ALPHONSE PICARD & FILS
ÉDITEURS
RUE BONAPARTE
82
PARIS VIe ARROND.t
ÇAIS
&
ÉTRANGERS

THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY

944.01
P22r

W. F. HIPPSON 1901

Return this book on or before the
Latest Date stamped below.

University of Illinois Library

OCT -4 1958

APR 13 1962

L161—H41

Digitized by the Internet Archive
in 2016

https://archive.org/details/royaumedelorrain00pari_0

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie.

ROBERT PARISOT

AGRÉGÉ D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE

DOCTEUR ÈS LETTRES

LE ROYAUME DE LORRAINE SOUS LES CAROLINGIENS

(843-923)

AVEC DEUX CARTES

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES

ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

1899

944.01
P22n

A LA MÉMOIRE

DE MA REGRETTÉE COUSINE ET MARRAINE

LUCIE PARISOT

History. Research 10 Apr 13 Stechert 2.00

298016

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Table des matières VII

Avant-propos XIII

Bibliographie XVII

Abréviations usitées dans le présent ouvrage XXIX

PREMIERE PARTIE

LA LORRAINE INDÉPENDANTE (843-869)

LIVRE I

LE RÈGNE DE LOTHAIRE Ier (843-855)

Chapitre Ier. — La Lorraine avant 840. — Elle est le centre et le cœur de l'empire carolingien. — Causes de la dissolution de cet empire. — Le traité de Verdun (843) 1

Chapitre II. — Lothaire Ier et ses frères. — Le régime de la concorde ; les congrès. — Brouille de Lothaire avec Charles le Chauve (846-849). — Lothaire médiateur entre ses frères (853-855) 27

Chapitre III. — L'empire carolingien et le Danemark. — Les incursions Normandes en Frise de 834 à 855. — Établissement en Frise de Normands convertis 49

Chapitre IV. — Lothaire Ier et ses fils. — Il partage entre eux ses États (855). — Retraite à Prüm et mort de Lothaire Ier (855) 66

LIVRE II

LE RÈGNE DE LOTHAIRE II (855-869)

Chapitre Ier. — Avènement et projets ambitieux de Lothaire II. — Mariage de Lothaire avec Theutberge (855). — Partage d'Orbe (856) 78

Chapitre II. — Le royaume de Lothaire II 92

Chapitre III. — Relations de Lothaire II avec ses oncles et ses frères depuis le partage d'Orbe jusqu'à la paix de Coblenz (857-860) 11

Pages.

CHAPITRE IV. — L'affaire du divorce. — Première tentative faite par Lothaire pour se séparer de Theutberge (857-858). — Premier et deuxième conciles d'Aix-la-Chapelle (860). 143

CHAPITRE V. — L'affaire du divorce (*suite*). — Le *De divortio Hlotharii* d'Hincmar. — Lothaire II se brouille avec Charles le Chauve et s'allie avec Louis le Germanique (860). — Fuite de Theutberge en France (860). — Troisième concile d'Aix-la-Chapelle (862). — Lothaire épouse Waldrade (862). — Humiliation de Lothaire au congrès de Savonnières (862) . . . 168

CHAPITRE VI. — L'affaire du divorce (*suite*). — Intervention du pape Nicolas Ier (862). — Envoi en Gaule des légats pontificaux Radoald et Jean : concile de Metz (863). — Le pape dépose les archevêques Theutgaud de Trèves et Gunther de Cologne (863) 211

CHAPITRE VII. — L'affaire du divorce (*suite*). — Gunther et Theutgaud essaient inutilement de résister au pape (864). — Soumission de Lothaire et de ses évêques à la sentence pontificale (864). — Légation d'Arsène ; Lothaire reprend Theutberge (865) 241

CHAPITRE VIII. — L'affaire du divorce (*fin*). — Lothaire II fait de nouveaux efforts auprès de Nicolas Ier, puis d'Adrien II, pour obtenir la dissolution de son union avec Theutberge (866-869). — Voyage en Italie et mort de Lothaire II (869). 285

CHAPITRE IX. — Lothaire II et les Normands (855-869). — Gouvernement de Lothaire II. — Jugement sur ce prince 325

DEUXIÈME PARTIE

LA LORRAINE INCORPORÉE AUX ÉTATS VOISINS (869-895)

LIVRE I

LA LORRAINE PARTAGÉE ENTRE LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE (869-879)

CHAPITRE Ier. — Charles le Chauve essaie de s'approprier tout l'héritage de Lothaire II ; il se fait couronner à Metz (869). — Louis le Germanique oblige son frère à consentir au partage de la Lorraine ; traité de Meerssen (870). 336

CHAPITRE II. — La Lorraine sous le gouvernement de Louis le Germanique et de Charles le Chauve (870-876). — Charles le Chauve essaie d'enlever à ses neveux la Lorraine orientale (876). — Partages de la Lorraine orientale entre les fils de Louis le Germanique (876-878). — Le traité de Fouron (878). — Louis le Jeune se fait céder la Lorraine occidentale par les fils de Louis le Bègue (879-880) 379

LIVRE II

LA LORRAINE RÉUNIE TOUT ENTIÈRE A L'ALLEMAGNE (879-895)

CHAPITRE Ier. — Le bâtard de Lothaire II, Hugues, dispute la Lorraine à Louis le Bègue, puis à Louis le Jeune (879-882). — Dévastation de la Lor-

Pages.

raine par les Normands (879-882) : Charles le Gros assiège ceux-ci dans Elsloo et abandonne la Frise à Godfrid, un de leurs chefs (882). — Nouvelles incursions des pirates en Lorraine. Hugues s'allie à Godfrid contre Charles (882-885), qui fait assassiner le second et crever les yeux au premier (885). 442

Chapitre II. — Les Lorrains ne participent ni à la déposition de Charles le Gros, ni à l'élévation d'Arnulf (887), auquel ils finissent par se soumettre. — Rodolphe, roi de Bourgogne, essaie vainement de s'emparer de la Lorraine (888). — Nouvelles incursions des Normands en Lorraine (891-892) ; défaite des Francs sur les bords de la Geule (891) ; victoire d'Arnulf à Louvain (891). — Situation troublée de la Lorraine ; violences et rivalités des Grands. — Arnulf, après une première tentative infructueuse (894), arrive à faire accepter son bâtard Zwentibold comme roi par les Lorrains (895) 480

TROISIÈME PARTIE

LA LORRAINE DE NOUVEAU INDÉPENDANTE (895-900)

LIVRE UNIQUE

LE RÈGNE DE ZWENTIBOLD (895-900)

Chapitre unique. — Avènement de Zwentibold ; pouvoirs de ce prince et étendue de son royaume. — Campagne de Zwentibold en France (895). — Disgrâce des comtes Étienne, Odacer, Gérard et Matfrid (896-897). — Disgrâce et révolte du comte Régnier, qui appelle en Lorraine Charles le Simple (898). — Conférences de Saint-Goar ; Zwentibold assiège Régnier dans Durfost ; ses violences contre les évêques (899). — Soulèvement général contre Zwentibold des seigneurs lorrains, qui reconnaissent pour roi Louis l'Enfant ; Zwentibold est tué dans un combat contre Gérard et Matfrid (900) 515

QUATRIÈME PARTIE

LA LORRAINE UNIE A L'ALLEMAGNE PUIS A LA FRANCE, TOUT EN CONSTITUANT UN ROYAUME AUTONOME (900-923)

LIVRE I

LE RÈGNE DE LOUIS L'ENFANT (900-911)

Chapitre unique. — La Lorraine, sous Louis l'Enfant, constitue un royaume distinct de l'Allemagne. — Établissement dans le pays de Gebhard et de son frère Conrad ; le premier est duc de Lorraine. — Attitude des principaux seigneurs lorrains, Régnier, Gérard et Matfrid. — Révolte et condamnation de Gérard et de Matfrid (906). — Mort de Gebhard (910) ; situation faite à Régnier. — Mort de Louis l'Enfant (911) 557

LIVRE II

LE RÈGNE DE CHARLES LE SIMPLE (911-923)

Pages.

CHAPITRE Ier. — Les Lorrains reconnaissent pour souverain Charles le Simple (911). — Inutiles tentatives faites par Conrad, roi des Francs orientaux, pour s'emparer de la Lorraine (912-913). — La Lorraine reste un royaume autonome ; étendue et organisation du pays sous la domination de Charles. — Ni Régnier († 915), ni après lui son fils Giselbert ne sont ducs de Lorraine. — Plaid d'Héristal (916). — Première invasion des Hongrois en Lorraine (917) 576

CHAPITRE II. — Première révolte de Giselbert (919 ?). — Faveur d'Haganon ; soulèvement de Robert, frère du roi Eudes, et des seigneurs français (920). — Deuxième révolte de Giselbert, soutenu par Henri l'Oiseleur (920) ; affaire de l'évêché de Liège (920-922). — Campagnes de Charles contre Henri (920-921) ; traité de Bonn (921). — Nouvelle brouille de Charles avec Giselbert (921) et avec Robert (922), qui est élu roi par les seigneurs français (922). — Bataille de Soissons (923). — Charles est fait prisonnier par Héribert de Vermandois (923). — Jugement sur le règne de Charles en Lorraine. 622

CHAPITRE III. — Les Lorrains se partagent entre Raoul et Henri l'Oiseleur, qui viennent tour à tour en Lorraine (923). — Guerres intestines en Lorraine ; Giselbert en lutte avec son beau-frère Bérenger, son frère Régnier et d'autres seigneurs (924). — Revirements de Giselbert, qui va d'Henri (923) à Raoul (924-925), pour revenir en dernier lieu à Henri (925). — Soumission de toute la Lorraine à Henri (925). — Gouvernement des souverains saxons en Lorraine, et inutiles tentatives des derniers Carolingiens pour recouvrer ce royaume. 661

CINQUIÈME PARTIE

COUP D'ŒIL SUR LES INSTITUTIONS POLITIQUES DE LA LORRAINE PENDANT LA SECONDE MOITIÉ DU IXe SIÈCLE ET LE PREMIER QUART DU Xe

LIVRE UNIQUE

LA ROYAUTÉ, L'ARISTOCRATIE LAÏQUE ET L'ÉGLISE EN LORRAINE DE 843 A 923

CHAPITRE Ier. — LA ROYAUTÉ ET LE GOUVERNEMENT CENTRAL. — La royauté est à la fois héréditaire et élective. — Sacre des rois. — Déposition des rois. — Attributions respectives du roi et des grands. — Les assemblées générales du royaume. — Le conseil du roi. — Le domaine royal. . . . 676

CHAPITRE II. — L'ARISTOCRATIE LAÏQUE ET LES DIVISIONS ADMINISTRATIVES. — Les *pagi* et les comtés. — La Lorraine n'est pas divisée en duchés et n'en forme pas encore un. — Les comtes, leur nomination et leur révocation. — Les charges publiques, sans être tout à fait héréditaires, ne sont données qu'aux membres des grandes familles, qui commencent à constituer une caste nobiliaire. — Insubordination et révoltes des grands ; leurs rivalités et leurs luttes 688

Pages.

Chapitre III. — L'Église. — Provinces ecclésiastiques, diocèses et archidiaconés. — Nomination des archevêques et des évêques ; rôle prépondérant du roi. — Dépendance des évêques à l'égard du souverain. — Abbayes royales et épiscopales ; abbés laïcs ; collégiales. — Services dus au roi par les évêques et les abbés. — Conciles tenus en Lorraine de 843 à 923. — Alliance de l'Église et de la royauté contre les seigneurs. — Privilèges octroyés par les rois aux évêchés et aux abbayes. — Intervention de la papauté dans les affaires de la Lorraine 699

CONCLUSION 726

APPENDICES

Appendice I. — Lothaire Ier et Hincmar 737

Appendice II. — La vacance du siège de Cologne (841-850). 743

Appendice III. — Étymologie et formes latines du mot « Lorraine ». Pays compris dans la Lorraine. 747

Appendice IV. — Le faux diplôme de Lothaire II pour Belmont (Échery) du 15 octobre 858. 754

PIECES JUSTIFICATIVES

I. — Diplôme de Lothaire II pour Saint-Pierre de Vienne du 30 avril 863. . 763

II. — Donation d'Hildebert à Saint-Vanne de Verdun du 18 septembre 882. 764

Additions et corrections. 766

Index alphabétique des noms de lieux et de personnes 768

Cartes.

AVANT-PROPOS

On sait avec quel acharnement la France et l'Allemagne se sont disputé et se disputent encore la possession des pays qui, après avoir constitué d'abord l'Austrasie mérovingienne, puis le centre de l'empire carolingien, ont fini par former en 855 le royaume de Lothaire II. Les deux nations rivales n'ont peut-être pas mis moins d'âpreté à revendiquer, chacune pour son propre compte, le passé de cette contrée, et trop souvent le principal souci de leurs érudits, quand ils se sont occupés de la Lorraine, a été, non pas de se montrer exacts et impartiaux, mais de prouver que la rive gauche du Rhin devait appartenir à leur pays. Elle rentre dans les limites naturelles de la France, disaient les écrivains français ; de leur côté, les historiens allemands invoquaient, soit le principe des nationalités basées sur la communauté de race et de langue, soit le droit historique, et ils revendiquaient pour l'Allemagne moderne tous les territoires qui avaient jadis fait partie du Saint-Empire romain germanique. Puis, sont venus les malheureux événements de 1870-1871 ; en dehors des ouvrages de circonstance dont ils ont provoqué la publication, ils ont exercé la plus fâcheuse influence sur les dispositions et l'état d'esprit des historiens. Parmi les auteurs qui ont écrit sur la Lorraine depuis la conclusion du traité de Francfort, beaucoup étaient dominés par des préoccupations patriotiques qui obscurcissaient leur jugement, et les amenaient à défigurer étrangement la physionomie du passé.

Il y avait d'ailleurs un point sur lequel tous s'accordaient : la Lorraine ayant depuis dix siècles toujours dépendu ou de la France, ou de l'Allemagne, les historiens n'admettaient pas qu'il en eût jamais été autrement. De toute nécessité, il fallait que cette contrée fût une province de l'un ou de l'autre pays. Que l'Austrasie, d'où est sortie la Lorraine, eût formé à l'époque mérovingienne un État indépendant, qu'un peu plus tard elle eût été le centre de l'empire fondé par

la dynastie carolingienne, on n'en avait cure, tant le présent ou le passé le plus récent faisaient oublier le rôle et la situation de la rive gauche du Rhin à l'époque la plus glorieuse de son histoire, et l'on ne pouvait se faire à l'idée que la Lorraine, après le traité de Verdun, eût été un royaume autonome.

Nous avons cherché, pour notre part, à nous dégager des préoccupations et des préjugés du jour, à oublier quel était le sort actuel de l'ancien royaume de Lothaire II, et quelles destinées il avait subies depuis l'année 925, date à laquelle s'arrête ce travail. Ce n'est point dans les siècles postérieurs au xe que nous prenons nos points de comparaison, mais bien dans la période antérieure au traité de Verdun. De plus, tout en regrettant et la dissolution de l'empire carolingien, dissolution qui, d'après nous, n'était point inévitable, et le morcellement de la *Francia,* nous considérerons le royaume de Lothaire II comme étant parfaitement susceptible de vivre, et de se développer. A notre avis, en effet, il aurait pu, sans un concours inouï de circonstances malheureuses, continuer son existence pendant de longs siècles. Enfin, nous nous placerons toujours au point de vue lorrain pour apprécier les événements : sont-ils ou non avantageux aux intérêts de la Lorraine, les différentes situations par lesquelles est passé le pays sont-elles compatibles avec sa dignité et sa sécurité, voilà ce que nous nous appliquerons à rechercher avec le plus grand soin.

C'est dans la manière d'envisager les faits que consiste surtout l'originalité de cette étude. Malgré de nombreuses recherches à travers les archives de la France, de la Belgique, de la province Rhénane, de l'Alsace-Lorraine et du Luxembourg, nous n'avons pas trouvé de documents qui nous permissent de renouveler l'histoire de la Lorraine aux IXe et xe siècles. Les quelques pièces inédites que nous avons rencontrées sont de minime importance, il faut bien le reconnaître.

Ce sont les situations successivement faites à la Lorraine de 843 à 923, et les grands événements dont ce pays a été le théâtre, qui nous ont servi de jalons pour marquer les divisions de cet ouvrage.

Un examen détaillé des sources nous a paru inutile. Les actes des souverains lorrains et allemands de cette époque, ainsi que les annales et chroniques ont déjà été, soit en Allemagne, soit en France, l'objet de travaux d'ensemble et de monographies particulières. Nous n'avons consacré d'études un peu étendues qu'aux diplômes lorrains

de Charles le Chauve et de Charles le Simple. On trouvera d'ailleurs à leur place les observations que nous avions à présenter à propos d'un diplôme, ou d'un passage de chroniques ou d'annales.

Quelques historiens ont désigné le royaume de Lothaire II sous le nom de Lotharingie ; nous avons préféré employer le terme de Lorraine, consacré par l'usage. Il est entendu d'ailleurs qu'il s'appliquera exclusivement à l'État qu'avait gouverné le second fils et homonyme de Lothaire Ier. Quant au petit duché, qui finalement a seul conservé le nom de Lorraine, nous l'appellerons la Haute-Lorraine, quand nous aurons l'occasion d'en parler.

Pour l'orthographe des noms propres, nous nous sommes inspiré des règles posées par M. Giry dans son *Manuel de diplomatique*. Les noms germaniques latinisés, quel que soit le pays de ceux qui les portent, ont été traduits par les formes françaises modernes, quand elles sont encore aujourd'hui d'un usage courant : ainsi nous appelons Louis le Germanique, Louis et non Ludwig ou Lodewig. Quant aux noms germaniques qui n'ont jamais eu ou qui n'ont plus de formes françaises correspondantes, nous tenons au contraire compte, en les traduisant, de la nationalité des gens qui les portent ou de leur langue. Si un personnage appartient à un pays où l'on parle l'allemand, nous conservons à son nom une physionomie germanique, tandis que nous francisons le nom de celui né ou vivant dans une contrée de langue romane. Pour en citer un exemple, nous appelons « Arnulf » le bâtard de Carloman, et « Arnoul » l'évêque de Toul.

Notre intention primitive était de compléter ce travail par une étude d'ensemble sur les institutions de la Lorraine aux IXe et Xe siècles. Mais, ne voulant pas dépasser les limites normales d'une thèse, nous avons dû renoncer à ce projet. Il nous suffira de décrire à grands traits la situation et les forces respectives de la royauté, de l'aristocratie laïque et de l'Église.

C'est pour nous un agréable devoir à remplir que de remercier ici tous ceux qui ont bien voulu nous encourager, nous aider de leurs conseils, ou nous fournir des renseignements utiles.

M. Pfister, notre cher et éminent maître, voudra bien accepter le tribut de reconnaissance que nous sommes heureux de lui offrir. Nous adressons également l'expression bien sincère de notre gratitude à MM. les professeurs Giry de Paris, Paul Fournier de Grenoble, Van Werveke de Luxembourg, Kurth de Liège, Bresslau de Stras-

bourg, Mühlbacher de Vienne, à MM. les archivistes Duvernoy de Nancy, Stein de Paris, Goovaert de Bruxelles, Redlich de Düsseldorf, Becker de Coblenz, Wolfram de Metz, Pfannenschmidt de Colmar, à MM. les bibliothécaires Favier de Nancy, Auvray de Paris, Pâris de Bruxelles, Keuffer de Trèves, Barack et Muller de Strasbourg, ainsi qu'au R. P. de Smedt des Bollandistes de Bruxelles et à M. le docteur Sauerland de Trèves.

Nancy, le 14 juin 1897.

R. Parisot.

BIBLIOGRAPHIE[1]

I. SOURCES

1° Annales, chroniques, biographies, miracles, actes de conciles, lettres.

Achery (dom Luc d'), *Spicilegium sive collectio veterum aliquot scriptorum qui in Galliæ bibliothecis delituerant,* Paris, 1723, 3 vol. in-f°.

Acta sanctorum, collection des Bollandistes d'après la réimpression de Palmé.

Adam de Brême, *Gesta Hammaburgensis ecclesiæ pontificum,* édition *in usum scholarum* de G. Waitz, tirée des *SS.*, Hannovre, 1876.

Adon, *Chronicon,* dans les *SS.*, t. II, p. 315.

Agobard, *Opera,* éd. Baluze, Paris, 1666, 2 vol. in-8°.

Albéric de Trois-Fontaines, *Chronica, SS.*, t. XXIII, p. 631.

André de Bergame, *Historia, SS. RR. LL.*, p. 220.

Annales Alamannici (cont. Sangallensis), SS., t. I, p. 50.

Annales Augienses, SS., t. I, p. 67.

Annales Bertiniani, éd. *in usum scholarum* de G. Waitz, tirée des *SS.*, Hannovre, 1883.

Annales Blandiniens, SS., t. V, p. 20.

Annales Colonienses, Col. breves et *Col. brevissimi, SS.*, t. I, p. 97, t. XVI, p. 730, et t. I, p. 96.

Annales Elnonenses majores et *minores, SS.*, t. V, pp. 10 et 17.

Annales Fuldenses, éd. *in usum scholarum* de F. Kurze, tirée des *SS.*, Hannovre, 1891.

Annales necrologici Fuldenses, SS., t. XIII, p. 161.

Annales Hildesheimenses, éd. *in usum scholarum* de G. Waitz, tirée des *SS.*, Hannovre, 1878.

Annales Laubacenses, SS., t. I, p. 15.

Annales Laubienses, SS., t. V, p. 8.

Annales Lausannenses, SS., t. XXIV, p. 778.

Annales Leodienses, SS., t. IV, p. 8.

Annales Lobienses, SS., t. XIII, p. 224.

Annales Prumienses, SS., t. XV, p. 1289.

Annales necrologici Prumienses, SS., t. XIII, p. 219.

---

1. Nous n'avons indiqué dans les listes qui suivent que les sources et les ouvrages les plus importants, ceux que nous avons le plus fréquemment cités.

Pour l'intelligence des abrévations, voir la liste placée à la suite de la *Bibliographie.*

Annales regni Francorum, éd. *in usum scholarum,* de F. Kurze, tirée des *SS.,* Hannovre, 1895.
Annales Stabulenses, SS., t. XIII, p. 39.
Annales S. Bavonis Gandensis, SS., t. II, p. 185.
Annales S. Benigni Divionensis, SS., t. V, p. 37.
Annales Sangallenses majores, SS., t. I, p. 72.
Annales S. Mariæ Ultrajectensis, SS., t. XV, p. 1298.
Annales S. Maximini Trevirensis, SS., t. IV, p. 5.
Annales S. Vincentii Mettensis, SS., t. III, p. 155.
Annales S. Vitoni Virdunensis, SS., t. X, p. 525.
Annales Tielenses, SS., t. XXIV, p. 21.
Annales Vedastini, éd. Dehaisnes, dans la collection publiée par la *Société de l'Histoire de France,* Paris, 1871, in-8°.
Annales Xantenses, SS., t. II, p. 217.
Baronius, *Annales ecclesiastici,* éd. de Mansi, Lucques 1738-1759, 38 vol. in-f°.
Bœhmer, *Fontes rerum Germanicarum,* Stuttgart, 1843, 4 vol. in-8°.
Chronicon Egmundanum, Richthofen, *Egmonder Geschichtsquellen,* p. 38, col. 3.
Chronicon Fontanellense, SS., t. II, p. 301.
Chronicon Moissiacense, SS., t. II, p. 257.
Chronicon S. Clementis Mettensis, SS., t. XXIV, p. 489.
Chronicon S. Martini Coloniensis, SS., t. II, p. 214.
Chronicon S. Michaelis, SS., t. IV, p. 78.
Einhard, *Vita Karoli Magni,* éd. *in usum scholarum* de G. Waitz, tirée des *SS.,* Hannovre, 1880.
Ekkehard, *Chronicon, SS.,* t. II, p. 1.
Erchempert, *Historia Langobardorum Beneventanorum, SS., RR. LL.,* p. 231.
Erchanberti *continuatio, SS.,* t. II, p. 329.
Ermold le Noir, *Carmina, Mon. Germ., Poetæ ævi Carolini,* t. II, p. 1.
Flodoard, *Historia Remensis ecclesiæ,* et *Chronicon,* éd. de l'Académie de Reims avec traductions par Lejeune et l'abbé Bandeville, Reims, 1854 et 1855, 3 vol. in-8°.
Folcuin, *Gesta abbatum Lobiensium, SS.,* t. IV, p. 52.
— *Gesta abbatum S. Bertini Sithiensium, SS.,* t. XIII, p. 600.
Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa, 2e éd., Paris, 1715-1865, 16 vol. in-f°.
Gesta abbatum Trudonensium, SS., t. X, p. 213.
Gesta episcoporum Cameracensium, SS., t. VII, p. 393.
Gesta episcoporum Leodiensium, d'Heriger et d'Anselme, *SS.,* t. VII, p. 134.
Gesta episcoporum Mettensium, SS., t. II, p. 268, et t. X, p. 531.
Gesta episcorum Tullensium, SS., t. VIII, p. 631.
Gesta episcoporum Virdunensium, de Bertaire et de Laurent de Liège, *SS.,* t. IV, p. 36, et t. X, p. 486.
Gesta Karoli Magni, par le Moine de Saint-Gall, *SS.,* t. II, p. 726.
Gesta Treverorum, SS., t. VIII, p. 111.
Gilles d'Orval, *Gesta episcoporum Leodiensium, SS.,* t. XXV, p. 1.
Hartzheim, *Concilia Germaniæ,* Cologne, 1750-1790, 11 vol. in-4°.
Herimann de Reichenau, *Chronicon de sex ætatibus mundi, SS.,* t. V, p. 67.
Hincmar, *Opera omnia, Patrologie latine* de l'abbé Migne, t. CXXV et CXXVI.
Historia Francorum regum, SS., t. II, p. 324.
Historia Francorum Senoniensis, SS., t. IX, p. 364.

Historia Francorum Steinveldensis, SS., t. XIII, p. 726.
Historia sancti Arnulfi Mettensis, SS., t, XXIV, p. 527.
Hugues de Flavigny, *Chronicon Virdunense, SS.*, t. VIII, p. 280.
Hugues de Fleury, *Modernorum regum Francorum actus, SS.*, t. IX, p. 376.
Jaffé, *Bibliotheca rerum Germanicarum*, Berlin, 1864, 6 vol. in-8°.
Joconde, *Translatio S. Servatii, SS.*, t. XII, p. 85.
Labbe, *Nova bibliotheca manuscriptorum librorum*, Paris, 1657, 2 vol. in-f°.
Labbe et Cossart, *Sacrosancta concilia*, Paris, 1671-1672, 17 tomes en 18 vol. in-f°.
Libellus de rebus Trevirensibus, SS., t. XIV, p. 98.
Libelli de lite inter regnum et sacerdotium, sæc. XI *et* XII *conscripti*, édités dans les *Mon. Germ.*, t. I, Hannovre, 1890, in-4°.
Liber de sancti Hildulfi successoribus in Mediano Monasterio, SS., t. IV, p. 86.
Liber pontificalis, édition de l'abbé Duchesne, Paris, 1884 et 1885, 2 vol. in-4°.
Mabillon, *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, 2e éd., Venise, 1733-1740, 9 vol. in-f°.
— *Annales ordinis sancti Benedicti*, Paris, 1703-1739, 6 vol. in-f°.
— *Vetera analecta*, 2e éd., Paris, 1723, 1 vol. in-f°.
Mansi et Coleti, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, Florence et Venise, 1757-1798, 31 vol. in-f°.
Mariannus Scottus, *Chronicon, SS.*, t. V, p. 484.
Martène et Durand, *Thesaurus anecdotorum novus*, Paris, 1717, 5 vol. in-f°.
— *Veterum scriptorum amplissima collectio*, Paris, 1724-1739, 9 vol. in-f°.
Migne, *Patrologiæ cursus completus, series latina*, Paris, 1844-1859, 221 vol. in-4°.
Miracula S. Apri, SS., t. IV, p. 515.
Miracula S. Benedicti, par Aimoin et par Adrevald, *SS.*, t. IX, p. 374, et t. XV, p. 474.
Miracula S. Glodesindis, SS., t. IV, p. 235.
Miracula S. Gorgonii, SS., t. IV, p. 238.
Miracula S. Liutwini, SS., t. XV, p. 1261.
Miracula S. Mansueti, SS., t. IV, p. 509.
Miracula S. Modoaldi, SS., t. VIII, p. 223.
Miracula S. Remacli Stabulensis, SS., t. XV, p. 431.
Monumenta Germaniæ historica, Hannovre, 1826-1896.
Muratori, *Antiquitates Italiæ medii ævi*, Milan, 1738-1742, 6 vol. in-f°.
Necrologia Germaniæ, édités dans les *Mon. Germ.*, tt. I et II, Berlin, 1888 et 1890.
Nithard, *Historiæ*, éd. *in usum scholarum* de G. H. Pertz, Hannovre, 1870.
Poetæ ævi Carolini, édités dans la *Mon. Germ.*, tt. I, II et III, Berlin, 1881, 1884 et 1886.
Recueil des historiens des Gaules et de la France, Paris, 1737-1876, 23 vol. in-f°.
Réginon, *Chronicon*, éd. *in usum scholarum*, de F. Kurze, tirée des *SS.*, Hannovre, 1890.
Richer, *Historiæ*, éd. *in usum scholarum* de G. Waitz, tirée des *SS.*, Hannovre, 1877.
Rimbert, *Vita Anskarii*, éd. *in usum scholarum* de G. Waitz, tirée des *SS.*, Hannovre, 1884.
Sedulius Scottus, *Carmina, Mon. Germ., PP.*, t. III, p. 151.
Scriptores rerum Germanicarum, édités dans les *Mon. Germ.*, deux séries, l'une in-f°, l'autre in-8° *in usum scholarum*.

Sigebert de Gembloux, *Chronographia, SS.*, t. VI, p. 268.
— *Gesta abbatum Gemblacensium, SS.*, t. VIII, p. 523.
Sigehard, *Miracula S. Maximini, SS.*, t. IV, p. 228.
Sirmond, *Concilia antiqua Galliæ*, Paris, 1629, 3 vol. in-fo.
Thégan, *Vita Hludowici imperatoris, SS.*, t. II, p. 585.
Translatio S. Alexandri, SS., t. II, p. 673.
Virtutes S. Eugenii, SS., t. XV, p. 646.
Vita Hludowici imperatoris, de l'auteur anonyme communément appelé l'Astronome, *SS.*, t. II, p. 604.
Vita Johannis Gorziensis, SS., t. IV, p. 335.
Vita Radbodi episcopi Trajectensis, SS., t. XV, p. 568.
Vita S. Deicoli, SS., t. XV, p. 674.
Vita S. Gerardi abbatis Broniensis, SS., t. XV, p. 654.
Wandalbert de Prüm, *Miracula S. Goaris, SS.*, t. XV, p. 361.
— *Carmina, PP.*, t. II, p. 567.
Widukind, *Res gestæ Saxonicæ*, éd. *in usum scholarum* de G. Waitz, tirée des *SS.*, Hannovre, 1882.

2° Sources diplomatiques.

a) *Sources manuscrites.*

Cartularium Gorziense, du xiie siècle, à la bibliothèque municipale de Metz, ms. n° 826.
Cartularium abbatiæ S. Michaelis, des xiie, xiiie siècles, aux archives départementales de Bar-le-Duc, série I.
Cartularia abbatiæ S. Vitoni Virdunensis, à la Bibliothèque Nationale de Paris, fonds latin, n° 5435, du xvie siècle ; n° 5214, du xviie siècle (copié sur le précédent); n° 17639 (ancien Bouhier 69 *bis*), de 1721 ; et n° 244 de la collection Dupuy, de 1631.
Histoire ecclésiastique et civile de Metz, par le père Benoît Picart, à la bibliothèque municipale de Metz, ms. n° 876.
Liber aureus Epternacensis, à Gotha[1].

b) *Sources imprimées.*

Acta regum et imperatorum Karolinorum digesta et enarrata, par Th. Sickel, Vienne, 1867, 2 vol. in-8°.
Archives administratives de la ville de Reims, publiées par Varin, t. I, Paris, 1839, 1 vol. in-4°.
Capitularia regum Francorum, publiés dans les *Mon. Germ.*, série in-4°, t. I, par Boretius, les deux premiers fascicules du t. II par Krause, Hannovre, 1883, 1890, 1893, 3 vol. in-4°.
Cartulaires Dauphinois, publiés par l'abbé U. Chevalier, t. I, Vienne, 1869, 1 vol. in-8°.

---

1. Nous n'avons pas eu ce cartulaire entre les mains, et les citations que nous en faisons sont empruntées à des copies que M. le docteur Van Werveke, le distingué secrétaire de la *Section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, avait prises sur le *Liber aureus*, et qu'il a eu l'obligeance de nous communiquer.

Cartulaire de Lausanne, forme le t. VI des *Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande,* Lausanne, 1864, 1 vol. in-8°.

Cartulaire de l'église Saint-Lambert à Liège, édité par St. Bormans et Schoolmesters, Bruxelles, 1893, in-4°.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin, publié par Guérard, Paris, 1841, 1 vol. in-4°.

Het oudste Cartularium van het Sticht Utrecht, édité par S. Muller, La Haye, 1892, 1 vol. in-8°.

Groot Charterboek der Graaven van Holland, publié par Mieris, t. I, Leyde, 1753, 1 vol. in-f°.

Chartes et documents de l'abbaye Saint-Pierre-au-Mont-Blandin, à Gand, édités par Van Lokeren, Gand, 1868, 2 vol. in-4°.

Codex diplomaticus Aquensis, dans Quix, *Geschichte der Stadt Aachen,* Aix-la-Chapelle, 1839, 1 vol. in-4°.

Codex diplomaticus Fuldensis, édité par E. F. Dronke, Cassel, 1850, 1 vol. in-4°.

Codex Laureshamensis diplomaticus, édité par Lamey, Mannheim, 1768, 3 vol. in-4°.

Codex traditionum Corbeiensium, édité par Falke, Leipzig, 1752, 1 vol. in-f°.

Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes, publié par l'abbé Lalore, Paris, 1871-1883, 7 vol. in-8°.

Diplomata, chartæ, epistolæ, leges ad res Franco-Gallicas spectantia, édités par Pardessus, Paris, 1843-1849, 2 vol. in-f°.

Formulæ Merovingici et Karolini ævi, éditées dans les *Mon. Germ.,* par Zeumer, Hannovre, 1886, 1 vol. in-4°.

Hamburger Urkundenbuch, édité par Lappenberg, t. I, Hambourg, 1842, 1 vol. in-4°.

Historia Trevirensis diplomatica, de Hontheim, Augsbourg, 1750, 3 vol. in-f°.

Kaiserurkunden in Abbildungen, édités par H. v. Sybel et Th. v. Sickel, Berlin, 1880 et suiv. (livraisons in-f° de planches et texte explicatif in-8°).

Die Kaiserurkunden des X., XI. und XII. Jahrhunderts chronologisch verzeichnet, de K. Fr. Stumpf-Brentano, Innsbruck, 1865-1883, 1 vol. in-8° (forme le t. II de l'ouvrage *Die Reichskanzler*).

Die Kaiserurkunden der Provinz Westfalen, édités par Wilmans et Philippi, Münster, 1867-1880, 2 vol. in-8°.

Leges publiées dans les *Mon. Germ.,* in-f°, t. I à V, Hannovre, 1835-1889, et in-4°, t. I, Hannovre, 1888.

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica,* Louvain, 1723, 4 vol. in-f°.

Mittelrheinische Regesten, édités par A. Gœrz, t. I, Coblenz, 1876, 1 vol. in-8°.

Monuments de l'ancien évêché de Bâle, publiés par Trouillat, t. I, Porrentruy, 1852, 1 vol. in-8°.

Monuments historiques. Cartons des rois, édités par Tardif, Paris, 1866, 1 vol. in-4°.

Musée des archives départementales, Paris, 1878, 1 vol. in-4° avec atlas.

Oorkondenboek der Graafschappen Gelre en Zutfen, édité par Sloet, t. I, La Haye, 1872, 1 vol. in-8°.

Orkondenboek van Holland en Zeeland, édité par Van den Bergh, t. I, Amsterdam, 1866, 1 vol. in-4°.

Die Papstbriefe der brittischen Sammlung, publiées par Ewald dans le *Neues Archiv,* t. V, pp. 275-414, Hannovre, 1880.

Die Papstwahl unter den Ottonen, de Floss, Fribourg, 1858, 1 vol. in-8°.

Quellen zur Geschichte der Stadt Kœln, publiées par Ennen et Eckertz, Cologne, 1860-1879, 6 vol. in-8°.

Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, édité par Bruel, t. I, Paris, 1879, 1 vol. in-4°.

Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne, de Pérard, Paris, 1664, 1 vol. in-f°.

Regesta chronologico-diplomatica Karolorum, édités par Bœhmer, Francfort, 1833, 1 vol. in-4°.

Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern, d'après Bœhmer, nouvelle édition revue et corrigée par E. Mühlbacher, Innsbruck, 1889, 1 vol. in-4°.

Die Regesten des Kaiserreichs unter den Herrschern aus dem Sæchsischen Hause, d'après Bœhmer, nouvelle édition revue et corrigée par E. v. Ottenthal, 1re livraison, Innsbruck, 1893, 1 vol. in-4°.

Regesta pontificum romanorum ab condita ecclesia ad annum post Christum natum MCXCVIII, de Jaffé, 2e édition, revue sous la direction de Wattenbach, par Kaltenbrunner, Ewald et Lœwenfeld, Leipzig, 1885-1888, 2 vol. in-4°.

Table chronologique des chartes et diplômes concernant l'histoire de Belgique, publiée par Wauters, t. I, Bruxelles, 1866, 1 vol. in-4°.

Traditiones Corbeienses, éditées par P. Wigand, Leipzig, 1843, 1 vol. in-8°.

Traditiones Werdinenses, éditées par Crecelius dans la *Zeitschrift des bergischen Geschichtsvereins,* tt. VI et VII, Berlin, 1870 et 1871.

Traditiones possessionesque Wizenburgenses, éditées par Zeuss, Spire, 1842, 1 vol. in-4°.

Urkunden und Abhandlungen zur Geschichte des Niederrheins, édités par Ritz, Aix-la-Chapelle, 1824, 1 vol. in-8°.

Urkundenbuch zur Geschichte der jetzt die preussischen Regierungsbezirke Coblenz und Trier bildenden Mittelrheinischen Territorien, édité par H. Beyer, L. Eltester, A. Gœrz, tt. I et II, Coblenz, 1860 et 1865, 2 vol. in-8°.

Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins, édité par Lacomblet, t. I, Düsseldorf, 1840, 1 vol. in-4°.

Urkundenbuch von Sanct-Gallen, publié par Wartmann, Zurich et Saint-Gall, 1863-1882, 3 vol. in-4°.

Urkundenbuch der Stadt Strassburg, édité par W. Wiegand, t. I, Strasbourg, 1879, 1 vol. in-4°.

II. — OUVRAGES DIVERS.

D'Arbois de Jubainville, *Note sur les deux Barrois, sur le pays de Laçois et sur l'ancien Bassigny,* dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes,* t. XIX, pp. 348, 359, Paris, 1858, in-8°.

— *Histoire des ducs et comtes de Champagne,* Troyes, 1859-1865, 7 vol. in-8°.

Baldamus, *Das Heerwesen unter den spæteren Karolingern,* Breslau, 1879, 1 vol. in-8°.

Bardot, *Remarques sur un passage de Richer,* dans les *Mélanges Carolingiens,* t. VII de la *Bibliothèque de la Faculté des lettres de Lyon,* Paris, 1890, in-8°.

Belhomme (dom Hubert), *Historia Mediani Monasterii,* Strasbourg, 1724, 1 vol. in-4°.

Benoît Picart (père), *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul,* Toul, 1707, 1 vol. in-4°.

Bertholet (père), *Histoire du Luxembourg,* Luxembourg, 1741, 8 vol. in-4°.

Binterim, *Pragmatische Geschichte der Deutschen Concilien,* Mayence, 1835-1848, 7 vol. in-8°.

Binterim et Mooren, *Die alte und neue Erzdiœcese Kœln,* Mayence, 1828, 4 vol. in-8°.

Blok, *Geschiednis van het Nederlandsche Volk,* t. I, Groningue, 1892, in-8°.

Bœttger, *Diœcesan- und Gau-Grenzen Norddeutschlands,* Hannovre et Halle, 1874-1876, 4 vol. in-8°.

Bonvalot, *Histoire du droit et des institutions de la Lorraine et des Trois-Évêchés,* t. I, Paris, 1895, 1 vol. in-8°.

Bordeaux, *Les Monnaies de Trèves pendant la période carolingienne,* dans la *Revue belge de numismatique,* t. XLIX, pp. 279-344, 431-459, et t. L, pp. 5-27, Bruxelles, 1893 et 1894, in-8°.

Borgnet, *Études sur le règne de Charles le Simple,* dans les *Mémoires de l'Académie royale de Belgique,* t. XVII, Bruxelles, 1843, in-8°.

Bourgeois, *Le Capitulaire de Kiersy-sur-Oise,* Paris, 1885, 1 vol. in-8°.

— *Hugues l'Abbé,* dans les *Annales de la Faculté des lettres de Caen,* 1re année, pp. 61-72 et 97-130, Caen, 1885, in-8°.

Brabant (père Firmin), *Étude sur Régnier au Long Col,* dans les *Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique,* t. XXXI, Bruxelles, 1879, in-8°.

Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre,* t. I, Leipzig, 1889, in-8°.

— *Kœnigs- und Papsturkunden für das Kloster Sanct-Maximin bei Trier,* dans la *Westdeutsche Zeitschrift,* 5e année, 1re livraison, pp. 20-65, Trèves, 1886.

Brower et Masen, *Annales et antiquitates Trevirenses,* Liège, 1670, 2 vol. in-f°.

Butkens, *Les Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant,* La Haye, 1724-1726, 4 vol. in-f°.

Calmet (dom Augustin), *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine,* 1re édition, Nancy, 1728, 3 vol. in-f°; 2e édition, Nancy, 1745-1757, 7 vol. in-f° [1].

Chantereau-Lefebvre, *Considérations historiques sur la généalogie de la maison de Lorraine,* Paris, 1642, 1 vol. in-f°.

Chapeaville, *Gesta pontificum Trajectensium, Tungrensium et Leodiensium,* Liège, 1612, 2 vol. in-4°.

Chorier, *Histoire générale du Dauphiné,* Grenoble, 1661-1672, 2 vol. in-f°.

Clouet (abbé), *Histoire de Verdun,* Verdun, 1867, 3 vol. in-8°.

Dahlmann, *Geschichte von Dænemark,* Hambourg, 1840-1841, 2 vol. in-8°.

Dannenberg, *Die deutschen Münzen der sæchsischen und frænkischen Kaiserzeit,* Berlin, 1876 et 1894, 2 vol. in-4°.

Dehio, *Geschichte des Erzbisthums Hamburg-Bremen,* Berlin, 1877, 1 vol. in-8°.

Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands,* 2e édition, Bruxelles, 1844, 1 vol. in-8°.

Desnoyers, *Topographie ecclésiastique de la France* dans l'*Annuaire de la Société de l'Histoire de France,* t. XVII et XXIII, Paris, 1853 et 1859, in-8°.

Digot, *Histoire de Lorraine,* 2e édition, Nancy, 1880, 6 vol. in-8°.

Dümmler, *Geschichte des ostfrænkischen Reichs,* 2e édition, Leipzig, 1887-1888, 3 vol. in-8°.

Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien,* Bruxelles, 1865, 1 vol. in-8°.

---

1. Les citations de dom Calmet et les renvois à son ouvrage se rapportent, sauf indication contraire, à la première édition.

Eckhart, *Commentarii de rebus Franciæ orientalis,* Würzbourg, 1729, 2 vol. in-f°.
Engel et Lehr, *Numismatique de l'Alsace,* Paris, 1887, 1 vol. in-4°.
Engel et Serrure, *Traité de numismatique du Moyen Age,* t. I, Paris, 1891, in-8°.
Ennen, *Geschichte der Stadt Kœln,* Cologne, 1863-1880, 5 vol. in-8°.
Ernouf, *Histoire de Waldrade et de Lother II,* Paris, 1858, 1 vol. in-8°.
Ernst, *Histoire du duché de Limbourg,* Liège, 1837, 7 vol. in-8°.
— *Mémoires sur les comtes de Hainaut* dans les *Comptes rendus des séances de la commission royale d'histoire de Belgique,* 2e série, t. IX, Bruxelles, 1857, in-8°.
Esmein, *Le Mariage en droit canonique,* Paris, 1891, 2 vol. in-8°.
Faugeron, *De fraternitate seu conloquiis inter filios et nepotes Ludovici Pii,* Rennes, 1868, 1 vol. in-8°.
Favre, *Eudes, comte de Paris et roi de France,* Paris, 1893, 1 vol. in-8°.
Ficker, *Beitræge zur Urkundenlehre,* Innsbruck, 1877-1878, 2 vol. in-8°.
Fustel de Coulanges, *Les Transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne,* Paris, 1892, 1 vol. in-8°.
Gagern (de), *Arnulfi imperatoris vita,* Bonn, 1837, 1 vol. in-8°.
Gariel, *Les Monnaies royales de France de la race carolingienne,* Strasbourg, 1883-1884, 2 vol. in-4°.
Gasquet, *Jean VIII et la fin de l'empire carolingien,* Clermont-Ferrand, 1886, 1 vol. in-8°.
Gfrœrer, *Geschichte der ost- und west-frænkischen Karolinger vom Tode Ludwigs des Frommen bis zum Tode Konrads,* Fribourg, 1848, 2 vol. in-8°.
Giesebrecht, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit,* t. I, 4e édition, Brunswick, 1873, in-8°.
Gingins la Sarra, *Mémoires pour servir à l'histoire de la Provence et de la Bourgogne Jurane,* Lausanne, 1851-1852, 2 vol. in-4°.
Giry, *Manuel de diplomatique,* Paris, 1894, 1 vol. in-8°.
Grandidier, *Histoire de l'église et des princes-évêques de Strasbourg,* tt. I et II, Strasbourg, 1776, in-4°.
— *Histoire ecclésiastique, civile et militaire de la province d'Alsace,* t. I, Strasbourg, 1787, in-4°.
Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands,* tt. I et II, Berlin, 1887-1890, in-8°.
Heda, *Historia episcoporum Ultrajectensium,* 1re édition, Franqueræ, 1612, 1 vol. in-f°.
Hefele, *Conciliengeschichte,* 2e édition, Fribourg, 1873-1874, 7 vol. in-8°.
Himly, *Wala et Louis le Débonnaire,* Paris, 1849, 1 vol. in-8°.
— *De la Décadence carlovingienne,* dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes,* t. XII, pp. 201-212, Paris, 1851, in-8°.
Hinschius, *Das Kirchenrecht der Katholiken und Protestanten in Deutschland,* t. I-V, Berlin, 1869-1893, in-4°.
Histoire de Metz, par des religieux Bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne, Metz, 1769-1790, 6 vol. in-4°.
Hontheim, *Prodromus historiæ Trevirensis,* Augsbourg, 1757, 2 vol. in-f°.
Imbart de la Tour, *Les Élections épiscopales dans l'Église de France du IXe au XIIe siècle,* Paris, 1890, 1 vol. in-8°.
Kalckstein (von), *Abt Hugo aus dem Hause der Welfen, Markgraf von Neustrien,* dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte,* t. XIV, pp. 37-128, Gœttingen, 1874, in-8°.
— *Geschichte des franzœsischen Kœnigthums unter den ersten Capetingern,* Leipzig, 1877, 1 vol. in-8°.

Kremer, *Origines Nassoicæ*, Wiesbaden, 1779, 2 vol. in-4°.

Krüger, *Der Ursprung des Hauses Lothringen-Habsburg*, Vienne, 1890, 1 vol. in-4°.

Laguille (père), *Histoire de la province d'Alsace* depuis Jules César jusqu'au mariage de Louis XV, 2 parties en 1 vol. in-f°, Strasbourg, 1727.

Lapôtre (père), *Hadrien II et les fausses décrétales* dans la *Revue des questions historiques*, t. XXVII, pp. 377-430, Paris, 1880, in-8°.

— *L'Europe et le Saint-Siège à l'époque Carolingienne, Ire partie, le pape Jean VIII*, Paris, 1895, 1 vol. in-8°.

Le Carpentier, *Histoire de Cambrai et du Cambrésis*, Leyde, 1664, 2 vol. in-4°.

Le Glay, *Cameracum christianum*, Paris, 1849, 1 vol. in-8°.

Leibniz, *Annales imperii occidentis*, éditées par G. H. Pertz, Hannovre, 1843-1846, 3 vol. in-8°.

Lippert, *Kœnig Rudolf von Frankreich*, Leipzig, 1886, 1 vol. in-8°.

Longnon, *Les Pagi du diocèse de Reims*, forme le 11e fascicule de la *Bibliothèque de l'École pratique des hautes études*, Paris, 1872, in-8°.

— *Girard de Roussillon dans l'histoire*, dans la *Revue historique*, t. VIII, pp. 241-279, Paris, 1878, in-8°.

— *Atlas historique de la France*, livraisons 1-3 avec texte explicatif, Paris, 1884-1889.

Longpérier (de), *Les Monnaies épiscopales de Strasbourg et de Constance*, dans la *Revue de numismatique*, 2e série, t. V, pp. 319-345, Paris, 1857.

Lorenz, *Dissertatio juris publici de antiquo coronæ Gallicæ in regnum Lotharingiæ jure*, Strasbourg, 1748, 1 vol. in-8°.

Maasen, *Eine Rede des Papstes Hadrian II vom Jahre 869*, dans les *Sitzungsberichte der philosophischen-historischen Klasse der Wiener Akademie*, t. LXXII, pp. 521-542, Vienne, 1872, in-8°.

Marcotty, *Mémoire sur l'histoire du duché de Lotharingie depuis le commencement du Xe siècle jusqu'à la fin du XIe siècle*, dans les *Annales des universités de Belgique*, t. II, Bruxelles, 1844, in-8°.

Martin (Henri), *Histoire de France*, t. II, 4e éd., in-8°.

Maxe-Werly, *Étude sur les pagi du Barrois, le pagus Barrensis*, dans les *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 1re série, t. VI, pp. 151-180.

Meurisse, *Histoire des évêques de l'église de Metz*, Metz, 1634, 1 vol. in-f°.

Meyer, *Die Theilungen im Reiche der Karolinger*, Stettin, 1877, 1 vol. in-4°.

Meyer von Knonau, *Ueber Nithards vier Bücher Geschichte*, Leipzig, 1866, 1 vol. in-4°.

Monod, *Du Rôle de l'opposition des races et des nationalités dans la dissolution de l'empire carolingien*, dans l'*Annuaire de l'École pratique des hautes études*, Paris, 1896, in-12.

Mourin, *Les Comtes de Paris*, Paris, 1869, 1 vol. in-8°.

Mühlbacher, *Die Urkunden Karls des Dicken*, dans les *Sitzungsberichte der philosophischen historischen Klasse der Wiener Akademie*, t. XCXII, pp. 331-515, Vienne, 1879, in-8° ;

— *Zwei unedirte Karolinger Diplome*, dans les *Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschungen*, t. IX, pp. 128-133, Vienne, 1889, in-8°.

— *Deutsche Geschichte unter den Karolingern*, Stuttgart, 1896, in-8°.

Müller (M.), *Das Kanzleiwesen Kœnig Zwentibolds*, Bonn, 1892, 1 vol. in-8°.

Noorden (von), *Hinkmar Erzbischof von Reims*, Bonn, 1863, 1 vol. in-8°.

Piot, *Les Pagi de la Belgique* dans les *Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers publiés par l'Académie royale de Belgique,* t. XXXIX, Bruxelles, 1879, in-4°.

Pouzet, *La Succession de Charlemagne et le traité de Verdun* dans les *Mélanges Carolingiens,* t. VII de la *Bibliothèque de la Faculté des lettres de Lyon,* Paris, 1890, in-8°.

Ranke (von), *Weltgeschichte,* t. VI, Leipzig, 1885, in-8°.

Robert (P. Ch.), *Études numismatiques sur une partie du nord-est de la France,* Metz, 1852, 1 vol. in-4°.

— *Numismatique de Cambrai,* Metz, 1862, 1 vol. in-4°.

— *Sceau et monnaies de Zwentibold, roi de Lorraine,* publié dans les *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle,* t. V, pp. 273-279, Metz, 1863.

Rocquain, *La Papauté au Moyen Age,* t. I, Paris, 1881, 1 vol. in-8°.

Rosières (de), *Stemmatum Lotharingiæ ac Barri ducum tomi septem,* Paris, 1580, 1 vol. in-f°.

Roy, *Principes du pape Nicolas Ier sur les rapports des deux puissances,* dans les *Études d'histoire du Moyen Age dédiées à G. Monod,* pp. 95-103, Paris, 1897, in-8°.

Sauerland, *Die Immunitæt von Metz,* Metz, 1877, 1 vol. in-8°.

— *Ein Brief des Papstes Nikolaus I an den Bischof Hatto von Verdun,* dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte,* 5e année, 1er fascicule, pp. 253-255, Metz, 1893, in-8°.

Schœpflin, *Alsatia illustrata,* Colmar, 1751-1761, 2 vol. in-f°.

Schœtter, *Einige kritische Erœrterungen ueber die frühere Geschichte der Grafschaft Luxemburg,* Luxemburg, 1859, in-4°.

Schrœrs, *Hinkmar Erzbischof von Reims,* Fribourg, 1884, 1 vol. in-8°.

Sdralek, *Hinkmars von Reims kanonistisches Gutachten ueber die Ehescheidung des Kœnigs Lothar des Zweiten,* Fribourg, 1881, 1 vol. in-8°.

Sickel (Th. von), *Beitræge zur Diplomatik,* I-VIII, parus dans les *Sitzungsberichte der philosophischen-historischen Klasse der Wiener Akademie,* tt. XXXVI, XXXIX, XLVII, XLIX, LXXXV, XCIII et CI, Vienne, 1861-1882, in-8°.

Simson, *Jahrbücher des frænkischen Reichs unter Ludwig dem Frommen,* Leipzig, 1874-1876, 2 vol. in-8°.

Sœtbeer, *Beitræge zur Geschichte des Geld- und Münzwesens in Deutschland* (IVter Theil, *Die Karolingische Zeit*) dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte,* t. IV, pp. 241-355 et t. VI, pp. 1-112, Gœttingen, 1863 et 1866, in-8°.

Spruner et Menke, *Hand-Atlas für die Geschichte des Mittelalters und der Neueren Zeit,* 3e éd., Gotha, 1880.

Stein, *Geschichte des Kœnigs Konrad I von Franken und seines Hauses,* Nœrdlingen, 1872, 1 vol. in-8°.

Strobel, *Vaterlændische Geschichte des Elsasses,* Strasbourg, 1841-1850, 6 vol. in-8°.

Suklje, *Die Entstehung und Bedeutung des Verduner Vertrags,* Laybach, 1876, 1 vol. in-8°.

Valois, *Notitia Galliarum,* Paris, 1675, 1 vol. in-f°.

Van den Bergh, *Handboek der middel-nederlandsche Geographie,* La Haye, 1872, 1 vol. in-8°.

VIGNIER, *La véritable origine des très illustres maisons d'Alsace, de Lorraine, d'Autriche, etc.*, Paris, 1649, 1 vol. in-f°.

VOS, *Lobbes, son abbaye, son chapitre*, Louvain, 1865, 2 vol. in-8°.

WAITZ, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. III, 2e édition, Kiel, 1883, t. IV, 2e édition, Berlin, 1885 ; tt. V et VI, 2e édition, revue par ZEUMER, Berlin, 1893 et 1895 ; tt. VII et VIII, Kiel, 1876 et 1878, in-8°.

— *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich I*, 3e édition, Leipzig, 1885, 1 vol. in-8°.

WARNKŒNIG et GÉRARD, *Histoire des Carolingiens*, Bruxelles, 1862, 2 vol. in-8°.

WASSEBOURG, *Premier volume des antiquitez de la Gaule Belgique*, Paris, 1549, 1 vol. in-f°.

WATTENBACH, *Deutschlands Geschichtsquellen*, t. I, 6e édition, 1893, t. II, 5e édition, 1885, Berlin, in-8°.

WEIZSÆCKER, *Hinkmar und Pseudo-Isidor*, dans la *Niedners Zeitschrift für historische Theologie*, année 1858, pp. 327-430, in-8°.

WENCK, *Das frænkische Reich nach dem Vertrage von Verdun*, Leipzig, 1851, 1 vol. in-8°.

— *Die Erhebung Arnulfs und der Zerfall des Karolingischen Reichs*, Leipzig, 1852, 1 vol. in-8°.

WITTE (HEINRICH), *Genealogische Untersuchungen zur Geschichte Lothringens und des Westrichs* dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte*, 5e année, 2e fascicule, pp. 26-108, et 7e année, 1er fascicule, pp. 79-128, Metz, 1893 et 1895, in-8°.

WITTICH, *Die Entstehung des Herzogthums Lothringen*, Gœttingen, 1862, 1 vol. in-8°.

— *Richer ueber die Herzoge Giselbert von Lothringen und Heinrich von Sachsen*, dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. III, p. 105-142, Gœttingen, 1863, in-8°.

WOLFRAM, *Kritische Bemerkungen zu den Urkunden des Arnulfsklosters*, dans le t. I du *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte*, pp. 40-80, Metz, 1889, in-8°.

— *Die Urkunden Ludwigs des deutschen für das Glossindenkloster in Metz*, dans le tome XI des *Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschungen*, pp. 1-27, Vienne, 1890, in-8°.

ZELLER, *Histoire d'Allemagne*, t. II, 2e éd., Paris, 1885, in-8°.

ABRÉVIATIONS USITÉES DANS LE PRÉSENT OUVRAGE

Ab. . . . . = Abbas.
Ac. . . . . . = *Académie.*
Ac. I. B. L. . . . . . = *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*
AA. SS. . . . . . = *Acta sanctorum Bollandistarum.*
AA. SS. O. S. B. . . . . . = *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti.*
Adn. Hloth., Hlud., Kar . . = *Adnuntiatio* Hlotharii, Hludowici, Karoli.
Ann. . . . . . = *Annales.*
Ann. r. Fr., Bert., Fuld., Xant.[1] = *Annales regni Francorum, Bertiniani, Fuldenses, Xantenses.*
Ann. O. S. B. . . . . . = *Annales ordinis sancti Benedicti.*
Art. . . . . . = *Article.*
B.[2] . . . . . = Bœhmer.
B. M.[2] . . . . . = Bœhmer-Mühlbacher.
B. O.[2] . . . . . = Bœhmer-Ottenthal.
B. E. C. . . . . . = *Bibliothèque de l'École des Chartes.*
Bibl. RR. GG. . . . . . = *Bibliotheca rerum Germanicarum,* de Jaffé.
CC. . . . . . = *Capitularia regum Francorum,* dans les *Monumenta Germaniæ historica.*
Cart. . . . . . = *Cartulaire, Cartularium.*
Cat. . . . . . = *Catalogus, Catalogue.*
Chron. . . . . . = *Chronicon, Chronique.*
CG. . . . . . = *Conciliengeschichte,* de Hefele.
Cod. . . . . . = *Codex.*
Conc. . . . . . = *Concilium, Concile.*
Conv. . . . . . = *Conventus.*
DD. . . . . . = *Diplomata,* dans les *Monumenta Germaniæ historica.*
DD. H.[I], O.[I], O.[II], O[III].[3] . . . = *Diplomata* Heinrici I, Ottonis I; Ottonis II, Ottonis III.
D. G. K. . . . . . = *Deutsche Geschichte unter den Karolingern,* de Mühlbacher.
D. GQ. . . . . . = *Deutschlands Geschichtsquellen,* de Wattenbach.
D. VG. . . . . . = *Deutsche Verfassungsgeschichte,* de Waitz.
Ep. . . . . = Episcopus.

---

1. A la suite d'*Ann. r. Fr., Bert., Fuld.* ou *Xant.* est indiquée en chiffres l'année à laquelle est rapporté le fait dont il s'agit dans les *Annales regni Francorum, Bertiniani, Fuldenses* ou *Xantenses.*

2. Les nombres qui suivent B., B. M. et B. O. sont respectivement les numéros d'ordre des actes catalogués dans les *Regesta Karolorum* de Bœhmer, dans les *Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern,* de Bœhmer, revus par Mühlbacher, enfin dans les *Regesten des Kaiserreichs unter den Herrschern des sæchsischen Hauses,* de Bœhmer, revus par Ottenthal.

3. Les nombres qui suivent H.[I], O.[I], O.[II], O.[III], indiquent les numéros d'ordre des actes d'Henri I, d'Otton I, d'Otton II et d'Otton III dans l'édition des *Diplomata* donnée par Sickel.

F. D. G. . . . . . = *Forschungen zur deutschen Geschichte.*
G. . . . . . = *Geschichte.*
GQ. . . . . . = *Geschichtsquellen.*
HB. . . . . . = *Handbuch.*
H. ou *Hist.* . . . . . = *Historia, Histoire.*
H. R. E. . . . . . = *Historia Remensis ecclesiæ,* de Flodoard.
H. Zft. . . . . . = *Historische Zeitschrift.*
J. E.[1] . . . . . = Jaffé-Ewald.
J. K.[1] . . . . . = Jaffé-Kaltenbrunner.
J. L.[1] . . . . . = Jaffé-Lœwenfeld.
Jahrb. . . . . . = *Jahrbuch.*
Jahrb. G. L. G. . . . . . = *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte.*
KG. . . . . . = *Kirchengeschichte.*
KU. Abb. . . . . . = *Kaiserurkunden in Abbildungen,* de Sybel et Sickel.
KU. W. . . . . . = *Die Kaiserurkunden der Provinz Westfalen,* de Wilmans.
Lib. . . . . . = *Liber.*
Lib. pont. . . . . . = *Liber pontificalis.*
LL. . . . . . = *Leges,* dans les *Monumenta Germaniæ historica.*
MR. UB. . . . . . = *Mittelrheinisches Urkundenbuch* par Beyer, Eltester et Gœrz.
MR. Reg. . . . . . = *Mittelrheinische Regesten,* de Gœrz.
Mém. . . . . . = *Mémoire.*
Mir. . . . . . = *Miracula.*
Mitth. . . . . . = *Mittheilungen.*
Mitth. I. Œ. GF. . . . . . = *Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschungen.*
Mon. Germ. . . . . . = *Monumenta Germaniæ historica.*
N. A. . . . . . = *Neues Archiv.*
NR. UB. . . . . . = *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins,* de Lacomblet. Les documents tirés d'un ouvrage analogue, publié par Ritz, sont ainsi indiqués : Ritz *NR. UB.*
OB. . . . . . = *Oorkondenboek.*
Op. . . . . . = *Opus.*
PP. . . . . . = *Poetæ ævi carolini,* dans les *Monumenta Germaniæ historica.*
Reg. . . . . . = *Regesta, regestes.*
Reg. Kar. . . . . . = *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern,* de Mühlbacher.
Reg. Sax. . . . . . = *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Herrschern des sæchsischen Hauses,* d'Ottenthal.
Reg. pont. rom. . . . . . = *Regesta pontificum romanorum,* de Jaffé, 2e édition.
R. H. . . . . . = *Revue historique.*
R. Q. H. . . . . . = *Revue des questions historiques.*
R. H. Fr. . . . . . = *Recueil des historiens des Gaules et de la France,* de dom Bouquet.
SB. W. Ak. . . . . . = *Sitzungsberichte der philosophischen-historischen Klasse der Wiener Akademie.*
SS. . . . . . = *Scriptores rerum Germanicarum,* dans les *Monumenta Germaniæ historica.*

---

1. J. E., J. K. et J. L. sont toujours suivis d'un nombre, qui n'est autre que le numéro d'ordre d'une lettre pontificale dans la 2e édition des *Regesta pontificum romanorum,* de Jaffé, à laquelle ont collaboré, chacun pour une partie de l'ouvrage, Ewald, Kaltenbrunner et Lœwenfeld.

SS. RR. LL. . . . . . = *Scriptores rerum Langobardicarum,* dans les *Monumenta Germaniæ historica.*
St.[1] . . . . . = Stumpf-Brentano.
Syn. . . . . . = *Synodus.*
UB. . . . . . = *Urkundenbuch.*
V. . . . . . = *Vita.*
Zft. . . . . . = *Zeitschrift.*
Zft. G. OR. . . . . . = *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins.*

Ajoutons que nous désignons simplement par le nom de l'auteur certains ouvrages que nous avons fréquemment l'occasion de citer. Tels sont les *Annales ecclesiastici* de Baronius, la *Patrologie latine* de Migne, la *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio* de Mansi, l'*Histoire de Lorraine* de dom Calmet, la *Geschichte der ost- und westfrænkischen Karolinger,* de Gfrœrer, la *Geschichte des ostfrænkischen Reichs,* de Dümmler[2], et *Das frænkische Reich nach dem Vertrage von Verdun,* de Wenck. Il nous arrivera de faire de même pour d'autres ouvrages, lorsqu'ils seront dans un chapitre l'objet de renvois répétés.

---

1. Le nombre qu'on lit à la suite de St. est le numéro d'ordre assigné à un diplôme dans le *Verzeichniss der Kaiserurkunden* (tome II de l'ouvrage *Die Reichskanzler*), de Stumpf-Brentano.

2. Nous devons beaucoup à l'ouvrage de Dümmler, ainsi qu'aux *Regesten der Karolinger* de Mühlbacher ; il n'est que juste de payer notre tribut à ces deux savants et consciencieux travaux, qui nous ont été d'un très grand secours.

LE ROYAUME DE LORRAINE

SOUS LES CAROLINGIENS

PREMIÈRE PARTIE

LA LORRAINE INDÉPENDANTE (843-869)

LIVRE I

LE RÈGNE DE LOTHAIRE Ier (843-855)

CHAPITRE Ier

La Lorraine avant 840. — Elle est le centre et le cœur de l'empire carolingien. — Causes de la dissolution de cet empire. — Le traité de Verdun (843).

La vie de Lothaire Ier, sa vie publique au moins, que l'on peut faire commencer en 814, lorsque son père l'envoie gouverner la Bavière, mais qui ne date en réalité que de 817, c'est-à-dire du moment où Louis le Pieux l'associe à l'empire et le désigne pour son successeur, s'étend sur un espace d'environ quarante années, qui se subdivise naturellement en plusieurs périodes. La première révolte de Lothaire, son exil en Italie, la mort de Louis le Pieux, le traité de Verdun, enfin l'abdication et la retraite à Prüm de Lothaire, suivie à bref délai de sa mort, marquent assez bien les points extrêmes des différentes phases de son existence. Les plus importantes de ces phases, celles qui vont respectivement de 830 à 834 et de 840 à 843, ne rentrent pas dans le cadre de cette étude, qui ne commence qu'au traité de Verdun. Mais, avant d'examiner comment a été partagé en 843 l'empire franc, il convient de rappeler brièvement de quelle façon il avait été fondé et quelles causes en avaient amené la dissolution; avant de raconter l'histoire de cette partie des États de Lothaire, arrosée par le Rhin, la Moselle, la Meuse et l'Escaut, qui prit de son second fils et homonyme le nom de Lorraine, il est nécessaire, croyons-nous, de bien faire voir quel rôle avait à l'époque précédente joué cette contrée, quelle place elle avait occupée dans l'empire.

C'est en partie pour avoir, oubliant ou méconnaissant l'un et l'autre, pris comme base de leurs appréciations la situation du pays à l'époque où ils écrivaient — en partie pour avoir eu l'esprit dominé par des idées préconçues, par des systèmes construits *à priori,* que nombre d'historiens modernes ont émis, en parlant de la Lorraine ancienne, des vues parfois opposées les unes aux autres, mais qui se ressemblent toutes en ce qu'elles se trouvent contredites par la réalité des faits.

Selon nous, les conclusions tirées de l'état de la Lorraine à tel ou tel moment de son histoire, postérieurement au xe siècle, n'ont aucune valeur pour la période qui va de 843 à 925. Nous ne songeons pas davantage à demander quelque lumière à la théorie des limites naturelles, si fort en faveur en France, non plus qu'à celle des nationalités fondées sur la race et la langue, particulièrement chère aux Allemands. C'est l'époque antérieure à 843 qui sera notre unique point de départ; c'est à l'aide des événements du viie siècle et du commencement du ixe, et de ceux-là seuls, que nous essayerons d'éclairer et d'expliquer les faits — placés immédiatement après dans l'ordre chronologique — qui font l'objet particulier du présent travail.

Les pays qui devaient former un jour la Lorraine, partagés inégalement entre les Francs Saliens et les Francs Ripuaires, avaient constitué le noyau du royaume d'Austrasie sous la domination des Mérovingiens [1]; c'était là, sur les bords de la Moselle, dans l'antique cité de Metz, que les souverains avaient fixé leur résidence [2], d'où le nom de royaume de Metz donné quelquefois à l'Austrasie. Nous n'avons pas à raconter les luttes de l'Austrasie et de la Neustrie, ni à rechercher les causes qui mirent si souvent aux prises les Francs de l'ouest et ceux de l'est. On sait que finalement la victoire resta aux derniers (687). Ils n'étaient plus à cette date gouvernés par un descendant de Clovis [3], mais par un maire du palais, originaire de la future Lorraine. C'est en effet entre la Meuse, le Rhin et la Moselle que se trouvaient, au moins pour la plus grande partie, les domaines de Pépin le Moyen [4]. Petit-fils de saint Arnulf par son père Anségise, de Pépin l'Ancien par sa mère Begga, ce personnage disposait des richesses et de l'influence de deux des familles les plus puissantes de l'Austrasie. Devenu maire du palais de ce royaume, il en

1. Sur l'étendue et les limites de l'Austrasie, voir Longnon, *Atlas historique de la France,* 1re liv., pl. III et IV, et texte explicatif, pp. 34 et suiv.

2. Voir sur cette question Digot, *Histoire du royaume d'Austrasie,* t. I, pp. 231-235 et 335. Si Metz n'était pas déjà capitale sous les règnes de Thierry Ier, de Théodebert Ier et de Théodebald, il est certain qu'elle le devint à partir de Sigebert Ier (que Digot appelle Sigisbert II).

3. Il est possible, mais nullement certain, que Pépin le Moyen, battu en 680 par Ebroïn, ait consenti, lorsqu'il traita avec Waratton, successeur de ce dernier, à reconnaître pour roi Thierry III. (Voir Bonnell, *Die Anfänge des Karolingischen Hauses,* p. 124.)

4. Sur les possessions de la famille carolingienne, voir Bonnell, *op. cit.,* pp. 71-84, et Fustel de Coulanges, *Les Transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne,* pp. 147-148. Si le premier est trop sévère dans sa critique, s'il rejette trop facilement des documents qui ne sont pas aussi dépourvus de valeur qu'il le pense, le second a le tort de puiser quelquefois à des sources peu sûres.

fut le seul véritable maître depuis l'assassinat de Dagobert II jusqu'à la victoire de Testry.

Après avoir fait tuer Berthaire, le maire du palais de Neustrie, il prit pour lui la charge du défunt ; Thierry III et ses fils gardèrent, il est vrai, le titre de roi, mais Pépin se réserva la réalité du pouvoir ; lui seul gouverna et administra. Non content d'avoir étendu son autorité sur la Neustrie et la Bourgogne, Pépin entreprit de rendre à l'empire franc ses anciennes limites. Les pays et les peuples soumis par Clovis et ses premiers successeurs avaient profité, pour reconquérir leur indépendance, tant de la faiblesse des derniers Mérovingiens, que des guerres qui avaient mis ces rois aux prises les uns avec les autres, et des luttes qu'ils avaient eu à soutenir contre leurs grands révoltés. C'était une nouvelle conquête à faire. Elle dura un siècle, et ce fut seulement l'arrière-petit-fils de Pépin, Charlemagne, qui acheva l'œuvre à laquelle trois générations de ses ancêtres avaient travaillé.

Charles-Martel avait dû commencer par réduire les peuples qui, à la mort de son père, s'étaient soulevés contre la domination austrasienne. Vaincus à Francorchamp, à Vincy, à Soissons, les Neustriens se résignèrent à leur défaite. L'Alamannie et la Bavière furent soumises par Pépin le Bref; Charlemagne n'eut pas beaucoup de peine à conquérir le royaume des Lombards ; mais les Aquitains au sud, les Frisons et les Saxons au nord, opposèrent aux Francs une résistance opiniâtre, qu'il fallut des années d'efforts pour dompter [1].

Entre temps, la dynastie mérovingienne avait été dépossédée de la couronne en la personne de Childéric III, qui alla finir ses jours dans un monastère, et Pépin le Bref, de maire du palais ou de duc des Francs qu'il était jusqu'alors, devint roi des Francs ; ce titre consacrait et légitimait le pouvoir de fait qu'exerçait Pépin, comme l'avaient exercé avant lui son père et son aïeul.

Assurément, il n'y avait pas que des Austrasiens dans les armées de Charlemagne et de ses ancêtres ; on peut ajouter que les lois n'établissaient aucun privilège au profit des Austrasiens, ni en général des Francs [2]. Mais ce n'en est pas moins l'Austrasie qui a fourni aux Carolin-

---

1. Sur ces événements, consulter l'*Histoire d'Austrasie* de Digot, t. IV, qui s'arrête à l'élévation de Pépin le Bref sur le trône ; les premiers volumes de la série des *Jahrbücher des deutschen Reichs,* rédigés par Bonnell, Breysig, Hahn, Œlsner, Abel et Simson ; enfin *Les Transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne,* de Fustel de Coulanges.

2. C'est ce que font observer Waitz, *D. VG.,* t. III, p. 343, et Fustel de Coulanges, *Les Transformations de la royauté à l'époque carolingienne,* p. 619. Pourtant les Francs, à titre de nation conquérante, avaient une prééminence honorifique sur les peuples soumis. Rabàn Maur, dans son travail *De oblatione puerorum* (Mabillon, *Ann. O. S. B.,* t. II, p. 732), laisse percer les sentiments de supériorité dédaigneuse qu'il éprouve, lui, homme de race franque, à l'égard des Saxons. Et le moine de Saint-Gall, dans les *Gesta Karoli Magni,* liv. I, ch. 10 (*SS.,* t. II, p. 735), déclare que Gaulois, Aquitains....., Alamans et Bavarois se croyaient honorés d'être appelés les serfs des Francs. Citons encore un passage d'Adrevald, *Miracula s. Benedicti,* ch. 27 (*SS.,* t. XV, p. 491). Sur l'honneur attaché au nom de Franc, voir Gagern, *Arnulfi imperatoris vita,* p. 76, n. 1.

giens leur point d'appui, c'est à elle que revient l'honneur d'avoir reconstitué, en l'agrandissant, l'empire créé jadis par les Mérovingiens [1]; c'est chez elle, en outre, que se recrutaient en grande partie les comtes chargés d'administrer les pays conquis [2]. Pour ne rien dire des textes qui mentionnent l'envoi en Aquitaine et Italie, par exemple, de comtes et d'abbés francs, sans spécifier la partie du pays franc d'où ils étaient originaires [3], nous rappellerons que le beau-père de Lothaire Ier, Hugues, comte de Tours, appartenait peut-être à l'illustre famille alsacienne des Étichonides; en tous cas, il devait être originaire de l'Alsace, pays que les Alamans avaient jadis occupé et colonisé, mais dont trois siècles d'une intime union avec l'Austrasie avaient fait une province franque [4]. Gérard de Roussillon, que l'on trouve en 837 pourvu du comté de Paris, s'il ne se rattachait pas à Hugues par d'étroits liens de parenté, était certaine-

---

1. Digot, *Histoire du royaume d'Austrasie,* t. IV, p. 297, et Zeller, *Histoire d'Allemagne,* t. I, p. 377, t. II, pp. 52 et 60, montrent que les Austrasiens sont les vrais fondateurs de l'empire. Waitz, *D. VG.,* t. III, p. 57, n. 1, reconnaît que la victoire de la maison arnulfienne doit être considérée comme celle des Austrasiens eux-mêmes. Dümmler, t. I., p. 10, et t. III, p. 627, appelle les Francs le peuple dominateur.

2. Waitz, *op. cit.,* t. III, pp. 167, 350, 386, admet le fait pour les Francs en général; il est mis en lumière, en ce qui concerne les Austrasiens, par Witte (Heinrich) dans ses *Genealogische Untersuchungen zur Geschichte Lothringens* (*Jahrb. G. L. G.,* Ve année, 2e livr., p. 31), par R. Merlet, dans un travail sur l'*Origine de Robert le Fort* (*Mélanges Julien Havet,* p. 101, n. 1, et p. 108), par Ed. Favre, *La Famille d'Évrard, marquis de Frioul, dans le royaume franc de l'ouest* (*Études d'histoire du Moyen Âge dédiées à G. Monod,* p. 155).

3. Pour l'Aquitaine, voir la *Vita Hludovici,* ch. 3 (*SS.,* t. II, p. 608); pour l'Italie, Adrevald, *Miracula S. Benedicti,* ch. 18 (*SS.,* t. XV, p. 486).

4. Voici ce que dit de Hugues Thégan dans la *Vita Hludowici,* ch. 28 (*SS.,* t. II, p. 597): « Sequenti anno habuit placitum suum generale et ibi Hlutharius filius suus primogenitus ex regina suscepit in conjugium filiam *Hugi comitis, qui erat de stirpe cujusdam ducis nomine Edith,* etc. » Presque tous les auteurs modernes ont identifié Edith, l'ancêtre de Hugues, avec le duc d'Alsace Adalric, Athic ou Ethicon, qui vivait au VIIe siècle. Pfister a indirectement combattu cette opinion, en soutenant que Liutfrid et Eberhard, petits-fils d'Adalric, étaient les derniers descendants connus de ce personnage (*Le Duché mérovingien d'Alsace, Annales de l'Est,* t. IV, pp. 454-464). Il est très vrai que les diplômes et les chartes de la seconde moitié du VIIIe siècle ne mentionnent pas de fils ni de petit-fils de Liutfrid et d'Eberhard, mais ce silence des sources ne prouve nullement qu'il n'en ait pas existé. Pfister a négligé le passage de Thégan que nous avons cité plus haut; le témoignage du biographe de Louis le Pieux a pourtant quelque valeur, car il émane d'un contemporain de Hugues et d'un homme qui n'avait aucun intérêt à flatter ce personnage en lui fabriquant une généalogie imaginaire. On pourrait se demander, il est vrai, si le membre de phrase « qui erat de stirpe cujusdam ducis nomine Edith » n'est pas une interpolation ajoutée au texte de Thégan. Ajoutons qu'il n'y a aucun parti à tirer d'une phrase, un peu obscure d'ailleurs, du diplôme de Lothaire Ier pour Saint-Étienne de Strasbourg, puisque cet acte, au moins sous sa forme actuelle, est un faux (voir ce que nous en disons plus bas, p. 28, note). — On ne trouve aucun lien qui rattache directement Hugues lui-même à l'Alsace, mais nous voyons sa fille Ermengarde recevoir de son époux Lothaire Ier une partie de sa dot en Alsace, en particulier le domaine sur lequel elle construisit l'abbaye d'Erstein (B. M. 1104, cf. B. M. 709). Liutfrid, fils de Hugues, est abbé laïc de Moutiers-Granval, abbaye située dans un territoire qui se rattachait à l'Alsace (B. M. 1103), de même Hugues fils de Liutfrid (B. M. 1275); de plus, nous savons par Hincmar (*Ann. Bert.* 869, p. 108) que ce Hugues était un des principaux seigneurs de l'Alsace. De tout cela on peut conclure que le comte de Tours lui-même tirait son origine de cette province.

ment allié à la famille carolingienne [1]. Lambert, comte de Nantes, dont deux descendants ceindront à la fin du IXe siècle la couronne impériale [2], et Matfrid, comte d'Orléans [3], tiraient l'un et l'autre leur origine de la contrée qu'arrosent la Moselle, la Sarre et la Blies. Peut-être faudrait-il ajouter à cette liste Robert le Fort [4], et le père de Bérenger Ier, Évrard, margrave de Frioul [5].

Enfin, quand il s'agit de donner à l'empire franc une capitale, c'est en Austrasie, entre la Meuse et le Rhin, que l'établit Charlemagne ; la *villa* d'Aix-la-Chapelle se transforma et devint la résidence de l'Empereur [6].

La rive gauche du Rhin était donc bien alors le centre et le cœur de l'État franc [7].

Voyons maintenant comment tomba l'édifice auquel Charlemagne avait mis la dernière main. La principale, sinon l'unique cause de ruine, serait pour beaucoup d'historiens modernes l'éveil du sentiment national chez les peuples soumis, leur hostilité contre la domination franque et leur désir de conquérir l'indépendance [8]. Les documents de l'époque ne té-

---

1. Nous parlerons plus loin de Gérard de Roussillon.

2. Sur les origines de la famille à laquelle appartenait Lambert, voir Waitz, *Ueber das Herkommem des Markgrafen Wido von Spoleto* (*F. D. G.*, t. III, pp. 149-154), et Wüstenfeld, *Ueber die Herzoge von Spoleto aus dem Hause der Gaidonen* (*ib. ib.*, pp., 383-432).

3. Sur Matfrid, voir Croll, *Origines Bipontinæ* (t. I, pp. 96 et suiv.); Krüger, *Der Ursprung des Hauses Lothringen-Habsburg* (pp. 6 et 7), et Witte (Heinrich), *op. cit.* (pp. 33 et suiv.).

4. L'origine austrasienne de Robert le Fort a été soutenue récemment par Merlet, dans le travail dont il a été fait mention plus haut.

5. Le testament d'Évrard (d'Achery, *Spicilegium*, t. II, p. 876) nous montre qu'une partie des biens de ce seigneur était située dans les *pagi* austrasiens d'abord, puis lorrains, de Hesbaye, de Condroz, de Toxandrie et de *Moilla*. Quoique mariée à Gisèle, sœur utérine de Charles le Chauve, Évrard s'était rallié au parti de Lothaire, qu'il accompagna en Italie, quand, en 834, ce prince s'y retira. Sur Bérenger et sa famille, voir Wenck, *Das fr. Reich*, etc., p. 350, et *Die Erhebung Arnulfs*, p. 68 ; Dümmler, *Gesta Berengarii*, pp. 12 et suiv., et *Gesch. d. OR.*, t. I, p. 119, p. 211, n. 6, p. 333, etc. ; Ed. Favre, *La Famille d'Évrard, marquis de Frioul* (*Études d'histoire du Moyen Age dédiées à G. Monod*, pp. 155 et suiv.).

6. Voir Einhard, *Vita Karoli Magni*, ch. 22 et 30 (pp. 20 et 25 de l'édition *in usum scholarum*) ; Thégan, *Vita Hludowici*, ch. 37, 41 et 48 (*SS.*, t. II, pp. 598 et 601) ; l'Astronome, *Vita Hludovici*, ch. 28 (*SS.*, t. II, p. 621) ; Nithard, *Historiarum libri IIII*, liv. IV, ch. 1 (p. 43 de l'édition *in usum scholarum*) ; *Chronicon Moissiacense*, aux années 804 et 810 (*SS.*, t. I, pp. 307 et 309) ; Réginon, *Chronicon* 869 (p. 98) ; le poème *De sancto Karolo* (Einhard, *Vita K. M.*, éd. *in us. sc.*, p. 43). Cf. *Ann. Fald.* 839 (p. 30) ; Adon, *Chronicon* (*SS.*, t. II, p. 322) ; Waitz, *D. VG.*, t. III, pp. 254, 255.

7. Voir Himly, *De la Décadence carlovingienne* (*B. E. C.*, t. XII, p. 203), et Zeller, *op. cit.*, t. II, p. 60.

8. Parmi les historiens modernes qui ont défendu cette opinion, citons : Sismondi, *Histoire de France*, t. III, pp. 9, 10, 58, 59 ; Augustin Thierry, dans la XIe de ses *Lettres sur l'histoire de France;* Luden, *Histoire de l'Allemagne* (traduction Savagner, t. II, pp. 500 et 501) ; Michelet, *Histoire de France*, t. I, ch. 3, des éditions antérieures à 1869 ; Gfrœrer, t. I, pp. 64 et 65. — Guizot, discutant la thèse d'Augustin Thierry, car c'est ce dernier historien surtout qui l'a mise en relief, la trouve beaucoup trop exclusive ; suivant lui, d'autres causes ont contribué, avec l'hostilité des races, à la dissolution de l'empire carolingien (*Histoire de la civilisation en France*, t. II, XXIVe leçon ; *Essais sur l'histoire de France*, IIIe essai ; *Histoire de France*, t. I, pp. 270 et 271) ; c'est aussi l'avis de

moignent pas en faveur de cette manière de voir ; nulle part on ne rencontre la trace d'un patriotisme français, non plus que d'un patriotisme allemand [1]. Saxons, Bavarois, Lombards, Aquitains, contre lesquels Charlemagne avait eu à soutenir des luttes opiniâtres, et dont il avait dû à plusieurs reprises réprimer les révoltes, acceptaient maintenant, tranquilles et résignés, le gouvernement de Louis le Pieux [2]. L'esprit partiliariste n'était pas mort, nous l'accordons, mais il n'avait pas la force d'accomplir l'œuvre de destruction qu'on a voulu lui attribuer.

Non, si l'empire franc s'est disloqué, c'est d'abord parce qu'il n'avait pas les institutions dont il aurait eu besoin pour se maintenir [3]. Celles dont il était pourvu, même avec les améliorations qu'y avait introduites Charlemagne, pouvaient bien suffire à un royaume d'étendue médiocre ; elles étaient incapables de satisfaire aux besoins d'un État qui comprenait toute l'étendue de la France actuelle, la Belgique, la Hollande, la moitié de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, la Suisse et les deux tiers de l'Italie, sans parler de deux provinces espagnoles.

Le service militaire gratuit et obligatoire pour tous les hommes libres était devenu sous Charlemagne une charge écrasante [4] ; il ne se passait pour ainsi dire pas d'année où il n'y eût une expédition, et vu l'immen-

---

Lehuërou, *Histoire des institutions carolingiennes*, pp. 558-596 ; Himly, *Wala et Louis le Débonnaire*, p. 5, et *De la Décadence carlovingienne* (*B. E. C.*, t. XII, pp. 207-209), et Zeller, *Histoire de l'Allemagne*, t. II, p. 53, croient les nations soumises hostiles aux Francs, mais admettent d'autres causes de dissolution. Pour Wenck, p. 211, les peuples vaincus par les Francs aspirent à l'indépendance, mais il n'existe point d'antagonisme entre les populations germaniques d'une part et les populations romanes d'autre part ; cf. pp. 361 et suiv. ; Dümmler, t. I, p. 15 et pp. 204-205, ne voit aucune trace de haines nationales dans les luttes qui éclatent sous Louis le Pieux ; pourtant, t. I, p. 59, n. 2, il interprète dans le sens d'une opposition entre les Francs et les Germains d'outre-Rhin, le passage suivant de la *Vita Hludovici*, ch. 45 (*SS.*, t. II, p. 633) : « diffidens (Ludovicus) quidem Francis, magisque se credens Germanis. » Fustel de Coulanges, *Les Transformations de la royauté à l'époque carolingienne*, pp. 617 et suiv., 630 et suiv., se prononce très nettement contre la théorie d'Augustin Thierry ; il n'y a point, dit-il, de sentiment national éveillé, point d'hostilité de race, point d'aspirations à l'indépendance chez les peuples soumis. Monod, *Du Rôle de l'opposition des races et des nationalités dans la dissolution de l'empire carolingien* (*Annuaire de l'École pratique des hautes études* pour 1896, pp. 2 et 3), reconnaît que Fustel a raison pour les cinquante premières années du IXe siècle.

1. Aux auteurs que nous avons cités dans la note précédente, il convient d'ajouter Dareste, *Histoire de France*, t. I, p. 445, Mourin, *Les Comtes de Paris*, p. 10, et Waitz, *D. VG.*, t, IV, p. 652, qui rejettent également l'existence d'un patriotisme français ou allemand.

2. C'est ce que montre bien Monod, p. 3 de l'article cité plus haut. Il fait pourtant, et non sans raison, une exception pour l'Aquitaine.

3. L'insuffisance des institutions est relevée par Guizot, Lehuërou, Himly, Warnkœnig et Gérard (pour ces auteurs, voir ci-dessus), par Waitz, *D. VG.*, t. IV, pp. 636 et suiv., et par Suklje, *Die Entstehung und Bedeutung des Verduner Vertrags*, p. 6 ; Suklje croit encore d'ailleurs qu'il existe un antagonisme entre les Germains et les populations romanes. Il est étonnant que Fustel de Coulanges n'ait fait qu'indiquer en passant cette cause de faiblesse dans le chapitre où il traite de la dissolution de l'empire carolingien (*op. cit.*, pp. 618 et suiv.). Il faut bien le reconnaître, nous n'avons là qu'un fragment, où l'éminent historien n'a pas donné à toutes ses idées le développement qu'elles comportaient.

4. Waitz, *D. VG.*, t. IV, pp. 554, 555, et Fustel de Coulanges, *op. cit.*, p. 509, reconnaissent la lourdeur du fardeau qu'était le service militaire.

sité de l'empire, il fallait quelquefois parcourir des centaines de kilomètres avant d'être arrivé sur le théâtre de la guerre.

D'autre part, les comtes étaient trop puissants, trop indépendants de l'autorité royale, tant par suite de l'hérédité qui tendait à s'établir, que de la concentration entre leurs mains de tous les pouvoirs[1]. Bien souvent, ces agents étaient indignes de la mission dont ils étaient chargés. Quant à ceux qui étaient honnêtes et expérimentés, on ne pouvait pas raisonnablement leur demander d'être à la fois bons administrateurs, bon juges, bons gendarmes, bons capitaines et bons trésoriers ; s'ils s'acquittaient bien de l'une de ces fonctions, il y avait des chances pour qu'ils fussent médiocres dans l'exercice des autres. A supposer même qu'il s'en trouvât un qui possédât toutes les qualités, toutes les aptitudes, le temps lui aurait manqué pour l'accomplissement des devoirs différents qu'il était tenu de remplir.

Il fallait donc au nouvel empire, en même temps qu'une armée permanente répartie aux frontières ou dans les provinces mal soumises, un corps de fonctionnaires civils chargés d'administrer et de rendre la justice. Pour l'entretien des troupes, des comtes et de leurs subordonnés, car les uns et les autres auraient été payés, il eût été nécessaire, vu l'insuffisance du produit des impôts encore existants, d'en créer de nouveaux ou de faire revivre ceux qui avaient été abolis. La perception de ces impôts aurait été confiée à des agents spéciaux.

En un mot, du moment que l'on ressuscitait l'empire romain, on devait revenir au système qui l'avait fait vivre cinq siècles. Cet empire avait possédé une armée permanente, des fonctionnaires civils à la fois administrateurs et juges, et des impôts réguliers : ces organes, l'empire franc en avait besoin, lui aussi, pour subsister.

Seulement, était-il possible à Charlemagne de restaurer les institutions romaines, de les faire accepter par les hommes de son temps? Nous ne le croyons pas ; il semble d'ailleurs que le premier des empereurs francs n'en ait pas eu l'idée. Tirer de ce qui existait avant lui le meilleur parti possible, combattre les maux dont souffrait la société par des remèdes empiriques, telle a été la méthode suivie par Charlemagne[2]. Il a mieux

---

1. Sur la trop grande puissance des fonctionnaires, voir Himly, *De la Décadence carlovingienne, loc. cit.*, Warnkœnig et Gérard, *op. cit.*, t. II, p. 196, Waitz, *D. VG.*, t. IV, p. 646.

2. Pour rendre le service militaire moins lourd, il a eu recours à différentes mesures, mais les unes et les autres ne devaient rester en vigueur que pendant une courte période de temps. Ainsi, le *Memoratorium de exercitu in Gallia occidentali promovendo*, ch. 3 (*CC.*, t. I, p. 134), règle le service d'après la fortune que l'on possède, et les *Capitula de causis diversis*, ch. 2 (*CC.*, t. I, p. 136), allègent pour les Saxons le service, à proportion de l'éloignement du théâtre de la guerre; mais ces dispositions n'étaient valables que pour l'année 807, et il avait fallu une famine pour déterminer Charlemagne à les prendre.

Plus efficace était certainement l'institution des *missi dominici ;* ces agents étaient pris parmi les évêques et les comtes, et nommés par le souverain, qui les changeait tous les ans. Leurs pouvoirs étaient très étendus ; ils devaient assurer l'exécution des ordres du roi, prêter main-forte aux autorités locales, quand celles-ci étaient trop faibles, veiller à

aimé étayer tant bien que mal les murs branlants de la vieille maison que de les jeter bas pour construire sur des bases solides un nouvel édifice.

Au moins, par la vigilance, l'ingéniosité et l'activité qu'il avait déployées dans l'accomplissement de cette tâche, avait-il réussi à conjurer le mal. Ces qualités faisaient malheureusement défaut à son fils : Louis avait de belles vertus privées, mais il n'était rien moins qu'un homme d'État [1]. Pourtant, au début de son règne, quelques-uns de ses conseillers [2], soucieux d'assurer la paix et l'unité dans l'Église et dans l'empire, lui inspirèrent des mesures prévoyantes qui, s'il les avait respectées, auraient pu produire les bons effets que l'on espérait d'elles [3]. L'acte de 817, par lequel Louis réglait sa succession, en accordant à l'aîné de ses fils la dignité impériale, tandis que les deux cadets devaient se contenter d'une couronne de roi, n'établissait pas seulement au profit du premier une prééminence honorifique ; elle faisait de Louis et de Pépin les vassaux de leur aîné, et l'attribution à celui-ci des deux tiers ou des trois quarts de l'empire, alors que les deux autres étaient réduits, le premier à la Bavière, le second à l'Aquitaine, mettait entre les mains de Lothaire une force matérielle suffisante pour qu'il pût obliger au besoin ses frères à reconnaître ses droits de suzerain [4].

Ces dispositions, qui rompaient d'une façon heureuse avec la coutume barbare des partages égaux, source de tant de conflits, font le plus grand

---

ce qu'elles remplissent les devoirs de leurs charges, corriger les erreurs et les injustices qu'elles avaient commises ; en un mot, ils prenaient au nom de l'empereur toutes les décisions que celui-ci aurait prises lui-même. Seulement, et là était le vice du système, l'évêque et le comte envoyés comme *missi* dans une région, avaient dans cette même région, le premier son diocèse, le second son *pagus*. Ils allaient donc inspecter des collègues, qui seraient chargés plus tard de les inspecter eux-mêmes. On conçoit que, dans ces conditions, les *missi* se soient montrés indulgents pour ceux qu'ils avaient à surveiller, et aient fermé les yeux sur bien des irrégularités. Pourtant ils s'acquittaient de leur mission avec quelque conscience, quand le souverain était, comme Charlemagne, un homme actif, énergique et qui entendait se faire obéir. Avec un empereur faible et indolent, au contraire, l'institution ne donnait plus de résultat appréciable.

1. C'est ce que reconnaissent Lehuërou, *op. cit.*, pp. 584, 585, Himly, *Wala et Louis le Débonnaire*, p. 12, Zeller, *op. cit.*, t. II, pp. 64 et 90, et Simson, *op. cit.*, t. I, pp. 33 et suiv. Le jugement de Lehuërou est pourtant plutôt favorable à Louis, qui, d'après lui, aurait porté le poids des fautes de Bernard, son ministre.

2. Si Wala n'a pu inspirer directement l'acte de 817, vu qu'il était alors en disgrâce, comme le fait justement observer Simson, *op. cit.*, t. I, p. 109, n. 2, on peut croire que l'initiative en revient à des hommes qui étaient animés de son esprit, qui partageaient ses vues. Sur le désir qu'avait Wala de maintenir l'unité, voir la *Vita Walæ*, ch. 10, de Paschase Radbert (*SS.*, t. II, p. 557).

3. Dareste, *op. cit.*, t. I, p. 443, paraît croire que l'empire aurait pu continuer de subsister ; c'est Fontanet qui l'a tué. — Mühlbacher, *Deutsche Geschichte unter den Karolingern*, pp. 334 et 658, estime que l'exécution intégrale des dispositions arrêtées en 817 aurait assuré le maintien de l'unité de l'empire. — On pourrait presque dire que c'est également l'opinion de Dümmler qui, t. I, p. 159, attribue à la bataille de Fontenoy-en-Puisaye et aux fautes de Lothaire la ruine de l'empire qu'avaient fondé Charles-Martel et sa maison. — Il est difficile de dire quelle était à cet égard la pensée de Fustel de Coulanges (*op. cit.*, pp. 624 et suiv.).

4. Voir l'*Ordinatio imperii* de 817 (*CC.*, t. I, p. 270).

honneur à ceux qui les avaient conçues, et nous avons le droit de saluer en eux des hommes de gouvernement[1]. En les écoutant, en faisant passer les intérêts de l'État avant ceux de sa famille, l'empereur s'était montré digne de sa haute mission.

Les causes de faiblesse que nous avons signalées plus haut n'en subsistaient pas moins, l'une d'elles pourtant très atténuée. D'humeur pacifique, Louis ne cherchait pas à faire de nouvelles conquêtes ; il lui suffisait de conserver les États qu'il avait hérités de son père. En convoquant les hommes libres beaucoup plus rarement que ne l'avait fait Charlemagne, il leur procurait un allégement sensible ; le service militaire était peut-être, en effet, la plus lourde des charges qui pesaient sur eux.

Restaient les fonctionnaires. Il eût fallu ou continuer de les tenir en bride, de les surveiller sans relâche, ou se décider enfin à remanier le régime administratif. Seulement, l'accomplissement de cette dernière tâche n'allait pas sans la refonte complète de la société, dont les idées, les habitudes, les tendances eussent été contrariées, violentées même par une réforme radicale des institutions. Semblable besogne dépassait les forces de Louis, et l'on ne s'étonnera pas qu'à l'imitation de Charlemagne, il n'ait pas tenté de l'entreprendre. Lui aussi, il eut recours à la politique des expédients, mais sans déployer ni la persévérance ni la vigueur de son père.

Comme si ce n'était pas assez, il allait, en modifiant l'acte de 817, en défaisant son propre ouvrage, provoquer des résistances, des révoltes, et porter à la cause de l'unité de l'empire, dont il avait été un instant le défenseur, un coup mortel. Ce n'est pas Judith assurément, épousée en 819, cinq mois à peine après la mort d'Ermentrude, ce n'est pas non plus le petit Charles, venu au monde en 823, qu'il faut rendre responsables de la faiblesse et de l'incohérence qui éclatent depuis 829 dans la conduite de Louis le Pieux ; mais sans eux, les lacunes graves du caractère de l'empereur ne se seraient pas ainsi manifestées au grand

1. Les historiens allemands sont en général sévères pour l'acte de 817, et peu disposés à juger favorablement ses auteurs. La dérogation au principe des partages égaux leur semble une innovation condamnable. Notez que les mêmes écrivains déplorent la division du royaume de Louis le Germanique entre les trois fils de ce prince, et trouvent très juste qu'au xe siècle les cadets aient été exclus de la succession au trône de leur père, celle-ci étant réservée au fils aîné. Ce qui était erreur avant 843 devient vérité à partir de cette date. Simson, *op. cit.*, t. I, pp. 109, 110, relève ce qu'il regarde comme des omissions, comme un manque de prévoyance dans les dispositions de l'*Ordinatio imperii*, qu'il prétend être plus vague, moins bien conçue que la *Divisio* de 806. Si Dümmler, t. I, pp. 21-23, ne désapprouve pas formellement l'acte de 817, il s'abstient d'en parler avec éloge. En France, on s'est montré plus équitable pour le premier règlement que fit Louis le Pieux de sa succession. Lehuërou, *op. cit.*, pp. 570, 571, l'approuve ; Himly de même, *op. cit.*, pp. 79 et suiv., ainsi que Dumont, *Les fausses Décrétales* (*R. Q. H.*, t. II, pp. 419 et 420), l'abbé Chevallard, *Saint Agobard, sa vie et ses œuvres*, pp. 223 et suiv., enfin Pouzet, *La Succession de Charlemagne et le Traité de Verdun*, dans les *Mélanges carolingiens* (t. VII de la *Bibliothèque de la Faculté des lettres de Lyon*, p. 34), qui reconnaît au parti de l'unité un sentiment très juste et très profond des besoins de l'empire franc. Fustel de Coulanges, *op. cit.*, pp. 624 et suiv., ne fait pas du tout ressortir ce qu'avaient de neuf et d'original les dispositions unitaires de 817.

jour, et surtout elles n'auraient pas eu pour l'État les funestes conséquences dont il nous reste à parler [1].

Circonvenu par sa seconde femme, Louis n'eut plus qu'une préoccupation : assurer à son dernier né une part de plus en plus considérable de son héritage ; il ne pouvait le faire qu'au détriment de ses fils aînés et plus spécialement de Lothaire. C'est là l'origine des luttes qui se déchaînèrent du vivant de Louis, qui se poursuivirent encore plus cruelles après sa mort, et qui, après avoir affaibli l'empire, finirent par en amener la dissolution, laissant les royaumes issus du partage de Verdun appauvris, dépeuplés, déchirés par des discordes intestines, ennemis les uns des autres et hors d'état, par conséquent, de résister aux attaques des pirates normands.

Voilà l'œuvre de Louis le Pieux ; d'autres que lui y ont collaboré, mais il en est l'auteur principal.

Ceci dit, reconnaissons que ses fils ont leur part de responsabilité, et que les grands, dont l'ambition et la cupidité trouvaient à se satisfaire dans ces guerres qui armaient les fils contre le père et les frères contre les frères, ont travaillé en conscience à l'œuvre de démolition.

D'habitude, les historiens modernes rejettent, à l'exemple de Nithard, tout l'odieux des guerres civiles de cette époque sur Lothaire, ambitieux sans scrupules, fils et frère dénaturé [2]. Notre intention n'est pas de prendre le contre-pied de l'opinion généralement reçue. Qu'il nous soit seulement permis de faire remarquer que l'on voit surtout Lothaire à travers les récits hostiles d'écrivains qui défendaient les intérêts de son père, comme Thégan et le biographe vulgairement appelé l'Astronome, ou de ses frères, tels les annalistes de Fulda et de Saint-Bertin [3]. Que dire enfin de Nithard, dont nous avons déjà prononcé le nom ? La plupart des historiens modernes ont en lui une confiance aveugle, déclarent son témoignage au-dessus de tout soupçon. Certes, Nithard était à même, autant que qui que ce fût de ses contemporains, de bien connaître les événements qu'il raconte ; seulement, il a écrit non en témoin désintéressé, mais en homme de parti. Son livre, composé alors que la lutte n'était pas encore terminée, ressemble beaucoup moins à un ouvrage d'histoire qu'à un plaidoyer pour la cause de Charles le Chauve, dont Nithard

---

1. Kalckstein, *Abt Hugo* (*F. D. G.*, t. XIV, p. 39), estime que les efforts faits par Judith auprès de son mari, pour qu'il favorisât son dernier né au détriment de ses autres fils, ont contribué pour la plus grande part à la chute de l'empire franc. C'est exact, mais un homme d'un caractère plus ferme aurait su résister mieux que Louis le Pieux aux obsessions de sa femme.

2. D'après Dümmler, t. I, p. 390, les effroyables malheurs de la guerre civile auraient eu pour origine la conduite dénaturée de Lothaire à l'égard de son père et de ses frères. L'abbé Chevallard, qui rend d'ailleurs justice au parti unitaire, déclare, *Saint Agobard, sa vie et ses écrits*, p. 253, que Lothaire n'était pas à la hauteur du rôle qu'il voulait jouer, et, p. 321, il le traite d'esprit intrigant et mobile, de cœur égoïste et sec.

3. Pouzet, *La Succession de Charlemagne et le Traité de Verdun*, dans les *Mélanges carolingiens* (t. VII de la *Bibliothèque de la Faculté des lettres de Lyon*, p. 34), confesse que l'on ne connaît Lothaire que par des historiens qui appartiennent au parti de ses frères ; il fait observer que ce prince s'est vaillamment battu, et que, dans ses efforts pour soutenir ses droits, il a déployé de l'énergie et de la persévérance.

avait été le défenseur actif et dévoué ; il a le double caractère d'une apologie et d'un pamphlet. Nithard avait pour but, il le donne à entendre[1], de présenter le jeune Charles, son maître, comme une victime des agissements déloyaux de Lothaire, et de jeter sur le caractère et la conduite de ce dernier le jour le plus défavorable. Grâce à la façon adroite dont il a su présenter les faits, il a pleinement atteint le but qu'il se proposait[2].

Il nous reste bien quelques ouvrages dus à des partisans de Lothaire : ainsi, la *Vita Walæ,* de Paschase Radbert, la *Flebilis epistola,* le *Liber apologeticus,* de saint Agobard, et les *Annales Xantenses*[3]. Mais, chose curieuse et qui montre avec quel esprit préconçu on aborde l'étude de cette époque, tandis que l'on accepte en toute confiance les récits de Thégan ou de Nithard, on tient pour suspects de partialité ceux de Radbert ou d'Agobard. La justice exigerait cependant que l'on appliquât aux uns et aux autres les mêmes règles de critique.

Nous le répétons, il n'est pas dans notre pensée d'élever un piédestal à Lothaire, de le représenter comme un grand homme calomnié par des adversaires sans pudeur et sans bonne foi, et méconnu par la postérité. Ni comme politique, ni comme général, Lothaire ne s'élève au-dessus de la moyenne. S'il a été le champion de l'unité de l'empire, ce n'est pas qu'il eût une conception réfléchie des avantages que ce système présentait sur celui du morcellement. Nous avons indiqué plus haut quelle situation prépondérante conférait à Lothaire l'acte de 817. C'est à la conserver ou à la reconquérir qu'il s'est employé pendant treize ans, de 830 à 843. Son intérêt personnel, nous ne faisons pas difficulté d'en convenir, était le principal, sinon l'unique motif de sa conduite : mais ses frères obéissaient-

---

1. Nithard, *op. cit.,* præf., p. 1 : « Cum, ut optime, mi domine, nosti, *jam pæne annis duobus illatam a fratre vestro persecutionem vos vestrique haudquaquam meriti pateremini,* antequam Cadhellonicam introissemus civitatem præcepistis, ut res vestris temporibus gestas stili officio, memoriæ traderem. »

2. Himly, *Wala et Louis le Débonnaire,* p. 14, et l'abbé Chevallard, *Saint Agobard, sa vie et ses écrits,* pp. 209, 210, reconnaissent que Nithard est homme de parti. Pour Wenck, au contraire, *op. cit.,* p. 430, l'ouvrage de Nithard est écrit sans passion ; Pætz, *De vita et fide Nithardi,* pp. 41 et 42, juge Nithard le plus sûr des guides historiques, et vante sa véracité, son indépendance, jusqu'à sa grandeur d'âme ; Meyer von Knonau, dans son consciencieux travail *Ueber Nithards vier Bücher Geschichten,* a bien su relever la partialité de Nithard, qui passe sous silence certains événements, les uns parce qu'ils sont peu honorables pour Louis le Pieux ou pour Charles, les autres parce qu'il les juge favorables à Lothaire (pp. 7-9), — qui, écrivant dans l'intérêt de Charles, montre ce prince sous le jour le plus avantageux et fait de Lothaire le portrait le plus noir (pp. 81, 82) ; malgré cela, Meyer von Knonau accorde à Nithard le bénéfice des circonstances atténuantes (p. 12) ; il va même plus loin, il déclare (p. 83) que Nithard est digne de confiance et (p. 85) que son livre respire l'amour de la vérité et une grande liberté de jugement. Wattenbach, *D. GQ.,* t. I, p. 215, reconnaît à Nithard l'amour de la vérité. Zeller, *op. cit.,* t. II, p. 54, croit à l'impartialité de Nithard, et Hans Steffens, *Beiträge zur Kritik der Xantener Annalen* (*N. A.* t. XIV, p. 104), proclame son témoignage au-dessus de tout soupçon.

3. Nous venons de voir comment Steffens appréciait Nithard. Le moine, dévoué aux intérêts de Lothaire, qui a rédigé les *Annales Xantenses* de 831 à 847 (850), ne rencontre pas autant d'indulgence. Steffens, *op. cit.,* pp. 103-105, lui reproche de taire ou de dénaturer les faits qui ne sont pas à l'avantage de Lothaire. L'accusation est fondée, mais Nithard est, sous ce rapport, tout aussi coupable que l'annaliste de Xanten.

ils à un autre mobile ? Et, en vérité, l'on est mal venu de reprocher à Lothaire d'avoir défendu les avantages que lui assurait l'acte de partage que son père avait librement rendu, que les grands et le peuple avaient ratifié[1], et qui avait enfin reçu la sanction du chef de l'Église[2]. Toutefois, si son intervention en 830 et en 833 a été parfaitement légitime, si l'on peut même l'approuver d'avoir voulu retirer à son père une autorité dont celui-ci se montrait incapable de faire un bon usage[3], on ne doit pas l'absoudre des fautes qu'il a commises, actes de violence, traitement rigoureux à l'égard de Louis, abandon de quelques-uns de ses conseillers en 831, de Pépin II en 843, acceptation en 839 du partage de Worms. Tous ces faits, à supposer qu'ils soient exacts, méritent condamnation. En somme, Lothaire a montré de la faiblesse et de la duplicité, et l'on peut dire sans injustice qu'il n'a pas été à la hauteur du rôle qu'il voulait remplir, qu'il n'a pas répondu aux espérances qu'avaient placées en lui les partisans de l'unité de l'empire, Wala, Agobard, Otger, Raban Maur, Walahfrid Strabon, pour ne parler que des principaux.

Ces prélats comptaient parmi les plus éclairés et les plus instruits du

---

1. Le *consensus* du peuple entier est relaté par Agobard, *De comparatione utriusque regiminis,* ch. 4 (*Opera,* t. II, p. 51), par Einhard, *Epistola VIIa* (Jaffé, *Bibl. RR. GG.*, t. IV, p. 445), par Paschase Radbert, *Vita Walæ,* ch. 10 (*SS.*, t. II, p. 557), par le *Chronicon Moissiacense* (*SS.*, t. I, p. 77), etc.

Les *Annales regni Francorum* (éd. *in usum scholarum,* pp. 155, 156) mentionnent à l'année 821 les serments de respecter les dispositions de 817 que prêtèrent les grands qui assistaient aux assemblées de Nimègue et de Thionville. On trouve une allusion à ces serments dans Agobard, *Flebilis epistola,* ch. 4, et *Liber apologeticus,* ch. 3 (*Opera,* t. II, pp. 45 et 62), ainsi que dans Radbert, *Vita Walæ,* ch. 10 (*SS.*, t. II, p. 557), et dans l'*Exauctoratio Hludovvici,* ch. 2 (*CC.*, t. II, p. 54).

2. De quelle façon le pape a-t-il confirmé les dispositions prises par Louis le Pieux, c'est ce que les documents de l'époque ne disent pas avec précision. Agobard, *Flebilis epistola,* ch. 4 (*Opera,* t. II, p. 45), s'exprime ainsi : « consortem nominis vestri factum [Lotharium] Romam misistis a summo pontifice gesta vestra probanda et firmanda. » Dans le *De comparatione utriusque regiminis,* ch. 4 (*Opp.*, t. II, p. 51), il rappelle à Louis que ce qu'il a fait a été « postea in apostolica sede roboratum ». Enfin, dans Radbert, *Vita Walæ,* ch. 10 (*SS.*, t, II, p. 557, il est question de la « consecratio imperialis apostolicæ sedis auctoritate firmata ». Ce dernier texte ne vise que le couronnement de Lothaire par le pape Pascal Ier, le jour de Pâques 823 (*Ann. r. Fr., éd. cit.*, p. 161). En est-il de même pour les deux passages d'Agobard ? L'archevêque de Lyon fait-il simplement allusion à la cérémonie du 5 avril 823, qui était, en effet, de la part du Souverain Pontife, une manière indirecte d'approuver la décision de l'empereur ? Ne veut-il pas dire, en outre, que Pascal a souscrit l'acte même de 817, comme son prédécesseur Léon l'avait fait pour le partage de 806 (*Ann. r. Fr.*, p. 121) ? C'est ce qu'admettent Warnkœnig et Gérard, *op. cit.*, t. II, p. 107, n. 3, Meyer von Knonau, *op. cit.*, p. 9, et Dümmler, t. I, p. 74, n. 3. Cette interprétation d'Agobard est rejetée par Simson, *op. cit.*, t. I, p. 108, n. 5, et par Waitz, *D. VG.*, t. IV, p. 663, n. 1. D'après eux, les paroles d'Agobard s'appliquent au couronnement de Lothaire par le pape, et n'ont pas d'autre signification. Nous croyons devoir nous ranger à leur opinion, le silence d'Einhard relativement à la souscription par le pape de l'acte de 817 nous paraissant une preuve suffisante qu'elle n'a pas eu lieu. C'est sans doute par suite d'une confusion avec ce qui s'était passé en 806 que Fustel de Coulanges, *op. cit.*, p. 627, n. 1, avance à tort que d'après Einhard « ce testament de 817 fut porté au pape ».

3. C'est ce que reconnaissent Dumont, *Les fausses Décrétales* (*R. Q. H.*, t. II, pp. 419, 420), l'abbé Chevallard, *op. cit.*, pp. 253, 261, 286, qui porte d'ailleurs sur Lothaire un jugement rigoureux, et L. Pouzet, *La Succession de Charlemagne,* etc. (*Mélanges carolingiens,* p. 34.)

clergé franc, et rien ne prouve mieux la légitimité des prétentions de Lothaire que l'appui qu'elles ont trouvé auprès d'hommes d'une aussi haute valeur intellectuelle et morale. Il semblerait qu'une cause qui peut fournir de pareils répondants méritât d'être examinée avec quelque attention, et ne fût pas exposée au risque d'une condamnation sommaire. Mais elle avait eu le malheur de ne pas triompher, de subir à Fontenoy-en-Puisaye un désastre irréparable : cela suffisait pour que les adorateurs du succès et du fait accompli déclarassent qu'elle devait succomber, que sa défaite était méritée et qu'il y avait lieu de s'en réjouir. Quant aux défenseurs de l'unité et de l'empire, ils furent qualifiés de séditieux, de rebelles, ou encore d'esprits chimériques, dont les projets aventureux avaient bouleversé l'Église et l'État[1] ; quelquefois, cependant, on daignait reconnaître qu'ils avaient eu des lumières, même quelques vertus, et que leurs intentions avaient été pures[2].

Il ne s'agit ici que des membres du clergé, nullement des grands de l'entourage de Lothaire, des Hugues, des Matfrid, des Lambert. Au fond, il est à présumer que ces puissants personnages étaient fort indifférents aux avantages qui résulteraient pour l'État du maintien de l'unité[3]. Satisfaire leurs rancunes, regagner ou augmenter leurs dignités et leurs domaines, voilà les mobiles qui dictaient leur conduite. Ces hommes ne connaissaient qu'une chose, leur intérêt personnel, et, s'ils suivaient le parti de Lothaire et non celui de ses frères, c'est qu'ils attendaient plus de lui que des autres. Ils n'étaient pas gens à exposer leur vie pour la défense d'une idée ou d'un principe. Quand Hincmar, racontant à grands traits l'histoire de son temps, arrive aux événements qui suivirent la mort de Louis le Pieux, il ne dit pas que l'on se soit battu alors pour ou contre le maintien de l'unité de l'empire, ce n'est même pas Lothaire qu'il rend responsable de la guerre civile ; d'après lui, elle est provoquée par les fidèles de Lothaire, qui revendiquent pour leur maître tout l'héritage de son père, afin d'avoir eux-mêmes en partage toutes les dignités, toutes les fonctions ; les fidèles de Louis et de Charles, menacés d'être dépouillés de leurs charges, s'insurgent contre les prétentions de leurs rivaux, et ils déterminent leurs seigneurs à défendre leurs intérêts communs contre les empiétements de Lothaire[4]. Ainsi, d'après Hincmar, le premier rôle appartient aux grands ; ils décident, et les souverains, relé-

---

1. Pour Simson, *op. cit.*, t. II, p. 157, Wala a été fatal à l'empire franc.

2. Pourtant, en ces dernières années, il s'est trouvé des historiens, Français presque tous, qui ont su rendre justice à Wala, à saint Agobard et à leurs amis. Nous en avons déjà cité quelques-uns, Dumont, l'abbé Chevallard, Pouzet, auxquels il convient d'ajouter Imbart de la Tour, *Les Élections épiscopales dans l'Église de France du* IXe *au* XIIe *siècle*, pp. 179 et 180.

3. Dümmler, cependant, t. I, pp. 43 et 54, semble admettre qu'en dehors de l'intérêt personnel, des motifs d'ordre général, soit religieux, soit politiques, poussaient les grands à se poser en défenseurs de l'unité de l'empire. Au contraire, Himly, *op. cit.*, pp. 81 et 82, croit que l'intérêt guidait le haut clergé comme l'aristocratie.

4. Hincmar, *Instructio ad Ludovicum Balbum*, ch. 4 (Migne, t. CXXV, col. 985). — C'est ce que reconnaît Fustel de Coulanges, *op. cit.*, p. 635.

gués au second plan, ne font guère autre chose que se conformer aux injonctions qu'il a plu aux fidèles de leur intimer. Il est permis de douter que les choses se soient passées ainsi ; Lothaire et ses frères n'étaient pas de simples pantins dont l'aristocratie tirait les ficelles. Mais il y a du vrai, beaucoup de vrai, dans le récit d'Hincmar ; si c'était avant tout pour lui-même que travaillait Lothaire, si pour agir il n'avait pas besoin d'autre stimulant que son ambition, il est très vraisemblable que ses grands avaient bien les convoitises dont parle Hincmar, et qu'ils l'excitaient à s'emparer de tout l'empire, dans l'espoir de recueillir après la victoire les comtés et les abbayes enlevés à ceux des partisans de Louis et de Pépin qui les détenaient. Il en était de même pour les frères de Lothaire et leurs fidèles.

Les grands ont donc contribué à la ruine de l'empire carolingien. La concentration, entre les mains des comtes, de tous les pouvoirs militaires, judiciaires, financiers et administratifs, donnait, nous l'avons remarqué [1], une trop grande puissance à ces fonctionnaires ; il y avait là un grand danger pour l'autorité de l'empereur, pour la force et l'unité de l'empire. L'énergie de Charlemagne, sans le faire disparaître, l'avait cependant conjuré. La faiblesse de son successeur, les troubles que provoquait sa politique incohérente, favorisaient de toutes manières les empiétements des comtes, devenus les arbitres de la situation.

En résumé, la plupart des causes d'affaiblissement ou de dissolution de l'État franc, il dépendait de Louis le Pieux ou de les supprimer, ou de les neutraliser, ou de ne pas les faire naître. Sa politique pacifique, le sage règlement de sa succession, qu'il avait adopté en 817, pouvaient produire les plus heureux résultats. La faiblesse dont il fit preuve à l'égard de sa femme et de son dernier fils les empêcha de se développer. En modifiant arbitrairement à cinq reprises ses dispositions testamentaires [2], en revenant constamment sur des décisions solennelles, garanties par des serments, l'empereur enlevait toute autorité à ses décisions, toute valeur à la foi jurée, il surexcitait les ambitions des uns sans les assouvir, faisait naître, chez ceux qu'il dépouillait, un mécontentement légitime, provoquait à deux reprises des révoltes qui ébranlèrent profondément l'empire, et laissait en mourant des germes de divisions et de haines qui allaient porter leurs fruits : la guerre qui désola pendant deux années la Gaule et la Germanie est encore bien l'œuvre de Louis le Pieux ; le sang des morts tombés à Fontenoy-en-Puisaye doit retomber sur sa tête, et l'on a le droit de lui imputer le démembrement de l'empire ; il y a d'autres coupables, mais il est, lui, le principal.

Quand Louis le Pieux mourut (20 juin 840), la situation était la

---

1. Voir ci-dessus, p. 7.

2. Le préjudice que portèrent à l'empire franc les partages successifs que lui fit subir Louis le Pieux est indiqué par Lehuërou, *op. cit.*, pp. 571 et 572, Himly, *De la Décadence carlovingienne* (*B. E. C.*, t. XII, p. 208), Warnkœnig et Gérard, *op. cit.*, t. II, p. 198, Zeller, *op. cit.*, t. II, pp. 79 et 88, Fustel de Coulanges, *op. cit.*, pp. 628 et suiv.

suivante : l'année précédente, à Worms, l'empereur s'était réconcilié avec son fils aîné, lui avait fait promettre de défendre, après sa mort, les droits du jeune Charles, et avait procédé à un dernier partage de ses États, qui attribuait à Lothaire la moitié orientale de l'empire, moins la Bavière, et à Charles la moitié occidentale[1]. Ce partage avait fait trois mécontents : Louis le Germanique, réduit à la Bavière, alors que, pendant quelques années, il avait eu dans son lot toute la rive droite du Rhin ; Pépin II, complètement dépouillé de l'héritage de son père au profit de Charles[2] ; Lothaire, enfin, pour qui l'acte de 817 était le seul qui comptât. Depuis 834, il est vrai, Lothaire ne possédait plus que l'Italie ; mais, quelque amélioration que le partage de Worms apportât à son sort, il n'oubliait pas qu'il avait été jadis appelé à gouverner les trois quarts de l'empire, on pourrait presque dire l'empire entier, puisque les rois ses frères n'étaient que ses vassaux ; et s'il se résignait en apparence aux nouvelles dispositions de son père, c'était parce que la situation qu'elles lui créaient lui procurait les moyens de regagner un jour celle qu'il avait perdue.

Dès qu'il apprit la mort de Louis le Pieux, Lothaire quitta l'Italie pour aller au delà des Alpes faire reconnaître son autorité. Quelles étaient alors exactement ses intentions ? Voulait-il dépouiller complètement ses frères[3] ou s'en tenir aux stipulations de 817 ? Nous ne le savons pas ; peut-être bien n'était-il pas lui-même fixé à cet égard, se réservant de prendre un parti suivant les circonstances, suivant la tournure que prendraient ses affaires. Mais, dans un cas comme dans l'autre, et même en supposant qu'il se fût arrêté à la plus modérée des deux solutions, il se heurtait à la résistance de Louis et de Charles, qui revendiquaient, le premier la Germanie, le second les provinces que lui assignait le partage de Worms[4]. Pour compliquer l'imbroglio, Pépin II, qui n'entendait pas se laisser déshériter, réclamait l'Aquitaine les armes à la main.

Il n'y avait pas moyen de concilier ces prétentions opposées, et il fut bientôt évident que l'on ne pourrait trouver de solution pacifique au problème difficile qui se posait. Le danger commun rapprocha Louis et Charles, qui unirent leurs forces contre Lothaire ; celui-ci fit, de son côté, alliance avec son neveu, le jeune Pépin, qui disputait l'Aquitaine à

---

1. *Ann. Bert.* 839, pp. 20 et 21 ; Nithard, liv. I, ch. 7 (pp. 10 et 11).

2. Pépin Ier était mort le 13 décembre 838 (*Ann. Bert.* 838, p. 16), laissant deux fils encore jeunes, Pépin et Charles. D'après l'article 17 de l'*Ordinatio imperii* de 817, le royaume de leur père ne devait pas être partagé entre eux, mais revenir à celui que désignerait le peuple. En ne donnant l'Aquitaine ni à Pépin ni à Charles, Louis le Pieux commettait une nouvelle violation de l'acte de 817.

3. C'est ce que semble dire Nithard, liv. II, ch. 1 (p. 13), mais quelle foi peut-on ajouter à ses assertions ?

4. Chose curieuse, un écrivain appartenant au royaume de Charles, Ermentaire, abbé de Noirmoutier, qui écrivit vers 863 une *Translatio S. Filiberti*, liv. II, præf. (*R. H. Fr.*, t. VII, p. 343), semble rejeter sur Louis et Charles la responsabilité de la guerre civile : « Deinde insurgunt fratres juniores, Ludovicus et Carolus, in Lotharium seniorem fratrem. »

Charles. Nous n'avons pas à retracer les péripéties de cette guerre, qui dura deux ans. Battu par ses frères à la sanglante bataille de Fontenoy-en-Puisaye (25 juin 841 [1]), Lothaire n'admit pas que le jugement de Dieu se fût prononcé contre lui, et pendant une année entière il continua la lutte. Elle ne lui fut encore pas favorable; découragé, il se décida à traiter. Ses ouvertures furent accueillies par Louis et Charles, quoiqu'ils eussent un peu auparavant partagé entre eux tout l'empire franc, moins l'Italie [2]. La vérité est qu'ils étaient, eux aussi, las de la guerre, et que, malgré leurs succès, ils se sentaient hors d'état d'écraser Lothaire [3]. Les négociations, commencées en juin 842, se prolongèrent pendant près de quatorze mois; il en sortit un traité de partage, qui fut signé à Verdun dans le courant d'août 843 [4].

Il n'était pas question de Pépin II, que Lothaire avait dû abandonner.

L'empire franc était divisé en trois parts à peu près égales; celle de Lothaire avait cependant une superficie plus grande que celle des deux autres [5]. Sans entrer ici dans des détails, nous y reviendrons plus loin, disons simplement que les États de Lothaire, placés entre ceux de ses frères, comprenaient l'Italie; la Provence; la partie de la Bourgogne limitée d'un côté par les Alpes et l'Aar, d'un autre par le Rhône et la Saône, avec en plus sur la rive droite du Rhône les diocèses d'Uzès et de Viviers; l'Alsace; la partie occidentale de la *Media Francia* jusqu'à la Meuse et l'Escaut à l'ouest, jusqu'au Rhin à l'est, moins les diocèses de Spire, de Worms et de Mayence, attribués à Louis; la Frise et l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. Le reste de la Gaule était dévolu à Charles avec la marche d'Espagne, la Germanie à Louis ainsi que les pays slaves tributaires [6]. Quels principes ont guidé les auteurs du partage, quelle a

---

1. Voir les textes relatifs à cette bataille dans Mühlbacher, *Reg. Kar.*, pp. 399-402. L'abbé Lebeuf et, à sa suite, beaucoup d'historiens modernes avaient placé à Fontenailles (Yonne, Auxerre, Courson) le lieu du combat; actuellement on identifie plutôt *Fontanetum* avec Fontenoy-en-Puisaye (Yonne, Auxerre, Saint-Sauveur). Voir, pour les noms des auteurs qui se sont rangés à l'une ou à l'autre de ces opinions, Mühlbacher, *ibid.*, et Dümmler, t. I, p. 154, n. 3.

2. Nithard, liv. IV, ch. 1 (pp. 43-45).

3. C'est ce que fait remarquer Dümmler, t. I, p. 180. D'après Hincmar, *Instructio ad Ludovicum Balbum*, ch. 4 (Migne, t. CXXV, col. 986), les grands étaient fatigués de la guerre et décidés, que les rois le voulussent ou non, à conclure la paix. Cf. Nithard, liv. IV, ch. 6 (p. 53).

4. Sur la date du traité de Verdun, voir Mühlbacher, *op. cit.*, p. 412, et Dümmler, t. I, p. 201, n. 1.

5. D'après Meyer, *Die Theilungen im Reiche der Karolinger*, p. 50, le royaume de Lothaire aurait eu 4,200 milles carrés de superficie, celui de Louis 3,750, celui de Charles 3,300.

6. Le texte officiel du traité est malheureusement perdu. Peut-être les *Annales Bertiniani* en donnent-ils un résumé (pp. 29 et 30); telle est du moins l'opinion de Pouzet, *op. cit.* (p. 84 et suiv.). En dehors des *Ann. Bert.*, nous trouvons des renseignements plus ou moins précis, plus ou moins complets, sur le partage de 843 dans les *Ann. Fuld.* 843, p. 34; Adon, *Chronicon*, la *Francorum Regum historia*, l'Erchanberti *continuatio prima*, les *Annales Xantenses* 869 (*SS.*, t. II, pp. 322, 324, 329 et 233); enfin dans Réginon, *Chronicon*, 842, p. 75. Pour avoir les textes, voir Mühlbacher, *Reg. Kar.*, pp. 412-413. — Quelques passages des *Ann. Bert.* relatant le partage des États de Lothaire Ier

été la durée de l'état de choses qu'il a créé, et quelle importance enfin il a eue dans l'histoire de l'Europe centrale et occidentale ? Voilà trois questions à l'examen desquelles nous allons procéder avant d'étudier quelle a été sous Lothaire Ier, de 843 à 855, la situation de cette contrée comprise entre le Rhin, l'Escaut et la Meuse, à laquelle on donnera un peu plus tard le nom de Lorraine.

Les historiens qui cherchaient dans l'éveil du sentiment national l'origine des révoltes contre Louis le Pieux et de la guerre entre Lothaire et ses frères, ont supposé aux conseillers des trois souverains qui avaient pour mission d'opérer le partage de l'empire franc la préoccupation de le faire en tenant compte des races et des langues. Augustin Thierry trouve que l'État de Lothaire formait une division entièrement factice, mais il estime les deux autres divisions fondées sur une distinction réelle des races et des existences nationales [1].

Le partage du territoire franc entre les trois frères aurait dû à lui seul ouvrir les yeux de ces auteurs sur le peu de souci que l'on avait eu à Verdun de respecter les nationalités. La langue, on ne saurait trop le répéter, ne fait pas les peuples : elle est impuissante à solidariser des gens que tout en dehors d'elle sépare, que traditions, histoire, intérêts rendent étrangers les uns aux autres ; un ensemble d'efforts, de succès et de revers crée entre ceux qui y ont pris part, alors même qu'ils parlent des idiomes différents, des liens bien autrement forts, bien autrement durables. Parmi les Francs, les uns avaient conservé le dialecte germanique de leurs ancêtres, tandis que les autres l'avaient oublié et s'exprimaient en roman, mais peu importait. La gloire accumulée par les victoires et les conquêtes de Pépin le Moyen et de ses descendants était le patrimoine commun de tous les Francs, tous pouvaient s'en enorgueillir.

Et si, au IXe siècle, il y avait un sentiment national, sinon complètement formé, au moins en voie de formation, c'était chez les Francs. Ceux-ci présentaient d'ailleurs des traits nettement accusés d'originalité ; ils avaient leur individualité propre. Nation de race et de langue germaniques, ils s'étaient installés dans un pays où Rome, qui l'avait longtemps possédé, avait laissé des marques ineffaçables de sa domination. Le contact des Francs avec les vestiges subsistants de la civilisation romaine, leur fusion partielle avec la population gauloise, le christianisme enfin

---

en 855 et 856, ainsi que les cessions de territoires faites par Lothaire II à son frère Charles en 858, à Louis II en 859, surtout le texte du traité de Meerssen, nous permettent de nous faire une idée exacte de la répartition entre les trois fils de Louis le Pieux des provinces qui formaient l'empire franc.

Parmi les auteurs modernes, citons : Gfrœrer, t. I, pp. 53 et suiv. ; Wenck, ch. 1 et 2 ; Warnkœnig et Gérard, *op. cit.*, t. II, pp. 82 et suiv. ; Zeller, *op. cit.*, t. II, pp. 105 et suiv. ; Suklje, *Die Entstehung und Bedeutung des Verduner Vertrags ;* Meyer, *Die Theilungen im Reiche des Karolinger ;* Waitz, *D. VG.*, t. IV, pp. 690 et suiv. ; Mühlbacher, *Reg. Kar.*, pp. 412-414 ; Dümmler, t. I, pp. 201 et suiv. ; Pouzet, *travail cité ;* Fustel de Coulanges, *op. cit.*, pp. 631 et suiv.

1. *Lettres sur l'Histoire de France,* lettre XIe. Voir encore Himly, *De la Décadence carlovingienne* (*B. E. C.*, t. XII, pp. 202 et 210) ; Gfrœrer, t. I, pp. 4, 19, 64 ; Schwartz, *Der Bruderkrieg Ludwigs des Frommen,* p. 101.

qu'ils avaient embrassé de bonne heure, avaient exercé sur eux une profonde influence. Ils se distinguaient à la fois des Gallo-Romains et des Germains, plus vigoureux, plus vaillants que les premiers, plus civilisés que les seconds, qui sortaient à peine de la barbarie. Ils cultivaient avec succès la littérature latine et les arts ; enfin, et la chose a son importance, l'usage de la monnaie était répandu parmi eux, alors qu'il était encore à peu près inconnu de l'autre côté du Rhin. En résumé, l'on peut dire qu'il existait à cette époque une nation franque : eh bien ! le traité de Verdun la détruisait en faisant d'elle trois morceaux.

L'opinion d'Augustin Thierry et de son école est d'ailleurs complètement abandonnée aujourd'hui, et nulle part, ni en Allemagne ni en France, on ne songe plus à la défendre[1]. Comme le fait justement observer Dümmler[2], si presque tous les pays du royaume de Louis sont de langue allemande, et ceux de Charles de langue française, la cause en est que la Bavière forme d'un côté, comme l'Aquitaine de l'autre, le noyau autour duquel sont venus se grouper les territoires ajoutés au lot primitif de ces deux souverains. Tandis que Gfrœrer[3], Warnkœnig et Gérard[4] croient que l'on a cherché à respecter soit les limites naturelles, ou prétendues telles, soit les circonscriptions administratives ou ecclésiastiques, Zeller, tout en admettant la seconde de ces manières de voir, rejette la première[5], que Bonvalot n'accepte pas non plus[6] ; et Dümmler montre que plusieurs diocèses ont été coupés en deux[7]. Nous verrons plus loin que l'on ne s'astreignit pas à prendre comme frontières ni les cours d'eau, ni la crête des montagnes ; si les *pagi* ne furent généralement pas démembrés, il n'en alla pas de même des provinces ecclésiastiques, non plus que des diocèses.

Il n'est peut-être pas un historien qui, parlant du traité de Verdun, n'ait fait ressortir ce qu'avait de bizarre et d'arbitraire la conformation de l'État dont Lothaire devenait le souverain, État démesurément long, très étroit, et formé d'éléments disparates[8]. Avant de donner, en indi-

---

1. Un des premiers, Wenck, pp. 301 et suiv., a rejeté l'opinion d'après laquelle le traité de Verdun aurait tenu compte des nationalités. Se sont ralliés à cette vue : Ficker, *Das deutsche Kaiserreich,* pp. 27 et suiv. ; Warnkœnig et Gérard, *op. cit.,* p. 148 ; Mourin, *Les Comtes de Paris,* p. 4 ; Zeller, *op. cit.,* t. II, pp. 51 et 107 ; Waitz, *D. VG.,* t. IV, p. 697 ; Mühlbacher, *Reg. Kar.,* p. 413 ; Dümmler, t. I, p. 205 ; Monod, *Du Rôle de l'opposition des races,* etc. (*Annuaire de l'École pratique des Hautes-Études,* pp. 8 et 9.)

2. Dümmler, t. I, p. 205.

3. Il prétend, t. I, p. 53, que Louis avait l'idée d'une limite naturelle, qui serait formée par le Rhin. Plus loin, *ib.,* p. 57, il avance que l'on a pris pour base du partage les diocèses.

4. Ils admettent, *op. cit.,* t. II, p. 86, que le royaume de Lothaire avait des frontières naturelles, le Rhin, l'Escaut, la Meuse et le Rhône, et p. 87, que les limites des royaumes coïncidaient avec celles des diocèses.

5. Zeller, *op. cit.,* t. II, pp. 107 et 108.

6. Bonvalot, *Histoire du droit et des institutions de la Lorraine,* t. I, p. 4.

7. T. I, pp. 209 et 210. — Voir encore Sukije, *op. cit.,* p. 25.

8. Wenck, *op. cit.,* pp. 113-115, grossit énormément l'importance de la révolte des Provençaux en 845 ; et Dümmler, t. I, pp. 217 et 218, exagère beaucoup l'esprit d'indépendance de ces mêmes Provençaux, des Italiens et des Frisons.

quant les principes qui ont guidé les auteurs du partage, l'explication de ces anomalies, il est bon de faire observer que si les États de Lothaire renfermaient des Frisons, des Francs, des Bourguignons, des Provençaux, des Italiens, ceux de Louis et de Charles, de Charles surtout, ne présentaient pas une homogénéité beaucoup plus grande. L'élément roman constituait une quantité négligeable dans le royaume de Louis, mais les Slaves étaient déjà plus nombreux ; les Francs de l'est ne se confondaient pas avec les tribus germaniques d'outre-Rhin [1] ; de plus, il s'en fallait de beaucoup que ces dernières formassent un corps de nation compact, uni, qu'elles eussent conscience de leur communauté de race et de langue. Chacune d'elles ayant son dialecte particulier, sa loi propre, se considérait comme formant un tout distinct ; elles étaient animées d'un esprit particulariste qu'avivait le souvenir des anciennes luttes. Les historiens allemands sont bien forcés de le reconnaître [2].

Les contrastes étaient encore plus accusés dans le royaume occidental. Les Francs, les Neustriens, les Celtes de la Bretagne, les Bourguignons, les Aquitains, les Vascons, les Espagnols, dont se composait la population de cet État, se sentaient très différents les uns des autres, et cette antipathie devenait un antagonisme violent chez les Bretons et les Aquitains qui, repoussant l'union avec les Franco-Neustriens, aspiraient à l'indépendance [3]. S'il n'y avait alors ni Allemagne ni patriotisme allemand, il n'existait pas davantage de France ni de sentiment national français. Il a fallu à ces deux pays des siècles de luttes et d'efforts pour arriver à l'unité, encore très imparfaite pour le premier, qu'ils présentent de nos jours [4].

Nous devons cependant reconnaître que la configuration des royaumes de Louis et de Charles était plus heureuse, plus naturelle que celle du territoire que Lothaire avait à gouverner. On se tromperait d'ailleurs à voir là le résultat d'un dessein réfléchi.

La répartition des territoires de l'empire de Louis le Pieux entre les trois fils de ce prince a été dominée tout d'abord par le fait que la Lom-

---

1. Nous nous refusons à mettre les tribus germaniques sur la même ligne que les Francs. Et ce n'est pas seulement parce que ces derniers avaient jadis vaincu et soumis Alamans, Bavarois, Thuringiens et Saxons ; les Francs, il ne faut pas l'oublier, représentaient la civilisation vis-à-vis des populations à moitié barbares d'outre-Rhin.

2. Ainsi Wenck, pp. 207 et suiv. ; Dümmler, t. I, pp. 217 et suiv. C'est ce qu'ont également relevé Guizot, *Histoire de France,* t. I, p. 267 ; Zeller, *op. cit.,* t. II, pp. 217 et suiv., et Pouzet, *op. cit.,* p. 81. Wittich, *Die Entstehung des Herzogthums Lothringen,* pp. 7 et 8, exprime une opinion différente. Mühlbacher, *D. G. K.,* p. 460, tout en convenant que le royaume de Louis n'est pas absolument homogène, le trouve plus uni que celui de ses frères.

3. Sur le manque de cohésion et d'unité du royaume qui était échu à Charles, consulter Wenck, pp. 67-72 et 206 ; Guizot, *op. et loc. cit. ;* Dareste, *Histoire de France,* t. I, p. 444 ; Mourin, *op. cit.,* pp. 52 et 53 ; Dümmler, t. I, pp. 223, 224 ; Pouzet, *op. cit.,* p. 81 ; Mühlbacher, *D. G. K.,* p. 462.

4. Voir ci-dessus p. 18, n. 1, sur l'absence, à cette époque, de sentiment national. — Guizot, *Histoire de France,* t. I, p. 267, parlant des trois États créés par le traité de Verdun, reconnaît qu'il a fallu de bien grands événements et bien des siècles pour leur faire acquérir la mesure d'unité nationale qu'ils possèdent aujourd'hui.

bardie, la Bavière et l'Aquitaine ont servi de noyaux aux futurs royaumes. Lothaire, Louis et Charles gouvernaient depuis plusieurs années déjà ces contrées, qu'ils avaient reçues de leur père ; il était naturel qu'ils désirassent les conserver, leur domination y étant solidement assise, sauf celle de Charles en Aquitaine, où Pépin II tenait son oncle en échec [1].

A chacun de ces pays allait s'ajouter un tiers environ du reste de l'empire. Il semble que l'on ait tenu compte moins de la superficie des territoires que des revenus qu'ils rapportaient au souverain [2]. D'après Nithard, Lothaire aurait eu le droit de choisir sa part, ce qui veut probablement dire qu'on le laissait libre de désigner à l'avance quels pays il désirait joindre à l'Italie [3]. Son choix ne pouvait être douteux : il y avait une ville et une contrée auxquelles il devait tenir, qu'il avait à cœur d'acquérir ou plutôt de reprendre, car il en avait été le maître pendant deux ans ; nous avons nommé Aix-la-Chapelle, la ville de Charlemagne, la véritable capitale de l'empire franc [4], et l'ancienne Austrasie, la *Francia media* de l'époque carolingienne, qui s'était tout de suite ralliée à Lothaire [5].

Comment les descendants des soldats de Charles-Martel et de Charlemagne n'auraient-ils pas combattu pour le maintien de cet empire que leurs pères avaient fondé ? Les questions de sentiment ne touchaient guère les hommes de cette époque, cela ne fait pas l'ombre d'un doute, mais en soutenant la cause de Lothaire, les Francs de l'est et du centre n'étaient pas seulement guidés par la vanité, par l'amour-propre, ils défendaient surtout leurs intérêts. Légalement, ils ne jouissaient d'aucun privilège, mais étant la race conquérante, ils avaient par cela même une

---

1. Voir Nithard, liv. IV, ch. 3 et 4 (pp. 47 et 49).

2. C'est l'opinion de Dümmler, t. I, p. 187.

3. L. IV., ch. 3 et 4, p. 49.

4. Voir sur Aix-la-Chapelle ce que nous avons dit plus haut, p. 5. Luden, *Histoire d'Allemagne,* t. II, p. 527, col. 2 (traduction Savagner) ; Gfrœrer, t. I, p. 57 ; Warnkœnig et Gérard, *op. cit.,* t. II, p. 85 ; Wittich, *Die Entstehung des Herzogthums Lothringen,* p. 7 ; Zeller, *op. cit.,* t. II, p. 105 ; Dümmler, t. I, pp. 201, 205, et Monod, *op. cit.,* p. 9, reconnaissent qu'Aix-la-Chapelle, capitale de l'empire, berceau et centre de la domination franque, devait, ainsi que Rome, revenir à Lothaire.

5. Ce qui le prouve, c'est que Lothaire, en 840, se rendit tout d'abord dans cette contrée, qu'il s'y retira après la défaite de Fontenoy, et y retourna quand il eut conclu, en juin 842, une trêve avec ses frères. Lothaire, désireux de faire rétablir sur le siège de Reims, Ebbon, déposé en 835 par le concile de Thionville, convoqua, en août 840, à Ingelheim, un concile auquel assistèrent la plupart des prélats de la rive gauche du Rhin : Otger, archevêque de Mayence ; Hetti, archevêque de Trèves ; Drogon, archevêque de Metz ; les évêques Frothaire, de Toul ; Hartgaire, de Liège ; Ratold, de Strasbourg ; Samuel, de Worms ; l'abbé de Saint-Mihiel, Hadegaud. Le comte de Metz, Adalbert, était un des principaux généraux de Lothaire (Nithard, liv. II, ch. 6 et 9, pp. 21 et 24). D'ailleurs, la plupart des historiens modernes n'ont pas mis en doute l'adhésion à Lothaire des Austrasiens, c'est-à-dire des Francs du Rhin et de la Moselle ; ainsi Lehuërou, *op. cit.,* p. 593 ; Gfrœrer, t. I, p. 57 ; Wenck, *op. cit.,* p. 212 (parle des Francs en général) ; Warnkœnig et Gérard, *op. cit.,* t. II, p. 75 ; Drapeyron, *Essai sur la séparation de la France et de l'Allemagne aux* IXe *et* Xe *siècles* (*Mémoires de la Société d'émulation du Doubs,* IVe série, t. V, p. 51) ; Hagen, *Geschichte Aachens,* t. I, p. 36 ; Zeller, *op. cit.,* t. II, p. 90 ; Dümmler, t. I, pp. 142, 143 ; Waitz, *D. VG.,* t. IV, pp. 681, 682. Fustel de Coulanges, *op. cit.,* p. 634, ne met pas suffisamment ce fait en lumière.

situation prééminente, et tout naturellement les souverains francs, issus de l'Austrasie, réservaient à leurs compatriotes la plus grosse part de leurs faveurs. Beaucoup de Francs des bords du Rhin, de la Moselle, de la Meuse ou de l'Escaut étaient comtes dans les pays soumis [1] ; on peut croire que la plupart se rangèrent au parti de Lothaire, dont la cause était aussi la leur. L'ancienne Austrasie mérovingienne voulait continuer d'être la pépinière des principaux fonctionnaires de l'empire, et conserver les avantages dont elle jouissait.

Il est permis de supposer que Lothaire réclama non seulement la *Francia* de l'est et du centre, mais celle de l'ouest, où il avait trouvé de nombreux partisans. Il n'y eut pas moyen de le satisfaire, car en plus de l'Italie et de la *Francia,* Lothaire ayant besoin d'une partie de la Bourgogne pour relier entre elles ces deux contrées, si l'on avait accédé à ses désirs, sa part aurait été de beaucoup supérieure à celle de chacun de ses frères. Mais il y avait un autre motif pour que Lothaire essuyât un refus : Louis et Charles entendaient bien ne pas régner exclusivement sur les nations vaincues par leurs ancêtres ; ils étaient des Francs, ils voulaient être rois des Francs, et posséder une portion du territoire occupé par le peuple auquel ils appartenaient [2]. De plus, Louis désirait avoir un pied sur la rive gauche du Rhin et posséder Mayence, métropole de la plupart des évêchés de la Germanie. C'est ce dernier motif, bien plus assurément que l'envie d'avoir quelques vignobles, qui le détermina à se faire attribuer Mayence, Spire et Worms [3].

A lire certains historiens modernes, il semblerait que le traité de Verdun, en attribuant à Lothaire la rive gauche du Rhin, eût fait tort à Louis et à Charles, eût privé l'Allemagne et la France de pays qui leur revenaient de droit [4]. Rien n'est plus inexact que cette façon d'envisager les choses. Il n'y avait, en 843, ni France ni Allemagne ; ensuite, bien loin que la rive gauche du Rhin fût une dépendance des royaumes

---

1. Se reporter à ce que nous avons dit plus haut, pp. 4 et 5.

2. Luden, *Histoire d'Allemagne,* t. II, p. 529, col. 1 (traduction Savagner), avait déjà remarqué que chacun des trois royaumes est un royaume franc. Wenck, *op. cit.,* p. 21, relève que Lothaire, Louis et Charles ont chacun un morceau de l'ancienne Austrasie. La répartition du pays franc entre les trois frères, la conscience qu'ont Louis et Charles d'être des Francs, ainsi que leur volonté de le rester, sont reconnues par Stein, *Geschichte des Koenigs Konrad von Franken,* pp. 41 et 45 ; Zeller, *op. cit.,* t. II, pp. 126 et 127 ; Waitz, *D. VG.,* t. V, p. 9 ; Dümmler, t. I, pp. 206 et 209, et Monod, *op. cit.,* p. 9.

3. Réginon, *Chronicon* 842, p. 75, dit : « Ludovico vero orientalia..... et nonnullæ civitates cum adjacentibus pagis trans Rhenum *propter vini copiam.* » — Gfrœrer, t. I, p. 54, et Ficker, *Das deutsche Kaiserreich,* p. 52, croient que si Louis tenait à Mayence, c'était à cause de l'importance religieuse de cette ville, métropole de la Germanie. Suklje, *op. cit.,* p. 20, rejette ce motif ainsi que celui donné par Réginon ; d'après lui, ce sont des considérations stratégiques qui déterminent Louis à se faire attribuer Mayence. Dümmler, t. I, p. 205, admet que cette dernière raison est la principale, mais n'exclut pas cependant l'autre, celle que supposent Gfrœrer et Ficker (*ib., ib.,* n. 3).

4. C'est ce que disent assez clairement Mourin, *op. cit.,* pp. 4 et 186, et Ranke, *Weltgeschichte,* VIer Theil, 1te Abtheilung, pp. 239 et 240, et 2te Abth., pp. 125, 126. Le premier réclame la rive gauche du Rhin pour la France, le second pour l'Allemagne.

de Louis et de Charles, c'était d'elle tout au contraire que ceux-ci dépendaient auparavant[1]. C'est à elle que le traité de Verdun a causé un préjudice grave ; non content de lui enlever la suprématie, fruit de ses victoires passées, il la mutilait et, en la privant de régions qui, géographiquement et ethnographiquement, se rattachaient à elle, il lui rendait difficiles les conditions d'existence[2].

L'état de choses créé par le traité de Verdun n'a pas tardé à subir des modifications importantes. La part de Lothaire, après avoir été à sa mort divisée entre ses trois fils, fut, lorsque ceux-ci eurent à leur tour disparu sans laisser de postérité mâle, tiraillée entre les royaumes de l'est et de l'ouest, qui s'en attribuèrent chacun un morceau. Ce fut ensuite la Germanie qui fut partagée entre les trois fils de Louis. Si Louis le Bègue était le seul héritier de son père Charles le Chauve, il laissait deux fils, qui reçurent chacun la moitié de sa succession. Bref, à la fin de 879, l'empire franc était morcelé en six royaumes, y compris celui qu'un usurpateur, Boson, venait de se créer dans la vallée du Rhône, en Provence. Voilà à quel état d'émiettement il en était réduit par suite de l'inobservance des mesures si sages et si prévoyantes que prescrivait l'acte de 817.

Mais là devait s'arrêter le démembrement ; en 882, chacun des royaumes de France et d'Allemagne était reconstitué ; deux ans plus tard, ils se trouvaient pour la dernière fois unis l'un à l'autre, ainsi qu'aux anciens États de Lothaire, sous le sceptre de Charles le Gros. La déposition de ce prince amena un nouveau démembrement de l'empire et la rupture du faible lien qui joignait l'Allemagne à la France. Chacun de ces pays eut désormais son existence propre. Quant aux contrées qu'avait gouvernées Lothaire Ier, après avoir formé pendant un temps plus ou moins long des royaumes distincts et indépendants, elles furent de 925 à 1032 soumises, l'une après l'autre, à la domination des souverains de l'Allemagne. Ajoutons qu'à partir du xe siècle, il fut admis que le fils aîné, ou tout au moins un seul des fils, succéderait à son père. C'était le triomphe des idées qui n'avaient eu en 817 qu'un succès éphémère : on comprenait enfin que l'on ne peut assimiler un État au domaine d'un particulier, et que les règles bonnes pour le second ne sont pas applicables au premier.

A partir de 887, le royaume de l'ouest est revenu aux limites que lui assignait le traité de Verdun, et il y sera confiné pour de longs siècles[3]. Mais il est le seul dans ce cas. Celui du centre, celui qui était échu à Lothaire Ier, perdit son indépendance, pour se rattacher d'une façon ou d'une autre à l'Allemagne, et du fait de cette adjonction les destinées de ce dernier pays et son organisation intérieure, par contre-coup, se trou-

---

1. Nous ne pouvons que renvoyer à ce que nous avons dit précédemment, pp. 2-5.

2. Si les dispositions de l'*Ordinatio imperii* de 817 étaient préférables à celles de la *Divisio regni* de 806, par contre, ce dernier partage avait sur celui de Verdun l'avantage de ne pas morceler le pays franc, attribué tout entier à Charles, l'aîné des fils de Charlemagne.

3. Henri Martin, *Histoire de France,* t. II, p. 421, en fait justement la remarque.

vèrent profondément modifiées [1]. Une Allemagne, qui serait demeurée à l'ouest et au sud telle que l'avait faite le traité de Verdun, n'aurait pas eu les mêmes destinées que l'Allemagne qui au xe siècle déborda de l'autre côté du Rhin et des Alpes ; son histoire et son développement eussent été tout autres, cela est de la dernière évidence. Ainsi, le traité de Verdun ne pourrait être considéré comme une date importante que pour le royaume de l'ouest, appelé à devenir un jour la France. Encore est-il bon de faire observer que c'est par l'effet du hasard que les choses se sont retrouvées en 887 telles qu'elles étaient en 843 [2] ; elles pouvaient prendre une tournure différente.

Nous ne croyons donc pas pouvoir accepter l'opinion qui fait dater de 843 les royaumes de France et d'Allemagne [3]. Pas plus après qu'avant cette date, il n'y a de sentiment national ; le traité de Verdun n'est pas le produit de ce sentiment, et il n'en est pas davantage l'origine [4]. Les partages postérieurs à 843 en sont la meilleure preuve. Seulement, comme on aime, en histoire, à marquer avec précision le point de départ d'un grand événement, et que le traité de Verdun avait consacré la fin de l'empire franc, on a placé à ce moment la naissance des États qui, beau-

---

1. C'est ce qu'oublient presque toujours les Allemands. Ainsi, d'après Waitz, *D. VG.*, t. IV, pp. 699 et suiv., malgré des modifications et de nouveaux partages, les choses en sont finalement revenues à l'état où les avait mises le traité de Verdun. Rien n'est plus faux que cette assertion en ce qui concerne l'Allemagne.

2. La formation dans le royaume de l'ouest de deux États, séparés par la Loire, était dans la nature des choses. Déjà, sous le règne de Charles le Chauve, l'Aquitaine constitue un royaume distinct, que gouvernent successivement Charles l'Enfant et Louis le Bègue ; ceux-ci restent d'ailleurs soumis à la haute autorité de leur père. Mais le partage conclu à Amiens en 880 entre Louis III et Carloman fait de l'Aquitaine, unie à la Bourgogne, un royaume autonome. Le hasard voulut que les deux princes n'eurent d'enfants ni l'un ni l'autre. Supposons-leur au contraire non seulement des fils, mais toute une lignée de descendants : la situation créée en 880 deviendra un état de choses durable, les différences de dialecte et de mœurs entre les Franco-Neustriens et les Burgondo-Aquitains s'accentueront au point qu'au bout de quelques siècles on sera en présence de deux peuples bien distincts.

3. Augustin Thierry, dans la XIe de ses *Lettres sur l'histoire de France,* ne place qu'en 888, lors du démembrement qui suivit la déposition de Charles le Gros, la naissance de la nation française. Pour Henri Martin au contraire, *Histoire de France,* t. II, p. 421, l'histoire de France commence en 843 ; Gagern, *Arnulfi imperatoris vita,* pp. 53 et 54, dit la même chose de l'Allemagne. C'est aussi l'opinion de Lehuërou, *op. cit.,* p. 594, et d'Himly, *De la Décadence carlovingienne* (*B. E. C.,* t. XII, pp. 202 et 210), qui pensent que le traité de Verdun a constitué les trois nationalités française, allemande et italienne. Waitz, *D. VG.,* t. IV, pp. 700 et 701, tout en reconnaissant que l'Allemagne n'a pas été constituée dès le traité de Verdun, estime qu'il existe dès lors un royaume d'Allemagne, car c'est à partir de ce moment que le peuple allemand s'est séparé des autres, et a commencé à vivre de sa vie propre. Ficker, *Das deutsche Kaiserreich,* p. 42 ; Zeller, *op. cit.,* t. II, pp. 106 et 109 ; Pouzet, *op. cit.,* p. 81 ; Mühlbacher, *D. G. K.,* p. 457, rejettent l'opinion qui fait commencer en 843 l'histoire de la France ou celle de l'Allemagne. Par contre, Bryce, *Le Saint-Empire romain germanique,* p. 100 (de la traduction), déclare que l'Allemagne moderne date de 843.

4. Monod, *De l'Opposition des races,* etc., pp. 9 et 10, croit cependant que le traité de Verdun, en créant un État entre ceux de Louis et de Charles, en isolant ainsi les pays romans attribués au second de ces princes, des pays germaniques que gouvernait le premier, a permis à ces contrées de prendre conscience de leur individualité ; il a donc contribué à la formation de nations distinctes, beaucoup mieux que n'aurait fait une division

coup plus tard se sont élevés sur les ruines de cet empire [1]. En fait, le traité de Verdun a réparti d'une façon arbitraire entre les trois fils de Louis le Pieux, les États que gouvernait ce prince [2] ; il n'a créé ni la France, ni l'Allemagne et encore bien moins l'Italie, qui n'est venue au monde qu'il y a trente ans. Démembrement de l'empire carolingien, morcellement du pays franc, et par suite destruction de la nation franque, telle nous apparaît en définitive l'œuvre néfaste accomplie à Verdun en 843.

Avant d'en finir avec le traité de Verdun, disons que nous ne savons rien des dispositions qu'il contenait en dehors du partage [3]. Nous ignorons s'il s'occupait des rapports des trois princes. Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il n'y avait plus trace de la suprématie effective que l'acte de 817 accordait à Lothaire; Louis et Charles étaient des rois indépendants, placés sur le même pied que leur frère, qui ne conservait, à titre d'aîné et d'empereur, qu'une prééminence purement honorifique [4].

Les trois souverains se jurèrent de respecter les clauses du traité, et chacun d'eux s'engagea à n'attenter d'aucune manière aux droits du voisin [5] ; leurs fidèles se portèrent garants des serments qu'ils avaient prêtés [6] ; enfin, les formules des engagements furent envoyées au pape pour

---

plus rigoureusement ethnographique. A cela, on peut répondre que pendant la période de vingt-sept ans (et non de dix-sept) qui s'étend du partage de Verdun à celui de Meerssen, on ne trouve aucun fait qui justifie l'assertion de Monod. — Ce qui se manifeste alors, c'est un patriotisme local ou régional, qui se fortifie de jour en jour. Dans le royaume de Charles, on n'est pas Français, on est ou Franc, ou Neustrien, ou Bourguignon, ou Aquitain. Monod le reconnaît lui-même un peu plus loin, pp. 13, 15 et 17. Le traité de Verdun n'est pour rien ni dans la naissance, ni dans le développement de cet esprit particulariste.

1. Voir p. 19, n. 4, un passage tiré de Guizot, *Histoire de France,* t. I, p. 267.

2. Comme le dit très justement Pouzet, *op. cit.,* p. 82, le traité de Verdun n'est qu'un règlement de succession.

3. Gfrœrer, t. I, p. 58, est convaincu, malgré le silence des sources à cet égard, que, le traité de Verdun donnait aux trois États une constitution identique, d'après laquelle les droits des peuples auraient été beaucoup accrus. Il en croit voir la preuve dans ces congrès où se réunissaient Lothaire, Louis et Charles pour traiter des affaires qui les intéressaient tous trois, et décréter des mesures qui s'appliquaient également aux trois royaumes, — où parfois le vassal d'un souverain portait plainte auprès des deux autres contre son propre maître, qu'il accusait de lui avoir injustement fait tort. Et si nous ne possédons pas le texte du traité de Verdun, c'est que les souverains l'ont détruit pour se débarrasser de la constitution, gênante pour leur pouvoir, que ce traité octroyait aux peuples (*Ibid.,* p. 70). Wenck a pris la peine, pp. 428 et suiv., de réfuter longuement les assertions fantaisistes de Gfrœrer. — Pouzet, *op. cit.,* p. 75, déclare qu'à Verdun la question du partage a seule été réglée.

4. Voir Waitz, *D. VG.,* t. IV, p. 698, et t. V., p. 14.

5. Consulter le ch. 2 du *Libellus proclamationis adversus Wenilonem* lu par Charles le Chauve a une séance du concile tenu à Savonnières en juin 859 (*GC.,* t. II, p. 451), un passage d'une lettre de Charles le Chauve à Nicolas Ier, cité par Adrien II dans celle qu'il écrivit lui-même à ce prince le 27 juin 870 (J. E. 2926), un fragment d'une lettre adressée par Jean VIII à Louis et à Charles, les deux plus jeunes fils de Louis le Germanique (J. E. 3000), enfin le ch. 7 de la lettre d'Hincmar à Louis le Germanique en 858 (Migne, t. CXXVI, col 14).

6. Voir mêmes chapitres du *Libellus* et de la lettre d'Hincmar, ainsi que l'*Instructio ad Ludowicum Balbum,* ch. 4 (Migne, t. CXXV, col. 986).

être approuvées et confirmées par lui [1] : on n'avait pas autrement procédé en 806 et en 817.

Nous verrons que la parole donnée n'arrêta ni Louis, ni Charles, quand ils crurent que la violation en serait avantageuse pour eux et assurée de l'impunité.

Lothaire avait abandonné ses projets ambitieux, au moins il avait renoncé à les réaliser par la force, et tout d'abord aucun de ses frères ne parut songer à les reprendre pour son compte. Pourtant, l'idée de l'unité de l'empire n'était pas morte, le traité de Verdun ne l'avait pas tuée. Pendant longtemps encore, elle allait dominer la politique des descendants de Charlemagne [2], qui chercheront à la réaliser de deux manières bien différentes. Tandis que les uns tenteront de reconstituer à leur profit l'empire de leur grand aïeul, en s'emparant par la force des États de leurs frères, neveux ou cousins, et épuiseront à cette politique de conquête des forces qui auraient été mieux employées, soit à combattre les Normands ou les Sarrasins, soit à maintenir les grands dans le devoir [3], d'autres, plus sages, plus conscients de leurs véritables intérêts, plus respectueux de leurs serments, se contenteront de leur lot et chercheront par le maintien entre eux de la bonne harmonie, par l'entente contre les ennemis communs, à sauver au moins l'unité morale de l'empire franc [4].

Cette dernière politique avait l'appui de l'Église, interprète des sentiments de la population, et intéressée d'ailleurs au maintien de la paix et de la concorde. Si la voix des évêques était souvent écoutée, si les rois, se souvenant qu'ils appartenaient à la même race et à la même famille, si, se rendant compte que leurs discordes profitaient surtout à leurs sujets rebelles, ainsi qu'aux envahisseurs étrangers, ils se rapprochaient les

---

1. C'est ce que nous apprennent Adrien II et Jean VIII dans les lettres que nous avons mentionnées plus haut.

2. Rappelons que le démembrement de l'empire a été déploré par un diacre de l'église de Lyon, Florus, dans sa *Querela de divisione imperii* (*PP.*, t. II, p. 55). Ce que Florus chantait en vers, d'autres peut-être se contentaient de le dire en prose, et rien ne prouve, quoi qu'en pensent certains historiens modernes, que nous soyons là en présence d'une opinion isolée. Des écrivains bien postérieurs expriment encore le regret que l'unité de l'empire ait été détruite ; citons en particulier le *Chronicon sancti Benigni Divionensis* (*R. H. Fr.*, t. VII, p. 229), le *Chronicon Virdunense*, liv. I, de Hugues de Flavigny (*SS.*, t. VIII, pp. 352 et 353), la *Vita S. Hiltrudis*, ch. 11, d'un moine de Waulsort (*AA. SS. O. S. B.*, sæc. III, pars II[a], p. 385).

3. Charles le Chauve est le principal représentant de cette politique ; depuis 861, des rêves d'agrandissement hantent son imagination, et il profite, pour les réaliser, de toutes les occasions qui lui paraissent favorables. Il ne faut pas oublier cependant que Louis le Germanique avait précédé son frère dans cette voie. Louis le Jeune suivit les mêmes errements.

4. Louis le Bègue, Louis III et Carloman, Charles le Gros ont pratiqué avec plus de suite que les autres souverains le système des alliances et des ligues, sur lequel nous reviendrons plus tard. Charles le Gros, seul de tous les descendants de Charlemagne, devint, et cela dans l'espace de quelques années, le maître de tous les royaumes nés du démembrement de l'empire franc, mais cette *renovatio regni Francorum* ne fut pas l'œuvre de la violence ; les frères et les cousins de ce prince, d'abord simple roi d'Alamannie, moururent les uns après les autres, de 879 à 884, et Charles n'eut qu'à recueillir leurs héritages.

uns des autres et se coalisaient pour faire face à leurs ennemis du dedans et du dehors, il y avait par contre des moments où les rancunes mal assoupies se réveillaient, où l'ambition, la cupidité, des conseils perfides, les appels des mécontents, parlaient plus haut que l'honneur et le devoir et entraînaient un souverain à se jeter comme un brigand sur tel ou tel État voisin. C'est ce que feront tour à tour Louis le Germanique et Charles le Chauve qui, après avoir compris les avantages de la concorde et de l'union, se laisseront séduire aux espérances décevantes de la politique de conquête[1].

1. Les historiens allemands vantent volontiers la modération de Louis le Germanique. A deux reprises pourtant, il s'en est départi : en 854, quand il laissa le second de ses fils répondre à l'appel des Aquitains révoltés contre Charles, et quatre ans plus tard, lorsqu'il envahit en personne les États de son frère pour les lui enlever. C'est lui qui le premier a manqué aux serments que les trois princes s'étaient faits à Verdun de respecter mutuellement leurs parts.

CHAPITRE II

Lothaire Ier et ses frères. — Le régime de la concorde; les congrès. — Brouille de Lothaire avec Charles le Chauve (846-849). — Lothaire médiateur entre ses frères (853-855).

La Lorraine ne date pas de Lothaire Ier, ce n'est pas lui qui a donné son nom à la rive gauche du Rhin, mais nous n'en croyons pas moins devoir faire l'histoire de son règne, en tant qu'elle a trait à cette partie de ses États dont son fils et homonyme aura l'honneur d'être un jour le parrain[1]. Remarquons d'ailleurs qu'à partir de 843 l'activité de Lothaire ne se meut guère que dans l'intérieur du pays qui doit devenir plus tard la Lorraine. Il n'en est sorti que très rarement, soit pour aller en 845 réprimer une révolte des Provençaux, soit pour rendre visite à l'un de ses frères[2]. Il ne va plus en Italie, dont il a confié le gouvernement à son fils aîné; la Bourgogne, malgré sa proximité, ne le voit pas davantage[3]. C'est à Aix-la-Chapelle, sa capitale, que réside le plus souvent l'empereur[4], et il ne la quitte que pour se rendre dans une ville ou dans un palais royal de la *Francia*[5]. La *Francia* n'est pas seulement le séjour préféré de Lothaire, c'est aussi le pays dont il s'occupe le plus : les destinataires des diplômes qu'il a rendus pendant les douze dernières années de son existence appartiennent pour un tiers à la *Francia*[6]. Enfin, il

1. Voir sur cette question l'*Appendice III*.

2. Il va voir Charles le Chauve à Péronne en 849, à Saint-Quentin en 852, à Attigny en 854, et Louis le Germanique à Osnigwald (Westphalie) en 850, et peut-être à Francfort en 854. Wenck, p. 214, remarque que Lothaire et Charles résident presque toujours dans la partie franque de leurs États.

3. A moins qu'il ne faille identifier *Gherniacum* (diplôme du 12 septembre 852 pour l'église de Lyon, B. M. 1121) avec Gergy (Saône-et-Loire, Chalon-sur-Saône, Verdun-sur-Doubs); mais Gergy est situé sur la rive droite de la Saône, par suite dans le royaume de Charles le Chauve.

4. Les diplômes rendus par Lothaire depuis le traité de Verdun, montrent ce prince séjournant à Aix pendant les années 843, 844, 845, 846, 848, 851, 852 et 855.

5. On le trouve trois fois dans chacune des villes de Remiremont, de Gondreville et de Thionville, deux fois à Meerssen, une fois à Verdun, à Valenciennes, à Liège, à Düren, à Nimègue, à Cologne et à Coblenz. — Nous donnerons encore souvent à la rive gauche du Rhin, à la contrée qu'arrosent la Moselle et la Meuse, ce nom de *Francia*, qui avait été le sien jusqu'alors, et qu'en bonne justice elle aurait dû conserver.

6. Exactement 20 sur 59. Nous ne comprenons pas dans ces chiffres les capitulaires, ni les actes complètement faux. De ces vingt diplômes, il n'y en a pas moins de neuf qui concernent l'abbaye de Prüm; en voici l'énumération. Le 25 mai 844, Lothaire, sur la prière de l'abbé Marcward, confirme à Prüm l'exemption des péages dans ses États; le 1er janvier 845, il confirme, à la demande du même Marcward, un échange entre l'abbaye et l'archevêque de Trèves Hetti; puis ce sont des donations de terres respectivement faites le 6 décembre 846, le 25 février 854, le 16 janvier 855 et le 19 septembre 855, la deuxième et la troisième à la prière d'Eigil, successeur de Marcward; par deux autres actes, l'un du 20 mai 851, rendu sur l'intercession de Marcward, l'autre du 10 juillet 854, accordé

continue bien de compter dans ses actes les années de son règne en Italie, mais il a soin, depuis la mort de son père, d'y ajouter ses années de

---

à la demande d'Eigil, Lothaire confirme à Prüm la possession de quelques domaines ; enfin, à la prière d'Eigil, il remet aux gens de la *villa* d'Awans, qui appartenait à Prüm, l'amende à laquelle ils avaient été condamnés en punition d'un meurtre (B. M. 1081, 1083, 1095, 1130, 1137, 1139, 1111, 1131, 1132 ; *MR. UB.*, t. I, nos 73, 75, 76, 86, 89, 91, 82, 87 et 88). Le 21 octobre 843, l'empereur restitue à l'abbaye de Saint-Denis celle de Saint-Mihiel, au diocèse de Verdun, sur l'intercession du comte Matfrid, de l'abbé Louis et du chancelier Hilduin (B. M. 1075, *R. H. Fr.*, t. VIII, p. 374). Le 11 septembre 844, il confirme à l'abbaye de Chèvremont, au diocèse de Liège, l'immunité et l'ensemble de ses propriétés sur la prière de l'abbé Lothaire (B. M. 1082, Quix, *Codex diplomaticus Aquensis*, t. I, pars 1, p. 2). Le 16 janvier 855, il donne à l'église Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle la chapelle du domaine royal de Sinzig (B. M. 1136, Quix, *ibid.*, p. 3). Enfin, il y a huit diplômes qui concernent des particuliers, clers ou laïcs, habitant la *Francia*. Le 17 février 844, Fulcrad, fidèle de l'empereur, reçoit de ce dernier, à la prière du comte Matfrid, la possession, en toute propriété, de biens qu'il tenait auparavant en bénéfice (B. M. 1080, *MR. UB.*, t. I, no 71) ; le 16 janvier 845, Lothaire fit une donation à Bérard, chorévêque du diocèse de Toul (B. M. 1084, *R. H. Fr.*, t. VIII, p. 381) ; le 7 mai 846, il en fait une à Roger, vassal du comte Matfrid, sur la demande de ce dernier (B. M. 1090, *MR. UB.*, t. I, no 77); le 19 avril 851, l'empereur affranchit Doda (celle-là même dont il fit sa concubine après la mort de sa femme Ermengarde) et lui concède un domaine (B. M. 1110, *MR. UB.*, t. I, no 81); le 7 mai 852, donation au clerc et médecin Ossard, sur l'intercession de Berthe, fille de l'empereur (B. M. 1117, Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 300) ; le 3 juillet 853, donations à deux vassaux du comte Adalard, Sigfrid et Heriric, à la prière d'Adalard lui-même (B. M. 1125 et 1126, *MR. UB.*, t. I, nos 84 et 85) ; le 9 juillet 855, donation au vassal Ebroïn, à la demande de Doda (B. M. 1138, Martène, *Amp. Coll.*, t. I, col. 138). Tout ce qui avait été donné à ces personnages passa un peu plus tard entre les mains de différentes abbayes. Prüm eut ce qu'avaient reçu Roger, Doda, Sigfrid et Heriric ; Saint-Maximin, Saint-Mansuy et Waulsort, ce qui avait été concédé respectivement à Fulcrad, à Bérard et à Ebroïn.

Passons maintenant aux évêchés et aux abbayes des territoires non francs qui ont fait partie du royaume de Lothaire II. Le 21 mars 845, l'évêché frison d'Utrecht se vit confirmer, à la prière de son chef, Eggihard, l'immunité (B. M. 1085, Muller, *Het oudste Cartularium van het Sticht Utrecht*, p. 22). Le 15 mai de la même année, Lothaire rendit, en faveur de l'abbaye Saint-Étienne de Strasbourg, un diplôme qui, entre autres dispositions, confirmait l'immunité dont jouissait ce monastère (B. M. 1086, Wiegand, *Str. UB.*, t. I, p. 19); Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 417, rejette complètement ce privilège ; Fritz, tout en admettant avec Mühlbacher que le prétendu original du diplôme de Lothaire Ier, conservé aux archives départementales de la Basse-Alsace, a été fabriqué au XIe siècle, essaie de prouver que le faussaire a utilisé une copie de l'acte rendu par l'empereur en faveur de Saint-Étienne (*Ist die Urkunde Lothars I für St. Stephan eine Fælschung ?* dans la *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, neue Folge, t. VI, 1891, pp. 663 et suiv.). W. Wiegand, qui est revenu sur cette question (*Die æltesten Urkunden für St. Sephan in Strasburg*, dans la *Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins*, neue Folge, t. IX, 1894, pp. 389 et suiv.), croit les diplômes de Lothaire et de Louis le Germanique fabriqués vers 1162, en même temps que la charte de l'évêque Werner. D'après lui, le faussaire aurait eu sous les yeux un diplôme authentique de Lothaire Ier pour Saint-Étienne, par lequel l'empereur faisait à l'abbaye une simple donation de terres. Le 25 août 849, Lothaire, à la prière du comte Liutfrid (son beau-frère), confirme l'immunité et la protection royale à l'abbaye de Moutiers-Granval, au diocèse de Bâle (B. M. 1103, Schœpflin, *Als. dipl.*, t. I, p. 83); le 6 septembre de la même année, il fait une donation à l'abbaye d'Erstein (B. M. 1104, *R. H. Fr.*, t. VIII, p. 386); le 4 août 854, à la prière de Louis, abbé de Saint-Denis, l'empereur confirme au prieuré de Liepvre en Alsace, qui dépendait de Saint-Denis, la possession d'un domaine royal (B. M. 1133, Schœpflin, *Als. dipl.*, t. I, p. 84). Mentionnons pour terminer une donation du 21 octobre 846, faite au fidèle Suitger dans le *pagus Portensis* (B. M. 1093, *F. D. G.*, t. IX, p. 409).

Le plus souvent, ceux, clercs ou laïcs, qui désiraient obtenir une faveur du prince, s'adressaient directement à ce dernier, mais parfois aussi ils priaient un puissant person-

règne en *Francia*. Ainsi, la terre franque, toute mutilée qu'elle est, n'en conserve pas moins sa glorieuse prééminence[1].

Quelle conduite Lothaire devait-il tenir, une fois la paix signée ? Pour l'instant, il n'avait qu'à panser les plaies de la guerre civile, à rétablir l'autorité royale sur les fonctionnaires, à réprimer enfin et à prévenir les incursions des Normands. Telle était la tâche multiple et difficile qui réclamait toute l'activité et toute l'énergie de l'empereur : l'exécution loyale des clauses du traité de Verdun s'imposait donc à Lothaire. Mais cela ne l'empêchait pas cependant de conserver ses espérances. Il s'était vu enlever les deux tiers de l'empire de Charlemagne et du pays franc proprement dit ; les États qu'on lui avait laissés présentaient une configuration anormale, et, autre inconvénient, se trouvaient placés entre ceux de ses frères. Lothaire avait le droit, pour modifier à son avantage cet état de choses, non pas de recourir aux armes, c'eût été de sa part une criminelle folie, mais de mettre habilement à profit toutes les circonstances. Et si elles ne lui permettaient ni de reconstituer le *regnum Francorum,* ni d'arrondir ses États, ni de recouvrer les territoires francs dont l'avaient dépouillé Louis et Charles, il devait au moins prendre en mourant ses dispositions pour que son fils aîné eût les moyens de réaliser un jour l'un ou l'autre de ces trois desiderata. Non seulement Lothaire n'améliorera en aucune manière la situation qui lui avait été faite, mais il rendra impossible à Louis II l'exécution du programme que nous venons d'indiquer.

Le traité de Verdun marque en effet pour Lothaire la fin de la période active et militante. Pendant les douze dernières années de sa vie, les intrigues et les négociations prendront la place des luttes à main armée. Il serait téméraire d'affirmer que ce prince se fût définitivement résigné à la situation que lui avait faite le traité de 843. Si, en juin 844, il obtient du pape Sergius II qu'il confère à l'archevêque de Metz Drogon, fils naturel de Charlemagne, la dignité de vicaire du Saint-Siège

---

nage d'appuyer leur requête auprès de l'empereur. Cette intervention est mentionnée dans les diplômes, et l'on peut ainsi connaître les grands qui avaient de l'influence à la cour. L'archichancelier Hilduin, par exemple, intercède deux fois pour Saint-Denis (B. M. 1075 et 1098, *R. H. Fr.,* t. VIII, pp. 374 et 384), et deux fois aussi pour l'église de Lyon (B. M. 1122 et 1123, *R. H. Fr.,* t. VIII, p. 390). Le comte Matfrid, fils du feu comte d'Orléans, obtient une faveur pour Roger, un de ses propres vassaux (B. M. 1090), et, de plus, il intervient pour l'abbaye de Saint-Denis avec l'abbé Louis et l'archichancelier Hilduin, pour les fidèles du roi Immon et Fulcrad, enfin une seconde fois pour l'abbaye de Saint-Denis avec Hilduin (B. M. 1075, 1079, 1080 et 1098). Berthe, fille de Lothaire, intercède pour Ossard et pour l'église de Lyon (B. M. 1117 et 1122). Drogon, archevêque de Metz et oncle de l'empereur, intervient dans un diplôme pour Lyon (B. M. 1122); l'abbé Hubert, que nous retrouverons plus tard, dans l'acte qui concerne Roger, le vassal de Matfrid (B. M. 1090); le comte Liutfrid, dans le privilège accordé à Moutiers-Granval (B. M. 1103) ; et Doda, dans celui qui fut octroyé à Ebroïn (B. M. 1138). Les deux personnages qui jouissent du plus grand crédit auprès de l'empereur sont donc l'archichancelier Hilduin et le comte Matfrid, deux hommes de race franque, le point est à noter.

1. Wenck, p. 214, estime que la préséance des Francs est moins grande dans les États de Louis le Germanique que dans ceux de ses frères.

en Gaule et en Germanie[1], c'est sans doute dans le secret espoir que, par l'intermédiaire de son oncle, il pourra intervenir dans les affaires religieuses et politiques des royaumes de Louis et de Charles, et regagner ainsi, au moins en partie, la suzeraineté que lui avait reconnue jadis l'acte de 817[2]. Mais la tentative n'eut aucun succès. En octobre 844, lorsque les trois frères se réunirent à Thionville, les évêques qui les accompagnaient, s'étant constitués en concile, déférèrent, il est vrai, la présidence à Drogon[3]. Ce n'était là toutefois qu'un acte de pure courtoisie, motivé par la haute naissance de Drogon. En réalité, ni les deux rois d'Allemagne et de France, ni leurs évêques n'étaient disposés à tolérer une ingérence qui se serait exercée au profit de l'empereur. Deux mois après la réunion de Thionville, un concile d'évêques français, réuni à Ver[4], aborda la question des pouvoirs de Drogon. On décida que la solution d'une affaire aussi grave devait être réservée à un concile général des évêques de Gaule et de Germanie[5]. C'était une fin de non-recevoir polie, mais très claire, opposée aux prétentions du vicaire du Saint-Siège et de son souverain. Ni l'un ni l'autre n'insistèrent ; Drogon se contenta d'un titre honorifique, et Lothaire, désormais fidèle à l'esprit et à la lettre des traités, ne forma plus de projets destinés à étendre son influence ou ses États aux dépens de ses frères[6]. Qu'il soit resté

---

1. J. E. 2586 (cf. 2607); *Ann. Bert.* 844, p. 30. Drogon, sans être métropolitain, portait le titre d'archevêque, parce que le pape lui avait conféré le *pallium*. Sur les métropolitains et les archevêques, leur origine, la différence qu'il y avait entre eux, voir Thomassin, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Église,* t. I, liv. I, ch. 3, 30 à 33, 39 à 43 ; sur le *pallium,* ch. 53 à 56.

2. C'est l'opinion de Gfrœrer, t. I, pp. 58 et 131, de Wenck, pp. 100 et suiv., de Schrœrs, *Hinkmar von Reims,* pp. 50 et 51, de Dümmler, t. I, pp. 252 et 253 (cf. pp. 256 et 257). Waitz, *D. VG.,* t. V, p. 14, estime que la nomination de Drogon (qu'il qualifie à tort d'archevêque de Reims) à la dignité de vicaire du Saint-Siège, avait pour but de maintenir une certaine union entre les trois fils de Louis le Pieux.

3. Voir *Ann. Bert.* 844, p. 31, et *Ann. Xant.* 844, *SS.,* t. II, p. 228. Les actes du synode qui se tint à Yütz, sur la rive droite de la Moselle, vis-à-vis de Thionville, nous ont été conservés. (*CC.,* t. II, p. 112.)

4. Voir les actes de ce synode dans les *CC.,* t. II, p. 382. Il y a en France plusieurs villages qui portent le nom de Ver. Il s'agit vraisemblablement de celui qui se trouve dans le département de l'Oise, arrondissement de Senlis, canton de Nanteuil.

5. *Concilium Vernense,* ch. 11 (*CC.,* t. II, p. 385). Cf. le mémoire d'Hincmar, *De jure metropolitanorum,* ch. 31 (Migne, t. CXXVI, col. 206) ; l'épitaphe de Drogon (*R. H. Fr.,* t. VII, p. 320) ; et les *Gesta episc. Mett.,* ch. 40 (*SS.,* t. X, p. 541). — Voir, sur ce concile de Ver, Wenck, pp. 102 et suiv., Dümmler, t. I, pp. 256 et 257.

6. Il est probable que la démarche tentée auprès du pape pour faire remonter Ebbon sur le siège archiépiscopal de Reims, tentative qui coïncide avec le voyage à Rome du jeune Louis et de Drogon, ainsi qu'avec la désignation de ce dernier comme vicaire du Saint-Siège, était inspirée au moins autant par l'attachement de Lothaire à un partisan dévoué qui s'était compromis pour lui, que par le désir d'installer un homme à sa dévotion dans le principal archevêché des États de Charles le Chauve. Lothaire avait encore un autre motif pour désirer que les décisions du concile qui avait déposé Ebbon fussent cassées : cette condamnation avait atteint Lothaire lui-même, de qui Ebbon n'avait fait qu'exécuter les ordres ; en poursuivant la réhabilitation de l'ancien archevêque de Reims, l'empereur travaillait à obtenir la justification de sa propre conduite. Sergius repoussa la demande d'Ebbon. Voir là-dessus plusieurs mémoires ou lettres d'Hincmar, *De prædestinatione dissertatio posterior,* ch. 36, où se trouve intercalé un passage des *Gesta pon-*

au fond de son cœur un souvenir amer de ce nouvel échec, qui venait s'ajouter à d'autres non encore oubliés, nous l'admettons sans peine[1], mais nous refusons de suivre les historiens qui lui attribuent toutes sortes de projets ambitieux, voient sa main dans toutes les intrigues et vont jusqu'à le rendre responsable de la brouille survenue plus tard entre Louis et Charles. Ces accusations, inspirées par l'esprit de parti, ne reposent sur aucune preuve[2]. Lothaire respecta au contraire les engagements qu'il avait pris, et chercha à vivre en bonne harmonie avec ses frères[3].

Ceux-ci, au lendemain de la guerre civile, étaient également animés de sentiments pacifiques. Leur principal souci était de ramener dans leurs États l'ordre et la paix, si profondément troublés au cours des années précédentes. La lutte entre les fils de Louis le Pieux avait été mise à profit par les Normands[4] et les Sarrasins, ainsi que par les grands; trouvant le pays sans défense, les pirates, païens ou musulmans, avaient pu, sans être inquiétés, le mettre à feu et à sang; d'un autre côté, les seigneurs, qui savaient que leurs maîtres avaient besoin d'eux, qui les sentaient en quelque sorte à leur merci, pouvaient en prendre à leur aise avec l'autorité royale, lui arracher des concessions de terres ou de dignités, et se permettre impunément d'opprimer les faibles et de dépouiller l'Église[5]. Ajoutez à cela les révoltes des Saxons contre Louis,

---

tificalia, c'est-à-dire de la *Vita Sergii,* ch. 16 (*Lib. pontif.,* t. II, p. 90), relatif à Ebbon; *Ep^a ad synodum Suessionensem,* ch. 1; cf. ch. 4; *Ep^a ad Egilonem archiepiscopum; De jure metropolitanorum,* ch. 22 (Migne, t. CXXV, col. 391, t. CXXVI, col. 50, 53, 68, 201); Flodoard, *H. R. E.,* liv. II, ch. 20 (éd. Lejeune, t. I, p. 365). La nomination d'Hincmar à l'archevêché de Reims, en avril 845, enlevait à Ebbon presque tout espoir de recouvrer le siège qu'il avait perdu. Tombé peu après en disgrâce auprès de Lothaire, pour avoir refusé d'aller en ambassade à Constantinople, et privé des abbayes de Bobbio et de Stavelot, il quitta les États de son ancien maître pour se retirer dans ceux de Louis le Germanique qui lui donna l'évêché, alors vacant, d'Hildesheim. Voir Hincmar, *Ep^a ad synodum Suessionensem,* ch. 4; *Ep^a ad Nicolaum papam* (Migne, t. CXXVI, col. 52 et 82); Flodoard, *H. R. E.,* liv. II, ch. 20 (éd. Lejeune, t. I, p. 365), etc. Pourtant, comme nous le verrons un peu plus loin, Ebbon sollicita encore en 846, du pape Sergius II, la revision de son procès.

1. Schrœrs, *op. cit.,* p. 51, prétend que la décision défavorable à Drogon du concile de Ver amena une brouille entre Lothaire et Charles. Rien ne prouve qu'il en ait été ainsi.

2. Nul n'a mis plus d'acharnement que Wenck à accuser Lothaire (*Das frænkische Reich.,* pp. 154, 237-239.)

3. Dareste, *Hist. de France,* t. I, p. 456, reconnaît que, depuis le traité de Verdun, Lothaire s'est montré pacifique.

4. Sur les Normands, voir le chapitre suivant.

5. Sur la situation misérable de l'empire franc, consulter Nithard, liv. IV, ch. 5-7 (pp. 52-55); *Annales Bertiniani* 843 (p. 29); Florus, *Querela de divisione imperii* (*PP.,* t. II, p. 560). Sur les maux particuliers de l'Église, voir *Synodus ad Theodonis villam habita* 844, ch. 3-5 (*CC.,* t. II, pp. 144, 145); *Concilium Vernense* 844, ch. 12 (*CC.,* t. II, p. 385); *Synodus Bellovacensis* 845, ch. 3-7 (*CC.,* t. II, p. 388); *Concilium Meldense-Parisiense* 845-846, ch. 17 à 19 (*CC.,* t. II, p. 403); *Chronicon S. Benigni Divionensis* (*R. H. Fr.,* t. VII, p. 229). Les biens des églises et des abbayes avaient été fréquemment pris de vive force par les seigneurs; mais, d'autres fois, ceux-ci se les étaient fait concéder par les rois, qui en disposaient pour subvenir aux libéralités qu'ils étaient tenus de faire. Le domaine royal était alors très appauvri, d'où la nécessité pour Lothaire et ses frères de recourir aux possessions de l'Église. Lothaire en convient fran-

des Aquitains et des Bretons contre Charles. Si la première était enfin domptée, les autres ne s'apaisaient pas, et même, en 844, Pépin II infligea dans l'Angoumois une sanglante défaite aux troupes de son oncle[1].

Tout interdisait donc aux souverains qui s'étaient partagé l'empire franc de se livrer à des actes d'hostilité envers leurs frères et voisins. Mais la simple neutralité n'était pas suffisante, la situation critique des trois États réclamait quelque chose de plus : l'union de l'empereur et des deux rois était indispensable au rétablissement de la sécurité et de l'ordre, union contre tous ceux, quels qu'ils fussent, qui menaçaient l'une et l'autre. Aller au secours du voisin en lutte, soit avec les Normands, soit avec des révoltés, lui livrer, au lieu de les accueillir, les rebelles ou les criminels de droit commun, tel était le double devoir qui s'imposait à Lothaire et à ses frères. Si d'eux-mêmes ils n'en avaient pas eu conscience, il se trouvait à côté d'eux des hommes qui savaient à l'occasion le leur rappeler : nous voulons parler des évêques et des abbés. L'Église, on l'a vu plus haut[2], était, pour des considérations tirées de l'intérêt général et de son intérêt particulier, favorable au maintien de l'unité de l'empire, et à l'existence d'un pouvoir central assez fort pour la protéger. Puisque le morcellement de l'empire n'avait pu être évité, il importait de réduire au minimum les inconvénients de ce système. Il fallait naturellement que chacun des trois frères gouvernât en roi chrétien ses États[3], et y fît respecter son pouvoir[4], il fallait en outre que la concorde régnât entre Lothaire, Louis et Charles[5], que tous trois, guidés par l'Église, secondés par leurs fidèles, marchassent la main dans la main et missent en commun leurs efforts contre tous les ennemis de la société chrétienne. L'unité matérielle de l'empire avait été détruite : on allait tenter de la remplacer tant bien que mal par une autre unité, mo-

---

chement dans quelques-uns de ses diplômes, B. M. 1029, 1058, 1098; son témoignage est confirmé par celui de son fils et homonyme, B. M. 1250. Les actes des conciles et les diplômes que nous avons cités prouvent que des abbayes entières, et pas seulement des terres à elles appartenant, étaient données en bénéfices à des laïcs. Ces abus, nous le verrons, ne disparurent pas avec le rétablissement de la paix.

1. *Ann. Bert.*, 844, p. 31. Des documents postérieurs placent le combat à quelque distance de Lavaur, sur l'Agoût, affluent de gauche du Tarn ; ainsi le *Chronicon Castrense* et Odon d'Aribert (*R. H. Fr.*, t. VII, p. 62, n. *b*, et p. 287). Il y a également désaccord sur la date de l'événement, qui aurait eu lieu le 7 juin, d'après les *Ann. Fuld.* 844, p. 34, et le 14, d'après les *Ann. Laubac.* 846, et les *Gesta abbatum S. Bertini*, ch. 57 (*SS.*, t. I, p. 15, et t. XIII, p. 618).

2. Voir ci-dessus, pp. 12-13 et 25.

3. *Conventus in villa Colonia* 843, præf. ; *Synodus ad Theodonis villam* 844, præf., etc. (*CC.*, t. II, pp. 254 et 113). Le premier devoir d'un roi chrétien est de veiller avec sollicitude sur les intérêts moraux et matériels de l'Église. Celle-ci lui demande d'honorer ses membres et d'écouter leurs conseils, de remplacer à la tête des abbayes les laïcs par des moines ou des religieuses de vie irréprochable, de restituer aux églises et abbayes les biens qui leur ont été injustement enlevés, et d'empêcher que pareils faits ne se reproduisent à l'avenir, etc.

4. *Conv. in villa Colonia* 843, præf. et ch. 2 ; *Synodus ad Theodonis villam* 844, ch. 2, etc. (*CC.*, t. II, pp. 254, 255 et 114). Les rois doivent empêcher les violences et les rapines, rendre justice à tous, tenir leurs engagements.

5. *Syn. ad Theod. vill.* 844, ch. 1 (*CC.*, t. II, p. 113); cf. *Ann. Bert.* 844, p. 31.

rale et religieuse, malheureusement bien fragile et bien précaire. C'est le régime de la concorde[1].

Assurément, l'exécution loyale de ce programme eût produit les effets les plus bienfaisants. La guerre supprimée entre les princes, c'était autant de ruines et de dévastations épargnées aux malheureuses populations, c'était ensuite la tâche de réduire les mécontents, privés de tout appui extérieur, rendue beaucoup plus facile à chacun des souverains. La pacification intérieure une fois terminée, il devenait plus aisé de tenir tête aux pirates, surtout si les rois se concertaient entre eux pour les mesures de défense. Nous reconnaissons d'ailleurs que l'intérêt bien entendu des fils de Louis le Pieux leur commandait de suivre cette politique, et qu'il y avait pour eux plus d'avantages à se traiter en frères qu'en ennemis. Seulement, la réalisation de ce plan exigeait, de la part des rois, d'abord un oubli complet du passé, des anciennes luttes et des échecs subis, puis la volouté bien arrêtée de fermer l'oreille aux suggestions d'une ambition aveugle, ainsi qu'aux sollicitations que leur adressaient les révoltés des États voisins. La bonne foi, le pardon des injures et la modération n'étaient pas des vertus que l'on pratiquât volontiers au IXe siècle[2]; il n'y a donc pas lieu de s'étonner si des défiances venaient parfois troubler la bonne harmonie des trois frères[3], si à d'autres moments le désir d'assouvir de vieilles rancunes, ou la fascination d'offres tentantes en provoquaient la rupture complète[4]. Tôt ou tard, il est vrai, la brouille ou les hostilités prenaient fin, mais, s'il était possible de rétablir la paix matérielle, on ne réussissait pas de même à faire renaître la confiance, et, sans elle, l'entente n'avait ni durée ni efficacité.

Aussi, le régime de la concorde et de la fraternité, en apparence si plein de promesses, n'a-t-il produit que des résultats médiocres[5]. Pour-

---

1. Le premier qui ait bien mis en lumière l'existence et les conditions de ce régime est Faugeron dans son *De fraternitate seu conloquiis inter filios et nepotes Hludovvici Pii.* Ses idées, acceptées par Zeller, *op. cit.*, t. II, p. 116, par Waitz, *D. VG.*, t. V, p. 14 et n. 4, ont été reprises et développées par Bourgeois, dans les ch. 7 et 8 de sa thèse française, *Le Capitulaire de Kiersy-sur-Oise* (pp. 206 et suiv.). Bourgeois montre que ce régime comporte non seulement la concorde des rois entre eux (pp. 212, 223), mais celle des fidèles entre eux, ainsi qu'avec les rois ; rois et fidèles ont des devoirs les uns envers les autres (pp. 224, 271). L'Église a pour mission de rappeler leur devoir aux souverains et aux grands, de veiller à ce qu'ils tiennent leurs engagements, de frapper d'anathème ceux qui les violent. Quant aux rois, ils doivent écouter l'Église et mettre la force au service de ses décisions (pp. 275-282). Voir encore Dümmler, t. I, pp. 208 et 209 ; Bonvalot, *Histoire du droit de la Lorraine,* t. I, p. 3 (il se trompe en accordant à Lothaire une suprématie que ce prince ne possède pas) ; enfin, Monod, *De l'Opposition des races,* etc., pp. 12 et 13.

2. « Soif de vol » et « maladie d'avidité », voilà, selon Bourgeois, *op. cit.*, p. 217, ce que l'on trouve chez tous les princes.

3. Chaque fois que deux d'entre eux ont une entrevue, le troisième en prend ombrage et s'imagine que l'on trame quelque chose contre lui.

4. En 854, Louis le Germanique, cédant aux prières des Aquitains, leur enverra son second fils.

5. C'est ce que sont bien forcés de reconnaître, et Faugeron, *op. cit.*, pp. 68 et 69, et Bourgeois, qui énumère, *op. cit.*, pp. 214-216 et 258-264, toutes les violations de la paix et de la concorde commises par les rois, par le clergé et par les grands ; p. 270, il fait l'aveu que la réalité des faits ne correspond pas à la théorie de la concorde.

tant, ce régime s'appuyait sur une institution destinée à en assurer l'existence et le bon fonctionnement : il s'agit de ces congrès qui réunissaient les souverains et leurs principaux conseillers[1]. Dissiper les malentendus[2], régler les affaires litigieuses[3], délibérer en commun sur tout ce qui concernait l'ensemble du *regnum Francorum*[4], concerter des mesures capables de maintenir la sécurité, ainsi que la paix intérieure de l'empire et de l'Église[5], prendre des engagements soit vis-à-vis les uns des autres, soit à l'égard des fidèles[6], tel était le but de ces assemblées. L'idée était excellente, mais il eût fallu que les congrès fussent périodiques ; par suite de différentes circonstances, ils ne se suivaient qu'à des intervalles irréguliers, et parfois plusieurs années se passaient sans qu'il y en eût[7]. D'ailleurs, on n'arrivait pas toujours à s'entendre, et nous

---

1. Nous croyons pouvoir employer ce terme, qui sert à désigner en particulier les réunions tenues à Troppau, à Laybach et à Vérone par les souverains de la Sainte-Alliance ou leurs plénipotentiaires.

2. Au premier congrès de Meerssen (847), il s'agissait surtout de convaincre Lothaire que Charles n'était pour rien dans l'enlèvement de la fille de l'empereur par Giselbert.

3. Voir le *Conventus apud Marsnam secundus,* ch. 8 (*CC.,* t. II, p. 73), et le *Conventus apud Confluentes* (860), ch. 12 (*ibid.,* p. 156). Le congrès tenu à Liège en février 854 avait pour but d'empêcher une rupture entre Louis et Charles. Le congrès de Coblenz, en 860, mit fin à la brouille de ces deux princes.

4. C'est ce que disent Lothaire, Louis et Charles dans leurs « adnuntiationes » au deuxième congrès de Meerssen (*CC.,* t. II, p. 74), ce que répète Lothaire au congrès de Liège, ch. 1 (*ibid.,* p. 77); voir encore le ch. 2 de l'exposition faite par Charles au congrès tenu en 862 à Savonnières (*ibid,* p. 160).

5. Ainsi, au premier congrès de Meerssen, on décide d'envoyer en commun des ambassades au duc des Bretons, au roi de Danemark et à Pépin II (ch. 10 et 11 du capitulaire, et ch. 2-4 de l'*Adn.* Hlud., *CC.,* t. II, p. 70). L'*Adn.* Kar., ch. 10, au congrès de Valenciennes (853), parle de mesures de défense concertées par les deux souverains contre les Normands. On s'occupe de châtier les voleurs, assassins, ravisseurs (*Conv. ap. Marsnam Ius,* ch. 6; *IIus,* ch. 5; *ap. Confluentes,* ch. 5 et 8, et ch. 6 de l'*Adn.* Hlud., *CC.,* t. II, pp. 69, 73, 155, 156 et 158); les perturbateurs de la paix publique (*Conv. ap. Marsnam Ius,* ch. 3; *IIus,* ch. 4; *ap. Confluentes,* ch. 4 et 7, *CC.,* t. II, pp. 69, 73, 155 et 156). Des *missi* seront chargés de réprimer les violences, de rendre à tous la justice (*Conv. ap. Marsnam Ius,* ch. 7; *ap. Valentianas,* ch. 1-5 de l'*Adn.* Hloth., ch. 7 de l'*Adn.* Kar.; *Conv. ap. Saponarias,* ch. 3 de chacune des *Adn.* Hlud., Kar. et Hloth., *CC.,* t. II, pp. 69, 75, 76, 163 et 164). Le maintien de la discipline ecclésiastique et la protection des biens de l'Église sont l'objet d'autres articles (*Conv. ap. Marsnam Ius,* ch. 4, et ch. 5 et 6 de l'*Adn.* Hlud.; *Conv. ap. Valentianas,* ch. 1 et 4 de l'*Adn.* Kar.; *Conv. ap. Confluentes,* ch. 4 de l'*Adn.* Hlud., *CC.,* t. II, pp. 69, 70, 71, 75 et 157).

6. Les rois se promettent l'oubli des injures (*Conv. ap. Marsnam IIus,* ch. 1; *Conv. ap. Confluentes,* ch. 1, *CC.,* t. II, pp. 72 et 155); ils s'engagent à ne pas se nuire réciproquement et à se porter secours (*Conv. ap. Marsnam Ius,* ch. 2, et *Adn.* Hloth.; *IIus,* ch. 3, et *Adn.* Hlud.; *Conv. ap. Leodium,* ch. 2 de l'*Adn.* Kar. et *Sacramentum; Conv. ap. Confluentes, Sacramentum* Hlud. *regis,* et ch. 3 du capitulaire); à laisser leurs neveux hériter paisiblement de leur père (*Conv. ap. Marsnam Ius,* ch. 9; *Conv. ap. Leodium, Adn.* Kar., ch. 2, et *Sacramentum; Pactum Tusiacense,* ch. 4, *CC.,* t. II, pp. 69, 77, 78 et 166). Enfin, on garantit aux fidèles leurs biens, leurs bénéfices, leurs droits et privilèges, et l'on déclare qu'on les traitera avec équité (*Conv. ap. Marsnam Ius,* ch. 5, et ch. 4 de l'*Adn.* Kar.; *IIus,* ch. 6 et *Adn.* Kar.; *Conv. ap. Confluentes,* ch. 10, et ch. 5 de l'*Adn.* Hlud.; *Pactum Tusiacense,* ch. 5, *CC.,* t. II, pp. 69, 71, 73, 74, 156, 157 et 166).

7. Le premier congrès se tient à Thionville en 844, le deuxième à Meerssen en 847, le troisième à Meerssen en 851; les congrès de Valenciennes, en 853, de Liège, en 854, ne réunirent que Lothaire et Charles. Viennent ensuite les congrès de Coblenz, en 860, de

verrons que des souverains se sont séparés sans avoir pu résoudre, au cours d'une conférence, les questions qui les divisaient[1]. Alors même que l'accord était ou paraissait complet, il se traduisait bien moins par des actes que par des promesses, des serments, des déclarations solennelles, qu'on oubliait vite et qu'aucun effet ne suivait[2]. Il était tout naturel que les souverains se réunissent dans les États de Lothaire, placés entre ceux de Louis et de Charles. Aussi est-ce là, et plus spécialement en terre franque, dans le pays qui va devenir la Lorraine, qu'auront lieu les congrès des princes carolingiens[3]. Nous avons dit que l'on ne sait rien des stipulations que pouvait contenir le traité de Verdun en dehors des clauses du partage[4]. Il n'y a donc pas moyen de décider à quel moment on établit le régime de la concorde, si ce fut à Verdun, ou seulement un an plus tard, à Thionville.

Toujours est-il qu'à cette dernière réunion, doublée d'un concile dont nous avons déjà parlé[5], on voit les trois souverains, après s'être promis de vivre en paix les uns avec les autres[6], manifester leur entente par l'envoi d'une ambassade commune aux rebelles contre lesquels Charles avait à lutter : Pépin, Nomenoë et Lambert étaient invités à se soumettre, et s'ils refusaient de le faire, Lothaire et Louis se joindraient à leur frère pour les y contraindre[7]. Nous ignorons si l'ambassade partit réellement, mais certainement là s'arrêta l'assistance donnée à Charles par les deux autres souverains. En 845, les difficultés de toutes sortes, révoltes, invasions normandes, avec lesquelles les trois princes se trouvèrent aux prises, ne leur laissèrent pas le loisir de se réunir à nouveau[8].

Savonnières, en 862, de Tusey, en 865, etc. C'était tantôt l'un, tantôt l'autre des souverains qui se trouvait empêché de venir, et, pour ce motif, les congrès étaient renvoyés d'une année à l'autre; voir à cet égard le *Conv. ap. Saponarias,* ch. 2, et l'*Adn.* Hlud., ch. 1 (*CC.*, t. II, pp. 160 et 163).

1. C'est ce qui arriva au premier congrès de Meerssen, qui ne put amener la réconciliation de Lothaire et de Charles.

2. Pourtant les *Ann. Bert.* 847 nous apprennent que l'ambassade, dont le premier congrès de Meerssen avait décidé l'envoi au roi de Danemark, fut réunie et accomplit sa mission. A la fin de 852, Lothaire vient se joindre à Charles pour combattre les Normands. Lothaire II fera de même en 858.

3. Thionville, Meerssen, Valenciennes, Liège, Coblenz, Savonnières, Tusey se trouvent tous en terre franque et dans cette parte de la *Francia* qui, soumise à Lothaire Ier, le sera ensuite à son fils et homonyme.

4. Voir ci-dessus, p. 24.

5. Voir ci-dessus, p. 30.

6. *Ann. Bert.* 844, p. 31 ; *Ann. Xant.* 844, *SS.*, t. II, p. 228.

7. *Ann. Bert.* 844, p. 32.

8. Révolte des Provençaux contre Lothaire, descentes des Normands en Saxe et en Frise ; d'autres pirates remontent la Seine jusqu'à Paris, se font acheter leur retraite par Charles le Chauve et pillent à leur retour les côtes ; le même Charles conclut la paix avec Pépin II, à qui il abandonne la plus grande partie de l'Aquitaine, essaie ensuite de soumettre Nomenoë, duc des Bretons, mais se fait battre par lui à Ballon, le 22 novembre. Sur ces événements, voir *Ann. Bert.* 845, pp. 32 et 33 ; *Ann. Fuld.* 845, p. 35 ; *Chronicon Fontanellense* 845, *R. H. Fr.*, t. VII, p. 41 ; *Cartulaire de Redon,* pp. 361 et 362. — Alors que Louis le Germanique était à Paderborn, il reçut des ambassadeurs que lui envoyaient ses frères (*Ann. Fuld.* 845, p. 35).

L'année suivante, un événement imprévu allait gravement compromettre la bonne harmonie entre les frères, et provoquer presque une rupture entre Lothaire et Charles. Au début de 846, Giselbert, un vassal du dernier de ces princes, qui, après être allé pendant la guerre civile de l'un à l'autre, avait fini par se rallier à Charles, et avait dû, à la paix de Verdun, quitter son comté des *Mansuarii,* attribué à Lothaire, pour se retirer dans le royaume de l'ouest, parvint, nous ne savons par quels moyens, à enlever une des filles de l'empereur [1]. Il se hâta, pour se mettre à l'abri de la colère du père outragé, d'emmener la princesse en Aquitaine, où elle devint sa femme [2]. On devine sans peine quelles furent la douleur et l'indignation de Lothaire. Charles était le seigneur de Giselbert et, à ce titre, responsable de sa conduite. Il est probable que l'empereur l'invita à s'emparer du ravisseur et à lui rendre sa fille, à moins qu'il ne l'ait tout de suite accusé d'avoir connu et favorisé les projets de Giselbert [3]. Quoi qu'il en soit, Charles ne put ou ne voulut livrer ce dernier, ni empêcher la conclusion du mariage. On doit reconnaître que la chose ne lui était pas facile, l'Aquitaine, où s'était réfugié Giselbert, étant depuis le traité de Fleury, reconnue à Pépin II par son oncle, qui ne conservait sur lui qu'une suzeraineté purement nominale. D'autre part, il ne nous paraît guère vraisemblable que Charles ait été de connivence avec son vassal, attendu qu'il avait alors assez d'embarras intérieurs pour ne pas désirer s'en créer avec son frère aîné. Celui-ci prit sans doute une attitude menaçante, qui détermina Charles à invoquer l'assistance du roi

---

1. *Ann. Fuld.* 846, p. 36. Un Giselbert, « comes Mansuariorum », c'est-à-dire comte du « pagus Masau » (Nithard, *Hist.,* liv. III, ch. 2, p. 33), dont le territoire avait été attribué à Charles en 839, lors du partage de Worms, et qui avait dû prêter serment au jeune prince, se rallia à Lothaire en 840 (Nithard, liv. II, ch. 2, p. 15). Après Fontenoy-en-Puisaye, il changea de parti et fit dire à Charles qu'il était prêt à se déclarer pour lui, si ce prince venait dans la région de la Meuse (Nithard, liv. III, ch. 2, p. 33). Charles n'ayant pu pousser jusque-là, envoya Hugues, abbé de Saint-Quentin et le comte Adalard à Giselbert, pour lui faire prêter serment (Nithard, liv. III, ch. 3, p. 33). Si Giselbert ne fut pas à ce moment chassé de son comté par Lothaire, qui contraignit Charles à évacuer le pays et à reculer jusqu'à la Seine, il le perdit certainement l'année suivante, lorsque l'empereur, revenu dans la *Francia,* après la signature des préliminaires de Mâcon, enleva leurs bénéfices à ceux des grands qui avaient fait défection (Nithard, liv. IV, ch. 4, p. 50). Nous ignorons d'ailleurs où Giselbert reçut de Charles des bénéfices en compensation de ceux qu'il avait perdus. On peut supposer que c'était dans le nord, et pas très loin des États de Lothaire. — Il est extraordinaire que les *Annales Bertiniani* ne disent pas un mot de l'enlèvement de la fille de l'empereur.

2. *Ann. Fuld.* 846, p. 36.

3. D'après Wenck, pp. 154 et 155, Lothaire était à l'affût d'un prétexte qui lui permît de chercher querelle à son frère, et ce prétexte lui est fourni par l'enlèvement de sa fille, l'auteur du rapt étant justement un vassal de Charles. C'est là une allégation inspirée par l'esprit de parti. Dümmler, t. I, pp. 296 et 297, rappelle que Charlemagne et la plupart de ses successeurs aimaient mieux mettre leurs filles dans des monastères que de leur faire épouser des grands, dont l'ambition aurait pu être excitée par un mariage princier. Aussi Dümmler déclare-t-il que le méfait de Giselbert pouvait être à bon droit considéré comme d'un très dangereux exemple. Les observations de Dümmler nous paraissent justes; pourtant il a oublié de rappeler que Louis le Pieux avait marié sa fille Gisèle au comte Évrard, qui devint margrave de Frioul. Une fille de Lothaire Ier, nommée Helletrude, épousa un comte Bérenger (J. E. 2827).

de Germanie ; on peut supposer en effet que c'est à sa demande qu'eut lieu, nous ne savons où, son entrevue avec Louis. Les deux princes déclarèrent solennellement qu'ils n'étaient pour rien dans le mariage de Giselbert avec la fille de leur frère [1]. Leur but, nous dit l'annaliste de Fulda, était d'apaiser l'irritation de Lothaire : il ne fut pas atteint. Une tentative, faite un peu plus tard par Louis en personne auprès de l'empereur, n'eut pas plus de succès [2]. Lothaire avait-il ou croyait-il avoir des preuves que Charles avait été le complice de Giselbert ? Les documents ne nous l'apprennent pas.

La brouille des deux souverains n'alla pas jusqu'à la guerre ouverte. Mais les incursions faites à cette époque par des vassaux de Lothaire dans le royaume de Charles [3], le pillage des biens que l'église de Reims possédait dans les États de l'empereur [4], enfin les nouvelles démarches en faveur d'Ebbon tentées par son ancien protecteur [5], peuvent être regardées comme des conséquences de l'animosité qu'éprouvait Lothaire à l'égard de son jeune frère.

Louis allait, en 847, tenter de nouveaux efforts pour réconcilier Lothaire avec Charles. C'est sans doute à lui que revient l'initiative de l'entrevue qui eut lieu en février à Meerssen, dans les États de l'em-

---

1. *Ann. Fuld.* 846, p. 36. C'est en mars qu'eut lieu l'entrevue.

2. *Ann. Fuld.* 846, p. 36. Tandis que Dümmler, t. I, p. 297, place en avril la visite de Louis à Lothaire, Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 419, la croit plutôt du milieu de mai.

3. *Conv. ap. Marsnam Ius*, ch. 4 de *l'Adn.* Hlud. (*CC.*, t. II, p. 70).

4. Hincmar, *De jure metropolitanorum*, chap. 22 (Migne, t. CXXVI, col. 201).

5. Hincmar le dit expressément dans une lettre au pape Nicolas Ier, de 867 (Migne, t. CXXVI, col. 82). Ebbon, quoique Louis le Germanique lui eût cédé l'évêché d'Hildesheim, suffragant de Mayence, n'avait pas renoncé à remonter sur le siège de Reims (*Narratio clericorum Remensium, R. H. Fr.*, t. VII, p. 280), qui depuis le mois d'avril 845 était occupé par Hincmar. Malgré cette dernière circonstance, malgré sa brouille avec Ebbon, Lothaire reprit en main la cause de son ancien partisan. Dans une lettre écrite en 851 au pape Léon IV, cette fois en faveur d'Hincmar, l'empereur déclare que c'est sur l'instante prière d'Ebbon qu'il a demandé au pape Sergius II de soumettre à une nouvelle enquête la cause de l'ancien archevêque de Reims (B. M. 1115, *R. H. Fr.*, t. VII, p. 565). Le but principal de Lothaire, on peut le supposer, était de créer des embarras à son frère. Quoi qu'il en soit, le pape ordonna la réunion à Trèves, c'est-à-dire dans les États de l'empereur, d'un concile chargé d'examiner l'affaire de la déposition d'Ebbon. A ce concile devaient siéger les légats du pape, l'archevêque de Rouen, Guntbold, avec quelques évêques français qu'il aurait désignés, et, d'après la *Narratio clericorum Remensium*, les archevêques Drogon de Metz, Hetti de Trèves et Otger de Mayence. Nous ne croyons pas devoir rejeter le témoignage de cette dernière source, quoiqu'elle soit la seule à parler de ces trois personnages, et qu'elle commette une erreur en attribuant à Léon IV la convocation du concile. Hincmar et probablement aussi Ebbon étaient invités à comparaître devant le synode. Mais les légats du pape ne parurent pas. Guntbold réunit alors à Paris, sur l'ordre de Charles le Chauve, un concile exclusivement français. Ebbon, qu'on y avait convoqué, ne se présenta pas. Consulter là-dessus Hincmar, *Epistola ad Nicolaum* (Migne, t. CXXVI, col. 82) ; *Epistola concilii Tricassini* (Mansi, t. XV, col. 794) ; *Narratio clericorum Remensium* (*R. H. Fr.*, t. VII, p. 280) ; Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 2 (éd. Lejeune, t. II, p. 5).

Ebbon, à partir de ce moment, se résigna à son sort et n'adressa plus au Saint-Siège aucune réclamation jusqu'à sa mort, arrivée le 20 mars 851 (Hincmar, *Ep. ad Nicolaum* [Migne, t. CXXVI, p. 91] ; Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 2, éd. Lejeune, t. II, pp. 6 et 7). — Nous verrons plus loin Lothaire demander au pape Léon IV le *pallium* en faveur d'Hincmar.

pereur[1]. Il pouvait croire que c'était là un grand pas de fait dans la voie de la pacification : au cours des entretiens qu'ils auraient avec leur aîné, Louis et Charles dissiperaient ses soupçons et parviendraient à le convaincre qu'ils étaient complètement étrangers au crime de Giselbert. Si telles étaient les espérances de Louis, elles ne se réalisèrent pas, au moins d'une façon complète. Dans les actes du congrès de Meerssen, les souverains débutent, il est vrai, par affirmer leur concorde et leur unanimité[2], ils se promettent mutuellement aide et assistance[3] ; plus loin, ils prennent des mesures d'ordre intérieur applicables à leurs trois États[4], et décident d'envoyer en commun des ambassades au roi de Danemark[5], au duc des Bretons[6] et à Pépin II, pour inviter les deux premiers à s'abstenir de violer la paix, et pour convoquer le troisième, qui se maintenait toujours en Aquitaine, au congrès que ses oncles se proposaient de tenir en juin à Paris[7]. Si Lothaire promettait d'intimer à ses vassaux l'ordre de cesser d'inquiéter le roi de France et ses fidèles[8], par contre, ni le capitulaire proprement dit, ni les proclamations faites par les rois ne parlaient de Giselbert ; à moins cependant que l'on ne veuille voir une allusion à cette affaire dans l'article 8 du capitulaire, qui interdit le rapt et menace d'un châtiment celui qui s'en rendrait coupable. Il est possible que l'enlèvement de la fille de Lothaire ait déterminé les princes ou leurs conseillers à introduire dans l'acte la disposition que nous venons de rapporter, mais cette insertion ne constituait pas une satisfaction suffisante donnée à Lothaire pour l'outrage qu'il avait subi. Si nous rapprochons du silence que gardent les actes du congrès de Meerssen du témoignage des *Annales Fuldenses,* qui disent formellement que Louis ne réussit pas à apaiser le ressentiment de Lothaire contre Charles[9], nous sommes obligé de conclure qu'à Meerssen l'accord n'a pu être rétabli entre les deux frères. Ce qui contribuerait encore à démontrer que cette manière de voir est juste, c'est la décision prise par les rois de se retrouver en

---

1. *Conv. ap. Marsnam Ius, CC.,* t. II, p. 68. D'après une lettre de Loup, abbé de Ferrières, à Marcward, abbé de Prüm (*R. H. Fr.,* t. VII, p. 500), le congrès avait d'abord été fixé à la deuxième semaine de carême, commençant le dimanche 6 mars et se terminant le samedi 13. — Ni les *Ann. Bert.,* ni les *Ann. Fuld.* ne mentionnent le congrès de Meerssen. Meerssen se trouve en Hollande, province de Limbourg, arrondissement de Maëstricht.

2. *Conv. ap. Marsnam Ius*, ch. 1, p. 69.

3. Ch. 2, p. 69.

4. Elles s'appliquent aux perturbateurs de la paix publique (ch. 3), aux voleurs (ch. 5), aux ravisseurs (ch. 8), à l'Église (ch. 4), aux fidèles (ch. 6), à l'envoi de *missi* (ch. 7). Les rois garantissent en outre à leurs neveux l'héritage de leur père (ch. 9).

5. Ch. 11, *Adn.* Hlud., ch. 3, p. 70.

6. Ch. 10, *Adn.* Hlud., ch. 2, p. 70.

7. *Adn.* Hlud., ch. 1 ; *Adn.* Kar., ch. 1 (pp. 70 et 71). La paix avait été conclue à Fleury-sur-Loire en 845 entre Charles et son neveu (*Ann. Bert.* 845, p. 32). Il semble, d'après l'*Adn.* Hlud, ch. 1, que les fidèles de Charles qui habitaient l'Aquitaine, ou qui y avaient des biens, aient été inquiétés par Pépin, qui était le vrai maître du pays.

8. *Adn.* Hlud., ch. 4, p. 70.

9. *Ann. Fuld.* 847, p. 36.

juin à Paris [1]. Pour qu'ils jugeassent utile de tenir un deuxième congrès à un intervalle aussi rapproché du premier, il fallait que celui-ci eût laissé, sans les régler, des questions importantes. Nous savons bien que Pépin était convoqué à Paris pour comparaître devant ses oncles. Mais il est probable que si Lothaire et Louis acceptaient de se rendre à Paris, ce n'était pas uniquement pour accommoder le différend de Charles et de son neveu ; la nouvelle réunion des trois princes devait en même temps avoir pour but de faire cesser la mésintelligence qui régnait entre Lothaire et Charles ; on pouvait craindre, en la laissant se prolonger, qu'elle ne prît un caractère plus grave et n'aboutît à la guerre.

Fort heureusement, les choses n'en vinrent pas à cette extrémité. Les trois frères ne se réunirent pas à Paris, comme ils l'avaient arrêté, sans que nous connaissions d'ailleurs les motifs qui firent avorter le projet. Pourtant une au moins, sur les trois ambassades dont l'envoi avait été décidé à Meerssen, partit dans le courant de cette même année : c'était celle qui avait le Danemark pour objectif [2]. Les révoltes des Aquitains et des Bretons ne touchaient directement ni Louis ni Lothaire ; ces deux derniers souverains étaient par contre aussi intéressés que Charles à voir cesser les courses des Normands. Quelle qu'ait été la réponse faite par Horic aux envoyés des rois francs, il n'y eut rien de changé dans la situation ; après comme avant, les pirates mirent à feu et à sang les pays côtiers de la Germanie et de la Gaule [3].

Si l'entrevue de Paris n'eut pas lieu, il paraît que Lothaire et Louis se rendirent visite tour à tour, Louis continuant, mais toujours sans succès, son rôle de médiateur [4]. C'était dans l'intérêt de Charles qu'il travaillait. Il le prouva en repoussant les offres d'alliance que lui fit Lothaire au mois de février 848, alors qu'il était allé trouver son frère aîné à Coblenz [5]. On se rappelle qu'en 841 Louis et Charles s'étaient unis contre Lothaire ; cette amitié avait été renouvelée ou scellée un an plus tard à Strasbourg. Malgré la conclusion de la paix en 843, malgré la concorde qui depuis lors régnait entre les fils de Louis le Pieux, Louis considérait que les engagements pris en 842 subsistaient toujours, et il ne se souciait ni de les dénoncer pour en contracter de nouveaux avec Lothaire, ni de laisser celui-ci se servir de lui contre Charles ; il déclina donc adroitement les offres de l'empereur. Voilà du moins ce que racontent les *Annales Fuldenses ;* il est bon de faire remarquer qu'elles ne donnent pas la chose comme certaine, elles ne font que rapporter un bruit qui courait. On a donc le droit de tenir pour très suspect ce récit, qui tend à

1. *Adn.* Kar., ch. 1, p. 71.

2. *Ann. Bert.* 847, p. 35.

3. Voir le chapitre suivant.

4. *Ann. Fuld.* 847, p. 36. Tandis que Dümmler, t. I, p. 299, n. 3, place avant le congrès de Meerssen les visites que se rendent mutuellement Lothaire et Louis le Germanique, Mühlbacher, *Reg. Kar.*, pp. 422 et 531, les croit avec plus de vraisemblance postérieures à ce même congrès.

5. *Ann. Fuld.* 848, p. 37 ; *Ann. Colon.* 847 (*SS.*, t. I, p. 97).

faire ressortir la fidélité de Louis à ses engagements, d'autant plus qu'il se trouve relaté par un écrivain à la dévotion du roi de Germanie.

Quelque temps après, Giselbert quitta l'Aquitaine, où peut-être il ne se sentait plus suffisamment en sûreté, pour se retirer auprès de Louis le Germanique, qui, non content de lui donner asile, s'employa auprès de Lothaire pour que celui-ci pardonnât au coupable et l'acceptât comme gendre. Alors que l'empereur tenait à Thionville son assemblée générale, il reçut une ambassade de Louis le priant d'oublier l'offense qu'il avait reçue [1]. Une autre intercession fut mise en jeu par le ravisseur, celle du pape [2]. Le temps avait dû apaiser le mécontentement de Lothaire, il céda aux sollicitations de son frère et du chef de l'Église. Giselbert obtint sa grâce, fut autorisé à rentrer dans les États de Lothaire, et pourvu d'un comté situé, comme celui qu'il avait administré jadis, dans la région qu'arrose la Meuse [3].

Charles le Chauve n'avait peut-être donné que bien malgré lui asile au coupable ; mais enfin, tant que Giselbert se trouvait dans le royaume de l'ouest [4], on pouvait, avec quelque apparence de raison, accuser le souverain de ce pays de protéger le fugitif. Du moment que celui-ci était passé dans un autre État, du moment surtout qu'il avait fait sa paix avec Lothaire, il ne restait plus à ce dernier aucun motif légitime de tenir rigueur à son frère. Les deux princes ne tardèrent pas à se réconcilier ; leur entrevue eut lieu dans le royaume de Charles, mais près de la frontière, à Péronne, au mois de janvier 849. Peut-être de nouveaux serments et un traité en forme sanctionnèrent-ils la reprise des bons rapports, que scellèrent d'autre part les cadeaux échangés entre Charles et Lothaire [5].

---

1. *Ann. Fuld.* 848, p. 37. Deux diplômes de Lothaire pour Agilmar, archevêque de Vienne, attestent la présence de ce prince à Thionville le 11 novembre 848 (B. M. 1101, 1102). — Y aurait-il un rapprochement à établir entre le départ de Giselbert de l'Aquitaine et l'occupation de ce pays par Charles ? C'est en 848 que les Aquitains, mécontents de Pépin, se tournèrent vers Charles. Ce prince fut, à Orléans, reconnu pour roi par ses nouveaux sujets, et de plus consacré dans la même ville par la main de Wénilon, archevêque de Sens (*Ann. Bert.* 848, p. 36 ; Karoli *libellus proclamationis adversus Wenilonem,* ch. 3, *CC.*, t. II, p. 451).

2. C'était alors Léon IV (847-855). L'intervention du Souverain Pontife est mentionnée par un de ses successeurs, Nicolas Ier, dans une lettre qu'il écrivit à Charles le Chauve au sujet de Baudoin, qui avait enlevé Judith, fille du roi de France (J. E. 2722).

3. C'est vraisemblablement le gendre de Lothaire Ier qui figure parmi les garants de la paix conclue en 860 à Coblenz entre Louis le Germanique, Charles le Chauve et Lothaire II (*CC.*, t. II, p. 154 et n. 21). Nous devons également le reconnaître dans le Giselbert, comte du *p. Darnau,* mentionné dans une charte d'Ansfrid, comte du palais de Lothaire II, rendue le 5 octobre 863 en faveur de l'abbaye de Lorsch (*SS.*, t. XXI, p. 370). La *villa* de Soye, donnée à Lorsch par Ansfrid, et qui avait été cédée en toute propriété à ce comte par le roi Lothaire II le 9 novembre 855 (B. M. 1242, *SS.*, t. XXI, p. 362), est placée par ce diplôme dans le *p. Lommensis,* sans indication de comte. (Voir Dümmler, t. I, p. 296, n. 2.)

4. Il est vrai que, de 845 à 848, l'Aquitaine, où s'était réfugié Giselbert, n'était pas placée sous l'autorité immédiate de Charles le Chauve, qui n'avait sur son neveu Pépin II, véritable roi du pays, qu'une vague suzeraineté.

5. *Ann. Bert.* 849, p. 36 ; *Chron. Fontanell.* 849 (*R. H. Fr.*, t. VII, p. 41). Cette même année, Louis le Germanique et Charles se rencontrèrent nous ne savons en quel endroit (*Ann. Bert.* 849, p. 37).

L'empereur avait, peut-être pendant qu'il était brouillé avec le roi de France, accordé l'hospitalité au frère de Pépin II, qui portait, lui aussi, le nom de Charles [1]. Au cours de l'année 849, ce jeune prince quitta les États de Lothaire pour tâcher d'aller rejoindre Pépin en Aquitaine. Saisi par les fidèles de son oncle et homonyme, et traduit devant l'assemblée générale que celui-ci tenait à Chartres, il déclara vouloir embrasser la carrière ecclésiastique. On fit droit à sa requête et on le tonsura [2]. La tentative de Charles d'Aquitaine ne paraît pas avoir troublé la bonne harmonie entre les deux oncles du jeune prince. Rien ne prouve d'ailleurs que celui-ci eût agi à l'instigation de Lothaire. Les Annales de Saint-Bertin l'eussent dit certainement. On pourrait plutôt supposer que l'empereur, sur les représentations de son frère, eût invité pour lui complaire, le jeune Charles à chercher un autre asile [3].

Deux années s'écoulèrent ensuite avant que les trois souverains se réunissent à nouveau [4]. C'est encore à Meerssen qu'eut lieu en 851 le troisième congrès général ; la date n'en est pas exactement connue, mais il doit se placer au printemps [5]. Après quelques jours de conférences, les

---

1. C'est l'opinion de Dümmler, t. I, p. 303. Tant que Pépin II était maître de l'Aquitaine, c'est-à-dire jusqu'en 848, il n'y avait aucune raison pour que son frère cherchât un refuge auprès de Lothaire ; il n'a dû demander à ce prince un asile qu'après la révolution qui renversa Pépin. Pour Wenck, p. 154, la présence du jeune Charles à la cour de Lothaire prouve que l'empereur n'avait pas rompu son alliance avec Pépin.

2. *Ann. Bert.* 849, p. 37 ; *Ann. Fuld.* 851, p. 41 ; *Chron. Fontan.* 849 (*R. H. Fr.*, t. VII, p. 41). Enfermé dans l'abbaye de Corbie, Charles s'en échappa en 854, pour se réfugier auprès de Louis le Germanique, qui fit de son neveu deux ans plus tard un archevêque de Mayence, à la mort de Raban Maur (*Ann. Bert.* 854, p. 44 ; *Ann. Fuld.* 851 et 856, pp. 41 et 46).

3. Telle est l'opinion de Wenck, p. 163, de Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 425, et de Dümmler, t. I, p. 339.

4. En 850, vers la fin de juin, il y eut à Cologne, entre Lothaire et Louis le Germanique, une entrevue que nous connaissons par un diplôme du premier de ces princes, rendu le 1er juillet en faveur de l'abbaye de Fulda (B. M. 1109). La même année, et probablement tout de suite après cette visite de Louis à Lothaire, les deux princes allèrent chasser à Osnigwald, en Westphalie ; leur entente cordiale aurait fait l'étonnement de beaucoup de gens, ajoutent les *Ann. Xant.* 850 (*SS.*, t. II, p. 229).

5. L'inscription placée en tête des actes du congrès de Meerssen (*CC.*, t. II, p. 72) n'indique pas à quel moment de l'année les trois frères se sont réunis. Mais dans les *Ann. Bert.* 851, p. 38, l'événement vient tout de suite après la mort de Nomenoë, duc des Bretons, qui tombe le 7 mars (*Ann. Engolismenses, SS.*, t. XVI, p. 486). D'autre part, Louis le Germanique, que l'on trouve à Ratisbonne le 26 décembre 850 (B. M. 1356), puis le 22 mars 851 (B. M. 1357), a certainement passé l'hiver dans cette ville. Il n'aurait donc pas pu être rendu à Meerssen avant le début d'avril. Le diplôme souscrit le 10 février « in villa Brionna » par Charles pour l'église d'Orléans (B. 1626), étant de la douzième année du règne de ce prince, doit être reporté à 852. Le 16 août 851, on trouve Charles « in villa Gaverdolio » (B. 1628) où il concède en bénéfice au diacre Anschaire des biens dépendant de l'abbaye Saint-Aubin d'Angers. Comme nous savons par les *Ann. Bert.* 851 (p. 41) que Charles reçut à Angers l'hommage d'Herispoë, fils et successeur de Nomenoë, on doit admettre que « Gaverdolium » se trouvait près de cette ville. Ajoutons qu'entre cet événement et le congrès de Meerssen s'intercale dans les *Annales Bertiniani* le récit des dévastations commises en Frise, en Flandre et ailleurs encore par les Normands. C'est donc après le mois de mars et avant le mois d'août que Lothaire, Louis et Charles se rencontrèrent pour la seconde fois à Meerssen. Quant aux diplômes de Lothaire, ils ne nous apportent aucune lumière. L'empereur était en effet à Aix-la-

rois et leurs conseillers lurent au peuple assemblé le capitulaire et les proclamations dont ils avaient arrêté les termes. Reconnaissant les maux de toutes sortes qu'engendrait leur mésintelligence, les trois frères proclamaient l'oubli des injures passées [1], s'engageaient à ne pas se nuire réciproquement, à ne pas se tendre d'embûches [2], à ne pas écouter les propagateurs de mensonges et de calomnies [3], mais tout au contraire à s'entr'aider mutuellement par tous les moyens et en toute circonstance [4], et à protéger les enfants de celui d'entre eux qui viendrait à mourir le premier [5].

C'était la répétition — avec des variantes — de déclarations et de promesses antérieures. Mais autre chose était de proclamer la concorde et la fraternité [6], autre chose de les mettre en pratique. On consentait volontiers à souscrire des protocoles remplis de beaux sentiments et de phrases pompeuses, mais on montrait moins d'empressement à mettre sa conduite et ses actions en harmonie avec ses principes.

Pourtant Lothaire eut à cœur, pendant les dernières années de son existence, de remplir, surtout vis-à-vis de Charles, ses devoirs de frère et d'allié [7]. Au début de l'année 852, il lui faisait à Saint-Quentin en Vermandois une visite [8]; quelques mois plus tard, il reprenait la route du royaume de l'ouest pour aider Charles à repousser une attaque de Normands, conduite par Godfrid, fils d'Heriold [9]. Quittant la Frise, où il avait hérité des bénéfices de son père, Godfrid était retourné en Danemark, et y avait équipé une flotte. Il fit une première descente dans la Frise, qu'il ravagea; voilà de quelle façon il témoignait sa reconnaissance au pays qui lui avait donné l'hospitalité. Après avoir ensuite parcouru et dévasté les contrées riveraines de l'Escaut, les pirates de Godfrid remontèrent sur leurs barques, continuèrent à longer les côtes, puis, arri-

---

Chapelle le 19 avril et le 20 mai (B. M. 1110 et 1111), et à Gondreville le 8 septembre (B. M. 1113). Vu le peu de distance qui sépare Aix-la-Chapelle de Meerssen, Lothaire a pu se rendre dans cette dernière localité en partant de sa capitale, et revenir ensuite à Aix. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 427, place en été le congrès de Meerssen, et Dümmler, t. I, p. 348, au printemps.

1. *Conv. ap. Marsnam IIus*, ch. 1 (*CC.*, t. II, p. 72).

2. Ch. 2, p. 72.

3. Ch. 4, p. 73.

4. Ch. 3, p. 72.

5. Ch. 3, p. 72. Les rois décident en outre d'extrader les malfaiteurs venus d'un autre royaume (ch. 5); ils promettent à leurs fidèles de respecter leurs biens et leurs droits (ch. 6); enfin, l'article 8 vise ceux qui contreviendraient aux dispositions que l'on venait d'arrêter : les grands seraient jugés par les souverains assistés de leurs fidèles; si le coupable était un roi, les autres souverains, avec le concours de leurs grands et de leurs évêques, décideraient quelles mesures il conviendrait de prendre à son égard.

6. Voir les *Adnuntiationes* des trois princes, p. 74.

7. Dümmler lui-même le reconnaît (t. I, p. 350). C'est probablement ici que doit se placer la lettre écrite par Lothaire au pape Léon IV en faveur d'Hincmar. Sur cette question et sur celle de Fulcric, voir l'appendice intitulé *Lothaire Ier et Hincmar*.

8. *Ann. Bert.* 852, p. 41.

9. Nous reviendrons dans le chapitre suivant sur ce personnage.

vés à l'embouchure de la Seine, ils s'engagèrent dans le fleuve. Peut-être Lothaire, en apprenant les ravages faits par Godfrid dans le nord de ses États, avait-il déjà réuni une armée pour y mettre un terme. Arrivé trop tard pour joindre sur son territoire son ancien vassal, il se serait alors décidé à l'aller chercher dans le royaume de Charles. Quoi qu'il en soit, Lothaire amena des troupes à son frère, et tous deux vinrent bloquer les barbares, qui s'étaient fortifiés dans une île, ou sur les bords du fleuve [1]. Les armées assiégeantes s'installèrent sur l'une et l'autre rives, et c'est là qu'elles célébrèrent la fête de Noël. Mais le mauvais vouloir des grands de Charles, qui se refusèrent à attaquer les Normands, priva les deux princes du résultat de leurs efforts. Charles se vit obligé de traiter avec Godfrid et de lui abandonner, probablement en bénéfice, une terre dans ses États. Avant de rentrer chez lui, Lothaire tint sur les fonts baptismaux une fille que venait de mettre au monde la femme de son frère [2].

De nouveaux événements allaient resserrer les liens qui unissaient les deux princes. En 852, au mois de septembre, Charles était devenu maître de la personne de son neveu Pépin, que lui avait livré Sanche, comte de Gascogne [3]. S'il avait cru que cette capture mettrait fin à la révolte de l'Aquitaine et le laisserait paisible possesseur du pays, il s'était trompé.

Dès 853 en effet, les Aquitains, soit que Charles leur fût antipathique, soit qu'ils désirassent avoir un souverain particulier, s'adressaient à Louis le Germanique et lui offraient la couronne pour lui-même ou pour le second de ses fils, menaçant, s'il refusait de les accueillir, d'aller demander aux étrangers, aux ennemis du nom chrétien, un secours que leur refusaient leurs seigneurs légitimes [4]. Louis se trouva dans une grande perplexité. Lorsque Lothaire l'avait sollicité d'abandonner l'alliance de Charles, le roi de Germanie l'avait éconduit. Mais Lothaire n'avait pas de royaume à lui proposer. Cette fois, il avait à choisir entre la fidélité

---

1. D'après le *Chron. Fontan.* 852 (*R. H. Fr.* t. VII, p. 43), les pirates auraient établi leur camp à Jeufosse (Seine-et-Oise, Mantes), sur la rive gauche de la Seine. Ils y reviendront en 856 (*Ann. Bert.* 856, p. 46). — C'est peut-être pendant cette expédition de Lothaire que Louis le Germanique, qui descendait en bateau le Rhin pour se rendre en Saxe, s'arrêta à Cologne, où il eut une conférence avec quelques-uns des grands de son frère. Les *Ann. Fuld.* 852 (p. 42) racontent en effet cette visite après avoir parlé du concile de Mayence, qui s'ouvrit le 3 octobre (*CC.*, t. II, p. 184), et du voyage de Louis le Germanique en Bavière ; d'autre part, ce prince était arrivé en Saxe dès le début de décembre, puisque le 8 de ce mois il rend à Herford un diplôme en faveur de cette abbaye (B. M. 1362). Ainsi, Louis a dû passer à Cologne dans le courant de novembre. A ce moment, Lothaire était probablement en route pour aller rejoindre Charles. Mühlbacher se prononce en dernier lieu pour cette manière de voir (*Reg. Kar.*, p. 536), après avoir tout d'abord (*ib.*, p. 431) placé pendant l'été l'arrêt de Louis à Cologne.

2. *Ann. Bert.* 852 et 853, p. 42 ; *Ann. Fuld.* 850, pp. 39 et 40 ; *Chron. Fontan.* 852 (*R. H. Fr.*, t. VII, p. 43).

3. *Ann. Bert.* 852, p. 41 ; *Ann. Engolismenses* 852 (*SS.*, t. XVI, p. 486) ; *Ann. Fuld.* 851, p. 41. Nous avons vu qu'en 849 les Aquitains avaient abandonné Pépin pour se rallier à Charles ; mais il est probable que Pépin avait conservé quelques partisans, avec lesquels il continuait la lutte.

4. *Ann. Bert.* 853, p. 43 ; *Ann. Fuld.* 853, p. 43.

à sa parole [1] et l'Aquitaine : laquelle des deux pèserait le plus dans la balance ?

Une autre considération devait accroître les incertitudes de Louis, l'inconstance et la mobilité des gens qui se donnaient à lui [2] : quel fond pouvait-il faire sur eux, quelle confiance accorder à leurs promesses ? Les hésitations de Louis se prolongèrent pendant près d'une année, et quand il prit un parti, ce ne fut pas lui qui se rendit en Aquitaine [3]. L'aventure lui paraissait trop risquée pour qu'il s'y hasardât ; de plus, en ne dirigeant pas l'expédition lui-même, il pouvait s'imaginer qu'il restait fidèle, sinon à l'esprit, au moins à la lettre des traités ; il se réservait la faculté de répondre aux reproches de Charles que son second fils, le jeune Louis, en cédant aux instances des Aquitains, ne l'avait pas consulté, ou même qu'il avait agi contre sa défense formelle.

La démarche faite auprès de Louis par les Aquitains, et l'attitude équivoque de ce prince qui, sans leur promettre son concours, ne l'avait pas refusé non plus, étaient de nature à éveiller chez le roi de France de vives inquiétudes. Dès le mois de novembre 853, il alla trouver à Valenciennes Lothaire, pour conférer avec lui sur la situation. Les actes de cette entrevue ne nous sont pas parvenus ; il n'en reste que des têtes de chapitres, où il n'est question ni de l'Aquitaine, ni du roi de Germanie [4]. Trois mois plus tard, en février 854, Charles retournait auprès de Lothaire,

---

1. Les *Annales Bertiniani* (853), parlent de l'irritation de Louis contre Charles, qui aurait contrevenu à quelques-uns des articles du pacte qu'ils avaient conclu pendant la guerre civile (celui de Strasbourg), mais ne précisent pas les torts vrais ou supposés du roi de France. Pour Dümmler, t. I, p. 382, le rapprochement de Lothaire et de Charles avait peut-être paru à Louis gros de menaces, et ce prince aurait considéré la nouvelle attitude de Charles comme contraire aux stipulations de leur ancienne alliance. Wenck, pp. 238-239, rend responsable Lothaire de la brouille entre Louis et Charles ; bien entendu, il n'apporte aucune preuve à l'appui de cette assertion fantaisiste.

2. En 849, les Aquitains s'étaient détachés de Pépin pour se tourner vers Charles, et voilà que quatre ans plus tard ils abandonnaient l'oncle, comme ils avaient abandonné le neveu. Ces revirements successifs d'opinion n'étaient pas de nature à encourager Louis. Cf. Dümmler, t. I, p. 383.

3. Le passage suivant des *Annales Fuldenses* (854, p. 44) est suffisamment significatif : « Hludowicus filius Hludowici regis ad Aquitaniam pergit, volens experiri si vera essent ea quæ patri suo per legatos gentis promittebantur. »

4. Hlotharii *et* Karoli *conventus apud Valentianas* (*CC.*, t. II, p. 75). Il est fait mention de cette entrevue dans le préambule du *Capitulare missorum Silvacense* (*CC.*, t. II, p. 271). Les *Annales Bertiniani* n'en parlent pas. Les quatre premiers articles de l'*Adnuntiatio* Hlotharii, *ib.*, p. 75, sont relatifs aux devoirs des *missi ;* quant au cinquième, d'un caractère plus général, il invite tous les sujets à s'entr'aider en cas de nécessité. L'*Adnuntiatio* Karoli s'occupe de l'Église (ch. 1-3), des perturbateurs de la paix publique et des spoliateurs de l'Église et des pauvres (ch. 4), de la façon dont le roi pourra subsister convenablement, et de la manière de vivre des comtes et autres fidèles, qui devront veiller à ne pas opprimer leurs voisins ni les pauvres (ch. 5), de la nécessité qu'il y a pour le comte et l'évêque à se prêter un mutuel concours (ch. 6), du soin que les évêques, les *missi* et les comtes doivent apporter à rendre la justice (ch. 7), des rapts (ch. 8) ; dans l'article 9, le roi s'engage à réparer le tort qu'il aura pu causer soit aux églises, soit à ses fidèles ; dans le dixième et dernier, il annonce le plaid qu'il va tenir (à Servais), et s'occupe des mesures communes de défense à prendre contre les Normands ainsi que de la prochaine entrevue qu'il devait avoir avec son ou ses frères (celle de Liège, probablement). On trouve dans plusieurs des articles du capitulaire de Servais le développement des dispositions arrêtées à Valenciennes.

alors à Liège. Louis avait été convoqué, mais il s'abstint de venir, prétextant un empêchement[1]. Cette nouvelle entrevue était motivée par le bruit, qui se trouva fondé, que le second fils de Louis se préparait à partir pour l'Aquitaine. Lothaire et Charles avaient voulu, avant que le jeune prince se fût mis en route, tenter auprès de leur frère un dernier effort pour le déterminer à ne pas autoriser l'expédition de son fils. Si Louis ne vint pas, c'est que son parti était pris, et qu'il jugeait inutile de s'exposer aux récriminations et aux reproches de Lothaire et de Charles. Ceux-ci s'engagèrent par serment à résister en commun à toute tentative que ferait soit leur frère, soit un de ses fils, soit tout autre, pour enlever à l'un d'entre eux une partie du royaume que lui avait attribué le traité de Verdun. Les enfants de celui des deux qui mourrait le premier hériteraient des États de leur père sous la protection de leur oncle[2].

La perspective d'une lutte avec les forces coalisées de Lothaire et de Charles fit peut-être réfléchir Louis le Germanique ; mais elle n'arrêta pas son fils, qui poursuivit quand même l'exécution de ses projets de conquête[3]. Tandis que Charles se disposait à le combattre, Lothaire allait trouver Louis sur les bords du Rhin, pour lui rappeler ses devoirs de frère vis-à-vis de Charles. Ainsi, Lothaire travaillait au main-

---

1. C'est ce que disent Lothaire et Charles, chacun de leur côté, dans le premier article de leurs « Adnuntiationes » (*CC.*, t. II, p. 77). L'inscription placée en tête des actes du congrès ne donne que l'année ; les *Annales Bertiniani* n'indiquent pas davantage le mois, que nous connaissons par un diplôme de Lothaire Ier pour Prüm, donné à Liège le 25 février 854 (B. M. 1130). Charles se trouvait le 19 (?) janvier à Orléans, où il rendit un diplôme en faveur de Saint-Philbert-de-Grandlieu (B. 1644). Quant aux diplômes de ce prince pour Montier-en-Der du 25 janvier (ou du 6 février), datés de Quierzy et classés à tort en 854 par dom Bouquet (*R. H. Fr.*, t. VIII, pp. 529 et 530, nos 119 et 120), puis à sa suite par Bœhmer (*Regesta Karolorum*, nos 1645 et 1646), et par Dümmler (t. I, p. 384, n. 1), ils doivent être reportés à 857 ; de même ceux du 15 février pour Saint-Just de Narbonne, que dom Bouquet, après une première attribution à 854 (*R. H. Fr.*, t. VIII, p. 532, no 122), avait fini par mettre en 856 (*ibid.*, pp. 547 et 548, nos 140 et 141). Bœhmer (*Reg. Kar.*, nos 1666 et 1667) avait exactement classé ces deux actes en 857, de même qu'il avait placé en 856 un diplôme de Charles pour Saint-Philbert-de-Grandlieu, daté de « Vetere-Domo » 11 février, mis à tort par Bouquet en 854 (*R. H. Fr.*, t. VIII, p. 531, no 121). L'erreur de Bouquet, fréquemment renouvelée d'ailleurs, a été de se guider d'après l'indiction, et non d'après les années de règne. Les diplômes datés de Quierzy pour Montier-en-Der et Saint-Just portent 2e indiction, qui correspond en effet à 854, et 17e année du règne de Charles, qui coïncide avec 857. Nous savons d'ailleurs que, le 14 février 857, Charles était à Quierzy, où il présida une assemblée générale et un synode (*Capitulare Carisiacense*, ch. 1, *CC.*, t. II, p. 286, et *Epistola synodi Carisiacensis*, Mansi, t. XV, col. 125).

2. *Adn.* Hloth., ch. 2 ; *Adn.* Kar., ch. 2 ; *Sacramentum* (*CC.*, t. II, pp. 77 et 78). Lothaire, au ch. 3 de son allocution, s'engage, au nom de son frère et au sien, à respecter les lois données par Louis le Pieux et Charlemagne ; et Charles, même article de la sienne, promet au fidèles réparation pour les injustices qu'ils ont pu subir.

3. *Ann. Bert.* 854 (p. 44) ; *Ann. Fuld.* 854 (p. 44) ; *Ann. Xant.* 855 (*SS.*, t. II, p. 229) ; *Miracula S. Martialis* (*R. H. Fr.*, t. VII, p. 370). Les *Annales Xantenses* font par erreur Pépin Ier père de Louis le Germanique ; peut-être au lieu de « patris » conviendrait-il de lire « patruelis », et rapporter « sui » non à Louis le Germanique, mais à Louis le Jeune, dont Pépin Ier était en effet l'oncle. Les *Annales Xantenses* placent au printemps, « verno tempore », le départ de Louis pour l'Aquitaine ; les *Annales Bertiniani* semblent dire qu'il se mit en marche à l'époque de l'entrevue de Liège ; c'est en carême que Charles prend à son tour le chemin de l'Aquitaine, où il reste jusqu'à Pâques (22 avril).

tien du traité qui l'avait dépouillé; il servait, lui, le vaincu de Fontenoy, de médiateur entre les vainqueurs, et c'était Louis qui violait ses serments et qui, pour satisfaire son ambition, venait accroître les embarras au milieu desquels se débattait péniblement son ancien allié. Louis reçut assez mal les observations de son frère, et il y eut entre eux une altercation très vive. Pourtant, ils se calmèrent et firent la paix; peut-être conclurent-ils un traité [1], sans que nous sachions d'ailleurs quelles furent les clauses de leur accord. Mais ce qui est certain, c'est que Charles prit ombrage de la réconciliation de ses frères. Quittant aussitôt l'Aquitaine, il revint dans le nord de ses États et pria Lothaire de venir s'expliquer avec lui à Attigny. L'empereur déféra à son désir, le convainquit de sa bonne foi et renouvela avec lui le pacte qu'ils avaient conclu quelques mois auparavant à Liège [2]. Des ambassadeurs furent dépêchés à Louis au nom de ses deux frères, pour le sommer de rappeler son fils d'Aquitaine. Cette démarche ne semble pas avoir produit plus d'effet que les précédentes [3].

Mais un auxiliaire inattendu allait venir au secours de Charles. Pépin II s'enfuit de l'abbaye Saint-Médard de Soissons, où il était enfermé, et parvint à regagner l'Aquitaine, où la grande majorité de la population se déclara en sa faveur [4]. Abandonné par presque tous ses partisans de la première heure, vigoureusement attaqué par le roi de France, Louis le Jeune se vit forcé de quitter le pays et de retourner en Germanie auprès de son père [5].

---

1. *Ann. Bert.* 854 (p. 44). C'est très probablement dans le milieu de mai qu'eut lieu l'entrevue, comme le suppose Mühlbacher (*Reg. Kar.*, pp. 433 et 539), qui s'appuie sur le diplôme rendu le 18 mai à Francfort par Louis le Germanique en faveur de l'église d'Utrecht (B. M. 1367): Sickel, dans le premier de ses *Beitræge zur Diplomatik* (*SB. W. Ak.*, t. XXXVI, p. 387), et Dümmler, dans la première édition de son ouvrage, t. I, p. 365, n. 13, avaient attaqué l'authenticité de ce document. Mühlbacher l'a victorieusement défendue, et Dümmler, 2e éd., t. I, p. 384, n. 3, paraît avoir accepté l'opinion de son contradicteur. Mühlbacher, *op. cit.*, p. 539, et Dümmler, *ib.*, p. 385, admettent que Lothaire et Louis ont conclu alors un traité de paix.

2. *Ann. Bert.* 854 (p. 44). L'inscription placée en tête du *Capitulare missorum Attiniacence* (*CC.*, t. II, p. 277) nous apprend que la réunion des deux princes eut lieu dans le courant de juin.

3. *Ann. Bert.* 854 (p. 44).

4. *Ann. Bert.* 854 (p. 44).

5. *Ann. Bert.* 854 (p. 44), *Ann. Fuld.* 854 (p. 44), *Miracula S. Martialis* (*R. H. Fr.*, t. VII, p. 370). Les *Ann. Bert.* et les *Miracula* s'accordent à représenter Louis comme ayant été mis en fuite par son oncle. Les *Ann. Fuld.* arrangent les choses; d'après elles, Louis n'a trouvé d'appui que chez les parents de Gozbert, comte du Mans, que Charles le Chauve avait fait décapiter en mars 852 (*Ann. Engolism.* 852, *SS.*, t. XVI, p. 486); voyant qu'il ne lui vient pas d'autres partisans, il se décide en automne à regagner la *Francia*. Dümmler, t. I, p. 387, n. 2, prétend que le passage de Prudence : « ab eis, a quibus fuerat postulatus, suscipitur (Ludovicus) », s'accorde avec l'assertion de Rodolphe de Fulda, disant que seuls les parents de Gozbert se sont ralliés à Louis; mais cette manière de voir ne nous semble pas juste. Il s'agit dans Prudence, non pas d'une famille que Charles le Chauve s'était aliénée, mais des Aquitains, qui avaient en 853 réclamé la venue de Louis le Germanique ou de son fils. Il est possible d'ailleurs qu'une fois Pépin II revenu dans son ancien royaume, tous les habitants se soient ralliés à lui, sauf les parents du comte décapité en 852, qui seraient demeurés fidèles à Louis le Jeune. Les déprédations et les violences commises par les troupes de ce dernier prince avaient sans doute contribué à le rendre impopulaire.

L'intervention de Lothaire, nous le reconnaissons, n'avait pas été décisive. Son influence sur Louis, n'avait pas été assez grande pour l'empêcher de rompre le pacte d'amitié et d'alliance qui unissait les trois frères. D'autre part, il ne semble pas avoir essayé de barrer la route à son neveu, qui était tenu de traverser de l'est à l'ouest les États de Lothaire pour se rendre en Aquitaine[1].

Mais ce que n'avaient pu faire ni les conseils, ni les menaces de l'empereur, la seule annonce qu'il était malade le réalisa. A cette nouvelle, il s'opéra un rapprochement entre les deux frères ennemis. Quel rapport y avait-il entre les deux choses? Comment le mauvais état de la santé de Lothaire avait-il une conséquence aussi imprévue que la réconciliation de Louis et de Charles? Escomptaient-ils déjà la mort de leur aîné, et songeaient-ils, en dépit de leurs promesses et de leurs serments, à frustrer leurs neveux de l'héritage de leur père? Nous l'ignorons, mais ce rétablissement de la concorde entre ses deux frères porta ombrage à l'empereur, qui adressa des reproches à Charles sur l'attitude suspecte qu'il avait prise. Les *Annales Bertiniani,* qui nous font connaître les soupçons de Lothaire, ne nous disent pas quelle réponse il reçut du roi de France[2]. Les craintes qu'avait conçues Lothaire ne se réalisèrent pas, au moins pour l'instant, et nous verrons ses trois fils se partager sa succession, sans que ni Louis ni Charles essaient de les dépouiller.

Si nous embrassons d'un coup œil la conduite de Lothaire à l'égard de ses frères, pendant la période de douze années qui s'étend entre le traité de Verdun et son abdication, nous devons reconnaître, malgré les accusations calomnieuses de certains historiens allemands[3], que ce prince a respecté les engagements qu'il avait souscrits en 843. Il est probable, pourtant la chose n'est pas certaine, qu'il espérait, en faisant nommer Drogon vicaire du Saint-Siège en Gaule et en Germanie, exploiter à son profit l'influence que donnerait à son oncle cette haute dignité, et regagner par ce moyen détourné quelque peu de la suprématie dont le traité de Verdun n'avait rien laissé subsister. Mais cette tentative, qui n'eut aucun succès, ne constituait qu'une atteinte lointaine, indirecte, aux stipulations de l'acte de 843, et ne saurait sans injustice être comparée à cette violation formelle de la foi jurée qu'était l'expédition de Louis le Jeune en Aquitaine. Si, d'autre part, Charles a été pendant quelques années en butte

1. L'itinéraire de Louis le Jeune ne nous est pas connu. Prudence dit simplement qu'il traversa la Loire. Comme son armée était composée de Francs, de Thuringiens, de Souabes et de Bavarois (*Miracula S. Martialis, R. H. Fr.,* t. VII, p. 370), c'est-à-dire d'Allemands du Sud, on peut supposer, étant donnée, d'autre part, la situation de l'Aquitaine, qu'il est passé par la Bourgogne et non par la *Francia.* Le trajet, en prenant la première de ces deux contrées, était plus direct; puis Louis se tenait à une plus grande distance de ses oncles, qu'il savait en conférence à Liège, et qu'il ne s'exposait pas à rencontrer.

2. *Ann. Bert.* 855 (p. 45).

3. C'est surtout à Wenck que nous pensons. Voir encore l'appréciation de Dümmler, t. I, p. 293, d'après laquelle Lothaire aurait passé les douze années de son règne, comprises entre le traité de Verdun et sa mort, en partie à faire de faibles tentatives pour inquiéter ses frères, en partie à vivre dans l'inaction.

à l'hostilité déclarée de Lothaire, c'est que celui-ci, à tort ou à raison, se croyait gravement offensé par son frère, en qui il voyait un complice du ravisseur de sa fille. Et l'on ne peut manquer de juger avec indulgence la conduite que tint alors l'empereur, quand on songe à ce que fit Charles en pareille circonstance, seize ans plus tard. Au premier abord, on serait tenté de reprocher à Lothaire de n'avoir pas empêché, par une attitude plus nette, plus énergique, l'invasion de l'Aquitaine par Louis le Jeune ; son action aurait pu être plus efficace, nous l'accordons, mais elle n'en a pas moins fait réfléchir Louis le Germanique, qui, au lieu d'intervenir directement avec toutes ses forces, s'est contenté d'envoyer aux rebelles son fils avec quelques troupes, et l'a laissé ensuite se tirer d'affaire comme il le pourrait. Il en aurait été tout autrement si le roi de Germanie n'avait pas craint d'avoir à lutter contre une coalition de ses deux frères, et Charles, qui eut sans beaucoup de peine raison de son neveu, se serait trouvé dans une situation aussi critique qu'en 858. Assurément, un souverain plus habile aurait pu tirer un meilleur parti de la situation avantageuse que lui créait la rivalité qui s'était déclarée entre Louis et Charles[1], mais Lothaire, arrivé au seuil de la vieillesse, fatigué par les agitations de son existence passée, devait tenir par-dessus tout à son repos, et n'avoir aucune envie de se jeter dans de nouvelles aventures. Pourquoi d'ailleurs n'aurait-il pas eu conscience de la nécessité qui s'imposait à lui et à ses frères de vivre en paix les uns avec les autres ?

1. C'est ce que reproche presque Wenck à Lothaire (p. 255).

CHAPITRE III

L'empire carolingien et le Danemark. — Les incursions normandes en Frise de 834 a 855. — Établissement en Frise de Normands convertis.

Les États de Lothaire étaient menacés, au sud par les attaques des Arabes ou des Sarrasins qui, déjà maîtres de la Sicile, commençaient à prendre pied dans l'Italie méridionale [1], au nord par celles des Normands, qui venaient presque chaque année dévaster la Frise. Nous ne parlerons que des dernières [2]. Ces Normands étaient-ils originaires du Danemark ou de la Norvège ? C'est là une question très controversée ; on peut cependant admettre *à priori* que le Danemark et la Norvège ont fourni chacun leur contingent ; et, en fait, il semble que les choses se soient passées ainsi. Seulement, tandis que les Norvégiens se dirigeaient de préférence vers le nord de la Grande-Bretagne, les Danois allaient plutôt ravager la Germanie, la Gaule, l'Angleterre et l'Espagne [3]. C'est avec ces derniers que l'empire franc entra tout d'abord en conflit. Les Danois avaient vu avec une vive inquiétude Charlemagne soumettre la Saxe et la convertir de force au christianisme [4]. Aussi attachés au culte d'Odin qu'à leur indépendance, ils crurent l'un et l'autre menacés par les Francs, et, sans prendre ouvertement l'offensive, ils vinrent en aide à leurs voisins, dont ils considéraient la cause comme intimement liée à la leur propre [5]. Cette attitude hostile avait déjà indisposé contre eux l'empereur ; une expédition de Godfrid, roi de Danemark, contre les Obotrites, peuple tributaire de l'empire [6], mais surtout une descente en Frise

1. Dümmler, t. I, pp. 191-194.

2. Les Normands ont fait en Lorraine de fréquentes descentes depuis 843 jusqu'à la fin du IXe siècle ; à différentes reprises ils se sont même établis à demeure dans la Frise, l'une des provinces de la future Lorraine. Aussi avons-nous cru utile de consacrer quelques pages à l'étude des relations des hommes du Nord avec l'empire carolingien pendant les règnes de Charlemagne et de Louis le Pieux. La chose est d'autant plus naturelle qu'avant 843 les barbares avaient déjà porté leurs attaques sur la Frise, et que l'un d'entre eux, le roi Heriold, après sa conversion au christianisme, avait reçu de Louis le Pieux des territoires dans cette même contrée, où nous retrouverons plus tard installés des membres de sa famille.

3. Dahlmann, *op cit.*, t. I, p. 42, croit qu'il est difficile de distinguer dans les expéditions normandes les Danois des autres peuples. Favre, qui expose (*Eudes*, p. 209 et n. 1), à la suite d'historiens scandinaves, l'opinion que nous avons adoptée, reconnaît d'ailleurs qu'il y a des exceptions à la règle.

4. Voir Favre, *op. cit.*, p. 210.

5. Ainsi, en 782, Widukind chercha un refuge en Danemark (*Ann. r. Fr.* 782, éd. *in us. schol.*, p. 62). Plus tard, d'autres Saxons fugitifs y trouvèrent un asile (*Ann. r. Fr.* 804, éd. *in us. schol.*, p. 119).

6. *Ann. r. Fr.* 808 et 809, pp. 125, 128 et 129.

de pirates danois[1] portèrent le comble à l'irritation de Charlemagne. Il ordonna la réunion d'une grande armée pour châtier l'insolence du roitelet qui osait le braver. Mais différentes causes retardèrent et finirent même par empêcher l'expédition. Godfrid mourut[2], son neveu et successeur Hemming sollicita et obtint la paix[3].

Si Charlemagne avait conçu le projet de faire la conquête du Danemark, il est profondément regrettable qu'il ne l'ait pas mis à exécution[4]. C'était le meilleur moyen de couper court aux incursions des pirates, et la tâche de l'empereur eût été singulièrement facilitée par les luttes acharnées que provoquaient en Danemark les compétitions au trône de deux familles rivales, celles de Godfrid et d'Heriold[5]. Peut-être Charlemagne jugea-t-il qu'il suffisait de laisser les Danois s'entretuer, pour les réduire à l'impuissance.

Son fils n'entreprit pas davantage de s'emparer du Danemark, mais il chercha à tirer parti des guerres intestines qui désolaient le pays. En 812, Heriold et Regenfrid, neveux d'Heriold[6], avaient réussi à triompher de leurs adversaires, les fils de Godfrid, qui furent obligés de se réfugier en Suède. Ils n'y restèrent pas longtemps : l'année suivante, ils reparurent en Danemark, et recommencèrent la lutte, qui cette fois leur fut favorable. En 814, Heriold et Regenfrid, qui avaient dû s'expatrier, ayant réuni de nouvelles forces, allèrent attaquer les fils de Godfrid. La bataille coûta la vie à l'un de ces derniers, ainsi qu'à Regenfrid. Heriold, ne se sentant pas assez fort pour continuer la lutte, prit le parti d'aller demander asile et protection à Louis le Pieux. Celui-ci lui accorda l'un et l'autre[7].

Du moment que Louis ne voulait pas annexer le Danemark à ses États, c'était de sa part une sage et habile politique de rendre ce pays aussi peu dangereux que possible. La demande de secours que lui adressait Heriold ne pouvait donc qu'être bien accueillie, puisqu'en lui fournissant des troupes, Louis rallumait la guerre en Danemark et occupait les Danois chez eux : pendant qu'ils se battraient les uns contre les autres, ils laisseraient l'empire tranquille, c'était autant de gagné. Mais Louis pouvait espérer mieux encore de l'appui qu'il donnait au prétendant évincé. Si Heriold remontait sur le trône de Danemark, il serait obligé,

---

1. *Ann. r. Fr.* 810, p. 131.

2. *Ann. r. Fr.* 810, pp. 131 et 132. Sur Godfrid, voir encore Einhardi *Vita Caroli Magni,* ch. 14, p. 12 ; Cf. Simson, *Jahrbb. Karls des Grossen,* t. II, *passim.*

3. *Ann. r. Fr.* 810 et 811, pp. 133 et 134.

4. D'après Dümmler, t. I, p. 269, les Francs auraient pu conquérir la presqu'île de Jutland, mais ils auraient été hors d'état de poursuivre sur mer les Danois, qui auraient trouvé dans les îles un refuge assuré.

5. C'est après la mort d'Hemming, arrivée au début de l'année 812, que la lutte commença entre les deux maisons (*Ann. r. Fr.* 812, p. 136). Si l'Hemming tué à Walcheren en 837 (voir ci-dessous) est le frère d'Anulon, d'Heriold et de Regenfrid, mentionné en 812 par les *Ann. r. Fr.*, p. 137, ces quatre princes auraient eu pour père Halpdan.

6. Ou petits-fils.

7. *Ann. r. Fr.* 812-814, pp. 136-141.

pour ne pas perdre l'appui de l'empereur, d'interdire à ses sujets la piraterie. Comme, d'autre part, c'était par haine du christianisme que les Danois, ardents sectateurs d'Odin, se jetaient sur l'empire, il importait de modifier leurs sentiments et leurs croyances. Louis était en droit de supposer que, sous la domination d'un prince, son protégé et presque son vassal, l'Évangile serait prêché librement en Danemark, et que, gagnant peu à peu du terrain, il finirait par conquérir tout le pays. Les Danois devenus chrétiens ne seraient plus les voisins redoutables qu'ils étaient. Établir en Danemark un roi tout à sa dévotion, user de son influence pour faire pénétrer la foi chrétienne dans cette forteresse du paganisme, telle sera la politique, en apparence prudente et habile, de Louis le Pieux[1].

Disons tout de suite qu'un échec complet lui était réservé. Les croyances de l'odinisme étaient encore trop vivaces pour qu'il fût possible de les déraciner ; aussi la tentative faite pour les détruire n'eut-elle d'autre résultat que de les exalter et de surexciter davantage le fanatisme religieux de leurs adeptes.

C'est seulement en 819 qu'Heriold parvint, non à détrôner les fils de Godfrid, mais à se faire accepter par eux comme leur associé[2]. Cette combinaison dura huit ans[3]. En 822, Louis crut le moment venu de mettre ses projets à exécution ; il envoya en Danemark l'archevêque de Reims, Ebbon, à qui le pape Pascal Ier avait confié la misssion d'évangéliser les peuples du Nord[4]. Le seul résultat appréciable qu'obtint Ebbon, qui revint dans l'empire au bout d'un an, fut la conversion d'Heriold lui-même et de sa famille[5] ; encore celui-ci réfléchit-il trois ans avant de prendre cette décision. Il est probable que des motifs politiques, le désir d'augmenter à son égard la bienveillance de l'empereur, dont il avait besoin plus que jamais pour se maintenir sur un trône qu'il sentait peu solide, déterminèrent le protégé de Louis le Pieux à embrasser la foi

---

1. Voir Simson, *Jahrbb. Ludwigs des Frommen,* t. I, pp. 207 et suiv., Dümmler, t. I, pp. 269 et suiv.

2. *Ann. r. Fr.* 819 et 821, pp. 152 et 156 ; cf. Simson, *op. cit.,* t. I, pp. 151 et 152.

3. *Ann. r. Fr.* 827, p. 173. C'est en 827 qu'Heriold fut définitivement expulsé du Danemark.

4. Les *Ann. r. Fr.* 823, p. 163, nous apprennent bien qu'Ebbon était de retour à Compiègne le 1er novembre, mais ne nous disent pas à quelle époque il s'était mis en route pour le Danemark ; les *Ann Fuld.,* p. 22, placent ce départ en 822, les *Ann. Xant.,* en 823 (*SS.*, t. II, p. 225). Simson, *op. cit.,* t. I, p. 211, n. 2, déclare que les *Ann. Fuld.* se sont trompées. Sur la mission d'Ebbon, voir encore la bulle de Pascal Ier, J. E. 2553, Ermold le Noir, *Carmen in honorem Hludowici,* liv. IV, vers 25 et suiv. (*PP.*, t. II, pp. 59 et suiv.); Rimbert, *Vita Anskarii,* ch. 13, p. 34; Flodoard, *H. R. E.,* liv. II, ch. 19 (éd. Lejeune, t. I, p. 348); Adam de Brême, *Gesta Hammaburgensis ecclesiæ pontificum,* liv. I, ch. 17, p. 16. Cf. Simson, *op. cit.,* t. I, pp. 207 et suiv.; Dümmler, t. I, pp. 271 et suiv.

5. S'il fallait en croire les *Ann. r. Fr.,* Ebbon aurait fait des conversions nombreuses, mais la chose est peu vraisemblable. Adam de Brême, *op. cit.,* ch. 17, p. 17, donne à entendre qu'Ebbon avait échoué. Simson, *op. cit.,* t. I, p. 211, n. 3, récuse l'impartialité de ce dernier témoignage.

chrétienne[1]. C'est à Mayence qu'Heriold et sa famille reçurent le baptême[2]. En récompense, l'empereur, à qui il avait de nouveau rendu hommage[3], lui fit de nombreux cadeaux, et lui donna à titre de bénéfice un comté en Frise; ce comté devait servir à Heriold de refuge pour le cas où il viendrait à être renversé du trône[4].

Cette éventualité ne tarda pas à se produire. Païen, Heriold avait eu déjà beaucoup de peine à garder la part de royauté qu'il possédait. Sa conversion au christianisme acheva de le perdre dans l'esprit de ses compatriotes, et permit, semble-t-il, aux fils de Godfrid de se débarrasser de lui ; en 827, un an après son baptême, ils le chassèrent, et pour toujours, du Danemark[5]. Après quelques tentatives infructueuses pour restaurer son protégé, Louis le Pieux finit, en 831, par conclure la paix avec les fils de Godfrid[6].

Il n'avait point renoncé à l'évangélisation des Danois et des autres nations scandinaves. La fondation, en 831, de l'archevêché de Hambourg, sur la rive droite de l'Elbe[7], prouve que les intentions de l'empereur étaient restées les mêmes. Le nouveau siège fut confié à Ansger, qui, depuis quelques années déjà, cherchait à répandre chez les païens la

---

1. C'est ce que dit Rimbert, *Vita Anskarii,* ch. 7, p. 26.

2. *Ann. r. Fr.* 823, p. 169; *Ann. Xant.* 826 (*SS.*, t. II, p. 225); Thégan, *Vita Hludowici,* ch. 33 (*SS.*, t. II, p. 597); l'Astronome, *Vita Hludowici,* ch. 40 (*SS.*, t. II, p. 629); Ermold le Noir, *Carmen,* etc., ch. IV, vers 287 et suiv., 359 et suiv. (*PP.*, t. II, pp. 66 et suiv.); Rimbert, *Vita Anskarii,* ch. 7, p. 26; Adam de Brême, *Gesta,* etc., ch. 17, p. 16. Il y a désaccord entre les sources sur l'endroit où aurait eu lieu la cérémonie: Ermold, Thégan et les *Ann. Xant.* la placent à Ingelheim, tandis que, d'après les *Ann. r. Fr.*, l'Astronome et les *Ann. Bert.* 852, p. 42, elle aurait été célébrée à Mayence. Consulter sur le baptême d'Heriold, Simson, *Jarbb. Ludwigs des Frommen,* t. I, pp. 256 et suiv.; Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 294; Dümmler, t. I, p. 272. Ces auteurs, ainsi que Dahlmann, *G. v. D.*, t. I, p. 29, sont pour Mayence.

3. Ermold le Noir, *op. cit.*, ch. 4, vers 601 (*PP.*, t. II, p. 75). Déjà en 814 Heriold s'était fait l'homme de Louis (*Ann. r. Fr.* 814, p. 141). Voir Simsom, *op. cit.*, t. I, p. 262.

4. Les *Ann. r. Fr.* et Thégan à sa suite font donner à Heriold le comté de Riustri en Frise, à l'embouchure du Weser; Rimbert, *V. Ansk.*, ch. 7, p. 29, parle d'un bénéfice « ultra Albiam », et les *Ann. Fuld.* 850, p. 39, attribuent Dorestad à Heriold et à Roric. Nous admettons avec Dahlmann, *G. v. Dænemark,* pp. 39 et 43, et avec Dümmler, t. I, p. 278, qu'Heriold reçut en 826 le comté de Riustri, et plus tard seulement, à la place de ce comté, la ville de Dorestad. Cf. Simson, *op. cit.*, t. Ier, p. 262, n. 6.

5. *Ann. r. Fr.* 827, p. 173; l'Astrononome, *Vita Hludowici,* ch. 42 (*SS.*, t. II, p. 631); Rimbert, *V. Anskarii,* ch. 7, p. 29. C'est à ce moment-là que Rimbert place la donation à Heriold d'un bénéfice situé au delà de l'Elbe. La suite de son récit, ch. 8-10, ainsi que les *Ann. r. Fr.* 828, p. 175, nous montrent en effet Heriold sur les confins du Danemark. La supposition de Dahlmann, *op. cit.*, t. I, p. 40, qu'en 829, à la suite d'un traité conclu avec les fils de Godfrid, Heriold aurait recouvré sa part de royauté, ne repose sur aucun fondement.

6. *Ann. Bert.* 831, p. 3. C'est à l'assemblée de Thionville que la paix fut signée.

7. Rimbert, *Vita Anskarii,* ch. 12-13, p. 34; Adam, *Gesta,* etc., liv. I, ch. 18, p. 17, place la consécration d'Ansger en 832, mais la plupart des auteurs modernes adoptent la date de 831. Voir Dümmler, t. I, p. 276 et n. 2. La fausseté du diplôme de Louis le Pieux pour Hambourg, rendu le 15 mai 834 à Aix-la-Chapelle, n'est plus mise en doute, mais Mühlbacher croit que cette pièce a été fabriquée à l'aide d'un acte authentique (B. M. 899).

bonne semence[1]. Malgré le zèle et les vertus du prélat, sa prédication ne fit qu'un petit nombre de prosélytes[2]. Il fallut de longues années d'un patient labeur pour que la moisson levât dans le champ qu'Ansger avait été un des premiers à défricher.

Tant que l'empire avait été puissant, au moins tant qu'il avait conservé les apparences de la force, il avait inspiré de la crainte aux pirates. En outre, les querelles entre Heriold et les fils de Godfrid retenaient chez eux les Danois. Jusqu'en 834, les courses des flottes normandes sont très rares; les Annales franques n'en mentionnent que deux, l'une en 810 dirigée contre la Frise[3], l'autre en 820, qui écuma les côtes jusqu'en Aquitaine[4]. La situation allait se modifier. Tandis que le Danemark recouvre la paix intérieure sous la domination reconnue sans conteste des fils de Godfrid[5], l'empire est déchiré par des discordes intestines qui absorbent et consument ses forces. Affaibli, réduit à l'impuissance, il va chèrement expier son intervention dans les affaires du Danemark et sa tentative d'y introduire le christianisme. Les Danois en effet sont des brigands, mais des brigands qu'anime un ardent fanatisme; et la rage destructrice de ces adorateurs d'Odin s'assouvira de préférence sur les églises et les abbayes de la Germanie et de la Gaule[6].

Officiellement, les fils de Godfrid ne se livreront à l'égard de l'empire à aucun acte d'hostilité, et lorsque des ambassadeurs de Louis le Pieux ou de ses fils viendront se plaindre à Horic des déprédations commises par ses sujets, le roi de Danemark répondra qu'il y est complètement étranger, désavouera les coupables et promettra même de les

---

1. Ansger avait, en 826, accompagné Heriold en Danemark; peut-être ses prédications hâtèrent-elles l'expulsion du roi converti. Chassé en même temps que lui du Danemark, il partit en 830 pour la Suède, avec les ambassadeurs que le roi de ce pays avait envoyés à l'empereur. C'est à son retour de Suède qu'il fut consacré archevêque de Hambourg. Voir Rimbert, *Vita Anskarii*, ch. 7-12, pp. 26-34. Cf. Dümmler, t. I, pp. 273 et suiv.

2. Voir Dümmler, t. I, p. 279. La *Vita Anskarii*, ch. 15, p. 36, parle bien de nombreuses conversions, mais il s'agit d'une époque antérieure à la destruction de Hambourg en 845; et l'on peut se demander si Rimbert, par piété filiale, n'exagère pas le succès des efforts de son père spirituel.

3. Voir ci-dessus, p. 50. D'après le *Chronic. Moissiac.*, il y en aurait eu encore une en 813, dirigée contre la Frise (*SS.*, t. I, p. 311).

4. *Ann. r. Fr.* 826, p. 153. Cf. Simson, *op. cit.*, t. I, p. 161.

5. En 819, d'après les *Ann. r. Fr.*, p. 152, ces fils de Godfrid étaient au nombre de quatre. Deux d'entre eux s'unirent à Heriold et partagèrent la couronne avec lui, les deux autres furent expulsés. Ces annales donnent en 827, pour la première fois le nom d'un de ces fils de Godfrid, Horic qui, quelques années plus tard, resta seul à régner sur le Danemark. Si en 828 les *Ann. r. Fr.* parlent encore des « filii Godfridi » (p. 175), à partir de 834 les *Ann. Bert.* ne font plus mention que d'Horic. Nous ne savons ce que devinrent les frères de ce prince, mais ils avaient laissé des fils qui furent tout d'abord écartés du trône; nous verrons plus tard deux de ces derniers entrer en lutte avec leur oncle, et l'obliger à partager la royauté avec eux.

6. Dümmler, t. I, pp. 194 et 195. Favre, dans l'Appendice II, consacré aux Normands de l'important travail qu'il a écrit sur *Eudes*, donne trois causes principales aux incursions des Normands : excès de population, unification du pays et fin des luttes entre les petits États, fanatisme religieux surexcité par les prédications des missionnaires chrétiens (pp. 208-210, 212, 213).

punir[1]. Les expéditions qui viendront assaillir l'empire franc auront à leur tête des hommes distingués par leur naissance et par leur bravoure, mais non des souverains véritables. Les annalistes leur donnent quelquefois le nom de rois, mais il ne faut pas que cette appellation induise en erreur ; il s'agit là en réalité de simples chefs élus ou reconnus par ceux qui les suivent. Au début, faire du butin est l'unique objectif des Normands ; s'ils s'installent quelque part, c'est pour rayonner de là dans la contrée environnante et la piller à loisir. Mais bientôt quelques-uns d'entre eux chercheront à créer des établissements durables, soit en occupant de force une contrée, soit en se la faisant donner à titre de bénéfice ou de fief. Quant aux souverains du Danemark et de la Norvège, ils s'abstiendront, nous l'avons dit, de participer à ces expéditions. Au xe et au xie siècle, on les verra tenter de faire la conquête d'un royaume entier, mais ce sera l'Angleterre qui sera l'objet de leurs efforts, un instant couronnés de succès[2].

Les côtes étaient naturellement les premières exposées aux ravages des pirates. Mais ceux-ci s'enhardirent bientôt à remonter les fleuves dont la profondeur était assez grande pour permettre à leurs barques d'y naviguer. Tout ce qui se trouvait sur les rives qu'ils longeaient devenait leur proie. Rencontraient-ils une île, ils s'y installaient, et partaient de là en course, soit sur leurs bateaux, soit par terre. Devenus de plus en plus audacieux, ils en vinrent à s'éloigner beaucoup des côtes et des stations fluviales où leurs flottes étaient amarrées. Mais partout et toujours, ils prenaient la précaution d'établir leurs camps dans de bonnes positions, défendues autant que possible par la nature, et tout au moins par les retranchements qu'ils élevaient[3].

Ce qui surprend dans ces expéditions des Normands, c'est la facilité avec laquelle ceux-ci pénètrent dans l'empire, le peu de résistance qu'ils rencontrent, les succès qu'ils obtiennent malgré leur nombre relativement faible, enfin la sûreté avec laquelle ils se dirigent dans des pays qu'ils ne connaissent pas.

Nous avons déjà dit que l'absence d'armée permanente était pour les habitants de l'empire franc, astreints sans distinction au service militaire, une source de fatigues et de frais énormes, en même temps qu'elle constituait pour l'empire lui-même une cause de faiblesse. Contre des adversaires tels que les Normands, c'était moins d'une armée que d'une flotte que l'on avait besoin[4]. Il s'agissait, non de les combattre sur terre, mais

---

1. Voir ci-dessous. Pourtant, d'après les *Ann. Bert.* 849, p. 32, Horic aurait envoyé contre la Germanie une flotte de 600 navires qui remonta l'Elbe ; les Normands, repoussés par les Saxons, allèrent assaillir une ville en pays slave et s'en emparèrent. C'est probablement de Hambourg qu'il s'agit ; voir Dümmler, t. I, p. 281, n. 1.

2. Consulter Favre, *op. cit.*, pp. 210 et suiv.

3. Sur l'armement des Normands, leurs bateaux, leur façon de vivre, de combattre, de se retrancher, consulter Favre, *op. cit.*, pp. 213 et suiv.

4. Dümmler, t. I, p. 199, et Favre, *op. cit.*, p. 220, s'accordent à reconnaître qu'une flotte était indispensable pour combattre les Normands. Voir encore Waitz, *D. VG.*, t. IV, pp. 616 et 630.

de les empêcher de débarquer. Des flottes croisant dans la mer du Nord et le Pas-de-Calais auraient barré la route aux pirates. Des flottilles sur les grands fleuves, et des ouvrages fortifiés élevés aux embouchures de ceux-ci auraient complété la défense et assuré à l'empire franc une protection efficace. Ce système, employé avec succès par Alfred le Grand et ses successeurs immédiats, procura à l'Angleterre des années de paix et de tranquillité ; les invasions normandes recommencèrent lorsqu'on y eut renoncé. Sous Charlemagne d'abord[1], sous Louis le Pieux ensuite, il y eut des tentatives faites pour créer une marine de guerre, mais elles furent bientôt abandonnées, quoiqu'on possédât les éléments nécessaires pour réussir ; aussi les pirates purent-ils impunément écumer les côtes et pénétrer dans l'intérieur du pays en remontant le cours des fleuves.

Là encore, ils ne rencontraient souvent aucune résistance ; les villes n'avaient ni murailles[2], ni garnison, et les barbares pouvaient les piller et les brûler tout à leur aise, avant que le comte du pays eût réuni des troupes pour les repousser. Et quand celles-ci arrivaient à prendre contact avec les Normands, elles n'étaient que rarement victorieuses, malgré leur supériorité numérique, parce que, formées d'hommes de la levée en masse, mal équipés et peu exercés, elles avaient affaire à des adversaires qui, passant leur vie à guerroyer, avaient l'habitude du maniement des armes, de la discipline, et possédaient quelques notions d'art militaire. Parfois les chrétiens étaient pris sans raison de terreurs paniques[3], parfois ils refusaient de combattre[4] ; même quand ils étaient animés de bonnes dispositions, les fortifications élevées par les Normands autour de leurs camps constituaient pour eux des obstacles très difficiles à surmonter[5]. Les sièges tournaient en blocus, et les barbares se tiraient presque toujours d'affaire avec une capitulation qui leur laissait au moins la vie et la liberté ; il n'était pas rare même qu'ils fussent maîtres d'emporter leur butin, et qu'on leur donnât en plus une somme d'argent contre la promesse de quitter le pays[6].

---

1. Sur les tentatives de Charlemagne, voir Waitz, *D. VG.*, t. IV, p. 632.

2. On peut le supposer du moins, à voir la facilité avec laquelle les barbares entrent dans les villes. Nous savons d'ailleurs que quelques-unes d'entre elles élevèrent des fortifications ou réparèrent celles qu'elles possédaient, mais qui étaient à moitié ruinées ; avant l'exécution de ces travaux, elles ne se trouvaient donc pas en état de résister aux attaques des pirates. Sur les fortifications, voir Waitz, *op. cit.*, t. IV, p. 629 ; Favre, *op. cit.*, pp. 220 et 221.

3. Selon Hincmar, à la bataille de Saucourt-en-Vimeux, les Francs auraient pris la fuite, après avoir, il est vrai, repoussé les Normands (*Ann. Bert.* 881, p. 152).

4. En 853, les soldats de Charles le Chauve se refusent à attaquer les Normands retranchés à Jeufosse (*Ann. Bert.*, p. 42).

5. En 858, Charles le Chauve échoue devant Oissel ; Charles le Gros ne peut forcer en 882 le camp retranché d'Elsloo, ni en 886 celui qu'avaient élevé les Normands sous les murs de Paris ; en 885, les armées réunies de Lorraine et de France n'avaient pas eû plus de succès à Louvain.

6. Nous n'aurons que trop souvent à parler des marchés conclus par les princes carolingiens avec les pirates. En ce qui concerne Charles le Chauve, voir Favre, *op. cit.*, pp. 223 et 224.

Il est à supposer que les armées normandes se grossissaient des brigands, des serfs fugitifs, des aventuriers, bref de tous les gens sans aveu qui trouvaient là une excellente occasion de satisfaire leurs instincts féroces et cupides[1]. Ces hommes servaient de guides aux païens et les conduisaient aux bons endroits, villes ouvertes, abbayes, *villæ* seigneuriales, où il y avait une riche moisson à faire et peu de risques à courir.

Assurément, les troubles et les guerres civiles qui désolent l'empire franc avant et après la mort de Louis le Pieux ont facilité la tâche des pirates[2], en immobilisant d'abord, en faisant disparaître ensuite en grand nombre les plus braves de ses habitants, ceux qui l'auraient le plus vaillamment défendu. Mais les incursions des Normands ne diminuèrent pas après le rétablissement de la paix; les souverains ne surent prendre aucune mesure efficace pour y mettre un terme, car ce n'était pas résoudre le problème que d'acheter à prix d'or la retraite des pirates, ou d'installer dans une région maritime un chef normand, devenu chrétien par intérêt, qui avait pour mission d'administrer le pays et de le protéger contre les attaques de ses anciens coreligionnaires. Ce dernier procédé revenait à établir un loup comme berger d'un troupeau de moutons. Quant au paiement aux pirates d'une contribution, il n'avait pour effet que d'exciter leur cupidité; violant sans scrupule leur parole, ils revenaient bientôt se faire acheter encore une fois leur neutralité ou leur départ. Rien ne donne davantage l'idée de la faiblesse et de l'impuissance des royaumes francs que l'audace et les succès des brigands, qui pendant plus d'un demi-siècle, firent leur proie de ces malheureux pays.

A cet égard, Lothaire ne se montra ni plus habile, ni plus énergique que les autres souverains. Les États de Louis le Germanique, sans rester tout à fait indemnes, eurent peu à souffrir des Normands; la Saxe, qui s'offrait à leurs coups, était trop pauvre pour exciter leurs convoitises, et la destruction de Hambourg, en 845, était peut-être provoquée plutôt par

---

1. La chose est admise par Dümmler, t. I, p. 195, et par Favre, p. 222. En outre, des princes ou des grands révoltés ont fait parfois alliance avec les Normands, tels Lambert en 843, pour s'emparer de Nantes (*Fragmentum historiæ Britanniæ Armoricæ* et *Chronicon Namnetense* dans le *R. H. Fr.*, t. VII, pp. 46 et 218), Pépin II (*Ann. Bert.* 864, p. 67), Hugues le Bâtard (*Ann. Fuld.* 883, p. 100, Réginon, *Chronicon* 885, p. 123).

2. Dümmler, t. I, p. 197, Favre, p. 211. Comme le dit très justement ce dernier auteur, « si c'est en Danemark qu'il faut chercher la cause première de cette première émigration, c'est à l'état déplorable de l'empire carolingien qu'il faut en attribuer la réussite ». Est-il vrai, comme le répète à plusieurs reprises Gfrœrer, que les princes carolingiens se combattent les uns les autres à l'aide des Normands qu'ils soudoient? Est-il vrai que, quand des pirates viennent assaillir, par exemple, le royaume de Charles le Chauve, ils le fassent à l'instigation de Lothaire ou de Louis le Germanique? Comme le dit très justement Wenck, p. 427, les documents ont révélé à Gfrœrer des secrets que jusqu'alors ils avaient obstinément tenus cachés aux profanes; et de fait ceux du IXe siècle ne savent rien de ces alliances conclues entre tel ou tel souverain et les Normands. Seul, un texte du XIe siècle semblerait confirmer l'opinion de Gfrœrer. C'est un passage des *Miracula S. Benedicti*, d'Aimoin de Fleury (liv. I, ch. 4, *R. H. Fr.*, t. IX, p. 136) : « Contra hunc (Kalorum Calvum) fraternæ insimulatio invidiæ finitimarum concitavit odia gentium, præcipue Northmannorum, qui piraticam exercendo maritima regni ejus loca direptionibus gravissimis depopulati sunt. » Mais ces quelques lignes ne peuvent suffire à échafauder une théorie.

le fanatisme religieux que par la soif du pillage[1]. Mais il en allait tout autrement pour la riche et commerçante Frise, que rencontraient ensuite les pirates, quand ils continuaient leur route vers le sud-ouest en longeant les côtes. La situation de cette contrée, placée à l'embouchure de trois grands fleuves, en avait fait l'entrepôt commercial des régions fertiles et populeuses qu'arrosent le Rhin, la Meuse et l'Escaut[2]. Les Frisons accaparaient, à ce qu'il semble, une grande partie du trafic des pays rhénans, et ils avaient des quartiers à eux dans plusieurs des villes qui bordaient le fleuve[3]. Les vies et les miracles de saints, les translations de reliques, mettent souvent en scène des négociants frisons, quand il est question d'événements qui se passent dans la vallée du Rhin[4].

L'Amsterdam ou le Rotterdam de cette époque était le port de Dorestad, aujourd'hui Wijk bij Duurstede, sur le Rhin[5]. Un fait, rapporté, il est vrai, par un auteur postérieur de deux siècles, donne une idée de l'importance et du développement qu'avait pris cette grande place de commerce avant que les Normands vinssent mettre un terme à sa prospérité : elle aurait eu jusqu'à cinquante églises[6]. Mais les mauvais jours allaient venir, et ce n'était pas seulement la décadence, c'était une ruine presque totale qui menaçait à bref délai la malheureuse cité.

Elle reçut en 834, pour la première fois, la visite des pirates, qui la pillèrent et y mirent le feu; beaucoup d'habitants furent massacrés ou emmenés en captivité. Une partie de la Frise subit le même sort que Dorestad[7]. En 835, une nouvelle expédition des Normands contre Dorestad[8] détermina l'empereur, alors à Crémieux, à revenir dans le nord de ses États. D'Aix-la-Chapelle il organisa la défense des côtes[9]; mais les mesures qu'il avait prescrites n'empêchèrent pas l'année suivante les Normands de recommencer leurs exploits. La Frise fut encore une fois dévastée, les

---

1. *Ann. Fuld.* 845, p. 35; *Ann. Bert.* 845, p. 32; Rimbert, *Vita Anskarii,* ch. 16, p. 37; Adam de Brême, *Gesta,* etc., liv. I, ch. 23, p. 20.

2. Sur le commerce des Frisons, voir Ermold le Noir, *In laudem Pippini elegia Ia,* vers 119 et 120 (*PP.*, t. II, p. 83); *Ann. Bert.* 863, p. 61; le Moine de Saint-Gall, *Gesta Karoli Magni,* liv. I, ch. 34 (*SS.*, t. II, p. 747); Wandalbert de Prüm, *Miracula S. Goaris,* ch. 27 et 28 (*SS.*, t. XV, p. 370). Cf. Wenck, pp. 147 et 148; Waitz, *D. VG.*, t. IV, p. 44.

3. Ainsi Mayence (*Ann. Fuld.* 886, Pars IIIa, p. 104) et Worms (B. M. 842 et *Ann. Wormatienses* [873], *SS.*, t. XVII, p. 37).

4. Voir en particulier les *Miracula S. Goaris* déjà cités.

5. Sur Dorestad, voir Willibald, *Vita S. Bonifacii,* ch. 4, pars 11 (*SS.*, t. II, p. 338); Liudger, *Vita Gregorii abbatis Trajectensis* (*SS.*, t. XV, p. 71); Alcuin, *Carmen IVum ad amicos poetæ,* vers 11 (*PP.*, t. I p. 221); Rimbert, *Vita S. Anskarii,* ch. 7, 20 et 24 (pp. 29-45 et 52). Cf. Sœtbeer, *Beitræge zur Geschichte des Geld-und Münzwesens in Deutschland* (*F. D. G.*, t. IV, p. 301), et Waitz, *D. VG.*, t. IV, p. 43. Un autre place de commerce importante était Maëstricht, sur la Meuse, d'après Einhard, *Translatio S. Marcellini,* liv. IV, ch. 13 (*SS.*, t. XV, p. 261). Wijk bij Duurstede se trouve dans la province hollandaise d'Utrecht.

6. Odbert, *Passio S. Friderici episcopi Trajectensis,* ch. 19 (*SS.*, t. XV, p. 354).

7. *Ann. Bert.* 834, p. 9; *Ann. Xant.* 834 (*SS.*, t. II, p. 226).

8. *Ann. Bert.* 835, p. 11; *Ann. Xant.* 835 (*SS.*, t. II, p. 226).

9. *Ann. Bert.* 835, p. 11.

habitants obligés de payer un tribut, Dorestad pris, Anvers incendié, ainsi que l'*emporium* de Witlan à l'embouchure de la Meuse[1]. Au moment même où ces actes de piraterie se commettaient, l'empereur tenait à Worms une assemblée générale et y donnait audience à des envoyés d'Horic, roi de Danemark. Ils déclarèrent au nom de leur maître que celui-ci était complètement étranger aux méfaits dont la Frise venait d'être le théâtre[2].

De nouvelles dispositions prises par Louis le Pieux, pour prévenir le retour de ces dévastations, n'eurent pas plus de succès que les précédentes. En 837, au moment où il se mettait en route pour l'Italie, les nouvelles qui lui arrivèrent du nord l'obligèrent à revenir sur ses pas. Surprises par les Normands, les troupes qui gardaient l'île de Walcheren avaient été massacrées ou faites prisonnières, et l'île elle-même mise au pillage. Puis les pirates s'étaient emparés pour la quatrième fois de Dorestad, et lui avaient imposé une contribution de guerre ; mais apprenant que l'empereur s'approchait de Nimègue, ils remirent à la voile[3]. Il paraît que leur succès était en partie imputable à l'indiscipline des Frisons : c'est du moins ce qu'alléguèrent pour justifier leur défaite, devant l'assemblé générale où ils durent comparaître, les officiers qui avaient reçu la mission de défendre la Frise. En conséquence, l'empereur envoya dans le pays des comtes et des abbés énergiques, à poigne, dirait-on aujourd'hui, et décidés à réprimer toute velléité d'insubordination. De plus, il ordonna de construire et d'équiper une flotte dans les plus brefs délais : c'était, nous l'avons dit, le plus efficace, sinon le seul moyen de couper court aux incursions des Normands. Il prescrivit aussi l'emploi d'autres mesures défensives, peut-être l'établissement de postes fortifiés[4].

La valeur de ce système ne fut pas mise à l'épreuve en 838, non pas que les Normands eussent renoncé devant ces préparatifs à exécuter leurs courses. Ils prirent la mer comme les années précédentes, mais une tempête les assaillit et submergea la plupart de leurs navires[5].

---

1. *Ann. Bert.* 836, p. 12 ; *Ann. Fuld.* 836, p. 27 ; *Ann. Xant.* 836 (*SS.*, t. II, p. 226).

2. *Ann. Bert.* 836, p. 12. Les ambassadeurs d'Horic étaient en outre chargés de se plaindre à l'empereur de l'attentat qui avait coûté la vie à des messagers du roi de Danemark ; ils avaient été assassinés dans les environs de Cologne (Cf. *Ann. Colon.* 836, *SS.*, t. I, p. 97). Louis le Pieux fit punir les meurtriers.

3. *Ann. Bert.* 837, pp. 13 et 14 ; *Ann. Fuld.* 837, p. 28 ; *Ann. Xant.* 837 et Thégan, *Appendix* (*SS.*, t. II, pp. 226 et 604) ; *Ann. Elnonenses* 839 (*SS.*, t. V, p. 12). C'est le 17 juin d'après les *Ann. Fuld.* qu'aurait eu lieu dans l'île de Walcheren le combat qui coûta la vie au comte Eggihard et à Hemming, fils d'Halpdan, un Danois converti au christianisme. Un frère d'Heriold portait ce nom (*Ann. r. Fr.* 812, p. 137) ; d'autre part, le Poeta Saxo, *Vita Karoli*, ad. ann. 807 (*SS.*, t. I, p. 263), parle d'un chef normand, Alfden, qui, en 807, se serait soumis à Charlemagne. Alfden pourrait bien être le père d'Hemming tué en 837, et ce dernier ne fait très probablement qu'un avec le frère d'Heriold. Simson, *Jahrbb. Karls des Grossen*, t. II, p. 372, n. 6, sans repousser cette identification, admise par Dümmler, t. I, p. 278, la déclare au moins incertaine.

4. *Ann. Bert.* 837, p. 14.

5. *Ann. Bert.* 838, p. 15.

D'autre part, quelques-uns des chefs de pirates qui avaient en ces dernières années envahi et ravagé l'empire franc, auraient été arrêtés et mis à mort sur l'ordre d'Horic. C'est du moins ce qu'il fit dire à Louis le Pieux, demandant en retour de sa fidélité la concession de la Frise et du pays des Obotrites. Inutile d'ajouter qu'il essuya un refus[1]. Le roi de Danemark sentit probablement qu'il avait commis une maladresse en élevant des prétentions extravagantes, et pour en détruire le mauvais effet, il adressa l'année suivante à l'empereur une nouvelle ambassade, chargée de lui offrir en présent des produits de son royaume et de solliciter le maintien de la paix. Il semble que les envoyés d'Horic aient eu à subir quelques avanies de la part des Frisons, dont ils avaient peut-être traversé le pays[2]. Les habitants, exaspérés contre les Normands, qui en cette année 839 étaient encore une fois venus les piller[3], essayèrent probablement de venger, sur le neveu d'Horic et sur son compagnon, les maux que les compatriotes de ces deux personnages leur avaient infligés. Les ambassadeurs réclamèrent à l'empereur, qui fit droit à leurs plaintes; des ducs énergiques, dépêchés en Frise, leur donnèrent satisfaction sur tous les points[4]. A la fin de l'année, Louis le Pieux fit partir à son tour pour le Danemark une ambassade, qui conclut avec Horic une paix définitive[5].

Sous le règne de Louis le Pieux, la Frise avait été le principal, sinon l'unique objectif des barbares, qui à cinq reprises l'avaient dévastée. Ils la laissèrent un peu respirer jusqu'en 845; peut-être jugeaient-ils qu'ils n'avaient plus rien à y prendre. Puis les invasions recommencèrent, et il n'y en eut pas moins de sept pendant les dix dernières années du règne de Lothaire Ier[6]. Les annales ne disent pas que ce prince ait tenté, à l'exemple de son père et de son grand-père, de se créer une marine de guerre. Il combattit le feu par le feu, et confia à des Normands convertis la défense des provinces les plus exposées aux attaques des païens. Nous avons au début de ce chapitre assez longuement parlé de ce roi de Danemark Heriold, qui, après avoir passé par les fortunes les plus diverses, avait dû en 827 quitter son pays et chercher un asile définitif dans les États de Louis le Pieux[7]. C'est en Saxe qu'il se retira tout d'abord, aux frontières de son ancien royaume, qu'il n'avait pas au début perdu l'espoir de reconquérir. Plus tard sans doute, il se fixa soit dans le comté de

---

1. *Ann. Bert.* 838, p. 16. Déjà en 836, alors que l'empereur se trouvait à Aix-la-Chapelle (quelques mois auparavant il avait reçu des ambassadeurs d'Horic; voir ci-dessus p. 58) des envoyés du roi de Danemark étaient venus lui annoncer que leur maître avait fait prendre et mettre à mort quelques-uns des pirates qui avaient pillé l'empire franc; ils demandaient en retour une somme d'argent. (*Ann. Bert.* 836, p. 12.)

2. *Ann. Bert.* 839, p. 22.

3. *Ibid.*

4. *Ann. Bert.* 839, p. 23.

5. *Ibid.*

6. En 845, 846, 847, 850, 851, 852 et 854.

7. Voir ci-dessus, pp. 50-52.

Riustri, soit à Dorestad, qui lui avaient été donnés l'un et l'autre par l'empereur ; Heriold possédait ce dernier bénéfice de moitié avec son frère Roric[1]. Il n'est d'ailleurs plus question d'Heriold pendant les douze dernières années du règne de Louis le Pieux. Puis, en 841, on voit paraître un Heriold, que Lothaire prend à son service, et à qui il abandonne l'île de Walcheren et la région avoisinante[2]. Cet Heriold est avec Otger de Mayence et le comte Hatton, un des chefs de l'armée qui avait à défendre en 842 le passage de la Moselle contre les troupes réunies de Louis et de Charles[3]. Faut-il voir dans ce personnage l'ancien protégé de Louis le Pieux ? On ne serait pas en droit de l'admettre, si l'on prenait à la lettre les assertions de Prudence ; d'après cet historien, Heriold est un païen et un pirate, qui a participé aux ravages dont la Frise a eu à souffrir sous le règne de Louis le Pieux ; il l'a fait d'ailleurs à l'instigation de Lothaire, qui voulait se venger de son père[4].

Nithard, sans nommer Heriold, se contente d'avancer que Lothaire prit à son service des Normands, et qu'il leur confia le gouvernement de contrées habitées par des chrétiens en les autorisant à piller celles qui ne leur étaient pas soumises[5]. Naturellement, on ne peut ajouter qu'une foi restreinte aux allégations de chroniqueurs hostiles l'un et l'autre à Lothaire. Il est possible que l'empereur ait fait appel à des Normands païens, mais pour ce qui est d'Heriold, nous l'avons vu, il avait en 826 reçu le baptême avec toute sa famille. Nous tenons pour vraisemblable que l'Heriold de Lothaire ne fait qu'un avec celui de Louis le Pieux, les textes des *Annales Xantenses* et des *Annales Fuldenses* nous paraissent favorables à cette opinion. Tout au plus pourrait-on admettre que le vassal de Lothaire est le neveu du roi détrôné en 827 ; un passage des *Annales Bertiani,* interprété d'une certaine façon, donnerait à le penser[6].

---

1. *Ann. Fuld.* 850, p. 39.

2. *Ann. Bert.* 841, p. 26.

3. Nithard, *Historiæ,* liv. IV, ch. 7, p. 43.

4. *Ann. Bert., loc. cit.*

5. Nithard, liv. IV, ch. 2, p. 46.

6. *Ann. Bert.* 850, p. 38 : « Rorich, nepos Herioldi » ; *Ann. Fuld.* 850, p. 39 : « Roric natione Nordmannus, qui temporibus Hludovvici imperatoris cum fratre Herialdo vicum Dorestadum jure beneficii tenuit » ; *Ann. Xant.* 850 (*SS.*, t. II, p. 229) : « Rorik, Nordmannus, frater jamdicti Herioldi junioris. » Il ressort de ces textes que Roric avait un frère et un oncle (ou un grand-père) portant tous deux le nom d'Heriold : reste à savoir si le frère, « l'Herioldus Junior » des *Ann. Xant.* est l'ancien adversaire des fils de Godfrid. Or, il n'y a justement que ce dernier qui soit mentionné dans les *Ann. Xant.* avant 850 ; à la date de 826, elles parlent de son baptême. Le « jamdictus Herioldus junior » de 850, ne fait donc qu'un avec l'Heriold de 826. Quand ce dernier vint à Mayence embrasser le christianisme, il avait avec lui sa femme (*Ann. r. Fr.* 826, p. 169 ; Ermold le Noir, *Carmen in honorem Hludowici,* liv. IV, vers 361, 362, *PP.*, t. II, p. 68), son fils ou un de ses fils (Ermold, liv. IV, vers 363, 364, 395, 629, *PP.*, t. II, pp. 68, 69, 76) et un neveu (Ermold, v. 629, p. 76). Le fils et le neveu, dont le poète ne nous donne pas les noms, restent à la cour de Louis le Pieux. Heriold, le converti de 826, eut deux fils, Godfrid (*Ann. Bert.* 852, p. 42) et Rodolphe (*Ann. Bert.* 864, p. 67), dont nous aurons souvent à parler.

Si Roric, au lieu d'être le frère de cet Heriold, n'avait été que son neveu, comme il avait un Heriold pour frère, il y aurait eu trois personnages de ce nom. C'est le dernier

Il y aurait eu dans ce cas trois personnages du nom d'Heriold, dont le deuxième, compétiteur malheureux des fils de Godfrid, aurait été le neveu du premier et l'oncle du troisième. Mais si l'Heriold, oncle de Roric, que mentionne Prudence en 850, est, non le prince converti en 826, mais l'oncle de ce dernier, il n'y a plus de place pour un troisième Heriold. Ce qui semblerait contredire cette dernière hypothèse, c'est que les *Annales regni Francorum* qui donnent à Heriold II trois frères, Anulon, Regenfrid, et Hemming, ne parlent pas de Roric. Peut-être à cette époque Roric était-il très jeune ; on comprendrait alors qu'il eût encore vécu en 873.

Quoi qu'il en soit, cette famille royale de Danemark reçut de Lothaire Ier la mission de défendre la Frise. Dorestad avait été donné en bénéfice à Heriold et à son frère Roric par Louis le Pieux ; à Dorestad s'ajouta en 841 l'île de Walcheren[1]. Si Lothaire avait espéré que ces Normands sauraient mieux que des Francs ou des Frisons tenir tête aux pirates, les événements ne tardèrent pas à lui prouver que son calcul était faux. En 845, les hommes du nord opéraient une nouvelle descente en Frise, où ils rencontrèrent, il est vrai, une vive résistance, mais sans que nous sachions s'il convient d'en faire honneur à Heriold et à Roric[2].

En 846, Dorestad fut encore une fois pris et incendié, presque sous les yeux de Lothaire, alors à Nimègue, qui ne put ni s'opposer aux pillages des barbares, ni les empêcher de reprendre la mer[3]. L'année suivante, nouvelle occupation de Dorestad par les pirates, qui dévastèrent en outre l'île des Bataves[4]. Deux années se passèrent ensuite sans que la Frise

---

Heriold que Lothaire aurait pris à son service. Comme ce prince lui abandonna l'île de Walcheren, où nous trouvons Hemming, frère probable de Heriold II, installé en 837 (voir ci-dessus p. 58, n. 3), on pourrait admettre avec quelque vraisemblance que Roric et Heriold III auraient été les fils de Hemming. Tandis que Dahlmann (*G. v. Dænemark*, t. I, pp. 43, 44 et 45, n. 1), Depping (*Histoire des expéditions maritimes des Normands*, p. 97) et Blok (*Geschiednis van het Nederlandsche Volk*, t. I, p. 110) font de Roric un frère d'Heriold II, Simson (*Jahrbb. Ludwigs des Frommen*, t. I, p. 32, n. 6) et Dümmler, t. I, pp. 166, 273 et 279, croient plutôt qu'il était son neveu. Simson (*op. cit.*, t. I, p. 218, n. 5) suppose que le neveu d'Heriold II qui l'accompagna à Mayence en 826 et qui resta auprès de l'empereur, est ou Roric ou Heriold (III). Dahlmann, p. 43, admet cependant qu'Heriold était en 841 revenu au paganisme. Mais dans quel intérêt aurait-il renié la foi chrétienne ?

1. *Ann. Bert.* 841, p. 26.

2. Les *Ann. Fuld.* 845, p. 35, parlent de trois combats livrés aux Normands par les Frisons. Victorieux dans la première rencontre, ceux-ci furent ensuite battus à deux reprises. D'après les *Ann. Xant.* 845 (*SS.*, t. II, p. 228), les Frisons auraient taillé en pièces 12,000 païens. C'est en 845 aussi que les Normands prirent, pillèrent et détruisirent Hambourg. Voir ci-dessus, pp. 56-57.

3. *Ann. Bert.* 846, p. 33 ; *Ann. Xant.* 846 (*SS.*, t. II, p. 228).

4. *Ann. Bert.* 847, p. 35 ; *Ann. Fuld.* 847, p. 36 ; *Ann. Xant.* 847 (*SS.*, t. II, p. 228). D'après ces dernières annales, les pirates, après avoir battu les comtes Sigir et Luithar, remontent le Rhin jusqu'à 9 milles en amont de Dorestad ; arrivés au « vicus Meginhardi », ils rebroussent chemin. Cette même année, les trois fils de Louis le Pieux avaient envoyé à Horic une ambassade pour protester contre les déprédations de ses sujets et le menacer d'une guerre, s'il n'y mettait bon ordre : voir ci-dessus, pp. 38 et 39. Déjà en 845, le comte Kobbon était venu au nom de Louis le Germanique demander à Horic satisfaction du sac de Hambourg (Aimoin, *De Miraculis S. Germani*, ch. 7, 8, 12 et 13, *R. H. Fr.*, t. VII, pp. 349, 351). Le oi de Danemark fit demander à Louis de consentir au maintien de la paix (*Ann. Bert.* 845, p. 33).

eût à souffrir de nouvelles incursions des païens. En 850, elle allait être en butte aux attaques d'un de ses anciens défenseurs. Heriold était mort, on ne sait pas au juste à quelle date, pas avant 842, ni après 850, laissant deux fils, Godfrid et Rodolphe, et un frère, que nous avons déjà nommé, Roric[1]. L'oncle et les neveux continuèrent à jouir des bénéfices que le premier avait possédés en commnn avec Heriold.

Mais la disgrâce était proche. Peut-être l'attitude de Roric parut-elle suspecte lors de l'une des descentes que les pirates firent en Frise de 845 à 847, peut-être le soupçonna-t-on de connivence avec ses anciens coreligionnaires. Toujours est-il qu'accusé de trahison auprès de Lothaire, il fut arrêté et jeté en prison. Il réussit à s'échapper, et alla demander asile à Louis le Germanique. Au lieu de le livrer à Lothaire, comme c'eût été son devoir, ce prince l'accueillit, en fit un de ses fidèles et lui accorda des bénéfices en Saxe, sur les frontières du Danemark[2]. Au bout de quelques années, il éprouva le désir de retourner en Frise. Il réunit une flotte, dont il recruta les équipages parmi ses compatriotes[3], pilla les côtes de la Frise, puis, pénétrant dans l'embouchure du Rhin, il s'avança jusqu'à Dorestad dont il s'empara. Pour le repousser, un effort énergique eût été nécessaire ; Lothaire n'eut pas le courage de le tenter. Craignant d'exposer la vie de ses soldats, il prit le parti, qu'approuvèrent ses conseillers, d'entrer en pourparlers avec Roric. Le résultat fut le rétablissement de l'ancien ordre de choses. Roric redevint le fidèle de Lothaire, qui lui rendit Dorestad en y adjoignant d'autres comtés. En compensation, il était chargé d'abord de la levée des impôts et de toutes les affaires concernant le fisc ; mais sa principale fonction était de s'opposer aux attaques des pirates[4]. Roric devenait ainsi une sorte de duc[5].

---

1. Voir ci-dessus, p. 60, n. 6. Dahlmann, *G. v. D.*, t. I, p. 44, croit que Godfrid et Rodolphe, fils d'Heriold, partagèrent avec leur oncle Roric les territoires frisons. Erreur de Leibniz, *Ann. imp. occ.*, t. I, p. 554, de Depping, *op. cit.*, p. 97, et de Blok, *op. cit.*, t. I, p. 110, qui confondent le protégé de Louis le Pieux avec un autre Heriold, mis à mort en 852 par les hommes de Louis le Germanique chargés de garder la frontière du Danemark.

2. Dümmler, t. I, p. 344, suppose, mais sans la moindre vraisemblance, que Roric serait déjà allé avant la fin de la guerre civile demander asile à Louis le Germanique. Dümmler voudrait par là justifier ce prince d'avoir accueilli le fugitif, au lieu de l'avoir livré à son maître comme il aurait dû le faire. Si le récit du *Chron. Fontan.* (*R. H. Fr.*, t. VII, p. 42) était exact, il semblerait en résulter que Godfrid avait été enveloppé dans la disgrâce de son oncle.

3. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 426, Dümmler, t. I, p. 343, n. 5, supposent que Roric avait pris part à la guerre qu'avaient faite à Horic deux de ses neveux ; ceux-ci obligèrent leur oncle à partager avec eux la royauté (*Ann. Bert.* 850, p. 38).

4. *Ann. Bert.* 850, p. 38 ; *Ann. Fuld.* 850, p. 39 ; *Ann. Xant.* 850 (*SS.*, t. II, p. 229). Le *Chronicon Fontanellense* 850 (*R. H. Fr.*, t. VII, p. 42) adjoint Godfrid à Roric, et de plus les fait sortir du Wahal, presque aussitôt après leur arrivée, pour aller piller la Flandre. Dümmler, t. I, p. 344, admet le témoignage du *Chron. Fontan.* en ce qui concerne Godfrid, mais n'attribue qu'à ce dernier l'expédition dont la Flandre fut la victime. Blok, *Geschiednis van het Nederlandsche Volk*, t. I, p. 110, croit que Roric avait l'appui de Louis le Germanique pour son expédition contre la Frise.

5. Blok, *op. cit.*, t. I, p. 110.

Nous ne savons de quelle manière il s'acquitta de la première des missions qu'on lui avait confiées, mais il remplit fort mal la seconde. Une expédition de Normands, qui vint en 851 piller la Frise et l'île des Bataves, paraît n'avoir rencontré aucune résistance[1]. La flotte normande de 252 navires, qui aborda en Frise au début de 852, put sans obstacle exiger ce qu'il lui plut[2]. A la fin de l'année, nouvelle attaque de pirates, dirigée cette fois par Godfrid, le propre fils d'Heriold, qui, ayant abandonné on ne sait pour quel motif le service de Lothaire, était retourné en Danemark, où il avait, comme Roric deux ans auparavant, réuni une flotte nombreuse. A la différence de son oncle, il ne s'arrêta pas longuement en Frise ; poursuivant sa route, il dévasta les pays voisins de l'Escaut, et remonta ensuite la Seine. Un autre chef, nommé Sydroc, l'accompagnait. Nous avons déjà parlé dans un précédent chapitre de cette expédition, et du secours que Lothaire qui, dans son royaume traitait avec les Normands, alla porter à son frère. Le mauvais vouloir des vassaux de Charles rendit inutiles les efforts des deux souverains, et leur arracha le succès qu'ils étaient en droit d'attendre. Charles traita avec Godfrid et lui concéda des terres en bénéfice[3]. Après une année de répit, la Frise reçut en 854 une nouvelle visite des pirates[4].

Il y avait vingt ans que ces barbares désolaient les côtes de la Germanie et de la Gaule. Le moment était venu où, laissant un peu respirer l'occident chrétien, ils allaient s'entre-déchirer. Déjà en 850, le roi de Danemark Horic, menacé par deux de ses neveux, avait été forcé de

---

1. *Ann. Bert.* 851, p. 41 ; *Ann. Xant.* 851 (*SS.*, t. II, p. 229). C'est peut-être cette année que Gand fut pris, et l'abbaye de Saint-Bavon incendiée par les pirates. Les *Ann. Lobienses* placent en 850 l'occupation de Gand (*SS.*, t. XIII, p. 232), tandis que d'après les *Ann. S. Bavonis Gandenses* et les *Ann. Blandinienses,* Saint-Bavon aurait été mis en cendres en 851 (*SS.*, t. II, p. 187, et t. V, p. 23). Nous avons vu qu'en 850, d'après le *Chron. Fontan.*, les Normands, après avoir abordé en Frise, se seraient ensuite dirigés sur la Flandre ; il peut se faire que Gand et Saint-Bavon aient reçu alors, et non l'année suivante, la visite des barbares. Ou bien y aurait-il eu deux invasions différentes, l'une en 850, l'autre en 851 ?

2. *Ann. Bert.* 852, p. 41.

3. Voir ci-dessus, pp. 42-43. Nous avons vu que d'après le *Chron. Fontan.* Godfrid accompagnait son oncle deux ans auparavant, quand celui-ci revint prendre possession de la Frise. C'est donc entre 852 et 854 que le fils d'Heriold aurait pour la seconde fois fait défection. Leibniz, *Annales imperii occidentis,* t. I, p. 554, croit que le départ de Godfrid pour sa campagne de piraterie eut pour cause le meurtre de son père Heriold. Leibniz et, à sa suite, d'autres historiens (voir ci-dessus, p. 62, n. 1) confondent en effet le père de Godfrid avec un autre Heriold, dont les *Ann. Fuld.* racontent la mort au début de l'année 852 (pp. 41 et 42). Cet Heriold, qui s'était attiré la colère du roi Roric son maître, avait cherché un refuge auprès de Louis le Germanique, qui l'accueillit bien, le fit baptiser et le traita avec honneur. Au bout de quelques années, devenu suspect de trahison, il fut tué par les chefs des troupes chargées de surveiller la frontière du Danemark. Dahlmann, *G. v. D.*, t. I, p. 47, voit dans ce personnage un des neveux d'Horic qui, après avoir fait en 850 une vaine tentative contre son oncle, avait demandé asile au roi des Francs orientaux. Dümmler, qui, t. I, pp. 357 et 358, paraît d'abord admettre l'opinion de Dahlmann, la combat ensuite dans la note 2 de la page 358, et les objections qu'il fait valoir sont d'un grand poids.

4. *Ann. Bert.* 854, p. 44.

leur céder une partie de ses États[1]. Mais il ne tarda pas à dépouiller l'un d'eux, Gudurm, qui n'eut d'autre ressource que de se livrer à la piraterie. Le proscrit recruta des partisans parmi les écumeurs de mer et, à la tête d'un grand nombre d'entre eux, rentra en Danemark pour reprendre la couronne que lui avait enlevée son oncle. Au cours de la lutte entre les deux partis, presque tous les princes de la famille royale périrent, entre autres Horic lui-même, et probablement aussi ses neveux. Il ne serait resté qu'un enfant, appelé Horic lui aussi, de la lignée du roi Godfrid, le contemporain et l'adversaire de Charlemagne[2].

Les circonstances parurent favorables aux descendants d'Heriold l'Ancien pour faire valoir à nouveau leurs prétentions au trône de Danemark. Au début de 855, Roric et Godfrid, qui était, paraît-il, revenu en Frise, quittèrent cette contrée et mirent à la voile pour leur ancienne patrie. Les Frisons n'éprouvèrent assurément aucun regret à les voir s'éloigner; malheureusement, comme nous le verrons plus loin, les tentatives des deux Normands n'eurent pas de succès, et l'année n'était pas écoulée qu'ils revenaient en Frise et s'y installaient à nouveau[3]. Immédiatement avant le départ de l'oncle et du neveu pour le Danemark, les *Annales Bertiniani* relatent le don qu'avait fait l'empereur de la Frise à son second fils et homonyme[4], mais sans dire qu'il existât de rapport entre les deux faits; rien ne prouve que l'un soit la cause de l'autre.

Impuissance à peu près complète, voilà où en était Lothaire vis-à-vis des Normands. Il ne sait ni prévenir leurs invasions, ni les repousser, il ose à peine les combattre[5], au moins dans son royaume, et de guerre lasse il confie à des Normands le soin de défendre ses États. Pourtant il est en paix avec ses frères, et si d'autres ennemis, les Sarrasins, menacent les contrées méridionales de son empire, la tâche de les repousser

---

1. *Ann. Bert.* 850, p. 38.

2. *Ann. Bert.* 854, p. 45; *Ann. Fuld.* 854, pp. 44 et 45; *Ann. Xant.* 856 (*SS.*, t. II, p. 230); Rimbert, *Vita Anskarii*, ch. 31, p. 63. Les *Ann. Fuld.* semblent dire que tous les pirates qui ravageaient l'empire franc reprirent le chemin du Danemark; il n'en est rien, car les *Ann. Bert.*, après avoir parlé de la guerre civile qui éclata entre Horic et son neveu, mentionnent la prise d'Angers par les Normands installés aux embouchures de la Loire.

3. *Ann. Bert.* 855, pp. 45 et 46.

4. *Ann. Bert.* 855, p. 45.

5. Le poète Sedulius Scottus chante dans une de ses pièces la déroute des Normands, qui auraient fui au seul aspect de l'armée de Lothaire (*IIa Pars, Carmen LX, De adventu imperatoris Lotharii*, v. 29 et suiv., *PP.*, t. III, p. 217). Est-ce une allusion à un événement authentique, ou faut-il voir là une fiction poétique destinée à flatter l'empereur? Le même Sedulius a célébré une défaite des Normands dans un autre de ses poèmes (*IIa Pars, Carmen XLV, De strage Normannorum, PP.*, t. III, p. 208). L'évêque de Liège, Hartgaire, ou Hircaire, à qui Sedulius dédia deux autres pièces (XLIX et L, *ad Hartgarium, PP.*, t. III, p. 211), aurait pris part à cette victoire remportée sur les pirates. Dümmler, t. I, p. 283, n. 3, pense qu'il s'agit peut-être de la défaite infligée aux Normands en 845 par les Frisons; plus loin, p. 354, n. 1, il déclare qu'on ne peut préciser la date de l'événement.

incombe aux Provençaux et aux Italiens. Comment Lothaire n'a-t-il pas mieux tiré parti des forces que la *Francia* et la Frise pouvaient lui fournir[1] ?

1. D'après les chroniqueurs contemporains ou postérieurs, si les Normands rencontrèrent aussi peu de résistance, c'est que l'empire franc était privé de ses plus vaillants défenseurs, tombés à Fontenoy-en-Puisaye. C'est l'opinion d'André de Bergame, *Historia*, ch. 7 (*SS. RR. LL.*, p. 226), du moine qui a écrit la *Translatio S. Filiberti*, liv. II, præf. (*R. H. Fr.*, t. VII, p. 343), de Réginon, *Chronicon* 841, p. 75, de Lambert d'Aschaffenbourg, *Annales* 841, de Marianus Scottus, *Chronicon* 841, de Hugues de Fleury, *Modernorum regum Francorum actus*, ch. 1, et des *Historiæ Francorum Steinveldenses* (*SS.*, t. III, p. 45, t. V, p. 550, t. IX, p. 378, et t. XIII, p. 729).

CHAPITRE IV

Lothaire Ier et ses fils. — Il partage entre eux ses États (855). Retraite a Prüm et mort de Lothaire Ier (855).

Lorsque les historiens modernes font ressortir avec insistance la conformation bizarre de l'empire de Lothaire et la diversité des peuples qu'il renfermait, ils oublient généralement d'ajouter que, malgré le peu d'unité et d'homogénéité que présentaient ses États, le fils aîné de Louis le Pieux en demeura le paisible possesseur, et que ses sujets acceptèrent presque sans révolte son autorité. Pendant les douze années de son règne il n'eut à réprimer qu'une seule insurrection, celle de Fulcrad, comte d'Arles, et des seigneurs de la Provence. Elle fut d'ailleurs de courte durée ; au bout de quelques mois, l'empereur en avait eu raison, et le mouvement ne se renouvela plus [1]. Il n'y a donc rien là que l'on puisse comparer à la rébellion permanente des Aquitains contre Charles le Chauve, et, d'autre part, Lothaire ne rencontra pas chez les grands de cette partie de la *Francia* qui lui était échue, l'hostilité qu'opposèrent à son plus jeune frère ses fidèles, comtes ou vassaux, de la *Francia* occidentale ou de la Neustrie. Cela tendrait à prouver, soit que l'esprit particulariste était moins fort dans les États de l'empereur que dans le royaume de l'ouest, soit que le gouvernement de Lothaire faisait moins de mécontents que celui de son frère. Nous ne croyons pas inutile d'avoir relevé la chose en passant [2].

Respectée par les grands et par les peuples, l'autorité de l'empereur ne trouva pas davantage d'opposition chez ses fils. Nous avons vu que les dix dernières années du règne de Louis le Pieux avaient été remplies par les luttes que ce prince, par ses maladresses et ses injustices, avait en quelque sorte obligé ses fils aînés à soutenir contre lui. Louis le Germanique et Charles le Chauve ne furent pas plus heureux que leur père ; nombreuses furent les révoltes que suscitèrent ou auxquelles s'associèrent

---

1. *Ann. Bert.* 845, pp. 32 et 33 ; *Ann. Fuld.* 845, p. 35. — Wenck, dont nous avons déjà relevé la malveillance à l'égard de Lothaire, a énormément exagéré l'importance de cette révolte des Provençaux (*Das fr. Reich.*, pp. 113-115).

2. Une autre cause encore a pu contribuer au maintien de la tranquillité dans les États de Lothaire Ier. Ce prince avait, au cours de ses luttes avec son père et ses frères, rencontré des partisans dans toutes les provinces de l'empire carolingien. Beaucoup de ces hommes restèrent attachés à sa fortune après la conclusion de la paix, quittèrent le pays où ils résidaient pour aller vivre daus une des contrées soumises à Lothaire, qui les pourvut de bénéfices en dédommagement de ceux qu'ils avaient abandonnés. Ces fidèles, qui devaient tout à l'empereur, qui en cas de révolution risquaient de perdre ce qu'ils tenaient de lui, étaient intéressés non seulement à ne pas fomenter eux-mêmes de troubles, mais à prévenir et à réprimer ceux qui auraient pu se produire ; ils étaient les défenseurs et les soutiens de l'ordre de choses établi.

soit l'un, soit l'autre de leurs enfants. Ces ennuis et ces préoccupations furent épargnés au contraire à Lothaire.

Il est vrai qu'il eut le soin de ne pas faire trop tôt le partage de ses États entre ses fils ; et quand il eut perdu sa femme Ermengarde, au lieu de se remarier, il se contenta de prendre des maîtresses, choisies parmi les serves de ses domaines[1]. Si la morale avait à souffrir de sa conduite peu régulière, par contre il n'en résultait aucun dommage pour la stabilité de son pouvoir, et la tranquillité de son empire n'en était pas troublée.

En 821, Lothaire avait épousé Ermengarde, fille de Hugues, comte d'Orléans, mais originaire d'Alsace[2] ; certains historiens le croient descendant d'Etichon, père de sainte Odile, mais la chose n'est pas certaine[3]. Ermengarde mourut en 851[4], après avoir donné à son mari de nombreux enfants, trois fils et au moins quatre filles. Nous connaissons les noms de trois de ces dernières : Helletrude, qui épousa un comte Bérenger, mort avant 866[5] ; Berthe, abbesse d'Avenai[6], au diocèse de Reims ; Gisèle, abbesse de Saint-Sauveur de Brescia[7]. Il a déjà été question d'une autre fille, celle que le comte Giselbert enleva et épousa. Les documents de l'époque ne nous font pas connaître son nom, et nous ignorons sur quel fondement quelques écrivains modernes l'appellent Ermengarde[8].

---

1. *Ann. Bert.* 853, p. 43. Nous connaissons le nom d'une de ces concubines, Doda, à qui Lothaire fit don, dès le 19 avril 851, de la liberté et d'un domaine (B. M. 1110); dans une donation faite le 9 juillet 855 à Ebroïn, en faveur de qui Doda avait intercédé, l'empereur l'appelle « dilectissima ac familiarissima femina nostra » (B. M. 1138). Doda aurait eu d'après Prudence un fils, Carloman, sur lequel nous ne savons rien.

2. *Ann. r. Fr.* 821, p. 156. C'est pendant l'assemblée générale tenue à Thionville vers le milieu d'octobre qu'eut lieu le mariage. Cf. B. M. 709 et 1104.

3. Sur Hugues, voir ci-dessus, p. 4.

4. Elle mourut le 20 mars. Le jour et l'année sont donnés par la notice jointe à l'*Epitaphium Irmingardis* (*R. H. Fr.*, t. VII, p. 320) et par les *Ann. Laubac.* 851 (*SS.*, t. I, p. 15); l'année seulement par les *Ann. Xant.* 851, les *Ann. Weissenb.* 851 (*SS.*, t. II, p. 229, et t. III, p. 47), et par Réginon, *Chronicon* 851, p. 75.

5. Nous ne la connaissons que par une lettre de Nicolas à Charles le Chauve. Le pape invite le roi de France à intervenir en faveur d'Helletrude, veuve du comte Bérenger, que son frère Lothaire avait dépouillée des biens qu'elle avait hérités de son père (J. E. 2827). Nous ne pouvons identifier le comte Bérenger, mari d'Helletrude ; peut-être est-ce lui le « quondam Berengarius comes », père de cet Hildebert, qui fit le 18 septembre 882 une donation à l'abbaye Saint-Vanne de Verdun. (Voir aux *Pièces justificatives* du présent volume, n° II, p. 764.)

6. Berthe intercède auprès de son père en faveur du prêtre et médecin Ossard, et de l'église de Lyon (B. M. 1117 et 1122). Voir sur Berthe des lettres écrites par l'archevêque de Reims Hincmar, à elle et à sa mère Ermengarde (Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 27, éd. Lejeune, t. II, pp. 371-375), ainsi que des poèmes de Sedulius Scottus (*PP.*, t. III, pp. 208, 217, 228).

7. Voir les diplômes de Lothaire Ier assurant à Ermengarde et à Gisèle, puis à Gisèle seule la possession de cette abbaye (B. M. 1099 et 1113); Louis II confirma cette donation le 19 mai 856 (B. M. 1173; cf. B. M. 1172 et 1174). Gisèle était morte le 28 mai 860 au plus tard (B. M. 1185).

8. Wassebourg, *Les Antiquitez de la Gaule Belgique*, fos 152v et 163r, de Rosières, *Stemmata Lotharingiæ ac Barri ducum*, fo 177r, Leibniz, *Annales imperii occidentis*, t. II, p. 289, Croll, *Erläuterte Reihe der Pfalzgrafen*, p. 19, et Jeantin, *Les Chroniques de l'Ardenne*, t. I, p. 54, donnent à Lothaire Ier pour fille une Ermengarde, que Wassebourg, de Rosières et, à leur suite, Jeantin font épouser par Régnier.

D'autres, plus aventureux encore, attribuent à Lothaire une cinquième fille, qu'ils donnent pour femme, l'un à Udon, fils de Gebhard l'Ancien, et grand-père probable du roi de Germanie Conrad Ier, l'autre à un comte de Scarponnois nommé Otton. Ce sont là de pures hypothèses [1].

Les trois fils légitimes de Lothaire s'appelaient Louis, Lothaire et Charles [2]. Nous ne savons pas exactement à quelle époque ils sont nés, mais il est permis de supposer que Louis, quand son père l'envoya en 844 recevoir la couronne d'Italie des mains du pape, pouvait avoir de dix-huit à vingt ans ; il serait né vers 825 [3]. D'assez grandes différences d'âge semblent avoir séparé Lothaire [4] de Louis et Charles de Lothaire ; Charles n'était encore qu'un enfant quand son père mourut [5].

Si Lothaire ne procéda pas avec la même hâte que Louis le Pieux au règlement de sa succession, il se déchargea du moins sur l'aîné de ses fils du soin de gouverner et de défendre l'Italie. Bien des motifs le déterminaient à prendre ce parti. Il ne s'agissait pas seulement de donner satisfaction aux sentiments particularistes de l'Italie, habituée depuis un demi-siècle à constituer dans l'empire franc un royaume vassal : Pépin, le second des fils de Charlemagne, puis Bernard, Lothaire lui-même enfin l'avaient successivement gouvernée. L'Italie était alors sérieusement menacée par les Sarrasins, qui commençaient à y prendre pied [6] ; le danger était assez grand pour exiger la présence presque constante, ou de l'empereur lui-même, ou d'un membre de sa famille. Au nord, le péril provenait à la fois des pirates normands, et éventuellement des frères de Lothaire. Celui-ci n'avait-il pas à craindre, au cas où il serait allé en Italie, que Louis et Charles, profitant de son éloignement, s'unissent pour lui enlever les territoires qu'il possédait au nord des Alpes ? Si l'empereur avait voulu faire face à tous ces adversaires, déclarés ou secrets, il aurait dû se porter constamment du nord au midi de ses États, courir des Sarrasins aux Normands, et, pour ainsi dire, être partout à la fois. Cette existence pénible et fatigante ne lui convenait plus. Il fallait

---

1. C'est Kremer, *Origines Nassoicæ*, t. I, pp. 66 et 67, qui a émis la première de ces hypothèses ; la seconde est de Stein, *Kœnig Konrad I*, p. 64. Agnellus, *Liber pontificalis ecclesiæ Ravennatis*, ch. 171 (*SS. RR. LL.*, p. 388), mentionne la naissance d'une fille de Lothaire Ier, nommée Rotrude.

2. Nous ne parlons ici que des enfants légitimes. La *Genealogia domus carolingicæ* (mss. 1 et 2), du xe siècle, et le *Catalogus primus archiepiscoporum Coloniensium*, de la fin du xiie siècle, n'attribuent à Lothaire Ier qu'un fils, Lothaire II (*SS.*, t. II, p. 312, et t. XXIV, p. 338). La *Tabula Genealogica*, du xie siècle, extraite d'un ms. de la bibliothèque royale de Munich, donne bien trois fils à Lothaire Ier, mais elle omet Charles de Provence, qu'elle remplace par Hugues, qui n'est autre que le bâtard de Lothaire II (*SS.*, t. II, p. 314). Wassebourg, *op. cit.*, fo 152r, connaît non seulement ce prétendu fils de Lothaire, mais jusqu'à sa descendance !

3. Déjà en 842, l'empereur grec Théophile avait fait offrir à Lothaire pour son fils Louis la main de sa fille (voir les textes dans Dümmler, t. I, p. 183, n. 2). Cette demande semblerait prouver que Louis était alors en âge de se marier.

4. Sur la date probable de la naissance de Lothaire II, voir ci-dessous, p. 78.

5. Voir ci-dessous, p. 73.

6. Consulter Dümmler, t. I, pp. 191-193.

donc qu'il établît sa résidence ou en Italie ou dans la *Francia*, et qu'il abandonnât à son fils aîné le gouvernement de celle de ces deux contrées où il n'habiterait pas. Quoique habitué à l'Italie par un séjour d'environ douze années[1], ce n'est pas à elle qu'il donna la préférence. Empereur, il considérait Aix-la-Chapelle comme la vraie capitale de son empire ; aussi vint-il presque chaque année passer quelques mois dans cette ville[2]. Lothaire était de plus un Franc, et la *Francia* fut son séjour de prédilection ; on pourrait presque dire qu'il n'en sortit pas pendant les douze années de son règne, postérieures au traité de Verdun. En dehors des visites qu'il fit à ses frères dans leurs États, Lothaire ne quitta la *Francia* qu'une seule fois, en 845, pour aller réprimer la révolte de la Provence[3]. Il y a là un fait caractéristique que le désir de surveiller Louis et Charles ne suffit pas à expliquer. La *Francia* continuait donc, dans l'empire réduit et mutilé, à conserver son ancienne prééminence[4].

C'est en 844 que Louis partit pour l'Italie. Couronné roi cette même année par le pape Sergius II[5], empereur six ans plus tard par Léon IV[6], Louis devint à partir de 850 l'associé de son père, et le véritable souverain de la péninsule. Le nom de Lothaire figure encore avec celui de son fils sur les actes émanés de la chancellerie italienne, mais ce n'est que pour la forme ; Lothaire se désintéresse, ou à peu près, de ce qui se passe de l'autre côté des Alpes[7]. Une parfaite harmonie paraît d'ailleurs avoir existé entre Lothaire et Louis, qui ne créa aucun embarras à son père et se consacra tout entier à la tâche difficile que celui-ci lui avait confiée[8].

L'empereur conserva auprès de sa personne ses deux plus jeunes fils. En 855, il se décida à donner au second, appelé Lothaire comme lui, le gouvernement de la Frise[9], espérant peut-être que le pays serait ainsi mieux défendu contre les Normands. Puis Lothaire vieillissait, les idées de retraite commençaient probablement à germer dans son cerveau ; c'était rendre service à son fils que de l'habituer au métier de souverain.

Une maladie, assez grave, à ce qu'il semble, vint frapper Lothaire

---

1. Nous faisons ici le total des différents séjours de Lothaire en Italie depuis 822 jusqu'en 840.

2. Voir ci-dessus, p. 27.

3. Voir ci-dessus, p. 66.

4. Nous l'avons dit au chapitre II, mais nous ne croyons pas inutile de le répéter ici.

5. *Ann. Bert.* 844, p. 30 ; *Vita Sergii*, ch. 13 (*Liber pontificalis*, éd. Duchesne, t. II, p. 89).

6. *Ann. Bert.* 850, p. 38. Cf. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, pp. 426 et 438-440.

7. Nous ne possédons de Lothaire Ier que deux diplômes rendus pour l'Italie postérieurement à 850 (B. M. 1113 et 1114).

8. Sur l'œuvre de Louis II en Italie, de 844 à 855, consulter Dümmler, t. I, pp. 249-253, 303-308, 344-345, 393-394 ; Mühlbacher, *Reg. Kar.*, pp. 438-447.

9. *Ann. Bert.* 855, p. 45.

dans le courant de l'année[1]. Pendant les heures d'angoisses où il était aux prises avec la mort, ses fautes passées se dressèrent menaçantes devant lui : à quels châtiments n'était-il pas réservé, s'il se présentait devant le Souverain Juge sans les avoir suffisamment expiées ! A ce moment, sans doute, il prit la résolution de se réconcilier pleinement avec Dieu. L'orgueil et l'ambition avaient été ses plus graves défauts ; s'il donnait au monde un grand exemple d'humilité et de renoncement ? Si, déposant cette couronne impériale pour laquelle il avait livré tant de combats, il revêtait le froc et mortifiait ses derniers jours dans les austérités de la vie monastique ? Tel fut le projet que conçut Lothaire[2], et dans lequel il persista une fois rétabli ; des encouragements lui vinrent d'Hincmar[3], peut-être aussi de l'archevêque de Mayence, Raban Maur, un de ses anciens partisans, demeuré son ami[4].

Toutefois, avant de quitter le monde, il voulut mettre en ordre ses affaires et répartir entre ses fils les États qu'il avait gouvernés. Ne pas le faire eût été de sa part une négligence impardonnable. Lothaire avait le devoir d'assurer après lui, dans la mesure du possible, la tranquillité de l'empire. Autant il s'était montré sage et prudent en ne prenant pas trop tôt ses dispositions testamentaires, autant il aurait fait preuve d'imprévoyance, s'il n'avait pas réglé sa succession avant de se retirer à Prüm[5].

Nous ne possédons malheureusement pas le testament de Lothaire ; quelques annales seulement nous en donnent une analyse succincte[6].

Nous avons vu avec quelle ténacité Lothaire avait autrefois lutté pour

---

1. *Ann. Bert.* 855, p. 45 ; cf. Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 10 (éd. Lejeune, t. II, p. 47).

2. La plupart des sources mentionnent l'abdication et l'entrée à Prüm de Lothaire Ier, sans en donner les motifs ; d'autres attribuent la détermination de l'empereur au désir d'expier, ou ses fautes en général, comme Albéric de Trois-Fontaines, *Chronica* (*SS.*, t. XXIII, p. 736), ou sa conduite à l'égard de son père, par exemple les *Miracula S. Benedicti*, ch. 41 (*SS.*, t. XV, p. 498), d'Adelier, moine de Fleury, les *Historiæ* d'Adhémar de Chabannes, liv. III, ch. 19 (*SS.*, t. IV, p. 122), le *Chronicon S. Maxentii*, le *Chronicon Andegavense*, le *Chronicon fratris Richardi* (*R. H. Fr.*, t. VII, pp. 228, 237 et 258). D'après le *Catalogus Ius archiepiscoporum Coloniensium* (*SS.*, t. XXIV, p. 338), c'est la piété qui fit agir Lothaire.

3. Flodoard, *H. R. E.*, liv. III., ch. 10 (éd. Lejeune, t. II., p. 47).

4. Sur les relations de Lothaire et de Raban, voir Kunstmann, *Hrabanus Maurus*, pp. 90, 152 et suiv., 220 et suiv. ; Mühlbacher, *Regesten*, pp. 421 (où la lettre de Lothaire à Raban est numérotée 1690 au lieu de 1096) et 436, n° 1142 ; et Dümmler, t. I, pp. 176, 317, 391 et n. 1, 396 et n. 4, 397 et n. 1.

5. Sur la nécessité qu'il y avait pour un souverain de régler de son vivant sa succession, voir Fustel de Coulanges, *Les Transformations de la royauté à l'époque carolingienne*, pp. 625 et 626.

6. Les *Annales Bertiniani* 855 et 856, pp. 45 et 47, Adon, de Vienne, *Chronicon*, la *Francorum regum historia* (*SS.*, t. II, pp. 322 et 324), et Réginon, *Chronicon* 855, p. 77, mentionnent formellement le partage fait par Lothaire Ier de ses États, avant d'entrer à l'abbaye de Prüm. Les *Annales Fuldenses* ne parlent pas des dispositions prises par l'empereur, les *Annales Xantenses* ne relatent même pas sa mort. Les chroniqueurs postérieurs, tels que Hugues de Flavigny, Sigebert de Gembloux, Marianus Scottus et autres, ne font que reproduire ou Prudence, ou Réginon. Les termes dont se sert Adon : « Lotharius... Carolo minori Provinciam et partem Burgundiæ, Lothario medio filio sedem suam, Ludovico imperatori Italiam *consignare* jubet », se rapportent à l'établissement de l'acte où étaient transcrites les dernières volontés de Lothaire Ier.

le maintien de l'unité de l'empire franc. Allait-il, fidèle au principe qui l'avait guidé jadis, ou faire de son fils aîné, déjà associé à l'empire, son unique héritier, ou tout au moins lui laisser la plus grande partie de ses États, en réduisant Lothaire et Charles à la condition de rois vassaux, bref, renouveler dans ses grandes lignes et dans son esprit l'acte de 817 ? En adoptant la première des deux solutions que nous venons d'indiquer, il sacrifiait ses deux fils cadets, mais il rendait Louis assez puissant pour tenir ses oncles en respect, et il lui donnait les moyens, si les circonstances devenaient un jour favorables, de reconstituer à son profit le grand empire franc.

Nous ne sommes pas au courant des réflexions que fit Lothaire Ier, mais si l'idée de déshériter Lothaire le Jeune et Charles s'était jamais présentée à son esprit, il l'avait écartée depuis quelque temps déjà ; en donnant la Frise à Lothaire, l'empereur avait engagé l'avenir. Mais il pouvait s'en tenir là, ne pas augmenter la part de son second fils, et accorder simplement au troisième, pour tenir la balance égale entre les deux jeunes princes, la Provence, qui avait, en 845, manifesté des intentions séparatistes. A l'Italie, que Louis possédait déjà, seraient venues s'ajouter la Bourgogne, l'Alsace et la *Francia*. Maître d'Aix-la-Chapelle et de la vallée du Rhin, Louis aurait été un souverain franc, et la chose avait de l'importance ; de plus, malgré l'attribution de la Frise à Lothaire, et de la Provence à Charles, les territoires qui auraient formé le lot de Louis étaient assez vastes, assez riches, assez populeux, pour lui assurer une puissance avec laquelle il eût fallu compter. Pourquoi Lothaire ne prit-il pas ses dispositions dans ce sens ? Jugea-t-il que la cause de l'unité de l'empire était irrévocablement perdue ; que les grandes agglomérations de pays avaient fait leur temps, et que l'avenir était aux petits États, compacts, homogènes, bien dans la main du souverain, et plus capables par cela même de résister aux attaques de l'extérieur ? Avait-il en particulier la conviction que l'on ne pouvait gouverner à la fois l'Italie et une partie de la Gaule, que la péninsule, menacée comme elle l'était par les musulmans, avait besoin d'un prince qui se consacrât tout entier à sa défense ? Ou bien se laissa-t-il, en dictant ses volontés dernières, dominer par l'affection qu'il portait à ses enfants, et sacrifia-t-il ses devoirs de souverain et les intérêts de l'empire à ses sentiments paternels ?

Quoi qu'il en soit, Lothaire abandonna complètement les principes de l'unité de l'empire et de la suprématie de l'empereur. Les parts de ses fils n'étaient pas tout à fait égales entre elles, mais elles constituaient des royaumes indépendants les uns des autres. C'était la consécration des idées qui avaient triomphé à Verdun.

En choisissant Aix-la-Chapelle pour lieu de résidence, Lothaire avait laissé voir qu'à ses yeux cette ville était vraiment la capitale de l'empire. Il eût donc été naturel que celui de ses fils qui avait reçu la couronne impériale possédât Aix et la *Francia*. Mais pour cela Lothaire le Jeune devait être réduit à la Frise, et Charles à la Provence. Du moment que

l'empereur entendait ne favoriser personne, le même souverain ne pouvait avoir en même temps la *Francia* et l'Italie. Faire échanger à Louis l'Italie contre la *Francia*, à Lothaire la Frise contre l'Italie, n'était pas une combinaison réalisable. Il y avait onze ans que Louis régnait sur la péninsule, il connaissait le pays et les gens, on y était habitué à son gouvernement, et c'eût été une faute grave que de rompre les liens qui attachaient l'un à l'autre le jeune empereur et l'Italie. Lothaire jugea que son fils aîné était suffisamment pourvu avec ce qu'il lui avait donné de son vivant. Louis, d'ailleurs, n'était pas auprès de son père au moment où celui-ci régla sa succession, et il ne put défendre ses intérêts. Les territoires dont l'empereur avait conservé le gouvernement direct furent donc répartis entre ses deux fils cadets, à l'exclusion de Louis[1].

Le jeune Lothaire avait reçu la Frise quelques mois auparavant. La possession de cette contrée entraînait celle de la *Francia*. L'Alsace et la plus grande partie des *pagi* bourguignons qui appartenaient à Lothaire Ier grossirent le lot de son second fils. Moins bien partagé, le dernier, Charles, qui n'était pas encore sorti de l'enfance, se voyait attribuer la Provence et le duché de Lyon[2]. Ainsi, l'honneur de régner sur Aix-la-Chapelle, la ville de Charlemagne, et sur la glorieuse terre franque, était échu au jeune Lothaire. Mais la situation de ce prince l'exposait à plus d'un danger. Le plus redoutable n'était peut-être pas celui des Normands. Louis le Germanique et Charles le Chauve n'avaient pas cherché à dépouiller leur frère : cette modération durerait-elle toujours ? Et s'ils venaient à s'entendre pour enlever à leurs neveux les pays dont ceux-ci avaient hérité, le jeune Lothaire serait évidemment leur première victime, car son royaume se trouvait justement placé entre les leurs. La situation excentrique de la Provence et de l'Italie les rendait d'un accès beaucoup plus difficile ; Louis II et le jeune Charles avaient, bien moins que leur frère, à redouter les entreprises de leurs oncles.

Peut-être est-ce la conscience des périls que courrait le possesseur

---

1. Louis II paraît avoir résidé à Pavie, sa capitale, pendant la seconde moitié de 855 et le début de 856 (B. M. 1167-1170).

2. Voir les sources indiquées plus haut, p. 70, n. 6. Prudence ne parle pas de Louis ; les dispositions que prend Lothaire ne concernent que Lothaire et Charles. Adon, l'*Historia Francorum*, et Réginon s'expriment au contraire comme si l'empereur avait fait un partage de tous les territoires qui lui étaient échus en 843. Ces deux dernières chroniques n'attribuent à Charles que la Provence, Adon y ajoute une partie de la Bourgogne ; Prudence ne mentionne tout d'abord que la Provence, puis, un peu plus loin, racontant les arrangements pris à Orbe, en 856, par les trois fils de Lothaire Ier (p. 47), il dit des deux aînés : « Karolo, fratri suo, Provinciam et ducatum Lugdunensem, *juxta paternam dispositionem*, distribuunt. » Le duché de Lyon est justement cette partie de la Bourgogne dont parle Adon. Quant à Lothaire le Jeune, il aurait eu d'après Prudence la *Francia*, d'après Adon la résidence de son père, d'après l'*Historia Francorum* le siège de l'empire, enfin, d'après Réginon le royaume auquel il laissa son nom. Pas un mot ni de la Frise, ni de l'Alsace, ni de la Bourgogne ; pourtant, Lothaire Ier léguait a son second fils, très certainement, les deux premières de ces contrées et, selon toute vraisemblance, la troisième, moins le Lyonnais réservé à Charles. Ce silence des sources à l'égard de la Frise, de l'Alsace et de la Bourgogne, n'est-il pas une preuve que l'on considérait ces trois pays comme de simples dépendances de la *Francia* ?

d'Aix et de la *Francia* qui détermina le vieil empereur à faire la part de son second fils sensiblement plus forte que celle de Charles, plus étendue même que celle de Louis. Mais ce n'était là qu'une demi-mesure, insuffisante pour mettre son héritage à l'abri des convoitises de Louis le Germanique et de Charles le Chauve. On a peine à comprendre que Lothaire n'ait pas montré dans ses dispositions testamentaires plus de prévoyance. Il ne pouvait pourtant se faire aucune illusion sur la valeur des promesses et des serments par lesquels ses deux frères avaient, à plusieurs reprises, garanti sa succession à ses fils[1]. Louis avait, en 854, cherché à tirer profit des embarras de Charles pour lui enlever l'Aquitaine : hésiterait-il davantage à exploiter la faiblesse et l'inexpérience de ses neveux ? Voilà ce que Lothaire aurait dû se dire, voilà à quoi il aurait dû parer.

Quand on examine le partage effectué par l'ancien chef du parti unitaire, on cherche à quelles considérations il a pu obéir en opérant comme il l'a fait. On dirait plutôt un particulier disposant de ses domaines en faveur de ses fils, qu'un souverain soucieux de la grandeur et de l'indépendance de son empire. Le royaume de Louis formait un tout à peu près homogène, mais il est évident que Lothaire n'avait d'ailleurs pas songé à tenir compte des races ni des langues en répartissant les territoires de son empire entre ses fils.

Charlemagne, en 806[2], et Louis le Pieux, en 817[3], avaient tous deux prévu le cas où un de leurs fils viendrait à mourir, réglé les rapports que ceux-ci entretiendraient les uns avec les autres, et pris des mesures pour empêcher plus tard les conflits de se produire. Nous ignorons si Lothaire s'était conformé à l'exemple de son père et de son grand-père. L'expérience lui avait montré le peu de valeur de toutes ces précautions, et peut-être jugea-t-il superflu d'y recourir.

Le plus jeune de ses fils n'était encore qu'un enfant. Le terme de *puer*, qu'emploie Prudence en parlant de lui, semble indiquer qu'il n'avait pas encore atteint sa majorité[4]. Lothaire avait dû certainement assurer le gouvernement de la Provence pendant la minorité de son fils[5]. Dans les

---

1. En particulier à Meerssen en 847, et à Liège en 854 (*Conv. ap. Marsnam I^us^*, ch. 9, *Conv. ap. Leodium, Adn.* Karoli, ch. 2, et *Sacramentum, CC.*, t. II, pp. 69, 77 et 78).

2. *Divisio regnorum*, ch. 4-16 (*CC.*, t. I, pp. 127-129).

3. *Ordinatio imperii*, ch. 3-16 (*CC.*, t. I, pp. 271-273).

4. *Ann. Bert.* 856, p. 47. Les princes carolingiens suivaient la loi ripuaire (*Ord. imp.*, ch. 16, *CC.*, t. I, p. 273), qui fixait à quinze ans la majorité (*Lex ribuaria*, 81 [83], *LL.*, t. V, p. 264). Nous voyons, en effet, Louis le Pieux armer et couronner, en septembre 838, à Quierzy, son fils Charles, qui était du mois de juin 823 (voir les textes dans Mühlbacher, *Reg. Kar.*, pp. 276-277 et 360). Les *Annales Fuldenses* 838 (p. 28), qui racontent d'après les *Ann. Bert.* la donation faite alors à Charles, qualifient ce prince de « juvenis ». Quoique ce dernier terme et celui de « puer » ne s'appliquent plus alors à des âges rigoureusement définis, on peut admettre que le « juvenis » a dépassé la majorité, tandis que le « puer » ne l'a pas encore atteinte.

5. L'*Ord. imp.*, ch. 16 (*CC.*, t. I, p. 273), attribuait à Lothaire la tutelle de ses plus jeunes frères, pour le cas où Louis le Pieux mourrait avant que ceux-ci fussent majeurs. Mais Lothaire étant institué le suzerain de Pépin et de Louis, le rôle de tuteur lui revenait en quelque sorte de droit. Il n'en était pas de même pour Louis II, qui, en dehors du titre d'empereur, n'était que l'égal de Lothaire le Jeune et de Charles.

diplômes de ce dernier figure souvent, et à deux reprises avec les titres de *nutritror* ou de *magister*[1], le comte de Vienne, Gérard, plus connu sous le nom de Gérard (Girard) de Roussillon. D'autres documents, des lettres d'Hincmar en particulier[2], nous montrent de même que ce personnage jouissait d'une grande influence. Nous devons sans doute voir en lui le régent de la Provence[3]. Déjà, sous le règne de Lothaire Ier, nous trouvons Gérard installé dans le pays[4]. Gérard était-il le neveu de Hugues, comte de Tours, et par suite le cousin germain par alliance de Lothaire Ier[5] ? Nous n'oserions l'affirmer, mais certainement il avait des liens de parenté avec le mari d'Ermengarde, car un des fils de ce prince, Charles de Provence, qualifie Gérard de *parens* dans un diplôme qu'il rendit en faveur de l'église de Lyon le 10 octobre 856[6]. Il n'y a donc rien de surprenant à ce que Gérard, qui dès 837, et peut-être avant, était comte de Paris[7], ait en 840, après la mort de Louis le Pieux, abandonné Charles le Chauve pour se rallier à Lothaire Ier. Charles, redevenu maître de la vallée de la Seine, donna à un autre le comté de Paris, et Lothaire dut à la paix, sinon avant, pourvoir Gérard d'un autre comté. On peut supposer que c'est avec intention qu'il lui confia celui de Vienne. Résidant en *Francia,* tandis que son fils aîné gardait l'Italie, il avait besoin d'avoir en Provence un homme sûr, qui maintînt

---

1. Charles l'appelle « parens ac nutritor » dans un diplôme du 10 octobre 856 pour l'église de Lyon, « magister » dans un acte du 22 décembre 862 en faveur de l'église de Viviers (B. M. 1290 et 1297). Voir encore B. M. 1293 et 1300 (faux, mais peut-être fabriqué d'après un diplôme authentique).

2. Hincmar prie Gérard d'user de son influence pour que l'archevêque de Lyon consacre Isaac comme évêque de Langres; il lui écrit pour démentir les bruits d'invasion de la Provence par Charles le Chauve (Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 26, éd. Lejeune, t. II, p. 337). Cf. Schrœrs, *Hinkmar, Regesta Hincmari,* nos 107 et 149, pp. 525 et 528, et notes 43 et 66, pp. 568 et 571. Schrœrs place la première lettre en 857, la seconde en 861. Longnon, *Girard de Roussillon* (*R. H.*, t. VIII, p. 254), croit de 857 la lettre où il est question d'Isaac.

3. C'est l'opinion de Longnon, *op. cit.*, pp. 252 et 259, de Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 507.

4. Dans un diplôme sans date, mais que Mühlbacher croit de 852, rendu par Lothaire Ier en faveur de l'église de Lyon, Gérard figure comme intercesseur (B. M. 1124); ce qui est plus probant, c'est qu'il est un des comtes qui jugent le procès intenté au comte Wigeric par l'archevêque de Vienne, Agilmar (d'Achery, *Spicilegium,* t. II, p. 343). La charte qui nous fait connaître le procès n'est pas datée, mais d'Achery la place vers 853, tandis que Baluze, *Capitularia regum Francorum,* t. II, p. 1467, la rejette à 858.

5. Vignier, Eccard et Schœpflin se sont appuyés sur le diplôme de Lothaire II pour Belmont (Echery) du 15 octobre 858 (B. M. 1252), pour faire de Leutard, père de notre Gérard, un frère de Hugues, comte de Tours. Cet acte est faux, comme nous le démontrerons à l'*Appendice IV* du présent travail, et il n'y a pas lieu de tenir compte des données qu'il fournit. Mais Longnon, qui ne met d'ailleurs pas en doute l'authenticité du diplôme pour Belmont, ne s'appuie pas sur ce document pour rattacher Gérard à la famille de Hugues (*R. H.*, t. VIII, pp. 244-246). Les raisonnements de cet érudit sont ingénieux, ses conclusions vraisemblables, sans toutefois entraîner la conviction ; un doute subsiste dans l'esprit du lecteur. Quant aux personnages qui figurent dans B. M. 1252, Longnon voit en eux des collatéraux de Gérard et d'Ermengarde (*R. H.*, t. VIII, p. 245, n. 1).

6. B. M. 1290.

7. Voir Longnon, pp. 243 et 248.

le pays dans l'obéissance. Ce fut peut-être la révolte de 845 qui détermina l'empereur à faire de Gérard un comte de Vienne[1]. L'avenir prouva que le choix avait été judicieux. Lothaire Ier, et, après lui, ses fils Charles et Lothaire II, trouvèrent en Gérard un serviteur fidèle et dévoué[2]. On peut admettre que Lothaire Ier lui avait confié la tutelle de son plus jeune fils et le gouvernement de la Provence.

Louis II avait été couronné roi en 844, empereur en 850, il avait reçu les serments des comtes et des vassaux italiens ; tout était donc arrangé de ce côté, et l'abdication du vieil empereur n'apportait en fait aucun changement à la situation de son fils aîné. Les mêmes précautions avaient-elles été prises pour Lothaire II et pour Charles ? La mention formelle que fait Prudence du sacre de Lothaire II à la date de 856, prouve que l'on n'avait pas procédé à cette cérémonie du vivant de Lothaire Ier. D'autre part, la démarche des grands de la *Francia* auprès de Louis le Germanique, avant de reconnaître pour roi le jeune Lothaire, semblerait indiquer qu'ils ne lui avaient pas encore prêté serment. L'empereur aurait donc laissé, sans les régler, un certain nombre de questions importantes. Pourtant, à partir du jour où il s'enterrait dans un monastère, il fallait bien, puisqu'il était mort au monde, que quelqu'un gouvernât à sa place, et, pour cela, qu'il eût régulièrement transmis ses pouvoirs à ses deux fils. Il y a là une obscurité qu'il est difficile de dissiper[3].

C'est à l'abbaye de Prüm que Lothaire avait résolu de finir ses jours. Le 19 septembre il se trouvait à Schüller, palais royal situé à quelque distance au nord-est de Prüm, et il y rendait un diplôme en faveur de

---

1. Longnon, p. 252, croit que Gérard avait le gouvernement de la région que les *Ann. Bert.* appellent duché de Lyon. D'après le même auteur (p. 258), ce duché aurait compris les diocèses de Lyon, de Vienne, de Viviers et d'Uzès.

2. C'est lui qui, en 861, repoussa l'attaque de Charles le Chauve contre la Provence ; en 870, il défendit, soit pour son compte, soit plutôt pour celui de Louis II, héritier légitime de son frère Lothaire, la ville de Vienne, que le roi de France, qui se l'était fait attribuer à Meerssen, prétendait occuper.

3. Réginon, *Chron.* 855, p. 77, dit cependant que Lothaire partagea ses États en présence de ses grands, qu'il avait convoqués. Réginon n'est pas un contemporain de Lothaire Ier, mais ayant été abbé de Prüm, il a pu avoir des renseignements exacts sur les faits qui ont immédiatement précédé la retraite de l'empereur dans cette abbaye. Si les grands se trouvaient là, ils ont dû prêter serment soit au jeune Lothaire, soit à Charles, suivant que leurs bénéfices étaient situés dans la part attribuée à l'un ou à l'autre de ces princes. Ni la *Divisio regnorum* de 806, ni l'*Ordinatio imperii* de 817 ne disent que les grands se recommanderont immédiatement à celui des fils de Charlemagne ou de Louis le Pieux dans le lot auquel ils résident. Nous savons qu'ils jurèrent en 806 (*Ann. r. Fr.*, 806, p. 121), et en 817 (voir ci-dessus p. 18, n. 1), de respecter les dispositions arrêtées par leurs souverains, mais ce n'est pas tout à fait la même chose. Pourtant Agobard, dans son *Liber apologeticus*, ch. 3 (*Opera*, éd. Baluze, t. II, p. 62 ; cf. *Exauctoratio Hludowici*, ch. 2, *CC.*, t. II, p. 54), mentionne expressément les serments prêtés à l'empereur père, puis à son fils aîné, à ses deux fils cadets, enfin à un enfant, Charles, et il se plaint du trouble que causent ces serments contradictoires. De plus, il est dit formellement qu'en 837 et 838, à la suite de donations de territoires faites à Charles par son père, les évêques, abbés, comtes et vassaux royaux de ces contrées se recommandèrent au jeune prince (*Ann. Bert.* 837, pp. 14 et 15 ; Nithard, liv. I, ch. 6, pp. 8 et 9). Il était naturel que Lothaire procédât de même.

cette abbaye [1]. Trois ou quatre jours plus tard, le 22 ou le 23, il n'était plus qu'un moine [2]. Sa nouvelle existence ne dura même pas une semaine, peut-être les austérités auxquelles il se condamna achevèrent-elles de ruiner une santé que la vieillesse et la maladie avaient déjà ébranlée : le 28 ou le 29 septembre Lothaire expirait, âgé d'environ soixante ans [3]. Ses restes furent inhumés dans l'abbaye même où il s'était endormi du dernier sommeil [4].

Nous avons déjà apprécié à différentes reprises la conduite et les actes de Lothaire Ier. Pour nous résumer, disons que ce qui, à notre avis, lui a surtout manqué, c'est la décision et l'énergie. Il n'en a montré ni contre son père, ni contre ses frères, ni contre les Normands ; de plus, à l'égard de ces derniers, ainsi que dans ses dispositions testamentaires, il a fait preuve d'une imprévoyance regrettable. Assurément, son père avait gravement compromis la situation; toutefois, un homme plus résolu que Lothaire aurait pu réparer le mal, restaurer l'unité de l'empire, rétablir l'ordre à l'intérieur, mettre les côtes à l'abri des incursions normandes. Nous l'avons dit en commençant, nous ne pouvons que le répéter ici, Lothaire n'a pas été à la hauteur de sa tâche ; les circonstances ne la lui avaient pas facilitée, voilà ce que l'on peut dire à sa décharge, elles diminuaient ses chances de succès, mais elles ne lui rendaient pas la victoire impossible. Et surtout l'on ne s'explique pas qu'au dernier moment Lothaire ait donné à son passé, à la cause qu'il avait défendue, un éclatant démenti en divisant ses États entre ses fils. Louis II, malgré son titre d'empereur, n'était plus en fait qu'un roi d'Italie [5], le prestige de la cou-

---

1. B. M. 1139.

2. Prudence dit qu'il mourut six jours après son entrée à Prüm (p. 45). Comme le décès de Lothaire est du 28 ou du 29 septembre, c'est le 22 ou le 23 que le vieil empereur s'est retiré dans cette abbaye.

3. L'âge de Lothaire nous est donné par son épitaphe (*R. H. Fr.*, t. VII, p. 319, D.). Il y a désaccord entre les sources sur le jour de sa mort, les unes la plaçant au 28 septembre, les autres, en plus grand nombre, au 29. La première date est donnée par les *Ann. Bert.* 855, p. 45, les *Ann. Colon.*, les *Ann. S. Benigni Divionensis*, les *Ann. Lausannenses* (*SS.*, t. I, p. 97, t. V, p. 39, t. XXIV, p. 779), par le *Necrologium S. Maximini* (*Jahrbücher der Alterthumsfreunde im Rheinland*, t. LVII, p. 116), le *Necrol. Laureshamense* (Bœhmer, *Fontes*, t. III, p. 149), le *Necrol. Hugonis Flaviniacensis* (*SS.*, t. VIII, p. 287). Indiquent le 29 septembre les *Annales necrologici Prumienses* et les *Annales Prum.* (*SS.*, t. XIII, p. 219, et t. XV, p. 1291), Réginon, *Chron.* 855 (p. 77), l'épitaphe de Lothaire, attribuée à Raban (*R. H. Fr.*, t. VII, p. 319, D.), les *Ann. necrol. Fuld.*, les *Ann. Stabulenses*, les *Ann. Lobienses* (*SS.*, t. XIII, pp. 166, 42 et 232), les *Ann. Fuld.* 855 (p. 46), le *Necrol. Epternacense* (Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire de Namur*, t. VII, p. 211), le *Necrol. Weissenburgense* (Bœhmer, *Fontes*, t. IV, p. 313), etc. Les sources provenant de l'abbaye de Prüm donnant le 29 septembre, cette date doit avoir la préférence. Voir dans Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 437, l'énumération des annales ou des nécrologes qui n'indiquent que l'année de la mort, ou qui se trompent soit sur le jour, soit sur l'année.

4. *Ann. Bert.* 855, Adon, *Chronicon* (*SS.*, t. II, p. 322), la *Translatio S. Glodesindis*, ch. 28 (*SS.*, t. XXIV, p. 506, n. 1). En 1860 on trouva dans l'autel de l'église de Prüm un coffret qui contenait les ossements de Lothaire (*Correspondenzblatt des Gesammtvereins der deutschen Geschichts- und Alterthumsvereine*, 1864, n° 1, p. 2).

5. Les *Annales Bertiniani* le qualifient tantôt de *rex Italiæ*, tantôt d'*imperator Italiæ;* les *Annales Fuldenses* de même.

ronne impériale se trouvait par là sensiblement amoindri ; du même coup, ce prince devait abandonner tout espoir de reconstituer un jour l'unité de l'empire ; enfin Lothaire mettait ses enfants à la merci de Louis le Germanique et de Charles le Chauve. Cette fois l'empire était mort et la nation franque avait vécu [1].

---

1. Nous avons déjà relevé un certain nombre d'appréciations sur le caractère et le gouvernement de Lothaire. Elles sont en général injustes, parce que les historiens qui les ont émises, depuis Nithard jusqu'à Dümmler, cherchaient, dans l'intérêt de Charles le Chauve ou de Louis le Germanique, à exagérer les torts de Lothaire et même à lui imputer la responsabilité d'actes dont il n'était pas l'auteur. Lothaire avait été vaincu, sa cause était donc mauvaise ; elle s'est trouvée l'être d'autant plus que personne ne la défendait. De son vivant, le fils aîné de Louis le Pieux avait eu des partisans, qui se recrutaient surtout dans les pays que lui attribua le traité de Verdun. Comme ces contrées n'arrivèrent pas à conserver leur indépendance, comme elles se perdirent dans les États voisins, leurs habitants oublièrent qu'ils descendaient d'hommes qui avaient combattu à Fontenoy-en-Puisaye dans l'armée de Lothaire. C'est pour cela que ce prince ne rencontra chez eux qu'indifférence ou hostilité.

LIVRE II

LE RÈGNE DE LOTHAIRE II (855-869

CHAPITRE Ier

Avènement et projets ambitieux de Lothaire II. — Mariage de Lothaire avec Theutberge (855). — Partage d'Orbe (856).

Nous ne savons pas en quelle année naquit Lothaire II. Les *Annales Fuldenses,* à la date de 841, le qualifient de *parvulus* [1]. En 853 Prudence, après nous avoir parlé des concubines que prit Lothaire Ier, ajoute : « aliique filii ejus similiter adulteriis inserviunt [2]. » Le jeune Lothaire est certainement visé par ce passage, qui fait peut-être allusion à ses relations avec Waldrade ; il aurait donc atteint à ce moment l'âge de la puberté. D'autre part, Advence, dans son mémoire sur le divorce de Lothaire II, avance que ce prince n'était encore que *puerulus,* quand son père lui donna Waldrade pour femme ; il ne jouissait pas encore de son indépendance, et des tuteurs, c'est-à-dire des gouverneurs, avaient autorité sur lui [3]. Cela signifie que Lothaire était encore mineur, en d'autres termes qu'il n'avait pas quinze ans, la loi Ripuaire, qui était la loi des princes carolingiens [4], fixant à cet âge la majorité [5].

Advence, il est vrai, n'indique pas que cette union, plus ou moins régulière, de Lothaire II et de Waldrade ait eu lieu en 853. Mais on ne saurait dans tous les cas la faire remonter plus haut que 851, année où mourut l'impératrice Ermengarde, mère du jeune prince. C'est donc de 851 à 853 que se place le début de la liaison que Lothaire le Jeune contracta avec Waldrade. Si à cette époque il n'avait pas encore quinze ans, on doit admettre qu'il en approchait, et lui supposer environ quatorze ans. Sa naissance tomberait ainsi en 837-839 ; quatre ou deux ans plus tard il aurait mérité la qualification de *parvulus* que lui appliquent les *Annales*

---

1. *Ann. Fuld.* p. 32.
2. *Ann. Bert.* 853, p. 41.
3. Baronius, t. XIV, p. 566, col. 1.
4. *Ord. imp.* 817, ch. 16 (*CC.,* t. I, p. 273).
5. *Lex Ribuaria,* ch. 81 (83), *LL.,* t. V, p. 264.

Fuldenses, et lors de la mort de son père il aurait eu de seize à dix-huit ans [1].

Un peu plus loin nous chercherons à préciser quelle a pu être la nature des rapports qu'a entretenus Lothaire avec Waldrade du vivant de son père.

La vie publique [2] de Lothaire II commence en 855, alors qu'il reçoit le gouvernement de la Frise [3]. Quelques mois plus tard, l'empereur abdiquait en faveur de ses fils, et se retirait ensuite à Prüm, où il mourait au bout de six jours. Nous ne savons pas si Lothaire le Jeune et son frère Charles assistèrent aux funérailles de leur père.

Il a été dit quelques mots plus haut de l'obscurité qui plane sur les dernières mesures qu'avait prises Lothaire Ier avant de renoncer à la couronne. Il avait réparti ses États entre ses trois fils de la manière que nous avons indiquée, mais il n'avait fait sacrer ni Lothaire ni Charles, et nous ne pouvons affirmer qu'il ait convoqué ses grands pour qu'ils prêtassent serment en sa présence à ses deux plus jeunes fils, ceux de la *Francia* et de la Bourgogne à Lothaire, ceux du Lyonnais et de la Provence à Charles [4]. C'est une précaution que d'habitude les souverains ne manquaient pas de prendre, quand de leur vivant ils distribuaient entre leurs fils les contrées qu'ils gouvernaient. Plus que tout autre Lothaire était tenu de le faire, puisqu'il cessait de régner. Il devait avoir à cœur de ne rien abandonner au hasard, et de veiller à ce que la marche des affaires ne souffrît aucune interruption, que la transmission du pouvoir ne rencontrât aucun obstacle. Affirmer que l'empereur a négligé d'assurer à ses fils la jouissance paisible des royaumes qu'il leur léguait serait émettre une assertion dénuée de preuves. On est pourtant amené à le penser,

---

1. Les *Ann. Laubacenses* 869 (*SS.*, t. I, p. 15) le qualifient de « juvenis » à sa mort. Né de 837 à 839, il aurait eu à ce moment de 30 à 32 ans ; à cet âge on est encore « juvenis ».

2. Nous ne savons rien de l'enfance de Lothaire II. Wilmans, *KU. W.*, t. I, pp. 524-526, a publié une lettre d'un moine Bernard, de Werden, croit-il, adressée à un roi, dont le père avait été empereur, et qui avait eu un Atton pour « bajulus ». Le roi d'après Wilmans ne serait autre que Lothaire II et Atton ne ferait qu'un avec Hatton, évêque de Verdun (847-870). Atton, le « bajulus » du roi auquel écrit le moine Bernard, avait été chargé de faire baptiser un juif à Francfort, or cette ville n'appartenait pas à Lothaire Ier. Ce prince a pu, il est vrai, s'en trouver maître pendant la guerre civile, ainsi en juillet-août 840, avril et août 841 (Mühlbacher, *Reg. Kar.*, pp. 392, 397 et 403). On ne connaît pas d'autre part de séjour fait à Xanten par Lothaire Ier de 840 à 843, non plus d'ailleurs qu'après le traité de Verdun. L'hypothèse de Wilmans reste donc incertaine, sans que l'on puisse toutefois la rejeter.

S'agirait-il de Louis l'Enfant et d'Hatton, archevêque de Mayence ? Arnulf, père de Louis, a bien été empereur, mais il ne l'est devenu qu'en 896, et, à cette date, Xanten ne faisait plus partie de ses États, mais du royaume de Zwentibold ; entre 893, année de la naissance de Louis, et 895, on ne constate pas la présence d'Arnulf à Xanten ; enfin Hatton n'était pas le « bajulus » de Louis qui avait pour « magister » ou « nutritor » Adalbéron, évêque d'Augsbourg (B. M. 1936, 1937, 1942, 1999 et 2000). Hatton avait été le parrain de Louis (*Ann. Fuld. cont. Ratisbon.* 893, p. 122), et il est un de ceux qui gouvernent sous le nom de ce prince.

3. Voir ci-dessus, p. 69.

4. Se reporter au chapitre précédent, pp. 70-75.

quand on voit quelle démarche Lothaire le Jeune et ses grands font auprès de Louis le Germanique. Les *principes* et les *optimates* de Lothaire Ier, nous disent les *Annales Fuldenses,* désireux d'avoir son fils pour roi, le conduisent à son oncle Louis, roi des Francs orientaux, alors à Francfort, et avec l'approbation et l'appui de ce prince, ils reconnaissent le jeune Lothaire pour souverain [1].

La *Divisio regnorum* de 806 [2] et l'*Ordinatio imperii* de 817 [3] prescrivaient qu'à la mort d'un roi le *populus* désignât, avec l'agrément des frères du défunt, celui de ses fils qui devait lui succéder. Mais nous ne trouvons rien de pareil dans les actes des congrès tenus depuis 843 par les trois fils de Louis le Pieux. Ils s'engagent au contraire à laisser leurs neveux entrer paisiblement en jouissance de l'héritage que leur aura légué leur père [4].

Pourquoi donc cette démarche insolite auprès de Louis le Germanique? Pourquoi, d'autre part, ne s'adresse-t-on pas à Charles le Chauve, avec lequel Lothaire Ier avait depuis 849 entretenu des rapports plus intimes qu'avec son autre frère? Nous ne voyons à cette manière d'agir qu'une explication possible. Parmi les grands qui accompagnent le jeune Lothaire à Francfort, il y en a peut-être quelques-uns de la Bourgogne, mais la plupart appartiennent certainement à la *Francia*. Ces derniers avaient vu d'un mauvais œil le vieil empereur partager entre Lothaire et Charles les contrées qu'il possédait au nord et à l'ouest des Alpes: que Louis II conservât l'Italie, soit, mais que le reste des États de Lothaire Ier ne fût pas divisé entre ses deux fils cadets.

Les grands, après avoir peut-être essayé vainement de gagner le vieil empereur à leurs vues, n'avaient pas cherché à les faire prévaloir par la force, se réservant de les imposer après sa mort à ses fils. Le jeune Lothaire ne pouvait que se montrer favorable à un projet qui augmentait l'étendue de son royaume : il n'y aurait même rien de surprenant à ce que l'idée de s'approprier toute la succession de son père lui fût venue à l'esprit. Charles n'était alors qu'un enfant, et il semblait facile de le dépouiller. On ne pouvait naturellement pas songer à en user de même avec Louis II ; il y avait au contraire lieu de craindre que ce prince, peu satisfait de son lot, ne réclamât une partie de la Provence ou de la Bourgogne.

Les grands de la *Francia* ne se souciaient pas d'avoir un souverain qui résidât loin d'eux en Italie ; ils en voulaient un à leur dévotion, qui vécût dans leur pays et qui de plus possédât un territoire assez étendu pour qu'il pût se montrer libéral à l'égard de ses fidèles. Lothaire Ier se plaignait déjà que sa part, trop petite, ne lui permît pas de récompenser ou d'indemniser le dévouement de ses partisans [5]. Il fallait au moins que la

1. *Ann. Fuld.* 855, p. 46.
2. C. 5 (*CC.*, t. I, p. 128).
3. C. 14 (*CC.*, t. I, p. 272).
4. Voir ci-dessus, p. 34, n. 6.
5. Nithard, *Historiæ,* liv. IV, ch. 3, p. 48. Il s'agit, il est vrai, de la part qu'attribuaient à Lothaire les premiers pourparlers de mai ou de juin 842, et qui ne comprenait pas la région située entre la Meuse et l'Escaut. Cf. B. M. 1058 et 1098. Mais quoique le

situation n'empirât pas, et que le jeune Lothaire régnât sur la totalité des territoires cisalpins que son père avait possédés. L'intérêt des grands de la *Francia* et celui de leur souverain s'accordaient ainsi pour repousser tout morcellement nouveau. Ce qui vient à l'appui de notre hypothèse, c'est le témoignage de Prudence, qui, en nous racontant l'entrevue d'Orbe, dit formellement que le jeune Lothaire voulait faire tonsurer son frère Charles [1]. Et les grands, qui d'après le même annaliste arrachèrent le petit prince des mains de Lothaire, sont évidemment ceux de la Provence, qui s'étaient rendus à Orbe pour défendre les droits de Charles et leurs intérêts propres. Si les *optimates* de la *Francia* allaient à Francfort, c'était pour obtenir de Louis le Germanique qu'il approuvât la dérogation faite aux dernières volontés de l'empereur défunt, et promît en même temps son appui contre les revendications éventuelles de Louis II.

A quelle date eut lieu la visite faite au roi de Germanie par son neveu ? Les *Annales Fuldenses* la placent à la fin des événements de l'année 855 [2]. Nous savons que Louis était à Francfort, où se passa l'entrevue, le 20 octobre 855 au plus tard, et qu'il ne quitta pas cette ville avant le 18 mai de l'année suivante [3]. D'autre part nous trouvons Lothaire à Aix-la-Chapelle le 26 octobre et le 9 novembre 855, puis les 11 et 13 février 856 [4]. S'il a pu faire le voyage de Francfort entre le 9 novembre et le 11 février, il est plus naturel d'admettre qu'il ait passé l'hiver dans sa capitale et ne soit venu s'y installer qu'en revenant de Francfort. Avant de relater cette visite du jeune Lothaire à son oncle, les *Annales Fuldenses* mentionnent une pluie d'étoiles filantes arrivée la nuit du 17 octobre. Ce serait donc entre le 17 et le 26 octobre que Lothaire et ses grands se seraient rendus auprès du roi des Francs orientaux [5].

Pourquoi ce dernier et non son frère ? Peut-être parce qu'étant le plus fort des deux, il paraissait le plus à redouter ; une fois le consentement de Louis donné, Charles n'oserait pas s'opposer à ce que Lothaire étendît son autorité sur le Lyonnais et la Provence. On peut se demander enfin quel intérêt déterminait Louis le Germanique à sanctionner les projets ambitieux du jeune souverain [6]. Nous ignorons de quel prix ce dernier a payé l'appui qu'il demandait à son oncle : peut-être s'engageait-il à exi-

---

traité de Verdun eût donné à l'empereur cette dernière contrée, il n'en fut pas moins obligé, pour indemniser ceux de ses fidèles qui avaient perdu les bénéfices qu'ils possédaient dans les pays adjugés à Louis ou à Charles, de leur donner des biens appartenant aux églises ou aux abbayes, le domaine royal ne fournissant pas de quoi les satisfaire (B. M. 1250).

1. *Ann. Bert.* 856, p. 41.

2. *Ann. Fuld.* 856, p. 46.

3. B. M. 1372-1376.

4. B. M. 1241-1244.

5. Mühlbacher (*Reg. Kar.*, pp. 477 et 541) place en octobre, et en dernier lieu avant le 20, la visite de Lothaire à son oncle.

6. Gfrœrer, t. I, p. 199, considère que cette visite à Francfort, qui amoindrissait Lothaire, était le résultat de menées ourdies par Louis le Germanique avec les grands du jeune prince ; Dümmler, t. I, p. 398, dit que Louis paraît avoir de bonne heure noué des intelligences avec les grands de Lothaire.

ger de l'archevêque de Cologne qu'il consentît à la réunion, vivement désirée par Louis, de l'évêché de Brême, suffragant de Cologne, avec le siège archiépiscopal de Hambourg [1]. Les Normands, nous l'avons vu, avaient en 845 pris et détruit de fond en comble cette dernière ville.

La cérémonie qui eut lieu à Francfort en présence de Louis le Germanique n'est pas le sacre, que les *Annales Bertiniani* mentionnent seulement en 856 ; d'ailleurs, l'usage voulait qu'un roi reçût l'onction sainte dans une ville de ses États [2]. Les termes dont se servent les *Annales Fuldenses* indiquent clairement qu'il s'agit de la reconnaissance de Lothaire le Jeune par les grands qui lui prêtent serment de fidélité : c'est la cérémonie de l'installation [3]. Peut-être les comtes et les vassaux avaient-ils une première fois rendu hommage au second fils de l'empereur défunt, quand ce dernier avait réglé sa succession. S'ils le renouvellent à Francfort, c'est pour bien montrer qu'ils acceptent Lothaire II comme souverain, et qu'ils entendent lui réserver, à l'exclusion de ses frères, la jouissance des contrées dont son père avait conservé le gouvernement direct.

Le sacre proprement dit ne se fit que plus tard, dans les premiers jours de l'année 856, peut-être en avril, car Prudence le relate immédiatement avant la prise d'Orléans par les Normands, le 18 de ce mois [4]. L'annaliste n'indique d'ailleurs pas dans quelle ville se fit la consécration ; on peut songer à Aix-la-Chapelle, où des diplômes accusent la présence de Lothaire II vers le milieu de février [5]. Nous ne connaissons pas davantage les noms des prélats qui sacrèrent le nouveau roi ; Gunther, archevêque de Cologne, et Theutgaud de Trèves étaient probablement du nombre. Le sacre de Lothaire semble avoir été une réponse à la protestation que Louis II avait adressée à ses oncles, et dont nous reparlerons un peu plus loin. Les grands de la *Francia* voulaient par là fortifier la situation du prince dont ils avaient fait leur souverain.

Une autre mesure prise par Lothaire, et qui paraît dirigée elle aussi contre Louis II, fut la création d'un duché comprenant les pays situés entre le Jura et les Alpes ; la principale route d'Italie en Gaule, celle qui passait par le Grand-Saint-Bernard, venait justement déboucher dans

---

1. Nous reviendrons plus loin sur cette question.

2. Nous ne connaissons pas d'exemple de roi carolingien qui ait été sacré en dehors du pays qu'il gouvernait ou sur lequel il aspirait à régner. — Mühlbacher (*Reg. Kar.*, p. 477) croit à tort que Prudence se trompe en reportant en 856 l'onction de Lothaire. Dümmler, t. I, p. 398, semble accepter l'opinion de Mühlbacher.

3. Sur cette cérémonie, voir Fustel de Coulanges, *Les Transformations de la royauté*, pp. 256 et suiv.

4. *Ann. Bert.* 856, p. 46.

5. B. M. 1243 et 1244. C'est l'opinion de Haagen, *Geschichte Achens*, t. I, p. 40. Par le diplôme du 11 février, le jeune roi, sur la présentation par l'abbé Éigil d'un diplôme de Lothaire Ier (B. M. 1048), confirme au monastère de Prüm l'immunité et la protection royale (*MR. UB.*, t. I, n° 92). L'acte du 13 février, rendu à la prière de l'abbé Bertold, qui avait produit un diplôme rendu par Louis le Pieux et Lothaire Ier, est une confirmation à Münster, en Alsace, de l'immunité et du droit d'élire l'abbé (Schœpflin, *Als. dipl.*, t. I, p. 86).

cette région. Il importait donc d'avoir là un homme sûr qui pût interdire à Louis II le passage des Alpes. Le gouvernement de cette province fut confié à l'abbé Hubert, dont Lothaire venait d'épouser la sœur[1]. Il convient de nous arrêter sur ce personnage, dont nous aurons à nous occuper souvent.

Hubert était fils d'un certain Boson, que nous ne connaissons pas autrement ; nous ne savons ni de quel pays il tirait son origine, ni quelles fonctions il avait remplies[2]. Un frère d'Hubert, qui portait le nom de son père, avait en Italie l'administration d'un comté ; nous aurons plus d'une fois à parler de lui et de sa femme Engeltrude, fille du comte Matfrid[3]. Les deux sœurs d'Hubert et de Boson épousèrent l'une, Theutberge, le roi Lothaire II, l'autre, Richilde (?), le comte Bivin[4]. Hubert ne paraît pas avoir habité l'Italie, c'est dans la *Francia* et surtout dans la Bourgogne qu'il a déployé son activité. Plus jeune que son frère, il avait été destiné à la cléricature et tonsuré, mais il n'avait pas dépassé le sous-diaconat dans la hiérarchie ecclésiastique[5].

La première fois qu'Hubert apparaît dans l'histoire, c'est le 7 mai 846, comme intercesseur auprès de Lothaire Ier pour un vassal du comte Matfrid. Il est qualifié dans cet acte de « venerabilis abba », sans indication du monastère qu'il dirigeait[6]. Hubert a été, ou successivement, ou simultanément, abbé de Lobbes, de Saint-Maurice en Valais et de Saint-Martin de Tours. Nous savons que cette dernière abbaye lui a été donnée en 862 par Charles le Chauve[7]. Il détenait Saint-Maurice avant 857,

---

1. Réginon, *Chronicon* 859, p. 78 ; Leibniz, *Annales imperii occidentis*, t. I, p. 589, avait déjà remarqué que la donation du duché à Hubert était certainement antérieure à l'année 859 et aux débuts de l'affaire du divorce. Pour Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 479, c'est vraisemblablement en 855 qu'Hubert a reçu le duché. Dümmler, t. II, pp. 5 et 6, ne rejette pas seulement la date indiquée par Réginon, il croit inexact le fait que rapporte ce chroniqueur. D'après lui, Hubert possédait avant le mariage le pays compris entre le Jura et les Alpes, et c'est pour avoir l'appui de ce personnage, qui commandait les défilés faisant communiquer la Bourgogne avec la Lombardie que Lothaire lui demanda la main de sa sœur Theutberge. Nous n'acceptons pas l'opinion de Dümmler, sans vouloir pourtant soutenir qu'Hubert n'avait rien dans la région du haut Rhône antérieurement à 855.

2. Dümmler, t. II, p. 5, n. 2, croit que c'est un comte Boson que l'on trouve en Italie sous le règne de Louis le Pieux (B. M. 805 et 812), et parmi les grands qui accompagnaient Louis II en 844 (*Vita Sergii*, ch. 14, *Lib. pont.*, t. II, p. 90); Mühlbacher (*Reg. Kar.*, p. 477) déclare qu'on ne peut affirmer que ce Boson soit le père de Theutberge.

3. Voir J. E. 2673, 2749, etc. Nous reviendrons plus loin sur Boson et sur Engeltrude. Wenck, p. 345, n. 2 ; Noorden, *Hinkmar*, p. 167 ; Hefele, *CG.*, t. IV, pp. 227 et 228 ; Sdralek, *Hinkmars Gutachten ueber die Ehescheidung Lothars II*, p. 22 ; Schrœrs, *Hinkmar*, p. 206 ; Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 477, et Dümmler, t. II, p. 17 et n. 2, admettent que le mari d'Engeltrude est le frère d'Hubert et de Theutberge.

4. Ce sont les *Ann. Bert.* 869, p. 107, qui nous apprennent que Boson, le futur roi de Provence, et sa sœur Richilde avaient pour père le comte Bivin et pour tante maternelle la reine Theutberge.

5. J. E. 2669, Migne, t. CXV, col. 691.

6. B. M. 1090. Ce Matfrid doit être le beau-père ou le beau-frère de Boson, frère d'Hubert.

7. *Ann. Bert.* 862, p. 57. Cf. diplômes de Charles le Chauve pour Saint-Martin de Tours, du 26 avril et du 10 mai 862 (*R. H. Fr.*, t. VIII, pp. 574 et 576).

date probable de la lettre où le pape Benoît III dénonce sa conduite scandaleuse [1]. Quant à Lobbes, il est assez difficile de préciser l'époque à laquelle Hubert envahit cette abbaye, d'où il chassa l'abbé régulier Hartbert. Si les *Gesta abbatum Lobiensium* n'indiquent pas l'année où se passa l'événement, les *Gesta abbatum Gemblacensium* le placent en 863, et les *Annales Laubienses* en 864 [2].

Nous ne pouvons accepter ni l'une ni l'autre de ces dates. Que Sigebert, l'auteur des *Gesta abbatum Gembalcensium,* qui vivait dans la seconde moitié du XIe siècle, ait été mal renseigné sur Lobbes, dont il ne parle qu'en passant, il n'y a rien là qui doive surprendre. Mais on s'explique moins les erreurs commises par l'annaliste de Lobbes même, qui place en 864 l'invasion de l'abbaye par Hubert, et en 868 la mort de l'intrus. Nous savons de source certaine qu'Hubert fut tué en 864. Depuis 857, sinon avant, Hubert était maître de Saint-Maurice, et on l'y retrouve en 862 ; c'est de la région avoisinante, située entre les Alpes et le Jura, que Lothaire le constitue duc, c'est là que plus tard il résiste aux troupes que le roi envoie contre lui, là enfin qu'il périt sous les coups de Conrad et de Rodolphe. A partir de 860 on le trouve également à différentes reprises dans les États de Charles le Chauve, qui le couvrait de sa protection. Que serait-il allé faire en 863-864 à Lobbes, dans le royaume de son ennemi, et très loin de la région où lui-même était fortement installé [3] ?

C'est donc à une époque antérieure qu'il convient de reporter l'occupation de Lobbes par Hubert. Le prédécesseur de ce dernier, Hartbert, nommé en 835 par Louis le Pieux, ne dut pas conserver longtemps la direction de l'abbaye : les *Gesta abbatum Lobiensium* parlent d'un aqueduc dont il commença la construction, mais qu'il ne put achever. Il est vraisemblable qu'Hartbert fut chassé de Lobbes quelque temps après la mort de Louis, soit pendant la guerre civile, soit un peu plus tard, quand l'abbaye fut définitivement attribuée à Lothaire. Créature de Louis le Pieux, Hartbert s'était peut-être déclaré en faveur de Charles le Chauve, et l'on s'expliquerait ainsi que Lothaire Ier eût toléré, sinon ordonné, l'expulsion d'un abbé dans lequel il voyait un adversaire. Les *Gesta abbatum Lobiensium* nous apportent une autre preuve que l'invasion de Lobbes par Hubert ne peut se placer ni en 863 ni en 864 ; d'après eux, c'est à Lobbes qu'Hubert se maria ; or, nous savons par Hincmar qu'en 862 c'était chose faite [4].

---

1. J. E. 2669. Cf. Heiric, *Miracula S. Germani,* ch. 13 (*SS.,* t. XIII, p. 404, n. 1), et *Ann. Bert.* 864, p. 74. Il semble qu'Hubert n'ait fait que traverser l'abbaye de Luxeuil, sans essayer de s'en emparer.

2. *Annales Laubienses,* 864 ; *Gesta abbatum Lobiensium,* ch. 12 ; *Gesta abbatum Gemblacensium,* ch. 15 (*SS.,* t. IV, pp. 14 et 60, t. VIII, p. 531). Cf. B. M. 1783.

3. Il est étonnant qu'aucun historien n'ait été jusqu'alors frappé de l'invraisemblance qu'il y avait à placer en 864 l'invasion de Lobbes par Hubert. Mühlbacher, *Reg. Kar.,* p. 488, ne donne pas de date précise, mais il parle de l'événement en même temps qu'il mentionne la donation de Saint-Martin de Tours, qui est de 862 ; d'après Dümmler, t. II, p. 109 et n. 3., l'occupation de Lobbes par le frère de Theutberge tomberait en 863 ou 864. Nous ne pouvons pas plus accepter 862 ou 863 que 864.

4. *Ann. Bert.* 862, p. 57.

A Saint-Maurice, les choses se passèrent comme à Lobbes. Il y avait là un abbé régulier, Aimoin, qui eut le sort d'Hartbert. A la façon dont le pape Benoît III parle de l'événement, on voit qu'il était de date récente [1]. La lettre du Souverain Pontife ayant été écrite en 857, la prise de possession de Saint-Maurice par Hubert doit se placer en 856, c'est-à-dire à l'époque où il se rendit dans le duché qu'il s'était fait donner par Lothaire. Hubert avait-il déjà des domaines dans cette contrée ? La chose est possible, vraisemblable même, à considérer la solidité de la situation qu'il occupait dans la haute vallée du Rhône, et la durée de la résistance qu'il opposa aux troupes de Lothaire II et de Louis II ; il est vrai que ce pays de hautes montagnes offrait à Hubert des refuges inaccessibles, d'où il pouvait braver impunément ses ennemis.

Quant à l'abbaye de Luxeuil, où le pape Benoît III nous signale la présence d'Hubert, nous ne croyons pas que ce dernier l'ait possédée. Il n'a dû y faire qu'un arrêt de quelques jours, probablement en 856, lorsqu'il allait dans son duché [2].

C'est donc comme abbé de Lobbes qu'en 846 Hubert est qualifié de *venerabilis abba* dans un diplôme de Lothaire Ier. Il n'a eu Saint-Maurice que vers 856 et Saint-Martin de Tours qu'en 862.

Hubert ne s'était pas contenté de contracter, quoique sous-diacre, une union plus ou moins régulière [3]. Le pape Benoît III nous le montre vivant à Saint-Maurice au milieu de courtisanes et d'actrices, qu'il emmenait partout avec lui. Une bande de satellites l'accompagnait et commettait, ainsi que son chef, toutes sortes de violences, meurtres, adultères ou rapines. Avide, cruel et débauché, tel est le personnage que nous dépeint Benoît III, qui n'avait aucune raison de le noircir. Heiric, dans les *Miracula S. Germani,* ne peut s'empêcher de reconnaître qu'Hubert était uniquement préoccupé des choses temporelles [4].

Il était utile, croyons-nous, de tracer, d'après des témoignages impartiaux, le portrait du frère de Theutberge, avant d'examiner le rôle qu'il joua au début du règne de Lothaire II.

Comment ce prince avait-il été amené à investir d'un poste de confiance un individu aussi peu recommandable ? Nous avons déjà dit que selon toute probabilité Hubert avait des domaines dans la haute vallée du Rhône, mais cette raison ne suffit pas à expliquer le choix de Lothaire : Hubert était devenu le beau-frère du jeune roi, à qui il avait fait épouser sa sœur Theutberge. A quelle époque et de quelle façon ce mariage s'était-il accompli ? Voilà ce que nous allons tenter d'élucider.

Deux dates nous sont données pour cette union : 855 par les *Annales*

---

1. J. E. 2669.

2. Le pape Benoît III ne dit pas dans la lettre que nous avons déjà citée plusieurs fois qu'Hubert eût pris définitivement possession de Luxeuil ; pendant quelques jours il s'est conduit en maître dans cette abbaye, puis il l'a quittée.

3. Nous ne savons pas quelle était la femme d'Hubert. Son fils, ou un de ses fils, Thiébaud, jouera, lui aussi, un rôle en Lorraine.

4. *Miracula S. Germani,* ch. 13 (*SS.,* t. XIII, p. 404, n. 1).

Laubacenses et *Lobienses* [1], 856 par Réginon [2]. On sait que la chronologie de ce dernier auteur est fréquemment fautive pour toute autre période que celle dont il est le contemporain immédiat. Aussi, bien que les *Annales Laubacenses* et *Lobienses* présentent quelques erreurs du même genre [3], croyons-nous devoir préférer 855. D'abord, c'est tout au début du règne de Lothaire II que se place la plus grande faveur d'Hubert, ou plutôt qu'elle se manifeste le plus ouvertement ; il figure comme intercesseur dans les deux diplômes du 26 octobre et du 9 novembre 855 [4]. Après, il n'est plus mentionné dans aucun diplôme, non que la disgrâce l'ait tout de suite frappé, mais parce qu'il ne se trouve plus auprès du roi, ayant dû rejoindre son duché. Le mariage a été certainement célébré avant qu'Hubert se mît en route. D'un autre côté, Advence, évêque de Metz, place le mariage de Lothaire II et de Theutberge à l'époque où le jeune roi venait de perdre son père [5]. Ce serait donc en octobre ou en novembre, un peu avant ou un peu après le voyage de Francfort, que Lothaire aurait pris Theutberge pour femme.

Ce mariage du second fils de Lothaire Ier avec une fille de noble naissance n'aurait rien en lui-même qui provoquât la surprise, et n'appellerait aucune explication, si nous ne savions qu'auparavant le jeune prince avait eu pour femme ou pour maîtresse une certaine Waldrade, qui appartenait, elle aussi, à l'aristocratie [6]. Nous ne croyons pas que l'union du jeune Lothaire et de Waldrade ait été régulière, et nous essaierons plus tard de le démontrer, mais, quelle que soit la nature des liens qui aient existé entre eux avant 855, il est certain que Lothaire avait eu, du

---

1. *SS.*, t. I, p. 15, et t. XIII, p. 232.

2. *Chronicon*, p. 77.

3. Ainsi les *Annales Laubacenses* placent en 842 la bataille de Fontenoy-en-Puisaye, en 868 la mort de Lothaire II, en 885 celle de Carloman, tandis que les *Annales Lobienses* retardent jusqu'en 864 la déposition de Gunther et de Theutgaud, jusqu'en 870 le décès de Lothaire.

4. Le diplôme du 26 octobre est une restitution faite à l'abbaye de Crespin (Nord, Valenciennes, Condé) de biens, situés dans le Hainaut et la Toxandrie, qui avaient été donnés en fief à des laïcs, peut-être par Lothaire Ier (B. M. 1241, Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 302). Hubert n'est pas le seul intercesseur ; avec lui est mentionné un « ministerialis », Adalbert, qui ne reparaît plus sous le règne de Lothaire II. Peut-être ne fait-il qu'un avec un personnage du même nom que le capitulaire de Quierzy-sur-Oise de 877 indique comme étant de ceux qui devront accompagner Louis le Bègue, lorsque ce prince ira dans la région meusienne (*Capit. Caris.*, ch. 15, *CC.*, t. II, p. 359). Le 9 novembre, Lothaire II donne à son comte du palais Ansfrid des terres à Geizefurt sur la Niers dans le « pagus Hattuariorum », et à Soye-lez-Namur (Belgique, Namur, Namur), dans le « pagus Lommensis » (B. M. 1242, *SS.*, t. XXI, p. 362). Le 5 octobre 863, Ansfrid abandonna ces biens avec d'autres à l'abbaye de Lorsch (Hesse-Darmstadt, prov. Starkenburg, kr. Bensheim), qui les lui laissa en précaire (*SS.*, t. XXI, pp. 369, 370, 371). Il est probable qu'Ansfrid est le comte du « pagus Batua » mentionné dans la donation de Folcker à l'abbaye de Werden, du 10 novembre 855 (*NR. UB.*, t. I, p, 30, n° 65).

5. Baronius, t. XIV, p. 566, col. 2 : « In ipsis diebus paterni luctus. » Calmet, t. I, col. 689, place le mariage en 856 ; Mühlbacher (*Reg. Kar.*, p. 477) et Dümmler, t. II, p. 5, adoptent 855.

6. Réginon, *Chronicon* 864, p. 80; Advence, *Liber apologeticus*, dans Baronius, t. XIV, p. 566 et suiv. Waldrade était parente du comte alsacien Eberhard (*Vita S. Deicoli*, ch. 13, *SS.*, t. XV, p. 679).

vivant de son père, des relations avec Waldrade, il n'est pas moins certain non plus qu'il avait pour cette femme un profond amour[1]. Depuis 857, tous ses efforts ne tentent qu'à divorcer d'avec Theutberge, afin de pouvoir faire de Waldrade son épouse légitime : il a exposé, à poursuivre ce but, son trône, sa vie, le salut de son âme. Waldrade lui était donc bien chère.

Admettons que le vieil empereur, tout en fermant les yeux sur la liaison de son second fils avec Waldrade, ne lui ait pas permis de l'épouser. Pourquoi, une fois devenu son maître, le jeune Lothaire ne s'est-il pas empressé de régulariser la situation de la femme à laquelle il s'était attaché ? Pourquoi ne l'a-t-il pas associée à sa personne et à son trône ? Pour ne l'avoir pas fait, pour avoir épousé Theutberge, dont il cherchera bientôt à se défaire, il a fallu de graves motifs, une nécessité pressante, inexorable, à laquelle il ne pouvait échapper[2]. Lothaire, dans une lettre au pape Nicolas Ier, prétendra plus tard que l'on a eu recours à des menaces, à des violences pour l'obliger à épouser Theutberge[3] ; nous trouvons la même assertion répétée par Advence[4]. Tous deux étaient, il est vrai, intéressés à présenter les choses sous un certain jour, et leur témoignage ne mérite qu'une confiance limitée. Pourtant, nous croyons qu'il y a eu pression exercée sur Lothaire pour qu'il se séparât de Waldrade et s'unît à Theutberge. Nous avons vu que les grands, une partie tout au moins des grands de la *Francia,* entendaient mettre un terme au morcellement indéfini des États de Lothaire Ier, et pour cela se proposaient de conserver au second de ses fils tout ce que

---

1. Réginon, *Chronicon* 864, p. 80, et Hincmar, *De divortio Hlotharii,* interrogationes XV-XVII (Migne, t. CXXV, col. 716 et suiv.), semblent croire que l'amour de Lothaire pour Waldrade était dû à des maléfices. Sismondi, *Histoire des Français,* t. III, p. 151, dit de Lothaire : « Ce n'était pas la débauche, mais un amour délicat qui l'avait attaché à Waldrade. » Nous sommes au contraire disposé à croire que c'était un amour charnel que Waldrade avait inspiré au jeune prince ; elle le tenait par les sens plutôt que par le cœur.

2. Nous ne connaissons cette lettre de Lothaire, aujourd'hui perdue, que par ce qu'en dit le *Commonitorium* adressé par le pape Nicolas Ier à ses légats Radoald et Jean (Migne, t. CXIX, col. 1179-1180).

3. C'est l'opinion d'Ernouf (*Histoire de Waldrade,* p. 3), qui parle de nécessités politiques mal connues.

4. *Lib. apol.* dans Baronius, t. XIV, p. 566, col. 2. On trouve au ch. 4 des actes du troisième concile d'Aix (Mansi, t. XV, col. 612) une phrase, un peu ambiguë, il est vrai, où Lothaire dit qu'il a été trompé par les arguments factieux d'hommes perfides. Deux ans plus tôt, au premier concile d'Aix, Lothaire tenait un langage différent. D'après le *Libellus octo capitulorum,* ch. 3 (*CC.,* t. II, p. 464), il aurait désiré avoir Theutberge. Peut-être alors ne se souciait-il pas d'avouer qu'il avait été contraint de faire ce mariage. Dans le ch. 1 du *Libellus septem capitulorum* (*CC.,* t. II, pp. 463-464), il est dit que Lothaire épousa Theutberge avec le consentement et la volonté de ses fidèles. Nous croyons, nous, que l'intervention des grands s'est produite sous une forme moins respectueuse. Wenck, p. 327, pense que le mariage de Lothaire fut l'œuvre des grands qui avaient porté au trône le jeune roi ; il semble admettre qu'ils ont exercé sur lui une pression. Mais pour la plupart des historiens modernes, Ranke (*Weltgeschichte,* VIter Theil, 1te Abtheilung, p. 140), Mühlbacher (*Reg. Kar.,* p. 477, et *D. G. K.,* pp. 504-505) et Dümmler (t. II, pp. 5-6), Lothaire n'a nullement été forcé de prendre Theutberge pour femme ; son choix a été dicté par des considérations politiques, par le désir de s'assurer l'appui d'une famille puissante.

le vieil empereur avait possédé au nord et à l'ouest des Alpes. Lothaire II, étant leur obligé, gouvernerait à leur profit. Pour être sûrs de lui, ils jugèrent bon de le marier avec une femme qui tînt de près à l'un d'entre eux; elle devait, dans leur pensée, mettre au service de leurs intérêts l'influence qu'elle acquerrait sur l'esprit du nouveau roi. Se méfiant peut-être de Waldrade, ils exigèrent de Lothaire qu'il la renvoyât. Nous ne savons ce qui leur fit préférer la sœur de l'abbé Hubert à d'autres jeunes filles; toujours est-il que ce fut à elle que Lothaire fut obligé de se marier. Il était très jeune, dépourvu d'expérience, à peine assis sur le trône; la crainte d'une révolte l'aura déterminé à se soumettre. Peut-être aussi l'ambition parla-t-elle à ce moment plus haut que l'amour dans le cœur de Lothaire, et il sacrifia Waldrade au désir de régner sur une plus grande étendue de territoire.

Theutberge était probablement beaucoup plus jeune que son frère, qui, après la mort de leur père, lui avait servi de tuteur [1]. Mais il pourrait se faire qu'elle eût quelques années de plus que son mari. Le mariage célébré, nous ne savons pas où, Hubert se sera fait donner le gouvernement du pays situé entre le Jura et les Alpes, avec mission de surveiller les agissements de Louis II. Il n'avait pas, semblait-il, à redouter que des rivaux profitassent de son absence pour ruiner son crédit; sa sœur Theutberge, qu'il avait fait épouser à Lothaire II, saurait le défendre auprès de son mari, si jamais on cherchait à le noircir dans l'esprit de ce prince.

Les craintes que l'on avait conçues relativement à une protestation de Louis II contre les dernières volontés de son père étaient fondées. Lothaire Ier avait considéré que son fils aîné devait se tenir pour satisfait de l'Italie, qu'il lui avait donnée à gouverner en 844. Mais Louis II ne l'entendit pas ainsi. Dès le début de 856 il se plaignit à ses oncles de l'injustice dont il était la victime [2]. Selon lui, l'Italie lui avait été léguée ou assurée par son grand-père [3]; il réclamait donc une part de ce que son père possédait en *Francia* [4]. Dans la pensée de Louis, à ce qu'il semble, l'Italie n'avait pas à entrer en ligne de compte dans le partage; il avait droit à un tiers des États cisalpins de Lothaire Ier; la Frise ayant été déjà donnée à Lothaire II, peut-être Louis admettait-il qu'elle fût,

---

1. Hincmar, *De div. Hloth.*, interr. XIIa (Migne, t. CXXV, col. 697).

2. *Ann. Bert.* 856, p. 46.

3. *Ann. Bert.* 856, p. 46, André de Bergame, *Historia*, ch. 6 (*SS. RR. LL.*, p. 225); Épitaphe de Louis II (*R. H. Fr.*, t. VII, p. 321). Il est assez difficile de dire si l'assertion de Louis était exacte. Wenck, p. 256, n. 1, n'admet pas la donation de l'Italie à Louis II par son grand-père; il y a là un malentendu et il faut comprendre autrement le passage de Prudence. Wenck développe l'hypothèse que nous avons adoptée. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 437, croit la donation réelle. Dümmler, t. I, p. 249 et n. 2, commence par rejeter l'explication de Wenck; il suppose que c'est lors du partage de Worms que Louis le Pieux avait promis l'Italie à l'aîné de ses petits-fils; puis, plus loin, p. 398, en parlant de la réclamation adressée par Louis II à ses oncles, il déclare qu'on ne sait si elle était, ou non, bien fondée.

4. *Ann. Bert. ibid.*

comme l'Italie, mise de côté. Nous ne faisons ici qu'émettre une hypothèse ; en réalité, les intentions de Louis ne nous sont pas connues[1].

Ainsi, de deux côtés, le testament de Lothaire Ier se trouvait attaqué. L'ambition et la cupidité semaient la désunion entre les fils de ce prince, et c'étaient leurs oncles qu'ils prenaient pour arbitres ; au lieu de chercher, dans un esprit de concorde, à régler entre eux les questions qui les divisaient, ils provoquaient d'eux-mêmes une intervention qu'ils auraient dû éviter à tout prix.

Fort heureusement, la réclamation du jeune empereur ne paraît pas avoir trouvé d'écho chez ses oncles. Louis le Germanique était occupé à combattre les Slaves[2] ; d'ailleurs, il s'était déjà prononcé en faveur de Lothaire[3]. Quant à Charles le Chauve, aux prises avec les Normands, les Aquitains et les grands du nord de ses États, révoltés contre sa domination, il ne lui restait pas de loisirs pour arranger les affaires de ses neveux[4]. A défaut des deux rois, un autre personnage s'interposa entre les jeunes princes : le pape Benoît III[5]. Peut-être le fit-il à la prière de

---

1. Nous avons vu que c'était l'opinion de Wenck, p. 256 et n. 1.

2. *Ann. Bert.* 856, p. 46 ; *Ann. Fuld.* 856, p. 47. Louis passa à Francfort les cinq premiers mois de l'année 856 (B. M. 1373-1376). En juin il se mit en route, nous le trouvons à Ulm le 16 de ce mois (B. M. 1377). C'est après seulement que Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 543, place la lettre que lui écrivit l'empereur son neveu.

3. Une preuve de la bienveillance de Louis le Germanique pour Lothaire II nous est fournie par le diplôme qu'il rendit en faveur de l'église de Strasbourg, lui confirmant, à la prière de l'évêque Ratold, l'immunité et la protection royale (B. M. 1375). Plusieurs historiens ont cru que, si ce diplôme était authentique, il en résultait que Louis aurait été maître de l'Alsace ; mais, tandis que les uns, comme Laguille, *Histoire d'Alsace*, p. 119, col. 1, admettaient cette conséquence, les autres préféraient déclarer l'acte faux, tels Sickel, *Beitræge zur Diplomatik*, I, pp. 38-39, et Noorden, *Hinkmar*, p. 160, n. 2, ou encore le reporter à une autre date : c'est le cas de Grandidier, qui lit « anno regni VIII » au lieu de XXIII, et place le diplôme en 841, lors de la guerre civile (*Histoire de l'église de Strasbourg*, t. II, p. 153, et pièces justificatives, p. ccxv, n. 1). Sickel (*ib.*, p. 38) a rejeté cette lecture. Schœpflin, *Alsatia diplomatica*, t. I, p. 474, et, après lui, Mühlbacher, *Reg. Kar.*, n° 1375, croient le diplôme authentique, mais, d'après eux, il ne concerne que les biens possédés par l'église de Strasbourg dans le royaume de Louis le Germanique. Quant au diplôme du même prince pour l'abbaye Saint-Étienne de Strasbourg, qui avait donné lieu aux mêmes suppositions et aux mêmes discussions que le précédent, il a été fabriqué sur ce dernier (B. M. 1379). Voir sur ce diplôme le travail de Wiegand, *Die æltesten Urkunden für St. Stephan in Strassburg* (*Zft. G. OR.*, t. IX, pp. 389 et suiv.

4. *Ann. Bert.* 856, p. 46. Cf. *Capitula ad Francos Aquitanos missa de Carisiaco* et *Tria missatica ad Francos et Aquitanos directa* (*CC.*, t. II, pp. 279-285).

5. C'est ce qui semble ressortir de la lettre où le pape Benoît III dénonce aux évêques la conduite scandaleuse d'Hubert (J. E. 2669) ; le pape reproche à ce personnage d'avoir, par sa cupidité, rompu la paix qu'il avait ménagée entre l'empereur et ses frères. Dümmler, t. I, p. 399, place à ce moment l'intervention de Benoît. L'archevêque de Metz, Drogon, fils naturel de Charlemagne, aurait pu s'interposer comme médiateur entre ses petits-neveux, mais il était mort le 8 décembre (*Catalogi episcoporum Mettensium, SS.*, t. II, p. 269, et t. XIII, p. 305 ; *Liber vitæ* de Remiremont, *N. A.*, t. XIX, p. 70) de l'année 855 (*Annales Necrologici Fuldenses, SS.*, t. XIII, p. 177 ; 856 d'après les *Annales Alamannici, continuatio Augiensis., SS.*, t. I, p. 50), à *Himeriacum*, en Bourgogne, des suites d'une asphyxie qu'il avait gagnée en tombant dans l'Oignon, où il était en train de pêcher (*Catalog. episc. Mett.*, et Adson, *Miracula sanctorum Waldeberti et Eustasii, SS.*, t. XV, p. 1174). Il fut inhumé le 14 décembre dans la basilique Saint-Jean de Metz (*Catal. ep. Mett., SS.*, t. XIII, p. 306).

Louis II; comme chef de l'Église, il avait le droit et le devoir de ramener à la paix des rois chrétiens.

Le seul résultat appréciable de la protestation qu'avait adressée le jeune empereur à ses oncles semble avoir été le sacre de Lothaire II[1]. Nous l'avons dit, il faut voir là une réponse indirecte aux prétentions qu'élevait Louis II. Pourtant les démarches du pape ne furent pas infructueuses. Lothaire consentit à une entrevue avec son frère. Elle eut lieu à Orbe[2], ville du *pagus Waldensis,* située par conséquent dans le duché d'Hubert. La date n'en est pas expressément indiquée; mais comme les *Annales Bertiniani* en parlent après le mariage de Judith, fille de Charles le Chauve, avec Ethelwolf, roi d'Angleterre, célébré le 1er octobre[3], comme, d'autre part, on trouve Charles à Tramoyes, près de Lyon, dix jours plus tard[4], c'est tout au début d'octobre, très probablement, que se réunirent les trois frères[5]. Nous disons les trois, car le petit Charles était venu à Orbe, lui aussi, amené peut-être par Lothaire, qui le retenait auprès de lui.

La discussion fut orageuse, et peu s'en fallut que Louis et Lothaire n'en vinssent aux mains. Louis revendiquait une partie de la Gaule; peut-être prit-il en outre la défense des intérêts de son plus jeune frère, que Lothaire voulait évincer et faire entrer dans un monastère. Mais les souverains n'étaient pas seuls en cause, ils devaient, nous l'avons déjà fait remarquer, compter avec les grands laïcs et ecclésiastiques. Les seigneurs de la *Francia* avaient voulu que leur roi, Lothaire, fût maître de la Bourgogne et de la Provence. Mais cet arrangement ne convenait pas aux grands de ces deux dernières contrées, qui désiraient dans leur intérêt avoir un roi à eux. On peut supposer qu'ils vinrent en nombre à Orbe, et, parmi eux, Gérard de Roussillon, à qui, très probablement, Lothaire Ier avait confié la tutelle de son dernier fils et la régence de son royaume[6]. Gérard et ses collègues de la Provence arrachèrent, peut-être

---

1. *Ann. Bert.* 856, p. 46.

2. Orbe, sur le cours d'eau du même nom, en Suisse, canton de Lausanne.

3. *Annales Bertiniani* 856, p. 47.

4. B. M. 1290. Le dernier diplôme rendu par Louis II en 856 est du 19 mai (B. M. 1174). On trouve encore Lothaire à Nimègue le 28 juin; il y fait une donation de biens dans les *pagi Tulpiacensis* et *Bunnensis* à Otbert, vassal du comte Matfrid, sur la prière de ce même Matfrid et du comte Adalard (B. M. 1245, *MR. UB.,* t. I, nº 93). D'autre part, Lothaire était de retour à Saint-Avold (chef-lieu de canton de la Lorraine, arrondissement de Sarreguemines) le 12 novembre; il y affranchit, à la prière de son « ministerialis » Walter (un des hommes de confiance du jeune roi; nous le retrouverons), Wincbert et ses fils de toutes les charges et redevances publiques, y compris le service militaire (B. M. 1246, *Histoire de Metz,* t. III, pr., p. 30). Les diplômes de Lothaire, pas plus que ceux de son frère aîné, ne nous donnent donc aucune indication précise sur l'époque de l'entrevue d'Orbe.

5. Mühlbacher (*Reg. Kar.,* p. 449) pense que la rencontre eut lieu au plus tôt dans le milieu de l'été, et, plus loin (p. 507), il la place avant le 10 octobre. Dümmler, t. I, p. 399, n. 2, se contente de rappeler la présence de Lothaire à Nimègue le 28 juin.

6. Nous avons déjà parlé de Gérard, pp. 4-5 et 74-75. On trouvera, dans le remarquable travail de Longnon (*R. H.,* t. VIII, pp. 241-279) l'indication des auteurs qui se sont occupés de ce personnage.

avec l'appui de Louis II, le petit Charles des mains de Lothaire, qui dut se repentir de l'avoir amené avec lui. Maîtres de ce précieux gage, ils purent imposer leurs conditions aux deux fils aînés de Lothaire Ier [1]. Charles obtint le Lyonnais et la Provence, Lothaire eut le reste des contrées cisalpines, et Louis II dut se contenter de l'Italie [2]. Ainsi, on en revenait purement et simplement aux dispositions qu'avait arrêtées l'empereur défunt : ses États étaient, comme il l'avait voulu, coupés en trois tronçons. Mais il n'avait certainement pas désiré que la désunion se mît parmi ses fils, et l'on peut croire que, même après leur accord, ceux-ci ne nourrissaient pas les uns pour les autres des sentiments très amicaux. Charles n'était qu'un enfant, et il ne paraît pas avoir gardé rancune à son frère Lothaire, qui avait essayé de lui enlever son royaume. Par contre, le ressentiment réciproque de Louis et de Lothaire dura davantage, et nous ne tarderons pas à en avoir des preuves. Ainsi les projets de Lothaire et des grands de la *Francia* avaient échoué. La part de Louis II n'était pas accrue aux dépens de celle de son second frère, mais le Lyonnais et la Provence, détachés de la *Francia,* constituaient un royaume indépendant. La désagrégation poursuivait toujours son œuvre : jusqu'où irait-elle [3] ?

---

1. Wenck, pp. 257-259, fait ressortir cette intervention décisive des grands, à laquelle s'ajouterait, d'après lui, l'influence de l'esprit particulariste. Dümmler, t. I, p. 399, croit aussi que ce sont les grands de Provence, et parmi eux le comte de Vienne Gérard, qui ont arraché le jeune Charles des mains de son frère.

2. *Ann. Bert.,* 856, p. 47. Erchempert, *Historia Langobardorum Beneventanorum,* ch. 19, et André de Bergame, *Historia,* ch. 7 (*SS. RR. LL.,* pp. 241 et 226) qui ne disent rien, d'ailleurs, ni des dernières dispositions de Lothaire Ier, ni du partage effectué un an plus tard, attribuent à Louis l'Italie, à Lothaire la *Francia* (Erchempert) ou Aix (André de Bergame), à Charles, enfin, la Provence. Le Continuateur d'Erchanbert (*SS.,* t. II, p. 329) supprime Charles ; d'après lui, Louis a l'Italie, et Lothaire la partie cisalpine des États de son père. Hincmar, *Epist. ad Ludovicum Balbum,* ch. 5 (Migne, t. CXXV, col. 986), mentionne le partage, mais sans dire où il se fit et sans en indiquer les clauses.

3. Sur les conséquences du partage des États de Lothaire Ier, voir Dümmler, t. I, pp. 400-402. Nous les avons développées en partie au chapitre précédent, en appréciant les dispositions qu'avait prises Lothaire Ier ; nous avons dit que Louis II n'était plus qu'un roi d'Italie, hors d'état d'exercer aucune influence, nous avons fait ressortir ce qu'avait de périlleux la situation du jeune Lothaire, placé entre ses deux oncles. Si ce prince n'avait peut-être plus assez de puissance pour prendre le rôle de médiateur qu'avait joué son père entre Louis le Germanique et Charles le Chauve, il n'était cependant pas réduit à l'impuissance, comme le prétend à tort Dümmler. Nous reviendrons d'ailleurs plus en détail sur les causes de force ou de faiblesse qui résultaient, pour le second fils de Lothaire Ier, ou de son caractère, ou de la nature des États qu'il gouvernait, ou de la position que ceux-ci occupaient.

CHAPITRE II

Le royaume de Lothaire II.

En étudiant le traité de Verdun, nous nous étions contenté d'indiquer à grands traits les limites de l'État dont Lothaire Ier devenait le souverain [1] ; l'examen détaillé de la frontière nous aurait en effet entraîné hors des limites du sujet que nous avons à traiter. Quoique Lothaire II ait lui-même régné sur des régions auxquelles il n'a pas légué son nom, nous croyons pourtant devoir décrire, avec autant de précision qu'il nous sera possible, les limites de son royaume ; ce sont à l'est et à l'ouest les mêmes que celles qu'avait tracées le traité de Verdun; il ne semble pas en effet que de 843 à 855 des modifications aient été apportées aux parts respectives des trois fils de Louis le Pieux ; aucune d'elles ne s'est accrue par suite de conquête, d'achat, ni d'échange.

Partant de la mer du Nord, nous allons successivement remonter l'Escaut et la Meuse, descendre la Saône, remonter ensuite le Rhône, descendre enfin l'Aar et le Rhin, pour venir retrouver la mer du Nord à l'embouchure du Weser. Nous n'avons prétendu donner ici qu'une idée très générale du tracé qui suivait la fontière des États de Lothaire II. Elle ne longeait pas, en réalité, le cours de tous ces fleuves ou rivières, et nous verrons même qu'elle s'éloignait de l'un ou de l'autre d'une façon parfois très sensible.

Ce n'était pas le cas de l'Escaut, qui depuis ses bouches jusqu'à sa source formait assez exactement la limite de la Lorraine et de la France [2], laissant au premier de ces royaumes Anvers, Valenciennes, Cambrai [3],

---

1. Voir ci-dessus, p. 16.

2. Voir *Ann. Bert.* 843, p. 30. L'auteur de la *Flandria generosa,* qui écrivait pendant la seconde moitié du XIIe siècle, s'exprime en ces termes au ch. 10 : « Scaldis namque fluvius a fonte suo usque ad mare discernit regnum Lothariense a comitatu Flandriæ, qui est de regno Franciæ » (*SS.*, t. IX, p. 320). Le Cambrésis s'étendait pourtant sur la rive gauche du fleuve, et aucun fait ne donnerait à penser qu'il eût été coupé en deux par le traité de Verdun.

3. Pour Anvers nous n'avons aucun texte du IXe siècle ; c'est seulement par des documents du XIe siècle que nous sommes fixé sur la nationalité de cette ville. Le 12 septembre 1008, Henri II, roi d'Allemagne (et de Lorraine), fait une donation à Balderic, évêque de Liège, dans le comté d'Anvers qui ne fait qu'un avec le *pagus Renensium,* subdivision de la Toxandrie. En 1076, Lambert (d'Aschaffenbourg), *Annales* 1076 (*SS.*, t. V, p. 243), place Anvers « in confinio Lotharingiæ et Flandriæ ». Morel-Fatio, *Denier de Louis IV de Germanie frappé à Anvers* (*Revue belge de numismatique,* t. XVI, pp. 140-144), et Engel et Serrure, *Traité de numismatique du Moyen Age,* t. I, p. 262, avaient attribué à Louis l'Enfant un denier frappé à Anvers avec la légende *Loodovicus imp.;* mais Dannenberg, après avoir tout d'abord adopté cette opinion (*Die deutschen Münzen*

au second Gand et Tournai[1]. Les *pagi* qui bordaient la frontière du côté de la Lorraine étaient la Frise méridionale, la Toxandrie, le Brabant, le Hainaut et le Cambrésis[2]; on rencontrait en France : le *pagus Flandrensis,* le *pagus Wasiæ,* le *pagus Gandensis,* le *pagus Curtracensis,* le *pagus Tornacencis,* le *pagus Ostrebant* et le *pagus Atrebatensis*[3]. Ce dernier *pagus* ne touchait pas l'Escaut, le *p. Camercacensis* s'étendant sur les deux rives de ce fleuve dans la partie supérieure de son cours[4]. Le Cambrésis s'avançait en pointe dans le royaume de Charles le Chauve, qui l'enserrait au nord, à l'ouest et au sud.

De l'Escaut à la Meuse la frontière allait de l'ouest à l'est en suivant à peu près le cinquantième degré de latitude nord, bordée en Lorraine par le Cambrésis, le Hainaut et le *p. Lommensis* (*Lomacensis*)[5], en France par le *p. Vermandensis,* le *Laudunensis* et le *Portianus*[6].

C'est peut-être dans les environs de Revin, sinon à Revin même, que

---

der sæchsischen und frænkischen Kaiserzeit, t. I, p. 100), a fini par la rejeter (*op. cit.,* t. II, p. 558), en faisant observer avec raison que Louis l'Enfant n'avait jamais été empereur.

Le diplôme de Lothaire II pour Saint-Denis du 26 janvier 860 (B. M. 1255) nous apprend que Valenciennes, d'où l'acte est daté, appartenait à ce prince. La donation en fief de cette ville au comte Baudoin de Flandre par Henri II d'Allemagne prouve qu'elle dépendait encore à cette époque de la Lorraine. Pour Cambrai, il suffit de citer le traité de Meerssen de 870 qui l'attribue à Charles le Chauve (*CC.,* t. II, p. 195). Voir Spruner-Menke, *Historisches Handatlas,* carte nº 32, et Longnon, *Atlas historique,* pl. VIII.

1. Les diplômes de Charles le Chauve pour Saint-Bavon du 11 octobre 864, et pour Saint-Pierre au Mont-Blandin du 13 avril 870 (*R. H. Fr.,* t. VIII, pp. 594 et 625), ainsi que les chartes de cette dernière abbaye datées des années de règne des rois de France, démontrent que Gand dépendait de ces souverains. Nous avons la preuve du même fait, en ce qui concerne Tournai, dans le diplôme de Charles le Chauve du 25 juillet 854 et dans celui non daté, mais antérieur à 902, de Charles le Simple, pour l'église cathédrale de cette ville (*R. H. Fr.,* t. VIII, p. 533, et t. IX, p. 491). Voir Longnon et Spruner-Menke, *ibid.*

2. Ces différentes contrées sont énumérées toutes dans le traité de Meerssen parmi celles qui échurent à Charles le Chauve (*CC.,* t. II, p. 195). Consulter sur les deuxième, troisième et quatrième de ces *pagi* l'important travail de Piot, *Les Pagi de la Belgique,* pp. 68-106 et 191-208 (*Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers publiés par l'Académie royale de Belgique,* t. XXXIX, Bruxelles, 1879); sur le Cambrésis, voir Le Glay, *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis,* introduction, pp. v-xxii; sur tous ces territoires consulter Longnon, *Atlas historique, Texte explicatif,* pp. 123-124 et 131-132.

3. Le *Capitulare missorum Silvacense* de 853 (*CC.,* t. II, p. 275) nous apprend que la Flandre, le *pagus* de Courtrai et l'Artois dépendaient de Charles le Chauve. Le diplôme rendu par ce prince le 23 mars 847 en faveur de Saint-Amand nous fournit la preuve que l'*Ostrebant* lui appartenait, et celui du 13 avril 870 pour Saint-Pierre au Mont-Blandin nous fait connaître qu'il en était de même du *pagus Wasiæ* (*R. H. Fr.,* t. VIII, pp. 488 et 625). Les *pagi* de Gand et de Tournai suivaient naturellement le sort de leurs chefs-lieux. Sur ces *pagi,* moins l'*Ostrebant* et l'Artois, voir Piot, *op. cit.,* pp. 15-67; Longnon, *op. cit.,* pp. 123-126 (pour tous les *pagi*).

4. Sur le Cambrésis, voir les *Atlas historiques* de Spruner-Menke et de Longnon, ainsi que le *Texte explicatif,* p. 123, joint à l'*Atlas* de ce dernier auteur.

5. Le traité de Meerssen prouve que le *p. Lommensis* avait appartenu à Lothaire II. Consulter sur ce *pagus* Piot, *op. cit.,* pp. 173-181; Longnon, *op. cit.,* p. 133. Sur le Hainaut voir Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien,* pp. 148-217; Piot, pp. 191-208; Longnon, pp. 123-124.

6. Ces trois *pagi* se trouvent mentionnés dans le *Capitulare missorum Silvacense* de 853 (*CC.,* t. II, p. 275); ils appartenaient donc à la France.

la frontière atteignait la Meuse, à supposer qu'elle parvînt jusqu'à ce fleuve [1]. Elle ne tardait pas à s'en éloigner, et ne reprenait plus contact avec lui, se maintenant jusqu'au bout à une certaine distance à l'ouest. Le *pagus Castricensis,* le *p. Mosomensis* et le *Dulcomensis* [2], qui plus tard se détachèrent peut-être de la Lorraine [3], faisaient à l'origine partie de ce royaume. Venaient ensuite : le *p. Virdunensis,* le *p. Barrensis,* le *p. Odornensis* et le *p. Bassiniacus* [4]. Vis-à-vis de ces *pagi* lorrains on trouvait en France le *p. Portianus* déjà mentionné, le *p. Vongensis,* le *p. Remensis,* le *p. Catalaunensis,* le *p. Stadunensis,* le *p. Camsiacensis,* le *p. Pertensis,* le *p. Buloniensis,* le *p. Barrensis* et le *p. Lingonensis* [5].

La frontière, après s'être tenue quelque temps à l'ouest de la Saône, atteignait cette rivière un peu avant qu'elle reçût le Salon, la suivait ensuite jusqu'au confluent du Doubs, et peut-être encore plus bas, si la partie du *pagus Cabilonensis* située à l'est de la Saône appartenait, comme il semble, au royaume de Lothaire II [6]. En allant du nord au sud, on rencontrait du côté lorrain le *pagus Portensis,* le *p. Amaus* et le *p.*

---

1. On ne peut tracer ici que d'une façon approximative la limite de la Lorraine et de la France. Voir les *Atlas historiques* de Spruner-Menke et de Longnon.

2. Ces trois *pagi* sont mentionnés, dans le partage de Meerssen, parmi ceux qui sont attribués à Charles le Chauve. Voir sur eux le travail très complet de Longnon, *Les Pagi du diocèse de Reims,* pp. 34-62 (onzième fascicule de la *Bibliothèque de l'École des hautes Études*) ; cf. le même, *Atlas historique,* pl. VIII, et *Texte explicatif,* pp. 119-120. Anatole de Barthélemy avait publié au tome XVII de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* pp. 350-366, un mémoire sur *le Dormois,* qui contenait de nombreuses inexactitudes, dues surtout à l'emploi par l'auteur du *Chronicon Maceriense,* document fabriqué, d'après Longnon (*Les Pagi,* etc., p. 134) entre 1679 et 1732.

3. C'est seulement vers le milieu du xe siècle que ces *pagi* auraient été annexés à la France ; encore n'est-ce qu'une hypothèse dénuée de preuves solides. Cette opinion, acceptée par Waitz, *D. VG.,* t. V, p. 137, a été combattue par Menke, *Hist. Handatlas, Vorbemerkungen,* pp. 19-20, cf. nº 37 ; Longnon, *Atlas, Texte explicatif,* pp. 83-84, ne la reprend qu'avec beaucoup de réserve. Les *pagi Castricensis* et *Mosomensis* auraient pu, d'après lui, appartenir à la France sous les règnes de Louis d'Outremer et de Lothaire, mais certainement il n'en était plus de même à la fin du xe siècle. Dans un carton de la pl. 30 de son *Atlas,* Spruner-Menke a rattaché à la Lorraine le *Castricensis* et le *Dulcomensis,* tandis que, pl. 32, il en fait des *pagi* français.

4. *Divisio regni Hlotharii II,* 870 (*CC.,* t. II, pp. 194-195). Sur ces *pagi* consulter d'Arbois de Jubainville, *Note sur les deux Barrois,* etc. (*B. E. C.,* t. XIX, pp. 348-359), Longnon, *Atlas, Texte explicatif,* pp. 95 et 117-119 ; sur le *p. Barrensis,* voir Maxe-Werly, *Étude sur les pagi du Barrois, le pagus Barrensis.* Ni dans Longnon, *Atlas,* pl. VIII, ni dans Spruner-Menke, *Hist. Handatlas,* nos 35 et 37, on n'a rattaché à la Lorraine le Bassigny ; pourtant ce dernier l'a fait à la pl. 30, et Longnon dans les cartes de la planche VI.

5. Le *Capitulare missorum Silvacence* de 853 (*CC.,* t. II, pp. 275-276) mentionne tous ces *pagi,* sauf le *p. Buloniensis* et le *Lingonensis ;* mais il ne saurait y avoir de doute pour ce dernier, étant donné que Langres appartenait à Charles le Chauve, comme le prouve ce fait que l'évêque de cette ville, Teutbold, est un des *missi* désignés par le capitulaire de 853. Pour le *Buloniensis,* on ne possède aucun texte du ixe siècle, mais le diplôme de Lothaire de France du 5 octobre 961 en faveur de Saint-Remi de Reims prouve que ce territoire dépendait alors de la France. Sur ces *pagi* on peut se reporter à Longnon, *Atlas, Texte,* pp. 95-96, 119, 121-122.

6. Tout ce que l'on peut dire au sujet du *pagus Cabilonensis,* c'est que l'abbaye Saint-Marcel, qui s'y trouve comprise (voir diplôme de Charles le Gros en sa faveur du 12 juin 884, B. M. 1655), appartint aux deux Lothaire, comme l'indique la mention qui en est faite au partage de Meerssen (*CC.,* t. II, p. 195).

Scudingorum, ou la moitié orientale du *p. Cabilonensis*[1]. Les *pagi* français de la frontière étaient : le *p. Hattoariorum*, le *Divionensis,* l'*Oscarensis,* le *p. Belnensis* et le *Cabilonensis*[2].

La frontière se dirigeait ensuite vers l'est, coupant l'Ain, puis redescendait vers le sud, parallèlement à ce cours d'eau qu'elle laissait à l'ouest, passait au sud du Rhône, longeait la crête des montagnes qui séparent la Tarentaise de la Maurienne, pour aboutir à la grande chaîne des Alpes, qu'elle suivait jusqu'au massif du Saint-Gothard. Lothaire avait le *p. Scudingorum,* le *p. Warascorum,* le *p. Equestricus*, le *p. Genevensis,* le *p. Bellicensis,* le *p. Tarentasiensis* et le *p. Vallensis*[3]. Au petit Charles de Provence le grand *pagus Lugdunensis,* le *Viennensis,* le *Salmorincensis,* le *Gratianopolitanus* et le *Maurianensis*[4] ; à l'empereur Louis II le *pagus Augustanus.*

C'était ensuite l'Aar, de sa source à sa jonction avec le Rhin[5], puis ce dernier fleuve, jusqu'au confluent de la Sauer, qui formait la limite entre les États de Lothaire II et ceux de Louis le Germanique[6]. La frontière passait ensuite entre la Sauer et la Lauter, contournait la source de ce dernier cours d'eau, suivait la ligne de partage des affluents de gauche du Rhin et des affluents de droite de la Moselle, retrouvait le Rhin près de Bacharach, et longeait ce fleuve au moins jusqu'à l'endroit où il reçoit l'Ahr[7]. Le *pagus Waldensis,* le *Sorengowe,* le *Basalchowe,* ou *pagus* de

---

1. Le *Portensis,* l'*Amaus* et le *p. Scudingorum* sont mentionnés par le partage de Meerssen (*CC.*, t. II, pp. 194-195).

2. On voit par le *Capitulare missorum Silvacense* (*CC.*, t. II, p. 276), que ces *pagi* dépendaient de Charles le Chauve. L'*Oscarensis* n'y figure pas, il est vrai, mais peut-être s'y trouve-t-il désigné sous le nom du comte qui l'administrait, comme le suppose Longnon, *Atlas, Texte,* p. 96 n. 10. Consulter sur ces territoires le même, *ibidem,* pp. 94-97, et planches VII et VIII.

3. Le *p. Scudingorum* et le *p. Warascorum* figurent tous deux au partage de Meerssen (*CC.*, t. II, p. 194) ; les diocèses de Belley et de Tarentaise furent cédés en 858 à Charles de Provence par son frère Lothaire ; le même prince abandonna en 859 à son autre frère, Louis II, les cités de Genève, de Lausanne et de Sion. Le *pagus Equestricus* devait se trouver compris dans la cité de Genève. Sur ces territoires, voir Finot, *Le Pagus Scudingorum* (*B. E. C.*, t. XXXIII, pp. 288-294) ; Gisi, *Scotingi et Warasci* (*Anzeiger für schweizerische Geschichte,* neue Folge, t. IV, Jahrgang 1884, pp. 383 et suiv.) ; Longnon, *Atlas, Texte,* pp. 134-136, et planche VII.

4. Voir ci-dessus p. 88, n. 3, et p. 91, n. 2, les textes qui nous font connaître le partage d'Orbe. Consulter sur les *pagi* lyonnais et provençaux, Longnon, *Atlas historique*, pl. VII, et *Texte explicatif,* pp. 93-94, et 138-148.

5. Du moins l'Aar formait la limite entre le diocèse de Constance, d'une part, et ceux de Lausanne et de Bâle ; voir Spruner-Menke, *Hist. Handatlas,* n° 42, et Longnon, *Atlas, Texte,* p. 136. Le territoire que le traité de Meerssen appelle *Basalchowe* devait comprendre le pays qui s'étend entre la rive gauche de l'Aar et le Rhin, comme le suppose avec vraisemblance Longnon, *ibid.*, p. 137. C'est à tort que Meyer, *Die Theilungen im Reiche der Karolinger,* refuse Bâle à la Lorraine.

6. Les *Annales Bertiniani* 843, p. 29, et Réginon, *Chronicon* 842, p. 75, donnent le Rhin comme étant la frontière des États de Lothaire Ier et de Louis le Germanique.

7. L'abbaye de Wissembourg appartenait au *pagus Spirensis,* comme nous l'apprennent différents actes qui la concernent, en particulier un diplôme suspect de Dagobert II, du 1er août 675 et une charte de 693 (Pardessus, *Diplomata,* t. II, pp. 167 et 425). C'est une première raison pour croire qu'elle dépendait de Louis le Germanique ; si l'on ajoute qu'elle eut pour abbé Grimoald, archichapelain de ce prince, et qu'il n'est pas question d'elle

Bâle, le *Sundgowe* et le *Nordgowe* alsaciens, le *p. Blesensis,* le *p. Bedensis*, le *p. Meginensis* et le *p. Trigorius*[1] s'échelonnaient du sud au nord, le long de la frontière, dans les États du jeune Lothaire. Dans ceux de Louis le Germanique on trouvait l'*Argowe,* le *Turgowe,* l'*Alpegowe,* le *Brisigowe,* le *pagus Mortenowa,* le *pagus Spirensis,* le *pagus Wormacensis,* le *Nahgowe,* le *pagus Einrichi,* le *pagus Logenahe* et l'*Engersgowe*[2].

Jusqu'ici, nous n'avons pas été arrêté par des difficultés sérieuses dans le tracé de la frontière. On pouvait discuter sur le plus ou moins d'étendue de tel ou tel *pagus,* mais on était certain d'ailleurs que ce *pagus* appartenait, ou à Lothaire, ou à l'un des princes voisins, Charles le Chauve, Charles de Provence, Louis II ou Louis le Germanique. Il n'en va plus de même à partir de l'endroit où nous sommes arrivé, et l'on ne sait à qui, de Lothaire II ou du roi des Francs orientaux, doivent être attribués les *pagi* ripuaires de la rive droite du Rhin.

Où la frontière abandonnait-elle définitivement le Rhin, quelle direction

---

dans le partage de Meerssen, on ne conservera aucun doute. La plupart des chartes dressées dans ce monastère sont d'ailleurs datées des années de règne de Louis ; pourtant, on en trouve six qui portent respectivement l'une première année, quatre sixième année et une dernière huitième année du règne de Lothaire (Zeuss, *Traditiones Wizzenburgenses,* nos 215, 268-271 et 200). La chose s'explique pour la première, puisqu'en 840-841 Lothaire Ier était maître de la rive gauche du Rhin, mais il n'en était plus de même en 846 ni en 847. Dans les trois derniers de ces actes, il s'agit de donations faites dans le *pagus Saroensis,* soumis à Lothaire Ier, mais une concession de terres dans le même *pagus,* du 29 septembre 851, est datée du règne de Louis. D'ailleurs, à partir de cette date, ce sont les années du règne de ce prince qui figurent au bas des chartes de Wissembourg. Voir Schœpflin, *Alsatia illustrata,* t. I, p. 645.

1. Le traité de Meerssen énumère tous ces *pagi,* sauf le *Trigorius,* qui peut-être était alors incorporé au *Meginensis,* et le *Sorengowe,* mais le diplôme de Lothaire II pour Moutiers-Granval du 19 mars 866 (B. M. 1275) nous apprend que ce territoire appartenait au roi de Lorraine ; en outre, nous savons par le traité de Meerssen (*CC.,* t. II, p. 194) que Soleure se trouvait dans ses États, et Soleure se rattachait au *Sorengowe.* Sur les *pagi* lorrains bordés par l'Aar, consulter Escher, *Die Theilungen des frænkischen Reichs in Beziehung auf die Schweiz,* pp. 48 et suiv. (*Schweizer Museum für historische Wissenschaft,* t. II) ; Gisi, *Pagus Aventicensis* (*Anzeiger für schweizerische Geschichte,* n. F., t. IV, 1884, pp. 235-253) ; Longnon, *Atlas, Texte,* pp. 135-137. Sur l'Alsace, voir Schœpflin, *Alsatia illustrata,* t. I, pp. 632-644 ; Longnon, *ibid.,* pp. 129 et 136 ; enfin, sur les *pagi* de la rive droite de la Moselle, consulter la préface mise par Eltester en tête du tome II du *MR. UB.,* pp. xxi-xxiii, xxvii, xxxii-xxxiv ; Bœttger, *Diœcesan- und Gau-Grenzen Norddeutschlands,* t. I, pp. 116-134 ; Longnon, *Atlas, Texte,* pp. 113-116. On se reportera aussi aux cartes 32, 34 et 35 de l'*Atlas* de Spruner-Menke, et aux planches VII et VIII de celui de Longnon.

2. Les diplômes de Louis le Germanique pour Rheinau, Saint-Gall, Saint-Félix et Sainte-Regule de Zurich, démontrent que la région située sur la rive droite de l'Aar, était soumise à ce prince. A partir de l'Aar, nous l'avons vu, le Rhin formait la limite, laissant à Louis les *pagi* qui se trouvaient à l'est du fleuve. D'ailleurs, les *Annales Xantenses* 869 (*SS.,* t. II, p. 233) et la *Francorum regum historia* (*SS.,* t. II, p. 324) lui attribuent l'Alamannie, c'est-à-dire les territoires bornés à l'occident par l'Aar et le Rhin. Les *Annales Bertiniani* 843, pp. 29-30, et Réginon, *Chronicon* 842, p. 75, nous disent qu'à Verdun Louis eut dans son lot les cités de Spire, de Worms et de Mayence, c'est-à-dire les *pagi* auxquels les deux premières de ces villes donnaient leur nom et le *Nahgowe,* où se trouvait la troisième ; les *Annales Xantenses* 869 (*SS.,* t. II, p. 233) ne parlent que de Spire et de Worms. Le diplôme de Louis le Germanique du 31 mars 845 pour l'abbaye de Keltenbach (B. M. 1342) est une preuve que les *pagi Einrichi* et *Logenahe* étaient soumis à l'autorité de ce prince. Sur ces *pagi,* voir Spruner-Menke, cartes 34 et 35.

suivait-elle, quel était son tracé, à quel endroit enfin venait-elle aboutir sur le littoral de la mer du Nord? Ce sont là des questions qu'il est singulièrement malaisé de résoudre, vu le silence des documents contemporains, ou le vague et même les contradictions des renseignements qu'ils nous fournissent. Parlons des *pagi* ripuaires de la rive droite du Rhin.

Le traité de Meerssen attribue à Louis le Germanique « in Ribuarias comitatus quinque[1] ». Charles le Chauve ne reçoit d'ailleurs rien en Ripuairie. Les cinq comtés ripuaires échus à Louis étaient donc les seuls que possédât Lothaire. Mais le *ducatus Ripuariorum* ne comprenait-il que cinq comtés avant le partage de Verdun[2]? N'aurait-il pas en 843 subi un démembrement, les *pagi* ripuaires de la rive droite du Rhin allant grossir le lot de Louis le Germanique, tandis que ceux de la rive gauche restaient à Lothaire Ier? Nous avons la certitude que les *pagi Eiflensis, Bunnensis, Tulpiacensis, Juliacensis, Coloniensis, Nivanheim* et *Ruricgowe* vel *Riporum* appartenaient au *ducatus Ripuariorum*[3] et

1. *Divisio regni Hlotharii II* (*CC.*, t. II, p. 194).

2. Au milieu du IXe siècle, la Ripuairie ne constituait plus un duché, ni une circonscription administrative; ce n'était qu'une expression géographique, d'un usage courant, il faut le reconnaître, et que l'on trouve fréquemment employée dans les chartes et dans les annales. Relèvons en passant les expressions de *rex Ripuariorum* et de *rex Ripuariæ* appliquées à Lothaire II par les *Annales Xantenses* en 861 et 870 (*SS.*, t. II, pp. 230 et 233). Sur le pays des Ripuaires, consulter Schrœder, *Die Franken und ihr Recht*, pp. 2 et suiv., 47 et suiv., *Untersuchungen zu den frænkischen Volksrechten* (*Monatsschrift für die Geschichte Westdeutschlands*, t. VI, pp. 492-502), et les cartes I et II qui se trouvent à la fin du *Lehrbuch für deutsche Rechtsgeschichte*. D'après Schrœder, le *ducatus Ripuariorum* aurait compris les *pagi Eiflensis, Bunnensis, Tulpiacensis, Juliacensis, Coloniensis, Nivanheim, Ruricgowe, Keldaggowe, Tucinchowe* et *Avalgowe;* le *pagus* de Liège et le *pagus Moilla* auraient été habités par des Ripuaires, mais sans se rattacher au *ducatus Ripuariorum;* dans les *pagi Masau, Hattuariorum* et *Dubalgowe*, il y aurait eu une population mélangée de Ripuaires et de Saliens. Enfin les Chamaves, tribu ripuaire, mais ayant son droit spécial, auraient occupé les *pagi Hamalant, Twente, Threante, Salland* ou *Islegowe, Felua* et *Flethetti*.

3. L'abbaye de Münstereifel (*Novum monasterium*) est placée dans le *pagus Riwerensis* (*Ripuariensis*) par le diplôme de Zwentibold du 13 novembre 898 (B. M. 1929) et dans l'Eifel par une charte de 1114 (*MR. UB.*, t. I, n° 429). Lothaire Ier donne le 20 mars 843 au comte Esich la *villa Casteniika in pago Riboariense in comitatu Bonnense* (aujourd'hui Kessenich, *kreis* de Bonn) [B. M. 1064]. Elvenich (*kreis* d'Euskirchen) appartenait à la Ripuairie d'après le diplôme de Lothaire Ier pour Prüm du 19 septembre 855 (B. M. 1139) et au *pagus Tulpiacensis* d'après la charte de Hiedilda pour Prüm du 20 décembre 866 (*MR. UB.*, t. I, n° 105). Le diplôme de Lothaire Ier en faveur de Roger, rendu le 7 mai 846, place *in pago Riboariense et in comitatu Juliacense* Güsten et Rœdingen (tous deux dans le *kreis* de Juliers) [B. M. 1090]. Cologne est placée dans le pays des Ripuaires à deux reprises par Réginon (*Chronicon* 881 et 891, pp. 118 et 136), et par conséquent le *pagus* dont cette ville était le chef-lieu devait s'y trouver aussi. D'après le même auteur, 881, p. 118, Bonn, Zülpich, Juliers et Neuss faisaient, de même que Cologne, partie de la Ripuairie. Les localités de Wehl et de Rüblinghoven (*kreis* de Grevenbroich), sont attribuées au *pagus Nivanheim* par des chartes de Werden de 817, au *pagus Ripuariorum* par des actes de 818 concernant la même abbaye (*NR. UB.*, t. I, nos 34-36). Pour le *pagus Ruricgowe*, citons simplement une charte pour Werden de 819, qui place cette abbaye *in pago Ruricgoo in ducatu Ripuariorum* (*NR. UB.*, t. I, n° 37). Sur ces *pagi*, consulter Bœttger, t. I, pp. 61-102, et *Gaukarte;* Longnon, *Atlas*, pl. VIII, et *Texte*, pp. 130-131; Spruner-Menke, carte n° 32. — Faisons observer que ni Bœttger, ni Longnon ne parlent du *pagus Odangowe*, qui était une subdivision du *pagus* de Bonn ou de l'Ahr. Ce *pagus* nous est connu par deux chartes de la collégiale de Bonn, l'une de 830, l'autre de 840-841 (*N. A.*, t. XIII, p. 161, n° 33, et p. 159, n° 23), et par une

que les cinq premiers d'entre eux étaient compris dans les États de Lothaire Ier, puis de son second fils et homonyme [1], le sixième est mentionné pour la dernière fois dans une charte du 24 avril 817 pour l'abbaye de Werden [2] ; enfin, le septième, qui figure déjà dans des actes de 802 à 844, subsista jusqu'au XIe siècle et peut-être plus tard encore [3]. Ni

---

charte de Prüm du 26 février 882 (*MR. UB.*, t. I, nº 120). Il devait tirer son nom du village d'Œdingen (*kreis* d'Ahrweiler). Les localités de l'*Odangowe* appartiennent aujourd'hui aux kreis d'Ahrweiler et de Bonn, sauf deux, Unkel et Kasbach, qui sont situées sur la rive droite du Rhin et se rattachent au kreis de Neuwied. Unkel est placée dans le *p. Bunnensis* par une charte de Prüm du 15 juin 943 (*MR. UB.*, t. I, nº 180). L'*Odangowe* et le *Bunnensis* auraient donc débordé sur la rive droite du Rhin, et la carte 32 de l'Atlas de Spruner-Menke a eu soin d'ailleurs d'englober Unkel et Kasbach dans les limites de l'*Odangowe*. Sur ce *pagus*, voir Binterim et Mooren, *Die Erzdiœcese Kœln*, 2e éd., t. I, pp. 389-390 ; ils supposent qu'Unkel se trouvait alors dans une île.

1. Voici les documents qui démontrent que ces cinq *pagi* dépendaient de Lothaire : pour l'*Eiflensis*, les diplômes de Lothaire Ier des 17 février 844, 6 décembre 846 et 28 janvier 855, celui de Lothaire II du 20 janvier 867 (B. M. 1080, 1095, 1137 et 1280) ; pour le *Bunnensis* les diplômes de Lothaire II du 28 juin 856 et du 21 mai 864 (B. M. 1245 et 1268), ainsi que les chartes de la collégiale de Bonn, datées des années de règne de Lothaire Ier (postérieurement à 843) et de Lothaire II (*N. A.*, t. XIII, nos 9, 15, 29 et 2, pp. 154, 156, 160 et 151) ; pour le *Tulpiacensis*, les diplômes de Lothaire II des 28 juin 856, 21 mai 864, 17 et 20 janvier 867 (B. M. 1245, 1268, 1279 et 1280) ; pour le *Juliacensis*, celui du 20 janvier 867 (B. M. 1280) ; pour le *Coloniensis*, les diplômes de Lothaire II des 21 mai 864, 15 janvier 866 et 17 janvier 867 (B. M. 1268, 1273 et 1279) ainsi que la mention de Cologne dans le partage de Meerssen (*CC.*, t. II, p. 193).

2. A quelle circonscription fut rattaché ensuite le *Nivanheim* ? Bœttger, t. I, pp. 68 et suiv., et *Gaukarte*, en fait un *pagus* secondaire du *pagus Hatterun*, qui se serait confondu avec le doyenné de Neuss ; ce *p. Hatterun*, que Bœttger place dans le *ducatus Ripuariorum*, aurait été distinct du *pagus Hattuariorum*, qui n'était pas compris dans la Ripuairie. Longnon, *Atlas, Texte*, p. 130, englobe le *Nivanheim* dans le *p. Hattuariorum* ou le *p. Hatterun*, car ces deux termes sont des formes différentes du même nom. On peut objecter à Longnon que le *p. Nivanheim* faisait partie du *ducatus Ripuariorum*, tandis que le p. *Hattuariorum*, comme nous allons le montrer, ne s'y rattachait pas. Quant au *p. Hatterun*, il est fort difficile de se prononcer à son égard. Trois localités, Heribeddiu, Mündelheim et Stirheim sont placées dans ce *pagus* par trois documents, dont le plus ancien est du milieu du IXe siècle, et le plus récent de 1067 (Bœttger, t. I, pp. 68-69). Mündelheim se trouve sur la rive droite du Rhin entre la Ruhr au nord et l'abbaye de Kaiserswerth au sud. Stirheim n'a pu jusqu'alors être identifié. Bœttger ne veut pas admettre qu'Heribeddiu soit Herbed (*kreis* de Bochum) sur la Ruhr, dans le *pagus* saxon de *Boroctra ;* mais Bœttger est prisonnier du système qu'il a adopté et d'après lequel il y aurait concordance parfaite entre les circonscriptions ecclésiastiques et les divisions politiques, entre les doyennés et les *pagi*. Spruner-Menke, *Hist. Handatlas*, nº 32, n'a pas fait un *p. Hatterun* distinct du *p. Hattuariorum ;* sans se mettre en peine d'Heribeddiu, ni de Stirheim, il a rattaché Mündelheim à ce dernier territoire, solution qui serait acceptable, n'étaient Heribeddiu et Stirheim.

3. Beaucoup d'erreurs ont été commises à propos du *pagus* de la Ruhr. Bœttger et Spruner-Menke le font s'étendre sur les deux rives du Rhin, le premier y rattachant sans aucune preuve le *Dubalgowe* (*op. cit.*, t. I, pp. 61, 63-64, et *Gaukarte*), le second y comprenant quelques localités qui appartenaient certainement au *Keldaggowe* (*Hist. Handatlas*, nº 32). Longnon, *Atlas, Texte*, p. 130, a relevé ces deux erreurs, mais il en commet une lui-même en disant que le *p. Ruricgowe* n'est connu que par des actes en date de 802, de 811 et de 819, alors qu'on le trouve mentionné dans des chartes de Werden de 820, 836, 843 et 844 (*NR. UB.*, t. I, nro 39, 50, 57 et 58) et dans un diplôme d'Henri IV pour Brême-Hambourg du 16 octobre 1065 (*NR. UB.*, t. I, nº 205). Il se trompe encore en faisant du *p. Ruricgowe* un *pagus* secondaire du *p. Hattuariorum ;* ce dernier était en dehors de la Ripuairie, tandis que le premier en faisait partie. Le *pagus Ruricgowe*, appelé aussi *pagus Riporum* de 815 à 847, et *p. Diusburg* par un diplôme de Louis l'Enfant pour Kaiserswerth du 3 août 904 (B. M. 1969), était probablement situé tout entier à l'est du Rhin.

le *pagus Moilla,* ni le *pagus Hattuariorum* ne faisaient partie de la Ripuairie, attendu qu'ils sont dans divers partages cités à côté de ce dernier pays[1].

Quant au *pagus Keldaggowe,* qui n'est mentionné qu'une fois dans un diplôme de Louis l'Enfant pour Kaiserswerth du 3 août 904, il n'était peut-être qu'un *pagus* secondaire démembré du *pagus Hattuariorum.* Nous ne pouvons pas plus dire s'il se rattachait, ou non, au *ducatus Ripuariorum* qu'indiquer l'époque de sa création ou le territoire qu'il comprenait[2].

Aucun texte ne nous permet non plus d'attribuer à la Ripuairie deux *pagi* de la rive droite du Rhin, le *Tucinchowe* ou *Tuizihgowe,* et l'*Avalgowe*[3]. Le premier, que l'on trouve dans deux actes du XIe siècle, ne fait-il qu'un avec le *pagus Tustensis* dont parlent deux chartes de 831 et de 841 pour la collégiale de Bonn[4]? Si les identifications proposées par Perlbach, l'éditeur du cartulaire de Bonn, sont exactes, les localités du *p. Tustensis* que nous fait connaître ce cartulaire seraient les villages actuels de Wormersdorf (*kreis* d'Euskirchen), et de Friesheim (*kreis* de Rheinbach); seulement, nous voilà transportés sur la rive gauche du Rhin dans la vallée de l'Erft, et certainement le *Tucinchowe* avait à l'ouest le fleuve pour limite. Nous serions tenté de voir dans le *p. Tustensis* le *pagus Tulpiacensis* dont le nom aurait été mal lu ; les deux villages précités, leur position le prouve, ont dû, en réalité, appartenir à ce dernier *pagus.* Il ne reste donc que les deux textes du XIe siècle sur le

---

1. Le partage de 837 énumère séparément le pays des Ripuaires, les *comitatus Moilla, Ettra* pour *Hattuaria* (*Ann. Bert.* 837, p. 14); la *Divisio regni* de 831 (?) et la *Divisio regni Hlotharii II* de 870 (*CC.*, t. II, pp. 24 et 194) distinguent également le *p. Hattuariorum* de la Ripuairie. Aucune localité placée par une charte dans cette dernière contrée n'est indiquée par une autre comme faisant partie du *p. Hattuariorum.* C'est donc à tort que Binterim et Mooren, *Die Erzdiœcese Kœln,* 2e éd., t. I, p. 208, englobent ce *pagus* dans le *ducatus Ripuariorum.*

2. Tandis que Bœttger met le *p. Keldaggowe* à cheval sur le Rhin, ne lui attribuant d'ailleurs qu'un lambeau de territoire sur la rive gauche, et fait de ce *pagus* un *pagus* secondaire du *p. Hatterun* (*op. cit.*, t. I, pp. 69, 70 et 73, et *Gaukarte*), Spruner-Menke, carte no 32 de son *Atlas,* le place tout entier à l'est du fleuve, et Longnon *Atlas,* pl. VIII, et *Texte explicatif,* p. 130, le croit situé à l'occident du Rhin et dépendant du *pagus Hattuariorum.* Il est fort difficile de déterminer la situation exacte et l'étendue d'un territoire qui ne nous est connu que par le diplôme cité plus haut de Louis l'Enfant pour Kaiserswerth (B. M. 1969); ce qui complique encore la question, c'est que l'acte énumère dix localités appartenant aux *pagi Diusburg* et *Keldaggowe,* sans spécifier dans lequel de ces deux *pagi* elles étaient placées. Trois d'entre elles, situées sur la rive gauche du Rhin, Kierst, Ilverich et Gellep, dont la dernière a donné son nom au *Keldaggowe,* faisaient partie de ce dernier *pagus;* c'est la seule chose que l'on puisse affirmer avec certitude, et Spruner-Menke a commis une erreur en les rattachant au *pagus Ruricgowe.*

3. Bœttger, *op. cit.*, t. I, pp. 2-4, ne cite pas ces deux *pagi* parmi ceux qui font partie de la Ripuairie, et il ne les y place pas non plus dans sa *Gaukarte.* Schrœder au contraire en fait des *pagi* du *ducatus Ripuariorum* (*Lehrbuch der deutschen Rechtsgeschichte,* IIe carte, *Die Gaue Ribuariens*).

4. *Neues Archiv,* t. XIII, pp. 155 et 162, 159 et 163. Les deux actes du XIe siècle sont un diplôme de Conrad II du 3 janvier 1025 et une charte d'Herimann II, archevêque de Cologne, du 17 juin 1041, tous deux en faveur de l'abbaye de Deutz (*NR. UB.*, t. I, nos 161 et 177).

pagus Tucinchowe, et nous n'oserions dès lors affirmer que ce *pagus* existât au IXe siècle[1].

Il n'en est pas de même du *pagus Avalgowe;* celui-ci nous est connu par des actes qui s'échelonnent de 832 à 1096[2]. Un seul d'entre eux appartient à la période comprise entre le traité de Verdun et la mort de Lothaire II; il est du règne de ce dernier prince, et probablement de l'année 859. C'est une donation à la collégiale de Bonn dans le village d'Oberpleis (*kreis* de Siegburg) par Gerbert et Othilfrid[3]. Mais a-t-on le droit, parce que cette donation faite dans le *pagus Avalgowe* est datée de la cinquième année du règne de Lothaire (II), d'en conclure que ce *pagus* appartenait au roi de Lorraine? Assurément non. La collégiale de Bonn était soumise à l'autorité de ce prince, et très souvent les chartes concernant un évêché, une abbaye ou une collégiale étaient datées des années de règne du souverain dans les États duquel se trouvait l'évêché, l'abbaye ou la collégiale, alors même que le donateur, acquéreur ou vendeur ainsi que les biens donnés, achetés ou vendus relevaient d'un autre prince[4]. Nous ne pouvons donc pas dire si c'était Lothaire ou son oncle qui possédait l'*Avalgowe*. Même incertitude, nous l'avons vu, pour le *Tucinchowe*[5].

Au nord de ce dernier on rencontrait ou le *Keldaggowe,* à supposer que ce *pagus* existât déjà au milieu du IXe siècle et qu'il s'étendît sur la rive droite du Rhin, deux choses qui restent à démontrer, — ou plutôt le *Ruricgowe*[6], un *pagus* ripuaire. Doit-on l'attribuer à Lothaire? Si les cinq comtés qu'avait ce roi en Ripuairie sont ceux de l'Eifel, de Bonn, de Zülpich, de Cologne et de Juliers, l'attribution du *Ruricgowe* à Lothaire n'est pas possible, mais peut-être deux de ces *pagi* étaient-ils

---

1. Bœttger, *Gaukarte,* Spruner-Menke, carte nº 32, et Longnon, *Atlas,* pl. VIII, et *Texte,* pr. 73, admettent l'existence dès le IXe siècle du *pagus* de Deutz.

2. Pendant longtemps, le plus ancien document connu qui parlât du *pagus Avalgowe* était une charte de Prüm du 26 février 882 (*MR. UB.*, t. I, nº 120), mais la découverte du cartulaire de la collégiale de Bonn a fait connaître des actes plus anciens d'un demi-siècle où il était question de ce *pagus* (*N. A.*, t. XIII, p. 154, nº 10, et p. 160, nº 27).

3. *Neues Archiv,* t. XIII, p. 151, nº 2.

4. Les chartes de Lorsch sont toujours datées des années de règne de Louis le Germanique, alors même que le donateur est sujet d'un autre souverain et que les biens concédés font partie d'un autre royaume. On peut citer comme exemples les donations faites par Ansfrid, comte du palais de Lothaire II, dans les *pagi Hattuariorum, Batua* et *Darnau,* le 5 octobre 863 (*SS.*, t. XXI, pp. 369-370). Mais cette règle n'était pas observée partout; nous l'avons vu pour Wissembourg, et nous allons le constater bientôt pour Werden.

5. Tandis que Waitz, *D. VG.*, t. V, p. 12 et n. 2, Meyer, *Die Theilungen im Reiche der Karolinger,* p. 50, Spruner-Menke, *Hist. Handatlas,* nos 30, 32 et 37, Dümmler, t. I, p. 203 et n. 1, Mühlbacher, *D. G. K.*, carte, rattachent l'*Avalgowe* et le *Tucinchowe* aux États de Lothaire, Longnon, *Atlas,* pl. VIII, et *Texte,* p. 73, ainsi que Pouzet, *Le Traité de Verdun,* p. 73, les attribuent à Louis le Germanique. Nous ne croyons pas pouvoir nous prononcer.

6. Sur le *Keldaggowe* et le *Ruricgowe,* voir ci-dessus pp. 97-99. Les auteurs que nous avons cités à la note précédente font partager au *p. Ruricgowe* le même sort qu'à l'*Avalgowe* et au *Tucinchowe.* A propos de ces *pagi* on peut rappeler les textes qui font du Rhin la limite des États de Lothaire Ier et de Louis le Germanique, mais sont-ils l'expression exacte de la vérité pour cette partie du cours du fleuve?

réunis sous l'autorité d'un même comte, et alors ils n'auraient été comptés que pour une seule circonscription. Toutefois, ce n'est là qu'une hypothèse sans preuve aucune.

Sur le territoire du *pagus Ruricgowe* était située l'abbaye de Werden[1], dont beaucoup de chartes nous ont été transmises; vont-elles nous apporter quelque lumière? Elles ne font au contraire qu'embrouiller la question, que rendre plus difficile la solution du problème. Nous en possédons huit postérieures au traité de Verdun et antérieures à celui de Meerssen. Toutes ont été dressées à Werden même, sauf celle de Folcker. Sur ces huit pièces, trois qui appartiennent aux années 843, 844 et 845 portent les années de règne d'un Lothaire qui n'est qualifié que de roi[2], quatre celles d'un Louis dont les titres varient avec chacune des chartes: *rex, imperator, junior, imperator junior augustus,* telles sont les appellations diverses que reçoit Louis[3]. Il y a enfin une charte datée des années de règne d'un souverain dont le nom a disparu[4]. Cette dernière serait, si l'indiction est exacte, de 846; celles datées des années de règne de Louis devraient être respectivement classées en 845, 847, 848 et 855. Il semblerait donc que dans le cours de l'année 845, entre le 7 janvier et le 19 août, l'abbaye de Werden eût changé de souverain et fût passée de la domination de Lothaire à celle de Louis le Germanique[5].

Ce n'est pas, semble-t-il, la nationalité des donateurs, ni la situation dans tel ou tel royaume des biens que recevait l'abbaye, qui ont déterminé le notaire à dater la pièce d'après les années de règne d'un prince plutôt que d'un autre; il n'a pas davantage tenu compte de l'endroit où se faisait la donation. La charte de Folcker nous fournit à cet égard un exemple probant[6]. Folcker abandonne, les 7 et 10 novembre 855, à l'ab-

---

1. Voir *NR. UB.*, t. I, nos 26, 37, 39, 50, 57 et 58.

2. Ce sont les nos 57, 58 et 60 du tome I du *NR. UB.* Le no 56, du 29 novembre 841, le qualifie également de *rex,* et le no 55, du 5 mai 841, lui donne simplement le titre de *dominus.* Il est étonnant que les éditeurs des chartes de Werden, Lacomblet et Crecelius, n'aient remarqué ni l'un ni l'autre cette anomalie.

3. Ce sont respectivement les nos 61, 63, 64 et 65 du tome I du *NR. UB.* Le titre d'empereur donné à Louis le Germanique n'est pas moins extraordinaire que celui de roi attribué à son frère. La qualification d'*imperator junior augustus* que reçoit Louis dans le no 65 (charte de Folcker des 7 et 10 novembre 855) surprend d'autant plus que la plupart, sinon la totalité des terres concédées par ce personnage à l'abbaye de Werden étaient situées dans des *pagi* dépendant de Lothaire II.

4. C'est le no 62. Lacomblet, *NR. UB.*, t. I, p. 28, n. 2, croit que la charte est datée des années de règne de Louis le Germanique. Crecelius, *Traditiones Werthinenses,* t. I, p. 28, est du même avis.

5. Ni Lacomblet, ni Crecelius, ni Dümmler, qui a cependant relevé les anomalies que présentent les dates des chartes de Werden (t. I, p. 203, n. 1), ne nous expliquent pourquoi certains actes portent les années de règne de Lothaire, alors que dans d'autres on trouve celles de Louis. Dümmler ajoute que l'abbaye avait alors à sa tête un évêque saxon, Altfrid de Münster († 849), qui figure dans l'une des chartes, le no 64. Mais ce fait ne rend compte de rien. Altfrid était déjà depuis 840 ou 841 abbé de Werden, il occupait donc cette dignité à l'époque où furent rédigés les actes au nom de Lothaire, quoiqu'il ne soit pas mentionné dans ceux-ci, et s'il l'avait obtenue, c'était à titre de cousin de saint Liudger, fondateur de Werden.

6. C'est le no 65 du *NR. UB.*, t. I.

baye de Werden des terres situées en Frise, dans le *pagus Batua,* dans le *pagus Flethetti* et dans le *pagus Felua;* la Frise et le *p. Batua* appartenaient certainement à Lothaire II, et il en était probablement de même des deux autres *pagi,* qui pourraient bien avoir été des dépendances du *pagus Hamalant;* en outre, la transmission des biens de Folcker a été faite à l'abbaye dans deux localités, dont l'une est du *p. Batua* et l'autre du *p. Flethetti.* Cette charte n'en est pas moins datée de la quinzième année du règne de Louis le Jeune, empereur auguste. C'est la seconde fois du reste qu'une charte de Werden donne à Louis le titre d'empereur. Par contre, nous l'avons dit, Lothaire n'est jamais traité que de roi, sans qu'il soit possible d'attribuer à son second fils les chartes placées jusqu'ici sous son règne, et de les reculer de quinze ans.

Les originaux des chartes de Werden sont perdus; nous ne connaissons ces actes que par des cartulaires plus ou moins corrects, dont les auteurs ont pris, à ce qu'il nous semble, d'assez grandes libertés avec les textes qu'ils avaient à transcrire; les formules de dates en particulier ont dû être ou tronquées, ou remaniées[1]. Quoi qu'il en soit, les documents qui proviennent de l'abbaye de Werden sont incapables, dans l'état où ils nous sont parvenus, de nous renseigner sur la question qui nous occupe. Leur examen ne nous a pas appris à qui appartenait le *pagus Ruricgowe.*

Le *pagus Hattuariorum* se trouvait dans les États de Lothaire, ainsi que le *p. Batua* et le *p. Teisterbant*[2]. Quant au *Dubalgowe,* au *p. Hamalant,* ou *p. Felua* et au *p. Flethetti,* ils ne sont pas mentionnés dans le partage de Meerssen, et aucun document antérieur ne nous permet de dire quel avait été leur sort en 843[3]. Que l'acte de Meerssen passe sous silence

---

1. Sur les cartulaires de Werden, voir Lacomblet, *NR. UB.,* t. I, p. xi de l'introduction.

2. *Divisio regni Hlotharii II,* 870 (*CC.,* t. II, p. 194). Sur ces *pagi,* voir Van der Bergh, *Handboek der Middel-Nederlandsche Geographie,* pp. 195-204; Bœttger, *op. cit.,* t. I, pp. 53-56, 104-106, t. III, pp. 306-308, et *Gaukarte;* Spruner-Menke, *Hist. Handatlas,* n° 32; Longnon, *Atlas,* pl. VIII, et *Texte explicatif,* pp. 129-130. Nous avons relevé plus haut l'erreur de Longnon, qui rattache le *p. Ruricgowe* et le *p. Nivanheim* au *p. Hattuariorum.* Bœttger place ce dernier territoire sur la rive gauche du Rhin et à quelque distance de lui, tandis que Spruner-Menke le fait déborder à l'est du fleuve.

3. Le *Felua* et le *Flethetti* sont bien mentionnés dans la donation de Folcker à Werden, mais ce document ne nous apprend pas à qui appartenaient ces deux *pagi.* Ils ne se rattachaient pas d'ailleurs à la Frise, non plus que le *Batua* ni le *Teisterbant,* quoique Bœttger, *op. cit.,* t. III, pp. 306 et 316, et *Gaukarte,* les y place. La charte de Folcker, après avoir énuméré des biens dans le *Felua,* le *Flethetti* et le *Batua,* ajoute : « Item commentariolum de hereditate Folkeri, quod habet in Frisia : in pago *Kinhem,* etc. » Pour le *Batua* et le *Teisterbant,* nous avons le témoignage des partages de 839 et 870, où les deux *pagi* sont mentionnés à côté de la Frise (*CC.,* t. II, pp. 58 et 194). On pourrait plutôt se demander si le *Felua* et le *Flethetti* ne se rattachaient pas alors au *p. Hamalant.* La charte de Folcker, en effet, annonce des biens situés dans le *Hamalant* et le *Batua,* puis, quand elle en vient à l'énumération, elle n'en cite pas qui appartienne au premier de ces territoires, et elle en énumère par contre qui se trouvent dans le *Felua* et le *Flethetti:* cela ne semble-t-il pas indiquer que ces deux circonscriptions formaient alors des *pagi* secondaires du *Hamalant?* Sur le *Dubalgowe,* le *Felua* et le *Flethetti,* voir Van der Bergh, *op. cit.,* pp. 187-194 et 205-206, Bœttger, *op. cit.,* t. I, pp. 63-64, t. III, pp. 316-317, et *Gaukarte;* Spruner-Menke, *Atlas,* n°s 31 et 32; Longnon, *Atlas,* pl. VIII, et *Texte,* p. 130. Nous avons relevé précédemment l'erreur de Bœttger, qui fait du *Dubalgowe* un *pagus* secondaire du *p. Ruricgowe.*

des *pagi* comme le *Dubalgowe,* le *Felua* ou le *Flethetti,* il n'y a pas lieu de s'en étonner, puisque l'on ne trouve leurs noms dans aucun des partages que nous connaissons. Nous savons au contraire que le *p. Hamalant* est au nombre des contrées qu'en 837 Louis le Pieux céda à son plus jeune fils, qu'en 839 il fit partie du lot que choisit Lothaire [1]. Il semblerait donc naturel que si ce dernier prince et, après lui, son second fils avaient eu le *p. Hamalant,* nous le saurions par le traité de Meerssen ; il figurerait parmi les pays qui furent attribués à Louis le Germanique. Le silence gardé par ce document à l'égard du *p. Hamalant* donnerait à penser que l'ancienne terre des Chamaves avait été incorporée dès 843 au royaume des Francs Orientaux. Si ce *pagus* faisait partie de la Saxe, on aurait une certitude, la Saxe ayant été en entier adjugée à Louis en 843, mais il semble que le *Hamalant* fût plutôt une terre franque [2].

---

1. *Ann. Bert.* 837, p. 14 ; *CC.,* t. II, p. 58.

2. Nous ne rapporterons pas ici les opinions qui ont été émises sur l'étymologie du *p. Hamalant.* Alors même, d'ailleurs, que ce territoire aurait tiré son nom des Francs Chamaves, il aurait pu dans la suite être incorporé à la Saxe. Le seul document qui fasse du *p. Hamalant* un *pagus* saxon est la *Vita Deoderici episcopi Mettensis,* ch. 1 (*SS.,* t. IV, p. 464) de Sigebert de Gembloux ; mais que vaut cet unique témoignage, provenant d'un écrivain qui vivait à la fin du xie et au début du xiie siècle, et qui ne connaissait pas le *Hamalant* ? La charte de Folcker prouve en tout cas que cette contrée n'était pas soumise à la loi des Saxons. Elle parle de biens concédés dans le *Hamalant* (c'est-à-dire probablement dans le *Felua* et le *Flethetti*), ainsi que dans le *Batua ;* elle ajoute que pour ces donations les formalités prescrites par les lois des Saliens, des Ripuaires et des Frisons ont été observées, mais elle ne dit rien de la loi saxonne, non plus d'ailleurs que de la loi dite des Francs Chamaves. C'était donc ou la loi salique, ou, plus probablement, la loi ripuaire qui régissait le *Hamalant.* La plupart des auteurs allemands, qui voient dans le *Hamalant* le pays des Francs Chamaves, ne le rattachent pas à la Saxe. Gaupp, *Lex Francorum Chamavorum,* p. 22, rejette le témoignage de Sigebert ; Dederich considère le *Hamalant* comme le pays des Chamaves, et comme une partie de la Ripuairie ; des Saxons ont pu y pénétrer et s'y établir, mais il n'y ont jamais dominé (*Geschichte der Rœmer und der Deutschen am Niederrhein,* pp. 179-180, 196-197) ; pour expliquer le passage de Sigebert, il suppose que le *Hamalant* a été pendant quelque temps réuni à la Westphalie sous l'autorité d'un même comte (*ibid.,* pp. 195 et 305). Waitz, dont l'opinion n'est pas très nettement exprimée, semble croire que le *Hamalant,* tout en ayant une population franque, soumise à une loi franque, a pu, comme le dit Sigebert, être rattaché à la Saxe (*D. VG.,* t. III, p. 120 et n. 3, t. V, p. 172, p. 186 et n. 1). Pour Wilmans, *KU. W.,* t. I, p. 434, le *Hamalant* est franc, et non saxon. Schrœder, *Untersuchungen zu den frænkischen Volksrechten* (*Monatsschrift für die Geschichte Westdeutschlands,* t. VI, pp. 495-499), et *Die Franken und ihr Recht,* pp. 47-48, croit à l'existence d'un duché qui aurait compris le *Hamalant,* le *Felua,* le *Flethetti,* le *Twente* et le *Threante.* Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte,* t. I, p. 353, accepte l'opinion de Schrœder. Froidevaux la combat, mais croit cependant le *Hamalant* en dehors de la Saxe (*Étude sur la lex dicta Francorum Chamavorum,* pp. 17-22). Par contre, Van der Bergh, *Handboek der Middel-Nederlandsche Geographie,* p. 182, fait du *Hamalant* un *pagus* saxon. Il prétend que si le droit franc régissait les *pagi Flethetti, Felua* et *Batua,* par contre le *Hamalant* était soumis au droit saxon, et il s'appuie sur la protestation formulée au nom de ce dernier droit par Adèle, fille de Wichmann, comte de *Hamalant,* contre une donation de son père à l'abbaye d'Elten (diplôme d'Otton III du 18 décembre 996, *DD.,* t. II, p. 649 n° 235). Mais ce fait ne prouve rien, Wichmann pouvant être Saxon, et soumis, ainsi que sa famille, au droit de la Saxe, tout en administrant un *pagus* franc. Ledebur, *Das Volk und das Land der Bructerer,* pp. 70-71, et Bœttger, *op. cit.,* t. III, pp. 72-73 et 311-312, ont imaginé de distinguer deux *pagi Hamalant,* l'un franc, l'autre saxon ; mais Waitz et Van der Bergh ont rejeté tous deux cette hypothèse, qui ne repose sur rien. Spruner-Menke, *Hist. Handatlas,* n°s 31 et 37, et Mühlbacher, *D. G. K.,* carte, adjoignent le *Hamalant,* ainsi d'ail-

En descendant plus au nord, on atteint les *pagi* de *Twente* et de *Threante :* se rattachaient-ils à la Frise ou à la Saxe[1] ? Les documents ne nous permettent pas de répondre avec certitude à cette question ; par suite, nous ignorons de quel royaume faisaient partie ces deux *pagi* de 843 à 869. Au spirituel, ils dépendaient, comme le *Hamalant,* le *Flethetti* et le *Felua,* de l'évêché d'Utrecht[2]. Ceci tendrait à prouver que le *Twente* et le *Threante* ne sont pas des *pagi* saxons, autrement ils auraient été incorporés aux évêchés saxons de Münster et d'Osnabrück. Pourtant, il faut bien le dire, ce n'est là qu'une présomption : le diocèse d'Utrecht comprenait des territoires frisons et francs, il pouvait renfermer aussi des territoires saxons, comme celui de Cologne. Le diocèse de Münster n'avait-il pas comme annexes les cinq *pagi* frisons de *Hugmerchi, Hunusga, Fivelga, Emisga* et *Federitga* dont il était séparé par l'évêché d'Osnabrück et l'extrémité orientale de l'évêché d'Utrecht ? Le fait que la ville épiscopale d'Utrecht appartenait à Lothaire[3] ne signifie rien ; plusieurs évêchés, nous le verrons, avaient été coupés en deux par le traité de Verdun.

Nous arrivons enfin à la Frise : allons-nous sortir des incertitudes au milieu desquelles nous errons depuis si longtemps ? Le traité de Meerssen attribue à Louis le Germanique deux parts en Frise et une à Charles le Chauve[4]. Ces trois parts ne correspondent-elles pas aux trois régions que la *Lex Frisionum* distingue dans le pays, et dont le Sincfal, le Fli, le Laubach et le Weser marquaient respectivement les limites[5] ? Il est assez naturel de le penser : Lothaire aurait donc été maître de toute la Frise. La troisième région de la Frise, située entre le Laubach et le Weser, relevait, il est vrai, des évêques de Münster et de Brême, sujets

---

leurs que le *Dubalgowe,* le *Flethetti,* le *Felua,* le *Twente* et le *Threante* à la Lorraine. Par une singulière anomalie, Bœttger place son *pagus Hamalant franciscus* parmi les *pagi* frisons du diocèse d'Utrecht ; il fait de même pour le nord du *pagus Batua,* pour le *Felua,* le *Twente,* le *Threante,* et sa *Gaukarte* attribue de même à la Frise ces divers territoires. Meyer, *Die Theilungen,* etc., p. 50, n. 1, se range à cette manière de voir.

1. Sur ces *pagi,* voir Bœttger, pp. 325-332. Nous avons rapporté à la note précédente les opinions de Schrœder et de Brunner qui incorporent le *Twente* et le *Threante* dans le *ducatus Hamalant,* de Bœttger et de Meyer qui les rattachent à la Frise, de Spruner-Menke et de Mühlbacher qui, tout en les distinguant de la Frise et de la Saxe, les attribuent à la Lorraine. Van der Bergh, *op. cit.,* pp. 171-173 et 175-177, les croit saxons, comme le *Hamalant.* Le passage de la *Vita S. Liudgeri,* liv. I, ch. 13 (*SS.,* t. II, p. 408), « in confinio Francorum atque Saxonum secus fluvium Isla », ne signifie pas, d'après Waitz, *D. VG.,* t. V, p. 186, n. 1, que l'Ijssel ait été la limite entre les Francs et les Saxons. Le *Salland* ou *Islegowe,* qui se trouvait à l'ouest du *Twente,* sur la rive droite de l'Ijssel, aurait appartenu, d'après Van der Bergh, pp. 177-182, à la Saxe, d'après Bœttger, t. III, pp. 320-325, et *Gaukarte,* à la Frise. Spruner-Menke, carte n° 32, le place en dehors de la Frise et de la Saxe.

2. Voir Bœttger, *op. cit.,* t. III, pp. 306 et suiv., et *Diœcesankarte,* Spruner-Menke, carte n° 42.

3. *Divisio regni Hlotharii II, CC.,* t. II, p. 194.

4. *Ibid.,* pp. 194 et 195.

5. Richthofen, l'éditeur de la *Lex Frisionum* dans les *Mon. Germ.,* a réuni dans la préface (*LL.,* t. III, pp. 632-640) tous les textes de cette loi relatifs à la division de la Frise en trois contrées.

l'un et l'autre du roi de Germanie, mais on n'a pas le droit d'en conclure qu'elle était soumise elle-même à ce prince[1].

Si le traité de Meerssen nous autorise à placer la Frise dans le royaume de Lothaire, par contre la *Translatio S. Alexandri* et en particulier la lettre de Lothaire Ier au pape Léon IV ne justifient pas l'attribution de Wildeshausen à la Frise, et, par suite, l'extension du territoire de cette dernière contrée aux dépens de la Saxe. Wildeshausen appartenait au *pagus Leri,* qui était saxon et non frison[2].

La frontière entre la Saxe et la Frise ne suivait aucune limite naturelle, elle se maintenait au nord du cinquante-troisième degré de latitude, coupait l'Ems et venait aboutir aux bouches du Weser, laissant peut-être à la Frise une étroite bande de terrain sur la rive droite de ce dernier fleuve. En Frise, on rencontrait, en allant de l'ouest à l'est, les *pagi Emisga, Fivelga* et *Riustri,* en Saxe les *pagi Agrodingon, Hasugo* ou *Leri, Ammeri* et *Wigmodia*[3].

Ainsi, depuis le confluent de l'Ahr et du Rhin jusqu'au cours inférieur de l'Ems, nous ne pouvons ni tracer la frontière qui séparait les royaumes de Lothaire et de Louis le Germanique, ni dire auquel de ces souverains

---

1. Presque seul Gfrœrer, *Geschichte der ost- und west-frænkischen Karolinger,* t. I, p. 53, n. 2, et p. 138, n. 4, soutient que la partie orientale de la Frise, comprise entre l'Ems et le Weser, aurait été attribuée en 843 à Louis le Germanique. S'il en avait été autrement, dit-il, le diocèse de Brême aurait été coupé en deux, et c'est une chose que l'on a soigneusement évitée en partageant l'empire franc entre les trois fils de Louis le Pieux. Cette dernière assertion est fausse, comme nous le verrons plus loin, et le raisonnement de Gfrœrer n'a aucune valeur. Wenck, *Das frænkische Reich,* p. 149, l'a démontré le premier. Les historiens suivants ont pensé comme lui que Lothaire avait eu toute la Frise. Citons en particulier Hodenberg, *Die Diœcese Bremen und deren Gaue in Sachsen und Friesland,* p. 88; Hirsch, *Jahrbücher Heinrichs II,* t. I, pp. 339, 340 et n. 1; Waitz, *D. VG.,* t. V, p. 12 et n. 3; Meyer, *Die Theilungen,* etc., p. 50; Dümmler, p. 203, n. 1, pp. 204, 210, n. 1; Blok, *Geschiedn's van het Nederlandsche Volk,* p. 102; Mühlbacher, *Deutsche Geschichte,* etc., carte. Spruner-Menke, *Hist. Handatlas,* n° 30, rattache également toute la Frise aux États de Lothaire. Sur la Frise, consulter Ledebur, *Die fünf münsterschen Gaue und die sieben Selande Friesland's;* Hodenberg, *op. cit.,* pp. 85 et suiv.; Van der Bergh, *op. cit.;* Bœttger, *op. cit.,* t. II, pp. 176-201, t. III, pp. 346-370, et *Gaukarte;* Spruner-Menke, n°s 31 et 32; Richthofen, *Untersuchungen ueber friesische Rechtsquellen,* pp. 1285-1310.

2. Wilmans, *KU. W.,* t. I, pp. 391-392, et Dümmler, t. I, p. 210, n. 1, avaient cru, en se fondant sur la lettre de Lothaire, pouvoir attribuer à ce prince la possession de Wildeshausen. Wilmans avait en conséquence rejeté à 871 le diplôme de Louis le Germanique pour Wildeshausen. Mais Mühlbacher, *Reg. Kar.,* n° 1372, maintient cet acte à 855. Visbeck, dit-il, dont il est question dans un diplôme de Louis, du 20 mars 855 (n° 1372), était situé dans le *pagus* saxon de *Leri;* il en était de même de Wildeshausen, voisin de Visbeck. Lothaire, il est vrai, appelle Walbert, qui était allé à Rome chercher les reliques de saint Alexandre, son vassal (B. M. 1107, 1108), mais Wildeshausen était un bien patrimonial de Walbert, et l'on pouvait, tout en étant le vassal d'un roi, avoir des propriétés, et même parfois des bénéfices, dans les États d'un autre souverain. Mühlbacher ajoute qu'au n° 1108 (lettre au pape Léon IV), l'empereur parle, non du *pagus Leri,* mais d'une région située à l'extrémité de son royaume. Ces observations sont justes. Il n'en reste pas moins singulier que les reliques demandées par Lothaire pour maintenir dans la foi ou ramener au christianisme les populations en partie frisonnes, en partie saxonnes, qui se trouvaient à la frontière de son empire, près des Normands et des Obotrites, aient été placées en Saxe, dans un pays qui n'était pas soumis à sa domination.

3. Voir Bœttger, *Gaukarte,* et Spruner-Menke, *Hist. Handatlas,* n°s 31, 32 et 33.

appartenaient les *pagi Avalgowe, Tucinchowe, Ruricgowe, Keldaggowe, Dubalgowe, Hamalant, Flethetti, Felua, Twente* et *Threante*. Rien de semblable ne s'était présenté pour les autres segments de la frontière ; nulle part ailleurs nous n'avions été aux prises avec d'aussi grandes difficultés, ni marché dans des ténèbres aussi profondes.

S'il semble que les limites des *pagi* aient été généralement respectées en 843, sauf peut-être en ce qui concerne le *pagus Cabilonensis*[1], par contre on n'a tenu aucun compte des divisions ecclésiastiques. Non seulement les provinces ont été démembrées, mais les diocèses eux-mêmes ont été coupés en deux. Lothaire II avait Cambrai, suffragant de Reims, qui faisait partie du royaume de Charles le Chauve ; Genève, suffragant de Vienne, qui était soumise au jeune Charles de Provence ; Strasbourg, suffragant de Mayence, ville que Louis le Germanique s'était fait attribuer. D'autre part, s'il possédait Cologne et deux de ses suffragants, Liège et Utrecht, son oncle Louis était maître des évêchés de Münster, d'Osnabrück, de Minden et de Brême, qui relevaient de Cologne. L'archevêché de Tarentaise et un de ses évêchés, celui de Sion, se trouvaient dans le royaume de Lothaire, tandis que Louis II avait dans son lot l'évêché d'Aoste, l'autre suffragant de Tarentaise[2].

Quant aux diocèses à cheval sur deux États, citons celui de Cambrai-Arras, dont la moitié artésienne, moins l'abbaye de Saint-Vaast[3], était soumise à Charles le Chauve ; celui de Reims, qui avait perdu les *pagi Castricensis, Mosomensis* et *Dulcomensis,* rattachés au royaume de Lothaire[4] ; celui de Langres, diminué du *pagus Bassiniacus,* attribué à Lothaire ; celui de Chalon-sur-Saône à qui l'on avait enlevé la moitié du *pagus Cabilonensis* située à l'est de la Saône, pour l'incorporer aux États de Lothaire ; celui de Trèves, amoindri de tout le territoire qui s'étendait sur la rive droite du Rhin, et qui formait le *pagus Logenahe*[5] ; celui de Cologne, dont la partie saxonne et peut-être aussi les *pagi* francs situés à l'est du Rhin avaient été incorporés au royaume de Germanie ; celui d'Utrecht, si toutefois les *pagi* de *Hamalant,* de *Flethetti,* de *Felua,*

---

1. Voir ci-dessus.

2. Voir la *Diœcesankarte* de Bœttger, les nos 42 et 53 de Spruner-Menke, *Hist. Hand-Atlas,* et la pl. IX de l'*Atlas historique* de Longnon.

3. *Ann. Bert.* 843 et 866, pp. 30 et 82. Sur les diocèses réunis d'Arras et de Cambrai, voir Desnoyers, *Topographie ecclésiastique de la France pendant le moyen âge et les temps modernes jusqu'en 1790* (*Annuaire de la Société de l'histoire de France,* année 1859, t. XXIII, pp. 294-367).

4. Hincmar, dans ses lettres à Nicolas Ier, de 867, et à Adrien II, de 870 (Migne, t. CXXVI, coll. 88 et 179), parle simplement d'une partie de son diocèse, sans spécifier laquelle, qui se trouvait dans le royaume de Lothaire. Voir le travail déjà cité de Longnon, *Les pagi du diocèse de Reims,* et le mémoire antérieur de Desnoyers, *Topographie ecclésiastique* (*Annuaire de la Société de l'histoire de France,* t. XXIII, année 1859, pp. 135 et suiv.).

5. Consulter Desnoyers, *Topographie ecclésiastique* (*Annuaire de la Société de l'histoire de France,* t. XVII, année 1853, pp. cxlii-cxlviii, et t. XXIII, année 1859, pp. 25-54); la préface mise par Eltester au t. II du *MR. UB.,* pp. cxlii-clvii ; les ouvrages ou les cartes déjà cités de Bœttger, de Spruner-Menke et de Longnon.

de *Twente* et de *Threante* étaient devenus allemands ; enfin ceux de Münster et de Brême, qui étaient séparés de leurs *pagi* frisons, soumis à Lothaire[1].

En principe, ces démembrements laissaient intacte l'autorité des métropolitains sur leurs suffragants et des évêques sur leurs diocésains. L'évêque de Cambrai, sujet de Lothaire, devait la même obéissance à l'archevêque de Reims, sujet de Charles le Chauve, que n'importe quel évêque de la même province, dont le diocèse faisait partie du royaume de France ; et d'autre part il n'avait pas moins de droits, au spirituel, sur la moitié française de son évêché que sur la partie lorraine. Mais en fait, bien des difficultés et des désagréments naissaient de cet état de choses anormal, surtout quand la discorde désunissait les souverains entre lesquels la province ou l'évêché étaient répartis. Nous le verrons bientôt, en parlant de l'affaire de Cambrai.

Lothaire possédait les chefs-lieux de quatre provinces ecclésiastiques, Cologne, Trèves, Besançon et Tarentaise, les trois évêchés suffragants de Trèves, Metz, Toul et Verdun, les trois évêchés suffragants de Besançon, Bâle, Belley et Lausanne. Sur six évêchés suffragants de Cologne, deux seulement, ceux de Liège et d'Utrecht, lui appartenaient, ainsi qu'un des deux évêchés qui dépendaient de Tarentaise, celui de Sion. Cambrai, Strasbourg et Genève, qui relevaient respectivement de Reims, de Mayence et de Vienne, étaient soumis à l'autorité de Lothaire. Ce prince était donc maître de quatre archevêchés et de douze évêchés[2].

S'il est facile de faire le compte des diocèses, la tâche devient plus ardue quand on s'occupe des circonscriptions administratives. Ni la Frise, ni la *Francia,* ni l'Alsace, ni la Bourgogne ne constituaient de grands gouvernements ayant un duc à leur tête ; on continuait à se servir de ces termes, qui avaient perdu toute valeur politique, mais qui correspondaient à des divisions ethniques et juridiques[3].

Chacune de ces anciennes provinces était divisée en *pagi*[4]. D'une façon

---

1. Voir l'ouvrage et les cartes de Bœttger, l'*Atlas* de Spruner-Menke, nº 42.

2. *Divisio regni Hlotharii II* (*CC.*, t. II, pp. 193 et 195).

3. Voir Waitz, *D. VG.*, t. III, pp. 364 et suiv. ; t. V, p. 36. Peut-être y aurait-il lieu cependant de faire une exception pour la Frise, où Heriold et Roric exerçaient probablement l'autorité ducale. Voir Blok, *Geschiednis van het Nederlandsche Volk,* t. I, p. 110 ; cf. p. 115.

4. Sur les *pagi,* consulter, outre les ouvrages ou mémoires déjà cités de Desnoyers, de Bœttger, de Piot, de Van den Bergh, de Waitz (*D. VG.*) et de Longnon, Guérard, *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule depuis l'âge romain jusqu'à la fin de la dynastie carolingienne ;* Deloche, *Études sur la géographie historique de la Gaule et spécialement sur les divisions territoriales du Limousin au moyen âge ;* Baumann, *Gaugrafschaften.* Une question très discutée est celle de la concordance entre les *pagi* d'une part, les archidiaconés et les doyennés d'autre part. Bœttger, *op. cit.,* préface, pp. xxvii-xxviii, et introduction, pp. xxxv-liii, a soutenu que les archidiaconés ou les doyennés avaient été calqués sur les *pagi,* et il n'a pas admis qu'il y eût jamais eu d'exception à cette règle. La conséquence de cette exagération a été que Bœttger a commis de nombreuses erreurs ; il faut ne le consulter qu'avec une grande défiance. Guérard, *op. cit.,* p. 87, Desnoyers, *op. cit.,* (*Annuaire,* etc. année 1859, pp. 47-48, 59, 83, 108, 142, etc.), Piot, *op. cit.,* introduction, p. ii, Longnon, *Les pagi du diocèse de Reims,* pp. 2 et 3, et *Atlas historique, Texte explicatif,* pp. 91-92, admettent la concordance des

générale, on peut dire que le *pagus* était administré par un comte, mais cette règle souffrait bien des exceptions, soit qu'un grand *pagus* fût subdivisé entre plusieurs comtes[1], soit au contraire qu'un comte réunît plusieurs *pagi* sous son autorité. Nous n'avons aucun exemple à citer de ce dernier cas pour les règnes des deux Lothaire, tandis que nous savons qu'il y avait cinq comtés en Ripuairie, quatre dans le Brabant et la Hesbaye, deux dans la Woëvre et en Alsace[2].

Nous ne sommes pas en mesure de donner le nombre exact des *pagi* de la Frise[3]. Quant à la portion de la *Francia* qui appartenait à Lothaire, elle comprenait d'après le traité de Meerssen quarante-neuf comtés ou *pagi,* cinquante et un avec les districts d'Aix-la-Chapelle et de Maëstricht, cinquante-six en y ajoutant cinq *pagi* que mentionnent des diplômes de Lothaire II ou des chartes contemporaines[4]. L'Alsace était divisée en deux comtés, et la Bourgogne lotharienne en comptait treize, ou plutôt quatorze avec le *Sorengowe* ou *Sorngaugiensis,* mentionné par le diplôme de Lothaire II du 19 mars 866 pour Moutiers-Granval[5].

Le pays franc constitue donc la partie principale des États de Lothaire II, il est à lui seul plus étendu que la Frise, l'Alsace et la Bour-

---

divisions ecclésiastiques et des circonscriptions civiles, mais avec des réserves. Deloche, *op. cit.,* p. 387, et Richthofen, *op. cit.,* pp. 1285-1288, la rejettent, le premier pour le Limousin, le second pour la Frise. Garnier, *Chartes bourguignonnes des* ixe, xe *et* xie *siècles* (*Ac. I. B.-L., Mémoires présentés par divers savants,* t. II, p. 55); Spruner-Menke, *Hist. Handatlas, Vorbemerkungen,* p. 18, et Waitz, *D. VG.,* t. III, p. 438, ne croient pas que d'une façon générale les limites des archidiaconés et des doyennés coïncident avec celles des *pagi.* — La vérité est que l'on ne peut établir de règle générale, et que la concordance, réelle pour certaines régions, n'existe pas pour d'autres.

1. Sur les *pagi majores, mediocres* et *minores,* voir Piot, *op. cit.,* introduction, pp. iv et suiv., Waitz, *D. VG.,* t. III, p. 378, et Longnon, *Atlas, Texte,* p. 90. Le premier a admis d'une façon trop absolue, trop systématique la division des grands *pagi* en moyens et de ceux-ci en petits. Les observations de Longnon sur les remaniements des *pagi,* sur l'emploi par les notaires de vocables qui répondaient à des divisions territoriales abolies, sur les confusions qui résultent de cette habitude fâcheuse, nous paraissent des plus justes.

2. *Divisio regni Hlotharii II, CC.,* t. II, pp. 194-195.

3. Voir Van der Bergh, *op. cit.,* pp. 127 et suiv., Richthofen, *op. cit.,* p. 1320, et carte de la Frise au ixe siècle, enfin la *Gaukarte* de Bœttger, et les nos 31 et 32 de Spruner-Menke.

4. *Divisio,* etc., *CC.,* t. II, pp. 194-195. Les *pagi* francs que nous font connaître les diplômes de Lothaire II et que ne mentionne pas le partage de Meerssen, sont le *Fanomartensis,* compris dans le Hainaut (B. M. 1255); le *p. Falminæ,* démembrement de l'Ardenne (B. M., 1261); le *p. Moilla,* entre la Meuse et le Rhin (B. M., 1280); le *p. Darnau,* subdivision du *p. Lommensis* ou *Lomacensis,* car la villa de Soye, qu'y place la charte d'Ansfrid pour Lorsch du 5 octobre 863 (*SS.,* t. XXI, p. 370), est attribuée au *pagus* de Lomme par le diplôme de Lothaire II pour Ansfrid du 9 novembre 855 (B. M. 1242); enfin le *p. Trevirensis,* qui se confond peut-être avec le *Bedensis,* s'il n'en est pas un *pagus* secondaire (charte d'échange entre Prüm et Gorze du 3 novembre 864, *H. d. M.,* t. III, preuves, p. 33). Sur le *Fanomartensis,* le *p. Falminæ* et le *Darnau,* voir Piot, *op. cit.,* pp. 201-204, 157-161 et 182-186; Longnon, *Atlas, Texte,* pp. 124 et 132-133; sur le *Moilla,* Bœttger, *op. cit.,* pp. 57-60, et Longnon, *ibid.,* p. 130; sur le *Trevirensis, MR. UB.,* t. II, introduction, p. xxxiv. Consulter aussi la carte 32 de Spruner-Menke et la pl. VIII de Longnon.

5. *Divisio regni Hlotharii II, CC.,* t. II, p. 194, et B. M. 1275.

gogne réunies, et c'est en *Francia* que réside le plus souvent le jeune roi[1].

En nommant les villes épiscopales, nous avons fait connaître les cités les plus importantes de la Lorraine. Citons encore : sur le Rhin, Coblenz[2], Bonn, Neuss, Dorestad ; sur la Moselle, Thionville ; entre la Roër et la Meuse, Aix-la-Chapelle, qui continue d'être la capitale du pays[3] ; sur la Meuse, Maëstricht, où le siège de l'évêché institué à Tongres avait été transféré quelque temps avant de l'être en dernier lieu à Liège ; sur la Dyle, Louvain ; sur l'Escaut, Valenciennes[4] ; enfin Orbe entre le lac de Genève et celui de Neuchâtel[5].

Nous ne pouvons faire ici la géographie économique du royaume de Lothaire. A côté de pays pauvres, comme les plateaux de l'Ardenne et de l'Eifel, qui s'étendaient de l'ouest à l'est, il comprenait dans les vallées du Rhin, de la Moselle, de la Meuse, de l'Escaut et de la Saône, des territoires riches et fertiles. Champs, vignes, prairies, forêts, mines d'argent et de fer, salines, donnaient d'abondants produits[6].

Considéré à ce point de vue, le royaume de Lothaire pouvait se suffire à lui-même ; tout au moins avait-il les moyens de se procurer par des échanges ce qui lui faisait défaut. Outre les anciennes voies romaines,

---

1. On peut même dire qu'il ne réside qu'en *Francia;* si on le trouve en Bourgogne, c'est qu'il doit y avoir une entrevue avec un ses frères, ou qu'il va combattre Hubert, ou qu'il se rend soit en Provence, soit en Italie. Il est allé de même à plusieurs reprises soit en France, soit en Allemagne, pour s'y rencontrer avec l'un ou l'autre de ses oncles. En somme, il ne sort de la *Francia* que si une affaire l'appelle ailleurs.

2. Lothaire eut dans cette ville une entrevue avec Louis le Germanique en 857 ; c'est à Coblenz également qu'eut lieu, en 860, le congrès où la paix fut signée entre Louis et Charles le Chauve.

3. Se reporter aux textes que nous avons cités p. 5, n. 6. Lothaire II a fait treize séjours à Aix-la-Chapelle, répartis sur douze années, et si l'on ne constate sa présence dans cette ville ni en 863, ni en 868, ni en 869, il ne s'ensuit pas qu'il n'y soit pas venu. C'est à Aix que furent tenus en 860 et en 862 trois conciles où fut examinée et tranchée en première instance l'affaire du divorce de Lothaire II. Le couronnement à Metz de Charles le Chauve, en 869, a induit en erreur plusieurs historiens modernes, qui ont cru que cette ville avait été la capitale de Lothaire II. Citons en particulier Meurisse, p. 263 ; Benoît Picart, p. 120 ; l'*Histoire de Metz,* t. I, p. 599 ; Strobel, *Vaterlændische Geschichte des Elsasses,* t. I, p. 182 ; Jeantin, *Histoire du comté de Chiny,* t. I, p. 93 ; Ernouf, *Histoire de Waldrade,* p. 2, n. 1 ; Zeller, *Histoire d'Allemagne,* t. II, pp. 134 et 148.

4. On trouve Lothaire à Valenciennes le 26 janvier 860 (B. M. 1260).

5. C'est à Orbe qu'avait eu lieu en 856 le partage des États de Lothaire Ier. Ses deux fils aînés se rencontrèrent dans cette localité en 864, et peut-être aussi en 865. Lothaire y passa en 869, lorsqu'il se rendit en Italie. Hubert enfin périt près d'Orbe en 864.

6. Nous avons de nombreux renseignements sur l'extraction du sel dans le *pagus Salinensis.* Les principaux centres de cette industrie étaient, en remontant la Seille, Vic (diplôme pour Saint-Denis de Charles le Chauve [865-866 d'après Giry], *R. H. Fr.*, t, VIII, p. 545 ; diplômes pour Saint-Mihiel, de Lothaire Ier, du 20 janvier 841, de Charles le Chauve, du 24 juin 877, enfin de Charles le Simple, du 24 novembre 915, B. M. 1045, B. 1816 et 1948, *R. H. Fr.*, t. VIII, pp. 380 et 665, t. IX, p. 525); Moyenvic (diplômes pour l'église cathédrale de Toul de Charles le Gros, du 21 juin 885, d'Arnulf, du 13 juin 894, et de Charles le Simple, du 4 mars 922, B. M. 1662, 1849, B. 1974, *R. H. Fr.*, t. IX, pp. 342, 368 et 553 ; diplômes pour l'abbaye Saint-Evre de Toul, du 24 novembre 869, et de Charles le Gros, du 21 juin 885, B. 1762 et B. M. 1661, *R. H. Fr.*, t. VIII, p. 620,

plus ou moins bien entretenues, mais toujours praticables, il possédait des cours d'eau navigables, le Rhin, la Meuse, l'Escaut, la Saône, qui facilitaient les transactions commerciales.

Mais à d'autres égards, remplissait-il les conditions nécessaires à un État pour subsister? Ses frontières, mal tracées, ne suivaient qu'assez irrégulièrement les cours d'eau ou la ligne de faîte des montagnes et ne correspondaient pas davantage à des limites ethnographiques. Rien n'eût été plus naturel que la réunion en un royaume des pays qu'arrosent le Rhin, la Meuse et l'Escaut, ces trois fleuves dont les embouchures viennent se confondre. Cette région constitue géographiquement un tout, dont les parties communiquent facilement entre elles. Aussi l'homogénéité de la Lorraine aurait-elle été beaucoup plus grande si, au lieu de s'étendre au sud des Faucilles, elle avait compris toute la rive gauche du Rhin, les territoires francs de la rive droite, ainsi que la contrée située entre l'Escaut et la mer. Mais avec la rive gauche de la Saône, la Lorraine avait du nord au sud une longueur qui n'était pas en rapport avec sa largeur, mesurée de l'ouest à l'est. Enfin, elle renfermait des éléments disparates. Toutefois, nous avons vu qu'un de ces éléments jouissait d'une prépondérance incontestable. Matériellement et moralement la terre franque, placée d'ailleurs au centre du royaume, entre la Frise au nord et la Bourgogne au sud, avait une importance que ces deux provinces ne pouvaient contre-balancer. Bien plus que les États de Louis le Germanique ou de Charles le Chauve, celui de Lothaire II était un royaume franc.

Si l'on examine la situation intérieure du pays, on n'y remarque en 855 rien d'anormal. Le haut clergé est tout dévoué au roi, et il lui en donnera d'éclatantes preuves. Les comtes sont ou semblent plus indépendants ; le roi doit compter avec eux, subir même leur volonté ; ainsi Lothaire a été l'instrument des grands qui désiraient empêcher le morcellement en trois États de l'empire de son père et il a été contraint par eux de renvoyer Waldrade pour épouser Theutberge[1]. Mais cette indépendance ne va pas jusqu'à la révolte, et Lothaire ne se trouvera jamais aux prises avec les difficultés que rencontra son oncle Charles.

Pour l'instant, celui-ci n'était pas à redouter. Ce n'était plus seulement l'Aquitaine qui se dérobait à sa domination ; l'esprit de révolte se propageait parmi les grands de la *Francia,* et mettait en péril la royauté de Charles. Le trône de Louis le Germanique était bien plus solidement assis,

---

et t. IX, p. 340 ; diplôme pour Münster, en Alsace, de Lothaire Ier, du 18 avril 843, B. M. 1067, *R. H. Fr.*, t. VIII, p. 380) ; et Marsal (diplôme de Lothaire II pour Saint-Mihiel du 23 août 858, B. M. 1251, *R. H. Fr.*, t. VIII, p. 545, et diplômes pour Münster, de Lothaire Ier, du 18 avril 843, et de Zwentibold, du 4 janvier 896, B. M. 1067 et 1909, *R. H. Fr.*, t. VIII, p. 380, et t. IX, p. 376). Outre l'église de Toul, les abbayes de Saint-Denis, Saint-Mihiel, Saint-Evre, Münster, nous savons que Gorze possédait à Vic une installation pour l'extraction du sel, que lui avait donnée saint Chrodegand en 757 (*Histoire de Metz*, t. III, pr., p. 12).

1. Voir ci-dessus pp. 80-81 et 87-88. Sur la situation intérieure du royaume de Lothaire, voir Dümmler, t. I, pp. 401-402.

son autorité reconnue sans conteste, sauf chez les peuples slaves, toujours battus et toujours prêts à reprendre la lutte. Ce prince avait favorisé l'élévation au trône de Lothaire II, qui n'avait rien à craindre de ce côté. Si le jeune roi ne pouvait pas s'attendre à rencontrer chez ses frères des dispositions très bienveillantes, il était assuré que ni Louis, retenu en Italie par les Sarrasins, ni Charles, trop jeune pour se lancer dans une guerre, ne tenteraient d'agrandir à ses dépens leur part de succession. Le plus grand danger extérieur provenait des Normands, aussi bien de ceux qui étaient installés en Frise pour la défendre, que de ceux qui y débarquaient pour la piller. Roric et Godfrid avaient échoué dans leur tentative de s'approprier la couronne de Danemark, et dès la fin de 855 ils revenaient prendre possession des bénéfices qu'ils avaient en Frise. Pas plus que par le passé, ils ne devaient garantir le pays des incursions de leurs compatriotes païens. Le premier devoir d'un souverain énergique eût été de chasser ces hôtes incommodes et dangereux.

En définitive, le royaume franc du centre, malgré plusieurs conditions défavorables, avait des chances de vivre et de durer. Aucun péril immédiat de quelque gravité ne le menaçait. Assurément, il était trop faible pour résister à une attaque venue de l'est et de l'ouest ; mais rien pour l'instant ne faisait prévoir que cette éventualité se produisît dans un délai rapproché. Un conflit paraissait probable entre Louis le Germanique et Charles le Chauve, conflit qui mettrait Lothaire dans une situation délicate ; quel parti devrait-il prendre en pareil cas ? Le sort du royaume sorti des partages de Verdun et d'Orbe dépendait surtout du souverain appelé à le gouverner, des qualités qu'il déploierait, de la politique qu'il se donnerait pour tâche de suivre. A l'intérieur, maintenir l'ordre, faire respecter l'autorité royale par les grands, débarrasser le pays des Normands et leur en interdire l'accès ; à l'extérieur, vivre en bonne harmonie avec ses frères et avec ses oncles, s'interposer entre ceux-ci pour empêcher une guerre dont il subirait peut-être le contre-coup : tel était le rôle qui s'imposait au jeune Lothaire. Il n'avait pas moins besoin de prudence et d'adresse que de courage et de fermeté, s'il voulait être un souverain obéi par ses sujets, redouté des pirates et tenu en estime par ses puissants voisins. Au début, il ne pouvait avoir d'autre ambition que de conserver son royaume ; plus tard, si les circonstances étaient favorables, il l'agrandirait d'un morceau de cette *Francia* que le traité de Verdun avait mutilée. Par malheur, le premier roi de Lorraine, jeune et inexpérimenté, ne trouva pas à ses débuts de conseiller sage et influent qui le dirigeât et l'instruisît de ses devoirs [1]. Livré à lui-même, aveuglé par l'ardent amour que lui avait inspiré Waldrade, il se consumera en efforts répétés, mais stériles, pour donner à cette femme la place de Theutberge.

---

1. Les hommes qui ont sa confiance, les archevêques Gunther de Cologne et Theutgaud de Trèves, les évêques Advence de Metz et Hatton de Verdun, Liutfrid, son oncle maternel, et le comte Walter sont des complaisants, des flatteurs, qui servent la passion de leur maître pour Waldrade, et qui lui font ou lui laissent commettre les imprudences les plus graves, et les atteintes les plus condamnables aux lois morales et religieuses.

Répudier la sœur d'Hubert pour épouser Waldrade, voilà quel sera bientôt le premier et le dernier mot de la politique de Lothaire ; cette considération primera toutes les autres. Les yeux fixés sur le but qu'il veut atteindre, il marchera vers lui, ne songeant qu'à tourner les obstacles qu'il rencontrera, presque indifférent aux orages qui s'amasseront sur sa tête. Ce sera miracle qu'il ne soit ni excommunié, ni dépouillé de ses États. Il mourra n'ayant rien fait pour le pays qu'il gouvernait, et ne lui laissant même pas un successeur, qui pût réparer ses fautes et exécuter la tâche que lui-même avait été incapable de remplir.

CHAPITRE III

Relations de Lothaire II avec ses oncles et ses frères depuis le partage d'Orbe jusqu'à la paix de Coblenz (857-860).

Le partage terminé, Lothaire était retourné dans la *Francia,* qui devait être son séjour de prédilection, comme elle avait été celui de son père. Ses projets ambitieux avaient échoué ; il ne conservait que la part qui lui avait été assignée par l'empereur défunt. Aux sentiments d'amertume et d'irritation qu'il éprouvait à l'égard tant de ses frères, qui ne l'avaient pas laissé s'agrandir à leurs dépens, que peut-être aussi de Louis le Germanique, qui ne l'avait pas soutenu, se joignait sans doute le regret d'avoir sacrifié Waldrade pour une femme qu'il avait dû prendre sans l'aimer. Ses beaux rêves de grandeur s'étaient évanouis : Theutberge lui restait, seulement, bien loin qu'elle réussît à calmer le ressentiment de son mari, elle allait en être, ainsi que son frère, mais plus encore que lui, la malheureuse victime. Nous réservons à un autre chapitre l'histoire des premiers efforts tentés par le jeune roi pour se débarrasser d'une compagne devenue importune et odieuse; nous allons suivre Lothaire dans ses relations avec ses frères et ses oncles, jusqu'au moment où il subordonnera entièrement sa politique à ses projets de divorce.

Pendant la période de son règne, qui va de l'entrevue d'Orbe au congrès de Coblenz, on ne discerne pas toujours bien les mobiles qui dictent au jeune roi sa conduite. Il changera à deux reprises ses alliances, allant de Louis le Germanique à Charles le Chauve, revenant ensuite à Louis, pour l'abandonner encore une fois. De graves événements se produiront : il n'y jouera qu'un rôle effacé, passif, n'exercera aucune influence, ne saura rien prévoir, rien empêcher, et se contentera, vers la fin, de servir de médiateur entre les rois de France et d'Allemagne ; encore n'apportera-t-il, à s'acquitter de cette tâche, ni beaucoup de zèle ni, à ce qu'il semble, une grande bonne foi.

Les événements de l'année 857 ne nous sont pas bien connus, et nous sommes réduit à des conjectures pour expliquer les démarches ou les alliances des princes carolingiens. L'union ne régnait pas entre ces derniers. Depuis l'expédition du jeune Louis en Aquitaine, Charles était en froid avec son frère ; le rapprochement qu'avait provoqué la maladie de Lothaire Ier [1] n'avait été que momentané, ou du moins il n'avait pas abouti à une réconciliation franche et complète. En 856, les grands de la *Francia,* révoltés contre Charles le Chauve, s'unirent aux Aquitains, qui avaient

1. *Ann. Bert.* 855, p. 45.

chassé le petit Charles, dont le roi de France, son père, avait fait leur souverain, pour inviter Louis le Germanique à venir régner sur eux[1]. Occupé à combattre les Sorabes[2], ce prince, sans repousser les propositions des rebelles, ne leur fit probablement pas de réponse ferme. Las de l'attendre, les grands firent leur soumission et les Aquitains rappelèrent le petit Charles[3]. Toutefois, la démarche tentée auprès de Louis le Germanique était de nature à réveiller les défiances et les craintes de son frère. C'étaient plutôt les circonstances que la volonté de respecter ses engagements, qui avaient empêché le roi d'Allemagne d'accueillir les ouvertures des seigneurs rebelles.

A Orbe, les fils de Lothaire Ier étaient parvenus bon gré mal gré à régler la question de la succession paternelle, en conservant toutefois au cœur quelque rancune des déceptions et des échecs qu'ils s'étaient mutuellement infligés. De plus, s'il fallait en croire la lettre déjà citée du pape Benoît III, Hubert aurait par sa cupidité amené une rupture entre Louis II et Lothaire[4]. Les méfaits d'Hubert, peut-être des incursions en territoire italien, n'auront sans doute été que la cause occasionnelle de cette brouille, qui allait bientôt se manifester au grand jour.

Quand Lothaire était allé à Francfort réclamer l'appui de son oncle de Germanie, celui-ci n'avait sans doute pas manqué de l'entretenir d'un projet qu'il avait à cœur de voir réussir, mais dont le succès ne dépendait pas de lui seul ; nous voulons parler de l'union de l'évêché de Brême à l'archevêché de Hambourg. Brême était suffragant de Cologne, il fallait donc l'autorisation de l'archevêque de Cologne, et naturellement du souverain dont ce dernier prélat était le sujet, pour que Brême fût détaché de sa métropole et réuni au siège de Hambourg.

Nous avons dit que cette dernière ville avait été prise et détruite en 845 par les Normands, qui avaient mis le pays à feu et à sang[5]. Ansger, l'archevêque de Hambourg, se trouvait sans asile. Pour lui en procurer un, pour le mettre à même de poursuivre l'évangélisation des païens du Nord, Louis le Germanique eut l'idée de l'installer sur le siège de Brême devenu vacant par la mort de Leuderic. Cette solution fut approuvée par un concile tenu à Mayence en octobre 847. Il y fut décidé que le diocèse de Hambourg, formé jadis de morceaux enlevés aux diocèse de Brême et de Verden, disparaîtrait, et que ces deux derniers évêchés rentreraient en possession des territoires qu'ils avaient perdus : c'est ainsi que Hambourg même, ou ce qui avait été Hambourg, revint à Verden, et qu'Ansger ne fut plus qu'un simple évêque de Brême. Cet arrangement et ses conséquences, surtout la dernière que nous venons de signaler, parurent présenter de graves inconvénients à un autre concile, qui se tint à Mayence

1. *Ann. Bert.* 856, p. 46.
2. *Ann. Bert.* 856, p. 46; *Ann. Fuld.* 856, p. 47.
3. *Ann. Bert.* 856, p. 46.
4. J. E. 2669.
5. Sur cet événement voir ci-dessus pp. 56-57.

en 848, au mois d'octobre, comme celui de l'année précédente. De l'avis des prélats, et avec le consentement du roi, Hambourg fut rendu à Ansger, qui désintéressa l'évêque de Verden, en lui abandonnant quelques paroisses du diocèse de Brême [1].

Seulement, nous l'avons dit, Brême dépendait au spirituel de Cologne, tout en faisant partie du royaume d'Allemagne. L'arrangement imaginé par Louis lésait les droits du métropolitain, qui perdait son autorité sur le siège de Brême, du moment que celui-ci était occupé par un archevêque, c'est-à-dire par un égal : cela équivalait à priver Cologne d'un de ses suffragants. Pour que la situation d'Ansger à Brême devînt régulière, il était donc indispensable que l'archevêque de Cologne approuvât les décisions du roi de Germanie et de ses évêques.

Par malheur, le siège de Cologne était vacant lorsqu'Ansger fut installé à Brême. De 841, date de la mort de Hathabald, jusqu'en 850, Cologne n'eut pas, à proprement parler, d'archevêque : Liutbert et Hilduin furent élus, mais non consacrés [2]. Enfin, après un interrègne de neuf années, l'archevêché de Cologne fut donné à un certain Gunther, neveu d'Hilduin, ce chancelier de Lothaire Ier qui n'avait pu réussir à se faire consacrer lui-même et qui avait renoncé en faveur de son neveu à ses prétentions. Un autre Hilduin, abbé de Saint-Denis, qui en 840 s'était rallié à Lothaire, était aussi un parent de Gunther. Nous reviendrons plus en détail sur ce personnage, qui jouera un des premiers rôles en Lorraine sous le règne de Lothaire II.

Après la consécration de Gunther, qui eut lieu le 20 avril 850 [3], Ansger lui demanda de vouloir bien confirmer sa nomination au siège de Brême. Gunther s'y refusa, ne voulant pas que sa province fût diminuée d'un diocèse [4]. Des années se passèrent ainsi, sans rien changer ni à la situation d'Ansger, ni aux dispositions de Gunther. Celui-ci pouvait bien ne pas reconnaître le fait accompli, mais il ne disposait d'aucun moyen pour chasser Ansger de Brême. Et ici éclatent les inconvénients qui résultaient du morcellement des provinces ecclésiastiques : le métropolitain et l'évêque de Brême étant soumis l'un à Lothaire, l'autre à Louis le Germanique, aucun de ces deux princes ne pouvait imposer une solution. Louis n'avait pas les moyens d'agir directement sur Gunther, il lui fallait recourir à Lothaire. Nous ne savons s'il pria son frère de s'entremettre auprès de Gunther pour arracher au prélat son consentement. Toujours est-il qu'au moment où l'empereur mourut, l'affaire était toujours pendante. Peut-être bien Lothaire Ier, dont les relations avec le roi de Germanie s'étaient d'ailleurs refroidies depuis 853, et qui se souvenait de l'opposition faite autrefois par son frère à la consécration d'Hilduin, avait-il jugé de bonne

---

1. Voir Rimbert, *Vita S. Anskarii*, ch. 22, pp. 47-48; cf. *Ann. Fuld.* 847 et 848, pp. 36 et 37.

2. Sur la vacance du siège de Cologne, voir l'*Appendice II*.

3. *Ann. Colon. brevissimi* 850, *SS*, t. I, p. 97.

4. *Vita Anskarii*, ch. 23, p. 48.

guerre, ou de s'abstenir d'exercer une pression sur Gunther, ou même d'ordonner au prélat de persister dans son opposition à l'union de Brême et de Hambourg.

Louis le Germanique espérait que son neveu serait de meilleure composition que ne l'avait été Lothaire Ier. C'est en solliciteur que le jeune prince était venu le trouver à Francfort. En retour de son appui, le roi d'Allemagne avait le droit d'exiger certains avantages. Nous pensons qu'il invita Lothaire II à user de son influence sur l'archevêque de Cologne pour le déterminer à donner enfin son consentement. L'année 856 se passa sans que Gunther se fût exécuté. Désireux d'en finir avec cette affaire, Louis le Germanique se décida au début de 857 à venir trouver son neveu pour lui rappeler ses promesses. L'entrevue des deux souverains eut lieu en février à Coblenz, dans les États de Lothaire [1]. Bien que les documents ne nous disent pas ce qui se passa entre l'oncle et le neveu, nous ne doutons pas que le règlement de l'affaire de Brême n'ait été l'objet de leurs pourparlers [2]. Gunther, sans doute prévenu à l'avance, assistait à la réunion, ainsi qu'Ansger et de nombreux prélats. L'affaire fut de nouveau examinée et tous les assistants approuvèrent la solution qu'elle avait reçue. Pourtant Gunther ne se montrait pas disposé à la ratifier, déclarant qu'il était injuste d'élever un évêché suffragant au rang de métropole, et qu'en outre son devoir était de ne pas laisser amoindrir en quoi que ce fût le siège qui lui avait été confié. Enfin, sur

---

1. *Ann. Fuld.* 857, p. 47; *Conventus apud S. Quintinum, Adn.* Karoli, ch. 3 (*CC.*, t. II, p. 294).

2. D'après la *Vita Anskarii,* ch. 23, p. 48, c'est à Worms qu'aurait été réglée l'affaire de Brême; Rimbert n'indique pas d'ailleurs en quelle année. Seulement, les Annales ne mentionnant aucune rencontre à Worms de Lothaire II et de son oncle, la plupart des auteurs modernes ont supposé que Rimbert s'était trompé, et que c'était à une des entrevues connues de Louis et de son neveu que Gunther avait fini par approuver l'union de Brême et de Hambourg. Or, en 857 Louis, après avoir conféré à Coblenz avec Lothaire, se rendit à Worms, où il tint une assemblée générale (*Ann. Fuld.* 857, p. 47). Il n'y a rien d'extraordinaire à ce que Rimbert ait commis une confusion, et placé à Worms l'entrevue qui avait eu en réalité Coblenz pour théâtre. C'est l'opinion de Dahlmann, l'éditeur de la *Vita Anskarii,* dans les *Monumenta Germaniæ* (*SS.*, t. II, p. 707, n. 49), et de Lappenberg, *Lebensbeschreibung des Erzbischofs Ansgar* (*Zeitschrift für Geschichtswissenschaft,* de Schmidt, t. V, p. 541, note); nous nous y sommes rallié, car nous la trouvons la plus vraisemblable. Beaucoup d'autres ont été émises. Ainsi Koppmann, *Die æltesten Urkunden des Erzbisthums Hamburg-Bremen,* p. 32, n. 1, propose l'année 854 comme date du consentement de Gunther à l'union des deux diocèses. Dehio, *Geschichte des Erzbisthums Hamburg-Bremen,* p. 74 du texte et pp. 54-55 des remarques, ainsi que Traugott Tamm, *Die Anfænge des Erzbisthums Hamburg-Bremen,* pp. 58-59, se prononcent pour le congrès tenu à Coblenz en 860; Lothaire avait alors besoin de Louis le Germanique, et pour obtenir son appui, il obligea Gunther à céder. Dümmler aussi rejette Worms, t. I, p. 418, n. 3; d'après lui, c'est à Mayence en 862 que la question a été tranchée, t. II, p. 33 et n. 3. Quelques historiens cependant ont accepté tel quel le témoignage de Rimbert et admis que l'union de Brême et de Hambourg avait été approuvée à Worms par Gunther, en présence des rois d'Allemagne et de Lorraine. Seulement, tandis que Mabillon, *Ann. O. S. B.*, t. III, pp. 62-63, et Gfrörer, t. I, pp. 204 et suiv., adoptent pour ce congrès l'année 857, Leibniz, *Ann. imp. occ.*, t. I, p. 578, tient pour 858, et Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio,* t. XV, coll. 129-131, pour 863 ou 864. Toutes ces hypothèses sont défendables, mais celle de Dahlmann et de Lappenberg nous paraît expliquer, mieux que les autres, l'erreur commise par Rimbert, ainsi que le mécontentement de Lothaire et sa brusque volte-face.

les instances des deux rois et de tous les évêques présents, il aurait fini par répondre que, si le pape donnait son consentement, il s'inclinerait devant sa volonté. Toutefois, il est permis d'avoir des doutes sur l'exactitude de ce dernier renseignement, car l'envoi au pape Nicolas Ier de Salomon, évêque de Constance, que Rimbert place immédiatement après l'entrevue de Worms (de Coblenz en réalité), n'eut lieu qu'en 864. Il n'y a sans doute aucun lien entre les deux faits. Gunther a dû à Coblenz acquiescer aux désirs, sinon aux ordres de Lothaire, qui n'osa pas opposer un refus à son oncle, et il n'a vraisemblablement mis à reconnaître le fait accompli ni conditions, ni restrictions d'aucune sorte. La déposition de Gunther par le pape, en 863, parut sans doute à Louis le Germanique infirmer la valeur de l'adhésion qu'avait donnée l'ancien archevêque de Cologne à l'installation d'Ansger sur le siège de Brême, et il jugea plus sûr d'obtenir du pape une bulle confirmant l'union des deux évêchés. Voilà très probablement comment les choses se sont passées [1].

On peut supposer que si Gunther avait cédé de mauvaise grâce, Lothaire ne l'y avait déterminé qu'à contre-cœur. Le jeune roi n'était pas de ceux qui savent dire non à plus fort qu'eux. Il avait donc obtempéré aux injonctions de Louis le Germanique, mais bien résolu au fond du cœur à ne pas rester plus longtemps l'allié d'un homme qui exigeait des sacrifices de son neveu sans lui rendre de services. On s'explique ainsi la brusque volte-face exécutée par Lothaire. A peine avait-il quitté Louis, qu'il sollicita de Charles le Chauve une entrevue qui lui fut accordée. Dès que Charles en eut fini avec l'assemblée générale qu'il avait convoquée à Quierzy-sur-Oise [2], il se rendit à Saint-Quentin où les deux rois devaient se rencontrer. C'était la première fois qu'ils se voyaient, et Charles s'excusa de n'avoir pu s'entretenir plus tôt avec son neveu, imputant à une maladie, aux incursions des Normands, ainsi qu'à divers événements survenus dans son royaume, le retard apporté à cette conférence [3]. Nous possédons sous forme d'*adnuntiationes* les dispositions arrêtées par les deux princes. Quelques-unes ont un caractère général : ainsi Lothaire s'engage à respecter les mesures concertées à Meerssen par son père et ses oncles en faveur de l'Église, des fidèles et du bien de l'empire franc. La promesse qu'il fait d'extrader les malfaiteurs venus du royaume de Charles est une répétition de promesses antérieures [4]. Mais ce qui donne à l'entrevue de Saint-Quentin sa vraie signification, ce sont les articles relatifs soit à l'engagement que prend Lothaire de rester fidèle aux stipulations des traités que son père avait conclus avec Charles, soit à l'aide que les deux rois devront se prêter en cas d'attaque de leurs royaumes [5].

---

1. C'est l'opinion qu'a émise Koppmann, *op. cit.*, pp. 33-34, et nous nous y sommes rallié.

2. *Capit. Caris.*, ch. 1 ; *Allocutio missi cujusdam Divionensis; Conv. ap. S. Q.*, (IIa) *Adn.* Kar. (*CC.*, t. II, pp. 289, 291 et 294).

3. *Conv. ap. S. Q.*, (Ia) *Adn.* Kar., ch. 2 (*CC.*, t. II, p. 293).

4. *Conv. ap. S. Q.*, (IIa) *Adn.* Loth., ch. 1 et 2 (*CC.*, t. II, pp. 294-295).

5. *Conv. ap. S. Q.*, (Ia) *Adn.* Kar., ch. 3-5, (Ia) *Adn.* Loth. (*CC.*, t. II, p. 294).

C'est là une alliance défensive contre Louis le Germanique [1]. On se garde bien d'ailleurs de le dire, de montrer la moindre défiance à l'égard de ce prince ; tout au contraire, on a soin de parler de lui en termes flatteurs. Charles rappelle l'aide que Louis lui a donnée après la mort de leur père, plus loin le bon accueil que Lothaire a reçu tout récemment (à Coblenz) de son oncle de Germanie [2]. Il n'y avait pas dans les articles de Saint-Quentin un seul mot blessant pour ce prince, mais il n'en comprit pas moins le sens caché de ces déclarations en apparence inoffensives. L'allusion faite aux traités de Valenciennes et de Liège, que l'on ne nommait pas, mais que l'on désignait avec une clarté suffisante, ne pouvait lui laisser aucun doute sur les intentions véritables de son frère et de son neveu : ceux-ci se méfiaient de lui et se concertaient en vue d'une défense commune contre ses attaques. Prudence parle formellement d'une alliance entre Charles et Lothaire, Charles lui-même de l'aide que son neveu lui avait promise par serment ; enfin, l'alliance conclue un peu plus tard entre Louis le Germanique et l'empereur Louis montre que le roi des Francs orientaux ne s'était pas trompé sur le sens véritable des clauses du traité de Saint-Quentin [3].

Lequel des deux fit des avances à l'autre, de l'oncle ou du neveu ? Au fond, le roi de Germanie ne pouvait pas sérieusement redouter une attaque de la part de Charles ni de Lothaire : ces deux princes, au contraire, nourrissaient à son égard des craintes très justifiées. Chez l'empereur, au mécontentement de n'avoir obtenu malgré ses réclamations aucun territoire de l'autre côté des Alpes, pouvait bien se joindre l'irritation causée par les incursions d'Hubert en Italie. Mais il n'avait pas d'ailleurs, lui non plus, d'invasion véritable à craindre de son second frère, ni à plus forte raison de Charles le Chauve, dont il n'était pas le voisin. D'autre part, le péril sarrasin était trop grand, trop menaçant, pour que Louis II songeât à venir guerroyer contre Lothaire. Il était bon gré mal gré retenu en Italie ; aussi, que le roi de Germanie prît l'offensive ou qu'il eût à repousser une attaque, il n'avait pas à compter sur l'assistance de son neveu d'Italie. La ligue de Charles le Chauve et de Lothaire avait sa raison d'être, vu les projets ambitieux que l'on était en droit de prêter au souverain allemand. Charles avait besoin d'un allié, et Lothaire, sans être directement menacé par Louis le Germanique, comprenait peut-être quels dangers il courrait, si le royaume de l'ouest se trouvait un jour uni à celui de la France orientale. A tout prix il devait empêcher que Charles

---

1. C'est au traité de Saint-Quentin que font allusion les *Ann. Bert.* 857, p. 47 : « Karlus rex et Lotharius, nepos ejus, sacramentis vicissim exhibitis fœderantur. » Voir encore le *Libellus proclamationis adversus Wenilonem*, ch. 7 (*CC.*, t. II, p. 452), où Charles parle de l'aide que Lothaire lui avait promise par serment.

2. *Conv. ap. S. Q.*, (Ia) *Adn.* Kar., ch. 1 et 3 (*CC.*, t. II, pp. 293 et 294). Voir Dümmler, t. I, p. 418, et Mühlbacher, *D. G. K.*, p. 490.

3. A la suite de la phrase que nous avons reproduite dans une note précédente, Prudence ajoute : « Similiter (fœderantur) Ludoicus rex Germaniæ et Ludoicus imperator Italiæ ».

le Chauve ne fût dépossédé par son frère. Rien n'explique au contraire, ni ne justifie la ligue des deux Louis ; l'empereur n'avait aucun besoin de recourir à son oncle, et ce dernier ne pouvait attendre aucun appui de son neveu. C'est au mois de juillet, à Trente, par suite en territoire italien, que les deux princes se rencontrèrent [1]. On ne sait rien des engagements qui furent contractés de part et d'autre. Il est possible après tout que l'on n'ait fait qu'échanger des protestations d'amitié, sans se lier les mains par un traité en forme. Du moins cette alliance ne produisit aucun résultat, et Louis II demeura complètement étranger aux démêlés de ses deux oncles.

D'autre part, le ressentiment que lui avait causé la conduite d'Hubert, et qui était légitime tant qu'il pouvait croire que ce dernier agissait sur les ordres ou avec la connivence de Lothaire, devait tomber du jour où le mari de Theutberge se brouillerait avec son beau-frère. C'est justement en 857 que Lothaire fit sa première tentative pour se débarrasser de sa femme. Theutberge fut enfermée [2] : une semblable mesure brouillait irrémédiablement le jeune roi avec Hubert. Nous reviendrons au chapitre suivant sur l'affaire du divorce. Disons simplement ici que l'échec de ses ambitieuses espérances avait indisposé Lothaire contre sa femme et son beau-frère. La conduite d'Hubert, ses violences, ses désordres étaient de nature à aggraver encore le mécontentement du roi [3]. Hubert était le protecteur naturel de sa sœur, et tant qu'il serait libre, tant qu'il aurait un grand gouvernement, il serait incommode et dangereux. Lothaire entreprit donc une véritable campagne contre son beau-frère, celui-ci n'étant pas disposé à se laisser prendre ni dépouiller sans résistance.

Hubert, maître de la haute vallée du Rhône, habitait une région naturellement d'accès difficile et pourvue de retraites presque inaccessibles. Comme pour compliquer à plaisir une tâche malaisée à remplir, Lothaire se serait mis en route au cœur de l'hiver, s'il fallait en croire les *Annales Laubacenses :* il serait parti d'Aix-la-Chapelle le 28 décembre 857 [4]. Un fait semble confirmer l'assertion de ces annales : on trouve Lothaire à Prüm le 2 janvier 858 [5]. Nous ne savons rien de la campagne entreprise par le jeune roi pendant la plus mauvaise saison, si ce n'est

---

1. Voir une charte non datée dans Meichelbeck, *Historia Frisingensis,* t. I, preuves, p. 351, n° 703. C'est en juillet que, d'après Mühlbacher, *Reg. Kar.,* p. 449, l'entrevue des deux Louis aurait eu lieu ; cf. Dümmler, t. I, p. 418 et n. 4.

2. *Ann. Bert.* 857, p. 47.

3. Sur la conduite d'Hubert, voir la lettre déjà citée du pape Benoît III, J. E. 2669.

4. *Ann. Laubac.* 858, *SS.,* t. I, p. 15 ; cf. *Ann. Lob.* 858, *SS.,* t. XIII, p. 232.

5. Le 2 janvier 858, Lothaire II, sur le compte rendu à lui adressé par l'archevêque Gunther (de Cologne), son archichapelain, et par l'évêque Hunger (d'Utrecht), que les barbares (les Normands) avaient anéanti presque entièrement l'église d'Utrecht et dispersé les chanoines, accorde à ces derniers comme lieu de refuge, l'abbaye de Berg (aujourd'hui Odilienberg), sur la Roër, dans le *pagus Masau* (B. M. 1248, Muller, *Het oudste Cartularium van het Sticht Utrecht,* p. 21).

qu'elle n'eut aucun succès [1]. Elle fut d'ailleurs d'assez courte durée, car Lothaire était de retour à Aix-la-Chapelle le 29 avril [2].

Il n'avait pourtant pas tout à fait perdu son temps, car il avait profité de son séjour en Bourgogne pour se réconcilier avec son petit frère, le roi de Provence. On doit en effet placer pendant ce voyage ou cette expédition l'entrevue des deux princes [3]. L'initiative du rapprochement revient certainement à Lothaire, qui avait besoin de l'appui de son plus jeune frère, soit contre Louis II, dont il craignait peut-être une attaque, et dont les accointances avec le roi de Germanie lui paraissaient suspectes [4], soit plutôt contre Hubert, qui aurait pu trouver un appui ou un refuge dans les État du roi de Provence. Lothaire visait encore un autre but. Charles était atteint d'épilepsie [5] et ne semblait probablement pas devoir vivre de longs jours. Prévoyant la mort prochaine de son frère, Lothaire voulut préparer la réalisation du plan qu'il n'avait pas réussi à exécuter après la mort de son père : après avoir essayé de priver Charles de la Provence, il allait se faire désigner par lui comme son unique héritier. Charles, oubliant que son frère avait voulu autrefois l'enfermer dans un monastère, lui promit sa succession pour le cas où il mourrait sans laisser d'enfant. En retour de cet avantage, qui pouvait se faire attendre et même ne jamais venir, Lothaire abandonna à son frère les territoires formant les diocèses de Belley et de Tarentaise [6]. Il amoindrissait dans le présent son royaume, dans l'espoir de l'agrandir plus tard. L'opération eût été bonne pour lui, s'il avait eu la certitude que Louis II ne revendiquerait pas à la mort de Charles la part de succession à laquelle il avait droit.

Pendant son expédition de Bourgogne, ou après son retour en *Francia*, Lothaire avait reçu des ambassadeurs de Louis le Germanique, qui désirait avoir une entrevue avec lui. Il fut convenu que l'on se réunirait à Coblenz, comme l'année précédente [7]. Louis voulait-il tenter de ramener

---

1. Réginon, *Chronicon* 866, p. 91. Cet auteur parle de trois campagnes que le roi aurait faites sans succès contre Hubert, qui trouvait un refuge dans les régions les plus abruptes du Jura et des Alpes Pennines. — Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 479, ne croit pas que Lothaire ait à trois reprises dirigé en personne les opérations contre son beau-frère ; ses généraux ont peut-être continué la petite guerre. Dümmler, t. II, p. 9, n. 3, estime que le récit de Réginon a un caractère légendaire.

2. Le 29 avril, Lothaire donne à son médecin (le clerc) Ossard (cf. B. M. 1117), sur l'intercession de son *ministerialis* Hyroid, l'usufruit de différents domaines qui, après la mort d'Ossard, devront revenir à l'abbaye de Maroilles (B. M. 1249, Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 304).

3. *Ann. Bert.* 858, p. 49. Prudence raconte l'événement avant une inondation dont Liège fut victime au mois de mai ; d'autre part, Lothaire était de retour à Aix le 29 avril. C'est donc en mars ou au début d'avril que les deux frères se sont rencontrés. Nous ne savons où Dümmler, t. II, p. 8, a vu que Lothaire et Charles s'étaient réconciliés en juillet 857.

4. C'est l'opinion de Gfrœrer, t. I, p. 266. Dümmler au contraire, t. II, p. 8, rattache la réconciliation de Lothaire avec Charles au désir de le rendre favorable à ses projets de divorce.

5. *Ann. Bert.* 863, p. 61.

6. *Ann. Bert* 858, pp. 49-50.

7. *Ann. Fuld.* 858, p. 49.

à lui son neveu ? Sa démarche était-elle une conséquence de la visite que lui avaient faite en février deux envoyés de Louis II, l'évêque Noting de Brescia et le margrave de Frioul Évrard[1] ? Nous ignorons les intentions du roi de Germanie, et nous ne savons pas davantage pourquoi Lothaire, manquant à sa parole, ne parut pas à Coblenz. Louis, qui était arrivé au rendez-vous avant les Rogations, repartit sans avoir vu son neveu. Celui-ci ne s'était même pas fait représenter par des plénipotentiaires[2]. Décidément, Lothaire se méfiait de son oncle de Germanie, il restait fidèle à l'alliance qu'il avait conclue avec le roi de France un an auparavant. La renouvela-t-il à ce moment, comme le dit l'annaliste de Fulda[3] ? Se lia-t-il par de nouveaux engagements ? Prudence n'en dit rien. Peut-être le chroniqueur officiel de Louis le Germanique a-t-il reporté à 858 le traité de Saint-Quentin. S'il n'ajoutait pas que l'alliance de Charles et de Lothaire était dirigée contre le roi de Germanie, on croirait qu'il parle de celle qu'avaient conclue Lothaire et le roi de Provence.

Après avoir passé dans son royaume le printemps et une partie de l'été[4], Lothaire prit en août la route de France[5]. Charles le Chauve avait invoqué son assistance contre les Normands qui s'étaient installés dans l'île d'Oissel, en aval de Paris, et qu'il assiégeait depuis le mois de juillet. L'arrivée de Lothaire ne produisit aucun résultat. Les efforts combinés des deux princes furent inutiles : on ne put forcer les pirates dans leurs retranchements, ni les réduire par la famine. Ils parvinrent même à s'emparer des navires des assiégeants. Ceux-ci, découragés, finirent par se retirer le 23 septembre[6]. Un autre motif les obligeait d'ailleurs à prendre ce parti.

Un danger plus grave encore que les incursions normandes menaçait en effet Charles le Chauve : son frère Louis avait envahi ses États. En 854, Louis s'était contenté d'envoyer aux Aquitains le second de ses fils : en 856, retenu par son expédition contre les Sorabes, peut-être aussi par

---

1. *Ann. Fuld.* 858, p. 48. Dümmler, t. I, p. 419, suppose que le roi de Germanie voulait servir de médiateur entre ses neveux.

2. *Ann. Fuld.* 858, p. 49.

3. *Ibidem.*

4. On trouve le 6 août à Metz, Lothaire qui, sur le conseil de ses fidèles et de ses grands, restitue à l'église de Toul, pour maintenir dans la fidélité l'évêque et ses successeurs, l'abbaye Saint-Evre, voisine de Toul, que son père Lothaire Ier avait été réduit, par suite de l'amoindrissement de ses États et de la pénurie qui en était résultée pour lui, à enlever à l'église de Toul. Lothaire Ier, avant de mourir, avait enjoint à son fils de faire cette restitution, mais celui-ci n'avait pu jusqu'alors accomplir la dernière volonté de son père, ses États ayant subi une nouvelle diminution (B. M. 1250, Calmet, t. I, pr., col. 305 avec la date de 852).

5. Pendant le trajet, il passa le 23 août à Saint-Mihiel ; là, sur la prière d'Einard, abbé du monastère qui se trouvait en cet endroit, et gardien de sa chapelle, il affranchit de toutes redevances au fisc le sel provenant des salines de Marsal et de Moyenvic, et transporté à Saint-Mihiel pour la consommation des moines et de leurs gens (B. M. 1251, *R. H. Fr.*, t. VIII, p. 406).

6. *Ann. Bert.* 858, p. 50 ; *Vita S. Faronis*, ch. 125, *R. H. Fr.*, t. VII, p. 357. Nous ne savons sur quoi s'est fondé Calmet, t. I, col. 690, pour faire venir, au siège d'Oissel, Charles, roi d'Aquitaine, qu'il qualifie à tort de neveu du roi de France.

d'honorables scrupules, il ne s'était pas rendu à l'appel que lui adressaient les grands de la *Francia* occidentale [1]. Mais de nouvelles propositions lui arrivèrent dans le courant de 858. En juillet, Adalard, abbé de Saint-Bertin [2], et un comte Otton vinrent trouver Louis le Germanique, de la part des seigneurs français mécontents, pour lui exposer la triste situation du royaume opprimé par Charles et abandonné par lui sans défense aux Normands. On n'avait plus d'espoir qu'en Louis, et on l'invitait à venir remplir une tâche dont le souverain légitime ne savait pas s'acquitter. Après quelques moments d'hésitation, il se décida, sur l'avis de ses conseillers, à accepter la couronne qu'on lui offrait, et il promit aux deux envoyés son arrivée prochaine [3].

Louis se hâta de réunir plusieurs armées : trois furent expédiées contre les Slaves toujours remuants, il se réserva le commandement de la quatrième, qui se concentra à Worms et s'ébranla vers la fin du mois d'août. L'Alsace fut la première région lorraine où il pénétra ; il prit ensuite par la trouée de Saverne, et, continuant sa route vers l'ouest, il arriva le 1er septembre à Ponthion, dans le royaume de son frère [4].

Ce qui a lieu de surprendre, c'est que Louis n'ait rencontré au début aucune résistance, c'est que ni Charles ni Lothaire n'aient rien tenté pour s'opposer à sa marche. Le roi de France n'avait pu ignorer ni la démarche d'Adalard et d'Otton, ni l'accueil favorable que ces deux personnages avaient reçu en Allemagne, ni les préparatifs que faisait son frère pour venir l'attaquer. Dans ces conditions, au lieu d'appeler Lothaire à son aide pour réduire les Normands d'Oissel, il semble que Charles aurait dû se rendre lui-même en Lorraine, et, renforcé des troupes de son neveu, empêcher Louis de se porter en avant. On ne parvient pas à comprendre la conduite des deux rois, qui s'attardent au pied des retranchements élevés par les pirates jusqu'au 23 septembre, alors que depuis trois semaines Louis le Germanique et son armée foulent le sol de la France. Et, quand ils quittent Oissel, ce n'est pas pour aller à la rencontre de l'envahisseur. Charles se dirige vers la Bourgogne,

---

1. Sur l'expédition du jeune Louis en Aquitaine et les offres faites en 856 à Louis le Germanique par les grands de son frère, voir ci-dessus pp. 43-46.

2. Ce n'est pas l'oncle d'Ermentrude, femme de Charles le Chauve, mais un autre personnage du même nom, peut-être son parent, fils d'Unroch, et abbé de Saint-Bertin depuis 844 (*Ann. Bland.* 844, et Folcuin, *Gesta abb. Sith.*, c. 58, *SS.*, t. V, p. 23, et t. XIII, p. 618). Il fut aussi, mais nous ne savons à quelle date, abbé de Saint-Amand (*Ann. Elnonenses* 864, *SS.*, t. V, p. 12).

3. *Ann. Fuld.* 858, pp. 49-50 ; *Ann. Bert.* 858, p. 50 ; Réginon, *Chronic.* 866, p. 90. Nulle part, peut-être, on ne saisit mieux qu'ici le caractère officiel des *Annales de Fulda;* tout y est arrangé, combiné, pour présenter sous les couleurs les plus favorables le rôle de Louis le Germanique : c'est le désir de venir en aide aux sujets opprimés de Charles qui décide le roi d'Allemagne à envahir les États de son frère et à violer ses serments. Les autres annalistes attribuent à la seule ambition la conduite de Louis ; à cet égard, le Lorrain Réginon ne s'exprime pas autrement que le Français Prudence. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 548, et Dümmler, t. I, p. 429, reconnaissent eux-mêmes que Rodolphe (l'annaliste de Fulda) a essayé de disculper son maître, et que celui-ci agissait dans un but intéressé.

4. *Ann. Fuld.* 858, p. 50; *Ann. Bert.* 858, p. 50; Ponthion (Marne, Vitry-le-François, Thiéblemont).

qui lui était restée fidèle, et il y réunit des troupes[1]. Quant à Lothaire, au lieu de rester avec son oncle, il rentre dans son royaume, et ce n'est pas pour y lever une armée, qu'il conduira ensuite au secours de son allié, dont la situation est devenue critique. Il reste spectateur de la lutte : puis, lorsque celle-ci est ou paraît terminée à l'avantage de Louis le Germanique, que ce prince, laissé maître de la situation par Charles, qui s'est retiré sans combattre au fond de la Bourgogne[2], dispose en faveur de ses partisans des abbayes, des comtés et des *villæ* royales[3], Lothaire, abandonnant une cause qu'il croit perdue, et redoutant le ressentiment du vainqueur, va trouver Louis, alors installé à Attigny[4]. Dans le réquisitoire qu'il lut à Savonnières contre Wénilon, archevêque de Sens, le seul des prélats français qui se fût rallié à l'usurpateur, Charles le Chauve chercha à justifier la conduite de son neveu, que l'on aurait circonvenu et trompé, pour l'empêcher de venir apporter à son oncle (Charles) le secours qu'il lui avait promis par serment[5]. Lothaire assistait au concile de Savonnières, il était réconcilié avec le roi de France, et celui-ci ne pouvait pas décemment récriminer devant le concile contre son neveu ; il était obligé de le ménager et d'atténuer ses torts. La vérité est que Lothaire s'est tourné vers Louis parce qu'il l'a cru le plus fort.

Assurément, le jeune roi ne pouvait espérer jouir de l'influence qu'assuraient à son père son âge, la dignité impériale et la force matérielle dont il disposait. Mais il restait au second fils de Lothaire Ier assez de puissance pour un rôle encore important, à condition toutefois d'avoir de la décision et du courage[6]. Placé entre deux rois ennemis, il devait se porter, pour rétablir l'équilibre, du côté du plus faible, et l'empêcher à tout prix d'être absorbé et dépossédé par son adversaire : c'était là pour

---

1. *Ann. Bert.* 858, p. 50 ; *Ann. Fuld.* 858, p. 50.

2. *Ann. Bert.* 858, pp. 50-51 ; *Ann. Fuld.* 858, pp. 50-51. Sur ces événements, voir Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 550, et Dümmler, t. I, pp. 431 et suiv.

3. *Ann. Bert.* 858, p. 51.

4. *Ann. Bert.* 858, p. 51. — D'après un diplôme pour Belmont (Echery) du 15 octobre 858 (B. M. 1252), Lothaire II se serait, à cette date, trouvé en Alsace, à Strasbourg. Mais nous croyons, avec Pfister, *Le Duché mérovingien d'Alsace* (*Ann. de l'Est*, t. VI, p. 85), que cet acte a été fabriqué par Jérôme Vignier. Pour plus de détails, se reporter à l'*Appendice IV* du présent ouvrage : *Le faux diplôme de Lothaire II pour Belmont* (*Echery*). Vignier avait-il utilisé un document authentique, daté de Strasbourg, 15 octobre, quatrième année du règne de Lothaire ? Nous ne pouvons rien affirmer à cet égard, mais la chose ne nous paraît guère vraisemblable. Le séjour de Lothaire II à Strasbourg, en octobre 858, est donc très problématique.

5. *Libellus proclamationis adversus Wenilonem*, ch. 7, *GC.*, t. II, p. 452. Wénilon de Sens, le seul des prélats de Charles le Chauve qui eût fait défection, aurait pris part à l'entrevue où Louis le Germanique trompa son neveu et l'amena à abandonner le parti du roi de France.

6. Wenck, p. 296, croit que Lothaire aurait pu entraver ou empêcher même le succès de l'entreprise de Louis ; mais, versatile comme son père, il se laissa berner par les promesses de son oncle et ne fit rien. Dümmler, t. I, p. 400, estime que la puissance de Lothaire II était trop faible pour peser d'un poids décisif dans la balance dont ses deux oncles occupaient chacun un plateau. Nous ne partageons pas cette manière de voir ; ce n'est pas la puissance matérielle qui faisait défaut à Lothaire II, mais bien la volonté et le courage. Avec les moyens dont ce prince disposait, un homme énergique et résolu aurait joué un rôle important, et les rois de France et d'Allemagne auraient dû compter avec lui.

Lothaire une question vitale. Le jour où Louis le Germanique tiendrait dans sa main les deux royaumes de l'est et de l'ouest, il lui serait facile de conquérir celui de Lothaire, pris comme dans un étau entre les États de Louis. Alors même que Lothaire conserverait son royaume, il serait à la merci de son oncle. Son intérêt lui commandait donc d'aider de tout son pouvoir Charles le Chauve à repousser le roi de Germanie. La conduite du jeune roi, en cette circonstance, ne mérite que le blâme ; elle a été aussi inintelligente que peu honorable. La seule excuse qu'on puisse invoquer en faveur de Lothaire est que son allié a lui-même fait preuve d'une singulière inertie dans la défense de ses intérêts. On excuserait presque Lothaire d'avoir abandonné un homme qui n'avait rien prévu, qui n'avait rien su organiser pour repousser un envahisseur dont les projets lui étaient connus.

Quoi qu'il en soit, Louis ne tint pas rigueur à son neveu de l'alliance que celui-ci avait contractée avec le roi de France. Un traité fut conclu entre les deux princes, nous ne savons à quelles conditions. Lothaire retourna ensuite dans ses États [1].

La situation allait rapidement changer de face dans le royaume de l'ouest. Louis avait eu l'imprudence de renvoyer en Germanie une partie des troupes qu'il avait amenées avec lui. Abandonné par quelques-uns des grands qui l'avaient appelé, menacé par Charles, qui avait rassemblé une nouvelle armée, Louis dut battre en retraite devant des forces supérieures et regagner assez rapidement ses États. Charles était redevenu le maître de son royaume [2].

Lothaire eut sans doute peur que son oncle ne lui fît payer cher sa défection. Deux mois à peine s'étaient écoulés depuis le voyage d'Attigny, qu'il reprit la route du royaume occidental, pour aller implorer son pardon auprès de Charles. L'entrevue de l'oncle et du neveu eut lieu à Arches, le 12 février 859. Lothaire prétendit sans doute qu'il avait été

---

1. *Ann. Bert.* 858, p. 51. C'est à la fin de novembre ou au début de décembre que doit se placer la visite de Lothaire à son oncle de Germanie. La présence de ce dernier est signalée le 7 décembre à Attigny, par un diplôme pour le fidèle Tuton (B. M. 1395), mais il devait se trouver à ce palais dès le mois de novembre, s'il faut en croire une note placée en tête de la lettre écrite à Louis par les évêques français du synode de Quierzy ; cette lettre aurait été apportée au roi d'Allemagne, à la fin de novembre, par l'archevêque Wénilon, de Rouen, et l'évêque Erchanraus, de Châlons (*Epistola synodi Carisiacensis, CC.*, t. II, p. 427). Un passage du ch. 14 de ce document semble faire allusion à l'entrevue de Louis et de son neveu : « Si enim sapientia vestra dignum judicat loqui et tractare cum vicino rege ejusque fidelibus, etc. » Ce roi voisin ne peut être que Lothaire II. Mais la conférence des deux souverains avait-elle déjà eu lieu, ou était-elle simplement annoncée ?

2. *Ann. Bert.* 858 et 859, p. 51 ; *Ann. Fuld.* 858 et 859, pp. 51 et 53. C'est à *Juliacum* (Jouy, Aisne, Soissons, Vailly), dans le *pagus Laudunensis* (Hincmari *epistola ad episcopos et proceres provinciæ Remensis*, ch. 3, et *Vita S. Remigii*, ch. 67, dans Migne, t. CXXV, coll. 963 et 1175), le 15 janvier (diplôme de Charles le Chauve, pour Saint-Denis, du 19 septembre 862, B. 1706 ; cf. B. 1707), que Louis le Germanique fut surpris par la brusque arrivée de son frère ; il battit en retraite et regagna son royaume. Les *Annales Fuld.*, pour atténuer la honte de cette fuite, prétendent qu'une attaque des Slaves obligea Louis à retourner dans ses États. Sur ces événements, voir Wenck, pp. 307 et suiv., Bourgeois, *Hugues l'abbé* (*Annales de la Faculté des lettres de Caen*, 1re année, pp. 67-69), Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 553, et Dümmler, t. I, pp. 441 et suiv.

circonvenu par Louis le Germanique et ses conseillers ; Charles accepta sa justification et renouvela avec lui la convention conclue deux ans auparavant à Saint-Quentin [1]. Les bonnes relations de Lothaire et de Charles allaient se maintenir pendant tout le cours de l'année 859. Ce ne fut qu'en 860, à la suite de l'opposition manifestée par Hincmar et par son souverain aux projets de divorce de Lothaire, que l'amitié des deux rois se transforma en une hoslilité qui, à part un court intervalle, devait durer jusqu'à la mort de Lothaire II.

Entre le retour de Louis le Germanique dans son royaume et la paix de Coblenz, il s'écoula un an et demi. Les hostilités avaient cessé. Louis ne se souciait pas de recommencer une tentative qui avait si piteusement échoué, et Charles ne se sentait pas suffisamment fort pour essayer de détrôner son frère. L'année 859 et le premier semestre de 860 furent employés à des négociations. Si elles durèrent aussi longtemps, c'est que, d'une part, Louis ne voulait pas reconnaître qu'il avait commis une faute, en cherchant à s'emparer du royaume de Charles, et que ce dernier prince, d'autre part, refusait de pardonner à ceux de ses grands qui, restés infidèles jusqu'au bout, avaient accompagné Louis en Germanie.

Lothaire, qui n'avait pas su empêcher le conflit de ses oncles, s'employa du moins à ramener entre eux la concorde. Nous devons dire, toutefois, que dans ce rôle de médiateur, il ne déploya pas toujours suffisamment de zèle, et n'agit pas non plus avec la loyauté désirable : changeant encore une fois de parti, il chercha à favoriser, dans l'accord qu'il avait entrepris de conclure entre Louis et Charles, le premier de ces princes, qui lui semblait plus que l'autre disposé à le soutenir dans ses projets de divorce.

Ce fut d'abord Louis le Germanique qui envoya à plusieurs reprises des ambassadeurs à son frère et à son neveu, pour calmer le ressentiment des deux rois et demander la paix [2]. Nous ignorons quelles réponses firent Lothaire et Charles. Le roi de France ne tarda pas, pour diminuer les distances et rendre les négociations plus rapides, à se transporter dans le royaume de Lothaire.

Nous connaissons assez bien les événements de cette période, les actes des conciles de Metz et de Savonnières nous ayant été conservés, ainsi que le compte rendu de l'entrevue qui eut lieu à Worms, entre le roi de Germanie et les prélats que lui avait députés le concile de Metz. Les évêques, par leur caractère, par leur importance politique, semblaient tout

---

1. *Ann. Bert.* 859, p. 51. Le palais où se tint la conférence de Charles et de son neveu ne doit pas être cherché à Arches, sur la Moselle, entre Épinal et Remiremont, mais à Arches près de la Meuse, entre Mézières et Charleville, comme l'ont supposé Mabillon, *De re diplomatica*, p. 47, dom Bouquet, *R. H. Fr.*, t. VII, p. 75, n. a., et Longnon, *Atlas*, *Texte explicatif*, p. 175, col. 2 ; Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 481, et Dümmler, t. I, p. 446, n. 1, ont pensé à Warcq ; Waitz, *Ann. Bert.*, p. 51, n. 5, donne les deux opinions, mais sans se prononcer. A l'époque où Louis reprenait la route de l'Allemagne, Lothaire résidait à Aix-la-Chapelle. Le 18 janvier, il donna à Otbert, fidèle du comte Matfrid (fils ou petit-fils du comte d'Orléans mort en 836), l'usufruit de la chapelle de Güsten, *kreis* de Juliers (B. M. 1253, *MR. UB.*, t. I, n° 94).

2. *Ann. Fuld.* 859, p. 53.

désignés pour travailler au rétablissement de la paix; ils étaient mieux préparés et plus autorisés que des laïcs à conduire les négociations.

Quelques-uns de ceux qui étaient sujets de Charles le Chauve ou de Lothaire se réunirent avec le consentement, ou plutôt sur l'ordre des deux souverains, pour aviser au moyen de ramener la concorde entre les princes carolingiens. Le concile s'ouvrit le 28 mai, dans une des plus importantes villes du royaume de Lothaire, Metz, l'ancienne capitale de l'Austrasie mérovingienne [1]. Nous ne connaissons pas les noms de tous les prélats qui fréquentèrent le concile, mais seulement ceux des archevêques et évêques qui furent envoyés à Louis le Germanique : Gunther, archevêque de Cologne, et Advence, évêque de Metz, étaient au nombre de ces derniers [2].

---

1. Nous avons vu précédemment que plusieurs auteurs modernes avaient fait à tort de cette ville la capitale de Lothaire II. Sur le synode, voir *GC.*, t. II, pp. 441 et suiv.

2. Nous parlerons plus loin de Gunther. Disons quelques mots d'Advence. Drogon était mort le 8 décembre 855 (voir ci-dessus, p. 89, n. 5). Le siège de Metz demeura, semble-t-il, vacant plus de deux années, sans que nous sachions pour quel motif. Dümmler, t. II, p. 11, a supposé qu'avant la désignation d'Advence s'était produite la candidature d'un abbé Lambert, connue seulement par une lettre d'Hincmar à ce personnage (Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 24, t. II, p. 321) : c'est une erreur. Dümmler n'a pas remarqué que la correspondance de l'archevêque de Reims était rangée dans l'ordre chronologique, ou à peu près. Or, la lettre adressée à Lambert vient après une lettre à Adalgaire, évêque nommé (d'Autun), qui fut élu en 875, et dans laquelle il est question d'Agilmar, évêque de Clermont, qui monta en 876 sur le siège de cette ville; après la lettre de Lambert, il n'y a plus dans ce chapitre que celles dont Hugues l'Abbé est le destinataire, et dont aucune n'est antérieure à 879. Advence mourut très probablement en 875; c'est à ce moment que doit se placer la candidature de Lambert à l'évêché de Metz, et non vingt ans plus tôt : Lambert n'a pas été le compétiteur d'Advence, mais celui de Wala. Enfin, après deux ans et plus d'attente, le siège de Metz fut pourvu d'un évêque en la personne d'Advence, Messin de famille libre (*Gesta episcoporum Mettensium, SS.*, t. X, p. 541); l'archevêque Drogon l'avait élevé (Karoli *epistola ad Nicolaum papam pro Adventio*, Mansi, t. XV, col. 371); Advence nous dit lui-même (Adventii *Libellus apologeticus*, Baronius, t. XIV, p. 567, col. 1) qu'il était au service de l'église Saint-Étienne (la cathédrale de Metz), c'est-à-dire qu'il appartenait au chapitre. Dans ce même *Libellus*, le prélat nous apprend qu'il fut demandé par le clergé, élu par le peuple; aucune mention de l'intervention royale. D'après Bonnell, qui ne fait mourir Drogon qu'en 856, c'est en 857 — et le 5 septembre — qu'Advence aurait été consacré évêque de Metz (*Die Anfænge des karolingischen Hauses*, Excurs IX, pp. 188 et 191). Il y a là une triple erreur portant sur l'année, le mois et le jour, la première causée parce que Bonnell adopte arbitrairement l'année 874 pour la mort d'Advence, les deux autres provenant de ce qu'il place au 30 septembre, jour donné par les *Gesta*, le décès du prélat. L'épiscopat d'Advence ayant, d'après les *Gesta*, duré 17 ans et 25 (24) jours, Bonnell se trouvait forcément amené pour la consécration d'Advence aux dates que nous venons d'indiquer. Si Bonnell s'est prononcé pour le 5, et non pour le 6 septembre, c'est qu'en 857 le 5 de ce mois tombait un dimanche. Or Advence a été consacré le 7 août (*Necrologium Mettense, F. D. G.*, t. XIII, p. 599, et *Martyrologium ex codice Bernensi, AA. SS.*, oct., t. XIII, introd., p. xx); cette indication concorde avec celle du *Cat. episc. Mett. II*us (*SS.*, t. XIII, p. 305) pour le jour de la mort, fixé par ce dernier document au 31 août. Pour ce qui est de l'année, tandis que les *Gesta abbatum Trudonensium*, conttio IIIa, pars Ia, lib. II, c. 14 (*SS.*, t. X, p. 374), indiquent 857, les *Ann. S. Vincentii Mettensis* (*SS.*, t. III, p. 156) donnent 858. Nous croyons devoir préférer cette dernière année, attendu qu'en 858 le 7 août était un dimanche, et qu'Advence étant mort en 875 — nous le démontrerons plus tard, — son épiscopat a dû commencer en 858. Une charte d'Advence pour l'abbaye de Gorze, datée de 858, quatrième année du règne de Lothaire, nous confirme qu'à ce moment Advence occupait déjà le siège de Metz. Drogon avait reçu le *pallium* et porté le titre d'archevêque; Sergius II l'avait nommé son vicaire en Gaule et en Germanie; de plus, Drogon avait dirigé les abbayes de Gorze, de Saint-Trond et de Luxeuil. Advence fut un simple évêque, dépendant du métropolitain de

La mission du concile était la suivante, qu'il l'eût reçue de Charles et de Lothaire, ou qu'il l'eût prise de sa propre initiative : Louis le Germanique, en envahissant les États de son frère, avait violé les serments qu'il avait jurés à Verdun et à Meerssen; ce n'était pas tout : au cours de son expédition, il avait commis ou laissé commettre mille violences contre les églises, les abbayes ou les particuliers. Violences et manquement à la parole donnée constituaient des fautes dont l'Église avait à connaître. Louis s'était mis en dehors de la communion des fidèles; pour y rentrer, pour recevoir l'absolution, il devait confesser ses torts et faire pénitence. Tel est le point de vue des prélats réunis à Metz [1].

Après en avoir délibéré, ils arrêtèrent les instructions suivantes, pour ceux de leurs collègues qui devaient se rendre auprès de Louis le Germanique. Les archevêques et évêques délégués par le concile recevaient pleins pouvoirs pour donner l'absolution à ce prince, à condition qu'il reconnût et confessât les fautes dont il s'était rendu coupable, promît de faire pénitence, de conclure la paix avec son frère et son neveu, de ne plus renouveler le scandale qu'il avait donné, de retirer sa protection aux mauvais conseillers qui l'avaient entraîné au mal, et s'engageât enfin à travailler au bien de l'Église et du peuple. Les délégués étaient invités à se montrer larges et miséricordieux en ce qui concernait la pénitence à infliger au roi de Germanie. Mais si ce prince se refusait à donner satisfaction, il était interdit aux ambassadeurs, sous peine de se voir désavoués par le concile, de lui accorder l'absolution. Et si, par malheur, il retombait dans ses anciennes fautes, le concile l'avertissait qu'il aurait à en rendre compte à Dieu et à l'Église. Les délégués étaient, de plus, chargés de demander la paix, peut-être d'en débattre les clauses, et d'inviter Louis à venir conférer avec son frère et son neveu, s'il témoignait de dispositions conciliantes [2].

La rétractation que les prélats du concile de Metz exigeaient de Louis le Germanique ne ressemblait pas à l'humiliante cérémonie que son

---

Trèves (voir sa lettre à Nicolas Ier, de 864, dans Mansi, t. XV, col. 370 ; cf. Gœrres, *Ueber die Entstehungszeit des Archiepiscopates- und Metropolitan-Ranges der Trierischen Kirche, F. D. G.*, t. XVII, p. 196). Nous ne savons rien quant aux abbayes de Luxeuil et de Saint-Trond, mais celle de Gorze fut donnée au comte Bivin, mari d'une sœur de Theutberge, de Boson et de l'abbé Hubert ; il était déjà abbé de ce monastère le 8 juillet 856, comme le prouvent les chartes d'Anselme rédigées à cette date (*Cart. Gorziense,* pp. 73 et 74, nos 55 et 56). Ajoutons qu'Advence avait eu avec Charles le Chauve des relations (Karoli *epa ad Nicolaum*), ainsi qu'avec Hincmar de Reims (Hincmari *epa ad Adventium* dans le *De divortio Hlotharii,* interrogatio IIIa, Migne, t. CXXV, col. 648). Trithemius, *Annales Hirsaugienses,* t. I, p. 25, et à sa suite Meurisse, pp. 214-215, Calmet, t. I, col. 755, et l'*Histoire de Metz,* pp. 597-598, supposent qu'Advence aurait été abbé de Saint-Arnoul et qu'il aurait assisté, en 848, au concile de Mayence, sous le nom d'abbé de Metz ; en réalité, il s'agit d'un abbé de Metten. Calmet fait commencer en 855 l'épiscopat d'Advence.

1. Il est vraisemblable que Lothaire assistait au concile de Metz. Pour son oncle, nous n'avons aucune certitude. Les *Annales Bert.* 859, p. 52, parlent de plusieurs synodes d'évêques que ce prince réunit. Le 9 mai, on trouve le roi de France à la frontière de Lorraine, à Ponthion, où il rend un diplôme pour l'abbaye de Montiérender (*R. H. Fr.*, t. VIII, p. 549). Peut-être se rendait-il alors auprès de son neveu.

2. Voir ces instructions dans *CC.*, t. II, pp. 441-446.

père avait subie à Compiègne, le 1er octobre 833; mais elle n'en devait pas moins sembler très pénible à l'orgueil d'un souverain puissant : on lui demandait, en effet, de confesser, et cela d'une façon publique, qu'il avait péché, en essayant d'usurper le royaume de son frère. Consentirait-il à s'infliger la honte d'un tel désaveu ?

Les délégués, trois archevêques, Gunther de Cologne, Hincmar de Reims et Wénilon de Rouen, et six évêques, dont un seul, Advence, était Lorrain[1], partirent pour Worms, où se trouvait Louis le Germanique[2]. Comme on pouvait le prévoir, l'entrevue du roi et des mandataires du concile, qui eut lieu le 4 juin, n'aboutit à aucun résultat. Louis pria les évêques de lui pardonner le mal qu'il avait pu leur faire : Hincmar répondit qu'il oubliait toutes les offenses personnelles; puis ses collègues firent des déclarations analogues. Mais quand on aborda la question capitale, quand on invita le roi à dire qu'il se repentait d'avoir envahi la France, et à promettre de ne plus recommencer, Louis se déroba. Il n'avait agi, prétendait-il, que sur le conseil de ses évêques ; il avait besoin de les consulter avant de faire une réponse. On ne put obtenir de lui qu'il examinât et discutât les articles du mémoire qu'avaient apporté les ambassadeurs. Ceux-ci durent reprendre le chemin de la Lorraine. C'était un échec, et pour le concile, et pour les deux rois qui l'avaient inspiré[3].

Charles et Lothaire, sans se décourager, sans abandonner les négociations avec le roi de Germanie, résolurent de réunir un autre concile, auquel devaient assister de nombreux évêques et abbés. Les questions les plus diverses devaient être soumises à ce synode, relatives soit au rétablissement de la paix, soit à la conduite de certains grands qui avaient abandonné Charles le Chauve pour se rallier à Louis, soit enfin à la discipline de l'Église. Pour que le concile eût une autorité plus grande, il ne devait pas seulement compter des évêques français et lorrains : le haut clergé du royaume de Provence y avait été convoqué et y fut représenté par quelques-uns de ses membres. En outre, Charles et Lothaire avaient décidé le petit frère[4] de ce dernier à venir se joindre à eux pour présider le concile.

Douze provinces ecclésiastiques de l'ancienne Gaule étaient représentées

---

1. Les noms des plénipotentiaires sont donnés dans l'adresse qui précède les instructions, *CC.*, t. II, p. 442. Krause, l'éditeur de ce volume des *Capitulaires*, identifie à tort (p. 442, n. 3) Wénilon avec l'archevêque de Sens, qui s'était rallié à Louis en 858, et qui allait être jugé au concile de Savonnières. C'est évidemment Wénilon de Rouen qui est envoyé avec Hincmar et Gunther à Louis le Germanique.

2. Louis s'était rendu à Worms une première fois, après avoir quitté la France (*Ann. Fuld.* 859, p. 53), puis il alla à Francfort, où il passa une partie des mois d'avril et de mai (B. M. 1396-1398). Il retourna ensuite à Worms, probablement pour recevoir les délégués du concile de Metz.

3. *Episcoporum relatio, CC.*, t. II, p. 446.

4. La présence de Charles de Provence au concile de Savonnières est attestée par les *Annales Bertiniani* 859, p. 52, par l'inscription placée en tête des actes du concile, *CC.*, t. II, p. 447, et par un diplôme de Lothaire II pour l'église de Lyon (B. M. 1259). Quelques-uns des évêques de Charles avaient tenu un peu auparavant à Langres un concile où avait été de nouveau abordée la question de la prédestination. (Mansi, t. XV, coll. 537 et suiv.) C'est très probablement pendant ce concile de Langres qu'ont été rendues trois chartes de Jonas, évêque d'Autun, pour les chanoines de son église cathédrale ou

à ce concile par huit archevêques : trois Lorrains [1], un Provençal [2], et quatre Français [3], ainsi que par trente-quatre évêques : sept Lorrains [4],

---

pour l'abbaye Saint-Andoche (*Gallia christiana,* t. IV, preuves, coll. 50-51, 51-54 et 55-56). Toutes trois, il est vrai, sont datées de la 18e année de règne de Charles, ce qui correspondrait à 858, mais la première et la troisième, qui concernent les chanoines de la cathédrale, portent VIIe indiction, qui coïncide avec 859. En outre, comme ces documents ont été accordés « in territorio Lingonensi in monasterio sanctorum Geminorum », que de plus ils portent les souscriptions de plusieurs prélats bourguignons et provençaux, et justement de ceux que l'on retrouve au concile de Savonnières, on ne peut douter qu'ils soient de 859. Les deux premiers sont datés du 13 des calendes de juin (20 mai), le troisième du 13 des calendes de mai, évidemment par suite d'une erreur ; le scribe aura écrit le nom du mois en cours au lieu de celui du mois suivant.

1. Les archevêques lorrains étaient Gunther de Cologne, Theutgaud de Trèves et Arduic de Besançon. Nous nous occuperons ailleurs des deux premiers. Du troisième nous ne savons rien pour la période antérieure à 859. Il n'a joué qu'un rôle assez effacé sous le règne de Lothaire II, et a été fort peu mêlé à l'affaire du divorce. Sur les prélats qui assistèrent au concile de Savonnières, voir la liste placée à la suite des actes, *GC.*, t. II, p. 450.

2. C'est Remi, archevêque de Lyon depuis 852. Il avait joui d'une certaine influence auprès de Lothaire Ier, comme le prouvent de nombreux diplômes rendus pour l'église de Lyon elle-même, ou pour des évêchés et abbayes qui en dépendaient (B. M. 1122, 1123, 1124, 1127, 1135 ; cf. les actes faux B. M. 1118, 1119, 1121). Archichapelain du jeune Charles de Provence (B. M. 1295), il était avec le comte Gérard le plus puissant personnage du royaume que gouvernait ce prince, ainsi qu'en témoignent les diplômes qu'il a obtenus pour son église et ceux où il figure comme intercesseur (B. M. 1293, 1295, 1296, 1298, 1299).

3. Hincmar de Reims, Wénilon de Rouen, Hérard de Tours et Rodolphe de Bourges.

4. Le premier qui se présente sur la liste des évêques présents au concile (*GC.*, t. II, p. 450) est Hunger d'Utrecht. Hunger avait succédé, on ne sait en quelle année, à Liudger, dont l'épiscopat fut de courte durée. D'ailleurs, à cette époque, les évêques d'Utrecht ne font que passer. Après Albric qui est encore en fonction le 23 mars 838 (charte du comte Roger dans Sloet, *Oorkondenboek der Graafschappen Gelre en Zutfen,* t. I, p. 36, n° 33), nous trouvons Hegihard qui, le 21 mars 845 (846 d'après Muller, *Het oudste Cartularium van het Sticht Utrecht,* p. 22, n° 13), obtint de Lothaire Ier un diplôme confirmant l'immunité à l'église d'Utrecht (B. M. 1085). Quelques années plus tard, Liudger a remplacé Hegihard (charte de Balderic du 12 août 850, si l'on se rapporte à l'année de l'Incarnation ; mais la 8e indiction correspond à 845 et la 9e année du règne de Lothaire Ier à 848). Enfin, le 18 mai 854 c'est Hunger que nous trouvons en possession du siège d'Utrecht : il obtient, à cette date, de Louis le Germanique un diplôme d'immunité pour les biens que possédait son église dans le royaume de ce prince (B. M. 1367). Nous avons vu plus haut le diplôme qu'avait accordé Lothaire II aux chanoines d'Utrecht, chassés de cette ville par les Normands, et en faveur desquels Gunther et Hunger avaient intercédé (B. M. 1248). Alors qu'Heda, *Historia episcoporum Trajectensium,* p. 232, avait rétabli Hegihard et Liudger sur la liste des évêques d'Utrecht, en s'appuyant sur le diplôme de Lothaire Ier de 845 et sur la charte de Balderic, l'auteur du *Batavia Sacra* les rejette l'un et l'autre (pp. 109-111). D'après lui, Hegihard serait Einhard l'historien de Charlemagne, qui aurait été chargé d'administrer par intérim le diocèse à la place d'un évêque mort ou expulsé. Quant à Liudger, il a été évêque non de Münster, mais d'Utrecht, comme nous l'apprend sa vie écrite par Altfrid. Les raisonnements de l'auteur du *Batavia Sacra* ne peuvent prévaloir ni contre le diplôme de Lothaire, ni contre la charte de Balderic. Il est vraisemblable qu'Hunger n'est autre que le prêtre de ce nom qui a rédigé et signé la charte du comte Roger. — Après l'évêque d'Utrecht vient sur la liste des évêques du concile de Savonnières, celui de Bâle, Fredebert, qui assista au concile tenu à Tusey en 860 (Mansi, t. XV, col. 560) et sur lequel nous ne possédons aucun renseignement. C'est à peine, du reste, si l'on connaît les noms des prélats qui ont occupé le siège de Bâle pendant la seconde moitié du IXe siècle. Voir sur cette question Fiala, *Nomina canonicorum Basilensium aus dem Verbrüderungsbuche der Abtei Reichenau,* dans l'*Anzeiger für schweizerische Geschichte,* Neue Folge, t. IV, pp. 104 et suiv.). — Arnoul, évêque de Toul, a dû être consacré en 846 ou en 847. Les *Gesta epp. Tull.*, ch. 27 (*SS.*, t. VIII, p. 638), disent simplement de ce prélat qu'il occupa pendant 25 ans le siège de Toul, et qu'il mourut le 17 du mois de novembre (le *Liber vitæ* de Remiremont, *N. A.*, t. XIX, p. 70, fait mourir Arnoul le 16 novembre). Pour ce qui est de Fro-

quatre Provençaux[1] et vingt-trois Français[2]; enfin trois abbés, dont deux

---

thaire, prédécesseur d'Arnoul, les *Gesta* nous donnent, outre la durée de son pontificat, 35 ans, et le jour de sa mort, 31 mai, le jour de sa consécration, 22 mars. Pfister avait cru pouvoir fixer en 814 la consécration de Frothaire, dans son mémoire sur *L'évêque Frothaire* (*Ann. de l'Est*, t. IV, p. 264), mais Karl Hampe, *Zur Datirung der Briefe des Bischofs Frothar von Toul* (*N. A.*, t. XXI, pp. 749-750), nous paraît avoir démontré que cet événement se place au plus tard en 813. (Remarquons que de 806 à 817 le 22 mars n'est pas une seule fois tombé un dimanche.) Les *Gesta* n'indiquent de même pour Arnaud, neveu et successeur d'Arnoul, que la durée de son épiscopat, 23 ans, ainsi que le jour de son décès, 5 décembre. Seulement, nous démontrerons plus loin, et d'une façon péremptoire, à ce qu'il nous semble, qu'Arnaud est mort en 893. D'autre part, la 23e année de son pontificat n'était pas révolue quand le prélat quitta ce monde, elle était simplement en cours. Cette observation est générale et s'applique à tous les chiffres qu'assignent les *Gesta* à la durée du pontificat des évêques de Toul. Si Arnaud est mort le 5 décembre 893 dans la 23e année de son épiscopat, sa consécration est antérieure au 5 décembre 871. Comme son prédécesseur, Arnoul est mort le 16 (17) novembre, et qu'entre cette date et le 5 décembre de la même année, il n'y a pas un intervalle suffisant pour que les formalités relatives à la nomination et à la consécration d'un évêque aient pu avoir lieu, ce n'est pas en 871, mais plus vraisemblablement en 870 qu'Arnoul a rendu son âme à Dieu; Arnaud lui aura succédé dans les premiers mois de 871. L'épiscopat d'Arnoul, ayant duré de 24 à 25 ans, a dû commencer avant le 16 (17) novembre 846. D'autre part, Frothaire est mort ou le 22 mai (*Gesta epp. Tull.*, ch. 26, *SS.*, t. VIII, p. 637) ou le 31 mai (*Liber vitæ* de Remiremont, *N. A.*, t. XIX, p. 70). Du 22 (31) mai 846 au 16 (17) novembre de la même année, il s'est écoulé plus de temps qu'il n'en fallait pour qu'Arnoul fût élu et consacré évêque. On peut donc accepter 846 tant pour la mort de Frothaire que pour l'élévation d'Arnoul sur le siège de Toul. Mais si Frothaire est mort le 22 (31) mai 846, il a dû être consacré le 22 mars 812. Tout ceci naturellement est hypothétique; nous avons en effet admis comme exacts, bien qu'étant arrondis, les chiffres que les *Gesta* indiquent pour la durée de l'épiscopat des évêques de Toul, mais il pourrait se faire que quelques-uns d'entre eux fussent erronés. Pour en revenir à Arnoul, les *Gesta* nous apprennent qu'il était originaire du *pagus* d'Orléans. — Nous avons déjà parlé d'Advence et nous allons dans un instant nous occuper d'Hatton, évêque de Verdun. — Francon de Liège avait succédé, on ne sait en quelle année, à Hartgaire ou Hyrcaire, dont on ne connaît exactement ni l'année de la consécration, ni l'année de la mort. Hartgaire, qui fut dix ans abbé de Stavelot (*Series abbatum Stabulensium, SS.*, t. XIII, p. 293), serait monté sur le siège de Liège en 840 d'après Gilles d'Orval, *Gesta epp. Leod.*, liv. II, ch. 35 et 36, en 842 d'après les *Annales Lob.* (*SS.*, t. XXV, p. 49, t. XIII, p. 232) et les *Annales Leod.* (*SS.*, t. IV, p. 14). Les *Annales Lob.* placent respectivement en 852 et 854 la mort de Hartgaire et l'élection de Francon. Gilles d'Orval, liv. II, ch. 36, donne à Hartgaire 15 ans d'épiscopat et place sa mort le 30 juillet sous le règne de l'empereur Lothaire, ce qui ferait 855; Francon n'aurait eu l'évêché qu'en 856 (*ibid.*, ch. 37). Un document vient à l'appui de Gilles d'Orval en ce qui concerne Hartgaire; c'est la *Restitutio Ebbonis Remensis archiepiscopi* (*CC.*, t. II, p. 111). Hartgaire assista au concile tenu en août 840 à Ingelheim, où la restauration d'Ebbon fut décidée (*ibid.*, p. 112); à cette date, il était évêque et évêque consacré, car on ne le qualifie pas, comme Ratold de Strasbourg, de *vocatus episcopus*. D'après Gilles d'Orval, Francon venait de l'abbaye de Lobbes. Chapeaville, *Historia..... in qua reperiuntur gesta episcoporum Tungrensium*, t. I, p. 155-156, a suivi Gilles d'Orval et adopté 840 pour l'élection de Hartgaire, 855 pour sa mort et 856 pour l'élévation de Francon. — L'évêque de Strasbourg, Ratold, n'est pas mentionné dans la liste, où nous avons puisé jusqu'alors, mais son nom se trouve avec ceux des autres évêques lorrains en tête de la lettre écrite par les prélats du concile de Savonnières à Wénilon de Sens (*R. H. Fr.*, t. VII, p. 582). Comme nous venons de le dire, il assistait au concile d'Ingelheim, août 840, n'étant qu'évêque élu, *vocatus episcopus*, non encore consacré (*CC.*, t. II, p. 112). Le 30 mars 856, il obtient de Louis le Germanique un privilège d'immunité dont nous avons parlé plus haut (B. M. 1375).

1. Teuramne de Tarentaise, qualifié seulement d'évêque, alors qu'à Ingelheim en août 840 son prédécesseur Audax prenait le titre d'archevêque; Ebbon de Grenoble, Ratbert de Valence et Abbon de Maurienne.

2. Citons seulement Isaac de Langres, à qui Lothaire accorda le 17 juin, sur la prière de Charles le Chauve et du prélat lui-même, la restitution d'une *villa* dans le *pagus* de Genève (B. M. 1254, *R. H. Fr.*, t. VIII, p. 407).

au moins étaient Français, complétaient l'assistance[1]. C'est en juin, vers le milieu du mois, dans la *villa* de Savonnières, à l'ouest de Toul, que se tinrent les séances du concile[2]. Charles le Chauve était, croyons-nous, logé à Tusey, et Lothaire à Gondreville[3].

Les évêques exprimèrent tout d'abord des vœux en faveur du rétablissement de la paix entre Louis et Charles, en faveur aussi du maintien de la concorde qui unissait Charles le Chauve et ses deux neveux, Lothaire et Charles. Puis, ils invitèrent leurs collègues et s'exhortèrent entre eux à s'acquitter avec ponctualité de leurs nombreux devoirs[4]. Ils s'occupèrent ensuite de différentes questions qui se rattachaient à l'invasion du roi de Germanie, celles des diacres Tortold et Anschaire[5], celle beaucoup plus importante de Wénilon, cet archevêque de Sens, qui seul dans l'épiscopat français avait pris parti pour Louis le Germanique[6]. Nous possédons le réquisitoire que Charles le Chauve lut, ou fit lire devant le concile contre le prélat qui l'avait abandonné[7]. Il devait d'ailleurs pardonner dans la suite au coupable[8].

Le concile examina en outre beaucoup d'autres affaires, dont nous ne dirons rien, n'en retenant qu'une seule, parce qu'elle a trait à l'évêque de Verdun, Hatton[9]. On l'accusait d'avoir, sans autorisation, quitté, pour parvenir à l'épiscopat, l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre, où il avait été élevé comme oblat. Si l'on songe qu'Hatton avait été consacré en 847, que depuis douze ans il occupait le siège de Verdun, on peut à bon droit s'étonner qu'une réclamation ait pu se produire aussi tardivement. L'af-

---

1. Loup de Ferrières, Frodoin de Saint-Lomer ; Evrard est inconnu.

2. *Ann. Bert.* 859, p. 52 ; inscription du *Libellus procl. adv. Wen.* (*CC.*, t. II, p. 450) ; ce mémoire fut lu le 14 juin, mais le concile pouvait être ouvert depuis quelques jours déjà. Savonnières est aujourd'hui une ferme de la commune de Foug (Meurthe-et-Moselle, Toul-nord). Voir sur elle une notice de Beaulieu dans les *Mémoires de la Société royale de Nancy* pour l'année 1838, p. 291.

3. C'est ce qui ressort des diplômes de Charles des 14 et 17 juin dont nous parlerons plus loin et du diplôme déjà cité de Lothaire II pour Langres du 17 juin (B. M. 1254).

4. *Synodus apud Saponarias habita*, ch. 1-3, *CC.*, t. II. p. 447.

5. *Synodus*, ch. 4-5, *CC.*, t. II, pp. 447-448.

6. *Synodus*, ch. 6, p. 448. Cf. *Epistola synodi Tullensis apud Saponarias ad Wenilonem, R. H. Fr.* t. VII, p. 582.

7. *Libellus proclamationis adversus Wenilonem, CC.*, t. II, pp. 450-453.

8. *Ann. Bert.* 859, p. 53.

9. Les *Annales S. Vitoni Virdunensis* (*SS.*, t. X, p. 525) font mourir Hildin, prédécesseur de Hatton, en 847. Leur témoignage est indirectement confirmé par celui de Bertaire dans les *Gesta episcoporum Virdunensium*, ch. 17 (*SS.*, t. IV, p. 44) : il place au 13 janvier la mort de Hildin, qui aurait occupé pendant 24 ans le siège de Verdun, et au ch. 18, p. 45, il attribue à Hatton 23 ans d'épiscopat ; il ne donne également pour Hatton que le jour de sa mort, 1er janvier, mais nous savons d'autre part que celle-ci eut lieu en 870. Hatton serait donc devenu évêque dans le courant de 847, Bertaire lui ayant compté 23 années entières, alors qu'il n'en avait que 22 plus quelques mois. Roussel, *Histoire ecclésiastique et civile de Verdun*, 2e éd., t. I, p. 187, place en 847 l'avènement de Hatton. Clouët, au contraire, *Histoire de Verdun*, t. I, p. 266, n. 3, n'accepte pas 847 pour la prise de possession par Hatton du siège de Verdun, car, dit-il, on ne s'expliquerait pas que les moines de Saint-Germain d'Auxerre eussent attendu jusqu'en 859 pour le poursuivre au sujet de sa sortie de leur abbaye. Il fait remarquer en outre les difficultés et les

faire fut renvoyée à un autre concile[1]. Cela n'empêcha pas Hatton, qui était présent, de souscrire les actes synodaux[2]. L'accusation ne fut d'ailleurs jamais reprise contre l'évêque de Verdun, qui avait peut-être été le précepteur de Lothaire II[3], et qui semble avoir joui de la faveur de ce prince[4].

Les négociations avaient continué, pendant la tenue du concile, entre les princes alliés et le roi de Germanie. Une entrevue des souverains fut résolue : c'est sur la limite des États de Louis et de Lothaire qu'elle eut lieu, dans une île du Rhin, voisine d'Andernach, située entre cette ville et Coblenz[5]. Quoique les documents ne disent pas que Lothaire y

---

inexactitudes de la chronologie de Bertaire, et il prouve que les chiffres indiqués par cet auteur pour les pontificats des évêques de Verdun méritent peu de confiance. (Nous avons vu qu'en ce qui concernait Hatton les *Annales S. Vitoni Vird.* corroboraient le témoignage des *Gesta.*) Binterim, *Pragmatische Geschichte der deutschen Concilien*, t. III, p. 69, trouve surprenant que le concile de Savonnières ait discuté la validité de l'élection de Hatton et il déclare difficile à expliquer le chapitre des actes du synode relatif à ce prélat. Il se trompe d'ailleurs en ne faisant durer que vingt ans l'épiscopat de Hatton.

On s'occupa aussi à Savonnières d'Engeltrude, femme de Boson, l'un des frères de Theutberge ; nous reviendrons plus loin sur cette affaire.

1. *Synodus*, etc., ch. 7, *CC.*, t. II, p. 448.

2. *CC.*, t. II, p. 450.

3. Voir Wilmans, *KU. W.*, t. I, pp. 524-526, et Dümmler, t. II, p. 268, n. 3. Nous avons nous-même traité précédemment cette question et montré quelles difficultés présentait l'hypothèse de Wilmans. Ajoutons qu'elle est inconciliable avec l'assertion des actes du concile de Savonnières, qui font de Hatton un moine fugitif de Saint-Germain d'Auxerre.

4. Il fit restituer à son église par Lothaire II les biens dont l'avait dépouillée le père du jeune roi pour punir Hildin de son attachement à la cause de Louis le Pieux (*Gesta epp. Vird.*, ch. 17-18, *SS.*, t. IV, p. 44). Lothaire II lui donna l'abbaye d'Echternach en 856 ; il la conserva jusqu'en 864 (*Catalogi abbatum Epternacensium, SS.*, t. VIII, pp. 738 et 741, et t. XXIII, pp. 31 et 33). Deux chartes de cette abbaye, de 861-862 et de 862-863, mentionnent Hatton en sa double qualité d'évêque et d'abbé (*MR. UB.*, t. II, nos 25 et 26). Hatton fut très mêlé à l'affaire du divorce, et la lettre que lui écrivit Advence au début de 865 (voir ci-dessous) prouve qu'il jouissait d'une réelle influence sur l'esprit du jeune roi.

5. *Ann. Bert.* 859, p. 52 ; *Ann. Fuld.* 859, p. 53. D'après les *Annales Bertiniani*, Charles se serait rendu à l'entrevue aussitôt après le concile de Savonnières. Les diplômes de ce prince ne semblent pas au premier abord confirmer le témoignage de Prudence. Le 14 juin, le jour même où il lisait son mémoire contre Wénilon à Savonnières, sa présence est signalée à Tusey par deux actes en faveur, l'un de l'église Saint-Nazaire d'Autun, l'autre de l'abbaye Saint-Andoche de la même ville (B. 1676, 1677) ; un privilège pour l'abbaye de Beaulieu nous le montre encore à Tusey le 17 du même mois (B. 1678). Mais le 20 juin Charles se serait trouvé à Attigny, si l'on en croyait une donation à Isembert datée de la VIIe indiction et de la 20e année de son règne (B. 1679-1680 ; Bœhmer et Bouquet, *R. H. Fr.*, t. VIII, p. 556, ont compté à tort deux diplômes pour Isembert, et pris pour un second acte une copie interpolée du privilège authentique, comme l'a montré A. Molinier, *Histoire de Languedoc*, 2e éd., t. II, preuves, coll. 308, no 151, et notes, no CXIX, § III, p. 560). Deux autres diplômes du 30 juin avec les mêmes chiffres pour l'indiction et l'année du règne sont encore datés d'Attigny ; l'un est pour Gomesend (B. 1681, Molinier, *op. cit.*, t. II, col. 311, no 152, note, juge cet acte ou faux ou fortement interpolé), l'autre pour Auréol (Molinier, *op. cit.*, t. II, col. 313, no 153 ; ni Bouquet ni Bœhmer n'ont connu ce document). Louis le Pieux étant mort le 20 juin 840 (voir les textes dans Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 340), le 20 juin 859 Charles le Chauve entrait dans la vingtième année de son règne, et, à supposer qu'il ne prit que le 21 pour point de départ, le 30 juin 859 il se trouvait certainement dans sa vingtième année de règne ; quant à la VIIe indiction, elle correspond à 859. Mais, d'autre part, comment Charles

ait assisté, on ne peut guère mettre en doute sa présence à Andernach. Les rois se méfiaient les uns des autres, comme le prouvent les précautions dont ils s'entouraient : ainsi ils avaient arrêté le chiffre des conseillers qui les devaient accompagner aux conférences, et ce chiffre était le même pour chacun d'eux ; de plus, ces conseillers étaient désignés non par leur propre souverain, mais par le roi ennemi. Une question surtout provoqua de vifs débats. Quelques-uns des grands de Charles le Chauve, après avoir appelé ou accueilli Louis le Germanique, avaient suivi ce prince dans son royaume : Louis voulait que son frère restituât aux rebelles leurs biens, tandis que Charles s'y refusait. Après de longs pourparlers, on dut se séparer sans avoir abouti, mais en se promettant de se retrouver à Bâle le 25 octobre[1].

Nous ne savons si Nicolas Ier et Louis II avaient protesté contre la tentative de Louis le Germanique de dépouiller son frère. Toujours est-il que ce prince envoya, pour justifier sa conduite, une ambassade au pape et à l'empereur. Thioto, qui en était le chef, devait faire son possible pour être de retour en Allemagne avant le congrès de Bâle[2]. Il ne revint qu'après le 25 octobre, et rencontra son maître sur les bords du lac de Constance. Louis arrivait de Bâle, où il avait attendu Charles le Chauve et Lothaire. Charles avait bien pris la route de Bâle, mais en apprenant que son neveu manquerait au rendez-vous, il avait rebroussé chemin[3].

Les Annales ne nous apprennent pas le motif de l'absence de Lothaire, mais il est vraisemblable que ce prince était alors auprès de son frère aîné. Quoique Prudence ne fixe pas la date de la cession de territoire consentie par le jeune roi en faveur de Louis, on doit admettre, comme il en parle après un événement qui se passa le 21 septembre, qu'elle eut lieu en octobre, à l'époque du congrès de Bâle. Prudence ne dit pas non plus, en mentionnant la donation faite par Lothaire à Louis II, que les deux frères se soient rencontrés, et c'est par les actes du premier synode d'Aix-la-Chapelle (janvier 860) que nous connaissons la visite de Lothaire à l'empereur[4] ; l'époque de ce voyage ne nous est pas indiquée,

---

pouvait-il se trouver à Attigny les 20 et 30 juin de cette année, s'il est allé directement de Savonnières ou de Tusey à Andernach ? Attigny n'est pas sur le chemin qui mène des deux premières localités à la troisième. Doit-on rejeter ces diplômes en 860 et supposer que la chancellerie royale s'est trompée à la fois dans le chiffre de l'indiction et dans celui des années de règne ? Ou bien les dates de temps et de lieu ne concorderaient-elles pas entre elles, l'une se rapportant à l'action, l'autre à la documentation ? Ni Bouquet, ni Bœhmer, ni A. Molinier n'ont vu les difficultés à résoudre que présentaient les dates de ces diplômes. C'est au savant éditeur des diplômes de Charles le Chauve qu'il appartiendra de prononcer sur cette question. Nous n'avons, d'autre part, aucun acte ni de Louis le Germanique, ni de Lothaire II, qui appartienne à cette période de 859 ; nous ne pouvons donc pas fixer avec certitude la date de la conférence d'Andernach. Si Charles se trouvait à Attigny les 20 et 30 juin, celle-ci n'a eu lieu qu'en juillet ; sinon, elle s'est vraisemblablement tenue à la fin de juin.

1. *Ann. Bert.* 859, p. 52 ; *Ann. Fuld.* 859, p. 53.

2. *Ann. Fuld.* 859, p. 53.

3. *Ann. Bert.* 859, p. 52 ; *Ann. Fuld.* 859, p. 53.

4. *Synodus Aquensis I, Libellus septem capitulorum,* ch. 2 ; cf. *Syn. Aq. II,* ch. 16 (*CC.*, t. II, pp. 464 et 467).

toutefois, il ne peut s'être accompli qu'en 859. C'est en Italie, à ce qu'il semble, nous ne savons d'ailleurs pas dans quelle ville, que se passa l'entrevue des deux fils aînés de Lothaire Ier[1].

Ce n'était pas le conflit de ses oncles qui déterminait le démarche du jeune Lothaire. Si, après avoir l'année précédente fait la paix avec le roi de Provence, il se rapprochait maintenant de Louis II, c'était pour obtenir l'appui de ce prince dans la lutte qu'il soutenait contre sa femme et son beau-frère. Jusqu'alors ses efforts n'avaient été couronnés d'aucun succès, et l'année 858 avait été marquée pour lui par un double échec : il n'avait pu réduire Hubert[2], et ses grands l'avaient obligé à reprendre Theutberge[3]. D'autres expéditions dirigées contre son beau-frère, soit par lui, soit par ses lieutenants, avaient aussi peu réussi que la première. Lothaire prit alors un grand parti : c'était Hubert qui était le véritable maître du pays compris entre les Alpes et le Jura, dont il avait reçu en 855 le gouvernement. Lothaire abandonna cette région à Louis II. N'en étant plus que le souverain nominal, il ne perdait rien à la céder. Il en résultait d'autre part pour lui un grand avantage : il se conciliait ainsi les bonnes grâces de l'empereur, qui par lui-même et par son influence sur le pape pouvait puissamment aider Lothaire à exécuter ce projet de divorce, qui était devenu la grande affaire de sa vie[4].

La contrée que gagnait Louis II comprenait les cités et évêchés de Sion, de Lausanne et de Genève, avec les abbayes et comtés qui s'y trouvaient situés, moins l'hospice du Saint-Bernard et le *comitatus Pipincensis*. On a beaucoup discuté sur l'origine de ce dernier vocable, mais que le *comitatus Pipincencis* ait tiré son nom de Bipp, de Bümplitz ou de Vuippens, il était formé d'un territoire qui longeait la rive gauche de l'Aar, et dépendait du diocèse de Lausanne et du *pagus Waldensis*. Lothaire avait voulu se réserver un chemin direct pour aller de ses États en Italie[5].

---

1. Nous n'avons pas un seul diplôme de Lothaire II du second semestre de 859, et de Louis II il ne nous en est point parvenu de cette année.

2. Voir ce que nous avons dit précédemment, pp. 119-120.

3. *Ann. Bert.* 858, p. 50.

4. Sur les motifs qu'avait Lothaire de céder à l'empereur la région comprise entre le Jura et les Alpes, voir Leibniz, *Ann. imp. occ.*, t. I, p. 589, Gfrœrer, t. I, p. 306, Wenck, p. 337, Dümmler, t. II, p. 9. Les *Annales Bertiniani* qualifient en cette circonstance Louis II de « rex Italorum » ; Gfrœrer, t. I, p. 306, a supposé que Prudence avait reproduit le terme qui était employé dans le traité conclu à cette occasion par les deux frères, et que c'était Lothaire qui avait obligé Louis à se contenter du titre de roi ; le but de Lothaire, en ce faisant, aurait été d'empêcher Louis de prétendre désormais à exercer en tant qu'empereur aucune autorité sur la Lorraine, et à le ramener à la condition d'un simple roi, condition qui était celle de Lothaire lui-même. Ce sont là des fantaisies qui ne méritent même pas l'honneur d'une réfutation. Prudence emploie d'ailleurs à plusieurs reprises l'expression de « rex Italiæ », même après 850, pour désigner le fils aîné de Lothaire Ier (*Ann. Bert.* 853, 856, pp. 43 et 46).

5. *Ann. Bert.* 859, p. 53. — Sur le *comitatus Pipincensis*, voir Schœpflin, *Alsatia illustrata*, t. I, pp. 659-660, qui tire le nom de ce territoire de Bipp (Suisse, canton de Berne, district de Wangen), Escher, *Die Theilungen des frænkischen Reichs in Beziehung auf die Schweiz* dans le *Schweizer Museum für historische Wissenschaft*, t. II, pp. 49-50, 57 et 60, n. 20, Waitz, *Ann. Bert.* 859, p. 53, n. 2, Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 450, et Dümmler, t. II, p. 9, qui se prononcent en faveur de Bümplitz (Suisse, canton et

L'union se trouvait donc rétablie entre les trois fils de Lothaire Ier, et à l'entrevue de Coblenz en 860 Lothaire II put parler au nom de ses frères absents. Après s'être réconcilié avec l'empereur, le jeune roi reprit le chemin de la *Francia,* trop tard pour être présent au congrès de Bâle : pourquoi ne s'était-il pas arrangé de manière à y assister ? L'a-t-il fait avec intention, est-ce négligence de sa part, ou des empêchements imprévus l'ont-ils retenu ? Nous ne savons. Revenu dans son royaume, Lothaire se partagea entre la reprise de ses agissements contre Theutberge et les négociations qui avait pour but le rétablissement de la paix entre ses deux oncles. Mais au cours de celles-ci son attitude se modifia. En 859 il était retourné à l'alliance de Charles le Chauve, et c'est Charles qu'il soutint ; il n'en fut plus de même l'année suivante. Il servait de médiateur entre les deux adversaires, et les propositions d'accommodement passèrent par son intermédiaire, si même il n'en prit pas l'initiative. Les premières ouvertures qu'il fit au nom de Louis le Germanique furent de telle nature,

---

district de Berne). Ce serait Wippingen (ou Vuippens, Suisse, canton de Fribourg, district de Gruyères), qui aurait donné son nom au *c. Pipincensis* d'après Gisi, *Pagus Aventicensis* dans l'*Anzeiger für schweizerische Geschichte,* neue Folge, t. IV, pp. 235-253. Suivant Gisi, le *c. Pipincensis* aurait compris les *pagi minores* de Biel (Bienne), d'*Ofgowe* ou *Uffgowe* et de *Siselgowe,* et il aurait correspondu en grande partie au *comitatus Bargensis,* mentionné dès le xe siècle. Gisi pense que c'était pour garder une route donnant accès au Grand Saint-Bernard, qu'il s'était réservé, que Lothaire avait conservé le *c. Pipincensis.* Il y avait une voie plus directe, celle qui passait par Orbe, Lausanne, Saint-Maurice, mais s'il avait voulu la garder pour lui, le territoire qu'il cédait à son frère aurait été coupé en deux, et la valeur du cadeau qu'il faisait à Louis aurait été de beaucoup diminuée.

Gingins-la-Sarra, *Mémoires pour servir à l'histoire de Provence et de Bourgogne Jurane,* t. I, p. 31, n. 43, a soutenu que la donation de Lothaire à l'empereur n'avait été suivie d'aucun effet. Il en trouvait la preuve dans une charte de Hartmann, évêque de Lausanne, datée de la 13e année du règne du roi Lothaire (*Cartulaire de Lausanne,* p. 203), et dans les diplômes de Lothaire pour sa femme Theutberge des 17 janvier 866 et 24 novembre 868 (B. M. 1274 et 1284), où ce prince fait donation de *villæ* situées dans les *pagi* de Genève et de Lausanne. A l'objection tirée du fait que le traité de Meerssen ne parle pas de ces trois *pagi,* Gingins répond que Rodolphe, fils de Conrad, qui les gouvernait, s'était déclaré pour Louis II. — En admettant qu'il en ait été ainsi, que Rodolphe, à la mort de Lothaire, ait reconnu l'empereur pour souverain légitime, cela aurait-il empêché Louis le Germanique et Charles le Chauve de disposer des territoires compris entre les Alpes et le Jura ? Nous ne le pensons pas. Gingins-la-Sarra oublie d'ailleurs que Conrad, qui battit près d'Orbe Hubert dans un combat où ce dernier perdit la vie, était l'homme, le fidèle de l'empereur (voir ci-dessous). Les diplômes de Lothaire pour Theutberge ne prouvent rien, le roi ayant pu, tout en cédant à son frère les cités de Genève et de Lausanne, y conserver des domaines dont il avait la pleine jouissance. Reste, il est vrai, la charte de l'évêque Hartmann, qui est beaucoup plus embarrassante. D'après les *Annales Lausannenses* (*SS.*, t. XXIV, p. 779), Hartmann aurait été consacré le dimanche 6 mars 851. En 851, le 6 mars ne tombe pas un dimanche, et si l'indication du jour est exacte, c'est en 852, que Hartmann aurait été consacré. Comme la treizième année du règne de Lothaire Ier ne commence que le 20 ou le 21 juin 852, postérieurement à l'avènement de Hartmann, c'est peut-être sous le règne de ce prince et non sous celui de son fils et homonyme que cette charte aura été rendue. On rencontre d'autres documents où Lothaire Ier est qualifié de roi et non d'empereur, les chartes de Werden par exemple, et il est possible que la même erreur ait été commise à Lausanne. En datant l'adjudication des dîmes de Bulle par Hartmann à Teutland de 852-853 au lieu de 867-868, on supprime la seule difficulté sérieuse qui empêche de faire admettre comme réelle la cession de 859. Nous croyons donc qu'il n'en a pas été de la donation de Genève, de Lausanne, de Sion et de leurs territoires comme de celle faite par Lothaire de l'Alsace à Louis le Germanique en 860 : cette dernière n'a pas été effective, tandis que l'autre l'a été.

que Charles le Chauve dut les décliner[1]. Lothaire les modifia, et cette fois elles furent acceptées par le roi de France. Il semble pourtant qu'au moment où les trois rois se réunirent, toutes les questions de l'accord n'étaient pas réglées[2].

Le revirement de Lothaire fut provoqué par l'attitude hostile que prit Hincmar de Reims, le prélat le plus influent et le conseiller le plus écouté de Charles le Chauve, dans l'affaire du divorce. Nous ne savons si le roi de France avait, lui aussi, manifesté une opinion défavorable aux projets de son neveu, mais il était permis à ce dernier de penser que la conduite d'Hincmar avait reçu l'approbation du prince dont il était le sujet. Il n'en fallait pas davantage pour que Lothaire considérât son allié comme un ennemi, et cherchât dans Louis le Germanique un protecteur moins scrupuleux sur les questions de morale, et plus disposé à lui permettre d'agir au gré de ses passions[3].

Les négociations, nous l'avons dit, ne marchèrent qu'avec lenteur. Louis passa à Ratisbonne, en Bavière, la plus grande partie de l'hiver et du printemps[4]; l'affaire du divorce absorbait Lothaire[5], tandis que Charles était occupé à combattre les Normands[6]. Enfin, tout étant à peu près arrangé, on décida que les trois souverains et leurs principaux conseillers se réuniraient le 1er juin à Coblenz pour conclure la paix. C'était encore dans les États de Lothaire qu'avait lieu le congrès. La chose se comprenait d'elle-même, vu la situation centrale de ce royaume et le rôle de médiateur qu'avait joué Lothaire[7].

Une nombreuse suite accompagnait chacun des trois princes. A côté

---

1. *Conventus apud Confluentes, Adn. dni* Karoli (*CC.*, t. II, p. 154).

2. *Ann. Bert.* 860, p. 54.

3. Pour plus de détails, voir le chapitre suivant. Sur la nouvelle attitude de Lothaire, consulter Wenck, pp. 320, 338, 346; Sdralek, *Hinkmars von Reims kanonistiches Gutachten ueber die Ehescheidungs Lothars II*, pp. 15-16.

4. B. M. 1401, 1402.

5. Lothaire tint à Aix-la-Chapelle deux synodes, l'un le 9 janvier, l'autre en février (*Synodus Aquensis I* et *Synodus Aquensis II, CC.*, t. II, pp. 463-468). Entre les deux, on le trouve le 26 janvier à Valenciennes, où il fait, sur l'intercession de son *ministerialis* Werimund et de Déodat, trésorier de Saint-Denis, donation à cette dernière abbaye d'un manse sis à Valenciennes dans le *pagus* de Famars (B. M. 1255, *R. H. Fr.*, t. VIII, p. 407). Des négociations, relatives à l'affaire du divorce, avaient dû l'amener à la frontière de son royaume; Charles se trouvait alors dans la région de la Somme, occupé à traiter avec les Normands.

6. *Ann. Bert.* 860, p. 53.

7. *Ann. Bert.* 860, p. 54; *Ann. Fuld.* 860, p. 54; *Hludowici Karoli et Hlotharii II conventus apud Confluentes, CC.*, t. II, pp. 153 et suiv. C'est à ce congrès de Coblenz que se rapporte probablement le passage suivant des *Ann. Xant.*, 861 : « Eo anno hiemps longissima et supradicti reges iterum secretum colloquium in supradicta insula habuerunt penes Confluentium vastantes omnia quae in circuitu erant. » (*SS.*, t. II, p. 230.) Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 481, croit qu'il s'agit de l'année 859 et de la conférence d'Andernach, mais c'est une erreur. Comme l'a justement fait observer Dümmler, t. I, p. 453, n. 4, l'hiver rigoureux, dont parlent les *Ann. Xantenses* et qu'elles placent avant l'entrevue, est celui de 859-860, les *Annales Bertiniani* et *Fuldenses* en font foi. La réunion des trois souverains, qui est venue après, ne peut donc être que celle de Coblenz et non celle d'Andernach, qui a précédé le gros hiver.

de Lothaire on voit l'archevêque de Cologne Gunther, les évêques Advence de Metz, Hatton de Verdun et Francon de Liège[1], son oncle maternel Liutfrid, les comtes (Boson) Christian, Garnier, Giselbert, Hugues, Liuthard, Matfrid, Ricuin, Sigard, Sigeric[2]; avec Louis le Germanique, les évêques Altfrid d'Hildesheim, Salomon de Constance, Thierry de Minden, Liutbert de Münster, Gebhard de Spire, Witger abbé d'Ottenbeuren, et les comtes Ernest, Bérenger et Ludolf[3]; avec Charles le Chauve, Hincmar, archevêque de Reims, Chrétien, évêque d'Auxerre, Vulfade, abbé de Rebais, ses oncles maternels Conrad et Rodolphe, son cousin germain Conrad et le comte Honfroy[4]. L'oncle

---

1. Theutgaud n'assistait pas au congrès de Coblenz. Pour expliquer son absence, Brower et Masen ont prétendu qu'il était alors entre les mains de brigands qui l'avaient capturé et qui ne le relâchèrent qu'après lui avoir fait contracter un engagement dont le releva le pape Nicolas (*Annales Trevirenses*, t. I, p. 417, col. 2). La bulle attribuée au pape par les deux auteurs est certainement fausse (Gœrz, *MR. R.*, t. I, p. 179, n° 631), et l'histoire des brigands de même. Calmet, t. I, col. 701, croit que Theutgaud et Gunther (Calmet oublie que ce dernier était à Coblenz) étaient peut-être partis pour Rome. L'énumération des évêques et des grands qui prirent part au congrès vient après l'*Adnuntiatio* Karoli et le *Sacramentum firmitatis* Hludowici, *CC.*, t. II, p. 154. Eckhart, *Commentarii de rebus Franciæ Orientalis*, t. II, pp. 476-477, a identifié la plupart des personnages mentionnés dans cette liste.

2. Nous avons parlé précédemment de Liutfrid, frère d'Ermengarde, de Giselbert, le gendre de Lothaire Ier, et de Matfrid, fils du comte d'Orléans. Boson serait, d'après Eckhart, le fils de Bivin, le futur roi de Provence; mais on pourrait tout aussi bien penser à son oncle, le mari d'Engeltrude, qui vint à Coblenz réclamer sa femme (Hincmar, *De divortio Hlotharii*, quæstio Va, Migne, t. CXXV, col. 754), et qui, de plus, pouvait, ainsi qu'Évrard, représenter l'empereur au congrès. — Un comte Christian alla, en 866, à Rome, comme envoyé de Lothaire II (J. E. 2871). — On connaît plusieurs personnages, du nom de Garnier (Werner), dont les uns sont Lorrains, tels que celui que Lothaire II, dans un diplôme pour Hornbach, qualifie de « senior » de l'abbé Richard (B. M. 1272), ou que le comte de Cologne (*Ann. Colon. brevissimi* 849, *SS.*, t. I, p. 97), ou enfin qu'un autre comte, neveu d'Hériric, que Louis le Germanique condamna à restituer différents domaines à l'abbaye de Prüm (B. M. 1436). Ce dernier pourrait être Allemand; quant au margrave de Pannonie, il l'est certainement (*Ann. Bert.* 866, p. 84; *Ann. Fuld.* 865-866, pp. 63-64). — Hugues doit être le fils de Liutfrid, oncle maternel de Lothaire II. — Vers la fin de 861, un comte Leutard fut, avec l'évêque Advence, envoyé par Lothaire II à Charles le Chauve (*Ann. Bert.* 861, p. 56). — Un Ricuin, joint à Ermenald et à Frédéric, jure, au nom de Lothaire Ier, une trêve avec Louis le Germanique et Charles le Chauve (Nithard, liv. II, ch. 10, p. 27); un comte Ricuin donne Colmar à l'abbaye de Münster pour le repos de l'âme de son neveu Adelric en 864-865 (Schœpflin, *Als. dipl.*, t. I, supplem., p. 474); un diplôme de Lothaire II pour Echternach mentionne un comte de ce nom qui possédait des vignes à Crœv (B. M. 1285). Mais il y avait en France un comte Ricuin, fait prisonnier en 844 à la bataille que gagna Pépin II sur l'armée de Charles le Chauve (*Ann. Bert.* 844, p. 31), envoyé en 853 comme *missus* dans les *pagi* de Reims, de Voncq, etc., et en 856 comme négociateur aux grands révoltés (*CC.*, t. II, pp. 275, 279, 283, 284). Voir sur ce personnage Bourgeois, *Le Capitulaire de Kiersy*, p. 244. — Un comte Sigard fait, le 4 novembre 844, un échange avec Marcward, abbé de Prüm (*MR. UB.*, t. I, n° 58; placé par erreur à 826). — Un comte Sigeric fait, en 866, avec un autre comte, Irenfrid, la remise à Prüm des biens de Hidilde (*MR. UB.*, t. I, n° 105).

3 et 4. Voir Eckhart, *op. cit.*, et les notes de Krause, *CC.*, t. II, p. 154. Conrad, l'oncle maternel de Charles le Chauve, se trouvait-il encore au service du roi de France, ou l'avait-il déjà abandonné pour aller vivre auprès de Lothaire II, dont il avait épousé une tante maternelle? En 862, à l'entrevue de Savonnières, il est cité par Hincmar comme l'un des principaux conseillers de Lothaire, mais depuis quand s'était-il retiré en Lorraine?

d'Ermentrude, femme de Charles le Chauve, Adalard, assistait aussi à l'entrevue de Coblenz, mais il devait figurer dans la suite de Lothaire, en raison des grands monastères appartenant au royaume de ce prince dont il était l'abbé séculier[1]. Ni Louis II, ni son frère Charles, nommés pourtant dans le traité, n'étaient venus à Coblenz ; s'étaient-ils au moins fait représenter ? Dans l'énumération des comtes, celui qui occupe le second rang s'appelle Evrard. Ne serait-ce pas le margrave de Frioul, gendre de Louis le Pieux, qui était un des sujets de l'empereur[2] ? Quant au mandataire de Charles de Provence, il faudrait peut-être le chercher parmi les personnages que l'on n'a pu identifier jusqu'à présent[3].

C'est le 1er juin que Lothaire et ses deux oncles se trouvèrent rassemblés à Coblenz[4]. Les négociations furent entamées le jour même ou le lendemain pour résoudre les questions encore pendantes. Enfin, le 5, toutes les difficultés étaient aplanies, il ne restait plus qu'à rédiger le texte du traité, des serments et des *adnuntiationes*. Ce soin fut confié à une commission formée des archevêques, évêques, abbés et comtes des trois souverains, commission qui siégea dans la sacristie de l'église Saint-Castor de Coblenz. Le lendemain, 6 juin, le travail était terminé et l'on put de la sorte fixer au jour suivant la cérémonie solennelle qui devait marquer la restauration de la paix et de la concorde entre les descendants de Charlemagne.

Elle eut lieu à Saint-Castor et s'ouvrit par une allocution de Charles le Chauve qui rappela l'expédition que son frère, cédant à des conseils perfides, avait entreprise contre son royaume, le rôle de médiateur qu'avait joué Lothaire, le refus qu'il avait dû opposer aux premières propositions de son neveu, qui en avait ensuite fait d'autres plus acceptables ; Charles invitait les assistants à ratifier les clauses dont on allait donner lecture, et à en assurer l'exécution. La séance proprement dite se composait de trois actes, à savoir : serments des trois rois, lecture du capitulaire où se trouvaient consignés leurs engagements, enfin, procla-

---

1. Nous parlerons avec quelques détails de ce personnage dans l'un des chapitres les plus prochains.

2. L'hypothèse est d'autant plus vraisemblable que cet Evrard vient le second sur la liste des seigneurs laïcs, immédiatement après Conrad, oncle maternel de Charles le Chauve, beau-frère de Louis le Germanique, qui avait épousé une de ses sœurs, et mari d'une tante maternelle de Lothaire II. Evrard tenait d'aussi près à la famille de Charlemagne, ayant épousé Gisèle, sœur utérine de Charles le Chauve. Nous avons dit que le Boson mentionné sur la liste des grands pourrait bien être le mari d'Engeltrude, comte en Italie. Louis II aurait eu ainsi deux représentants à Coblenz.

3. Parmi les grands qui assistent au congrès, on trouve un Arnoul et un Wigeric : il y avait dans le royaume de Charles, fils de Lothaire Ier, deux comtes de ce nom, que nous fait connaître une charte non datée, mais de cette époque, dressée à la suite d'un jugement prononcé à Sermorens et par lequel un comte Wigeric était condamné à restituer à Agilmar, archevêque de Vienne, différents domaines qu'il avait usurpés ; parmi les grands qui siégeaient à ce plaid, on trouve un comte Arnoul (D'ACHERY, *Spicilegium*, 2e éd., t. II, p. 343). Ce sont peut-être ces deux personnages, la partie adverse d'Agilmar et l'un des juges du procès, qui figurent au congrès de Coblenz comme plénipotentiaires de leur maître.

4. *Ann. Bert.* 860, p. 54.

mations au peuple de Louis, de Charles et de Lothaire. Le premier, Louis le Germanique fit le serment de ne causer aucun préjudice ni à son frère, ni à ses neveux, Louis, Lothaire et Charles, mais de les aider au contraire dans la mesure de ses forces. Charles et Lothaire répétèrent *mutatis mutandis* le même serment.

On lut ensuite les articles du capitulaire, qui renfermait le détail des engagements que les princes prenaient vis-à-vis les uns des autres, ou à l'égard tant de l'Église que de leurs propres sujets. Sur douze articles, huit, les cinq premiers et les trois derniers, ne font que répéter ceux du deuxième capitulaire de Meerssen. Oubli des injures, assistance mutuelle, extradition des malfaiteurs, etc., telles sont les promesses toujours renouvelées et toujours violées que se font une fois de plus les princes carolingiens[1]. La partie originale du capitulaire de Coblenz comprend une indication aux évêques de la marche qu'ils doivent suivre à l'égard des malfaiteurs : les exhorter d'abord à la pénitence ; s'ils s'y refusent, les faire arrêter par l'autorité séculière, et, si l'on ne peut les saisir, les excommunier[2]. Les rois ordonnent en outre l'exécution des capitulaires, émanant d'eux-mêmes ou de leurs ancêtres, qui édictent des peines contre le vol, le rapt, la rébellion, et ils prescrivent en général l'obéissance à tous les capitulaires[3]. Mais l'article qui paraît le plus nettement inspiré par les événements de l'année 858 est le septième : il promet aux fauteurs de troubles le pardon d'abord, s'ils le demandent et si, de plus, ils s'engagent à être désormais fidèles, puis la restitution de leur patrimoine et, sous certaines conditions, celle des honneurs, c'est-à-dire des charges et des bénéfices dont ils avaient été revêtus autrefois[4].

Après la lecture de ces articles vinrent les *adnuntiationes*, à commencer par celle de Louis le Germanique qui la prononça en allemand. A la suite d'une allusion discrète aux événements de 858, qui avaient rendu nécessaire la présente réunion[5], Louis parlait de la paix et de la concorde rétablies entre lui, son frère et ses neveux[6], s'engageait à respecter les conventions du traité, à honorer l'Église et les membres du clergé[7], à assurer aux fidèles et à tous les sujets la jouissance de leurs biens et honneurs, la protection des lois et une justice impartiale[8]. Ceux qui commettraient des déprédations, ainsi que les conspirateurs, les ravisseurs seraient punis[9] ; les malfaiteurs qui passeraient d'un royaume dans

1. *Conv. ap. Confl., capitula ab omnibus conservanda,* ch. 1-5 et 10-12 (*CC.*, t. II, pp. 155 et 156).
2. *Ibid.*, ch. 6, p. 155.
3. *Ibid.*, ch. 7 et 8, p. 156.
4. *Conv. ap. Confl., capitula,* etc., ch. 7 (*CC.*, t. II, p. 156).
5. *Conv. ap. Confl., Adn. domni* Hlud., ch. 1 (*CC.*, t. II, p. 157).
6. *Ibid.*, ch. 2 et 3, p. 157.
7. *Ibid.*, ch. 4, p. 157.
8. *Ibid.*, ch. 5, p. 157.
9. *Ibid.*, ch. 6 et 7, p. 158.

un autre seraient extradés[1]. Le souverain qui violerait les clauses du traité devait être traduit devant l'assemblée générale et subir un châtiment pour que personne ne fût tenté de suivre son exemple[2].

On le voit, Louis manifestait pour l'avenir les intentions les meilleures, les plus pacifiques, mais il n'exprimait, du moins d'une façon explicite, aucun regret du passé. Il ne reconnaissait pas, comme l'avaient voulu les évêques du concile de Metz, qu'il avait péché en essayant, contrairement à ses serments, de dépouiller son frère. Sur ce point, il avait donc obtenu gain de cause, et son orgueil n'avait pas eu à souffrir d'un aveu quelque peu humiliant. Mais ce succès n'était pas le seul qu'il eût obtenu[3].

Après que Charles eut répété la même *adnuntiatio* que son frère, d'abord en langue romane, puis, partiellement, en tudesque[4], Louis, s'adressant à lui en roman, l'invita à déclarer ses intentions au sujet des grands rebelles qui s'étaient réfugiés en Germanie[5]. Charles, se servant de la même langue, répondit à haute voix qu'il pardonnait aux hommes qui l'avaient abandonné, leur restituait les alleux dont ils avaient hérité et ceux qu'ils avaient acquis ou que son père leur avait donnés, à condition qu'ils vécussent en paix et que Louis restituât aux fidèles de Charles qui n'avaient pas abandonné leur maître les alleux que ceux-ci possédaient en Germanie. Pour ce qui était des alleux ou des bénéfices que lui, Charles, avait concédés, il les rendrait, après en avoir délibéré avec son frère, à ceux qui reviendraient à lui[6]. Ici encore, Louis le Germanique avait gain de cause ; on se rappelle que cette question avait empêché la conférence d'Andernach d'aboutir à un accord, Charles ne voulant pas alors laisser les seigneurs rebelles rentrer en possession de leurs biens. Il avait fini par céder.

Lothaire, qui prit ensuite la parole en allemand, déclara qu'il approuvait les articles que l'on venait d'entendre, et promit de les observer[7]. Un discours de Charles, où ce prince exhortait à la concorde et exprimait l'espoir que Dieu garderait les assistants sains et saufs, termina la cérémonie[8].

La paix était donc définitivement rétablie entre les princes carolingiens, paix tout à l'avantage de Louis le Germanique, puisque ce prince

---

1. *Conv. ap. Confl., Adn. domni* Hlud., ch. 5, p. 157. Pour la comparaison entre ces chapitres et ceux des conventions antérieures, voir les notes de Krause.

2. *Ibid.*, ch. 3 (*CC.*, t. II, p. 157).

3. Si Gfrœrer, t. I, pp. 309-313, croit que le traité était tout à l'avantage de Louis le Germanique, Wenck a, par contre, fait ressortir, pp. 346 et 347, le tort matériel et moral causé à Louis le Germanique par son expédition de 858. Dümmler, t. I, pp. 460-463, tout en reconnaissant que Louis n'avait pas eu à s'humilier et qu'il avait obtenu pour ses partisans de France les conditions qu'il réclamait, estime que ce prince avait subi une défaite morale, que son prestige était amoindri, son autorité dans s n propre royaume ébranlée.

4 et 5. *Conv. ap. Confl., CC.*, t. II, p. 158.

6, 7 et 8. *Conv. ap. Confl.*, t. II, p. 158. Sur le caractère des *Adnuntiationes* de Coblenz, voir les réflexions de Bourgeois, *Le Capitulaire de Kiersy*, pp. 59-61.

avait échappé au châtiment que méritait sa violation de la foi jurée, et qu'il n'avait pas été obligé d'offrir à son frère la réparation qu'en bonne justice il lui devait pour avoir, sans motif légitime, envahi son royaume. C'était en partie grâce à Lothaire que Louis avait pu traiter à des conditions qui ne coûtaient rien à son amour-propre et qui n'exigeaient de lui aucun sacrifice matériel[1].

Le nouveau revirement de Lothaire devait durer plus longtemps que les autres, et, jusqu'à la fin de son règne, ce prince entretiendra de bonnes relations avec le roi des Francs Orientaux, tandis qu'il verra presque constamment un ennemi dans son autre oncle. Bien des raisons justifient la nouvelle attitude de Lothaire II. Louis le soutiendra dans l'affaire du divorce ; Charles, au contraire, ne cessera pas de contrecarrer ses projets. La politique extérieure des deux oncles de Lothaire s'est d'ailleurs complètement modifiée. Au cours des dix dernières années, Louis avait joué le rôle de perturbateur de la paix publique ; à deux reprises, en 854 et en 858, il avait manqué gravement à sa parole, en cherchant à priver son frère de la part d'héritage qu'il lui avait solennellement reconnue en 843. Charles n'avait rien à se reprocher de pareil, il ne s'était attaqué ni à ses frères, ni à ses neveux. A partir de 860, les rôles sont intervertis : Louis, devenu pacifique, respecte ses engagements, et c'est le roi de France qui devient agressif et provoquant, pour le rester jusqu'à sa mort. Les royaumes de ses neveux, Lothaire et Charles, excitent sa convoitise, et, s'il se pose en protecteur de Theutberge, s'il intrigue pour empêcher Lothaire d'épouser Waldrade, c'est bien moins par souci de la morale que dans une pensée de convoitise : il veut empêcher son neveu d'avoir des héritiers directs aptes à lui succéder, il espère même qu'il se produira des circonstances qui lui permettront de dépouiller Lothaire de ses États[2]. La méfiance qu'il inspire est donc très légitime, et l'on s'explique que Lothaire, malgré l'attitude suspecte prise à certains moments par le roi de Germanie, ait recherché l'alliance et la protection de ce dernier prince. Il n'attachera pas un moindre prix à l'amitié de son frère aîné, dont il a besoin pour le succès de ses projets matrimoniaux, et, bien que Louis II ne parvienne pas à obtenir

---

1. Pour les réflexions de Gfrœrer, de Wenck et de Dümmler, voir ci-dessus, p. 140, n. 3. Louis le Germanique se rendit peut-être compte du préjudice que lui avait causé son attaque malheureuse contre Charles le Chauve. On s'expliquerait ainsi la conduite prudente et presque effacée qu'il observa dans la suite. Zeller, *Histoire d'Allemagne*, t. II, p. 139, estime que Lothaire s'était habilement conduit au cours des négociations qui aboutirent au traité de Coblenz ; le jeune roi semblait désigné pour jouer le rôle d'arbitre entre deux grands peuples, mais il allait perdre la situation avantageuse qu'il occupait. Lothaire mérite-t-il vraiment l'éloge que veut bien lui accorder Zeller ? Son rôle avait été nul pendant la lutte de ses deux oncles, et après il n'avait pas su ou pas voulu obtenir pour le roi de France la réparation que celui-ci demandait et à laquelle il avait droit.

2. Sur la nouvelle politique et sur les visées de Charles le Chauve depuis 860, voir les appréciations de Leibniz, *Ann. imp. occ.*, pp. 592, 618 ; de Warnkœnig et Gérard, *Histoire des Carolingiens*, t. II, p. 251 ; de Noorden, *Hinkmar*, p. 162, et de Schrœrs, *Hinkmar*, p. 222.

la sanction du pape, il n'en rendra pas moins à son cadet plus d'un service.

Avant de poursuivre plus loin, il nous faut revenir un peu en arrière, étudier les origines, les causes et les premières phases de cette affaire du divorce, qui, depuis 860 jusqu'à la mort de Lothaire II, va constituer la principale, sinon l'unique préoccupation du jeune souverain, celle qui inspirera toutes ses démarches, toutes ses actions.

CHAPITRE IV

L'Affaire du divorce. — Première tentative faite par Lothaire pour se séparer de Theutberge (857-858). — Premier et deuxième conciles d'Aix-la-Chapelle (860).

Ce n'était pas de son plein gré, nous l'avons dit, que Lothaire avait quitté Waldrade pour épouser Theutberge. Les grands, qui entendaient faire du jeune prince leur instrument, lui avaient imposé ce mariage, espérant le tenir par une femme à leur dévotion [1]. Nous ne savons si le succès des projets ambitieux que les grands lui avaient fait adopter eût fait oublier à Lothaire le souvenir importun des circonstances qui avaient entouré son union avec Theutberge ; mais l'échec du plan auquel il s'était associé ne pouvait que contribuer à le détacher d'une femme qu'il n'aimait pas et qui n'avait pas su, d'ailleurs, gagner son affection. Abstraction faite des accusations, probablement calomnieuses, dont elle fut l'objet, Theutberge ne possédait pas, à ce qu'il semble, les qualités propres à fixer le cœur de son époux. Sa tâche, il faut le reconnaître, était bien malaisée : elle avait à lutter contre le souvenir de Waldrade, à se faire pardonner et les procédés mis en usage pour décider Lothaire à l'épouser, et l'avortement des espérances ambitieuses qu'il avait conçues. Pour réussir dans des conditions aussi défavorables, il aurait fallu à Theutberge la beauté, la grâce, le charme et une certaine adresse. Les historiens ne nous parlent pas de son physique, et nous en sommes réduits à des suppositions. Moralement, elle était d'un caractère faible, elle n'avait pas de ressort, pas de force de résistance ; aussi, n'a-t-elle été qu'un jouet, qu'un instrument, entre les mains de son frère, de son mari et de Charles le Chauve. Si encore elle avait donné des enfants à Lothaire, peut-être celui-ci l'aurait-il supportée ; il n'aurait pu, malgré les artifices et les exhortations de Waldrade, chercher à se débarrasser d'une femme dont il aurait eu un héritier : à défaut de l'amour conjugal, l'amour paternel aurait retenu le jeune roi, et de grandes calamités auraient été épargnées à lui-même, ainsi qu'à son peuple. Le malheur voulut que Theutberge fût stérile. L'était-elle naturellement, ou par la faute de Lothaire, comme le pape Nicolas Ier le reprochera un jour à ce prince [2] ? Remarquons qu'elle ne l'aurait pas toujours été, d'après Lothaire lui-même, qui l'obligea à s'accuser d'avoir entretenu avec son frère Hubert des relations incestueuses contre nature, et d'avoir été rendue

1. Sur le mariage de Lothaire II et de Theutberge, voir le chapitre Ier du livre II.
2. J. E. 2870.

grosse par lui. C'était évidemment une calomnie, mais elle allait, dans une certaine mesure, à l'encontre de l'accusation de stérilité ; il est vrai que les manœuvres abortives auxquelles Theutberge aurait eu recours, pour faire disparaître le fruit de son crime, auraient pu la rendre pour l'avenir impropre à la maternité. Quoi qu'il en soit, nous sommes disposé à admettre que, pour une raison ou pour une autre, Theutberge était incapable d'avoir des enfants [1] : la persistance de Lothaire à faire annuler l'union qu'il avait contractée avec elle en est pour nous une preuve certaine, de même que la persévérance non moins grande dont fit preuve dans son opposition aux projets de son neveu Charles le Chauve, qui convoitait la succession de ce dernier. Si Lothaire et son oncle tenaient tant, le premier à se défaire de Theutberge, le second à la lui faire conserver, c'est évidemment parce qu'elle ne pouvait donner d'héritier à son mari.

Tout concourait donc à éloigner Lothaire de sa femme, et ce qui rendait plus précaire encore la situation de celle-ci, c'est qu'elle avait une rivale, un instant écartée, mais dont l'influence allait revivre et s'exercer toute-puissante sur le jeune roi. Depuis 857, Waldrade est, dans toute la force du terme, la maîtresse de Lothaire, qui n'agit plus que pour elle et par elle : pendant douze années, il cherchera à en faire sa femme légitime, et il mourra, en quelque sorte, à la peine. Beaucoup d'autres princes, mariés à des femmes qu'ils n'aimaient pas, dont ils n'avaient pas eu d'enfant, les ont cependant conservées ; ils allaient chercher, auprès d'une ou de plusieurs maîtresses, des consolations à leurs ennuis, à leurs chagrins domestiques ; mais l'idée d'épouser l'une d'entre elles, alors même qu'elle leur avait donné des enfants, ne paraît pas leur être venue. Lothaire, au contraire, veut faire descendre Theutberge du trône, afin d'y élever Waldrade. Pour qu'un homme d'un caractère plutôt faible et vacillant, comme l'était ce prince, montrât autant de constance et de ténacité, il ne suffisait pas qu'il aimât passionnément Waldrade, il fallait que celle-ci eût l'ambition de régner et fît marcher son amant. Un autre sentiment guidait probablement Waldrade, ainsi que Lothaire, le désir d'assurer la couronne à leur fils. Était-ce plutôt pour elle que pour son enfant que travaillait Waldrade ? Il la faudrait mieux connaître, pour répondre à cette question : les chroniqueurs qui nous parlent d'elle lui sont tous hostiles, et l'on aurait tort d'ajouter une foi aveugle à leurs récits. Remarquons pourtant qu'elle se retira dans l'abbaye de Remiremont, ce qui implique sans doute l'abandon de ses enfants. Réginon nous apprend que Hugues, le fils de Lothaire et de Waldrade, avait été élevé par le comte Wibert [2]. Cela ne prouverait ni un grand amour maternel, ni même une vive affection pour le roi défunt : elle aurait dû tenir d'autant plus à garder Hugues auprès d'elle qu'il lui

1. Ranke, *Weltgeschichte*, VI^ter Theil, 1te Abtheilung, p. 182, croit à la stérilité de Theutberge.

2. *Chronicon* 883, p. 121.

rappelait un homme qui, à vouloir l'épouser, avait risqué sa vie et son royaume.

Waldrade nous apparaît donc sous les traits d'une femme ambitieuse, énergique, volontaire ; ce n'est pas Lothaire qu'elle aime, mais le souverain ; elle désire le pouvoir, le faste et les honneurs du rang suprême [1]. Belle, avec cela, et possédant l'art de charmer et de retenir un jeune homme ardent, il semble qu'elle ait tenu Lothaire plutôt par les sens que par le cœur : du moins, une anecdote, suspecte à vrai dire, mais que l'auteur de la *Vita S. Deicoli* n'a certainement pas inventée, tendrait à prouver que l'amour de Lothaire pour sa maîtresse était un amour de chair.

Peut-être avons-nous trop noirci Waldrade. Nous l'avons dit en passant, mais il est bon d'y revenir, les chroniqueurs qui nous la dépeignent sont des gens d'église, des moines, qui lui sont naturellement défavorables, qui, par état, doivent la condamner, en raison des scandales dont elle a été indirectement la cause ; ils se sont trouvés conduits à ne parler que de ses défauts et de ses vices. Si certains personnages, qui valaient peut-être beaucoup moins que Waldrade, ont reçu de tel ou tel chroniqueur des louanges bien inattendues, c'est tout simplement parce qu'ils avaient été généreux envers l'abbaye où ce chroniqueur était moine. L'obligé ne peut décemment dire du mal de ses bienfaiteurs, si indignes soient-ils. Suivant donc que l'on avait été prodigue ou avare de son bien, l'on était encensé ou flétri. La munificence dont Waldrade a pu faire preuve, ou qu'elle a pu provoquer chez son amant, a été perdue pour elle, en ce sens qu'elle ne lui a valu aucune appréciation indulgente, sinon complètement favorable ; s'il y en a eu, elles ne nous sont pas parvenues. Nous avons longuement parlé de Waldrade, mais il était nécessaire de faire la lumière, dans la mesure du possible, sur cette femme, dont l'existence fut si étroitement liée à celle de Lothaire.

Une autre question qu'il serait intéressant d'élucider, est celle de l'époque à laquelle sont nés les enfants que Lothaire eut de Waldrade : la chose a surtout de l'importance pour Hugues, car la naissance d'un fils donnait à Waldrade une force et une autorité plus grandes encore : entre Waldrade, qui lui avait donné un héritier, et la stérile Theutberge, il était difficile à Lothaire d'hésiter. Il pouvait même considérer qu'il accomplissait presque un devoir en assurant à son fils, par son mariage avec Waldrade, des droits à la couronne. Tant que Theutberge restait la femme de Lothaire, Hugues n'était qu'un bâtard, inhabile à succéder ; il devenait l'héritier légitime de son père, du jour où celui-ci faisait de Waldrade une épouse et une reine. Hugues est mentionné pour la première fois dans un diplôme rendu le 18 mai 863 par son père, en faveur

1. « Waldrade, trop fière ou trop vertueuse, ne consentit pas à être la concubine du roi », dit l'auteur anonyme qui a écrit *Le Divorce du roi Lothaire et de la reine Theutberge* (*Revue nationale de Belgique*, t. VI, p. 100). D'après Ernouf, *Histoire de Waldrade*, p. 44, Waldrade est plus ambitieuse qu'aimante ; c'est à son instigation que Lothaire s'est montré aussi tenace et aussi opiniâtre.

de l'abbaye Saint-Pierre de Lyon[1] : cela ne prouve pas qu'il venait seulement de naître, puisque Waldrade, qui est nommée dans le même acte, n'est pas une seule fois mentionnée auparavant. L'époque à laquelle commence la vie publique de Hugues ne nous fournit aucune indication. C'est en 878 que le jeune prince fait ses débuts comme prétendant au trône[2] : né en 863, il aurait eu alors quinze ans, l'âge de la majorité ; il aurait été apte à faire valoir ses droits. Louis III ne comptait pas plus de seize ans quand il succéda à son père, Carloman était encore plus jeune, et Charles le Simple n'avait pas quatorze ans révolus quand ses partisans le firent sacrer à Reims. Pourtant, il nous semble que la naissance d'un fils peut seule expliquer les efforts faits par Lothaire pour répudier Theutberge et recouvrer le droit d'épouser Waldrade. Peut-être la venue d'une fille, Berthe ou Gisèle, a-t-elle suffi pour déterminer le jeune roi. En tout cas, nous croyons qu'il n'a commencé la campagne contre Theutberge qu'une fois convaincu de la stérilité de celle-ci et de la fécondité de Waldrade.

Voilà donc Lothaire résolu à se débarrasser de Theutberge : comment pouvait-il atteindre son but ? Le moyen le plus simple et le plus brutal consistait à faire périr sa femme ; mais Lothaire reculait devant un meurtre. Charlemagne avait renvoyé à Didier, roi des Lombards, sa fille qu'il avait régulièrement épousée[3] ; mais les temps étaient changés, et Lothaire n'était pas Charlemagne. Le droit d'alors permettait-il au roi de faire casser sa première union et d'en contracter une nouvelle ? Il faut distinguer entre le droit civil et le droit canon. Le droit franc admettait le divorce, et laissait le mari libre de se remarier, si le divorce avait été prononcé en sa faveur ; dans le même cas, la femme, au contraire, ne pouvait prendre un autre époux. Quant au droit canon, il distinguait la séparation pour cause de chasteté du divorce prononcé pour adultère d'un des conjoints, et il interdisait au mari de prendre une autre femme du vivant de la première. Mais l'Église, tout en se prononçant en principe pour l'indissolubilité du mariage, admettait des cas de nullité ; ils se présentaient quand les conditions nécessaires à la validité de l'union faisaient défaut, soit pour l'un des époux, soit pour tous les deux. Ainsi, un incestueux ne pouvait contracter de mariage légitime[4]. Quelle était pour les affaires de ce genre la juridiction compétente ? On doit encore distinguer deux actions différentes et successives, la première destinée à l'examen de la question de fait : y avait-il eu, par exemple, adultère ? la seconde, qui avait pour but de prononcer sur la validité de l'union, de décider si, oui ou non, celle-ci devait être annulée. La première action ressortissait au tribunal séculier, de l'aveu même d'Hincmar, la seconde

---

1. B. M. 1265.

2. Sur les débuts de Hugues dans la vie publique, voir IIe partie, liv. II, ch. Ier.

3. Einhardi *Vita Karoli Magni*, ch. 18, p. 16 ; Paschasii Radberti *Vita Adalhardi*, ch. 7 (*SS.*, t. II, p. 525).

4. Voir Hincmar, *De div. Hloth.*, interr. XIXa, Migne, t. CXXV, coll. 730-731.

aux juges laïcs, d'après le droit civil, tandis que l'Église la revendiquait de son côté [1].

C'est l'annulation de son mariage que Lothaire va poursuivre, et, pour l'obtenir, il fera valoir successivement deux motifs. Il commencera par accuser Theutberge d'inceste avec son frère Hubert ; plus tard, il prétendra que son père l'avait marié à Waldrade, et que, par suite, l'union qu'il a contractée après avec Theutberge n'est pas valable.

Jusqu'en 860 au moins, Lothaire ne parla pas de son mariage avec Waldrade, il invoqua uniquement l'inceste de Theutberge, pour faire prononcer le divorce. A ce moment, il espérait pouvoir arranger l'affaire avec ses évêques et ses grands, et s'il jugeait possible de leur faire accepter l'histoire de l'inceste, car il s'agissait d'un fait qui, naturellement, n'avait eu aucun témoin, il trouvait sans doute plus difficile de prouver qu'avant la mort de son père il avait épousé Waldrade ; il lui aurait fallu produire les gens qui avaient assisté à la cérémonie. Lothaire n'osait pas encore, même devant un auditoire servile, avancer un fait notoirement faux. Il n'en usa pas de même avec le pape Nicolas Ier, espérant sans doute que celui-ci n'irait pas au fond des choses et accepterait, sans se livrer à une enquête minutieuse, la version arrangée des événements qu'on lui présenterait. Si telle avait été son attente, elle fut cruellement déçue.

La première tentative de Lothaire contre Theutberge remonte à l'année 857 : il y avait à peine deux ans qu'ils étaient mariés, car le fait est antérieur au 15 septembre [2]. D'après les confidences de Lothaire lui-même aux évêques du deuxième concile d'Aix-la-Chapelle, le bruit lui serait venu que Theutberge avait été souillée par son frère. Cette nouvelle l'aurait vivement peiné et l'aurait déterminé à rompre ses relations avec sa femme [3]. Qu'y a-t-il de fondé dans ce bruit ? Theutberge en 860 s'avouera coupable, mais en 858 elle s'y était refusée, et plus tard, redevenue libre, réfugiée dans le royaume de Charles le Chauve, elle rétractera sa confession, la déclarant arrachée par la violence [4]. Remarquons que Lothaire, s'il a convoqué Hubert à plusieurs reprises, ne lui a jamais accordé les garanties que celui-ci réclamait pour sa sûreté personnelle. Aussi Hubert

---

1. Voir, sur ces questions du mariage et du divorce, Sdralek, *Hinckmars kanonistisches Gutachten*, pp. 93-98 et 108-119 ; Schrœrs, *Hinkmar von Reims*, pp. 193-196 et 499-503 ; Hauck, *Kirchengeschichte Deutchlands*, t. II, p. 507 ; surtout Esmein, *Le Mariage en droit canonique*, t. I, pp. 16-25, t. II, pp. 45-71. C'est dans cet important travail que nous avons puisé les éléments du résumé que nous venons de donner. La théorie d'Hincmar sur les droits respectifs de la juridiction séculière et de la juridiction ecclésiastique ne se dégage pas toujours avec une clarté suffisante ; aussi, Sdralek et Schrœrs ne sont-ils pas d'accord sur l'opinion qu'il convient d'attribuer à l'archevêque de Reims. Nous le verrons en analysant le traité *De divortio Hlotharii II*.

2. L'éloignement de Theutberge par son mari est raconté par les *Ann. Bert.* 857, p. 47, avant un orage qui éclata à Cologne, et ce dernier événement, d'après les *Ann. Fuld.* 857, p. 48, eut lieu le 15 septembre.

3. *Syn. Aq. II*, ch. 16, *CC.*, t. II, p. 467.

4. Nicolai I *commonitorium legatis datum*, J. E. 2726.

n'a-t-il jamais comparu devant les conciles qui ont jugé sa sœur[1]. Il eût pourtant été indispensable qu'on le confrontât avec elle, et que l'on obtînt ses aveux, puisqu'il était le principal coupable, avant de condamner Theutberge, sa victime et sa complice. Si Lothaire refusait à Hubert les garanties que ce dernier jugeait nécessaires, c'est qu'il avait intérêt à le tenir éloigné, c'est qu'il craignait des débats contradictoires, qui auraient prouvé l'innocence de Theutberge : c'eût été la ruine de ses projets. Aussi, quoique Hubert fût un homme de très mauvaises mœurs, quoique l'invraisemblance même de l'accusation contre Theutberge (qui aurait été rendue grosse malgré la nature de ses relations avec son frère[2]) semble dans une certaine mesure attester la sincérité et la bonne foi de ceux qui l'avaient portée, croyons-nous que cette histoire est fausse de tout point, et qu'elle a été fabriquée soit par Lothaire lui-même, soit par des gens de son entourage. Peut-être, afin de dépister les soupçons, le roi eut-il l'adresse de faire répandre les bruits calomnieux contre la reine par des émissaires secrets ; il s'arrangea pour que ces bruits lui vinssent aux oreilles, les accueillit comme si c'était une nouveauté pour lui, et put jouer ainsi la comédie de la surprise et de la douleur. Voilà sans doute comment les choses se sont passées ; il convenait de cacher son jeu et de ne pas heurter trop violemment la conscience publique. La manœuvre parut bonne, car après avoir été employée une première fois en 857, il semble qu'on y ait eu recours encore en 859[3].

Une femme soupçonnée d'un crime aussi abominable ne méritait plus d'être traitée en épouse ni en reine : Lothaire rompit ses relations avec Theutberge. Nous ne savons d'ailleurs quel fut au juste le sort de la victime, pas davantage de quelle façon le roi comptait procéder pour reprendre sa liberté. Il renoua sans doute avec Waldrade ; Prudence, qui ne la nomme pas, parle de concubines au pluriel[4].

Si Theutberge avait été seule, sans appui, on aurait eu facilement raison d'elle, mais elle avait un frère, assez fort pour prendre sa défense. Lothaire ne pouvait agir en toute liberté contre sa femme qu'après avoir, d'une façon ou d'une autre, réduit Hubert à l'impuissance. C'est ce qui explique sa campagne en Bourgogne pendant l'hiver de 857-858 ; nous avons vu qu'elle avait avorté[5]. Cet échec était d'un mauvais augure pour les projets de Lothaire. Qu'allait-il faire ? Essaya-t-il d'amener Theutberge à s'avouer coupable ? Peut-être, mais il n'y réussit pas.

---

1. Hincmar, *De div. Hloth.*, quæstio VI[a], Migne, t. CXXV, coll. 759-760.

2. *Syn. Aq. II,* chap. 15, *CC.*, t. II, p. 466 ; Hincmar, *De div. Hloth.*, interr. I[a] et XII[a], Migne, t. CXXV, coll. 629 et 689-695. Theutberge, dans sa confession, ne dit pas un mot de sa grossesse ni de l'avortement qui aurait suivi ; c'est Hincmar, interr. I[a], qui en parle.

3. *Syn. Aq. I, Libellus septem capitulorum,* ch. 2, et *Syn. Aq. II,* ch. 16 (*CC.*, t. II, pp. 464 et 467). Lothaire prétendit devant le deuxième concile d'Aix qu'il avait essayé, autant qu'il l'avait pu, de tenir caché le crime de sa femme (*Syn. Aq. II,* ch. 16, *CC.*, t. II, p. 467), mais il est permis de n'en rien croire.

4. *Ann. Bert.* 857, p. 47.

5. Voir ci-dessus, pp. 119-120.

Quoi qu'il en soit, il allait être tiré d'incertitude par les grands qui, remis de leur première surprise, forts de l'insuccès auquel avait abouti l'expédition de Bourgogne, intervinrent auprès de lui et l'invitèrent à faire comparaître Theutberge devant son tribunal : c'étaient eux et les évêques qui devaient juger l'affaire [1]. Nous n'avons que des renseignements très sommaires sur la façon dont les choses se passèrent. Theutberge protesta de son innocence. Quelqu'un se présenta-t-il pour soutenir l'accusation? Il semble que l'on doive répondre non à cette question [2]. Pour arriver à un résultat, le tribunal demanda à Dieu de se prononcer : il fut décidé que l'un des gens de la reine subirait l'épreuve de l'eau bouillante. Le roi et les évêques approuvèrent cette façon de procéder. Si Lothaire avait espéré que le champion de Theutberge succomberait et que par là serait prouvée la culpabilité de sa femme, son attente se trouva déçue : le mandataire de la reine sortit sain et sauf de la cuve d'eau bouillante. Dieu s'était prononcé : Theutberge était innocente, et les bruits que l'on avait fait courir contre elle n'étaient que des calomnies. En conséquence, le tribunal décida qu'elle devait reprendre son rang d'épouse et de reine. Pour donner un caractère plus solennel à cette rentrée de Theutberge dans ses droits à la reprise de la vie conjugale, les évêques donnèrent leur bénédiction aux deux époux [3].

Lothaire était donc battu, ses manœuvres déjouées, son but manqué [4].

---

1. *Syn. Aq. I, Libellus septem capitulorum,* ch. 2, *CC.,* t. II, p. 464; Hincmar, *De div. Hloth.,* interr. Ia, Migne, t. CXXV, col. 629.

2. « Probationis auctore, testibusque deficientibus », dit Hincmar, *De div. Hloth.,* interr. Ia (Migne, t. CXXV, col. 629). Tandis que Sdralek, *Hinkmars kanonistisches Gutachten,* p. 24, estime que les témoins dont parle l'archevêque de Reims sont ceux de l'accusateur, Schrœrs, *Hinkmar von Reims,* p. 177, n. 11, et Dümmler, t. II, p. 7, croient, au contraire, que ce sont ceux de Theutberge, et suivant eux il s'agirait, non de cojureurs, mais de témoins véritables, ce qui est absurde. Si l'on donne à « testes » le sens de cojureurs, on comprend qu'il puisse être question de ceux de la reine, qui aurait ainsi fait affirmer par serment son innocence; mais si ce terme signifie « témoins », comment l'appliquerait-on à Theutberge? Il était impossible à celle-ci de produire les témoins d'un fait qu'elle prétendait faux, d'un fait qui d'après elle n'avait jamais existé. D'autre part, comme le dit justement Schrœrs, il aurait été facile à la reine de trouver des cojureurs parmi les grands, dont beaucoup lui étaient favorables; « testes » ne doit donc pas être synonyme de « cojuratores ». Du moment qu'il faut le traduire par « témoins », il ne peut s'agir que de ceux de l'accusation, de ceux qui auraient affirmé la culpabilité de la reine.

3. Sur cette affaire *Syn. Aq. I, Libellus septem capitulorum,* ch. 2, *Syn. Aq. II,* ch. 16, *CC.,* t. II, pp. 464 et 467; Hincmar, *De div. Hloth.,* interr. Ia et VIa, Migne, t. CXXV, coll. 629 et 672. Les *Ann. Bert.* 858, p. 50, disent simplement : « Lotharius rex, cogentibus suis, uxorem quam abjecerat, recipit. » Gfrœrer, t. I, p. 352, a conclu de ce passage qu'Hubert avait contraint Lothaire à reprendre Theutberge. Sdralek, *op. laud.,* p. 25, croit, que la reine fut à nouveau couronnée par les évêques; d'après Schrœrs, *op. laud.,* p. 178 et n. 13, il s'agirait simplement d'une bénédiction destinée à sceller la réconciliation de deux époux quelque temps séparés.

Nous ne pouvons fixer la date exacte du jugement rendu par le tribunal du roi. Prudence place l'événement entre la mort de Benoît III et la consécration de Nicolas Ier, d'une part, et la campagne de Charles le Chauve contre les Normands d'Oissel, d'autre part; ce serait donc entre la fin d'avril (Nicolas fut consacré le 24 avril, *Vita Nicolai* dans le *Lib. pont.,* t. II, p. 152) et le mois de juillet (*Ann. Bert.* 858, p. 50), que Lothaire aurait été forcé de reprendre sa femme. Cf. Mühlbacher, *Reg. Kar.,* p. 480.

4. Au premier concile d'Aix, parlant du jugement, le roi se contente de dire : « sed non divina pietas indulgens rei veritatem manifestare voluit. » (*Syn. Aq. I, Libellus septem ca-*

Il avait essayé de dénouer le lien qui l'attachait à une femme qu'il n'aimait pas ; le lien le serrait plus étroitement. Mais son aversion pour Theutberge et son amour pour Waldrade étaient trop forts pour qu'il se résignât. Il avait perdu la première partie, il en engagerait une deuxième et s'arrangerait pour mettre tous les atouts dans son jeu. Les événements qui se produisirent quelque temps après le jugement de Theutberge et qui remplirent la fin de 858 et le début de 859, l'invasion en France de Louis le Germanique, les négociations entre ce prince, son frère et son neveu, les conciles tenus à Metz et à Savonnières, donnèrent à Lothaire assez d'occupation pour qu'il n'eût guère le loisir de travailler à la réalisation de ses projets les plus chers. Nous savons pourtant que, malgré la sentence du tribunal royal, malgré la bénédiction des évêques, il ne rendit pas à Theutberge ses droits d'épouse ; il la tint prisonnière, nous ne savons où[1]. Peut-être craignait-il qu'elle ne s'échappât. D'autre part, il dirigea ou envoya contre Hubert de nouvelles expéditions, tout aussi infructueuses que la précédente. Les montagnes qui enserrent la haute vallée du Rhône offraient au rebelle des refuges d'où il pouvait braver tous les efforts de son souverain[2].

Découragé par l'insuccès de ses efforts, Lothaire prit alors la parti d'abandonner à son frère Louis II les régions où dominait Hubert. Nous avons parlé au chapitre précédent de cette donation qui présentait un double avantage aux yeux du jeune roi : il était débarrassé d'Hubert, et surtout il se conciliait les bonnes grâces de son frère. En raison des difficultés qui s'opposaient à son divorce, difficultés inhérentes à l'affaire, il importait à Lothaire de ne pas s'en créer d'autres à l'extérieur. Il avait besoin de ne rencontrer aucune opposition de la part de son frère ni de ses oncles. En outre, Louis pouvait beaucoup pour son frère auprès du pape, dont il était le souverain et qu'il tenait jusqu'à un certain point sous sa dépendance. Lothaire l'entretint très probablement de ses intentions, et Louis dut lui promettre son appui.

Pour préparer les esprits à la reprise du procès contre Theutberge, Lothaire eut soin de faire répandre à nouveau des bruits sur la culpabilité de sa femme pendant son voyage d'Italie, et ensuite de se les faire répéter, pour laisser croire qu'il y était étranger[3]. Rentré dans ses États, il se mit à l'œuvre. Il y avait, il le croyait du moins, un moyen infaillible pour obliger les plus sceptiques à admettre la vérité des accusations dont Theutberge était l'objet : que la reine fît l'aveu de son prétendu crime,

---

pitulorum, ch. 2, *CC.*, t. II, p. 464). Devant le deuxième concile tenu dans la même ville, il présentera autrement les choses, et prétendra avoir laissé le mensonge triompher devant le tribunal, pour que personne ne crût plus à cette turpitude (le crime de Theutberge), et que lui-même ne restât pas souillé d'une tache aussi ignominieuse et aussi infamante (*Syn. Aq. II*, ch. 16, *CC.*, t. II, p. 467).

1. *Ann. Bert.* 858, p. 50.

2. Réginon, *Chronicon* 866, p. 91. Voir ci-dessus, p. 120, n. 1.

3. *Syn. Aq. I, Lib. VII capp.*, ch. 2, et *Syn. Aq. II* ch. 16 (*CC.*, t. II, pp. 464 et 467).

et tous les doutes seraient levés. Le mariage pourrait être annulé et Lothaire, redevenu libre, épouserait Waldrade.

Theutberge fut dès lors en butte aux persécutions de son mari et des agents qui le servaient. Parmi ces derniers, le plus important, celui qui a joué le principal rôle, est sans contredit Gunther, archevêque de Cologne et archichapelain de Lothaire [1]. Il était devenu, peut-être sur la désignation du roi, le confesseur de Theutberge [2]. Ce poste lui permettait d'agir sur l'esprit de la malheureuse femme, lui donnait une influence que Lothaire mit à profit. Nous ne savons qui, du roi ou du prélat, a imaginé l'idée infernale de faire travailler Theutberge à sa propre ruine, mais il il est hors de doute que le plan une fois arrêté, le soin de le mettre en œuvre a été confié à Gunther. Nous n'oserions affirmer que les évêques qui ont pris part aux conciles d'Aix-la-Chapelle, où a été instruit le procès de Theutberge, aient connu tous les dessous de l'affaire, nous voulons croire qu'ils ignoraient les moyens employés pour arracher un aveu à la reine, et que dans cette honteuse comédie ils ont été de simples figurants et non des acteurs jouant un rôle appris d'avance [3]. Mais on ne peut invoquer la même excuse en faveur de Gunther, qui a été le meneur de toute cette affaire et qui l'est resté jusqu'au bout. Il a travaillé en pleine connaissance de cause à une œuvre d'iniquité, et sa faute est presque plus

---

1. Nous nous occupons dans un *Appendice* de la vacance du siège de Cologne, qui se prolongea de 841 à 850. Elle prit fin par suite du désistement d'Hilduin, l'archichancelier de Lothaire Ier, qui n'avait pu se faire consacrer. S'il avait échoué pour lui-même, il réussit à obtenir le siège de Cologne pour un de ses neveux, Gunther, qui fut consacré le 20 avril (*Ann. Col. brevissimi, SS.*, t. I, p. 97) 850 (*id. ibid.*, et *Catal I archiepp. Colon., SS.*, t. XXIV, p. 338). Gunther était parent de l'abbé de Saint-Denis, appelé lui aussi Hilduin, mort en 842 (sur cette parenté, voir *Epistola synodalis episcoporum regni Lotharii ad Hincmarum*, Mansi, t. XV, col. 645). Il devait, à ce qu'il semble, descendre de Radbod, duc des Frisons. La *Vita Radbodi Ultrajectensis episcopi*, ch. 15 (*SS.*, t. XV, p. 569), fait de Gunther l'oncle maternel (*avunculus*) de Radbod, évêque d'Utrecht, et comme d'après elle, Radbod, duc des Frisons, était l'ancêtre de la mère du prélat, il s'ensuit que Gunther, frère de celle-ci, avait également pour aïeul l'adversaire de Pépin le Moyen et de Charles Martel.

Gunther a trouvé des flatteurs qui ont célébré en vers ses talents et ses vertus. S'il fallait en croire Sedulius Scottus, et un moine inconnu, il aurait été patient, humble (!), charitable, instruit et doué de talents poétiques (Sedulii Scotti *Poemata*, pars IIa, nos 68-70 et 82, et *Appendix ad* Sedulium, poema IIIvs, *PP.*, t, III, pp. 221-223, 231 et 238-240). Par contre, les *Annales Xantenses* 865 (*SS.*, t. II, p. 231) reprochent à l'archevêque son avarice, sa cupidité, son népotisme. Peu scrupuleux, orgueilleux et vindicatif, tel il nous apparaîtra pendant l'affaire du divorce. Nous avons parlé de la résistance qu'il avait opposée à l'union de Brême et de Hambourg, mais on ne saurait lui en faire un reproche, bien au contraire ; il était dans son droit en défendant les intérêts de sa métropole.

2. *Syn. Aq. I, Libellus octo capitulorum*, ch. 6, *CC.*, t. II, p. 465.

3. Ernouf, *op. cit.*, p. 6, dit que Lothaire acheta la complicité de l'évêque de Toul en lui restituant trois abbayes (allusion à B. M. 1250). Pour Hauck, *KG. D.*, t. II, p. 505, le roi avait gagné les évêques en leur reconnaissant le droit de juger en matière spirituelle. Sdralek, *op. laud.*, p. 62, n. 3, considère les prélats comme des marionnettes dont on tire les ficelles, comme des comparses auxquels on assigne un rôle. Schrœrs, au contraire, *op. laud.*, p. 179, n. 19, croit plutôt que les évêques lorrains n'ont pas été complices, mais dupes ; le roi a joué devant eux, pour les tromper, la comédie du pénitent qui se repent de ses fredaines extraconjugales. D'après Ranke enfin, *WG.*, VIer Th., 1te Abth., pp. 183-185, les évêques de Lothaire obéissent surtout à des considérations politiques ; ils veulent que leur prince ait une postérité apte à lui succéder.

grande que celle de Lothaire. Celui-ci était jeune, ardent, inexpérimenté, désireux d'avoir un héritier, l'amour qu'il avait pour Waldrade et pour Hugues l'aveuglait et le rendait indifférent à la valeur des moyens qui s'offraient à lui pour atteindre le but. Mais l'âge, l'expérience, le caractère sacerdotal de Gunther lui faisaient un devoir de ne pas se prêter à de louches compromissions, à de basses intrigues, de ne pas se faire l'artisan et le propagateur du mensonge et de la calomnie, mais tout au contraire d'éclairer et de reprendre le jeune roi, de le ramener à Theutberge, et s'il n'y réussissait pas, de l'exhorter à ne pas violer au moins les lois de la morale et de la justice [1].

Comment Gunther s'est-il laissé entraîner dans une voie au bout de laquelle il devait rencontrer la perte de son siège? Par quelles promesses le roi est-il arrivé à faire taire la conscience de l'archevêque, de quel prix a-t-il payé son concours? Nous ne connaissons pas les conditions du marché. Un auteur quelque peu postérieur, Réginon, a prétendu que Lothaire s'était engagé à épouser, une fois divorcé d'avec Theutberge, la nièce de Gunther [2]. L'assertion ne présente pas l'ombre de vraisemblance: Gunther était au courant des sentiments de son roi pour Waldrade, et n'aurait guère pu ajouter foi à une promesse comme celle dont parle Réginon; d'autre part, est-il admissible que Lothaire eût risqué, en prenant un engagement qu'il ne voulait pas tenir, de s'aliéner un homme dont il avait le plus grand besoin? Quant à faire, avec un catalogue des archevêques de Cologne, de Waldrade une sœur de Gunther, c'est là très certainement commettre une erreur, comme d'identifier Waldrade avec la nièce de l'archevêque dont parle Réginon [3]. Les contemporains n'auraient pas manqué de relever cette parenté, si elle avait existé réellement. L'espoir d'être le principal conseiller de Lothaire, le premier personnage du royaume après le souverain, des donations faites à lui, à sa famille, à

---

1. Lothaire déclara aux légats Radoald et Jean qu'il n'avait agi dans cette affaire du divorce que sur le conseil de ses évêques, mais sans nommer toutefois Gunther ni Theutgaud (*Ann. Fuld.* 863, p. 57, *Vita Nicolai,* dans le *Lib. pont.,* t. II, p. 160, Réginon, *Chronicon* 865, p. 82). Mais la *Vita Nicolai* (*Lib. pont.,* t. II, pp. 159 et 160) déclare formellement que Gunther et Theutgaud ont été les meneurs; Nicolas dit la même chose dans les actes du concile de Latran (*Ann. Bert.* 863, p. 63) et dans différentes lettres (J. E. 2748 et 2886).

2. *Chronicon* 864, p. 81. Un certain nombre d'historiens modernes ont accepté cette version; citons en particulier Fleury, *Histoire ecclésiastique,* t. XI, p. 58; Calmet, t. I, col. 698; Daniel, *Histoire de France,* t. II, p. 404.

3. *Catalogus archiepiscoporum Coloniensium, SS.,* t. XXIV, p. 338. Ont adopté cette assertion Chapeaville, *Historia in qua reperiuntur gesta pontificum Tungrensium,* t. I, p. 159, n. 3; Brower et Masen, *Annales Trevirenses,* t. I, p. 417, col. 2; Guizot, *Histoire de la civilisation en France,* t. II, 27e leçon; Henri Martin, *Histoire de France,* t. II, l. XV, p. 454. D'autres auteurs ont cru que cette nièce de Gunther dont parle Réginon, n'était autre que Waldrade; ainsi Bertholet, *Histoire de Luxembourg,* t. II, p. 396; Ernouf, *Histoire de Waldrade,* p. 5, qui ajoute qu'elle était sœur de Theutgaud; de Saint-Mauris, *Études historiques sur l'ancienne Lorraine,* t. I, p. 50; Warnkœnig et Gérard, *Histoire des Carolingiens,* t. II, p. 270, qui font, en outre, de Waldrade une parente de Theutgaud. Sismondi, *Histoire des Français,* t. III, p. 144, n. 1, dit les deux archevêques de Cologne et de Trèves apparentés à Waldrade. Leibniz, *Ann. imp. occ.,* t. I, pp. 592 et 616, avait déjà mis à néant toutes ces histoires.

son église, voilà ce qui aura ébloui l'archevêque, homme cupide et avare.

Gunther se mit donc à l'œuvre, aidé sans doute par des agents du roi. A lui la tâche délicate d'égarer, de troubler la conscience de la reine par d'artificieux discours; d'autres employaient sur Theutberge les menaces, peut-être même allaient-ils jusqu'à exercer sur elle des violences [1]. Brisée, épuisée par des tortures physiques et morales, craignant peut-être pour sa vie, la reine finit par promettre d'avouer ce que l'on voudrait. En même temps que l'on recourait à l'intimidation sur Theutberge, on s'attachait à déconsidérer dans l'opinion publique la sentence qui avait déclaré la reine innocente; on élevait des doutes sur la valeur des jugements de Dieu en général, et plus particulièrement de l'épreuve de l'eau bouillante qu'avait subie victorieusement le champion de Theutberge. Celle-ci, disait-on pour expliquer le résultat de l'épreuve, s'était confessée auparavant, et Dieu, l'ayant absoute, ne pouvait pas se déjuger en laissant succomber son champion [2].

Theutberge une fois matée, et l'opinion publique préparée à la reprise du procès, Lothaire et ses conseillers résolurent de faire un premier pas. Il ne s'agissait pas encore, car il eût été imprudent de brusquer les choses, de faire prononcer le divorce; on devait aborder en premier lieu la question de fait, la culpabilité de Theutberge. Celle-ci une fois constatée, prouvée, non par des témoignages, on ne pouvait en avoir, mais par la seule confession de la reine, on en viendrait à l'annulation du mariage [3]. En 858, c'était un tribunal séculier, le tribunal du roi, qui avait examiné la question de fait. Quoique les grands qui y siégeaient fussent tous ou à peu près tous des fonctionnaires, ils avaient une certaine indépendance, et Lothaire ne pouvait leur imposer ses volontés. Hubert et sa sœur

---

1. Theutberge écrivit à Nicolas que l'aveu de sa culpabilité lui avait été extorqué par la force : « Theutberga apostolicam sedem bis et ter appellavit, et se a præfato rege glorioso questa est injuste fuisse dejectam, et vi coactam falsum contra se composuisse piaculum. » (Nicolai *Commonitorium ad legatos*, J. E. 2726). Cf. Hincmar, *De div. Hloth.*, interr. XIIa (Migne, t. CXXV, col. 696), et *Syn. Aq. II*, ch. 17 (*CC.*, t. II, p. 467). Il semble qu'avant le premier concile d'Aix de janvier 860, Theutberge ait secrètement écrit au pape pour lui faire connaître la situation critique où elle se trouvait réduite; cela ressort de la phrase du *Commonitorium* qui suit celle que nous venons de reproduire : « Nam eo tempore ad apostolicam libellum appellationis suæ misit, in quo non quidem adhuc confessam, sed ut contra se falsum diceret crimen, cogi sese innotuit. Insuper subjungens, quod si amplius compulsa fuero, scitote non veritate sed timore mortis, et evadendi studio, quia aliter non possum, quod voluerint dicam. »

2. Voir là-dessus Hincmar, *De div. Hloth.*, interr. VIa, VIIa et VIIIa, Migne, t. CXXV, coll. 659, 673 et 675; cf. *Syn. Aq. I, libellus VII capit.*, ch. 2, et *Syn. Aq. II*, ch. 16, *CC.*, t. II, pp. 464 et 467.

3. Sur la procédure employée contre Theutberge, voir Schrœrs, *op. laud.*, pp. 180-181. Schrœrs se trompe en prétendant qu'il était réservé à un tribunal séculier, qui devait se réunir ultérieurement, de prononcer sur la question de fait, d'établir la faute de la reine d'après les formalités légales. Bien certainement au contraire, l'intention du roi et de ses conseillers était de soustraire l'affaire aux juges laïcs, dont ils se défiaient. Le premier concile d'Aix-la-Chapelle se contenta, il est vrai, d'ordonner la séparation provisoire des deux époux, mais s'il n'alla pas plus loin, c'est qu'il ne se sentait pas suffisamment nombreux pour trancher une question de cette gravité. Il faut chercher là — et non ailleurs — le motif de sa réserve.

comptaient parmi eux des amis dont l'opposition serait peut-être assez forte pour faire échec au roi. Aussi Lothaire préférait-il s'adresser à un tribunal ecclésiastique. Le roi avait beaucoup plus d'action sur les évêques et les abbés que sur les comtes. En principe, il nommait toujours ces derniers et pouvait les révoquer à son gré ; en fait il n'exerçait qu'avec précaution ce dernier droit, sous peine, s'il en abusait, de soulever des révoltes ; de plus, il était forcé, pour ainsi dire, de choisir les comtes parmi les membres des grandes familles, qui seules occupaient les hautes charges. Dans ses rapports avec les fonctionnaires laïcs, le roi avait en quelque sorte les mains liées, et Lothaire autant et plus qu'un autre ; sa jeunesse, son inexpérience, sa faiblesse de caractère autant que les conditions dans lesquelles il avait succédé à son père, l'obligeaient à ménager beaucoup les grands de ses États [1]. La situation des évêques et des abbés vis-à-vis du souverain n'était pas la même. Le roi intervenait dans les élections épiscopales beaucoup plus que ne le permettaient les canons de l'Église ; il ne se contentait pas d'approuver le choix fait par le clergé et le peuple, il désignait le candidat qui lui était agréable, cassait l'élection quand l'élu ne lui plaisait pas, et quelquefois même nommait directement aux sièges vacants. En outre, le clergé, dont les biens tentaient la cupidité des comtes ou des grands propriétaires, avait besoin, pour se protéger contre les entreprises des hommes de proie, de recourir à l'appui du souverain. Les évêques et les abbés se trouvaient ainsi, bien plus que les comtes, dans la dépendance du roi [2].

Lothaire réunit donc en janvier 860 à Aix-la-Chapelle quelques prélats, choisis sans doute parmi ceux dont la docilité lui inspirait le plus de confiance. Fait curieux à noter, tous appartenaient à la *Francia*. Naturellement Gunther était du nombre ; avec lui se trouvait appelé le métropolitain de Trèves, Theutgaud, homme simple et borné, peu instruit, et dont le seul titre à la haute situation qu'il occupait était d'être le neveu de son prédécesseur, Hetti [3]. Dans toute cette affaire Theutgaud, inconscient des

---

1. Le règne de Lothaire ne nous offre qu'un seul exemple de grand disgracié. En 861 Adalard fut dépouillé de ses bénéfices et obligé de quitter le royaume ; encore, il est bon de le remarquer, Lothaire ne prit-il cette mesure qu'à l'instigation de Louis le Germanique.

2. Arnoul, évêque de Toul, qui s'était opposé au divorce de Lothaire, eut à subir les persécutions du roi, qui lui enleva les abbayes Saint-Evre, Saint-Germain, Saint-Martin et celle de Bonmoutier (*Gesta epp. Tull.*, ch. 27, *SS.*, t. VIII, p. 637, Diplômes de Louis le Bègue, du 9 décembre 877 et de Charles le Simple, du 20 janvier 912, pour l'église de Toul, *R. H. Fr.*, t. IX, pp. 399 et 515).

3. Les *Ann. Prum.* (*SS.*, t. XV, p. 1291) et Réginon, *Chronicon* 847, p. 75, placent en 847 l'avènement de Theutgaud ; nous préférons leur témoignage à celui des *Gesta Trev.*, ch. 26 (*SS.*, t. VIII, p. 164), qui donnent l'année 851. Hetti était mort le 27 mai d'après le *Necrologium S. Castoris* (Gœrz, *MR. Reg.*, t. I, p. 164, n° 570). Il avait obtenu le 29 avril 842 de Lothaire Ier la restitution à son église de l'abbaye de Metlach, que l'empereur avait donnée à Guy, duc de Spolète (B. M. 1058). Nous possédons un autre diplôme du même prince, rendu le 1er janvier 845 et confirmant un échange entre Hetti et Marcward, abbé de Prüm (B. M. 1083). Nous ne savons quel jour Theutgaud reçut la consécration. Il était neveu de Hetti et de l'abbesse Warentrude, frère de Grimoald, qui fut abbé de Saint-Gall, archichapelain de Louis le Germanique et chef de la chancellerie

responsabilités qui pèsent sur lui, ne fera guère que se traîner à la remorque de son intrigant et peu scrupuleux collègue, l'archevêque de Cologne. Nous doutons fort que Theutgaud ait été initié aux détails de la comédie qui allait se jouer. Nous ne croyons pas non plus que Francon, évêque de Liège, les abbés Eigil, de Prüm, et Odeling, de Saint-Corneille ou d'Inden, aient été mis au préalable dans la confidence [1]. Nous répondrions avec plus d'hésitation d'Advence, évêque de Metz, personnage équivoque et louche, qui trouvera moyen, tout en prenant une part active au procès en divorce, de conserver les bonnes grâces de Charles le Chauve, à qui il se ralliera l'un des premiers après la mort de Lothaire.

C'est le 9 janvier 860 que ces six hauts dignitaires ecclésiastiques se trouvèrent réunis à Aix-la-Chapelle [2]. Lothaire les prit à part et leur raconta avec force soupirs et lamentations le malheur qui le frappait : sa femme se prétendait indigne de lui et demandait à prendre le voile [3]. A-t-il

---

de ce prince (*Epitaphium Warentrudis, PP.*, t. II, p. 661). A une époque que nous ne pouvons pas préciser, Theutgaud écrivit à Hincmar pour l'inviter à reconnaître la préséance de l'église de Trèves sur celle de Reims, mais son collègue lui répondit que jamais son église n'avait admis cette primauté (Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 21, t. II, p. 206). Hincmar, dans le discours qu'il prononça à Metz le jour où Charles le Chauve fut couronné roi de Lorraine, soutint que les deux églises étaient sur le même rang, et que l'antériorité de consécration donnait seule à l'un des deux métropolitains le droit d'avoir le pas sur son collègue, moins ancien que lui (*Ann. Bert.* 869, p. 103). Pourtant Theutgaud se qualifie de « Galliæ Belgicæ primas » dans une lettre relative à Rothade écrite aux évêques allemands par plusieurs métropolitains sujets de Louis II et de Lothaire II (Mansi, t. XV, col. 645). Thomassin, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Église*, t. I, col. 319, estime fondées les prétentions de Trèves, qui avait été le siège de l'empire, et qui était la capitale de la première Belgique, Reims n'étant le chef-lieu que de la seconde Belgique. Sur le caractère de Theutgaud, voir la lettre de Lothaire II à Nicolas de 864 (B. M. 1269) qui qualifie le prélat déposé de « simplicissimus atque innocentissimus vir » ; cf. Réginon, *Chron.* 864, p. 81 : « Rursus idem Guntarius Thietgaudum, archiepiscopum Treverensem, hac de causa alloquitur et, sciens esse virum simplicem nec adeo in divinis scripturis eruditum canonicisque sanctionibus exercitatum, ex utriusque testamenti paginis quasdam sententias profert, quas aliter, quam ecclesiastica regula docet, edisserens virum improvidum secum in foveam trahit, cæcus cæco ducatum præstans. »

1. Les noms des évêques et abbés sont donnés par le *Libellus septem capitulorum*, ch. 3, *CC.*, t. II, pp. 463-464. Eigil était devenu en 853 abbé de Prüm (*Ann. Prum.* 853, *SS.*, t. XV, p. 1291, et Réginon, *Chron.* 853, p. 76) à la place de Marcward, mort le 29 mai (*Liber vitæ* de Remiremont, dans le *N. A.*, t. XIX, p. 70), après vingt-cinq ans d'abbatiat (*Seriès abbatum Prumensium, SS.*, t. XIII, p. 302). Sous la direction d'Eigil, le monastère de Prüm reçut de nombreuses marques de la faveur de Lothaire Ier et de Lothaire II (B. M. 1130-1132, 1137, 1243) et, pendant huit jours Eigil fut le supérieur de l'empereur, devenu un simple moine de Prüm. Il est extraordinaire que Krause, *CC.*, t. II, p. 465, n. 13, déclare Eigil inconnu. La chose s'explique mieux pour Odeling ; seule une mention du *Liber vitæ* de Remiremont nous apprend qu'il était abbé d'Inden (*N. A.*, t. XIX, p. 62).

2. La date est fournie par le ch. 2 du *Libellus septem capitulorum* (*CC.*, t. II, p. 464) ; l'endroit par le même passage et par le ch. 1 du *Libellus octo capitulorum* (*ibid.*, p. 463).

3. Nous possédons deux récits des événements qui se sont passés le 9 janvier à Aix-la-Chapelle ; Hincmar les a insérés dans son *De divortio Hlotharii*, interr. Ia. L'un d'eux, le *Libellus octo capitulorum*, est l'œuvre des évêques présents au synode, qui l'ont adressé à leurs collègues (ch. 1). L'autre, le *Libellus septem capitulorum*, n'émane pas des prélats, Hincmar a raison de le soutenir (*De div. Hloth.*, interr. Ia, Migne, t. CXXV. col. 637). Tandis que le *Libellus octo capitulorum* s'exprime avec discrétion, évite de parler du crime qu'avait commis Theutberge, l'autre mémoire, beaucoup plus précis et plus explicite, donne

lui-même accusé nettement sa femme d'inceste ou s'est-il contenté de parler en termes vagues du crime qu'avait commis Theutberge ? Les *Libelli* ne nous disent pas clairement ce qu'il en est [1]. On constate une divergence entre les deux comptes rendus au sujet de la visite que les évêques firent à la reine : le *Libellus octo capitulorum* les fait appeler par celle-ci [2], le *Libellus septem capitulorum* attribue à Lothaire la proposition d'aller trouver sa femme [3]. Les prélats se rendent donc auprès de Theutberge, qui leur demande conseil [4], ceux-ci se déclarent prêts à l'assister de leurs avis, l'invitant toutefois à ne pas proférer contre elle d'accusation fausse [5]. Theutberge proteste qu'elle ne dira rien que de vrai, prend à témoin de sa véracité Gunther son confesseur, et prie enfin ce dernier de dévoiler à ses collègues ce qu'il sait. Celui-ci commence par se récuser, et il faut que la reine insiste pour qu'il y consente [6]. Auparavant, elle promet, sur la sommation que lui ont adressée les prélats, qu'à l'avenir, si l'on donne satisfaction à sa requête, elle ne fera entendre aucune plainte, et ne suscitera aucune difficulté [7]. Gunther expose alors le lamentable secret à ses collègues, qui prennent le parti de le faire connaître de vive voix aux autres évêques ; dans une réunion ultérieure, à laquelle ceux-ci prendront part, on délibérera de nouveau sur cette affaire et l'on verra à quelle résolution il convient de s'arrêter [8].

C'est ainsi du moins que le *Libellus octo capitulorum* présente les choses. Le récit du *Libellus septem capitulorum* est un peu différent. Il supprime d'abord le dialogue entre les évêques et la reine ; il place dans la bouche de la reine elle-même l'aveu de sa faute [9]. Mais, d'autre part, il nous fait connaître les opinions émises par les prélats en présence du roi, auprès de qui ils étaient retournés après avoir entendu la confession de Theutberge. Ils lui déclarent qu'il ne peut plus la garder pour femme. Gunther, qui parle le premier, raconte l'entretien que lui et ses confrères ont eu avec la reine, entretien au cours duquel elle a confessé son crime et demandé

---

clairement à entendre, sans nommer toutefois Hubert et sans dire qu'il y a eu inceste, que la reine avait été déshonorée avant son mariage (ch. 1, 4 et 7). Ce dernier *Libellus* a peut-être été rédigé par la chancellerie de Lothaire II et, comme le suppose Krause (*CC.*, t. II, p. 463), il était probablement destiné aux grands et au peuple. Nous croyons d'ailleurs avec Sdralek, *op. laud.*, p. 61, qu'il ne faut pas voir dans ces *Libelli* les actes mêmes du concile d'Aix-la-Chapelle.

1. *Syn. Aq. I, Libell. VIII capit.*, ch. 2 et 3 ; le *Libell. VII capit.*, ch. 3, semble pourtant indiquer que Lothaire a dévoilé aux prélats tout ce qu'il était censé avoir appris (*CC.*, t. II, pp. 464-465). La reine elle-même, d'après le *Libell. VII capit.*, ch. 3, ou Gunther d'après le *Libell. VIII capit.*, ch. 8, n'aurait fait que confirmer positivement, solennellement, le récit de Lothaire.

2. *Lib. VIII capit.*, ch. 4, p. 464.

3. *Lib. VII capit.*, ch. 3, p. 465.

4. *Lib. VIII capit.*, ch. 4, p. 464.

5. *Ibid.*, ch. 5, p. 465.

6. *Ibid.*, ch. 6, p. 465.

7. *Ibid.* ch. 7, p. 466.

8. *Ibid.*, ch. 8, p. 466.

9. *Lib. VII capit.*, ch. 3, p. 465.

d'aller l'expier dans une abbaye. Gunther ne formule aucune appréciation[1]. Après lui, Advence, qui commence par déclarer qu'il ignorait auparavant le crime dont il vient d'entendre l'aveu, exprime l'avis que le roi et Theutberge ne peuvent plus rester unis; il invite Lothaire, s'il éprouve encore quelque affection pour sa femme, à lui permettre de prendre le voile[2]. Theutgaud opine dans le même sens[3]. Enfin Eigil, parlant au nom de la reine, demande qu'on lui accorde la faveur qu'elle réclame de se faire nonne; elle le mérite, puisqu'elle n'a pas commis sa faute de son plein gré, mais qu'elle y a été contrainte par force. Eigil ajoute que ce n'est point poussée par la crainte ni par tout autre motif inavouable que Theutberge a présenté sa demande[4].

Il y a, on le voit, plus d'une différence entre les deux récits. La plus importante est celle qui concerne la façon dont les évêques ont appris la nature de la faute que s'imputait la reine : c'est par elle, selon le *Libellus septem capitulorum*, au lieu que le *Libellus octo capitulorum* place l'aveu dans la bouche de Gunther[5]. Remarquons pourtant que, d'après ce dernier document lui-même, Theutberge s'était reconnue coupable d'un crime, mais sans dire lequel : Gunther ne fait que préciser. Toutefois, même ainsi réduit, le rôle de l'archevêque ne saurait se justifier. Il avait reçu la confession de la reine, il n'avait pas le droit de la publier, même sur la demande de sa pénitente. Libre à celle-ci d'ailleurs de dévoiler son secret.

Ce qui frappe dans les deux récits, c'est d'abord la défiance des évêques : elle ressort de l'allocution qu'ils adressent à Theutberge et du discours d'Eigil. Évidemment, ils ont des doutes sur la sincérité de la reine, ils craignent qu'elle n'ait été forcée de s'avouer coupable. On s'explique ainsi leur embarras et la résolution qu'ils prennent d'en référer à leurs collègues. Ils invitent Lothaire à s'abstenir de relations conjugales avec Theutberge, à lui permettre de prendre le voile, mais en définitive ils ne décident rien. Au fond, ils redoutent de s'embarquer dans une mauvaise affaire, et cependant ils ne veulent pas déplaire au roi[6].

Nous ne savons ce que pensa Lothaire de ce nouveau délai. Quoi qu'il

---

1. *Lib. VII capit.*, ch. 4, p. 465.

2. *Ibid.*, ch. 5, p. 465.

3. *Ibid.*, ch. 6, p. 465.

4. *Ibid.*, ch. 7, p. 466.

5. D'après Schrœrs, *op. laud.*, p. 179, n. 20, si le *Libellus VII capit.* place dans la bouche de Theutberge l'aveu de la faute qu'elle a commise, c'est qu'il était destiné à des laïcs, et que la violation par Gunther du secret de la confession les aurait pu scandaliser. La raison n'est pas bonne, attendu que la conduite de Gunther était de nature à scandaliser bien davantage les gens d'église, auxquels s'adressait le *Libell. VIII capit.*, et Hincmar ne manque pas de la réprouver (*De div. Hloth.*, interr. Ia et VIIa, Migne, t. CXXV, coll. 634-635, et 674-675).

6. D'après Sdralek, *op. laud.*, p. 68, le premier concile d'Aix n'avait pour but que d'éprouver la servilité de l'épiscopat et la docilité de Theutberge. Nous avons dit plus haut, p. 153, n. 3, ce que nous pensions de l'opinion émise par Schrœrs, pp. 180-181, sur l'intention où aurait été Lothaire de réserver au tribunal séculier la connaissance de la question de fait.

en soit, il prit ses mesures pour réunir le plus rapidement possible un deuxième concile, qui aurait à décider si Theutberge était ou non coupable, et le cas échéant, prononcerait l'annulation de son mariage. Afin de donner à ce concile une autorité plus grande, Lothaire voulut y convoquer, malgré le danger qu'il y avait à introduire des étrangers dans cette affaire, des évêques qui appartinssent à d'autres royaumes francs. Pour cela, l'autorisation des souverains était nécessaire. Il pouvait compter sur le consentement de ses frères, avec lesquels il s'était réconcilié. Nous ne savons s'il demanda à Louis II d'envoyer quelques-uns de ses évêques au concile qui allait s'ouvrir ; toujours est-il qu'il n'en vint aucun. Par contre, Charles de Provence dut être consulté, car un de ses prélats, Halduin d'Avignon, prit part au concile [1].

Restaient Louis le Germanique et Charles le Chauve. Il n'avait aucun titre à la bienveillance du premier, dont il était devenu l'adversaire. Pourtant il lui fit des ouvertures, et Louis approuva la réunion du concile, comme nous l'apprend le préambule des actes. Nous avons vu qu'avant la paix de Coblenz Lothaire avait déjà commencé le revirement qui allait bientôt après s'accentuer encore, et qu'il faut en chercher la cause probable dans l'attitude qu'avaient prise ses deux oncles vis-à-vis de ses projets. Mais nous ne pouvons dire à quel moment il a rencontré chez le roi de Germanie des dispositions favorables, tandis que Charles le Chauve, ou tout ou moins le prélat le plus influent de son royaume, se montraient plutôt hostiles [2]. Aucun évêque allemand n'assista d'ailleurs au deuxième concile d'Aix-la-Chapelle.

Il en vint par contre deux de France, Wénilon, archevêque de Rouen, et Hildegaire, évêque de Meaux [3]. Ils avaient dû au préalable demander l'agrément de leur souverain, si même ils ne sont pas allés sur son ordre à Aix-la-Chapelle [4]. Charles avait été consulté par son neveu et il lui avait donné une réponse favorable, attendu que le concile, le préambule des actes nous l'apprend, fut tenu sur l'ordre des glorieux rois Louis, Charles et Lothaire le Jeune [5]. Il n'y a rien d'étonnant à ce que le roi de France ait accepté la proposition qui lui venait de son allié : cela ne l'engageait en

---

1. *Syn. Aq. II*, procœmium, *CC.*, t. II, p. 466.

2. Au début, tout au moins, Charles le Chauve ne manifesta aucune hostilité aux projets de son neveu, puisque le deuxième concile d'Aix se tint avec son approbation, que deux évêques de son royaume y assistèrent (*Syn. Aq. II*, procœmium, *CC.*, t, II, p, 466) et qu'Advence alla inviter Hincmar sur l'ordre des rois, c'est-à-dire de Charles le Chauve et de son neveu (Hincmar, *De div. Hloth.*, interr. III[a], Migne, t. CXXV, col. 645).

3. *Syn. Aq. II*, procœmium, *CC.*, t. II, p. 466.

4. D'après Gfrœrer, t. I, p. 352, ou les évêques neustriens assistaient au concile sans l'assentiment de leur souverain, ou, ce qui est plus probable, Charles les avait autorisés sous main à venir. Le but de ce prince aurait été de confirmer Lothaire dans sa sécurité, et de le laisser ainsi s'engager dans la voie qui le mènerait à sa ruine.

5. *Syn. Aq. II*, procœmium, *CC.*, t. II, p. 466. Schrœrs estime que Lothaire avait besoin, pour divorcer, de l'assentiment de ses parents (*op. laud.*, p. 182). D'après Mühlbacher, la question du divorce ne pouvait être résolue que par un concile général ; et les rois de France et de Germanie y avaient donné leur assentiment, quand Advence alla trouver Hincmar (*D. G. K.*, p. 508).

aucune façon, et en déléguant deux de ses évêques, il s'assurait le moyen d'être bien renseigné sur l'affaire de Theutberge. Y eut-il à ce moment une entrevue entre Lothaire et son oncle? Peut-être, car on trouve le premier de ces deux rois à Valenciennes le 26 janvier[1]. Valenciennes était situé à la limite des deux royaumes, et c'est dans cette ville qu'en 853 Lothaire Ier et Charles le Chauve s'étaient rencontrés. Nous n'avons de cette époque aucun diplôme rendu par le roi de France et nous ne connaissons pas son itinéraire. Les Annales bertiniennes parlent de négociations qu'il entama vers ce temps avec les Normands de la Somme[2]: elles ont pu amener Charles à Valenciennes. S'il n'y est pas venu lui-même, il y a dirigé des envoyés, parmi lesquels sans aucun doute ce dignitaire de Saint-Denis, qui obtint de Lothaire un diplôme en faveur de son abbaye. Mais, quelque précieuse que fût la présence au concile de Wénilon de Rouen et d'Hildegaire de Meaux, elle ne compensait pas l'absence de l'archevêque de Reims, Hincmar. Métropolitain d'une des plus importantes provinces ecclésiastiques du royaume de l'ouest, importante par son étendue, importante aussi parce qu'elle ne comprenait que des territoires francs, Hincmar rehaussait encore l'éclat de cette haute situation par de grandes qualités et de profondes connaissances théologiques. Très estimé de ses collègues pour son savoir, il n'était pas tenu en moins grande considération par son roi, à qui il était toujours resté fidèle, et qui trouvait en lui un conseiller sage autant que dévoué. Avec cela opiniâtre, vindicatif, de mauvaise foi, et peu scrupuleux, quand il voulait atteindre un but, sur le choix des moyens[3]. Toutefois, en 860, il n'avait pas encore laissé voir les vilains côtés de son caractère; ils ne se montreront que plus tard.

Vu l'importance que l'on attachait en Lorraine à la venue d'Hincmar, on députa à l'archevêque un envoyé spécial, l'évêque de Metz Advence, à qui l'unissaient des liens d'ancienne date. Advence se présenta à Hincmar comme délégué des rois et des évêques, et le pria de venir lui-même au concile, ou, s'il ne le pouvait pas, de s'y faire représenter par un de ses suffragants. Pour être plus sûr d'emporter l'adhésion du métropolitain de la seconde Belgique, Advence avait prié le neveu de ce dernier, Hincmar le Jeune, évêque de Laon, de l'accompagner. Les deux prélats insistèrent vivement auprès de l'archevêque pour qu'il acceptât l'invitation dont ils étaient chargés, mais, chose curieuse, Advence s'abstint de lui dire que le concile, auquel on voulait qu'il assitât, devait examiner plus particulièrement l'affaire du divorce de Lothaire II et de Theutberge,

1. B. M. 1255.

2. *Ann. Bert.* 860, p. 53.

3. Sur Hincmar, consulter les biographies, déjà citées, de Noorden et de Schrœrs, qui sont tous deux, mais surtout le dernier, favorables à Hincmar. Schrœrs a résumé et reproduit les opinions des écrivains français sur l'archevêque de Reims : p. 473, n. 82, celles qui lui sont favorables; p. 474, n. 84 et 85, celles qui lui sont hostiles; p. 474, n. 86, les jugements partagés. Voir encore Binterim, *Pragmatische Geschichte der deutschen Concilien,* t. III, p. 81, et Wattenbach, *D. GQ.,* t. I, p. 296, qui accusent Hincmar d'avoir falsifié ou fabriqué des documents.

et que c'était même à cause de cette affaire que l'on désirait sa présence. De son côté, Hincmar garda la même réserve, quoiqu'il se doutât bien au fond du motif pour lequel on le réclamait. L'entretien des trois prélats tomba pourtant sur la question du divorce, qui faisait l'objet de toutes les conversations, et si Hincmar n'avait pas été au courant de ce qui s'était passé à Aix quinze jours auparavant, Advence put lui donner les renseignements les plus exacts et les plus précis. Sans avoir l'air de savoir que le concile s'occuperait de Theutberge, l'archevêque déclara que l'affaire du divorce était trop importante pour être résolue par quelques évêques ; seul un concile général pourrait la juger. Hincmar ajouta qu'il ne pouvait ni assister en personne au concile projeté, vu le mauvais état de sa santé, ni s'y faire représenter par quelques-uns de ses suffragants : le temps lui manquait en effet pour convoquer ces derniers à une réunion où seraient désignés ceux d'entre eux qu'il conviendrait d'envoyer à Aix-la-Chapelle, et, d'autre part, il ne se reconnaissait pas le droit de choisir de sa propre autorité les délégués de la province ecclésiastique qu'il gouvernait.

Non content d'avoir donné de vive voix à Advence ces explications et ces excuses, Hincmar les lui renouvela le lendemain dans une lettre que nous possédons ; il se défendait d'ailleurs de tout mauvais vouloir. Revenant à l'affaire de Theutberge, il déclarait qu'il ne se permettrait de donner aucun avis, tant qu'il n'aurait pas étudié la question ; il se gardait de désapprouver ou de dénigrer à l'avance la sentence que les évêques devaient prononcer. La lettre se terminait par des conseils de prudence empruntés à une lettre du pape (saint) Léon (Ier), et par l'invitation adressée à Advence de la lire au concile[1].

Ainsi Hincmar ne doutait pas qu'on allait à Aix-la-Chapelle instruire le procès de Theutberge. Cette affaire lui semblait louche et il ne se souciait pas de s'y compromettre, c'était là le motif qui l'empêchait d'accepter l'invitation que lui avait apportée Advence ; les raisons qu'il avait alléguées n'étaient que des prétextes. Il est probable qu'Advence sut démêler à travers les réticences et les excuses de l'archevêque le fond de sa pensée et les mobiles qui le faisaient agir.

Le refus d'Hincmar d'assister au concile dut jeter Lothaire et ses conseillers dans une grande perplexité ; il n'en fallait pas davantage pour faire avorter l'entreprise. L'absence d'Hincmar donnerait déjà à ses collègues lieu de penser qu'il désaprouvait le divorce ; la lecture de la lettre que l'archevêque de Reims avait écrite à Advence, lecture qu'il avait formellement invité ce dernier à faire, achèverait de confirmer les évêques dans cette manière de voir. Ils n'oseraient certainement pas aller à l'encontre de l'opinion qu'ils supposaient à un aussi grand théologien que l'archevêque de Reims.

Aussi, pour éviter un échec, résolut-on d'abord de tenir cachée la ma-

---

1. Sur la mission d'Advence à Reims, voir Hincmar, *De div. Hloth.*, interr. IIIa, Migne, t. CXXV, coll. 645-648. Cf. Sdralek, *op. laud.*, pp. 80 et suiv.

encontreuse missive, et l'on avança hardiment qu'Hincmar avait remis à Advence, pour le concile et pour le pape, des lettres où il approuvait le procès intenté à Theutberge. Comme deux évêques français, Wénilon et Hildegaire, avaient promis d'assister au concile, on fit courir le bruit qu'ils étaient les représentants de l'archevêque de Reims, empêché de venir lui-même à Aix-la-Chapelle[1]. Peut-être eut-on en outre l'idée de recourir au pape, nous ne savons pas d'ailleurs dans quel but. Une seconde lettre écrite par Hincmar à Advence nous apprend qu'il avait été question en Lorraine d'envoyer à Rome l'évêque de Metz ; Hincmar lui donne à ce propos des conseils sur la façon dont il devra se conduire. Cette lettre n'est pas datée ; mais elle ne peut se placer qu'en 860, attendu que l'archevêque de Reims l'a insérée dans son mémoire sur le divorce de Lothaire. Comme elle ne contient aucune allusion au deuxième concile d'Aix, il pourrait se faire qu'elle y fût antérieure[2]. C'est donc presque immédiatement après son voyage de Reims qu'Advence aurait été député à Nicolas Ier, ou que l'on aurait songé à lui donner cette mission. Il ne semble pas d'ailleurs qu'il l'ait remplie jusqu'au bout, quoiqu'il l'ait peut-être entreprise. Il est à remarquer en effet qu'il n'assista pas au deuxième concile d'Aix. Peut-être son absence s'expliquerait-elle par un autre motif : en ne venant pas à Aix, Advence était dispensé de lire à ses collègues la lettre d'Hincmar et de leur donner des explications embarrassantes sur son voyage de Reims. Ne serait-ce même pas pour ce motif qu'on l'aurait fait partir pour Rome un peu avant l'ouverture du concile, en lui recommandant d'ailleurs de s'arrêter en route[3] ?

Enfin, le 15 février 860, le concile s'ouvrit à Aix-la-Chapelle ; il était accompagné d'une assemblée générale des grands de Lothaire II[4]. Peu d'évêques étaient venus : de ceux qui avaient assisté à la première réunion d'Aix, nous retrouvons Gunther, Theutgaud et Francon. Advence, nous l'avons dit, était absent, mais il y avait là en plus l'évêque de Verdun Hatton et trois prélats étrangers, Wénilon, archevêque de Rouen, Hildegaire, évêque de Meaux, et Halduin, évêque d'Avignon. Aucun des évêques de Louis le Germanique ni de Louis II n'avait répondu à l'appel.

Beaucoup de questions furent traitées dans ce concile, mais nous ignorons lesquelles, Hincmar ne nous ayant conservé des actes de l'assemblée que les articles 16 à 18 et le commencement du 19e[5]. Voici ce qu'ils

---

1. Hincmar, *De div. Hloth.*, interr. Ia et IIIa, Migne, t. CXXV, coll. 630 et 645.

2. Hincmar, *ibid.*, coll. 646-647. Schrœrs, *op. laud.*, p. 570, n. 58, place entre le 26 janvier et le 15 février 860 la deuxième lettre d'Hincmar à l'évêque de Metz.

3. Sdralek, *op. laud.*, pp. 84-86, reproche vivement à Advence d'avoir induit le synode en erreur sur les vrais sentiments d'Hincmar en ne lui lisant pas la lettre de ce dernier. D'après Schrœrs, *op. laud.*, p. 187, n. 50, Advence s'est mis en route pour Rome, et c'est pour cela qu'il n'assistait pas au deuxième concile d'Aix, mais il n'a pas dû aller jusqu'au bout.

4. *Syn. Aq. II*, proœmium, *CC.*, t. II, p. 466.

5. Hincmar, *De div. Hloth.*, interr. Ia, a donné le préambule, les chapitres 15 à 18 et le début du 19e à la suite l'un de l'autre, puis, après quelques commentaires, vers la fin de l'interr. Ia, il a cité un passage ou du chapitre 19e, ou d'un suivant. Ce fragment n'a pas été reproduit par les éditeurs des conciles, non plus que par Krause, dans les *CC.*, t. II.

nous apprennent, après avoir rappelé que la reine avait déjà confessé sa faute au roi d'abord, ensuite à plusieurs évêques ainsi qu'à des laïcs : Theutberge est introduite dans la salle des séances, où se trouvaient, en outre des prélats, un certain nombre de grands; elle remet à Lothaire un parchemin sur lequel sa confession était écrite et en même temps elle déclare à haute voix qu'elle désire faire pénitence, n'étant plus digne de continuer la vie conjugale. Elle lit ensuite ou fait lire le texte de sa confession : il contenait l'aveu des relations contre nature qu'elle avait eues avec son frère Hubert, mais ne parlait ni de conception ni d'avortement. Theutberge terminait en proclamant que sa confession était sincère et qu'elle l'avait faite librement, sans y avoir été contrainte [1].

Les évêques, tout en admettant la possibilité du fait dont ils avaient écouté le récit, pénétrés d'horreur et de douleur, les évêques, qui craignaient que des artifices ou des menaces n'eussent induit la reine à mentir, supplièrent Lothaire de dire s'il ne l'avait pas invitée ou contrainte à se charger d'une accusation fausse. Lothaire jura qu'il ne l'avait exhortée qu'à dire la vérité et que dans cette affaire il n'avait comploté aucune machination ténébreuse. Il rappelait quelle douleur l'avait frappé lorsqu'il avait appris, à n'en pas douter, le fatal secret, quels efforts il avait tentés pour le tenir caché, comment il avait, pour que l'on crût le fait faux, prêté les mains à une comédie de jugement, comment enfin, voyant lors de son voyage en Bourgogne et en Italie que la chose était universellement connue, il s'était décidé à prendre l'avis des évêques. Le fait lui avait été affirmé par beaucoup de gens de ce royaume [2]. Les évêques, pourtant, conservaient encore des doutes. Prenant la reine à part, ils l'interrogèrent en présence de laïcs, l'adjurèrent de ne pas porter contre elle une accusation fausse, la menaçant, si elle le faisait, des châtiments éternels; ils la pressèrent de dire si elle n'avait pas été engagée ni forcée à se charger d'un crime qu'elle n'avait pas commis, lui promettant leur assistance contre les embûches ou les violences de qui que ce fût. Theutberge soutint qu'elle avait confessé la vérité, et pria qu'on accédât à sa demande de prendre le voile. Pour l'éprouver d'une autre façon, les évêques lui posèrent une nouvelle question : ne réclamerait-elle pas, ne soulèverait-elle pas des complications, dans le cas où on lui donnerait satisfaction? Les prélats avertirent Theutberge que probablement leur sentence serait irrévocable, et ils l'invitèrent à bien réfléchir; il était temps encore, si elle le pouvait en conscience, d'échapper aux liens qui allaient la tenir pour toujours. Des laïcs, des amis de la reine l'exhortaient à ne pas se tromper elle-même. Mais elle resta inébranlable et maintint ses aveux [3].

Les évêques ne doutèrent plus alors de la réalité du crime. Il conve-

---

1. *Syn. Aq. II,* ch. 15, *CC.,* t. II, pp. 466-467.
2. *Syn. Aq. II,* ch. 16, *CC.,* t. II, p. 467.
3. *Syn. Aq. II,* ch. 16, *CC.,* t. II, p. 467.

nait de le punir, de crainte qu'il ne se renouvelât[1]. Il fut décidé que Theutberge expierait sa faute par une pénitence publique[2]. Après des citations tirées de l'Écriture et des Pères destinées à justifier les mesures qu'ils avaient prises à l'égard de la reine, les évêques, s'adressant à leurs collègues absents, leur demandaient un avis sincère sur ce que le roi devait faire : il ne fallait pas que sa jeunesse fragile et son incontinence fussent une cause de scandale pour ses sujets[3].

On remarquera que les actes du concile parlent des évêques en général, sans indiquer quelle a été l'attitude de chacun d'eux, sans dire s'il y a eu des divergences de vues, des discussions. Les évêques français, par exemple, qui avaient les coudées plus franches que leurs collègues lorrains, ont-ils joué au concile un rôle muet ? N'ont-ils été que les spectateurs du drame qui se jouait sous leurs yeux ? Peut-être est-ce sur leur initiative que Theutberge a été sommée de ne pas mentir, et invitée à se rétracter si la crainte lui avait arraché précédemment des aveux. Comment, d'autre part, n'ont-ils pas fait remarquer qu'avant de croire Theutberge il était nécessaire d'entendre son frère, le véritable auteur du crime ? D'après les actes, il n'aurait pas été question d'Hubert ; personne n'aurait songé à réclamer sa confrontation avec Theutberge[4].

Nous avons vu que le concile avait admis la réalité de l'inceste et condamné de ce chef la reine à une pénitence publique. Hincmar ne nous a malheureusement pas conservé la sentence complète qu'ont rendue les évêques, car bien certainement ils ne se sont pas contentés de prononcer une peine. Theutberge a été ensuite renfermée dans un monastère[5] ; le concile avait dû décider la chose, et au préalable interdire les relations conjugales à Lothaire et à Theutberge. Pourtant, les évêques n'étaient pas allés jusqu'à annuler le mariage du roi, encore moins avaient-ils autorisé ce prince à en contracter un autre. Ce qui le prouve, c'est la phrase rapportée plus haut, où les membres du concile prient leurs collègues de leur donner un avis sur le parti qu'il convenait de prendre

---

1. *Syn. Aq. II,* ch. 18, *CC.,* t. II, p. 467.

2. *Syn. Aq. II,* ch. 19, p. 468. Cf. *Ann. Bert.* 860, p. 53.

3. *Syn. Aq. II,* ch. 19 (?), dans Migne, t. CXXV, col. 641. Voici ce passage, précédé d'une phrase d'Hincmar, qui indique bien qu'il est détaché des actes du deuxième concile d'Aix, que l'archevêque a en partie transcrits un peu auparavant. « Quod denique post valida auctoritatum testimonia, sed parum aut nihil illa quæ de præfata femina acta sunt confirmantia, imo et his quædam contraria, ibidem subsequitur : « De rege autem « nostro, et ejus fragili juventute et labili incontinentia, ne populis regnoque ipsius peri- « culum inferat, consuli adhuc magna necessitas imminet : et ideo summopere flagitamus, « collegii vestri consilio et sincera cooperatione nos in Domino a vobis velociter conso- « lari, atque confortari. » Il ne peut y avoir l'ombre d'un doute, ce passage est extrait des actes du deuxième concile d'Aix-la-Chapelle.

4. Hincmar dit cependant, *De div. Hloth.,* quæstio VI[a], Migne, t. CXXV, col. 759-760, qu'Hubert avait été convoqué à trois conciles, pour répondre aux accusations dont il était l'objet ; le deuxième concile d'Aix serait-il un de ces trois-là ? Dans tous les cas, on avait refusé à Hubert les garanties qu'il réclamait pour sa sécurité, et il s'abstint de venir (*De div. Hloth., ibid.*).

5. *Ann. Bert.* 860, p. 53.

à l'égard de Lothaire, en raison de sa jeunesse et de son incontinence. Évidemment cette phrase, vague à première vue, signifie qu'il serait prudent de laisser le roi contracter une autre union. La question d'un second mariage est donc posée, mais non résolue. Après le deuxième concile d'Aix-la-Chapelle, Lothaire n'a plus de femme en fait, sinon en droit, et il ne sait pas s'il sera autorisé à se remarier du vivant de Theutberge. Peut-être aurait-il voulu que le concile allât jusqu'au bout et terminât l'affaire au lieu de la laisser en suspens. Il est possible que son impatience n'ait pu triompher des hésitations des évêques, qui craignaient de trop s'avancer. Peut-être se jugeaient-ils trop peu nombreux pour prendre une aussi grave détermination que celle d'annuler le mariage du roi ; peut-être y eut-il opposition de la part des évêques étrangers. Toujours est-il que le concile s'arrêta à mi-chemin.

Avant de quitter le deuxième concile d'Aix, nous croyons devoir examiner une allégation d'Advence relative aux rôles respectifs des prélats et des grands. Nous dirons ensuite quelques mots de l'affaire d'Engeltrude.

Advence, dans le mémoire justificatif qu'il publia sur l'affaire du divorce quelque temps après le concile de Metz (863), parlant de l'année 860, s'exprime en ces termes : « Affertur schedula confessionis, ubi sponte confessa legitur, judicio consulum damnatur, misericordia præsulum salvatur, fugam capessit[1]. » La mention de la confession écrite prouve qu'il s'agit du deuxième concile d'Aix, de même celle de la fuite de la reine qui vient immédiatement après[2]. Les *consules* d'Advence ne sont autres que les *optimates* et les *nobiles laici* des actes du concile. Il s'est tenu, en même temps que le synode, une assemblée générale des grands du royaume, le préambule des actes et le mémoire d'Hincmar nous l'apprennent[3] ; mais cette assemblée s'est-elle occupée de l'affaire de Theutberge ? Les actes mentionnent la présence des *optimates,* seulement il semble que ceux-ci, simples spectateurs, ne prennent part ni aux débats ni au prononcé de la sentence. Hincmar, tout en protestant contre le renvoi devant un concile de cette affaire, qui ressortissait à un tribunal composé de laïcs mariés[4], dit cependant que Theutberge remit sa confession écrite au roi et aux nobles laïcs[5] ; il ajoute qu'elle aurait été absoute par la clémence du prince, ce qui n'aurait pas empêché les évêques de la condamner à une pénitence publique[6]. Nous avons quelque peine à nous reconnaître au milieu de ces assertions contradic-

---

1. Adventii *libellus apologeticus* dans Baronius, t. XIV, p. 566, col. 2.

2. C'est en 860 que les *Ann. Bert.*, p. 54, placent la fuite de Theutberge dans le royaume de Charles le Chauve, où se trouvait déjà son frère.

3. *Syn. Aq. II,* procœmium, *CC.*, t. II, p. 466 ; Hincmar, *De div. Hloth.*, interr. Ia, Migne, t. CXXV, col. 630.

4. *De div. Hloth.*, interr. Ia, Va, XIIa, Migne, t. CXXV, coll. 639-640, 641, 655, 695.

5. *Ibid.*, interr. Ia, coll. 639-640 et 641.

6. *Ibid.*, interr. Ia, col. 641. D'après Hincmar, *De div. Hloth.*, interr. XIIa, Migne, t. CXXV, col. 695, les incestueux pouvaient être punis de mort.

toires[1]. Une chose est certaine pourtant : ce sont les évêques qui ont prononcé la peine, interdit à Lothaire toute relation avec Theutberge, et autorisé cette dernière à entrer dans une abbaye.

Le concile avait examiné une autre affaire qui avait quelques rapports avec celle de Lothaire et de Theutberge, car elle concernait le frère et la belle-sœur de la reine. Il ne s'agit pas d'Hubert, mais de Boson, qui était comte en Italie[2]. Boson avait épousé, on ne sait en quelle année, Engeltrude, fille d'un comte Matfrid[3], qui doit être ou le partisan de Lothaire Ier, mort en 836, ou le fils de ce dernier, que l'on trouve mentionné dans plusieurs diplômes de l'empereur Lothaire[4]. Des liens de parenté unissaient Engeltrude à Lothaire II, mais il est impossible de dire quelle était l'origine de cette parenté[5]. Au bout de quelques années, Engeltrude quitta son mari, dont elle avait eu des filles[6], pour s'enfuir avec Wanger, un de ses vassaux[7]. C'est en Gaule, et très probablement dans les États de Lothaire, où nous la trouvons plus tard, qu'elle se retira[8]. L'événement est de 857 ou de 858, attendu qu'il est mentionné dans une lettre écrite en cette dernière année par le pape Benoît III, qui invitait les rois et les évêques à faire arrêter et reconduire ensuite à Boson la fugitive[9].

---

1. Sdralek, *op. laud.*, pp. 68-69, estime, en s'appuyant sur les actes du synode, que la juridiction ecclésiastique a seule fonctionné au deuxième concile d'Aix. Schrœrs, *op. laud.*, p. 185, n. 41, essaie de réfuter Sdralek, et, à l'aide tant du *De div. Hloth.*, que du *Libell. apol.*, il avance que l'assemblée d'Aix a commencé par être un plaid, auquel les évêques ont pris part, comme vassaux du roi (p. 183 et nn. 35 et 36). L'enquête sur la conduite de la reine est d'abord menée en présence et avec le concours des laïcs ; mais avant que ceux-ci aient prononcé la sentence d'après le droit franc, les prélats se constituent en synode, et rendent un jugement d'après le droit canonique sur la question de fait (p. 185). D'habitude, les tribunaux séculier et ecclésiastique ne se confondaient pas ; s'ils sont mélangés à Aix, c'est que, d'une part, l'on ne pouvait pas ignorer les vassaux laïcs, qui avaient jugé l'affaire en 858, et que, d'autre part, il était dangereux, vu leur indépendance, de leur laisser formuler l'arrêt. Comme la peine qui frappait l'inceste pouvait être la mort, en faisant prononcer par le synode un châtiment plus doux, Lothaire se donnait l'apparence de la clémence (p. 186). Telles sont les explications, un peu subtiles, de Schrœrs. Cet auteur a le tort de ne pas suffisamment tenir compte des actes du synode.

2. Sur Boson, voir p. 83, n. 3.

3. Lettres de Nicolas Ier du 30 (?) octobre 863, J. E. 2748-2751.

4. Dümmler, t. II, p. 17, n. 1, ne se prononce pas. Krüger, *Der Ursprung des Hauses Lothringen-Habsburg*, p. 8, estime qu'Engeltrude était fille de Matfrid II, fils du comte d'Orléans, mort en 836. Ce dernier, d'après Krüger, n'aurait pu être père d'un enfant né probablement vers 830.

5. Hincmar, *De div. Hloth.*, quæstio Va, Migne, t. CXXV, col. 754. Krüger, *op. laud.*, p. 7, explique cette parenté en faisant épouser à Hugues, comte de Tours, beau-père de Lothaire Ier, Ava, sœur de Matfrid Ier.

6. Voir différentes lettres du pape Jean VIII, J. E. 3167, 3168 et 3211.

7. Réginon, *Chronicon* 866, p. 84 ; lettres de Nicolas Ier du 30 (?) octobre 863, J. E. 2748-2751.

8. La lettre du pape Benoît III, J. E. 2673, parle de la Gaule, mais des témoignages postérieurs la montrent réfugiée en Lorraine (*Ann. Bert.* 865, p. 78 ; lettres de Nicolas Ier, J. E. 2685, 2886 ; Hincmar, *De div. Hloth.*, quæstio Va, Migne, t. CXXV, col. 754 ; *Conventus apud Saponarias* 862, ch. IV, *CC.*, t. II, p. 160), et dans le diocèse de Cologne (Hincmar, *Responsio ad interrogationem Guntharii*, Migne, t. CXXVI, col. 151 ; Lothaire, lettre à Nicolas Ier, de 864-865, B. M. 1269).

9. J. E. 2673.

Cette lettre n'amena aucun résultat. Aussi le pape Nicolas Ier, successeur de Benoît III, décida-t-il la réunion d'un concile pour juger l'affaire. Tadon, archevêque de Milan, en eut la présidence. Engeltrude, quoique convoquée, ne comparut pas, et fut condamnée par le concile [1], dont Nicolas confirma la sentence [2]. Ce concile de Milan, dont la date ne nous est pas donnée, doit se placer ou en 859, ou au plus tard dans les premiers mois de 860. Pour arriver à préciser l'année et le mois, il faudrait savoir quand Boson a pour la première fois franchi les Alpes pour venir réclamer sa femme ; car Boson n'a dû s'adresser aux conciles francs qu'après avoir vainement attendu les effets du concile de Milan. Boson était présent au congrès de Coblenz de juin 860 ; le concile de Milan est donc antérieur, et de plusieurs mois, à ce congrès [3]. Mais déjà au concile tenu à Savonnières en 859, l'attention des évêques avait été appelée sur cette affaire. Hincmar, qui rapporte le fait, ne nous dit pas si Boson lui-même avait présenté sa plainte [4]. Toutefois, la chose ne nous paraît pas probable, et il n'était pas nécessaire que Boson fût là pour que le concile s'occupât d'Engeltrude. Le concile de Savonnières ne prit d'ailleurs aucune décision. Le deuxième concile d'Aix s'empara de la question, soit qu'elle n'eût pas encore été résolue par le concile de Milan, soit que l'on estimât en Lorraine un nouvel examen nécessaire. Boson et sans doute aussi Engeltrude, alors réfugiée dans le diocèse de Gunther, furent invités à comparaître. Boson ne vint pas, et les évêques déclarèrent qu'ils ne pouvaient livrer à la mort une femme qui s'était mise sous leur protection et dont ils n'avaient pas instruit la cause [5]. S'ils avaient pris ce parti, c'était pour plaire à Lothaire ; en donnant asile à Engeltrude, ce prince n'obligeait pas seulement une cousine, il était désagréable à un des frères de la femme qu'il détestait. Engeltrude continua donc de vivre en Lorraine. Son mari se décida enfin à venir en Gaule ; il assistait à l'entrevue de Coblenz, où peut-être il était venu avec le margrave Évrard comme représentant de l'empereur [6]. Boson demanda à Lothaire de lui rendre sa

1. Voir lettres de Nicolas Ier du 30 (?) octobre 863 et du 31 octobre 867, J. E. 2748-2751 et 2886.

2. J. E. 2748-2751 et 2886. Il semble bien, à lire ces lettres de Nicolas Ier, que la sentence du concile de Milan et la confirmation qu'en avait prononcée le pape, aient été notifiées à Gunther et à Theutgaud.

3. C'est l'observation très juste que fait Sdralek, *op. laud.*, p. 189, n. 1 ; il place en 859 le concile de Milan. Dümmler n'indique pas l'année où, d'après lui, ce concile a dû avoir lieu, mais il est vraisemblable qu'il le croit de 860, attendu qu'il ne fait commencer qu'en cette année l'épiscopat de Tadon (t. II, p. 17, n. 4).

4. Hincmar, *De div. Hloth.*, interr. XXIIa, Migne, t. CXXV, col. 739. Sdralek, p. 189, croit que Boson vint lui-même à Savonnières, et c'est pour ce motif qu'il reporte à 859 le concile de Milan. Peut-être le synode tenu à Savonnières a-t-il simplement reçu des lettres du pape annonçant la décision prise à Milan contre Engeltrude et approuvée par lui. C'est peut-être à ces lettres que fait allusion Nicolas dans un écrit postérieur, placé en 860 et adressé à Hincmar et à l'épiscopat français, J. E. 2684.

5. *Syn. Aq. II*, ch. ? dans Hincmar, *De div. Hloth.*, interr. XXIIa, Migne, t. CXXV, col. 743.

6. Voir ci-dessus, p. 137, n. 2.

femme. Lothaire s'y refusa ; il ne pouvait, prétendait-il, livrer une femme de race franque, sa cousine, qui manifestait la crainte d'être mise à mort par son mari, et menaçait, si l'on prétendait la ramener à Boson, de s'enfuir chez les Normands [1]. Force fut donc à Boson de retourner seul en Italie. Mais il ne perdit pas courage, et nous le verrons bientôt revenir encore à la charge.

Theutberge, que nous avions un peu perdue de vue, avait subi sa pénitence publique, nous ne savons dans quelle ville ; après quoi on l'avait enfermée dans une abbaye, dont nous ignorons également le nom [2].

Cette affaire, qui, dès avant le deuxième concile d'Aix-la-Chapelle, occupait les esprits, continua d'attirer l'attention, de provoquer les réflexions et les commentaires les plus variés. On en parlait dans le royaume de Charles le Chauve aussi bien qu'en Lorraine. Wénilon et Hildegaire avaient certainement raconté ce qu'ils avaient vu et entendu à Aix-la-Chapelle, et, s'ils étaient allés au concile sur l'ordre de Charles le Chauve, ce prince les avait certainement fait appeler auprès de lui pour savoir ce qui s'y était passé. Peut-être ce qu'il en apprit l'indisposa-t-il contre son neveu, et lui en adressa-t-il des remontrances. Il y avait en tous cas auprès du roi de France quelqu'un qui désapprouvait hautement la conduite de Lothaire et de ses évêques, et qui allait donner à ses sentiments défavorables une grande publicité. Nous voulons parler d'Hincmar de Reims ; son intervention entraînera celle du roi de France, et cette affaire du divorce, jusqu'alors renfermée dans les limites de la Lorraine, va prendre le caractère d'une cause générale, qui intéresse à la fois l'empire franc et l'Église elle-même. En attendant qu'elle amène le pape Nicolas Ier à affirmer ses droits de haute juridiction sur les rois et sur les évêques, elle va rouvrir les dissensions entre les princes francs, exciter l'ambition et les convoitises de Charles le Chauve, jeter Lothaire II dans les bras de Louis le Germanique. C'est le mémoire d'Hincmar qui a donné à cette question l'importance énorme qu'elle a prise. Nous allons donc l'examiner et voir d'abord à la suite de quelles circonstances l'archevêque de Reims a été conduit à l'écrire.

---

1. Hincmar, *De div. Hloth.*, quæstio Va, Migne, t. CXXV, col. 754. Sur les débuts de cette affaire, consulter Sdralek, *op. laud.*, pp. 188-196.

2. *Ann. Bert.* 860, p. 53.

CHAPITRE V

L'affaire du divorce (*suite*). — Le *De divortio Hlotharii* d'Hincmar. — Lothaire II se brouille avec Charles le Chauve et s'allie avec Louis le Germanique (860). — Fuite de Theutberge en France (860). — Troisième concile d'Aix-la-Chapelle (862). — Lothaire épouse Waldrade (862). — Humiliation de Lothaire au congrès de Savonnières (862).

Nous avons vu qu'Hincmar avait refusé de venir au deuxième concile d'Aix-la-Chapelle. Mais, si l'on n'avait pas réussi à l'y attirer, on s'était dédommagé de cet échec en travestissant les intentions et les sentiments de l'archevêque. Bien loin de lire au concile, comme il le désirait, la lettre qu'il avait écrite à Advence, on fit croire qu'il approuvait la conduite des évêques dans l'affaire du divorce, et l'on représenta Wénilon et Hildegaire comme ses mandataires[1]. Ces procédés déloyaux, qui attribuaient à Hincmar une attitude fort différente de celle qu'il avait adoptée, ne pouvaient que lui causer un mécontentement très légitime, et lui donnaient le droit de protester. Une autre occasion d'intervenir lui fut fournie par un groupe de prélats et de laïcs, qui le prièrent de leur faire connaître ses vrais sentiments sur l'affaire de Theutberge[2]. D'après une lettre écrite beaucoup plus tard, alors que Lothaire II avait cessé de vivre, et adressée à Hildegaire, cet évêque de Meaux, qui avait assisté au concile d'Aix-la-Chapelle, ces évêques et ces laïcs auraient été des sujets de Lothaire lui-même[3]. Mais lesquels ? Ils disent eux-mêmes, dans le questionnaire qu'ils avaient adressé à l'archevêque de Reims, qu'ils avaient assisté au concile de Savonnières[4]. Sur les trois archevêques et les sept évêques lorrains présents

---

1. Voir ci-dessus, p. 161.

2. Hincmar, *De div. Hlot.*, præfatio, Migne, t. CXXV, col. 627.

3. Hincmar, *Epistola ad Hildegarium*, Migne, t. CXXVI, col. 161. C'est Sdralek, *op. laud.*, pp. 8-9, qui a le premier fait attention à ce passage, jusqu'alors resté inaperçu, de la lettre d'Hincmar à Hildegaire.

4. Hincmar, *De div. Hloth.*, interr. XXII[a], Migne, t. CXXV, col. 739. Si Sdralek a relevé le premier, dans la lettre d'Hincmar à Hildegaire, l'indication relative à la nationalité de ses interrogateurs, par contre, le passage, où ceux-ci disent avoir assisté au concile de Savonnières, paraît lui avoir échappé. Il pense, *op. laud.*, p. 9, que c'est d'Aix-la-Chapelle, pendant ou un peu après le deuxième concile, que le questionnaire en huit chapitres fut secrètement adressé à l'archevêque de Reims, et il est forcément amené, en vertu de cette hypothèse, à chercher les correspondants d'Hincmar parmi les quatre prélats lorrains qui assistaient au deuxième concile d'Aix : ce seraient donc Gunther, Theutgaud, Hatton et Francon qui auraient consulté Hincmar et provoqué la publication du *De divortio Hlotharii !* Sdralek a bien senti lui-même le peu de vraisemblance, disons mieux, l'absurdité de son hypothèse. Après avoir reconnu que ces quatre évêques s'étaient compromis en coopérant à l'affaire du divorce, il avance qu'au début tous les prélats n'étaient pas assez dépourvus de conscience pour suivre aveuglément leur roi, et qu'il a

à cette dernière assemblée, cinq doivent être tout d'abord mis hors de cause, Gunther, Theutgaud, Francon, Advence et Hatton ; ce ne sont pas eux, bien certainement, qui ont éprouvé le besoin de recourir aux lumières d'Hincmar. On pourrait plutôt penser à Arduic, archevêque de Besançon, à l'évêque de Toul Arnoul, que les *Gesta episcoporum Tullensium* représentent comme hostile au divorce de Lothaire II et de Theutberge, à Hunger d'Utrecht, à Fredebert de Bâle et à Ratold de Strasbourg[1]. On comprend d'ailleurs que dans son mémoire l'archevêque de Reims n'ait indiqué ni les noms, ni même la nationalité de ses interrogateurs : c'eût été les exposer à des désagréments de la part de leur souverain.

Ils écrivirent à Hincmar entre le premier et le deuxième concile d'Aix, mais peu de temps avant ce dernier, attendu qu'ils connaissaient le voyage d'Advence à Reims, l'annonce de la venue de Wénilon et d'Hildegaire, ainsi que les faux bruits mis en circulation sur l'attitude prise et les opinions exprimées par l'archevêque de Reims[2]. Ils avaient réparti en huit chapitres les demandes qu'ils posaient à ce dernier[3]. Six mois plus tard, Hincmar recevait des mêmes personnages sept questions nouvelles[4] : les premières devant être placées au début de février, les secondes seraient du mois d'août.

Hincmar avait probablement terminé sa réponse au questionnaire en huit chapitres, quand le suivant lui parvint, mais nous ne pensons pas que cette réponse fût déjà publiée[5]. Les deux réponses parurent en même temps et constituèrent le travail intitulé *De divortio Hlotharii regis et Tetbergæ reginæ*. Nous avons vu que les dernières questions avaient dû

---

fallu à Lothaire et à Gunther exercer un véritable système de terreur sur les membres de l'épiscopat pour obtenir leur consentement (*op. laud.*, pp. 9-10). Il peut y avoir du vrai dans cette dernière observation, mais elle ne s'applique ni à Gunther, ni à Theutgaud, ni à Hatton, ni même à Francon. D'ailleurs Sdralek ne démontre pas le moins du monde que les interrogateurs d'Hincmar aient rédigé leur mémoire à Aix-la-Chapelle, ni qu'ils aient assisté à l'assemblée tenue en février dans cette ville. Schrœrs, *op. laud.*, p. 188, n. 1, estime qu'il ne sert à rien de savoir que les évêques, qui demandaient l'avis d'Hincmar, avaient pris part au concile de Savonnières ; tout l'épiscopat en effet se trouvait là. Cette dernière assertion est inexacte.

1. Parmi les prélats qui s'adressèrent à l'archevêque de Reims il y avait sans doute ceux qui, au troisième concile d'Aix, s'opposèrent à l'annulation du mariage de Lothaire. Mais nous ne connaissons pas les noms de ces deux protestataires.

2. *De div. Hloth.*, interr. Ia et IIIa, Migne, t. CXXV, coll. 629-630 et 645. Il est à remarquer que les clercs et les laïcs qui consultent Hincmar ne parlent pas eux-mêmes du deuxième concile d'Aix-la-Chapelle ; ce ne sont pas eux qui lui ont adressé les actes de ce concile, ou du moins ils n'étaient pas joints à leur mémoire. Celui-ci aurait donc été rédigé dans la première quinzaine de février. C'est l'opinion qu'a émise Schrœrs, *op. laud.*, p. 188, n. 2.

3. *De div. Hloth.*, interr. XXIIa, Migne, t. CXXV, col. 738.

4. *De div. Hloth.*, Quæstiones septem, Migne, t. CXXV, coll. 745-746.

5. La réponse au questionnaire en huit chapitres a dû être écrite avant le congrès tenu à Coblenz au début de juin 860, attendu qu'Hincmar n'y parle pas de la démarche que fit Boson à ce moment pour reprendre possession de sa femme. C'est seulement dans le questionnaire en sept chapitres (Quæstio Va, col. 754) qu'il est question de la tentative infructueuse du mari d'Engeltrude. Sdralek, p. 6, et Schrœrs, p. 189, n. 4, admettent que la première partie du mémoire a été écrite avant la paix de Coblenz.

être adressées à Hincmar dans le courant d'août ; il a fallu à l'archevêque le temps de rédiger sa réponse. D'autre part, il renvoie à ce traité dans un mémoire relatif à l'affaire d'Engeltrude qu'il adressa à un concile qui ne peut être que celui tenu à Tusey en octobre-novembre 860[1]. C'est en 857 ou au début de 858, nous l'avons vu, qu'Engeltrude quitta son mari ; or, Hincmar dans ce mémoire dit que cet événement remonte à trois ans ; il écrit donc en 860 ou 861. Nous savons, d'autre part, que Gunther assistait au concile en même temps qu'Hincmar; et, postérieurement à la paix de Coblenz, le concile de Tusey est le seul où les deux prélats se soient rencontrés. En outre, Boson, le mari d'Engeltrude, se trouvait dans la localité où le concile tenait ses séances ; cela ressort du travail d'Hincmar[2] ; et dans l'espèce de réquisitoire qu'il formula contre Lothaire au congrès de Savonnières, Charles le Chauve nous apprend qu'à Tusey Boson se présenta à lui, muni de lettres que lui avait remises le pape Nicolas Ier[3]. Il n'y a donc pas à en douter, c'est pour le concile de Tusey qu'Hincmar a rédigé un traité sur l'affaire d'Engeltrude[4]. Le *De divortio Hlotharii* qu'il cite avait paru un peu auparavant, soit en septembre, soit au début d'octobre 860. Sachant qu'un concile général allait s'ouvrir à Tusey le 22 octobre, Hincmar s'était peut-être arrangé pour que des exemplaires de son travail fussent adressés, non seulement aux prélats qui l'avaient interrogé, mais en outre, à tous les métropolitains et à ceux des évêques qu'il supposait devoir venir au concile[5].

En publiant son mémoire, l'archevêque de Reims obéissait-il à des sentiments d'animosité soit contre Lothaire, soit contre tel ou tel des prélats lorrains, Gunther par exemple ? En 860 on ne voit pas qu'il eût aucun motif personnel d'en vouloir au jeune roi. Ses relations avec l'empereur Lothaire avaient subi bien des vicissitudes, mais elles paraissent avoir été bonnes dans les derniers temps du règne de ce prince, et rien dans la conduite de son second fils n'était de nature à les altérer. D'ailleurs, la mission d'Advence auprès d'Hincmar est la meilleure preuve que jusqu'à ce moment l'archevêque de Reims avait conservé de bons rapports avec Lothaire II et les prélats de son royaume. Hincmar regrettait que le traité de Verdun eût placé dans les États de Lothaire la portion orientale

---

1. Hincmar, *Responsio ad interrogationem Guntharii archiepiscopi,* Migne, t. CXXVI, coll. 154-161. C'est col. 161 qu'on trouve le renvoi au *De div. Hloth.*, qui, s'il n'est pas nommé, est désigné en termes suffisamment clairs pour que l'on ne puisse s'y méprendre.

2. *Resp.*, etc., p. 156.

3. *Conv. ap. Sapon.*, ch. 4, *CC.*, t. II, p. 160.

4. Voir sur cette question Sdralek, *op. laud.*, pp. 196-199, et Schrœrs, p. 209, n. 16.

5. Quelques auteurs, qui ont cru voir à tort dans les *interr.* xviii-xx du mémoire d'Hincmar des allusions au troisième concile d'Aix-la-Chapelle, ont placé en 862 la rédaction de ce travail. Citons en particulier Noorden, *Hinkmar von Reims,* p. 172, n. 2 ; Hefele, *Conciliengeschichte,* 2e édit., t. IV, p. 261 ; voir, pour plus de détails, Sdralek, *op. laud.*, p. 3, n. 2, qui a réfuté, p. 3, l'opinion émise par ces auteurs, et prouvé d'une manière péremptoire, pp. 1-7, que le *Div. Hloth.* a été écrit en 860 et qu'il était publié avant le concile de Tusey. C'est à cette manière de voir que se rallient Schrœrs (*op. laud.*, pp. 189, 209, n. 16, et no 139 des *Regesten Hinkmars*); Hauck, *KG. D.*, t. II, p. 505, n. 4 ; Dümmler, t. II, p. 15, et Mühlbacher, *D. G. K.*, p. 509.

du diocèse de Reims, et l'évêché de Cambrai, qui dépendait de sa métropole. Mais nous ne croyons pas qu'à la date de 860 il songeât au détrônement de Lothaire, ni même à la possibilité pour Charles le Chauve d'hériter de son neveu. Plus tard, ses idées prendront cette direction, et, surtout à la suite de l'affaire de Cambrai, il souhaitera l'annexion aux États de son maître, soit de la Lorraine entière, soit au moins de la moitié occidentale de ce royaume, celle-là même où se trouvaient les fragments détachés de sa province. Mais en 860, ce qui provoque l'intervention d'Hincmar, ce qui l'amène à composer son mémoire, c'est, d'une part, le désir de rétablir, en ce qui le concerne, la vérité des faits, et, d'un autre côté, le souci de la morale et de la justice ; l'une et l'autre ont été violées, et de plus d'une façon, dans l'affaire de Theutberge : il juge que son devoir est de protester contre les irrégularités de toutes sortes que le roi et ses évêques se sont permises. Peut-être Hincmar cède-t-il encore à un sentiment de vanité ; il n'est pas fâché d'étaler son érudition théologique, sa connaissance de l'Écriture et des Pères[1].

Une autre question qui se pose à propos du traité dont nous parlons est celle de la part qu'a prise Charles le Chauve sinon à sa rédaction, tout au moins à sa diffusion. Peut-on admettre que dans une affaire aussi grave, qui mettait en jeu un souverain, jusqu'alors l'allié de son maître, Hincmar ait agi de son chef sans en référer à Charles le Chauve ? Évidemment non ; et la preuve que ce prince était d'accord avec l'archevêque de Reims, c'est qu'il se fit le protecteur de la reine persécutée et de son frère, leur donna à l'une et à l'autre asile dans son royaume, et prit à l'égard de Lothaire une attitude franchement hostile. Nous avons dit que Theutberge était très probablement stérile : il ne faut pas chercher

---

1. D'après Weizsæcker, *Hinkmar und Pseudo-Isidor* dans la Niedners *Zeitschrift für historische Theologie,* 1858, pp. 383 et suiv., 393, 411-412, Hincmar, qui désirait, pour devenir primat, que l'évêché de Cambrai fût rattaché à la France, travaille à la réunion de ce diocèse et de la Lorraine au royaume de Charles le Chauve ; l'archevêque de Reims a vraisemblablement été dans l'affaire du divorce l'instrument de son maître. Bourgeois, *Le Capitulaire de Kiersy,* pp. 116-119, et *Hugues l'Abbé* (*Annales de la Faculté des lettres de Caen,* 1re année, p. 99), estime que, si Hincmar intervient dans les affaires de la Lorraine, c'est dans l'espoir de reprendre l'évêché de Cambrai (Bourgeois semble croire que le traité de Verdun avait détaché ce diocèse de la province de Reims, alors qu'en réalité l'évêque de Cambrai ne cessa pas d'être le suffragant du métropolitain de la seconde Belgique). Schrœrs, *op. laud.,* p. 205, admet qu'en 860 ce ne sont pas les mobiles intéressés qui dictèrent la conduite d'Hincmar, mais plus tard (pp. 223-224) il vise la réunion à la France des parties de son diocèse et de sa province qui faisaient partie de la Lorraine, et il prépare les voies à son maître, qui convoitait les États de son neveu, en écrivant son mémoire sur le divorce et ses lettres au pape. L'archevêque espérait que Lothaire épouserait Waldrade, serait excommunié par le Souverain Pontife, et que Charles le Chauve serait chargé d'exécuter la sentence. Zeller, *Histoire d'Allemagne,* t. II, p. 140, croit qu'Hincmar, en intervenant, a obéi à la fois à sa conscience et au désir de servir les intérêts de son maître. Pour Dümmler, t. II, p. 14, le but principal d'Hincmar est de réfuter les assertions mensongères répandues sur son compte et de faire connaître quelle a été sa vraie attitude en cette affaire. Noorden, *Hinkmar von Reims,* Beilage IV, p. xix, est convaincu qu'Hincmar ne désirait pas l'annexion violente de la Lorraine, et qu'il réprouvait l'emploi de la force. Enfin, d'après Sdralek, pp. 10-13, l'archevêque de Reims, en composant son mémoire, ne cède à aucun mobile intéressé, il n'écrit que pour défendre les principes de la loi morale et religieuse.

ailleurs le motif de l'intérêt que le roi de France porte à la femme de son neveu, et de l'opposition qu'il fait au mariage de celui-ci avec Waldrade, qui a donné des preuves de sa fécondité. Charles le Chauve ne veut pas que les bâtards qu'elle a donnés à Lothaire se transforment en enfants légitimes, capables de recueillir un jour la succession de leur père. Il faut donc que Lothaire reste l'époux de Theutberge. Et si cet héritage, que convoite Charles le Chauve, se fait trop attendre, peut-être se produira-t-il des circonstances qui permettront à l'ambitieux souverain d'intervenir dans le royaume de son neveu et de l'occuper en tout ou en partie. Au début, Charles ne pouvait prévoir que les maladresses de Lothaire lui fourniraient un jour l'occasion de le dépouiller; son but est simplement d'enlever au jeune roi la possibilité d'avoir des héritiers légitimes directs [1].

Il est possible que peu après le deuxième concile d'Aix, alors que les intentions de Lothaire se manifestaient clairement, Charles le Chauve, sans faire connaître le fond de sa pensée, ait, au nom de la morale, protesté contre les agissements de son neveu, ou donné à entendre qu'il s'opposerait à son union avec Waldrade tant que vivrait Theutberge. D'un autre côté, sans publier la première partie de son mémoire, Hincmar a dû, dans ses entretiens et dans ses lettres, dire ce qu'il pensait des procédés et des projets de Lothaire II. C'est en effet à cette hostilité qui se manifeste en France contre son divorce, que nous attribuons le revirement qui se produit dans la politique de ce prince. Il se refroidit à l'égard de Charles le Chauve et, soit que Louis le Germanique lui ait témoigné des dispositions plus favorables que son frère, soit simplement que Lothaire désire se concilier ses bonnes grâces, il se montre dans son rôle de médiateur entre les deux adversaires, tout dévoué aux intérêts du roi de Germanie; les ouvertures qu'il fait à Charles le Chauve pour la conclusion de la paix sont si peu avantageuses au roi de France que celui-ci doit les décliner [2].

Toutes ces questions élucidées, nous en venons enfin au mémoire lui-même. Sans méconnaître son intérêt ni son importance, il faut bien avouer qu'il est long, encombré de citations souvent sans aucun rapport

---

1. Leibniz, *Ann. imp. occ.*, t. I, pp. 592 et 618, Gfrœrer, t. I, pp. 312 et 352, Ernouf, *Histoire de Waldrade*, p. 10, Weizsæcker, *Hinkmar und Pseudo-Isidor* (Niedners *Zeitschrift für historische Theologie*, 1858, p. 412), Bourgeois, *Hugues l'Abbé* (*Annales de la Faculté des lettres de Caen*, 1re année, p. 99), Dümmler, t. II, pp. 18-19, et Mühlbacher, *D. G. K.*, p. 510, estiment tous que c'est l'intérêt qui dicte la conduite du roi de France à l'égard de son neveu. Il ne veut pas que celui-ci répudie une femme stérile, parce qu'il désire hériter de lui. D'après Sdralek, p. 16, c'est Hincmar qui a, dans l'affaire du divorce, imposé à son maître la ligne qu'il devait suivre. Livré à lui-même, Charles le Chauve aurait consenti, moyennant un bon prix (témoin l'alliance qu'il conclut en 866 avec Lothaire qui lui avait cédé l'abbaye Saint-Vaast), à favoriser les projets matrimoniaux de son neveu. Il y a peut-être du vrai dans ces réflexions de Sdralek. Les hommes de cette époque étaient en général incapables d'une politique suivie, conséquente à elle-même, et disposés à sacrifier des avantages considérables, mais incertains, pour réaliser un gain immédiat, si mince fût-il.

2. Voir ci-dessus, pp. 135-136.

avec le sujet, mal ordonné, qu'en outre l'exposé des faits n'est pas toujours clair, et que la pensée d'Hincmar, très souvent, ne se dégage pas avec toute la netteté désirable [1]. Tel qu'il est, en voici une analyse succincte. Nous ne nous astreignons pas à suivre Hincmar pas à pas, nous voulons seulement indiquer quelle est sur les principaux points sa manière d'envisager et d'apprécier les choses [2].

Il commence par protester contre la façon dont on a dénaturé ses actes et ses opinions ; il n'a pas plus approuvé le divorce qu'il n'a chargé Wénilon et Hildegaire de le représenter au deuxième concile d'Aix. Vient ensuite un résumé de l'entretien qu'il a eu avec Advence, suivi de quelques extraits des lettres qu'il a écrites à ce prélat [3].

Hincmar ne prétend pas que Theutberge soit innocente du crime dont elle s'est accusée, mais la culpabilité de la reine ne lui semble pas non plus démontrée [4]. La grossesse de Theutberge lui paraît peu croyable, vu le caractère contre nature des relations que la princesse aurait eues avec son frère [5]. Mais, ce que critique surtout l'archevêque, c'est la manière dont on a procédé à l'égard de Theutberge. Il proteste contre les deux procès qui, pour le même fait, lui ont été successivement intentés. Du moment que le champion de la reine avait victorieusement subi l'épreuve de l'eau bouillante, on n'avait pas le droit de rouvrir l'affaire : l'accusateur aurait-il souffert qu'on la reprît, si l'homme de Theutberge avait succombé ? Assurément non [6]. A ce propos, Hincmar prend la défense des épreuves judiciaires, que saint Agobard avait jadis attaquées au nom de la religion et du bon sens [7] ; Hincmar, lui, croit que Dieu s'y prononce en faveur de la vérité [8]. Il combat, en outre, les objections qu'on avait mises en avant contre la valeur de l'épreuve à laquelle avait été soumis le champion de Theutberge : Dieu, dit-il, ne peut ni tromper ni se laisser tromper [9].

---

1. SDRALEK, *op. laud.*, p. VI de la préface et pp. 17-21 de son travail, reconnaît l'existence de tous les défauts que nous signalons.

2. Pour plus de détails, consulter l'ouvrage de SDRALEK, *Hinkmars von Reims kanonistisches Gutachten, ueber die Ehescheidung des Kœnigs Lothar II,* auquel nous avons déjà plus d'une fois renvoyé et qui nous a été d'un grand secours, quoique nous ne partagions pas toutes les opinions de l'auteur.

3. *De div. Hloth.*, interr. IIIa, MIGNE, t. CXXV, coll. 645-648.

4. Cela ressort de l'ensemble du mémoire.

5. *De div. Hloth.*, interr. IIIa, MIGNE, t. CXXV, col. 695.

6. *Ibid.*, interr. VIa, coll. 672-673.

7. Voir sur cette question les deux traités de l'archevêque de Lyon, *Adversus legem Gundobadi* et *Liber de divinis sententiis digestis cum brevissimis adnotationibus contra damnabilem opinionem putantium divini judicii veritatem igne, vel aquis, vel conflictu armorum patefieri* (AGOBARDI *Opera,* éd. BALUZE, t. I, pp. 107-121 et 301-329).

8. *De div. Hloth.*, interr. VIa et VIIa, MIGNE, t. CXXV, coll. 663 et suiv., 670, 671 et 673. Tandis que SDRALEK, pp. 32 et suiv., ainsi que SCHRŒRS, p. 191, s'efforcent d'expliquer et de justifier l'opinion d'Hincmar sur les épreuves judiciaires, NOORDEN, *op. laud.*, p. 173, n. 2, s'étonne qu'un homme aussi instruit que l'archevêque de Reims ait pu faire preuve d'un pareil manque de jugement, et GRIMM, *Deutsche Rechtsalterthümer,* 3e éd., p. 909, qualifie nettement d'absurde l'argumentation du prélat.

9. Interr. VIIa et VIIIa, coll. 673, 674, 675.

Ce n'est pas tout : la façon dont le second procès a été conduit est des plus irrégulières. Theutberge devait être jugée non par un concile, mais par un tribunal séculier ; en pareille matière, des laïcs, et des laïcs mariés, sont seuls compétents, et d'ailleurs la reine avait remis sa confession écrite non aux évêques, mais au roi, un laïc [1]. Autre irrégularité : on n'a pas entendu Hubert, le complice supposé de Theutberge, et, à vrai dire, le principal coupable, puisqu'il est censé avoir pris sa sœur de force [2]. Une confession écrite de la reine ne suffisait pas pour entraîner la condamnation ; il eût été nécessaire ou que Theutberge fît devant les juges l'aveu de son crime, ou qu'elle fût convaincue par des témoignages [3]. Alors, mais alors seulement, la question pouvait être portée devant le tribunal des évêques, qui auraient infligé à la coupable une pénitence [4].

Dans la première partie de son mémoire, Hincmar parlait déjà de la réunion d'un concile général, auquel serait confiée la mission de juger le procès [5]. Dans la deuxième partie, il se prononce nettement en faveur de cette juridiction, attendu que seul, un tribunal international offre les garanties d'impartialité voulues [6]. D'après lui, quoique l'affaire ait déjà été soumise aux évêques lorrains, ceux des autres pays n'en ont pas moins le droit de l'examiner à nouveau ; c'est à tort qu'on le leur dénie [7]. Hincmar trouve singuliers les procédés de Lothaire, qui a si longtemps

---

1. *De div. Hloth.*, interr. I[a], V[a], XII[a], Migne, t. CXXV, coll. 639-641, 654-655 et 695.

2. Interr. XII[a], coll. 696-697. Comme le fait observer Sdralek, pp. 98 et suiv., Hincmar admet ainsi la compétence d'un tribunal séculier pour juger et condamner un clerc.

3. Interr. I[a], X[a], XI[a], coll. 639, 682, 686-687.

4. Interr. I[a], col. 640.

5. Interr. I[a] et III[a], coll. 641, 646 et 647.

6. Quæst. I[a], col. 747. — Ainsi, après avoir déclaré que le tribunal séculier est seul compétent, au moins pour examiner la question de fait, il admet ensuite que celle-ci peut être portée devant un concile. Sdralek, p. 89, croit que d'après Hincmar le tribunal ecclésiastique ne peut prononcer qu'une peine ecclésiastique à la suite d'une condamnation infligée par des juges laïcs. C'est à ceux-ci seuls (pp. 93-98 et 108-119) qu'il appartient et d'examiner la question de fait, et même, au cas échéant, de prononcer le divorce. Schrœrs estime trop absolue cette manière de voir prêtée par Sdralek à l'archevêque de Reims. Selon Schrœrs (pp. 499 et suiv.), Hincmar concède au tribunal séculier la compétence en matière criminelle (question de fait), mais il ne lui reconnaît pas le droit de prononcer la séparation des époux, comme le dit à tort Sdralek (p. 503). Schrœrs avait dit antérieurement, pp. 194 et 195, qu'Hincmar ne spécifie pas à quel tribunal il appartient de prononcer la séparation des époux, c'est-à-dire la rupture de la vie commune, non le divorce. Quant à l'annulation du mariage en cas d'inceste (p. 196), l'archevêque penche pour la juridiction ecclésiastique, sans exclure l'autre. D'autre part, en ce qui concerne la question de fait, Schrœrs, p. 193 et n. 29, soutient qu'Hincmar admet la possibilité de l'examen par un synode soit d'une cause criminelle déjà jugée par le tribunal séculier, soit d'une affaire de même nature en première instance. Mais les passages que cite Schrœrs ne prouvent rien. Celui qu'Hincmar (interr. X[a], col. 681) emprunte à saint Augustin ne vise nullement des procès en séparation ni des causes matrimoniales ; et dans l'autre, tiré d'Hincmar lui-même (interr. XII[a], col. 695), il s'agit non d'un appel véritable du tribunal séculier aux évêques, mais de la demande adressée à ces derniers par un criminel déjà condamné par ses juges naturels, et qui désire qu'une pénitence lui soit infligée. Sdralek, p. 166, rejetait la possibilité d'un tribunal séculier international. Schrœrs, p. 503, fait remarquer qu'il y a eu de telles assemblées générales des grands des trois royaumes francs à Meerssen (851), à Liège (854) et à Coblenz (860).

7. *De div. Hloth.*, quæst. II[a] et III[a], Migne, t. CXXV, coll. 747-751.

attendu pour accuser sa femme[1], qui a ensuite organisé un simulacre de jugement[2] ; il s'étonne également de la conduite des évêques au premier concile d'Aix-la-Chapelle ; on peut reprocher à leurs discours et à leurs façons d'agir d'être peu raisonnables, et, qui plus est, de se contredire[3]. Il s'élève surtout contre Gunther, n'admettant pas que sous aucun prétexte on viole le secret de la confession[4].

Pour ce qui est de la rupture des relations conjugales, elle peut, suivant Hincmar, se produire dans deux cas différents : soit lorsque les deux époux veulent l'un et l'autre vivre dans la chasteté[5], soit quand l'un d'eux a commis après le mariage un adultère[6] ; mais dans ce cas aucun des époux séparés ne peut se remarier du vivant de l'autre[7]. En ce qui concerne Lothaire, à supposer que Theutberge, avant d'être unie au roi, se soit rendue coupable d'un inceste avec son frère, Hincmar ne dit pas clairement s'il pourra ou non prendre une autre femme : pourtant, les passages qu'il cite des Pères ou des conciles semblent prouver qu'il penchait pour l'affirmative, étant donné qu'un incestueux n'est plus apte à contracter une union valide[8]. Le droit de Lothaire à se remarier étant admis, Hincmar n'interdit pas au roi d'épouser son ancienne maîtresse (lisez Waldrade) ; toutefois, il fait certaines réserves[9]. En tout cas, Lothaire doit, auparavant, subir une pénitence[10]. Il n'est pas, en effet, tout roi qu'il est, au-dessus des lois, comme certaines gens le prétendent à tort ; il n'a pas le droit de faire tout ce qui lui plaît. Lothaire est soumis aux ministres de Dieu ; qu'il prenne garde aux jugements divins et humains, s'il n'imite pas la conduite vertueuse de son père[11].

Hincmar déclare que l'on ne doit pas tenir un serment téméraire[12]. Il

---

1. Interr. XII[a] et quæst. II[a], coll. 695 et 748.

2. Interr. I[a], col. 640.

3. Interr. I[a], coll. 632 et 633.

4. Interr. I[a] et VII[a], coll. 634-635 et 674-675.

5. Interr. V[a], XVI[a], quæst. IV[a], coll. 651, 733, 753.

6. Interr. V[a], X[a], XXI[a], quæst. IV[a], coll. 651-652, 686, 733, 753.

7. Interr. V[a], XII[a], coll. 655-656, 706.

8. Interr. XII[a], XIV[a], XX[a] et XXI[a], coll. 706, 730-731, 735-736. SDRALEK, p. 125, et SCHRŒRS, pp. 197 et suiv., croient l'un et l'autre qu'Hincmar admet la nullité du mariage d'un incestueux et la possibilité pour l'autre conjoint de contracter une seconde union. SCHRŒRS, p. 196, estime que pour l'archevêque de Reims c'est le tribunal synodal, de préférence à l'autre, qui doit prononcer l'annulation du mariage ; pourtant, Hincmar n'exclut pas complètement la juridiction séculière. Sur les idées du prélat en matière de mariage, consulter l'exposé de SCHRŒRS, pp. 214 et suiv.

9. Interr. XXI[a], coll. 732-738.

10. Interr. XIII[a] et XXI[a], coll. 708 et 738.

11. Quæst. VI[a], coll. 756 et suiv. SDRALEK, pp. 176 et suiv., fait dire à Hincmar que les évêques ont le droit de déposer les rois. Nulle part l'archevêque n'exprime cette opinion, comme le fait justement observer SCHRŒRS, p. 203, n. 75.

12. Interr. XIII[a] et XIV[a], coll. 707 et 714-716. D'après SDRALEK, pp. 183-184, les interrogateurs d'Hincmar supposaient que Lothaire avait fait à Waldrade le serment de l'épouser, tandis qu'Hincmar a l'air de croire que ce sont ses correspondants eux-mêmes qui se sont engagés vis-à-vis du jeune roi à l'aider dans l'affaire du divorce. Il ne nous semble pas qu'Hincmar ait ainsi entendu la question qui lui était posée ; il s'exprime d'une façon générale sur les serments téméraires.

admet qu'à l'aide de certains maléfices une femme peut faire naître entre deux époux une haine irréconciliable, ou un amour irrésistible, provoquer ou faire cesser l'impuissance chez l'homme[1]. C'est Waldrade que l'on soupçonnaît d'avoir eu recours à de semblables sortilèges pour brouiller Lothaire et Theutberge.

Il est en outre, à deux reprises, question d'Engeltrude dans le mémoire d'Hincmar. L'archevêque répond à ses interlocuteurs qu'il faut remettre Engeltrude entre les mains de son mari, sans tenir compte de la menace qu'elle a faite de s'enfuir chez les Normands. Toutefois, on devra exiger de Boson la promesse qu'il ne tuera pas sa femme[2].

Si toutes les critiques d'Hincmar ne sont pas fondées, si son apologie des épreuves judiciaires est puérile, il a raison, par contre, quand il signale les irrégularités nombreuses commises au cours du procès de Theutberge. Aussi, malgré tous ses défauts, malgré sa prolixité, son manque d'ordre et de clarté, ce mémoire dut-il produire une profonde impression sur tous ceux qui en prirent connaissance. Lothaire et ses évêques, dont la conduite était présentée sous un jour si fâcheux, se sentirent sans aucun doute atteints jusqu'au vif par les critiques de l'archevêque de Reims. Leur perplexité, on peut le supposer, fut grande. Ne pas répondre à Hincmar, c'était reconnaître implicitement qu'il avait raison, et, d'autre part, comment réfuter certaines de ses objections, comment opposer à quelques-unes de ses assertions un démenti formel ? Il y avait autant de danger à parler qu'à se taire. Finalement, on prit en Lorraine le dernier parti, et l'on feignit d'ignorer le mémoire d'Hincmar. Il n'en avait pas moins produit un effet certain, obtenu un résultat ; car l'affaire du divorce allait, en partie de ce chef, en partie par suite de la fuite de Theutberge, subir un ralentissement et un temps d'arrêt. Une autre conséquence de l'attitude prise par l'archevêque de Reims fut naturellement d'attirer à ce dernier la haine de Lothaire, de Gunther et de leurs complices. Ils cherchèrent par tous les moyens en leur pouvoir à lui faire sentir les effets de leur ressentiment[3]. En outre, les rapports entre Charles le Chauve et son neveu durent se tendre encore davantage, sans aboutir pourtant à une rupture formelle.

La réunion d'un concile avait été décidée, peut-être en juin à Coblenz, peut-être plus tard, par Charles le Chauve, Lothaire et Charles de Provence. Une petite localité du diocèse de Toul et du royaume de Lorraine, Tusey, sur la rive gauche de la Meuse, avait été choisie comme lieu de réunion. Le refroidissement survenu entre Lothaire et son oncle à propos de l'affaire du divorce n'empêcha pas le concile de se tenir[4]. Nous igno-

---

1. Interr. XV^a, coll. 716 et suiv.

2. Interr. XXII^a et quæst. V^a, coll. 738 et suiv., 754 et suiv. Voir Sdralek, pp. 188 et suiv.

3. Les biens que l'église de Reims possédait en Lorraine furent mis au pillage, nous apprend une lettre de Nicolas Ier à Lothaire, du 29 avril 863, J. E. 2731.

4. Voir les actes de ce concile dans Mansi, t. XV, coll. 557 et suiv.

rons si Lothaire y vint[1], mais il semble que Charles le Chauve se soit rendu à Tusey ; du moins il parle dans le mémoire qu'il présenta en 862 à l'entrevue de Savonnières d'un voyage qu'il fit à Tusey postérieurement au congrès de Coblenz, et il n'est pas possible de placer ce voyage à un autre moment[2].

De nombreux prélats français, lorrains[3] et provençaux[4] assistaient au concile. Hincmar y siégeait avec Gunther et Theutgaud, qu'il venait de malmener si rudement dans son mémoire. Aucun éclat ne se produisit. Une question faillit pourtant mettre aux prises Gunther et Hincmar. Vers la fin de la session du concile, qui, commencé au plus tard le 22 octobre, n'était pas terminé le 7 novembre[5], on s'occupa de l'affaire d'Engeltrude. Nous avons vu précédemment que Boson, venu au congrès de Coblenz, n'avait pu obtenir de Lothaire que sa femme lui fût rendue[6]. Revenu en Italie, il pria le pape d'intervenir de nouveau en sa faveur. Nicolas Ier écrivit alors des lettres à Charles le Chauve ainsi qu'à Hincmar et aux évêques français ; il invitait le roi de France à ne pas permettre qu'Engeltrude séjournât plus longtemps dans les États de Lothaire, et il ordonnait à l'archevêque de Reims et à ses collègues d'excommunier

---

1. Hefele, *Conciliengeschichte,* 2e édit., t. IV, p. 215, croit à la présence de Charles le Chauve et des deux rois de Lorraine et de Provence, mais, comme le fait remarquer Dümmler, t. II, p. 18, n. 4, cela ne ressort en aucune façon des actes du concile. Pourtant le diplôme non daté de Lothaire II en faveur de l'église de Lyon (B. M. 1259, *R. H. Fr.,* t. VIII, p. 410) donnerait à penser que ce prince est venu au concile de Tusey, où se trouvait aussi l'archevêque Remi. Il s'agit de domaines de l'église de Lyon situés dans le royaume de Lothaire et usurpés par un certain Witger, qui prétendait avoir un diplôme de Lothaire Ier les lui accordant. Il ne le produisit pas et ne comparut à aucun des plaids auxquels il avait été convoqué. Lothaire prononça la restitution des domaines en litige à l'archevêque de Lyon. Ce jugement est postérieur au congrès de Coblenz, dont il est fait mention dans le diplôme, et comme il a dû être rendu en présence de Remi par Lothaire et ses fidèles, c'est-à-dire par le tribunal du roi, comme, d'autre part, on ne connaît postérieurement au congrès de Coblenz et avant 863 qu'une circonstance où le roi et l'archevêque aient pu se trouver réunis, à savoir le concile de Tusey, comme enfin Remi assistait à ce concile, on est amené à supposer que Lothaire y est venu. Mühlbacher, *Reg. Kar.,* n° 1259, place ce diplôme à la fin de 860, mais sans dire où il a pu être rendu.

2. *Conv. ap. Sapon.,* ch. 4, *CC.,* t. II, p. 160. Dümmler, t. II, p, 18, admet la présence de Charles le Chauve à Tusey. Un diplôme de Charles le Chauve pour l'église d'Autun du 13 octobre, 7e indiction et 20e année du règne de ce prince (B. 1684) et daté de Tusey devrait-il être rejeté à 860, alors que les deux indications chronologiques se rapportent à 859 ? Ou, si on le place en cette dernière année, ne conviendrait-il pas de supposer que la date de lieu ne coïncide pas avec celles de temps, et que la donation a été faite non en octobre, mais en juin, alors que le roi était à Tusey ? Bouquet et Bœhmer placent ce diplôme en 859 ; Charmasse, *Cartulaire de l'église d'Autun,* p. 24, se prononce pour 860.

3. Trois archevêques, Arduic, Theutgaud et Gunther ; sept évêques, Advence, Hatton, Arnoul, Ratold, Francon, Hunger et Fredebert. Ce sont les mêmes qui assistaient au concile de Savonnières en 859.

4. Deux archevêques, Remi de Lyon et Adon de Vienne ; quatre évêques, Teuramne de Tarentaise, Ebbon de Grenoble, Ratbert de Valence et Abbon de Maurienne.

5. Le 22 octobre est indiqué par la lettre synodale aux ravisseurs de biens ecclésiastiques, et le 7 novembre est la date du diplôme, suspect d'ailleurs, rendu par le concile en faveur de Saint-Martin de Tours (Mansi, t. XV, coll. 563 et 564).

6. Voir ci-dessus, pp. 166-167.

Engeltrude[1]. Muni de ces lettres, Boson reprit le chemin de la Gaule et se rendit à Tusey, où il remit les missives pontificales entre les mains de Charles le Chauve et des autres intéressés[2]. Pourtant, à lire le mémoire d'Hincmar, il semblerait que la question eût été au concile soulevée par Gunther[3]. Nous avons montré plus haut, en essayant de fixer la date à laquelle a été écrit et publié le *De divortio Hlotharii,* que le mémoire d'Hincmar relatif à Engeltrude en réponse à Gunther avait été adressé au concile de Tusey[4].

D'après ce mémoire, Gunther aurait, à la fin d'une séance, demandé quelle conduite il devait tenir à l'égard d'Engeltrude, pour le cas où celle-ci viendrait le trouver, et, tout en lui exprimant le regret qu'elle éprouvait d'avoir commis sa faute, le supplierait de l'arracher à la mort dont la menaçait son mari. Pourrait-il se contenter de lui imposer une pénitence qu'elle subirait dans son diocèse, ou serait-il tenu de la rendre à son mari, pourvu que celui-ci s'engageât à ne pas la tuer et à la reprendre pour femme[5] ? Hincmar ne se soucia pas de répondre sur-le-champ à son collègue. Il prépara à tête reposée un mémoire qu'il lut ou qu'il fit lire à l'une des séances suivantes du concile. D'après Hincmar, Gunther ne peut imposer aucune pénitence à Engeltrude, attendu que Boson, mari de cette femme, n'appartient pas au diocèse de Gunther, et qu'une femme est soumise à son époux. Le roi, dans les États de qui elle s'est réfugiée, est tenu de la rendre à son mari. Celui-ci, sur l'ordre du pape, se déclare prêt à pardonner à Engeltrude, et d'ailleurs l'évêque dans le diocèse duquel elle s'est retirée a le devoir d'exiger de Boson des garanties relativement à la sécurité de sa femme[6].

Nous ne savons quel accueil le concile fit au mémoire d'Hincmar. Toujours est-il que les choses restèrent en l'état; Engeltrude continua de vivre dans le royaume de Lothaire[7].

La date exacte du concile de Tusey nous est connue ; il n'en est pas de même de deux autres événements qui doivent se placer en 860, ni d'un troisième, qui appartient soit à cette dernière année, soit à la suivante.

---

1. J. E. 2684 et 2685. Ces deux lettres sont du mois d'août ou de septembre au plus tard. Cf. *Conv. ap. Sapon.*, ch. 4, *CC.*, t. II, p. 160.

2. *Conv. ap. Sap.*, ch. 4, *CC.*, t. II, p. 160. C'est à Charles le Chauve lui-même que Boson remit peut-être les lettres écrites aux évêques, comme celles dont le roi était le destinataire. Tandis que Sdralek, p. 197, ne met pas en doute la présence de Boson à Tusey, Schrœrs, pp. 208 et nn. 15 et 16, la croit simplement possible. La phrase de Charles (*Conv. ap. Sap.*, ch. 4) ne prouve pas, dit-il, que Boson ait remis les lettres pontificales à ce prince alors qu'il se trouvait déjà à Tusey avec les évêques, et le présent historique « dicit », dont se sert Hincmar dans sa *Responsio ad Guntharium* (Migne, t. CXXVI, col. 156), ne signifie pas d'une façon certaine que Boson fût présent. Cela nous semble un peu subtil, et nous croyons devoir admettre quand même que Boson est venu à Tusey.

3. *Resp. ad Guntharium,* Migne, t. CXXVI, coll. 154-155.

4. Voir ci-dessus, p. 170.

5. *Resp. ad Guntharium,* Migne, t. CXXVI, col. 155.

6. *Resp. ad Gunth.*, t. CXXVI, coll. 155 et suiv.

7. C'est ce qui ressort du mémoire de Charles le Chauve lu au congrès de Savonnières en 862, ch. 4, *CC.*, t. II, p. 160, et de différentes lettres de Nicolas Ier, J. E. 2748-2751 et 2886.

Nous voulons parler de l'alliance conclue entre Lothaire et Louis le Germanique, de la fuite de Theutberge, enfin de l'ambassade envoyée au pape par Lothaire II et les évêques du deuxième concile d'Aix. Nous croyons que cette ambassade est postérieure tant à l'évasion de Theutberge qu'au concile de Tusey, et nous dirons tout à l'heure pourquoi. Prudence place le traité conclu par Lothaire avec le roi de Germanie, avant la fuite de Theutberge, mais, comme il ne dit rien du concile de Tusey, il est difficile de déterminer dans quel ordre se rangent chronologiquement ces trois faits. Par contre, il nous paraît vraisemblable que la fuite de Theutberge est postérieure à la rédaction du *De divortio Hlotharii :* Hincmar, en effet, n'en dit pas un mot[1]. Nous croyons d'autre part devoir ne placer l'alliance de Lothaire avec Louis le Germanique qu'après la publication du mémoire d'Hincmar. L'accueil peu favorable fait par Charles le Chauve aux projets de Lothaire, l'hospitalité accordée par lui à Hubert[2] étaient déjà de sérieux indices de son hostilité à l'égard de son neveu ; la publication du mémoire d'Hincmar en était un autre. Nous y ajouterions l'asile donné en France à Theutberge, si dans les *Annales Bertiniani* cet événement ne venait après le récit de l'alliance de Lothaire et de Louis le Germanique : on serait tenté de croire qu'ici l'ordre des faits a été interverti[3].

Quoi qu'il en soit, Lothaire, sans démêler peut-être les intentions secrètes de Charles le Chauve, sans deviner le véritable motif de l'opposition qu'il rencontrait chez son oncle de France, trouvait en lui un adversaire de sa politique matrimoniale. La crainte que lui inspira Charles le Chauve fut assez forte pour qu'il se tournât franchement vers Louis le Germanique dont il s'était déjà rapproché, nous l'avons vu, au cours des négociations qui précédèrent la paix de Coblenz[4], et conclût avec lui un traité d'alliance.

Il se rendit sans doute auprès de ce prince, mais nous ne connaissons

---

1. Sdralek, p. 181, prétend qu'il ressort de la réponse d'Hincmar à la 4e question (Migne, t. CXXV, coll. 751 et suiv.) que Theutberge s'était déjà enfuie quand l'archevêque écrivait ces lignes. Nous ne voyons rien qui justifie l'opinion de Sdralek dans le passage en question.

2. Hincmar, *De div. Hloth.*, interr. XIIa, Migne, t. CXXV, col. 698, parle de rois qui avaient donné leur appui à Hubert, révolté contre son souverain. Charles le Chauve doit être visé par ce passage, puisque les *Ann. Bert.* 860, p. 54, racontant la fuite de Theutberge en France, ajoutent que son frère Hubert s'y trouvait déjà. Dümmler, t. II, p. 14, n. 1, estime aussi que la retraite d'Hubert dans le royaume de l'ouest se place avant la rédaction du mémoire d'Hincmar.

3. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 484, place la fuite de Theutberge entre l'entrevue de Coblenz et le 13 septembre, date à laquelle Lothaire, qui se trouvait à Elsloo sur la Meuse (Hollande, Limbourg, Maëstricht), fit sur la prière du comte Adalard et de son vassal Tieton une donation à l'abbaye allemande de Lorsch (B. M. 1257, *SS.*, t. XXI, p. 263). Mühlbacher mentionne ensuite l'envoi d'une ambassade au pape, puis l'alliance avec Louis le Germanique. Nous ne savons sur quoi il se fonde pour ranger dans cet ordre les trois événements. Il ne parle pas du concile de Tusey. Dümmler, t. II, p. 19, suit les *Ann. Bert.*, et ne raconte l'évasion de Theutberge qu'après le rapprochement de Lothaire et du roi de Germanie.

4. Nous avons fait remarquer au ch. III du liv. II que Lothaire n'avait pas rempli avec impartialité son rôle d'arbitre ; il avait favorisé le roi de Germanie.

pas plus le lieu que la date exacte de l'entrevue[1]. Lothaire demanda sans doute à son oncle son appui contre les entreprises possibles de Charles le Chauve ainsi que dans l'affaire du divorce. Louis accepta mais fit payer son concours[2]. La Tarentaise et le Bugey avaient été le prix dont Lothaire avait payé sa réconciliation avec Charles de Provence ; il avait acheté l'amitié de Louis II en lui abandonnant les diocèses de Genève, de Lausanne et de Sion. Cette fois il dut faire le sacrifice de l'Alsace, c'est-à-dire d'une terre souabe, il est vrai, mais depuis longtemps unie à la *Francia,* et que le mariage d'Ermengarde avec Lothaire Ier avait rattachée plus étroitement encore à la branche aînée de la dynastie carolingienne. Toutefois, tandis que les cessions de territoires consenties en faveur du roi de Provence et de l'empereur avaient été définitives[3], celle de l'Alsace ne fut que conditionnelle. Lothaire conserva son autorité sur l'Alsace, comme le prouve un diplôme qu'il rendit le 12 juin 866 en faveur de l'abbaye de Liepvre[4] ; nous n'avons au contraire aucun diplôme de Louis le Germanique pour cette province antérieur à 870. En 867, Lothaire donne le duché d'Alsace à son bâtard Hugues qu'il recommande, ainsi que tout son royaume, à Louis le Germanique[5]. En 864, Ratold, évêque de Strasbourg, est envoyé au pape Nicolas Ier par Lothaire[6]. Enfin, après la mort de ce prince, Charles le Chauve se rend en Alsace et y reçoit la soumission de Hugues et de Bernard, deux des plus puissants seigneurs du pays[7] ; si l'Alsace avait appartenu

---

1. Nous ne connaissons l'alliance des deux rois et la cession de l'Alsace à Louis le Germanique que par les *Ann. Bert.* 860, p. 54, qui placent l'événement à la fin de l'année, mais sans donner aucune date. Nous ne possédons aucun diplôme de Lothaire II de l'année 860 postérieur au 13 septembre. Un diplôme de Louis le Germanique du 20 novembre pour l'église de Salzbourg (B. M. 1403) est daté de Matahhova (Mattighofen, Haute-Autriche). La rencontre des deux princes ayant dû avoir lieu avant que le roi des Francs orientaux partît pour la Bavière, comme le pense Mühlbacher (*Reg. Kar.*, p. 557), ce serait en septembre ou en octobre qu'il conviendrait de la placer. Mais dans ce cas la présence de Lothaire à Tusey devient bien improbable.

2. Dehio, *Geschichte des Erzbisthums Hamburg-Bremen,* t. I, p. 74 (cf. pp. 54-55 des remarques), suppose que c'est à ce moment et pour obtenir l'alliance de son oncle que Lothaire a contraint Gunther de consentir à l'union de Brême et de Hambourg. Nous avons dit précédemment que nous ne pouvions accepter cette hypothèse.

3. Voir ci-dessus, pp. 120 et 134.

4. B. M. 1277. On peut ajouter qu'en cette même année on le trouve à Marlenheim, où il accorde à l'abbaye de Moutiers-Granval différents domaines (B. M. 1275).

5. *Ann. Bert.* 867, p. 87.

6. *Ann. Bert.* 864, p. 71. En outre, l'évêque de Strasbourg avait été mêlé à l'affaire du divorce et avait dû assister au concile de Metz, comme l'indique la lettre qu'il écrivit au pape Nicolas pour justifier sa conduite (Baronius, t. XV, p. 3, col. 2). Enfin, on le trouve à Vendresse le 3 août 865, le jour où Theutberge fut remise, par les soins du légat Arsène, entre les mains de son époux (*Ann. Bert.* 865, p. 77). Tout ceci prouve surabondamment que Ratold n'avait pas cessé d'être le sujet de Lothaire.

7. *Ann. Bert.* 869, p. 108. La seule chose qui pourrait faire croire à une occupation effective de l'Alsace par Louis le Germanique, est le mariage de son plus jeune fils, Charles, avec Richarde, qui était fille du comte alsacien Erchanger. C'est à tort que Schœpflin, *Als. ill.*, t. I, p. 788, distingue deux comtes Erchanger, l'un du *p. Mortenowa* sur la rive droite du Rhin, l'autre dans la Basse-Alsace, et fait de Richarde la fille du premier. Dümmler, t. II, p. 36, n. 4, a raison de soutenir que le père de la future impératrice était Alsacien et sujet de Lothaire II.

à son frère, le roi de France l'aurait certainement respectée. Lothaire a dû promettre l'Alsace à son oncle, pour le cas où il réussirait à légitimer les enfants de Waldrade et à leur assurer sa succession ; l'Alsace constituait ainsi un dédommagement offert à Louis le Germanique pour le tort qu'il subissait en n'héritant pas de son neveu[1].

Nous avons vu que Prudence raconte la fuite de Theutberge immédiatement après l'alliance de Lothaire et de Louis le Germanique[2]. Il est possible que Theutberge ait justement profité de l'absence de son mari pour s'évader de l'abbaye où on la tenait enfermée. Elle alla demander asile à Charles le Chauve, dans le royaume duquel elle retrouva son frère Hubert. Une fois rendue à la liberté, Theutberge s'empressa probablement d'adresser au pape une nouvelle protestation contre les violences et les injustices dont elle avait été la victime[3]. Nous disons nouvelle, parce qu'il semble qu'un peu avant le premier concile d'Aix, la reine ait fait secrètement parvenir à Nicolas Ier une lettre où elle déclarait que, cédant à des menaces, elle allait s'avouer coupable d'un crime qu'elle n'avait pas commis[4]. Nous ne savons pas quel effet avait produit cette lettre. La deuxième rélamation de Theutberge au Saint-Siège se place naturellement à l'époque où elle recouvra sa liberté. Hubert joignit sans doute sa protestation à celle de sa sœur, et Charles le Chauve les appuya l'une et l'autre auprès du Souverain Pontife[5].

Le mémoire d'Hincmar, la fuite de Theutberge, la protection accordée à Hubert et à sa sœur par le roi de France, les plaintes adressées à Nicolas par ses victimes, tout cela constituait un ensemble de faits désastreux pour les projets de Lothaire. L'alliance du roi de Germanie n'était pas une compensation suffisante à ces échecs successifs. L'idée de recou-

---

1. Gfrœrer, t. I, p. 352, commence par admettre la cession de l'Alsace, puis plus loin, p. 627, il ne croit plus qu'à une sorte de suzeraineté de Louis sur la province, se fondant sur la donation qu'en fit en 867 Lothaire à son bâtard. La plupart des historiens, Laguille, *Histoire d'Alsace*, p. 121, col. 1 ; Grandidier, *Histoire de l'église de Strasbourg*, t. II, p. 180 ; Noorden, *Hincmar*, p. 160 et n. 2 ; Waitz, *D. VG.*, t, V, p. 16, n. 2 ; Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 485, et Dümmler, t. II, p. 19 et n. 3, croient qu'il s'agit d'une cession conditionnelle, d'une promesse faite par Lothaire de léguer à son oncle l'Alsace, mais que le jeune roi demeura maître du pays. Noorden fait encore une autre hypothèse : d'après lui, Prudence aurait simplement relaté comme un fait réel ce qui n'était qu'un bruit vague.

2. *Ann. Bert.* 860, p. 54 ; *Ann. Xant.* 861, *SS.*, t. II, p. 230 ; *Epistola episcoporum regni Lotharii, qui Aquisgranensi synodo adfuerant, ad Nicolaum papam* (Mansi, t. XV, col. 550) ; Adventii *Libellus apologeticus* (Baronius, t. XIV, p. 566, col. 2).

3. Voir la lettre de Nicolas aux évêques du concile de Metz, du 23 novembre 862, et le « commonitorium » adressé aux légats chargés de présider ce même concile (J. E. 2702 et 2726, Migne, t. CXIX, coll. 801 et 1180).

4. Voir ci-dessus, p. 153, n. 1.

5. Nicolas, dans sa lettre à Charles le Chauve du 25 janvier 867, lui rappelle avec quel zèle il a défendu, même du vivant d'Hubert, la cause de Theutberge et combien souvent il a invité le pape à la prendre en main : « Adeo ut in vita fratris ejus causam ipsius sedi apostolicæ retuleritis et eam largitate munificenciæ vestræ non pauco tempore sustentaveritis, nosque frequenter auxilium illius exhortari studueritis. » (J. E. 2872, Migne, t. CXIX, col. 1143). Et les évêques du deuxième concile d'Aix-la-Chapelle parlent dans leur lettre à Nicolas des ambassadeurs qu'ont envoyés au pape les ennemis de leur maître (Mansi, t. XV, col. 549).

rir au pape dut se représenter alors à l'esprit de Lothaire et de ses conseillers. Une première fois, Advence avait reçu la mission d'aller consulter Nicolas, mais il ne paraît pas l'avoir accomplie[1]. Maintenant que le pape avait connaissance de l'affaire par les lettres de Theutberge, peut-être aussi par le mémoire d'Hincmar, l'hésitation n'était plus permise : il fallait que Lothaire cherchât à détruire dans l'esprit du Souverain Pontife la fâcheuse impression qu'avait dû produire la lecture des écrits de Theutberge et d'Hincmar.

Le jeune roi et ses évêques, ceux au moins qui avaient pris part au deuxième concile d'Aix-la-Chapelle, résolurent donc d'envoyer à Nicolas une ambassade qui présentât à ce dernier sous le jour le plus favorable les différentes phases du procès de Theutberge. L'ambassade était en partie double : Liutfrid, oncle maternel de Lothaire, et Walter, un de ses fidèles, tous deux favorables au divorce de leur maître, étaient les représentants du roi[2], tandis que Theutgaud et Hatton étaient députés par les prélats du deuxième concile d'Aix[3]. On remarquera que Gunther ne figure pas parmi les envoyés ; on le jugeait sans doute trop compromis par les attaques d'Hincmar. Theutgaud, qui s'était tenu au second plan, homme simple d'ailleurs et de bonne foi, était plus propre, pensait-on, que l'archevêque de Cologne, à endormir les défiances et les soupçons du pape. Hatton, qu'on lui avait adjoint, jouissait de la faveur et de la confiance de Lothaire ; il devait probablement diriger Theutgaud, et l'empêcher de commettre des maladresses.

Cette ambassade est postérieure à la publication du *De divortio Hlotharii,* à la fuite et à la deuxième protestation de Theutberge ; ce sont ces faits qui déterminent Lothaire à la faire partir[3]. Nous croyons de plus que Theutgaud et ses collègues ne se sont mis en route qu'après le con-

---

1. Voir ci-dessus, p. 161.

2. Lotharii *Epistola ad Nicolaum* (B. M. 1258, Baronius, t. XV, p. 124, col. 2) ; cette ambassade de Liutfrid est rappelée dans la lettre écrite au pape en 862 par Lothaire II et Louis le Germanique (B. M. 1262, Baronius, t. XIV, p. 531, col. 2). Nous savons par B. M. 1258, par les *Ann. Bert.* 862 p. 60, par le mémoire d'Advence (Baronius, t. XIV, p. 566, col. 2), que Liutfrid était l'oncle maternel (*avunculus*) de Lothaire II, par conséquent frère de sa mère Ermengarde. Il figure comme intercesseur dans un diplôme de Lothaire II pour Moutiers-Granval, du 25 août 849 (B. M. 1103). Nous l'avons trouvé parmi les grands qui assistaient au congrès de Coblenz. Il était, ainsi que Walter d'ailleurs, favorable au projet de divorce de Lothaire et au mariage de ce prince avec Waldrade (*Ann. Bert.* 862, p. 60). Nous possédons un poème de Sedulius Scottus en l'honneur du « dux Leodfridus » (S. Sc. *Carmina,* pars IIIa, nº 8, *PP.,* t. III, p. 237). Walter est qualifié de « fidelis ministerialis noster » dans un diplôme de Lothaire II pour Wincbert du 12 novembre 856, où il figure comme intercesseur (B. M. 1246). Il était lui aussi un des hommes de confiance du jeune roi. Advence avait excommunié quelques hommes d'un comte Walter qui pillaient les terres de l'église de Metz (Hincmari *Epistola* apud Flodoardum, *H. R. E.,* liv. III, ch. 23, éd. Lejeune, t. II, p. 280). Ce comte Walter ne serait-il pas le « ministerialis » de Lothaire II ? N'en pourrait-on pas conclure que Walter était comte du *p. Moslensis* ou tout au moins d'un *pagus* voisin ? Ce qui confirmerait cette hypothèse, c'est que le diplôme où il est intercesseur concerne indirectement l'abbaye messine de Saint-Arnoul, à laquelle Wincbert avait cédé ses biens. Les Bénédictins, *Histoire de Metz,* t. I, p. 616, et Dümmler, t. II, p. 33, n. 2, sont disposés à croire que Walter était comte de Metz.

3. Lotharii *Ep., ibid.,* et *Ep. syn. Aq.,* Mansi, t. XV, col. 549.

cile de Tusey. L'archevêque de Trèves et l'évêque de Verdun assistaient en effet à ce concile[1], et la publication du mémoire d'Hincmar, antérieure au départ des envoyés de Lothaire, a précédé de trop peu l'assemblée de Tusey, pour que dans l'intervalle les deux prélats aient eu le temps d'aller à Rome et d'en revenir. C'est donc tout à la fin de 860, peut-être au début de 861, mais pas plus tard, car il importait d'agir le plus tôt possible sur l'esprit du pape, que les ambassadeurs de Lothaire ont dû se mettre en route pour l'Italie[2].

Ils étaient chargés de deux lettres : l'une émanait de Lothaire, l'autre des évêques qui avaient siégé au deuxième concile d'Aix ; celle-ci même a dû partir avant Theutgaud et Hatton[3]. Lothaire commençait par protester de son respect pour le pape, de sa soumission aux ordres qu'il en recevrait ; il lui parlait ensuite du vif désir qu'il avait d'aller à Rome lui-même. Venait après cela la présentation des quatre ambassadeurs. Puis Lothaire priait le pape de ne pas croire les imputations calomnieuses de ses ennemis. Il se déclarait prêt à partir au secours de l'Église, si les païens (les Sarrasins) renouvelaient leurs attaques. En terminant, il priait le ciel de lui permettre d'aller trouver le pape, pour lui faire connaître la vérité. On le voit, il n'y a que des généralités, des sous-entendus, dans cette lettre. Rien de précis, pas un fait, pas un nom propre. Les lettres qu'écrira dans la suite Lothaire, soit à Nicolas Ier, soit à Adrien II, seront tout aussi vagues que celle-ci. Jamais le roi ne nommera ses ennemis, jamais il ne portera contre eux d'accusation nettement formulée[4].

Passons maintenant à la lettre des évêques. Après un long préambule, ils annoncent l'envoi de Theutgaud et d'Hatton, que leur lettre précédera à Rome. Les évêques ont appris que des ennemis de la vérité et de Lo-

---

1. Voir ci-dessus, p. 177 et n. 3.

2. Ni la lettre des prélats, ni celle de Lothaire ne sont datées. La mention dans l'une et dans l'autre de l'envoi au pape de Theutgaud et de Hatton prouve déjà qu'elles sont de la même époque. Dans celle des évêques, il est question de la pénitence infligée à la reine et de la fuite de celle-ci (Mansi, t. XV, col. 550), mais les prélats ont soin d'ajouter que la pénitence est la seule décision qu'ils aient prise en cette affaire. La lettre se place donc entre la fin de 860, date probable de l'évasion de Theutberge, et le troisième concile d'Aix-la-Chapelle. Mais en raison du désir que devaient avoir Lothaire et les membres de l'épiscopat lorrain, de détruire dans l'esprit de Nicolas l'impression produite par les démarches de Theutberge et de Charles le Chauve, ils n'ont certainement pas beaucoup tardé à faire partir leurs lettres, et les ambassadeurs ont dû se mettre en route dans les premiers mois de 861 au plus tard. La plupart des historiens placent les deux ambassades entre le deuxième et le troisième concile d'Aix ; Leibniz, *Ann. imp. occ.*, t. I, p. 593 (en 860) ; Calmet, t. I, col. 700 ; Bertholet, *Histoire de Luxembourg*, t. II, p. 399 ; Gfrœrer, t. I, p. 356 ; Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 484, et Dümmler, t. II, p. 20 et n. 2 ; Hefele, *CG.*, 2e éd., t. IV, p. 227, qui est du même avis pour la lettre des évêques, rejette à 867 celle de Lothaire II, mais cette opinion n'a pas l'ombre de fondement, ainsi que le relève Dümmler, t. II, p. 20, n. 2, car en 867 le roi n'aurait pas choisi comme ambassadeur un prélat déposé depuis plus de trois ans.

3. C'est ce qui ressort de la phrase suivante, qui vient immédiatement après l'annonce de l'envoi à Nicolas, de Theutgaud et de Hatton : « De cætero *prævios* nostræ humilitatis apices vestris sacris obtutibus perferendos direximus, etc. »

4. B. M. 1258, Baronius, t. XV, p. 124 à 867.

thaire avaient député au pape des envoyés chargés de présenter sous un jour défavorable la sentence qu'eux évêques n'avaient en réalité pas encore rendue dans l'affaire du divorce. Les évêques, en effet, se sont contentés d'infliger une pénitence à Theutberge, qui avait confessé son crime. Depuis lors, la reine s'est enfuie. Les évêques prient le pape de ne pas se laisser influencer par des récits mensongers, mais d'attendre, pour se prononcer, l'arrivée des ambassadeurs de Lothaire [1]. Cette lettre est plus claire, plus précise que celle du roi, mais elle ne répond pourtant à aucune des critiques formulées par Hincmar dans son mémoire contre les irrégularités de la procédure suivie dans l'affaire de Theutberge. Les ambassadeurs devaient évidemment réfuter de vive voix les objections de leur adversaire.

Nous ne savons pas du tout quel accueil fit le pape aux envoyés de Lothaire II ; nous ignorons même si Theutgaud et Hatton firent le voyage de Rome, tandis que pour Liutfrid la chose est certaine [2]. Le pape parla-t-il dès ce moment de la réunion d'un concile général qui examinerait l'affaire du divorce ? En tous cas, cette question ne paraît pas avoir fixé longtemps son attention ; il ne put s'en occuper pendant l'année 861, et il fallut la sentence du troisième concile d'Aix, une nouvelle protestation de Theutberge et une démarche de Lothaire II lui-même, pour que le pape se décidât enfin à ordonner la réunion d'un concile.

En Lorraine même, le procès en divorce allait subir un assez long temps d'arrêt, car il ne devait reprendre qu'en 862. Les observations et les critiques d'Hincmar, la fuite de Theutberge et sa déclaration que la confession qu'elle avait faite lui avait été extorquée par des menaces et des violences mettaient Lothaire et ses évêques dans une situation très difficile. Il leur était impossible, dans ces conditions, de poursuivre l'exécution de leur plan ; tout au moins convenait-il de laisser un long intervalle de temps s'écouler entre les révélations de Theutberge et la reprise de son procès.

Aucun événement de quelque importance pour Lothaire II ne se produisit durant l'année 861. Le jeune prince eut à supporter les conséquences de l'attitude qu'il avait dû prendre à l'égard de ses deux oncles, en raison des dispositions favorables ou hostiles à ses projets de divorce que ceux-ci avaient manifestées. Pour être agréable à Louis le Germanique, son nouvel allié, Lothaire expulsa de son royaume un de ses principaux conseillers, le comte Adalard [3]. Ce personnage, oncle de la reine Ermentrude, femme de Charles le Chauve, avait soutenu la cause de son neveu par alliance pendant la guerre civile qui suivit la mort de Louis

---

1. Mansi, t. XV, col. 548-550.

2. La lettre de Louis le Germanique et de Lothaire II à Nicolas, de 862 (B. M. 1262, Baronius, t. XV, p. 531, col. 2), mentionne formellement le voyage de Liutfrid à Rome, mais ne parle ni de Walter, ni des deux prélats, et dans aucun autre document, il n'est fait allusion à la mission que ceux-ci auraient accomplie. Il est donc permis de douter qu'ils soient allés à Rome. Cf. Dümmler, t. II, p. 20.

3. *Ann. Bert.* 860, p. 55.

le Pieux[1]. Postérieurement au traité de Verdun, on ignore en quelle année et pour quels motifs Adalard se retira dans les États de Lothaire Ier, qui l'accueillit bien, en fit son fidèle et l'accabla des marques de sa faveur[2]. Nous l'avons déjà dit, le domaine royal était trop exigu, trop appauvri pour pouvoir suffire aux largesses des souverains, surtout à celles de Lothaire Ier, qui avait eu a dédommager après la paix de nombreux fidèles, privés des bénéfices qu'ils détenaient dans des contrées devenues le lot de Louis ou de Charles. C'étaient donc les terres de l'Église qui fournissaient à l'empereur les moyens de se montrer généreux[3]. Souvent il se contentait de céder en précaire un domaine d'un évêché ou d'une abbaye. Quelquefois pourtant, quand il s'agissait d'un puissant personnage, Lothaire lui donnait une abbaye entière. Le laïc revêtu de la charge d'abbé n'en exerçait, bien entendu, que les fonctions temporelles ; au spirituel, il était suppléé par un prévôt ou par un prieur. Indifférent à la prospérité morale et matérielle du monastère, l'abbé laïc ne songeait le plus souvent qu'à s'enrichir à ses dépens : appauvrissement et ruine de la discipline ecclésiastique, telles sont les conséquences de ce régime pour les abbayes qui ont le malheur d'y être soumises ; il leur arrivait même d'être transformées en collégiales de chanoines. L'institution des abbés séculiers n'est assurément pas la cause unique de ces changements ni de cette décadence, mais elle y a contribué pour une grande part : les invasions normandes ne feront que généraliser et accélérer le mouvement. La réaction viendra, mais seulement au cours de la première moitié du xe siècle, sous l'influence

1. *Ann. Bert.* 842, p. 29 ; Nithard, liv. II, ch. 3 et 10, liv. III, ch. 2 et 3, liv. IV, ch. 3 et 6, pp. 15, 29, 31, 33, 48 et 53-54. Sur la famille d'Adalard, voir Vignier, *La véritable origine,* etc., p. 3, Schœpflin, *Alsatia illustrata,* t. I, p. 780, qui tous deux font de ce personnage un frère d'Ermengarde, femme de Lothaire Ier ; Wenck, pp. 279 et 350, Kalckstein, *Abt Hugo* (*F. D. G.,* t. XIV, p. 40, n. 4), et Dümmler, t. I, p. 427, n. 4, qui admettent une parenté entre l'oncle d'Ermentrude et son homonyme, le fils d'Unroch, abbé de Saint-Bertin. Stein, *Kœnig Konrad I,* pp. 51 et suiv., n'admet ni cette dernière hypothèse, ni celle de Vignier et de Schœpflin. Pour lui, Adalard est comme Gebhard, le beau-frère d'Ernest, originaire de la Mosellane. Il n'a pris aucune part à la révolte des grands de la France en 858, comme le dit à tort Wenck, p. 279, attendu que depuis le traité de Verdun, on perd sa trace dans les États de son neveu par alliance et qu'il est allé vivre dans ceux de Lothaire, où se trouvent la plupart de ses domaines.

2. Nous allons parler des abbayes qui lui furent accordées. On le trouve en outre intercesseur dans un diplôme pour son vassal Sigfrid, à qui l'empereur fait une donation le 3 juillet 853 ; le même jour, Lothaire octroie à Heriric, autre vassal d'Adalard, divers domaines à la prière de Louis le Germanique (B. M. 1125 et 1226). Il intervient sous Lothaire II en faveur d'Otbert, vassal du comte Matfrid, et pour l'abbaye de Lorsch (B. M. 1245 et 1257). Il assiste enfin au congrès de Coblenz, en 860.

3. Il l'avait fait en Italie, lorsqu'il se fut retiré dans ce pays après 833, comme le prouvent les restitutions accordées le 17 août 839 à l'église de Reggio et le 3 janvier 848 à Saint-Denis (B. M. 1029 et 1098). Il continua après 840 et 843 de recourir aux biens de l'Église pour dédommager ses fidèles ou les récompenser ; c'est ce que prouvent le diplôme du 29 août 842, rendant l'abbaye de Metlach à l'église de Trèves et celui de Lothaire II, du 6 août 858, qui, pour se conformer aux dernières volontés de son père, restitua l'abbaye Saint-Evre à l'évêque de Toul (B. M. 1058 et 1250). Nithard, liv. IV, ch. 3, p. 48, nous fait connaître les plaintes qu'éleva Lothaire en 842 à la suite du projet de partage élaboré par Conrad, Adalard et Cobbon ; sa part, disait-il, était trop petite pour qu'il pût y trouver de quoi dédommager ses fidèles des bénéfices qu'ils perdraient.

d'Adalbéron Ier, évêque de Metz, surnommé le père des moines, et de saint Gérard, abbé de Brogne [1].

Lothaire Ier ne donna pas moins de quatre abbayes à Adalard, et elles comptaient toutes quatre parmi les plus importantes de son royaume. C'étaient celles d'Echternach, qu'Adalard posséda de 849 à 856 et où il remplaça les moines par des chanoines [2]; de Saint-Maximin de Trèves, où nous le trouvons en 853 et 855 [3]; de Stavelot, qu'il occupait en 857 [4]; enfin, de Saint-Vaast d'Arras, que le traité de Verdun avait cédée à Lo-

---

1. Nous reviendrons avec plus de détails sur cette question.

2. D'après deux catalogues des abbés d'Echternach, *SS.*, t. XIII, pp. 738 et 748; cf. t. XXIII, pp. 31 et 33. C'est Hatton, évêque de Verdun, qui lui succéda.

3. Le 1er avril 853, Adalard est présent à la donation importante que fait à Saint-Maximin Erkanfrida, veuve de Nithad (*MR. UB.*, t. I, nº 83). Cette année ou la suivante, cette même Erkanfrida le désigne comme un de ses exécuteurs testamentaires (charte éditée d'abord dans les *F. D. G.*, t. XVIII, p. 184, puis dans la *B. E. C.*, t. LII, p. 573. Sur ce document consulter les importants mémoires publiés par Sauerland, dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte*, tt. VI et VIII, 1re partie, années 1894 et 1896, sous le titre *Das Testament der lothringischen Græfin Erkanfrida*). Enfin, le 18 juin 855, Adalard conclut, comme abbé de Saint-Maximin, un échange avec Eigil, abbé de Prüm (*MR. UB.*, t. I, nº 65; Beyer indique à tort 838; cf. *MR. UB.*, t. II, *Regesten*, nº 114, et Gœrz, *MR. Reg.*, t. I, nº 599).

4. Les *Series abbatum Stabulensium* (*SS.*, t. XIII, p. 293) donnent à Adalard douze ans d'abbatiat et le font succéder à Hartgaire, évêque de Liège (840-855), qui en aurait eu dix. Hartgaire n'eut très probablement l'abbaye qu'en 845 et la conserva jusqu'à sa mort. Nous trouvons en effet, le 27 juin 842, un certain Hartvin à la tête de Stavelot (Ritz, *NR. UB.*, nº 8), et les *Series abbatum Stabulensium* nous apprennent qu'entre cet abbé (qu'elles appellent Harnid ou Harind) qui garda quatre ans sa dignité, et Hartgaire, se placent Ebbon (l'archevêque déposé de Reims) avec un an d'abbatiat, et Ebbon le Jeune (probablement l'évêque de Grenoble) avec deux mois et dix jours. Ainsi Adalard n'aurait reçu Stavelot qu'en 855, à la mort de Hartgaire, et il l'aurait conservée jusqu'en 867, c'est-à-dire six ans après sa disgrâce. Mais les chiffres indiqués par les *Series* sont-ils exacts? Remarquons qu'ils ne concordent pas toujours entre eux; ainsi, tandis que d'après le premier catalogue, Hildebald, successeur d'Adalard, aurait dirigé Stavelot pendant treize ans, le second lui accorde vingt-deux ans d'abbatiat. Pourtant le chiffre donné à Hartgaire paraît exact. Ebbon, l'ancien archevêque de Reims, détint l'abbaye pendant une année, et la perdit lorsqu'il fut disgrâcié en 844 ou 845 (voir ci-dessus, p. 30, n. 6); Ebbon son neveu, ne resta abbé de Stavelot qu'un peu plus de deux mois. C'est donc en 845 que commencerait l'abbatiat de Hartgaire, et comme le prélat est mort en 855, c'est bien pendant dix ans, comme l'indiquent les *Series*, qu'il aurait eu Stavelot en son pouvoir. On trouve le nom d'Adalard comte et abbé au bas d'une charte de Stavelot dont nous venons de parler, c'est une concession en précaire faite à Hertald par Hartvin, abbé de Stavelot, qui est nommé en tête de l'acte. Voici la fin de ce document: « Facta est autem hec precaria publice in monasterio Stabulaus V kal. julii, anno III regnante domno Karolo rege. — Signum domni abbatis qui hanc precariam fieri rogavit. S. Absalonis prepositi, etc. — Ego Hartgarius Tungrensis ecclesiæ episcopus hanc prestariam recognovi et consensi. — Ego Hernerius jussu domni Harnidi abbatis scripsi et subscripsi. — III kal. decembris, anno III regnante Lothario glorioso rege juniore, ego Adelardus comes et abba prestariam fieri rogavi et manu propria firmavi cum consensu fratrum. Signum Agilgarii, etc. » Celui qui a transcrit cette charte dans le cartulaire ajoute: « Propter vetustatem, priora et sequentia legere non potuimus. » Cet acte, rendu d'abord le 27 juin 842 (on remarquera qu'elle est datée de la troisième année du règne de Charles. Ce prince avait donc eu Stavelot dans son lot lors du partage qu'il fit avec son frère Louis au début de 842), puis confirmé par Hartgaire, nous ne savons en quelle année, le fut en dernier lieu par Adalard, le 28 novembre 857. Nous croyons en effet que la seconde date, au lieu de se rattacher à la souscription du notaire, comme le croit à tort Ritz, doit se rapporter au contraire à la confirmation d'Adalard. Hernier est le scribe ou le moine qui a rédigé l'acte en 842, puisqu'il dit avoir écrit et contresigné le document sur l'ordre de l'abbé

thaire Ier [1]. L'empereur l'avait donnée d'abord à Matfrid, probablement le fils du feu comte d'Orléans, puis, sans doute à la mort de ce seigneur, il en gratifia Adalard, dont il est fait mention comme abbé à la date de 852 [2]. Adalard figure comme intercesseur dans plusieurs diplômes de Lothaire et de son second fils ; en 860, il assiste au congrès de Coblenz, et quelques mois plus tard il est encore en faveur auprès de Lothaire II, car c'est à sa prière que ce prince fait le 13 septembre une donation à l'abbaye de Lorsch [3]. Mais la disgrâce approchait ; il ne semble pas d'ailleurs qu'Adalard ait rien fait pour la mériter. Il subit le contre-coup de celle qui avait atteint des membres de sa famille, l'abbé Waldon et les comtes Bérenger et Uton, fils de Gebhard, comte du *pagus Logenahe* [4].

Harnid, qui n'est autre que Hartvin. Il peut sembler extraordinaire que la confirmation de Hartgaire s'intercale entre la souscription de l'abbé Harnid ou Hartvin et celle du scribe Hernier. Peut-être sur l'acte original y avait-il entre ces deux souscriptions un large espace, dont l'évêque aura profité pour y inscrire son approbation.

1. Voir ci-dessus, p. 16.

2. *Miracula S. Vedasti,* ch. 1 et 8 (*SS.,* t. XV, pp. 399 et 400). Il aurait distribué à ses vassaux les terres de l'abbaye.

3. Voir ci-dessus, p. 185, n. 2, pour les diplômes où figure Adalard. A propos de Lorsch, Adalard n'en a pas été abbé laic, comme le dit Dümmler, t. II, p. 213 (cf. n. 2, où il reconnaît pourtant que c'est Samuel, évêque de Worms, qui était alors abbé de ce monastère). Voici le début de la charte qui a donné lieu à l'erreur de Dümmler : « In Christi nomine complacuit atque convenit inter venerabilem Samuelem episcopum abbatemque monasterii sancti Nazarii, ut res suas inter se pro oportunitate locorum commutarent. Dedit igitur Adelardus comes provisor monasterii sancti Nazarii (*sic*) prædicto episcopo et abbati in pago Wormatiensi in Hagenheimer marca quidquid ad sanctum Maximinum ibidem pertinere visum est, etc. » (*Codex Laureshamensis diplomaticus,* t. II, 1768, p. 331, n° 1922.) L'acte est du 18 juillet 854. Remarquons d'abord qu'il y a dans la première phrase une lacune, due sans doute à la négligence du copiste qui a transcrit l'acte dans le cartulaire. On annonce un échange, on nomme une des parties contractantes, mais on oublie de mentionner l'autre. La phrase suivante nous apprend que c'est le comte Adalard, qualifié de « provisor sancti Nazarii ». Eh bien, le scribe a commis ici une nouvelle erreur, il a par étourderie écrit « Nazarii » au lieu de « Maximini » ; c'est bien certainement ce dernier mot qu'il faut lire. Adalard agit ici comme abbé de Saint-Maximin. Ce qui le prouve, c'est d'abord que les terres qu'il donne appartiennent à ce monastère, l'acte le dit expressément, c'est ensuite que celles qu'il reçoit en échange à Gaulsheim, à Wœllstein et à Volxheim (Hesse rhénane) sont mentionnées plus tard comme dépendant de Saint-Maximin, ou du moins différents actes nous montrent cette abbaye propriétaire dans les deux premières de ces localités. Si le diplôme d'Otton de 962 est faux (O[I] 442, *DD.,* t. I, p. 596), par contre les diplômes authentiques d'Henri II, du 30 novembre 1023, de Conrad II, du 11 janvier 1026, d'Henri III du 25 juillet 1044, et enfin un polyptyque de Saint-Maximin, du début du XIIIe siècle nous apprennent que cette abbaye possédait des domaines à Gaulsheim et à Wœllstein (*MR. UB.,* t. I, nos 300, 301 et 321, t. II, supplément, n° 16). Adalard, en cette circonstance, agissait donc au nom de l'abbaye Saint-Maximin, et le titre « provisor S. Nazarii » doit se lire « provisor S. Maximini ».

4. *Ann. Fuld.* 861, p. 55 ; *Ann. Bert.* 861, p. 55. Sur Gebhard et sa famille, voir Echkart, *Commentarii de rebus Franciæ orientalis,* t. II, pp. 481-482, Kremer, *Origines Nassoicæ,* t. II, pp. 36 et suiv. ; Stein, *Kœnig Konrad,* pp. 28 et suiv. ; Dümmler, t. I, pp. 92 et 100, t. II, p. 21. Gebhard était comte du *pagus Logenahe.* Comment Adalard était-il parent de Gebhard, c'est ce qu'aucun document ne nous fait savoir. On s'est livré à plusieurs hypothèses relativement à l'abbaye dont Waldon était le chef. Suivant Mabillon, *Ann. O. S. B.,* t. III, pp. 92 et 156, Kremer, *Orig. Nassoicæ,* et Stein, *Kœnig Konrad,* pp. 51, 61 et 62, le fils de Gebhard a été abbé de Saint-Maximin et candidat au siège archiépiscopal de Trèves en 870. Dümmler, t. II, p. 292, n. 4, tout en reconnaissant qu'il y a eu un abbé de Saint-Maximin nommé Waldon, ne croit pas que ce soit le fils de

Ces trois personnages furent soupçonnés ou convaincus d'être les complices de leur oncle, le comte Ernest, beau-père de Carloman, fils aîné de Louis le Germanique. Ernest et son gendre avaient conspiré contre le roi. Louis dépouilla le comte de ses bénéfices et bannit de ses États les trois frères Waldon, Bérenger et Uton. Adalard était-il entré dans le complot de ses cousins ? Louis le Germanique eut-il des preuves de sa culpabilité ? Les annalistes ne le disent pas. Toujours est-il qu'à l'invitation de son oncle Lothaire bannit Adalard de son royaume [1]. Les quatre exilés se rendirent auprès de Charles le Chauve, qui, malgré les engagements pris à Meerssen, renouvelés récemment à Coblenz [2], les accueillit, comme il l'avait déjà fait pour Hubert, et leur donna des bénéfices. Adalard ne tarda pas à être nommé le gouverneur de Louis, fils aîné de Charles le Chauve : il fut élevé à cette charge lorsque le roi partit pour son expédition contre Charles de Provence [3].

Cette protection accordée à des rebelles montre à quel point la situation était tendue entre Charles le Chauve d'une part, Louis le Germanique et Lothaire II d'autre part. La guerre pourtant n'éclata pas. Le roi de France ne pouvait songer à une attaque contre Lothaire, car il aurait eu dans ce cas affaire au roi de Germanie, et d'habitude, il n'aimait pas s'en prendre à plus fort que lui. N'osant pas risquer une partie dangereuse, il se tourna contre le petit roi de Provence. Ce prince ne lui avait donné aucun sujet de plainte. Pour justifier l'agression de son maître, Hincmar, dans ses Annales, dit que Charles le Chauve avait été appelé en Provence par des sujets de son neveu, mécontents d'avoir un souverain incapable de faire son métier [4]. Qu'y a-t-il de vrai dans cette allégation ? Gérard de Roussillon était, nous l'avons vu, le tuteur du jeune Charles, et probablement il exerçait dans les États de son pupille les fonctions de régent, soit seul, soit avec d'autres grands, l'archevêque de Lyon par exemple, archichapelain du roi, qui figure souvent comme intercesseur

---

Gebhard, celui-ci ayant dû avoir une abbaye située dans les États de Louis le Germanique. L'observation nous paraît juste, mais nous ne pouvons, d'autre part, accepter l'hypothèse du même auteur, t. II, p. 21, et de Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 485, qui identifient le neveu d'Adalard avec un abbé de Schwarzach, mentionné dans un diplôme de Louis le Pieux et de Lothaire Ier, du 11 mars 828 (B. M. 828). Comment Gebhard, qui vivait encore le 9 novembre 879, date de la charte de fondation de Saint-Severus de Gemünden (Kremer, *Origines Nassoicæ*, codex diplomaticus, nº 8, p. 14), aurait-il pu avoir un fils en âge d'être abbé cinquante et un ans auparavant ?

1. *Ann. Fuld.* 861, p. 55, *Ann. Bert.* 861, p. 55. Cf. Dümmler, t. II, pp. 21-22.

2. *Conv. ap. Marsnam II*, ch. 4 ; *Conv. ap. Confl.*, ch. 4 (*CC.*, t. II, pp. 73 et 155).

3. *Ann. Bert.* 861, pp. 55-56. Les *Ann. Bert.* nous apprennent en outre (p. 55) que les seigneurs qui s'étaient révoltés (en 858) contre Charles le Chauve et qui, ayant suivi Louis en Germanie, ne l'avaient pas encore quitté, retournèrent alors auprès de leur ancien maître, qui leur fit bon accueil et leur restitua les bénéfices qu'il leur avait enlevés. Dümmler, t. II, p. 22, fait remarquer qu'à ce moment le roi de France, qui s'était réconcilié avec Robert le Fort, voyait sa puissance sensiblement accrue et consolidée.

4. *Ann. Bert.* 861, p. 56 : « Karolus..... a quibusdam invitatus quasi regnum Provinciæ adepturus, quoniam Karolus, Hlotharii quondam imperatoris filius, inutilis atque inconveniens regio honori et nomini ferebatur, cum uxore Burgundiam usque ad civitatem Matescensium peragrat. »

dans les diplômes de Charles [1]. Il est possible que le gouvernement de Gérard ait fait des jaloux et des mécontents, que certains grands aient trouvé leur fidélité mal récompensée. Espérant que Charles le Chauve se montrerait plus généreux à leur endroit, ils se seraient adressés à lui. Quelque chose d'analogue s'était passé en 858 : les propres grands de Charles le Chauve avaient appelé Louis le Germanique. Oubliant la situation critique dans laquelle il s'était trouvé, oubliant la pénitence qu'à son instigation ses évêques avaient voulu infliger à son frère, en punition de la tentative qu'avait faite celui-ci de le dépouiller, oubliant enfin les serments qu'il avait prêtés un an auparavant à Coblenz [2], le roi de France, imitant la conduite de Louis, allait répondre à l'appel des mécontents de Provence.

Comment Charles le Chauve, au lieu de chercher à expulser de son royaume les Normands qui le désolaient, ou à raffermir son autorité sur les contrées dont il n'était que le souverain nominal, cédait-il au désir d'accroître, non pas sa puissance, mais simplement l'étendue de ses États ? A partir de 861 et jusqu'à sa mort, nous constatons chez ce prince une véritable folie de conquête. Il semble obsédé de l'idée de ressusciter l'empire de Charlemagne, et chaque fois qu'une occasion de s'agrandir se présente, il la saisit avec empressement. Peu lui importe que les Normands dévastent son royaume, le mettent à feu et à sang : aucune considération ne l'arrête, quand il s'agit d'une couronne à prendre. Il évite d'ailleurs avec soin d'attaquer un ennemi capable de lui tenir tête. Quand un prince est faible ou qu'il est aux prises avec des embarras qui le paralysent, quand en un mot il n'y a que peu ou point de risques à courir, Charles le Chauve se montre hardi, insolent, agressif; fait-on mine de lui tenir tête, trouve-t-il une résistance inattendue, son arrogance tombe, il prend la fuite ou demande la paix.

Il espérait avoir facilement raison de Charles de Provence ; ce prince, semblait-il, était incapable de lui résister, surtout si une partie de ses sujets passait à l'envahisseur. D'autre part, des deux frères du petit Charles, Louis II était trop absorbé par sa luttte contre les Sarrasins, Lothaire trop pusillanime pour lui venir en aide [3]. Restait Louis le Germanique : mais ce prince, qui n'aurait jamais permis à son frère de conquérir le royaume de Lothaire, n'avait pas le même intérêt direct à l'empêcher de prendre la Provence. Pourtant, peut-être serait-il venu au secours de son neveu, si une révolte de son fils aîné Carloman n'avait

---

1. Sur Remi, voir p. 129, n. 2, sur Gérard, pp. 73-75.

2. Le *Sacramentum firmitatis* Hludowici *regis* (*CC.*, t. II, p. 154, et *Ann. Fuld.* 860, p. 54), qui fut juré également par Charles (les *Ann. Fuld.* nous l'apprennent), ainsi que le ch. 3 de l'*Adn.* Hlud. (*CC.*, t. II, p. 157), que le roi de France répéta en langue romane (*ibid.*, p. 158), contiennent l'engagement pris par les deux souverains de ne pas s'attaquer l'un l'autre, non plus que leurs fils, mais bien au contraire de s'entr'aider.

3. Nous connaissons mal l'emploi que fit Lothaire de son temps au cours de l'année 861. Le 28 juillet on le trouve à Aix-la-Chapelle, où il accorde à Ansbald, abbé de Prüm, l'autorisation d'établir à Romersheim, non loin du monastère, un marché franc et un atelier monétaire (B. M. 1260, *MR. UB.*, t. I, n° 96).

juste à ce moment absorbé toute son attention[1]. Il est probable que l'embarras où se trouvait Louis le Germanique détermina le roi de France à mettre à exécution ses projets ambitieux. L'acquisition de la Provence pouvait sembler à ce prince avantageuse à divers points de vue. Il agrandissait son royaume, devenait maître d'une voie fluviale importante, se rapprochait de l'Italie et de Rome, dont il rêvait peut-être déjà la conquête, Louis II n'ayant pas de fils ; enfin, le nord-ouest de la Provence était contigu aux régions dont Hubert, le protégé de Charles le Chauve, avait eu autrefois le gouvernement et où il continuait à se maintenir en dépit de Lothaire d'abord, de Louis II depuis 859. Une fois maître de la Provence, le roi de France pourrait bien plus facilement appuyer la résistance d'Hubert aux fidèles de l'empereur. C'était un foyer d'agitation qu'il jugeait bon d'entretenir, en attendant qu'il en tirât parti[2].

Il semble que les projets de Charles le Chauve aient transpiré et soient parvenus jusqu'aux oreilles de Gérard de Roussillon. Le régent de Provence demanda à l'archevêque de Reims ce qu'il y avait de vrai dans ces bruits ; Hincmar répondit, avec plus ou moins de sincérité, qu'il ne savait rien[3]. Gérard ne tarda pas à être fixé sur les intentions du roi de France, en le voyant arriver avec une armée dans la partie de la Bourgogne que lui avait attribuée le traité de Verdun, et se rapprocher de la frontière. Il était à Auxerre le 14 septembre, à Vergy le 11 octobre[4] ; il passa ensuite à Mâcon, nous ne savons pas à quelle date[5]. A partir de là, il descendit la vallée de la Saône, mais s'il envahit les États de son neveu, il ne dut pas s'avancer très loin. Gérard avait probablement réuni des troupes et s'était porté à la rencontre de Charles le Chauve. Soit que ce prince ait subi une défaite, soit que la contenance de son adversaire l'ait intimidé, il rebroussa chemin après avoir ravagé le pays[6]. Avant la fête de Noël il était de retour en *Francia* et installé dans la villa de Ponthion, où il célébra la naissance du Sauveur[7].

---

1. *Ann. Fuld.* 861 et 862, p. 55.

2. D'après Calmet, t. I, col. 703, si Charles le Chauve envahit la Provence, c'est pour obliger son neveu à modifier les clauses du traité qu'il avait conclu en 857 (pour 858) avec Lothaire, clauses qui lésaient les droits du roi de France.

3. Voir le résumé de cette correspondance dans Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 21, éd. Lejeune, t. II, pp. 337-339. Gérard avait entendu dire que Charles le Chauve voulait s'emparer des monastères (Vézelay et Poultières) que lui Gérard avait fondés en l'honneur de l'apôtre saint Pierre. Il menace, si on lui enlève les biens qu'il possède en France, de confisquer les domaines dépendant de ce dernier pays qui se trouvent en Provence. Hincmar répond qu'il ignore ce dont lui parle Gérard ; il ne croit pas que telles sont les intentions de son maître, et il s'opposera d'ailleurs à toute usurpation des biens de l'Église.

4. Diplômes pour Saint-Germain d'Auxerre (B. 1697 ; Bœhmer n'a pas catalogué l'acte du 11 octobre, *R. H. Fr.*, t. VIII, p. 569, et *Cartulaire général de l'Yonne*, t. I, n° 40, p. 75).

5. *Ann. Bert.* 861, p. 56.

6. Les *Ann. Bert.* n'entrent dans aucun détail. Le 4 décembre Charles le Chauve est à Beaune, où il accorde un privilège à l'abbaye Saint-Vincent de Mâcon (B. 1699, *R. H. Fr.*, t. VIII, p. 570). Il devait à ce moment battre en retraite, puisque c'est avant le 25 de ce mois qu'il reçut à Ponthion l'ambassade que lui envoyaient Louis le Germanique et Lothaire.

7. *Ann. Bert.* 861, p. 56.

Ni Louis II, ni Lothaire, ni leur oncle de Germanie n'avaient marché au secours du roi de Provence. Pourtant cette violation des traités ne les laissa pas indifférents. Louis le Germanique et Lothaire s'entendirent pour adresser à Charles le Chauve une protestation contre sa conduite. Advence, évêque de Metz, et un comte Leutard furent chargés de la porter au roi de France, qui la reçut à Ponthion un peu avant le 25 décembre. Les *Annales Bertiniani* ne nous font pas connaître le sens de la réclamation des deux souverains ni de la réponse que leur fit Charles le Chauve[1].

De nouveaux griefs allaient s'ajouter à ceux que ce prince et Lothaire avaient déjà l'un contre l'autre. Au début de l'année 862, Charles le Chauve donnait au frère de Theutberge l'importante abbaye de Saint-Martin de Tours, qu'il avait enlevée à l'aîné de ses fils, Louis, coupable de s'être révolté contre lui[2]. Dans cette faveur insigne accordée à son ennemi, Lothaire devait voir une provocation et une menace à son endroit. Nous n'en sommes plus à compter tous les manquements à la foi jurée commis par le roi de France depuis le traité de Coblenz. Aussi Lothaire ne se crut-il pas tenu de remplir ses engagements à l'égard d'un prince qui respectait aussi peu les siens. Charles avait une fille Judith, qu'il avait mariée de bonne heure au roi d'Angleterre Ethelwolf. Devenue veuve au bout de deux ans, Judith fut recherchée par son beau-fils Ethelbald, qu'Ethelwolf avait eu d'un premier lit ; mais l'Église protesta contre cette union, et Judith revint auprès de son père qui l'installa, ou pour mieux dire l'interna à Senlis[3]. Le veuvage pesait à la jeune princesse, qui, trouvant que son père tardait trop à lui donner un second époux, finit par s'en chercher un. Nous ne savons comment elle fit la connaissance de Baudoin, fils d'Odacer. Baudoin lui plut, et, n'espérant sans doute pas que Charles consentirait à ce mariage, elle se laissa ou se fit enlever par Baudoin. Louis, frère de Judith, prêta les mains à l'intrigue[4]. Pour se mettre à l'abri de la colère de son père, Judith s'enfuit avec son amant dans le royaume de Lothaire, qui était le plus voisin[5].

Nous avons vu précédemment quelle avait été l'irritation de Lothaire Ier en apprenant le rapt d'une de ses filles par Giselbert, un vassal de

---

1. *Ann. Bert.* 861, p. 56.

2. *Ann. Bert.* 862, p. 57. Hincmar ne peut s'empêcher de désapprouver la générosité du roi de France à l'égard d'Hubert. Cette donation est placée par lui avant l'arrivée de Charles aux îles de la Marne, où il se trouvait le 31 janvier, comme le prouve un diplôme en faveur de l'abbaye de Jumièges (B. 1700, *R. H. Fr.*, t. VIII, p. 571). Pourtant, dans un diplôme de Charles du 23 avril 862 (B. 1701, *R. H. Fr.*, t. VIII, p. 572), pour Saint-Martin de Tours, Hubert n'est pas nommé, ce sont les moines seuls qui s'adressent au roi. Par contre, deux actes postérieurs pour la même abbaye, l'un du 26 avril, l'autre du 10 mai (B. 1702 et 1703, *R. H. Fr.*, t. VIII, pp. 574 et 576), mentionnent Hubert en qualité d'abbé.

3. *Ann. Bert.* 856, 857, 862, pp. 47, 49, 56, Asser, *Gesta Ælfredi*, *SS.*, t. XIII, p. 121.

4. *Ann. Bert.* 862, p. 56 ; *Ann. Elnonenses* 862 ; *Ann. Blandinienses* 862 (*SS.*, t. V, pp. 19 et 24) ; *Conv. ap. Sap.*, ch. 5 (*CC.*, t. II, p. 160).

5. *Conv. ap. Sap.*, ch. 5 (*CC.*, t. II, p. 160).

Charles le Chauve[1]. Celle du père de Judith ne fut pas moindre : il réunit un certain nombre d'évêques et leur fit excommunier les deux amants. La sentence fut envoyée à Lothaire, qui n'en tint aucun compte et permit à Baudoin et à Judith de vivre quelque temps dans ses États. Charles devait plus tard le lui reprocher amèrement, comme si lui-même était sans reproches[2] !

Tandis que les attaques des Normands et des Bretons, les révoltes de ses fils Louis et Charles venaient accroître les ennuis et les embarras du roi de France[3], Lothaire revenait à ses projets de divorce, que depuis deux ans il laissait dormir. Le deuxième concile d'Aix-la-Chapelle avait reconnu la culpabilité de Theutberge, puisqu'il avait imposé à cette princesse une pénitence publique, mais il n'avait pas prononcé l'annulation de son mariage avec Lothaire, il n'avait pas davantage autorisé ce dernier à contracter une nouvelle union. Les circonstances n'avaient pas été assez favorables pour que Lothaire crût possible de pousser plus loin les choses, et prudemment il avait ajourné pour quelque temps la réalisation de son plan. Il est malaisé de dire ce qui détermina le jeune prince à reprendre l'affaire. Il avait depuis longtemps sans doute renoué ses relations avec Waldrade[4] ; celle-ci, lasse de rester la maîtresse du roi, impatiente de devenir la reine, devait employer sur son amant tous ses moyens de séduction pour obtenir de lui ce titre d'épouse qu'elle convoitait. Peut-être la naissance d'un fils acheva-t-elle de décider Lothaire à en finir avec l'œuvre commencée[5]. Il n'avait plus, il est vrai, Theutberge sous la main, et n'était plus maître de la faire parler comme il le voudrait ; la sentence du deuxième concile d'Aix, déjà fortement ébranlée par le mémoire d'Hincmar, avait été à peu près ruinée par la protestation de Theutberge, déclarant que la crainte de la mort l'avait contrainte à se charger d'un crime dont elle était innocente. S'appuyer sur cette sentence, considérer la culpabilité de la reine comme acquise, pour prononcer la dissolution du mariage de Lothaire avec Theutberge, c'était jouer une partie dangereuse. Theutberge, Hubert, Hincmar, Charles le Chauve ne manqueraient pas de renouveler auprès du Saint-Siège les protestations qu'ils avaient déjà fait entendre, et il faudrait bien que cette fois Nicolas y prêtât attention. Ces considérations, si elles se présentèrent à l'esprit de Lothaire et de ses évêques, ne les arrê-

---

1. Voir ch. II, pp. 36 et suiv.

2. *Ann. Bert.* 862, p. 57 ; *Conv. ap. Sap.*, ch. 5 (*CC.*, t. II, pp. 160-161) ; cf. lettres d'Hincmar à Hunger, évêque d'Utrecht, et au Normand Roric, au sujet de l'excommunication de Baudoin (Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 23 et 26, éd. Lejeune, t. II, pp. 284 et 345).

3. *Ann. Bert.* 862, pp. 57 et 58.

4. *Ann. Bert.* 857 ; *Ann. Xant.* 861, *SS.*, t. II, p. 230 ; Hincmar, *De div. Hloth.*, interr. XVIII[a], XXI[a], Migne, t. CXXV, coll. 729 et 732 ; *Concilium Aquisgranense III*, ch. 4, Mansi, t. XV, col. 612.

5. Nous avons vu plus haut que l'on ne connaissait pas la date exacte de la naissance de Hugues. Elle est antérieure au 18 mai 863 (B. M. 1265), c'est tout ce que l'on peut affirmer.

tèrent pas. La réunion d'un nouveau concile, purement lorrain, fut décidée ; comme les deux précédents, il se tint à Aix-la-Chapelle[1].

Huit prélats seulement assistèrent à ce concile, les archevêques Gunther et Theutgaud, les évêques Francon, Hunger, Advence, Arnoul, Hatton et Ratold[2]. Il est à remarquer que cette fois encore Arduic, archevêque de Besançon, et ses suffragants ne parurent pas, non plus que Thierry, évêque de Cambrai[3], suffragant d'Hincmar. La situation de ce dernier était très délicate, car, pris entre son roi et son métropolitain, il se trouvait obligé de ménager à la fois l'un et l'autre. Si dans ces conditions l'on ne doit pas s'étonner que Thierry se soit abstenu de venir à un concile où devait se traiter l'affaire du divorce, on comprend moins l'absence d'Arduic ; est-elle volontaire, ou s'expliquerait-elle par le fait que l'on n'avait pas convoqué le prélat ? Dans un cas comme dans l'autre, on arrive à la conclusion qu'Arduic désapprouvait le procès intenté à Theutberge, et le second mariage que le roi projetait de contracter. Mais, sujet de Lothaire, il n'avait pas la même liberté d'allures qu'Hincmar, et il était obligé de se contenter d'une opposition en quelque sorte passive. Pourtant, on ne s'était pas préoccupé, à ce qu'il semble, d'écarter du concile tous les évêques dont on n'était pas absolument sûr ; nous verrons qu'une minorité protesta contre l'annulation du mariage qu'avait conclu le roi avec Theutberge.

C'est le 29 avril 862 que s'ouvrit le troisième concile d'Aix-la-Chapelle[4]. Les évêques commencèrent par inviter Lothaire à remplir les devoirs que lui imposait sa qualité de prince chrétien[5]. Lothaire répondit

---

1. Voir les actes du troisième concile d'Aix-la-Chapelle dans Mansi, t. XV, coll. 611 et suiv. Seize jours avant l'ouverture du concile, Lothaire se trouvait à « Novum Castrum » (identifié avec Chèvremont par Piot, *Les Pagi de la Belgique*, p. 130, et avec Neufchâteau au nord-est de Liège par Spruner-Menke, *Hist. Handatlas*, n° 32). Là il confirma à l'abbaye de Stavelot les biens qu'il lui avait laissés pour l'entretien des moines, alors qu'il avait été forcé, vu l'exiguïté de son royaume, de prendre le reste des domaines du monastère pour les donner en bénéfices à ses fidèles ; il confirme également la propriété des *villæ* concédées en précaires, et ordonne à tous ceux qui détiennent en bénéfices des terres de Stavelot de payer la dîme à l'hôpital de l'abbaye (B. M. 1261, Martène, *Amp. Coll.*, t. II, p. 26). L'original de cet acte, conservé aux archives de Düsseldorf, porte les monogrammes d'Arnulf, de Zwentibold et d'un pape Benoît. Ficker, *Beitræge zur Urkundenlehre*, t. I, pp. 280-281, et Mühlbacher, n° 1261, les croient authentiques, tandis que Sickel, *Kaiserurkunden in Abbildungen, Text*, p. 156, et Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre*, t. I, p. 647, déclarent qu'ils sont l'œuvre des moines de Stavelot. — On voit par ce diplôme que Lothaire II, de même que son père, faisait des largesses à ses fidèles aux dépens des églises et abbayes. Était-ce pour se concilier les grands, pour se les rendre favorables dans l'affaire du divorce ? — On remarquera aussi que l'acte ne mentionne aucun abbé de Stavelot. Adalard l'avait été avant sa disgrâce ; n'était-il pas encore remplacé ?

2. *Concilium Aquisgranense III*, proœmium, Mansi, t. XV, col. 611.

3. On ne possède pas un seul diplôme de Lothaire Ier ni de son fils pour l'église de Cambrai, et l'évêque de cette ville semble être resté complètement étranger aux affaires du royaume. On ne le trouve ni au concile de Savonnières, ni à celui de Tusey, et le « Teudericus » qui assiste au congrès de Coblenz en 860 est plutôt l'évêque de Minden (Krause dans les *CC.*, t. II, p. 154, n. 8) que celui de Cambrai.

4. *Conc. Aq. III*, Mansi, t. XV, col. 611.

5. *Conc. Aq. III*, ch. 1, *ibid.*

qu'il se soumettrait docilement à leurs conseils[1] ; il protesta de son dévouement à l'Église, se déclarant prêt à la défendre contre ceux qui oseraient l'attaquer ou lui faire du tort[2]. On aborda ensuite l'affaire pour laquelle le concile avait été réuni. Le roi lut aux évêques un mémoire dans lequel il dépeignait sa situation malheureuse. Quand il avait pris Theutberge pour femme, il avait été trompé par les arguments factieux d'hommes perfides ; Theutberge était coupable d'inceste, il ne devait plus avoir de rapports avec elle ; d'autre part, il lui était interdit d'entretenir commerce avec des concubines. Comme il ne pouvait se contenir, il fallait qu'il se remariât[3].

Theutgaud intervint ensuite, en qualité de confesseur du roi, pour déclarer qu'il avait imposé une pénitence à ce prince, qui avait péché en usant d'une concubine[4].

Les évêques entrèrent alors en délibération[5] et décidèrent de compléter la sentence déjà rendue contre Theutberge[6]. Toutefois, avant de se prononcer, ils chargèrent deux d'entre eux de relever dans l'Écriture et les ouvrages des Saints Pères, les passages relatifs à la question en litige. Chacun des prélats désignés travailla seul et employa la nuit à rédiger son mémoire. Quand le matin on compara les deux travaux, on constata que, quoique différents dans les termes, ils s'accordaient sur le fond[7]. Mais à ces deux mémoires, aujourd'hui perdus, s'en opposa un troisième, conçu dans un autre esprit, et dont les auteurs s'attachaient à démontrer, avec citations à l'appui, que le mariage de Lothaire et de Theutberge ne pouvait être annulé. Ce dernier mémoire avait été rédigé par deux évêques[8], dont les noms ne nous sont pas donnés, non plus que ceux des prélats qui avaient travaillé sur l'ordre du concile. Toutefois, on peut

---

1. *Conc. Aq. III,* ch. 2, *ibid.*

2. *Conc. Aq. III,* ch. 3, Mansi, t. XV, col. 612.

3. Ch. 4, et *Contestatio* Hlotharii *regis appellantis episcopos de conjugio sibi concedendo,* coll. 612 et 614-615. Le ch. 4 des actes du concile n'est qu'un résumé de la *Contestatio.*

4. Ch. 4, col. 612.

5. Ch. 5, col. 613.

6. Ch. 6, col. 613.

7. *Conc. Aq. III, Sententia episcoporum,* Mansi, t. XV, col. 617.

8. *Collectio variorum locorum,* etc., Mansi, t. XV, coll. 617-625. Mansi, t. XV, col. 626, croyait à tort que ce mémoire était l'œuvre d'un des deux évêques chargés par le concile de lui faire un rapport. Hefele, *Conciliengeschichte,* 2e éd., t. IV, p. 252, Sdralek, *op. laud.,* pp. 148-150, Mühlbacher, *Reg. Kar.,* p. 486, et Dümmler, t. II, p. 31 et n. 2, attribuent avec raison la *Collectio* aux deux évêques dissidents. Pour Schrœrs, *op. laud.,* p. 226, n. 16, l'expression de « conciliabulum » employée dans le titre pour désigner le concile et les mots « reverentia vestra præcepit » ne semblent pas favorables à l'opinion d'après laquelle ce mémoire émanerait de la minorité du concile. Le titre, où il est dit que ce travail a été présenté par deux évêques au concile d'Aix, a pu être ajouté après coup ; en outre, il semble bien que les auteurs de la « collectio » aient eu sous les yeux les actes du concile. Quant au *Libellus* (Mansi, t. XV, coll. 626-630) qui vient à la suite de la « collectio », Hefele, t. IV, p. 252, se demande s'il provient de l'un des évêques présents, ou d'un théologien dont on voulait connaître l'avis ; Sdralek, p. 145, n. 3, le croit écrit par un moine de Metz sur la demande d'Advence ; Schrœrs, *ibid.,* le considère comme un brouillon.

supposer avec vraisemblance que les deux opposants étaient Arnoul, évêque de Toul, et Hunger d'Utrecht[1]. Leurs arguments ne convainquirent pas leurs collègues, dont le siège était fait; ils ne furent même pas mentionnés dans les actes du concile, qui ne laissent pas soupçonner que deux opinions contraires se soient fait jour pendant les débats. La majorité, se ralliant aux conclusions des deux mémoires favorables au divorce, prononça, en s'appuyant sur des canons de conciles et des passages de Pères de l'Église[2], sa sentence, qu'elle déclarait rendue avec prudence, réflexion et impartialité. Elle décidait que Theutberge ayant commis un inceste, dont elle s'était publiquement confessée, n'était pas l'épouse légitime de Lothaire; ce prince était en conséquence autorisé à contracter une autre union[3].

Ainsi, les évêques lorrains n'avaient tenu aucun compte ni des observations d'Hincmar[4], ni de la protestation de Theutberge; ils considéraient comme régulière la procédure suivie contre la reine, et jugeaient la culpabilité de celle-ci démontrée par sa confession publique. Ils auraient dû, ce semble, après les déclarations de Theutberge, disant que la crainte lui avait arraché un aveu mensonger, éprouver quelques scrupules sur la validité de leur première sentence, et réclamer, avant d'aller plus loin, la révision du procès. Leur attitude ne fait honneur ni à leur courage, ni à leur bonne foi, ni à leur indépendance; elle prouve chez eux un souci médiocre de la justice[5]. Il y avait en outre de leur part une certaine hardiesse à trancher une question dont le Saint-Siège avait été saisi. Il est vrai que le pape ne s'en était pas occupé, et cette apparente indifférence pouvait faire croire qu'il s'abstiendrait d'intervenir.

Lothaire était donc libre d'épouser Waldrade. Pourtant, au lieu de procéder sans retard à la cérémonie qui devait l'unir à la femme adorée, il laissa s'écouler encore quelques mois avant d'élever sa concubine au rang d'épouse et de reine. Il lui sembla plus prudent de ne pas précipiter les choses. Il crut devoir faire dire au pape par deux de ses comtes que le concile l'avait autorisé à se remarier, mais qu'avant d'user de la permis-

---

1. Hefele, *ibid.*, p. 251, Sdralek, p. 150, et Dümmler, t. II, p. 31, n. 2, pensent que les évêques sont Arnoul et Hunger. Schrœrs ne partage pas cette opinion, puisqu'à son avis la « collectio » n'a été probablement écrite qu'après le concile. Il admet cependant qu'il y a eu des opposants au concile.

2. *Conc. Aq. III,* ch. 7, 8 et 9, et *Sententia episcoporum* (Mansi, t. XV, coll. 613 et 616).

3. *Conc. Aq. III,* ch. 10, et *Sententia episcoporum* (Mansi, t. XV, coll. 613-614 et 617).

4. Sdralek, pp. 144 et suiv., croit que les évêques lorrains se sont inspirés du *De divortio Hlotharii* et se sont conformés aux observations d'Hincmar. La chose est vraie pour des questions de forme, mais quant au fond même, quant à la procédure suivie, on n'a en aucune façon donné satisfaction à l'archevêque de Reims. Voir Schrœrs, *op. laud.*, p. 226, n. 16.

5. Ranke, *Weltgeschichte,* VIer Theil, 1te Abtheilung, pp. 183 et 184-185, estime que des considérations politiques ont dicté la sentence des évêques lorrains; ils voulaient que leur maître eût un héritier qui lui succédât sur le trône. — La chose est possible, mais cela ne justifie pas les prélats de Lothaire d'avoir violé les lois de la morale et de l'équité. Il aurait fallu suivre d'autres voies pour arriver au but.

sion qui lui avait été accordée, il voulait attendre son avis [1]. Lothaire demandait-il en même temps à Nicolas d'envoyer en Gaule deux légats, soit pour étudier eux-mêmes l'affaire, soit pour présider un concile qui serait chargé de l'examiner ? C'est ce que semble dire le pape dans une lettre, de beaucoup postérieure, il est vrai, adressée en 867 aux évêques allemands ; car, après avoir rappelé l'ambassade qu'il reçut de Lothaire après le troisième concile d'Aix, il ajoute qu'il répondit au roi ne pouvoir envoyer tout de suite des légats [2]. Une autre lettre de Nicolas, de novembre 862, présente la demande de Lothaire relative aux légats comme toute récente [3] ; s'agit-il de l'ambassade qui partit aussitôt après le troisième concile d'Aix, ou d'une autre postérieure à celle-là ? Ce qui est certain, c'est que Lothaire a fait appel à l'intervention du pape ; dans quel but ? Pourquoi remettre tout en question ? On s'explique d'autant moins la démarche de Lothaire, que, sans attendre l'envoi des légats, ni la décision du pape, il devait épouser Waldrade à la fin de l'année. Un autre fait aussi certain est que Nicolas répondit à Lothaire qu'il ne pouvait immédiatement faire partir des légats [4] ; il renvoyait donc à une date indéterminée l'examen du procès et par conséquent sa propre décision.

Quelque temps après cette démarche auprès du pape, Lothaire en fit une personnelle auprès de Louis le Germanique, pour s'assurer que son allié était toujours dans les mêmes dispositions favorables à son égard. Les deux princes se rencontrèrent sur les bords du Rhin, à Mayence, probablement dans le courant du mois de juillet [5]. D'après Hincmar, Louis aurait prié son neveu de venir le trouver à Mayence, pour s'entendre avec lui au sujet de l'expédition qu'il projetait contre les Obotrites. Mais ce n'était là qu'un prétexte ; le véritable objet de l'entrevue était

---

1. Voir lettres de Nicolas Ier à Lothaire du 23 novembre 862, aux évêques du concile de Soissons d'avril (?) 863, aux prélats de Gaule et de Germanie, pour les inviter à assister au concile de Metz (même époque) et aux évêques de Germanie, du 31 octobre 867, pour les prier de cesser leurs sollicitations en faveur de Gunther et de Theutgaud (J. E. 2598, 2723, 2725, 2886, Migne, t. CXIX, coll. 798, 833, 800, 1165-1166) ; voir aussi *Vita Nicolai, Lib. pont.*, t. II, p. 159, le mémoire lu par Charles le Chauve à Savonnières, ch. 6, *Conv. ap. Sap., CC.*, t. II, p. 161. C'est probablement à l'ambassade envoyée en 862 à Nicolas après le troisième concile d'Aix, que fait allusion Advence dans son *Libellus apologeticus*, Baronius, t. XIV, p. 566, col. 2. — Hefele, *Conciliengeschichte*, t. IV, p. 262, pense que si Lothaire réclamait l'intervention du pape, c'est qu'il espérait séduire les légats qu'enverrait Nicolas.

2. J. E. 2886, Migne, t. CXIX, coll. 1165-1166. La réponse du pape est perdue, mais nous en connaissons la teneur par des lettres postérieures.

3. J. E. 2698, Migne, t. CXIX, col. 798.

4. J. E. 2698 et 2886, Migne, t. CXIX, coll. 798 et 1166.

5. *Ann. Bert.* 862, p. 59 ; *Ann. Fuld.* 862, p. 55 ; *Ann. Xant.* 863, *SS.*, t. II, p. 230. — Louis le Germanique se trouve le 23 à Mattighofen (Haute-Autriche) et le 1er août à Francfort (B. M. 1407 et 1408). D'après les *Ann. Xant.*, qui se trompent d'ailleurs d'une année, Louis, avant de se rencontrer à Mayence avec son neveu, aurait tenu son assemblée générale à Worms. Louis, en revenant de Bavière, serait donc tout d'abord allé dans cette dernière ville, de là à Mayence, enfin à Francfort. Pourtant, il est à remarquer que les *Ann. Bertiniani* ne mentionnent l'entrevue de Mayence qu'après un événement arrivé le 15 août à Thérouane et la réconciliation de Charles le Chauve avec son fils Louis. Cf. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, pp. 486 et 558-559.

certainement l'affaire du mariage de Lothaire, et nous serions bien surpris si l'initiative de la réunion était venue de Louis le Germanique, et non de son neveu. Lothaire promit à son oncle de marcher avec lui contre les Obotrites, mais il ne tint pas sa parole, et Louis fit son expédition tout seul. Est-il bien vrai que Lothaire ait pris l'engagement que lui attribuent les Annales de Saint-Bertin ? On a peine à croire que ce prince ait pu songer sérieusement à s'en aller guerroyer sur les bords de l'Elbe, laissant son royaume exposé aux attaques possibles de Charles le Chauve : l'agression dont le roi de Provence avait été la victime était de nature à faire réfléchir son frère. Cette histoire du concours demandé par Louis le Germanique et promis par Lothaire pour une campagne contre les Obotrites a bien l'air d'avoir été inventée de toutes pièces, nous ne savons d'ailleurs dans quel but ; peut-être les deux princes voulaient-ils laisser ignorer l'objet véritable de leur entrevue [1].

La preuve d'ailleurs qu'ils avaient des inquiétudes à l'égard du roi de France nous est fournie par une lettre qu'ils écrivirent en commun au Souverain Pontife, lettre non datée, mais qui se rapporte vraisemblablement à l'entrevue de Mayence. Elle est postérieure à l'ambassade de Liutfrid, qu'elle mentionne [2], ainsi qu'à la tentative du roi de France contre la Provence, à laquelle elle fait une allusion assez vague [3], mais d'autre part elle doit se placer avant le congrès qui eut lieu à Savonnières en novembre 862. Comme elle a été certainement composée alors que les deux rois se trouvaient ensemble, comme d'autre part on ne connaît en 862 qu'une entrevue de Louis le Germanique et de Lothaire, celle de Mayence, c'est de Mayence qu'est partie la lettre qui nous occupe [4].

Les deux princes se plaignent à Nicolas de Charles le Chauve, qu'ils accusent d'avoir manqué aux conventions de Coblenz. Il a donné asile à des sujets rebelles de son frère et de son neveu, il cherche à soulever les fidèles des deux rois et il a tenté de s'approprier le royaume d'un autre souverain. Si Louis et Lothaire ne redoutaient pas l'ambition de Charles, ils se rendraient à Rome, étant donné que les païens (les Normands) ont été vigoureusement repoussés. Que le pape vienne donc pour ramener la paix entre les princes ; ses prédécesseurs ont passé les Alpes

---

1. *Ann. Bert.* 863, p. 59. Les *Ann. Xant.* 863, *SS.*, t. II, p. 230, font participer Lothaire à cette expédition contre les Obotrites. Les *Ann. Fuld.* enfin ne parlent pas de la promesse qu'aurait faite le jeune roi à son oncle de l'accompagner.

D'après Mühlbabher, *Reg. Kar.*, p. 486, et Dümmler, t. II, p. 33 et n. 3, c'est à Mayence que Gunther aurait enfin consenti à l'union de Brême et de Hambourg. Nous avons exposé plus haut les motifs qui nous faisaient préférer la conférence tenue à Coblenz en 857.

2. Baronius, t. XIV, p. 531, col. 2.

3. « Unde fit, et verisimile cernitur, quod Carolus major, eorum instinctu fideles nostros hinc inde sollicitat, ut sub prætextu et occasione potestatis indebitæ quædam non referenda præjudicans in regno alteri a Deo concesso præcipitanter aspiret. » (Baronius, t. XIV, p. 530, col. 2, et p. 531, col. 1).

4. Brower et Masen, *Ann. Trev.*, t. I, col. 419, croient de 864 cette lettre, que Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 486, n° 1262, et Dümmler, t. II, p. 34 et n. 2, estiment avoir été écrite en 862, lors de l'entrevue de Mayence.

eux-mêmes ou ont envoyé des légats. Les deux rois supplient Nicolas de ne prendre aucun ombrage de leur entente, de croire vrai ce qu'ils lui écrivent, comme ce qu'ils lui ont fait dire précédemment par l'illustre comte Liutfrid, jusqu'à ce qu'ils puissent, soit de vive voix, soit par la bouche de leurs envoyés, lui donner les éclaircissements nécessaires [1].

A cette lettre de Louis et de Lothaire en était jointe une très courte des évêques, qui contenait des éloges à l'adresse du roi de Germanie pour le zèle avec lequel ce prince s'employait à maintenir la paix; Lothaire recevait de son côté des félicitations pour la résistance heureuse qu'il avait opposée au païens [2].

Ni les rois ni les évêques ne parlaient du divorce de Lothaire, ni de son second mariage; il est vrai que la chose était inutile, le pape ayant déjà reçu auparavant une ambassade chargée de lui apprendre la décision du concile d'Aix-la-Chapelle et l'intention où était Lothaire de ne rien faire, tant que Nicolas ne se serait pas prononcé. Pourtant, si les deux souverains gardaient le silence sur la question qui touchait de si près Lothaire, ils travaillaient, en présentant Charles le Chauve comme un protecteur de révoltés, à jeter le discrédit sur ce prince et sur les gens auxquels il donnait son appui, Hubert et Theutberge par exemple.

Lothaire avait certainement entretenu son oncle de ses projets matrimoniaux. Louis le Germanique lui aurait-il donné le conseil de les exécuter sans plus tarder? On serait tenté de le supposer, quand on voit Lothaire célébrer son mariage avec Waldrade quelque temps après l'entrevue de Mayence. La réponse du pape, dont nous avons déjà parlé, contribua peut-être encore à hâter le dénouement. Nicolas déclarait qu'il ne pouvait envoyer sur-le-champ de légats [3]; c'était un nouveau délai qui venait s'ajouter à tous ceux que l'affaire avait déjà subis. En outre, les envoyés de Lothaire avaient pu, soit au cours de leurs entretiens avec le Souverain Pontife, soit par des indiscrétions de son entourage, apprendre que Nicolas était hostile aux annulations de mariages [4] et que l'on ne pouvait guère espérer qu'il ratifiât la sentence du troisième concile d'Aix-la-Chapelle. Les plus chères espérances de Lothaire se voyaient donc menacées, non plus d'un ajournement, mais d'une ruine complète.

Il est donc probable qu'après avoir entendu le rapport de ses ambassadeurs, qui revinrent en juillet ou en août, Lothaire réunit ses conseillers pour délibérer sur la détermination qu'il convenait de prendre. Fallait-il attendre l'envoi des légats, laisser remettre tout en question, pour aboutir peut-être à l'annulation non pas du mariage avec Theutberge, mais de

---

1. Voir cette lettre dans Baronius, t. XIV, pp. 529-531 (B. M. 1262).

2. *Embolimon episcoporum,* Baronius, t. XIV, p. 531.

3. Voir ci-dessus, p. 196, n. 4. Il ressort de différentes lettres du pape (J. E. 2723, 2725 et 2886, Migne, t. CXIX, coll. 833, 800 et 1166), ainsi que du mémoire lu par Charles à l'assemblée de Savonnières, ch. 6, *CC.,* t. II, p. 161, que Lothaire avait reçu avant d'épouser Waldrade la réponse, aujourd'hui perdue, du Souverain Pontife.

4. C'est ce qui ressort d'une lettre que Nicolas écrivit à l'archevêque de Vienne Adon en 862 (J. E. 2697, Migne, t. CXIX, col. 797).

toute la procédure suivie contre celle-ci ? Ne valait-il pas mieux au contraire brusquer les choses, célébrer tout de suite le mariage de Lothaire et de Waldrade, et placer ainsi le pape en présence d'un fait accompli ? On tâcherait de trouver des prétextes plausibles pour justifier la précipitation avec laquelle on aurait agi. C'est alors sans doute que l'on aura songé pour la première fois à l'histoire d'un mariage régulier que Lothaire aurait contracté avec Waldrade du vivant de son père ; dès lors l'union avec Theutberge, postérieure à celle-là, n'avait plus aucune valeur, elle était nulle de plein droit, et le pape était bien forcé de renoncer à la défendre. Hincmar, dans ses Annales, cite deux des conseillers du jeune roi qui l'engagèrent à épouser Waldrade : l'un d'eux était Liutfrid, son oncle maternel, l'autre, Walter, un de ses *ministeriales*. Ces deux personnages avaient justement été envoyés à Nicolas Ier en 860 ou 861 [1]. Des évêques, dont Hincmar ne donne pas les noms, mais dans lesquels on peut reconnaître, sans crainte de se tromper, Gunther, Theutgaud [2], Advence, Hatton, Francon, se prononcèrent également pour la célébration immédiate du mariage. Lothaire n'eut pas de peine à partager leur avis, malgré les conseils de quelques-uns de ses amis [3].

Waldrade fut donc solennellement épousée par lui et couronnée en grande pompe [4]. Il est permis de supposer que cette cérémonie se fit à Aix-la-Chapelle. La date exacte ne nous est pas donnée par Hincmar, qui raconte l'événement après l'entrevue de Mayence et avant la consécration de la cathédrale de Reims [5]. Cette église étant dédiée à la sainte Vierge, il est vraisemblable que le cérémonie eut lieu le jour de la Nativité (8 septembre). Le mariage de Lothaire et de Waldrade se placerait ainsi en août ou au commencement de septembre [6].

---

1. Nous avons précédemment parlé de ces deux personnages.

2. La *Vita Nicolai* (*Lib. pont.*, t. II, p. 159) et la lettre aux évêques de Germanie du 31 oct. 867 (J. E. 2886, Migne, t. CXIX, col. 1166) nomment expressément Gunther et Theutgaud comme ayant déterminé Lothaire à épouser Waldrade avant l'arrivée des légats pontificaux.

3. *Ann. Bert.* 862, p. 60.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

6. Nous n'avons de Charles le Chauve aucun acte authentique daté de Reims. Le 19 septembre, il est à Compiègne et le 25 octobre à Ponthion (diplômes pour Saint-Denis et pour Saint-Urbain, B. 1706, 1707, 1708, *R. H. Fr.*, t. VIII, pp. 577, 582 et 584). Quant au diplôme pour Saint-Claude, daté de Saint-Remi de Reims et de la vingt-deuxième année du règne de Charles (cette indication chronologique se rapporte à 861 et non à 862), c'est un faux fabriqué à l'aide d'éléments empruntés à différentes époques. L'invocation et l' « intitulatio » sont bien de Charles le Chauve, mais l'annonce de la signature et du sceau, la souscription du souverain (sauf que « Karoli » remplace « Lotharii ») et celle du notaire (sauf que « cancellarii » remplace « Hilduini ») sont formulées comme dans le diplôme suspect, tout au moins remanié, de Lothaire Ier pour la même abbaye, du 21 septembre 854, B. M. 1135). L'épithète « piissimi », accolée dans la date au nom de Charles, n'est jamais employée dans les actes de ce prince ; Lothaire Ier, au contraire, est habituellement qualifié de « pius ». Quant aux personnages dont il est question dans le diplôme, deux d'entre eux, Gédéon, archevêque de Besançon, et Ricbert, abbé de Luxeuil, sont des contemporains de Charlemagne ; c'est probablement à la même époque

Lothaire ne pouvait se dissimuler que le pape, à qui il avait promis d'attendre sa décision, serait très irrité de son manque de parole. Par bonheur pour lui, Nicolas demeura longtemps dans l'ignorance de ce qui s'était passé en Lorraine. Quelque invraisemblable que la chose puisse paraître, à la fin de novembre 862 le Souverain Pontife ne connaissait pas le mariage de Lothaire et de Waldrade ; il ne l'apprit qu'au début de 863 [1]. Pourtant il ne manquait pas de gens qui avaient intérêt à lui faire savoir l'acte audacieux de Lothaire. Theutberge et ses frères avaient certainement adressé à Rome une protestation contre la sentence du troisième concile d'Aix-la-Chapelle : ne l'ont-ils pas renouvelée en apprenant que Lothaire avait épousé Waldrade [2] ? Si Hincmar, qui flétrit

---

qu'a vécu Docton, abbé de Luxeuil ; le comte Adalard pourrait être aussi bien le comte du palais qui vivait sous le règne du premier empereur franc que l'oncle d'Ermentrude. Ajoutons que la formule d'immunité n'est ni du VIIIe ni du IXe siècle. Ce diplôme est donc un faux, comme le reconnaît Dümmler, t. II, p. 29, n. 3. Quant aux auteurs français, ils l'ont admis comme authentique et suivant qu'ils faisaient attention à telle partie de l'acte plutôt qu'à telle autre, ils l'ont attribué soit à Charlemagne, soit à Charles le Chauve. Citons parmi ceux qui adoptent la première opinion, Pérard, Chifflet, Le Cointe et Hauréau, *Gallia Christiana,* t. XV, coll. 20 et 151, tandis que Mabillon, *Ann. O. S. B.*, t. III, p. 96, et Bouquet, *R. H. Fr.*, t. VIII, p. 583, se prononcent pour Charles le Chauve, et, afin de pouvoir placer ce document en 862, parce qu'il est daté de Reims, où les *Ann. Bert.* mentionnent vers cette époque la présence du roi, proposent de lire XXIII au lieu de XXII pour les années du règne.

D'autre part, un passage de la lettre écrite par le pape aux évêques du concile de Soissons (J. E. 2723, Migne, t. CXIX, col. 833) semble indiquer le jour de Noël comme celui où le mariage de Lothaire et de Waldrade aurait été célébré : « Præcipue vero quoad eum quem perhibetis die natalis Domini super adulteros benedictionem quæ maledictio potius credenda est, protulisse. » Comment concilier cette assertion avec les *Ann. Bert.* 862, p. 60, qui placent le mariage avant la dédicace de la cathédrale de Reims, et avec le témoignage de Charles le Chauve qui, au ch. 6 du mémoire qu'il lut au congrès de Savonnières, donne à entendre d'une façon suffisamment claire que Lothaire s'était déjà uni à sa maîtresse (*CC.*, t. II, p. 161)? Hefele, *Conciliengeschichte,* t. IV, p. 253, place à Noël le couronnement de Waldrade ; mais Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 487, et Dümmler, t. II, p. 32, n. 5, croient que ni la bénédiction nuptiale ni le couronnement de Waldrade n'ont eu lieu le jour de Noël ; d'après eux, le mariage a été célébré avant le congrès de Savonnières. Une erreur ne se serait-elle pas glissée soit dans la lettre des évêques du concile de Soissons, qui avaient annoncé à Nicolas la nouvelle, soit dans la réponse du pape, et au lieu de « die natalis Domini » ne faudrait-il pas lire « die Nativitatis matris Domini » ? La Nativité de la sainte Vierge tombe justement le 8 septembre. Nous avons parlé précédemment de la fable que rapporte Réginon, *Chronicon* 864, pp. 81 et 82 : Lothaire, pour gagner à ses projets de divorce Gunther, promet d'épouser une nièce du prélat, puis son mariage avec Theutberge annulé, se fait amener la jeune fille, la déshonore et la renvoie à son oncle. Il n'y a pas un mot de vrai dans cette histoire.

1. Dans sa lettre aux évêques du concile de Soissons, Nicolas dit formellement n'avoir appris la désobéissance de Lothaire qu'après le départ des légats ; et ceux-ci ne se mirent en route qu'au début de 863 (J. E. 2723, Migne, t. CXIX, col. 833).

2. C'est ce qui ressort de la lettre écrite par le pape aux prélats de Gaule et de Germanie, pour leur enjoindre de venir au concile de Metz (J. E. 2725, Migne, t. CXIX, col. 800). Nous savons d'ailleurs par le *commonitorium* destiné aux légats que Theutberge adressa trois réclamations au Souverain Pontife (J. E. 2726, Migne, t. CXIX, col. 1180). L'une d'elles, la dernière, se place naturellement après la sentence de divorce prononcée par le troisième concile d'Aix-la-Chapelle, les deux autres étant l'une antérieure au premier concile d'Aix, la seconde postérieure à l'évasion de Theutberge. Réginon, *Chronicon* 864, p. 82, parle d'une protestation que les frères de Theutberge auraient envoyée au pape, après le troisième concile d'Aix. Cf. Nicolai *Epistola ad Hubertum* (J. E. 2729, Migne, t. CXIX, col. 840).

d'ailleurs dans ses *Annales* la conduite de Lothaire, ne se souciait peut-être pas de la dénoncer au pape, il n'en était pas de même de Charles le Chauve. Ce prince devait être profondément irrité contre son neveu, car il lui faudrait renoncer à l'héritage de ce dernier, si les enfants de Waldrade, légitimés par le mariage de leur mère avec Lothaire, devenaient aptes à recueillir la succession de leur père.

Comme s'il n'y avait pas déjà suffisamment de sujets de mésintelligence entre les deux souverains, Lothaire allait provoquer un conflit, sinon avec Charles le Chauve, du moins avec le principal de ses conseillers, l'archevêque de Reims. Le 5 août 862 était mort l'évêque de Cambrai, Thierry [1]. Ce prélat se trouvait dans une situation très délicate, vu la tension où en étaient venus les rapports entre Lothaire, son souverain, et Hincmar, son métropolitain. Il ne prit aucune part à l'affaire du divorce, et, ce qui s'explique moins, il n'assista ni au concile de Savonnières, ni à celui de Tusey [2].

Comment le siège de Cambrai allait-il être pourvu ? Des trois facteurs qui concouraient alors à la création d'un évêque, le clergé et le peuple, le roi, et le métropolitain, le premier voyait quelquefois son rôle d'électeur réduit ou même annulé par le roi ; celui-ci, au lieu de confirmer le choix fait par le clergé et le peuple, imposait aux électeurs son candidat, ou se passait d'eux en désignant l'évêque parmi les clercs de sa chapelle. L'archevêque ne pouvait être mis de côté comme le clergé et le peuple ; il lui appartenait toujours de consacrer l'évêque, qui n'entrait en possession de ses droits qu'à partir du moment où cette cérémonie avait été accomplie. Le métropolitain pouvait refuser de consacrer évêque

---

1. Les *Gesta episcoporum Cameracensium,* liv. I, ch. 49 (*SS.*, t. VII, p. 418), donnent le 5 août, mais n'indiquent pas l'année. Celle-ci ressort des lettres écrites en avril 863 par le pape aux évêques lorrains et à Lothaire, disant que depuis plus de dix mois Hilduin a envahi le siège de Cambrai (J. E. 2730 et 2731, Migne, t. CXIX, coll. 841 et 842). Pourtant, une petite difficulté se présente : du 5 août au mois d'avril il n'y a pas dix mois, il n'y en a même pas neuf. D'autre part, le décès de Thierry ne peut être reporté à l'année 861, Thierry étant encore en vie au début de 862, comme le prouvent les lettres que lui écrivit Hincmar pour lui annoncer l'anathème que les évêques français avaient fulminé contre Baudoin (Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 21, éd. Lejeune, t. II, p. 229). Faudrait-il croire à une erreur de jour des *Gesta* ? Remarquons qu'elles en commettent certainement une en faisant commencer à Thierry le 16 juin 863 la construction de Saint-Géry, puisqu'à cette date le prélat était mort. Le Carpentier, *Histoire de Cambrai,* t. I, p. 334, et Le Glay, *Cameracum Christianum,* p. 16, qui ne connaissaient probablement pas les lettres de Nicolas Ier rapportées ci-dessus, ont, sur la foi des *Gesta,* adopté 863. Schrœrs, *op. laud.*, p. 572, n. 67, se prononce pour 862 et maintient la date du 5 août, le pape ayant pu indiquer dix mois pour arrondir le chiffre ; la lettre, d'ailleurs, n'est peut-être que de mai.

2. Voir ci-dessus, p. 193, n. 3. Nous savons par Flodoard que Thierry assista au concile tenu en France, à Soissons, au mois d'avril 853 ; le même chroniqueur nous a conservé une brève analyse des lettres qu'avait écrites Hincmar à son suffragant, ainsi qu'à un comte Majon (de Cambrai ?), pour la bienveillance que celui-ci avait témoignée à Thierry (*H. R. E.*, liv. III, ch. 1, ch. 21 et ch. 26, éd. Lejeune, t. II, pp. 51 et 53, 228-230 et 344). Thierry avait retrouvé en 852 le corps de saint Vaast (*Gesta epp. Camer.*, liv. I, ch. 44, *SS.*, t. VII, p. 417), et présidé au transfert des reliques du saint, d'abord dans la basilique, le 2 juillet 852, puis dans une crypte construite après, le 4 juin 853 (*Miracula S. Vedasti,* ch. 1 et 2, *SS.*, t. XV, pp. 399-400).

un clerc qui n'avait pas été régulièrement élu, ou qu'il jugeait indigne ; mais, en fait, il osait rarement user de cette prérogative et faire ainsi opposition au roi [1]. Lothaire n'était pas le souverain d'Hincmar ; aussi l'archevêque de Reims pouvait-il sans danger entrer en lutte avec lui.

Longtemps avant la mort de Thierry, alors que Lothaire Ier vivait encore, Hincmar, écrivant au comte Majon, le priait d'intervenir auprès de l'empereur, quand le prélat viendrait à mourir, pour que le prince accordât au clergé et au peuple de Cambrai le droit d'élire son nouvel évêque [2]. Peu après le décès de Thierry, Hincmar demanda à Lothaire de laisser l'église de Cambrai élire canoniquement son chef spirituel [3] ; il écrivit en même temps à Gunther, pour le prier d'appuyer auprès du roi sa demande [4]. On peut croire que l'archevêque de Cologne n'en fit rien ; il voyait un adversaire dans Hincmar, et il n'avait aucun motif de lui être agréable. Lothaire avait à l'égard de l'auteur du *De divortio* les mêmes sentiments que son archichapelain. Il craignait sans doute que s'il concédait au clergé et au peuple de Cambrai l'élection de leur évêque, l'influence d'Hincmar ne les poussât à choisir un homme qui fût tout à la dévotion de l'archevêque de Reims [5]. Aussi, sans tenir compte des droits du clergé et du peuple de la ville, donna-t-il l'évêché vacant à un clerc du nom de Gontbert; Hincmar refusa naturellement de le consacrer, et défendit au clergé et aux hommes de l'église de Cambrai d'entretenir aucunes relations avec l'intrus. Gontbert ne tarda pas à quitter la place, et Lothaire lui donna pour successeurs d'abord Tetbold, puis, après le départ de ce clerc, un certain Hilduin [6]. Gunther avait un frère de ce nom, qui l'accompagna à Rome, en 863, et à qui Lothaire donna en 866 l'administration du diocèse de Cologne. Ni Hincmar ni aucun document ne disent que ce soit le frère de Gunther qui ait été nommé à l'évêché de Cambrai; mais si l'identité des deux Hilduin n'est pas absolument certaine, elle paraît vraisemblable. Nous savons, par le poète Sedulius Scottus, que l'évêque intrus de Cambrai venait de la ville de

---

1. Voir sur cette question la très remarquable thèse d'Imbart de la Tour, *Les Élections épiscopales dans l'Église de France, du* IXe *au* XIIe *siècle*, liv. II et III. Nous aurons plusieurs fois l'occasion d'y relever de légères erreurs, mais nous tenons à dire sans plus tarder tout le bien que nous en pensons. Il n'y a pas seulement beaucoup d'érudition dans ce travail, il se recommande par un autre mérite, infiniment plus rare en pareille matière, l'intelligence de l'époque et du sujet traités; l'auteur s'est dégagé autant que possible des idées et des préjugés de notre siècle, et il a su apprécier les gens, les institutions et les usages de ces temps lointains avec autant de modération que d'équité.

2. Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 26, éd. Lejeune, t. II, p. 344.

3. Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 20, éd. Lejeune, t. II, p. 202. Rappelons à ce propos qu'Hincmar a écrit un mémoire *De jure metropolitanorum* (Migne, t. CXXVI, coll. 189-210).

4. Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 21, éd. Lejeune, t. II, p. 208.

5. Nicolas, dans une lettre écrite à Lothaire, en 863, lui reproche de ne laisser parvenir à l'épiscopat que des hommes favorables à ses projets (J. E. 2753, Migne, t. CXIX, col. 869).

6. *Gesta episc. Camer.*, liv. I, ch. 50, *SS.*, t. VII, p. 418. Les *Gesta* mettent en scène Lothaire Ier au lieu de son fils, et font d'Hilduin le parent et le chapelain de ce prince.

Cologne [1], dont Gunther était archevêque. En 866, le frère de Gunther reçut de Lothaire l'administration du diocèse de Cologne ; or, c'est à ce moment que Jean fut régulièrement élu évêque de Cambrai ; le roi semble avoir voulu donner à Hilduin un dédommagement pour l'évêché auquel celui-ci devait renoncer. Enfin, après les services que Gunther avait rendus à Lothaire, il était bien naturel qu'il cherchât à lui être agréable. Nous admettons, par conséquent, que l'évêque intrus de Cambrai ne fait qu'un avec le frère de l'archevêque de Cologne [2].

Hincmar ne voulut pas plus consacrer Hilduin que Gontbert et Tetbold ; il protesta contre la désignation de ce clerc, qu'il jugeait indigne de la haute dignité qu'on prétendait lui conférer. Dans une lettre qu'il écrivit à Gunther, peut-être après la nomination d'Hilduin, il déclarait qu'il ne consacrerait à Cambrai qu'un évêque canoniquement élu [3]. Qui allait, de Lothaire ou d'Hincmar, l'emporter dans ce conflit ? L'archevêque ne pouvait chasser Hilduin de Cambrai, et, d'autre part, le roi n'avait aucun moyen de contraindre le métropolitain à consacrer Hilduin, il était brouillé avec Charles le Chauve, et ne pouvait songer à réclamer de son oncle ses bons offices auprès d'Hincmar. Le roi de France devait, au contraire, encourager le prélat dans sa résistance.

On le voit, la concorde et la fraternité étaient loin d'unir entre eux les princes francs. Cette situation troublée, grosse de menaces pour la paix, inquiéta Louis le Germanique, revenu maintenant de ses anciens projets de conquête. Il résolut de s'employer à réconcilier entre eux son frère et son neveu, sans doute avec l'assentiment de ce dernier. Une ambassade du roi de Germanie alla demander à Charles le Chauve une entrevue ; Charles accepta la proposition, et il fut décidé que l'on se réunirait dans le royaume de Lothaire, à Savonnières, où un concile avait été tenu

---

1. *Carmina*, IIa pars, nº 76 (*PP.*, t. III, p. 227). Nous avons vu plus haut, en parlant de Gunther, que l'archevêque et son frère étaient parents de l'abbé de Saint-Denis, Hilduin, et neveux de l'archichancelier de Lothaire Ier, archevêque élu de Cologne, qui portait aussi le nom d'Hilduin.

2. Presque tous les auteurs admettent que l'évêque intrus de Cambrai était frère de Gunther : Fleury, *Histoire ecclésiastique*, t. XI, p. 74 ; Gfrœrer, t. I, p. 354 ; Le Glay, *Cameracum Christianum*, p. 15 ; Ernouf, *Histoire de Waldrade*, p. 13 ; Noorden, *Hinkmar*, p. 177 ; Hefele, *Conciliengeschichte*, t. IV, p. 266 ; Schrœrs, p. 228 ; Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 496, et Dümmler, t. II, p. 34 et n. 1. Mais ce dernier auteur se trompe en avançant, p. 290, n. 4, que, d'après Hincmar, l'évêque dépossédé de Cambrai aurait été le frère de Gunther. Hincmar ne dit rien de pareil ; il donne à l'archevêque de Cologne un frère clerc du nom d'Hilduin (*Ann. Bert.* 864 et 866, pp. 68 et 81), mais sans ajouter que ce frère avait essayé d'usurper le siège de Cambrai. — Remarquons que dans les États de Lothaire il y avait un autre Hilduin, un chanoine, qui, en 865 ou 866, se retira auprès de Charles le Chauve ; ce prince lui vendit, moyennant trente livres d'or, l'abbaye de Saint-Bertin, qu'il conserva jusqu'à sa mort (*Ann. Blandin.* 865, Folcuini *Gesta abbatum Sithiensium*, ch. 69 à l'année 866, *SS.*, t. IV, p. 24, et t. XIII, p. 621).

3. Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 21, éd. Lejeune, t. II, p. 208. Hincmar reprochait à Hilduin, nous le savons par les lettres de Nicolas Ier, qui parle évidemment d'après Hincmar, d'être indigne de l'épiscopat (J. E. 2730, 2731, 2732, Migne, t. CXIX, coll. 841-844). Hilduin avait le malheur d'être le frère de Gunther : c'était là, sans aucun doute, un crime impardonnable aux yeux de l'archevêque de Reims.

en 859. C'est dans les tout derniers jours d'octobre ou au début de novembre que les trois souverains se rencontrèrent[1].

D'après les événements des deux dernières années, on pouvait prévoir que le rétablissement de la bonne harmonie ne se ferait pas sans difficulté ; de part et d'autre, on récriminerait et l'on s'adresserait de vifs reproches. Si, à ce qu'il semble, Louis le Germanique n'avait manqué à aucun des engagements qu'il avait pris à Coblenz, Lothaire avait donné asile à Baudoin et à Judith, malgré l'excommunication que les évêques français avaient fulminée contre les fugitifs ; il y avait en outre l'affaire de Cambrai, dont nous venons de parler, et pour laquelle Charles était, dans une certaine mesure, en droit de le prendre à partie, comme défenseur des droits d'Hincmar. Mais les manquements les plus graves aux conventions de Coblenz, c'était sans contredit Charles qui les avait commis : non content d'accueillir et de combler de bénéfices des rebelles tels qu'Hubert et les neveux d'Ernest, il avait, sans motif légitime, attaqué le roi de Provence. Cette fois, le véritable perturbateur de la paix publique était le roi de France. Or, au lieu d'avoir à présenter la justification de sa conduite, c'était lui qui allait, avec une extraordinaire impudence, se porter l'accusateur de son neveu, et lui reprocher soit des infractions réelles, mais beaucoup moins graves que les siennes propres, soit même des actes qui ne le regardaient en aucune façon.

Arrivé à Savonnières[2], Charles commença par déclarer à son frère qu'il voulait lui exposer ses griefs contre Lothaire, avant d'entrer en rapport avec ce dernier. Des pourparlers préliminaires s'engagèrent donc entre Louis et Charles ; le premier avait avec lui deux de ses évêques, Altfrid d'Hildesheim et Salomon de Constance, ainsi que deux représentants de Lothaire, les évêques Advence et Hatton ; Hincmar, de Reims, et les évêques Odon de Beauvais, et Chrétien d'Auxerre, accompagnaient le roi de France[3]. Celui-ci remit à son frère un long mémoire en dix chapitres, rédigé probablement par Hincmar[4], où se trouvaient réunis les griefs et les résolutions de Charles à l'égard de Lothaire[5]. En voici l'analyse :

Après avoir rappelé les conventions arrêtées à Coblenz, Charles

---

1. *Ann. Bert.* 862, p. 60. Le lieu du congrès est indiqué par le titre que quelques manuscrits mettent en tête des *Adnuntiationes* et par une note qu'ils ajoutent à celles-ci (*CC.*, t. II, p. 163, n. c, et p. 165). Cette même note nous apprend que le congrès était terminé le 3 novembre. Comme, d'autre part, Charles le Chauve était encore à Ponthion le 28 octobre (diplôme pour Saint-Urbain, *R. H. Fr.*, t. VIII, p. 584), c'est entre ces deux dates que se place la conférence. Hefele, *Conciliengeschichte*, t. IV, p. 260, proteste avec raison contre le classement du congrès de Savonnières parmi les conciles.

2. Nous plaçons à Savonnières même les pourparlers préliminaires, quoique ni les *Annales Bert.*, ni la préface des actes de l'assemblée ne le disent formellement. C'est 'opinion de Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 487, et *D. G. K.*, p. 514. Dümmler, t. II, pp. 42-43, parle d'abord des négociations préparatoires, puis ajoute que l'entrevue eut lieu à Savonnières, le 3 novembre.

3. *Conventus apud Saponarias*, præfatio, *CC.*, t. II, p. 159.

4. C'est l'opinion très plausible et très vraisemblable de Schrœrs, *op. laud.*, p. 230 et n. 45, ainsi que de Dümmler, t. II, p. 42, et de Krause, *CC.*, t. II, p. 159.

5. *Conv. ap. Sap.*, *CC.*, t. II, pp. 159-163.

déclare qu'il ne veut pas accuser son frère d'y avoir contrevenu. Si on l'accuse, lui, Charles, d'avoir violé ses engagements à l'égard de Louis ou de Lothaire, il est prêt à donner des explications et à accorder une satisfaction convenable. Quant aux torts de Lothaire envers son oncle, beaucoup de gens les connaissent [1]. A deux reprises, Charles était prêt à venir à une de ces conférences, prévues à Coblenz, où l'on devait traiter les affaires d'intérêt général [2]. Vient ensuite l'énumération des motifs pour lesquels Charles n'a pas voulu avoir de relations avec son neveu avant d'avoir pris conseil de son frère [3]. Le pape lui a reproché d'avoir accueilli Engeltrude, excommuniée pour avoir quitté son mari ; or, c'est dans le royaume de Lothaire que s'était réfugiée Engeltrude [4]. Lothaire a donné asile à Baudoin, excommunié par les évêques de Charles pour avoir enlevé Judith ; il avait été pourtant convenu entre les rois que si un homme ainsi condamné dans son pays se transportait dans un État voisin, le souverain de cet État le livrerait à son roi, pour qu'il subît son châtiment [5]. Lothaire ne s'est conformé ni aux conseils de Charles, ni à ceux du pape, pour la conduite qu'il devait tenir à l'égard de sa femme ; il avait cependant sollicité les avis de l'un et de l'autre [6]. Tels sont les faits pour lesquels Charles a désiré avoir l'avis de Louis ; il est prêt à aider ce dernier, si Lothaire consent à écouter ses conseils [7]. Quant à Charles, à ses évêques et à ses autres fidèles, ils se sont arrêtés à la résolution suivante, que Louis est invité à approuver, à moins qu'il n'ait à proposer une opinion meilleure [8] : que Lothaire, conformément à l'avis du pape et des évêques, soumette à un plaid, auquel assisteront les évêques et les fidèles des trois rois, l'affaire de Theutberge, qui est une affaire d'intérêt général, et qu'il tâche de prouver que sa conduite antérieure vis-à-vis de sa femme a été conforme aux lois divines et humaines ; sinon, qu'il accepte de réparer le mal qu'il a fait dans cette circonstance, ainsi que dans les deux autres déjà mentionnées. S'il se soumet à cet arrangement, Charles est prêt à l'accueillir et à lui garder son amitié. Que l'on choisisse donc un endroit et une époque convenables pour l'assemblée qui réunira les rois, leurs évêques et leurs fidèles ; les rois ne doivent pas être pour leurs sujets une cause de scandale. Il faut se conformer aux engagements pris à Coblenz. Que Lothaire ne trouve pas trop dure cette façon de procéder ; qu'il craigne Dieu et qu'il travaille à étouffer un scandale que l'on pouvait éviter en se conduisant avec prudence [9]. Si

1. *Conv.*, ch. 1, pp. 159-160.
2. *Conv.*, ch. 2, p. 160.
3. *Conv.*, ch. 3, p. 160.
4. *Conv.*, ch. 4, p. 160.
5. *Conv. ap. Sap.*, ch. 5, *CC.*, t. II, pp. 160-161. Cf. *Conventus apud Marsnam II*, ch. 5, et *Conventus apud Confluentes*, ch. 5, *CC.*, t. II, pp. 73 et 155.
6. *Conv. ap. Sap.*, ch. 6, p. 161.
7. *Conv.*, ch. 7, p. 161.
8. *Conv.*, ch. 8, pp. 161-162.
9. *Conv. ap. Sap.*, ch. 9, *CC.*, t. II, p. 162.

Lothaire refuse d'obtempérer à la demande de Charles, qu'il agisse comme bon lui semble. Charles désire conserver l'amitié de Louis, il recherche celle de son neveu et non le royaume qui lui appartient, mais il ne se brouillera pas avec Dieu par amitié pour Lothaire, et il n'aidera personne à mal faire[1].

Il avait été convenu, en effet, à Coblenz, et, auparavant à Meerssen, que si un souverain manquait à ses engagements, il comparaîtrait devant les autres rois et leurs fidèles, pour rendre compte de sa conduite[2]. En 859, on n'avait pas essayé de juger Louis le Germanique, coupable d'avoir envahi les États de son frère, mais on avait voulu l'obliger a reconnaître publiquement sa faute et à en exprimer son repentir. Nous avons vu que ce prince n'avait pas consenti à s'infliger cette humiliation[3].

Nous ne savons pas quelle fut l'attitude de Louis le Germanique en présence des exigences de Charles le Chauve. Fit-il remarquer à son frère qu'il était mal venu à les élever? Lui rappela-t-il l'asile donné à Hubert et aux neveux du comte Ernest, ainsi que l'invasion de la Provence? Nous ne savons. Toujours est-il que le roi de Germanie et les évêques allemands et lorrains qui l'accompagnaient allèrent transmettre à Lothaire les conditions de son oncle. On peut croire qu'elles lui parurent difficiles à accepter. Son amour-propre devait se révolter à la pensée que sa conduite serait jugée par un tribunal formé en grande partie de gens qui n'étaient que ses sujets ou ceux de ses oncles. Il avait, de plus, à craindre qu'on ne l'obligeât à se séparer de Waldrade et à reprendre Theutberge. Charles le Chauve mettrait évidemment tout en œuvre pour arriver à ce résultat. Le souci de sa dignité, aussi bien que de ses intérêts, interdisait donc à Lothaire de se soumettre aux conditions de Charles le Chauve. Ou bien encore il pouvait les accepter, mais en exigeant à son tour que son oncle comparût, lui aussi, devant l'assemblée générale des Francs, pour rendre compte de l'asile donné aux rebelles lorrains ou allemands, et de l'agression contre la Provence. Voilà le parti auquel se serait arrêté un souverain habile, désireux de paraître conciliant, sans laisser porter atteinte au prestige de sa couronne. Mais il eût fallu quelque fermeté pour tenir tête à Charles le Chauve, et Lothaire en était dépourvu. Il céda donc, peut-être sur les injonctions de Louis le Germanique ; si son oncle l'a menacé de l'abandonner, on comprend que Lothaire ait capitulé. Louis et les quatre évêques mentionnés plus haut revinrent auprès de Charles le Chauve, à qui ils annoncèrent l'acquiescement de Lothaire; le roi de France consentit enfin à voir son neveu et à lui donner le baiser de paix[4].

Alors seulement commença la conférence proprement dite. On décida de se réunir au mois d'octobre prochain, c'est-à-dire de l'année 863, sur

1. *Conv.*, ch. 10, pp. 162-163.
2. *Conv. ap. Marsnam II*, ch. 8, et *Conv. ap. Confl.*, ch. 12, *CC.*, t. II, pp. 74 et 156-157.
3. Voir Ire partie, liv. II, ch. III.
4. *Conv. ap. Sap.*, præfatio, *CC.*, t. II, p. 159; *Ann. Bert.* 862, p. 60.

la limite du *pagus Mosomensis* et du *pagus Vongensis,* par conséquent à la frontière de la Lorraine et de la France [1]. Était-ce à cette assemblée que devaient être examinés les griefs de Charles le Chauve contre Lothaire? Ni les *Annales Bertiniani,* ni l'*Adnuntiatio domni Hludowici,* qui parlent de l'entrevue projetée, ne nous l'apprennent. Nous ne savons si l'affaire de Cambrai, dont Charles le Chauve n'avait rien dit dans son mémoire, fut l'objet d'un débat; mais une lettre écrite à Hincmar par ses collègues lorrains nous fait connaître que l'archevêque de Reims remit entre les mains de Lothaire un factum contre Hilduin [2]. On arrêta enfin le texte des proclamations royales [3].

Louis, dans la sienne, rappelait les empêchements qui, à trois reprises, avaient interdit aux souverains de se réunir comme ils le désiraient [4], la mésintelligence qui s'était élevée entre Charles et Lothaire, les efforts que lui-même avait tentés pour ramener la concorde entre son frère et son neveu, et l'heureux résultat qu'il avait obtenu [5]. Il annonçait l'envoi d'un royaume à l'autre de *missi* chargés de signaler et de réprimer les crimes, il exigeait le respect pour l'Église et ses ministres, promettait aux fidèles protection pour leurs personnes et leurs biens, jusqu'à la réunion prochaine des souverains, réunion dont il n'indiquait d'ailleurs ni la date ni le lieu [6]. Charles osait prétendre, dans son *adnuntiatio,* qu'il n'avait pas manqué aux stipulations de la paix de Coblenz [7], il promettait son amitié et son appui à Lothaire, pourvu que celui-ci tînt les engagements qu'il avait pris et que Louis lui avait transmis [8]; il terminait, en parlant des *missi,* des injustices à réparer, du respect dû à l'Église et aux prêtres [9], etc. Lothaire, enfin, se disait prêt à remplir ses devoirs à l'égard de Louis le Germanique, qui l'avait adopté comme son fils, et avait toujours agi envers lui comme un père [10]. Il tiendrait de même les engagements qu'il avait pris vis-à-vis de son oncle Charles, et il lui serait fidèle, si celui-ci se comportait comme un bon oncle [11]. La fin de la proclamation de Lothaire n'est que la reproduction littérale de ce qu'avait dit Charles des *missi,* de l'Église et des fidèles [12].

Les proclamations, une fois arrêtées, furent lues dans un endroit où se trouvaient réunis les principaux conseillers laïcs et ecclésiastiques des

---

1. *Ann. Bert.* 862, p. 61; *Conv. ap. Sap., Adn.* Hlud., ch. 3. *CC.,* t. II, p. 163. Le *p. Vongensis* appartenait à Charles le Chauve, le *Mosomensis* à son neveu; voir Ire partie, liv. II, ch. II.
2. *Epistola episcoporum regni Hlotharii ad Hincmarum,* Mansi, t. XV, col. 645.
3. Sur ces *Adnuntiationes* voir Bourgeois, *Le Capitulaire de Kiersy,* pp. 61-62 et 65.
4. *Conv. ap. Sap., Adn.* Hlud., ch. 1, *CC.,* t. II, p. 163.
5. *Conv., Adn.* Hlud., ch. 2, p. 163.
6. *Conv. ap. Sap., Adn.* Hlud., ch. 3, *CC.,* t. II, pp. 163-164.
7. *Conv., Adn.* Kar., ch. 1, p. 164.
8. *Ibid.,* ch. 2, p. 164.
9. *Ibid.,* ch. 3, p. 164.
10. *Adn. Hloth.,* ch. 1, p. 164. Cf. *Ann. Fuld.* 855, p. 46.
11. *Ibid.,* ch. 2, p. 164.
12. *Conv. ap. Sap., Adn.* Hloth., ch. 3, *CC.,* t. II, pp. 164-165.

trois souverains, au nombre de deux cents [1]. Mais cela ne suffisait pas à Charles ni à Hincmar [2] ; ils voulaient porter les *Adnuntiationes* à la connaissance du peuple, c'est-à-dire des gens qui composaient la suite des rois et des grands [3]. Le roi de France avait remporté sur son neveu un avantage, en lui imposant ses conditions ; il tenait à ce que son triomphe fût publié, proclamé devant tous. Cette prétention de Charles se heurta à une vive opposition de la part de Louis et de Lothaire [4]. Ce fut surtout un des conseillers de ce dernier, Conrad [5], qui protesta contre la communication au peuple des griefs que Charles imputait à Lothaire. Conrad, frère de Judith, mère de Charles, avait épousé Adelaïde, sœur d'Ermengarde, mère de Lothaire II ; il était donc à la fois l'oncle de ce prince et de Charles le Chauve. On ne sait pas à quelle époque ni pour quels motifs Conrad quitta le royaume de l'ouest pour se retirer auprès de Lothaire [6].

C'est à l'entrevue de Savonnières qu'il est mentionné comme l'un des conseillers du jeune roi. Comment la discussion se termina-t-elle, qui l'emporta, de Charles ou de ses contradicteurs? C'est ce qu'il nous est difficile de dire, nous trouvant en présence de deux versions différentes, quoique provenant peut-être de la même source. Dans ses Annales, Hincmar nous apprend que Charles, sans tenir compte des observations de son frère, de son neveu, de Conrad, aurait dit devant tout le monde pour quels motifs, répudiation de Theutberge, mariage avec Waldrade, asile à Engeltrude et à Baudoin, il avait refusé de communiquer avec son neveu, avant que celui-ci eût pris l'engagement rappelé plus haut [7]. Mais les actes de l'entrevue de Savonnières, dont Hincmar est probablement le rédacteur, présentent autrement les choses : On aurait laissé entrer dans la salle, où se tenaient les conseillers des rois, quelques personnes, en petit nombre, car le local était déjà presque entièrement rempli, et, devant cette assemblée, Charles aurait déclaré qu'il était disposé à vivre en bons termes avec Lothaire et à le protéger, pourvu que celui-ci, en

---

1. *Conv., Additamentum,* p. 165.

2. Ce qui prouve bien qu'en cette occasion Hincmar était d'accord avec son souverain, c'est l'aigreur avec laquelle il parle de Conrad, qui, nous allons le voir, s'opposa à la lecture publique des *Adnuntiationes*. Cf. Schrœrs, *op. laud.,* p. 231.

3. *Ann. Bert.* 862, p. 60.

4. *Ibidem.*

5. *Ibidem.*

6. Kalckstein, *Abt Hugo* (*F. D. G.,* t. XIV, p. 41), suppose que Conrad, mécontent de la plainte qui avait été portée contre lui au synode de Verberie en 853, pour avoir usurpé l'abbaye alsacienne de Liepvre, qui dépendait de Saint-Denis, s'était retiré alors auprès de Lothaire, dans les États duquel se trouvaient Liepvre et son comté d'Argovie (*sic*). Il fait remarquer qu'en 858 il n'est pas question de Conrad et qu'en 862 il apparaît comme un des conseillers influents de son neveu. Bourgeois, *Hugues l'Abbé* (*Annales de la Faculté des lettres de Caen,* 1re année, p. 66), émet l'opinion que Conrad a dû trahir en 857-858 le roi de France, au profit, soit de Lothaire II, soit de Louis le Germanique, qui lui avaient donné les biens du monastère de Liepvre. D'après le même auteur, Conrad se serait, en 862, opposé à la réconciliation complète des trois frères (*sic!*).

7. *Ann. Bert.* 862, pp. 60-61.

neveu loyal, lui procurât l'appui qu'il lui devait[1]. Il n'est pas question ici des engagements souscrits par Lothaire, non plus que des accusations que Charles avait formulées contre lui. Peut-être, comme le supposent Dümmler et Mühlbacher, la communication des griefs de Charles contre son neveu n'a-t-elle pas eu le caractère officiel d'une *adnuntiatio ;* elle n'avait donc pas à figurer dans les actes du congrès[2].

Les trois rois se séparèrent ensuite ; comme nous l'avons dit, ils avaient fixé leur prochaine entrevue au mois d'octobre 863[3].

En définitive, Charles le Chauve avait remporté, à Savonnières, un véritable triomphe ; il sortait de l'entrevue grandi et entouré d'un prestige qu'il n'avait jamais eu[4]. Non seulement il n'avait pas dû se disculper des graves infractions au traité de Coblenz, dont il s'était rendu coupable, mais il s'était posé en défenseur de la morale, en respectueux observateur des conventions, sans que personne protestât, et c'était Charles qui avait pris l'offensive contre son neveu, exigeant de lui des satisfactions pour les torts qu'il avait commis : son audace avait été couronnée de succès, grâce à la faiblesse inexplicable de Louis le Germanique et de Lothaire.

Le prestige de ces deux princes, au contraire, avait diminué de tout ce que l'autorité du roi de France avait gagné. Déjà l'attitude de Lothaire dans les démêlés de ses deux oncles n'avait rien eu d'honorable pour lui ; on l'avait vu aller de l'un à l'autre, suivant que la fortune favorisait Louis ou Charles. Mais, à Savonnières, le jeune prince avait fait preuve d'une déplorable faiblesse ; il avait montré qu'il était incapable de faire respecter son honneur et ses droits. Il n'eut pas, il est vrai, à rendre compte de sa conduite devant l'assemblée générale des Francs : toutefois, bien que cette humiliation lui fût épargnée, il n'en subsistait pas moins qu'il avait consenti à s'y soumettre. S'il invita, ce qui n'est pas certain d'ailleurs, Baudoin et Judith à quitter ses États[5], il continua de donner asile à Engeltrude, et il conserva Waldrade pour femme. Les concessions qu'il avait faites étaient de pure forme, et il était bien décidé au fond à ne pas reprendre Theutberge, mais il avait eu le tort de laisser son oncle intervenir dans cette affaire ; ou plutôt son premier tort était d'avoir en quelque sorte provoqué cette ingérence, en demandant à Charles le

1. *Conv. ap. Sap., Additamentum, CC.*, t. II, p. 165.

2. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 489, et Dümmler, t. II, p. 44.

3. *Ann. Bert.* 862, p. 61.

4. Voir les réflexions de Gfrœrer, t. I, pp. 337-340, et de Dümmler, t. II, pp. 45-46. Ce que dit Gfrœrer du droit que se serait fait accorder Charles d'intervenir dans les royaumes de son frère et de son neveu comme garant des privilèges des vassaux, est de pure fantaisie.

5. Baudoin et Judith se rendirent à Rome pour implorer la clémence du pape, nous ne savons pas à quelle date, mais il serait possible qu'ils eussent quitté la Lorraine avant l'assemblée de Savonnières. La première lettre, en effet, par laquelle Nicolas intercéda auprès de Charles le Chauve, en faveur des deux coupables, est du 23 novembre 862 (J. E. 2703, Migne, t. CXIX, coll. 803-804), et c'est le 3 du même mois que se termina le congrès. Il eût été difficile à Baudoin et à Judith, dans ce court espace de temps, de faire le voyage de Rome et d'obtenir du pape qu'il consentît à jouer le rôle de médiateur.

Chauve des conseils [1]. Lothaire avait cru agir avec prudence et habileté en consultant, sur l'affaire de son divorce et de son second mariage, ses frères, ses oncles, ainsi que le Souverain Pontife ; c'eût été bien, s'il avait eu l'intention de se conformer à ces avis, de n'aller de l'avant que si les principaux intéressés approuvaient ses projets. Mais étant donné que le jeune roi était décidé à n'agir qu'au gré de sa passion, mieux eût valu pour lui ne consulter personne, résoudre la question rapidement avec ses seuls évêques et ne laisser à qui que ce fût le temps de s'y immiscer. Lothaire avait pu se convaincre, à Savonnières, qu'il avait été bien maladroit d'avoir tant traîné les choses en longueur et de s'être adressé à Charles le Chauve. Mais les déboires qu'il s'était attirés de ce côté n'étaient rien auprès de ceux que lui réservait le pape. Malgré ses protestations de respect et d'obéissance, malgré sa promesse formelle d'attendre la sentence pontificale, Lothaire avait fait de Waldrade sa femme. Nicolas allait lui infliger une leçon telle qu'aucun souverain n'en avait encore reçu de pareille, et lui apprendre qu'un roi n'a pas le droit de violer les lois religieuses et morales, ni de compter pour rien les prérogatives du chef de l'Église.

---

1. C'est du moins le roi de France qui le prétend au ch. 6 de son mémoire, *CC.*, t. II, p. 161.

CHAPITRE VI

L'affaire du divorce (*suite*). — Intervention du pape Nicolas Ier (862). — Envoi en Gaule des légats pontificaux Radoald et Jean : concile de Metz (863). — Le pape dépose les archevêques Theutgaud de Trèves et Gunther de Cologne (863).

Dans le procès en divorce intenté à Theutberge par son mari, les deux parties avaient, quoique avec quelque différence, sollicité l'intervention du Souverain Pontife. La reine avait à trois reprises réclamé auprès de Nicolas contre les violences et les injustices dont elle avait été la victime, une première fois un peu avant le premier concile d'Aix, une seconde fois après sa fuite dans le royaume de Charles le Chauve, et, en dernier lieu, soit aussitôt après le troisième concile d'Aix, qui prononçait l'annulation de son mariage avec Lothaire, soit un peu plus tard, lorsqu'elle eut vu Waldrade usurper sa place [1]. Hubert avait très probablement joint ses protestations à celles de sa sœur [2], et Charles le Chauve n'avait pas manqué d'appuyer les unes et les autres [3]. La crainte que le pape ne prêtât une oreille favorable aux allégations de ses ennemis, le désir de détruire l'impression fâcheuse qu'elles avaient pu produire, voilà sans doute les motifs qui déterminèrent Lothaire à saisir, lui aussi, Nicolas de l'affaire, et à lui prodiguer des assurances de soumission et de respect.

Nous ne croyons pas qu'Advence soit allé à Rome après la démarche inutile qu'il avait tentée auprès d'Hincmar. Mais à la fin de 860, ou au début de 861, le pape reçut les ambassadeurs de Lothaire, Liutfrid, Walter, et peut-être aussi Theutgaud et Hatton ; il n'est pas absolument sûr, nous l'avons dit, que ces deux prélats aient rempli la mission dont les avaient chargés leurs collègues. Enfin, Lothaire fit connaître à Nicolas par l'entremise de deux comtes les décisions du troisième concile d'Aix ; il l'assurait en outre qu'il ne profiterait pas de la permission que lui avaient accordée ses évêques de prendre une autre femme, tant qu'il n'aurait pas obtenu son consentement [4]. Nous ne possédons plus la lettre que Lothaire avait écrite au pape en cette circonstance, et par suite nous ne savons pas exactement sous quelle forme il désirait que se produisît son intervention. Demandait-il l'envoi de légats pontificaux et la réunion d'un

---

1. Nous avons parlé précédemment, p. 153, n. 1, p. 181, p. 200 et n. 2, des protestations de Theutberge, et des dates auxquelles elles se placent.

2. Voir ci-dessus, pp. 181 et 200.

3. Voir ci-dessus, p. 181, n. 5, et pp. 200-201.

4. Voir ci-dessus, pp. 195-196.

concile général ? Il le semble bien [1], quelque invraisemblable que la chose paraisse au premier abord ; en tout cas, on ne peut mettre en doute que le roi ait prié le pape de juger l'affaire soit par lui-même, soit par ses légats. Nicolas décida qu'elle serait soumise à un concile, auquel assisteraient, outre les prélats lorrains, deux évêques allemands et deux provençaux, et qui serait présidé par ses légats ; il ajoutait qu'il ne pouvait tout de suite envoyer ceux-ci [2].

Quelques mois s'écoulèrent avant que le pape, absorbé par d'autres soucis [3], trouvât le loisir de tenir la promesse qu'il avait faite à Lothaire ; il ne put revenir à l'affaire du divorce que vers la fin de novembre. Depuis deux mois déjà, Lothaire, infidèle à sa parole, avait, sans plus s'inquiéter du pape, élevé Waldrade sur son trône. Ce qui semble à peine croyable, c'est qu'en novembre Nicolas ignorait encore l'événement ; on ne peut pourtant pas révoquer la chose en doute, car dans aucune des lettres écrites à ce moment par le Souverain Pontife il n'est fait la plus légère allusion au mariage des deux amants, et le ton général de ces lettres, très différent de celui que l'on constate dans la correspondance papale du mois d'avril 863, indique bien que Nicolas ne savait rien alors de la désobéissance de Lothaire [4]. Avait-il reçu en octobre ou en novembre une nouvelle ambassade du jeune roi ? Il parle, dans une lettre du 23 novembre à ce prince, de la demande que celui-ci lui a récemment (*nuper*) adressée d'envoyer des légats pour présider le concile [5]. Louis le Germanique et son neveu, lors de leur rencontre à Mayence en juillet, avaient écrit au pape ; mais leur lettre était muette sur l'affaire du divorce et tout ce qui s'y rattachait. Peut-être les envoyés des deux rois étaient-ils chargés par Lothaire d'autres instructions qui ne nous sont pas parvenues. Mais nous ne serions pas surpris que, vers l'époque de son mariage avec Waldrade, Lothaire eût pris le parti, pour tromper le pape et le persuader de son

---

1. Dans une lettre écrite à Lothaire vers la fin de novembre 862 (J. E. 2698, Migne, t. CXIX, col. 798), Nicolas s'exprime ainsi : « Regalis excellentia vestra nuper apostolatui nostro direxit, ut pro perficienda synodo missos e latere nostro dirigere dignaremur. » Et la lettre aux évêques de Germanie du 31 octobre 867 (J. E. 2886, Migne, t. CXIX, coll. 1165-1166) confirme le témoignage fourni par la précédente. C'est bien Lothaire qui a demandé l'intervention du pape et l'envoi de légats chargés d'examiner l'affaire ou de présider un concile qui s'occuperait de la question.

2. Nous ne possédons pas la réponse que fit le pape à la première demande de Lothaire, mais nous savons par des lettres postérieures ce qu'elle contenait. Nicolas déclarait qu'il ne pouvait tout de suite envoyer ses légats (J. E. 2886, Migne, t. CXIX, col. 1166) et il annonçait son intention de convoquer un concile qui, sous la présidence de ses représentants, reviserait le procès de Theutberge, deux prélats de Louis le Germanique et deux de Charles de Provence (J. E. 2698, Migne, t. CXIX, col. 798). Il n'était pas encore question de faire venir au concile des évêques français.

3. Nicolas fait allusion aux affaires qui l'ont absorbé dans J. E. 2698 (Migne, t. CXIX, col. 798).

4. Nicolas dit expressément d'ailleurs, dans sa lettre aux évêques du concile de Soissons (J. E. 2723, Migne, t. CXIX, col. 833), qu'il n'a eu connaissance du mariage de Lothaire avec Waldrade qu'après le départ des légats Radoald et Jean.

5. J. E. 2698, Migne, t. CXIX, col. 798. Peut-être convient-il de ne pas donner un sens trop précis à ce terme de « nuper », et de voir dans cette demande récente du roi celle qu'il adressa au pape immédiatement après le troisième concile d'Aix-la-Chapelle.

obéissance, de renouveler sa demande antérieure relative à l'envoi des légats pontificaux. Dans le but de préparer Nicolas à la nouvelle de son union avec Waldrade, il lui aurait en même temps fait dire que son père lui avait donné Waldrade pour femme, mais qu'à son avènement il aurait été obligé de s'en séparer et d'épouser Theutberge sur les injonctions de factieux qui menaçaient de se révolter, s'il refusait de leur obéir. C'est alors que cette fable a dû être inventée. Lothaire avait besoin de justifier sa conduite auprès du pape ; en outre, il le savait peut-être hostile à l'annulation d'un mariage, pour quelque cause que ce fût. Le pape ne pouvait blâmer le roi d'avoir repris Waldrade, sa femme légitime, et de s'être séparé de Theutberge, avec laquelle il avait contracté une union sans valeur. Il n'est pas certain toutefois qu'au mois de novembre 862 Nicolas eût déjà connaissance de cette histoire, car il n'en dit rien dans les lettres écrites à cette date. On la trouve pour la première fois mentionnée dans un *commonitorium* adressé aux deux légats [1] ; mais ce *commonitorium* est de date incertaine, il peut n'avoir été rédigé qu'après le départ de ceux-ci, et alors même qu'ils l'auraient reçu avant de se mettre en route, sa composition ne se placerait qu'au début de 863 [2].

Quoi qu'il en soit, en novembre 862, Nicolas était résolu d'agir. Avant de le voir à l'œuvre, il convient de dire quelques mots de son caractère et du but qu'il se proposait d'atteindre. Devenu pape en 858, il avait dû son élévation au trône pontifical plutôt à la faveur de Louis II qu'à l'élection du clergé et du peuple [3]. Mais si l'empereur avait cru que Nicolas ne serait entre ses mains qu'un instrument docile, il s'était étrangement mépris sur le personnage dont il avait fait le chef de l'Église. Le nouveau pape au contraire n'entendait nullement tolérer l'ingérence du pouvoir séculier dans les affaires religieuses. Nicolas Ier, dont l'Église a fait un saint, joignait à une piété sincère, à une moralité irréprochable, l'amour de la justice, de la paix, de l'ordre au sens le plus élevé du mot, un vif sentiment des droits et des devoirs du clergé ainsi que des siens propres. La société ecclésiastique n'était pas moins troublée, ne souffrait pas moins que la société laïque. Pour qu'elle fût en état de remédier aux maux de cette dernière, il fallait tout d'abord qu'elle guérît les siens propres. Or, aux yeux de Nicolas, une des plaies principales de l'Église était sa dépendance à l'égard du pouvoir séculier ; l'affranchir de cette sujétion dégradante et corruptrice, telle sera une des tâches qu'il cherchera à accomplir avec le plus de persévérance, car il estime que c'est à lui, le successeur de saint Pierre, que revient la mission de libérer l'Église. Il se croit d'ailleurs appelé à réprimer les injustices, les infractions aux lois divines et humaines, partout où elles se produisent, et quels qu'en soient les auteurs, souverains ou hauts dignitaires ecclésiastiques.

---

1. J. E. 2726, Migne, t. CXIX, coll. 1179-1180.

2. Nous traiterons un peu plus loin cette question de la date à laquelle le *commonitorium* a été rédigé.

3. *Ann. Bert.* 858, p. 50.

Ce n'est pas une ambition vulgaire, mais bien le désir de punir les scandales et les désordres, de donner aux opprimés un appui et un refuge, d'assurer à l'Église une certaine unité, qui a poussé Nicolas Ier à revendiquer pour le Saint-Siège des droits et une autorité qu'il n'avait eu jusqu'alors que rarement l'occasion d'exercer. Il voudra faire de la cour de Rome un tribunal d'appel où les principales causes ecclésiastiques, particulièrement celles des évêques, devront être portées, prétendra juger ou faire juger par les conciles les souverains eux-mêmes, et ira jusqu'à les menacer de l'excommunication. Les intentions de Nicolas ont toujours été droites, mais emporté par son zèle, il lui est arrivé de recourir, pour faire triompher ses vues, à des moyens dont la légalité était douteuse, ou dont il n'avait pas calculé la portée. A de certains moments il procède comme un révolutionnaire, ou plutôt comme un faiseur de coups d'État. Le malheur voulut que justement Lothaire et les principaux membres du clergé de son royaume fournissent à Nicolas Ier de justes motifs de s'ériger contre eux en redresseur de torts et en justicier. Nous sommes convaincu que le pape dans ses rapports avec le roi de la *Francia* n'a obéi qu'à des mobiles avouables, honorables, mais il a eu le tort de ne pas remarquer que quelques-uns de ceux qui le soutenaient dans sa lutte contre Lothaire n'étaient poussés que par l'intérêt et l'ambition, nullement par l'amour de la justice. Assurément, le pape n'entendait pas travailler pour Charles le Chauve, mais il aurait désiré faciliter à ce prince la conquête des États de son neveu qu'il ne s'y serait pas autrement pris [1].

Nicolas Ier est un partisan convaincu de l'indissolubilité du mariage. Il n'admet pas, bien entendu, que l'on répudie sa femme pour prendre une concubine. Mais il va plus loin encore : d'après lui, si un mari vient à apprendre que son épouse a été déflorée avant de s'unir à lui, il n'a pas le droit de la renvoyer ; même dans ce cas le lien conjugal ne peut pas être rompu. Telle est l'opinion que formule le pape dans une lettre à Adon, archevêque de Vienne, qui l'avait questionné sur l'affaire de Lo-

---

1. Sur Nicolas Ier voir les jugements favorables de Sdralek, *op. laud.*, pp. 177-178, de Bayet, *Les Élections pontificales sous les Carolingiens au* viiie *et au* ixe *siècle* (*R. H.*, t. XXIV, p. 85), de Rocquain, *La Papauté au Moyen Age*, t. I, pp. 68 et suiv. Pour ce qui est de l'intervention du pape dans l'affaire du divorce, Leibniz la regrette (*Ann. imp. occ.*, t. I, p. 619) ; si, dit-il, un Souverain Pontife avait protesté contre la répudiation de Plectrude par Pépin le Moyen, ou de la fille de Didier par Charlemagne, de grands malheurs en seraient résultés. Gagern, *Arnulfi imperatoris vita*, p. 14, fait remarquer combien la papauté avait acquis d'autorité depuis le temps où elle laissait Pépin épouser Alpaïde du vivant de Plectrude et Charlemagne répudier sa première femme, fille du roi des Lombards. Il s'étonne, d'autre part (p. 31), que l'Église se soit montrée pour Louis le Bègue plus indulgente que pour Lothaire. D'après Zeller, *Histoire d'Allemagne*, t. II, p. 141, c'était l'intérêt de Louis II qui guidait Nicolas dans l'affaire du divorce, l'empereur ne voulait pas en effet qu'un mariage légitimât les enfants que Waldrade avait donnés à Lothaire et leur conférât des droits à l'héritage de leur père. Nous croyons cette appréciation absolument fausse, aussi bien en ce qui concerne le Souverain Pontife que Louis II. Des mobiles plus élevés dirigeaient la politique de Nicolas, et l'empereur, qui n'avait pas d'enfant mâle, n'était aucunement intéressé à empêcher le fils de Lothaire II et de Waldrade de devenir apte à recueillir la succession de son père.

thaire et de Theutberge. Ni le roi ni sa femme ne sont nommés dans la réponse du pape, mais personne ne peut mettre en doute qu'il s'agisse d'eux [1]. On pourrait se demander pourquoi Nicolas, si son opinion était nettement arrêtée, prenait la peine de faire examiner la question par un concile : pourquoi ne pas dire tout de suite à Lothaire qu'il était tenu, quelque faute qu'eût commise Theutberge, de la garder pour femme ? Le pape jugea sans doute avec raison que c'était là une façon de procéder trop sommaire et trop brutale. Il convenait de prendre quelques ménagements avec un souverain, qui n'avait cessé de protester de son dévouement et de son obéissance au Saint-Siège. En outre, si Lothaire avait déjà prétendu que Waldrade était sa femme légitime, Nicolas était obligé de faire examiner la vérité de cette allégation.

Au mois de novembre 862 [2], le Souverain Pontife précisa donc les dispositions relatives au concile qu'il avait déjà arrêtées dans leurs grandes lignes. Le concile devait se tenir dans une des plus importantes villes des États de Lothaire, à Metz [3]. Outre les prélats lorrains, deux évêques de chacun des royaumes d'Allemagne, de France et de Provence étaient appelés à faire partie de l'assemblée [4] : tout d'abord il n'avait pas été question de convier au concile des membres de l'épiscopat français. Celui de Louis II était en fait représenté par les deux légats du pape, dont les diocèses étaient situés en Italie. Nicolas avait désigné, pour aller présider le concile de Metz, Radoald, évêque de Porto, et Jean, évêque de Cervia [5]. Les souverains intéressés étaient avisés de la décision qu'avait

1. J. E. 2697, Migne, t. CXIX, col. 797.

2. Les lettres à Lothaire, à Charles le Chauve, à Louis II, aux évêques qui doivent siéger au concile de Metz, sont datées du 23 novembre (J. E. 2698, 2699, 2701 et 2702).

3. Lettres à Charles le Chauve, à Louis II, et aux pères du concile de Metz (J. E. 2699, 2701 et 2702, Migne, t. CXIX, coll. 799, 800 et 801).

4. Lettres à Lothaire et à Charles le Chauve, J. E. 2698 et 2699 (Migne, t. CXIX, coll. 798 et 799). La lettre à l'empereur ne parle que des évêques français (J. E. 2701, col. 800), celle à Charles le Chauve ne mentionne pas les prélats provençaux. D'après Gfrœrer, t. I, p. 356, Lothaire, non content de réclamer l'intervention du pape et la réunion d'un concile présidé par des légats pontificaux, aurait en outre demandé à Nicolas que deux évêques allemands et deux provençaux fussent convoqués au concile. Mais cette assertion invraisemblable est rejetée avec raison par Hefele, *Conciliengeschichte,* t. IV, p. 263, et par Sdralek, *op. laud.*, p. 172. Comme ils le font justement observer, Lothaire écarta du concile de Metz tous les prélats étrangers ; c'est donc qu'il n'avait pas sollicité leur présence.

5. Les noms des légats nous sont donnés par les lettres à Lothaire, à Louis II, aux pères du concile de Metz (J. E. 2698, 2701 et 2702, Migne, t. CXIX, coll. 798, 800 et 802) par les *Ann. Bert.* 863, p. 62 ; la *Vita Nicolai, Lib. pont.*, t. II, p. 160, ne nous les fait pas connaître ; Réginon, *Chron.* 865, p. 82, appelle à tort un des légats Haganon, évêque de Bergame, qui assista d'ailleurs au concile de Metz, mais comme envoyé de Louis II. Rocquain, *La Papauté au Moyen Age,* t. I, p. 8, rejette la leçon « ficolensis » acceptée par presque tous les éditeurs et en particulier par Jaffé, et adopte celle qui donne « fundensis ». Jean, d'après lui, aurait donc été évêque non de Cervia, mais de Fundi ; il était plus naturel, dit-il, que le pape prît un de ses suffragants directs, qu'un suffragant de l'archevêque de Ravenne. — Radoald avait été précédemment envoyé avec Zacharie à Constantinople, et tous deux s'étaient laissé corrompre par les Grecs, mais le pape ignorait le fait au moment où il désigna Radoald pour aller présider avec Jean le concile de Metz (*Vita Nicolai, Lib. pont.*, t. II, pp. 158 et 159 ; lettres à l'empereur Michel, à Ignace, au clergé de Constantinople, à tous les catholiques, J. E. 2813, 2816, 2819 et 2821, Migne, t. CXIX, coll. 1020-1021, 1058-1059, 1070, 1076 et 1092).

prise le pape, et de ce qu'ils avaient eux-mêmes à faire [1]. Enfin, Nicolas rédigea à l'usage des membres du futur concile des instructions, où il leur traçait la route qu'ils devaient suivre ; il les invitait à observer les formes et à juger avec impartialité. La sentence du concile, une fois rendue, serait immédiatement transmise au pape, qui se réservait le droit de la sanctionner ou de la casser. Le pape ne fixait pas encore la date du concile ; c'était aux légats, après leur arrivée en Gaule, qu'il appartiendrait de la déterminer [2].

Nous l'avons dit, il n'est pas question dans ces lettres du mariage de Lothaire et de Waldrade, ni de celui de 862, ni de l'autre, qui était censé avoir été célébré du vivant de Lothaire Ier. Certainement Nicolas ignorait alors l'union contractée en septembre 862, et il n'avait probablement pas non plus connaissance de l'histoire inventée par le roi pour les besoins de sa cause. A cet égard, le silence de la lettre adressée aux Pères du concile de Metz est très significatif. Le pape leur rappelle qu'à plusieurs reprises Theutberge s'est adressée à lui, protestant de sa complète innocence, et il les prie d'examiner cette question avec un soin scrupuleux. Si Lothaire avait déjà prétendu qu'avant d'épouser Theutberge, Waldrade était déjà sa femme légitime, Nicolas n'aurait pas manqué de recommander aux prélats de vérifier avec soin si cette assertion était fondée. Le pape écrivit encore d'autres lettres relatives à Engeltrude, qu'il avait excommuniée, et qui n'en continuait pas moins de vivre tranquillement dans les États de Lothaire [3].

Il semblait, tout étant ainsi réglé, que les légats n'eussent plus qu'à se mettre en route. Pourtant, plusieurs mois se passèrent encore avant qu'ils prissent le chemin de la *Francia*. Nous ne connaissons pas exactement la date du départ de Radoald et de son collègue ; elle doit se placer en février ou en mars. Ils avaient quitté Rome avant que Nicolas eût appris le mariage de Lothaire II et de Waldrade [4], par suite avant que l'évêque de Beauvais, Odon, qui apporta au pape la nouvelle, fût lui-même arrivé dans la Ville Éternelle. Or, les lettres que le pape écrivit en réponse à celles qu'Odon lui avait remises sont de la fin d'avril ; à cette même date se rapporte une lettre aux légats, qui nous apprend que ceux-ci avaient déjà franchi les Alpes, et qu'on leur avait enlevé une partie de la correspondance pontificale [5]. Étant donné le temps qu'il avait fallu d'abord à Radoald et à Jean pour se rendre en Gaule, puis à leur messager pour retourner à Rome et y arriver vers la

1. On a encore les lettres à Lothaire, à Charles le Chauve et à Louis II (J. E. 2698, 2699 et 2701). Celle adressée à Louis le Germanique s'est perdue, mais nous savons par J. E. 2699 qu'elle avait été écrite.

2. J. E. 2702, Migne, t. CXIX, coll. 800-803.

3. Ces lettres, aujourd'hui perdues, sont mentionnées par la lettre de Nicolas aux évêques de Louis le Germanique du 31 octobre 867 (J. E. 2886, Migne, t. CXIX, col. 1167).

4. J. E. 2723, Migne, t. CXIX, col. 833. La *Vita Nicolai* (*Lib. pont.*, t. II, p. 160) se trompe en avançant que Nicolas expédia les légats en Gaule aussitôt après avoir appris la nouvelle du mariage de Lothaire et de Waldrade.

5. J. E. 2726 et 2886, Migne, t. CXIX, coll. 1179 et 1166.

fin d'avril, on peut, sans crainte de beaucoup se tromper, placer en février ou en mars, c'est-à-dire à la fin de l'hiver, le départ des deux légats.

Une question se pose ici, relativement à un *commonitorium* que leur avait adressé Nicolas et qui nous a été conservé [1]. Nous avons vu qu'on ne pouvait le placer en novembre 862. A-t-il été remis aux légats au moment où ils quittaient Rome, ou est-ce un second *commonitorium* qui leur fut envoyé à la fin d'avril, alors qu'ils étaient déjà dans les États de Lothaire, et dont il est parlé dans une lettre que leur écrivit le pape à cette même date ? Dans ces instructions, Nicolas appelle sur deux points l'attention de ses légats : il faut que ceux-ci fassent la lumière sur les allégations de Lothaire relatives au mariage qu'il aurait conclu avec Waldrade du vivant de son père, et sur l'inceste que Theutberge était accusée d'avoir commis avec son frère. Pas la plus légère allusion au mariage de 862 ; on ne sent pas dans ce *commonitorium* l'irritation contre le roi qui perce dans les lettres de Nicolas écrites à la fin d'avril ; on n'y trouve pas non plus la menace d'excommunier Lothaire que renfermaient, paraît-il, les nouvelles instructions adressées en avril aux deux légats [2]. Nous sommes donc assez disposé à croire que notre *commonitorium* est de février ou de mars, et qu'il a été remis à Radoald et à Jean avant leur départ de Rome [3].

Les légats emportaient avec eux les lettres destinées aux souverains francs ainsi qu'à leurs évêques. Ils avaient déjà franchi les Alpes et se trouvaient dans le royaume de Lothaire, quand des amis de ce prince leur dérobèrent les lettres pontificales [4]. Lothaire avait sans doute envoyé au-devant de Radoald et de Jean des officiers de son palais chargés de les saluer de sa part et de les escorter à travers ses États. Ce furent ces personnages qui s'emparèrent de la correspondance pontificale, soit qu'ils l'aient demandée aux légats, sous prétexte de la faire parvenir aux destinataires, en réalité dans l'intention de la détruire, soit même qu'ils aient commis un véritable vol [5].

Les retards qu'avait apportés le pape à l'envoi des légats avaient peut-

---

1. Migne, t. CXIX, col. 1179-1180.

2. C'est ce que dit Nicolas dans une lettre écrite à Lothaire II vers la fin de 864, J. E. 2778, Floss, *Papstwahl unter den Ottonen,* Urkunden, p. 30.

3. Presque tous les auteurs admettent que le *commonitorium* qui nous est parvenu est celui-là même qui était joint à la lettre que le pape écrivit à ses légats vers la fin d'avril. C'est l'opinion de Hefele, *op. laud.*, t. IV, pp. 264-265, de Jaffé-Ewald, *Regesta pontificum romanorum,* p. 349, n° 2726, de Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands,* t. II, p. 508, de Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 490, de Dümmler, t. II, p. 64, n. 1. Fleury, *Histoire ecclésiastique,* t. XI, p. 62, est le seul, à notre connaissance, qui croie le *commonitorium* écrit avant le départ des légats ; remarquons toutefois qu'il ne dit rien du vol des premières lettres pontificales, ni de leur remplacement.

4. Lettres de Nicolas Ier aux légats, d'avril 863, et aux évêques allemands, du 31 octobre 867 (J. E. 2726 et 2886, Migne, t. CXIX, coll. 1179 et 1166).

5. La première supposition est de Hefele, *op. laud.*, t. IV, p. 265. Nicolas priait en effet Lothaire, dans la lettre qu'il lui avait écrite le 23 novembre 862, de faire parvenir à son oncle de France la lettre pontificale destinée à ce prince (J. E. 2698, Migne, t. CXIX, col. 798).

être fait croire à Lothaire que ceux-ci ne viendraient jamais, qu'il n'y aurait point de concile et que Nicolas, distrait par d'autres affaires, ne s'occuperait plus de lui et lui laisserait Waldrade. L'arrivée de Radoald et de Jean le convainquit de son erreur. Comment éviterait-il un désastre? Comment arriverait-il, devant un concile composé de prélats étrangers, présidé par les légats du pape, à prouver que Theutberge avait réellement commis un inceste avec son frère, que Waldrade lui avait été légitimement unie avant son avènement au trône? Toutes ses allégations allaient être reconnues fausses, il serait convaincu de mensonge et d'imposture, obligé de quitter Waldrade et de reprendre Theutberge : quelle humiliation pour lui et quel triomphe pour ses adversaires! Comment se tirer de ce mauvais pas? Lothaire était l'homme des petites habiletés, des expédients. Il était impossible d'empêcher la réunion du concile, mais il y avait moyen de le rendre inoffensif, de le faire tourner à l'avantage de Lothaire. Pour cela, il convenait d'écarter les évêques étrangers, soit en ne les appelant pas, soit en les convoquant trop tard pour qu'ils eussent le temps de se rendre à Metz. On décida donc de soustraire aux légats les lettres que Nicolas adressait aux oncles de Lothaire et à leur clergé. Peut-être les légats en demanderaient-ils au pape de nouvelles, mais c'était un nouveau retard, c'était encore du temps de gagné pour le jeune roi. On verrait d'ailleurs s'il n'y avait pas moyen de s'arranger avec les représentants du Souverain Pontife, d'obtenir qu'ils fermassent les yeux sur certaines irrégularités. A chaque jour suffirait sa peine.

Pour le moment, on ne chercha pas à exécuter la seconde partie du programme. Du moins, s'il y eut de la part des amis de Lothaire tentative de corruption sur Radoald et sur Jean, elle ne réussit pas, car les deux légats firent connaître au pape le vol dont ils avaient été les victimes, et lui demandèrent d'autres lettres en remplacement de celles qui leur avaient été dérobées : ils en avaient besoin pour s'acquitter de leur mission [1].

Cette nouvelle était de nature à vivement mécontenter Nicolas, à lui donner une fâcheuse opinion de l'honnêteté et de la bonne foi de Lothaire. Presque en même temps, il lui en parvenait d'autres qui ne pouvaient que l'indisposer encore davantage contre le jeune roi. Odon, évêque de Beauvais, et délégué par le concile de Soissons qui avait déposé Rothade, évêque de cette dernière ville, avait remis au pape, outre une lettre de ce concile qui parlait du mariage de Lothaire et de Waldrade et réclamait l'intervention de Nicolas [2], une lettre d'Hubert [3] et peut-être une autre d'Hincmar, relative à l'affaire de Cambrai [4]. Nicolas apprit enfin que Lothaire n'avait pas tenu ses promesses, que, sans attendre la sentence pontificale sollicitée par lui, il s'était uni à Waldrade. Hubert

1. J. E. 2726, Migne, t. CXIX, col. 1179.

2. Nous ne connaissons cette lettre que par la réponse du pape (J. E. 2723, Migne, t. CXIX, coll. 826-833).

3. Connue seulement par la réponse de Nicolas, J. E. 2729, Migne, t. CXIX, col. 840.

4. Nous nous occupons un peu plus loin de cette question.

répondait au pape qu'il attendait non des reproches, comme ceux que Nicolas lui avait adressés, mais des consolations et des paroles réconfortantes. Il protestait de son innocence et sollicitait sa comparution devant des prêtres pour se justifier. Comme la lettre d'Hubert ne nous est connue que par la réplique de Nicolas, nous ne savons pas si le frère de Theutberge demandait qu'on le convoquât au concile de Metz. Hubert devait en outre réclamer justice pour sa sœur et pour son frère Boson, le mari d'Engeltrude [1].

Hincmar avait-il écrit à Nicolas pour lui faire connaître ses démêlés avec Lothaire au sujet du siège de Cambrai ? Ce n'est pas certain : Hincmar, très jaloux de ses droits de métropolitain, devait être peu disposé à réclamer l'intervention du pape ; d'ailleurs, à lire la lettre qu'écrivit à ce dernier l'archevêque de Reims, au début de 864, il ne semble pas qu'il eût antérieurement entretenu Nicolas de l'affaire de Cambrai [2]. Nous avons vu qu'au congrès de Savonnières Hincmar avait remis à Lothaire un mémoire où étaient exposés les motifs pour lesquels il refusait de consacrer Hilduin [3]. Ce mémoire contenait en outre des reproches à l'adresse de Gunther, de Theutgaud, d'Arduic et de quelques autres évêques lorrains ; Hincmar se plaignait sans doute que ses collègues n'eussent pas empêché leur souverain de donner, contrairement aux règles canoniques, l'évêché de Cambrai à un clerc d'ailleurs indigne. Ainsi mis en cause, les trois métropolitains relevèrent le gant et rendirent coup pour coup. Gunther et Theutgaud ne pouvaient oublier les attaques que contenait à leur adresse le *De divortio Hlotharii ;* en outre, Gunther étant le frère d'Hilduin, peut-être l'instigateur de sa nomination au siège de Cambrai, était intéressé à défendre cette nomination. La lettre des trois archevêques à Hincmar pourrait bien être l'œuvre de Gunther, car elle est d'une âpreté, d'une violence qui indiquent chez son auteur une grande animosité. Ni Arduic, ni Theutgaud, s'ils avaient tenu la plume, n'auraient écrit sur ce ton. Hincmar est accusé de malhonnêteté et d'ingratitude pour avoir voulu essayer de discréditer un homme dont le parent et homonyme avait été le seigneur et le père nourricier d'Hincmar lui-même [4]. Hincmar est tenu de prouver la vérité de ses allégations ; sinon il tombera sous le coup des canons qui frappent les calomniateurs. Les assertions mensongères qu'il a avancées retomberont sur lui et sur son neveu du même nom, qui, nul ne l'ignore, n'ont eu ni l'un ni l'autre recours, pour arriver à l'épiscopat, à la brigue ni à la faveur du prince [5].

---

1. J. E. 2729, Migne, t. CXIX, col. 840. Hubert se trouvait à Saint-Maurice en Valais au mois d'octobre 862 (Heirici *Miracula S. Germani,* liv. II, ch. 13, Labbe, *Nova bibliotheca manuscriptorum librorum,* t. I, p. 563).

2. Voir Hincmari *Ep*ª *ad Nicolaum,* Migne, t. CXXVI, col. 25.

3. C'est ce que nous apprend la lettre des métropolitains de Lothaire II à Hincmar, Mansi, t. XV, col. 645.

4. Sur les relations d'Hincmar avec Hilduin, abbé de Saint-Denis, voir Flodoard, *H. R. E.,* liv. III, ch. 1, éd. Lejeune, t. II, pp. 2-4.

5. Il est à peine besoin de faire remarquer que cette phrase est ironique.

Qu'Hincmar vienne donc au concile qui se réunira à Metz, le 15 mars, pour soutenir son accusation ; Hilduin se défendra et les trois archevêques justifieront leur conduite dans l'affaire de Cambrai[1]. On pense que ce n'était pas une lettre pareille qui pouvait amener l'apaisement. Hincmar ne répondit probablement pas. Il ne vint pas le 15 mars au concile, attendu que celui-ci ne s'ouvrit pas à la date fixée tout d'abord.

Qu'Hincmar ait lui-même écrit au pape pour lui exposer les détails de l'affaire, ou qu'un autre se soit chargé de ce soin, ce fut en tous cas par l'entremise d'Odon que Nicolas fut mis au courant du conflit qui s'était élevé entre Lothaire et le métropolitain de Reims.

Lothaire dut apparaître aux yeux du pape comme un homme sans foi, sans mœurs, qui ne respectait ni sa parole, ni les lois de l'Église. Nicolas ne conçut probablement pas une opinion beaucoup plus favorable des prélats qui avaient toléré chez leur souverain de tels écarts de conduite. Les fautes de Lothaire et de ses évêques causèrent au Souverain Pontife un vif chagrin et quelque irritation[2]. Lothaire avait cru pouvoir se jouer de lui, braver son autorité : il allait prouver au jeune roi qu'il entendait se faire respecter de tous, et qu'il était de force à obtenir la soumission qu'il exigeait.

Il est vraisemblable qu'il écrivit alors à Lothaire pour lui reprocher sa duplicité, sa désobéissance, son mépris des droits de l'Église. Toutefois, nous n'avons pas cette lettre, tandis que quelques-unes des autres, adressées aux légats, aux membres de l'épiscopat français et allemands, aux Pères du concile de Soissons, à Hubert, à Charles le Chauve, ainsi que la correspondance relative à Hilduin nous sont heureusement parvenues[3]. On sent, au ton de ces lettres, l'indignation qu'a ressentie le pape en apprenant le mariage de Lothaire et de Waldrade. Dans son esprit, la cause du roi est déjà condamnée : un homme qui emploie de pareils procédés n'a pas confiance dans son bon droit. Prévoyant que le roi ne se soumettra pas à la sentence du concile, le pape songe aux mesures qu'il prendra contre lui, et il parle de recourir à l'excommunication[4].

---

1. *Epistola episcoporum regni Hlotharii ad Hincmarum,* Mansi, t. XV, col. 645. Schrœrs, *op. laud.,* pp. 570 et 571, croit que la lettre où Hincmar annonce à Advence son arrivée au concile convoqué par le roi (Flodoard, *H. R. E.,* liv. III, ch. 23, éd. Lejeune, t. II, p. 279) se rapporte justement au concile qui devait s'ouvrir à Metz, le 15 mars. Hincmar tenait à y assister, puisqu'il en avait antérieurement réclamé la convocation. Si les archevêques lorrains l'invitent, c'est probablement qu'ils savent que de toutes manières il viendra ; autrement ils se seraient bien gardés de l'appeler. Peut-être même espèrent-ils le détourner de se rendre au concile, en lui enjoignant de justifier son refus de consacrer Hilduin.

2. La *Vita Nicolai* (*Lib. pont.,* t. II, p. 159) parle du chagrin qu'éprouva le Pontife en apprenant le mariage de Lothaire et de Waldrade et l'approbation qu'y avaient donnée Gunther et Theutgaud.

3. J. E. 2726, 2725, 2723, 2729, 2722, 2730, 2731, 2732.

4. La menace d'excommunier Lothaire se trouve dans les lettres aux évêques du concile de Soissons et à l'épiscopat de Gaule et de Germanie (J. E. 2723, 2725, Migne, t. CXIX, coll. 833 et 801).

Aux légats, Nicolas prescrivait de se conformer à ses instructions. Ils devaient convoquer le concile à Metz, et si le concile ne se réunissait pas, ou si Lothaire n'y comparaissait pas, se rendre auprès du roi et lui signifier les ordres du pape [1]. Cette lettre aux légats était accompagnée d'un *commonitorium* aujourd'hui perdu, qui reproduisait, en les complétant, les instructions précédentes dont nous avons donné une analyse.

Dans sa lettre aux évêques de Gaule et de Germanie, le pape, après avoir rappelé brièvement les réclamations de Theutberge, la demande d'intervention de Lothaire, la promesse que lui, Nicolas, avait faite au roi de soumettre l'affaire à l'examen d'un concile, enfin le mariage de ce prince et de Waldrade, le pape, disons-nous, déclarait que Lothaire s'était condamné lui-même, en se dérobant au jugement qu'il avait sollicité. Les prélats étaient invités à se rendre au concile de Metz, à y convoquer Lothaire et à le juger. S'il ne comparaissait pas, s'il n'acceptait pas la pénitence qui lui serait infligée, Nicolas se proposait de l'excommunier [2].

A la fin de la lettre qu'il adressait en même temps aux évêques du concile de Soissons, relativement à Rothade, Nicolas abordait la question du mariage de Lothaire et de Waldrade, dont ces évêques l'avaient saisi. Il était, disait-il, décidé à amputer radicalement le crime de Lothaire, c'est-à-dire à rompre le mariage illicite de ce prince ; si le roi refusait de se soumettre, il serait excommunié. Le pape, dans la crainte que les esprits simples, trompés par les apparences, ne crussent à son indifférence ou à sa complicité, ordonnait aux évêques d'éclairer les fidèles sur cette affaire [3].

Nous ignorons si les légats reçurent mission de régler l'affaire de Cambrai, mais nous possédons trois lettres du pape, écrites respectivement à Lothaire, à ses évêques et à Hilduin lui-même. Elles étaient pleines de reproches à l'adresse de Lothaire, qui avait violé les droits du métropolitain [4] ; de l'épiscopat lorrain, parce qu'il avait laissé le roi imposer à l'église de Cambrai un évêque qui n'avait pas été régulièrement élu par le clergé et le peuple de la ville, que le métropolitain n'avait pas consacré, et que sa conduite rendait d'ailleurs indigne de cette haute fonction [5] ; enfin, d'Hilduin lui-même, pour avoir, sans aucun droit, envahi l'église de Cambrai et en avoir dilapidé les biens [6]. Lothaire était menacé d'un châtiment, s'il ne faisait pas vider les lieux à l'intrus [7] ; les évêques étaient invités à frapper d'anathème Hilduin, si celui-ci ne se soumettait pas aux ordres du pape, sinon eux-mêmes seraient excom-

---

1. J. E. 2726, Migne, t. CXIX, col. 1179.
2. J. E. 2725, Migne, t. CXIX, coll. 800-801.
3. J. E. 2723, Migne, t. CXIX, coll. 832-833.
4. J. E. 2731, Migne, t. CXIX, coll. 842-843. Sur le rôle de Nicolas dans l'affaire de Cambrai, voir Imbart de la Tour, *Les Élections épiscopales*, pp. 135 et suiv.
5. J. E. 2730, Migne, t. CXIX, coll. 841-842.
6. J. E. 2732, Migne, t. CXIX, coll. 843-844.
7. J. E. 2731, col. 843.

muniés par lui[1]; il fulminerait, de son côté, la même peine contre Hilduin, si celui-ci ne quittait pas Cambrai et ne restituait pas les biens qu'il avait soustraits[2].

On l'a vu par les lettres aux légats et aux évêques de Gaule et de Germanie, Nicolas craignait une révolte de Lothaire, soit que celui-ci empêchât le concile de se réunir, soit qu'il refusât d'y comparaître[3]. C'était mal connaître le caractère du jeune roi. Lothaire n'avait ni la décision, ni l'énergie voulue pour résister en face au Souverain Pontife ; son attitude au congrès de Savonnières avait montré à quel point ces qualités lui faisaient défaut. Lothaire entendait bien ne pas se soumettre, mais tout en gardant les apparences de la soumission ; il ferait semblant de se conformer aux ordres du pape ; en réalité, il s'efforcerait de les éluder.

Nous avons dit que le vol des lettres pontificales avait arrêté les légats dans l'accomplissement de leur mission ; ils étaient obligés, avant de poursuivre leur voyage, d'attendre que les nouvelles lettres qu'ils avaient demandées au pape leur fussent parvenues. Virent-ils quand même Lothaire et ses évêques à ce moment, ou seulement plus tard, après l'arrivée du courrier venu de Rome? Nous ne savons[4]. Le roi, d'ailleurs, n'avait pas besoin d'avoir rencontré lui-même Radoald et Jean, pour entreprendre de corrompre ces deux personnages ; des émissaires étaient même préférables pour l'accomplissement de cette besogne. Le plan de Lothaire, qui consistait à écarter du concile les évêques étrangers, Theutberge, Hubert, en un mot tous ceux qui avaient intérêt à ce que la lumière fût faite sur les agissements du roi, ce plan, disons-nous, ne pouvait réussir qu'avec la complicité des légats pontificaux. Il ne fut pas très difficile, à ce qu'il semble, de les gagner. Radoald, envoyé en mission à Constantinople, avec Zacharie, évêque d'Anagni, s'était, ainsi que son collègue, laissé acheter par les Grecs. Le pape n'apprit la fraude de ses légats que pendant le séjour de Radoald en Gaule. Zacharie comparut devant un concile, fut convaincu de corruption et condamné ; si Radoald échappa sur le moment à la même sentence, c'est que Nicolas ne voulut pas frapper un absent, qui ne pouvait se défendre[5]. Radoald ne montra pas plus de répugnance à accepter les

---

1. J. E. 2730, col. 842.

2. J. E. 2731 et 2732, coll. 843 et 844. — Nicolas répondait en outre à Hubert, lui disant qu'il ne perdait pas de vue sa cause, ni celles de son frère et de sa sœur. La réunion d'un concile avait été ordonnée, des légats envoyés en Gaule pour le présider. Ce concile aurait à punir Hubert et sa sœur, s'ils étaient coupables, et les acquitterait si leur innocence était reconnue (J. E. 2729, Migne, t. CXIX, col. 840). Il n'est pas dit expressément, mais il est sous-entendu dans cette lettre que Theutberge et son frère devront comparaître devant le concile de Metz.

3. J. E. 2723 et 2725.

4. Hefele, *op. laud.*, t. IV, p. 266, pense que les légats eurent leur première entrevue avec Lothaire avant l'arrivée des nouvelles instructions pontificales, et qu'ils firent verbalement à ce prince les observations contenues dans les lettres du pape.

5. Voir ci-dessus, p. 215, n. 5, et *Vita Nicolai, Lib. pont.*, t. II, p. 160.

présents de Lothaire que ceux de l'empereur Michel ; son collègue se laissa entraîner par lui, et tous deux promirent de ne rien faire qui pût porter préjudice aux intérêts du roi [1]. Les intentions de Nicolas allaient être méconnues, ses ordres ouvertement violés. Il paraît pourtant que lors de leur première entrevue avec Gunther et Theutgaud, les légats, soit que le marché n'eût pas encore été conclu, soit qu'un reste de scrupules les retînt encore, se permirent d'adresser quelques reproches aux deux archevêques : ceux-ci s'emportèrent violemment [2], et les deux Italiens ne revinrent sans doute pas à la charge.

Il s'agissait de fixer la date du concile. Une première fois, il avait été décidé qu'il se réunirait le 15 mars, nous le savons par la lettre des trois archevêques Gunther, Theutgaud et Arduic à Hincmar, relative à la nomination d'Hilduin [3]. Peut-être les légats avaient-ils arrêté cette date avant qu'on leur prît les lettres de Nicolas. Il fallut contremander le concile et attendre, pour décider à quelle époque il se réunirait, que le pape eût écrit de nouvelles lettres et que celles-ci eussent été remises aux deux légats. Un autre événement dut encore être la cause d'un nouveau retard, la mort du jeune frère de Lothaire, Charles, roi de Provence, et le règlement de sa succession.

Charles était épileptique [4], et ce mal, à ce qu'il semble, causa ou tout au moins hâta la fin du petit prince, qui expira le 24 janvier 863 [5]. Si les clauses du traité qu'il avait conclu en 858 avec son frère avaient été observées, Lothaire aurait hérité du royaume entier de Charles [6]. Mais Louis II n'avait pas ratifié les conventions arrêtées entre ses deux frères, et il n'était nullement disposé à se laisser dépouiller de sa part de succession. Averti, ou tout au moins prêt avant son frère, l'empereur accourut en Provence et se fit prêter serment par tous les grands du royaume qu'il put gagner à sa cause [7]. Lothaire, retenu dans le nord de ses États par une expédition contre les Normands [8], ne put prendre avec la même hâte le chemin de la Provence ; mais, dès qu'il fut libre, vers

---

1. *Ann. Bert.*, 863, p. 62 ; J. E. 2886, Migne, t. CXIX, col. 1166 ; *Vita Nicolai, Lib. pont.*, t. II, p. 160 ; Réginon, *Chronicon* 865, p. 82. Seul à peu près de tous les historiens, Ranke, *Weltgeschichte*, VI^ter Theil, 1te Abtheilung, pp. 186-187, met en doute la corruption des légats : pourquoi, dit-il, ne pas admettre que ces derniers aient été convaincus par les arguments du concile ?

2. J. E. 2886, Migne, t. CXIX, col. 1169.

3. *Epistola episcoporum regni Hlotharii ad Hincmarum*, Mansi, t. XV, col. 645. — Fleury, *Histoire ecclésiastique*, t. XI, p. 67, Binterim, *Pragmatische Geschichte der deutschen Concilien*, t. III, p. 109, Hefele, *Conciliengeschichte*, t. IV, p. 266, et, avec quelques réserves, Dümmler, t. II, p. 64, n. 2, croient que primitivement le concile avait été fixé au 2 février ; leur hypothèse est fondée sur une lettre écrite par Advence à Theutgaud (Hontheim, *Historia trevirensis diplomatica*, t. I, p. 199), lettre où il est question d'un concile qui devait s'ouvrir à Metz le jour de la Purification. Mais cette lettre est de la fin de 864 ou du début de 865, comme nous le montrerons en son lieu.

4. *Ann. Bert.* 863, p. 61.

5. *Obituarium lugdunensis ecclesiæ*, édition Guigues, p. 11.

6. Voir ci-dessus, p. 120.

7. *Ann. Bert.* 863, p. 61 ; Johannis diaconi *Chronicum venetum*, *SS.*, t. VII, p. 18.

8. *Ann. Bert.* 863, p. 61 ; *Ann. Xant.* 864, *SS.*, t. II, pp. 230-231.

la fin du mois de mars, il s'empressa de gagner le royaume de Charles, pour en disputer la possession à son frère. Heureusement, il n'y eut point de lutte, point d'effusion de sang. Les amis, les grands des deux souverains et à leur tête, sans doute, le comte Gérard, s'interposèrent et décidèrent Louis et Lothaire à se rencontrer[1]. La date de l'entrevue ne nous est pas connue, mais elle est antérieure certainement au 18 mai et peut-être au 30 avril[2]. L'empereur et son frère comprirent que leur intérêt les invitait à s'arranger entre eux, sans faire appel à leurs oncles, sans leur donner, surtout à Charles le Chauve, de prétexte pour intervenir et peut-être mettre la main sur la Provence. Lothaire, en outre, avait plus que jamais besoin de l'appui de Louis II ; sa situation devenait de plus en plus critique, et il pouvait déjà entrevoir le moment où il devrait, pour calmer la colère du pape, prier l'empereur d'intercéder en sa faveur auprès de Nicolas. Lothaire renonça donc à revendiquer le royaume de Provence, et consentit à en laisser une partie à son frère.

Il semblerait, à lire Hincmar, que Louis et Lothaire, tout en tombant d'accord sur le principe même du partage de la Provence, n'eussent pas arrêté sur-le-champ les conditions dans lesquelles il s'effectuerait ; la question aurait été renvoyée, pour le règlement des détails, à une époque ultérieure, alors que les deux souverains seraient rentrés dans leurs royaumes respectifs[3]. Pourtant, les diplômes de Lothaire pour l'église Saint-Pierre de Vienne (30 avril)[4] et pour l'abbaye Saint-Pierre de Lyon

---

1. *Ann. Bert.* 863, p. 61.

2. Nous démontrons un peu plus loin que le diplôme rendu par Lothaire à Lyon, le 18 mai 863, en faveur de l'abbaye Saint-Pierre de Lyon (B. M. 1265), se place après l'arrangement conclu entre les deux frères. On ne peut pas prouver qu'il en soit de même pour le diplôme du 30 avril en faveur de l'église Saint-Pierre de Vienne (B. M. 1264). Nous serions tenté d'admettre qu'il a été rendu au moment où les deux frères négociaient ; peut-être leur rencontre a-t-elle eu lieu à Mantaille même. Ni Mühlbacher, *Reg. Kar.*, pp. 453 et 489, ni Dümmler, t. II, p. 49, ne disent formellement que Louis et Lothaire eurent une entrevue. Mais nous voyons une preuve que les deux frères conférèrent entre eux dans la lettre écrite aux évêques de Louis le Germanique par Arduic, Gunther, Theutgaud, Roland d'Arles et Tadon de Milan, qui dépendaient, les trois premiers de Lothaire, les deux autres de l'empereur. Cette lettre, relative aux démêlés de Rothade et d'Hincmar, est antérieure aux décisions prises en avril 863 par le pape, et postérieure au concile de Soissons. La seule circonstance où, dans cette période, les cinq métropolitains aient pu se trouver réunis est le règlement de la succession de Charles, et si les archevêques se sont rencontrés, il en a été de même de leurs maîtres. Voir cette lettre dans Mansi, t. XV, coll. 645-648 ; elle donne à entendre qu'Hincmar était jaloux de la sainteté de Rothade. Les évêques allemands sont invités à intervenir dans cette affaire et à faire cesser le scandale qu'elle provoque. C'est vraisemblablement à l'instigation de Gunther que la lettre a été écrite, et il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'il en fût l'auteur. A ce propos, Noorden, *Hinkmar*, p. 183, suppose qu'à l'occasion du partage de la Provence il y eut un concile d'évêques lorrains, provençaux et italiens ; la lettre émanerait de ce concile. Il n'est pas nécessaire de faire cette supposition.

3. *Ann. Bert.* 863, p. 61. Mühlbacher et Dümmler admettent que le partage n'a été effectué que plus tard, le premier ajoutant qu'il est de 863.

4. B. M. 1264. Chorier, *Histoire du Dauphiné*, t. I, p. 676 (et non t. II, p. 355, comme le dit à tort Mühlbacher), a donné une brève analyse de ce document. Nous en donnons le texte complet, ou plutôt ce qui nous en est parvenu, aux *Pièces justificatives*. Le comte Gérard figure dans le diplôme comme intercesseur, et mention y est faite d'Adon comme archevêque de Vienne.

(18 mai)[1], qui stipulent des restitutions dans le *pagus* de Vienne en faveur de la première, et dans celui de la Maurienne en faveur de la seconde, semblent contredire l'assertion d'Hincmar ; pour agir comme il le faisait, il fallait que la possession de la Maurienne et du Viennois lui eût été reconnue par son frère. Et l'on ne peut pas objecter que ces deux diplômes sont antérieurs à l'accord conclu entre Louis et Lothaire et remontent à l'époque où ce dernier prince prétendait encore à la possession de toute la Provence ; cette assertion serait fausse, au moins pour l'acte du 18 mai, car Lothaire y déclare qu'il rend à l'abbaye lyonnaise de Saint-Pierre le prieuré Saint-Maximin, dans la Maurienne, pour le repos de l'âme de ses parents, *de son frère l'empereur Louis,* de feu son frère Charles, etc. A ce moment l'accord était donc fait entre l'empereur et le roi de la *Francia*[2]. Aussi, quelle que soit la date à laquelle les détails du partage aient été réglés, ne peut-on douter que les deux souverains n'en aient arrêté au moins les grandes lignes au cours de leur entrevue.

C'est par le traité de Meerssen que nous savons ce qui était revenu à Lothaire de l'héritage du petit Charles[3]. Il reçut pour sa part quatre cités, celles de Lyon et de Vienne, de Viviers et d'Uzès, et le *pagus* de Sermorens, qui dépendait de la cité de Grenoble ; le diplôme du 18 mai 863 nous permet d'y joindre le *pagus Maurianensis*[4]. Chacune des quatre cités mentionnées formant un *pagus,* cela ferait un total de six *pagi* en faveur de Lothaire. Lyon et Vienne étaient l'une et l'autre le siège d'un archevêché, Viviers, Uzès et Maurienne des villes épiscopales, qui dépendaient, la première et la troisième de Vienne, la deuxième de Narbonne. Louis obtenait le reste de la province de Vienne, les pro-

---

1. B. M. 1265, *R. H. Fr.,* t. VIII, p. 408.

2. Lothaire dit en outre qu'il fait cette restitution pour le repos de l'âme de son épouse bien-aimée Waldrade et de son fils Hugues. C'est la première mention que l'on trouve de l'une et de l'autre dans les diplômes de Lothaire.

C'est très probablement à ce séjour de Lothaire dans le royaume de son frère qu'il faut rattacher deux diplômes rendus par ce prince en faveur de l'église de Lyon. L'un d'eux confirme à cette dernière, sur la demande de l'archevêque Remi, la possession de deux *villæ,* Tournon et Courtenay ; l'autre autorise Remi et le comte Gérard, sur la prière qu'ils lui en ont adressée, à revendiquer, en recourant à des témoins assermentés, les biens qui appartenaient originairement au diocèse du premier et au comté du second, et qui ont été usurpés jadis, puis transmis par les usurpateurs à leurs descendants (B. M. 1266 et 1267, *R. H. Fr.,* t. VIII, pp. 409 et 410). C'est un peu plus tard que se place le diplôme, également sans date, par lequel Lothaire rend à l'archevêque Remi, pour ses fidèles services, deux *villæ,* Chélieu, du comté de Sermorens, et *Livia,* du comté de Vienne, que feu son frère le roi Charles avait restituées à l'église de Lyon (B. M. 1299) et que lui, Lothaire, contraint par la nécessité, avait dû donner en bénéfice (B. M. 1286, *R. H. Fr.,* t. VIII, p. 409). Mühlbacher suppose ce document rendu de 865 à 869. On remarquera que le roi déclare s'être trouvé dans l'obligation de prendre des terres de l'Église pour en investir des fidèles.

3. *Divisio regni Hlotharii II, CC.,* t. II, p. 195. Adon, archevêque de Vienne, dit dans sa chronique que Louis eut une partie de la Bourgogne Transjurane et la Provence, Lothaire le reste (*SS.,* t. II, p. 322).

4. B. M. 1265. Pourtant, on peut conserver des doutes, vu le silence du traité de Meerssen. Peut-être Lothaire avait-il eu une partie seulement du *pagus Maurianensis,* la ville épiscopale étant attribuée à l'empereur.

vinces d'Arles, d'Aix et d'Embrun, enfin, les diocèses de Tarentaise et de Belley, que Lothaire avait cédés à Charles en 858.

La nouvelle frontière des États de Lothaire suivait quelque temps la Saône, en aval de Mâcon, se dirigeait ensuite vers l'ouest, coupant les monts du Beaujolais, la Loire, et, venant aboutir aux monts de la Madeleine, suivait la crête de cette chaîne puis des monts du Forez, franchissait de nouveau la Loire, atteignait les Cévennes, dont elle longeait la ligne de faîte jusqu'au mont Lozère, descendait dans la vallée du Gard et revenait au Rhône, près du confluent de ces deux cours d'eau ; elle remontait le fleuve jusqu'à l'endroit où il reçoit l'Isère, suivait cette rivière, puis la crête des montagnes qui enserrent la Maurienne, si toutefois cette vallée appartenait à Lothaire, passait ensuite dans la vallée du Guier, petit affluent de gauche du Rhône, suivait quelque temps le Rhône, passait sur la rive droite de ce fleuve, longeait la chaîne du Jura, qui borde à l'est l'Ain, puis le Doubs, et se dirigeant ensuite vers l'est, en passant entre les lacs de Neuchâtel et de Bienne, venait atteindre l'Aar. Depuis le confluent du Gard et du Rhône jusqu'à l'Aar, la frontière que nous venons de décrire séparait les États de Lothaire de ceux de Louis II. A l'ouest, c'est Charles le Chauve que Lothaire avait pour voisin.

Si l'acquisition de Lyon et de Vienne avait une certaine importance, celle de Viviers et d'Uzès n'en présentait que par le contact de ces deux territoires avec le Rhône, et leur proximité de la Méditerranée. Seulement, le royaume de Lothaire, déjà trop long du nord au sud, s'étendait encore davantage dans la direction du midi. Au lieu de ces *pagi*, trop éloignés de sa résidence habituelle pour qu'il pût y exercer quelque influence, mieux eût valu pour Lothaire reprendre les cités de Genève, de Lausanne et de Sion, qui, jointes au Lyonnais et au Viennois, lui auraient donné une situation solidement assise dans les bassins supérieur et moyen du Rhône. Il est vrai que là il retrouvait son vieil ennemi, Hubert, qui, bien qu'abbé de Saint-Martin de Tours, était toujours, malgré Louis II, maître de Saint-Maurice[1]. Comme étendue, sinon comme richesse et population, la partie de la Provence acquise par l'empereur l'emportait sur celle que Lothaire avait gardée pour lui. Louis II fut satisfait du partage ; la bonne volonté dont il fit preuve à quelque temps de là en faveur de Gunther et de Theutgaud semble du moins l'indiquer. Si ce prince avait montré beaucoup d'empressement pour recueillir l'héritage de son plus jeune frère, par contre, il s'occupa fort peu de ce qu'il en avait obtenu. Jamais la Provence ne le revit, et l'on n'a de lui aucun diplôme pour les évêchés ou les abbayes de cette contrée.

L'ancien régent du royaume, pendant la vie de Charles, Gérard, qui était probablement comte de Vienne, devenait le fidèle de Lothaire ; ce prince avait en effet dans son lot cette ville et le territoire dont elle était le chef-lieu. Nous ne savons pas si Gérard conserva sur la moitié échue à Lothaire l'autorité qu'il exerçait précédemment sur l'ensemble du

1. Nous avons vu précédemment qu'il s'y trouvait en octobre 862.

royaume[1]. Il n'y aurait pourtant rien d'invraisemblable à ce que le jeune roi, retenu dans le nord de ses États, eût confié le gouvernement du pays qu'il venait d'acquérir à son cousin, sur la fidélité duquel il pouvait compter.

On se rappelle la tentative que Charles le Chauve avait faite dix-huit mois auparavant contre le roi de Provence. La crainte qu'il ne la renouvelât avait peut-être influé sur ses neveux et les avait déterminés à s'entendre[2]. Ce qui prouve que Louis et Lothaire avaient des inquiétudes sur les dispositions de Charles à leur égard, c'est qu'ils lui firent demander de ne pas rompre la paix. Pour donner plus de poids à leur requête, ils prièrent Louis le Germanique de l'appuyer. Ce prince y consentit, et l'évêque Gebhard de Spire se joignit à Liutard, évêque de Pavie, et au comte Nanthaire, qui représentaient le premier Louis II, le second Lothaire II, pour aller trouver Charles le Chauve et obtenir de lui qu'il s'expliquât sur ses projets. Charles répondit aux ambassadeurs qu'il était disposé à observer la paix autant que le lui permettraient les attaques de ses adversaires[3]. Il est impossible de dire si les inquiétudes de l'empereur et de ses alliés étaient fondées. Dans tous les cas, l'union des trois souverains, qui se manifestait par l'envoi en commun d'une ambassade, était de nature à faire réfléchir le roi de France et à calmer les velléités belliqueuses qu'il aurait pu avoir. De fait, il s'abstint de toute agression à l'égard de Lothaire, le seul qui fût maintenant directement exposé à ses coups. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que Lothaire eût pris l'initiative de cette ambassade, qui avait pour but d'intimider Charles le Chauve. Plus que tout autre il avait besoin de ne pas avoir à redouter une intervention armée de son oncle.

Ce règlement de la succession de Charles de Provence occupa Lothaire pendant une partie des mois d'avril et de mai, sinon davantage. Tant que cette affaire n'était pas arrangée, tant que le roi n'avait pas reçu le serment de ses nouveaux sujets, le concile ne pouvait se réunir, puisque la présence de Lothaire était indispensable. La date à laquelle s'ouvrirait le concile ne fut-elle arrêtée qu'après le retour du roi en *Francia,* ou l'avait-elle été antérieurement, alors qu'il se trouvait encore en Provence ? Nous

---

1. C'est sans aucun fondement que Gingins-la-Sarra, *Mémoires pour servir à l'histoire des royaumes de Provence et de Bourgogne Jurane,* t. I, p. 28, avance que Louis II et Lothaire « laissèrent d'un commun accord au duc Gérard le gouvernement général du royaume de Provence ». Longnon, *Girard de Roussillon* (*R. H.,* t. VIII, p. 258), a réfuté péremptoirement cette erreur.

2. Où Gisi a-t-il vu qu'en 863 le *pagus Bellicensis,* comme d'ailleurs tout le royaume de Provence, tomba entre les mains de Charles le Chauves ? (*Scotingi et Warasci,* dans l'*Anzeiger für schweizerische Geschichte,* neue Folge, t. IV, p. 290). C'est pour ce motif, ajoute Gisi, qu'il n'en est pas fait mention au partage de Meerssen. — Réginon, *Chronicon* 858, p. 77, parle d'une querelle qui se serait élevée entre Lothaire et son oncle Charles au sujet de la Provence. Aucun autre document ne confirme cette assertion, qui a été cependant accueillie par Longnon, *Girard de Roussillon* (*R. H.,* t. VIII, p. 258).

3. *Ann. Bert.* 863, p. 62. — D'après Dümmler, t. II, p. 50, si Charles le Chauve se tint tranquille, c'est que s'étant posé auparavant (à Savonnières) en champion du droit et de la morale, il ne pouvait se démentir à si bref délai.

ne savons. Pendant le séjour de Lothaire dans le Midi, les légats avaient reçu les lettres du pape écrites en remplacement de celles qu'avaient dérobées les amis du roi. L'évêque de Beauvais Odon était de retour en France dans la seconde quinzaine de mai, car il remit le 24 de ce mois à l'archevêque de Reims une lettre de Nicolas à ce prélat[1]. Nous n'oserions affirmer qu'Odon fût en même temps porteur de la correspondance pontificale qui devait être remise à Radoald et à son collègue, mais ils ont dû la recevoir vers cette époque[2]. Il est probable qu'alors Lothaire avait déjà acheté leur concours. Les évêques étrangers devaient être écartés du concile : comment s'y prit-on pour les empêcher d'y venir ? Les légats supprimèrent-ils les lettres de Nicolas aux rois et aux évêques, ou se consentèrent-ils de les faire parvenir trop tard pour qu'il fût possible aux prélats français ou allemands de se concerter entre eux et de choisir les délégués qui les représenteraient au concile de Metz ? On peut hésiter entre les deux hypothèses ; Hincmar parle dans ses Annales de lettres du pape que cachèrent les légats[3] ; lui-même écrit à Nicolas qu'il fut convoqué quatre jours seulement avant l'ouverture du concile, et ce fut d'ailleurs par une lettre de Theutgaud et d'Arduic[4]. Il y eut une lettre au moins que les légats remirent à Charles le Chauve, celle relative à Baudoin et à Judith, en faveur de qui le pape intercédait auprès du roi de France, le priant de pardonner aux coupables et de laisser bénir leur union[5]. C'est à la fin de mai ou au début de juin, mais certainement avant le concile, que Radoald et Jean se rendirent à Soissons, où se trouvait le roi de France, pour traiter avec lui l'affaire de Baudoin : Charles se laissa fléchir, et Judith devint la femme légitime de son ravisseur[6].

Quand cette partie de leur mission fut terminée, les deux légats reprirent le chemin de la Lorraine, pour y présider le concile, qui s'ouvrit à Metz vers le milieu de juin. Aucun évêque étranger n'était venu, soit que les convocations n'eussent pas été faites, soit qu'elles eussent été à dessein envoyées trop tard : ainsi Hincmar, nous l'avons dit, ne reçut la sienne que quatre jours avant la réunion du concile[7]. Ni Theutberge,

---

1. C'est ce que nous apprend une lettre de Nicolas à Hincmar de janvier 865 (J. E. 2784, Migne, t. CXIX, col. 898, où il est écrit par erreur « iulii » pour « junii », qui est la leçon donnée par Baronius, t. XV, p. 3, col. 1). La lettre pontificale remise à l'archevêque de Reims pour son suffragant est le n° 2721 des *Reg. pont.*

2. Odon apporta certainement la lettre du pape aux évêques lorrains relative à Hilduin (J. E. 2730), c'est Hincmar lui-même qui le dit au pape (Migne, t. CXXVI, col 25). Il est vraisemblable que Nicolas lui avait confié le reste de la correspondance.

3. *Ann. Bert.* 863, p. 62.

4. Migne, t. CXXVI, col. 43. C'est un certain Fulrad, homme de Gunther, qui etait venu apporter à Hincmar la lettre de convocation, comme nous l'apprend la réponse de l'archevêque de Reims, adressée à Arduic et à Theutgaud (*Archiv* de Pertz, t. VII, p. 866).

5. *Ann. Bert.* 863, p. 62.

6. *Ann. Bert.* 863, p. 62.

7. Voir ci-dessus. Sur quoi peut bien se fonder Gfrœrer, t. I, p. 360, pour avancer que Lothaire entama avec Charles le Chauve des négociations, qui aboutirent à la promesse faite par le roi de France de n'envoyer aucun de ses évêques au concile de Metz ?

ni Hubert n'étaient là non plus; si, ce qui n'est pas certain d'ailleurs, ils avaient été cités à comparaître devant le concile, on ne leur avait pas donné les garanties dont ils avaient besoin pour leur sécurité. Lothaire prétend, dans une de ses lettres à Nicolas, avoir donné à ses accusateurs toute facilité pour venir[1], mais les assertions mensongères ne lui coûtaient rien, et celle-ci est contredite par Nicolas lui-même en ce qui concerne Theutberge[2].

Ainsi, l'on n'avait tenu aucun compte des instructions qu'avait données le pape en vue d'assurer un examen sincère et impartial du procès pendant entre Lothaire et sa femme. En dehors des légats qui, trahissant leur mandat, avaient consenti à se faire les complices du roi et de ses évêques, la question allait être soumise en appel à ceux-là mêmes qui l'avaient jugée en première instance : il était facile de deviner à l'avance quelle sentence ils allaient rendre. Nous n'avons pas les actes du concile de Metz, et nous ne savons pas les noms de tous les prélats qui y assistèrent. Les *Annales Fuldenses* parlent de l'épiscopat entier de Lothaire, à l'exception de Hunger, évêque d'Utrecht, alors malade[3]. Nous sommes certain que les archevêques Gunther, Theutgaud et Arduic, les évêques Advence, Francon et Ratold étaient présents[4]. Sur les autres nous ne possédons aucun renseignement. Il ne semble pas que ni les archevêques de Lyon et de Vienne, Remi et Adon, ni aucun des évêques provençaux soient venus à Metz. Par contre, un évêque italien, Haganon de Bergame, se trouvait là, délégué par Louis II ou par l'épiscopat de la Péninsule[5]. Outre les évêques, des laïcs, conseillers de Lothaire, assistaient au concile[6].

Nous savons à peu près ce qui se passa dans cette assemblée, quoique les actes ne nous en soient pas parvenus; nous possédons en effet le mémoire qu'écrivit Advence pour défendre les décisions du concile ainsi que sa propre attitude[7].

---

1. Lotharii *regis Epistola ad Nicolaum papam,* B. M. 1269, Mansi, t. XV, col. 384.

2. J. E. 2886, Migne, t. CXIX, col. 1168.

3. *Ann. Fuld.* 863, p. 57.

4. Pour Gunther et Theutgaud, voir *Ann. Bert.* 863, p. 62 ; *Ann. Fuld.* 863, p. 57 ; J. E. 2748-2751 et *Acta concilii lateranensis,* ch. 1, dans les *Ann. Bert.* 863, pp. 63-64, et J. E. 2886, Migne, t. CXIX, col. 1166 ; Adventii *Epistola ad Nicolaum papam,* Mansi, t. XV, col. 369. Pour Arduic, le fragment cité plus haut de la lettre adressée par Hincmar à lui ainsi qu'à Theutgaud en réponse à l'invitation de venir au concile de Metz (*Archiv* de Pertz, t. VII, p. 866). La présence d'Advence est attestée par son *Libellus apologeticus* (Baronius, t. XIV, p. 567, col. 2), par sa lettre justificative au pape (Mansi, t. XV, col. 368-371), par la réponse de Nicolas (J. E. 2768, Migne, t. CXIX, col. 887-889), par le *Chronicon S. Clementis Mettense* (*SS.*, t. XXIV, p. 497). La lettre de Nicolas à Francon (J. E. 2767, Migne, t. CXIX, col. 885-887) démontre que l'évêque de Liège assistait au concile. Quant à l'évêque de Strasbourg, sa lettre au Souverain Pontife est une preuve qu'il se trouvait à Metz (Baronius, t. XV, p. 3, col. 2).

5. *Ann. Bert.* 863, p. 62 ; *Vita Nicolai, Lib. pont.,* t. II, p. 160 ; Réginon, *Chronicon* 865, p. 82, fait d'Haganon un des légats pontificaux. Gfrœrer, t. I, p. 362, voit dans ce personnage un surveillant donné aux deux légats par le pape, qui se méfiait d'eux.

6. *Libellus apologeticus,* Baronius, t. XIV, p. 567, col. 1.

7. Adventii *Libellus apologeticus,* Baronius, t. XIV, pp. 566-567.

Les légats auraient dû commencer par donner lecture des lettres pontificales, pour mettre les évêques au courant des intentions de Nicolas : bien entendu, ils s'abstinrent de le faire[1]. Lothaire, prenant la parole[2], exposa l'histoire de son mariage avec Waldrade, conclu du vivant de son père, puis parla de l'union qu'Hubert l'avait obligé de contracter avec sa sœur, de l'inceste que celle-ci aurait commis avec son frère, du jugement qui la condamna, de sa fuite, et de la démarche qu'il avait faite auprès du pape pour obtenir que celui-ci tranchât la question. Liutfrid, les *pædagogi* de Lothaire et tous les *senatores* affirmèrent l'authencité du premier mariage de Lothaire avec Waldrade; les évêques et tous ceux qui avaient pris part aux conciles précédents se portèrent garants que Theutberge n'avait pas été contrainte par des menaces à faire l'aveu de sa faute[3]. Nous nous sommes déjà expliqué sur la question de savoir si vraiment Theutberge était coupable du crime dont elle s'était accusée, et nous avons dit que nous croyions la reine innocente[4]. L'autre allégation de Lothaire était-elle mieux fondée? Nous admettons sans peine que le jeune roi avait entretenu, avant la mort de son père, des relations avec Waldrade, mais l'avait-il vraiment épousée ? Remarquons qu'Advence a bien soin de dire qu'il n'a pas été témoin du mariage de Lothaire avec Waldrade, il n'en parle que par ouï-dire[5]. On lui a affirmé que l'empereur Lothaire avait fait cadeau de cent manses à son fils pour lui constituer une dot, et lui avait donné Waldrade « sub nomine divinæ fidei » ou « in Dei fide » ; ces expressions semblent se rapporter à la bénédiction qui aurait été donnée aux jeunes époux. Advence ne peut croire qu'un souverain aussi pieux que Lothaire Ier eût fait prendre une concubine à son fils ; il ajoute que Lothaire le Jeune aurait publiquement vécu avec Waldrade, au vu et su de tout le monde[6].

Ce mariage, ce sont les intéressés, Lothaire, son oncle Liutfrid, ses précepteurs, qui l'affirment ; nulle source impartiale n'en dit rien. Prudence parle des adultères commis par les fils de Lothaire Ier, et ce passage vise les relations du second fils de l'empereur avec Waldrade[7] ; Hincmar, dans son *De divortio,* ne nomme pas Waldrade, mais c'est elle évidem-

---

1. *Ann. Bert.* 863, p. 62 ; Adventii *Epistola ad Nicolaum* 865, Baronius, t. XV, p. 38, col. 1. Binterim, *Pragmatische Geschichte der deutschen Concilien,* t. III, p. 110, voyait à tort une contradiction entre ce que disait Hincmar des lettres pontificales, qui avaient été volées aux légats, et ce qu'avançaient le même Hincmar et Advence, prétendant que Radoald et Jean n'avaient pas lu au concile les instructions du pape. Comme le fait justement observer Hefele, *op. laud.,* t. IV, p. 267, il s'agit des dernières, que Nicolas avait envoyées en remplacement de celles dont les légats avaient été dépouillés.

2. D'après les *Ann. Fuld.* 863, p. 57, Lothaire aurait déclaré au concile que jusqu'alors il n'avait agi que sur le conseil de ses évêques. La *Vita Nicolai* (*Lib. pont.,* t. II, p. 160) et Réginon, *Chronicon* 865, p. 82, qui mentionnent cette déclaration, la font adresser par le roi non au concile, mais aux légats.

3. *Libellus apologeticus,* Baronius, t. XIV, pp. 566 et 567.

4. Voir ci-dessus, p. 148.

5. *Libell. apol.,* Baronius, t. XIV, p. 567, col. 1.

6. *Lib. apol.,* Baronius, t. XIV, p. 566, col. 2.

7. *Ann. Bert.* 853, p. 43.

ment cette concubine que le jeune roi a eue avant son mariage et qu'il désire épouser[1]; Réginon enfin dit formellement que Waldrade avait été la maîtresse de Lothaire, alors que celui-ci, encore adolescent, vivait dans le palais de son père[2]. D'ailleurs, si son union avec Waldrade avait été régulière, il n'aurait pas attendu à 862 pour s'en prévaloir, il n'aurait pas eu besoin d'inventer, pour se débarrasser de Theutberge, l'histoire de l'inceste. Devant aucun des trois conciles réunis à Aix-la-Chapelle de 860 à 862, il n'a fait même la plus légère allusion au mariage que son père lui aurait fait contracter avec Waldrade. C'est seulement après le troisième concile d'Aix, quand il écrit au pape, que Lothaire s'avise de recourir à cet argument. Comme il sait peut-être Nicolas hostile à la rupture du lien conjugal, même alors que la femme a commis un inceste avant le mariage, il a l'idée de transformer en union légitime la liaison irrégulière qu'il avait entretenue avec Waldrade : le pape, il l'espère du moins, acceptera l'histoire comme vraie, et, en vertu de ses principes, il sera bien obligé de déclarer nul le mariage du roi et de Theutberge, puisque antérieurement ce prince avait épousé Waldrade.

Ce mensonge inventé, il ne fut pas difficile à Lothaire de trouver des gens pour s'en porter les garants. Son oncle maternel Liutfrid[3] et ses précepteurs l'appuyèrent de leurs témoignages. Advence et les autres membres du concile firent comme s'ils étaient convaincus. Les légats hasardèrent pour la forme quelques observations, mais sans insister. Finalement l'assemblée ratifia les décisions des conciles antérieurs, approuva l'annulation du mariage de Lothaire et de Theutberge, et confirma l'union nouvelle du jeune roi avec Waldrade[4].

Elle s'occupa aussi d'Engeltrude. Le pape avait écrit au concile pour l'inviter à résoudre cette affaire, depuis si longtemps pendante, mais Gunther et Theutgaud, par les mains de qui passèrent ses lettres, ne les lurent à leurs collègues que mutilées et altérées. Le résultat de cette manœuvre fut que le concile donna l'absolution à Engeltrude[5].

---

1. Hincmar, *De div. Hloth.*, interr. XVIII^a et XXI^a (Migne, t. CXXV, coll. 729 et 732) s'exprime ainsi : « Et remandate, si... ipse (Lotharius)... concubinam, quam habuit, et cum qua post initum conjugium adulterasse dicitur, in conjugem possit accipere. » Les mots « quam habuit » doivent se rapporter aux relations qu'avait eues Lothaire avec Waldrade avant d'épouser Theutberge.

2. Réginon, *Chronicon* 864, p. 80.

3. Sur Liutfrid, voir p. 182, n. 2.

4. Adventii *Lib. apol.*, Baronius, t. XIV, p. 567, col. 2 ; Nicolai *Epistola ad episcopos in regno Ludovici constitutos,* 31 oct. 867 (J. E. 2886, Migne, t. CXIX, coll. 1166 et 1168-1170). C'est peut-être pendant le concile même que les légats firent des observations, que prirent fort mal Gunther et Theutgaud (J. E. 2886, Migne, t. CXIX, coll. 1169). Voir Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 491.

5. *Concilium lateranense,* ch. 2 (*Ann. Bert.* 863, p. 64) ; Adventii *Epistola ad Nicolaum*, Mansi, t. XV, col. 370 ; Nicolai *Epistola ad episcopos in regno Ludovici constitutos,* J. E. 2886, Migne, t. CXIX, col. 1167.

Le concile s'occupa aussi de l'église de Metz ; une partie des biens et des monastères qui dépendaient de celle-ci lui avaient été soustraits après la mort de l'archevêque Drogon. Le concile en ordonna la restitution et le roi approuva la décision des évêques. Ni la charte synodale, ni le diplôme de Lothaire ne nous sont parvenus, mais une charte d'Ad-

Il fallait cependant rendre compte au pape de ce que l'on avait fait à Metz. Les deux légats n'étaient peut-être pas sans inquiétude sur l'accueil qu'ils allaient recevoir à Rome : quelles explications donneraient-ils ? Ils décidèrent, soit d'eux-mêmes, soit sur le conseil d'Haganon [1], que Gunther et Theutgaud partiraient pour Rome et remettraient au Souverain Pontife une lettre signée de tous les évêques qui avaient assisté au concile, et où les décisions prises seraient exposées et justifiées ; les deux métropolitains ajouteraient de vive voix les explications nécessaires. Il appartiendrait au pape de prononcer en dernier ressort [2]. La lettre fut donc rédigée [3] et reçut les signatures des prélats [4] ; l'un d'eux, nous ne savons pas lequel, avait fait suivre la sienne d'une note, disant que les résolutions du concile n'auraient de valeur qu'après approbation par le pape. Gunther et Theutgaud effacèrent ces mots [5].

Lothaire, les membres du concile et les deux légats espéraient-ils tromper le pape, lui faire croire que ses instructions avaient été ponctuellement suivies ? Il est difficile de le croire. La lettre synodale elle-même, dont Gunther et Theutgaud étaient porteurs, devait prouver à Nicolas qu'on ne lui avait pas obéi : ni Theutberge, ni Hubert n'avaient été convoqués, aucun évêque français ni allemand n'avait pris part au concile. Comment se justifier devant le pape de toutes ces infractions aux ordres qu'il avait donnés ? Lothaire pouvait être certain, d'autre part, que ses ennemis, Theutberge, Hubert, Charles le Chauve, Hincmar, ne se feraient pas faute de faire savoir à Rome qu'il avait foulé aux pieds les instructions pontificales. Nous serions surpris que Lothaire et ses conseillers n'eussent pas éprouvé quelque appréhension sur les événements qui allaient suivre, sur la façon dont les choses allaient tourner.

Gunther et Theutgaud ne se mirent pas en route aussitôt après la clô-

---

vence pour l'abbaye de Gorze, rendue à Metz en 863, huitième année du règne de Lothaire le Jeune (par suite avant le 29 septembre), nous met au courant de ce qu'avait ordonné le concile. L'abbaye de Gorze, dont Drogon avait été abbé, avait déjà eu beaucoup à souffrir du vivant de ce prélat, nous apprend Advence, mais ce fut bien pis encore quand Lothaire eut donné l'abbaye au comte Bivin. Les moines furent réduits à la misère, la discipline se relâcha. Advence obtint d'abord de Lothaire (à la suite de la décision prise par le concile) l'autorisation de nommer un abbé régulier, Betton. Il ordonna par la charte, que nous analysons, que tous les biens de Gorze actuellement détenus en bénéfice par des laïcs, reviendraient à l'abbaye à la mort des détenteurs, et que ni les enfants, ni les proches de ces derniers ne pourraient les conserver. Quant aux précaires, l'abbé et les moines verraient ce qu'il conviendrait de faire. (Calmet, t. I, preuves, coll. 307-309).

1. La deuxième version est donnée par les *Ann. Bert.* 863, p. 62, la première par Réginon, *Chronicon* 865, p. 82, et par les *Ann. Fuld.* 863, p. 57.

2. *Ann. Bert.* 863, pp. 62-63, *Ann. Fuld.* 863, p. 57, Réginon, *Chronicon* 865, p. 82. La *Vita Nicolai* (*Lib. pont.*, t. II, p. 160) et la lettre de Nicolas aux évêques allemands du 31 octobre 867 (J. E. 2886, Migne, t. CXIX, col. 1166) avancent que Gunther et Theutgaud auraient déclaré qu'ils se chargeaient de justifier leur conduite en tout point devant le pape.

3. D'après la *Vita Nicolai* (*Lib. pont.*, t. II, p. 160), Haganon aurait été un des rédacteurs de cette lettre.

4. *Ann. Bert.* 863, p. 62 ; J. E. 2886, Migne, t. CXIX, col. 1166.

5. J. E. 2886, Migne, t. CXIX, col. 1170.

ture du concile. Radoald et Jean partirent les premiers, sans doute pour ne pas éveiller les soupçons du pape, qui aurait pu penser, s'il les avait vus arriver en compagnie des deux métropolitains de Lothaire, qu'ils étaient de connivence avec ces derniers. Mieux valait prendre les devants, tâcher de circonvenir Nicolas, et le préparer à bien accueillir les délégués du concile de Metz. Peut-être aussi les deux Italiens songeaient-ils à dégager leur responsabilité et à retirer leur épingle du jeu, laissant Gunther et Theutgaud se débrouiller comme ils le pourraient. Ce qui donnerait des soupçons sur leur bonne foi, c'est qu'arrivés à Rome ils auraient déclaré au pape ne pas avoir rencontré en Lorraine un seul évêque instruit, qui possédât les lois canoniques [1]. C'était là, il faut en convenir, une singulière façon de faciliter la tâche de Gunther et de Theutgaud ! Nous ne savons pas d'ailleurs comment ils présentèrent à Nicolas leur conduite, les débats et la sentence du concile. Ils durent se sentir d'autant plus mal à l'aise, qu'ils apprirent la condamnation de Zacharie, évêque d'Anagni, le collègue de Radoald dans la légation à Constantinople ; accusé et convaincu de s'être laissé corrompre par les Grecs, Zacharie avait été déposé par un synode, qui s'était réuni pendant que Radoald accomplissait, de la façon que l'on sait, sa mission auprès de Lothaire [2]. Malgré les charges qui pesaient sur Radoald, Nicolas n'avait pas voulu que l'on instruisît son procès en son absence ; mais dès que le légat fut de retour, il convoqua un nouveau concile pour le juger. Quand Radoald connut les intentions de Nicolas, il prit la fuite de nuit et se cacha [3].

Le pape était en droit de supposer que, si Radoald avait accepté l'or des Grecs, il n'avait pas fait de difficulté pour recevoir celui de Lothaire. Les nouvelles qu'il reçut de Gaule ne tardèrent pas à confirmer ses craintes. Nous ne savons pas qui les lui fit parvenir, mais toujours est-il qu'à l'arrivée de Gunther et de Theutgaud le pape était instruit de tout ce qui s'était passé à Metz [4]. Les deux archevêques avaient-ils connaissance de la chose ? Ils ne pouvaient en tous cas ignorer ni la convocation du concile qui devait juger Radoald, ni la fuite du légat prévaricateur. Pourtant, sans se laisser décourager par ces nouvelles de mauvais augure, ils s'acquittèrent de leur mission. A la fin de septembre ou dans les premiers jours d'octobre, ils se présentèrent devant le pape, qui présidait alors une séance du concile qu'il venait de réunir, et lui remirent la lettre contenant les actes du synode de Metz, en le priant de ratifier les décisions de cette assemblée. Ils ajoutèrent que tout ce qu'ils avaient fait se trouvait indiqué dans cette lettre. Le pape chargea un notaire de la lire à haute voix, puis, sans faire d'observations, sans examiner les assertions des Pères du concile de Metz, il congédia avec quelques paroles bienveillantes les

1. *Ann. Bert.* 863, p. 63 ; Réginon, *Chronicon* 865, pp. 82-83.
2. *Vita Nicolai* (*Lib. pont.*, t. II, p. 159) ; J. E. 2821.
3. *Ann. Bert.* 863, p. 63.
4. *Ann. Bert.* 863, p. 63 ; *Vita Nicolai* (*Lib. pont.*, t. II, p. 160).

deux métropolitains [1]. Trois semaines se seraient écoulées avant que Nicolas se prononçât. S'il fallait en croire Gunther, le pape aurait dit que la conduite des évêques lorrains lui paraissait défendable à en juger par leur mémoire [2]. Il n'est guère admissible toutefois que Nicolas ait montré une pareille duplicité, peu en rapport avec son caractère. Ces trois semaines, il les employa à étudier la lettre synodale qu'avaient apportée Gunther et Theutgaud, et à en contrôler les allégations. Vraisemblablement Theutberge, Hubert et Charles le Chauve avaient dépêché au pape des agents chargés de l'éclairer sur les agissements de Lothaire, de l'épiscopat lorrain et des légats eux-mêmes. Nous savons par Hincmar qu'au moment où Gunther et Theutgaud furent déposés, un diacre français nommé Engelvin se trouvait à Rome, et comme ce personnage reçut après la mort d'Hubert l'abbaye Saint-Martin de Tours, en même temps que Charles le Chauve donnait celle d'Avenay à Theutberge, on peut supposer qu'il avait été envoyé au pape par le roi de France, pour défendre les intérêts de la femme de Lothaire [3].

Les renseignements que reçut le Souverain Pontife de ce côté, joints à ceux que lui fournissait la lettre synodale elle-même, le convainquirent d'abord qu'on avait enfreint ses ordres, et que, de plus, on avait organisé à Metz une comédie pour le tromper. Ces faits, rapprochés de ceux qui lui avaient été précédemment rapportés, et qu'on lui rappela peut-être, sur les violences dont Theutberge avait été la victime, sur la procédure irrégulière suivie dans l'affaire du divorce aux conciles d'Aix-la-Chapelle, durent en outre éclairer Nicolas sur le fond même de la question en litige ; pour que Lothaire eût employé des moyens aussi méprisables, aussi odieux, il fallait que sa cause fût mauvaise. Le pape ne douta plus de l'innocence de Theutberge, ni de la duplicité de Lothaire : celui-ci avait menti en accusant sa femme, il avait encore menti en prétendant avoir épousé Waldrade avant d'être uni à Theutberge. Quant aux évêques, qui, au lieu de guider et de reprendre leur souverain, s'étaient tus ou, chose plus grave, avaient lâchement accepté de se faire ses complices dans son œuvre d'iniquité et de mensonge, leur responsabilité était peut-

---

1. *Concilium lateranense,* ch. 2 (*Ann. Bert.* 863, p. 64); Lettres du pape apprenant la déposition de Gunther et de Theutgaud (J. E. 2748-2751, *ibid.*, p. 63); lettre du pape aux évêques allemands (J. E. 2886, Migne, t. CXIX, coll. 1166-1167); *Vita Nicolai* (*Lib. pont.*, t. II, p. 160); Réginon, *Chronicon* 865, p. 83. Dans J. E. 2886 le pape semble dire qu'il a fait immédiatement et en présence des deux archevêques la critique des actes du concile de Metz.

2. Gunthari *et* Theutgaudi *Libellus,* ch. 2 (*Ann. Bert.* 864, p. 69, et *Ann. Fuld.* 863, p. 60).

3. Hincmari *Epistola ad Nicolaum,* Migne, t. CXXVI, col. 4. Engelvin était-il le chapelain de Theutberge, comme le prétendent Mühlbacher (*Reg. Kar.*, p. 494, et *D. G. K.*, p. 527), et Dümmler, t. II, p. 111, et n. 1 ? Ils s'appuient sur le passage des *Ann. Bert.* 864, p. 74, où Hincmar mentionne la donation d'Avenay à Theutberge et de Saint-Martin à Engelvin : « Cui (Theotbergæ) Karolus Avennacum monasterium donat, et abbatiam sancti Martini Ingelvvino diacono palatii sui committit. » Ce « palatium » est, à n'en pas douter, celui de Charles le Chauve. On ne parle jamais du « palatium » d'une reine, surtout d'une reine sans royaume. Engelvin d'ailleurs avait très bien pu être envoyé en mission à Rome pour y défendre les intérêts de Theutberge.

être plus grande aux yeux de Nicolas que celle de Lothaire : ils avaient failli à leurs devoirs de chrétiens et de pasteurs. Cette constatation dut remplir de tristesse et d'indignation l'âme du Pontife : étaient-ce là les exemples que donnaient un roi et des évêques, violateurs de toutes les lois divines et humaines ? Comment, avec quelle autorité enseigneraient-ils la vérité et le bien, eux qui se complaisaient dans le mal et l'erreur ? De pareils scandales ne pouvaient être tolérés plus longtemps. Il fallait en frapper les auteurs, quelque haut placés qu'ils fussent, ou plutôt parce qu'ils occupaient une situation élevée : plus ils se trouvaient en vue par leur rang, plus il y avait lieu de craindre qu'ils n'eussent des imitateurs. Pourtant, le pape ne se décida pas à sévir tout de suite contre Lothaire ; sa grande jeunesse, son peu d'expérience, son titre de roi, sa qualité de frère de l'empereur lui constituaient autant de titres à l'indulgence de Nicolas, qui voulut user de ménagements à son égard. Les évêques qui avaient mal conseillé Lothaire étaient les principaux coupables, et parmi eux Gunther et Theutgaud, qui dans cette affaire avaient joué le rôle de meneurs [1]. Seuls, ces derniers devaient être immédiatement frappés ; les autres seraient simplement menacés, s'ils ne faisaient une prompte soumission, de subir le même sort que les deux métropolitains. Tel fut probablement le raisonnement du pape ; c'est en tous cas à ce dernier parti qu'il s'arrêta, et les membres du concile se rallièrent à ses vues.

Au fond, Nicolas avait raison : Gunther et Theutgaud étaient très coupables, tous deux méritaient une punition ; seulement il convenait que celle-ci fût prononcée dans les formes. On reprochait, non sans raison, à Gunther et à Theutgaud d'avoir violé à l'égard de Theutberge les règles de la justice ; en procédant contre eux il importait de ne pas suivre leurs errements. Le pape eut le tort de ne pas le comprendre.

A qui appartenait le droit de juger les deux archevêques ? Un concile œcuménique, ou un concile général de l'empire franc auraient eu sans aucun doute la compétence nécessaire ; peut-être aurait-il suffi, pour que les décisions du concile fussent valables, qu'au moins les autres métropolitains de Lothaire, de ses oncles et de ses frères, ainsi que les évêques suffragants des deux archevêques inculpés eussent fait partie de l'assemblée. Un synode d'évêques italiens présidé par le pape avait-il qualité pour prononcer sur le cas de Gunther et de Theutgaud ? On doit, semble-t-il, répondre non à cette question. Au ve siècle, plusieurs papes avaient jugé, avec le concours de conciles italiens, des métropolitains de la Gaule ou de l'Orient ; ainsi, saint Léon le Grand cassa la décision d'un synode primatial gaulois qui, à l'instigation d'Hilarius, métropolitain d'Arles, avait déposé le métropolitain de Besançon, Celidonius. Le pape restaura celui-ci sur son siège, et déclara déchu de son rang de métropolitain Hilarius, qui fut réduit à la condition d'un simple évêque d'Arles [2]. Mamert, métropolitain de Vienne, empiétant sur les droits de son collègue

1. J. E. 2748-2751 (*Ann. Bert.* 863, p. 63).
2. J. K. 407, Migne, t. LIV, col. 628.

d'Arles, de qui le diocèse de Die dépendait alors, avait consacré à Die un évêque ; le pape Hilarus fit réunir, pour juger Mamert, un concile à qui il enjoignit, si le métropolitain de Vienne refusait de se soumettre, de lui retirer les quatre diocèses suffragants de son siège, pour les attribuer au métropolitain d'Arles [1]. Le même pape sévit contre Hermès qui, abandonnant au mépris des règles canoniques l'évêché de Béziers, avait usurpé le siège métropolitain de Narbonne ; le droit de consacrer lui fut enlevé et conféré au plus ancien des évêques suffragants de Narbonne [2]. Ces différentes sentences pontificales, qui avaient été d'ailleurs rendues dans des conciles italiens, furent acceptées sans protestation par les évêques gaulois ; mais, remarquons-le, ni Hilarius, ni Mamert, ni Hermès n'ont été déposés ; ce qu'ils ont perdu, ce n'est pas leur siège, mais leurs prérogatives de métropolitains. Les seuls exemples de déposition nous sont donnés par le pape Félix II (III) qui fit prononcer cette peine, par des conciles tenus à Rome en 484, contre Acacius, patriarche de Constantinople, à l'instigation de qui l'empereur Zénon avait enlevé à Jean Talaja le siège d'Alexandrie, pour le donner à Pierre Mongus ; puis, en 485, contre Pierre Fullo, usurpateur du siège d'Antioche [3]. Aucune des deux sentences ne fut d'ailleurs exécutée : Acacius et Pierre Fullo conservèrent l'un et l'autre leur dignité. Dans l'empire franc, ni à l'époque mérovingienne, ni sous les premiers carolingiens il n'y eut de prélat déposé par un pape. La seule intervention pontificale à signaler pour cette période est la restauration sur leurs sièges par le pape Jean III des évêques Salunius d'Embrun et Sagittarius de Gap qu'avait déposés un concile tenu à Lyon en 567 ; encore n'en avaient-ils appelé au Saint-Siège qu'avec l'autorisation du roi Gontran [4]. Les archevêques Ebbon de Reims, Agobard de Lyon, Bernard de Vienne et Barthélemy de Narbonne avaient été déposés en 835 par le concile de Thionville, sans que le pape Grégoire IV eût été même consulté [5]. En prononçant la déposition de Gunther et de Theutgaud dans un synode uniquement composé de prélats italiens, le pape Nicolas Ier s'écartait de la tradition et des règles canoniques, il commettait un abus de pouvoir et un véritable coup d'État [6].

---

1. J. K. 556-559, Migne, t. LVIII, coll. 25-27.

2. J. K. 554-555, Migne, t. LVIII, coll. 24-25.

3. J. K. 592-604, Migne, t. LVIII, coll. 893, 978, 921 et 934. — Sur le pouvoir des papes en matière disciplinaire, consulter Hinschius, *Das Kirchenrecht der Katholiken und Protestanten,* t. IV, pp. 780 et suiv., pour l'époque impériale ; pp. 837 et suiv., pour l'époque mérovingienne, et t. V, pp. 281 et suiv., pour l'époque carolingienne.

4. J. K. 1040.

5. Voir l'indication des textes dans Mühlbacher, *Reg. Kar.,* p. 346.

6. Leibniz, *Ann. imp. occ.,* t. I, p. 623, Noorden, *Hinkmar,* p. 190, n. 1, Hauck, *KG. D.,* t. II, pp. 509-510, s'accordent à juger illégale la déposition des deux métropolitains. Le dernier reconnaît pourtant, de même que Guizot, *Histoire de la civilisation en France,* t. II, 27e leçon, que Nicolas avait raison au fond. Hontheim, *Prodromus historiæ trevirensis,* t. I, pp. 308-309, et *Historia trevirensis diplomatica,* t. I, p. 150, ne blâme pas ouvertement la sentence pontificale, mais il voit là une innovation qu'il attribue à l'influence des Fausses Décrétales.

Et ce n'est pas seulement de l'incompétence du tribunal chargé de les juger que les deux archevêques avaient le droit de se plaindre ; il semble bien que les règles habituelles de la procédure aient été violées à leur détriment. Nous ne savons pas exactement de quelle façon procéda le concile à l'examen de l'affaire, mais, d'après le factum de Gunther et de Theutgaud, ils n'auraient pas été cités à comparaître pour s'expliquer sur leur conduite ; ils n'auraient été introduits dans le concile que pour entendre leur condamnation, sans avoir eu la possibilité de présenter leur défense[1]. Ainsi, ce droit, le plus sacré de tous, le plus précieux pour un accusé, leur aurait été refusé par le pape. On le voit, une double irrégularité entachait la sentence du concile de Latran.

Tout était donc préparé à l'avance, quand Gunther et Theutgard furent appelés devant l'assemblée qui se tenait dans le palais de Latran, au lieu dit « sub apostolis[2] ». Des laïcs étaient mélangés aux clercs dans la salle des séances. Nicolas présidait, assisté d'Anastase, connu généralement sous le nom d'Anastase le Bibliothécaire. Nicolas lut d'abord les actes du concile de Metz, puis la sentence qu'il avait rendue, d'accord avec le concile, contre les deux archevêques[3]. En voici l'analyse.

Les actes du concile de Metz, comparé au brigandage d'Éphèse, étaient cassés[4]. Gunther et Theutgaud, qui reconnaissaient par écrit avoir jugé l'affaire de Lothaire et de ses deux femmes et n'avoir pas tenu compte de la sentence d'excommunication portée contre Engeltrude, avaient de ce double chef violé les lois apostoliques et canoniques, ainsi que celles de l'équité : en conséquence, ils étaient déposés, et tout ministère sacerdotal leur était interdit. S'ils se permettaient d'enfreindre cette dernière défense, ils devaient perdre l'espoir d'être restaurés sur leurs sièges, et ceux qui entretiendraient des rapports avec eux seraient exclus de l'Église[5].

---

1. Guntharii *et* Theutgaudi *Libellus,* ch. 3, *Ann. Bert.* 864, p. 69, *Ann. Fuld.* 863, p. 61. Nicolas, dans la lettre aux évêques allemands du 31 octobre 867 (J. E. 2886, Migne, t. CXIX, col. 1167), dit qu'il a critiqué les actes du concile de Metz en présence de Gunther et de Theutgaud, ce qui est en contradiction formelle avec l'assertion de ces derniers. Toutefois, ces observations auraient été faites lorsque les deux archevêques présentèrent les actes du concile de Metz au pape, qui en ordonna immédiatement la lecture. Nicolas ne dit pas, d'ailleurs, que les prélats incriminés eussent été appelés à fournir des explications.

2. *Vita Nicolai* (*Lib. pont.,* t. II, p. 160 ; cf. p. 170, n. 48). Les *Ann. Bert.* 863, p. 63, disent que la sentence, d'abord lue dans le concile, le fut ensuite dans l'église Saint-Pierre.

3. J. E. 2748-2751 (*Ann. Bert.* 863, p. 63) ; Guntharii *et* Theutgaudi *Libellus,* ch. 3 (*Ann. Bert.* 864, p. 69, *Ann. Fuld.* 863, p. 61) ; Réginon, *Chronicon* 865, p. 83 ; *Translatio S. Glodesindis,* ch. 28 (*SS.,* t. XXIV, p. 507, note). Cette dernière source fait assister au concile des évêques de presque toute l'Italie, et beaucoup de la Gaule.

4. *Concilium lateranense,* ch. 1 (*Ann. Bert.* 863, p. 64).

5. *Concilium lateranense,* ch. 2 (*Ann. Bert.* 863, p. 64). Dans J. E. 2886 (Migne, t. CXIX, coll. 1167-1168), Nicolas donne sept raisons de la sentence qu'il a portée contre Gunther et Theutgaud. Il les a déposés parce qu'ils ont :

1° Désobéi aux ordres du pape, en ce qui concernait Engeltrude, Theutberge et Waldrade ;

Quant aux autres évêques, complices de Gunther et de Theutgaud, ils seraient englobés dans la condamnation qui frappait ces derniers, au cas où ils continueraient de faire cause commune avec eux. Si, au contraire, ils se soumettaient au Saint-Siège, soit en venant eux-mêmes à Rome, soit en envoyant des délégués chargés de leurs lettres, le pape leur promettait le pardon, il ne les priverait pas de leur dignité pour avoir souscrit les actes du concile de Metz[1].

L'excommunication, lancée une première fois contre Engeltrude, qui, depuis sept ans, a quitté Boson, son mari, est renouvelée, atteignant avec elle ses complices et ceux qui lui procurent des secours. Elle pourra d'ailleurs, plus tard, obtenir son pardon, après avoir fait pénitence, à la condition qu'elle retourne auprès de son mari ou qu'elle vienne à Rome trouver le pape[2].

Anathème était fulminé contre quiconque mépriserait les décrets du Saint-Siège[3].

La sentence du concile fut envoyée, avec une lettre explicative, aux évêques d'Italie, de France, de Lorraine et d'Allemagne, ainsi qu'à quelques métropolitains[4] ; il est probable qu'elle fut adressée aussi aux souverains francs. Lothaire reçut en outre une lettre du pape, qui contenait à son adresse de vifs reproches concernant son incontinence qui avait causé de nombreux malheurs, parmi lesquels la déposition de Gunther et de Theutgaud[5]. Dans cette même lettre, ou dans une autre, Nicolas déclarait à Lothaire que, sachant qu'il ne nommait aux évêchés que des hommes à sa dévotion, il lui interdisait de faire élire des archevêques à Trèves et à Cologne avant de l'avoir consulté[6].

Le pape, on le voit, semblait ne pas mettre en doute que la sentence de déposition serait acceptée sans résistance. Ne se leurrait-il pas d'un espoir que les faits allaient bientôt démentir ? A un double point de vue,

---

2° Essayé d'absoudre Engeltrude, que le pape avait excommuniée;

3° Altéré les lettres pontificales relatives à Engeltrude avant de les lire au concile de Metz ;

4° Favorisé les adultères ;

5° Tenté de juger eux-mêmes en dernier ressort l'affaire de Lothaire et de ses femmes, au mépris des droits du pape, à qui les deux parties en avaient appelé ; condamné Theutberge,

6° Et ce, en l'absence de la reine, qui n'est pas venue par crainte de Lothaire ;

7° Obligé leurs collègues à signer les actes du concile.

1. *Concilium lateranense,* ch. 3 (*Ann. Bert.* 863, p. 65).

2. *Conc. lat.,* ch. 4 (*ib.,* p. 65).

3. *Conc. lat.,* ch. 5 (*ib.,* pp. 65-66).

4. Nous possédons quatre exemplaires de ces lettres, dont l'un est adressé aux évêques de Gaule, d'Italie et de Germanie, le second à Hincmar et à Wénilon, le troisième à Adon, le quatrième à l'épiscopat allemand (J. E. 2748-2751 ; les *Ann. Bert.* 863, p. 63, donnent le texte de la lettre que reçut Hincmar, les *Ann. Fuld.* 863, p. 58, reproduisent celle qui avait pour destinataires les prélats de Louis le Germanique).

5. J. E. 2752, Migne, t. CXIX, col. 869.

6. J. E. 2753, Migne, t. CXIX, col. 869. Ces deux fragments, que Jaffé rapporte à deux lettres différentes, Hefele, *op. laud.,* t. IV, p. 274, et Sdralek, *op. laud.,* p. 30, n. 3, les réunissent et les croient détachés de la même épître.

nous l'avons fait remarquer, on pouvait attaquer la validité du jugement que Nicolas avait prononcé ou dicté au concile contre Gunther et Theutgaud. Il était à prévoir que les deux prélats n'accepteraient pas une condamnation illégale, qu'ils chercheraient à intéresser leurs collègues lorrains, allemands, français et italiens à leur cause, qui était celle de tous les métropolitains, menacés dans leurs droits par l'audacieuse tentative du Souverain Pontife. Les rois ne pouvaient pas non plus laisser sans protestation le pape empiéter ainsi sur les prérogatives de leur haut clergé et sur les droits de la couronne, car Lothaire était atteint par la sentence rendue contre deux membres de son clergé, qui n'avaient fait qu'exécuter ses ordres ; les condamner, c'était le condamner lui-même. En outre, il n'avait même pas été consulté par le pape sur la déposition, il n'avait pas été appelé à la ratifier ; elle avait été rendue en dehors de lui. Aujourd'hui, c'était à Lothaire et à ses évêques que s'attaquait Nicolas : demain ce serait le tour de Louis le Germanique ou de Charles le Chauve, et de tel ou tel de leurs évêques. Il semblait donc, à première vue, que tous, souverains et prélats, sans prendre la défense de Gunther et de Theutgaud, devaient protester tant contre la procédure irrégulière que le pape avait employée à l'égard des conseillers de Lothaire, que contre l'abus de pouvoir dont ceux-ci avaient été les victimes. Ne pas le faire, c'était créer un précédent que le pape actuel et ses successeurs ne manqueraient pas d'invoquer pour justifier leur intervention dans des affaires auparavant soustraites à leur juridiction. Le nouvel état de choses serait préjudiciable aux rois et aux métropolitains, voilà ce qu'ils devaient penser.

Nous ne savons pas si les uns et les autres s'en rendirent compte, mais ils n'élevèrent pas la voix en faveur de Gunther et de Theutgaud. L'énergie et la décision du pape en imposèrent ; on jugea que si la condamnation des deux métropolitains avait été irrégulière dans la forme, elle était au fond méritée par les fautes dont ils s'étaient rendus coupables. Enfin, ils avaient des ennemis que leur chute comblait de joie ; et au nombre de ces adversaires se trouvait justement un homme qui, s'il avait été leur ami, n'aurait pas manqué de prendre avec chaleur leur parti et de s'élever contre la tyrannie pontificale : nous voulons parler d'Hincmar de Reims[1]. Gunther et Theutgaud allaient tenter, avec l'appui de l'empereur, de lutter contre Nicolas, mais cet appui leur fit bientôt défaut ; Lothaire, d'autre part, ne les soutint pas, bien qu'ils se fussent compromis à son service, et cela ne peut surprendre, étant donné le caractère du jeune roi. Il devait faire plus de difficultés pour se séparer de Waldrade, qui lui tenait plus au cœur que les archevêques déposés, mais là encore Nicolas eut raison de sa résistance. Le triomphe du pape sur le roi et son clergé fut donc aussi complet qu'il pouvait le

1. Noorden, *Hinkmar*, p. 190, n. 1, s'étonne que l'archevêque de Reims mentionne sans commentaire la sentence illégale qu'avait portée le pape contre ses deux collègues.

désirer. Toutefois, avant d'en arriver là, il devait traverser une période critique, au cours de laquelle son autorité, sa situation et jusqu'à sa vie même se trouvèrent en péril. Sa fermeté, qui ne se démentit pas en ces conjonctures difficiles, et d'heureuses circonstances le sauvèrent du danger suspendu sur sa tête, et il sortit de la crise plus fort et plus puissant qu'il ne l'avait jamais été.

CHAPITRE VII

L'affaire du divorce (*suite*). — Gunther et Theutgaud essaient inutilement de résister au pape (864). — Soumission de Lothaire et de ses évêques a la sentence pontificale (864). — Légation d'Arsène ; Lothaire reprend Theutberge (865).

Gunther et Theutgaud s'attendaient-ils à voir le pape approuver les décisions du concile de Metz ? C'est douteux, mais certainement ils ne supposaient pas qu'il aurait l'audace de les déposer : la sentence qui les frappait fut pour eux un coup de foudre [1]. Toutefois, le premier moment de stupeur passé, ils se ressaisirent et résolurent de tenir tête à Nicolas. Il semble qu'ils aient voulu, non pas seulement faire casser la sentence du concile de Latran, mais déposer le pape lui-même. Ce qui tendrait à le prouver, c'est que, non contents d'invoquer l'appui de l'empereur, ils recherchèrent le concours de tous les ennemis que comptait le pape en Italie et en Orient. Le mémoire de protestation qu'ils rédigèrent, et dont nous parlerons plus loin, fut adressé à Photius, usurpateur du siège de Constantinople [2]. En Italie même, Gunther et Theutgaud firent alliance avec Jean, archevêque de Ravenne, qui avait eu un conflit avec le pape, et que la menace d'une excommunication avait seule décidé à faire sa soumission lors d'un concile tenu à Rome vers la fin de 862 [3] ; mais l'esprit de révolte l'animait toujours, et il ne fallait qu'une occasion favorable pour lui donner carrière. Jean et son frère Grégoire s'unirent à Gunther et à son collègue [4]. Ceux-ci trouvèrent deux autres alliés dans la personne de Radoald, qui, nous l'avons vu, avait pris la fuite pour ne pas avoir à comparaître devant le concile de Latran [5], et de Haganon, cet évêque de Bergame qui avait assisté au concile de Metz. Haganon n'avait pas été condamné par le pape, mais il savait que Nicolas était au courant de sa conduite, et il pouvait craindre un sort pareil à celui des deux métropolitains. La cause de ces derniers étant en quelque sorte la sienne, il l'épousa [6].

Toutefois, cette coalition n'était pas assez forte pour venir à bout du pape ; il fallait en outre l'appui de l'empereur. Louis II, en tant que suze-

1. Cela ressort de leur libelle, particulièrement des chapitres 2 et 3 (*Ann. Bert.* 864, p. 69, *Ann. Fuld.* 863, pp. 60-61).
2. Voir Dümmler, t. II, p. 72, n. 2.
3. Voir Dümmler, t. II, pp. 54-55.
4. *Vita Nicolai, Lib. pont.*, t. II, p. 160.
5. J. E. 2821, Migne, t. CXIX, coll. 855-856.
6. *Vita Nicolai, Lib. pont.*, t. II, p. 160.

rain de Nicolas, pouvait agir sur ce dernier. D'ailleurs l'affaire de Gunther et de Theutgaud le touchait personnellement, puisque les deux archevêques étaient les ambassadeurs de son frère et qu'ils avaient fait sous sa sauvegarde impériale le voyage de Rome[1]. Ils se rendirent donc auprès de Louis, qui se trouvait alors dans le duché de Bénévent, et lui remirent un mémoire exposant leurs griefs; ils développèrent de vive voix les assertions de leur factum. La sentence prononcée contre eux était injuste, prétendaient-ils; leur déposition constituait une injure faite à l'empereur et à l'Église, attendu qu'on n'avait jamais ouï dire ni lu nulle part qu'un métropolitain eût été déposé sans le consentement du prince et la présence d'autres métropolitains. Ils firent valoir aussi leur qualité d'ambassadeurs de Lothaire et la protection que leur avait accordée l'empereur pour leur voyage à Rome. En outre, ils se livrèrent à des insinuations malveillantes contre le pape[2]. Il est possible, vraisemblable même, que Jean de Ravenne et Haganon de Bergame aient parlé à Louis en faveur de Gunther et de Theutgaud.

Quoi qu'il en soit, l'empereur entra dans une violente colère contre le pape et prit fait et cause pour les archevêques de son frère. La conduite de Nicolas à l'égard de l'archevêque de Ravenne l'avait déjà irrité[3]; cette fois la mesure était comble. Si l'affection fraternelle le poussait à intervenir en faveur de Gunther et de Theutgaud, il est probable que des considérations politiques le guidaient aussi. Comment n'aurait-il pas été frappé du danger que présentait pour les droits de la royauté et des hauts dignitaires du clergé le pouvoir que s'arrogeait le Souverain Pontife? C'était à lui, l'empereur, dont Nicolas n'était que le sujet, que revenait le soin de réfréner l'ambition du pape et de contraindre celui-ci à ne pas dépasser la limite de ses attributions. Louis prit donc la route de Rome, accompagné de sa femme et des deux métropolitains, résolu à exiger de Nicolas qu'il restaurât ceux-ci sur leurs sièges, et, si le pape s'y refusait, à employer contre lui la violence[4].

Quand Nicolas eut connaissance des intentions de l'empereur et de sa marche sur Rome, il ordonna aux habitants de la ville et s'imposa à lui-même un jeûne et des prières. Il décida en outre que les moines et les religieuses feraient chaque jour des processions le long des murs de la ville, en chantant des cantiques[5]. Nous sommes assuré d'ailleurs qu'il était bien résolu à ne pas céder. L'empereur fit son entrée à Rome et se logea dans le palais attenant à l'église Saint-Pierre[6]. Y eut-il tout de suite des négociations entre lui et le pape? Aucun document n'en parle.

---

1. *Ann. Bert.* 864, p. 67.

2. *Ann. Bert.* 864, p. 67; Réginon, *Chronicon* 865, p. 83.

3. *Libellus de imperatoria potestate,* Migne, t. CXXXIX, col. 54.

4. *Ann. Bert.* 864, p. 67. L'archevêque de Ravenne accompagnait l'empereur, d'après le *Libellus de imperatoria potestate* (Migne, t. CXXXIX, col. 55).

5. *Ann. Bert.* 864, p. 67; *Lib. de imp. pot.,* Migne, t. CXXXIX, col. 55.

6. *Ann. Bert.* 864, p. 67; *Lib. de imp. pot.,* Migne, t. CXXXIX, col. 55; Erchempert, *Historia Langobardorum,* ch. 37, *SS. RR. LL.,* p. 248.

D'après une source, postérieure il est vrai, quelques-uns des grands de Louis seraient venus trouver le pape pour le prier de défendre aux moines et aux religieuses de chanter, pendant les processions, des chants injurieux pour l'empereur et son frère, comme ils se permettaient de le faire. Ils y voyaient une provocation inutile, qui ne pouvait qu'irriter davantage Louis et d'où un terrible conflit pouvait sortir. Le pape aurait repoussé leur demande [1]. Mal lui en prit. Un jour que cette procession, à laquelle s'étaient joints des laïcs, arrivait à la basilique Saint-Pierre en chantant des couplets hostiles à l'empereur, elle croisa une troupe de soldats qui revenait de l'église Saint-Paul. Irrités des insultes adressées à leur maître, les soldats se jetèrent sur la procession, la bousculèrent, frappant laïcs et clercs, renversant et brisant les croix que portaient ceux-ci [2].

L'empereur n'avait certainement pas ordonné cette attaque. Mais peut-être au fond ne fut-il pas fâché tout d'abord qu'elle se fût produite. Le pape en serait effrayé et deviendrait plus traitable. Louis était résolu d'ailleurs à s'emparer de sa personne [3]. Une fois tombé entre les mains de ses ennemis, Nicolas pouvait s'attendre, non plus à se voir imposer le retrait de la sentence portée contre Gunther et Theutgaud, mais à subir le sort auquel il les avait condamnés.

Il est probable qu'à ce moment telle était la pensée, sinon de l'empereur, au moins des métropolitains et de leurs amis. Pendant leur trajet du Bénéventin à Rome en compagnie de l'empereur, ils avaient rédigé un mémoire d'une extrême violence, qui est bien certainement l'œuvre de Gunther. Au sentiment de haine qu'il a pour le pape, qui a osé le condamner, se joint la confiance orgueilleuse que lui inspire la bonne volonté de l'empereur à son égard : Gunther se tient pour assuré de la victoire et il triomphe avec insolence. Voici un résumé de ce factum [4].

Après avoir rappelé l'objet de leur mission, leur venue à Rome [5], leur attente de la décision pontificale [6], enfin, la condamnation prononcée contre eux, sans qu'ils eussent été entendus [7], les deux archevêques déclarent qu'ils refusent de se soumettre à la sentence du pape, en tant qu'injuste et non canonique, et qu'ils cessent tout rapport avec lui qui entretient des relations avec des excommuniés ; il leur suffit d'être en com-

---

1. *Lib. de imp. pot.*, Migne, t. CXXXIX, col. 55.

2. *Ann. Bert.* 864, p. 67 ; *Lib. de imp. pot.*, Migne, t. CXXXIX, col. 55 ; Erchempert, *Historia Langobardorum*, ch. 37, *SS. RR. LL.*, p. 248.

3. *Ann. Bert.* 864, p. 64.

4. Les *Ann. Bert.* 864, pp. 65-66, et les *Ann. Fuld.* 863, pp. 60-61, donnent ce mémoire, mais avec d'assez notables différences, surtout en ce qui concerne les ch. 3 et 6. En outre, les *Ann. Fuld.* ne reproduisent pas le ch. 7, relatif au mariage de Lothaire et de Waldrade.

5. Guntharii *et* Theutgaudi *Libellus*, ch. 1, *Ann. Bert.* 864, p. 69, *Ann. Fuld.* 863, p. 60.

6. *Lib.*, ch. 2, *Ann. Bert.* 864, p. 69, *Ann. Fuld.* 863, p. 60.

7. *Lib.*, ch. 3, *Ann. Bert.* 864, p. 69, *Ann. Fuld.* 863, p. 61. Le texte reproduit par les *Ann. Fuld.* parle seul de la présence d'Anastase et de l'assistance qu'il prête au pape.

munion avec toute l'Église, ainsi qu'avec leurs frères, que le pape méprise dans son orgueil[1]. L'anathème que Nicolas fulmine contre ceux qui ne respecteraient pas les décrets pontificaux, retombe sur lui-même, qui viole les sentences de ses prédécesseurs[2]. Les deux prélats connaissent maintenant la mauvaise foi du pape ; sans tenir compte de l'affront qui leur a été infligé, ni de leur propre personne, mais animés d'un saint zèle contre l'injustice de Nicolas, et touchés des intérêts de leur ordre, à qui ce dernier essaie de faire violence[3], ils lui répètent brièvement le résultat de leurs délibérations : la loi divine, les canons ainsi que le droit séculier prouvent que personne n'est autorisé à donner à un homme, comme concubine, une jeune fille de condition libre, surtout si celle-ci n'a jamais consenti à un commerce illicite ; et, comme elle a été mariée du consentement de ses parents, comme elle a reçu la foi de son époux, son affection, on doit voir en elle une épouse et non une concubine[4].

Ce mémoire fut répandu dans tout l'Occident[5], envoyé même à Constantinople[6]. Au factum étaient probablement jointes des lettres où Gunther et Theutgaud priaient leurs collègues des différents pays de les soutenir contre le pape. Ces lettres sont perdues, sauf celle qui accompagnait l'exemplaire du mémoire adressé aux évêques lorrains. Gunther et Theutgaud invitent leurs confrères à avoir bonne confiance : les ennemis du roi ne l'emporteront pas, malgré l'appui que leur a prêté le soi-disant pape Nicolas, et la condamnation qu'il a voulu infliger aux deux métropolitains. Ceux-ci lui ont résisté par tous les moyens, et déjà il a eu à se repentir de sa conduite. Ils annoncent leur départ de Rome, leur retour dans cette ville et la rédaction du mémoire qu'ils joignent à leur lettre. Que les évêques de Lothaire le visitent, lui écrivent, le réconfortent, lui ménagent des amis et des fidèles ; surtout qu'ils aient des conférences avec le roi Louis, pour traiter des intérêts communs à lui et à Lothaire, car l'union des deux princes doit procurer la paix aux évêques. Gunther et Theutgaud expriment l'espoir qu'ils pourront apprendre à leurs collègues quelle conduite ils doivent tenir. Surtout, que ceux-ci invitent le roi à fermer l'oreille aux conseils des uns et des autres, tant qu'il ne connaîtra pas les causes des événements[7].

---

1. *Lib.*, ch. 4, *Ann. Bert.* 864, p. 70, *Ann. Fuld.* 863, p. 61.

2. *Lib.*, ch. 5, *Ann. Bert.* 864, p. 70, *Ann. Fuld.* 863, p. 61.

3. *Lib.*, ch. 6, *Ann. Bert.* 864, p. 70, *Ann. Fuld.* 863, p. 61. Ce chapitre est plus développé dans les *Ann. Fuld.* que dans les *Ann. Bert.* On y voit les archevêques déclarer qu'ils ne céderont pas au pape, qui, selon les vœux de leurs ennemis, a essayé de les anéantir ; ils ne sont pas ses clercs, comme il s'en vante, mais bien ses frères et ses collègues.

4. Guntharii *et* Theutgaudi *Libellus*, ch. 7, *Ann. Bert.* 864, p. 70. Ce chapitre manque dans les *Ann. Fuld.*

5. On peut du moins le supposer, puisque nous possédons deux exemplaires du factum, dont l'un fut envoyé aux évêques lorrains (*Ann. Bert.*), l'autre expédié en Allemagne : c'est celui que reproduisent les *Ann. Fuld.*

6. Voir Dümmler, t. II, p. 72, n. 2.

7. Voir cette lettre dans les *Ann. Bert.* 864, pp. 68-69. Les *Ann. Fuld.* ne la donnent pas.

Au moment où ils écrivaient ces lettres, les deux métropolitains pensaient avoir cause gagnée. Il est surprenant, toutefois, qu'ils ne fassent aucune mention de l'empereur, de l'appui qu'ils en ont reçu et grâce auquel ils espèrent triompher. Il n'est question, ni dans le mémoire, ni dans la lettre, de déposer Nicolas. Le pape ne dit nulle part formellement que telle ait été l'intention des deux métropolitains, mais l'on peut supposer pourtant que ceux-ci y ont pensé, que la question a été agitée dans les conciliabules qu'ils tenaient avec leurs complices à Rome ainsi que dans les principales localités du diocèse, et que les intrigues nouées contre le pape avec ses suffragants avaient ce but [1].

La situation de Nicolas était donc des plus critiques au moment où se produisit la bagarre que nous avons racontée plus haut. Quand le pape eut connaissance de la collision entre les soldats et les gens de la procession, et du dessein où était l'empereur de le faire arrêter, il quitta le palais de Latran, s'embarqua secrètement sur un bateau du Tibre qui le conduisit à la basilique Saint-Pierre. Il y passa deux jours et deux nuits sans manger [2]. Au moment où il paraissait perdu, où ses ennemis triomphants se croyaient sûrs de sa défaite, un événement d'importance minime vint, en modifiant les dispositions de l'empereur, produire un revirement complet.

Parmi les croix qui avaient été brisées lors de l'échauffourée, il s'en trouvait une donnée jadis par sainte Hélène. L'homme qui était l'auteur du méfait mourut subitement, et l'empereur lui-même tomba malade de la fièvre [3] : les esprits superstitieux virent là des effets de la vengeance divine. Louis en eut l'esprit frappé, il eut des remords de sa conduite à l'égard du pape et il se décida à entrer en pourparlers avec lui. Engelberge avait accompagné son mari à Rome ; elle alla elle-même trouver Nicolas, dont l'asile avait fini par être découvert, et le détermina à se rendre sous caution auprès de l'empereur. Nous ne savons pas ce qui se passa dans cette entrevue, mais le résultat nous en est connu : c'était la capitulation de l'empereur, qui abandonnait ses deux protégés et levait son opposition à la sentence qui les avait frappés. Nicolas avait donc cause gagnée : sa fermeté et son énergie avaient eu raison de tous les obstacles. Il pouvait maintenant rentrer à Rome la tête haute et reprendre possession du palais de Latran : ses ennemis, privés de l'appui qui faisait leur seule force, étaient réduits à l'impuissance [4].

L'annonce de l'entrevue qui devait réunir le pape et l'empereur avait

---

1. J. E. 2886, Migne, t. CXIX, col. 1169.

2. *Ann. Bert.* 864, p. 68 ; *Lib. de imp. pot.*, Migne, t. CXXXIX, col. 55 ; Hincmari *Libellus expostulationis adversus Hincmarum Laudunensem episcopum*, ch. 28, Migne, t. CXXVI, coll. 612-613. — Faisons remarquer que ni le palais de Latran, ni l'église Saint-Pierre ne se trouvent sur les bords du Tibre.

3. *Ann. Bert.* 864, p. 68.

4. *Ann. Bert.* 864, p. 68. Le *Libellus de imp. pot.* ne présente pas les choses sous leur véritable jour (Migne, t. CXXXIX, col 55). Il semblerait, à le lire, que ce fut le pape qui fit des concessions. Il se garde d'ailleurs de dire pour quel motif l'empereur avait fait le voyage de Rome.

déjà éveillé les craintes des deux métropolitains, qui voyaient Louis faiblir. Mais ils n'avaient peut-être pas supposé que le triomphe de leur adversaire serait aussi complet. Grand dut être leur dépit, quand Louis leur signifia ses résolutions : ils devaient se soumettre à la sentence du pape et retourner en *Francia*. Leur chagrin et leur colère durent être d'autant plus vifs qu'ils s'étaient crus un peu auparavant plus sûrs de la victoire [1]. Du moment que l'empereur leur avait retiré son appui, tout espoir était perdu pour eux, et ils n'avaient plus qu'à reprendre le chemin de leur pays. C'est probablement ce qu'aurait fait Theutgaud, homme pacifique et résigné ; mais Gunther, âme vindicative et haineuse, voulut, avant de quitter Rome, se donner le plaisir de braver et d'insulter encore une fois le pape [2]. Nous avons analysé le mémoire où les deux archevêques exposaient leurs griefs contre leur juge. Ils résolurent d'en remettre un exemplaire à Nicolas. Comme ils ne pouvaient le faire eux-mêmes, la mission fut confiée au frère de Gunther, Hilduin, ce clerc que Lothaire avait nommé à l'évêché de Cambrai. Hilduin devait, si le pape refusait de le recevoir, aller déposer le factum sur le tombeau de saint Pierre. Comme c'était facile à prévoir, Nicolas ne donna pas audience à Hilduin. Alors celui-ci, accompagné des hommes qui formaient la suite de son frère, pénétra dans l'église Saint-Pierre, et, malgré les gardiens qui voulurent vainement s'y opposer, parvint jusqu'au tombeau du Prince des Apôtres, où il déposa le mémoire dont il était chargé. Il fallut à Hilduin et à sa suite livrer un nouveau combat pour sortir de la basilique ; ils arrivèrent enfin à se dégager et revinrent raconter à Gunther leur exploit [3]. Il ne semble pas que l'empereur, qui n'avait pas encore à ce moment quitté Rome [4], se soit occupé de cette affaire ; aucun châtiment ne frappa les profanateurs de la basilique.

Rien ne retenant plus maintenant Gunther et Theutgaud, ils se mirent en route pour la Lorraine. Arrivés à Rome au début d'octobre 863, condamnés à la fin du même mois, ils s'étaient rendus auprès de Louis II en décembre 863 ou en janvier 864 ; ils étaient de retour à Rome en février [5], et au commencement de mars ils en repartaient. Le pape les avait condamnés, l'empereur, d'abord décidé à les soutenir, les avait

---

1. Réginon, *Chronicon* 865, p. 83, parle de leurs espérances déçues.

2. La *Translatio S. Glodesindis*, ch. 28 (*SS.*, t. XXIV, p. 507, note), qui fait allusion à la protestation des archevêques, l'attribue au seul Gunther.

3. *Ann. Bert.* 864, pp. 68 et 70-71 ; J. E. 2886, Migne, t. CXIX, col. 1169 ; *Translatio S. Glodesindis*, ch. 28 (*SS.*, t. XXIV, p. 507, note).

4. Hincmar, *Ann. Bert.* 864, p. 71, ne mentionne qu'après la profanation de Saint-Pierre le départ de l'empereur, dont l'armée aurait commis dans Rome mille excès.

5. Deux diplômes de Louis II pour l'abbaye de Farfa sont datés, l'un de février, sans indication de jour, l'autre du 23 de ce mois (B. M. 1189, 1190) ; tous deux ont été rendus à Rome. D'autre part, l'empereur était arrivé à Ravenne avant la fête de Pâques, qui tombait cette année le 2 avril (*Ann. Bert.* 864, p. 71). D'après le *Codex Udalrici* (Jaffé, *Bibl. RR. GG.*, t. V, pp. 339-340), Louis II aurait pendant cinquante-deux jours tenu le pape assiégé dans Saint-Pierre. Ce *Codex* se réfère à une *Querimonia Romanorum* aujourd'hui perdue. Comme Gunther se trouvait à Cologne le Jeudi-Saint, 30 mars (*Ann. Bert.* 864, p. 71), il avait dû quitter Rome dans les premiers jours du mois au plus tard.

ensuite abandonnés. Quel espoir leur restait-il ? Pouvaient-ils compter que leurs collègues lorrains, que Lothaire lui-même montreraient plus de fermeté et auraient le courage de résister au pape ? D'un autre côté, les évêques étrangers, auxquels ils avaient adressé leur mémoire, et dont ils avaient réclamé le concours, allaient-ils répondre à leur appel ? Dans l'empire grec, où l'empereur et une partie de l'épiscopat étaient en lutte avec le pape, les deux métropolitains pouvaient compter sur des sympathies, toutes platoniques d'ailleurs, et qui ne se traduiraient pas par des actes : de ce côté il n'y avait rien à attendre. L'épiscopat italien ne pouvait se prononcer en faveur d'hommes qui avaient perdu l'appui de l'empereur, son souverain. Vu l'hostilité à leur égard de Charles le Chauve et d'Hincmar, Gunther et Theutgaud étaient assurés que les évêques français ne tenteraient rien en leur faveur ; c'est en effet ce qui arriva, et Hincmar, si jaloux des prérogatives des métropolitains, si ardent à les défendre contre le pape, quand il s'agissait des siennes, approuva la condamnation irrégulière que Nicolas avait prononcée contre les archevêques de Trèves et de Cologne : il fallait que la haine l'aveuglât bien fort[1] ! Sa joie fut moindre, lorsque le pouvoir du pape s'exerça à ses dépens dans des conditions différentes, il est vrai, mais de façon pourtant à mortifier son amour-propre et à léser ses droits de métropolitain. Restait l'Allemagne, sur laquelle comptaient Gunther et son collègue, comme le prouve leur lettre aux évêques lorrains[2]. Louis était l'allié de Lothaire ; son archichapelain Grimoald, le propre frère de Theutgaud[3], devait énergiquement intervenir en faveur de celui-ci et de Gunther auprès de son maître et des évêques allemands. Mais jusqu'où irait la bonne volonté de Louis et de son clergé ? L'attitude de Louis à Savonnières en 862 n'était pas de nature à inspirer une grande confiance en sa fermeté. En outre, le siège de Mayence venait d'être donné à un homme qui, sans être personnellement hostile à Gunther et à Theutgaud, approuvait leur condamnation, ou du moins n'était pas disposé à se révolter contre elle : Liutbert, élevé le 30 novembre 863[4] sur le siège le plus important de l'Allemagne, n'avait pas encore au début de son épiscopat la même influence que Grimoald, mais elle ne tarda pas à se développer, et c'est à elle très probablement qu'il faut attribuer la volte-face exécutée par Louis le Germanique dans sa politique extérieure vers la fin de l'année 864[5]. Quoi qu'il en soit, ni Louis ni ses évêques n'entendaient engager la lutte contre le Souverain Pontife ; l'envoi à Rome de l'évêque Salomon, de

---

1. Hincmar n'a pas un mot de blâme pour la déposition de ses deux collègues, il qualifie de diabolique leur mémoire de protestation, et dans l'*Opusculum adversus Hincmarum Laudunensem episcopum*, ch. 47 (Migne, t. CXXVI, col. 163), il parle de l'obstination irrévocable qui a fait exclure Gunther de l'Église.

2. *Ann. Bert.* 864, p. 68.

3. Voir ci-dessus, p. 154, n. 3.

4. *Ann. Fuld.* 863, p. 57. Son prédécesseur Charles, fils de Pépin Ier d'Aquitaine, était mort le 4 juin.

5. Nous reviendrons plus loin sur le rôle de Liutbert.

Constance, en est la meilleure preuve [1]. En Allemagne, à la cour du roi, on désapprouvait, à ce qu'il semble, la sévérité du pape, mais d'une façon timide [2]. Pourtant, il est juste de le reconnaître, le roi de Germanie et son haut clergé mirent de la persistance à réclamer auprès de Nicolas la restauration sur leurs sièges des deux métropolitains. A la veille de sa mort, le pape répondait encore à une demande de ce genre que lui avaient adressée les évêques allemands [3]. Donc, de ce côté, Gunther et Theutgaud pouvaient compter sur des sympathies un peu tièdes, sur une assistance limitée à une intercession en leur faveur auprès du Souverain Pontife ; quant à espérer un concours énergique pour combattre le pape, il n'y fallait pas songer [4].

D'ailleurs, il eût fallu que la résistance commençât par s'organiser en Lorraine même ; c'est de là qu'elle aurait dû partir, pour se propager dans les contrées voisines. Mais si Gunther et Theutgaud avaient cru souffler leur esprit de révolte à leur roi et à leurs collègues, ils furent vite détrompés. Du reste, se faisaient-ils de grandes illusions sur la fermeté de Lothaire ? Les conseils qu'ils donnent à leurs collègues de le réconforter, de l'empêcher de suivre les avis des uns et des autres, prouvent qu'ils connaissaient bien la faiblesse et la pusillanimité de ce prince [5].

C'est pendant l'hiver de 863-864, alors qu'il était dans le nord de son royaume occupé à combattre les Normands, que Lothaire reçut les lettres de Nicolas qui lui annonçaient la déposition de Gunther et de Theutgaud [6]. Cette nouvelle le jeta dans une grande perplexité, on peut le croire. Jamais pareil fait ne s'était produit, jamais un souverain n'avait eu à subir un pareil affront. Le roi était frappé dans la personne de ses archevêques, et moralement condamné par le pape. Nul doute que Nicolas, poursuivant ses avantages, n'exigeât bientôt du roi qu'il renonçât à Waldrade et reprît Theutberge : c'est probablement cette crainte qui touchait le plus Lothaire. Il dut en cette circonstance critique consulter ses évêques, et surtout ceux qui avaient été les auxiliaires de Gunther et de Theutgaud, Francon, Hatton, Advence enfin, qui, quelque temps après le concile de Metz, avait publié un mémoire destiné à justifier les décisions de cette assemblée ainsi que sa propre attitude. Nous l'avons analysé plus haut ; il est donc inutile d'y revenir [7]. La crainte et l'embarras des évêques n'étaient pas moindres que ceux du roi lui-même ; Nicolas les menaçait, s'ils ne faisaient leur soumission, de leur infliger le

1. *Vita Anskarii*, ch. 23, p. 49 ; Nicolai *Epistola ad Anskarium* (J. E. 2759).

2. C'est ce que semble indiquer la façon dont s'exprime l'annaliste officiel de Louis le Germanique, en reproduisant et la lettre par laquelle Nicolas annonçait et envoyait aux évêques allemands les actes du concile de Latran et le factum des métropolitains déposés : « Propterea partis utriusque scriptorum seriem his annalibus inserendam esse judicavi, discernendam rei veritatem lectoris arbitrio derelinquens. » (*Ann. Fuld.* 863, p. 58).

3. Lettre du 31 octobre 867, J. E. 2886. Nous y avons déjà fait de nombreux emprunts.

4. Voir Dümmler, t. II, pp. 79-81.

5. *Ann. Bert.* 863, p. 69.

6. Lotharii *Epistola ad Nicolaum*, Mansi, t. XV, col. 385 ; cf. *Ann. Bert.* 864, p. 67.

7. Voir ci-dessus, pp. 229-231.

sort de leurs métropolitains[1]. Si l'on ne décida pas la résistance, du moins ne prit-on pas aussitôt le parti de capituler ; on attendit les événements. Gunther et Theutgaud firent probablement connaître à leurs collègues la démarche qu'ils avaient faite auprès de l'empereur, l'accueil favorable qu'ils en avaient reçu et l'espoir où ils étaient de recouvrer leur dignité[2]. Lothaire et ses conseillers purent croire un moment que Nicolas allait être contraint de céder. Puis vinrent les mauvaises nouvelles : Louis II s'était arrangé avec le pape, et les métropolitains recevaient de lui l'ordre de retourner en *Francia*. A quel parti Lothaire et ses évêques allaient-ils se résoudre ? Tenir pour nulle et non avenue la sentence du pape, et rompre tout rapport avec lui ? Cette attitude eût été fort difficile à prendre, même de la part d'un prince plus énergique que Lothaire, en présence de la défection de Louis II, de la tiédeur de Louis le Germanique, et de l'hostilité certaine de Charles le Chauve. Pouvait-il compter que ses évêques le suivraient dans sa lutte contre Nicolas ? Ceux qui s'étaient compromis dans l'affaire du divorce, ne trouveraient pas, pour résister au pape, le courage qui leur avait manqué pour reprendre leur souverain et réprimer les écarts de sa conduite ; les autres, qui avaient désapprouvé le divorce de Lothaire, ne se soucieraient certainement pas de se mettre en révolte contre le Souverain Pontife pour une cause désespérée, qui, alors qu'elle semblait assurée du succès, n'avait pas obtenu leurs sympathies.

La seule chose que voulût vraiment Lothaire, c'était conserver Waldrade pour femme. Gunther et Theutgaud avaient réussi à la lui donner, mais ils ne pouvaient plus rien maintenant pour son service, c'étaient des instruments dont il eût été inutile et même dangereux de faire usage. Soutenir Gunther et Theutgaud, c'était risquer l'excommunication du pape, une révolte de ses sujets, peut-être l'intervention armée de Charles le Chauve. Mieux valait feindre la soumission aux ordres de Nicolas, tâcher de l'apaiser ; on gagnerait ainsi du temps, et les choses finiraient peut-être par s'arranger. Nous ne savons quels conseils donna Waldrade à Lothaire, mais il est vraisemblable qu'ils furent conçus dans l'esprit que nous venons d'indiquer : les deux métropolitains étaient encombrants et compromettants, il ne restait qu'à les jeter par-dessus bord.

Lothaire et ses évêques résolurent en conséquence d'obéir aux ordres de Nicolas. Theutgaud, échappant enfin à l'influence de Gunther, cédant peut-être aux avis de ses suffragants et du roi, se soumit à la sentence de déposition et s'abstint d'exercer les fonctions de sa charge[3]. Il n'en fut

---

1. *Concilium lateranense*, ch. 3 (*Ann. Bert.* 863, p. 65).

2. Les deux métropolitains, nous l'avons fait remarquer plus haut, ne parlaient pas de l'empereur dans leur lettre à l'épiscopat lorrain ; mais on peut supposer que plus tard ils mirent leurs collègues et Lothaire lui-même au courant de ce que faisait Louis II pour contraindre Nicolas à révoquer la sentence qui les avait frappés.

3. *Ann. Bert.* 864, p. 71 ; *Ann. Xant.* 865 (*SS.*, t. II, p. 231) ; Réginon, *Chronicon* 865, p. 84 ; Lotharii *Epistola ad Nicolaum* et Adventii *Epistola ad Nicolaum* (B. M. 1269, Mansi, t. XV, coll. 385 et 369).

pas de même de son collègue, qui s'opiniâtra dans sa résistance. Gunther se rendit à Cologne directement, et là, le Jeudi-Saint, 30 mars, il célébra la messe et consacra le saint chrême[1], sans tenir compte de sa déposition ni de la menace d'excommunication qu'avait formulée le pape à l'adresse de ceux qui mépriseraient sa décision[2]. Après cela, il alla trouver le roi, qui ne le reçut pas : Lothaire du moins s'en glorifie dans une lettre écrite au pape[3], mais il est possible que, s'il refusa à Gunther une audience officielle, il le vit en secret. Non content de ne pas le recevoir, Lothaire lui enleva, sur le conseil de ses évêques, l'administration du diocèse de Cologne[4].

Le pape, nous l'avons vu, avait écrit au roi pour lui défendre de faire élire des archevêques à Trèves et à Cologne sans le consulter; Nicolas désirait sans doute faire une enquête sur les candidats aux deux sièges avant leur consécration. Mais, sans se conformer aux ordres du pape, sans les violer non plus, Lothaire donna, malgré l'avis de ses évêques, l'archevêché de Cologne à son cousin germain Hugues, connu dans l'histoire sous le nom de Hugues l'Abbé[5]. Le père de Hugues était ce Conrad, frère de Judith, qui avait quitté le service de Charles le Chauve pour celui de Lothaire ; nous avons vu son rôle à l'assemblée de Savonnières[6]. Adelaïde, mère de Hugues, était la propre sœur d'Ermengarde, femme de Lothaire Ier[7]. Par son père, Hugues était cousin germain de Charles le Chauve, par sa mère, de Lothaire II et de ses frères. Conrad avait un autre fils, appelé Conrad comme lui. Ses deux fils l'avaient-ils accompagné en Lorraine ? Il semble qu'ils soient restés dans le royaume de Charles le Chauve plus longtemps que leur père ; la chose même est certaine pour Conrad le Jeune, car Charles le Chauve le qualifie de comte et de parent dans un diplôme du 2 décembre 863, où il confirme

---

1. *Ann. Bert.* 864, p. 71 ; *Ann. Xant.* 865 (*SS.*, t. II, p. 231) ; Réginon, *Chronicon* 865, p. 84 ; Lotharii *Ep*a, et Adventii *Ep*a (Mansi, t. XV, coll. 385 et 369) ; J. E. 2756 et 2886, Migne, t. CXIX, coll. 871-872 et 1169 ; *Epistola episcoporum in regno Ludovici constitutorum ad Adrianum* (Floss, *Papstwahl,* Urkunden, p. 97) ; *Translatio S. Glodesindis,* ch. 28 (*SS.*, t. XXIV, p. 507, note). Plus tard il conféra l'Esprit-Saint, ce qui signifie qu'il donna la confirmation (Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 493).

2. *Concilium lateranense,* ch. 5 (*Ann. Bert.* 863, pp. 65-66).

3. B. M. 1269 (Mansi, t. XV, col. 385).

4. *Ann. Bert.* 864, p. 71. D'après les *Ann. Xant.* 865 (*SS.*, t. II, p. 231), les évêques lorrains auraient excommunié Gunther, mais, malgré Dümmler, nous n'admettons pas comme vraie cette assertion.

5. D'après Hincmar, si Lothaire avait retiré, sur l'avis de ses évêques, l'archevêché de Cologne à Gunther, c'est de lui seul qu'il avait pris conseil pour mettre Hugues à la place du métropolitain déposé (*Ann. Bert.* 864, p. 71). Sur Hugues l'Abbé, voir les monographies de Kalckstein, *Abt Hugo* (*F. D. G.*, t. XIV, pp. 37-128) et de Bourgeois, *Hugues l'Abbé* (*Annales de la Faculté des lettres de Caen,* 1re année, pp. 61-72 et 97-130).

6. Voir plus haut, p. 208.

7. Les *Ann. Bert.* 864, p. 71, disent que Hugues était fils de la tante maternelle de Lothaire (II), et d'autre part nous savons par Heiric, *Miracula S. Germani Autissiodorensis,* liv. II, ch. 5 (Labbe, *Nova bibliotheca manuscriptorum librorum,* t. I, p. 558), que la mère de Hugues s'appelait Adelaide. Celle-ci était donc sœur d'Ermengarde et fille de Hugues, comte de Tours.

un échange fait entre l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre et Conrad, qui avait cédé plusieurs *villæ* dans le *pagus Autissiodorensis* dont il était comte[1]. Si Conrad avait encore à cette date le comté d'Auxerre, il devait le perdre bientôt après, car en 864 nous le trouvons installé dans l'ancien duché d'Hubert, dont Louis II lui avait donné le gouvernement[2]. Quant à Hugues, Charles le Chauve lui avait enlevé, le 25 juillet 861, l'abbaye de Saint-Bertin, pour la rendre à l'ancien abbé Adalard, fils d'Unroch, qui en avait été privé pour sa participation à la révolte de 858[3]; Hugues perdit sans doute vers la même époque l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre, car un diplôme souscrit le 14 septembre 861 par le roi de France en faveur de cette dernière abbaye ne mentionne aucun abbé[4]; un peu plus tard Saint-Germain fut donné à Lothaire, fils de Charles le Chauve[5].

Si les motifs qui avaient déterminé Conrad l'Ancien à se retirer auprès de Lothaire II ne nous sont pas connus, nous ne sommes pas plus avancé en ce qui concerne Hugues et Conrad le Jeune. La femme de ce dernier portant le nom de Waldrade, on a supposé qu'elle était parente de son homonyme, la maîtresse de Lothaire, et qu'elle avait déterminé son mari et son beau-frère à prendre le parti de ce prince et à désapprouver l'attitude de Charles le Chauve dans l'affaire du divorce; Hugues et son frère se seraient ainsi attiré la disgrâce du roi de France[6].

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, Conrad alla demander asile à Louis II, et Hugues à Lothaire II, qui avait auparavant accueilli son père. Hugues avait reçu la tonsure et le sous-diaconat; mais c'était uniquement par là qu'il était clerc, sa conduite et ses mœurs, au témoignage d'Hincmar, ne valant pas celles d'un laïc pieux[7]. Lothaire avait-il la prétention de faire de son cousin un véritable archevêque de Cologne? C'est peu probable; Hugues dut recevoir l'administration temporelle du diocèse, et la disposition d'une partie des biens de l'évêché[8]. Si Lothaire

---

1. B. 1707, *R. H. Fr.*, t. VIII, p. 589. On retrouve Conrad mentionné dans le diplôme de Charles le Chauve du 20 juin 864, et dans le privilège du concile de Pîtres, de la même époque à peu près, rendus tous deux en faveur de Saint-Germain d'Auxerre (*Cartulaire général de l'Yonne*, t. I, nos 45 et 46, pp. 86 et suiv.), mais cette mention, empruntée probablement ou au diplôme du 2 décembre 863, ou à la charte même de Conrad, ne prouve nullement que ce dernier fût encore, en juin 864, comte d'Auxerre. Ce qui est certain, c'est qu'en 865, septembre ou octobre, Charles le Chauve donna le comté dont cette ville était le chef-lieu à Robert le Fort (*Ann. Bert.* 865, p. 79).

2. Nous reparlerons de lui à propos de la mort d'Hubert.

3. *Ann. Blandin.* 861, Folcuin, *Gesta abbatum Sithiensium*, ch. 66 (*SS.*, t. V, p. 24, et t. XIII, p. 620).

4. B. 1697, *R. H. Fr.*, t. VIII, p. 569.

5. Le jeune prince est mentionné comme abbé le 2 décembre 863 (B. 1717, *R. H. Fr.*, t. VIII, p. 589).

6. Voir là-dessus Kalckstein, *Abt Hugo* (*F. D. G.*, t. XIV, p. 47).

7. *Ann. Bert.* 864, p. 71.

8. Hefele, *op. laud.*, t. IV, p. 279, estime que Hugues n'eut alors qu'une promesse, car, dès 864, Gunther apparaît comme administrateur temporel du diocese. Cette dernière assertion est fausse.

avait fait choix de Hugues, plutôt que d'un autre, ce n'était certainement pas pour se concilier la bienveillance de Charles le Chauve, puisque ce prince avait disgracié Hugues et son frère[1] ; il voulait être agréable à un proche parent et s'assurer les services d'un homme dont il appréciait les grandes qualités.

Toutefois, le résultat le plus visible de la résolution prise par Lothaire fut de porter au comble l'irritation de Gunther. S'il s'était compromis, s'il avait été condamné par le pape, c'était pour le service du roi, et, en récompense, Lothaire l'abandonnait, lui enlevait son archevêché ! C'en était trop, une pareille ingratitude méritait qu'on en tirât vengeance. Il commença par enlever du trésor de l'évêché tout ce qui s'y trouvait encore, ne voulant pas que son successeur en profitât. Mais cela ne satisfit pas l'âme ulcérée du métropolitain déposé. Il résolut de retourner à Rome et d'instruire le pape de tous les mensonges que Lothaire et lui avaient inventés dans l'affaire de Theutberge et de Waldrade. Mit-il son projet à exécution[2] ? Les *Annales Bertiniani* ne le disent pas formellement ; d'après les *Annales Fuldenses,* il serait allé à Rome, mais le pape aurait refusé de le recevoir[3]. La faveur dont nous le verrons jouir encore auprès de Lothaire prouve que, s'il fit le voyage de Rome, il ne s'y porta pas accusateur de son souverain.

Cependant le roi et les évêques compromis par leur participation au concile de Metz faisaient leur soumission à Nicolas, soumission incomplète et pleine de réticences de la part du roi, fidèle à ses habitudes de dissimulation et de mensonge. Il accepte, dit-il, la déposition canonique des deux métropolitains, encore qu'il ne leur eût pas ordonné de rien dire qui méritât une condamnation semblable. Il n'a pas reçu Gunther, ayant appris qu'il avait célébré la messe contrairement aux ordres du pape, il lui a fait remettre les lettres pontificales adressées aux évêques. Vient ensuite l'éloge de Theutgaud, qui s'est humblement soumis. En ce qui concerne Engeltrude, Lothaire décline toute responsabilité : quand il eut appris qu'elle avait été excommuniée, il enjoignit à Gunther, dans le diocèse de qui elle se trouvait, d'exercer son ministère à l'égard de la coupable, et il était d'avis qu'il fallait l'expulser du royaume. Les légats pontificaux ont ensuite examiné l'affaire d'Engeltrude, et Lothaire déclare ignorer ce qu'ils ont décidé. Prenant la défense des évêques suffragants de Trèves et de Cologne, il proteste qu'ils ne sont ni les complices des métropolitains condamnés par le pape, ni des fauteurs de vices : ils respectent au contraire les décrets pontificaux

---

1. D'après Gfrœrer, t. I, p. 370, Lothaire, se croyant trahi par Louis, aurait espéré par l'entremise de Hugues, partisan déclaré de Charles le Chauve, se réconcilier avec ce dernier. Il ajoute un peu plus loin, p. 396, que la lettre d'Advence au roi de France, le priant d'intervenir auprès du pape, est la preuve du rapprochement de ce prince avec son neveu. Kalckstein, *op. laud.*, p. 48, a réfuté les hypothèses hasardées de Gfrœrer.

Bourgeois, en mentionnant (*Hugues l'Abbé,* p. 98) la donation de Cologne à Hugues appelle cet archevêché un des sièges les plus importants de l'*Allemagne!*

2. *Ann. Bert.* 864, p. 71.

3. *Ann. Fuld.* 864, p. 63.

et suivent la vraie doctrine catholique. A la fin comme au début de sa lettre, le roi se plaint que Nicolas ait ouvert trop complaisamment ses oreilles aux accusations de ses ennemis, qui convoitent son royaume. Il est prêt d'ailleurs à répondre à ses détracteurs, et à faire le voyage de Rome, pour se justifier devant le Souverain Pontife. Il avait, prétend-il, donné toute sécurité à ses accusateurs pour venir au concile (de Metz), les légats peuvent en témoigner, et il était disposé, sans tenir compte de son titre de roi, à réparer ses torts, comme le dernier de ses sujets[1].

On le voit, dans cette lettre la vérité est fréquemment altérée, les assertions inexactes ou mensongères abondent : citons en particulier celles qui concernent Engeltrude, ou encore les accusateurs de Lothaire. Comment, d'autre part, le roi ose-t-il invoquer à l'appui de sa parole le témoignage de ces mêmes légats qu'il a corrompus, et dont la culpabilité, il ne peut l'ignorer, est bien connue du pape ? Lothaire se garde d'ailleurs d'apprendre à Nicolas qu'il a confié à Hugues l'administration du diocèse de Cologne. Enfin, on remarquera qu'il ne parle ni de Theutberge, ni de Waldrade. Nous ne possédons qu'un court fragment de la lettre qu'avait écrite le pape à Lothaire au sujet de ses deux femmes, mais nous savons par une lettre de Nicolas à Louis le Germanique, de mai 864, qu'il réclamait tout au moins le renvoi de Waldrade, et sans doute aussi la restitution à Theutberge de ses droits d'épouse et de reine[2]. Un peu auparavant, le 30 mars 864, il invitait Adon, archevêque de Vienne, devenu depuis un an le sujet de Lothaire, à employer auprès de son roi tous ses efforts pour le faire rentrer dans la voie de la justice[3] : cela signifie qu'Adon devra exhorter Lothaire à reprendre sa femme légitime. Cette voie, Lothaire n'était nullement disposé à la suivre, le silence de sa lettre au Souverain Pontife en est une preuve péremptoire, et il fallut de la part du pape de nouveaux efforts, une menace d'excommunication, pour amener le jeune roi à capituler.

Cette lettre de Lothaire, qui n'était pas de nature à satisfaire celui à qui elle était adressée, devait être portée à Rome par Ratold, évêque de Strasbourg[4].

Ce prélat et peut-être aussi ses collègues avaient déjà dû faire parvenir au pape les assurances de leur repentir ainsi que de leur complète soumission à ses ordres. Nous possédons en effet un fragment de la lettre que Ratold adressa à Nicolas ; à l'époque où il l'écrivit, il ignorait certainement que Lothaire l'enverrait à Rome, car du moment qu'il pouvait implorer son pardon de vive voix, sa lettre n'avait pas de raison d'être. Celle-ci est donc antérieure tout au moins à la décision prise par Lothaire

---

1. B. M. 1269, Mansi, t. XV, coll. 384-386. Cf. *Ann. Bert.* 864, p. 71. Le 21 mai, Lothaire se trouvait à Aix-la-Chapelle, où il fit un échange avec l'abbaye de Prüm (B. M. 1268, *MR. UB.*, t. I, n° 100). C'est le 21 mai que tombait la Pentecôte cette-année-là.

2. J. E. 2758, Migne, t. CXIX, col. 874.

3. J. E. 2755, Migne, t. CXIX, col. 870.

4. *Ann. Bert.* 864, p. 71.

de faire porter la sienne à Nicolas par l'évêque de Strasbourg. Ratold s'excuse de n'avoir pas expédié plus tôt son messager, mais il en a été empêché par le service du roi, par les attaques des païens et par les troubles que provoquent les mauvais chrétiens ; il réclame en sa faveur l'indulgence du pape[1]. Aucun autre des évêques compromis dans l'affaire du divorce n'alla lui-même à Rome, mais tous, sauf peut-être Hatton, envoyèrent à Nicolas des messagers chargés de lui remettre des lettres où ils lui exprimaient le regret qu'ils éprouvaient de leurs erreurs, et où ils protestaient de leur soumission à ses ordres[2].

Une seule de ces lettres, en dehors de celle de Ratold, nous a été conservée : elle est d'Advence, évêque de Metz, l'auteur du *Libellus apologeticus* dont nous avons déjà parlé. Advence, le plus mêlé peut-être, après les deux métropolitains, aux intrigues du concile de Metz, avait beaucoup à se faire pardonner, il le sentait bien ; aussi rédigea-t-il sa lettre en conséquence. Après des éloges hyperboliques et des protestations de dévouement adressés au pape, Advence déclare que, sans la goutte dont il souffre, il serait en personne allé à Rome. Il ne compte plus au nombre des prêtres Theutgaud, qui s'est d'ailleurs soumis humblement à sa déposition, et n'a exercé aucune des fonctions sacerdotales. Il ne considère plus Gunther comme un évêque, et il a cessé tout rapport avec lui, parce que, malgré la défense du pape, Gunther a repris l'exercice de son ministère. Pour justifier son attitude au concile, Advence déclare qu'il n'a fait que suivre le mouvement, obéir aux métropolitains. Il n'est pour rien dans l'absolution accordée à Engeltrude. Il n'est pas le complice des excommuniés ni des séditieux, et il marche d'accord avec le chef de l'Église. Il a conseillé à ses collègues de se soumettre, et ceux-ci sont décidés à le faire. Si Advence n'a pas attendu le départ du messager qui doit se rendre à Rome au nom de tous les évêques, mais a fait prendre les devants à son envoyé spécial, c'est qu'il approche du terme de sa vie. En terminant, il implore la clémence du pape[3].

Comme si cette lettre si humble, si adroite, ne devait pas suffire à

---

1. Voir cette lettre dans Baronius, t. XV, p. 3, col. 2. Le prélat avait pris part à une expédition militaire, sans aucun doute contre les Normands.

2. *Ann. Bert.* 864, p. 71 ; Adventii *Epistola ad Nicolaum,* Mansi, t. XV, col. 370. D'après cette lettre, les évêques s'étaient concertés entre eux, et ils avaient peut-être arrêté les termes dans lesquels ils rédigeraient leur soumission. Dans une lettre écrite le 25 janvier 867 aux évêques lorrains pour leur reprocher de n'avoir pas publié l'excommunication de Waldrade, Nicolas parle de ceux qui ont refusé de solliciter leur pardon, et, à la fin, il spécifie que Hatton devra lui adresser par un de ses clercs la lettre contenant la justification de sa conduite (J. E. 2871, Migne, t. CXIX, coll. 1140 et 1142). Hatton se serait-il abstenu en 864 de faire sa soumission au Souverain Pontife ? Un document paraît confirmer cette hypothèse, c'est une lettre de Nicolas Ier, en faveur de l'abbaye de Tholey, adressée à l'évêque Hatton en 865, et dont le regeste a été reconstitué par Sauerland à l'aide de la *Metropolis ecclesiæ Trevirensis* (t. II, p. 530), et d'une note manuscrite laissée par Brower. Voici la phrase qui confirme notre hypothèse : « Admonet Hattonem ut in causa divortii Lotharii regis citius redeat ad Nicolai obsequium. » (*Jahrb. G. L. G.,* Ve année, 1er fascicule, p. 255). Cf. Dümmler, t. II, p. 78, n. 6.

3. Mansi, t. XV, coll. 368-371. Le prêtre qui porta au pape la lettre d'Advence s'appelait Thierry (J. E. 2768, Migne, t. CXIX, col. 887).

calmer la colère de Nicolas, l'évêque de Metz jugea prudent de recourir aux bons offices d'un puissant intercesseur, qui n'était autre que Charles le Chauve lui-même, l'ennemi de Lothaire. Le roi de France, à qui Advence avait député un des sujets de ce prince [1], le moine Betton, lui rendit le service qu'il demandait. Nous avons la lettre que Charles adressa au Souverain Pontife, pour le prier d'être indulgent à l'égard d'Advence ; il invoquait l'illustration passée du siège de Metz et le repentir du prélat, qui n'avait péché que par imprudence [2]. Pour justifier son intervention en faveur de l'auteur du *Libellus apologeticus,* Charles le Chauve déclarait qu'il voyait en lui un ami et un fidèle ; Advence en effet avait été élevé dans l'intimité de Drogon, son prédécesseur, oncle du roi de France [3]. Malgré cette explication, la démarche d'Advence auprès de Charles, et le bon accueil qu'elle reçoit de ce prince paraissent bien suspects ; et quand on songe que Charles était alors l'ennemi de son neveu, quand on se reporte au rôle joué en 869 par l'évêque de Metz, à la part qu'il prit au couronnement de Charles le Chauve comme roi de Lorraine, on est tenté de se demander si, du vivant même de Lothaire, Advence n'entretenait pas des intelligences avec le roi de France, s'il ne jouait pas en quelque sorte le rôle d'agent provocateur. Même en écartant cette hypothèse, la conduite d'Advence était coupable, tout au moins imprudente [4]. Il devenait l'obligé de Charles, tombait sous la dépendance d'un prince qui était l'adversaire de Lothaire, et qui pouvait à un moment donné réclamer d'Advence, en retour de son intercession auprès de Nicolas, des services contraires à la fidélité que le prélat devait à son maître. Si nous ne sommes pas certain de la trahison d'Advence, nous devons voir en lui un intrigant dépourvu de scrupules, qui cherche à avoir un pied dans tous les camps, et qui change de parti et d'opinion au gré de ses intérêts.

Nous n'avons pas la lettre de Francon, évêque de Liège, au Souverain Pontife, mais la réponse de Nicolas, qui nous a été conservée, permet de croire que Francon disait à peu près les mêmes choses que son collègue [5].

---

1. Karoli *Epistola ad Nicolaum* (Mansi, t. XV, col. 371). Ce Betton serait-il l'abbé de Gorze, dont nous avons parlé plus haut ?

2. Mansi, t. XV, coll. 371-372.

3. Mansi, t. XV, col. 371.

4. Gfrœrer, nous l'avons vu, conclut de cette lettre qu'un rapprochement s'était opéré entre Lothaire et Charles le Chauve ; car sans cela, dit-il, Advence n'aurait pas osé invoquer l'appui du roi de France, ou, s'il l'avait fait, son maître l'aurait puni de cette démarche, ce qui n'arriva pas. — Il est probable que l'évêque de Metz ne mit pas Lothaire au courant de ce qu'il avait fait.

5. Voir la lettre de Nicolas à Francon, J. E. 2767, Migne, t. CXIX, coll. 885-887. D'après les *Annales Lobienses* 870 (*SS.*, t, XIII, p. 232), Francon aurait envoyé à Rome, pour justifier sa conduite dans l'affaire du divorce, Béricon, clerc de l'église de Liège, et Thietère, moine de Lobbes. En outre, il aurait fait demander au pape de consacrer évêques Béricon et Thietère, pour qu'ils pussent le suppléer ; il ne pouvait plus en effet remplir son ministère, ayant porté les armes contre les Normands. — Francon a, il est vrai, combattu les pirates du Nord, mais ce n'est que beaucoup plus tard, en 881-882 par exemple. Les *Annales Lobienses* ont donc réuni à tort deux choses différentes et séparées par un long intervalle de temps.

Les renseignements nous manquent sur la mission de Ratold, et nous ne savons quel accueil lui fit le Souverain Pontife. Il est probable que ce dernier répondit à la lettre de Lothaire, mais cette réponse est perdue. Par contre, celles qu'il adressa aux évêques Advence et Francon nous sont parvenues. Le pape pardonne aux deux prélats, tout en leur reprochant, non d'avoir voulu le mal, mais de l'avoir laissé faire. On doit obéir au roi, à la condition cependant que ses ordres soient justes, être soumis au métropolitain, mais tout en sauvegardant les droits du pape. Celui-ci invite Advence, et plus particulièrement Francon, à user de leur influence sur Lothaire, pour le décider à quitter sa concubine et à reprendre sa femme légitime. Nicolas déclarait aux deux prélats que leur soumission lui avait été d'autant plus agréable, qu'il l'attendait moins [1]. Le repentir que témoigne Advence lui vaut son pardon, qu'il aurait d'ailleurs obtenu, puisqu'il est à l'article de la mort [2]. Nous savons en outre par les Annales d'Hincmar que tous les autres évêques lorrains compromis dans l'affaire du divorce bénéficièrent de l'indulgence du pape [3]. Si Nicolas, fidèle à sa promesse, se montrait miséricordieux à l'égard des complices de Gunther et de Theutgaud qui avaient fait amende honorable, par contre il maintenait la sentence de déposition qu'il avait prononcée contre les deux métropolitains ; sa décision fut notifiée aux archevêques et évêques des Gaules, de la Belgique et des Germanies [4]. Il est à remarquer pourtant que dans ses lettres à Advence et à Francon, Nicolas laissait entrevoir qu'il réservait à Theutgaud un traitement plus favorable qu'à son collègue, qui s'était opiniâtré dans sa rébellion [5].

Toutefois, ce n'était pas lui qui devait prononcer en dernier ressort sur cette affaire, non plus que sur deux autres de même importance. Peut-être Nicolas, sans vouloir en faire l'aveu, jugeait-il que la déposition de Gunther et de Theutgaud était quelque peu irrégulière ; il convenait donc

---

1. J. E. 2767 et 2768 (Migne, t. CXIX, coll. 885-889). La surprise qu'a causée au pape la soumission d'Advence et de Francon prouve que tous deux étaient parmi les plus compromis dans l'affaire du divorce.

2. J. E. 2768, Migne, t. CXIX, col. 887. Tout agonisant qu'il était, Advence devait vivre encore onze années. C'est seulement en 875 qu'il mourut.

3. *Ann. Bert.* 864, p. 73.

4. J. E. 2764 et 2766 (Migne, t. CXIX, coll. 881-883 et *Ann. Bert.* 864, p. 73). J. E. 2764 est adressé à Rodolphe, archevêque de Bourges. Sdralek, *De S. Nicolai codicibus*, pp. 36-38, rattache à la lettre 2766, qui avait pour destinataires les évêques de Gaule, de Belgique et de Germanie, deux fragments tirés de la *Collectio trium partium*. L'un d'eux est trop vague pour que l'on puisse se prononcer, mais l'autre, celui où Nicolas dit que les métropolitains déposés ont conservé le droit d'entrer dans les églises et de recevoir la communion laïque, a été écrit à une époque où le pape ignorait la désobéissance de Gunther. Il est vrai que nous ignorons aussi bien l'époque exacte à laquelle cette dernière nouvelle parvint à Rome que celle de la rédaction de J. E. 2766. Mais dans la lettre à Louis le Germanique de mai 864, Nicolas dit qu'il a appris que Gunther a exercé le ministère épiscopal malgré la défense qu'il en avait reçue (J. E. 2758, Migne, t. CXIX, col. 874). Qui lui avait appris le premier la désobéissance de Gunther ? L'évêque de Constance ou Lothaire II lui-même ? Jaffé-Ewald mentionne l'opinion de Sdralek, mais sans se prononcer.

5. J. E. 2767 et 2768 (Migne, t. CXIX, coll. 886 et 889).

de la faire confirmer par un concile général. Il y avait justement deux autres questions très graves, dont l'une était étroitement liée à celle des métropolitains, auxquelles il fallait apporter une solution sans plus tarder, vu le trouble et le scandale qu'elles avaient provoqués dans l'Église et dans la société laïque : nous avons nommé l'affaire du divorce de Lothaire II et celle du patriarcat de Constantinople. L'une et l'autre seraient également soumises à l'examen du concile [1], qui de cette façon n'aurait pas l'air d'être réuni uniquement pour s'occuper de Gunther et de Theutgaud. Nicolas espérait sans aucun doute que le concile suivrait docilement ses avis et se contenterait d'enregistrer ses propres décisions. Nous savons par une lettre écrite à Rodolphe, archevêque de Bourges, que le concile devait se réunir à Rome le 1er novembre 864 [2], mais nous ne pouvons pas dire quelle devait en être exactement la composition. Toutefois, en rapprochant des instructions que le pape avait envoyées à Rodolphe les ordres qu'il donna plus tard en vue du concile qu'il voulait réunir en mai 865, on est amené à croire qu'il avait enjoint à tous les métropolitains de l'empire franc de venir eux-mêmes à l'assemblée de novembre 864, ou de s'y faire représenter par deux de leurs suffragants.

Les évêques ne pouvaient aller au concile sans l'autorisation de leurs souverains. Il est vraisemblable que ceux-ci s'émurent des projets de Nicolas. La déposition de Gunther et de Theutgaud avait déjà été de la part du pape un empiétement sur les droits des rois et des métropolitains. Cette fois il se proposait de juger un souverain : c'était la subordination de l'État à l'Église. Une telle prétention ne pouvait être favorablement accueillie ni par Lothaire, ni par Louis II, ni par Louis le Germanique, ni même par Charles le Chauve. Ils ne répondirent pas au pape qu'il outrepassait la limite de ses prérogatives, mais ils firent en sorte, sans peut-être qu'il y ait eu entre eux entente préalable, de faire échouer le concile, en n'y envoyant pas leurs évêques [3]. Il semble pourtant qu'un concile se soit réuni à Rome, en novembre 864 ; mais, composé uniquement de prélats italiens, il n'avait plus le caractère d'un concile général, et n'était pas compétent pour connaître de l'affaire de Lothaire. Radoald, le légat qui à deux reprises avait trahi la confiance du pape, fut déposé et excommunié [4]. Gunther et Theutgaud, qu'ils eussent été ou non convoqués, s'étaient rendus à Rome, mais le concile n'examina pas leur affaire. Le pape refusa de modifier la sentence dont ils les avait frappés, et peut-être même de les voir [5].

---

1. *Ann. Bert.* 864, p. 73.

2. J. E. 2764, Migne, t. CXIX, col. 883. La deuxième lettre d'Advence au pape, nous le démontrerons plus loin, se rapporte, non à ce concile, mais à un autre qui devait se tenir en mai.

3. Voir les réflexions de Hauck, *KG. D.*, t. II, p. 511, et de Dümmler, t. II, p. 100.

4. J. E. 2821, Migne, t. CXIX, coll. 856-857. Voir Jaffé-Ewald, *Reg. pont. rom.*, t. I, p. 355, et Dümmler, t. II, p. 101 et n. 1.

5. *Ann. Bert.* 864, p. 74 ; *Ann. Fuld.* 864, p. 63. L'*Appendix* des *Annales Fuldenses* (*ibid.*) est seul à mentionner la réception de Gunther par le pape.

Pourtant, ils ne se découragèrent pas, et ils cherchèrent à tirer parti de la bienveillance que leur montraient alors l'empereur et l'impératrice, ainsi que des bonnes dispositions dont étaient animés à leur endroit les évêques de Lombardie. Louis II sollicita probablement le pape en faveur des métropolitains déposés ; il fit en outre intervenir son clergé. En février 865 il se tint sur son ordre à Pavie un concile, auquel prirent part des prélats italiens et provençaux, au nombre desquels Tadon de Milan, Roland d'Arles et Arpennus d'Embrun. Gunther se présenta devant ce concile, dont il implora l'appui en pleurant. Il était venu de Rome, prétendait-il, avec la permission et sur le conseil du pape, qui voulait lui témoigner sa bienveillance ainsi qu'à Theutgaud. Le concile décida d'intervenir en faveur des deux prélats condamnés, et il écrivit au pape pour le prier de leur pardonner[1].

Non content de l'intercession de Louis II, des évêques italiens et provençaux, Gunther essaya d'intéresser à sa cause les prélats français et allemands. Il écrivit à Hincmar, son ancien ennemi, pour lui demander de s'employer avec ses collègues à sa restauration ; le pape, ajoutait-il, était disposé à révoquer la sentence dont il avait frappé les archevêques de Trèves et de Cologne[2].

Si Gunther avait changé de ton, si son ancienne arrogance était tombée, pour faire place à une humilité rendue nécessaire par les circonstances, il n'avait pas renoncé à ses habitudes de mensonge. Ses allégations au concile et à Hincmar sur les sentiments de Nicolas à son égard n'avaient pas le moindre fondement, comme le prouve une lettre du pape à l'archevêque Adon de Vienne. Celui-ci avait demandé à Nicolas s'il était vrai qu'il fût disposé à réintégrer Gunther et Theutgaud dans leur dignité ; le pape répondit qu'il n'y songeait pas[3]. C'étaient évidemment les lettres et les discours de Gunther qui avaient propagé ce bruit.

Louis II était donc revenu à des sentiments favorables vis-à-vis des deux métropolitains, dont il avait un an auparavant renoncé à défendre la

---

1. Voir les actes de ce concile et la lettre synodale à Nicolas dans Mansi, t. XV, coll. 759 et suiv., et dans Hartzheim, *Concilia Germaniæ,* t. II, pp. 327 et suiv. Hefele, *op. laud.,* t. IV, p. 306, a mis en doute l'authencité des actes qui nous sont parvenus, mais c'est parce qu'il y joint un discours, qui en réalité a été prononcé dans un synode tenu à Rome en 869. Dümmler, t. II, p. 139 et n. 2, a réfuté l'opinion de Hefele ; il place en carême 865 la réunion du concile qui aurait coïncidé avec une assemblée générale présidée par l'empereur. Mühlbacher, *Reg. Kar.,* p. 456, partage l'avis de Dümmler. Le capitulaire édicté par Louis II à ce moment est du 4 février (B. M. 1195).

2. Voir cette lettre dans Hartzheim, *op. laud.,* t. II, p. 332. A la suite de celle-ci vient une note adressée à un destinataire inconnu, que Gunther invite à faire prendre des copies du cahier qu'il lui envoie (il s'agit probablement des actes et de la lettre au pape du concile de Pavie). Des exemplaires devaient en être adressés à Liutbert, archevêque de Mayence, aux autres évêques, ainsi qu'à Willibert (le futur archevêque) et à d'autres clercs de l'église de Cologne. Ceux-ci feront exécuter de nouvelles copies (Hartzheim, *op. laud.,* t. II, p. 333 ; Hartzheim dit à tort, p. 332, que la note est adressée à Willibert). Le clergé de Cologne écrivit à Adon en faveur de Gunther (Hugues de Flavigny, *Chronicon,* liv. I, *SS.,* t. VIII, p. 354). Hugues parle aussi de lettres écrites dans le même sens à l'archevêque de Vienne, ainsi qu'au pape par Remi, archevêque de Lyon.

3. J. E. 2790, Migne, t. CXIX, col. 917.

cause. Son alliance avec Lothaire, qu'on aurait pu croire compromise, était redevenue plus solide que jamais, depuis qu'il avait eu avec lui une nouvelle entrevue. Un peu après l'envoi à Rome de Ratold, Lothaire s'était en effet mis en route, pour aller au-devant de son frère. Il devait être peu satisfait de la conduite de Louis, qui, au lieu de soutenir énergiquement Gunther et Theutgaud, avait eu la faiblesse de les abandonner. Mais Lothaire avait un trop grand besoin de l'empereur pour que sa mauvaise humeur l'amenât à se brouiller avec lui. Il est très probable que l'entrevue fut demandée par le jeune roi, qui désirait s'assurer le concours dévoué de Louis, soit pour intervenir auprès du pape, soit pour résister à Charles le Chauve en cas d'attaque de ce prince. Lothaire voulait sans doute faire rendre à Gunther et à Theutgaud leurs archevêchés, surtout il tenait à ne pas être séparé de Waldrade : à Louis le soin d'amener Nicolas à modifier son attitude. D'autre part, le spectacle de l'entente qui régnait entre les deux frères ferait sans doute réfléchir leur oncle de France et l'empêcherait d'attaquer Lothaire. Ce ne sont là toutefois que des hypothèses, car Hincmar, qui relate l'entrevue de Louis II et de Lothaire, ne dit rien des vues qu'ils échangèrent, ni des décisions qu'ils prirent[1]. Nous savons que les deux princes se rencontrèrent à Orbe, où avait eu lieu huit ans auparavant le règlement de la succession de Lothaire Ier, mais aucun document ne nous fait connaître la date de l'entrevue. Celle-ci est racontée dans les *Annales Bertiniani*[2] longtemps avant l'assemblée générale que Charles le Chauve tint à Pîtres, dans le courant de juin. D'autre part, un diplôme de Lothaire pour l'abbaye de Prüm nous apprend que le roi était à Aix-la-Chapelle le 21 mai. Si Hincmar a suivi dans ses Annales l'ordre chronologique, vu le grand nombre de faits qui s'intercalent entre l'entrevue d'Orbe et l'assemblée de Pîtres, ouverte le 1er juin, Lothaire n'a pu aller à Orbe après le 21 mai. Ce voyage serait donc plutôt à placer antérieurement à cette dernière date, dans la première quinzaine de mai par exemple[3].

Est-ce à l'entrevue d'Orbe que Louis II, à l'instigation de son frère, aurait pris le parti de fermer l'accès de l'Italie à Robert, évêque du Mans, que Charles le Chauve avait chargé de conduire à Rome Rothade, évêque de Soissons ? Rothade, déposé par un concile des évêques de la province de Reims, en avait appelé au pape et, après bien des hésitations, on se décidait enfin à lui permettre de se rendre en Italie sous la conduite de l'évêque du Mans. Vers la fin de 862 ou plutôt au début de 863, et probablement lors de l'entrevue qui réunit au printemps de 863 Louis II et Lothaire, plusieurs métropolitains des deux frères et du jeune Charles, mort récem-

1. *Ann. Bert.* 864, p. 71. Lothaire passa par Gondreville et Remiremont.

2. B. M. 1268. Nous avons déjà parlé de ce diplôme.

3. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 493, sans faire attention que dans les *Ann. Bert.* la mention de l'entrevue vient longtemps avant celle de l'assemblée de Pîtres, place le voyage de Lothaire à Orbe après l'envoi à Rome de Ratold, qui serait lui-même postérieur au 21 mai. Dümmler, t. II. p. 78, n. 7, croit que la rencontre des deux frères eut lieu au début de l'été.

ment, avaient invité leurs collègues de Germanie à intervenir en faveur de Rothade, qu'Hincmar avait fait déposer, mais qui en avait appelé au pape[1] : c'étaient Gunther, Theutgaud, Arduic, Roland d'Arles et Tadon de Milan. Comme nous l'avons dit plus haut, la mention de Roland et de Tadon en tête de cette lettre est une preuve que celle-ci a été écrite durant la conférence où l'empereur et son frère s'entendirent sur le partage de la Provence ; on ne voit pas à cette époque d'autre circonstance où les archevêques de Milan et d'Arles aient pu se rencontrer avec leurs collègues de Trèves, de Cologne et de Besançon. Vraisemblablement, l'initiative de cette lettre, où il était insinué qu'Hincmar avait conçu quelque jalousie de la sainteté de Rothade, revenait à Gunther, qui saisissait avec joie une occasion d'intervenir dans les affaires religieuses de la province de Reims, et d'être désagréable à Hincmar. Cette lettre ne produisit, à ce qu'il semble, aucun résultat. Mais enfin Rothade, ne fût-ce que parce qu'il avait encouru la haine et la persécution d'Hincmar, pouvait compter sur les sympathies de ceux qui en voulaient à son métropolitain.

Outre Robert, évêque du Mans, Rothade avait avec lui les délégués des prélats qui l'avaient jugé ; ces délégués étaient chargés de remettre au pape les actes du synode[2]. L'intention de Robert et de ceux qui l'accompagnaient était, à ce qu'il semble, de gagner l'Italie par la voie romaine qui, partant de Reims, passait par Châlons, Troyes, Langres, Besançon, Orbe, Lausanne, Saint-Maurice et le grand Saint-Bernard. Une fois sur la rive gauche de la Saône, ils se trouvaient dans les États de Lothaire. Ils arrivèrent sans encombre jusqu'à Besançon, peut-être même poussèrent-ils jusqu'à la frontière qui séparait le royaume de Lothaire de celui de l'empereur ; on se rappelle que depuis 859 cette frontière était formée à peu près par la chaîne bordière orientale du Jura[3]. Robert et sa suite furent-ils réellement arrêtés par les gens de Louis II, qui aurait ordonné de ne pas les laisser pousser plus avant ? C'est la version que donne Hincmar dans ses Annales[4]. Mais Nicolas, écrivant à Charles le Chauve et à l'archevêque de Reims, présente autrement les faits, d'après la lettre que lui adressèrent les délégués du roi et du synode pour s'excuser de n'être pas allés jusqu'à Rome : ceux-ci avaient simplement entendu dire que l'entrée de l'Italie leur était interdite comme à des ennemis et qu'ils ne devaient pas compter sur l'escorte dont ils avaient besoin pour accomplir le trajet[5]. Ainsi donc, c'est sur un simple bruit, dont ils ne vérifient pas le bien-fondé, que, d'après leur propre témoignage, ils interrompent leur voyage. Cette seconde version nous paraît préférable à l'autre. On

---

1. Mansi, t. XV, coll. 645-648. Voir ci-dessus, p. 224, n. 2.

2. *Ann. Bert.* 864, pp. 71-72. Cf. lettres du pape à Charles le Chauve et à Hincmar, de janvier (?) 865 (J. E. 2783, 2784, Migne, t. CXIX, coll. 894 et 898).

3. Voir ci-dessus, p. 134.

4. *Ann. Bert.* 864, p. 72.

5. J. E. 2873, 2874 (Migne, t. CXIX, coll. 894 et 898).

ne voit pas pour quel motif l'empereur aurait empêché Robert et les envoyés du synode d'aller à Rome ; on comprend bien mieux que ces derniers aient cherché un prétexte pour s'épargner un voyage long et pénible, et l'humiliation d'assister à la réhabilitation probable de Rothade[1]. Ils retournèrent en France, après avoir écrit au pape pour se justifier de ne pas aller à Rome. Rothade, qui se disait malade, resta à Besançon, d'où il ne tarda pas d'ailleurs à repartir pour continuer son voyage. Faisant un grand détour, il passa par Coire, ville qui appartenait à Louis le Germanique, franchit les Alpes et alla demander à Louis II de lui fournir les moyens de gagner Rome. Les évêques lorrains et allemands avaient donné à Rothade pour l'empereur des lettres de recommandation[2]. L'évêque déposé de Soissons arriva sans encombre jusqu'au pape, qui revisa son procès, cassa la décision du synode français et ordonna la restauration de Rothade sur son siège[3].

Il peut sembler singulier que le prélat n'ait pas suivi, pour se rendre en Italie, la route la plus directe, celle qui passait par Orbe, Lausanne et Saint-Maurice. Le seul motif qui puisse expliquer cette décision, en apparence bizarre, est la crainte d'Hubert, qui se maintenait toujours dans la haute vallée du Rhône. Dès 860 il avait trouvé un asile dans les États de Charles le Chauve, où sa sœur ne tardait pas à le rejoindre ; en 862 même ce prince lui avait donné l'importante abbaye Saint-Martin de Tours[4]. Hubert toutefois n'abandonnait pas son ancien duché, et nous savons qu'en septembre-octobre 862 il se trouvait à Saint-Maurice. Ainsi, l'empereur, maître du pays depuis 859, n'avait pas été jusqu'alors plus heureux que Lothaire dans la lutte contre le frère de Theutberge. Il est vrai que, retenu en Italie par les Sarrasins, il n'avait pas le loisir de venir en personne guerroyer dans la vallée du Rhône. Bref, jusqu'en 864 Hubert resta insaisissable. Mais en cette année les choses allaient prendre une autre tournure.

Nous avons parlé plus haut de l'entrevue que Louis II et Lothaire eurent à Orbe en mai 864. Ils est très probable qu'ils s'occupèrent d'Hubert et de l'insuccès des tentatives faites jusqu'alors contre le rebelle. Il fallait en finir avec lui, et pour cela, trouver un homme capable de le détruire. Le choix de Louis II tomba sur Conrad le Jeune, l'ancien comte d'Auxerre. Nous avons vu que successivement son père Conrad, puis son frère Hugues avaient cherché un asile auprès de Lothaire, qui avait donné au second l'archevêché de Cologne. Peut-être le jeune Conrad s'était-il

---

1. Nous nous sommes rangé à l'opinion de Schrœrs, *op. laud.*, p. 257, n. 72, et de Büchting, *Die Glaubwürdigkeit Hinkmars*, pp. 9-10. Ils se trompent cependant en avançant que c'est Hincmar lui-même qui avait donné la seconde version en écrivant au pape ; elle provient de Robert et de ceux qui accompagnaient Rothade. Noorden, *op. laud.*, p. 197, accepte le dire des *Ann. Bert.* ; quant à Dümmler, t. II, p. 93, n. 2, il ne se prononce pas.

2. *Ann. Bert.* 864, p. 72.

3. Voir J. E. 2782-2786. Sur l'affaire de Rothade consulter Schrœrs, *op. laud.*, pp. 237 et suiv., et Dümmler, t. II, pp. 88 et suiv.

4. Se reporter aux pages 171, 181 et 191.

tout d'abord, à l'exemple de son père et de son frère, retiré dans les États de Lothaire II. Il aurait accompagné ce prince à l'entrevue d'Orbe, et l'empereur ainsi que son frère seraient tombés d'accord pour confier à leur cousin la mission difficile de traquer Hubert et de le tuer. Conrad reçut donc le gouvernement de la région comprise entre le Jura et les Alpes[1], qui avait constitué autrefois le duché confié à Hubert. Celui-ci se partageait entre la France et la Bourgogne ; il s'agissait de le saisir au moment où il entrerait dans ce dernier pays, ou lorsqu'il en sortirait, et avant qu'il pût se réfugier soit dans la montagne, soit dans le royaume de Charles le Chauve. Ce fut certainement dans ces conditions, à son arrivée, ou à son départ, qu'Hubert rencontra Conrad près du *castrum* d'Orbe[2]. Un combat s'engagea, Hubert y trouva la mort.

Si Louis II put être content de voir disparaître un ennemi qui usurpait une partie de son domaine, la joie de Lothaire dut être encore plus vive ; il était enfin délivré de l'homme néfaste qui avait empoisonné son existence, en lui faisant épouser sa sœur. Malheureusement Theutberge, qui avait suivi Hubert en Bourgogne, qui peut-être se trouvait avec lui au moment où il fut tué, trouva le moyen de s'échapper et de regagner les États de Charles le Chauve[3]. Ce prince lui donna l'abbaye d'Avenay au diocèse de Reims pour sa subsistance[4]. La fin d'Hubert ne terminait rien, celle de sa sœur eût tout simplifié. Conrad, l'heureux vainqueur d'Hubert, reçut une partie des dépouilles du défunt, en particulier l'abbaye Saint-Maurice[5]. Son fils Rodolphe devait lui succéder à la fois comme abbé laïc

---

1. C'est Folcuin, *Gesta abbatum Lobiensium,* ch. 12 (*SS.,* t. IV, p. 60), qui qualifie Conrad de « Raeticarum vel Jurensium partium dux ». Mais ce témoignage est indirectement confirmé par d'autres sources. D'une part, les *Ann. Bert.* 864, p. 74, disent qu'Hubert fut tué par des fidèles de l'empereur ; d'autre part, Réginon, *Chronicon* 866, p. 91, nomme expressément Conrad comme le meurtrier du frère de Theutberge, et les *Ann. Xant.* 866 attribuent la mort de ce dernier aux fils de Conrad, frère de l'impératrice Judith. Enfin André de Bergame, *Historia,* ch. 9 (*SS. RR. LL.,* pp. 226-227), dit formellement que l'empereur envoya contre Hubert Conrad avec quelques autres de ses fidèles. On ne peut donc conserver à cet égard aucun doute : Conrad le Jeune était au service de Louis II. Gingins-la-Sarra, qui croit que Lothaire garda en son pouvoir la Bourgogne Transjurane jusqu'à sa mort (voir ci-dessus, p. 134, n. 5), fait diriger par ce prince l'expédition dont Conrad était le chef (*Mémoires,* etc., t. I, pp. 32-33).

2. Voir les textes relatifs au combat d'Orbe à la note précédente ; c'est la date indiquée par les *Ann. Bert.* qui est la bonne. D'après les *Gesta abbatum Lobiensium,* Hubert aurait eu la langue traversée d'un coup de lance, et l'auteur croit que c'est en punition des blasphèmes qu'elle avait proférés. Gingins-la-Sarra, *op. laud.,* t. II, p. 6, place la mort d'Hubert entre le 17 janvier et le 24 novembre 867, s'appuyant sur deux diplômes rendus par Lothaire à ces deux dates en faveur de Theutberge. Dans le second, le roi confirme la donation pour laquelle le premier avait été dressé, et il y ajoute les biens qui avaient appartenu à Hubert ; cela fait supposer, dit Gingins, que ce dernier était mort dans l'intervalle qui sépare les deux actes. — Mais, le témoignage d'Hincmar est trop formel, pour qu'on puisse le mettre en doute. En outre, aucun des deux diplômes n'appartient à l'année 867 ; l'un est de 866, l'autre de 868 (B. M. 1274 et 1284).

3. *Ann. Bert.* 864, p. 74.

4. *Ibidem ;* cf. Flodoard, *H. R. E.,* liv. III, ch. 27 (éd. Lejeune, t. II, p. 380).

5. Du moins, la chose est probable, car on trouve un peu plus tard son fils Rodolphe abbé de Saint-Maurice. Il prend lui-même ce titre dans une charte pour l'impératrice Engelberge (Muratori, *Antiquitates Italiæ,* t. III, col. 155).

de ce monastère et comme comte ou duc de la région d'entre les Alpes et le Jura[1] ; nous aurons plus d'une fois l'occasion de reparler de lui.

La nouvelle que Theutberge était de nouveau réfugiée en France avait déjà, probablement, gâté la satisfaction que Lothaire avait éprouvée en apprenant la mort de son plus mortel ennemi. Les bruits qui lui arrivaient d'Italie étaient de nature à augmenter encore son mécontentement et ses inquiétudes. Le concile de Rome avait échoué, par suite de l'absence des évêques de la Gaule et de la Germanie. Lothaire, qui s'était probablement entendu à Orbe avec son frère sur l'attitude à prendre en cette occurrence, n'avait pas envoyé ses évêques à Rome ; peut-être Louis II avait-il interdit aux siens de se rendre à l'appel de Nicolas, au moins à ceux qui ne relevaient pas du pape en tant que métropolitain. Louis le Germanique et le roi de France lui-même s'étaient également abstenus. Le pape allait bientôt reprendre, sans plus de succès d'ailleurs, son projet de concile général.

Il était toujours aussi résolu à vaincre la résistance de Lothaire, dût-il pour cela employer contre lui l'excommunication. Nous sommes presque certain que vers la fin de 864, le Souverain Pontife, avant de convoquer un concile pour le mois de mai, a manifesté l'intention où il était d'en venir aux moyens extrêmes contre Lothaire, si ce prince ne se résignait pas à quitter Waldrade. Ces propos furent répétés, et arrivèrent grossis et précisés jusqu'en Lorraine, où ils causèrent une vive émotion. Il était venu aux oreilles d'Advence de deux côtés différents, d'Allemagne, aussi bien que de France, que Nicolas était décidé à lancer l'anathème contre le roi, si pour la veille de la Purification, c'est-à-dire pour le 1er février 865, Waldrade n'était pas renvoyée[2]. Il ne semble pas que réellement le pape voulût procéder avec autant de hâte[3], mais le bruit ne laissa pas que d'inquiéter l'évêque de Metz, qui le prit au sérieux. Il en écrivit aussitôt à Hatton, évêque de Verdun, très influent sur l'esprit de Lothaire, pour le prier d'aller trouver sans délai ce prince et de lui représenter le danger auquel il s'exposait. Voici ce que proposait Advence pour conjurer le péril. Deux jours avant la Purification, Lothaire ferait à Florange, ou dans toute autre ville, en présence de trois évêques, la confession de ses fautes, en demanderait pardon et promettrait de n'y plus retomber. Puis, après avoir reçu l'absolution devant ces mêmes évêques, le roi prendrait au sujet de sa femme légitime un engagement qu'il renouvellerait en

---

1. Nous ne pouvons en fournir une preuve irrécusable, pour le duché de la région comprise entre les Alpes et le Jura, mais la chose est infiniment vraisemblable, puisque c'est dans cette contrée qu'en 888 Rodolphe se fit reconnaître roi (Réginon, *Chronicon* 888, p. 130).

2. Adventii *Epa ad Hattonem*, Baronius, t. XV, p. 123, col. 2.

3. D'après Hauck, *KG. D.*, t. II, pp. 513-514, si Nicolas n'excommunie pas Lothaire, ce n'est nullement par respect pour la majesté royale ; mais il craint de provoquer, en lançant l'anathème contre ce prince, une guerre qui aura pour but la conquête de ses États, et il n'a aucun motif de désirer que le royaume de Lothaire tombe entre les mains de son frère ou d'un de ses oncles. Rocquain, *La Papauté au Moyen Age*, t. I, pp. 71-72, estime que Nicolas rejette en principe le recours au bras séculier et réprouve l'emploi de la force.

public avec le concours de ses fidèles. De cette façon, Lothaire réconcilié avec Dieu, pourrait venir, sans crainte, célébrer à Saint-Arnoul la fête de la Purification. Sinon, déclare Advence, c'en est fait de lui et de nous [1].

Si une lettre sans date d'Advence à Theutgaud pouvait se placer en janvier 865, Hatton aurait réussi dans la mission qu'Advence le pressait de remplir. Il y est dit, en effet, que Lothaire avait consenti à suivre les avis des évêques, et que ceux-ci avaient été convoqués à Metz pour la Purification de la Vierge. En conséquence de cette réunion prochaine, l'évêque de Metz exhortait son ancien métropolitain à se montrer circonspect dans les conseils qu'il donnerait au roi et à ne pas lui faire concevoir de trompeuses espérances [2]. Mais une difficulté se présente : Theutgaud, qui s'était rendu à Rome avec Gunther pour le concile du 1er novembre 864, était-il resté en Italie ou retourné en Lorraine? Nous

---

1. Voir cette lettre dans Baronius, t. XV, p. 123, coll. 1 et 2. Ce document ne portant aucune date, on lui en a cherché une. La plupart des auteurs adoptent 867, Baronius, t. XV, p. 123, Fleury, *Histoire ecclésiastique,* t. XI, p. 158, Noorden, *Hinkmar,* p. 222, Clouët, *Histoire de Verdun,* p. 264, note, Hefele, *op. laud.,* t. IV, p. 303, Dümmler, t. II, p. 155, qui ajoute cependant, n. 3, que la lettre pourrait tout aussi bien se placer en 865 ou 866. C'est Eigil, archevêque de Sens, envoyé à Rome en 866, qui aurait rapporté de cette ville le bruit de l'excommunication de Lothaire. — Mais Eigil ne revint en France qu'en mai; c'est le 20 de ce mois qu'il remit à Charles le Chauve les réponses du pape, et la lettre d'Advence se place ou dans le dernier mois d'une année ou dans le premier de la suivante, puisqu'elle a été écrite assez peu de temps avant le 1er février. Le retour d'Eigil est trop éloigné de cette dernière date pour qu'on puisse établir un rapprochement quelconque entre lui et la lettre de l'évêque de Metz. Mühlbacher, *Reg. Kar.,* p. 503 (cf. *D. G. K.,* p. 533), se prononce pour le début de 868; si, dit-il, Advence redoute la date du 1er février, c'est que ce jour-là devait se réunir à Auxerre un concile destiné à traiter l'affaire de Lothaire. Mühlbacher oublie qu'à ce moment Nicolas était mort, et que l'on n'avait pas à craindre du nouveau pape des mesures de rigueur. Le concile d'Auxerre n'était pas de nature à remplir d'anxiété le roi et ses évêques. En 864, au contraire, on pouvait redouter que le pape ne fulminât contre Lothaire l'excommunication dont il avait déjà parlé dans différentes lettres (J. E. 2723, 2725), et dont il allait formellement menacer le jeune roi (J. E. 2778, Floss, *Papstwahl anter den Ottonen,* Urkunden, p. 30).

2. Voir cette lettre dans Hontheim, *Historia trevirensis diplomatica,* t. I, p. 199. Fleury, *Histoire ecclésiastique,* t. XI, p. 67, Binterim, *Pragmatische Geschichte der deutschen Concilien,* t. III, p. 109, Hefele, *Conciliengeschichte,* t. IV, p. 266, Dümmler, t. II, p. 64, n. 2, croient cette lettre de la fin de 862 ou du début de 863, et le concile dont il y est parlé serait celui qui devait se réunir à Metz sur l'ordre du pape. Il ne nous semble pas que cette lettre puisse se rapporter à 862-863. Le plan de Lothaire et de ses conseillers était alors arrêté et ils savaient ce qu'ils voulaient faire. D'ailleurs, le concile dont il s'agit dans la lettre d'Advence doit être une assemblée d'évêques lorrains, à laquelle Lothaire a l'intention de demander conseil. Cela se comprend pour la période critique qui précède l'arrivée d'Arsène en Gaule. — Peut-être conviendrait-il de placer à cette époque une lettre de Nicolas à Charles le Chauve relative à Helletrude, sœur de Lothaire II et veuve du comte Bérenger. Son frère l'avait dépouillée de ses alleux et des bénéfices que lui avait concédés l'empereur Lothaire son père, pour les donner en bénéfices à des Normands païens. Le pape a rompu tout commerce (c'est le sens de « excommunicatum habet ») avec Lothaire; il invite en conséquence Charles le Chauve à prendre auprès de son neveu la défense des intérêts d'Helletrude. Il a adressé la même prière à Louis le Germanique (J. E. 2827, Migne, t. CXIX, coll. 1115-1116). Hefele, *op. laud.,* t. IV, p. 308, place cette lettre après le 25 janvier 867, date à laquelle le pape a encore écrit à Lothaire, Jaffé-Ewald en 866 (*Reg. pont. rom.,* t. I, p. 361) et Dümmler, t. II, p. 171, n. 3 et p. 172, en 865 ou 866, dans l'intervalle qui sépare la légation d'Arsène de la lettre du 25 janvier 867.

avons la certitude que l'ex-archevêque de Cologne n'avait pas quitté les États de Louis II, puisqu'il assista au concile de Pavie, mais il y vint seul, Theutgaud ne l'accompagnait pas [1]. Il serait donc possible que laissant son collègue, plus actif, plus remuant, travailler à leur restauration, Theutgaud eût repris le chemin de la *Francia,* et que la lettre d'Advence à son ancien métropolitain fût bien de janvier 865.

Quoi qu'il en soit, aucune décision ne fut prise par le roi ni par ses évêques. On avait fini par apprendre que Nicolas n'excommunierait pas tout de suite Lothaire ; il avait convoqué, en effet, un nouveau concile pour le mois de mai, et jusque-là, bien certainement, il n'exécuterait pas ses menaces. On pouvait donc attendre ; aussi Lothaire conserva-t-il Waldrade. Pourtant, il formait le projet d'aller à Rome lui-même, tout au moins il annonçait la chose à ses oncles, comme nous l'apprennent les lettres que ceux-ci adressèrent de Tusey à leur neveu et au Souverain Pontife [2]. Il y avait longtemps déjà que Lothaire parlait de ce voyage ; avait-il vraiment l'intention de l'exécuter, ou n'était-ce qu'une ruse destinée à lui permettre, en trompant le pape, de gagner du temps ?

Si de ce côté donc le danger était conjuré ou plutôt éloigné, si même le jeune roi pouvait se bercer de l'illusion que les efforts de son frère finiraient par triompher de l'opposition du Souverain Pontife, il voyait grossir à un autre point de l'horizon un orage plus menaçant encore que celui qui se formait à Rome. Depuis 860, Charles le Chauve était devenu l'adversaire de son neveu, dont il convoitait les États. Theutberge et son frère avaient trouvé en lui un protecteur dévoué, qui, non content de les accueillir, avait appuyé leurs réclamations en cour de Rome. A l'entrevue de Savonnières, le roi de France avait manifesté de la façon la plus éclatante le mécontentement que lui causait la conduite de son neveu. Et il ne lui reprochait pas seulement l'asile donné à Baudoin et à Judith ; se transformant en défenseur de la morale et de la justice, il le blâmait de n'avoir pas rendu Engeltrude à son mari, d'avoir répudié sa femme et d'avoir, contrairement aux avis du pape, épousé Waldrade. Lothaire, mal soutenu par son allié, Louis le Germanique, avait dû faire amende honorable et accepter en principe de comparaître devant une assemblée générale de l'empire franc pour y rendre compte de sa conduite [3]. Toutefois, le triomphe de Charles le Chauve fut plus apparent que réel : l'assemblée qui devait juger Lothaire ne se réunit pas, et le roi de France n'en réclama pas la convocation. Il ne se désintéressait pas pour cela des affaires de son neveu. C'est par ses évêques que Nicolas apprit le mariage de Lothaire et de Waldrade, et vraisemblablement les renseignements que reçut le pape sur le concile de Metz venaient de France [4].

Toutefois, l'acte d'autorité de Nicolas à l'égard de Gunther et de

1. Les actes du concile de Pavie ne mentionnent pas la présence de Theutgaud.
2. *Ann. Bert.* 865, p. 74.
3. Voir Ire partie, liv. II, ch. V.
4. Voir ci-dessus, pp. 218 et 234.

Theutgaud dut effrayer Charles le Chauve, en lui montrant quel homme était le Souverain Pontife : Charles aurait voulu le faire servir à ses desseins, mais il devenait évident que Nicolas ne se laisserait pas mener. L'évocation à Rome de l'affaire de Rothade, la convocation d'un concile général, chargé d'examiner plusieurs questions de la plus haute importance, achevèrent sans doute d'ouvrir les yeux au roi de France : le pape avait une politique personnelle, cherchait à étendre son pouvoir, à se placer au-dessus des rois, à se poser en juge de leurs fautes. Charles se sentait menacé dans ses droits, et il se repentit peut-être d'avoir, dans une certaine mesure, provoqué l'intervention du pape, en se faisant l'avocat de Theutberge. Mieux aurait valu que cette affaire du divorce fût réglée dans une assemblée des rois et des grands de l'empire franc, comme il l'avait demandé à Savonnières. Mais le concours de Louis le Germanique était nécessaire, et bien que ce prince eût sur le moment souscrit aux projets de son frère, il était au fond peu disposé à les laisser se réaliser. Il n'avait pas cessé d'être l'allié de Lothaire, comme le prouve l'envoi à Charles le Chauve de Gebhard, évêque de Spire, concurremment avec les ambassadeurs de ses neveux[1]. Cette démarche collective des trois princes, destinée à sonder les intentions du roi de France, indique clairement qu'ils marchaient d'accord. Dans de telles conditions, Charles était réduit à l'impuissance. Il s'agissait donc pour lui de détacher Louis le Germanique de Lothaire.

Vers la fin de 863, Charles envoya à son frère Rodolphe[2], oncle maternel du premier de ces princes et beau-frère du second, qui avait épousé sa sœur Emma. Nous ne savons de quelle mission Rodolphe était chargé, mais il est vraisemblable qu'il devait négocier un accommodement entre les deux souverains, auxquels l'unissaient d'étroits liens de parenté. Louis cependant ne se rapprocha pas tout de suite de son frère. Nous avons vu que Gunther et Theutgaud, dans leur lettre aux évêques lorrains, recommandaient à ceux-ci de travailler au maintien de l'alliance entre ce prince et son neveu. Louis et le haut clergé allemand paraissent avoir été plutôt défavorables à la déposition des archevêques de Trèves et de Cologne : l'archichapelain du roi, Grimoald, était frère de Theutgaud ; de plus, la question touchait directement Louis, la partie orientale des diocèses de Cologne et de Trèves et quatre évêchés suffragants de Cologne faisant partie de ses États. Pourtant, ce prince et ses évêques ne firent sur le moment aucune tentative en faveur des deux métropolitains. Si le roi de Germanie, quoique lésé par la sentence pontificale qui frappait Gunther et Theutgaud, ne protesta pas contre elle, la cause en est peut-être à chercher dans les conseils du nouvel archevêque de Mayence, Liutbert, élevé le 30 novembre 863 sur le siège de saint Boniface[3]. Son prédécesseur, Charles d'Aquitaine, aurait plutôt

1. Voir ci-dessus, p. 27.
2. Hincmari *Epistola ad Nicolaum*, Migne, t. CXXVI, col. 41.
3. C'est l'avis de Schrœrs, *op. laud.*, p. 232, et de Dümmler, t. II, pp. 80-81.

travaillé à entretenir chez Louis le Germanique des sentiments d'hostilité à l'égard du roi de France, le persécuteur et le spoliateur de ses neveux, les fils de Pépin Ier d'Aquitaine. Liutbert n'avait aucun motif personnel d'en vouloir à Charles le Chauve ; préoccupé des intérêts de la religion et de la morale, désireux de mettre fin au scandale que provoquait la conduite de Lothaire, et en même temps de ne pas laisser le pape poursuivre ses empiétements, l'archevêque de Mayence invita son souverain, par une lettre que nous possédons, à s'entendre avec son frère, Charles le Chauve, pour venir en aide à Nicolas, menacé par ceux-là mêmes qui devaient conduire et guider les peuples. Il fallait que les deux rois convoquassent les évêques de leurs royaumes à un concile général, qui aurait pour mission de rétablir dans l'Église la paix et la concorde [1].

Louis ne se décida pas encore à prendre ce parti. Pourtant il envoya au concile que Charles le Chauve avait réuni à Pîtres, en juin 864, Liutbert lui-même et Altfrid, évêque d'Hildesheim [2]. C'était un pas de fait dans la voie du rétablissement de l'entente. D'un autre côté, Louis députait au pape Salomon, évêque de Constance, qui devait justifier son souverain de l'attitude qu'il avait prise vis-à-vis de Lothaire [3] et prier en même temps Nicolas de confirmer la réunion de Brême et de Hambourg [4]. Gunther avait fini par consentir à la chose, mais il était déposé et son approbation n'avait plus de valeur ; Louis jugea plus sûr de réclamer celle du pape. Celui-ci la donna sans difficulté [5], mais, peu satisfait de la complaisance que le roi de Germanie avait témoignée à son neveu, il lui écrivit une lettre de reproches : Louis aurait pu empêcher le mal, et le pouvait encore ; il avait le devoir de reprendre Lothaire, de le retirer de la voie mauvaise où il s'était engagé [6].

Il ne nous est pas possible de dire si Louis suivit les conseils de Nicolas. Pas plus que Charles le Chauve, il n'envoya d'évêques au concile que le pape avait convoqué à Rome pour le 1er novembre. Peut-être, avant de prendre ce parti, les deux frères se concertèrent-ils. Cependant le temps se passait, et la situation ne changeait pas, Lothaire s'obstinant à conserver Waldrade, et le pape étant de son côté fermement résolu à

---

1. Voir cette lettre dans Jaffé, *Bibl. RR. GG.*, t. III, pp. 326-328. Consulter Dümmler, t. II, p. 80, n. 4.

2. On trouve la signature des deux prélats au bas de la charte du concile de Pîtres pour l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre (Quantin, *Cartulaire de l'Yonne*, t. I, nº 45).

3. On peut le supposer par les termes de la lettre que le pape écrivit au roi de Germanie (J. E. 2758, Migne, t. CXIX, coll. 873-874).

4. J. E. 2758, col. 874, et *Vita Anskarii*, ch. 23, p. 49.

5. *Ibid.* et J. E. 2759, Migne, t. CXIX, coll. 876-879. La bulle relative à Hambourg a donné lieu à de nombreuses controverses, portant sur la date aussi bien que sur l'authenticité de ce document. Lappenberg, *Hamburger UB.*, t. I, p. 21, n. 14, le croit de 858, tandis que Koppmann, *Die æltesten Urkunden*, etc., pp. 6 et suiv., 33 et suiv., Dehio, *Das Erzbisthum H. B.*, t. I, p. 75, Jaffé-Ewald, *Reg. pont. rom.*, t. I, p. 353, et Dümmler, t. II, p. 83, n. 1, adoptent 864.

6. J. E. 2758, Migne, t. CXIX, coll. 873-874.

la lui faire quitter[1]. Le bruit que Nicolas se disposait à excommunier Lothaire parvint en Allemagne et en France ; c'est même par ces deux pays qu'ils arrivèrent en Lorraine. Avec le caractère que l'on connaissait à Nicolas, la nouvelle n'avait rien d'invraisemblable. La déposition des deux métropolitains était déjà un fait grave ; mais combien plus encore l'excommunication d'un souverain ! Quelle atteinte au prestige, à l'autorité des rois ! Ni Louis le Germanique, ni Charles le Chauve, tout hostile qu'il était à Lothaire, ne pouvaient voir avec indifférence le pape s'arroger un pouvoir aussi exorbitant. Pour l'empêcher d'excommunier Lothaire, il fallait faire disparaître la cause qui provoquait son intervention : que Lothaire se séparât de Waldrade, reprît Theutberge, et Nicolas n'avait plus aucune raison d'agir contre lui. Puisque leur neveu ne voulait pas donner satisfaction au pape, Louis et Charles l'y contraindraient. Tel fut le raisonnement que les deux princes se firent chacun de leur côté[2].

Louis, se rendant enfin aux conseils de Liutbert, et cédant à la nécessité des circonstances, se décida à se rapprocher franchement de son frère, et lui fit demander une entrevue. Les *Annales Bertiniani*[3] ne disent pas que l'initiative soit venue de Louis le Germanique, mais nous l'admettons parce que c'est ce prince qui va trouver Charles et que c'est Charles qui donne à son frère l'hospitalité. Ce n'était pourtant pas dans les États de Charles qu'avait lieu la réunion : Tusey, où les deux souverains se rencontrèrent, faisait partie du royaume de Lothaire[4]. Il est même assez singulier de voir Louis et Charles venir s'installer chez leur neveu, pour s'occuper de ses affaires et lui adresser des remontrances. Nous ignorons si Lothaire avait été invité au congrès, mais il fut au moins informé qu'il aurait lieu, puisque, sans y venir en personne, il y envoya ses représentants[5]. C'est dans le courant de février que Louis et Charles tinrent leur conférence ; le 19 eut lieu la proclamation des arti-

---

1. C'est ce que témoigne en particulier la lettre à Louis le Germanique, J. E. 2758, Migne, t. CXIX, col. 874.

2. Ce sont les affaires de Lorraine et l'influence de Liutbert qui, d'après Schrœrs, p. 232, amènent le rapprochement de Louis le Germanique et de Charles le Chauve. Pour Hauck, *KG. D.*, t. II, p. 512, si les deux rois s'entendent, s'ils cherchent à exiger la soumission de Lothaire, c'est pour empêcher un nouvel empiétement du pape. Dümmler, t. II, p. 111, attribue à l'intérêt la réconciliation de Louis avec son frère. Louis comprend que le pape ne cedera pas, que Lothaire n'aura pas d'héritier légitime, et en conséquence il tient à ce que Charles lui garantisse à l'avance une part de la succession de leur neveu. Cette dernière hypothèse ne nous paraît guère vraisemblable.

3. *Ann. Bert.* 865, p. 74. — Dümmler, t. II, p. 111, croit aussi que Louis a fait les premiers pas.

4. Aucun document n'indique le *pagus* dont Tusey faisait partie. Spruner-Menke, *Hist. Handatlas,* n° 35, et Longnon, *Atlas historique,* carte VIII, placent cette localité dans le *p. Bedensis* (le Blois), situé entre la Meuse et l'Ornain. Ce *pagus* n'est pas mentionné par le traité de Meerssen, mais les *pagi Barrensis, Odornensis, Solocensis,* qui bornaient le *Bedensis* à l'est, appartenant à Lothaire, il en était de même du Blois, qui se rattachait sans doute à une des circonscriptions voisines.

5. *Pactum tusiacense,* ch. 7, *CC.*, t II, p. 167. Advence, à qui Louis et Charles remirent à Tusey une lettre du pape, était probablement un des envoyés de Lothaire.

cles de la convention qu'ils avaient signée [1], mais il est probable que les pourparlers préliminaires avaient pris plusieurs jours.

Si les deux rois avaient pu craindre que Nicolas ne fût sur le point d'excommunier leur neveu, les nouvelles qui leur arrivèrent de Rome, soit avant, soit pendant leur entrevue, les rassurèrent. Le danger de l'intervention pontificale n'était pas cependant écarté. Nicolas n'avait pu tenir le 1er novembre le concile général qui devait juger Lothaire et ses archevêques. Mais un homme aussi énergique, aussi tenace que l'était le pape, n'abandonnait pas facilement une idée qu'il croyait juste. Revenant donc à la charge, il convoqua pour le mois de mai 865 [2] un concile, qui devait, comme le précédent, celui qui n'avait pu se réunir, se composer de tous les métropolitains, et, à leur défaut, de deux évêques par province [3]. Cette assemblée aurait eu probablement à examiner les trois questions de Photius, de Lothaire et de ses deux archevêques. Les prélats de Louis le Germanique, de Charles le Chauve et de Lothaire, ainsi que ces trois princes eux-mêmes furent avisés des intentions de Nicolas [4]. Les lettres pontificales qui leur étaient destinées partirent sans doute en janvier, car elles étaient arrivées en *Francia* avant l'entrevue qui réunit à Tusey, dans le courant de février, les deux oncles de Lothaire ; peut-être ne les reçut-on qu'à Tusey même [5]. Mais, pas plus qu'en 864, Louis le Germanique, ni Charles le Chauve, ni leurs conseillers ne se souciaient de prêter les mains à de nouveaux progrès de la puissance du pape aux dépens du pouvoir séculier ou des attributions des métropolitains. La décision qu'avait prise Nicolas dans l'affaire de Rothade, la

---

1. *Pactum tusiacense,* inscriptio, *CC.,* t. II, p. 165 ; les *Ann. Bert.* 865, p. 74, placent au milieu de février la rencontre des deux frères. Louis était accompagné de ses fils. Les *Ann. Fuld.* placent à tort cette entrevue en septembre 864.

2. Adventii *Epistola ad Nicolaum,* Baronius, t. XV, p. 3, col. 1. Certains auteurs ont rejeté *à priori* la convocation successive de deux conciles par le pape, et ont cru qu'il n'y en avait eu qu'une seule, faite en 864, celle dont parlent les *Ann. Bert.* 864, p. 73. En conséquence, et pour faire cadrer avec leur hypothèse la lettre d'Advence, ils ont proposé de lire dans celle-ci, au lieu de « junii », « novembris ». Le concile se serait donc ouvert le 19 octobre ; comme les *Ann. Bert.* disent « circa kalendas novembris », il n'y a pas contradiction. Mais Noorden, *Hinkmar,* p. 194 et n. 4, et Hefele, *Conciliengeschichte,* t. IV, p. 280 et n. 2, qui ont soutenu cette opinion, n'ont pas remarqué qu'Advence dit avoir reçu la lettre du pape des mains de Louis et de Charles. Or, en 864 les deux souverains ne se sont pas rencontrés ; c'est à Tusey, en février 865, qu'ils se sont revus pour la première fois depuis le congrès de Savonnières ; c'est donc à Tusey qu'ils ont remis à l'évêque de Metz la convocation pour le concile, et celle-ci ne concerne pas, naturellement, une assemblée déjà tenue en novembre ; il s'agit bien d'une nouvelle, qui devait se réunir en juin 865. Hauck, *KG. D.,* t. II, p. 511 et n. 6, Mühlbacher, *Reg. Kar.,* p. 494, et Dümmler, t. II, pp. 99-101 et 115, se prononcent pour la convocation d'un deuxième concile et pour le maintien dans la lettre d'Advence de « junii » (Mühlbacher et Dümmler lisent à tort « julii »).

3. Nicolai *Epistola ad Ludovicum et Karolum,* J. E. 2788, Migne, t. CXIX, col. 922, Adv. *Ep*a, Baronius, t. XV, p. 3, col. 1.

4. Nicolai *Ep*a, J. E. 2788, Migne, t. CXIX, col. 921. D'après cette lettre, *ibid.,* col. 923, le concile devait tout au moins s'occuper de Lothaire.

5. Cela ressort de la lettre d'Advence, Baronius, t. XV, p. 3, col. 1. Comme nous l'avons montré plus haut, n. 1, c'est à Tusey que les deux souverains remirent la lettre pontificale à l'évêque de Metz.

cassation de la sentence synodale qui avait déposé cet évêque, et sa restauration n'avaient pu manquer d'irriter Hincmar et son maître. Les deux rois tombèrent d'accord pour décliner l'invitation du pape.

La lettre qu'ils écrivirent à Nicolas est aujourd'hui perdue, mais nous savons, par la réponse qu'ils reçurent de lui, quels prétextes ils avaient mis en avant pour justifier leur refus d'envoyer leurs évêques au concile de Rome. Ceux-ci, disaient-ils, étaient employés à combattre les Normands; puis, les temps étaient difficiles, le voyage dangereux[1]. Pas un mot, on le voit, des véritables motifs qui faisaient agir Louis et Charles. Dans l'entourage des rois on fut moins prudent, et certains prélats ne se gênèrent pas pour déclarer tout haut que leurs maîtres n'avaient nul besoin d'envoyer leurs évêques à Rome. Ces propos revinrent aux oreilles de Nicolas, qui ne manqua pas de les relever dans sa réponse aux rois de France et de Germanie[2]. Il se rendit facilement compte que les raisons alléguées par Louis et Charles n'étaient que des défaites, et il ne put s'empêcher de montrer combien peu elles étaient sérieuses[3]. Pour atténuer d'autre part le mauvais effet du refus qu'ils opposaient à la demande du pape, les deux souverains avaient soin de parler à ce dernier des efforts qu'ils faisaient pour ramener au bien leur neveu; ils avaient l'intention, lui annonçaient-ils, de se réunir en juin vers la Saint-Jean, pour rappeler à l'ordre Lothaire s'il ne s'était pas encore soumis[4].

Ils n'annonçaient en effet rien qui ne fût l'expression de la vérité : le capitulaire de Tusey et les Annales de Saint-Bertin en font foi. Le capitulaire, dont les cinq premiers articles ne font que reproduire des dispositions précédemment arrêtées à Meerssen ou à Coblenz, et sur lesquelles il est inutile de s'arrêter[5], se termine par un long chapitre consacré tout entier à Lothaire. « Vous savez, disent les deux rois, ce que notre neveu Lothaire a fait et fait encore, entraîné qu'il a été par sa jeunesse, ainsi que par l'approbation, les conseils et la complaisance d'hommes inconsidérés, qui auraient dû lui donner de bons avis : il a désobéi à cette loi que Dieu a donnée aux premiers hommes dans le premier paradis, et qu'il a renouvelée dans l'Évangile, quand il est venu vivre parmi les hommes, loi qui oblige tous ceux qui recourent au mariage. Cette désobéissance à la loi a jeté le trouble dans l'Église, causé la déposition de

1. J. E. 2788, Migne, t, CXIX, col. 922. Les deux souverains, semble-t-il, avaient exprimé la crainte que l'empereur n'empêchât leurs évêques de parvenir jusqu'à Rome. Advence, lui, s'excuse sur sa mauvaise santé pour ne pas venir, Baronius, t. XV, p. 3, col. 1. Nous ne savons ce qu'avaient répondu au pape les autres prélats de la Lorraine, mais Nicolas, dans sa réponse à Louis et à Charles, se plaint qu'ils ne soient pas venus : ils n'avaient pas à craindre, dit-il, que l'empereur, frère de leur souverain, leur interdît l'accès de l'Italie; ils ont pris prétexte, pour s'abstenir, de ce que leurs collègues français et allemands ne se rendaient pas à Rome (J. E. 2788, Migne, t. CXIX, col. 923).

2. J. E. 2788, Migne, t. CXIX, col. 923.

3. J. E. 2788, Migne, t. CXIX, col. 922.

4. J. E. 2788, Migne, t. CXIX, col. 923.

5. *Pactum tusiacense,* ch. 1-5, *CC.,* t. II, p. 166.

prêtres, et, comme un mal contagieux, fait des ravages dans le peuple chrétien. Aussi, puisque Dieu a dit : « Tu chériras ton prochain comme « toi-même », puisque, selon la parole de l'Écriture, Lothaire est l'os de nos os, la chair de notre chair, puisqu'il n'y a qu'une seule Église confiée à ses soins et aux nôtres, qu'un seul peuple, qu'une seule communauté chrétienne, nous avons décidé de lui envoyer nos ambassadeurs pour lui conseiller ce qu'il doit faire en vue d'être sauvé devant Dieu et honoré devant le siècle, d'assurer la tranquillité à l'Église et au royaume dont le salut lui est confié, enfin de donner au peuple la sécurité, le bienfait des lois, de la justice et de la paix [1]. — Comme il nous a député des ambassadeurs pour nous demander conseil, nous avons chargé les nôtres de lui transmettre nos avis amicaux et nos intentions à son égard, qui sont tels que nous venons de vous les communiquer [2]. »

Assurément ce langage n'avait rien d'agressif ni de menaçant à l'égard de Lothaire, rien non plus d'outrageant ni d'injurieux : les termes de cette déclaration avaient été pesés, calculés, pour ne pas froisser la susceptibilité du jeune roi. Il semblerait, à entendre Louis et Charles, que le seul intérêt de l'Église et de l'État, de la religion et de la morale dictât leur conduite à l'égard de Lothaire. N'obéissaient-ils vraiment à aucun sentiment égoïste ? Ils voulaient, nous l'avons dit, prévenir et rendre inutile l'intervention du pape ; songeaient-ils en outre à dépouiller leur neveu pour le cas où il refuserait de suivre leurs conseils ? Charles le Chauve convoitait le royaume de Lothaire, mais il ne pouvait ni le prendre en entier, car Louis le Germanique n'y aurait jamais consenti, ni même en annexer une partie à ses États sans le consentement de son frère. Essaya-t-il de gagner Louis à ses vues en lui promettant la moitié orientale du royaume de leur neveu ? Le capitulaire de Tusey ainsi que les Annales de Saint-Bertin et de Fulda sont muets sur cette question, mais cela ne prouve pas qu'elle n'ait pas été abordée. Lothaire fut convaincu que l'intention secrète de ses oncles était de le dépouiller [3].

Ceux-ci lui avaient député comme ambassadeurs deux évêques, Altfrid d'Hildesheim et Erchanraus de Châlons. Ces prélats étaient chargés par leurs maîtres d'inviter en leur nom Lothaire à se soumettre aux ordres du pape, à réparer les fautes qu'il avait commises contre les lois divines et humaines, et à faire cesser le scandale qu'il avait causé dans l'Église. Alors seulement, et après avoir mis en ordre les affaires de son royaume, il pourrait, s'il le jugeait bon, accomplir le projet dont il avait parlé, de se rendre à Rome pour y obtenir son pardon [4]. Les deux prélats étaient sans doute porteurs d'une lettre où Louis et Charles avaient développé les idées que les *Annales Bertiniani* se contentent d'indiquer

1. *Pactum tusiacense,* ch. 6, *CC.,* t. II, p. 167.
2. *Pact. tus.,* ch. 7, p. 167.
3. *Ann. Bert.* 865, pp. 74-75.
4. *Ann. Bert.* 865, p. 74.

en quelques mots. Altfrid et son collègue avaient aussi reçu des instructions verbales pour donner à Lothaire les explications complémentaires qu'il pourrait demander [1].

Nous ne savons pas si les rois de France et de Germanie restèrent à Tusey pour attendre le retour de leurs envoyés et la réponse de Lothaire. Avant de se séparer, ils avaient désigné, chacun parmi les conseillers de son frère, des évêques et des grands chargés de veiller au respect des conventions qui venaient d'être arrêtées : Louis avait choisi Hincmar de Reims et le comte Engelrand, Charles Liutbert de Mayence et Altfrid d'Hildesheim, les deux évêques qui avaient assisté au concile de Pîtres. Ces personnages avaient pour mission de rappeler leurs souverains au respect des traités, s'ils venaient à les enfreindre [2].

La réponse de Lothaire à l'espèce d'ultimatum que lui avaient adressé Louis et Charles ne nous est pas connue, mais on peut, étant donné le personnage, la supposer conçue en termes vagues et de nature à ne pas engager le jeune roi, sans mécontenter pourtant ses oncles. Il devait d'autant plus tenir à les ménager qu'il les croyait animés, malgré leurs belles phrases, d'intentions perfides à son égard. S'ils s'étaient rapprochés l'un de l'autre, c'était pour le dépouiller de ses États et se les partager ; il ferait les frais de leur réconciliation. Le scandale, que lui, Lothaire, avait causé, n'était qu'un prétexte invoqué par les deux souverains pour cacher leurs desseins secrets et justifier, à un moment donné, leur intervention armée. Il est difficile de dire si les inquiétudes de Lothaire avaient leur raison d'être, mais, nous avons eu l'occasion de le remarquer, chaque fois que deux souverains francs avaient une conférence, les autres s'imaginaient que l'on tramait quelque chose contre eux. Vu les convoitises qu'il connaissait à Charles le Chauve [3] et la sommation qu'il avait reçue de ses deux oncles, on comprend que Lothaire ait eu quelque appréhension. Tant qu'il était assuré de l'appui de Louis le Germanique, il n'avait rien à redouter du roi de France, mais du moment qu'il avait ses deux oncles contre lui, la situation changeait. Son frère lui restait, seulement pourrait-il lui porter secours ? Lothaire résolut de réclamer une autre assistance, celle du pape lui-même. Nicolas s'était montré un adversaire résolu de ses projets, avait déposé deux de ses archevêques et le menaçait de l'excommunication, mais c'était un homme droit, ami de la justice et qui voulait que Lothaire se corrigeât,

---

1. Les deux évêques trouvèrent peut-être Lothaire à Aix-la-Chapelle. Il y était le 7 mars, jour où il confirma à l'abbaye de Prüm la possession de la *villa* de Villance, dans l'Ardenne, que le comte Richard avait jadis léguée à ce monastère (B. M. 1270, *MR. UB.*, t. I, n° 103). Le comte Bivin, frère de Richard, avait été chargé par lui, ainsi que Gérard, comte du palais, et Basin, dit Tancraus, de mettre l'abbaye en possession de Villance, et le 12 novembre 842 l'empereur Lothaire avait confirmé la donation (B. M. 1060, *MR. UB.*, t. I, n°s 70 et 103).

2. Les *Ann. Fuld.* 864, p. 62, sont seules à nous parler de ces garants que s'étaient réciproquement donnés Louis le Germanique et Charles le Chauve.

3. La lettre des évêques lorrains, dont nous allons parler, est une preuve qu'en Lorraine on attribuait au roi de France l'intention de dépouiller son neveu.

non qu'il fût détrôné. N'osant pas toutefois s'adresser directement au pape, Lothaire dépêcha à son frère son oncle maternel Liutfrid, l'un de ses conseillers les plus influents. Louis II était invité à prier le pape de s'interposer entre Lothaire et ses oncles et d'écrire à ces derniers qu'ils eussent à observer la paix et à ne pas envahir son royaume[1].

En même temps, les évêques de Lothaire faisaient, probablement à l'instigation de leur maître, une démarche auprès de leurs collègues français. Il circule, disait leur lettre, des bruits sur les projets de Charles contre Lothaire. Des hommes perfides engagent le roi de France à s'emparer des États de son neveu, comme si ce dernier était méprisé et abandonné de son peuple. Les prélats protestent de leur fidélité à Lothaire, que sa jeunesse avait pu entraîner au mal, mais qui, se conformant à leurs conseils, va s'amender. Peut-être certains personnages machinent-ils quelque perfidie contre leur seigneur (Lothaire), mais ils ne doivent trouver aucun appui : que leurs confrères réprimandent les fauteurs de discordes ; eux-mêmes les seconderont. Ils sont déterminés à lutter contre les perturbateurs de la paix et à les frapper d'anathème. Les prélats expriment en terminant le souhait que les princes, résistant aux conseils des méchants, ne violent pas la paix[2].

Lothaire, cette lettre l'indique, était donc résigné à la soumission ; les conseils des évêques, la crainte d'être excommunié par le pape et dépossédé par ses oncles avaient dû le faire réfléchir et le décourager. Évidemment, la résistance n'était plus possible. D'ailleurs, la démarche qu'il avait faite, ou qu'il avait chargé son frère de faire auprès du pape, impliquait à elle seule que le jeune roi avait pris le parti de l'obéissance ; il ne pouvait espérer l'appui de Nicolas contre ses oncles qu'à la condition de lui promettre une soumission absolue à ses ordres.

Quoique le pape fût fondé à n'avoir qu'une confiance très limitée dans les assurances de Lothaire, pourtant il n'hésita pas à promettre d'intervenir, lorsque Louis II l'en eut prié au nom de son frère[3]. Il est vraisemblable que Liutfrid arriva à Rome avant l'ambassadeur de Louis et de Charles ; il avait dû mettre une plus grande hâte que celui-ci à faire

---

1. *Ann. Bert.* 865, pp. 74-75.

2. Voir cette lettre dans Baronius, t. XV, pp. 67-69. Elle ne porte aucune date ; si nous croyons devoir la placer en février ou mars 865, c'est, d'une part, en raison des projets de conquête qu'elle prête à Charles le Chauve et, d'autre part, l'annonce de la soumission prochaine de Lothaire, qui va se conformer aux conseils des évêques. Mühlbacher, *D. G. K.*, p. 530, et Dümmler, t. II, p. 164, croient que cette lettre fut écrite en 867, après l'entrevue qu'eurent à Metz les rois de Germanie et de France. Mais Lothaire, qui se réconcilia aussitôt après avec Louis, à Francfort, devait se sentir rassuré à l'égard de son autre oncle.

3. *Ann. Bert.* 865, p. 75. Weizsæcker, *Hinkmar und Pseudo-Isidor* (Niedners *Zeitschrift für historische Theologie,* 1858, p. 413), reconnaît que Nicolas n'avait aucun intérêt à voir les rois de France et de Germanie s'agrandir aux dépens de leur neveu et Hincmar se fortifier en réunissant tous ses suffragants sous l'autorité d'un même roi. Rocquain, *op. laud.*, t. I, pp. 71-72, croit Nicolas hostile à l'emploi des moyens violents. D'après Dümmler, t. II, p. 128, le pape était heureux de saisir une nouvelle occasion d'intervenir dans les démêlés des souverains francs et de jouer le rôle d'arbitre suprême.

le voyage[1]. Les lettres des deux souverains, lettres dont nous avons déjà fait connaître en partie la teneur, achevèrent de mettre Nicolas au courant de ce qui s'était passé à Tusey, et de l'éclairer sur les intentions de Louis le Germanique et de Charles le Chauve. Ceux-ci se montraient pleins de déférence pour le pape, lui annonçaient, comme nous l'avons vu, qu'ils travaillaient, conformément à ses instructions, à ramener Lothaire dans la bonne voie. Ils prenaient en outre ses avis sur ce qu'il convenait de faire à Cologne et à Cambrai[2]. Nous savons que sur la question principale, sur le concile, ils se dérobaient derrière de mauvaises raisons pour ne pas envoyer à Rome leurs évêques. Nicolas jugea à leur véritable valeur les prétextes qu'ils invoquaient, et il ne cacha pas aux deux rois ce qu'il en pensait[3]. Démêla-t-il les vrais motifs de la conduite de Louis et de Charles, de la répugnance qu'ils éprouvaient à voir se réunir un concile général ? Peut-être, mais il ne douta plus que les rois de France et de Germanie étaient décidément hostiles à son projet ; le premier échec ne l'avait pas découragé, après le second il ne revint plus à la charge. Mais si le pape renonçait, non sans regret, à réunir le concile, il n'abandonnait nullement la réalisation de ses projets ; il allait seulement chercher à atteindre le but par d'autres moyens.

Dès la fin de 864, il avait songé à envoyer en France Arsène, évêque d'Orta, apocrisiaire du Saint-Siège. Arsène aurait eu pour mission, on peut le supposer du moins, de ramener Rothade, dont le pape avait revisé le procès et ordonné la restauration sur son siège. Quoique Arsène fût bien en cour auprès de Louis II[4], ce dernier refusa à Nicolas de le laisser partir, prétendant que le pape ne l'envoyait en France que pour travailler contre lui[5]. L'empereur craignait peut-être une entente de Nicolas et de Charles le Chauve contre son frère et contre lui-même. Arsène ne partit pas. Mais les nouvelles que le pape reçut de l'entrevue de Tusey le déterminèrent à reprendre son projet de légation[6]. Ce que le concile aurait fait, un représentant du pape tenterait de l'accomplir. Il devait mettre Lothaire en demeure de tenir ses promesses, et le menacer de l'excommunication s'il ne faisait pas immédiatement et complètement sa soumission ; il aurait à ramener la paix entre les princes francs,

---

1. Dümmler, t. II, p. 128 et 129, place après l'arrivée de Liutfrid à Rome celle des lettres qu'avaient écrites de Tusey Louis le Germanique et Charles le Chauve.

2. Voir la réponse du pape, J. E. 2788, Migne, t. CXIX, col. 924.

3. Voir ci-dessus, p. 270.

4. Nous en trouvons la preuve dans le *Libellus de imperatoria potestate* (Migne, t. CXXXIX, col. 54), qui nous apprend que l'empereur avait fait d'Arsène son représentant à Rome. Sur Arsène, voir Duchesne, *Liber pontificalis*, t. II, p. 103, n. 30, p. 149, n. 4, et p. 186, n. 13.

5. *Ann. Bert.* 864, p. 74.

6. D'après Hauck, *KG. D.*, t. II, p. 512, la seconde mission d'Arsène, à l'origine, consistait simplement à obtenir des rois francs qu'ils approuvassent la réunion d'un concile général. Mais, dans ce cas, pourquoi le pape ne l'avait-il pas fait partir plus tôt ? Il est vraisemblable toutefois que le pape avait décidé l'envoi en Gaule d'Arsène avant de savoir ce que les rois de France et de Germanie avaient résolu à Tusey, quoique Liutfrid eût pu déjà le renseigner à cet égard.

à déclarer aux rois de France et de Germanie que Nicolas ne leur permettrait pas d'attaquer leurs neveux ; enfin, il emmènerait Rothade, qui attendait toujours à Rome la mise à exécution de la sentence pontificale, et le réinstallerait dans son évêché [1]. Comme la première fois, le choix du Souverain Pontife se porta sur Arsène [2] ; Louis II, rassuré probablement sur les intentions du pape, ne fit aucune opposition au départ du légat. C'est dans le courant d'avril qu'Arsène se mit en route ; il avait quitté Rome [2], à ce qu'il semble, avant que la réponse du pape à la lettre des rois de France et de Germanie, réponse écrite dans le temps de Pâques, eût été rédigée [3]. Ce n'est pas lui qui l'emporta, mais l'ambassadeur de Louis et de Charles, quand il revint en *Francia* [4].

Nous avons déjà dit quelques mots de cette réponse, et de la façon dont elle appréciait les prétextes allégués par les deux rois pour ne pas envoyer leurs évêques à Rome. Nicolas leur reprochait en outre de ne pas lui avoir envoyé d'exemplaire de l'avertissement qu'ils avaient adressé à Lothaire. Par contre, il les félicitait de ce qu'ils avaient déjà fait, et de ce qu'ils comptaient faire, pour ramener leur neveu dans la bonne voie. Pour le moment, il ne voulait pas de la visite du jeune roi. Quand celui-ci reprendrait Theutberge, comme on pouvait craindre qu'il ne lui tendît des embuches, il devrait jurer qu'il la traiterait en épouse et en reine ; de plus, il aurait à se justifier par serment des accusations calomnieuses qu'il avait portées contre elle depuis qu'il l'avait répudiée. Nicolas se réservait d'imposer une pénitence à Lothaire. Quant à Theutberge, il fallait, qu'elle le voulût ou non, l'obliger à retourner auprès de son mari, à moins que ce dernier ne s'engageât à vivre dans le célibat et la chasteté. Si Lothaire refusait de se soumettre, Nicolas se proposait de prendre à son égard les mesures qu'il avait annoncées dans ses instructions à Radoald et à Jean. Passant à la question des sièges vacants de Cologne et de Cambrai, sur laquelle les deux rois avaient attiré son attention, Nicolas prescrivait l'élection à Cologne d'un archevêque ; pour Cambrai, il maintenait ses instructions primitives : dès qu'il y aurait un évêque régulièrement élu, on le consacrerait. Le pape annonçait aux deux rois qu'il leur adressait par le porteur de sa réponse les copies des lettres dont Arsène avait emporté les originaux ; ils devaient contrôler ceux-ci par celles-là et ne leur accorder de confiance que s'ils s'accordaient avec elles [5].

---

1. *Vita Nicolai* (*Lib. pont.*, t. II, p. 163). Les *Ann. Fuld.* 865, p. 63, ne donnent pour but à la mission d'Arsène que le rétablissement de la paix entre les rois francs. Les *Ann. Bert.* 865, pp. 75-78, ne disent rien au contraire de cette partie du rôle de l'évêque d'Orta, mais elles parlent de la réintégration de Rothade sur son siège et de la reprise de Theutberge par son mari.

2. J. E. 2788, Migne, t. CXIX, col. 924.

3. J. E. 2788, Migne, t. CXIX, col. 925. Pâques tombait le 22 avril en 865.

4. *Ibid.*, col. 925.

5. Voir cette lettre, J. E. 2788, dans Migne, t. CXIX, coll. 921-925. — Odon, nous l'avons vu, était porteur de lettres pontificales adressées à Lothaire, à son épiscopat ainsi qu'à Hilduin lui-même. Elles ne produisirent aucun effet. Fort de l'appui du pape, Hinc-

Il semblerait, à lire cette dernière recommandation, que le pape n'eût pas une confiance absolue en son légat. En outre, il invitait Louis et Charles à lui rendre compte des résultats obtenus par Arsène[1]. Il se rappelait sans doute ce qui s'était passé en 863 : le vol des lettres qu'apportaient Radoald et Jean, la corruption par Lothaire des deux légats, la transgression de ses ordres, et il désirait prévenir, autant que possible, le retour de pareils faits.

Si Nicolas, dans cette lettre, ne détournait pas les deux rois d'attaquer leurs neveux, c'est qu'il s'était auparavant acquitté de ce devoir. Les lettres où il traitait cette question avaient été emportées par Arsène, ainsi que celles relatives soit à Rothade, soit à l'affaire de Lothaire. En outre, le légat avait probablement reçu des instructions précises, qui lui indiquaient ce qu'il y avait à faire, soit pour ramener la concorde entre les princes francs, soit pour assurer la soumission complète, effective de Lothaire aux ordres du pape[2]. Arsène devait ne pas se contenter de promesses vagues d'obéissance, mais ramener Theutberge à son mari, exiger de celui-ci le serment de la bien traiter, s'entourer d'autres garanties encore, la parole de Lothaire ne méritant aucune confiance, se faire enfin livrer Waldrade et l'emmener avec lui. Avait-il à s'occuper en outre des sièges vacants ? C'est probable, mais nous ne sommes pas en mesure de l'affirmer.

Le mémoire contenant les instructions du pape n'existe plus, tandis que nous avons quelques-unes des lettres adressées aux rois francs ou à leurs évêques. Dans les premières, le pape, prenant en main la défense des intérêts de l'empereur et de son frère, invitait Louis le Germanique et Charles le Chauve à se contenter de leurs États et à ne pas chercher à prendre ceux des autres, particulièrement ceux de l'empereur Louis, leur neveu, qu'il les eût hérités de son père ou de son frère[3]. De plus, Nicolas écrivait aux évêques des deux princes pour leur recommander de prêcher à leurs maîtres la modération et le respect des traités[4]. Les lettres où il est question de Rothade n'ont aucun rapport avec le sujet qui nous occupe ; aussi n'en dirons-nous rien[5].

Deux lettres au moins étaient adressées à Lothaire. Dans l'une d'elles,

---

mar revint à la charge auprès de Lothaire, mais celui-ci lui répondit qu'Hilduin avait envoyé un messager à Rome, et que les choses resteraient en l'état, tant que la réponse de Nicolas ne serait pas arrivée. Voilà ce que nous apprend l'archevêque de Reims dans une lettre écrite au Souverain Pontife en 864 (Migne, t. CXXVI, col. 25). L'allégation du roi était-elle exacte ? Nous n'en répondrions pas. Dans tous les cas, le pape ne put que signifier à l'envoyé d'Hilduin ce qu'il avait précédemment écrit à ce dernier. Malgré ses ordres, le frère de Gunther resta en possession du siège qu'il avait usurpé.

1. J. E. 2788, Migne, t. CXIX, col. 924.

2. Cela ressort de la lettre du pape à Louis et à Charles, J. E. 2788, Migne, t. CXIX, coll. 923-924, et du récit des *Ann. Bert.* 865, pp. 76-78.

3. J. E. 2773, 2775, Migne, t. CXIX, coll. 911-913. Le n° 2775 est perdu, mais nous savons, par les *Ann. Bert.* 865, p. 75, que Nicolas avait écrit à Louis le Germanique.

4. J. E. 2774, Migne, t. CXIX, coll. 913-915. Hincmar, *Ann. Bert.* 865, p. 75, proteste contre le ton de ces deux lettres, qui n'a cependant rien de blessant.

5. J. E. 2782-2786.

dont nous n'avons plus que des extraits, Nicolas reprochait encore une fois au jeune prince d'avoir acheté Radoald et Jean, et de les avoir amenés à enfreindre les instructions pontificales. Il lui recommandait son légat Arsène, et l'invitait peut-être à ne plus renouveler sur ce dernier la tentative de corruption qui avait réussi avec les deux envoyés précédents du pape [1].

La seconde renfermait de longues exhortations et des menaces. Si, avant le retour d'Arsène à Rome, Lothaire n'avait pas quitté sa concubine pour reprendre sa femme légitime, il serait excommunié. Nicolas lui rappelait que, s'il n'avait déjà pris ce parti, c'était par égard pour l'empereur ; autrement, ce serait chose faite. La résolution en était prise depuis longtemps, comme en témoignaient la lettre et les instructions qu'il avait rédigées pour les premiers légats [2].

Les évêques de Lothaire recevaient, eux aussi, une réprimande du pontife, qui gourmande leur faiblesse et leur mollesse. Il les invite à s'acquitter de leur ministère vis-à-vis de leur maître, qu'il est prêt à excommunier, s'il ne se soumet pas. Le pape, ses instructions à Radoald et à Jean le prouvent, a déjà privé de sa communion Lothaire, ainsi que la concubine et les complices de ce prince [3].

Quand Lothaire eut communication des lettres pontificales, il est vraisemblable que son parti était déjà pris et qu'il ne songeait pas à prolonger plus longtemps sa résistance aux ordres de Nicolas, quelque douloureuse que lui fût sa séparation d'avec Waldrade. Tout, nous l'avons déjà dit, conseillait au jeune roi la soumission. Aussi, Arsène n'eut-il probablement pas beaucoup de peine à convaincre Lothaire qu'il devait se conformer aux ordres du pape. C'est à Gondreville sur la Moselle, soit à la fin de juin, soit au début de juillet, que Lothaire reçut le légat, qui lui remit les lettres pontificales adressées à lui-même ainsi qu'aux évêques de son royaume [4].

Arsène n'était pas allé directement trouver Lothaire. Il s'était rendu

---

1. J. E. 2777 ; nous connaissons ce fragment par une lettre écrite en 866 par Lothaire au Souverain Pontife (Baronius, t. XV, p. 88, col. 1).

2. J. E. 2778, Floss, *Papstwahl unter den Ottonen,* Urkunden, pp. 30-33.

3. J. E. 2776, Migne, t. CXIX, coll. 915-916. Sur la date des lettres à Lothaire et à ses évêques, voir *Analecta juris pontificii,* t. X, col. 62, Jaffé-Ewad, *Reg. pont. rom.,* t. I, p. 355, et Dümmler, t. II, p. 131, n. 2 et 3. On remarquera que les menaces d'excommunication, que, d'après J. E. 2777 et 2778, devaient contenir les instructions adressées à Radoald et à Jean, ne se trouvent pas dans le *commonitorium* qui nous a été conservé, et que Jaffé a joint au n° 2726. C'est même pour ce motif que nous voyons dans ce document celui qui avait été remis aux légats avant leur départ de Rome.

4. *Ann. Bert.* 865, p. 76. On trouve Lothaire à Gondreville le 4 juillet ; il y confirma, à la prière de l'abbé Richard et en considération de la fidélité que lui témoignait Werner, seigneur de Richard, un diplôme rendu par son arrière-grand-père Charles en faveur de l'abbaye de Hornbach (du diocèse de Metz, aujourd'hui Palatinat bavarois, district de Deux-Ponts), et accordant à ce monastère la dîme que le fisc prélevait sur la récolte de la poix à Rimlingen (B. M. 1272, *Acta Academiæ Theodoro-palatinæ,* t. VI, p. 256). — D'après Réginon, *Chronicon* 866, p. 84, Arsène aurait convoqué un concile, et là, prenant la parole, il aurait mis Lothaire en demeure de choisir entre le renvoi de Waldrade e l'excommunication.

tout d'abord auprès de Louis le Germanique, qu'il rencontra en juin à Francfort. Louis le reçut avec honneur et prit connaissance des lettres du pape qui le concernaient. Arsène dut facilement lui faire comprendre qu'il devait se réconcilier avec son neveu. Il fut décidé entre eux que les rois se réuniraient un peu plus tard à Cologne, pour traiter de cette question[1].

D'Allemagne, le légat s'était rendu en Lorraine, comme nous l'avons dit. Une fois assuré que Lothaire était prêt à renvoyer Waldrade et à reprendre Theutberge, — et, pour plus de garanties, peut-être exigea-t-il l'internement de la première dans une abbaye, en attendant qu'elle partît avec lui pour Rome, — une fois donc l'entente complètement établie entre lui et le roi, Arsène prit le chemin de la France[2]. Il n'avait pas seulement à traiter avec Charles le Chauve différentes questions qui intéressaient uniquement ce prince, il devait l'amener à des sentiments pacifiques vis-à-vis de son neveu, obtenir son adhésion au congrès de Cologne; enfin, c'est dans les États de Charles, à l'abbaye d'Avenay, que résidait Theutberge depuis la mort de son frère. Arsène ne pouvait se contenter de la promesse qu'avait faite Lothaire de reprendre sa femme; il avait probablement reçu la mission formelle de la lui ramener et de ne quitter le pays qu'après la réconciliation complète des deux époux.

Charles le Chauve et ses évêques se soumirent à la décision pontificale qui réintégrait Rothade dans sa dignité. Il dut en coûter particulièrement à Hincmar de voir le prélat qu'il avait fait déposer reprendre possession de son évêché[3]. Et si quelque chose put adoucir pour Lothaire l'amertume du sacrifice auquel il était contraint, ce fut la pensée de l'échec et de l'humiliation qui étaient infligés à son vieil adversaire par le Souverain Pontife. Le roi de France ne fit aucune difficulté d'accepter la réunion projetée pour le rétablissement de la paix[4]. Il savait sans doute déjà que Lothaire se soumettait, et la nouvelle officielle que lui apporta Arsène de l'événement ne le surprit pas. Le légat pria le roi de France de faire savoir à Theutberge qu'elle devait quitter l'abbaye d'Avenay pour venir le rejoindre et retourner ensuite avec lui auprès de son époux.

Si Charles le Chauve avait nourri l'espoir de mettre à profit la résis-

---

1. *Ann. Bert.* 865, p. 75; *Ann. Fuld.* 865 et *Appendix*, pp. 63-64; *Ann. Xant.* 866 (*SS.*, t. II, p. 231). L'*Appendix* est seul à dire que le projet de réunir les souverains francs à Cologne fut arrêté par Louis le Germanique et Arsène. Louis fit à Francfort un long séjour; sa présence est mentionnée dans cette ville par des diplômes du 25 avril et du 19 juin (B. M. 1416 et 1417).

2. *Ann. Bert.* 865, p. 76.

3. *Ann. Bert.* 865, p. 76; Hincmar y a déversé sa mauvaise humeur. Les lettres du pape à Charles le Chauve et à son épiscopat, invitant le premier à respecter les États de ses neveux et le second à détourner son maître de toute agression, n'ont pas non plus trouvé grâce devant l'archevêque de Reims, qui les déclare inconvenantes.

4. Ce qui le prouve, c'est que Charles se rendit au congrès de Cologne. Auparavant, il s'était réconcilié avec son neveu; l'irritation que lui avaient causée les lettres du pape n'était donc pas très vive.

tance de Lothaire aux ordres du pape pour le dépouiller de son royaume, il devait y renoncer. Mais au fond il obtenait satisfaction, puisque Lothaire reprenait Theutberge, qui ne pouvait lui donner d'enfants, et que, l'union de Waldrade et du roi n'ayant pas été légitimée, le petit Hugues restait un bâtard, inhabile à recueillir la succession de son père. Louis II était loin ; d'ailleurs il n'avait lui-même pas de fils : l'héritage de Lothaire reviendrait donc un jour, soit totalement, soit en partie, à Charles le Chauve ou à ses descendants.

Quant à Theutberge, il est permis de supposer qu'elle apprit sans aucune joie qu'elle allait reprendre la vie conjugale avec un homme qui la haïssait et qui l'avait si cruellement traitée. Il y a des choses qui ne se peuvent guère oublier ni pardonner ; les tortures morales et physiques que Lothaire avait infligées à sa femme sont, croyons-nous, de celles-là. La reine ne fit pourtant aucune résistance, et alla retrouver Arsène à Attigny, où il avait été reçu par Charles le Chauve.

Le légat et Theutberge prirent congé du roi de France et se dirigèrent vers la Lorraine. Le pape redoutait que Lothaire, après avoir repris sa femme, ne lui tendît des embûches ; sa lettre à Louis le Germanique et à Charles le Chauve en fait foi [1]. Sans nul doute, Arsène avait reçu l'ordre de prendre toutes les garanties désirables contre un retour éventuel des pratiques et des procédés que le jeune roi avait mis en œuvre contre sa femme. Nicolas voulait que Lothaire promît par serment de la traiter avec honneur et de ne lui faire aucun mal [2]. Arsène dut faire prendre au roi cet engagement. Mais cela ne parut pas suffisant encore, tant la parole de ce prince inspirait peu de confiance. Sur l'ordre du pape [3], le légat exigea que douze des grands de Lothaire se portassent garants de la conduite future de leur maître à l'égard de Theutberge. Ils jurèrent que Lothaire traiterait celle-ci en épouse et en reine, qu'il ne serait pas attenté à la vie de cette princesse, que ni Lothaire ni qui que ce fût ne lui feraient aucun mal, à la condition toutefois que Theutberge se comportât comme il convient à une épouse [4].

Six comtes : Milon, Rathier, Herland, Theutmar, Werembold et Rocolfe, et six vassaux (*milites*) : Erlebold, Vulfrid, Heidulf, Betmond, Nithard et Ernest prêtèrent ce serment [5]. Arsène en avait dicté la formule ; il l'emporta à Rome, ce qui indique que l'engagement n'avait pas été que verbal ; il avait été transcrit sur parchemin et souscrit par les douze personnages qui l'avaient contracté. Plusieurs prélats lorrains, provençaux ou français, les archevêques Arduic de Besançon, Remi de Lyon, Adon de Vienne, Roland d'Arles, les évêques Advence de Metz, Hatton de Verdun, Francon de Liège, Ratold de Strasbourg, Isaac de

1. J. E. 2788, Migne, t. CXIX, coll. 923-924.
2. J. E. 2788, col. 923.
3. Le serment avait été apporté de Rome par le légat (*Ann. Bert.* 865, p. 77).
4. *Ann. Bert.* 865, p. 77. Les *Ann. Fuld.* 865, p. 64, mentionnent ce serment.
5. Aucun de ces personnages n'est connu.

Langres et Erchanraus de Châlons, assistaient à la prestation du serment ainsi que Fulcric, chapelain et *missus* de l'empereur. On remarquera que, sauf Gunther et Theutgaud, les prélats qui avaient pris la principale part à la condamnation de Theutberge se trouvaient là pour assister à sa réhabilitation. Peut-être le pape en avait-il ordonné ainsi. Ce n'est pas à Douzy, où Lothaire était installé, mais entre cette localité et Attigny, à Vendresse, que les grands prêtèrent serment [1].

Une fois la chose faite, une fois les garanties obtenues, les deux évêques français Isaac et Erchanraus remirent solennellement Theutberge à Arsène et aux prélats lorrains et provençaux qui devaient la conduire à son époux [2]. La réunion de Lothaire et de Theutberge eut lieu le même jour. Il semble que les serments prononcés à Vendresse furent renouvelés à Douzy. Peut-être est-ce alors que Lothaire jura de traiter Theutberge comme sa femme légitime, de ne pas se séparer d'elle et de ne pas épouser d'autre femme, tant qu'elle vivrait. Arsène l'avertit solennellement que s'il manquait à sa parole, il serait excommunié en ce monde et condamné dans l'autre au feu éternel [3].

Un des premiers actes de Lothaire, dès que sa femme lui eut été rendue, fut de se réconcilier avec Charles le Chauve. Quoique les annalistes n'en disent rien, le légat pontifical avait dû ménager le rapprochement de l'oncle et du neveu ; c'était un des objets de la mission qui lui avait été confiée. Sans attendre le congrès de Cologne, Lothaire envoya demander à son oncle de consentir à conclure la paix avec lui. Charles, sur la prière de la reine Ermentrude, acquiesça à la requête de son neveu et l'invita à venir. Lothaire se rendit à Attigny, où Charles le Chauve le reçut avec honneur. Les deux princes signèrent un traité dont les clauses ne nous sont pas connues ; elles ne faisaient probablement que reproduire les conventions de Meerssen ou de Coblenz. Lothaire se trouvait encore à Attigny, lorsqu'Arsène y revint [4].

Parmi les questions que le légat avait à régler, il y avait celle déjà bien ancienne d'Engeltrude. Nous avons vu qu'en déposant Gunther et Theutgaud, Nicolas avait renouvelé l'excomunication qu'il avait déjà lancée contre cette femme [5]. Arsène devait tâcher de s'emparer d'elle et de la ramener à son mari. A son arrivée en Gaule, c'est-à-dire dans

---

1. Les *Ann. Bert.* disent formellement (p. 76) que Lothaire était à Douzy, et que le serment des grands de Lothaire, ainsi que la remise de Theutberge au légat et aux évêques lorrains se fit à Vendresse (Ardennes). Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 495, conformément aux indications des *Ann. Bert.*, place à Vendresse le serment des seigneurs lorrains et à Douzy la réunion de Lothaire et de Theutberge par les soins d'Arsène. D'après Dümmler, t. II, p. 133, tout se serait passé à Vendresse.

2. Hincmar nous a conservé dans ses Annales, le procès-verbal de la prestation du serment par les comtes et les vassaux de Lothaire II et de la remise de Theutberge aux mains du légat (*Ann. Bert.* 865, p. 77).

3. *Ann. Bert.* 865, p. 78 ; c'est Réginon, *Chronicon* 866, p. 84, qui mentionne le serment de Lothaire ; cf. *Ann. Xant.* 866, *SS.*, t. II, pp. 231-232.

4. *Ann. Bert.* 865, p. 78.

5. Voir ci-dessus, p. 238.

les États de Lothaire, où Engeltrude résidait depuis sa désertion du foyer conjugal, le légat l'avait invitée à venir comparaître devant lui. Engeltrude ne se présenta pas[1]. Arsène, revenu à Attigny, lut une lettre du pape où l'excommunication était une fois de plus lancée contre la rebelle[2]; les évêques présents auraient, s'il faut en croire Réginon, renouvelé ou confirmé la sentence du pape[3]. Lothaire ne pouvait plus continuer à couvrir de sa protection Engeltrude ; s'il avait consenti à quitter Waldrade et à reprendre Theutberge, ce n'était pas pour prolonger sa révolte aux ordres de Nicolas à propos d'une simple parente. Nous ne savons si le roi eut une part quelconque à la décision d'Engeltrude, mais nous sommes disposé à croire que la crainte d'être abandonnée par Lothaire détermina cette femme à se soumettre. Quittant les États de ce prince, elle alla trouver à Worms le légat, qui se préparait à retourner en Italie, et jura de l'accompagner à Rome[4]. Nous verrons d'ailleurs qu'elle ne devait pas tenir sa parole et qu'elle profita de la première occasion pour se séparer d'Arsène.

Lothaire était réconcilié avec Charles le Chauve, Rothade réintégré à Soissons, toutes les affaires que le légat avait à régler en France étaient arrangées : il pouvait donc prendre congé de Charles le Chauve. Il ne partit pas seul ; Lothaire s'en alla avec lui, et tous deux se rendirent à Gondreville, où les avait précédés Theutberge. Arsène resta quelques jours à Gondreville, attendant l'arrivée de Waldrade, qu'il devait conduire à Rome. Le 15 août, jour de l'Assomption, le légat célébra la messe en présence de Lothaire et de Theutberge, portant la couronne sur la tête et revêtus des vêtements royaux. Enfin, Waldrade fut remise entre ses mains, et il put reprendre le cours de son voyage[5]. Alla-t-il à Orbe avec Lothaire au-devant de l'empereur ? La conférence des deux frères, dont Hincmar ne parle dans ses Annales qu'en termes vagues, eut-elle réellement lieu ? Le bruit d'une entrevue avait couru, elle avait même pu être fixée d'un commun accord par Louis II et Lothaire, mais on ne peut rien affirmer de plus[6].

---

1. Arsenii *Ep*ª *ad omnes episcopos*, Mansi, t. XV, col. 327.

2. *Ann. Bert.* 865, Arsenii *Ep*ª, *ibid.*

3. Réginon, *Chronicon* 866, p. 84.

4. Arsenii *Ep*ª, Mansi, t. XV, col. 327 ; Réginon, *Chronicon* 866, pp. 84-85. A lire la lettre du légat, il semblerait que Boson fût mort au moment où elle a été écrite. On y parle en effet des méfaits d' « Ingeltrudis quondam Bosonis comitis mulier ». « Quondam » a d'habitude le sens de défunt, et c'est ainsi qu'il faut le traduire dans le passage suivant de la même lettre ; c'est le serment prêté au légat par Engeltrude : « Ego Ingeltrudis, filia quondam Mattefredi comitis, quæ fui uxor Bosonis, etc. ». Boson n'était pourtant pas mort, comme semble l'indiquer encore ce « fui », car Nicolas, dans une lettre du 7 mars 867 adressée à Louis le Germanique, parle du mari d'Engeltrude comme vivant toujours ; il voulait même prendre une autre femme (J. E. 2874, Migne, t. CXIX, col. 1151).

5. *Ann. Bert.* 865, p. 78, *Ann. Fuld.* 865, p. 64 ; Réginon, *Chronicon* 866, p. 84 ; *Ann. Xant.* 866, *SS.*, t. II, pp. 231-232.

6. *Ann. Bert.* 865, p. 78. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, pp. 457 et 496, et Dümmler, t. II, p. 136, croient que l'entrevue de l'empereur et de son frère eut réellement lieu. Les diplômes rendus à cette époque par les deux princes sont tous perdus.

Arsène ne repassa pas tout de suite les Alpes. Il ne semble pas avoir assisté à l'entrevue qui se tint à Cologne au mois d'octobre[1]. Lothaire n'y vint pas non plus, nous ignorons pour quels motifs[2] ; il s'était réconcilié avec celui de ses deux oncles qu'il redoutait le plus, cela lui suffisait. Il ne semble pas que l'on se soit occupé de Lothaire à ce congrès, qui se tenait, remarquons-le, dans ses États ; en tout cas, les dispositions du traité qui fut conclu entre les rois de France et de Germanie ne purent avoir qu'un caractère pacifique[3]. Arsène, s'il n'était pas venu à Cologne, se trouvait cependant encore en Allemagne, car il se rencontra à Worms avec Louis le Germanique, qui se rendit dans cette ville après le congrès[4]. A Worms, Engeltrude se livra entre les mains du légat, qui prit alors le chemin de l'Italie[5].

Il ne paraît pas être retourné dans le royaume de Lothaire depuis le moment où il avait quitté Gondreville. Sa mission était accomplie, au moins la partie la plus importante, puisque Lothaire était réuni à Theutberge, réconcilié avec Charles le Chauve, et qu'il avait livré Waldrade au légat. Mais il y avait d'autres questions encore à régler en Lorraine : les trois sièges de Cologne, de Trèves et de Cambrai étaient toujours vacants. Nicolas, répondant aux rois d'Allemagne et de France, leur disait que l'on devait élire un archevêque à Cologne et un évêque à Cambrai[6]. Il ne parlait pas de Trèves, ce qui donnerait à penser que, s'il jugeait irrévocable la sentence portée contre Gunther, il était disposé à revenir sur celle dont il avait frappé Theutgaud. Arsène avait probablement reçu des instructions conçues dans le même sens, relativement à ces deux diocèses de Cologne et de Cambrai. Pourquoi ne les suivit-il pas ? Comment ne profita-t-il pas de sa présence en Lorraine pour faire procéder à l'élection régulière d'un archevêque à Cologne, d'un évêque à Cambrai ? La chose est d'autant plus surprenante que, si Lothaire était peut-être peu disposé à subir cette nouvelle exigence du pape, par contre Louis le Germanique et Charles le Chauve étaient intéressés, nous avons

---

1. L'*Appendix* des *Ann. Fuld.* à 865, p. 64, mentionne la présence d'Arsène à Cologne, les *Ann. Bert.* n'en disent rien. Noorden, *Hinkmar*, p. 209, croit que le légat est venu à l'entrevue, tandis que Dümmler, t. II, p. 135, n. 2, en doute beaucoup. Les Annales n'indiquent pas en quel mois se tint le congrès, mais ce doit être dans le courant d'octobre, Hincmar disant que Charles au retour apprit la prise de Saint-Denis par les Normands, événement qui eut lieu le 20 octobre. C'est donc à tort que Noorden, *ibid.*, place en juillet la réunion des rois de France et de Germanie.

2. Aucun annaliste ne parle de la venue de Lothaire à Cologne. Noorden, *op. laud.*, p. 209, n. 2, Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 496, croient que ce prince ne se rendit pas à la conférence. Mais le motif que donne Noorden de l'absence de Lothaire est inacceptable, il l'attribue à ce que le jeune roi n'était pas réconcilié avec ses oncles à la date où ceux-ci se rencontrèrent. Il croit, il est vrai, que l'événement est du mois de juillet ; comme en réalité l'entrevue eut lieu en octobre, le raisonnement de Noorden tombe du même coup.

3. Charles le Chauve réconcilia à Cologne Louis le Germanique avec son second fils, appelé Louis comme son père ; c'est tout ce que nous apprennent sur l'entrevue de Cologne les *Ann. Bert.* 865, p. 80.

4. Arsenii *Epistola*, Mansi, t. XV, col. 327 ; Réginon, *Chronicon* 866, p. 85.

5. Ars. *Ep.*, col. 327 ; Réginon, *ibid.*

6. J. E. 2788, Migne, t. CXIX, col. 924.

déjà expliqué pour quels motifs, à ce que les vacances de Cologne et de Cambrai ne se prolongeassent pas indéfiniment. Pourtant Cologne allait rester sans pasteur jusqu'en 870, ainsi que Trèves. En 866, Cambrai eut enfin un évêque ; il y avait longtemps alors qu'Arsène avait quitté la France et la Lorraine ! C'est le 21 juillet 866 que fut consacré évêque de Cambrai un chantre de la chapelle de Lothaire, Jean, qui avait été à l'école du palais[1]. Vu le long intervalle de temps qui sépare le départ du légat de l'élection de Jean, on n'a guère le droit de considérer celle-ci comme une conséquence de la mission d'Arsène.

Mais ceci n'était qu'un point secondaire, et le pape avait le droit de se féliciter des résultats qu'avait obtenus son légat[2]. Les rois, Louis le Germanique et Charles le Chauve, aussi bien que Lothaire, avaient dû se soumettre aux ordres de Nicolas. Les deux oncles du jeune prince avaient renoncé à le détrôner, si toutefois ils en avaient eu la pensée, et ils avaient fait la paix avec lui. Sans doute, ils se tiendraient désormais pour avertis que le pape ne tolérerait pas d'agression de leur part dirigée contre un de leurs neveux. Charles et Hincmar avaient dû accepter la restauration de Rothade imposée par Nicolas. Lothaire, enfin, avait été contraint de renoncer à Waldrade et de reprendre Theutberge. Le scandale avait pris fin, la cause du bon droit et de la morale l'avait emporté : l'Église, dans la personne de son chef, triomphait donc et faisait partout reconnaître son autorité, par les rois comme par les métropolitains. En quelques années de pontificat, Nicolas avait fait faire à la papauté des progrès tels que ses prédécesseurs n'en avaient pas depuis plusieurs siècles accompli de pareils. Les circonstances avaient été favorables à son initiative, mais encore fallait-il qu'il sût les mettre à profit ; un autre, qui n'aurait eu ni son coup d'œil, ni sa décision, ni son énergie, aurait échoué là où il avait réussi.

Les vrais vaincus étaient les souverains et le haut clergé. Le moins atteint était encore Louis le Germanique. Mais l'empereur n'avait pu obliger le pape à restaurer Gunther et Theutgaud, et tout ce qu'il avait obtenu en faveur de son frère, c'était que Nicolas intervînt pour empêcher Louis et Charles de se partager la Lorraine. Charles le Chauve, et Hincmar plus encore que son maître, avaient subi un échec dans l'affaire

---

1. *Ann. Laubi.* 866, *Gesta epp. Camer.*, liv. I, ch. 51 (*SS.*, t. IV, p. 14, et t. VII, p. 419). Le jour de la consécration nous est donné par Hincmar dans son *Libellus adversus Hincmarum Laudunensem episcopum*, ch. 3 (Migne, t. CXXVI, col. 569). La consécration avait d'abord été fixée au 7 juillet, mais Hincmar, de Laon, ne s'étant pas dérangé ni fait représenter, elle fut renvoyée au 21 juillet. Elle eut lieu ce jour-là, malgré l'absence de l'évêque de Laon. Jean assista à de nombreux conciles ; on le trouve à ceux de Soissons (août 866), de Troyes (novembre 867), d'Attigny (juin 870), de Douzy (août-septembre 871), de Ponthion (juin 876 ; Mansi, t. XV, coll. 731 et 706, t. XVI, coll. 860, 674, 677 et 678, *CC.*, t. II, p. 349). En 868-869, il fit rédiger le polyptyque de l'abbaye de Lobbes, qui appartenait au diocèse de Cambrai, mais qui allait être placée sous l'autorité des évêques de Liège (*Ann. Laubi.* 868, *Gesta abb. Lob.*, ch. 13, *Gesta epp. Camer.*, liv. I, ch. 51, *SS.*, t. IV, pp. 14 et 61, et t. VII, p. 421). Nous aurons d'ailleurs à diverses reprises l'occasion de parler de ce prélat.

2. Voir Dümmler, t. II, p. 137.

de Rothade. Mais Lothaire sortait de la lutte plus maltraité, plus meurtri que les autres. A quoi avaient abouti huit années de persévérants efforts et d'intrigues ? Il se trouvait moins avancé en 865 qu'en 857, plus éloigné du but qu'il visait et qu'à un moment donné il avait cru toucher. Waldrade était séparée de lui, emmenée à Rome ; la reverrait-il jamais ? Il devait abandonner l'espoir de léguer son royaume à Hugues, le bâtard, l'enfant adultérin ; la tache que celui-ci avait reçue à sa naissance n'avait pas disparu, et il était à craindre qu'elle ne subsistât toujours. Theutberge, la femme stérile, avait repris possession du trône et de la couche d'où Lothaire avait essayé de la chasser. Mais ce n'était pas tout. Le prestige et l'autorité du jeune roi avaient subi un amoindrissement sensible. Ses violences à l'égard de Theutberge, ses calomnies, ses mensonges, avaient donné une triste idée de son caractère et de son sens moral. Ses oncles s'étaient ingérés dans ses affaires, l'avaient réprimandé, lui avaient même infligé des affronts publics qu'il avait acceptés. Le pape avait déposé deux de ses métropolitains, et l'avait menacé de l'excommunication. Finalement, Lothaire avait capitulé, et il en était passé par les exigences du Souverain Pontife. Sans compter que, pour obtenir l'appui de ses évêques et de ses grands dans l'affaire du divorce, il avait probablement fait des concessions, des sacrifices préjudiciables à l'autorité royale. Si en 865 Lothaire avait conservé sa couronne, il avait certainement perdu l'estime et la considération soit à l'étranger, soit dans ses propres États, il n'était plus de ceux que l'on respecte et avec qui les autres sont tenus de compter. Par ses maladresses, par son manque de dignité et de fermeté, le jeune roi s'était réduit à l'état de quantité négligeable, et rendu l'objet du mépris général. Tel était le bilan des huit annnées qui s'étaient écoulées entre les premières tentatives contre Theutberge et la réintégration de celle-ci dans ses droits de femme et de souveraine.

CHAPITRE VIII

L'affaire du divorce (*fin*). — Lothaire II fait de nouveaux efforts auprès de Nicolas Ier, puis d'Adrien II, pour obtenir la dissolution de son union avec Theutberge (866-869). — Voyage en Italie et mort de Lothaire II (869).

Malgré sa défaite et les déboires qui l'avaient précédée, malgré les dangers qu'il avait courus, Lothaire n'était ni corrigé de sa passion, ni résigné à garder Theutberge. Il n'avait pas renoncé à faire de Waldrade sa femme légitime, de Hugues l'héritier de son trône. Waldrade régnait toujours sur le cœur de son amant. La crainte d'être excommunié par le pape avait bien été capable de faire plier Lothaire, de lui arracher un acquiescement aux exigences de Nicolas ; mais sa soumission n'était qu'apparente. Nous allons le voir, dès l'année 866, reprendre ses projets, et tout mettre en œuvre pour obtenir le consentement de Nicolas d'abord, puis d'Adrien II ; il se servira de Theutberge elle-même, de son frère, de Louis le Germanique, il ira jusqu'à essayer de gagner Charles le Chauve. Avec Nicolas, il était certain d'échouer, et l'on ne comprend pas qu'il ait cherché à le faire revenir sur sa décision première. Adrien II n'avait ni la fermeté, ni l'énergie de son prédécesseur ; pourtant, quelque modéré et conciliant qu'il se montrât, il n'est pas certain qu'il eût fini par céder aux instances de Lothaire.

Ce prince n'avait pas non plus perdu l'espoir de faire remonter Gunther et Theutgaud sur leurs sièges, quoique cette affaire n'eût pas pour lui le même intérêt que l'autre, mais la question attendait encore, lorsqu'il mourut, une solution définive. Adrien II penchait pour la clémence, seulement ce n'était pas lui qui devait se prononcer en dernier ressort ; il avait réservé à un concile le soin d'examiner cette affaire et celle des mariages de Lothaire. Le jeune roi étant mort subitement, le concile ne se réunit pas ; nous ne savons donc pas si Lothaire aurait fini par faire triompher ses prétentions.

Lothaire ne s'était réconcilié que pour la forme avec Theutberge. Toutefois, tant qu'Arsène ne fut pas retourné en Italie, les apparences furent sauvegardées, on peut le croire. Theutberge avait, dans l'éloignement de Waldrade, emmenée par le légat, une garantie, non de l'amour, mais de la fidélité de Lothaire ; elle n'avait plus à craindre les pièges ni les embûches de sa rivale. Malheureusement pour elle, Waldrade devait revenir promptement dans les États de son amant. Elle accompagna Arsène jusqu'à Pavie ; là, elle refusa d'aller plus loin, et, avec la connivence des fonctionnaires de l'empereur, elle regagna la

Lorraine[1]. Engeltrude lui avait auparavant donné l'exemple ; à Augsbourg, elle s'était, sous un prétexte quelconque, séparée d'Arsène, lui promettant de revenir, mais, au lieu de le faire, elle était retournée en *Francia*[2].

C'est probablement vers la fin de 865 que Waldrade avait faussé compagnie au légat. Celui-ci rendit compte au pape de l'événement, et Nicolas résolut de frapper un grand coup. Le 2 février 866, il fulmina contre la concubine de Lothaire une sentence d'excommunication, qu'il eut soin de notifier à tous les évêques des royaumes francs[3]. Mais ses lettres ne parvinrent pas à destination, ou du moins ne furent pas considérées comme authentiques. On ne tint donc aucun compte de la sentence pontificale, et Waldrade put librement rentrer en Lorraine, où elle recommença ses intrigues. Elle recherchait, paraît-il, les endroits où elle avait chance de rencontrer Lothaire, et si elle n'avait peut-être pas renoué avec ce prince des relations intimes, elle jouissait auprès de lui d'un grand crédit ; on disait même qu'elle complotait la mort de Theutberge. Tels étaient les bruits qui vinrent jusqu'aux oreilles du pape, et qu'il rapporte dans une de ses lettres[4].

D'autres faits étaient de nature à augmenter les inquiétudes de la reine. Un de ses ennemis, le principal artisan des menées dont elle avait été la victime, Gunther, un moment disgracié, rentrait en faveur auprès de son maître. En 864, Lothaire avait donné à son cousin germain, Hugues, l'administration du diocèse de Cologne. D'après les *Annales Xantenses*, Hugues se serait conduit comme un loup ravisseur, il aurait même commis plusieurs meurtres[5]. Ses violences indisposèrent-elles Lothaire contre lui ? Nous ne savons, mais au début de 866 le roi retira à son cousin l'archevêché de Cologne pour le donner, à titre provisoire,

---

1. Lettres de Nicolas aux prélats d'Italie, de Germanie, de Neustrie et des Gaules du 13 juin 866, aux évêques lorrains du 25 janvier 867, enfin à Louis le Germanique du 30 octobre 867 (J. E. 2808, 2871 et 2884, Migne, t. CXIX, coll. 972, 1139 et 1176. Ernouf, *Histoire de Waldrade*, p. 23, se demande si Arsène ne favorisa pas la fuite de Waldrade.

2. Arsenii *Epistola*, Mansi, t. XV, col. 327 ; cf. Réginon, *Chronicon* 866, p. 85, qui a reproduit partiellement la lettre du légat. Celui-ci écrivit aux évêques de Gaule et de Germanie pour leur notifier qu'il avait renouvelé contre la fugitive l'excommunication dont elle avait déjà été antérieurement frappée (Mansi, t. XV, coll. 326-327). Ce n'est pas dans les États de Lothaire, à ce qu'il semble, mais dans ceux de Louis le Germanique, que cette fois Engeltrude trouva un asile, car dans une lettre écrite à ce dernier prince, le 7 mars 867, Nicolas l'invite à contraindre Engeltrude à faire sa soumission ; celle-ci devait donc se trouver dans la France orientale (J. E. 2874, Migne, t. CXIX, col. 1151).

3. Cette première notification, aujourd'hui perdue, est rappelée dans les suivantes du 13 juin 866 et du 25 janvier 867 (J. E. 2808 et 2871, Migne, t. CXIX, coll. 972-973 et 1139-1140 ; *Ann. Fuld.* 867, p. 66 ; Réginon, *Chronicon* 866, p. 87). Les *Ann. Fuld.* disent que Lothaire renoua secrètement avec Waldrade. La *Translatio S. Glodesindis*, ch. 28 (*SS.*, t. XXIV, p. 507, note), place aussitôt après la déposition de Gunther et de Theutgaud l'excommunication de Waldrade, à laquelle ce document joint celle de Lothaire lui-même.

4. Voir J. E. 2808, Migne, t. CXIX, col. 972.

5. *Ann. Xant.* 866, *SS.*, t. II, p. 232.

au frère de Gunther, Hilduin[1], dont il avait voulu faire, sans succès, un évêque de Cambrai. Il y avait renoncé, et ce siège allait, dans le courant de 866, être pourvu d'un pasteur régulièrement élu, qui reçut des mains d'Hincmar la consécration[2]. L'archevêché de Cologne dédommageait Hilduin de l'évêché de Cambrai qu'il perdait. D'après un bruit rapporté par Hincmar dans ses Annales, c'est à la demande de l'empereur, son frère, que Lothaire aurait pris cette résolution[3]. Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le bien-fondé de cette allégation.

Hilduin d'ailleurs n'était qu'un homme de paille ; l'autorité réelle dans le diocèse ainsi que l'administration étaient entre les mains de Gunther lui-même, qui s'abstenait pourtant de remplir le ministère épiscopal[4]. Nous avons parlé plus haut des efforts faits par lui pour obtenir sa réintégration et celle de Theutgaud : très probablement l'empereur était intervenu en personne ; les évêques du concile de Pavie avaient écrit au pape en sa faveur ; Gunther avait sollicité aussi l'appui de ses collègues de France et de Germanie et même de son vieil ennemi, l'archevêque de Reims. Ses démarches personnelles et celles de ses protecteurs n'eurent aucun résultat, comme le prouve la lettre du pape à Louis le Germanique et à Charles le Chauve, ordonnant l'élection d'un nouvel archevêque à Cologne. Le siège continua de demeurer vacant, et l'on peut avec quelque vraisemblance attribuer ce résultat à l'influence du prélat déposé. Il avait remporté là un premier succès; la donation de l'archevêché à Hilduin en était pour lui un autre, plus grand encore, puisque, sous le couvert de son frère, Gunther pouvait reprendre le gouvernement de son ancien diocèse, où il avait d'ailleurs conservé des partisans et des amis[5].

Un témoignage de la faveur dont jouissait Gunther nous est fourni par un diplôme que rendit Lothaire le 15 janvier 866, pour confirmer certains arrangements pris par le prélat en faveur des chanoines, tant de la cathédrale de Cologne que des abbayes qui en dépendaient. Gunther avait attribué aux uns et aux autres des biens pris sur le patrimoine commun

---

1. *Ann. Bert.* 866, p. 81 ; Kalckstein, *Abt Hugo* (*F. D. G.*, t. XIV, p. 48), place le départ de Hugues vers la fin de 865, et Bourgeois, *Hugues l'Abbé* (*Annales de la Faculté des lettres de Caen*, 1re année, p. 100), entre la fin de 865 et le mois de juillet 866.

2. C'est Jean, dont nous avons parlé au chapitre précédent, qui occupa régulièrement le siège de Cambrai.

3. *Ann. Bert.* 866, p. 81.

4. *Ibidem.*

5. Willibert, le futur archevêque de Cologne, était du nombre, comme le prouve la note où Gunther prie un correspondant inconnu de faire copier par Willibert et par d'autres clercs de Cologne les actes du concile de Pavie (Hartzheim, *Concilia Germaniæ*, t. II, p. 333). La rentrée solennelle de Gunther à Cologne, dont parlent les *Ann. Xant.* 867 (*SS.*, t. II, p. 232) ne se rapporte certainement pas à 866, comme le croit à tort Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 496, mais vraisemblablement à 869, car c'est seulement lors du voyage qu'il fit en Italie avec Lothaire II que le pape Adrien lui concéda la communion laïque, mentionnée par les *Ann. Xant.* antérieurement au retour triomphal de l'archevêque déposé dans la ville de Cologne.

de l'église de Cologne, et leur en avait abandonné la libre disposition. C'était donner aux chanoines ou aux moines de ces collégiales ou de ces abbayes une grande indépendance vis-à-vis de l'archevêque. Mais, pour conserver son autorité, Gunther avait besoin de ménager le clergé, et l'on s'explique les concessions importantes qu'il lui faisait. Ses dispositions d'ailleurs avaient obtenu l'approbation des chanoines de la cathédrale et des nobles laïcs, probablement de ceux qui détenaient en précaire des domaines de l'église de Cologne. Lothaire confirma ces arrangements[1]. Plusieurs points sont à relever dans ce diplôme. Il n'y est pas question de Hugues, qui évidemment n'avait plus l'administration de l'évêché, mais pas davantage non plus d'Hilduin. Gunther seul est nommé dans l'acte, et il y est qualifié de *venerabilis Agrippinensis ecclesiæ gubernator et pius rector*. Lothaire n'ose pas le traiter d'archevêque, mais les titres qu'il donne à Gunther n'en constituent pas moins une protestation indirecte contre la sentence qui avait frappé le prélat, et si le pape avait eu sous les yeux le diplôme du roi, il aurait certainement protesté contre les expressions qui y étaient employées, aussi bien que contre les dispositions mêmes de l'acte, et l'illégalité qu'avait commise Gunther en les prenant : étant déposé, il n'avait plus le droit de rien décider à Cologne. L'ex-archevêque et le roi se mettaient ainsi en opposition formelle avec les ordres du Souverain Pontife. A peine tiré du danger, Lothaire revenait à ses anciens errements.

Le diplôme que nous venons d'analyser et un autre, rendu deux jours plus tard en faveur de Theutberge, nous renseignent en outre sur les intentions du roi à l'égard de Theutberge et de Waldrade, bien qu'aucun des deux documents ne nomme cette dernière. Si Lothaire a confirmé les dispositions de Gunther, c'est afin que les chanoines prient pour le repos de l'âme de ses parents, mais aussi *pro nostra seu prolis nostre stabilitate*. Ainsi, il n'a pas perdu l'espoir de léguer son royaume à Hugues, par conséquent de légitimer son bâtard par un mariage conclu avec Waldrade. D'autre part, dans la donation que lui fait son mari, Theutberge est traitée de *dilectissima nostra,* mais on ne lui donne pas le titre d'épouse[2]. L'omission de ce terme est significative et ne laisse aucun doute sur les sentiments de Lothaire. Il ne considérait pas Theutberge comme sa femme, et il allait reprendre sa campagne pour lui faire perdre définitivement ce titre et le faire attribuer à Waldrade.

Des alliés lui étaient nécessaires. Il pouvait toujours compter sur l'empereur, et, pour entretenir Louis dans des sentiments amicaux à son

---

1. B. M. 1273, Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Kœln,* t. I, p. 447. Willibert devait, en 873, confirmer les dispositions de son prédécesseur.

2. Par ce diplôme, rendu à Aix-la-Chapelle le 17 janvier 866, Lothaire concède à Theutberge vingt et une *villæ* dans les *pagi* de Grenoble, de Belley (et non de Beaune, comme le suppose à tort Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 496), de Maurienne, de Genève, de Lausanne, de Lyon et dans les *pagi Amaus* et *Scuding* (B. M. 1274, *R. H. Fr.*, t. VIII, p. 412). On voit par ce document que Lothaire II avait conservé des propriétés dans des *pagi* qu'il avait cédés à ses frères ; il avait donné celui de Belley à Charles en 858 et ceux de Genève et de Lausanne à Louis l'année suivante.

égard, on voit Lothaire faire don à son frère d'un domaine de l'église de Liège situé en Italie[1]. Mais le concours de Louis II ne lui suffisait pas, il lui fallait encore celui de ses oncles, ou tout au moins de l'un d'entre eux. Il avait eu, de 860 jusqu'à 864, l'appui de Louis le Germanique, qui ne lui avait été d'ailleurs que médiocrement utile. Le roi d'Allemagne n'avait pas préservé son neveu de l'humiliation que Charles le Chauve prétendait lui infliger à Savonnières, il ne l'avait pas soutenu contre le pape, et finalement l'avait abandonné pour se joindre à Charles contre lui. Lothaire avait donc quelque raison de lui en vouloir. Il aima mieux se tourner du côté de Charles, son ennemi persévérant de 860 à 865, le protecteur intéressé de Theutberge et d'Hubert. Si Lothaire arrivait à désarmer l'hostilité du roi de France contre son mariage avec Waldrade, il aurait des chances de réussir, Louis le Germanique devant probablement rester neutre.

Lothaire s'était réconcilié avec Charles en 865, un peu après que Theutberge lui eut été rendue. Mais, si le légat avait pu sans trop de peine rétablir la concorde entre les deux princes, étant donné que Lothaire reprenait sa femme, il était beaucoup plus malaisé à ce dernier d'obtenir de son oncle qu'il consentît à favoriser des projets qu'il avait toujours combattus. Charles le Chauve voulait que Theutberge restât la femme de Lothaire, parce qu'elle ne lui avait pas donné d'enfant; Waldrade, au contraire, ayant eu de Lothaire un fils et deux filles, il n'entendait pas qu'elle épousât son amant. Le but du roi de France était, nous l'avons déjà dit, d'empêcher son neveu d'avoir des héritiers légitimes issus de lui, afin de pouvoir un jour recueillir sa succession. Comment vaincre une opposition fondée sur de pareils motifs? Quelque ardue que fût l'entreprise, Lothaire crut devoir la tenter. Il demanda une entrevue à son oncle, qui l'accepta. Les deux rois se rencontrèrent à la fin de juillet ou au commencement d'août dans la *villa* d'*Orti-Vineæ* qui dépendait de l'abbaye française de Saint-Quentin; elle se trouvait probablement dans

---

1. B. M. 1276, Muratori, *Antiquitates Italiæ*, t. VI, col. 31 et 32. C'est à Lens que cet acte fut rendu, le 17 mai 866; s'agit-il du chef-lieu de canton de ce nom dans le Pas-de-Calais, arrondissement de Béthune? Ce Lens faisait partie du royaume de Charles le Chauve. Il faudrait peut-être identifier le palais où Lothaire se trouvait le 17 mai avec un des quatre Lens de la Belgique, dont trois appartiennent à la province de Liège et un au Hainaut; tous quatre étaient situés dans les États de Lothaire. Après avoir séjourné en janvier à Aix-la-Chapelle (B. M. 1273 et 1274), et avant de venir à Lens, Lothaire était allé en Alsace dans le courant de mars. Le 19 de ce mois on le trouve à Marlenheim (Basse-Alsace, Strasbourg, Wasselonne). Là, sur la prière du comte Hugues, fils de feu son oncle Liutfrid, il confirme à l'abbaye de Moutiers-Granval le prieuré de Vermes et différents domaines dans le *comitatus Pipincensis*, le *pagus Sornegaudiensis*, l'*Alsgaugensis* et en Alsace (B. M. 1275, Trouillat, *Monuments de l'ancien évêché de Bâle*, t. I, p. 112). — A propos de Marlenheim, rappelons que la *Vita S. Deicoli*, ch. 13 (*SS.*, t. XV, p. 678), place dans cette localité la résidence de Lothaire et de Waldrade pendant la période qui précéda et suivit leur union. Puis, quand le roi n'osa plus vivre avec sa maîtresse au palais de Marlenheim, il lui donna l'abbaye de Lure (*SS.*, t. XV, p. 678). Nous avons pour cette dernière abbaye un diplôme faux au nom d'un roi Lothaire (B. M. 1271, Viellard, *Documents et mémoires pour servir à l'histoire du territoire de Belfort*, pp. 82-83).

le royaume de Charles, mais près de la frontière[1]. Hincmar mentionne l'entrevue, mais sans dire quelles questions y furent traitées, quels arrangements y furent pris. C'est une lettre du pape qui nous fournit les renseignements que ne donnent pas les Annales rédigées par l'archevêque de Reims. Nous apprenons par cette lettre que Lothaire était venu rendre visite à son oncle, dans le but d'obtenir son consentement au projet de divorce[2]. Hincmar, alors en froid avec son maître, n'était pas auprès de lui pour le détourner d'écouter les propositions de Lothaire[3]. Peut-être celui-ci avait-il gagné quelques-uns des conseillers de son oncle[4]. Une chose est certaine, c'est qu'il acheta Charles lui-même : moyennant la cession de la grande abbaye Saint-Vaast d'Arras, le roi de France promit à son neveu d'abandonner Theutberge et de le laisser libre d'agir avec elle comme il lui plairait[5]. Allait-il jusqu'à lui permettre d'épouser Waldrade et de légitimer ainsi les enfants qu'il en avait eus ? C'eût été pour Charles renoncer à ses projets ambitieux, et le don de Saint-Vaast ne suffisait pas à compenser le sacrifice qu'il faisait de ses droits à la succession de Lothaire.

Assurément, le jeune roi avait lieu de se féliciter du succès de sa démarche. Mais l'opposition du roi de France écartée, il restait à vaincre celle du pape. Dans le courant de 866, Lothaire envoya successivement à Nicolas le comte Christian, puis le comte Walter[6]. Nous ne savons

---

1. *Ann. Bert.* 866, p. 82. Ces annales placent le récit de l'entrevue entre une invasion normande, qui est de juillet, et le concile tenu en août à Soissons. Lothaire, que nous avons laissé à Lens le 17 mai (B. M. 1276), se trouvait le 12 juin dans une *villa Apsiacum,* qui doit peut-être s'identifier avec un des nombreux villages d'Essey que l'on rencontre en Haute-Lorraine. A cet endroit il confirma un privilège rendu par son père le 4 août 854 (B. M. 1133) en faveur du prieuré alsacien de Liepvre, qui dépendait de Saint-Denis (B. M. 1277, extrait dans Calmet, *Notice de Lorraine,* t. I, col. 645).

2. Nicolai *Epistola ad Karolum Calvum,* J. E. 2872, Migne, t. CXIX, col. 1143.

3. La façon dont Hincmar parle de l'entrevue « ut dicebatur », indique qu'il n'y assistait pas. C'est sans le moindre fondement que Gfrœrer, t. I, p. 486, attribue à l'influence d'Hincmar l'alliance conclue par Charles avec son neveu. Noorden pense avec plus de raison, *op. laud.,* p. 217, que le rapprochement de Charles et de Lothaire amena la brouille du roi de France avec Hincmar.

4. Dümmler, t. II, p. 234, croit qu'Hincmar de Laon avait employé en faveur de Lothaire l'influence dont il jouissait auprès du roi. Nous n'osons pas être aussi affirmatif. Vers la fin de 868, en octobre ou novembre, Hincmar le Jeune écrivit au roi qu'il allait quitter son royaume, et l'on rapporta à Charles le Chauve que l'évêque de Laon était en pourparlers avec Lothaire, qui consentait à l'accueillir dans ses États et à lui donner des bénéfices (*Libellus expostulationis,* etc., ch. 4 et 16, Migne, t. CXXVI, col. 571 et 586). Mais cela prouve-t-il que deux ans auparavant Lothaire eût noué des intrigues avec le neveu de l'archevêque de Reims ? En aucune façon.

5. *Ann. Bert.* 866, p. 82. La lettre du pape à Charles le Chauve parle de la donation d'une abbaye, mais sans nommer celle-ci (J. E. 2872, Migne, t. CXIX, col. 1143). Avant le mois de juin, Charles le Chauve avait enlevé à Engelvin l'abbaye Saint-Martin de Tours, pour la donner à Robert le Fort (*Ann. Bert.* 866, p. 81), mais cette mesure ne peut être la conséquence de l'alliance conclue par Charles le Chauve avec Lothaire, *quelques mois plus tard.* Nous trouvons cette opinion erronée dans Mühlbacher, *Reg. Kar.,* p. 498, et dans Dümmler, t. II, p. 145, qui font, nous l'avons vu, d'Engelvin un chapelain de Theutberge, alors qu'il l'était de Charles le Chauve.

6. Nicolai *Epistola ad episcopos in regno Lotharii constitutos* (J. E. 2871, Migne, t. CXIX, col. 1141).

rien de la première ambassade ; nous parlerons tout à l'heure de la seconde. Entre les deux se place probablement le départ de Theutberge pour Rome. Lothaire avait pensé que le meilleur moyen de forcer le consentement du pape était de lui députer Theutberge elle-même. Si la reine priait Nicolas d'annuler son mariage et de la laisser entrer dans une abbaye, il accéderait sans doute à sa demande. Étant donné l'éloignement que lui témoignait son mari, l'affection qu'il avait conservée pour Waldrade, Theutberge, qui pouvait craindre que sa rivale ne se débarrassât d'elle par un meurtre, ne devait pas tenir beaucoup à continuer de vivre auprès de Lothaire. Ce prince n'eut probablement pas besoin de recourir à des violences pour amener sa femme à partager ses vues. Celle-ci se mit donc en route, mais elle ne tarda pas à être rappelée par Lothaire, qui avait changé d'avis [1].

Le jeune roi, après le départ de Theutberge, était retourné auprès de Charles le Chauve, alors à Attigny avec sa femme Ermentrude. C'est vers la fin d'août, ou au début de septembre, que les deux souverains se rencontrèrent [2]. Charles présenta-t-il des observations à son neveu sur le voyage à Rome de Theutberge ? Nous l'ignorons, mais il fut décidé entre l'oncle et le neveu que Theutberge serait invitée à revenir sur ses pas [3]. A la place de la reine, Charles et Lothaire allaient faire partir des ambassadeurs chargés d'une mission confidentielle pour le pape [4] ; on peut supposer que l'annulation du mariage de Lothaire et de Theutberge en était le principal, sinon l'unique objet. Charles avait choisi, pour l'envoyer à Rome, l'archevêque de Sens, Eigil, jadis abbé de Prüm ; ce personnage avait assisté au premier concile d'Aix-la-Chapelle [5], puis, peu de temps après, il s'était retiré à l'abbaye de Flavigny, dans le royaume de Charles le Chauve, d'où ce prince l'avait tiré en 864, pour en faire un archevêque de Sens [6]. Les ambassadeurs de Lothaire étaient Adon, archevêque de Vienne, et le comte Walter, un des principaux conseillers du jeune roi. Si celui-ci pouvait compter sur le dévouement et la fidélité de Walter [7], il n'avait pas eu la main heureuse en faisant choix d'Adon : la chronique et la correspondance de ce prélat nous montrent en lui un ennemi de

---

1. *Ann. Bert.* 866, p. 83. D'après Gfrœrer, t. I, p. 418, c'est Charles le Chauve, auprès de qui Theutberge s'était réfugiée de nouveau, qui l'aurait fait partir pour Rome, afin qu'elle allât se plaindre au pape de Lothaire. Une fois réconcilié avec son neveu, il aurait rappelé Theutberge. Tout cela est de pure fantaisie. La tactique de Lothaire, dit Lapôtre, *Hadrien II et les fausses décrétales* (*R. Q. H.*, t. XXVII, p. 388), consiste maintenant à mettre sa femme en avant. (Il l'avait déjà suivie autrefois, alors qu'il obligeait Theutberge à s'accuser d'inceste.)

2. *Ann. Bert.* 866, p. 83.

3. *Ibidem.*

4. *Ann. Bert.* 866, p. 83.

5. Voir ci-dessus, pp. 155-157.

6. *Historia translationis S. Reginæ ;* Odoranne, *Chronicon* 865 (*R. H. Fr.*, t. VII, pp. 362-363 et 274) ; Hugues de Flavigny, *Chronicon* 864 (*SS.*, t. VIII, p. 355) ; cf. J. E. 2809 et 2810, Migne, t. CXIX, coll. 973-976.

7. Sur Walter, voir ci-dessus, p. 182, n. 2.

Lothaire et un partisan de Charles le Chauve [1]. Il n'est pas certain qu'Adon soit allé à Rome ; le pape, en effet, dans une lettre du 25 janvier 867, parle de Walter, mais ne fait aucune mention de l'archevêque de Vienne [2].

L'ambassade essuya un échec complet, comme il était d'ailleurs facile de s'y attendre. Il avait suffi à Lothaire de céder Saint-Vaast à son oncle, pour que celui-ci abandonnât Theutberge. Mais il restait à celle-ci un défenseur, que l'on ne pouvait ni acheter, ni intimider, ni circonvenir, et qui ne revenait pas sur ses décisions, quand il les croyait justes : nous voulons parler du Souverain Pontife. Par malheur, Nicolas était trop éloigné, trop occupé, pour que sa protection pût avoir toute l'efficacité voulue. Nous avons vu que dès le 2 février il avait excommunié Waldrade. La sentence ne parvint pas à ses destinataires, ou ceux-ci n'en tinrent pas compte. Le pape en eut connaissance, ainsi que de la triste situation de Theutberge, des intrigues de Waldrade, de l'influence qu'elle avait reconquise sur son amant ; elle aurait même reçu de lui des abbayes [3]. En présence de pareils scandales, Nicolas crut devoir, pour la deuxième fois, notifier aux évêques l'excommunication dont il avait frappé Waldrade ; il les invitait à la publier et à secourir Theutberge. Cette lettre, écrite le 13 juin, arrivée probablement en France et en Lorraine à la fin de juillet, ou au début d'août, n'eut pas plus d'effet que la précédente ; on la tint pour nulle et non avenue. L'entente de Charles le Chauve et de son neveu portait ses fruits. Par crainte de Lothaire, ou pour lui complaire, certains évêques refusèrent de recevoir la lettre du pape, d'autres n'osèrent pas la publier. On fit même courir le bruit que Nicolas avait autorisé Waldrade à revenir en Gaule [4].

Nous ignorons si le comte Walter rapporta à son maître une lettre du

---

1. Les lettres d'Adon ne nous sont pas parvenues, mais nous savons par les réponses qui y furent adressées ce qu'elles contenaient. Voir en particulier les lettres d'Anastase le Bibliothécaire (Mansi, t. XV, coll. 453-454) et d'Adrien II, J. E. 2893 et 2907 (Migne, t. CXXII, coll. 1261 et 1274). Elles nous prouvent que l'archevêque de Vienne était un admirateur fervent de Nicolas Ier. Dans sa chronique, il adresse à Charles le Chauve des éloges hyperboliques.

2. J. E. 2871, Migne, t. CXIX, col. 1141. — Est-ce le comte Christian ou le comte Walter, qui aurait porté au pape une lettre non datée de Lothaire, et qui est conçue en termes tellement vagues qu'il nous est impossible de dire en quelle année elle se place? Elle est postérieure à la mission d'Arsène et antérieure à la mort de Nicolas, voilà tout ce que l'on peut affirmer. Lothaire y exprime le désir de se rendre à Rome, il se plaint longuement de ses ennemis et de la faveur avec laquelle les écoute le Souverain Pontife. Si dans cette lettre Charles le Chauve est l'adversaire contre lequel récrimine le jeune roi, elle ne peut être de 866, comme le suppose à tort Mühlbacher (*Reg. Kar.*, pp. 497-498, n° 1278), puisqu'à ce moment Lothaire allait se réconcilier avec son oncle. Voir cette lettre dans Baronius, t. XV, pp. 7-9. Nicolas, écrivant à Louis le Germanique en octobre 867, cite un passage de la lettre de Lothaire, où le jeune prince dit que le principal de ses ennemis est celui que l'Écriture appelle « accusator fratrum ». (Baronius, t. XV, p. 9, col. 1.)

3. Lettre écrite le 13 juin par le pape à tous les évêques, J. E. 2808, Migne, t. CXIX, coll. 971-973. Nous avons vu que d'après la *Vita S. Deicoli*, ch. 13, Lothaire aurait donné à Waldrade l'abbaye de Lure (*SS.*, t. XV, p. 678).

4. Voir lettres du pape aux évêques lorrains et à Charles le Chauve du 25 janvier 867 (J. E. 2871 et 2872, Migne, t. CXIX, coll. 1140, 1141 et 1146).

pape, mais celui-ci l'avait invité à faire ses efforts auprès de Lothaire pour le détourner du mal. Nous le savons par une lettre postérieure de Nicolas aux évêques de ce prince [1]. Le mal, pour le pape, consistait évidemment à s'éloigner de Theutberge, à la persécuter, à vouloir se défaire d'elle pour épouser Waldrade. Walter put se convaincre que Nicolas se prononcerait contre tout projet destiné à rompre l'union de Lothaire et de Theutberge.

Lorsque Walter rapporta à son souverain les exhortations du pape et le mit au courant des dispositions où il était, Lothaire avait peut-être déjà tenté de nouveaux efforts pour se délivrer de Theutberge. Walter n'était parti pour Rome qu'en août ou en septembre, et à moins qu'il n'ait fait le voyage avec une très grande rapidité, il n'a dû revenir en Lorraine qu'en novembre ou en décembre, après la réunion du concile de Trèves. C'est en octobre-novembre que se tint ce concile. Lothaire avait essayé de reprendre un moyen qu'il avait employé autrefois avec succès : contraindre sa femme à s'accuser d'un crime et à demander le voile. Hincmar, qui nous apprend le fait, ne nous dit pas si c'était encore d'un inceste avec son frère que la reine devait se reconnaître coupable. Le roi avait convoqué à Trèves quelques évêques, nous ignorons lesquels, pour recevoir la confession de la reine et sa demande d'entrer en religion. La tentative échoua par la résistance de Theutberge, qui se refusa à faire ce que l'on exigeait d'elle [2].

Lothaire obtint pourtant qu'elle écrivît au pape une lettre aujourd'hui perdue, mais que nous connaissons par la réponse de Nicolas. Theutberge déclarait qu'elle désirait, et cela sans y avoir été contrainte, renoncer au trône et à la couche de Lothaire. Les motifs de sa résolution étaient sa stérilité et la légitimité de la première union contractée par Lothaire avec Waldrade. Elle exprimait le désir d'aller à Rome se confesser au pape. Elle aurait même donné à entendre qu'elle se donnerait la mort si sa demande était repoussée [3].

Il était facile de voir que cette lettre n'avait pas été écrite par Theutberge seule. La reine pouvait être sincère en exprimant le désir de s'enfermer dans une abbaye : elle avait été si malheureuse avec Lothaire, elle avait tant de chances de l'être encore dans l'avenir, qu'en vérité elle ne devait pas souhaiter vivre plus longtemps auprès de lui. Elle était probablement stérile, mais aurait-elle abordé ce sujet délicat, si on ne le lui avait pas ordonné ? Il est évident, d'autre part, que le passage où elle déclare Waldrade seule femme légitime de Lothaire lui a été dicté par ce prince ; jamais d'elle-même elle n'aurait plaidé la cause de sa rivale, d'une femme qu'elle devait profondément haïr.

---

1. J. E. 2871, Migne, t. CXIX, col. 1142.

2. *Ann. Bert.* 866, p. 85.

3. Nous ne connaissons la lettre de Theutberge, aujourd'hui perdue, que par la réponse du pape à la reine et par la lettre écrite en même temps à Lothaire, l'une et l'autre de janvier 867 (J. E. 2870 et 2873, Migne, t. CXIX, coll. 1136-1138, 1146-1150).

Aussi le pape ne se fit-il aucune illusion, et il vit bien que la lettre de Theutberge émanait en réalité de Lothaire. En même temps que cette lettre, lui arrivaient des bruits sur les projets du roi à l'égard de sa femme. Il se proposait, d'après ces on-dit, de réunir un nouveau concile et de l'obliger à y déclarer qu'elle n'était pas son épouse légitime. Si elle refusait de le faire, Lothaire la reconnaîtrait pour sa femme, mais il l'accuserait d'adultère et, pour prouver le crime de Theutberge, demanderait le combat judiciaire ; si le champion de la reine succombait, il la ferait périr. Qu'y avait-il de vrai dans ces racontars ? Le pape les rapporte dans une lettre à Charles le Chauve, mais il n'en dit rien en écrivant à Lothaire, ce qui semble indiquer qu'il n'y ajoutait pas une foi entière [1].

La lettre de Theutberge, l'alliance de Lothaire et de Charles suffisaient d'ailleurs à inquiéter et à mécontenter Nicolas. En faisant ramener Theutberge à son mari, et conduire Waldrade à Rome, il avait cru mettre fin à cette scandaleuse affaire : or, Waldrade était retournée en Lorraine, et Theutberge était persécutée par Lothaire, qui reprenait ses anciens projets, et s'assurait, pour les faire réussir, le concours du roi de France. Il convenait de couper court à cette reprise de la campagne contre Theutberge, et d'enlever à Lothaire tout espoir de parvenir à ses fins. En janvier 867, il répondit à Theutberge, et il écrivit en même temps à Lothaire, à ses évêques et au roi de France [2]. Remarquons qu'il adressa à Charles le Chauve une copie de la lettre destinée à Lothaire [3] ; celle-ci était en grande partie la reproduction de la lettre que recevait Theutberge.

La reine avait prétendu que c'était de son propre mouvement, sans y avoir été contrainte, qu'elle s'adressait au pape. Nicolas s'inscrivait en faux contre cette assertion : il reprochait à Lothaire d'avoir employé la violence pour faire écrire à sa femme la lettre qu'avait reçue le Souverain Pontife. Celui-ci savait à l'avance ce que contenait la lettre de la reine. Il était d'ailleurs au courant de la triste situation où se trouvait Theutberge, et des mauvais traitements qu'elle subissait. Le pape déclarait à Lothaire qu'à malmener Theutberge il encourrait sa colère. Il disait aux deux époux qu'ils étaient unis et qu'ils le resteraient, à moins de vouloir vivre tous deux dans la chasteté. Ils n'avaient pas eu d'enfant, mais il fallait peut-être imputer la stérilité de la reine à Lothaire et non à la nature. Nicolas relevait, sans même prendre la peine de la réfuter, l'assertion de Theutberge prétendant que Waldrade était la femme légitime de Lothaire. Jamais Waldrade ne pourrait épouser le roi, même si Theutberge venait à mourir. La reine avait exprimé le désir de se rendre à Rome : le pape le lui défendait, et il interdisait à son mari de la faire partir, en raison des embûches qui la menaçaient au cours du voyage,

---

1. J. E. 2872, Migne, t. CXIX, coll. 1143-1144.

2. La lettre à Theutberge est du 24 janvier 867, celles aux évêques lorrains et à Charles le Chauve du 25, celle adressée à Lothaire n'a pas de date, mais elle était vraisemblablement du 24 ou du 25 janvier (J. E. 2870-2873).

3. J. E. 2872, Migne, t. CXIX, col. 1146.

et à cause de Waldrade qui se trouvait en Lorraine. Que Lothaire donnât d'abord à Theutberge des garanties pour sa sécurité, qu'il commençât par envoyer Waldrade à Rome, alors seulement la reine pourrait se rendre auprès du pape. Nicolas exhortait Theutberge à reprendre courage et à lutter, lui promettant l'appui de l'Église ; d'autre part, il invitait Lothaire à aimer sa femme et à s'abstenir de tout commerce avec Waldrade, que lui, Nicolas, avait excommuniée [1].

Les évêques de Lothaire recevaient de vifs reproches sur leur négligence et leur indifférence. Le pape leur avait déjà notifié deux fois l'excommunication dont il avait frappé Waldrade ; il leur donnait un troisième avertissement, les priait de montrer sa lettre et de faire connaître la sentence qu'il avait portée contre Waldrade. En outre, il leur demandait de lui faire savoir si Lothaire, se conformant au serment qu'il avait prêté devant le légat, traitait Theutberge en épouse et en reine. Autant que possible, les renseignements devaient lui être adressés par des messagers convenables ; s'ils n'en avaient pas à leur disposition, ils s'arrangeraient, comme ils pourraient, pour lui faire parvenir leurs lettres. Exception était faite pour l'évêque de Verdun, à qui le pape enjoignait de lui envoyer un de ses clercs [2].

Nicolas exprimait à Charles le Chauve la surprise et le chagrin qu'il avait éprouvés en apprenant sa conduite : lui, le défenseur de Theutberge, il avait abandonné sa protégée pour une abbaye que lui avait cédée Lothaire ! Le pape invitait le roi de France à reprendre ses anciennes dispositions vis-à-vis de la reine. Il mentionnait ensuite le bruit d'après lequel Lothaire se proposait de réunir un concile pour juger Theutberge, et il déclarait que l'affaire ayant été portée à son tribunal par les deux parties, personne n'avait plus le droit de s'en occuper. Il condamnait la pratique du duel judiciaire, à laquelle Lothaire était censé devoir recourir. Il faisait ressortir la contradiction que présentaient les projets attribués à Lothaire, de se refuser d'abord à reconnaître Theutberge pour sa femme, puis de l'accuser d'adultère. De plus, pour qu'un jugement dans cette affaire eût de la valeur, il faudrait que la reine fût libre, maîtresse d'elle-même, et ne se trouvât pas dans la dépendance étroite d'un mari, qui pouvait faire d'elle ce qu'il voulait [3].

La plupart des observations du pape étaient justes, ses reproches fondés ; il avait le droit de rappeler Lothaire au respect de ses engagements, de chercher à lui enlever l'espoir d'épouser jamais Waldrade, de l'inviter à bien traiter sa femme. Mais, d'autre part, il avait tort de demander aux évêques de Lothaire des rapports sur la conduite de leur maître : c'était les inviter à jouer le rôle d'espions. Nicolas commettait une faute plus grave en adressant au roi de France copie de sa lettre à Lothaire et en le chargeant de faire parvenir à son neveu les lettres

1. J. E. 2870 et 2873, Migne, t. CXIX, coll. 1136-1138 et 1146-1150.
2. J. E. 2871, Migne, t. CXIX, coll. 1139-1142.
3. J. E. 2872, Migne, t. CXIX, coll. 1142-1146.

pontificales destinées à ce prince et à ses évêques. Mieux valait ne pas passer par l'intermédiaire suspect de Charles le Chauve, ne rien faire pour provoquer l'intervention d'un souverain ambitieux, qui profiterait d'une circonstance favorable pour dépouiller son neveu. Lothaire se plaignit de ce procédé et demanda au pape de lui envoyer directement ses lettres ; il avait raison, et on ne peut que l'approuver de l'avoir fait[1].

C'est à la fin de janvier 867, le 24 et le 25, que ces lettres avaient été écrites. Un peu plus tard elles furent remises à l'archevêque de Sens, Eigil, qui était à Rome depuis plusieurs mois. Le 20 mai seulement Eigil était de retour auprès de Charles le Chauve, qui reçut de ses mains la correspondance pontificale[2]. Le roi de France se trouvait alors à Samoussay, sur l'Aisne, en route pour la Lorraine, où il devait se rencontrer avec Louis le Germanique. Déjà, l'année précédente, Lothaire et ses deux oncles avaient décidé de se réunir à Metz le 4 novembre. Louis était alors en lutte avec le second de ses fils, et il semble avoir sollicité l'assistance de son frère et de son neveu. Charles réunit une armée, formée surtout des contingents que lui avaient amenés les évêques, et prit le chemin de la Lorraine. Arrivé à Verdun il trouva une ambassade de Louis qui lui faisait dire qu'il n'avait plus besoin de secours, par suite de la soumission de son fils rebelle ; comme, d'autre part, le règlement de certaines affaires l'appelait en Bavière, il ne pouvait venir au rendez-vous. Charles resta quand même à Verdun, attendant l'arrivée de son neveu. Mais Lothaire se trouvait alors à Trèves avec quelques-uns de ses évêques, s'efforçant d'arracher à Theutberge l'aveu de sa culpabilité. Tout occupé de cette affaire, il négligea de se rendre auprès de son oncle ; celui-ci finit donc, après un séjour de trois semaines à Verdun, par quitter le pays, que son armée avait dévasté, et il retourna dans ses États[3]

Une nouvelle entrevue des deux frères fut projetée pour le printemps de 867 ; Metz devait encore en être le théâtre. Quoique la conférence se tînt dans une ville appartenant à Lothaire, ce prince n'y parut pas. Pourquoi cette abstention ? Était-elle volontaire, ou ses oncles ne l'avaient-ils pas invité à assister au congrès ? Rien pourtant ne retenait le jeune roi, rien ne l'empêchait d'aller à Metz[4]. Lothaire voulait-il éviter de se rencontrer

---

1. Voir lettres de Lothaire à Nicolas et à Adrien II, la première de 867, la seconde de 868, B. M. 1281 et 1282, Baronius, t. XV, p. 67, coll. 1 et 2, Mansi, t. XV, col. 832.

2. *Ann. Bert.* 867, p. 86. Certains auteurs supposent qu'Eigil avait rapporté de Rome le bruit que le pape allait excommunier Lothaire, et placent au début de 867 la lettre d'Advence à son collègue Hatton de Verdun. Nous avons réfuté plus haut cette opinion.

3. *Ann. Bert.* 866, p. 85.

4. Au début de l'année, en janvier, Lothaire était à Aix-la-Chapelle. Le 17 de ce mois, il confirma une charte précaire par laquelle Hidilde (ou Gérilde) cédait à l'abbaye de Prüm dirigée par Ansbald, tous ses biens, à condition d'en conserver l'usufruit sa vie durant. Cette charte, rendue le 20 décembre 866 (*MR. UB.*, t. I, n° 105), avait été présentée au roi par Gunther, qui est qualifié dans l'acte de « venerabilis Coloniensis ecclesie rector » (B. M. 1279, *MR. UB.*, t. I, n° 106). On voit que Gunther continuait d'être en faveur

avec Louis le Germanique? Les deux princes étaient en froid, nous apprennent les *Annales Bertiniani*[1].

Lothaire avait été probablement averti qu'Eigil était de retour, apportant des lettres du pape à lui destinées. Sans attendre que Charles fût arrivé dans son royaume, il alla à sa rencontre jusqu'à Attigny, et reçut de ses mains les lettres que Nicolas lui avait écrites ainsi qu'aux évêques de ses États. Les deux rois se séparèrent ensuite, Lothaire pour se rendre dans l'Ardenne, Charles pour aller rejoindre à Metz Louis le Germanique[2]. Les Annales d'Hincmar mentionnent en quelques mots l'entrevue des deux frères, sans nous dire ce qu'ils y résolurent[3]. Mais nous savons par d'autres documents qu'ils s'occupèrent de leurs neveux, et plus particulièrement de Lothaire. Le texte de la convention qu'ils signèrent nous est parvenu. Nous croyons devoir, en effet, rapporter à la conférence de 867 le traité qui porte la date de 868[4]. Les Annales ne signalent aucune entrevue de Louis et de Charles au cours de cette dernière année; Louis, d'ailleurs, s'était réconcilié avec Lothaire quelque temps après le congrès de Metz; enfin, l'on ne voit pas en 868 la possibilité d'une rencontre des deux rois à Metz, étant donnés leurs itinéraires respectifs[5].

Louis et Charles s'engageaient par la convention de Metz à s'entr'aider mutuellement, puis à se partager équitablement les royaumes de leurs neveux, si Dieu les leur donnait, et à respecter les conditions du partage. Ils protégeraient l'Église romaine, à condition que les papes leur

---

auprès de Lothaire, et que ce prince n'avait nullement l'intention de faire élire à sa place un nouvel archevêque. — Le 20 janvier, Lothaire conclut un échange avec Otbert, vassal du comte Matfrid, sur la prière de ce dernier. Les domaines objet de cette transaction étaient situés dans les *pagi* de la Moselle, de l'Eifel, de Zulpich et de Juliers (B. M. 1280, *MR. UB.*, t. I, n° 108). Ce Matfrid est probablement le frère d'Engeltrude. Lothaire avait déjà fait des donations à Otbert le 28 juin 856 et le 18 janvier 859 (B. M. 1245 et 1253).

1. *Ann. Bert.* 867, p. 87.

2. *Ann. Bert.* 867, pp. 86-87.

3. *Ibid.*, p. 87.

4. Noorden, *Hinkmar*, p. 223, n. 1, Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 565, et Dümmler, t. II, p. 160 et n. 2, se prononcent pour 867. Schrœrs, *Hinkmar*, p. 304, n. 4, maintient 868, qu'indiquent non seulement l'année de l'Incarnation, mais celle du règne de Charles, vingt-neuvième, ainsi que celle de l'indiction, première. La rencontre des deux rois à Metz, dit-il, se place en mai, tandis que la convention conclue dans la même ville est de la fin de juin ou de juillet, comme le prouve le chiffre, vingt-neuf, des années du règne de Charles; supposons même celui-ci trop élevé d'une unité, la vingt-huitième année de Charles ne commence que le 21 juin 867, après l'entrevue. En outre Hincmar, que nous voyons prendre part à la conclusion du traité, était en 867 brouillé avec son maître, et celui-ci, au début de juillet 867, préparait une expédition contre la Bretagne. — La dernière objection n'a aucune valeur, du moment que l'on fait coïncider le traité avec la réunion de mai 867; de plus, il n'est nullement prouvé que l'archevêque de Reims fût encore brouillé avec Charles à l'époque où les rois de France et de Germanie se rencontrèrent, et la perspective d'un accord conclu entre les deux princes aux dépens de Lothaire aurait suffi pour dissiper le mécontentement que lui avait causé l'affaire de Vulfade. Restent les dates, il est vrai, qui parlent toutes trois en faveur de 868, mais elles auront été ajoutées après coup.

5. Nous donnons les itinéraires de Louis le Germanique et de Charles le Chauve, ce dernier beaucoup plus complet et mieux connu que l'autre. Dès la fin de juillet, Louis s'était rendu dans la Bavière qu'il ne quitta peut-être plus cette année-là, car, au début de 868, les

rendissent les devoirs que leurs prédécesseurs avaient rendus aux ancêtres de Louis et de Charles [1].

L'empereur n'ayant qu'une fille, Lothaire que des bâtards, leurs États revenaient à leurs oncles après leur mort. Mais étant plus jeunes que les rois de France et d'Allemagne, il était dans l'ordre naturel des choses qu'ils vécussent plus longtemps qu'eux. En vérité, Louis le Germanique et Charles le Chauve montraient une grande hâte à se partager des successions qui n'étaient pas encore ouvertes. Mais on peut se demander si les deux rois ne songeaient qu'à la mort de leurs neveux : ne prévoyaient-ils pas d'autres cas [2] ? Projetaient-ils de dépouiller sous un prétexte quel-

---

Ann. Fuld. signalent encore sa présence à Ratisbonne. Quant à Charles, il ne paraît pas être sorti de la *Francia* depuis le mois de février.

MOIS.	JOURS.	ITINÉRAIRES DE LOUIS LE GERMANIQUE.	ITINÉRAIRES DE CHARLES LE CHAUVE.
Janvier	7	. . . . .	Pouilly-sur-Loire. (B. 1746, *Ann. Bert.* 868, p. 90.)
Février	4	Ratisbonne. (B. M. 1424 et 1425.)	
	5	. . . . .	Saint-Maur-des-Fossés. (B. 1747.)
Mars	3	. . . . .	Saint-Denis. (*Ann. Bert.* 868, p. 91.)
	17	. . . . .	Senlis. (B. 1748, 1749, *Ann. Bert.* 868, p. 91.)
	18	. . . . .	
	27	. . . . .	
Avril	10	. . . . .	Ruffec. (TARDIF, *Monuments historiques*, nos 202 et 203.)
	18	. . . . .	Saint-Denis. (*Ann. Bert.* 868, p. 91.)
Mai	16, 22, 23	Worms. (*Ann. Fuld.* 868, p. 67, B. M. 1426-1428.)	
	25	. . . . .	Saint-Denis (25 mai). (*Ann. Bert.* 868, p. 91.)
	29	. . . . .	Quierzy. (B. 1750.)
Juin	»	»	»
Juillet	1	Ingelheim. (B. M. 1429.)	Servais. (*Ann. Bert.* 868, p. 91.)
	23	Ratisbonne. (B. M. 1430.)	Attigny. (*Ann. Bert.* 868, p. 96.)
Août	. . . . .	. . . . .	Laonnois. (*Ann. Bert.* 868, p. 96.) Pîtres. (*Ann. Bert.* 868, p. 96.)
Septembre	. . . . .	. . . . .	Orville. (*Ann. Bert.* 868, p. 97.)
	27	. . . . .	Ponthion. (DE BARTHÉLEMY, *Diocèse ancien de Châlons*, t. I, p. 349.)
Octobre	»	»	»
Novembre	»	»	»
Décembre	1	. . . . .	Quierzy. (*Ann. Bert.* 868, p. 97.)
	25	. . . . .	Compiègne. (*Ann. Bert.* 868, p. 97.)

1. *Pactiones mettenses, CC.*, t. II, p. 168, B. M. 1420.

2. MÜHLBACHER, *D. G. K.*, p. 529, estime que Louis et Charles supposent le cas où Lothaire aurait été excommunié par le pape, et abandonné par le peuple, ou tout au moins par le clergé.

conque Louis II et Lothaire ? Il est plus facile de poser ces questions que de les résoudre. C'est dans l'abbaye Saint-Arnoul de Metz que fut conclu le pacte des deux souverains en présence de quelques-uns de leurs évêques; Louis le Germanique avait amené Liutbert de Mayence, Altfrid d'Hildesheim et Witger d'Augsbourg, — son frère les deux Hincmar et Odon de Beauvais[1].

Ainsi, Louis et Charles s'étaient réunis dans une ville appartenant à Lothaire pour s'entendre sur le partage de son royaume! On ne pousse pas plus loin le sans-gêne. Cette conduite montre le peu de cas que l'on faisait de Lothaire. Comme si cela ne suffisait pas, les deux rois allaient en outre lui adresser une réprimande, comme ils l'avaient déjà fait à Tusey, deux ans auparavant. Nous avons vu que Nicolas avait reproché à Charles le Chauve d'avoir abandonné Theutberge, et qu'il l'avait invité à reprendre son ancienne ligne de conduite. Le roi de France avait été sensible aux observations de Nicolas; il avait, d'ailleurs, pu se convaincre en lisant la copie de la lettre adressée à son neveu que le pape n'autoriserait jamais l'annulation du mariage de Theutberge : à quoi bon alors essayer de soutenir une cause perdue d'avance? Mieux valait revenir au rôle de défenseur de la morale, tout en se tenant prêt à profiter des circonstances[2]. L'éventualité de l'excommunication de Lothaire par le pape se présentait-elle à son esprit? Et en ce cas songeait-il à déposséder son neveu de concert avec Louis le Germanique? Il ne pouvait pourtant pas désirer que le pape s'attribuât le droit de lancer l'anathème contre un souverain. On a pu remarquer que dans la convention de Metz les deux rois parlent des devoirs que les papes d'autrefois ont rendus à leurs ancêtres; les papes de l'avenir devront, eux aussi, s'en acquitter, s'ils veulent avoir la protection de Louis et de Charles. On peut voir par cette déclaration que les deux souverains n'étaient nullement disposés à favoriser les progrès de la puissance pontificale. Peut-être même, s'ils adressent un nouveau rappel à l'ordre à leur neveu, est-ce dans le but de prévenir l'intervention de Nicolas.

Six semaines après avoir écrit à Charles et à Lothaire, le pape avait envoyé à Louis des recommandations sur la conduite que ce prince devait tenir à l'égard de son neveu. Louis était invité à faire tous ses efforts auprès de Lothaire pour l'amener à aimer Theutberge, à le détourner de vouloir la contraindre à s'accuser d'un crime imaginaire. Nicolas ajoutait que jamais il n'autoriserait Lothaire à épouser Waldrade. Il parlait aussi d'Engeltrude, dont le mari tourmentait le pape, pour qu'il lui permît de prendre une autre femme; en conséquence, il demandait à Louis de forcer Engeltrude à retourner auprès de Boson. Cette lettre, datée du 7 mars[3],

---

1. *Pactiones mettenses,* inscriptio, *CC.*, t. II, p. 167.

2. D'après Mühlbacher, *D. G. K.*, p. 528, Charles avait réfléchi qu'il y avait plus à gagner en se tournant contre Lothaire qu'en le soutenant : en outre, il avait besoin de Nicolas dans l'affaire de Vulfade.

3. J. E. 2874, Migne, t. CXIX, coll. 1150-1151.

était peut-être arrivée à Louis le Germanique, quand il se rencontra avec son frère à la fin de mai ou au début de juin. Ne l'eût-il pas encore reçue, que les renseignements fournis par Charles sur les intentions du Souverain Pontife suffisaient à l'éclairer. Soit qu'ils voulussent mettre leur responsabilité à couvert, soit par désir de ne pas fournir à Nicolas l'occasion d'en venir aux résolutions extrêmes, ils décidèrent de sommer encore une fois Lothaire de se conformer aux instructions pontificales. Charles devait aller trouver Lothaire en retournant dans ses États, accompagné d'un évêque allemand, dont la présence indiquerait que Louis le Germanique, en cette occasion, marchait d'accord avec le roi de France [1].

Louis et Charles se séparèrent, le premier se rendant à Francfort, tandis que le second allait s'acquitter auprès de son neveu de la mission dont nous venons de parler [2]. Nous ne savons de quelle manière Lothaire reçut les conseils de son oncle, mais ils lui inspirèrent du mécontentement et de l'inquiétude. Il se rappela sans doute la sommation que Louis et Charles lui avaient adressée de Tusey en 865. Il s'était alors tourné vers le pape ; cette fois, il ne réclama pas son assistance. Quoiqu'il fût brouillé avec Louis le Germanique, quoique ce dernier lui eût adressé un évêque chargé d'appuyer les remontrances de Charles le Chauve, c'est à lui qu'il s'adressa. De son avènement au début de 857, puis de 860 à la fin de 864, Lothaire s'était appuyé sur le roi de Germanie ; il allait contracter avec lui une une nouvelle alliance, qui devait durer jusqu'à sa mort. Louis lui inspirait encore plus de confiance que Charles, malgré la tiédeur qu'il avait montrée en plus d'une circonstance, malgré l'abandon qu'il avait fait de son neveu en 864-865.

A peine Lothaire avait-il reçu la visite de Charles le Chauve, qu'il partit pour Francfort, où s'était rendu Louis en quittant Metz [3]. On peut remarquer ici une fois de plus avec quelle rapidité les princes carolingiens changeaient de parti. Le roi de Germanie s'était entendu à Metz avec son frère pour partager un jour les États de leurs neveux et pour réclamer de Lothaire la soumission aux ordres du pape : un mois plus tard ce même prince était devenu l'allié de Lothaire. Quels cadeaux ou quelles promesses son neveu lui avait-il faits pour gagner son amitié ? Lothaire dit à son oncle qu'il était sur le point d'envoyer Waldrade à Rome et d'y aller lui-même peu de temps après ; en conséquence, il lui recommandait

1. *Ann. Bert.* 867, p. 87. L'adjonction d'un évêque allemand au roi de France nous est connue par la lettre de Nicolas à Louis le Germanique du 30 octobre 867, J. E. 2884, Migne, t. CXIX, col. 1175.

2. *Ann. Bert.* 867, p. 87, et J. E. 2884, col. 1175.

3. *Ann. Bert.* 867, p. 87. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 501, fait observer avec raison que la ponctuation de la phrase qui parle du voyage de Lothaire à Francfort est fautive dans la plupart des éditions des *Ann. Bert.* ; au lieu de mettre la virgule entre « revertentem » et « a Mettis civitate », il faut la placer après ce dernier mot. C'est Louis qui revient de Metz, ce n'est pas Lothaire qui part de Metz. Des diplômes signalent la présence de Louis à Francfort le 14 juin, le 8 juillet, le 17 août (B. M. 1421-1423).

son royaume, ainsi que son fils Hugues, à qui il donnait le duché d'Alsace. Voilà tout ce que nous apprend Hincmar sur l'arrangement des deux rois [1]. Il devait pourtant y avoir d'autres articles dans le traité qu'ils conclurent, car la protection du royaume de Lothaire, pendant le voyage de ce prince à Rome, ne constituait pas pour Louis un avantage capable de lui faire prendre les intérêts de son neveu. On remarquera que Lothaire investissait son fils du duché d'Alsace, qu'il était censé avoir cédé en 860 à Louis le Germanique pour gagner son appui [2]. En réalité, il était resté maître de cette province, comme le prouvent différents faits que nous avons relevés précédemment. Par la convention de Francfort, Lothaire faisait-il de Hugues un vassal de Louis le Germanique, qui devenait ou devait être à la mort de son neveu le souverain de l'Alsace ? Nous ne pouvons l'affirmer ; en tous cas, il n'est pas douteux que Louis le Germanique reçut quelque chose à ce moment, ne fût-ce qu'une promesse [3].

Renouvela-t-il à Lothaire le conseil d'obéir au pape ? Peut-être, mais il dut, en revanche, s'engager à rendre bon témoignage à ce dernier de la conduite de son neveu. Il est vraisemblable en effet qu'il faut rattacher à l'entrevue de Francfort toute une série de lettres écrites, soit par Louis et Lothaire, soit par leurs évêques, destinées à faire croire à Nicolas que Lothaire se conformait à ses ordres, et à obtenir de lui qu'il pardonnât aux deux métropolitains déposés. Il se peut que ces lettres n'aient pas été rédigées à Francfort même, mais il y a eu entente, accord entre les rois et leurs prélats sur ce qu'il convenait d'annoncer ou de demander au Souverain Pontife [4].

Lothaire s'exprime, comme d'habitude, en termes vagues. Il proteste naturellement de sa soumission au pape, il a l'intention d'aller à Rome pour y confondre ses accusateurs ; il se plaint de la faveur que Nicolas témoigne à ces derniers. Lothaire doit réunir au mois de juillet un

---

1. *Ann. Bert.* 867, p. 87.

2. D'après Calmet, t. I, col. 726, Louis le Germanique aurait rendu à son neveu l'Alsace, que celui-ci lui avait cédée en 860.

3. Noorden, *Hinkmar*, p. 223, suppose que Lothaire avait gagné son oncle en lui promettant son héritage.

4. Hefele, *Conciliengeschichte*, t. IV, p. 304, place au printemps de 867 la rédaction des lettres de Lothaire et d'Advence, ainsi que le départ de Grimland pour Rome. D'après Mühlbacher, *Reg. Kar.*, pp. 500-501, Lothaire et l'évêque de Metz auraient écrit à Nicolas, et Grimland se serait mis en route avant l'entrevue de Francfort. Mais c'est invraisemblable : Grimland n'était de retour qu'en mai 868 ; c'est le 25 de ce mois qu'il remit à Charles le Chauve les lettres d'Adrien (*Ann. Bert.* 868, p. 91). Il n'avait dû arriver à Rome que peu de temps avant la mort de Nicolas, car aucune source ne mentionne deux voyages consécutifs du chancelier de Lothaire II. Dümmler, t. II, p. 161, croit la lettre de Lothaire à Nicolas écrite entre la deuxième entrevue du jeune roi avec Charles le Chauve et celle qu'il eut à Francfort avec Louis le Germanique ; la lettre d'Advence (p. 163) se placerait après cette dernière. Dümmler et Mühlbacher admettent d'ailleurs que Louis le Germanique n'intervint, soit de sa personne, soit par ses évêques, en faveur de son neveu, qu'après s'être réconcilié avec lui.

Nous avons vu précédemment et réfuté l'opinion de ces deux auteurs, qui placent alors a lettre écrite par les évêques lorrains à leurs collègues français.

concile ; à ce moment il enverra à Rome des ambassadeurs qui le justifieront. Il prie Nicolas, quand celui-ci aura une communication à lui faire, de lui adresser directement ses légats ou ses lettres, et de ne pas le mettre, lui et son royaume, dans une situation subordonnée vis-à-vis d'un autre souverain : Lothaire ne pourrait pas supporter ce traitement, et il en résulterait un scandale. Le roi déclare enfin mensongère la nouvelle qu'il ait eu, depuis le départ d'Arsène, une entrevue avec Waldrade, et entretenu, depuis qu'elle est revenue d'Italie, le moindre rapport avec elle. La lettre devait être remise au pape par le chancelier Grimland, qui lui confirmerait de vive voix les sentiments d'obéissance de son maître aux volontés de Nicolas[1].

Lothaire se défendait de tout commerce avec Waldrade, mais il se gardait de répondre aux reproches que lui avait adressés le pape relativement à sa conduite vis-à-vis de Theutberge ; il n'est pas question de cette princesse dans la lettre de Lothaire. Malgré son habitude du mensonge, ce prince n'osait peut-être pas affirmer qu'il avait traité sa femme comme il avait promis au légat de le faire. Ce qu'il disait de Waldrade était-il conforme à la vérité ? Nous ne pouvons pas nous prononcer. Il y a dans la lettre du jeune roi un passage qui mérite d'être relevé, parce qu'il contient des observations très justes, et que le ton en est ferme et digne ; nous voulons parler de celui où Lothaire demande au pape de ne pas prendre d'intermédiaire quand il s'adresse à lui[2]. Nous ignorons si l'ambassade qu'il annonçait fut envoyée à Rome. Quant à son propre voyage, dont il avait parlé à Louis le Germanique comme d'une chose imminente, auquel il faisait une allusion plus vague dans sa lettre à Nicolas, il n'eut pas lieu : une expédition contre les Normands le retint dans ses États[3].

Le pape avait écrit aux évêques de Lothaire, en même temps qu'à ce prince, les invitant à lui adresser un rapport sur la conduite de leur maître à l'égard de Theutberge[4]. Des réponses que reçut Nicolas, nous ne possédons que celle d'Advence. Peut-être le prélat s'était-il entendu, pour l'écrire, avec Lothaire, tant elle est favorable à ce dernier. L'évêque de Metz commence par s'excuser de n'avoir pas répondu plus tôt : la goutte, puis, au mois de juillet, une expédition contre les Normands l'ont empêché de remplir ce devoir. Il félicite le Souverain Pontife d'avoir excommunié Waldrade. Lothaire n'a pas eu de relations avec elle depuis le départ du légat, et il a fait sommer Waldrade de se soumettre à la sentence du pape. Il traite Theutberge en reine et en épouse. Advence s'est entretenu avec le roi, et il n'a pas remarqué chez lui de dispositions contraires aux ordres de Nicolas, bien loin de là. Chacun des évêques doit rendre compte pour ce qui le concerne. Advence s'est soumis aux

1. B. M. 1281, Baronius, t. XV, pp. 66-67.
2. Baronius, t. XV, p. 67, col. 1 et 2.
3. *Ann. Bert.* 867, p. 87, Adventii *Epistola ad Nicolaum,* Baronius, t. XV, p. 64.
4. J. E. 2871, Migne, t. CXIX, col. 1142.

volontés du pontife, et celui-ci ne doit concevoir à son égard aucune défiance [1].

C'était un *satisfecit*, un certificat de bonne vie et mœurs que l'évêque accordait à son roi. Il ne faudrait pas prendre pour argent comptant les affirmations d'Advence, pas plus d'ailleurs qu'il ne conviendrait d'ajouter une foi aveugle aux allégations en sens contraire des ennemis de Lothaire. Il était vraiment difficile à Nicolas de se reconnaître dans toutes ces nouvelles, dans tous ces récits qui se contredisaient les uns les autres, et qui provenaient presque tous de gens intéressés à altérer la vérité; ceux qui n'avaient aucun parti pris pouvaient, d'autre part, être mal renseignés par suite de leur éloignement.

De leur côté, Louis le Germanique et ses évêques avaient écrit au Souverain Pontife. Deux lettres furent adressées à Nicolas par le roi d'Allemagne; nous ne savons si elles partirent par le même courrier, ou si elles furent envoyées l'une après l'autre [2]. Dans la première, Louis entretenait le pape de l'entrevue qu'il avait eue à Metz avec son frère, et de la visite que Charles, accompagné d'un évêque allemand, avait faite à Lothaire pour lui conseiller la soumission aux ordres de Nicolas. Lothaire lui avait affirmé, d'abord par lettre, puis de vive voix, qu'il s'y conformerait en tout point [3].

Ni Lothaire, ni Advence n'avaient cru devoir aborder la question des deux métropolitains déposés. Louis le Germanique et ses évêques se chargèrent de cette mission. Le roi et l'épiscopat allemand écrivirent chacun de leur côté à Nicolas pour le prier de pardonner à Gunther et à Theutgaud et de leur rendre leurs sièges [4]. Lothaire espérait probablement que cette requête, présentée par son oncle et par les évêques allemands, aurait plus de chances d'être bien accueillie à Rome que si elle venait de lui-même. Les lettres du pape avaient eu au moins un résultat, c'est que Lothaire renonçait pour le moment à revenir sur la question du divorce. Ni lui, ni son oncle ne l'abordaient. Apaiser le mécontentement de Nicolas, lui faire croire que Lothaire tenait ses engagements à l'égard de sa femme, tel était le principal but que visaient les deux rois. Toutefois, si l'on abandonnait les projets de divorce, on reprenait la campagne en faveur de Gunther et de Theutgaud. Louis II et ses évêques n'avaient pas réussi à leur obtenir la pardon de Nicolas; peut-être le roi de Germanie et son clergé seraient-ils plus heureux.

Mais le pape ne devait pas se laisser fléchir. Sa décision à l'égard des

---

1. Baronius, t. XV, pp. 64-65. Lapôtre, *Hadrien II et les fausses décrétales* (*R. Q. H.*, t. XXVII, p. 388, n. 6), croit qu'Advence avait été abusé par de trompeuses apparences ou par de faux rapports. — Nous ne croyons pas nécessaire de recourir à cette hypothèse; l'évêque de Metz n'était pas de ceux qui se font scrupule d'altérer la vérité.

2. Ces lettres, aujourd'hui perdues, ne nous sont connues que par les réponses du pape, écrites le 30 octobre 867, J. E. 2884, 2885, Migne, t. CXIX, coll. 1174-1179 et 1161-1162.

3. J. E. 2884, Migne, t. CXIX, col. 1174.

4. Voir la réponse de Nicolas à Louis, J. E. 2885. La lettre des évêques allemands ne nous est pas parvenue, mais nous possédons la réponse du pape, J. E. 2886, Migne, . CXIX, coll. 1163-1174.

anciens archevêques de Trèves et de Cologne était irrévocable, de même qu'il avait sa conviction faite sur les manquements de Lothaire aux engagements qu'il avait pris. Nous possédons les réponses de Nicolas aux lettres de Louis le Germanique et des évêques allemands, ainsi qu'un fragment de la lettre destinée à Lothaire. Elles nous montrent que le pape n'avait rien oublié du passé, et qu'il entendait ne rien modifier à ses décisions ni à ses projets : à la veille de sa mort, car les lettres que nous allons analyser ont été écrites par Nicolas quelques semaines avant sa fin, on le trouve aussi ferme, aussi inflexible qu'il l'avait jamais été. En outre, malgré les protestations de Lothaire, malgré les bons témoignages que rendent de lui son oncle et ses évêques, le pape conserve toute sa défiance à l'égard de ce prince.

Il répondait à Louis le Germanique, qui s'était porté garant de la docilité de son neveu aux ordres du pape, que Lothaire avait manqué à ses serments en ne traitant pas Theutberge comme une reine, en n'envoyant pas Waldrade à Rome, en ne faisant pas élire d'archevêques à Trèves et à Cologne. Peut-être ne voyait-il pas Waldrade, comme il l'affirmait, mais il communiquait avec elle par l'intermédiaire de messagers, et il lui laissait prendre une grande influence. Nicolas s'opposait au voyage de Lothaire à Rome, tant qu'il ne lui aurait pas tout d'abord envoyé Waldrade [1].

Pour ce qui était de Gunther et de Theutgaud, Nicolas signifiait au roi de Germanie et à ses évêques qu'il était inutile d'intercéder plus longtemps en leur faveur. Jamais ils ne seraient restaurés sur leurs sièges, alors même qu'ils témoigneraient un repentir sincère de leurs erreurs passées. Le pape reprochait à Louis le Germanique l'insistance qu'il mettait à solliciter la grâce des deux métropolitains, après n'avoir rien fait autrefois pour aider Nicolas à combattre et à empêcher le scandale qu'avaient causé Gunther et Theutgaud [2]. Dans sa lettre aux prélats allemands, il rappelait longuement les fautes et les crimes commis par les deux archevêques, ceux qui avaient motivé leur déposition et ceux dont ils s'étaient depuis rendus coupables [3]. Gunther et Theutgaud ne devant pas recouvrer leur dignité, le pape enjoignait à Lothaire de leur faire élire, suivant les règles canoniques, des successeurs pris respectivement dans les diocèses de Cologne et de Trèves, des hommes qui ne fussent des créatures ni de Waldrade ni des archevêques déposés. Nicolas se réservait d'ailleurs le droit, si les élus étaient indignes, de leur refuser le *pallium*, c'est-à-dire, en fait, de casser ou d'annuler les élections [4].

---

1. J. E. 2884, Migne, t. CXIX, coll. 1174-1179.
2. J. E. 2885, Migne, t. CXIX, coll. 1161-1162.
3. J. E. 2886, Migne, t. CXIX, coll. 1163-1174.
4. Nous ne possédons plus qu'un fragment de cette lettre, rapporté par Louis le Germanique et par Gunther dans leurs lettres à Adrien II (B. M. 1438, Floss, *Papstwahl unter den Ottonen,* Urkunden, pp. 86 et 72).

Nicolas, la chose est à relever, ne prétend en aucune façon désigner lui-même les archevêques de Trèves et de Cologne, il respecte les droits des électeurs, mais il se réserve le droit de contrôler les choix qu'ils auront faits. Sur les prérogatives des papes en matière d'élections épiscopales, consulter Imbart de la Tour, *op. cit.*, ch. 8, pp. 134-153.

En 864, alors qu'il songeait à convoquer un concile général, peut-être le Souverain Pontife n'avait-il pas irrévocablement pris le parti de maintenir la sentence dont il avait frappé Gunther et Theutgaud. Depuis lors, toute hésitation avait disparu dans son esprit, et il avait penché dans le sens de la rigueur. Si, à l'égard de Gunther, son inflexibilité pouvait paraître justifiée, il n'en était pas de même en ce qui concernait Theutgaud, beaucoup moins coupable que son collègue. En se montrant sévère pour Gunther et miséricordieux pour Theutgaud, Nicolas aurait montré qu'il savait faire la différence d'un meneur à une dupe. L'archevêque de Trèves méritait un châtiment, mais sa punition avait assez duré : il était temps que l'heure de la clémence sonnât pour lui.

Les instructions du pape relatives soit à Waldrade, soit aux métropolitains, ne devaient pas être plus suivies que les précédentes. Il allait en effet bientôt disparaître de la scène du monde, et en même temps s'évanouissait la crainte qu'il inspirait, crainte qui était assez forte pour contraindre en fin de compte Lothaire à l'obéissance. La dernière lettre de Nicolas à ce prince était du 7 octobre, celles adressées à Louis le Germanique et aux prélats allemands, du 30. Le 13 novembre, le pape avait cessé de vivre[1]. Nous avons, à différentes reprises, apprécié assez longuement son caractère, ses projets et ses actes pour que nous n'ayons pas besoin maintenant de nous étendre longuement sur ce sujet. Ses intentions étaient droites, il avait l'amour de la vérité, de la justice, de la vertu, qu'il désirait voir régner dans l'Église et dans l'État ; les désordres dont il était le témoin l'ont amené à intervenir dans des affaires dont ses prédécesseurs ne s'étaient pas occupés, à se constituer l'arbitre et le juge des souverains et des hauts dignitaires ecclésiastiques. Mais s'il était courageux et énergique, il était inflexible, cassant, autoritaire, il n'avait pas suffisamment le respect des règles établies, enfin il manquait de tact et de mesure. Dans ses démêlés avec Lothaire, il avait raison sur le fond, seulement, il se donna le tort de recourir contre ce prince à des procédés irréguliers et incorrects. Il n'entendait en aucune façon favoriser les convoitises de Charles le Chauve, nous en sommes convaincu, mais il facilitait la tâche de ce prince ambitieux, en le priant d'intervenir dans les affaires de son neveu[2].

Nicolas Ier allait avoir pour successeur un homme qui, à beaucoup d'égards, formait avec lui le plus frappant contraste. Adrien II, prêtre du titre de Saint-Marc, qui fut élu à la place de Nicolas quelques jours après la mort de ce dernier[3], n'avait ni la hauteur de vues, ni la netteté de coup d'œil, ni l'énergie, ni les façons un peu despotiques et cassantes de son prédécesseur. Nicolas avait des ennemis dans le clergé de Rome ;

1. Sur la date de la mort de Nicolas Ier, voir Jaffé-Ewald, *Reg. pont. rom.*, t. I, p. 367.

2. Il est absolument faux que Nicolas ait eu recours à des documents falsifiés et à des supercheries pour arriver au but qu'il se proposait d'atteindre. Dümmler, t. II, p. 216, en hasardant cette appréciation risquée, a simplement prouvé qu'il n'avait pas compris le vrai caractère de Nicolas.

3. *Ann. Bert.* 867, p. 90 ; *Vita Hadriani, Lib. pont.*, t. II, pp. 173 et suiv.

nous ne savons si Adrien avait été du nombre, mais il semble qu'il ait été choisi par le parti hostile à Nicolas, parti qui avait l'appui de l'empereur[1]. Adrien n'allait pas, comme le craignaient les amis et les adhérents du pape défunt, détruire son œuvre, casser les décisions qu'il avait prises[2]; toutefois, son manque de fermeté, son caractère conciliant, son désir de ne pas déplaire à Louis II, dont il était la créature, devaient l'entraîner à faire des concessions, peu importantes, il est vrai, mais qui semblaient en annoncer d'autres[3]. L'excommunication de Waldrade allait être levée, les métropolitains déposés purent espérer leur restauration, et quand Lothaire mourut, il entrevoyait le moment où ses plus chers désirs seraient enfin réalisés.

Il suffit de la nouvelle que Nicolas était mort ou à l'agonie, pour faire renaître l'espérance dans le cœur de Lothaire et des archevêques déposés, et pour les décider, le premier à envoyer à Rome Theutberge, les deux autres à s'y rendre en personne. C'est Arsène, le légat chargé, en 865, de ramener Theutberge à son mari, qui fit dire à Gunther et à Theutgaud de venir à Rome, leur promettant qu'il obtiendrait du nouveau pape leur pardon et la restitution de leurs sièges[4]. D'après les *Annales Bertiniani,* qui rapportent le fait, l'invitation d'Arsène se placerait après la mort de Nicolas ; la chose est difficile à admettre, si les deux métropolitains se trouvaient alors en Lorraine. Nicolas mourut le 13 novembre, et le 14 décembre Theutgaud assistait à la consécration d'Adrien II[5]; en un mois Theutgaud aurait donc reçu le message d'Arsène et fait le trajet de Lorraine à Rome. Une pareille célérité est d'autant moins croyable qu'à cette époque de l'année les passages des Alpes sont encombrés de neige, et la circulation difficile et lente. Alors, de deux choses l'une : ou Gunther et Theutgaud se trouvaient en Italie quand mourut Nicolas Ier, ou bien Arsène, voyant le pape gravement malade, et supposant qu'il n'avait plus longtemps à vivre, n'aura pas attendu son décès pour appeler à Rome les deux prélats[6]. Arsène se fit donner par

---

1. Noorden, *Hinkmar,* p. 237, croit que c'est Louis qui avait fait élire Adrien, et Lapôtre, *Hadrien II et les fausses décrétales* (*R. Q. H.,* t. XXVII, p. 396), estime que le successeur de Nicolas a été soutenu par le parti impérial.

2. Nous avons une preuve de ces craintes dans la lettre d'Anastase à Adon de Vienne (Mansi, t. XV, col. 453-454) et dans celle d'Adrien II au même archevêque du 8 mai 868 (J. E. 2907, Migne, t. CXXII, coll. 1274-1276). La *Vita Hadriani* (*Lib. pont.,* t. II, p. 176) y fait allusion. Voir le travail déjà cité de Lapôtre, pp. 397 et suiv.

3. Sur le caractère et les projets d'Adrien, consulter Lapôtre, pp. 392 et suiv.

4. *Ann. Bert.* 867, p. 90. D'après Gfrœrer, t. II, p. 5, Lothaire avait acheté Arsène à prix d'argent pour que l'ancien légat travaillât en faveur du divorce ainsi que de la restauration des métropolitains déposés. Et si Éleuthère, fils d'Arsène, enlève la femme et la fille d'Adrien, c'est à l'instigation de son père, qui espérait tenir de cette façon le pape à sa merci et le contraindre d'approuver les projets matrimoniaux de Lothaire. La mort d'Arsène empêcha ce plan de réussir (*ibid.,* p. 7). Ce sont là des fantaisies échafaudées en l'air.

5. *Vita Hadriani* (*Lib. pont.,* t. II, p. 175).

6. Hefele, *op. laud.,* t. IV, p. 306, croit que Gunther et Theutgaud arrivèrent, soit dans les derniers jours de la vie de Nicolas, soit très peu de temps après sa mort. D'après Dümmler, t. II, p. 224, n. 1, les deux archevêques auraient été appelés à Rome par Arsène avant la mort de Nicolas, mais peut-être était-ce en prévision de celle-ci.

eux des présents pour les démarches qu'il devait faire auprès d'Adrien[1]. Tint-il vraiment ses promesses ? En tout cas, le pape ne restaura pas les deux archevêques sur leurs sièges. Theutgaud reçut en même temps que Zacharie et Anastase la communion ecclésiastique[2]. Outre cette faveur, Adrien lui donna un asile dans l'abbaye Saint-Grégoire de Rome. Mais le malheureux ne devait pas le garder longtemps. A deux reprises saint Grégoire lui-même serait apparu en songe à Theutgaud, et l'aurait menacé, s'il ne quittait pas son abbaye, d'une prompte mort. Theutgaud n'avait pas tenu compte du premier avertissement, mais il se rendit au second.

Adrien ne lui ayant pas accordé d'autre refuge, il se retira dans la Sabine où, après avoir traîné une vie misérable, il ne tarda pas à trouver la fin de son existence et de ses infortunes[3]. La date exacte de sa mort n'est pas connue, mais il avait certainement cessé de vivre quand Lothaire se rendit à Rome au milieu de l'année 869, attendu qu'il n'est pas question de lui, mais seulement de Gunther, soit lors de l'entrevue qu'eurent le roi et le pape au Mont-Cassin, soit au concile tenu à Rome quelque temps après. Theutgaud ne méritait pas d'être élevé à l'archevêché de Trèves ; ni son intelligence, ni son savoir, ni son caractère ne le rendaient digne de cette haute situation. Pourtant, si les temps avaient été calmes, il aurait passé inaperçu et il serait mort sur son siège. Le malheur voulut qu'il fût mêlé à de graves événements, dont il ne comprit pas l'importance. Il n'avait aucune des qualités qu'il lui aurait fallu pour se comporter en ces délicates circonstances comme il convenait à un des hauts dignitaires de l'Église ; il ne sut montrer ni clairvoyance, ni fermeté, ni amour de la justice. Toutefois, comme il avait péché plutôt par faiblesse que par méchanceté, comme il s'était résigné à sa condamnation, il aurait mérité quelque indulgence, et l'on ne peut s'empêcher de prendre en pitié le triste dénouement d'une existence qui avait connu des jours brillants.

En même temps, ou, plus probablement, après les deux archevêques, une autre voyageuse avait pris la route de Rome, sur l'ordre de Lothaire.

---

1. *Ann. Bert.* 867, p. 90.

2. *Vita Hadriani* (*Lib. pont.*, t. II, p. 176). Réginon, *Chronicon* 867, p. 84, se trompe en disant que la communion laïque seule lui avait été accordée.

3. Sur la fin de Theutgaud, voir Joannis *Vita S. Gregorii*, liv. IV, ch. 17 (*AA. SS.*, mars, t. II, p. 209); *Gesta Treverorum*, ch. 26 (*SS.*, t. VII, p. 164). Aucun de ces documents n'indique l'année de la mort. Les *Ann. Xant.* (*SS.*, t. II, p. 233) racontent en 869 la fin de Theutgaud, et Réginon, *Chronicon*, p. 84, en 865, mais ils résument en quelques phrases plusieurs événements de la vie du prélat, qui se répartissent entre plusieurs années. La *Translatio S. Glodesindis*, ch. 28 (*SS.*, t. XXIV, p. 507, note), ne donne pas non plus la date de la mort de l'archevêque ; elle dit qu'il finit ses jours excommunié à Rome. Un parchemin de l'église de Carden reproduit par Brower et Masen, *Annales Trevirenses*, t. I, p. 423, col. 2, fait mourir Theutgaud en 870. Leibniz, *Ann. imp. occ.*, t. I, p. 680, croit que Theutgaud ne survécut pas longtemps à Lothaire ; selon Calmet, t. I, col. 715, Theutgaud serait décédé en 867, Gunther en 869, et le plus fort est que l'auteur renvoie aux *Ann. Bert.* qui ne disent rien de tel. Mabillon, *Ann. O. S. B.*, t. III, p. 151, Lapôtre, *Hadrien II et les fausses décrétales* (*R. Q. H.*, t. XXVII, p. 386), et Dümmler, t. II, pp. 224 et 238, n. 1, adoptent 868.

Ce n'était point Waldrade, comme on pourrait le croire, mais Theutberge que faisait partir le roi, malgré les injonctions formelles de Nicolas. Peut-être les dernières lettres du pape défunt n'étaient-elles pas encore entre les mains de Lothaire, mais les eût-il reçues qu'il se souciait peu de ce qu'elles prescrivaient, puisque Nicolas n'était plus là pour veiller à l'exécution de ses ordres. Savait-il quelque chose du caractère, des dispositions d'Adrien II, des conditions dans lesquelles il était arrivé au trône pontifical ? Avait-il des raisons de croire que le nouveau pape se montrerait plus accommodant que son inflexible prédécesseur ? Quoi qu'il en soit, il se décida à exécuter le projet qu'il avait conçu l'année précédente, dont l'exécution même avait été commencée, et auquel il avait momentanément renoncé : il fit partir Theutberge pour Rome, avec mission de demander au pape l'autorisation de prendre le voile.

Theutberge se mit donc en route, malgré l'hiver, dans le courant de décembre, sans doute, et se présenta au pape, à qui elle exposa sa requête[1]. Ce qu'elle lui dit n'était que la répétition de ce qu'elle avait écrit un an auparavant à Nicolas : elle désirait se séparer de Lothaire et devenir une servante du Christ, d'abord à cause d'une infirmité corporelle dont elle était atteinte, puis parce qu'elle n'était pas l'épouse légitime de Lothaire[2]. Cette démarche de Theutberge prouvait qu'elle désirait sincèrement embrasser la vie religieuse ; lorsqu'elle écrivait à Nicolas, celui-ci pouvait supposer que Lothaire avait dicté la lettre, mais à Rome, loin de son mari, elle était libre de dire ce qu'elle voulait, de faire connaître le fond de sa pensée. Sans mettre en doute peut-être la sincérité de la reine, Adrien repoussa la demande qu'elle lui adressait, et la renvoya à son mari[3]. Il écrivit en même temps à ce dernier, pour lui faire connaître le refus qu'il avait opposé à Theutberge. Toutefois, il lui annonçait son intention de réunir un concile, qui devrait apporter à cette question du divorce une solution définitive. En attendant, Theutberge vivrait auprès de son mari, qui avait le devoir de la traiter en épouse et en reine. Si Theutberge aimait mieux s'arrêter en route, soit à cause de la longueur du voyage, soit par suite d'une indisposition, elle vivrait paisiblement dans une de ses terres sous la protection du roi ; celui-ci serait tenu de lui donner les abbayes qu'il lui avait promises et de lui en laisser toucher les revenus. Le pape était d'ailleurs décidé à excommunier quiconque se permettrait d'inquiéter ou de molester la reine[4].

Sans être absolument satisfaisante, cette réponse d'Adrien n'enlevait

---

1. *Ann. Bert.* 867, p. 90. D'après Lapôtre, *op. cit.*, p. 390, n. 8, et p. 416, Theutberge se serait présentée au pape, le 5 janvier. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 502, et Dümmler, t. II, p. 226 et n. 2, placent avant la fin de 867 le voyage de Theutberge et la lettre du pape à Lothaire. Si la lettre d'Adrien a pu être écrite en 867, c'est dans les derniers jours de décembre, car nous ne pensons pas que Theutberge ait entrepris son voyage avant la mort de Nicolas ; elle n'a donc pu arriver à Rome que vers la fin de l'année. La lettre d'Adrien à Lothaire n'a par suite été remise à son destinataire qu'en janvier ou février.

2. Adriani *Epistola ad Lotharium regem,* J. E. 2892, Migne, t. CXXII, col. 1260.

3. *Ann. Bert.* 867, p. 90.

4. J. E. 2892, Migne, t. CXXII, coll. 1259-1261.

pas à Lothaire tout espoir de réussir. Le concile annoncé prononcerait-il l'annulation du mariage du roi et de Theutberge ? Rien n'était moins certain, mais enfin une porte restait ouverte ; ce n'était plus le non catégorique et définitif opposé par Nicolas aux sollicitations du roi.

Après la mort de Nicolas, Lothaire avait écrit à Adrien II. Il est difficile de préciser l'époque à laquelle partit cette lettre : elle ne parle pas du voyage de Theutberge à Rome, ni de la lettre d'Adrien que nous venons d'analyser, et cette dernière ne contient, d'autre part, aucune réponse aux demandes et aux compliments du roi. Cela donnerait à supposer que la lettre de Lothaire a été écrite quelque temps après le départ de Theutberge pour l'Italie, et qu'elle s'est croisée en route avec celle du Souverain Pontife[1]. Après des regrets sur la mort de Nicolas, et des félicitations au nouveau pape sur son avènement, Lothaire se plaignait à Adrien que son prédécesseur eût prêté une oreille trop complaisante aux accusations des ennemis du roi. De nouveau il demandait la permission d'aller à Rome ; il protestait de sa soumission au Saint-Siège, rappelait les troubles qu'avait causés le retard apporté à la solution de son procès en divorce. Il priait enfin le pape, quand il aurait des lettres à lui adresser, de les lui faire parvenir, soit par les envoyés que lui Lothaire aurait députés à Rome, soit par un légat du Saint-Siège, soit enfin par un ambassadeur de l'empereur ; mais qu'il ne les confiât pas à d'autres, attendu que cette façon de procéder avait déjà occasionné des conflits et pouvait en provoquer d'autres à l'avenir[2].

Cette lettre ne contenait rien qui ne se trouvât déjà dans les précédentes. Nous n'avons donc pas à nous y arrêter ; faisons simplement remarquer que le roi ne sollicitait pas d'Adrien la restauration de Gunther et de Theutgaud. Peut-être jugeait-il prudent de ne pas viser deux buts à la fois. L'annulation de son mariage avec Theutberge était pour lui la question capitale ; il y revenait avec une persévérance digne d'une meilleure cause dès qu'il croyait avoir quelques chances de la résoudre au gré de ses désirs. Il serait temps, s'il gagnait son procès, de réclamer la grâce des métropolitains. Nous verrons tout à l'heure qu'il allait obtenir d'Adrien satisfaction sur plus d'un point.

Il dut, presque aussitôt après l'envoi de sa première lettre, écrire une seconde fois au Souverain Pontife et réclamer sa protection. Les craintes

---

1. Hefele, *op. laud.*, t. IV, p. 309, n. 2, croit que la lettre de Lothaire a dû partir avant le départ de Theutberge pour Rome. Dümmler, t. II, p. 227, n. 2, rejette cette manière de voir, parce que, dit-il, quand Lothaire a écrit cette lettre, il savait certainement qu'Adrien avait succédé à Nicolas. L'observation est juste, mais elle s'applique tout aussi bien au voyage de Theutberge ; du vivant de Nicolas, le roi n'aurait jamais tenté semblable démarche, car il savait bien qu'elle n'avait aucune chance d'aboutir. Mühlbacher, qui place, *Reg. Kar.*, p. 502, en 867 la lettre d'Adrien au jeune roi, reporte celle de Lothaire en 868, après l'absolution de Waldrade prononcée en février par le pape. Dans cette hypothèse, ce dernier aurait eu la missive pontificale au moment où il écrivait lui-même : comment alors n'y fait-il aucune allusion ? La lettre de Lothaire est vraisemblablement ou de décembre 867, ou de janvier 868.

2. B. M. 1282, Mansi, t. XV, coll. 831-832.

que lui inspiraient ses deux oncles avaient provoqué cette démarche ; on se rappelle qu'il en avait fait une analogue en 865 auprès de Nicolas, à la suite de l'entrevue à Tusey de Louis et de Charles, et de l'avertissement que ceux-ci lui avaient adressé. Si Adrien II songeait à réunir un concile pour terminer l'affaire des mariages de Lothaire, la même idée était venue à Charles le Chauve [1], qui l'avait fait accepter par Louis le Germanique. Les deux souverains avaient décidé que quelques évêques français, auxquels devaient se joindre peut-être des prélats allemands, se réuniraient à Auxerre le 1er février 868, pour y traiter de certaines questions concernant Lothaire [2]. Évidemment, le concile aurait surtout à s'occuper de Theutberge, de Waldrade et de la conduite du jeune roi à l'égard de ces deux femmes. Dans quel but Charles le Chauve voulait-il s'emparer de cette affaire ? Savait-il déjà qu'Adrien avait l'intention de la soumettre à un concile général, et cherchait-il à le prévenir, à rendre inutile la convocation que le pape méditait ? Comment, d'autre part, Louis le Germanique, redevenu l'allié de son neveu, avait-il approuvé le projet de son frère ? Sur ces différentes questions, les *Annales Bertiniani* ne nous donnent aucune lumière. Disons tout de suite que le synode d'Auxerre n'eut pas lieu. Mais Lothaire eut probablement connaissance des intentions de Charles et du consentement de Louis le Germanique. Saisi de crainte à cette nouvelle, il l'apprit à son frère ainsi qu'au pape, et invoqua leur assistance. On ne peut s'expliquer que de cette façon les lettres écrites par Adrien aux rois de France et d'Allemagne pour leur interdire toute agression contre l'empereur et son frère. Pas plus que Nicolas, trois ans auparavant, Adrien n'avait refusé son intervention [3].

Si, en prenant la défense de Louis II et de Lothaire contre les attaques éventuelles de leurs oncles, il n'avait fait que se conformer à la conduite tenue, en pareille circonstance, par son prédécesseur, il allait d'autre part se montrer sur plusieurs points beaucoup plus conciliant que Nicolas, prendre le contre-pied de ses décisions et même casser une des sentences qu'il avait prononcées [4]. Louis II avait sur Adrien une autorité qu'il n'avait jamais possédée sur Nicolas. L'intervention de l'empereur auprès de ce dernier Pontife en faveur de Lothaire avait été peu efficace ; Louis avait garanti son frère de l'excommunication, mais il n'avait rien pu ni

---

1. D'après Schrœrs, *op. laud.*, p. 303, l'idée du concile venait d'Hincmar, qui s'était réconcilié avec son roi.

2. *Ann. Bert.* 867, p. 90.

3. Voir la lettre d'Adrien à Louis le Germanique du 12 février 868, J. E. 2895 (Migne, t. CXXII, coll. 1263-1265). Le pape ne dit pas que Lothaire ni son frère l'aient prié d'intervenir, mais la chose est vraisemblable. Nous n'avons plus la lettre analogue qu'avait reçue Charles le Chauve ; Hincmar, *Ann. Bert.* 868, p. 91, la mentionne brièvement.

4. Noorden, *Hinkmar*, p. 239, estime que si Adrien se montrait plus conciliant que son prédécesseur dans l'affaire du divorce, il n'en était pas moins décidé à ne rien céder quant au fond. Lapôtre, *op. cit.*, pp. 392-401, croit Adrien animé d'intentions conciliantes, mais gêné par les partisans de Nicolas et empêché par eux d'aller aussi loin qu'il le désirait dans la voie d'un accommodement. Pour Hauck, *KG. D.*, t. II, p. 515, la conduite d'Adrien II dans ses rapports avec Lothaire manque de fermeté, et si le roi n'était pas mort, le pape en serait venu aux dernières concessions.

pour les archevêques déposés ni pour Waldrade. Il allait être plus heureux en ce qui concernait cette dernière. A sa demande, et sur l'avis qu'il donna au pape du repentir que témoignait Waldrade, Adrien releva celle-ci de l'excommunication qu'avait fulminée contre elle Nicolas. Une condition pourtant était mise à la grâce de Waldrade, c'est qu'elle renonçât à tout commerce avec Lothaire[1]. Enfin Adrien, répondant à la première lettre du roi, l'autorisait à venir à Rome, qu'il eût commis ou non les crimes qu'on lui imputait ; s'il était innocent, le pape lui donnerait sa bénédiction ; s'il était coupable, Adrien lui infligerait une pénitence[2]. Tout cela constituait pour Louis II, à l'influence de qui étaient dues ces concessions, et pour Lothaire lui-même un très grand succès. Le but n'était pas encore atteint, il s'en fallait, mais on avait diminué la distance qui en séparait, et l'on pouvait sans trop de présomption espérer que l'on franchirait ce qui restait à parcourir. Adrien donnait en outre à Lothaire satisfaction sur un autre point : il lui adressait directement ses lettres, au lieu de les faire passer par l'intermédiaire de Charles le Chauve. La réclamation qu'avait adressée Lothaire à Nicolas, puis à son successeur, était très légitime, et on ne peut que louer Adrien d'y avoir fait droit. Même le courrier destiné à Charles le Chauve passa par le canal de Lothaire.

Ce furent Grimland, chancelier de Lothaire, et l'évêque de Metz Advence qui allèrent remettre au roi de France la correspondance pontificale destinée à ce prince et aux prélats de son royaume[3]. Grimland arrivait de Rome, où l'avait envoyé son maître dans le courant de 867, quelque temps avant la mort de Nicolas Ier[4], et c'était évidemment à lui qu'Adrien avait confié les lettres destinées aux souverains et aux évêques de la Lorraine et de la France occidentale. Advence avait-il accompagné Grimland à Rome, ou avait-il fait plus tard le voyage, chargé d'une

---

1. Voir Adriani *Epistola ad Waldradam*, J. E. 2897, Migne, t. CXXII, coll. 1265-1266. Le pape notifia la levée de l'anathème aux évêques de Germanie, J. E. 2898 (Migne, t. CXXII, col. 1266), de France et de Lorraine (J. E. 2899 et 2900, mentionnées par les *Ann. Bert.* 868, p. 91). La lettre à l'épiscopat allemand porte la date du 12 février ; celle que reçut Waldrade a probablement été écrite le même jour.

D'après Hefele, *op. cit.*, t. IV, p. 311, n. 1, si l'empereur tenait, pour l'honneur de son frère, à ce que l'anathème dont avait été frappée Waldrade fût rapporté, par contre, il ne pouvait désirer qu'elle épousât Lothaire, à qui elle avait donné des enfants, tandis que si Lothaire conservait pour femme la stérile Theutberge, son royaume reviendrait un jour à l'empereur. Nous croyons faux ce raisonnement ; Louis II, qui n'avait point de fils et qui avait probablement perdu l'espoir que sa femme lui en donnât, qui d'ailleurs avait dix ou quinze ans de plus que son frère, ne songeait sans doute pas à hériter de ce dernier. Il devait bien plutôt désirer que Lothaire eût un fils capable de lui succéder et de réunir un jour sous sa domination tous les États qu'avait gouvernés Lothaire Ier.

2. J. E. 2901. Nous ne connaissons cette lettre, aujourd'hui perdue, que par une brève analyse qu'en donne Réginon, *Chronicon* 868, p. 95.

3. *Ann. Bert.* 868, p. 91.

4. Voir ci-dessus, p. 301, n. 4, et p. 302. Grimland s'étant mis en route du vivant de Nicolas, et n'étant rentré en *Francia* que dans la seconde quinzaine de mai, son absence aurait duré plus de six mois. Était-il réellement demeuré à Rome pendant ce long espace de temps, ou n'y serait-il pas plutôt retourné une seconde fois au début de l'année 868 ? Les documents, nous devons le reconnaître, ne nous apprennent rien à cet égard.

mission pour Adrien II? Il est permis d'en douter, si l'on se rappelle que l'année précédente, écrivant à Nicolas, le prélat se plaignait que la goutte l'empêchât de se rendre auprès du Pontife : vu les infirmités d'Advence, Lothaire ne pouvait l'avoir obligé à partir pour l'Italie, surtout au cœur de l'hiver[1].

C'est à Saint-Denis, le 25 mai, que Charles le Chauve reçut les lettres qui étaient adressées soit à lui, soit aux évêques de son royaume[2]. Si le fait qu'elles lui parvenaient par l'intermédiaire de son neveu constituait déjà une nouveauté désagréable pour lui, la mansuétude d'Adrien à l'égard de Waldrade et de Lothaire devait remplir de dépit le roi de France et Hincmar. Les lettres du pape destinées à Charles n'étaient pas de nature à calmer son mécontentement, le pape lui interdisait, nous ne savons malheureusement pas en quels termes, de s'attaquer aux États de l'empereur et de son frère[3]; on se rappelle que Lothaire, inquiet sur les intentions de ses oncles à son égard, avait sollicité Adrien d'intervenir en sa faveur.

En fait, le nouveau pape s'écartait de la ligne de conduite qu'avait suivie son prédécesseur, et pourtant il déclarait hautement qu'il n'entendait pas défaire l'œuvre de Nicolas. Ainsi, dans une lettre à Hincmar, qui fut apportée par Actard, évêque de Nantes, il louait l'archevêque de Reims et son souverain de l'aide qu'ils avaient donnée à ses devanciers dans l'affaire du divorce de Lothaire; il annonçait en outre qu'il ferait respecter les décisions qu'avaient prises Benoît et Nicolas. Hincmar était invité à déployer toujours le même zèle et à ne pas laisser refroidir celui de son maître[4]. D'autre part, Adrien écrivait à Adon, archevêque de

---

1. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 503, et *D. G. K.*, p. 532, croit qu'Advence est allé à Rome et il rapporte à ce voyage le regeste d'une lettre écrite à l'évêque de Metz par Hincmar (Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 23, *éd.* Lejeune, t. II, p. 278). En réalité ce regeste, nous l'avons montré plus haut, est celui d'une lettre écrite en février 860, et que l'archevêque de Reims nous a conservée dans le *De divortio Hlotharii*, interr. III[a] (Migne, t. CXXV, coll. 647-648). Dümmler, t. II, p. 229, admet également la réalité du voyage d'Advence à Rome; n. 3, il reproduit ce qu'avance Mühlbacher relativement au regeste, mais sans donner son opinion.

2. *Ann. Bert.* 868, p. 91. Le second jour des Rogations, donné par ces Annales, tombe le mardi 25 mai, et non le vendredi 4 juin, comme l'indique à tort en marge l'édition *in usum scholarum*. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 503, a rétabli la date exacte.

3. Nous avons parlé plus haut, p. 310, de ces lettres.

4. Lettre du 8 mars 868, J. E. 2905, Migne, t. CXXII, coll. 1272-1273. D'après Hincmar, qui parle de cette lettre dans les *Ann. Bert.* 868, p. 91, Adrien l'aurait nommé son vicaire pour l'affaire de Lothaire. Le pape ne dit rien de pareil; il s'exprime en termes vagues, et ne confère aucune mission déterminée à l'archevêque de Reims. L'interprétation donnée par Hincmar à la lettre d'Adrien a été acceptée, ou à peu près, par Lapôtre, *op. cit.*, p. 400, par Schrœrs, *op. cit.*, p. 292, et combattue par Weizsæcker, *Hinkmar und Pseudo-Isidor* (Niedners *Zeitschrift für historische Theologie*, 1858, p. 414), qui a d'ailleurs commis un contresens, relevé par Noorden, *Hinkmar*, p. 239, n. 5, en traduisant « in istis partibus » par « dans ce pays » (la Lorraine), et en croyant par suite qu'Hincmar se donnait pour vicaire du Saint-Siège en Lorraine. Büchting, *Glaubwürdigkeit Hinkmars*, p. 15, et Dümmler, t. II, p. 230, n'admettent pas non plus l'extension ni le sens précis donnés par Hincmar aux paroles d'Adrien. Comment le pape, qui voulait être agréable à l'empereur et à son frère, aurait-il justement choisi Hincmar, l'ennemi de Lothaire, pour le charger de surveiller et de reprendre ce prince?

Vienne, qu'il ne souffrirait pas que l'on cassât les décrets de Nicolas[1]. Mais que valaient ces protestations, du moment que les actes du Pontife n'y répondaient pas? La condescendance qu'Adrien témoignait à Louis II et à son frère inspirait de sérieuses inquiétudes à la portion de l'épiscopat qui restait fidèle à la mémoire de Nicolas et attachée à sa politique : les efforts d'Adrien pour gagner la confiance des partisans de son prédécesseur en sont une preuve convaincante. Nous ne voulons pas nier sa bonne foi, mais les apparences étaient contre lui, et ses actes donnaient un démenti à ses paroles.

Entre autres faveurs qu'il avait accordées à Lothaire, nous avons vu qu'il l'autorisait à faire le voyage de Rome, que lui avait toujours interdit Nicolas. Il eût semblé naturel que le jeune roi se hâtât d'user de cette permission, qu'il réclamait depuis si longtemps, mais il attendit plus de huit mois pour se mettre en route. On s'explique le retard de Lothaire à partir, quand on songe aux appréhensions que lui causait le roi de France ; il se méfiait de son oncle, nous dit Hincmar[2], et la conduite de Charles durant les sept dernières années légitimait les craintes de son neveu. Ne profiterait-il pas de l'absence de celui-ci pour lui enlever son royaume? Il y avait longtemps qu'il en caressait le projet ; le départ de Lothaire pour l'Italie fournirait à Charles une excellente occasion pour mettre la main sur ses États.

Lothaire, avant de s'en aller, crut donc prudent de s'assurer des dispositions de ses oncles à son égard. Il se rendit d'abord auprès de Louis le Germanique, avec qui il s'était réconcilié et allié l'année précédente. Cela n'avait pourtant pas empêché ce prince d'approuver la réunion à Auxerre d'un concile qui devait s'occuper de Lothaire II. Le roi de Germanie jura à son neveu qu'il ne ferait rien pour l'empêcher d'épouser Waldrade et ne lui causerait à l'occasion de ce mariage aucun désagrément[3]. Presque

---

1. Cette lettre est aussi du 8 mars 868, J. E. 2907, Migne, t. CXXII, coll. 1274-1276.

2. *Ann. Bert.* 868, p. 96.

3. *Ann. Bert.* 868, p. 96. Hincmar n'indique ni la date, ni le lieu de l'entrevue, mais il parle de celle-ci après la réception, le 25 mai, des lettres pontificales qu'apportaient Advence et Grimland, et le séjour fait postérieurement par Charles à Servais ; d'autre part, il la mentionne longtemps avant le plaid tenu à Pîtres en août par le roi de France. La conférence de Louis le Germanique avec son neveu doit donc se placer en juin ou juillet, et avant le 23 de ce dernier mois, car ce jour-là Louis se trouvait déjà à Ratisbonne (B. M. 1430). Ce prince avait passé à Worms une partie du mois d'avril (B. M. 1425-1428) et il était à Ingelheim le 1er juillet (B. M. 1429). Les diplômes de Lothaire II ne nous fournissent aucune indication, car nous n'en possédons pas un seul authentique de cette période ; celui qui concerne Saint-Maximin, daté de Metz, 15 avril, 868, 1re indiction et 15e année du règne de Lothaire est faux (B. M. 1283, *MR. UB.*, t. I, n° 109). Par cet acte le roi, sur le conseil d'Advence, évêque de Metz, suivant l'exemple de ses prédécesseurs et en particulier de son père, déclare l'abbaye Saint-Maximin, alors dirigée par l'abbé Waldon, affranchie de toute autorité, sauf celle du roi, l'exempte de payer au comte le « bannus » et le « fredum », et défend de tenir des plaids dans les terres de Saint-Maximin sans l'autorisation du roi. Le diplôme, qui ne porte pas la signature de Lothaire, est souscrit par Grimland à la place de l'archichapelain Advence.

Nous possédons le prétendu original de ce document conservé aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale (fonds latin, ms. n° 9264), ainsi que d'autres actes fabriqués au nom de Pépin le Bref, de Charlemagne et de Louis le Pieux (B. M. 98, 430 et 729). Ces quatre pièces, dont ni l'écriture ni les formules ne rappelaient celles qui étaient en usage à l'é-

aussitôt après, Lothaire faisait visite à Charles le Chauve, qui se trouvait à Attigny. Les *Annales Bertiniani* ne disent pas quel fut le résultat de cette entrevue. Les deux souverains étaient convenus de se retrouver après le 1er octobre, ce qui semblerait indiquer qu'ils avaient encore des questions à régler ; mais cette rencontre n'eut probablement pas lieu, car il n'en est fait aucune mention [1].

En outre, avant de prendre lui-même la route de l'Italie, Lothaire envoya à Rome Jean, évêque de Cambrai. Nous ignorons quelle mission il avait confiée au prélat. Avant de partir, Jean demanda à son métropolitain, qui n'était autre qu'Hincmar, des lettres de recommandation ; Hincmar les lui refusa, dans la crainte que Jean n'allât à Rome pour l'affaire du divorce. Devant cette opposition, l'évêque de Cambrai renonça-t-il à son voyage ? Toujours est-il que nous n'avons aucune preuve qu'il l'ait effectué [2].

---

poque carolingienne, présentaient d'ailleurs un tel air de famille que tous les auteurs qui s'en étaient occupés les avaient attribués au même faussaire. Mais l'entente cessait dès qu'il s'agissait de fixer l'époque à laquelle ce dernier avait travaillé : tandis que Sickel, *Beitræge zur Diplomatik*, nº V (*SB. W. Ak.*, t. XLIX, p. 319, n. 1) et Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 503, nº 1283 (cf. p. 45, nº 98) proposaient le xie siècle, Bresslau, *Kœnigs- und Papst-Urkunden für das Kloster Sanct-Maximin* (*Westdeutsche Zeitschrift*, Ve année, pp. 33-35), se prononçait en faveur du milieu du xe siècle ; c'était pour obtenir un privilège d'Otton II, qui fut rendu le 21 juillet 963 (OII. 7, *DD.*, t. II, p. 15), qu'auraient été fabriqués les quatre diplômes, et deux passages d'OII. 7 auraient été empruntés à B. M. 1283. Ces documents ont été récemment l'objet d'un nouvel examen de la part d'A. Dopsch, qui a, croyons-nous, dit le dernier mot sur la question. Dans une étude aussi pénétrante que serrée, Dopsch a réfuté l'opinion de Bresslau et démontré qu'OII. 7 ne devait rien à B. M. 1283 (*op. cit.*, pp. 8-12) et que le rédacteur d'un autre privilège du même souverain, rendu le 27 juin 973 (OII. 42, *DD.*, t. II, p. 51), n'avait nullement, comme le croyait à tort Bresslau, utilisé les quatre faux diplômes carolingiens (*ibid.*, pp. 12-18). D'après l'écriture et le formulaire de ces documents (pp. 4-7), ainsi que d'après leur teneur et les droits sur lesquels ils insistent le plus (pp. 19-25), Dopsch est arrivé à déterminer avec précision l'époque où le faux a été commis : c'est au xiie siècle, sous le règne de Lothaire III, alors que l'abbaye luttait pour garder son indépendance contre Albéron, archevêque de Trèves, qui triompha d'ailleurs en 1139 sous Conrad III (St. 3392 et 3393), que nos documents ont été fabriqués. Reste à expliquer dans le diplôme de Lothaire II la mention d'Advence, de Grimland et de Waldon, tous personnages qui sont bien les contemporains de ce roi. Bresslau, *ibid.*, p. 33 et n. 1, suppose que le faussaire a eu sous les yeux un acte authentique de Lothaire ; Mühlbacher croit au contraire qu'il n'a pas eu de modèle et qu'il a trouvé les noms de Grimland, d'Advence et de Waldon dans le manuscrit de Trèves d'où ont été tirées les lettres de Lothaire II (B. M. 1281) et d'Advence à Nicolas. D'après Dopsch (p. 8), les originaux des diplômes de Pépin, de Charlemagne, de Louis le Pieux et de Lothaire II, pouvaient très bien exister encore en 963, quoi qu'en pense Bresslau (pp. 34-35) ; mais les possédait-on encore à Saint-Maximin au xiie siècle, et les a-t-on utilisés pour la fabrication des faux ? Là-dessus Dopsch ne se prononce pas. Le fait que les formules employées sont celles en usage au temps de Lothaire III n'exclut pas nécessairement la possibilité de l'existence d'un modèle ; le faussaire a très bien pu rajeunir le style d'un diplôme de Lothaire II et le mettre au goût du jour. Mais en admettant qu'un acte authentique lui ait fourni les noms de Waldon et du chancelier Grimland, aucun certainement n'a été contresigné au nom d'Advence. A la rigueur, on pourrait admettre que l'évêque de Metz avait succédé à Gunther dans la dignité d'archichapelain et qu'un document, aujourd'hui perdu, avait instruit de la chose le faussaire ; mais comment ce dernier a-t-il eu l'idée de faire en outre d'Advence le chef de la chancellerie royale ? Ce n'est pas dans les diplômes de son temps qu'il a vu les directeurs de ce service en possession de la charge d'archichapelain. Il y a là un problème que les données que nous possédons ne nous permettent pas de résoudre.

1. *Ann. Bert.* 868, p. 96.

2. Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 23, *éd.* Lejeune, t. II, pp. 292-293.

Enfin, au début de 869, Lothaire était décidé à se mettre en route. Toutefois, les craintes que lui inspiraient Charles le Chauve et même Louis le Germanique, malgré ses engagements antérieurs, le déterminèrent à renouveler auprès de ses oncles les démarches qu'il avait faites en personne l'année précédente. Sans aller lui-même les trouver, il leur envoya demander de lui promettre que pendant son voyage à Rome ils ne lui créeraient aucune difficulté dans son royaume. Louis réitéra ses assurances antérieures [1]. D'après Hincmar, Charles le Chauve aurait refusé d'en donner à son neveu [2], tandis qu'Adon représente le roi de France comme ayant consenti, malgré l'opposition de quelques-uns de ses évêques, au voyage que Lothaire s'apprêtait à accomplir [3]. Quoi qu'il en soit, Charles ne devait faire aucune tentative contre le royaume de Lothaire durant l'absence de ce prince ; il ne se mit en mouvement qu'après avoir appris la mort de son neveu.

Non content de prendre ses précautions pour que la tranquillité de ses États ne fût pas troublée par ses puissants voisins, le jeune roi avait dû s'occuper, avant de partir, de constituer un gouvernement intérimaire, une sorte de régence ; mais nous ne savons rien des mesures qu'il arrêta. Il avait ordonné à Theutberge non de l'accompagner, mais de partir après lui [4]. Vers la fin de 868, par un diplôme du 24 novembre, il avait confirmé en faveur de cette princesse, une donation antérieure ; de plus, il lui conférait la propriété de domaines qui avaient été confisqués sur son frère Hubert [5]. Pas plus dans cet acte que dans celui du 17 janvier 866, dont il était en grande partie la reproduction, Theutberge ne recevait le titre d'épouse ; Lothaire l'appelait simplement *dilectissima nostra*. Or, c'est justement ainsi qu'il qualifie Waldrade dans un diplôme qu'il rend le 22 janvier 869 en faveur de sa cousine germaine Berthe, abbesse de Saint-Félix et Sainte-Régule de Zurich. Waldrade figure comme intercesseur dans cet acte [6]. L'omission du titre d'épouse qui n'est pas donné à Theutberge dans l'acte du 24 novembre, le rôle qu'attribue à Waldrade celui du 22 janvier sont également significatifs sur les sentiments et les projets de Lothaire à l'égard de ses deux femmes.

Il n'est pas facile de déterminer la date à laquelle le jeune roi se mit

---

1. *Ann. Bert.* 869, p. 98.

2. *Ibid.*

3. Adon, *Chronicon*, *SS.*, t. II, p. 323.

4. *Ann. Bert.* 869, p. 98.

5. B. M. 1284, Muratori, *Antiquitates Italiæ*, t. II, p. 122. C'est le diplôme du 17 janvier 866, B. M. 1274, qui a été confirmé par celui-ci, et qui a servi de modèle. L'acte du 24 novembre a été rendu dans une localité appelée « Dodiniacum » qu'il est difficile d'identifier. On pourrait songer soit à Doignies (Nord, Cambrai, Marcoing), soit à Dugny (Meuse, Verdun, Verdun).

6. B. M. 1287, Wyss, *Geschichte der Abtei Zürich*, Beilage 8, p. 10. C'est une donation dans les *villæ* alsaciennes d'Ammerschwyr et de Schlestadt. Sur l'original, aujourd'hui conservé à Zürich, on a gratté les trois premières lettres du nom de Waldrade, et on les a remplacées par Rua. Ruadrade est parfaitement inconnue, et il n'y a pas l'ombre d'un doute qu'à l'origine le parchemin portait Waldrade. Dümmler, t. II, p. 234, suppose que Berthe avait appuyé Lothaire auprès de son père Louis le Germanique.

en route. D'après Hincmar, il semblerait que ce fût au mois de juin[1]. Les diplômes de Lothaire contredisent cette assertion; il est vrai que les données qu'ils fournissent ne s'accordent pas entre elles. Ainsi, un acte du 1er février pour l'église de Besançon, rendu dans cette dernière ville, dit formellement que le roi est en route pour Rome[2]; mais celui, déjà mentionné, pour Berthe aurait été rendu à Orbe le 22 janvier, dix jours avant le précédent[3]; Orbe pourtant se trouve entre Besançon et l'Italie. Il y a bien des manières de résoudre cette difficulté. Si les dates des deux diplômes sont exactes, si pour chacun de ces actes la date de temps concorde avec celle de lieu, il faut admettre que Lothaire se mit en route en janvier, poussa jusqu'à Orbe, puis rebroussa chemin, peut-être en raison de la rigueur de l'hiver, de l'amoncellement des neiges et de la difficulté que présentait le trajet[4]. Si le jeune roi n'est arrivé en Italie qu'en juin, c'est qu'il avait quitté son royaume en mai au plus tôt.

Lothaire voulait, avant d'aller trouver le pape, avoir une entrevue avec son frère, pour obtenir qu'il intercédât en sa faveur auprès d'Adrien, et fît consentir ce dernier à la répudiation de Theutberge et au mariage de Lothaire avec Waldrade. Toutefois, il n'avait pas, à ce qu'il semble, consulté Louis avant de se mettre en route. Justement, quand Lothaire arriva en Italie, l'empereur faisait campagne contre les Sarrasins; il attendait une flotte de 200 navires, que lui envoyait l'empereur grec Basile, et qui devait bloquer par mer la ville de Bari, alors au pouvoir des musulmans, tandis que Louis l'assiégerait par terre[5]. Ce prince n'avait donc

---

1. *Ann. Bert.* 869, p. 99. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 504, croit, malgré la phrase d'Hincmar, « iter quod... mense junio... cœperat », que Lothaire avait traversé les Alpes avant le mois de juin et que dès le mois de mai il se trouvait en Italie, mais il n'apporte aucune preuve à l'appui de cette assertion. Dümmler, t. II, p. 237, accepte l'époque indiquée par Hincmar pour le voyage de Lothaire.

Relevons l'erreur des *Ann. Fuld.* qui font partir le jeune roi en 868, du vivant de Nicolas. Trouvant celui-ci mort, Lothaire va demander à son frère d'intervenir en sa faveur auprès d'Adrien, mais le pape refuse de consentir au mariage du roi avec Waldrade (p. 67). — Réginon, *Chronicon* 867, pp. 93-94, mentionne une expédition en Italie de Lothaire, qui serait allé avec une armée au secours de son frère, en lutte avec les Sarrasins. Il remporte des succès, mais ses troupes sont décimées par la peste, la dysenterie et d'autres fléaux, et il perd beaucoup de monde. Aucun autre écrivain ne mentionne cette campagne, qui se réduit peut-être, comme le supposent Mühlbacher, *Reg. Kar.*, pp. 460 et 496, et Dümmler, t. II, p. 235 et n. 3, à l'envoi d'un corps de troupes dans la Péninsule. Schulz, *Die Chronik des Regino*, p. 52, croit que l'abbé de Prüm a fait une confusion causée par le voyage que Lothaire effectua en 869.

2. B. M. 1288, *Gallia Christiana*, t. XV, pr. col. 4. Par cet acte, rendu à la prière de l'archevêque Arduic, Lothaire accorde à l'église Saint-Étienne de Besançon l'abbaye de Château-Chalon et le prieuré de Baume, situés tous deux dans le *pagus Scuding*. Le prélat lui avait demandé de restituer différentes *villæ* que son église avait jadis possédées, mais Lothaire avait voulu les laisser au comte Atton son parent, qui les détenait, pour que celui-ci lui restât fidèle en son absence.

3. B. M. 1287.

4. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 504, se demande si dans le diplôme pour Besançon les dates de temps et de lieu concordent entre elles ; la seconde pourrait se rapporter à « l'action », la première à la « documentation ». Il admet aussi que les négociations engagées par Lothaire avec ses oncles, ou le mauvais temps aient contraint le jeune roi à revenir sur ses pas.

5. *Ann. Bert.* 869, pp. 98-99.

pas le temps de s'occuper des affaires de son frère, et la venue de Lothaire en un pareil moment lui parut on ne peut plus inopportune. Aussi lui envoya-t-il de Bénévent, dès qu'il eut appris sa présence en Italie, des ambassadeurs qui trouvèrent Lothaire à Ravenne. Ils lui signifièrent de la part de leur maître de ne pas aller plus loin et de rentrer dans ses États ; plus tard, à un moment mieux choisi et dans un endroit convenable, les deux rois se rencontreraient et s'entendraient sur ce qu'il y aurait lieu de faire pour réaliser les désirs de Lothaire [1]. Le roi ne tint aucun compte des observations, on pourrait presque dire des ordres de son frère. On comprend qu'il n'ait pu se résoudre, se croyant si près du but, à subir un nouveau retard. Il quitta donc Ravenne, et laissant à sa droite Rome [2], il poussa jusqu'à Bénévent. Ses prières et ses cadeaux lui gagnèrent la bienveillance de sa belle-sœur Engelberge, qui jouissait sur son mari d'une grande influence. Grâce à la puissante intervention de l'impératrice, Lothaire obtint de son frère ce qu'il désirait. Il fut convenu qu'Engelberge et Lothaire se rencontreraient à l'abbaye du Mont-Cassin avec le pape, que l'empereur ferait venir de Rome. A défaut de Louis, qui ne pouvait accompagner son frère, Engelberge serait là pour appuyer les demandes de ce dernier [3]. Et si l'entrevue était fixée au Mont-Cassin, qui se trouve entre Rome et Bénévent, c'était justement pour que l'impératrice n'eût pas à faire le trajet qui sépare ces deux dernières villes l'une de l'autre. Lothaire obtint encore de son frère une autre faveur. L'évêché de Grenoble, qui appartenait à Louis, était alors vacant ; il fut donné par ce prince à un clerc nommé Bernier, sur la demande de Lothaire. Des lettres écrites à Adon, archevêque de Vienne, par Louis et par Lothaire, lui prescrivant de consacrer Bernier, nous mettent au courant de ce nouveau succès qu'avait obtenu le jeune roi [4].

---

1. *Ann. Bert.* 869, p. 99. D'après Gfrœrer, t. II, p. 12, si Louis invite son frère à retourner dans ses États, c'est qu'il ne veut pas que Lothaire épouse Waldrade et légitime ainsi les enfants qu'elle lui a donnés, car dans ce cas ils hériteraient de leur père, au détriment de l'empereur. Nous avons démontré plus haut combien il était invraisemblable d'attribuer à Louis des calculs de ce genre.

2. Le texte actuel des *Ann. Bert.* est inintelligible. Dans la phrase « Hlotarius Romam rediens, a latere ad suum fratrem in Beneventum pervenit », qui n'a aucun sens, il faut remplacer « rediens » par « relinquens », et placer la virgule après « latere ». Cf. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 505.

3. *Ann. Bert.* 869, p. 99, *Ann. Fuld.* 838, p. 67 ; André de Bergame, *Chronicon*, ch. 7 (*SS. RR. LL.*, p. 226), place à Venouse, la rencontre des deux frères. La présence de l'empereur dans cette ville est signalée par un diplôme du 25 mai 869 (B. M. 1207).

4. B. M. 1208 et 1289, *R. H. Fr.*, t. VII, pp. 572 et 571. Adon reçut la première lettre, celle de l'empereur, le 14 juillet, et le 1er août seulement celle de Lothaire ; nous le savons par des notes mises au bas de chacune d'elles lors de leur arrivée à Vienne. Le 27 août, une troisième lettre parvenait à l'archevêque ; elle était de Charles le Chauve, qui prescrivait au prélat de consacrer comme évêque de Grenoble un clerc jadis attaché à Remi, archevêque de Lyon, puis à son cher neveu Lothaire (*R. H. Fr.*, t. VII, p. 560). Il ne nomme pas le clerc auquel il a concédé l'évêché vacant, mais il est vraisemblable que c'est Bernier. En tout cas, ce dernier monta sur le siège de Grenoble. De quel droit Charles le Chauve disposait-il d'un évêché qui appartenait à Louis II ? Comment, d'autre part, Lothaire n'étant mort que le 8 août, le roi de France avait-il pu connaître l'événement assez tôt pour qu'une lettre écrite à Adon arrivât au destinataire le 27 du même mois ?

Mais ce n'était rien, ou c'était fort peu de chose, en comparaison de ce qu'attendait Lothaire du Souverain Pontife. Nous ne savons ce que Nicolas aurait répondu à l'invitation de l'empereur d'aller au Mont-Cassin ; peut-être celui-ci ne la lui aurait-il même pas adressée. Adrien se conforma aux ordres de Louis et se rendit à l'entrevue qu'on lui demandait. Lothaire et sa belle-sœur y arrivèrent de leur côté, et les négociations commencèrent. Nous les connaissons mal. Lothaire demanda au pape de lui chanter la messe et de lui donner la communion, ainsi qu'à Gunther et aux grands de sa suite. Sa requête, appuyée par Engelberge, fut agréée par Adrien, qui exigea toutefois du roi, de Gunther et des grands, les déclarations suivantes. Celle de Lothaire portait que depuis l'excommunication de Waldrade par Nicolas, il n'avait eu aucun commerce charnel ni entretenu aucun rapport avec elle[1] ; celle des grands, qu'ils n'avaient pas favorisé l'adultère de leur maître, ni eu de relations avec Waldrade, non plus qu'avec les autres personnes que Nicolas avait excommuniées[2] ; dans la sienne, qu'il remit écrite au Souverain Pontife, Gunther disait qu'il acceptait la condamnation portée contre lui par Nicolas, qu'il s'engageait à ne pas exercer le ministère sacerdotal, tant que le pape ne le lui aurait pas rendu, à ne pas intriguer contre l'Église ni contre son chef, mais au contraire à se montrer soumis[3]. Tous, le roi, ses courtisans et l'ex-archevêque de Cologne souscrivirent aux exigences d'Adrien.

C'est le 1er juillet qu'eut lieu la cérémonie. D'après le chroniqueur Réginon, qui a peut-être dramatisé la scène, Adrien, avant de donner la communion à Lothaire, lui aurait dit : « Communie, si tu es innocent de l'adultère interdit par Nicolas, et si tu es résolu à ne plus avoir de commerce avec Waldrade ; si, au contraire, ta conscience t'accuse d'être coupable, ou si tu songes à retomber dans le péché, abstiens-toi ; autrement, la communion te jugerait et te condamnerait[4]. » Adrien n'a pas dû exiger de Lothaire l'engagement de renoncer à Waldrade, et le roi ne l'a certainement pas pris, puisque, s'il venait en Italie, c'était justement pour obtenir l'autorisation de faire de Waldrade sa femme légitime[5]. D'autre part, le pape a-t-il présenté la communion qu'il donnait à Lothaire comme un appel au jugement de Dieu? Si le roi était innocent, il sortirait sain et sauf de l'épreuve ; s'il était coupable, Dieu le punirait d'avoir commis un sacrilège. Il est difficile d'affirmer que telle fut l'intention d'Adrien ; une lettre de son successeur Jean VIII à Paulin, évêque

---

1. *Ann. Bert.* 869, p. 99 ; Réginon, *Chronicon* 869, p. 96. Cet auteur se trompe en plaçant la scène à Rome. Même erreur dans la *Translatio S. Glodesindis,* ch. 28 (*SS.*, t. XXIV, p. 507, note), qui fait communier Lothaire dans l'église Sainte-Anastasie de Rome.

2. Réginon, *ibid.,* parle seul de la déclaration demandée aux grands.

3. *Ann. Bert.* 869, p. 99. Réginon ne parle pas de Gunther.

4. Réginon, *Chronicon* 869, p. 97.

5. Hefele, *CG.,* t. IV, p. 312, Dümmler, t. II, p. 239, n. 2, et Schulz, *Die Chronik des Regino,* p. 18, admettent que Réginon s'est trompé en attribuant au roi la promesse de renoncer à Waldrade.

de Reggio, le dit en termes formels, mais l'authenticité en est douteuse[1]. Peut-être la mort si prompte de Lothaire et de la plupart des grands qui l'accompagnaient a-t-elle donné naissance à cette façon de présenter les choses. D'après le même Réginon, Adrien aurait dit, en s'adressant à chacun des grands : « Si tu n'as pas favorisé l'adultère de Lothaire, si tu n'as entretenu aucune relation avec Waldrade, non plus qu'avec les autres personnes excommuniées par Nicolas, que le corps et le sang de N. S. J.-C. te profitent pour la vie éternelle[2]. » Gunther reçut la communion, mêlé aux laïcs ; Adrien, avant de lui donner l'hostie consacrée, se fit remettre la déclaration écrite que nous avons analysée, la lut à haute voix et lui dit : « Je te donne la communion laïque à condition que, tant que tu vivras, tu resteras fidèle à l'engagement que tu viens de prendre[3]. »

Avoir obtenu la communion des mains du pape, c'était assurément un résultat, mais enfin Lothaire ne pouvait s'en contenter. Il a dû demander à Adrien l'annulation de son mariage avec Theutberge et la permision d'épouser Waldrade ; vraisemblablement, il a sollicité aussi la restauration de Gunther. Theutgaud, nous l'avons déjà dit, n'était certainement plus en vie ; sans cela, il aurait assisté aux conférences du Mont-Cassin. Si l'on ne peut douter que les deux questions qui intéressaient Lothaire n'aient été discutées pendant cette entrevue, il est tout aussi certain qu'aucune solution ne leur a été donnée, malgré les instances du roi et l'intervention de sa belle-sœur. Quel que fût son désir d'être agréable à l'empereur, Adrien ne pouvait pas, de sa propre autorité, casser en des matières aussi graves les décisions de son prédécesseur. Il y avait à Rome, et en général dans l'Église d'Occident, un parti qui se posait en défenseur de la politique et des actes de Nicolas Ier. Les mesures de clémence qu'avait prises Adrien avaient inquiété et mécontenté ce parti ; s'il allait plus loin dans la voie où il s'était engagé, il risquait de provoquer contre lui une opposition dangereuse. Le pape avait précédemment annoncé à Lothaire qu'il avait l'intention de réunir un concile, auquel il soumettrait toutes les questions que le roi désirait voir résoudre : il est probable qu'au Mont-Cassin il renouvela sa promesse.

Du moment qu'Adrien entendait ne pas aller plus loin dans la voie des concessions, il n'y avait aucune raison de prolonger davantage l'entrevue. Engelberge retourna donc auprès de son mari, et le pape reprit le chemin de Rome, suivi à quelque distance par Lothaire[4]. Celui-ci ne se résignait pas facilement, on peut le croire, au nouveau délai que le Souverain Pontife voulait lui imposer. Peut-être son intention était-elle de chercher, par ses supplications, à vaincre les scrupules et les hésita-

1. J. E. 3025. C'est Pflugk-Harttung, *Acta pontificum romanorum inedita*, t. II, p. 36, qui déclare suspect le fragment que nous possédons de cette lettre. Jaffé-Ewald la considère comme authentique. Lapôtre, *L'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne*, p. 223 et n. 2, estime que la communion de Lothaire a vraiment le caractère d'un jugement de Dieu, et il s'appuie justement sur J. E. 3025.

2. Réginon, *Chronicon* 869, p. 97.

3. *Ann. Bert.* 869, pp. 99-100.

4. *Ann. Bert.* 869, p. 100.

tions d'Adrien, à lui arracher le consentement qu'il n'avait pu obtenir au Mont-Cassin. Lothaire arriva à Rome le samedi 9 juillet[1] ; plusieurs déceptions l'attendaient. Le pape n'avait envoyé aucun clerc à sa rencontre ; le roi pénétra dans le *solarium* de la basilique Saint-Pierre pour s'y loger, il ne le trouva même pas balayé. Enfin, Adrien refusa de lui chanter la messe le dimanche 10 juillet. Pourtant, il l'invita à dîner le lendemain au palais de Latran. Pour gagner la bienveillance du Souverain Pontife, Lothaire lui fit cadeau de vases en or et en argent ; en échange il reçut de lui un manteau, une palme et un bâton. Lothaire et ses courtisans interprétèrent de la façon suivante les présents d'Adrien : le manteau signifiait que le roi reprendrait Waldrade ; la palme, qu'il triompherait de ses ennemis ; le bâton, qu'il réduirait à l'obéissance les évêques rebelles à ses ordres.

Adrien cependant avait réuni un synode, où fut examinée la conduite qu'il convenait de tenir à l'égard de Lothaire[2]. Nous avons un discours qui fut prononcé dans cette assemblée par un prélat partisan de Nicolas et hostile aux mesures de clémence vis-à-vis de Lothaire et des métropolitains déposés[3]. Le synode décida que l'évêque Formose et un de ses collègues se rendraient en Gaule pour examiner, de concert avec quelques autres prélats, l'affaire de Lothaire. Les deux légats retourneraient ensuite à Rome pour rendre compte de leur enquête au concile qui serait convoqué dans cette ville le 1er mars 870. C'est à lui que reviendrait le droit de prononcer une sentence définitive dans cette affaire du divorce qui traînait depuis douze ans. Quatre évêques de Louis le Germanique, autant

1. L'édition *in usum scholarum* des *Ann. Bert.* porte 2 juillet, mais la communion ayant eu lieu le 1er juillet, et Lothaire ne s'étant mis en route qu'après le pape, ce prince n'a pu arriver à Rome que le 9, ainsi que le fait justement observer Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 506.

2. *Ann. Bert.* 869, p. 100. Elles parlent non d'un synode, mais du pape et des Romains, ce qui doit s'entendre des évêques suffragants de Rome.

3. Nous nous rangeons à l'opinion développée par Lapôtre, *Hadrien II et les fausses décrétales* (*R. Q. H.*, t. XXVII, pp. 387 et suiv.), et acceptée par Schrœrs, *op. cit.*, p. 371. Deux questions se posaient au sujet de ce discours : quel en est l'auteur ? En quelle année et dans quelle ville s'est tenu le concile où l'orateur anonyme a parlé ? Mansi, qui a publié le discours, t. XV, coll. 889 et suiv., ne se prononce pas sur la première question, mais il croit le discours prononcé dans un concile réuni en 869, soit à Rome même, soit plutôt au Mont-Cassin. Maassen, qui a publié une soi-disant deuxième partie du discours, a cru devoir attribuer celui-ci au pape lui-même, qui aurait parlé dans un concile réuni au Mont-Cassin lors de l'entrevue d'Adrien avec Engelberge et Lothaire (*Eine Rede des Papstes Hadrian II zum Jahre 869, SB. W. Ak.*, t. LXXII, pp. 521 et suiv.). Hefele, *op. cit.*, t. IV, pp. 306-307, a émis une opinion plus extraordinaire encore : il a prétendu que l' « oratio anonymi cujusdam episcopi » aurait été prononcée au concile tenu à Pavie en février 865 ! Lapôtre, dans le travail cité plus haut, a réfuté péremptoirement Maassen. On a peine à comprendre que l'idée ait pu venir à quelqu'un de mettre dans la bouche d'Adrien le discours qui nous est parvenu ; pour tout esprit non prévenu, c'est un partisan de Nicolas qui a parlé, l'hostilité témoignée à l'égard de Gunther et de Lothaire en est la preuve. Lapôtre, pp. 415-420, suppose que Formose est l'orateur inconnu, et les raisons dont il appuie son hypothèse sont séduisantes. En outre, il a démontré, pp. 423-426, que le concile n'avait pu se tenir au Mont-Cassin ; comme il le fait justement observer, si ces affaires du divorce et de la restauration de Gunther avaient été réglées au Mont-Cassin, Lothaire n'aurait pas eu besoin d'aller à Rome. Il voit dans l'assemblée, formée du pape et des Romains, dont parle Hinc-

de Charles le Chauve, quelques-uns de ceux de Lothaire prendraient part au concile comme représentants de leurs collègues, qui s'engageraient à ratifier les décisions de cette assemblée[1]. Il est vraisemblable que le même concile aurait à examiner s'il convenait de réintégrer Gunther dans son ancienne dignité, ou de lui faire nommer un successeur. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Adrien avait promis à l'archevêque déposé d'étudier son affaire[2].

Lothaire ne tenait pas encore la solution désirée, et il est impossible de dire quelle aurait été à son égard la sentence du futur concile. Les évêques français auraient naturellement fait tous leurs efforts pour que les décisions de Nicolas fussent maintenues ; les prélats de Lothaire et de Louis II se seraient sans doute prononcés en sens contraire ; mais de quel côté ceux de Louis le Germanique se seraient-ils rangés ? Quel parti le pape lui-même aurait-il pris ? Lothaire avait bon espoir, paraît-il, car il quitta Rome plein de joie[3].

Le jeune roi se proposait de regagner ses États par la route habituelle, celle du Grand-Saint-Bernard, car il avait donné rendez-vous à Saint-Maurice, à l'archevêque de Vienne, Adon[4]. Mais, arrivé à Lucques, il fut pris de la fièvre ainsi que la plupart des gens de sa suite. Beaucoup d'entre ceux-ci moururent, pourtant Lothaire n'en continua pas moins sa route jusqu'à Plaisance, où il arriva le 6 août. Le lendemain dimanche, le mal s'aggrava, et vers la neuvième heure du jour, le roi perdit subitement la connaissance et la parole. Enfin, le 8, il expira à la deuxième heure[5].

---

mar, le concile où Formose exprima son opinion sur la conduite qu'il fallait tenir à l'égard de Gunther et de son souverain. Schrœrs, nous l'avons dit, s'est rangé à l'avis du père Lapôtre, tandis que Jaffé-Ewald, *Reg. pont. rom.*, p. 371, Mühlbacher, *Reg. Kar.*, pp. 505-506, et *D. G. K.*, p. 462, ainsi que Dümmler, t. II, p. 238, n. 1, le rejettent, pour suivre l'opinion de Maassen, sans essayer d'ailleurs de réfuter les arguments de Lapôtre. Jaffé-Ewald, pourtant, admet que ce n'est pas dans un concile tenu au Mont-Cassin qu'a parlé le pape. — Rocquain, *La Papauté au moyen âge*, t. I, p. 47, n. 2, puis Schrœrs, *op. cit.*, p. 344, n. 150, ont prouvé que la deuxième partie du discours, qui contient des citations empruntées aux fausses décrétales, avait été ajoutée après coup. Leur opinion est acceptée par Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 506.

1. *Ann. Bert.* 869, p. 100. Lapôtre, *article cité*, pp. 393-395, est convaincu que le pape avait la ferme intention de réunir un concile ; on en trouve la preuve dans la lettre écrite par Adrien à Louis le Germanique le 27 juin 870 (J. E. 2930, Migne, t. CXXII, col. 1304). Hauck, *KG. D.*, t. II, p. 515, n. 1, croit que le pape était décidé à faire de grandes concessions ; la mort de Lothaire arriva à point pour les lui épargner.

2. Gunther le rappelle au pape lorsqu'il lui écrit en faveur de Willibert (Floss, *Papstwahl unter den Ottonen*, Urkunden, p. 69), et Adrien confirme le témoignage de l'archevêque déposé dans une lettre du 27 juin 870 adressée à Louis le Germanique (J. E. 2930, Migne, t. CXXII, col. 1304).

3. *Ann. Bert.* 869, p. 100. Adon, *Chronicon* (*SS.*, t. II, p. 323), parle des espérances trompeuses de Lothaire.

4. Lettre à Adon, B. M. 1289 (*R. H. Fr.*, t. VII, p. 571).

5. Les *Ann. Bert.* 869, pp. 100-101, nous fournissent d'amples détails sur les derniers jours de la vie de Lothaire. Réginon, *Chronicon* 869, p. 98, donne l'année et le jour de la mort. On trouve l'année dans les *Ann. Alamannici, Weingartenses, Hildesheimenses, S. Vincentii Mettenses, S. Benigni Divionenses, Stabulenses* (*SS.*, t. I, pp. 51 et 66, t. III, pp. 48 et 156, t. V, p. 39, et t. XIII, p. 42), et *Corbeienses* (Jaffé, *Bibl. RR. GG.*, t. I, p. 33); le mois et le jour dans le *Liber vitæ* de Remiremont (*N. A.*, t. XIX, p. 58), dans le *Necrol. S. Galli* (*S.-Galler Mittheilungen*, t. XI, p. 54), ainsi peut-être que dans le

Tandis que les corps de ses compagnons furent transportés à Cologne[1], le sien reçut la sépulture dans une petite abbaye voisine de la ville où il était mort, Saint-Antonin et Saint-Victor de Plaisance[2]. Nous avons dit que Theutberge devait se rendre, elle aussi, en Italie, mais seulement après le départ de son mari. Effectua-t-elle le voyage? La *Vita S. Deicoli* le prétend; elle serait arrivée à Plaisance un peu après la mort de Lothaire, et aurait rendu au défunt les derniers devoirs[3]. On ne peut ajouter qu'une foi médiocre aux dires de ce document, qui n'a été rédigé qu'au xe siècle, et qui contient beaucoup de fables. Pourtant, nous savons de source certaine que Theutberge fit une donation à l'abbaye où reposait son mari[4].

La légende, qui devait défigurer la vie de Lothaire, s'attaqua également à ses derniers moments. On représenta sa fin, survenue six semaines après sa communion au Mont-Casssin, comme un jugement de Dieu : sa mort était la punition du sacrilège qu'il avait commis en recevant, la conscience chargée de crimes, l'hostie sainte des mains du pape[5]. Pour

---

Necrol. Epternacense, dans lequel le chiffre qui précédait « id. augusti » a disparu (Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire de Namur,* t. VII, p. 211); le mois seul dans les *Gesta epp. Vird.,* ch. 18 (*SS.,* t. IV, p. 15); l'année exacte, mais un autre mois, dans les *Ann. Fuld.* 869, p. 68 à juillet; une année inexacte dans les *Ann. Laub., Leod.* et *Tiel.* (*SS.,* t. IV, p. 14, et t. XXIV, p. 23) et dans le *Chronicon Vindocinense* (*Chroniques des églises d'Anjou,* p. 159) qui indiquent 868, ainsi que dans les *Ann. Xant.* et *Lob.* (*SS.,* t. II, p. 234, et t. XIII, p. 233), qui donnent 870; le mois exact, mais un jour faux dans un calendrier italien et un nécrologe lorrain (*N. A.,* t. I, p. 148, et t. III, p. 137), qui donnent le 5 août et dans les *Ann. necrol. Fuld.* (*SS.,* t. XIII, p. 181), qui indiquent le 16 août; le mois et le jour faux, 1er juillet, dans les *Ann. necrol. Prum.* (*SS.,* t. XIII, p. 219); l'année inexacte, mais le 8 août dans les *Ann. Placentini* (*SS.,* t. XVIII, p. 410). Font mourir Lothaire à Plaisance en outre des annales déjà citées, — telles que les *Ann. Bert., Fuld., Alam., Weingart., Lob., Stabul., Tiel.,* ainsi que le *Chronicon Vindocinense,* — Adon, *Chronicon,* les *Gesta Treverorum,* ch. 26, le *Catal. abb. Eptern.* (*SS.,* t. II, p. 323, t. VIII, p. 165, et t. XXIII, p. 31), André de Bergame, *Historia,* ch. 7 (*SS. RR. LL.,* p. 226) et la *Translatio S. Glodesindis,* ch. 28 (*SS.,* t. XXIV, p. 507, note).

1. *Ann. Xant.* 870 (*SS.,* t. II, p. 234).

2. Les *Ann. Bert.* parlent d'une petite abbaye voisine de Plaisance; le nom nous en est fourni par Adon, par les *Ann. Placentini,* par le *Chronicon Vindocinense,* par les diplômes de Charles le Gros, de mai 881 (B. M. 1578), et des rois Hugues et Lothaire, du 11 mars 943 (B. 1413), en faveur de Saint-Antonin.

3. *Vita S. Deicoli,* ch. 13 (*SS.,* t. XV, p. 679). Les assertions de cette source sont acceptées par Calmet, t. I, col. 730, par Bertholet, *Histoire de Luxembourg,* t. II, p. 413, par l'*Histoire de Metz,* t. I, p. 614, et par Ernouf, *Histoire de Waldrade,* pp. 36-37. Lapôtre, article cité, p. 421, n. 4, Mühlbacher, *Reg. Kar.,* p. 507, et Dümmler, t. II, p. 243 et n. 2, admettent la venue en Italie et à Plaisance de Theutberge, qui d'ailleurs n'aurait accompagné son mari ni au Mont-Cassin, ni à Rome, mais rejettent ce que raconte la *Vita S. Deicoli* relativement à Waldrade.

4. Voir le diplôme de Charles le Gros pour Saint-Antonin de mai 881 (B. M. 1578).

5. Les *Ann. Bert.,* les *Ann. Xant.,* Réginon, les *Gesta Treverorum,* la *Translatio S. Glodesindis* présentent la mort de Lothaire comme le châtiment de ses fautes et plus particulièrement de son parjure et de sa communion sacrilège.

Plusieurs historiens modernes, Sismondi, *Histoire des Français,* t. III, p. 156, n. 1, et Henri Martin, *Histoire de France,* t. II, p. 456, ont insinué que Lothaire et ses grands avaient peut-être été empoisonnés par le pape, lors de leur communion au Mont-Cassin. Ernouf, *Histoire de Waldrade,* p. 38, et Lapôtre, article cité, p. 430, n. 4, ont montré combien peu était fondée cette accusation : le poison aurait mis un mois entier à opérer, et le principal coupable, Gunther, aurait justement échappé à la mort, seul de tous ceux qui s'étaient approchés de la sainte table! Cf. Dümmler, t. II, pp. 244-246.

la *Vita S. Deicoli*, si Dieu frappe Lothaire, c'est parce que ce prince avait résolu de tuer sa femme. Adrien avait réconcilié les deux époux : à cette nouvelle, Waldrade envoie à son amant quelques-uns de ses vêtements. Leur vue rallume dans le cœur du roi son amour pour Waldrade, et dans un accès de rage il désire faire périr Theutberge. En punition de cette mauvaise pensée, Dieu lui enlève la vie le lendemain, ainsi qu'à ses compagnons[1]. Il n'y a probablement rien de vrai dans cette histoire légendaire, et c'est justement à cause de cette fable et d'autres du même genre, que nous hésitons à admettre, sur la foi de la seule *Vita S. Deicoli,* la présence en Italie de Theutberge. Si nous avons donné, en l'abrégeant, le récit de la *Vita S. Deicoli,* c'est qu'il contient des détails curieux qui attestent chez l'auteur une certaine connaissance du cœur ou plus exactement des sens de l'homme. L'histoire est jolie et l'on regrette presque de ne pouvoir l'accepter comme vraie. La *Vita S. Deicoli* ne mentionne pas une autre légende, qui représente Lothaire comme ayant été excommunié par le pape Nicolas. Née dès le IXe siècle, elle se transmit d'âge en âge, et de nos jours il s'est encore trouvé des historiens qui l'ont admise[2].

Des deux femmes de Lothaire, l'une, Theutberge, se retira probablement

---

1. *Vita S. Deicoli,* ch. 13 (*SS.*, t. XV, pp. 678-679). Nous avons vu plus haut, p. 322, n. 3, ce que pensaient les historiens modernes de la valeur qu'offrait le témoignage de la *Vita S. Deicoli.*

2. C'est peut-être dans les *Annales Lobienses* 864 et 870 qu'on voit, pour la première fois, parler de l'excommunication de Lothaire (*SS.*, t. XIII, pp. 232 et 233). Depuis le Xe siècle, nombreux sont les chroniques et les catalogues de souverains qui rapportent ce fait légendaire, et dans le nombre il y en a beaucoup qui ont été rédigés en Lorraine. Citons un diplôme d'Otton III pour Toul de 984 (OIII. 2, *DD.*, t. II, p. 396), la *Translatio S. Glodesindis,* ch. 28, les *Gesta abbatum Lobiensium,* ch. 13, les *Annales Hildesheimenses* 869 (qui font condamner Lothaire par Adrien), le *Lib. de s. Hild. succ.*, ch. 6, les *Annales Bertholdi,* les *Gesta episcoporum Leodiensium,* liv. II, ch. 19, les *Gesta Treverorum,* ch. 27, la *Chronica* d'Albéric de Trois-Fontaines, etc. (*SS.*, t. XXIV, p. 507, note, t. IV, p. 61, t. III, p. 48, t. IV, p. 89, t. V, p. 296, t. VII, p. 199, t. VIII, p. 166, t. XXIII, p. 737); et parmi les catalogues, la *Genealogia domus carolingicæ* (mss. 1 et 2), la *Genealogia Karolorum* no V, la *Tabula Karolorum ex codice Steynveltensi,* le *Catalogus I abbatum Epternacensium,* le *Catalogus pontificum et imperatorum romanorum Tiburtinus* (*SS.*, t. II, p. 312, t. XIII, p. 247, t. III, p. 215, t. XIII, p. 738, et t. XXII, p. 355). L'excommunication de Lothaire est encore relatée dans quelques-uns des mémoires et des pamphlets écrits au XIe et au XIIe siècle, lors des luttes du sacerdoce et de l'empire : le *Liber ad Gebehardum* de Manegold, le *Liber ad amicum,* liv. III et VII, de Bonizon, les *Apologeticæ rationes* de Bernold, et la *Disputatio vel defensio Paschalis papæ* (*Libelli de lite imperatorum et pontificum sæculis XI et XII conscripti,* t. I, pp. 362 et 363, pp. 579 et 608-609, t. II, p. 97 et p. 664). Par contre, le *Liber canonum contra Heinricum quartum,* dit que Lothaire fut menacé d'excommunication, s'il ne se soumettait pas, et d'après le *De unitate Ecclesiæ conservanda,* Adrien n'a pas excommunié Lothaire (*Libelli,* t. I, p. 497, et t. II, p. 229). Charles le Chauve, dans une lettre au pape Adrien de 871, avait dit la même chose, en parlant de Nicolas (Delalande, *Conciliorum antiquorum Galliæ supplementa,* p. 264, col. 2). — Parmi les modernes, ont cru à l'excommunication de Waldrade Wassebourg, *Antiquités de la Gaule Belgique,* fo 160, Belhomme, *Historia mediani Monasterii,* p. 169, cf. p. 177, Grandidier, *Histoire de l'église de Strasbourg,* t. II, p. 190, Henri Martin, *Histoire de France,* t. II, p. 456, Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands,* p. 111, Strobel, *Vaterlændische Geschichte des Elsasses,* t. I, p. 155, Jeantin, *Histoire du comté de Chiny,* t. I, p. 94.

à l'abbaye Sainte-Glossinde de Metz, où elle fut enterrée[1]. Elle vécut encore quelques années, car le comte Eccard lui fit un legs par son testament, qui n'est pas antérieur à 873[2]. Mais nous ne connaissons pas la date de sa mort[3]. Il en est de même pour Waldrade, qui, elle aussi, alla finir ses jours dans un monastère. C'est à Remiremont qu'elle se retira. Lothaire lui avait fait don de l'abbaye de Lure ; elle en céda l'avouerie à son parent, le comte alsacien Eberhard, qui la conserva après la mort de sa cousine[4]. Waldrade avait-elle gardé auprès d'elle les trois enfants qu'elle avait eus de Lothaire ? D'après Réginon, le petit Hugues aurait été élevé par le comte Wibert ; nous ne pouvons rien dire en ce qui concerne les deux filles, Berthe et Gisèle[5]. Nous retrouverons plus loin Hugues et ses sœurs, qui devaient jouer, soit en Lorraine, soit en Italie, un rôle important.

---

1. *Transl. S. Glod.*, ch. 28 (*SS.*, t. XXIV, p. 507, note). Calmet, t. I, col. 730, Bertholet, *Histoire de Luxembourg*, t. II, p. 413, l'*Histoire de Metz*, t. I, pp. 614-615, Ernouf, *Histoire de Waldrade*, p. 43, et Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 507, admettent le témoignage de la *Transl. S. Gl.*

2. Ce document est imprimé dans Pérard, *Recueil de pièces relatives à l'histoire de Bourgogne*, p. 25. Bouquet, *R. H. Fr.*, t. IX, p. 142, n. *a*, le place en 876 ; Bourgeois, *Le Capitulaire de Kiersy*, p. 91, n. 2, le déclare postérieur à 873.

3. Le diplôme de Louis le Germanique pour Sainte-Glossinde, du 25 novembre 875 (B. M. 1474), ne parle pas de Theutberge, ce qui donnerait à penser que la reine était déjà morte.

4. *Vita S. Deicoli*, ch. 13 (*SS.*, t. XV, pp. 678 et 679). Waldrade mourut le 9 avril (*Liber vitæ* de Remiremont, *N. A.*, t. XIX, p. 66) d'une année inconnue.

5. Diverses généalogies (*SS.*, t. II, p. 314, t. VI, pp. 32 et 176) font de Hugues un fils de Lothaire Ier, qui tient, en quelque sorte la place de Charles, qu'elles ne mentionnent pas ; d'après les mêmes, Berthe serait une fille de Louis II, et Lothaire II n'aurait pas eu d'enfant. La *Tabula Karolorum ex codice londoniensi* (*SS.*, t. III, p, 214) ne donne à ce dernier prince, en dehors de Hugues, qu'une seule fille, Gisèle, qu'elle place avant son frère, ce qui ferait supposer que Gisèle était l'aînée de Hugues.

CHAPITRE IX

Lothaire II et les Normands (855-869). — Gouvernement de Lothaire II. Jugement sur ce prince.

Lothaire Ier n'avait pas déployé beaucoup d'activité ni d'énergie dans la lutte contre les Normands. La seule chose qu'il fit pour essayer de mettre un terme aux ravages de ces pirates fut de confier le gouvernement de la Frise à des Normands convertis au christianisme. Heriold, puis après lui Roric et Godfrid, reçurent de l'empereur la mission de s'opposer aux déprédations de leurs compatriotes restés païens. Ce moyen demeura sans efficacité : malgré Heriold, Roric et Godfrid, les flottilles normandes continuèrent d'écumer les côtes de la Frise et de remonter le Rhin, pillant et brûlant tout, le long des rives du fleuve. Les fâcheux résultats qu'avait donnés ce système ne corrigèrent pas Lothaire II, ne le détournèrent pas d'y recourir. Roric et ses compagnons restèrent les maîtres et les défenseurs de la Frise, au moins de la partie de cette contrée qui se trouve aux embouchures du Rhin et de la Meuse ; pas plus que par le passé, ils n'empêchèrent leurs compatriotes de venir piller le pays. Y avait-il de leur part impuissance ou trahison ? Il eût été naturel que ces Normands fissent tous leurs efforts pour se conserver la jouissance exclusive du pays dont la garde leur avait été confiée ; leur intérêt bien entendu était de garder pour eux seuls les profits qu'ils tiraient de l'exploitation de la Frise, et de ne permettre à personne d'en récolter une partie. Quant à Lothaire, tout occupé à l'affaire de son divorce, il ne trouva guère le loisir de combattre les pirates ; lorsqu'il essaya de le faire, ce fut sans beaucoup de succès. Comme son oncle Charles le Chauve, il se résigna à l'humiliation de payer un tribut à une bande de pirates, pour la décider à quitter son royaume. Inertie, faiblesse, impuissance, voilà ce que nous constatons dans la politique du jeune Lothaire à l'égard des Normands.

Au moment où il monta sur le trône, la Frise était délivrée de Roric et de son neveu. A la suite d'une sanglante guerre civile, il n'était resté en Danemark qu'un seul prince, encore enfant, de la famille royale qui descendait de Godfrid, le contemporain et l'ennemi de Charlemagne. Les circonstances avaient paru favorables à Roric et à Godfrid, qui appartenaient, eux aussi, à une maison royale, pour remonter sur le trône de leurs ancêtres. Au début de 855, ils mirent à la voile pour le Danemark, mais leurs efforts n'eurent aucun succès [1]. Ils reprirent alors le chemin

1. Voir ci-dessus, p. 64.

de la Frise et en occupèrent la plus grande partie ; Dorestad était leur résidence [1]. L'échec qu'ils avaient subi en 855 ne les avait pourtant pas découragés, et ils songeaient toujours à rentrer dans leur ancienne patrie. En 857, ils renouvelèrent leur tentative. Avec l'assentiment de Lothaire, Roric, les *Annales Fuldenses* ne parlent que de lui, réunit une flotte qui l'amena en Danemark. Le petit roi Horic II lui abandonna la partie du pays comprise entre l'Eider et la mer [2].

Conserva-t-il en outre le gouvernement de la Frise ? Le laissa-t-il à ses neveux Godfrid et Rodolphe ? Il n'est plus question de Godfrid tant que durera le règne de Lothaire. Nous verrons son frère apparaître pour la première fois en 864 ; mais il ne nous est pas possible de dire s'il était déjà installé dans les États de Lothaire, ou s'il arrivait du dehors.

C'est très probablement après le départ de Roric pour le Danemark qu'une flotte de pirates vint aborder en Frise. Dorestad fut prise, l'île des Bataves dévastée, Utrecht presque détruite. Une partie des chanoines de cette ville fut massacrée ; les autres durent prendre la fuite et chercher ailleurs un asile. Lothaire, à la prière de Gunther et de Hunger, évêque d'Utrecht, qui avait, lui aussi, échappé au désastre, donna comme résidence aux chanoines survivants l'abbaye de Berg, sur la Roër, dans le *pagus Masau* [3]. L'année 858 s'écoula tranquillement. En 859, Prudence mentionne une invasion normande dans les pays au delà de l'Escaut [4] : s'agirait-il de la Frise, de la Toxandrie et du Brabant ?

Quelques années se passèrent ensuite, pendant lesquelles le royaume de Lothaire ne reçut aucune visite des pirates. Mais il allait voir revenir un hôte incommode, dont il était débarrassé depuis 857 ; nous voulons parler de Roric. Nous ignorons et les motifs pour lesquels il quitta le Danemark, et l'année exacte de son retour en Frise. Il est probable cependant que ce fut en 861. Le 13 septembre 860, nous voyons en effet Lothaire donner à l'abbaye de Lorsch une terre qui avait appartenu en fief à Roric [5] ; celui-ci n'avait donc pas encore quitté le Danemark. Mais au début de 862 il était réinstallé en Frise. On se rappelle que Baudoin et Judith s'étaient réfugiés dans les États de Lothaire, qui continua de leur donner asile après que les évêques de son oncle eurent excommunié le ravisseur et sa complice. Hincmar écrivit à Roric, pour lui notifier la sentence portée contre Baudoin, et l'inviter à ne pas accueillir ce dernier. En même temps, l'archevêque de Reims exhortait le Normand à vivre en

---

1. *Ann. Bert.* 855, p. 46 ; cf. *Ann. Fuld.* 857, p. 47.

2. *Ann. Fuld.* 857, p. 47. D'après Dahlmann, *Geschichte von Dænemark,* t. I, p. 49, c'est la Frise du Nord, autrement dit le Jutland occidental, qui aurait été concédée à Roric.

3. *Ann. Bert.* 857, p. 48 ; diplôme de Lothaire pour Utrecht du 2 janvier 858, B. M. 1248, Muller, *Het oudste Cartularium van het Sticht Utrecht,* p. 21, n° 12. Heda, *Historia episcoporum Trajectensium,* p. 238, intercale parmi les formules de date l'année de l'Incarnation 843 ; pourtant, p. 235, il attribue l'acte à Lothaire, fils de l'empereur de ce nom.

4. *Ann. Bert.* 859, p. 51.

5. B. M. 1257, *SS.*, t. XXI, p. 263.

bon chrétien, à ne rien faire lui-même et à ne rien laisser faire à d'autres qui fût de nature à léser ses nouveaux coreligionnaires[1]. Une lettre d'Hincmar à Hunger, évêque d'Utrecht, nous donne la clef de cette dernière recommandation : Roric était soupçonné d'avoir conseillé à une troupe de cent Normands d'envahir le royaume de Charles le Chauve[2]. Dans sa lettre à Roric, Hincmar lui parle comme à un homme récemment converti au christianisme : il n'aurait donc pas abjuré en même temps que son frère le culte d'Odin, ou bien il y serait revenu après l'avoir abandonné. Son entrée et son retour dans le sein de l'Église catholique se placerait alors quelque temps après sa reprise de possession de la Frise.

Roric est-il responsable d'une nouvelle invasion normande qui se produisit en 863[3] ? Une phrase d'Hincmar, un peu amphibologique il est vrai, semble le dire[4]. Pourtant, on a peine à croire qu'il ait appelé des pirates pour dévaster le pays même qu'il gouvernait. Que lui, nouveau converti, ait fait alliance avec ses anciens coreligionnaires, il n'y a pas lieu de s'en étonner ; mais pourquoi appauvrir et ruiner un territoire qui lui était soumis, et d'où il tirait des revenus ? Quoi qu'il en soit, au mois de janvier 863, une flotte de pirates pénétra sans obstacle dans les embouchures du Rhin, remonta le fleuve, s'empara de Dorestad et la pilla ; puis ce fut le tour d'une *villa* où s'étaient réfugiés des Frisons, parmi lesquels beaucoup de négociants, dont les uns furent massacrés, les autres faits prisonniers[5]. Les barbares, poursuivant leur route, arrivèrent à l'abbaye de Xanten, qu'ils pillèrent et dont ils brûlèrent l'église, dédiée à saint Victor ; heureusement les reliques du saint avaient été enlevées de nuit par le prévôt de l'abbaye, qui les transporta à Cologne[6]. Les

---

1. Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 26, éd. Lejeune, t. II, p. 345. Cf. Dümmler, t. II, p. 47.

2. Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 23, éd. Lejeune, t. II, p. 284.

3. D'après le *Chronicon Sithiense* de Jean d'Ypres (*R. H. Fr.*, t. VII, p. 268), des Normands seraient, en 861, venus ravager la Flandre et piller l'abbaye de Saint-Bertin. Dahlmann, *G. v. D.*, t. I, p. 49, suppose que Roric aurait été le chef de cette expédition. Dümmler, t. II, p. 48, n. 2, repousse cette hypothèse.

4. Voici la phrase d'Hincmar : « Unde idem Dani consilio Rorici sicut accesserant et recedunt. » Elle peut signifier ou bien : « Les Danois, sur le conseil de Roric, se retirent de la même façon qu'ils étaient venus (c'est-à-dire par la voie du Rhin) » ; ou bien encore : « Les Danois se retirent, comme ils étaient venus, sur le conseil de Roric (c'est Roric qui les avait appelés, c'est Roric qui les décide à s'en aller). » Dahlmann, *op. cit.*, t. I, p. 50, et Dümmler, t. II, p. 48, n. 3, donnent à la phrase d'Hincmar le second de ces deux sens.

5. Sur cette invasion normande, nous avons deux récits, celui des *Ann. Bert.* 863, p. 61, et celui des *Ann. Xant.* 864 (*SS.*, t. II, pp. 230-231), qui se rapporte certainement à 863 : comme les annales de Saint-Bertin, celles de Xanten mentionnent l'établissement des pirates dans une île du fleuve et l'attaque combinée de Lothaire et des Saxons. En outre, elles disent que l'événement eut lieu l'année où Gunther et Theutgaud se rendirent à Rome, et l'on sait que le voyage des deux archevêques s'effectua en 863. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 489, et Dümmler, t. II, p. 48, n. 3, admettent que le récit des *Ann. Xant.* s'applique à 863. Le premier suppose que la *villa* dont parle Hincmar, où s'étaient réfugiés des marchands frisons, n'est autre que Xanten.

6. *Ann. Xant.* 864, *SS.*, t. II, pp. 230-231.

pirates gagnèrent ensuite une île du Rhin voisine de Neuss, et s'y fortifièrent [1]. De là ils dirigèrent une attaque contre une *villa* royale, nous ne savons pas laquelle. Ils réussirent à l'incendier, mais dans le combat qu'ils livrèrent soit avant, soit après la prise de la *villa,* aux gens du pays accourus pour les repousser, ils perdirent cent hommes et furent obligés de remonter sur leurs barques pour regagner l'île où ils étaient campés [2]. En définitive, ils avaient subi un échec. Cependant, Lothaire avait réuni une flottille et s'était mis en marche pour aller combattre les Normands [3]. Il avait l'intention de les investir complètement : lui-même s'installerait sur la rive gauche du Rhin, tandis qu'une troupe de Saxons garderait la rive droite [4]. Lothaire s'était ainsi assuré le concours de Louis le Germanique ou tout au moins d'un de ses comtes, car les Saxons étaient sujets du roi de Germanie. Ce blocus n'amena pas la destruction ni la capture des brigands. Lothaire aurait voulu les attaquer ; mais ses grands n'y consentirent pas [5]. En 853, c'étaient ceux de Charles le Chauve qui s'étaient refusés à tenter l'assaut des retranchements qu'avaient élevés les Normands dans l'île d'Oissel. Les Saxons montrèrent plus de courage ou de bonne volonté ; ils battirent et tuèrent un chef normand, Calbi, qui avait poussé une incursion sur leur territoire. D'après les *Annales Xantenses,* cette défaite aurait déterminé le reste des pirates à se retirer [6]. Les *Annales Bertiniani,* qui ne mentionnent pas le succès obtenu par les Saxons, prétendent que les Normands se retirèrent, comme ils étaient venus, sur les conseils de Roric [7]. Rien n'avait été fait pour essayer de leur barrer la route, d'empêcher leurs navires de redescendre le Rhin ; ils s'en allèrent sans être inquiétés. Le siège avait duré jusqu'au 1er avril [8]. Le résultat obtenu n'était pas brillant, mais on ne saurait en accuser Lothaire. Il était disposé à combattre, nous dit l'annaliste de Xanten, peu suspect de partialité en faveur du jeune roi ; la honte de l'insuccès retombe sur ceux qui n'ont pas osé ou qui n'ont pas voulu engager la lutte avec les pirates.

L'année suivante, Lothaire eut affaire à Rodolphe, fils d'Heriold, neveu de Roric, dont les Annales n'avaient pas encore fait mention. Nous avons dit plus haut qu'il était impossible de dire où Rodolphe avait jusqu'alors vécu. Nous ne savons même pas si en 864 Rodolphe se présenta en ennemi, ou s'il offrit au roi ses services, en lui donnant toutefois à entendre qu'il serait dangereux de les refuser. Toujours est-il que Lothaire s'arrangea avec le Normand, peut-être en prévision d'une guerre avec Charles le Chauve, et lui paya un tribut en argent et en nature. Il leva jusqu'à quatre deniers sur chacun des manses de son royaume, et à la somme ainsi obtenue il joignit de la farine, du bétail, du vin et du

1. *Ann. Bert.* 863, p. 61.
2. *Ann. Xant.,* p. 231.
3. *Ibid.*
4. *Ann. Bert.,* p. 61.
5. *Ann. Xant.,* p. 231.
6. *Ibid.*
7. *Ann. Bert.,* p. 61.
8. *Ibid.*

cidre [1]. Permit-il en outre à Rodolphe de s'installer en Frise avec son oncle Roric? En 872, on trouve Rodolphe dans ce pays, mais on ne peut pas en conclure qu'il s'y était fixé dès 864.

Ni Rodolphe d'ailleurs, dont il n'est plus fait mention pendant huit ans, ni Roric n'empêchèrent quelques mois plus tard une flotte normande, qui avait dévasté la Flandre, de remonter le Rhin et de ravager les deux rives du fleuve, les territoires dépendant de Louis le Germanique comme ceux qui étaient soumis à Lothaire. L'événement doit se placer en mai ou en juin [2]. Y eut-il une résistance organisée ? Ratold, écrivant à Nicolas Ier pour lui annoncer qu'il se soumet à ses décisions, donne comme excuses du retard qu'il a mis à faire partir son messager, les expéditions pour le service du roi et les attaques des païens [3]. Lothaire dans sa lettre au pape, qui est à peu près de la même époque, dit qu'il a appris la déposition de Gunther et de Theutgaud au moment où il se trouvait à l'extrémité de son royaume, occupé à monter la garde contre les païens [4]. Dans les Normands dont parlent l'évêque de Strasbourg et son roi, faut-il voir Rodolphe et sa troupe, ou les pirates qui un peu plus tard pillèrent les régions qui avoisinent le Rhin ? Lothaire doit parler plutôt de Rodolphe, attendu que les nouvelles d'Italie lui sont parvenues non en mai ni en juin, mais en janvier ou février 864 ; c'est, ne l'oublions pas, à la fin d'octobre 863 que les archevêques de Cologne et de Trèves avaient été condamnés par Nicolas. On peut également supposer que les païens auxquels fait allusion Ratold ne sont autres que les pirates de Rodolphe,

En juillet 866, des Normands, venus par mer du royaume de Charles le Chauve, qui avait acheté leur départ, arrivèrent dans le royaume de Lothaire et s'installèrent dans le *pagus* de l'Ijssel. Le roi ne les inquiéta pas, leur laissa faire tout ce qu'ils voulurent, sans pourtant s'allier ouvertement avec eux [5]. Roric était toujours en Frise. S'il n'avait peut-être pas appelé ses anciens compatriotes, il s'était montré tout au moins impuissant à les repousser. Peut-être, d'autre part, pressurait-il le pays dont il avait le gouvernement. Bref, les Frisons se lassèrent de lui, et en 867 une partie d'entre eux, qu'Hincmar qualifie de *Cokingi* [6], se souleva contre Roric et l'expulsa. Lothaire craignit que le Normand n'allât chercher une armée de secours en Danemark, pour reprendre possession de la Frise ; en conséquence, il leva dans tous ses États une armée

---

1. *Ann. Bert.* 864, p. 67. C'est très probablement à ces négociations avec Rodolphe que fait allusion Lothaire dans sa lettre au pape de 864 (B. M. 1269, Mansi, t. XV, col. 384).

2. *Ann. Bert.* 864, p. 72. Hincmar relate cet événement immédiatement avant le plaid tenu à Pîtres en juin par Charles le Chauve.

3. Baronius, t. XV, p. 3, col. 2.

4. Mansi, t. XV, col. 384.

5. *Ann. Bert.* 866, p. 82 ; *Ann. Xant.* 866, *SS.*, t. II, p. 231. Dümmler, t. II, p. 145, croit que le *pagus Italiæ* est le *pagus* de l'Ijssel.

6. D'après Dahlmann, *G. v. D.*, t. I, p. 50, n. 3, et Dümmler, t. II, p. 163, n. 5, par ce terme il faut entendre les habitants du *pagus Kinnem.*

destinée à le combattre, s'il revenait[1]. Les Annales ne nous disent pas ce qui se passa ensuite. Mais il est certain que Roric rentra en Frise, puisqu'au début de 870 nous l'y trouvons réinstallé ; il eut à Nimègue une entrevue avec Charles le Chauve, qui fit alliance avec lui[2]. Quand nous aurons dit que dans le courant de 868 la malheureuse Frise eut encore à subir une agression des pirates, nous aurons mentionné tout ce qui se rapporte aux invasions normandes sous le règne de Lothaire II[3].

Pour compléter le tableau que nous avons tracé de ce règne, il nous faudrait parler de l'administration et de la législation, mais elles ne nous sont pas connues. Nous ne possédons aucun capitulaire de Lothaire II, et nous ne sommes pas en mesure de faire ressortir ce qu'il y avait de particulier, d'original, dans les dispositions qu'il a édictées. Quant à ses rapports avec les fonctionnaires laïcs, nous supposons plutôt que nous ne savons ce qu'ils ont été. Obligé de compter avec eux dès son avènement, et monté sur le trône grâce à leur appui, il était en outre tenu de les ménager, pour ne pas se heurter à leur opposition dans l'affaire du divorce. Il a probablement acheté leur concours ou leur neutralité, soit par des donations, soit par des sacrifices d'un autre genre, qu'aura supportés l'autorité royale. On peut supposer que sous son règne les fonctionnaires n'ont jamais été dépouillés de leurs charges, ont eu toute liberté d'agir à leur guise, et qu'ils ont été pris régulièrement parmi les membres des grandes familles auxquelles étaient réservées les hautes charges. On s'explique ainsi qu'aucun conflit ne se soit élevé entre Lothaire et ses grands. La disgrâce d'Hubert et celle d'Adalard n'infirment pas cette manière de voir ; l'une et l'autre ont eu des causes particulières, que nous avons fait connaître précédemment.

Nous sommes plus au courant de la conduite que tint le roi à l'égard de l'épiscopat. Nous l'avons vu, il avait besoin de ses évêques pour mener à bien l'affaire du divorce ; mais ceux-ci, d'autre part, ne pouvaient se passer de Lothaire, et se trouvaient vis-à-vis de lui dans une bien plus grande dépendance que les comtes. Lothaire traita plus ou moins bien les prélats de son royaume, suivant qu'ils s'étaient montrés favorables ou non à ses projets de divorce. Gunther, Advence, Hatton, par exemple, reçurent des marques de sa bienveillance[4], tandis qu'Arnoul, évêque de

---

1. *Ann. Bert.* 867, p. 87. Advence, dans la lettre qu'il écrivit à Nicolas Ier, en 867, parle d'une expédition entreprise par Lothaire contre les Normands : ceux-ci auraient été mis en déroute. Mais s'agit-il de Roric, qui aurait tenté de reprendre pied en Frise, ou d'une autre troupe de pirates ? Il est singulier que les Annales ne disent rien du succès obtenu par Lothaire : Hincmar l'a-t-il volontairement passé sous silence, ne voulant pas raconter un fait à l'honneur de l'amant de Waldrade, ou est-ce l'évêque de Metz qui a inventé l'histoire de toutes pièces ? Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 501, semble admettre la véracité d'Advence.

2. *Ann. Bert.* 870, p. 108. Dahlmann, *op. cit.*, t. I, p. 51, estime que Roric s'était créé un domaine sur les deux rives de la Meuse.

3. *Ann. Xant.* 868, *SS.*, t. II, p. 233.

4. Gunther reçut la dignité d'archichapelain (B. M. 1248), il obtint pour son frère Hilduin l'évêché de Cambrai, puis l'administration du diocèse de Cologne, et lui-même, sauf peut-être un court intervalle de temps, ne cessa pas d'être en faveur auprès de Lothaire, qui

Toul, et son église, eurent à souffrir de l'opposition que le prélat avait faite à l'annulation du mariage de Lothaire et de Theutberge [1]. En outre, quelques évêchés [2] et un plus grand nombre d'abbayes se virent partiellement dépouillés de leurs biens par ce prince, non pas que celui-ci fût animé à leur égard de sentiments hostiles, mais il avait besoin de terres pour récompenser le dévouement de ses fidèles, et c'était avec celles de l'Église, vu l'appauvrissement du domaine royal [3], qu'il était obligé de faire ses largesses. Tantôt Lothaire se contentait de prendre un domaine à un évêché ou à une abbaye [4], tantôt il allait jusqu'à faire cadeau d'un monastère soit à un prélat, soit à un laïc [5]. A cet égard, il ne faisait que suivre les errements de son père. Il a même donné l'archevêché de Cologne à un clerc, qui n'était que sous-diacre, et qui par conséquent ne pouvait exercer le ministère sacerdotal. Nous ne savons si Hilduin avait reçu la prêtrise. Dans tous les cas, les tentatives faites par Lothaire pour installer son cousin Hugues à Cologne, Hilduin à Cambrai, montrent qu'il n'avait aucun souci des règles canoniques, et qu'il ne songeait, comme le lui reproche le pape Nicolas, qu'à pourvoir les sièges vacants

---

confirma, le 15 janvier 866, les dispositions prises par le métropolitain déposé en faveur des chanoines des collégiales de Cologne (B. M. 1273). En 863, Advence obtint du roi la restitution à l'église de Metz des abbayes et des domaines qui lui avaient été enlevés, lui-même nous l'apprend dans la charte qu'il rendit pour Gorze (Calmet, t. I, pr., col. 307). Succéda-t-il à Gunther dans la dignité d'archichapelain ? Le diplôme faux de Lothaire pour Saint-Maximin (B. M. 1283) étant le seul document qui donne ce titre à l'évêque de Metz, nous n'osons pas nous prononcer. Nous avons parlé plus haut, p. 132, n. 4, des faveurs prodiguées à l'évêque de Verdun par le roi, qui restitua à son église les biens dont elle avait été dépouillée et nomma le prélat abbé d'Echternach.

1. Voir ci-dessus, p. 154, n. 2. Auparavant, Lothaire avait restitué Saint-Èvre à l'église de Toul (B. M. 1250).

2. Ainsi les églises de Lyon (B. M. 1286) et de Besançon (B. M. 1288) avaient perdu des domaines, que le roi avait donnés en bénéfice à des laïcs ; la première rentra en possession des siens, la seconde reçut d'autres terres en dédommagement.

3. A deux reprises, Lothaire se plaint de la petitesse de ses États, qui l'a obligé à prendre des terres d'église pour les donner à ses fidèles (B. M. 1250 et 1261).

4. Nous avons vu que les églises de Lyon et de Besançon avaient malgré elles contribué aux générosités du roi ; l'abbaye de Stavelot se vit pour le même motif enlever des terres (B. M. 1261).

5. Adalard avait quatre abbayes : Saint-Vaast, Stavelot, Echternach et Saint-Maximin, Hubert Lobbes et Saint-Maurice, le comte Bivin Gorze. D'après le *Lib. de s. Hild. succ.*, ch. 6 (*SS.*, t. IV, p. 89), Lothaire, mécontent que l'abbé de Moyenmoutier, Pépin, eût refusé de fournir le contingent habituel de trente hommes auquel il était astreint, aurait abandonné l'abbaye au duc de la province, le laissant libre de disposer des domaines qu'elle possédait, à condition qu'il levât et équipât les soldats dont le roi avait besoin. Le duc s'empara de 1,511 manses, et ne laissa aux moines que quelques terres pour leur subsistance. On peut se demander si le chroniqueur de Moyenmoutier n'a pas confondu ici Lothaire II avec son père, quoiqu'il sache d'ailleurs qu'il y ait eu deux souverains de ce nom. C'est celui qui a été excommunié qui a sécularisé Moyenmoutier ; Lothaire II ne l'a pas été, mais beaucoup d'annalistes l'ont cru ; c'est donc du mari de Theutberge qu'il s'agit. Toutefois, ce qui suit ne peut s'appliquer qu'au fils aîné de Louis le Pieux : « Hic ... patruorum patientiam continuis irritabat machinationibus : adversus quos cum etiam crebram aciem produceret, neque congressus illius lætos exitus haberet, præfatus abbas nimis continua exactione militum in expeditione regali compulsus, et maxime parricidalem dissensionem perosus, alam loricatorum... in exercitum destinare noluit. » Lothaire II n'a jamais attaqué ses oncles, et il ne paraît avoir levé que très rarement des

d'hommes tout à sa dévotion [1]. S'il avait peu d'autorité sur les grands laïcs, comme le prouve le refus qu'ils lui opposent, quand il veut les mener à l'attaque d'un camp normand, il tenait mieux dans sa main les évêques et les faisait marcher à sa guise. La conduite de ceux-ci pendant tout son règne, leurs complaisances, la docilité dont ils firent preuve dans l'affaire du divorce, nous obligent à voir dans la plupart d'entre eux des hommes sans dignité et sans indépendance, des instruments dont le roi fait ce qu'il veut.

Tâchons maintenant de résumer les qualités et les défauts de Lothaire, et de dresser en quelque sorte le bilan de son règne [2]. On ne peut lui contester une grande persévérance ; pendant douze ans il a visé le même but et, s'il ne l'a pas atteint, ce n'est pas faute d'efforts patients ni d'intrigues. Si réellement Theutberge était stérile, on comprend que son mari ait voulu la répudier pour épouser une autre femme, qui lui avait donné des preuves de sa fécondité. Outre la passion que lui inspirait Waldrade, l'amour paternel, le désir d'assurer son héritage à son fils, poussaient Lothaire à légitimer Hugues en épousant la mère de son enfant. C'était là un sentiment naturel, respectable même, et l'on ne saurait sans injustice reprocher à Lothaire d'y avoir obéi. Seulement, ce prince a eu recours à des moyens honteux pour arriver à ses fins. En accusant Theutberge d'un crime qu'elle n'avait pas commis, en la forçant à s'avouer coupable devant un concile, en jouant lui-même la comédie de la tristesse, il apparaissait aux yeux les moins prévenus comme un homme dépourvu de tout sentiment moral, de toute notion de justice. Enfin ses mensonges à Nicolas n'étaient pas de nature à le relever dans l'estime de ses contemporains ni de la postérité.

Peut-être ne manquait-il pas de courage ; en 863, il semblait résolu à combattre les Normands retranchés dans une île du Rhin ; en 858 déjà il était allé dans le royaume de Charles le Chauve pour combattre les pirates d'Oissel. Mais la résolution et l'énergie lui faisaient défaut : qu'on se rappelle son attitude au congrès de Savonnières en 862, ainsi que ses revirements en 858 et 859. Rien de plus naturel que son alliance

---

troupes contre les Normands. Le passage que nous venons de transcrire viserait plutôt les luttes de Lothaire Ier et de ses frères. La sécularisation de Moyenmoutier serait donc l'œuvre de l'empereur et non celle de son second fils.

On trouve aussi des abbayes détenues par des évêques, soit qu'elles dépendissent du siège épiscopal, soit qu'elles eussent été l'objet d'une concession personnelle faite à tel ou tel prélat. Ainsi, les archevêques de Cologne étaient en même temps abbés de Saint-Cassius de Bonn (*N. A.*, t. XIII, pp. 150 et suiv.), ceux de Trèves abbés de Metlach (B. M. 252 et 1058), les évêques de Toul l'étaient de Saint-Èvre (B. M. 1250), ceux de Verdun de Tholey (*Gesta epp. Vird.* de Bertaire, ch. 2, *SS.*, t. IV, p. 40). Par contre, si Hatton eut de 856 à 864 l'abbaye d'Echternach (voir ci-dessus, p. 132, n. 4), ce ne fut point comme évêque de Verdun ; c'est à lui personnellement qu'elle avait été donnée par le roi, qui la lui retira en 864 pour la concéder à un comte Régnier (*Catalogi abb. Ept.*, *SS.*, t. XIII, pp. 739 et 741, t. XXIII, pp. 31 et 33 ; cf., *MR. UB.*, t. II, nos 27 et 28).

1. J. E. 2752.

2. La plupart des chroniqueurs anciens et des historiens modernes ont émis sur Lothaire II des jugements très sévères. Voir en particulier les appréciations de Wittich, *Die Entstehung des Herzogthums Lothringen*, pp. 9-10, et de Dümmler, t. II, pp. 246-249.

avec Charles le Chauve en 857; Louis le Germanique était le plus fort de ses deux oncles, il menaçait le roi de France d'une invasion, et l'on pouvait craindre que celui-ci ne fût dépossédé par son frère. Cette conquête, Lothaire devait l'empêcher à tout prix, non par sympathie pour Charles, mais dans l'intérêt de son indépendance : il se serait trouvé à la merci de Louis le Germanique, du jour où ce prince aurait joint à ses États ceux de son plus jeune frère, et enveloppé à l'ouest comme à l'est le royaume de son neveu. Charles, il faut bien le reconnaître, ne sut pas organiser la résistance à l'attaque du roi des Francs orientaux, mais la mollesse et l'impéritie qu'il témoigna en cette circonstance ne justifient pas complètement Lothaire de l'avoir abandonné au moment décisif, pour se rapprocher de Louis.

A partir de 860, et même de 859, Lothaire n'eut qu'une seule préoccupation, répudier Theutberge et se marier avec Waldrade ; toute sa politique est dominée par cette pensée. Il se rapproche de l'un ou de l'autre de ses oncles, suivant les dispositions favorables ou hostiles qu'ils manifestent à l'égard de ses projets matrimoniaux. D'une façon presque constante, et sauf en 865-866, il trouva quelque bonne volonté chez Louis le Germanique, et une hostilité déclarée chez le roi de France, qui convoitait les États de son neveu, et ne voulait pas qu'il eût d'héritier légitime. Mais l'amitié de Louis était assez tiède, elle se manifestait plutôt par des déclarations et des paroles que par des actes : en 862, il ne sut pas épargner à son neveu l'humiliation d'une sorte de confession publique ; au début de 865, il se joignit à Charles pour admonester Lothaire; en 867, à un moment où il était en froid avec ce dernier, il conclut avec son frère un traité de partage des États de Lothaire et de Louis II. Pendant toute cette période, la politique du roi de Germanie, toute différente de celle qu'il avait suivie de 853 à 860, est pacifique, mais avec cela vacillante et sans suite ; il semble que Louis ne sache pas bien ce qu'il veut. Quoique favorable au fond à Lothaire, il se laisse à deux reprises endoctriner par son frère et se met à sa remorque, pour revenir ensuite à son neveu. Malgré ce que sa conduite avait de flottant et d'incertain, on comprend que Lothaire ait recherché son appui et sa protection ; Louis avait moins d'avidité et plus de bonne foi que le roi de France : son aventure de 858 l'avait corrigé, à ce qu'il semble, de son humeur conquérante.

Louis II avait, de son côté, fait preuve d'un incontestable bon vouloir à l'égard de son frère, quoique les effets en eussent été peu apparents jusqu'à l'avènement d'Adrien II. Depuis 859, l'amitié des deux frères se maintint, sinon sans nuages, au moins sans ruptures. La mort même de Charles de Provence, qui faillit un moment provoquer un conflit, n'arriva pas à brouiller l'empereur avec Lothaire, qui eut la sagesse de consentir au partage de la succession vacante. Le jeune roi avait absolument besoin de son frère, qui avait Rome et le pape dans ses États. Louis II n'avait aucun intérêt à empêcher Lothaire d'épouser Waldrade. Étant son aîné, il ne pouvait guère espérer recueillir son héritage, et, d'autre

part, sa fille unique Ermengarde se trouvait par son sexe même exclue de la succession paternelle. Si donc Hugues, le bâtard de Lothaire II, n'arrivait pas à être légitimé, les États attribués à Lothaire Ier par le traité de Verdun, reviendraient un jour aux frères de ce prince ou à leurs descendants. Louis II devait préférer qu'un neveu, un fils de Lothaire, les réunît un jour sous sa domination. L'empereur a donc, à ce que nous croyons, soutenu sans arrière-pensée les projets de son frère. La tâche ne laissait pas que d'être malaisée avec un pape tel que Nicolas Ier : il faut bien dire aussi que Lothaire ne faisait rien pour la rendre plus facile. Louis obtint, au contraire, d'importantes concessions d'Adrien II, et il aurait peut-être fini par l'obliger d'une façon ou d'une autre à consentir au mariage de Lothaire avec Waldrade.

Nous faisions, il n'y a qu'un instant, allusion à la tactique suivie par Lothaire. Elle est un mélange de procédés odieux et de maladresses. Du moment qu'il recourait aux premiers, il devait empêcher toute intrusion étrangère dans le procès en divorce, arranger l'affaire avec ses seuls évêques, et le plus rapidement possible. Au lieu de cela, il la laissa traîner pendant des années, demanda au pape et à ses oncles leur avis, déclara à Nicolas qu'il ne voulait rien faire sans avoir obtenu son consentement, puis s'attacha ensuite, mais alors il était trop tard, à écarter l'intervention du Souverain Pontife et celle de Charles le Chauve. Cette façon d'agir était on ne peut plus maladroite avec un homme du caractère de Nicolas Ier, peu sympathique aux intrigues et aux mensonges. Un pape moins clairvoyant, moins énergique, ou moins désireux d'étendre son pouvoir, aurait peut-être fermé les yeux sur la conduite de Lothaire, ou même ne s'en serait pas occupé, soit par indifférence, soit par crainte de Louis II. Lothaire eut le malheur d'avoir affaire à Nicolas Ier et de ne pas voir tout de suite de quelle trempe était ce pape. S'il l'avait mieux connu, il s'y serait pris autrement et, à supposer qu'il n'eût pas gagné son procès du vivant de Nicolas, il aurait été probablement plus heureux avec Adrien. Mais, vu la façon malheureuse dont l'affaire avait été engagée dès l'origine, il était très difficile à Lothaire d'arriver à une solution favorable, même avec un pontife conciliant comme l'était Adrien, car celui-ci avait presque les mains liées par les décisions de son prédécesseur. Une mort prématurée ayant enlevé le jeune roi, il est impossible de savoir ce qui serait advenu.

Lothaire quittait ce monde sans avoir pu régulariser la situation de son fils, sans avoir le droit de lui léguer son royaume. Si ce prince, comme son âge et son état de santé habituel donnaient le droit de l'espérer, avait vécu quelques années encore, Hugues, tout bâtard qu'il était, lui aurait peut-être succédé. D'abord, il n'eût plus été un enfant, mais un homme capable de défendre ses droits. En outre, au lieu de se trouver en présence de deux rois puissants comme Louis le Germanique et Charles le Chauve, c'est à leurs fils ou à leurs petits-fils, plus faibles ou moins entreprenants, qu'il aurait eu affaire, et, à moins qu'ils n'eussent formé une ligue contre lui, il aurait été assez fort pour tenir tête à cha-

cun d'eux isolément. Un jour même serait peut-être venu où la mort de ses cousins l'aurait fait leur héritier et le souverain d'un grand État ; il aurait pu ceindre la couronne impériale, tout comme Arnulf, qui n'était, lui non plus, qu'un bâtard, et inscrire sur ses sceaux et ses monnaies : *Renovatio regni Francorum.* Hugues essaiera un jour de revendiquer l'héritage de son père, mais sa tentative avortera, parce qu'elle se produira trop tôt. Moins pressé de faire valoir ses droits, et plus scrupuleux dans le choix des moyens, il aurait peut-être réussi. Son ambition inquiète, ses violences, ses perfidies furent cause de sa perte.

Alors commença pour l'héritage de Lothaire, sorti pour toujours de la famille de ce prince, cette existence troublée, incertaine du lendemain, qui n'a pas encore cessé aujourd'hui d'être la sienne. Il allait être ballotté entre les deux États voisins, qui, plus heureux que lui, devaient, non sans avoir subi de nombreuses vicissitudes, conserver leur unité et leur indépendance. C'est l'histoire de ces fluctuations qu'il nous reste maintenant à raconter jusqu'en 925, jusqu'au jour où le pays, cessant d'être gouverné par les descendants de Charlemagne, s'unit pour de longs siècles au royaume dont Louis le Germanique avait été le premier souverain, et qui obéissait alors à Henri l'Oiseleur. Aix-la-Chapelle, la résidence du grand Charles, et l'ancienne Austrasie mérovingienne, la terre franque par excellence, le berceau des Carolingiens, tombaient au pouvoir d'un Saxon !

DEUXIÈME PARTIE

LA LORRAINE INCORPORÉE AUX ÉTATS VOISINS (869-895)

LIVRE I

LA LORRAINE PARTAGÉE ENTRE LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE (869-879)

CHAPITRE Ier

Charles le Chauve essaie de s'approprier tout l'héritage de Lothaire II; il se fait couronner a metz (869). — Louis le Germanique oblige son frère a consentir au partage de la Lorraine; traité de Meerssen (870).

Quel allait être l'héritier du royaume de Lothaire II? Theutberge ne lui avait donné aucun enfant; de Waldrade il avait eu un fils, Hugues, et deux filles, Berthe et Gisèle. Le roi n'ayant pas encore réussi au moment de sa mort à régulariser la situation de Waldrade et de ses enfants, Hugues n'était qu'un bâtard. Chez les Carolingiens, à l'origine, la situation des enfants nés hors mariage n'était pas nettement définie; sans leur reconnaître les mêmes droits qu'aux enfants légitimes, on ne les excluait pas tout à fait de la succession de leur père. Charles-Martel n'hérita pas à proprement parler de Pépin le Moyen; il dut conquérir de haute lutte la situation que celui-ci occupait et qu'à sa mort il ne lui avait pas léguée. Mais enfin son exemple prouvait qu'une naissance irrégulière ne constituait pas un obstacle infranchissable à l'obtention d'un pouvoir presque royal. Son bâtard Grippon ne fut pas traité comme ses deux fils légitimes Pépin et Carloman[1]. Charlemagne, quand il prit en 806 ses dispositions testamentaires, n'appela pas ses nombreux bâtards au partage de sa succession concurremment avec Charles, Pépin et Louis.

---

1. D'après les *Annales Mettenses* 741 (*SS.*, t. I, p. 327), Grippon n'aurait eu qu'une partie de la Neustrie, de l'Austrasie et de la Bourgogne, et très probablement il n'obtenait qu'une situation subordonnée.

Remarquons pourtant que les articles 4 et 5 du capitulaire de 806, qui déterminaient les droits des enfants mâles et des frères à la succession d'un roi défunt, ne spécifiaient pas que les premiers dussent être issus d'un mariage régulier[1]. Et de fait Bernard, fils de Pépin, à qui Charlemagne donna l'Italie après la mort de son père, avait pour mère une simple concubine[2]. Pépin, d'ailleurs, ne laissait pas de fils légitime. L'acte de 817, au contraire, excluait formellement les bâtards, les déclarait inhabiles à recueillir l'héritage de leur père. Si un roi venait à mourir, prescrivait ce document, son fils ou un de ses fils légitimes devait lui succéder ; à défaut de ces derniers, le royaume vacant revenait au frère du défunt. Quant aux bâtards, Louis le Pieux recommandait simplement de les traiter avec miséricorde[3].

En vertu de cette constitution, Hugues n'avait aucun droit snr les États de son père : mais que valaient en 869 les dispositions qu'elle édictait ? Seulement, Hugues n'était à cette date qu'un enfant incapable de faire valoir ses prétentions à l'encontre de celles qu'émettaient son oncle Louis II et ses grands-oncles les rois de France et d'Allemagne. Son âge et sa naissance lui enlevaient toute chance de succès, et il ne semble pas que personne à ce moment ait songé à l'élever sur le trône.

Hugues écarté, le royaume de Lothaire revenait de plein droit à l'empereur. En vertu de l'acte de 817[4], en vertu des conventions de Meerssen[5] et de Liège[6], qui garantissaient aux fils de Lothaire Ier, de Louis et de Charles la jouissance des États de leur père, Louis II devait entrer en possession du royaume qu'avait gouverné son cadet, sans que ses deux oncles eussent à élever la moindre protestation. La chose ne fait pas l'ombre d'un doute[7].

Seulement, il était à prévoir que ni Louis le Germanique ni Charles le Chauve ne laisseraient leur neveu occuper tranquillement les États de Lothaire. Quels titres possédaient-ils pour revendiquer ce royaume ? Ce n'est point parce qu'ils gouvernaient, l'un la Germanie, l'autre la France, qu'ils pouvaient élever des prétentions sur les régions qu'arrosent le Rhin, la Moselle et l'Escaut ; ces territoires, nous l'avons montré plus haut, n'étaient en aucune façon des morceaux détachés soit de la France, soit de l'Allemagne, et l'on doit, au contraire, considérer ces deux derniers États comme d'anciennes dépendances de la contrée d'entre la Meuse et le Rhin, qui les avait perdues en 843. Nous ne savons si Louis

---

1. *Divisio regnorum* 806, ch. 4 et 5 (*CC.*, t. I, pp. 127-128).

2. Thégan, *Vita Hludowici*, ch. 22 (*SS.*, t. II, p. 596), *Ann. r. Fr.* 813, p. 138.

3. *Ordinatio imperi* 817, ch. 14 et 15 (*CC.*, t. I, p. 273). Sur cette question voir Waitz, *D. VG.*, t. III, pp. 280-281 ; cf. t. VI, p. 120.

4. *Ordinatio imperii*, ch. 15 (*CC.*, t. I, p. 273).

5. *Conv. ap. Marsnam Ius*, ch. 9, *Conv. ap. Marsnam IIus*, ch. 3 (*CC.*, t. II, pp. 69 et 73).

6. *Conv. Leodii habitus*, Sacramentum (*CC.*, t. II, p. 78).

7. Tous les historiens modernes ont reconnu que Louis II était l'héritier légitime de son frère.

le Germanique chercha à justifier ses prétentions ; Charles le Chauve s'appuya sur le partage de Worms de 839, comme nous l'apprend une lettre d'Hincmar au pape[1] ; il avait, en outre, pour lui d'avoir été reconnu par une partie des grands et des évêques, et couronné à Metz. Pour essayer de légitimer leurs revendications, les deux souverains pouvaient encore invoquer leur double titre de Carolingiens et d'oncles du roi défunt.

Le roi de France avait tenté en 861, alors que le petit roi de Provence vivait encore, de le dépouiller ; si en 863 il n'avait pas essayé de disputer sa succession à Louis II et à Lothaire, c'est que derrière ceux-ci il voyait Louis le Germanique prêt à leur donner son appui. Il convoitait également les vallées de la Meuse et de la Moselle, songeait peut-être à s'avancer jusqu'au Rhin, mais son frère le gênait ; il savait que celui-ci ne le laisserait jamais arrondir ses États aux dépens de leurs neveux. Si Lothaire ne fut pas attaqué par le roi de France, il le dut à la crainte que celui-ci éprouvait à l'égard de Louis. Désespérant de manger seul le morceau, Charles avait fini par inviter son frère à le partager avec lui, et ses offres avaient été bien accueillies, comme en témoignent les clauses de l'accord conclu à Metz en 867. A la différence du roi de France, qui semblait disposé à ne pas attendre la mort de son neveu pour mettre la main sur ses États, Louis ne se montrait plus comme autrefois pressé de s'agrandir ; l'accueil qu'il fit à Lothaire, quand celui-ci, inquiet sur les intentions de son autre oncle à son endroit, vint le trouver à Francfort, l'assurance qu'il lui donna de ne pas attaquer son royaume pendant qu'il séjournerait en Italie, assurance à laquelle il se conforma d'ailleurs, prouvent qu'il n'avait pas l'intention de déposséder Lothaire. Mais, maintenant que ce prince avait cessé de vivre, le roi de Germanie serait-il disposé à patienter encore, jusqu'à ce que Louis II fût lui-même descendu dans la tombe? L'empereur, qui vivait en bonne intelligence avec l'aîné de ses oncles, pouvait encore espérer que celui-ci respecterait ses droits. Par contre, il n'avait aucune illusion à se faire relativement à Charles le Chauve ; il devait s'attendre à ce que celui-ci essayât de conquérir la Lorraine, soit pour lui seul, soit de compte à demi avec son frère, conformément au pacte conclu à Metz en 867.

Charles n'avait aucun souci de l'empereur, qu'il jugeait trop éloigné pour être en mesure de défendre ses droits ; en revanche, il redoutait son frère, mais justement celui-ci se trouvait en Bavière, gravement malade, et ses trois fils étaient occupés à guerroyer contre les Slaves. Le roi de France ne se crut pas tenu de rester fidèle à ses engagements, puisque personne ne pouvait le contraindre à les respecter. Il se jeta donc sur le royaume de son neveu et essaya de le conquérir tout entier. Cette tentative amena Louis le Germanique à protester et à réclamer le partage de la Lorraine conformément au traité de Metz. Une fois qu'il fut

1. Migne, t. CXXVI, col. 177.

rétabli et capable de soutenir ses prétentions par la force, Charles se montra plus traitable, et il finit même par consentir à un accommodement en vertu duquel il ne conservait que la moitié occidentale des États de son neveu, la moitié orientale étant attribuée au roi de Germanie.

Et Louis II, que faisait-il en présence des prétentions de ses deux oncles, qui se comportaient comme s'il n'existait pas, qui le traitaient comme une quantité négligeable? Il se contentait de leur écrire, de leur envoyer des ambassadeurs, de les faire sommer par Adrien II d'évacuer la Lorraine. Mais que signifiaient ces protestations et ces menaces, qu'aucun effet ne suivait? Les rois de Germanie et de France savaient fort bien que Louis ne pouvait rien contre eux, et qu'il s'inclinerait devant le fait accompli. La lutte contre les Sarrasins absorbait alors toute l'activité de l'empereur, qui avait mis le siège devant Bari, l'une des citadelles de l'islamisme dans l'Italie méridionale. Il finit par prendre cette ville, mais seulement en 871, alors que depuis une année environ ses deux oncles s'étaient partagé la Lorraine à Meerssen. Louis eut la sagesse de comprendre que son devoir lui commandait de ne pas abandonner l'Italie aux musulmans[1], pour aller disputer à Louis le Germanique et à Charles le Chauve la possession de contrées lointaines, sur lesquelles il n'aurait eu qu'une autorité nominale et qu'il aurait été incapable de protéger contre les incursions des Normands. Il donnait au roi de France un exemple que celui-ci ne devait suivre ni en 875, ni en 876, ni en 877. D'ailleurs, Louis II n'avait pas de fils : à quoi bon dès lors agrandir ses États, à quoi bon disputer à ses oncles des territoires qui finiraient toujours par leur revenir ?

Une autre raison a pu encore déterminer l'empereur à se contenter de protestations écrites, à ne pas venir réclamer son héritage à la tête d'une armée : il n'avait pas, à ce qu'il semble, de partisans dans la *Francia*. On n'éprouvait à son égard aucun sentiment d'hostilité, mais on le trouvait trop éloigné ; le pays, sans cesse en butte aux attaques des Normands, avait besoin d'un prince qui ne le quittât pas, qui fût constamment là pour se porter à la rencontre des pirates et les repousser. De quelle utilité, de quel secours aurait été un souverain résidant en Italie et obligé par les progrès des Sarrasins à ne pas s'éloigner de la Péninsule ? Tel aurait été, s'il faut en croire Hincmar, intéressé, il est vrai, à défendre son maître, le raisonnement des grands de Lothaire qui repoussaient les prétentions de Louis II[2]. Ils avaient raison, on doit le reconnaître, mais combien mal inspirés étaient-ils de se donner au roi de France ! En vérité, ils ne pouvaient faire un plus mauvais choix, s'ils désiraient un souverain énergique, capable de tenir tête aux envahisseurs venus du Danemark. Louis II n'eut de partisans qu'en Bourgogne ou en Provence,

---

1. Voir les réflexions très justes d'Albéric de Trois-Fontaines, *Chronicon* (*SS.*, t. XXIII, p. 740), qui reconnaît que le royaume de Lothaire II revenait de plein droit à l'empereur.

2. Hincmari *Epistola ad Adrianum*, Migne, t. CXXVI, col. 181.

dans la partie du royaume de son frère Charles qui était échue en 863 à Lothaire. Là on n'avait pas les mêmes raisons de s'adresser à Louis le Germanique ou à Charles le Chauve ; on était voisin de l'Italie, et de plus l'on pouvait désirer reconstituer l'unité du royaume que Charles avait gouverné de 856 à 863. La séparation en deux moitiés de cet État, qu'avaient effectuée Louis II et Lothaire II, était purement conventionnelle, et rien n'était plus naturel que de la faire cesser. En outre, Gérard de Roussillon, qui avait très probablement la principale autorité dans cette région, était, ne l'oublions pas, le cousin de Louis II ; il avait fidèlement servi Lothaire Ier, Charles et Lothaire II. Il devait par conséquent prendre parti plutôt pour le fils et le frère des princes auxquels il avait été attaché, que pour Louis le Germanique ou Charles le Chauve ; ceux-ci n'étaient pour lui que des étrangers. De plus, il les avait combattus lors de la grande guerre civile entre les fils de Louis le Pieux, et plus récemment, en 861, il avait empêché le roi de France de conquérir la Provence. Tout rapprochait donc Gérard de l'empereur, tout au contraire l'éloignait de Louis le Germanique, et surtout de Charles le Chauve. Il semble bien en effet qu'il se soit prononcé en faveur de Louis II, à moins toutefois, seulement la chose ne nous paraît pas probable, qu'en refusant de reconnaître le roi de France, en lui disputant la possession du pays, il n'ait travaillé pour lui-même, il n'ait cherché à se constituer une principauté indépendante.

Mais en *Francia* la question ne se posait qu'entre les deux oncles du roi défunt : on se déclarait pour Louis le Germanique ou pour Charles le Chauve. Quels étaient les motifs qui décidaient les grands et les évêques à se ranger dans un parti plutôt que dans un autre ? La question de langue jouait-elle un rôle, exerçait-elle une action sur les préférences des Lorrains ? Louis le Germanique avait-il pour lui les Francs qui parlaient le tudesque, Charles, au contraire, ceux de langue romane ? Il est possible que les choses se soient passées à peu près ainsi, mais uniquement parce que les territoires lorrains où l'on se servait du roman étaient contigus au royaume de Charles, tandis que dans ceux où le dialecte francique était en usage avoisinaient la Germanie ; naturellement les deux souverains avaient plus d'influence dans les pays qui touchaient leurs États que dans ceux qui étaient situés à la frontière opposée. D'ailleurs, au IXe siècle ces questions de langue et de race n'avaient qu'une minime importance, les considérations de sentiment ne déterminaient pas la conduite des gens de cette époque, exclusivement sensibles à leur intérêt personnel. On peut affirmer qu'évêques et comtes se rallièrent à l'un des deux compétiteurs en présence, de préférence à l'autre [1], soit parce qu'ils attendaient de lui plus de donations, plus d'avantages,

1. HINCMAR, dans sa lettre au pape Adrien, donne à entendre que c'est dans un but intéressé que les grands ont appelé Charles en Lorraine : « eos qui, ut quidam dicunt, regem nostrum in regnum quondam Lotharii pro sua necessitate invitaverunt, et honores ex eodem regno obtinuerunt. » (MIGNE, t. CXXVI, col. 179.)

que de son adversaire, soit encore parce qu'ils le craignaient davantage. C'est là, et non ailleurs, qu'il convient de chercher les motifs qui font agir les hauts dignitaires du clergé, aussi bien que les fonctionnaires laïcs et les grands propriétaires. Surtout, il ne faut pas parler d'un parti français, ni d'un parti allemand ; à cette époque il n'existe rien de pareil [1]. Nous avons vu plus haut que quelques-uns des grands désiraient un souverain capable de protéger le royaume contre les Normands ; ils avaient évidemment intérêt à voir la fin de ces invasions qui ruinaient leurs propres domaines. Toutefois, cette considération, au moins pour quelques-uns d'entre eux, n'était que secondaire ; elle devait probablement influer sur les sympathies des riverains du bas Rhin et de la basse Meuse, plus exposés que ceux de la Moselle aux ravages des pirates. Si la Lorraine avait été unanime à vouloir un prince énergique et courageux, elle aurait été unanime à se tourner vers Louis le Germanique ; Charles le Chauve n'aurait pas trouvé un seul partisan.

Il est vraisemblable que du vivant de Lothaire les rois de France et d'Allemagne avaient travaillé les évêques et les comtes de son royaume, et cherché à se les attacher par des présents et des promesses, pour le cas où la succession de leur neveu, deviendrait vacante. Nous avons vu en 864 Advence réclamer les bons offices de Charles, qui écrit en sa faveur au Souverain Pontife. D'autre part, est-ce avec intention qu'en 867 ce prince et son frère ont choisi Metz, la ville épiscopale d'Advence, pour s'y entendre sur le partage des États de leurs neveux ? Un autre évêque, celui de Cambrai, suffragant de Reims, ne pouvait pas, quelles que fussent d'ailleurs ses sympathies, se déclarer contre lui. Par contre, on pouvait supposer que Ratold évêque de Strasborg se rallierait plutôt à Louis le Germanique, maître de Mayence, métropole de son diocèse, qu'à Charles le Chauve. D'une façon générale, on peut dire que les préférences de l'épiscopat devaient aller au roi de France, et non à son frère. Charles était un souverain moins énergique, il avait la main moins ferme que Louis, et ses évêques jouissaient sur lui d'une autorité que ne possédaient pas sur leur maître les prélats allemands [2]. Pourtant, au témoignage d'Hincmar lui-même, quelques évêques lorrains, probablement Ratold et Odilbaldd d'Utrecht, tenaient pour le roi des Francs orientaux [3].

---

1. Certains historiens modernes n'ont pas manqué d'attribuer aux hommes du IXe siècle des sentiments qui leur étaient inconnus. De SAINT-MAURIS, *Études historiques sur l'ancienne Lorraine,* t. I, p. 55, avance que la Lorraine ne voulait ni être partagée, ni être germanique ; ZELLER, *Histoire d'Allemagne,* t. II, p. 148, que les peuples de la rive gauche du Rhin, au midi surtout, inclinaient du côté de la France ; BONVALOT, *Histoire du droit et des institutions de la Lorraine,* t. I, p. 4, ne fait que répéter ce qu'avait dit SAINT-MAURIS.

2. C'est l'opinion de NOORDEN, *Hinkmar,* p. 251 ; RANKE, *Weltgeschichte,* VIer Theil, Ite Abtheilung, p. 208, croit que Louis le Germanique avait pour lui les grands laïcs, Charles le Chauve les évêques. Ce sont les premiers qui rappellent le roi de France au respect des traités, tandis que les seconds l'invitent à s'emparer de la Lorraine. MONOD, *De l'Opposition des races,* etc., p. 10, croit également que Charles avait l'appui des évêques.

3. HINCMAR dit en effet (*Ann. Bert.* 869, p. 101) que quelques évêques et plusieurs grands invitèrent Charles le Chauve à attendre l'arrivée de son frère pour régler avec lui le partage de la Lorraine ; c'étaient évidemment des partisans de Louis le Germanique qui

Louis le Germanique était gravement malade à Ratisbonne, quand Lothaire mourut ; ses trois fils faisaient campagne contre les Slaves[1]. La nouvelle de la fin de son neveu trouva Charles le Chauve à Senlis[2], et ce prince ne tarda pas à savoir l'état de santé où se trouvait son frère : les médecins désespéraient de le guérir[3]. Charles se rapprocha aussitôt de la frontière et vint s'établir au palais royal d'Attigny[4]. Là, il reçut deux ambassades que lui envoyaient les grands laïcs et ecclésiastiques du roi défunt. Comtes et prélats s'étaient divisés en deux camps. Les uns voulaient que les États de Lothaire fussent partagés entre Louis et Charles conformément au traité de Metz, dont ils avaient eu, à ce qu'il paraît, connaissance, nous ne savons d'ailleurs ni quand, ni de quelle manière. Ils invitaient Charles à ne pas quitter Attigny, à ne pas entrer dans les États de Lothaire, mais à attendre que son frère fût revenu de son expédition contre les Wendes, installé au palais d'Ingelheim et qu'il lui eût envoyé des ambassadeurs pour convenir avec lui d'une entrevue, où ils arrêteraient le partage du royaume. Hincmar ne nous fait malheureusement pas connaître les noms de ces grands et de ces évêques.

Il ne nous dit pas non plus de quels personnages se composait le parti adverse, mais d'après l'attitude adoptée par quelques évêques, dès que Charles eut mis le pied en Lorraine, on peut ranger parmi les partisans du roi de France Advence[5], Arnoul et Hatton, c'est-à-dire les trois évêques suffragants de Trèves, ainsi que Francon, évêque de Liège. Tels sont du moins les prélats qui se portèrent à la rencontre de Charles le Chauve : peut-être ne se déclaraient-ils pour lui que parce qu'ils ne pouvaient faire autrement. Hincmar avait écrit à Jean, évêque de Cambrai et d'Arras, pour l'inviter à venir trouver Charles[6] ; il n'est pas douteux que Jean n'ait fait sa soumission à ce prince, soit en personne, soit par ses représentants. Toutefois, si l'archevêque de Reims a dû

---

donnaient ce conseil à Charles. Outre Ratold, on peut penser à l'évêque d'Utrecht, Odilbald, qui assista Liutbert de Mayence lors de la consécration de Willibert, comme archevêque de Cologne. D'après Grandidier, *Histoire de Strasbourg*, t. II, p. 193, et Strobel, *Vaterlændische Geschichte des Elsasses*, t. I, p. 159, Ratold se serait déclaré en faveur de Louis le Germanique, dont il avait reçu des marques de bienveillance (B. M. 1375).

1. *Ann. Fuld.* 869, pp. 68-69 ; cf. *Ann. Bert.* 869, p. 101, et Réginon, *Chronicon* 869, p. 98.

2. *Ann. Bert.* 869, p. 101. Charles a dû avoir très rapidement connaissance de la mort de son neveu, car le 27 août Adon de Vienne recevait déjà une lettre du roi de France, écrite évidemment alors que celui-ci savait la triste nouvelle, et l'invitant à consacrer comme évêque de Grenoble un clerc dont le nom n'est pas indiqué. Nous en avons déjà parlé plus haut, p. 317, n. 4.

3. *Ann. Fuld.* 869, p. 69.

4. *Ann. Bert.* 869, p. 101.

5. La chose n'est pas douteuse pour Advence, le rôle que joua le prélat lors du couronnement de Charles le Chauve à Metz, en fournit une preuve éclatante. Réginon, *Chronicon* 869, p. 98, parle de l'aide qu'Advence avait donnée à Charles pour occuper le royaume de Lothaire ; la *Translatio S. Glodesindis*, ch. 28, et les *Gesta Treverorum*, ch. 27 (*SS.*, t. XXIV, p. 507, note, et t. VIII, p. 165), disent qu'Advence appela le roi de France dès qu'il connut la mort de Lothaire.

6. Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 23, éd. Lejeune, t. II, p. 293.

adresser un appel à son suffragant, c'est que ce dernier n'était pas au nombre des évêques et des grands qui pressaient Charles de se rendre en Lorraine. Ceux-ci invitaient donc le roi de France à se hâter d'arriver jusqu'à Metz, lui promettant de venir se recommander à lui soit dans cette ville, soit pendant le trajet [1].

L'invitation de ses partisans répondait trop bien aux désirs de Charles et de quelques-uns de ses conseillers, surtout d'Hincmar [2], qui voyait enfin arriver le moment où les *pagi* lorrains de son diocèse et l'évêché de Cambrai seraient rattachés au royaume de son maître, pour que ce prince eût le courage de la décliner. Que risquait-il ? Son frère était à la mort, ses neveux en train de combattre les Slaves ; il n'avait pas à craindre d'obstacles de ce côté. Aussi, prenant rapidement son parti, quitta-t-il Attigny dans les derniers jours d'août ou dans les premiers de septembre [3], pour venir occuper le royaume de Lothaire. Verdun fut sa première étape. Il y reçut l'hommage d'Hatton, évêque du diocèse, d'Arnoul, évêque de Toul, et de nombreux personnages. De Verdun il se rendit à Metz, où il arriva le 5 septembre. L'évêque de cette dernière ville, Advence, se recommanda à lui, ainsi que Francon, qui était venu de Liège à Metz, pour faire sa soumission au roi de France [4].

Charles n'était encore reconnu que par quatre ou cinq évêques, sans parler des comtes, pour lesquels nous ne pouvons donner aucun chiffre, il n'avait en sa possession qu'une faible partie du royaume qui avait appartenu à son neveu, et pourtant il allait se faire couronner à Metz, comme s'il eût été maître du pays tout entier [5]. Pourquoi cette hâte ? Pourquoi n'avoir pas attendu qu'il eût occupé la plus grande partie du territoire ? Pourquoi surtout avoir choisi Metz, au lieu d'Aix-la-Chapelle,

---

1. *Ann. Bert.* 869, p. 101.

2. Ce qui démontre qu'Hincmar approuvait l'entreprise de son maître, c'est que, parlant des grands qui invitent Charles à venir tout de suite, il s'exprime ainsi : « Plures autem *saniori* consilio illi mandaverunt, etc. » Dümmler, t. II, p. 282, ne doute pas qu'en cette circonstance Hincmar ne fût pleinement d'accord avec son roi.

3. Dans une lettre écrite le 23 août à son neveu, l'évêque de Laon (Migne, t. CXXVI, col. 534), Hincmar lui annonce qu'il va se mettre en route avec le roi pour un pays éloigné. Mais il ne dit nullement qu'il va partir le jour même, comme semble le croire à tort Dümmler, t. II, p. 282, n. 4.

4. *Ann. Bert.* 869, p. 101.

5. Charles le Chauve a-t-il fait frapper à Metz des monnaies à son nom ? Ch. Robert, *Études numismatiques sur une partie du nord-est de la France,* p. 200, se prononce pour l'affirmative ; toutefois, il attribue à Charles le Gros des deniers au monogramme de Charles avec « Gratia Dei rex » (pp. 209-210), qui sont plus probablement de Charles le Chauve. Gariel, *Les Monnaies royales de France sous la race carolingienne,* IIe partie, p. 235, attribue à ce dernier prince un denier de Metz ; Engel et Serrure, *Traité de numismatique du Moyen Age,* t. I, p. 242, ne lui donnent que des oboles. Quant à Bordeaux, *Les Monnaies de Trèves pendant la période carolingienne* (*Revue belge de numismatique,* t. XLIX, p. 328), il ne croit pas que Charles le Chauve ait émis de monnaies en Lorraine entre septembre 869 et août 870 ; pendant cette période, dit-il, ce prince n'a pu avoir le temps de créer une organisation monétaire, très lente à effectuer à cette époque. On peut répondre à cela que le roi de France n'avait rien à organiser ; des ateliers monétaires existaient à Metz, à Trèves, etc., et le seul travail nouveau nécessité par la frappe de deniers ou d'oboles au nom de Charles consistait à faire graver d'autres coins.

pour la cérémonie du sacre? Metz était l'une des plus importantes cités du royaume, et l'ancienne capitale de l'Austrasie, mais depuis le commencement du siècle, elle avait dû céder le pas à Aix-la-Chapelle, qui avait été la résidence de Charlemagne lui-même, de Louis le Pieux et des deux Lothaire. A quels motifs convient-il d'attribuer la préférence donnée à Metz par Charles le Chauve, et la précipitation avec laquelle il procédait? Peut-être la région où se trouvait Aix-la-Chapelle était-elle hostile au roi de France. D'autre part, il désirait naturellement légitimer le plus tôt possible son usurpation[1]. Une fois sacré et couronné roi de Lorraine, il rallierait à sa cause les grands ou les prélats qui hésitaient entre lui et son frère, et il serait mieux en mesure de repousser les revendications de Louis le Germanique et de l'empereur. Il convenait d'ailleurs, afin de justifier l'élévation de Charles sur le trône de son neveu, de le représenter comme ayant été librement élu par les évêques et les grands du pays. Charles n'était pas l'héritier légitime de Lothaire. Nous avons à peine besoin de dire qu'il ne revendiquait pas la rive gauche du Rhin comme une dépendance naturelle de son royaume, qui en aurait été injustement détachée au traité de Verdun. Une pareille prétention eût été un non-sens, et au IXe siècle l'on ne songeait pas encore à l'élever. Le choix librement fait par les Francs de Lorraine, voilà le principal titre que puisse avoir Charles le Chauve à les gouverner; c'est celui que fait valoir Hincmar par exemple, en réponse à Adrien II, qui défend les droits de l'empereur basés sur l'hérédité[2].

Les préparatifs de la cérémonie furent rapidement faits, les rôles distribués, et le 9 septembre 869, quatre jours après son arrivée à Metz, Charles fut couronné dans la cathédrale, dédiée à saint Étienne. Advence, Arnoul, Hatton et Francon représentaient l'épiscopat lorrain; Hincmar de Reims, son neveu et homonyme, évêque de Laon, et Odon de Beauvais, l'un et l'autre suffragants d'Hincmar, assistaient à la cérémonie[3]. Il y avait aussi des grands laïcs, mais nous ne connaissons pas leurs noms.

Il importait, nous l'avons dit, de faire passer Charles pour l'élu des évêques et des grands de la Lorraine. Advence avait reçu la mission de présenter sous ce jour l'élévation du nouveau roi. Parlant au nom de ses collègues, il lut au début de la séance la déclaration suivante : « Après la

---

1. Nous avons vu précédement p. 40, n. 1, qu'en 848 Charles le Chauve avait été couronné roi d'Aquitaine à Orléans par Wénilon, archevêque de Sens, celui-là même qui en 858 se rallia à Louis le Germanique. Charles avait-il été sacré auparavant pour la partie franque et bourguignonne de ses États? On ne peut pas plus l'affirmer que le nier. Du reste, il y a lieu de le remarquer, si les souverains se font couronner, c'est bien souvent parce que leurs droits au trône, quelque bien fondés qu'ils puissent être, sont contestés soit par leurs sujets soit par des concurrents. Tel est en particulier le cas de Louis III et de Carloman en 879, de Charles le Simple en 893. D'un autre côté, les parvenus tels que Boson, Rodolphe, Guy, Eudes ne manquèrent pas de légitimer par la cérémonie du sacre leur usurpation.

2. Migne, t. CXXVI, coll. 179, 180 et 181. Charles rappelait aussi que le partage de Worms, 839, lui avait reconnu une partie de la Lorraine (*ibid.*, col. 177).

3. *Electionis Karoli capitula in regno Hlotharii factæ, Inscriptio,* et *Ordo coronationis Karoli II in regno Hlotharii II factæ, CC.*, t. II, pp. 338 et 456.

mort de Lothaire, sous le règne duquel beaucoup de malheurs ont été endurés, les évêques se mirent en prières et demandèrent à Dieu de les inspirer dans le choix d'un nouveau souverain. Dieu répondit à leur appel et leur suggéra que l'héritier légitime était Charles ici présent. Il convient donc de marquer par une cérémonie que Charles est l'élu du Seigneur ; il faut remercier Dieu et le prier de faire en sorte que Charles défende l'Église, travaille au bien général et à la tranquillité publique. Seulement, il est nécessaire qu'au préalable le roi fasse une déclaration au peuple qui lui sera fidèle et qui se montrera unanime à le servir[1]. » Charles, mis en cause, fit alors la déclaration suivante : « Puisque je suis, au dire de l'un des évêques, l'élu de Dieu pour votre salut, sachez que je maintiendrai le culte divin et l'honneur dû à l'Église, que je veillerai à ce que chacun, suivant sa condition, ait la considération et la sécurité à laquelle il a droit, que je ferai jouir chacun des bienfaits de la justice suivant les lois séculières ou ecclésiastiques auxquelles il est soumis ; je ferai tout cela à condition que vous me rendrez les honneurs et l'obéissance qui me sont dus, et que vous m'aiderez à défendre le royaume, ainsi que l'ont fait vos ancêtres à l'égard des miens[2]. »

L'archevêque de Reims se leva ensuite et, à la prière d'Advence, d'Arnoul et de Hatton[3], il lut un court mémoire destiné à expliquer sa conduite : « On aurait tort de lui reprocher de la présomption ou de lui imputer une illégalité pour son intervention dans les affaires de la province de Trèves. Cette dernière et celle de Reims sont en effet sœurs en Belgique ; des deux archevêques, c'est le plus anciennement consacré qui a le pas sur l'autre[4]. Comme les évêques de la province de Trèves n'ont pas de métropolitain, ils ont prié Hincmar de leur en tenir lieu : N'est-ce pas vrai ? — Et les évêques répondirent. C'est vrai. — Les assistants ont

---

1. *Electionis Karoli capitula, Adnuntiatio* Adventii, *GC.*, t. II, pp. 338 et 339, et *Ann. Bert.* 869, pp. 102-103. Il est plaisant, dit Noorden, *op. cit.*, p. 51, n. 1, d'entendre Advence, l'homme le plus faux de cette époque, affirmer que Charles est l'héritier légitime de Lothaire II. Sdralek, *op. cit.*, pp. 85-86, flétrit la conduite du prélat, qui ne pense qu'à une chose, conserver son évêché. D'après Ranke, *op. cit.*, p. 208, Advence aurait toujours cherché à maintenir l'intégrité du royaume de Lorraine ; c'était là le but des efforts qu'il fit pour assurer la couronne d'abord au fils de Waldrade, puis à Charles le Chauve. Mühlbacher, *D. G. K.*, p. 539, reproche à l'évêque de Metz de montrer maintenant en faveur du roi de France autant d'empressement qu'il en avait mis à le combattre lors de l'affaire du divorce.

2. *Electionis Karoli capitula, Responsio Karoli ad populum* (*GC.*, t. II, p. 339, et *Ann. Bert.* 869, p. 103).

3. *Electionis Karoli capitula,* note ** de la page 339 du tome II des *GC.*, et *Ann. Bert.* 869, p. 103.

4. Nous avons dit plus haut qu'Hincmar avait repoussé la prétention de Theutgaud, qui voulait que son collègue de Reims reconnût la préséance de l'église de Trèves (Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 21, éd. Lejeune, t. II, p. 206). — Hincmar, de son côté, aurait-il nourri les projets ambitieux que lui prêtent Gfrœrer, t. II, p. 22, et Weizsæcker, *Hinkmar und Pseudo-Isidor* (Niedners *Zeitschrift für historische Theologie,* pp. 416-418) ? D'après ces deux auteurs, l'archevêque de Reims aspirait à la primatie ; il voulait devenir une sorte de métropolitain supérieur des royaumes de France et de Lorraine, et d'après Gfrœrer, réduire le siège de Trèves à la condition d'un simple évêché. Noorden (*Hinkmar,* p. 250, n. 6) a combattu les assertions de Weizsæcker et de Gfrœrer. Le discours

pu le remarquer dans le discours d'Advence, continue Hincmar, c'est la volonté de Dieu que Charles vienne régner ici. Or, Louis le Pieux après avoir été détrôné, a été de nouveau couronné. D'autre part, l'usage est que les souverains se soumettent à cette cérémonie, chaque fois qu'ils acquièrent un nouveau royaume : il semble donc convenable aux vénérables évêques que Charles, qui a obtenu ce royaume, au gouvernement duquel il a été unanimement appelé par le peuple, reçoive la couronne et l'onction devant l'autel. »

Tous les assistants acclamèrent ce discours, et Hincmar s'écria : « Rendons grâces à Dieu, en chantant : *Te Deum laudamus*[1]. »

Advence, Hatton, Arnoul, Francon, Hincmar de Laon, Odon de Beauvais, enfin Hincmar de Reims appelèrent l'un après l'autre, chacun en termes différents, la bénédiction de Dieu sur Charles, pour qui ils demandèrent la sagesse, la dévotion, la protection divine contre ses ennemis, etc[2]. Puis Hincmar l'oignit du saint chrême, en même temps que l'on priait Dieu d'accorder à Charles la couronne de gloire, la victoire sur ses ennemis, le bonheur éternel, un bon gouvernement et la félicité du peuple[3]. Pendant que l'on récitait d'autres prières, les évêques placèrent la couronne sur la tête de Charles, puis remirent à ce prince la palme et le sceptre[4]. Enfin, après le couronnement, on célébra la messe, en ayant soin d'approprier à la circonstance quelques-unes des prières[5].

Cette cérémonie et les discours qui y furent prononcés prêtent à des observations et à des réflexions nombreuses. Ce qui frappe d'abord, c'est la façon dont la vérité est défigurée. Quatre évêques, cinq en y ajoutant celui de Cambrai, s'étaient prononcés en faveur de Charles ; du moment qu'Hincmar dans ses Annales ne parle pas des autres, c'est qu'ils étaient ou hostiles ou neutres. Nous savons du reste par l'archevêque de Reims

---

d'Hincmar à Metz, répond-il à ce dernier, prouve qu'il ne songeait nullement à amoindrir la situation de Trèves, puisqu'il dit que cette église et celle de Reims sont sœurs ; d'ailleurs, s'il avait eu les visées qu'on lui attribue, il aurait réuni à son archevêché les diocèses de Toul et de Verdun que le traité de Meerssen sépara politiquement de Trèves, leur métropole. Noorden ajoute, *op. cit.*, Beilage IV, p. XXII, que dans aucune lettre, dans aucun écrit d'Hincmar on ne trouve la trace de ses prétendues aspirations à la primatie. L'archevêque ne tenta rien pour les réaliser après le traité de Meerssen, quoique les circonstances fussent alors éminemment favorables.

1. *Electionis Karoli capitula, Adnuntiatio* Hincmari *archiepiscopi* (*CC.*, t. II, pp. 339-341 ; *Ann. Bert.* 869, pp. 103-105).

2. *Ordo coronationis Karoli II, Benedictiones* (*CC.*, t. II, p. 456 ; cf. *Ann. Bert.* 869, p. 105).

3. *Ordo coronationis, CC.*, t. II, p. 457.

4. *Ibidem.*

5. *Ibidem.* — Cf. *Ann. Fuld.* 869, pp. 69-70, qui attribuent le couronnement au seul Advence et ajoutent que Charles se fit traiter d'empereur et d'auguste, parce qu'il possédait deux royaumes ; Réginon, *Chronicon* 869, p. 98, les *Gesta Alberonis metrica*, vers 99 et suiv., et le *Chronicon S^ti Clementis Mettensis* font couronner Charles par le seul Advence (*SS.*, t. VIII, p. 238, et t. XXIV, p. 497). D'après les *Gesta epp. Mettensium*, et la *Translatio S. Glodesindis*, ch. 28 (*SS.*, t. X, p. 541, et t. XXIV, p. 507, note), Charles est couronné par Hincmar et Advence. — Il est possible, dit Noorden, *op. cit.*, p. 252, que Cha les se soit fait appeler empereur et auguste, comme l'avancent les *Ann. Fuld.*

lui-même qu'un certain nombre de prélats et de grands avaient prié le roi de France d'attendre que son frère fût revenu de son expédition contre les Slaves pour traiter avec lui du partage de la Lorraine ; certainement, ils n'étaient pas à Metz, et n'avaient pas reconnu Charles le Chauve. Comment alors ce même Hincmar peut-il, à la suite d'Advence, parler de l'unanimité des Lorrains à désirer Charles pour souverain [1] ? L'évêque de Metz avait appris à mentir au service de Lothaire, nous en avons eu plus d'une preuve ; il mentait maintenant au profit de Charles le Chauve. Le maître était changé, mais la servilité du prélat restait la même. Et Hincmar, le grand Hincmar lui-même, ne se faisait aucun scrupule de prêter les mains à cette comédie, de couvrir de son autorité ces allégations si peu conformes à la vérité.

Mais ce qui était beaucoup plus grave, au point de vue des conséquences politiques, c'était la violation du principe de l'hérédité [2] et l'affirmation du droit qu'a un peuple d'abord de choisir son souverain, puis de lui imposer, avant de le reconnaître, certaines conditions. Assurément Advence et ses collègues ne prétendent pas substituer d'une façon absolue l'élection à l'hérédité ; si Charles n'est pas le successeur légitime de Lothaire, il appartient tout de même à la famille carolingienne. On ne songe pas encore à la possibilité de choisir un roi ailleurs que parmi les descendants de Charlemagne, et le droit des électeurs se trouve ainsi très limité. Mais enfin, ce droit est posé dans des termes où il ne l'a jamais été. Un précédent a été créé ; quoique l'on ne s'y réfère pas expressément par la suite, il est probable que l'on en gardera le souvenir.

Les grands de Carloman, fils de Pépin, avaient reconnu son frère Charles pour roi, et non ses fils ; à la vérité, ceux-ci n'étaient que des enfants en bas âge. L'acte de 806 et celui de 817 accordaient au peuple d'un royaume le droit de choisir son souverain, mais avaient soin de le circonscrire dans d'étroites limites ; Charlemagne ne reconnaissait comme éligibles que les fils et les frères du prince défunt, plaçant les uns et les autres sur la même ligne [3] ; d'après Louis le Pieux, les frères n'entraient en compte qu'à défaut de fils légitimes. Il interdisait d'ailleurs le partage et n'attribuait à l'aîné des fils ou des frères aucun privilège [4]. Des oncles il n'était pas question. Ni en 855, ni en 863 ces règles n'avaient été observées : l'empire de Lothaire avait été divisé entre ses trois fils, le royaume de Charles entre ses deux frères. Dans les deux cas, les grands avaient joué un rôle et tenté avec plus ou moins de succès d'imposer leur

---

1. Monod, *De l'Opposition des races*, etc., p. 10, se trompe en avançant que Charles réussit, avec l'appui des évêques, à obtenir les serments de vasselage de tous les grands du royaume de Lothaire et d'une partie des grands de la Provence.

2. Mühlbacher, *D. G. K.*, p. 539, s'élève contre la conduite des évêques lorrains, qui ne formaient qu'une minorité, et qui n'avaient pas le droit d'installer un souverain étranger sur un trône, dont la possession était héréditaire.

3. *Divisio regnorum* 806, ch. 4 et 5, *CC.*, t. I, pp. 127-128.

4. *Ordinatio imperii* 817, ch. 14 et 15, *CC.*, t. I, pp. 272-273.

volonté. En 855-856, aux grands de la *Francia,* qui voulaient maintenir l'unité de la partie cisalpine des États de Lothaire Ier, s'opposèrent ceux de la Provence qui désiraient que leur pays constituât un royaume indépendant; ce furent ces derniers qui l'emportèrent. En 863, les mêmes grands de Provence consentirent au partage entre Louis et Lothaire II de la succession que laissait le petit Charles; leur rôle à ce moment paraît avoir été très effacé, ce ne sont pas eux, mais l'empereur et son frère, qui décident. En 869, les grands et surtout les évêques d'une partie au moins de la *Francia,* revendiquent hautement le droit de disposer d'eux-mêmes, sans se soucier le moins du monde du prince à qui revenait le royaume de Lothaire II.

Ce n'est pas tout. Charles n'étant pas l'héritier légitime du trône de son neveu, n'y ayant été élevé que par le bon vouloir des évêques et des grands, il avait dû subir les conditions que ceux-ci lui avaient imposées; et ils n'avaient pas manqué d'ailleurs de lui en faire. Le discours d'Advence et la déclaration de Charles nous en fournissent la preuve. Une sorte de contrat avait été conclu entre Charles d'une part, les évêques et les grands d'autre part; chacun avait ses droits, mais aussi ses devoirs, le roi comme les fidèles. Peut-être les fils de Louis le Pieux, peut-être ceux de Lothaire Ier, Lothaire II en particulier, avaient-ils été forcés de souscrire lors de leur avènement à des engagements du genre de ceux que prit Charles en 869; mais nous n'en avons pas la certitude, et l'élévation du roi de France au trône de Lorraine nous donne le premier exemple d'une pratique qui va devenir normale dans les États francs [1]. Pourtant, ne l'oublions pas, on avait déjà vu des princes carolingiens conclure des pactes avec leurs grands, ou reconnaître tout au moins qu'ils ont vis-à-vis de ceux-ci des obligations à remplir. Ainsi Charles le Chauve et ses frères avaient, lors des congrès de Meerssen, de Coblenz, de Savonnières, solennellement promis à leurs fidèles de respecter leurs personnes, leurs propriétés et leurs fiefs. En 856, Charles avait dû prendre des engagements vis-à-vis de ses grands, révoltés contre lui. Ce qu'il avait fait alors pour ramener des rebelles à l'obéissance, il le répétait en 869, pour gagner de nouveaux fidèles; les deux cas présentaient bien quelques différences, mais dans l'un comme dans l'autre le roi se liait les mains [2]. S'il ne tenait pas sa parole, ses grands avaient le droit de lui retirer leur obéissance : en n'observant pas les clauses du contrat, il déliait l'autre partie de l'obligation de les respecter. Le droit de déposition est en germe dans le pacte de 869; on ne le fera pas valoir, il est

---

1. Waitz, *D. VG.*, t. V, p. 16, n. 2, croit que c'est la première fois qu'un roi ait pris des engagements vis-à-vis des grands.

2. D'après Fustel de Coulanges, *Les Transformations de la royauté à l'époque carolingienne,* pp. 690 et suiv., on ne considère plus alors la royauté que comme un pouvoir utile. Avant d'élever Charles sur le trône, on exige qu'il prenne des engagements. D'ailleurs, il n'y a à Metz, en 869, ni élection nationale, ni pacte entre un roi et un peuple. Le contrat est tout personnel et n'engage que ceux qui ont de leur propre bouche prêté serment.

vrai, contre Charles le Chauve, mais on en usera contre quelques-uns de ses successeurs.

En dehors des conditions d'un caractère général, Charles avait dû en subir de particulières, et satisfaire la cupidité ou l'ambition de ses partisans. Confirmation ou restitution des possessions anciennes, donation de nouveaux domaines, abandon de droits, élévation à des dignités, voilà sans doute ce qu'obtinrent évêques ou grands laïcs [1]. Nous savons que Charles restitua à l'église de Toul des biens que Lothaire lui avait enlevés, la punissant ainsi de l'opposition que l'évêque Arnoul avait faite à ses projets de divorce [2]. D'autre part, ce fut un neveu d'Advence, Bertulf, qui fut élevé sur le siège de Trèves à la place de Theutgaud [3]. Des faveurs de ce genre ne portaient pas à l'autorité royale le même préjudice que les engagements contractés par Charles à l'égard des fidèles de son neveu.

Il conservait d'ailleurs l'exercice de l'une des plus importantes prérogatives du pouvoir royal, celui de confisquer les biens des rebelles. Nous avons dit qu'il s'était montré généreux à l'égard de ses partisans. Il dépouilla par contre de leurs domaines, alleux et bénéfices, ceux des grands qui lui étaient hostiles. Ces mesures de rigueur toutefois ne durent pas être prises aussitôt après son couronnement [4].

Il eût semblé naturel qu'une fois sacré roi de Lorraine Charles le Chauve se hâtât de parcourir le pays pour s'assurer la soumission des évêques, des comtes et des vassaux de la couronne. La cérémonie du 9 septembre lui donnait du prestige et de l'autorité [5] ; sa présence achèverait de décider les hésitants et ramènerait peut-être les hostiles. Voilà

---

1. Hincmar, dans sa lettre au pape Adrien II de 870, parle en général des bénéfices que reçurent les grands qui avaient appelé Charles (Migne, t. CXXVI, col. 179).

2. Ce diplôme est perdu, mais il est mentionné par celui de Louis le Bègue du 9 décembre 877 (B. 1829) et par les *Gesta epp. Tull.*, ch. 27 (*SS.*, t. VIII, p. 638).

3. Nous nous occuperons plus loin de l'avènement de Bertulf au siège de Trèves. Il est vraisemblable que Charles avait confirmé les domaines et les privilèges de l'église de Metz et qu'il en avait ajouté de nouveaux, mais les diplômes qui contenaient ces dispositions ne nous sont pas parvenus. Il nous reste, par contre, un acte rendu sur la prière du révérend abbé Carloman, fils de Charles, et par lequel le nouveau roi de Lorraine restitue à l'abbaye Saint-Arnoul la chapelle de Jussey dans le *pagus Moslensis* (Lorraine, Metz, Gorze) [B. 1761, *R. H. Fr.*, t. VIII, p. 619]. Charles le Chauve aurait-il donné l'abbaye à son fils ? D'autre part, suivant les *Ann. Laubi.* 870 et les *Gesta abb. Lobb.*, ch. 14 (*SS.*, t. IV, pp. 14 et 61), Carloman aurait obtenu de son père l'abbaye lorraine de Lobbes, au diocèse de Cambrai. Dümmler, qui croit que Jean, évêque de Cambrai, avait reçu de Lothaire l'abbaye de Lobbes (t. II, p. 248 et n. 4), prétend que Charles l'enleva au prélat pour le punir de n'avoir montré aucun empressement à le reconnaître (t. II, pp. 284 et 285). Les *Ann. Laubi.* 868, les *Gesta abb. Lobb.*, ch. 13, et les *Gesta epp. Camer.*, liv. I, ch. 55 (*SS.*, t. IV, pp. 14 et 61, t. VII, p. 421) ne disent pas formellement que Jean eût reçu le monastère de Lobbes ; il s'en occupa et fit dresser le polyptyque de ses biens, voilà ce que nous font connaître les documents, rien de plus. En outre, si l'abbaye lui avait été ôtée pour être donnée à Carloman, les sources ne manqueraient pas de le rapporter.

4. Ce sont les *Ann. Fuld.* 869, p. 69 (cf. 870, p. 70), qui nous apprennent les confiscations ordonnées par Charles le Chauve. Voir à la note précédente ce que nous avons dit de Jean de Cambrai.

5. Voir Noorden, *Hinkmar*, p. 252.

ce que Charles pouvait se dire. Mais, nous ne savons pour quels motifs, il perdit du temps. En quittant Metz, il descendit le cours de la Moselle, s'arrêta près de Thionville à Floranges, où il prit diverses dispositions que l'annaliste ne nous fait pas connaître, puis, au lieu de poursuivre sa marche et de se mettre en possession du pays, il alla chasser dans l'Ardenne [1]. Il reçut à ce moment une ambassade que lui envoyait son frère, toujours malade à Ratisbonne. Louis lui rappelle les engagements qu'ils ont pris antérieurement pour le partage du royaume de Lothaire. Charles ne doit pas prétendre s'approprier un État sur lequel les deux rois possèdent les mêmes droits héréditaires, et dont il est juste qu'ils aient chacun la moitié. Que Charles sorte donc du pays et attende le rétablissement de Louis. Tous deux se rencontreront alors et régleront les détails du partage. — Pas un mot, on le voit, des droits de l'empereur : le roi de Germanie n'en tenait pas plus compte que Charles le Chauve.

Hincmar dit simplement que la réponse de ce prince aux envoyés de son frère fut convenable, sans nous en faire connaître la teneur [2]. On peut supposer qu'elle ne rejetait pas nettement la demande de Louis; elle était probablement conçue en termes vagues, ambigus, de manière à ne pas compromettre son auteur. Tant que Louis n'était pas rétabli, Charles n'avait rien à craindre.

Il se trouvait encore dans l'Ardenne, à Douzy, quand il apprit, le 9 octobre, que sa femme Ermentrude était morte le 6 à Saint-Denis [3]. Nous ignorons les torts que cette princesse avait à l'égard de son mari. Toujours est-il que celui-ci ne la regretta point, et s'empressa de lui donner une remplaçante en la personne de Richilde, qu'il n'épousa pas tout de suite, se contentant au début d'en faire sa concubine [4]. L'union de Charles avec cette femme avait peut-être un motif politique : celui de consolider sa situation dans son nouveau royaume. Richilde, en effet, était Lorraine et appartenait à une grande famille du pays. Son père, le comte Bivin, avait été abbé laïc de Gorze sous le règne de Lothaire II [5]; elle avait eu pour mère

1. *Ann. Bert.* 869, p. 105.

2. *Ann. Bert.* 869, p. 105.

3. *Ann. Bert.* 869, p. 107.

4. *Ann. Bert.* 869, p. 107. D'après Jeantin, *Chroniques de l'Ardenne et des Woëpvres*, t. II, pp. 134-135, Charles aurait fait en 843, alors qu'il se rendait à Verdun, la connaissance de Richilde et se serait épris d'elle. Ne pouvant l'épouser, puisqu'il venait de se marier avec Ermentrude, il en fit sa maîtresse à l'instigation de Boson, qui devint son confident. Devenu veuf en 869, le roi put enfin épouser Richilde. Il n'y a pas un mot de vrai dans cette histoire; ce n'est pas d'ailleurs la seule de ce genre que contiennent les ouvrages de Jeantin. — Mühlbacher, *D. G. K.*, p. 541, semble admettre que Charles avait déjà eu auparavant des relations avec Richilde. Il relève avec raison que l'archevêque de Reims, en relatant le fait, n'a pas une parole de blâme pour son maître.

5. Voir ci-dessus, p. 126, n. 2. Bivin était mort entre 863 et 869, Hincmar disant, lorsqu'il parle de Boson, « filio Buvini *quondam* comitis ». Le frère de Bivin, le comte Richard, avait été « ostiarius », huissier ou chambellan de Louis le Pieux, mais dans les luttes entre Louis le Pieux et Lothaire, il avait pris le parti de ce dernier et l'avait suivi en Italie en 834, ce qui lui valut la confiscation de ses biens. En 839, lors du partage de Worms et de la réconciliation du père et du fils, Richard obtint son pardon de Louis et la restitution d'une partie tout au moins des domaines qu'il avait perdus, en particulier

une sœur de la reine Theutberge et de l'abbé Hubert [1]. Les deux frères de Richilde, Boson et Richard, ce dernier peut-être d'un autre père [2], joueront plus tard un rôle important. Jusqu'alors ils n'avaient pas fait parler d'eux, car le Boson qui figure au congrès de Coblenz en 860 n'est probablement pas le frère de Richilde, mais celui de Theutberge, le mari d'Engeltrude [3]. Bivin et sa famille avaient-ils eu à souffrir de l'affaire du divorce et de la disgrâce d'Hubert? Bivin perdit l'abbaye de Gorze, qui fut donnée à un abbé régulier, Betton, mais l'événement est de 863, et à cette date Lothaire était depuis longtemps brouillé avec Theutberge et Hubert. Nous ignorons si Bivin et ses enfants avaient été obligés de se retirer dans les États de Charles le Chauve [4]; mais il n'est pas nécessaire de recourir à cette hypothèse pour expliquer le choix de Richilde par le roi de France. Les relations qu'il avait eues avec l'oncle et la tante de sa nouvelle compagne suffisent pour nous faire comprendre la conduite du roi.

Boson, frère de Richilde, joua en la circonstance le rôle de pourvoyeur. Ce fut lui qui alla chercher sa sœur, alors auprès de sa mère et de sa

---

de Villance, dans l'Ardenne, qu'il légua à l'abbaye de Prüm. Il mourut avant le 12 novembre 842, laissant à son frère le comte Bivin, au comte du palais Gérard (probablement Gérard de Roussillon) et un autre comte, Basin dit Tancraus, le soin de mettre le monastère de Prüm en possession de la *villa* qu'il lui avait laissée (*Vita Hludowici*, ch. 55 et 56, *SS.*, t. I, pp. 641 et 642; diplômes de Louis le Pieux pour Richard du 26 juin 839, de Lothaire Ier confirmant le legs de Richard, du 12 novembre 842, de Lothaire II, du 7 mars 862, procès-verbal non daté constatant la remise de Villance à l'abbaye de Prüm, B. M. 964, 1060, 1270, *MR. UB.*, t. I, nos 66, 70, 102, 103).

1. *Ann. Bert.* 869, p. 107. Hincmar ne nous dit pas comment s'appelait la mère de Richilde.

2. Le testament du comte Eccard (Pérard, *Recueil de pièces pour servir à l'histoire de Bourgogne*, p. 25) mentionne un Richard, fils du comte Thierry, que l'on a identifié avec le frère de Boson. Mais la chose présente des difficultés. D'une part, Boson et Richard étaient frères (*Ann. Bert.* 882, p. 153), d'autre part, Boson avait pour père le comte Bivin (*Ann. Bert.* 869, p. 107). Si le père de Richard s'appelait Thierry, il en résulterait que Boson et Richard seraient frères utérins; leur mère, devenue veuve de Bivin, aurait convolé en secondes noces avec Thierry. C'est l'opinion admise par Gingins-la-Sarra, *Mémoires pour servir à l'histoire de la Provence et de la Bourgogne Jurane*, t, I, p. 36. Cette hypothèse, quoique ne reposant sur aucune preuve, n'a en elle-même rien d'invraisemblable, et on n'a pas le droit de la qualifier de roman, comme le fait Bourgeois, *op. cit.*, p. 94. Pourtant on peut y faire une objection sérieuse. En 882 Richard était déjà comte d'Autun, ce qui suppose qu'il avait atteint l'âge d'homme; or, en 863, Bivin vivait encore, du moins la charte d'Advence pour Gorze ne dit pas que le comte fût mort. En admettant même que Bivin soit décédé en cette année, sa veuve ne se serait remariée qu'en 864, et Richard n'aurait pu venir au m nde qu'en 865, ce qui lui donne dix-sept ans en 882. Après tout, il n'est pas impossible que les choses se soient passées ainsi.

3. Voir ci-dessus, p. 137, n. 2. Bourgeois, p. 83, n. 4 et p. 92, n. 6, admet que le Boson qui assista au congrès de Coblenz est le fils de Bivin. Il prétend, p. 83, sans donner, et pour cause, la moindre preuve de son dire, que Boson travailla avec Hubert à faire passer l'héritage de Lothaire entre les mains de Charles le Chauve.

4. Gingins-la-Sarra, *op. cit.*, t. I, p. 40, et Bourgeois, p. 94, croient que Boson et sa famille s'étaient réfugiés dans les États de Charles après la disgrâce de Theutberge. Une chose est certaine: jusqu'à 869 on ne trouve Boson mentionné nulle part. Le premier diplôme de Charles le Chauve où il soit question de lui a été rendu le 9 octobre d'une année qui n'est pas indiquée, mais qui est 870 au plus tôt, car Richilde y est qualifiée de reine (*R. H. Fr.*, t. VIII, pp. 629-630).

tante Theutberge, et qui l'amena au roi [1]. Pour prix de sa complaisance, le roi lui donna une abbaye que les *Annales Bertiniani* appellent Saint-Maurice [2]. S'agit-il de Saint-Maurice en Valais, qu'Hubert, l'oncle de Boson, avait justement possédée ? Mais Charles le Chauve n'avait aucun droit sur cette abbaye, qui se trouvait dans le diocèse de Sion cédé en 859 par Lothaire à son frère Louis II [3]. Elle dépendait toujours de l'empereur, qui la conserva jusqu'à sa mort, ou tout au moins jusqu'en 871, avec la région située entre les Alpes et le Jura. A cette dernière date, en effet, Louis le Germanique, sur le faux bruit que son neveu venait de mourir, envoya son plus jeune fils, Charles, faire reconnaître son autorité dans cette contrée. Il ne semble pas d'ailleurs qu'il l'ait conservée. D'abord, c'eût été indisposer l'empereur, et le roi de Germanie avait intérêt à le ménager, pour que ce prince léguât ses États soit à lui, soit à l'un de ses fils [4]. De plus, en 875 [5], 876 [6] et 877 [7] Charles le Chauve, allant en Italie ou revenant en Gaule, passa par Orbe et Saint-Maurice : l'aurait-il fait si Louis le Germanique avait été maître du pays ? Nous admettons donc que Louis II conserva jusqu'à sa mort le duché d'entre le Jura et les Alpes, y compris l'abbaye de Saint-Maurice. Il n'avait pas gardé pour lui ce monastère, où il avait installé comme abbé laïc Rodolphe, fils de Conrad, comte d'Auxerre, le vainqueur d'Hubert ; peut-être même Conrad eut-il Saint-Maurice avant son fils [8]. Mais nous avons pour Rodolphe une certitude, qui nous est donnée par une charte de ce personnage en faveur de l'impératrice Engelberge : il s'y intitule abbé de Saint-Maurice. Elle ne porte pas de date ; toutefois, comme nous le verrons bientôt, elle doit se placer en 872. Si l'abbaye Saint-Maurice, dont Charles le Chauve fit cadeau à Boson, est celle du Valais, il lui donnait une chose qui ne lui appartenait pas, et dont il ne pouvait lui assurer la jouissance. Rodolphe resta maître de Saint-Maurice jusqu'en 875, et si à la mort de Louis II Charles le Chauve la lui enleva, il la recouvra lorsque Charles le Gros eut fait reconnaître sur le pays son autorité. C'est à Saint-Maurice qu'en 888 ce même Rodolphe fut proclamé roi de la Bourgogne Transjurane ; le centre de sa puissance se trouvait donc dans cette région. Sauf peut-être de 875 à 877, Boson n'occupa jamais l'abbaye qu'il devait à la munificence du roi de France.

Charles, emmenant Richilde avec lui, prit la route d'Aix-la-Chapelle.

---

1. *Ann. Bert.* 869, p. 107.

2. *Ann. Bert.* 869, p. 107. HINCMAR ajoute que Boson reçût d'autres bénéfices. Là-dessus BOURGEOIS, *op. cit.*, p. 84, écrit : « Boson a repris la majeure partie des propriétés d'Hubert dans le Valais. » C'est là du « roman », pour nous servir d'une expression empruntée à l'auteur que nous citons. BOURGEOIS ne connaît pas la charte qui nous montre Rodolphe en possession de Saint-Maurice sous le règne de Louis II.

3. Voir ci-dessus, p. 134.

4. Nous parlerons plus bas de cette question.

5. *Ann. Bert.* 875, p. 127.

6. *Ann. Bert.* 876, p. 128.

7. *Ann. Bert.* 877, p. 135.

8. Voir ci-dessus, pp. 262-263.

Il se décidait enfin, après une perte de plusieurs semaines, à occuper son nouveau royaume, et à prendre possession de la capitale. Les grands de la contrée avoisinante l'avaient invité à se rendre dans cette ville, où ils devaient se recommander à lui. Avant de partir pour Aix-la-Chapelle, Charles enjoignit aux grands de la Provence et de la Haute-Bourgogne de venir lui faire leur soumission ; c'était à Gondreville, pour le 11 novembre, qu'il les convoquait. Une déception l'attendait à Aix-la-Chapelle[1] : il ne trouva dans cette ville que ceux qui dès l'origine avaient reconnu son autorité. Contrairement à son attente, aucun de ceux qui tenaient pour Louis le Germanique ne se rallia à lui. C'était un premier échec[2].

Nous ne savons si la réunion de Gondreville lui causa, comme celle d'Aix-la-Chapelle, un mécompte. Certainement, ni Gérard de Roussillon, ni les grands de Provence qui étaient soumis à l'influence de l'ancien régent ne vinrent à Gondreville. Les archevêques de Besançon, de Lyon et même de Vienne devaient, au contraire, soit tout de suite, soit un peu plus tard, se déclarer pour le roi de France, comme le prouve la lettre écrite à Louis le Germanique en faveur de Bertulf ; Hincmar a tenu la plume, mais Arduic, Remi et Adon ont approuvé le langage de leur collègue, puisque celui-ci parle en leur nom comme au sien propre[3].

A Gondreville Charles le Chauve reçut une double ambassade, que lui adressaient conjointement l'empereur et le pape : l'une et l'autre avaient trait au royaume de Lothaire[4]. Louis II, en apprenant la mort de son frère, avait immédiatement deviné que ses oncles chercheraient à s'emparer des États du défunt. Ne pouvant ou ne voulant pas défendre ses

---

1. Des deniers frappés à Aix-la-Chapelle avec le monogramme de Charles et la formule « Gratia Dei rex » doivent être attribués à Charles le Chauve (Engel et Serrure, *op. cit.*, t. I, p. 242) et non à Charles le Gros (Gariel, *op. cit.*, p. 266), qui ne devint maître de cette ville qu'en 882, alors qu'il était déjà empereur.

2. *Ann. Bert.* 869, p. 107.

3. Voir cette lettre dans Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 20, éd. Lejeune, t. II, p. 190. La lettre, dont nous avons déjà parlé, que Charles écrivit à l'archevêque de Vienne, aussitôt après la mort de Lothaire, pour l'inviter à consacrer comme évêque de Grenoble un clerc qu'il ne nomme pas, prouve que le roi comptait sur la fidélité et l'obéissance du prélat. La chronique rédigée par Adon nous fait voir en lui d'ailleurs un partisan et un admirateur de Charles, à qui il prodigue les éloges et les flatteries.

4. *Ann. Bert.* 869, p. 107 ; Hincmar, *Ep^a ad Adrianum* et *Libellus expostulationis adversus Hincmarum Laudunensem episcopum*, ch. 27 (Migne, t. CXXVI, coll. 175 et 611). Le même *Libellus*, ch. 29, col. 615, nous apprend qu'Advence se trouvait à Gondreville. — Le 24 novembre, étant à Gondreville, Charles confirma ou restitua à l'abbaye touloise de Saint-Evre les biens que lui avaient reconnus l'évêque Frothaire et l'empereur Louis le Pieux, et dont elle avait perdu une partie, interdit à l'évêque de toucher à ces biens, et autorisa les moines en cas de besoin d'en appeler au métropolitain, prescrivit d'ailleurs à l'abbé et aux moines de respecter l'autorité de l'évêque, à qui Saint-Evre était soumis, menaça enfin des peines temporelles et canoniques ceux qui se permettraient de porter atteinte aux privilèges concédés par Charles lui-même, par son père et par Frothaire (B. 1762, *R. H. Fr.*, t. VIII, pp. 620-621). M. Giry, qui a bien voulu nous communiquer ses notes, suspecte l'authenticité de ce diplôme, dont le préambule, certaines parties du dispositif et les clauses comminatoires présentent des anomalies, des étrangetés dans leur rédaction. Ou l'acte a subi des interpolations, ou le diplôme de Louis le Pieux, qu'il reproduit en partie et qu'il confirme, était faux.

droits par la force, il résolut de faire intervenir Adrien II : peut-être les représentations du pape seraient-elles plus écoutées que les siennes. Sur l'ordre de l'empereur, Adrien écrivit donc tant aux anciens sujets de Lothaire II, qu'aux rois de France et de Germanie : les premiers doivent se soumettre à Louis, les deux princes ne pas chercher à usurper un héritage qui revient de droit à l'empereur.

Adrien ordonne aux grands de Lothaire de reconnaître pour souverain Louis II, qui est l'héritier légitime de son frère. S'ils se rallient à un autre prince, ils seront frappés d'anathème, comme l'usurpateur lui-même[1]. Dans d'autres lettres le pape s'occupe des élections épiscopales. Les prélats ne doivent consacrer évêque qu'un clerc à qui l'empereur Louis aura conféré le siège vacant. C'est aux évêques de Gaule, c'est-à-dire de l'ancien royaume de Lothaire, qu'Adrien fait cette recommandation[2]. Il en adresse une du même genre au duc Gérard et au comte Rotfrid, qu'il invite à ne laisser procéder à une consécration épiscopale, que si elle a été ordonnée par l'empereur[3].

Le pape interdit en même temps à Charles le Chauve d'envahir le royaume de Lothaire II : c'est Louis II qui est l'héritier légitime de son frère[4]. Nous ne savons si Charles était menacé, en cas où il désobéirait, d'être excommunié. Adrien, non content d'écrire au roi de France, s'adresse à ses grands et à ses évêques. Aux premiers il rappelle les services rendus par l'empereur au christianisme, en luttant contre les Sarrasins. Faire du tort à ce prince, le frustrer du royaume de son frère, dont il doit hériter, c'est s'attaquer à l'Église. Que les grands de Charles détournent donc leur souverain de rien entreprendre contre les droits de Louis II. S'ils prêtent les mains à une usurpation, ils seront frappés d'anathème[5]. — Les évêques français reçoivent des recommandations analogues, mais au lieu d'être excommuniés, s'ils n'obéissent pas aux ordres du pape, ils seront suspendus de leurs fonctions[6]. — Adrien avait adressé à Hincmar une lettre personnelle. Il entend, lui déclare-t-il, que

---

1. J. E. 2921, Migne, t. CXXII, coll. 1295-1297.

2. J. E. 2922. Nous ne connaissons cette lettre, aujourd'hui perdue, que par une analyse qu'en donne Hugues de Flavigny, *Chronicon,* liv. I (*SS.*, t. VIII, p. 354). L'authenticité de cette lettre est rejetée par Noorden, *Hinkmar,* p. 258 et n. 3 ; il est inadmissible, dit-il, que le pape ait formulé la défense dont parle Hugues. Celui-ci a dû recueillir une légende née d'une prétention élevée par l'envoyé de l'empereur. Ou alors, si la lettre est authentique, elle ne s'applique qu'à la Lorraine ; pourtant Hugues mentionne formellement la Gaule et la Bourgogne. Imbart de la Tour, *Les Élections épiscopales,* p. 215, rejette également l'assertion de Hugues, attendu que, si Adrien avait tenu le langage qu'on lui attribue, Hincmar n'aurait pas manqué de protester. Dümmler, t. II, p. 288, n. 1, juge sans fondement les doutes de Noorden; Viollet, *Histoire des institutions politiques et administratives de la France,* t. I, p. 415, et Lapôtre, *L'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne,* p. 222, admettent sans discussion l'authenticité de la lettre en question. — Peut-être celle-ci était-elle adressée aux évêques de la Gaule Belgique et de la Bourgogne, c'est-à-dire des contrées qu'avait gouvernées Lothaire II.

3. J. E. 2923, Hugues de Flavigny, *ibidem.*

4. J. E. 2920, connue seulement par Hincmar, *Ann. Bert.* 869, p. 107.

5. J. E. 2917, Migne, t. CXXII, coll. 1291-1293 ; cf. *Ann. Bert.* 869, p. 108.

6. J. E. 2918, Migne, t. CXXII, coll. 1293-1294 ; cf. *Ann. Bert.* 869, p. 108.

la paix règne entre les rois, que chacun vive content de son bien, sans chercher à prendre celui du voisin, surtout que personne n'ose envahir le royaume de Lothaire dû à l'empereur. Quiconque se permettra de le faire sera anathématisé. Qu'Hincmar joigne donc ses efforts à ceux du pape[1].

Vraisemblablement, Louis II avait de son côté écrit et à ses oncles, et aux évêques et aux comtes de son frère, mais ses lettres sont perdues, et les *Annales Bertiniani* ne nous en font pas connaître la teneur.

Les lettres du pape, celles du moins adressées à Hincmar ainsi qu'aux prélats et aux grands de Charles le Chauve, les seules dont nous possédions le texte, portent la date du 5 septembre[2]. Le même jour, nous l'avons vu, Charles le Chauve faisait son entrée à Metz; Adrien ne pouvait donc, au moment où il écrivait, avoir connaissance de l'invasion de la Lorraine par le roi de France. Les deux légats Paul et Léon, et l'ambassadeur de Louis, Boderade[3], apprirent en route ce qui s'était passé, le couronnement de Charles à Metz et la soumission à ce prince d'une partie de la Lorraine. Ils durent, en conséquence de ces faits, tenir un langage ferme, et menacer le roi de France de l'anathème du Souverain Pontife et des armes de l'empereur.

Nous ignorons ce que Charles répondit à son neveu et au pape, mais il est permis de supposer qu'il justifiait sa conduite et refusait de renoncer au royaume dont il détenait déjà une partie. Il savait bien que l'empereur ne quitterait pas l'Italie pour venir lui disputer les armes à la main la succession de Lothaire II ; Louis II ne comptait pas pour le roi de France. Les foudres de l'Église, que le pape tenait suspendues sur la tête de Charles, ne paraissent pas non plus l'avoir beaucoup ému. Nous ne savons si ce prince eût écouté Nicolas Ier, mais Adrien n'inspirait pas la même crainte que son redoutable prédécesseur, et Charles ne prit pas au sérieux ses menaces : elles ne devaient, du reste, être suivies d'aucun effet. Naturellement, ni les grands, ni les prélats du roi de France ne songeaient, pour complaire au pape, à s'attirer la disgrâce de leur maître en contrecarrant ses projets. Hincmar, dont Adrien réclamait l'assistance, était le dernier qui eût engagé Charles à écouter le Souverain Pontife. L'archevêque de Reims avait, sinon conseillé, du moins hautement approuvé l'expédition de son maître ; il était directement intéressé à l'entreprise, il en souhaitait le succès : ses Annales, son discours de Metz, sa lettre au pape, l'invitation qu'il adressa à Jean de Cambrai de se rallier à Charles prouvent avec toute la clarté désirable qu'Hincmar marchait d'accord avec Charles le Chauve en cette circonstance. Pour se donner les apparences de la soumission, l'archevêque de Reims lut les

1. J. E. 2919, Migne, t. CXXII, coll. 1294-1295. Comme le fait observer Büchting, *Glaubwürdigkeit Hinkmars*, p. 26, Hincmar ne dit rien dans ses *Annales* de la lettre pontificale qu'il avait reçue.

2. J. E. 2917-2919.

3. Les noms des ambassadeurs sont donnés par Hincmar, *Ann. Bert.* 869, p. 107, et *Epa ad Adrianum* 870, Migne, t. CXXVI, col. 175.

lettres d'Adrien au roi ainsi qu'aux évêques et aux grands français ou lorrains qui se trouvaient là, et il promit aux légats de faire son possible pour satisfaire le pape[1].

Quant aux anciens sujets de Lothaire, exception faite pour Gérard de Roussillon, ils ne paraissent pas avoir été touchés par les menaces du Souverain Pontife. Ils tenaient les uns pour le roi de France, les autres pour celui de Germanie, mais personne ne voulait de Louis II ; il était, leur fait dire Hincmar dans une lettre écrite un peu plus tard au pape, trop éloigné pour être en mesure de les défendre contre les attaques des pirates[2]. Les évêques lorrains protestèrent même contre les recommandations qu'Adrien avait adressées à Gérard de ne laisser consacrer que des clercs ayant obtenu l'agrément de l'empereur ; ils n'admettaient pas, répondirent-ils au pape, cette intrusion des laïcs, que son prédécesseur Nicolas avait formellement condamnée. Ils respecteraient, d'ailleurs, pour la consécration des évêques, les lois canoniques[3].

Nous ne savons pas d'une façon certaine, mais il semble, d'après une *schedula* rédigée par Hincmar, que Louis le Germanique, ses évêques et ses grands avaient reçu des lettres analogues du pape et de l'empereur[4].

A peine les ambassadeurs de Louis et d'Adrien avaient-ils quitté Gondreville, que des messagers vinrent annoncer à Charles que son frère agonisait[5]. Cette nouvelle donna du courage au roi de France, qui reprit la tâche d'occuper son nouveau royaume. Aussitôt il partit pour l'Alsace, où deux des plus puissants seigneurs du pays lui firent leur soumission : l'un d'eux, Hugues, fils de Liutfrid, était certainement le fils du frère de l'impératrice Ermengarde, l'autre Bernard, fils de Bernard, ne nous est pas connu[6]. Il reprit ensuite le chemin d'Aix-la-Chapelle, où il était arrivé avant Noël[7]. Quatre mois s'étaient écoulés depuis son entrée en

---

1. Hincmar, *Ep^a ad Adrianum,* et *Libellus expostulationis,* ch. 27 (Migne, t. CXXVI, coll. 175 et 611). A l'assemblée tenue en juin 870 à Attigny, l'archevêque relut les lettres du pape, et de plus il envoya à Charles le Chauve, à Louis le Germanique, ainsi qu'aux prélats des deux rois, un mémoire assez bref, où il rappelait les instructions d'Adrien, et exposait d'autre part pourquoi l'on n'y avait pas obtempéré, une révolte et des troubles étant imminents, si l'on n'avait pas procédé au partage de la Lorraine. C'est après le traité de Meerssen que cette espèce de circulaire fut expédiée (Hincmari *Ep^a ad Adrianum,* Migne, t. CXXVI, col. 175-176). Hincmar tenait à pouvoir dire qu'il avait fait quelque chose, mais certainement il n'a pas donné à son maître le conseil d'abandonner la Lorraine, et malgré ses protestations d'obéissance aux légats, il s'est bien gardé de suivre les instructions du pape. Noorden, *Hinkmar,* p. 255, n'a donc pas tort de qualifier d'hypocrite la conduite tenue en cette circonstance par l'archevêque de Reims.

2. Migne, t. CXXVI, col. 181.

3. Voir cette lettre dans Hugues de Flavigny, *Chronicon,* liv. I, *SS.*, t. VIII, p. 354.

4. Cette *schedula,* nous l'avons dit plus haut, a été insérée par Hincmar dans une lettre au pape Adrien de 870 (Migne, t. CXXVI, col. 176).

5. *Ann. Bert.* 869, p. 108.

6. *Ann. Bert.* 869, p. 108. Grandidier, *Histoire de Strasbourg,* t. II, p. 192, et Dümmler, t. II, p. 289 et n. 2, croient avec raison que ce Hugues était le fils de l'oncle maternel de Lothaire II.

7. *Ann. Bert.* 869, p. 108.

Lorraine, et, bien qu'il n'eût rencontré aucune résistance de la part de son frère, il n'avait pas su se mettre en possession de tout le pays : la Frise et les pays riverains du Rhin, à l'exception de l'Alsace, lui échappaient encore, à ce qu'il semble. Comment n'avait-il pas mieux utilisé son temps, mis à profit la situation favorable que lui créait la maladie de son frère ? Ce que l'on ne s'explique pas non plus, c'est qu'il ait attendu jusqu'à la fin de 869 pour donner à Gunther et à Theutgaud des successeurs. C'était cependant une des premières choses à faire, que d'installer à Trèves et à Cologne des prélats qui fussent tout à sa dévotion[1]. Charles finit par le comprendre, mais il était presque trop tard, et s'il réussit à Trèves, il échoua à Cologne : la place venait d'être occupée.

Depuis plus de six ans, depuis que Gunther et Theutgaud avaient été déposés par Nicolas Ier, leurs sièges étaient demeurés vacants, non sans grand dommage pour les fidèles et pour les domaines de l'Église[2]. Lothaire avait donné l'archevêché de Cologne à son cousin Hugues, puis à Hilduin, frère de Gunther ; mais ni l'un ni l'autre n'avaient été consacrés ; Hilduin d'ailleurs n'était qu'un homme de paille, la véritable autorité restant entre les mains de Gunther. Celui-ci, après de nombreuses tentatives restées inutiles pour obtenir de Nicolas sa réintégration, avait accompagné Lothaire à Rome en 869. Au Mont-Cassin, Adrien lui avait accordé la communion laïque, et en même temps, ou un peu plus tard, il lui promit de soumettre son affaire à un examen[3]. Très probablement l'intention du pape était qu'elle fût instruite en même temps que celle du divorce de Lothaire, et soumise au concile qui devait se réunir à Rome en mars 870. Ainsi, pour Cologne la question n'était pas encore tranchée. A Trèves, au contraire, la situation avait été simplifiée par la mort de Theutgaud, survenue en 868 ou en 869, antérieure certainement au voyage en Italie de Lothaire. Ce prince n'avait pourtant pas donné de successeur au malheureux prélat dont la ruine était son œuvre[4].

Malgré les promesses d'Adrien à Gunther, et quoique celui-ci, revenu d'Italie, eût fait son entrée solennelle à Cologne, comme si le pape lui avait déjà rendu son siège, quoiqu'il eût cherché à reprendre possession de son ancien diocèse[5], les rois de France et de Germanie ne tinrent

---

1. Schrœrs, *op. cit.*, p. 312, suppose que c'est Hincmar qui a conseillé à son maître de faire occuper les sièges archiépiscopaux vacants par des hommes dévoués, pour affermir sa domination en Lorraine.

2. Sur la triste situation de l'église de Cologne, voir *Epistola cleri et populi Coloniensis ad Adrianum* (Floss, *Papstwahl unter den Ottonen*, Urkunden, p. 66) et *Ann. Xant.* 869 (*SS.*, t. II, p. 233). Liutbert de Münster, celui-là même qui avait occupé pendant quelques mois le siège de Cologne en 841-842 (voir *Appendice* II), administra à partir de la déposition de Gunther la partie orientale du diocèse de son métropolitain, c'est-à-dire celle qui était soumise à Louis le Germanique (*Ann. Xant.* 868, *SS.*, t. II, p. 233).

3. Voir ci-dessus, p. 321.

4. C'était un chorévêque qui administrait le diocèse de Trèves (*Ann. Xant.* 869, *SS.*, t. II, p. 233).

5. *Ann. Xant.* 870, *SS.*, t. II, p. 234. C'est probablement aussi à l'entrée de Gunther à Cologne en 869 que se rapporte le récit fait par les mêmes Annales à la date de 867, *SS.*, t. II, p. 232.

aucun compte du prélat déposé. Louis déclara plus tard au pape qu'il ignorait ses promesses à Gunther, et peut-être disait-il la vérité [1]. Louis et Charles résolurent donc, chacun de leur côté, de pourvoir, suivant les indications qu'avait autrefois données Nicolas, aux sièges archiépiscopaux de Cologne et de Trèves. Il s'agissait pour l'un et pour l'autre, tout en observant les règles canoniques, de faire élire des prélats dévoués à leurs intérêts. Les succès furent partagés, quoique la maladie de Louis et son éloignement le missent dans un état marqué d'infériorité vis-à-vis de son frère, qui se trouvait en Lorraine valide et bien portant.

La situation ne se présentait pas de la même façon à Trèves et à Cologne. Nous ne savons si Charles le Chauve occupait la première de ces villes, mais les trois évêques suffragants de Trèves avaient reconnu son autorité ; la consécration du métropolitain leur revenait de droit, Charles pouvait donc leur faire consacrer, sans avoir au préalable consulté le clergé ni le peuple de Trèves, l'homme qu'il aurait désigné lui-même. Il n'en allait pas de même à Cologne. Un seul des suffragants du métropolitain de cette ville, Francon de Liège, s'était déclaré pour Charles. Odilbald, évêque d'Utrecht, tenait pour Louis le Germanique, comme nous allons le voir. Les évêques de Minden, de Münster et d'Osnabrück étaient sujets de Louis, qui se trouvait avoir dans sa main quatre sur cinq des prélats dépendant de Cologne. Nous ne savons pas quels étaient les sentiments des gens de Trèves, clercs et laïcs ; d'ailleurs Charles n'avait pas besoin de s'en occuper. A Cologne, Louis le Germanique et Charles le Chauve avaient chacun leurs partisans et Gunther en conservait encore [2].

Pour le siège de Cologne, le roi de France avait fait choix d'un certain Hilduin, qui en 866 avait quitté le service de Lothaire pour le sien. Charles lui avait donné ou plutôt vendu pour trente livres d'or l'abbaye de Saint-Bertin [3]. Les *Annales Xantenses* font de lui un neveu de Gun-

---

1. B. M. 1438, Floss, *Papstwahl,* Urkunden, p. 86. A une date qu'il est impossible de fixer, le clergé et le peuple de Cologne s'étaient adressés aux évêques suffragants de ce siège, les priant de leur venir en aide, c'est-à-dire de consacrer un nouvel archevêque. On fait allusion dans cette lettre à la condamnation irrévocable dont Nicolas avait frappé Gunther. Comme le pape n'y est pas qualifié de défunt, on pourrait croire tout d'abord qu'elle a été écrite en 867, au moment où les lettres pontificales du 30 et du 31 octobre de cette année destinées à Louis le Germanique ainsi qu'à ses évêques (J. E. 2885 et 2886) arrivèrent en Allemagne, et avant qu'on eût reçu la nouvelle de la mort de Nicolas. Mais d'après les lettres du clergé et du peuple de Cologne, ainsi que de l'épiscopat allemand au Souverain Pontife (Floss, *ibid.*, pp. 66 et 94), c'est seulement au bout de sept ans, par suite en 870, que les gens de Cologne auraient adressé leur appel aux évêques ; ceux-ci le placent formellement en 870. Toutefois, cette date n'est guère admissible, l'élection et la consécration de Willibert ayant eu lieu le 7 janvier de cette même année 870 ; nous croirions plutôt que la lettre du clergé et du peuple de Cologne a été écrite vers la fin de 869. Peut-être Louis le Germanique avait-il décidé de faire élire un successeur à Gunther avant que les diocésains du métropolitain déposé eussent fait leur demande.

2. Il en avait du moins en 865, comme nous l'avons vu, et Willibert était l'un des adhérents du métropolitain déposé. Réginon, *Chronicon* 869, p. 99, parle des « fautores » de Charles le Chauve. D'autre part, les clercs et les laïcs qui élurent Willibert devaient en majorité tenir pour Louis le Germanique.

3. *Ann. Bland.* 865, et *Gesta abb. Sith.,* ch. 69 (*SS.*, t. V, p. 24 et t. XIII, p. 621).

ther, mais nous n'oserions répondre de l'exactitude de cette assertion [1]. La chose est d'ailleurs possible, vraisemblable même. Si Hilduin était un proche parent de Gunther, on s'explique très bien que le choix du roi de France soit tombé sur lui, Hilduin devant rallier à lui les partisans de l'archevêque déposé, peut-être même obtenir l'appui de celui-ci. Régulièrement, l'élection d'Hilduin aurait dû être faite à Cologne même. Mais, vu l'existence dans cette ville d'un parti favorable à Louis le Germanique, le roi de France aima mieux faire venir à Aix-la-Chapelle, où il résidait alors, les principaux membres du clergé et de la population civile. Y eut-il un simulacre d'élection ? Nous ne sommes pas en mesure de le dire ; tout ce que nous savons, c'est que les gens de Cologne mirent leurs mains dans celles d'Hilduin et le reconnurent comme leur archevêque [2]. Hilduin n'avait pas encore reçu la prêtrise ; Francon la lui conféra à Aix-la-Chapelle au titre de Saint-Pierre, la cathédrale de Cologne [3]. Il est probable que l'hommage des clercs et des laïcs de cette ville ne se place qu'après cette cérémonie. Restait la consécration du nouvel archevêque. Un seul des suffragants de Cologne, Francon de Liège, avait reconnu le roi de France, et, pour consacrer un métropolitain, la présence de trois évêques de la province était nécessaire. Cette difficulté n'arrêta pas Charles le Chauve. Supposant que personne à Cologne n'oserait plus faire de résistance, il décida qu'Hilduin irait se faire consacrer dans cette ville par Francon. C'est le jour de l'Épiphanie que le départ de Francon et d'Hilduin fut résolu [4]. Mais s'ils se mirent en route, soit le jour même, soit le lendemain, ils n'allèrent pas loin, la nouvelle leur étant parvenue que le 7, Willibert, un des principaux clercs de l'église de Cologne, avait été élu et consacré archevêque de cette ville [5] : cette élection était l'œuvre de Louis le Germanique.

---

1. *Ann. Xant.* 871, *SS.*, t. II, p. 234. Calmet, t. I, col. 734, Bertholet, *Histoire de Luxembourg*, t. II, p. 419, Ennen, *Geschichte der Stadt Kœln*, t. I, p. 208, font d'Hilduin un frère de Gunther, celui-là même qui avait administré le diocèse depuis 836. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 568 et *D. G. K.*, p. 544, accepte le témoignage des *Ann. Xant.* Dümmler, t. II, p. 290 et n. 4, ne se prononce pas, Hincmar qui fait de l'évêque intrus de Cambrai un frère de Gunther, et les *Ann. Xant.* qui tiennent le protégé de Charles pour un neveu de l'archevêque déposé, étant deux sources également bien renseignées. (Il est faux, remarquons-le, qu'Hincmar fasse de l'évêque de Cambrai un frère de Gunther.) Dümmler ajoute qu'on pourrait aussi identifier Hilduin, celui que Charles essaya de faire monter sur le siège de Cologne, avec l'ancien chancelier de Lothaire Ier. Cette dernière hypothèse n'offre aucune vraisemblance. Une chose est certaine, l'abbé de Saint-Bertin n'est pas le frère de Gunther, puisque le premier se rend en France au moment où Lothaire confie au second l'administration du diocèse de Cologne ; et vraisemblablement c'est l'abbé de Saint-Bertin dont le roi voulut faire un archevêque de Cologne.

2. Réginon, *Chronicon* 869, p. 99. Le clergé et le peuple de Cologne dans leur lettre au Souverain Pontife (Floss, *Papstwahl*, Urkunden, p. 67), disent nettement, faisant allusion à Hilduin, qu'il se préparait une consécration irrégulière, non précédée d'une élection. Il est vrai qu'ils avaient intérêt à présenter les faits sous un certain jour, et que leur témoignage ne mérite pas une confiance absolue.

3. Réginon, *Chronicon* 869, p. 98, cf. p. 99.

4. *Ann. Xant.* 871, *SS.*, t. II, p. 234.

5. *Ann. Xant.* 871, *ibid.*; Réginon, *Chronicon* 869, p. 98, ne dit rien du départ d'Hilduin pour Cologne.

Cologne avait pour ce prince une importance beaucoup plus grande encore que Trèves. Car outre une partie du diocèse même de la métropole, trois des évêchés suffragants de Cologne se trouvaient en Allemagne. Louis espérait bien que cette ville lui serait donnée, lors du partage de la Lorraine qu'il entendait imposer à son frère. Il ne pouvait donc pas laisser nommer à Cologne un archevêque qui fût une créature de Charles le Chauve. La maladie le retenait toujours à Ratisbonne [1]. Mais il chargea Liutbert, archevêque de Mayence, de présider à l'élection du successeur de Gunther. Liutbert réunit quatre des évêques suffragants de Cologne : Liutbert de Münster, Egilbert d'Osnabrück, Thierry de Minden, sujets de Louis le Germanique, et Odilbald d'Utrecht [2], qui s'était prononcé pour ce prince après la mort de Lothaire. Avec ces quatre prélats, Liutbert de Mayence pouvait procéder à la consécration régulière du métropolitain de Cologne. Il ne devait imposer de candidat au clergé et au peuple de cette ville, que s'ils se refusaient à en élire un, et déclaraient accepter Hilduin. Accompagné des quatre suffragants de Cologne et de l'un des siens propres, Altfrid, d'Hildesheim, Liutbert se rendit, non dans la ville elle-même, car il craignait les embûches des partisans de Charles le Chauve, mais à Deutz [3], qui se trouve en face de Cologne, sur la rive droite du Rhin. De là il invita les membres les plus honorables du clergé et les plus nobles des habitants à venir le trouver. Une fois qu'ils furent réunis autour de lui, il leur enjoignit d'élire sans tarder un archevêque, pris dans le clergé du diocèse ; Liutbert et les prélats qui se trouvaient avec lui consacreraient ensuite le nouvel élu. Les clercs et les laïcs répondirent d'abord à Liutbert que le siège était déjà pourvu, qu'Hilduin l'occupait : celui-ci avait été consacré prêtre pour l'église de Cologne, et presque tous, ils l'avaient reconnu pour métropolitain ; dans ces conditions, il leur était impossible d'en élire un autre. Liutbert leur répliqua que, s'ils refusaient de faire cette élection, que leur concédait le roi (de Germanie), celui-ci nommerait qui il voudrait, comme il en avait le pouvoir, et qu'avant trois jours ils auraient un autre évêque qu'Hilduin. Devant cette menace, les interlocuteurs de Liutbert ne continuèrent pas leur opposition, et sans plus tarder, sans quitter Deutz, ils procédèrent à l'élection. Leur choix tomba sur un prêtre du diocèse, homme de vie irréprochable, de piété sincère et de grand savoir ; il s'appelait Willibert et semble avoir été un partisan de Gunther. Willibert était avancé en âge ; les dangers qui le menaçaient du côté de Charles le Chauve l'effrayaient ; il commença donc par refuser

---

1. Réginon, *Chronicon* 869, p. 98.

2. Les noms des évêques qui ont assisté Liutbert de Mayence nous sont fournis par la lettre qu'ils écrivirent avec l'archevêque de Mayence au Souverain Pontife, pour lui annoncer la consécration de Willibert (Floss, *Papstwahl*, Urkunden, p. 60). Cette même lettre (*ibid.*, p. 61) et Réginon, *Chronicon* 869, p. 99, nous apprennent que Liutbert et les évêques qui l'accompagnaient agissaient sur l'ordre de Louis le Germanique.

3. C'est probablement par inadvertance qu'Imbart de la Tour, *Les Élections épiscopales*, p. 12, place à Dieuze l'élection de Willibert.

la dignité qu'on lui offrait. Pourtant, on finit par triompher de ses scrupules et de ses craintes. Dès qu'il eut consenti, Liutbert et les quatre suffragants de Cologne qui l'accompagnaient consacrèrent le nouvel élu. Puis tout le monde, prélats, clercs et laïcs, traversa le Rhin et l'on conduisit Willibert à la cathédrale, pour l'y introniser. Quand toutes les cérémonies eurent été canoniquement accomplies, l'archevêque de Mayence et les évêques qu'il avait amenés se retirèrent en hâte [1]. Gunther n'avait élevé aucune opposition; il prétendra même plus tard, avec plus ou moins de vérité, avoir renoncé au siège de Cologne pour permettre au clergé et au peuple d'élire Willibert [2]. Les partisans de Charles le Chauve et d'Hilduin n'avaient de leur côté soulevé aucune opposition [3]. Sans doute, la rapidité des événements les avait surpris et déconcertés. Tout s'était passé dans l'espace d'une journée, le 7 janvier 870 [4].

Dès que la nouvelle de la consécration de Willibert parvint à Charles le Chauve, ce prince, qui voyait ses projets ruinés, entra dans une violente colère. Il accourut à Cologne, y pénétra sans rencontrer de résistance, mais ne trouva personne sur qui il pût assouvir sa rage. Willibert et ceux qui avaient pris part à son élection avaient en effet quitté la ville, et s'étaient mis en sûreté de l'autre côté du Rhin. Le roi de France revint à Aix-la-Chapelle sans avoir tiré vengeance de ceux qui l'avaient joué [5].

Tout n'était pas fini cependant. Willibert avait été élu et consacré, mais il lui restait à obtenir du pape le *pallium*. Tandis que Louis le Germanique va le demander pour lui, Charles le Chauve fera tous ses efforts pour empêcher Adrien, puis Jean VIII de le lui accorder, et pendant près de quatre ans il réussira à tenir sur ce point son frère en échec [6]. Louis

---

1. Réginon, *Chronicon* 869, p. 99, donne des détails précis s r l'élection et la consécration de Willibert. Son récit est complété par les *Ann. Xant.* 871, *SS.*, t. II, p. 234, et par les lettres qu'écrivirent au pape Adrien, Liutbert de Mayence et les évêques suffragants de Cologne, le clergé et le peuple de Cologne, Gunther, Louis le Germanique (2 lettres), les évêques allemands et Willibert lui-même (Floss, *Papstwahl,* Urkunden, pp. 60, 63, 69, 75, 84, 94 et 100). On peut consulter aussi les lettres de Louis le Germanique à Louis II et à l'impératrice Engelberge (Floss, *ibid.*, pp. 78 et 81).

2. C'est ainsi qu'il présente son attitude au pape (Floss, pp. 69-70); il faut reconnaître que la lettre du clergé et du peuple de Cologne (Floss, p. 68) confirme le témoignage de Gunther. Les *Ann. Xant.* 871 (*SS.*, t. II, p. 234) ne disent pas que ce dernier se soit opposé à l'élection de Willibert, mais elles ne le représentent pas non plus comme l'ayant favorisée.

3. Ni Réginon, ni aucune autre source ne parlent d'une opposition, et la lettre du clergé et du peuple (Floss, p. 68) dit même : « Nullus fidelis christianus extitit contradictor, etc. ».

4. Cette date est donnée par les lettres de Liutbert et des évêques suffragants de Cologne, et du clergé et du peuple de Cologne (Floss, pp. 61 et 67). Réginon n'indique pas le jour; les *Ann. Colon. Eremi* (*SS.*, t. I, p. 97) indiquent le 16 janvier et une note d'un ms. de Vienne, placée en marge d'un sermon de saint Augustin (Jaffé, *Bibl. RR. GG.*, t. III, p. 11, n. 2), le 18 du même mois.

5. Réginon, *Chronicon* 869, p. 99.

6. On n'a pas la certitude que Charles le Chauve ait travaillé auprès d'Adrien, puis de Jean VIII, pour empêcher ces papes d'envoyer le *pallium* à Willibert, mais la chose est vraisemblable. Nous savons qu'en 871, lors de l'entrevue de Maëstricht, les évêques alle-

le Germanique pourtant n'avait rien épargné pour réussir. Il ne se contenta pas, peu de temps après la consécration de Willibert, de réclamer pour l'archevêque le *pallium* au Souverain Pontife, en faisant valoir à ce dernier les inconvénients qu'il y avait pour le diocèse de Cologne, peuplé en partie de grossiers Saxons, à être privé de pasteur [1]. Il invoqua l'appui de Louis II et d'Engelberge et les pria d'intercéder auprès d'Adrien en faveur de Willibert. En même temps, il demandait à l'empereur son alliance, lui faisait de grandes protestations d'amitié, et le mettait en garde, ainsi que sa femme, contre ceux que l'orgueil gonfle et que l'ambition dévore ; c'est évidemment de Charles le Chauve qu'il parlait en ces termes [2].

D'autres lettres partaient pour Rome, écrites par les évêques qui avaient consacré Willibert, par le clergé et le peuple de Cologne qui l'avaient élu, enfin par l'épiscopat allemand. Les premiers exposaient au pape qu'à l'invitation du roi Louis ils avaient cru devoir venir en aide à l'église de Cologne, privée de pasteur depuis sept ans. Willibert ayant été régulièrement élu par le clergé et le peuple, ils l'avaient consacré. Ils priaient Adrien de lui envoyer le *pallium* [3]. Le clergé et le peuple commençaient par rappeler au pape le chagrin que leur avaient causé les fautes et la déposition de Gunther, les maux qu'ils avaient soufferts n'ayant plus de pasteur. Se voyant menacés de subir un évêque qu'ils n'avaient pas élu, et qui devait son siège à la faveur, ils s'étaient décidés à faire choix du prêtre Willibert, homme pieux et instruit, qu'avaient ensuite consacré les évêques. Il n'y avait eu aucune opposition, et Gunther lui-même avait favorisé et approuvé cette élection [4]. Nous avons aussi en faveur du nouveau métropolitain une lettre des évêques allemands, qui reproduit en grande partie mot pour mot celle du clergé et du peuple de Cologne. On y trouve pourtant un passage original, relatant la désobéissance qu'avait commise Gunther en célébrant la messe et en consacrant le Saint-Chrême après sa déposition [5]. Willibert avait de son

---

mands invitèrent, sans succès d'ailleurs, leurs collègues français à reconnaître Willibert en qualité d'archevêque de Cologne. (Lettre de Charles le Chauve au pape Adrien, Delalande, *Conciliorum antiquorum Galliæ supplementa*, p. 273, col. 2). A cette date, et peut-être plus tard encore, on considérait en France Willibert comme un intrus ; il est donc naturel que l'on ait cherché à maintenir le pape dans les dispositions hostiles qu'il avait manifestées dès l'origine, et qui ne sont pas imputables alors à Charles le Chauve. En 870 en effet, Adrien, ses lettres le démontrent, était en mauvais termes avec le roi de France, tandis qu'il semblait animé de sentiments bienveillants à l'égard de Louis le Germanique. Nous reviendrons du reste sur cette question.

1. B. M. 1431, Floss, *Papstwahl*, Urkunden, pp. 75-77. Cette lettre n'est pas datée, non plus que les suivantes, mais elles doivent avoir été écrites peu de temps après la consécration de Willibert, fin janvier, ou février. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 569, les place avec raison avant la convention signée le 6 mars à Aix-la-Chapelle.

2. B. M. 1432 et 1433, Floss, *ibid.*, pp. 78-83.

3. Floss, *ibid.*, pp. 60-62.

4. Floss, pp. 63-68. C'est sans aucune raison que Dümmler, t. II, p. 350, rejette en 872 cette lettre ; Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 569, la place au début de 870.

5. Floss, pp. 94-99.

côté écrit au pape une lettre, aujourd'hui perdue [1]. Mais, comme nous le verrons, Adrien, mécontent qu'on ne l'eût pas consulté au préalable, excité plus tard par le roi de France, qui voulait se venger de son échec, ne se laissa pas toucher par les considérations que faisaient valoir roi, évêques, clercs et laïcs ; et Willibert attendit plusieurs années le *pallium*, que Jean VIII finit par lui accorder en 874.

Si Charles le Chauve ne réussit à Cologne qu'à faire retarder jusqu'en 874 l'envoi du *pallium* à Willibert, il fut plus heureux dans l'autre ville où il s'agissait de nommer un archevêque. A Trèves en effet, la situation se présentait pour lui dans des conditions beaucoup plus favorables, puisque les trois évêques de la province étaient ses partisans. Charles devait beaucoup à celui de Metz, dont nous avons vu le rôle à la cérémonie du 9 septembre. Il ne put lui refuser de donner le siège de Trèves à son neveu Bertulf [2]. D'après les termes qu'emploient Réginon [3] et, d'après lui, les *Gesta Treverorum*, vu d'autre part le silence non moins significatif de la lettre qu'écrivent Hincmar et ses collègues à Louis le Germanique en faveur de Bertulf [4], il semble que ce dernier n'ait pas été canoniquement élu par le clergé et le peuple de Trèves. C'est très probablement Charles le Chauve qui lui donna, sans consulter les intéressés, le siège de Theutgaud [5]. Hincmar avait jadis refusé de consacrer à Cambrai Hilduin, qui avait été nommé par Lothaire dans les mêmes conditions ; bien loin de protester contre la conduite de Charles [6], il participa soit en personne, soit plutôt par deux de ses suffragants à la consécration de Bertulf. Il fallait au moins trois évêques pour consacrer un métropolitain. Or, Hatton de Verdun étant mort le 1er janvier 870 [7],

---

1. Willibert y fait allusion dans une seconde lettre, qui a dû être écrite quelques mois plus tard (Floss, pp. 100-101).

2. Réginon, *Chronicon* 869, p. 98, *Gesta Treverorum*, ch. 27, et *Miracula S. Luitwini* ch. 3 (*SS.*, t. VIII, p. 165, et t. XV, p. 1262). Ces deux dernières sources font de Bertulf un abbé de Metlach, mais comme ce monastère dépendait alors de l'église de Trèves (B. M. 1058), c'est en montant sur le siège de cette ville que Bertulf est devenu abbé de Metlach.

3. « Inito autem rex cum optimatibus consilio, Bertulfum nepotem supradicti Adventii episcopi ecclesiæ Trevirorum prefecit », dit Réginon, *Chronicon* 869, p. 98.

4. Voir cette lettre dans Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 20, éd. Lejeune, t. II, pp. 190-198.

5. C'est l'opinion d'Imbart de la Tour, *op. cit.*, p. 81.

6. Imbart de la Tour, pp. 183-184, relève avec raison le contraste que présente la conduite d'Hincmar en ces deux circonstances. D'autre part, Gfrœrer, t. II, p. 22, s'est imaginé qu'Hincmar avait voulu enlever au siège de Trèves son rang de métropole et rattacher à Reims les évêchés de Metz, Toul, Verdun et Liège. Ce qui l'a amené à imaginer cette singulière hypothèse, c'est l'interprétation littérale qu'il donne d'une phrase de Réginon, *Chronicon* 869, p. 98 : « Actum est autem ut iste vir (Bertulfus) *episcopalem* obtineret dignitatem, etc. » Prenant au pied de la lettre ce terme *episcopalem*, Gfrœrer a cru que Bertulf n'était plus qu'un simple évêque. Il nous paraît superflu de réfuter cette erreur, qui tombe d'elle-même. Très fréquemment on donne à cette époque le titre d'évêque à un métropolitain. Nous verrons d'ailleurs par la suite Bertulf exercer à l'égard de Wala, évêque de Metz, ses droits de métropolitain.

7. Les *Gesta epp. Vird.*, ch. 18 (*SS.*, t. IV, p. 45) ne donnent que le mois et le jour, 1er janvier, de la mort d'Hatton, mais il est facile de déterminer l'année. Hatton assistait

Advence et Arnoul avaient besoin de recourir à un collègue d'une autre province. Ils s'adressèrent à l'archevêque de Reims, nous le savons par ce dernier. Mais, tandis que dans la lettre à Louis le Germanique, dont nous parlions plus haut, Hincmar et ses collègues de Besançon, de Lyon, de Vienne et de Sens prétendent avoir consacré eux-mêmes Bertulf[1], dans une lettre à ce dernier, le même Hincmar lui rappelle qu'il a envoyé à Advence et à Arnoul pour les assister, trois de ses suffragants, Hincmar de Laon, Odon de Beauvais et Jean de Cambrai[2]. C'est probablement cette dernière assertion qui contient la vérité. Hincmar et les quatre archevêques mentionnés n'ont pris à la consécration de Bertulf aucune part directe, mais ils l'ont approuvée, et en la circonstance, Hincmar a agi avec l'appui moral de ses confrères. La date de la cérémonie n'est pas connue, mais elle se place après la mort d'Hatton, arrivée le 1er janvier 870. Vu le temps qu'ont pris les démarches faites auprès d'Hincmar par Advence et Arnoul, la transmission des ordres de l'archevêque de Reims à ceux de ses suffragants qu'il envoyait en Lorraine, le trajet que ces trois évêques ont fait pour s'y rendre, Bertulf n'a pu être consacré avant la fin de janvier, mais pas beaucoup plus tard, ce qui s'était passé à Cologne devant décider le roi de France à accélérer les choses[3]. Nous ne savons pas où se fit la cérémonie. Il n'est pas sûr qu'elle ait eu lieu à Trèves même, dont Charles le Chauve n'était peut-être pas maître.

Ce qui est certain, c'est qu'une partie du diocèse qui avait cette ville pour chef-lieu se trouvait au pouvoir du moine Walton, que Louis le Germanique opposait à Bertulf. Ce prince, en effet, désirait avoir à Trèves

---

en effet le 9 septembre 869 au couronnement de Charles le Chauve (voir ci-dessus); d'autre part il était déjà mort très probablement, lorsque Bertulf fut consacré, et, ce qui est certain, son successeur Bérard se trouvait le 25 juin 870 à Attigny, où se tenait alors un concile (Mansi, t. XVI, col. 860). Hatton n'a donc pu mourir que le 1er janvier 870. Les *Ann. Virdunenses* donnent à tort 869, et les *Ann. S. Benigni Divionenses* 868 (*SS.*, t. IV, p. 7 et t. V, p. 39). Clouët, *Histoire de Verdun*, t. I, p. 266, adopte 870. Nous avons vu que ce prélat avait été très mêlé à l'affaire du divorce, et que, grâce à la faveur dont il jouissait auprès de Lothaire, il avait obtenu de ce prince la restitution des domaines que Lothaire 1er avait enlevés à l'église de Verdun du temps où elle avait Hildin pour pasteur. Le nom d'Hatton est resté à un château qu'il avait fait construire sur les côtes de Meuse et qui est aujourd'hui le village d'Hattonchâtel (Meuse, Commercy, Vigneulles). Nous ne savons rien sur le passé de Bérard qui remplaça Hatton sur le siège de Verdun (*Fragmentum episcopi* Dadonis et *Gesta epp. Vird.*, ch. 19, *SS.*, t. IV, pp. 37 et 45). D'après les *Gesta*, il aurait été élu par le clergé et le peuple. L'avènement du nouvel évêque se place entre le 1er janvier 870 et le 25 juin de la même année, puisqu'à cette dernière date, nous l'avons vu, la présence de Bérard est signalée au concile d'Attigny. Bérard n'a certainement été consacré qu'après Bertulf, car s'il l'avait été avant, Advence et Arnoul n'auraient pas eu besoin de recourir à Hincmar. Nous avons, de l'archevêque de Reims, une lettre ou plutôt le résumé d'une lettre qu'il écrivit à l'évêque Advence, pour l'inviter à hâter la consécration de Bérard (Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 23, éd. Lejeune, t. II, p. 279); Schrœrs, *Hinkmar*, Regesten n° 298, p. 540 et n. 105, pp. 576-577, place cette lettre entre le traité de Meerssen et la fin de 870.

1. Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 20, éd. Lejeune, t. II, p. 194.

2. Flodoard, *ibid.*, liv. III, ch. 21, éd. Lejeune, t. II, p. 215.

3. Imbart de la Tour, *op. cit.*, p. 26, place à tort en 869 la consécration de Bertulf.

comme à Cologne un homme à lui, et il patronnait Walton[1]. Ce dernier ne fait-il qu'un avec le fils de Gebhard, exilé d'Allemagne en 861 avec ses frères Uton et Bérenger? Ou bien faut-il voir en lui un abbé de Saint-Maximin? La dernière hypothèse est la plus vraisemblable, mais nous ne nous portons pas garant de son exactitude[2]. Walton était un moine du diocèse de Trèves, voilà tout ce que nous pouvons affirmer. Nous ne savons pas s'il avait été désigné par le clergé et le peuple, ou mis en avant par Louis le Germanique. Quoique celui-ci ait fini par abandonner son protégé et par reconnaître Bertulf, ce prélat eut presque autant de peine que Willibert à obtenir le *pallium*. Adrien II le lui refusa, et ce fut seulement de Jean VIII qu'il le reçut[3]. Pourtant Charles le Chauve n'avait certainement pas intrigué contre un archevêque, qui ne dépendait plus de lui, il est vrai, depuis le traité de Meerssen, mais qu'il avait nommé lui-même. Tout ce qu'il pouvait faire, c'était de ne pas intervenir en sa faveur.

Les élections épiscopales de Trèves et de Cologne n'absorbaient pas complètement le roi de France. Il continuait à gagner en Lorraine de nouveaux adhérents. Dans le courant de janvier, peut-être après l'élection de Willibert à Cologne, Charles se rendit à Nimègue pour s'y rencontrer avec Roric, ce Normand qui, après avoir occupé la Frise pendant une partie des règnes des deux Lothaire, avait été expulsé du pays en 867 : il y était rentré quelque temps après, peut-être pendant le voyage de Lothaire en Italie, ou après la mort de ce prince. Charles conclut un traité avec Roric, qui vraisemblablement reconnut son autorité[4].

De retour à Aix-la-Chapelle, il éleva sa concubine Richilde au rang d'épouse et de reine. Nous avons exposé plus haut les raisons politiques

---

1. Voir la lettre d'Hincmar et de ses collègues à Louis le Germanique, Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 20, éd. Lejeune, t. II, p. 197.

2. Mabillon, *Ann. O. S. B.*, t. III, pp. 92 et 56, Kremer, *Origines Nassoicæ*, p. 41 et Stein, *Kœnig Konrad*, pp. 51, 61 et 62, croient que c'est le fils de Gebhard qui fut abbé de Saint-Maximin et candidat au siège archiépiscopal de Trèves. Brower et Masen, *Annales Trevirenses*, t. I, p. 426, col. 1, et Calmet, t. I, col. 746, identifient simplement le concurrent de Bertulf avec l'abbé de Saint-Maximin. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 569, voit dans Walton un moine de Trèves, rien de plus. Dümmler, t. II, pp. 292-293, suppose qu'il était un chorévêque, tout en reconnaissant, p. 292, n. 4, qu'il y eut réellement un abbé de Saint-Maximin appelé Walton. Le *Necrologium s. Maximini* (*Jahrb. der Alterthumsfreunde im Rheinland*, t. LVII, p. 117) mentionne au 30 octobre la mort d'un abbé Waldon, à qui S. Loup évêque de Troyes (abbé de Ferrières en réalité), dédia une *Vie de saint Maximin;* cf. Servatii Lupi *Vita s. Maximini* (Migne, t. CXIX, col. 665). Waldon figure comme abbé de Saint-Maximin dans le faux diplôme au nom de Lothaire II pour ce monastère, du 15 avril 868 (B. M. 1283).

3. Noorden, *Hinkmar*, p. 258, n. 3, ne croit pas que le pape ait fait une opposition sérieuse à l'élection de Bertulf. Schrœrs, *Hinkmar*, n. 105, p. 577, place en 871, au plus tard, les deux lettres de l'archevêque de Reims à l'oncle de Bertulf, Advence, qui nous apprennent que ce dernier avait demandé et obtenu à Rome le *pallium* pour son neveu (Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 23, éd. Lejeune, t. II. p. 280). Ces deux auteurs n'ont pas fait attention qu'en 873 Jean VIII invitait encore Bertulf à justifier de la régularité de son élection (J. E. 2982). C'est une preuve péremptoire qu'à cette date l'archevêque de Trèves n'avait pas encore reçu le *pallium*.

4. *Ann. Bert.* 870, p. 108.

qui engageaient le nouveau roi de Lorraine à conclure cette union. Le mariage fut célébré le dimanche 22 janvier, jour de la Septuagésime[1].

Charles se trouvait encore à Aix-la-Chapelle, quand il reçut une deuxième ambassade de son frère. Louis, enfin rétabli, avait pu quitter Ratisbonne et s'était dirigé vers l'ouest de son royaume. A Francfort, où il était arrivé le 2 février, il reçut la soumission de nombreux grands de la Lorraine, venus tout exprès pour le reconnaître. Les uns, partisans de Louis dès l'origine, avaient refusé de se recommander à Charles le Chauve, qui les en avait punis en les dépouillant de leurs bénéfices. Les autres, après s'être tout d'abord prononcés pour le roi de France, se ralliaient maintenant à son frère. Celui-ci restitua ou promit de restituer aux grands les bénéfices que Charles leur avait confisqués[2]. C'est de Francfort très probablement qu'il fit partir sa deuxième ambassade à l'adresse de Charles. Il était décidé, lui mandait-il, à lui faire la guerre s'il ne quittait pas immédiatement Aix-la-Chapelle et la Lorraine, et s'il ne laissait pas les fidèles de Lothaire jouir en paix des domaines qu'ils occupaient du vivant de ce prince dans leur pays[3].

Ces menaces firent réfléchir Charles le Chauve, qui redoutait son frère. Il envoya lui-même à Louis une ambassade, mais nous ignorons de quelle mission elle était chargée[4]. De nouveaux plénipotentiaires arrivèrent à Aix-la-Chapelle de la part de Louis le Germanique vers le début du mois de mars : c'étaient Liutbert, archevêque de Mayence, Altfrid, évêque d'Hildesheim, les comtes Liutfrid, Rodolphe et d'autres encore[5]. Après quelques pourparlers, ils conclurent, le 6 mars, avec les représentants de Charles le Chauve, Odon, évêque de Beauvais, les comtes Engelrand, Thierry et deux Adalelme[6], l'accord suivant. Les uns et les autres promettaient au nom de leurs souverains que chacun de ceux-ci laisserait son frère jouir en paix de la portion de la Lorraine qui lui

---

1. *Ann. Bert.* 870, p. 108. Gfrœrer, t. II, p. 23, estime que Charles épousa Richilde pour consolider son influence en Lorraine. — Charles était de retour à Aix-la-Chapelle le 15 janvier, car, à cette date, il rendit un diplôme en faveur de Saint-Riquier (B. 1763).

2. *Ann. Fuld.* 870, p. 70. Louis se trouvait encore à Francfort le 20 mars (B. M. 1434 et 1435). Le 12 avril il est à Tribur (B. M. 1436), et il passa à Bürstadt près de Worms la première quinzaine de mai (*Ann. Fuld.* 870, p. 71). Le 12 avril, Louis rendit un diplôme en faveur de l'abbaye lorraine de Prüm, à laquelle il confirma des biens situés dans la France orientale, sur la rive gauche du Rhin, biens qu'avait donnés à Prüm le noble Heriric, en présence du comte Meingaud (le 21 août 868, *MR. UB.*, t. I, n° 110), et que le neveu du donateur prétendait garder pour lui (B. M. 1436, *MR. UB.*, t. I, n° 111).

3. *Ann. Bert.* 870, p. 108. Réginon, *Chronicon* 869, p. 100, compte trois ambassades au lieu de deux, et c'est à la troisième, formée, d'après lui, de Liutbert et d'Altfrid, qu'il attribue les menaces qu'Hincmar fait proférer par la deuxième. Dümmler, t. II, p. 293, n. 2, et Schulz, *Die Chronik des Regino*, p. 23, préfèrent le récit d'Hincmar à celui de Réginon. L'abbé de Prüm, qui ne mentionne pas la convention d'Aix-la-Chapelle, aura fait une confusion et mis dans la bouche de Liutbert et d'Altfrid, venus pour traiter des conditions de l'accord, le langage comminatoire qu'avaient tenu les précédents envoyés de Louis le Germanique.

4. *Ann. Bert.* 870, p. 108 : « missis inter eos discurrentibus. »

5. *Pactiones Aquenses, CC.*, t. II, p. 192.

6. *Ibidem.* Aucun de ces personnages n'appartenait, semble-t-il, à la Lorraine.

aurait été attribuée, soit que les deux rois se fussent entendus entre eux pour le partage, soit que celui-ci eût été effectué par une commission de fidèles. Aucun des deux princes ne devait inquiéter son frère ni dans la possession de sa moitié de la Lorraine, ni dans celle du royaume qu'il possédait auparavant, à condition toutefois que l'autre contractant tînt lui-même ses engagements. — Le premier, le comte Engelrand, jura cette convention au nom de Charles; puis Liutfrid le fit au nom de Louis le Germanique. Les comtes Thierry, pour Charles, et Rodolphe, pour Louis, renouvelèrent ensuite la même déclaration[1]. En outre, il fut convenu qu'une commission, dont les membres seraient désignés en partie par le roi de France, en partie par son frère, se réunirait pour procéder à un partage équitable de la Lorraine[2].

Charles avait sans doute promis de quitter Aix-la-Chapelle et de rentrer dans ses États. Il ne tarda pas en effet à reprendre le chemin de la France; on le trouve à Compiègne le jour de Pâques, 26 mars[3]. De là il se rendit à Attigny[4], sur les frontières de la Lorraine, et il y reçut douze envoyés de Louis qui venaient régler les détails du partage. Les négociations durèrent longtemps et n'aboutirent pas. S'il fallait en croire Hincmar, les commissaires allemands auraient élevé des prétentions exorbitantes : le retour à la santé de leur maître, le succès que celui-ci venait de remporter en capturant son vieil ennemi Ratislaw, les auraient remplis d'arrogance et leur auraient fait oublier les serments qu'ils avaient prêtés le 6 mars à Aix-la-Chapelle. Après de longs débats, on demanda aux deux rois de nouvelles instructions, mais, malgré elles, on n'arriva pas à tomber d'accord sur tous les points en litige. Finalement, il fut décidé, sur l'avis de Charles lui-même, que ce prince et son frère se rencontreraient en Lorraine et procéderaient, avec l'assistance de leurs fidèles, au partage du royaume de leur neveu[5].

---

1. *Pactiones Aquenses, CC.*, t. II, pp. 191-192. Le texte du serment est donné aussi par les *Ann. Bert.* 870, pp. 108-109.

2. Cela ressort de l'arrivée, à la *villa* d'Attigny, des plénipotentiaires de Louis le Germanique.

3. *Ann. Bert.* 870, p. 109. Le 13 avril, Charles se trouvait encore à Compiègne (B. 1765).

4. C'est en mai, d'après les *Ann. Bert.*, qu'il alla s'installer à la *villa* d'Attigny. On l'y trouve encore le 28 juin (B. 1767). D'autre part, un diplôme du 21 juin signale à Morienval la présence du roi de France (B. 1766). Bouquet, *R. H. Fr.*, t. VIII, p. 626, note b, propose de lire « 11 kal. junii » (22 mai) au lieu de « 11 kal. julii » (21 juin), parce que le 21 juin est déjà à la 31e année du règne de Charles et que le diplôme porte 30e. L'observation aurait de la valeur, si la chancellerie de Charles s'astreignait à changer en temps voulu le chiffre des années de règne du souverain, mais tel n'est pas le cas. Toutefois, nous croyons devoir accepter la correction du savant bénédictin, mais pour une autre raison. Morienval (Oise, Senlis, Crépy), se trouvant près de Compiègne où Charles résidait encore le 13 avril, il est plus naturel de supposer que le roi soit passé à Morienval en se rendant à Attigny, où nous savons qu'il arriva en mai, que de le faire aller en juin d'Attigny à Morienval, pour revenir ensuite à la première de ces deux *villæ*.

5. *Ann. Bert.* 870, p. 109. Dümmler, t. II, p. 298, suppose que la discussion portait sur Metz, le comté dont cette ville était le chef-lieu, les abbayes de Prüm et de Stavelot et une partie de l'Ardenne. L'hypothèse ne manque pas de vraisemblance, et le texte du traité de Meerssen, nous le verrons, semble la confirmer.

Le roi de France chargea l'évêque Odon de Beauvais, les comtes Odon et Ardoin de se rendre auprès de Louis pour s'entendre avec lui sur la date et le lieu de l'entrevue qui devait les réunir. On était alors en juin[1]. Les ambassadeurs français trouvèrent Louis à Francfort. Ce prince agréa la proposition de son frère, auquel il fit dire qu'il consentait à se rencontrer avec lui ; il lui donnait rendez-vous pour le 1er août entre Heristal, où s'installerait Charles, et Meerssen, où lui-même viendrait résider. Chacun des deux rois aurait avec lui quatre évêques, dix *consiliarii* et trente *ministeriales*[2]. — Charles reçut à Ponthion, dans le courant de juillet, le message du roi de Germanie, dont il accepta les conditions[3].

Les deux souverains se mirent en route pour Heristal et Meerssen, mais, tandis que Charles effectuait paisiblement son voyage, Louis fut victime d'un accident qui faillit lui coûter la vie. A Flamersheim, le plancher de la chambre où il se trouvait était vermoulu au point qu'il s'effondra sous lui ; dans sa chute, le roi eut les membres fortement contusionnés[4]. Malgré ses souffrances, il se rendit à Aix-la Chapelle, où il demeura quelques jours à se soigner. Pendant le séjour qu'il fit dans cette ville, il engagea de nouveaux pourparlers avec son frère ; des messages furent échangés entre les deux princes, sans doute pour régler les détails de l'entrevue[5]. Celle-ci fut reculée et fixée au 8 ou au 9 août[6].

---

1. Les *Ann. Fuld.* 870, p. 71, placent en juin la réception par Louis des envoyés de son frère. Odon de Beauvais, un des ambassadeurs, se trouvait encore à Attigny le 25 juin (Mansi, t. XVI, col. 860) et, d'autre part, il était à Ponthion le 18 juillet (Migne, t. CXXVI, col. 589). C'est donc entre ces deux dates que se place sa mission auprès du roi des Francs orientaux.

Un concile se tint à Attigny dans le courant de juin ; il s'occupa notamment d'Hincmar de Laon, qui avait réussi à se brouiller avec son oncle et avec le roi. Le 25, il lut une formule de soumission en présence de nombreux prélats dont les noms nous ont été conservés. Odon de Beauvais était là ; comme prélats lorrains signalons les archevêques Remi de Lyon, Arduic de Besançon, Bertulf de Trèves, les évêques Jean de Cambrai, Francon de Liège et Bérard de Verdun. Advence et Arnoul n'étaient pas venus, mais avaient envoyé chacun un vicaire (Mansi, t. XVI, col. 860). Sur le rôle de Remi et d'Arduic, voir le *Libellus expostulationis* d'Hincmar de Reims, ch. 17 et 33 (Migne, t. CXXVI, col. 587 et 624-625). Bernier, le nouvel évêque de Grenoble, assistait aussi à ce concile (Mansi, *ibid.*).

2. *Ann. Fuld.* 870, p. 71, *Ann. Bert.* 870, p. 109.

3. *Ann. Bert.* 870, p. 110. Charles se trouvait à Ponthion le 20 juillet (B. 1768) et le 22 (Diplôme pour Saint-Urbain, Original, Archives de la Haute-Marne, fonds Saint-Urbain). Probablement le roi était à Ponthion le 18, jour où le *Libellus expostulationis* (ch. 18), de l'archevêque de Reims, signale la présence dans cette *villa* d'Hincmar lui-même, de Remi, d'Arduic et d'Odon de Beauvais (Migne, t. CXXVI, col. 589).

4. *Ann. Bert.* 870, p. 110, *Ann. Fuld.* 870, p. 71, Réginon, *Chronicon* 870, pp. 100-101.

5. *Ann. Bert.* 870, p. 110.

6. Le texte des *Ann. Bert.*, p. 110, porte « V *kal.* aug. », mais il y a évidemment une faute de copiste, et c'est « V *id.* aug. » qu'il convient de lire. Non seulement l'inscription du traité de Meerssen porte « idus », mais Hincmar lui-même, parlant de l'entrevue qu'eurent les deux rois le lendemain du jour où avait été signé le partage, la place « IV *idus* ejusdem mensis ». D'un autre côté, l'inscription de la *Divisio regni Hlotharii* (*CC.*, t. II, p. 193) porte « VI idus augusti ». Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 571, ne se prononce pas formellement ; pourtant, il déclare moins vraisemblable la substitution d'un IIII à un V, dans le texte des *Ann. Bert.*, que celle d'un VI à un V dans l'inscription du traité, que d'ailleurs Hincmar avait sous les yeux.

Louis se remit en route, quoique incomplètement rétabli, et arriva au lieu du rendez-vous, très rapproché d'Aix-la-Chapelle. Les deux princes se rencontrèrent près de Meerssen, sur une espèce de promontoire situé au bord de la Meuse[1]. Les négociations aboutirent cette fois rapidement. Les conférences d'Attigny avaient dû faire avancer considérablement la question : on était, de part et d'autre, tombé d'accord sur bien des points ; Louis et Charles arrivèrent très vite à régler ceux qui étaient restés en litige, puisque le traité de partage fut conclu le jour même[2]. Il semble que le roi de France ait fait des concessions et souscrit aux exigences de son frère. Du moins, c'est ce qui ressort du passage du traité relatif à Metz, au *pagus Moslensis*, à une partie de l'Ardenne et à quelques abbayes, dont Stavelot et Prüm[3]. Le lendemain du jour où le traité avait été signé, le 9 ou le 10 août, les deux frères se rencontrèrent encore une fois, puis, se disant adieu, ils partirent, Louis pour Aix-la-Chapelle, Charles pour Estinnes.

A Meerssen, pas plus qu'à Verdun en 843[4], on ne tint compte ni des langues, ni des races, ni des limites naturelles, ni des circonscriptions civiles ou ecclésiastiques. On a cherché à répartir entre les deux rois, d'une façon aussi égale que possible, les évêchés, les abbayes et les comtés. Nous ne savons d'ailleurs si l'on s'est basé à la fois sur la superficie des territoires, sur leur population et sur les revenus qu'ils rapportaient, ou si ce dernier facteur a été le seul auquel on ait eu égard[5].

Dans le traité, on énumère successivement, pour Louis d'abord, pour Charles ensuite, les villes épiscopales, les abbayes, enfin les comtés qui constituaient le lot de chacun de ces princes. Nous suivrons un ordre différent. Nous prendrons l'une après l'autre les parts de Louis le Germanique et de Charles le Chauve ; dans chacune nous procéderons par provinces ecclésiastiques, et dans chaque province nous indiquerons les diocèses, les abbayes et les comtés attribués à celui des souverains dont nous nous occuperons à ce moment. Après avoir fait le travail pour le roi de Germanie, nous le répéterons pour son frère, en commençant par le nord[6].

---

1. *Divisio regni Hlotharii II,* inscriptio (*CC.*, t. II, p. 193) ; *Ann. Bert.* 870, p. 110 ; Réginon, *Chronicon* 870, p. 100. Les *Ann. Fuld.* ne disent pas où se tint la conférence des deux souverains. — D'après Serrure, *Notice sur le cabinet monétaire de S. A. le prince de Ligne,* 2e éd., p. 74, et Engel et Serrure, *Traité de numismatique du Moyen Age,* t. I, p. 241, c'est à l'occasion du traité de Meerssen qu'auraient été émises des pièces, sur lesquelles figurent à la fois le nom de Louis et le monogramme de Charles. Les unes portent *Palatina moneta* et ont été frappées par l'atelier monétaire du palais, sur les autres est inscrit le nom soit de Maëstricht, soit de Visé, soit de Huy, trois localités voisines de Meerssen.

2. *Ann. Bert.* 870, p. 110.

3. *Divisio regni Hlotharii II, CC.*, t. II, p. 194.

4. *Ann. Bert.* 870, p. 113.

5. C'est ce qu'a reconnu Waitz, *D. VG.*, t. V, pp. 17 et 18.

6. Nous avons reproduit pour les noms des *pagi* les formes que donne la *Divisio regni,* en ayant soin, quand elles different de celles que nous avons adoptées, d'indiquer ces dernières entre parenthèses.

Dans la province de Cologne, Louis avait une partie du diocèse d'Utrecht avec son chef-lieu, les comtés francs de *Batua* et de *Testebant* (*Teisterbant*), ainsi que deux des régions de la Frise, qui ne peuvent être que celles comprises entre le Fli et le Laubach et entre le Laubach et le Weser[1]. Si les *pagi* de *Felua,* de *Flethetti,* de *Hamalant,* de *Twente* et de *Threante* avaient appartenu à Lothaire[2], ils ont dû revenir en 870 au roi de Germanie.

La ville même de Cologne et toute la partie lorraine du diocèse qui en dépendait étaient cédées à Louis, avec les abbayes de Münstereifel et d'Inden. A ce diocèse se rattachaient le *pagus Hattuarias* (*Hattuariorum*) et cinq comtés ripuaires, dans lesquels il faut probablement voir le *Coloniensis,* le *Juliacensis,* le *Tulpiacensis,* l'*Eiflensis* et le *Bunnensis*[3]. Le *pagus Moilla* suivait certainement le sort des territoires ripuaires[4]; il en était de même du *Ruricgowe,* du *Tucinchowe* et de l'*Avalgowe,* si Lothaire les avait possédés[5].

Du diocèse de Liège, Louis avait la partie située sur la rive droite de la Meuse avec les abbayes de Süsteren, Berg, Chèvremont, Notre-Dame-d'Aix et Stavelot[6]; la ville même de Liège était attribuée à Charles le Chauve. Louis recevait en même temps la partie orientale des comtés de *Masau supérieur,* de *Masau inférieur,* de Liège, les districts de Maëstricht et d'Aix-la-Chapelle, et, dans le comté d'Ardenne, le territoire situé sur la rive droite de l'Ourthe[7].

Arrivons ensuite à la province de Trèves. La métropole elle-même, ainsi que la plus grande partie du diocèse avec les abbayes de Prüm, de

---

1. *Divisio regni Hlotharii II* (*CC.*, t. II, pp. 193 et 194, et *Ann. Bert.* 860, pp. 110 et 111). Dümmler, t. II, p. 297, attribue à Louis, nous ne savons sur quel fondement, la Frise depuis les bouches de la Meuse jusqu'à celles du Weser. Utrecht avait alors pour évêque Odilbald, qui avait assisté le 7 janvier 870 à la consécration de Willibert. Son prédécesseur, Hunger, était mort en 866, d'après les *Ann. S. Mariæ Ultrajectensis* (*SS.*, t. XV, p. 1300); Héda, *Historia episcoporum Ultrajectensium,* p. 236, indique le 1er janvier comme jour de son décès. Nous ne connaissons pas la date de la consécration d'Odilbald, et nous ne savons rien du passé de ce prélat. Héda en fait un Frison.

2. Voir plus haut Ire partie, liv. II, ch. 2.

3. *Divisio regni* (*CC.*, t. II, pp. 193 et 194, et *Ann. Bert.* 870, pp. 110 et 111). *Niumonasterium* est identifié avec Neuss par Valois (*Notitia Galliarum,* p. 382, col. 2), par Mabillon (*Ann. O. S. B.*, t. III, p. 678), par dom Bouquet (*R. H. Fr.*, t. VII, p. 109, n. c), par Waitz (*Ann. Bert.* 870, p. 110, n. 4), avec Huy par Leibniz (*Ann. imp. occ.*, t. I, p. 691), avec Neumoutier près de Huy par Bertholet (*Histoire de Luxembourg,* t. II, p. 422). Mühlbacher (*Reg. Kar.*, p. 571) et Krause (*CC.*, t. II, p. 193, n. 4) se prononcent pour Münstereifel. Inden s'appelait aussi Saint-Corneille ou Cornelimünster.

4. Nous avons vu que le diplôme de Lothaire du 17 janvier 867 (B. M. 1279), confirmant des donations faites à Prüm par Hidilde dans des *pagi* appartenant à ce prince, particulièrement dans le *p. Moilla,* prouvait que cette circonscription faisait partie de la Lorraine.

5. Se reporter à ce que nous avons dit au ch. 2 du liv. II de la Ire partie.

6. *Divisio regni* (*CC.*, t. II, pp. 193 et 194, *Ann. Bert,* 870, pp. 110 et 112). Mabillon, p. 678, Bouquet, t. VII, p. 109, n. *c*, et Waitz, p. 110, n. 5, proposent Kessel sur la Meuse; Mühlbacher, p. 571, et Krause, p. 193, n. 5, se prononcent pour Chèvremont.

7. *Divisio regni* (*CC.*, t. II, p. 194, et *Ann. Bert.* 870, pp. 111 et 112). La frontière, depuis la source de l'Ourthe jusqu'au *p. Bedensis,* devait être formée par une ligne droite à déterminer plus tard par des commissaires spéciaux.

Saint-Maximin, d'Echternach et d'Œren, et les *pagi Megenensium* (*Meginensis*), *Bedagowa* (*Bedensis*) et *Sarachowa subterior* (*Saroensis inferior*) revenaient à Louis[1].

La ville de Metz, avec les abbayes Saint-Pierre et Saint-Martin, les *pagi Moslensis, Blesitchowa* (*Blesensis*), *Nitachowa* (*Nitensis*), *Sarachowa* (*Saroensis*) *superior, Albechowa* (*Albensis*) et *Seline* (*Salinensis*) rentraient dans le lot du roi de Germanie[2].

Si ce prince n'avait pas Toul, il recevait une bonne partie du diocèse dont cette ville était le chef-lieu; avec les abbayes de Bonmoutier, Moyenmoutier, Étival, Saint-Dié et Remiremont; et les *pagi Calmontis* (*Calvomontensis*), *Suentisium* (*Suentensis*), *Solocensis* et *Odornensis*[3]. Une difficulté se pose pour ce dernier. Le traité de Meerssen connaît deux *pagi* de ce nom, dont l'un avait pour comte Bernard, l'autre

---

1. *Divisio regni* (*CC.*, t. II, pp. 194 et 195, *Ann. Bert.* 870, pp. 110 et 111).

2. *Divisio regni* (*CC.*, t. II, pp. 193 et 194, *Ann. Bert.* 870, pp. 110 et 111). Il est dit dans le traité que Charles, par amour de la paix, a ajouté au lot de son frère Metz, le *p. Moslensis,* les abbayes Saint-Pierre et Saint-Martin, une partie de l'Ardenne et les abbayes de Prüm et de Stavelot; il avait dû revendiquer ces territoires et ces monastères, surtout Metz, la ville où il avait été couronné et dont l'évêque, Advence, était un de ses principaux partisans. — Mabillon et dom Bouquet, p. 109, n. *f*, déclarent inconnue l'abbaye d'Heribotesheim, que Bertholet (*Hist. de Luxembourg,* t. II, p. 423), Hontheim (*Hist. trev. dipl.*, t. I, p. 58), Mühlbacher et Krause (*CC.*, t. II, p. 194, n. 36) croient pouvoir identifier avec Herbitzheim (Basse-Alsace, Saverne, Sarre-Union), qui faisait partie du diocèse de Metz. De Coster (*Nouvelles Recherches sur l'abbaye de Heribotesheim,* dans la *Revue belge de numismatique,* t. XI, pp. 413-424) essaie, mais sans succès, de prouver que cette abbaye se trouvait dans le Namurois. — Valois (p. 512, col. 1), Leibniz (*Ann. imp. occ.*, t. I, p. 692), Calmet (t. I, col. 741) et Schœpflin (*Als. ill.*, t. I, pp. 671-672) ont lu « Selme » pour « Seline » et ont cru qu'il s'agissait du comté de Salm, soit de celui du Luxembourg, soit de celui des Vosges. Digot (*Histoire de Lorraine,* t. I, p. 142) a fait observer que le premier comté de Salm est de beaucoup postérieur au traité de Meerssen, et que le territoire mentionné par ce document est le Saulnois. — L'étymologie du nom du *p. Albensis* ou *Albechowa* et la situation de ce territoire ont donné lieu à des controverses entre les érudits. Valois (p. 9, col. 1) croit que ce *pagus* tire son nom de l'Albe, affluent de l'Ourthe; Schœpflin (*Als. ill.*, t. I, p. 670) a réfuté cette erreur et (p. 671) place le *p. Albensis* dans le voisinage de Blâmont; Calmet (t. I, col. 741) l'avait auparavant identifié avec le comté de Blâmont. C'est aussi l'opinion de Spruner-Menke (*Hist. Handatlas,* n° 35). Longnon (*Atlas historique,* pl. VIII et *Texte explicatif,* p. 116) englobe dans ce *pagus* le pays de Blâmont et le bassin de la Sarre jusqu'au village de Sarralbe, qui aurait donné son nom à la circonscription. Mais, dans cette hypothèse, que devient le *Sarachowa superior,* mentionné, ne l'oublions pas, par le traité de Meerssen en même temps que l'*Albechowa*? Toute la partie sud du bassin de la Sarre, que Longnon fait entrer dans le *p. Albensis,* devait justement former le *Sarachowa superior.* Aucun texte, d'ailleurs, ne vient à l'appui de l'hypothèse de Longnon. Les seules localités que des actes placent dans le *p. Albensis,* Bonmoutier (Dipl. de Louis le Pieux du 13 janvier 816, B. M. 584) et Vacqueville (Charte d'Adalbéron II [?] de Metz pour Senones du 30 décembre 985 [?], *Gallia Christiana,* t. XIII, preuves, col. 453), se trouvent dans le bassin de la Vezouse, l'une à l'est, l'autre au sud de Blâmont.

3. *Divisio regni* (*CC.*, t. II, p. 194, et *Ann. Bert.* 870, pp. 110-111). Le *pagus Suentensis* est le Saintois, et non le Sundgau alsacien, comme l'a prétendu Valois (pp. 537-538); Schœpflin a déjà relevé cette erreur (p. 671). Mais si Schœpflin (p. 646) a combattu avec raison l'opinion de Valois, qui (p. 76, col. 1) voyait, dans le *p. Solocensis,* le pays de Selz en Alsace, par contre, il s'est étrangement mépris (p. 707) en allant le chercher à Solieu en Bourgogne. Le *p. Solocensis* est le pays dont Soulosse (Vosges, Neufchâteau, Coussey), sur le Vair, était le chef-lieu. Sur ces *pagi,* voir Longnon, pp. 117-118.

Tetmar ; c'est le premier qui est attribué à Louis le Germanique. S'agit-il de deux comtés taillés dans le *pagus* qui tirait son nom de l'Ornain, ou de deux *pagi* différents, celui de l'Ornain et celui de l'Orne ? Le dernier étant généralement appelé *Ornensis* ou *Hornensis,* la seconde hypothèse est peu vraisemblable, et nous admettons plutôt que le *pagus* de l'Ornain avait été coupé en deux [1].

Lothaire possédait un *pagus,* le Bassigny, dans le diocèse de Langres, qui faisait partie de la province de Lyon. Le Bassigny fut attribué à Louis le Germanique [2].

Le diocèse de Strasbourg était le seul de la province de Mayence qui n'eût pas été attribué à Louis en 843. Ce prince en devenait le maître par le traité de Meerssen, et, avec lui, des abbayes suivantes : Saint-Étienne, Erstein, Hohenbourg, Marmoutier, Ebersheim et Honau. Le comté nord de l'Alsace correspondait à la partie lorraine du diocèse de Strasbourg [3].

Enfin, dans la province de Besançon, le roi des Francs orientaux obtenait le diocèse de Bâle avec les abbayes de Murbach, de Münster, de Massevaux, de Soleure, de Moutiers-Granval, et trois *pagi,* le Sundgau alsacien, le *Basalchowe* et l'*Elischowe* (*Alsegaugiensis*) [4]. Du diocèse de Besançon Louis recevait les abbayes de Mouthiers-Haute-Pierre, Jussan, Vaucluse, Château-Chalon, Faverney, Poligny, Baume, Lure, Luxeuil et Enfonvelle, et trois *pagi,* le *Warasch* (*p. Warascorum*), le *Scudingum* (*p. Scudingorum*) et l'*Emaus* (*Amaus*) [5].

---

1. Voir Longnon, p. 117, sur le *p. Odornensis,* et p. 119, sur le *p. Ornensis.* Cet auteur croit que, dans l'acte de 870, il est question de deux moitiés du *p. Odornensis.*

2. *Divisio regni* (*CC.,* t. II, p. 194, et *Ann. Bert.* 870, p. 111). Valois, p. 76, col. 1, prétend que le Bassigny mentionné par le traité de Meerssen n'est pas celui de la Champagne, attendu, dit-il, que le royaume de Lorraine s'étendait entre la Meuse et le Rhin. Il n'indique pas d'ailleurs où aurait été situé cet autre Bassigny.

3. *Divisio regni* (*CC.,* t. II, p. 193-194, et *Ann. Bert.* 870, pp. 110-111).

4. *Divisio regni* (*CC.,* t. II, pp. 193-194, et *Ann. Bert.* 870, pp. 110-111). « August chirche » qu'aucun auteur n'identifie, ne serait-il pas Augst, près de Bâle ? Quant à « Hoenchirche », nous ne savons quelle abbaye est désignée sous ce nom.

5. *Divisio regni* (*CC.,* t. II, pp. 193-194, et *Ann. Bert.* 870, pp. 110-111). *Alta Petra* est identifiée avec Haute-Pierre, près de Moyenmoutier, par Mabillon (p. 678), Calmet (col. 739), Bertholet (p. 423), Bouquet (p. 109, n. *f*), avec Mouthiers-Haute-Pierre (Doubs, Besançon, Ornans) par Dunod (*Historia ecclesiæ Bisuntinæ,* t. II, p. 149), Waitz (p. 111, n. 5), Longnon (*Texte,* p. 164), Mühlbacher (p. 571), et Krause (p. 194, n. 32); Valois (p. 258, col. 1) hésite entre Haute-Pierre et Mouthiers-Haute-Pierre. Le même identifie *Justinna* avec Mont-Justin (Haute-Saône, Vesoul, Noroy-le-Bourg), ainsi que Leibniz (t. I, p. 691) et Bertholet (p. 423). L'abbé Dehaisnes (*Ann. Bert.* p. 209, n. a) propose Jussan ou Joussan (inconnu) et Waitz, Mühlbacher et Krause adoptent cette identification. *Offonis villa,* fait remarquer le *Gallia Christiana,* t. XV, col. 136 et 137, était le nom de trois abbayes différentes, dont l'une, Odonville-sur-la-Plaine ou Fonviller, appartenait au diocèse de Toul, la deuxième Enfonvelle, ou Vuillafans, à celui de Besançon, et la dernière, Schüttern, à celui de Strasbourg ; il ne se prononce pas entre les trois, Dehaisnes non plus ; Calmet et Bertholet hésitent entre Vellefaux et Offonville ; Mühlbacher pense qu'il s'agit de Vellefaux, tandis que Longnon (p. 193), suivi par Krause (p. 194, n. 16), voit Enfonvelle dans *Offonis villa.* Ni Vuillafans, ni Vellefaux, à ce qu'il semble, n'ont jamais eu d'abbayes ; Schüttern est hors de cause, étant sur la rive droite du Rhin ; restent donc Enfonvelle (Haute-Marne, Langres, Bourbonne) et Fonviller ou Fenneviller (Meurthe-et-Moselle, Lunéville, Baccarat).

Examinons maintenant la part assignée au roi de France. Dans la province de Cologne, il avait dans son lot le reste de l'évêché d'Utrecht avec la région de la Frise située entre le Sincfal et le Fli[1], la plus grosse partie de l'évêché de Liège avec la ville épiscopale, les abbayes Saint-Laurent de Liège et Saint-Servais de Maëstricht, celles de Nivelles, Lobbes, Fosses, Malines, Lierre, Andenne, Alden-Eyck, Calmont et Dinant, le *pagus* de Toxandrie, la moitié occidentale des deux comtés de *Masau* et du *pagus Luigas* (*Leodiensis*), les quatre comtés du *p. Hasbanius* (*Hasbaniensis*), le *p. Lomensis* (*Lommensis*), le *p. Condrustus* en entier, et la partie du *p. Arduenna* (*Ardennensis*) située sur la rive gauche de l'Ourthe[2].

Tout ce qui, dans la province de Reims, avait été assigné à Lothaire Ier par le traité de Verdun, revenait au roi de France. C'étaient d'abord la ville et le diocèse de Cambrai avec les abbayes suivantes, Maubeuge, Saint-Géry, Saint-Sauve, Crespin, Maroilles, Honnecourt, Soignies, Antoing, Condé, Meerbeek, Dickelvenne, Leuze, Wallers et Haumont. Ce diocèse comprenait le *p. Cameracensis*, le *p. Hainou* (*Hainoensis*) et les quatre comtés du *p. Bracbantus* (*Bracbantensis*)[3]. C'étaient enfin l'abbaye de Montfaucon et les *pagi Castricius* (*Castricensis*), *Mos(o)nensis* et *Dulmensis* (*Dulcomensis*) du diocèse même de Reims[4].

Dans la province de Trèves, Charles obtenait des morceaux plus ou moins importants des quatre diocèses qu'elle comprenait. Ainsi il obtenait dans celui de Trèves le *p. Arlon* et deux comtés du *p. Wavrensis*[5]; dans celui de Metz une partie du *p. Scarponensis*[6]; celui de Verdun, qui ne formait qu'un *pagus*, le *Vir(i)dunensis*, avec l'abbaye de Saint-

---

1. *Divisio regni* (*CC.*, t. II, p. 195, et *Ann. Bert.* 870, p. 113).

2. *Divisio regni* (*CC.*, t. II, p. 195, et *Ann. Bert.* 870, p. 112). Leibniz (t. I, p. 693) croit que Saint-Laurent est Saint-Laurent-de-la-Roche en Bourgogne, et il se demande si « Leudensi » est le nom d'une abbaye ou s'il faut joindre ce mot à Saint-Laurent, comme le font certains auteurs qui identifient cette abbaye avec Saint-Laurent de Liège. Dehaisnes (*Ann. Bert.*, p. 213, n. *d*) est dans le doute à cet égard, lui aussi, et il est disposé à voir dans Saint-Laurent une abbaye de ce nom située à Cosne (Nièvre)! Tous les autres érudits se prononcent pour Saint-Laurent de Liège. Calmet (t. I, col. 742) place Saint-Gervais (*sic*) à Utrecht.

3. *Divisio regni* (*CC.*, t. II, p. 195, et *Ann. Bert.* 870, p. 112). Pour les abbayes du diocèse de Cambrai, voir Dehaisnes (pp. 213, 214 et 215, notes).

4. *Divisio regni* (*CC.*, t. II, p. 195, et *Ann. Bert.*, pp. 112 et 113). Calmet (t. I, p. 743) voit le comté de Mons en Hainaut dans le *Castricius*. Où Zeller prend-il (*Hist. d'All.*, t. II, p. 152) que le traité de Meerssen lésait les droits que possédait Hincmar comme primat et comme métropolitain? Bourgeois a raison de dire (*Le Cap. de Kiersy*, pp. 118-119) que le partage de 870 donnait satisfaction à ce même Hincmar, mais il a tort d'ajouter que le domaine de l'archevêché comprit désormais Toul et Verdun. Ces deux diocèses continuèrent de dépendre au spirituel de Trèves.

5. *Divisio regni* (*CC.*, t. II, p. 195, et *Ann. Bert.* 870, pp. 112 et 113).

6. *Ibidem*. Le *pagus Scarponensis* s'étendait sur les diocèses de Metz et de Toul. Consulter Desnoyers (*Topographie ecclésiastique de la France, Annuaire de la Société de l'histoire de France*, 1859, t. XXIII, pp. 54, 55, 59, 78, 83), Lepage (*Sur un ancien pouillé du diocèse de Toul*, et *L'ancien diocèse de Metz et pouillés de ce diocèse*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, t. XIII, pp. 322 et 328, t. XXII, pp. 29 et 30), Longnon (*Atlas, texte*, pp. 115 et 117).

Mihiel[1]; dans celui de Toul, la ville épiscopale, l'abbaye de Senones, le reste du *pagus Scarponensis*, les *pagi Tullensis, Barrensis* et le *p. Odornensis* qui avait Tetmar pour comte[2].

Le roi de France avait la métropole même de Besançon et, dans le diocèse dont cette ville était le chef-lieu, les abbayes Sainte-Marie et Saint-Martin de Besançon, celle de Calmontier et le *pagus Portensis*[3].

Tout ce que possédait Lothaire des provinces de Lyon, de Vienne et de Narbonne était attribué à Charles le Chauve : l'abbaye Saint-Marcel, du diocèse de Chalon, la ville de Lyon, l'abbaye de Saint-Claude et le *p. Lugdunensis;* Vienne et son *pagus,* ainsi que le *pagus* de Sermorens, du diocèse de Grenoble, et la ville, le diocèse et le *pagus* de Viviers; enfin la ville, le diocèse et le *pagus* d'Uzès, qui dépendaient au spirituel de Narbonne[4].

Cinq villes, dont deux métropoles, quarante-trois abbayes, vingt-neuf comtés, quatre moitiés de comtés et deux districts composaient le lot de Louis le Germanique; celui de son frère comprenait neuf villes, dont

---

1. *Divisio regni, ibid.*

2. *Ibid.* D'après Valois (p. 75, n. 1), le *p. Barrensis* mentionné dans le traité de Meerssen serait celui de Bar-sur-Seine ou de Bar-sur-Aube, et non celui de Bar-le-Duc, qui ne se serait constitué qu'après la fondation de Bar par Frédéric au xe siècle. D'Arbois de Jubainville (*Note sur les deux Barrois, sur le pays de Laçois et sur l'ancien Bassigny, B. E. C.,* t. XIX, pp. 348-349 et 357-359) a réfuté l'opinion de Valois, à laquelle de nombreux auteurs s'étaient ralliés. Bar-sur-Seine faisait partie du Laçois, et Bar-sur-Aube seul était chef-lieu d'un *pagus,* auquel il donnait son nom. Le *p. Barrensis* de l'Ornain existait dès le viie siècle. — Seulement, d'Arbois de Jubainville se trompe en croyant que si, dans le capitulaire de Servais de 853 et dans le traité de Meerssen, on parle du *p. Barrensis* au singulier c'est que les Barrois étaient contigus et qu'on les considérait comme formant une seule et même circonscription. L'explication est beaucoup plus simple. Le capitulaire de Servais parle du *pagus* de Bar-sur-Aube, qui appartenait à Charles le Chauve, tandis que dans le partage de 870 il est question du Barrois de l'Ornain, que le traité de Verdun avait attribué à Lothaire. Sur le Barrois voir encore le travail déjà cité de Maxe-Werly.

3. *Divisio regni, ibid. Gildini monasterium* a été identifié avec Saint-Ghislain par Valois (p. 234, col. 1); Calmet (t. I, col. 742) et Bertholet (t. II, p. 426) hésitent entre Saint-Ghislain et Calmontier; les autres érudits se prononcent pour cette dernière abbaye. Beaucoup d'erreurs ont été commises à propos du *Portensis,* que Valois (p. 443, col. 1) identifie avec le Porcien, Calmet (t. I, col. 743) avec le pays de Port où se trouvait Saint-Nicolas, et Mühlbacher (p. 572) avec le Perthois. Le Porcien et le Perthois dépendaient de Charles le Chauve depuis 843, comme le prouve le capitulaire de Servais (*CC.,* t. II, p. 275). Les diplômes de ce prince pour Montiérender, du 9 mai 859, et pour Saint-Urbain, du 26 octobre 862, mentionnent des donations de terres dans plusieurs *villæ* du Perthois (*R. H. Fr.,* t. VIII, pp. 549 et 584); c'est la confirmation que cette circonscription était française et non lorraine. Le *Portensis* correspondait au bassin supérieur de la Saône.

4. *Divisio regni, ibidem.* On remarquera que le traité de Meerssen n'attribue pas à Charles le Chauve la ville de Grenoble, dont il avait concédé le siège épiscopal à un clerc inconnu, peut-être Bernier (voir ci-dessus, p. 317, n. 4). La situation faite à Grenoble par le partage de 863 entre Louis II et Lothaire II est difficile à définir. Si elle avait été attribuée au second de ces princes, il n'aurait pas eu besoin de l'agrément de son frère pour y établir Bernier comme évêque; et, d'autre part, si elle dépendait de Louis, comment le roi de France pouvait-il disposer de l'évêché dont elle était le chef-lieu? Calmet (t. I, col. 743) voit dans le *p. Salmoringus* (*Salmorincensis*) le pays de la Seille; Bertholet (t. II, p. 428) ne sait s'il s'agit de la Seille ou du pays de Saumur, et Dehaisnes (*Ann. Bert.,* p. 216, n. *l*) penche pour le pays de la Saulx.

trois métropoles, trente-trois abbayes, trente comtés et quatre moitiés de comtés.

La frontière [1] partait du Fli, c'est-à-dire de l'entrée du Zuyderzée, se dirigeait ensuite vers le sud, laissant Utrecht à Louis le Germanique, atteignait la Meuse qu'elle longeait jusqu'au confluent de l'Ourthe, suivait ensuite ce dernier cours d'eau, puis passait dans le bassin de la Moselle, remontait la vallée où coule cette rivière, tantôt par la rive droite, tantôt par la gauche, jusqu'un peu en amont de Toul ; de là elle se dirigeait vers l'ouest, passait de l'autre côté de la Meuse, reprenait ensuite la direction du sud, pour faire une pointe très prononcée vers l'est entre les Faucilles et le Doubs, redescendait cette rivière, puis retrouvait la Saône qu'elle suivait quelque temps, la quittait au nord de Chalon pour se porter vers le sud-est, traversait l'Ain et arrivait enfin à la chaîne bordière du Jura oriental. A partir de là, elle suivait une ligne que nous avons tracée, en indiquant la limite qui séparait les parts respectives de Louis II et de Lothaire II lors de la division de la Provence en 863. De la mer du Nord jusqu'au Jura, Charles le Chauve avait pour voisin Louis le Germanique, du Jura jusqu'à la Méditerranée, l'empereur; entre le Jura et l'Aar, c'était aux États de ce dernier que confinaient les nouvelles provinces dont Louis le Germanique devenait le maître.

Ce partage de Meerssen avantageait-il soit l'un, soit l'autre des contractants ? Les territoires de Louis étaient-ils plus peuplés, plus riches, plus importants que ceux qui étaient attribués à Charles ? Il est très difficile de se prononcer à cet égard [2]. Louis avait maintenant le cours du Rhin presque entier, moins les embouchures de ce fleuve, qui appartenaient à son frère. Charles, d'autre part, était maître de la vallée de l'Escaut, il avait une des rives de la Meuse, de la Saône et du Rhône, et même en plusieurs endroits les deux. Seulement, la part du roi de Germanie était plus ramassée, plus compacte, plus voisine en outre de sa résidence habituelle ; celle de Charles, au contraire, était trop dispersée, et quelques-uns des territoires qu'il recevait se trouvaient trop éloignés de la *Francia,* où il séjournait en temps ordinaire, pour que son action pût s'y faire sentir.

Nous nous sommes arrêté longuement, trop longuement peut-être, sur

---

1. Voir le tracé de la frontière dans Spruner-Menke (*Hist. Handatlas,* n° 30) et Longnon, *Atlas historique,* pl. VI. Gariel, *Les Monnaies royales de France de la race carolingienne,* Ire partie, p. 116, croit que le traité de Meerssen, qu'il n'a probablement pas lu, attribuait à Louis le Germanique la partie de la Lorraine située à l'est de la Meuse, et plus loin, p. 260, il émet l'hypothèse que le copiste qui a transcrit l'acte de partage a lu *Mosam* pour *Mosellam,* et diminué ainsi le lot de Charles pour augmenter celui de Louis de Saxe (*sic*) ! !

2. Lorentz, *Dissertatio... de antiquo coronæ gallicæ et Carolingorum Franciæ regum in regnum Lotharingiæ jure,* p. 9, trouve le partage équitable; Bonvalot, *op cit.,* pp. 4-5, estime qu'il rectifie d'une façon heureuse pour la France celui de Verdun, tandis que Dümmler, t. II, p. 299, juge que la part de Louis le Germanique était la meilleure des deux, et que Charles ne dut pas être satisfait.

ce partage, car l'état de choses qu'il a créé n'a pas duré plus de neuf ans, et dans la suite on n'y est jamais revenu. Il serait superflu de relever toutes les bizarreries, toutes les anomalies de la division adoptée à Meerssen. Provinces ecclésiastiques, diocèses, *pagi* ont été démembrés, morcelés de la façon la plus arbitraire [1], sans que l'on se soit le moins du monde soucié de respecter la limite des langues ou des races. Certains historiens, nous le savons, n'ont pas craint d'affirmer le contraire [2]. S'il fallait en croire d'autres, l'on serait arrivé en 870, sans en avoir eu d'ailleurs l'intention, à faire coïncider la frontière linguistique avec la frontière politique [3]. Mais la vérité est que le roi de France avait dans son lot des régions où l'on parlait l'allemand, telles que la Frise, la Toxandrie, la moitié à lui assignée des comtés de *Masau,* ainsi qu'une partie du Brabant, tandis que dans la part de Louis le Germanique se trouvaient des fractions importantes des diocèses de Metz, de Toul, de Langres et de Besançon, où le roman était la langue des habitants [4].

Avait-on au moins respecté les limites dites naturelles ? Si en certains endroits la frontière suivait le cours d'un fleuve, la Meuse, par exemple, ailleurs elle avait été tracée arbitrairement [5].

Ce qui compliquait encore les choses, c'est que sur un territoire attribué à Louis, par exemple, telle ou telle abbaye était cédée à son frère, et inversement. Le *pagus Calvomontensis* appartenait au roi de Germanie, mais Charles avait l'abbaye de Senones, située dans la partie orientale de ce *pagus,* loin de la frontière ; si ce prince était maître du *pagus Portensis,* son frère s'était réservé plusieurs des abbayes qui s'y trouvaient, Faverney, Lure et Luxeuil [6].

Quelques *pagi,* qui faisaient certainement partie du royaume de Lorraine, ne sont pas mentionnés dans le traité de Meerssen ; nous l'avons déjà dit dans un chapitre précédent, consacré à la description de l'État que le partage d'Orbe de 856 avait constitué au profit du second fils de

---

1. Huhn, *Geschichte Lothringens,* t. I, p. 61, déclare que ce partage n'était pas fait d'une façon conforme à la nature, attendu qu'il brisait des liens politiques et religieux.

2. C'est le cas de Robert, *Numismatique de Cambrai,* p. 7, de Wittich, *Die Entstehung des Herzogthums Lothringen,* p. 11, et, avec quelques réserves, de Zeller, *Histoire d'Allemagne,* t. II, p. 152, et même de Monod, *De l'Opposition des races,* p. 10.

3. Se rangent à cette opinion, Wenck, *Die Erhebung Arnulfs,* p. 42, n. 45, Giesebrecht, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit,* t. I, p. 150-151, Ranke, *Weltgeschichte,* VIter Theil, Ite Abtheilung, pp. 212 et 240, Dümmler, t. II, p. 299, Mühlbacher, *D. G. K.,* p. 546. Waitz, *D. VG.,* t. V, p. 17, déclare que le traité de Meerssen est celui qui a donné à l'Allemagne les frontières qui se rapprochent le plus des limites des races et des langues, mais il a soin d'énumérer les contrées allemandes encore soumises à Charles et les régions romanes que gouvernait Louis, et il ajoute que l'on n'a eu aucun souci des considérations ethnographiques ni linguistiques.

4. Voir Waitz, *D. VG.,* t. V, p. 17.

5. Jeantin se trompe en affirmant que la ligne de démarcation des eaux de la Moselle et de la Meuse marquait la nouvelle frontière (*Les Marches de l'Ardenne et des Voëpvres,* t. I., p. 32).

6. *Divisio regni, CC.,* t. II, p. 194-195.

Lothaire Ier[1]. Cette omission s'explique sans doute par le fait que ces *pagi* se trouvaient rattachés à une autre circonscription, qui seule est nommée dans le traité.

Celui-ci énumère beaucoup d'abbayes, mais il en passe d'autres sous silence, qui avaient pourtant quelque importance, par exemple Saint-Hubert, Saint-Vanne, Saint-Arnoul, Sainte-Glossinde, Gorze, Saint-Èvre. Il est permis de croire que les abbayes mentionnées dans le partage de Meerssen sont les abbayes royales, et celles dont il ne parle pas les abbayes épiscopales[2].

On a pu remarquer que Trèves et Metz étaient attribuées à Louis le Germanique. Ce n'est probablement pas sans regrets que Charles le Chauve avait abandonné ces deux villes ; il avait nommé un archevêque dans la première, et il avait été couronné dans la seconde, dont l'évêque était un de ses partisans. A la façon dont Metz et le *pagus Moslensis* sont mentionnés à part dans l'énumération des villes, abbayes et *pagi* assignés au roi de Germanie, on peut croire que Charles avait longtemps résisté avant de les laisser à son frère ; vraisemblablement c'est à cause de Metz en partie que les conférences d'Attigny ne purent aboutir. Charles finit par céder, mais il dut exiger de Louis qu'il n'inquiétât pas Advence et reconnût Bertulf comme archevêque de Trèves.

Nous ne serions pas surpris, d'ailleurs, que le traité eût contenu des dispositions d'un caractère général applicables aux prélats et aux grands qui, après avoir pris le parti de l'un des deux souverains, étaient devenus, par le traité de Meerssen, sujets ou fidèles de celui qu'ils avaient combattu tout d'abord. Charles, nous l'avons vu, avait confisqué les bénéfices de ceux qui avaient refusé de le reconnaître; Louis l'avait sommé de les restituer aux intéressés. Si cette question n'était pas encore réglée, elle dut l'être à Meerssen. Mais nous ne faisons là qu'une hypothèse, les stipulations de l'acte de Meerssen, en dehors du partage lui-même, ne nous ayant pas été conservées.

L'importance du traité de Meerssen a été fort exagérée par certains historiens qui prétendent, bien à tort, nous l'avons montré plus haut, que soit par suite d'un dessein préconçu, soit par l'effet d'un pur hasard, la nouvelle frontière politique coïncidait avec la limite des races et des langues[3]. Remarquons d'ailleurs que l'état de choses créé par ce traité n'a même pas duré dix ans ; en 879 il prenait fin, pour ne plus renaître, au moins pendant de longs siècles. Et nous ne voyons aucune raison de

---

1. Voir ci-dessus, p. 108 et nn. 4 et 5.

2. Saint-Hubert, Gorze, Saint-Èvre et Saint-Vanne appartenaient certainement à cette dernière catégorie. Nous nous sommes rallié à l'opinion de Calmet, t. I, col. 739, et de Grandidier, *Histoire de Strasbourg,* t. II, p. 194 ; d'après eux, les abbayes dont il n'est pas fait mention dans le partage étaient ou possédées en bénéfice, ou à la disposition des évêques. Les seules que nomme le traité de Meerssen sont celles qui dépendaient directement du roi. Sur la situation des abbayes, voir Ve partie, ch. III.

3. Voir ci-dessus, p. 376, nn. 2 et 3. Ce sont surtout Zeller, Giesebrecht, Ranke, Mühlbacher et Monod qui insistent sur l'importance du traité de Meerssen.

regretter qu'il ait disparu[1]. Les territoires austrasiens réduits à n'être plus que des appendices de la France et de l'Allemagne, Aix-la-Chapelle, Liège, Trèves et Metz tombées au rang de villes frontières, telle était la situation intolérable, aussi humiliante que précaire, faite au pays qui avait formé le centre et le cœur de l'empire carolingien !

1. WITTICH, *op. cit.*, p. 11, estime au contraire que la disparition de la Lorraine est au point de vue national un événement heureux.

CHAPITRE II

La Lorraine sous le gouvernement de Louis le Germanique et de Charles le Chauve (870-876). — Charles le Chauve essaie d'enlever a ses neveux la Lorraine orientale (876). — Partages de la Lorraine orientale entre les fils de Louis le Germanique (876-878). — Le traité de Fouron (878). — Louis le Jeune se fait céder la Lorraine occidentale par les fils de Louis le Bègue (879-880).

En se quittant, le 9 ou le 10 août, les deux frères s'étaient rendus, l'aîné à Aix-la-Chapelle, où il allait se faire soigner[1], le cadet à Estinnes, où il s'occupa de régler le sort de la moitié de la Lorraine qu'il avait obtenue[2]. Hincmar ne nous dit pas, d'ailleurs, quelles mesures prit Charles le Chauve, comment il répartit les bénéfices vacants. Nous ne sommes pas plus avancé en ce qui concerne Louis le Germanique.

Charles semble avoir considéré la Lorraine, ou ce qu'il en possédait, comme un royaume distinct[3]. Il s'était fait couronner à Metz, le 9 septembre 869, et à partir de ce moment, dans presque tous ses diplômes, il eut soin de compter ses années de règne en Lorraine ; non seulement les actes relatifs à ce pays portent cette nouvelle indication chronologique, mais on la trouve également dans ceux qui concernent soit la France, soit l'Italie (à partir de 875). Le jour même de son couronnement à Metz, Charles fit une donation à l'abbaye de Saint-Arnoul ; elle est datée : « anno xxx regnante Karolo gloriosissimo rege, *et primo in successione regni Clotarii*[4]. » C'est donc cette cérémonie du 9 septembre qui

---

1. *Ann. Bert.* 870, p. 113 ; *Ann. Fuld.* 870, p. 71. Réginon, *Chronicon* 870, p. 100, fait rester Louis deux mois à Aix-la-Chapelle, et de fait il ne quitta cette ville qu'entre le 17 et le 26 octobre. Le 25 septembre il fit une donation à l'abbaye de Corvey, pour le repos de l'âme de son grand-père, de son père et des deux Lothaire (B. M. 1439). Le 17 octobre, il rendit un acte par lequel il confiait à l'abbé de Prüm, Ansbald, ainsi qu'à ses successeurs, le soin d'entretenir la chapelle funéraire construite à Aix-la-Chapelle par ses ancêtres (B. M. 1440, *MR. UB.*, t. I, n° 112). Le 1er novembre, à Francfort, il confirma à Prüm, sur la prière de l'abbé Ansbald, l'immunité, la protection royale et l'ensemble de ses possessions (B. M. 1442, *MR. UB.*, t. I, n° 114).

2. *Ann. Bert.* 870, p. 113.

3. Waitz, *D. VG.*, t. V, p. 19, n. 3, admet que Charles a considéré sa part de la Lorraine comme un royaume séparé.

4. Nous connaissons vingt-huit diplômes dans lesquels Charles a compté ses années de règne en Lorraine. Dans un seul, celui du 24 novembre 869 pour Saint-Évre (B. 1762), la formule est : « post successionem Lotharii ». Un autre porte : « in successione regni Hlotharii regis » ; sept : « in successione Lotharii » ; huit : « in successione Lotharii regis » ; onze : « in successione Lotharii regni (ou regni Lotharii) ». Cette dernière formule est celle du diplôme pour Saint-Arnoul, du 9 septembre 869 (B. 1761), tandis que le diplôme pour Nivelles, du 9 juillet 877 (B. 1817), porte : « in successione Lotharii regis ». L'acte rendu

est le point initial d'où part Charles le Chauve pour compter ses années de règne en Lorraine. Si quelques diplômes paraissent contredire la règle que nous venons de donner, s'ils ont pu faire croire à dom Bouquet que la chancellerie prenait comme point de départ le traité de Meerssen [1], nous croyons plutôt à une erreur soit du notaire ou du scribe qui ont, le premier rédigé, le second écrit l'acte, soit encore du copiste qui l'a transcrit plus tard. La chancellerie de Charles le Chauve s'est trompée fréquemment dans le calcul des années du règne de ce prince en Lorraine, qui ne constituaient peut-être à ses yeux qu'un élément sans importance de la date de temps [2]. Ajoutons que Charles le Chauve n'organisa pas une chancellerie spéciale pour la Lorraine ; ce fut celle qui fonctionnait déjà pour la France qui fut chargée des diplômes concernant le nouveau royaume, comme elle eut plus tard à expédier les actes délivrés en faveur de l'Italie. Charles le Gros n'aura également qu'une chancellerie, qui fonctionnera pour les différents États dont il deviendra successivement le souverain.

A la différence de son frère, Louis le Germanique ne s'était pas fait sacrer roi de Lorraine [3], et il ne compta pas non plus ses années de règne dans ce pays. Les seules exceptions à cette règle sont fournies par deux actes que Louis rendit à Metz, les 23 et 25 novembre, le premier en faveur de Saint-Arnoul, le second pour Sainte-Glossinde [4]. Ils portent l'un et l'autre : « [anno] adeptionis regni Lotharii VI ». Le roi de Germanie partait donc pour le décompte de ses années de règne en Lorraine, non de la mort de Lothaire, mais du traité de Meerssen [5]. On remarquera qu'à cette date de novembre 875 l'empereur était mort ; c'est probablement par égard pour son neveu, avec lequel il tenait à rester en bons termes, à qui même il rétrocéda, en 872, sa part de la

---

en faveur de Saint-Mihiel, le 26 juin 877 (B. 1816), ne porte pas les années de règne de Charles en Lorraine. B. 1761, 1762, 1816 et 1817 sont les seuls diplômes de Charles le Chauve pour la Lorraine qui nous soient parvenus. — L'indication des années de règne de Charles en Lorraine manque dans un certain nombre d'actes, surtout à partir du jour où, ce prince ayant été couronné empereur, ses diplômes portèrent ses années d'empire.

1. Voir *R. H. Fr.*, t. VIII, p. 632, n. *b*, p. 646, n. *a*, p. 653, n. *b*.

2. Un seul diplôme porte un chiffre trop élevé d'une unité ; dans onze autres, au contraire, le chiffre est trop faible. Nous avons cinq diplômes de 877 contresignés par le notaire Audacer ; trois d'entre eux, dont le diplôme pour Nivelles, indiquent exactement huitième année du règne de Charles en Lorraine, deux autres septième année. Du moment que des actes émanant du même notaire portent indifféremment le chiffre exact ou un chiffre trop faible, c'est que l'on n'attachait aucune importance à cette indication chronologique.

3. Du moins aucune source n'en parle. En février 870, Louis avait reçu à Francfort l'hommage d'une partie des grands de la Lorraine (*Ann. Fuld.* 870, p. 70). Il n'est pas douteux qu'après le traité de Meerssen le roi de Germanie se fit prêter serment par tous ceux de ses nouveaux sujets qui n'avaient pas encore accompli cette formalité.

4. B. M. 1473 et 1474. Le second de ces diplômes est très suspect, mais il a dû être fait d'après un acte authentique.

5. Sickel, *Beitræge zur Diplomatik*, II (*SB. W. Ak.*, t. XXXIX, p. 124), croyant à tort que ces diplômes étaient de 874, en avait conclu que le point de départ des années de règne de Louis le Germanique en Lorraine était la mort de Lothaire, et non le traité de Meerssen.

Lorraine, que Louis le Germanique s'abstint, jusqu'en 875, de compter ses années de règne dans ce dernier pays [1]. Toutefois, le roi de Germanie s'y comporta en maître dès l'origine, et, même après la cession de 872, il ne cessa pas un seul instant d'y exercer tous les droits de la souveraineté.

Il serait intéressant de savoir à partir de quel moment Louis et Charles ont été respectivement reconnus dans les différentes parties de leurs nouveaux États. Les chartes pour les évêchés et les abbayes fourniraient à cet égard des indications précieuses ; malheureusement, il n'en reste qu'un très petit nombre de cette période, une de Cambrai et deux de Gorze. La première, celle de Macaire pour l'église de Cambrai, porte les indications chronologiques suivantes : 13 avril de l'an de l'Incarnation 885 (*sic*), 7e indiction (qui correspond à 874), 35e année du règne de Charles (soit 875) et 5e année dans l'héritage de Lothaire. Si l'acte est de 874, les années de règne en Lorraine sont comptées depuis la mort de Lothaire ou le couronnement de Charles à Metz ; s'il appartient à 875, le point initial est le traité de Meerssen. Peut-être, au lieu de DCCCLXXXV faudrait-il lire DCCCLXXIV, en remplaçant un X par un I ; il y aurait alors concordance entre l'année de l'Incarnation et l'indiction, et les années de règne de Charles en Lorraine partiraient de 869 [2]. — L'abbaye de Gorze appartenait-elle à Louis ou à son frère ? C'est là une question difficile à trancher. Gorze se trouvait dans le *p. Scarponensis* [3], que le traité de Meerssen avait attribué à Charles le Chauve. Nous savons, il est vrai, que certains monastères dépendaient d'un souverain, alors que le territoire où ils étaient situés relevaient d'un autre. Et comme Gorze, dont on ne trouve d'ailleurs aucune mention dans l'acte de Meerssen, appartenait à l'évêché de Metz [4], que Louis le Germanique avait eu en partage, il aurait pu se faire qu'elle aussi fût soumise à l'autorité de ce prince. Quant aux sources diplomatiques, elles ne nous fournissent que des renseignements contradictoires, d'où nous ne pouvons tirer aucune conclusion. Si un diplôme du roi de Germanie pour Gorze semble indiquer qu'il en était le maître [5], un échange entre le prévôt du monastère, Bovon, et le prêtre Waranne ou Wenranne est ainsi daté : « actum Gorzie in monasterio publice anno ab Incarnatione domini DCCCLXXI indictione IV... *anno II post obitum*

---

1. C'est l'opinion de Dümmler, t. II, p. 308. Waitz, *D. VG.*, t. V, p. 19, n. 3, estime que Louis ne considérait pas sa part de la Lorraine comme un royaume distinct.

2. Voir cette charte dans les *Gesta epp. Camer.*, liv. I, ch. 54, *SS.*, t. VII, pp. 419-421.

3. Fondation de Gorze, par saint Chrodegand, *Histoire de Metz*, t. III, pr., p. 7.

4. L'abbaye de Gorze, restituée en 863 à l'église de Metz (voir ci-dessus, p. 231, n. 5), se trouvait, depuis 868 au plus tard, sous l'autorité directe d'Advence, et n'avait plus qu'un prévôt, qui s'appelle Walter dans l'échange avec Amelric et Bovon dans les chartes de Waranne et de Wilfrid (*Cartularium Gorziense*, pp. 88, 89 et 91, nos 64, 65 et 66). La charte d'Herenbert du 29 octobre 874 (?) ne mentionne ni abbé, ni prévôt (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, t. III, p. 258).

5. B. M. 1475.

Lotharii regis[1] ». En 871 il semblerait donc qu'à Gorze on ne reconnût aucun souverain, ni Louis, ni Charles. Par contre, la donation à la même abbaye faite dans la *villa* de Sponville par le prêtre Herenbert porte : « Actum in atrio sancti Laurencii IIII kal. nov. anno VI regnante Karolo rege post discessum Lotarii regis in Francia, anno ab Incarnatione Domini DCCCLXXXV (*sic*) indictione VIII[2]. » On pourrait faire au sujet de cette charte l'observation que nous avons émise au sujet de celle de Cambrai, et proposer de lire DCCCLXXIV au lieu de DCCCLXXXV ; le 29 octobre 874 on était, en effet, dans la 8e indiction et dans la 6e année du règne de Charles en Lorraine, comptée depuis la mort de Lothaire. Remarquons, d'autre part, que la charte d'Herenbert a été rendue non à Gorze, mais à Saint-Laurent ; seulement quelle est cette dernière localité ? de quel *pagus* faisait-elle partie ? Nous savons par contre que la *villa* de Sponville, où se trouvaient les terres données à Gorze par ce même Herenbert, était située, comme l'abbaye elle-même, dans le *p. Scarponensis*[3], assigné à Charles le Chauve en 870. Mais la *villa* de Moivron[4], que Louis le Germanique restitue à Gorze, appartenait, elle aussi, au *p. Scarponensis :* les moines de Gorze auraient donc, semble-t-il, dû s'adresser au roi de France pour rentrer en possession de ce domaine.

Voilà pour la *Francia*[5]. Nous nous occuperons plus loin de la Provence, et nous verrons que là-bas, à la différence de ce qui se passait dans le nord, on ne compta les années de règne de Charles que depuis le traité de Meerssen.

La période de neuf années, qui commence au traité de Meerssen, et qui se termine par la cession que Louis III et Carloman firent à Louis le Jeune de la moitié de la Lorraine que Charles le Chauve avait obtenue, n'offre qu'un petit nombre d'événements de quelque importance. La cession par Louis le Germanique à son neveu et homonyme de sa part de la Lorraine, cession purement nominale d'ailleurs, la diversion opérée en 875 par

---

1. Cette charte, encore inédite, se trouve dans le *Cartularium Gorziense,* p. 89, col. 2, nº 65.

2. Cette charte a été éditée par D'ARBOIS DE JUBAINVILLE dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* t. III, p. 258. Sponville se trouve dans le département de Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Briey, canton de Chambley.

3. C'est la charte d'Herenbert qui nous donne cette indication.

4. Moivron (Meurthe-et-Moselle, Nancy, Nomeny) est placé dans le *p. Scarponensis* par la charte de saint Chrodegand en faveur de Gorze de 757, dans le *p. Salinensis* et le *comitatus Scarponensis* par une charte de Wigeric pour Gorze de l'année 914 (*Histoire de Metz,* t. III, preuves, pp. 11 et 55). Au spirituel, Moivron faisait partie de l'archiprêtré de Delme et de l'archidiaconé de Vic, circonscriptions religieuses taillées dans le Saulnois.

5. Ajoutons que d'après ENGEL et SERRURE, *Traité de numismatique du Moyen Age,* t. I, p. 242, Charles le Chauve battit monnaie dans vingt-cinq localités de la Lorraine, y compris Aix-la-Chapelle et Metz, et dans trois villes bourguignonnes qui avaient appartenu à Lothaire II : Besançon, Lyon et Vienne (p. 243). — De Louis le Germanique on ne possède que des monnaies tréviroises (ENGEL et SERRURE, *op. cit.,* t. I, p. 260, et BORDEAUX, *Les Monnaies de Trèves à l'époque carolingienne, R. B. N.,* t. XLIX, pp. 330-331). Nous ne parlons ici que des monnaies frappées en Lorraine.

Louis le Germanique dans les États de son frère, la tentative faite par ce dernier l'année suivante pour s'emparer de la rive gauche du Rhin, enfin les partages de la Lorraine entre les fils de Louis le Germanique, voilà les principaux faits dont nous aurons à nous occuper. Tandis que Louis, fidèle à ses engagements, suit une politique pacifique et se tient sur la défensive, son frère, toujours hanté par l'idée de s'agrandir, s'efforce, chaque fois qu'un membre de sa famille vient à mourir, soit d'évincer ceux de ses parents qui ont autant de droits que lui à recueillir la succession vacante, soit même à dépouiller de leur patrimoine les héritiers légitimes, les propres fils du prince défunt. S'il réussira en 875 à occuper l'Italie et à se faire couronner empereur, il échouera honteusement l'année suivante dans sa tentative pour s'emparer de la rive gauche du Rhin; son neveu Louis le Jeune lui infligera à Andernach une correction méritée. Tout différent de son père, Louis le Bègue ne chercha pas à faire de conquêtes ; il parvint du moins à conserver ce que Charles avait eu en partage en 843, puis en 870. Ses fils devaient être moins heureux, et leur cousin, le vainqueur d'Andernach, au mépris des engagements qu'il avait contractés à Fouron en 878, leur enleva l'année suivante la part qui leur revenait de la Lorraine. La politique agressive et envahissante de Charles le Chauve trouvait en lui un adepte, car il ne traita guère mieux son propre frère Carloman que ses cousins de France.

Si le traité de Meerssen avait réglé la question de la Lorraine en ce qui concernait les deux oncles du défunt roi, il n'avait tenu aucun compte de l'empereur, qui aurait dû entrer en possession du royaume de son frère. Louis II n'avait pas renoncé à faire valoir ses droits, et, à la fin de juin ou en juillet[1], il fit partir pour l'Allemagne et la France une nouvelle ambassade, chargée de présenter à Louis le Germanique et à Charles le Chauve ses réclamations. Sur son ordre, le pape avait joint ses légats aux envoyés impériaux, ou plutôt à l'envoyé impérial, car Hincmar ne nomme que le comte Bernard[2]. Quatre évêques, celui de Parme, Wibod, et trois autres, Jean, Pierre et Jean, dont les diocèses ne nous sont pas connus, enfin un prêtre, appelé Pierre, composaient la mission pontificale[3]. Les uns et les autres étaient chargés de lettres à l'adresse des

---

1. La lettre du pape à Louis le Germanique, qui porte la date du 27 juin (J. E. 2930), fut remise au roi par les légats pontificaux, tandis que celle du 17 juillet (J. E. 2932) lui fut apportée par son propre envoyé. Les légats étaient donc déjà partis. C'est Louis le Germanique qui nous fait connaître cette particularité dans sa réponse au pape (B. M. 1438).

2. Hincmar, *Ann. Bert.* 870, p. 113, fait à tort un ambassadeur impérial de Wibod, qui, d'après les lettres pontificales du 27 juin à Charles le Chauve, à ses évêques, à Hincmar, à Louis le Germanique et à ses prélats, était un des légats d'Adrien (J. E. 2926, 2927, 2928, 2930 et 2931, Migne, t. CXXII, coll. 1299, 1300, 1302, 1304 et 1305).

3. Hincmar, *ibid.*, commet une nouvelle erreur en faisant de l'un des deux Jean un prêtre de Rome ; il était évêque, et le prêtre portait le nom de Pierre. Ce sont les lettres du pape qui nous l'apprennent (voir la note précédente). Bouquet, *R. H. Fr.*, t. VII, p. 111, n. *c*, avait déjà relevé ces deux erreurs.

4. *Ann. Bert.* 870, p. 113.

deux oncles de Louis II, de leurs grands et de leurs évêques ; seules, celles du pape nous ont été conservées.

Les ambassadeurs se rendirent tout d'abord en Allemagne. C'est à Aix-la-Chapelle, entre le 10 août et le 17 octobre, qu'ils trouvèrent Louis le Germanique[4]. Ce prince, en même temps qu'il demandait au pape d'accorder le *pallium* à Willibert, et qu'il réclamait l'intercession de l'empereur en faveur de l'archevêque de Cologne, avait dû donner à l'un et à l'autre l'assurance qu'il n'entreprendrait rien contre la Lorraine ; c'est ce qui ressort des lettres que lui adresse Adrien. En écrivant au roi de Germanie le 27 juin, le pape croit à la sincérité de ce prince ; il n'est pas au courant des négociations engagées entre Louis et Charles pour le partage de la Lorraine, ce qui ne laisse pas que de surprendre, la convention d'Aix-la-Chapelle ayant été jurée le 6 mars. Du moment qu'Adrien ignore ces faits, on comprend qu'il ait félicité Louis le Germanique d'avoir respecté les droits de l'empereur sur la Lorraine, d'être resté en bon accord avec son neveu ; il l'invite à persévérer dans ses bonnes dispositions. Le pape, d'autre part, se plaint de Charles le Chauve, et il déclare que si ce prince n'évacue pas la Lorraine, lui Adrien se transportera sur les lieux et infligera un châtiment à l'usurpateur[1]. La lettre aux évêques allemands contient des éloges à l'adresse du roi et des prélats eux-mêmes, qui ont su maintenir la paix. Qu'ils exhortent leur souverain, écrit le pape, à ne pas modifier sa conduite[2].

Quand ces lettres furent remises à Louis le Germanique et à ses évêques, elles n'avaient plus aucune signification, puisque le traité de Meerssen était un fait accompli. Il est probable que, tout en les remettant aux destinataires, les légats et l'envoyé de l'empereur firent entendre des protestations contre l'atteinte qu'avait portée aux droits de Louis II le roi de Germanie, en s'attribuant une moitié de la Lorraine.

Le pape, en écrivant à Louis, ne s'occupait pas seulement de la Lorraine, il lui répondait au sujet de Willibert, pour qui le roi avait réclamé le *pallium*[3]. Adrien, ayant promis à Gunther de faire examiner à nouveau son affaire, fut très irrité d'apprendre l'élection de Willibert à Cologne. Aussi, non content de refuser le *pallium* au nouvel archevêque, se plaignit-il à Louis de l'initiative que celui-ci avait prise en faisant procéder à cette élection. D'abord, déclarait Adrien, il fallait le consulter avant de remplacer un prélat que son prédécesseur avait déposé ; ensuite, Gunther avait reçu de lui la promesse que son procès serait revisé avant qu'un autre lui fût substitué à Cologne. Adrien demande donc que Willibert vienne à Rome se présenter devant le concile, qui entendra les deux parties et se prononcera ensuite[4].

Voilà du moins ce que disait une première lettre, qui est du 27 juin.

---

1. J. E. 2930, Migne, t. CXXII, coll. 1303-1305.
2. J. E. 2931, Migne, col. 1305. Cette lettre est, comme la précédente, datée du 27 juin.
3. Voir plus haut p. 362.
4. J. E. 2930, Migne, t. CXXII, col. 1304.

Puis, le pape réfléchit qu'elle mécontenterait Louis le Germanique, et il importait, dans l'intérêt de l'empereur, de ménager ce prince[1]. Il fit rédiger une seconde lettre, dont le ton est beaucoup plus conciliant que celui de la première. Elle fut écrite le 15 juillet et remise à l'envoyé du roi de Germanie, celui-là même qui avait apporté les lettres de Louis à son neveu et au Souverain Pontife ; il arriva auprès de son maître presque en même temps que les légats. Dans cette nouvelle lettre, dont nous ne possédons qu'un fragment, le pape ne parlait plus de faire venir Willibert à Rome, ni de soumettre l'affaire à un concile. Il voulait que ses légats lui fissent un rapport sur l'élection de Willibert ; une fois au courant de ce qui s'était passé, il enverrait le *pallium* au nouvel archevêque de Cologne[2]. Le pape abandonnait donc Gunther.

La contradiction qui existait entre les deux lettres frappa Louis le Germanique, qui ne manqua pas de la relever dans la réponse qu'il adressa au pape ; il eut soin de citer les passages des deux missives pontificales qui s'opposaient l'un à l'autre. Louis déclarait qu'il ignorait la promesse faite par Adrien à Gunther. Il rappelait que Nicolas Ier avait irrévocablement déposé Gunther et Theutgaud, et ordonné à Lothaire, dans une lettre dont Louis citait un passage, de faire élire à Trèves et à Cologne de nouveaux archevêques. Liutbert et ses collègues n'avaient fait que se conformer aux ordres du pape en consacrant canoniquement Willibert. C'était probablement quelque subalterne, trompé par l'esprit du mal, qui essayait de circonvenir le Souverain Pontife : qu'Adrien se méfie de ces intrigants ! Louis le priait, en terminant, de vouloir bien recommander ses envoyés à la bienveillance de l'empereur, pour qu'ils pussent, à l'aller et au retour, voyager en toute sécurité[3].

Louis parlait aussi de la Lorraine, mais brièvement et en termes vagues. Il agirait, déclarait-il, au mieux des intérêts de son neveu, des siens propres, ainsi que de l'honneur de l'Église. Pour le surplus, il renvoyait aux instructions confidentielles qu'il avait données de vive voix à ses ambassadeurs[4]. Ce ne fut pas, en effet, aux légats que Louis remit sa réponse ; il chargea un ou plusieurs envoyés spéciaux de la porter directement à Rome. Les déclarations de Louis concernant la Lorraine manquaient de sincérité et de franchise[5], mais peut-être ce prince igno-

---

1. Comme le fait justement observer Imbart de la Tour, *Les Élections épiscopales*, etc., p. 147, Adrien, en protestant contre l'élection de Willibert, n'obéissait pas à des motifs politiques, puisqu'à ce moment il était l'allié de Louis le Germanique et en lutte avec le roi de France.

2. J. E. 2932. Nous ne possédons de cette lettre qu'un fragment, que Louis le Germanique a reproduit dans sa réponse au pape (B. M. 1438, Floss, *Papstwahl*, Urkunden, pp. 85-86).

3. B. M. 1438, Floss, pp. 84-88. Cette lettre n'est pas datée, mais il est vraisemblable, comme le suppose Mühlbacher, qu'elle a été écrite peu de temps après l'arrivée des légats.

4. Floss, pp. 84 et 88.

5. Gfrœrer, t. II, p. 33, et Dümmler, t. II, p. 308 et n. 1, supposent que Louis le Germanique voulait tromper le pape et l'empereur, en leur faisant croire que, s'il avait

rait-il vraiment les promesses d'Adrien à Gunther. Les lettres de Nicolas Ier, il en savait lui-même quelque chose ainsi que ses prélats, ne laissaient aucun doute sur les intentions de ce pape à l'égard de Gunther et de Theutgaud : ceux-ci ne seraient jamais restaurés sur leurs sièges, et il fallait leur faire élire des successeurs suivant les lois canoniques[1]. Comme Adrien n'avait pas officiellement fait connaître ses projets en ce qui concernait Gunther, Louis était en droit de les ignorer, ou de n'y pas croire, s'il n'en avait eu connaissance que par le métropolitain déposé.

Nous ne savons si les légats pontificaux firent une enquête sur l'élection de Willibert. Peut-être le refus d'accorder le *pallium* à ce dernier fait par Adrien détermina-t-il le prélat à tenter une nouvelle démarche auprès du Souverain Pontife, et Gunther lui-même à solliciter ce dernier en faveur de son successeur. Dans sa lettre, Willibert proteste de sa soumission au pape, à qui il envoie sa profession de foi[2]. Gunther commence par rappeler à Adrien les promesses qu'il a reçues de lui ; puis il ajoute qu'il se juge indigne de ses anciennes fonctions, et que d'ailleurs ses infirmités ne lui permettent pas de les reprendre. Aussi, prenant en pitié l'état misérable de son église, a-t-il favorisé l'élection de Willibert, que sa science et ses vertus désignaient pour ce poste. Cette élection a d'ailleurs été parfaitement régulière. Gunther rappelle un passage d'une lettre écrite à Lothaire par Nicolas, où il est dit que l'on devra élire et consacrer, conformément aux lois canoniques, des archevêques à Trèves et à Cologne. Il s'étonne que le pape n'ait pas accordé le *pallium* à Willibert, comme le lui demandaient Louis et ses évêques. Qu'Adrien ait pitié des misères de l'église de Cologne, qu'il envoie le *pallium* à Willibert et qu'ainsi il reconnaisse et consolide le nouveau prélat[3]. Du moment que Gunther se désistait, il semblait que le pape n'eût plus aucune raison de persévérer dans son opposition. Pourtant la démarche de l'archevêque déposé resta sans résultat.

C'est la dernière fois que Gunther apparaît dans l'histoire. D'après les *Annales Xantenses,* il aurait quitté Cologne, se serait rendu à Rome, où ses menaces contre Adrien l'auraient fait excommunier une seconde

---

partagé la Lorraine avec son frère, c'était dans l'intérêt de sa propre sécurité, qui aurait été menacée dans le cas où Charles aurait pris la Lorraine tout entière. Louis aurait affirmé que c'était de sa part une occupation provisoire, et non une annexion définitive, portant préjudice aux droits de l'empereur. A l'appui de ses assertions, ajoute Dümmler, il pouvait faire valoir qu'il ne comptait pas ses années de règne en Lorraine. — Cette hypothèse, que n'accepte pas Noorden, *Hinkmar,* p. 259, n. 4, nous semble vraisemblable.

1. J. E. 2885 et 2886.

2. Floss, pp. 100-101. Cette lettre ne porte aucune date, et il n'est nullement sûr qu'elle doive se placer en 870. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est qu'elle a été précédée au moins d'une autre, dans laquelle Willibert notifiait son élection au Souverain Pontife.

3. Voir cette lettre dans Floss, pp. 69-74. Elle a dû partir en même temps que celle de Louis le Germanique, car Gunther dit qu'il l'envoie par les ambassadeurs du roi (Floss, p. 74).

fois par un concile. Il serait mort d'une façon soudaine, mais les *Annales Xantenses* ne disent ni comment, ni en quelle année[1].

Willibert d'ailleurs, quoique non encore revêtu du *pallium,* exerça ses fonctions archiépiscopales. En 870, pendant le séjour à Aix-la-Chapelle de Louis le Germanique, il se tint à Cologne même un synode auquel assistèrent Liutbert et les deux nouveaux métropolitains de Cologne et de Trèves. La présence de Bertulf à cette assemblée prouve que Louis le Germanique l'avait enfin reconnu[2].

Revenons aux légats et à l'ambassadeur impérial. En quittant Louis, ils allèrent trouver son frère, qui tenait alors sa cour à Saint-Denis. C'est le 9 octobre, jour de la fête du saint patron de l'abbaye, que les envoyés d'Adrien et de Louis II se présentèrent au roi de France[3]. Les lettres pontificales à Louis le Germanique et aux évêques allemands ne contenaient guère que des éloges ; celles qui furent remises à Charles, à Hincmar et aux prélats français étaient au contraire pleines de reproches. A Rome on était mieux au courant des faits et gestes de ce prince que de ceux de son frère ; il est vrai que le couronnement de Charles le Chauve à Metz et l'occupation partielle qu'il avait effectuée de la Lorraine remontaient à 869 ; ces faits étaient même antérieurs à l'arrivée en France de la première ambassade venue d'Italie, qui avait pu en rendre compte au Souverain Pontife et à l'empereur.

Le mécontentement qu'avait causé à Rome la conduite du roi de France éclate dans les lettres d'Adrien. Le pape reproche à Charles d'avoir, en envahissant le royaume de Lothaire, violé les engagements qu'il avait pris de respecter les États de ses frères, lorsqu'il avait partagé l'empire avec eux, engagements qu'il avait bien su rappeler lui-même, en écrivant au Saint-Siège pour se plaindre que son frère Louis eût envahi son royaume. Charles n'a pas fait aux légats pontificaux de réponse convenable, et il n'a pas envoyé d'ambassade au pape. Charles n'a pas eu honte de mettre la main sur un pays dû à l'empereur, alors que celui-ci combattait pour la foi contre les Sarrasins. Le pape déclare

---

1. *Ann. Xant.* 871 (*SS.*, t. II, p. 234). Les *Gesta Treverorum,* ch. 26 (*SS.*, t. VIII, p. 164) font mourir Gunther avec Theutgaud dans la Sabine, et d'après le *Catalogus archiepiscoporum Coloniensium I* (*SS.*, t. XXIV, p. 338) il aurait été tué à Xanten même par des anges, au moment où il célébrait le service divin. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est que Gunther mourut avant le 27 septembre 873 ; Willibert le qualifie en effet de « beatæ et dignæ memoriæ vir », dans la charte qu'il rendit à cette date pour confirmer les dispositions de son prédécesseur en faveur des chanoines tant de la cathédrale que des collégiales de Cologne (Hartzheim, *Concilia Germaniæ,* t. II, p. 358).

2. *Ann. Fuld.* 870, p. 172. Comme trois ans plus tard, en 873, à la même époque, on trouve les mêmes prélats réunis à Cologne pour la dédicace de la même église, on peut se demander si les *Ann. Fuld.* n'ont pas commis une erreur. Nous reviendrons sur cette question en parlant du concile de 873.

3. *Ann. Bert.* 870, p. 114. De Meerssen, Charles s'était rendu à Estinnes, puis successivement à Saint-Quentin, à Servais, où il était d'après une lettre d'Hincmar à son neveu le 1er septembre (Migne, t. CXXVI, col. 506), puis à Quierzy et enfin à Compiègne (*Ann. Bert.* 870, p. 111). Réginon, *Chronicon,* 870, p. 100, fait aller Charles à Heristal, mais cette assertion est rejetée par Schulz, *Die Chronik des Regino,* p. 23, et par Kurze, l'éditeur de Réginon, p. 100, n. 6.

qu'il ne laissera pas impunis de tels actes de tyrannie. Pourtant, avant de sévir, il avertit pour la troisième fois le roi d'avoir à évacuer le royaume de Lothaire[1].

Hincmar, les évêques français et les grands de Charles ne sont pas mieux traités que leur maître par le Souverain Pontife. Ils n'ont rien fait, leur écrit ce dernier, pour empêcher leur maître de prendre, au mépris du serment qu'il a prêté jadis de respecter les parts de ses frères, le royaume de Lothaire, tandis que l'empereur, héritier légitime de ce dernier, était occupé à combattre les Sarrasins. Qu'ils accomplissent leur devoir en s'efforçant de décider Charles à sortir des États de Lothaire. Le pape est résolu à venir lui-même en France, et à punir les contempteurs de ses ordres[2].

Les reproches adressés à Hincmar sont encore plus vifs, ce qui se comprend du reste, l'archevêque de Reims ayant trompé la confiance du pape, et celui-ci étant presque en droit de croire que le prélat s'était moqué de lui. Adrien s'étonne qu'Hincmar ne lui ait pas répondu. La cause de ce silence est qu'Hincmar est le véritable instigateur de ce qui a été fait. Il l'emporte en autorité sur tous les autres prélats du royaume : qu'il ramène donc son maître dans la voie de la justice, qu'il l'exhorte à évacuer la Lorraine. Si le roi s'y refuse, qu'Hincmar et les autres prélats le privent de leur communion. Dans le cas où le roi ne s'amenderait pas, le pape viendrait lui-même le punir de son obstination[3].

Nicolas n'eût pas autrement parlé; seulement, pour que ce ferme langage produisît de l'impression, il eût fallu que Charles et ses évêques fussent convaincus que l'effet suivrait les menaces, que celles-ci seraient mises à exécution. Mais Adrien n'avait pas l'énergie qu'il eût fallu pour en venir aux mesures de rigueur, et on le savait bien en France. Aussi le seul effet des lettres pontificales fut-il d'irriter Charles et Hincmar, et d'attirer à leur auteur des paroles blessantes pour sa dignité et son amour-propre.

De Saint-Denis, le roi se rendit à Reims, où il arriva le 19 octobre; c'est du moins à cette date que les légats, qui l'avaient accompagné, remirent à Hincmar la lettre qui lui était destinée[4]. Les représentants du pape et de l'empereur furent ensuite congédiés, et Charles envoya sa réponse, et probablement aussi celle d'Hincmar, par une ambassade spéciale qui comprenait Anségise, abbé de Saint-Michel, et un seigneur du

---

1. J. E. 2926, Migne, t. CXXII, coll. 1297-1299. Cette lettre et les suivantes sont du 27 juin.

2. J. E. 2928, 2927 et 2929, Migne, t. CXXII, coll. 1301-1302, 1299-1301 et 1302-1303.

3. J. E. 2928, Migne, t. CXXII, coll. 1301-1302. Büchting, *Glaubwürdigkeit Hinkmars*, p. 27, fait remarquer que dans ses *Annales*, Hincmar ne dit rien des reproches que lui avait adressés le pape.

4. Hincmar, *Ann. Bert.* 870, p. 114, *Ep^a ad Adrianum*, *Ep^a ad Hincmarum Laudunensem*, et *Libellus expostulationis*, ch. 17. (Migne, t. CXXVI, coll. 174 et 179, 506, 587.)

nom de Lothaire. En même temps que la lettre de leur maître, ils étaient chargés d'offrir au pape de riches présents[1].

Comme la réponse de Charles le Chauve au Souverain Pontife est perdue, nous ne savons pas en quels termes elle était conçue, mais nous possédons celle d'Hincmar, et par elle nous pouvons deviner ce qu'avait écrit le roi lui-même. C'est un véritable mémoire qu'a rédigé l'archevêque de Reims ; il y oppose une fin de non-recevoir absolue tant aux réclamations de l'empereur qu'aux prétentions du pape de s'immiscer dans les affaires temporelles. Il trace la ligne de démarcation qui doit exister entre les attributions de l'Église et de son chef et celles qui reviennent à l'État et aux souverains : chacun des pouvoirs a son domaine, d'où il ne doit pas sortir. Assurément, l'archevêque de Reims n'aurait pas écrit sur ce ton à Nicolas Ier, mais, humilié par ce dernier, il était heureux de prendre sa revanche sur son faible successeur, et de lui faire subir un affront[2]. Voici une analyse de cette intéressante lettre.

Si Hincmar n'a pas répondu au pape, c'est que celui-ci n'avait pas demandé de réponse. Les légats ont d'ailleurs reçu de l'archevêque la promesse qu'il se conformerait, dans la mesure du possible, aux ordres d'Adrien. Hincmar a transmis aux évêques français la lettre pontificale qui leur était adressée ; en outre, il l'a lue à Charles et aux évêques lorrains venus à Attigny. Plus tard, après les conventions jurées par les rois, conventions auxquelles il n'assistait pas, il a envoyé la note suivante aux évêques français, lorrains et allemands ainsi qu'au roi de Germanie lui-même. Suit cette note, au début de laquelle il résume les lettres du pape ; puis il ajoute : « Les rois qui se sont juré de partager équitablement le royaume de leur neveu, se prétendent les héritiers légitimes de celui-ci. Beaucoup de gens déclarent que si ce partage ne se fait pas, des révoltes éclateront et qu'il surgira une guerre analogue à celle qui suivit la mort de Louis le Pieux. Entre la désobéissance aux ordres du pape et l'interdiction aux anciens sujets de Lothaire de se choisir un roi qui puisse les défendre, Hincmar n'ose se prononcer avant d'avoir l'avis de tous les prélats de Charles. »

Hincmar connaissait le serment, rappelé par le pape, qu'avait fait Charles de respecter les États de ses frères ; mais, d'autre part, Charles

---

1. *Ann. Bert.* 870, p. 114. Anségise est le futur archevêque de Sens, successeur d'Eigil. Comme il existait plusieurs monastères placés sous la protection de saint Michel, on ne sait duquel Anségise était abbé. Il est impossible de prouver qu'il s'agisse de Saint-Mihiel au diocèse de Verdun.

2. L'opinion de Gfrœrer, t. II, p. 36, que la lettre d'Hincmar avait été écrite par l'assemblée des grands et des évêques que présidait Charles le Chauve à Reims, a été combattue par Dümmler, t. II, p. 311, n. 2, qui trouve à cette pièce un caractère personnel. Il est vraisemblable cependant que l'archevêque de Reims s'est entendu au préalable avec ses collègues, ainsi qu'avec le roi lui-même. Ampère, *Histoire littéraire de la France sous Charlemagne,* p. 184, juge cette lettre un modèle de fausseté et d'impudence ; Schrœrs, *op. cit.*, p. 309, la trouve très impertinente, et Dümmler, t. II, p. 315, remarque que le ton sur lequel répond Hincmar indique bien que Nicolas n'occupait plus la chaire de saint Pierre.

nie avoir pris cet engagement, et il prétend que cette partie de l'empire franc lui avait été concédée par son père et que son frère Lothaire lui en avait confirmé la possession par serment. Hincmar ne peut condamner un homme qu'il est hors d'état de confondre par des preuves.

On a induit Adrien en erreur, en accusant Hincmar d'avoir engagé son maître à envahir les États de Lothaire. L'archevêque proteste qu'il a fait ce qu'il a pu pour se conformer aux ordres du pape. Celui-ci, dans sa dernière lettre, avait signifié à Hincmar qu'il eût à retrancher de sa communion Charles, si ce prince persistait à détenir la Lorraine. A ce sujet, Hincmar croit devoir rapporter à Adrien les réflexions qu'il a entendu faire par des évêques et des seigneurs venus de divers royaumes. Jamais, disent-ils, aucun pape n'a envoyé pareil ordre à l'un des prédécesseurs d'Hincmar. L'archevêque s'étonne que seul il ait reçu semblable injonction : elle n'a été signifiée ni aux autres évêques, ni aux sujets de Lothaire qui ont appelé Charles, ni à aucun de ceux qui, à la différence d'Hincmar, n'ont pas cherché à exécuter les ordres du pape. On rappelle que Nicolas n'a rien prescrit de pareil à aucun évêque par rapport à Lothaire, coupable d'adultère ; qu'on ne peut condamner un homme dont la faute n'est pas prouvée. On énumère les services que les ancêtres de Charles ont rendus aux papes. On fait valoir que Charles, invité par les évêques et par les grands de Lothaire, a rétabli l'ordre dans leur pays, menacé par les païens et par les séditieux ; que les royaumes terrestres ne s'obtiennent pas par les excommunications du Souverain Pontife et des évêques. Et comme Hincmar essayait de soutenir à ceux qui lui tenaient ce langage, que le pouvoir de lier et de délier conféré à saint Pierre l'avait été à ses successeurs, et par ceux-ci aux évêques, ses interlocuteurs lui répondaient : Eh bien ! défendez par vos prières le royaume contre les Normands, n'invoquez plus notre aide. Mais, si vous désirez notre concours, adressez au pape la prière suivante : comme il ne peut être tout ensemble évêque et roi, comme ses prédécesseurs ont gouverné l'Église, qui est leur domaine, et non l'État, qui ressortit aux souverains, qu'il s'abstienne de nous imposer un prince qui, vivant loin de nous, ne pourra nous défendre contre les attaques des païens ; qu'il ne nous commande pas à nous Francs d'être esclaves, attendu que ses prédécesseurs n'ont pas fait subir ce joug à nos ancêtres, et que nous ne pouvons le supporter, nous qui savons qu'il est écrit dans les saints livres que nous devons combattre jusqu'à la mort pour la défense de notre liberté et de notre patrimoine. Si un évêque, continuent les interlocuteurs d'Hincmar, excommunie un chrétien contrairement à la loi, il perd le pouvoir de lier ; un évêque n'a pas le droit d'enlever le nom de chrétien à un homme qui a simplement dépouillé un autre homme d'un royaume terrestre. Que le pape s'abstienne de soulever des conflits.

Hincmar expose ensuite, avec force citations à l'appui, comment il lui est impossible de retrancher le roi de sa communion. Il est tenu, en rai-

son des biens que possède son église, à remplir certains devoirs à l'égard de Charles[1].

Les observations de l'archevêque dans la dernière partie de sa lettre sont très justes. Adrien avait été trop loin, en exigeant de lui qu'il rompît tout rapport avec son maître, au cas où ce dernier persisterait à occuper la Lorraine. Mais Hincmar avait-il vraiment cherché à exécuter les ordres du pape ? Ce que lui avait demandé Adrien, c'était d'user de son crédit auprès de Charles le Chauve, pour déterminer ce prince à évacuer la Lorraine, à laisser Louis II entrer paisiblement en possession de ce royaume. Hincmar n'en avait rien fait, son silence le prouve. Les reproches du Souverain Pontife étaient donc fondés. Relevons en passant la mauvaise foi de Charles le Chauve, niant les engagements qu'il avait pris à Verdun, et renouvelés depuis à Meerssen, à Liège, à Coblenz, et se référant au partage de Worms (839), dont les stipulations n'avaient plus depuis longtemps la moindre valeur[2].

Mais la partie la plus curieuse et la plus importante de la lettre d'Hincmar est sans contredit celle où sont définis les pouvoirs respectifs du pape, limités au spirituel, et du roi, qui a dans son domaine les affaires temporelles. Le pape n'a pas le droit de se mêler de celles-ci, il n'a pas qualité pour donner des royaumes, pour imposer un souverain à un peuple qui ne veut pas de lui[3]. Jamais peut-être le principe de la séparation des deux puissances ecclésiastique et séculière n'avait été énoncé en termes aussi nets. On est surpris de trouver cette théorie formulée par l'archevêque de Reims, qui, s'il est hostile aux empiétements du pape, n'en est pas moins homme d'église. Il a soin, nous le savons, de ne pas la donner comme sienne, et de la placer dans la bouche d'interlocuteurs qui, d'après leur langage, paraissaient être des laïcs[4] ; mais a-t-il réellement entendu les propos qu'il rapporte, ou n'a-t-il pas plutôt usé d'un artifice commode, qui lui permettait, sans engager sa responsabilité, de faire entendre au Souverain Pontife des vérités désagréables ? A deux reprises il est parlé dans cette lettre du droit qu'a un peuple de

---

1. Voir cette lettre dans Migne, t. CXXVI, coll. 174-186. Elle ne porte point de date, mais elle a dû être écrite peu de temps après l'arrivée de la lettre d'Adrien, et être envoyée par les ambassadeurs de Charles le Chauve.

2. Migne, t. CXXVI, col. 177.

3. Migne, t. CXXVI, col. 181, dans une lettre écrite au pape Adrien en 871, Charles le Chauve déclare : « Reges Francorum ex regio genere nati, non episcoporum vice domini sed terræ domini hactenus fuimus computati. » C'est Hincmar, sans aucun doute, qui a tenu la plume. (Delalande, *Conciliorum antiquorum Galliæ supplementa,* p. 265, col. 2.)

4. Hincmar rapporte d'abord des propos que lui ont tenus, à Reims, des clercs et des laïcs, « ecclesiastici et sæcularis ordinis viri » (Migne, *ibid.*, col. 179); mais un peu plus loin, ce sont d'autres interlocuteurs qui entrent en scène : « ut quidam dicunt, — dicitur a quibusdam ». Et ce qui prouve bien que ce sont des laïcs, c'est la réponse qu'ils font à Hincmar, qui leur parlait du droit que possèdent le pape et les évêques de lier et de délier : « Et vos ergo solis orationibus vestris regnum contra Normannos et alios impotentes defendite, et nostram defensionem nolite quærere. » Des hommes d'église n'auraient pas tenu ce langage. Il est vrai que c'est peut-être une habileté d'Hincmar, qui tenait à ce que le pape ne découvrît pas la supercherie dont il se rendait coupable en faisant parler des interlocuteurs imaginaires.

prendre pour roi un homme capable de le protéger contre les attaques des Normands[1]; toutefois, le principe de l'élection n'est pas opposé à celui de l'hérédité pour la transmission du pouvoir royal, et Hincmar ou ceux qu'il met en scène ne disent nullement qu'un peuple soit dans tous les cas autorisé à choisir son souverain ni qu'il puisse le prendre en dehors de la famille carolingienne.

Les lettres de Charles le Chauve et d'Hincmar produisirent certainement une grande impression sur le pape et sur l'empereur. Adrien ne mit pas à exécution ses menaces, et Louis II ne quitta pas l'Italie pour aller disputer la Lorraine à ses oncles. Il avait fini par connaître le traité de Meerssen : du moment que Louis le Germanique s'était entendu avec Charles le Chauve pour le partage de la Lorraine, quelle espérance l'empereur pouvait-il conserver ? Il lui fallait, semble-t-il, renoncer au royaume de son frère, et la résignation devait lui être d'autant plus facile qu'il n'avait point de fils, et que ses États étaient destinés à tomber un jour entre les mains de ses oncles ou de leurs enfants. Pourtant, Louis n'abandonna pas ses prétentions, et nous le verrons en 872 revenir à la charge. En attendant, il avait subi un grave échec moral.

Mais la papauté était encore plus atteinte dans son prestige. Adrien avait donné des ordres ; on ne les avait pas écoutés. Il avait proféré des menaces, mais c'étaient là de vaines paroles, qu'aucun effet n'avait suivies. Il n'en allait pas ainsi sous le pontificat de Nicolas, qui savait, lui, contraindre les récalcitrants à l'obéissance. La royauté prenait sur Adrien sa revanche des humiliations qu'elle avait subies du fait de Nicolas, et la papauté perdait une partie du terrain qu'elle avait gagné quelques années auparavant. Charles le Chauve et Hincmar sortaient triomphants de leur conflit avec le Souverain Pontife. Celui-ci pourtant ne leur en garda pas rancune, et plus tard même il se rapprocha du roi de France[2].

Louis le Germanique avait reconnu à son frère une moitié de la Lorraine. Mais, tandis que lui-même occupa sans résistance les contrées que lui avait assignées le traité de Meerssen, Charles fut contraint de recourir à la force pour se mettre en possession de la Provence. Dans ce pays, après la mort de Lothaire, on s'était partagé entre Charles le Chauve et Louis II. Si Gérard semble s'être déclaré pour ce dernier qui, ne l'oublions pas, était son cousin, par contre, les archevêques de Lyon et de Vienne s'étaient prononcés en faveur du roi de France, comme le prouve leur présence au concile tenu à Attigny le 25 juin 870, par suite, avant

---

1. Migne, t. CXXVI, coll. 176 et 181.

2. Une lettre du 13 juillet 871 (J. E. 2940, Migne, t. CXXII, col. 1305) contient encore d'amers reproches à l'adresse de Charles, pour la façon inhumaine dont il traite son fils Carloman ; Adrien lui rappelle en outre qu'il détient injustement le bien d'autrui. Mais une lettre de la fin de 871 est déjà d'un style plus doux (J. E. 2946, Migne, coll. 1315-1317) ; et une dernière, écrite en 872, contient, outre de grandes louanges pour le roi de France, la promesse de lui donner la couronne impériale à la mort de Louis II (J. E. 2951, Migne, coll. 1318-1320).

le traité de Meerssen[1]. On trouve même à ce concile Bernier, évêque de Grenoble, dont la ville épiscopale appartenait à Louis II depuis 863[2]. Adon et Remi ont en outre signé la lettre qu'Hincmar écrivit à Louis le Germanique en faveur de Bertulf[3]. On ne s'étonnera pas de voir Adon rallié à Charles le Chauve, avec lequel il entretenait peut-être des intelligences du vivant de Lothaire ; dans sa chronique, il accable le roi de France d'éloges souvent très peu mérités.

Quant aux chartes rendues en Provence, elles ne nous donnent que des renseignements contradictoires. Quelques-unes sont datées de la première année après la mort de Lothaire. C'est le cas de deux actes concernant l'abbaye française de Cluny. Dans l'un, qui est du 6 mars 870, il s'agit d'une vente de biens situés à Royer, dans le *pagus Cabilonensis,* par conséquent dans le royaume de Charles le Chauve, mais il est daté de Bruailles, qui faisait partie du royaume de Lothaire, peut-être du *pagus Lugdunensis*[4]. Le second est une donation à Cluny faite un mardi d'avril, à Vienne même, dans un plaid que présidait le comte Gérard[5]. Cette charte, qui n'est pas datée de la première année du règne de Louis II dans le royaume de son frère, constitue le plus sérieux argument en faveur de l'opinion qui veut que Gérard ait songé alors à se rendre indépendant[6]. Mais il ne suffit pas à nous convaincre. Pourquoi Gérard, qui n'avait pas de fils, aurait-il cherché à se créer un royaume ? Pouvait-il espérer avec ses seules forces tenir tête à Charles le Chauve ou à Louis II ? Évidemment non, il devait s'appuyer sur l'un des deux princes, et le reconnaître comme roi, pour être en mesure de s'opposer à l'autre. Remarquons enfin qu'après sa défaite il se retira dans les États de Louis II. On objectera peut-être que l'empereur ne l'a pas soutenu, mais le siège de Bari absorbait alors Louis II, et ne lui permettait ni de revendiquer lui-même ses droits sur la succession de son frère, ni de soutenir ses partisans.

D'autre part, nous avons une charte rendue dans un synode tenu à Vienne par l'archevêque Adon en faveur de l'abbaye de Saint-Claude, et qui est ainsi datée : « Actum Viennæ publice mense aprilis, episcopatus domni Adonis anno X, indictione III[7]. » L'acte est d'avril 870. Quoique

---

1. Voir ci-dessus, p. 368, n. 1.

2. La présence de Bernier au concile d'Attigny donnerait à penser qu'il faut voir en lui le clerc que Charles le Chauve avait invité Adon à consacrer évêque de Grenoble (voir p. 317, n. 4). Nous avons dit que cette dernière ville n'est pas mentionnée dans le partage de Meerssen.

3. Voir plus haut, p. 364.

4. La date est ainsi libellée : « Die lunis proximo post kal. marcias anno primo quo Lotharius rex filius ex alio Lothario de ac vita transmigravit. » (Bruel, *Recueil des chartes de Cluny,* t. I, n° 14.)

5. Cette charte est ainsi datée : « Facta notitia die martis in mense apreli, anno I° co Lotharius rex obiit. » (Bruel, *ibid.,* n° 15.)

6. Longnon, *Girard de Roussillon* (*R. H.,* t. VIII, p. 261), avec quelques réserves, et Dümmler, t. II, p. 311, plus affirmativement, admettent que Gérard visait à se rendre indépendant.

7. D'Achery, *Spicilegium,* t. III, p. 360.

Adon se fût rallié à Charles le Chauve, il n'avait pas voulu ou pas osé, par crainte de Gérard, dater la charte des années de règne de Charles le Chauve.

On trouve au contraire celles-ci à la fin d'une charte de Cluny ; c'est une précaire en faveur de Warnefrid et d'Erlulf pour des terres situées dans le *pagus Viennensis,* qui est rendue « die mercori mense novembri, anno I° regnante domno nostro Karolo rege post nepoti suo Lotario regnante [1] ». Elle serait donc de novembre 869. En voici une pour Saint-Maurice de Vienne qui paraît être de mars 870 ; le chorévêque Constance fait à la cathédrale de cette ville une donation qu'il date : « nonas Kal. marcii, anno I° regnante domno nostro Karolo in regnum condam nepotis sui [2] ».

On le voit, en Provence et dans le Viennois même, les uns reconnaissaient le roi de France, les autres, à la tête desquels se plaçait le comte Gérard, refusaient de se soumettre à son autorité. Charles le Chauve entendait mettre fin à cette résistance le plus tôt possible. Les négociations avec son frère et la visite des légats l'avaient occupé jusqu'alors. Une fois les représentants du pape et de l'empereur congédiés et ses propres ambassadeurs partis pour l'Italie, le roi, malgré la saison déjà un peu avancée, se dirigea vers la Provence. Son fils Carloman l'accompagnait. Ce prince turbulent, entré bien malgré lui dans le clergé, et constamment en état de révolte contre son père, avait été quelque temps interné à Senlis. Charles, alors qu'il était à Saint-Denis, lui avait rendu la liberté, mais en lui enjoignant de le suivre. Cette demi-captivité pesait à Carloman, qui, arrivé à Lyon, trouva le moyen de s'échapper et de gagner la Belgique, qu'il mit à feu et à sang [3].

La fuite de son fils n'empêcha pas le roi de poursuivre sa route ; il arriva sous les murs de Vienne dans le courant de novembre, certainement avant le 24 de ce mois [4]. Gérard, laissant à sa femme Berthe le soin de défendre la ville, s'était retiré dans une autre forteresse. Vienne était une place presque imprenable et Charles vit bien qu'il lui serait très difficile de s'en emparer. Il noua des intrigues avec les habitants, et par ses promesses il finit par les gagner en majorité. Peut-être l'archevêque Adon, s'il se trouvait dans la ville, travailla-t-il en faveur du roi de France. Les dispositions des Viennois inquiétèrent Berthe, qui se décida à faire connaître la situation à son mari. Gérard, comprenant que la résistance devenait impossible, se rendit auprès de Charles le Chauve

---

1. Bruel, t. I, n° 12.

2. Ulysse Chevalier, *Cartulaires dauphinois,* t. I, appendice I, n° 6′, et appendice II, n° 106′. On trouve dans le cartulaire de Saint-Maurice, immédiatement après la donation de Constance, une charte du prêtre Bertrand ainsi datée : « XIII kal. aprilis anno quoque [lacune] succedente domno nostro Karolo in regnum quondam nepotis sui Lotharii. » (Ulysse Chevalier, *ibid.,* app. I, n° 7′, et app. II, n° 107′). Cet acte est peut-être de 870, comme le suppose l'abbé Chevalier.

3. *Ann. Bert.* 870, pp. 114-115 ; cf. Flodoard, *H. R. E.,* liv. III, ch. 18, éd. Lejeune, t. II, p. 173.

4. La présence du roi sous les murs de Vienne à cette date est attestée par un diplôme pour le prieuré de Goudet (Godit) [B. 1171].

et se soumit à lui. Sur son ordre, Berthe ouvrit les portes de Vienne au roi de France, qui y fit son entrée le 24 décembre 870 et y célébra la fête de Noël. Les autres forteresses que détenait le comte furent remises aux délégués de Charles, qui avait pris au préalable la précaution de se faire livrer des otages par Gérard. Celui-ci, une fois cette garantie de sa bonne foi donnée à son vainqueur, fut libre de partir avec sa femme et tout ce qu'il possédait en biens meubles; il en chargea trois bateaux avec lesquels il descendit le Rhône [1]. C'est très probablement dans le sud de la Provence, peut-être en Avignon, ville soumise à Louis II, qu'il se retira; il y serait mort le 4 ou le 5 mars de l'année 877, quelques années après sa femme [2].

La légende devait s'emparer de Gérard et lui attribuer des exploits qu'il n'avait jamais accomplis. Le rôle qu'il a joué dans l'histoire n'a ni l'importance, ni l'éclat que lui donnent les chansons de gestes, mais il n'en est pas moins très honorable. Courageux et fidèle, Gérard a servi Lothaire Ier et ses trois fils, sans que son zèle et son dévouement se soient démentis un seul jour. C'est grâce à son influence probablement que des conflits ont été évités en 856, lors du règlement de la succession de Lothaire, et en 863, après la mort du petit Charles de Provence; en 861, il a su protéger contre les attaques du roi de France l'État dont il était le régent, et, s'il n'a pas conservé Vienne à Louis II en 870, la faute en est en partie à ce prince, qui ne fit rien pour venir en aide à son cousin, en partie aux habitants de la ville, que Charles le Chauve avait gagnés.

Le roi, désirant confier sa nouvelle conquête à un homme sûr, la donna à son beau-frère, Boson [3], qui sut établir assez solidement son autorité dans la région, pour pouvoir au bout de quelques années s'y constituer un royaume indépendant.

En 871, Louis et Charles furent occupés à combattre les révoltes de leurs fils; le premier se trouva en lutte avec les deux plus jeunes, Louis et Charles, mécontents que leur père eût avantagé à leur détriment leur frère aîné [4]. Le roi de France avait affaire à Carloman, qui, nous l'avons dit, s'était enfui en Belgique. A la tête d'une troupe de brigands il ravagea le pays et pilla en particulier la ville lorraine de Mouzon. Son père se décida à envoyer contre lui une armée, qui le pourchassa à travers la Lorraine; et Carloman, après avoir dévasté les contrées qui se trouvaient sur son passage, fut en fin de compte obligé de se réfugier de l'autre côté du Jura, dans les États de son oncle [5].

---

1. *Ann. Bert.* 870-871, p. 115; cf. ALBÉRIC DE TROIS-FONTAINES, *Chronica* (*SS.*, t. XXIII, p. 739), dont le récit, en grande partie légendaire, est tiré des chants consacrés à Gérard. Nous ne savons pas au juste à quelle date Charles quitta la Provence, mais ce fut probablement en janvier, car le *Libellus expostulationis* d'HINCMAR, ch. 17, signale la présence de ce prince à Compiègne en février (MIGNE, t. CXXVI, col. 587).

2. Voir LONGNON, *op. cit.*, pp. 263 et 266.

3. *Ann. Bert.* 871, p. 115.

4. *Ann. Fuld.* 871, pp. 72-73.

5. *Ann. Bert.* 871, pp. 115-116. Après le sac de Mouzon, Carloman passa par le Toulois.

C'est en Lorraine, à Douzy, que se tint, pendant les mois d'août et de septembre 871 [1], un concile qui jugea Hincmar, évêque de Laon, neveu de l'archevêque de Reims, et prononça contre lui la peine de la déposition [2]. Les archevêques lorrains Bertulf de Trèves, Arduic de Besançon, Remi de Lyon, les évêques Advence de Metz, Bérard de Verdun, Jean de Cambrai et Francon de Liège, qu'accompagnait son chorévêque Béricon, assistèrent au concile de Douzy [3]. Celui-ci avait un caractère international, puisque Bertulf et Advence étaient sujets de Louis le Germanique.

Pendant que Charles le Chauve se trouvait à Douzy, il fut prié par ses neveux, Louis et Charles, de vouloir bien s'employer à les réconcilier avec leur père. Charles se rendit par Verdun à leur rencontre, eut avec eux une première entrevue, puis reçut quelque temps après leur visite à

---

1. Il s'ouvrit en août (*Ann. Bert.* 871, p. 116) et se termina au début de septembre; c'est en effet du 6 de ce dernier mois qu'est datée la lettre du synode au pape Adrien (Mansi, t. XVI, col. 682). On trouve Charles à Douzy dès le 5 août (B. 1776).

2. Voir les actes du concile de Douzy dans Mansi, t. XVI, coll. 569 et suiv.

3. Mansi, t. XVI, coll. 671-677. On remarque que l'évêque de Toul ne figure pas à ce concile; mais y en avait-il un à cette date? Arnoul, qui vivait encore en juin 870, car il est représenté par un vicaire au concile d'Attigny (voir ci-dessus, p. 368, n. 1), était mort le 16 novembre (*Liber vitæ* de Remiremont, *N. A.*, t. XIX, p. 70) ou le 17 novembre (*Gesta epp. Tull.*, ch. 27, *SS.*, t. VIII, p. 638) d'une année inconnue, mais qui doit être 870, comme nous l'avons montré plus haut (p. 129, n. 4). Arnaud, successeur d'Arnoul, étant mort le 4 ou le 5 décembre 893, et son épiscopat ayant duré vingt-trois ans, sa consécration doit se placer entre le 4 (5) décembre 870 et le 4 (5) décembre 871; mais il est invraisemblable, nous l'avons déjà dit, qu'elle ait eu lieu dans l'intervalle qui sépare le 16 (17) novembre 871 du 4 (5) décembre de la même année. Nous croyons en conséquence devoir préférer 870 à 871 pour la mort d'Arnoul. Le fait qu'il n'y a pas d'évêque de Toul présent au concile de Douzy donnerait à penser qu'Arnoul n'était pas encore remplacé. Il eut enfin pour successeur son neveu Arnaud (*Gesta*, ch. 28, *SS.*, t. VIII, p. 638). Les *Gesta* ne nous apprennent pas si le nouvel évêque avait été régulièrement élu. La consécration d'Arnaud se fit, nous ne savons à quelle date, dans le diocèse de Metz, et comme Bertulf, malade, ne pouvait y assister, il pria Hincmar de Reims de lui envoyer un évêque; ce fut Willibert de Châlons qui vint aider Advence et Bérard (*Lettres d'*Hincmar *à Bertulf et à Willibert* dans Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 21 et 23, éd. Lejeune, t. II, pp. 215 et 298). — Benoît Picart, *Histoire de Toul*, p. 293, fait mourir Arnoul en 872, Calmet, t. I, col. 765, en 871 ou 872; il place en 873 la consécration d'Arnaud, Schrœrs, en 871 la mort d'Arnoul (*op. cit.*, p. 577, n. 105). Ce dernier auteur pense que c'est à l'occasion de la consécration d'Arnaud qu'Hincmar adressa à l'évêque de Metz une instruction sur la manière dont on devait consacrer un évêque ou un métropolitain (Migne, t. CXXVI, coll. 186-188). Il essaie de prouver que ce mémoire, mentionné par Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 23, éd. Lejeune, t. II, p. 281, est différent de celui qu'envoya l'archevêque de Reims au même Advence et aux évêques qui devaient consacrer Bertulf. Les raisons que donnent Schrœrs ne sont pas convaincantes et un doute subsiste. D'ailleurs, ce n'est peut-être pas en vue d'une consécration déterminée qu'Advence a consulté Hincmar. Schrœrs a le tort de croire que Flodoard, en classant les lettres de l'archevêque de Reims, s'est rigoureusement conformé à l'ordre chronologique : il n'en est rien, et la correspondance d'Hincmar avec Advence en fournit un exemple. Bertulf ne reçut le *pallium* qu'en 873 au plus tôt, peut-être seulement en 874; une lettre d'Hincmar à l'évêque de Metz, où il est dit que le *pallium* avait été apporté de Rome à Bertulf par les envoyés d'Advence, lettre qui doit par conséquent se placer en 874, n'occupe cependant pas le dernier rang dans la série des lettres de l'archevêque au prélat lorrain; deux autres, vraisemblablement antérieures et dont l'une est justement l'instruction relative à la consécration d'un métropolitain ou d'un évêque, ne viennent qu'après celle où il est question de Bertulf.

Douzy, où il était retourné [1]. Louis le Germanique, après s'être rencontré en juin avec ses fils rebelles, sans pouvoir les décider à se soumettre, s'était ensuite rendu en Lorraine [2], soit pour visiter son nouveau royaume, soit pour surveiller les menées de Louis et de Charles. Peut-être la nouvelle qu'ils réclamaient l'assistance de Charles le Chauve lui inspira-t-elle des inquiétudes; d'autre part, Carloman son neveu, qui s'était réfugié dans ses États, invoquait son intervention. Le roi de Germanie résolut de demander une entrevue à son frère, et l'envoya prier de se réunir avec lui à Maëstricht, sur la Meuse, près de la nouvelle frontière. Charles accepta la proposition et quitta Douzy, pour se rendre à Maëstricht, accompagné par les délégués de ses neveux. Louis vint lui-même au rendez-vous, amenant ceux de Carloman. Les pourparlers entre les rois et les représentants de leurs fils durèrent plusieurs jours, mais n'aboutirent à aucun résultat. Louis et Charles refusèrent par l'intermédiaire de leurs envoyés de venir trouver leur père, parce que celui-ci ne voulait pas les mettre en possession des bénéfices qu'il leur avait promis [3]. D'autres questions furent agitées à ce congrès. Ainsi Charles le Chauve réclama de son frère l'extradition des parents et des serviteurs d'Hincmar de Laon, qui avaient emporté le trésor de l'église de cette ville, et trouvé asile auprès de quelques évêques allemands. Les prélats qui accompagnaient Louis le Germanique déclarèrent, de leur côté, qu'ils ne souscriraient à la condamnation d'Hincmar, que si les évêques du concile de Douzy reconnaissaient Willibert en qualité d'archevêque de Cologne [4]. Ni d'un côté ni de l'autre on ne voulut céder, et l'on se sépara au début de septembre, sans avoir réglé aucune des questions en litige [5]. Louis et Charles d'une part, Carloman de l'autre ne tardèrent pas à se réconcilier avec leurs parents [6].

---

1. *Ann. Bert.* 871, pp. 116 et 117.

2. La phrase des *Ann. Fuld.* 871, p. 73, « deinde mense junio ad occidentem profectus loca ad se pertinentia peragravit », signifie évidemment que Louis se rendit en Lorraine, puisqu'auparavant il était à Gernsheim sur le Rhin. Le 15 février, Louis étant à Francfort, confirma à Prüm, sur la prière de l'abbé Ansbald, un diplôme de Charlemagne qui concédait à ce monastère la possession des bords du Rhin sur le territoire de la *villa* de Neckarau (Bade, Mannheim), pour l'établissement d'une pêcherie et d'une vanne (B. M. 1443, *MR. UB.*, t. I, n° 113). Quelques mois plus tard, à Tribur, Louis, à la prière d'Advence, confirma la fondation par ce prélat de l'abbaye ou collégiale de Neumünster (Trèves, Ottweiler) et les dotations dont il l'avait pourvue sur les biens de l'église de Metz. Advence, en faisant une tournée pastorale dans le *pagus Blesensis*, avait constaté qu'il s'y commettait beaucoup de crimes par suite de l'absence de pasteur, et jugé nécessaire de construire dans le pays une église et une maison religieuse (B. M. 1445, *MR. UB.*, t. I, n° 99). Ce diplôme prouve que l'évêque de Metz, malgré l'appui qu'il avait fourni à Charles le Chauve pour la conquête de la Lorraine, avait su gagner la faveur de Louis le Germanique.

3. *Ann. Bert.* 871, p. 117; *Ann. Fuld.* 871, p. 74. Ces dernières annales placent en août l'entrevue, mais elle dura plusieurs jours, car les deux frères ne se séparèrent qu'au début de septembre (in capite mensis septembris separati), nous apprend Hincmar. Cf. une lettre de Charles le Chauve au pape Adrien (Delalande, *Concilioram antiquorum Galliæ supplementa*, p. 266, col. 2).

4. C'est une autre lettre du roi de France au Souverain Pontife qui nous donne ces détails (Delalande, p. 273, col. 2).

5. *Ann. Bert.* 871, p. 117; *Ann. Fuld.* 871, p. 74.

6. *Ibidem.*

La nouvelle, qui arriva peu après l'entrevue de Maëstricht, que l'empereur venait de mourir, contribua au rapprochement des deux souverains avec leurs fils [1]. Dès que Louis le Germanique et Charles le Chauve eurent appris le décès de leur neveu, ils s'apprêtèrent à recueillir sa succession, chacun d'eux cherchant à devancer l'autre. Louis envoya le plus jeune de ses fils, Charles, soumettre les comtés situés à l'est du Jura qui dépendaient de l'empereur; Charles devait se faire prêter serment par les habitants du pays [2]. Nous ne savons comment il s'acquitta de sa mission. Quant au roi de France, qu'une députation venue d'Italie invitait à se rendre dans la Péninsule, il se mit en route, après avoir dépêché des envoyés chargés de lui préparer les voies. Arrivé à Besançon, où on le trouve le 1er novembre [3], il vit revenir ses délégués, qui lui apprirent que son neveu vivait encore [4]. La vérité était que l'empereur avait été pris en trahison à Bénévent par le duc Adelchis et tenu en captivité pendant quelques semaines [5]; c'est ce qui avait donné naissance au faux bruit de sa mort. Charles le Chauve renonça naturellement à ses projets, et l'on peut supposer que le fils de Louis le Germanique évacua les *pagi* qu'il avait occupés [6]: il importait en effet de ne donner à l'empereur aucun nouveau sujet de mécontentement. Le roi d'Allemagne allait montrer l'année suivante quel prix il attachait au maintien des bonnes relations avec son neveu.

Celui-ci, rendu à la liberté, avait de nouveau tourné ses regards vers le nord; il songeait toujours à la Lorraine, et il résolut d'ouvrir avec ses

---

1. La chose est certaine pour le roi de Germanie et ses fils (*Ann. Fuld.* 871, p. 74). C'est pendant le trajet d'Aix-la-Chapelle en Bavière que Louis reçut la soumission de Louis le Jeune et de Charles le Gros.

2. *Ann. Bert.* 871, p. 117. Les *Ann. Fuld.* ne disent rien de cette expédition du jeune Charles.

3. La présence de Charles à Besançon est attestée par les *Ann. Bert.* et par un diplôme rendu par ce prince le 1er novembre en faveur d'Arduic et de son église. Il accorda au prélat, non le droit de battre monnaie, mais la régie et les profits de l'atelier monétaire de Besançon, ainsi que les tonlieux de la ville, les droits sur le marché annuel, et l'abbaye de Brégille (*Revue de numismatique,* 1891, pp. 58-59, précédé d'un commentaire de l'éditeur, feu M. Castan). La donation de Brégille et du tonlieu est mentionnée par la *Series III archiepiscoporum Bisuntinensium* (*SS.*, t. XIII, p. 373).

4. *Ann. Bert.* 871, p. 118.

5. André de Bergame, *Historia,* ch. 16, Erchempert, *Historia Langobardorum Beneventanorum,* ch. 34 (*SS. RR. LL.*, pp. 228 et 247); *Ann. Bert.* 871, p. 118; Réginon, *Chronicon* 871, pp. 103-104.

6. Voir ce que nous avons dit plus haut. — Le 20 octobre, alors que Louis se trouvait à Francfort, il rendit un nouveau diplôme en faveur de Prüm. Otbert, ce vassal de Matfrid, à qui Lothaire II avait à différentes reprises donné des témoignages de sa générosité (B. M. 1245, 1253 et 1280), s'était décidé à faire l'abandon à Prüm des chapelles de Güsten près de Juliers, et de Notre-Dame de Bachem, près de Cologne, ainsi que des biens qui y étaient affectés, à la condition que lui et sa femme en gardassent la jouissance leur vie durant, moyennant un cens annuel de dix sous payable à l'abbaye, que celle-ci entretînt vingt clercs dans ces deux chapelles ainsi que dans une troisième à Bachem, près de Bonn, qu'elle y nourrît douze pauvres, et qu'elle prît l'engagement de ne jamais donner ces chapelles en bénéfice. Sur la requête d'Otbert, que lui transmirent en l'appuyant la reine Emma et son fils Carloman, Louis confirma la donation que nous venons de résumer (B. M. 1448, *MR. UB.*, t. I, n° 104).

oncles de nouvelles négociations, pour se faire céder par eux une partie, sinon la totalité, de l'héritage de son frère. Sa femme Engelberge prit l'affaire en main. Elle fit demander à Louis le Germanique et à Charles le Chauve de venir conférer avec elle : le premier devait la rencontrer à Trente, le second à Saint-Maurice en Valais. Les deux rois acceptèrent [1], mais Charles revint bientôt sur sa première décision. Après Pâques (30 mars) il avait quitté Saint-Denis et pris le chemin de Saint-Maurice, lorsqu'en route il apprit qu'Engelberge devait avoir à Trente une entrevue avec Louis le Germanique. Il n'en fallut pas plus pour le déterminer à rebrousser chemin. A Servais, où il se rendit ensuite, il reçut la visite d'un certain Adalard, qui venait le prier, au nom de son frère, de consentir à se rencontrer avec ce dernier dans la ville de Maëstricht [2]. Hincmar ne nous dit pas quel devait être le sujet de l'entretien, ni quelle fut la réponse de Charles ; toujours est-il que la conférence projetée n'eut pas lieu.

Engelberge avait été informée sans doute à temps qu'elle ne trouverait pas Charles le Chauve à Saint-Maurice. Elle se rendit à Trente, accompagnée de deux légats pontificaux, Formose, évêque de Porto, le futur pape, et Garderic, évêque de Veliterne [3] ; nous ne savons quels personnages composaient la suite du roi de Germanie, qui fut exact au rendez-vous [4]. L'entrevue eut lieu dans le courant de mai. D'après Hincmar, Louis aurait promis à son neveu de lui restituer la part qu'il avait eue du royaume de Lothaire ; la convention aurait été faite secrètement, et sans que les grands de Lothaire, qui s'étaient recommandés à Louis, eussent été consultés ni prévenus [5]. En outre, le roi des Francs orientaux, oublieux des engagements qu'il avait pris à l'égard de son frère, en aurait contracté d'autres, tout opposés, avec Engelberge [6]. Cette dernière phrase semblerait indiquer que les deux Louis avaient conclu une alliance dirigée contre Charles le Chauve.

Qu'y-a-t-il de vrai dans ces assertions de l'archevêque de Reims [7] ?

---

1. *Ann. Bert.* 872, p. 119.

2. *Ann. Bert.* 872, p. 119. Cet Adalard est ou le comte de Wetteravie (B. M. 1634), qui fut peut-être abbé de Lorsch, ou le comte de Metz (B. M. 1527), qui fut abbé d'Echternach de 878 à 890 (*Catalogus abbatum Epternacensium* I, *SS.*, t. XIII, p. 739 et t. XXIII, p. 31).

3. *Sacramenta apud Gundulfi villam facta, CC.*, t. II, p. 342.

4. *Ann. Bert.* 872, p. 119.

5. *Ann. Bert.* 872, p. 119.

6. *Ann. Bert.* 872, pp. 119-120 ; *Karoli conventus apud Gundulfi villam* (*CC.*, t. II, p. 342). Dümmler, t. II, p. 340, suppose que le traité violé par Louis était celui de Metz (867), par lequel les deux frères s'engageaient à partager les États de leurs neveux.

7. Laguille, *Histoire d'Alsace*, p. 124, col. 2, Gingins-la-Sarra, *Mémoires*, etc., t. I, p. 34, Gariel, *Les monnaies royales de France de la race carolingienne*, Ire partie, p. 116, et Bonvalot, *op. cit.*, t. I, p. 5, croient à la réalité de la cession faite par Louis le Germanique à son neveu. Gariel, Ire partie, pp. 145-148, et IIe partie, p. 332, attribue même à l'empereur des deniers frappés à Strasbourg, et, p. 333, un denier frappé à Mayence. Calmet, t. I, col. 772, ne se prononce pas ; Dümmler, t. II, p. 340, ne croit pas que l'empereur soit entré en possession de la moitié orientale de la Lorraine ; Bordeaux, *Les monnaies de Trèves pendant la période carolingienne* (*Revue belge de numismatique*, t. XLIX, p. 329), admet aussi que Louis le Germanique resta maître du pays ; p. 332, il relève l'erreur de Gariel relative à Mayence.

Après, comme avant l'entrevue de Trente, Louis le Germanique est en possession de la moitié de la Lorraine que lui avait assignée le traité de Meerssen, il continue d'y exercer l'autorité royale et de rendre des diplômes en faveur des églises, des abbayes ou des grands du pays. Au contraire, nous ne voyons pas une seule fois l'empereur faire acte de souverain dans l'ancien royaume de son frère. Devons-nous donc rejeter le témoignage d'Hincmar ? Ce serait aller trop loin. Louis le Germanique a dû à Trente promettre de céder sa moitié de la Lorraine à l'empereur, mais il s'est ensuite arrangé pour ne pas tenir sa parole.

Au début de 872, avant d'aller à Trente, il avait complété les dispositions testamentaires qu'il avait prises en 865 [1], et vraisemblablement il s'est occupé alors de régler le sort de la Lorraine. Différents indices nous permettent de supposer que ce pays avait été partagé entre Louis et Charles, les deux fils cadets du roi de Germanie. C'est d'abord un passage des *Annales Bertiniani* 876, où Louis le Jeune, en appelant au jugement de Dieu pour prouver ses droits sur la Lorraine, semble dire que ce royaume devait revenir à lui et à son frère Charles [2]. C'est encore une lettre non datée, écrite par Jean VIII aux deux jeunes princes. Il les invite à évacuer ce qu'ils détiennent des États de feu l'empereur Lothaire ; ces contrées reviennent en effet à l'empereur Louis, héritier légitime de son père et de son frère. Le pape rappelle aux deux fils du roi de Germanie les serments par lesquels leur père, le roi Louis et leurs oncles, l'empereur Lothaire et le roi Charles, se sont mutuellement garanti leurs États pour eux-mêmes et pour leurs descendants. Ces serments sont conservés aux archives pontificales. Le pape menace Louis et Charles de les excommunier, s'ils n'obéissent pas à ses injonctions [3]. Ainsi, du vivant de leur père, Louis et Charles occupaient la Lorraine, car c'est d'elle qu'il s'agit dans la lettre de Jean VIII, c'est bien elle ce

---

1. *Ann. Fuld.* 872, p. 75. C'est sans aucun fondement que Waitz avance, *D. VG.*, t. V, p. 21, n. 2 et 4, qu'en 872 Louis le Germanique n'avait pris aucune disposition concernant la Lorraine. Nous reviendrons d'ailleurs plus loin sur cette question.

2. *Ann. Bert.* 876, p. 132 : « Hludowicus, Hludowici regis filius, decem homines aqua calidas et decem ferro calido et decem aqua frigida ad judicium misit coram eis qui cum illo erant, petentibus omnibus, ut Deus in illo judicio declararet, si plus per rectum ille habere deberet portionem de regno quam pater suus illi dimisit ex ea parte, quam cum fratre suo Karolo per consensum illius et sacramentum accepit. » Le dernier membre de cette phrase, un peu embrouillée, il faut en convenir, peut s'appliquer soit à Louis le Jeune et à Charles le Gros, soit à Louis le Germanique et à Charles le Chauve ; dans le dernier cas, il s'agirait du traité de Meerssen, dans le second, du partage de la Lorraine orientale par le roi de Germanie entre ses deux fils cadets.

3. J. E. 3000 (*N. A.*, t. V, p. 308). Ewald place cette lettre en 874-875, mais sans aucune preuve, et il se trompe en faisant de Louis le Germanique et de Charles le Chauve les destinataires de la lettre. Ce qui prouve bien qu'il faut voir dans ceux-ci Louis le Jeune et Charles le Gros, c'est que le pape leur rappelle les serments par lesquels leur père, le roi Louis, et leurs oncles, l'empereur Lothaire et le roi Charles, se sont garanti à eux-mêmes et à leurs enfants la possession de leurs États. L'erreur de Jaffé-Ewald a été partagée par Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 582, tandis que Dümmler, t. I, p. 209, et Lapôtre, *L'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne*, p. 230 et n. 3, ont bien vu que la lettre de Jean VIII avait pour destinataires les fils de Louis le Germanique.

pays sur lequel l'empereur a des droits que lui ont transmis son père et son frère. Il est évident que l'on ne peut songer ici à la Provence. Louis et Charles ne se seraient-ils pas mis en possession de la Lorraine avec l'assentiment secret de leur père, qui avait besoin d'un prétexte pour ne pas tenir ses engagements vis-à-vis de son neveu ?

Quoi qu'il en soit, et bien que l'empereur se soit fait couronner à nouveau en 872 par le pape Adrien II[1], ce prince ne fut pas plus après qu'avant l'entrevue de Trente maître de l'héritage de son frère. Mais enfin, son oncle lui avait tout au moins donné une promesse : quels engagements prit-il en retour ? Probablement, il fit espérer au roi de Germanie, soit pour lui, soit pour un de ses fils, l'Italie et la couronne impériale. Ce n'est qu'une hypothèse, mais elle a beaucoup de vraisemblance[2].

Engelberge n'avait pas renoncé à négocier avec Charles le Chauve, soit que les engagements conclus à Trente n'eussent aucun caractère d'hostilité à l'égard de ce prince, soit qu'elle espérât qu'il n'en eût pas connaissance. Elle se trompait, Charles était au courant de ce qui s'était passé à Trente[3]. Aussi ne se rendit-il pas à l'invitation de sa nièce, qui le priait de venir conférer avec elle à Saint-Maurice, comme il avait été convenu précédemment. Toutefois, s'il ne se dérangea pas lui-même, il envoya à Engelberge des ambassadeurs, qui la rencontrèrent probablement à Saint-Maurice, où elle parait être venue[4], mais qui ne purent tirer d'elle aucun renseignement précis sur ses intentions ni sur ses projets. Que voulait exactement l'impératrice ? Espérait-elle amener Charles à lui céder sa part de la Lorraine ? Nous ne savons, mais elle tenait à rester en bons termes avec son oncle de France, car de l'Italie où elle avait fini par retourner, elle lui envoya l'évêque de Parme, Wibod, qui devait essayer de conclure un traité d'alliance avec lui. Elle s'imaginait, nous dit Hincmar, que Charles ignorait les conventions secrètes de Trente. Cette troisième tentative n'eut, croyons-nous, pas plus de succès que les deux précédentes. Wibod rencontra Charles à Pont-Liard en

---

1. *Ann. Bert.* 872, p. 120. Ni Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 470, ni Dümmler, t. II, p. 341, n. 2, ne croient que ce soit la cession de la Lorraine orientale à l'empereur qui ait motivé son nouveau couronnement. D'après eux, le but de cette cérémonie aurait été de rendre à Louis II le prestige et l'autorité que lui avaient fait perdre sa captivité et les serments qu'il avait été contraint de prêter à Adelchis.

2. C'est l'opinion de Calmet, t. I, col. 772 ; de Gfrœrer, t. II, p. 60, qui suppose, en outre, que Louis II dut s'engager à faire reconnaître par le pape Willibert comme archevêque de Cologne ; de Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 470 ; de Dümmler, t. II, p. 340.

3. *Ann. Bert.* 872, p. 120.

4. Il ressort des *Ann. Bert.* qu'Engelberge se rendit à Saint-Maurice. C'est alors probablement que le comte Rodolphe, fils de Conrad, abbé de Saint-Maurice, donna en précaire à l'impératrice des biens de ce monastère, situés en Italie (Muratori, *Antiquitates Italiæ*, t. III, coll. 155-156). La charte de Rodolphe ne porte aucune date, ni de temps, ni de lieu, mais elle semble avoir été rendue à Saint-Maurice et en présence d'Engelberge ; elle se placerait donc en 872, lors de la venue de l'impératrice à Saint-Maurice. C'est l'opinion de Gingins-la-Sarra, *Mémoires*, etc., t. I, p. 34, n. 58, de Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 470, et de Dümmler, t. II, p. 341, n. 1.

Bourgogne, c'est tout ce que nous apprend Hincmar sur sa mission. On peut conclure de ce silence que l'évêque de Parme fut éconduit[1].

En définitive, Engelberge s'était donné beaucoup de peine pour n'arriver à rien. La situation n'avait pas changé, Louis II n'avait pas gagné en fait un pouce de territoire. Sa femme avait conclu un traité d'alliance avec Louis le Germanique ; mais quels avantages en retirait-il ? Aucun. Le roi de Germanie, de son côté, avait peut-être obtenu de l'empereur la promesse que celui-ci lui léguerait sa succession, mais il n'en était pas beaucoup plus avancé. Il devait connaître suffisamment Charles le Chauve, pour être convaincu que son frère ne tiendrait aucun compte des dernières volontés de Louis II, et qu'il chercherait, en dépit d'elles, à prendre l'Italie et la couronne impériale.

Bien que l'alliance des deux Louis ne pût lui être sérieusement préjudiciable, le roi de France n'en conçut pas moins des inquiétudes. Nous avons la preuve de ces craintes dans le fait que Charles se fit prêter à nouveau serment par les évêques et les grands, soit de ses deux royaumes, soit seulement de la Lorraine. La cérémonie eut lieu le 9 septembre à Gondreville, où le roi avait convoqué son assemblée générale. Les prélats et les seigneurs jurèrent à leur maître de l'aider de leurs conseils et de leurs armes, pour lui permettre de conserver le royaume que Dieu lui avait donné et d'acquérir celui que Dieu pouvait lui concéder un jour. On le voit, Charles ne renonçait pas à agrandir ses États, et il entendait bien revendiquer sa part de l'héritage de Louis II, sinon même le prendre tout entier[2].

Ce fut peut-être la défiance qu'il éprouvait à l'égard de son frère qui le détermina à se diriger en octobre, après un court séjour dans l'Ardenne, vers le nord de la Lorraine, pour y conférer avec les deux princes normands, Roric et Rodolphe, qui occupaient une partie de la Frise. Deux entrevues avaient déjà réuni Charles le Chauve et Roric, la première en janvier 870, la seconde en janvier ou février 872 ; cette dernière fois, Rodolphe, neveu de Roric, accompagnait son oncle[3]. C'est à Maëstricht sur la Meuse, où le roi de France s'était rendu par voie d'eau, qu'il se rencontra pour la troisième fois avec les deux Normands, qui

---

1. *Ann. Bert.* 872, p. 120. C'est probablement l'insuccès des négociations d'Engelberge avec le roi de France qui détermina l'empereur à faire intervenir Jean VIII, le successeur d'Adrien II. Le nouveau pape écrivit en 872-873 à Charles, pour l'inviter à restituer à Louis le royaume de Lothaire II qui revenait à ce prince, héritier naturel de son père et de son frère (J. E. 2961, *N. A.*, t. V, p. 300).

2. *Ann. Bert.* 872, p. 121 ; *Sacramenta apud Gundulfi villam facta* (*CC.*, t. II, pp. 341-342). Nous ne savons pas quels furent les évêques et les grands de la Lorraine qui vinrent à Gondreville, et c'est sans aucune preuve que Calmet, t. I, col. 766, mentionne la présence d'Arnaud, évêque de Toul à cette assemblée, qu'il place d'ailleurs à tort en 873.

3. *Ann. Bert.* 872, p. 119. C'est le 20 janvier que Charles se mit en route, et il était de retour à Compiègne pour le début du carême, c'est-à-dire au milieu de février, le mercredi des Cendres tombant le 13 de ce mois en 872. L'entrevue du roi et des deux Normands eut lieu à un endroit qu'Hincmar appelle *Monasterium*. Mabillon, *Ann. O. S. B.*, t. III, p. 174, voit là Saint-Lambert de Liège, mais il se trompe certainement, car Saint-Lambert était la cathédrale et non une abbaye de cette ville.

avaient de leur côté remonté le fleuve. Tandis que Roric, qui parvint à convaincre Charles de sa fidélité, fut traité par lui avec honneur, son neveu fut soupçonné, sinon convaincu, de tramer des complots : de plus, il éleva des prétentions exagérées. Le roi l'éconduisit donc sans rien lui accorder, et invita ses fidèles à se mettre en garde contre les trahisons qu'il méditait[1]. Rodolphe, en effet, se mit à ravager d'abord les États de Charles le Chauve, puis ceux de Louis le Germanique. Il se trouvait en juin dans le *pagus* frison d'*Ostergau*, qui dépendait de Louis, quand il fut attaqué par les gens du pays, que commandait un Normand converti. Il fut tué dans le combat avec quelques centaines des siens ; le reste de la bande capitula et obtint la vie sauve, moyennant l'abandon du butin et la promesse de ne plus revenir attaquer les États de Louis le Germanique[2].

La réunion de Gondreville, les serments renouvelés à Charles, l'entrevue de ce prince avec Roric et Rodolphe avaient peut-être donné de l'ombrage au roi de Germanie[3]. De la Bavière, il se dirigea à la fin de l'année vers l'ouest de ses États et s'installa à Francfort, où il séjourna plusieurs mois, de décembre 872 jusqu'au milieu d'avril 873[4]. C'est dans cette ville qu'il tint aux environs du 1er février 873 son assemblée générale, où il eut soin de convoquer ceux des Lorrains qui étaient devenus ses sujets. L'assemblée de Francfort répondait en quelque sorte à celle de Gondreville[5]. Comme s'il voulait imiter de tous points la conduite de

---

1. *Ann. Bert.* 872, p. 121.

2. *Ann. Bert.* 873, p. 124 ; *Ann. Fuld.* 873, pp. 80-81 ; *Ann. Xant.* 873 (*SS.*, t. II, p. 235). D'après les *Ann. Fuld.* et *Xant.*, c'est un Normand converti au christianisme qui commandait les Frisons. Gfrœrer, t. II, p. 101, suppose, sans aucune preuve, que Charles avait poussé Rodolphe à envahir les États de Louis.

3. Il semble que l'on ait eu à ce moment dans la Lorraine orientale, celle que possédait Louis le Germanique, la crainte d'une invasion de Charles le Chauve. Nous serions, du moins, tenté de placer à cette époque une lettre, aujourd'hui perdue, qu'écrivit Advence à l'archevêque de Reims, pour lui demander quelle conduite il devait tenir au cas où le roi de France attaquerait les États de son frère. Nous n'avons plus ni cette lettre, ni la réponse d'Hincmar, que nous ne connaissons que par la mention que Flodoard en fait, *H. R. E.*, liv. III, ch. 23, éd. Lejeune, t. II, p. 279. Schrœrs, *Hinkmar*, pp. 576-577, croit que les lettres des deux prélats doivent se placer entre le 8 août 870 et la fin de l'année. Advence, dans sa lettre, appelle en effet Louis le Germanipue son seigneur, et d'autre part la lettre d'Hincmar au même Advence relative à la consécration de Bérard, évêque de Verdun, lettre qui vient tout de suite après celle qui nous occupe, est de 870 au plus tard. Le raisonnement serait juste, si Flodoard dans ses regestes d'Hincmar, avait suivi l'ordre chronologique, mais, s'il s'y est généralement conformé, il s'en est écarté plus d'une fois. Entre le traité de Meerssen et la fin de 870, on ne put à aucun moment craindre que Charles déchirât le traité qu'il venait de signer. La réunion tenue à Gondreville sur la frontière, le texte des serments prêtés qui dénotait chez le roi de France des idées d'agrandissement, pouvaient au contraire faire naître la crainte d'une attaque de sa part.

4. *Ann. Bert.* 873, p. 122 ; *Ann. Fuld.* 872-873, pp. 77-78 ; *Ann. Xant.* 873 (*SS.*, t. II, p. 235) ; B. M. 1449-1451. Le 9 mars, il confirma à l'abbaye de Prüm, sur la prière de l'abbé Ansbald, la possession de l'église construite à Neckarau pour permettre aux serfs de ce domaine d'assister au service divin, que les inondations du Rhin les empêchaient d'aller entendre à Altrip (B. M. 1450, *MR. UB.*, t. I, n° 115). C'est le cinquième diplôme lrendu en faveur de Prüm par Louis le Germanique.

5. *Ann. Bert.* 873, pp. 122-123 ; *Ann. Fuld.* 873, pp. 77-78. C'est à Francfort que Charles le Gros eut une crise épileptique, qui fut regardée comme une possession diabolique.

son frère, Louis devait avoir, lui aussi, une conférence avec Roric. En quittant Francfort, il alla à Mayence, où il était vers le 1er mai, puis à Aix-la-Chapelle, où nous le trouvons installé en juin[1]. C'est dans cette ville qu'il eut un entretien secret avec Roric, qu'il avait prié de venir le trouver, et à qui il avait donné des otages. Louis fit sans doute des offres avantageuses au Normand, car celui-ci, oublieux des engagements qu'il avait conclus huit mois auparavant à Maëstricht, en contracta d'autres avec le roi de Germanie et se recommanda à lui[2].

Rassuré de ce côté, Louis ne quitta pas encore la Lorraine. Nous le retrouvons en août à Metz, où il tint une nouvelle assemblée générale. C'est à Metz que se présentèrent à lui les ambassadeurs du roi de Danemark Halpden, qui venaient demander le maintien de la paix entre leur pays et l'Allemagne. De mauvaises nouvelles, arrivées de la Moravie, obligèrent Louis à prendre en hâte le chemin de la Bavière, où il arriva en passant par l'Alsace et par Strasbourg[3]. Sur sa route, il fut joint par son neveu Carloman, qui venait lui demander asile et protection. Son père, pour le punir de ses révoltes et de ses violences, lui avait fait crever les yeux, puis l'avait enfermé dans l'abbaye de Corbie. Carloman avait réussi à s'en échapper, et avec l'aide d'Adalard, il était parvenu jusqu'à son oncle. Louis le remit entre les mains de Liutbert, qui l'installa à à Saint-Alban de Mayence; plus tard Carloman fut envoyé à Echternach, dont il devint abbé et où il mourut en 877, ou au plus tard en 878[4].

---

1. *Ann. Fuld.* 873, p. 78; *Ann. Xant.* 873 (*SS.*, t. II, p. 235); B. M. 1452-1456. Le 10 juin, Louis, sur la prière de l'abbé Hildebald, confirma, en vertu des diplômes de son frère Lothaire et de son neveu du même nom (B. M. 1261) à l'abbaye de Stavelot toutes ses possessions, renouvela la prescription faite à ceux qui détenaient en bénéfice des terres du monastère de payer à l'hôpital de Stavelot la dîme des fruits, et concéda l'immunité (B. M. 1452, Martène, *Amplissima collectio*, t. II, col. 28). — Le 12 juin, le roi de Germanie rendit en faveur de l'église de Strasbourg deux diplômes sur la prière de l'évêque Ratold, qui jouissait d'un certain crédit auprès du souverain (cf. B. M. 1375). Par l'un d'eux, il confirmait aux gens de l'église de Strasbourg l'exemption de tonlieux dans tout le royaume, exemption que leur avait concédée son père Louis (B. M. 861) et reconnue ensuite son frère Lothaire (B. M. 1036). L'autre diplôme, beaucoup plus important, confirmait à l'église de Strasbourg, dont les chartes avaient été détruites, l'ensemble de ses possessions, la prenait sous la protection royale, lui accordait l'immunité, le « jus inquisitionis » et autorisait Ratold et ses successeurs à ouvrir un atelier monétaire dans telle localité qu'il leur plairait de leur diocèse (B. M. 1453 et 1454, Wiegand, *Str. UB.*, t. I, nos 31 et 32). C'est la dernière fois que Ratold parut dans l'histoire. Il mourut le 20 novembre (*Liber vitæ* de Remiremont, *N. A.*, t. XIX, p. 70) ou le 21 du même mois (Erchenbaldi *Versus de episcopis Argentinensibus* et *Kalendarium necrologicum Weissenburgense*, Bœhmer, *Fontes*, t. IV, pp. 2 et 314) d'une année inconnue. Il eut pour successeur, nous ignorons en quelle année, Réginhard, dont on ne connaît guère que le nom, donné par Erchenbald, *ibid.*, et par les *Catalogi epp. Argentinensium* (*SS.*, t. XIII, p. 323, et t. XVII, pp. 87 et. 117).

2. *Ann. Fuld.* 873, p. 78. D'après Gfrœrer, t. II, pp. 99-100, si Roric se soumit à Louis le Germanique, c'est que les rois de Danemark Sigfrid et Halpden lui avaient donné l'exemple, et que Roric, qui occupait une contrée située entre l'Eider et la Baltique, se trouvait menacé d'être pris entre deux feux.

3. *Ann. Fuld.* 873, pp. 78-79; *Ann. Bert.* 873, p. 124.

4. *Ann. Bert.* 873, pp. 121-124; Réginon, *Chronicon* 870, p. 102. — Un échange entre Echternach et Adalwin, conclu la huitième année après la mort du roi Lothaire (10 août 876-10 août 877), nous apprend qu'à cette date Carloman était encore abbé de ce monas-

Un peu après l'assemblée générale de Metz, une cérémonie réunit à Cologne bon nombre d'évêques lorrains et allemands. Il s'agissait de célébrer la dédicace de la cathédrale de cette ville, dédiée à saint Pierre, qui venait d'être reconstruite. Nous trouvons autour de Willibert les archevêques Bertulf de Trèves et Liutbert de Mayence, les évêques Altfrid d'Hildesheim, Odilbald d'Utrecht, et, ce qui est surprenant, Bérard de Verdun, sujet de Charles le Chauve [1]. Les prélats se réunirent-ils

---

tère (*Lib. aur. Ept.*, f° 89 recto). Il est vraisemblable qu'il mourut peu de temps après, soit en 877, soit en 878. C'est 878 qu'indique le *Catalogus abbatum Epternacensium I* (*SS.*, t. XIII, p. 739, et t. XXIII, p. 31); d'après ce document, Carloman mourut dans la septième année qui suivit la perte de sa vue (il place l'événement en 871) et il eut pour successeur le comte Adalard, en la deuxième année du règne de Louis (le Jeune), c'est-à-dire 878, et en la onzième indiction. Mais comme la deuxième année du règne de Louis le Jeune, ainsi que la onzième indiction et la septième année après le supplice de Carloman (comptée depuis 871) sont à cheval sur 877 et 878, la mort du fils de Charles le Chauve pourrait se placer aussi bien à la fin de 877 qu'au début de 878. Deux chartes, la donation et la reprise en précaire des biens concédés par Dode et Adelarde, et la donation du vénérable Buovon rendues en la deuxième année du règne de Louis (le Jeune) mentionnent Adalard comme abbé (*Lib. aur. Ept.*, f° 66 v^so^ et f° 67 r^to^); elles sont donc de 877-878, et c'est vraisemblablement d'elles que le rédacteur du *Catalogus* a tiré le renseignement qu'il donne sur le début de l'abbatiat d'Adalard. Ce dernier ne fait sans doute qu'un avec le comte de Metz, et c'est lui qui en 873 avait aidé Carloman à se rendre auprès de Louis le Germanique. Les *Ann. Alamannici* (*SS.*, t. I, p. 65) placent en 876 la mort d'un Carloman, que Dümmler avait tout d'abord, t. II, p. 359, n. 1, cru pouvoir identifier avec le fils de Charles le Chauve, mais aux *Nachtræge*, t. III, pp. 682-683, il est revenu sur cette première opinion. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 580, croit que Carloman mourut en 879, par suite d'une fausse interprétation du *Catalogus*.

1. Le mois, l'année et le motif de la réunion des prélats à Cologne, ainsi que les noms de ces derniers nous sont fournis par les chartes de Willibert, de Liutbert, de Bertulf et d'Altfrid (Hartzheim, *Concilia Germaniæ*, t. II, p. 359, *NR. UB.*, t. I, n°s 66, 67 et 69), sur lesquelles nous reviendrons plus en détail tout à l'heure. La première est du 27 septembre 873, la deuxième et la troisième du 28 septembre 874, la quatrième du 27 septembre 877 (*sic*). Les trois dernières sont suspectes, comme nous le verrons; si l'on n'a pas le droit de les rejeter comme fausses, tout au moins doit-on les considérer comme ayant été remaniées et interpolées. Le chiffre de l'année de l'Incarnation aura probablement été altéré par inadvertance, alors que l'on ne modifiait pas celui de l'indiction; au 28 septembre on se trouvait, en effet, dans la septième indiction depuis le 1er ou le 24 du mois. On doit donc rejeter la date de 874 proposée pour la dédicace de Saint-Pierre de Cologne par quelques auteurs : Hontheim, *Prodromus historiæ Trevirensis*, t. I, p. 328, Lacomblet, *NR. UB.*, t. I, p, 32, n. 1, et Ennen, *Quellen zur Geschichte der Stadt Kœln*, t. I, pp. 453 et 454, et *Geschichte der Stadt Kœln*, t. I, p. 211, n. 2. Acceptent l'année 873 : Mabillon, *Ann. O. S. B.*, t. III, p. 181; Leibniz, *Ann. imp. occ.*, t. I, p. 721; Hartzheim, *Concilia Germaniæ*, t. II, p. 356; Kessel, dans la *Pick's Monatsschrift für rheinisch-westfælische Geschichtsforschung, Jahrgang III*, pp. 240 et suiv.; Hefele, *op. cit.*, t. IV, p. 509, n. 3; et Dümmler, t. II, p. 368, n. 3, qui démontre d'une façon irréfutable que la dédicace n'a pu se faire en septembre 874, deux des évêques qui y ont pris part, Altfrid d'Hildesheim et Gerulf de Verden étant morts, le premier le 15 août 874, et le second avant le 26 février de cette même année. Binterim, *Pragmatische Geschichte der deutschen Concilien*, t. III, p. 154, avait supposé, pour tout concilier, qu'il y avait eu deux réunions d'évêques à Cologne, l'une en 873, l'autre en 874, mais il est inadmissible qu'à un an, jour pour jour d'intervalle, les mêmes prélats se soient retrouvés dans la même ville, pour traiter des mêmes affaires. — Il est vrai qu'on peut faire le même raisonnement pour les assemblées de 870 et de 873. Nous avons vu que, d'après les *Ann. Fuld.*, la cathédrale de Cologne aurait été consacrée à la fin de septembre 870 par Willibert assisté de Liutbert, de Bertulf et de quelques évêques saxons. Pourquoi a-t-on recommencé en 873 ce qui avait été fait trois ans auparavant, juste à la même époque? Comment retrouve-t-on alors les mêmes personnages qui étaient déjà venus à Cologne en 870? Dümmler, qui ne peut croire que les *Ann. Fuld.* se soient trompées (t. II, p. 368, n. 3), suppose qu'on avait jugé

en concile ? On peut le supposer, quoiqu'à vrai dire on n'en ait aucune preuve. Par contre, quelques-unes des chartes qui furent rendues par l'un ou par l'autre des évêques venus à Cologne nous sont parvenues : citons celle par laquelle Willibert confirmait l'accord que son prédécesseur Gunther avait conclu avec le chapitre de la cathédrale et les autres collégiales de Cologne [1], les chartes de Liutbert [2] et de Bertulf [2] en faveur de Saint-Cunibert de Cologne, et celle d'Altfrid pour l'abbaye qu'il avait fondée à Essen [3].

La présence à Cologne de Bérard de Verdun, le séjour de Charles le Chauve dans la partie occidentale de ses États, où il combattait les Normands de la Loire, prouvaient que ce prince ne craignait plus d'agression de la part de son frère et ne songeait pas davantage à troubler lui-même la paix. L'année 874 allait voir le rétablissement momentané de la concorde entre les princes francs. Tout d'abord, Louis le Germanique resserra les liens d'amitié qui l'unissaient à son neveu. A la fin de

---

sans valeur la première dédicace, parce qu'en 870 Willibert n'avait pas encore été reconnu par le pape. A cela on peut répondre qu'en septembre 873 la situation n'avait pas changé, l'archevêque de Cologne n'ayant reçu le *pallium* qu'en 874, de l'aveu de Dümmler lui-même (t. II, p. 367). On se trouve donc en présence de difficultés qu'il est impossible de résoudre d'une façon satisfaisante.

1. Voir cette charte dans Hartzheim, *Concilia Germaniæ*, t. II, p. 35. Nous avons parlé précédemment des dispositions qu'avait prises Gunther et qu'avait confirmées Lothaire. On remarquera dans cet acte la façon respectueuse dont Willibert parle de son prédécesseur, alors défunt : « sedis nostræ venerabilis pastor... beatæ et dignæ memoriæ vir. »

2. Les chartes de Liutbert et de Bertulf pour Saint-Cunibert de Cologne, datées du 28 septembre 874, confirment à cette collégiale la possession de différents domaines situés respectivement dans les diocèses de Mayence et de Trèves (*NR. UB.*, t. I, nos 66 et 67). Les dispositions de ces deux actes n'offrent rien qui excite les soupçons, mais le prétendu original de la charte de Liutbert, conservé aux archives de l'État prussien à Düsseldorf (fonds Saint-Cunibert no 1), est une copie du xie siècle, dont l'écriture rappelle celle d'une charte rendue en février 1080 par Sigewin, archevêque de Cologne (fonds Saint-Cunibert no 2). Aurait-on refait la charte de Liutbert en l'interpolant? Nous ne pouvons rien dire de celle de Bertulf (fonds Saint-Cunibert no 3), qui se trouvait à Berlin lors de notre passage à Düsseldorf. Nous devons faire observer que plus tard, aux xie et xiiie siècles, Saint-Cunibert était propriétaire de terres dans quelques-unes des *villæ* que mentionnent les deux documents en litige (*NR. UB.*, t. I, pp. 32 et 33, notes).

3. *NR. UB.*, t. I, no 69. Ce document, qui concerne l'abbaye saxonne d'Essen au diocèse de Cologne, a été souvent attaqué. Dümmler, t. II, p. 369, n. 1, croit que sous sa forme actuelle il reproduit une charte authentique, fortement interpolée. Le prétendu original de la charte de Regenbirg, abbesse de Saint-Hippolyte de Gerresheim (présidence et *kreis* de Düsseldorf), pour son monastère (Archives de Düsseldorf, fonds Gerresheim no 1), a été fabriqué à la fin du xie ou au début du xiie siècle ; l'écriture rappelle celle d'un acte rendu le 9 janvier 1106 par l'archevêque de Cologne Frédéric II. Mais il serait possible que la charte actuelle eût été faite, soit pour remplacer un acte authentique détruit ou disparu, soit à l'aide d'une pièce authentique dont on désirait modifier les dispositions dans l'intérêt du monastère. La mention dans ce document de Willibert, de Liutbert, d'Eberhard, qualifié à tort d'archichancelier, mais qui fut effectivement notaire puis chancelier de Louis le Germanique (voir Dümmler, t. II, p. 437), prouve que le faussaire avait des données précises sur l'époque où vivait Regenbirg. Il qualifie Louis d'empereur, mais cette correction maladroite s'explique facilement, les rois d'Allemagne étant presque tous en même temps empereurs à l'époque où la pièce a été fabriquée. Celle-ci ne porte pas de date, et si on la place d'habitude en 873, c'est que Regenbirg dit l'avoir fait dresser à Cologne en présence de Willibert, de Liutbert et de nombreux princes, clercs et laïcs, ce qui semble se rapporter à la réunion tenue en septembre 873 à Cologne.

mai, ou au début de juin, il se rencontra à Vérone avec l'empereur, qu'accompagnait le pape Jean VIII[1], qui avait succédé à Adrien II en décembre 872[2]. Très actif, très entreprenant, sachant ce qu'il voulait, le nouveau pape était, d'autre part, assez peu scrupuleux sur le choix des moyens; quand il désirait atteindre un but, peu lui importait la route dans laquelle il s'engageait, pourvu qu'elle aboutît, et il ne se gênait pas d'en quitter une pour en suivre une autre, s'il croyait la seconde plus courte que celle qu'il avait prise tout d'abord[3]. Nous ne savons pas quels arrangements furent pris à Vérone. L'empereur reparla-t-il de la Lorraine ? C'est peu probable. Il dut par contre renouveler sa promesse de léguer l'Italie à son oncle, ou à l'aîné de ses cousins, Carloman, qui prétendra dans le premier de ses diplômes italiens que l'empereur Louis II lui avait promis l'Italie[4].

D'autres questions furent probablement agitées à Vérone. Louis le Germanique pria sans doute le pape de se décider à reconnaître enfin Bertulf et Willibert, le premier comme archevêque de Trèves, le second comme archevêque de Cologne. Il y avait quatre ans que cette double affaire traînait sans recevoir de solution. En France, on se refusait à considérer l'élection de Willibert comme régulière, et Charles avait probablement intrigué auprès d'Adrien et de Jean VIII pour les détourner d'accorder le *pallium* à Willibert[5]. En septembre 873, Jean VIII menace l'archevêque de Cologne de l'excommunier, s'il ne vient pas à Rome se défendre des accusations dont il est l'objet; il lui donne, pour faire le voyage, deux mois à compter du jour où le prélat recevra la lettre pontificale. Jean ne peut, dit-il, accorder le *pallium* à Willibert, parce que l'élection de celui-ci n'a pas été régulière et que la profession de foi qu'il

---

1. *Ann. Fald.* 874, p. 82. L'impératrice était venue aussi à Vérone, comme le prouve une lettre de Jean VIII à Charles le Gros du 13 mars 881 (J. E. 3341). On ne peut fixer que d'une manière approximative la date de l'entrevue de Vérone. Le 4 mai, Louis le Germanique est encore à Ladenbourg sur le Neckar (B. M. 1460); d'autre part, au retour on le trouve successivement à Forchheim, puis en Bavière, enfin à Francfort dans le courant de juillet (*Ann. Fald.* 874, pp. 82-83). Il devait donc être rentré en Allemagne dès le mois de juin. Mühlbacher, qui avait commencé, *Reg. Kar.*, p. 474, par placer l'entrevue de Vérone en juin-juillet, se prononce, p. 582, pour la fin de mai ou le commencement de juin. — Le 4 mars, à Tribur, Louis le Germanique avait donné un manse dans la *villa* de Crœv à l'abbaye lorraine de Stavelot (B. M. 1459, Martène, *Amplissima collectio*, t. II, col. 27).

2. Voir Jaffé-Ewald, *Reg. pont. rom.*, t. I, p. 376.

3. C'est l'opinion de Noorden, *Hinkmar*, p. 346 et de Gasquet, *Jean VIII et la fin de l'empire carolingien*, p. 5. Malgré ses efforts, le panégyriste de Jean VIII, le père Lapôtre, dans son ouvrage, fort intéressant d'ailleurs, sur l'*Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne*, 1re partie, *Le pape Jean VIII*, n'est pas arrivé à détruire complètement l'impression fâcheuse qu'inspire la conduite de Jean VIII, ni à démontrer que ce pape fût un homme loyal, de bonne foi et pourvu de sens moral.

4. B. M. 1481.

5. Nous avons vu précédemment, p. 384 et p. 385, n. 1, que ce n'est point aux intrigues de Charles le Chauve qu'il convient d'attribuer le refus fait dès 870 par Adrien II de conférer le *pallium* à Willibert. Le pape, qui avait promis à Gunther de reviser son procès, avait été très mécontent que l'on eût élu, sans le consulter, un nouvel archevêque à Cologne. Plus tard cependant, il est vraisemblable que le roi de France travailla à maintenir Adrien, puis Jean VIII, dans des dispositions hostiles à Willibert.

a envoyée est incomplète[1]. D'où pouvaient venir les accusations formulées contre Willibert, sinon de la France ? L'archevêque ne se rendit pas à Rome, et le pape ne l'excommunia pas, mais le *pallium* se fit encore attendre quelque temps.

Si pour Willibert ces retards s'expliquent par l'hostilité de Charles le Chauve, on comprend moins que Bertulf n'ait pas obtenu beaucoup plus tôt que son collègue d'être reconnu par le Saint-Siège. Du moment que Louis le Germanique l'acceptait comme archevêque de Trèves, et nous avons vu que c'était chose faite dès le mois de septembre 870, de qui l'opposition à la reconnaissance de Bertulf par le pape pouvait-elle provenir ? Peut-être de l'empereur, qui se vengeait ainsi de n'avoir pas obtenu la Lorraine. Dans tous les cas, il fallut son intervention bienveillante pour que Bertulf et Willibert reçussent enfin le *pallium*. En 873, Bertulf n'était pas plus avancé que son collègue, comme le prouve une lettre que lui écrivit Jean VIII dans le courant du mois d'août. Le pape disait qu'à la prière de l'empereur il consentait à examiner avec bienveillance l'affaire de l'archevêque. Il l'invitait, en conséquence, à se présenter lui-même à Rome, ou à y envoyer des représentants autorisés, pour justifier de la régularité de son élection. Les délégués de Bertulf devaient arriver dans le courant d'octobre[2]. Nous ignorons si l'archevêque de Trèves se conforma aux instructions du Souverain Pontife.

Mais ni lui, ni surtout Willibert n'avaient reçu le *pallium* avant l'entrevue de Vérone. Il peut y avoir doute pour Bertulf, car nous ne possédons pas la bulle pontificale qui lui accordait le *pallium ;* nous savons seulement, par une lettre non datée d'Hincmar, qu'il finit par l'avoir, qu'Advence l'avait sollicité pour son neveu, et que les envoyés de l'évêque de Metz l'apportèrent à Bertulf[3]. La bulle qui concerne Willibert nous est au contraire parvenue, sans date, il est vrai, mais elle doit se placer après l'entrevue de Vérone. Jean dit en effet à l'archevêque de Cologne qu'il lui envoie le *pallium* à la prière de l'empereur Louis et du roi Louis, oncle de l'empereur. Cela indique, avec une clarté suffisante, que l'intervention des deux princes auprès du pape s'est produite à Vérone,

---

1. J. E. 2986, *N. A.*, t. V, p. 317. Voir dans le travail d'Ewald, *Die Papstbriefe der brittischen Sammlung* (*N. A.*, t. V, pp. 317-318) les raisons pour lesquelles cet érudit croit devoir placer cette lettre le 1er septembre 873. Où Zeller, *Histoire d'Allemagne*, t. II, p. 167, a-t-il vu que si Jean VIII refusait à Willibert le *pallium*, c'était parce que l'archevêque n'acceptait pas l'autorité des fausses Décrétales ?

2. J. E. 2982, *N. A.*, t. V, p. 305. Sur la date, voir Ewald, *op. cit.*, *N. A.*, t. V, p. 297.

3. Voir les regestes de ces lettres dans Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 23, éd. Lejeune, t. II, p. 280. Schrœrs, *op. cit.*, p. 577, n. 105, entêté de l'idée fausse que Flodoard a classé les lettres d'Hincmar dans l'ordre chronologique, place en 871 au plus tard celles où l'archevêque de Reims parle des démarches d'Advence à Rome pour obtenir le *pallium* en faveur de Bertulf ; c'est donc en 870-871 que les efforts de l'évêque de Metz auraient abouti. Mais Schrœrs ne paraît pas avoir eu connaissance de J. E. 2982. Dümmler, à qui cette lettre n'a pas échappé, ne place qu'après elle l'octroi du *pallium* à Bertulf, sans dire cependant si ce dernier événement est de 873 ou de 874 (t. II, p. 368 et n. 2).

seul endroit où les trois personnages se soient trouvés ensemble[1]. C'était là un triomphe pour le roi de Germanie, un échec pour son frère. Pourtant, les deux rois allaient bientôt se réconcilier.

La nouvelle de l'entrevue qui devait réunir à Vérone les deux Louis avait probablement ravivé les inquiétudes du roi de France ; on s'explique qu'il ait tenu en juin son plaid annuel à Douzy, en Lorraine, non loin de la frontière[2]. Ses craintes toutefois n'étaient pas fondées ; il en eut la preuve quand, vers la fin de l'été, son frère lui fit demander par le plus jeune de ses fils, Charles, de venir conférer avec lui sur les bords de la Moselle[3]. Le roi de France y consentit, mais comme il se dirigeait vers le lieu du rendez-vous, il fut pris d'une dyssenterie qui l'obligea à s'arrêter. L'entrevue fut contremandée et renvoyée au mois de décembre ; en outre, il fut décidé que l'on se rencontrerait sur les bords de la Meuse[4]. Louis le Germanique était depuis le mois de juillet ou le mois d'août en Lorraine, à Aix-la-Chapelle, où il fit un long séjour[5]. Peut-être était-ce de cette ville qu'il avait envoyé son fils au roi de France. La rencontre des deux souverains eut lieu vers le 1er décembre à Heristal d'après les *Annales Bertiniani,* en décembre à Saint-Lambert (de Liège) d'après les *Annales Fuldenses.* Ni les unes ni les autres ne nous apprennent quels arrangements furent conclus entre les deux frères[6].

La paix, si toutefois elle avait été conclue à Heristal, ne devait pas être de longue durée. La mort de Louis II allait bientôt brouiller de nouveau Louis le Germanique et Charles le Chauve. C'est le 12 août 875[7], que l'empereur termina une existence que les luttes contre les Sarrasins avaient honorablement remplie, et qui comptait quelques pages glorieuses. Non seulement il avait contenu les infidèles, mais il avait fini, après un long siège, par leur reprendre l'importante place de Bari. On doit lui savoir gré de la modération dont il fit preuve en 856 et 863, lorsqu'il eut à partager avec ses frères la succession de leur père, puis avec Lothaire II celle de Charles de Provence. S'il revendiqua la Lorraine, comme c'était son droit, du moins n'abandonna-t-il pas le siège de Bari et ne laissa-t-il pas l'Italie exposée aux attaques des Sarrasins, pour aller disputer à ses oncles le royaume de son frère. Dans l'affaire du divorce, Lothaire eut presque constamment son appui, et c'est à son intervention qu'il dut les quelques résultats qu'il avait obtenus. Louis II ne peut assurément pas compter parmi les grands Carolingiens, mais il a

---

1. J. E. 2988, Floss, *Papstwahl,* Urkunden, p. 102. C'est à tort que Jaffé-Ewald place cette lettre au début de 874, avant le 29 janvier; elle doit être de juin ou de juillet. Dümmler, t. II, pp. 367 et 374, croit avec plus de raison que c'est à l'entrevue de Vérone que Jean VIII se décida à reconnaître Willibert en qualité d'archevêque de Cologne.

2. *Ann. Bert.* 874, p. 125 ; c'est le 13 juin que se tint l'assemblée.

3. *Ann. Bert.* 874, p. 126.

4. *Ann. Bert.* 874, p. 126.

5. *Ann. Fuld.* 874, p. 83.

6. *Ann. Bert.* 874, p. 126; *Ann. Fuld.* 874, p. 83.

7. André de Bergame, *Historia,* ch. 18 (*SS. RR. LL.,* p. 227).

encore droit à une place honorable parmi ceux qui se tiennent au second rang[1].

De son mariage avec Engelberge, Louis n'avait eu qu'une fille, Ermengarde qui n'était pas mariée. Les États qu'il avait gouvernés revenaient donc à ses deux oncles, qui, s'ils étaient restés fidèles à la convention de Metz (867), auraient dû se les partager également. Il est possible, nous l'avons vu, que l'empereur défunt eût promis sa succession ou à Louis le Germanique ou à Carloman, l'aîné des fils de ce prince[2]. Alors même que ses dernières dispositions eussent été consignées dans un testament en bonne forme, elles n'avaient, en fait, aucune valeur, et l'on pouvait être assuré que Charles le Chauve n'en tiendrait aucun compte, non plus que des engagements pris à Metz en 867. C'était à qui des deux oncles de Louis II irait le plus vite pour mettre la main sur la succession vacante. Cette fois encore Charles arriva le premier, malgré ses neveux, Charles et Carloman, que Louis le Germanique envoya sucessivement contre son frère, et le 25 décembre 875, jour de Noël, il fut couronné empereur par le pape Jean VIII[3].

Avant de partir pour l'Italie, le roi de France avait envoyé son fils Louis avec des troupes dans la moitié de la Lorraine qui lui appartenait; le jeune prince avait pour mission de repousser Louis le Germanique, si ce dernier tentait d'envahir les États de son frère[4]. Les craintes de Charles étaient fondées, mais ses mesures de précaution restèrent sans effet. Louis, en même temps qu'il expédiait en Italie une seconde armée, commandée par l'aîné de ses fils, Carloman, prit le chemin de la Lorraine et arriva à Metz vers la fin de novembre[5]. Son but était de faire en

---

1. Voir Dümmler, t. II, pp. 386-387.

2. Voir ci-dessus, pp. 401 et 407. Leibniz, *Ann. imp. occ.*, t. I, p. 732, et t. II, p. 17, croit que c'est Louis le Germanique, et non son fils aîné, qui avait été désigné par l'empereur comme son héritier. D'après Gasquet, *Jean VIII et la fin de l'empire carolingien*, p. 8, la promesse de Louis II aurait été faite, soit à son oncle, soit à l'un de ses fils. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, pp. 470, 474, 476, etc., et *D. G. K.*, pp. 557, 562, ainsi que Dümmler, t. II, pp. 340, 374, 387, 388, n. 1, admettent que Louis avait désigné Carloman pour son successeur d'abord à Trente, par la bouche de sa femme, puis à Vérone.

3. *Ann. Bert.* 875-876, pp. 125-128. Sur ces événements, dans le détail desquels nous n'avons pas à entrer, voir Dümmler, t. II, pp. 387-390, et Lapôtre, *op. cit.*, pp. 232 et suiv.

4. *Ann. Bert.* 875, p. 127.

5. *Ann. Bert.* 875, p. 127; *Ann. Fuld.* 875, pp. 84-85; B. M. 1472-1475. Le siège épiscopal de Metz était alors vacant, Advence étant mort le 31 août (*Catalogi epp. Mett.*, *SS.*, t. II, p. 269, et t. XIII, pp. 305 et 306) d'une année qu'aucune source n'indique, mais qui est très certainement 875, car on ne comprendrait pas que Metz fût resté dépourvu d'évêque depuis le 31 août 874 jusqu'en mars-avril 876, date de la consécration de Wala. Il n'y a pas lieu de tenir compte des renseignements fournis par les *Gesta Treverorum*, ch. 27, et par les *Gesta epp. Mett.* (*SS.*, t. VIII, p. 165, et t. X, p. 541), qui placent la mort d'Advence, les premiers pendant la cinquième année de l'épiscopat de Bertulf, soit 874, les seconds sous le pontificat d'Adrien II, c'est-à-dire en 872 au plus tard. Les catalogues cités attribuent au prélat défunt 17 ans et 24 (25) jours d'épiscopat, et les *Gesta* le font trépasser à Saulx (Saulx-en-Barrois, Meuse, Commercy, Void ou Saulx-en-Woëvre, Meuse, Verdun, Fresne-en-Woëvre). Calmet, t. I, coll. 759, 760 et 761, hésite entre 872, 873 et 874; l'*Histoire de Metz*, t. I, p. 630, Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 585 et Dümmler, t. II, p. 391, n. 3, se prononcent pour 875. — Il semble que la mort d'Advence

France une diversion qui contraignît Charles à quitter l'Italie, laisant ainsi le champ libre à Carloman. Mais la manœuvre ne réussit pas. Louis

---

ait été le signal d'entreprises dirigées contre son église et contre quelques-unes des abbayes de son diocèse, qui se virent enlever une partie de leurs biens. Aussi, lors de son passage à Metz, Louis qui, par suite de la vacance du siège, avait à sa disposition le temporel de l'évêché, fut-il sollicité par les moines de Saint-Martin de Glandières, de Saint-Arnoul et de Gorze, ainsi que par les religieuses de Sainte-Glossinde, de venir en aide à leur dénuement. Le métropolitain, Bertulf, intervint en faveur des trois premiers monastères et conseilla au roi de faire droit à leurs réclamations. En conséquence, Louis restitua, le 26 novembre, à Saint-Martin de Glandières la *villa* de Grünstadt, dans le *pagus* de Worms, le 23 novembre à Saint-Arnoul la chapelle de la *villa* de Remilly et d'autres domaines, et à Gorze la *villa* de Moivron ; la date de ce dernier diplôme ne nous est pas connue (B. M. 1472, 1473 et 1475, *R. H. Fr.*, t. VIII, pp. 423 et 424, et *Histoire de Metz*, t. III, preuves, p. 39). Enfin, le 25 novembre, sur la prière de Teutfrid, prévôt de Sainte-Glossinde, et des autres fidèles, il restitua à cette abbaye trente-six *villæ* qui lui avaient été enlevées, ainsi que leurs églises et les dîmes qui y étaient affectées (B. M. 1474, *R. H. Fr.*, t. VIII, p. 424). Wolfram, l'archiviste de la Lorraine, s'est livré à un minutieux examen des deux copies de ce document qui sont conservées aux archives de Metz, et il déclare qu'elles ont été écrites par le même scribe, qui a cherché à imiter l'écriture de la chancellerie de Louis le Germanique, et qui s'est servi pour cela d'un diplôme authentique de ce prince pour Sainte-Glossinde. Le faussaire a reproduit les formules de cet acte, mais il a allongé la liste des biens qu'il contenait, et il a fait l'énumération plus grande dans une des copies que dans l'autre. Ces pièces ont été fabriquées, ainsi que la fausse charte de Thierry Ier, évêque de Metz, de 962, pour la même abbaye, avant que la bulle du pape Innocent II, du 28 avril 1139, eût été rendue et c'est même pour obtenir la délivrance de cette bulle qu'elles ont été fabriquées (*Die Urkunden Ludwigs des Deutschen für das Glossindenkloster in Metz, Mitth. I. Œ. GF.*, t. XI, pp. 1-27). — Nous avons déjà dit que les diplômes pour Saint-Arnoul et pour Sainte-Glossinde portaient la mention : « anno adeptionis regni Hlotarii VI ». Les actes relatifs à Saint-Martin et à Gorze n'ont pas cette indication chronologique. — La vacance du siège de Metz ne prit fin qu'en mars ou avril 876. Deux compétiteurs, à ce qu'il semble, se le disputèrent : l'un était un abbé Lambert, qui ne nous est connu que par une lettre que lui écrivit Hincmar à l'occasion de sa candidature (Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 24, éd. Lejeune, t. II, pp. 321 et 322). Dümmler, nous l'avons vu, place à tort après la mort de Drogon la candidature de Lambert. L'adversaire de ce dernier, Wala, qui triompha de son concurrent, était fils d'un comte Blideric et d'Ermengarde, d'après Benoît Picart, *Histoire* (manuscrite) *de Metz*, p. 681. L'année de la consécration de Wala est donnée par les *Ann. S. Vinc. Mett.* (*SS.*, t. III, p. 157) ; nous ne pouvons préciser ni le mois ni le jour. Wala mourut, comme nous le verrons plus loin, le 11 avril 882, après un épiscopat qui aurait duré 6 ans et 5 jours (*Cat. epp. Mett.*, *SS.* t. II, p. 269, et t. XIII, p. 306) ou 6 ans et 15 jours (*Gesta epp. Mett.*, *SS.*, t. X, p. 541) ; en outre, les *Gesta* placent au 3 avril la mort de Wala. Suivant que l'on prend comme base des calculs les chiffres des *Catalogi* ou ceux des *Gesta*, on arrive à faire tomber la consécration de Wala soit le 20 mars, soit le 7 avril 876 ; seulement en cette année le 20 mars est un mardi et le 7 avril un samedi. En comptant 6 ans et 5 jours depuis le 3 avril ou 6 ans et 15 jours depuis le 11 avril, on arrive respectivement au 30 et au 28 mars, qui en 876 sont le premier un vendredi et le second un mercredi. Si Wala était mort le 10 avril, jour indiqué par un manuscrit du *Cat. II epp. Mett.*, il aurait été consacré soit le 6 avril, un vendredi, soit le 27 mars, un mardi ; c'est toujours de l'année 876 qu'il s'agit. Pour nos calculs, nous avons jusqu'ici compté dans les 5 ou dans les 15 jours celui de la consécration et celui de la mort, mais il pourrait se faire qu'il fallût déduire l'un de ces derniers des chiffres donnés par les *Catalogi* ou les *Gesta*. Nous savons d'Advence qu'il fut consacré le 7 août et qu'il mourut 17 ans plus tard, le 31 août ; malheureusement, tandis qu'un manuscrit du *Cat. II* attribue à ce prélat 17 ans et 24 jours d'épiscopat, un autre lui en donne 17 ans et 25 jours (*SS.*, t. II, p. 268, et t. XIII, p. 306) ; dans le second de ces chiffres se trouvent compris le jour de la consécration et celui de la mort, dans le premier au contraire on n'a pas compté l'un ou l'autre de ces jours. Il n'y avait donc pas à cet égard de règle fixe suivie par les *Catalogi*. D'ailleurs, même en avançant la consécration d'un jour, on n'arriverait pas à la faire tomber un dimanche. — Bonnell, *Die Anfænge des karolingischen Hauses*, Excurs IX, pp. 191-192, a bien vu ces difficultés, mais, voulant à toute force que Wala eût été consacré un dimanche, il a bouleversé arbitrairement la chronologie de ce prélat,

traversa, sans que son neveu eût tenté de l'arrêter, la partie de la Lorraine qui dépendait de son frère, et parvint jusqu'à Attigny, où il célébra la fête de Noël[1]. Mais il ne paraît pas avoir poussé plus loin, bien que des grands et même des évêques de son frère se fussent déclarés pour lui[2]. Les seigneurs restés fidèles à Charles le Chauve, et auxquels Richilde avait fait appel pour la défense du royaume, ouvrirent des négociations avec le roi de Germanie[3]; celui-ci prit en janvier 876 le parti de regagner son royaume. Il alla s'installer à Francfort, en passant par Trèves et Mayence[4].

Nous n'avons pas à raconter ici les négociations qui occupèrent une partie de l'année 876. A trois reprises, Jean VIII intervint entre les deux souverains, toujours en faveur de Charles le Chauve[5]. Louis d'ailleurs, malgré les succès de son frère, malgré le couronnement à Rome de celui-ci, maintenait les droits incontestables qu'il avait sur l'héritage de Louis II, mais, renonçant à employer la force, il essaya d'amener par la voie diplomatique son frère à lui céder une moitié des États de leur neveu. Le moyen avait eu du succès en 870; pourquoi ne réussirait-il pas en 876?

En juin, Charles réunit à Ponthion un concile auquel prirent part de nombreux évêques : les archevêques Thierry de Besançon, Aurélien de Lyon, Ottramne de Vienne, les évêques Jean de Cambrai, Francon de Liège, Bérard de Verdun et Arnaud de Toul y assistaient[6]. C'est à une

---

reportant son avènement à 875 (27 mars) et sa mort à 882. Or, même en ne tenant pas compte du témoignage des *Ann. S. Vinc. Mett.*, qui donnent 876 pour la consécration de Wala, au mois de novembre 875, les diplômes de Louis le Germanique que nous venons d'analyser en font foi, le siège de Metz était vacant, et d'autre part, malgré tout ce que peut dire Bonnell contre les erreurs chronologiques de Réginon, c'est bien en 882, et non en 881, que se place la mort de Wala. Il faut admettre alors ou que cet évêque n'a pas été consacré un dimanche ou que les deux chiffres donnés pour les jours de son épiscopat sont l'un et l'autre inexacts.

1. *Ann. Bert.* 875, p. 127.

2. *Ann. Bert.* 875, p. 127. Lettres de Jean VIII, de février 876, adressées aux prélats et aux comtes restés fidèles à Charles, et aux évêques qui ont abandonné le roi de France pour se rallier à Louis (J. E. 3037 et 3038, Migne, t. CXXVI, coll. 664-665 et 665-667). On connaît par Hincmar le nom d'un des grands laïcs qui se prononcèrent pour Louis le Germanique; c'était Engelrand, ancien camérier de Charles, à qui Richilde avait fait enlever ses honneurs. Nous ne savons malheureusement pas quels furent les évêques français ou lorrains qui se déclarèrent en faveur de l'envahisseur.

3. *Ann. Bert.* 875, p. 127.

4. *Ann. Bert.* 875, p. 127; *Ann. Fuld.* 876, p. 85.

5. Sur l'intervention de Jean VIII, voir les lettres du pape de février 876, aux évêques et aux grands restés fidèles à Charles, aux évêques qui avaient abandonné le parti de ce prince, aux évêques et aux grands de Louis le Germanique, et une lettre de septembre à ce prince lui-même (J. E. 3037-3040 et 3044, Migne, t. CXXVI, coll. 664-665, 665-667, 667-671, 672-675 et 680; *Capitula ab Odone proposita*, ch. 2-6, *CC.*, t. II, p. 351-352; et *Ann. Bert.* 876, p. 128). Cf. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, pp. 586-587, et Dümmler, t. II, pp. 391 et 404-410.

6. Voir les noms dans les *Acta Synodi Pontigonensis*, confirmatio Cisalpinorum, *CC.*, t. II, p. 349. Sur le concile lui-même, voir ses actes, *CC.*, t. II, pp. 347-353, et *Ann. Bert.* 876, pp. 128-131. Francon n'a pas souscrit la charte accordée par le concile à l'abbaye de Clairlieu (Mansi, t. XVII, col. 318).

des séances de ce concile, le 4 juillet, que se présentèrent les ambassadeurs de Louis le Germanique, qui venaient réclamer à Charles la part des États de Louis II à laquelle leur maître avait droit en vertu de l'hérédité et des serments qu'avaient échangés les deux rois. Willibert, archevêque de Cologne, était le chef de l'ambassade ; il avait avec lui Adalard, dans lequel il faut probablement voir le comte de Metz, et Meingaud, comte du *pagus* de Worms et du *pagus Meginensis*[1]. Nous ne savons pas quelle réponse fit le roi de France, mais elle ne dut pas satisfaire Louis, qui réunit une armée. La nouvelle des préparatifs que faisait son frère impressionna peut-être Charles et le décida à se montrer plus traitable. Après le concile de Ponthion, il fit partir pour l'Allemagne les deux légats pontificaux, Jean, évêque de Toscanella, et Jean, évêque d'Arezzo avec ses propres ambassadeurs, dont le principal était Odon, évêque de Beauvais[2]. Hincmar ne nous fait pas connaître les propositions que ces personnages étaient chargés de transmettre au roi de Germanie. Le 28 août ils quittèrent Servais ; ce même jour Louis rendait à Francfort le dernier soupir[3].

On ne peut, sans injustice, refuser à ce prince d'avoir fait en conscience son métier de souverain. Il avait gouverné son royaume avec prudence et fermeté, fait respecter son pouvoir, maintenu l'ordre à l'intérieur et lutté avec énergie contre les Slaves et les Normands. S'il avait donné un déplorable exemple en laissant son fils Louis tenter d'enlever l'Aquitaine à Charles le Chauve et en envahissant lui-même les États de son frère quelques années plus tard, il fit, depuis 860, preuve d'une modération relative, qui contrastait avec la politique conquérante du roi de France[4].

Celui-ci allait, une fois de plus, montrer l'ambitieux avide et sans scrupules qu'il était devenu. Louis le Germanique laissait trois fils, Carloman, Louis et Charles, entre lesquels, il avait de son vivant, d'abord en 865, puis en 872, partagé ses États[5]. Charles le Chauve n'avait pas le moindre droit sur le royaume de Louis, qui devait revenir tout entier à ses neveux, héritiers naturels de leur père. Mais dans l'espoir que les trois princes ne s'entendraient pas pour le partage de la succession paternelle, ou qu'ils seraient trop faibles pour lui résister, il résolut de conquérir, sinon tous les États qu'avait gouvernés son frère[6], au moins la moitié

---

1. *Ann. Bert.* 876, p. 130. Nous connaissons Willibert et Adalard ; nous reparlerons plus tard de Meingaud.

2. *Ann. Bert.* 876, p. 131 ; cf. *Ann. Fuld.* 876, p. 86.

3. *Ann. Bert.* 876, p. 132 ; *Ann. Fuld.* 876, p. 86 ; Réginon, *Chronicon* 876, p. 110. Voir le reste des textes dans les *Reg. Kar.*, p. 587, et dans Dümmler, t. II, p. 412, n. 1.

4. Voir l'éloge de Louis dans Réginon, *Chronicon* 876, p. 110 ; cf. Dümmler, t. II, pp. 413 et suiv.

5. Pour le partage de 865, voir Adonis *continuatio Ia* et Erchanberti *continuatio* (*SS.*, t. II, pp. 324-325 et 329) ; pour celui de 872, *Ann. Fuld.*, p. 75.

6. Les *Ann. Bert.* 876, p. 132, parlent d'un appel adressé par Charles aux grands du royaume qu'avait gouverné son frère ; cela s'applique à la Germanie aussi bien qu'à la Lorraine orientale.

orientale de la Lorraine[1], ainsi que les *pagi* de Spire, de Worms et de Mayence[2]. Charles ne perdit pas de temps. De Quierzy, où il se trouvait quand lui parvint la nouvelle de la mort de son frère, il se rendit à Stenay, d'où il fit inviter les grands de Louis le Germanique à le reconnaître pour roi : ceux qui se rallieraient à lui recevraient des bénéfices, il confisquerait, au contraire, les biens de ceux qui lui résisteraient[3]. Nous savons qu'en Lorraine il trouva des partisans, qui le suivirent en France après sa défaite[4]. L'intention première de l'empereur était d'aller à Metz, pour y recevoir ceux des grands et des évêques qui se déclareraient en sa faveur. Mais, nous ignorons pour quel motif, il changea d'avis ; peut-être le comte de Metz Adalard refusa-t-il de se rallier à lui. Charles gagna Aix-la-Chapelle, puis Cologne, accompagné des légats pontificaux qui l'avaient rejoint. La nouvelle qu'une flotte normande remontait la Seine ne lui fit pas rebrousser chemin[5].

Des trois fils de Louis le Germanique, l'aîné, Carloman, guerroyait contre les Wendes[6], Charles, le plus jeune, se trouvait en Alamannie[7], Louis, le cadet, était revenu à Francfort, après avoir fait inhumer son père à l'abbaye de Lorsch. C'était lui le plus menacé par les projets de Charles le Chauve, la plus grande partie de la Lorraine et les *pagi* de Spire, Worms et Mayence devant lui revenir. A la nouvelle que l'empereur avait franchi la frontière à la tête d'une armée nombreuse, Louis réunit en hâte quelques troupes, composées de Francs, de Saxons et de Thuringiens[8], et il alla camper en face de Cologne sur la rive droite du Rhin[9]. En même temps, il adressa à son oncle une ambassade pour l'inviter à se contenter de ses États et à ne pas essayer de prendre ceux qui revenaient par droit héréditaire à ses neveux ; il lui rappelait en outre les serments qu'il avait jurés à plusieurs reprises. Cette première démarche n'obtint aucun succès[10]. Louis se prépara à la lutte par des prières et par le jeûne[11] ; de plus, il fit appel au jugement de Dieu. Les épreuves de l'eau froide, de l'eau bouillante et du fer chaud, que ses

---

1. *Ann. Fuld.* 876, p. 86 ; Réginon, *Chronicon* 876, p. 111.

2. *Ann. Fuld.* 876, p. 87.

3. *Ann. Bert.* 876, p. 132 ; *Ann. Fuld.* 876, p. 87.

4. *Ann. Bert.* 876, p. 134.

5. *Ann. Bert.* 876, p. 132. Nous avons un diplôme rendu à Cologne par Charles le Chauve en faveur de Saint-Antoine, dans le pays de Sienne et daté : « anno successionis Hludowici regis primo (B. 1803, Muratori, *Antiq. Ital.*, t. VI, p. 335).

6. *Ann. Bert.* 876, p. 134. Réginon, *Chronicon* 876, p. 111, croit à tort que Carloman était alors en Italie.

7. Réginon, *Chronicon* 876, p. 111.

8. Les *Ann. Bert.* 876, p. 134, ne nomment que les Saxons et les Thuringiens, mais la présence des Francs est mentionnée par les *Ann. Fuld.* 876, p. 88, et par Réginon, *Chronicon* 876, p. 112.

9. *Ann. Bert.* 876, p. 134 ; *Ann. Fuld.* 876, p. 87 ; Réginon, *Chronicon* 876, p. 112.

10. *Ann. Bert.* 876, p. 134 ; *Ann. Fuld.* 876, p. 87 ; Réginon, *Chronicon* 876, pp. 111-112. Ce dernier auteur place l'envoi, par Louis, de l'ambassade avant que ce prince eût réuni son armée.

11. *Ann. Bert.* 876, p. 132.

champions subirent victorieusement, à raison de dix pour chacune d'elles, prouvèrent que Louis avait le bon droit pour lui, et que la portion de la Lorraine que lui avait donnée son père, après avoir partagé ce royaume entre lui et Charles, était sa propriété légitime[1]. Rassuré, il traversa de nuit le Rhin et alla camper sur la rive gauche du fleuve, près de la forteresse d'Andernach[2]. Ce mouvement, qui indiquait chez Louis la résolution de combattre, détermina l'empereur à se séparer de sa femme qui, malgré la situation intéressante où elle se trouvait, avait tenu à l'accompagner. Richilde dut retourner à Heristal, escortée par l'évêque de Liège Francon et par l'abbé de Saint-Bertin, Hilduin, dont Charles avait en 870 tenté de faire un archevêque de Cologne[3].

Charles remonta ensuite la rive gauche du Rhin, pour se rapprocher de son neveu. De nouveaux pourparlers s'engagèrent alors : nous ne savons qui en prit l'initiative[4]. L'empereur se montra animé de dispositions plus conciliantes, se déclara disposé à conclure la paix et invita Louis à lui envoyer des plénipotentiaires pour traiter. Louis accepta, et, confiant dans les promesses de son oncle, il se relâcha de ses précautions. L'empereur ne demandait pas autre chose ; ses propositions de paix n'étaient qu'une feinte destinée à endormir la vigilance de l'adversaire.

La nuit même qui suivit le jour où il avait fait parvenir à son neveu les assurances mensongères dont nous venons de parler, il se mettait en route pour Andernach avec toute son armée. Mais les chemins, détrempés par la pluie qui tombait, rendaient la marche difficile, et hommes et chevaux étaient fatigués quand ils arrivèrent près du camp ennemi[5]. La surprise d'ailleurs était manquée. L'archevêque de Cologne, Willibert, avait dû accompagner Charles le Chauve[6]. Quand il vit que ce prince se préparait, en attaquant son neveu, à violer les promesses qu'il venait de faire, et dont lui Willibert avait été le témoin, il alla le trouver, alors qu'aucun autre n'osait le faire, et le supplia de ne pas se conduire avec cette cruauté à l'égard d'un neveu qui ne demandait que la paix. Ses prières furent vaines, Charles ne se laissa pas fléchir.

---

1. *Ann. Bert.*, 876, p. 132. Se reporter à ce que nous avons dit plus haut, p. 400, n. 2, sur ce passage qui peut être interprété de deux façons différentes.

2. *Ann. Bert.* 876 ; *Ann. Fuld.* 876, p. 88 ; Réginon, *Chronicon* 872, p. 112.

3. *Ann. Bert.* 876, p. 132.

4. D'après les *Ann. Bert.* 876, p. 132, c'est Charles le Chauve qui envoie des ambassadeurs à son neveu, pour l'endormir dans une sécurité trompeuse. Selon les *Ann. Fuld.* 876, p. 88, Louis le Jeune fait demander la paix à son oncle pour la seconde fois, et Charles promet de lui envoyer ses plénipotentiaires pour négocier avec lui. Mais les deux récits s'accordent sur la fourberie de l'empereur, qui donne à Louis des assurances mensongères.

5. *Ann. Bert.* 876, p. 133.

6. D'après Leibniz, Willibert aurait été envoyé à Charles par Louis le Jeune (*Ann. imp. occ.*, t. I, p. 750). Mais la chose est invraisemblable ; l'archevêque de Cologne n'avait probablement pas quitté sa ville épiscopale avant l'arrivée de Charles le Chauve, et il avait dû sans doute accompagner ce prince, lorsque celui-ci sortit de Cologne pour se rapprocher de son neveu, alors campé à Andernach. Willibert était en quelque sorte un otage entre les mains de l'empereur.

Willibert dépêcha alors en secret à Louis un prêtre nommé Hartwig, qui devait le prévenir de l'arrivée prochaine de l'ennemi. Hartwig prit des chemins de traverse et put ainsi arriver au camp de Louis avant l'armée de Charles le Chauve [1]. Louis s'arma en toute hâte et ordonna aux troupes qu'il avait sous la main de se préparer. Il avait dû disperser son armée dans toute la région pour permettre aux chevaux de subsister [2]; ceci nous indique qu'elle se composait surtout de cavalerie. Au dernier moment, Louis n'eut pas le temps de rallier à lui tous ses corps [3]. Ses dispositions furent les suivantes : il plaça au centre et en première ligne les Saxons, en arrière et sur les deux ailes les Francs orientaux. Écrasés par la multitude des assaillants, les Saxons furent mis en déroute, mais les Francs opposèrent une résistance inébranlable. Les comtes Jérôme et Régnier, ce dernier porte-étendard de Charles, tombèrent blessés à mort. Leur trépas entraîna la déroute de l'armée de l'empereur, dont les Francs de Louis firent un grand carnage. En outre, plusieurs des grands de Charles, l'évêque de Troyes Ottulf, l'abbé Gozlin, les comtes Aledran, Adalard, Bernard et Everwin furent faits prisonniers. Les trésors de l'empereur, le butin que ses troupes avaient amassé, les bagages, les marchandises devinrent la proie du vainqueur. Charles le Chauve avait réussi à s'échapper, suivi de quelques fidèles [4]. Sa fuite fut rapide; le combat s'était livré le 8 octobre au matin [5], et le 9 au soir l'empereur était à Liège. Il y voyait arriver le lendemain Francon et Hilduin, qui venaient de conduire à Antenai l'impératrice. Celle-ci avait appris la défaite de son mari le jour même de la bataille, et aussitôt elle s'était mise en route, malgré sa situation ; elle accoucha d'un enfant la nuit pendant le trajet [6].

Charles avait reçu à Andernach une correction méritée. Si elle lui avait été infligée dès sa première agression, il est probable que par la suite il se serait montré moins empressé à s'emparer du bien d'autrui [7]. Inutile

---

1. *Ann. Fuld.* 876, p. 88.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*; cf. *Ann. Bert.* 876, p. 133.

4. Sur la bataille d'Andernach, voir *Ann. Bert.* 876, p. 123; *Ann. Fuld.* 876, pp. 88-89; Réginon, *Chronicon* 876, p. 112; *Ann. Ved.* 876, éd. Dehaisnes, pp. 294-295; *Ann. Hildesheimenses, Weissenburgenses, Prumienses, Aquenses* (*SS.*, t. III, pp. 50-51, t. XV, p. 1291, t. XXIV, p. 36); Folcuin, *Gest. abb. Sith.*, ch. 82 (*SS.*, t. XIII, pp. 621-622). Le *Chronicon S. Clementis Mettensis* croit qu'une conséquence de la défaite de Charles à Andernach fut de faire perdre à ce prince la moitié qu'il possédait de la Lorraine. Il ajoute que l'empire revint alors à Aix-la-Chapelle et qu'à partir de ce moment les rois de Lorraine furent empereurs romains (*SS.*, t. XXIV, p. 497). Sur cette bataille, voir Dümmler, t. III, pp. 33-38. Monod, *De l'Opposition des races*, etc. p. 11, se trompe en disant que Charles fut battu par *ses neveux*.

5. Les *Ann. Ved.* indiquent par erreur le 7 octobre, et les *Gesta abb. Sith.* le 6 avril. Outre les *Ann. Bert.*, *Fuld.*, *Prum.* et Réginon, on trouve le jour de la bataille indiqué par le *Kalendarium Laureshamense* (Adonis *Martyrologium*, éd. Rosweyda, 2e partie, p. 693) et par un *Necrol. lotharing. sæc. IX* (*N. A.*, t. III, p. 137).

6. *Ann. Bert.* 876, p. 133.

7. La plupart des historiens anciens, et Hincmar lui-même, blâment l'injuste entreprise de Charles contre ses neveux. Bien entendu, les historiens allemands sont unanimes à récriminer contre l'insatiable ambition de l'empereur. Quelques écrivains français approuvent

d'ajouter qu'il ne renouvela pas la tentative qui venait d'échouer de cette façon piteuse. De Liège, il se rendit lui-même à Antenai, puis à Douzy, revint ensuite à Antenai, d'où il convoqua les grands à son plaid, qui devait se tenir à Saumoussay le quinzième jour après la Saint-Martin. Là vinrent se présenter à lui quelques seigneurs lorrains, jadis sujets de Louis le Germanique, qui s'étaient déclarés pour Charles, quand ce prince avait envahi les États de son frère. Après la bataille d'Andernach, ils quittèrent la Lorraine et vinrent demander un asile à Charles. Celui-ci, pour les dédommager des biens qu'ils avaient abandonnés, concéda aux uns des abbayes entières, aux autres des bénéfices pris à l'abbaye de Marchiennes, puis il les congédia [1].

L'empereur devait s'estimer heureux que son vainqueur ne lui eût pas fait payer son agression, en venant l'attaquer dans ses propres États [2]. Louis ne chercha même pas à poursuivre son oncle. Il vint jusqu'à Aix-la-Chapelle, où il resta trois jours, prit les mesures qu'il jugea convenables, puis rebroussa chemin jusqu'au Rhin. A Coblenz il eut un entretien avec son frère Charles, venu d'Alamannie. Les deux princes

---

ou essaient de justifier ce dernier. D'après Mourin, *Les Comtes de Paris*, p. 32, Charles a eu raison d'avoir voulu étendre ses États jusqu'au Rhin, leur frontière naturelle. Zeller trouve (*Hist. d'All.*, t. II, pp. 159-160) qu'Aix-la-Chapelle, capitale de l'empire carolingien, devait revenir à Charles le Chauve, et d'autre part (p. 160) il se garde de dire que l'empereur a été battu à Andernach : « Arrivé près d'Andernach, il (Charles) rencontra inopinément le roi de Franconie, Louis, à la tête de Saxons et de Francs orientaux, et il fut obligé au moins de respecter le territoire de Mayence qui avait toujours appartenu depuis le traité de Verdun aux rois de Germanie. » Cette façon d'escamoter les faits se passe de commentaires. Quant à Bonvalot, *op. cit.*, t. I, p. 5, il a renouvelé, nous ne savons à l'aide de quels documents, l'histoire de ces événements. D'après cet auteur, la partie de la Lorraine, cédée à Louis II par le traité de Meerssen, s'accommodait mal du joug allemand. Elle fait par l'intermédiaire de ses états généraux appel à la France. Charles le Chauve s'en rend maître et recule la frontière de son royaume jusqu'au Rhin, sa limite naturelle. Louis III, se prévalant de ce que, dans un partage avec ses frères (872 et 876), cette partie de la Lorraine était tombée dans son lot, l'envahit, et la victoire d'Andernach lui permet d'imposer à Louis le Bègue la convention de Fouron (877). La division de la Lorraine en deux morceaux, instituée par le traité de Meerssen, est alors rétablie. — Il est difficile d'imaginer une ignorance plus complète des faits.

1. *Ann. Bert.* 876, pp. 133 et 136.

2. Deux auteurs, Gariel, *op. cit.*, Ire partie, p. 116, et Lapôtre, *op. cit.*, p. 339, semblent croire que Charles le Chauve conserva une partie du pays qu'il avait occupé après la mort de son frère. Gariel va même jusqu'à prétendre que ces territoires restèrent au pouvoir de Louis II d'abord, puis de Louis III ; ce fut seulement vers la fin du règne de ce dernier prince que Louis de Saxe les recouvra. Il trouve la preuve de ce fait (Ire partie, p. 116, IIe partie, pp. 259 et 260) dans des deniers frappés à Metz et à Marsal, qui d'après lui doivent être attribués à Louis III, aucun doute ne pouvant subsister sur la fabrication française de ces pièces. Tout cela est de pure fantaisie. Que veut dire Gariel en parlant de fabrication française pour les deniers de Metz et de Marsal ? Le personnel d'un atelier monétaire restait le même, quel que fût le souverain qui régnât sur le pays, et les mêmes ouvriers ont frappé des monnaies successivement pour Lothaire II, puis pour ses oncles, ensuite pour leurs fils. Il est inadmissible que Charles le Chauve, en occupant Metz après la mort de son neveu, ait fait venir des monnayeurs français pour travailler dans cette ville, que Louis le Germanique les ait remplacés ensuite par des Allemands, puis que Charles, à supposer qu'il ait repris possession de Metz en 876, ait de nouveau substitué des Français aux ouvriers installés par son frère. Pourquoi d'ailleurs les ouvriers de Metz ou de telle autre ville lorraine n'auraient-ils pas travaillé aussi bien que ceux de la France ?

se séparèrent ensuite, Charles pour retourner en Alamannie en passant par Metz, Louis pour se rendre à Francfort[1]. Le mois suivant, en novembre, les trois fils de Louis le Germanique se rencontrèrent sur les bords de la Riess et procédèrent au partage des États de leur père : du royaume qu'avait attribué à ce dernier le traité de Verdun, Carloman eut la Bavière, la Pannonie, la Carinthie, ainsi que les pays slaves tributaires, Bohême et Moravie ; Louis la France orientale, la Saxe et la Thuringe ; Charles l'Alamannie[2]. Nous nous occuperons plus loin de la Lorraine, qui ne resta pas indivise, comme on le prétend à tort.

L'année 877 fut pour la Lorraine plus tranquille que la précédente. Elle s'ouvrit par un acte de générosité de Louis, qui, dans une assemblée tenue en janvier à Francfort, libéra les seigneurs français faits prisonniers à Andernach[3]. Il avait noué avec l'un d'eux, l'abbé Gozlin, des relations que celui-ci ne devait pas oublier. Au cours de l'année 877, les hostilités ne recommencèrent pas en Lorraine ; elles eurent pour théâtre l'Italie, où Charles eut Carloman pour adversaire. Louis le Jeune ne fit du côté de la France aucune diversion destinée à faciliter la tâche de son aîné. Charles le Chauve prévoyait pourtant une attaque de sa part, comme le prouvent quelques-unes des dispositions qu'il prit à Quierzy, avant de se mettre en route pour la Péninsule[4]. Il avait également assuré la marche des affaires dans ses royaumes de France et de Lorraine pendant son absence. Son fils Louis, chargé de la régence, était entouré d'un conseil permanent dont aucun membre n'était Lorrain ; mais quand le jeune prince aurait à se rendre dans la vallée de la Meuse, c'est-à-dire en Lorraine, il devait appeler à faire partie de ce conseil les évêques Francon de Liège, Jean de Cambrai, les comtes Arnulf, Giselbert, Letard, Matfrid, Widric, Gutbert, Adalbert, Ingelger et Régnier[5]. Ajoutons que

---

1. *Ann. Bert.* 876, pp. 133-134 ; *Ann. Fald.* 876, p. 89.

2. *Ann. Fald.* 876, p. 89 ; Réginon, *Chronicon* 876, p. 112. Mühlbacher, *D. G. K.*, p. 573, déplore ce partage, qui heureusement, dit-il, ne dura pas.

3. *Ann. Fuld.* 877, p. 89.

4. *Capitulare Carisiacense*, ch. 7 et 25 (*CC.*, t. II, pp. 357 et 360).

5. *Capit. Caris.*, ch. 15, p. 359. Nous connaissons les évêques Francon de Liège et Jean de Cambrai. Ce dernier allait mourir peu de temps après. Nous ne savons que le jour où se produisit l'événement, le 15 août. Aucun document n'indique l'année, mais c'est proboblement 879, et non 877, comme le pense à tort Schrœrs, *op. cit.*, p. 585. Nous possédons deux lettres d'Hincmar relatives à l'élection du successeur de Jean, Rothade ou Roderade, sur lequel nous ne savons rien (*Gesta epp. Camer.*, liv. I, ch. 60, *SS.*, t. VII, p. 423). Dans la première adressée à Hadenulf, évêque de Laon, il n'est pas dit que la désignation de ce prélat comme visiteur de l'église de Cambrai, pendant la vacance du siège, ait été approuvée par le souverain ; et dans l'autre, où l'archevêque de Reims invite le clergé et le peuple de Cambrai à élire canoniquement un évêque, il ne parle pas non plus du consentement donné par le roi à ce que l'élection se fasse régulièrement (Migne, t. CXXVI, coll. 268 et 269). Le roi était donc absent, ou mort et non encore remplacé, au moment où Jean mourut, et où son successeur fut désigné. Or, justement en 877, Charles alla en Italie ; à peine rentré en France, il trépassa et son fils ne fut reconnu qu'en décembre. C'est donc, d'après Schrœrs, en 877, selon toute vraisemblance, que Jean a quitté ce monde. L'hypothèse serait admissible, si nous ne trouvions la signature de l'évêque de Cambrai au bas du privilège accordé à Saint-Gilles le 16 août 878 par

le capitulaire de Quierzy nomme Francon parmi ceux qui auront après la mort de Charles la mission de répartir les livres du trésor impérial entre Louis le Bègue et les abbayes de Saint-Denis et Notre-Dame de Compiègne [1]. L'évêque de Toul, Arnaud, est désigné pour escorter le deuxième des convois qui seront expédiés à l'empereur après son départ [2]. Enfin, la Lorraine n'eut pas à payer l'impôt levé par Charles le Chauve pour lui permettre d'acheter la retraite des Normands qui avaient envahi la vallée de la Seine [3].

Nous ne suivrons pas l'empereur en Italie. Menacé par son neveu Carloman, il reprit le chemin de la France et mourut dans les Alpes le 6 oc-

---

Jean VIII et les pères du concile de Troyes (J. E. 3179, Migne, t. CXXVI, col. 795). Jean est donc décédé en 879. L'absence du consentement du souverain à l'élection canonique de l'évêque de Cambrai s'explique d'ailleurs très bien en 879, contrairement à ce que prétend Schrœrs. Cambrai en effet fut cédée en 879 à Louis le Jeune en même temps que le reste de la Lorraine occidentale, et comme ce prince passa la fin de l'année dans la France orientale et en Bavière, il n'y a rien de surprenant à ce qu'on ne soit pas allé lui demander son approbation et qu'on ait procédé à l'élection sans tenir compte de lui. — Quant aux comtes mentionnés par le capitulaire de Quierzy, Giselbert est probablement le gendre de Lothaire Ier, — Régnier, le fils de Giselbert. — Leibniz, *Ann. imp. occ.*, t. II, p. 129, croit qu'Arnulf est le même que le comte tué en 891 à la bataille de la Geule. — Matfrid est-il le personnage de ce nom que nous avons rencontré sous le règne de Lothaire II ? Ce n'est pas certain, attendu qu'à la même époque on rencontre dans les États de Louis le Jeune un Matfrid différent de celui que mentionne le capitulaire de Quierzy. C'est une lettre du pape Jean VIII, de juin ou juillet 878, qui nous le fait connaître, voici à quelle occasion. Engeltrude était morte, nous ne savons pas au juste en quelle année, laissant de son mariage avec Boson des filles, et de son union avec Wanger un fils adultérin, Godefroy. Engeltrude, frustrant ses filles, héritières légitimes de ses biens, laissa une partie de ceux-ci à son bâtard, et abandonna, à ce qu'il semble, le reste à Louis le Jeune, à Liutbert de Mayence et à Matfrid, son frère ou son neveu. Elle espérait qu'ainsi le roi et les grands laisseraient Godefroy jouir paisiblement de ce qu'elle lui avait légué. Mais les filles d'Engeltrude et de Boson protestèrent et prièrent le pape d'intervenir en leur faveur. Jean VIII écrivit une première fois à Liutbert ; cette lettre est perdue, mais nous avons la seconde réclamation que reçut l'archevêque, ainsi qu'une autre adressée au comte Matfrid, toutes deux de juin-juillet 878 (J. E. 3167-3168, Migne, t. CXXVI, coll. 786 et 787). Quelques mois plus tard, c'est à Louis le Jeune en personne que s'adressa le pape, en l'invitant à restituer lui-même et à faire restituer par ses fidèles aux filles d'Engeltrude les alleux de cette dernière. (J. E. 3211, Migne, t. CXXVI, col. 811). Il est probable que cette nouvelle réclamation n'eut pas plus de succès que les précédentes. De ces lettres il ressort que les biens d'Engeltrude étaient situés dans les États de Louis le Jeune, et que Matfrid devait être un des fidèles de ce prince. Certainement, Charles le Chauve n'aurait pas désigné un seigneur, qui était sujet de son neveu, pour en faire un des conseillers de son propre fils. — Il est impossible de dire si Widric est le comte du *pagus Bedensis* que nous rencontrerons vingt ans plus tard sous les règnes de Zwentibold et de Louis l'Enfant. — Nous ne savons rien sur les autres grands.

1. *Cap. Caris.*, ch. 12, *CC.*, t. II, p. 359.

2. *Cap. Caris.*, ch. 29, p. 360.

3. *Edictum compendiense* 877, *CC.*, t. II, pp. 353-354 ; *Ann. Bert.* 877, p. 135. — Avant son départ pour l'Italie, Charles rendit deux diplômes en faveur d'abbayes lorraines. Le 24 juin, à Soissons, il confirma un diplôme (perdu) par lequel son frère Lothaire avait assigné aux moines de Saint-Mihiel pour leur entretien une portion des biens de l'abbaye à laquelle ni l'abbé ni personne ne devaient toucher. En outre, Charles affecta à l'usage des moines de nouveaux domaines, qui appartenaient déjà au monastère (B. 1816, *R. H. Fr.*, t. VIII, p. 665). — Le 9 juillet, à Ponthion, l'empereur, à la prière de sa femme Richilde, prit des dispositions analogues à celles que nous venons de rapporter pour Saint-Mihiel, en faveur des religieux et des religieuses de Sainte-Gertrude de Nivelles (B. 1817, *R. H. Fr.*, t. VIII, p. 606).

tobre 877[1]. Prince intelligent et lettré, il était moins bien doué sous le rapport du courage et des talents militaires. Pendant la première moitié de son règne, il se trouva aux prises avec des difficultés intérieures, qui l'obligèrent à une politique pacifique dans ses relations avec ses frères et ses neveux ; il fut lui-même en butte à l'hostilité de Lothaire Ier, qui l'accusait d'avoir favorisé l'enlèvement de sa fille par Giselbert, puis de Louis le Germanique, à qui il n'avait pourtant donné aucun sujet de plainte. Mais à partir de 860, il changea de conduite. A l'intérieur, son autorité était mieux assise, moins contestée, et ni son frère ni ses neveux ne songeaient à envahir ses États. Il aurait pu profiter de cette situation nouvelle pour consacrer tous ses efforts à combattre les Normands, à leur interdire l'entrée de son royaume. Mais cette tâche lui paraissait ingrate ; il s'en acquitta donc fort mal, préférant ajouter de nouvelles couronnes à celles qu'il portait déjà. Nous avons vu les agressions dont il s'était rendu coupable à quatre reprises ; peu lui importait d'ailleurs que pendant ses absences les pirates missent la France à feu et à sang. On s'étonnera peut-être que Charles, soldat et général médiocre, ait cherché avec autant d'ardeur des occasions de conflit avec ses frères et ses neveux ; mais il ne s'attaquait à eux que lorsqu'il les jugeait plus faibles que lui, ou lorsqu'il les voyait dans l'embarras. Dès qu'on lui tenait tête, il tournait les talons, sa jactance tombait et il devenait plus traitable. Si nous ajoutons qu'il était fourbe et menteur, nous aurons complété le portrait du personnage[2].

Des quatre fils que lui avait donnés Ermentrude, un seul vivait encore, Louis ; les trois autres, Charles, Lothaire et Carloman étaient morts[3]. Louis le Bègue ne devait pas hériter de l'Italie ni de la couronne impériale, et il semble d'ailleurs n'avoir rien tenté pour s'en rendre maître. Il parvint à entrer en possession de la France et de la Lorraine, mais ce ne fut pas sans difficulté. Non que ses cousins lui aient disputé ces deux couronnes, mais avant d'être reconnu par les grands, il eut à parlementer avec eux, et fut obligé de subir leurs conditions[4]. Le 30 novembre 877, à Compiègne, il rendit un édit par lequel il s'engageait à respecter

---

1. *Ann. Bert.* 877, p. 137 ; *Ann. S. Benigni Divionensis* (*SS.*, t. V, p. 39); Charles serait mort le 5 octobre, d'après la *Francorum regum historia,* pars IIa, le 7 d'après les *Ann. necrol. Prum.*, le 9 d'après les *Ann. Aquenses* (*SS.*, t. II, p. 325, t. XIII, p. 219, et t. XXIV, p. 36).

2. Les historiens allemands et beaucoup d'historiens français ont jugé sévèrement Charles le Chauve. Il a trouvé cependant des défenseurs dans Zeller, *Histoire d'Allemagne,* t. II, et dans Lapôtre, *op. cit.*, pp. 265 et suiv. Ce dernier auteur va jusqu'à trouver de la bravoure à son héros !

3. Lothaire était mort en 865, Charles en 866 (*Ann. Bert.* 865 et 866, pp. 80 et 83). Carloman vivait peut-être encore au moment de la mort de son père, mais il approchait du terme de son existence, puisque, comme nous l'avons vu, p. 404, n. 4, celui-ci se place en 878 au plus tard. Depuis le début de 867, Louis était devenu roi d'Aquitaine, sous la suzeraineté de son père (*Ann. Bert.* 867, p. 86). Le surnom de Bègue (*Balbus*) lui est déjà donné dans Abbon, *De bellis Parisiacæ urbis,* liv. II, v. 570 (*R. H. Fr.*, t. VIII, p. 25), et dans Réginon, *Chronicon* 878, p. 114.

4. *Ann. Bert.*, pp. 137-138.

les lois et décrets qui concernaient soit le clergé, soit le peuple [1]. Il est vraisemblable qu'en outre Louis eut à satisfaire les exigences individuelles des grands, à leur accorder les bénéfices qu'ils réclamaient. Le jour du couronnement, 8 décembre [2], Louis jura de défendre l'Église, de respecter ses lois et privilèges, de plus il renouvela probablement l'engagement plus général qu'il avait pris le 30 novembre. Il fut ensuite consacré par Hincmar de Reims, puis les évêques, les abbés et les vassaux se recommandèrent au nouveau roi et lui prêtèrent serment de fidélité [3].

Nous ne savons quel rôle avaient joué à ce moment les évêques et les grands de la Lorraine. Arnaud, évêque de Toul, se trouvait probablement à Compiègne pour le couronnement de Louis, car ce prince rendit en sa faveur, le 9 décembre, un diplôme qui confirmait un acte de son père [4]. Louis d'ailleurs ne se fit pas couronner spécialement pour la Lorraine, et ne compta pas à part ses années de règne dans ce pays.

Nous avons vu que Charles le Chauve, avant de recevoir dans la cathédrale de Metz la couronne de Lorraine, avait dû prendre des engagements vis-à-vis de ses nouveaux sujets. Il en avait été de même pour Louis le Bègue ; lui aussi s'était vu contraint de subir les conditions des grands et des évêques, de leur faire des promesses. C'est à ce prix seulement qu'il avait été reconnu. Évêques et seigneurs se rendaient de plus en plus indépendants du pouvoir royal, traitaient avec le souverain d'égal à égal, lui marchandaient leur concours. Il ne leur restait plus qu'un pas à franchir pour disposer en maîtres de la couronne, c'était de l'enlever à un roi qui avait cessé de leur plaire, pour la donner à celui qu'ils jugaient le plus digne, ou le plus favorable à leurs intérêts, sans s'inquiéter s'il appartenait ou non à la famille carolingienne [5].

A la différence de Louis le Bègue, ses cousins ne se firent pas sacrer, suivant en cela l'exemple de leur père. Il ne semble pas non plus que leurs grands, avant de les reconnaître pour rois, leur aient imposé de conditions. En Allemagne, grâce à la fermeté de Louis le Germanique, l'autorité royale était mieux établie, les évêques et les seigneurs plus soumis.

---

1. *Capitula electionis Hludowici Balbi, Professio Hludowici* (*CC.*, t. II, p. 364, et *Ann. Bert.* 877, pp. 139-140).

2. *Capitula*, etc., inscriptio (*CC.*, t. II, p. 363, et *Ann. Bert.* 877, p. 138).

3. *Capitula*, etc., *CC.*, t. II, pp. 364-365, et *Ann. Bert.* 877, pp. 138-139. Nous possédons aussi le procès-verbal du couronnement proprement dit, *Ordo coronationis Hludowici Balbi, CC.*, t. II, pp. 461-462.

4. Le 9 décembre, à Compiègne, Louis, sur la présentation par Arnaud, évêque de Toul, des diplômes de son oncle Lothaire (perdu), de son cousin Lothaire II (B. M. 1250) et de son père Charles (perdu), confirma à l'église de Toul les abbayes de Saint-Évre, Saint-Germain et Saint-Martin, qu'elle avait toujours possédées, sauf pendant un court intervalle de temps, sous le règne de Lothaire (B. 1829, *R. H. Fr.*, t. IX, pp. 398-399). Quelques mois plus tard, le 24 mars 878, Louis, sur la présentation par Ansbald, abbé de Prüm, des diplômes de son trisaieul Pépin (B. M., 95), de son bisaieul Charlemagne (B. M. 193), de son aieul Louis le Pieux (B. M. 552 et 799), de son père Charles (B. 1580 et B. 1724), de ses oncles Lothaire (B. M. 1048) et Louis (B. M. 1441), confirme à Prüm l'immunité et la protection royale (B. 1831, *MR. UB.*, t. I, n° 116).

5. Sur l'avènement de Louis le Bègue, voir Fustel de Coulanges, *Les Transformations de la royauté à l'époque carolingienne*, pp. 285 et suiv., 693 et suiv.

Est-il vrai, d'autre part, qu'à l'entrevue de la Riess, en novembre 876[1], on ne se soit pas occupé de la Lorraine, que ce pays soit resté indivis entre les trois frères ? Quel motif pouvait bien déterminer ceux-ci à ne pas régler tout de suite le sort des provinces qu'avait acquises leur père en 870 ? En réalité, les choses ne se sont pas passées comme on le prétend d'habitude[2]. D'abord, il est faux que Louis le Germanique n'ait pris en 872 aucune disposition concernant la Lorraine. Très probablement, nous l'avons vu plus haut, il avait attribué son nouveau royaume à ses deux plus jeunes fils, Louis et Charles, dont les États allemands étaient limitrophes de la Lorraine[3]. Au congrès de la Riess, les trois fils de Louis le Germanique se partagèrent l'Allemagne en se conformant aux dispositions qu'avait arrêtées leur père en 865 ; il n'est pas douteux que celles prises en 872 relativement aux États de Lothaire furent également respectées. Ce qui prouve que cette contrée n'était pas demeurée indivise, c'est que nous voyons dans les premiers mois de 877, Louis le Jeune et Charles le Gros accorder à des abbayes lorraines des domaines ou des privilèges. Nous avons du premier de ces princes un diplôme rendu le 15 mars 877 pour Inden[4], un autre du 26 mai pour Stavelot[5] ; d'autre part, son frère confirme le 7 juillet aux moines de Murbach en Alsace le droit d'élire leur abbé[6].

---

1. Voir ci-dessus, p. 418, n. 2.

2. Aucune des sources anciennes ne dit qu'au partage de la Riess on ne se soit pas occupé de la Lorraine, et même Réginon, *Chronicon* 876, dit formellement le contraire. Ce qui a induit en erreur les historiens modernes, c'est que les *Ann. Fuld.* disent en 877 que Louis divisa également la Lorraine entre lui et ses frères, tandis qu'elles ne disent rien en 876 du partage de ce pays. Mais elles ne parlent pas non plus alors de l'Allemagne, et la façon dont elles s'expriment : « Karlomannus et Hludowicus atque Karolus Hludowici regis filii in pago Retiense convenientes paternum inter se regnum diviserunt », n'exclut en aucune façon la possibilité d'un partage de la Lorraine. Pourtant Mühlbacher, *Reg. Kar.*, pp. 589 et 591, et Dümmler, t. III, pp. 61 et 67, croient que le sort de ce pays ne fut réglé qu'en 877.

3. Voir ci-dessus, p. 400 et n. 2.

4. Le 15 mars 877, à Tribur, Louis, sur la prière de l'abbé Rodrade, confirma à Saint-Corneille d'Inden la possession de la *villa* de Gressenich avec la jouissance des redevances qu'en tirait le fisc (B. M. 1511, Quix, *Geschichte der Stadt Aachen, Cod. dipl. Aq.*, p. 65 ; cf. B. M. 1332, sur lequel B. M. 1511 est copié).

5. Le 26 mai Louis, sur la prière de l'abbé Hildebald, confirme aux abbayes de Stavelot et de Malmédy l'immunité, l'ensemble de leurs possessions et en particulier la *villa*, jadis royale de Germigny dans le *pagus* de Châlons-sur-Marne (B. M. 1513, Martène, *Amplissima collectio*, t. II, col. 30). — Mentionnons encore deux diplômes du même souverain pour les abbayes de Werden et de Kaiserswerth, au diocèse de Cologne, abbayes qui étaient peut-être lorraines (voir ce que nous avons dit précédemment, p. 98, n. 3, sur le *p. Ruricgowe*, dont Werden et Kaiserswerth faisaient partie). Le 22 mai, étant à Bürstadt, Louis accorda aux moines de Werden, dont l'abbaye avait été sur leur demande placée sous la protection royale par l'évêque Hildigrim d'Halberstadt, le droit d'élire leur abbé après la mort de ce prélat, l'immunité et l'exemption de tonlieux à Neuss (B. M. 1512, *NR. UB.*, t. I, n° 70). Le 13 juin, à Tribur, Louis accorda à Saint-Suitbert de Kaiserswerth la protection royale et l'immunité (B. M. 1514, *NR. UB.*, t. I, n° 71).

6. Le 7 juillet 877, Charles, à la prière de l'abbé Frédéric qui lui avait présenté les diplômes (perdus) de son bisaïeul, de son aïeul et de son père, confirma aux moines de Murbach le droit d'élire leur abbé (B. M. 1538, *R. H. Fr.*, t. IX, p. 333). Si la teneur et les formules de ce document ne permettent pas de suspecter son authenticité, il présente au point de vue paléographique des particularités de nature à éveiller des soupçons. L'é-

Ces trois actes sont antérieurs au partage de la Lorraine qui, d'après les *Annales Fuldenses*, aurait été effectué à la fin de 877, soit en novembre, soit plutôt en décembre. Les Annales ne le mentionnent en effet qu'après le retour de Carloman en Bavière[1], et il n'y arriva qu'au début de décembre ; on le trouve le 3 de ce mois à Œtingen[2], et le 25 novembre il était encore à Vérone[3]. Avant de quitter l'Italie, il avait écrit au pape qu'il allait à une entrevue où il devait rencontrer ses frères, mais il est à supposer que l'état de sa santé ne lui permit pas de se trouver au rendez-vous[4]. Louis et Charles y vinrent seuls, et ils répartirent entre eux et leur aîné la Lorraine d'une façon égale[5]. Pourquoi revenait-on sur les dispositions antérieures ? Carloman avait conquis l'Italie après la retraite et la mort de Charles le Chauve : ses frères considéraient qu'il n'avait pas agi pour lui seul, mais pour eux tous ; ils entendaient donc avoir un morceau des États de Louis II, et pour que Carloman n'eût aucun motif légitime de leur opposer un refus, ils lui cédaient une part de l'héritage de Lothaire II[6]. C'était sans aucun doute pour régler cette question des royaumes de leurs cousins défunts que les trois frères devaient se réunir.

Mais Carloman n'agréa pas les arrangements de Louis et de Charles, et il aima mieux laisser à ses frères la Lorraine, pour garder l'Italie. En

---

criture de la date est très différente de celle du corps même de l'acte, et semble indiquer une époque postérieure au IXe siècle. La ruche est l'œuvre d'un scribe, qui ne comprenait pas les notes tironiennes, et qui a grossièrement imité la ruche d'un diplôme qu'il avait sous les yeux. Cette ruche et le sceau, qui est placé à sa droite, se trouvent intercalés dans la formule de *recognitio* qu'ils coupent en deux, entre *concell* [*arias*] et *recognovi*. Mühlbacher, qui a relevé cette particularité (*Die Urkunden Karls III, SB. W. Ak.*, t. XCII, p. 412), en conclut que la ruche et le sceau avaient été apposés sur le parchemin avant que la *recognitio* y eût été écrite. La chose est possible, quoique l'*r* et l'*e* de *recognovi* disparaissent sous le sceau, mais bien certainement le sceau n'a été mis qu'après la transcription du corps du diplôme. Ce qui le prouve, c'est que sa partie supérieure recouvre presque entièrement deux mots de la dernière ligne *manu confirmantes*, tandis que dans la ligne de date *anno vero regni* disparaissent sous le bas du sceau. Ce dernier inconvénient aurait d'ailleurs pu facilement être évité. Les trois mots *anno vero regni* se trouvent en effet à 9 centimètres à droite de *indictione X*, et à 5 millimètres au-dessus du reste de la ligne consacrée à la date ; mis à la place que régulièrement ils devaient occuper, ils n'auraient pas été cachés par le sceau. Il en résulte que ce dernier, ainsi que la ruche, ont dû être apposés sur le parchemin alors que l'acte et la date étaient déjà écrits, mais avant que Liutward, le chancelier, eût contresigné le diplôme.

1. *Ann. Fuld.* 877, p. 90.

2. Diplôme pour Lucques, B. M. 1487.

3. Diplôme pour Kremsmünster, B. M. 1488.

4. J. E. 3114, Migne, t. CXXVI, col. 744. Sur la maladie de Carloman, dont les *Ann. Fuld.* ne parlent pas, voir *Ann. Bert.* 877, p. 137, et Erchanberti *continuatio* (*SS.*, t. II, p. 329).

5. *Ann. Fuld.* 877, p. 90. Ce partage aurait attribué Strasbourg à Carloman ; du moins une monnaie frappée dans la capitale de l'Alsace au nom de ce prince semble l'indiquer. Voir là-dessus Grote, *Münzstudien*, 1862, p. 962, et Engel et Lehr, *Numismatique de l'Alsace*, p. 153, qui déclarent n'avoir jamais vu la pièce décrite par Grote.

6. D'après ce que disent les *Ann. Fuld.* 879, p. 93, pour justifier Louis le Jeune d'avoir presque détrôné son frère, Carloman aurait juré, probablement en 876, lors du partage conclu sur la Riess, de partager l'Italie avec ses frères, puis aurait manqué à son serment. Voir là-dessus Dümmler, t. III, pp. 116 et suiv.

effet, au début de 878, en février à ce qu'il semble, il rendit à son frère Louis sa part de la Lorraine [1]. Peut-être même, si l'on doit ajouter foi à une *Rescriptio* due à Salomon II, évêque de Constance, une convention fut-elle conclue entre les trois fils de Louis le Germanique, portant que Louis et Charles abandonnaient à Carloman l'Italie, la Toscane et la Campanie, et se réservaient pour eux deux le royaume de Lothaire le Jeune, c'est-à-dire la Gaule Lyonnaise, Trèves et toute la région mosellane, la province de Cologne et la Bourgogne [2]. Louis le Jeune ne souscrivit qu'avec regret à ces conditions, comme l'indiquent et le traité de Fouron, où l'on voit qu'il ne renonçait pas à l'Italie, et sa conduite ultérieure à l'égard de Carloman [3].

De Francfort, où il se trouvait en mai ou en juin [4], Louis envoya à Charles le Gros des messagers qui réglèrent avec ce prince la division entre lui et son frère de la partie de la Lorraine que Carloman venait de rendre [5]. Peut-être revint-on simplement aux dispositions qu'avait arrêtées Louis le Germanique. Nous allons tâcher de déterminer quels avaient été les territoires respectivement assignés à Louis le Jeune et à Charles le Gros. Réginon dit simplement que Louis eut la Frise et une partie de la Lorraine, Charles quelques cités de ce dernier royaume. *A priori,* on peut supposer que les deux princes avaient choisi de préférence les *pagi* lorrains les plus voisins des contrées allemandes qu'ils gouvernaient. Louis régnait sur la Saxe et sur la France orientale, Charles sur la Souabe et sur le duché de Coire : au premier devait donc revenir le nord de la Lorraine, au second le sud. Les diplômes des deux rois, ainsi que des chartes particulières vont nous permettre de déterminer avec quelque précision les parts respectives de Louis et de Charles.

Nous possédons sept diplômes de Louis le Jeune qui concernent d'une façon ou d'une autre la Lorraine. En voici les destinataires, rangés du nord au sud : Inden, Stavelot (2 diplômes) [6], Prüm [7], Saint-Maximin de

---

1. *Ann. Fuld.* 878, p. 91.

2. Cette *Rescriptio* occupe le n° 40 dans les *Formulæ sangallenses* (Zeumer, *Formulæ merowingici et karolini ævi,* p. 421).

3. Voir ci-dessous, pp. 430 et 437.

4. Louis, qui avait séjourné à Aix-la-Chapelle vers la fin de 877, était ensuite allé à Francfort, où il passa les mois de janvier et de février en partie, puis à Salz, où il resta jusqu'en mai (*Ann. Fuld.* 877, pp. 90-91, et B. M. 1515). Il retourna à Francfort dans le courant de mai (*Ann. Fuld.* 877, p. 91). Le 26 de ce mois, il confirma un échange conclu entre Liutbert, archevêque de Mayence, agissant au nom de Stavelot et de Malmédy, et Bernon, évêque de Châlons. Ces deux abbayes lorraines reçurent en échange de Germigny (voir B. M. 1513) dans le Châlonnois, qui fut abandonné à Bernon, les biens que possédait l'église de Châlons dans la *villa* d'Udenheim du *p. Wormacensis* et dans des localités de la Thuringe (B. M. 1516, *F. D. G.,* t. VI, p. 128). Pélicier, qui a publié cet acte dans son *Cartulaire du chapitre de l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne,* p. 29, l'attribue à tort à Louis le Germanique.

5. *Ann. Fuld.* 878, p. 91.

6. Nous avons déjà parlé de ces trois diplômes.

7. Le 23 mars 880, à Francfort, Louis, à la prière de Roger, comte du *pagus* (allemand) d'*Einrichi,* et de son oncle Baudoin, confirme un échange que ces deux personnages avaient conclu avec Ansbald, abbé de Prüm (B. M. 1524, *MR. UB.,* t. I, n° 117).

Trèves[1], Fulda (cette abbaye reçoit une donation dans le *pagus Moslensis*)[2], Gorze[3] et Murbach (droit concédé à cette abbaye de transporter en franchise du sel depuis Marsal jusqu'à Murbach[4]). Ces abbayes (sauf Murbach) appartenaient à Louis, ainsi que les territoires où elles étaient situées, et ceux où se trouvaient les domaines à elles concédés par le roi. Ainsi Louis était maître des *pagi* lorrains qui bordaient la rive gauche du Rhin depuis la Frise jusqu'au *Nahgowe,* et des *pagi* de la Moselle et de la Seille jusqu'au *p. Salinensis* inclusivement[5]. Mais l'Alsace ne lui appartenait pas.

Charles le Gros, en effet, accorde aux moines de Murbach (que son frère dispense simplement de payer aucune redevance au fisc pour le sel qu'ils feront venir de Marsal) l'autorisation d'élire leur abbé[6]. Murbach dépen-

---

1. Le 17 novembre 880, à Francfort, Louis confirme à Williher, abbé de Saint-Maximin, la jouissance, sa vie durant, de la chapelle de Francfort, que Williher détenait en fief du roi, et à la chapelle elle-même les dotations dont l'avait pourvue son père (B. M. 1528, Hontheim, *Hist. Trev. dipl.,* t. I, p. 218).

2. Le 24 juin 880, Louis donne à Fulda la *villa* de Berg (soit Berg dans le *kreis* de Berncastel, soit Berg dans celui de Saarburg, tous deux dans la présidence de Trèves) dans le *p. Moslensis* et le comté d'Adalard, *villa* que son grand-père avait déjà donnée à l'abbaye, mais qui, n'ayant pas été régulièrement confirmée à celle-ci, lui était disputée par d'autres (B. M. 1527, Dronke, *Codex diplomaticus Faldensis,* p. 280).

3. Le 10 mai 879, à Metz, Louis, à la prière de Wala, évêque de Metz, restitue à l'abbaye de Gorze la *villa* Fao (Foug, Meurthe-et-Moselle, Toul-nord) du *p. Bedensis* (le Blois), dans le comté de Leuthard, et interdit à l'évêque de la prendre ou de la donner en fief (B. M. 1521, *Histoire de Metz,* t. III [et non IV], preuves, p. 40). En outre, d'après l'*Histoire* (manuscrite) *de Metz,* par Benoît Picart, t. I, p. 632, Louis aurait concédé au clergé de Metz le droit d'élire son évêque. — Quant aux chartes du diocèse de Metz, elles sont datées des années de règne de Louis. C'est le cas d'une charte précaire de l'église Saint-Étienne, rendue par l'évêque Wala en 881-882 : « facta precaria anno VI adeptionis regni Ludowici gloriosissimi regis » ; et d'un échange entre Wala, évêque de Metz, et Bovon, abbé de Gorze, de 880, 13e indiction, et « anno V adeptionis regni Hludowici gloriosissimi regis » (*Histoire de Metz,* t. III, preuves, pp. 43 et 44). Par contre, une autre charte de Gorze, un échange entre Wala et Anségise, archevêque de Sens, porte simplement 878, sans indication des années de règne du souverain (*H. d. M.,* t. III, pr., p. 40). Pourtant, une charte (inédite) de la même abbaye, un échange avec un certain Bernard, est datée de 885, 3e indiction et 7e année du règne de l'empereur Charles, fils du roi Louis (*Cart. Gorz.,* p. 85, col. 1, nº 76) ; cela ferait remonter à 878 ou 879 l'avènement de Charles dans cette partie de la Lorraine. Mais, d'autre part, la charte par laquelle Robert, évêque de Metz, accorde à Bivin le droit d'élever une chapelle à Doncourt porte 886, 4e indiction et 3e année du règne du roi Charles. Il y a évidemment dans ces deux derniers documents une erreur pour le chiffre des années de règne du souverain. Les actes au nom de Louis de 880 et de 882 indiquent que pour les années de règne de ce prince l'on prenait pour point de départ 876 et probablement la mort de Louis le Germanique.

4. Le diplôme a été rendu le 13 septembre 878, à Mothern (Alsace), lors de l'entrevue de Louis avec son frère Charles, à la prière de l'abbé Frédéric et sur la présentation d'un diplôme de Louis le Pieux (B. M. 603), qui a servi de modèle (B. M. 1519, *R. H. Fr.,* t. IX, p. 329).

5. Marsal se trouvait dans le *pagus Salinensis* (charte d'Heppon pour Wissembourg de 840-841, Zeuss, *Traditiones Wirzenburgenses,* nº 215).

6. Sur ce diplôme, voir ci-dessus. Citons encore une charte de Murbach, du 2 septembre 881. C'est une donation faite à l'abbaye par un certain Egilmar, et ainsi datée : « Engilgarius indignus monachus et diaconus rogatus scripsi anno regnante donno Karolo imperatore cesare augusto primo IV nonas septembris. » Schœpflin, qui a édité cette charte (*Als. dipl.,* t. I, p. 60, nº 73), l'a placée en 801, trompé par une autre charte, de 805, où

dait donc de Charles le Gros et non de son frère. En outre, nous voyons Charles confirmer à deux reprises à l'abbaye Saint-Félix et Sainte-Régule de Zurich la possession de biens qui lui avaient été donnés en Alsace [1]; une autre fois, il fait avec l'église de Coire un échange où figurent des terres qui se trouvent en Alsace [2]. Cette province était donc soumise à Charles le Gros. Un diplôme du même prince pour l'abbaye de Moutiers-Granval prouve qu'il possédait le *p. Sorngaugiensis,* où était situé ce monastère [3]. Il avait donc aussi le *p. Basilensis,* compris entre la Souabe, l'Alsace et le *p. Sorngaugiensis,* ainsi que les *pagi Alsgaugiensis, Scudingorum, Warascorum* et *Amaus,* placés au sud du *p. Sorngaugiensis.* Nous pouvons fournir encore une autre preuve en faveur de l'attribution à Charles de l'Alsace et des *pagi* bourguignons qui avaient appartenu à Lothaire II; c'est une lettre par laquelle un évêque de Constance (Salomon II) notifie à son collègue de Strasbourg (Réginhard) [4] qu'il se rend à Lure, sur l'ordre du roi Charles (le Gros). Il qualifie ce prince de *rex noster;* or, comme Salomon parle de lui-même au singulier, ce *noster* s'applique à Réginhard et à lui. L'évêque de Strasbourg est donc le sujet de Charles le Gros, et par suite son diocèse, le *Nordgau* alsacien, dépend de ce prince. D'autre part, si Charles envoie Salomon à Lure pour y rétablir l'ordre, c'est que l'abbaye lui appartient [5]. Enfin, Charles étant qualifié de roi, la lettre est antérieure au mois de février 881, date du couronnement de ce prince comme empereur; comme Louis le Jeune ne mourut que le 20 janvier 882, son frère n'avait pas encore hérité de lui quand fut écrite la lettre de l'évêque de Constance [6].

Quant aux *pagi* cédés en 859 à Louis II par son frère Lothaire, *pagi*

---

le donateur s'appelle aussi Egilmar. Mais la mention de l'abbé Frédéric nous oblige à reporter l'acte du 2 septembre sous le règne de Charles le Gros, Charles le Chauve n'ayant pas régné en Alsace; et le fils de Louis le Germanique ayant été couronné empereur en février 881, le 2 septembre de la première année d'empire de ce prince tombe en 881.

1. Par ces deux diplômes, dont l'un est du 24 mars 878, l'autre du 7 mars 879, Charles, sur la prière de sa sœur Berthe, confirma à Saint-Félix et à Sainte-Régule de Zürich (dont Berthe était abbesse) divers domaines situés à Schlestadt et dans d'autres localités de l'Alsace, que Lothaire avait donnés à Berthe (B. M. 1287) et que celle-ci avait cédés à l'abbaye pour les besoins des religieuses (B. M. 1543 et 1546, Wyss, *Geschichte der Abtei Zürich,* Beilagen, nos 15 et 16).

2. L'église de Coire possédait ou plutôt avait possédé à Schlestadt et dans d'autres localités de l'Alsace des terres qui lui avaient été enlevées. Elle les cède à Charles, qui les donne à son favori Liutward, et elle reçoit en retour l'abbaye de Tufers et d'autres domaines dans la Rhétie, qu'auparavant Charles avait concédés en bénéfice à l'évêque de Verceil (Diplôme rendu à Reggio, le 4 janvier 881, B. M. 1566, Schœpflin, *Als. dipl.,* t. I, p. 90).

3. Par cet acte, du 5 avril 878, Charles confirme la donation faite à Moutiers-Granval de ses biens par Engilgon, qui les reprend en précaire avec des terres appartenant à l'abbaye (B. M. 1544, Trouillat, *Monuments de l'ancien évêché de Bâle,* t. I, p. 119).

4. C'est Zeumer, éditeur de cette lettre (*Formulæ,* etc., p. 417) qui croit que l'évêque de Strasbourg était alors Réginhard. Mais ce pourrait être Ratold, dont nous ne connaissons pas l'année de la mort.

5. Lure avait été attribuée à Louis le Germanique par le traité de Meerssen (*CC.,* t. II, p. 194). Nous avons vu précédemment que d'après la *Vita S. Deicoli,* cette abbaye aurait été donnée par Waldrade à son cousin, le comte alsacien Eberhard.

6. Voir cette lettre dans Zeumer, *Formulæ,* p. 417.

que Louis le Germanique avait fait occuper en 871 par son plus jeune fils, sur le faux bruit que l'empereur était mort, et qu'il avait très probablement évacués en apprenant que son neveu vivait encore, Charles le Chauve avait dû s'en rendre maître en 875, et les conserver jusqu'à sa mort. A deux reprises en effet, en 875 puis en 877, on le voit passer par Orbe, Lausanne et le Grand-Saint-Bernard pour se rendre en Italie, et en 876 il revient en Gaule par cette même route[1]. Enfin, au concile tenu à Ravenne en août-septembre 877 sous la présidence de Jean VIII, on trouve les évêques Anségise de Genève et Walter de Sion[2]; ils ne seraient pas venus à un concile tenu avec l'assentiment ou sur l'ordre de Charles, s'ils n'avaient pas dépendu de ce prince. Après la fin de l'empereur, ce ne fut point Carloman, mais Charles le Gros, qui s'empara de ces *pagi,* ou qui éleva sur eux des prétentions. Nous en avons pour Lausanne une preuve dans la lettre par laquelle Salomon II, évêque de Constance, invita Thierry, archevêque de Besançon, à consacrer évêque de Lausanne un clerc que le roi Charles (le Gros) avait gratifié de ce diocèse[3]. A cette date, Carloman n'était pas mort et n'avait pas encore cédé à son frère ses droits sur l'Italie.

Pour nous résumer, Charles le Gros avait eu certainement en 878 l'Alsace, les *pagi* bourguignons échus à son père en 870 et ceux que Lothaire II avait abandonnés à Louis II en 859. Le reste de la Lorraine orientale échut à Louis le Jeune, qui eut sans doute, outre les territoires dont nous avons parlé plus haut, quelques *pagi* intermédiaires, sur le sort desquels aucun document ne nous fournit de renseignements : ce sont le *Saroensis,* l'*Albensis,* le *Calvomontensis,* le *Suentensis,* le *Solocensis,* l'*Odornensis* et le *Bassiniacus.* S'il n'est pas absolument sûr qu'ils appartenaient à Louis le Jeune, la chose est du moins très vraisemblable[4].

---

1. *Ann. Bert.* 875, 876 et 877, pp. 127, 128 et 135.

2. Ces deux prélats souscrivirent la charte rendue en faveur de l'abbaye française de Flavigny par Jean VIII et les évêques du concile de Ravenne (Mansi, t. XVII, col. 342). Ce document est daté du VI des kalendes de décembre, mais il faut lire septembre, le concile ayant été tenu dans le courant d'août.

3. Zeumer, *Formulæ,* p. 411. Ce ne fut pas ce clerc, mais un certain Jérôme, qui devint évêque de Lausanne. Ce prélat eut d'ailleurs quelque peine à conserver son diocèse, par suite de l'hostilité de Charles le Gros, qui avait un double motif de lui en vouloir : Jérôme avait pris la place que le roi destinait à un autre et, de plus, avait assisté au concile de Mantaille qui reconnut Boson pour roi. Pourtant, grâce à l'intercession de Jean VIII, Jérôme finit par rentrer en possession de son évêché, d'où Charles l'avait chassé. Voir sur cette affaire les lettres du pape Jean VIII à Charles, à Liutward et à Thierry, archevêque de Besançon, J. E. 3315-3317, Migne, t. CXXVI, coll. 901-903 ; cf. Imbart de la Tour, *op. cit.,* pp. 151-152. Cet auteur semble, p. 90, faire de Salomon un suffragant de l'archevêque de Besançon, alors qu'il l'était du métropolitain de Mayence.

4. Meurisse, *Histoire des évêques de Metz,* p. 279, avance d'abord que Charles le Gros eut la partie de la Lorraine échue à son père ; puis, quelques lignes plus bas, oubliant ce qu'il vient de dire, il prétend que Louis le Jeune se trouva maître de toute la Lorraine, après s'être fait céder par ses cousins la moitié occidentale du pays. D'après Ranke, *Weltgeschichte,* VIter Th., 1te Abth., p. 245, Charles ayant eu toute l'Italie, abandonna la Lorraine à Louis. Gariel, qui ignore les données de l'histoire, attribue (*op. cit.,* IIe partie, pp. 265-266) à Charles le Gros des monnaies d'un roi Charles, frappées à Aix-la-Chapelle, à Cologne, à Dinant, à Thuin et à Gand (en France !), monnaies qui doivent

Ce prince, tout en s'occupant de régler avec ses frères cette question de la Lorraine, avait eu à négocier avec son cousin et homonyme. Louis le Bègue, craignant que le roi des Francs orientaux ne lui fît expier les entreprises injustes de Charles le Chauve, lui envoya, à peine monté sur le trône, une ambassade ; elle devait assurer Louis le Jeune que son cousin n'était pour rien dans les attaques de son père, et solliciter la conclusion de la paix. Louis le Jeune reçut avant Noël les envoyés du roi de France [1] ; nous ignorons quelle réponse ils rapportèrent à leur maître, mais aucun traité ne fut signé alors, comme le prouvent et les lettres de Jean VIII aux deux Louis pour les exhorter à faire la paix [2], et la deuxième ambassade envoyée par le Bègue à son cousin. Celle-ci ne partit probablement que pendant le concile tenu à Troyes en 878, lorsqu'il fut certain que le roi des Francs orientaux, invité par le pape à y venir [3], ne se dérangerait pas. Disons en passant que parmi les prélats qui prirent part aux travaux du concile figuraient les archevêques Thierry de Besançon, Aurélien de Lyon et Ottranne de Vienne, ainsi que les évêques Arnaud de Toul et Jean de Cambrai [4]. Ni Francon de Liège, ni

---

revenir pour la plupart à Charles le Chauve, sauf celle de Cologne. — Il y a un point sur lequel les historiens ne s'accordent pas : à qui appartenaient Metz et la région avoisinante ? Calmet, t. I, col. 775, se fondant sur le passage des *Ann. Bert.* qui mentionnent à 876 (p. 134) le passage de Charles le Gros à Metz, après l'entrevue qu'il avait eue à Coblenz avec son frère, attribue Metz au roi de Souabe ; Digot, *Histoire de Lorraine,* t. I, p. 145, veut que Charles ait eu les cantons de la Lorraine qui avoisinaient la ville de Metz. L'*Histoire de Metz,* t. I, p. 632, affirme au contraire que cette ville appartenait à Louis, comme le prouve le diplôme par lequel il accorda au clergé de Metz le droit d'élire l'évêque. Robert, *Études numismatiques,* etc., pp. 207-208, donne à Louis le Jeune un denier de Metz et un de Marsal, et pp. 209-210, il reconnaît que Louis était maître de Metz, que Charles n'eut cette ville qu'en 882. Il a cependant le tort de supposer que des deniers royaux d'un Charles ont été émis à Metz par ce dernier prince, à qui il reconnaît justement un denier impérial. Nous avons vu plus haut que d'après Gariel les deniers de Metz et de Marsal auraient été frappés par Louis III de France, et que Louis de Saxe ne se serait emparé de Metz qu'un peu avant la mort de son cousin. Engel et Serrure, *op cit.,* t. I, p. 261, acceptent pour ces deux pièces l'attribution de Robert.

1. *Ann. Fuld.* 877, p, 90. D'après la *Rescriptio,* déja citée, de Salomon, évêque de Constance (Zeumer, *Formulæ,* p. 421), les trois fils de Louis le Germanique avaient envoyé ensemble et séparément des ambassadeurs à leur cousin, pour l'assurer de leurs sentiments pacifiques, et Louis le Bègue leur aurait fait de son côté des protestations analogues. Lapôtre, *op. cit.,* p. 339, avance qu'un des premiers actes de Louis le Bègue fut de restituer à Louis III de Germanie la part de l'héritage de Lothaire II que Charles le Chauve s'était attribuée contrairement aux conventions de l'année 870. Lapôtre renvoie, n. 2, aux *Ann. Bert.* 877 et aux *Ann. Fuld.* 878, qui ne disent rien de pareil. Il est d'ailleurs invraisemblable qu'après la défaite d'Andernach, Charles eût conservé quelques-uns des territoires de la Lorraine orientale qu'il avait occupés. (Voir ci-dessus, p. 417, n. 2.)

2. Lettres d'avril-mai 878, J. E. 3137, 3138, Migne, t. CXXVI, coll. 767-769 et 769-770.

3. J. E. 3138 et 3173 (Migne, t. CXXVI, coll. 769-770 et 786). Cf. lettres de Jean VIII à Carloman (J. E. 3139 et 3158, Migne, t. CXXVI, coll. 770 et 785), à Charles le Gros (J. E. 3172 et 3205, Migne, t. CXXVI, coll. 785), ainsi qu'aux archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves. (J. E. 3174, Migne, t. CXXVI, coll. 783-784).

4. Le privilège de Jean VIII pour Saint-Gilles, du 18 août 878, qu'ont souscrit les pères du concile porte les signatures des trois archevêques de Besançon, de Lyon et de Vienne, et de Jean de Cambrai (J. E. 3179, Migne, t. CXXVI, coll. 794-795). Par contre, au bas des actes du concile le nom de ce dernier prélat ne figure pas, tandis qu'on trouve ceux d'Arnaud, évêque de Toul, et des archevêques que nous venons de citer (Mansi, t. XVII, *appendix,* col. 188).

Bérard de Verdun ne se rendirent à Troyes [1]. Entre autres affaires, le concile s'occupa de Hugues, le bâtard de Lothaire, qui commençait à s'agiter ; nous reviendrons plus tard sur cette question.

L'abstention de Louis le Jeune et de ses frères, qui non seulement ne vinrent pas au concile, mais ne s'y firent même pas représenter, inspira peut-être des inquiétudes au roi de France, et le détermina à faire auprès de son homonyme une seconde démarche. Elle eut plus de succès que la première. Louis le Bègue reçut à Compiègne, où il était allé après la clôture du concile, ses envoyés qui lui rapportaient la réponse qu'avait faite à ses ouvertures le roi des Francs de l'est. Celui-ci consentait à se rencontrer avec son cousin sur les bords de la Meuse, dans les environs de Liège [2].

En septembre, Louis le Jeune, avant d'aller au rendez-vous, eut à Mothern, en Alsace, une entrevue avec son frère Charles ; sans doute les deux princes, entre lesquels semble avoir toujours régné une entente cordiale, se concertèrent sur l'attitude que prendrait Louis à la conférence qu'il allait avoir avec le roi de France [3]. Puis Louis partit pour Aix-la-Chapelle au mois d'octobre, et le 1er novembre il se retrouva avec son cousin à Fouron, entre Meerssen et Heristal, sur la rive droite de la Meuse, par suite dans la partie de la Lorraine qui dépendait du roi des Francs orientaux [4]. Les pourparlers s'engagèrent entre les deux souverains et leurs conseillers ; tout d'abord on s'occupa du règlement des successions de Lothaire II et de Louis II, et l'on s'entendit pour maintenir provisoirement le *statu quo*. Le lendemain, 2 novembre, les négociations se poursuivirent ; on traita des questions agitées d'habitude dans les congrès : maintien de la paix et de l'ordre, protection due à l'Église, répression du brigandage, etc.

La convention signée le 1er novembre porte que les dispositions du traité de Meerssen seront maintenues. Si quelque fidèle de l'un des deux

---

1. Hincmar invita Willibert, évêque de Châlons, à envoyer une copie des actes du concile aux évêques de Toul et de Verdun (Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 23, éd. Lejeune, t. II, p. 299).

2. *Ann. Bert.* 878, p. 144. D'après les *Ann. Ved.* 878, éd. Dehaisnes, p. 298, c'est Louis le Jeune qui aurait demandé à son cousin une entrevue.

3. Nous connaissons cette entrevue des deux frères par le diplôme rendu le 13 septembre a Mothern (Basse-Alsace, *kreis* de Wissembourg, canton de Seltz) par Louis le Jeune en faveur de Murbach (B. M. 1517 ; voir ci-dessus, p. 425, n. 4). Ce document ne nomme pas celui de ses deux frères avec lequel Louis se rencontrait, mais Carloman étant alors gravement malade, il ne peut s'agir que de Charles.

4. *Ann. Bert.* 878, p. 144 ; *Ann. Fuld.* 878, p. 92 ; *Ann. Ved.* 878, p. 298. Ces dernières annales placent en octobre la rencontre des deux rois ; les *Ann. Bert.* et l'inscription placée en tête du traité de Fouron (*CC.*, t. II, p. 109 et *Ann. Bert.* 878, p. 145) indiquent le 1er novembre. Seule, l'inscription donne l'endroit où eut lieu l'entrevue. Il y a trois villages du nom de Fouron : Fouron-le-Comte, Fouron-Saint-Martin et Fouron Saint-Pierre, tous trois en Belgique dans la province de Liège, le premier dans l'arrondissement de Liège et le canton de Dalhem, tandis que les deux autres appartiennent à l'arrondissement de Verviers et au canton d'Autel. Leibniz, *Ann. imp. occ.*, t. II, p. 28, se prononce pour Fouron-le-Comte, Ernst, *Histoire de Limbourg*, t. I, pp. 328 et suiv., pour Fouron-Saint-Martin.

rois a commis une usurpation sur le territoire dépendant de l'autre prince, il sera contraint de restituer ce qu'il a pris. Pour ce qui est du royaume qu'avait possédé l'empereur Louis, royaume non encore partagé, chacun doit rester en possession de ce qu'il en détient en ce moment, jusqu'à une entrevue ultérieure, où les princes et leurs fidèles décideront ce qui leur paraîtra le plus juste et le meilleur à l'égard de ces territoires. Quant à l'Italie, comme pour le moment il n'y a encore aucune mesure à prendre, que tous sachent que les deux rois ont réclamé, réclament et réclameront leur part de ce royaume [1].

Cette déclaration est mise dans la bouche de Louis le Bègue, mais elle a dû être répétée par son cousin [2]. En tout cas, le fils de Charles le Chauve ne parle pas en son nom personnel, sauf dans la première phrase, relative à la Lorraine ; il y emploie le singulier et dit « patrem *meum* », tandis que partout ailleurs il se sert du pluriel, ce qui indique qu'il s'agit à la fois de lui-même et de son cousin. Ainsi Louis le Jeune est de moitié avec le Bègue pour revendiquer sa part de l'Italie ; le fait a son importance, il prouve que l'accord ne régnait pas entre les fils de Louis le Germanique, et que Carloman en s'appropriant l'Italie avait mécontenté Louis et Charles [3].

On peut se demander quel est ce royaume, différent de l'Italie, dont il est question avant la Péninsule elle-même. Il s'agit évidemment des territoires que possédait Louis II au nord et à l'ouest des Alpes, c'est-à-dire des *pagi* bourguignons que ce prince avait acquis en 859 de Lothaire II, et de la moitié orientale de la Provence qu'il avait héritée de son frère Charles en 863 [4]. Charles le Chauve s'était emparé de ces différentes contrées; mais après sa mort, tandis que Sion, Lausanne et Genève étaient occupés ou revendiqués par Charles le Gros, la Provence orientale avait dû rester au pouvoir de Louis le Bègue ou, plus exactement, de Boson, qui acquit dans le pays assez d'influence pour s'y faire proclamer roi un an après l'entrevue de Fouron.

Quant au traité qui fut signé le 2 novembre, il reproduisait en grande partie les clauses des traités de Meerssen et de Coblenz. Les deux rois s'engageaient à ne se causer aucun tort, à s'entr'aider, à laisser leurs enfants hériter du royaume de leur père, à ne pas accueillir les brouillons, les fauteurs de discordes, à protéger les églises, à pourchasser et à punir les perturbateurs de la paix publique [5]. A côté de ces dispositions déjà

---

1. *Conventus Faronensis, Conventio quæ kalendis novembris facta est* (*CC.*, t. II, p. 169, et *Ann. Bert.* 878, p. 145).

2. Krause, l'éditeur du t. II des *Capitularia,* admet qu'il y avait deux exemplaires de cette convention, et que nous ne possédons que celle rédigée par la chancellerie de Louis le Bègue.

3. Voir ce que nous avons dit plus haut, p. 424.

4. C'est l'opinion de Dümmler, t. III, p. 93.

5. *Conv. Fur.,* ch. 1, 2, 3, 4, 7 et 8 (*CC.*, t. II, pp. 169-170, et *Ann. Bert.* 878, pp. 145-147). Les notes de Krause dans les *CC.* indiquent quels articles des conventions de Meerssen reproduisent ceux du traité de Fouron.

connues, nous en trouvons d'autres d'un caractère plus particulier, plus actuel. Ainsi l'article 9 du traité décide : Que ceux qui ont justement perdu leurs biens dans notre royaume soient jugés d'après les usages établis au temps de nos ancêtres ; que ceux qui prétendent avoir été injustement dépouillés de leurs domaines viennent en notre présence, qu'ils soient jugés avec équité et qu'ils rentrent en possession de leurs biens [1].

De qui s'agit-il dans cet article ? Peut-être vise-t-il à la fois les grands de la Lorraine occidentale et de la France qui, en 875, avaient pris parti pour Louis le Germanique, et ceux de la Lorraine orientale qui, en 876, s'étaient prononcés en faveur de Charles le Chauve. Ces derniers, nous l'avons vu, avaient quitté le pays et suivi leur nouveau maître, qui les dédommagea de ce qu'ils avaient perdu.

Enfin, la convention prévoyait une nouvelle entrevue, qui devait avoir lieu le 6 février, et à laquelle seraient invités Carloman et Charles. Si les rois de Bavière et d'Alamannie venaient, on établirait entre les quatre princes une parfaite unanimité de vues pour le plus grand bien de l'Église et du peuple [2]. Quand bien même Carloman et Charles ne se rendraient pas à l'entrevue et ne s'y feraient pas représenter, les deux Louis se rencontreraient, à moins d'empêchement grave ; dans ce cas, celui qui serait retenu chez lui préviendrait son cousin qu'il n'eût pas à se déranger. Ce contretemps, d'ailleurs, ne devrait refroidir en aucune façon l'amitié des deux princes, jusqu'à ce que celle-ci fût confirmée de nouveau [3].

Les *Annales Bertiniani* nous apprennent en outre que les souverains avaient décidé de se réunir sur les bords de la Moselle ; Louis le Bègue s'installerait à Gondreville, et Louis le Jeune où il lui plairait [4]. C'est probablement par égard pour Carloman et pour Charles, auxquels on voulait épargner un trop long trajet, que l'on choisissait les bords de la Moselle, et non ceux de la Meuse, comme lieu de la conférence. On peut supposer, quoique ni le traité, ni les *Annales Bertiniani* ne nous le disent, qu'au congrès projeté les fils de Louis le Germanique et leur cousin auraient cherché à se mettre d'accord sur le partage des États de Louis II. Tel était vraisemblablement le but que se proposaient les deux rois, en décidant de se réunir à nouveau et d'inviter à l'entrevue Carloman et Charles.

Le traité de Fouron témoignait chez les deux contractants d'un louable désir de résoudre pacifiquement les questions litigieuses et de rétablir la paix et la concorde entre les princes francs. Par malheur, ces projets ne devaient pas se réaliser. D'abord, l'entrevue n'eut pas lieu. Louis le Bègue, en quittant Fouron, séjourna quelque temps dans l'Ardenne,

---

1. *Conv. Fur.*, ch. 9 (*CC.*, t. II, p. 170, et *Ann. Bert.* 878, p. 147).
2. *Conv. Fur.*, ch. 1 et 5 (*CC.*, t. II, pp. 169 et 170, et *Ann. Bert.* 878, pp. 145 et 146).
3. *Conv. Fur.*, ch. 6 (*CC.*, t. II, p. 170, et *Ann. Bert.* 878, p. 146).
4. *Ann. Bert.* 878, p. 146.

célébra la fête de Noël à Longlier[1], et arriva, le 23 janvier 879, à Gondreville[2]. Là, il apprit que son cousin ne pourrait venir au rendez-vous[3] : après avoir célébré la Nativité à Forchheim, le roi des Francs orientaux avait dû partir pour la Bavière, où il allait voir Carloman, gravement malade, et s'assurer de la succession de ce prince[4]. Louis le Jeune tenait d'ailleurs à conserver l'amitié du Bègue. Nous avons un fragment d'une lettre qu'il lui écrivit, nous ne savons pas exactement à quelle date, mais postérieurement au traité de Fouron, qu'elle mentionne. Le ton en est très affectueux, il y est question de divers cadeaux, un cheval, une selle, des aromates, etc., que l'auteur de la lettre envoie à son correspondant[5]. Les deux princes ne devaient plus se revoir, car, le 10 avril 879, Louis le Bègue, depuis quelque temps malade, rendit le dernier soupir[6]. Son règne, qui ne dura que seize mois, a été trop

1. *Ann. Bert.* 879, p. 147 (Longlier est en Belgique, prov. de Luxembourg, arrond. et cant. de Neufchâteau). Le 12 décembre 878 (B. 1845 et 1846), on trouve Louis le Bègue à *Cispiacum* (que Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 90, déclare inconnu) et qui pourrait être identifié avec Cheppy (Meuse, Verdun, Varennes-en-Argonne), si *Cispiacum* n'était pas placé dans l'Ardenne, tandis que Cheppy se trouve dans l'Argonne. Il est vrai que cette dernière région était comprise quelquefois dans l'Ardenne. En outre, Cheppy est à l'ouest de la route que Louis le Bègue a dû suivre pour se rendre de Fouron à Gondreville, en passant par *Uriau fisco* (Iré-les-Prés, ou Iré-le-Sec, Meuse, arrond. et cant. de Montmédy ; ou encore Aoury, hameau de Villers-Stoncourt, Lorraine, Metz, Pange), où nous le trouvons le 1er janvier 879 (B. 1847, déclaré suspect par Mühlbacher, *Die Urkunden Karls III, SB. W. Ak.*, t. XCII, p. 427, n. 8 ; Mühlbacher donne par erreur à ce diplôme le nº 1867 des *Regestes* de Bœhmer).

2. C'est un diplôme pour Saint-Nazaire d'Autun (B. 1848) qui nous fait connaître la présence de Louis le Bègue à Gondreville le 23 janvier.

3. Aucun document ne nous dit que Louis le Jeune ait fait savoir à son cousin qu'il ne pouvait venir au rendez-vous, mais la chose n'est pas douteuse, puisque le roi de France, que nous venons de voir à Gondreville, où l'entrevue devait avoir lieu, était arrivé à Ponthion le 2 février (*Ann. Bert.* 879, p. 147).

4. *Ann. Fuld.* 879, p. 92.

5. *R. H. Fr.*, t. IX, p. 293. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 603, admet l'authenticité de cette lettre, tandis que Dümmler, t. III, p. 96, la rejette, sans donner d'ailleurs de raisons.

6. *Ann. Bert.* 879, p. 148, *Ann. Fuld.* 879, p. 92 avec 11 avril, *Ann. Ved.* 879, p. 299. Ces dernières annales donnent à Louis trente-trois ans. Quelques jours avant sa mort, ce prince avait fait à un de ses fidèles, Ebroïn, donation de la *villa* d'Anthisne, dans le Condroz, et de Hedré-sous-Vaha dans la Famenne (Galliot, *Histoire de Namur*, t. V, p. 274). Cet Ebroïn était un seigneur lorrain, fils de Bovon, petit-fils du comte Warin, et père de nombreux enfants, parmi lesquels le comte Eilbert, fondateur de l'abbaye de Waulsort (*Historia Walciodorensis*, ch. 1 et. 2, *SS.*, t. XIV, p. 505). Le diplôme pour Ebroïn, dont l'authenticité est incontestable, ne nous est parvenu que mutilé et abrégé. La formule de date porte : *Actum 4 aprilis ;* évidemment il faut suppléer *nonas* ou *kalendas*, ce qui placerait l'acte au 2 avril ou au 29 mars. Nous ne pensons pas en effet qu'il ait été rendu le jour même de la mort de Louis, IV *idus aprilis*. Ce document présente une autre particularité intéressante, qui n'a pas encore été relevée. Louis le Bègue avait pour archichancelier Gozlin ou Gauzlin, abbé de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Denis, dont nous allons bientôt parler. Un diplôme du 8 février pour Saint-Médard, de Soissons (*R. H. Fr.*, t. IX, p. 416) est encore contresigné au nom de Gozlin, tandis que celui qui concerne Ebroïn l'est au nom de Wulfard. Ce dernier personnage, frère de la reine Adelaïde et abbé de Flavigny en Bourgogne (*R. H. Fr.*, t. IX, p. 398), avait d'abord été notaire de la chancellerie royale ; il dirigea plus tard celle du roi Carloman, fils de Louis le Bègue. Notre diplôme prouve que Louis le Bègue avait, postérieurement au 8 février, disgracié Gozlin et donné sa place à Wulfard. On s'explique ainsi d'autant mieux le rôle que va jouer Gozlin après la mort du Bègue, et l'opposition qu'il fera à l'élévation des deux fils aînés du roi défunt.

court pour que nous puissions formuler sur lui une appréciation quelconque.

Louis avait été marié deux fois. Il avait eu deux fils, Louis et Carloman, de sa première femme Ansgarde, qu'il avait épousée sans le consentement de Charles le Chauve, et dont il finit par se séparer, pour se marier en secondes noces avec Adelaïde[1]. Cette princesse était, au moment de la mort de son mari, enceinte d'un fils qui vit le jour au mois de septembre[2] ; c'est le futur Charles le Simple. Laquelle des deux unions de Louis le Bègue était régulière ? Il est assez difficile de le dire. Le roi ne considérait pas les fils que lui avait donnés Ansgarde comme des bâtards, puisqu'il leur destinait ses États. Quelques-uns des contemporains pensaient autrement, ainsi Boson, le frère de Richilde[3], et l'abbé Gozlin[4], qui allait offrir la couronne de France à Louis le Jeune. Il serait intéressant de connaître sur cette question l'opinion de l'Église. Nous ne la trouvons nulle part nettement formulée. D'un côté, Jean VIII, à qui Louis le Bègue avait demandé de couronner Adelaïde, quand ce pape se trouvait en 878 à Troyes pour le concile, refusa de le faire[5] ; c'est donc qu'il ne considérait pas Adelaïde comme la femme légitime du roi. Hincmar avait écrit à Louis III et à Carloman, pour leur expliquer les motifs qui l'avaient décidé à ne pas exiger de leur père qu'il se séparât d'Adelaïde pour reprendre Ansgarde. Malheureusement cette lettre, aujourd'hui perdue, ne nous est connue que par une sèche mention de Flodoard[6], et nous ignorons ce que pensait l'archevêque de Reims, si scrupuleux, comme on le sait, en matière de mariage. Il est à remarquer d'ailleurs qu'il ne s'opposa pas à l'élévation sur le trône de Louis III et de Carloman, que, tout ou contraire, il chercha à ramener Gozlin dans le devoir[7], et s'employa même en faveur des jeunes princes auprès de Charles le Gros[8]. Il les considérait donc comme aptes à re-

---

1. Réginon, *Chronicon* 878, p. 114 ; Ansgarde est évidemment la fille du comte Ardoin, épousée en 862 par Louis sans le consentement de Charles le Chauve (*Ann. Bert.* 862, p. 58). D'après une *Genealogia regum Karolinorum* (*SS.*, t. IX, p. 303), Louis aurait eu deux filles, l'une, Hildegarde, d'Ansgarde, et l'autre, Ermentrude, d'Adelaïde. Ermentrude est mentionnée par d'autres généalogies qui ne disent pas quelle était sa mère (*SS.*, t. II, p. 314, et t. VI, pp. 32 et 176). Nous retrouverons Ermentrude, dont la fille, Cunégonde, épousa probablement un seigneur lorrain Wigeric, comte du *p. Bedensis*, puis comte du palais de Charles le Simple.

2. *Ann. Ved.* 879, p. 301 ; Charles le Simple nous apprend lui-même dans un diplôme du 28 mai 917 pour Saint-Denis (B. 1954) qu'il naquit le jour de la Saint-Lambert, c'est-à-dire le 17 septembre.

3. Réginon, *Chronicon* 879, p. 114.

4. C'est ce qui ressort d'une lettre d'Hincmar aux fils de Louis le Bègue et d'Ansgarde (Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 19, éd. Lejeune, t. II, p. 186). Gozlin était abbé de Jumièges, de Saint-Amand, de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Denis. (Sur ce personnage, voir Favre, *Eudes*, pp. 27-33.)

5. *Ann. Bert.* 878, p. 143.

6. Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 19, t. II, p. 186.

7. Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 24, t. II, pp. 319-320.

8. *Epistola ad Carolum III imperatorem* (Migne, t. CXXVI, coll. 989-994 ; regeste dans Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 20, t. II, pp. 200-201 ; cf. lettre à Hugues l'Abbé, Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 24, t. II, pp. 324-325).

cueillir la succession de leur père. D'autre part, Charles le Simple, le fils d'Adelaïde, deviendra roi un jour, lui aussi, et ce sera le propre successeur d'Hincmar sur le siège de Reims qui le couronnera. Pourtant, les trois princes ne peuvent être en même temps les fils légitimes de Louis le Bègue ; si cette qualité est reconnue à Louis et à Carloman, on doit la refuser à Charles le Simple, et inversement, si ce dernier est l'enfant légitime, les deux autres ne sont que des bâtards [1].

Au mois de février, Louis le Bègue avait envoyé à Autun son fils aîné, sous l'escorte de son gouverneur Bernard, comte d'Auvergne, de Hugues l'Abbé, de Boson et de Thierry. Un peu avant sa mort, le roi fit porter au jeune Louis la couronne, l'épée et les ornements royaux ; en même temps, il envoyait aux grands qui se trouvaient auprès de son fils l'ordre de le faire sacrer et couronner [2]. Ainsi, il semblait vouloir exclure Carloman de sa succession, alors qu'à Fouron il avait manifesté des intentions tout opposées [3]. A la nouvelle du décès de Louis le Bègue, Hugues, Bernard, Boson et Thierry se constituèrent en conseil de régence et convoquèrent les grands à une assemblée qui devait se tenir à Meaux ; on déciderait là ce qu'il convenait de faire.

Mais une opposition se formait, dirigée par Gozlin, abbé de Saint-Denis [4]. L'ambition, le désir de venger de vieilles ou de récentes injures [5], la jalousie qui l'animait contre Hugues l'Abbé, et, à ce qu'il semble, l'opinion que Louis n'était qu'un bâtard, le déterminèrent à se déclarer contre le fils de Louis le Bègue et d'Ansgarde. Il résolut d'offrir la couronne à Louis le Jeune. Fait prisonnier à Andernach, il avait été bien traité par ce prince et par sa femme Liutgarde, et il avait conservé avec eux des relations amicales [6]. Il entraîna le comte de Paris, Conrad, cousin germain de Hugues l'Abbé [7], et tous deux, sans attendre que le plaid de Meaux fût ouvert, se hâtèrent d'en convoquer un autre au confluent de l'Oise et du Thérin (ou Thérain), sous prétexte de traiter de

---

1. Leibniz, *Ann. imp. occ.*, t. II, p. 83, se demande lequel des deux mariages de Louis le Bègue était le bon ; Schrœrs, *Hinkmar*, p. 428, n. 63, considère Ansgarde comme la femme légitime de ce prince.

2. *Ann. Bert.* 879, pp. 147-148.

3. *Conv. Fur.*, ch. 3 (*CC.*, t. II, p. 169). Le roi demande à son cousin de laisser Louis et Carloman, ses fils, lui succéder sur le trône. A ce moment, il voulait donc laisser à son fils cadet une partie de ses États.

4. *Ann. Bert.* 879, p. 148. Calmet, t. I, col. 784, et Leibniz, *Ann. imp. occ.*, t. II, pp. 35 et 36, se trompent également, le premier en faisant de Hugues l'Abbé le fils de Lothaire II et de Waldrade, et le second en identifiant Thierry avec le comte de Hollande.

5. Nous venons de voir plus haut, p. 432, n. 6, que Louis le Bègue, peu de temps avant sa mort avait enlevé à Gozlin la direction de la chancellerie, pour la confier à Wulfard, frère d'Adelaïde, sa seconde femme.

6. *Ann. Bert.* 879, p. 148.

7. Ce Conrad est le fils de Rodolphe et le cousin germain de Hugues l'Abbé, d'après Kalckstein, *Abt Hugo* (*F. D. G.*, t. XIV, pp. 39, 49 et 93), Monod, *Revue critique*, 1873, 2e semestre, p. 99, Bourgeois, *Hugues l'Abbé* (*Annales de la Faculté des lettres de Caen*, 1re année, p. 112), et Dümmler, t. III, p. 116. Leibniz, *Ann. imp. occ.*, t. II, p. 62, veut qu'il s'agisse de Conrad, frère de l'impératrice Judith.

la situation présente du royaume. Quelques grands répondirent à l'appel de Gozlin et de Conrad; ceux-ci leur persuadèrent d'appeler au trône le roi des Francs orientaux, Louis, qui leur donnerait les bénéfices qu'ils n'avaient pu obtenir jusqu'alors. C'était là un argument décisif, et les auditeurs de Gozlin et de Conrad ne surent pas y résister. On résolut donc d'offrir à Louis le Jeune la couronne de France. Gozlin et Conrad députèrent à ce prince des ambassadeurs chargés de lui apprendre la décision qu'avait prise en sa faveur l'assemblée qui s'était tenue sur les bords de l'Oise. Le roi était invité à se rendre en hâte à Metz, où Gozlin et Conrad se faisaient fort de lui amener les évêques, les abbés et les grands du royaume[1]. Quel parti allait prendre Louis le Jeune? Six mois auparavant, à Fouron, il avait solennellement promis à son cousin de laisser Louis et Carloman succéder tranquillement à leur père, et même de leur prêter au besoin l'assistance de son bras et de ses conseils[2]. Combien de souverains, à commencer par Louis le Germanique, avaient fait des promesses analogues, qu'ils avaient ensuite oubliées! Louis le Jeune eut peut-être quelques scrupules de chercher à dépouiller ses cousins, mais il était en puissance de femme. Liutgarde certainement pesa sur son mari pour qu'il acceptât les ouvertures de Gozlin et de Conrad[3]. Louis quitta donc Francfort, où il venait de célébrer la fête de Pâques (12 avril[4]), et, suivi d'une nombreuse armée, il se dirigea sur Metz, où il arriva avant le 10 mai[5]. Là, il reçut d'autres envoyés de

1. *Ann. Bert.* 879, pp. 148-149; *Ann. Ved.* 879, p. 299. Ni les *Ann. Fuld.*, ni Réginon ne parlent de l'appel adressé à Louis le Jeune par les mécontents de France.

2. Le ch. 3 de l'exemplaire du *Conv. Fur.*, rédigé au nom de Louis le Jeune et aujourd'hui perdu, devait contenir l'engagement pris par ce prince de permettre aux fils de Louis le Bègue de succéder à leur père, puisque le même article du traité, rédaction de la chancellerie française, mentionne une promesse de ce genre faite par le fils de Charles le Chauve à son cousin (*CC.*, t. II, p. 169).

3. Les reproches adressés un peu plus tard par Liutgarde à son mari pour n'avoir pas pris toute la France donnent à penser qu'elle l'avait, au début, poussé à violer ses serments.

4. *Ann. Fuld.* 879, p. 92.

5. *Ann. Bert.* 879, p. 149, et B. M. 1521. Nous avons déjà parlé du diplôme que Louis rendit à Metz le 10 mai en faveur de Gorze, à la prière de l'évêque Wala, et mentionné l'avènement de ce prélat qui, en mars ou en avril 876, monta sur le siège de Metz. Il était sur le point d'entrer en conflit avec son métropolitain, voici à quelle occasion. Le 6 septembre 878, le pape Jean VIII avait conféré à Wala le *pallium*, réservé d'habitude aux metropolitains, mais dont plusieurs prélats messins, Urbitius, Chrodegand, Engelrand et Drogon avaient été honorés (J. E. 3183, Migne, t. CXXVI, col. 798-799; cf. *Miracula S. Glodesindis*, ch. 29, Sigebert, *Vita Deoderici I ep*pi *Mett*sis, ch. 10, *Gesta Treverorum*, ch. 27, *Gesta epp. Mett.*, *SS.*, t. IV, pp. 237 et 469, t. VIII, p. 165, t. X, p. 541). Le jour de Pâques, probablement de l'année 879, Wala revêtit le *pallium*. Bertulf, ayant appris la chose, demanda des explications à son suffragant, qui lui répondit que le Souverain Pontife lui avait accordé l'usage du *pallium*, ajoutant que quatre de ses prédécesseurs avaient reçu pareille faveur. Mais l'archevêque de Trèves, à cheval sur ses droits, lui répliqua qu'un évêque devait demander l'autorisation de son métropolitain, avant de s'attribuer une prérogative nouvelle et dont tous ses prédécesseurs n'avaient pas joui; il lui enjoignait en outre de ne plus revêtir le *pallium*, tant qu'il ne lui en aurait pas demandé la permission (*Gesta Trev.*, *ibid.*). Un grave conflit menaçait d'éclater entre Bertulf, appuyé sur ses droits de métropolitain, et Wala, fort du privilège que lui avait octroyé le pape. Heureusement l'intervention d'Hincmar, sollicitée peut-être par l'une des parties, sinon

Gozlin et de Conrad; ces deux personnages lui faisaient demander de venir en personne à Verdun, où ils se trouvaient eux-mêmes, attendu qu'il leur serait plus facile de lui amener dans cette ville le peuple du royaume. Louis partit donc pour Verdun, mais son arrivée y causa de grands désordres. Les habitants ayant voulu vendre leurs denrées à un prix exorbitant, les soldats de Louis, mécontents, se mirent à piller, et ils firent plus de mal que les païens[1].

Les projets de Gozlin et de son parti, l'arrivée de leur candidat avec une forte armée avaient effrayé les conseillers du fils de Louis le Bègue. Ne se sentant probablement pas assez forts pour tenir tête au roi des Francs orientaux, ils cherchèrent à conclure un accommodement avec lui : on lui abandonnerait la moitié de la Lorraine qu'avait obtenue Charles le Chauve en 870, et à cette condition il laisserait Louis et Carloman jouir en paix du reste des États de leur père. Vulgaire, évêque d'Orléans, les comtes Guérard et Ansgaire furent chargés d'aller porter ces propositions à Louis le Jeune, qui n'avait pas quitté Verdun. Elles parurent avantageuses à ce prince, ainsi qu'à son entourage. Les grands qui, au dire de Gozlin et de Conrad, devaient se rallier à lui, ne venaient pas; la conquête de la France serait longue et difficile; puis, les événements qui se passaient en Bavière, où s'agitait Arnulf, le bâtard de Carloman, nécessitaient la présence de Louis dans le royaume de son frère. Il accepta donc les offres des conseillers de Louis III, et renvoya honteusement Gozlin, Conrad et leurs amis[2]. Avant de quitter la Lorraine, il fit partir quelques-uns de ses fidèles pour le pays situé de l'autre côté de la Meuse[3]; sans doute, il faut entendre par là la région lorraine comprise entre la Meuse et l'Escaut; et la mission des envoyés de Louis le Jeune devait consister à recevoir les serments des grands à leur nouveau souverain[4].

Cela fait, Louis retourna à Francfort, où il retrouva sa femme. Liutgarde l'accabla de reproches : pourquoi avait-il cédé? Si elle avait accompagné son mari, celui-ci aurait obtenu tout le royaume de Louis le Bègue. Elle fit bon accueil à Gozlin et à Conrad, qui avaient pris la route de Francfort pour venir implorer son appui. Ils se plaignirent à

---

par toutes les deux, apaisa la querelle avant qu'elle eût pris des proportions inquiétantes. L'archevêque de Reims écrivit à Wala en l'invitant à se soumettre à Bertulf, et l'évêque de Metz suivit ses conseils (Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 23, t. II, p. 303, et *Gesta Trev.*, *ibid.*). Schrœrs (*Hinkmar*, Reg. Hinc. n° 441, et p. 551, n. 143), se trompe certainement en plaçant la lettre d'Hincmar en 878; elle est de 879 au plus tôt, puisque le conflit de Bertulf et de Wala est postérieur, nous l'avons vu, au jour de Pâques 879. Un peu après son avènement, Wala avait écrit à l'archevêque de Reims pour lui demander quelques conseils; Hincmar fit droit à sa prière (Flodoard, *ibidem*).

1. *Ann. Bert.* 879, p. 149, *Ann. Fuld.* 879, p. 93. En se rendant à Verdun, Gozlin et Conrad auraient, d'après les *Ann. Bert.*, dévasté le pays qu'ils traversaient.

2. *Ann. Bert.* 879, p. 149; *Ann. Ved.* 879, pp. 300-301.

3. *Ann. Fuld.* 879, p. 93.

4. Dümmler, t. III, p. 119, n. 1, émet cette hypothèse, mais avec quelques réserves; il se demande s'il ne s'agirait pas des ambassadeurs envoyés en France avec Gozlin par Louis le Jeune, alors que ce prince était déjà de retour à Francfort.

elle d'avoir été trompés, lui dépeignirent la situation critique où ils se trouvaient, du fait que Louis les avait abandonnés. Sur les instances de sa femme, le roi décida de renouer avec Gozlin et Conrad : ceux-ci obtinrent de Louis que ce prince leur donnât des otages et les fît accompagner d'ambassadeurs chargés de raffermir le zèle de leurs adhérents. Ainsi escortés, ils retournèrent en France, commettant mille déprédations sur leur passage. Ils annoncèrent à leurs amis que Louis arriverait avec une puissante armée, dès qu'il aurait arrangé les affaires de Bavière[1] : Arnulf, bâtard de Carloman, profitant de ce que son père agonisait, s'était emparé d'une partie de son royaume ; il fallait que Louis le Jeune se hâtât de mettre ordre à cette tentative[2].

Quand Hugues l'Abbé et les autres conseillers des fils de Louis le Bègue surent que le roi des Francs orientaux renouvellerait sa tentative, ils jugèrent prudent de faire couronner et sacrer non seulement le jeune Louis, mais aussi Carloman son frère, quoique leur père, en mourant, n'eût désigné que l'aîné pour lui succéder. La cérémonie eut lieu à Ferrières ; ce ne fut pas Hincmar, mais Anségise, archevêque de Sens, qui sacra les deux jeunes princes[3]. Quelque temps après, en octobre, Louis et Carloman se rencontrèrent à Orbe avec leur cousin Charles le Gros[4]. Quel était le motif de cette entrevue ? Qu'y fut-il décidé ? Les deux rois de France demandèrent-ils à Charles son appui contre l'attaque prochaine de Louis le Jeune ? S'occupa-t-on de Boson, qui allait, si ce n'était déjà chose faite, recevoir à Mantaille la couronne de Provence ? Nous ne savons[5]. Charles, après avoir dit adieu à ses cousins, prit le chemin de l'Italie, que lui avait abandonnée son frère Carloman[6].

De son côté, Louis le Jeune avait reçu la Bavière au début de 879, ou tout au moins la promesse d'en hériter à la mort de son frère[7]. Les intrigues d'Arnulf obligèrent Louis, nous l'avons vu, à retourner en Bavière dans le courant de 879. Il s'y conduisit en maître, et obligea Carloman à lui abandonner le gouvernement du royaume ; Arnulf dut se contenter du duché de Carinthie. Le malheureux Carloman, ainsi dépossédé par son frère, qui lui laissa un certain nombre d'évêchés et d'abbayes[8], pour sa subsistance, végéta encore quelques mois ; il mourut le 22 mars ou le

1. *Ann. Bert.* 879, p. 149.
2. *Ann. Bert.* 879, p. 149 ; *Ann. Fuld.* 879, p. 93.
3. *Ann. Bert.* 879, pp. 149-150 ; *Ann. Ved.* 879, p. 301.
4. *Ann. Bert.* 879, p. 150.
5. Nous reviendrons plus loin sur l'élection de Boson. — Au sujet de l'entrevue, bien des suppositions plus ou moins fondées ont été mises en avant. D'après Leibniz, *Ann. imp. occ.*, t. II, p. 41, la cession de la Lorraine à l'Allemagne aurait été confirmée à Orbe. Gfrœrer, t. II, pp. 205-206 et 232, veut que Charles se soit fait céder par ses cousins, en retour de l'appui qu'il leur promettait, une partie de la Lorraine romane ; le reste de celle-ci devait revenir aux fils de Louis le Bègue. Suivant Gingins-la-Sarra, *Mémoires*, etc., t. I, p. 82, Charles se déclara le tuteur de ses jeunes cousins. Dümmler, t. III, p. 127, croit qu'il y eut simplement échange de protestations amicales.
6. *Ann. Bert.* 879, p. 150 ; Erchanberti *continuatio* (*SS.*, t. II, p. 329).
7. *Ann. Fuld.* 879, p. 92.
8. *Ann. Fuld.* 879, p. 93.

22 septembre 880[1]. Louis le Jeune était, dès le mois de décembre, de retour dans la France orientale, où une mauvaise nouvelle l'attendait. Son jeune fils, le seul qui fût né de son union avec Liutgarde, s'était tué en tombant d'une fenêtre du palais de Francfort[2].

Il eût été naturel qu'abattu, découragé par ce triste événement, le roi abandonnât ses projets de conquête. D'autre part, la présence sur l'Escaut d'une grande armée normande, qui venait de ravager la Flandre et le Brabant, les tentatives de Boson et de Hugues pour établir leur domination, le premier en Provence, le second dans le royaume de Lothaire II son père, auraient dû faire comprendre à Louis le Jeune que le moment était bien mal choisi pour disputer à ses cousins un héritage qui leur revenait de plein droit. En de telles circonstances, qui réclamaient impérieusement que tous les souverains francs unissent leurs efforts pour combattre les païens et les usurpateurs, c'était commettre une criminelle folie que de provoquer, sans motifs légitimes, de nouvelles luttes intestines, et d'y user, sans profit pour personne, des forces qui auraient été beaucoup mieux employées contre les ennemis du dedans et du dehors. Mais l'ambition aveuglait Louis et sa femme, comme elle avait jadis égaré Charles le Chauve. Le roi des Francs orientaux, qui avait eu pourtant à souffrir de cette politique d'extension territoriale, en devenait maintenant le champion.

Il célébra à Francfort la fête de Noël, puis, dans le courant de janvier, il prit avec Liutgarde la route de France. Ils passèrent par Aix-la-Chapelle, arrivèrent ensuite à Douzy, où ils trouvèrent Gozlin et Conrad. Ceux-ci avaient été abandonnés par beaucoup de leurs adhérents, et il est probable qu'ils n'en amenaient qu'un petit nombre. Pourtant, sans se laisser décourager, Louis et Liutgarde poursuivirent leur route vers l'ouest, passèrent par *Ercuriacum* et arrivèrent jusqu'à Ribémont, sur les bords de l'Oise[3]. Louis III et Carloman, après l'entrevue d'Orbe, avaient eu à repousser une attaque des Normands de la Loire[4]. A l'annonce que leur cousin s'avançait contre eux avec une armée, les deux rois, ou plutôt Hugues l'Abbé, qui, sans en avoir reçu le titre, exerçait les fonctions de régent, avait réuni des troupes nombreuses et s'était porté près de Saint-Quentin. La nécessité de surveiller les Normands de l'Escaut l'avait probablement déterminé à choisir cette position. Les deux partis se trouvaient si près l'un de l'autre qu'un choc semblait inévitable. Il n'eut cependant pas lieu. Louis voyait que Gozlin et Conrad l'avaient trompé sur le nombre de leurs adhérents, que la conquête de la France

---

1. Sur l'année et le jour de la mort, voir Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 596, et Dümmler, t. III, p. 138, n. 3. Le premier se prononce pour le 22 mars, le second pour le 22 septembre.

2. Réginon, *Chronicon* 882, pp. 118-119, et Erchanberti *contin. SS.*, t. II, p. 330.

3. *Ann. Bert.* 880, p. 150; *Ann. Fuld.* 880, p. 94; *Ann. Ved.* 880, p. 302. Sur les violences de toutes sortes qu'aurait commises l'armée de Louis le Jeune, voir une note d'un manuscrit de Munich, publiée dans les *SS.*, t. III, p. 569, n. 2.

4. *Ann. Bert.* 879, p. 150.

exigerait beaucoup d'efforts, coûterait beaucoup de sang. Peut-être finit-il par comprendre que son devoir consistait à tourner ses forces contre les envahisseurs du dehors et les révoltés de l'intérieur, et non à les dépenser dans des luttes fraticides contre des cousins qui défendaient leur patrimoine. Quels qu'aient été les motifs qui l'aient fait changer de conduite, il renonça à ses projets.

Des négociations s'ouvrirent et aboutirent à la conclusion d'un traité. Louis le Jeune reconnaissait ses cousins comme rois de France, de son côté il gardait la moitié de la Lorraine qui lui avait été cédée l'année précédente, et il obtenait une amnistie en faveur de ses partisans. Une alliance était conclue entre les trois souverains. En outre, ceux-ci convinrent de se retrouver en juin à Gondreville [1]. La situation de l'empire franc, menacé par les Normands et par les usurpateurs, ne laissait pas que d'être critique, et il était urgent d'y porter remède. La paix était donc rétablie entre les princes carolingiens. Elle devait être plus durable que celles qui avaient été conclues antérieurement. Louis le Jeune, satisfait d'avoir ajouté à ses États la Bavière et ses dépendances, ainsi que la Lorraine occidentale, renonça à la politique conquérante qu'il avait adoptée depuis un an.

Une question se pose ici relativement à la Lorraine : en 879, les conseillers des fils de Louis le Bègue avaient fait offrir à Louis le Jeune la moitié du royaume de Lothaire qu'avait reçue en partage Charles le Chauve. Cette cession s'étendait-elle aux *pagi* bourguignons et provençaux ? Pour préciser, le *pagus Portensis,* Besançon, Lyon, Vienne, Viviers, Uzès et les territoires qui dépendaient de ces quatre dernières villes allaient-ils avoir Louis le Jeune pour souverain ? Nous ne le pensons pas ; on n'a aucune preuve qu'ils aient appartenu au roi des Francs orientaux [2]. Quelle que fût l'importance incontestable de cette contrée, elle était trop éloignée pour que Louis pût y faire sentir son autorité [3]. Lui eût-elle été abandonnée, d'ailleurs, qu'il n'en serait pas longtemps demeuré le maître, puisque, nous le verrons tout à l'heure, Boson, vers la fin de 879, se constituait roi de Provence et établissait sa domination

---

1. *Ann. Bert.* 880, p. 150 ; *Ann. Fuld.* 880, p. 94 ; *Ann. Ved.* 880, p. 302 ; Réginon, *Chronicon* 879, p. 115 ; *Sermo in tumulatione S. Quintini, SS.*, t. XV, p. 271. Les *Ann. Ved.* nous apprennent que la paix fut conclue en février. D'après Réginon, qui réunit en une seule les deux expéditions de Louis le Jeune, l'abbaye Saint-Vaast d'Arras fut également cédée à ce prince, mais rien ne confirme cette assertion. On voit Eudes rendre, le 21 mai 890 (B. 1884), un diplôme en faveur de ce monastère, ce qui ne prouve pas absolument qu'il en fût maître ; d'autre part, comme le fait justement observer Dümmler, t. III, p. 132, n. 4, le rédacteur des *Ann. Ved.* considère les rois de France comme ses souverains. On peut ajouter que si son abbaye avait été attribuée à Louis le Jeune, le chroniqueur n'aurait pas manqué de le dire. Rappelons que Saint-Vaast, échu à Lothaire Ier en 843, avait été donné par son fils à Charles le Chauve en 866.

2. Dümmler, t. III, pp. 133-134, énumérant les territoires acquis par Louis en 879-880, ne parle pas de la Bourgogne lotharienne.

3. Ces territoires revenaient plutôt à Charles le Gros, déjà maître de la Bourgogne orientale, des hautes vallées du Rhône et du Doubs. Nous ignorons d'ailleurs si ce prince les revendiqua.

dans la vallée du Rhône jusqu'à Genève et Lausanne, et même dans le bassin de la Saône. Mais, ce que le roi des Francs orientaux a certainement rattaché à ses États en 879 et 880, c'est la Frise occidentale et les *pagi* francs de l'Escaut et de la Meuse[1]. A part l'Alsace, sur laquelle régnait Charles le Gros, il détenait maintenant tout le pays auquel devait rester le nom de Lorraine ; ainsi, les deux tiers du territoire franc lui appartenaient. Peu s'en était fallu qu'il n'en réunît la totalité sous son sceptre. Il était réservé à son frère, Charles le Gros, d'obtenir ce résultat, sans avoir d'ailleurs à employer la violence. La tentative qu'avait faite, en 876, Charles le Chauve pour s'emparer de toute la Lorraine, Louis le Jeune l'avait reprise à son profit, et il avait réussi là où son oncle avait échoué. Cette conquête de Louis, qui eût été justifiée après sa victoire d'Andernach, puisqu'il avait alors le droit d'exercer des représailles contre l'empereur, était en 879 parfaitement illégitime. Il n'était pas mieux fondé à dépouiller les fils de Louis le Bègue que Charles le Chauve ne l'avait été à vouloir le priver lui-même d'une partie de l'héritage paternel[2]. Louis aurait mérité alors le châtiment qu'il avait infligé à son oncle en 876. S'il y échappa, il eut pourtant sa punition ; son fils légitime et son bâtard moururent à quelques mois de distance, et il ne lui resta plus aucun descendant direct à qui il pût léguer les vastes États dont il avait acquis une partie par des moyens injustes.

Les deux moitiés de la Lorraine étaient donc ressoudées l'une à l'autre,

---

1. Nous ne possédons aucun diplôme de Louis le Jeune pour les évêchés et les abbayes de la Lorraine occidentale.

Les événements de 879-880 et la cession de la Lorraine occidentale au roi des Francs orientaux ont été ou complètement ignorés, ou mal connus par quelques historiens. Plusieurs savants français avaient émis l'opinion que la Lorraine n'avait pas été donnée en toute propriété à Louis le Jeune, mais seulement louée pour un temps ; Leibniz, *Ann. imp. occ.*, t. II, p. 34, protesta contre cette assertion, qui est reproduite par le père Daniel, *Histoire de France*, t. III, p. 37. Le Carpentier, *Histoire de Cambrai*, t. I, p. 179, prétend qu'il règne de l'incertitude sur la question de savoir si Cambrai appartint après 880 à la France ou à l'Empire (*sic*). Calmet, t. I, col. 784, dit qu'entre autres villes, Louis acquit celle de Metz, oubliant qu'un peu plus haut, pp. 738 et 775, il avait placé Metz dans le lot de Louis le Germanique, puis dans celui de Charles le Gros. Bertholet ne connaît pas la cession faite en 879-880 à Louis le Jeune ; il croit, *Hist. de Lux.*, t. II, p. 432, que ce fut Eudes qui la fit à Arnulf. Ernst, *Mémoire sur les comtes de Hainaut* (*Comptes rendus de la Société royale d'histoire de Belgique*, 2e série, t. IX, p. 418), affirme que le Hainaut resta à la France ; autrement, dit-il, on ne comprend pas comment Régnier (comte de Hainaut) a pu abandonner, en 895, Charles le Simple pour Zwentibold. Lehuërou, *Histoire des institutions carolingiennes*, p. 615, n'a pas une idée très nette de l'acquisition faite en 879 par le second fils de Louis le Germanique ; ce prince aurait eu, d'après lui, la moitié de la Lorraine que Charles le Chauve avait jadis injustement retenue à son père. Zeller, *Histoire d'Allemagne*, ne parle pas de l'abandon de la Lorraine occidentale à Louis le Jeune. D'après Bonvalot, *Histoire du droit et des institutions de la Lorraine*, t. I, pp. 6 et 7, Louis, après avoir occupé la partie française de la Lorraine, est obligé de l'abandonner devant une menace de révolte. Nous avons parlé précédemment des fantaisies de Gariel.

2. Chantereau-Lefebvre, *Considérations historiques sur la généalogie de la maison de Lorraine*, p. 100, considère cette cession comme une atteinte aux droits de la couronne de France. Ce qui le console, c'est qu'elle est faite par des bâtards et des usurpateurs, et que le donataire est un descendant légitime de Charlemagne, à qui revenait le trône de France. Lorenz, *Dissertatio juris publici*, etc., pp. 22-27, déclare cette cession injuste, arrachée par la force et, comme telle, nulle en droit et sans valeur.

et le pays ne devait plus subir jusqu'en 959 de nouveau démembrement. D'après la façon dont nous avons apprécié plus haut le traité de Meerssen, on n'attend pas de nous des regrets sur la disparition de l'état de choses qu'il avait créé. Nous la considérons, au contraire, comme un événement heureux. Toutefois, la vérité nous force à reconnaître que la situation du pays ne s'en trouva pas améliorée. De 870 à 879, les Normands avaient laissé la Frise à peu près tranquille. En 873, Rodolphe avait été tué dans un combat livré aux habitants de cette province [1]. En 876, dans la Frise occidentale, une autre bande de Normands fut battue par les gens du pays, qui s'emparèrent du butin fait par les pirates et se le partagèrent [2]. Ce sont là les seules attaques des barbares signalées par les chroniqueurs.

Mais avec la fin de l'année 879 s'ouvrit une nouvelle période, pendant laquelle non plus seulement les régions côtières, mais le cœur de la Lorraine allaient être parcourus en tous sens, et mis à feu et à sang par les Normands. Comme si cela ne suffisait pas, le pays fut troublé par les prétentions du fils de Lothaire et de Waldrade. Pendant les dix années qui suivirent la mort de Lothaire II, les chroniqueurs ne signalent aucune révolte dans la contrée qu'il avait gouvernée. Mais le pays avait été ballotté entre Charles le Chauve, Louis le Germanique et leurs descendants ; et, indépendamment des désordres et des violences qu'avaient commis les troupes de l'un ou de l'autre de ces princes en 875, 876, 879 et 880, les changements fréquents de souverains, le fait que ceux-ci résidaient habituellement en dehors de la Lorraine, avaient eu pour conséquence d'affaiblir le prestige du pouvoir royal et la valeur des serments qu'on prêtait à des maîtres sans cesse renouvelés. Si l'on ajoute qu'il y avait des mécontents en Lorraine, que la famille de Lothaire II y comptait des partisans, on comprend que des troubles aient éclaté dans les États qu'avait gouvernés ce prince, et qu'un bâtard de ce dernier ait pu tenir en échec les forces des rois de France ou d'Allemagne. Ces désordres ne finiront pas après la disparition de Hugues, et la malheureuse Lorraine, déchirée pendant de longues années par des luttes intestines, qui l'affaibliront et la paralyseront, sera incapable de conserver son indépendance, et deviendra une proie que se disputeront ses voisins de l'est et de l'ouest.

---

1. Voir ci-dessus, p. 403.
2. *Ann. Fuld.* 876, p. 86.

LIVRE II

LA LORRAINE RÉUNIE TOUT ENTIÈRE A L'ALLEMAGNE (879-895)

CHAPITRE Ier

Le batard de Lothaire II, Hugues, dispute la Lorraine a Louis le Bègue, puis a Louis le Jeune (879-882). — Dévastation de la Lorraine par les Normands (879-882) : Charles le Gros assiège ceux-ci dans Elsloo et abandonne la Frise a Godfrid, un de leurs chefs (882). — Nouvelles incursions des pirates en Lorraine. Hugues s'allie a Godfrid contre Charles (882-885), qui fait assassiner le second et fait crever les yeux au premier (885).

De 879-880 à 895, la Lorraine va être gouvernée par les descendants de Louis le Germanique, Louis le Jeune, Charles le Gros et Arnulf ; elle aura les mêmes souverains que l'Allemagne et ne constituera en quelque sorte qu'une province de ce royaume. Ni Louis, ni Charles, ni Arnulf ne compteront leurs années de règne en Lorraine. Le pays formera-t-il au moins un gouvernement distinct ayant un chef à sa tête ? Le comte ou duc Henri sous Charles le Gros et peut-être aussi Meingaud sous Arnulf, auront sur la région des pouvoirs qu'il est assez malaisé de définir. Henri sera investi d'une sorte de commandement militaire qui s'étendra sur tout le pays franc ; il sera chargé de la lutte contre les Normands. Nous sommes réduit à de simples conjectures pour ce qui concerne Meingaud[1].

Pendant presque toute cette période, la Lorraine sera en proie aux Normands et aux factieux. De 879 à 892, la grande armée normande, qu'Alfred le Grand avait obligée à quitter l'Angleterre, dévastera l'Allemagne et plus encore la Lorraine et la France. Les vallées du Rhin, de la Meuse, de l'Escaut, de la Somme et de la Seine auront plus particulièrement à souffrir des ravages causés par les barbares, et une fois de plus on constatera la faiblesse, l'imprévoyance ou la lâcheté de ceux à qui incombait le soin de protéger l'empire franc. Si la grande armée normande finit par évacuer le pays, ce n'était pas qu'elle y eût été contrainte par des défaites ; seulement, elle ne trouvait plus à faire de butin,

---

1. Plus loin, en parlant de ces deux personnages, nous chercherons à déterminer quelle a été leur situation.

et elle jugeait plus avantageux de repartir pour l'Angleterre. Quel but se proposaient les Normands ? Songeaient-ils à conquérir la France et la Lorraine ? Il est difficile de le croire, étant donné le traitement qu'ils infligèrent à ces deux malheureuses contrées ; on ne dévaste pas de la sorte un pays où l'on a l'intention de s'établir. Exception peut être faite cependant pour la Frise, où depuis longtemps des Normands convertis étaient installés à demeure ; après Heriold et Roric, Godfrid, qui est peut-être le fils du premier et le neveu du second, reçut le gouvernement de la Frise, qu'il ne devait pas d'ailleurs conserver longtemps.

Les Normands trouvaient parfois un appui, des auxiliaires parmi les brigands et parmi les révoltés. C'est ainsi que ce Godfrid devint l'allié de Hugues, fils de Lothaire II et de Waldrade. Pour satisfaire son ambition, Hugues ne rougit pas de se faire l'ami d'un barbare à peine chrétien, et de lui donner sa sœur Gisèle. Ce serait pourtant une erreur de ne voir dans Hugues qu'un chef de brigands ; il a pris à son service des aventuriers et des voleurs de grands chemins, mais il convient de ne pas oublier qu'il a recruté aussi des partisans parmi les grands de la Lorraine. On sait peu de chose sur lui jusqu'à l'année 878. Nous avons vu que la date de sa naissance est inconnue. La seule chose dont on ait la certitude est qu'elle se place avant le 18 mai 863 ; nous croyons même qu'elle pourrait bien être antérieure à 860[1]. En 867, Lothaire avait donné à son fils l'Alsace, en le recommandant à Louis le Germanique[2]. Après la mort de son père, Hugues ne conserva pas cette province, que le roi d'Allemagne eut en partage au traité de Meerssen[3]. Nous ignorons si Waldrade garda son fils auprès d'elle, lorsqu'elle se retira à l'abbaye de Remiremont. A défaut de la mère, peut-être seulement après la mort de celle-ci, un seigneur se chargea d'élever le petit Hugues : il s'appelait Wibert et avait rang de comte[4]. Différents indices nous donnent lieu de croire que le *pagus* qu'il gouvernait était situé sur la Meuse, ou sur l'Ornain, dans la partie de la Lorraine qui échut à Charles le Chauve. D'abord, Wibert concède à l'abbaye de Tournus des terres situées dans différentes *villæ* du *pagus Odornensis*, Domremy, Mont, Vaux, etc.[5]. Puis le même comte figure comme témoin avec Étienne et Matfrid, deux personnages que nous retrouverons souvent, dans un acte en faveur de l'abbaye Saint-Vanne de Verdun : c'est une donation faite à Beurville dans le *pagus Wabrensis* par Hildebert,

---

1. Voir plus haut, pp. 145-146 et 192.

2. Gingins-la-Sarra, *Mémoires*, etc., t. II, p. 7, croit qu'à ce moment Hugues avait à peine dix ans, mais ce n'est là qu'une simple hypothèse.

3. Laguille, *Histoire d'Alsace*, p. 127, col. 1, Grandidier, *Histoire de Strasbourg*, t. II, p. 221, et Gfrœrer, t. II, p. 217, se trompent en admettant que Hugues resta maître de l'Alsace après la mort de son père.

4. Réginon, *Chronicon* 883, p. 121 : « Hugo Wicbertum comitem, qui ab ineunte ætate sibi faverat, interfecit. » Réginon ne dit pas formellement que Wibert eût élevé le fils de Lothaire, mais la chose est vraisemblable.

5. Cette charte est imprimée dans Chifflet, *Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus*, preuves, p. 212.

fils du feu comte Bérenger[1]. En outre, Hugues, nous le savons, prêta serment à Louis le Bègue[2] : c'est donc que lui-même, et sans doute aussi son protecteur ou tuteur, étaient sujets de ce prince. Wibert avait été traité en fils par Lothaire, qui s'était montré généreux à son égard ; le comte se plaît à le rappeler dans la charte, mentionnée ci-dessus, pour Saint-Philbert de Tournus, qui est du 20 janvier 870, postérieure par conséquent à la mort de Lothaire[3]. Wibert ne témoigna pas seulement par des paroles sa reconnaissance à la mémoire de son bienfaiteur, il prit avec lui le petit Hugues et fut pour l'enfant un second père[4].

Hugues ne fit pas parler de lui sous le règne de Charles le Chauve ; il prêta même serment de fidélité à Louis le Bègue. Mais bientôt après il commença, non pas peut-être à se poser en prétendant au trône qu'avait occupé son père, mais tout au moins à secouer l'autorité du roi de France. L'état troublé du pays à cette époque et la faiblesse de Louis lui parurent être des circonstances favorables pour se révolter. Il réunit une troupe de brigands, nous dit Hincmar[5] ; les partisans de Hugues se comportèrent peut-être en plus d'une occasion comme des bandits, mais, nous en avons déjà fait la remarque, plusieurs comtes ou grands de la Lorraine se prononcèrent pour le fils de Lothaire, soit dès 878, soit plus tard. Citons en particulier le comte Wibert, qui avait élevé Hugues, et qui le soutint dans sa carrière de prétendant, les comtes Étienne et Robert, et deux frères, Alberic et Étienne, que Réginon ne qualifie pas de comtes[6]. Hugues trouva même un allié bien inattendu dans le comte Thiébaud, fils de l'abbé Hubert, et, pour se l'attacher, il lui donna sa sœur Berthe en mariage[7] : un neveu de Theutberge épousant une fille de

---

1. Cette charte, du 18 septembre 882, se trouve dans le *Cartulaire de Saint-Vanne*, Bibliothèque nationale, fonds latin n° 5435, f° 3, verso. Nous l'avons publiée à la fin du volume.

2. Nous le savons par l'excommuniation fulminée en 878 par le pape Jean VIII contre Hugues (J. E. 3184, Migne, t. CXXVI, col. 799).

3. Chifflet, *op. cit.*, pr., p. 212.

4. Nous interprétons ainsi le passage de Réginon cité plus haut.

5. Voir lettre d'Hincmar à Hugues dans Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 26, t. II, p. 365.

6. Réginon, *Chronicon* 883, pp. 120-121 ; pourtant en 896 (p. 144) Réginon traite Albéric de comte.

7. Réginon, *ibid.*, *Ann. Bert.* 880, p. 151. Des chartes que Hugues, le futur roi d'Italie rendit, alors qu'il était simple marquis de Provence, en faveur de Saint-Pierre de Vienne, nous apprennent qu'il avait pour parents Thiébaud et Berthe (*R. H. Fr.*, t. IX, p. 690, et Bruel, *Recueil des chartes de Cluny*, t. I, n° 417) ; c'est donc Berthe qu'avait épousée le fils d'Hubert. — Gingins-la-Sarra, *Mémoires*, t. II, p. 4, suppose qu'Hubert s'était marié en 857, que son fils Thiébaud avait épousé (pp. 17-18) une première femme, de qui il eut un fils Boson et une fille Theutberge, puis, que, devenu veuf, il se remaria avec Berthe : celle-ci n'étant pas mentionnée dans le diplôme de Lothaire II pour Saint-Pierre de Lyon, du 18 mai 863 (B. M. 1265), Gingins en conclut qu'elle n'était pas encore née (p. 16, note 99). C'est aussi l'opinion d'Ernouf, *Histoire de Waldrade*, p. 46, n. 1. Ce dernier auteur croit que le mariage de Thiébaud avec Berthe était l'œuvre de Boson, cousin germain de Thiébaud, qui, pour résister aux attaques des Carolingiens, aurait cherché l'appui des descendants de Waldrade.

Waldrade, c'était là un fait certainement extraordinaire, presque monstrueux. Le comté de Wibert, nous l'avons montré plus haut, devait être situé dans la vallée de la Meuse ou celle de l'Ornain. Nous n'avons sur le comté de Thiébaud aucune donnée précise. Quant au comte Robert, peut-être est-il le même que celui qui devint abbé d'Echternach en 890, après Adalard le Jeune[1] ; un comte Robert figure dans le diplôme faux de Charles le Gros pour Sanction, père de saint Gérard de Brogne, comme intercesseur avec Francon, évêque de Liège[2]. Il est vraisemblable que ce Robert ne fait qu'un avec l'abbé d'Echternach et le partisan de Hugues. Le comté de Robert devait donc se trouver dans l'Ardenne ou dans les environs. Celui d'Étienne était situé dans le bassin de la Moselle, soit qu'il faille voir en lui le *pagus Calvomontensis*, soit le *pagus Bedensis*. Nous pencherions même en faveur de ce dernier ; le comte Étienne, qui souscrit en même temps que Wibert et que Matfrid, la charte d'Hildebert pour Saint-Vanne, doit se confondre en effet avec le partisan de Hugues et avec l'allié de ce même Matfrid et de son frère Gérard dans la lutte des seigneurs lorrains contre Zwentibold ; or c'est, croyons-nous, le *pagus Bedensis* qu'administrait ce comte Étienne, qui avait pour frère Walahon[3]. Albéric, celui, très probablement, qui assassina Meingaud en 892, et qui fut lui-même assassiné par le comte Étienne dont nous venons de parler, est qualifié de comte en 896 par Réginon[4], mais nous ne savons quel *pagus* il gouvernait. Son frère Étienne

1. D'après le *Catal. abb. Ept. I*us (*SS.*, t. XIII, p. 739, et t. XXIII, p. 32), Robert aurait été abbé d'Echternach pendant huit ans, de 890 à 897 ; le *Catal. abb. Ept. II*us (*SS.*, t. XIII, p. 741, et t. XXIII, p. 33) ne lui attribue que trois ans d'abbatiat.

2. B. M. 1714, *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 1re série, t. IV, p. 158.

3. Réginon, *Chronicon* 883, pp. 120-121, en énumérant les partisans de Hugues, mentionne deux Étienne, dont l'un était frère d'Albéric ; il ne dit point que l'autre fût le frère de Walahon, tandis que c'est Étienne, frère de Walahon, à qui il attribue le meurtre d'Albéric, en 896, et qu'il fait assassiner en 901. Si nous croyons que l'allié de Gérard et de Matfrid est plutôt le comte du *p. Bedensis* que celui du *Calvomontensis*, c'est que le premier de ces *pagi* était voisin du *Blesensis*, où les deux frères avaient une partie de leurs domaines ; le *Calvomontensis*, au contraire, s'en trouvait assez éloigné. Le comte Etienne du dernier de ces territoires est mentionné dans un acte d'Arnulf du 18 mai 891 (B. M. 1810), celui du *Bedensis*, dans un diplôme de Zwentibold, du 28 octobre 895 (B. M. 1908). Stein, qui s'occupe d'Étienne et de son frère Walahon, *Kœnig Konrad I*, pp. 141-143, ne semble pas identifier le premier, dont il fait le comte du *p. Calvomontensis*, avec l'ancien partisan de Hugues non plus qu'avec l'adversaire de Zwentibold. Dümmler, t. III, p. 456, n. 2, admet au contraire que ces trois Étienne n'en font qu'un ; il déclare impossible de décider si ce personnage eut le *Bedensis* ou le *Calvomontensis*. Heinrich Witte, *Genealogische Untersuchungen*, commence par dire qu'on ne peut décider si le comte du *p. Calvomontensis* est le même que celui du *Bedensis* (*Jahrb. G. L. G.*, Vter Jahrg., 1ter Heft, p. 35) ; il pense (*ibid.*, n. 3) que le premier n'est autre que le comte Étienne mentionné en 883 par Réginon (le partisan de Hugues). Puis, dans un autre chapitre de son travail (*Jahrb. G. L. G.*, VIIter Jahrg., 1ter Heft, pp. 79-80), parlant du frère de Walahon, il en fait un comte du *Bedensis* et du *Calvomontensis*. Ajoutons que certains auteurs, trompés par le diplôme faux d'Arnulf pour l'église de Toul (B. M. 1850), ont cru Étienne frère de Gérard et, par suite, de Matfrid. C'est le cas de Kremer, *Origines Nassoicæ*, p. 94. Mais Wittich, *Die Entstehung des Herzogthums Lothringen*, p. 31, n. 5, tout en admettant l'authenticité de B. M. 1850, rejette la parenté d'Étienne avec les deux autres comtes, et croit qu'il y a dans l'acte une erreur de copiste.

4. Réginon, *Chronicon* 896, p. 144.

serait-il le comte du *pagus Calvomontensis* mentionné dans le diplôme d'Arnulf du 19 mai 891[1] ?

En résumé, deux des partisans de Hugues, Wibert et Robert, avaient probablement leurs comtés près de la Meuse ou dans l'Ardenne. C'est dans cette région aussi que Hugues a son centre d'action. En 878, Hincmar charge Francon, évêque de Liège, de donner un guide au messager qui doit porter à Hugues la lettre de l'archevêque de Reims. En 879, Hugues se fait battre dans le Brabant par les Normands ; la même année une de ses forteresses, qui s'élevait près de Verdun, est prise et détruite par les gens de Louis le Jeune. Enfin, en 880, c'est entre Gondreville-sur-Moselle, près de Toul, et Attigny, sur l'Aisne, que le beau-frère de Hugues, le comte Thiébaud, est battu par les troupes de Louis le Jeune et de ses cousins. Ainsi, la région montueuse, boisée et d'accès difficile, de l'Argonne, de l'Ardenne et de ses dépendances, constituait pour Hugues une sorte de vaste citadelle, d'où il pouvait se porter dans un sens ou dans un autre, et qui lui servait de retraite en cas de défaite.

Comme nous l'avons déjà dit, peu de temps après l'avènement de Louis le Bègue, Hugues leva des troupes et commit avec elles toutes sortes de méfaits. Le bruit se répandit qu'il allait se révolter contre ce prince, à qui pourtant il avait juré fidélité. Ces faits et ces nouvelles furent portés à la connaissance de Louis et dénoncés à un concile qui se tenait alors en Neustrie. Avant de sévir contre Hugues, le roi et les évêques résolurent de lui donner un avertissement, et chargèrent Hincmar de cette mission. L'archevêque de Reims écrivit donc au fils de Lothaire, qui devait se trouver dans le diocèse de Liège, puisque c'est à Francon que s'adressa Hincmar pour faire donner à son messager un guide qui le conduisît auprès de Hugues. Hincmar rappelle à ce dernier qu'il a été l'ami de son grand-père et de son père (*sic !*) ; il lui reproche les désordres et les violences dont il s'est rendu coupable avec les brigands dont il est le chef, et l'invite à changer de conduite, à ne pas se révolter contre Louis, comme on prétend qu'il en a l'intention. Si Hugues méprise ses avis, les évêques, dont Hincmar n'est que l'interprète, sont décidés à l'excommunier ainsi que ses partisans. Qu'il craigne la vengeance divine qui a frappé les oncles (?) de Hugues pour les punir des usurpations qu'ils ont commises ; qu'il se souvienne de son père, qui a perdu le trône et la vie pour avoir travaillé à des œuvres que réprouvait le Seigneur. Le roi est disposé à combler Hugues, si celui-ci n'est pas coupable, d'honneurs et de dignités. Que Hugues n'écoute pas les conseils des pervers ni des flatteurs[2].

Cette lettre, qui est des premiers mois de 878, antérieure certainement

---

1. B. M. 1810.

2. Voir cette lettre dans Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 26, t. II, pp. 364-366 ; c'est probablement à elle que fait allusion l'archevêque de Reims en écrivant à Louis le Bègue (Flodoard, liv. III, ch. 19, t. II, p. 185). Hincmar pria Francon de donner à son messager un guide qui le conduisît auprès de Hugues et le ramenât sain et sauf (Flodoard, liv. III, ch. 23, t. II, p. 304).

au concile de Troyes, ne produisit aucun effet sur le fils de Waldrade, qui continua de se livrer aux mêmes déprédations. On se résolut donc à prononcer contre lui la peine dont l'avait menacé l'archevêque de Reims. Jean VIII, après délibération et avis conforme du concile de Troyes, déclara Hugues excommunié, pour avoir manqué au serment qu'il avait prêté au roi Louis le Bègue et pour avoir troublé le royaume de ce prince [1]. Nous ignorons quel effet produisit cette sentence sur le jeune révolté, et s'il prit le parti de se soumettre.

L'année suivante, Hugues employa mieux son activité. Les Normands qui luttaient en Angleterre contre Alfred le Grand, ayant conclu la paix avec ce prince, qui leur abandonna quelques provinces de son royaume, une grande partie d'entre eux préférèrent à une existence sédentaire la continuation de la vie aventureuse qu'ils avaient l'habitude de mener. Ils se réunirent à Fulham sur la Tamise, s'y embarquèrent et vinrent atterrir en Flandre. Ils dévastèrent le pays, traversèrent l'Escaut et se répandirent dans le Brabant [2]. Hugues se porta à leur rencontre, mais son attaque, mal conduite, fut repoussée ; beaucoup de ses hommes furent tués ou pris, et lui-même ne dut son salut qu'à la fuite [3]. Nous allons le quitter un moment, pour nous occuper des Normands.

Après leur victoire, les pirates continuèrent à courir le pays ; l'hiver venu, ils s'installèrent à Gand [4]. Leurs incursions menaçaient à la fois la France et la Lorraine, et portaient préjudice aussi bien à Louis le Jeune, le nouveau maître de ce dernier royaume, qu'aux fils de Louis le Bègue. L'existence d'un danger aussi grand que celui dont ils menaçaient les deux États rendait d'autant plus inexcusable la conduite de Louis le Jeune, et sa tentative de dépouiller ses cousins de leur héritage. En vérité, la politique de conquête n'était pas de saison, alors que les Normands désolaient le pays. Peut-être le roi des Francs orientaux finit-il par le comprendre. A Ribémont, on s'entretint du danger normand, que les trois souverains avaient un intérêt égal à conjurer, et une action commune fut décidée.

Tandis que Louis et Carloman se rendaient à Amiens, où ils procédèrent au partage des États de leur père, l'aîné prenant la *Francia* de l'ouest

---

1. J. E. 3184 (Migne, t. CXXVI, col. 799 ; cf. *Ann. Bert.* 878, p. 144). En même temps que Hugues, Emmon ou Iminon, frère d'un comte Bernard, fut excommunié par le pape. Était-il l'allié de Hugues ? La chose nous semble peu probable, car d'après Hincmar, *Ann. Bert.* 878, p. 140, c'est Évreux qu'occupait ce personnage et c'est dans la région qui avoisinait cette ville qu'il commettait ses déprédations. Évreux se trouve trop loin de la Meuse, pour que l'on puisse supposer que Hugues et Emmon eussent concerté leurs efforts.

2. Les *Ann. Ved.*, pp. 299-300, placent en 879 le départ des Normands de l'Angleterre ; les sources anglaises, *Ann. Anglosaxonici*, et Asser, *De rebus gestis Ælfredi* (*SS.*, t. XIII, pp. 104 et 121) en 880. Voir Favre, *Eudes*, pp. 224 et suiv.

3. *Ann. Ved.* 879, p. 300. D'après cette source, les Normands avaient fait prisonnier un abbé (de Saint-Vaast ?) fils d'Adalard.

4. *Ann. Ved.* 879, p. 301 ; cf. *Ann. Bert.* 880, p. 151, *Ann. Gand.* 880, *Ann. Elnon. maj.* 880, *Ann. Blandin.* 880, *Sermo in tumulatione S. Quintini* (*SS.*, t. II, p. 187, t. V, pp. 12 et 24, t. XV, p. 271).

et la Neustrie, Carloman la Bourgogne et l'Aquitaine [1], Hugues l'Abbé et Louis le Jeune se dirigèrent vers le nord-est pour aller combattre les Normands [2]. On les rencontra non loin de la forêt Charbonnière, près du domaine royal de Thiméon, un peu au nord de la Sambre [3]. Ils étaient commandés par un chef nommé Godfrid, peut-être le fils de Heriold, revenu au paganisme et à la piraterie [4]. Le combat s'engagea entre Francs et Barbares, et tourna à l'avantage des premiers ; des milliers de Normands furent tués, le reste de la troupe se réfugia dans la *villa* royale et s'y fortifia. Les Francs vinrent les y attaquer. Parmi les plus ardents à donner l'assaut, on distinguait un bâtard de Louis le Jeune, nommé Hugues ; son audace lui fut fatale. Grièvement blessé par Godfrid, le chef des Normands, et fait prisonnier par ceux-ci, il ne tarda pas à rendre le dernier soupir. En voyant tomber son fils, Louis avait fait cesser le combat. Il espérait que Hugues était encore en vie et que les Normands le lui rendraient contre rançon. Mais le lendemain, quand il pénétra dans leur camp, qu'ils avaient abandonné la nuit après y avoir mis le feu pour regagner leurs navires, il se trouva en présence du cadavre de son fils. Sa douleur fut d'autant plus grande qu'il n'avait plus d'héritier, le fils que lui avait donné Liutgarde étant mort d'un accident en novembre ou décembre 879. Louis fit transporter les restes de Hugues à l'abbaye de Lorsch, où ils furent inhumés. C'est en février que s'était livrée cette bataille [5].

---

1. *Ann. Bert.* 880, p. 151 ; *Ann. Ved.* 880, p. 304.

2. Les *Ann. Ved.* 880, p. 304, mentionnent formellement la présence de Hugues l'Abbé.

3. On a beaucoup discuté sur l'emplacement de la bataille que Louis le Jeune livra aux Normands. Les *Ann. Ved.* 880, p. 302, appellent *Tumiomum* (variantes *Timomun, Tuniomum*) l'endroit où l'on en vint aux mains, Réginon donne la forme *Thimium* (*Thimum, Thimuin*). On a proposé d'identifier cette localité avec Thin-le-Moutier dans l'Ardenne, arrond. de Mézières, cant. de Signy-l'Abbaye (Mabillon, *Ann. O. S. B.*, t. III, p. 223, et Calmet, t. I, col. 787) ; avec Thun-sur-l'Escaut, départ. du Nord, arrond. de Cambrai et cant. de Cambrai-Nord (Le Carpentier, *Histoire de Cambrai*, t. I, p. 77, et l'abbé Dehaisnes, *Ann. Bert.*, p. 302, note *b*) ; avec Thuin sur la Sambre, en Belgique, province de Hainaut, chef-lieu d'arrondissement (Valois, *Notitia Galliarum*, p. 564 ; l'abbé Lebœuf, *Notice raisonnée des Annales Vedastines, Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, année 1749, t. XXIV, *Mémoires*, p. 695 ; Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands*, p. 178 ; Dahlmann, *Geschichte von Dænemark*, t. I, p. 51 ; Kalckstein, *Abt Hugo, F. D. G.*, t. XIV, p. 106 ; Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 606, et *D. G. K.*, p. 590) ; avec Thiméon, Hainaut, arrond. de Charleroi, cant. de Gosselies (Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 27, n. 1 ; Dümmler, t. III, p. 136, n. 3 ; Favre, *Eudes*, p. 224). Les formes latines *Tumiomum* et *Thimium* se rapportent à Thiméon et non à Thuin qui se dit en latin *Thudinium* (Folcuin, *Gesta abb. Lob.*, ch. 16, *SS.*, t. IV, p. 61). D'après Dehaisnes, Thun serait appelé *Thumium* dans des actes du XIe siècle et *Tumus* dans des bulles papales du XIIe. Si la chose est exacte, Thun aurait autant de droits que Thiméon à être identifié avec le lieu de la bataille. On peut donc hésiter entre ces deux localités.

4. Dahlmann, *op. cit.*, t. I, p. 51, croit Godfrid fils d'Heriold ; Dümmler, t. III, p. 203, qualifie simplement Godfrid de compatriote de Roric, c'est donc qu'il ne le regardait pas comme un parent de ce dernier personnage. Depping, *op. cit.*, p. 191, et Blok (*Geschiednis van het Nederlandsche Volk*, t. I, pp. 112 et 113, font de Godfrid un fils d'Heriold.

5. Sur la bataille de Thiméon (ou de Thun), voir *Ann. Bert.* 880, pp. 150-151 ; *Ann. Fuld.* 880, p. 94 ; *Ann. Ved.* 880, pp. 302-304 ; *Sermo in tumulatione S. Quintini* (*SS.*, t. XV, p. 272), et surtout Réginon, *Chronicon* 879, pp. 115-116, dont le récit est le plus détaillé. D'après les *Ann. Bert.*, les *Ann. Ved.* et Réginon, il semblerait que le choc des deux armées eût été fortuit, tandis que les *Ann. Fuld.* disent expressément que Louis alla

Presque à la même époque, une autre armée normande avait infligé aux Saxons une sanglante défaite, qui coûta la vie à deux évêques et à douze comtes, parmi lesquels Brunon, frère de la reine Liutgarde [1].

Pour que la victoire de Thiméon ne fût pas restée stérile, il eût fallu donner la chasse aux Normands jusqu'à ce qu'on en eût débarrassé le pays. Mais la mort de son fils avait découragé Louis le Jeune, qui renonça à poursuivre les vaincus. Nous ne tarderons pas à retrouver les Normands, que leur défaite n'avait nullement abattus, et qui en tireront une cruelle vengeance.

A Ribémont, Louis le Jeune et ses cousins avaient décidé de se réunir à Gondreville dans le courant de juin. Charles le Gros avait probablement été invité au congrès, car il se trouva au rendez-vous, ainsi que Louis III et Carloman [2]. Par contre, le roi des Francs orientaux, retenu chez lui par une maladie, ne put qu'envoyer à Gondreville ses représentants ; c'étaient vraisemblablement le comte Henri, un Franc de l'est, et Adalard, comte de Metz, ceux-là mêmes que nous verrons bientôt marcher contre le bâtard de Lothaire [3]. On n'avait pas eu à convoquer Carloman de Bavière, puisque ce prince ne possédait plus d'États depuis quelques mois déjà, ayant abandonné la Bavière à Louis le Jeune et l'Italie à Charles le Gros [4] ; d'ailleurs, il était peut-être déjà mort depuis le 22 mars [5]. Tous les souverains francs se trouvaient donc réunis à Gondreville ou y avaient envoyé leurs plénipotentiaires [6]. La situation était assez grave pour commander aux uns et aux autres la modération, l'oubli des injures passées, et une étroite union contre les ennemis communs, ceux du dehors, Normands au nord, Sarrasins au midi, et ceux du dedans, Hugues et Boson.

---

attaquer les Normands de l'Escaut. Les deux indications peuvent cependant se concilier ; le roi des Francs orientaux était parti pour la région de l'Escaut afin d'y attaquer les pirates, mais il les rencontra à un endroit où il ne s'attendait pas à les trouver. La mort de Hugues, le bâtard de Louis, est encore mentionnée par l'Erchanberti *Continuatio* et par l'auteur anonyme d'une note qui se trouve dans un ms. de Munich (*SS.*, t. II, p. 330, et t. III, p. 569, n. 2).

1. *Ann. Fuld.* 880, p. 94 ; *Ann. Bert.* 880, p. 151.

2. *Ann. Bert.* 880, p. 151 ; *Ann. Fuld.* 880, p. 95 ; ces dernières annales ne mentionnent pas la venue de Charles le Gros à Gondreville.

3. D'après les *Ann. Fuld.* 880, p. 95, Louis, en même temps qu'il envoie ses ambassadeurs à Gondreville, expédie une armée commandée par Henri et Adalard contre le bâtard de Lothaire II ; elles ne font du reste pas participer Louis III et Carloman à la bataille que perdirent les troupes de Hugues. Selon Hincmar, au contraire, les fils de Louis le Bègue se joignent à l'armée de Louis le Jeune, et cette expédition n'a lieu qu'après l'entrevue de Gondreville, où elle avait été décidée. Cette façon de présenter les événements nous paraît beaucoup plus naturelle et plus vraisemblable, et nous croyons que ce sont les généraux de Louis le Jeune, Adalard et Henri, qui ont représenté leur maître aux conférences de Gondreville et discuté avec les trois souverains présents le plan de campagne qu'il convenait de suivre.

4. Voir ci-dessus, p. 437.

5. Nous avons vu qu'il y avait doute sur l'époque de sa mort, certaines sources le faisant mourir le 22 mars, d'autres le 22 septembre.

6. D'après les *Ann. Bert.* 880, p. 151, c'est au milieu de juin qu'eut lieu la conférence, placée à tort en août par les *Ann. Fuld.* 880, p. 95.

Nous avons exposé au début de ce chapitre quels étaient les alliés du fils de Waldrade, dans quelle région il les avait recrutés, et quels avaient été ses premiers actes. Jusqu'alors on avait pu le considérer comme un chef de brigands plutôt que comme un prétendant au trône. Il allait maintenant réclamer le royaume qu'avait gouverné son père, et dont l'avaient exclu à la mort de celui-ci autant sa jeunesse que la tache de sa naissance. En essayant de repousser les Normands, Hugues avait voulu prouver aux Lorrains qu'il était capable de les défendre ; il supposait qu'on lui saurait gré de sa conduite, qui contrastait avec celle de Louis le Jeune, plus occupé à dépouiller son frère ou ses cousins de leurs États qu'à faire son métier de souverain en chassant les Barbares de son royaume. Malheureusement pour Hugues, le succès ne répondit pas à ses espérances ; son armée fut mise en déroute.

Toutefois, cet échec ne le découragea pas, et il n'en résolut pas moins d'exécuter le projet qu'il nourrissait depuis longtemps, les circonstances lui paraissant favorables. Après avoir obtenu la cession de la moitié occidentale de la Lorraine, celle-là même où résidait Hugues, Louis le Jeune avait dû se rendre en Bavière, où il demeura jusqu'au mois de décembre. En fait, la Lorraine se trouvait sans maître, abandonnée à elle-même. Hugues crut que le moment était propice pour revendiquer l'héritage de son père. Il ne se fit pas sacrer, du moins aucun auteur ne le dit, mais il y eut peut-être une sorte d'élévation au trône, une cérémonie où les partisans de Hugues le reconnurent pour roi et lui prêtèrent serment de fidélité. Voilà du moins ce qui semble ressortir du récit de Réginon [1], dont le témoignage est précieux, car il s'était rencontré dans son abbaye de Prüm avec le fils de Lothaire, qui y fut interné quelque temps après qu'on lui eut crevé les yeux. C'est à l'année 883, il est vrai, que le chroniqueur mentionne l'hommage rendu à Hugues par quelques-uns des grands de la Lorraine. Mais l'exactitude en matière de chronologie n'est pas une des qualités de Réginon. Il a en outre le soin de commencer son récit par ces mots *circa hæc tempora,* nous avertissant ainsi que les événements qu'il rapporte ne sont pas nécessairement de 883. Comme d'ailleurs il parle de Hugues pour la première fois, il rappelle et groupe les faits principaux de la vie de ce personnage, faits qui peuvent en réalité être répartis sur une période de plusieurs années. Il n'y aurait donc rien d'invraisemblable à ce que la soumission au fils de Lothaire de quelques-uns des comtes lorrains ait eu lieu en 879. Ajoutons que des brigands, au dire du même Réginon et d'Hincmar, composaient l'armée de Hugues.

A la nouvelle des déprédations que commettaient celui-ci et ses partisans, Louis le Jeune envoya contre les rebelles quelques-uns de ses

---

1. *Chronicon* 883, p. 120 ; les *Ann. Fuld.* 879, p. 93 disent : « Hugo Hlotharii ex Waldrata filius tyrannidem in Gallia exercebat. » Ce sont les termes employés pour désigner un prétendant au trône, un usurpateur, mais non pas un chef de brigands ni un seigneur révolté. Les *Ann. Bert.* 879, p. 150 disent de même : « Hugo etiam, filius junioris Hlotharii ex Waldrada, collecta prædonum multitudine, regnum patris sui est molitus invadere. »

fidèles ; ceux-ci vinrent assiéger une des forteresses du prétendant, qui s'élevait dans les environs de Verdun[1]. Ils s'en emparèrent, tuèrent une

---

1. C'est vers cette époque que mourut l'évêque de Verdun Bérard ; d'après les *Gesta epp. Vird.*, ch. 19 (*SS.*, t. IV, p. 45), il trépassa le 31 décembre à Tholey (abbaye qui dépendait de l'église de Verdun). Les *Gesta* ne donnent pas l'année où l'événement se produisit ; les *Ann. Vird.* indiquent 891, les *Ann. S. Ben. Div.* 882 (*SS.*, t. IV, p. 7, t. V, p. 39), mais ni l'une ni l'autre de ces deux années ne sont acceptables. Nous savons en effet par les *Gesta*, ch. 20, que Dadon succéda à Bérard du vivant de Louis le Jeune (mort le 20 janvier 882) et que pendant la deuxième année qui suivit sa consécration il reçut de ce prince le *fiscus Meinrodum* (ou *Meinrodus*, inconnu). C'est vraisemblablement lors du voyage qu'il fit à la fin d'avril et en mai 881 en Lorraine que Louis le Jeune fit cette donation à l'évêque de Verdun. La consécration de Dadon serait donc antérieure à mai (avril) 880. D'autre part, Dadon lui-même, dans un fragment écrit en 893, 5e année du règne d'Arnulf, 9e indiction (*SS.*, t. IV, p. 37), déclare qu'il est alors dans la 13e année de son pontificat. Seulement les trois premières indications chronologiques ne concordent pas entre elles, la 5e année d'Arnulf allant de novembre 891 à novembre 892, et la 9e indiction correspondant à 891. Il est probable toutefois que l'année de l'Incarnation ainsi que le chiffre des années de pontificat de Dadon sont exacts ; c'est donc en 880 au plus tôt que le prélat serait monté sur le siège de Verdun. Ce résultat ne contredit pas celui auquel nous étions arrivé en partant des *Gesta*. Nous acceptons donc 880 comme année de l'avènement de Dadon. Bérard serait mort le 31 décembre 879 au plus tard. Il semble que l'élection de Dadon se soit faite d'une façon irrégulière. Hincmar le dit formellement dans une lettre qu'il écrivit à Wala pour la consécration de Dadon qu'il ne nomme pas d'ailleurs (Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 23, t. II, p. 303), et les *Gesta Treverorum*, ch. 27 (*SS.*, t. VIII, p. 166), font allusion à Dadon, quand ils parlent d'un évêque de Verdun consacré contre le gré de Bertulf, qui refusa de recevoir les lettres du pape (Jean VIII) écrites pour justifier la consécration. Pourquoi cette hostilité de Bertulf ? Quelles irrégularités avaient été commises ? Autant de mystères qu'il est impossible d'éclaircir. Il résulte de la lettre d'Hincmar et des *Gesta Trev.* que ce fut Wala qui consacra Dadon avec l'autorisation du pape, à moins que ce dernier n'ait fait qu'approuver le fait accompli. Dadon nous apprend lui-même que Bérard était son oncle maternel (*SS.*, t. IV, p. 37), et nous savons par le *Liber vitæ* de Remiremont (*N. A.*, t. XIX, p. 59) que le prélat avait pour père Radoald, pour mère Rotrude, pour frère Adalbert et pour sœurs Wilburg et Lansint. Enfin, le fragment d'un polyptyque de l'église de Verdun (*SS.*, t. IV, p. 38), nous fait connaître que Barnoin, successeur de Dadon, était en même temps son neveu. Barnoin étant très probablement fils de Matfrid, l'adversaire de Zwentibold, Kruger en avait conclu que Dadon était un frère de Matfrid, de Gérard et de Richier (*Der Ursprung des Hauses Lothringen-Habsburg*, p. 10). Mais les indications du *Liber vitæ* détruisent cette hypothèse. Il ne reste alors qu'un moyen d'expliquer la parenté de Dadon et de Barnoin, c'est que la mère de ce dernier était la sœur de Dadon ; Wilburg ou Lansint aura épousé le comte Matfrid. D'après Hugues de Flavigny, *Chronicon* (*SS.*, t. VIII, p. 356), Dadon aurait été abbé de Saint-Vanne avant de devenir évêque et aurait gardé ce monastère une fois monté sur le siège de Verdun ; en réalité Saint-Vanne dépendait de l'église de cette ville, de même que Tholey, et en devenant évêque de Verdun Dadon devenait abbé de Saint-Vanne. Bérard avait placé huit chanoines dans cette abbaye (basilique, dit Dadon) et leur fit une donation (*Fragmentum* Dadonis, *SS.*, t. IV, p. 37). — D'après Wassebourg, *Antiquitez de la Gaule Belgique*, f° 169 v^so^, et Calmet, t. I, col. 831, c'est Louis le Jeune qui aurait nommé Dadon ; nous ne savons d'où ils avaient tiré ce renseignement. Le second de ces auteurs ajoute que Louis, n'étant pas souverain de Trèves, n'avait pas cru nécessaire de faire venir pour l'élection de Dadon Bertulf, qui n'était pas soumis à son autorité. (Nous avons vu que Trèves appartenait à Louis le Jeune). Roussel, *Histoire de Verdun*, t. I, p. 192 (de la 2e éd.), croit que Wala consacra Dadon, après en avoir référé à Hincmar. Clouët, *Histoire de Verdun*, t. I, pp. 283-284, se livre à des hypothèses quelque peu hasardées relativement à la mort de Bérard et à son remplacement par Dadon. Il suppose que Bérard s'était retiré à Tholey, et qu'avant de partir il avait confié l'administration du diocèse à son neveu ; que ce sont les gens du parti français (*sic*) qui accusent Dadon de ne pas s'être fait élire régulièrement ; que Dadon obtint de Jean VIII, probablement à la prière du roi de Germanie, une lettre en vertu de laquelle Wala le consacra. Plusieurs de ces assertions ne reposent sur rien et manquent de vraisemblance, surtout les deux premières.

partie de ses défenseurs, en exilèrent d'autres et firent subir au reste un cruel traitement : ils leur arrachèrent les cheveux et la peau (de la tête), et les renvoyèrent dans cet état. Après quoi ils détruisirent le château [1]. Mais ce n'était là qu'un succès partiel, qui n'abattait pas la puissance de Hugues. Il fallait envoyer contre ce dernier une véritable armée, si l'on voulait en finir avec lui.

Un autre prétendant était encore plus redoutable, parce que son autorité se trouvait beaucoup plus solidement assise que celle de Hugues, nous voulons parler de Boson qui, le 15 novembre 879, avait été reconnu roi par un concile tenu à Mantaille, auquel assistaient les prélats de la Provence et d'une partie de la Bourgogne. Le frère de Richilde, créé comte de Vienne en 870 [2], puis en 876 [3] duc de Lombardie, par Charles le Chauve, avait en 876 ou en 877 épousé Ermengarde, fille de Louis II et d'Engelberge [4]. Beau-frère et gendre d'empereurs, il lui parut qu'il pouvait aspirer à ceindre une couronne royale. Ermengarde, dit-on, l'y poussait [5] ; elle n'entendait pas rester la femme d'un simple seigneur, il lui fallait un trône. Tout d'abord, il semble que Boson, après la mort de Charles le Chauve, ait cherché avec l'appui du pape Jean VIII à s'emparer de la couronne d'Italie [6]. Quoique le départ de Carloman eût laissé la Péninsule sans maître, la combinaison échoua.

Boson tourna donc ses vues d'un autre côté. Il était, nous l'avons dit, comte de Vienne. Peut-être Charles le Chauve l'avait-il investi en outre de pouvoirs plus étendus d'abord sur la moitié occidentale de la Provence, qu'il avait obtenue à Meerssen, puis sur l'ensemble du pays, la part qu'en possédait Louis II lui étant revenue après la mort de ce prince. Toujours est-il que Boson sut acquérir de l'influence dans le royaume qu'avait jadis gouverné le plus jeune des fils de Lothaire Ier. Ce ne fut que quelques mois après la mort de Louis le Bègue qu'il mit à exécution ses projets. La situation critique de Louis et de Carloman, menacés par les prétentions de Louis le Jeune, et incapables de sauvegarder leurs droits sur la vallée du Rhône, parut à Boson éminemment favorable à la réalisation de ses vues. Il acheva de gagner, en partie par

---

1. *Ann. Fuld.* 879, pp. 93-94.

2. *Ann. Bert.* 871, p. 115.

3. *Ann. Bert.* 876, p. 128. D'après Réginon, *Chronicon* 877, p. 113, Charles le Chauve aurait donné la Provence à Boson, lors du mariage qu'il fit contracter à son beau-frère avec Ermengarde, lui aurait posé la couronne sur la tête et l'aurait décoré du titre de roi. Aucune de ces assertions n'est exacte, sauf peut-être celle qui concerne la Provence.

4. Les *Ann. Bert.*, p. 128, placent en 876 ce mariage ; mais d'après le testament de l'impératrice douairière Engelberge, qui est de mars 877 (cité par Dümmler, t. III, p. 78, n. 3), Ermengarde n'était pas encore mariée à ce moment. On doit considérer comme très suspecte l'assertion des *Ann. Fuld.* 878, p. 91, qui prétendent que Boson avait empoisonné sa première femme pour épouser Ermengarde. Gingins-la-Sarra, *Mémoires*, etc., t. I, *Les Bosonides*, p. 45, rejette cette accusation ; Dümmler, t. III, p. 78, semble l'admettre.

5. *Ann. Bert.* 879, p. 150.

6. Voir *Ann. Fuld.* 878, p. 91, et lettres de Jean VIII à Boson des premiers mois de 879, J. E. 3234 et surtout 3251 (Migne, t. CXXVI, coll. 827-828 et 835).

des menaces, en partie par des promesses, les évêques et les grands de la Provence et de la Bourgogne méridionale [1], déclarant en outre que les fils de Louis le Bègue et d'Ansgarde n'étaient que des bâtards, qui n'avaient aucun droit à la couronne [2]. Naturellement, le fait d'avoir épousé Ermengarde, fille, nièce et petite-fille de souverains qui avaient régné sur la Provence, lui donnait un certain prestige et facilitait sa tâche.

Bref, le 15 octobre 879, un concile se réunit à Mantaille, entre Vienne et Valence, sur la rive gauche du Rhône ; six archevêques et dix-sept évêques y assistaient [3]. On y remarquait, outre la plupart des prélats du royaume qu'avait gouverné le plus jeune fils de Lothaire Ier, l'archevêque de Besançon, les évêques de Lausanne, d'Agde, de Mâcon et de Chalon. Les diocèses des trois derniers faisaient depuis 843 partie du royaume des Francs occidentaux [4] ; Lausanne attribuée à Lothaire II en 856, cédée par ce prince à Louis II trois ans plus tard, passée ensuite à Charles le Chauve, était finalement revendiquée par Charles le Gros, qui avait voulu, sans succès d'ailleurs, y faire consacrer évêque en 878 une de ses créatures [5]. Besançon et les territoires qui en dépendaient au spirituel avaient été soumis à Lothaire II jusqu'à la mort de ce prince ; au traité de Meerssen, la ville même avait été donnée à Charles le Chauve, tandis que la plus grande partie du diocèse revenait à Louis le Germanique. Ainsi, les représentants des provinces ecclésiastiques situées dans les vallées du Rhône et de la Saône étaient venus presque tous à Mantaille. Ils décidèrent d'élire Boson pour roi, puis, après avoir reçu de lui l'engagement de bien gouverner et d'écouter leurs avis, ils le proclamèrent roi. Des seigneurs laïcs, la communication envoyée à Boson par le concile en fait foi, se trouvaient à Mantaille, et avaient probablement constitué une assemblée distincte, qui s'était prononcée, elle aussi, en faveur de Boson [6]. Quelques jours après, Boson fut couronné à Lyon par Aurélien, archevêque de cette ville [7].

Le royaume du mari d'Ermengarde, d'après ce que nous venons de dire, s'étendait des Faucilles à la Méditerranée, des Alpes et du Jura aux Cévennes et aux chaînes qui les continuent à travers la Bourgogne.

---

1. *Ann. Bert.* 879, p. 150 ; Réginon, *Chronicon* 879, p. 114.

2. Réginon, *Chronicon* 879, p. 114.

3. *Conventus Mantalensis, CC.,* t. II, pp. 365-369 ; le jour et le lieu sont donnés par les actes de l'assemblée, à la fin de l'*Electio Bosonis regis,* p. 368 ; suivent les noms des prélats ayant pris part à l'élection (p. 369).

4. On peut ajouter à ces trois évêques, celui d'Autun, Adalgaire, qui n'assistait pas à l'assemblée de Mantaille, mais qui n'en reconnut pas moins Boson, comme le prouve un diplôme rendu par le nouveau roi le 8 novembre en faveur de l'église d'Autun (B. 1444, *R. H. Fr.,* t. IX, p. 670). Le comté de cette ville avait appartenu à Boson, qui le céda à son frère Richard, le 25 juillet 879 (Duchesne, *Histoire de la maison de Vergy,* preuves, p. 12). Richard est qualifié de comte d'Autun par les *Ann. Bert.* 882, p. 153.

5. Voir ci-dessus, p. 427 et n. 3.

6. Voir *Conventus Mantalensis, CC.,* t. II, pp. 365-369.

7. Réginon, *Chronicon* 879, p. 114. — Sur l'élection de Boson, voir Gingins-la-Sarra, *Mémoires,* etc., t. I, *les Bosonides,* pp. 70-77, et Dümmler, t. III, pp. 122-126. Noorden, *Hinkmar,* p. 371, suppose que Jean VIII favorisa l'élection de Boson.

Il était formé de territoires qui pour la plus grande partie reconnaissaient en 877 l'autorité de Charles le Chauve, mais dont quelques-uns aussi appartenaient soit avant, soit après la mort de l'empereur, à son neveu et homonyme, le roi d'Alamannie [1]. Charles le Gros, Louis III et Carloman, et en fin de compte ce dernier seul, à l'exclusion de son frère, se trouvaient lésés par l'usurpation de Boson. Le traité d'Amiens avait en effet attribué à Louis III la *Francia* et la Neustrie, à son frère la Bourgogne et l'Aquitaine. Quant à Louis le Jeune, nous avons dit précédemment que la cession à lui faite en 879 et confirmée en 880 ne s'étendait pas aux *pagi* bourguignons et provençaux qu'avait gouvernés Lothaire II.

En résumé, les Normands de l'Escaut et Hugues menaçaient Louis le Jeune et Louis III, tandis que Charles le Gros et Carloman étaient intéressés à combattre Boson. Encore Hugues ne s'attaquait-il pas directement au fils aîné de Louis le Bègue, puisque celui-ci avait dû renoncer à la Lorraine; tout au plus le jeune roi de la France occidentale avait-il à craindre des incursions faites dans ses États par les partisans de Hugues.

Tels étaient les deux personnages contre lesquels les descendants de Louis le Germanique et de Charles le Chauve allaient s'entendre, comme quarante ans auparavant ces deux derniers princes s'étaient unis contre l'aïeul de Hugues et d'Ermengarde. Le mariage de Boson avec la fille de Louis II ne lui conférait aucun droit sur la Provence, la chose est hors de doute. Hugues, sans être le fils légitime de Lothaire II, n'en avait pas moins ce prince pour père, et sa mère Waldrade appartenait à une famille noble. Il avait donc, pour régner, autant de titres que Louis III et Carloman ou qu'Arnulf, qui, après avoir été écarté du trône par ses oncles, finit par s'y asseoir. Il est vrai qu'Arnulf sut attendre son heure, il ne montra pas la même hâte que Hugues et ne recourut pas comme celui-ci à toutes sortes de moyens, plus ou moins avouables, pour arriver à ses fins.

Les deux prétendants s'étaient-ils concertés en vue d'une action commune? Boson avait épousé la cousine germaine de Hugues, il avait les mêmes visées que ce dernier, et les mêmes ennemis les menaçaient l'un et l'autre. Tout rapprochait donc le gendre de Louis II du bâtard de Lothaire II, tout les invitait à unir leurs forces. Remarquons en outre que leurs tentatives se produisirent presque en même temps, et qu'après la capture et l'internement de Hugues, sa sœur Berthe et son beau-frère Thiébaud trouvèrent un asile en Provence auprès de Boson [2]. Ainsi, l'alliance du mari d'Emengarde et du fils de Waldrade nous apparaît comme naturelle et vraisemblable, mais, aucun annaliste contemporain n'en disant rien, nous n'osons affirmer qu'elle ait réellement existé.

A Gondreville, les souverains francs arrivèrent facilement à une en-

---

1. Sur l'étendue des États de Boson, voir GINGINS-LA-SARRA, *ibid.*, pp. 78-79, et DÜMMLER, pp. 126-127.

2. Thiébaud était du reste le propre cousin germain de Boson, dont le père avait épousé une sœur de l'abbé Hubert.

tente, et décidèrent qu'une double expédition serait dirigée contre les usurpateurs : la première, qui aurait Hugues pour objet, serait organisée par Louis le Jeune et par ses cousins. Ensuite ceux-ci et Charles le Gros marcheraient contre Boson. Il est probable que l'on arrêta le sort des provinces dont ce dernier s'était emparé, une partie devant revenir à Carloman, le reste à Charles le Gros.

Le roi d'Alamannie et d'Italie était l'héritier de Louis le Jeune, depuis que ce prince avait perdu ses deux fils. Peut-être promit-il alors à ses cousins, pour obtenir leur appui contre Boson, de leur restituer, après la mort de son frère, la moitié occidentale de la Lorraine que Louis leur avait enlevée[1].

L'entrevue terminée, on se mit en campagne contre Hugues. Mais les Annales qui nous parlent de cette expédition, tout en s'accordant sur le résultat final, diffèrent entre elles sur la participation des fils de Louis le Bègue à la défaite du fils de Lothaire II. Hincmar l'affirme, tandis que les Annales de Fulda et de Saint-Vaast n'en disent rien. Les premières même font marcher contre Hugues les troupes de Louis le Jeune, conduites par Henri et Adalard, pendant l'entrevue de Gondreville, où le roi des Francs orientaux avait d'ailleurs envoyé ses représentants. Il est difficile de se prononcer entre des sources également bien informées. D'après les *Annales Bertiniani,* c'est en se rendant de Gondreville à Attigny que Louis III, son frère et les troupes de Louis le Jeune rencontrèrent l'ennemi. Les autres documents ne disent pas où se livra la bataille. Ce qu'il y a de certain, c'est que Hugues lui-même n'était pas à la tête de ses troupes ; celles-ci, qui formaient l'élite des soldats du prétendant, avaient pour chef le fils d'Hubert, Thiébaud, qui avait épousé Berthe, sœur de Hugues. Après un combat opiniâtre, qui coûta la vie à beaucoup d'hommes des deux partis, la victoire finit par rester aux armées des souverains alliés. Thiébaud parvint à s'échapper sain et sauf, et à se réfugier peut-être en Provence[2]. C'était pour Hugues un coup terrible. Il ne lui parut plus possible de continuer la lutte, et, l'année suivante, quand Louis le Jeune se rendit à Gondreville pour y rencontrer Louis III, Hugues vint le trouver et lui fit sa soumission. Le roi des Francs orientaux fit bon accueil à son cousin, et, dans l'espérance de se l'attacher, lui donna en bénéfice

---

1. C'est à ce moment que, d'après Kalckstein, *Abt Hugo, F. D. G.*, t. XIV, p. 103, et Dümmler, t. III, p. 144, n. 1, Charles le Gros aurait promis à ses cousins de leur restituer la Lorraine occidentale. Mülbacher, *Reg. Kar.*, p. 617, croit que cet engagement fut pris un peu plus tard, pendant le siège de Vienne, et y voit les serments échangés entre le roi d'Alamannie et les fils de Louis le Bègue, que mentionne Hincmar, *Ann. Bert.* 880, p. 151. Ce qui est certain, c'est que Charles avait fait la promesse de rendre la partie de la Lorraine que son frère s'était fait céder en 879 (*Ann. Bert.* 882, pp. 153-154). Leibniz, *Ann. imp, occ.*, t. II, p. 70, conteste à tort l'existence de cette promesse.

2. *Ann. Bert.* 880, p. 151 ; *Ann. Fuld.* 880, p. 95 ; *Ann. Ved.* 880, p. 304. Les *Ann. Laubienses* 880 (*SS.*, t. IV, p. 15), font mourir à tort Thiébaud à cette bataille. Ernouf, *op. cit.*, p. 59, n. 1, Büchting, *Glaubwürdigkeit Hinkmars,* p. 36, et Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 607, attribuent la défaite de Thiébaud aux seules troupes de Louis le Jeune, tandis que Kalckstein, *Abt Hugo, F. D. G.*, t. XIV, p. 104, et Dümmler, t. III, p. 145, admettent que Louis III et Carloman y contribuèrent.

plusieurs comtés et quelques abbayes, dont celle de Lobbes[1]. Mais cette générosité ne toucha pas Hugues qui, peu de temps après, se laissa entraîner par de mauvais conseillers à violer ses serments. Il se révolta ou conspira; bref, il fallut envoyer contre lui une armée, qui l'obligea à évacuer le pays et à se retirer en Bourgogne[2].

Après l'expédition qui s'était terminée par la défaite des meilleures troupes de Hugues, on marcha, comme c'était convenu, contre Boson. Louis III, Carloman et l'armée de Louis le Jeune passèrent en Bourgogne et descendirent la vallée de la Saône. Mâcon, défendue par les soldats de l'usurpateur, fut emportée[3]. Lyon ne fit pas de résistance, et l'on arriva devant Vienne, la capitale ou tout au moins la principale place forte de la Provence. Pas plus que Gérard en 870, Boson ne s'y était enfermé ; il y avait laissé sa femme et sa fille avec une forte garnison, tandis que lui-même se retirait dans les montagnes[4]. Le siège commença. Charles le Gros avait depuis quelque temps déjà rejoint ses cousins, tandis que vraisemblablement les troupes de Louis le Jeune avaient regagné leur pays. Mais Charles le Gros, malgré ses promesses, ne tarda pas à prendre le chemin de l'Italie[5], où il allait ceindre la couronne impériale en février 881[6].

Puis la nouvelle arriva à Louis III que les Normands avaient battu Gozlin et les troupes destinées à tenir en respect les pirates, et qu'ils dévastaient le pays situé entre la Somme et l'Escaut[7]. Laissant Carloman sous les murs de Vienne[8], il remonta vers le nord pour repousser les

---

1. *Ann. Fuld.* 881, p. 96; *Ann. Laubi.* 873 et 880, *Gesta abb. Lob.*, ch. 13, *Fundatio mon. Lob.*, ch. 15, *De fundatione et lapsu mon. Lob.*, ch. 6 (*SS.*, t. IV, pp. 15 et 61, t. XIV, pp. 545 et 550).

2. *Ann. Fuld.* 881, p. 96.

3. *Ann. Bert.* 880, p. 151; *Ann. Fuld.* 880, p. 95; *Ann. Ved.* 880, p. 304. D'après les *Ann. Bert.*, c'est en juillet que l'on se mit en marche pour aller combattre Boson.

4. *Ann. Bert.* 880, p. 151; suivant les *Ann. Fuld.* 880, p. 95, et les *Ann. Ved.* 880, p. 304, Boson se serait enfermé dans Vienne.

5. *Ann. Bert.* 880, p. 151. *Ann. Ved.* 880, p. 305. On le trouve à Pavie en novembre (B. M. 1562).

6. Voir Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 618, et Dümmler, t. III, p. 180 et n. 1.

7. *Ann. Bert.* 881, p. 152, *Ann. Ved.* 880, pp. 305-306, *Sermo in tumulatione S. Quintini* (*SS.*, t. XV, p. 272).

8. C'est du moins ce que dit Hincmar, *Ann. Bert.* 881, p. 152. Toutefois, on peut douter de l'exactitude de cette allégation, car le 30 novembre on trouve Carloman à Néronde (Loire, Roanne, Néronde ou Puy-de-Dôme, Thiers, Lezoux) ou Nérondes (Cher, Saint-Amand, Nérondes), comme nous l'apprend un diplôme pour l'église d'Autun (B. 1849). C'est dans cette région qu'il passa une partie de 881; en mai il est à Pierrefitte (soit dans la Loire, Roanne, Saint-Germain-Laval, soit dans l'Allier, Moulins, Dampierre, soit dans le Loir-et-Cher, Romorantin, Salbris), en juin à « Pauliacum » (Poilly, Loiret, Gien, Gien, ou Pouillé, Loir-et-Cher, Blois, Saint-Aignan) et en juillet à « Cauciacum » (inconnu). Peut-être au mois d'août revint-il en Provence, car un diplôme du 29 août pour le fidèle Rainard signale la présence de Carloman à Costa, peut-être la Côte-Saint-André (Isère, Vienne, la Côte-Saint-André). En 882 il reprit le siège de Vienne ; on le trouve sous les murs de cette ville le 8 août (Diplôme pour Langres, dans le *Musée des archives départementales*, p. 23). La mort de son frère l'obligea de venir en *Francia*, mais il laissa devant la place des troupes qui s'en emparèrent bientôt après, dans le courant de septembre (*Ann. Bert.* 882, pp. 152 et 153).

envahisseurs. On le trouve à Compiègne le 25 décembre[1]. Pourtant, il ne commença pas tout de suite les opérations ; auparavant il jugea bon de conférer avec son cousin Louis le Jeune, qui en avril ou en mai se rendit en Lorraine. Les deux princes se rencontrèrent à Gondreville, probablement dans le courant de mai. Les *Annales Fuldenses* ne nous font pas connaître ce qui fut concerté entre eux, mais on peut supposer qu'ils s'occupèrent des mesures de défense à prendre contre les Normands de l'Escaut, qui dévastaient les États de l'un et de l'autre princes[2].

La sanglante défaite que Louis le Jeune leur avait infligée à Thiméon ne les avait ni affaiblis, ni découragés. Vers la fin de l'année 880, ils remontèrent le Wahal, prirent et incendièrent la ville de Birten, qui avait donné asile à beaucoup de Frisons, s'emparèrent ensuite de Nimègue et s'y fortifièrent. Louis réunit une armée et vint les assiéger ; mais tous les assauts qu'il donna furent repoussés par les Normands. Ceux-ci même capturèrent un seigneur saxon nommé Eberhard, fils du margrave Meginhard, et ils ne le rendirent à sa mère Evesa que contre une forte rançon. Louis, voyant qu'il ne pourrait les forcer, finit par traiter avec eux, promettant de se retirer si de leur côté ils s'engageaient à évacuer son royaume. Ils devaient tenir parole, mais en quittant Nimègue, ils mirent le feu au palais royal. Après ce bel exploit, ils remontèrent sur leurs navires et regagnèrent les embouchures du Rhin[3]. Ces Normands appartenaient probablement à la grande armée qui campait en Flandre.

Gozlin, celui-là même qui avait appelé Louis le Jeune en France, avait reçu de Louis III, auprès de qui il était rentré en grâce, la mission de surveiller et de contenir les pirates installés à Gand[4]. L'attaque qu'il dirigea contre eux échoua honteusement, et les barbares, enhardis par la victoire qu'ils avaient remportée sur l'armée française, établirent à Courtrai leurs quartiers d'hiver, puis de là se répandirent dans tout le pays compris entre l'Escaut, la Somme et la mer, faisant fuir devant eux moines et religieuses[5]. Ils arrivèrent à Cambrai le 28 décembre 880, prirent la ville, la pillèrent ensuite, ainsi que l'abbaye Saint-Géry, puis finirent par y mettre le feu ; les habitants furent massacrés[6]. Ils poussèrent ensuite plus à l'ouest, et arrivèrent jusqu'à la Somme : Amiens et Corbie furent pris par les pirates[7]. A ce moment survint Louis III, qui

1. *Ann. Ved.* 880, p. 306.

2. *Ann. Fuld.* 881, p. 96. C'est après Pâques (23 avril) que Louis le Jeune se rendit en Lorraine ; la rencontre des deux cousins eut donc lieu en mai selon toute probabilité.

3. *Ann. Fuld.* 880, p. 96 ; Réginon, *Chronicon* 881, pp. 117-118 ; cf. *Gestorum abb. Trud.* cont. III[a], pars I[a], liv. II, ch. 18, et *Ann. Tielenses* (*SS.*, t. X, p. 375, et t. XXIV, p. 23).

4. *Ann. Bert.* 880, p. 151 ; *Ann. Ved.* 880, pp. 304, et 305.

5. *Ann. Ved.* 880, pp. 305-306. Les reliques de saint Quentin furent transportées à Laon le 1er janvier 881. On les ramena dans le *castrum* qui portait le nom du saint le 2 février 881 (*Sermo in tumul. S. Q.*, *SS.*, t. XV, p. 272).

6. *Ann. Ved.* 881, p. 307-308. Deux jours auparavant, le 26 décembre, les Barbares avaient livré aux flammes l'abbaye Saint-Vaast d'Arras (*Ann. Ved.*, p. 307).

7. *Ann. Ved.* 881, p. 309 ; *Ann. Bert.* 881, p. 152.

leur infligea le 3 août, à Saucourt-en-Vimeux, une sanglante défaite ; elle leur inspira à l'égard du jeune prince une crainte salutaire[1]. Louis ayant réuni une nouvelle armée, vint se poster à Estrun dans le Cambrésis. Dès qu'ils l'apprirent, les Normands, qui étaient retournés dans leur camp de Courtrai, reprirent le chemin de Gand où était stationnée leur flotte, s'embarquèrent et descendirent l'Escaut[2]. C'était un beau résultat qu'avait obtenu le jeune roi. Il avait prouvé qu'avec du courage on venait à bout des païens, et l'on savait maintenant que ceux-ci ne s'obstinaient pas à lutter contre un adversaire qu'ils sentaient plus fort qu'eux.

Si la France était débarrassés des Normands, le fléau allait s'abattre sur la malheureuse Lorraine. Les pirates, une fois sortis de l'Escaut, remontèrent la Meuse et vinrent s'établir à Elsloo en aval de Maëstricht. Godfrid et Sigfrid, leurs chefs, disposaient de forces importantes en infanterie et en cavalerie, car des renforts leur étaient venus[3]. La vallée de la Meuse subit les premiers effets de leur rage. Ils prirent et pillèrent Maëstricht, Liège, la Hesbaye, et auraient même poussé jusqu'à Cambrai[4]. Puis se tournant vers l'est et le sud, ils envahirent le pays des

---

1. *Ann. Ved.* 881 ; *Ann. Bert.* 881, p. 152 ; Réginon, *Chronicon* 883, p. 120. Les *Annales Besuenses* et les *Blandinienses* (*SS.*, t. II, p. 248, et t. V, p. 39) donnent le jour de la bataille. Voir encore un chant en langue teutonique composé en l'honneur de Louis III et de sa victoire à Saucourt (*R. H. Fr.*, t. IX, pp. 99-101). Hincmar, dans ses Annales, a cherché à diminuer l'importance de cette bataille par un sentiment de mesquine rancune à l'égard du jeune roi, avec lequel il avait eu des démêlés au sujet des élections épiscopales de Noyon et de Beauvais. Saucourt-en-Vimeux est situé dans le département de la Somme, arrondissement d'Abbeville, canton d'Ault, commune de Nibas.

2. *Ann. Ved.* 881, pp. 311-312. Estrun se trouve dans le département du Nord, sur la rive gauche de l'Escaut, arrondissement de Cambrai, canton nord de cette ville. D'après Hincmar, *Ann. Bert.* 881, p. 152, Louis n'aurait trouvé personne qui consentît à tenir garnison dans cette forteresse, mais cette assertion est très suspecte, vu la malveillance de l'archevêque de Reims à l'égard de Louis III.

3. *Ann. Fuld.* 881, p. 96 ; *Ann. Ved.* 881, p. 312 ; Réginon, *Chronicon* 881, p. 118. Elsloo est aujourd'hui une localité du Limbourg hollandais, arrondissement de Maëstricht. Il y avait à Elsloo un palais royal d'après un diplôme de Lothaire II du 13 septembre 860 (B. M. 1257); Charles le Gros y rendit un diplôme le 19 juillet 882, alors qu'il assiégeait le camp des pirates (B. M. 1596), et Arnulf confirma le 13 juillet 888 une donation que Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle avait reçue de Lothaire II à Elsloo ainsi que dans d'autres *villæ* royales (B. M. 1748). L'établissement des Normands à Elsloo est encore mentionné par les *Annal. Anglosaxon.* 882, par le *De rebus gestis Ælfredi* d'Asser et le *Chronicon* d'Ethelwerd, liv. IV, ch. 3 (*SS.*, t. XIII, pp. 104 121 et 123).

4. *Ann. Fuld.* 881, p. 96 ; Réginon, *Chronicon* 881, p. 118. — Pour Maëstricht, nous avons un récit légendaire donné par Joconde, *Translatio S. Servatii*, ch. 18 et 19 (*SS.*, t. XII, p. 98) : les Normands entrent sans résistance dans la ville, que ses habitants avaient abandonnée, et ils essaient, mais en vain, par deux fois, de mettre le feu à l'église Saint-Servais. De l'endroit où ils s'étaient réfugiés, les gens de Maëstricht voient ce miracle, et, reprenant courage, ils marchent contre les barbares, qu'ils chassent de leur cité. — Gilles d'Orval, dans ses *Gesta epp. Leod.*, liv, II, ch. 37, cf. ch. 42 (*SS.*, t. XXV, pp. 49 et 52), donne sur la prise de Liège par les Normands quelques détails que l'on ne retrouve pas ailleurs. D'après Folcuin, *Gesta abb. Lob.*, ch. 17, et d'après les *Gesta epp. Leod.*, liv. II, ch. 19 (*SS.*, t. IV, p. 62, et t. VII, p. 199) Francon, évêque de Liège, et le comte Régnier auraient opposé aux païens une vigoureuse résistance et n'auraient pas cessé de lutter contre eux, avec des alternatives de succès et de revers, jusqu'à la conversion de Godfrid. Sur les invasions des Normands dans le pays de Liège, voir un travail de F. Hénaux dans le *Messager des sciences historiques de Belgique*, 1847, pp. 277

Ripuaires. Nous ne savons quel itinéraire ils suivirent : prirent-ils la route de terre, ou se servirent-ils des fleuves? A lire Réginon, il semblerait qu'ils fussent arrivés par le Rhin[1]; ils auraient par conséquent dû au préalable descendre la Meuse. Neuss, Cologne, Bonn, Zülpich, Juliers auraient été successivement emportés et livrés aux flammes[2]. Ce fut ensuite le tour d'Aix-la-Chapelle, d'Inden, de Stavelot et de Malmédy[3]. Partout les habitants, les moines, les religieuses, dès qu'ils étaient avertis de l'approche des Barbares, s'enfuyaient qui dans les bois, qui dans d'autres contrées, emportant avec eux les objets précieux qu'ils possédaient, ou les reliques des saints. La ville de Mayence en particulier fournit un asile à de nombreux membres du clergé[4].

Au début, les Normands ne rencontrèrent, à ce qu'il semble, aucune résistance. C'était toujours de la part des souverains ou de leurs agents la même incurie, la même imprévoyance. Ni les fleuves n'avaient été barrés, ni les villes mises en état de défense, ni des troupes levées pour essayer de lutter en rase campagne contre les envahisseurs. Les habitants, frappés de stupeur, ne savaient que fuir. Qui aurait pu reconnaître en eux les petits-fils des héros qui avaient à force de victoires constitué

---

et suiv. L'auteur a utilisé des chroniques liégeoises d'époque très postérieure et d'autorité médiocre. Il croit qu'alors Liège n'était pas fortifiée. — La destruction de Saint-Trond (*Gestorum abb. Trud.*, cont IIIa, pars Ia, liv. II, ch. 20, *SS.*, t. X, p. 375) eut-elle lieu en 881 ou en 891 ? D'après le liv. III, ch. 1 de cette source (p. 376), quand l'abbaye fut restaurée en 938, 45 ans s'étaient écoulés depuis sa destruction : cela reporterait ce dernier événement en 893, et comme on ne connaît pas d'invasion normande en Lorraine à cette date, la ruine de Saint-Trond serait de 891, et serait l'œuvre des pirates campés à Louvain. — Folcuin, *Gesta abb. Lob.*, ch. 16 (*SS.*, t. IV, p. 61), nous apprend que les moines de Lobbes trouvèrent un asile dans le *castrum* de Thuin sur la Sambre, voisin de leur abbaye, qui en était propriétaire. — Les *Ann. Fuld.* seules parlent de la prise de Cambrai en 881 ; peut-être s'agit-il de l'événement rapporté par les *Ann. Ved.* et placé par cette dernière source au 28 décembre 880.

1. C'est l'ordre dans lequel Réginon place la prise de ces villes par les Normands qui nous le fait supposer. Ils s'emparent successivement de Cologne, de Bonn, de Zülpich, de Juliers et de Neuss. Ils auraient donc remonté le Rhin jusqu'à Cologne d'abord, puis jusqu'à Bonn ; delà ils se seraient rendus par terre à Zülpich, puis à Juliers, enfin à Bonn. S'ils avaient suivi la voie de terre en partant d'Elsloo, c'est la ville de Juliers qui la première se serait offerte à leurs coups. Maintenant, il est possible que Réginon ait rangé les villes suivant leur importance ; il faut penser que descendre la Meuse, puis remonter le Rhin, c'était pour les Normands un énorme détour et une grande perte de temps.

2. Outre les sources déjà citées, voir pour Cologne *Ann. Bert.* 882, p. 153, la *Chronica S. Martini Coloniensis* (*SS.*, t. II, p. 214), et une lettre d'Étienne V (VI) à Herimann, archevêque de Cologne, de mai 891 (J. L. 3479, Floss, *Papstwahl*, Urkunden, p. 124).

3. *Ann. Bert.* 882, p. 153 ; *Ann. Fuld.* 881, p. 97 ; *Ann. Ved.* 882, p. 312 ; Réginon, *Chronicon* 881, p. 118. Sur Aix-la-Chapelle voir encore *Ann. Aq.* 882 (*SS.*, t. XXIV, p. 36). D'après le diplôme de Charles le Gros pour Stavelot, du 13 novembre 882, les reliques d'Aix-la-Chapelle avaient été transférées à Stavelot (B. M. 1601, Martène, *Amplissima Collectio*, t. II, col. 37). — Pour Stavelot et Malmédy, consulter B. M. 1601, les *Ann. Stabul.* 881 (*SS.*, t. XIII, p. 42), surtout les *Miracula S. Remacli*, ch. 1-5 (*SS.*, t. XV, pp. 439 et 440), enfin la *Brevis narratio de dedicatione eccæ Stabulensis*, ainsi que la donation faite en 1137 par les moines de Stavelot à leur abbé Wibod de la *villa Boviniacum*, où les reliques de saint Remacle avaient été transportées (Martène, *Amp. Coll.*, t. II, coll. 62 et 94). D'après les *Ann. Stabul.*, c'est le 6 décembre 881 que le corps de saint Remacle fut retiré de son tombeau.

4. *Ann. Fuld.* 881, p. 97.

l'empire carolingien ? Descendants dégénérés des Austrasiens, ils étaient incapables de garantir leur propre territoire des incursions de pirates normands ! Et Louis le Jeune, que faisait-il, pendant que les païens dévastaient le nord-ouest de ses États ? En d'autres temps, il avait montré du courage et de l'activité, les victoires d'Andernach et de Thiméon le prouvent, mais une grave maladie le retenait alors à Francfort et l'empêchait de marcher en personne à l'ennemi. Il finit par lever une armée, qui se porta à la rencontre des Barbares[1].

Les Normands, malgré l'hiver, continuaient leurs courses à travers l'Ardenne. Après avoir mis à sac Stavelot et Malmédy, ils se portèrent à l'abbaye de Prüm, où ils arrivèrent le 6 janvier 882. Ils restèrent là trois jours, dévastant toute la contrée avoisinante. Cependant les paysans des environs se groupèrent et vinrent les attaquer. Mais ils étaient mal armés, n'observaient aucune discipline, bref ils ne formaient qu'une cohue, que les Normands n'eurent pas beaucoup de peine à tailler en pièces. En quittant l'abbaye de Prüm, les pirates y mirent le feu, puis il reprirent le chemin de leur camp[2]. Il est probable que l'approche de l'armée envoyée par Louis le Jeune les déterminait à battre en retraite. Mais en apprenant la mort du roi, arrivée le 20 janvier 882[3], ses soldats revinrent sur leurs pas, sans plus s'inquiéter des ennemis qu'ils avaient pour mission de combattre[4]. Le champ était laissé libre aux Normands : ils se hâtèrent d'en profiter. Marchant sur les traces des troupes franques qui regagnaient leurs foyers, ils dévastèrent tout le pays jusqu'à Coblenz, puis remontèrent la vallée de la Moselle[5]. La ville de Trèves fut prise par eux le 5 avril, jour du Jeudi-Saint, et pillée pendant trois jours, car ils y restèrent jusqu'au dimanche de Pâques. Ils massacrèrent ceux des habitants qui n'avaient pas eu le temps de s'enfuir, et, avant de quitter la ville, ils la livrèrent aux flammes[6].

L'intention des Normands était de faire subir à Metz un sort analogue.

---

1. *Ann. Fuld.* 881, p. 97 ; sur la maladie de Louis le Jeune, voir encore l'auteur anonyme du fragment trouvé dans un manuscrit de Munich (*SS.*, t. III, p. 569, n. 2). Il considère les maux qui frappèrent ce prince, la perte de son fils, les invasions normandes enfin sa mort prématurée, comme une punition de sa conduite à l'égard de ses cousins, les fils de Louis le Bègue, et des méfaits qu'avait commis son armée en France.

2. Sur le séjour des Barbares à Prüm consulter Réginon, *Chronicon* 882, p. 118, ainsi que les diplômes pour cette abbaye de Charles le Gros, du 22 mai 882, et de Charles le Simple, du 20 août 920 (B. M. 1595 et B. 1966, *MR. UB.* t. I, nos 121 et 162). La destruction de Prüm est mentionnée aussi par les *Ann. Bert.* 882, p. 153.

3. *Ann. Fuld.* 882, p. 97 ; Réginon *Chronicon* 882, p. 118, etc. Ni les *Ann. Bert.*, ni les *Ann. Ved.*, qui mentionnent la mort, n'indiquent le jour.

4. *Ann. Fuld.* 882, p. 97.

5. *Ibidem.*

6. *Ann. Bert.* 882, p. 153 ; *Ann. Fuld.* 882, p. 97 ; *Ann. Ved.* 882, p. 312 ; Réginon, *Chronicon* 882, p. 119 ; Sigehard, *Miracula S. Maximini*, ch. 26 ; *Gesta Treverorum*, ch. 27 ; *Notice d'un ms. de Trèves ;* Eberwin, *Vita Magnerici* (*SS.*, t. IV, p. 234, n. 13, t. VIII, pp. 166-167, 167, n. 97 et 208) ; *Vita S. Basini* (*AA. SS.*, Mart., t. I, p. 315). Consulter encore un diplôme d'Arnulf du 16 avril 894 pour le chapitre de Trèves et une

Mais, arrivés à Remich sur la Moselle, entre Trèves et Thionville, ils se heurtèrent le 10 avril à une armée franque. Bertulf n'avait pas essayé de défendre sa ville archiépiscopale, qui n'était probablement pas fortifiée, mais il n'avait pas renoncé à la résistance. Aidé de l'évêque de Metz Wala, et du comte de cette ville Adalard, il réunit des troupes, avec lesquelles il vint livrer bataille près de Remich aux hommes du nord. La victoire se déclara en faveur de ces derniers : Wala fut tué, tandis que Bertulf et Adalard réussirent à s'enfuir[1]. Malgré le succès qu'ils avaient obtenu, les pirates n'allèrent pas jusqu'à Metz. Ils avaient fait beaucoup de butin ; jugeant sans doute plus prudent d'aller le mettre en sûreté dans leur camp, ils revinrent à Elsloo. Peut-être suivirent-ils la vallée de la Meuse, qu'ils auraient descendue depuis Verdun, en dévastant le pays qu'ils traversaient. Nous savons qu'à cette époque l'évêché de Reims fut ravagé par des Normands, Mouzon pris et brûlé, mais ces exploits ont très bien pu être l'œuvre d'une autre bande[2].

Peut-être une autre raison avait-elle déterminé les Normands à battre en retraite : l'arrivée en Allemagne de Charles le Gros, qui se décida vers la fin d'avril à quitter l'Italie, pour venir prendre possession des États de son frère. Louis le Jeune était mort le 20 janvier[3], et vu l'impuissance où l'avait réduit la maladie dans les derniers mois de son existence, cette fin ne pouvait être considérée comme un malheur[4]. Il

---

charte de l'archevêque Thierry pour l'abbaye Saint-Martin de Trèves, de 975 (B. M. 1845, *MR. UB.*, t. I, n° 136 et Nachtrag n° 2). Bordeaux, *Les Monnaies de Trèves pendant la période carolingienne* (*Revue belge de numismatique*, t. XLIX, p. 433), suppose que la légende SCS. PETRUS, qu'on lit au revers d'un denier de Charles le Gros frappé à Trèves, est une invocation que les gens de cette ville adressent au saint, patron de leur cathédrale, pour qu'il les délivre des attaques des Normands.

1. *Ann. Bert.* 882, p. 153 ; *Ann. Fuld.* 882, p. 98 ; *Ann. Ved.* 882, p. 312 ; Réginon, *Chronicon* 882, p. 119 ; *Miracula S. Glodesindis*, ch. 29 ; *Gesta Trev.*, ch. 27 et 28 ; *Gesta epp. Mett.* (*SS.*, t. IV, p. 237, t. VIII, p. 167, t. X, p. 541). La mort de Wala est en outre mentionnée par les *Ann. S. Vinc. Mett.* 882 (*SS.*, t. III, p. 157). D'après les *Gesta epp. Mett.*, c'est le 3 avril que serait décédé l'évêque de Metz ; deux *Catalogi epp. Mett.* (*SS.*, t. VIII, pp. 305-306), donnent le 11 avril ; pourtant un ms. du second d'entre eux, ainsi qu'un martyrologe de la cathédrale de Metz (*Histoire de Metz*, t. I, p. 638) indiquent le 10. Nous avons vu plus haut, p. 410, n. 5, que Bonnell (*Die Anfænge des karolingischen Hauses*, Exkurs IX, pp. 191 et 192), pour faire tomber un dimanche la consécration de Wala, avait arbitrairement reporté de 882 à 881 la fin de ce prélat. D'après lui, Réginon aurait commis ici une des nombreuses erreurs chronologiques dont il s'est rendu coupable. Mais Bonnell semble ignorer que les *Ann. Bert.*, *Fuld.* et *Ved.* sont d'accord avec Réginon pour placer en 882 la défaite et la mort de Wala. Nous ne pouvons donc que rejeter l'opinion de Bonnell. — Le siège de Metz allait rester une année vacant, et Charles le Gros devait, comme nous le verrons, en abandonner les revenus à Hugues, le bâtard de Lothaire II.

2. *Ann. Bert.* 882, p. 153. Laurent de Liège, *Gesta epp. Vird.*, epistola dedicatoria (*SS.*, t. X, p. 490), parle de ravages commis dans l'évêché de Verdun par les Normands, qui massacrèrent des moines de Saint-Vanne et de Saint-Germain, mais il n'indique pas en quelle année se placent ces événements, de sorte qu'on peut hésiter entre 882, 888 et 891. — D'après Mabillon, *Ann. O. S. B.*, t. III, p. 236, les Normands auraient pris Metz après la bataille de Remich, et c'est dans Metz que Charles les aurait assiégés.

3. Voir ci-dessus, p. 460 et n. 3.

4. « Hludowicus, Hludowici regis Germaniæ filius, *inutiliter sibi et ecclesiæ ac regno vivens*, morti succubuit », dit Hincmar, *Ann. Bert.* 882, p. 152.

avait donné des preuves d'énergie, de courage et de modération même, au début de son règne ; mais sa conduite presque inhumaine à l'égard de son frère Carloman, ses tentatives pour dépouiller deux jeunes princes auxquels il avait garanti par un traité l'héritage de leur père, méritent d'être condamnées : ce sont là des fautes que rien ne saurait excuser. Ses deux fils l'ayant précédé dans la tombe, sa succession revenait à son plus jeune frère, Charles le Gros, déjà roi de Souabe et d'Italie, et empereur depuis le mois de février 881. Charles se trouvait donc maître de tout le royaume qu'avait eu son père en 843, et des deux tiers de l'empire de Lothaire Ier : seules la Provence et une petite partie de la Bourgogne lui échappaient. Presque tous les territoires dont Lothaire II avait été le souverain se trouvaient maintenant réunis sous la domination du plus jeune des fils de Louis le Germanique.

Il y avait eu pourtant en Lorraine une tentative séparatiste. Après la mort de Louis le Jeune, des grands de la partie du pays qui avait appartenu à Charles le Chauve et que le roi défunt s'était fait céder en 879, se tournèrent vers Louis III et voulurent le reconnaître pour roi. La victoire de Saucourt avait donné à Louis III un grand prestige, et les grands de Lorraine, en se donnant à lui, espéraient sans doute qu'il les débarrasserait des Normands. Nous avons vu que Charles le Gros avait promis à ses cousins, peut-être lors de l'entrevue de Gondreville, en 880 [1], de leur rendre la moitié de la Lorraine que son frère leur avait enlevée ; une convention avait été conclue entre lui et les fils de Louis le Bègue [2]. Les conseillers de Louis III l'engagèrent à en respecter les clauses, qu'il avait fait le serment d'observer, c'est-à-dire à attendre que Charles le Gros, conformément à ses promesses, lui restituât la Lorraine occidentale. En conséquence, le jeune roi des Francs de l'ouest déclina les offres que lui avaient faites les grands de cette contrée [3]. Toutefois, il leur envoya une armée commandée par le comte Thierry, avec mission de les aider à combattre les Normands [4]. Nous ne savons pas, d'ailleurs, quel fut le résultat de cette expédition.

Cependant, Charles le Gros se décida vers la fin d'avril à quitter l'Ita-

---

1. Voir ci-dessus, p. 455 et n. 1.

2. *Ann. Bert.* 882, p. 154.

3. Calmet, t. I, col. 789, croit à tort que cette démarche des grands de la Lorraine occidentale fut faite auprès de Carloman. Wenck, *Die Erhebung Arnulfs,* p. 42, n. 45, trouve naturel que les seigneurs lorrains soient revenus à Louis III après la mort du roi auquel ils avaient été rattachés pendant un très court espace de temps.

4. *Ann. Fuld.* 882 et *Cont. Ratisbonensis* 882, pp. 98 et 107 ; Réginon, *Chronicon* 882, p. 119. Pendant son séjour à Worms, Charles rendit deux diplômes en faveur d'abbayes lorraines. Le 17 mai, l'empereur, sur le conseil de son neveu Wodelric, confirma la possession de Moivron aux moines de Gorze, qui étaient venus se plaindre à lui du dénuement où ils se trouvaient depuis la mort de l'évêque de Metz, Wala (B. M. 1594, *Histoire de Metz,* t. III, preuves, p. 42 ; cf. B. M. 1475, qui a servi de modèle). Le 22 mai il concéda au monastère de Prüm, qui venait d'être dévasté par les Normands, la *curtis* de Neckarau (où l'abbaye avait déjà une pêcherie et des domaines, B. M. 1443 et 1450) avec toutes ses dépendances, ainsi qu'un tiers de la forêt de Liedolsheim (B. M. 1595, *MR. UB.,* t. I., n° 121). — Ce Wodelric, qui figure comme intercesseur dans B. M. 1594, et que Charles qualifie de *nepos,* est d'ailleurs complètement inconnu.

lie, où il se trouvait depuis la fin de 880. Arrivé en Bavière, il y reçut l'hommage des grands de son frère venus à sa rencontre, et il convoqua à Worms une assemblée générale. A ce plaid, qui se tint en mai, le reste des seigneurs qui avaient dépendu de Louis le Jeune fit sa soumission à l'empereur. Mais l'objet principal de l'assemblée était d'aviser aux mesures qu'il convenait de prendre contre les pirates d'Elsloo. On décida la réunion d'une grande armée, à laquelle tous les peuples soumis à Charles le Gros fourniraient leur contingent. C'est en juin, à ce qu'il semble, qu'elle se réunit. On y trouvait des Francs, des Frisons, des Saxons, des Thuringiens, des Alamans, des Bavarois et jusqu'à des Lombards. La concentration des troupes se fit très probablement sur les bords du Rhin, peut-être à Worms même, car elles se mirent en marche le long du fleuve, l'empereur par la rive gauche, Arnulf, son neveu, avec les Bavarois suivant la rive droite. A Andernach, ceux-ci passèrent le Rhin et se réunirent au gros de l'armée [1].

L'empereur décida alors de constituer une avant-garde formée d'Arnulf et de ses Bavarois, et des Francs commandés par le comte Henri, un des vainqueurs de Thiébaud en 880. Cette avant-garde avait pour mission de chercher à surprendre les ennemis, à les attirer dans une embuscade hors de leurs retranchements, et à les faire prisonniers. Le plan était bon, étant donné le mal que l'on avait à forcer les camps fortifiés des pirates, tandis qu'en rase campagne l'on arrivait à les battre. Malheureusement, il y avait parmi les Francs des traîtres qui s'étaient laissé corrompre par les Normands. Ils prévinrent ceux-ci de la surprise qui les menaçait, et les pirates se tinrent sur leurs gardes. Quelques-uns d'entre eux furent tués cependant, mais le coup était manqué. Arnulf et Henri reprirent alors la route du camp de l'empereur [2]. Le stratagème ayant échoué, il fallait procéder à un siège régulier. Charles se mit en marche avec toute son armée et vint bloquer les retranchements d'Elsloo, où s'étaient enfermés les Normands. Ceux-ci avaient pour chefs Godfrid et Sigfrid, que les annalistes qualifient de rois, et les princes Vurm et Hals [3].

Quelques jours après l'arrivée de l'armée impériale, il éclata, le

---

1. *Ann. Fuld.* 882 et *Cont. Ratisb.* 882, pp. 98 et 107; Réginon, *Chronicon* 882, p. 119. Les Lombards sont mentionnés par Réginon et par la *Cont. Ratisb.*, les Frisons par Réginon.

2. *Cont. Ratisb.* 882, pp. 107-108.

3. Les noms des chefs normands sont donnés par la *Cont. Ratisb.* 882, p. 108; les *Ann. Bert.* 882, p. 153, parlent de Godfrid, de Sigfrid et de Vurm, Réginon, *Chronicon* 881 et 882, pp. 118-120, de Godfrid et de Sigfrid, les *Ann. Fuld.* 882, pp. 98 et 99, et les *Ann. Ved.* 882, p. 312, de Godfrid. Ce dernier n'est autre que le vaincu de Thiméon. Doit-on l'identifier avec le neveu d'Heriold ? La chose n'est pas certaine, et nous avons vu précédemment que les historiens modernes différaient d'avis à cet égard. — C'est au début de juillet que l'empereur arriva devant Elsloo. Il serait passé à Liège le 30 juin, s'il est vrai, comme le supposent Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 625, et Dümmler, t. III, p. 201, n. 2, que le diplôme faux de Charlemagne pour Turpin (B. M. 466) ait été fabriqué d'après un acte authentique de Charles le Gros. Un diplôme de ce prince pour l'abbaye bavaroise de Metten (B. M. 1596) nous le montre à Elsloo le 19 juillet.

21 juillet, un violent orage qui jeta l'effroi parmi assiégeants et assiégés[1]. D'autre part, comme la chaleur était très grande, les cadavres tombaient rapidement en putréfaction, et l'odeur qu'ils dégageaient incommodait les troupes de Charles et les Normands[2]. Ceux-ci même commençaient à se décourager et désespéraient d'échapper à la mort, quand des ouvertures leur arrivèrent de la part de l'empereur[3].

Au bout de douze jours de siège, la patience ou la fermeté de ce prince étaient à bout. Alors qu'avec un peu de persévérance il pouvait réduire les pirates par la famine et les contraindre à capituler sans conditions, il aima mieux conclure avec eux une paix déshonorante. D'après le moine Méginard, qui a écrit la troisième partie des *Annales Fuldenses,* de perfides conseillers auraient égaré Charles le Gros ; l'un d'eux était le propre chancelier de ce prince et son favori, Liutward, évêque de Verceil, l'autre un certain comte Wibert. Ce dernier ne serait-il pas le tuteur, le père nourricier de Hugues le Bâtard[4] ? Ce qui semblerait l'indiquer, c'est que Charles, après avoir traité avec les Normands, donna à Hugues les revenus de l'évêché de Metz ; cette générosité s'expliquerait par l'intervention de Wibert, qui aurait employé en faveur de son protégé l'influence qu'il avait acquise sur Charles le Gros. Ces deux personnages, Liutward et Wibert, se seraient laissé corrompre par les Normands, et auraient persuadé à l'empereur de traiter avec Godfrid. Le Normand se rendit à l'invitation de l'empereur et conclut une trêve avec lui. Des otages furent donnés de part et d'autre[5].

Au cours des négociations, qui durèrent deux jours, les Normands, voulant prouver leur bonne foi, élevèrent, suivant leur coutume, un bouclier en l'air, et ouvrirent les portes de leur camp. Quelques-uns des assiégeants y entrèrent, les uns poussés par la curiosité, les autres pour faire du commerce. Mal leur en prit. Avec leur perfidie habituelle, les Normands enlevèrent le bouclier, fermèrent les portes du camp, et massacrèrent ou firent prisonniers les imprudents qui s'étaient aventurés dans leurs retranchements[6]. Un pareil acte de mauvaise foi méritait des représailles. L'empereur avait fait preuve de faiblesse en entamant des pourparlers avec un adversaire qu'il pouvait réduire à merci ; les continuer, après la violation de la trêve, était une lâcheté. Comment Arnulf, comment le comte Henri ne le firent-ils pas comprendre à Charles le Gros ? Peut-être l'essayèrent-ils, mais sans succès.

Le massacre et la capture de ses soldats n'empêchèrent pas l'empereur

---

1. *Cont. Ratisb.* 882, p. 108.

2. *Ann. Fuld.* 882, p. 98.

3. C'est du moins ainsi que les *Ann. Fuld.* présentent les choses. Les autres sources ne confirment ni ne contredisent cette assertion.

4. C'est l'hypothèse d'Ernouf, *Histoire de Waldrade,* p. 67, et de Dümmler, t. III, p. 202, n. 2.

5. La *Contin. Ratisb.* 882, p. 108, est seule à dire que ce fut Sigfrid, toutes les autres sources parlent de Godfrid.

6. *Ann. Fuld.* 882, pp. 98-99.

de conclure la paix avec Godfrid. Voici quelles en étaient les conditions. Godfrid se convertissait au christianisme, en revanche l'empereur devait non seulement lui servir de parrain [1], mais lui abandonner une partie de la Frise, à savoir les comtés et les bénéfices que Roric avait jadis possédés dans le *pagus* de *Kinnin* [2]. Quant aux autres chefs normands, Sigfrid, Vurm et Hals, ils s'engageaient à quitter pour toujours les États de l'empereur qui, en retour, les autorisait à se transporter dans le royaume de son cousin, et leur promettait un énorme tribut, plus de 2,000 livres d'or et d'argent [3]. C'étaient les trésors des églises, en particulier celui de Saint-Étienne de Metz, qui devaient fournir l'or et l'argent destinés aux pirates [4]. Une fois la paix conclue, les otages furent rendus de part et d'autre, et Godfrid put retourner vers les siens [5]. Tandis que les Normands avaient montré pendant l'armistice une insigne mauvaise foi, l'empereur, au contraire, restait fidèle à sa parole. S'il arrivait que ses soldats tuassent des ennemis qui cherchaient à pénétrer dans le camp, Charles les faisait mettre à mort. Aussi l'indignation dans l'armée était-elle grande contre lui. Deux cents navires chargés du butin, du tribut et des captifs, car Charles n'avait même pas stipulé la libé-

---

1. La cérémonie eut lieu, à ce qu'il semble, avant que Godfrid quittât le camp impérial ; c'est ce que disent du moins les *Ann. Fuld.*, la *Cont. Ratisb.* et Réginon. Les mêmes sources nous apprennent que l'empereur lui-même servit de parrain au Normand.

2. *Ann. Bert.* 882, p. 153 ; *Ann. Fuld.*, 882, p. 99 ; *Ann. Ved.* 882, p. 312 ; Réginon, *Chronicon* 882, p. 120. C'est à tort que ces deux dernières sources avancent que Godfrid se fit alors donner en mariage Gisèle, fille de Lothaire II et de Waldrade. Si le Normand avait imposé cette condition, les *Ann. Fuld.* n'auraient pas manqué de le dire. Elles placent en 883 seulement l'union de Godfrid et de Gisèle, qui fut l'œuvre de Hugues, frère de cette princesse. Un certain nombre d'historiens modernes, Dahlmann, *Geschichte von Dænemark*, t. I, p. 52, Digot, *Histoire de Lorraine*, t. I, p. 148, Wittich, *Die Entstehung des Hergozthums Lothringen*, p. 15, admettent le récit des *Ann. Ved.* et de Réginon relatif au mariage de Godfrid et de Gisèle. Ernouf, *op. cit.*, p. 69, croit que la chose fut secrètement décidée à Elsloo, et Ranke, *op. cit.*, p. 265, suppose que la main de Gisèle fut promise à Godfrid par l'empereur. Dümmler, t. III, p. 203, n. 1, rejette, au contraire, le témoignage des *Ann. Ved.* et de Réginon.

3. *Ann. Bert.* 882, p. 153 ; *Ann. Fuld.* 882 et *Cont. Ratisb.* 882, pp. 99 et 109 ; Réginon, *Chronicon* 882, p. 120. Les *Ann. Fuld.* parlent de 2412 livres d'or et d'argent, la *Cont. Ratisb.* de plus de 2080, les *Ann. Bert.* de plusieurs milliers de livres d'or et d'argent, et Réginon d'une immense quantité de métaux précieux. Les *Ann. Ved.* 882, p. 313, disent simplement, après avoir relaté les conditions particulières à Godfrid, que l'empereur fit sortir les Normands de ses États. Ce sont les *Ann. Bert.* qui avancent que Charles permit aux barbares de se transporter dans le royaume de son cousin, qu'ils avaient dévasté auparavant. On les voit, en effet, revenir dans la France occidentale, mais on a peine à croire qu'ils l'aient fait avec le consentement formel de l'empereur. Cf. Gfrœrer, t. III, p. 227.

4. *Ann. Bert.* 882, p. 153, et *Ann. Fuld.* 882, p. 99. C'est Hincmar qui nous apprend que le trésor de Saint-Étienne de Metz eut à supporter (en partie) le poids de l'énorme contribution de guerre payée aux barbares.

5. *Cont. Ratisb.* 882, p. 108. Godfrid (Sigfrid par erreur dans la *Cont. Ratisb.*) serait demeuré deux jours auprès de l'empereur. A ce propos, relevons un petit contresens fait par Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 626, qui dans la phrase « duos ibi dies læti insimul versabant », rapporte *læti* à *dies ;* s'il en était ainsi, il y aurait *lætos* et non *læti*. En réalité, l'adjectif s'applique au sujet de *versabant ;* c'est l'empereur et Godfrid qui sont joyeux, qui passent ensemble deux jours dans la joie. Si la satisfaction du Normand s'explique de reste, on comprend moins celle de Charles le Gros.

ration de ceux-ci, furent envoyés par les pirates dans leur pays [1]. Eux-mêmes se retirèrent en lieu sûr, attendant une occasion favorable pour reprendre leurs courses. La mort de Louis III allait les décider à revenir dans le royaume de l'ouest.

A quoi donc avait servi la réunion de l'immense armée que Charles le Gros avait menée contre les Normands ? Le pays était délivré d'eux, mais à quel prix ! Godfrid installé en Frise, et une énorme rançon payée à ses compagnons, voilà ce que coûtait cette paix ruineuse, sans parler de la honte qui rejaillissait sur l'empereur et sur les Francs. On a peine à comprendre que Charles le Gros ait pu écouter les conseillers qui l'engageaient à se couvrir de déshonneur, qu'Arnulf et le comte Henri n'aient pas su empêcher la conclusion de cette paix humiliante. Charles le Gros inaugurait sous de tristes auspices son règne en Lorraine, et les habitants de ce pays durent amèrement regretter d'être gouvernés par un pareil souverain [2].

En même temps qu'il traitait avec les Normands, il faisait des largesses au fils de Lothaire II, et comme Hincmar en parle immédiatement après avoir relaté les clauses du traité conclu avec les Normands, on se demande si Hugues n'était pas l'allié de ces derniers. Nous avons vu que l'année précédente il avait dû chercher un refuge en Bourgogne. L'établissement des pirates à Elsloo, la mort de Louis le Jeune, l'absence de Charles le Gros l'avaient probablement déterminé à rentrer en Lorraine. Peut-être noua-t-il des intelligences avec les Normands et chercha-t-il déjà, comme il le fera plus tard, à se servir d'eux pour arriver au trône. Toujours est-il que, soit grâce à l'intervention de Godfrid, soit plutôt à la requête de son tuteur, le comte Wibert, devenu l'un des conseillers de l'empereur, celui-ci abandonna à Hugues la partie des biens de l'église de Metz qui était réservée à l'entretien de l'évêque [3]. Le siège de Metz, qui se trouvait sans pasteur depuis la mort de Wala, tué en combattant les Normands, ne devait en recevoir un autre que l'année suivante.

En quittant Elsloo, Charles se rendit à Coblenz, où il licencia son armée, puis, passant par Mayence et Tribur, il arriva à Worms, où il tint son plaid [4]. Là il reçut la visite de Hugues l'Abbé, qui venait au nom

---

1. *Ann. Fuld.* 882, p. 108.

2. L'armée, disent les *Ann. Fuld.* 882, p. 99, s'affligeait d'avoir pour chef un prince qui s'entendait avec les ennemis et la privait d'une victoire.

3. *Ann. Bert.* 882, p. 153. IMBART DE LA TOUR, *op. cit.*, p. 129, voit dans Hugues un administrateur du diocèse, et croit que le bâtard de Lothaire II eut la situation que son père avait donnée en 866 à Hilduin dans l'archevêché de Cologne.

4. *Ann. Fuld.* 882 et *Cont. Ratisb.*, 882, p. 99 et 109 ; *Ann. Bert.* 882, p. 153. C'est en novembre que Charles le Gros se trouvait à Worms, comme l'indiquent ces dernières annales, ainsi que différents diplômes, B. M. 1598-1601. Le 4 de ce mois il confirma, sur la prière du comte Guy, une convention conclue entre ce personnage et le chanoine Otbert, convention qui concernait les domaines de l'abbaye de Faverney (B. M. 1598, *F. D. G.*, t. IX, p. 44). Le 13 il donna, sur la prière de l'abbé Antoine (de Stavelot), prière que lui avait transmise l'archevêque de Mayence Liutbert, des terres situées à *Blandonium* dans le pays de Liège, à l'abbaye de Stavelot, dont les moines avaient sauvé les reliques d'Aix-la-Chapelle et les lui avaient apportées (B. M. 1601, MARTÈNE, *Amp. Coll.*, t. II, col. 31).

de Carloman, devenu seul roi de la France de l'ouest par la mort de son frère, réclamer à l'empereur la restitution de la moitié occidentale de la Lorraine. Malgré la promesse qu'il avait faite à ses cousins, soit à Gondreville, soit à Orbe, Charles ne donna à Hugues qu'une réponse évasive [1]. Carloman dut encore s'estimer heureux que l'empereur ne cherchât pas à lui disputer la possession des provinces qu'avait gouvernées Louis III.

Charles passa en Italie la plus grande partie de l'année 883 [2], laissant ainsi le champ libre aux païens et aux agitateurs. Ceux-ci ne manquèrent pas d'en profiter. Robert ayant été, le 22 avril 883, élevé sur le siège épiscopal de Metz [3], le bâtard de Lothaire dut perdre la jouis-

---

1. *Ann. Bert.* 882, pp. 153-154. Gfrœrer, t. II, p. 232, croit que Charles le Gros songeait à détrôner son jeune cousin ; c'est pour cela qu'il refuse de lui restituer la Lorraine occidentale, et c'est à son instigation que les grands de Carloman refusent de combattre les Normands. Tout cela est de pure fantaisie. Digot, *op. cit.*, t. I, pp. 148-149, et Huhn, *op. cit.*, t. I, p. 64, croient que l'abbé Hugues, qui vint à Worms au nom de Carloman, était le bâtard de Lothaire II. Nous ne savons sur quoi se fonde Bourgeois pour prétendre que Charles le Gros céda à son cousin l'abbaye Saint-Vaast d'Arras (*Hugues l'Abbé, Annales de la faculté des lettres de Caen*, 1re année, p. 117).

2. *Ann. Fuld.* 883 et *Cont. Ratisb.* 883, pp. 100 et 109-110 ; il y arriva en avril.

3. Les sièges de Trèves et de Metz furent pourvus presque en même temps. Bertulf, qui n'avait point péri, comme Wala, à la bataille de Remich, mourut le 10 février 883 (Réginon, *Chronicon* 883, p. 120 ; d'après les *Gesta Trev.*, ch. 28, *SS.*, t. VIII, p. 167, il serait décédé l'année même de la bataille de Remich). Le siège ne resta pas longtemps vacant, et Bertulf eut pour successeur Radbod qui, suivant Reginon (*ibid.*), aurait été élu par le clergé et le peuple. Toutefois, comme une notice du *Liber confraternitatis* de Saint-Gall (*Mon. Germ., Libri confraternitatis Germaniæ*, t. I, p. 136) dit l'archevêque de Trèves issu d'une noble famille souabe, on peut supposer que l'empereur, très favorable aux Souabes, s'il n'avait pas donné le siège vacant à Radbod, avait tout au moins désigné celui-ci au choix des électeurs. Radbod fut consacré le 8 avril (Réginon, 883, p. 120). Les *Gesta Treverorum*, ch. 28 (*SS.*, t. VIII, p. 167) et les *Miracula S. Liutwini*, ch. 3 (*SS.*, t. XV, p. 1262), se trompent en disant que Radbod était abbé de Metlach, avant de monter sur le siège de Trèves. Nous avons déjà dit que ce monastère dépendait de l'église de Trèves, et que les archevêques de cette ville étaient en même temps abbés de Metlach. — Quinze jours après sa propre consécration, le 22 avril, Radbod consacra évêque de Metz Robert (Réginon, *Chronicon* 883, p. 120, donne l'année et le jour ; les *Ann. S. Vinc. Mett.*, *SS.*, t. III, p. 157, n'indiquent que l'année ; cf. *Gesta Trev.*, ch. 28, *SS.*, t. VIII, pp. 167-168 ; le *Catalogus I. epp. Mett.*, *SS.*, t. XIII, p. 305, place la consécration le 22 avril, mais en 882). Comme Robert était, lui aussi, un Souabe (*Mirac. S. Glod.*, ch. 30, et *Gesta epp. Mett.*, *SS.*, t. IV, p. 237 et t. X, p. 541), il est vraisemblable qu'il devait l'évêché de Metz à la faveur de l'empereur. D'après la *Vita Deoderici ep. Mett.*, liv. I, ch. 10, de Sigebert de Gembloux, et les *Gesta epp. Mett.* (*SS.*, t. IV, p. 469, et t. X, p. 541), un pape, que ces deux sources n'indiquent pas d'ailleurs, aurait octroyé le *pallium* à Robert. On trouve ce prélat qualifié d'archevêque dans le 2e catalogue des évêques de Metz (*SS.*, t. II, p. 269, ou t. XIII, p. 305) et dans plusieurs chartes de Gorze de 884, 895, 902-903, 910 et 912 (*Histoire de Metz*, t. III, pr., p. 44, *Cartul. Gorziense*, p. 114, col. 2, n° 82, *H. d. M.*, *ib.*, p. 51, Calmet, t. I, col. 333, et *H. d. M.*, *ib.*, p. 53). D'autres chartes de la même abbaye le traitent simplement d'évêque, celles de 895-898 (?), 910 et 914 (*Cart. Gorz.*, pp. 111, col. 2 et 116, col. 2, nos 80 et 83, *H. d. M.*, *ib.*, pp. 52 et 55). Il ne prend lui-même que le titre d'évêque dans la charte qu'il rend au nom de Charles le Gros pour Saint-Arnoul (*H. d. M.*, t. III, preuves, p. 46), Étienne V (VI) ne lui en donne pas d'autre en lui écrivant (J. L. 3447, Mansi, t. XVIII, col. 19), et au concile de Tribur il est rangé parmi les évêques (*CC.*, t. II, pp. 211 et 246). — Sur Robert, voir l'*Histoire de Metz*, t. III, pp. 642 et suiv. — Comme en 883 le 8 avril tombe non un dimanche, mais un lundi, Bonnell, *Die Anfænge des Karolingischen Hauses*, Excurs IX, p. 192, qui

sance des biens de cette église, dont Charles lui avait fait cadeau l'année précédente. C'était un sujet de mécontentement. Mais alors même que Hugues eût conservé les revenus de l'évêché de Metz, il aurait intrigué contre l'empereur, dont l'absence lui donnait les coudées franches. Il reprit ses projets d'occuper le trône de Lorraine, et, non content des amis et des partisans qu'il comptait dans le pays, il s'allia ou renoua avec Godfrid, le Normand converti au christianisme, à qui Charles le Gros avait cédé une partie de la Frise. Pour s'assurer de la fidélité de Godfrid, Hugues lui donna en mariage Gisèle, la seconde de ses sœurs[1]. Mais d'autre part, le jeune prétendant, se laissant aller à la violence de ses passions, commettait des actes de nature à lui aliéner ses adhérents. Nous avons vu tout ce qu'il devait au comte Wibert ; il eut la cruauté de le faire périr, Réginon ne dit pas pour quel motif. Il s'éprit de Friderade, femme de Bernier, qui comptait parmi ses plus dévoués partisans. Bernier périt assassiné traîtreusement sur l'ordre de Hugues, qui s'empressa d'épouser sa veuve. C'étaient là des crimes odieux et en même temps des fautes graves, car de tels actes devaient détacher de Hugues ses anciens amis, et l'empêcher d'en recruter de nouveaux[2].

Si Charles le Gros avait cru, en établissant Godfrid dans la Frise, que ce personnage garantirait le pays des attaques de ses compatriotes, l'événement prouva qu'il s'était étrangement trompé. La conduite du nouveau converti fut celle d'Heriold et de Roric. Aussi peu que ces derniers, il se préoccupa de défendre la contrée confiée à ses soins. Dès 882, une bande de pirates prit et brûla le port fluvial de Deventer sur l'Ijssel, et massacra une partie des habitants[3]. L'année suivante, des Normands qui étaient venus du Danemark dans le Kennemerland s'établirent à Diusburg avec l'assentiment de Godfrid[4]. Une partie d'entre eux remonta le Rhin et détruisit à nouveau quelques-unes des localités qui avaient été ruinées par la terrible invasion de 881-882, et que l'on avait rebâties. Cologne était sortie de ses ruines, et on l'avait entourée de murs ; seules

---

croit que les consécrations avaient toujours lieu un dimanche, est d'avis que celle de Radbod doit être reportée en 882, année où la fête de Pâques tombe justement le 8 avril. Pour ce qui est de Robert, il n'accepte ni 883, ni le 22 avril ; Robert étant mort le 2 janvier 915 et son épiscopat ayant duré 33 ans, 7 mois et 12 jours, c'est non pas le 22 avril, mais le 21 mai que ce prélat a dû être consacré. Or, le 21 mai n'est un dimanche qu'en 881. Nous ne pouvons accepter les conclusions de Bonnell. Quelles que soient les inexactitudes chronologiques de Réginon, il n'aurait pu se tromper sur l'année où son archevêque a été consacré ; tout au plus admettrions-nous qu'il a commis une erreur en ce qui concerne le jour et mis VI *id. apr.* au lieu de VII. La consécration de Robert, du moment qu'elle a été faite par Radbod, ce que nous n'avons aucune raison de mettre en doute, ne peut avoir eu lieu qu'en 883. D'ailleurs, c'est en 882 que Wala est mort, et non en 881, comme le soutient à tort Bonnell (voir ci-dessus, p. 410, n. 5, et p. 461, n. 1).

1. *Ann. Fuld.* 882, p. 100.

2. Réginon, *Chronicon* 883. Vu le peu d'exactitude et de précision que présente la chronologie de l'abbé de Prüm, il n'est par sûr que ces événements soient de 883.

3. *Ann. Fuld.* 882, p. 99.

4. Réginon, *Chronicon* 884, p. 122. Il est vraisemblable que Réginon s'est trompé d'une année et qu'il faut reporter à 883 l'établissement des Normands à Diusburg. C'est de là qu'ils remontent le Rhin et font les courses mentionnées en 883 par les *Ann. Fuld.*

les églises et les abbayes n'étaient pas encore reconstruites. Nous ignorons si les Normands s'en emparèrent. Mais Liutbert, archevêque de Mayence, marcha contre eux, les mit en déroute et leur enleva le butin qu'ils avaient fait [1]. Une autre bande, partie elle aussi de Diusburg, s'était dirigée sur Prüm. Le comte Henri se porta contre elle et l'extermina, non sans être blessé lui-même dans le combat [2]. Malgré ce double échec, les Normands hivernèrent à Diusburg, à moins toutefois que ceux qui s'installèrent dans cette ville ne soient différents des pirates battus par Liutbert et par Henri [3].

A partir de 883 et jusqu'à sa mort en 886, le comte Henri ne cessa pas de guerroyer contre les Normands en Saxe, en Lorraine et dans la France de l'ouest. Quels pouvoirs avait-il? Le moine de Ratisbonne, continuateur des *Annales Fuldenses,* le qualifie de *marchensis Francorum* [4], les *Annales Vedastini* de *dux Austrasiorum* [5], Réginon de *dux* [6] tout simplement ; enfin, son épitaphe s'exprime en ces termes :

Saxonibus, Francis, Fresonibus ille triarchos
Prefuit, hinc trino stemmate fretus ovet [7].

Cela veut-il dire qu'Henri gouvernait la France orientale, la Frise, la Lorraine et la Saxe ? C'est peu probable. Henri avait un commandement militaire avec la mission spéciale de combattre les Normands. Il était le généralissime des forces de l'empereur dans le nord et l'ouest de ses États, et de plus il avait, sans doute, le droit de lever les troupes dont il avait besoin pour lutter contre les pirates. La Saxe, la Frise et le pays franc étaient les territoires où s'exerçait l'autorité particulière dont l'empereur l'avait revêtu [8]. Nous ne savons pas exactement à quel moment Henri se vit conférer les pouvoirs d'un généralissime : peut-être en 883, lorsque Charles le Gros repartit pour l'Italie, peut-être en 884 seulement, lorsque ce prince revenu en Allemagne organisa en février, à Colmar, la défense du pays contre les hommes du Nord [9].

---

1. *Ann. Fuld.* 883, p. 100.
2. *Cont. Ratisb.* 883, p. 110.
3. Réginon, *Chronicon* 884, p. 122.
4. *Cont. Ratisb.* 886, p. 114.
5. *Ann. Ved.* 886, pp. 324 et 326.
6. *Chronicon* 884 et 897, pp. 122 et 145.
7. Voir cette épitaphe dans une note du *Chronicon* de Réginon, p. 126.
8. Ernst, *Histoire du Limbourg,* t. I, p. 374, se trompe en faisant d'Henri le premier des ducs de Lorraine. Waitz, *Ueber die angebliche Mark in Ostfranken* (*F. D. G.*, t. III, p. 159), et *D. VG.*, t. V, p. 51, a, nous semble-t-il, bien établi le caractère de la situation qu'occupait Henri. Son opinion a été adoptée par le père Brabant, *Étude sur Régnier au Long Col* (*Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique,* in-8°, t. XXXI, p. 32) par Dümmler, t. III, pp. 168-169, et par Favre, *Eudes,* pp. 49-50.
9. *Ann. Fuld.* 834 et *Cont. Ratisb.* 884, pp. 101 et 110, B. M. 1634. Le 14 février, étant à Colmar, l'empereur, sur la prière de son parent Hugues (le bâtard de Lothaire II) et de l'évêque Liutward, concéda en toute propriété à l'abbé Fulbert quelques manses situés sur le territoire de Toul, et qui jusqu'alors appartenaient au comte de cette ville (B. M. 1634, Calmet, t. I, preuves, col. 319). Quelques jours plus tard, le 19 du même mois, se trou-

Toujours est-il qu'en cette année 884 le comte Henri allait remporter de nouveaux succès sur les barbares. Une troupe de ceux-ci, venue nous ne savons d'où, peut-être de Diusburg, avait essayé d'envahir la Saxe : Henri et l'évêque Arn de Würzbourg marchèrent contre eux avec une armée de Francs de l'est et les taillèrent en pièces [1]. Puis, après l'assemblée tenue à Colmar le 2 février par Charles le Gros, qui répartit le soin de défendre l'empire entre les évêques, les abbés et les comtes, le comte Henri se décida à aller attaquer dans leur repaire les Normands de Diusburg. Il les refoula dans leur camp, où il les bloqua ; malheureusement il ne put le faire que d'un côté. Les pirates en profitèrent pour s'échapper une nuit ; mais Henri, averti de leur départ, traversa le Rhin, se mit à leur poursuite, et en tua cent deux, sans perdre lui-même un seul de ses soldats [2].

Godfrid avait favorisé l'établissement de ses compatriotes à Diusburg. Il craignit peut-être que ses menées ne fussent découvertes ou punies. Au mois de mai, alors que l'empereur tenait son plaid à Worms [3], il reçut la visite de Gisèle, femme de Godfrid, qui venait ou disculper son mari ou adresser en son nom une demande à Charles. Celui-ci la garda quelque temps auprès de lui, et finalement lui défendit de retourner auprès de Godfrid [4].

Vers la fin de 884, des Normands firent dans la Frise orientale une descente. Les gens du pays vinrent les attaquer, sous la conduite de

---

vant à Schlestadt, Charles donna l'abbaye de Bonmoutier (au diocèse de Toul) à l'abbaye alsacienne d'Andlau, que sa femme Richarde avait fondée (B. M. 1635, Schœpflin, *Als. dipl.*, t. I, p. 92). C'est probablement lors du séjour qu'il fit à ce moment à Colmar que l'empereur donna à son fidèle Otpert deux manses à Marlenheim (B. M. 1672, Grandidier, *Histoire de Strasbourg*, t. II, preuves, p. 279). Mais l'acte relatant cette donation ne fut établi que deux ans plus tard (Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 644, et *Die Urkunden Karls III, SB. W. Ak.*, t. XCII, pp. 360, 388, 391 et 411). Il est daté de Colmar 15 février 886, 4e indiction et 6e année d'empire de Charles.

1. *Ann. Fuld.* 884, pp. 100-101.

2. *Ann. Fuld.* 884, p. 101, Réginon, *Chronicon* 884, p. 122.

3. *Ann. Fuld.* 884, p. 101 ; B. M. 1640-1643. Le 22 mai l'empereur, sur la prière de l'abbé Ansbald (de Prüm) qui lui présenta les diplômes de Pépin, de Charlemagne, de Louis le Pieux et de Louis le Germanique (B. M. 95, 193, 799 et 1442), confirma au monastère de Prüm l'immunité et le droit d'élection de l'abbé (B. M. 1640, *MR. UB.*, t. I, nº 122). Le diplôme par lequel Charles aurait le 21 mai 884, à Worms, confirmé à Prüm, sur la prière de l'abbé Ansbald, différentes *villæ* du *pagus* de Laon, jadis données par Nithad, mari d'Erkanfrida, est considéré comme faux par Gœrz, *Mittelrheinische Regesten*, t. I, p. 211, nº 740, et par Mühlbacher, nº 1639. Le 23 mai, Charles, à la prière du comte Adalbert, confirme aux chanoines de Honau différents domaines affectés à leur entretien, deux églises situées à Mayence, ainsi que le droit d'élire leur prieur en le choisissant parmi eux (B. M. 1641, Schœpflin, *Als. dipl.*, t. I, p. 92). Le 9 juin, alors qu'il se trouvait encore à Worms (l'acte ne porte pas de date de lieu, mais un diplôme du 11 juin est encore rendu à Worms), Charles, à la prière de l'archevêque de Trèves Radbod, qui lui présenta ainsi qu'à ses grands plusieurs diplômes d'où il ressortait que l'abbaye de Metlach donnée jadis à l'église de Trèves par l'archevêque de cette ville Liudon, puis usurpée par Guy, avait été confirmée ou restituée à Trèves par Pépin, Charlemagne (B. M. 252), Louis le Pieux et Lothaire Ier (B. M. 1058), confirma au prélat la possession de ce monastère (B. M, 1642, *MR. UB.*, t. I, nº 123).

4. *Ann. Fuld.* 884, p. 101.

Rimbert, archevêque de Brême-Hambourg, les battirent et en tuèrent un grand nombre. C'est à Norden que se livra cette bataille [1].

Les Normands d'Elsloo s'étaient transportés en France, après avoir quitté la Lorraine [2]. Ils revinrent dans ce dernier pays deux ans plus tard, après que Carloman eut acheté leur retraite. Cette fois ce fut à Louvain, sur la Dyle, un sous-affluent de l'Escaut, qu'ils s'installèrent [3]. De là ils rayonnèrent dans le Brabant et la Hesbaye, pillant et dévastant tout sur leur passage. Le comte Henri et l'archevêque Liutbert se portèrent au secours de la région menacée. Ils n'avaient peut-être pas des forces suffisantes pour attaquer les retranchements élevés par les pirates à Louvain, mais ils surprirent une de leurs bandes qui parcourait la Hesbaye. Une partie des Normands périt dans le combat; les autres s'enfermèrent dans une petite forteresse, d'où ils parvinrent à s'échapper [4].

Laissant à Henri et à Liutbert le soin de tenir tête aux pirates, Charles le Gros n'avait prit aucune part à ces luttes. Après un assez long séjour à Worms, l'empereur se rendit en Lorraine, visita entre autres villes Metz, où on le trouve le 26 juin [5], peut-être Trèves, puis il passa en Bavière, de là en Carinthie, et à la fin de l'année il retournait en Italie, qu'il ne devait quitter qu'au mois d'avril 885 [6]. Une nouvelle couronne s'était ajoutée à toutes celles qu'il portait déjà. Carloman, seul roi de la France occidentale depuis la fin prématurée de Louis III en 882,

---

1. *Ann. Fuld.* 884, p. 101.

2. *Ann. Bert.* 882, p. 154; *Ann. Fuld.* 882, pp. 101-102; *Ann. Ved.* 882-884, pp. 313-319; Réginon, *Chronicon* 884, pp. 121-122. Voir Favre, *Eudes,* pp. 225-226.

3. *Ann. Ved.* 884, p. 320; Réginon, *Chronicon* 884, p. 122; Asser, *Gesta Ælfredi* 884 et Ethelwerd, *Chronicon* liv. III, ch. 1, 884 (*SS.*, t. XIII, pp. 121 et 123). Il y a sur les mouvements des Normands en 884-885 une certaine obscurité. Une fois le tribut payé, les Normands quittèrent le royaume de Carloman, les uns pour aller en Angleterre, les autres pour se rendre à Louvain (*Ann. Ved.* et Réginon). D'après ce dernier chroniqueur, les barbares, dès qu'ils eurent appris la mort du jeune souverain, revinrent en France, et comme Hugues l'Abbé leur faisait reprocher de manquer à leur parole, ils répondirent à ses envoyés qu'ils avaient conclu un traité avec Carloman et non avec un autre, que ce prince étant mort, ils étaient déliés de leurs engagements. C'est alors que les grands de la France occidentale prennent le parti d'offrir la couronne à Charles le Gros. Ces Normands qui retournent en France, sont-ils ceux de Louvain? Oui probablement, mais il ne s'ensuit pas qu'ils eussent abandonné le camp qu'ils avaient élevé en cet endroit, car au début de 885 le comte Henri et Liutbert de Mayence ont affaire à une de leurs bandes, et c'est contre Louvain que l'empereur envoie, dans le courant de 885, au moins une expédition. Voir Dümmler, t. III, pp. 229-234, et Favre, pp. 225-226 et 17.

4. *Ann. Fuld.* 885, p. 102.

5. Le 26 juin à Metz, l'empereur, sur la prière de sa femme Richarde et de son chancelier Liutward, donna en toute propriété la villa de Maidières (Meurthe-et-Moselle, Nancy, Pont-à-Mousson), dans le *pagus Scarponensis,* à l'église Saint-Lambert de Liège, qui avait alors pour pasteur Francon; ce dernier devait avoir sa vie durant la jouissance de cette *villa,* qui à sa mort reviendrait aux chanoines de Saint-Lambert. L'empereur confirmait, en outre, à l'église de Liège la possession des serfs et des serves qu'elle avait à Tongres et à Liège, quand bien même les domaines auxquels ils étaient attachés auraient été donnés en bénéfice (B. M. 1644, *Cartulaire de Saint-Lambert,* t. I, n° 4).

6. *Ann. Fuld.* 884 et *Cont. Ratisb.* 884-885, pp. 103 et 113. Le 20 septembre, alors qu'il se trouvait à Ratisbonne, l'empereur, à la prière du comte Liutfrid, confirma un diplôme de l'empereur Lothaire (en réalité de Lothaire II du 19 mars 866, B. M. 1275), qui affectait

était mort lui-même le 12 décembre 884[1]. Son demi-frère, Charles, né en septembre 879, était alors un enfant de quatre à cinq ans, que l'on ne pouvait songer à élever sur le trône dans les circonstances critiques que traversait alors le royaume. Les Normands, à qui Carloman avait acheté la paix, menaçaient de revenir, déclarant qu'ils avaient traité avec ce prince, et que sa mort les déliait de leurs engagements[2]. On avait donc besoin d'avoir pour souverain, non un enfant, mais un homme fait, capable de protéger l'État. La conduite de Charles le Gros à Elsloo n'était pas de nature à inspirer beaucoup de confiance dans son courage ni dans ses capacités militaires, mais il était le seul Carolingien de naissance régulière qui vécût alors, il était empereur, les grands de la France occidentale se décidèrent donc à le reconnaître pour roi. Une ambassade, formée de quelques-uns d'entre eux, vint trouver l'empereur en Italie, lui offrit la couronne, et l'invita à venir prendre possession de son nouveau royaume[3]. Charles accepta, prit en mai le chemin de la Gaule[4], traversa la Lorraine[5], et alla recevoir en juin à Ponthion l'hommage des Francs de l'ouest[6].

---

différents domaines à l'entretien des moines, et en ajouta quelques autres pour le même usage (B. M. 1646, Trouillat, *Monuments de l'ancien évêché de Bâle,* t. I, p. 120). — Pendant son séjour en Italie, Charles donna des biens dans différentes *villæ* du *p. Waldensis* à Vodelgis, vassal du margrave Rodolphe. L'acte est du 15 février, mais il ne porte pas l'indication du lieu où il a été rendu (B. M. 1648, *Cartulaire de Lausanne,* p. 132).

1. *Ann. Ved.* 884, p. 320, *Ann. Fuld.* 884, p. 101, Réginon, *Chronicon* 884, p. 121, etc. Ce n'est certainement pas le 5 ni le 6 décembre que mourut Carloman, puisqu'il rendit un diplôme le 10 de ce mois (B. 1869). Voir Dümmler, t. III, p. 232, n. 1.

2. Réginon, *Chronicon* 884, p. 122. Les *Ann. Fuld.* 884, p. 102, avancent à tort que les Normands ne demandèrent un tribut de 12,000 livres d'or et d'argent qu'après la mor de Carloman.

3. *Ann. Ved.* 884, p. 320; Réginon *Chronicon* 884, p. 122.

4. L'empereur est encore à Pavie le 16 avril (B. M. 1651); on le trouve le 20 mai à un endroit appelé *Granias valle,* qui est probablement une des nombreuses localités portant le nom de Granges (Mühlbacher, *Reg. Kar.,* pp. 638-639, n° 1652).

5. Charles se trouve le 12 juin à Gondreville (B. M. 1655 et 1656) et à Toul. Dans cette ville, l'empereur à qui Arnaud, évêque de Toul, et Liutward avaient représenté la triste situation de l'église de Toul, donna, sur la prière de Liutward, à cette église la *villa* de Vicherey (Vosges, Neufchâteau, Châtenois) dans le *p. Suentensis,* avec ses dépendances, Franconville, etc.; l'évêque Arnaud devait en avoir la jouissance sa vie durant, et après la mort du prélat, ces biens reviendraient aux chanoines (B. M. 1657, *R. H. Fr.,* t. IX, p. 338). Hugues, le fils de Lothaire et de Waldrade, eut les yeux crevés à Gondreville, comme nous le verrons tout à l'heure, mais nous ne savons si l'événement eut lieu lors du séjour que fit l'empereur dans cette localité lorsqu'il se rendait à Ponthion, ou si ce fut à son retour; il est possible, en effet, quoique les documents n'en disent rien, qu'en revenant de Ponthion il ait fait à Gondreville un nouvel arrêt.

6. *Ann. Ved.* 885, p. 320. La *Cont. Ratisb.* 885, p. 113, n'indique pas où Charles reçut l'hommage des seigneurs français; suivant Réginon, *Chronicon* 884, p. 122, la chose se serait passée à Gondreville. Charles est le 16 juin à Ponthion (B. M. 1658 et 1659) et le 20 à Etrepy-sur-Ornain (Marne, arr. de Vitry, canton de Thiéblemont). En ce jour, l'empereur, à la prière de Liutward et du margrave Bernard, confirma à l'église de Lyon, qui avait alors pour archevêque Aurélien, ses possessions, que lui avaient données ou confirmées les rois ses prédécesseurs, ainsi que l'immunité (B. M. 1660, *R. H. Fr.,* t. IX, p. 339). Le 21 juin, à Étrepy, deux actes furent encore rendus. Par le premier, Charles, sur la prière d'Arnaud, évêque de Toul, confirma les biens et privilèges de l'abbaye Saint-

Ainsi l'empire de Charlemagne se trouvait presque en entier réuni entre les mains de Charles le Gros; seule, une partie de la Provence, où Boson se maintenait encore, après avoir perdu en 882 la ville de Vienne[1], échappait à la domination de l'empereur. La Lorraine n'était donc plus un pays frontière, en butte aux convoitises et aux attaques des princes qui gouvernaient les États voisins. Elle redevenait le centre géographique de l'empire reconstitué; mais allait-elle en même temps recouvrer l'importance politique et la prépondérance que lui avait fait perdre le traité de Verdun? Charles le Gros établirait-il sa résidence à Aix-la-Chapelle, comme l'avaient fait Charlemagne et Louis le Pieux? Il n'en devait malheureusement pas être ainsi; la Lorraine, sans être positivement délaissée par le souverain, ne le vit que de loin en loin. Et ce n'est pas seulement parce que les affaires de l'État appelaient Charles tantôt dans une province, tantôt dans une autre, et nécessitaient en quelque sorte sa présence partout à la fois; simple roi d'Alamannie à la mort de son père, le plus jeune des fils de Louis le Germanique conserva toujours pour ce pays une prédilection marquée; c'est là qu'il aimait à venir se reposer de ses campagnes et de ses voyages. Aussi les séjours qu'il fit en Lorraine furent-ils assez rares et de courte durée. Eût-elle, d'ailleurs, possédé ce prince plus longtemps qu'il n'aurait pas pu lui rendre la sécurité dont elle avait un si grand besoin.

Si Charles le Gros, il faut le reconnaître, n'avait pas eu recours à la violence pour reconstituer l'empire de son bisaïeul, ce n'était pas non plus à son courage, ni à son habileté qu'il devait les vastes États, qui les uns après les autres étaient venus s'adjoindre à l'Alamannie, le seul pays qu'il eût hérité de son père. La mort avait travaillé pour lui, enlevant successivement ses frères Carloman et Louis le Jeune, puis ses cousins, les deux fils aînés de Louis le Bègue. Ce n'était pas une petite tâche que lui imposait le gouvernement d'un empire immense menacé au nord par les Normands, au midi par les Sarrasins, à l'est par les Slaves, et déchiré par des discordes intestines. Malheureusement les capacités, plutôt médiocres, de Charles ne s'étaient pas développées au fur et à mesure que ses États s'agrandissaient. Il aurait pu faire un roi d'Alamannie passable; mais, s'il était déjà au-dessus de ses forces d'administrer et de défendre la Germanie et l'Italie, le faible prince était incapable de remplir la tâche à laquelle Charlemagne lui-même avait

---

Èvre de Toul, ainsi que les droits de l'évêque de cette ville sur le monastère (B. M. 1661; *R. H. Fr.*, t. IX, p. 340; cet acte n'est que la répétition du diplôme de Charles le Chauve du 24 novembre 869, B. 1762, dont nous avons parlé en son lieu). Le même jour, l'empereur, à qui Arnaud avait représenté le dénuement des chanoines de Toul, affecta, sur le conseil des évêques présents et sur l'intervention d'Arnaud, différents domaines de l'église touloise à l'entretien exclusif des chanoines, avec défense aux évêques d'en rien distraire, et permission aux chanoines de réclamer au métropolitain, si l'évêque enlevait, amoindrissait ou échangeait un de ces biens (B. M. 1662, *R. H. Fr.*, t. IX, p. 342).

1. *Ann. Bert.* 884, p. 153. Au printemps de 885, Boson rentra en possession de Vienne, comme le prouvent des monnaies frappées à cette occasion. Voir Gingins-la-Sarra, *Mémoires*, etc., t. I, p. 105, et Dümmler, t. III, p. 242.

difficilement suffi. Deux hommes surtout l'aidaient à s'en acquitter : son chancelier, Liutward, évêque de Verceil, et le comte Henri. Le premier, personnage cupide, préoccupé de s'enrichir et de pourvoir les membres de sa famille, avait la haute main sur l'administration ; il jouait le rôle de premier ministre [1]. L'autre était le bras droit de l'empereur, son généralissime. Nous avons vu qu'il avait de l'activité, du courage et qu'il ne craignait pas de payer de sa personne. Pourtant, s'il savait se battre, il n'éprouvait aucun scrupule, pour se débarrasser d'ennemis gênants, à employer d'autres moyens, moins honorables. Godfrid et Hugues le Bâtard l'apprirent à leurs dépens.

En 883 Hugues avait donné à Godfrid sa sœur Gisèle en mariage, pour que le Normand l'aidât à rentrer en possession de l'héritage de Lothaire II. Toutefois, ni en 883, ni en 884 Hugues, non plus que Godfrid, ne se mirent en état de rébellion. Hugues même garda les apparences de la fidélité. Ainsi, le 2 février 884, on le trouve à Colmar dans l'entourage de l'empereur, auprès de qui il intercède en faveur de Fulbert, abbé de Saint-Èvre de Toul [2]. Mais le nouveau voyage en Italie de Charles le Gros, qui séjourna dans la Péninsule de novembre ou de décembre 884 à mai 885, parut à Hugues une circonstance favorable pour renouer ses intrigues. Il adressa secrètement à son beau-frère Godfrid un messager, pour lui annoncer qu'il avait l'intention de revendiquer les États de son père. Il priait Godfrid de lui prêter son concours, l'invitant à lever des troupes en Danemark et à lui venir en aide avec toutes les forces dont il pourrait disposer. Hugues promettait, en cas de réussite, de donner à Godfrid la moitié du royaume [3]. Voilà à quel pacte honteux l'ambition avait amené le fils de Waldrade : il avait commencé par combattre les Normands, et maintenant il recherchait leur alliance, et renchérissant sur Charles le Gros, qui ne leur avait abandonné que la Frise, il leur offrait la moitié de la Lorraine ! A peine est-il besoin de dire que Godfrid ne repoussa pas les ouvertures de son beau-frère. Toutefois, il jugea plus prudent de ne pas rompre brutalement avec l'empereur : il lui ferait des demandes que ce prince repousserait, et Godfrid prendrait prétexte de ce refus pour se révolter. Tandis qu'il adressait, conformément à la demande de Hugues, un appel à ses compatriotes du Danemark, il députa à l'empereur deux comtes frisons, Gerulf [4] et Gardulf, qui se trouvaient placés sous son autorité. Ils étaient chargés de faire à Charles la communication suivante : Pour que Godfrid restât fidèle à ses

---

1. *Ann. Fuld.* 887, pp. 105-106 ; cf. 882, p. 98 ; Réginon, *Chronicon* 887 et 901, pp. 127 et 148. Consulter Dümmler, t. III, pp. 280-283.

2. B. M. 1634 ; voir ci-dessus, p. 469, n. 9.

3. Réginon, *Chronicon* 885, p. 123.

4. Ce Gerulf est le fils ou le petit-fils d'un Gerulf à qui Louis le Pieux restitua, le 8 juillet 839, divers domaines situés en Frise, qu'il lui avait jadis donnés en bénéfice, puis qu'il lui avait confisqués en raison de troubles provoqués par la négligence de Gerulf : « intervenientibus quibusdam turbinibus per ipsius Gerulfi negligentiam » (B. M. 966, Kluit, *Historia critica comitum Hollandiæ*, t. II, pars 1a, p. 1)

engagements et continuât de défendre l'empire contre les incursions des pirates, il fallait lui abandonner Coblenz, Andernach, Sinzig et quelques autres domaines royaux, où l'on récoltait du vin, les terres qui lui avaient été cédées étant dépourvues de vignes [1].

Nous ne savons où les deux comtes présentèrent à l'empereur cette étrange requête. Charles et ses conseillers virent le piège que leur tendait le barbare. Le comte Henri déclara qu'il fallait se débarrasser d'un ennemi dangereux. Mais, comme on ne pouvait aller attaquer Godfrid dans un pays protégé par des cours d'eau et par des marais, on devait employer contre lui la ruse. Très probablement, Henri exposa ensuite à son maître de quelle manière il entendait procéder, et son projet obtint l'approbation de l'empereur. Dissimulant ses intentions véritables, Charles congédia les comtes frisons, en leur disant que ses propres ambassadeurs iraient porter à Godfrid sa réponse, qui serait d'ailleurs de nature à le satisfaire, pourvu qu'il demeurât toujours fidèle. Peut-être gagna-t-on à ce moment l'un des comtes frisons, Gerulf, que les *Annales Vedastini* accusent d'avoir trahi Godfrid [2].

Bien entendu, c'était au comte Henri que revenait le soin d'exécuter le plan que, sans aucun doute, il avait ourdi lui-même. Pour dépister les soupçons, il s'adjoignit Willibert, archevêque de Cologne, qui ne fut probablement pas mis dans le secret, et il eut la précaution de ne prendre avec lui qu'une faible escorte. Mais il fit partir par différentes routes de petits groupes de soldats qui, à un jour donné, devaient se trouver réunis dans un endroit qu'il leur indiqua. Puis, Henri alla prendre Willibert à Cologne et descendit le Rhin avec lui jusqu'à l'île des Bataves.

Godfrid, apprenant l'arrivée des deux ambassadeurs de Charles le Gros, se porta à leur rencontre jusqu'à Rindern, là où le Rhin et le Wahal se séparaient alors pour former l'île des Bataves [3]. Probablement, les deux

---

1. Réginon, *Chronicon* 885, p. 123.

2. *Ann. Ved.* 885, p. 123. Dans ces Annales, le récit de l'assassinat de Godfrid et du supplice de Hugues suit celui de l'expédition infructueuse envoyée contre les Normands de Louvain, qui est lui-même placé après la reconnaissance de Charles le Gros à Ponthion par les seigneurs français. Il est d'ailleurs vraisemblable que le meurtre de Godfrid ne fut décidé qu'une fois l'empereur revenu en Gaule, c'est-à-dire vers la fin de mai au plus tôt. D'autre part, Réginon nous apprend que Hugues eut les yeux crevés à Gondreville, où l'empereur se trouvait le 12 juin (B. M. 1655 et 1656), et que cet événement eut lieu quelques jours après la triste fin de Godfrid. Il est difficile d'admettre qu'entre la fin de mai et le 12 juin Henri ait eu le temps d'aller jusqu'à l'île des Bataves, puis de revenir à Gondreville, car, d'après Réginon, c'est lui qui aurait fait crever les yeux au fils de Lothaire II. Comme nous le disions plus haut, il serait possible que Charles eût fait un nouvel arrêt à Gondreville en revenant de Ponthion, et que le supplice de son cousin fût de la fin de juin. Remarquons, d'ailleurs, que les *Ann. Ved.*, en racontant le massacre de Godfrid et le supplice de son beau-frère après la campagne inutile qui avait Louvain pour objectif, ne disent pas formellement que ces événements fussent postérieurs à celle-ci : « His etiam diebus », c'est en ces termes qu'elles commencent leur récit. Les deux faits peuvent donc s'être passés en même temps, peut-être même leur ordre a-t-il été interverti.

3. Sur l'endroit où se passa l'entrevue, voir la minutieuse étude de Dederich, *Geschichte der Rœmer und der Deutschen am Niederrhein*, pp. 217-220. Sloet, *Oorkondenboek der Graafschappen Gelre en Zutfen*, t. I, p. 63, croit qu'il s'agit d'une bande de terrain qui longe le Rhin avant que le fleuve se partage en deux bras.

comtes frisons lui avaient fait espérer que l'empereur accueillerait sa demande, car il était sans méfiance. Les pourparlers absorbèrent une première journée, sans que l'on parvînt à s'entendre. Ils devaient reprendre le lendemain. Sans doute, Henri avait eu connaissance que ses soldats étaient arrivés au rendez-vous, car il décida de mettre ce jour-là son projet à exécution. Ne se souciant pas de rendre Willibert témoin du meurtre de Godfrid, il l'invita à conférer avec Gisèle, femme du Normand, et à tâcher de lui inspirer des sentiments pacifiques. Le plan d'Henri était le suivant : au cours de l'entrevue, le comte saxon Eberhard [1], que Godfrid avait dépouillé de ses domaines, interviendrait et réclamerait justice ; de la discussion naîtrait vraisemblablement une querelle, et l'on en profiterait pour massacrer Godfrid et son escorte. Le programme fut ponctuellement exécuté. Lorsque la conférence eut repris, Eberhard se présenta et porta plainte à Henri contre Godfrid. Celui-ci répondit en termes grossiers et outrageants, comme Henri l'avait prévu. Alors Eberhard, tirant son épée, en déchargea un grand coup sur la tête du Normand, avant que celui-ci, qui était assis, eût eu le temps de se lever. Les hommes de l'entourage d'Henri se jetèrent sur Godfrid et l'achevèrent. Puis ils massacrèrent tous les Normands qu'ils trouvèrent dans l'île des Bataves [2].

Godfrid avait appelé du Danemark un certain nombre de ses compatriotes, qui devaient l'aider dans la lutte qu'il projetait contre l'empereur. Ils arrivèrent, ignorant la triste fin de Godfrid, et firent une incursion en Saxe. Une troupe de Saxons essaya de leur tenir tête, mais, écrasée par le nombre, elle dut battre en retraite, poursuivie par les pirates, qui s'éloignèrent de leurs navires. A ce moment, arrivèrent des Frisons, montés sur de petites barques. Ils descendirent à terre et prirent à dos les Normands. Les Saxons firent alors volte-face, et les barbares, attaqués en tête et en queue, furent taillés en pièces ; très peu échappèrent au carnage. Les Frisons s'emparèrent de leurs navires et firent main basse sur le butin qu'ils contenaient [3].

On s'était débarrassé de Godfrid et de ses auxiliaires normands. Restait son complice, Hugues, dont la culpabilité fut peut-être prouvée par des lettres trouvées après l'assassinat de Godfrid. Quand il fut certain que Hugues avait conspiré, l'empereur, sur le conseil du comte Henri, l'invita à le venir trouver à Gondreville, l'alléchant avec de belles promesses. Hugues donna dans le piège. Peut-être ignorait-il alors le meurtre de son beau-frère ; s'il l'avait connu, il se serait montré plus mé-

---

1. Cet Eberhard est très probablement celui-là même qu'avaient fait prisonnier les Normands en 881 (RÉGINON, *Chronicon* 881, p. 117). Nous aurons à reparler de ce personnage.

2. RÉGINON, *Chronicon* 885, pp. 123-124. C'est à cet auteur que nous devons le récit le plus détaillé de l'assassinat de Godfrid. Cf. *Ann. Fuld.* 885 et *Cont. Ratisb.* 885, pp. 102 et 114 ; *Ann. Ved.* 885, p. 321 ; *Ann. S. Mar. Ultraj.* 886 (*SS.*, t. XV, p. 1301). C'est en mai, d'après les *Ann. Fuld.*, que l'événement eut lieu.

3. *Ann. Fuld.* 885, pp. 102-103 ; *Ann. Anglosax.* 885 et ASSER, *De rebus gestis Ælfredi* 884 (*SS.*, t. XIII, pp. 105 et 121).

fiant. Dès qu'il fut arrivé à Gondreville, on s'empara de lui, et Henri, sur l'ordre de Charles, lui fit crever les yeux[1]. Envoyé d'abord à l'abbaye de Saint-Gall ou de Fulda[2], il revint plus tard dans sa patrie, et fut enfermé à l'abbaye de Prüm, où Réginon le tonsura[3]. C'est là très probablement qu'il mourut, à une date que nous ne connaissons pas.

Telle fut la fin misérable du fils de Lothaire et de Waldrade. Il pouvait se croire des droits sur le royaume qu'avait gouverné son père, et ce que l'on doit condamner chez lui, c'est non pas de les avoir fait valoir, mais d'avoir eu recours, pour réussir, aux moyens les moins avouables[4]. Il viole ses promesses et ses serments, trahit Louis le Bègue, Louis le Jeune et Charles le Gros, s'allie aux brigands puis aux Normands, fait assassiner Wibert et Bernier, deux de ses partisans les plus dévoués ; bref, aucun scrupule ne l'arrête, quand il s'agit d'atteindre un but, et il faut qu'il satisfasse à tout prix ses passions. Sa conduite n'est pas de nature à nous faire regretter que ses tentatives pour monter sur le trône de son père aient définitivement échoué. Ajoutons que plus maître de lui-même, plus patient, il aurait pu réussir. Deux ans après que Charles lui eût fait crever les yeux, ce prince était déposé. C'est à ce moment-là que le fils de Lothaire aurait pu faire valoir avec succès ses droits à l'héritage paternel; ils valaient ceux d'Arnulf. Mais, à la différence de Hugues, le bâtard de Carloman, acceptant sa situation de duc de Carinthie, n'avait pas passé son temps à se révolter contre la domination de ses oncles; il les avait au contraire fidèlement servis, combattant les Normands ou les Slaves. Si Hugues avait fait en Lorraine la même chose, c'est vers lui qu'au jour où l'empire se disloqua les anciens sujets de son père auraient tourné leurs yeux, et il aurait pu sans peine ceindre cette couronne que, malgré les efforts qu'il fit en temps inopportun, il n'arriva pas à mettre sur sa tête[5].

---

1. Réginon, *Chronicon* 885, p. 125; *Ann. Fuld.* 885 et *Cont. Ratisb.* 885, pp. 103 et 114; *Ann. Ved.* 885, p. 321; *Ann. Alamann. Contin. Sangall.* 885 (*SS.*, t. I, p. 52); *Ann. Aquenses* 885 (*SS.*, t. XXIV, p. 36). C'est Réginon qui place à Gondreville le supplice infligé à Hugues. Les *Ann. Fuld.* parlent d'un oncle maternel (avunculus) de Hugues, qui eut le même sort que son neveu. Il s'agit donc d'un frère de Waldrade, sur lequel aucune source ne nous renseigne, et dont nous ne savons même pas le nom.

2. Les *Ann. Fuld.* donnent Fulda, et Réginon parle de Saint-Gall. Ce dernier chroniqueur tenait de la bouche même de Hugues, qui devint moine à Prüm, les renseignements qu'il donne sur ce personnage; il est donc digne de foi. Mais, d'autre part, comment l'annaliste de Fulda aurait-il inventé le passage du fils de Lothaire dans l'abbaye à laquelle lui-même appartenait? Peut-être Hugues a-t-il séjourné successivement à Fulda et à Saint-Gall.

3. Réginon, *Chronicon* 885, p. 125.

4. Voir les réflexions très justes d'Ernouf, *Histoire de Waldrade*, pp. 75-76. Il fait observer que les écrivains qui nous parlent de Hugues appartenaient au clergé et étaient mal disposés pour un excommunié, fils d'excommuniée; ils ont donc pu le noircir. Hugues pouvait de très bonne foi se croire des droits au trône.

5. C'est l'opinion de Leibniz, *Ann. imp. occ.*, t. II, p. 83. Hugues, déclare-t-il, avait plus de droits qu'Arnulf à régner sur le royaume de son père, plus que Zwentibold et au moins autant que les fils de Louis le Bègue, puisque des deux femmes de ce dernier prince on ne savait quelle était la legitime.

Nous ne savons s'il avait eu des enfants de Friderade, cette femme qu'il épousa après avoir fait assassiner son mari. Gisèle, la veuve de Godfrid, entra à l'abbaye de Nivelles, dont elle devint abbesse ; elle mourut entre le 20 octobre 906 et le 26 octobre 907 [1]. Berthe et Thiébaud allèrent chercher un refuge auprès de Boson et d'Ermengarde, leurs cousins-germains ; Louis II, père de cette dernière, était l'oncle de Berthe, et la mère de Boson tante de Thiébaud. Nous n'avons pas à raconter la vie de Berthe, qui, après la mort de son premier mari, épousa en secondes noces Adalbert, marquis de Toscane, un des plus puissants princes italiens de son temps. Rappelons seulement qu'un de ses fils du premier lit, Hugues, devait régner un jour sur l'Italie [2].

Hugues avait rencontré en Lorraine d'assez nombreux partisans ; ils se virent enlever leurs bénéfices après le châtiment infligé à leur chef [3]. Nous ne savons pas d'ailleurs si tous ceux qui avaient soutenu Hugues à un moment donné lui étaient restés fidèles jusqu'au bout. Les comtes Robert, Étienne, Albéric et son frère Étienne figuraient-ils parmi ceux qui furent alors dépouillés de leurs honneurs ? Toujours est-il que nous les trouvons quelques années plus tard l'un, Robert, abbé laïc d'Echternach, le second, Étienne, comte du *p. Bedensis,* Albéric comte d'un *pagus* inconnu ; son frère Étienne enfin se confond peut-être avec le comte du *pagus Calvomontensis.* Il est vrai que les actes qui nous fournissent ces renseignements sont du temps d'Arnulf ou de Zwentibold. Il est fort possible que le premier de ces princes, désireux d'asseoir sa domination en Lorraine, ait amnistié les anciens partisans de Hugues et leur ait restitué les bénéfices dont Charles le Gros les avait privés.

Les anciens adhérents du fils de Lothaire II continuèrent-ils à rester groupés et à constituer un parti, celui-là même qui lutta contre Zwentibold d'abord, contre les Conradins ensuite, une sorte de parti national lorrain, hostile aux influences étrangères ? La chose est difficile à prouver.

---

1. On trouve Gisèle mentionnée dans des diplômes de Zwentibold pour Nivelles du 30 juillet 896 et du 26 juillet 897 (B. M. 1915 et 1919). Le diplôme de Louis l'Enfant du 20 octobre 906 (B. M. 1984) nous la montre encore vivante, tandis que dans celui du 26 octobre 907 pour Liège (B. M. 1990) il est question d'elle comme d'une personne défunte. Cf. un diplôme du même souverain pour l'église de Liège du 18 janvier 908 (B. M. 1991). Nous ignorons si Gisèle avait eu des enfants de son union avec Godfrid. DEPPING, *op. cit.,* p. 204, prétend que les enfants de Godfrid tombèrent dans un tel dénuement que Foulques, archevêque de Reims, crut devoir les recommander à la bienveillance d'Arnulf. DEPPING renvoie (note 5) aux *Ann. Fuld.,* où l'on ne lit rien de semblable.

2. Sur Thiébaud, Berthe et leurs descendants, consulter GINGINS-LA-SARRA, *Mémoires,* etc., t. II, *Les Hugonides,* pp. 13 et suiv., et ERNOUF, *Histoire de Waldrade,* pp. 77 et suiv.

3. *Ann. Fuld.* 885, p. 103, et RÉGINON, *Chronicon* 885, p. 125. D'après les *Ann. Fuld.,* on enlève aux compagnons de Hugues leurs chevaux, leurs armes et leurs vêtements, et on les renvoie nus. L'expression *dehonestantur,* appliquée par RÉGINON aux partisans du fils de Lothaire II, peut signifier, ou bien qu'ils reçurent un traitement ignominieux, comme celui dont parle l'annaliste de Fulda, ou qu'ils perdirent leurs bénéfices. Mais ce dernier sens nous paraît préférable à l'autre. Dans les *Ann. Fuld.* il s'agit probablement des hommes de l'escorte de Hugues, et dans RÉGINON, des seigneurs qui avaient embrassé la cause du prétendant.

Si Étienne, l'allié de Gérard et de Matfrid, et le partisan de Hugues ne font probablement qu'un seul et même personnage, nous n'avons aucune preuve que les deux frères qui combattirent avec lui Zwentibold aient compté parmi les adhérents du bâtard de Lothaire. D'autre part, ce même Étienne assassina Albéric, qui avait comme lui soutenu la cause de Hugues ; il est vrai qu'il y avait là une inimitié privée, Albéric ayant assassiné Meingaud, dont la veuve se remaria à Burchard, neveu d'Étienne. Quoi qu'il en soit, les révoltes de Hugues devaient en quelque sorte avoir par la suite un prolongement ; elles avaient laissé des ferments de discorde, qui se développeront un jour pour le malheur de la Lorraine.

CHAPITRE II

Les Lorrains ne participent ni a la déposition de Charles le Gros, ni a l'élévation d'Arnulf (887), auquel ils finissent par se soumettre. — Rodolphe, roi de Bourgogne, essaie vainement de s'emparer de la Lorraine (888). — Nouvelles incursions des Normands en Lorraine (891-892) ; défaite des Francs sur les bords de la Geule (891) ; victoire d'Arnulf a Louvain (891). — Situation troublée de la Lorraine ; violences et rivalités des Grands. — Arnulf, après une première tentative infructueuse (894), arrive a faire accepter son batard Zwentibold comme roi par les Lorrains (895).

Ni l'assassinat de Godfrid, ni l'internement de Hugues dans une abbaye ne devaient rendre au pays la tranquillité. Si jusqu'à la mort de Charles le Gros on ne signale pas de troubles intérieurs, la déposition de ce prince allait en faire naître de nouveaux, en excitant les ambitions, en suscitant des prétendants aux couronnes que l'empereur déchu avait portées ; puis ce seront les anciens partisans de Hugues qui recommenceront à s'agiter. Quant aux Normands, ils vont encore jusqu'en 892 menacer et, par moments, dévaster le pays. En définitive, la situation de la Lorraine reste plutôt mauvaise. L'absence d'un souverain résidant à l'intérieur du pays est en grande partie cause du malaise et de l'insécurité qui y règnent.

Quelque temps après l'assassinat de Godfrid, en juillet ou en août, une expédition fut dirigée contre les Normands de Louvain. Français et Lorrains, sur l'ordre de Charles le Gros, réunirent leurs efforts, mais sans aucun succès. Hugues l'Abbé, alors malade, ne put prendre le commandement des troupes françaises ; quant à Henri, nous ignorons s'il participa aux opérations [1]. Ce ne fut pas à la Lorraine que s'attaquèrent les pirates en représailles du meurtre de Godfrid et de l'attaque dont ils avaient été eux-mêmes l'objet ; ils reprirent le chemin, qu'ils connais-

---

1. *Ann. Ved.* 885, p. 321. Nous croyons cette expédition de juillet ou d'août, parce que ces Annales la placent après l'assemblée de Ponthion, où Charles le Gros reçut l'hommage des seigneurs français. Réginon, *Chronicon* 884, parle de deux armées envoyées successivement par l'empereur contre les Normands de Louvain, mais sans aucun succès.

En 885 l'empereur rendit encore deux diplômes en faveur de la Lorraine. Par le premier, qui est daté de Francfort, 6 septembre, Charles, à la prière du très illustre comte Giselbert, donna à Théodon, vassal de ce seigneur, des biens à Oneux (province de Liège, canton de Nandrin), dans le Condroz, ainsi que les communs de la forêt d'*Hulsina*. Ce Giselbert est vraisemblablement le gendre de Lothaire Ier. — Le 1er octobre, étant à Worms, l'empereur restitua aux moines de Saint-Maximin le droit d'élire leur abbé, dont ils avaient été injustement privés, et leur concéda en outre une piscine située en aval du pont de la Moselle voisin de Trèves (B. M. 1668 et 1671, Martène, *Amp. Coll.*, t. II, col. 32, et *MR. UB.*, t. I, n° 124).

saient déjà, de la France occidentale, remontèrent la Seine et vinrent assaillir Paris. Nous n'avons pas à raconter ici les péripéties de ce siège mémorable, qui se prolongea pendant dix mois, de novembre 885 à septembre 886[1]. Deux expéditions furent conduites au secours de la place par le comte Henri[2], et probablement la Lorraine eut à fournir son contingent à l'une et à l'autre. Nous en avons même presque la certitude pour la seconde, celle à laquelle prit part Charles le Gros. Lorsque Henri, faisant une reconnaissance du camp normand, fut tombé dans un trou de loup et eut été tué par les Barbares, ce fut un comte Régnier qui leur arracha des mains son cadavre ; il s'agit vraisemblablement du personnage qui jouera un grand rôle sous les règnes de Zwentibold, de Louis l'Enfant et de Charles le Simple[3].

En 886, l'empereur traversa la Lorraine à deux reprises. A son retour d'Italie, avant de se diriger sur Paris, il s'arrêta en juillet à Metz, et il tint dans cette ville une sorte de conseil de guerre[4]. Après avoir fait la paix avec les Normands, il vint en Alsace, où il tomba malade. Il y resta environ deux mois[5] ; puis en janvier ou février, son état s'étant un peu amélioré, il traversa le Rhin et parcourut l'Alamannie[6]. En mai ou en juin, alors qu'il se trouvait à Kirchen, il reçut la visite d'Ermengarde et de son jeune fils Louis[7]. Boson était mort le 11 jan-

---

1. Sur ce siège, voir Abbon, *De bellis parisiacæ urbis, R. H. Fr.*, t. VIII, pp. 4-26 ; *Ann. Ved.* 885-886, pp. 322-328 ; *Ann. Fuld.* 886 et *Cont. Ratisb.* 886, pp. 104-105 et 114 ; Réginon, *Chronicon* 887, pp. 125-127, etc. Consulter Favre, *Eudes*, pp. 16-68.

2. La première expédition eut lieu de février à mai, Abbon, *De bell. paris.*, liv. II, vers 3 et suiv. (*R. H. Fr.*, t. IX, pp. 15-16) ; *Ann. Fuld.* 886, p. 104 ; *Ann. Ved.* 886, p. 324 ; Réginon, *Chronicon* 887, p. 125. Cf. Favre, pp. 51-52. C'est en août qu'Henri revint sous les murs de Paris, car il fut tué le 28 de ce mois (*Ann. necrol. Fuld. maj.* 886, *SS.*, t. XIII, p. 186). Sur la fin du comte, voir Abbon, liv. II, vers 217-218 (*R. H. Fr.*, t. IX, p. 19) ; *Ann. Fuld.* 886 et *Cont. Ratisb.* 886, pp. 105 et 114 ; *Ann. Ved.* 886, p. 326 ; Réginon, *Chronicon* 887, pp. 125-126. Cf. Favre, pp. 56-57. Voir l'épitaphe d'Henri en note dans l'édition *in usum scholarum* de Réginon, p. 126.

3. Ce sont les *Ann. Ved.* qui nous apprennent que le corps d'Henri fut enlevé par Régnier. Le père Brabant, article cité, pp. 35-36, et Kalckstein, *Geschichte des franzœsischen Kœnigthums*, p. 41, n. 1, croient que ce Régnier est le père de Giselbert, le comte de Hainaut (?), tandis que Dümmler, t. III, p. 269, n. 2, et Favre, *Eudes*, p. 57, n. 2, voient dans ce personnage un des défenseurs de Paris. S'il en était ainsi, Abbon l'aurait certainement relaté.

4. *Ann. Fuld.* 886, p. 105. Il se trouvait à Metz le 30 juillet (B. M. 1674).

5. *Ann. Fuld.* 886 et *Cont. Ratisb.* 887, pp. 105 et 115. Le 12 novembre, on le trouve à Juville (Lorraine, arr. de Château-Salins, canton de Delme). Quatre diplômes ont été rendus à Schlestadt en Alsace le 15 janvier 887 (B. M. 1693-1696). Par un acte placé au début de janvier par Mühlbacher, quoiqu'il soit daté de Ratisbonne, l'empereur, sur la prière de Richarde et de Liutward, affecta à l'entretien des moines de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle la *villa* de Bastogne dans l'Ardenne (aujourd'hui Luxembourg belge) avec toutes ses dépendances, et défendit à l'abbé du monastère de jamais concéder ce domaine en bénéfice (B. M. 1692, *NR. UB.*, t. I, p. 39).

6. *Cont. Ratisb.* 887, p. 115 ; *Ann. Fuld.* 887, p. 105 ; Réginon, *Chronicon* 887, p. 127. Le 10 février on trouve Charles à Rothweil (B. M. 1697), le 16 avril à Bodman (B. M. 1699, 1700), le 7 mai à Waiblingen (B. M. 1702).

7. La présence de l'empereur à Chiriheim (Kirchen) est signalée par les *Ann. Fuld.* 887, p. 106, par la *Cont. Ratisb.* 887, p. 115, et par des diplômes datés du 30 mai et des 16 et 17 juin (B. M. 1703-1706). Chiriheim serait Kirchheim, près de Marlenheim, en

vier 887[1], ayant jusqu'au bout maintenu son indépendance, et même étant parvenu en 885 à reprendre Vienne. Mais son fils ne fut pas immédiatement reconnu en Provence, et en présence des difficultés de toutes sortes qui s'opposaient à son élévation, Ermengarde prit le parti de réclamer l'appui de Charles le Gros. Louis rendit donc hommage à l'empereur, qui l'adopta comme son fils, et lui promit la succession de son père Boson[2]. Ainsi, il n'y avait plus une seule contrée de l'empire de Charlemagne où l'autorité de Charles le Gros ne fût reconnue. Pourtant, la catastrophe était imminente, et le jour approchait où toutes les couronnes qu'il portait allaient tomber, sans qu'il lui en restât une seule sur la tête.

L'état physique et mental de ce prince déclinait de jour en jour[3]. Son généralissime, le comte Henri, était tombé sous les murs de Paris, et cette fin malheureuse avait eu pour conséquence la conclusion d'une paix honteuse avec les Normands. Charles allait maintenant être privé de son principal conseiller, Liutward, évêque de Verceil. Il semble que ce personnage ait profité de son crédit auprès de l'empereur pour commettre de nombreux abus; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il s'était fait beaucoup d'ennemis. Une conspiration s'ourdit contre lui; on le noircit aux yeux de Charles, en l'accusant de méfaits plus ou moins authentiques, par exemple d'un commerce criminel avec l'impératrice Richarde[4]. On fit

---

Alsace, d'après Schœpflin, *Als. ill.*, t. I, p. 104, et d'après Schulte, *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins,* neue Folge, t. II, p. 246, et Kirchen dans le grand-duché de Bade, *kreis* de Lœrrach, suivant Wartmann, *S. G. UB.*, t. I, pp. 180, 204, 233, et t. II, pp. 147, etc., Dümmler, t. III, p. 277, n. 2, et Mühlbacher, *Reg. Kar.*, pp. 787-788, qui tout d'abord, p. 653, s'était prononcé pour Kirchheim.

1. Voir l'épitaphe de Boson dans Mermet, *Histoire de la ville de Vienne,* t. II, pp. 234 et 320.

2. *Cont. Ratisb.* 887, p. 115; cf. B. M. 1709 et 1710, diplômes par lesquels Charles restitue à Ermengarde et à sa mère Engelberge différents domaines situés en Italie, en Bourgogne et en France (Muratori, *Antiq. Ital.*, t. I, pp. 919 et 565). Voir aussi l'*Electio Hludowici regis Arelatensis* (*CC.*, t. II, p. 376). Les actes d'un concile d'évêques provençaux et bourguignons tenu à Chalon-sur-Saône le 18 mai 887 (Mansi, t. XVIII, col. 51) et une charte du comte Thiébaud, le mari de Berthe, fille de Waldrade (Bruel, *Recueil des chartes de Cluny,* t, I, n° 30), portent: « regnante Karolo imperatore. » C'est une preuve que l'autorité de Charles était nominalement reconnue en Provence. — Plusieurs auteurs, Laguille, *Histoire d'Alsace,* t. I, p. 127, col. 2, Grandidier, *Histoire de Strasbourg,* t. II, p. 227, et Stein, *Kœnig Konrad I,* pp. 71 et suiv., croit que l'adoption du jeune Louis par l'empereur provoqua un grand mécontentement chez les seigneurs allemands, qui ne voulaient pas d'un souverain étranger; ce serait là l'origine de la révolution qui précipita du trône Charles le Gros. Mais l'espèce d'adoption du petit prince par l'empereur ne prouve nullement que ce dernier, qui avait un fils naturel, Bernard, eût l'intention de léguer à Louis ses États.

3. *Cont. Ratisb.* 887, p. 115.

4. C'est Réginon, seul, *Chronicon* 887, p. 127, qui parle de cette dernière accusation. Les *Ann. Fuld.* 887, pp. 105-106, énumèrent longuement les méfaits de Liutward, mais ne disent rien de ses relations avec l'impératrice. D'après la *Cont. Ratisb.* 887, p. 115, le favori est renversé par une conspiration des Souabes. Aucun historien sérieux n'a admis que l'archichancelier eût été l'amant de l'impératrice, mais plusieurs ont cru qu'il avait réellement circulé des bruits sur cette prétendue liaison et que l'empereur y avait ajouté foi; citons Laguille, *op. cit.*, t. I, p. 127, col. 2, Grandidier, *op. cit.*, t. II, p. 230, et dans une certaine mesure Dümmler, t. III, p. 284, n. 3. Au contraire, Gagern, *Arnulfi*

tant et si bien que ce prince, dans une assemblée tenue à Kirchen, enleva à Liutward sa charge de chancelier, ses bénéfices et le chassa de son palais[1]. Il ne tarda pas d'ailleurs, comme le prouve un diplôme rendu en faveur d'Adalbert, neveu de son ancien favori, à regretter d'avoir disgracié ce dernier[2]. Quant à Richarde elle-même, elle aurait été quelques jours après obligée de comparaître devant le tribunal de l'empereur, pour se justifier de l'accusation d'adultère portée contre elle. Là elle aurait protesté de sa complète innocence, affirmé qu'elle était restée vierge, quoique mariée depuis vingt-cinq ans, et demandé de recourir au jugement de Dieu pour prouver la vérité de ses allégations. Richarde aurait ensuite quitté son mari, pour se retirer dans l'abbaye alsacienne d'Andlau qu'elle avait fondée. Quoi qu'il en soit de cette histoire, très suspecte, il faut le reconnaître, si vraiment l'impératrice alla s'enfermer à Andlau, c'était un nouvel appui que perdait le malheureux souverain[3].

Richarde ne lui avait pas donné de fils, mais d'une concubine il en avait eu un, nommé Bernard, qui, en 887, n'était probablement pas encore arrivé à l'âge d'homme. En 885 il avait voulu, avec l'appui du pape Adrien III, faire reconnaître Bernard pour son héritier[4]. Mais la mort d'Adrien fit échouer ce projet, que Charles n'osa pas avec ses seules forces essayer de mener à bonne fin. Si l'on ne pouvait songer à mettre Bernard à la place de son père, dont l'incapacité et la faiblesse ne faisaient que s'accroître de jour en jour, si Hugues, privé de la vue, et Charles le Simple, à peine âgé de huit ans, n'entraient pas en ligne de compte, il n'en était pas de même d'Arnulf, bâtard de Carloman, à qui Louis le Jeune avait laissé, après la mort de son père, le duché de Carinthie[5]. Charles le Gros lui donna-t-il en outre le gouvernement de la Bavière? Lors de l'expédition d'Elsloo, Arnulf commandait les troupes venues de ce pays[6]; en outre, les *Annales Fuldenses* disent que Liutward,

---

imperatoris vita, p. 41, est convaincu que Réginon n'a fait que recueillir de vagues rumeurs; d'après cet auteur, la retraite de Richarde ayant suivi l'expulsion de Liutward, on aura plus tard établi un lien entre les deux événements. Gfrœrer, t. II, p. 283, et Wenck, *Die Erhebung Arnulfs*, p. 19, semblent croire que Charles était l'auteur des bruits mis en circulation contre sa femme et son chancelier, qui entravaient le projet qu'il avait formé de légitimer son bâtard en épousant la mère de ce dernier. Le renvoi de Liutward et de Richarde serait donc l'œuvre de l'empereur lui-même. Cette hypothèse est vraiment difficile à accepter.

1. *Ann. Fuld.* 887 et *Cont. Ratisb.* 887, pp. 106 et 115; Réginon, *Chronicon* 887, p. 127.

2. B. M. 1713 (Mohr, *Codex diplomaticus ad historiam Rhœticam*, t. I, p. 46).

3. Réginon, *Chronicon* 887, p. 127; cf. Herimann de Reichenau, *Chronicon* 887 (*SS.*, t. V, p. 109) et *Legenda S. Richardis* (Grandidier, *Histoire de Strasbourg*, t. II, preuves, p. cccx). D'après des chroniqueurs de beaucoup postérieurs, par exemple J. Twinger von Kœnigshofen, *Chronik* (*Chroniken der deutschen Stædte*, t. VIII, p. 414), Richarde aurait subi victorieusement l'épreuve du feu, recouverte d'une chemise enduite de cire. Sur la légende de l'impératrice consulter Grandidier, *Histoire de l'église de Strasbourg*, t. I, pp. 223 et suiv. Richarde donna en 892 ou 893 des statuts à l'abbaye d'Andlau (Grandidier, *ibid.*, p. cccIV). Le 1er mai 884 (et non 880) Richarde avait confirmé à l'abbaye d'Étival, qu'elle avait reçue de son mari, la possession de ses domaines (Calmet, t. I, pr., col. 316).

4. *Ann. Fuld.* 885, p. 103.

5. Réginon, *Chronicon* 880, p. 117; cf. *Cont. Ratisb.* 884, p. 112.

6. *Cont. Ratisb.* 882, p. 107: « Baiowarii cum principe eorum Arnulfo. »

après sa disgrâce, se retira en Bavière auprès d'Arnulf[1]. Mais cela ne suffit pas cependant pour nous permettre d'affirmer que le bâtard de Carloman eût reçu de son oncle le duché de Bavière[2]. A partir de 882, il ne semble pas que Charles l'ait employé contre les Normands : peut-être se méfiait-il de lui et voyait-il en lui un rival possible.

Pendant près de cinq ans, Arnulf ne chercha pas à supplanter l'empereur. A quel moment songea-t-il à se révolter ? Est-ce lui qui provoqua la défection des grands de l'Allemagne, ou au contraire ceux-ci lui firent-ils les premières ouvertures ? Réginon[3] et le continuateur des *Annales Fuldenses* qui écrivait à Ratisbonne[4] donnent la seconde version, tandis que l'autre continuateur des *Annales Fuldenses*[5] penche plutôt pour la première, ajoutant que Liutward, après sa disgrâce, se rendit auprès d'Arnulf et le poussa à la révolte. Il est possible, vu l'état dans lequel était tombé Charles le Gros, que simultanément Arnulf et les grands aient songé à déposer ce prince, devenu incapable de régner, et qu'ils aient eu, l'un l'intention de revendiquer la couronne, les autres celle de la lui offrir. Quoi qu'il en soit, les seigneurs et le duc de Carinthie se trouvèrent vite d'accord. Soit d'eux-mêmes, soit à l'instigation d'Arnulf, des grands de toutes les parties de l'Allemagne, de la *Francia,* de la Saxe, de la Bavière, de la Thuringe, même de la Souabe, quoique les gens de ce dernier pays eussent toujours été en grande faveur auprès de Charles, s'entendirent pour retirer à l'empereur leur obéissance et pour offrir la couronne à son neveu[6]. Celui-ci, qui s'était sans doute préparé à cet événement, répondit à l'appel de ses partisans, et, à la tête d'une armée de Bavarois et de Slaves, il marcha contre Francfort, où se trouvait son oncle[7]. Charles le Gros recula jusqu'à Tribur, où il avait convoqué pour la Saint-Martin (11 novembre) un plaid général et donné rendez-vous à ses fidèles[8]. Mais tout le monde l'abandonna, pour aller se soumettre à Arnulf, qui était arrivé à Francfort, et y avait été reconnu roi[9]. Renonçant à la résistance, l'empereur fit prier son neveu de lui ac-

1. *Ann. Fuld.* 887, p. 106.

2. Dümmler, t. III, p. 300 ; cf. p. 245, croit qu'Arnulf n'avait que la Carinthie.

3. *Chronicon* 887, p. 127.

4. *Cont. Ratisb.* 887, p. 115.

5. *Ann. Fuld.* 887, p. 106.

6. *Ann. Fuld.* 887 et *Cont. Ratisb.* 887, pp. 106 et 115 ; Réginon, *Chronicon* 887, pp. 127-128.

7. C'est la *Cont. Ratisb.* qui mentionne la présence de Charles à Francfort ; les *Ann. Fuld.* disent qu'Arnulf se mit en marche lorsque son oncle se trouvait à Tribur. Vu la situation respective de Francfort et de Tribur, nous supposons que l'empereur était dans la première de ces localités, quand il apprit la révolte et l'arrivée prochaine de son neveu, et qu'il recula jusqu'à Tribur.

8. *Ann. Fuld.* 887, p. 106 ; Réginon, *Chronicon* 887, p. 127.

9. *Ann. Fuld.* 887 et *Cont. Ratisb.* 887, pp. 106 et 115 ; Réginon, *Chronicon* 887, p. 128 ; *Ann. Hildesh.* 887, p. 19. Gobelinus Persona, *Cosmodromium ætatum sex mundi* (Meibomius, *Rerum Germanicarum scriptores,* t. I, p. 244), est le seul auteur qui dise qu'Arnulf ait été élu à Francfort ; mais le premier diplôme du nouveau roi est daté de cette ville, 27 novembre (B. M. 1718). Dümmler, t. III, p. 302, et Mühlbacher, *D. G. K.*, p. 617, admettent qu'Arnulf avait été élu à Francfort.

corder la vie et quelques domaines en Alamannie pour sa subsistance ; il lui recommanda en outre Bernard, son fils naturel[1]. Arnulf fit droit à sa demande et le prince détrôné alla vivre en Souabe[2]. Il ne devait pas, d'ailleurs, survivre longtemps à sa déchéance : le 13 janvier 888, il mourut à Neidingen sur les bords du Danube[3].

On ne peut pas dire que Charles ait été un souverain inactif, car il n'a pas cessé de parcourir ses différents royaumes, mais le courage et la fermeté lui faisaient également défaut, les conventions déshonorantes qu'il conclut avec les Normands à deux reprises en font foi. Sur la fin de son règne, la maladie (il souffrait de violentes douleurs de tête[4]) acheva d'affaiblir son moral et de le réduire à l'impuissance. Sa déchéance était pleinement justifiée ; pourtant on ne peut se défendre d'un sentiment de pitié pour ce malheureux prince, qui n'avait été ni un ambitieux, ni un violent, et qui, après avoir gouverné l'empire de Charlemagne, en fut réduit à ne plus posséder que quelques *villæ*.

Charles le Gros avait-il été formellement déposé par une assemblée d'évêques et de grands[5] ? Aucun annaliste ne le dit, et nous ne croyons pas que les choses se soient passées ainsi. Mais le seul fait que les grands s'étaient concertés pour retirer leur obéissance à Charles et la reporter à Arnulf constituait une véritable révolution, une atteinte portée aux droits de la royauté, et un progrès immense fait par les seigneurs. Charles le Chauve et Louis le Bègue s'étaient vu imposer par ceux-ci des conditions avant de recevoir leur soumission, mais, pour la première fois depuis la déposition de Louis le Pieux en 833, un souverain était détrôné et remplacé par un autre. Nous ignorons d'ailleurs si les grands, avant de prêter serment à Arnulf, l'obligèrent à prendre vis-à-vis d'eux des engagements précis. Le caractère de la royauté de ce prince est mal défini. Arnulf était un Carolingien, mais sa naissance ne lui donnait pas de droits absolus au trône, au moins tant qu'il y avait des descendants de Charlemagne issus d'un mariage régulier. Seulement, une fois Charles le Gros exclu du trône, comme Charles le Simple n'avait que huit ans, il fallait, si l'on ne voulait pas élire un seigneur, s'adresser à Arnulf, alors dans toute la force de l'âge, et dont les qualités inspiraient confiance. N'empêche que sans le choix des grands, le fils de Carloman

---

1. *Ann. Fuld.* 887 et *Cont. Ratisb.* 887, pp. 106 et 115 ; Réginon, *Chronicon* 887, p. 128.

2. *Ann. Fuld.* 887 et *Cont. Ratisb.* 887, pp. 106 et 115 ; Réginon, *Chronicon* 887, p. 128.

3. L'endroit est indiqué par Herimann de Reichenau, *Chronicon* 888 (*SS.*, t. V, p. 109) ; quant au jour, il y a à peu près autant de sources pour le 12 janvier que pour le 13 ; voir Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 657, et Dümmler, t. III, p. 289, n. 2.

4. *Cont. Ratisb.* 887, p. 115.

5. Les expressions employées par les *Ann. Alamann. cont.* 888, « Karolus imperator a regno depositus est », et par les *Ann. Aug.*, « K. imper. regno privatur » (*SS.*, t. I, pp. 52 et 68), veulent simplement dire, d'après Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 657, que Charles a été détrôné. Waitz, *D. VG.*, t. V, p. 26 et n. 1, ne croit pas non plus à une déposition en forme.

ne serait pas monté sur le trône. Son pouvoir reposait donc à la fois sur sa qualité de Carolingien et sur l'élection[1].

La déposition de Charles le Gros et l'élévation d'Arnulf étaient l'œuvre des grands de l'Allemagne : ni ceux de l'Italie, ni ceux de la France occidentale[2] n'y avaient pris part. Dans l'ancien royaume de Lothaire II, ceux de la Bourgogne au moins y restèrent complètement étrangers, puisqu'ils élurent pour roi Rodolphe ; mais les Francs de la Moselle et de la Meuse, quel rôle jouèrent-ils ? Nous ne savons presque rien sur l'histoire de la Lorraine proprement dite[3], à la fin du règne de Charles le Gros, et nous ignorons en particulier si des évêques et des comtes de ce pays entrèrent dans la conspiration qui renversa Charles le Gros et porta Arnulf au trône[4]. Quoique ce prince, après son avènement, n'eût pas quitté l'Allemagne, il se considérait comme ayant sur la Lorraine les droits qu'avait possédés son prédécesseur. Ce qui le prouve, c'est un diplôme en faveur de Saint-Maximin de Trèves, rendu le 23 janvier 888 par le nouveau roi, à la prière de Meingaud, comte du *pagus Meginensis*[5], c'est surtout la conduite qu'il tint à l'égard d'un rival, Rodolphe, et des partisans de ce dernier.

---

1. Arnulf devait-il le trône à l'élection des grands ou à sa qualité de Carolingien, et son règne inaugure-t-il une nouvelle période dans l'histoire d'Allemagne? Ce sont là deux questions très controversées et que les historiens ont résolues de façons très différentes. Pour Gagern, *Arnulfi imperatoris vita*, pp. 51-54, Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 659, et *D. G. K.*, p. 619, Dümmler, t. III, pp. 303-304, ce n'est pas le principe de la monarchie élective qui triomphe avec Arnulf; le fils de Carloman a succédé à son oncle parce qu'il était un Carolingien, et sa naissance a été la raison déterminante du choix des grands. Gagern admet qu'à défaut d'enfants légitimes, les bâtards avaient un droit subsidiaire à l'héritage du père. Selon Zeller, au contraire, *op. cit.*, t. II, p. 178-179, Arnulf est le premier roi national de l'Allemagne, et l'avènement de ce prince marque la victoire du principe électif sur celui de l'hérédité. Waitz, *D. VG.*, t. V, pp. 26-28, tout en admettant que la qualité de fils de roi a pu déterminer en grande partie le choix des grands, soutient que le droit d'Arnulf repose avant tout sur l'élection, sur la reconnaissance des seigneurs ; il repousse la théorie de Gagern sur les droits des bâtards, et l'opinion de cet auteur qu'Arnulf régnait en vertu d'un droit héréditaire.

2. Chantereau-Lefebvre, *Considérations historiques*, etc., pp. 101-102, se trompe en avançant que Charles le Gros avait été déposé tout d'abord par les Français, qui élurent Eudes pour roi, et que les grands de l'empire (*sic*) ne firent que suivre le mouvement.

3. Le 1er avril 887, il se tint à Cologne un synode provincial présidé par Willibert, auquel prirent part les évêques Francon de Liège, Odilbald d'Utrecht, Drogon de Minden et Wulfhelm de Münster, les abbés de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, d'Inden et de Werden (Mansi, t. XVIII, col. 45). — D'après un acte rendu le 28 octobre 887 à Aix-la-Chapelle, Charles le Gros aurait, à la prière de l'évêque Francon et du comte Robert, donné à son fidèle Sanction un domaine à Maredret dans le comté de Lomme avec 20 manses appartenant à l'église de Brogne, qu'avait restaurée Gérard, fils de Sanction ; il aurait, de plus, restitué à cette église les dîmes de cette *villa*, qu'on lui avait enlevées, et lui aurait accordé le droit de justice à cet endroit ainsi que dans les autres alleux de Sanction et de Gérard (B. M. 1714, *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 1re série, t. IV, p. 158). D'après Mühlbacher, *Die Urkunden Karls III* (*SB. W. Ak.*, t. XCII, p. 495) et *Reg. Kar.*, pp. 655-656, cet acte est faux sous sa forme actuelle, mais les formules du protocole ainsi que celle de la donation sont empruntées à un diplôme authentique.

4. La participation des Lorrains à la révolution est affirmée, sans aucune preuve d'ailleurs, par Wenck, *Die Erhebung Arnulfs*, p. 38, rejetée par Warnkœnig et Gérard, *Histoire des Carolingiens*, t. II, p. 309, Zeller, *op. cit.*, t. II, p. 169, et Dümmler, t. III, p. 302.

5. Par cet acte, Arnulf concède à Saint-Maximin la *villa* Rübenach dans le *p. Meginensis* (B. M. 1727, *MR. UB.*, t. I, n° 125).

Dans les *pagi* bourguignons des anciens États de Lothaire II, et dans une partie au moins des territoires francs qui avaient appartenu à ce prince, on accepta bien la déposition de Charles le Gros, mais on ne se considéra nullement comme lié par le choix qu'avaient fait les grands de l'Allemagne. On pensa de même dans la France occidentale et en Italie. De quel droit les seigneurs d'outre-Rhin imposeraient-ils un roi à la Lorraine, à la France et à l'Italie ? D'ailleurs, l'impossibilité de maintenir l'unité de l'empire carolingien devenait manifeste ; il était trop menacé par les attaques des Barbares sur ses frontières, trop agité à l'intérieur par les rebelles ou les brigands, pour qu'un souverain unique pût efficacement le défendre et y ramener la sécurité. Il fallait que chaque royaume, que chaque province, pour ainsi dire, eût son prince qui la protégeât et y fît la police. Le mauvais gouvernement des rois qui avaient occupé le trône depuis un demi-siècle rendait nécessaire la dissolution de l'empire franc, dissolution qui au temps de Louis le Pieux ne s'imposait pas encore. L'Italie, l'Aquitaine, la France occidentale, la Provence et la Lorraine pouvaient donc très légitimement se donner chacune un souverain distinct de celui qu'avait choisi l'Allemagne[1].

Nous n'avons pas à nous occuper de ce qui se passa au midi des Alpes, ni à l'ouest de la Meuse. Faisons simplement remarquer que des deux prétendants à la couronne d'Italie, l'un Guy, duc de Spolète, était originaire du bassin de la Moselle[2], l'autre, Bérenger, marquis d'Ivrée, petit-fils de Louis le Pieux par sa mère Gisèle, appartenait par son père Evrard à une famille qui venait des bords de la Meuse et de l'Escaut[3]. Enfin, le comte de Paris, Eudes, que les Francs de l'ouest et les Neustriens élurent en janvier 888, serait, d'après une théorie récente, issu d'ancêtres qui habitaient les bords du Rhin[4].

Comme nous venons de le dire, dans la Bourgogne jurassienne et dans le sud de la *Francia* lotharienne, il surgit un prétendant, qui était apparenté aux Carolingiens, Rodolphe, fils de Conrad, comte d'Auxerre, et neveu de Hugues l'Abbé. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de lui. Il avait dû hériter de son père l'abbaye de Saint-Maurice en Valais, où nous le trouvons en 872, et le duché formé des territoires compris entre le Jura et les Alpes. Il s'était maintenu sous Charles le Gros, avec lequel il vécut en bonnes relations, comme le prouve un diplôme rendu par ce prince

---

1. Voir les réflexions de Réginon, *Chronicon* 888, p. 129 : « Post cujus (Karoli Crassi) mortem regna, que ejus ditioni parnerant, veluti legitimo destituta herede, in partes a sua compage resolvuntur et jam non naturalem dominum prestolantur, sed unum quodque de suis visceribus regem sibi creari disponit. Quæ causa magnos bellorum motus excitavit, etc. »

2. Sur Guy, voir les travaux déjà cités de Waitz, *Ueber das Herkommen des Markgrafen Wido von Spoleto,* et de Wüstenfeld, *Ueber die Herzoge von Spoleto aus dem Hause der Guidonen* (*F. D. G.*, t. III, pp. 149-154 et 383-432).

3. Sur Bérenger, consulter Ed. Favre, *La Famille d'Evrard, marquis de Frioul, dans le royaume franc de l'ouest* (*Études d'histoire du Moyen Age dédiées à G. Monod,* pp. 156-162).

4. Voir Merlet, *Origine de Robert le Fort* (*Mélanges J. Havet,* pp. 96-109).

le 15 février 885 en faveur de Vodelgis, vassal de Rodolphe[1]. Après la déposition ou la mort de l'empereur, il crut le moment venu de mettre à profit l'influence dont il jouissait en Bourgogne. Suivant l'exemple que lui avait donné Boson huit ans auparavant, il gagna les évêques et les grands de la région, qui le reconnurent pour roi, et il se fit sacrer à Saint-Maurice[2]. Mais il ne lui suffisait pas de régner sur quelques *pagi* de la Bourgogne ; il jeta les yeux sur le reste des provinces qui avaient jadis appartenu à Lothaire II. Sa grand'mère Adelaïde, sœur d'Ermengarde et belle-sœur de Lothaire Ier, était fille du comte de Tours, Hugues, qui était originaire de l'Alsace ; son père Conrad avait pendant quelques années vécu auprès de Lothaire II, dont il avait été le conseiller. Rodolphe pensa donc qu'il pourrait trouver dans le centre et le nord de la Lorraine un accueil favorable. Il dépêcha aux évêques et aux comtes de ces provinces des ambassadeurs[3]. Nous ne savons pas exactement quel fut le succès de leurs démarches, mais il est certain qu'un évêque au moins, Arnaud de Toul, se prononça en faveur de Rodolphe. Celui-ci prit le chemin de la *Francia,* se rendit à Toul et s'y fit couronner par Arnaud, comme Charles le Chauve avait été sacré, en 869, par Advence[4]. Mais il ne semble pas que d'autres prélats se soient prononcés pour lui. Nous trouvons, en effet, au concile qui se tint à Mayence en juin 888, les archevêques Willibert de Cologne, Radbod de Trèves, les évêques Ro-

---

1. Sur Rodolphe, voir ci-dessus, pp. 262-263 et 352. Cf. Wenck, *Die Erhebung Arnulfs,* pp. 83-87.

2. Réginon, *Chronicon* 888, p. 130 ; cf. *Cont. Ratisb.* 888, p. 116. Dümmler, t. III, p. 319, n. 2, se demande si le couronnement de Rodolphe à Saint-Maurice a réellement eu lieu, Réginon étant le seul à en parler. Le témoignage de l'abbé de Prüm nous semble avoir beaucoup plus de valeur que celui des *Ann. Ved.* pour des événements concernant la Bourgogne et le sud de la Lorraine.

3. Réginon, *Chronicon* 888, p. 130.

4. *Ann. Ved.* 888, p. 331. Ces Annales se trompent certainement en avançant que les habitants des contrées situées au delà du Jura et voisines des Alpes, réunis à Toul, firent consacrer roi Rodolphe, neveu de Hugues l'Abbé, par l'évêque de cette ville. On serait tenté de rejeter complètement ce récit, si un diplôme d'Arnulf pour l'église de Toul, du 2 février 893, ne disait pas formellement qu'Arnaud s'était prononcé pour un usurpateur : « Notum ergo sit omnibus sanctæ Dei ecclesiæ fidelibus, præsentibus et futuris, quatenus Arnaldus Tullensis ecclesiæ episcopus postposito nostræ dominationis regimine, alterius se miscuit societate, qui regni nostri jura, modico quamvis intervallo, subripuit. » (B. M. 1833, Calmet, t. I, coll. 323-324). Ce doit être de Rodolphe qu'il est question ici, et non de Guy. Ce dernier serait venu jusqu'à Metz d'après Liudprand, évêque de Crémone, écrivain du xe siècle, qui raconte même à ce propos une amusante anecdote, pour expliquer ce qui détermina les Francs à ne pas élever sur le trône le duc de Spolète et à lui préférer Eudes (*Antapodosis,* liv. I, ch. 16, p. 14). Une tentative faite par Guy, qui était originaire de la Lorraine, pour s'emparer de ce royaume, n'aurait en soi rien d'invraisemblable, mais comme aucun écrivain contemporain n'en parle, on doit la rejeter. D'ailleurs, le récit de Liudprand prouve que Guy visait la couronne de France et non celle de Lorraine, puisque c'est Eudes qu'il présente comme le compétiteur du duc de Spolète. Ni Calmet, t. I, col. 799, ni Dümmler, t. III, p. 315, n. 2, ni Favre, p. 88, n. 4, n'admettent le récit de Liudprand. L'*Histoire de Metz,* t. I, p. 647, Wenck, *Die Erhebung Arnulfs,* p. 53, n. 81, Digot, *Histoire de Lorraine,* t. I, p. 151, Kalckstein, *Geschichte des franzœsischen Kœnigthums,* p. 53, croient au contraire que Guy alla jusqu'à Metz. La venue de Rodolphe à Toul est acceptée par Gagern, *Arnulfi imperatoris vita,* p. 59 ; et Waitz, *D. VG.,* t. V, p. 28 et n. 3, admet que ce personnage fut couronné dans cette ville.

bert de Metz, Dadon de Verdun, Dodilon de Cambrai et Baltram de Strasbourg. Ils s'étaient donc ralliés à Arnulf[1].

Nous ne savons si ce prince avait cru tout d'abord qu'il serait reconnu sans difficulté dans tous les États qu'avait gouvernés son oncle. Dans tous les cas, il ne fit rien pendant six mois pour y imposer son autorité ni pour empêcher les prétendants d'établir la leur. Au fond, il ne songeait pas à gouverner, au moins directement, tout l'empire franc; sa conduite à l'égard de la France occidentale et de l'Italie en fournit une preuve péremptoire. En juin 888, il se décida à tenir dans la ville de Francfort une assemblée générale pour délibérer sur la situation et aviser aux mesures à prendre[2], mais il refusa la couronne de France que vin-

1. L'inscription placée en tête des actes du concile (Mansi, t. XVIII, col. 63) ne mentionne que Liutbert, Willibert et Radbod. Mais on trouve au bas de la charte de Liutbert pour Corvey et Herford les souscriptions de Robert, de Dadon (appelé Dethmar), de Dodilon et de Baltram. Nous connaissons déjà tous ces prélats, sauf Dodilon de Cambrai. Le prédécesseur de ce dernier, Roderade ou Rothade, était mort en 887 d'après les *Ann. Ved.*, pp. 329-330; les *Gesta epp. Camerac.*, liv. I, ch. 60 (*SS.*, t. VIII, p. 422), disent qu'il vécut au temps d'Arnulf, sans donner la date de sa mort, mais comme ils placent au 17 mars 887 la consécration de Dodilon, il en résulte que d'après eux Rothade serait décédé en 886. Le témoignage des *Ann. Ved.* doit être préféré, car nous savons par un document contemporain, le *Sermo de relatione S. Vedasti*, ch. 6 (*SS.*, t. XV, p. 403), qui est de 893, que le nouvel évêque de Cambrai avait été justement moine et prévôt de Saint-Vaast d'Arras; l'annaliste de cette abbaye devait savoir en quelle année Dodilon avait succédé à Rothade. On doit donc accepter 888 pour la consécration de Dodilon et 887 pour la mort de son prédécesseur. Dans une lettre à Dodillon, Foulques, son métropolitain, lui rappelle qu'il l'a fait parvenir à l'épiscopat « sine rege, sine ullo ipsius parti consulente ». (Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 6, t. II, p. 471). Que veut dire au juste cette phrase? Signifie-t-elle que le roi n'a pas été consulté lors de l'élection de Dodilon, ou simplement que ce n'est point la faveur du souverain qui a valu à ce prélat le siège de Cambrai? Il est probable qu'il faut accepter le premier de ces deux sens. Rothade décéda à l'époque où l'empereur fut déposé; au début de 888, l'autorité d'Arnulf n'était pas encore reconnue en Lorraine, et Foulques a pu ainsi, sans consulter le nouveau roi, faire monter Dodilon sur le siège de Cambrai. Le Carpentier, *Histoire de Cambrai*, t. I, pp. 335-336, et Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 17, adoptent 886 pour la mort de Rothade, 887 pour l'avènement de Dodilon, tandis que Favre, p. 100, n. 2, se prononce pour 888.

Baltram venait probablement de monter sur le siège de Strasbourg. Nous ne savons pas en quelle année mourut Réginhard son prédécesseur, et le jour même où se produisit l'événement ne nous est pas exactement connu, certains nécrologes donnant le 2 mai (*Kalendarium necrologicum Argentinense* et *Kalend. necrol. Weissenburg.* Bœhmer, *Fontes*, t. IV, pp. 309 et 311), tandis qu'un autre *Necrol. Weissenburg.* (*Archiv des historischen Vereins für Unterfranken*, t. XIII, p. 76) et Erchenbald, évêque de Strasbourg, dans ses *Versus de episcopis Argentinensibus* (Bœhmer, *Fontes*, t. IV, p. 2), indiquent le 10 mai. Comme, d'après Erchenbald, Baltram était Bavarois, il est vraisemblable qu'il n'est devenu évêque de Strasbourg qu'après l'avènement d'Arnulf et par la faveur de ce prince. Ce serait donc en 888 qu'il aurait succédé à Réginhard, cela s'accorde d'ailleurs avec la durée de son épiscopat (dix-huit ans environ d'après Erchenbald) et la date de sa mort, 12 avril (Erchenbald) 906 (Réginon, *Chronicon* 906, p. 152). Vraisemblablement Réginhard décéda le 2 ou le 19 mai 888 et Arnulf le remplaça tout de suite par Baltram. Laguille, *Histoire d'Alsace*, t. I, p. 129, col. 1, fait commencer en 888 l'épiscopat de Baltram. D'après le *Chronicon Ebersheimense*, ch. 14 (*SS.*, t. XXIII, p. 438), Arnulf aurait donné à Baltram, déjà évêque de Strasbourg, l'abbaye d'Ebersheim, pour le gagner. Mais le témoignage de cette source, très postérieure, ne mérite pas d'être pris en considération. Grandidier, *Histoire de Strasbourg*, t. II, pp. 247-249, a pourtant pris la peine de réfuter les fables du chroniqueur d'Ebersheim. Le diplôme par lequel Arnulf concéda Ebersheim à Baltram est du 13 juin 889 (B. M. 1769).

2. *Cont. Ratisb.* 888, p. 116, et diplômes du 8 juin au 3 juillet (B. M. 1743-1751). Plusieurs de ces actes concernaient la Lorraine. Le 8 juin, Arnulf confirme à l'abbaye de

rent lui offrir Foulques, archevêque de Reims, accompagné de deux de ses suffragants, Honorat de Beauvais et Hétilon de Noyon, et peut-être avec lui le comte Baudoin et l'abbé de Saint-Vaast, Rodolphe [1]. Ces prélats et ces grands se refusaient à reconnaître pour souverain Eudes, comte de Paris, qu'une partie des seigneurs de la Neustrie et de la *Francia* avait élu en février 888[2]. La victoire remportée par Eudes à Montfaucon-en-Argonne sur les Normands avait peut-être décidé Arnulf à ne pas le combattre, pourvu toutefois que le roi des Francs de l'ouest se soumît à sa suprématie. Il l'invita en conséquence à venir à Worms. Eudes y consentit, prêta serment de fidélité à Arnulf, qui, de son côté, le reconnut pour roi[3].

Si Arnulf renonçait à la couronne de la France occidentale et se contentait d'une vague suzeraineté sur le souverain de ce dernier pays, il

---

Kaiserswerth (qui était peut-être lorraine) l'immunité et la protection royale (B. M. 1743, *NR. UB.*, t. I, nº 77 ; cf. B. M. 1514 dont 1743 n'est que la reproduction, sauf que dans ce dernier, Wibert évêque [de Werden] est désigné comme l'abbé de Kaiserswerth). Le 11 juin, sur la présentation par l'abbé de Prüm, Farabert, des diplômes accordés par Pépin, etc., à ce monastère (B. M. 95, 193, 799, 1048, 1442 et 1640), il confirme à Prüm l'immunité et la protection royale (B. M. 1746, *MR. UB.*, t. I, nº 126). Le 13 juin il confirma, sur la prière de Willibert, archevêque de Cologne et de son chancelier Albert, à la collégiale Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, des donations faites par Lothaire II (diplôme perdu) dans 43 *villæ* royales et par Charles (le Gros) à Bastogne (B. M. 1692), avec défense au chapelain de rien prendre sur ces domaines (B. M. 1748, Quix, *Geschichte Aachens, Codex dipl. Aq.*, nº 5). Le 28 juin, il fait à Folcuin une donation dans différentes *villæ* du *pagus Blesensis*, qui avait alors pour comte Ereinfrid (B. M. 1749, *Acta Ac. Theod.-Pal.*, t. VI, p. 259).

1. Ce sont les *Ann. Ved.* 888, pp. 331-332, qui nous disent que ceux des adversaires d'Eudes qui appellent Arnulf, sont Foulques, Baudoin et Rodolphe, ces deux derniers fils de princesses carolingiennes. Baudoin II, comte de Flandre, et Rodolphe avaient pour mères, le premier Judith, fille de Charles le Chauve (Favre, *Eudes*, p. 99), le second Gisèle, fille de Louis le Pieux (Favre, *La Famille d'Evrard, marquis de Frioul*, dans les *Études d'histoire du moyen âge dédiées à G. Monod*, pp. 156 et suiv.). Mais il n'est pas prouvé que Baudoin et Rodolphe soient allés en personne trouver Arnulf. (Dümmler, t. III, p. 321, croit que Baudoin accompagnait Foulques, mais Favre, p. 109, n. 2, ne l'admet pas.) Dans tous les cas, Foulques avait amené avec lui plusieurs de ses suffragants, Honorat de Beauvais, Hétilon de Noyon et Dodilon de Cambrai, dont la présence en Allemagne est attestée alors par leurs souscriptions au bas de la charte que Liutbert accorda aux abbayes de Corvey et d'Herford (Mansi, t. XVIII, col. 73). Il est vrai que Dodilon était venu comme sujet d'Arnulf. Foulques lui-même ne figure pas parmi les prélats signataires de la charte de Liutbert, et l'on ne peut en conséquence affirmer qu'il se rendit à Mayence, quoique la chose soit vraisemblable ; c'est à Worms qu'il rencontra Arnulf. (Lettre à Herimann, archevêque de Cologne, Flodoard, *H. R. E.*, liv. IV, ch. 6, t. II, p. 466.) Sur Foulques, ses projets et ses démarches, consulter Dümmler, t. III, pp. 320-321, et Favre, pp. 99-105.

2. Sur cette élection, voir Kalckstein, *op. cit.*, pp. 48-49, Dümmler, t. III, pp. 315-317, et surtout Favre, pp. 88-99.

3. Sur la victoire de Montfaucon-en-Argonne, voir *Ann. Ved.* 888, p. 332, et Abbon, *De bellis parisiacis*, liv. II, vers 491-539 (*R. H. Fr.*, t. VIII, p. 24) ; sur la reconnaissance d'Eudes par Arnulf, *Ann. Ved.* 888, pp. 332-333, et *Cont. Ratisb.* 888, p. 116. Cf. Kalckstein, pp. 55-56, Dümmler, t. III, pp. 321-323, surtout Favre, pp. 107-116, qui a bien marqué les situations respectives d'Arnulf et d'Eudes. D'après Luchaire, *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*, 2e éd., t. I, p. 7, Eudes aurait promis à Arnulf de borner ses prétentions au royaume de la France occidentale, tel que l'avait constitué le traité de Verdun. Ce n'est qu'une hypothèse, mais elle ne manque pas de vraisemblance.

entendait par contre garder pour lui la Lorraine. Peut-être les évêques et les grands s'étaient-ils au début maintenus sur la réserve, mais ils avaient fini, sauf Arnaud de Toul, par accepter la domination du roi d'Allemagne. La présence au concile qui se tint en juin-juillet à Mayence, sur l'ordre d'Arnulf, de deux archevêques et de trois évêques lorrains, en fournit une preuve évidente [1]. Eussent-ils hésité, que l'attitude de Foulques, de Baudoin et de quelques autres prélats ou seigneurs de la France occidentale, favorables à Arnulf, les aurait entraînés à se ranger du côté de ce prince, le seul représentant, en situation de régner, de la dynastie carolingienne.

Quant à Rodolphe, Arnulf résolut de lui enlever les territoires dont il avait usurpé le gouvernement. Rodolphe avait essayé d'établir sa domination en Alsace [2]. Apprenant qu'Arnulf marchait contre lui [3], il battit en retraite, et le roi, renonçant à le poursuivre lui-même, chargea de ce soin une armée recrutée en Souabe. Elle n'eut pas l'occasion d'en venir aux mains avec le nouveau roi de Bourgogne. Ceux qui la commandaient entrèrent en pourparlers avec Rodolphe et le décidèrent à se rendre auprès d'Arnulf. Il alla trouver ce prince à Ratisbonne [4], reconnut probablement sa suzeraineté, comme l'avait fait Eudes, et dut abandonner toute prétention sur l'Alsace ainsi que sur les territoires francs de la Lorraine ; la Bourgogne jurassienne, nous ne savons pas d'ailleurs dans quelles limites, lui fut laissée [5]. L'évêque de Toul avait déjà à ce moment été puni, on peut le supposer, de l'assistance qu'il avait prêtée à Rodolphe. Considéré comme coupable de haute trahison, il fut dépouillé, non de son siège, mais de quelques-uns des bénéfices ou monastères qu'il détenait [6].

L'autorité d'Arnulf était reconnue dans toute la Lorraine. Mais il ne devait que rarement venir dans le pays ; délégua-t-il à un des grands le

---

1. Nous avons déjà nommé les évêques lorrains qui assistaient à ce concile. Ni les actes, ni la charte de Liutbert ne portent de date, mais c'est vraisemblablement vers la fin de juin que les évêques se réunirent à Mayence (Dümmler, t. III, p. 306, n. 3).

2. *Cont. Ratisb.* 888, p. 116.

3. Arnulf, que nous avons vu à Francfort en juin-juillet, se trouvait à Tribur le 1er août (B. M. 1752), un peu après, à Worms, où il se rencontra avec Eudes (*Cont. Ratisb.* 888, p. 116) et les 23 et 25 août à Gernsheim (B. M. 1753, 1754). Le 23, à la prière de l'abbé Hembil, il confirme à l'abbaye (lorraine ?) de Werden (au diocèse de Cologne), l'immunité, le droit d'élire l'abbé, l'exemption des tonlieux, du service militaire, lui abandonne les dîmes que payaient les *mansi dominicati* qu'elle possédait, et limite les droits de l'évêque (B. M. 1753, *NR. UB.*, t. I, n° 76). Les dernières clauses, à partir de l'exemption du service militaire, ont été ajoutées par un faussaire au diplôme original d'Arnulf (Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 667, et Erben, *Die Immunitæten für Werden und Corvey*, dans les *Mitth. Œ. GF.*, t. XII, pp. 46-48).

4. On trouve Arnulf à Ratisbonne du 9 octobre au 8 novembre (B. M. 1755-1757). Le 22 octobre, à la prière de Radbod, il confirma, sur la présentation de diplômes de ses prédécesseurs, l'abbaye de Metlach à l'église de Trèves (B. M. 1756, *MR. UB.*, t. I, n° 128 ; cf. B. M. 1642).

5. *Cont. Ratisb.* 888, p. 116.

6. Voir le diplôme du 2 février 893, par lequel Arnulf restitue à l'église de Toul les abbayes Saint-Evre et Saint-Germain qui avaient été confisquées sur Arnaud (B. M. 1833, Calmet, t. I, preuves, coll. 323-324).

soin de maintenir l'ordre et de combattre les Normands? On l'a prétendu, et l'on a avancé que le pouvoir ducal avait été exercé en Lorraine par un comte Meingaud, dont nous avons déjà parlé. Ce personnage gouvernait le *pagus Wormacensis* dans la France orientale et le *pagus* lorrain de Mayenfeld[1]; Arnulf lui aurait donné l'abbaye de Saint-Maximin et l'aurait de plus institué duc, s'il fallait en croire Sigehard, moine de Saint-Maximin, qui écrivit dans la seconde moitié du xe siècle les *Miracula S. Maximini*. Le même auteur ajoute qu'à partir de Meingaud l'abbaye de Saint-Maximin fut soumise aux ducs du royaume de Lorraine[2]. Mais aucun autre document, aucun fait ne viennent à l'appui de ces allégations. Si Meingaud avait occupé la situation que lui attribue Sigehard, c'est à lui, semble-t-il, qu'aurait incombé la mission de repousser en 891 les Normands qui envahirent la Lorraine; or, on voit marcher contre eux une armée commandée par l'archevêque de Mayence, Sunderold, et par un comte Arnulf; il n'est pas question de Meingaud. Nous ne croyons donc pas pouvoir nous prononcer[3].

Arnulf ne vint en Lorraine ni en 889, ni en 890, mais on trouve des évêques et des grands de ce pays aux assemblées présidées par le roi. Ainsi Baltram, évêque de Strasbourg, et Helmerich, abbé d'Ebersheim,

---

1. La *Vita Maingoldi comitis* (*SS.*, t. XV, pp. 556-563) ne contient guère que des fables, et ne peut être utilisée pour écrire la biographie de Meingaud. Ce personnage avait pour père le comte Walachon (*Miracula S. Walburgis*, liv. III, ch. 15, *SS.*, t. XV, p. 549), qui est peut-être un parent du comte Walahon, frère d'Étienne et père de Burchard qui épousa Gisèle, veuve de Meingaud. Ce sont les *Miracula S. Walburgis*, de Wolfhard, liv. III, ch. 5 (*SS.*, t. XV, p. 549), qui nous donnent le nom de la femme de Meingaud. La *Vita Maingoldi comitis*, ch. 6, 7 (*SS.* t. XV, pp. 558 et 560), fait de Geila (Gisèle) la sœur du duc Albéric. Nous trouvons dans une donation de Beretrude pour Echternach de 894-895, mention d'un Meingaud, comte du *p. Meginensis* (*MR. UB.*, t. II, nº 30), qui est vraisemblablement un fils du comte assassiné en 892. Un frère de Meingaud, Robert, avait des propriétés dans le *pagus* de la Nahe et peut-être était-il comte de ce *pagus* (Sigehard, *Miracula S. Maximini*, ch. 13, *SS.*, t. IV, p. 232). Nous avons parlé en énumérant les partisans de Hugues, d'un comte Robert abbé d'Echternach: serait-ce le frère de Meingaud? Nous savons que Meingaud avait un neveu, Vodon (fils de Robert?), avec qui il fit une donation à Lorsch (*Codex Laureshamensis diplomaticus*, t. II, nº 1835). Enfin Réginon qualifie Meingaud de « nepos Odonis regis », ce qui a donné lieu à de nombreuses hypothèses. Voir là-dessus Favre, *Eudes*, p. 110, n. 1, qui déclare inconnue l'origine de la parenté qui unissait Eudes à Meingaud. Ce dernier avait le *pagus Wormacensis* (Charte d'Heriric pour Prüm, et diplôme de confirmation de Louis le Germanique du 12 avril 870, B. M. 1436, *MR. UB.*, t. I, nos 110 et 111, diplôme d'Arnulf pour Fulda, du 21 juillet 889, B. M. 1775) et le *p. Meginensis* (diplôme d'Arnulf pour Saint-Maximin, du 23 janvier 888, B. M. 1727, *MR. UB.*, t. I, nº 125). Nous avons vu que Meingaud était un des trois ambassadeurs que Louis le Germanique députa en 876 à son frère, pour réclamer la moitié des États de Louis II; ils se présentèrent devant le concile de Ponthion le 7 juillet (*Ann. Bert.* 876, p. 130).

2. Sigehard, *Miracula S. Maximini*, ch. 8 et 9 (*SS.*, t. IV, p. 231). De fait, Meingaud figure comme intercesseur dans le diplôme d'Arnulf pour Saint-Maximin, mais il n'y est pas qualifié de vénérable comme le sont d'habitude les abbés, même les abbés laïcs.

3. Ernst, *Mémoire sur les comtes de Hainaut* (*Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire de Belgique*, 2e série, t. IX, p. 423) et le père Brabant, *Étude sur Régnier au Long-Col* (*Mémoires couronnés*, etc., t. XXXI, pp. 37-38), admettent que Meingaud fut duc de Lorraine. Pour Wittich, *op. cit.*, p. 21, qui considère pourtant Sigehard comme bien informé, et Dümmler, t. III, p. 358, n. 2, Meingaud reçut l'abbaye Saint-Maximin, mais non les fonctions ducales en Lorraine.

assistèrent au plaid de Forchheim en mai-juin 889 [1], les archevêques Willibert de Cologne et Radbod de Trèves ainsi que le comte frison Gerulf et le comte Otton à celui de Francfort, en juillet 889 [2]. On trouve à une assemblée tenue en mai 890 à Forchheim le nouvel archevêque de Cologne, Herimann, les évêques Robert de Metz et Dadon de Verdun, et Farabert, abbé de Prüm [3].

---

1. *Cont. Ratisb.* 889, p. 118. Le 13 juin, à la prière de l'abbé Helmerich, et en présence de Sunderold, archevêque de Mayence, et de Baltram, évêque de Strasbourg, Arnulf concède Ebersheim à Baltram et à ses successeurs, en réservant aux moines le droit d'élire leur abbé et concède l'immunité au monastère (B. M. 1768, Grandidier, *Histoire de Strasbourg,* t. II, preuves, p. ccxcii). Cf. *Chronicon Ebersheimense,* ch. 14 (*SS.*, t. XXIII, p. 438). Grandidier, qui avait rejeté tout d'abord le récit de cette chronique (*Histoire de Strasbourg,* t. II, pp. 247-249), l'accepte un peu plus loin (*Œuvres inédites,* t. I, pp. 126-127).

2. *Cont. Ratisb.* 889, p. 118. Le 1er juillet, Arnulf, à la prière de Radbod, archevêque de Trèves, concéda à ce prélat ainsi qu'à ses successeurs, l'abbaye Saint-Servais de Maëstricht, dans le comté de *Maselant,* en toute propriété (B. M. 1771, *MR. UB.*, t. I, n° 129). — Le 9 juillet, à la prière de sa parente Rotrude et de l'illustre comte Otton, il concéda à son médecin le prêtre Amand la jouissance, sa vie durant, de terres situées à Ars-sur-Moselle (Lorraine, Metz, Gorze), dans le Scarponnois, terres qui à la mort d'Amand devaient revenir à l'abbaye Saint-Arnoul (B. M. 1774, Calmet, t. I, preuves, col. 321). Le comte Otton qui figure comme intercesseur dans ce diplôme n'est peut-être pas Lorrain ; ne serait-ce pas bien plutôt le comte ou duc de Saxe ? — Nous savons par une charte de Wulfhelm, évêque de Münster pour l'abbaye de Werden, que le 6 juillet Arnulf avait, en présence des archevêques Sunderold et Willibert, ainsi que d'autres évêques et abbés, approuvé la donation de ses biens patrimoniaux faite par Wulfhelm au monastère et ordonné de dresser une charte relatant cette donation (Wilmans, *KU. W.*, t. I, p. 528). — Le 4 août, le roi, sur la prière du comte Gerulf, lui concéda en toute propriété des biens situés dans son propre comté, entre le Rhin et le Zuyderzée, avec leurs dépendances (B. M. 1776, Richthofen, *Egmonder Geschichtsquellen,* p. 27). Ce Gerulf n'est autre que le comte frison envoyé en 885 par Godfrid à Charles le Gros, et qui aurait, d'après les *Ann. Ved.*, trahi le chef Normand. — Enfin, le 15 novembre, à Francfort, où il était revenu, Arnulf, sur la prière de l'évêque Francon de Liège, que lui avaient transmise les grands Engiscald et Irring, concéda au prélat l'abbaye de Lobbes avec ses dépendances, en réservant à l'entretien des moines la jouissance de la moitié des domaines du monastère que leur avait jadis affectés Hubert. En outre, s'ils reprenaient la vie monastique régulière qu'Hubert leur avait fait abandonner, l'évêque devrait augmenter leur moitié. Arnulf demandait qu'en retour chaque année un service commémoratif fût célébré a Lobbes et à Liège le 22 septembre, jour anniversaire de la mort de son père Carloman, ainsi que le jour anniversaire de sa mort (B. M. 1783, Miræus, *Opera diplomatica,* t. I, p. 650; cf. *Ann. Laubi.* 890, *Gesta abb. Lobb.*, *Gesta epp. Leod.*, ch. 19, *SS.*, t. IV, pp. 15 et 61, t. VII, p. 200).

3. Ces prélats souscrivent la charte des archevêques Sunderold de Mayence et Herimann de Cologne pour l'abbaye westphalienne de Neuenheerse (Wilmans, *KU. W.*, t. I, p. 527). Willibert était mort le 11 septembre (*Kalend. necrol. eccæ Colsis majis*, Bœhmer, *Fontes,* t. III, p. 342) d'une année qui ne peut être que 889, attendu que, comme nous venons de le voir (note précédente), il se trouvait le 6 juillet 889 à Francfort, et qu'en mai 890, Étienne V (VI) envoyait le *pallium* à son successeur Herimann (J. L. 3457, Floss, *Papstwahl,* Urkunden, pp. 113-116). Réginon, *Chronicon* 890, p. 136, place en 890 la mort de Willibert et les *Ann. Leod.* 891 (*SS.*, t. IV, p. 15) en 891. Deux catalogues des archevêques de Cologne (*SS.*, t. XIII, p. 286, et t. XXIV, p. 338) donnent à Willibert vingt ans d'épiscopat ; la vérité est que la vingtième année n'était pas encore terminée, Willibert ayant été consacré en janvier 870. L'élection et la consécration d'Herimann, sur le passé duquel nous ne savons rien, se placent donc entre le 11 septembre 889 et le mois de mai 890. D'après Réginon, *ibid.*, il aurait été élu par le clergé et le peuple ; nous venons de voir qu'Étienne V (VI) lui accorda le *pallium.* Nous parlerons bientôt de la tentative que le nouvel archevêque fit pour rattacher l'évêché de Brême à Cologne, ancienne métropole de ce diocèse.

En 891, de graves événements allaient obliger Arnulf à venir en Lorraine. Depuis l'assassinat de Godfrid, jusqu'à l'année 891, le pays, sans être complètement resté à l'abri des invasions normandes, n'avait eu que peu à en souffrir. La Frise était définitivement débarrassée de ces établissements de Normands convertis qu'elle avait dû subir presque sans interruption pendant près d'un demi-siècle. Elle restait toutefois exposée, comme par le passé, aux descentes de pirates. Ainsi à la fin du printemps de 887, le roi de mer Sigfrid, l'un des chefs de l'armée qui avait assiégé Paris, vint, après avoir quitté la France, écumer les côtes de la Frise ; il trouva la mort dans une rencontre avec les gens du pays [1]. La majeure partie des Normands était restée dans le royaume de l'ouest après le traité conclu avec Charles le Gros. Vers la fin de 887, elle se porta vers l'est et pénétra en Lorraine jusqu'à Verdun et Toul [2]. Elle resta dans la région de la Meuse jusqu'à la grande victoire qu'Eudes remporta sur elle, le 24 juin 888, à Montfaucon-en-Argonne [3].

Ni en 889 ni en 890, les pirates ne reparurent en Lorraine. Pendant l'hiver de 890-891, la grande armée normande, qui était installée à Noyon, vint jusqu'à la Meuse, ravagea le Brabant, traversa l'Escaut et retourna à son camp. Eudes avait en vain essayé de la surprendre et de l'attaquer [4].

Au printemps de 891, elle quitta Noyon, se transporta en Flandre, où elle séjourna quelque temps, puis traversant l'Escaut, alla reprendre ses anciens cantonnements de la Dyle, près de Louvain, ou en établit de nouveaux dans le voisinage. Tout le pays jusqu'à la Meuse fut dévasté par les pirates [5]. A la nouvelle des ravages qu'ils commettaient, le roi d'Allemagne et de Lorraine envoya contre eux une armée commandée

---

1. *Ann. Ved.* 887, p. 329.

2. *Ann. Ved.* 887, p. 330; Réginon, *Chronicon* 889, p. 133. L'invasion du Verdunois par les Normands dont parle Laurent de Liège, *Gesta epp. Vird.*, ep^la^ dedic^ria^ (*SS.*, t. X, p. 490) peut se rapporter à 887 comme à 882 (voir ci-dessus), ou à 891-892.

3. *Ann. Ved.* 888, p. 332, et Abbon, *De bellis parisiacæ urbis*, liv. II, vers 491-529 (*R. H. Fr.*, t. VIII, p. 24). Cf. Favre, *Eudes*, pp. 106-107. Comme le fait justement remarquer cet auteur, p. 106, n. 5, Montfaucon, situé dans le *p. Dulcomensis*, faisait partie de la Lorraine et dépendait d'Arnulf. Ce prince donna l'abbaye de Montfaucon à Dadon, évêque de Verdun (Flodoard, *H. R. E.*, liv. IV, ch. 41, t. II, p. 594).

4. *Ann. Ved.* 890-891, pp. 336-339. Cf. Favre, pp. 132-136.

5. *Ann. Ved.* 891 ; *Cont. Ratisb.* 891, p. 119 ; Réginon, *Chronicon* 891, p. 136. Avant l'établissement des Normands de Noyon à Louvain, les *Ann. Ved.* racontent une première incursion qu'ils auraient faite jusqu'à la Meuse. A cette nouvelle, Arnulf accourt, les poursuit au delà de l'Escaut jusqu'à Arras, mais ne réussit pas à les atteindre et revient dans son royaume. Alors seulement les Barbares décident d'aller hiverner à Louvain. Cette première expédition d'Arnulf n'est mentionnée par aucun autre chroniqueur. Les diplômes d'ailleurs nous montrent le roi en Bavière depuis le début de 891 jusqu'à la fin de juillet (B. M. 1803-1812); il n'y a donc pas de place pour une expédition contre les Normands pendant les sept premiers mois de 891. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 680, et Dümmler, t. III, p. 347, n. 3, rejettent l'un et l'autre le récit des *Ann. Ved.* — Parmi les diplômes rendus par Arnulf pendant son séjour en Bavière, plusieurs concernent la Lorraine. Le 23 février, à Ratisbonne il concède l'abbaye de femmes de Süsteren dans le *p. Maselant* au prêtre Siginand, qui était un artiste renommé (B. M. 1806, *MR. UB.*, t. I, n° 130). — Le 22 avril, à Ratisbonne, Arnulf, sur la prière de Baltram, évêque de Strasbourg, concède à l'église cathédrale de cette ville des terres dans le comté d'Argovie, comté d'Eberhard (B. M. 1809, Schœpflin, *Als. dipl.*, t. I, p. 96). — Le 19 mai à Ratisbonne, le roi, à la demande

par Sunderold, archevêque de Mayence et par le comte Arnulf[1]. Ces troupes avaient pour mission de s'établir à Maëstricht et d'empêcher les Normands de traverser la Meuse. Mais, avant qu'elles fussent concentrées au point indiqué, les pirates traversèrent le fleuve en amont, près de Liège, et se répandirent sur les derrières de l'armée franque à travers les bois et les marais voisins d'Aix-la-Chapelle, massacrant les traînards et arrêtant les convois de vivres. La nouvelle de ces faits jeta l'étonnement et l'inquiétude dans les troupes, qui se trouvaient enfin réunies.

Le 25 juin, les chefs francs tinrent un conseil de guerre, pour arrêter leur plan de campagne. Fallait-il se replier sur Cologne ou sur Trèves en passant par Prüm, ou devait-on au contraire passer la Meuse pour aller attaquer le camp et la flotte des Barbares? La nuit vint, qui mit fin à la délibération. Enfin, le lendemain on résolut de combattre. Les hommes prirent les armes, et l'on se mit en marche en descendant le long du fleuve. Après avoir traversé le torrent de la Geule, l'armée fit halte. Pour ne pas la fatiguer inutilement en la faisant aller à la recherche de l'ennemi, les chefs décidèrent d'envoyer en reconnaissance une troupe formée d'autant de fois douze hommes qu'il y avait de corps différents. La mesure était prudente, mais, à peine avait-on fini d'arrêter les dernières dispositions, que l'on vit apparaître les éclaireurs des Normands. Sans attendre les ordres de leurs officiers, les soldats francs se précipitèrent sur la troupe ennemie, composée d'infanterie. Celle-ci tourna le dos et alla s'enfermer dans une petite *villa,* d'où elle repoussa facilement les attaques mal combinées et successives de ses adversaires. Voyant sans doute le désordre se mettre parmi les assaillants, les fantassins normands exécutèrent une sortie. En même temps, pour appeler à leur aide leur cavalerie, ils poussèrent leur cri de guerre et firent retentir leurs carquois. Leurs clameurs furent entendues par les cavaliers normands, qui accoururent au secours de leurs camarades, et les efforts réunis des deux troupes vinrent à bout de la résistance des Francs, qui furent mis en déroute. L'archevêque de Mayence, le comte Arnulf et une foule de nobles guerriers, sans parler de nombreux soldats, trouvèrent la mort dans cette journée. Les Normands s'emparèrent du camp ennemi, y firent un énorme butin, puis, après avoir massacré leurs prisonniers, ils retournèrent soit à l'endroit où stationnaient leurs navires, soit plutôt

---

du comte Conrad son neveu, concède en toute propriété à l'abbé Étienne (de Saint-Évre?) des terres dans deux localités du *p. Calvomontensis,* comté d'Étienne (B. M. 1810, Calmet, t. I, pr., col. 322). — Enfin le 28 juin, à Ratisbonne, Arnulf, sur la prière de Théotmar, archevêque de Salzbourg, concède en toute propriété à l'église de cette ville, l'abbaye de Chiemsee que le prélat avait échangée avec l'église de Metz contre l'abbaye de Luxeuil (B. M. 1811, Calmet, 2e éd., t. II, pr., col. 156; par un diplôme du 25 octobre 789, Charlemagne avait donné l'abbaye bavaroise de Chiemsee à l'église de Metz, B. M. 289).

1. *Cont. Ratisb.* 891, p. 119; Réginon, *Chronicon* 891, p. 136. Ce comte Arnulf est inconnu. Nous avons vu plus haut, p. 418, n. 5, que Leibniz, *Ann. imp. occ.*, t. II, p. 129, identifiait ce personnage avec le comte du même nom mentionné par le *Capitulare Carisiacense,* ch. 15 (*CC.,* t. II, p. 359).

à leur camp de Louvain[1]. Ce n'était pas la lâcheté des chefs ni de leurs hommes qui avait causé ce désastre, mais les tâtonnements des uns et l'indiscipline des autres. S'il y avait eu unité dans le commandement, il est probable que les soldats auraient mieux obéi.

Une pareille défaite ne pouvait rester sans vengeance. Arnulf, une fois qu'il en eut fini avec les Slaves, résolut d'aller lui-même laver l'humiliation qu'avaient subie ses armes. Il déplora la fin de ses fidèles tués pendant la bataille et flétrit la conduite des Francs qui avaient pris la fuite[2]. Il réunit une armée recrutée dans la *Francia* et la Souabe[3]. Mais les contingents de cette dernière province se prétendirent malades et le roi les laissa dans leur pays; peut-être y avait-il tout simplement chez eux mauvaise volonté à l'égard d'Arnulf[4]. Celui-ci partit donc avec les seuls Francs, dont le plus grand nombre étaient montés. Le succès des Normands les avait remplis d'orgueil et d'audace. Une fois leur butin mis en sûreté dans leur camp, ils avaient repris leurs courses et dévasté une grande partie de la Lorraine. Quand ils apprirent l'arrivée de l'armée royale, ils se replièrent sur leur camp qui, nous l'avons dit, était installé près de Louvain sur les bords de la Dyle. Arnulf était arrivé dans la vallée de la Meuse vers la fin de septembre, et il y stationna plusieurs jours, dans les environs de Maëstricht[5].

---

1. Réginon, *Chronicon* 891, pp. 136-137, a donné un récit détaillé de cette bataille; nous l'avons reproduit. La *Cont. Ratisb.* 891, p. 119, mentionne brièvement la défaite de l'armée franque et la mort de Sunderold. L'année de la mort de Sunderold est donnée par les *Ann. Alamann.*, *Laubac.*, *Augiens.* et *Corbeiens.* (*SS.*, t. I, pp. 52 et 68, t. III, p. 3), ainsi que par la *Series episc. et archiepisc. Mogunt.* (Bœhmer, *Fontes*, t. III, p. 139). Les nécrologes et les chroniques varient sur le jour de la mort : les *Ann. necrol. Fuld.* (*SS.*, t. XIII, p. 187) indiquent le 25 juin, Mariannus Scottus, *Chronicon* (*SS.*, t. V, p. 552) le 26 juin 913 (ce qui équivaut, vu sa manière de compter, à 891), les *Ann. S. Disibodi* (*SS.*, t. XVII, p. 6) le 26 juin 891 également, mais font à tort mourir l'archevêque à Worms ; on trouve le 27 juin dans le *Necrol. Weissenburg.* (*Archiv des historischen Vereins für Unterfranken*, t. XIII, p. 24) et le 28 juin dans le *Kalend. necrol. eccæ metropol. Mogunt.* (Bœhmer, *Fontes*, t. III, p. 141). Dümmler, t. III, p. 348, place à tort la bataille le 25 juin, et la chose est d'autant plus extraordinaire que d'une part Réginon dit formellement : « Fuit vero hæc cædes facta VI kal. jul. », et qu'en note (n. 1) Dümmler déclare, après avoir énuméré les jours donnés pour la mort de Sunderold par les nécrologes et les chroniques, que le témoignage de Réginon doit prévaloir, étant confirmé par celui de Mariannus Scottus.

2. *Cont. Ratisb.* 891, p. 119; Réginon, *Chronicon* 891, p. 137.

3. *Cont. Ratisb.* 891, p. 119; d'après Réginon, *ibid.*, c'est dans la partie orientale de ses États qu'Arnulf lève ses troupes. S'il agit ainsi, dit Prenzel, *Beiträge zur Geschichte der Kriegsverfassung*, p. 35, n. 44, qui accepte le témoignage de Réginon, c'est que ces régions n'avaient pas eu à souffrir des incursions normandes. D'après les *Ann. Anglosax.* 891 (*SS.*, t. VIII. p. 107), Arnulf avait avec lui des Francs, des Saxons et des Bavarois.

4. *Cont. Ratisb.* 891, p. 119. Dümmler, p. 343, croit que si les contingents souabes refusèrent de marcher, c'est qu'ils étaient toujours hostiles au successeur de Charles le Gros.

5. Le 1er octobre on trouve le roi à Maëstricht. En ce jour, il confirma aux moines de Prüm l'immunité et le droit d'élire leur abbé, sur la présentation par eux d'un diplôme de son ancêtre Pépin (B. M. 93 et 95), fondateur du monastère (B. M. 1814, *MR. UB.*, t. I, n° 131). — Le 9 octobre, étant sur les bords de la Meuse, il restitua à l'église de Toul, sur la prière de l'évêque Arnaud, le domaine de Val'eroy dans le Saintois et dans le comté de Hugues (B. M. 1815, *R. H. Fr.*, t. IX, p. 365). Ce diplôme, ainsi que ceux pour Stavelot (B. M. 1816) et pour le prêtre Egwolf, prouvent que l'armée d'Arnulf comprenait des Francs de Lorraine.

Enfin, il traversa le fleuve et se dirigea sur les retranchements des barbares, au pied desquels il arriva à l'improviste. Les Normands commencèrent par l'accabler de railleries et d'insultes, lui et ses hommes, les menaçant du sort qu'avaient eu leurs compatriotes sur les bords de la Geule. Arnulf brûlait de colère, il était impatient d'attaquer, mais le camp ennemi était adossé d'un côté à la Dyle, de l'autre à des marais. La cavalerie d'autre part composait la principale, sinon l'unique force de l'armée royale [1] : que pouvait-elle contre un adversaire retranché dans une position que protégeaient d'aussi formidables défenses naturelles ? Arnulf resta pendant quelque temps perplexe. Enfin, il prit un grand parti et ordonna à ses Francs, quoique ceux-ci n'eussent pas l'habitude de combattre à pied, de descendre de cheval ; ils obéirent. Le roi voulait faire de même et marcher à leur tête à l'assaut des retranchements normands, mais ils le prièrent de rester à cheval et de protéger leurs derrières contre une surprise de l'ennemi. Francs et Normands poussèrent leur cri de guerre et le combat s'engagea. Il fut rude et sanglant. Les barbares qui se trouvaient à Louvain étaient très braves, et ils passaient pour n'avoir jamais été vaincus : ils le furent pourtant. Ceux qui ne tombèrent pas sous les coups des Francs se noyèrent dans la Dyle, dont le lit fut comblé par leurs cadavres amoncelés. Parmi les morts se trouvaient deux chefs normands, Sigfrid et Godfrid. Seize étendards royaux devinrent la proie du vainqueur, qui les fit porter en Bavière. Le désastre fut tel, qu'il resta à peine quelques Normands pour aller l'apprendre à ceux de leurs compatriotes restés près de la flotte, qui stationnait probablement aux embouchures de l'Escaut. C'est entre le 9 octobre et le 1er novembre que s'était livrée cette mémorable bataille [2].

---

1. Réginon, *Chronicon* 891, pp. 137-138. La *Cont. Ratisb.*, 891, p. 120, dit que les Francs n'avaient pas l'habitude de combattre à pied. A ce propos, Waitz, *D. VG.*, t. IV, p. 547, fait remarquer que pendant longtemps encore les Saxons continuèrent de combattre de préférence à pied, et Baltzer, *Zur Geschichte des deutschen Kriegwesens*, p. 100, pense que la *Cont. Ratisb.* parle des Francs au sens étroit du mot, peut-être même de ceux de la Lorraine.

2. *Cont. Ratisb.* 891, pp. 119-121 ; *Ann. Ved.* 891, p. 341 (se trompent en ne faisant aller qu'en novembre les Normands de Noyon à Louvain) ; Réginon, *Chronicon* 891, pp. 137-138 ; *Ann. Anglosax.* 891 (*SS.*, t. XIII, p. 107) ; Adam de Brême, *Gesta Hammaburgensis ecclesiæ pontificum*, liv. I, ch. 49, pp. 33-34. Cf. Albéric de Trois-Fontaines, *Chronica* (*SS.*, t. XXIII, p. 749), qui dit que les Normands avaient pour chef Bier (Bjœrn, surnommé Côte-de-Fer). La bataille doit se placer en octobre et non en novembre, comme on l'a cru pendant longtemps. La *Cont. Ratisb.* donnait le mois et le jour, mais dans le ms. d'Altaich, d'où dérivent tous les mss. qui donnent le texte de la *Cont. Ratisb.*, il n'y a d'écrit que le mot *kal.*, précédé et suivi d'espaces blancs, destinés le premier au chiffre indiquant le jour des calendes, le second au nom du mois. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 681, et Dümmler, t. III, p. 349, n. 2, et p. 351, qui ne connaissaient pas cette particularité, avaient supposé que la bataille s'était livrée le 1er novembre. Kurze, le dernier éditeur des *Ann. Fuld.*, l'avait relevée, et, se fondant sur le passage des *Ann. Ved.* qui disent (ce qui est faux d'ailleurs) que les Normands de Noyon se mirent en route en novembre pour aller s'établir à Louvain, il avait pensé qu'il fallait lire « kal. decembris », et que la déroute des Normands devait se placer entre le 13 novembre et le 1er décembre, peu de temps après la première de ces dates (*Ann. Fuld.* p. 121, n. 2). Mais la découverte par Dopsch d'un diplôme daté de Nimègue, 1er novembre, renverse toutes ces hypothèses ; ce diplôme est postérieur au combat de Louvain, qui a, par

On savait que les Normands n'étaient pas invincibles; de nombreux combats, et les batailles de Thiméon, de Saucourt-en-Vimeux, de Montfaucon-en-Argonne l'avaient prouvé d'une façon éclatante, mais jusqu'alors on ne les avait pas forcés dans leurs retranchements. Ils y étaient en quelque sorte inexpugnables, offrant presque toujours aux assiégeants une résistance heureuse. Tout au plus arrivait-on quelquefois à les faire capituler en les prenant par la famine, mais jamais on ne réussissait à emporter leurs camps d'assaut. Le succès d'Arnulf n'en était que plus grand. L'on conçoit que le souvenir de cette brillante victoire se soit longtemps conservé, et qu'une cérémonie commémorative l'ait perpétué pendant de longs siècles[1]. Si le roi pouvait concevoir un légitime orgueil du triomphe qu'il avait remporté, la Lorraine lui devait de la reconnaissance pour le service qu'il lui avait rendu. Elle avait au moins un prince qui payait de sa personne et qui la délivrait des pirates, non en achetant leur retraite, mais en les massacrant. On était certain de cette façon qu'ils ne reviendraient pas.

Par malheur, d'autres Normands devaient bientôt après s'installer à Louvain, malgré la sanglante leçon qu'avaient reçue leurs compatriotes. La flotte n'avait pas été attaquée, c'était une première faute ; une seconde, plus grande encore, fut de ne prendre aucune mesure destinée à prévenir le retour des pirates. L'année 891 n'était pas terminée, que les Normands de la flotte et les débris des vaincus de Louvain allaient reprendre possession du camp dont s'était emparé Arnulf[2]. Ce sont eux probablement qui, en février 892, recommencèrent à piller la Lorraine. Le pays des Ripuaires fut le premier envahi par les barbares qui, après s'être avancés jusqu'à Bonn, occupèrent la *villa* de Lannesdorf. Une armée franque vint les y attaquer, mais pendant la nuit ils décampèrent et se dirigèrent vers l'occident. Marchant toujours sous bois et très vite, ils échappèrent à l'armée qui les suivait sur leur gauche. Ils arrivèrent ainsi à l'abbaye de Prüm, d'où l'abbé Farabert et la plupart des moines

---

conséquent, été livré dans le courant d'octobre, vers le 20 de ce mois, propose Dopsch (*Mitth. I. Œ. GF.*, t. XV, pp. 367 et suiv.). — Le 30 octobre, on ne sait à quel endroit, Arnulf, à la prière du comte Liutfrid (abbé laïc de Stavelot pendant 9 ou 10 ans, *Series abbat. Stabul., SS.*, t. XIII, p. 291), et de ses moines de Stavelot, confirme un échange qu'ils avaient fait avec un certain Richier. Celui-ci donne des biens situés dans le *pagus* de l'Ardenne et en reçoit en échange d'autres dans le *pagus* de Condroz (B. M. 1816, Martène, *Amp. Coll.*, t. II, col. 33-34). — Le 1er novembre, à Nimègue, Arnulf, à la prière de son chapelain Engilperon et du vassal Albéric (serait-ce l'ancien partisan de Hugues ?) concède au prêtre Egwolf, son chapelain, en toute propriété, des manses situés à Pont (Pont-Saint-Vincent ?) sur la Moselle, dans le *p. Tullensis* et le comté de Hugues; ces manses, qui bordaient les deux rives du fleuve, dépendaient du fisc royal de Tundolvesdorf, et la donation était faite du consentement d'Otunckar, qui tenait ce fisc en bénéfice (*Mittheilungen*, etc., t. XV, pp. 371-372). — Favre se trompe en prétendant que les Normands furent battus pendant le trajet de Noyon à Louvain, et que les survivants rejoignirent leur flotte stationnée près de cette dernière localité. La *Cont. Ratisb.* place formellement à Louvain même le camp qui fut emporté par Arnulf.

1. Arnulf avait ordonné qu'une cérémonie religieuse fût célébrée tous les ans à Louvain, le jour anniversaire de la victoire qu'il avait remportée (*Cont. Ratisb.* 891, p. 121).

2. *Ann. Ved.* 891, p. 341, cf. 892, p. 344.

eurent tout juste le temps de s'enfuir. Quelques moines restés à Prüm furent massacrés ; la plupart des serfs de l'abbaye eurent le même sort, le reste fut emmené en captivité. Après avoir pillé le monastère, les pirates, fuyant devant l'armée franque, rencontrèrent sur leur route, dans l'Ardenne, une forteresse nouvellement construite, où une multitude de peuple avait cherché un asile. Les pirates attaquèrent le château, le prirent et massacrèrent tous les malheureux qui s'y trouvaient. Ils reprirent enfin, chargés d'un grand butin, la route de leur camp, où ils arrivèrent sans avoir été atteints par l'armée qui les avait poursuivis[1]. Ils n'entreprirent pas d'expédition nouvelle en Lorraine. Le pays était trop appauvri pour qu'ils pussent encore trouver quelque chose à y prendre ; en outre, une famine le désolait. Abandonnant leur camp de Louvain, les barbares s'embarquèrent à l'automne et cinglèrent vers l'Angleterre, qu'ils avaient quittée treize ans auparavant[2].

Pendant cette période, sauf en 886, 889 et 890, la Lorraine n'avait pour ainsi dire pas cessé d'être en butte à leurs déprédations. Ils étaient restés deux ans à Elsloo, un hiver à Nimègue, près de deux ans à Louvain, et, alors même qu'ils n'avaient pas d'installation dans le pays, ils y venaient faire des incursions. Comme on a pu le voir, les bassins inférieurs du Rhin et de la Meuse, ainsi que les régions riveraines de l'Escaut avaient été plus maltraités que les contrées de la Moselle et de la haute Meuse ; pourtant ces dernières n'avaient pas été épargnées. Il serait injuste de dire que les pirates n'eussent pas rencontré de résistance. Si Charles le Gros acheta la retraite des Normands, s'il installa Godfrid en Frise, son frère, son neveu, son lieutenant, le comte Henri firent aux envahisseurs une guerre souvent heureuse ; à plusieurs reprises, les gens du pays, en particulier les Frisons, remportèrent des succès sur les pirates. Mais il manquait toujours un système régulier de défense, surtout de défense préventive. Jamais on ne songeait à empêcher les flottes normandes d'aborder sur les côtes, ni de remonter le cours des fleuves ; c'était seulement quand les pirates avaient débarqué et commis leurs ravages que l'on se décidait à marcher contre eux. Jusqu'au bout on resta fidèle à ce système, malgré les déplorables résultats qu'il avait donnés.

A partir de 892, il n'y aura plus que de loin en loin des descentes de Normands dans la Frise ; la période des grandes invasions venues du Nord est terminée. Celle des incursions hongroises ne commencera que vingt ans plus tard pour la Lorraine. Mais ces vingt années ne seront pas pour le malheureux pays une époque de paix et de tranquillité. Ses propres habitants, à défaut des étrangers, se chargeront d'y perpétuer le trouble et l'agitation. Leurs discordes et leurs luttes ne seront guère moins funestes à la Lorraine que les courses des pirates[3]. Est-ce un

1. Réginon, *Chronicon* 892, p. 138.

2. *Ann. Ved.* 892, p. 344 ; Réginon, *Chronicon* 892, p. 138 ; *Ann. Anglosax.* 892 [893] (*SS.*, t. XIII, p. 107).

3. Le concile tenu à Metz en 893 parle dans son premier canon des maux que les Normands et les chrétiens pervers ont fait souffrir au pays (Mansi, t. XVIII, col. 77).

hasard si, au premier rang de ces fauteurs de guerres civiles, de ces perturbateurs de la paix publique, on voit figurer d'anciens partisans de Hugues, le comte Albéric, le comte Étienne, auquel se joignent deux frères, Gérard et Matfrid ? Ceux-ci, bien que Réginon ne les nomme pas parmi les adhérents du fils de Lothaire II, avaient peut-être soutenu plus ou moins ouvertement la cause du prétendant. Nous avons parlé antérieurement d'Albéric, qui devint comte nous ne savons de quel *pagus*, ainsi que d'Étienne, comte du *p. Bedensis* ou du Chaumontois, et frère de Walahon, qui fut successivement ou simultanément comte du *p. Wormacensis*, du *Spirensis*, de l'*Enzgowe* et du *Niddagowe*[1].

Occupons-nous de Gérard et de Matfrid. Il est hors de doute que les deux frères[2] descendaient de Matfrid, comte d'Orléans sous Louis le Pieux, mort en 837, mais il est difficile de dire s'ils étaient les petits-fils ou seulement les arrière-petits-fils de ce personnage. Le Matfrid qui vécut sous le règne de Lothaire Ier, qui était comte du *pagus Eiflensis*, et à qui l'empereur donna l'abbaye Saint-Vaast d'Arras, avait certainement le comte d'Orléans pour père[3] ; mais, est-ce lui que l'on retrouve sous le règne de Lothaire II et, plus tard, en 877 et 878 ? Pour répondre à cette question, il faudrait savoir si Engeltrude est fille de Matfrid Ier ou de Matfrid II. Les actes du concile tenu au palais de Latran, en octobre 863, l'appellent fille du feu comte Matfrid, mais cela ne nous avance guère. Il en résulterait, à supposer que Matfrid II fût le père d'Engeltrude, qu'il était décédé avant le mois d'octobre 863, et que le Matfrid qui paraît en 867, 877 et 878 est le fils de Matfrid II et le frère d'Engeltrude. La dernière hypothèse nous paraît la plus vraisemblable, Matfrid Ier devant avoir atteint un âge avancé quand il mourut, et Engeltrude étant sans doute encore assez jeune quand elle abandonna son mari pour fuir avec Wanger en Lorraine. Admettons-la donc pour fille de Matfrid II, et faisons du comte qui apparaît de 867 à 878 Matfrid III[4]. Ce dernier avait-il, comme son père, l'administration du *pagus Eiflensis ?* On pourrait le supposer, car le diplôme du 20 janvier 867, où il figure comme intercesseur, concerne des localités des *pagi* ripuaires et en particulier de l'*Eiflensis*[5]. Dans ce cas, il serait devenu, après le traité de Meerssen, le sujet de Louis le Germanique, puis, à la mort de ce prince, de son fils

---

1. Voir sur Étienne ou sur les Étienne, car il y avait deux personnages de ce nom, l'un frère de Walahon, l'autre frère d'Albéric, ce que nous avons dit plus haut. En définitive, il est difficile, en plus d'une circonstance, de déterminer quel est l'Étienne dont il s'agit, et l'on ne peut même pas affirmer avec une certitude absolue que ce soit le frère de Walahon qui ait été l'allié de Gérard et de Matfrid. Sur Walahon, voir Stein, *Kœnig Konrad I*, pp. 141-143.

2. Nous savons qu'ils étaient frères par Réginon, *Chronicon* 892, 906, pp. 139 et 150-151. Le même auteur nous apprend que Gérard et Matfrid avaient un frère nommé Richier, qui devint en 898 abbé de Prüm et en 920 évêque de Liège.

3. Voir sur Matfrid (II), p. 26, n. 6.

4. Nous nous rallions à l'opinion de Krüger, *Der Ursprung des Hauses Lothringen-Habsburg*, pp. 8-10, tout en reconnaissant qu'elle n'est pas inattaquable.

5. B. M. 1280.

Louis le Jeune. Cela concorde avec les réclamations adressées en faveur des filles de Boson et d'Engeltrude par le pape Jean VIII à Louis le Jeune, à Liutbert, archevêque de Mayence, et à Matfrid lui-même. Les alleux qu'Engeltrude avait hérités de son père en Lorraine, elle les avait légués en partie à Godefroy son bâtard, en partie à Louis le Jeune, à Liutbert de Mayence et à Matfrid, son parent, sans doute pour que celui-ci et le roi laissassent à Godefroy la jouissance du reste. Les filles légitimes d'Engeltrude, qui étaient restées en Italie, se voyant dépouillées de leur héritage, portèrent plainte à Jean VIII, qui protesta contre les dispositions de leur mère et invita Louis le Jeune, Liutbert et Matfrid à restituer les biens qu'ils détenaient injustement[1]. Du moment que le pape s'adressait à Louis le Jeune, c'est que Matfrid dépendait de lui. Il aurait écrit à Louis le Bègue, si Matfrid avait été le fidèle de ce prince. Seulement, la conséquence de ces déductions est que ce Matfrid, sujet de Louis le Jeune, ne se confond pas avec le personnage du même nom, que l'on trouve mentionné dans le capitulaire de Quierzy de juin 877[2]. Matfrid pouvait avoir des propriétés dans les deux parties de la Lorraine, mais, vu la brouille qui existait entre Charles le Chauve et son neveu, l'empereur n'aurait pas choisi un fonctionnaire de celui-ci pour le donner à son fils comme conseiller.

A quelle époque mourut Matfrid III ? Est-ce lui qui va, avec son frère Gérard, jouer un rôle important sous les règnes d'Arnulf et de ses fils ? La chose est impossible, car l'adversaire de Zwentibold et des Conradins ne fait probablement qu'un avec le Matfrid qui paraît à l'époque de Charles le Simple et qui vivait encore en 926[3]. Comme les fils de ce dernier, Adalbert et Barnoin, sont déjà des hommes faits du vivant de leur père[4], cela suppose à celui-ci un âge assez avancé lorsqu'il mourut :

---

1. Nous nous sommes déjà occupé de ces réclamations du pape, p. 418, n. 5.

2. Nous l'avons déjà fait observer précédemment, p. 418, n. 5.

3. On trouve un comte Matfrid aux assemblées tenues par Charles le Simple en janvier 916 et en juin 919 à Heristal ; il figure parmi les grands qui accompagnent le roi à Bonn en novembre 921 (*MR. UB.*, t. I, nos 159 et 160 ; *Constitutiones et acta publica imperatorum et regum*, t. I, p. 2). Enfin, on le trouve mentionné avec la qualité de comte du *p. Mettensis* dans une charte de Saint-Maximin de 926 (*MR. UB.*, t. I, no 165).

4. Matfrid avait un fils du nom d'Adalbert, qui fut assassiné en 944 par un certain Vodon (Contin. Reginonis 944, p. 163). Cet Adalbert n'est vraisemblablement autre que l'abbé laïc de ce nom que l'on trouve à Gorze en 922 (*Histoire de Metz*, t. III, preuves p. 57 ; c'est le même Adalbert qui figure dans une charte inédite de Gorze, qui ne porte point de date, mais qui est souscrite par le même scribe que celui qui a signé la précédente. Il y est qualifié non d'abbé, mais de père de Folcker, qui remplissait alors les fonctions d'abbé, *Cartul. Gorziense*, pp. 108-109, no 77). Ce comte Adalbert ne doit faire qu'un avec un personnage du même nom qui détenait une terre de l'abbaye de Gorze à une époque postérieure, alors que ce monastère, réformé par l'évêque de Metz, Adalbéron Ier, avait un abbé régulier, et comme cet Adalbert était le frère de Barnoin, évêque de Verdun (*Vita Johannis Gorziensis*, ch. 36 et 38, *SS.*, t. IV, p. 347), il en résulte que Barnoin avait, lui aussi, Matfrid pour père. Il monta sur le siège de Verdun en 925 (Flodoard, *Chronicon* 925, t. III, p. 35). Nous avons vu plus haut que Matfrid IV avait dû épouser une sœur de Dadon, évêque de Verdun. Adalbert, fils de Matfrid, eut probablement pour parrain un de ses oncles maternels, qui portait le nom d'Adalbert (*Liber vitæ* de Remiremont, *N. A.*, t. XIX, p. 59). Matfrid, ainsi qu'Adalbert, figurent dans ce même *Liber vitæ*, p. 77.

il aurait donc très bien pu, dans sa jeunesse, soutenir contre Zwentibold les luttes que nous raconterons plus loin. Ce Matfrid, nous l'appellerons par conséquent Matfrid IV[1]. Entre 878 et 894, il est à deux reprises question d'un Matfrid, la première fois avec son frère Gérard, la seconde fois seul. Mais, chose remarquable, en l'une et l'autre circonstances, le nom du comte Étienne se trouve accolé à celui de Matfrid, son futur allié contre Zwentibold. Alors que Wala était évêque de Metz (876-882), les trois comtes Matfrid, Gérard, Étienne, sous prétexte qu'ils étaient avoués de Saint-Pierre de Metz et d'autres abbayes, auraient pris aux unes et aux autres des domaines leur appartenant. Excommuniés par Wala, ils auraient fini par se soumettre et par restituer les biens qu'ils s'étaient injustement appropriés. Nous ne connaissons ces faits que par l'histoire manuscrite de l'église de Metz, du capucin Benoît Picart[2]; elle repose évidemment sur un diplôme ou sur une charte que nous ne possédons plus, mais qui doit être apparenté de très près avec un diplôme faux d'Arnulf dont nous nous occuperons bientôt. Nous tenons donc pour suspect le récit de Benoît Picart, et nous ne croyons pas pouvoir affirmer l'authenticité des événements qu'il relate, ni en tirer aucune conclusion. Par contre, la charte rendue le 18 septembre 882 par Hildebert, fils du comte Bérenger, en faveur de Saint-Vanne, ne nous inspire pas le moindre doute[3]. Parmi les comtes qui la souscrivent, on trouve un Matfrid à côté d'Étienne et de Wibert : de quel Matfrid s'agit-il ? La mention d'Étienne ferait penser à Matfrid IV, qui dans ce cas aurait été très jeune.

Nous ignorons de quels *pagi* Matfrid et son frère Gérard étaient comtes[4]. Le premier administrait en 926 le *pagus Mettensis,* mais il ne s'ensuit pas que sous le règne d'Arnulf il en fût de même. Toutefois, les entreprises que les deux seigneurs dirigent contre des abbayes touloises, messines ou tréviroises prouvent que le centre de leur puissance se trouvait dans la région moyenne du bassin de la Moselle ; et si Matfrid était à l'origine comte de Metz, on s'expliquerait qu'il eût pu mettre la main sur des abbayes de Metz d'abord, puis de Trèves et de Toul, deux villes situées l'une au nord, l'autre au sud de Metz. Nous savons en outre que les deux frères avaient des domaines dans le *pagus Blesensis*[5], dont Odacer était comte en 893.

Nous avons cru devoir nous étendre longuement sur ces personnages,

---

1. Voir Krüger, *op. cit.*, pp. 10-12. Wittich, *op. cit.*, p. 31, n. 2, et Dümmler, t. III, p. 388, identifient l'adversaire de Zwentibold avec le comte de Metz, et le dernier suppose en outre que c'est à lui qu'écrivait Jean VIII.

2. Benoît Picart, *Histoire* (manuscrite) *de Metz,* p. 691.

3. Voir ce document aux *Pièces justificatives* du présent ouvrage.

4. Où De Coster a-t-il pu prendre que Gérard était comte de Namur ? (*Nouvelles recherches sur l'abbaye d'Heribotesheim, Revue belge de numismatique,* t. XI, pp. 413-424.) Marx, *Geschichte des Erzstifts Trier,* 2e partie, 1er vol., p. 97, fait de Gérard et de Matfrid des comtes de Hainaut.

5. Réginon, *Chronicon* 906, p. 151.

qui ont joué un rôle important sous les règnes d'Arnulf et de ses successeurs. Ils ne sont pas entrés en conflit avec le premier de ces princes, mais nous les voyons déjà sous son règne chercher à s'agrandir aux dépens des abbayes. Ils combattront Zwentibold et viendront à bout de lui; ils lutteront de même, sinon contre Louis l'Enfant, au moins contre les Conradins, qui gouvernent au nom de ce prince. En un mot, ils chercheront à abattre les influences étrangères qui essaieront de s'implanter en Lorraine. Quel but se proposaient-ils? Ils ne songeaient certainement pas à monter sur le trône de Lorraine, mais peut-être visaient-ils à exercer dans ce pays le pouvoir ducal.

Nous avons dit plus haut que les documents ne nous permettent ni d'affirmer ni de nier que Meingaud eût été institué par Arnulf duc de Lorraine. Ce personnage fut assassiné le 28 août 892 par Albéric, l'ancien partisan de Hugues, à l'abbaye de Retel, sur la Moselle [1]. Nous ignorons, d'ailleurs, quel était le mobile du crime. Meingaud était parent du roi Eudes, mais nous ne savons pas à quel degré, car il n'est nullement certain qu'il faille traduire par *neveu* le terme de *nepos* qu'emploie Réginon. Il laissait une veuve, Gisèle, qui se remaria avec Burchard, fils du comte Walahon et neveu du comte Étienne, et un fils, appelé Meingaud, comme son père, et que nous trouvons en 894-895 comte du *pagus Meginensis* [2]; une partie des bénéfices qu'avait possédés son père lui fut enlevée par le roi, qui les donna à son bâtard Zwentibold [3]. Arnulf songeait peut-être dès ce moment à élever ce dernier sur le trône de Lorraine; il voulait donc le faire connaître et en même temps lui donner une situation dans le pays [4]. Le roi ne semble pas s'être occupé de punir Albéric. Le meurtre de Meingaud allait en conséquence ouvrir une série, qui se continua par l'assassinat d'Albéric lui-même; ce fut le comte Étienne, dont le neveu Burchard avait épousé Gisèle, veuve de Meingaud, qui vengea la mort de ce dernier. Étienne lui-même devait périr en 901, frappé par une main inconnue, mais très probablement en représailles du meurtre d'Albéric.

Ce fut pourtant, on peut le supposer, le désir de ramener la tranquillité dans la Lorraine et d'empêcher que la mort de Meingaud ne provoquât une guerre civile, qui détermina Arnulf à faire, au début

---

1. Réginon, *Chronicon* 892, p. 140. Voir les lettres écrites à l'occasion de ce meurtre par le pape Formose à l'archevêque de Cologne Herimann (J. L. 3496, Floss, *Papstwahl*, Urkunden, p. 133) et à celui de Reims, Foulques (Flodoard, *H. R. E.*, liv. IV, ch. 3, t. II, p. 434). Favre, *Eudes*, pp. 244-245, a publié l'épitaphe d'un comte Megingoz qui avait été enterré à Saint-Alban de Mayence. Il croit que c'est celle du comte assassiné en 892, mais elle est conçue en termes tellement vagues que nous avons des doutes sur l'attribution proposée par Favre.

2. Nous avons parlé précédemment (p. 492, n. 1) de la famille de Meingaud.

3. Réginon, *Chronicon* 892, p. 140. Wittich, *op. cit.*, p. 25, n. 2 et Dümmler, t. III, p. 359 et n. 2, croient que l'abbaye Saint-Maximin fut alors donnée à Zwentibold, mais s'il en est ainsi, comment le jeune prince ne figure-t-il pas comme intercesseur dans le diplôme rendu par son père, le 11 février 893, en faveur de Saint-Maximin?

4. C'est l'opinion de Wittich, *op. cit.*, p. 25.

de 893, avant le carême, une courte apparition dans la vallée de la Moselle [1]. Poussa-t-il jusqu'à Metz ? Nous ne savons, mais on le trouve le 2 février à Florange, près de Thionville [2], le 7 à Trèves [3]; le 11, il était déjà à Ingelheim, près de Mayence [4]. Sur sa route, les évêques lui firent de grands présents, et en revanche il leur accorda, ainsi qu'aux abbayes, de nombreux diplômes [5]. L'un de ceux-ci, restituant à l'église de Toul les abbayes Saint-Èvre et Saint-Germain, nous apprend que l'évêque Arnaud, qui les avait perdus en 888, pour avoir favorisé la tentative de Rodolphe, venait de rentrer en grâce. C'est très probablement un peu après ce voyage d'Arnulf, en mars ou en mai 893, que se tint à Metz un concile de la province de Trèves. Radbod, le métropolitain, présidait, assisté de ses suffragants, Robert de Metz, Arnaud de Toul, Dadon de Verdun, d'un abbé Étienne, qui est vraisemblablement celui de Saint-Mihiel, le futur évêque de Liège, de nombreux prêtres, ainsi que de comtes et de nobles laïcs. Différentes mesures furent prises à ce synode, pour tâcher de réprimer les violences et les abus de toutes sortes qui se commettaient dans la province [6].

---

1. Réginon, *Chronicon* 893, p. 141. — En 892, Arnulf n'était pas venu en Lorraine. Le 25 avril de cette année, étant à Ratisbonne, il rendit, à la prière des chanoines de Saint-Arnoul de Metz, prière que lui avait transmise leur envoyé Réginard, deux diplômes en faveur de leur abbaye. Par l'un d'eux, il concédait en toute propriété dix manses à Ars-sur-Moselle (Lorraine, Metz, Gorze) dans le *pagus* et le comté de Metz ou de Scarponne ; par le second, il leur accordait la jouissance immédiate de terres situées dans la même localité, dans le comté de Metz et de Scarponne, terres qu'il avait auparavant (B. M. 1774) données au médecin Amand, à la condition qu'après la mort de ce dernier elles revinssent à Saint-Arnoul (B. M. 1820 et 1821, *Histoire de Metz*, t. III, preuves, pp. 49 et 48).

2. Ce jour-là, il rendit un diplôme restituant à l'église de Toul les abbayes Saint-Èvre et Saint-Germain, confisquées jadis sur Arnaud, évêque de Toul, pour le punir d'avoir embrassé le parti d'un usurpateur (B. M. 1833, Calmet, t. I, col. 323).

3. Le 7 février, Arnulf, sur la prière de Radbod, archevêque de Trèves, confirme aux chanoines de l'église cathédrale de cette ville l'ensemble de leurs possessions (B. M. 1834, *MR. UB.*, t. I, n° 132).

4. Le 11, à la prière de l'archevêque Hatton (de Mayence), il affecta à l'usage exclusif des chanoines de Saint-Maximin différents domaines de cette abbaye, il s'interdit à lui-même et défendit à l'abbé de rien exiger des chanoines en sus de la « benedictio » que ceux-ci doivent à leur abbé ; en outre, il décida que les dîmes saliques (celles qui étaient dues au roi) seraient employées à l'entretien des hôtes, des pèlerins et des pauvres (B. M. 1835, *MR. UB.*, t. I, n° 133).

5. Réginon, *Chronicon* 893, p. 141.

6. Mansi, t. XVIII, coll. 77-82. La « præfatio » des actes du concile porte DCCCLXXXVIII, mais il est préférable de lire DCCCLXXXXIII. La situation de la Lorraine au 1er mai 888 ne permet pas d'admettre qu'un concile ait été tenu à Metz à pareille époque, car c'est à ce moment que se produisit la tentative de Rodolphe pour s'emparer du pays. Arnaud, qui s'était déclaré pour ce prétendant, n'aurait pas assisté à un concile dont les membres reconnaissent l'autorité d'Arnulf (ch. 1) et ordonnent des prières pour lui (ch. 9). Nous acceptons donc la date de 893 proposée par Sirmond, *Concilia*, t. III, p. 689, et par Dümmler, t. III, pp. 359-360 et p. 360, n. 1. La date de 888 a été cependant adoptée par Meurisse, *Histoire des évêques de Metz*, p. 281, Leibniz, *Ann. imp. occ.*, t. II, p. 111, Mabillon, *Ann. O. S. B.*, t. III, p. 267, Fleury, *Histoire ecclésiastique*, t. XI, p. 565, Calmet, t. I, col. 768, Hartzheim, *Concilia Germaniæ*, t. II, p. 380, l'*Histoire de Metz*, t. I, p. 645, Hefele, *op. cit.*, t. IV, p. 545 et Favre, p. 174. Mansi, t. XVIII, col. 81, se prononce pour 890, Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 686, pour 892. Labbe, t. IX, p. 416, reproduit les opinions de Sirmond et de Severinus Binius, celle-ci en faveur de 888, mais

Au mois de juillet 893, Oda, femme d'Arnulf, mit au monde un fils, qui reçut le nom de Louis[1]. En 894, après une expédition sans grand succès en Italie, au retour de laquelle Rodolphe, roi de Bourgogne, essaya vainement de l'arrêter[2], le roi d'Allemagne et de Lorraine tint à Worms une assemblée, à laquelle assistèrent des évêques et des grands de l'un et l'autre pays. Dodilon de Cambrai et Francon de Liège devaient s'y trouver[3]. A Worms, Arnulf reçut la visite du jeune Charles[4], fils posthume de Louis le Bègue, qui venait réclamer l'appui de son cousin. Charles avait été porté au trône par la majorité des évêques et des seigneurs de la *Francia,* hostiles à Eudes, et couronné le 2 février 893 à Reims, par Foulques, archevêque de cette ville, un des principaux chefs, avec Baudoin II, comte de Flandre, du parti légitimiste[5]. Arnulf, qui tout d'abord s'était montré hostile à l'élévation de son jeune cousin, l'accueillit avec affection et, gagné par ses présents, il le reconnut comme roi de la France occidentale[6], quoique cinq ans auparavant il eût confirmé Eudes dans cette dignité. De plus, il lui donna une armée qui devait l'aider à soutenir ses prétentions. Une partie tout au moins des troupes fournies à Charles était lorraine, car on voit auprès de ce prince, en

---

il ne dit pas à laquelle des deux il se rallie. Une raison invoquée par Mansi pour rejeter 888 n'a aucune valeur, il faut le reconnaître : le concile de Mayence tenu en 888 nous apprend, dit-il, que l'évêque de Verdun s'appelait Dethmar, tandis qu'au concile de Metz on voit figurer un évêque de cette ville appelé Dadon. En réalité, c'est bien Dadon qui a assisté au concile de Mayence ; son nom nous est parvenu défiguré par la négligence ou l'ignorance d'un scribe. La supposition de l'*Histoire de Metz,* t. I, p. 645, n. a, que l'abbé Étienne est celui de Saint-Mihiel, le futur évêque de Liège, nous paraît vraisemblable.

1. *Cont. Ratisb.* 893, p. 122.

2. Sur cette expédition voir Dümmler, t. III, pp. 374-381. Au retour, le 16 avril, se trouvant à Ivrée, Arnulf, sur l'affirmation que lui fit parvenir Radbod archevêque de Trèves par l'intermédiaire de Wiching évêque de Neitra, et chancelier du roi, qu'un diplôme par lequel le roi Louis, oncle d'Arnulf, accordait aux chanoines de Trèves la *villa* de Méry dans le comté de Verdun, avait été abîmé par les païens (les Normands), que le sceau en avait été brisé, confirme aux chanoines la possession de cette *villa ;* interdit à l'archevêque ainsi qu'à ses successeurs de rien faire qui puisse diminuer la valeur de ce domaine, et de le donner en bénéfice (B. M. 1845, *MR. UB.*, t. I, n° 136). — Le diplôme en faveur de l'abbaye d'Ebersheim, daté de Strasbourg, 4 avril, est un faux (B. M. 1844, Grandidier, *Histoire de Strasbourg,* t. II, preuves, p. ccxcv).

3. *Cont. Ratisb.* 894, p. 125 ; Réginon, *Chronicon* 894, p. 142. La présence de Dodilon est attestée par le diplôme qu'Arnulf rendit à Worms en sa faveur. Le 9, il confirma à la prière de Dodilon, évêque de Cambrai, qui lui présenta les diplômes de Pépin, de Charlemagne (perdus) et de Louis le Pieux (B. M. 592, modèle), et sur l'intervention de l'évêque Salomon (de Constance) l'immunité et la protection royale à l'église de Cambrai (B. M. 1848, *SS.*, t. VII, p. 423). — Quant à Francon, le fait qu'il accompagna Charles le Simple en France (voir ci-dessous) semble indiquer qu'il se trouvait à l'assemblée de Worms. — Le 13 juin, à la prière des chanoines de Toul, alors privés de leur évêque, et sur l'exhortation des évêques présents et en particulier de Wiching, il confirma le diplôme de son oncle l'empereur Charles, qui avait concédé à leur entretien plusieurs domaines de l'église de Toul (B. M. 1849, *R. H. Fr.*, t. IX, pp. 368-369).

4. *Cont. Ratisb.* 894, p. 125 ; Réginon, *Chronicon* 893, p. 141.

5. Voir Favre, *Eudes,* pp. 148 et suiv.

6. *Cont. Ratisb.* 894, p. 125 ; Réginon, *Chronicon* 893, p. 141. Sur l'hostilité primordiale d'Arnulf à l'égard de Charles, les efforts de Foulques pour en triompher et la visite du jeune prince à Worms, consulter Favre, pp. 158 et 163-168.

septembre, l'évêque de Liège Francon [1]. Eudes, inquiet de la démarche que son rival avait faite auprès d'Arnulf, était venu prendre position sur les bords de l'Aisne. Mais il n'eut pas besoin de combattre, car les chefs de l'armée de secours qui accompagnait Charles étant les amis d'Eudes, refusèrent d'en venir aux mains avec lui. Ils quittèrent Charles et retournèrent chez eux, laissant le jeune prince dans un grand embarras [2].

A la diète tenue à Forchheim en mai-juin 889, Arnulf avait réussi à faire admettre que ses bâtards Ratolf et Zwentibold lui succéderaient sur le trône, si sa femme ne lui donnait pas de fils légitime [3]. La naissance du petit Louis, en 893, ruinait les espérances des enfants naturels du roi. Mais ce prince, qui semble avoir eu beaucoup de tendresse pour Zwentibold, résolut de lui donner une compensation, en plaçant sur sa tête la couronne de Lorraine.

Nous avons dit qu'en 892 Zwentibold avait reçu une partie des bénéfices que le comte Meingaud possédait dans ce pays. Nous le voyons en outre intervenir dans une affaire où les parties étaient d'un côté l'évêque de Toul, Arnaud, de l'autre les comtes Gérard, Étienne et Matfrid. Ces trois personnages, sous prétexte que l'avouerie des abbayes Saint-Maurice et Saint-Evre leur appartenait par droit héréditaire, ce qui d'ailleurs était faux, auraient mis au pillage les biens de l'église de Toul, et, malgré un édit qui datait du roi Dagobert, élevé une forteresse à moins de quatre lieues de cette dernière ville. L'évêque de Toul serait allé au-devant d'Arnulf, qui revenait de Lombardie, l'aurait rencontré à Constance et lui aurait exposé sa plainte. Le roi aurait cité les trois comtes à comparaître devant l'assemblée qu'il convoquait à Worms, et les coupables auraient été condamnés à porter, comme perturbateurs de la paix publique, des fardeaux sur leurs épaules jusqu'à un mille de la ville, à payer une amende de dix livres d'argent et à jurer de respecter les libertés de la cité. En outre Arnulf, sur l'intercession de son fils Zwentibold, du duc Vizemund et de l'évêque Arnaud, aurait confirmé les franchises accordées à Toul par Dagobert, qui interdisaient la construction de forteresses dans un rayon de quatre lieues [4]. Le diplôme du roi, qui nous met au courant de toute cette affaire, est certainement faux. Les formules de cet acte dénotent une époque bien postérieure, ainsi

---

1. Réginon, *Chronicon* 893, p. 141. — Nous savons que Francon accompagnait Charles par un diplôme que rendit ce prince le 26 septembre à Attigny, en faveur de l'église de Liège. Sur la réclamation de Francon et à la prière de sa mère Adelaïde et de Foulques, archevêque de Reims, le jeune roi restitua à l'église de Liège des terres du fisc d'Arches dans le Porcien, qu'Eva, femme du comte Conrad, avait jadis reçues en précaire et qui dans la suite avaient été soustraites à cette église (B. 1896, *Cartulaire de Saint-Lambert,* t. I, n° 5). Peut-être les comtes Régnier et Raoul, que nous allons bientôt retrouver, figuraient-ils aussi parmi les seigneurs lorrains qu'Arnulf chargea de défendre les droits de Charles le Simple.

2. Réginon, *Chronicon* 893, p. 141. Voir Favre, p. 168.

3. *Cont. Ratisb.* 889, p. 118.

4. B. M. 1850, Calmet, t. I, preuves, col. 325.

que les usages et les pratiques qui y sont mentionnés[1]. En outre, il ne pourrait se placer qu'après l'expédition d'Arnulf en Italie, qui est de 894; or, l'évêque Arnaud était mort le 5 décembre 893[2]. Mais, de ce que le diplôme que nous possédons ait été fabriqué au XIIe ou au XIIIe siècle, il ne s'ensuit pas que les faits qu'il rapporte aient tous été inventés[3].

Nous avons parlé plus haut d'une histoire du même genre dont les trois comtes étaient déjà les héros ; seulement, elle se passait à Metz, et il s'agissait de l'abbaye Saint-Pierre-aux-Nonnains. Les faits que rapporte le père Benoît Picart ne présentent pas d'ailleurs un caractère absolu de certitude[4]. Devons-nous, d'autre part, ajouter une foi entière au récit du *Libellus de rebus Treverensibus,* d'après lequel l'empereur Arnulf aurait

---

1. Voir les observations de MÜHLBACHER, *Reg. Kar.*, p. 692, n° 1850. L'authenticité du diplôme a été admise par MABILLON, *Ann. O. S. B.*, t. III, p. 292, CALMET, t. I, coll. 769 et 805, GAGERN, *Arnulfi imperatoris vita,* p. 117, GFRŒRER, t. II, p. 342, DIGOT, *Histoire de Lorraine,* t. I, p. 157, WITTICH, *op. cit.*, p. 23, GRIMM, *Deutsche Rechtsalterthümer,* p. 713, et le père BRABANT, *article cité,* p. 40.

2. Arnaud était mort le 5 décembre d'après les *Gesta epp. Tull.*, ch. 28 (*SS.*, t. VIII, p. 638), et le 4 du même mois, suivant le *Liber Vitæ* de Remiremont (*N. A.*, t. XIX, p. 66). L'année n'est donnée par aucun document, mais ce ne peut être que 893. Le 2 février 893, Arnaud vivait encore, ainsi que le prouve le diplôme d'Arnulf rendu à cette date pour l'église de Toul (B. M. 1833), et d'autre part le diplôme pour les chanoines de la même église, diplôme qui est du 13 juin 894, nous apprend qu'Arnaud avait déjà cessé de vivre (B. M. 1849). C'est donc le 5 (4) décembre 893 qu'Arnaud a quitté ce monde. — Il eut pour successeur Ludelme, qui était de noble naissance (*Miracula S. Apri,* ch. 20, *SS.*, t. IV, p. 516), et qui fut consacré en 895 par Radbod et ses suffragants (RÉGINON, *Chronicon* 895, p. 144). Il est difficile de déterminer avec précision l'époque de l'année où se fit la consécration. D'une part, en effet, Ludelme serait mort le 11 septembre (*Ann. S. Benigni Div.*, *SS.*, t. V, p. 401) 906 (RÉGINON, *Chronicon* 906, p. 152), dans la onzième année de son épiscopat (*Mirac. S. Apri.*, ch. 20, et *Gesta epp. Tull.*, ch. 29, *SS.*, t. IV, p. 516, et t. VIII, p. 638), il aurait donc été consacré après le 11 septembre 895. Mais, d'autre part, nous savons par les *Gesta epp. Tull.*, ch. 29 (*SS.*, t. VIII, p. 638), et par une charte de Ludelme lui-même (CALMET, t. I, pr. col. 330), qu'Arnulf avait donné différentes terres au prélat; comme Arnulf ne semble avoir rendu aucun diplôme en faveur de la Lorraine postérieurement à l'élévation sur le trône de son bâtard Zwentibold, en mai 895, il en résulte que Ludelme aurait occupé le siège de Toul avant cette dernière date. Enfin, les *Gesta* placent l'avènement de Ludelme après l'incendie de Toul, qui aurait eu lieu le 31 mars 895 d'après les *Ann. Besuenses* (*SS.*, t. II, p. 248), et le 4 avril suivant les *Ann. S. Benigni Div.* (*SS.*, t. V, p. 40). Ludelme n'assistait pas au concile tenu à Tribur le 5 mai 895. TRITHEMIUS, *Chronicon Hirsaugiense,* t. I, p. 49, prétend le contraire, et il ajoute que Ludelme avait été chanoine de Saint-Maximin, mais que vaut son témoignage ? MABILLON, *Ann. O. S. B.*, t. III, p. 297, se demande où BROWER et MASEN, *Annales Trevirenses,* t. I, p. 438, col. 1, étaient allés prendre que Ludelme avait été chanoine de Saint-Maximin : c'est évidemment dans TRITHEMIUS. BENOÎT PICART, *Histoire de Toul,* p. 296, CALMET, t. I, col. 770, DÜMMLER, t. III, p. 472, n. 1, et KURZE, REGINONIS *chronicon,* p. 144, n. 1, font mourir Arnaud en 894, MABILLON, *Ann. O. S. B.*, t. III, p. 297, en 895; MÜHLBACHER, *Reg. Kar.*, p. 692, se prononce avec raison pour 893. Les *Gesta epp. Tull.*, ch. 29 (*SS.*, t. XIII, p. 638), parlent de loups ravisseurs qui, après la mort d'Arnaud, se jetèrent sur l'église de Toul et la déchirèrent; ne pourrait-on pas voir dans ces loups les comtes Étienne, Gérard et Matfrid ? Puis la ville fut incendiée; nous avons vu que d'après les *Ann. Besuenses* cet événement serait du 31 mars 895.

3. DÜMMLER, t. III, p. 388 et n. 1, et HEINRICH WITTE, *Genealogische Untersuchungen* (*Jahrb. G. L. G.* 5e année, 2e semestre, p. 35 et n. 5) croient que le diplôme est faux, mais qu'il relate des faits réels. Cette dernière observation est exacte, comme nous l'avons montré à la fin de la note précédente.

4. Voir ci-dessus, p. 502.

donné aux comtes Gérard et Matfrid cette même abbaye Saint-Pierre de Metz, celles de Saint-Maximin et d'Œren au diocèse de Trèves [1] ? D'après Réginon, Zwentibold, en 897, enlève aux deux comtes, entre autres bénéfices, les monastères de Saint-Pierre et d'Œren, qu'il garde pour lui [2] ; en 906, le même chroniqueur fait prendre par Gérard et Matfrid, Œren et Saint-Maximin à Conrad et à Gebhard [3]. On trouve ainsi les deux frères en possession plus ou moins légitime d'abbayes tréviroises ou messines. Ils ont donc pu en avoir ou en usurper dans le diocèse de Toul, et le fonds même de l'histoire que relate le diplôme d'Arnulf pour Arnaud n'a rien d'invraisemblable.

Ce qui mérite en outre d'être relevé, c'est de voir Zwentibold intervenir dans cette affaire pour l'évêque de Toul, par suite contre Étienne, Gérard et Matfrid, ses futurs adversaires. Si le fait est exact, il est l'origine première de l'hostilité qui se manifesta plus tard, et d'une façon si violente, entre le fils naturel d'Arnulf, devenu roi de Lorraine, et les trois comtes. C'est justement parce que ces quatre personnages se trouvent en conflit à propos des abbayes touloises Saint-Évre et Saint-Maurice, que nous nous sommes arrêté un peu longuement sur cette affaire.

Si réellement Zwentibold y a joué le rôle que lui attribue le diplôme de son père, c'est que ce dernier songeait déjà probablement à faire de son bâtard un souverain de la Lorraine, pour le dédommager de la perte de l'Allemagne, qui devait revenir un jour au petit Louis. Mais Arnulf ne pouvait imposer aux grands du pays un roi sans avoir obtenu leur assentiment. Ils avaient été convoqués à l'assemblée de Worms, et le roi leur fit part de ses intentions. Réginon, qui nous rapporte le fait, se contente de dire qu'ils refusèrent leur approbation à l'élévation de Zwentibold sur le trône de Lorraine [4]. Il est très regrettable que le chroniqueur ne nous fasse pas connaître les motifs de l'attitude singulière prise par les grands de la Lorraine en cette circonstance. Quoi qu'il en soit, Arnulf n'osa pas passer outre à leur résistance, et l'on peut voir là une nouvelle preuve de l'influence toujours grandissante des seigneurs et de la dépendance où tombait la royauté à leur endroit. Le roi, d'ailleurs, ne renonçait pas à son projet, mais il en ajourna la réalisation à des temps plus favorables.

---

1. *Libell. de reb. Trever.*, ch. 13 (*SS.*, t. XIV, p. 104). Ce document contient des fables et relate des faits d'authenticité douteuse. Il raconte par exemple que l'église de Trèves acquit l'abbaye d'Œren avec le consentement d'Arnulf et de Zwentibold en donnant en échange Saint-Servais de Maëstricht. Cette allégation est fausse, comme nous le verrons.

2. Réginon, *Chronicon* 896, p. 144.

3. Réginon, *Chronicon* 906, p. 151.

4. Réginon, *Chronicon* 894, p. 142. Les suppositions de Gfrœrer, t. II, p. 341, qui croit que ce sont les états généraux de l'Allemagne qui font échouer les projets d'Arnulf, et du père Brabant, pp. 41 et 46, qui attribue l'échec du roi à l'opposition du clergé, désireux de conserver dans Arnulf un protecteur puissant, ne nous paraissent pas fondées, quoique la seconde ait encore quelque vraisemblance, au lieu que celle de Gfrœrer est de pure fantaisie. Dümmler, t. III, pp. 387-388 pense que les donations faites par Arnulf aux évêques lorrains (B. M. 1848-1850) avaient pour but de gagner ceux-ci, et de les amener à reconnaître Zwentibold pour roi.

Pour consoler son bâtard, Arnulf l'envoya, quelque temps après, combattre Rodolphe, roi de Bourgogne. Déjà, en 893, il lui avait donné le commandement d'une expédition destinée à secourir Bérenger, le compétiteur de Guy au trône d'Italie[1]. Le but d'Arnulf était de mettre en relief la personne de son fils, de lui donner quelque prestige. Le roi d'Allemagne voulait, d'une part punir Rodolphe d'avoir essayé de l'arrêter à son retour d'Italie[2], et lui enlever en outre plusieurs *pagi* de son royaume, pour les donner ou les restituer au fils de Boson, devenu roi de Provence en 890[3]. Louis était venu avec sa mère, Ermengarde, trouver Arnulf à Lorsch, où s'était rendu ce prince après avoir quitté Worms, et avait imploré son appui contre Rodolphe[4]. Zwentibold partit avec une armée recrutée en Souabe, dévasta une partie de la Bourgogne, mais il ne put atteindre son adversaire, qui avait trouvé dans les Alpes un asile inexpugnable. Zwentibold dut se retirer[5], et Rodolphe resta maître des territoires dont Arnulf avait reconnu la possession au petit roi de Provence.

L'année 895 vit s'accomplir des événements d'une grande importance pour la Lorraine. Elle allait enfin recouvrer son existence de royaume indépendant. En mai, Arnulf réunit à Tribur une grande assemblée à laquelle assistèrent la plupart des évêques et beaucoup de seigneurs de l'Allemagne et de la Lorraine. Nous y trouvons l'archevêque de Cologne Herimann et ses suffragants Odilbald d'Utrecht et Francon de Liège, l'archevêque de Trèves Radbod avec deux de ses suffragants, Robert de Metz et Dadon de Verdun, enfin les évêques Baltram de Strasbourg et Ingrim de Bâle[6]. Seuls, Dodilon de Cambrai et Ludelme de Toul n'assistaient pas au concile. Nous n'avons pas à analyser les décisions arrêtées à Tri-

---

1. Voir *Ann. Alamann.* 893 (*SS.*, t. I, p. 53), *Gesta Berengarii*, liv. III, vers 7-44 (*SS.*, t. IV, pp. 201-202), et Liudprand, *Antapodosis*, liv. I, ch. 20-22, pp. 15-16.

2. *Cont. Ratisb.* 894, p. 124, *Ann. Alamann.* 894 (*SS.*, t. I, p. 5); Réginon, *Chronicon* 894, p. 142.

3. Sur l'élection de Louis, voir *Hludowici electio, CC.*, t. II, pp. 376-377 : cf. Dümmler, t. III, pp. 332-333. C'est Réginon, *Chronicon* 894, p. 142, qui nous parle de la visite que firent le jeune Louis et sa mère au roi de Germanie et de Lorraine, qui s'était rendu de Worms à Lorsch, et de la donation que reçut le premier. Il est vraisemblable qu'à ce moment Zwentibold n'était pas encore en marche pour la Bourgogne.

4. Réginon, *Chronicon* 894, p. 142.

5. *Cont. Ratisb.* 895, p. 125, Réginon, *ibidem.*

6. La date de l'ouverture du concile, 6 mai, est donnée par le *Concilium Triburiense, Prologus B* (*CC.*, t. II, p. 209 ; le *Prologus A.*, p. 210, indique seulement le mois), et le lieu où se réunit le concile est fourni par les deux *Prologi*, pp. 210 et 211, par les *Cont. Ratisb.* 895, p. 126, et par Réginon, *Chronicon* 895, p. 143. On trouve Arnulf à Tribur du 5 au 14 mai (B. M. 1855-1857) ; le 25 il est déjà à Worms (B. M. 1858). Les noms des évêques présents se trouvent dans le *Prologus B*, et à la fin des actes du concile (*CC.*, t. II, pp. 210-211 et 246). Odilbald d'Utrecht et Francon de Liège qu'indique le prologue n'ont pas souscrit les actes du synode ; il en est de même de deux évêques saxons, Wibert de Verden et Wulfhelm de Münster. D'après Trithemius, *Chronicon Hirsaugiense*, t. I, p. 49, Ludelme, évêque de Toul, les abbés Réginon de Prüm et Hilduin de Lobbes auraient assisté au concile de Tribur ; les *Miracula et translatio S. Bertæ*, ch. 5 (*SS.*, t. XV, p. 565) y font venir aussi Rotrude, abbesse d'Erstein. Les évêques lorrains nous sont déjà connus, sauf Ingrim ou Iring (les actes du concile donnent ces deux formes) évêque de Bâle, sur lequel nous ne savons rien. Sur la suite des évêques de Bâle au IXe siècle voir Fiala, *Nomina canonicorum basiliensium aus dem Verbruderungs-*

bur. Elles s'appliquent aux sujets les plus divers et touchent à une foule de points de la discipline ecclésiastique.

C'est peut-être à Tribur que se termina la deuxième phase d'un procès dont nous avons déjà raconté la première. En 864, Nicolas Ier avait soustrait le diocèse de Brême à la suprématie du métropolitain de Cologne pour le réunir à celui de Hambourg[1]. Rimbert, qui occupa ce dernier siège de 865 à 888, n'eut, à ce qu'il semble, aucun démêlé avec Willibert, qui avait remplacé Gunther au début de 870[2]. Son successeur, Adalger, fut moins heureux que lui. Herimann, devenu archevêque de Cologne en 890, allait en effet rouvrir l'affaire. A peine avait-il obtenu d'Étienne V (VI) le *pallium*, que lui et ses suffragants adressaient au pape une réclamation relativement à Brême, dont ils demandaient le retour sous l'obédience du métropolitain de Cologne[3]. Étienne répondit qu'il ne pouvait se prononcer avant d'avoir entendu les deux parties. Il invitait en conséquence celles-ci à venir plaider en sa présence leur cause[4]. Adalger se rendit à Rome, Herimann y envoya ses représentants, mais ne leur donna que des pouvoirs limités : dans ces conditions, le pape ne crut pas devoir prononcer de jugement, et l'affaire en resta là[5]. Herimann ayant adressé au Saint-Siège une nouvelle réclamation[6], Étienne décida alors de faire instruire l'affaire en Allemagne même. Un concile devait s'y tenir à Worms, le 15 août 891 ; Herimann et Adalger y assisteraient, et le soin d'instruire l'affaire serait confié à l'archevêque de Reims, Foulques, complètement désintéressé dans le débat qu'il s'agissait d'apaiser. L'archevêque de Mayence, Sunderold, assisterait d'ailleurs à l'enquête, dont le résultat serait envoyé au Souverain Pontife. Celui-ci se réservait de rendre la sentence. Tel fut le parti auquel s'arrêta Étienne, et il envoya des instructions en ce sens à Foulques[7].

---

buch der Abtei Reichenau (*Anzeiger für schweizerische Geschichte,* Neue Folge, t. IV, pp. 104 et suiv.). Au sujet du concile de Tribur, consulter Wasserschleben, *Beitræge zur Geschichte der vorgratianischen Kirchenrechtsquellen* (pp. 25 et suiv.), Phillips, *Die grosse Synode von Tribur* (*SB. W. Ak.*, t. XLIX, pp. 713 et suiv.), Dümmler, t. III, pp. 395 et suiv., Krause, *Die Acten der Triburer Synode 895* (*N. A.*, t. XVII, pp. 49-82, 281-326, et t. XVIII, pp. 411-427).

1. Voir ci-dessus, p. 267.

2. Du moins la *Vita Rimberti* ne mentionne-t-elle rien de semblable.

3. Nous ne connaissons la demande d'Herimann que par la réponse du pape (J. L. 3458, Floss, *Papstwahl,* Urkunden, p. 120). Adalger s'était de son côté plaint à Étienne qu'Herimann menaçait les privilèges de son église (*ibid.*).

4. La réponse d'Étienne est du 31 octobre 890.

5. C'est une nouvelle lettre d'Étienne de mai 891 (J. L. 3470, Floss, p. 118), qui nous l'apprend.

6. Voir J. L. 3470, Floss, p. 117.

7. Voir lettres d'Étienne V (VI) à Herimann et à Foulques, de mai 891, de Formose à Herimann de 892 (J. L. 3470, 3471 et 3483, Floss, pp. 117-119, Flodoard, *H. R. E.*, liv. IV, ch. 1, t. II, pp. 422-423, et Floss, p. 128. Le Souverain Pontife annonçait à Herimann par une autre lettre, également de mai 891, que conformément à sa demande il lui envoyait des reliques pour remplacer celles qui avaient été détruites lors de l'incendie des églises (par les Normands), et il confirmait à l'église cathédrale de Cologne la possession des églises, monastères, domaines et dîmes qui lui appartenaient (J. L. 3469, Floss, pp. 123-126).

Ce dernier en demanda de plus complètes à Formose, successeur d'Étienne, et il le fit à deux reprises, sans obtenir de réponse[1]. Le nouveau pape avait d'autres vues. L'affaire devait, d'après lui, être soumise à un concile, que présiderait l'archevêque de Mayence. Ce concile, après avoir examiné et discuté la question, enverrait au pape son rapport, mais ne déciderait rien. Les archevêques de Cologne et de Hambourg se rendraient ensuite à Rome avec les envoyés du concile[2]. Celui-ci se réunit à Francfort, en 892, peut-être dans le courant de novembre, sous la présidence de l'archevêque de Mayence, Hatton, et déclara que Brême dépendait régulièrement de Cologne[3]. Adalger ne s'était pas présenté au concile de Francfort, et à plus forte raison il n'alla pas à Rome[4]; Herimann ne s'y rendit pas non plus, prétextant son état de santé, mais il se fit représenter par quelques-uns des membres de son clergé[5].

Voici quelle fut la sentence de Formose. Tant que les archevêques de Hambourg n'auraient pas créé d'évêchés dans les territoires occupés par les païens, ils conserveraient le diocèse de Brême; ils auraient d'autre part le devoir de venir en personne ou d'envoyer leurs délégués aux synodes de la province de Cologne. A partir du jour où ils posséderaient des suffragants, Brême reviendrait à Cologne, qui recouvrerait son bien[6]. La décision du pape était juste et modérée, tenait compte à la fois des droits incontestables de Cologne, de la situation présente de Hambourg et de l'intérêt supérieur de la propagation du christianisme chez les Scandinaves. Elle fut notifiée à Herimann et à Adalger, mais nous ignorons comment ceux-ci l'accueillirent[7].

D'après une fausse bulle du pape Sergius III, du 1er février 905, et d'après Adam de Brême, l'affaire aurait eu son dénouement au concile tenu à Tribur en mai 895 : à la suite d'un combat singulier, où le cham-

---

1. Lettre de Foulques à Formose (Flodoard, *H. R. E.*, liv. IV, ch. 1, t. II, p. 424).

2. Lettre de Formose à Herimann de 892 (J. L. 3483, Floss, pp. 127-128); cf. lettres à Adalger et à Herimann de 893 (J. L. 3487 et 3488, Mansi, t. XVIII, col. 102, Floss, p. 131).

3. Lettres de Formose à Adalger et à Herimann de 893 (J. L. 3487, 3488, Mansi, t. XVIII, col. 102, Floss, p. 131). Les cinq évêques de Liège, d'Utrecht, de Minden, de Münster et d'Osnabrück affirmèrent à Francfort que le siège de Brême avait toujours été autrefois soumis à l'autorité des archevêques de Cologne.

4. J. L. 3487, Mansi, t. XVIII, col. 102.

5. J. L. 3488, Floss, pp. 131 et 132.

6. Voir les lettres de Formose à Adalger et à Herimann (J. L. 3487 et 3488, Mansi, t. XVIII, col. 102, et Floss, pp. 130-131).

7. Elle ne satisfit probablement pas Adalger, à la façon dont un de ses successeurs, Adam de Brême, en parle dans ses *Gesta Hammaburgensis ecclesiæ pontificum*, liv. I, ch. 51, p. 34; il qualifie d'iniques les diplômes de Foulques et d'Arnulf. Parmi les modernes, Dehio, *Geschichte des Erzbisthums Hamburg-Bremen*, t. I, p. 99, trouve modérée la décision de Formose; Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. II, p. 63, n. 3, l'estime plutôt favorable à Hambourg, attendu qu'Herimann n'obtenait qu'une promesse sans valeur pour l'avenir; Dümmler enfin, t. III, p. 406, la juge injuste; il n'y avait, prétend-il, aucune raison de revenir sur la réunion de Brême et de Hambourg, décidée par Louis le Germanique, approuvée par le pape Nicolas Ier et qui avait sauvé de la ruine l'œuvre d'évangélisation de la Scandinavie. Ces critiques de Dümmler ne seraient fondées que si Formose avait ordonné la séparation immédiate de Brême et de Hambourg.

pion de Cologne aurait vaincu celui de Brême, le concile aurait cassé les décisions antérieures des papes et des rois, et des diplômes d'Arnulf et de Formose auraient ratifié cette sentence[1]. L'histoire du duel n'est qu'une fable, qui ne mérite pas d'être prise au sérieux[2]. Mais le concile de Tribur s'est-il vraiment occupé de l'affaire ? Adalger a-t-il réellement protesté contre l'arrêt qu'avait rendu le pape et qui le plaçait dans une demi-dépendance à l'égard du métropolitain de Cologne ? C'est peu probable[3]. Quoi qu'il en soit, il souscrivit les actes du concile de Tribur au milieu des évêques et avec le simple titre d'*episcopus Bremensis*. Dans la lettre qui se trouve en tête des actes du concile, et où sont énumérés les prélats qui y ont pris part, Adalger figure entre Odilbald d'Utrecht et Francon de Liège, l'un et l'autre suffragants de Cologne, ce qui ne laisse pas que d'être significatif[4]. L'ordre dans lequel les évêques ont souscrit à la fin est différent, et Adalger vient après trois suffragants de Mayence et avant Dadon, évêque de Verdun[5]. Remarquons en outre que les évêques de Minden et d'Osnabrück, suffragants de Cologne, sont mentionnés plus loin et qu'ils sont d'ailleurs séparés l'un de l'autre par l'évêque de Paderborn, de la province de Mayence. Ici les évêques ne sont donc pas rangés par provinces, et il n'y a aucune conclusion à tirer de la place qu'occupent leurs signatures.

Adalger et son successeur Hoger devaient tous deux, ce dernier au moins jusqu'à la mort de Louis l'Enfant, rester soumis à la juridiction d'Herimann[6].

De Tribur, Arnulf et probablement la plus grande partie, sinon la totalité des évêques et des grands se transportèrent à Worms, où se tint une assemblée générale[7]. Arnulf, qui avait successivement reconnu comme rois de la France occidentale d'abord Eudes en 888, puis Charles en 894,

---

1. J. L. 3537 (Lappenberg, *Hamburg. UB.*, t. I, p. 36) et Adam de Brême, *ibid.*

2. Adam de Brême seul en parle, et il semble d'ailleurs ne pas y ajouter foi.

3. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 695, ne croit pas que le concile de Tribur ait eu à examiner le différend de Cologne et de Hambourg, tandis que Dümmler, t. III, p. 405, semble l'admettre.

4. *Prologus B* (*CC.*, t. II, p. 211). Remarquons cependant que l'évêque de Verden, un des suffragants de Mayence, se trouve intercalé au milieu des prélats de la province de Cologne, mais c'est le seul dans ce cas.

5. *CC.*, t. II, 246. Dehio, *op. cit.*, *Anmerkungen und Ausführungen*, p. 59, ne croit pas qu'Adalger soit devenu suffragant de Cologne ; d'après lui, le titre d'*episcopus* ne signifie rien, attendu que Rimbert et Adalger prennent ou reçoivent tantôt ce titre et tantôt celui d'*archiepiscopus ;* d'ailleurs Adalger souscrit au milieu des suffragants de Mayence et non parmi ceux de Cologne. (Nous avons vu que la chose était inexacte pour la liste des évêques, placée en tête des actes, et que, d'autre part, les souscriptions des prélats, à la fin de ces mêmes actes, ne sont pas rangées dans l'ordre des provinces ecclésiastiques). Traugott Tamm, qui fait remarquer que la bulle de Formose reconnaît à Hambourg la qualité d'archevêché (*Die Anfænge des Erzbisthums Hamburg-Bremen*, p. 72), croit qu'Adalger souscrit les actes du concile de Tribur comme suffragant de Cologne (*ibid.*, p. 73).

6. Voir Dehio, *op. cit.*, p. 100, et Traugott Tamm, *op. cit.*, p. 73.

7. *Cont. Ratisb.* 895, p. 126, Réginon, *Chronicon* 895, p. 143. Un diplôme d'Arnulf signale la présence de ce prince à Worms le 25 mai (B. M. 1858).

avait finalement convoqué à Worms les deux compétiteurs[1]. Eudes seul se rendit à l'invitation. Charles n'envoya que ses représentants, l'archevêque Foulques et le comte Adalong, qui se mirent en retard, et n'arrivèrent peut-être même pas jusqu'à Arnulf, ayant rencontré en chemin Eudes qui revenait de Worms, et lui ayant livré un combat dans lequel Adalong perdit la vie ; Foulques réussit à s'enfuir[2]. Arnulf avait pour la seconde fois confirmé à Eudes la possession de la couronne de France et l'avait renvoyé avec honneur[3].

Eudes se trouvait encore à Worms au moment où Zwentibold fut reconnu cemme roi de Lorraine. Arnulf arrivait enfin à faire réussir le projet qui avait l'année précédente échoué devant l'opposition des seigneurs lorrains. Ce n'était pas seulement l'affection qu'il avait pour son bâtard qui poussait le roi à lui créer une souveraineté indépendante. Retenu le plus souvent en Germanie, songeant d'ailleurs à retourner en Italie, Arnulf sentait la nécessité de confier à un membre de sa famille, à un homme qui lui inspirait pleine confiance, le gouvernement d'un pays troublé par des discordes intestines, exposé en outre aux attaques des Normands et aux entreprises possibles des rois de France[4]. Nous ne savons par quels moyens il réussit à modifier les dispositions des grands de la Lorraine, mais, en 895, ils donnèrent leur assentiment au projet qu'ils avaient rejeté l'année précédente[5]. Zwentibold fut couronné et béni en présence du roi Eudes et des grands de la Lorraine, qui lui prêtèrent ensuite le serment habituel de fidélité[6]. La date de cet événement ne peut être établie avec une précision absolue, mais elle doit pourtant se placer dans la seconde quinzaine de mai 895[7].

La Lorraine renaissait donc. Depuis la mort de son premier roi, elle avait subi bien des vicissitudes. Démembrée une première fois en 870,

---

1. *Ann. Ved.* 895, p. 349.

2. *Ann. Ved.* 895, p. 349 ; Réginon, *Chronicon,* 895, p. 143.

3. Mêmes sources. Cf. Favre, *Eudes,* pp. 172-173.

4. Selon Gagern, *Arnulfi imperatoris vita,* pp. 106-107, Warnkœnig et Gérard, *Histoire des Carolingiens,* t. II, p. 315, et Wittich, *Die Entstehung des Herzogthums Lothringen,* p. 24, des considérations politiques, au moins autant que l'amour paternel, décidèrent Arnulf à faire de son bâtard un roi de Lorraine ; il voulait confier en des mains sûres ce pays frontière, toujours agité par des discordes intestines et menacé par des invasions. Dümmler, t. III, p. 410, et Mühlbacher, *D. G. K.,* p. 633, trouvent au contraire qu'Arnulf, en cette circonstance, a plutôt consulté l'intérêt de sa famille que celui de l'État, et Mühlbacher va jusqu'à dire que cette mesure brisait l'unité de l'Allemagne (*sic* !!), comme si la Lorraine était à un degré quelconque une dépendance de ce dernier pays ! Zeller, *Histoire d'Allemagne,* t. II, p. 194, suppose qu'Arnulf voulait peut-être fixer le sort d'un territoire qui, placé entre la France et l'Allemagne, n'appartenait ni à l'une ni à l'autre.

5. *Cont. Ratisb.* 895, p. 126 ; Réginon, *Chronicon* 895, p. 143.

6. Mêmes sources et *Ann. Ved.* 895, p. 349, *Ann. Laubi., Ann. Blandin., Ann. Prum.* 895 (*SS.,* t. IV, p. 15, t. V, p. 24, et t. XV, p. 1292).

7. Il est impossible de fixer avec une entière précision la date du couronnement de Zwentibold. Son père se trouvait encore le 14 mai à Tribur (B. M. 1857) et, d'autre part, le nouveau roi rend déjà un diplôme le 30 mai (B. M. 1904). On pourrait supposer que Zwentibold a été couronné, soit le 25 mai, qui tombait un dimanche en 895, soit le 29, jour de l'Ascension. Cf. Mühlbacher, *Reg. Kar.,* pp. 710-711.

une deuxième en 876-878, elle avait recouvré son unité en 879[1]. Les efforts de Hugues pour prendre possession de l'héritage paternel, pour reconstituer la Lorraine en État indépendant avaient échoué. Plus tard, Rodolphe n'avait réussi à fonder un royaume que dans le sud-est de la Lorraine, dans la partie de la Bourgogne qui avait relevé de Lothaire II ; il avait en vain essayé de placer la *Francia* sous sa domination, le pays était resté soumis à Arnulf. A présent, c'était le roi de Germanie lui-même qui consentait à se dépouiller en faveur de son fils naturel.

Maintenant que l'ancien royaume de Lothaire II avait recouvré son indépendance et possédait de nouveau un souverain à lui, résidant à Aix-la-Chapelle, allait-il retrouver le calme et la sécurité ? Il n'en devait malheureusement pas être ainsi, et les espérances qu'avait pu fonder Arnulf sur l'exécution de son plan ne se réalisèrent pas. La Lorraine n'eut pas à souffrir des attaques des Normands ; mais des révoltes fréquentes contre le nouveau roi, puis une invasion de Charles le Simple désolèrent le pays pendant près de quatre années, et cet état de choses ne cessa que par la mort de Zwentibold, tué en combattant les seigneurs lorrains révoltés. Encore cette mort ne produisit-elle qu'un apaisement relatif, les anciens germes de discorde continuant de subsister, et de nouveaux venant prendre racine à côté des premiers. Si la restauration du royaume de Lorraine ne produisit pas les bons effets qu'on pouvait légitimement attendre de cette mesure, la faute en revient en partie aux seigneurs du pays, turbulents et indiciplinés, en partie à Zwentibold lui-même, brutal, emporté et incapable de se gouverner. Arnulf, absorbé par d'autres soucis, n'avait pas trouvé beaucoup de temps pour s'occuper de la Lorraine. Il avait réussi à la délivrer des Normands, mais c'était une tâche plus difficile de ramener l'ordre et la tranquillité dans le pays. Il y serait sans doute parvenu, s'il avait établi sa résidence entre la Meuse et le Rhin, mais son fils, qui n'avait pas ses qualités, ne sut qu'augmenter le désordre et le trouble au lieu d'y mettre fin.

---

1. A vrai dire, l'unité ne fut définitivement rétablie qu'en 882, lorsque Charles le Gros, déjà maître de quelques cités lorraines, eut acquis, par la mort de Louis le Jeune, tout ce que possédait son frère des anciens États de Lothaire II.

TROISIÈME PARTIE

LA LORRAINE DE NOUVEAU INDÉPENDANTE (895-900)

LIVRE UNIQUE

LE RÈGNE DE ZWENTIBOLD (895-900)

CHAPITRE UNIQUE

Avènement de Zwentibold ; pouvoirs de ce prince et étendue de son royaume. — Campagne de Zwentibold en France (895). — Disgrace des comtes Étienne, Odacer, Gérard et Matfrid (896-897). — Disgrace et révolte du comte Régnier, qui appelle en Lorraine Charles le Simple (898). — Conférences de Saint-Goar ; Zwentibold assiège Régnier dans Durfost ; ses violences contre les évêques (899). — Soulèvement général contre Zwentibold des seigneurs lorrains, qui reconnaissent pour roi Louis l'Enfant ; Zwentibold est tué dans un combat contre Gérard et Matfrid (900).

Zwentibold[1] était fils d'Arnulf et d'une concubine, dont les chroniqueurs ne nous font connaître ni le nom, ni la nationalité[2]. Nous ne savons pas davantage en quelle année il naquit ; mais il est probable, comme il eut pour parrain le duc des Moraves, Zwentibold ou Svatopluk, que ce fut pendant une période où ce prince était en bons termes avec Carloman, père d'Arnulf. Or, en 870 on voit Svatopluk se reconnaître le vassal de Carloman et lui livrer bientôt après son oncle Ratislaw. Cette bonne entente dura jusqu'au jour où le Morave, accusé de trahison, fut jeté en prison par Carloman, c'est-à-dire environ une année[3]. Ce serait donc en

---

1. Sur les formes diverses de ce nom, voir M. Müller, *Die Kanzlei Zwentibolds*, pp. 26-27.

2. Où Warnkœnig et Gérard, *Histoire des Carolingiens*, t. II, p. 314, n. 2, ont-ils vu que la mère de Zwentibold était une noble hongroise ? Il y aurait plus de vraisemblance à supposer qu'elle était Morave. Presque toutes les sources relèvent que Zwentibold n'était qu'un bâtard.

3. *Ann. Fuld.* 870 et 871, pp. 70 et 73. C'est Réginon, *Chronicon* 860, p. 134, qui nous apprend que le fils d'Arnulf avait eu le prince morave pour parrain.

870, ou au début de 871, selon toute vraisemblance, que le bâtard d'Arnulf serait venu au monde[1]. Nous ne savons rien de son éducation, ni des premières années de sa vie. C'est en 889 qu'il est fait mention de lui pour la première fois : les grands lui reconnaissent alors des droits à l'héritage paternel, pour le cas où Arnulf ne laisserait pas de fils légitime. En 892, Zwentibold reçoit quelques-uns des bénéfices du comte Meingaud, assassiné par Albéric ; en 893, il se rend en Italie avec une armée de Souabes au secours de Bérenger, et il assiège inutilement Pavie. L'année suivante, autre expédition, tout aussi infructueuse, contre Rodolphe, roi de Bourgogne. Un peu auparavant les grands de la Lorraine avaient refusé de l'avoir pour souverain. Ce fut seulement à Worms, en 895, que furent exaucés les désirs d'Arnulf, qui devaient être naturellement ceux de son fils[2].

Ni Louis le Germanique, ni aucun de ses fils, ni Arnulf lui-même n'avaient été sacrés. D'après les *Annales Vedastini,* le roi aurait dérogé à cette règle en faveur de Zwentibold[3], dans le but sans doute de rehausser le prestige du nouveau souverain. Après le sacre eut lieu la cérémonie de l'intronisation, au cours de laquelle les grands ecclésiastiques et laïcs de la Lorraine prêtèrent serment à Zwentibold[4]. Nous ignorons si celui-ci prit alors des engagements analogues à ceux de Charles le Chauve, de Louis le Bègue et de Boson. Le jour où le fils d'Arnulf reçut la couronne et fut reconnu roi n'est donné par aucun document, et ses diplômes ne nous permettent pas de le préciser. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que l'événement se place avant le 30 mai, date où Zwentibold rend déjà un diplôme en faveur de Stavelot, et après le 14 du même mois, attendu qu'Arnulf se trouve encore ce jour-là à Tribur[5].

La situation de Zwentibold à l'égard d'Arnulf allait-elle être analogue à celle qu'avaient eue respectivement les fils de Charlemagne et de Louis le Pieux vis-à-vis de leurs pères ? Louis le Pieux avant 814, Lothaire, Pépin Ier et Louis le Germanique jusqu'en 840, n'avaient eu en droit, sinon en fait, que la condition de rois vassaux, dont les pouvoirs étaient limités. Nous avons vu d'autre part qu'Arnulf avait revendiqué une sorte de suzeraineté sur les rois de la France occidentale, de la Bourgogne, de la Provence et de l'Italie, qui avaient consenti bon gré mal gré à la reconnaître. Cette espèce de vassalité ne les obligeait d'ailleurs à aucun service ; ils ne payaient point de tribut au roi de Germanie, et n'avaient pas de troupes à lui fournir pour ses expéditions militaires. Ils étaient en outre absolument maîtres chez eux ; Arnulf n'intervient pas dans les

1. Cette date de 870-871 est d'ailleurs parfaitement acceptable, puisqu'en 892 Zwentibold est d'âge à recevoir une partie des bénéfices du comte Meingaud, et qu'en 893 et 894 il commande déjà des armées. Sur la naissance de Zwentibold, voir Mühlbacher, *Reg. Kar.*, pp. 574 et 710, et Dümmler, t. III, p. 317 et n. 4.

2. Nous avons parlé plus haut de ces événements.

3. *Ann. Ved.* 895, p. 349.

4. *Cont. Ratisb.* 895, p. 126.

5. Voir ce que nous avons dit plus haut, p. 513, n. 7.

affaires de leurs États[1]. A priori, on peut supposer que Zwentibold était au moins rattaché à son père par les liens très lâches d'une semblable vassalité. Voyons si les faits répondent à cette hypothèse.

Il bat monnaie; nous possédons de lui des deniers frappés à Trèves et à Cambrai[2]. Il dispose à son gré des biens du domaine royal[3], des abbayes[4], donne ou retire des bénéfices[5], concède des privilèges qu'un souverain seul peut accorder[6], confirme les dispositions des rois ses prédécesseurs[7], rend la justice en dernier ressort[8]. Il a sa chancellerie, à la tête de laquelle se trouve l'archevêque de Trèves Radbod[9]; quelques diplômes sont contresignés au nom de l'archichapelain Herimann de Cologne, sans qu'il soit possible de donner de la chose une explication satisfaisante[10]. C'est Zwentibold, et lui seul, qui rend des diplômes pour la Lorraine[11], et les chartes privées rédigées dans ce pays depuis son avènement jusqu'à sa mort, sont datées de ses années de règne[12]. Mais

---

1. Voir Dümmler, t. III, pp. 327-328, et Favre, *Eudes*, pp. 110-116.

2. Ch. Robert, *Sceau et monnaie de Zwentibold* (*Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, t. V, pp. 275-276), Gariel, *Les Monnaies royales de France de la race carolingienne*, 2e partie, p. 340 et pl. 63, Engel et Serrure, *Traité de numismatique du Moyen Age*, p. 262, et Bordeaux, *Les Monnaies de Trèves pendant la période carolingienne* (*Revue belge de numismatique*, t. 49, pp. 434-436).

3. Voir les diplômes du 30 mai 895 pour Stavelot, du 3 mai 896 pour Everhelm, du 30 juillet pour Gisèle, abbesse de Nivelles, du 8 octobre 898 pour Liège et du 16 octobre 898 pour Prüm (B. M. 1904, 1912, 1915, 1927 et 1928).

4. Le 5 juin 895, il confirme la donation de Süsteren à Prüm, et le 21 janvier 896, il restitue Salone à Saint-Denis (B. M. 1905 et 1910), pour ne rien dire de la donation d'Œren à Trèves, du 25 octobre 895, qui est d'authencité douteuse, comme nous le verrons (B. M. 1907).

5. Voir en particulier la disgrâce des comtes Étienne, Gérard, Matfrid et Odacer en 897, celle de Régnier en 898 (Réginon, *Chronicon* 897 et 898, pp. 144-145; *Cont. Ratisb.* 897, pp. 130-131).

6. Le 28 janvier 897, il confère à un bois, dont l'église de Trèves et l'abbaye Saint-Maximin étaient copropriétaires, les privilèges d'une forêt royale; le 28 décembre 897, il accorde le droit de pêche à Saint-Èvre; le 11 mai 898, l'immunité et l'exemption de tonlieux à Werden; le 13 novembre 898, le droit d'établir un marché et un atelier monétaire à Münstereifel; le 23 janvier 899, il exempte les hommes dépendant de l'église de Trèves de l'obligation d'héberger le roi et sa suite (B. M. 1911, 1920, 1922, 1929, 1930). Il affranchit par le denier, ce qui est un mode d'affranchissement réservé aux souverains, une serve d'Utrecht en 896 (?) et une serve du comte Engelrand le 9 janvier 900 (B. M. 1914 et 1931).

7. Confirmations de privilèges antérieurs pour Echternach du 28 octobre 895, pour Münster en Alsace du 4 janvier 896, pour Utrecht du 24 juin 896, pour Saint-Maximin du 13 juin 897, pour Trèves du 5 février 898, et pour Werden du 11 mai 898. (B. M. 1908, 1909, 1913, 1917, 1921, 1922).

8. Le 13 mai 898, Zwentibold prononce la restitution à l'église de Trèves de l'abbaye Saint-Servais de Maëstricht. (B. M. 1923).

9. Sur la chancellerie de Zwentibold, voir Mühlbacher, *Reg. Kar.*, *passim*, et l'étude minutieuse de M. Müller, *Die Kanzlei Zwentibolds*. Müller a indiqué, p. 13, n. 1, les travaux où cette question avait été traitée.

10. Nous reparlerons plus loin de l'explication qu'a donnée M. Müller, pp. 96-98; elle n'a pas la moindre valeur.

11. On ne possède pas un seul diplôme d'Arnulf pour la Lorraine postérieur au 30 mai 895.

12. La donation d'Engilbert à la collégiale de Bonn (*N. A.*, t. XIII, p. 150, n° 1), la vente d'Heilgaud et de Roger à Stavelot (Ritz, *NR. UB.*, n° 13) et la donation d'Herimuot

c'est peut-être surtout dans sa politique extérieure que le jeune roi agit avec une pleine indépendance. On se rappelle qu'à cette assemblée de Worms où Zwentibold fut élevé au trône, son père avait pour la seconde fois reconnu Eudes comme roi de la France occidentale. Cela n'empêcha pas Zwentibold, quelques mois plus tard, de s'allier à Charles et de faire la guerre à Eudes. Arnulf ne s'opposa pas à cette expédition[1].

Pourtant, en quatre circonstances, ce prince intervint dans les affaires de son fils. En 897, il amène la réconciliation de celui-ci avec les comtes Étienne, Gérard et Matfrid, dont Zwentibold avait confisqué les bénéfices[2]; en 899, il cherche à rétablir ou à consolider la paix entre son bâtard et Charles le Simple[3]. Mais en ces conjectures, a-t-il agi en suzerain ou en père désireux de tirer son fils d'embarras? C'est également comme fils que Zwentibold s'adresse à Arnulf pour lui demander conseil sur le choix d'une femme[4].

Toutefois, en ce qui concerne la Frise, l'intervention du roi d'Allemagne semble avoir un autre caractère; mais là encore il règne une grande incertitude. En 898, le Frison Waldger, fils de Gerulf, ayant assassiné le duc Eberhard, fils de Meginhard, l'empereur, c'est-à-dire Arnulf, donna le duché de la victime à son frère, appelé lui aussi Meginhard[5]. Il y a lieu de se demander deux choses : en premier lieu, quel était ce duché que gouvernait Eberhard? Celui-ci, qui était d'origine saxonne[6], possédait des bénéfices en Frise ; Godfrid les lui avait enlevés, et l'on se rappelle le rôle joué par Eberhard lors de l'assassinat du chef normand en 885[7]. Il dut naturellement recouvrer alors ce qu'il avait perdu, mais fut-il en outre investi par Charles le Gros, ou par Arnulf, de l'autorité ducale, c'est-à-dire du haut commandement militaire dans la Frise? Eut-il, en un mot, la situation qu'avaient occupée Heriold, Roric et en dernier lieu Godfrid? Nous ne pouvons, faute de preuves, rien affirmer à cet égard.

Supposons cependant Eberhard duc de Frise : il reste maintenant à démontrer que ce dernier pays ait été soumis à Zwentibold. Il y a, il est vrai, les textes de Réginon, des *Annales Fuldenses* et des *Annales Vedastini* qui font donner à Zwentibold le royaume de Lothaire ; s'ils ne nomment pas la Frise, on peut la supposer sous-entendue. Plusieurs diplômes

---

à Münster (Schœpflin, *Als. dipl.*, t. I, p. 98), sont respectivement datées de la première, de la deuxième et de la troisième année du règne de Zwentibold. Pourtant, une charte inédite de Gorze, donation et précaire de Witcharne, porte : « Actum Mettis publice, anno ab Incarnatione Domini DCCCXCVIII, ind. II, epacta VI, concurrente VIII, *anno X Arnulfi regis.* » (*Cartul. Gorz.*, p. 117, col. 1, nº 84.) Il est question dans cette charte d'une vigne située sur le finage de Metz, « prope portam Scarponinsem » ; c'est la porte Serpenoise.

1. Voir ci-dessous, pp. 526-529.
2. Réginon, *Chronicon* 897, p. 145; *Cont. Ratisb.* 897, pp. 130-131.
3. Réginon, *Chronicon* 899, pp. 146-147.
4. Réginon, *Chronicon* 897, p. 145.
5. Réginon, *Chronicon* 898, p. 146.
6. Réginon, *Chronicon* 881, p. 117.
7. Voir ci-dessus, p. 476.

semblent en outre prouver que la Frise appartenait au bâtard d'Arnulf. Deux d'entre eux sont rendus en faveur d'Odilbald, évêque d'Utrecht. Cette ville se trouvait bien en Frise[1], mais le diocèse dont elle était le chef-lieu comprenait des territoires francs et saxons, et justement les localités de Tiel et de Deventer, où Zwentibold affranchit des tonlieux que percevait le fisc les hommes de l'église d'Utrecht, ne sont frisonnes ni l'une ni l'autre : la première appartenait au *pagus* franc de *Teisterbant,* la seconde au *pagus* franc ou saxon, mais plutôt franc, de *Hamalant*[2]. Par un second diplôme, qui concerne Utrecht, le roi affranchit une serve de cette église selon le mode prescrit par la loi salique[3]. Enfin, dans un acte rendu en faveur de l'abbaye Sainte-Gertrude de Nivelles, on trouve la confirmation de divers droits en Frise, mais il y est question aussi de domaines situés dans les *pagi* de Laon et de Soissons, qui ne dépendaient pas de Zwentibold[4]. Ce document, d'ailleurs, ne fait que reproduire un diplôme de Charles le Chauve[5], et nous ne sommes pas en droit d'en tirer des conséquences pour l'étendue des États que gouvernait le fils naturel d'Arnulf. D'autre part, un fait relatif à l'évêché d'Utrecht, s'il était exact, ne laisserait aucun doute sur la dépendance de la Frise à l'égard d'Arnulf. Le titulaire du siège, Odilbald, serait, d'après le chroniqueur Réginon, mort en 899, vers la fin de l'année[6], et d'autre part, s'il fallait en croire la *Vita Radbodi,* l'élection de Radbod, successeur d'Odilbald[7], aurait été approuvée non par Zwentibold, mais par Arnulf, qui mourut d'ailleurs le 8 décembre 899[8]. Seulement, le témoignage de Réginon et de la *Vita Radbodi* est contredit par Radbod lui-même, qui place le début de son épiscopat quelques jours avant la mort de Foulques, archevêque de Reims (13 juin 900), et celle de Zwentibold (13 août 900)[9], ainsi que par les *Annales Ecmundani,* qui indiquent l'année 900 pour la mort d'Odilbald

---

1. Elle faisait partie du *pagus Instarlake* ou *Niftarlake,* comme nous l'apprend une charte de Wibert et de son fils Walbert en faveur de Saint-Martin d'Utrecht (Muller, *Het oudste Cartularium van het Sticht Utrecht,* p. 36, n° 22). Cf. la charte rendue le 1er janvier 722 par Charles-Martel pour la même église (B. M. 38, Muller, p. 3, n° 1); elle ne place expressément que Vecht dans le *p. Instarlake.* Voir Van den Bergh, *Handboek der Middelnederlandsche Geographie,* pp. 164 et suiv.

2. Pour Tiel, voir le diplôme d'Otton III en faveur de l'église d'Utrecht, du 6 février 1000 (OIII. 347, *DD.,* t. II, p. 776); pour Deventer, celui d'Otton Ier, en faveur de Saint-Maurice de Magdebourg, du 30 décembre 952 (OI. 159, *DD.,* t. I, p. 240).

3. B. M. 1931, diplôme de 896 (?).

4. B. M. 1916, diplôme du 30 juillet 896.

5. B. 1817, diplôme du 9 juillet 877.

6. Réginon, *Chronicon* 899, p. 147.

7. *Vita Radbodi,* ch. 2 (*SS.,* t. XV, p. 570). Heda fait mourrir Egilbold, le prétendu successeur d'Odilbald, le 29 septembre (*Hist. epp. Traj.,* p. 249); Beka, *Chronica,* p. 61, Sloet, *Oorkondenboek,* t. I, p. 68, et Müller, *Die Kanzlei Zwentibolds,* p. 67, placent le 10 décembre la mort d'Odilbald, par suite après celle d'Arnulf. Dümmler, t. III, p. 466, croit que l'empereur approuva l'élection de Radbod.

8. Réginon donne le 29 novembre, mais d'autres sources indiquent le 8 du mois suivant ; voir Mühlbacher, *Reg. Kar.,* p. 710, et Dümmler, t. III, p. 473, n. 3.

9. Voir *Annotatio* Radbodi, *SS.,* t. II, p. 218.

comme pour l'élévation de Radbod sur le siège d'Utrecht[1]. Si ce dernier événement se rapporte à l'an 900, Arnulf, mort, comme nous l'avons dit, en décembre 899, n'a pu y avoir la moindre part. Ainsi, notre incertitude subsiste, et de même que nous ne pouvons dire si Eberhard et après lui Meginhard étaient ducs de Frise, nous ne sommes pas assuré que la Frise elle-même appartînt à Zwentibold[2].

Ce prince avait-il le droit de nommer les évêques ou tout au moins de confirmer leur élection ? Aucun des prélats de l'ancien royaume de Lothaire, Odilbald excepté, ne mourut pendant le règne de Zwentibold, et nous venons de voir qu'il y avait doute et sur l'année et sur les conditions dans lesquelles Radbod prit possession du siège d'Utrecht. En définitive, les prérogatives du jeune roi en matière épiscopale ne nous sont pas connues.

De tout cela il résulte que la situation de Zwentibold vis-à-vis de son père ne peut être précisée avec toute la rigueur désirable. Supposons la Frise soumise au roi de Lorraine ; le fait qu'Arnulf y aurait quand même nommé un duc et un évêque serait une preuve que son fils se trouvait sous sa suzeraineté et dans une dépendance plus étroite à son égard que les rois de la France occidentale ou de la Provence. Par contre, si la Frise n'était pas comprise dans le royaume de Zwentibold, ou si ni Eberhard ni Meginhard n'en ont été les ducs, et que de plus Arnulf ne soit pas intervenu dans l'élection de Radbod, alors on doit admettre

---

1. *Ann. Ecmund.* 900 (Richthofen, *Egmonder Geschichtsquellen,* p. 45, col. 4). Radbod, le successeur d'Odilbald, était né dans le *pagus Lomochanum* (*Lomacensis,* présume Holder-Egger, l'éditeur de la *Vita Radbodi, SS.,* t. XV, p. 569, n. 17), et il avait pour oncle maternel (*avunculus*) Gunther, l'archevêque déposé de Cologne. Sa mère était une descendante de Radbod, duc des Frisons. Gunther commença l'éducation de son neveu, qui entra plus tard au palais de Charles le Chauve et y acheva ses études, en compagnie d'Étienne (abbé de Saint-Mihiel, puis évêque de Liège) et de Mention (plus tard évêque de Châlons). Hugues l'Abbé garda quelque temps le jeune Radbod auprès de lui (*Vita Radbodi,* ch. I, *SS.,* t. XV, p. 569). On sait peu de chose de l'épiscopat de Radbod. Son biographe nous apprend qu'il était hostile à l'intervention des évêques dans les affaires séculières, que pourtant il se rendait aux convocations que lui adressait le roi (*V. R.,* ch. 9, p. 571 *bis*). Chassé d'Utrecht par les Normands, il se retira à Deventer (*V. R.,* ch. 5, p. 571 ; Adam de Brême, *Gesta Hammaburg. eccl. pontif.,* liv. I, ch. 40, p. 29, place à tort la fuite de Radbod à Deventer tout de suite après la défaite que les Normands infligèrent aux Saxons en 880). Radbod eut avec Meginhard, fils d'Eberhard, des démêlés sur lesquels nous ne savons rien. Ils ne nous sont connus que par une lettre de Jean X à Herimann de Cologne, que le pape félicite de les avoir apaisés (J. L. 3557, Floss, *Papstwahl,* Urkunden, pp. 107-108).

2. Plusieurs auteurs admettent que la Frise, tout en étant soumise à Zwentibold, avait une situation à part ; elle ne constituait pas un duché proprement dit, mais une sorte de marche, de gouvernement militaire, qui eut successivement à sa tête Eberhard, puis Meginhard. C'est à cause de leurs pouvoirs militaires que ceux-ci sont qualifiés de ducs ; ils étaient d'ailleurs comtes en Frise. Vu l'importance pour l'Allemagne et la Lorraine de la défense des côtes de la Frise, Arnulf s'était réservé le droit de nommer les fonctionnaires qui étaient chargés de cette mission. Telle est l'opinion de Wittich, *op. cit.,* pp. 42-43, de Waitz, *D. VG.,* t. V, p. 57, n. 2, de Dümmler, t. III, pp. 465-466. Leibniz, *Ann. imp. occ.,* t. II, p. 178, croyait que les deux frères avaient eu le pouvoir ducal en Frise et que Gerulf et ses fils cherchaient à le leur enlever. Cette dernière hypothèse est rejetée par Waitz, *ibid.* Hirsch, *Jahrbücher Heinrichs II,* t. I, p. 341, semble croire qu'Eberhard et Meginhard avaient été ducs de Frise. Blok, *Geschiednis van het Nederlandsche Volk,* t. I, p. 116, déclare qu'après la mort de Godfrid il n'y eut plus de duché de Frise.

que le nouveau souverain de la Lorraine jouissait d'une indépendance à peu près complète. Il peut d'ailleurs prendre ou écouter les avis d'Arnulf, et lui témoigner de la déférence, mais c'est en tant que fils de ce prince bien plutôt qu'à titre de roi vassal [1].

Quelle était l'étendue des États qu'Arnulf avait octroyés avec l'assentiment des grands à Zwentibold? Réginon [2] et les *Annales Vedastini* [3] attribuent à ce dernier la Lorraine, ou plutôt le royaume de Lothaire, les *Annales Fuldenses* [4] la Bourgogne et tout le royaume de Lothaire. Quelle est cette Bourgogne distincte du royaume de Lothaire? Il s'agit peut-être du royaume de Rodolphe, mais celui-ci était presque entièrement formé de territoires ayant dépendu de Lothaire II. Il faudrait savoir au juste le sens qu'à cette époque les chroniqueurs donnaient au mot *Lotharii regnum*. Plus on avance, plus se rétrécit, semble-t-il, la compréhension de ce terme géographique; les *pagi* bourguignons, l'Alsace et la Frise finissent, quoique ayant été gouvernés par Lothaire II, par ne plus être considérés comme partie intégrante de la Lorraine, et cette dénomination ne s'applique pour ainsi dire plus qu'aux pays francs, ripuaires et saliens, compris entre le Rhin d'une part, la Meuse et l'Escaut d'autre part. L'étude des documents nous permettra peut-être de préciser les limites dans lesquelles s'exerçait l'autorité de Zwentibold [5].

Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit plus haut relativement à la Frise; nous ne sommes pas sûr qu'elle fût soumise au fils d'Arnulf. Même incertitude au sujet des *pagi* de *Twente*, de *Threante*, de *Felua* et de *Flethetti*.

Le *p. Batua* appartenait à Zwentibold [6], et il semble qu'il en était de même pour le *Teisterbant* et le *Hamalant;* du moins Zwentibold accorde l'exemption des tonlieux aux gens de l'église d'Utrecht qui feraient commerce à Tiel, localité du *Teisterbant*, et à Deventer, ville du *Hama*

---

1. Wittich, *op. cit.*, pp. 26-28, croit que la Lorraine constitue non un État indépendant, mais un royaume vassal; Zwentibold, d'ailleurs, n'est pas un simple duc, il exerce les droits du pouvoir dans toute leur étendue. Le père Brabant, article cité, p. 42, voit dans Zwentibold une sorte de vice-roi, Giesebrecht, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, t. I, p. 161, déclare qu'il était sous la suzeraineté d'Arnulf; mais Waitz, *D. VG.*, t. V, p. 28 et n. 2, Prenzel, *Beitræge zur Geschichte der Kriegsverfassung*, p. 20, Dümmler, t. III, p. 409, M. Müller, *Die Kanzlei Zwentibolds*, p. 11, Favre, *Eudes*, pp. 174-175, et Mühlbacher, *D. G. K.*, p. 634, admettent la complète indépendance de Zwentibold : la soumission qu'il témoigne à Arnulf est celle qu'un fils doit à son père, rien de plus.

2. « Zuentibolch filium *regno Lotharii* prefecit (Arnulfus). » (Réginon, *Chronicon* 895, p. 143.)

3. « Eique (Zuendebolcho) concessit (Arnulfus) regnum quondam Hlotharii. » (*Ann. Ved.* 895, p. 349.)

4. « Zwentibaldus... in Burgundia et omni Hlotharico regno... rex creatus est. » (*Cont. Ratisb.* 895, p. 126.)

5. Nous utiliserons pour cette étude les diplômes d'Arnulf et de Louis l'Enfant aussi bien que ceux de Zwentibold lui-même, les *cartæ pagenses*, ainsi que les monnaies frappées aux noms de ces trois souverains.

6. Voir diplôme du 11 juillet 897 pour Fulbert (B. M. 1918).

lant[1]. Nous ne savons rien sur le *Dubalgowe* ni sur le *pagus Hattuariorum.*

Quant aux *pagi* ripuaires de la rive droite du Rhin, les documents sont peu nombreux et peu décisifs. Zwentibold a rendu, le 11 mai 898, un diplôme en faveur de Werden; il prenait sous sa protection les moines de cette abbaye ainsi que les biens qu'ils possédaient dans son royaume, leur confirmait la donation du *fiscus* de Friemersheim, et les exemptait des droits de marché dans les villes du Rhin. Il ne résulte pas de ce document que Werden ni le *pagus Ruricgowe,* où se trouvait cette abbaye, dépendissent du roi de Lorraine. Une charte d'un certain Engilbert, en faveur de la collégiale de Bonn, contient la donation de terres dans les *villæ* de Stieldorf et de Dattenfeld, qui font partie aujourd'hui des *kreis* de Sigburg et de Waldbrœl; elles devaient autrefois être comprises dans le *pagus Avalgowe*[2]. La charte d'Engilbert est datée de la première année du règne de Zwentibold, mais elle a été rédigée à Bonn, ville qui dépendait de ce prince, et elle concerne un établissement religieux de cette localité; cela suffit pour expliquer la façon dont est daté le document, et les deux *villæ* de Stieldorf et de Dattenfeld ainsi que l'*Avalgowe* ont pu quand même dépendre d'Arnulf. Nous n'avons aucun document relatif au *Tucinchowe,* mais il nous est parvenu deux diplômes de Louis l'Enfant pour l'abbaye de Kaiserswerth[3] qui, vu sa situation, appartenait certainement au *pagus Ruricgowe* ou *p. Diusburg;* elle est entourée en effet de localités placées dans ce pagus[4]. Or, ces diplômes de Louis émanent de la chancellerie allemande et non de la chancellerie lorraine; cela prouve que Kaiserswerth se trouvait en Allemagne. Vraisemblablement il en était de même du *pagus* où elle était située. Un des deux actes concernant Kaiserswerth, celui du 3 août 904, mentionne une donation faite dans diverses *villæ* des *pagi Diusburg* et *Keldaggowe.* Comme nous venons de le voir, la première de ces deux circonscriptions devait se rattacher à l'Allemagne, mais nous n'osons rien affirmer pour la seconde, qui avait une partie de son territoire, sinon la totalité, sur la rive gauche du Rhin[5]. Nous serions plutôt enclin à la croire lorraine.

Différents diplômes de Zwentibold nous apprennent qu'il possédait les

---

1. Diplôme du 24 juin 896 pour Utrecht, B. M. 1913; voir ci-dessus, p. 519. Deventer étant situé dans le *pagus Hamalant* (diplôme d'Otton Ier pour Saint-Maurice de Magdebourg du 30 décembre 952, O^t. 159, *DD.*, t. I, p. 240), il en résulterait que ce *pagus* dépendait de Zwentibold. D'autre part, si, comme on l'a supposé (voir ci-dessous, pp. 537-538), les biens qu'Oda, veuve de Zwentibold, légua à son neveu Otton Ier (diplômes de ce prince pour Saint-Maurice de Magdebourg du 30 décembre 952 et du 28 août 960, O^t. 159 et 216, *DD.*, t. I, pp. 240-241 et 298-299) provenaient du douaire que lui avait constitué son mari, les *pagi* où ils étaient situés, le *Hamalant,* le *Felua* et le *Salalant* (ou *Islegowe*) étaient soumis à l'autorité de Zwentibold.

2. Charte du 16 juin 895 (*N. A.*, t. XIII, p. 150, n° 1).

3. Diplômes du 3 août 904 et du 26 juillet 910 (B. M. 1969 et 2008).

4. Mettmann, qui se trouve au sud-est de Kaiserswerth, fait partie du *p. Diusburg* (B. M. 1969).

5. Voir ce que nous avons dit plus haut, p. 99 et n. 2.

pagi *Moilla* [1], *Juliacensis* [2], *Coloniensis* [3], *Ahrensis* ou *Bunnensis* [4], *Meginensis* [5] et *Bedensis* [6]. Le *Blesensis* lui appartenait également, puisque Odacer, l'un des comtes qu'il dépouilla de leurs bénéfices, administrait justement ce *pagus* [7].

Par le diplôme du roi en faveur de Münster au Val-Grégoire, nous apprenons qu'il était maître de l'Alsace, du *Brisigowe* sur la rive droite du Rhin, et du *Sorengowe* [8]. La possession de ces deux *pagi* entraînait celle de Bâle et du territoire dont cette ville était le chef-lieu : l'Aar devait donc former, comme au temps de Lothaire II, la limite entre la Germanie et la Lorraine [9].

Un catalogue des archevêques de Besançon mentionne la restitution qu'aurait faite Zwentibold à l'église cathédrale de cette ville de la *villa Pauliaci* (aujourd'hui Poligny [10] ?). Il en résulterait que le *pagus Warascorum,* où étaient situés Besançon et Poligny, dépendait du roi de Lorraine ; il devait en être de même des *pagi Amaus* et *Portensis.* La domination de Zwentibold s'étendait-elle plus au sud ? Nous n'avons là-dessus aucune donnée. Peut-être même ce prince n'avait-il sur les *pagi* bourguignons que nous venons de mentionner qu'une autorité purement nominale [11].

Quant aux territoires francs, situés à l'ouest des *pagi* mentionnés plus haut qui se trouvaient à la frontière de la Lorraine du côté de la Germanie, ils suivaient de toute nécessité le sort de ces derniers. Du moment, par exemple, que l'Alsace appartenait à Zwentibold, le *pagus Calvomontensis* ne pouvait continuer à dépendre d'Arnulf. Nous savons d'ailleurs, par des diplômes, que les *pagi Eiflensis* [12], *Salinensis* [13], *Scarponensis* [14],

---

1. 2. 3. 4. 5. 6. B. M. 1925.

7. B. M. 1908.

8. Diplôme du 4 janvier 896, B. M. 1909. En outre, une donation faite par Herimuot à cette même abbaye de Münster est ainsi datée : « Actum publice in civitate Strazburug presente illustrissimo comite Eberhardo. Data pridie idus martios, *anno III regnante Centiboldo rege,* indictione Ia etc. » (Schœpflin, *Als. dipl.,* t. I, p. 98). Voir Stælin, *Wirtembergische Geschichte,* t. I, p. 264, n. 4, Dümmler, t. III, p. 409, et Favre, *Eudes,* p. 175 ; tous trois admettent que Zwentibold était maître du Brisgau. Le diplôme de Louis l'Enfant pour l'église de Strasbourg du 15 mai 904 émane de la chancellerie lorraine de ce prince (B. M. 1966). Le diocèse dont cette ville était le chef-lieu, c'est-à-dire le comté nord de l'Alsace, se rattachait donc à la Lorraine.

9. Voir ci-dessus, p. 95.

10. *Series IIIa archiepiscoporum Bisuntinensium, SS.,* t. XIII, p. 373.

11. Wittich, *op. cit.,* p. 26 et n. 2, se demande si la Bourgogne a appartenu à Zwentibold ; Dümmler, t. III, p. 409, attribue à ce prince l'archevêché de Besançon et suppose que son père lui avait accordé l'expectative de la Haute-Bourgogne, dans laquelle Rodolphe se maintenait toujours. Favre, p. 175, admet que Zwentibold possédait la partie de la Bourgogne qui n'était pas comprise dans les États de Boson (*sic*) et de Rodolphe.

12. Diplôme du 16 octobre 898 pour Prüm (B. M. 1928).

13. Diplôme pour Saint-Denis du 22 janvier 896 (B. M. 1910).

14. Diplômes du 14 août 895 pour Saint-Mihiel et du 3 mai 896 pour Everhelm (B. M. 1906 et 1912). Voir encore les diplômes d'Arnulf du 9 juillet 889 pour le prêtre Amand et du 25 avril 892 pour Saint-Arnoul (B. M. 1774, 1820, 1821). Les mêmes diplômes d'Arnulf mentionnent, le premier l'*ager Mosellensis,* les deux autres le *comitatus Mettensis* (il s'agit dans ces trois actes de la même localité). Le *p. Moslensis* figure dans un diplôme de

Virdunensis[1], *Cameracensis*[2], *Hasbaniensis*[3], *Leodiensis*[4] et *Masau*[5] se trouvaient soumis à Zwentibold; nous y ajouterions le Brabant et la Toxandrie, si ces deux contrées n'étaient mentionnées par le diplôme rendu pour Nivelles; nous avons dit que cet acte n'étant que la reproduction d'un diplôme de Charles le Chauve, on ne pouvait en utiliser les données pour le règne de Zwentibold[6]. Ces deux *pagi,* ainsi que le Hainaut[7], faisaient d'ailleurs, à n'en pas douter, partie de la Lorraine; de même le *pagus Dulcomensis,* puisque Dadon, évêque de Verdun, nous apprend qu'Arnulf en avait été maître[8]; de même, encore le *pagus Barrensis* et le *pagus Solocensis,* mentionnés dans une charte pour Saint-Mihiel, du 2 février 904[9]. On peut du reste admettre, jusqu'à preuve du contraire, que la limite occidentale de la Lorraine était alors telle que l'avait tracée le traité de Verdun.

Ainsi, l'État dont Zwentibold devenait maître, s'il avait très probablement à l'est et à l'ouest les mêmes frontières qu'il avait possédées de 843 à 869, s'étendait moins, par contre, dans la direction du sud, et au nord il ne comprenait peut-être pas la Frise. Sur bien des points, il faut le

---

Louis l'Enfant du 19 mars 907 (B. M. 1987). Mention du *p. Albensis* est faite par ce dernier prince dans un document du 15 octobre 910 (B. M. 2009); du *p. Tullensis* dans la donation d'Arnulf au prêtre Egwolf, du 1er novembre 891 (*Mittheilungen,* etc., t. XV, p. 371); du *p. Calvomontensis* dans le diplôme d'Arnulf du 19 mai 891 (B. M. 1810); du *p. Sugintensis* (*Suentensis*) dans un acte du même souverain du 9 octobre 891 (B. M. 1815). Ajoutons enfin qu'on a des monnaies d'Arnulf frappées à Toul et de Louis l'Enfant frappées à Metz (Gariel, *op. cit.,* 2e partie, pp. 341-342, et Engel et Serrure, *op. cit.,* t. I, pp. 261 et 263).

1. Diplôme déjà cité pour Saint-Mihiel (B. M. 1906); cf. diplôme d'Arnulf du 16 avril 894 pour Trèves (B. M. 1845). Le diplôme de Louis l'Enfant pour Saint-Mihiel du 26 novembre 904 (B. M. 1970) et la charte précaire d'Anselme émanant de la même abbaye, datée de la quatrième année du règne de Louis, fils d'Arnulf (*Cartulaire de Saint-Mihiel,* p. 69, n° 19) achèvent de prouver que Saint-Mihiel et le Verdunois dépendaient de la Lorraine. Enfin Louis l'Enfant frappa monnaie à Verdun (Engel et Serrure, t. I, p. 263).

2. Diplôme du 3 octobre 898 pour l'église de Cambrai (B. M. 1926). Rappelons que Zwentibold a frappé monnaie à Cambrai et que son père avait, le 6 juin 894, confirmé à cette église l'immunité (voir ci-dessus, p. 505, n. 3).

3. Voir diplômes du 13 mai 898 (B. M. 1923, 1924). Les *pagi* de l'Ardenne, du Condroz et de Lomme sont mentionnés par un diplôme d'Arnulf du 30 octobre 891 (B. M. 1816) pour l'abbaye de Stavelot, et le dernier de ces *pagi* figure dans deux diplômes de Louis l'Enfant pour Liège du 26 octobre 907 et du 18 janvier 908 (B. M. 1990 et 1991).

4. Diplôme du 8 octobre 898 pour l'église de Liège (B. M. 1927). Cf. B. M. 1990 et 1991, ainsi que B. M. 1951, diplôme de Louis l'Enfant pour Chèvremont, du 9 octobre 902.

5. Diplômes de Zwentibold du 13 mai 898, d'Arnulf du 1er juillet 889 et du 23 février 891 (B. M. 1923 et 1924, 1771, 1806).

6. Voir ci-dessus, p. 519. Nous avons vu plus haut, p. 92, n. 3, que les deniers d'Anvers au nom d'un empereur Louis, attribués à Louis l'Enfant par Morel-Fatio et Engel et Serrure, devaient d'après Dannenberg être refusés à ce prince. Ajoutons qu'on a de Louis des deniers sortis des ateliers monétaires de diverses localités meusiennes, Dinant, Namur et Huy (Gariel, *op. cit.,* 2e partie, pp. 342 et 343, Engel et Serrure, *op. cit.,* t. I, pp. 262 et 263).

7. Pour le Hainaut, voir les diplômes de Louis l'Enfant du 20 octobre 906 et du 18 janvier 908 (B. M. 1984 et 1991).

8. Flodoard, *R. H. E.,* liv. IV, ch. 41, t. II, p. 594, et *Fragmentum* Dadonis (*SS.,* t. IV, p. 38).

9. *Cartulaire de Saint-Mihiel,* n° 19, p. 70.

reconnaître, il est impossible de tracer avec exactitude les limites de la Lorraine restaurée.

Quoique devenu roi du *Lotharii regnum,* Zwentibold ne l'indique pas dans ses diplômes, où il prend simplement dans la suscription et la date le titre de *rex*[1]. Quant aux rares *cartæ pagenses,* rédigées sous son règne, qui nous sont parvenues, elles ne lui donnent pas non plus d'autres qualifications, sauf une, provenant de Stavelot, du 22 octobre 896, où Zwentibold est traité de *rex Francorum*[2].

La plupart des chroniqueurs ont malmené le bâtard d'Arnulf; c'est un roi cruel, un tyran[3]. Il semble pourtant qu'il ait eu des qualités, de l'activité, de l'énergie, de la résolution, mais la modération, le calme, l'empire sur soi-même lui faisaient défaut. Ses violences, sa brutalité finirent par lui aliéner la plupart de ses sujets. Vu la sécheresse des chroniqueurs, qui relatent les faits sans presque jamais les expliquer, nous présumons, plutôt que nous n'en sommes certain, que ses coups d'autorité à l'égard de quelques-uns des grands de la Lorraine n'avaient pas été mûrement réfléchis. Capricieux, fantasque et mal équilibré, tel nous apparaît Zwentibold. Il faut cependant reconnaître que sa situation était difficile vis-à-vis de seigneurs qui, se trouvant depuis bien des années fort loin de leurs souverains, avaient pris des habitudes d'indépendance, que les changements fréquents de maîtres, les révoltes d'Hubert, la tentative de Rodolphe avaient encore accrues. Un conflit devait forcément éclater entre eux et un roi qui était décidé à faire respecter les droits de sa couronne. Le seul tort de Zwentibold a peut-être consisté à brusquer les choses, à se montrer cassant et autoritaire; plus adroit, plus patient, sachant mieux ménager les formes, il aurait peut-être réussi.

Une autre chose qu'il importe de relever, c'est le souci qu'il a d'agrandir son royaume. Il le montre dès le début de son règne, en s'alliant à son cousin Charles le Simple, moyennant la promesse que lui fait ce dernier de lui concéder quelques territoires, puis en intriguant contre son cousin, et en cherchant à lui enlever ses partisans. Sa tentative échoua, mais la préoccupation d'agrandir ses États ne l'abandonna pas, ainsi qu'en témoignent d'une façon bien curieuse les préambules de trois de ses diplômes, rendus respectivement les 13 juin et 26 juillet 897 et le 16 octobre 898[4]. Ses espérances ne devaient pas se réaliser, et bien loin

---

1. Voir Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 710.

2. Ritz, *NR. UB.*, n° 13.

3. Voir en particulier Réginon, *Chronicon* 899 et 900, pp. 147 et 148, *Ann. Fuld. cont. Altah.* 900, p. 134, la *Tabula Karolorum ex codice Steynveltensi,* le *Lib. de S^ti Hildulfi successoribus,* ch. 6, et les *Ann. Lobiens.* 901 (*SS.*, t. III, p. 215, t. IV, p. 89, t.XIII, p. 23). Pourtant, un auteur du XIe siècle, Jocondé, *Translatio S. Servatii,* ch. 43 (*SS.*, t. XII, p. 106), qualifie Zwentibold de « rex bonus ». Nous verrons plus loin qu'après sa mort il fut considéré à Süsteren comme un saint. Parmi les modernes, Wittich, *op. cit.*, p. 49, est celui qui nous paraît avoir le plus justement apprécié le caractère du jeune roi.

4. Le premier, pour Saint-Maximin, porte : « Domini clementiam regnum nobis celitus commissum latius diffundere.... confidimus. » (B. M. 1917). Dans le deuxième, rendu en

d'arrondir ses États, il finit, après avoir failli se les voir enlever par Charles le Simple en 898, par les perdre définitivement avec la vie deux ans plus tard.

A Worms, Arnulf avait confirmé à Eudes la possession de la couronne de France. Charles ne s'était pas rendu en personne à l'invitation de son cousin, il lui avait adressé l'archevêque de Reims et le comte Adalong. Ceux-ci rencontrèrent en chemin Eudes, qui venait de quitter Worms; un combat s'engagea entre les deux partis, au cours duquel Adalong fut tué. Foulques parvint non sans peine à s'échapper. Ce désastre, ainsi que l'accueil fait par Arnulf au compétiteur de Charles suffirent sans doute pour décourager le prélat de continuer son voyage, et lui faire reprendre le chemin de la France [1].

Charles ou ses partisans, ne pouvant plus compter sur le roi de Germanie, songèrent à invoquer l'appui de son bâtard. Ils allèrent trouver Zwentibold et lui offrirent une partie du royaume de France, nous ne savons pas d'ailleurs laquelle, s'il consentait à secourir son cousin [2]. Le nouveau roi de Lorraine allait donner une preuve de son indépendance : il accepta les propositions que lui adressait Charles, et il se prépara à combattre et à essayer de détrôner l'homme que son père venait de reconnaître en sa présence comme roi de la France occidentale. Sans même prendre le temps de parcourir ses États, de s'y montrer, de recevoir les serments des comtes ou des vassaux qui ne se trouvaient pas à la cérémonie de Worms, il réunit une armée nombreuse, passa la frontière et alla rejoindre Charles [3].

Les deux princes allèrent mettre le siège devant la ville de Laon, l'une des places les plus fortes de la *Francia,* dont l'évêque Didon, qui tenait

---

faveur de Sainte-Gertrude de Nivelles, on lit : « Nostrumque in hoc labenti seculo regnum dilatari et undique corroborari proinde certissime scimus. » (B. M. 1919.) La chose est d'autant plus remarquable ici, que l'acte ne fait guère que reproduire un diplôme antérieur de Charles le Chauve (B. 1817). Enfin, le troisième, qui concerne Prüm, exprime le même espoir : « Credimus hoc ad aucmentum cœlestis presentisque regni omnimodo pertinere. » (B. M. 1828.)

1. Voir Favre, *Eudes,* pp. 172-173 et 175.

2. *Ann. Ved.* 895, p. 349; cf. Réginon, *Chronicon* 895, p. 143. D'après Favre, *Eudes,* p. 176, n. 1, Charles aurait promis à son cousin de lui céder une partie du comté de Laon et le Porcien, qui s'enfonçait comme un coin dans la Lorraine.

3. Mêmes sources. Il n'est pas facile de déterminer avec précision la date de cette expédition. Le 30 mai Zwentibold est encore à Worms, et là, à la prière du comte Liutfrid (abbé de Stavelot), il concède en toute propriété aux moines de Stavelot Bihain dans le *pagus Ardennensis,* avec toutes ses dépendances; le comte Liutfrid détenait auparavant en bénéfice cette localité (B. M. 1904, Martène, *Amp. coll.,* t. II, col. 34). — Quelques jours plus tard, le 5 juin, on trouve le jeune roi à Saint-Goar sur le Rhin, au sud-ouest de Coblenz. En cet endroit, à la prière de l'archevêque (de Trèves) Radbod, il confirma au prêtre Siginand la jouissance, sa vie durant, de l'abbaye de Süsteren, que lui avait donnée Arnulf (B. M. 1806), et que Siginand avait ensuite cédée à l'abbaye de Prüm, en la gardant à titre de précaire. Zwentibold décide que Siginand conservera Süsteren jusqu'à sa mort, et qu'ensuite l'abbaye de Prüm en prendra possession (B. M. 1905, *MR. UB.,* t. I, n° 137).

Enfin, le 14 août, Zwentibold est à Trosly-Loire (Aisne, arr. de Laon, canton de Coucy-le-Château); à la prière de l'archevêque et archichancelier Radbod, il affecte à l'entretien

pour Eudes, dirigea lui-même la défense [1]. Cependant, Zwentibold, qui trouvait peut-être insuffisantes les cessions de territoires que lui avait promises son cousin, intriguait contre celui-ci, détachait de lui quelques-uns de ses principaux adhérents, les comtes Baudoin, Raoul et Régnier, vraisemblablement dans le but de l'évincer ; le bruit courut même qu'il songeait à le faire périr [2].

Avant d'aller plus loin, il convient de nous arrêter sur les trois personnages qui abandonnèrent Charles, et se rangèrent du parti de Zwentibold. En ce qui concerne Baudoin, il n'y a pas l'ombre d'hésitation à avoir : il s'agit de Baudoin II, comte de Flandre, petit-fils par sa mère Judith de Charles le Chauve, cousin germain par conséquent de Charles le Simple. S'il était naturel qu'il soutînt la cause du jeune prince contre Eudes, le parvenu qui n'avait pas dans les veines de sang carolingien, on ne comprend pas pour quels motifs il abandonnait Charles pour se rallier à Zwentibold [3]. Raoul était le frère de Baudoin II, la chose est certaine [4], mais avait-il, comme on l'a avancé, le comté de Cambrai ? Les *Annales Vedastini* lui donnent le titre de comte, mais n'indiquent pas quel *pagus* il gouvernait. Aucun document contemporain ne le montre en possession du Cambrésis, et c'est uniquement sur la foi d'un chroniqueur du XIIe siècle qu'on en a fait un comte de Cambrai [5]. L'incertitude n'est guère moins grande en ce qui concerne la personne et le comté de Régnier. S'agit-il du père du duc de Lorraine Giselbert ? Si oui, quelle situation occupait-il en 895 ? Était-il comte de Hainaut ou de

---

des moines de Saint-Mihiel, avec le consentement de leur abbé Étienne, différents domaines appartenant au monastère et situés les uns dans le *p. Virdunensis* et le comté de Ricuin, les autres dans le *p. Scarmis* (*Scarponensis*) et le comté d'Irenfrid (B. M. 1906, CALMET, t. I, preuves, col. 325). MÜHLBACHER, *Reg. Kar.*, p. 712, suppose que ce diplôme a été rendu après la levée du siège de Laon ; FAVRE, p. 176, n. 5, tout en déclarant qu'on ne peut fixer ni l'époque, ni la durée de ce siège, place le séjour fait à Trosly par Zwentibold, pendant la trêve qu'avait conclue ce prince avec l'évêque de Laon (*ibid.*, p. 180).

1. *Ann. Ved.* 895, p. 350 ; RÉGINON, *Chronicon* 895, p. 143.

2. *Ann. Ved.* 895, p. 350. L'annaliste de Saint-Vaast se garde de rien affirmer.

3. Sur Baudoin II, le Chauve, consulter FAVRE, *Eudes*, pp. 99, 109, 139-143, 145, 149, 152, 155, 177, 178.

4. *Ann. Ved.* 895, p. 349.

5. C'est au *Chronicon Sithiense*, de JEAN D'YPRES, auteur du XIVe siècle (*R. H. Fr.*, t. IX, p. 73) que l'on se reporte d'habitude ; mais, comme l'ont fait remarquer MEYER et LONGNON dans la préface de *Raoul de Cambrai, chanson de geste*, p. XIX, n. 2, JEAN D'YPRES a emprunté le titre de comte de Cambrai, qu'il donne à Raoul, mort en 896, à un chroniqueur du XIIe siècle, ANDRÉ DE MARCHIENNES. LE CARPENTIER, *Histoire de Cambrai*, t. I, p. 87, KALCKSTEIN, *Geschichte des franzœsischen Kœnigthums*, pp. 55 et 96, MÜHLBACHER, *Reg. Kar.*, p. 711, MÜLLER, *Die Kanzlei Zwentibolds*, p. 3, et FAVRE, *Eudes*, p. 177, n. 1, font de Raoul un comte de Cambrai. Ce dernier rejette l'hypothèse de MEYER et de LONGNON, *op. cit.*, préface, p. XIX, n. 3, qui croyaient Raoul comte d'Arras ou d'Amiens. « En 901, dit FAVRE, p. 177, n. 1, c'est un Hermenfroi qui est comte d'Amiens. » (Raoul étant mort en 896, rien n'empêche qu'il ait été comte d'Amiens et qu'Hermenfroi lui ait succédé dans ses fonctions.) DÜMMLER, t. III, p. 410, mentionne Raoul, mais sans lui donner aucun titre ; toutefois, d'après la table, p. 715, col. 1, il semble l'identifier avec l'abbé de Saint-Bertin et de Saint-Vaast, mort en 892 (FAVRE, p. 139).

Hesbaye [1]? Il semble, à première vue, que l'on doive répondre non à la dernière tout au moins de ces questions, et refuser en même temps à Raoul la qualité de comte de Cambrai. Ces différents territoires, qu'on ne l'oublie pas, faisaient partie de la Lorraine. Zwentibold, qui les a eus en son pouvoir, ne les a pas enlevés à Charles le Simple, il n'en est pas devenu le maître parce que Raoul et Régnier se sont soumis à son autorité ; Arnulf avant lui les avait possédés. Si donc avant 895 Raoul et Régnier étaient déjà comtes, le premier du Cambrésis, le second du Hainaut, ils étaient les sujets, les fidèles non de Charles, mais de Zwentibold, ils n'avaient par conséquent pas à transporter leur obéissance du premier au second de ces princes. Faut-il alors ne placer qu'après 895 la donation du Cambrésis à Raoul, du Hainaut à Régnier, et supposer que ces deux personnages ayant quitté Charles le Simple pour suivre Zwentibold, le roi de Lorraine les dédommagea dans ses États de ce qu'ils avaient perdu en France ? Nous ne le pensons pas, car on peut faire une autre hypothèse, qui explique très bien la conduite des deux comtes, tout en admettant qu'ils avaient leurs comtés en Lorraine. Ils auraient été de ceux qu'Arnulf avait, en 894, chargés de secourir Charles, et ils seraient demeurés avec le jeune Carolingien, dont ils étaient les cousins, au lieu de l'abandonner, comme le firent les autres ; mais Zwentibold étant leur souverain propre, c'est à lui qu'ils devaient tout d'abord obéir. Ils furent donc forcés de seconder ses projets ambitieux et d'abandonner Charles [2]. C'est peut-être Raoul qui avait entraîné son frère Baudoin dans le parti de Zwentibold.

Quoi qu'il en soit, la défection des trois comtes, et les bruits sinistres qui couraient sur les projets de Zwentibold à l'égard de Charles, causèrent aux partisans fidèles du jeune prince de vives inquiétudes. Jugeant un allié aussi peu sûr que le roi de Lorraine, plus dangereux qu'un adversaire loyal, ils entrèrent secrètement en pourparlers avec Eudes, à qui ils adressèrent depuis Laon une ambassade. Ils offraient à ce prince la paix, pourvu qu'il cédât à Charles une partie quelconque du royaume [3]. A l'arrivée de Zwentibold, Eudes avait battu en retraite sur la rive gauche de la Seine [4]. La nouvelle de la désunion qui se mettait parmi ses ennemis ne put que le combler de joie et lui donner confiance. Il accepta les ouvertures de Charles et conclut une trêve avec lui. Puis, réunissant une armée, il tra-

---

1. Nous nous occuperons un peu plus loin de Régnier. Les mêmes auteurs qui croient Raoul comte de Cambrai, voient dans Régnier le comte de Hainaut. Presque seul, le père Brabant, *Étude sur Régnier Ier au Long Col* (*Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique*, in-8°, t. XXXI, p, 44), n'admet pas que le Régnier qui se rallia en 895 à Zwentibold soit le comte de Hainaut, attendu que ce dernier n'aurait pu être le vassal de Charles le Simple, le Hainaut se trouvant en Lorraine.

2. Favre, *Eudes*, p. 178, qui croit Raoul comte de Cambrai et Régnier maître de la Hesbaye et peut-être du Hainaut, reconnaît qu'ils avaient l'un et l'autre Zwentibold pour souverain. Il suppose que Régnier avait peut-être été l'un des grands qu'Arnulf avait, en 894, chargés de soutenir Charles.

3. *Ann. Ved.* 895, p. 350.

4. *Ann. Ved.* 895, p. 349.

versa la Seine et rentra en *Francia* pour aller combattre Zwentibold [1]. Celui-ci, au cours des négociations — qu'il ignorait d'ailleurs — entre Charles et Eudes, avait renoncé à prendre Laon ; il avait accordé une trêve à Didon, qui la lui avait demandée en feignant le désir de conclure la paix. Zwentibold apprit enfin et les arrangements de Charles avec Eudes et l'approche de celui-ci [2]. D'autre part, les grands de la France se refroidissaient à l'égard du roi de Lorraine [3]. Bref, ce dernier voyant les affaires prendre pour lui une mauvaise tournure, n'attendit pas Eudes de pied ferme ; il se retira précipitamment dans son royaume [4].

Nous l'avons déjà dit, la date exacte de cette expédition est difficile à déterminer. On trouve le roi à Trosly-Loire non loin de Laon le 14 août, mais était-il en cet endroit avant, pendant ou après le siège, voilà ce que nous ne savons pas [5]. En tous cas, il était rentré dans ses États en octobre au plus tard, car le 25 et le 28 de ce mois [6], il séjourna dans la ville de Trêves, dont l'archevêque, Radbod, était son archichancelier, et l'un de ses conseillers les plus influents. L'expédition du jeune souverain ne lui avait rapporté ni honneur, ni profit, c'était un mauvais début de règne.

L'opposition que les grands de la Lorraine avaient en 894 manifestée contre son élévation au trône semblait indiquer une hostilité contre la personne même du fils naturel d'Arnulf ; celle-ci pouvait subsister à l'état latent, même après la reconnaissance de Zwentibold comme roi par les seigneurs lorrains. Une action d'éclat l'eût peut-être désarmée, et, à supposer que cette hostilité n'existât pas, une victoire ou une conquête auraient donné du prestige au nouveau roi, et consolidé sa situation. Il n'avait pas subi de défaite, il est vrai, mais son échec sous les murs de Laon, sa fuite devant Eudes n'étaient pas faits pour donner une haute idée de son courage ni de ses talents militaires ; d'autre part, sa conduite à l'égard de Charles était une preuve de mauvaise foi. Cette campagne malheureuse ne pouvait lui gagner ni l'affection ni l'estime de ses nouveaux sujets [7].

L'impatience d'annexer à son royaume une partie de la France occidentale l'avait fait partir en campagne presque aussitôt après son avè-

---

1. *Ann. Ved.* 895, p. 350.

2. *Ann. Ved.* 895, p. 350, Réginon, *Chronicon* 895, p. 143.

3. *Ann. Ved., ibid.*

4. *Ann. Ved.* et Réginon, *ibid.* ; cf. Abbon, *De bellis parisiacæ urbis,* liv. II, vers 577-579, (*R. H. Fr.,* t. VIII, p. 25).

5. Nous avons donné plus haut les opinions de Mühlbacher et de Favre. Le premier suppose que Zwentibold rentra dans son royaume en traversant les contrées qu'administraient ses nouveaux partisans (*Reg. Kar.,* p. 712). Sur cette campagne, voir Dümmler, t. III, pp. 410-411 et Favre, pp. 175-180.

6. Nous reparlerons plus loin du faux diplôme pour l'église de Trèves, qui porte la date du 25 octobre 895. Le 28 octobre, Zwentibold, à la prière de l'archevêque et archichancelier Radbod, affecta à l'entretien exclusif des moines d'Echternach divers domaines situés dans le *p. Bedensis* et le comté d'Étienne (B. M. 1908, *MR. UB.,* t. I, n° 139).

7. Voir Wittich, *op. cit.,* p. 29.

nement, sans qu'il eût fait connaissance avec les États que son père venait de lui confier. Il passa l'année 896 à parcourir la Lorraine, recevant sans doute le serment de ceux qui ne le lui avaient pas encore prêté, rendant la justice, accordant des concessions ou des confirmations soit de biens, soit de privilèges. Il commença en plein hiver sa tournée. Ainsi, on le trouve en Alsace dans le courant de janvier ; il est le 4 de ce mois à Strasbourg[1], le 22 à Schweighausen[2]. Puis il repasse les Vosges et se dirige vers le nord de son royaume. Il descend d'abord la vallée de la Moselle, comme le prouve un diplôme du 3 mai rendu à Florange, près de Thionville[3], puis on le perd de vue pendant un mois et demi, et on le retrouve à Nimègue le 24 juin[4]. C'est probablement lors du séjour qu'il fit dans cette ville que le comte Régnier, devenu l'un

---

1. Le 4 janvier, Zwentibold, à la prière d'Angilfrid et des moines de Münster (en Alsace) et sur l'intercession de l'évêque Salomon (de Constance), confirme aux moines la jouissance des domaines qui avaient été antérieurement affectés à leur usage par différents souverains, domaines situés dans le *pagus Alsacensis* et le comté de Bernard, dans le *Brisigowe* et le *Sorengowe ;* il leur confirme en outre le droit d'élire l'abbé et le prévôt, ainsi que le prescrit la règle (de Saint-Benoît) [B. M. 1909, Schœpflin, *Als. dipl.*, t. I, p. 97]. L'original de ce diplôme, jadis propriété de Mgr Ræss, évêque de Strasbourg, et aujourd'hui conservé aux archives départementales de Colmar (Fonds Murbach, carton I), présente un grattage à la deuxième ligne et un autre à la cinquième. Les mots « noverint », « ad usum et utilitatem fratrum » ont été écrits à des endroits où le parchemin avait été gratté, et la forme des lettres dans le passage « ad usum, etc. » est différente de celle qu'affectent les lettres dans le reste du diplôme. D'autre part, quatre mots « quod ita et fecimus » ont été ajoutés à la quatrième ligne après « confirmaremus » et au-dessus de « Nos vero, etc. » ; à la fin de la cinquième ligne, nouvelle addition, qui décèle une écriture différente de celle du diplôme et de l'addition précédente ; elle consiste en quatre mots aussi : « ad Melin ecclam I. »

2. Le 22, Zwentibold, à la prière des moines de Saint-Denis et sur l'intercession de ses fidèles, Odacer et Régnier, restitue à Saint-Denis la petite abbaye de Salone avec ses dépendances et affecte à l'entretien des pauvres les revenus de deux *villæ* ainsi qu'une partie des dîmes (B. M. 1911, Calmet, t. I, pr., col. 327). Schweighausen se trouve dans la Basse-Alsace, kreis de Strasbourg, canton de Haguenau.

3. Le 3 avril, le roi, à la prière de l'abbé Étienne (de Saint-Mihiel), concède en toute propriété au clerc Everhelm des domaines situés dans cinq localités du *comitatus Scarponensis* avec leurs dépendances (B. M. 1912, *R. H. Fr.*, t. IX, p. 378 ; cf. *Gesta epp. Tull.*, ch. 29, *SS.*, t. VIII, p. 638). Florange se trouve en Lorraine, kreis et canton de Thionville. Une copie de ce diplôme, qui se trouve à la Bibliothèque Nationale, fonds latin, ms. 17197, f° 155 verso, porte *V nonas martii,* au lieu de *maii* et *ind. XIII,* au lieu de *XIV*. Nous parlerons plus loin d'un diplôme rendu le 28 janvier d'une année incertaine, et que Mühlbacher avait placé en 896. Nous préférons, avec M. Müller, le reporter à 897

4. Le 24 juin, à Nimègue, Zwentibold, sur la prière d'Odilbald, évêque d'Utrecht, confirme les diplômes de Pépin (B. M. 68), de Charlemagne (B. M. 129) et de Louis le Pieux (B. M. 558), par lesquels ces souverains avaient concédé à l'église d'Utrecht la dîme des domaines royaux et des tonlieux, placé sous la protection de cette église les hommes qui en dépendaient, affranchi enfin ceux d'entre eux qui iraient trafiquer à Dorestad, à Tiel et à Deventer de tous droits et redevances au fisc (B. M. 1913, S. Muller, *Het oudste Cartalarium van het Sticht Utrecht,* p. 18, n° 10). Par un autre diplôme sans date, que Mühlbacher place à la même époque que le précédent, tandis que M. Müller (*op. cit.*, p. 65-67) le croit de 898, Zwentibold, à la prière de l'évêque Egilbold (Odilbald), affranchit par le denier une serve de l'église d'Utrecht conformément à la loi salique, et donne en compensation deux autres serves à cette église (B. M. 1914, S. Muller, *Het oudste,* etc., p. 45, n° 24). Le prétendu évêque Egilbold, admis par Heda, *Historia episcoporum Ultrajectensium,* 1re éd., p. 249, par Bondam, *Charterboek der Hertogen van Gelderlant,* t. I, p. 47, n'a jamais existé, comme l'ont prouvé Moll, *Kerkgeschiednis,* t. I, p. 265, Sloet, *Oorkondenboek,* etc., t. I, p. 68, et Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 713.

de ses conseillers influents, se fit confirmer par lui la jouissance de Saint-Servais de Maëstricht. Cette abbaye dépendait de l'église de Trèves, à qui Arnulf l'avait donnée le 1er juillet 889[1]. Sans que Radbod, archevêque de Trèves, ni les chanoines de Saint-Servais eussent été consultés, ni même prévenus, Régnier obligea les représentants de l'église de Trèves à lui concéder l'abbaye en précaire, et à venir déclarer au roi qu'ils faisaient cette donation de leur plein gré. Zwentibold, ainsi trompé par le comte, ratifia cette extorsion[2]. Puis il revint vers le sud. Le 30 juillet, il était à Aix-la-Chapelle, sa capitale, où il fit une donation à sa cousine Gisèle, fille de Lothaire II et de Waldrade, qui, après l'assassinat du Normand Godfrid, son mari, s'était retirée dans le monastère de Sainte-Gertrude de Nivelles, dont elle était devenue abbesse[3].

Puis, nous perdons de vue Zwentibold jusqu'au mois de novembre. Alla-t-il retrouver Charles le Simple qui aurait à deux reprises, semble-t-il, cherché un asile en Lorraine dans le courant de 896? La conduite de Zwentibold en 895 n'était pourtant pas de nature à inspirer beaucoup de confiance en sa loyauté. D'après les *Annales Vedastini,* Charles serait venu une première fois, au début de 896, dans le royaume de son cousin, et il aurait séjourné sur les bords de la Moselle[4]; on peut rapprocher de ce fait la restitution du prieuré de Salone à l'abbaye française de Saint-Denis, faite par Zwentibold le 22 janvier 896[5]. Ce qui est absolument certain, c'est qu'après l'échec des négociations qu'il avait entamées avec Eudes, après la soumission que dut faire, contraint et forcé, à ce dernier prince, l'archevêque de Reims, le plus dévoué partisan du jeune Carolingien, celui-ci se réfugia en Lorraine[6] avec sa mère Adelaïde. Il était le 25 juillet à Gondreville-sur-Moselle, où il rendit un diplôme en faveur de ce même prieuré de Salone que, six mois auparavant, Zwentibold avait restitué à Saint-Denis[7].

---

1. B. M. 1771, *MR. UB.,* t. I, n° 129.

2. Nous sommes mis au courant de cette affaire par les diplômes de Zwentibold du 13 mai 898, qui prononcent la restitution de Saint-Servais à l'église de Trèves (B. M. 1923 et 1924, *MR. UB.,* t. I, nos 144 et 145).

3. B. M. 1915, Quix, *Geschichte Aachens, Cod. diplom.,* p. 5, n° 6. La donation, faite en toute propriété, concerne un domaine dépendant du *fiscus* du palais d'Aix-la-Chapelle. Gisèle est qualifiée dans cet acte de « gloriosissimi regis Liutharii filia ».

4. *Ann. Ved.* 896, p. 352. Kalckstein, *op. cit.,* p. 99, n. 1, et Favre, p. 182, n. 2, croient qu'il faut substituer à « Mosella » « Mosa » dans les *Ann. Ved.* C'est sur les bords de la Meuse que se trouvaient Francon et Régnier, amis de Charles, dit Kalckstein, tandis que la Moselle coulait déjà en Lorraine. Kalckstein oublie qu'il en était de même de la Meuse, et que Francon et Régnier étaient Lorrains. Favre ne peut admettre qu'après les événements de 895, Charles ait pu se retirer dans le royaume de Zwentibold, qui avait essayé de le détrôner. Cette dernière réflexion ne manque pas de justesse, et comme le *pagus* français du Porcien touchait la Meuse, c'est peut-être dans cette région que Charles s'est réfugié alors.

5. Voir ci-dessus, p. 530, n. 2.

6. Sur les événements de France des premiers mois de 896, voir Favre, pp. 182-186.

7. Par cet acte, rendu à la prière d'Adelaïde, mère du roi, et pour l'amour des saints Privat, Frodold et Iddon, ainsi que de saint Denis, à qui Salone est soumis, Charles accorde aux frères de ce monastère, dont la prébende se trouvait réduite à rien, des biens

Charles dut alors se rencontrer avec son cousin et lui demander à nouveau son appui. S'il fallait en croire un passage d'Abbon, le roi de Lorraine aurait fait quelques tentatives malheureuses pour envahir la France, mais nous ne croyons pas qu'il faille interpréter les vers d'Abbon comme on le fait d'habitude ; ils visent, à notre avis, la retraite de Zwentibold devant Eudes dans le courant de 895, et, par une licence poétique, Abbon parle de plusieurs déroutes qu'aurait subies le bâtard d'Arnulf[1]. Celui-ci, d'autre part, se livra à des actes d'hostilité vis-à-vis de l'église de Reims, mais nous ne savons pas si ce fut à l'instigation de Charles, qui voulait se venger de la défection du prélat, ou si au contraire Zwentibold avait voulu punir Foulques d'avoir, l'année précédente, contrecarré ses intrigues. L'église de Reims possédait des biens en Lorraine ; le roi s'en empara et les distribua à ses gens. De plus, il exerçait une surveillance active sur les routes, et il arrêtait, à ce qu'il semble, les messages que l'archevêque de Reims envoyait à Rome. Tout cela d'ailleurs n'avança pas les affaires de Charles, qui se décida à quitter la Lorraine, et, après avoir eu la velléité de s'allier aux Normands[2], finit par conclure un arrangement avec son compétiteur quelques mois avant la mort de celui-ci[3].

D'autres soucis avaient absorbé Zwentibold dès le début de 897, et l'auraient empêché, à supposer qu'il en eût le désir, de secourir efficacement son cousin. Pendant les dix-huit premiers mois de son règne, rien, semble-t-il, n'avait troublé la paix du pays, ni le bon accord entre le roi de Lorraine et ses grands. Malheureusement, les dissensions allaient renaître et l'antagonisme ne devait pas tarder à éclater. Nous avons raconté la mort du comte Meingaud, tué en 892 par Albéric[4]. Cet assassinat était demeuré impuni, mais il fut, au bout de quatre ans, vengé

---

situés dans des *villæ* des *pagi Calvomontensis* et *Scarmensis*, biens appartenant à l'abbaye. Il est écrit dans la ruche qu'Adelaïde et Rothaus ont intercédé. L'acte est souscrit par le notaire Robert (*Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1re année, pp. 161-163). Une des *villæ* mentionnées dans ce diplôme avait été lue « Nanceiaco » et identifiée soit avec Nancy, soit avec Nançois, comme le suppose D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. Mais, nous croyons du moins l'avoir démontré, le mot est écrit « Anceiaco » et non « Nanceiaco » ; il a d'ailleurs, ainsi que quelques autres mots qui le précèdent ou le suivent, été inséré dans l'acte à la suite d'un grattage, dont les traces sont encore très visibles. Voir sur cette question quelques notes que nous avons publiées dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 42e année, pp. 56-57 ; un fac-similé photographique du passage interpolé a été donné par la *Lorraine artiste* du 24 mars 1895.

1. ABBON, *De bellis parisiacæ urbis*, liv. II, vers 577-582 (*R. H. Fr.*, t. VIII, p. 25). MÜHLBACHER, *Reg. Kar.*, p. 714, admet une rencontre de Zwentibold et de Charles en juillet. DÜMMLER, t. III, p. 435, croit que Zwentibold se contenta, pour venir en aide à son cousin, de s'en prendre aux domaines de l'archevêché de Reims en Lorraine. FAVRE, p. 186, accepte le témoignage d'ABBON et admet que le roi de Lorraine essaya, à plusieurs reprises, d'envahir la France, et qu'il fut toujours repoussé, non par Eudes lui-même, mais par des partisans de ce prince.

2. Nous le savons par une lettre de Foulques, archevêque de Reims, au jeune roi, qu'il réprimande sévèrement pour avoir conçu le projet de s'adresser aux païens (FLODOARD, *H. R. E.*, liv. IV, ch. 5, t. II, pp. 454-457).

3. *Ann. Ved.* 897, pp. 354-355. Sur cet arrangement, voir FAVRE, *Eudes*, pp. 189-192.

4. Voir ci-dessus, p. 503.

par Étienne, frère de Walahon et comte du *pagus Bedensis*, dont le neveu Burchard avait épousé Gisèle, veuve de Meingaud. Albéric périt, frappé de la main d'Étienne, le 30 novembre 896 [1]. Ce nouveau crime ne reçut aucun châtiment, car il n'y a probablement aucun lien à établir entre le meurtre d'Albéric et la disgrâce du comte Étienne, dont nous allons maintenant parler.

Zwentibold était un Carolingien, mais né et élevé loin de la Lorraine, il était peut-être considéré dans ce pays comme un étranger. Alors qu'il aurait eu besoin d'adresse et de tact pour arriver, tout en faisant respecter son pouvoir, à se concilier l'affection de ses nouveaux sujets, il se montra autoritaire et cassant. Il allait faire, à la fin de 896 ou au début de 897, un éclat qui devait avoir une influence fâcheuse sur toute la suite de son règne. A cette époque, où l'inamovibilité et l'hérédité dans les fonctions devenaient de plus en plus la règle [2], où c'était une affaire grave que d'enlever à un grand ses dignités, Zwentibold priva quatre comtes de leurs bénéfices et de leurs honneurs. On peut dire sans exagération qu'il commettait un véritable coup d'État. Les chroniqueurs ne nous disent rien qui soit de nature à nous donner quelque lumière sur les motifs de cet acte de rigueur.

Trois des grands disgraciés n'étaient autres, il est vrai, que les comtes Étienne du *pagus Blesensis* et les deux frères Gérard et Matfrid, dont nous avons déjà longuement parlé. Si les faits que rapporte le faux diplôme d'Arnulf pour Arnaud, évêque de Toul, ont un fonds de vérité, Étienne, Gérard et Matfrid se seraient trouvés indirectement en opposition avec Zwentibold, qui aurait intercédé auprès de son père en faveur de leur adversaire, l'évêque de Toul. On comprendrait qu'ils en eussent gardé et témoigné quelque ressentiment, d'où irritation du roi, qui prit les mesures que nous avons rapportées. Mais l'explication n'est-elle pas à chercher tout simplement dans le caractère despotique de Zwentibold et l'humeur indépendante des seigneurs lorrains, habitués à ne pas être gênés par l'autorité royale, et peut-être avec cela mal disposés pour un étranger [3] ? S'il est permis de supposer que la disgrâce d'Étienne, de Gérard et de Matfrid avait des causes d'ancienne date, il n'en était pas de même pour Odacer, comte du *pagus Blesensis,* qui avait joui d'une certaine faveur auprès de Zwentibold, comme en témoignent deux diplômes de ce prince où Odacer figure comme intercesseur ; l'un est du 22 janvier 896, l'autre du 28 janvier 897 [4].

---

1. Réginon, *Chronicon* 896, p. 144.

2. Il y a pourtant des restrictions à faire en ce qui concerne l'hérédité, comme nous le verrons au ch. II de la Ve partie.

3. Dümmler, t. III, p. 468, semble admettre que les Lorrains étaient hostiles à Zwentibold, qu'ils considéraient comme un étranger.

4. Nous avons déjà parlé du diplôme du 22 janvier 896, qui concerne Saint-Denis (B. M. 1911). Une charte de Robert, évêque de Metz, du 17 février 893, pour l'abbaye de Neumünster, mentionne un comte du *p. Blesensis,* nommé Odacer, qui est vraisemblablement le nôtre (*MR. UB.,* t. I, n° 134). Dans une charte de Bruotbert pour Echternach, de

Indépendamment des quatre comtes, l'archevêque Radbod a-t-il perdu, avec la faveur du roi, quelques-unes de ses abbayes? Deux choses l'ont fait croire, la substitution d'Herimann, archevêque de Cologne, à Radbod, dans le contre-seing de la chancellerie au bas des diplômes royaux, et la confiscation par Zwentibold de l'abbaye d'Œren, qui, d'après un diplôme du 25 octobre 895, aurait été donnée par le même prince à l'église de Trèves.

Pourquoi, du 11 novembre 896 jusqu'au 28 décembre 897 inclusivement, a-t-on souscrit au nom d'Herimann[1]? Nous ne sommes pas en mesure d'en donner les motifs; ce n'est pas la disgrâce de Radbod, puisque celle-ci n'a jamais eu lieu[2]. Même en la supposant vraie, elle n'expliquerait rien, car elle ne se serait produite qu'au début de 897, et dès le 11 novembre 896, on souscrit au nom d'Herimann; en outre, on continua de contresigner pour ce dernier pendant toute l'année 897; pourtant, Radbod aurait dû se réconcilier avec le roi à Worms au mois de mai, puisqu'on le trouve comme intercesseur dans un diplôme de Zwentibold pour Saint-Maximin du 13 juin 897; quant à l'explication proposée par Müller, elle mérite à peine une réfutation, tant elle est peu sérieuse. Müller croit à une erreur, à un malentendu de la part d'Egilbert, le notaire qui a contresigné les diplômes au nom d'Herimann. L'archevêque de Cologne avait les fonctions d'archichapelain, et, en Allemagne, le titulaire de cette dignité dirigeait la chancellerie. Egilbert aura cru, suppose Müller, qu'il en était de même en Lorraine, et Waldger,

---

901-902, Odacer est comte du *p. Ardinensis* (Hontheim, *Hist. trev. dipl.*, t. I, p. 59). Heinrich Witte, *Genealogische Untersuchungen* (*Jahrb. G. L. G.*, VIIe année, 1re livraison, p. 82), suppose que les comtes du nom d'Odacer qu'on trouve en Lorraine depuis 936 (charte d'Adalbéron Ier pour Gorze, *Histoire de Metz*, t. III, preuves, p. 61) jusqu'en 991 (charte du comte Odacer pour l'abbaye de Longeville ou Saint-Martin de Glandières, Calmet, t. I, preuves, col. 396) appartenaient à la famille de l'adversaire de Zwentibold. — Par l'acte du 28 janvier 897, rendu à la prière de l'archevêque et archichancelier Radbod et du comte Odacer, Zwentibold accorde à un bois situé dans le *p. Treverensis*, appartenant à l'église de Trèves et à l'abbaye Saint-Maximin, les privilèges dont jouissaient les forêts royales (B. M. 1911, *MR. UB.*, t. I, n° 140). Cet acte porte des indications chronologiques qui ne concordent pas entre elles. Il aurait été rendu à Paliseul (Belgique, Luxembourg, arrondissement de Neufchâteau) en l'an de l'Incarnation 895, 13e indiction (qui correspond bien à 895 et non à 896, comme le prétend à tort Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 713) et 2e année du règne de Zwentibold, qui tombe en 897. Mühlbacher, *ibid.*, tout en reconnaissant que l'année du règne est l'indication chronologique la plus sûre, que Paliseul ne se trouve pas sur l'itinéraire suivi par le roi en 896, a cru devoir placer le diplôme en cette dernière année, parce qu'en janvier 897 Radbod et Odacer étaient déjà tombés en disgrâce. Il suppose qu'un copiste aura commis une erreur dans la transcription du quantième, ou que la chancellerie elle-même aura écrit le nom du mois en cours au lieu du nom du mois suivant, ou enfin que le quantième se rapporte à la « documentation » et la date de lieu à l' « action », celle-ci antérieure à celle-là. M. Müller, *op. cit.*, pp. 90-94, rejette la disgrâce de Radbod, place celle d'Odacer et des trois autres comtes en 897; dans ces conditions, rien ne l'empêche d'adopter cette année pour le diplôme du 28 janvier, puisque le chiffre des années de règne et la date du lieu conviennent à 897. Nous adoptons les conclusions de Müller.

1. B. M. 1916-1920.

2. Nous traitons cette question un peu plus loin. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 714, croit à la disgrâce de Radbod, qui perd sa dignité d'archichancelier, et qui est remplacé par Herimann.

qui souscrivit le diplôme du 28 décembre 897, aura tout d'abord suivi son exemple[1]. Comment admettre une pareille erreur de la part d'un notaire ? Est-il vraisemblable qu'il aurait ignoré qui était chef de la chancellerie lorraine ? La chose ne soutient même pas l'examen. D'ailleurs, le premier des diplômes de Zwentibold, celui du 30 mai 895, est contresigné par ce même Egilbert au nom de Radbod. Du coup tombe l'explication bizarre imaginée par Müller. Pour notre part, nous renonçons à en trouver une[2].

Quant à l'abbaye d'Œren, qui fut réellement confisquée par Zwentibold en 897, appartenait-elle à l'église de Trèves ? Un diplôme du 25 octobre 895 la lui fait donner par le jeune roi, mais l'acte est un faux : Müller en a donné des raisons qui nous paraissent péremptoires[3]. A celles qu'il a mises en avant, on peut ajouter que la copie ancienne qui nous est parvenue de ce document est de la même main qu'un acte fabriqué au nom de Charlemagne et portant la date du 1er septembre 774[4]. Müller s'appuie en particulier sur le *Libellus de rebus Trevirensibus*, qui, nous l'avons vu précédemment, avance qu'Arnulf avait donné aux deux frères Œren, Saint-Maximin de Trèves et Saint-Pierre de Metz[5]. Sans vouloir rejeter ce témoignage, on pourrait faire observer qu'il n'est confirmé par aucun autre, en ce qui concerne Saint-Maximin. En outre, le *Libellus* ajoute que, du consentement d'Arnulf et de Zwen-

---

1. M. Müller, *op. cit.*, pp. 96-97.

2. Sickel et Bresslau ont donné chacun leur explication de l'existence de deux chefs à la tête de la chancellerie lorraine ; le premier en a même proposé trois. Dans les *Beitræge zur Diplomatik*, n° VI (*SB. W. Ak.*, t. 85, p. 378) il avançait que la direction de la chancellerie avait appartenu d'abord à Radbod, puis à Herimann ; plus tard, *Beitræge*, etc., n° VII (*SB. W. Ak.*, t. XCIII, p. 695), il exprimait l'avis que Radbod était subordonné à Herimann. Mais Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre*, t. I, p. 304, n. 3, ayant rejeté ces deux manières de voir et soutenu que les deux archevêques étaient sur le pied de l'égalité la plus complète, que l'on contresignait, suivant les circonstances, au nom de l'un ou de l'autre, Sickel, *KU. Abb.*, Text., p. 200, s'est rallié à cette opinion. M. Müller, p. 98, n. 1, l'a reproduite, mais sans l'adopter.

3. Les voici brièvement résumées : 1° la nature des modifications apportées par le rédacteur au texte du diplôme de Louis le Pieux (B. M. 606) qui a servi de modèle ; il y a dans B. M. 1907 des expressions et des tournures insolites, qu'Egilbert, le notaire qui est censé avoir contresigné et rédigé l'acte, n'a jamais employées ; 2° la forme du monogramme n'est pas celle qu'affectent d'habitude les monogrammes de Zwentibold ; 3° on parle d'Arnulf comme d'un homme déjà mort : « Quæ patri nostro venerandæ memoriæ Arnulfo restituenda... petiit (Radbodus) » ; 4° il est impossible de concilier la donation d'Œren à Trèves en 895 avec le récit de Réginon, qui fait enlever cette abbaye par Zwentibold aux comtes Étienne, Gérard et Matfrid, ainsi qu'avec celui du *Libellus de rebus Trevirensibus*, ch. 13 (*SS.*, t. XIV, p. 104). En outre, il est pour la première fois fait mention de B. M. 1907 dans le diplôme d'Otton III du 18 avril 993 (Stumpf, *Regesten* n° 989). Les deux dernières raisons alléguées, surtout la troisième, nous paraissent décisives.

4. M. Mühlbacher n'avait pas mis en doute l'authenticité de cet acte en publiant le regeste ; maintenant, sa conviction est un peu ébranlée, comme le prouve le passage suivant d'une lettre où il a bien voulu répondre à quelques questions que nous lui avions posées : « Interessanter ist die Urkunde Zwentibolds für Trier von 895, Oct. 25, welche Sie in ihrem letzten Briefe anfochten. Dieses Stück ist næmlich von demselben Schreiber geschrieben, der auch die Fælschung auf den Namen Karls des Grossen von 774, Sept. 1, fertigte, bedarf daher auch inhaltlich gründlicher Untersuchung. »

5. *Libellus*, etc., ch. 13 (*SS.*, t. XIV, p. 104).

tibold, Trèves recouvra Œren en donnant en échange Saint-Servais de Maëstricht[1]; ce dernier fait demanderait également à être démontré. Remarquons qu'il n'en est fait aucune mention dans les diplômes de Zwentibold du 13 mai 898[2], et de Charles le Simple des 13 juin et 9 juillet 919[3] qui restituent Saint-Servais à l'église de Trèves. Mais Réginon vient, en ce qui concerne Œren et Saint-Pierre de Metz, à l'appui du *Libellus*. D'après ce chroniqueur, qui devait être admirablement informé, puisqu'il était alors abbé de Prüm, les comtes Étienne, Odacer, Gérard et Matfrid perdent les honneurs et les dignités qu'ils avaient reçus du roi; Zwentibold vient à Trèves avec une armée, répartit entre ses gens les terres que ces quatre seigneurs avaient possédées, conservant pour lui l'abbaye d'Œren et celle de Saint-Pierre de Metz[4]. Ce texte ne laisse place à aucun doute : les abbayes que se réserve le roi appartenaient aux comtes tombés en disgrâce. Si Radbod avait eu à subir le même sort, si l'abbaye d'Œren lui avait été enlevée, Réginon n'aurait pas manqué de le dire. Il aurait mentionné également la venue de Radbod à l'assemblée de Worms, où Arnulf réconcilia son fils avec Étienne, Gérard et Matfrid[5]. Réginon n'aurait assurément pas passé sous silence la disgrâce ni la rentrée en faveur d'un personnage aussi important que l'archevêque de Trèves, du moment qu'il mentionnait l'un et l'autre faits pour les comtes. Nous ne croyons donc pas que Radbod ait été frappé en même temps que les quatre seigneurs[6].

Les chroniqueurs ne s'accordent pas sur la date à laquelle se produisit l'événement. Les *Annales Fuldenses* donnent 896[7], tandis que Réginon le place au début de 897[8]. La chronologie de l'abbé de Prüm est souvent fautive, mais, parlant d'un fait contemporain et qui se passait dans

---

1. *Libellus*, etc., ch. 13 (*SS.*, t, XIV, p. 104).

2. B. M. 1923 et 1924 (*MR. UB.*, t. I, nos 144 et 145).

3. B. 1962 et 1964 (*MR. UB.*, t. I, nos 160 et 161).

4. Réginon, *Chronicon* 897, p. 144.

5. Radbod, d'ailleurs, se trouvait à Worms, car une charte rendue alors par l'évêque Adalbéron d'Augsbourg en faveur de Lorsch mentionne la présence de l'archevêque de Trèves (*SS.*, t. XXI, p. 382). Mais si le prélat s'était rendu à Worms pour s'y réconcilier avec Zwentibold, Réginon l'aurait assurément dit.

6. La disgrâce de Radbod a été d'une façon expresse admise par Mühlbacher, *Reg. Kar.* p. 714, qui croit, ou qui croyait alors à l'authenticité de B. M. 1907. Ni Mabillon, *Ann. O. S. B.*, t. III, p. 300, ni Hontheim, *Hist. trev. dipl.*, t. I, p. 463, n. 4, et *Prodromus hist. Trev.*, t. I, p. 270, ni Wittich, *op. cit.*, p. 30, ne parlent de la disgrâce de Radbod. Le père Brabant, article cité, p. 48, et Dümmler, t. III, p. 472, cf. p. 456, n'y croient pas non plus, et pour expliquer comment Œren, donné à Trèves en 895 (tous deux admettent l'authenticité de B. M. 1907), a pu être confisqué en 897 sur les comtes disgraciés par le roi, ils supposent qu'entre temps ceux-ci s'étaient emparés de l'abbaye au détriment de l'église de Trèves. Nous avons déjà dit que M. Müller, *op. cit.*, pp. 88, et suiv., rejetait et le diplôme du 25 octobre 895 et la disgrâce de Radbod : le premier est un faux, l'autre une fable, qu'aucun document ne confirme.

7. *Cont. Ratisb.* 897, pp. 130-131 : « Quem (Zuentibaldum) ille (Arnulfus) benigne suscipiens, quibusdam primoribus suis, qui *priori anno* ab eo honoribus privati sunt, cum eo pacificatis, etc. »

8. Réginon, *Chronicon* 897, p. 144. C'est le premier événement de 897 dont parle l'abbé de Prüm.

la région même où il habitait, on peut croire qu'il ne s'est pas trompé, et préférer son témoignage à celui d'un annaliste qui écrivait loin de la Lorraine[1]. Si le diplôme du 28 janvier, par lequel Zwentibold confère à un bois de l'abbaye Saint-Maximin et de l'archevêché de Trèves les privilèges que possédaient les forêts royales, est bien, comme nous l'avons admis, de 897, étant donné qu'Odacer y figure comme intercesseur, la disgrâce de ce comte et des trois autres serait de février ou de mars au plus tard, puisque dès le mois de mai eut lieu l'assemblée de Worms, où Arnulf réconcilia son fils avec Étienne, Gérard et Matfrid.

Nous n'avons pas à raconter une seconde fois, puisqu'incidemment nous l'avons déjà fait, le coup d'État de Zwentibold, qui enleva aux quatre comtes leurs honneurs et dignités, c'est-à-dire les abbayes et terres qu'ils tenaient en bénéfice, et naturellement aussi leurs comtés. Nous avons dit que dans le partage des dépouilles qu'il fit entre ses fidèles, il garda pour lui deux abbayes, Œren et Saint-Pierre de Metz. Les comtes paraissent n'avoir fait aucune résistance.

Immédiatement après cette exécution, le jeune roi, qui n'était pas encore marié, songea à prendre femme. Pour la circonstance, il crut devoir demander l'avis de son père, qui résidait alors en Bavière, et lui envoya des ambassadeurs. Arnulf conseilla à son fils de briguer la main d'Oda, fille d'un comte Otton, dans lequel nous devons voir, les travaux d'Ottenthal et de Krüger ne laissent à cet égard aucun doute, le comte ou duc de Saxe Otton l'Illustre[2]. On a peine à comprendre que le roi d'Allemagne

---

1. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 714, et Dümmler, t. III, p. 456, n. 1, croient la disgrâce de 896, Müller, pp. 91-94, a surabondamment prouvé qu'en la circonstance le témoignage de Réginon devait être préféré à celui des *Ann. Fuld.*

2. Les suppositions les plus variées ont été faites touchant ce personnage. D'après Calmet, t. I, col. 805, et Bertholet, *Histoire de Luxembourg*, t. II, p. 470, Otton ne serait autre qu'Eudes, le roi de France. Wittich, *op. cit.*, pp. 53 et suiv., déclare indubitable l'identité du comte Otton, fidèle de Zwentibold, que mentionnent deux diplômes de ce prince (B. M. 1922 et 1925) avec le père d'Oda, mais il n'ose affirmer que le fidèle de Zwentibold soit le même que le duc de Saxe. Le beau-père du jeune roi pourrait bien être le comte de *Diusburg* ou de *Keldaggowe*, qui figure dans un diplôme de Louis l'Enfant de 904 (B. M. 1969). La plupart des auteurs modernes voient dans le père d'Oda le comte ou duc de Saxe ; citons notamment Leibniz, *Ann. imp. occ.*, t. II, pp. 166 et 188, Kremer, *Origines Nassoicæ*, t. I, pp. 87-88, Gagern, *Arnulfi imperatoris vita*, p. 117, Gfrœrer, t. II, p. 367, Waitz, *Jahrbücher Heinrichs I*, p. 12, Ottenthal, compte rendu de l'ouvrage précédent (*Mitth. I. Œ. FG.*, t. VII, p. 335), Dümmler, t. III, p. 455 et n. 2, et enfin Krüger, *Ueber die Abstammung Heinrichs I von den Karolingern* (*Quidde's Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, t. IX, pp. 47 et suiv.). Ottenthal et après lui Krüger ont démontré, en s'appuyant sur différents diplômes d'Otton Ier pour Saint-Maurice de Magdebourg, qu'une tante de ce prince, nommée Vota, morte vers 955 en laissant à son neveu des domaines situés en Lorraine, ne pouvait être qu'Oda, femme de Zwentibold ; ces biens formaient le douaire que lui avait constitué son premier mari. En outre, Krüger a essayé de prouver qu'Hadwig, femme du comte Otton, et mère d'Oda se confondait avec Helwich, fille d'Evrard, margrave de Frioul, et de Gisèle, sœur utérine de Charles le Chauve (*ibid.*, pp. 36-47). En épousant Oda, Zwentibold acquérait l'appui du comte de Saxe et d'une famille lorraine puissante, le comte de Namur Bérenger étant un descendant d'Adalard, oncle maternel d'Oda (*ibid.*, p. 50). — Dümmler, qui a répliqué à Krüger, *Eine Kritik* (*Quidde's Zeitschrift*, t. IX, pp. 319 et suiv.), tout en admettant qu'Oda avait pour père le comte ou duc de Saxe, rejette l'identification d'Hadwig, femme de ce seigneur, avec Heilwich, fille d'Evrard, et ses observations nous paraissent assez justes.

ait fait choisir à son bâtard la fille d'un seigneur puissant, il est vrai, mais qui, n'habitant pas la Lorraine, ne pouvait pas être d'un grand secours pour son gendre. Un beau-père choisi parmi les seigneurs lorrains aurait été beaucoup plus utile à Zwentibold qu'Otton qui, dans les circonstances critiques que traversa le jeune roi, ne lui vint pas en aide. En faisant ce mariage, Arnulf avait-il des arrière-pensées ? Songeait-il à lui laisser un jour une partie de l'Allemagne, la Saxe par exemple, et voulait-il lui faciliter les voies en lui faisant épouser la fille d'Otton ? La chose est possible. Zwentibold déféra à l'avis de son père et envoya prier le comte Otton de lui donner sa fille en mariage. Otton agréa avec plaisir la demande du jeune roi, et l'union de celui-ci avec Oda fut célébrée après Pâques, soit dans les derniers jours de mars, soit au début d'avril [1]. Suivant l'usage, Zwentibold constitua une dot à sa nouvelle épouse [2]. Oda donna deux filles à son mari [3], mais il ne semble pas qu'elle ait été heureuse avec lui, puisque quelques mois après la mort de Zwentibold elle devint la femme du comte Gérard, l'un des adversaires, on pourrait presque dire, l'un des meurtriers du roi. Politiquement, ce mariage ne produisit pas de résultat, Otton n'ayant pas secouru son gendre dans la lutte que celui-ci eut à soutenir contre les seigneurs lorrains révoltés. Peut-être la conduite de Zwentibold à l'égard de sa femme expliquerait-elle l'abstention du comte de Saxe.

Arnulf avait appris soit par son fils, soit autrement, le traitement rigoureux infligé aux quatre comtes. Craignant qu'il n'amenât de graves complications, peut-être une révolte, il résolut de s'interposer, avant que l'affaire eût pris une tournure fâcheuse. Il avait convoqué à Worms pour le moi de mai une assemblée générale [4]. Il invita son fils et les seigneurs disgraciés à s'y rendre. Zwentibold vint, accompagné de Radbod et peut-être de quelques-uns de ses grands, Liutfrid, abbé de Stavelot, et le comte Robert, frère de Meingaud, assassiné en 892 [5]. Des quatre comtes frappés par Zwentibold, trois seulement, Étienne, Gérard et Matfrid, parurent à Worms ; du moins Réginon ne parle pas d'Odacer, et la conduite ultérieure de ce personnage prouve qu'il était demeuré l'ennemi de

---

1. Réginon, *Chronicon* 897, p. 145, est le seul auteur qui nous parle du mariage de Zwentibold.

2. Cela ressort des legs faits par Vota (Oda) à son neveu Otton le Grand, et que mentionne ce prince dans deux diplômes pour Saint-Maurice de Magdebourg du 30 décembre 952 et du 28 août 960 (O[I]. 159 et 216, *DD.*, t. I, pp. 240-241 et 298-299). Ces biens étaient situés dans le *Hamalant*, le *Felua* et le *Salalant* (ou *Islegowe*).

3. Gilles d'Orval, *Gesta epp. Leod.*, liv. II, addit. (*SS.*, t. XXV, p. 50) et *AA. SS.*, Aug., t. III, p. 509.

4. Réginon, *Chronicon* 897, p. 145 ; *Cont. Ratisb.* 897, p. 130.

5. La charte rendue le 20 mai 897 en faveur de Lorsch par Adalbéron, évêque d'Augs, bourg (SS., t. XXI, p. 382), nous fait connaître la présence à Worms de Radbod et des deux comtes Liutfrid et Robert. Liutfrid peut être ou l'abbé de Stavelot déjà mentionné par deux diplômes (B. M. 1816 et 1904) ou un comte du *Lobdengau* (B. M. 1936). Ce qui donnerait à penser que Robert est le frère de Meingaud, c'est qu'on trouve dans la charte d'Adalbéron les noms de Walahon et de Burchard ; ce dernier est vraisemblablement le fils de Walahon, le second mari de la veuve du comte Meingaud.

son roi [1]. Grâce à l'intervention d'Arnulf, une réconciliation fut opérée entre son bâtard et Étienne, Gérard et Matfrid, qui recouvrèrent probablement les comtés et les bénéfices qu'ils avaient perdus, sauf peut-être les abbayes qu'avait retenues le roi [2]. Il n'est pourtant pas sûr qu'Étienne soit rentré en possession du *pagus Bedensis* [3].

L'affaire était arrangée, mais une autre allait bientôt naître, plus grave encore, qui devait amener une invasion en Lorraine de Charles le Simple, et finalement entraîner la chute et la mort de Zwentibold. Pourtant, le milieu et la fin de l'année 897 s'écoulèrent sans incidents fâcheux. Zwentibold passa la plus grande partie de ce temps à parcourir son royaume. De Worms il se rendit probablement en Alsace ; on le trouve le 13 juin à Herolvesheim [4], le 11 juillet à Belfort [5]. Il se dirigea ensuite vers le nord, car le 26 juillet il était à Nivelles [6]. On perd sa trace pendant cinq mois entiers, et dans les derniers jours de décembre, le 28 de ce mois, on le retrouve à Toul [7].

Alors que tout semblait rentré dans le calme, un nouveau coup d'État allait encore une fois agiter le pays. Le comte ou duc Régnier fut au début de 898 disgracié, comme l'avaient été un an auparavant Odacer, Étienne, Gérard et Matfrid, et même d'une façon plus complète encore, car Zwentibold lui enleva, outre ses bénéfices, ses biens héréditaires, et de plus il lui enjoignit de sortir du royaume dans l'espace de quinze

---

1. Nous le retrouverons bientôt allié à Régnier et luttant avec lui contre Zwentibold. Dümmler, t. III, p. 456 et n. 2, croit qu'Odacer ne se réconcilia pas avec le roi et persévéra dans son attitude hostile.

2. Réginon, *Chronicon* 897, p. 145 ; *Cont. Ratisb.* 897, pp. 130-131.

3. Nous reviendrons sur cette question un peu plus loin.

4. A la prière de l'archevêque Radbod, il confirme aux moines de Saint-Maximin le diplôme par lequel son père Arnulf leur avait concédé pour leur usage différents domaines du monastère et le droit d'élire leur abbé (B. M. 1835). Les moines devront prier pour les péchés du roi, de sa femme Voda et de ses prédécesseurs (B. M. 1917, *MR. UB.*, t. I, n° 142). Voir le travail de Ch. Robert, *Sceau et monnaies de Zwentibold, roi de Lorraine* (*Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, t. V, p. 274). Herolvesheim peut être identifié avec *Herulfesheim in pago Rinensi*, aujourd'hui une friche vis-à-vis d'Oppenheim, ou avec Herlisheim en Alsace au sud-ouest de Haguenau (Fœrstemann, *Ortsnamen*, p. 751). Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 715, ne se prononce pas.

5. Zwentibold donne à son fidèle comte Fulbert une *villa* appartenant à l'abbaye royale de Chèvremont avec toutes ses dépendances, et reçoit en échange une église et des domaines dans le *p. Batua* et le comté de Dodon ; il les concède en toute propriété à son abbaye de Chèvremont, pour la dédommager de la *villa* qu'elle avait perdue (B. M. 1918, Quix, *Gesch. Aachens, Cod. dipl.*, p. 6, n° 7). Fœrstemann, *Ortsnamen*, p. 251, et Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 715, doutent qu'il s'agisse de Belfort, quoique cette localité appartînt certainement à Zwentibold.

6. Le diplôme (B. M. 1919, Miræus, *Opera diplomatica*, t. I, p. 503), qu'il rend à la prière de sa cousine bien-aimée Gisèle en faveur des moines et des religieuses de Nivelles, est, sauf une phrase ajoutée au préambule (voir p. 525, n. 4), la reproduction pure et simple du diplôme de Charles le Chauve du 9 juillet 877 (B. 1817).

7. A la prière de Ludelme, évêque de Toul, et du comte Régnier, le roi accorde aux moines de Saint-Evre le droit de pêcher deux fois par semaine, le mercredi et le vendredi, dans la partie de la Moselle qui traversait une forêt royale. Il interdit en outre aux agents du fisc d'inquiéter l'évêque au sujet des essarts faits depuis longtemps dans le bois de Saint-Evre et de Saint-Étienne (B. M. 1920, Calmet, t. I, pr., col. 329).

jours [1]. Réginon, qui rapporte la décision de Zwentibold, déclare ne pas connaître les causes qui l'avaient motivée.

Avant d'aller plus loin, arrêtons-nous sur Régnier, qui jouera encore sous les règnes de Louis l'Enfant et de Charles le Simple un rôle très important en Lorraine, et dont le fils, Giselbert, deviendra sous Henri l'Oiseleur duc de Lorraine. Il règne une grande obscurité tant sur la famille que sur la vie et les domaines de Régnier. Aucun document ne nous apprend quel était son père. On a fait de lui, non sans vraisemblance, un fils de Giselbert, comte du *Masau* en 841, qui changea deux fois de parti pendant la guerre civile, enleva en 846 une des filles de Lothaire Ier, se réconcilia trois ans plus tard avec l'empereur, et devint comte du *pagus Darnau,* à la tête duquel on le trouve sous le règne de Lothaire II, en 863 [2]. Peut-être est-ce ce comte Giselbert qui figure comme intercesseur dans un diplôme rendu le 6 septembre 885 par Charles le Gros en faveur d'un certain Théodon; il s'agit d'une donation faite dans le *pagus* de Liège, contigu à celui de *Darnau* [3]. On peut alléguer plusieurs raisons à l'appui de l'opinion qui fait de Régnier un fils de Giselbert, gendre de Lothaire Ier. D'abord Régnier eut un fils, appelé lui aussi Giselbert, et très souvent alors les petits-fils portaient le nom de leurs grands-pères paternels. En outre, on voit Régnier prendre parti pour Charles le Simple contre Eudes d'abord, et plus tard contre Conrad; la chose s'explique très bien si le comte est fils d'une fille de Lothaire Ier, puisque dans ce cas il est cousin issu de germain de Charles le Simple. Enfin, Giselbert a gouverné successivement le *pagus Masau* et le *pagus Darnau,* deux circonscriptions meusiennes; c'est dans la même région, dans la Hesbaye et le Hainaut, que l'on trouve installés plus tard Régnier et ses descendants. Nous croyons donc pouvoir admettre que Régnier avait pour père Giselbert, comte du *Masau* puis du *Darnau* et gendre de l'empereur Lothaire [4].

Il n'est pas facile d'écrire l'histoire de Régnier antérieurement au règne de Zwentibold. Le capitulaire de Quierzy mentionne parmi les grands

---

1. Réginon, *Chronicon* 898, p. 145.

2. Sur Giselbert, voir plus haut, pp. 36-40.

3. B. M. 1668; voir p. 480, n. 1.

4. Ernst, *Mémoire sur les comtes de Hainaut* (*Comptes rendus des séances de la Société royale d'histoire de Belgique,* 2e série, t. IX, pp. 403 et suiv.), a prétendu, qu'il y avait eu au milieu du IXe siècle deux personnages du nom de Giselbert, l'un gendre de Lothaire Ier, l'autre comte du *p. Masau* et du *p. Darnau,* et il déclare qu'il est impossible de les confondre en un seul. Il suppose (p. 409) que Régnier a peut-être pour père le comte de *Masau* et de *Darnau.* Pour lui Régnier, le comte de Hainaut est distinct de celui qui figure dans le *Capitulare missorum* de 853 et à qui Charles le Chauve donna l'abbaye de Tourhout en Flandre. La plupart des auteurs modernes, à la différence d'Ernst, admettent que Régnier avait pour père le gendre de Lothaire Ier, qu'ils identifient d'ailleurs avec le comte de *Masau* et de *Darnau.* Voir notamment Leibniz, *op. cit.,* t. II, p. 289, Eckhart, *Comment. de reb. Franc. orient.,* t. II, pp. 396-397, Butkens, *Les Trophées du Brabant,* t. I, p. 33, Croll, *Erläuterte Reihe der Pfalzgrafen,* p. 19, Gfrœrer, t. II, p. 453, Wittich, *op. cit.,* p. 33, n. 4, Kalckstein, *op. cit.,* p. 81 et n. 2, le père Brabant, *art. cité,* pp. 6-10, Dümmler, t. III, p. 466 et Favre, *Eudes,* p. 178. Plusieurs de ces auteurs appellent Ermengarde la fille de Lothaire Ier qu'enleva et épousa Giselbert; nous ne savons sur quoi ils s'appuient.

qui devront accompagner Louis le Bègue, quand ce prince résidera dans le bassin de la Meuse, un Giselbert et un Régnier ; peut-être s'agit-il du comte de *Darnau* et de son fils [1]. Il semble que Régnier ait pris une part active aux luttes contre les Normands. D'après Folcuin, un Régnier, qui est peut-être le nôtre, aurait aidé Francon, évêque de Liège, à combattre les pirates, jusqu'à la conversion de Godfrid au christianisme ; c'est des pirates installés à Elsloo qu'il est évidemment question dans le passage du chroniqueur [2]. On ne peut affirmer que le Régnier qui arracha des mains des Normands le cadavre du comte Henri ne fasse qu'un avec le nôtre, mais la chose n'a rien d'invraisemblable [3]. Quelques années plus tard, entre 891 et 895, sous le règne d'Arnulf, Rollon ayant remonté l'Escaut, Régnier, comte de Hainaut et duc de Hesbaye, aurait marché contre le célèbre roi de mer, qui le battit et le fit prisonnier. Les soldats du comte ayant capturé douze chefs normands, on fit un échange, et Régnier recouvra sa liberté [4]. Mais ce récit, qui se trouve pour la première fois dans Dudon de Saint-Quentin, qui écrivait à la fin du xe et au début du xie siècle, est très suspect ; on y voit figurer à côté de Régnier un Radbod, duc de Frise, qui n'a jamais existé. S'il fallait voir dans ce personnage l'évêque d'Utrecht du même nom, ces événements seraient bien postérieurs, Radbod n'étant monté qu'en 900 sur le siège d'Utrecht [5]. Folcuin mérite à tous égards beaucoup plus de confiance que Dudon, et les événements dont il parle sont peut-être réels. Il en résulterait que Régnier avait sa résidence sur la Meuse, en Lorraine par conséquent.

Nous nous sommes déjà longuement étendu sur la conduite de Régnier au cours des années 894 et 895. On ne peut s'étonner qu'il ait soutenu Charles le Simple, son cousin, contre le roi Eudes, étant donné surtout qu'en 894 Arnulf, qui était alors le souverain de Régnier, avait reconnu Charles comme roi de la France occidentale et lui avait fourni des troupes pour faire valoir ses droits. Peut-être même Régnier se trouvait-il, comme Francon de Liège, parmi les chefs de cette armée, peut-être est-il resté

---

1. Voir ci-dessus, p. 418 et n. 5. Cf. Brabant, pp. 26-27.

2. Folcuin, *Gesta abb. Lobb.*, ch. 17 ; cf. Anselme, *Gesta epp. Leod.*, liv. II, ch. 19 (*SS.*, t. IV, p. 62 et t. VIII, p. 199).

3. Voir ci-dessus, p. 481 ; Leibniz, *op. cit.*, t. II, p. 288, croit que c'est le comte de Hainaut qui a pris part à la défense de Paris. — Vers la même époque, un comte Régnier, qui se qualifie de successeur de l'empereur Charles (le Gros), fait une donation à Saint-Dagobert de Stenay, ou plutôt confirme une donation de Charles (Calmet, t. I, pr., col. 313). Waitz, *D. VG.*, t. V, p. 55, n. 1, croit que ce Régnier est le nôtre, si toutefois la charte est authentique, ce qui est très douteux. Wittich, *op. cit.*, p. 34, n. 1, cite l'opinion de Waitz, mais ne la fait pas sienne, sans la rejeter complètement.

4. Dudon de Saint-Quentin, *De moribus et actis Nortmannorum*, liv. II, ch. 9 (édition Lair, pp. 150-151) ; Albéric de Trois-Fontaines, *Chronica* (*SS.*, t. XXIII, p. 749). Le récit de Dudon est accepté par Le Carpentier, *Histoire de Cambrai*, t. I, p. 83, par Leibniz, *op. cit.*, t. II, pp. 164-165, qui place la défaite de Régnier en 896, par Depping, *op. cit.*, pp. 266-267, qui la croit de 886. Le père Brabant, p. 31, ne donne aucune date.

5. C'est l'hypothèse de Lappenberg, *Geschichte von England*, t. II, p. 8, n. 4, admise par Dümmler, *Zur Kritik Dudo* (*F. D. G.*, t. VI, p. 367, n. 3) et *Geschichte des ostfränkischen Reichs*, t. III, p. 467, n. 2.

auprès de Charles, au lieu de l'abandonner comme le firent ses compagnons[1]. En outre, il ne serait pas impossible que Régnier eût des domaines dans le royaume de l'ouest, sur la rive gauche de l'Escaut[2]; ç'aurait été pour lui un autre motif de se mêler aux affaires de France. Tant qu'Arnulf, puis Zwentibold étaient les alliés de Charles, Régnier pouvait sans difficulté soutenir la cause du jeune roi. Mais sa situation devenait délicate du jour où le roi de Lorraine, son souverain, non content d'abandonner son cousin, essayait de le détrôner. Régnier avait le choix entre deux partis : ou demeurer fidèle à Charles, et alors renoncer à ses bénéfices et à son comté en Lorraine, ou conserver ceux-ci en favorisant les projets de Zwentibold. C'est à ce dernier parti qu'il s'arrêta, et sa conduite en cette circonstance, si elle n'est pas à l'abri de tout blâme, n'encourt pas les mêmes reproches que celle de Baudoin, qui lui ne dépendait à aucun titre du roi de Lorraine. Il serait possible que Régnier eût servi, ainsi que Raoul, d'intermédiaire entre Zwentibold et le comte de Flandre, et qu'il eût contribué pour sa part à entraîner ce dernier dans le parti du fils d'Arnulf[3].

Malgré l'insuccès des projets de Zwentibold, on s'expliquerait, par le concours qu'y avait apporté Régnier, la faveur dont il jouit auprès de ce prince. Réginon parle de la confiance qu'avait en lui le roi[4], et nous le voyons en effet intervenir le 22 janvier 896 en faveur de Saint-Denis[5], et le 28 décembre 897 en faveur de Saint-Evre[6]. Il fait confirmer par Zwentibold la donation en précaire de Saint-Servais qu'il avait extorquée aux représentants de l'église de Trèves, probablement en 896, quand le roi se trouvait à Nimègue[7]. En 897, il se fait octroyer l'abbaye[8]

---

1. Voir ci-dessus, p. 506, n. 1 et p. 528.

2. C'est l'opinion, assez vraisemblable, de Stein, *Kœnig Konrad I*, p. 199.

3. Voir ci-dessus, pp. 527-528.

4. « Zuendibolch Reginarium *ducem sibi fidissimum* et unicum consiliarium, nescio cujus instinctu, a se repulit, etc. » (Réginon, *Chronicon* 897, p. 145).

5. B. M. 1910.

6. B. M. 1920.

7. Voir B. M. 1923 et 1924.

8. Le premier *Catalog. abb. Eptern.* donne 897 pour le commencement de l'abbatiat de Régnier, le deuxième place l'événement dans la 3e année du règne de Zwentibold, qui commençait avant le 30 mai 897. Les deux catalogues disent que Régnier fut abbé pendant 19 ans et le font mourir en 915 ; il serait donc décédé au cours de la 19e année de son abbatiat (*SS.*, t. XIII, pp. 739 et 741, t. XXIII, pp. 32 et 33). Rappelons qu'Echternach avait déjà eu pour abbé, au temps de Lothaire II, un comte Régnier, qui appartenait peut-être à la même famille. Ce personnage aurait possédé Echternach de 864 à 870, pendant 7 ans et jusqu'à la 16e année du règne de Lothaire II, dit le *Catalogus abb. Eptern. I* (*SS.*, t. XIII, p. 739, et t. XXIII, p. 31). Il aurait donc conservé son abbaye quelque temps après la mort de Lothaire II (qui mourut le 8 août 869, la quatorzième année de son règne n'étant pas complètement révolue), aurait été maintenu par Charles le Chauve, en faveur de qui il s'était probablement déclaré ; après le traité de Meerssen, Louis le Germanique, devenu maître d'Echternach, l'aurait enlevé à Régnier, qui se serait alors retiré dans la partie de la Lorraine soumise à Charles, ou en France. Peut-être est-ce lui, ce porte-étendard de l'empereur qui fut tué en 876 à la bataille d'Andernach (voir ci-dessus, p. 416). Il est possible aussi que Régnier soit tout simplement mort en 870. Trois chartes d'Echternach le mentionnent comme abbé (*MR. UB.*, t. II, nos 27 et 28, *Lib. Aur. Ept.* de Gotha, fo 86, vso).

d'Echternach. Ces faits prouvent l'importance de Régnier, l'influence dont il jouissait auprès de son souverain.

Quant à ses fonctions, nous les connaissons mal. Réginon le qualifie de duc [1] : le terme est-il bien exact ? Il faudrait savoir quel sens lui donne le chroniqueur. Avait-il dans la région de la Basse-Meuse et de l'Escaut un commandement militaire ? Était-il chargé de la défense du pays contre les Normands ? Peut-être, dans tous les cas il n'était pas duc de Lorraine ; le pays, possédant un roi qui y résidait, n'avait pas besoin d'un duc [2]. Si Régnier avait une autorité plus étendue que celle d'un simple comte, elle devait pourtant être limitée à la région comprise entre la Meuse et l'Escaut [3]. Zwentibold, dans ses diplômes, le qualifie simplement de fidèle ou de comte [4]. D'ailleurs, alors même que Régnier aurait possédé le pouvoir ducal, il n'en aurait pas moins eu un ou plusieurs comtés à lui. Quels étaient les *pagi*, à supposer qu'il y en eût plus d'un, qui étaient directement soumis à Régnier ? Nous ne le savons pas pour l'époque de Zwentibold, et, à vrai dire, nous le savons mal pour les règnes de Louis l'Enfant et de Charles le Simple. Dudon en fait un duc de Hainaut et de Hesbaye, Albéric de Trois-Fontaines, un comte de Hainaut et un duc de Hesbaye [5] ; mais que valent ces assertions d'écrivains postérieurs ? Il est vraisemblable, étant donné le pays où Régnier lutta contre les Normands, que le comté de ce personnage était situé en Hesbaye ou en Hainaut, sur la rive gauche de la Meuse [6]. Quant aux bénéfices dont il était alors détenteur, nous ne connaissons que l'abbaye d'Echternach [7] ; il avait aussi en son pouvoir, mais nous ne savons pas à quel titre, la forteresse de Durfost [8], qui se trouvait sur les bords de la Meuse.

---

1. *Chronicon* 898, p. 145.

2. Voir Wittich, *op. cit.*, pp. 35-36.

3. Wittich prétend, *ibid.*, qu'à cette époque il n'y a pas d'exemple d'un duché restreint à deux *pagi;* si Régnier avait eu un duché, celui-ci aurait compris toute la Basse-Lorraine.

4. Il est appelé *fidèle* dans B. M. 1910, *comte* dans B. M. 1920. Nous ne possédons du règne de Zwentibold aucune charte où il soit fait mention de Régnier.

5. Dudon, *De moribus*, etc., liv. II, ch. 9, éd. Lair, p. 150, Albéric de Trois-Fontaines, *Chronica* (*SS.*, t. XXIII, p. 749).

6. En définitive, on ne peut rien affirmer pour ce qui concerne le règne de Zwentibold. Nous chercherons à déterminer un peu plus loin quels *pagi* Régnier a pu gouverner sous les règnes de Louis l'Enfant et de Charles le Simple. Sur les comtés de Régnier, voir Ernst, *art. cité*, p. 412, qui lui attribue la Hesbaye, le Hainaut et peut-être aussi le *Masau*, le *Darnau* et le Brabant, Wittich, pp. 33 et 34, qui admet qu'il possédait peut-être la Hesbaye et le Hainaut ; le père Brabant, *art. cité*, pp. 28-29, est plus affirmatif ; Waitz, *D. VG.*, t. V, p. 55, place dans la Hesbaye et peut-être dans le Hainaut les possessions de Régnier. Duvivier, au contraire, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 89, et après lui Dümmler, t. III, p. 467, n. 2, doutent que Régnier ait jamais eu lui-même le comté de Hainaut. Ce dernier auteur croit, p. 467, qu'il avait un comté en Hesbaye ; précédemment, p. 410, n. 3, il fait très justement observer qu'on ignore l'époque à laquelle Régnier obtint ses comtés en Lorraine.

7. Voir ci-dessus, p. 542, n. 8.

8. Réginon, *Chronicon* 898, p. 146. Durfost est identifié avec Doveren, près de Heusden, au nord-ouest de Bois-le-Duc (Hollande, Brabant septentrional) par Œsterley (*Historisch-geographisches Wœrterbuch des deutschen Mittelalters*, p. 139, cf. 133) et par Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 716 ; Sloet, *Oorkondenboek*, t. I, p. 72, propose Dordrecht.

Comment Régnier avait-il déplu au roi ? Réginon déclare l'ignorer et nous en sommes réduit à des conjectures. Peut-être l'archevêque Radbod, mécontent d'avoir perdu en 896 l'abbaye Saint-Servais, que le comte lui avait frauduleusement enlevée, a-t-il intrigué contre le favori et contribué à sa chute [1]. Mais Réginon, abbé de Prüm, l'aurait su, à ce qu'il semble. Bref, au début de 898, Zwentibold enlevait à Régnier ses bénéfices, ainsi que les domaines patrimoniaux qu'il possédait en Lorraine et le bannissait du royaume, en lui donnant un délai de quinze jours pour en sortir. Un an auparavant, Odacer, Étienne, Gérard et Matfrid n'avaient pas essayé de résister à la mesure de rigueur qui les avait atteints. Il n'en fut pas de même de Régnier. Il s'adjoignit le comte Odacer, qui n'avait pas fait sa paix à Worms avec le roi, et tous deux prenant avec eux leurs femmes, leurs enfants et ce qu'ils avaient de plus précieux, allèrent s'enfermer dans la forteresse de Durfost, que protégeaient des étangs et des inondations de la Meuse. Zwentibold n'était pas homme à se laisser braver. Réunissant une armée, il alla mettre le siège devant la place, mais sans réussir à la prendre [2].

Après s'être retiré, le roi alla tenir son plaid à Aix-la-Chapelle dans la première quinzaine de mai [3]. Là, il reçut la plainte de l'archevêque de Trèves, qui protesta contre l'usurpation de Saint-Servais par Régnier ; nous avons indiqué plus haut comment le comte s'était fait donner cette abbaye en précaire. Peut-être Radbod avait-il déjà réclamé à Zwentibold, mais tant que Régnier avait été en faveur, il n'avait pas

---

1. Gfrœrer, t. II, p. 370, croit qu'à la mort d'Eudes, Zwentibold voulut envahir la France et que Régnier s'y opposa ; c'est pour ce motif que le comte est disgracié et que Charles le Simple lui vient en aide. Le père Brabant, qui supposait, *art. cité*, pp. 49-50, que Régnier avait causé la disgrâce des comtes Gérard et Matfrid, attribue à ces derniers la mesure qui frappa le comte de Hainaut, dont ils voulaient se venger (p. 51). Ces deux opinions ne reposent sur aucun document. Il est plus vraisemblable d'admettre que Radbod, irrité contre Régnier, qui avait enlevé Saint-Servais à l'église de Trèves, ait cherché à le renverser. Gagern, *op. cit.*, p. 121, n. 1, Wittich, p. 39, et Dümmler, t. III, p. 468, pensent que les réclamations de l'archevêque ont provoqué la disgrâce du favori, ou tout au moins y ont contribué. Toutefois, tandis que Wittich, p. 39, n. 1, pense que le jugement qui prononça la restitution de Saint-Servais à l'église de Trèves est antérieur au bannissement du comte, Dümmler, t. III, p. 468, n. 1, croit au contraire que l'exil de Régnier précéda la restitution de Saint-Servais. Il fait observer avec raison que dans B. M. 1923 et 1924 on ne se sert pas, en parlant de Régnier, des formules habituellement employées pour désigner un haut personnage ; c'est donc qu'il était déjà destitué.

2. Réginon, *Chronicon* 898, pp. 145-146.

3. Les diplômes qui restituent Saint-Servais à l'église de Trèves sont datés du 13 mai, et comme à cette date Zwentibold s'était déjà rendu à Maëstricht pour donner à Radbod l'investiture solennelle de Saint-Servais, le jugement avait été prononcé depuis la veille au plus tard. D'ailleurs, nous possédons un diplôme de Zwentibold daté d'Aix-la-Chapelle, 11 mai, en faveur de l'abbaye de Werden. A la prière des moines et sur l'intercession de l'évêque de Trèves, Radbod, et du fidèle Otton, il prend sous sa protection les biens que l'abbaye possédait dans son royaume, lui confirme la possession de Frimersheim, l'affranchit de toutes relevances à payer au fisc pour les achats et ventes qu'elle aura à faire sur les marchés du Rhin ou ailleurs, et décide que les hommes qui dépendent d'elle seront jugés non par le fonctionnaire royal, mais par l'avoué du monastère (B. M. 1922, *NR. UB.*, t. I, n° 80). Zwentibold parle du plaid général qu'il a tenu à Aix-la-Chapelle dans B. M. 1924.

osé lui intenter un procès devant le tribunal du roi. Maintenant que le comte était disgracié, l'archevêque pouvait facilement obtenir justice. Les évêques et les comtes qui constituaient le tribunal reconnurent le bon droit de Radbod, et décidèrent qu'il recouvrerait l'abbaye de Maëstricht[1]. Zwentibold se rendit en personne à Maëstricht le 13 mai, pour donner à Radbod l'investiture de l'abbaye[2]. Le mois suivant, nous le trouvons à Essen, en Saxe. Zwentibold avait reçu à Aix-la-Chapelle la visite du comte Otton; quand ce dernier revint dans son duché, sa fille et son gendre l'accompagnèrent. Le comte Otton et Oda figurent en effet comme intercesseurs dans le diplôme que le roi de Lorraine rendit en faveur d'Essen le 4 juin[3]. Peut-être Zwentibold désirait-il le secours ou les avis du comte de Saxe dans les conjonctures critiques qu'il traversait. Pourtant Otton n'intervint pas.

La situation allait s'aggraver pour le roi. Après qu'il eut levé le siège de Durfost, Régnier et Odacer s'étaient rendus auprès de Charles le Simple, qui, depuis la mort d'Eudes, arrivée le 1er janvier 898, était devenu le souverain incontesté du royaume de la France occidentale[4]. Les deux comtes se reconnurent les hommes de Charles et l'invitèrent à s'emparer de la Lorraine[5]. Le jeune roi avait de sérieuses raisons pour se défier de Régnier, qui l'avait abandonné en 895. Mais des offres du genre de celles que lui faisaient les deux Lorrains n'étaient jamais repoussées. Bien qu'à peine assis sur son trône, bien qu'à peine maître de la France, Charles, semblable en cela à son grand-père, n'hésita pas à accourir en Lorraine et à tâcher d'en dépouiller Zwentibold. Ce dernier n'avait-il pas essayé trois ans auparavant d'en faire autant à son égard? Charles pénétra dans la Lorraine par le nord-ouest, ce qui était naturel, puisque l'influence de Régnier s'exerçait surtout dans le pays compris entre la Meuse et l'Escaut. Il alla droit à Aix-la-Chapelle, où il entra sans coup

1. Deux actes nous sont parvenus, qui nous apprennent la prise de possession de Saint-Servais par Régnier, la confirmation de cette abbaye au comte, la réclamation de l'archevêque devant le tribunal du roi, la sentence par laquelle celui-ci prononce la restitution de Saint-Servais à l'église de Trèves et l'investiture qui se passa à Maëstricht même (B. M. 1923, 1924, *MR. UB.*, t. I, nos 144 et 145). Ils auraient été rendus à Aix-la-Chapelle le 13 mai, jour de la fête de saint Servais, 898, 1re indiction ; le no 1923 (original) porte 4e année du règne de Zwentibold, le no 1924, 3e année. D'autre part, le no 1923 dit formellement que le roi a déjà investi à Maëstricht Radbod de l'abbaye Saint-Servais. La cérémonie a dû avoir lieu le 13 mai, puisque la fête de saint Servais tombe justement ce jour-là ; le roi ne se trouvait donc pas le 13 à Aix-la-Chapelle. D'après Ficker, *Beiträge zur Urkundenlehre*, t. I, pp. 193-194, la date de lieu se rapporte au jugement prononcé à Aix avant le 13, la date de jour à l'investiture faite à Maëstricht, et l'année du règne de B. M. 1923 à la « documentation ». Cf. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 716.

2. B. M. 1923.

3. C'est une donation à ce monastère, qui avait Wicburc pour abbesse, d'églises et de *hobæ salicæ*, c'est-à-dire de manses dominicaux, avec leurs dépendances, situés dans différentes localités des *pagi Coloniensis, Aregewe* (*p. Ahrensis* ou *Bunnensis*), *Cuzzihgewe* (subdivision du *p. Coloniensis*, qui tirait son nom de *Cuzzide*, localité aujourd'hui disparue), *Magnensis* (*Meginensis*), *Muolla* (*Moilla*), *Julihgewe* (*p. Juliacensis*) et *Autotufla* (*Eiflensis* ?) [B. M. 1925, *NR. UB.*, t. I, no 81].

4. Réginon, *Chronicon* 898, p. 145; *Ann. Ved.* 898, p. 356.

5. Réginon, *Chronicon* 898, p. 146; *Ann. Ved.* 898 p. 358.

férir, puis il s'empara de Nimègue : la capitale et une bonne partie de la Lorraine se trouvaient donc en son pouvoir [1].

Cette invasion avait surpris Zwentibold, qui ne fit rien pour la prévenir, et qui en l'apprenant prit la fuite, n'ayant pas assez de monde avec lui pour aller au-devant de Charles [2]. Pourtant, il ne tarda pas à reprendre courage, quand il vit une partie des évêques et des grands rester attachés à sa cause. Francon, en cette circonstance, ne soutint pas Régnier, son ancien compagnon d'armes contre les Normands, ni le roi qu'avait amené le rebelle ; non content de rester fidèle à Zwentibold, il leva des troupes pour aller au secours de ce prince [3]. L'évêque de Cambrai, Dodilon, quoique suffragant de Reims, ne prit pas non plus le parti de Charles [4], puisque nous le trouvons pendant la lutte des deux souverains auprès de Zwentibold. Ce qui paraît plus extraordinaire, c'est que les comtes Étienne, Gérard et Matfrid n'aient pas à ce moment pris les armes et fait cause commune avec Régnier ; peut-être y avait-il rivalité entre eux et lui [5]. Non seulement ils ne se joignirent pas à Charles, mais ils répondirent peut-être à l'appel de leur souverain [6]. Celui-ci commença par aller rallier Francon et les troupes qu'avait levées le prélat, traversa la Meuse et alla prendre position sur la Moselle à Florange, où nous le trouvons installé le 3 octobre [7]. De là il convoqua les grands de la région ; ceux-ci se rendirent à son invitation, dit Réginon, et comme Étienne, Gérard et Matfrid avaient leurs comtés dans le bassin moyen de la Moselle, on peut supposer qu'ils sont venus au camp du roi : Zwentibold, quand il se vit à la tête d'une armée suffisante, marcha à la rencontre de Charles, qui de son côté s'était porté de Nimègue à Prüm, dont le chroniqueur Réginon était alors abbé [8]. Le 8 octobre, Zwentibold campait à *Aquæductus* [9] ; de son côté, Charles avait quitté Prüm [10] ;

---

1. Réginon, *Chronicon* 898, p. 146 ; cf. *Ann. Ved.* 898, p. 358. Cf. Wittich, *op. cit.*, p. 40.

2. Réginon, *ibid.* Comme le fait remarquer Wittich, *op. cit.*, p. 41, le haut clergé était toujours hostile aux rébellions.

3. Réginon, *ibid.*

4. Le 3 octobre, à Florange, Zwentibold, sur la prière de l'évêque Dodilon, donne à l'église de Cambrai une *villa* dans le *pagus Cameracensis* (B. M. 1926, *Mitth. I. Œ. GF.*, t. IX, p. 133).

5. Nous avons parlé plus haut de l'hypothèse du père Brabant, art. cité, pp. 49-51, qui attribue à Régnier la disgrâce de Gérard et de Matfrid, et à ces derniers celle du comte de Hainaut. Les documents ne la confirment pas, ils ne parlent pas d'une rivalité qui aurait existé entre ces personnages, mais, d'autre part, nous devons le reconnaître, ils ne nous les montrent jamais agissant de concert.

6. Wittich, *op, cit.*, p. 41, croit que, s'ils ne se prononcèrent pas pour le roi, ils se tinrent tranquilles, sans d'ailleurs oublier le passé. Le père Brabant, art. cité, p. 51, admet qu'ils se rangèrent du parti de Zwentibold.

7. B. M. 1926.

8. Réginon, *Chronicon* 898, p. 146.

9. Ce jour-là, Zwentibold fit à l'église de Liège, qui avait à sa tête l'évêque Francon, donation d'une *villa* royale dans le *pagus* de Liège (B. M. 1927, *Cartulaire de Saint Lambert*, t. I, n° 6). *Aquæductus* est inconnu.

10. Réginon, *Chronicon* 868, p. 146.

les deux armées allaient se trouver en présence et une bataille semblait imminente[1]. On n'en vint pourtant pas aux mains. Des négociations s'ouvrirent, peut-être grâce à l'influence des évêques; elles aboutirent assez vite à la conclusion, non d'une paix définitive, mais d'une trêve, qui fut jurée par les deux rois[2]. Charles, abandonnant Régnier, repassa la Meuse et rentra dans son royaume[3]. C'était là une expédition inutile, qui n'avait fait qu'augmenter le trouble et l'agitation en Lorraine, et qui laissait d'ailleurs les choses en l'état, Zwentibold en face de Régnier.

Comme si cela ne suffisait pas, un nouveau meurtre, dont les motifs nous sont inconnus, allait, une fois de plus, mettre en lumière l'audace des grands et l'impuissance du pouvoir royal à faire respecter l'ordre et la paix : nous voulons parler de l'assassinat du duc Eberhard par le Frison Waldger, fils du comte Gerulf. Meginhard, frère de la victime, fut investi par Arnulf des fonctions qu'Eberhard avait exercées[4]. Nous nous sommes déjà longuement étendu sur cet événement, en étudiant les attributions de Zwentibold et la dépendance où il se trouvait vis-à-vis de son père. Il est possible que la Frise n'appartînt pas à Zwentibold, mais, dans le doute, nous avons rapporté à sa date l'aventure tragique d'Eberhard[5].

Zwentibold ne s'en occupa en aucune façon. Après la trêve conclue avec le roi de France, il se rendit à Sengerich près de Prüm[6], puis il alla visiter l'abbaye de Münstereifel[7], de là il revint à Trèves, où il resta plu-

---

1. D'après Mühlbacher, *Zwei ungedruckte karolinger Diplome* (*Mitth. I. Œ. GF.*, t. IX, p. 131), la retraite de Charles était coupée, et il lui fallait combattre pour rentrer chez lui. Cette assertion serait exacte, si Zwentibold avait laissé un corps de troupes sur la Meuse aux environs de Liège, mais comme Francon et les hommes qu'il avait levés avaient suivi Zwentibold, rien n'empêchait le roi de France de regagner ses États par le nord-ouest.

2. Réginon, *Chronicon* 898, p. 146, parle d'une paix définitive, tandis que les *Ann. Ved.* ne placent la conclusion de celle-ci qu'en 899 (p. 359). Le père Brabant, art. cité, p. 53, Kalckstein, *op. cit.*, p. 112, Mühlbacher, *Mitth. I. Œ. GF.*, t. IX, p. 131, n. 1, et *Reg. Kar.*, p. 717, enfin Dümmler, t. III, pp. 469-470, acceptent le témoignage des *Ann. Ved.* C'est un simple armistice que les deux rois signent en 898. Cet armistice doit être antérieur au 16 octobre, car à cette date Zwentibold se trouvait à Sengerich, près de Prüm, et y rendait un diplôme en faveur de cette abbaye, ce qu'il n'aurait pas fait, alors qu'elle était au pouvoir de Charles.

3. Réginon, *Chronicon* 898, p. 146, *Ann. Ved.* 898, p. 358.

4. Réginon, *Chronicon* 898, p. 146. La seule fois qu'il soit question de Meginhard, c'est dans une lettre écrite par le pape Jean X à Herimann, archevêque de Cologne, qu'il félicite d'avoir rétabli la paix entre l'évêque (d'Utrecht) Radbod et le comte Meginhard ou Megunthard (la lettre donne successivement ces deux formes). Ce document doit se placer entre 914, date de l'avènement de Jean X, et 917, année où mourut Radbod (J. L. 3557, Floss, *Papstwahl*, Urkunden, pp. 107-108). Mais Jaffé-Lœwenfeld se trompe en faisant de Meginhard un comte de Flandre.

5. Voir ci-dessus, p. 518.

6. Le 16 octobre, à Sengerich, Zwentibold concède en toute propriété à l'abbaye de Prüm les domaines appartenant au fisc situés dons le *p. Eiflensis* et le comté d'Alboin, qu'Hadabald détenait auparavant (B. M. 1928, *MR. UB.*, t. I, n° 146).

7. Cette visite est mentionnée par le diplôme dont nous allons parler.

sieurs mois; il y était déjà le 13 novembre[1], et on l'y retrouve le 23 janvier 899[2].

Arnulf n'était pas intervenu sur le moment entre son fils et Charles le Simple pour apaiser leur différend. Déjà très gravement malade, il ne quittait plus la Bavière, où il devait finir ses jours l'année suivante. Pourtant, dans la crainte sans doute que les hostilités ne reprissent, l'empereur proposa sa médiation et invita les deux adversaires à une conférence, où lui-même devait se faire représenter. C'est en Lorraine, à Saint-Goar, sur les bords du Rhin, qu'eut lieu le congrès. Zwentibold s'y rendit en personne, Arnulf y envoya Hatton, archevêque de Mayence, avec les comtes Conrad et Gebhard, Charles le Simple l'évêque de Paris Askéric et Odacer, le comte lorrain en révolte contre son roi depuis 897[3]. Il ne fut sans doute pas difficile aux envoyés de l'empereur de faire aboutir une entente entre Zwentibold et les plénipotentiaires de Charles. Celui-ci, en hostilité avec Baudoin II de Flandre[4], ne songeait pas à envahir de nouveau la Lorraine, et Zwentibold avait assez d'occupation dans son royaume pour ne pas avoir envie d'exercer des représailles contre son cousin. La paix ne fut pourtant pas définitivement signée à Saint-Goar; Charles n'était pas là, en effet, et il n'y a aucun exemple à cette époque d'un traité conclu soit entre les représentants de deux souverains, soit entre un roi et les délégués d'un autre; il fallait que chacun des contractants fût présent en personne. Rappelons les conventions de Verdun, de Meerssen, de Coblenz, de Fouron, etc. Il fut donc décidé que les deux princes se rencontreraient un peu plus tard dans le Cambrésis, peut-être à Cambrai même. Le texte des *Annales Vedastini* ne permet pas une autre explication que celle que nous venons de donner; c'est faire un contre-sens que de vouloir l'appliquer à la conférence de Saint- Goar[5].

Lors de cette dernière, on ne négocia pas seulement le rétablissement de la paix entre les rois de France et de Lorraine. Il y eut, à l'insu de Zwentibold, des pourparlers secrets, sur lesquels Réginon aime mieux

---

1. A cette date, Zwentibold, accorde à l'abbaye de Münstereifel, qu'il vient de visiter, le droit d'installer, à l'endroit même où elle est établie, un marché et un atelier monétaire, et lui abandonne les deux tiers des tonlieux qui seront perçus sur le marché (B. M. 1929, *MR. UB.*, t. I, n° 147).

2. Le 13 janvier, Zwentibold, sur la représentation à lui faite par les comtes Ricuin et Widiac (Wigeric) que ses fréquents séjours à Trèves constituaient une lourde charge pour les hommes de l'église de Trèves, qui avaient à loger sa suite, affranchit pour toujours ces hommes du droit de gîte, par affection pour l'archevêque Radbod. De plus, il interdit aux fonctionnaires royaux de tenir des plaids de justice sur les terres de l'église de Trèves, sous peine de payer à l'évêque une amende de dix livres d'or (B. M. 1930, *MR. UB.*, t. I, n° 148).

3. Réginon, *Chronicon* 899, pp. 146-147.

4. *Ann. Ved.* 899, pp. 358-359.

5. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, pp. 717-718, se trompe en appliquant à la conférence de Saint-Goar le passage des *Ann. Ved.* relatif à la conclusion de la paix entre Charles et Zwentibold. Dümmler, t. III, p. 470, croit qu'à Saint-Goar on a décidé de faire la paix, mais que celle-ci n'a été signée que plus tard.

par prudence ne pas s'expliquer : il dit simplement que les projets élaborés dans ces conciliabules ressortent clair comme le jour des événements ultérieurs. C'est surtout, on peut le supposer, entre Hatton, Conrad et Gebhard d'un côté, et les seigneurs lorrains, d'autre part, que des vues furent échangées, que peut-être même un accord fut conclu en prévision de certaines éventualités, car, dans les événements que vise l'abbé de Prüm, on doit voir, sans aucun doute, la révolte des grands contre Zwentibold, et leur soumission à son frère, devenu roi d'Allemagne[1]. La fin d'Arnulf ne pouvait plus tarder, on la prévoyait à bref délai, et l'on prenait à l'avance des arrangements pour le jour où elle se produirait. Les plénipotentiaires de Charles le Simple prirent-ils part à ces négociations secrètes? Leur maître n'avait, semble-t-il, aucun intérêt à ce que le plus jeune des fils d'Arnulf fût substitué à son aîné dans le gouvernement de la Lorraine, à moins toutefois qu'il n'espérât la conquérir plus facilement, lorsqu'elle serait gouvernée par un souverain en bas âge et résidant de l'autre côté du Rhin.

Odacer était peut-être venu à Saint-Goar comme représentant à la fois de Charles le Simple, auquel il s'était recommandé, et des mécontents de la Lorraine, de Régnier en particulier. Mais l'on n'arriva pas à réconcilier Zwentibold avec les deux seigneurs qu'il avait disgraciés. Après la séparation du congrès, Odacer alla retrouver Régnier à Durfost. Zwentibold, résolu à en finir avec eux, réunit une nouvelle armée et vint investir la forteresse de ses ennemis. Mais, quoiqu'il y eût employé toutes les forces dont il pouvait disposer, ses efforts restèrent inutiles. Exaspéré de ce nouvel insuccès, il intima aux évêques qui se trouvaient auprès de lui l'ordre d'excommunier les deux comtes rebelles. Les prélats s'y étant refusés, le roi s'emporta contre eux, les accabla de menaces et d'outrages[2], s'oublia même jusqu'à frapper de son bâton l'archevêque de Trèves[3]. C'était là une grave maladresse, car, s'il avait

1. C'est sans aucun fondement que Digot, *Histoire de Lorraine*, t. I, p. 152, et Huhn, *Geschichte Lothringens*, t. I, p. 67, avancent qu'Arnulf et Charles s'entendirent à Saint-Goar pour enlever la Lorraine à Zwentibold. D'après Wittich, p. 44, les négociations secrètes auraient eu trait à la succession au trône d'Allemagne. Il ne peut admettre, *ibid.*, n. 4, que, même à l'insu de Zwentibold, on ait dans une ville dépendant de ce prince comploté son renversement. Calmet, t. I, col. 807, Eckhart, *Comm. de reb. Franc. or.*, t. II, p. 785, Stein, *Kœnig Konrad I*, pp. 134 et 199-200, Kalckstein, *op. cit.*, p. 112, le père Brabant, art. cité, pp. 33-34, et Dümmler, t. III, p. 469, n. 5, et p. 470, sont d'avis que les délibérations des grands portaient sur le détrônement futur de Zwentibold et le remplacement de ce prince par son jeune frère. Brabant suppose, mais sans donner aucune preuve, que Gérard et Matfrid se trouvaient à Saint-Goar. La reconnaissance de Charles comme roi de France a-t-elle été à Saint-Goar l'objet de pourparlers, comme le prétend Kalckstein? C'est peu probable, car personne ne contestait au jeune Carolingien la possession de sa couronne.

2. Réginon, *Chronicon* 899, p. 147.

3. *Ann. Fuld. Cont. Altah.* 900, p. 134. Ces Annales ne disent pas en quelle circonstance Zwentibold frappa Radbod, mais il est vraisemblable que ce fut à la suite du refus opposé par l'archevêque et par ses collègues à la demande du roi qui prétendait les contraindre à excommunier les seigneurs rebelles. Radbod avait joui d'une très grande faveur, comme en témoignent les diplômes rendus à son intercession en faveur de son église (B. M. 1911, 1921), de monastères de son diocèse, Prüm, Echternach, Saint-Maxi-

rencontré de l'opposition chez les seigneurs laïcs, par contre le haut clergé s'était montré dévoué à sa personne. En 898, nous avons vu Dodilon de Cambrai et Francon de Liège venir à son aide ; il y avait de même plusieurs évêques, Radbod entre autres, au second siège de Durfost, et l'on peut supposer qu'ils avaient amené des troupes. En s'aliénant les hauts dignitaires ecclésiastiques, Zwentibold se privait d'un précieux appui. La mort de son père, arrivée le 8 décembre 899[1], allait lui enlever le fondateur et le principal soutien de son autorité. Arnulf disparu, les évêques rejetés dans l'opposition, il ne restait rien au malheureux souverain de la Lorraine.

Pour ajouter encore aux complications dans lesquelles il se débattait, une troupe de Normands vint dévaster le pays situé sur la rive gauche de la Meuse. Zwentibold se mit à leur poursuite, mais il n'arriva pas à les atteindre[2]. Peut-être est-ce au retour de cette campagne infructueuse qu'il se rencontra dans le Cambrésis, sinon à Cambrai même, avec Charles le Simple, qui se trouvait alors en lutte avec Baudoin II, comte de Flandre. La paix fut alors définitivement conclue entre les deux cousins[3], mais ce n'était là qu'un mince avantage pour Zwentibold, dont la situation ne se trouvait pas sensiblement améliorée.

Nous avons dit qu'Arnulf avait cessé de vivre le 8 décembre 899, après avoir traîné plutôt que vécu depuis sa dernière expédition d'Italie, pendant laquelle un mal mystérieux, peut-être une attaque d'apoplexie, l'avait frappé. Arnulf est le dernier des grands Carolingiens, le dernier qui ait porté la couronne impériale. Il avait déployé de l'activité et de l'énergie dans ses guerres contre les Normands et les Moraves, montré de la prudence en ne cherchant pas à gouverner directement l'empire carolingien, de l'habileté en neutralisant l'un par l'autre les deux compétiteurs à la couronne de France. Il avait aussi, dans la mesure du possible, maintenu l'ordre et fait respecter l'autorité royale. Si Arnulf ne s'est peut-être pas toujours suffisamment occupé de la Lorraine, pendant

---

min (B. M. 1905, 1908, 1917), ou de sa province ecclésiastique, comme Saint-Mihiel (B. M. 1906), ou enfin d'une province étrangère, ainsi Werden (B. M. 1922). Et nous n'avons mentionné ni le diplôme faux du 25 octobre 895 (B. M. 1907), ni les actes du 13 mai 898 par lesquels le roi, sur la plainte de Radbod, restitue Saint-Servais à l'église de Trèves (B. M. 1923 et 1924), ni le diplôme du 23 janvier 899 (B. M. 1930). Dans ce dernier acte, les intercesseurs sont, il est vrai, Ricuin et Wigeric, mais Zwentibold déclare qu'il prend sa décision par amour pour Radbod. L'archevêque avait donc possédé une situation qui rappelait celle de Liutward, le favori de Charles le Gros.

1. Sur la date de la mort d'Arnulf, voir Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 710, et Dümmler, t. III, p. 473, n. 3.

2. *Ann. Ved.* 899, pp. 358-359, Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 718, suppose que l'annaliste de Saint-Vaast a rejeté en 899 la fin des événements de 898; aussi croit-il devoir placer en cette dernière année l'incursion des Normands en Lorraine. C'est là une conjecture arbitraire, et que nous croyons devoir rejeter. Müller, *op. cit.*, p. 8, l'a acceptée, mais Dümmler, t. III, p. 470, adopte l'année qu'indiquent les *Ann. Ved.*

3. *Ann. Ved.* 899, p. 359. Le père Brabant, art. cité, p. 53, et Kalckstein, *op. cit.*, p. 112, admettent que la paix fut définitivement conclue à Cambrai entre les deux princes; Dümmler, t, III, p. 470, place à la fin de 899 la réconciliation de Zwentibold et de Charles, mais il n'indique pas en quel endroit elle fut scellée.

qu'il la gouvernait, elle ne saurait pourtant oublier les éminents services qu'il lui a rendus, en la délivrant des Normands par sa victoire de Louvain et en restaurant son indépendance. A ce double titre, Arnulf mérite de vivre dans la mémoire du peuple lorrain[1].

Ce fut seulement deux mois après sa mort que son fils légitime Louis, né en 893 de son mariage avec Uta[2], monta sur le trône d'Allemagne dans des conditions qui sont mal connues. En 897, l'empereur avait fait prêter serment de fidélité à Louis par les grands[3], mais il semble pourtant que le petit prince n'ait pas succédé de plein droit à son père, et qu'il y ait eu comme une élection. L'intervalle relativement long qui s'écoula entre le décès du père et l'élévation du fils donnerait à penser qu'il y eut des difficultés à vaincre. C'est le 4 février à Forchheim, dans la France orientale, que Louis fut reconnu pour roi[4]. Sans que l'on ait à proprement parler institué un conseil de régence, le pouvoir allait être exercé par l'archevêque de Mayence Hatton, l'évêque Adalbéron d'Augsbourg, tous deux parrains du jeune Louis[5], et le second en outre son gouverneur[6], par deux frères, les comtes Gebhard et Conrad[7], d'une noble famille franque, à laquelle appartenait probablement Uta, la mère du nouveau roi[8], enfin par Liutpold, duc de Bavière, parent de la mère d'Arnulf[9]. Ces cinq personnages vont effectivement diriger les affaires du royaume[10], et ils s'arrangeront de manière à ne pas négliger les leurs

---

1. Sur le règne d'Arnulf, voir Dümmler, t. III, pp. 474 et suiv. — Zeller, *Histoire d'Allemagne,* t. II, pp. 198-199, a prononcé sur Arnulf un jugement d'une sévérité poussée jusqu'à l'injustice. « Triste prince d'ailleurs, dit-il, hésitant entre ses devoirs stricts et son ambition imprudente, entre ses fils légitimes et illégitimes, entre l'hérédité et l'usurpation, entre les rois de France Eudes et Charles le Simple, vainqueur une fois des Nordmanns, mais se bornant à la défensive sur toute la frontière slave, et ouvrant l'Allemagne aux Hongrois ; en somme il laisse l'Allemagne et la royauté plus faibles qu'auparavant. »

2. *Cont. Ratisb.* 893, p. 122.

3. Herimann de Reichenau, *Chronicon* 897 (*SS.*, t. V, p. 111) ; cf. Dümmler, t. III, p. 457.

4. Sur l'élévation de Louis au trône d'Allemagne, voir Mühlbacher, *Reg. Kar.*, pp. 719-720, et Dümmler, t. III, pp. 495-496.

5. *Cont. Ratisb.* 893, p. 122. Différents diplômes de Louis l'Enfant donnent à Hatton le titre de « spiritualis pater » du jeune roi (B. M. 1994, 1997, 1999, 2002, 2004, 2005, 2007). Consulter Dümmler, t. III, p. 497.

6. Divers diplômes de Louis l'Enfant nous l'apprennent (B. M. 1936, 1937, 1942, 1999, 2000). Sur ce personnage, voir Dümmler, t. III, p. 498.

7. Sur cette famille, voir l'ouvrage de Stein, *Kœnig Konrad I.* Gebhard et Conrad avaient deux frères : Eberhard, tué en 902 en combattant contre les fils du comte Henri, et Rodolphe, évêque de Würzbourg. Mais le rôle d'Eberhard et de Rodolphe n'a pas eu la même importance que celui de Gebhard et de Conrad.

8. Dans un diplôme du 19 mai 891 pour Saint-Èvre, où Conrad figure comme intercesseur, Arnulf le qualifie de « nepos noster » (B. M. 1810). Stein, *Kœnig Konrad I*, pp. 82-85, suppose qu'Uta appartenait à la famille des Conradins ; il la croit fille de Bérenger, petite-fille de Gebhard l'Ancien, cousine germaine par conséquent des quatre frères qui vivaient à l'époque d'Arnulf et de ses fils. Dümmler, t. III, p. 357, admet que peut-être Uta était la parente des Conradins.

9. Voir sur Liutpold, Stein, *op. cit.*, p. 132, et Dümmler, t. III, pp. 488, 500, etc.

10. Sur l'organisation de la régence, consulter Stein, pp. 131-133, et Dümmler, t. III, pp. 496-500.

propres. Déjà vers la fin du règne d'Arnulf, on les voit jouir d'une grande influence. Trois d'entre eux, Hatton, Conrad et Gebhard, avaient justement représenté l'empereur au congrès de Saint-Goar, et ils y avaient noué des intrigues, dont l'effet allait seulement pouvoir se produire. Tant qu'Arnulf avait vécu, il n'y avait rien à tenter contre Zwentibold ; mais, maintenant qu'il était mort, on avait les coudées franches, et l'on possédait toute liberté pour agir.

Tout le monde en Lorraine, à ce qu'il semble, était las de Zwentibold, au moins parmi les évêques et les seigneurs. Ils lui reprochaient, dit Réginon, de traiter avec les femmes et les petites gens dont il s'entourait les affaires du royaume, de dépouiller par contre de leurs bénéfices et dignités les plus nobles et les plus honnêtes gens ; ils lui en voulaient aussi pour les pillages et les déprédations qu'il commettait ou qu'il tolérait dans le royaume[1]. Nous avons raconté plus haut de quelle façon il avait traité les évêques qui avaient refusé de lancer l'anathème contre Régnier et Odacer. Il dilapidait en outre les biens des églises[2]. Bref, les Lorrains étaient animés à l'égard de leur souverain d'une haine irréconciliable, ils en avaient assez de ses violences. Les grands de l'Allemagne avaient détrôné Charles le Gros et lui avaient substitué Arnulf. Ceux de la Lorraine, qui avaient déjà fait un roi en 869, allaient eux aussi en renverser un et s'en donner un autre. Les maladresses ou la faiblesse des souverains profitaient aux seigneurs lorrains, dont les droits s'affirmaient de plus en plus. Ils disposaient en maîtres de la couronne, la donnaient ou la retiraient ; pourtant, ils ne se permettaient pas de porter leur choix sur un personnage qui ne fût pas un descendant de Charlemagne et longtemps encore ils devaient conserver de l'attachement à cette glorieuse famille, dont leur pays avait été le berceau.

Dès que Louis eut été reconnu en Allemagne, prélats et grands de la Lorraine prirent rapidement leur parti. Ils ne s'adressèrent pas à Charles le Simple[3], comme l'avait fait Régnier deux ans auparavant, mais à Louis l'Enfant, et à cet égard il ne semble pas qu'il y ait eu de tiraillements ; les évêques, et à leur tête Radbod[4], firent cause commune avec les grands laïcs, ce qui ne laisse pas que d'être significatif, le haut clergé étant généralement hostile aux révolutions et plus disposé à s'unir aux rois contre les seigneurs qu'à s'allier à ceux-ci pour renverser un

---

1. Réginon, *Chronicon* 900, p. 148.

2. *Ann. Fuld. Cont. Altah.* 900, p. 134.

3. C'est sans aucun fondement que Ch. Robert, *Sigillographie de Toul*, p. 20, parle de l'hostilité de la Lorraine romane au roi de Germanie, et prétend qu'elle fut incorporée à regret à l'Allemagne, après la mort de Zwentibold. Bonvalot, *op. cit.*, p. 7, ne se trompe pas moins, en avançant que la résolution d'accepter Louis comme roi, prise par les seigneurs lorrains, n'était pas en harmonie avec les sentiments du pays, qui demandait d'être uni à la France. Wittich, *op. cit.*, p. 50, veut bien reconnaître que ce n'était point le sentiment national allemand qui poussait les Lorrains à reconnaître Louis pour souverain.

4. Ce qui le prouve, c'est que le premier diplôme de Louis l'Enfant, du 22 mars 900, est contresigné au nom de Radbod.

souverain. Les Lorrains se rendirent donc auprès du petit Louis, et l'emmenèrent dans leur pays d'abord à Thionville[1], où ils le reconnurent pour roi et lui prêtèrent serment, puis à Aix-la-Chapelle[2], d'où il regagna l'Allemagne. Cela n'avait été qu'une promenade : Louis se trouvait le 22 mars à Thionville, le 11 avril à Aix, et le 28 du même mois, il était à Francfort[3].

Zwentibold n'avait pas tenté de s'opposer à son frère. Où se trouvait-il au moment où s'accomplissait sa déchéance ? Le 4 janvier 900, il était dans le Brabant, à Diest[4], et depuis ce moment jusqu'à sa mort nous ne savons où il résida ; peut-être demeura-t-il dans la région de la Meuse, où il devait être tué quelques mois plus tard. Après le départ de son frère, Zwentibold réunit une armée et se mit à dévaster son royaume, prome-

---

1. Réginon, *Chronicon* 900, p. 148. Le 22 mars, à Thionville, Louis, sur la prière des évêques Radbod (de Trèves) et Adalbéron (d'Augsbourg), confirma, d'après un diplôme de son père (B. M. 1834), aux chanoines de l'église de Trèves les domaines qu'ils possédaient : il les exempte des tonlieux qu'ils avaient à payer à Thionville pour leur *villa* de Méry, terres et gens, et leur donne dans cette même *villa* un manse avec ses dépendances en toute propriété (B. M. 1933, *MR. UB.*, t. I, n° 149). — On a un diplôme d'un empereur Louis pour l'abbaye d'Œren, rendu à la prière de l'archevêque Radbod et de l'abbesse Anastasie, et daté d'Aix-la-Chapelle, 22 mars, 3e année d'empire de Louis. Une partie des formules a été empruntée à un acte émanant de Louis IV, qui serait de l'an 900 (B. M. 1934, *MR. UB.*, t. I, n° 49).

2. Louis est le 13 avril à Aix-la-Chapelle, où il rend, à l'intercession de l'évêque Adalbéron et du comte Conrad, un diplôme en faveur de l'abbaye de Fulda (B. M. 1935).

3. Diplôme pour Lorsch (B. M. 1936) ; cf. Réginon, *Chronicon* 900, p. 148.

4. Par le diplôme rendu en ce jour Zwentibold fait connaître qu'à la prière du comte Engelrand il a, conformément aux prescriptions de la loi salique, affranchi en faisant sauter un denier de la main de l'évêque trois serfs d'Engelrand (B. M. 1931, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, n° 7). Cet acte porte des indications chronologiques qui ne concordent pas entre elles : « Anno Incarnationis 899, ind. III, anno regni V » ; la 3e indiction et la 5e année du règne de Zwentibold correspondent à 900. Mühlbacher l'a placé en cette dernière année, mais Müller, *op. cit.*, pp. 65-67, a cru devoir préférer 899. Il est, dit-il, plus vraisemblable d'admettre qu'au lieu d' « ind. II anno regni IV », on ait écrit « ind. III, anno regni V » que de supposer DCCCXCVIIII en place de DCCCC. Müller, qui croit de 898 l'expédition de Zwentibold contre les Normands, pense que c'est au retour que le roi s'est arrêté à Diest. Enfin, si l'on reporte B. M. 1931 à 899, le diplôme pour Trèves du 23 janvier 899 (B. M. 1930) devient le dernier diplôme de Zwentibold. Ce prince ayant quelque temps après frappé Radbod, on comprend que l'archevêque n'ait plus voulu rester archichancelier, et que depuis lors aucun diplôme n'ait été établi. Tandis que, si l'on maintient B. M. 1931 en 900, il y a une année presque entière (du 23 janvier 899 au 5 janvier 900) pendant laquelle nous n'avons aucun diplôme de Zwentibold, et pour expliquer ce fait on est réduit à supposer que tous les actes de cette année sont perdus. Des trois raisons alléguées par Müller, la première seule a quelque valeur. Nous ne pouvons accepter la seconde, ou plutôt nous la retournons contre Müller, puisque nous plaçons en 899 la chasse donnée par le roi de Lorraine aux Normands ; c'est probablement, en effet, comme le dit Müller, en revenant de poursuivre les envahisseurs que Zwentibold sera allé à Diest, après s'être arrêté à Cambrai. Quant à l'absence de diplômes pendant douze mois consécutifs, c'est un fait qui se présente pour d'autres souverains. Nous n'avons point d'actes émanant de Lothaire II entre le 13 avril 862 et le 30 avril 863 ; nous n'en avons pas de Louis le Germanique entre le 4 septembre 845 et le 11 janvier 847, non plus qu'entre le 19 juin 865 et le 28 juillet 866. Comme d'ailleurs on trouve Zwentibold à Trèves le 18 novembre 898 et le 23 janvier 899, il est très probable qu'il n'a pas quitté Trèves pendant ces deux mois. — M. Müller, pp. 63-64, suppose, non sans vraisemblance, que le prétendu notaire Francon n'est autre que l'évêque de Liège, présent à l'affranchissement et dont le nom aura été inscrit à la place de celui du notaire Waldger par le scribe qui a écrit le diplôme.

nant partout le pillage et l'incendie, comme s'il espérait, dit Réginon, en commettant de nouveaux et plus exécrables forfaits, ramener à lui ses sujets, qui l'avaient abandonné pour son insolence et sa cruauté. A ces nouvelles, Louis l'Enfant reprit le chemin de la Lorraine pour mettre un terme aux calamités qui la désolaient[1]. Mais il n'eut pas à en venir aux mains avec son frère.

Les anciens adversaires de Zwentibold avaient repris les armes ; nous voulons parler des comtes Étienne, Gérard et Matfrid. En 898, ils n'avaient pas pris parti pour Charles le Simple ; peut-être même étaient-ils venus en aide à Zwentibold. L'année suivante, Gérard et Matfrid enlevèrent à Réginon l'abbaye de Prüm, et installèrent à sa place leur frère Richier, qui était moine dans cette abbaye[2]. Nous ne savons pas d'ailleurs si cet acte de violence, qui demeura impuni, eut des motifs politiques. Les hypothèses qu'on a faites à cet égard n'ont pas la moindre vraisemblance[3], et, à lire sa chronique, il ne semble pas que Réginon ait été un partisan de Zwentibold. Le passage où il expliquait les causes de sa déposition ayant disparu du manuscrit original de la chronique, il faut renoncer à connaître la vérité sur cette question. Gérard, Matfrid et Étienne avaient sans doute été parmi les grands qui avaient appelé Louis et lui avaient rendu hommage. Ils prirent les armes et marchèrent contre Zwentibold, qu'ils rencontrèrent sur les bords de la Meuse, non loin de Süsteren probablement, puisque le roi fut enterré dans cette abbaye. Le 13 août s'engagea la bataille, qui coûta la vie au prince détrôné[4]. Ses restes furent inhumés à Süsteren, dont ses deux

---

1. Réginon, *Chronicon* 900, p. 148.

2. Réginon, *Chronicon* 899 ; cf. 892, pp. 149 et 137.

3. D'après Gagern, *Arnulfi imperatoris vita*, pp. 123-124, Réginon aurait été déposé par Gérard et Matfrid parce qu'il était partisan de Zwentibold. (Pflugk-) Harttung, *Ueber Regino* (*F. D. G.*, t. XVIII, pp. 364 et suiv.), invente tout un roman : Réginon avait conspiré contre Charles le Simple et fait des ouvertures au margrave de Neustrie, Robert, frère d'Eudes ; pour se venger de l'abbé de Prüm, le roi de France exige sa déposition, quand il conclut la paix avec Zwentibold. Pour le père Brabant, au contraire, art. cité, p. 54, cf. p. 52, si Réginon est dépouillé de son abbaye, c'est parce qu'il avait bien accueilli Charles le Simple en 898. Kurze, le dernier éditeur de Réginon, préface, p. vi, s'est rallié aux hypothèses de (Pflugk-) Harttung, que Dümmler, t. III, p. 471, n. 1, juge avec raison trop peu sûres pour pouvoir les adopter. L'hostilité de Réginon à l'égard du roi de France, que (Pflugk-) Harttung et Kurze ont cru découvrir dans quelques phrases du chroniqueur, n'a jamais existé que dans leur imagination. D'autre part, la façon dont il parle de Zwentibold (*Chronicon* 900, p. 148) n'indique pas beaucoup d'affection pour ce dernier prince.

4. Réginon, *Chronicon* 900, p. 148. L'année de la mort de Zwentibold est donnée par les *Ann. Fuld. Cont. Altah.* 900, p. 134, les *Ann. Alamann.* (codd. Mod. et Veron.), *Laubac.*, *Colon.*, *S. Maximini Trevir.*, *Blandin.*, *Aquens.* (*SS.*, t. I, pp. 54, 68, 98, t. IV, p. 6, t. V, p. 24, t. XXIV, p. 36). Les *Ann. Colon. brevissimi* (*SS.*, t. XVI, p. 730) donnent 898, les *Ann. Alamann.* (cod. Tur.), *Sangall. Maj.*, *S. Benigni Divion.*, *Stabul.*, *Lob.* (*SS.*, t. I, pp. 54, 77, t. V. p. 40, t. XIII, pp. 42 et 233) indiquent 901. On trouve le jour de la mort dans les *Ann. necrol. Prum.* (*SS.*, t. XIII, p. 219) avec l'année 1001, dans le *Necrol. epternac.* (Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire de Namur*, t. VII, p. 211), le *Liber vitæ* de Remiremont (*N. A.*, t. XIX, p. 58), le *Necrol. S. Galli* (*Monumenta Germaniæ Necrologia*, t. I, p. 478). Les *Ann. Prum.* (*SS.*, t. XV, p. 1292) donnent à la fois l'année et le jour. Cf. *Annotatio* Radbodi (*SS.*, t. II, p. 218). Wittich suppose que le combat se livra sur le cours inférieur de la Meuse (*op. cit.*, p. 48, n. 5).

filles, Bénédicte et Cécile, devinrent successivement abbesses[1]. Il n'avait pas eu de fils. Sa veuve se remaria dès la fin de l'année au comte Gérard[2], l'un des ennemis de son premier époux, ce qui semble indiquer qu'Oda n'avait guère eu d'affection pour Zwentibold et que la mort de celui-ci ne lui avait causé aucun regret.

Telle fut la fin lamentable du malheureux bâtard d'Arnulf. Peut-être ses torts n'ont-ils pas été aussi grands que le disent les chroniqueurs, peut-être ceux-ci l'ont-ils noirci. Il avait affaire à une aristocratie turbulente, insubordonnée, qui ne reculait devant aucune violence pour satisfaire ses passions. Les meurtres de Meingaud et d'Albéric, les usurpations d'abbayes par Régnier, Gérard et Matfrid, l'expulsion de Réginon par ces deux derniers comtes prouvent que les adversaires de Zwentibold étaient de la même trempe que lui. Le jeune roi avait de l'énergie, qualité précieuse à cette époque, mais il manquait de prudence, de discernement et de tact, il ne savait pas garder une juste mesure et frappait à tort et à travers ; il produit l'effet d'un homme mal équilibré. Sa plus grosse faute fut de se brouiller avec les évêques, qu'il avait su ménager au début de son règne, pour lesquels il s'était montré généreux, et qui d'ailleurs lui avaient apporté leur concours contre Charles le Simple et Régnier. Pour que le haut clergé, adversaire naturel des seigneurs, ait fini par aider ceux-ci à renverser Zwentibold, il a fallu que ce prince commît de grosses fautes, que son gouvernement devînt intolérable[3]. Il a gâché à plaisir une situation qui n'était pas mauvaise, et dont un autre, plus habile que lui, aurait pu tirer parti. S'il avait su asseoir solidement sa domination en Lorraine, il aurait eu des chances d'accroître ses États, comme il l'avait essayé en vain au début de son règne, et comme il le désirait encore deux et trois ans plus tard. A la mort de son jeune frère, il serait, avec l'appui de son beau-père, devenu roi d'Allemagne. Nous ne disons pas que sa fin prématurée ruina ses espérances, car il n'avait plus rien à attendre ; sa situation était tombée au niveau de celle de Hugues le Bâtard vingt ans auparavant, il n'était pour ainsi dire plus qu'un chef de bandes. Avec l'intention d'agrandir la Lorraine, peut-être aussi d'y rétablir l'ordre et le respect de l'autorité royale, il la laissait telle qu'il l'avait reçue, et plus troublée, plus indisciplinée encore qu'elle ne l'était à son avènement. Seule, la puissance des seigneurs

---

1. *Notæ Aureævallenses*, Gilles d'Orval, *Gesta epp. Leod.*, liv. II, additam. (*SS.*, t. XVI, p. 682 et t. XXV, p. 50 ; *AA. SS.*, Aug., t. III, p. 509). — Les filles de Zwentibold, considérées comme saintes, furent honorées le 17 août, et leur père lui-même finit par être l'objet d'un culte à Süsteren, où l'on célébrait sa fête le 13 août. On allait en pèlerinage à Süsteren pour y honorer ses reliques, et une de ses dents avait le pouvoir de guérir les maux de dents (Gilles d'Orval, *ibid.*, *AA. SS.*, Aug., t. III, pp. 138 et 509). Krüger, *Ueber die Abstammung Heinrichs I von den Karolingern* (*Quidde's Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, t. IX, p. 49), se trompe gravement en avançant que Zwentibold n'avait pas eu d'enfants de son mariage avec Oda.

2. Réginon, *Chronicon* 900, p. 148.

3. Voir sur Zwentibold et son gouvernement les appréciations de Wittich, *op. cit.*, p. 49, et de Dümmler, t. III, pp. 471-473.

avait gagné à son règne ; le roi avait essayé de la réduire, mais ses efforts avaient été vains, et les grands, sortis vainqueurs de la lutte, ayant pris pleinement conscience de leur force, se sentaient les vrais maîtres du pays [1].

1. Cf. Dümmler, t. III, pp. 503 et suiv. ; Mühlbacher, *D. G. K.*, p. 646.

QUATRIÈME PARTIE

LA LORRAINE UNIE A L'ALLEMAGNE, PUIS A LA FRANCE, TOUT EN CONSTITUANT UN ROYAUME AUTONOME

(900-923).

LIVRE I

LE RÈGNE DE LOUIS L'ENFANT (900-911)

CHAPITRE UNIQUE

La Lorraine, sous Louis l'Enfant, constitue un royaume distinct de l'Allemagne. — Établissement dans le pays de Gebhard et de son frère Conrad; le premier est duc de Lorraine. — Attitude des principaux seigneurs lorrains, Régnier, Gérard et Matfrid. — Révolte et condamnation de Gérard et de Matfrid (906). — Mort de Gebhard (910); situation faite a Régnier. — Mort de Louis l'Enfant (911).

Louis, fils légitime d'Arnulf et d'Uta, n'avait pas sept ans lorsqu'il fut élevé, le 4 février, sur le trône de son père, et un peu plus tard sur celui de son frère. La date exacte de sa reconnaissance comme roi de Lorraine n'est pas donnée par les chroniqueurs, et les diplômes lorrains de Louis ne nous fournissent aucun éclaircissement à cet égard. Le seul qui appartienne à cette période de l'année, un acte du 11 février 908 pour l'église de Trèves, est daté de la neuvième année du règne de Louis[1]; comme il s'est écoulé plus de quatre jours entre le couronnement de Forchheim et celui de Thionville, ce diplôme, quoique relatif à la Lorraine et émanant de la chancellerie spéciale à ce dernier pays, a été daté d'après les années du règne de Louis en Allemagne. Il n'y aurait donc eu pour celles-ci qu'un seul point de départ, la cérémonie du 7 février. Quoi qu'il en soit, celle qui eut Thionville pour théâtre est antérieure au 22 mars, puisqu'à cette

---

1. B. M. 1993.

date Louis rendit un diplôme en faveur de la cathédrale de Trèves, contresigné au nom de Radbod, archevêque de cette ville, et archichancelier pour la Lorraine[1].

Nous ne savons rien des conditions dans lesquelles se fit l'élévation de Louis au trône de Lorraine ; les grands du pays imposèrent-ils au jeune roi ou plutôt à son entourage certaines conditions ? Louis eut-il à prendre des engagements ? La chose est vraisemblable, mais ne peut se prouver. Indépendamment des conditions particulières que chacun des grands stipula pour lui, il serait possible qu'en commun ils eussent exigé le maintien de la Lorraine comme royaume autonome. Le pays, en effet, ne fut pas incorporé à l'Allemagne, pas plus qu'il ne le sera onze ans plus tard à la France. Pendant vingt-trois ans, il conservera son existence propre, il aura seulement le même souverain que l'Allemagne d'abord, puis que la France. La marque distinctive de cette situation particulière, de cette demi-indépendance, c'est le maintien d'une chancellerie distincte, qui expédie les diplômes concernant la Lorraine[2]. Radbod, archevêque de Trèves, qui exerçait sous le règne de Zwentibold les fonctions d'archichancelier, les gardera sous Louis l'Enfant puis sous Charles le Simple, et son successeur Roger en héritera. La situation de la Lorraine, il importe de le bien faire remarquer, n'est donc plus de 900 à 923 ce qu'elle avait été de 870 à 895 ; alors, sauf de 870 à 877 pour la partie occidentale[3], elle avait eu le caractère d'une simple province ; maintenant elle va continuer d'être un royaume ayant, outre sa chancellerie, ses assemblées distinctes. D'une façon générale en effet, les grands de la Lorraine n'assistent pas aux assemblées que Louis tient en Allemagne, non plus qu'à celles convoquées par Charles le Simple en France. Les deux souverains ont leurs plaids spéciaux à la Lorraine[4].

Comme Louis ne résidait pas dans le pays, comme il n'y vint même qu'assez rarement, il était utile, étant donné l'esprit d'indépendance des grands, et la possibilité d'une attaque venue soit des Normands, soit de Charles le Simple, qu'il eût un représentant chargé de faire respecter son autorité et de repousser les envahisseurs. Ce n'est pas à un Lorrain

---

1. Voir ci-dessus, p. 517.

2. Sur la chancellerie lorraine de Louis l'Enfant, voir Mühlbacher, *Reg. Kar.*, Vorbemerkungen, p. ci. Wittich, dans son travail, se garde bien de faire ressortir l'importance de ce fait que la Lorraine conserve sa chancellerie spéciale ; c'est à peine s'il y fait une allusion peu claire, p. 50. Au contraire, Stein, *op. cit.*, p. 135, cf. p. 200, et Mühlbacher, *D. G. K.*, p. 646, reconnaissent que la Lorraine a une situation indépendante, qu'elle forme un royaume distinct.

La situation de la Lorraine par rapport à l'Allemagne d'abord, puis à la France, pourrait se comparer à celle de la Hongrie vis-à-vis de l'Autriche, ou plutôt de la Norvège à l'égard de la Suède.

3. Voir ci-dessus, pp. 379-380.

4. En 906, Louis l'Enfant vient à Metz pour juger les comtes Gérard et Matfrid dans une assemblée formée vraisemblablement de grands du pays. Si l'archevêque de Mayence se trouvait, lui aussi, à Metz (il est intercesseur dans B. M. 1983), c'est en raison de ses fonctions de régent. Sous Charles le Simple, nous connaissons des assemblées spéciales au royaume de Lorraine, tenues à Heristal en janvier 916 (B. 1949) et en juin 919 (B. 1962).

que fut confiée cette charge ; les conseillers de Louis craignaient sans doute qu'un seigneur du pays ne sût pas faire respecter son autorité, ou qu'il n'en usât pour se rendre indépendant. Le comte Gebhard, l'un des principaux membres du conseil de régence, s'attribua la charge de duc de Lorraine. Il l'avait déjà le 24 juin 903, et peut-être la possédait-il, sinon depuis l'avènement de Louis, au moins depuis un an ou deux[1]. On ne le trouve d'ailleurs mentionné qu'une seule fois avec le titre de duc du royaume de Lothaire, c'est dans un diplôme de Louis pour Saint-Gall du 24 juin 903[2]. En quoi consistaient les attributions de Gebhard ? Il n'est pas possible de les préciser[3]. Nous admettons d'ailleurs que son autorité s'étendait sur la Lorraine entière, et qu'il ne la partageait pas avec Régnier[4]. Gebhard ne résidait pas en Lorraine, ce qui ne laisse pas que de surprendre, et il semble même n'y être venu qu'en compagnie du roi. Louis visita à sept ou plutôt à huit reprises la Lorraine, trois fois en 900[5], deux fois en 902[6], une fois au cours de chacune des années suivantes, 904[7], 906[8] et 908[9]. Gebhard se trouvait certainement dans l'entourage du roi lors des voyages effectués par celui-ci en Lorraine, pendant les mois de septembre et d'octobre 902 et le mois de janvier 908 ; les diplômes où il figure comme intercesseur l'attestent[10]. On peut supposer aussi qu'en 906, lorsque Louis se rendit à Metz pour juger et condamner Gérard et Matfrid, Gebhard l'accompagnait, puisque les deux comtes étaient ses ennemis et ceux de sa famille, et que c'étaient leurs attaques contre lui et son frère qui motivaient l'action intentée contre eux. Si la présence de Gebhard ne peut se prouver pour les voyages de mars-avril et d'octobre 900, de février 902, par contre celle de son frère Conrad est

---

1. Stein, *op. cit.*, p. 140, pense que Gebhard fut nommé duc, soit après le mariage de Gérard avec la veuve de Zwentibold, soit après l'assassinat en 901 du comte Étienne, parent et ami (?) des Conradins. Selon Dümmler, p. 506, n. 5, c'est en 900 plutôt qu'en 902 que Gebhard a obtenu la dignité ducale.

2. B. M. 1953 (Wartmann, *Urkundenbuch der Abtei Sanct-Gall*, t. II, p. 328). Cf. Gobelinus Persona, *Cosmodromium ætatum VI mundi*, ch. 46 (Meibomius, *Rer. Germ. Script.*, t. I, p. 246).

3. Pour Stein, *op. cit.*, p. 200, Gebhard n'a rien d'un duc national, il n'en possède pas les pouvoirs, il ne nomme pas les évêques ni les comtes, comme le fait Arnulf en Bavière. Gebhard n'est que le représentant du roi en Lorraine, chargé d'exécuter ses ordres.

4. Leibniz, *Ann. imp. occ.*, t. II, p. 211, ne fait gouverner que la Mosellane par Gebhard. Wittich, *op. cit.* pp. 64-66, discute longuement les situations respectives de Gebhard et de Régnier, mais ses conclusions manquent de clarté. Le Père Brabant, art. cit., p. 57, attribue à Gebhard toute la Lorraine ; c'est aussi l'opinion de Stein, *op. cit.*, de Waitz, *D. V. G.*, t. V, p. 56, n. 3, et même de Dümmler, quoique ce dernier ne se prononce pas d'une façon expresse. Gobelinus Persona, *op. cit.*, *ib.*, dit formellement que le royaume de Lorraine fut réduit à l'état de duché et confié à Gebhard.

5. Réginon, *Chronicon* 900, p. 148; B. M. 1934-1936 ; Réginon, *ibid.*; B. M. 1940.

6. B. M. 1946 ; B. M., 1949-1951.

7. B. M. 1966.

8. Réginon, *Chronicon* 906, p. 152 ; B. M. 1983-1985.

9. B. M. 1991.

10. B. M. 1950 (pour Trèves) ; B. M. 1951 (pour Chèvremont) ; B. M. 1991 (pour Liège).

signalée par les diplômes où celui-ci intervient[1]. Seul, Gebhard a le titre de duc de Lorraine, mais il partage en quelque sorte l'autorité avec son frère Conrad. Ils ne se contentent pas de suivre le roi en Lorraine, ils figurent fréquemment comme intercesseurs dans les diplômes que Louis rend en faveur de ce royaume. Conrad à deux reprises[2], et Gebhard jusqu'à cinq fois se trouvent mentionnés à ce titre dans les actes du jeune souverain[3].

Mais la dignité ducale de Gebhard ne suffisait pas à établir solidement son autorité en Lorraine ; elle avait besoin d'une assise territoriale. Gebhard et Conrad avaient avant 900 leurs domaines patrimoniaux et leurs comtés sur la rive droite du Rhin, dans la France orientale[4]. Ils reçurent de Louis les deux abbayes de Saint-Maximin et d'Œren, au diocèse de Trèves[5]. La seconde, après avoir appartenu aux comtes Gérard et Matfrid, leur avait été enlevée par Zwentibold, qui l'avait conservée[6] ; la première avait peut-être été donnée par Arnulf à son bâtard après la mort de Meingaud[7]. Gebhard eut-il pour lui Saint-Maximin et Conrad Œren, ou les deux frères possédèrent-ils en commun l'une et l'autre abbayes ? Nous ne savons, aucune charte de Saint-Maximin ni d'Œren ne nous ayant été conservée pour cette période. Sigehard, dans les *Miracula S. Maximini*[8], avance que ce monastère depuis Meingaud fut successivement donné aux ducs qui gouvernèrent la Lorraine ; c'est donc Gebhard qui l'aurait eu en bénéfice. Mais, d'autre part, une charte pour Saint-Maximin de 909 mentionne comme abbé laïc un Eberhard[9], qui ne peut être que le second fils de Conrad l'Ancien, et à cette date Gebhard vivait encore ; de plus, lorsqu'en 906 Gérard et Matfrid s'emparent de Saint-Maximin et d'Œren, c'est Conrad le Jeune, le futur roi, qui vient les mettre à la raison[10]. On peut se demander si Gebhard n'avait pas en outre l'abbaye de Chèvremont, au diocèse de Liège. Elle avait appartenu à Zwentibold, comme en témoigne un diplôme de ce prince[11] ; après la mort du roi, elle a pu être donnée à Gebhard, qui à deux reprises figure comme intercesseur dans des diplômes de Louis pour cette abbaye, le 9 octobre 902 avec Conrad[12], le 9 novembre 909 avec l'archevêque Hatton de

---

1. Conrad est mentionné dans B. M. 1935 (pour Fulda) ; dans B. M. 1940 (pour Toul) ; dans B. M. 1950 (pour Trèves).

2. Nous avons cité à la note précédente les diplômes où Conrad figure comme intercesseur.

3. Aux trois diplômes que nous avons indiqués dans une précédente note (p. 559, n. 10), ajoutons B. M. 1991 (pour Liège) et B. M. 2003 (pour Chèvremont).

4. Voir Stein, *Kœnig Konrad I*, passim, Dümmler, t. III, p. 489.

5. Réginon, *Chronicon* 906, p. 151 ; *Lib. de reb. Trev.*, ch. 14 (*SS.*, t. XIV, p. 104).

6. Voir ci-dessus, p. 536.

7. Nous avons parlé précédemment de cette hypothèse de Wittich, qui nous paraît douteuse.

8. Ch. 1, *SS.*, t. IV, p. 231.

9. *MR. UB.*, t. I, nos 153 et 154.

10. Réginon, *Chronicon* 906, p. 151.

11. B. M. 1918 (pour le comte Fulbert).

12. B. M. 1951.

Mayence[1]. On peut remarquer en outre qu'à deux reprises également, il intervient pour l'église même de Liège, le 26 octobre 907 avec Hatton[2], et le 18 janvier 908 avec Herimann de Cologne et le comte Régnier[3]. Gebhard et Conrad avaient de la sorte des possessions dans les bassins de la Moselle et de la Meuse, c'est-à-dire dans les régions où Gérard et Matfrid ainsi que Régnier avaient respectivement le centre de leur puissance. Ils pouvaient donc surveiller les principaux seigneurs lorrains et les tenir en échec[4].

Dans une autre région, sur les bords du Rhin, on trouve également des membres de cette famille en possession d'abbayes et de comtés. Un diplôme de Louis du 3 août 904 pour Saint-Suitbert de Kaiserswerth, rendu à la prière des comtes Gebhard et Conrad, nous apprend que ce monastère avait pour abbé un Conrad, probablement le fils aîné de ce dernier, et que les *pagi* de *Keldaggowe* et de *Diusburg* avaient pour comtes Otton et Eberhard, l'un et l'autre frères de l'abbé de Kaiserswerth[5]. D'après un autre diplôme du même souverain pour ce monastère, du 26 juillet 910, Conrad le Jeune était devenu à cette date comte du *Keldaggowe*[6]. Seulement, Kaiserswerth et les deux *pagi* mentionnés appartenaient-ils à la Lorraine? Nous avons vu que l'on devait répondre non, et pour Kaiserswerth, puisque les diplômes de Louis l'Enfant qui le concernent émanent de la chancellerie allemande, et pour le *pagus Diusburg* ou *Ruricgowe* dont faisait partie cette abbaye[7]. Quant au pagus *Keldaggowe,* situé sur la rive gauche du Rhin ou à cheval sur le fleuve, il se rattachait vraisemblablement à la Lorraine.

La situation faite en Lorraine à Gebhard et à Conrad était certaine-

---

1. B. M. 2003. Wittich, *op. cit.*, p. 86, n. 3, et Dümmler, t. III, p. 505, n. 5, admettent la possession de Chèvremont par Gebhard.

2. B. M. 1990.

3. B. M. 1991.

4. Sur les possessions des Conradins dans les bassins de la Moselle et de la Meuse, consulter Kremer, *Origines Nassoicæ*, t. I, pp. 66-68, Wittich, *op. cit.*, pp. 60-63, Stein, *op. cit.*, p. 145, cf. p. 161, Waitz, *D. VG.*, t. V, p. 55, et Dümmler, t. III, p. 505. Kremer, *ibid.*, voit l'origine des possessions lorraines des Conradins dans le mariage d'Udon ou Otton, fils de Gebhard l'Ancien et père des quatre frères Gebhard, Conrad, Eberhard et Rodolphe, avec Rotrude, fille de Lothaire I. Kremer s'appuie sur un diplôme rendu par Arnulf le 9 juillet 889 en faveur du prêtre Amand (Saint-Arnoul) à la prière de Rotrude, que le roi qualifie de parente, et de l'illustre comte Otton (B. M. 1774). Mais il ne ressort nullement de ce document qu'Otton soit le mari de Rotrude, ni le même qu'Udon fils de Gebhard l'Ancien, encore moins que Rotrude soit fille de Lothaire Ier. Stein, *op. cit.*, p. 64, rejette l'hypothèse de Kremer, tout en admettant, pp. 50-52, que la famille des Conradins était originaire de la Lorraine et plus spécialement de la Mosellane.

5. B. M. 1969. Wittich, p. 61, se demande si Otton est le père d'Oda, femme de Zwentibold, ou le fils de Conrad l'Ancien; dans ce dernier cas, Eberhard serait le frère d'Otton. Stein, p. 145, fait de ces deux comtes les fils du Conrad tué en 906. Wittich semble identifier avec ce dernier l'abbé de Kaiserswerth. Stein et Dümmler, t. III, p. 505, disent que c'était un parent des Conradins, sans spécifier.

6. B. M. 2008.

7. Voir ci-dessus, p. 522.

ment destinée à tenir en respect les grands du pays [1]. Elle devait donc être mal vue par ces derniers et en particulier par ceux qui avaient espéré tenir dans le pays la place qu'usurpaient les deux intrus. Les plus mécontents du nouvel état de choses devaient être Régnier, Gérard et Matfrid, ceux qui avaient le plus contribué à la chute de Zwentibold, sans avoir d'ailleurs concerté leurs efforts.

Nous ignorons quelle avait été l'attitude de Régnier lors de l'appel adressé à Louis l'Enfant par les grands de la Lorraine. Dans tous les cas, s'il ne coopéra pas à l'élévation du jeune roi sur le trône de son frère, il n'y fit non plus aucune opposition, et il dut se soumettre au nouveau souverain, attendu qu'il recouvra l'abbaye d'Echternach [2] et probablement aussi ses autres fiefs, son ou ses comtés ; de plus, il acquit l'importante abbaye de Stavelot, dont il était déjà en possession le 10 septembre 902 [3]. Enfin, il reprit à l'église de Trèves l'abbaye Saint-Servais, que Zwentibold avait restituée à Radbod [4]. Régnier avait recouvré son autorité et son influence, et le roi avait tout au moins laissé faire ; le diplôme qu'il rendit le 10 septembre 902 montre qu'il reconnaissait Régnier en qualité d'abbé de Stavelot. Le fait que Radbod ne protesta pas contre l'usurpation de Saint-Servais montre que Régnier jouissait d'un certain crédit. Nous n'avons toujours pas de données sur le ou les *pagi* dont Régnier était comte. Mais nous sommes assuré qu'il ne possédait ni le *pagus Lomacensis,* ni le *p. Leodiensis,* ni le *p. Hainoensis,* qui avaient respectivement pour comtes, le premier Bérenger et les deux derniers Sigard [5]. Dans une charte de Stavelot du 1er juin 911, Régnier, faisant un échange avec Ardoin, lui donne des terres situées dans diverses localités de la Hesbaye [6]. Il n'est d'ailleurs pas dit qu'il fût le comte de ce *pagus,* et comme il agit ici au nom de l'abbaye de Stavelot, à qui ces domaines appartenaient, on ne peut pas conclure avec certitude que ce *pagus* se trouvât placé sous ses ordres. La chose a pourtant une certaine vraisemblance, surtout si l'on songe à

---

1. C'est l'opinion de Wittich, pp. 59-60, de Rintelen, *Geschichte Ludwigs des Kindes und Konrads I* (*F. D. G.,* t. III, p. 321), de Stein, *op. cit.,* p. 145, et de Dümmler, t. III, p. 505.

2. On trouve Régnier mentionné comme abbé d'Echternach dans quatre chartes concernant ce monastère, deux de 903-904, deux de 907-908 ; la dernière même émane de lui (*Lib. aur. Ept* de Gotha, f° 54 et 52). De plus, un diplôme de Louis l'Enfant du 19 mars 907 confirme un échange entre Fulda et Echternach à la prière d'Huoki, abbé de Fulda, et d'un envoyé du comte Régnier, abbé d'Echternach (B. M. 1987).

3. Nous le savons par un diplôme de Louis l'Enfant, qui confirme un échange entre le comte Régnier, abbé de Stavelot, et les moines de cette abbaye (B. M. 1949).

4. Charles le Simple le dit expressément dans un des diplômes par lesquels il restitue Saint-Servais à l'église de Trèves, celui du 9 juillet 919 (B. 1964).

5. Bérenger est mentionné comme comte du *p. Lomacensis* dans deux diplômes de Louis l'Enfant pour l'église de Liège, du 26 octobre 907 et du 18 janvier 908 (B. M. 1990 et 1991). Nous savons par ce dernier diplôme et par un autre rendu le 9 octobre 901 en faveur de Chèvremont (B. M. 1951), que Sigard avait le comté de Liège, et par B. M. 1991 qu'il était en outre comte de Hainaut.

6. Martène, *Amp. Coll.,* t. II, coll. 38-39.

l'obstination que mirent Régnier, puis Giselbert, à s'emparer de l'abbaye de Saint-Servais de Maëstricht, qui appartenait au *pagus Maselant* et au *comitatus Hasbanicus* (ou *Hasbaniensis*). Peut-être Régnier, et après lui Giselbert gouvernèrent-ils et la Hesbaye proprement dite, et le *p. Masau* ou *Maselant*[1].

Régnier possédait-il, outre ses comtés et ses abbayes, une dignité plus élevée, celle de duc? Une charte pour Stavelot, du 21 juillet 905, est souscrite par le *duc* Régnier, et contresignée au nom de ce même *duc* Régnier par le notaire Hugues. Pourtant, dans l'exposé, Régnier n'est qualifié que de glorieux abbé, et avant lui est mentionné un vénérable duc Giselbert, parfaitement inconnu d'ailleurs ; plus loin, dans le corps de l'acte, Régnier s'intitule comte et abbé[2]. Il n'y a aucun fond à faire sur cette charte, dont nous ne possédons pas l'original et qui évidemment contient des remaniements et des additions[3]. C'est le seul document contemporain de Régnier où on le trouve avec le titre de duc ; dans aucune autre charte, ni de Stavelot, ni d'Echternach, dans aucun diplôme, ni de Louis l'Enfant, ni même de Charles le Simple, il ne prend ou on ne lui donne cette qualité. La charte de 905, à supposer que nous en ayons le texte exact, signifie-t-elle qu'à ce moment Régnier aspirait à la dignité ducale et qu'avant d'en posséder le pouvoir il aimait à se parer du nom[4]? Mais ses velléités n'allèrent pas jusqu'à une révolte ouverte, et le châtiment infligé à Gérard et à Matfrid le détourna peut-être de marcher sur leurs traces, et de rompre avec les puissants conseillers de Louis l'Enfant. En définitive, à part le pouvoir ducal, qu'il n'avait pas obtenu, Régnier n'avait pas à se plaindre du nouveau règne, qui lui avait rendu ses anciennes possessions, les avait accrues ou l'avait laissé en prendre de nouvelles.

Gérard et Matfrid avaient été, ce semble, moins favorisés, quoiqu'ayant délivré Louis de son frère. Ils avaient des visées ambitieuses, le mariage de Gérard avec Oda, veuve de Zwentibold, accompli avant que l'année 900 fût expirée, semble bien indiquer qu'il aspirait à une haute situa-

---

1. Le fait que Saint-Servais est placé par un des deux diplômes de Zwentibold du 13 mai 898 dans le *p. Hasbaniensis* et le *comitatus Maselant*, — par l'autre dans le *p. Maselant* (B. M. 1923 et 1924), — par le diplôme de Charles le Simple, du 13 juin, dans le *comitatus Hasbacensis*, — par celui du 9 juillet, dans le *comitatus Maselant*, démontre que ces deux circonscriptions se trouvaient alors unies, et il y a de grandes probabilités pour que Régnier et après lui Giselbert en aient eu le gouvernement.

2. Martène, *Ampl. Coll.*, t. I, coll. 37-38.

3. Wittich, p. 64, n. 4, suppose que le début de la charte, où il est question du duc Giselbert, a été altéré par un copiste.

4. Comme nous l'avons vu précédemment, Wittich ne se prononce pas nettement sur la situation de Régnier. Toutefois, il admet, p. 65, que si Régnier a pris le titre de duc, il ne l'a pas fait contre la volonté du roi, auquel il demeure soumis. Il avait déclaré auparavant, pp. 52 et 56, que ce personnage visait à occuper dans la Basse-Lorraine une situation prépondérante. D'après Zeller, *Histoire d'Allemagne*, t. II, p. 205, Régnier s'adresse à Charles le Simple, qui lui octroie le titre de duc ; la Lorraine se détache de l'Allemagne et devient à peu près indépendante. — Il est difficile d'imaginer une ignorance plus complète des faits.

tion[1]. Mais ses espérances et celles de son frère furent déçues. Ni l'un ni l'autre ne furent promus à la dignité de duc, et on ne leur rendit même pas l'abbaye d'Œren; pourtant leur frère Richier conserva celle de Prüm, dont ils l'avaient violemment mis en possession, alors que Zwentibold vivait encore[2]. Le mécontentement des deux frères ne se manifesta pas tout de suite, mais il finit par éclater. Moins prudents que Régnier, ils entrèrent en hostilité ouverte avec Conrad et Gebhard, comme nous le verrons plus tard.

Quant aux autres seigneurs lorrains, nous ne savons pas quel parti ils prirent.

Les sentiments du haut clergé à l'égard de Conrad, de Gebhard, de Régnier, de Gérard et de Matfrid ne nous sont pas connus. Tous ces personnages détenaient à des titres divers des terres d'Église et même des abbayes, ce qui n'était pas un titre à la bienveillance des prélats; mais étant donné que ces derniers étaient généralement favorables au pouvoir établi, à la royauté, et que dans la circonstance Gebhard et son frère représentaient l'un et l'autre, on peut croire que les hauts dignitaires ecclésiastiques lorrains penchaient plutôt pour eux que pour leurs adversaires[3]. L'archevêque Radbod, qui avait conservé la direction de l'archichancellerie lorraine, n'avait pas de motifs de se brouiller avec Gebhard et Conrad; et il devait plutôt garder rancune à Gérard et à Matfrid, qui avaient dépossédé Réginon de l'abbaye de Prüm pour y installer leur frère Richier[4]. L'archevêque de Trèves en voulait probablement à Régnier, l'usurpateur de Saint-Servais[5]; mais par contre Étienne, évêque de Liège qui succéda en 901 (?) à Francon[6], ainsi que

---

1. Réginon, *Chronicon* 900, p. 148. Sur les projets des deux frères, voir Wittich, pp. 52-53, 56, 59, Stein, p. 140, Dümmler, t. III, p. 504. Kremer, *Orig. Nassoic.*, t. I, pp. 88 et 94, avait prétendu qu'Oda s'était remariée non avec Gérard, l'adversaire de son mari, mais avec Gebhard. Cette assertion, réfutée par Wenck, *Hessische Landesgeschichte*, t. II, p. 623, n. V, a été pourtant reprise par Rintelen, *art. cit.* (*F. D. G.*, t. III, p. 322).

2. Voir ci-dessus. Wittich, p. 59, relève que Louis l'Enfant, devenu roi de Lorraine, laissa Richier en possession de Prüm.

3. Voir Wittich, pp. 57-58 et 64. D'après Rintelen, p. 328, il y aurait eu alors deux partis en Lorraine, celui dont Gérard et Matfrid étaient les chefs, et celui des Conradins, auquel se ralliait le clergé.

4. Une preuve des bons rapports qui existaient entre Radbod et les Conradins, c'est que Gebhard et son frère interviennent en faveur de l'église de Trèves dans le diplôme du 19 septembre 901 (B. M. 1950). Cf. Wittich, p. 64.

5. Voir ci-dessus, pp. 541, 544-545 et 562 ; cf. Wittich, pp. 57-58.

6. Les *Ann. Laubiens.* et *Leod.*, ainsi que les *Lobiens.* font mourir Francon en 901 (*SS.*, t. IV, p. 16, et t. XIII, p. 232), mais comme elles placent également en 901 le meurtre de Zwentibold, qui est de 900, et en 900 le décès d'Arnulf qui appartient à l'année précédente, on peut avoir des doutes sur l'exactitude du renseignement que ces documents fournissent touchant la fin de Francon. Selon Gilles d'Orval, Francon aurait été consacré en 856 et serait demeuré évêque quarante-huit ans ; il serait mort en 904, le 9 janvier (*Gesta epp. Leod.*, *SS.*, t. XXV, pp. 49, 50 et 51). Le *Liber vitæ* de Remiremont fait aussi mourir Francon le 9 janvier (*N. A.*, t. XIX, p. 69); la date du 22 mars indiquée par le *Necrol. Weltenburg.* (Bœhmer, *Fontes*, t. IV, p. 569), s'applique vraisemblablement à l'un des nombreux homonymes de l'évêque de Liège. D'après les *Gesta epp. Leod.*, ch. 19 (*SS.*, t. VII, p. 209), Francon aurait enduré de vives souffrances

l'archevêque de Cologne Herimann, paraissent avoir vécu en bonne intelligence avec le comte-abbé de Stavelot, car à deux reprises on voit celui-ci figurer comme intercesseur, et une fois avec Herimann, dans des diplômes concernant l'église de Liège[1].

Les germes de mécontentement qu'avait fait naître la situation prépondérante en Lorraine par les Conradins[2], mirent quelque temps à éclore, et les premières années du règne de Louis se passèrent assez tranquillement, si ce n'est qu'en 901, l'un des anciens adversaires de Zwentibold, le comte Étienne, frère de Walahon, périt une nuit, alors qu'il se trouvait dans les latrines, frappé d'une flèche empoisonnée, que lui décocha une main inconnue[3]. Etienne, en 896, avait tué le comte Albéric, meurtrier de Meingaud; l'assassin qui le frappa avait très probablement voulu venger Albéric.

---

dans les derniers temps de sa vie. S'il fallait en croire Folcuin, *Gesta abb. Lobb.*, ch. 17, les *Gesta epp. Leod.*, ch. 19, et les *Ann. Lobiens.* 870 (*SS.*, t. IV, p. 62, t. VII, p. 200, et t. XIII, p. 232), Francon, après ses luttes contre les Normands, ne se croyant plus digne, parce qu'il avait versé le sang, de remplir les fonctions épiscopales, se serait fait suppléer par Béricon, clerc de Liège, et par Thietère, moine de Lobbes, qu'il avait envoyés à Rome pour les faire consacrer par le pape. De fait, on trouve un chorévêque de Liège du nom de Biricon présent au concile tenu à Douzy en août-septembre 871 (Mansi, t. XVII, coll. 675 et 677). Mais Francon n'en resta pas moins à la tête de l'église de Liège, comme l'attestent des diplômes de Charles le Gros, d'Arnulf et de Zwentibold (B. M. 1644, 1783, 1927), des lettres d'Étienne V (VI) et de Formose (J. L. 3458 et 3487) et sa présence au concile de Tribur de mai 895 (*CC.*, t. II, p. 211). Peut-être, tout en continuant d'administrer le diocèse de Liège, s'abstint-il des fonctions spirituelles de sa charge ; c'est ce que semblent dire les *Gesta epp. Leod. :* « memorant quod ipse spontaneus se officio altaris abdicaverit ». Francon avait reçu en bénéfice l'abbaye de Lobbes (*Ann. Laubiens.* 887, *Gesta abb. Lobb.*, ch. 15, *SS.*, t. IV, pp. 15 et 61), et le 15 novembre 889 il obtint d'Arnulf la donation de ce monastère à l'église de Liège (B. M. 1783, cf. *Ann. Laubiens.* 890, *Gesta abb. Lobb.*, ch. 15, *Gesta epp. Leod.*, ch. 19, *SS.*, t. IV, pp. 15 et 61, t. VII, p. 200). Étienne, qui succéda à Francon, nous ne savons pas d'ailleurs dans quelles conditions, était d'une noble famille, car il était parent du comte Gérard, frère de Matfrid, d'après un diplôme de Louis l'Enfant du 18 janvier 908 (B. M. 1991), et d'autre part Charles le Simple, dans un diplôme pour l'église de Liège du 25 août 915 (B. 1946) qualifie Étienne de « nostræ consanquinitati affinis », ce qui ne prouve pas d'ailleurs que le prélat eût du sang de Charlemagne dans les veines. Ajoutons que la *Vita Gerardi*, ch. 1, et Gilles d'Orval, *Gesta epp. Leod.*, liv. II, ch. 40 (*SS.*, t. XV, p. 656, et t. XXV, p. 51), font d'Étienne le frère de Plectrude, femme de Sanction et mère de saint Gérard, abbé de Brogne. Élevé à l'école du palais de Charles le Chauve, avec Radbod et Mention, depuis évêques d'Utrecht et de Châlons (*Vita Radbodi*, ch. 1, *SS.*, t. XV, p. 569), il devint peut-être abbé de Saint-Evre (diplôme d'Arnulf pour cette abbaye du 19 mai 891, B. M. 1810), et certainement de Saint-Mihiel (diplômes de Zwentibold du 14 août 895 et du 3 mai 896, B. M. 1906 et 1912). C'est probablement lui cet abbé Étienne qui assista au concile tenu à Metz en 893 (Mansi, t. XVIII, col. 77). Les *Ann. Laubiens. Leod.* et *Lobiens* placent son avènement à l'épiscopat en 901, Gilles d'Orval, liv. II, ch. 39, en 904 (*SS.*, t. IV, p. 16, t. XIII, p. 233, et t. XXV, p. 51). Étienne assista à la consécration de l'abbaye de Lobbes, par Dodilon, évêque de Cambrai, dans le diocèse de qui elle se trouvait (*Gesta epp. Camer.* liv. I, ch. 65, *SS.* t. VII, p. 424).

1. Diplômes du 20 octobre 906 et du 18 janvier 908 (B. M. 1984 et 1991).

2. Voir Wittich, *op. cit.*, p. 60, Stein, *op. cit.*, p. 16, Giesebrecht, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, t. I, p. 183, Dümmler, t. III, p. 539, et Krüger, *Der Ursprung des Hauses Lothringen-Habsburg*, p. 11.

3. Réginon, *Chronicon* 901, p. 149. Le *Liber vitæ* de Remiremont (*N. A.*, t. XIX, p. 66), mentionne un comte Étienne mort le 14 décembre ; c'est peut-être celui qui fut assassiné en 901, attendu que Réginon place l'événement à la fin de l'année.

Étienne possédait-il encore, quand il mourut, le *pagus Bedensis ?* Ce *pagus* avait pour comte en 909 Widric ou plutôt Wigeric, dont nous aurons plus d'une fois à reparler [1]. Or, ce personnage figure déjà dans un diplôme rendu par Louis le 19 septembre 902 en faveur de l'église de Trèves, et on y mentionne qu'il consent à ce que certains droits soient transférés de lui à l'archevêque [2] ; c'est donc que Wigeric était comte de Trèves ou plutôt du *pagus Bedensis*, dont Trèves faisait partie. Étienne étant mort dans le courant de 901, Wigeric pourrait, il est vrai, lui avoir succédé comme comte du *pagus Bedensis*. Mais d'autre part, nous devons faire remarquer que Wigeric est avec Ricuin intercesseur pour l'archevêque de Trèves dans un diplôme de Zwentibold du 23 janvier 899. Ce n'est pas une preuve qu'il ait été à cette date comte du *p. Bedensis,* mais cela constitue une présomption [3]. Comme le diplôme qui nous apprend qu'Étienne était comte du *p. Bedensis* remonte au 28 octobre 895 [4], est antérieur par conséquent à la disgrâce d'Étienne, nous ne pouvons pas affirmer qu'Étienne ait recouvré son comté, lorsqu'Arnulf obligea Zwentibold à se réconcilier avec les trois comtes dont le jeune roi avait confisqué les bénéfices. Pourtant, il serait possible qu'il y eût plus d'un comté dans ce *pagus,* qui était très étendu, et que Wigeric fût maître de la partie où se trouvait la ville de Trèves [5]. Wigeric semble d'ailleurs avoir vécu en bons termes avec l'archevêque de Trèves, et s'être tenu à l'écart des révoltes de ses voisins. Nous nous occuperons de lui ailleurs avec plus de détails.

Louis était venu en Lorraine à trois reprises dans le courant de 900, d'abord en mars-avril, lorsqu'il se fit reconnaître pour roi par les grands du pays, puis un peu plus tard, en juillet ou en août, vers l'époque à laquelle son frère fut tué [6], enfin une dernière fois en octobre : on le trouve à Strasbourg le 31 de ce mois [7], mais il ne fit probablement que traverser l'Alsace, sans pousser plus avant dans l'intérieur du pays. Il n'y parut pas en 901. Au début de 902 il passa par l'Alsace, comme le prouve un diplôme rendu à Strasbourg le 5 janvier en faveur de Wissembourg [8]. A la fin de l'été, la Lorraine le posséda pendant quelque temps. Il s'arrêta

---

1. Nous le savons par deux chartes de Saint-Maximin concernant un échange avec Roric et une cession de biens en précaire au même personnage (*MR. UB.*, t. I, nos 153 et 154).

2. B. M. 1950.

3. B. M. 1930.

4. B. M. 1908.

5. Remarquons qu'un échange conclu le 3 novembre 864 entre les abbayes de Prüm et de Gorze mentionne le *pagus Trevirensis* et y place la *villa* de Clüzerath qui est située sur la Moselle au nord de Trèves (*Histoire de Metz,* t. III, preuves, p. 33).

6. Voir ci-dessus, p. 554.

7. Le 31 octobre, Louis, à la prière de l'évêque Ludelme, et sur le conseil de l'archevêque Hatton et du comte Conrad, confirme les diplômes de son père (B. M. 1833) et des rois ses prédécesseurs, et décide que l'église de Toul continuera de posséder les abbayes Saint-Évre et Saint-Germain, ainsi que les domaines qui lui ont été anciennement concédés (B. M. 1940, Calmet, t. I, preuves, col. 331).

8. B. M. 1946. Ce diplôme nous apprend que Conrad accompagnait le roi.

à Metz, où sa présence est signalée le 10 septembre [1], et se rendit à Aix-la-Chapelle, où nous le trouvons le 9 octobre [2]. Il était accompagné par le comte Conrad, qui l'avait suivi lors du troisième voyage de l'an 900, ainsi qu'en janvier 902. Pour la première fois, Gebhard est mentionné parmi les grands qui entourent Louis, mais il ne porte dans les diplômes où il figure comme intercesseur que le titre de comte. A Metz, Régnier se présenta probablement au roi, car nous possédons un diplôme rendu dans cette ville pour confirmer un échange entre les moines de Stavelot et leur abbé, le comte Régnier.

En 903, Louis ne vint pas en Lorraine ; c'est dans un diplôme rendu le 24 juin de cette année pour Saint-Gall que Gebhard est qualifié de *dux regni quod a multis Hlotharii dicitur* [3]. En 904, dans le courant de mai, Louis traversa l'Alsace ; le 15 il était à Strasbourg, où il rendit un diplôme en faveur de l'église cathédrale de cette ville [4]. Deux années allaient s'écouler sans qu'il mît le pied en Lorraine, et lorsqu'il y revint, ce fut pour châtier des seigneurs rebelles moins à son autorité qu'à la prépondérance des Conradins.

---

1. Le 10, le roi confirme un échange conclu entre le comte Régnier et ses moines de Stavelot (B. M. 1949, Martène, *Amp. Coll.*, t. II, coll. 36-37). — Quelques jours plus tard, le 19, Louis se trouvait à Wadgassen, près de Sarrelouis, où il rendit en faveur de l'église de Trèves un important diplôme. A la prière des comtes Conrad et Gebhard, et par affection pour l'archevêque Radbod, il transféra du comte à l'archevêque la jouissance de certains revenus qui au temps de Wiomad (archevêque de Trèves à la fin du VIIIe siècle), avaient été enlevés à l'église de Trèves et donnés au comte. Cette restitution, à laquelle avaient consenti le comte (de Trèves) Wigeric et tous les fidèles du roi, comprenait les bénéfices de l'atelier monétaire installé à Trèves, le tonlieu, les redevances dues par les monastères, les *villæ* et les vignes situées dans l'intérieur de la ville et dans le comté tout entier, les serfs du fisc et la dîme des champs (B. M. 1950, *MR. UB.*, t. I, n° 150). Sur ce diplôme voir Waitz, *D. VG.*, t. IV, p. 158 et n. 1, Bordeaux, *Les monnaies de Trèves pendant la période carolingienne* (*R. B. N.*, t. XLIX, pp. 438 et suiv.).

2. En ce jour, à la prière du comte Gebhard et du consentement de Rohing, il donna aux moines de Chèvremont, pour l'entretien de leur table, des manses situés dans le *pagus* de Liège et le comté de Siqihard (Sigard), manses que Rohing détenait auparavant en bénéfice (B. M. 1951, Quix, *Geschichte Aachens,* Cod. dipl., p. 6, n° 8).

3. B. M. 1953.

4. Le 15 mai, Louis, à la prière de l'évêque Baltram, confirme les diplômes rendus par les empereurs et les rois ses prédécesseurs qui accordaient aux gens de l'église de Strasbourg la franchise douanière pour les marchandises qu'ils transporteraient par eau ou par terre ; cette franchise s'étendait à tout le royaume, à l'exception des ports de Quentowic, Dorestad et Sluis (B. M. 1966, Grandidier, *Histoire de Strasbourg,* t. II, preuves, p. CCCXVII). Cet acte émane de la chancellerie lorraine. — En 904 également, le 3 août, Louis, alors à Francfort, affecte à l'entretien des moines de Saint-Suitbert de Kaiserswerth, différents biens de l'abbaye situés dans les *pagi* de *Diusburg* et de *Keldaggowe,* et les comtés d'Otton et d'Eberhard ; exception était faite pour deux manses royaux situés à Mettmann, dont Louis avait concédé l'usufruit à Folcker, prévôt de Kaiserswerth, et qui devaient revenir à l'abbaye après la mort de Folcker. Cette donation était faite à la prière de Conrad, abbé de Kaiserswerth, parent de Louis, et sur l'intercession des comtes Conrad et Gebhard (B. M. 1969, *NR. UB.*, t. I, n° 83). Comme nous l'avons déjà dit, l'acte a été expédié par la chancellerie allemande. — Enfin, le 26 novembre, à Tribur, le roi, sur la prière d'Étienne, évêque de Liège et abbé de Saint-Mihiel, concéda la jouissance d'une *villa* appartenant à cette abbaye, à Uncrin, moine de Saint-Mihiel, qui avait restauré à ses frais le prieuré de Vieux-Moutier, jadis incendié et à peu près abandonné. A la mort d'Uncrin, cette *villa* devait revenir au monastère (B. M. 1970, Calmet, t. I, preuves, col. 331).

Après quelques années de tranquillité, Gérard et Matfrid avaient enfin donné carrière à leur mécontentement. En Lorraine même, il semble que personne ne les ait suivis. Ils avaient pourtant des parents qui auraient pu les aider. Leur frère Richier était abbé du grand monastère de Prüm. L'évêque de Verdun Dadon était le beau-frère de Matfrid, car son successeur sur le siège de Verdun, Barnoin, fils de ce comte, est qualifié de neveu de Dadon [1]. Le nouvel évêque de Liège, Étienne, qui continuait de diriger l'abbaye de Saint-Mihiel, au diocèse de Verdun, était un cousin des deux comtes [2]. Mais ni les uns ni les autres ne soutinrent ces derniers dans leur révolte ; ce qui le prouve, c'est qu'ils ne furent pas inquiétés. Non seulement ils conservèrent leurs dignités, mais l'un d'eux s'enrichit même en 908 des dépouilles de Gérard ; ce fut Étienne, l'évêque de Liège, dont il est dit dans le diplôme qu'il resta toujours fidèle au roi [3]. Aucun autre comte de la Lorraine mosellane ne prit part au mouvement, et Régnier lui-même se tint à l'écart. Il ne semble pas du reste qu'il y ait jamais eu de rapports entre Régnier et les deux frères. Si ceux-ci visaient le même but que celui-là, le titre de duc, il y avait naturellement hostilité entre eux. Quels que fussent d'ailleurs les projets et les sentiments de Régnier, il n'apporta aucune aide à Gérard et à Matfrid. Peut-être ne se souciait-il pas de faire le jeu de rivaux, peut-être jugeait-il la partie trop inégale, et préférait-il se réserver pour des temps meilleurs [4]. Les deux comtes n'eurent ni la même prudence ni la même patience que lui.

L'attaque de Gérard et de Matfrid contre les Conradins fut-elle spontanée ou n'y furent-ils pas poussés plutôt par un ennemi implacable de ces derniers? Si Gebhard et son frère excitaient la jalousie des seigneurs lorrains et plus spécialement de Gérard et de Matfrid, ils avaient dans leur propre pays, dans la France orientale, des adversaires irréconciliables, les fils du comte ou duc Henri, tombé sous les murs de Paris en 886. Tandis que les Conradins avaient le centre de leur puissance sur les bords du Rhin et de la Lahn, leurs rivaux dominaient dans la vallée du Mein moyen [5], quoique l'un des frères de Gebhard et de Conrad, Rodolphe, fût évêque de Wurzbourg. Les deux familles ne tardèrent pas à se disputer les armes à la main la prépondérance dans la *Francia* germanique. Une première bataille, livrée en 902, coûta la vie à deux des fils du comte Henri, Adalard et Henri, ainsi qu'à un des Conradins, Eberhard. Adalbert, quoique vaincu, n'en continua pas moins la lutte. De son château

---

1. Se reporter à ce que nous avons exposé plus haut, p. 451, n. 1.
2. Voir ci-dessus, p. 564, n. 6.
3. B. M. 1991.
4. Comme nous l'avons dit précédemment, les documents ne nous disent rien des rapports qui ont existé entre Régnier d'une part, Gérard et Matfrid d'autre part. Wittich, *op. cit.*, p. 56, est bien forcé de le reconnaître. L'hostilité déclarée entre les deux frères et le comte de Hainaut (?) dont parle le père Brabant, *art. cité*, pp. 49-54 et p. 58, n. 4, ne repose sur rien, c'est une pure hypothèse.
5. Sur les comtés des fils d'Henri, voir Dümmler, t. III, pp. 522-523.

de Babenberg, il allait dévaster les terres de ses rivaux et particulièrement de l'évêque de Würzbourg, Rodolphe, frère de Conrad et de Gebhard [1]. Les événements de l'année 906, les attaques presque simultanées d'Adalbert en *Francia,* de Gérard et de Matfrid en Lorraine, contre les Conradins, semblent indiquer un accord formel, une entente entre les ennemis des conseillers laïcs de Louis l'Enfant. Cette alliance d'Adalbert avec les deux frères était des plus naturelles, et bien qu'on ne puisse la prouver, on doit la considérer comme très vraisemblable [2].

Au début de 906, peut-être même dès la fin de 905, tandis qu'Adalbert ravageait les domaines des Conradins dans la France orientale, Gérard et Matfrid s'emparèrent des abbayes de Saint-Maximin et d'Œren. Les Conradins firent face des deux côtés à la fois. Gebhard et Conrad se portèrent, mais séparément, contre Adalbert, qui surprit Conrad et le vainquit dans un sanglant combat livré le 27 février 906 : Conrad périt couvert de blessures. Tandis qu'il faisait lui-même cette malheureuse expédition, il avait envoyé en Lorraine son fils aîné, appelé Conrad, lui aussi, pour arrêter les progrès de Gérard et de Matfrid. Le jeune comte partit avec une armée, à laquelle se joignirent des troupes levées en Lorraine. Incapables de résister en rase campagne, Gérard et Matfrid s'enfermèrent dans une forteresse du *pagus Blesensis,* à ce qu'il semble [3], et laissèrent le jeune Conrad dévaster les domaines qu'eux et leurs partisans possédaient dans ce *pagus.* Ce pillage systématique produisit son effet. Gérard et Matfrid envoyèrent demander à leur adversaire une trêve, qui leur fut accordée, et que les deux partis jurèrent d'observer ; elle devait durer jusqu'au dimanche de Quasimodo (20 avril) [4].

Nous ne savons si les deux comtes manquèrent à leurs engagements, s'ils commirent d'autres méfaits, mais ils allaient à l'automne de 906 subir un châtiment exemplaire. Gebhard et ses neveux, les fils de Conrad, avaient réussi à obtenir du roi qu'il vengeât leurs injures et punît leurs adversaires, comme s'ils s'étaient attaqués au souverain lui-même. Assiégé dans la forteresse de Theres, Adalbert dut se rendre ; le tribunal du roi le jugea, le condamna à mort, et le malheureux fils du comte Henri eut la tête tranchée. Ses biens furent confisqués et répartis entre les grands [5]. Le roi se tourna ensuite contre les comtes lorrains, à l'instigation naturellement de Gebhard et du jeune Conrad. Bien que la présence d'aucun des Conradins ne soit constatée auprès de Louis pendant le cours de ce voyage en Lorraine, on peut être certain que l'un ou l'autre, sinon tous

---

1. Consulter Dümmler, t. III, pp. 524-527.

2. Gfrœrer, t. II, p. 424, et Rintelen, *op. cit.* (*F. D. G.,* t. III, p. 329), admettent l'alliance des Babenberg avec Gérard et Matfrid ; Wittich, p. 69, la déclare possible, tout en faisant remarquer que Réginon n'en dit absolument rien. Dümmler, t. III, p. 540, n. 1, se range à l'avis de Wittich.

3. Croll, *Origines bipontinæ,* p. 59, identifie ce *castrum* avec Ottweiler ou Bliescastel, mais ce n'est là qu'une conjecture dénuée de preuves.

4. Réginon, *Chronicon* 906, pp. 150-151.

5. Sur la fin d'Adalbert, voir Dümmler, t. III, pp. 541-544.

les deux, l'accompagnaient. Dans le courant d'octobre, à ce qu'il semble, car on le trouve le 19 et le 20 de ce mois à Metz, le jeune roi se rendit dans cette dernière ville [1]. Les deux comtes avaient été certainement cités à comparaître devant lui, mais il est vraisemblable qu'avertis par le sort d'Adalbert, ils avaient pris la fuite. Le tribunal du roi les condamna à la proscription comme coupables de rébellion contre l'autorité royale et de haute trahison, et prononça la confiscation de leurs biens [2]. Deux mois plus tard, le 4 novembre 906, la *villa* Deidesheim, du *pagus Spirensis,* qui appartenait à Matfrid, fut donnée à Saint-Cyriaque de Neuhausen,

---

1. Réginon, *Chronicon* 906, p. 152, B. M. 1983 et 1984. Le premier de ces deux diplômes est daté dans la copie que nous en possédons du 14 des calendes de septembre, mais, comme l'a démontré Mühlbacher (*Reg. Kar.*, p. 734), septembre est une erreur du scribe qui a transcrit l'acte, et il faut lire novembre. Par ce diplôme, Louis, sur le conseil des archevêques Hatton et Radbod, confirme aux moines de Saint-Évre les biens dont la possession leur avait été reconnue par les rois ses prédécesseurs (B. 1762 et B. M. 1661), et en particulier par son père (diplôme perdu); il décide en outre qu'ils ne paieront à l'évêque que les redevances stipulées par le privilège (B. M. 1661) de Charles le Gros (B. M. 1983, *R. H. Fr.*, t. IX, p. 371). Ce diplôme a servi de modèle au faussaire qui a fabriqué un acte pour les chanoines de Toul, où Louis, sur l'intercession des archevêques Hatton et Radbod ainsi que de l'évêque Ludelme, confirme auxdits chanoines leurs possessions et renouvelle l'échange qu'ils ont conclu avec le comte Magnetius, échange concernant des terres situées dans le *p. Barrensis,* etc. (B. M. 1981, *R. H. Fr.*, t. IX, p. 372). L'acte est censé avoir été rendu à Toul le 1er septembre. A cette date, l'évêque Ludelme vivait encore, mais il était presque au terme de son existence, qui prit fin le 11 septembre. Les *Ann. S. Benigni Div.* donnent l'année et le jour (*SS.*, t. V, p. 40); Réginon, *Chronicon* 906, p. 152, ainsi que les *Gesta epp. Tull.*, ch. 29 (*SS.*, t. VIII, p. 639) indiquent le jour, et disent en outre, comme les *Miracula S. Apri,* ch. 20 (*SS.*, t. IV, p. 516), que Ludelme mourut dans la onzième année de son épiscopat. Les *Miracula* représentent son trépas comme une punition de sa conduite à l'égard des monastères; il disposait de leurs biens à sa fantaisie comme s'ils lui appartenaient. Les *Gesta* énumèrent les privilèges qu'il avait reçus des rois Arnulf, Zwentibold et Louis; tous nous sont parvenus, sauf celui d'Arnulf ainsi qu'un émanant de Louis, le plus important de tous, car il accordait à l'évêque, pour lui et pour ses successeurs, la direction de l'atelier monétaire de Toul, le tonlieu, l'immunité du comté et le marché de la ville.

Ludelme eut pour successeur Drogon, qui était de très noble naissance (*Miracula S. Apri,* ch. 30, et *Gesta epp. Tull.*, ch. 30, *SS.*, t. IV, p. 519, et t. VIII, p. 639); un diplôme de Charles le Simple pour Drogon nous apprend que le prélat était parent du roi (B. 1936), ce qui d'ailleurs n'implique pas nécessairement qu'il fût un Carolingien. C'est à la fin de 906 probablement qu'il monta sur le siège de Toul (Réginon, *Chronicon* 906, p. 153). D'après les *Miracula* et les *Gesta,* les grands du royaume s'opposèrent, nous ignorons pour quels motifs, à l'élévation de Drogon sur le siège de Toul. Le prélat dut recourir à la ruse, à la force même, et s'appuyer sur les citoyens de la ville pour prendre possession de son évêché; pourtant, à la fin tout le monde se rallia à lui. Les *Gesta* mentionnent une donation faite à Drogon par Louis l'Enfant, mais le diplôme dressé à cette occasion ne nous est pas parvenu. D'après le père Benoît Picart, *Histoire de Toul,* pp. 299-300, si la noblesse avait été hostile à Drogon, c'était dans la crainte que celui-ci n'aidât Charles le Simple, son parent, à s'emparer de la Lorraine. Drogon aurait gagné le comte Gérard, gouverneur de Toul, qui l'aurait introduit dans la ville. Cette histoire, de pure fantaisie, est reproduite par Calmet, t. I, col. 826, et même par Heinrich Witte, *Geneal. Unters.*, etc. (*Jahrb. G. L. G.*, Ve année. 2e livr., p. 38), qui identifie ce Gérard avec le frère de Matfrid, oubliant qu'à ce moment Gérard était déjà condamné.

Pendant son séjour à Metz, Louis rendit un autre diplôme. Le 20, à l'abbaye Saint-Arnoul, le roi, sur la prière du comte Régnier, confirma un échange conclu entre Liutard vassal de l'abbesse (de Nivelles), Gisèle et l'évêque Étienne de Liège; Liutard cédait à l'abbaye de Lobbes un manse dans le Hainaut, et en retour recevait de l'évêque, avec le consentement des moines de Lobbes, une chapelle dans le même *pagus* (B. M. 1984, Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien,* p. 327).

2. Réginon, *Chronicon* 906, p. 152; cf. B. M. 1985 et 1991.

abbaye du diocèse de Worms [1]; le 18 janvier 908, l'évêque de Liège Étienne recevait de Louis l'abbaye d'Herbitzheim au diocèse de Metz, confisquée sur le comte Gérard, son cousin [2].

Nous pensons que les deux comtes, soit qu'ils aient attendu la sentence du tribunal, soit plutôt qu'ils aient jugé plus prudent de faire défaut, cherchèrent un asile en France auprès de Charles le Simple. Il n'est plus dès lors question du comte Gérard [3]. Nous retrouverons plus tard Matfrid en Lorraine, lorsque Charles sera devenu le souverain de ce royaume; du moins, le Matfrid qu'on voit figurer dans quelques diplômes de ce prince se confond très probablement avec l'ancien adversaire de Zwentibold et des Conradins [4].

Louis quitta ensuite Metz et retourna en Allemagne en passant par l'Alsace. Il dut s'arrêter à Strasbourg pour réconcilier l'évêque de la ville avec les habitants [5]. Baltram était mort le 12 avril 906, après un épiscopat qui avait duré environ dix-huit ans [6]. Il avait eu pour successeur Odbert, sur les origines duquel nous ne savons rien; nous ignorons de même dans quelles conditions il monta sur le siège de Strasbourg [7]. Peut-être avait-il été nommé directement par le roi, sans que le clergé ni le peuple fussent consultés. On s'expliquerait ainsi que la discorde eût éclaté entre le nouvel évêque et ses diocésains. Louis intervint et rétablit la paix.

Pendant le reste de son règne, le jeune roi ne reparut qu'une seule

---

1. B. M. 1985.

2. B. M. 1991. Wittich, p. 70, se trompe en faisant d'Herbitzheim Ebersheim en Alsace. Dümmler qui, dans la première édition de son travail, commettait la même erreur, l'a rectifiée dans la deuxième, t. III, pp. 504 et 544. Leibniz, *Ann. imp. occid.*, t. II, p. 216, et Wittich, p. 71, croient que les Conradins se sont enrichis des dépouilles de leurs adversaires et ont pris leur place. Stein, *op. cit.*, p. 170, déclare ignorer si les Conradins se sont attribué une partie des domaines et des bénéfices que détenaient Gérard et Matfrid. De fait, les documents ne nous apprennent rien à cet égard.

3. Le diplôme du 18 janvier 908 (B. M. 1991) parle de « Gerardo quondam comite ». Comme le fait justement observer Krüger, *op. cit.*, p. 12 « quondam » peut tomber sur « Gerardo » ou sur « comite »; dans le premier cas on traduirait « le feu comte Gérard », dans le second « l'ex-comte Gérard ».

4. Nous reparlerons un peu plus loin de Matfrid.

5. Réginon, *Chronicon* 906, pp. 152 et 153.

6. Réginon, *ibid.*, donne l'année de la mort de Baltram, l'évêque Erchenbald dans ses *Versus de episcopis Argentinensibus* (Bœhmer, *Fontes*, t. IV, p. 2) indique le jour du décès et la durée de l'épiscopat.

7. Réginon, *Chronicon* 906, p. 153; Erchenbald, *Versus* (Bœhmer, *Fontes*, t. IV, p. 2); *Catalogi epp. Argent.* (*SS.*, t. XIII, p. 323, et t. XVII, pp. 87 et 117). Baltram était mort le 12 avril 906, et Louis l'Enfant passa à Strasbourg après le 20 octobre, jour où il est à Saint-Arnoul (B. M. 1984) et un peu après ou un peu avant le 4 novembre, date de son passage à Nordhausen (B. M. 1985). C'est donc dans l'intervalle qui sépare le 12 avril des premiers jours de novembre qu'Odbert est devenu évêque de Strasbourg. Grandidier, *Histoire de Strasbourg*, t. II, p. 273, rapporte, mais en exprimant des doutes, l'opinion d'après laquelle Odbert aurait été un fils de Leutard, et par suite un frère de Gérard de Roussillon. Nous reparlerons plus tard des monnaies frappées à Strasbourg au nom de Louis l'Enfant, puis de Charles le Simple et où sont inscrites au revers les deux premières lettres du nom latin d'Odbert OD, ou la première et la dernière, O et S.

Le 4 novembre, Louis se trouvait encore en Alsace à Nordhausen, au sud d'Erstein; c'est là qu'il fit à Saint-Cyriaque de Neuhausen la donation dont nous avons déjà parlé (B. M. 1985, Schannat, *Historia epp. Worm.*, t. II, p. 15).

fois en Lorraine, et encore n'y fit-il qu'un séjour de courte durée. La capitale du pays, Aix-la-Chapelle, reçut au début de 908 sa visite ; on le trouve dans cette ville le 18 janvier. D'ailleurs, il continua de s'intéresser à la Lorraine, comme en témoignent de nombreux diplômes en faveur d'évêchés ou d'abbayes de ce royaume [1].

Les seigneurs lorrains avaient, sans protester, laissé proscrire les deux comtes ; peut-être même siégeaient-ils au tribunal qui frappa leurs collègues. La chose est du moins certaine pour Régnier, qui figure comme

---

1. De l'année 907, nous avons deux diplômes relatifs à la Lorraine. Celui du 19 mars, rendu à la prière d'Huoki, abbé de Fulda, et d'un envoyé du comte Régnier, abbé d'Echternach, et sur l'intercession de plusieurs évêques et comtes (parmi lesquels Gebhard), confirmait un échange entre Fulda et Echternach. Ce dernier monastère recevait des biens situés dans les *pagi* de la Nied et de la Moselle, et en cédait d'autres dans le *Saalgau* et le *Weringau* (B. M. 1987, Dronke, *Codex diplom. fuld.*, p. 301). — Par le diplôme du 26 octobre, rendu à Francfort, Louis, à la prière de l'évêque Étienne et sur l'intercession de l'archevêque Hatton et du comte Gebhard, ainsi qu'avec l'assentiment des autres grands de ce royaume, confirma à l'église de Liège l'abbaye de Fosses dans le *pagus Lomacensis* et le comté de Bérenger. Il l'avait jadis donnée à Gisèle, maintenant défunte, et cette dernière, avec l'approbation du roi et de ses fidèles, l'avait cédée à l'église de Liège moyennant la jouissance, sa vie durant, de différents domaines de cette église (B. M. 1990, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, n° 8). — Le 18 janvier 908, Louis se trouvait à Aix-la-Chapelle. Là l'archevêque Herimann de Cologne et les comtes Gebhard et Régnier le prièrent, au nom d'Étienne, de confirmer les possessions de l'église de Liège. Le roi accéda à cette demande et reconnut à Liège la possession de Lobbes, jadis donnée par Arnulf (B. M. 1783) et située dans le *pagus* de Hainaut, alors administré par le comte Sigohard ; du domaine royal de Theux, concédé par Zwentibold, frère du roi, et situé dans le *pagus* de Liège, qui avait également Sigohard pour comte ; de l'abbaye de Lobbes, dans le *pagus* de Lomme et le comté de Bérenger, donnée par l'abbesse Gisèle, parente du roi ; du tonlieu et de l'atelier monétaire de Maëstricht, que Louis avait octroyés à Liège du consentement d'Alboin, comte de Maëstricht ; enfin de l'abbaye d'Herbitzheim, confisquée sur le comte Gérard, qui avait été condamné pour crime de haute trahison ; elle avait été donnée à l'église de Liège sur la prière de l'évêque Étienne, parent de Gérard, mais qui était demeuré fidèle au roi (B. M. 1991, *Cartulaire de Saint-Lambert*, n° 9). — Le 11 février de la même année, le roi, à la prière des évêques Hatton, Adalbéron et Salomon, concéda à Radbod, archevêque de Trèves, tout ce que feu Ruothard avait eu en bénéfice à Enkirch (B. M. 1993, *MR. UB.*, t. I, n° 152). — Le 9 novembre 909, les chanoines de Chèvremont reçoivent du roi la confirmation de domaines situés dans le comté de Liège que son frère Zwentibold avait concédés à Rohing, après avoir été déposé par les grands de la Lorraine, et que Rohing avait ensuite donnés aux chanoines de Chèvremont pour l'entretien de leur table. L'acte est rendu à la prière de l'archevêque Hatton et du comte Gebhard, qui avait au préalable fait une enquête (B. M. 2003, *R. H. Fr.*, t. IX, p. 374). — Le 26 juillet 910, Louis, à la prière de l'évêque Thioton et de son parent le comte Conrad, accorde au prêtre Foldger (Folcker) la jouissance viagère des domaines de l'abbaye de Kaiserswerth que ce dernier détient en bénéfice dans le *Keldaggove* et le comté dudit Conrad ; à la mort de Foldger, ces biens reviendront à l'abbaye (B. M. 2008, *NR. UB.*, t. I, n° 85). — Enfin, le 15 octobre 910, Louis, à la prière d'Isaac, de Conrad et de Werner (Garnier) donne à trois vassaux du comte Hugues des manses et une église situés à Domèvre dans le *p. Albensis* et le comté de Hugues. Hildemann, à qui Arnulf les avait partiellement concédés, ayant cherché à prendre plus qu'il ne lui avait été octroyé, Hugues en rendit compte à Louis qui, sur le jugement de ses fidèles, prononça la confiscation de ces domaines. Il les concède en toute propriété aux vassaux du comte Hugues (B. M. 2009, *R. H. Fr.*, t. IX, p. 373). — Pour finir, mentionnons un diplôme faux accordant à l'abbaye d'Andlau la confirmation de ses biens, le droit d'élire l'abbesse, mais à la condition de la prendre dans la famille de Rotrude, l'abbesse actuelle, nièce de Richarde ; cet acte est rendu à la prière d'Adalbéron d'Augsbourg (B. M. 2006, Schœpflin, *Als. dipl.*, t. I, p. 98). Ce document a d'ailleurs été fabriqué d'après un acte authentique de Louis l'Enfant, comme le prouvent la mention d'Adalbéron et la correction des formules de souscription du roi et du chancelier (Radbod).

intercesseur dans un diplôme rendu le 20 octobre 906 à Saint-Arnoul, pour confirmer un échange entre l'église de Liège et un vassal de l'abbaye de Nivelles [1]. Ainsi, Régnier se trouvait à Metz lors du jugement de Gérard et de Matfrid, et il y a pris part sans aucun doute. Désormais, il était délivré de deux compétiteurs dangereux. Restaient, il est vrai, les Conradins. Tant que vécut Louis l'Enfant, il se garda d'entrer en lutte avec ces adversaires redoutables, qui disposaient à leur profit de l'autorité royale, et on le voit même en bonne intelligence avec eux. Ainsi, le 18 janvier 908, il intercède avec Gebhard et l'archevêque Herimann de Cologne en faveur de l'église de Liège [2]. Les Conradins l'avaient débarrassé de Gérard et de Matfrid ; les Hongrois allaient le délivrer de Gebhard, qui tomba mortellement blessé, le 12 juin 910, sur le champ de bataille du Lechfeld [3]. Gebhard ne laissait que des fils en bas âge [4], et le chef de la famille devint son neveu Conrad, fils aîné de Conrad l'Ancien. Conrad le Jeune avait en Lorraine le comté de *Keldaggowe* [5], son frère Eberhard l'abbaye de Saint-Maximin [6]. Qui succéda à Gebhard comme duc de Lorraine ? Rien ne prouve que ç'ait été le jeune Conrad. Il figure comme intercesseur dans un diplôme de Louis du 15 octobre 910, pour des vassaux du comte Hugues de Chaumontois, mais il ne vient que le second [7]. La mort de Gebhard avait été un événement heureux pour Régnier. Y eut-il un changement dans sa situation ? Dans une charte de Stavelot, du 1er juin 911, il prend la qualification, depuis longtemps tombée en désuétude, de *missus dominicus* [8]. Ce titre lui avait-il été conféré par le roi lui-même avec des pouvoirs étendus sur une partie de la Lorraine, ou se l'arrogeait-il sans droit ? Nous n'en savons rien, mais la première hypothèse nous paraît la plus vraisemblable [9] ; pourquoi Régnier aurait-il

---

1. B. M. 1984.

2. B. M. 1991.

3. Sur cet événement, voir Mühlbacher, *Reg. Kar.*, pp. 740-741, et Dümmler, t. III, pp. 557-558. Le « Gebardus dux » dont le *Liber vitæ* de Remiremont mentionne la mort à la date du 22 juin (*N. A.*, t. XIX, p. 66), doit évidemment s'identifier avec notre Gebhard, c'est l'opinion de Mühlbacher et de Dümmler.

4. Continuator Reginonis 916, p. 154.

5. B. M. 2008 ; Wittich, p. 61, et Stein, *op. cit.*, p. 161, croient aussi que le comte de *Keldaggowe* n'est autre que le futur roi.

6. Chartes de Roric de 909, *MR. UB.*, t. I, nos 153 et 154.

7. B. M. 2009. On trouve Conrad qualifié de duc dans un diplôme du 10 février 910 en faveur de Conrad, fils d'Eberhard et comte du *pagus Logenahe* (B. M. 2007, *MR. UB.*, t. I, no 155), et Conrad lui-même, dans un acte du 18 février 913 pour Hersfeld, parle du temps où il était duc sous le règne de Louis (B. M. 2026, K. 15, *DD.*, t. I, p. 15.). Mais c'est de la France orientale et non de la Lorraine que Conrad était duc ; telle est du moins l'opinion de Waitz, *D. VG.*, t. V, p. 54, et de Dümmler, t. III, p. 568. Stein, *Ostfranken im zehnten Jahrhundert* (*F. D. G.*, t. XXIV, p. 133), n'admet pas que Conrad le Jeune ait été duc de la France orientale, mais il n'en fait pas davantage un duc de Lorraine. D'ailleurs, le 10 février 910, Gebhard vivait encore.

8. Charte établie à propos d'un échange entre Ardoin et l'abbaye de Stavelot, datée du 1er juin, douzième année du règne de Louis (Martène, *Ampl. Coll.*, t. II, coll. 38-39).

9. Dans cet acte, Régnier dit qu'il agit sur l'ordre du roi, et la charte est datée des années de règne de Louis : cela indique que le comte-abbé de Stavelot n'avait pas cessé

usurpé un titre vieilli, au lieu de s'intituler tout simplement duc, comme il l'avait peut-être fait six ans plus tôt ? Ainsi le jeune roi avait donné une demi-satisfaction à Régnier ; mais, tant que les Conradins étaient puissants, tant qu'ils jouissaient de la faveur du souverain, le *missus dominicus* ne pouvait espérer devenir duc.

Son ambition s'impatienta-t-elle et le poussa-t-elle à appeler Charles le Simple en Lorraine avant la mort de Louis l'Enfant ? On n'a, pour justifier cette assertion, qu'un texte des *Annales Alamannici* qui placent en 911 la rupture des Lorrains avec Louis, en 912 le décès de ce dernier prince, puis l'élection de Conrad, et seulement après celle-ci la reconnaissance par les Lorrains de Charles comme roi [1]. La vérité est que les *Annales Alamannici,* dont la chronologie est souvent erronée, ont raconté deux fois le même événement, en le présentant de deux façons différentes. L'annaliste a reporté à 912 des faits qui s'étaient passés l'année précédente, mais il a cru devoir quand même mentionner en 911 la scission des Lorrains qui, au lieu de se rallier à Conrad, étaient allés au roi de France ; et, comme il ne faisait mourir Louis qu'en 912, il était amené à considérer cette scission comme une défection à l'égard du fils d'Arnulf. Nous n'attachons donc aucune valeur à ce texte des *Annales Alamannici,* et nous croyons que les Lorrains ne s'adressèrent à Charles le Simple qu'après le décès de Louis [2].

Ce prince mourut le 24 septembre 911 [3]. Étant né en 893, il avait alors dix-huit ans révolus. Une généalogie des Carolingiens lui donne une femme appelée Ermengarde [4], mais aucun chroniqueur ne confirme la chose. Pourtant, il n'est pas impossible que Louis, vu son âge, ait été ma-

---

de reconnaître l'autorité du jeune souverain. Wittich, pp. 73-74, Waitz, *D. VG.*, t. V, p. 56, le père Brabant, *art. cit.*, p. 59, et Dümmler, t. III, p. 572, admettent que Louis avait conféré à Régnier le titre de *missus dominicus.* Wittich suppose que cette dignité donnait au comte la surveillance et l'administration du domaine de la couronne en Lorraine. Pour Waitz, Régnier est le premier personnage du pays, et son influence s'étend jusque sur la partie orientale du royaume ; le père Brabant lui attribue une certaine autorité sur toute la Lorraine, et Dümmler des pouvoirs étendus. De fait, il est impossible de définir ce qu'était alors la véritable situation de Régnier.

1. *Annales Alamannici* (codd. modœt. et veron) 911 et 912 (*SS.*, t. I, p. 55).

2. Nous avons adopté les conclusions de Stein, *op. cit.*, p. 202. La rupture des Lorrains avec Louis et l'offre de la couronne de Lorraine à Charles le Simple avant la mort du jeune fils d'Arnulf ont été admis par Wittich, p. 74, Waitz, *D. VG.*, t. V, p. 56, Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 742, et *D. G. K.*, p. 656, par Dümmler, t. III, p. 572 et n. 1 et p. 580, et par Eckel, *Étude sur le règne de Charles le Simple,* ch. 4, p. 3 (École des chartes. Positions des thèses de 1889). Rintelen, *art. cit.* (*F. D. G.*, t. III, pp. 335-336) et le père Brabant, *art. cit.*, p. 60, ne se prononcent pas nettement. Dareste, *Histoire de France,* t. I, p. 500, et Ranke, *Weltgeschichte,* VIter Theil, Ite Abth., pp. 85-86, ne placent qu'après la mort de Louis l'appel adressé à Charles le Simple. Zeller, *Histoire d'Allemagne,* t. II, pp. 205, 209, 214, 217, invente en grande partie l'histoire de Lorraine à cette époque et se contredit d'une page à l'autre. La plupart de ces auteurs croient que Régnier fut l'instigateur du mouvement qui porta les Lorrains vers Charles le Simple.

3. Voir les textes dans Mühlbacher, *Reg. Kar.*, pp. 742-743, et dans Dümmler, p. 559, n. 3, et p. 560, n. 1.

4. *Tabula Karolorum ex codice Londinensi,* du xe siècle (*SS.*, t. III, p. 214).

rié. En tous cas, il ne laissa point d'enfant. Ce prince disparut trop jeune pour qu'on puisse l'apprécier ; ce n'était pas lui qui avait gouverné jusqu'alors, et nous ne savons pas ce qu'il aurait donné comme souverain.

Si l'on excepte la révolte de Gérard et de Matfrid en 906, l'histoire de la Lorraine sous le règne de Louis est vide d'événements. Il est vrai que la chronique de Réginon ne dépasse pas cette année 906. Les invasions normandes ont cessé, du moins on n'en trouve pas de mentionnées. Les Hongrois dévastent à plusieurs reprises la Bavière, la Souabe et la France orientale, mais ils ne viennent pas encore jusqu'en Lorraine ; il est possible cependant qu'ils aient effleuré ce pays en l'année 911 [1]. La tranquillité intérieure du royaume ne fut troublée qu'une seule fois par les deux frères Gérard et Matfrid ; le châtiment sévère qui leur fut infligé servit d'exemple, et dégoûta les autres grands de marcher sur leurs traces. Il est probable d'ailleurs qu'ils jouissaient d'une grande liberté d'allures ; maîtres dans leurs comtés et leurs fiefs, nullement gênés par l'autorité royale ni ducale, ils ne songeaient pas à se révolter. Le règne de Louis l'Enfant a donc été une époque de tranquillité relative ; il a été beaucoup moins troublé que les précédents. Ce qu'il y a de plus remarquable alors, c'est la tentative, heureuse en apparence, d'une famille étrangère à la Lorraine, pour s'implanter dans le pays. Protégée par le pouvoir royal, la maison des Conradins vit tout d'abord son entreprise couronnée de succès et triompha des résistances qui lui furent opposées. Mais les racines qu'elle avait poussées dans le sol de la Lorraine n'étaient pas profondes ; une fois privée de l'appui qui l'avait soutenue, elle allait être emportée.

---

1. *Ann. Prum.* 911 (*SS.*, t. XV, p. 1292) et *Ann. Laubac.* 911 (cités par Dümmler, t. III, p. 591, n. 2, d'après la nouvelle édition donnée dans les *Mittheilungen zur vaterlændischen Geschichte,* de Saint-Gall, Neue Folge, t. IX). Nous reviendrons plus loin sur cette invasion, qui aurait dévasté les *pagi Meginensis* et *Ahrensis* (*Bannensis*).

LIVRE II

LE RÈGNE DE CHARLES LE SIMPLE (911-923)

CHAPITRE Ier

Les Lorrains reconnaissent pour souverain Charles le Simple (911). — Inutiles tentatives faites par Conrad, roi des Francs orientaux, pour s'emparer de la Lorraine (912-913). — La Lorraine reste un royaume autonome ; étendue et organisation du pays sous la domination de Charles. — Ni Régnier (†915), ni après lui, son fils Giselbert ne sont ducs de Lorraine. — Plaid d'Heristal (916). — Première invasion des Hongrois en Lorraine (917).

Avec Louis l'Enfant s'éteignait le dernier descendant mâle de Louis le Germanique. A qui allaient revenir ses deux royaumes d'Allemagne et de Lorraine ? A Charles le Simple, si l'on ne consultait que le principe de la légitimité [1]. Le roi de France était alors le seul représentant de la famille de Charlemagne, le seul au moins qui occupât un trône et qui pût entrer en ligne de compte. Mais il était peu ou point connu sur la rive droite du Rhin, n'ayant jamais, depuis sa visite à Arnulf en mai 894, remis le pied en Allemagne, sauf peut-être en 903 ; et d'autre part, il ne s'était pas signalé par des exploits qui pussent attirer l'attention sur lui. Un auteur très postérieur, il vivait à la fin du xve siècle et au début du xvie, Aventinus, dit qu'Arnulf de Bavière, Giselbert de Lorraine, Erchanger, Berthold et Burchard de Souabe étaient décidés à appeler Charles [2]. Alors même qu'il ne parlerait pas de Giselbert, qui n'était rien alors, son témoignage ne mériterait pas grande confiance, n'étant confirmé à quelque degré que ce soit par aucun auteur contemporain. Vraisemblablement, personne en Allemagne ne songea sérieusement à élever Charles sur le trône [3]. A

---

1. (Pflugk-)Harttung, *Die Thronfolge in Deutschland* (*F. D. G.*, t. XVIII, p. 147), reconnaît que Charles le Simple était l'héritier légitime de Louis l'Enfant, mais d'après lui, l'incapacité de Charles aussi bien que l'opposition déjà existante entre les gens de langue allemande et ceux de langue romane, s'opposaient à ce que les Allemands choisissent le roi de France pour souverain.

2. Aventinus, *Annales Bojorum*, p. 483, cité d'après Gfrœrer, t. II, p. 456. Ce dernier auteur croit, mais sans aucun fondement, qu'Aventinus avait puisé ce renseignement dans une ancienne source, aujourd'hui perdue.

3. Dümmler, t. III, p. 575, est convaincu que personne en Allemagne n'eut l'idée d'offrir la couronne à Charles le Simple.

la mort de Carloman de France en 884, les grands du pays avaient bien appelé Charles le Gros et lui avaient offert la couronne. Mais, à cette époque-là, on était beaucoup plus rapproché du temps où l'empire franc ne formait qu'un seul État ; puis Charles le Gros avait le prestige que donne la couronne impériale, s'il ne possédait pas celui de succès obtenus contre les Normands. En 911, la situation avait bien changé ; et le lamentable échec de Charles le Gros avait clairement démontré qu'un souverain unique était impuissant à gouverner l'empire de Charlemagne. Il fallait que cet immense État fût divisé en cinq ou six royaumes, ayant chacun leurs princes particuliers. Depuis 887, la France et l'Allemagne avaient, chacune de son côté, vécu de leur vie propre, étrangères l'une à l'autre, et à défaut d'un sentiment national qui n'existait pas encore, l'esprit particulariste s'accentuait de plus en plus. Bien loin de désirer la restauration de l'ancien empire, on penchait plutôt pour un morcellement nouveau des royaumes, chaque grande province tendant à s'isoler, à former un tout autonome.

Pourtant, la mort de Louis l'Enfant ne provoqua pas la dissolution de l'Allemagne, et les cinq tribus qui la composaient arrivèrent à s'entendre sur le choix d'un souverain. Elles élurent Conrad le Jeune, devenu, depuis la mort de Gebhard, le chef de sa famille, et qui était sinon le duc, au moins l'homme le plus puissant de la France orientale [1]. La couronne avait-elle été offerte tout d'abord au comte ou duc de Saxe, Otton, qui l'aurait refusée à cause de son grand âge, et aurait désigné Conrad comme le plus digne de la porter ? Cette histoire est très suspecte ; elle est racontée par Widukind, qui, pour la période dont il n'est pas le contemporain immédiat, ne mérite pas plus de créance que Richer lui-même [2]. Ainsi donc, à défaut d'un Carolingien, c'était encore un homme de race franque qui montait sur le trône d'Allemagne. Le pays était toujours le royaume des Francs orientaux [3], et ceux-ci conservaient encore un reste de leur ancienne suprématie. Les qualités personnelles de Conrad le rendaient d'ailleurs digne de la haute situation où il était élevé. L'insuccès de ses efforts pour faire respecter son autorité ne doit pas rendre injuste à son égard ; il fit preuve de courage et d'activité, mais, en butte aux attaques des Hongrois, aux révoltes de la Saxe, de la Bavière et de la Souabe, il succomba à la peine.

Nous avons vu au chapitre précédent quelle situation avaient acquise en Lorraine le père et l'oncle du nouveau roi [4]. Celui-ci et son frère Eberhard en avaient hérité au moins partiellement, car il ne semble pas que ni l'un ni l'autre aient revêtu la dignité de duc de Lorraine. Conrad le

---

1. Voir ce que nous avons dit p. 573, n. 7, sur la situation de Conrad ; il était vraisemblablement duc de la France orientale.

2. Sur l'élection de Conrad, voir Stein, *Kœnig Konrad I*, pp. 208 et suiv., Mühlbacher, *Reg. Kar.*, pp. 743-744, et Dümmler, t. III, pp. 575-576 ; tous deux considèrent comme suspect et peu croyable le récit de Widukind.

3. Voir Stein, p. 214.

4. Voir ci-dessus, pp. 559-561.

Jeune était comte de *Keldaggowe,* Eberhard avait l'abbaye de Saint-Maximin[1] ; nous ne savons auquel des deux étaient échues les abbayes d'Œren et de Chèvremont.

Malgré cette situation, en apparence très forte, que possédait Conrad par lui-même ou par ses proches dans le royaume de Lorraine, les seigneurs du pays ne voulurent pas de lui pour souverain. Le considéraient-ils comme un étranger ? Lui conservaient-ils rancune de la proscription de deux des leurs ? On l'a supposé, mais sans en donner, à vrai dire, de preuves péremptoires[2]. D'ailleurs, pour être en mesure de se faire une opinion à cet égard, il faudrait d'abord savoir à quelle époque les Lorrains ont fait leur choix. C'est très probablement le 10 novembre, à Forchheim, que Conrad fut élu ou tout au moins consacré[3]. Mais, d'autre part, les diplômes de Charles le Simple, qui va devenir roi de Lorraine, ne nous permettent pas, nous le verrons tout à l'heure, de fixer l'époque de laquelle il fait partir son avènement dans son nouveau royaume. Remarquons d'ailleurs que la décision des seigneurs lorrains de reconnaître Charles pour souverain a pu précéder de quelques semaines la cérémonie même de l'intronisation, qui marque vraisemblablement le point de départ des années de règne de ce prince en Lorraine. Nous ignorons donc si les évêques et les comtes de ce pays ont procédé à l'élection d'un roi sans s'inquiéter de ce qui se passait en Allemagne, ou si au contraire ils ont attendu, pour prendre un parti, que leurs collègues du royaume de l'Est eussent déjà désigné Conrad[4]. Nous ne croyons pas, d'ailleurs, que l'antipathie, très réelle, nous le voulons bien, à l'égard de Conrad, qu'il fût roi ou seulement candidat au trône, ait eu une influence décisive sur la détermination des Lorrains.

Charles le Simple était un Carolingien : voilà, croyons-nous, le principal, sinon l'unique motif, qui détermine les Lorrains à lui offrir la couronne. Que cette considération ait médiocrement touché Bavarois, Saxons et Souabes, il n'y a rien là de surprenant, mais elle devait au contraire peser d'un grand poids sur les résolutions des Francs de la Moselle et du

---

1. Voir plus haut, p. 573, n. 6.

2. L'hostilité à l'égard de Conrad serait une des raisons qui ont provoqué la reconnaissance de Charles comme roi, d'après Borgnet, *Etude sur le règne de Charles le Simple* (*Mémoires de l'Académie de Belgique,* t. XIII, p. 30), Wittich, p. 75, Warnkœnig et Gérard, *Histoire des Carolingiens,* t. II, pp. 332-333, Giesebrecht, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit,* t. I, p. 184, Brabant, art. cité, p. 59, et Dümmler, t. III, p. 572 ; Giesebrecht même n'en indique pas d'autre.

3. Voir Mühlbacher, *Rer. Kar.,* p. 743.

4. Nous avons dit précédemment que sur la foi des *Ann. Alamann.,* plusieurs historiens modernes plaçaient antérieurement à la mort de Louis l'appel des Lorrains à Charles le Simple, et nous avons exposé les raisons qui ne nous permettaient pas d'accepter cette opinion. Wittich, qui partage (p. 74) cette manière de voir, que nous rejetons, dit cependant (p. 80) que le choix de Conrad par les Allemands a pu influer sur la détermination des Lorrains de s'adresser à Charles. Brabant, au contraire (p. 60), ne croit pas que l'élection de Conrad soit pour quelque chose dans la soumission des Lorrains au prince carolingien, les deux événements, d'après lui, se sont suivis de trop près pour que l'un d'eux soit la conséquence de l'autre.

Rhin. C'était dans leur pays que la famille carolingienne avait son berceau ; elle en avait fait le centre de son empire, elle y avait établi sa capitale, Aix-la-Chapelle. Quoique l'intérêt personnel fût le principal guide des actions des hommes d'alors, ceux-ci ne pouvaient oublier les souvenirs glorieux qui s'attachaient à la race de Charlemagne, et placés entre un descendant, quelque dégénéré qu'il fût, du grand empereur, et un homme doué de grandes qualités, mais issu d'un autre sang, ils donnaient la préférence au premier[1]. Pendant longtemps encore l'attachement à la dynastie nationale, nous avons le droit de la qualifier ainsi, subsistera dans le cœur des Lorrains. Ce n'est nullement parce que Charles le Simple, Louis d'Outremer et Lothaire sont rois de France qu'ils revendiquent la Lorraine, ni qu'ils y trouvent des partisans ; ce n'est pas davantage pour devenir Français que les Lorrains les appellent. Seuls, des historiens modernes, aveuglés par l'esprit de parti, ont pu le prétendre[2]. Non, Charles le Simple, son fils et son petit-fils sont des Carolingiens ; voilà pourquoi ils considèrent la Lorraine comme leur patrimoine, comme une terre qui leur revient de droit, et voilà pourquoi aussi ils y trouvent des adhérents dévoués[3].

A ce motif général, qui exerçait son influence sur tous les habitants de la Lorraine, il s'en joignait d'autres, particuliers à quelques-uns des grands du pays, que des liens de famille rattachaient au roi de France[4]. Régnier, nous l'avons vu, était par sa mère le petit-fils de Lothaire Ier. Son gendre, Bérenger, comte du *pagus Lommensis*, descendait probable-

---

1. L'attachement des Lorrains à la dynastie carolingienne est admis comme un des motifs qui les déterminent à reconnaître Charles, par Borgnet, *op. cit.*, p. 30, Digot, *op. cit.*, t. I, p. 154, Warnkœnig et Gérard, *op. cit.*, t II, pp. 323-324 et 331, Wittich, pp. 79-80, Stein, p. 202, Kalckstein, *op. cit.*, p. 133, Bordeaux, art. cité (*R. B. N.*, t. XLIX, p. 443). Dümmler, t. III, p. 575, prétend, mais sans l'ombre de fondement, que c'étaient des motifs intéressés, bien plus qu'un sentiment de loyalisme dynastique, qui décidèrent les Lorrains à reconnaître Charles. Nous admettons que quelques-uns des seigneurs aient obéi à des mobiles égoïstes, mais l'intérêt seul ne guidait pas la grande majorité des Lorrains.

2. Voir en particulier : Henri Martin, *Histoire de France*, t. II, pp. 504-505, Mourin, *Les Comtes de Paris*, p. 116 ; cf. pp. 96, 131, 186, 188, et Bonvalot, *op. cit.*, p. 7. Rintelen, art. cité (*F. D. G.*, t. III, p. 336), Warnkœnig et Gérard, *op. cit.*, t. II, pp. 323-324, et (Pflugk-)Harttung, *Die Thronfolge in Deutschland* (*F. D. G.*, t. XVIII, p. 139), croient que les Lorrains avaient plus de sympathies, plus d'affinités pour leurs voisins de l'ouest que pour les habitants de la rive droite du Rhin. Wittich, tout en admettant que les évêques de la Lorraine occidentale étaient plutôt portés vers les rois de France que pour ceux d'Allemagne, tandis que des sentiments opposés animaient les archevêques de Trèves et de Cologne, déclare que ces derniers en la circonstance ont marché d'accord avec leurs collègues (p. 76) ; et il ajoute plus loin (p. 79) qu'il ne faut pas voir dans la démarche des Lorrains auprès de Charles une victoire de l'élément français, non plus que dans l'union qui s'était jusqu'alors maintenue avec l'Allemagne un effet de l'influence qu'exerçait l'élément germanique. — La vérité est qu'il n'existe pas en Lorraine de parti allemand, ni de parti français, et il faut, pour s'imaginer qu'il y en ait eu, complètement oublier le rôle et la situation de la *Francia* mosellane et meusienne dans l'ancien empire franc. Garder leur autonomie sous un prince national, voilà ce que veu'ent les Lorrains.

3. Kalckstein, *op. cit.*, p. 133, reconnaît que Charles le Simple possédait des droits héréditaires sur la Lorraine.

4. Kalckstein, *ibid*, a eu raison de mettre ce fait en lumière.

ment d'Évrard, margrave de Frioul, et de Gisèle, fille de Louis le Pieux[1]. Wigeric, comte du *pagus Bedensis,* était de race royale, au dire de l'auteur de la *Vita Johannis Gorziensis,* et sa femme Cunégonde aussi[2]; peut-être celle-ci avait-elle pour mère Ermentrude, fille de Louis le Bègue et d'Adelaïde, sa seconde femme[3]. Du moins, un diplôme sans date de Charles le Simple pour l'église de Liège qualifie Adalbéron, fils de Wigeric et de Cunégonde, de *nepos noster*[4]; il y avait donc des liens de parenté entre Charles et le père ou la mère du futur évêque de Metz[5]. Deux évêques lorrains, Étienne de Liège, et Drogon de Toul, étaient cousins du roi; c'est lui-même qui nous l'apprend dans ses diplômes[6]. Il est vrai qu'ils pouvaient ne pas avoir une goutte de sang carolingien dans les veines et lui être alliés par les femmes, par sa mère Adelaïde ou sa femme Frédérone. Un proche parent de Charles, le fils d'une de ses sœurs, Gozfrid ou Godefroy, montera en 913 sur le siège épiscopal de Strasbourg[7], mais nous ne savons pas s'il habitait la Lorraine avant que Charles en devînt le souverain, et nous ne pouvons par conséquent pas dire s'il a pu travailler à l'avènement de ce prince.

Ces personnages devaient tout naturellement préférer à la domination d'un étranger celle d'un parent de qui ils espéraient obtenir de grands avantages. Rappelons que l'un d'entre eux avait déjà eu des relations très étroites avec le roi de France; nous voulons parler de Régnier, qui en 895 avait soutenu Charles contre Eudes, et qui trois ans plus tard avait essayé d'en faire un roi de Lorraine. Il est vraisemblable enfin que Gérard et Matfrid, qui ne semblent pourtant pas s'être prononcés pour Charles en 898, étaient allés en 906 chercher un asile dans les États de ce prince[8]. Ils devaient désirer, pour rentrer en possession de leurs comtés et de leurs biens, que Charles devînt roi de Lorraine, et employer à faire aboutir ce projet ce qu'ils pouvaient posséder encore d'influence.

Ajoutons que Charles était venu à plusieurs reprises dans le pays; en 894, il l'avait traversé pour se rendre à Worms implorer l'appui d'Arnulf; en 896, Zwentibold lui avait donné asile; en 898, il avait essayé d'enlever à son cousin la Lorraine[9]; enfin, il semble y avoir séjourné en 903, si toutefois la *villa Metlagium,* où il se trouvait le 5 juin de

---

1. Krüger, *Ueber die Abstammung Heinrichs I von den Karolingern* (*Quidde's Zeitschrift für Geschichtswissenschaft,* t. IX, p. 50), suppose que Bérenger était fils d'Adalard et petit-fils d'Évrard, margrave de Frioul.

2. *Vita Johannis Gorziensis,* ch. 40 (*SS.,* t. IV, p. 348).

3. Voir une *Tabula Genealogica* du xie siècle (*SS.,* t. II, p. 314). La *Genealogia Arnulfi comitis* fait d'Ermentrude une fille d'Adelaïde (*SS.,* t. IX, p. 303).

4. Diplôme sans date par lequel Charles le Simple confirme à l'église de Liège l'abbaye d'Hastières (*Cartre de Saint-Lambert,* t. I, no 11).

5. Nous nous occupons avec plus de détails de Wigeric et de sa famille dans un autre travail.

6. Voir B. 1936 (pour Drogon) et B. 1946 (pour Étienne de Liège).

7. Erchenbald, *Versus de epp. Argentin.* (Bœhmer, *Fontes,* t. IV, p. 3).

8. Voir ci-dessus, p. 571.

9. Se reporter aux pp. 545-547.

cette année, comme en témoigne un diplôme pour Saint-Denis[1], doit s'identifier avec Metlach, sur la Sarre, au sud-est de Trèves[2]. Il est à remarquer que, par cet acte, le roi confirme à la grande abbaye française le prieuré de Liepvre en Alsace. On ne peut d'ailleurs pas songer à une invasion faite en Lorraine par Charles à cette époque; Réginon l'aurait mentionnée, et Charles lui-même, dans l'acte, qualifie Louis de *dilectissimus consanguineus noster;* ce n'est pas en ces termes qu'il aurait parlé d'un souverain qu'il aurait été en train de dépouiller. Peut-être allait-il lui rendre visite; il aurait eu dans ce cas à faire un long trajet, Louis se trouvant en juin 903 à Forchheim, sur la Regnitz, affluent de gauche du Mein[3].

Charles ne s'était pas contenté de faire des voyages en Lorraine; à diverses reprises il avait rendu des diplômes en faveur d'évêchés ou d'abbayes de ce pays. Par le premier, en date du 26 septembre 894, il restituait à Francon, évêque de Liège, des biens situés dans le *pagus Portunensis,* c'est-à-dire dans le Porcien. Ce territoire était compris dans le royaume de France, et la restitution n'a rien d'anormal[4]. Les trois autres diplômes présentent au contraire cette particularité, que les domaines dont il y est question sont situés en Lorraine même. Le 25 juillet 896, se trouvant à Gondreville, Charles faisait donation au prieuré de Salone de terres situées dans diverses localités du *p. Salinensis,* du *p. Calvomontensis* et du *p. Su(g)entensis*[5]; le 13 février 898, il concédait à l'abbaye de Saint-Mihiel des *villæ* et des chapelles dans le *p. Virdunensis* et le *p. Scarponensis*[6]; enfin, le 5 juin 903, il confirmait à Saint-Denis la possession du prieuré alsacien de Liepvre[7]. Comment Charles le Simple pouvait-il disposer ainsi de domaines situés dans un royaume qui appartenait à un autre? Les deux diplômes pour Salone et pour Saint-Mihiel auraient dû, ce semble, émaner de Zwentibold, le dernier de Louis l'Enfant, puisque c'étaient ces deux princes, et non leur cousin, qui régnaient alors sur le pays. L'année 898, il est vrai, est justement celle où Charles, à l'instigation de Régnier, essaya d'enlever la Lorraine à Zwentibold, et le diplôme pour Saint-Mihiel pourrait être un témoignage des prétentions élevées par le jeune fils de Louis le Bègue sur l'ancien royaume de Lothaire II; encore

1. *R. H. Fr.*, t. IX, p. 499.

2. Metlach (province rhénane, Trèves, Merzig) était le siège d'une abbaye, qui appartenait au IXe siècle à l'église de Trèves. Les formes de ce nom que l'on rencontre dans les diplômes sont les suivantes : *Medolagus* et *Medolacus* (B. M. 252); *Medelacus* (B. M. 1058); *Medelacha* (B. M. 1642, 1756); *Mediolacum* (*MR. UB.*, t. I, n° 270); *Methelach* (*MR. UB.*, t. I, n° 527); *Mediolacus* (*MR. UB.*, t. I, n° 598), etc. On ne trouve pas la forme *Metlagium.*

3. B. M. 1953.

4. Voir ci-dessus, p. 506, n. 1.

5. Voir ci-dessus, p. 531, n. 7.

6. Ce diplôme, donné à Compiègne sur l'intercession d'Adelaïde, mère du roi, affectait divers domaines de l'abbaye à l'entretien des moines (B. 1898, *R. H. Fr.*, t. IX, p. 470).

7. Nous avons parlé un peu plus haut de ce diplôme.

faudrait-il, pour l'affirmer, connaître l'époque à laquelle Régnier et Odacer allèrent faire hommage à Charles le Simple et l'inviter à s'emparer de la Lorraine. Mais cette explication n'est dans tous les cas pas valable pour les diplômes relatifs à Salone et à Liepvre. Les terres concédées à Salone seraient-elles la propriété particulière de Charles ? Peut-être, seulement il resterait toujours à expliquer l'acte qui concerne Liepvre ; les privilèges, par lesquels Saint-Denis se fit dans la suite confirmer la possession de ce prieuré, furent accordés non par les rois de France, mais par les souverains mêmes de la Lorraine, c'est-à-dire par les rois ou empereurs d'Allemagne [1].

Par tout ce que nous venons de dire, on voit que Charles le Simple avait avec la Lorraine de nombreuses attaches. Il possédait d'ailleurs sur le pays des droits incontestables, non comme roi de France, mais comme Carolingien, tandis que Conrad n'en avait aucun, ceux que lui avait conférés l'élection de Forchheim ne s'étendant pas à la Lorraine, qui constituait un État distinct de l'Allemagne. C'était donc la chose la plus naturelle et la plus légitime du monde que Charles remplaçât Louis l'Enfant sur le trône de la Lorraine [2].

Nous avons dit que l'on ne connaissait pas l'époque à laquelle les grands du pays avaient décidé d'offrir la couronne à Charles. On ne sait rien non plus des conditions dans lesquelles a eu lieu l'élection. Beaucoup d'historiens affirment que Régnier entraîna les Lorrains [3] ; c'est une hypothèse qui ne repose sur aucune preuve certaine. Elle offre pourtant quelque vraisemblance, si l'on se rappelle que Régnier était le cousin de Charles, qu'en 898 il l'avait appelé en Lorraine, qu'il l'avait auparavant soutenu contre Eudes, et si enfin l'on fait attention à la faveur incontestable dont jouit Régnier depuis l'avènement de Charles en Lorraine jusqu'à sa mort [4]. Outre les parents du roi de France, Wigeric, Étienne, Drogon, — d'autres grands durent se prononcer tout de suite en faveur de Charles, par exemple Ricuin, comte de Verdun, que l'on voit à trois reprises figurer comme intercesseur dans des diplômes de Charles le Simple. Y eut-il des opposants ? Conrad trouva-t-il des partisans ? Nous n'en savons rien, mais l'insuccès de ses tentatives sur la

---

1. Voir, par exemple, les diplômes d'Otton II, du 15 octobre 980 (O^II^. 232, *DD.*, t. II, p. 260), et d'Henri III, du 26 janvier 1056 (St. 2491, *R. H. Fr.*, t. XI, p. 654).

2. Dümmler, t. III, p. 587, s'écrie d'un ton tragique qu'à la honte de l'Allemagne désunie, Charles le Simple, jouet des grands dans son propre pays héréditaire, pouvait quand même tenir sa cour dans les anciens palais lorrains de Thionville, de Gondreville, d'Heristal, aussi bien qu'à Aix-la-Chapelle et à Metz, et légiférer sur les biens et sur les personnes. — Dümmler et la plupart des historiens allemands ou français oublient toujours ce qu'avait été la Lorraine. Elle n'était nullement un territoire détaché des royaumes voisins, et ceux-ci n'avaient sur elle aucun droit. Mettre la Lorraine sur le même pied que la Saxe, la Bavière, la Bourgogne ou l'Aquitaine, c'est ne pas tenir compte des faits antérieurs, c'est défigurer l'histoire.

3. Voir ci-dessus, p. 574, n. 2 ; Wittich, p. 77, fait cependant de prudentes réserves.

4. Nous nous occuperons un peu plus loin de la situation qui fut faite en Lorraine à Régnier et aux autres grands laïcs ou ecclésiastiques de ce royaume sous la domination de Charles le Simple.

Lorraine semble prouver qu'il y comptait peu d'amis[1]. Pourtant, le fait que l'archevêque de Trèves ne conserva pas tout d'abord la direction de la chancellerie lorraine pourrait être l'indice qu'il ne s'était pas immédiatement déclaré pour Charles. Radbod d'ailleurs était d'origine souabe et non lorraine[2].

Nous ne connaissons pas non plus la date exacte de l'acceptation par Charles du trône qui lui fut offert, ni les conditions qui lui furent imposées, ni le jour où il fut proclamé roi. Y eut-il un sacre, ou une simple prestation de serments? Les chroniqueurs sont muets sur toutes ces questions. Les *Annales Prumienses* placent au 1er novembre 911 le commencement du règne de *Louis*[3]; évidemment, c'est *Charles* qu'il faut lire, mais le renseignement est-il exact? Les diplômes de Charles, sans le confirmer, ne le contredisent pas non plus. A partir de la fin de 911, ils portent une nouvelle indication chronologique, celle des années du règne de Charles en Lorraine, sous la forme *largiore vero hereditate indepta*[4]. Le point de départ en est la cérémonie, quelle qu'elle soit, qui a fait de Charles le souverain de la Lorraine : mais nous ne pouvons en fixer la date avec exactitude. Ainsi, deux diplômes de 915, l'un du 10 octobre pour Tournus, l'autre du 24 novembre pour Saint-Mihiel, portent, le premier quatrième, le second cinquième année du règne de Charles depuis l'accroissement de son patrimoine[5]. C'est donc entre le 10 octobre et le 24 novembre que se placerait l'avènement de Charles en Lorraine, ce qui concorde avec le témoignage des *Annales Prumienses*. Mais un acte du 5 décembre 921, dont Mabillon a donné les dates d'après l'original lui-même, aujourd'hui perdu, porte *largiore vero hæreditate indepta X*[6], alors que l'on s'attendrait à lire XI. Charles n'aurait donc été proclamé qu'après le 5 décembre; certainement il le fut avant le 20 décembre, comme le prouvent deux diplômes pour Cambrai de l'année 911[7]. Ainsi, l'avènement du nouveau roi serait postérieur au 10 octobre et antérieur au 20 décembre de cette dernière année[8].

Ce ne fut que vers la fin de décembre 911 que celui-ci vint prendre possession de la Lorraine. Nous le trouvons, le 20 de ce mois, à Croissy,

---

1. Wittich, p. 76, admet que tous les seigneurs ou prélats furent unanimes à reconnaître Charles pour souverain.

2. Voir plus haut, p. 467, n. 3.

3. *Ann. Prum.* 911 (*SS.*, t. XV, p. 1292). Dümmler, t. III, p. 572, n. 1, admet qu'on doit lire Charles au lieu de Louis.

4. Vient ensuite le chiffre indiquant le numéro de l'année du règne de Charles en Lorraine.

5. B. 1947 et 1948.

6. Mabillon, *Ann. O. S. B.*, t. III, p. 369. Cet acte, daté des nones de décembre, est du 5 et non du 7, comme le dit à tort Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 744. Une difficulté se présente à propos de ce diplôme : Charles, qui était à Bonn au début de novembre, qui passa l'hiver 921-922 à guerroyer contre Giselbert et Otton, pouvait-il se trouver à Laon le 5 décembre? Flodoard ne mentionne le retour de Charles dans cette ville qu'au printemps de 922, un peu avant Pâques (*Chronicon* 922, t. III, p. 8).

7. B. 1934.

8. Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 744, ne se prononce pas; Dümmler, t. III, p. 572, pense que la reconnaissance de Charles comme roi de Lorraine eut lieu vers le 1er novembre.

où il rendit deux diplômes en faveur d'Étienne, évêque de Cambrai[1];

1. Par le premier, Charles, à la prière d'Étienne, évêque de Cambrai, qui lui représenta qu'un diplôme de Zwentibold, affectant aux chanoines de la cathédrale divers domaines pour leur entretien avait été la proie des flammes lors d'un incendie qui avait dévoré la ville, confirme auxdits chanoines la propriété pleine et entière des maisons particulières qu'ils avaient dans la ville, ainsi que des biens qu'ils possédaient dans le Cambrésis, le Hainaut, le Vermandois et le Soissonnais (B. 1934, *R. H. Fr.*, t. IX, pp. 513-514). Par le second acte, Charles, à qui les comtes Garnier et Thierry ont représenté que la *villa Lestorphen*, propriété héréditaire d'Étienne, évêque de Cambrai, courait de grands périls, soit en cas d'invasion des Barbares, soit en cas de guerre civile, décide, sur la demande de ces comtes, qu'Étienne pourra construire à *Lestorphen* un château, y établir un marché, un atelier pour la frappe de monnaies à son effigie propre (celle de l'évêque), et accorde enfin à cette *villa* les privilèges de l'immunité (Le Glay, *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, pièces et diplômes justificatifs, nº 1). Ce diplôme est-il faux, comme le prétendent Piot, *Les Pagi de la Belgique*, p. 156, et Engel et Serrure, *Traité de numismatique du Moyen âge*, t. I, p. 267? Ce sont les termes dans lesquels est formulée la concession monétaire « proprii nomismatis percussuram » qui rendent cet acte suspect, ainsi que deux autres diplômes de Charles le Simple où on les retrouve; l'un d'eux, pour Saint-Martin de Tours, est du 27 juin 919; l'autre, du 9 juillet, même année, concerne Prüm (B. 1963 et 1966). A l'encontre de ses devanciers, dont il ne discute ni ne mentionne même l'opinion, Prou ne trouve pas insolite la formule « proprii nomismatis percussura » (*Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque Nationale. Les Monnaies carolingiennes*, introd., p. lxviii), et il admet l'authenticité des trois privilèges que rejettent ses confrères (*ibid.*, pp. lxvi et lxvii). Prou commet d'ailleurs une double erreur à propos du diplôme relatif à Cambrai : il fait, p. lxvi, de Letard un comte de Cambrai, et il prétend, n. 1, que les termes *vir illustris* ne sont pas conformes aux usages de la chancellerie de Charles le Simple; sa conclusion est que l'acte a été remanié. Letard est en réalité comte du *p. Nidensis;* en second lieu, la formule *vir illustris* se retrouve, nous le verrons un peu plus loin, dans les premiers diplômes rendus par Charles le Simple en faveur de la Lorraine. Si l'acte du 20 décembre 911 a été fabriqué, le faussaire a eu sous les yeux un modèle, peut-être l'autre privilège, rendu également le 20 décembre 911, dont il reproduit les formules du début et de la fin, invocation, suscription, souscriptions du roi et du chancelier, dates, sauf que le diplôme suspect ne donne que les années du règne de Charles comptées depuis 893. D'autre part, où est situé ce « Lestorphen in pago Nidensi » (et non « indensi » comme on l'avait lu à tort, le « p. indensis », Piot l'a démontré, *op. cit.*, *ibid.*, n'ayant jamais existé)? Il y a un *p. Nidensis*, le *pagus* de la Nied et justement à cette époque il avait pour comte Letard ou Liutard, comme le prouve une des deux chartes de Roric pour Saint-Maximin, du 1er janvier 909 (*MR. UB.*, t. I, nº 153) et Lestorphen pourrait être Lostroff (Lorraine, Château-Salins, Albestroff), ou plutôt Linstroff (Lorraine, Sarreguemines, Gros-Tenquin). Linstroff, en effet, se trouve tout près des sources de la Nied allemande et a pu appartenir au *p. Nidensis*, quoiqu'on ne puisse l'affirmer. Un petit ruisseau passe à Linstroff, mais rien ne prouve qu'il ait porté le nom de « Saregna ». En outre, il paraît invraisemblable que l'évêque de Cambrai ait sollicité l'autorisation d'établir un atelier monétaire dans une localité séparée de sa ville épiscopale par une distance d'environ 280 kilomètres à vol d'oiseau. Enfin, aucun document ne signale à Linstroff l'existence d'un atelier monétaire. Et pourtant, si l'acte a été fabriqué, pourquoi le faussaire aurait-il choisi un endroit imaginaire pour y placer la concession par Charles d'un atelier monétaire? Il y a là un problème difficile à résoudre. Croissy se trouve dans l'Oise, arrondissement de Clermont, canton de Crèvecœur.

Nous ne connaissons pas la date de la mort de Dodilon; tout ce que nous pouvons dire, c'est que l'événement est postérieur à l'avènement d'Étienne sur le siège de Liège, puisque ce dernier prélat assista à la consécration de Lobbes par Dodilon (*Gesta epp. Camer.*, liv. I, ch. 65, *SS.*, t. VII, p. 424). Dodilon avait fait élever autour de sa ville épiscopale une enceinte qui englobait l'abbaye Saint-Autbert, auparavant située hors des murailles (*Gesta, ibid.*). Étienne, qui lui succéda, on ne sait en quelle année ni dans quelles conditions, était un homme de grande vertu et de grand savoir; il avait l'Alsace pour patrie (*Gesta*, liv. I, ch. 66 et 69, *SS.*, t. VII, pp. 424 et 426). C'est dans les diplômes de Charles le Simple du 20 décembre 911 que l'on trouve la première mention d'Étienne, évêque de Cambrai. Le Carpentier, *Histoire de Cambrai*, t. I, p. 336, fait commencer en 905 l'épiscopat d'Étienne; Le Glay, *Cameracum christianum*, pp. 17 et 18, ne donne pas l'année de la mort de Dodilon, ni celle de la consécration d'Étienne.

dans l'un apparaissent comme intercesseurs deux comtes, Garnier et Thierry, qu'il est difficile d'identifier[1]. Le 1er janvier 912, Charles était à Metz; il y confirma une restitution de divers domaines faite à l'abbaye Saint-Maximin par le nouvel abbé que lui-même venait de placer à la tête de ce monastère[2]. Cet abbé, qui était en même temps comte, n'est pas nommé dans l'acte; on a supposé qu'il s'agissait de Régnier, en s'appuyant d'une part sur le témoignage de Sigehard, d'autre part sur ce fait que Giselbert, fils de Régnier, posséda Saint-Maximin, n'étant encore qu'un enfant[3]. Puis Charles se rendit à Toul, dont l'évêque Drogon était son parent. Il restitua à ce dernier l'abbaye de Bonmoutier[4]. De là il passa en Alsace; le 3 février, il est à Châtenois, où il confirme les privilèges de l'abbaye d'Andlau qu'avait fondée l'impératrice Richarde, femme de Charles le Gros[5]; le 12, nous le trouvons à Rouffach,

---

1. Le comte Thierry n'est certainement pas le Frison, frère de Waldger, et fils de Gerulf, qui ne se rallia que plus tard à Charles le Simple.

2. Par ce diplôme, Charles, à la prière du comte à qui il venait de donner Saint-Maximin, confirme et la restitution que ce dernier avait faite, aux moines de cette abbaye, de biens qui leur avaient été injustement enlevés, et le diplôme par lequel Arnulf (B. M. 1835, cet acte a servi de modèle) avait affecté différents domaines de Saint-Maximin à l'entretien des religieux (B. 1935, *MR. UB.*, t. I, nº 156).

3. Sigehard, *Miracula S. Maximini*, ch. 11 (*SS.*, t. IV, p. 232). Wittich, p. 83, et Dümmler, t. III, p. 232, identifient Régnier avec le comte-abbé de Saint-Maximin, que le diplôme de Charles ne nomme pas.

4. L'évêque de Toul, Drogon, avait présenté au roi des chartes démontrant que l'un de ses prédécesseurs sur le siège de Toul, Bodon, avait donné Bonmoutier à son église. Charles nous apprend en outre, dans son diplôme, que le roi Lothaire, pour punir l'évêque Arnoul de sa vertu inflexible, lui avait enlevé Bonmoutier et d'autres domaines. Depuis lors, Arnoul lui-même et ses successeurs Arnaud et Ludelme avaient obtenu la restitution de plusieurs anciennes possessions de leur église (B. 1829, B. M. 1657, 1661, 1815, 1833, 1849, 1940). Charles, en raison de la fidélité de Drogon et de la parenté qui l'unissait à lui, restitue à l'église de Toul Bonmoutier, que le prélat avait déjà reçu du roi en bénéfice (B. 1936, Calmet, t. I, preuves, col. 334). Le 19 février 884, Charles le Gros avait donné Bonmoutier à l'abbaye d'Andlau, fondée par sa femme Richarde (B. M. 1635).

5. Schœpflin, *Als. dipl.*, t. I, p. 103 (B. 1937). Charles, acquiesçant à la prière de Rotrude, abbesse d'Andlau, qui lui avait présenté une charte de l'impératrice Richarde, une bulle de Jean (VIII), des diplômes des empereurs Charles et Arnulf, confirma les privilèges du monastère. Interdiction était faite au roi et au comte de pénétrer sur les terres d'Andlau. Les religieuses devaient élire pour abbesse une parente de Richarde, si toutefois il en existait présentant les conditions requises de piété et de chasteté; sinon, elles auraient le droit de prendre une abbesse étrangère à la famille de Richarde. Il était défendu aux membres de cette famille, ainsi qu'à tous autres, de rien enlever à l'abbaye sous aucun prétexte. Le roi étant retenu ailleurs par les affaires de l'État, et ne pouvant venir dans le pays aussi souvent qu'il le voudrait, celui qui se chargera, à la place de Charles, de protéger l'abbaye, aura le devoir de ne rien distraire pour son usage des biens de l'abbaye, ceux-ci étant exclusivement réservés aux religieuses; chaque année il recevra seulement pour son service deux chevaux, ou deux bonnes pièces de toile, ou quatre voitures de vin. — Le seul énoncé des dispositions de ce diplôme suffit à montrer qu'elles n'émanent pas de Charles le Simple; jamais on n'en rencontre de semblables dans les actes de ce prince, ni d'ailleurs dans ceux des souverains de cette époque. Mais, d'autre part, les formules du commencement et de la fin, l'invocation, la suscription, les souscriptions du roi et du chancelier, les dates et l'apprécation sont bien telles que les rédigeait la chancellerie de Charles le Simple, un peu après que ce prince fut monté sur le trône de Lorraine. Nous avons donc la certitude que le faussaire a eu sous les yeux un diplôme authentique de Charles le Simple, et il est très vraisemblable que ce privilège concernait Andlau. Le soin avec lequel sont précisés les droits de l'avoué indique que l'acte a été

où, à la prière de Drogon, évêque de Toul, et du comte Ricuin, il approuve une donation faite à l'église de Toul par l'archidiacre Engelrand[1]. Deux mois plus tard, le 12 avril, Charles est dans le nord de la Lorraine, à Nimègue : dans ce palais il souscrit, à la prière des comtes Régnier et Bérenger, une donation en faveur de Fulrad, moine de Stavelot[2]; cette abbaye, on se le rappelle, appartenait à Régnier.

Une attaque de Conrad sur la Lorraine avait-elle motivé le déplacement de Charles? Pendant plusieurs mois le nouveau souverain de l'Allemagne n'avait fait aucune tentative pour disputer la Lorraine au roi de France. Louis, son prédécesseur, ayant régné sur ce pays, peut-être se considérait-il, à tort d'ailleurs, comme ayant des droits à le gouverner[3]. En outre, son oncle Gebhard avait été duc de Lorraine; lui-même et son frère avaient des abbayes et des domaines dans ce royaume. Mais l'occupation de la Lorraine par Charles leur faisait perdre ces bénéfices. Nous avons vu que ce prince avait donné Saint-Maximin au comte Régnier; les autres abbayes eurent un sort analogue. Charles, on le comprend sans peine, ne pouvait laisser ni le roi d'Allemagne, ni ses proches, maîtres d'importantes abbayes lorraines, et Conrad, pour les recouvrer, était obligé de conquérir tout le pays. Il finit par s'y résoudre et, à trois reprises, il envahit la Lorraine. Lui et les membres de sa famille étaient maîtres d'une partie de la *Francia* germanique, et justement de celle qui touchait la Lorraine; ils y avaient le *Wormsfeld*, le *Rinagowe*, le *Wettereiba*, le *Logenahe*, le *Hessi*[4]; de plus, les *pagi*

---

remanié à une époque où l'abbaye, en lutte avec le seigneur qui détenait cette charge, voulait mettre un terme aux empiétements qu'il commettait. Il y a un certain air de famille entre le faux diplôme au nom de Charles le Simple et le faux diplôme au nom de Louis l'Enfant, qui repose du reste, lui aussi, sur un acte authentique (voir ci-dessus, p. 572, n. 1). Pourtant, on constate d'assez notables différences entre ces deux pièces, et particulièrement en ce qui concerne les droits de l'avoué; il se pourrait donc qu'elles n'eussent pas été fabriquées à la même époque. — Comme nous l'avons dit, les formules de dates du diplôme de Charles le Simple sont très correctes; sans aucun doute le faussaire les a reproduites telles qu'il les trouvait dans le privilège authentique qui lui servait de modèle, et bien certainement il n'a pas changé le nom du lieu où ce dernier avait été rendu. On peut donc admettre la présence de Charles à Châtenois le 3 février 912, et la chose paraît d'autant plus vraisemblable que le 12 du même mois ce prince était à Rouffach. Schœpflin, *Als. ill.*, t. II, p. 2, identifiait *Castinetum* avec Châtenois en Lorraine (Vosges, chef-lieu de canton de l'arr. de Neufchâteau), tandis que Grandidier, *Histoire de Strasbourg*, t. II, pr., p. cccxx, note *o*, y voit avec plus de raison Châtenois en Alsace (Basse-Alsace, arr. et cant. de Schlestadt).

1. Engelrand conservait en précaire les biens qu'il donnait dans le *p. Calvomontensis*, et en recevait d'autres au même titre situés dans le *p. Scarponensis* et appartenant à l'église de Toul. Son neveu Himon devait en jouir après lui, et il était stipulé qu'après sa mort tous ces domaines reviendraient à l'église de Toul (B. 1938, Calmet, t. I, pr., col. 335).

2. Ces biens, situés dans le *p. Meginensis* et le comté de Bérenger, devaient revenir à l'abbaye après la mort de Fulrad (B. 1939, Martène, *Ampl. Coll.*, t. II, col. 39).

3. L'historien luxembourgeois Schœtter déclare mal fondées les prétentions que Conrad éleva sur la Lorraine, attendu que les États de ce dernier pays avaient, à la mort de leur souverain, autant de droits que ceux de la France orientale à se choisir un nouveau roi (*Einige kritische Erœrterungen über die frühere Geschichte der Grafschaft Luxemburg*, p. 18).

4. Conrad lui-même avait eu les *pagi Wormacensis* et *Hessi* (B. M. 1982, 1989 et 1997), son frère Otton le *p. Logenahe superior* (B. M. 2019 et 2024), Uton, fils de Gebhard, les *pagi Wettereiba* et *Rinagowe* (B. M. 2030 et 2043); Conrad, fils d'Eberhard, le *p. Logenahe inferior* (B. M. 2005 et 2007).

Diusburg et *Keldaggowe,* lorrains ou tout au moins contigus à la Lorraine, leur appartenaient[1]. Conrad avait donc là un solide point d'appui, une bonne base d'opérations pour se porter contre le royaume voisin[2]. Ses efforts devaient cependant échouer, en grande partie, sans aucun doute, par suite de l'indifférence ou de l'hostilité des Lorrains.

Les campagnes de Conrad nous sont très mal connues ; c'est à peine si nous pouvons affirmer qu'il en fit trois[3]. Car, tandis qu'une recension des *Annales Alamannici* en compte deux, séparées par une trêve de courte durée[4], l'autre n'en connaît qu'une seule[5]. Mais ce n'est pas tout. Les *Annales Alamannici* (codd. Modœtiensis et Veronensis) présentent ainsi la première campagne de Conrad : « Karolus in Alsatiam, Chunratus in Hlodarios », opposant à tort l'Alsace à la Lorraine, puisque la première de ces contrées n'avait pas cessé de se rattacher à l'autre. Mais prenons le texte de ces Annales tel qu'il nous est donné ; il en résulte, puisque l'Alsace ne fait pas partie de la Lorraine, que l'expédition de Conrad n'a pas été dirigée contre elle. Pourtant, un diplôme du roi d'Allemagne pour l'abbaye de Saint-Gall signale la présence de ce prince à Strasbourg le 14 mars 912[6]. Il est vrai que l'on peut avoir des doutes, sinon sur l'authenticité, du moins sur l'exactitude de la date de ce dernier document. D'après un acte pour Murbach, Conrad se serait trouvé dans cette même ville de Strasbourg le 12 mars 913[7]. La présence du roi au même endroit, à un an d'intervalle, presque jour pour jour, est bien extraordinaire[8], et il y a lieu de se demander

---

1. B. M. 1969 donnait ces deux comtés à Otton et à Eberhard, mais B. M. 2008 attribuait le *Keldaggowe* à Conrad, le futur roi. Ajoutons qu'une charte du 16 juin 913 pour l'abbaye de Weilburg mentionne deux comtes Eberhard, l'un du *pagus Pernaffa,* l'autre du *p. Bunnensis.* L'un de ces deux personnages doit être le frère de Conrad (charte mentionnée par Mühlbacher, *Reg. Kar.,* pp. 748-749).

2. Cf. Stein, p. 220.

3. Gfrœrer, t. II, p. 459, ne croit pas que Conrad, aux prises avec de nombreux adversaires en Allemagne, ait trouvé en 913 le temps d'attaquer la Lorraine.

4. *Ann. Alamann.* (codices Modœtiensis et Veronensis) 912 (*SS.,* t. I, p. 55).

5. *Ann. Alamann.* (codex Turicensis) 912 : « Ipso anno Francos qui dicuntur Hlutharingi hostiliter invasit (Chunradus). » (*SS.,* t. I, p. 55.)

6. B. M. 2016 (K. 5, *DD.,* t. I, p. 5). Le 5 mars, Conrad se trouvait encore à Velden, sur la Pegnitz, au nord-est de Nuremberg (B. M. 2014, pour l'évêché d'Eichstædt). Stein, p. 220, suppose qu'avant de venir en Alsace, Conrad avait attaqué ou fait attaquer la Lorraine sur un autre point, que Charles aurait alors reculé de Metz jusqu'à Toul, puis aurait fait une diversion en Alsace. Conrad arrive ensuite dans cette dernière contrée (p. 221).

7. Par ce diplôme, rendu à la prière de l'abbé Nandberd et des moines, et sur l'intercession des fidèles Hatton (de Mayence), Salomon (de Constance), Thiodulf (de Coire), Hildin (d'Augsbourg), Einhard (de Spire), Erchanger, Conrad, Huques, Otton, Henri, Beppon, Udalric et Eberhard, Conrad confirme aux moines de Murbach le droit d'élire leur abbé, l'immunité, l'exemption de tonlieux et la possession des biens qui avaient été affectés à leur entretien, soit que ces biens fussent encore en leur pouvoir, soit qu'ils leur eussent été injustement enlevés (B. M. 2028, K. 17, *DD.,* t. I, p. 16).

8. Ajoutons que l'archevêque Hatton, l'évêque Salomon, ainsi qu'Eberhard, frère du roi, mentionnés comme présents dans B. M. 2016 sont encore auprès du roi d'après B. M. 2028 ; B. M. 2016 parle d'autres fidèles, que l'autre acte ne nomme pas.

si les deux diplômes ne doivent pas se placer la même année, soit en 912, soit en 913. Il faudrait donc corriger la date de l'un d'entre eux, et, comme le diplôme concernant Murbach est un original, ce serait l'autre, celui relatif à Saint-Gall, qui aurait des indications chronologiques erronées.

Quel que soit le point qu'ait attaqué Conrad, il n'alla pas loin, des négociations ayant été ouvertes presque aussitôt après, et une trêve ayant été conclue[1] ; nous ne savons pas d'ailleurs quelles en avaient été les conditions. Charles aurait-il été infidèle à ses engagements, comme l'en accusent les *Annales Alamannici*[2] ? Toujours est-il que Conrad ne tarda pas à reprendre le chemin de la Lorraine ; cette fois il s'avança jusqu'à Aix-la-Chapelle[3]. A la même époque, une armée lorraine aurait pénétré en Alsace, se serait emparée de Strasbourg, aurait pillé et incendié la ville[4]. La première campagne de Conrad se placerait en mars, entre le 5 de ce mois, jour où il est à Welden sur la Pegnitz, et le 12 avril, où sa présence est signalée à Fulda[5] ; la seconde, entre cette dernière date et la fin de juin ; nous le trouvons le 1er juillet installé à Francfort[6]. Peut-être même les deux expéditions appartiennent-elles à la période qui sépare l'un de l'autre les séjours de Conrad à Fulda et à Francfort. Si la première campagne a été courte, et que la trêve ait été violée presque aussitôt que conclue, Conrad a eu en deux mois et demi le temps de pénétrer à deux reprises en Lorraine. Pourtant, l'expédition des Lorrains contre Strasbourg, à supposer qu'elle ait réellement eu lieu, tendrait à prouver que Conrad avait occupé cette ville, et y avait laissé une garnison. Quoi qu'il en soit, le roi d'Allemagne n'avait obtenu aucun succès. On a supposé, pour expliquer son retour dans ses États, qu'il y avait été rappelé par une invasion hongroise[7] ; la chose n'est guère probable, attendu qu'il séjourna plus d'un mois à Francfort, du 1er juillet au plus tard jusqu'au 8 août pour le moins. En réalité, Conrad a échoué ; peut-être a-t-il été obligé de reculer devant des forces supérieures.

Charles avait-il marché contre l'envahisseur[8] ? Nous n'en savons absolument rien. On perd de vue ce prince depuis le 12 avril 912 jusqu'au 11 juin 913. C'est en Lorraine, à Nimègue, que nous l'avions laissé : c'est

---

1. *Ann. Alam.* (codd. Mod. et Veron.) 912 (*SS.*, t. I, p. 55).
2. *Ibidem.*
3. *Id.* ibid.
4. *Id.* ibid.
5. B. M. 2014 et 2017, 2018.
6. B. M. 2019. Gfrœrer, t. II, p. 459, place entre le 12 avril et le 1er juillet la première campagne de Conrad en Lorraine, et la deuxième en novembre (p. 461). Nous avons dit qu'il n'admettait pas d'expédition pour l'année 913. Dümmler, t. III, p. 582, n. 4, croit la deuxième invasion de Conrad postérieure au 12 avril et antérieure au 1er juillet.
7. Stein, p. 222, se demande si c'est l'invasion hongroise ou l'insuffisance de ses forces qui a obligé Conrad à rebrousser chemin. Sur la nouvelle incursion des Barbares, voir Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 746, et Dümmler, t. III, p. 591.
8. Wittich, p. 88, croit que les Lorrains ont repoussé Conrad sans que Charles les ait vigoureusement soutenus.

encore en Lorraine, à Metz, que nous le retrouvons quatorze mois plus tard. Nous ne pouvons pas affirmer du reste qu'il ait séjourné dans le pays pendant ce long espace de temps.

Peut-être la troisième tentative de Conrad contre la Lorraine avait-elle déterminé Charles à revenir dans ce royaume. Conrad, en effet, malgré l'échec de ses deux premières campagnes, n'avait pas renoncé à s'emparer d'un pays sur lequel il se croyait des droits. Ce serait en mars, sa présence étant signalée à Strasbourg le 12 de ce mois par un dipôme en faveur de l'abbaye de Murbach[1], qu'aurait eu lieu la dernière campagne de Conrad, tout aussi infructueuse que les précédentes[2]. Découragé par ce nouvel insuccès, le roi d'Allemagne ne revint plus à la charge. D'ailleurs, l'eût-il voulu, que les invasions des Hongrois, les luttes contre les ducs de Saxe et de Bavière et contre les prétendants à la dignité ducale en Souabe, ne lui en auraient pas laissé le loisir. Il ne semble pas d'ailleurs qu'une paix ait été conclue entre les deux souverains[3].

Charles restait donc maître de la Lorraine. Il s'agit maintenant d'examiner s'il la possédait tout entière, au moins telle que l'avaient eue les deux fils d'Arnulf, et de rechercher quelle organisation il lui avait donnée.

Nous avons vu que le sort de la Frise était difficile à déterminer sous le règne de Zwentibold et de Louis l'Enfant : faisait-elle, ou non, partie de la Lorraine ? Nous ne pouvons nous prononcer ni dans un sens ni dans un autre. Ce qui est au contraire absolument sûr, c'est que l'autorité de Conrad fut tout d'abord reconnue dans ce pays ; un diplôme de ce prince, rendu le 9 juillet 914, en fait foi[4]. Nous n'avons pas, il est vrai, tiré les mêmes conclusions du diplôme de Louis le Germanique pour Utrecht du 18 mai 854[5] ; les dipômes de Zwentibold du 24 juin 896 pour la même église ne nous ont pas davantage paru être une preuve certaine qu'elle appartînt au bâtard d'Arnulf[6]. Mais la situation n'était pas la même en 914 qu'en 854, ni qu'en 896. A ces deux dernières dates, Hunger et Odilbald avaient pu sans aucun inconvénient s'adresser en solliciteurs à des rois, dont l'un, Louis le Germanique, était le frère et l'allié de Lothaire Ier, souverain de Hunger, et l'autre, Zwentibold, le propre fils d'Arnulf, de qui dépendait peut-être Odilbald. En 914, au contraire, Conrad étant toujours l'ennemi de Charles, l'évêque d'Utrecht, Radbod, aurait en quelque sorte commis un crime de haute trahison à l'égard du roi de Lorraine, à supposer qu'il eût été sujet de ce prince,

---

1. B. M. 2028 ; nous avons analysé plus haut ce diplôme.
2. *Ann. Alamann.* 913, *SS.*, t. I, p. 56.
3. Voir Dümmler, t. III, p. 587.
4. Le 9 juillet, étant à Weilburg, Conrad, sur la prière de l'évêque Radbod, que lui ont transmise son parent Uton (fils de Gebhard) et le comte Waldger, confirme à l'église d'Utrecht l'immunite que lui avaient accordée les rois ses prédécesseurs (B. M. 2035, K. 24, *DD.*, t. I, p. 23).
5. B. M. 1367.
6. B. M. 1913 et 1914.

s'il avait demandé au roi d'Allemagne un diplôme d'immunité, ne fût-ce que pour les domaines de son évêché situés en Germanie. En outre, il convient de remarquer que l'un des deux comtes qui intercèdent auprès de Conrad en faveur d'Utrecht, Waldger, doit s'identifier avec le fils de Gerulf, qui avait en Frise les *pagi* d'*Instarlake,* où se trouvait Utrecht, et de *Lake et Isla*[1]. Il ne peut donc y avoir aucun doute : la Frise et Utrecht dépendaient alors de Conrad[2].

Mais cet état de choses ne devait pas durer. Le 19 janvier 916, nous voyons en effet Waldger et son frère Thierry assister au plaid tenu à Heristal par Charles le Simple[3] ; ils s'étaient donc ralliés à ce prince, et ils lui restèrent fidèles jusqu'au bout, car ils figurent parmi les grands qui accompagnèrent Charles à Bonn en novembre 921[4], et l'un des derniers diplômes du roi fut rendu le 15 juin 922 en faveur de Thierry[5]. Nous ne savons pas ce qui détermina les deux fils de Gerulf à changer de parti ; peut-être la révolte d'Henri, duc de Saxe, en 915, empêcha-t-elle Conrad de maintenir son autorité sur la Frise, avec laquelle les communications se trouvaient coupées. La soumission à Charles des deux comtes entraîna-t-elle celle de toute la Frise jusqu'à l'embouchure du Weser ? Probablement, à moins que le duc de Saxe ne se soit emparé de la partie orientale du pays. Nous avons dit que Waldger avait les *pagi* d'*Instarlake* et de *Lake et Isla ;* du moins, on peut le supposer par les domaines qu'il y possédait, et par ce fait que son fils Radbod fut comte du premier de ces *pagi*[6]. C'est le *pagus Kinnem* (*Kennemerland*) que son frère Thierry gouvernait, à ce qu'il semble[7]. L'influence et l'autorité des deux frères s'étendait-elle plus loin, sur les deux régions frisonnes situées entre le

---

1. Du moins Waldger avait eu dans le *pagus Lake et Isla* des bénéfices royaux ; son fils Radbod les posséda après lui (diplôme d'Otton Ier du 17 juillet 944, O^{I}. 58, *DD.*, t. I, p. 140). Des actes d'Otton Ier et d'Otton II pour Utrecht du 21 avril 953 et du 6 juin 975 (O^{I}. 104 et O^{II}. 107, *DD.*, t. I, p. 140, et t. II, p. 121), nous apprennent qu'Otton Ier avait concédé à Waldger le tonlieu de Muiden. Un des fils de Waldger, Radbod, fut comte du *p. Instarlake,* c'est ce que nous apprend un diplôme d'Otton II du 6 juin 975 (O^{II}. 107, *DD.*, t. II, p. 121), pour l'église d'Utrecht. Outre ce fils, Waldger en eut deux autres, Hatton, mentionné, ainsi que Radbod, par un acte d'Otton Ier du 20 avril 950, en faveur d'Utrecht (B. O. 188, O^{I}. 124, *DD.*, t. I, p. 206), et Poppon (diplôme rendu le 11 avril 999 pour Utrecht par Otton III, St. 1177, O^{III}. 312, *DD.*, t. II, p. 738). Waldger aurait eu pour femme Alberade, si c'est lui qui fonda et dota l'abbaye Sainte-Vaubourg de Tiel, qui fut en 1006 pillée par les Normands (Alpert, *De diversitate temporum,* liv. I, ch. 8, *SS.*, t. VI, p. 704). On peut se demander si Waldger n'était pas un parent de l'évêque d'Utrecht ; il intervient pour lui auprès de Conrad et il a un fils appelé Radbod, comme le prélat.

2. Voir Wittich, p. 76, Stein pp. 223, 236, Dümmler, t. III, p. 587 et n. 3. Le Père Brabant, art. cité, p. 63, dit que la situation de la Frise ne se dessine pas nettement tout d'abord, mais que le pays retomba au pouvoir de Charles après la mort de Conrad au plus tard.

3. B. 1949.

4. *Pactum Bunnense, Mon. Germ. Constitutiones et acta publica imperatorum et regum,* t. I, p. 1.

5. B. 1978.

6. Voir ci-dessus, n. 1.

7. Du moins est-ce dans ce *pagus* que Charles le Simple lui fait une donation le 7 juin 922 (B. 1978).

Fli et le Laubach, et entre le Laubach et le Weser? Charles devint-il maître de ces contrées ? Nous n'avons aucune donnée là-dessus[1].

Nous n'en possédons pas davantage sur le sort des *pagi Twente, Threante, Felua, Flethetti*[2]. La Toxandrie appartenait à Charles, comme nous l'apprend un diplôme pour Echternach[3] ; le *p. Masau* de même, c'est l'acte du 13 juin restituant Saint-Servais à l'église de Trèves qui nous le fait connaître[4]. Du moment que la Frise était soumise à Charles, les *pagi Teisterbant* et *Batua* suivaient le même sort ; d'ailleurs, nous avons vu Charles le 12 avril 912 à Nimègue[5], ville qui appartenait à ce dernier *pagus*. Le diplôme du 4 mars 922 pour l'église de Toul nous signale la présence du roi de Lorraine à Emmerich et à Diusburg[6], localités dont la première était située ou dans le *Dubalgowe* ou dans le *pagus Hamalant*[7], la seconde dans le *Ruricgowe*[8]. Ce dernier territoire était donc soumis à Charles, ainsi que le *Dubalgowe*, sinon le *Hamalant* lui-même, dont nous ne savons toujours pas s'il était lorrain ou saxon. Par le fait de sa position entre le *Dubalgowe* et le *Ruricgowe*, le *p. Hattuariorum* devait, lui aussi, dépendre de Charles ; de même le *p. Moilla*.

Les *pagi* ripuaires de la rive gauche du Rhin ont-ils tout de suite reconnu la domination de Charles ? Une charte du 16 juin 913 pour l'abbaye de Weilburg, rendue avec l'autorisation de Conrad, mentionne un Eberhard comte du *p. Bunnensis*[9] : s'agit-il du frère ou du cousin de Conrad ? Dans l'un et l'autre cas, d'ailleurs, le *p. Bunnensis* aurait été à cette époque soumis à l'autorité du roi d'Allemagne. Mais cet état de

---

1. Un Gerulf, qui est probablement l'ancêtre de Waldger et de Thierry, possédait dans le *pagus Westrachi*, à l'est du Fli, différents domaines que Louis le Pieux lui confisqua après les lui avoir donnés en bénéfice, et qu'il lui restitua ensuite le 8 juillet 839 (B. M. 966). Mais nous ignorons si ces domaines étaient encore au pouvoir des descendants de Gerulf.

2. Les deux derniers appartenaient vraisemblablement à Charles ; il en fut de même des deux autres, au moins à partir de 915-916, si toutefois ils ne se rattachaient pas à la Saxe.

3. *MR. UB.*, t. II, n° 31 (n'est pas catalogué dans Bœhmer).

4. B. 1962. Saint-Servais, qui est placé dans le *comitatus Maselant* par cet acte, l'est dans le *comitatus Hasbacensis* par le diplôme de même teneur qui porte la date du 9 juillet.

5. B. 1939.

6. B. 1974.

7. L'abbaye d'Elten, voisine d'Emmerich, appartenait au *p. Hamalant*, comme le prouve un diplôme d'Otton Ier en sa faveur du 29 juin 968 (B. O. 470, O1. 358, *DD.*, t. I, p. 491). On a peine à comprendre que Waitz, *Jahrbücher Heinrichs I*, p. 63, n. 1, déclare inconnue la *villa Embrecha*.

8. Wittich, *Richer ueber die Herzoge Giselbert von Lothringen und Heinrich von Sachsen* (*F. D. G.*, t. III, p. 140), croit que Disborch est Diusburg (chef-lieu d'un *kreis* de la présidence de Düsseldof, province rhénane), qui appartenait au *p. Ruricgowe*, comme l'indique un diplôme d'Henri IV pour l'archevêque Adalbert de Brême du 16 octobre 1065 (St. 2686, *NR. UB.*, t. I, n° 205), et qui avait donné son nom soit à ce *pagus*, soit à une de ses subdivisions. (Voir diplôme de Louis l'Enfant pour Kaiserswerth du 3 août 904, B. M. 1969.) Waitz, *op. cit., ibid.*, rejette cette identification, mais n'en propose pas d'autre. Peut-être Disborch serait-il Doesborg (Hollande, Gueldre, Zutfen), sur la rive droite de l'Ijssel, que sa situation seule suffirait à placer dans le *p. Hamalant;* le *Registrum Sarachonis*, document fort suspect d'ailleurs, que Falke a peut-être fabriqué, met expressément Doesborg dans ce *pagus* (Falke, *Codex traditionum Corbeiensium*, p. 418).

9. Mentionnée dans Mühlbacher, *Reg. Kar.*, pp. 748-749.

choses devait se modifier, peut-être encore par suite de la guerre que Conrad eut à soutenir contre Henri de Saxe. A l'époque du traité de Bonn (novembre 921), le Rhin servait de limite entre les États de Charles et d'Henri, puisque c'est dans un navire ancré au milieu du fleuve qu'eut lieu l'entrevue des deux souverains. Pour ce qui est de Cologne, on trouve l'archevêque de cette ville au plaid tenu à Heristal le 19 janvier 916[1]. Il est probable qu'à cette date, non seulement le *pagus* de Cologne, mais les autres territoires ripuaires de la rive gauche du Rhin avaient fait leur soumission à Charles le Simple.

Ce que nous avons dit relativement au traité de Bonn montre que l'*Avalgowe* et probablement aussi le *Tucinchowe* n'appartenaient pas à ce prince. Il n'est pas sûr d'ailleurs qu'ils aient jamais été incorporés à la Lorraine[2].

Plus au sud, le *p. Meginensis* dépendait du roi de Lorraine, qui y avait installé comme comte un Bérenger, peut-être le même que le comte du *p. Lommensis* gendre de Régnier[3]. Charles avait sans doute jugé nécessaire de mettre un homme sûr à la tête de ce *pagus*, qui se trouvait à la frontière d'Allemagne. Il était maître de Trèves et, par suite, du *p. Bedensis*. Nous ne possédons aucun renseignement sur le *p. Blesensis*.

Arrivons enfin à l'Alsace, au sujet de laquelle on a beaucoup discuté. Nous avons vu que Charles était venu dans ce pays en février 912, et qu'il y avait rendu un diplôme en faveur d'Andlau. Nous avons parlé également des séjours que Conrad aurait faits à Strasbourg en mars 912 et en mars 913, séjours qui vraisemblablement se réduisent à un seul, se rapportant à l'année 913. Auquel des deux princes l'Alsace est-elle définitivement restée ? Les principaux arguments mis en avant pour démontrer que Conrad en est demeuré le maître sont les suivants[4]. 1° Un concile allemand réuni à Hohenaltheim examina l'affaire de Ricuin, usurpateur du siège de Strasbourg, qui, bien que régulièrement cité, n'avait pas comparu, et invita ce prélat à venir se justifier devant un autre concile,

---

1. B. 1949.

2. Waitz, *Jahrbb. H. I.*, p. 63, n. 1, doute avec raison que les *pagi* ripuaires de la rive droite du Rhin aient appartenu à Charles, mais il a tort d'affirmer que jadis ils avaient été rattachés à la Lorraine : rien n'est moins sûr.

3. B. 1939. A propos du *pagus Meginensis*, rappelons que la charte de Wiltrude du 28 octobre 905, 2e année du règne d'Arnulf, qui mentionne Burchard comme comte de ce territoire, est l'œuvre d'un faussaire. Beyer (*MR. UB.*, t. I, n° 151) l'avait donnée comme authentique, et Stein, *op. cit.*, p. 220, l'accepte pour telle ; mais Gœrz, *MR. Reg.*, t. I, p. 234, n° 815, la déclare fausse.

4. C'est dans Schœpflin, *Als. ill.*, t. II, p. 2, que se trouvent exposés les arguments en faveur de la thèse qui attribue l'Alsace à Conrad. Les historiens postérieurs n'ont fait que les reproduire, sans y rien ajouter. Se rangent à cette opinion Gfrœrer, t. II, p. 462, Wittich, pp. 76 et 88, Rintelen, art. cité (*F. D. G.*, t. III, p. 336), Dareste, *Histoire de France*, t. I, p. 500, Stein, *op. cit.*, pp. 223 et 251-253, Giesebrecht, *op. cit.*, t. I, p. 193, Brabant, art. cité, p. 65, Waitz, *Jahrbb. H. I*, p. 49, et *D. VG.*, t. V, pp. 57 et 63, Lippert, *Kœnig Rudolf von Frankreich*, p. 7, n. 2, Dümmler, t. III, p. 587, n. 3, et p. 593, et Monod, *De l'Opposition des races*, etc., p. 11.

que devait présider l'archevêque de Mayence[1]. — 2° Les *Annales Augienses* et à leur suite le continuateur de Réginon mentionnant en 917 une invasion hongroise, distinguent l'Alsace de la Lorraine[2]. — 3° En 916, Conrad aurait placé un duc à la tête de la Souabe et de l'Alsace réunies. — 4° En 920, Charles envahit l'Alsace ; il n'en était donc pas maître auparavant[3]. — 5° On voit un peu plus tard, après la captivité de Charles, Raoul, roi de France, et Wigeric, évêque de Metz, venir assiéger Saverne occupée par une garnison allemande[4].

La plupart de ces raisons n'ont pas grande valeur, comme nous l'allons montrer. La première même se retourne contre la thèse à l'appui de laquelle on prétend la faire servir. Si Conrad était redevenu maître de Strasbourg après que Ricuin eut usurpé le siège épiscopal de cette ville, il aurait tout simplement chassé l'intrus. Henri l'Oiseleur n'agit pas autrement en 926, lorsqu'il prit possession de Verdun, où Raoul avait essayé d'implanter une de ses créatures, le prêtre Hugues. Celui-ci fut expulsé sans qu'aucun synode eût été consulté[5]. Ne pouvant employer la force, Conrad a recours à d'autres moyens : le diocèse de Strasbourg appartenant à la province ecclésiastique de Mayence, Conrad fait marcher l'archevêque de cette ville, et Ricuin est invité par ce dernier à comparaître devant le concile de Hohenaltheim pour justifier sa conduite. A défaut des armes temporelles, on emploie contre l'usurpateur du siège de Strasbourg les spirituelles, sans aucun succès du reste. Ricuin ne comparut ni devant le concile de Hohenaltheim, ni devant aucun autre, et il resta en possession de l'évêché de Strasbourg[6]. Rien ne prouve mieux que cette ville n'était pas soumise au roi d'Allemagne. — Le passage des *Annales Augienses* et du continuateur de Réginon, relatif à une invasion hongroise, montre que ces chroniqueurs considéraient l'Alsace comme ne se confondant pas avec la Lorraine, rien de plus, mais nullement que cette province ne fût pas soumise à Charles le Simple. — Il est faux qu'en 916 Conrad ait placé la Souabe et l'Alsace sous l'autorité d'un duc. La vérité est qu'Erchanger avait essayé, avec le secours de son frère Berthold et de son neveu Liutfrid, de se faire reconnaître duc en Souabe ; mais c'était contre la volonté de Conrad, qui le fit décapiter ainsi que son frère et

---

1. *Synodus altheimensis*, ch. 29 (*LL.*, t. II, p. 559). Le pape Jean X avait écrit à Ricuin, pour lui ordonner de comparaître devant le concile d'Altheim ; sinon le prélat devrait venir à Rome (*Syn. alth.*, ibid.).

2. *Ann. Aug.* 917 (*SS.*, t. I, p. 68), Cont. Regin. 917, p. 155.

3. Cont. Regin. 923, p. 157 ; cf. Flodoard, *Chronicon* 920, éd. Lejeune, t. III, p. 4.

4. Flodoard, *Chronicon* 923, t. III, p. 18.

5. Flodoard, *Chronicon* 925, t. III, p. 33. Peut-être n'est-ce pas Henri lui-même, mais Barnoin qui expulsa Hugues de Verdun. Peu importe d'ailleurs ; ce qui mérite d'être relevé, c'est que sans autre forme de procès Hugues fut mis à la porte.

6. D'après Laguille, *Histoire d'Alsace*, t. I, pp. 130 et 131, et Grandidier, *Histoire de Strasbourg*, t. II, pp. 284, 288-290, qui n'admettent pas que Conrad soit resté maître de l'Alsace, c'est parce que Ricuin, régulièrement élu d'ailleurs, était un partisan de Charles, que Conrad et les évêques allemands lui cherchent querelle ; ils croient que Ricuin se justifia auprès de Jean X, et que le pape le maintint dans son évêché.

son neveu. Il n'est d'ailleurs pas question de l'Alsace. Burchard réussit où avait échoué Erchanger, mais il n'est dit nulle part qu'il eut l'Alsace en son pouvoir[1]. — Le passage du continuateur de Réginon relatant l'invasion de l'Alsace par Charles en 923 mériterait d'être pris en considération, si cet auteur était mieux informé, s'il ne commettait pas de grossières erreurs, chronologiques et autres. Il a dénaturé le caractère de certains événements, du traité de Bonn en particulier, et brouillé l'ordre des faits ; on ne peut donc attacher à son témoignage qu'une foi médiocre[2]. Charles a fait, non pas en 923, mais en 920 probablement, une tentative contre l'Allemagne, il a pénétré dans le *pagus* de Worms, voilà ce que nous apprend Flodoard ; mais nous n'en savons pas davantage. — On ne saurait mettre en doute le siège de Saverne par Raoul et Wigeric. Mais l'occupation de Saverne par les Allemands à cette date ne prouve rien pour l'époque du règne de Charles le Simple. Ce prince était alors prisonnier d'Héribert à Péronne, la Lorraine n'avait plus de maître, et Henri avait très bien pu, sans manquer aux engagements qu'il avait pris à Bonn, faire occuper Saverne par ses soldats.

On le voit, les arguments produits en faveur de l'opinion que nous combattons ne tiennent pas debout, et l'un d'eux même va à l'encontre de celle-ci. Il nous reste maintenant à exposer les motifs pour lesquels nous croyons que l'Alsace demeura finalement sous la domination du roi de Lorraine.

Les événements qui se déroulent à Strasbourg dans le courant de 913 constituent une première preuve. Nous avons parlé des difficultés qu'Odbert avait eues avec ses diocésains au début de son pontificat ; l'intervention de Louis l'Enfant les apaisa[3]. La lutte reprit en 913 pour des motifs qui nous sont inconnus ; peut-être se rattachait-elle à celle de Conrad et de Charles le Simple, l'évêque ayant pris parti pour l'un des deux princes, les habitants de la ville ou tout au moins un certain nombre d'entre eux pour l'autre. Quoi qu'il en soit, Odbert, chassé de Strasbourg par le peuple, alla se réfugier à Redburg, dans les Vosges. Ses ennemis l'y poursuivirent, l'y assiégèrent, le prirent et le massacrèrent le 30 août 913[4]. Odbert avait de gré ou de force, nous ne savons, reconnu l'autorité de Charles le Simple. Des monnaies frappées à Strasbourg au nom de ce prince nous en fournissent la preuve. Une obole de Charles porte au revers : ARENTINA CIVITS, entre un O au-dessus et

---

1. Sur ces événements, voir Mühlbacher, *Reg. Kar.*, pp. 749-756, et Dümmler, t. III, pp. 590, 594, 597, 611-612.

2. Bardot, *Remarques sur un passage de Richer*, p. 32, n. 2 (*Mélanges Carolingiens*, t. VII de la *Bibliothèque de la faculté des lettres de Lyon*), fait très justement observer que le Cont. Reg. fourmille d'erreurs, et il est disposé à croire que quelques-unes d'entre elles ne sont pas involontaires.

3. Voir ci-dessus, p. 571.

4. L'année de la mort d'Odbert est donnée par les *Ann. Sangall. maj.* 913 (*SS.*, t. I, p. 77) et par le Cont. Reg. 913, p. 155, le jour par le *Kalend. necrol. augiense*, le jour, le lieu et la nature de la mort par Erchenbald, *Versus de epp. Argentin.* (Bœhmer, *Fontes*, t. IV, pp. 143 et 2).

un S au-dessous ; suivant les numismatistes, ces deux lettres sont la première et la dernière du nom latin de l'évêque ; ils voient de même dans l'O et le D d'un denier de Louis l'Enfant, frappé à Strasbourg, les deux premières lettres d'ODbertus[1]. Charles, après la mort d'Odbert, demeura en possession de Strasbourg, car le prélat assassiné eut pour successeur Gozfrid ou Godefroy, fils d'une sœur aînée du roi[2]. Peut-être avait-il pour mère Ermengarde et pour sœur Cunégonde, femme de Wigeric ; il est à remarquer que l'on retrouve ce nom de Godefroy parmi les descendants de ce dernier personnage. L'épiscopat de Godefroy ne dura que quelques semaines ; l'évêque mourut le 10 ou le 12 novembre 913[3]. On possède un denier de Charles le Simple, frappé à Strasbourg, sur lequel sont écrits au revers un G et un D, le premier au-dessus, le second au-dessous d'ARGENTINA CIVITAS ; ces deux lettres sont, l'une la première, et l'autre la troisième du nom de GoDefridus[4]. Nous ne savons si Godefroy avait été régulièrement élu, mais son successeur Ricuin s'installa sur le siège de Strasbourg en violation des lois canoniques. Ricuin était lorrain[5], et peut-être avait-il des liens de parenté avec le comte de Verdun de ce nom[6], qui avait justement accompagné Charles en Alsace au mois de février 912. Nul doute que Ricuin n'eût occupé l'évêché de Strasbourg avec l'appui du nouveau roi de Lorraine[7], et c'est probablement pour ce motif qu'à l'instigation de Conrad l'archevêque de Mayence refusa de consacrer le nouvel élu, et, comme il persistait à ne pas s'en aller, le cita à comparaître devant le concile de Hohenaltheim. En tous

---

1. Le premier, de Longpérier a appelé l'attention sur les monnaies de Strasbourg portant les initiales du nom d'un évêque (*Monnaies épiscopales de Strasbourg et de Constance, Revue de numismatique*, 2e série, t. II, pp. 333 et suiv.). Ses vues ont été adoptées par Soetbeer, *Beitræge zur Geschichte des Geld- und Münzwesens in Deutschland* (*F. D. G.*, t. VI, p. 36), et par Engel et Lehr, *Numismatique de l'Alsace*, pp. 154-155. Ces derniers auteurs signalent une obole de Charles le Simple, avec l'O et l'S d'OdbertuS, qui avait échappé à de Longpérier.

2. Erchenbald, *Versus* (Bœhmer, *Fontes*, t. IV, p. 2). D'après Leibniz, *Ann. imp. occ.*, t. II, p. 273, Godefroy était peut-être fils d'Ermengarde, fille de Louis le Germanique, et d'un comte alsacien ; la supposition n'a pas la moindre vraisemblance. Kalckstein, *op. cit.*, p. 135, croit que Godefroy avait pour mère une sœur de Charles le Chauve ou de Charles le Simple, et Dümmler, t. III, p. 593 et n. 2, se range à cette dernière opinion.

3. Erchenbald, *Versus* (Bœhmer, *Fontes*, t. IV, p. 3), donne le 10. Godefroy est mentionné par les *Catalogi epp. Argent.* (*SS.*, t. XIII, p. 323, et t. XVII, pp. 87 et 117).

4. Voir les travaux déjà cités de Longpérier, pp. 334-335, et d'Engel et Lehr, pp. 154-155.

5. Erchenbald, *Versus* (Bœhmer, *Fontes*, t. IV, p. 3) ; sur l'irrégularité de l'élection, voir *Synodus Altheimensis*, ch. 29 (*LL.*, t. II, p. 559).

6. Kalckstein, *op. cit.*, p. 135, le suppose avec quelque vraisemblance. Grandidier, *Histoire de Strasbourg*, t. II, p. 288, et Strobel, *Vaterlændische Geschichte des Elsasses*, t. I, p. 179, font de Ricuin un fils de Régnier ; Kurze, le dernier éditeur de Réginon, suppose, p. 121, n. 6, que l'évêque de Strasbourg est peut-être le comte Ricuin qui, d'après Réginon, fit décapiter sa femme. L'une et l'autre hypothèses sont également inacceptables. Le comte Ricuin qui fit justice d'une épouse coupable, doit être identifié avec le comte de Verdun.

7. La chose est admise par Gfrœrer, t. II, p. 462, Stein, p. 253, Kalckstein, p. 135, le Père Brabant, art. cité, p. 65, et Dümmler, t. III, p. 593.

cas, l'élévation successive de Godefroy et de Ricuin sur le siège de Strasbourg prouve qu'à cette époque Charles tenait cette ville en son pouvoir. Aucune monnaie de ce prince avec les lettres du nom de Ricuin ne nous est parvenue, tandis que nous en avons de telles frappées au nom d'Henri l'Oiseleur[1].

Nous avons parlé plus haut des deniers et oboles de Charles sur lesquels sont inscrits les noms abrégés d'Odbert et de Godefroy. Il existe en outre d'assez nombreuses pièces sorties de l'atelier monétaire de Strasbourg et portant le nom d'un Charles qui, d'après les numismatistes les plus autorisés, ne peut être que Charles le Simple[2]; les types des monnaies de Charles le Gros sont tout différents. Par contre, on ne connaît ni un denier, ni une obole frappés à Strasbourg au nom de Conrad.

L'existence de monnaies strasbourgeoises au type de Charles le Simple, la nomination de Godefroy et de Ricuin, l'hostilité témoignée à ce dernier par les Allemands et son maintien en dépit d'eux sur le siège de Strasbourg, nous paraissent démontrer que cette ville n'est pas restée en la possession de Conrad, non plus sans doute que la partie alsacienne du diocèse qui en dépendait[3].

Nous ne pouvons rien dire en ce qui concerne l'évêché de Bâle, qui comprenait la Haute-Alsace. Les *Annales Alamannici* mentionnent, en 912, une tentative de Rodolphe II, roi de Bourgogne, contre la ville de Bâle, mais sans dire s'il s'en empara, ni s'il en resta maître[4]. Nous avons un diplôme de Charles le Simple du 21 juin 914, en faveur d'un comte Hugues, du *pagus Warascus* (*Warascorum*), et c'est justement dans ce *pagus*, à Poligny, que se trouvent les terres dont il fait cadeau à Hugues[5]. Le *p. Warascus* aurait donc dépendu de Charles, mais l'acte émane de la chancellerie française. On ne peut donc pas considérer ce territoire comme se rattachant à la Lorraine.

Les diplômes de Charles le Simple mentionnent d'autres *pagi* qui faisaient partie de ce dernier royaume, le *Liuvensis* (*Leodiensis*)[6], le *Lomacensis*[7], le Hainaut et le Cambrésis[8], dans les vallées de la Meuse

---

1. Voir de Longpérier, art. cité, p. 336, Engel et Lehr, *op. cit.*, p. 155. L'existence de ces monnaies n'infirme en aucune façon la thèse que nous défendons ; l'épiscopat de Ricuin se prolongea en effet jusqu'au delà de 930, c'est-à-dire jusqu'à une époque où depuis longtemps déjà Henri l'Oiseleur était le maître incontesté de l'Alsace.

2. De Longpérier, p. 334, Engel et Lehr, p. 155. Les historiens allemands ignorent ou négligent ces données, si importantes cependant, de la numismatique.

3. Laguille, *Histoire d'Alsace*, t. I, pp. 130-131, Grandidier, *Histoire de Strasbourg*, t. II, p. 284, Borgnet, art. cité, p. 30, Warnkœnig et Gérard, *op. cit.*, t. II, p. 336, de Longpérier, art. cité, p. 334, croient que Charles conserva l'Alsace. D'après Eckel, *Etude sur le règne de Charles le Simple*, ch. IV, p. 3, l'Alsace resta, sinon sous la domination directe, du moins sous l'influence de Charles.

4. *Ann. Alamann.* (codd. mod. et veron) 912 (*SS.*, t. I, p. 55).

5. B. 1944.

6. B. 1946.

7. Diplôme sans date pour Liège (*Cart^re de Saint-Lambert*, t. I, n° 11) et acte faux pour Brogne (Miræus, *Opera diplom.*, t. II, p. 806).

8. B. 1934, et, pour le seul Hainaut, B. 1967-1969.

et de l'Escaut ; le *Barrensis*[1], dans celle de l'Ornain ; le *Nitensis*[2], le *Scarponensis*[3], le *Calvomontensis*[4] et le *Suentensis*[5] dans celles de la Moselle ou de ses affluents. Les *cartæ pagenses* nous parlent du *Lomacensis*[6], de l'*Ardennensis*[7], du *p. Wabrensis*[8], où l'on trouve deux comtés, l'*Evodiensis* et le *Virdunensis*, du *p. Mettensis*[9] et du *p. Scarponensis*[10]. Mais ni ces diplômes ni ces chartes ne nous fournissent, en définitive, aucun renseignement sur la frontière. Alors même qu'ils ne nous feraient pas connaître que ces *pagi* étaient soumis à Charles le Simple, nous ne l'aurions pas mis en doute.

Ainsi, la frontière orientale de la Lorraine est tout aussi difficile à déterminer pour l'époque de Charles que pour celles de Lothaire II, de Zwentibold et de Louis l'Enfant. Nous pouvons même affirmer qu'elle a varié et que la révolte d'Henri duc de Saxe, en 915, a eu pour conséquence le rattachement à la Lorraine de la Frise et peut-être de quelques autres *pagi* de l'est, sur lesquels le roi d'Allemagne avait maintenu tout d'abord sa domination.

Le pays eut sous Charles le Simple la situation dont il avait joui au temps de Louis l'Enfant ; il continua de constituer un royaume distinct, ayant sa chancellerie et ses assemblées particulières. Nous parlerons en leur temps de quelques-unes de celles-ci, en particulier de celles qui furent tenues à Heristal en 916 et en 919. Il semble que la question de l'archichancellerie n'ait pas été réglée tout de suite, car les sept premiers diplômes rendus pour des abbayes ou des évêchés lorrains, du 20 décembre 911 au 12 avril 912, émanent de la chancellerie française[11]. Peut-être Radbod ne se prononça-t-il pas tout de suite en faveur de Charles, comme il l'avait fait onze ans plus tôt pour Louis l'Enfant[12]. Sa réserve

---

1. B. 1948.

2. Diplôme faux ou interpolé pour Cambrai du 20 décembre 911 (Le Glay, *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, pièces justificatives, n° 1).

3. B. 1938 et 1948 (*p. Scarmensis*).

4. B. 1938.

5. B. 1948.

6. Chartes d'Heribert pour Stavelot du 11 mai, règne de Charles (Ritz, *NR. UB.*, n°s 14 et 21).

7. Chartes de Gérard pour Stavelot, du 14 avril 915 (?), de Gontbert pour la même abbaye du 25 août 922 (Ritz, *NR. UB.*, n°s 12 et 10), et charte (suspecte) de saint Gérard pour l'abbaye de Brogne du 2 juin 919 (*Revue bénédictine*, année 1892, p. 168).

8. Une des chartes d'Héribert pour Stavelot du 11 mai (Ritz, *NR. UB.*, n° 14) place une localité Charbeaux-sous-Puilly dans le *pagus Waverensis* et le *comitatus Evodiensis*, et une donation de Wigeric à son abbaye de Gorze de 914 (*Histoire de Metz*, t. III, preuves, p. 55) met Conflans-en-Jarnisis dans le *p. Wabrensis* et le *c^tus^ Virdunensis*. Le *c^tus^ Virdunensis* est encore mentionné dans une charte inédite de Saint-Mihiel du 24 septembre 918 (919). (*Cart^re^ de Saint-Mihiel*, n° 27, p. 83.)

9. D'après la même charte de Wigeric, Failly aurait appartenu au *p. Mettensis* et au *c^tus^ Gerbercensis*.

10. Échange entre Erembert et l'abbaye de Gorze (*Histoire de Metz*, t. III, preuves, p. 54).

11. B. 1934-1939.

12. C'est l'opinion de Gfrœrer, t. II, p. 454, et de Stein, p. 220.

ou son hostilité expliquerait l'espèce de disgrâce qu'il eut à subir au début du nouveau règne et la disparition momentanée de la chancellerie lorraine. Radbod cependant recouvra les fonctions qu'il avait remplies sous Zwentibold et sous Louis l'Enfant, nous ne savons si ce fut en 912 ou en 913, car entre le 12 avril 912 et le 13 août 913, nous ne trouvons qu'un seul diplôme de Charles pour la Lorraine ; il est du 11 juin 913, mais la *recognitio* au nom de l'archichancelier manque dans la copie que nous possédons de cet acte[1]. Enfin, un privilège accordé par Charles au clergé de l'église de Trèves est contresigné au nom de Radbod, qui figure dans l'acte comme intercesseur avec le titre d'archichapelain, tandis qu'il a celui d'archichancelier à la formule de *recognitio*[2]. Depuis cette date jusqu'à la mort de Radbod, nous ne possédons qu'un seul diplôme lorrain de Charles, du 16 janvier 915, en faveur d'Echternach; mais les souscriptions du roi et de l'archichancelier manquent à ce document comme à celui qui concerne Saint-Mihiel[3]. Radbod mourut le 30 mars 915[4]. Nous ne savons pas en quel mois de cette année son successeur Roger fut élu, puis consacré, mais c'est postérieurement au 25 août, car un diplôme rendu à cette date pour l'église de Liège émane de la chancellerie française[5]; un acte du 24 novembre pour Saint-Mihiel est, comme celui du 11 juin 913 en faveur de la même abbaye, dépourvu des souscriptions du roi et de l'archichancelier[6]. C'est seulement dans un diplôme rendu le 19 janvier 916, et concernant l'abbaye de Prüm, que l'on trouve la mention de Roger comme archevêque de Trèves et chef de la chancellerie ; l'acte est contresigné en son nom[7]. A partir de cette date, tous les diplômes lorrains sont souscrits au nom de Roger. Font exception : deux actes concernant l'abbaye de Maroilles et auxquels la *recognitio* fait défaut[8], un *placitum* souscrit simplement par un notaire[9], enfin un diplôme pour l'évêché de Cambrai, dont l'année est difficile à déterminer; en effet, les éléments chronologiques de la date ne concordent pas entre eux et indiquent respectivement 923, 920 et 929[10]. Mais il est à remarquer que cet acte concerne l'ancien diocèse d'Arras, qui se trouvait alors uni à celui de Cambrai, et dont le territoire était situé en France et non en

---

1. B. 1940.
2. B. 1941.
3. *MR. UB.*, t. II, n° 31.
4. Les *Ann. necrol. Fuld.* 915 (*SS.*, t. XIII, p. 191) indiquent l'année. Brower et Masen, *Annal. Trevir.*, t. I, p. 447, nous apprennent que le chapitre de la cathédrale de Trèves célébrait le 30 mars l'anniversaire de la mort de Radbod. Les *Gesta Treverorum*, ch. 28 (*SS.*, t. VIII, p. 168) ne nous donnent ni le jour, ni l'année du décès.
5. B. 1946.
6. B. 1948.
7. B. 1949.
8. B. 1968 et 1969.
9. B. 1962.
10. La 11e indiction correspond à 923, la 28e année du règne à 920, et la 32e depuis la réintégration de Charles dans ses droits, à 929. Ces chiffres sont empruntés au *Cartulaire de l'évêché d'Arras*, f° 63 (Paris, Bibl. Nat., fonds latin, ms. n° 9930). Bouquet, *R. H. Fr.*, t. IX, p. 528, ne donne que l'indiction et l'année du règne avec le chiffre XXIV.

Lorraine. On s'explique ainsi qu'il soit souscrit au nom d'Hérivée et non pas à celui de l'archevêque de Trèves. A partir de 921 ou de la fin de 920[1], ce dernier resta seul archichancelier pour la France comme pour la Lorraine. Charles s'était brouillé pour des motifs mal connus avec l'archevêque de Reims[2], jusqu'alors le plus dévoué de ses partisans, et lui avait retiré les fonctions d'archichancelier. Le premier diplôme français au bas duquel figure le nom de Roger est du 22 avril 921, pour l'abbaye Saint-Maur-des-Fossés[3].

Quand nous parlons d'une chancellerie française et d'une chancellerie lorraine, nous nous servons de termes presque inexacts. Car, s'il existe deux archichanceliers, il n'y a pas deux groupes de notaires, les uns étant chargés de rédiger les diplômes pour la France, les autres travaillant uniquement pour la Lorraine. Ce sont les mêmes qui préparent indistinctement tous les actes, quel que soit le royaume auquel ils se rapportent, ou, pour préciser davantage, c'est toujours le même notaire, Hugues d'abord jusqu'au 12 avril 912[4], puis Gauzlin, du 13 août 913 au 4 mars 922 inclusivement[5], et enfin, quand ce personnage fut devenu évêque de Toul, Haganon, qui conserva ses fonctions jusqu'à la fin du règne de Charles[6]. Nous devons pourtant signaler l'existence d'un autre notaire, Radbod, contemporain de Gauzlin, qui nous est connu par deux diplômes du 19 janvier 916 et du 13 juin 919[7]. Étant donné d'une part le fait que ces deux actes sont relatifs à la Lorraine, d'une autre le nom du notaire, celui-ci devait être Lorrain lui-même et avoir, dans l'intervalle compris entre le 19 janvier 916 et le 13 juin 919, fonctionné pour la Lorraine.

Charles, nous l'avons déjà dit, ajouta, du jour où il fut devenu roi de Lorraine, une nouvelle indication chronologique à celles que portaient déjà ses diplômes. Elle était ainsi formulée : (*Anno*)... *largiore vero hereditate indepta* (*N°*). C'est de cette façon qu'il compte ses années de règne en Lorraine[8]. Une autre addition très importante à signaler est celle qui concerne la suscription. Jusqu'à la fin de 911, Charles s'intitulait simplement *rex*. Depuis le 20 décembre 911, il prend le titre de *rex Francorum* dans tous ses actes, français ou lorrains. Ainsi, dans l'opi-

---

1. Le diplôme du 20 janvier 920 pour l'abbaye française de Morienval (B. 1965) ne porte pas le contre-seing du notaire au nom de l'archichancelier, mais bien certainement, à cette date Hérivée occupait encore ses fonctions.

2. Comme nous le verrons en son temps, la prise par Hérivée d'un château qu'Erlebald, comte du *p. Castricensis*, avait usurpé sur l'église de Reims, et la mort d'Erlebald ont pu irriter le roi contre l'archevêque et provoquer une rupture entre ces deux personnages.

3. B. 1970.

4. B. 1939.

5. De B. 1941 à B. 1974, sauf les exceptions que nous allons signaler.

6. B. 1975-1978.

7. B. 1949 et B. 1962. Dans ce dernier, Radbod souscrit en son nom personnel ; l'acte est rédigé sous forme de jugement, et comme tel ne porte ni la souscription du roi, ni celle du chef de la chancellerie.

8. Les diplômes français portent cette indication aussi bien que ceux qui concernent la Lorraine.

nion du roi, le pays compris entre l'Escaut, la Meuse et le Rhin était par excellence la terre franque, puisqu'il avait attendu qu'il en fût le maître pour s'appeler roi des Francs. Nous disions que tous les diplômes lorrains et français portaient cette dernière qualification ; la vérité est que, dans quelques-uns, Charles n'est traité que de *rex,* comme avant l'acquisition de la Lorraine. Citons seulement ceux qui sont relatifs à ce dernier royaume : 12 avril 912, pour Stavelot ; 11 juin 913, pour Saint-Mihiel ; 16 janvier 915, pour Echternach ; 25 août 915, pour Liège ; 19 janvier 916, pour Prüm ; un des actes du 6 janvier 921, pour Maroilles ; 4 mars 922, pour Toul[1]. Nous ne parlons pas du diplôme pour Brogne, qui est faux[2]. Pourquoi dans ces actes est-on revenu à l'ancienne formule ? On n'en sait rien, on ne voit à cette anomalie aucune raison. Au début de son règne en Lorraine, la suscription de Charles portait, après *rex Francorum, vir illustris ;* mais cette dernière addition, qui manque d'ailleurs dans le diplôme du 20 janvier pour Toul[3], se trouve pour la dernière fois dans l'acte du 12 avril 912, en faveur de Stavelot[4]. Charles le Simple avait donc adopté la suscription de son illustre ancêtre Charlemagne, celle du moins dont ce prince faisait usage pendant les premières années de son règne, avant qu'il eût conquis la Lombardie.

Si les diplômes de Charles le Simple ne contiennent pas le mot *Lotharii regnum,* s'ils n'indiquent que d'une façon indirecte les années de règne de ce prince en Lorraine, par contre diverses chartes en faveur d'abbayes de ce royaume mentionnent expressément qu'elles ont été rendues en telle année du règne de Charles, *in regno Lotharii :* c'est le cas d'actes concernant Gorze, Saint-Mihiel et Saint-Maximin, qui appartiennent respectivement aux années 914, 918 et 923[5]. Dans une charte pour Saint-Evre, du 5 novembre 916, *Francia* remplace *regnum Lotharii*[6]*;* enfin la charte de saint Gérard pour son abbaye de Brogne, charte suspecte, il est vrai, est datée du 2 juin 919 et de la huitième année du règne de Charles très excellent roi des Francs[7]. Ajoutons que dans les actes privés rendus en Lorraine de 911 à 923, le point de départ des années de règne de Charles est toujours l'avènement de ce prince dans l'ancien royaume de Lothaire[8].

---

1. B. 1939, 1940, *MR. UB.*, t. II, nº 31, B. 1946, 1949, 1969, 1974.

2. B. 1972.

3. B. 1936.

4. B. 1939.

5. Donation de Wigeric à son abbaye de Gorze (*Histoire de Metz,* t. III, preuves, p. 56); échange entre Dadon, évêque de Verdun, et Uncrin, moine de Saint-Mihiel, du 24 septembre 918 ou 919 (*Cartre de Saint-Mihiel,* nº 27, p. 84); échange de Gozbert avec l'abbaye Saint-Maximin de juin 923 (*MR. UB.*, t. I, nº 163).

6. La restitution à l'abbaye Saint-Evre de Toul des dîmes de deux *villæ* est datée du 5 novembre 916, 4e année du règne de Charles le Simple (Mabillon, *Ann. O. S. B.*, t. III, p. 697, col. 2). Cette dernière indication chronologique correspond à 914 ou à 915.

7. *Revue bénédictine,* année 1892, p. 168.

8. Nous venons de voir que dans la charte pour Saint-Evre l'année de l'Incarnation et l'année du règne de Charles en Lorraine ne concordaient pas, le dernier chiffre étant

Les vallées de la Meuse et de la Moselle devaient souvent recevoir la visite de Charles ; il semble avoir eu une prédilection pour ce pays, berceau de sa famille, et jadis centre de l'empire fondé par ses ancêtres. Aussi l'y trouve-t-on presque tous les ans, sauf en 914 et en 918 ; encore le silence des diplômes ne prouve-t-il pas qu'il n'y soit pas venu.

Mais, dans les intervalles qui séparaient l'un de l'autre ses séjours en Lorraine, Charles laissait-il dans le pays un représentant chargé d'y maintenir l'ordre et de le protéger contre les attaques des Normands ou des Hongrois? En d'autres termes, la Lorraine avait-elle un duc à sa tête, une sorte de vice-roi chargé de la gouverner en l'absence du souverain? D'habitude, on n'hésite pas à répondre par l'affirmative et à faire de Régnier un duc de Lorraine ; ce serait à ce personnage que le roi aurait abandonné la réalité du pouvoir[1]. Les faits ne confirment pas cette manière de voir, comme nous l'allons montrer. La vérité est qu'aucun document contemporain ne nous renseigne sur la situation qu'a occupée Régnier pendant le règne de Charles le Simple, aucun ne le montre remplissant les fonctions de duc, aucun ne lui en attribue le titre : voilà ce qu'il importe de dire tout de suite.

Régnier avait joui au début du règne de Zwentibold d'une très haute situation ; Réginon le traite même de duc, sans que l'on puisse dire ce qu'il faut entendre par ce terme, quelles fonctions spéciales il indique[2]. Sous Louis l'Enfant, des chartes de Stavelot qualifient Régnier une fois de duc, et six ans plus tard, en 911, de *missus dominicus*. Comme nous

---

trop faible d'une ou de deux unités ; on ne peut guère supposer, en effet, qu'à Toul on n'ait fait partir le règne de Charles dans l'ancien royaume de Lothaire que de 912 ou de 913. Dans tous les cas, le point initial n'est ni en 893, ni en 898, dates de l'avènement de Charles en France.

1. Wassebourg, *Antiquités de la Gaule Belgique*, f° 163 v^so ; Vignier, *La véritable origine des très-illustres maisons d'Alsace, de Lorraine et d'Autriche*, p. 3 ; Calmet, t. I, col. 834 ; Bertholet, *Histoire de Luxembourg*, t. II, p. 490 ; Ernst, *Mémoire sur les comtes de Hainaut* (*Comptes rendus des séances de la commission royale d'Histoire de Belgique*, 2e série, t. IX, pp. 423-424) ; Marcotty, *Mémoire sur l'histoire du duché de Lotharingie, etc.* (*Annales des Universités de Belgique*, t. II, pp. 457-458) ; Jeantin, *Marches de l'Ardenne et des Woëpvres*, t. I, p. 26, et *Chroniques de l'Ardenne et des Woëpvres*, t. I, p. 71 ; Digot, t. I, p. 185 ; Warnkœnig et Gérard, *op. cit.*, t. II, p. 336 ; Rintelen, art. cité (*F. D. G.*, t. III, p. 361) ; Clouët, *Histoire de Verdun*, t. I, p. 299 ; Dareste, *Histoire de France*, t. I, p. 500 ; Huhn, *Geschichte Lothringens*, t. I, p. 67 ; le père Brabant, art. cité, p. 62, et Bonvalot, *op. cit.*, t. I, p. 8, font de Régnier un gouverneur de la Lorraine au nom de Charles ou, en d'autres termes, le premier des ducs bénéficiaires de Lorraine. Pour Leibniz, *Ann. imp. occ.*, t. II, p. 276, Régnier avait, outre plusieurs comtés et abbayes, le commandement de l'armée avec le titre de duc ou de marquis. Wittich, *op. cit.*, pp. 83, 84, 86, 87, déclare qu'il est difficile de préciser les pouvoirs de Régnier, que pourtant diverses indications le montrent à la tête de la Lorraine ; il ajoute qu'il est arrivé avec l'appui de la royauté à exercer avec le titre de margrave un pouvoir qui ne le cédait à celui d'aucun des ducs français. Dans un autre travail, *Richer über die Herzoge Giselbert und Heinrich* (*F. D. G.*, t. III, p. 112), Wittich dit formellement que Régnier fut duc de Lorraine sous Charles le Simple. D'après Kalckstein, *op. cit.*, pp. 134 et 143, Giesebrecht, *op. cit.*, t. I, p. 184, Waitz, *D. VG.*, t. V, p. 56, Dümmler, t. III, p. 588 et n. 1, Blok, *op. cit.*, t. I, pp. 116-117, Régnier aurait eu la situation et les pouvoirs d'un duc ; mais ils ne disent pas que Régnier ait été duc de Lorraine.

2. Voir ci-dessus, p. 543.

savons d'autre part que la dignité ducale appartenait en Lorraine à Gebhard, le titre que s'attribue Régnier en 905 indiquerait plutôt les aspirations que la situation réelle du personnage. La qualité de *missus dominicus,* au contraire, a dû lui être conférée par Louis l'Enfant, après la mort de Gebhard, et elle devait comporter des pouvoirs plus étendus que ceux d'un simple comte, mais que nous ne pouvons pas déterminer[1].

A l'avènement de Charles le Simple, Régnier a-t-il obtenu davantage, a-t-il exigé en retour de sa fidélité et de son hommage l'octroi des fonctions ducales en Lorraine? Aucun document de l'époque ne lui donne le titre de duc; Richer ne le traite encore que de *vir consularis et nobilis*[2], et c'est seulement dans Dudon de Saint-Quentin qu'il est qualifié de duc; encore doit-on remarquer qu'il restreint ses pouvoirs au Hainaut et à la Hesbaye[3], il ne fait pas de Régnier un duc de Lorraine. Régnier figure dans cinq diplômes de Charles le Simple; trois fois avec le titre de comte[4], une fois avec celui de *marchio*[5] et une dernière avec celui de *demarcus*[6]. Que signifiait au juste ce dernier terme, tiré du grec? On le trouve dans un autre diplôme de Charles pour Saint-Denis, du 28 mai 917[7], il s'applique à Robert, margrave de Neustrie. Le fils de Robert, Hugues le Grand, s'intitule *dux Francorum... et demarcus*[8]. L'emploi de ces deux expressions *marchio* et *demarcus* en parlant de Régnier indique que celui-ci était plus qu'un simple comte, qu'il devait avoir plusieurs *pagi* ou comtés sous son autorité, mais il ne prouve pas que Régnier fût duc de Lorraine.

Il a possédé l'abbaye de Saint-Maximin; nous admettons en effet que c'est lui le comte-abbé dont le nom manque dans le diplôme de Charles pour ce monastère[9], mais nous ne croyons pas que l'on doive accepter les yeux fermés l'assertion de Sigehard, affirmant que Saint-Maximin a eu successivement pour abbés tous les ducs de Lorraine depuis Meingaud. L'auteur des *Miracula S. Maximini* n'écrivait que vers la fin du règne d'Otton le Grand, pendant la 27e année du règne de ce prince[10], et il a

---

1. Voir ci-dessus, pp. 573-574.

2. *Historiæ,* liv. I, ch. 34, p. 23. Les *Catalogi abb. Eptern.* (*SS.*, t. XIII, pp. 739 et 741, t. XXIII, pp. 32 et 33) qualifient Régnier de *comte,* tandis qu'ils donnent à Giselbert le titre de *duc.*

3. *De moribus et actis Normannorum,* liv. II, ch. 9 (éd. Lair, p. 150). Albéric de Trois-Fontaines, *Chronica* (*SS.*, t. XXIII, p. 749), fait de Régnier un comte de Hainaut et un duc de Hesbaye.

4. B. 1935, 1939 et *MR. UB.*, t. II, n° 31.

5. B. 1946.

6. *Cartulaire de Saint-Lambert,* t. I, n° 11.

7. B. 1954.

8. Hugues s'intitule « Hugo dux Francorum gratia Omnipotentis Dei, necnon et demarcus » dans une charte de mai 939 pour Saint-Julien de Tours (*R. H. Fr.*, t. IX, p. 722). Peut-être « demarcus » est-il un synonyme de « marchio ».

9. Voir ci-dessus, p. 585 et n. 2.

10. C'est au ch. 11 des *Miracula S. Maximini* (*SS.*, t. IV, pp. 231-232), que Sigehard dit que le monastère eut pour abbés les ducs de Lorraine depuis Meingaud, et indique en quelle année il rédigeait son travail.

fort bien pu se tromper. Il a suffi pour cela que Giselbert, à qui Saint-Maximin échut après la mort de son père, ait été réellement duc de Lorraine, au moins depuis 928, et qu'un autre abbé laïc de ce monastère, Gebhard, ait eu la même dignité. Sigehard a sans doute généralisé et attribué à tous les abbés séculiers qui ont possédé Saint-Maximin une qualité qui n'avait appartenu qu'à quelques-uns d'entre eux.

Assurément, la donation à Régnier par Charles le Simple d'une abbaye aussi importante que Saint-Maximin est l'indice que le comte jouissait d'un grand crédit[1]. Une autre preuve incontestable de sa faveur nous est fournie par les diplômes où il figure en qualité d'intercesseur; on en compte jusqu'à cinq. Mais remarquons que deux d'entre eux concernent l'évêché de Liège[2], c'est-à-dire celui où se trouvaient situés ses propres domaines et son ou ses comtés, et que les trois autres ont été rendus en faveur de Saint-Maximin, de Stavelot et d'Echternach[3], c'est-à-dire de trois monastères dont Régnier était l'abbé laïc. Par contre, il n'intervient ni pour Cambrai, ni pour Trèves, ni pour Saint-Mihiel, ni pour Toul, ni pour Andlau; en un mot le sud et l'est de la Lorraine échappent à son influence. Celle-ci paraît donc restreinte à une région déterminée et, en dehors de cette région, aux abbayes qu'il détient. Comte de Hesbaye probablement, car on n'a pour cette époque, comme pour les précédentes, aucune certitude à cet égard[4], peut-être aussi du *p. Masau,* abbé laïc de Saint-Maximin, d'Echternach, de Stavelot, de Saint-Servais[5] et, on peut le supposer, de Chèvremont[6], Régnier avait, en qualité de margrave, sous sa domination la région de la Basse-Meuse, comprise entre ce fleuve et l'Escaut, jusqu'à la Frise exclusivement. Voilà tout ce que nous pouvons admettre, mais nous ne nous croyons pas autorisé par les documents à faire de Régnier un duc de Lorraine.

Après lui, le personnage le plus influent était incontestablement le comte Ricuin, dont nous avons parlé tout à l'heure, et qui avait déjà sous le règne de Zwentibold joui d'un certain crédit, comme le prouve son intercession auprès de ce prince en faveur de Trèves[7]. Par contre, il n'est pas une seule fois question de lui durant la domination de Louis

---

1. C'est en grande partie sur la possession de Saint-Maximin par Régnier et sur le texte de Sigehard que les historiens allemands modernes se fondent pour faire de Régnier un duc de Lorraine.

2. B. 1946 et *Cart^re de Saint-Lambert,* t. I, n° 11.

3. B. 1935, 1939 et *MR. UB.,* t. I, n° 31.

4. Les diplômes de 911 à 915 ne nous apportent à cet égard aucune lumière nouvelle.

5. Les diplômes par lesquels Charles le Simple restitua en 919 Saint-Servais à l'église de Trèves nous apprennent que Régnier avait détenu cette abbaye avant son fils, et l'un d'eux, celui du 9 juillet, dit formellement qu'après la mort de Zwentibold, Régnier s'en était de nouveau emparé (B. 1962 et 1964).

6. Flodoard, *Chronicon* 922 (t. III, p. 12) et Richer, *Historiæ,* liv. I, ch. 39, p. 25, nous montrent Giselbert en possession de Chèvremont. Il est vraisemblable qu'il n'avait pas seulement le « castrum » dont parle Flodoard, ni la *villa,* mais que l'abbaye lui appartenait. On peut supposer que Giselbert l'avait héritée de son père.

7. B. M. 1930.

l'Enfant. Pendant les premières années de Charles le Simple il occupe une situation importante, prépondérante même, dans le sud de la Lorraine. Comte de Verdun[1], abbé laïc de Saint-Pierre de Metz[2] et de Moyenmoutier[3], Ricuin intervient deux fois pour Saint-Mihiel[4], et une fois pour Drogon[5], évêque de Toul ; il accompagne Charles en Alsace[6], et c'est lui peut-être qui fait monter son parent (?) et homonyme sur le siège épiscopal de Strasbourg[7]; enfin dans l'énumération des grands qui assistent au plaid tenu à Heristal en janvier 916, il vient immédiatement après Wigeric, comte du palais, et, point à noter, avant Giselbert, fils aîné et successeur de Régnier[8]. Devons-nous en conclure que le comte de Verdun exerçait dans les bassins supérieurs de la Moselle et de la Meuse, une sorte d'autorité ducale, analogue à celle que possédait Régnier dans le nord-ouest de la Lorraine ? Le *Liber vitæ* de Remiremont mentionne la mort d'un *duc* Ricuin[9], mais comme nous le verrons plus loin, ce personnage ne doit pas être identifié avec le comte de Verdun. Nous ne saurions donc rien affirmer en ce qui concerne la nature et l'étendue des pouvoirs confiés à ce dernier. Mais certainement il n'est pas subordonné à Régnier.

Quant à Matfrid, revenu en Lorraine avec Charles le Simple, et mis ou remis en possession du *p. Mettensis*[10], il est tout à fait au second plan. Dans aucun diplôme il ne figure comme intercesseur. Pourtant, son frère Richier jouissait de la faveur de Charles, comme le prouvent deux diplômes de ce prince pour l'abbaye de Prüm, à la tête de laquelle se trouvait Richier[11], et surtout la donation à ce dernier de l'évêché de Liège.

Wigeric, comte du *pagus Bedensis*[12], et mari de Cunégonde, nièce de Charles le Simple[13], fut élevé à la dignité de comte du palais[14]; il pos-

---

1. Mentionné comme tel dans un diplôme de Zwentibold pour les moines de Saint-Mihiel du 14 août 895 (B. M. 1906).

2. Voir la charte par laquelle il accorde en précaire à Remlende des biens de cette abbaye (*Histoire de Metz*, t. III, preuves, p. 56).

3. *Lib. de s. Hildulfi successoribus*, ch. 6. (*SS.*, t. IV, p. 89).

4. B. 1940 et 1948.

5. B. 1938.

6. On peut le conclure du fait que le diplôme du 12 février, où Ricuin figure comme intercesseur, est daté de Rouffach en Alsace.

7. Voir ce que nous avons dit plus haut, p. 595.

8. B. 1949.

9. *N. A.*, t. XIX, p. 70.

10. Ce n'est qu'en 926, il est vrai, qu'on le trouve comte du *p. Mettensis* (*MR. UB.*, t. I, n° 165), mais on peut croire qu'il l'était depuis l'avènement de Charles le Simple en Lorraine.

11. B. 1949 et 1966.

12. Voir ci-dessus, p. 566.

13. Voir ci-dessus, p. 580.

14. Wigeric porte le titre de « comes palatii » dans le diplôme du 19 janvier 916, qui prononce la restitution de Süsteren à l'abbaye de Prüm. Wigeric est nommé en tête des grands qui ont décidé cette restitution (B. 1949).

sédait l'abbaye d'Hastières qui lui avait été octroyée par un souverain, nous ne savons lequel, et un diplôme sans date de Charles le Simple, rendu à la prière de Régnier, de Robert, le margrave de Neustrie, et d'un autre Robert, ratifie la donation qu'avait faite Wigeric de cette abbaye à l'église de Liège[1].

Peut-être Wigeric on Witger, d'abord abbé de Gorze[2], puis devenu évêque de Metz en 917, à la mort de Robert, était-il parent de son homonyme. Nous avons admis également que Gozfrid ou Godefroy, qui succéda à Odbert sur le siège de Strasbourg, appartenait ou pouvait appartenir à la famille du comte du palais ou plutôt à celle de sa femme[3].

D'autres comtes, celui de Cambrai, Isaac[4], celui de Liège, Sigard[5], et, vers la fin du règne, Haganon, sur lequel nous reviendrons plus tard, interviennent à plusieurs reprises auprès de Charles, chacun deux fois. Nous ne parlons que des actes qui concernent la Lorraine et des actes authentiques.

La faveur dont jouissaient les seigneurs ne nous est attestée, le plus souvent, que par leur intercession en faveur d'un évêché ou d'une abbaye, non par les privilèges qu'ils ont reçus eux-mêmes et qui ne nous sont pas arrivés. Le crédit des évêques et des abbés nous est connu, au contraire, et par les actes où ils interviennent, et par ceux qui sont rendus pour leur église ou leur monastère. A cet égard, les archevêques de Trèves, Radbod et surtout Roger, les évêques de Toul, de Cambrai et de Liège et l'abbé de Prüm comptent parmi les plus favorisés. Quatre diplômes ont été rendus en faveur de Cambrai[6]; Toul en a

---

1. Le diplôme est vraisemblablement de 915 (*Cartulaire de l'église Saint-Lambert*, t. I, nº 11).

2. Wigeric est mentionné comme abbé de Gorze dans des chartes de 912 et de 914 (*Histoire de Metz*, t. III, preuves, pp. 53 et 55). En 910, lorsque l'impératrice Richilde, veuve de Charles le Chauve, fit différentes donations à Gorze, ce monastère avait pour abbé Robert, évêque de Metz (Calmet, t. I, pr., col. 333, *Histoire de Metz*, t. III, pr. p. 52). Peut-être Robert perdit-il Gorze lors du changement de règne. Le *Liber vitæ* de Remiremont (*N. A.*, t. XIX, p. 59) mentionne « Wigiricus abbas et primicerius » tout de suite après l'évêque Robert, avant un abbé Lambert et un archidiacre nommé Godefroy.

3. Voir ci-dessus. L'évêque de Strasbourg ne ferait-il qu'un avec cet archidiacre messin qui porte le même nom que lui (mentionné à la note précédente)? La chose est possible, mais nous ne pouvons rien affirmer, ne sachant pas en quelle année ont été inscrits les noms de Robert, de Wigeric et de Godefroy dans le *Liber vitæ*.

4. Isaac est intercesseur une première fois avec Sigard pour Cambrai, le 22 mai 916 (*R. H. Fr.*, t. IX, p. 528) et une seconde fois le 6 janvier 921 pour Maroilles (*R. H. Fr.*, t. IX, p. 551). Peut-être est-ce lui qui intercède avec Conrad et Garnier (Werner) pour les vassaux du comte Hugues le 15 octobre 910 (B. M. 2009), et qui souscrit, immédiatement après Régnier, l'échange fait entre Ardoin et l'abbaye de Stavelot (Martène, *Amp. Coll.*, t. II, col. 39).

5. En dehors du diplôme où il figure à côté d'Isaac, on le trouve intercédant le 8 septembre 920 avec Haganon et Rodolphe pour Étienne, évêque de Cambrai (B. 1967). Il était comte du *pagus* de Liège (B. M. 1951, 1991, B. 1946) et du Hainaut, soit en totalité, soit en partie (B. M. 1991).

6. B. 1934, Le Glay, *Glossaire*, etc., pièces justif. nº 1, *R. H. Fr.*, t. IX, p. 528, B. 1967.

obtenu trois[1], Trèves[2], Liège[3] et Prüm[4] chacun deux. Radbod[5], Roger[6], Étienne de Cambrai[7] et Drogon[8] sont intervenus en faveur de leurs églises, les trois premiers une fois chacun, le dernier jusqu'à deux reprises, autant que Richier[9] pour son abbaye. Roger de Trèves a intercédé pour Toul[10] et pour Narbonne[11], et Dadon pour Liège[12]. Ce dernier n'a cependant obtenu aucun privilège, non plus que l'archevêque de Cologne, ni les évêques de Metz, d'Utrecht et de Strasbourg[13].

Si les Normands semblent avoir laissé tranquille la Lorraine, les Hongrois y firent des incursions à deux reprises, en 917 et en 919. Pendant les premières années du règne de Charles, le pays jouit d'une certaine tranquillité. Il est juste de dire que nous sommes fort mal renseigné sur cette période, la chronique de Réginon finissant avec l'année 906, et celle de Flodoard ne commençant qu'en 919. Les quatre ou cinq dernières années du règne devaient être au contraire troublées par les révoltes de Giselbert et d'autres seigneurs lorrains, sur lesquelles vinrent se greffer celle des grands de la France occidentale et les attaques d'Henri l'Oiseleur, le successeur de Conrad. Si Charles finit par être abandonné par tout le monde dans son ancien royaume, même par l'archevêque de Reims, en revanche il ne cessa de compter en Lorraine des partisans dévoués, et c'est avec des troupes recrutées dans ce pays qu'il livra sa dernière bataille.

Nous avons laissé Charles en Lorraine au milieu de l'année 913. Nous ne savons pas d'ailleurs, vu l'absence de diplômes et de documents annalistiques, s'il n'avait pas quitté son nouveau royaume, depuis qu'il en avait pris possession, ou si, après être allé en France, la troisième (?) attaque de Conrad au printemps de 913 l'avait rappelé en Lorraine. Le 11 juin de cette dernière année, Charles était sur les bords de la Moselle, à l'abbaye Saint-Arnoul, près de Metz, où il confirme à la prière du comte Ricuin une donation faite à Uncrin, moine de Saint-Mihiel, qui avait ré-

---

1. B. 1936, 1938 et 1974.

2. B. 1941, 1962 et 1964 (nous ne comptons que pour un ces deux actes, puisqu'ils ont le même objet).

3. B. 1946, *Cart. de Saint-Lambert*, t. I, nº 11.

4. B. 1949, 1966.

5. B. 1941.

6. B. 1962 et 1964.

7. B. 1934.

8. B. 1936 et 1938.

9. B. 1949, 1966.

10. B. 1974.

11. *R. H. Fr.*, t. IX, p. 521. Bouquet place à tort ce diplôme en 914; le 7 juillet 914 Radbod occupait encore le siège de Trèves. L'acte, étant contresigné au nom d'Hérivée, doit se placer en 920 au plus tard, et la mention de Roger comme archevêque de Trèves indique d'autre part qu'il n'est pas antérieur à 915.

12. B. 1946.

13. Nous n'avons aucun diplôme royal de cette période pour les églises de Cologne et de Metz. On comprend que l'évêque d'Utrecht, qui avait tout d'abord reconnu Conrad, n'ait ensuite obtenu de Charles le Simple aucune faveur. Nous avons parlé précédemment du privilège d'immunité que lui octroya Conrad.

paré l'ancienne abbaye [1]. Deux mois plus tard, nous trouvons Charles à Thionville; Radbod, archevêque de Trèves, vint l'y prier d'accorder au clergé et au peuple de sa ville épiscopale le droit d'élire leur chef spirituel, conformément aux règles canoniques. Charles fit droit à la demande du prélat, qui avait repris, comme le prouve le diplôme rendu à cette occasion, sa charge d'archichancelier, et que de plus le roi avait élevé à la dignité d'archichapelain [2]. Cette dernière fonction avait été exercée par Herimann de Cologne sous le règne de Zwentibold; nous ignorons d'ailleurs s'il l'avait conservée à l'époque de Louis l'Enfant.

C'est pendant les cinq derniers mois de l'année 913 que se passèrent à Strasbourg les événements dont nous avons parlé plus haut; meurtre d'Odbert, élévation successive sur le siège de cette ville, de Godefroy, neveu de Charles, et du Lorrain Ricuin. Nous ne savons pas si le roi se rendit lui-même en Alsace, mais l'on peut affirmer que Godefroy et Ricuin étaient ses créatures, et que, s'il ne les avait pas nommés lui-même, il avait soutenu leur candidature [3].

Aucun diplôme ne signale la présence de Charles en Lorraine dans le courant de 914, et il semble être resté en France jusqu'au mois de juillet 915 [4]. C'est en août seulement qu'on le retrouve sur les bords de la Moselle. Radbod archevêque de Trèves et archichancelier du royaume de Lorraine était mort le 30 mars 915 [5]. Nous ignorons si Charles respecta le privilège qu'il avait concédé au clergé et au peuple de la ville deux ans auparavant, les conditions dans lesquelles Roger succéda à Radbod nous étant tout à fait inconnues. Nous ne savons rien sur le passé de Roger, ni sur l'époque à laquelle il monta sur le siège de Trèves. Comme nous l'avons dit plus haut, sa nomination se place entre le 25 août 915 et le 1er janvier 916 [6]. Roger joignit, comme son prédécesseur, la dignité d'archichancelier pour la Lorraine à celle d'archevêque de Trèves, mais aucun document ne nous dit s'il fut en outre archichapelain. A partir de

---

1. B. 1940, *R. H. Fr.*, t. IX, p. 517. Ce diplôme est la confirmation de celui rendu par Louis l'Enfant le 26 novembre 904 (B. M. 1970) qu'il rappelle expressément, et qu'il reproduit en grande partie.

2. B. 1941, *MR. UB.*, t. I, n° 157. Par cet acte, Charles accorde au clergé et au peuple de Trèves le droit d'élire leur archevêque parmi les enfants de l'église de Trèves. Ils devront, s'il ne se trouve dans leur église personne qui soit digne de revêtir cette dignité, demander au roi l'autorisation de prendre ailleurs leur chef spirituel. Dans le cas où les électeurs se diviseraient, le roi devrait approuver le choix fait par la partie la plus recommandable des clercs et des laïcs. On voit par là quel champ d'action restait ouvert à l'autorité royale, qui conservait toujours un moyen indirect de faire monter sur le siège de Trèves qui bon lui plaisait.

3. Se reporter à ce que nous avons dit précédemment, pp. 595-596.

4. On n'a conservé de Charles le Simple que trois diplômes de l'année 914, deux du 19 juin rendus à Rueil, le troisième du 21 juin, daté de *villa Collega* (B. 1942-1944). Le 15 janvier 915, le roi se trouvait à Attigny. Ce jour-là, à la prière du comte Régnier, il confirma l'affectation que ce dernier avait faite à l'entretien des moines d'Echternach, de divers domaines appartenant à cette abbaye et situés sur la Moselle et en Toxandrie (*MR. UB.*, t. II, n° 31). On se rappelle que Régnier était abbé d'Echternach.

5. Voir les textes, p. 598, n. 4.

6. Se reporter à ce qui a été dit plus haut, p. 598.

921 et peut-être de la fin de 920, il eut sous sa direction la chancellerie française. Il semble d'ailleurs avoir joui d'une certaine influence sur le roi [1].

Peut-être le choix du successeur de Radbod avait-il en partie déterminé Charles à revenir en Lorraine. Mais d'autres événements avaient pu aussi motiver son retour dans le pays. Henri, duc de Saxe, se trouvait alors en guerre avec Conrad, et l'on a supposé que Charles était intervenu dans les affaires de l'Allemagne soit de son propre mouvement, soit à l'instigation d'Henri, qui aurait invoqué son appui. Si l'alliance de Charles et d'Henri n'a rien que de naturel et de vraisemblable, Conrad étant leur ennemi à l'un et à l'autre, on doit cependant reconnaître qu'aucun document n'en parle [2]. On a même supposé qu'Henri aurait été plus loin, qu'il aurait reconnu Charles comme souverain ; c'est sous l'influence de Richer, qui montre le duc de Saxe soumis au Carolingien [3], que sont nées ces hypothèses. Elles nous paraissent reposer sur une base trop fragile pour que nous croyons utile de les renverser ; elles tombent d'elles-mêmes.

Dans tous les cas, les diplômes nous montrent le roi de France et de Lorraine dans la vallée moyenne de la Moselle du mois d'août au mois de novembre 915 ; aucun ne signale sa présence à la frontière. Ainsi le 25 août il est à Saint-Arnoul, où il donne à l'église de Liège une forêt sur la demande de l'évêque Dadon, du margrave Régnier et de Robert [4]; le 10 octobre, on le trouve à Gondreville, où il rend un diplôme pour

---

1. Se reporter à ce qui a été dit plus haut, p. 606.

2. L'alliance de Charles et d'Henri a été admise par Eckhart, *Commentarii de rebus Franciæ orientalis,* t. II, p. 843, Gfrœrer, t. II, pp. 476-478, Henri Martin, *Histoire de France,* t. II, p. 505, Lœher, *Kœnig Konrad I und Herzog Heinrich von Sachsen* (*Abhandlungen der historischen Klasse der bayerischen Akademie der Wissenschaften,* t. VIII, pp. 576-577 et 604), Zeller, *Histoire d'Allemagne,* t. II, p. 221. Gfrœrer et Martin croient même que Charles alla lui-même ou envoya une armée lorraine débloquer Grona, où Henri était assiégé par Conrad. Leibniz, *Ann. imp. occ.,* t. II, pp. 276, 291, et Kalckstein, *op. cit.,* p. 144, n. 3, rejettent tous deux l'alliance du roi de Lorraine et du duc de Saxe ; Wittich, *Richer, etc.* (*F. D. G.,* t. III, pp. 134 et suiv.), Stein, *op. cit.,* pp. 241-242, et Waitz, *Jahrbb. H. I.,* p. 27, ne se prononcent pas d'une façon catégorique.

3. Richer, *Historiæ,* liv. I, ch. 14, 20-24, pp. 12 et 16-20. Gfrœrer et Lœher croient qu'Henri a reconnu Charles pour souverain. Wittich rejette l'opinion de Lœher, il admet seulement (p. 140), et Stein avec lui (p. 241), que le duc de Saxe a rendu hommage à Charles pour les domaines qu'il possédait en Lorraine, rien de plus.

4. B. 1946, *Cartulaire de Saint-Lambert,* t. I, n° 10. Il est dit dans l'acte que la forêt dépendait autrefois de la *villa* royale de Theux, et que Zwentibold l'avait conservée en donnant Theux à l'église de Liège (B. M. 1927). Comme nous l'avons déjà relevé, c'est ce diplôme qui nous fait connaître la parenté du roi et d'Etienne, évêque de Liège. On peut avec beaucoup de vraisemblance placer à ce moment un diplôme non daté pour l'église de Liège ; du moins le fait que Régnier et Robert y figurent comme intercesseurs, ainsi que dans B. 1946, le donne à supposer. Par cet acte, rendu à la prière de Régnier et de Robert, comtes et démarques, et d'un autre Robert, le roi concède à l'église de Liège avec le consentement et sur la demande du comte Windric (Wigeric) l'abbaye d'Hastières sur la Meuse, dans le *p. Lomacensis,* à condition que Wigeric, sa femme Cunégonde et son fils Adalbéron, neveu du roi, conservent leur vie durant la jouissance d'Hastières et d'une autre abbaye, situés dans le *p. Renis,* dépendant d'Étienne, évêque de Liège, qui consent d'ailleurs à cette transaction (*Cartulaire de Saint-Lambert,* t. I, n° 11).

Tournus[1]; enfin, le 24 novembre, il est revenu vers le nord à Thionville, où il confirme aux moines de Saint-Mihiel la jouissance d'une partie des biens de l'abbaye que leur avait jadis donnée Lothaire Ier; les comtes Ricuin et Erlebald, l'abbé de Saint-Mihiel Rodolphe, figurent comme intercesseurs[2]. La présence autour du roi des premiers personnages de France et de Lorraine, de Robert, de Richard, de Régnier, de Ricuin, d'Erlebald[3], serait peut-être le seul indice que le roi eût fait ou préparé une diversion en faveur du duc de Saxe et obligé le roi d'Allemagne à lever le siège de Grona[4]. Mais, s'il n'est pas certain que Charles se soit directement mêlé à la querelle de Conrad et d'Henri, nous admettons sans peine qu'il en a profité, et que de ce moment date la soumission de la Frise et peut-être d'autres territoires lorrains sur lesquels Conrad avait maintenu son autorité. La lutte qui affaiblissait le roi de Germanie ne pouvait que fortifier Charles et consolider sa domination en Lorraine. Charles en tirait parti tout naturellement, sans avoir besoin de s'y mêler.

L'année 915, qui avait vu la mort de Radbod, allait, avant de se terminer, en voir une autre, dont les conséquences furent importantes pour la Lorraine et pour Charles le Simple. Le 25 août, Régnier intervenait encore dans un diplôme pour Liège[5]; quelques mois plus tard il avait cessé de vivre. Aucun document ne nous fait connaître le jour ni le mois de son décès. Celui-ci est antérieur au 19 janvier 916[6], car on ne trouve pas Régnier parmi les grands qui prennent part à l'assemblée d'Heristal; seuls ses deux fils y assistent. Mais les catalogues des abbés d'Echternach nous permettent de préciser davantage. Ils font mourir Régnier après un abbatiat de dix-neuf ans, qui aurait duré de la troisième année du règne de Zwentibold jusqu'à la quatrième de celui de Charles[7]; or, la troisième année de Zwentibold commence à la fin de mai 897 et la quatrième de Charles se termine en novembre 915 à peu près. Ce serait donc

1. B. 1947.

2. B. 1948, *R. H. Fr.*, t. IX, p. 525). Ce diplôme reproduit très probablement le texte d'un acte perdu de Lothaire Ier, qu'il ne fait que confirmer. Il est rédigé en effet dans les mêmes termes que le privilège de Charles le Chauve du 24 juin 877 (B. 1816), qui se réfere, lui aussi, au diplôme de Lothaire Ier.

3. Robert et Régnier sont nommés par B. 1946, Robert et Richard par B. 1947, Erlebald et Ricuin par B. 1948.

4. Voir ci-dessus les noms des auteurs qui croient à cette diversion.

5. B. 1946.

6. B. 1949.

7. *Catalogi abbatum Epternacensium I et II, SS.*, t. XIII, pp. 739 et 741, t. XXIII, pp. 32 et 33). Nous avons adopté le calcul du Père Brabant, art. cité, p. 66 et n. 1. Wittich, *Die Entstehung des Herz. Loth.*, p. 89, n. 6, et Kalckstein, *op. cit.*, p. 143, placent la mort de Régnier entre le 25 août 915 et le 16 janvier 916. Calmet, t. I, col. 834, et Ernst, art. cité, p. 428, ne font mourir le comte qu'en 916, et le second ajoute (p. 432) que l'événement est postérieur au 18 (*sic*) janvier de cette année. Giselbert n'est mentionné en effet qu'après deux comtes parmi les grands qui assistèrent au plaid tenu ce jour-là; il aurait été nommé le premier, s'il avait été alors duc de Lorraine; Régnier occupait donc encore cette dignité. — Ces arguments n'ont aucune valeur pour nous, qui croyons que Régnier n'était pas duc de Lorraine et que son fils ne le devint que vers 928.

dans le courant de ce dernier mois au plus tard, mais après le 25 août cependant, que Régnier aurait quitté ce monde. D'après Richer, le margrave serait mort à Meerssen et Charles aurait assisté à ses funérailles[1]. Nous ne pouvons ni affirmer ni contester l'exactitude de ces deux assertions.

Il est inutile, après ce que nous avons dit précédemment, de revenir sur la situation et sur les domaines de Régnier. Les historiens modernes se sont livrés sur le compte de ce personnage aux appréciations les plus fantaisistes. Un des plus récents s'exprime ainsi : « Il était un *vrai Lorrain,* courageux, entreprenant, mais aussi *rusé, sans conscience,* faisant des alliances qu'il rompait au gré de ses intérêts[2]. » Ne dirait-on pas vraiment, à entendre M. Favre, d'ordinaire plus sérieux, que le manque de scrupules et de bonne foi était l'apanage des Lorrains ? Il nous semble cependant que ni Baudoin de Flandre, ni Héribert de Vermandois, qui trahirent Charles, le premier en 895, le second en 923, n'étaient Lorrains. Il serait temps d'en finir avec des jugements du genre de celui que nous venons de rapporter, et qui ont pour fondement unique quelques lignes d'écrivains aussi décriés que Richer et Widukind. La conduite de Régnier en 895 n'est pas exempte de tout blâme, mais il ne faut pas oublier qu'il était d'abord et avant tout le fidèle de Zwentibold. Quant aux événements de 898, nous ne pouvons les apprécier en connaissance de cause, ni dire qui eut tort, du roi ou de Régnier. Celui-ci paraît avoir servi fidèlement Louis l'Enfant d'abord, puis Charles le Simple. Nous ne croyons pas qu'il ait, quelques mois avant la mort de Louis, retiré son obéissance à ce prince pour la porter à Charles. Et une fois le jeune fils d'Arnulf décédé, Régnier et les Lorrains avaient le droit, on pourrait presque dire le devoir, de reconnaître pour souverain Charles, héritier légitime de son cousin. Régnier a pu être ambitieux, désirer augmenter ses domaines, ses dignités, sa puissance ; mais tous, souverains ou seigneurs, étaient animés des mêmes convoitises. En définitive, on a à signaler dans l'existence de Régnier bien moins d'actes de violence ou de mauvaise foi[3] que dans celle de beaucoup de ses contemporains ; il eut d'autre part le mérite de défendre le pays contre les Normands ; on peut donc lui donner une place honorable parmi les Lorrains des IXe et Xe siècles.

Nous n'avons pas encore parlé du sobriquet qu'on accole d'habitude à son nom ; mais on peut douter qu'il l'ait réellement reçu, car aucun écrivain contemporain ne le lui donne. Richer[4], Folcuin[5], Dudon[6],

---

1. *Historiæ,* liv. I, chap. 34, p. 23.

2. Favre, *Eudes,* p. 178.

3. Rappelons cependant la façon peu correcte dont Régnier se fit donner en précaire l'abbaye Saint-Servais de Maëstricht par les représentants de l'église de Trèves, puis confirmer cette extorsion par Zwentibold. (Voir p. 531.)

4. Richer, *Historiæ,* liv. I, ch. 34, p. 23.

5. Folcuin, *Gesta abbatum Lobiensium,* ch. 17, *SS.,* t. IV, p. 62.

6. Dudon, *De moribus et actis Normannorum,* liv. II, ch. 9 (éd. Lair, p. 150).

appartiennent à la seconde moitié du xe siècle ou au début du xie [1] et ils ont pu attribuer au grand-père le surnom de Long Col qui avait été donné à son petit-fils et homonyme, Régnier III, celui-là même qui fut en 957 condamné à l'exil par Brunon, archevêque de Cologne et duc de Lorraine.

Régnier avait peut-être été marié deux fois, si toutefois on doit l'identifier avec un comte Régnier que nous fait connaître une charte non datée, mais postérieure à 887, en faveur de Saint-Dagobert de Stenay [2]. Il convient de dire que la charte est très suspecte, et même probablement fausse. D'après elle, Régnier avait perdu une femme qui s'appelait Hersende. Du reste, à supposer le fait exact, les enfants que laissa Régnier eurent pour mère non pas Hersende mais Albrade, ainsi que nous l'apprend un diplôme de Gerberge, de février 968 [3]; du moins, Giselbert était fils d'Albrade et comme il était l'aîné de Régnier II, comme, d'autre part, Hersende, déjà morte en 887 ou 888, aurait été épousée avant Albrade, le second fils de Régnier Ier, sinon sa fille, mariée au comte Bérenger du *p. Lommensis* [4], devait être issu lui aussi de l'union de son père avec Albrade. Nous ne connaissons pas à Régnier d'autres enfants que les trois dont nous venons de parler. Les historiens du Moyen Age ou des temps modernes lui en ont attribué beauconp d'autres, pour plaire à des familles qui voulaient se rattacher à Régnier, mais leurs généalogies sont dépourvues de preuves [5].

---

1. Richer écrivait en 995-996, d'après Pertz (Richer, *Historiæ*, ed. in us. scho'., præf., p. vi), Folcuin vers 980, et Dudon après 996 ou 1002, d'après Waitz (*SS.*, t. IV, pp. 53 et 94). Voilà les écrivains que Dümmler, t. III, p. 466, n. 3, appelle des contemporains de Régnier Ier !

2. Calmet, t. I, pr., col. 313. Nous avons déjà parlé de cette charte.

3. *R. H. Fr.*, t. IX, p. 666 : « Pro remedio senioris nostri piæ memoriæ Gisleberti, suique parentum, patris scilicet et matris, Rageneri et Albradæ. »

4. Flodoard, *Chronicon* 924, t. III, p. 23.

5. Nous ne nous attarderons pas à discuter les assertions fantaisistes de Wassebourg (*op. cit.*, fos 163 verso et 178), de Rosières, *Stemmata Lotharingiæ ac Barri ducum*, fo 177 recto, de Vignier, *op. cit.*, p. 3, etc. Mentionnons seulement que Régnier aurait eu pour fils un certain Lambert, comte de Hesbaye, d'après Leibniz, *op. cit.*, t. II, p. 289, et Butkens, *Les Trophées du Brabant*, t. I, pp. 37 et 46 ; le comte Albert, qui figure dans une charte de Stavelot, du 3 octobre, règne d'Henri (Ritz, *NR. UB.*, no 20), suivant Wittich, *op. cit.*, p. 102, n. 2, et Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, pp. 88 et 336 ; enfin, Balderic, évêque d'Utrecht après Radbod, aurait été également un fils de Régnier, s'il fallait en croire Butkens, *op. cit.*, ib., Hirsch, *Jahrbb. Heinrichs II*, t. I, p. 344, et Kalckstein, *op. cit.*, p. 144. Or, le premier Lambert connu était fils de Régnier III et arrière-petit-fils de Régnier Ier. Le comte Albert, qui fait une donation à Stavelot, se dit *cognatus* du duc Giselbert, et il parle d'un frère qui s'appelait Régnier. Mais si Giselbert avait été son frère, Albert le dirait. De plus, il parle de ses cheveux blancs (*canities*) ; comment Giselbert aurait-il pu avoir, lui l'aîné des fils de Régnier Ier, un frère qui était déjà un vieillard avant 936 ? Albert doit donc être ou un frère de Régnier Ier lui-même, ou un de ses cousins ; peut-être descendait-il de ce Régnier qui fut abbé d'Echternach de 864 à 870. Nous reviendrons un peu plus loin sur Balderic, dont le père était le comte Ricfred, et nous expliquerons comment a pu se produire l'erreur où sont tombés Butkens, Hirsch et Kalckstein. Ernst, art. cité, pp. 399 et 431, et le Père Brabant, art. cité, pp. 12 et 67, ont déjà réfuté les erreurs de ces historiens et prouvé que Régnier n'avait eu que trois enfants.

D'après Richer[1] et Sigehard[2], Giselbert était un jeune homme quand son père mourut, et le second semble même insinuer, en montrant la mère du jeune comte agissant au lieu et place de celui-ci contre le comte Adalbert, qu'elle était tutrice de son fils[3]. Giselbert pourtant devait, en 915, être sorti de l'enfance. En 924, son beau-frère Bérenger l'ayant fait prisonnier, Giselbert lui donna en otages, pour obtenir sa liberté, les fils de son frère Régnier[4]. Celui-ci avait donc en 924 quelques années de mariage, ce qui suppose qu'il était arrivé à l'âge d'homme depuis un certain temps; à plus forte raison Giselbert, qui était l'aîné de son frère. Les révoltes de Giselbert, dont la première doit se placer en 918 ou en 919 au plus tard, prouvent encore mieux ce que nous avançons. Il y a enfin lieu de remarquer que les deux fils de Régnier Ier assistent au plaid tenu le 19 janvier 916 à Heristal; ils devaient donc l'un et l'autre avoir atteint et dépassé l'âge de la majorité.

Comment les possessions héréditaires, les bénéfices du père ont-ils été répartis entre les fils? Giselbert en eut le plus gros morceau: les abbayes de Saint-Maximin[5], d'Echternach[6], de Stavelot[7], de Saint-Servais[8]

---

1. *Historiæ*, liv. I, ch. 34, p. 23. Le terme « juvenis » dont se servent Richer et Sigehard indique, semble-t-il, que Giselbert devait être déjà majeur. Relevons pourtant une nuance. Richer dit que Giselbert était « *jam* factus juvenis » à la mort de son père, tandis que, d'après Sigehard, le fils de Régnier était à la même époque « *admodum* juvenis ». Il est possible que les deux auteurs ne donnent pas le même sens à ce terme de « juvenis ».

2. *Miracula S. Maximini*, ch. 11 (*SS.*, t. IV, p. 232).

3. *Ibid.*, ch. 16, p. 233.

4. Flodoard, *Chronicon* 924, t. III, p. 23.

5. Sigehard, *Miracula S. Maximini*, ch. 11-16 (*SS.*, t. IV, pp. 232-233); chartes de Saint-Maximin de 926 et de 929 (*MR. UB.*, t. I, nos 165, 167 et 170). Remarquons pourtant que dans l'échange conclu en juin 923 entre Saint-Maximin et Gozbert, il n'est pas question de Giselbert. On pourrait donc se demander si le fils de Régnier avait eu cette abbaye après la mort de son père; peut-être l'avait-il perdue à la suite de sa révolte contre Charles le Simple.

6. Les deux *Catalogi abb. Eptern.* ne font commencer l'abbatiat de Giselbert, le premier qu'en 924, le second qu'après celui de Berengaud, qui aurait duré de 915 à 923; seulement ils se trompent grossièrement en disant que Giselbert conserva Echternach 23 ans (1er catalogue) ou 24 ans (2e catalogue) [*SS.*, t. XIII, pp. 739 et 741, t. XXIII, pp. 32-33]. Quelle était au juste la situation de Berengaud? Lui-même se qualifie de « rector » de l'abbaye dans une donation qu'il fait à celle-ci (*Lib. aur. Ept.* de Gotha, fo 89 recto) et qui est datée de la 8e année du règne d'Henri; deux chartes, l'une de Buovon, l'autre d'Humbert, rendues également pendant le règne de ce prince, ne mentionnent pas l'abbé. On remarque la même omission dans celle de Beretrude, de Winimann et de Bruotbert, qui appartiennent aux règnes d'Arnulf et de Louis l'Enfant (*MR. UB.*, t, II, no 30, *Lib. aur. Ept.* de Gotha, fos 66 verso et 96).

7. *Series abbatum Stabulensium* (*SS.*, t. XIII, p. 293); chartes de Stavelot de 915 (?) à 936 (?) [Ritz, *NR. UB.*, nos 10, 12, 14, 21, et Martène, *Amp. Coll.*, t. II, col. 41]. Une de ces chartes, donation et précaire de Gérard et de sa femme Freduide, est ainsi datée: « sub die XVIII kal. maii, anno IIII regni Karoli gloriosi regis »; cela ferait le 14 avril 915, or, à cette date, Régnier vivait encore. Avait-il cédé cette abbaye à son fils aîné avant de mourir, ou y a-t-il une erreur dans le chiffre des années de règne? Il est difficile de se prononcer; remarquons que nous n'avons pas l'original de ce document.

8. B. 1962 et 1964. Charles restitua, en 919, Saint-Servais à l'église de Trèves, comme en témoignent ces deux diplômes, mais Giselbert se fit céder à nouveau l'abbaye par l'archevêque Roger en 928 (*MR. UB.*, t. I, no 169). Cf. Joconde, *Translatio S. Servatii*, ch. 40-42 (*SS.*, t. XII, p. 105).

et de Chèvremont[1] ; on le trouve aussi en possession de divers domaines : Harburc, Angleur, Jupille, Heristal, Clummen, Herten, Meerssen et Lith, qui faisaient partie des *pagi* de Liège ou de *Masau*[2]. Sigard avait toujours le premier de ces territoires[3], mais Giselbert hérita vraisemblablement de l'autre, si son père en avait été comte, ainsi que de la Hesbaye[4]. Eut-il en outre le titre et les fonctions de margrave ? Richer dit que Charles accorda à Giselbert les honneurs de son père[5], mais nous n'attachons à son témoignage qu'une valeur médiocre. Il est à remarquer que Giselbert n'est traité de *marchio* dans aucun des actes qui furent rendus sous le règne de Charles le Simple ; le seul qui lui donne cette qualité, appartient, nous le verrons un peu plus loin, à l'époque où Henri l'Oiseleur gouvernait la Lorraine.

N'ayant pas admis que Régnier eût été duc de Lorraine, nous ne croyons pas davantage que son fils ait tout de suite possédé cette charge. Le diplôme par lequel Charles restitue à Prüm l'abbaye de Süsteren, contient l'énumération des grands qui ont décidé cette restitution[6]. Giselbert y figure sans aucun titre, mais s'il avait été duc, il serait nommé le premier ; or, il ne vient qu'après Wigeric, comte du palais, et le comte Ricuin. Ce document nous paraît absolument décisif, étant donné qu'il est postérieur à la mort de Régnier. Nous ne croyons pas d'ailleurs que Giselbert soit devenu régulièrement duc de Lorraine avant le règne d'Henri l'Oiseleur ; ce fut ce prince qui l'éleva à cette dignité, en même temps ou un peu avant qu'il lui donnât sa fille en mariage[7]. Auparavant, il avait essayé de l'usurper, ses révoltes contre Charles le Simple en font foi ; peut-être même visait-il plus haut. Mais certainement Charles ne l'a pas institué duc de Lorraine.

L'examen des diplômes royaux, des chartes et des chroniqueurs contemporains nous amène aux conclusions que nous venons de formuler.

---

1. Voir ci-dessus, p. 603, n. 6.

2. Richer, *Historiæ*, liv. I, ch. 39, p. 25. Le diplôme de la reine Gerberge, mariée en premières noces à Giselbert, mentionne Meerssen, Clummen, Lith, Herten et Angleur (*R. H. Fr.*, t. IX, p. 666). Remarquons que cet acte ne place formellement que Meerssen dans le *p. Masau ;* Clummen, Lith et Herten appartenaient vraisemblablement au même *pagus*, mais Angleur se rattachait soit au *pagus* de Liège, soit au Condroz. Piot, *Les Pagi de la Belgique*, p. 126, range ces cinq localités dans le *p. Masau ;* toutefois, il dit en note qu'Angleur faisait partie du Condroz. Jupille était certainement du *pagus* de Liège ; Heristal est donné à la Hesbaye par Piot, *op. cit.*, carte, et par Longnon, *Atlas historique*, pl. VIII, et au *pagus* de Liège par Spruner-Menke, *Hist. Handatlas*, carte n° 32. Heristal, Jupille et Angleur font aujourd'hui partie de la province, de l'arrondissement et du canton de Liège ; Lith (ou Lithoijen) se trouve en Hollande, dans le Brabant septentrional, arrondissement de Bois-le-Duc ; Herten et Meerssen dans le Limbourg hollandais, la première de ces localités dans l'arrondissement de Roermonde, la seconde dans celui de Maëstricht.

3. B. 1946.

4 Voir ce que nous avons dit plus haut.

5. Richer, *Historiæ*, liv. I, ch. 34, p. 23.

6. B. 1949.

7. Waitz, *Jahrbb. H. I.*, pp. 82, n. 1, et 121, n. 5, prétend le contraire, mais il n'apporte aucun argument à l'appui de son opinion.

Dans les diplômes de Charles le Simple, où il est question de Giselbert, ceux du 19 janvier 916, des 13 juin et 9 juillet 919[1], il est à remarquer que le fils aîné de Régnier ne porte aucun titre. Giselbert, nous l'avons vu, était abbé laïc d'Echternach, de Saint-Maximin, de Stavelot, de Saint-Servais et de Chèvremont. Nous ne possédons, de la première, ni de la dernière de ces abbayes, aucune charte datant de l'époque où Giselbert les avait sous son autorité. Saint-Maximin et Saint-Servais ne nous en offrent que pour le règne d'Henri l'Oiseleur. Pour la période qui va de 915 à 923, nous n'en possédons que de Stavelot, au nombre de quatre. Dans deux d'entre elles, l'une du 14 avril, quatrième (?) année du règne de Charles, l'autre du 11 mai, rendue pendant le règne de Charles, mais sans indication d'année, Giselbert porte simplement le titre d'abbé[2]. Une troisième, également du 11 mai, sans aucune autre date, mais qui est du même jour et de la même année que la précédente, car la teneur en est identique, qualifie Giselbert de duc et d'abbé dans l'adresse, tandis qu'à la souscription il n'est plus que comte et abbé[3]. C'est l'inverse dans un acte du 25 août, de la 11e année du règne de Charles ; le titre de duc, qui manque à l'adresse, où Giselbert est traité de comte et d'abbé, s'ajoute dans la souscription à ces deux dernières qualifications[4]. Quant aux auteurs contemporains, le seul qui puisse entrer en ligne de compte est Flodoard. Antérieurement à 931, il ne donne pas une seule fois à Giselbert le titre de duc ; d'habitude, il ne fait suivre son nom d'aucun qualificatif. En 920, il dit que beaucoup de Lorrains, abandonnant le roi Charles, avaient choisi Giselbert pour *princeps,* terme vague et qui peut être synonyme de duc aussi bien que de roi[5]. S'il avait le premier sens, la question serait tranchée d'une façon définitive, et il n'y aurait plus de doute qu'avant 920 Giselbert n'était pas duc de Lorraine. Il semble bien, en effet, qu'il en soit ainsi, car le chroniqueur traite, en 923, de comte le fils de Régnier[6]. Les deux chartes dont nous parlions tout à l'heure prouvent-elles que Giselbert, sur l'ordre de qui elles ont été rendues pour un monastère soumis à son autorité, était effectivement duc de Lorraine ? Nullement, mais qu'il aspirait à l'être, qu'il prétendait à cette dignité. S'il s'est révolté, c'est pour l'obtenir ; il a fait ce qu'avaient fait, sous le règne de Conrad, Arnulf en Bavière, Erchanger puis Burchard en Souabe.

---

1. B. 1949, 1962 et 1964.

2. Ritz, *NR. UB.*, nos 12 et 14.

3. *Id., ibid.*, no 21.

4. *Id., ibid.*, no 10.

5. Flodoard, *Chronicon* 920, t. III, p. 4. Cet auteur, il faut le reconnaître, ne donne à plusieurs reprises que le titre de *princeps* à Henri l'Oiseleur (*Chronicon* 920, 921, 928 et *H. R. E.*, liv. IV, ch. 16, éd. Lejeune, t. III, pp. 4, 7, 41, et t. II, p. 513) ; une seule fois seulement, quand il parle de sa mort, il le qualifie de roi (*Chronicon* 936, t. III, p. 63). Et par une singulière anomalie, qui prouve la partialité du chroniqueur, celui-ci traite de roi l'usurpateur Robert (*Chronicon* 922 et 923, t. III, pp. 11, 12 et 14). On voit qu'il est difficile de déterminer avec exactitude le sens que donne Flodoard au mot *princeps.*

6. *Id., ibid.*, 923, t. III, p. 19.

Mais nous ne croyons pas que Charles la lui ait accordée, quoique les deux chartes de Stavelot soient datées du règne de ce prince, ce qui semblerait indiquer qu'au moment où elles ont été dressées, Giselbert se trouvait momentanément réconcilié avec son souverain.

Au début du règne d'Henri l'Oiseleur, Giselbert n'avait certainement pas le titre, ni l'autorité non plus, de duc de Lorraine. Les chartes de Saint-Maximin et de Stavelot sont à cet égard bien significatives. Nous en avons trois de 926 (925) de la première de ces abbayes [1], trois aussi de la seconde, datées de la quatrième année du règne d'Henri en Lorraine, une du 3 juin et deux du 2 octobre [2]. Dans aucune, Giselbert ne porte le titre de duc ; il s'intitule simplement comte et abbé, sauf dans une des deux pour Stavelot du 3 octobre, où margrave s'intercale entre ces deux qualifications [3].

C'est dans un acte pour Saint-Servais de 928 que reparaît le titre de duc [4] qui, à partir de cette année, sera toujours accolé dans les chartes au nom de Giselbert ; il y en a une de Saint-Maximin dressée en 929 [5] et trois de Stavelot, qui appartiennent respectivement à la sixième, à la huitième et à la douzième année de règne d'Henri [6], sans compter une quatrième, datée du règne d'Henri sans indication d'année [7]. Le roi lui-même traite Giselbert de comte une seule fois, dans un diplôme rendu le 5 juin 930, en faveur de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, où Giselbert figure comme intercesseur avec Eberhard, également qualifié de comte [8]. Mais le fils de Régnier reçoit le titre de duc dans tous les autres diplômes, qu'ils émanent d'Henri ou d'Otton Ier [9]. Enfin, Giselbert est qualifié de duc dans Flodoard pour la première fois en 931, puis en 932 et enfin en 939 à deux reprises [10]. Il est vraisemblable que le roi d'Allemagne et de Lorraine a conféré à Giselbert la dignité ducale, soit au moment où il lui donnait Gerberge en mariage, soit un peu auparavant [11].

En tous cas, diplômes, chartes, chroniques s'accordent à qualifier Giselbert de duc postérieurement à 928, tandis qu'avant cette date, les documents de même nature, sauf deux chartes de Stavelot, ne lui attribuent pas cette qualification. Mais il a suffi que Giselbert l'ait possédée pendant les onze dernières années de sa vie pour que les écrivains

---

1. *MR. UB.*, t. I, nos 165-167.
2. Ritz, *NR. UB.*, nos 15-17.
3. *Ibid.*, no 17.
4. *MR. UB.*, t. I, no 169.
5. *MR. UB.*, t. I, no 170.
6. Ritz, *NR. UB.*, no 19 ; Martène, *Amp. Coll.*, t. II, coll. 40-41 ; Ritz, no 18.
7. Ritz, no 20.
8. H. 23, *DD.*, t. I, p. 58.
9. Diplômes d'Henri du 24 octobre 931 pour Crespin, du 8 juin 935 pour Stavelot, d'Otton Ier du 8 août 936 pour Alden-Eyck et de la même année, mais sans mois ni jour, pour l'église d'Utrecht (H. 30 et 40, O1. 466 et 6, *DD.*, t. I, pp. 65, 73, 638 et 94).
10. Flodoard, *Chronicon* 931, 932 et 939, t. III, pp. 48, 53, 71 et 73.
11. C'est ce que dit Widukind (*Res gestæ saxonicæ*, liv. I, ch. 30, p. 25), dont le témoignage, il est vrai, n'a pas grande valeur pour ce qui a trait à la Lorraine.

postérieurs aient pensé qu'il en avait été revêtu aussitôt après la mort de son père.

Sigehard, qui écrivait en 962-963 les *Miracula Sancti Maximini*, tombe déjà dans cette erreur [1], qui sera commise également par le continuateur de Réginon [2], par Richer [3] et par la plupart des écrivains du Moyen Age et des temps modernes [4].

On connaît le portrait célèbre qu'a tracé Richer de Giselbert [5]. Petit de taille et trapu, les yeux et les pieds toujours en mouvement, fourbe, envieux, turbulent, prodigue et ambitieux, tel aurait été le personnage, et l'on ne peut nier que la vie de Giselbert ne confirme en partie l'exactitude de la description que le chroniqueur a tracée des défauts du premier duc national de la Lorraine [6]. Besoin de s'agiter et désir de s'élever toujours plus haut, voilà deux des traits principaux du caractère de Giselbert; devenir duc d'abord, roi ensuite, telles sont les étapes que franchira successivement son ambition. Avec cela, peu de scrupules et une mobilité excessive, changeant de parti avec la plus grande facilité, et souvent sans que l'on voie les motifs de ses revirements. Brave et audacieux d'ailleurs, et généreux ; les éloges que lui donnent Sigehard, moine de Saint-Maximin [7], et Joconde, moine de Saint-Servais [8], sont la récompense des bienfaits que Giselbert avait répandus sur ces deux abbayes.

Quant à Régnier, frère de Giselbert, nous ne savons pas ce qu'après la mort de son père il eut en partage. Il joua d'ailleurs un rôle assez effacé et nous ne le connaissons guère que par les démêlés qu'il eut avec son frère [9].

La mort de Régnier Ier détermina peut-être Charles le Simple à quitter la vallée de la Moselle pour se diriger vers la région de la Meuse, où nous le trouvons installé en janvier 916. Il tint à Heristal une grande assemblée à laquelle assistèrent de nombreux prélats et seigneurs lorrains [7]; Herimann de Cologne, Roger de Trèves, mentionné ici pour la première fois, Dadon de Verdun, Étienne de Liège (ou de Cambrai), Richier, abbé de Prüm, représentaient le haut clergé. Citons, parmi les seigneurs, Wigeric, comte du palais; Ricuin, comte de Verdun; Giselbert; Matfrid,

---

1. Sigehard, *Miracula S. Maximini*, ch. 11 (*SS.*, t. IV, p. 231).

2. Dès 923, la première fois qu'il parle de Giselbert, le continuateur de Réginon le qualifie de duc (p. 157).

3. *Historiæ*, liv. I, ch. 34, p. 23.

4. Nous renonçons à faire l'énumération des auteurs qui font succéder Giselbert à son père dans la dignité de duc de Lorraine ; tous, à notre connaissance du moins, adoptent l'opinion que nous combattons.

5. La plupart des historiens modernes ont tracé d'après Richer le portrait de Giselbert. Wittich, *Richer*, etc. (*F. D. G.*, t. III, p. 113), déclare peu sûre et très partiale la description de Richer ; ce qu'il dit lui-même du fils de Régnier (*Die Entstehung des Herz. Loth.*, pp. 91-92) est assez juste.

6. *Miracula S. Maximini*, ch. 12 (*SS.*, t. IV, p. 232).

7. *Translatio S. Servatii*, ch. 40-42 (*SS.*, t. XII, pp. 105-106).

8. Flodoard, *Chronicon* 924 et 928, pp. 25 et 42.

9. Nous avons déjà parlé ou nous parlerons plus loin des prélats et des seigneurs lorrains qui assistaient au plaid d'Heristal.

comte du *p. Mettensis;* Bérenger, le beau-frère de Giselbert, comte du *p. Lomacensis;* Thierry, fils de Gerulf et comte en Frise, peut-être du *p. Kinnem;* Régnier, frère de Giselbert; Erlebald, comte du *p. Castricensis;* Rodolphe ou Raoul[1]; Otton, probablement le fils de Ricuin, le futur duc de Lorraine; Conrad; Waldger, l'autre fils de Gerulf, comte du *pagus Instarlake;* Sigard, comte du *p. Liuvensis* (*Leodiensis*); Liétard, comte du *p. Nitensis,* d'autres seigneurs encore non qualifiés de comtes, parmi lesquels nous relevons les noms de Fulbert, peut-être celui qui tua Robert, l'anti-roi, à la bataille de Soissons, et d'Haganon, qui est probablement le futur favori de Charles le Simple. Tous les dignitaires ecclésiastiques et, à ce qu'il semble aussi, tous les seigneurs, au moins ceux que l'on peut identifier, appartenaient au royaume de Lorraine.

Nous connaissons une des affaires qui furent traitées à cette assemblée. La petite abbaye de Süsteren, donnée le 23 février 891 par Arnulf au prêtre et artiste Siginand[2], avait été cédée par ce personnage à l'abbaye de Prüm, mais à la condition de la garder en précaire sa vie durant; le 5 juin 895, Zwentibold avait confirmé cet arrangement[3]. Mais après la mort de Siginand, des gens, dont nous ne connaissons pas les noms, usurpèrent Süsteren et frustrèrent Prüm de ses droits. En conséquence, l'abbé de ce dernier monastère, Richier, frère de Gérard et de Matfrid, se présenta devant le tribunal du roi siégeant à Heristal, et exposa sa plainte, qu'il appuya en produisant les diplômes d'Arnulf et de Zwentibold. Le tribunal lui donna gain de cause, et le roi fit rédiger un acte que nous possédons, où l'affaire est racontée et qui confirme la sentence par laquelle les grands avaient adjugé Süsteren à Prüm[4].

Charles prolongea pendant quelques mois son séjour Heristal; du moins le retrouve-t-on dans cette *villa* royale le 9 avril; nous le savons par un diplôme qu'il y délivra à cette date à l'abbaye de Banioles[5]. Le mois suivant, il reprit le chemin de la France. Le 22 mai il est à *Auxiacum* où, à la prière d'Isaac, comte de Cambrai et de Sigard, comte du *p. Liuvensis* (*Leodiensis*), il concède à Étienne, évêque de Cambrai, différents droits pour la partie de son diocèse, située en France, qui avait formé autrefois l'évêché d'Arras; c'est probablement pour ce motif que l'acte est contresigné au nom d'Hérivée, archichancelier pour le royaume de France[6]. Le 7 juin, le roi se trouvait au palais d'Attigny[7]. Nous le

1. On trouve un comte de ce nom intercesseur dans deux diplômes de Charles le Simple, l'un du 7 juillet 915 pour la chapelle Saint-Clément de Compiègne, l'autre pour l'église de Cambrai du 8 septembre 920 (B. 1945 et 1967).

2. B. M. 1806.

3. B. M. 1905.

4. B. 1949, *MR. UB.*, t. I, n° 159.

5. B. 1950.

6. *R. H. Fr.*, t. IX, p. 528. Il n'est nullement sûr que ce diplôme soit de 916; dom Bouquet l'a édité avec 24e année du règne de Charles, ce qui indique 916; mais comme nous l'avons vu plus haut, un cartulaire de l'évêché d'Arras donne 28e année, avec, il est vrai, d'autres indications chronologiques qui ne concordent pas entre elles.

7. B. 1951.

perdons ensuite de vue jusqu'au mois de février 917[1]; c'est encore en France que nous le rencontrons, et il va y séjourner jusqu'en juin ou juillet. Le 26 de ce dernier mois, il était installé à Aix-la-Chapelle, sa capitale lorraine[2]. Peut-être avant d'y aller, peut-être après, passa-t-il par Metz; du moins mention nous a été transmise d'un privilège qu'il y aurait accordé en 917 à l'église cathédrale de cette ville, consacrée à Saint-Étienne[3].

Le siège de saint Chrodegand était alors occupé par Wigeric, précédemment abbé de Gorze, qui avait quelques mois auparavant remplacé Robert, mort le 2 (3) janvier 917[4]. La même année mourut l'évêque d'Utrecht, Radbod, vers la fin de novembre, dans le pagus de *Threante,*

---

1. Il est le 14 février à Saint-Remi de Reims (B. 1952 et 1953), à Attigny le 28 mai (B. 1954).

2. B. 1955 et 1956 (Diplômes pour Saint-Corneille de Compiègne).

3. Benoît Picart, *Histoire* (manuscrite) *de Metz,* p. 85.

4. Robert mourut à Metz (*Catalog. epp. Mett.*, t. XIII, p. 306), le 2 janvier (*Catal.*, ibid., et *Gesta epp. Mett., SS.*, t. X, p. 541), le 3 janvier d'après le *Liber vitæ* de Remiremont (*N. A.*, t. XIX, p. 69), de l'année 917 d'après les *Ann. S. Maxim. Trev.* (*SS.*, t. II, p. 213), de l'année 916 suivant les *Ann. S. Vinc. Mett.* (*SS.*, t. III, p. 157), après trente-trois ans, sept mois et douze jours d'épiscopat selon le *Catal. epp. Mett.* (*SS.*, t. XIII, p. 306), trente-quatre ans (chiffre arrondi), d'après les *Gesta epp. Mett.* et quarante ans suivant les *Miracula S. Glodesindis,* ch. 46 (*SS.*, t. IV, p. 237). Nous avons vu que Robert avait été consacré le 22 avril 883; son épiscopat ayant duré de 33 à 34 ans, c'est en janvier 917 et non en janvier 916 que le prélat a terminé son existence. Remarquons pourtant qu'en ajoutant au 22 avril 883 33 ans 7 mois et 12 jours, on arrive non au 2 (3) janvier 917 mais au 3 (4) décembre 916. Il y a donc une erreur dans le chiffre des mois donné par le *Catalogus,* à moins que Réginon ne se soit trompé sur le mois où Robert avait été consacré; peut-être cet événement doit-il se placer en mai et non en avril, comme l'indique l'abbé de Prüm. Meurisse, *Histoire des évêques de Metz,* Calmet, t. I, col. 823, et Bonnell (*Die Anfænge des karolingischen Hauses*) font mourir Robert en 916, l'*Histoire de Metz,* t. II, p. 8, en 917. D'après les *Gesta,* Robert aurait reconstruit les murailles de Metz et réformé plusieurs abbayes.

Le siège de Metz ne demeura pas longtemps vacant. En 917, Robert fut remplacé par l'abbé de Gorze Wigeric, dont nous avons déjà parlé. L'année de l'avènement du nouveau prélat est donnée par les *Ann. S. Vinc. Mett.* (*SS.*, t. III, p. 157), dont le témoignage est confirmé par Flodoard, par les *Gesta* et le *Catal. epp. Mett.* Le premier fait mourir en effet Wigeric dans le courant de 927 (*Chronicon* 927, t. III, p. 36) et les deux autres sources le 1er mars, après dix ans et trente jours d'épiscopat (*SS.*, t. X, p. 541, et t. XIII, p. 306). Le successeur de Robert aurait donc été consacré le 30 ou le 31 janvier, c'est-à-dire un mois à peine après la mort de Robert. Cet intervalle semble bien court, et il y a lieu de se demander si les chiffres des *Gesta* et des *Catalogi* sont bien exacts. Nous avons à relever ici une nouvelle erreur de Bonnell, qui donne respectivement 915 et 926 pour le commencement et la fin de l'épiscopat de Wigeric (*Die Anfænge des karolingischen Hauses,* Exkurs IX, pp. 188 et 192). Or Wigeric est mort en 927; nous n'en pouvons douter, puisque Flodoard le dit; il a dû d'autre part monter à la fin de janvier 917 sur le siège de Metz, puisqu'il l'a occupé 10 ans et 30 jours, et qu'il est décédé le 1er mars. Bonnell fait d'ailleurs une observation assez juste : le mois de février n'ayant que 28 jours, on attendrait 1 mois et 2 jours au lieu de 30 jours pour le temps qu'a duré le pontificat de Wigeric en sus de 10 ans. Il préfère en conséquence, au lieu de la leçon *kal. mart.,* celle *XI kal. mart.,* donnée par un manuscrit; Wigeric avait donc quitté ce monde le 19 février et il aurait été consacré le 21 janvier, qui justement en 916 coïncide avec un dimanche. En 917, que l'on parte du 1er mars ou du 19 février, que dans les 30 jours l'on compte ou non le jour de la mort, on ne parvient pas à faire tomber un dimanche la consécration de Wigeric : le 20 janvier est un lundi, le 21 un mardi, le 30 un jeudi et le 31 un vendredi. — A la différence de son prédécesseur, Wigeric ne reçut pas le *pallium* et ne prit pas le titre d'archevêque.

trois ans et demi après avoir prédit sa fin[1]. Il eut pour successeur Balderic, fils du comte Ricfred, dont on a voulu faire un frère de Giselbert, par suite d'une erreur ou d'un lapsus que contient une charte rendue par le prélat lui-même le 24 juin 943[2]. Un de ses frères dut épouser une sœur de Régnier III au Long Col, fille de Régnier II et petite-fille de Régnier Ier[3].

On pourrait supposer qu'une nouvelle invasion des Hongrois avait amené Charles en Lorraine et en particulier à Metz. Les barbares, remontant la vallée du Danube en la dévastant, avaient franchi la Forêt-Noire, le Rhin, pris et détruit la ville de Bâle, ravagé l'Alsace et, après avoir traversé les Vosges, s'étaient répandus en Lorraine[4]; mais, à ce qu'il semble, ils se retirèrent assez vite. C'était la première fois qu'ils venaient dans le pays, au moins dans sa partie méridionale, car en 911 ou 912 les Hongrois avaient peut-être rendu visite aux *pagi* lorrains *Meginensis* et *Ahrensis* (*Bunnensis*)[5]. Ils connaissaient maintenant la route de la

---

1. *Vita Radbodi*, ch. 11 et 12 (*SS.*, t. XV, pp. 571b et 571c); les *Ann. necrol. Fuld.* et les *Ann. S. Mariæ Ultraj.* (*SS.*, t. XIII, p. 191, et t. XV, p. 1301) donnent l'année 917, le *Chronicon Egmundanum* (Richthofen, *Egmonder Geschichtsquellen*, p. 44, col. 3) place l'événement en 916; le mois est indiqué par la *Vita Radbodi*.

2. A Radbod succéda Balderic, sur la famille duquel on a beaucoup discuté. D'une part la *Vita Radbodi*, ch. 8, et l'*Epitaphium Ricfredi* (*SS.*, t. XV, p. 571a et n. 1) donnent à Balderic le comte Ricfred pour père, et l'*Epitaphium* ajoute qu'il eut pour mère Herisande, pour frères l'évêque Rodolphe, Yrenfrid et le comte Nevelong; d'autre part, une charte de Balderic lui-même, du 24 juin 943, semble dire qu'il était fils d'un comte Régnier (Muller, *Het oudste Cartularium van het Sticht Utrecht*, p. 47, n° 25). La contradiction est d'autant plus singulière que l'auteur de la *Vita Radbodi* devait, d'après l'éditeur de celle-ci, Holder-Egger, écrire du vivant même de Radbod et dans l'évêché d'Utrecht (*SS.*, t. XV, p. 568); comment aurait-il pu ignorer de qui son évêque était le fils ? La chose est inadmissible. Comme d'ailleurs Balderic lui-même pouvait encore moins se tromper en pareille matière, il faut supposer avec Sloet, *Oorkondenboek*, etc., t. I, p. 79, qu'il y a une erreur de transcription dans la charte de Balderic, et lire « genitoris *vestri* Raineri comitis » au lieu de « genitoris *nostri* ». Quel était ce comte Régnier ? La charte ne nomme pas malheureusement les donateurs auxquels s'adresse Balderic; nous savons par elle qu'ils avaient pour fils Balderic et Rodolphe, pour seigneur Nevelong. Le nouvel évêque d'Utrecht serait-il un descendant de ce Balderic, qui en 850 (?) fit une donation à l'église de cette ville (Muller, *op. cit.*, p. 33, n° 21)? Butkens, *Les Trophées du Brabant*, t. I, pp. 37 et 46, Hirsch, *Jahrbb. H. II*, t. I, p. 344, Kalckstein, *op. cit.*, t. I, p. 144, et Imbart de la Tour, *Les Élections épiscopales*, etc., p. 226, font de Balderic un fils de Régnier, Kœpke-Dümmler, *Jahrbb. Ottos I*, p. 15, lui donnent Ricfred pour père. Balderic fut consacré le 1er mars 918 (*Ann. S. Mariæ Ultraj.* 917 [ancien style], *SS.*, t. XV, p. 1301). Le 1er mars 918 (nouveau style) tombe d'ailleurs un dimanche.

3. Rathier, évêque de Vérone et de Liège, *Phrenesis*, ch. 1 (*SS.*, t. IV, p. 262, n. 11), dit que Balderic, qui lui succéda sur le siège de Liège, était le neveu des comtes Régnier et Rodolphe, et fils d'un frère de Balderic, évêque d'Utrecht. Cela signifie, non que Balderic d'Utrecht fût un frère de Régnier et de Rodolphe, mais qu'un de ses frères avait épousé une sœur de ces deux personnages. Folcuin qualifie d'ailleurs, *Gesta abb. Lobb.*, ch. 26 (*SS.*, t. IV, p. 67), Régnier d'oncle maternel (*avunculus*) de Balderic de Liège.

4. *Ann. Aug.* 917 (*SS.*, t. I, p. 68) et Cont. Regin. 917, p. 155; *Ann. S. Vinc. Mett.* 917, *Lib. de s. Hild. succ.*, ch. 6, *Miracula S. Gorgonii*, ch. 7, Herimann de Reichenau, *Chronicon* 917, *Chronicon Suevicum* (*SS.*, t. III, p. 157, t. IV, pp. 89 et 240, t. V, p. 112, t. XIII, p. 66). La fuite des moines de Gorze à Metz, lors d'une invasion hongroise, survenue pendant l'épiscopat de Wigeric racontée par les *Miracula S. Gorgonii*, est de 917 ou de 926 (Dümmler, t. III, p. 613, n. 1).

5. D'une part, les *Ann. Laubac.* 911 et 912 (cités par Dümmler, t. III, p. 591, n. 2, d'après l'édition nouvelle donnée dans les *Mittheilungen zur vaterlændischen Geschichte*

Lorraine, et malheureusement ils devaient la reprendre plus d'une fois. Très différents des Normands à bien des égards, ils n'étaient ni moins pillards, ni moins cruels qu'eux. Campés entre le Danube et les Carpathes, ils ne remontèrent pas le grand fleuve pour pénétrer en Allemagne ; c'est de la voie de terre qu'ils se servirent. Leurs chevaux, rapides et résistants, les transportaient à d'énormes distances. L'arc et les flèches étaient leurs armes offensives. Par la race, les habitudes, la façon de combattre, ils rappelaient les Huns, avec lesquels on les confondit ; souvent les chroniqueurs du temps leur donnent ce nom. Le souvenir de leurs invasions subsista longtemps chez les populations qui les avaient subies ; l'étrangeté des figures, des costumes et des mœurs des Hongrois, la rapidité de leurs mouvements, leur férocité, plus grande peut-être que celle des Normands, laissèrent dans les imaginations une impression ineffaçable [1].

L'incursion de ces barbares en 917 était le premier événement qui vînt troubler la tranquillité de la Lorraine, depuis que Conrad avait renoncé à faire valoir de prétendus droits. Mais les choses allaient changer. Si l'année 918 semble avoir été dépourvue d'incidents, — du moins Charles ne vint pas en Lorraine, ce qui prouve que le pays était calme, — avec l'année 919 devait s'ouvrir une ère nouvelle, une période troublée, pendant laquelle les difficultés iront en s'accroissant de jour en jour, pour aboutir à une catastrophe finale. La responsabilité des révoltes qui vont éclater doit-elle retomber sur Charles ? Les a-t-il provoquées par ses fautes ? Si, dans le royaume de France, la faveur dont jouissait Haganon est formellement indiquée comme une des causes de la rébellion des grands, nous ne sommes pas en mesure d'affirmer qu'il en ait été de même pour la Lorraine. C'est l'ambition inquiète de Giselbert qui a causé tout le mal. Après n'avoir aspiré d'abord qu'à obtenir la dignité ducale, dans la suite il porta peut-être plus haut ses prétentions. L'exemple de Conrad et d'Henri, qui étaient l'un après l'autre devenus rois d'Allemagne, stimulait sans doute son ardeur ; pourquoi ne monterait-il pas sur le trône de Lorraine ? Tandis qu'une partie des seigneurs du pays se déclarait pour lui, d'autres restaient fidèles au Carolingien ; la guerre entre Charles et Giselbert se compliqua des luttes que se livraient leurs partisans res-

---

de Saint-Gall, neue Folge, 2e série, t. IX) parlent à ces deux années en termes identiques d'une invasion hongroise qui serait venue jusqu'au delà du Rhin dans les *pagi Meginensis* et *Ahrensis* (*Bunnensis*) ; d'autre part, les *Ann. S. Vinc. Mett.* 917 (*SS.*, t. III, p. 157) disent que c'est en cette année 917 que, pour la première fois, les Hongrois pénétrèrent en Lorraine. Pour expliquer cette contradiction, Pertz (*SS.*, t. I, p. 55) renvoie à 926 la note des *Ann. Laubac.*, Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 746, à 918 ou à 926 ; mais Dümmler, t. III, p. 591, n. 2, trouve trop arbitraire cette façon de procéder. Il fait remarquer que les *Ann. S. Vinc. Mett.* passent sous silence l'expédition des Hongrois en 919 et que d'après elles celle de 926 serait la deuxième que les barbares eussent faite en Lorraine. L'observation est juste ; de plus, il est possible que l'annaliste messin ait ignoré une incursion faite dans une contrée de la Lorraine relativement éloignée de celle où il résidait lui-même.

1. Sur les Hongrois, leur origine, leurs mœurs et leurs premières campagnes, voir Dümmler, t. III, pp. 438-453, 507-510, 513-517, 546-552, 554-558, 590-592, 612-613.

pectifs. L'intervention d'Henri l'Oiseleur dans les affaires de Lorraine, suivie d'une guerre entre les deux rois, et les événements de France, qui avaient en Lorraine leur contre-coup, ne firent qu'ajouter au trouble et à la confusion dans le malheureux royaume de Lothaire II. Mais, nous le répétons, la cause première de toutes ces calamités, il la faut chercher dans les prétentions de Giselbert. S'il avait su, comme son père, se contenter de la situation qu'il occupait, non seulement Charles serait demeuré le maître de la Lorraine, mais il est possible que la France elle-même ne lui eût pas échappé, les révoltes de Giselbert ayant singulièrement facilité la tâche de Robert et des grands qui marchaient d'accord avec lui.

CHAPITRE II

Première révolte de Giselbert (919?). — Faveur d'Haganon ; soulèvement de Robert, frère du roi Eudes et des seigneurs français (920). — Deuxième révolte de Giselbert, soutenu par Henri l'Oiseleur (920) ; affaire de l'évêché de Liège (920-922). — Campagnes de Charles contre Henri (920-921) ; traité de Bonn (921). — Nouvelle brouille de Charles avec Giselbert (921) et avec Robert (922), qui est élu roi par les seigneurs français (922). — Bataille de Soissons (923). — Charles est fait prisonnier par Héribert de Vermandois (923). — Jugement sur le règne de Charles en Lorraine.

L'année 919 allait ramener en Lorraine Charles le Simple. Les événements qui se passaient soit dans ce royaume, soit en Allemagne, le rappelaient entre la Meuse et le Rhin. Parlons d'abord de ces derniers.

Le 23 décembre 918 Conrad était mort[1], jeune encore, il n'avait peut-être pas quarante ans, mais épuisé et découragé par des luttes incessantes et sans succès contre Charles d'abord, puis contre les ducs de Saxe, de Bavière et de Souabe. Malgré son courage et son activité, il n'avait pu réduire ses ennemis ; ils étaient trop nombreux et la besogne dépassait ses forces. Les Francs de l'Est, tout dévoués à sa cause, car ils comprenaient que c'était la leur propre, ne lui avaient pas marchandé leur concours, mais ils avaient succombé à une tâche trop lourde pour eux. La dernière heure de leur suprématie en Allemagne venait de sonner. La nation franque, au temps où elle formait un tout compact, avait possédé assez de vitalité et d'énergie pour fonder et gouverner un grand État. Mais elle avait été démembrée en même temps que l'empire carolingien, et ses fractions se trouvaient impuissantes à maintenir leur suprématie sur les royaumes qu'avait fait naître le traité de Verdun. Ainsi, le partage néfaste de 843 continuait de porter ses fruits.

Quoique Conrad, qui n'avait pas de fils, laissât un frère, Eberhard, il eut l'abnégation de sacrifier les intérêts de sa famille à ceux du royaume, et il désigna pour son successeur, ou du moins il invita les grands qui l'entouraient à choisir pour souverain le principal de ses adversaires, Henri, duc de Saxe[2]. Ce personnage était fils d'Otton et frère d'Oda, qui avait successivement épousé Zwentibold et le comte Gérard. Malgré la désignation faite par Conrad, il s'écoula environ quatre mois avant

---

1. Voir les textes dans Mühlbacher, *Reg. Kar.*, pp. 757, 758.

2. Sur le règne de Conrad consulter Stein, *Kœnig Konrad I*, pp. 206 et suiv., Mühlbacher, *Reg. Kar.*, pp. 743-758, Dümmler, t. III, pp. 574-620.

qu'Henri fût élu roi ; on ne connaît pas au juste la date de l'événement et c'est d'une façon approximative qu'on l'a fixé au 24 avril 919 [1].

Charles le Simple avait-il essayé de se faire reconnaître roi par les seigneurs allemands ? On n'en sait rien, et l'on ignore également quels furent au début ses rapports avec Henri. Nous avons parlé précédemment de l'alliance qu'aurait conclue en 915 le roi de France et de Lorraine avec le duc de Saxe et de l'hommage que ce dernier aurait rendu à Chares, en ajoutant que c'étaient la des hypothèses à l'appui desquelles on ne peut apporter aucun fait précis. Dans tous les cas, à défaut de bonne amitié entre les deux souverains, la paix continua pendant quelque temps de subsister. Les affaires intérieures de l'Allemagne et de la Lorraine allaient pour le moment absorber toute l'attention d'Henri et de Charles.

Que s'était-il passé en Lorraine pendant les premiers mois de l'année 919 ? Nous sommes à cet égard réduit à des conjectures. Flodoard, dont la chronique commence justement en 919, est très bref sur les événements de cette année, et ce n'est qu'à partir de la suivante qu'il raconte les faits dans le détail. Nous possédons bien le récit de Richer, mais quelle confiance peut-on avoir dans un écrivain qui ignore la chronologie et qui, non content d'être dépourvu de critique, ne se gêne pas pour falsifier l'histoire ? Très probablement quelques-uns des faits que raconte Richer n'ont pas été inventés par lui, mais comment les distinguer de ceux qu'ont enfantés son imagination ou la tradition populaire, comment démêler la part de vrai et de faux qu'ils contiennent, comment enfin les classer au point de vue chronologique ? Nous ne croyons donc pouvoir tirer de Richer que quelques indications générales sur les projets de Giselbert et sur ses révoltes, rien de plus [2].

---

1. Sur l'histoire d'Henri jusqu'à son avènement inclus, voir Waitz, *Jahrbücher Heinrichs I*, pp. 9-33.

2. Richer a été sévèrement apprécié par les historiens allemands, qui lui reprochent sa légèreté, sa vanité, son goût pour les embellissements, son manque de critique, son ignorance de la chronologie, son esprit de parti et son chauvinisme, qui l'ont amené à falsifier l'histoire ; bref Richer, d'après eux, ne mérite presque aucune confiance, au moins pour la période dont il n'est pas le comtemporain. Telle est, avec des variantes, l'opinion de Pertz (Richer, *Historiæ*, ed. in us. schol., præf., pp. viii-ix), de Wittich (*Richer ueber die Herzoge*, etc., *F. D. G.*, t. III, pp. 107 et suiv.), de Wattenbach (*Deutschlands Geschichtsquellen*, 6e éd., t. I, pp. 414-415), de Waitz (*Jahrbücher H. I*, pp. 25 et suiv.), de Lippert (*Kœnig Rudolf von Frankreich*, p. 122). En France, Monod (*Revue critique* 1873, 2e semestre, p. 100, et 1874, 2e sem., p. 163, et *De l'Opposition des races*, etc., p. 16), et Lot (*Les derniers Carolingiens*, introd., p. xvii) partagent à peu près cette manière de voir. Tout récemment Richer a trouvé un avocat, qui a plaidé pour lui les circonstances atténuantes : c'est Bardot, dans ses *Remarques sur un passage de Richer* (*Mélanges Carolingiens*, t. VII de la *Bibliothèque de la Faculté des lettres de Lyon*). On sait que la faute la plus grave de Richer est d'avoir sur son manuscrit, dans plusieurs chapitres, 14 et 22-24, substitué Henri à Giselbert, la Saxe à la Belgique, et d'avoir ainsi représenté Henri comme un vassal de Charles le Simple. S'il l'a fait, dit Bardot, pp. 4-6 et 38, c'est que dans sa première rédaction il avait raconté deux fois d'après Flodoard la révolte de Giselbert, aux ch. 22-24 et 36-38 du livre I ; en se relisant, il s'aperçut que son récit manquait de logique et c'est pour en mettre qu'il remplaça Giselbert par Henri dans les ch. 22-24. Wittich, *Richer*, etc., *F. D. G.*, t. III, pp. 138-139, avait déjà donné cette explication ; mais à la différence de Wittich, Bardot estime que Richer pouvait se croire le droit d'agir comme il l'a fait. Voici son raisonnement. Arnulf avait exercé une suzeraineté sur

Giselbert, nous l'avons dit, n'avait pas été investi de l'autorité ducale en Lorraine. En admettant même que Charles lui eût conféré les honneurs et dignités de Régnier, Giselbert n'aurait pas été duc, puisque cette charge n'avait pas appartenu à son père. Il eut ses abbayes, ses comtés, peut-être son margraviat de la région d'entre l'Escaut et la basse Meuse, et ce fut tout. Pendant trois années Giselbert se contenta de cette situation. Mais avec l'âge son ambition s'accrut, et il désira devenir duc de Lorraine ; nous ne supposons pas en effet qu'au début il ait aspiré à la royauté. Fit-il auprès de Charles, pour obtenir la dignité qu'il convoitait, des démarches qui furent repoussées, Charles ne se souciant pas d'augmenter encore la puissance d'un seigneur qui en avait déjà trop ? Nous ne pouvons rien avancer de certain, faute de documents. Pourtant, il est hors de doute que Giselbert se mit en révolte contre Charles et tenta de conquérir de haute lutte le titre de duc. Une partie des seigneurs étant restée fidèle au souverain légitime, d'autres, qui avaient d'abord promis leur appui au prétendant, l'ayant peut-être abandonné par la suite, Giselbert fut hors d'état de résister à Charles, et il dut quitter le pays. On pourrait admettre, comme l'avance Richer, qu'il se réfugiât en Allemagne ; à moins d'aller en Angleterre, on ne voit pas en effet où il aurait pu chercher un asile [1]. Les événements que nous venons de sup-

---

les rois de France, de Bourgogne et d'Italie, et les chroniqueurs le considèrent comme le seul souverain légitime de l'empire carolingien (pp. 9-13). Une tradition se forma, d'après laquelle Charles aurait, lui aussi, régné sur la Germanie et donné ce pays en fief à Henri (p. 31) ; elle avait pour base ce fait qu'au traité de Bonn Charles reconnut Henri en qualité de roi (pp. 32-33). Richer reproduisit cette tradition, et il représenta Charles comme régnant sur tout l'empire de Charlemagne ; il voyait dans Henri un simple duc de Saxe, vassal de Charles. Il pouvait donc sembler à Richer qu'il n'y avait aucun inconvénient à remplacer Giselbert par Henri ; la chose ne lui paraissait pas tirer à conséquence. Rien ne prouve que Richer ait altéré les événements de parti pris ni par vanité nationale ; parler de patriotisme au xe siècle est d'ailleurs un pur anachronisme (pp. 33-38). Et Bayet, dans la préface qu'il a mise en tête du travail de son élève, p. ii, déclare que si Richer a substitué le nom du duc de Saxe à celui de Giselbert, « il l'a fait dans la candeur de son âme (*sic*), et pour rétablir dans l'enchaînement des événements dont il parlait la continuité qui lui semblait y manquer ».

Ce que dit Bardot d'Arnulf est exact ; il avait été le suzerain d'Eudes, de Rodolphe, de Louis, de Bérenger, mais il y avait, en ce qui le concernait, des documents précis, attestant que ces rois s'étaient soumis à l'autorité supérieure du Carolingien. Existait-il quelque chose de semblable pour Charles le Simple ? Richer trouvait-il dans Flodoard un fait qui montrât Henri vassal du roi de France et de Lorraine ? Non ; alors de quel droit le chroniqueur rémois le prétendait-il ? Bardot parle d'une tradition qu'aurait suivie Richer ; mais rien ne prouve l'existence de celle-ci. Charles le Simple pouvait très bien se croire des droits sur tous les pays qu'avait gouvernés Charlemagne ; nous admettons sans peine que Richer ait partagé cette manière de voir, qu'il ait considéré Conrad et Henri comme des usurpateurs, mais il n'était en aucune façon autorisé à défigurer les faits, à affirmer la subordination d'Henri à l'égard de Charles, alors qu'aucun document authentique n'en témoignai . Bardot reconnaît d'ailleurs, p. 39, que « Richer a vu les événements du passé au travers des préjugés, des opinions, des traditions de son parti » ; quelques pages plus haut (p. 7) il avait déclaré que le récit de Richer est composé de détails disparates, se rapportant à des dates différentes, et qu'il faut s'en tenir à Flodoard. C'est bien aussi notre avis.

1. D'après Richer, Giselbert avait épousé Gerberge, fille d'Henri, duc de Saxe (*Historiæ*, liv. I, ch. 35, p. 24) ; ambitionnant la couronne, il gagne une partie des Lorrains en leur distribuant des bénéfices ou de l'argent, mais il ne prend pas la précaution de se les atta-

poser, car nous n'avons fait que des conjectures, ont dû être antérieurs au mois de juin 919. La restitution à l'église de Trèves de l'abbaye Saint-

---

cher par des serments (ch. 36, *ib.*); Charles arrive en Lorraine, et ramène sous son autorité les partisans de Giselbert, en leur promettant, s'ils se soumettent, de leur laisser les domaines que le duc rebelle leur avait concédés (ch. 37, pp. 24-25); Giselbert assiégé dans Harburc (peut-être Hardestein dans le Limbourg hollandais), et menacé d'y être pris, s'enfuit par eau et se réfugie auprès d'Henri son beau-père, qui, au bout de quelques années, obtient sa grâce du roi; Charles restitue à Giselbert une partie des bénéfices que ce dernier avait jadis concédés pour se faire des amis, ceux dont les titulaires étaient morts (ch. 38, p. 25). Ce récit suffit à montrer combien peu Richer mérite de confiance, à quel point il ignore la chronologie, puisqu'il place le mariage de Giselbert et de Gerberge, qui est de 928, avant la première révolte du fils aîné de Régnier. L'intervention d'Henri en faveur de Giselbert est d'autre part inadmissible; jusqu'au traité de Bonn, de novembre 921, Charles et Henri n'ont que des rapports hostiles. Il peut se faire que parmi les autres faits racontés par Richer il y en ait d'exacts, encore que l'histoire des bénéfices accordés par Giselbert et confirmés par le roi ait un caractère bien marqué de légende. Le siège de Harburc et la retraite du rebelle en Allemagne, voilà encore ce qui nous paraît le plus digne de foi.

Richer n'ayant été découvert qu'en 1833 par Pertz et Bœhmer, les historiens des derniers siècles ne l'ont pas connu, mais ils ont eu à leur disposition des chroniqueurs du Moyen Age, Ekkehard d'Aura et Conrad d'Auersperg, qui avaient raconté d'après Richer les événements dont nous nous occupons. C'est à l'un de ces deux annalistes que se réfèrent Calmet, t. I, coll. 835-838, Bertholet, *Histoire de Luxembourg*, t. II, pp. 491 et suiv., l'*Histoire de Metz*, t. I, pp. 656-657, Ernst, art. cité, pp. 433-434, ce dernier avec de prudentes réserves. Une fois Richer publié, il a été mis à contribution par les historiens; les uns l'ont suivi de près pour le récit de la première révolte de Giselbert, et les autres, ceux-là mêmes qui critiquaient le plus vivement ce chroniqueur pour sa légèreté et sa partialité n'ont pu s'empêcher d'y puiser, et de chercher, d'abord à faire le triage des événements réels et des événements légendaires qu'il raconte, ensuite à dresser la chronologie des premiers. Borgnet, *Étude sur le règne de Charles le Simple*, pp. 31-32, accepte le récit de Richer, sauf pour le mariage de Giselbert et de Gerberge qu'il reporte en 929, et il croit la révolte de Giselbert antérieure à 919; Marcotty, *Mémoire sur l'histoire du duché de Lotharingie*, p. 460, suit Richer jusqu'en 920, puis Flodoard à partir de ce moment; pour Digot, *Hist. de Lorraine*, t. I, pp. 186 et suiv., la révolte de Giselbert, qu'il raconte d'après Richer, est postérieure à l'affaire de Liège; c'est à Bonn qu'Henri aurait obtenu le rétablissement de Giselbert. Warnkœnig et Gérard, *Histoire des Carolingiens*, t. II, p. 344, puisent également dans Richer. —Wittich, *Die Entstehung des Herz. Loth.*, p. 92, raconte tout d'abord la rébellion de Giselbert d'après Richer, mais il a soin d'ajouter (p. 93) qu'il ne garantit pas l'exactitude de ce récit. Dans un autre travail, *Richer ueber die Herzoge* (*F. D. G.*, t. III, pp. 113 et suiv.), il dit que les détails donnés par le chroniqueur ne sont nullement sûrs, qu'il est impossible d'en démontrer l'exactitude, mais que pourtant ils sont vraisemblables. Pour la date de la révolte il se demande si elle se place en 916, et si le siège de Harburc ne s'intercale pas entre les deux séjours de Charles à Heristal, où on le trouve le 19 janvier et le 9 avril, ou si elle est de 919; elle est antérieure en tous cas à la restitution de Saint-Servais à Trèves (pp. 116-118, cf. *Die Entstehung*, p. 94). Wittich admet la fuite de Giselbert en Allemagne (pp. 118-121); c'est à la fin de 919 ou au début de 920 que Giselbert rentre en Lorraine (p. 121); peut-être profite-t-il pour cela des embarras qui retiennent Charles en France, mais il est plus probable qu'au moment où les Lorrains se révoltèrent de nouveau en sa faveur, il avait déjà repris solidement pied dans le pays et que Charles lui avait rendu une partie de ses fiefs (p. 122). — Il nous semble que Wittich attache trop d'importance encore au récit de Richer; nous ne croyons nullement que Giselbert se soit révolté dès 916, et non seulement nous n'admettons pas l'intervention d'Henri, mais nous ne sommes nullement certain qu'il y ait eu réconciliation du roi et de Giselbert. — Kalckstein, *op. cit.*, p. 144, adopte la version de Richer; il suppose, p. 145, qu'il y a une corrélation entre les événements de Lorraine et l'envoi par Bérenger de Gérard, abbé de Brogne, au margrave Robert, et que Charles a peut-être conféré à son favori Haganon la dignité ducale en Lorraine après le renvoi de Giselbert (Kalckstein s'appuie sur la *Vita Gerardi*, qui donne à Haganon le titre de *dux Austrasiorum*); enfin (p. 146, n. 2) Kalckstein déclare ne pouvoir rejeter la réconciliation de Charles et de Giselbert qu'il croit de 919 ou de 920. — Si Richer est une source peu sûre, la *Vita Gerardi* l'est encore moins, et on ne peut attacher aucune importance au

Servais, prononcée le 13 de ce mois par le tribunal du roi, est une preuve de la disgrâce où était tombé Giselbert; elle confirme indirectement le récit hypothétique que nous venons de faire.

Saint-Servais, donné à Trèves par Arnulf, pris par Régnier dans les conditions que nous avons rapportées, restitué à Trèves par Zwentibold, lorsqu'il eut disgracié le comte, avait été repris par celui-ci après la mort du roi. Régnier en était demeuré paisible possesseur, et Giselbert lui-même fut maître de l'abbaye pendant près de quatre années [1]. Ni Radbod, ni Roger n'avaient osé jusqu'alors protester contre cette usurpation. Le premier avait jadis attendu que Régnier eût perdu la faveur de Zwentibold pour porter plainte contre lui. Roger fit certainement de même. Il ne réclama justice que lorsqu'il vit Giselbert vaincu par le roi et obligé de s'enfuir. Le tribunal du roi siégeant à Heristal, où déjà trois ans auparavant il avait prononcé la restitution de Süsteren à l'abbaye de Prüm, examina l'affaire que lui soumettait l'archevêque de Trèves et donna gain de cause à celui-ci. Parmi les juges, que mentionne le diplôme royal qui nous fait connaître la sentence, nous remarquons les évêques Wigeric de Metz, Dadon de Verdun, Robert de Noyon, Abbon de Soissons et Étienne (de Liège ou de Cambrai), les comtes Matfrid de Metz, Sigard de Liège, Otton (fils de Ricuin?), Fulbert, Christian, Erchanger, Isembard, Hunger, Ecfrid, Ermenfrid, deux Waldger, dont l'un est probablement le fils de Gerulf; il y avait en outre dix-sept scabins [2].

---

titre dont elle revêt Haganon. — Richer a été en outre le guide de Mourin, *Les comtes de Paris*, pp. 119 et suiv., de Huhn, *Geschichte Lothringens*, t. I, pp. 82 et suiv., de Giesebrecht, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, t. I, p. 212, de Zeller, *Histoire d'Allemagne*, t. II, pp. 135 et suiv. — Waitz, *Jahrbb. H. I*, pp. 46-47, résume le récit de Richer, et admet qu'il peut contenir des faits exacts; les relations de Giselbert et d'Henri en 919 lui paraissent vraisemblables (p. 47). La réconciliation du roi et de Giselbert ne peut, dit-il, se placer en 919 ni en 920, attendu qu'à cette époque les rois de Lorraine et d'Allemagne n'entretiennent pas de rapports amicaux. Il lui semble d'autre part invraisemblable que la révolte de Giselbert soit antérieure à 919 (p. 47, n. 2). — Bardot, *art. cit.*, p. 7, fait observer assez justement que plusieurs historiens, Giesebrecht, Huhn, Waitz (il aurait pu en ajouter d'autres) puisent arbitrairement dans Richer.

1. Voir plus haut, p. 612 et n. 8.

2. Plusieurs de ces personnages, Isembard, Ecfrid, sont totalement inconnus. — Fulbert est probablement le seigneur que nous avons déjà vu siéger à Heristal le 19 janvier 916. — On peut identifier Christian avec un comte de ce nom qui souscrit en 928 la charte par laquelle Giselbert se fait, moyennant diverses donations à Roger, archevêque de Trèves, reconnaître par ce dernier la jouissance de Saint-Servais (*MR. UB.*, t. I, n° 169); d'après le récit fabuleux de Widukind, liv. I, ch. 30, p. 25, Christian aurait fait prisonnier Giselbert par trahison et l'aurait ensuite livré à Henri l'Oiseleur. — Erchanger est peut-être le comte de Boulogne (*Vita S. Bertulfi, R. H. Fr.*, t. IX, p. 133). On trouve un comte Erchanger mentionné à trois reprises par les *Ann. Ved.* 886, 895, 896, pp. 324, 351, 353, et par deux diplômes de Charles le Simple des 21 août 901 et 22 mai 907 (*R. H. Fr.*, t. IX, pp. 490 et 505); mais nous n'oserions affirmer que l'Erchanger de 886 et celui de 919 et de 921 ne fassent qu'un seul et même personnage, quoique Kalckstein semble l'admettre, *op. cit.*, Register, p. 498. — Un comte Ermenfrid figure comme intercesseur dans le diplôme de Charles le Simple pour Brogne (B. 1972); cet acte est faux, mais il a dû être fabriqué à l'aide d'un document authentique. — Hunger est peut-être le comte de ce nom, abbé laïc de Saint-Valéry, qui, d'après le *Gallia Christiana*, t. IV, col. 1235, donna en 921 à un certain Albert des biens de ce monastère, à titre de précaire. — Est-ce bien le fils de Ricuin que l'on trouve au plaid d'Heristal? On en pourrait douter, attendu qu'un peu plus tard Otton et son père firent cause commune avec Giselbert.

On remarquera qu'à la différence du premier plaid tenu en 916 à Heristal, des évêques et probablement aussi des comtes de la France siégeaient à côté des prélats et des seigneurs lorrains. A cette période critique, Charles avait besoin de faire appel à tous les dévouements et de s'entourer, pour composer ses armées ou son tribunal, de tous les vassaux fidèles, sans distinction de royaumes. L'abbaye fut donc adjugée à l'église de Trèves par les grands [1], et le roi, par un deuxième diplôme, en confirma la possession à Roger et à ses successeurs, avec défense formelle de l'usurper à l'avenir [2].

Nous ignorons quelles mesures avait prises Charles pour prévenir le retour de Giselbert ; avait-il confisqué tous les bénéfices et tous les domaines patrimoniaux du rebelle ? Avait-il nommé d'autres comtes ? Régnier et Bérenger, comte du *p. Lommensis,* avaient-ils pris part à la révolte de leur frère et beau-frère, et furent-ils englobés dans sa disgrâce [3] ? Autant de questions auxquelles nous n'avons pas de réponse à fournir. Toujours est-il qu'en juin ou juillet [4], Charles ayant réglé comme il l'entendait les affaires dans la vallée de la Meuse, se transporta sur la Moselle. Le 9 juillet nous le trouvons à Thionville [5], de là il passe dans l'Ardenne; le 20 août il est à Longchamp, où il confirme, sur la requête de l'abbé Richier, les privilèges précédemment conférés au monastère de Prüm : droit d'élire l'abbé, immunité et protection royale, droits de battre monnaie et d'établir un marché, exemption de tonlieux et nomination du prévôt [6].

Il est probable que Charles était de retour en France, quand se produisit une nouvelle invasion des Hongrois, sur laquelle nous ne savons

---

1. B. 1962, *MR. UB.*, t. I, n° 160 ; notice revêtue du sceau du palais, non souscrite par le roi et contresignée par le notaire Radbod en son propre nom. Nous supposons que « Wintridus » est « Wigericus », aucun prélat du nom de Wintrid n'étant connu à cette époque.

2. B. 1964, *MR. UB.*, t. I, n° 1963. Cf. Ficker, *Beiträge zur Urkundenlehre,* t. I, p. 129.

3. Nous avons dit que Kalckstein, *op. cit.*, p. 145, supposait que Gérard, abbé de Brogne, qui, d'après la *Vita Gerardi,* ch. 5 (*SS.*, t. XV, p. 658), serait allé trouver Robert de la part de Bérenger, aurait été chargé d'une mission se rapportant aux affaires de Lorraine. C'est attacher vraiment trop d'importance à un témoignage sans valeur historique.

4. Le 27 juin, Charles est encore à Heristal (B. 1963).

5. B. 1964 (diplôme pour Trèves déjà mentionné).

6. B. 1966, *MR. UB.*, t. I, n° 162. Le roi confirmait en outre à l'abbaye l'ensemble de ses domaines, en particulier ceux dont les titres de possession n'existaient plus, soit qu'ils eussent été brûlés lors de l'incendie allumé par les païens (Normands), soit qu'ils eussent péri de vétusté, soit enfin qu'ils eussent été détruits par l'effet de la négligence ; de plus, il accordait à Prüm le droit de revendiquer les biens qui lui avaient été injustement soustraits. Charles, dans ce diplôme, se réfère aux actes de ses prédécesseurs, et nommément à ceux de Pépin le Bref, accordant le droit d'élire l'abbé (B. M. 93), et de Charlemagne concédant l'immunité (B. M. 193). Le passage de ce diplôme où il est question de la monnaie « propriique numismatis percussuram monetam ex regia haberent auctoritate licentiam », pourrait bien avoir subi une interpolation. Tandis que, suivant Engel et Serrure, *Traité de numismatique du Moyen Age,* t. I, p. 269, les diplômes où l'on trouve les mots *proprii (s) numismatis percussura* sont ou entachés de fraude ou complètement faux, Prou, *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale. Les mon-*

rien[1]. Ce qui nous le donne à supposer, c'est que Charles, pour repousser les barbares, fit appel aux grands de la France ; il devait donc se trouver alors dans ce pays. Les diplômes ne nous fournissent à cet égard aucun éclaircissement, car il ne nous en reste pas un seul des quatre derniers mois de l'année. L'invasion dut justement se produire pendant cette période ; elle est en effet le dernier événement de 919 raconté par Flodoard, qui d'habitude suit exactement l'ordre chronologique. D'après ce chroniqueur, seul l'archevêque de Reims, Hérivée, aurait répondu à la convocation du roi, et lui aurait amené quinze cents hommes[2]. Nous ignorons d'ailleurs si Charles eut à combattre les Hongrois, et nous ne pouvons dire non plus quelle partie de la Lorraine ils avaient ravagée.

Ainsi, les grands de la France avaient refusé d'obéir à leur souverain ; ils étaient restés chez eux, au lieu d'aller repousser les envahisseurs. Cette attitude dénotait un profond mécontentement, qui allait éclater au grand jour l'année suivante, et se transformer en révolte ouverte. L'agitation allait en outre recommencer en Lorraine à l'instigation de Giselbert, et l'intervention d'Henri l'Oiseleur dans les affaires de ce dernier royaume ne fera qu'augmenter le trouble et l'anarchie.

Si l'ambition de Giselbert est la principale, sinon l'unique cause des révoltes qui éclatèrent en Lorraine contre l'autorité de Charles le Simple, il semblerait, à lire les chroniqueurs, que la défection des seigneurs du royaume occidental eût été provoquée par la faveur insolente dont jouissait auprès de Charles un certain Haganon. Et ce n'est pas seulement Richer qui nous l'apprend[3] ; Flodoard lui-même le dit en termes formels[4]. Il convient donc de s'arrêter sur ce personnage.

Haganon était de basse naissance, voilà ce que disent les chroniqueurs, et Flodoard tout le premier[5]. Quant à son pays, nous ne pouvons le déterminer avec exactitude ; on a supposé qu'il était Lorrain, et l'hypothèse n'a rien d'invraisemblable[6]. On ne peut faire fonds, il est vrai, sur

---

naies carolingiennes, introd., pp. LXVI-LXVIII, en admet l'authenticité (voir ci-dessus, p. 584, n. 1). Les dates de B. 1966 ne concordent pas entre elles : la 8e indiction et la 9e année du règne de Charles en Lorraine tombent en 920, tandis que la 27e année du règne de Charles en France, et la 22e depuis la réintégration dans son héritage coïncident avec 919. BŒHMER, *Reg. Kar.*, p. 185, et WITTICH, *Die Entstehung*, etc., p. 100, n. 3, se prononcent pour 920 ; WAITZ, *Jahrbb. H. I*, p. 49, n. 2, pour 919. Le roi d'ailleurs aurait pu, en 920 comme en 919, se trouver à Longchamp le 20 août. Mais nous croyons, comme WAITZ, que les deux indications chronologiques les plus importantes, celles des années du règne comptées depuis le sacre de 893 et la mort d'Eudes en 898, se rapportant à 919, il convient d'adopter cette dernière année.

1. FLODOARD, *Chronicon* 919, t. III, p. 2, et *H. R. E.*, liv. 4, ch. 14, t. II, p. 510.

2. FLODOARD, *H. R. E.*, liv. IV, ch. 14, t. II, p. 510.

3. *Historiæ*, liv. I, ch. 15, p. 12.

4. *H. R. E.*, liv. IV, ch. 15, t. II, p. 511, et *Chronicon* 920, t. III, p. 3.

5. FLODOARD, *ibid.*, RICHER, *ibid.*, FOLCUIN, *Gesta abbatum Sithiensium*, ch. 99, *Ann. S. Quintini Viromandensis*, etc. (*SS.*, t. XIII, p. 625, et t. XVI, p. 507).

6. KALCKSTEIN, *op. cit.*, p. 142, ne dit pas absolument qu'il soit Lorrain, il le croit originaire du pays qui est à la limite actuelle de la France et de la Belgique. LIPPERT, *op. cit.*, p. 8, qualifie Haganon d'Austrasien, et ECKEL, *op. cit.*, ch. IV, p. 3, de gentilhomme lorrain.

la *Vita Gerardi,* qui le qualifie de *dux Austrasiorum,* et le dit apparenté à Stance, père de saint Gérard de Brogne[1], car dans ce cas il aurait appartenu à une noble famille, ce qui est contredit par tous les écrivains du xe siècle. Mais il est à remarquer que la première fois qu'on le voit apparaître, c'est au plaid d'Heristal, qui prononça la restitution de Süsteren à l'abbaye de Prüm, et à cette assemblée, nous l'avons dit, prélats et grands semblent se rattacher tous à la Lorraine. Dans la suite, il intervient à peu près aussi souvent dans les diplômes royaux qui concernent la France, que dans ceux relatifs à la Lorraine. Citons, pour les premiers, les actes du 26 juillet 917 pour Saint-Corneille de Compiègne, de 918 pour Saint-Clément de la même ville, et du 22 avril 921 pour l'abbaye Saint-Maur-des-Fossés[2]; les diplômes lorrains où figure Haganon comme intercesseur sont ceux du 8 septembre 920 pour Cambrai, du 6 janvier 921 pour Maroilles, du 15 juin 922 pour Thierry, le comte frison, fils de Gerulf[3]. Nous ne parlons pas du diplôme pour Saint-Gérard de Brogne, qui est faux[4]; mais on peut ajouter que l'on trouve Haganon parmi les grands qui souscrivent le traité de Bonn[5]. L'examen des actes ne nous donne en définitive aucune certitude.

Au plaid d'Heristal, il figure parmi les *proceres,* mais sans être qualifié de comte; le diplôme du 26 juillet 917 lui donne le titre de *fidelis*[6]; enfin celui de 918 le traite pour la première fois de comte[7], et depuis lors il en est toujours de même dans les actes royaux; l'un d'eux, celui du 22 avril 921 pour l'abbaye Saint-Maur-des-Fossés[8] ajoute le qualificatif *venerabilis,* qui indique qu'Haganon devait être abbé laïc d'un monastère. On retrouve cette épithète dans le diplôme rendu en faveur de Thierry et dans celui pour Saint-Gérard de Brogne[9]; le faussaire qui a fabriqué ce dernier acte aurait donc eu sous les yeux un diplôme authentique. L'abbaye de Chelles n'ayant été donnée par Charles à son favori qu'en 922[10], et celui-ci étant déjà traité de *venerabilis* le 22 avril 921, il avait dû recevoir déjà une autre abbaye, mais nous ne savons pas laquelle. Nous ignorons de même quel *pagus* il administrait en qualité de comte.

Le grand nombre de diplômes, il y en a six, sans compter celui de Brogne, où intervient Haganon, le fait que dans l'un d'eux, celui pour l'abbaye Saint-Maur-des-Fossés[11], Charles invite les moines à prier pour

---

1. *Vita Gerardi,* ch. 1, *SS.,* t. XV, p. 656. Kalckstein accepte beaucoup trop légèrement les données de ce document suspect; sur la *V. Gerardi,* voir Schultze, *Gerhard von Brogne* (*F. D. G.,* t. XXV, pp. 257-267) et Heinemann, l'éditeur de la *Vita* (*SS.,* t. XV, pp. 654-655).
2. B. 1955, 1960, 1970.
3. B. 1967, 1968 et 1978.
4. B. 1972.
5. B. 1973.
6. B. 1955.
7. B. 1960.
8. B. 1970.
9. B. 1978 et 1972.
10. Flodoard, *Chronicon* 922, t. III, p. 9.
11. B. 1970.

son favori, le refus qu'il opposera aux grands de renvoyer celui-ci, la guerre qu'il supportera plutôt que de s'en séparer, témoignent hautement de l'affection profonde que Charles avait pour cet homme de petite condition, dont le crédit offusquait les seigneurs. Plusieurs historiens modernes ont cru qu'Haganon avait été un ministre énergique, qui aurait essayé de mater les grands et de restaurer l'autorité royale[1]. Sans nier absolument la chose, nous devons déclarer que les documents ne disent rien de pareil. Ce qui mécontente les grands, c'est de voir un homme de basse naissance devenir leur égal, marcher de pair avec eux et jouir d'un crédit plus grand que celui qu'ils possèdent[2]. Si l'on se rappelle les reproches qu'adresse Réginon à Zwentibold, coupable de préférer les conseils de gens de petite condition à ceux des nobles[3], on ne peut qu'être frappé de l'esprit de caste qui anime déjà les grands.

La seule chose que l'on puisse affirmer sur le caractère d'Haganon, c'est que le personnage devait être avide et intéressé, c'est qu'il exploitait la faveur que lui accordait le roi, soit en se faisant concéder par celui-ci des terres et des abbayes, soit en obligeant les solliciteurs qui s'adressaient à lui de rémunérer ses bons offices. Les trésors que, d'après Flodoard, Haganon avait amassés, n'ont probablement pas d'autre origine[4].

Y avait-il eu, avant 920, comme l'avance Richer, une démarche faite auprès de Charles par les grands de la France, qui l'auraient prié de renvoyer Haganon[5] ? Flodoard n'en dit rien. En tout cas, c'est à Soissons, au début de 920, que se produisit la rupture dans des conditions que nous connaissons mal, le récit de Richer ne méritant qu'une confiance médiocre. Le roi avait convoqué à Soissons, pour le mois de janvier, une assemblée des grands de la France. Le conflit ne se produisit pas tout de suite, car on trouve Robert margrave de Neustrie, qui va devenir le principal chef de la révolte, intercesseur dans un diplôme pour l'abbaye de Morienval, rendu le 20 janvier 920[6]. Haganon commit-il quelque insolence à l'égard de Robert lui-même ou de l'un des seigneurs ? Charles lui donna-t-il une marque nouvelle de sa faveur, et ce au détriment de l'un de ceux-ci ? Nous ne savons. Toujours est-il que, pour un motif ou pour un autre, le mécontentement des grands finit par éclater : ils sommèrent le roi de renvoyer Haganon. Charles s'y étant refusé, ils l'abandonnèrent. Seul, l'archevêque de Reims, son archichancelier pour le royaume de France, lui resta fidèle. Prenant le roi avec

---

1. Voir Henri Martin, *Histoire de France*, t. II, p. 505, et Mourin, *Les Comtes de Paris*, pp. 118 et suiv.

2. Flodoard, *Chronicon* 920, t. III, p. 3, et *H. R. E.*, liv. IV, ch. 15, t. II, p. 511 ; cf. Richer, *Historiæ*, liv. I, ch. 15, 16 et 21, pp. 12, 13 et 16-17, Folcuin, *Gesta abb. Sith.*, ch. 99, *Ann. S. Quint. Verom.* 920, Ekkehard d'Aura, *Chronicon* (*SS.*, t. XIII, p. 625, t. XVI, p. 507, et t. VI, p. 181).

3. Réginon, *Chronicon* 900, p. 148.

4. Flodoard, *Chronicon* 922, t. III, p. 11. Cf. Lippert, *op. cit.*, p. 9, n. 2.

5. Richer, *Historiæ*, liv. I, ch. 15, p. 12.

6. B. 1965.

lui, il l'emmena d'abord à Quierzy, puis à Crugny, enfin à Reims[1]. Sept mois durant, Charles demeura auprès de l'archevêque, qui, d'autre part, ne restait pas inactif, car il négociait avec les grands pour les ramener dans l'obéissance de leur souverain. Ses efforts furent couronnés de succès et une réconciliation se produisit[2]. Nous ignorons quelles conditions avaient imposées les seigneurs ; toujours est-il qu'Haganon ne quitta pas le roi. Ce n'était là qu'un replâtrage, et, deux ans plus tard, une nouvelle rupture, cette fois définitive, devait se produire entre les seigneurs français et leur souverain.

A peine les affaires de l'un de ses royaumes furent-elles arrangées que Charles se mit en route pour l'autre, où la situation n'était pas moins compromise. Nous avons placé en 919, antérieurement au mois de juin, un premier soulèvement de Giselbert ; Charles le réprima, obligea le rebelle à s'enfuir, et confisqua probablement ses domaines. Si l'on peut admettre que Giselbert chercha un asile en Allemagne, nous ne croyons pas du tout que le roi de ce pays ait travaillé à le réconcilier avec Charles le Simple. Il est vraisemblable même qu'aucun rapprochement n'eut lieu entre le vassal rebelle et son suzerain[3]. Mais, en 920, Giselbert profita sans doute des embarras de Charles, de la situation critique où l'avait mis la défection des seigneurs français pour rentrer en Lorraine et y renouveler la tentative qu'il avait faite sans succès l'année précédente. Quels étaient au juste ses projets ? Visait-il la dignité ducale ou aspirait-il à se faire reconnaître pour roi ? Flodoard dit que les Lorrains, ayant abandonné le roi Charles, avaient choisi Giselbert pour *princeps*. Seulement il est assez difficile, nous l'avons vu, de déterminer le sens avec lequel le chroniqueur emploie ce terme. On remarque qu'il se sert de cette qualification pour désigner le roi d'Allemagne, Henri l'Oiseleur, quand il lui en donne une, ce qui est rare[4]. Il

---

1. Flodoard, *Chronicon* 920, t. III, p. 3, et *H. R. E.*, liv. IV, ch. 15, t. II, p. 511. Non content de raconter à deux reprises cette décision des grands, Richer a beaucoup enjolivé le récit de Flodoard et y a ajouté des détails empruntés à des traditions populaires (*Historiæ*, liv. I, ch. 16 et 21-22, pp. 12-13 et 16-18). Au ch. 21 il représente les grands comme faisant prisonnier Charles et, au ch. 22, on voit Hérivée arrivant avec quinze cents soldats à Soissons et délivrer le roi. Flodoard, dans sa chronique, est muet sur ces faits ; toutefois, la façon dont il s'exprime dans l'*Historia Remensis ecclesiæ* semblerait indiquer qu'Hérivée avait accompli un acte de courage en allant chercher le roi à Soissons : « Quum pene cuncti Francorum optimates apud urbem Suessonicam a rege suo Karolo desciscentes, ... eum penitus reliquissent, hic pontifex (Heriveus) fidelis et pius atque *robustus in periculis* semper existens, regem *intrepidus* ab eodem loco suscipiens, ad metatum suum deduxit. » Si les grands s'étaient contentés d'abandonner le roi et de quitter Soissons, il n'y aurait eu de la part de l'archevêque aucune intrépidité à emmener Charles de la ville où il se trouvait ; il en fallait au contraire pour le tirer des mains des grands révoltés. Le récit de Richer pourrait donc contenir un fonds de vérité.

2. Flodoard, *Chronicon* 920, t. III, p. 3, et *H. R. E.*, liv. IV, ch. 15, t. II, p. 511. Dans Richer, liv. I, ch. 22-24, pp. 18-20, on voit Hérivée ramener au roi le duc Henri, c'est-à-dire Giselbert, qui s'était laissé circonvenir par Robert.

3. Voir ci-dessus, p. 624, n. 1.

4. Nous avons dit précédemment qu'à trois ou quatre reprises Flodoard avait qualifié Henri de *princeps*.

ne le traite de roi qu'en 936, quand il mentionne sa mort; partout ailleurs il l'appelle ou Henri tout court, ou Henri, prince d'outre Rhin. On s'étonne d'autant plus de le voir employer cette expression et d'éviter celle de roi en parlant d'Henri l'Oiseleur, qu'il donne ce dernier titre aux deux usurpateurs de la couronne de France, Robert et Raoul[1]. Comment Flodoard pouvait-il refuser à Henri une qualité qu'il accordait au margrave de Neustrie et à son gendre? Il avait le droit de penser que l'Allemagne revenait à Charles, qu'Henri, en occupant le trône de ce royaume, faisait tort au Carolingien, mais enfin Henri n'avait pas enlevé à celui-ci un État dont il était le légitime possesseur. Vu l'étrange terminologie dont se sert Flodoard[2], on ne peut pas se prononcer sur le véritable sens du mot *princeps* appliqué à Giselbert, ni sur les projets de ce personnage[3].

Il nous dit que la plupart des Lorrains avaient choisi Giselbert pour prince. Quels étaient donc les partisans du prétendant? Il ne semble pas en avoir compté beaucoup dans le haut clergé; nous verrons qu'il gagnera à sa cause le nouvel évêque de Liège, Hilduin, élu à la place d'Étienne. Quant à Herimann, archevêque de Cologne, quoique sa conduite dans l'affaire de l'évêché de Liège ait été louche, on ne peut affirmer qu'il ait trahi Charles au profit de Giselbert[4]. Mais ni l'évêque de Cambrai, en faveur de qui Charles rendit encore un diplôme le 8 septembre 920[5], ni l'archevêque de Trèves, toujours plus en faveur[6], ni ses suffragants ne se rallièrent au fils de Régnier[7]. Nous pouvons en dire autant de Balderic, monté trois ans auparavant sur le siège d'Utrecht,

---

1. Voir ci-dessus, p. 614, n. 5, pour Robert. Nous ne pouvons énumérer les passages, ils sont trop nombreux, où Raoul est qualifié de roi.

2. Il faut bien reconnaître que Flodoard n'est pas exempt d'esprit de parti. Sans être précisément hostile à Charles le Simple, il est plutôt mal disposé pour ce prince. La trahison d'Héribert ne lui a pas arraché une parole de blâme.

3. A part Leibniz, *Ann. imp. occ.*, t. II, p. 320, qui croit que Giselbert visait plutôt à être reconnu par Charles en qualité de duc héréditaire qu'à usurper la royauté, les historiens modernes, qui admettent que Giselbert était déjà duc de Lorraine, prétendent qu'il voulait se rendre indépendant, et non pas simplement changer de suzerain, prendre Henri au lieu de Charles. Citons par exemple Marcotty, *art. cit.*, p. 462, Warnkœnig et Gérard, *op. cit.*, t. II, pp. 338 et 358, Wittich, *Die Entstehung*, etc., pp. 96-97, Kalckstein, *op. cit.*, p. 149 et 158, n. 2, Huhn, *Geschichte Lothringens*, t. I, p. 83, Waitz, *Jahrbb. H. I*, p. 48, et Bardot, *art. cit.*, p. 32, n. 2.

4. Herimann donna deux excuses pour se justifier d'avoir consacré Hilduin : celui-ci lui aurait affirmé par serment que Charles lui avait concédé l'évêché de Liège (Karoli III *capitula de Tungrensi episcopatu*, ch. 6, *CC.*, t. II, p. 380), et, d'autre part, Henri, d'après ce mémoire de Charles, ch. 2 (*CC.*, t. II, p. 379), ou Giselbert, suivant les lettres de Jean X à Herimann et à Charles (J. L. 3564, 3565, *R. H. Fr.*, t. IX, pp. 215 et 216), aurait employé les menaces pour contraindre l'archevêque de Cologne à consacrer Hilduin. Qu'y a-t-il de vrai dans ces allégations? D'après Wittich, *op. cit.*, p. 99, n. 1, Herimann aurait eu plus d'inclination pour l'Allemagne que pour la France.

5. B. 1967.

6. Au début de 921, il allait remplacer Hérivée, disgracié, à la tête de l'archichancellerie française.

7. Wigeric et Dadon se trouvaient en 919 au plaid d'Heristal, qui prononça la restitution de Saint-Servais à Trèves. D'autre part, il est peu vraisemblable que Drogon, parent du roi, se soit prononcé pour Giselbert.

qui, lui aussi, demeura dans le devoir[1]. D'ailleurs, en général, le haut clergé était hostile, bien que sorti de l'aristocratie, aux seigneurs laïcs et à leurs révoltes contre la royauté. Parmi les grands, nous ne pouvons citer aucun nom avec certitude. Il est probable que le frère et le beau-frère de Giselbert lui donnaient leur appui. Peut-être faudrait-il ajouter à Régnier II et à Bérenger Ricuin et son fils Otton. Le comte de Verdun ne figure pas au plaid d'Heristal qui adjugea Saint-Gervais à l'église de Trèves ; on trouve, il est vrai, parmi les seigneurs présents à cette assemblée, un Otton, mais nous n'oserions affirmer que ce soit le fils de Ricuin. D'autre part, en 921, Flodoard traite Ricuin de rebelle et montre, au début de 922, Charles poursuivant Giselbert et Otton[2]. Les motifs qui avaient amené la brouille du roi et du comte de Verdun, si influent pendant les premières années du règne, ne nous sont pas connues. Était-ce jalousie à l'égard d'une autre famille dont la faveur croissait, celle de Matfrid et de Richier ?

Nous pouvons mieux déterminer les seigneurs qui demeurèrent fidèles au souverain légitime : du moins, nous considérons comme tels ceux qui assistent, en 919, au plaid d'Heristal, ceux qui figurent comme intercesseurs dans les actes de Charles et ceux qui l'accompagnent à Bonn. Nous citerons, parmi les Lorrains, Matfrid, comte de Metz[3], Erlebald, comte du *p. Castricensis*[4], Isaac, comte de Cambrai[5], Sigard, comte de Liège[6], les deux fils de Gerulf, Waldger et Thierry[7], Fulbert, Christian[8] et Boson, fils de Richard le Justicier[9]. Les comtes Adalelme[10], Erchanger[11] et Rodolphe[12] paraissent avoir appartenu à la France, à la partie nord-est de ce royaume; le premier devait être comte d'Arras[13], le second de Boulogne[14], le troisième, qui ne fait peut-être qu'un avec le neveu de

---

1. Balderic est un des prélats qui accompagnent Charles à Bonn en novembre 921 (B. 1973). Les évêques qu'Hilduin aurait achetés pour se faire consacrer (Karoli III *capitula de Tungrensi episcopatu*, ch. 5, *CC.*, t. II, p. 380) sont probablement les évêques allemands de la province de Cologne.

2. Flodoard, *Chronicon* 921 et 922, t. III, pp. 6 et 7.

3. B. 1962 et 1973.

4. Cela ressort de ce qu'Erlebald se retira auprès du roi après avoir été chassé du château d'Omont, et de ce que Charles fit lever par le concile de Trosly l'excommunication qui avait été lancée contre le comte, alors qu'il vivait encore (Flodoard, *Chronicon* 920 et 921, t. III, pp. 4 et 6, *H. R. E.*, liv. IV, ch. 16, t. II, p. 512).

5. B. 1968 et 1973.

6. B. 1962 et 1967.

7. B. 1962 (Waldger), B. 1973 (Waldger et Thierry), B. 1978 (Thierry).

8. B. 1962.

9. B. 1973. Nous nous occuperons de Boson un peu plus loin.

10. B. 1973.

11. B. 1962 et 1973.

12. B. 1967. Nous ne savons qui étaient Isembard, Ecfrid, Ermenfrid (B. 1962), Engelrand (B. 1969), Ragenbert et Adalard (B. 1973). Hunger est peut-être l'abbé laïc de Saint-Valery (voir ci-dessus, p. 626, n. 2).

13. Ce qui semble l'indiquer, c'est que l'invasion faite dans l'Artois en 923 par le Normand Ragnold est justement repoussée par le comte Adalelme (Flodoard, *Chronicon* 923, t. III, p. 17). Cf. Kalckstein, *op. cit.*, pp. 155 et 163.

14. Sur Erchanger, voir ci-dessus, p. 626, n. 2.

Roger, comte de Laon[1], avait sans doute aussi un comté dans la même région, mais nous ne savons pas lequel. Pour en revenir aux Lorrains, on voit qu'il y en avait du nord, du centre et du sud qui n'avaient pas abandonné la cause de Charles ; on remarquera en particulier parmi eux Sigard, comte de Liège, c'est-à-dire de la contrée même où Giselbert avait son principal point d'appui.

Nous ne sommes pas au courant des négociations que Giselbert avait ouvertes avec Henri, mais il semble que celui-ci favorisait la révolte du comte lorrain, avec l'arrière-pensée de mettre un jour la main sur le pays[2]. En tous cas, il avait pris à l'égard de Charles une attitude hostile[3].

Entre temps mourut l'évêque de Liège, Étienne[4], cousin de Gérard, de ses frères aussi probablement, et en même temps de Charles le Simple. C'était pour ce prince une perte sensible, le prélat lui ayant toujours été dévoué et son diocèse comprenant justement la plus grande partie du territoire soumis à l'influence de Giselbert. Il était pour le roi d'un intérêt capital que le successeur d'Étienne fût une de ses créatures. Giselbert devait de son côté désirer faire monter un de ses partisans sur le siège vacant. De ces prétentions contraires un conflit allait naître, sur lequel les renseignements ne manquent pas, tant s'en faut ; il n'en subsiste pas moins des incertitudes et des obscurités, surtout pour les origines de l'affaire.

C'est que nous sommes en présence de plusieurs récits très nets, très précis, mais qui ne s'accordent pas du tout entre eux. L'un émane de Charles lui-même, c'est un mémoire en huit chapitres adressé à ses évêques, à qui il demande conseil. Un autre exposé provient du pape Jean X, qui n'est d'ailleurs que l'écho de Richier ou du roi. Flodoard donne une troisième version, et une quatrième, un peu différente des

---

1. On trouve un comte Rodolphe intercesseur pour Saint-Clément de Compiègne le 7 juillet 915 (B. 1945) ; il assiste au plaid d'Heristal le 19 janvier 916 (B. 1949). Flodoard mentionne *Chronicon* 923, t. III, p. 17, un comte Rodolphe, beau-fils de Roger, et à 925, t. III, p. 32, un Rodolphe de Gouy. Kalckstein, *op. cit.*, pp. 155 et 163, identifie ce dernier avec le beau-fils de Roger et l'intercesseur pour Cambrai.

2. Ni Wittich, *op. cit.*, p. 102, ni Waitz, *Jahrbb. H. I*, p. 69, ne croient qu'Henri avait en ce moment l'intention de conquérir la Lorraine. D'après Bardot, *op. cit.*, p. 32, n. 2, Henri, en attaquant la Lorraine, ne songeait pas à s'emparer de ce pays ; il voulait seulement, pour fortifier sa situation vis-à-vis des ennemis qu'il avait en Allemagne, obliger Charles le Simple à le reconnaître pour roi et à renoncer à toute prétention sur la Germanie. Cette hypothèse n'a pas la moindre vraisemblance : quel besoin Henri avait-il d'être reconnu roi par un prince qui ne pouvait rien contre lui ?

3. Charles le dit formellement dans les *Capitula de Tungrensi episcopatu*, ch. 1 et 2 (*CC.*, t. II, p. 379).

4. L'année de la mort est indiquée par les *Ann. Laubiens.*, *Leod.* et *Lobiens.*, 920 (*SS.*, t. IV, p. 16 et t. XIII, p. 233), le jour par Gilles d'Orval, *Gesta epp. Leod.*, liv. II, ch. 41 (*SS.*, t. XXV, p. 52), qui donne au prélat dix-huit années d'épiscopat ; le traite *De undatione et lapsu monasterii Lobiensis*, ch. 6 (*SS.*, t. XV, p. 550), fait mourir Étienne dans la dix-neuvième année de son épiscopat. Le même document représente le prélat comme favorable aux clercs, mais hostile aux moines ; l'abbaye de Lobbes, dont il avait la direction, serait par sa négligence tombée en décadence. Étienne avait récrit la vie de saint Lambert et composé sur elle un chant avec la mélodie pour l'accompagner (Folcuin, *Gesta abb. Lob.*, ch. 18, *SS.*, t. IV, p. 62). On lui doit encore d'autres œuvres liturgiques d'après Anselme, *Gesta epp. Leod.*, ch. 20 et 21 (*SS.*, t. VII, pp. 200-201).

trois autres, nous est fournie par Folcuin, abbé de Lobbes, auteur des *Gesta abbatum Lobiensium*. Folcuin n'est pas un contemporain de l'événement, mais ayant vécu à Lobbes, abbaye qui, tout en appartenant au diocèse de Cambrai, dépendait à cette époque de l'évêque de Liège, il a pu avoir des renseignements que n'a pas connus Flodoard.

Le roi de Lorraine était mieux placé que qui que ce fût pour savoir la vérité, mais il était partie dans le procès, il plaidait sa propre cause, et cette situation enlève beaucoup de valeur à son témoignage. Il a dû arranger les choses de la façon la plus favorable à ses intérêts. En outre, étant à l'époque où fut rédigé son mémoire réconcilié avec Giselbert, on doit le supposer du moins, il a passé sous silence le rôle qu'avait joué le comte en cette affaire[1]. Voici comment Charles présente les faits. Il n'a point donné à Hilduin l'évêché de Liège[2]; cela n'empêche pas Hilduin de jurer à Herimann et de faire jurer à l'archevêque par des clercs et des laïcs que le roi lui avait concédé cette dignité[3]. En réalité Hilduin, oubliant les serments qu'il avait faits au roi, s'allie aux factieux révoltés contre lui, et va de l'autre côté du Rhin demander à Henri, l'ennemi de Charles, l'évêché de Liège[4]; il le gagne ainsi que ses grands en leur distribuant de grosses sommes d'argent puisées dans le trésor de l'église de Liège qu'il avait pillé[5]. Alors Henri a recours aux menaces, pour contraindre Herimann à consacrer Hilduin[6]. Une fois maître de l'évêché, celui-ci en dilapide les biens[7]. C'est à ce moment que tous les clercs et les laïcs du diocèse viennent trouver Charles et lui exposent le triste sort de leur église, dépouillée de ses domaines, et le prient de faire consacrer comme évêque Richier (abbé de Prüm), qu'ils venaient d'élire d'un commun accord[8]. Charles réunit ensuite une assemblée composée de seize prélats et de nombreux grands, comtes et margraves, pour la consulter sur la conduite à tenir vis-à-vis des rebelles[9]. Hilduin est

---

1. Voir Wittich, *op. cit.*, p. 98, n. 4, et Waitz, *Jahrbb. H. I.*, p. 49, n. 1.

2. Karoli III *capitula de Tungrensi episcopatu*, ch. 6 (*CC.*, t. II, p. 380). Charles ne dit pas formellement qu'il n'a pas donné à Hilduin l'évêché de Liège, mais il le sous-entend : « Jam dictus Hilduinus ad cumulum suæ damnationis ante venerabilis Herimanni præsentiam veniens *super sacra nefanda juravit quod ego Karolus episcopium Tungrense dederim*, et quosdam ex clericis et laicis jurare compulit. Quod quam sit absurdum quamque vitandum, sparsim sanctarum scripturarum testimonia approbant. »

3. *Ibid.*, ch. 6, p. 380.

4. *Ibid.*, ch. 1, p. 379.

5. *Ibid.*, ch. 2, p. 379.

6. *Ibid.*, ch. 2, p. 379 ; d'autre part Hilduin avait corrompu à prix d'or des évêques (les prélats allemands de la province de Cologne probablement, et non des évêques lorrains, comme le suppose à tort Wittich, *Die Entstehung*, etc., p. 97) et des comtes pour se faire consacrer (ch. 5, p. 380).

7. *Ibid.*, ch. 4, p. 380 ; il en use de même à l'égard du trésor d'Aix-la-Chapelle (*ibid.*), et il s'empare également des biens du domaine royal situés dans l'évêché de Liège (ch. 4, p. 379). La dilapidation du trésor de l'église liégeoise avait déjà d'ailleurs commencé avant qu'Hilduin fût consacré, puisque c'est avec de l'argent puisé à cette source que ce clerc avait acheté Henri, ses grands et ses évêques.

8. K. III *capit.*, ch. 8, p. 381.

9. *Ibid.*, ch. 2, p. 379.

convoqué à trois reprises, pour venir se justifier devant le synode, mais il s'abstient de comparaître[1].

Tel est le récit de Charles. Il présente, comme on a pu le voir, des lacunes et même des contradictions. Ainsi, Charles avance qu'il n'a pas accordé l'évêché de Liège à Hilduin[2] : que signifient alors les serments que de l'aveu même du roi ce clerc lui avait prêtés[3] ? D'autre part, il semble que si Herimann a consenti à consacrer Hilduin, c'est que celui-ci lui fait croire que le roi lui avait donné l'évêché de Liège[4] ; mais un peu plus loin il est dit que l'archevêque de Cologne n'a cédé que devant les menaces d'Henri[5]. En outre, pas un mot de Giselbert. A deux reprises il parle de fidèles qui s'étaient révoltés contre lui[6], mais il ne les nomme pas. Henri seul est mis en cause[7]. Pourtant, dans une lettre qu'il avait écrite, ou fait écrire, au pape Jean X, c'est Giselbert qu'il accusait d'avoir fait consacrer Hilduin[8]. Que conclure du silence que garde le mémoire à l'égard du comte, sinon qu'à la date où il fut rédigé le rebelle avait fait au roi sa soumission[9] ?

Selon Jean X, qui ne fait que répéter ce que Richier ou le roi lui ont écrit, c'est Richier qui au début a été élu par le clergé et le peuple, et le roi a approuvé ce choix. Mais Hilduin, sans respect pour les règles canoniques, s'est fait consacrer par Herimann, qui a dû céder devant les menaces de Giselbert[10].

Voyons maintenant Flodoard. D'après lui, Charles avait promis tout d'abord l'évêché vacant à Hilduin, clerc de l'église de Liège, que le clergé et le peuple avaient élu. Hilduin abandonne ensuite le parti du roi pour se rallier à Giselbert, que beaucoup de Lorrains avaient choisi pour prince, et avec l'appui de Giselbert il se fit consacrer par l'archevêque de Cologne. En présence de la défection d'Hilduin, le roi voulut mettre à Liège un prélat qui lui fût dévoué, et son choix tomba sur Richier, abbé de Prüm[11].

Suivant Folcuin, après la mort d'Étienne, le clergé de Liège se divisa

---

1. K. III *capit.*, ch. 7, p. 380.
2. *Ibid.*, ch. 6, p. 380.
3. *Ibid.*, ch. 1, p. 379.
4. *Ibid.*, ch. 6, p. 380.
5. *Ibid.*, ch. 2, p. 379.
6. *Ibid.*, ch. 1 et 2, pp. 378 et 379.
7. *Ibid.*, ch. 1 et 2, p. 379.
8. Ces lettres sont perdues ; mais nous en devinons la teneur par les réponses de Jean X (J. L. 3564 et 3565).
9. C'est l'opinion de Wittich, *Die Entstehung*, etc., p. 98, n. 4.
10. Voir lettres de Jean X à Herimann de Cologne et à Charles le Simple (J. L. 3564 et 3565).
11. Flodoard, *Chronicon* 920, t. III, pp. 4-5. D'après Richer, *Historiæ*, liv. 1, ch. 22, p. 18, Hilduin, élu par le clergé et le peuple, est consacré par Herimann avec l'assentiment du roi. Mais le nouveau prélat ne tarde pas à se joindre aux rebelles. Alors Charles (*ibid.*, ch. 25, p. 20) enlève l'évêché à Hilduin pour le donner à Richier, abbé de Prüm. Comme Herimann s'élevait contre cette usurpation que rien à ses yeux ne justifiait, Hilduin se rendit à Rome sur l'ordre du roi. Le pape déposa et excommunia Hilduin, et consacra Richier à sa place.

en deux partis ; l'un se déclara pour Hilduin, clerc de l'église liégeoise, qui était soutenu par le duc de Lorraine Giselbert, l'autre pour Richier, abbé de Prüm, à qui le roi avait donné l'évêché. Giselbert contraignit Herimann à consacrer Hilduin. Les clercs de l'autre parti protestèrent alors auprès du pape, qui évoqua l'affaire à Rome[1]. On voit que Folcuin ne dit pas que Charles ait commencé par donner à Hilduin l'évêché de Liège ; c'est Richier qui dès l'origine est son candidat.

Peut-être y a-t-il une part de vérité dans chacune des quatre versions que nous venons d'exposer. Il n'y a rien d'invraisemblable par exemple à ce que le clergé de Liège se soit partagé en deux camps, l'un tenant pour Hilduin, l'autre pour Richier. Le roi s'est-il prononcé tout de suite en faveur de l'abbé de Prüm ? Nous serions disposé à le croire, étant donné le crédit dont jouissait le personnage, et le besoin qu'avait Charles de voir installé à Liège un prélat qui lui fût entièrement dévoué. Pourtant, en présence du témoignage formel de Flodoard, nous hésitons à nous prononcer. Et Charles lui-même vient indirectement à l'appui du chroniqueur, quand il parle des serments que lui avait faits Hilduin. Que signifient-ils, sinon qu'Hilduin, pour obtenir le consentement du roi, avait pris l'engagement de lui être fidèle ? S'ils ne prouvent pas qu'en retour Charles avait promis au postulant le siège de Liège, ils le laissent supposer, bien que le roi soutienne le contraire. Mais pourquoi, une fois le consentement de Charles obtenu, Hilduin se serait-il tourné vers Giselbert, voilà ce que l'on ne saisit pas bien. Il est possible qu'à ce moment le rebelle se soit trouvé maître du pays et que l'évêque élu, croyant la cause de Charles perdue, ait jugé conforme à ses intérêts de changer de parti[2]. Une chose qui ressort des récits de Charles et de Folcuin, c'est qu'Herimann, en consacrant Hilduin, n'avait pas eu l'intention de s'insurger contre la volonté du roi[3]. A-t-il été trompé, a-t-on employé la

---

1. Folcuin, *Gesta abb. Lob.*, ch. 19 (*SS.*, t. IV, p. 63) ; cf. *Ann. Lob.* 920 (*SS.*, t. XIII, p. 233), qui parlent d'un conflit entre Hilduin, soutenu par le duc Giselbert révolté contre Charles, et Richier, qui avait pour lui le roi.

2. Mabillon, *Ann. O. S. B.*, t. III, p. 368, et Calmet, t. I, col. 851, croient à l'existence de deux partis dans le clergé de Liège ; Charles se prononce pour l'un des deux candidats, Hilduin, puis, quand ce dernier a fait alliance avec les rebelles, pour Richier. Wittich, *Die Entstehung*, etc., pp. 96 et suiv., Waitz, *Jahrbb. H. I*, pp. 48-49, suivent le récit de Flodoard, Imbart de la Tour, *op. cit.*, p. 226, celui de Charles lui-même ; mais il place à tort l'affaire en 921, et il se trompe plus gravement encore en parlant d'un parti *allemand*, qui soutient Hilduin, et d'un parti *français*, dont Richier est le candidat. Ces dénominations sont des plus impropres et ne correspondent nullement à la réalité des faits : il y a bien en Lorraine deux partis, mais ce sont des partis purement dynastiques ; l'un tient pour Charles, l'autre pour Giselbert ; le premier veut le maintien du roi régnant, le second travaille à le détrôner pour lui substituer un autre souverain. Personne d'ailleurs, en Lorraine, ne songe à offrir la couronne à Henri l'Oiseleur, et celui-ci ne la réclame pas. Si le roi de Germanie soutient Giselbert, c'est évidemment dans l'espoir de mettre un jour à profit la situation troublée où les prétentions du fils de Régnier vont jeter le pays, mais pour l'instant il n'affiche pas ses projets de conquête. Quant aux Lorrains qui restent fidèles à Charles, on ne peut pas dire qu'ils veulent rester Français, puisque leur pays constitue un royaume distinct, et non une province de la France ; c'est à la personne de Charles, c'est à la dynastie légitime qu'ils sont attachés.

3. Voir ce que nous avons dit plus haut, même page et p. 635, nn. 3 et 5.

menace contre lui ? Est-ce Giselbert ou le roi d'Allemagne qui aurait eu recours à ce dernier moyen ? Ils ont fort bien pu en la circonstance agir de concert. Une partie du diocèse de Cologne et trois des évêchés qui dépendaient de cette métropole étaient soumis à Henri, qui avait ainsi des moyens d'action contre Herimann, et pouvait exercer quelque contrainte à son égard.

Charles ne pouvait admettre qu'un partisan de Giselbert occupât l'évêché de Liège, et il aurait agi, alors même que le clergé de Liège ne l'en aurait pas prié. Il résolut de substituer à Hilduin l'abbé de Prüm, Richier, frère de Gérard et de Matfrid, à qui il avait à plusieurs reprises accordé des marques de sa faveur[1]. Mais Hilduin ayant été consacré, le roi n'osa pas de sa propre autorité lui enlever l'évêché. Arrivé en Lorraine[2], il commença par réunir une assemblée d'évêques et de grands, pour aviser aux mesures à prendre vis-à-vis des rebelles et d'Hilduin en particulier. Celui-ci, bien que convoqué par Herimann, ne se présenta pas[3]. Une nouvelle assemblée ou un nouveau synode fut convoqué, celui-là même auquel fut lu le mémoire en huit chapitres que nous avons résumé plus haut[4]. A ce moment, la révolte devait être domptée, puisque Charles ne dit rien de Giselbert et fait retomber sur Henri, son ennemi, toute la responsabilité de la consécration d'Hilduin[5]. Le nouveau synode ne décida rien, et il fut convenu que l'on déférerait l'affaire au pape[6].

C'était Jean X qui occupait alors le trône pontifical. Charles lui écrivit ou lui fit écrire par Richier, en présentant les choses sous le jour le plus favorable à ses intérêts[7]. Pour être plus sûr de gagner Jean X à sa cause, Charles pria son cousin, l'empereur Bérenger, de transmettre, en l'ap-

---

1. Restitution de Süsteren à Prüm (B. 1949) et confirmation à cette abbaye des privilèges qui lui avaient été antérieurement octroyés (B. 1966). Richier était en outre le cousin d'Étienne, le prélat qu'il s'agissait de remplacer.

2. Nous disons plus loin que Charles dut venir en Lorraine soit à la fin d'août, soit au début de septembre.

3. K. III *capitula*, ch. 2 et 7 (*CC.*, t. II, pp. 379 et 380). Peut-être ce synode se tint-il à Heristal, où l'on trouve Charles le 8 septembre (B. 1967).

4. K. III *capit.*, titulus et ch. 8 (*CC.*, t. II, pp. 378 et 381). On peut se demander pourtant si ce mémoire fut envoyé aux prélats, ou s'il fut lu dans une assemblée.

5. Borgnet, *Étude sur le règne de Charles le Simple*, p. 37, Wittich, *Die Entstehung*, etc., 98, n. 4, et Waitz, *Jahrbb. H. I*, p. 49, n. 1, et pp. 58-59, concluent également du silence que Charles garde dans son mémoire à l'égard de Giselbert, que ce dernier avait fait sa soumission. Kalckstein, *op. cit.*, p. 150, et Waitz ne placent la réconciliation du roi avec le rebelle qu'après la campagne de Charles en Allemagne; Wittich, p. 100, n. 3, et Ottenthal, *Reg. Sax.*, p. 6, sont plutôt disposés à la croire antérieure, à moins toutefois, ajoute Ottenthal, que Giselbert ne se soit retiré auprès d'Henri. Flodoard, *Chronicon* 920, t. III, p. 5, parle du retour de Giselbert sous l'obéissance de Charles, mais d'une façon incidente à propos de l'affaire de Liège, et il est évident qu'il ne met pas l'événement à la place qu'il aurait dû chronologiquement occuper.

6. Cela ressort de ce qui suit.

7. Ces lettres sont perdues. D'après la lettre du pape à Herimann (J. L. 3564), c'est Charles lui-même qui a écrit à Jean ; dans celle que reçut le roi, il est question d'une lettre de Richier (J. L. 3565). Folguin, *Gesta abb. Lob.*, ch. 19 (*SS.*, t. IV, p. 63), mentionne une lettre écrite par les clercs de Liège.

puyant, sa lettre au chef de l'Église. L'empereur y consentit[1]. Le pape résolut de convoquer les deux prétendants à l'évêché de Liège et le métropolitain lui-même. Nous le savons par les lettres qu'il écrivit à Herimann[2] et au roi[3], qui reçut communication des instructions adressées à l'archevêque de Cologne[4]. Dans cette dernière lettre, un point mérite d'être relevé. Le pape reconnaît formellement aux souverains le droit, non pas de désigner un évêque, mais de confirmer le choix du clergé et du peuple. Un métropolitain ne doit consacrer évêque que le clerc dont l'élection a été approuvée par le roi. En ce qui concernait l'affaire en litige, le pape invitait Herimann, Hilduin et Richier à se présenter devant lui vers le milieu d'octobre (921), ou seulement le 1er avril (922), si la crainte des païens les retenait. Herimann devait administrer lui-même le diocèse de Liège, et Hilduin s'abstenir d'exercer le ministère épiscopal[5].

L'archevêque, déjà très avancé en âge et malade, ne put faire le voyage[6], mais Richier et Hilduin se rendirent tous deux à Rome en octobre[7]. Toutefois Hilduin se déroba au jugement, et Richier put ainsi facilement triompher de son rival et gagner son procès[8]. Le pape excommunia Hilduin, et, non content de donner raison à Richier, il voulut le consacrer lui-même : la cérémonie eut lieu le 2 novembre 921[9]. Jean X accorda de plus au nouveau prélat l'usage du *pallium*, et le droit de monter un cheval harnaché comme l'étaient ceux du Souverain Pontife[10]. Au début de 922, Richier retourna dans son diocèse où tous, clercs et laïcs, le reconnurent sans opposition pour leur évêque[11]. C'était un grand succès pour lui, et un non moins grand pour Charles le Simple, qui avait réussi à placer un partisan dévoué à la tête d'un diocèse qui comprenait justement les territoires soumis à Giselbert : l'influence du prélat devait neutraliser ou affaiblir tout au moins celle du comte. Par contre, l'échec d'Hilduin atteignait directement Giselbert dans son prestige moral et dans son pouvoir.

Nous avons dû, pour en finir avec cette affaire de Liège, anticiper sur les événements. Il nous faut maintenant revenir en arrière, à l'année 920. Charles était arrivé en Lorraine, soit à la fin d'août, soit au début de

---

1. J. L. 3565.

2. J. L. 3564, *R. H. Fr.*, t. IX, p. 215.

3. J. L. 3565, *R. H. Fr.*, t. IX, p. 216. Ces deux lettres ne sont pas datées, mais elles ne peuvent se placer qu'en 921.

4. J. L. 3565.

5. J. L. 3564, 3565.

6. Folcuin, *Gesta abb. Lob.*, ch. 19 (*SS.*, t. IV, p. 63). Herimann se trouvait à Bonn avec le roi en novembre 921.

7. Flodoard, *Chronicon* 922, t. III, p. 8 ; Richer, *Historiæ*, liv. I, ch. 25, p. 20 ; *Ann. Lob.* 920, *Gesta abb. Lob.*, ch. 19, *Ann. Prum.* 922 (*SS.*, t. XIII, p. 233, t. IV, p. 63, t. XV, p. 1292).

8. C'est Folcuin qui nous apprend qu'Hilduin se déroba au jugement.

9. Voir les sources indiquées plus haut.

10. Folcuin, *ibid.*

11. *Ann. Lob.* 922 et Folcuin, *Gesta abb. Lob.* ch. 19 (*SS.*, t. XIII, p. 233, et t. IV, p. 63). Sur cette affaire, voir les observations d'Imbart de la Tour, *op. cit.* pp. 225-226, 232, 315.

septembre, puisque dès le 8 de ce dernier mois on le trouve installé au palais d'Heristal, où il accorde à l'église de Cambrai les petites abbayes de Maroilles-en-Famars et de Crespin, sur la prière des comtes Haganon, Rodolphe et Sigard[1]. Nous ne savons pas du tout par quels moyens il dompta la révolte de Giselbert, mais celui-ci fit à Charles sa soumission, et se réconcilia avec lui, comme nous l'apprend Flodoard[2], et comme le laisse d'ailleurs deviner le mémoire du roi sur l'affaire de Liège[3]. Quelles furent les conditions de cette paix? Giselbert obtint-il le titre de duc? Nous n'avons aucune preuve que son souverain lui ait reconnu cette qualité. Quant à l'époque de cette réconciliation ou de cette trêve, nous ne pouvons la fixer avec certitude; elle est antérieure au mémoire de Charles, mais nous ne connaissons pas la date à laquelle ces *capitula* ont été écrits. Il est vraisemblable, d'autre part, que le roi avait fait la paix avec son vassal rebelle, quand il marcha contre Henri l'Oiseleur, et c'est avant la fin de 920 qu'on le trouve campé dans le *pagus* de Worms, qu'il avait envahi[4]. Giselbert aurait donc été assez rapidement, en septembre ou en octobre 920, obligé de faire sa soumission.

La paix rétablie dans son royaume de Lorraine, Charles se tourna contre Henri, qui avait donné son appui aux rebelles[5]. Le roi d'Allemagne avait-il dirigé une attaque contre le territoire de la Lorraine, et essayé par exemple d'occuper l'Alsace[6]? Toujours est-il que, d'après le continuateur de Réginon, Charles aurait envahi cette province et la partie de la *Francia* soumise à Henri pour se les annexer; il se serait avancé

---

1. B. 1967, *R. H. Fr.*, t. IX, p. 549. L'abbaye de Maroilles est donnée à la prière des comtes Haganon et Rodolphe, celle de Crespin à la prière du comte Sigard. En outre, le roi concède à Étienne le droit d'établir des marchés à Maroilles et à Crespin, et d'y percevoir le tonlieu; enfin, il confère à ces deux localités l'immunité pour le pays qui les entoure dans le rayon d'une lieue. Le Carpentier, *Histoire de Cambrai*, t. I, p. 337, dit que Haganon, Rodolphe et Sohier (sic) étaient comtes en Hainaut, Artois et Cambrésis. Nous avons déjà dit que les comtés d'Haganon et de Rodolphe ne nous étaient pas connus; Sigard (Sohier) avait le *pagus* de Liège et peut-être encore celui ou l'un de ceux du Hainaut; le Cambrésis avait pour comte Isaac et l'Artois Adalelme.

2. Flodoard, *Chronicon* 920, t. III, p. 5.

3. Voir ci-dessus, p. 636.

4. Flodoard, *Chronicon* 920, t. III, p. 4. Ce chroniqueur parle de la présence de Charles dans le *pagus* de Worms avant la réconciliation du roi et de Giselbert, et même avant la révolte de ce dernier et l'affaire de Liège. Mais il y a lieu de remarquer qu'il a raconté d'un bloc et les événements relatifs au conflit que provoqua l'élection du successeur d'Étienne, et ceux qui concernent la lutte d'Hérivée et d'Erlebald, sans s'inquiéter de l'ordre chronologique. Le début de la campagne de l'archevêque de Reims contre le comte du *pagus Castricensis* a pu précéder (encore n'est-ce pas certain) les événements de Liège et de Lorraine, mais la retraite d'Erlebald auprès de Charles est peut-être postérieure à la soumission des rebelles. Il serait possible aussi que Flodoard eût commencé par raconter l'expédition d'Hérivée, parce qu'il s'agissait de l'archevêché de Reims et que le chroniqueur attache plus d'importance aux faits qui intéressent son église qu'à tous les autres. Wittich, *Die Entstehung*, etc., p. 100, n. 3, et Ottenthal, *Reg. Sax.*, p. 6, placent, ce dernier toutefois avec des réserves, l'attaque de Charles contre Henri après sa réconciliation avec Giselbert, Kalckstein, p. 150, et Waitz, pp. 48-49 (cf. p. 59), adoptent l'ordre inverse.

5. Karoli III *capitula*, ch. 1 et 2 (*CC.*, t. II, p. 379).

6. Nous avons déjà parlé plus haut des motifs qui avaient poussé Henri à prendre une attitude hostile vis-à-vis de Charles. Flodoard ne parle pas en 920 d'une lutte entre

jusqu'à Pfedersheim, dans le *pagus* de Worms, mais les fidèles d'Henri, réunis près de cette dernière ville, auraient marché contre l'agresseur et l'auraient mis en fuite[1]. Il convient de ne consulter qu'avec beaucoup de défiance ce chroniqueur, qui a commis, pour l'époque dont nous nous occcupons, de nombreuses et graves erreurs, soit de faits, soit de dates[2]. Nous ne croyons pas que l'Alsace fût alors soumise à Henri; elle appartenait à Charles, et s'il passe par cette province, c'est que, s'il veut s'emparer des *pagi* francs de la rive gauche du Rhin, réunis à l'Allemagne en 843, il lui est bien plus facile de le faire, en descendant la vallée du Rhin, qu'en partant du *pagus Blesensis* ou du *p. Bedensis*. Il traverse donc l'Alsace, qui reconnaît son autorité comme ces deux *pagi*. Une chose est certaine, la venue de Charles dans le pays de Worms et son retour en Lorraine, puis en France avant la fin de 920. Deux diplômes du 6 janvier 921 en faveur de l'abbaye de Maroilles, rendus, l'un à la requête du comte Engelrand, l'autre à la prière des comtes Isaac de Cambrai et Haganon, signalent à cette date la présence du roi dans sa ville de Laon[3]. Charles avait-il éprouvé un échec[4]? Était-ce la mauvaise saison qui l'avait fait revenir sur ses pas? Ou bien n'avait-il pas été rappelé en France par les événements dont nous allons parler?

La discorde s'était mise entre deux de ses partisans, qui avaient fini par

---

Charles et Henri, et les expressions dont il se sert : « morabatur in pago Wormacensi sedens contra Henricum » (*Chronicon* 920, t. III, p. 4, et *H. R. E.*, liv. IV, ch. 16, t. II, p. 512), sont quelque peu vagues; mais la trêve, puis le traité de paix qu'il fait conclure en 921 aux deux souverains (*Chronicon* 921, t. III, pp. 6 et 7) prouvent qu'ils avaient été auparavant en guerre l'un avec l'autre. D'après Richer, *Historiæ*, liv. I, ch. 20, p. 12, Charles s'était rendu à Worms pour y conférer avec Henri; une querelle éclate entre Allemands et Français, on en vient aux mains, et les deux rois, qui croient chacun de leur côté à une trahison, se séparent brouillés. Bardot, art. cité, p. 32, n. 2, pense que si Charles est allé à Worms, c'est ou pour combattre Henri, ou pour avoir avec lui une entrevue.

1. Cont. Reg. 923, p. 157.

2. Bardot, art. cité, p. 32, n. 2, le fait très justement observer. Le Continuateur de Réginon place en 919 la mort de Conrad et en 920 l'élection d'Henri, deux événements qui appartiennent respectivement à 918 et à 919; il avance d'une année l'élection de Robert et la bataille de Soissons, et il fait tuer Robert par Charles lui-même; en 923, il raconte l'attaque de Charles contre le *pagus* de Worms, qui est de 920, le siège de Metz par Henri, qui, s'il n'est pas imaginaire, ne peut se placer qu'en 925, et la mort d'Herimann, qui est de 924; il raconte en 924 le traité de Bonn et l'emprisonnement de Charles, qui appartiennent, le premier à 921, le second à 923, et il prétend qu'à Bonn Charles a renoncé à la Lorraine; en 925, la mort de Charles, l'élection de Rodolphe en France et la mort de Wigeric, évêque de Metz, qui sont respectivement de 929, 923 et 927. Nous ne pouvons tout énumérer, mais nous en avons dit suffisamment pour faire voir qu'on ne peut avoir qu'une confiance très médiocre dans la chronologie et même dans la véracité du Continuateur de Réginon.

3. Par l'un de ces actes, rendu à la prière des comtes Isaac et Haganon, le roi affecte à l'entretien des moines différents biens de l'abbaye, situés dans le Hainaut, dont jusqu'alors les abbés avaient la jouissance ou qu'ils donnaient en bénéfice à leurs fidèles. Par le second diplôme, où le comte Engelrand figure comme intercesseur, il accorde aux moines de Maroilles, pour leur subsistance, la disposition d'autres biens de l'abbaye situés dans le *pagus* de Laon et le Hainaut (B. 1968 et 1969, *R. H. Fr.*, t. IX, pp. 551 et 550).

4. Le Cont. Reg. 923, p. 157, dit qu'il dut fuir devant les fidèles d'Henri; Widukind, *Res gestæ Saxonicæ*, liv. I, ch. 30, p. 24, parle de plusieurs défaites infligées à Charles par Henri; mais Widukind, pour cette période, ne mérite pas plus de crédit que Richer.

en venir aux mains. L'un d'eux n'était autre qu'Hérivée, archevêque de Reims, archichancelier de Charles pour la France, et qui avait témoigné son dévouement au roi d'une façon éclatante dans le cours de l'année 920. L'adversaire d'Hérivée était un Lorrain, Erlebald, comte du *p. Castricensis*[1]. Le 24 novembre 915, il figure comme intercesseur avec le comte Ricuin dans un diplôme en faveur de Saint-Mihiel; il assiste en janvier 916 au plaid d'Heristal[2]. On le perd ensuite de vue, mais le fait qu'après avoir eu son château pris par Hérivée, il se rendit auprès du roi, prouve qu'il était resté en bons termes avec lui. Évidemment, il allait lui demander justice. Voici en quelques mots l'origine du conflit: le comte avait pris le château d'Omont et construit à Mézières une forteresse; il lésait ainsi les droits de l'église de Reims, à qui appartenaient Omont et Mézières; de plus, il infligeait mille vexations aux hommes qui dépendaient de cette église. Hérivée l'excommunia pour ses usurpations et ses autres méfaits, mais la sentence ne produisit aucun effet; Erlebald continua de molester les gens de l'église de Reims. Hérivée résolut alors d'agir avec vigueur. Réunissant une petite armée, il alla mettre le siège devant le château de Mézières et, au bout de quatre semaines, l'obligea de capituler. Erlebald obtint la vie sauve et la liberté. Il résolut d'aller trouver le roi, alors dans le *p. Wormacensis,* sans doute dans l'intention de lui porter plainte. Mais Erlebald fut rencontré par une troupe ennemie, qui le tua[3].

Hérivée était probablement dans son droit, mais le traitement qu'il avait infligé à Erlebald n'en irrita pas moins le roi. Celui-ci ne se contenta pas de faire lever par le concile tenu à Trosly, sous la présidence d'Hérivée lui-même, l'excommunication que l'archevêque avait lancée contre le comte défunt[4]; il fit sentir au prélat son ressentiment en lui enlevant la direction de la chancellerie française. Nous croyons devoir en effet rapprocher ces deux faits l'un de l'autre; c'est l'excommunication d'Erlebald et la prise de Mézières, suivie bientôt de la mort du comte, qui ont provoqué la colère de Charles et amené une rupture entre lui et l'archevêque de Reims. Un diplôme de Charles pour l'abbaye française Saint-Maur-des-Fossés, du 22 avril 921, est contresigné au nom de Roger[5], et, depuis cette date, il en est de même pour tous les actes concernant le royaume occidental. L'archevêque de Trèves devient ainsi dès le début de 921 le seul archichancelier du roi de France et de Lorraine. Charles

1. Flodoard, *Chronicon* 920, t. III, p. 3, et *H. R. E.*, liv. IV, ch. 16, t. II, p. 512.

2. Voir ci-dessus, p. 617.

3. Flodoard, *Chronicon* 920, t. III, pp. 3-4, et *H. R. E.*, liv, IV, ch. 16, t. II, pp. 512-513. Cf. Richer, *Historiæ,* liv. I, ch. 19-20, pp. 15-16. Quels sont ces ennemis du roi qui tuent Erlebald dans le *pagus* de Worms? Ce doivent être des Allemands, des fidèles d'Henri et non des rebelles. D'après Richer, Erlebald aurait trouvé la mort au milieu du conflit qui s'était élevé entre Français et Allemands, conflit qu'il cherchait à apaiser. Cela est de pure invention.

4. Flodoard, *Chronicon* 921, t. III, p. 6, et *H. R. E.*, liv. IV, ch. 16, t. II, p. 513. Cf. Richer, *Historiæ,* liv. I, ch. 26, p. 20.

5. B. 1970. Kalckstein, *op. cit.*, p. 153, place à tort ce diplôme en 921.

pouvait regretter qu'un de ses partisans eût reçu le traitement rigoureux que l'archevêque de Reims avait infligé à Erlebald, mais vu la situation toujours précaire dans laquelle il se trouvait, la prudence lui faisait un devoir de ne pas s'aliéner un homme aussi puissant qu'Hérivée, qui lui avait déjà rendu de grands services, et dont le dévouement pouvait encore lui être précieux dans l'avenir. C'était commettre une grosse faute, que de rompre avec l'archevêque de Reims, et Charles eut à s'en repentir plus tard [1].

Le roi passa les premiers mois de l'année 921 en France. On le trouve à Laon le 6 janvier [2], à Compiègne les 22 et 25 avril [3], à Attigny le 11 juin [4]. A ce moment, il était en route, on peut le supposer, pour la Lorraine, où de nouveaux troubles avaient éclaté. Giselbert s'était encore une fois révolté, et il avait trouvé des alliés dans le comte Ricuin, de Verdun, et dans son fils Otton [5]. La présence de Charles était donc nécessaire en Lorraine. Il prit quelques-uns des châteaux de Ricuin, puis, sans achever de réduire les rebelles, il poussa vers l'est pour reprendre la campagne contre Henri l'Oiseleur. Mais les hostilités, s'il y en eut, furent de courte durée, et presque tout de suite une trêve vint y mettre fin. Elle devait expirer le 11 novembre, jour de la Saint-Martin. Après quoi Charles rentra en France [6]. Ne serait-il pas soit à l'aller, soit au retour, passé vers la fin d'août à Aix-la-Chapelle, capitale de la Lorraine? Le diplôme du 27 de ce mois, pour l'abbaye fondée à Brogne par saint Gérard, a été fabriqué au XIe siècle ; mais les indications chronologiques relatives aux années de règne de Charles, indications qui concordent entre elles et indiquent l'année 921, ont été certainement empruntées à un acte authentique [7] ; peut-être est-ce aussi le cas de la date de lieu,

---

1. Pour Borgnet, *op. cit.*, p. 40, Hérivée est demeuré jusqu'à la fin fidèle à Charles le Simple. Ranke, *Weltgeschichte*, VIter Th., Ite Abth., p. 121, et Lippert, *op. cit.*, p. 11 et n. 1, croient à la brouille du roi et de l'archevêque et à l'alliance de celui-ci avec les rebelles. Lippert estime que ce n'est pas la perte de la dignité d'archichancelier qui a motivé la défection d'Hérivée; cet auteur ainsi que Kalckstein ne semblent pas s'être rendu compte de la division qui existait dans la chancellerie de Charles le Simple jusqu'au début de 921. Kalckstein, *op. cit.*, p. 153, suppose qu'Hérivée avait de lui-même renoncé à la direction de la chancellerie, pour que Charles pût s'attacher plus fermement le puissant archevêque de Trèves. C'est la donation de Chelles à Haganon qui l'aurait mécontenté et brouillé avec le roi.

2. B. 1968, 1969.

3. B. 1970 et, *R. H. Fr.*, p. 552, n. *c*.

4. B. 1971.

5. Flodoard, *Chronicon* 921 ; cf. 922, t. III, pp. 6 et 7.

6. Flodoard, *ibid.*, pp. 6-7. Signalons l'erreur de Damberger, *Synchronistische Geschichte*, t. III, p. 438, qui croit que ce Ricuin révolté contre Charles est l'évêque de Strasbourg. C'est sans aucun fondement qu'Ottenthal, *Reg. Sax.*, p. 7, avance que Ricuin avait embrassé le parti d'Henri l'Oiseleur.

7. B. 1972, *Revue bénédictine*, année 1892, p. 169. Tandis que Del Marmol, *L'Abbaye de Brogne* (*Annales de la Société archéologique de Namur*, t. V, pp. 239-242), ne se prononce pas nettement sur l'authenticité du diplôme, Sickel, *DD.*, t. I, p. 77, Schultze, *Gerhard von Brogne* (*F. D. G.*, t. XXV, p. 233) et Heinemann, *Die ælteren Diplome für Gerhard von Brogne* (*N. A.*, t. XV, pp. 592-593 et 596), en ont démontré la fausseté ; il aurait été, d'après ce dernier auteur, fabriqué à l'aide des *Virtutes S. Eugenii* entre 930 et 1038. Nous ne contestons pas ces résultats, mais il y a dans la date un élément au moins qui a

ainsi que du mois et du jour. Charles se rendit ensuite à Noyon, où sa présence est signalée le 20 septembre[1].

Tandis que Robert luttait contre les Normands de la Loire, le roi, au mois d'octobre, prenait de nouveau le chemin de la Lorraine[2]. La trêve qu'il avait signée avec Henri se terminait le 11 novembre. Mais aucun des deux souverains n'avait envie de recommencer la lutte; tous deux avaient trop d'embarras intérieurs pour les compliquer d'une guerre étrangère. Des négociations s'étaient donc ouvertes, des ambassades avaient été envoyées de part et d'autre, et il avait été convenu que les deux rois se réuniraient au début de novembre près de Bonn, à la frontière des royaumes de Lorraine et d'Allemagne.

Le 4 novembre, Charles était arrivé à Bonn, et Henri sur la rive opposée du Rhin. Pendant trois jours eurent lieu des pourparlers préliminaires avant que l'on arrivât à une entente. Enfin, le 7, l'accord étant intervenu, les difficultés aplanies, Charles et Henri se rencontrèrent dans un bâtiment ancré au milieu du fleuve qui séparait les deux États[3]. Une suite nombreuse de prélats et de grands les accompagnait. C'étaient, du côté de Charles, les archevêques Herimann et Roger, les évêques Étienne de Cambrai, Bovon de Châlons et Balderic d'Utrecht, tous Lorrains sauf Bovon, frère de la feue reine Frédérone; encore l'était-il peut-être de naissance. Quatre au moins des comtes qui escortaient Charles appartenaient à la Lorraine, Matfrid, Isaac, Waldger et Thierry; Erchanger et Adalelme étaient Français; Boson doit être identifié avec le fils de Richard le Justicier, duc de Bourgogne, mais il avait des domaines en Lorraine, et c'est probablement à ce titre qu'on le trouve ici. Haganon était présent, ainsi

---

été emprunté à un diplôme authentique de Charles, nous voulons parler des années de règne de ce prince en France et en Lorraine : « Anno vigesimo nono regnante Carolo rege glorioso, redintegrante vigesimo quarto, largiore vero hereditate indepta decima. » Jamais le faussaire, qui a fabriqué le privilège pour Brogne, n'aurait de lui-même trouvé ces indications chronologiques, qui concordent entre elles et se rapportent toutes trois à 921. Par contre, la 2e indiction, donnée par la date de ce document, coïncide avec l'année 914. Il est assez difficile d'expliquer le désaccord qui existe entre l'indiction et les années de règne; peut-être s'est-il produit une erreur de lecture ou de transcription, peut-être le diplôme utilisé comme modèle portait-il IX au lieu de II. A la suite de la date de lieu on lit : « anno ab Incarnatione Domini nongentesimo decimo quarto. » Mais l'année de l'Incarnation, que ne donnent jamais les actes rendus au nom de Charles le Simple, est une addition du faussaire, qui aura pris pour base de son calcul le chiffre de l'indiction, les autres indications chronologiques étant pour lui inintelligibles. On peut très bien supposer que le jour et le mois, ainsi que la date de lieu, ont été pris au diplôme authentique, qui a fourni la formule des années de règne; dans ce cas, Charles se serait trouvé le 27 août à Aix-la-Chapelle.

1. Diplôme pour Saint-Étienne de Châlons (Pélicier, *Cartulaire du chapitre de l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne*, Paris 1897, p. 1, n° 1). Cet acte mentionne les comtes Haganon, Helgaud et Rodolphe, les évêques Abbon (de Soissons) et Étienne (de Cambrai) comme se trouvant auprès du roi.

2. Comme il était à Bonn le 4 novembre, il a dû quitter la France pendant la seconde quinzaine d'octobre.

3. *Pactum Bunnense*, B. 1973, *Mon. Germ. Constitutiones et acta publica imperatorum et regum*, t. I, p. 1. Le manuscrit qui nous fait connaître ce traité, porte 926 comme année de l'Incarnation, mais toutes les autres indications chronologiques se rapportent à 921, et cette dernière date a été adoptée par tous les principaux historiens modernes.

que deux autres comtes, Ragenbert et Adalard, sur lesquels nous ne savons rien[1]. Étaient venus avec Henri l'Oiseleur : l'archevêque Heriger de Mayence, les évêques Nithard de Münster, Dodon d'Osnabrück, Ricawdo de Worms, Hunvard de Paderborn, Noting de Constance, ainsi que les comtes Eberhard, Conrad, Herimann, Huton, Godfrid, Otton, Herimann, Cobbon, Magenhard, Frédéric et Foldac[2].

Le premier, Charles fit le serment de garder à Henri une amitié inviolable; le roi d'Allemagne prit à son tour les mêmes engagements. Puis les évêques et les grands des deux souverains confirmèrent par serment le traité[3]. L'amitié, voilà ce que Charles et Henri se promettaient l'un à l'autre, rien de plus; l'acte ne contenait pas d'autre stipulation. Les deux rois ne s'engageaint ni à s'entr'aider, ni à respecter mutuellement leurs États; il est vrai que les devoirs de l'amitié qu'ils s'étaient jurée les obligeaient à le faire. On ne trouve aucune mention de la Lorraine, sur laquelle Henri avait peut-être eu et conservait encore des visées. Ce qui n'a pas empêché nombre de chroniqueurs, à commencer par le Continuateur de Réginon, d'avancer que Charles avait à Bonn cédé la Lorraine à Henri[4]; cette erreur a depuis lors été reproduite un nombre incalculable de fois, et on la retrouve encore répétée par des écrivains récents[5]. On a prétendu aussi que par le traité de Bonn Charles avait

---

1. *Pactum Bunnense, Mon. Germ. Constit.*, etc., t. I, p. 1. Nous avons parlé de tous ces personnages, Boson excepté. Il était fils de Richard le Justicier, comte ou duc de Bourgogne (Flodoard, *Chronicon* 923, t. III, p. 14) et petit-fils d'une sœur de Theutberge; il est difficile de dire si son grand-père paternel était le comte Bivin ou le comte d'Autun Thierry. Outre Vitry en France (Flodoard, *Chronicon* 929 et 930, t. III, pp. 43 et 44), Boson avait en Lorraine Durfost sur la Meuse (Flodoard 928 et 931, t. III, pp. 41 et 47), ce château où Régnier et Odacer s'étaient enfermés en 898 (Réginon, *Chronicon* 898 et 899, pp. 146 et 147); il devait avoir d'autres terres, puisqu'en 935 Flodoard (p. 60) dit qu'Henri reçut l'hommage de Boson et lui restitua la plus grande partie de ses domaines. En 928 (Flodoard, p. 41) il avait déjà juré fidélité à Henri. Il eut des démêlés avec Dadon, évêque de Verdun (Laurent de Liège, *Gesta epp. Vird., SS.*, t. X, p. 490), puis avec Barnoin, neveu et successeur de Dadon (Flodoard, 932, p. 53), avec Ricuin, qu'il assassina (Flodoard, 923, p. 14), puis avec Otton, fils de Ricuin (Flodoard, 924, p. 25), enfin avec Giselbert (Flodoard, 928 et 931, pp. 41-42 et 47), pour ne parler que des prélats et des seigneurs lorrains. En 928, il usurpa des abbayes et des terres épiscopales en Lorraine, qu'Henri l'obligea à restituer (Flodoard, 928, pp. 41-42), et plus tard (Adalbéron, qui monta en 929 sur le siège de Metz, était déjà évêque) une terre de l'abbaye de Gorze; il ne tarda pas d'ailleurs à la restituer, une maladie subite l'ayant frappé (*Miracula S. Gorgonii*, ch. 12, et *Vita Johannis Gorziensis*, ch. 104-109, *SS.*, t. IV, pp. 242 et 367-368). Il mourut en 935 au siège de Saint-Quentin (Flodoard, 935, p. 61).

2. *Pact. Bunn., Mon. Germ. Constit.*, etc., p. 1. Voir Waitz, *Jahrbb. H. I.*, pp. 60-61.

3. *Pact. Bunn., Mon. Germ. Constit.*, etc., p. 2.

4. Cont. Reg. 924, p. 157, *Ann. Lobiens.* 923, Sigebert de Gembloux, *Chronica* 923, Annalista Saxo 924, *Gesta abbatum Trudonensium*, cont. III[a], pars. I[a], lib. II, ch. 22 (*SS.*, t. XIII, p. 233, t. VI, pp. 346 et 595, t. X, p. 376).

5. La cession de la Lorraine à Henri par Charles le Simple lors du traité de Bonn est admise par Brower et Masen, *Ann. Trev.*, t. II, p. 449, col. 2, Hontheim, *Hist. Trev. dipl.*, t. I, p. 240, Croll, *Erläuterte Reihe der Pfalzgrafen*, p. 19, Pfister, *Histoire d'Allemagne* (traduction française), t. III, p. 24, Jeantin, *Les Marches de l'Ardenne et des Woëpvres*, t. I, p. 132, de Witte, *Trois deniers de Gislebert, duc de Lotharingie* (*Annuaire de la Société de numismatique*, t. XIII, p. 179). Voir encore quelques auteurs allemands cités par Waitz, *Jahrbb. H. I.*, p. 61, n. 7. Nous parlerons plus loin d'autres historiens qui placent un peu plus tard, et avec aussi peu de raison, l'abandon de la

reconnu Henri comme roi des Francs orientaux ; ç'aurait été même pour obtenir cette reconnaissance, que le Carolingien lui avait tout d'abord refusée, que le roi d'Allemagne l'aurait attaqué. L'hypothèse ne nous semble guère vraisemblable[1]. Une chose est à relever dans les formules du traité : ce sont les titres des deux souverains. Charles se qualifie de roi des Francs occidentaux, et Henri de roi des Francs orientaux. S'il y avait de la part du premier quelque condescendance à laisser Henri se parer de ce titre, l'ancien duc de Saxe rendait de son côté, en le revendiquant, un éclatant hommage à la suprématie qu'avait jadis exercée le peuple franc. Il était tout naturel que Louis le Germanique et ses descendants eussent compté leurs années de règne dans la France orientale, mais pour qu'un prince d'origine saxonne, jadis l'adversaire de Conrad et des Francs, eût tenu à être traité de roi des Francs de l'Est, il fallait que ce nom de Franc eût conservé son prestige et qu'il y eût toujours de l'honneur à le porter[2].

Il est probable qu'à l'entrevue de Bonn fut décidée la réunion d'un

---

Lorraine à Henri l'Oiseleur. Calmet, t. I, col. 837, ne se prononce pas (Waitz, *op. cit.*, p. 61, n. 7, avance à tort que Calmet admet la cession de la Lorraine à Henri). L'opinion erronée des auteurs que nous venons de citer a été fréquemment réfutée, notamment par Leibniz, *Ann. imp. occ.*, t. II, p. 325 et 363, Conring, *De finibus imperii* (éd. Gœbel), t. I, p. 150, Gundling, *De Heinrico Aucupe*, p. 105, Lorenz, *Dissertatio juris publici de antiquo coronæ Gallicæ in regnum Lotharingiæ jure*, pp. 36-48, *l'Histoire de Metz*, t. II, p. 6, Grandidier, *Histoire de Strasbourg*, t. II, p. 29 (il croit d'ailleurs qu'à la fin de 922 Charles fut obligé de céder la Lorraine à Henri), Lamei, *Heinrici I Annales diplomatici* (*Acta Academiæ Theodoro-palatinæ*, t. VII, pp. 113-114), Borgnet, *op. cit.*, p. 38, n. 8, de Saint-Mauris, *Études historiques sur l'ancienne Lorraine*, t. I, pp. 65-66, Wittich, *Die Entstehung*, etc., p. 103, Stein, *op. cit.*, p. 294, Giesebrecht, *op. cit.*, t. I, p. 213, Waitz, *Jahrbb. H. I.*, pp. 61-62, Eckel, *op. cit.*, ch. IV, p. 3, Ottenthal, *Reg. Sax.*, p. 9. Tandis que Wittich ne croit pas que le traité de Bonn implique de la part d'Henri une renonciation formelle à la Lorraine, Stein, Giesebrecht, Waitz, p. 61, n. 3, Lippert, *op. cit.*, p. 37, n. 2, estiment qu'Henri reconnaissait à Charles la possession de ce pays. Plusieurs historiens croient que le rétablissement de Giselbert comme duc de Lorraine fut stipulé à Bonn ; tels sont Digot, *op. cit.*, t. I, p. 188, Warnkœnig et Gérard, *op. cit.*, t. II, p. 347, Ottenthal, *Reg. Sax.*, p. 8. Waitz placerait plutôt cette réconciliation en été, lors de l'armistice conclu entre les deux rois (p. 63). Nous avons déjà dit que nous ne croyions pas à l'intervention d'Henri en faveur de Giselbert. — Waitz, p. 61, a d'ailleurs raison de soutenir que nous avons le texte entier du traité et non pas un simple fragment, que le traité ne contenait aucune stipulation relative à la délimitation des frontières.

1. C'est, nous l'avons déjà dit, Bardot, *op. cit.*, p. 32, n. 2, qui avance qu'Henri avait attaqué Charles pour obliger ce prince à le reconnaître comme roi d'Allemagne. Cette assertion est dénuée de fondement. Mais on ne peut contester qu'en laissant Henri prendre le titre de roi des Francs orientaux, Charles renonçait à toute opposition contre Henri, à toute prétention sur la rive droite du Rhin, et reconnaissait l'ancien duc de Saxe en qualité de souverain indépendant. C'est l'opinion de Lœher, art. cité, p. 578, de Wittich, *Die Entstehung*, etc., p. 104, de Giesebrecht, *op. cit.*, t. I, p. 213, de Bardot, *op. cit.*, p. 32, d'Ottenthal, *Reg. Sax.*, p. 8. Waitz, *Jahrbb. H. I.*, p. 61, n. 3, ne partage pas cette manière de voir : Richer, dit-il, est seul à prétendre que Charles avait revendiqué l'Allemagne et refusé de reconnaître Henri, et son témoignage ne suffit pas. On peut répondre à Waitz que dans ses *Capitula* Charles ne traite pas Henri de roi. Wittich, p. 104, n. 4, en avait déjà fait justement la remarque.

2. Wittich, *op. cit.*, p. 104, n. 4, relève bien que Charles a fait une grande concession en laissant Henri s'intituler roi des Francs orientaux et en ne prenant lui-même que le titre de roi des Francs occidentaux, mais il ne fait pas remarquer l'hommage que rendait aux Francs le prince saxon en revendiquant la qualité de souverain des Francs orientaux.

concile auquel devaient assister des prélats lorrains et allemands. Il se tint dans le courant de 922 à Coblenz, en terre lorraine par conséquent, mais près de la frontière, que le Rhin marquait à cet endroit. Seuls parmi les prélats soumis à l'autorité de Charles, l'archevêque de Cologne Herimann et Ricuin, évêque de Strasbourg, assistèrent à ce concile. La triste situation de la Lorraine, désolée par la guerre civile, empêcha peut-être les autres prélats de venir à Coblenz[1].

Nous avons vu Charles enlever à Ricuin quelques-unes de ses forteresses dans le courant de 921. Sans nul doute, le comte de Verdun n'était que l'allié de Giselbert, qui avait dû se révolter à nouveau. Libre du côté de l'Allemagne, Charles allait tourner ses forces contre Giselbert et contre Otton, fils de Ricuin. Cette lutte, qui se prolongea pendant tout l'hiver 921-922 et jusque dans le carême de 922, ne produisit d'autre résultat que de couvrir la Lorraine de ruines ; le malheureux pays fut dévasté encore une fois, livré aux pillages et aux incendies[2].

C'est pendant cette guerre cruelle que Richier, consacré par le pape Jean X, revint en Lorraine et prit possession de son évêché[3]. Charles gagnait en lui un auxiliaire dévoué, et plus que jamais il lui en fallait de tels. Un peu auparavant, à ce qu'il semble, était mort un autre parent du roi, Drogon, qui occupait l'évêché de Toul[4]. Mais l'affaire de Liège ne se renouvela pas. Charles désigna ou fit élire, pour succéder à Drogon, Gauzlin, notaire de sa chancellerie, qui appartenait à une noble famille d'origine franque. Gauzlin reçut la consécration épiscopale le 17 mars 922[5].

---

1. Voir les actes de ce concile dans les *Mon. Germ. LL.*, t. II, p. 16, et dans les *Sitzungsberichte der Wiener Akademie*, t. XLIX, p. 782. On ne sait pas à quelle date se tint le concile. D'après le titre qui se trouve en tête des actes dans le ms. de Salzbourg, reproduit dans les *Sitzungsberichte*, Charles et Henri auraient assisté au concile. Waitz, *Jahrbb. H. I*, p. 65 et n. 1, croit que la mention de la présence des rois repose sur une interprétation erronée de la préface des actes ; Ottenthal, *Reg. Sax.*, p. 9, sans rejeter cette explication, dit cependant que les deux souverains ont pu venir à Coblenz. En tous cas, le fait que le concile se tenait sur l'ordre de Charles et d'Henri est une preuve que l'entente continuait d'exister entre eux, comme le fait observer Waitz, p. 64, n. 4.

2. Flodoard, *Chronicon* 922, t. III, pp. 7-8.

3. Flodoard, *ibid.* Le retour de Richier est placé par Flodoard immédiatement avant la mort de Drogon.

4. Flodoard, *ibid.*, indique l'année de la mort de Drogon, les *Gesta epp. Tull.*, ch. 30 (*SS.*, t. VIII, p. 639), le jour et le mois, 28 janvier. D'après les *Gesta* et les *Miracula S. Apri*, ch. 30 (*SS.*, t. IV, p. 519), l'épiscopat de Drogon aurait duré sept (*sic*) ans ; la vérité est qu'il n'avait pas seize ans révolus, ayant commencé en 906. Erreur de Brower et Masen, *Ann. Trev.*, t. I, p. 450, et de Calmet, t. I, col. 850, qui font assister Drogon à un synode provincial qui se tint à Trèves en 929 ; pourtant, un peu auparavant, Calmet, col. 830, avait placé en 921 ou 922 (il ne se prononce pas) la mort de Drogon.

5. Gauzlin appartenait à une noble famille franque (*Miracula S. Apri*, ch. 30, et *Gesta epp. Tull.*, ch. 31, *SS.*, t. IV, p. 30, et t. VIII, p. 639). Comme nous l'avons dit plus haut, depuis le 13 août 913, il remplissait les fonctions de notaire à la chancellerie royale, et il contresignait les diplômes au nom soit d'Hérivée, soit de Radbod ou de Roger. Gauzlin fut consacré évêque en 922 (Flodoard, *ibid.* ; cf. Hugues de Flavigny, *Chronicon*, t. VIII, p. 358), le 17 mars, d'après les *Ann. S. Benig. Div.* qui donnent à tort 921, ainsi que d'après les *Gesta* et Hugues de Flavigny (*SS.*, t. V, p. 40, t. VIII, pp 639 et 358) ; en 922, le 17 mars tombe un dimanche. Imbart de la Tour, *op. cit.*, p. 226, se trompe en faisant de Gauzlin un parent de Charles le Simple.

C'était, à défaut d'un cousin, un partisan sûr qui occupait le siège de Toul ; Charles maintenait donc ses positions.

Mais Giselbert avait-il été soumis ? Un diplôme rendu le 4 mars par Charles en faveur de l'église de Toul, alors privée de pasteur, nous le montre à Emmerich, sur la rive droite du Rhin ; le même acte nous apprend que le roi était passé un peu auparavant à Diusburg, sur la Ruhr[1]. Les affaires dont parle Charles, et qui d'après lui l'avaient amené dans cette partie de ses États, se rapportent vraisemblablement à la lutte qu'il soutenait contre Giselbert. Avait-il réussi à refouler le rebelle jusqu'en Frise ou en Saxe ? Nous ne savons ; toujours est-il qu'il reprit en avril le chemin de la France, en passant peut-être par Aix-la-Chapelle, où il aurait été le 20 de ce mois, si l'on en croit un diplôme, perdu, pour le comte frison Thierry[2]. A supposer exacte cette indication, il aurait été de retour peu de temps après à Laon, car les événements dont nous allons parler sont, suivant Flodoard, postérieurs de peu à la fête de Pâques, qui tombait le 21 avril cette année-là[3].

Alors que les affaires de Lorraine n'étaient pas encore arrangées à la satisfaction de Charles, celles de France allaient définitivement se gâter, pour le même motif qu'en 920. Mais, cette fois, au lieu d'avoir le précieux appui d'Hérivée, le roi aura pour adversaire le puissant archevêque de Reims, et les seigneurs français, faisant un pas de plus que deux ans auparavant, ne se contenteront pas d'abandonner Charles, de rompre avec lui, ils lui opposeront un autre roi dans la personne de Robert, frère d'Eudes et margrave de Neustrie. Charles aux prises en Lorraine avec Giselbert, en France avec Robert, ira de l'un à l'autre, sans obtenir d'autre résultat que d'épuiser ses forces, et de décourager quelques-uns de ses partisans.

C'est encore Haganon qui fut cause de la nouvelle défection des grands de la France occidentale. La leçon que Charles avait reçue en 920 ne l'avait pas corrigé, et il témoignait toujours la même affection à son favori. Peut-être cet état de choses aurait-il subsisté encore quelque temps, si le roi n'avait commis une maladresse insigne, en enlevant, pour la donner à Haganon, l'abbaye de Chelles à sa tante Rothilde, dont la fille avait épousé Hugues, fils de Robert[4]. Grande fut l'irritation de

---

1. Ce diplôme, rendu à la prière de Roger, archevêque de Trèves, confirme et reproduit presque textuellement l'acte du 13 juin 894 (B. M. 1849), par lequel Arnulf affectait différents biens de l'église de Toul à l'entretien des chanoines. Le diplôme de Charles mentionne en plus des donations de Ludelme et de Drogon, postérieures au privilège d'Arnulf (B. 1974, Calmet, t. I, pr., col. 335). Nous avons déjà parlé plus haut, p. 591 et nn. 7 et 8, des deux localités, Emmerich et Diusburg ou Doesborgh, où la présence de Charles est signalée par ce document.

2. Cet acte est signalé par Mieris, *Charterboek der Graaven van Holland*, t. I, p. 32. Hirsch, *Jahrbb. H. II*, t. I, p. 341, n. 4, le déclare faux, mais admet qu'il repose peut-être sur un diplôme authentique.

3. Flodoard, *Chronicon* 922, t. III, p. 8. Nous avons déjà parlé d'un diplôme daté de Laon, 5 décembre 921 (Mabillon, *Ann. O. S. B.*, t. III, p. 369), et fait observer que le 5 décembre Charles ne pouvait probablement pas se trouver dans cette ville.

4. Flodoard, *Chronicon* 922, pp. 8-9.

Hugues, de son père et de tous leurs amis. Le premier, Hugues prit les armes ; à ses troupes vinrent s'ajouter celles de quelques comtes francs et les fidèles de l'archevêque Hérivée, que Charles avait si imprudemment rejeté dans le parti de ses adversaires[1]. Si le métropolitain de Reims avait encore été l'allié du roi, Hugues n'aurait peut-être pas osé se révolter. C'est à Fismes, sur les bords de la Vesle, au nord-ouest de Reims, que le fils de Robert grossit son armée des contingents que nous venons d'indiquer. De là, il marcha sur Laon où résidait alors le roi. Soit que celui-ci ne disposa pas de forces suffisantes pour résister, soit que la fidélité du comte Roger et des habitants lui parût douteuse, Charles, qui craignait, dit Flodoard, pour les jours d'Haganon, quitta secrètement la ville avec son favori et le comte Héribert de Vermandois, qui lui était encore attaché[2]. Il se retira en Lorraine, de l'autre côté de la Meuse, poursuivi jusqu'à ce fleuve par Hugues. Sur les bords de la Meuse, celui-ci vit venir à lui Giselbert. Nous ne savons pas quels avaient été jusqu'alors les rapports entre le Lorrain et les Français, mais à partir de maintenant ils vont marcher d'accord. Giselbert suivit Hugues, qui rentrait en France, et tous deux allèrent conférer avec Robert, qui se trouvait dans le pays de Laon. Il est vraisemblable que les trois seigneurs révoltés contre Charles conclurent une alliance et arrêtèrent un plan de campagne.

Dès qu'il eut connaissance de ces négociations, Charles reprit les armes. A la tête de quelques troupes levées en Lorraine, où il avait toujours des partisans, il rentra en France et se mit à dévaster les domaines de l'église de Reims. Le château d'Omont, en particulier, qu'Hérivée avait, en 920, repris sur Erlebald, fut emporté et pillé par les soldats de Charles, qui eurent à subir d'importantes pertes. Le roi se mit ensuite à la poursuite de Robert ; celui-ci, après avoir levé une armée, était allé au-devant de son gendre Raoul, fils de Richard le Justicier, qui lui amenait des troupes. La jonction des deux seigneurs révoltés eut lieu au sud de la Marne, que Robert avait passée en aval d'Épernay[3]. Il était alors à trois lieues de Charles, que l'on trouve les 5 et 7 juin à Tours-sur-Marne[4].

---

1. Nous avons exposé plus haut les opinions des auteurs relatives à l'attitude d'Hérivée ; les uns croient que l'archevêque resta jusqu'au bout fidèle à son souverain, les autres soutiennent qu'il se rangea au parti des rebelles. Ces derniers d'ailleurs ne s'accordent pas sur les motifs qui auraient causé la défection du prélat. (Voir ci-dessus, p. 643, n. 1.)

2. Flodoard, *Chronicon* 922, t. III, p. 9. D'après Folcuin, *Gesta abb. Sith.*, ch. 99 (*SS.*, t. XIII, p. 625), des embûches auraient été tendues à Charles dans la ville de Laon et l'auraient obligé à la quitter. Nous savons par Flodoard, *Chronicon* 926, cf. 923, t. III, pp. 30 et 15, que Roger était alors comte de Laon.

3. Flodoard, *Chronicon* 922, t. III, pp. 9-10.

4. On trouve Charles, le 31 mai, à « in prato contratorii », le 5 et le 7 juin « in Setico contra Torn », et en même temps, le 7 juin, à « Nova villa » (Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. I, p. 71, et B. 1977, 1976 et 1975). Tandis que Mabillon, *De re diplomatica supplementum*, p. 49, identifie « Torn » avec la Tour (Ardennes, Sedan, Sedan), Varin et Kalckstein, *op. cit.*, p. 154, n. 1, croient qu'il s'agit plutôt de Tours-sur-Marne (Marne, Reims, Ay). Il est vraisemblable qu'au lieu de « in prato contratorii » dans le diplôme du 31 mai, il faut lire « in prato contra Torn ». « Seticum » n'est pas un nom propre, c'est une mesure agraire, dit Du Cange, *Glossarium*, t. VI, p. 227, col. 2 : ici il doit avoir le sens de « champs » ou de « prés ».

Les deux armées n'en vinrent pas aux mains, et tout se passa en escarmouches; dans l'une d'elles une troupe de deux cents cavaliers, de ceux qui avaient pour chef Haganon, fut battue et faite prisonnière, comme elle allait piller des terres de l'église de Reims, par Hugues, autre fils de Richard, qui amenait aux rebelles de nouveaux renforts. Des pourparlers furent engagés entre Robert et les autres seigneurs français d'une part et les chefs de l'armée lorraine d'autre part; des entrevues eurent lieu, auxquelles d'ailleurs Charles lui-même et Haganon demeurèrent étrangers. Ces négociations n'aboutirent, semble-t-il, à aucun résultat. Une semaine se passa ainsi. Quand Robert eut fait sa jonction avec Hugues de Bourgogne, il alla camper à Chaumuzy, tandis que Charles se dirigeait sur Reims et allait s'installer à une lieue de cette ville. Les habitants ayant pris quelques-uns de ses chevaux, Charles irrité attaqua Reims le 9 juin, jour de la Pentecôte, mais sans succès. Un certain nombre de ses soldats furent tués ou blessés et la nuit mit fin au combat. Charles ne renouvela pas le lendemain sa tentative. Ayant appris que les partisans de Robert s'étaient emparés de Laon, avaient pillé les trésors d'Haganon et capturé un des frères de ce dernier, le roi et son favori se dirigèrent en hâte sur Laon. Mais une partie de ses Lorrains l'abandonna en route. Il ne lui restait plus assez de troupes pour faire le siège de Laon, dont l'entrée lui avait été refusée. Robert d'ailleurs approchait; il campait sur les bords de l'Aisne, d'où il se porta sur l'Ale, quand le roi se fut replié sur la Sarre. Les forces des révoltés augmentaient de jour en jour; celles de Charles s'affaiblissaient, au contraire. Sentant que la partie n'était plus égale, il leva secrètement son camp, accompagné d'Haganon, traversa la Meuse et rentra en Lorraine. Robert ne l'y poursuivit pas[1].

Considérant qu'ils n'avaient plus de roi, les seigneurs français résolurent de s'en donner un. Leurs ancêtres avaient essayé de substituer Louis le Germanique à Charles le Chauve, mais Louis était un Carolingien; l'élection d'Eudes en 888 constituait une autre dérogation, plus ou moins

---

1. Flodoard, *Chronicon* 922, t. III, pp. 10-11. Nous avons de Charles un diplôme daté de Pladella, 15 juin 922, par lequel il concède à son fidèle Thierry, sur la prière du vénérable comte Haganon, l'église d'Egmond et toutes ses dépendances, depuis le Zuiderzée jusqu'à Fortrapa et Kinnem (B. 1978, Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. I, p. 20, n° 26). Pladella est inconnu; quant à la date de temps, elle nous est parvenue tronquée et altérée. Toutes les indications chronologiques que présentent d'habitude les diplômes de Charles le Simple font défaut à celui-ci, tandis qu'il indique l'année de l'Incarnation, qui ne se rencontre dans aucun acte authentique de ce prince. On ne peut d'ailleurs pas suspecter ce diplôme. Leibniz, *op. cit.*, t. II, p. 342, le rejette à 923 et croit qu'il a été rendu le jour de la bataille de Soissons; Pladella serait à chercher dans les environs de cette ville. Bœhmer, *Reg. Kar.*, p. 186, place assez arbitrairement cet acte en juillet. Kalckstein, *op. cit.*, p. 159, n. 2, le croit, comme Leibniz, de 923, et il se demande si Pladella ne serait pas Bladella, en Toxandrie; Waitz mentionne l'opinion de Leibniz, mais sans dire s'il l'accepte (*Jahrbb. H. I*, p. 71, n. 1); enfin, Richthofen, *Egmonder Geschichtsquellen*, p. 1, se prononce pour 922. Rappelons que le *Chronicon Egmundanum* (Richthofen, *op. cit.*, p. 38, col. 3) place en 863 la donation d'Egmond à Thierry et l'attribue à Charles le Chauve. Sur cet acte, voir Hirsch, *Jahrbb. H. II*, t. I, p. 341, n. 4. Thierry n'est autre que le fils de Gerulf.

grave que la précédente, suivant le point de vue auquel on la considère, au principe de la légitimité. Eudes n'appartenait pas à la dynastie régnante, mais les représentants de celle-ci étaient, l'un, Arnulf, trop éloigné, et l'autre, Charles, trop jeune pour gouverner la France occidentale. Quand les grands de l'Allemagne avaient transporté leur obéissance de Charles le Gros à son neveu, quand ceux de la Lorraine avaient abandonné Zwentibold pour élever au trône Louis l'Enfant, ils avaient les uns et les autres fait une révolution, mais enfin c'était un Carolingien qu'ils mettaient à la place d'un autre. Nous ne parlons pas des événements de 911 : l'action des seigneurs lorrains offrant après la mort de Louis l'Enfant la couronne à Charles le Simple était très naturelle et très régulière. Celle qu'allaient accomplir les grands de la France, au contraire, constituait à la fois une atteinte aux droits de Charles lui-même et à ceux de la famille de Charlemagne. Jamais les grands n'affirmeront d'une façon plus catégorique le droit qu'ils revendiquent de disposer de la couronne, de la retirer au souverain qui la porte, s'ils le jugent indigne, et de la donner à qui ils veulent.

Leur choix tomba naturellement sur celui qui avait été jusqu'à présent leur chef, et à l'instigation de qui ils s'étaient vraisemblablement soulevés contre le souverain légitime. C'est le 29 juin, à l'église Saint-Remi de Reims, que Robert fut constitué roi par les évêques et les grands[1]. Nous ne savons par qui il fut sacré. Dans tous les cas, ce ne fut point Hérivée qui présida à la cérémonie, quoiqu'il fût devenu l'allié des grands contre Charles, ainsi que le prouve l'appui prêté à Hugues, fils de Robert, par les vassaux de l'église de Reims. Mais il était alors à l'agonie et, trois jours après le couronnement de Robert, le 2 juillet, il rendit le dernier soupir[2]. Il eut pour successeur l'archidiacre Seulf, qui naturellement devait être un partisan de l'usurpateur[3]. Depuis Hincmar, les archevêques de Reims avaient été les conseillers et les appuis des princes carolingiens aux heures critiques, et Charles en savait quelque chose, lui qui pendant longtemps avait eu pour soutien Foulques d'abord, puis Hérivée. Il s'était aliéné le dernier de ces deux prélats et il n'avait rien à attendre de son successeur. A ce moment, il ne devait plus lui rester de partisans en France. En Lorraine, au contraire, il en comptait toujours. C'était avec

1. Flodoard, *Chronicon* 922, t. III, p. 11, et *H. R. E.*, liv. IV, ch. 17, t. II, p. 514; cf. Richer, *Historiæ*, liv. I, ch. 40-41, pp. 26-27. Flodoard ne dit nullement, comme le prétend à tort Bouquet, *R. H. Fr.*, t. IV, p. 34, n. *a*, que Robert ait été consacré par Hérivée. Parmi les sources postérieures, les unes attribuent à l'archevêque de Reims le rôle de consécrateur, les autres, pour la plupart bourguignonnes, à Gautier, archevêque de Sens, qui, d'après Flodoard, remplit cet office à l'égard de Raoul. Lippert, *op. cit.*, p. 12, se prononce pour Gautier.

2. Flodoard, *Chronicon* 922, t. III, pp. 11-12, et *H. R. E.*, liv. IV, ch. 17, t. II, p. 514. Richer, *Historiæ*, liv. I, ch. 41, p. 27, prétend que si Hérivée avait été en bonne santé, Robert n'aurait pas été élu roi. Pourtant, il est difficile d'admettre que quelque temps auparavant, les vassaux de l'église de Reims, qui s'étaient joints à Hugues l'Abbé pour combattre Charles, eussent agi sans y avoir été autorisés par l'archevêque.

3. Flodoard, *Chronicon* 922, t. III, p. 12, et *H. R. E.*, liv. IV, ch. 18, t. II, p. 515; cf. Richer, *Historiæ*, liv. I, ch. 41, p. 27.

une armée recrutée dans ce pays qu'il avait fait récemment cette infructueuse campagne que nous avons relatée, et c'était avec des Lorrains encore qu'il allait poursuivre la lutte contre Giselbert et contre l'anti-roi.

Giselbert avait-il pris part à l'élection de Robert? Nous ne le croyons pas. Pourquoi se serait-il soumis à ce dernier? Son but alors devait être bien plutôt d'imiter en Lorraine ce qu'avait fait Robert dans le royaume voisin. Il était naturellement l'allié de l'usurpateur, puisque tous deux avaient Charles pour ennemi; mais nous n'admettons pas qu'il lui ait rendu hommage[1]. Seulement, tandis que Robert avait réuni autour de lui le plus grand nombre des seigneurs de la *Francia,* de la Neustrie et de la Bourgogne, Giselbert n'avait pu détacher de Charles une partie des Lorrains, et il avait quelque peine à soutenir la lutte. Charles s'était tourné contre lui et assiégeait un de ses châteaux, celui de Chèvremont, au sud de Liège. Nous ne savons si Giselbert lui-même s'y était enfermé, mais la situation lui parut assez critique pour qu'il invoquât le secours de Robert. Celui-ci lui envoya son fils Hugues. Sans attendre l'arrivée des Français, Charles leva le siège, et Hugues, après s'être fait livrer des otages par quelques seigneurs lorrains partisans du roi légitime, revint auprès de son père[2].

L'usurpateur, qui ne croyait pas pouvoir, même avec l'appui de Giselbert, en finir avec Charles, résolut de faire appel au roi d'Allemagne, quoique ce dernier se fût réconcilié avec son voisin depuis le traité de Bonn. Henri lui accorda l'entrevue qu'il avait sollicitée. Au début de 923, Robert partit pour la Lorraine et rencontra Henri dans le pays des Ripuaires, sur les bords de la Roër ou de la Ruhr[3]. Les deux princes échangèrent des présents, se jurèrent amitié, mais il ne semble pas qu'une alliance offensive ait été conclue entre eux contre Charles le Simple. On ne connaît aucun acte d'hostilité commis par le roi de Germanie à l'encontre du roi de France et de Lorraine, et il observa une stricte neutralité entre les deux adversaires[4]. Robert profita de sa pré-

---

1. Richer, liv. I, ch. 40 et 41, p. 26, fait jouer à Giselbert un rôle actif dans l'élection de Robert : c'est lui qui pousse Robert à usurper le trône, et qui dans l'assemblée des grands est le premier à proposer que l'on élise Robert. Le témoignage de Richer n'a pas pour nous une autorité suffisante pour que nous l'acceptions quand aucun autre ne le confirme.

2. Flodoard, *Chronicon* 922, t. III, p. 12.

3. Flodoard, *Chronicon* 923, t. III, p. 13. Waitz, *Jahrbb. H. I.*, p. 69, n. 2, croit que l'entrevue eut lieu sur la Roër, et non sur la Ruhr, attendu, dit-il, qu'Henri était allé au-devant de Robert. Nous ne saisissons pas la portée de l'argument; si Henri se trouvait en Saxe, par exemple, en se portant sur la Ruhr, il allait à la rencontre de Robert, aussi bien que s'il avait poussé jusqu'à la Roër. Ottenthal, *Reg. Sax.*, p. 10, ne se prononce pas.

4. Damberger, *Synchronistische Geschichte,* t. IV, p. 472, suppose qu'Henri, en retour de l'appui qu'il promettait à Robert, aurait exigé de lui la cession de la Lorraine. Cette hypothèse est rejetée par Kalckstein, *op. cit.*, p. 158, et par Waitz, *Jahrbb. H. I.*, p. 69, n. 3. D'après Ottenthal, *Reg. Sax.*, p. 10, l'alliance d'Henri avec Robert est une violation du traité de Bonn. Mais y a-t-il eu réellement alliance? Nous le répétons, Henri garda la neutralité entre Charles et Robert. Il a tellement peu aidé l'usurpateur que plusieurs chroniqueurs anciens affirment qu'il vint en personne au secours de Charles, comme

sence en Lorraine pour obliger quelques-uns des partisans de Charles de conclure avec lui une trêve, qui durerait jusqu'au 1e octobre, et comme gage il se fit livrer par eux des otages [1]. La précaution ne devait servir à rien.

Nous ignorons ce qu'était devenu Charles depuis la levée du siège de Chèvremont ; il n'avait rien tenté pour inquiéter Robert pendant le séjour de celui-ci en Lorraine. Mais, après le départ de son ennemi, il décida ses partisans à rompre la trêve qu'ils venaient d'accepter. Au lieu de chercher d'abord à en finir avec Giselbert, à s'assurer la paisible possession de la Lorraine, il aima mieux faire contre Robert une deuxième tentative.

Ayant réuni une nouvelle armée, le roi franchit la Meuse, alla camper à Attigny, puis, apprenant que Robert se trouvait sur les bords de l'Aisne près de Soissons, il se dirigea rapidement de ce côté pour surprendre son adversaire avant qu'il eût concentré autour de lui toutes ses forces. Il arriva ainsi le samedi 14 juin près de l'armée des rebelles. Le lendemain dimanche il ne fit aucun mouvement, pour endormir la vigilance des ennemis. Ceux-ci, convaincus qu'ils ne seraient pas attaqués ce jour-là, ne prirent aucune disposition et ne se tinrent pas sur leurs gardes. Beaucoup étaient en train de dîner quand le combat s'engagea. Charles en effet, jugeant le moment favorable, fit rapidement prendre les armes à ses soldats, franchit l'Aisne et fondit sur les troupes sans défiance de l'usurpateur. C'était près de Soissons également que deux cent quatre ans auparavant les Austrasiens, les Lorrains de l'époque, avaient mis en fuite les gens de l'Ouest et du Midi coalisés ; ils avaient pour chef un ancêtre et un homonyme du roi de France et de Lorraine. Mais Charles le Simple n'était point Charles-Martel, et les descendants des vainqueurs de Tertry, de Francorchamp, de Vincy, de Soissons, avaient dégénéré, eux aussi, de la valeur de leurs aïeux. Pourtant, le succès parut tout d'abord leur sourire. Robert avait fait bonne contenance et mené en hâte ses troupes au combat. Mais il tomba frappé à mort. Flodoard ne dit pas qui l'avait tué [2]. Richer raconte un combat singulier dans lequel

---

THIETMAR, *Chronicon*, liv. I, ch. 23, p. 14, JOCONDE, *Translatio S. Servatii*, ch. 24, et l'*Historia regum Francorum* (*SS.*, t. XII, p. 99, et t. XIII, p. 251) ; les *Ann. Vird.* 1001 (*SS.*, t. IV, p. 8) remplacent Henri par Otton. D'autres auteurs font envoyer des troupes par Henri ; ainsi RAOUL GLABER, *Historiæ*, liv. I, ch. 1, § 6 (éd. PROU, p. 8), dit que Robert fut tué par une armée de Saxons, et d'après ADHÉMAR DE CHABANNES, *Historiæ*, liv. III, ch. 22 (*SS.*, t. IV, p. 125), c'est Otton qui envoie une armée de secours à Charles. Il n'y a pas à tenir compte de ces allégations erronées, qui ont pour origine l'appui fourni par Otton le Grand à Louis d'Outremer, lors de la lutte de ce prince avec Hugues le Grand. D'après WIDUKIND, *Res Gestæ Saxonicæ*, liv. I, ch. 30, p. 25, Henri plaignit le sort de Charles, lorsqu'il eut appris la défaite et l'emprisonnement de ce prince ; mais ce auteur ne dit pas qu'Henri fût venu au secours de Charles, comme l'avance THIETMAR, qui suit cependant WIDUKIND.

1. Beaucoup de chroniqueurs ont relevé le caractère lorrain de l'armée que commandait Charles : FLODOARD, *Chronicon* 923, t. III, pp. 14-15, RICHER, *Historiæ*, liv. I, ch. 44, p. 27, *Ann. Lob.* 923, la *Genealogia Fusniacensis* et FOLCUIN, *Gesta abb. Sith.*, ch. 100 (*SS.*, t. XIII, pp. 233, 252 et 625).

2. FLODOARD, *Chronicon* 923, t. III, pp. 14-15.

Robert et le comte lorrain Fulbert, porte-étendard de Charles, se seraient mutuellement donné la mort [1]. Des chroniques postérieures, qui ne méritent aucune confiance, font périr Robert de la main même de Charles [2]. Le trépas de leur chef découragea les Français, qui d'ailleurs avaient engagé la bataille dans de mauvaises conditions. Ils pliaient, et la victoire semblait acquise aux Lorrains, quand l'arrivée de troupes fraîches commandées par Hugues, fils de Robert, et par le comte Héribert de Vermandois, vint changer la face des choses. Fatigués par le premier combat qu'ils venaient de livrer, accablés peut-être par la supériorité du nombre, les Lorrains durent battre en retraite, mais en raison de la mort de Robert, ils ne furent pas poursuivis. Le camp de Charles fut pris et pillé par les soldats ennemis ainsi que par les paysans et les gens des faubourgs de Soissons. En outre, les Lorrains perdirent beaucoup de bagages, que leur enleva au passage Roger, comte de Laon [3].

Ils avaient été vaincus, mais la mort de Robert était pour son parti l'équivalent d'une défaite [4]. Il n'y avait donc pas lieu pour Charles ni pour ses partisans de se laisser aller au désespoir. Toutefois, le résultat malheureux de cette campagne avait découragé les Lorrains ; quittant le roi, ils retournèrent dans leur pays. Charles ne les suivit pas tout d'abord, car l'espérance ne l'abandonnait pas. Robert ayant été tué, il crut que les grands de la France reviendraient à lui, et il tenta de les ramener. Mais les messages qu'il adressa à l'archevêque Seulf, à Héribert et aux autres

---

1. Richer, *Historiæ*, liv. I, ch. 46, p. 29, Adhémar de Chabannes, *Historiæ*, liv. III, ch. 22, additamentum, Folcuin, *Gesta abb. Sith.*, ch. 100 (*SS.*, t. IV, p. 125, t. XIII, p. 625).

2. Cont. Reg. 922, p. 157.

3. Flodoard, *Chronicon* 923, t. III, pp. 14-15, et d'après lui Hugues de Flavigny, *Chronicon Virdunense* 923 et Hugues de Fleury, *Modernorum Francorum regum actus*, ch. 3 (à 925) [*SS.*, t. VIII, p. 358, et t. IX, p. 381] ; *Ann. Flor.* 917, Aimoin de Fleury, *Miracula S. Benedicti*, ch. 3, *Genealogia Fusniacensis*, *Ann. S. Quint. Verom.* 923 (*SS.*, t. II, p. 254, t. IV, p. 375, t. XIII, p. 252, t. XVI, p. 507). Les *Ann. Lob.* 923 et les *Ann. Prum.* 923 (*SS.*, t. XIII, p. 233, et t. XV, p. 1292) disent que Robert périt frappé par le juste jugement de Dieu. Outre Flodoard et les *Ann. Flor.* le jour de la bataille et de la mort de Robert est indiqué p r les *Ann. S. Columb. Senon.* 922, les *Ann. S. Benign. D vion.* 922 (*SS.*, t. I, p. 103 et t. V, p. 40) et par différents nécrologes, *Necrol. Beati Martini Turonensis* (éd. Mabilleau, p. 25) et *Necrol. Autissiodorense* (Lebeuf, *Mémoires concernant l'histoire d'Auxerre*, t. II, preuves, p. 252). Sur la bataille de Soissons, voir encore les sources indiquées aux notes précédentes ainsi qu'à la suivante.

4. C'est l'observation assez juste de Richer, *Historiæ*, liv. I, ch. 46, p. 29. La *Vita Johannis Gorziensis*, ch. 43 (*SS.*, t. IV, p. 349), dit de Charles « nec victus nec victor », les *Ann. S. Maxim. Trev.* mentionnent la bataille, sans dire quel en fut le résultat ; les *Ann. Lob.* et les *Ann. Prum.* disent que Robert fut tué, mais n'ajoutent pas que la victoire resta à ses troupes. D'après Adhémar de Chabannes, Robert est tué, son armée battue, mais Hugues arrive et met en déroute l'armée fatiguée de Charles ; malgré son triomphe, il se soumet à Charles et lui rend son royaume. Folcuin, *Gesta abb. Sith.*, ch. 100, les *Ann. Vird.* 1001, l'*Historia Francorum Senonensis* (*SS.*, t. XIII, p. 625, t. IV, p. 8 et t. IX, p. 366) et Odoranne, *Chronicon* 922 (*R. H. Fr.*, t. VIII, p. 237), attribuent la victoire à Charles (les *Ann. Vird.*, à Otton, l'allié de Charles). Sur la bataille de Soissons, consulter Kalckstein, *op. cit.*, pp. 159-160 et 482-483, Waitz, *Jahrbb. H. I.*, pp. 70-71 ; Lippert, *op. cit.*, p. 15. Favre, *Eudes*, p. 191, n. 1, se trompe en faisant de Roger, comte de Laon, un partisan de Charles le Simple, qui combattit pour ce prince à Soissons. Flodoard, à qui Favre renvoie, ne dit rien de pareil.

seigneurs demeurèrent sans résultat. Personne, à ce qu'il semble, ne se rallia à lui. Les grands avaient résolu d'offrir la couronne, non au fils de Robert, mais à son gendre Raoul, fils de Richard, duc de Bourgogne. Ils l'invitèrent à venir, et Raoul se mit en marche pour la *Francia* avec une forte armée. En désespoir de cause, le malheureux roi avait fait appel aux Normands, mais Raoul et les seigneurs français prirent position sur les bords de l'Oise, empêchant ainsi la jonction de Charles et des Normands. Le roi, voyant qu'il ne pouvait se réunir à ses nouveaux alliés, quitta la *Francia* et, retraversant la Meuse, se réfugia encore une fois en Lorraine [1]. Pendant ce temps, Raoul était élu roi à Soissons par les seigneurs français, et consacré dans l'abbaye Saint-Médard de cette ville par Gautier, achevêque de Sens, le 13 juillet 923 [2].

La situation de Charles, quoique très critique, n'était peut-être pourtant pas aussi désespérée qu'on la représente d'habitude. L'armée défaite à Soissons n'avait pas voulu, il est vrai, continuer la campagne, mais il ne s'ensuivait pas que les Lorrains, restés jusque-là fidèles à Charles, lui eussent retiré définitivement leur obéissance [3]. Nous croyons que ce prince aurait pu continuer de se maintenir en Lorraine, quitte à renoncer momentanément à la France. Ce fut le désir de recouvrer ce royaume qui le perdit, en lui faisant accepter, sans prendre de sûretés, les ouvertures d'un homme dont il aurait dû se défier.

---

1. Flodoard, *Chronicon* 923, t. III, p. 15. On a de Charles un diplôme pour Saint-Corneille de Compiègne, qui est daté de Compiègne, 29 juillet, 31e année du règne de Charles, 10e indiction (*R. H. Fr.*, t. IX, p. 538). La 31e année du règne de Charles correspond à 923, la 10e indiction à 922. Il est tout aussi difficile d'accepter 923 que 922. Le 29 juin de cette dernière année Robert avait été élu roi, et d'après Flodoard Charles s'était déjà à cette date retiré en Lorraine. En 923, Charles fut vaincu à Soissons le 15 juin ; il séjourna encore quelque temps en France, mais un peu avant l'élection de Raoul, qui est du 13 juillet, il avait repassé la Meuse. Un peu plus tard, il alla trouver Héribert à Saint-Quentin, mais il est invraisemblable qu'il soit passé par Compiègne. Kalckstein, *op. cit.*, p. 156, n. 2, place ce diplôme en 923, tout en déclarant qu'il est difficile d'admettre que le 9 (*sic*) juillet Charles se soit trouvé à Compiègne (l'acte est en réalité du 29 juillet). Ce document ne nous est arrivé que tronqué, son authenticité n'est même pas certaine, et si on l'accepte, il faut au moins reconnaître qu'il a été fortement altéré.

2. Flodoard, *Chronicon* 923, t. III, p. 16 ; les *Ann. S. Col. Sen.* (923) donnent le jour (*SS.*, t. I, p. 105). Sur cette élection, voir Kalckstein, *op. cit.*, p. 161, Waitz, *op. cit.*, p. 71, et Lippert, *op. cit*, pp. 17-19 et 25. Sur le rôle de Raoul avant son élection, consulter Lippert, pp. 20-25 ; sur la situation de la France à ce moment, ainsi que sur les sentiments des diverses provinces à l'égard de Raoul, cf. le même, pp. 26-31. Lippert, p. 25, dit que très peu de Lorrains prirent part à l'election de Raoul, en dehors de Boson, frère du nouveau roi. Mais d'abord peut-on qualifier ce dernier de Lorrain ? Il avait seulement des fiefs en Lorraine, comme il en possédait d'ailleurs en France. Ensuite, nous ne savons même pas si Boson a contribué à l'élévation de Raoul sur le trône de France. Les documents ne mentionnent enfin aucun seigneur lorrain comme ayant assisté à l'assemblée qui reconnut pour roi le duc de Bourgogne. Cette assemblée ne devait comprendre que des grands du royaume de France ; plus tard, après la captivité de Charles, une partie des Lorrains offriront à Raoul la couronne, mais ce sera une élection nouvelle. Lippert semble ignorer que la Lorraine constituait alors, non une province de la France, mais un État distinct.

3. D'après les *Ann. Prum.* 923 (*SS.*, t. XV, p. 1292), quelques seigneurs lorrains, après la prise de Charles par Héribert, reconnurent l'autorité d'Henri, dédaignant de se soumettre à Raoul, qui les avait privés de leur souverain : c'étaient évidemment des partisans de Charles le Simple ; cf. Richer, *Historiæ*, liv. I, ch. 47, p. 31.

Héribert de Vermandois, après être longtemps demeuré attaché au roi, dont il était le cousin, avait fini par l'abandonner, probablement dans le courant de l'année 922; nous avons vu qu'à Soissons il avait contribué à la défaite de Charles. Après cette bataille, le roi avait essayé vainement de le ramener à lui, et Héribert s'était prononcé en faveur de Raoul. Puis, comme s'il se ravisait, il envoya au roi, alors en Lorraine, son cousin Bernard, comte de Senlis, et d'autres personnages. Ils avaient pour mission d'inviter Charles à se rendre auprès du comte de Vermandois, qui prenait l'engagement de l'aider à reprendre son royaume. Les ambassadeurs d'Héribert ignoraient, paraît-il, la trahison qu'il méditait, et le croyaient de bonne foi. Les serments qu'ils firent à Charles en son nom inspirèrent à ce prince confiance dans les promesses de son cousin. Après tout, la démarche du comte de Vermandois, sa brusque volte-face pouvaient paraître naturelles et trouver leur explication dans la déception qu'aurait éprouvée Héribert à se voir préférer Raoul. Après la mort de Robert, il avait pu espérer qu'on lui offrirait la couronne, et pour ce motif il avait repoussé les avances de Charles. Du moment qu'il devait renoncer à régner lui-même, mieux valait avoir Charles pour souverain que Raoul. Tel était le raisonnement que l'on pouvait prêter au comte de Vermandois. Étant donné que Charles, au lieu de concentrer tous ses efforts sur la Lorraine, entendait disputer la France à Raoul, l'appui d'Héribert lui permettait d'engager la lutte contre l'usurpateur avec quelques chances de succès[1]. Le roi partit donc, accompagné d'une faible escorte, pour Saint-Quentin, où se trouvait alors Héribert. Celui-ci l'accueillit avec de grands égards, mais il eut soin le lendemain de renvoyer la suite de Charles. Démasquant alors ses projets, il signifia au malheureux prince, qui n'avait plus personne pour le défendre, qu'il était son prisonnier. Puis il le fit conduire dans sa forteresse de Château-Thierry, où il eut d'ailleurs soin de pourvoir à sa subsistance[2].

Héribert s'était bien gardé de livrer Charles à Raoul; le Carolingien était pour lui un précieux otage, dont il comptait se servir. En menaçant Raoul de mettre en liberté le souverain légitime, il espérait se faire

---

1. Lippert, *op. cit.*, p. 33, trouve naturel que Charles ait accueilli les ouvertures d'Héribert.

2. Flodoard, *Chronicon* 923, t. III, p. 16; Richer, *Historiæ*, liv. I, ch. 47, pp. 30-31, après avoir mentionné l'envoi d'ambassadeurs à Charles, par Héribert, fait dresser par celui-ci une embuscade au roi, qui est fait prisonnier à la suite d'un combat où quelques-uns de ses soldats sont tués. D'après Folcuin, *Gesta abb. Sith.*, ch. 101 (*SS.*, t. XIII, pp. 625-626), Héribert grise les hommes de l'escorte de Charles et profite de leur sommeil pour leur enlever leurs armes; ils ne peuvent délivrer Charles et sont obligés de retourner dans leur pays. Raoul Glaber, *Historiæ*, liv. I, ch. 1, § 5 (éd. Prou, pp. 6-7), présente encore autrement les faits : Héribert calme les défiances du roi, l'invite à venir lui rendre visite dans une de ses forteresses, où il le reçoit magnifiquement, renvoie le lendemain la suite de Charles et retient celui-ci prisonnier. L'*Historia Walciodorensis monasterii*, ch. 5 (*SS.*, t. XIV, p. 507), fait prendre Charles par Héribert et son frère Eilbert, le fondateur de Waulsort; Joconde, *Translatio S. Servatii*, ch. 14 (*SS.*, t. XII, p. 99), ne nomme pas le traître et il appelle Charles Lothaire; d'après Widukind, c'est Hugues qui aurait pris le roi (liv. I, ch. 30, p. 25). Sur la trahison d'Héribert, voir encore la *Domus carolingicæ genealogia*, les *Ann. S. Max. Trev.* 923, les *Ann. Laubiens.* 922, les *Ann. Leod.* 922, les *Ann. Elnon. min.* 922, les *Ann. Bland.* 922, Hugues de Flavigny, *Chron. Vird.*, la

donner par l'usurpateur ce qu'il voudrait. Raoul laissa Héribert installer son jeune fils Hugues, âgé de cinq ans, sur le siège de Reims, devenu vacant par la mort de Seulf; toutefois, lorsque le comte de Vermandois réclama Laon pour un autre de ses fils, Eudes, le roi s'y refusa. Héribert tira alors Charles de sa prison, et pendant un an le traîna avec lui de ville en ville, le traitant pour la forme en roi. Mais quand Raoul lui eut abandonné le comté de Laon, la comédie prit fin, et Charles fut de nouveau enfermé, cette fois à Reims. Là, il eut la visite de Raoul, qui lui fit des présents, lui restitua la *villa* d'Attigny et s'humilia même devant lui. Héribert ne rendit pourtant pas la liberté à son prisonnier, qui fut transféré à Péronne, où il s'éteignit en 929 [1].

Charles avait été marié au moins deux fois [2]. Peut-être Frédérone, qu'il épousa au début de l'année 907, n'était-elle que sa seconde femme [3]; elle mourut dix ans plus tard, le 10 février 917 [4], ayant donné six filles à son mari [5]. On a supposé, mais sans preuves suffisantes, qu'elle était d'origine lorraine [6]. Son influence sur Charles est attestée par les diplômes où elle intervient [7] et par le pieux souvenir que le roi conserva d'elle; même après avoir convolé en deuxièmes (ou troisièmes) noces, il invitait les moines des abbayes auxquelles il accordait des privilèges, à prier pour l'âme de Frédérone [8].

Genealogia comitum Buloniensium, l'*Historia Francorum Senonensis*, les *Miracula S. Benedicti*, Hugues de Fleury, *Modernorum regum Francorum actus*, ch. 3, les *Ann. Lob.* 924, les *Genealogiæ Karolorum*, les *Ann. Pram.* 923, les *Ann. S. Quint. Verom.* 923, Albéric de Trois-Fontaines, *Chronica* (*SS.*, t. II, p. 312; t. IV, pp. 6 et 16; t. V, pp. 19 et 24; t. VIII, p. 358; t. IX, pp. 300, 366, 375, 381; t. XIII, pp. 232, 247, 251, 252; t. XV, p. 1292; t. XVI, p. 507; t. XXIII, p. 757). Voir encore Odoranne, *Chronicon*, et le *Breve Chronicon Turonense* (*R. H. Fr.*, t. VIII, pp. 237 et 285). Adhémar de Chabannes ignore l'emprisonnement de Charles.

1. Flodoard, *Chronicon* 925, 927, 928, 929, t. III, pp. 32-33, 36-42 et 43 et *H. R. E.*, liv. IV, ch. 21 et 22, t. II, pp. 521-525. Voir aussi l'ouvrage déjà cité de Lippert, *Kœnig Rudolf von Frankreich.*

2. Nous n'avons aucune donnée positive qui nous permette d'affirmer que Charles ait eu trois femmes. Toutefois, on peut supposer qu'une première union avait précédé celle qu'il conclut en 907 avec Frédérone, attendu qu'à cette date il était âgé de 27 à 28 ans, et que d'habitude les gens de cette époque se mariaient très jeunes.

3. Le mariage est antérieur au 19 avril 907, date du diplôme par lequel Charles constitua une dot à Frédérone (B. 1927). Où Kalckstein, *op. cit.*, p. 125, a-t-il vu que la cérémonie fut célébrée le 13 avril?

4. Frédérone vivait encore le 24 novembre 915 (B. 1948); elle était morte avant le 14 février 917 (B. 1952), et comme elle trépassa le 10 février (B. 1956, 1957, et 1958), ce ne peut être qu'en 916 ou 917. Nous donnons la préférence à 917 parce que les termes de B. 1952 et de B. 1953 indiquent que la mort de la reine était récente; Leibniz, *Ann. imp. occ.*, t. II, p. 292, se prononce pour 917, ainsi que Mabillon, *Ann. O. S. B.*, t. III, p. 355.

5. Witger, *Genealogia Arnulfi comitis* (*SS.*, t. IX, p. 303). Ces six filles s'appelaient Ermentrude, Frédérone, Adelaïde, Gisèle, Rotrude et Hildegarde. La même généalogie nous apprend que d'une concubine Charles avait eu trois fils : Arnoul, Drogon, Roricon, et une fille, Alpaïde.

6. C'est Kalckstein, *op. cit.*, p. 133, qui croit vraisemblable l'origine lorraine de Frédérone.

7. B. 1928 et B. 1945.

8. B. 1952, 1953, 1955, 1956, 1957, 1958, 1960, 1963, 1970. Ces deux derniers actes, l'un du 27 juin 919 pour Saint-Martin de Tours, l'autre du 22 avril 921 pour Saint-Maur-des-Fossés, sont postérieurs au mariage de Charles avec Eadgyfu.

Sa deuxième (ou troisième) femme était une princesse anglaise, Eadgyfu, fille d'Édouard Ier et petite-fille d'Alfred le Grand [1]. C'est probablement en 918 que fut célébré ce nouveau mariage [2]. Si en le contractant Charles avait espéré consolider son trône et se donner un appui, son calcul se trouva faux, car son beau-père ne lui prêta aucune assistance. Eadgyfu, probablement très jeune, et qu'une grande différence d'âge séparait de son mari, ne jouit pas de la même autorité que Frédérone ; elle ne paraît dans aucun des actes de Charles. Pourtant, elle lui avait donné un fils, Louis, né en 919 ou en 920 [3]. Aucun document ne nous dit où se trouvaient la reine et son enfant au moment où Charles tomba au pouvoir d'Héribert, mais ils devaient être alors en Lorraine, peut-être dans la *villa* de Tusey, sur la Meuse, que Charles avait donnée en dot à Eadgyfu avec les villages qui en dépendaient [4]. Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans l'assertion de Folcuin, qui prétend que les ennemis de Charles voulaient prendre, pour le tuer, son jeune fils [5]. Toujours est-il que ni la France ni la Lorraine ne parurent suffisamment sûres à la reine, qui parvint à gagner l'Angleterre soit en 923, soit l'année suivante, un peu après que son frère Athelstan eut succédé à son père Édouard [6]. Louis devait rester auprès de son oncle jusqu'à la mort de Raoul ; appelé alors par les seigneurs français, il vint s'asseoir sur le trône de France, qu'il occupa pendant dix-huit années.

---

1. Æthelverd, *Epistola ad Mathildim* (*SS.*, t. X, p. 459, n. 32). Des sœurs d'Eadgyfu, l'une, Eadhild, épousa Hugues le Grand, fils de Robert, l'autre, Eadgyda, Otton le Grand. Les *Ann. Eln. min.* 912-919 (*SS.*, t. V, p. 19) mentionnent le mariage de Charles avec Ogive, et celui de Baudoin (II de Flandre) avec Efkelbeth, qui aurait été, elle aussi, une fille d'Édouard, mais c'est une erreur, car la lettre d'Æthelverd à Mathilde, fille d'Otton le Grand et d'Eadgyda, lettre à laquelle nous avons emprunté les renseignements que nous avons donnés sur trois des filles d'Édouard, nous apprend qu'Ælfrytha, femme de Baudoin II, avait Alfred pour père. Sur les formes du nom d'Eadgyfu dans les chroniques françaises, voir Lippert, *op. cit.*, p. 34, n. 2.

2. Flodoard, dont la *Chronique* commence en 919, ne parlant pas du mariage de Charles avec Eadgyfu, Leibniz, *op. cit.*, t. II, p. 293, et Kalckstein, *op. cit.*, p. 145 et p. 146, n. 1, placent en 918 cet événement ; Kalckstein suppose en outre que le roi voulait par là se rapprocher de Baudoin de Flandre, qui avait épousé une tante d'Eadgyfu. Baudoin mourut en 918, et ce fut un malheur pour le roi, qui aurait probablement trouvé dans son cousin un défenseur au jour du danger. Arnulf, fils de Baudoin, qui succéda à son père, n'était encore qu'un enfant, incapable de venir en aide à Charles le Simple.

3. L'année de la naissance de Louis ne nous est pas connue ; Richer, *Historiæ*, liv. II, ch. 4, p. 42, le dit âgé de quinze ans lorsqu'il fut sacré roi (le 19 juin 936), et il lui donne, liv. II, ch. 103, p. 87, trente-six ans à sa mort (10 septembre 954). Kalckstein, *op. cit.*, p. 145, accepte la première des assertions de Richer et fait naître Louis entre le 10 septembre 920 et le 10 septembre 921.

4. Flodoard, *Chronicon* 938, t. III, p. 68. En 938, Tusey se trouvait au pouvoir de Roger (II) comte de Laon, soit qu'il s'en fût emparé lui-même, soit que son père Roger (Ier) mort en 926 (Flod. *Chron.* 926, p. 36) eût pris ce domaine en 923 ou 924, après l'emprisonnement de Charles, quand cette partie de la Lorraine eut été occupée par Raoul. Louis ayant marché avec une armée contre Roger (II), celui-ci dut restituer Tusey.

5. Folcuin, *Gesta abbatum Sithiensium*, ch. 101 (*SS.*, t. XIII, p. 626) ; cf. Richer, *Historiæ*, liv. II, ch. 1, p. 39.

6. Folcuin, *ibid.*, Flodoard, *Chronicon* 936, t. III, p. 62, Richer, *Historiæ*, liv. II, ch. 1, p. 39, dit qu'Eadgyfu se réfugia auprès d'Athelstan son frère, qui monta en septembre 924 sur le trône de son père ; elle serait donc demeurée en France ou en Lorraine

Le sobriquet de *simple* est resté à Charles III, fils de Louis le Bègue. On doit reconnaître que de bonne heure les chroniqueurs le lui ont donné, ou d'autres analogues : *simplex*[1], *sottus*[2], *stultus*[3], *vir hebetis ingenii*[4], telles sont les épithètes peu flatteuses qui lui sont appliquées. Les a-t-il méritées, et son gouvernement a-t-il été celui d'un prince inintelligent et borné[5] ? Oui et non, car il y a le pour et le contre. On doit presque répondre par la négative si l'on se place au point de vue lorrain, car ce n'est pas le fait d'un simple, ni d'un imbécile, d'avoir su acquérir l'ancien royaume de Lothaire après la mort de Louis l'Enfant, et de s'y être maintenu malgré Conrad, Henri et Giselbert. Jusqu'à la révolte de ce dernier, le pays semble avoir été tranquille. Le gouvernement de Charles en Lorraine ne fut pas dépourvu de fermeté. Il tint tête à Giselbert, s'il n'arriva pas à le dompter; dans l'affaire de l'évêché de Liège, il sut défendre ses droits et parvint à faire triompher son candidat. Enfin, la dernière campagne de Charles fut menée avec une vigueur et une habileté qui méritait un meilleur succès. Le tort de Charles, à la bataille de Soissons, fut peut-être de n'avoir pas laissé tout d'abord en réserve un corps de troupes, qui n'aurait donné qu'au moment où Hugues et Héribert vinrent renforcer et rallier l'armée de Robert. Mais, ne serait-ce pas plutôt aux conseillers de

---

un an après que son mari eut été fait prisonnier par Héribert. KALCKSTEIN, *op. cit.*, p. 163, n. 2, admet le témoignage de RICHER et suppose qu'un seigneur lorrain, partisan de Charles, aura donné l'hospitalité à la reine et à son enfant. LIPPERT, au contraire, p. 34, n. 3, croit peu vraisemblable qu'Eadgyfu ait attendu jusqu'en 924 pour fuir en Angleterre ; RICHER ne savait probablement pas, dit-il, qui régnait alors dans ce royaume. La réflexion est juste, et si RICHER a parlé d'Athelstan, c'est parce que Louis se trouvait auprès de ce prince en 936, quand il fut appelé au trône de France.

1. On le trouve dans les *Miracula S. Apri*, ch. 23, écrits tout à la fin du xe siècle, et dans les *Miracula S. Benedicti*, ch. 1, d'AIMOIN DE FLEURY, du xie siècle (*SS.*, t. IV, p. 517, et t. IX, p. 374). C'est ce surnom qui finit par prévaloir.

2. THIETMAR DE MERSEBOURG, *Chronicon*, liv. I, ch. 23, p. 14.

3. *Chronicon Namnetense, Breve chronicon S. Martini Taronensis*, etc. (*R. H. Fr.*, t. VIII, pp. 276, 316 et 317).

4. CONT. REG. 925, p. 157. RAOUL GLABER, *Historiæ*, liv. 1, ch. 1 (p. 1 de l'éd. PROU) le qualifie d' « hebes », ADHÉMAR DE CHABANNES, *Historiæ*, liv. III, ch. 20 (*SS.*, t. IV, p. 123) de « minor » et d' « insipiens ». On trouve le sobriquet de « follus » dans d'autres sources, du xiie et du xiiie siècles.

5. LE CARPENTIER, *Histoire de Cambrai*, t. I, p. 84, avait déjà protesté contre l'application à Charles III du sobriquet de Simple. BORGNET, *Étude sur le règne de Charles le Simple*, pp. 4 et suiv., repousse aussi ce surnom. D'après cet auteur, on le trouve pour la première fois dans un chroniqueur allemand, THIETMAR, mort en 1018, et il est employé presque exclusivement par des chroniqueurs français originaires de la Neustrie, de la Bourgogne et de l'Aquitaine, pays hostiles aux Carolingiens, tandis qu'il y en a à peine un appartenant à l'Austrasie qui en fasse usage. L'opinion de BORGNET a été adoptée par WARNKŒNIG, et GÉRARD, *Histoire des Carolingiens*, t. II, pp. 333-336, combattue au contraire par WITTICH, *op. cit.*, p. 78 et p. 115, n. 6, par KALCKSTEIN, *op. cit.*, p. 148, n. 2, et par LIPPERT, *op. cit.*, p. 5, n. 1. Ces derniers rappellent qu'avant THIETMAR, le CONTINUATEUR DE RÉGINON et l'auteur des *Miracula S. Apri* s'étaient servis, le premier des expressions « vir hebetis ingenii », le second du terme « simplex », et ils font observer que si dès la fin du xe siècle on connaissait en dehors de France ces appellations injurieuses, il fallait qu'elles eussent déjà cours en France même depuis quelque temps. Ils relèvent en outre que RICHER lui-même dit de Charles qu'il était « ingenio bono *simplicique* » (*Historiæ*, liv. I, ch. 14, p. 11).

Charles qu'il faudrait faire honneur des mesures habiles ou énergiques dont le roi est en apparence l'auteur ? Frédérone avait sans doute une heureuse influence sur son mari, et la faveur d'Haganon, qui fut si désastreuse pour Charles, quoique née du vivant de la reine, ne devint prépondérante qu'après la mort de cette dernière. L'obstination de Charles à conserver Haganon envers et contre tous, à lui prodiguer les marques de sa bienveillance, a été une grosse maladresse ; la brouille avec l'archevêque de Reims en a été une autre non moins forte. Garder Haganon et se séparer d'Hérivée, c'était agir avec une imprudence et une imprévoyance qui ne dénotent pas un homme avisé, ni clairvoyant, ni au courant de ses vrais intérêts. Là est l'origine des malheurs qui vinrent fondre sur le roi. S'il avait congédié Haganon, ou si au moins il avait conservé l'amitié d'Hérivée, les mécontents de France n'auraient jamais osé porter Robert au trône. Peut-être a-t-il commis une faute de tactique en essayant de mener de front la lutte contre Giselbert et contre les seigneurs français. Alors que presque tout le monde l'avait abandonné en France, beaucoup de Lorrains lui étaient demeurés fidèles. Il aurait dû, croyons-nous, commencer par rétablir son autorité sur la Lorraine, où il avait des points d'appui, ne laisser ni repos ni trêve à Giselbert et aux partisans du rebelle, tant que ceux-ci n'auraient pas fait leur soumission ou tant qu'ils ne les aurait pas tués ou faits prisonniers. Une fois qu'il aurait été le maître incontesté du pays, mais alors seulement, il aurait pu songer à recouvrer le royaume de France. En éparpillant ses efforts, en allant de la Lorraine à la France pour revenir ensuite à la Lorraine, en ne poussant rien à fond, il n'est arrivé à rien et il a fini par perdre ses deux couronnes. La faveur dont jouissait Haganon ne paraît pas avoir indisposé les seigneurs lorrains à l'égal des seigneurs français, et cela tendrait à confirmer l'hypothèse qu'Haganon était Lorrain lui-même. Ce ne sont pas les fautes de Charles, c'est l'ambition de Giselbert qui a provoqué les révoltes des dernières années du règne. En définitive, les Lorrains n'ont aucun motif de mépriser ni de haïr un souverain, qui n'était ni violent ni cruel, et qui avait, semble-t-il, une prédilection pour leur pays, berceau de sa famille. Quand bien même la pitié que méritent les infortunes de Charles, déchu du trône et victime d'une indigne trahison, ne nous inclinerait pas à l'indulgence, nous ne nous croirions pas autorisé par les faits à porter un jugement rigoureux sur le gouvernement du dernier des rois nationaux de la Lorraine.

CHAPITRE III

Les Lorrains se partagent entre Raoul et Henri l'Oiseleur, qui viennent tour a tour en Lorraine (923). — Guerres intestines en Lorraine; Giselbert en lutte avec son beau-frère Bérenger, son frère Régnier et d'autres seigneurs (924). — Revirements de Giselbert, qui va d'Henri (923) a Raoul (924-925), pour revenir en dernier lieu a Henri (925). — Soumission de toute la Lorraine a Henri (925). — Gouvernement des souverains saxons en Lorraine, et inutiles tentatives des derniers Carolingiens pour recouvrer ce royaume.

La félonie d'Héribert a été flétrie par tous les chroniqueurs à peu près, Flodoard excepté, qui n'a pas trouvé une parole de blâme à l'égard du comte de Vermandois[1]. Les historiens ne font probablement que reproduire les sentiments d'indignation qu'avait soulevés dans le peuple l'attentat dont Charles avait été la victime. C'était la première fois qu'un vassal osait traiter de la sorte son souverain, et quoique la royauté eût déjà beaucoup perdu de son prestige, elle en conservait encore suffisamment sur les masses pour que l'humiliation qui venait de lui être infligée fût vivement ressentie. Une charte de Cluny est ainsi datée : « Anno quinto quod infideles Franci regem suum Karolum deshonestaverunt et Rodulfum in principem elegerunt[2] ». Le donateur qui s'exprime ainsi, Alfred, est un seigneur aquitain, et au sud de la Loire on reconnaissait toujours Charles comme souverain, sans avoir d'ailleurs rien fait pour le soutenir.

Nous ne savons pas au juste ce qui se passa en Lorraine, quand on y apprit la captivité du roi. Les seigneurs qui lui étaient demeurés fidèles furent probablement consternés. A quel parti allaient-ils se résoudre ? D'après Richer, les uns se seraient tournés vers Raoul, le nouveau roi de France, les autres auraient travaillé à obtenir la délivrance de Charles et auraient fait en ce sens plusieurs démarches auprès d'Héribert[3]. Si aucune autre source ne confirme cette dernière assertion, nous verrons que la première est exacte. En dehors des pourparlers dont parle Richer, que pouvaient faire les partisans du souverain détrôné ? Prendre les armes pour aller le tirer de la prison où il était enfermé ? Il n'y fallait pas penser,

---

1. Voir en particulier Richer, Folcuin, Raoul Glaber, Hugues de Flavigny, Joconde, Odoranne, l'*Historia Francorum Senonensis*, le *Breve chronicon Turonense*, les *Ann. Lob.* et *Prum.*, etc. (Voir p. 656, n. 2, pour les renvois aux volumes des *SS.* ou du *R. H. Fr.*) Cf. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. I, p. 86, et Lippert, *op. cit.*, pp. 33 et 34.

2. Bruel, *Recueil des chartes de Cluny*, t. I, p. 282, n° 286.

3. Richer, *Historiæ*, liv. I, ch. 47, p. 31.

l'entreprise était irréalisable. Proclamer roi son fils ? Mais dans les circonstances critiques que l'on traversait, il n'y avait pas moyen d'élever sur le trône un enfant de trois ou quatre ans. Trois partis s'offraient aux Lorrains : ou appeler un prince étranger[1], soit Henri l'Oiseleur, soit Raoul, ou se donner pour souverain un des leurs, Giselbert par exemple.

Le fils de Régnier aspirait-il à devenir roi de Lorraine ? Sa conduite au cours des années 923 à 925 est tellement incohérente, que l'on se demande en vérité quelles étaient ses intentions. L'appel qu'il aurait adressé, d'après Flodoard, à Henri l'Oiseleur[2], n'indique pas un homme désireux de ceindre la couronne. Giselbert d'ailleurs, s'il avait des amis en Lorraine, y comptait aussi des adversaires, les adhérents de Charles, et il lui était difficile de réunir autour de lui tous ses compatriotes. Ses révoltes avaient divisé les seigneurs en deux camps hostiles, voilà le seul résultat auquel il était arrivé, résultat également fâcheux pour lui et pour le pays. Si, plus patient, il s'était tenu tranquille sous le règne de Charles, il aurait pu, une fois ce prince disparu, se faire accepter comme souverain par les Lorrains[3]. L'entreprise était au contraire irréalisable dans les conditions où se trouvait placé Giselbert du fait de sa rébellion.

Les Lorrains avaient été unanimes, à ce qu'il semble, en 900 et en 911, pour appeler d'abord Louis l'Enfant, puis Charles le Simple. Grâce à Giselbert, il n'en pouvait être ainsi après l'internement de Charles à Château-Thierry. On allait voir pendant deux ans la Lorraine tiraillée entre Henri et Raoul, qui avaient chacun leur parti dans ce royaume, et si les affaires de France n'avaient pas fini par absorber entièrement l'attention de Raoul, ce déplorable état de choses aurait pu longtemps se prolonger. Sur ces luttes entre les deux princes, viennent se greffer des querelles intestines, où l'on retrouve encore Giselbert. Pillée et dévastée par les Allemands, par les Français et par ses propres enfants, tel sera, pendant les années 923, 924 et 925, le sort de l'infortunée Lorraine.

Les seigneurs qui avaient tenu pour Charles se divisèrent malheureusement en deux camps, au lieu de rester unis et de chercher à s'entendre. Les uns s'adressèrent à Henri l'Oiseleur, les autres à Raoul. Parmi ces derniers on remarque, non sans surprise, des prélats qui devaient leur siège à Charles le Simple, tels que Wigeric de Metz[4] et Gauzlin de Toul[5] ; Gauzlin, si longtemps attaché à la chancellerie du roi,

---

1. Par leur naissance, ni Henri ni Raoul n'avaient de droits sur la Lorraine ; ils n'en tiraient pas davantage du fait qu'ils étaient, le premier roi d'Allemagne, le second roi de France, la Lorraine n'étant à aucun degré, nous le répétons, une dépendance de l'un ou de l'autre de ces pays.

2. Flodoard, *Chronicon* 923, t. III, p. 19.

3. Nous avons vu que Hugues, le bâtard de Lothaire II, avait, par une politique analogue à celle de Giselbert, irrémédiablement compromis une cause, qui aurait eu, à un moment donné, des chances sérieuses de succès.

4. Flodoard, *Chronicon* 923, t. III, p. 18.

5. Il n'est pas certain, nous le reconnaissons, que Gauzlin ait figuré parmi les prélats et les grands qui se prononcèrent pour Raoul, aucun document ne le dit, mais il se soumit à ce

allait se déclarer pour l'homme qui avait usurpé la place de son ancien maître et de son bienfaiteur !

Un autre adhérent de Raoul était Otton[1], devenu comte de Verdun depuis quelques mois par la mort de son père. Ricuin avait été assassiné dans son lit, où la maladie le retenait, par Boson, le propre frère du roi de France[2]. Il peut sembler extraordinaire que le fils de la victime se fût rallié au frère du meurtrier, mais Boson n'avait peut-être pas embrassé le parti de Raoul ni des seigneurs français révoltés contre Charles. Nous avons vu qu'il figurait à Bonn dans l'entourage de Charles le Simple. Sa famille, qui était d'origine lorraine, avait conservé des domaines dans le pays, et c'était lui qui en avait hérité ; il était en quelque sorte devenu ou redevenu Lorrain, quoiqu'il possédât également des terres en France,

---

prince, comme le prouve une charte de Gauzlin, par laquelle le prélat concède en précaire à l'archidiacre Engelrand des biens que celui-ci a donnés à l'église de Toul et d'autres biens appartenant en propre à celle-ci. C'est une confirmation en quelque sorte du diplôme de même teneur rendu par Charles le Simple le 12 février 912 (B. 1938); elle est datée de Toul, 19 septembre 923, première année du règne de Raoul et deuxième de l'épiscopat de Drogon (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, t. XII, p. 133).

1. Flodoard, *Chronicon* 923, t. III, p. 20.

2. Flodoard, *Chronicon* 923, t. III, p. 14. Il y a incertitude sur le jour du meurtre. En effet, tandis que le *Necrol. S. Vitoni Virdunensis* (*N. A.*, t. XV, p. 127, cf. p. 608) fait mourir un *comte* Ricuin le 14 mars, le *Liber vitæ* de Remiremont (*N. A.*, t. XIX, p. 70) place au 15 novembre le décès d'un *duc* Ricuin. C'est la première date qui est la plus vraisemblable. Ricuin ayant été comte de Verdun, on devait savoir à Saint-Vanne, mieux encore qu'à Remiremont, quel jour il avait été assassiné. En outre, le père d'Otton n'a pas été duc, aucun document contemporain ne lui donne ce titre. Enfin, Flodoard, qui suit en général l'ordre chronologique, raconte le meurtre de Ricuin avant l'expédition de Charles en France et la bataille de Soissons, et l'on se rappelle que celle-ci a été livrée le 15 juin. Pourtant, il faut bien le reconnaître, Flodoard n'a pas toujours rangé les faits en se conformant d'une façon rigoureuse au principe que nous venons d'indiquer. Ainsi, en 921, il mentionne la mort de Richard, margrave de Bourgogne, avant l'expédition de Charles contre les Lorrains rebelles et contre Henri l'Oiseleur, et après seulement il parle de la chaleur et de la sécheresse dont on eut à souffrir pendant les trois mois de juillet, d'août et de septembre. La campagne du roi, et à plus forte raison la mort de Richard, seraient donc antérieures à juillet. Or, nous savons que Richard décéda ou le 31 août, selon les *Ann. S. Benig. Div.* 921 (*SS.*, t. V, p. 40) ou le 1er septembre, d'après l'*Historia Francorum Senonensis* (*SS.*, t. IX, p. 366), le *Chronicon S. Petri Senonensis* et Orderic Vital, *Ecclesiastica historia*, liv. VII (*R. H. Fr.*, t. IX, pp. 33-34 et 16) ; peut-être ces trois dernières sources indiquent-elles le jour des funérailles. L'événement n'a donc pas dans Flodoard la place qu'il devrait occuper, et on pourrait supposer qu'il en est de même pour la mort de Ricuin. D'autre part, en acceptant la date du *Liber vitæ* (15 novembre), on s'expliquerait mieux la conduite d'Otton, qui après avoir reconnu Raoul se rallie à la fin de 923 à Henri (Flodoard, *Chronicon* 923, t. III, p. 20) ; c'est l'assassinat de son père par le frère de Raoul qui l'aurait déterminé à changer de parti. Kœpke-Dümmler, *Jahrbb. Otto I*, p. 97 et n. 3, et Kalckstein, *op. cit.*, p. 64, acceptent le 15 novembre; Lippert, qui dans *Rudolf Kœnig von Frankreich*, p. 37, n. 4, s'était prononcé quoiqu'avec des réserves, pour cette date, l'a ensuite rejetée pour adopter celle du *Necrol. S. Vit.*, en se fondant sur la place à laquelle l'événement est mentionné dans Flodoard, toujours fidèle, d'après lui, à l'ordre chronologique (*Zu dem Necrol. S. Vit. Vird.*, *N. A.*, t. XV, pp. 608-609). D'après Damberger, *Synchronistische Geschichte*, t. IV, p. 472, c'est Ricuin, évêque de Strasbourg, que Boson aurait assassiné ; il fait d'Otton un frère de Giselbert. Warnkœnig et Gérard, *op. cit.*, t. II, p. 361, croient Ricuin oncle de Giselbert, et si ce dernier se brouille avec Raoul, c'est à cause du meurtre de son oncle. Boson aurait dit à Jean de Gorze (*Vita Joh. Gorz.*, ch. 105, *SS.*, t. IV, p. 367) qu'Adalbéron (le futur évêque de Metz), beau-fils de Ricuin, l'avait poussé à tuer son beau-père : nous avons peine à le croire.

sur les bords de la Marne [1]. Il avait peut-être suffi que Ricuin, comte de Verdun, son voisin et son ennemi, se révoltât contre Charles pour que lui, Boson, restât fidèle au roi, sans se soucier d'ailleurs des intérêts de son frère. Nous ne savons pas cependant quelle attitude il avait prise dans les derniers temps de la lutte entre Charles et les seigneurs français. Il est douteux qu'il ait combattu directement Raoul. Mais, quels que fussent les rapports des deux frères, on est surpris de voir Otton accepter la domination du nouveau roi de France. Celui-ci lui avait-il promis justice pour l'assassinat de Ricuin ?

Otton avait tout d'abord embrassé le parti de Giselbert contre Charles[2], mais le fils de Régnier ne suivit pas l'exemple de son allié. Nous avons vu qu'il avait noué des relations avec Robert et Hugues, que ce dernier était venu en Lorraine au secours du château de Chèvremont, assiégé par Charles le Simple. Qu'était-il arrivé qui avait brouillé Giselbert avec les Français ? Nous ne savons. S'il ne se rallia pas à Raoul, ce ne fut pas d'ailleurs, comme on pourrait le croire, pour chercher à monter lui-même sur le trône de Lorraine. Non, il s'adressa au roi d'Allemagne, qu'il ne devait pas tarder à abandonner avec sa mobilité habituelle. Henri, il est vrai, lui avait peut-être donné asile après sa première révolte et, en 920, l'avait au moins moralement soutenu. Les relations de Giselbert avec le roi de Germanie étaient donc de plus ancienne date que celles qu'il entretenait avec Robert [3].

On comprend mieux encore les sentiments et la conduite des seigneurs lorrains du parti carolingien qui se rallièrent à Henri. Nous possédons à cet égard un précieux témoignage, car il est contemporain, et il provient de l'abbaye lorraine de Prüm, que Richier, avant de devenir évêque de Liège, avait longtemps gouvernée. Voici comment s'expriment les *Annales Prumienses :* « La même année (923), Henri, roi des Saxons et des Francs orientaux, reçut au nombre de ses fidèles quelques-uns des grands de la Lorraine qui se donnèrent spontanément à lui. Ils dédaignèrent de devenir les fidèles de Raoul, qui les privait de leur maître [4]. » Nous admettons sans peine que le moine de Prüm, qui a écrit cette note, a traduit les sentiments des seigneurs lorrains qui rendirent hommage à Henri : ils le firent surtout en haine de Raoul, l'usurpateur qui avait pris la place du roi légitime. Le roi de Germanie s'était correctement conduit ;

---

1. Voir ci-dessus, p. 645, n. 1.

2. Flodoard, *Chronicon* 922, t. III, p. 7.

3. D'après Margotty, *Mémoire sur l'histoire du duché de Lotharingie,* p. 465, c'est la déception de n'avoir pu devenir un souverain indépendant qui pousse Giselbert à se tourner vers Henri. Warnkœnig et Gérard, *op. cit.,* t. II, pp. 361 et 362, prétendent que Giselbert se brouilla avec Raoul, parce que son oncle Ricuin avait été assassiné par Boson, frère du roi, et qu'il fut obligé d'offrir la couronne à Henri par un parti favorable à ce prince. Quant à Wittich, *op. cit.,* p. 111, il croit que si Giselbert appela Henri, c'était non pour se soumettre à lui, mais pour l'opposer à Raoul, espérant ainsi neutraliser les deux rois l'un par l'autre et garder son indépendance.

4. *Ann. Prum.* 923, *SS.,* t. XV, p. 1292 : « Eodem anno Heinricus Saxonum et Orientalium Francorum rex quosdam optimates de regno Lotharii sibi in fideles spontaneos recepit, qui dedignati sunt Rudolfi fieri fideles, qui suo domino eos privabat. »

s'il n'avait pas aidé Charles, il n'avait pas non plus pris parti pour ses adversaires et, en vérité, on ne pouvait pas exiger davantage de lui.

On prétendra plus tard que Charles avait imploré soit avant, soit après la bataille de Soissons, l'appui de son ancien ennemi et qu'en retour il lui avait promis la Lorraine[1]. Mais ces récits de chroniqueurs postérieurs ne méritent aucune confiance, et il n'y a pas besoin de les croire vrais pour admettre l'exactitude de l'information que donnent les *Annales Prumienses*. Il n'est point nécessaire que le roi détrôné ait fait cession de ses droits sur la Lorraine à Henri l'Oiseleur pour que ses anciens fidèles dans ce royaume aient transporté leur hommage à ce dernier.

Nous ne connaissons avec certitude qu'un seul des adhérents du roi déchu qui ait embrassé la cause d'Henri, c'est Roger, archevêque de Trèves et archichancelier, d'abord pour la Lorraine seule, puis, à partir de 921, pour les deux royaumes[2]. Le roi d'Allemagne dut se féliciter

---

1. Le Continuateur de Réginon, les *Ann. Lob.*, placent après la bataille de Soissons le traité de Bonn, où Charles aurait cédé la Lorraine à Henri. D'après Widukind, *Res gestæ Saxonicæ*, liv. I, ch. 33, Charles, déjà détrôné, envoie à Henri, qui allait traverser le Rhin pour conquérir la Lorraine, un ambassadeur chargé de lui remettre une main de saint Denis et de lui dire que son maître se réjouit des succès que lui, Henri, a obtenus. Mais Widukind ne parle ni d'une demande de secours ni d'une cession formelle de la Lorraine. C'est Thietmar, *Chronicon*, liv. I, ch. 23, p. 14, qui ajoute l'une et l'autre au récit de Widukind, et qui de plus raconte que le roi de Germanie délivra Charles et le restaura sur son trône. Sigebert de Gembloux, *Chronicon*, place en 923, comme le Continuateur de Réginon, le traité de Bonn et la cession de la Lorraine, mais, à 922, il raconte, après la bataille de Soissons, le cadeau d'une main de saint Denis que, d'après Widukind, Charles aurait fait à Henri, alors qu'il avait déjà perdu sa couronne, et il ajoute que Charles soumit au roi d'Allemagne sa personne et son royaume (*SS.*, t. VI, p. 346). Le récit de Joconde est encore plus extraordinaire : le roi Lothaire (*sic*) donne en bénéfice la Lorraine à Henri, duc de Saxe, son neveu ; les grands de son royaume, mécontents de cette mesure, se révoltent contre lui, mais l'arrivée d'Henri avec une armée les oblige à se soumettre. Après le départ d'Henri, les grands se saisissent de Lothaire et le jettent dans une prison, où il meurt ; la Lorraine reste à Henri (*Translatio S. Servatii*, ch. 21-24, *SS.*, t. XII, pp. 98-99). Légitimer la prise de possession de la Lorraine par Henri, qui n'avait aucun droit sur ce royaume, tel a été le but des chroniqueurs allemands ou lorrains, qui n'ont pas craint d'altérer dans ce but la vérité. Parmi les modernes, ont admis la cession de la Lorraine à Henri en prix du secours que ce prince aurait fourni à Charles, Wassebourg, *op. cit.*, f° 180 recto ; de Rosières, *op. cit.*, f° 188 recto ; Meurisse, *op. cit.*, p. 296, et Benoît Picart, *op. cit.*, pp. 120 et 303. Bertholet, *op. cit.*, t. II, p. 498, Robert, *Numismatique de Cambrai*, p. 37, et *Sigillographie de Toul*, p. 20, H. Martin, *Histoire de France*, t. II, p. 508, Digot, *Histoire de Lorraine*, t. I, p. 89, Kalckstein, *op. cit.*, p. 163, Huhn, *Geschichte Lothringens*, t. I, p. 84, Lippert, *op. cit.*, pp. 31-32, placent entre la bataille de Soissons et la trahison d'Héribert soit une cession formelle de la Lorraine, soit une promesse d'y renoncer en faveur d'Henri, si ce dernier venait au secours de Charles. Leibniz, *op. cit.*, t. II, p. 336, Wittich, *op. cit.*, p. 115, Stein, *op. cit.*, p. 242, et Waitz, *Jahrbb. H. I*, p. 72 et n. 5, admettent qu'une fois au pouvoir d'Héribert, Charles a pu adresser un appel à Henri et lui promettre la Lorraine, s'il le délivrait. Lippert, *op. cit.*, p. 32, n. 1, déclare inadmissible que le roi prisonnier ait tenté une semblable démarche. Bonvalot, *op. cit.*, t. I, p. 8, croit qu'en 922 Charles abandonna la Lorraine à Henri, puis qu'après son emprisonnement il confirma sa donation. L'*Histoire de Metz*, t. II, p. 8, Ernst, *Mémoire sur les comtes de Hainaut*, p. 436, n. 6, et Borgnet, *op. cit.*, pp. 45-47, n'admettent ni la demande de secours, ni la cession de la Lorraine. Ottenthal, *Reg. Sax.*, p. 11, sans se prononcer en termes catégoriques, fait remarquer que les premiers documents qui mentionnent la cession de la Lorraine au roi de Germanie et la délivrance par ce prince de Charles le Simple ne sont pas antérieurs au xie siècle.

2. Flodoard, *Chronicon* 923, t. III, p. 19. D'après Wittich, *op. cit.*, p. 111, si Roger appelle Henri, c'est qu'il considère Raoul comme un usurpateur.

d'avoir obtenu l'adhésion d'un personnage aussi influent. L'archevêque de Cologne, Herimann, ne pouvait faire autrement que de se rallier à ce prince [1]. Nous ne savons rien ni sur Balderic d'Utrecht [2], ni sur Richier de Liège, ni sur Étienne de Cambrai, ni sur Ricuin de Strasbourg ; nous ignorons de même quels furent les seigneurs laïcs qui se rangèrent du côté d'Henri. Il est vraisemblable que ce fut dans la partie de la Lorraine la plus voisine de ses États, dans l'est et le nord du pays, que le roi de Germanie rencontra tout d'abord le plus d'adhérents. Il ne se pressa pas de venir lui-même en Lorraine, mais il chargea quelques-uns de ses fidèles de faire une tentative sur l'Alsace, et c'est ainsi que nous trouvons un peu plus tard une garnison allemande installée dans Saverne [3].

Raoul répondit le premier à l'appel de ses partisans. Ceux-ci vinrent le trouver, pour lui offrir la couronne, au moment où il guerroyait contre les bandes de Normands appelées par Charles, qui dévastaient le bassin de l'Oise. Aucun document ne nous dit si les Lorrains qui tenaient pour

---

1. Wittich, *op. cit.*, p. 99, n. 1, p. 107, n. 3, et p. 110, parle des sympathies d'Herimann pour l'Allemagne ; il s'appuie, pour le prétendre, sur le rôle joué par l'archevêque de Cologne lors de l'affaire de Liège et sur une charte rendue le 11 août 922 à Cologne, « regnantibus christianissimis regibus Carolo et Henrico », par Herimann en faveur des religieuses de Saint-Hippolyte de Gerresheim. Leur abbaye ayant été détruite par les Hongrois, le prélat leur concéda celle des Onze mille Vierges, aux portes de Cologne (Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Kœln*, t. I, p. 460). Cette mention d'Henri à côté de Charles dans la date paraît à Wittich, p. 107, n. 3, une preuve des sentiments de l'archevêque à l'égard d'Henri. Waitz, *Jahrbb. H. I.*, p. 62, n. 5, explique autrement cette anomalie : elle provient suivant lui de ce que le diocèse d'Herimann s'étendait en partie sur la Lorraine, en partie sur l'Allemagne. Ajoutons que l'abbaye de Gerresheim, dont les religieuses étaient installées à Cologne, et dont elles abandonnaient les domaines à l'église cathédrale de la ville en échange de ceux qui appartenaient à Sainte-Ursule, était justement située sur la rive droite du Rhin, en territoire allemand. Mais si rien, en définitive, ne prouve qu'Herimann fut, lorsque Charles régnait encore, animé du désir de voir la Lorraine réunie à l'Allemagne, par contre, il est bien certain qu'une fois Charles en captivité, une fois le pays sans maître, il ne pouvait hésiter entre Raoul et Henri ; c'est à ce dernier, dans les États duquel se trouvaient une moitié de son diocèse et trois de ses évêchés suffragants, que devaient tout naturellement aller ses préférences, c'est de ce côté qu'il était entraîné, quelles que fussent d'ailleurs ses sympathies personnelles. Herimann mourut le 11 avril (*Ann. necrol. Fuld.* 924, *SS.*, t. XIII, p. 192, *Kalend. necrol. ecc. Colon. maj.*, Bœhmer, *Fontes*, t. III, p. 342, et *Necrol. Merseburg, Neue Mittheilungen*, t. XI, p. 232), de l'année 924 (*Ann. necrol. Fuld.* 924, *Ann. Quedlinb.* 924, et *Ann. Col. breves* 924, *SS.* t. XIII, p. 192, t. III, p. 54, et t. XVI, p. 730) ; le Cont. Reg., p. 157, indique à tort 923, et les *Ann. Col. maximi*, 925 (*SS.*, t. XVII, p. 739). L'épiscopat d'Herimann avait duré 35 ans (*Series arch. Col.* n° V, et *Catal. arch. Col.* I, SS., t. XIII, p. 286, et t. XXIV, p. 338). Herimann eut la même année (*Ann. Col. breves* 924, et *Catal. arch. Col.* I, *SS.*, t. XVI, p. 730, et t. XXIV, p. 338) pour successeur un certain Wicfrid, sur le passé et sur l'élection duquel nous ne savons absolument rien. Le Cont. Reg. place son avènement en 923 et les *Ann. Col. max.* en 925. D'après Leibniz, *op. cit.*, t. II, p. 362, Wicfrid aurait été élu un peu avant que Charles tombât au pouvoir d'Héribert, mais sa consécration se fit quelque temps attendre. Elle ne pouvait avoir lieu que sur l'ordre du roi, or Charles était captif, Raoul fort loin, et Henri n'était pas encore reconnu en Lorraine. Tout cela est de pure invention. Ennen, *Geschichte der Stadt Kœln*, t. I, p. 221, fait mourir Herimann en 925. Waitz, *op. cit.*, p. 75, adopte 924 pour cet événement ; il ajoute que l'on ignore si Henri intervint dans l'élection de Wicfrid.

2. Balderic ayant été chargé un peu plus tard par Henri d'élever un de ses fils, Brunon, le futur archevêque de Cologne et duc de Lorraine, on peut supposer que le prélat s'était tout de suite déclaré en faveur du roi d'Allemagne.

3. Nous expliquons ainsi la présence d'une garnison allemande dans Saverne.

Raoul lui imposèrent des conditions et stipulèrent par exemple que leur pays conserverait l'autonomie dont il avait joui sous les règnes de Louis et de Charles. Nous sommes d'ailleurs dans la même ignorance en ce qui concerne les arrangements conclus entre Henri d'une part, Roger et Giselbert de l'autre. Sur l'avis des grands de son entourage, Raoul accepta les offres des Lorrains et, laissant Hugues et Héribert lutter contre les Normands, il prit le chemin de la Lorraine. A Mouzon, il trouva ceux des prélats et des grands de ce pays qui s'étaient prononcés en sa faveur. On voit, par le côté où Raoul pénétra en Lorraine, que c'était dans le sud-ouest du royaume que se trouvaient ses adhérents. A l'instigation de Wigeric, évêque de Metz, Raoul alla mettre le siège devant Saverne, que les Allemands venaient d'occuper. La garnison avait fait demander à Henri de venir la débloquer, mais aucun secours ne se montrant, elle demanda un armistice et livra des otages au roi ; celui-ci se retira, sans attendre la reddition de la place, et rentra en France. Les résultats qu'il avait obtenus n'étaient rien moins que décisifs [1].

La campagne qu'allait entreprendre Henri aussitôt après n'en amena pas de plus importants. A l'appel de Giselbert et de Roger, le roi d'Allemagne traversa le Rhin et dévasta la région comprise entre ce fleuve et la Moselle, détruisant les récoltes, enlevant les jeunes gens et les troupeaux. Un chef de brigands se comporte ainsi, mais non un souverain qui vient prendre possession d'un royaume [2]. Il est vrai que c'est Flodoard qui présente sous ce jour l'expédition d'Henri, et nous n'avons pas une entière confiance dans son impartialité. A cette nouvelle, Raoul réunit une armée, mais, sans l'attendre, Henri se retira en Allemagne, après avoir conclu avec les Lorrains, partisans de Raoul, une trêve qui devait durer jusqu'au 1er octobre de l'année suivante. Il avait gagné un nouvel adhérent en Lorraine, Otton, fils de Ricuin, mécontent peut-être que Raoul n'eût pas puni le meurtrier de son père.

Il ne semble pas que Raoul soit venu jusqu'en Lorraine. Wigeric, qui était resté devant Saverne, finit par s'emparer de la place, et une fois qu'il en fut maître, il la démolit [3]. Quelque temps après, le 7 octobre, mourut Dadon, évêque de Verdun [4]. L'attitude de ce prélat, soit pendant

---

1. Flodoard, *Chronicon* 923, t. III, pp. 18-19. D'après Marcotty, *op. cit.*, p. 466, la soumission des Lorrains à Raoul aurait été contrainte et forcée ; Richer, liv. I, ch. 47, à qui il renvoie (n. 5), ne dit rien de pareil. Waitz, *Jahrbb. H. I*, p. 71, relève que Raoul n'avait sur la Lorraine aucun des droits que possédaient les Carolingiens. L'observation est juste, mais elle s'applique à Henri tout autant qu'à Raoul.

2. Flodoard, *Chronicon* 923, t. III, pp. 19-20. Lippert, *op. cit.*, p. 37 et n. 2, reconnaît que cette expédition ne produisit aucun résultat.

3. Flodoard, *ibid.*, p. 20.

4. Flodoard, *ibid.* L'année de la mort est indiquée exactement par les *Ann. S. Benig. Div.* 923 et les *Ann. necrol. Fuld.* 923 (*SS.*, t. V, p. 40, et t. XIII, p. 192) ; Hugues de Flavigny, *Chronicon Virdunense*, donne à tort 922 et les *Ann. S. Vitonis*, 920 (*SS.*, t. VIII, p. 358, et t. V, p. 526). Le *Liber vitæ* de Remiremont (*N. A.*, t. XIX, p. 70) nous apprend que Dadon trepassa le 7 octobre. Son épiscopat aurait duré trente-huit ans, d'après Hugues de Flavigny, qui ajoute que l'évêque défunt fut enterré à Saint-Vanne. Dadon avait eu à lutter contre un certain Gontran Boson, qui est évidemment le frère de

les querelles de Charles avec ses grands, soit plus tard, quand il s'agit de donner à ce prince un successeur, ne nous est révélée par aucun document. Quoi qu'il en soit, Raoul se hâta de donner le siège vacant à Hugues, une de ses créatures, sans aucun doute. Seulf, archevêque de Reims, conféra la prêtrise à ce personnage [1], mais il ne semble pas qu'il l'ait consacré évêque. C'eût été contraire aux canons, le diocèse de Verdun étant suffragant de Trèves. Comme l'archevêque de cette dernière ville, Roger, avait embrassé le parti d'Henri, Raoul ne pouvait espérer qu'il consacrerait Hugues ; il avait seulement voulu faire occuper la place par un homme sûr, et empêcher un adversaire de s'y introduire.

En définitive, à la fin de 923, la situation restait à peu de choses près ce qu'elle était au moment où Charles tomba au pouvoir d'Héribert. Raoul n'avait fait aucun progrès, sauf que Wigeric avait pris Saverne ; Henri avait gagné Otton, fils de Ricuin, et c'était tout.

Cet état de choses n'allait pas se modifier sensiblement dans le cours de l'année 924, les deux rois, malades l'un et l'autre, n'ayant pu venir en Lorraine [2]. Mais si le pays n'eut pas à subir les pillages des armées française ou allemande, il fut par contre déchiré par des luttes intestines. Ce n'étaient pas seulement les partisans de Raoul et d'Henri qui se faisaient mutuellement la guerre, des inimitiés privées armaient également les seigneurs les uns contre les autres, et personne n'était là pour rétablir l'ordre et faire respecter la paix publique. Giselbert se brouilla avec le mari de sa sœur, Bérenger, comte du *pagus Lommensis*, qui s'empara de lui. Nous ignorons les motifs de ce différend. Pour recouvrer sa liberté, Giselbert dut livrer en otages à son beau-frère ses neveux, les fils de son

---

Raoul (Laurent de Liège, *Gesta epp. Vird.*, *SS.*, t. X, p. 490). La même source place en la 37e année de l'épiscopat de Dadon un incendie qui consuma la ville ; les *Ann. S. Ben. Div.* et les *Ann. S. Vit. Vird.* indiquent 915, ce qui ne concorde pas avec le renseignement de Laurent de Liège, Dadon n'étant monté sur le siège de Verdun qu'en 880 (Voir ci-dessus, p. 451, n. 1). Quant au *Polypticum Virdunense* et aux *Gesta epp. Vird.*, præf., de Bertaire (*SS.*, t. IV, pp. 38 et 39-40), ils mentionnent l'incendie, mais sans en indiquer la date. Roussel, *Histoire de Verdun*, 2e éd., t. I, p. 201, n. a, et p. 203, place, malgré Flodoard, en 922 ou 921 la mort de Dadon, parce que Barnoin, successeur de Dadon, aurait assisté, d'après des monuments de l'église de Toul, à la consécration de saint Gauzlin, qui est du 17 mars 922. Cela n'empêche pas Roussel de déclarer, p. 202, qu'après la mort de Dadon, Raoul donna l'évêché vacant au prêtre Hugues, qui fut chassé en 925. Clouët, *Histoire de Verdun*, t. I, p. 292 et n. 2, fait, comme Roussel, décéder Dadon en 922 ou 921, mais, pp. 306-307, il mentionne exactement la donation de Verdun faite à Hugues par Raoul, l'expulsion de Hugues et son remplacement par Barnoin en 925. Le même auteur, p. 290 et n. 2, se demande si Boson est le frère de Richilde, ou si Laurent de Liège n'a pas donné par erreur Dadon au lieu de Barnoin comme adversaire à Boson, qui en 935 (932) fit la guerre au second de ces prélats.

1. Flodoard, *Chronicon* 923, t. III, pp. 20-21. Clouët, *op. cit.*, t. I, p. 306, dit que Roger, archevêque de Trèves, qui était du parti allemand, refusa de consacrer Hugues. Il est probable qu'on ne tenta auprès de Roger aucune démarche, sa réponse étant connue d'avance.

2. Flodoard, *Chronicon* 924, t. III, p. 25. Raoul ne fut pas malade toute l'année, il fit une expédition en Aquitaine, et c'est à son retour, alors qu'il résidait à Attigny et se préparait à partir pour la Lorraine, qu'il tomba malade. Les diplômes de Raoul signalent la présence de ce prince à Autun le 28 février, à Chalon-sur-Saône les 6, 8 et 9 avril (B. 1980-1983). On ne possède aucun diplôme d'Henri pour l'année 924.

frère Régnier. Une fois délivré, Giselbert se mit à ravager les terres de Bérenger, de Régnier lui-même et d'Isaac, comte de Cambrai. Après ce bel exploit, il envoya demander à Raoul de recevoir sa soumission : quel était le motif de ce nouveau revirement ? Mystère. A ce moment la conduite de Giselbert est ou paraît être celle d'un fou. Mais le roi de France, sur l'avis de ses conseillers, refusa les offres d'un homme dont il détestait les parjures et l'inconstance. On s'étonnera de ces scrupules, si l'on songe qu'un des principaux fidèles de Raoul était le comte Héribert de Vermandois. En vérité, Raoul n'avait pas le droit de se montrer aussi difficile [1].

Tandis que Giselbert, laissant Bérenger tranquille, tournait sa rage contre Régnier, son propre frère, Otton guerroyait contre Boson, et le comte de Cambrai, Isaac, contre l'évêque de cette ville, Étienne ; il prit un des châteaux du prélat et le brûla. Pourtant, le repentir le saisit, et il fit amende honorable à un concile tenu à Trosly, en octobre 924, sous la présidence de Seulf. Moyennant une indemnité de cent livres d'argent, il se réconcilia avec Étienne, en présence d'Héribert et de plusieurs comtes francs [2].

Les guerres privées qui avaient désolé la Lorraine au cours de l'année 924, devaient un peu se calmer en 925. De nouvelles fluctuations allaient encore se produire en faveur de Raoul d'abord, puis d'Henri, qui se vit à la fin de l'année maître incontesté de toute la Lorraine. Giselbert n'avait pas renoncé à devenir le fidèle de Raoul, malgré le peu de succès qu'avaient eu précédemment ses avances. Par l'intermédiaire d'Héribert, qui était digne de conduire cette négociation, il finit par obtenir ce qu'il désirait, et Raoul, sur l'invitation du comte de Vermandois, quitta la Bourgogne, où il luttait contre les Normands, pour aller recevoir l'hommage des seigneurs lorrains. L'entrevue avait été fixée à Cambrai, mais, pour des motifs que Flodoard ne donne pas, les Lorrains ne vinrent pas au rendez-vous. Ce fut sur les bords de la Meuse que Giselbert lui-même, le comte Otton, qui changeait pour la deuxième fois de parti, et peut-être d'autres grands jurèrent fidélité au fils de Richard [3]. Il semblait que celui-ci fût en bonne voie pour devenir maître de la Lorraine entière, mais les attaques continuelles des Normands le retinrent en France et l'empêchèrent de pousser plus loin ses avantages.

De son côté, Henri avait franchi le Rhin et envahi la Lorraine ; au cours de cette expédition il prit une des forteresses de Giselbert, Tolbiac, et se fit délivrer des otages par le comte ; puis il revint dans ses États [4].

---

1. Sur ces événements, voir Flodoard, *Chronicon* 924, t. III, p. 23.

2. Flodoard, *Chronicon* 924, t. III, pp. 25-26, et *H. R. E.*, liv. IV, ch. 19, t. II, p. 519 ; cf. *Gesta epp. Camer.*, liv. I, ch. 66 (*SS.*, t. VII, p. 424).

3. Flodoard, *Chronicon* 925, t. III, p. 29. On trouve Raoul à Laon, le 6 avril (B. 1984), à *Arciacum* sur la Saône, le 30 juillet (Pérard, *Recueil*, etc., p. 162), et à Autun en juillet (B. 1985). C'est un peu avant ou un peu après son passage à Laon que Raoul est allé à Cambrai.

4. Flodoard, *ibid.*, p. 30. On trouve Henri à Worms le 30 mars (B. O. 12), avant son expédition en Lorraine très probablement. Widukind, *Res gestæ Saxonic.*, liv. I, ch. 30, p. 25, raconte qu'Henri, préférant l'emploi de la ruse à celui de la force contre les Lor-

La campagne du roi d'Allemagne se borna-t-elle à la prise de Tolbiac ? Peut-être, mais alors il y en eut une seconde à la fin de l'année. Flodoard nous dit formellement que toute la Lorraine se soumit alors à Henri[1]. Nous ne pensons pas que la chose ait été aussi simple, qu'elle ait marché aussi facilement qu'il semble l'affirmer. Raoul était forcé de rester en France pour tenir tête aux Normands, et nous admettons que son absence prolongée ait fini par lasser et décourager ses partisans en Lorraine[2], mais il a fallu pourtant qu'Henri vînt en personne dans le pays pour y recevoir l'hommage de ses nouveaux sujets.

Il est possible que le roi de Germanie ait rencontré quelque résistance. Nous placerions volontiers à ce moment le siège de Metz par Henri, que le continuateur de Réginon raconte à l'année 923, en ajoutant que l'archevêque Roger et le duc Giselbert accompagnaient le roi[3]. La résistance de Wigeric à Henri n'a rien d'invraisemblable, si l'on se rappelle sa conduite en 923 ; on s'explique bien la présence de Roger, le métropolitain de Wigeric, qui l'un des premiers s'était prononcé pour le roi d'Allemagne ; mais comment Giselbert se trouvait-il là, lui qui quelques mois auparavant était encore en lutte avec Henri ? Il est vrai que rien ne doit surprendre de la part de Giselbert. Ajoutons que le siège de Metz ne peut se placer en 923, lors de la première expédition d'Henri en Lorraine ; car à cette date Wigeric était si peu soumis au roi d'Allemagne qu'il s'empara quelque temps après de Saverne[4]. Metz dut enfin capituler, et Wigeric reconnaître l'autorité du nouveau maître de la Lorraine[5].

Henri se rendit-il ensuite à Verdun ? Nous ne pouvons l'affirmer avec certitude ; nous savons seulement qu'il donna à Barnoin l'évêché de cette ville, d'où fut chassé le prêtre Hugues, la créature de Raoul. Barnoin était un neveu de Dadon, et probablement un fils de Matfrid, comte de Metz[6]. Cela donnerait à supposer que cette famille, l'une des plus dévouées à Charles, avait de bonne heure embrassé le parti d'Henri. Peut-

---

rains, eut la chance que Giselbert lui fut livré par un seigneur lorrain, Christian, qui s'était emparé de sa personne et qui voulait gagner la faveur du roi d'Allemagne. Au bout de quelque temps Henri, prenant en considération les qualités, la richesse et la puissance de Giselbert, lui donne sa fille Gerberge en mariage et le gouvernement de toute la Lorraine. Cette fable est rejetée par Leibniz, *op. cit.*, t. II, p. 363 ; Waitz, *op. cit.*, p. 81, est moins affirmatif.

1. Flodoard, *Chronicon* 923, t. III, p. 33.

2. Suivant Grandidier, *Histoire de Strasbourg*, t. II, p. 301, si les seigneurs lorrains abandonnent Raoul pour se soumettre à Henri, c'est que le premier les avait mécontentés par sa hauteur, et par le peu de soin qu'il mettait à se plier à leurs mœurs et habitudes. Tout cela est de pure fantaisie.

3. Cont. Reg. 923, p. 157.

4. C'est ce que fait justement remarquer Lippert, *op. cit.*, p. 37, n. 5 ; avant lui, Calmet, t. I, col. 842, avait déjà reporté en 925 le siège de Metz, que Wittich, p. 111, Waitz, p. 73, n. 2, et Ottenthal, *Reg. Sax.*, p. 11, croient de 923.

5. Flodoard, *Chronicon* 923, t. III, p. 33.

6. Nous nous sommes expliqué précédemment sur les liens de parenté qui unissaient entre eux Dadon, Matfrid, Adalbert et Barnoin (p. 451, n. 1, et p. 501, n. 4).

être est-ce Barnoin lui-même, et non Henri, qui expulsa le protégé de Raoul. Il fut consacré évêque à Verdun même[1].

Nous ignorons si le roi se transporta dans les régions de la basse Meuse et de l'Escaut ; toujours est-il qu'à la fin de 925 la Lorraine lui appartenait tout entière. Raoul, absorbé par ses luttes contre les Normands, contre Guillaume duc d'Aquitaine, ou contre Héribert, ne fit plus une seule tentative sur la Lorraine, et, à part une courte révolte de Boson, qui fut vite réprimée[2], Henri demeura paisible possesseur du pays.

Quelle fut sous son règne la situation exacte de la Lorraine ? Constitua-t-elle un royaume autonome, comme au temps de Louis l'Enfant et de Charles le Simple, ou forma-t-elle simplement une province de l'Allemagne[3] ? En 900 et en 911, les grands avaient pu faire leurs conditions, s'étant donnés librement. La situation n'était pas la même en 925. Pourtant, Roger, qui s'était des premiers déclaré pour Henri, avait pu stipuler qu'il conserverait les fonctions d'archichancelier pour la Lorraine. De fait, on trouve contresignés en son nom deux diplômes d'Henri pour l'église de Toul du 28 décembre 927 et du 27 décembre 929[4]. Le diplôme d'Henri pour Brogne du 5 avril 932, souscrit par un notaire à la place de Robert, successeur de Roger sur le siège de Trèves, est un acte faux[5]. Mais, par contre, le privilège accordé le 8 juin 935 à Stavelot par Henri, et contresigné au nom de Robert, est d'authenticité incontestable[6]. Si, à côté de ces documents, il y en a d'autres, relatifs aussi à la Lorraine, qui émanent de la chancellerie allemande, ceux du 5 juin 930 pour Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle et du 30 juin 930 pour Saint-Maximin[7], la chose s'explique par le fait que le siège de Trèves se trouvait alors vacant, Roger étant mort le 27 janvier 930 et Robert, son successeur, n'ayant pas encore été consacré[8].

---

1. Flodoard, *Chronicon* 923, t. III, p. 33 ; *Ann. S. Ben. Div.* 925, et Hugues de Flavigny, *Chronicon Virdunense* 925 (*SS.*, t. V, p. 40, et t. VIII, p. 358). Les *Ann. S. Vit. Vird.* placent en 920 l'avènement de Barnoin (*SS.*, t. X, p. 526). La *Vita Joh. Gorz.*, ch. 36 et 38 (*SS.*, t. IV, p. 347), représente Barnoin comme un homme fier et emporté. Nous avons déjà parlé de la lutte qu'il livra à Boson, frère de Raoul (Flodoard, *Chronicon* 932, t. III, p. 53).

2. Flodoard, *Chronicon* 928, cf. 929 et 935, t. III, pp. 41, 42, 43 et 60.

3. D'après Clouët, *Histoire de Verdun*, t. I, p. 298, la Lorraine continue de former un royaume distinct jusqu'à sa division en deux duchés ; auparavant, empereurs et rois comptent séparément leurs années de règne en Lorraine. Waitz, tout en reconnaissant que l'archevêque de Trèves conserve la dignité d'archichancelier pour la Lorraine occidentale (*Jahrbb. H. I*, p. 82), croit que le pays ne constitue pas un royaume distinct de l'Allemagne mais qu'il est incorporé à ce dernier et mis sur le même pied que les autres duchés (*ibid.*, p. 83). Le même auteur, *D. VG.*, t. V, p. 71, admet que la Lorraine jouit d'une autonomie plus grande que les autres parties de l'Allemagne.

4. B. O. 20 et 25, H. 16 et 21, *DD.*, t. I, pp. 52 et 57.

5. B. O. 39, H. 43, *DD.*, t. I, p. 77.

6. B. O. 50, H. 40, *DD.*, t. I, p. 73.

7. B. O. 27 et 28, H. 23 et 24, *DD.*, t. I, pp. 58 et 59. Ajoutons que deux actes, l'un sans date pour l'église cathédrale d'Utrecht, l'autre du 24 octobre 931 concernant l'abbaye de Crespin, ne portent pas la *recognitio* de l'archichancelier.

8. Le jour de la mort de Roger est donné d'après une vieille inscription par Brower et Masen, *Ann. Trev.*, t. I, p. 451, qui placent d'ailleurs l'événement en 930, ainsi que Leib-

D'habitude, Henri ne compte pas à part ses années de règne en Lorraine ; pourtant, dans un de ses diplômes, celui du 8 juin 935 pour Stavelot, la date est ainsi formulée : « Data VI id. jun. anno dominicæ Incarnationis DCCCCXXXV, indict. VIII, anno autem Heinrici regis *istius regni XII* » ; ce qui semble indiquer que les années de règne partent de 923, c'est-à-dire de l'époque où il fut reconnu par une partie des seigneurs lorrains[1].

Dans les chartes privées, on prend comme point de départ, soit l'avènement d'Henri en Allemagne, comme à Cologne[2], soit 923, comme à Trèves[3], soit 925, comme à Metz et à Toul[4]. Il est difficile de dire si

---

niz, *Ann. imp. occ.*, t. II, p. 405, Waitz, *Jahrbb. H. I.*, p. 138, n. 1. Le Cont. Reg., p. 158, indique 928 ; les *Ann. S. Maxim.* (*SS.*, t. IV, p. 6) ne parlent pas de la mort de Roger, mais elles ne mentionnent qu'à 931 la consécration de Robert. Waitz croit que ces annales sont ici comme toujours en avance d'une année. Gœrz, *Regesten der Erzbischœfe zu Trier*, t. I, p. 3, acceptait 930 pour la mort de Roger, 931 pour la consécration de Robert, tandis que dans les *MR. Reg.*, t. I, p. 252, n° 882, il reporte, quoiqu'avec réserve (il place entre crochets le chiffre 931), le décès de Roger à 931. Sickel, *DD.*, t. I, p. 37, admet aussi 930 comme année de la mort de Roger, et croit que les diplômes du 5 et du 30 juin ont été rendus pendant la vacance du siège de Trèves.

1. B. O. 50, H. 40, *DD.*, t. I, p. 74. D'après une note de Foltz, l'éditeur de ce diplôme, XII serait une faute du scribe qui a écrit l'acte, un *lapsus calami*, et c'est XVII qui serait le chiffre exact. Nous ne saurions accepter cette explication. L'acte concerne la Lorraine, il a de plus été rendu « juxta fluvium Char », sur la Chiers, en Lorraine par conséquent ; et la formule de la date indique bien que les années de règne sont comptées en Lorraine et non en Allemagne : l'expression « *istius* regni » ne peut s'appliquer qu'au premier de ces deux pays. C'est des derniers mois de 923, de l'hommage que lui adressèrent les premiers seigneurs lorrains qui se soumirent à lui, que partent officiellement les années du règne d'Henri dans son nouveau royaume.

2. Cela ressort de trois chartes pour l'abbaye Sainte-Ursule ou des Onze mille Vierges, de Cologne, qui sont respectivement datées du 12 mars 927, du 29 juillet 927, du 7 juillet 931 et des 9e, 9e et 13e années du règne d'Henri (*NR. UB.*, t. I, nos 87, 88 et 91). Pourtant, les *Ann. Col. breves.* (*SS.*, t. XVI, p. 730) disent à 923 : « Heinricus rex constituitur », ce qui s'applique à l'avènement d'Henri en Lorraine ; les *Ann. Aquenses* (*SS.*, t. XXIV, p. 36) placent expressément en 923 le début du règne d'Henri en Lorraine.

3. La charte de Roger pour Liutfrid est datée de 924 et 12e année du règne d'Henri, mais ce dernier chiffre s'explique, si l'acte a été rendu dans l'un des derniers mois de 924. L'accord de Giselbert et de Roger au sujet de Saint-Servais porte 928 et 5e année du règne d'Henri, l'échange de Roger avec Albéric 929 et 6e année du règne (*MR. UB.*, t. I, nos 164, 169 et 171). Nous possédons pour cette période quatre chartes de l'abbaye Saint-Maximin ; elles portent toutes « regnante Heinrico rege », mais sans indication des années de règne (*MR. UB.*, t. I, nos 165-167 et 170). Deux chartes d'Echternach portent l'une 8e, l'autre 12e année du règne d'Henri, mais sans autre indication chronologique ; elles ne fournissent donc aucun renseignement, non plus qu'une troisième, datée simplement du règne d'Henri (*Lib. aur. Ept.*, de Gotha, fos 87 rto et 89 vso).

4. Une charte d'Adalbéron Ier, évêque de Metz, pour l'abbaye de Gorze est datée du 16 décembre 933, et 8e année du règne d'Henri ; si ce chiffre est exact, c'est après le 16 décembre 925 que ce prince aurait été reconnu à Metz (Calmet, t. I, pr. col. 340). Par contre, une charte inédite de Saint-Arnoul est datée du 25 mars, 8e année du règne d'Henri, 15e indiction, ce qui correspond à 927. Les années de règne seraient donc ici comptées à partir de 919, année de l'avènement d'Henri en Allemagne, et la chose s'expliquerait par ce fait que Saint-Arnoul avait pour abbé un certain Conrad, probablement d'origine allemande. Toutefois, il est dit au début de l'acte qu'il est rendu à l'époque de l'épiscopat d'Adalbéron, et c'est seulement en 929 que ce prélat monta sur le siège de Metz (Flodoard, *Chronicon* 929, t. III, p. 43). Il y a là une difficulté que nous ne pouvons résoudre, la pièce, dont l'original est conservé aux archives départementales de Metz (*H.* 74, n° 1), étant certainement authentique. — Une charte de Gauzlin pour Saint-

à Stavelot c'est 923 ou 925 qui est le point initial ; les chartes donnent à cet égard des renseignements qui se contredisent les uns les autres [1]. Pour les autres diocèses, nous ne savons pas ce qu'il en a été, faute de documents.

Au début du règne d'Henri, Giselbert, qui avait d'ailleurs conservé ses domaines et ses abbayes, ne fut pas duc de Lorraine [2]. Ce fut seulement en 928, au moment de son mariage avec Gerberge, fille d'Henri l'Oiseleur, qu'il fut élevé à cette dignité et que son autorité s'étendit sur toute la Lorraine [3].

Henri ne se désintéressa pas des affaires de son nouvel État ; après y avoir en 926 envoyé Eberhard pour y rétablir l'ordre et la paix [4], il y vint tous les ans de 928 à 931, ainsi qu'en 935 ; mais les séjours qu'il fit dans ce pays furent d'assez courte durée [5]. Il mit autant que possible

---

Evre porte des indications chronologiques qui ne concordent pas toutes entre elles : 15 octobre, 13e année de l'épiscopat de Gauzlin, 9e indiction, 936, et 11e année du règne d'Henri (Calmet, t. I, pr., col. 345). Le 15 octobre 936, Gauzlin, consacré le 17 mars 922 (voir ci-dessus, p. 647), était dans la 15e année et non dans la 13e année de son épiscopat. Suivant que l'on accepte l'une ou l'autre de ces données, le point de départ des années du règne d'Henri est 925 ou 923. — Il ne nous est parvenu aucune charte de Verdun de cette époque.

1. Nous avons trois chartes de Stavelot, une du 3 juin et deux du 2 octobre, rendues en la 4e année du règne d'Henri, une porte 6e année et 932, une autre 8e année et 924, une autre 12e année, une dernière est datée simplement du règne d'Henri (Ritz, *NR. UB.*, nos 15, 16, 17, 19, Martène, *Ampa Coll.*, t. II, coll. 40-41, *NR. UB.*, nos 18 et 20). On ne peut rien conclure de ces données contradictoires. — Sur la date de la reconnaissance d'Henri dans les diverses parties de la Lorraine, voir Leibniz, *op. cit.*, t. II, pp. 358-359, Wittich, p. 112 et n. 1, p. 114, n. 3. Waitz, p. 73 et notes 6 et 7, p. 82, n. 7, Ottenthal, *Reg. Sax.*, pp. 11 et 13.

2. Voir ce que nous avons dit précédemment, pp. 613-615. Wittich, p. 117, Giesebrecht, *op. cit.*, t. I, p. 215, et Waitz, pp. 81-82, 82, n. 1, et 121, n. 5 (dans la *D. VG.*, t. V, p. 71, n. 3, il admet qu'Henri avait enlevé la Lorraine à Giselbert et ne la lui avait rendue qu'après avoir envoyé Eberhard dans le pays et avoir fait épouser sa fille Gerberge à Giselbert), ainsi qu'Ottenthal, *Reg. Sax.*, p. 11, soutiennent que Giselbert garda le duché de Lorraine. Au contraire, Ernst, *Mémoire sur les comtes de Hainaut*, pp. 440-442, croit qu'Henri enleva le duché à Giselbert et ne le lui rendit qu'en lui donnant sa fille en mariage ; il place ce double événement en 926. D'après Leibniz, *op. cit.*, t. II, p. 363, c'est en épousant Gerberge (929) que Giselbert devient duc de *toute* la Lorraine ; enfin Croll, *Erläuterte Reihe der Pfalzgrafen*, croit que Giselbert ne fut nommé duc de Lorraine qu'en épousant Gerberge.

3. Si Waitz avait examiné la question d'un peu près, il n'aurait pas soutenu comme il le fait, *Jahrbb. H. I*, p. 82, n. 4, et p. 121, n. 5, qu'il n'y a aucune raison de rejeter en 928, lors du mariage de Gerberge avec Giselbert, la reconnaissance de celui-ci en qualité de duc de Lorraine. Se reporter à ce que nous avons dit précédemment, pp. 613-615.

4. Flodoard, *Chronicon* 926, t. III, pp. 35-36. Sur la personne d'Eberhard et le caractère de sa mission, voir Leibniz, *op. cit.*, t. II, p. 372, Croll, *op. cit.*, pp. 9-10, Wittich, pp. 119-120, Stein, *op. cit.*, pp. 292, 295, et Waitz, pp. 90 et 222.

5. Flodoard, *Chronicon* 928, 935, t. III, pp. 41-42, 60 ; charte de Giselbert pour l'abbaye de Saint-Servais de Maëstricht rendue dans le cours de l'année 928 à Maëstricht en présence d'Henri, les diplômes accordés par le roi lui-même le 27 décembre 929 à Strasbourg en faveur de l'église de Toul, le 5 juin 930 à Aix-la-Chapelle pour la chapelle du palais de cette ville, le 24 octobre 931 à Ivoy-Carignan en faveur des chanoines de Crespin, le 24 mai 935 à Diusburg pour l'église de Hambourg et le 8 juin 935 sur les bords de la Chiers pour l'abbaye de Stavelot (B. O. 23, 25, 27, 36, 49 et 50, *MR. UB.*, t. I, no 169, et H. 21, 23, 30, 39 et 40, *DD.*, t. I, pp. 51, 53, 65 et 73).

dans les évêchés des hommes à sa dévotion [1], on chercha à se concilier par des faveurs, par des concessions importantes de privilèges les prélats déjà en place [2]. Quant au reste, Giselbert jouit d'une grande liberté d'allures et il put à son aise satisfaire ses instincts belliqueux et son besoin d'agitation, en intervenant de 930 à 935 dans les luttes que se livraient Raoul et Héribert [3]. Pour ce qui est de l'administration intérieure de la Lorraine, il semble que Giselbert ait eu le droit d'intervenir dans la nomination des évêques [4]. En outre, il battait monnaie, comme le prouvent des deniers à son nom qui nous sont parvenus [5].

Tant que Raoul occupa le trône de France, les Lorrains ne paraissent pas avoir songé à se tourner vers lui. Mais, quand en 936 Louis d'Outremer, fils de Charles, eut succédé à l'usurpateur [6], les anciens souvenirs se réveillèrent, la vieille affection pour les Carolingiens se ralluma, et en 939 Giselbert lui-même, quoiqu'il eût l'année précédente pris parti pour Hugues et Héribert contre Louis [7], vint avec le comte frison Thierry, Otton, fils de Ricuin, et Isaac, comte de Cambrai, offrir la couronne de Lorraine au jeune souverain [8]. Du nord au sud la Lorraine se détachait du roi saxon, Otton, fils d'Henri, pour se rallier au souverain légitime, au descendant de Charlemagne. Mais, quoiqu'une partie de l'Allemagne se fût en même temps révoltée, Otton arriva à triompher de tous ses ennemis. Giselbert se noya dans le Rhin, et Louis dut abandonner la Lorraine, qui rentra sous l'autorité d'Otton. Lothaire, fils de Louis d'Ou-

---

1. Bennon à Metz, Robert, beau-frère (?) d'Henri, à Trèves. Otton Ier suivit les mêmes errements. Les archevêques Brunon et Géron de Cologne, Thierry de Trèves, les évêques Notker de Liège, Thierry Ier de Metz, Bérenger et Wicfrid de Verdun, Bérenger et Tetdon ou Theudon de Cambrai, étaient des Allemands. Peut-être faudrait-il ajouter à cette liste d'autres prélats, dont l'origine ne nous est pas connue. Les choses se passèrent de la même façon sous les règnes des successeurs d'Otton Ier.

2. Nous ne connaissons pour le règne d'Henri que l'abandon des revenus du comté qu'il fit le 28 décembre 927 à Gauzlin, évêque de Toul (B. O. 20, H. 16, *DD.*, t. I, p. 52); mais ces concessions se multiplièrent sous les règnes d'Otton Ier et de ses successeurs. On a révoqué en doute celles qu'Otton Ier et Otton III auraient accordées, le premier à Adalbéron Ier de Metz, le second à Haymon de Verdun, mais nous savons qu'Otton III octroya à Notker de Liège le comté de Huy, et que les évêques Herluin de Cambrai et Odilbald II d'Utrecht reçurent d'Henri II, le premier le comté de Cambrai, le second celui de Threante.

3. Flodoard, *Chronicon* 930, 931, 932, 934, t. III, pp. 45, 48, 53, 58, 59. Sur la politique d'Henri à l'égard de Giselbert, voir Wittich, pp. 117-119.

4. Voici du moins ce que disent les *Gesta epp. Camer.*, liv. I, ch. 70 (*SS.*, t. VII, p. 426), à propos de l'avènement de Fulbert, qui, vers la fin du règne d'Henri l'Oiseleur, remplaça Etienne sur le siège de Cambrai : « Domino Stephano Fulbertus succedens, *faventis et suffragantis Gisleberti ducis obtentu*, cathedræ pontificalis prærogativam adeptus est. »

5. Voir De Witte, *Trois deniers de Giselbert, duc de Lotharingie* (*Annuaire de la société française de numismatique*, t. XIII, 1889, pp. 177 et suiv.) et Dannenberg, *Die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit*, t. II, pp. 541-542.

6. Flodoard, *Chronicon* 936, t. III, pp. 62-63.

7. Flodoard, *Chronicon* 938, t. III, p. 70.

8. Flodoard, *Chronicon* 939, t. III, pp. 71-72. Une première démarche avait été faite auparavant par les Lorrains auprès de Louis, qui repoussa leurs offres, mais Flodoard, (*ibid.*) ne dit pas que Giselbert y eût pris part.

tremer, devait renouveler en 978 et en 985, mais avec tout aussi peu de succès, la tentative de son père sur les contrées de la Moselle et de la Meuse[1]. On peut donc dire que les années 923-925 constituent pour la Lorraine une des dates les plus importantes de son histoire : le pays cesse désormais d'être soumis à la dynastie nationale des Carolingiens, et il unit pour de longs siècles ses destinées à celles de l'Allemagne.

1. En 985, il est vrai, Lothaire s'empara de Verdun, mais deux ans plus tard son fils Louis V restitua cette ville à Otton III.

CINQUIÈME PARTIE

COUP D'ŒIL SUR LES INSTITUTIONS POLITIQUES DE LA LORRAINE PENDANT LA SECONDE MOITIÉ DU IXE SIÈCLE ET LE PREMIER QUART DU X^E.

LIVRE UNIQUE

LA ROYAUTÉ, L'ARISTOCRATIE LAÏQUE ET L'ÉGLISE EN LORRAINE DE 843 A 923

CHAPITRE Ier

LA ROYAUTÉ ET LE GOUVERNEMENT CENTRAL

La royauté est a la fois héréditaire et élective. — Sacre des rois. — Déposition des rois. — Attributions respectives du roi et des grands. — Les assemblées générales du royaume. — Le conseil du roi. — Le domaine royal.

Il ne s'agit pas ici de décrire en détail les institutions politiques de la Lorraine pendant la seconde moitié du IXe siècle et le premier quart du Xe. Nous nous bornerons à passer rapidement en revue la royauté, l'aristocratie laïque et l'Église, et nous essayerons de déterminer quels étaient en Lorraine la situation, les forces et les rapports qu'avaient entre eux ces trois grands pouvoirs de l'époque.

L'avènement au trône des souverains qui ont régné sur la Lorraine a eu lieu dans des conditions assez variées. Trois facteurs ont concouru à l'élévation de Lothaire : le père du jeune prince, qui le désigna comme son successeur, les grands, qui le reconnurent pour souverain, enfin Louis le Germanique, qui approuva leur choix [1]. Comme nous l'avons montré précédemment, la cérémonie qui s'est accomplie à Francfort en

---

1. Voir Ire par ie, liv. I, ch. 4, et liv. II, ch. 1.

octobre ou novembre 855 est moins une élection qu'une intronisation [1]; quant au sacre proprement dit, il n'a eu lieu qu'un peu plus tard, et probablement à Aix-la-Chapelle [2]. C'est sur l'élection que reposent les droits de Charles le Chauve, qui se fait couronner solennellement à Metz le 9 septembre 869 [3]. Il n'y eut rien de pareil pour Louis le Germanique; celui-ci se contenta de recevoir l'hommage des prélats et des seigneurs de la Lorraine orientale, que lui avait attribuée le traité de Meerssen [4]. Nous n'avons pas d'observation à présenter au sujet de l'avènement de Louis le Jeune ni de Charles le Gros, et, en ce qui concerne Louis le Bègue, il est impossible, nous l'avons vu, de déterminer la part qu'ont prise aux négociations qui ont précédé la reconnaissance de ce prince les évêques et les seigneurs de la Lorraine occidentale [5]. De même, il ne semble pas que les grands des deux moitiés, réunies depuis 879, de l'ancien royaume de Lothaire II aient contribué à la chute de Charles le Gros, non plus qu'à l'élection d'Arnulf [6]. Ils finirent d'ailleurs par reconnaître l'autorité du fils de Carloman, à l'exception d'Arnaud, évêque de Toul, et des Bourguignons de l'est, qui se prononcèrent en faveur de Rodolphe [7]. Arnulf, quand il voulut séparer la Lorraine de l'Allemagne et en refaire un royaume indépendant, dont son fils naturel Zwentibold serait le souverain, n'agit pas de sa seule autorité. Il eut soin de consulter les évêques et les comtes lorrains, et en 894 il n'osa pas passer outre à l'opposition qu'ils firent à son projet. Ce fut seulement l'année suivante que Zwentibold monta sur le trône de Lorraine, quand les grands du pays, gagnés par Arnulf, nous ne savons pas d'ailleurs de quelle manière, eurent acquiescé aux désirs du roi [8]. Il avait fallu le consentement des seigneurs et des prélats pour que Zwentibold devînt roi; cinq ans plus tard, ils lui enlevèrent la couronne qu'ils lui avaient donnée, pour l'offrir à Louis, le fils légitime d'Arnulf [9]. Si en Allemagne Louis avait succédé de plein droit à son père, c'est au contraire l'élection qui fit de lui un roi de Lorraine. Nous ne voulons pas nier que sa double qualité de Carolingien et de fils d'Arnulf n'ait été le principal motif qui ait déterminé les Lorrains à l'élire, mais enfin ceux-ci auraient pu porter leur hommage à Charles le Simple, qui était, lui aussi, un descendant de Charlemagne, et qui à ce titre avait sur la Lorraine autant de droits que Louis l'Enfant. C'est à Charles qu'ils s'adressèrent en 911, après la mort de Louis, avec qui s'était éteinte la famille de Louis le Germanique [10].

Ainsi, au cours de cette période la royauté fut élective autant qu'héréditaire. Louis l'Enfant et Charles le Simple avaient bien été élus par les Lorrains; mais d'un autre côté ils appartenaient à la race carolingienne, et comme tels ils possédaient sur le pays des droits qui limitaient ceux des seigneurs et du haut clergé. Seulement, quand Charles eut été fait

1. Voir Ire partie, liv. II, ch. 1.
2. Voir Ire partie, liv. II, ch. 1.
3. Voir IIe partie, liv. I, ch. 1.
4. Voir IIe partie, liv. I, ch. 2.
5. Voir IIe partie, liv. I, ch. 2.
6. Voir IIe partie, liv. II, ch. 2.
7. Voir IIe partie, liv. II, ch. 2.
8. Voir IIe partie, liv. II, ch. 2.
9. Voir IIIe partie, liv. I, ch. 1.
10. Voir IVe partie, liv. II, ch. 1.

prisonnier par Héribert, il fallut, pour le remplacer, choisir un homme qui n'appartînt pas à la dynastie issue de Pépin l'Ancien et de saint Arnulf. Le malheur des Lorrains en cette circonstance critique fut qu'ils n'arrivèrent pas à s'entendre. Leur désunion porta préjudice à leurs droits, et ils ne purent imposer de conditions au prince qui finit par se rendre maître de leur pays [1].

On ne peut donc pas dire que la royauté ait eu en Lorraine un caractère bien défini ; elle n'est ni purement élective, ni exclusivement héréditaire. Le souverain appartient toujours à la famille carolingienne ; seulement, les évêques et les seigneurs font leur choix entre plusieurs princes, et leur élu n'est pas nécessairement celui que sa naissance paraissait appeler au trône.

Charles le Chauve avait dû prendre des engagements vis-à-vis des grands ecclésiastiques et laïcs qui lui avaient donné la couronne [2]. Nous ne savons ce qui se passa lors de l'avènement des autres souverains. Il est toutefois assez vraisemblable que les évêques et les comtes, avant de reconnaître Zwentibold, Louis l'Enfant et Charles le Simple, leur ont imposé certaines conditions. Si, par exemple, la Lorraine conserva son autonomie sous le règne de ces deux derniers princes, c'est sans nul doute que les seigneurs l'avaient stipulé.

Lothaire II, Charles le Chauve et Zwentibold furent couronnés comme rois de Lorraine [3]. Louis l'Enfant et Charles le Simple l'avaient été, le premier pour l'Allemagne, le second pour la France, mais il ne semble pas qu'ils se soient fait sacrer une seconde fois en prenant possession de l'ancien royaume de Lothaire II.

Si le roi n'arrivait au pouvoir qu'avec le consentement des évêques et des comtes, si avant de recevoir leurs serments il était obligé de s'engager à respecter leurs droits et leurs privilèges, si, de plus, comme nous l'allons montrer, il devait les consulter sur toutes les affaires importantes, il se trouvait par contre exposé à les voir lui retirer leur obéissance, au cas où il se permettait soit de ne pas tenir les promesses qu'il leur avait faites, soit de violer dans ses rapports avec eux les lois et les usages en vigueur. Les grands se croyaient alors autorisés à lui enlever la couronne qu'ils lui avaient donnée ; ils en usaient de même à l'égard d'un souverain notoirement incapable. Ceux de la Lorraine restèrent, semble-t-il, étrangers à la déposition de Charles le Gros [4], mais celle de Zwentibold fut leur œuvre : tous ou presque tous, prélats aussi bien que seigneurs laïcs, y participèrent [5]. En acceptant la couronne dont son frère avait été dépossédé par les grands, Louis l'Enfant reconnaissait implicitement à ceux-ci le droit de disposer d'elle à leur gré. Ce n'est pas tout : dans un diplôme pour Chèvremont, du 9 novem-

1. Voir IVe partie, liv. II, ch. 3.
2. Voir IIe partie, liv. I, ch. 1.
3. Voir Ire partie, liv. II, ch. 1, IIe partie, liv. I, ch. 1, et liv. II, ch. 2.
4. Voir ci-dessus, p. 486.
5. Voir ci-dessus, p. 552.

bre 909, Louis rappelle en termes formels que les seigneurs lorrains ont écarté son frère Zwentibold du gouvernement du royaume : « Frater noster Zuentiboldus, *postquam* [*eum*] *a regni gubernatione proceres regni Lothariensis demiserint,* cuidam viro Rohingo quamdam proprietatem dedit, etc. [1] » N'est-ce pas encore une manière indirecte de convenir que les grands ont, en agissant ainsi, usé d'une prérogative constitutionnelle ? Les Lorrains, nous l'avons vu, demeurèrent fidèles à Louis l'Enfant, et ce n'est pas de son vivant, mais seulement après sa mort, qu'ils transportèrent leur obéissance à Charles le Simple [2]. Lorsque Giselbert se révolta contre ce dernier prince, une partie des grands resta soumise au descendant de Charlemagne, et il n'y eut pas en Lorraine comme en France une défection générale des comtes et du haut clergé [3]. En résumé, Zwentibold est le seul roi qu'aient déposé les Lorrains, et nous ignorons comment ils ont procédé : ont-ils, dans une assemblée, solennellement déclaré le bâtard d'Arnulf déchu de ses droits, ou se sont-ils contentés de faire appel à Louis? Les documents ne nous apprennent rien à cet égard.

Les pouvoirs et les attributions des souverains de la Lorraine ne différaient pas de ceux que possédaient les autres rois francs. Peut-être faudrait-il faire une exception pour Zwentibold ; encore, nous l'avons montré plus haut, n'a-t-on pas la certitude que ce prince ait été vis-à-vis de son père dans la situation d'un roi vassal [4].

D'autre part, l'autorité des rois de Lorraine était-elle limitée par le contrôle des grands laïcs et ecclésiastiques ? Pour faire la paix et la guerre, édicter des lois, lever des impôts, nommer des évêques ou des comtes, étaient-ils obligés de consulter des assemblées de prélats et de seigneurs ou des synodes d'évêques ? Rien n'est plus difficile à déterminer que les attributions respectives des rois et des seigneurs. En principe, ces derniers, comtes ou vassaux, ne sont que des fonctionnaires nommés par le souverain et auxquels celui-ci a le droit de retirer les charges ou les bénéfices qu'il leur a octroyés. Mais peu à peu les fonctionnaires deviennent de plus en plus indépendants du pouvoir central, et si le phénomène se remarque dans tous les États, dans aucun, peut-être, il n'est aussi sensible qu'en Lorraine. Cela tient aux circonstances particulières de l'existence de ce pays, ballotté entre la France et l'Allemagne, changeant fréquemment de souverain, en butte aux compétitions de princes qui avaient besoin de faire des concessions aux Lorrains pour les gagner ou les retenir, et gouverné le plus souvent par des rois qui résidaient ailleurs et ne faisaient que de rares et courtes apparitions dans les contrées riveraines de la Meuse et de la Moselle. Peut-on s'étonner que, dans ces conditions, la sujétion des comtes et des vassaux vis-à-vis du pouvoir central soit devenue de moins en moins grande, que la royauté, au contraire, ait été forcée de compter de plus en plus avec ses anciens fonctionnaires, et soit jusqu'à un certain point tombée dans leur dépendance ? Au début de leur règne,

1. B. M. 2003.
2. Voir ci-dessus, p. 574.
3. Voir ci-dessus, pp. 633-634.
4. Voir IVe partie, liv. I, ch. 1.

les souverains contractent des engagements vis-à-vis des évêques et des comtes avant de recevoir leurs serments de fidélité. Ils leur promettent de se montrer justes et équitables vis-à-vis d'eux, de respecter les lois de l'Église et celles de l'État, de traiter chacun suivant sa condition et le rang qu'il occupe. Nous voyons en outre les princes Carolingiens renouveler ces déclarations lors des congrès où ils se réunissent [1].

C'est d'ailleurs aux grands seuls que les souverains ont affaire ; le reste de la nation ne les connaît plus et peut-être ne leur prête plus serment. Le roi n'est plus vraiment un roi, il n'a plus de sujets qui lui doivent une obéissance absolue, parce qu'il est le roi et qu'ils sont ses sujets. Le roi est devenu un « seigneur », qui a au-dessous de lui des « fidèles ». Lui et eux ont conclu un contrat, qui comporte des obligations pour chacune des parties. Nous venons d'indiquer celles du souverain ou plutôt du seigneur. Les sujets ou, pour mieux dire les fidèles, sont de leur côté tenus de ne pas abandonner leur seigneur sans de justes motifs [2], de lui garder obéissance et fidélité [3], de l'accompagner à l'armée et de l'aider d'ailleurs en toute circonstance [4]. Mais remarquons que ces devoirs sont conditionnels. Si l'une des deux parties enfreint les clauses du pacte, l'autre est déliée de ses serments, reprend sa liberté d'action, les fidèles aussi bien que le seigneur. Telle est la situation nouvelle qui tend à s'établir ; plus on avance, plus on la voit se dessiner nettement. Aussi, dans ses rapports avec les comtes et les vassaux, le roi est-il obligé de se conduire avec beaucoup de prudence et d'adresse, s'il tient à éviter de dangereux conflits. Il doit donner toute son attention à ne rien faire qui puisse fournir à ses fidèles un motif ou un prétexte de lui retirer leur obéissance. Avant d'arrêter une résolution importante, il ne manque pas de les consulter ; s'il négligeait cette précaution, il risquerait de ne pas obtenir leur concours, ou même de se heurter à une opposition qui le réduirait à l'impuissance [5].

Dans l'affaire du divorce, Lothaire II, prince tenace, mais sans énergie, sans décision dans le caractère, n'agit que d'après les avis et avec l'appui de ses évêques, comme il le déclare lui-même aux légats pontificaux [6]. Les seigneurs laïcs lui avaient, en 855, imposé Theutberge pour femme ; deux ans plus tard, ils le contraignent à la reprendre [7]. En 860 et en 862, Lothaire se soumet à la juridiction des prélats de son royaume, il recon-

---

1. Voir en particulier *Conv. ap. Marsnam I,* ch. 5 et *Adn.* Karoli, ch. 4 ; *Conv. ap. Marsnam II,* ch. 6, et *Adn.* Karoli ; *Conv. ap. Valentianas, Adn.* Karoli, ch. 9 ; *Conv. Leodii, Adn.* Hlotharii, ch. 3, et *Adn.* Karoli, ch. 3 (*CC.*, t. II, pp. 69, 71, 73, 74, 76 et 77).

2. *Conventus apud Marsnam I, Adn.* Karoli, ch. 3 (*CC.*, t. II, p. 71).

3. *Conv. ap. Marsnam II,* ch. 6 (*CC.*, t. II, p. 73).

4. *Conv. ap. Marsn. II,* ch. 5 (*CC.*, t. II, p. 73).

5. La nécessité de l'entente entre le souverain et les fidèles et le droit de ceux-ci à être consultés sont proclamés à plusieurs reprises dans les congrès qui se tiennent au début de la période dont nous nous occupons (*Conv. ap. Marsnam II,* ch. 7 ; *Conv. ap. Sanctum Quintinum, Adn.* Karoli, ch. 4 et 5, *Adn.* Hlotharii, ch. 2 (*CC.*, t. II, pp. 73, 294 et 295).

6. Voir Ire partie, liv. II, ch. 6.

7. Voir Ire partie, liv. II, ch. 1 et 4.

naît hautement leur autorité [1]. Nous ne savons pas s'il en a été de même pour d'autres actes de la vie politique du jeune roi, pour ses alliances avec ses oncles, par exemple. Les renseignements sur le rôle et l'action des grands nous font défaut pour les règnes suivants. Rappelons seulement qu'Arnulf consulte les seigneurs lorrains avant de leur donner son bâtard Zwentibold pour souverain, et qu'il n'ose pas le leur imposer ; il doit négocier avec eux, acheter leur consentement pour arriver à ses fins [2]. Mal en prit à Zwentibold de vouloir gouverner sans le concours de l'aristocratie. Louis l'Enfant, ou plutôt ses conseillers, tinrent compte tout au moins d'une fraction de celle-ci, et Charles le Simple s'appuya davantage encore sur elle. Ce n'est point parce qu'il la dédaignait, parce qu'il s'abstenait de la consulter, que des révoltes éclatèrent en Lorraine vers la fin de son règne : celles-ci eurent pour cause principale, sinon unique, l'ambition de Giselbert, le désir qu'avait ce remuant personnage d'obtenir soit la dignité de duc, soit même une couronne royale [3].

D'habitude, c'était dans des assemblées tenues au printemps et à l'automne que l'on délibérait sur les questions importantes et que le roi prenait l'avis des évêques, des abbés, des comtes et des vassaux sur les mesures législatives ou autres qu'il convenait d'arrêter [4]. Mais, tandis que les annalistes mentionnent assez régulièrement les plaids tenus par les souverains de la France et de l'Allemagne, presque jamais au contraire ils ne parlent de ceux que réunissaient les rois de Lorraine. Il est vrai que, si les royaumes de l'ouest et de l'est avaient leurs annales en quelque sorte officielles, il n'en était pas de même pour celui du centre. Nous aurions tort de conclure du silence des sources que la Lorraine n'avait pas ses assemblées annuelles.

Des assemblées générales ont été tenues à notre connaissance en Lorraine : en octobre 848, à Thionville, par Lothaire Ier [5] ; en février 860, à Aix-la-Chapelle [6], et en 867, nous ne savons dans quelle ville, par Lothaire II [7] ; en septembre 869, à Metz, par Charles le Chauve [8] ; en 872, à Gondreville, par le même prince [9] ; en 873, à Aix-la-Chapelle, puis un peu plus tard au mois d'août de la même année, à Metz, par Louis le Germanique [10] ; en juillet 886, à Metz, par Charles le Gros [11] ; en mai 898, à Aix-la-Cha-

---

1. Voir Ire partie, liv. II, ch. 4 et 5.
2. Voir IIe partie, liv. II, ch. 2.
3. Voir IVe partie, liv. II, ch. 1 et 2. Nous ne parlons ici que de la Lorraine.
4. Sur ces assemblées consulter Waitz, *D. VG.*, t. III, pp. 563 et suiv., et Fustel de Coulanges, *Les transformations de la royauté à l'époque carolingienne*, pp. 356 et suiv.
5. *Ann. Fuld.* 848, pp. 37-38.
6. *Syn. Aq. II*, præf., *CC.*, t. II, p. 466.
7. Lotharii II *Epa ad Nicolaum* (B. M. 1281).
8. *Electio Karoli in regno Hlotharii*, inscriptio, *CC.*, t. II, p. 338 ; *Ann. Bert.* 869, p. 101.
9. *Sacramenta apud Gundulfi villam facta*, præf., *CC.*, t. II, p. 342 ; *Ann. Bert.* 872, p. 121.
10. *Ann. Fuld.* 873, p. 78 ; les *Ann. Bert.* 873, p. 124, mentionnent aussi l'assemblée de Metz.
11. *Ann. Fuld.* 886, p. 105.

pelle, par Zwentibold[1]; en février ou mars 900, à Thionville[2] et en octobre 906, à Metz, par Louis l'Enfant[3]; en janvier 916 et en juin 919, toutes deux à Heristal, par Charles le Simple[4]. Nous ne savons si les assemblées réunies à Gondreville en 872, et à Aix-la-Chapelle l'année suivante, étaient purement lorraines; celles qui se tinrent à Metz en 873 et en 886 furent fréquentées par des prélats et des comtes d'autres pays. Ce n'est pas en Lorraine, mais dans la France orientale, à Worms, tant en 894 qu'en 895, qu'Arnulf négocia avec les seigneurs lorrains l'élévation au trône de Zwentibold[5].

Le rôle et l'importance de ces assemblées nous sont très mal connus. C'est encore sur leurs pouvoirs judiciaires que nous sommes le mieux renseignés, grâce aux diplômes, relatant les sentences rendues par elles, qui nous ont été conservés. L'assemblée de 898 prononça la restitution de Saint-Servais à l'église de Trèves, de même l'assemblée de 919; celle de 906 condamna Gérard et Matfrid, coupables de haute trahison, et celle de 916 décida la restitution du petit monastère de Süsteren à la grande abbaye de Prüm. Mais ces assemblées n'étaient pas que des tribunaux qui connaissaient des causes des évêques et des comtes. Les rois devaient encore les réunir, soit lorsqu'ils voulaient faire campagne contre les Normands[6] ou contre un État voisin, soit encore lorsqu'ils avaient besoin, comme Lothaire II en 864, de lever un impôt extraordinaire pour payer aux pirates une contribution de guerre[7]. Pour ce qui concerne la législation, nous ne savons rien, aucun des capitulaires édictés par les rois de Lorraine ne nous étant parvenu. Toutefois, de ce qui se passait, soit dans les autres États[8], soit dans les congrès auxquels participaient tous les princes francs[9], on peut conclure sans craindre de se

---

1. B. M. 1924.

2. Réginon, *Chronicon* 900, p. 148.

3. Réginon, *Chronicon* 906, p. 152.

4. B. 1949 et 1962.

5. *Ann. Fald. Cont. Ratisb.* 894 et 895, pp. 125 et 126, Réginon, *Chronicon* 894 et 895, pp. 142 et 143.

6. L'assemblée que tint Lothaire II en juillet 867 (B. M. 1281) se rapporte vraisemblablement à la campagne que le jeune roi projetait contre les Normands (*Ann. Bert.* 867, p. 87).

7. *Ann. Bert.* 864, p. 67.

8. Seules, l'Italie et la France nous fournissent des capitulaires. Dans bon nombre d'entre eux, il est dit au début que les grands ont été consultés. Citons en particulier les *Capitula Papiensia* (20 juillet 855) et le *Capitulare Papiense* (856) de Louis II (*CC.*, t. II, pp. 88 et 90), le *Conventus in villa Colonia* (novembre 843), la *Notitia de conciliorum canonibus in villa Sparnaco a Karolo rege confirmatis* (juin 846), le *Capitulare missorum Silvacense* (novembre 853), les *Capitula post conventum Confluentinum missis tradita* (860 après le 7 juin), les *Capitula Pistensia* (juin 862), l'*Edictum Pistense* (25 juin 864), les *Capitula Pistensia* (juillet 869), le *Capitulare Carisiacense* (4 janvier 873) et le *Capitulare Carisiacense* (14 juin 877) de Charles le Chauve (*CC.*, t. II, pp. 253, 261, 270, 297, 303, 311, 333, 342 et 355).

9. Voir le *Conventus apud Marsnam secundus*, de 851, le *Conventus apud Confluentes*, de juin 860, le *Conventus apud Saponarias*, de novembre 862, la *Conventio Furonensis*, de novembre 878, et le *Pactum Bannense*, de novembre 921 (*CC.*, t. II, pp. 72, 154 [cf. *Conv. ap. Sap.*, ch. 1, et *Pactum Tusiacense*, ch. 2, *CC.*, t. II, pp. 159 et 166], *Ann. Bert.* 862, p. 60, *CC.*, t. II, p. 168, *Constitutiones imperatorum et regum*, t. I, p. 1).

tromper, que Lothaire II et ses successeurs consultaient leurs évêques et leurs comtes sur les lois nouvelles qu'ils voulaient promulguer, ou sur les modifications qu'il leur semblait bon d'apporter aux lois existantes.

Rappelons enfin que l'intervention des grands obligea en 856 les fils de Lothaire Ier à respecter les dispositions successorales de leur père[1], et que c'est peut-être elle qui empêcha, sept ans plus tard, Louis II et Lothaire II de se disputer, les armes à la main, l'héritage de leur jeune frère défunt[2].

Indépendamment des assemblées générales, auxquelles étaient convoqués les évêques, abbés, comtes et vassaux de tout le royaume, le souverain avait-il auprès de lui une sorte de conseil permanent dont il prenait l'avis sur les affaires courantes[3] ? Certains hauts fonctionnaires, l'archichancelier, l'archichapelain et le comte du palais devaient presque constamment accompagner le roi : pourtant, nous ne pouvons pas l'affirmer avec une entière certitude[4]. En dehors de ces personnages, on rencontre généralement dans l'entourage du prince les évêques, les abbés et les comtes de la région où il faisait un séjour, et qui venaient soit lui rendre leurs comptes, soit lui présenter leurs requêtes ou celles de leurs administrés[5]. Enfin, chaque roi avait ses favoris, ses conseillers préférés, prélats ou seigneurs, qui jouissaient de sa faveur et que l'on voit plus fréquemment que les autres intervenir auprès de lui pour recommander les solliciteurs à sa bienveillance. Tels sont, sous Lothaire Ier, Hilduin, le chef de la chancellerie[6] et le comte Matfrid II[7] ; sous Lothaire II, l'archevêque Gunther[8], le comte Matfrid III[9], le comte

1. *Ann. Bert.* 856, p. 47.

2. *Ann. Bert.* 863, p. 61.

3. Sur le conseil du roi, voir Fustel de Coulanges, *Les Transformations*, etc., pp. 341 et suiv.

4. Nous trouvons fréquemment, dans l'entourage du roi, deux des archichanceliers, Hilduin sous Lothaire I, et Radbod sous Zwentibold.

5. Quand Lothaire Ier vient en août-septembre 849 à Remiremont, le comte Liutfrid, abbé laïc de Moutiers-Granval, et l'abbesse d'Erstein, se rendent auprès de lui, comme le prouvent les diplômes rendus par l'empereur en faveur de ces deux monastères (B. M. 1103 et 1104). C'est lorsque Lothaire II séjourne en mars 866 à Marlenheim, que son cousin le comte Hugues vient le prier de confirmer une donation faite à Moutiers-Granval (B. M. 1275). Zwentibold se rend en juin 896 à Nimègue ; nous trouvons auprès de lui l'évêque d'Utrecht Odilbald, qui obtient de lui la confirmation des privilèges de son église et l'affranchissement d'une serve (B. M. 1913 et 1914) ; en janvier 899, le même prince est à Trèves ; on remarque dans son entourage les comtes Ricuin, du *pagus Virdunensis*, et Wigeric, du *p. Bedensis*, qui interviennent pour l'église de Trèves (B. M. 1930). Louis l'Enfant, lors de la visite qu'il fait en janvier 908 à Aix-la-Chapelle, est accompagné d'Herimann, archevêque de Cologne, et d'Étienne, évêque de Liège (B. M. 1991). En novembre 915, Charles le Simple séjourne à Thionville ; l'abbé de Saint-Mihiel, Rodolphe, les comtes Ricuin, du *pagus Virdunensis*, et Erlebald, du *p. Castricensis*, se trouvent auprès du roi (B. 1948).

6. Voir p. 27, n. 6.

7. Voir p. 27, n. 6. Les abbés de Prüm, Marcward et Eigil, interviennent, le premier cinq fois, le second trois fois, mais c'est toujours en faveur de leur monastère.

8. Gunther figure à trois reprises comme intercesseur, le 2 janvier 858 pour l'église d'Utrecht, qui dépend de sa métropole, le 15 janvier 866 pour son église, et, le 17 janvier 867, pour l'abbaye de Prüm (B. M. 1248, 1273 et 1279).

9. Matfrid III intervient trois fois aussi, mais toujours en faveur de son vassal Otbert, le 28 juin 856, le 18 janvier 859 et le 20 janvier 867 (B. M. 1245, 1253 et 1280).

Adalard[1] et l'abbé Hubert[2]; sous Arnulf et sous Zwentibold, Radbod, archevêque de Trèves[3]; sous Zwentibold jusqu'en 897, Régnier[4]; sous Louis l'Enfant, Radbod[5] et Régnier[6], pour ne parler que des Lorrains; sous Charles le Simple, Régnier[7], Ricuin[8], l'évêque de Toul Drogon[9], les comtes Isaac[10] et Sigard[11].

Les Carolingiens étaient grands propriétaires en même temps que rois. Ceux qui ont régné sur la Lorraine détenaient, et les possessions patrimoniales de leur famille, situées justement dans le pays qu'arrosent la Moselle et la Meuse, et l'ancien domaine royal des Mérovingiens dans ces régions, accru de tout ce qu'y avaient ajouté les sentences de confiscation. Mais, d'autre part, ce domaine s'était beaucoup amoindri par suite de donations en toute propriété consenties en faveur de laïcs ou d'établissements religieux. Ce que les rois en conservaient pouvait se diviser en deux parties. L'une d'elles restait entre les mains du roi, qui la faisait administrer par ses intendants, tandis que l'autre était donnée en bénéfice à des comtes ou à des vassaux, dont le souverain désirait reconnaître les services passés ou futurs. A la première catégorie appartenaient les palais royaux de Nimègue[12], d'Aix-la-Chapelle[13], de Düren[14], de Thommen[15],

---

1. Nous trouvons Adalard intercesseur le 28 juin 856 avec Matfrid et, le 13 septembre 860, pour l'abbaye de Lorsch, avec Tieton (B. M. 1245 et 1257).

2. Voir p. 86, n. 4.

3. Quatre fois Radbod intervient en faveur de son église sous le règne d'Arnulf, le 22 octobre 888, le 1er juillet 889, le 7 février 893 et le 16 avril 894 (B. M. 1756, 1771, 1834 et 1845). Il ne figure pas moins de huit fois comme intercesseur auprès de Zwentibold, le 5 juin 895 pour Prüm, le 14 août 895 pour Saint-Mihiel, le 28 octobre 895 pour Echternach, le 28 janvier 897 pour son église, le 13 juin 897 pour Saint-Maximin, le 5 février 898 pour son église, le 11 mai 898 pour Werden, le 13 mai 898 pour son église (B. M. 1905, 1906, 1908, 1911, 1917, 1921, 1922 et 1923-1924).

4. Le 22 janvier 896, Régnier intervient avec Odacer en faveur de l'abbaye française de Saint-Denis, et le 28 décembre 897, avec l'évêque Ludelme de Toul, pour Saint-Evre, abbaye qui dépendait de ce prélat (B. M. 1910 et 1920).

5. Le 22 mars 900, Radbod intercède pour son église, et le 19 octobre 906, pour l'abbaye Saint-Evre de Toul (B. M. 1933 et 1983).

6. L'intervention de Régnier se constate dans un diplôme du 20 octobre 906 concernant l'évêché de Liège et l'abbaye de Nivelles, dans un deuxième du 19 mars 907 confirmant un échange entre l'abbaye de Fulda et celle d'Echternach, dont Régnier était abbé, et dans un troisième du 18 janvier 908 pour l'évêché de Liège (B. M. 1984, 1987 et 1991).

7. Sur l'intervention de Régnier pendant le règne de Charles le Simple, voir p. 603, nn. 2 et 3.

8. Voir p. 604, nn. 4 et 5.

9. Voir p. 606, n. 8.

10. Voir p. 605, n. 4.

11. Voir p. 605, n. 5.

12. Mentionné par d'assez nombreux diplômes, B. M. 1245, 1913, 1914, B. 1939, par les *Ann. Bert.* 870, p. 108, et par Réginon, *Chronicon* 881, p. 117. — Nous ne renvoyons qu'à des actes où les termes de *palatium regium*, de *villa regia* sont accolés au nom de la ville ou du village cité.

13. Un nombre considérable de diplômes sont datés du palais royal d'Aix-la-Chapelle; il serait trop long de les énumérer.

14. Voir B. M. 166, 167, 1079.

15. Sur Thommen (présidence d'Aix-la-Chapelle, kreis de Malmédy), voir B. M. 1081.

de Manderfelt[1], de Meerssen[2], d'Elsloo[3], de Theux[4], d'Heristal[5], de Lens[6], d'Estinnes[7], de Valenciennes[8], d'Arches[9], de Douzy[10], de Longlier[11], de Schüller[12], de Thionville[13], de Blanzée[14], de Gondreville[15], de Remiremont[16] (de Strasbourg[17]), de Brumath[18], de Schlestadt[19] et de Colmar[20]. Mentionnons encore, car nous ne pouvons énumérer toutes les *villæ* qui appartenaient aux rois, soit en totalité, soit en partie[21], la *villa publica*

---

1. Sur Manderfelt (présidence d'Aix-la-Chapelle, kreis de Malmédy) voir B. M. 1131.

2. Meerssen est qualifié de palais par les *Ann. Bert.* 851, p. 38.

3. Le palais royal d'Elsloo (Hollande, province de Limbourg) est mentionné par B. M. 1257.

4. De Theux (Belgique, Liège, Verviers) sont datés B. M. 698 et 815. La *villa* royale de Theux fut donnée à l'église de Liège par Zwentibold le 8 octobre 898 (B. M. 1927).

5. Sur Heristal (Belgique, Liège, Liège) voir B. M. 134, 147, B. 1949, 1950, 1962, 1963, 1967.

6. Ce n'est pas de Lens dans le Pas-de-Calais qu'est daté B. M. 1276, un diplôme de Lothaire II, car cette localité se trouvait en France et non en Lorraine. Il n'y a pas moins de quatre villages belges qui portent le nom de Lens, dont un dans la province de Hainaut et trois dans celle de Liège; c'est probablement avec l'un d'eux que doit être identifié le Lens du diplôme de Lothaire II (cf. p. 289, n. 1).

7. Estinnes-au-Mont (Belgique, Hainaut, Thuin) ou Estinnes-au-Val (Hainaut, Soignies), mentionné par B. M. 1117.

8. Connu par B. M. 1255.

9. *Ann. Bert.* 859, p. 51. Voir ce que nous avons dit plus haut, p. 125, n. 1, sur l'emplacement de ce palais.

10. B. 1776 a été rendu au palais de Douzy (Ardennes, Sedan).

11. De Longlier (Belgique, Luxembourg, Neufchâteau) sont datés B. M. 149, 1082.

12. Sur Schüller (présidence de Trèves, kreis de Prüm) voir B. M. 1139.

13. Parmi les nombreux actes qui mentionnent le palais royal de Thionville, citons B. M. 121, 142, 181, 182 et 1125.

14. Le palais de *Blanziacum* (*Blanciacum*), d'où sont datés B. M. 140 et B. M. 906, peut être identifié soit avec Blanzy (Ardennes, Rethel, Asfeld), soit avec Blanzée (Meuse, Verdun, Étain). Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 59, n° 140, se prononce pour Blanzy, tandis que, p. 344, n° 906, il hésite entre Blanzy et Blanzée. La première de ces localités appartenait à la France, la seconde à la Lorraine. Étant donné l'itinéraire que suivait Louis le Pieux à la fin de 834 et au début de 835, Mühlbacher penche en faveur de Blanzée, et nous croyons qu'il a raison.

15. B. M. 1045 et 1062, ainsi que B. 1848, sont datés du palais royal de Gondreville (Meurthe-et-Moselle, Toul sud).

16. C'est au palais royal de Remiremont qu'ont été rendus B. M. 1103 et 1104.

17. B. M. 1252, qui est daté du palais royal de Strasbourg, est un acte faux, et rien ne prouve qu'il ait été fabriqué d'après un diplôme authentique (voir *Appendice IV*), mais vraisemblablement Strasbourg avait un palais royal.

18. Sur le palais de Brumath (Basse-Alsace, Strasbourg, Haguenau), voir B. M. 122, 123, 146, 1789.

19. Plusieurs diplômes, B. M. 95, 196, 1693-1696 portent, à la date de lieu, Schlestadt, palais royal.

20. B. M. 1603 a été rendu au palais royal de Colmar. — Les villes de Cologne, de Cambrai, de Trèves, de Metz, de Toul et de Verdun possédaient certainement des palais royaux, mais les documents de l'époque carolingienne n'en font pas mention. Grégoire de Tours, *Historia Francorum ecclesiastica*, liv. VIII, ch. 36 (*SS. RR. Meroving.*, t. I, p. 351), parle du palais qui se trouvait à Metz, capitale de l'Austrasie, et celui de Trèves est mentionné par Thietmar, *Chronicon*, liv. VI, ch. 35 (éd. *in us. schol.*, p. 154), ainsi que par les *Gesta Treverorum*, ch. 30 (*SS.*, t. VIII, pp. 171-172).

21. Les quarante-trois *villæ* mentionnées dans B. M. 1748, et parmi lesquelles on remarque Nimègue, Meerssen, Theux, Longlier, etc., devaient toutes, comme ces dernières, faire partie du domaine royal.

de Jupille[1], la *curia regia* de Florange[2], et les *fisci* d'Andernach[3], de Coblenz[4], de Boppard[5], d'Oberwesel[6], de Sinzig[7], de Crœv[8], d'Awans[9], de Blanden[10], de Thiméon[11], de *Cispiacum*[12], d'*Uriau*[13], de Tilly[14], de *Marcilliacum*[15], de *Meinrodum*[16], de Tusey[17], de Remilly[18] et de Marlenheim[19].

---

1. Les *Ann. Mettenses* 714 (*SS.*, t. I, p. 322) qualifient Jupille (Liège, Liège, Liège) de « villa publica ». D'après Richer, *Historiæ*, liv. I, ch. 39, p. 25 (cf. ch. 36-38, pp. 24-25), Jupille, ainsi que Maëstricht, Heristal, Meerssen, Lith et Chèvremont, appartenaient à Giselbert; celui-ci les aurait donnés en bénéfice à des seigneurs qu'il voulait gagner (voir ci-dessus, p. 613 et p. 624, n. 1). Richer ne dit nullement que ce fussent là des domaines royaux donnés à Giselbert lui-même ou à son père par Charles le Simple; toutefois, comme cette qualité appartenait à Jupille, à Heristal et à Meerssen, on pourrait l'attribuer aussi aux localités énumérées en même temps que ces dernières. Nous trouvons beaucoup plus tard Gerberge, femme de Giselbert, puis de Lothaire de France, en possession de Lith et de Meerssen, qui faisaient partie de la dot que lui avait constituée son premier mari (voir le diplôme par lequel Gerberge abandonna ces domaines à Saint-Remi de Reims, *R. H. Fr.*, t. IX, p. 666). Sur ces localités, voir ci-dessus, p. 613, n. 2.

2. C'est à Florange (Lorraine, Thionville) qu'a été rendu B. M. 1912.

3. Le *fiscus* d'Andernach (Coblenz, Mayen) est un des trois qu'en 885 Godfrid priait Charles le Gros de lui donner; les deux autres étaient ceux de Coblenz et de Sinzig (Réginon, *Chronicon* 885, p. 123).

4. Pour Coblenz, voir la note précédente.

5. Boppard (Coblenz, Saint-Goar) est qualifié de *fiscus* par B. M. 689.

6. Le même diplôme nous fait connaître le *fiscus* d'Oberwesel, que les *Miracula S. Goaris*, ch. 5 et 12 (*SS.*, t. XV, pp. 365 et 367) traitent de *villa regia*.

7. Sur Sinzig (Coblenz, Ahrweiler) voir la note 3; cf. B. M. 1136.

8. Crœv (Trèves, Wittlich) est appelé *fiscus* dans B. M. 1459.

9. B. M. 1132 qualifie Awans (Liège, Liège, Hollogne-aux-Pierres) de *fiscus*. Awans fut donné à Prüm (B. M. 1131).

10. Le *fiscus* de *Blandonium in pago Leuvensi*, donné par Charles le Gros à Stavelot (B. M. 1601) serait Bodeux, près de Stavelot (province de Liège), suivant Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. I, p. 318, mais Piot, *Les Pagi de la Belgique*, p. 130, n'accepte pas cette opinion, Bodeux ayant, d'après lui, dû faire partie du *p. Ardennensis*. Piot d'ailleurs ne propose aucune identification, tout en rangeant *Blandonium* parmi les localités du *pagus* de Liège. Pour Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 627, *Blandonium* serait Blanden (Brabant, Louvain).

11. Réginon, *Chronicon* 879, p. 115, appelle Thiméon un *fiscus regius*.

12. B. M. 237, 526 et 738, ainsi que B. 1845 et 1846 sont datés de *Cispiacum*, que les deux derniers diplômes qualifient de *fiscus*. Cette localité, nous l'avons vu plus haut, p. 432, n. 1, doit peut-être s'identifier avec Cheppy.

13. Uriau est probablement, soit l'un des deux villages actuels d'Iré (Meuse, Montmédy), soit Aoury (Lorraine, Metz, Pange).

14. Tilly (Meuse, Verdun, Souilly), ainsi que *Marcilliacum* et *Meinrodum* sont donnés comme *fisci* par Bertaire, *Gesta epp. Vird.*, ch. 18 et 20 (*SS.*, t. IV, p. 45).

15. *Marcilliacum* (voir la note précédente) serait, d'après le *Dictionnaire topographique de la Meuse*, Moncel, hameau de la commune d'Aubréville (Meuse, Verdun, Clermont-en-Argonne).

16. *Meinrodum* (voir note 14) serait-il le village actuel de Marat-la-Grande (Meuse, Bar-le-Duc, Vaubecourt)?

17. Tusey appartenait au domaine royal, puisque cette localité fut donnée en dot par Charles le Simple à sa seconde femme Eadgyfu (Flodoard, *Chronicon* 938, éd. Lejeune, t. III, p. 68).

18. Le *fiscus* de Remilly fut octroyé par Lothaire Ier à l'abbaye Saint-Arnoul de Metz (B. M. 1037).

19. C'est un document suspect, il est vrai, la *Vita S. Deicoli*, ch. 15 (*SS.*, t. XV, p. 678), qui fait de Marlenheim un *fiscus*; mais, en la circonstance, on peut accepter son témoignage.

Il n'est pas facile de déterminer quelle était l'étendue de ce domaine. Mais nous devons rappeler qu'aux temps de Lothaire Ier et de Lothaire II il était déjà bien appauvri. Du moins ces deux princes le disent-ils en termes exprès, et c'est le motif qu'ils invoquent pour se justifier de prendre les terres de l'Église [1]. Peut-on dire que celles-ci faisaient partie du domaine royal? L'Église ne l'admettait pas; d'après elle, le véritable propriétaire des biens d'une église ou d'une abbaye était le saint, patron de celle-ci. Mais les rois paraissent avoir été d'une opinion différente, et, sans s'inquiéter des plaintes et des réclamations des conciles, ils ne se faisaient pas faute, nous l'avons déjà dit et nous le redirons un peu plus loin, de disposer, suivant leur bon plaisir, des terres ecclésiastiques et, pis que cela, des abbayes elles-mêmes.

1. Voir différents diplômes de Lothaire Ier, B. M. 1029, 1058, 1098, et de Lothaire II, B. M. 1250.

CHAPITRE II

L'ARISTOCRATIE LAÏQUE ET LES DIVISIONS ADMINISTRATIVES

LES *pagi* ET LES COMTÉS. — LA LORRAINE N'EST PAS DIVISÉE EN DUCHÉS ET N'EN FORME PAS ENCORE UN. — LES COMTES, LEUR NOMINATION ET LEUR RÉVOCATION. — LES CHARGES PUBLIQUES, SANS ÊTRE TOUT A FAIT HÉRÉDITAIRES, NE SONT DONNÉES QU'AUX MEMBRES DES GRANDES FAMILLES, QUI COMMENCENT A CONSTITUER UNE CASTE NOBILIAIRE. — INSUBORDINATION ET RÉVOLTES DES GRANDS ; LEURS RIVALITÉS ET LEURS LUTTES.

Au point de vue administratif, la Lorraine, comme le reste de l'empire franc, était divisée en *pagi* d'inégale superficie. Si le *pagus Virdunensis* correspondait peut-être à l'ancienne *civitas* des *Verodunenses,* par contre, toutes les autres *civitates* lorraines avaient été morcelées, et, depuis plusieurs siècles déjà, en un nombre plus ou moins grand de *pagi*[1].

Ces dernières circonscriptions avaient eu, elles aussi, à subir le même travail de démembrement, travail qui se continuait aux IXe et Xe siècles : on trouve parfois deux ou quatre comtés dans le même *pagus,* quoique, d'autre part, il arrive qu'un comte administre plusieurs *pagi.* Nous savons, par le traité de Meerssen, par exemple, qu'il y avait quatre comtés dans la Hesbaye, autant dans le Brabant, et deux dans chacun des *pagi* suivants, le *Masau,* le *Wabrensis,* l'*Odornensis,* le *Sarachowa* et l'Alsace[2]. Cette dernière contrée, il est vrai, ne peut être assimilée à un *pagus* ordinaire, non plus que la Ripuairie, à laquelle les documents donnent souvent le titre de *pagus.*

Toutefois, l'état de choses que nous présentent d'autres sources ne correspond pas entièrement à celui que décrit le partage de Meerssen. Nous avons déjà vu que cet acte ne mentionnait pas différents *pagi,* que nous font connaître des diplômes de Lothaire II ou des chartes contemporaines de ce prince[3], et que, d'autre part, telle localité placée par un diplôme du 9 novembre 855 dans le *p. Lommensis* l'était dans le *p. Darnau* par une charte du 5 octobre 863[4]. Ce n'est pas tout : l'abbaye Saint-

---

1. Nous avons cité, dans les notes du chapitre 2 du livre II de la Ire partie, quelques-uns des principaux ouvrages où est traitée cette question des *pagi.* Mentionnons encore B. GUÉRARD, *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule depuis l'âge romain jusqu'à la fin de la dynastie carolingienne,* Paris, 1832, in-8°, et LONGNON, *Géographie de la Gaule au VIe siècle,* Paris, 1878, in-8°. — Le *pagus Ornensis,* ou *Hornensis,* qui tirait son nom de l'Orne, petit affluent de gauche de la Moselle, avait peut-être été formé aux dépens du *p. Virdunensis ;* voir LONGNON, *Atlas historique,* texte, p. 119.

2. Voir *Divisio regni Hlotharii II, CC.,* t. II, pp. 194 et 195.

3. Voir Ire partie, liv. II, ch. 2.

4. Voir p. 108, n. 4.

Servais de Maëstricht, attribuée au *pagus Maselant* par un diplôme d'Arnulf du 1er juillet 889, et par un des deux diplômes que rendit Zwentibold, le 13 mai 898[1], — au *comitatus Maselant*, par le diplôme de Charles le Simple du 13 juin 919[2], aurait fait partie du *comitatus Hasbacensis* (*Hasbaniensis*) d'après un acte de ce dernier prince du 9 juillet 919[3], enfin du *pagus Hasbaniensis* et du *comitatus Maselant*, suivant le second des diplômes de Zwentibold du 13 mai 898[4]. De ceci il résulte qu'en 898 et en 919 un lien existait entre le *Masau* ou *Maselant* et la Hesbaye. Or, le traité de Meerssen, qui parle d'ailleurs de quatre comtés compris dans cette dernière circonscription, n'y range pas le *Masau*, qu'il mentionne à part, et qu'il représente comme subdivisé en deux *pagi;* en outre, il distingue le *districtum Trectis* du *p. Masau* et de la Hesbaye[5].

Comme exemple de subdivision d'un *pagus*, citons une charte de 914 pour l'abbaye de Gorze, qui place Failly dans le *pagus Mettensis* et le *comitatus Gerbercensis*[6] ; cette dernière circonscription est encore mentionnée par une des deux donations que l'ex-impératrice Richilde fit au monastère de Gorze[7]. Moivron, d'après le même acte, aurait appartenu au *p. Salinensis* et au *comitatus Scarponensis;* cela signifie-t-il que le *Scarponensis*, mentionné par le traité de Meerssen comme une circonscription autonome, était en 914 considéré comme une subdivision du *Salinensis*, ou, au contraire, qu'à cette dernière date, le comte du p. *Scarponensis* avait sous ses ordres le *Salinensis*[8] ? La même question se pose à l'égard du *p. Wabrensis* et du *comitatus Virdunensis*, entre lesquels existait un lien, s'il faut en croire deux chartes de l'abbaye de Gorze, l'une de 885[9], l'autre de 914[10]. Le traité de Meerssen cependant distingue

1. B. M. 1771 et 1924.
2. B. 1962.
3. B. 1964.
4. B. M. 1923.
5. *Divisio regni Hlotharii, CC.*, t. II, pp. 193 et 194.
6. *Histoire de Metz*, t. III, preuves, p. 55. Failly se trouve aujourd'hui en Lorraine, landkreis de Metz. Sur le *p. Mettensis* consulter, outre les ouvrages déjà cités précédemment (Ire partie, liv. II, ch. 2), Schœtter, *Einige kritische Erœrterungen*, etc., p. 6. Il considère le *p. Mettensis* comme une des subdivisions du *p. Moslensis* (p. 7), et il donne à ce dernier une extension beaucoup trop grande. Le terme de *p. Moslensis* désigne souvent, non une circonscription administrative, mais une région naturelle, la vallée de la Moselle.
7. « In comitatu Gerbercinse, in Langeivilla » (*Histoire de Metz*, t. III, pr., p. 53). Longeville, village aujourd'hui détruit, se trouvait près de Craincourt (Lorraine, Château-Salins, Delme).
8. Moivron (Meurthe-et-Moselle, Nancy, Nomeny) faisait partie, au spirituel, de l'archiprêtre de Delme et de l'archidiaconé de Vic, au diocèse de Metz, circonscriptions ecclésiastiques taillées dans le Saulnois.
9. Cette charte, encore inédite (*Cart. Gorz.*, p. 85, col. 1, n° 76), où est consigné un échange entre l'abbaye de Gorze et un certain Bernard, place *in pago Virdunense sive Wabrinse* Jeandelize et Boncourt (*Bettoniscurtis*), deux localités qui appartiennent aujourd'hui au département de Meurthe-et-Moselle, à l'arrondissement de Briey et au canton de Conflans. On ne peut songer à identifier *Bettoniscurtis* avec Pettoncourt (Lorraine, Château-Salins), qui se trouvait dans le Saulnois.
10. C'est la charte citée plus haut, n. 6.

les deux circonscriptions l'une de l'autre, tout en mentionnant deux comtés dans le *Wabrensis,* et divers actes nous montrent le *Virdunensis* comme un comté autonome [1]. Lequel des deux, du *Virdunensis* ou du *Wabrensis,* était compris dans l'autre en 885 et en 914, voilà ce que nous ne saurions dire. En 914, le *Virdunensis* avait pour comte Ricuin [2], mais aucun document ne nous dit que ce dernier ait gouverné en outre le *Wabrensis.* Ce qui complique la question, c'est que la Woëvre, ainsi que l'Ardenne, était un terme s'appliquant à une région naturelle très étendue, aussi bien qu'à un *pagus,* beaucoup plus petit que cette dernière, et l'on ne peut pas toujours dire dans quels cas il est pris avec le premier sens, dans quels autres il a le second. Avant de quitter le *pagus Wabrensis,* indiquons une de ses subdivisions, le comitatus *Durensis* ou *Eurensis,* que nous fait connaître une charte inédite pour Saint-Vanne, rendue le 25 août sous l'épiscopat de Dadon et le règne d'un souverain appelé Charles [3].

Voici maintenant un exemple, certain celui-là, de plusieurs *pagi* groupés sous l'autorité d'un seul comte. En 891, le *Tullensis* et le *Suentensis* avaient pour comte Hugues. Du moins on peut admettre, sans crainte de se tromper, que le comte Hugues du *pagus Tullensis* ne fait qu'un avec le comte Hugues du *p. Suentensis.* Le diplôme qui parle du premier est du 9 octobre 891 [4], celui qui mentionne le second du 1er novembre de la même année [5]. Est-il croyable qu'à la même époque deux *pagi* voisins aient eu pour administrateurs deux personnages différents, tous deux s'appelant Hugues? Évidemment non. Par contre, nous n'oserions certifier que le comte Hugues des *pagi Tullensis* et *Suentensis* soit le même que le comte Hugues du *Calvomontensis,* mari d'Ève [6], ou que le comte

---

1. Citons en particulier la charte de précaire de Robert, évêque de Metz, en faveur de Willerme « in pago Virdunensi in villa quæ dicitur Gonderlisia », et une des donations de Richilde à l'abbaye de Gorze « in comitatu Virdunensi, in villa quæ dicitur Manciola » (*Histoire de Metz,* t. III, preuves, pp. 51 et 52). Ces deux localités doivent être identifiées, la première avec Jeandelize (voir ci-dessus, p. 689, n. 9) et la seconde avec Mancieulles, hameau de la commune d'Anoux (Meurthe-et-Moselle, Briey, Conflans). Sur le *p. Wabrensis,* voir encore Schœtter, *op. cit.,* pp. 8-11.

2. Voir B. M. 1906.

3. L'épiscopat de Dadon ayant duré de 880 à 923, et le prince étant traité simplement de *dominus,* celui-ci peut être Charles le Gros (882-887) ou Charles le Simple (911-923). Cette charte, donation d'un certain Odilbert, place Tilly-sur-Meuse (Meuse, Verdun, Souilly) dans le *pagus Wabrensis* et le *comitatus Eurensis* ou *Durensis* (*Cartulaires de Saint-Vanne,* Bibliothèque Nationale, fonds latin 5435, f° 4 1to, 5214, p. 13, 17639, f° 32 vso, et n° 244 de la collection Dupuy, f° 6 vso). Il est fort possible que *Durensis* et *Eurensis* soient simplement une mauvaise lecture de *Virdunensis* abrégé.

4. B. M. 1815.

5. *Mitth. I. Œ. GF.,* t. XV, p. 371.

6. *Historia S. Arnulfi Mettensis, SS.,* t. XXIV, p. 530. C'est très probablement avec ce personnage qu'il faut identifier le comte Hugues qui est mentionné dans un échange conclu en 922 entre Hildiman et l'abbaye de Gorze; du moins ce comte Hugues est-il propriétaire à Einville-au-Jard dans le Chaumontois (*Histoire de Metz,* t. III, preuves, p. 58). On trouve encore un comte Hugues qui souscrit la charte par laquelle le comte Ricuin, abbé de Saint-Pierre de Metz, concède en précaire quelques terres à Remlende; l'acte est du 1er février 918 (*H. d. M.,* t. III, preuves, p. 57).

Hugues du *p. Albensis,* connu par un diplôme de Louis l'Enfant du 15 octobre 910[1].

Au-dessus des comtés y avait-il en Lorraine des duchés groupant quelques-unes des circonscriptions inférieures? Des documents antérieurs à 840, surtout des traités ou des projets de partage mentionnant les duchés de Frise, de Ripuairie, de Mosellane et d'Alsace[2]. Toutefois, ces duchés existaient-ils vraiment, ou les textes dont nous parlons ne rappelaient-ils pas plutôt d'anciennes divisions, supprimées depuis longtemps déjà, mais dont les noms étaient encore d'un usage courant? Ni les annales[3] ni les traités de partage de la période comprise entre 843 et 923 ne parlent de duchés; le traité de Meerssen, en particulier, n'en connaît pas. En Frise, pourtant, Heriold, Roric, puis Godfrid, celui qui fut assassiné en 885, eurent vraiment la situation de ducs, s'ils n'en portèrent pas le titre[4]. Peut-être en fut-il de même d'Eberhard et de Meginhard, ces deux frères d'origine saxonne, qui se succédèrent dans un gouvernement que Réginon qualifie de duché, mais sans dire s'il s'agit de la Frise[5]. Régnier, puis après lui Giselbert, étendirent leur autorité sur les contrées de la moyenne et de la basse Meuse, ainsi que dans la région comprise entre ce dernier fleuve et l'Escaut. Nous ne savons pas quelle était vis-à-vis d'eux la situation de quelques-uns des *pagi* situés au sud de la Meuse, le *Lommensis,* le Condroz, l'Ardenne; mais certainement la Frise, la Ripuairie, le *Bedensis,* le *Wabrensis,* et à plus forte raison les *pagi* des hautes vallées de la Meuse et de la Moselle, ainsi que l'Alsace, échappaient à la domination de Régnier et de son fils[6].

Quant au duché de Lorraine proprement dit, il n'a vraiment été constitué que vers 928 par Henri l'Oiseleur en faveur de Giselbert, à qui il avait donné sa fille Gerberge en mariage. Le comte Henri, tué en 886 par les Normands sous les murs de Paris, n'a jamais été duc de Lorraine[7], non plus que le comte Meingaud, assassiné en 892 par Albéric[8]. Gebhard a porté ce titre, mais c'était plutôt une sorte de vice-roi qu'un duc national, et nous ne sommes pas en mesure de définir les pouvoirs qu'il avait reçus[9]. Nous venons de voir quelle avait été la situation de Régnier et celle de Giselbert sous le règne de Charles le Simple; ils avaient simplement, avec le titre de margrave, le nord-ouest du royaume sous leur domination[10].

---

1. B. M. 2009.

2. Ces quatre provinces portent en particulier le titre de duché dans la *Divisio imperii* de 839 (*CC.,* t. II, p. 58, et *Ann. Bert.* 839, p. 21).

3. Rappelons pourtant qu'en 867 les *Annales Bertiniani* (p. 87) qualifient l'Alsace de duché en mentionnant qu'elle fut donnée par Lothaire II à son bâtard Hugues.

4. Voir ci-dessus, p. 62, n. 5, p. 107, n. 3, etc.

5. Voir plus haut, pp. 518-520.

6. Se reporter à ce que nous avons dit IVe partie, liv. II, ch. 1. Nous ne parlons que du règne de Charles le Simple.

7. Voir ci-dessus, pp. 442 et 469.

8. Voir plus haut, pp. 442 et 492.

9. Voir plus haut, pp. 559-560.

10. Se reporter à la IVe partie, liv. II, ch. 1.

Nous l'avons déjà dit, les comtes chargés d'administrer un ou plusieurs *pagi* étaient à l'origine de simples fonctionnaires, que le roi nommait et qu'il pouvait révoquer[1]. Dans quelle mesure les souverains de la Lorraine ont-ils usé de l'un et l'autre droits, voilà ce que nous allons examiner, et tout d'abord, quand un de leurs comtes mourait, disposaient-ils selon leur bon plaisir de sa charge et de ses bénéfices, les donnant à qui ils voulaient, ou bien au contraire étaient-ils obligés d'en revêtir l'héritier du défunt, que ce fût son fils ou un de ses parents? En d'autres termes, l'hérédité des fonctions était-elle devenue une règle, dont les rois ne pouvaient se départir sans s'exposer à des révoltes? Pour répondre à cette question, il faudrait connaître tous les comtes des *pagi* de la Lorraine depuis 843 jusqu'en 923, et savoir en particulier les rapports de parenté qui existaient entre ceux qui ont administré la même circonscription. Or, il n'y a qu'un très petit nombre de *pagi* dont les documents, diplômes ou annales, nous fassent connaître, nous ne dirons pas tous les comtes, mais seulement deux ou trois, pour la période qui nous occupe; encore ignorons-nous le plus souvent si ces deux ou trois comtes appartenaient à la même famille.

En Frise, nous rencontrons deux dynasties étrangères, l'une normande, l'autre saxonne qui se sont succédé dans le gouvernement du pays : la première est représentée par l'ancien roi de Danemark Heriold, son frère Roric, ses fils Godfrid et Rodolphe, la seconde par les deux frères Eberhard et Meginhard, si toutefois, ce qui n'est pas certain, ces comtes ont gouverné la Frise[2]. Une troisième famille, indigène celle-là, après avoir été subordonnée aux deux premières, finit par s'affranchir de toute autorité autre que celle du souverain; à celle-ci appartiennent Gerulf Ier, Gerulf II et ses fils Waldger et Thierry Ier. Mais entre Ansfrid et Dodon qui administraient le *pagus Batua* le premier en 855[3], le second en 897[4], entre Matfrid comte du *p. Eiflensis* en 855[5] et Alboin, que l'on trouve à la tête du même *pagus* eu 898[6], y avait-il des liens de parenté? Nous l'ignorons. Le *pagus Meginensis* a eu pour comtes — en 888 Meingaud, celui-là même qui fut assassiné par Albéric quatre ans plus tard[7]; en 894-895, un autre Meingaud, très probablement le fils du précédent[8]; en 912 Bérenger, que l'on peut identifier avec le gendre de Régnier[9]; en 928 un

1. Voir Ire partie, liv. I, ch. 1.

2. Sur Heriold et sa famille, voir en particulier Ire partie, liv. I, ch. 3, et liv. II, ch. 9, IIe partie, liv. I, ch. 1 et 2, et liv. II, ch. 1; sur Eberhard et Meginhard, IIIe partie, liv. I, ch. 1.

3. Mentionné dans la donation faite par Folcker le 10 novembre 855 à l'abbaye de Werden (*NR. UB.*, t. I, p. 30, nº 65).

4. B. M. 1918.

5. B. M. 1137.

6. B. M. 1928.

7. B. M. 1727.

8. *MR. UB.*, t. II, p. 15, nº 30.

9. B. 1939.

certain Eberhard, qui est peut-être un Conradin[1]. Voilà donc un *pagus* qui, dans l'espace de quarante ans, a été gouverné par les membres de trois familles différentes. Il est impossible de démontrer qu'Étienne et Wigeric, comtes du *pagus Bedensis,* le premier en 895[2], le second en 902 et en 909[3], aient été parents l'un de l'autre. Même observation pour les comtes du *pagus Blesensis,* Irenfrid en 888[4] et Odacer en 893[5]; pour ceux du *pagus Mettensis* ou *Moslensis,* Adalbert en 841[6], Adalard le Jeune en 880[7], Leutard en 907-908 et 909[8], Matfrid IV en 926[9]; pour ceux du *p. Calvomontensis,* Étienne en 891[10] et Hugues, mari d'Ève, un peu plus tard, dans la première moitié du xe siècle[11]. En Alsace, nous trouvons plusieurs dynasties, dont deux sont peut-être les rameaux d'une même souche; il est permis de le supposer, les mêmes noms étant portés dans l'une et dans l'autre. Il y a d'une part les descendants de Hugues le Poltron, son fils Liutfrid[12] et son petit-fils Hugues[13], et d'autre part Eberhard, le cousin de Waldrade, son fils Hugues et ses petits-fils Eberhard, Hugues et Gontran[14]. On peut enfin citer une famille comtale de la Haute-Alsace, dont trois membres se sont appelés Bernard[15].

Prenons maintenant, non plus tel ou tel *pagus,* mais des familles dont plusieurs représentants nous sont connus, celles de Matfrid et de Régnier, par exemple. Matfrid II, nous l'avons vu, fut comte du *p. Eiflensis*

---

1. *MR. UB.,* t. I, n° 169; cf. t. II, p. 17, n° 32.

2. B. M. 1908. Le *p. Bedensis* de B. M. 1521 doit être identifié non avec le *Bedagowa,* mais avec le *Blois* sur la Meuse, car la *villa* de Foug, qui y est placée par ce diplôme, se trouve à l'ouest de Toul (Meurthe-et-Moselle, Toul nord).

3. B. M. 1950 et *MR. UB.,* t. I, n°s 153 et 154.

4. B. M. 1749. Est-ce le même qui, le 14 août 895, est mentionné comme comte du *p. Scarponensis* (B. M. 1906)? Le *Scarponensis* n'étant pas voisin du *Blesensis,* il est difficile d'admettre que ces deux *pagi* aient été administrés par le même comte.

5. *MR. UB.,* t. I, n° 139. Disgracié par Zwentibold, il devint sous Louis l'Enfant comte du *p. Ardinensis* (*Ardennensis*); une charte d'Echternach de 901-902 lui donne cette qualité (Hontheim, *Hist. Trev. dipl.,* t. I, p. 59).

6. Nithard, *Historiæ,* liv. II, ch. 7, p. 21 (l'éd. *in us. schol.* porte par erreur ch. 6).

7. B. M. 1527.

8. Charte inédite du prêtre Udilbert pour Echternach (*Lib. aur. Ept.,* f° 52), et charte de Roric pour Saint-Maximin (*MR. UB.,* t. I, n° 154).

9. *MR. UB.,* t. I, n° 165.

10. B. M. 1810.

11. *Historia S. Arnulfi, SS.,* t. XXIV, p. 530.

12. Aucun texte ne nous montre Liutfrid comte d'un *pagus* alsacien; peut-être l'était-il du *Sorengowe,* où se trouvait l'abbaye de Moutiers-Granval, dont il était abbé laïc (B. M. 1103). Ce *pagus* faisait partie au spirituel du diocèse de Bâle, qui s'étendait sur la Haute-Alsace, mais il n'était pas, à ce qu'il semble, compris lui-même dans l'Alsace.

13. Même observation pour Hugues que pour son père; lui aussi fut abbé laïc de Moutiers-Granval (B. M. 1275). C'est du cousin de Lothaire II que parlent les *Ann. Bert.* 869, p. 108 (voir ci-dessus, p. 356 et n. 6).

14. *Vita sancti Deicoli,* ch. 12, *SS.,* t. XV, p. 677. Un comte Eberhard est présent à la donation faite le 15 mai 898 à Strasbourg par Herimuot, en faveur de l'abbaye de Münster au diocèse de Bâle (Schœpflin, *Als. dipl.,* t. I, p. 98).

15. Il n'y a eu que deux Bernard, si le comte Bernard de B. M. 1909 (4 janvier 896) se confond avec Bernard, fils de Bernard, mentionné par les *Ann. Bert.,* 869, p. 108.

(855), et son petit-fils Matfrid IV, du *p. Mettensis* (926); nous ne savons quel *pagus* avait eu Matfrid III, et de plus il n'est nullement certain qu'avant sa condamnation de 906, Matfrid IV gouvernât le *p. Mettensis*. Il convient d'ajouter qu'Adalbert, fils de Matfrid IV, administra cette dernière circonscription après la mort de son père[1]. Giselbert I, père de Régnier, fut successivement comte du *p. Masau* puis du *Darnau*[2]. Il est difficile de déterminer avec précision les *pagi* à la tête desquels se trouvèrent Régnier Ier et Giselbert II, mais on peut affirmer qu'ils étaient situés dans le bassin moyen et inférieur de la Meuse : c'étaient selon toute vraisemblance le *Masau* et la Hesbaye, peut-être aussi le Hainaut. Richer dit que Giselbert II hérita des dignités de son père, et dans une certaine mesure l'on peut admettre son assertion[3].

Rappelons enfin qu'en 892 Arnulf, tout en laissant au fils et homonyme du comte Meingaud, assassiné par Albéric, le *p. Meginensis*, un de ceux qu'avait administrés son père, réserva à son bâtard Zwentibold une partie des bénéfices de ce dernier[4].

Quant au droit de révocation, plus on avançait, plus il était rare que le roi l'exerçât. Si Lothaire II priva Adalard, qui n'était peut-être pas Lorrain, de ses abbayes et de ses bénéfices, s'il l'expulsa même de ses États, il ne le fit qu'à la demande de Louis le Germanique[5]. On ne connaît d'ailleurs de ce prince aucune autre exécution du même genre. Charles le Chauve confisqua les bénéfices des seigneurs lorrains qui, soit en 869, soit en 876, avaient refusé de se soumettre à lui[6]. En 885, les partisans de Hugues, le bâtard de Lothaire II, furent l'objet de mesures analogues[7]. Ce fut Zwentibold qui usa de ses droits avec le plus de rigueur, puisqu'il disgracia en une fois quatre comtes, Odacer, Étienne, Gérard et Matfrid, et qu'un an plus tard il dépouilla son ancien favori, le comte Régnier, non seulement de ses bénéfices et dignités, mais de ses domaines patrimoniaux eux-mêmes, ce qu'il n'avait pas fait pour les quatre comtes; de plus, il prononça contre Régnier la peine du bannissement. Seulement, ces procédés autoritaires, bien loin d'affermir le jeune roi sur son trône, causèrent un mécontentement général; tout le monde abandonna Zwentibold, qui finit par perdre la couronne et la vie[8]. Sous Louis l'Enfant, nous voyons les comtes Gérard et Matfrid, les anciens adversaires de Zwentibold, condamnés par une assemblée des grands à la perte de leurs biens et bénéfices, en punition de leurs attaques contre

---

1. La chose, sans être absolument sûre, est du moins très vraisemblable. Voir Kœpke-Dümmler, *Otto der Grosse*, p. 144, et Krüger, *Der Ursprung des Hauses Lothringen-Habsburg*, p. 13.

2. Voir sur ce personnage, pp. 36-40.

3. Se reporter à ce que nous avons dit IIIe partie, liv. I, ch. I, et IVe partie, liv. I, ch. I, et liv. II, ch. I.

4. Réginon, *Chronicon* 892, p. 140.

5. Voir ci-dessus, pp. 184-188.

6. *Ann. Fuld.* 869, p. 69 (cf. *Ann. Bert.* 870, p. 108) et *Ann. Fuld.* 876, p. 87.

7. Réginon, *Chronicon* 885, p. 125.

8. Se reporter à la IIIe partie, liv. I, ch. I, *passim*.

les Conradins[1]. On peut admettre, bien que Richer soit le seul auteur qui en parle[2], que Charles le Simple retira à Giselbert, qui s'était révolté contre lui, les charges dont il était revêtu ; il lui enleva, nous le savons de source certaine, l'abbaye Saint-Servais de Maëstricht, qui fut restituée à l'église de Trèves[3], et il est peu vraisemblable qu'il s'en soit tenu là.

En ces différentes circonstances, les rois ont-ils agi de leur propre autorité, ou ont-ils au préalable consulté une assemblée de grands? Nous ne sommes pas au courant de la procédure qui a été suivie dans la plupart des cas. C'est une assemblée de grands qui prononce en 898 la restitution de Saint-Servais à l'église de Trèves[4], mais aucun document ne nous apprend que la confiscation des bénéfices et des propriétés de Régnier ait été ordonnée ou approuvée par une assemblée ; même ignorance à l'égard de la mesure qui un an auparavant avait frappé Odacer, Étienne, Gérard et Matfrid. Toutefois, étant donné le caractère autoritaire de Zwentibold, le jeune roi devait dans ces deux circonstances avoir agi de lui-même, sans avoir pris conseil de personne. Au contraire, en 906, Gérard et Matfrid furent condamnés par une assemblée de seigneurs lorrains[5]. Une autre assemblée du même genre décida en 919 que l'abbaye Saint-Servais, usurpée par Giselbert, comme elle l'avait été déjà par son père, retournerait à l'église de Trèves[6], mais nous ignorons comment Charles le Simple avait procédé pour enlever au fils de Régnier, révolté contre lui, les charges publiques et les bénéfices royaux dont il était pourvu.

Avec des indications aussi peu nombreuses et souvent aussi peu précises que celles qui nous ont été conservées, il est bien difficile d'arriver à se faire une idée exacte de la façon dont se passaient les choses, et nous ne saurions dire si des règles fixes, absolues présidaient à la nomination et à la révocation des comtes. Il semble cependant que ces fonctionnaires n'étaient que rarement dépouillés de leurs charges et de leurs bénéfices. Les souverains ne devaient prendre d'aussi graves mesures que pour de sérieux motifs et après mûre réflexion, car il était difficile de les appliquer sans provoquer des révoltes, qui bouleversaient le pays et mettaient la royauté dans une situation critique. Quant aux vacances qui se produisaient dans les comtés, voici, croyons-nous, de quelle façon elles étaient comblées : le fils d'un comte était généralement pourvu d'un comté, mais ce comté n'était pas nécessairement celui-là même qu'avait gouverné son père.

D'autre part, il ne faut pas perdre de vue que la Lorraine s'est trouvée, de 869 à 923, dans des conditions particulières. Les partages, les fréquents changements de souverains et les révoltes sont des facteurs qui ont contrarié dans une certaine mesure l'hérédité des charges, en obligeant des

1. Voir IVe partie, liv. I, ch. 1.
2. Richer, *Historiæ*, liv. I, ch. 38, p. 25.
3. B. 1962 et 1964.
4. Voir pp. 544-545.
5. Voir pp. 570-571.
6. Voir pp. 625-627.

familles ou des individus soit à changer de province, soit même à émigrer dans un autre royaume [1]. Il y avait de ces exilés plus ou moins volontaires qui ne rentraient jamais dans le pays, et si d'autres revenaient, comme Matfrid, il n'est pas sûr qu'ils reprenaient la situation qu'ils avaient jadis occupée ; on les dédommageait, mais ailleurs. Enfin, des comtes mouraient, qui n'avaient point de fils ou qui en laissaient de trop jeunes pour qu'on pût mettre ces derniers à la tête d'un *pagus*. D'une façon ou d'une autre, il se produisait des vacances, que le roi pouvait dans une certaine mesure combler comme il l'entendait.

Si nous disons « dans une certaine mesure », c'est qu'en réalité la liberté d'action du souverain était limitée : il ne pouvait prendre les comtes que dans certaines familles, toujours les mêmes, qui depuis plusieurs générations étaient en possession des charges publiques. Il était presque aussi difficile de conférer une dignité à un homme nouveau, sans naissance, que de retirer sa fonction à un homme en place. On a soutenu qu'à cette époque il n'y avait pas à proprement parler de noblesse, que le terme de *nobilis*, très fréquemment employé d'ailleurs, s'appliquait aux propriétaires libres, à ceux qui jouissaient de la liberté complète [2]. Mais, s'il n'y avait pas encore de caste noble, elle était en voie de formation. Les fonctions publiques sont l'apanage à peu près exclusif de certaines familles, et il en est de même, ou peu s'en faut, des hautes dignités de l'Église. L'arrivée aux honneurs d'un homme de condition moyenne, tel qu'Haganon, fait scandale ; sa faveur excite d'abord les murmures et le mécontentement, puis en fin de compte provoque la révolte de l'aristocratie [3]. Rapprochons de ce fait les griefs que l'on imputait à Zwentibold, au dire de Réginon : le jeune roi avait le tort de traiter les affaires publiques avec des femmes et des hommes sans naissance, et d'enlever aux plus nobles leurs honneurs et dignités [4]. Nous ne pouvons

---

1. Nous avons vu qu'en 869 et en 876 Charles le Chauve avait confisqué les bénéfices de ceux d'entre les seigneurs lorrains qui ne se ralliaient pas à lui (*An. Fuld.* 869 et 876, p. 69 et 87) ; peut-être ces derniers furent-ils en outre expulsés. Nous savons d'autre part que des grands de la Lorraine orientale, qui en 876 s'étaient prononcés pour Charles, lorsqu'il chercha à dépouiller ses neveux de la rive gauche du Rhin, furent obligés après la défaite d'Andernach d'abandonner leur pays et de suivre Charles le Chauve, qui les dédommagea aux dépens de l'abbaye de Marchiennes et de quelques autres (*Ann. Bert.* 876, p. 134). Le ch. 9 de la *Conventio Furonensis* (*CC.*, t. II, p. 170 et *Ann. Bert.* 878, p. 147) doit s'appliquer, nous l'avons dit précédemment, à ceux qui avaient perdu leurs biens pour des motifs politiques, soit en 869-870, soit en 876. Nous ignorons si en 885 quelques-uns des partisans de Hugues, et en 888 les seigneurs qui avaient accueilli Rodolphe se virent obligés de quitter la Lorraine. Mais en 906, Gérard et Matfrid durent chercher en France un asile, de même qu'en 911-912 les Conradins et leurs adhérents lorrains, si toutefois il en existait, se retirèrent en Allemagne. C'est également dans ce dernier pays que se réfugia Giselbert après sa première révolte ; il est vrai qu'il ne tarda pas à revenir et à reprendre possession des bénéfices et charges qu'il avait perdus.

2. Voir Waitz, *D. VG.*, t. V, pp. 436 et suiv., 405, Fustel de Coulanges, *op. cit.*, pp. 337-340.

3. Ce sont, ne l'oublions pas, les seigneurs de la France, et non ceux de la Lorraine, que la faveur d'Haganon pousse à la rébellion, mais l'esprit de caste régnait à l'est comme à l'ouest de la Meuse.

4. Réginon, *Chronicon* 900, p. 148.

donc nous empêcher de conclure qu'à ce moment l'esprit et les préjugés aristocratiques étaient déjà tout-puissants.

Les comtes avaient des fonctions multiples : faire la police, rendre la justice, percevoir les impôts, lever et commander les soldats, tels étaient les rôles différents que ces personnages avaient à remplir. A l'origine, ils s'acquittaient de toutes ces besognes en qualité d'agents du pouvoir central. Avec le temps, ils avaient peu à peu perdu ce dernier caractère. Si, en apparence, les rouages administratifs restaient les mêmes et continuaient de marcher comme autrefois, si tout se faisait encore au nom du souverain, les comtes en réalité jouissaient d'une grande liberté d'allures et en prenaient fort à leur aise avec le roi. Nous ne savons s'ils versaient régulièrement au trésor le produit des impôts et des amendes ; la chose d'ailleurs nous paraît fort peu vraisemblable. Mais ils n'amenaient au roi des troupes que si tel était leur bon plaisir, si au préalable ils avaient été consultés et avaient donné leur approbation à l'expédition militaire projetée [1].

Les seigneurs ne craignaient pas de résister ouvertement au souverain [2], mais il était rare qu'ils fussent d'accord pour se révolter tous à la fois, comme ils le firent en 900 contre Zwentibold. Ce serait en effet une erreur de croire, d'abord que l'union régnât parmi les grands [3], ensuite qu'ils eussent l'intention arrêtée de travailler à l'affaiblissement du pouvoir royal. Les hommes de cette époque n'étaient pas de ceux qui, après s'être tracé un programme, le suivent avec persistance et continuité. Incapables de réflexion et de vues à longue portée, ils faisaient de la politique au jour le jour ; c'était l'intérêt du moment qui les déter-

---

1. En 863, les grands de Lothaire II lui amènent des troupes pour assiéger des Normands dans une île du Rhin, mais ils se refusent à les attaquer, et les pirates peuvent échapper ainsi à la mort ou à la captivité (*Ann. Xant.* 864, *SS.*, t. II, p. 231). En 919, lors d'une invasion des Hongrois en Lorraine, Charles le Simple ayant convoqué les grands du royaume pour marcher contre les barbares, il n'y eut que l'archevêque de Reims, Hérivée, qui répondit à son appel (Flodoard, *H. R. E.*, liv. IV, ch. 14, éd. Lejeune, t. II, p. 510). Mais le chroniqueur, semble-t-il, ne parle ici que de la France. Pendant les campagnes de 922 et de 923 contre Robert, Charles est à la merci des Lorrains, qui le suivent et le quittent quand bon leur semble (voir IVe partie, liv. II, chap. 2).

2. Ni sous Lothaire Ier, ni sous Lothaire II, il n'y eut de révoltes dans le pays appelé à devenir un jour la Lorraine. Celles de Hugues le Bâtard, pendant les règnes de Louis le Jeune et de Charles le Gros, de Régnier contre Zwentibold en 898, de l'épiscopat et de l'aristocratie contre ce même prince en 900, de Gérard et de Matfrid contre les Conradins, de Giselbert et de Ricuin contre Charles le Simple, sont les principales que nous ayons à signaler pour la période qui fait l'objet du présent travail.

3. En 869, une partie des seigneurs lorrains se déclara pour Louis le Germanique, une autre pour Charles le Chauve ; celui-ci, en 876, trouva quelques partisans dans la Lorraine orientale, la majorité des grands restant fidèle à Louis le Jeune. La révolte de Hugues le Bâtard ne fit qu'augmenter les divisions déjà existantes. Ni Régnier en 898, ni Gérard et Matfrid en 906, n'arrivèrent à entraîner dans leur révolte tous les seigneurs lorrains ; ce sont même des assemblées où siégeait une partie de ces derniers qui ont prononcé la restitution de Saint-Servais, usurpé par Régnier, à l'église de Trèves, et condamné Gérard et Matfrid. Nous avons vu enfin qu'une partie des grands de la Lorraine ne s'était pas associée aux tentatives de Giselbert contre Charles le Simple, et qu'après la chute de ce dernier prince évêques et seigneurs avaient pris parti les uns pour Henri l'Oiseleur, les autres pour Raoul.

minait à agir. Ajouter de nouvelles dignités ou de nouveaux domaines à ceux qu'ils possédaient déjà, voilà généralement le but qu'ils se proposaient, et pour satisfaire cette passion, rien ne les arrêtait : leur refusait-on l'objet de leur convoitise, ils le prenaient de force, car leur avidité n'avait d'égale que leur violence et leur brutalité. Les hommes libres [1], trop faibles pour se défendre, l'Église et la royauté avaient tour à tour à souffrir des empiétements, des usurpations et des cruautés de l'aristocratie laïque.

En outre, la cupidité des seigneurs les mettait aux prises les uns avec les autres, car il arrivait souvent qu'ils fussent plusieurs à désirer soit la même terre, soit la même charge. Il en résultait des inimitiés et de véritables guerres [2]. Les querelles de seigneur à seigneur affaiblissaient beaucoup la puissance de l'aristocratie et rendaient celle-ci moins dangereuse pour le pouvoir royal, qui savait mettre ces divisions à profit. Si le souverain avait à lutter contre quelques-uns de ses grands, il trouvait un appui chez les adversaires des rebelles. C'est justement l'hostilité d'une partie des seigneurs lorrains, restés fidèles au roi légitime, qui empêcha Giselbert de se substituer à ce dernier et de ceindre la couronne qu'il convoitait.

---

1. La classe des hommes libres n'avait nullement disparu ; les chartes particulières, rendues en faveur d'églises ou d'abbayes, prouvent qu'elle comptait encore de nombreux représentants. Mais elle avait une tendance à aliéner, au moins en partie, sa liberté, pour se mettre sous la protection de l'Église. Elle ne jouait d'ailleurs aucun rôle politique et n'exerçait aucune influence sur la marche des affaires ; du moins, les documents de l'époque ne la mettent jamais en scène. Nous ne voyons agir que les grands ecclésiastiques et laïcs : seuls ils ont de l'autorité, seuls ils participent au gouvernement du royaume.

2. Les assassinats successifs de Meingaud, d'Albéric et d'Étienne fournissent d'éclatantes preuves des haines qui animaient certaines familles les unes contre les autres. Rappelons en outre la rivalité des comtes Gérard et Matfrid et des Conradins, la lutte de Boson, fils de Richard le Justicier, et de Ricuin, comte de Verdun, l'assassinat de ce dernier par son ennemi, qui se trouva ensuite aux prises avec Otton, fils de sa victime, les conflits de Giselbert avec son propre frère Régnier, son beau-frère Berenger et le comte de Cambrai, Isaac. Plus on avance, plus ces guerres intestines deviennent fréquentes.

CHAPITRE III

L'ÉGLISE.

Provinces ecclésiastiques, diocèses et archidiaconés. — Nomination des archevêques et des évêques ; rôle prépondérant du roi. — Dépendance des évêques a l'égard du souverain. — Abbayes royales et épiscopales ; abbés laïcs ; collégiales. — Services dus au roi par les évêques et les abbés. — Conciles tenus en Lorraine de 843 a 923. — Alliance de l'Église et de la royauté contre les seigneurs. — Privilèges octroyés par les rois aux évêchés et aux abbayes. — Intervention de la papauté dans les affaires de la Lorraine.

En Lorraine, comme dans les autres royaumes francs, des liens étroits unissaient l'un à l'autre l'État et l'Église. Celle-ci, non contente de régler la foi et les mœurs des fidèles, se trouvait investie d'une part de l'autorité publique, était activement mêlée aux affaires politiques, inspirait aux rois la plupart des mesures législatives qu'ils prenaient et obtenait enfin leur concours pour la défense de ses intérêts spirituels ou temporels. Seulement, l'Église payait de sa liberté l'influence dont elle jouissait dans l'État. Les souverains intervenaient en maîtres dans les élections des évêques et des abbés, traitaient ceux-ci comme de simples fonctionnaires, réunissaient et présidaient les conciles, et disposaient à leur gré des biens ecclésiastiques comme des terres du domaine royal [1].

Les provinces ecclésiastiques avaient été organisées ou reconstituées par Charlemagne, les pouvoirs des métropolitains sur leurs évêques suffragants nettement définis [2]. En outre, des rapports réguliers s'établissaient entre les métropolitains et le Souverain Pontife, à qui ils demandaient aussitôt après leur consécration le *pallium,* ornement symbolique, dont l'octroi les élevait à la dignité d'archevêques [3].

Pourtant, au IXe siècle, il se produisit encore des anomalies dans la province de Trèves. Drogon, fils naturel de Charlemagne, installé sur le siège de Metz, fut d'abord honoré du *pallium,* qui lui donna le rang d'ar-

---

1. Sur l'Église à l'époque carolingienne, consulter Waitz, *D. VG.*, t. III, pp. 416 et suiv. (cf. t. VII, pp. 183 et suiv.), et Fustel de Coulanges, *op. cit.*, pp. 524-534.

2. Voir Hauck, *KG. D.*, t. II, pp. 190 et suiv. Pour la province de Trèves, consulter le ravail de Gœrres, *Ueber die Entstehungszeit des Archiepiscopates- und Metropolitan-Ranges der Trierischen Kirche, F. D. G.*, t. XVI, pp. 194-207, et t. XVII, pp. 163-200.

3. Sur le *pallium,* voir ce que nous avons dit plus haut, p. 30, n. 1. L'archevêque devait envoyer au pape sa profession de foi et la demande du *pallium* dans les trois mois qui suivaient sa consécration (*Concilium Ravennense,* statutum I, Mansi, t. XVII, col. 337).

chevêque, puis en 844, le pape Sergius le nomma son vicaire en Gaule et en Germanie. Ce ne fut, nous l'avons vu précédemment, qu'un vain titre pour Drogon, qui ne put exercer les fonctions de cette haute dignité. Mais Drogon, archevêque et vicaire du Saint-Siège, devait être de ce double chef soustrait à l'autorité du métropolitain de Trèves [1].

Après la mort de Drogon, les choses rentrèrent dans l'ordre. Advence ne fut qu'un simple évêque, soumis à son métropolitain Theutgaud [2]. Ses deux premiers successeurs, Wala et Robert, reçurent le *pallium,* et à ce sujet il s'éleva même entre Wala et son métropolitain Bertulf un conflit qui, grâce à l'interventiou d'Hincmar, se termina par la soumission de l'évêque de Metz [3]. L'organisation régulière de la province de Trèves ressort d'ailleurs du discours prononcé à Metz, le 9 septembre 869, par l'archevêque de Reims [4], ainsi que des démarches faites auprès de ce dernier en 870, par Advence et Arnoul, et un peu plus tard, par Bertulf lui-même : on demandait à l'archevêque d'envoyer un de ses suffragants, pour concourir à la consécration dans le premier cas de Bertulf, dans le second d'Arnaud, neveu et successeur d'Arnoul [5]. Pourtant, à Verdun, après la mort de Bérard, les droits du métropolitain furent méconnus, et Dadon, élu dans des conditions irrégulières, fut consacré sans le consentement de Bertulf [6].

Nous ne sommes pas moins bien renseigné en ce qui concerne la province de Cologne, et nous avons des preuves nombreuses qu'elle était constituée. C'est d'abord la résistance opposée par Gunther de Cologne à l'union de l'évêché de Brême avec le siège archiépiscopal de Hambourg, qui nous met au courant des droits que possédait le métropolitain de Cologne [7]. En janvier 870, Liutbert, archevêque de Mayence, a soin d'emmener avec lui, pour la consécration du successeur de Gunther, quatre des suffragants de Cologne, les évêques de Minden, de Münster, d'Osnabrück et d'Utrecht [8]. En 890, lorsque Herimann de Cologne demande au pape qu'il veuille bien replacer le diocèse de Brême sous l'autorité du métropolitain de Cologne, il a soin d'associer à sa démarche les cinq suffragants qui lui restent [9]. Enfin, l'affaire d'Hilduin (920-922) nous montre encore l'évêché de Liège dépendant de Cologne [10].

Les partages politiques qui coupaient en deux les provinces ecclésias-

---

1. Voir ci-dessus, pp. 29-31.
2. Voir ci-dessus, p. 126, n. 2.
3. Voir pour Wala, p. 435, n. 5, et pour Robert, p. 467, n. 3.
4. Voir p. 345, n. 4.
5. Voir plus haut, pp. 363-364 et p. 396, n. 3. Nous avons déjà dit qu'une consécration, pour être régulière, devait être faite par trois évêques au moins de la province à laquelle appartenait le siège vacant. Quand dans une province il n'y avait que deux prélats disponibles, ils s'adjoignaient un confrère d'une province voisine.
6. Voir ci-dessus, p. 451, n. 1.
7. Se reporter aux pages 115-117.
8. Voir ci-dessus, pp. 360-361.
9. Voir ci-dessus, p. 510 et n. 3.
10. Voir IVe partie, liv. II, ch, 2.

tiques ne brisaient pas pour cela les liens qui unissaient la métropole à ses divers suffragants. Ainsi, après 843, Cambrai ne cessa pas d'être soumis à Reims, Strasbourg à Mayence, Minden, Münster et Osnabrück à Cologne. Seulement, de cette situation pouvaient naître, lorsqu'il s'agissait de pourvoir à un siège vacant, des difficultés et des conflits : il suffit de rappeler ce qui se passa à Cambrai de 862 à 866 [1], à Strasbourg en 913 [2]; nous verrons bientôt l'affaire de Cologne (841-850) [3].

De même que la province comprenait plusieurs diocèses, de même quelques-uns de ces derniers commençaient, au IXe siècle, semble-t-il, à se subdiviser en archidiaconés. A cette époque, en effet, on trouve dans quelques évêchés, non plus un seul archidiacre, dont la juridiction s'étendait sur tout le diocèse, mais plusieurs, deux, trois ou quatre. On peut admettre qu'ils s'étaient partagé le diocèse et que celui-ci était divisé en autant de circonscriptions qu'il y avait d'archidiacres. Pendant la période qui fait l'objet du présent travail, il n'y a en Lorraine que la province de Trèves où se constate la pluralité des archidiacres dans un diocèse, d'abord à Metz, dans un acte du 15 juin 797 (?) qui mentionne deux archidiacres [4], puis à Toul, où deux chartes du 5 novembre 916 (?) nous font connaître l'existence du primicier et de quatre archidiacres [5]. Des documents de 924 et de 926 nous apprennent, le premier que le diocèse de Trèves comptait alors quatre archidiacres [6], et le second que celui de Verdun en possédait deux [7]. Dans la province de Cologne, on ne trouve plusieurs de ces dignitaires dans un diocèse que beaucoup plus tard, vers

---

1. Voir Ire partie, liv. II, ch. 5-7.

2. Se reporter à la IVe partie, liv. II, ch. 1.

3. Voir l'appendice II, *La vacance du siège de Cologne* (841-850).

4. La donation d'Engelrand, évêque de Metz, à l'abbaye de Saint-Nabord (Saint-Avold) qui est souscrite par deux archidiacres (Calmet, t. I, pr. col. 293), porte : « Actum hoc anno XXVIIII regnante Carolo glorioso rege, sub die XV M. Junii », ce qui correspond au 15 juin 797. Comme Engelrand mourut en 791 (*Annales Laureshamenses, SS.*, t. I, p. 34), il y a une erreur dans les chiffres de la date. Calmet, et à sa suite l'*Histoire de Metz* (t. III, pr., p. 17) proposent de supprimer un des X et de lire XVIIII, ce qui donnerait 787. Il s'écoule ensuite un siècle avant que l'on retrouve un document qui mentionne plusieurs archidiacres dans le diocèse de Metz. La charte que Robert, évêque de cette ville, rendit sur l'ordre de Charles le Gros en faveur de Saint-Arnoul, est souscrite par quatre archidiacres, dont l'un est primicier et les trois autres abbés; l'acte ne porte aucune date, mais nous croyons avec Mühlbacher (*Reg. Kar.*, p. 645) qu'il doit se placer en 868 (*Histoire de Metz*, t. III, preuves, p. 46).

5. Ces deux chartes qui concernent l'abbaye de Saint-Evre, émanent l'une de Drogon, évêque de Toul (Mabillon, *Ann. O. S. B.*, t. III, p. 697, col. 2), l'autre de Sigidée, abbé de Saint-Evre (*Gallia Christiana*, t. XIII, pr., col. 453). Une charte rendue en 838 par Frothaire, évêque de Toul, en faveur du même monastère, porte les souscriptions du primicier et de cinq prêtres ; Desnoyers, *Topographie ecclésiastique de la France* (*Annuaire de la société de l'histoire de France*, année 1859, t. XXIII, p. 88), est assez disposé à voir en eux les six archidiacres que l'on trouve plus tard dans le diocèse de Toul.

6. Charte de Roqer, archevêque de Trèves, pour Liutfrid (*MR. UB.*, t. I, n° 164). Le premier des archidiacres est en même temps prévôt du chapitre.

7. *Polypticum Virdunense*, en tête des Bertarii *Gesta episcoporum Virdunensium* (*SS.*, t. IV, p. 38).

le milieu du xe siècle à Liège[1], et seulement dans le courant du xie à Cologne même[2].

Rappelons simplement, avant de voir de quelle façon elles étaient appliquées en Lorraine, les règles qui présidaient à l'élection et à la consécration des évêques et des métropolitains. En principe, le clergé et le peuple conservaient le droit d'élire leur évêque, mais pour user de ce droit, il fallait l'autorisation du roi, qui pouvait la refuser et nommer lui-même l'évêque sans s'inquiéter des électeurs. Parfois il respectait les formes, laissait l'élection se faire, mais avait le soin de désigner au clergé et au peuple le candidat de son choix. L'élection faite, le roi intervenait encore pour la confirmer, et c'était seulement après l'accomplissement de cette formalité que le métropolitain, assisté de ses suffragants, avait le droit de consacrer le nouvel élu. Le métropolitain pouvait refuser de consacrer celui-ci, s'il le jugeait indigne, toutefois il était très rare qu'il usât de cette prérogative ; Hincmar le fit, mais Lothaire II n'était pas son maître et n'avait pas de prise sur lui[3].

Nous savons peu de chose sur les élections épiscopales au temps de Lothaire Ier. Ce prince retira à Liutbert le siège de Cologne, qu'il lui avait tout d'abord accordé, mais il ne put arriver à faire consacrer Hilduin, son archichancelier, qu'il avait désigné pour occuper le siège vacant. Nous ne savons pas comment Gunther devint en 850 archevêque de Cologne, mais comme il était neveu d'Hilduin, nul doute qu'il ne soit arrivé par la faveur et avec l'appui de l'empereur[4]. Nicolas reproche, dans une de ses lettres à Lothaire II, de ne laisser parvenir à l'épiscopat que des gens favorables à ses projets de divorce[5]. Ceci ne peut s'appliquer qu'au diocèse de Cambrai, aucune autre vacance ne s'étant produite alors en Lorraine. Nous n'avons pas à revenir longuement sur le conflit qui s'éleva entre le jeune roi d'une part, Hincmar et Nicolas d'autre part, à propos du successeur de Thierry. Hincmar refusa de consacrer les trois candidats que Lothaire avait désignés l'un après l'autre pour occuper le siège de Cambrai, et le roi ne put passer outre à l'opposition du métropolitain. Toutefois, il convient de remarquer que Jean, qui devint en 866 évêque de Cambrai, était chantre de la chapelle de Lothaire II, qu'un peu plus tard il accepta du roi une mission à Rome concernant l'affaire de Waldrade, enfin qu'à la mort de Lothaire il ne mit aucun empressement à reconnaître Charles le Chauve. Hincmar n'avait donc triomphé que pour la forme, et le clerc qu'il avait consacré évêque de Cambrai n'était au fond qu'une créature de Lothaire[6].

---

1. Une charte rendue le 1er juillet 961 (960) pour Stavelot par Everacle, évêque de Liège, est souscrite par deux archidiacres (Martène, *Amp. Coll.*, t. II, col. 47).

2. Une charte d'Annon, archevêque de Cologne, de l'année 1056, mentionne plusieurs archidiacres (citée par Binterim et Mooren, *Die Erzdiœcese Kœln*, 2e éd., t. I, p. 35).

3. Voir *Les élections épiscopales dans l'Église de France*, d'Imbart de la Tour.

4. Voir l'appendice II, *La vacance du siège de Cologne* (841-850).

5. Voir J. E. 2753, Migne, t. CXIX, col. 869.

6. Sur l'affaire de Cambrai, voir Ire partie, liv. II, ch. 5-7 ; sur l'attitude de Jean, voir pp. 283, 314 et 342.

A Cologne, ce prince se contenta de nommer des administrateurs à la place de Gunther, déposé par le pape ; ce furent successivement Hugues l'Abbé et Hilduin, Gunther conservant d'ailleurs sous le nom de son frère la haute main sur les affaires de son ancien diocèse [1]. Pendant ce temps, des chorévêques suppléèrent Theutgaud, frappé en même temps et pour le même motif que son collègue [2]. Il est douteux que Bertulf, qui prit en 870 la place de Theutgaud, ait été régulièrement élu par le clergé et le peuple de Trèves, mais les évêques suffragants de Metz et de Toul se trouvaient dans la main de Charles le Chauve, et la consécration du nouvel archevêque put se faire suivant les règles canoniques [3]. Les choses ne se passèrent pas de la même façon à Cologne : des suffragants de ce dernier siège, un seul, celui de Liège, tenait pour le roi de France, et il en fallait trois pour qu'une consécration fût régulière. Charles n'en essaya pas moins d'imposer son candidat, Hilduin, au clergé et au peuple de Cologne ; les plus importants parmi les clercs et les laïcs de cette ville furent mandés à Aix-la-Chapelle et contraints de reconnaître Hilduin et de lui prêter serment. Mais Louis le Germanique ne pouvait tolérer sur le siège de Cologne la présence d'une créature de Charles le Chauve. Il voulait y faire asseoir, sinon une des siennes, au moins un homme qui ne lui fût pas hostile, et il sut arriver à ses fins, tout en respectant les règles canoniques. Le clergé et le peuple de Cologne furent en quelque manière contraints d'élire un archevêque par Liutbert de Mayence, représentant du roi de Germanie, mais celui-ci ne leur imposa aucun candidat et c'est de leur plein gré qu'ils choisirent Willibert. La consécration qui suivit ne fut pas moins régulière, puisqu'elle fut faite par quatre des suffragants de Cologne [4].

Les renseignements nous manquent sur les élections d'Arnoud à Toul, de Bérard à Verdun, de Wala à Metz et de Reginhard à Strasbourg. Rothade fut élu à Cambrai sans intervention de roi [5]. Dadon monta sur le siège de Verdun après Bérard dans des conditions anormales, mais nous ne connaissons pas les détails de l'affaire [6]. Radbod et Robert, successeur le premier de Bertulf, le second de Wala, étant Souabes l'un et l'autre, on peut supposer qu'ils avaient dû leur avènement plutôt à la faveur de Charles le Gros qu'au choix librement consenti du clergé et du peuple [7]. Par contre, Dodilon, évêque de Cambrai après Rothade, ne dut son avènement qu'au seul métropolitain Foulques, archevêque de Reims [8]. Par suite de la situation particulière de ce diocèse, à cheval sur deux États et dépendant d'un métropolitain étranger, l'influence du souverain ne pouvait s'y faire sentir autant qu'ailleurs.

Nous avons longuement parlé de Radbod, évêque d'Utrecht, à l'élec-

---

1. Voir ci-dessus, pp. 250-251 et 286-297.
2. Voir p. 357, n. 4.
3. Sur l'élection de Bertulf, se reporter à la IIe partie, liv. I, ch. 1.
4. Voir IIe partie, liv. I, ch. 1.
5. Voir ci-dessus, p. 418, n. 5.
6. Voir plus haut, p. 451, n. 1.
7. Voir ci-dessus, p. 467, n. 3.
8. Se reporter à la IIIe partie, liv. I, ch. 1.

tion duquel Zwentibold semble n'avoir pris aucune part[1]. Plusieurs sièges, ceux de Liège, de Toul, de Strasbourg et de Cambrai, se trouvèrent vacants sous le règne de Louis l'Enfant, mais nous ignorons quelle action exercèrent le roi ou plutôt ses conseillers sur les élections qui eurent lieu dans ces quatre diocèses. Les *Gesta episcoporum Tullensium,* qui parlent de l'opposition que Drogon rencontra de la part des grands du pays à son avènement, ne nous font pas connaître quel fut le rôle joué par le roi en cette circonstance[2]. Louis intervint à Strasbourg, mais pour rétablir la concorde entre Odbert et ses diocésains[3].

Nous sommes un peu mieux informé de ce qui s'est passé durant le règne de Charles le Simple. Ce prince accorda, le 13 août 913, au clergé et au peuple de Trèves, le droit d'élire son archevêque après la mort de Radbod. Les prérogatives du pouvoir royal étaient d'ailleurs sauvegardées, et les cas prévus où il pourrait intervenir[4]. Il serait intéressant de savoir si le roi respecta le privilège qu'il avait accordé, et si Roger, qui monta en 915 sur le siège de Trèves, fut régulièrement élu ; malheureusement, les sources ne nous apprennent rien à cet égard. Toutefois, vu la faveur dont jouit le nouvel archevêque auprès de Charles le Simple, on peut affirmer qu'il n'était pas un adversaire de ce prince[5]. Nous ne possédons aucun renseignement sur l'élection de Wigeric à Metz, ni sur celle de Balderic à Utrecht. Par contre, les documents abondent sur ce qui se passa à Liège en 920, après la mort d'Étienne, sans qu'il soit cependant possible, nous l'avons vu, de faire la lumière complète sur les rôles respectifs du roi, d'Hilduin et des gens de Liège. Pourtant, c'est l'action du roi qui est prépondérante ; il désigna d'abord Hilduin, du moins la chose est à peu près certaine, puis Richier, et il parvint, avec l'appui de Jean X, à faire asseoir son candidat sur le siège de Liège, quoique Hilduin eût reçu la consécration du métropolitain. Quant au clergé et au peuple de Liège, ils font l'effet de simples figurants ou de marionnettes dont on tire les ficelles. Ce qu'il y a d'intéressant dans cette affaire, c'est de voir le pape prêter son concours à Charles le Simple et reconnaître en termes formels les droits de la royauté en matière d'élections épiscopales. D'après lui, le roi peut, non pas bien entendu nommer un évêque, mais approuver le choix fait par les électeurs ; c'est seulement lorsque ce consentement a été donné que le métropolitain doit consacrer l'évêque élu[6]. Une autre vacance se produisit encore en Lorraine sous la domination de Charles le Simple : Drogon, évêque de Toul, mourut le 28 janvier

1. Voir IVe partie, liv. I, ch. 1.
2. *Gesta epp. Tull.*, ch. 30, *SS.*, t. VIII, p. 639.
3. Réginon, *Chronicon* 906, p. 152.
4. *MR. UB.*, t. I, n° 157 : « Si hoc quoque evenerit, quod in quorundam episcoporum electionibus jam contigisse dinoscitur, ut vota eligentium divisa dissenserint, ei parti in qua clerus et melioris intentionis vivi consenserint quid in causam greqisque dominici salvationem quærere comprobantur regalis faveat auctoritas, et secundum eorum electionem super eos optatus constituatur antistes. »
5. Voir ci-dessus, p. 606, nn. 6, 10 et 11.
6. Voir IVe partie, liv. I, ch. 2.

922 et eut pour successeur Gauzlin, notaire de la chancellerie royale. On peut supposer que le roi avait tout au moins présenté Gauzlin comme son candidat au clergé et au peuple de Toul [1].

Il était recommandé de donner autant que possible à un évêque pour successeur l'un des clercs du diocèse que le défunt administrait [2]. Nous voyons cette règle quelquefois observée ; ainsi, les archevêques Gunther [3] et Willibert [4] de Cologne, les évêques Hunger d'Utrecht [5], Dodilon de Cambrai [6], l'archevêque de Trèves Theutgaud [7], les évêques Advence [8] et Wigeric [9] de Metz, Arnaud de Toul [10], Dadon [11] et Barnoin [12] de Verdun, avaient appartenu, semble-t-il, au clergé du diocèse qu'il furent appelés ensuite à gouverner. Dans d'autres cas, c'est tantôt un clerc du palais, comme Jean de Cambrai [13] et Gauzlin de Toul [14], tantôt un abbé ou un clerc venu d'un autre diocèse, tels Étienne [15] et Richier de Liège [16], qui avaient été abbés, le premier de Saint-Mihiel, le second de Prüm, tels encore Francon de Liège [17], Étienne de Cambrai [18], Bertulf de Trèves [19],

---

1. Voir ci-dessus, p. 647, n. 5.

2. Voir en particulier les lettres de Nicolas Ier à Charles le Chauve et à Eigil de juin 865 (J. E. 2810 et 2809, Migne, t. CXIX, coll. 973-976).

3. On peut le supposer du moins, Gunther étant le neveu d'Hilduin, archevêque élu, mais non consacré, de Cologne ; voir l'*Appendice II* du présent volume.

4. Voir pp. 360-361.

5. Nous avons admis, p. 129, n. 4, que l'évêque Hunger ne faisait qu'un avec le prêtre de ce nom qui a rédigé et souscrit la charte rendue en 838 par le comte Roger en faveur de l'église d'Utrecht.

6. Il avait été moine et prévôt de Saint-Vaast d'Arras, d'après le *Sermo de relatione S. Vedasti*, ch. 6 (*SS.*, t. XV, p. 403).

7. C'est à tort que les *Miracula S. Liutwini*, ch. 3 (*SS.*, t. XV, p. 1262), font de Theutgaud un abbé de Metlach antérieurement à son avènement, car ce monastère, rattaché à l'église de Trèves, avait pour abbés les archevêques de cette ville. Toutefois, comme Theutgaud était le neveu de son prédécesseur Hetti, d'après l'*Epitaphium Warentradis* (*PP.*, t. II, p. 661), on peut croire qu'il avait été élevé auprès de son oncle et qu'il occupait une des dignités de son chapitre.

8. Les *Gesta epp. Mett.* (*SS.*, t. X, p. 541) disent qu'Advence était un Messin de famille libre, et Charles le Chauve, dans la lettre qu'il écrivit au pape Nicolas en faveur d'Advence, affirme que le prélat avait été élevé dans l'intimité de Drogon, son prédécesseur (Mansi, t. XV, col. 371).

9. Wigeric avait été primicier du chapitre et abbé de Gorze ; voir ci-dessus, p. 618, n. 4.

10. Nous le concluons du fait qu'Arnaud était neveu d'Arnoul, son prédécesseur (*Gesta epp. Tull.*, ch. 28, *SS.*, t. VIII, p. 638).

11. Dadon était le neveu de Bérard, son prédécesseur (*Fragmentum Dadonis, SS.*, t. IV, p. 37).

12. Barnoin avait pour oncle maternel Dadon, qui l'avait précédé sur le siège de Verdun (*Polyptycum Virdunense, SS.*, t. IV, p. 38).

13. Voir les *Gesta epp. Camerac.*, liv. I, ch. 51 (*SS.*, t. VII, p. 419).

14. Gauzlin avait été notaire de la chancellerie royale (voir ci-dessus, p. 599).

15. Voir plus haut, p. 564, n. 6.

16. Voir ci-dessus, pp. 554, 606, 635 et suiv.

17. D'après Gilles d'Orval, liv. II, ch. 37 (*SS.*, t. XXV, p. 49), Francon serait venu de l'abbaye de Lobbes, qui faisait partie du diocèse de Cambrai.

18. Il était du moins originaire de l'Alsace, d'après les *Gesta epp. Camerac.*, liv. I, ch. 69 (*SS.*, t. VII, p. 426).

19. Bertulf était le neveu d'Advence, ce qui donne à supposer qu'il appartenait au clergé messin.

Godefroy[1] et Ricuin[2] de Strasbourg. Quelques-uns étaient Allemands, Souabes, comme Radbod de Trèves et Robert de Metz[3], Bavarois, comme Baltram de Strasbourg[4], d'autres enfin venaient de la France, ainsi les évêques Arnoul[5] de Toul, Hatton[6] et Hugues[7] de Verdun. Il y a d'ailleurs beaucoup de prélats dont l'origine et les antécédents ne nous sont pas connus.

Dans l'épiscopat, l'hérédité ne pouvait s'établir comme dans les fonctions civiles, les évêques étant astreints au célibat; mais on se succédait quelquefois d'oncle en neveu. Liutbert, archevêque élu de Cologne, était le neveu de son prédécesseur Hathabald[8], et Gunther l'était d'Hilduin, autre archevêque élu, et non consacré, de la même ville[9]. Les mêmes liens de parenté unissaient Theutgaud de Trèves à Hetti[10], Arnaud de Toul à Arnoul[11], Dadon de Verdun à Bérard[12] et Barnoin à Dadon[13]. Ajoutons qu'Advence était l'oncle de Bertulf[14], et Gunther celui de Radbod, l'évêque d'Utrecht[15]. Ainsi, tandis que d'une part les souverains cherchaient à mettre dans les évêchés des hommes à leur dévotion, les prélats eux-mêmes essayaient, quelquefois avec succès, de laisser leur charge à un proche parent.

Une autre remarque qu'il importe de faire, c'est que beaucoup de prélats appartenaient à de nobles familles. Tel était le cas d'Hilduin[16] et de Gunther[17] de Cologne, d'Étienne[18] et de Richier[19] de Liège, de Radbod[20]

---

1. Si toutefois c'est le même que l'archidiacre messin mentionné par le *Liber vitæ* de Remiremont après l'évêque Robert, l'abbé et primicier Wigeric et l'abbé Lambert (*N. A.*, t. XIX, p. 59).

2. D'après Erchenbald, *Versus de epp. Argentin.* (Bœhmer, *Fontes*, t. IV, p. 3), Ricuin était né en Lorraine.

3. Voir ci-dessus, p. 467, n. 3.

4. Voir ci-dessus, p. 489, n. 1.

5. Les *Gesta epp. Tull.*, ch. 27 (*SS.*, t. VIII, p. 637), font naître Arnoul dans le *pagus* d'Orléans. La phrase suivante des *Gesta*, ch. 31 (*SS.*, t. VIII, p. 639) : « Qui *Francorum* nobili sanguine ortus, in palatio inter regni proceres est altus », ne nous permet pas de dire si Gauzlin était originaire de la Lorraine ou de la France.

6. Hatton avait été moine de Saint-Germain d'Auxerre avant de monter sur le siège de Verdun (*Syn. ap. Sapon.* 859, *CC.*, t. II, p. 448).

7. Nous ne savons rien de certain sur ce personnage, imposé par Raoul à l'église de Verdun ; peut-être appartenait-il au diocèse dont cette ville était le chef-lieu.

8. Voir l'*Appendice II.*

9. *Ibidem.*

10. Voir p. 154, n. 3.

11. Voir p. 396, n. 3.

12. Voir p. 451, n. 1.

13. Voir p. 451, n. 1, et p. 670.

14. Voir p. 363, n. 2.

15. Voir p. 520, n. 1.

16. Cela ressort de la parenté probable de cet Hilduin avec son homonyme l'abbé de Saint-Denis.

17. Nous avons vu que Gunther était le neveu de son prédécesseur, le parent de l'abbé Hilduin de Saint-Denis et le descendant de Radbod, duc des Frisons.

18. Il était parent de Charles le Simple, B. 1946.

19. Il appartenait à la dynastie des Matfrid. (Voir p. 500, n. 2, et p. 554).

20. Il descendait par sa mère de Radbod, duc des Frisons. (Voir p. 520, n. 1.)

et de Balderic[1] d'Utrecht, d'Hetti[2], de Theutgaud[3] et de Bertulf[4] de Trèves, d'Advence[5], de Wala[6] et de Robert[7] de Metz, de Drogon et de Gauzlin de Toul[8], de Barnoin[9] de Verdun et probablement aussi de Dadon, qui était l'oncle de Barnoin, enfin de Godefroy[10] de Strasbourg. Cette liste s'allongerait sans aucun doute, si nous étions renseigné sur l'origine d'un plus grand nombre d'évêques. Nous en savons du reste assez pour pouvoir affirmer que les familles qui détenaient les fonctions civiles occupaient une bonne partie des hautes charges ecclésiastiques.

Pourtant, nous sommes en droit de dire que personne ne pouvait arriver à l'épiscopat contre la volonté du souverain ; bien plus, il fallait le consentement formel de ce dernier, sauf le cas où au moment de l'élection le trône lui-même était vacant[11]. Très souvent l'élection n'était qu'une simple formalité, le clergé et le peuple se contentant de choisir le candidat que patronnait le roi ; en eussent-ils élu un autre, que le roi aurait refusé de ratifier leur vote. Il faut reconnaître d'ailleurs que l'intérêt du clergé et du peuple d'un diocèse était d'avoir un évêque bien en cour ; ils n'auraient rien gagné à se donner pour chef spirituel un opposant, un homme mal vu du souverain, sans crédit ni influence. Pas plus que le clergé et le peuple, le métropolitain ne pouvait faire échec au roi, à moins de n'être pas son sujet.

Si le roi intervenait lors de l'élection des évêques, si directement ou par des moyens détournés il les nommait, il s'en fallait de beaucoup qu'une fois consacrés ils échappassent à son influence. Il conservait sur eux des moyens d'action, dont il ne se faisait pas faute d'user à l'occasion, et pas plus que les seigneurs laïcs, les prélats, ne se trouvaient à l'abri, malgré leur caractère sacré, des vengeances des rois. Lothaire Ier enleva à Hildin, évêque de Verdun, une partie des abbayes et des domaines qui dépendaient de son église, pour le punir d'avoir autrefois, lors des luttes entre Louis le Pieux et son fils aîné, pris le parti du vieil empe-

---

1. Il avait pour père le comte Ricfred. (Voir p. 619, n. 2.)

2. On peut le conclure des hautes dignités occupées par les membres de cette famille : Warentrude, sœur d'Hetti, fut abbesse ; leurs neveux Theutgaud et Grimoald furent, le premier archevêque de Trèves, le second abbé de Saint-Gall et archichancelier de Louis le Germanique. (Voir p. 154, n. 3.)

3. Voir la note précédente.

4. Bertulf avait pour oncle Advence, qui appartenait à une famille libre de Metz ; ce terme de *libre* était souvent synonyme de *noble*.

5. Consulter la note précédente.

6. Il avait pour père le comte Blideric, d'après l'*Histoire* (manuscrite) *de Metz* (p. 691), du Père Benoît Picart.

7. *Gesta epp. Mett., SS.*, t. X, p. 541.

8. *Gesta. epp. Tull.*, ch. 30 et 31 (*SS.*, t. VIII, p. 639) ; en outre, Charles le Simple traite Drogon de parent (B. 1936).

9. Nous avons vu, p. 451, n. 1, et p. 501, n. 4, qu'il était fils de Matfrid IV. Ce dernier ayant vraisemblablement épousé une sœur de Dadon, ce prélat devait appartenir à une famille de l'aristocratie.

10. Il était neveu de Charles le Simple.

11. C'est ce qui arriva lors de l'élection de Rothade et de Dodilon, qui se succédèrent sur le siège de Cambrai.

reur[1]. Arnoul, évêque de Toul, ne fut pas mieux traité par Lothaire II, dont il avait combattu les projets de divorce ; il perdit les abbayes de Saint-Èvre, de Saint-Martin, de Bonmoutier[2], etc. Le même sort atteignit Arnaud, neveu et successeur d'Arnoul, qui avait accueilli, et, ce qui était plus grave, couronné roi Rodolphe, le prétendant à l'héritage de Lothaire II. Arnulf dépouilla le prélat rebelle d'une partie de ses abbayes, qu'il lui rendit d'ailleurs quelques années plus tard[3].

Jusqu'à présent nous n'avons signalé que des prélats frappés dans le temporel de leur évêché ; les possessions, les revenus de leur église étaient diminués, mais eux-mêmes restaient évêques, ils conservaient leur dignité. Charles le Simple alla plus loin que ses prédécesseurs ; Hilduin, à qui il avait promis l'évêché de Liège, s'était détaché de lui et rallié à Giselbert, alors en état de révolte contre le roi ; quoique Hilduin eût été consacré par son métropolitain, Herimann de Cologne, Charles lui enleva ou plutôt lui fit enlever son évêché par le pape Jean X[4]. Quand il s'agissait d'évêques élus, mais non consacrés, les souverains avaient leur pleine liberté d'action. Lothaire Ier chassa Liutbert de Cologne[5], et Henri l'Oiseleur expulsa de Verdun le prêtre Hugues, à qui Raoul avait donné l'évêché de cette ville[6].

Les rois, avant de frapper un évêque, s'astreignaient-ils à consulter un synode ? Nous n'avons de renseignements qu'en ce qui concerne Hilduin. Charles le Simple réunit au moins un concile, peut-être deux ; Hilduin y fut convoqué par son métropolitain Herimann, mais il s'abstint de comparaître[7]. Remarquons d'ailleurs que l'affaire fut définitivement jugée, non par le roi ni par les évêques lorrains, mais par le Souverain Pontife. Celui-ci donna raison au roi, déposa Hilduin et consacra Richier, le protégé de Charles le Simple ; mais qu'aurait fait ce dernier, si la sentence du pape avait été favorable à Hilduin ?

Les abbayes ne se trouvaient pas moins que les évêchés sous la dépendance du roi. Quelques-unes d'entre elles, celles qui avaient été fondées par un des princes Carolingiens, et d'une façon générale toutes celles qu'un souverain avait prises sous sa protection et à qui il avait conféré l'immunité, constituaient une catégorie à part, celle des abbayes dites royales[8]. Elles appartenaient en fait au souverain, qui disposait d'elles et

---

1. Bertaire, *Gesta epp. Vird.*, ch. 17 (*SS.*, t. IV, p. 44).
2. Voir ci-dessus, p. 154, n. 2.
3. Voir ci-dessus, p. 491, n. 6, et p. 504, n. 2.
4. Se reporter à la IVe partie, liv. II, ch. 2.
5. Voir l'*Appendice II* à la fin du volume.
6. Voir ci-dessus, p. 593, n. 5, et p. 670.
7. Voir plus haut, pp. 635-638.
8. Sur ces abbayes, consulter Waitz, *D. VG.*, t. IV, pp. 153 et suiv. (cf. t. VII, pp. 189 et suiv.). — Les abbayes que nous rangeons parmi les abbayes royales, et dont nous allons faire l'énumération, sont mentionnées par le traité de Meerssen, sauf celle d'Andlau, qui n'existait pas encore en 870. Tous les monastères qui figurent dans l'acte de partage de la Lorraine devaient être soumis au roi, mais nous n'avons pas cru nécessaire de parler ici de ceux sur lesquels les diplômes ne nous fournissent aucun renseignement.

de leurs revenus. Régulièrement, l'abbé aurait dû être élu par les moines, comme l'évêque par le clergé et le peuple. Seulement très peu d'abbayes avaient conservé ce droit ; encore fallait-il que le roi approuvât l'élection faite par les moines ; parfois même il imposait à ces abbayes leur chef spirituel au mépris des lois canoniques et des privilèges que lui ou ses prédécesseurs leur avaient octroyés. Mais la plupart des abbayes royales, dépouillées de leur liberté par les souverains, avaient été réunies soit à un évêché, soit à un autre monastère, ou, plus malheureuses encore, se trouvaient au pouvoir de seigneurs laïcs.

Appartenaient à la première catégorie : Cornelimünster et Werden au diocèse de Cologne [1], Nivelles à celui de Liège [2], Prüm à celui de Trèves [3], Remiremont à celui de Toul [4], Saint-Étienne [5], Andlau [6], Erstein [7], Honau [8] et Hohenburg [9] à celui de Strasbourg, Münster [10] et Mur-

---

1. Louis le Pieux avait conféré l'immunité à Cornelimünster (Inden) par diplôme du 8 février 821 (B. M. 710). Louis le Jeune, Arnulf et Zwentibold ont confirmé à Werden l'immunité et la protection royale (B. M. 1512, 1753 et 1922). Mais il n'est pas sûr que cette abbaye ait appartenu à la Lorraine.

2. Nous n'avons pas de diplôme d'immunité pour Nivelles (hommes et femmes), mais le fait que l'affectation d'une partie des biens de ce monastère aux religieux et aux religieuses est l'œuvre des souverains (diplômes de Charles le Chauve du 9 juillet 877 et de Zwentibold du 26 juillet 897, B. 1817 et B. M. 1919), prouve qu'il dépendait uniquement du roi. Rappelons en outre qu'il eut pour abbesse Gisèle, fille de Lothaire II et de Waldrade, veuve du Normand Godfrid (B. M. 1915, 1919, 1984) ; une princesse carolingienne ne pouvait diriger qu'une abbaye royale.

3. L'immunité et la protection royale accordées à Prüm le 3 août 763 par Pépin le Bref (B. M. 95), ont été confirmées à ce monastère par tous les successeurs de ce prince, Charlemagne (B. M. 193), Louis le Pieux (B. M. 552), Lothaire Ier (B. M. 1048), Lothaire II (B. M. 1243), Charles le Chauve (B. 1724), Louis le Germanique (B. M. 1442), Louis le Bègue (B. 1831), Charles le Gros (B. M. 1640), Arnulf (B. M. 1746), Charles le Simple (B. 1966).

4. Nous ne possédons aucun diplôme carolingien pour Remiremont (femmes), mais la situation occupée dans la suite par cette abbaye est pour nous un indice de ce qu'elle était à l'époque que nous étudions. Le diplôme d'Henri V pour Remiremont, du 25 janvier 1113, dit formellement que le fondateur de ce monastère, saint Romaric, l'avait placé sous la protection royale (St. 3039a, Calmet, t. I, pr. col., 533).

5. Le diplôme de Lothaire Ier du 25 mai 845, conférant l'immunité à Saint-Étienne (femmes), est faux, mais a dû être fait d'après un modèle authentique.

6. L'abbaye d'Andlau (femmes) fondée par sainte Richarde, femme de Charles le Gros (B. M. 1635) sur un domaine que Louis le Germanique avait concédé à son fils pour que ce dernier en constituât une dot à sa femme (B. M. 1408), aurait été mise par l'impératrice sous la protection du Saint-Siège, s'il fallait en croire deux diplômes faux sous leur forme actuelle, mais fabriqués d'après des actes authentiques ; l'un émane de Louis l'Enfant (B. M. 2006), l'autre de Charles le Simple (B. 1937).

7. L'abbaye d'Erstein (femmes) avait été fondée par Ermengarde, femme de Lothaire Ier, sur un domaine que son mari lui avait donné à titre de dot (B. M. 1104), et que lui-même avait reçu de Louis le Pieux (B. M. 709). Erstein était donc une abbaye royale.

8. Pépin le Bref avait conféré à ce monastère l'immunité et la protection royale (B. M. 85 et 86), qui furent confirmées par Carloman (B. M. 121), puis par Charlemagne (B. M. 209). Charles le Gros donna aux moines le droit d'élire leur prieur (B. M. 1641).

9. Louis le Pieux confirma à Hohenburg (femmes) l'immunité qu'un de ses prédécesseurs avait octroyée à cette abbaye (B. M. 933).

10. L'immunité accordée à Münster, par nous ne savons quel souverain, fut confirmée à cette abbaye par Louis le Pieux (B. M. 807), puis par Lothaire II (B. M. 1244). Ces mêmes princes concédaient en outre aux moines de Münster le droit d'élire leur abbé, droit que leur confirma Zwentibold (B. M. 1909),

bach[1] à celui de Bâle ; à la deuxième : Berg[2], Fosses[3], Saint-Servais[4], Süsteren[5] au diocèse de Liège, Bonmoutier[6], Étival[7], Saint-Dié[8], Senones[9] à celui de Toul, Saint-Mihiel[10] à celui de Verdun, Montfaucon[11] à celui de Reims, Lobbes[12], Crespin, Maroilles[13] à celui de Cambrai, Ebersheim[14]

---

1. Murbach obtint des privilèges d'immunité de Pépin le Bref (B. M. 94) et de Charlemagne (B. M. 140 et 178); de plus, Charles le Gros confirma aux religieux de ce monastère le droit d'élire leur abbé (B. M. 1538).

2. Le monastère de Berg (Odilienberg) fut donné à l'église d'Utrecht par Lothaire II (B. M. 1248).

3. A deux reprises, Louis l'Enfant confirma à l'église de Liège la possession de l'abbaye de Fosses (B. M. 1990 et 1991).

4. L'abbaye Saint-Servais de Maëstricht, donnée à l'église de Trèves par Arnulf (B. M. 1771), usurpée ensuite par Régnier, puis restituée à Trèves par Zwentibold (B. M. 1923 et 1924), fut de nouveau usurpée par Régnier ; elle fut ensuite au pouvoir de Giselbert, à qui Charles le Simple l'enleva pour la rendre à Trèves (B. 1962 et 1964).

5. Arnulf avait donné ce petit monastère de femmes au prêtre et médecin Siginand (B. M. 1806), qui le céda à l'abbaye de Prüm ; cette dernière fut confirmée dans la possession de Süsteren par Zwentibold (B. M. 1905), puis par Charles le Simple (B. 1949).

6. L'abbaye de Bonmoutier, à qui Louis le Pieux avait octroyé l'immunité (B. M. 584), fut ensuite donnée à l'église de Toul. Lothaire II l'enleva à l'évêque Arnoul pour le punir de l'opposition qu'il avait faite au projet de divorce. Puis Bonmoutier fut soumis à l'abbaye d'Andlau par Charles le Gros (B. M. 1635); plus tard, Charles le Simple le restitua à l'église de Toul (B. 1936).

7. Le diplôme de l'impératrice Richarde pour Étival nous apprend que ce monastère lui avait été donné par Charles le Gros (*R. H. Fr.*, t. IX, p. 662).

8. D'après les *Gesta epp. Tull.*, ch. 23 (*SS.*, t. VIII, p. 636), et un diplôme d'Otton II du 18 mars 975 (O^II^. 99, *DD.*, t. II, p. 112), Pépin le Bref aurait donné l'abbaye de Saint-Dié à l'église de Toul, qui avait alors Jacques pour évêque ; elle perdit ensuite Saint-Dié. Nous ne savons ce que vaut cette assertion ; toujours est-il qu'en 769 Charlemagne concéda Saint-Dié à Fulrad, abbé de Saint-Denis. Ce dernier monastère ne garda pas non plus l'abbaye vosgienne, car celle-ci n'est mentionnée dans aucun des actes qui confirment à Saint-Denis ses possessions lorraines. Au milieu du xe siècle, on trouve Saint-Dié au pouvoir de Frédéric Ier, duc de Haute-Lorraine.

9. Le diplôme rendu le 18 décembre 825 par Louis le Pieux et Lothaire Ier en faveur de Ricbodon, abbé de Senones, dit formellement que ce monastère dépendait de l'évêché de Metz (B. M. 793), mais il est possible que le passage où cette dépendance est affirmée soit une interpolation postérieure. Senones figure dans le traité de Meerssen parmi les abbayes attribuées à Charles le Chauve, ce qui semble indiquer qu'à ce moment elle n'était plus soumise à l'évêque de Metz (*CC.*, t. II, p. 195).

10. L'immunité, accordée par Pépin le Bref à Saint-Mihiel, fut confirmée à cette abbaye par Charlemagne (B. M. 144) et par Louis le Pieux (B. M. 595). Saint-Mihiel avait été donné à Saint-Denis par Pépin le Bref (B. M. 76); Lothaire Ier le restitua à la grande abbaye française, qui l'avait perdu pendant les guerres civiles (B. M. 1075). Entre temps, Louis le Pieux et Lothaire Ier avaient octroyé aux moines de Saint-Mihiel le droit d'élire leur abbé (B. M. 811), et Lothaire Ier confirma plus tard ce privilège (B. M. 1046). A partir de 843, il n'est plus question de la dépendance de Saint-Mihiel à l'égard de Saint-Denis dans les diplômes concernant l'une ou l'autre de ces abbayes, et l'on peut croire qu'à un moment donné Saint-Mihiel recouvra son indépendance.

11. Arnulf donna Montfaucon à Dadon, évêque de Verdun (*Fragmentum* Dadonis, *SS.*, t. IV, p. 38, et Flodoard, *H. R. E.*, liv. IV, ch. 41, éd. Lejeune, t. II, p. 594).

12. L'abbaye de Lobbes, donnée à l'église de Liège par Arnulf (B. M. 1783), lui fut confirmée par Louis l'Enfant (B. M. 1991).

13. Ces deux abbayes furent soumises par Charles le Simple à l'église de Cambrai (B. 1967).

14. Nous possédons des diplômes d'immunité pour Ebersheim, de Carloman (B. M. 122), de Charlemagne (B. M. 440), de Louis le Pieux (B. M. 835). Arnulf, tout en donnant cette abbaye à Baltram, évêque de Strasbourg, maintint aux moines le droit d'élire leur abbé et confirma l'immunité (B. M. 1768).

à celui de Strasbourg, Luxeuil à celui de Besançon[1]; à la troisième enfin : Chèvremont[2] et Stavelot[3] au diocèse de Liège, Echternach[4], Œren[5] et Saint-Maximin[6] au diocèse de Trèves, Saint-Pierre[7] à celui de Metz, Moyenmoutier[8] à celui de Toul, Lure[9] à celui de Besançon, Moutiers-Granval[10] à celui de Bâle. Naturellement les laïcs, qui étaient en même temps abbés, n'exerçaient pas les fonctions ecclésiastiques de leur dignité, qu'ils abandonnaient à un prévôt ou prieur. Ce n'était pas sans de graves inconvénients pour la prospérité tant morale que matérielle des monastères que ceux-ci étaient confiés à des seigneurs, plus préoccupés de s'approprier les domaines et les revenus de leurs abbayes, que de veiller au maintien et à la stricte observance de la règle bénédictine.

---

1. Aucun des diplômes accordant ou confirmant à Luxeuil l'immunité ne nous est parvenu, mais nous savons par différents actes concernant d'autres abbayes, Farfa en Italie, par exemple (B. M. 183 de Charlemagne et B. M. 1043 de Lothaire Ier), que Luxeuil jouissait de l'immunité. Drogon, archevêque de Metz, avait été abbé de Luxeuil; ce monastère fut plus tard donné par Arnulf à l'église de Metz (B. M. 1811).

2. Chèvremont, à qui Lothaire Ier avait encore confirmé l'immunité ainsi que la protection royale (B. M. 1082), tomba ensuite entre les mains d'abbés laïcs; elle fut au pouvoir de Gebhard, de Régnier et de Giselbert (voir ci-dessus, pp. 560-561, et p. 603, n. 6).

3. Stavelot, fondé par saint Sigisbert, roi d'Austrasie, et pour qui nous possédons des privilèges d'immunité de Childéric III (K. Pertz, *DD.*, p. 87), de Louis le Germanique (B. M. 1452), eut presque constamment des abbés laïcs à partir du milieu du IXe siècle (*Series abbatum Stabulensium, SS.*, t. XIII, p. 293, *Diplomata et cartæ Stabulensia* dans Martène, *Amp. Coll.*, t. II, et dans Ritz, *NR. UB.*).

4. L'immunité a été concédée ou confirmée par Pépin le Bref (B. M. 109), par Carloman (B. M. 118), par Charlemagne (B. M. 145), par Louis le Pieux (B. M. 673), à l'abbaye d'Echternach. Vers la même époque que Stavelot, ce monastère tomba au pouvoir d'abbés laïcs (*Catalogi abbatum Epternacensium, SS.*, t. XIII, pp. 739-741, t. XXIII, pp. 32-33, et *Diplomata et cartæ Epternacensia* dans le *MR. UB.*, tt. I et II).

5. Nous avons vu pp. 508, 535-536 et 560, que l'abbaye d'Œren (femmes) avait été donnée en bénéfice à Gérard et à Matfrid par Arnulf, confisquée par Zwentibold, qui la garda pour lui, et donnée ensuite par Louis l'Enfant à Conrad et à Gebhard. Les diplômes carolingiens portant donation ou confirmation d'Œren à l'église de Trèves sont tous faux.

6. Presque tous les diplômes carolingiens pour Saint-Maximin sont des faux ; nous possédons cependant un acte authentique de Charles le Gros, accordant à cette abbaye la protection royale et le droit d'élire son chef spirituel (B. M. 1671). Ce dernier privilège ne tarda pas à être violé, et Saint-Maximin eut, à partir de Meingaud, des abbés laïcs (Sigehard, *Miracula S. Maximini*, ch. 11, *SS.*, t. IV, p. 231, *Lib. de reb. Trev.*, ch. 13, *SS.*, t. XIV, p. 104, *Diplomata et cartæ S. Maximini, MR. UB.*, t. I).

7. Saint-Pierre de Metz (femmes), que nous trouvons au xe siècle en possession de l'immunité et du droit d'élire l'abbesse (OI. 210, OII. 159 et OIII. 117, *DD.*, t. I, p. 289, et t. II, pp. 179 et 528), aurait été donné par Arnulf en bénéfice aux comtes Gérard et Matfrid, confisqué et gardé par Zwentibold (*Lib. de reb. Trev.*, ch. 13, *SS.*, t. XIV, p. 104), enfin donné au comte Ricuin (*Histoire de Metz*, t. III, pr., p. 56).

8. C'est Lothaire II (en réalité Lothaire Ier) qui aurait soumis Moyenmoutier à l'autorité du comte de la province (*Lib. de S. Hild. succ.* ch. 6, *SS.*, t. IV, p. 89; voir ci-dessus, p. 331, n. 5).

9. Sur l'abbaye de Lure, donnée par Lothaire II à Waldrade, cédée par cette dernière à son cousin, le comte Eberhard, voir la *Vita S. Deicoli*, ch. 13 (*SS.*, t. XV, pp. 678 et 679).

10. Lothaire Ier confirma à Moutiers-Granval l'immunité et la protection royale (B. M. 1103); mais on peut supposer que Liutfrid, le beau-frère de Lothaire Ier, ses fils Hugues et Liutfrid, qui interviennent successivement en faveur de Moutiers-Granval dans des actes émanant de Lothaire Ier, de Lothaire II et de Charles le Gros (B. M. 1103, 1275 et 1646) ont été abbés laïcs de ce monastère.

En outre, il arriva souvent aux abbés laïcs de chasser les moines et de les remplacer par des chanoines. Le mouvement commença au temps de Lothaire Ier par Echternach qui, entre 849 et 856, fut transformé en collégiale par le comte Adalard [1]. Il ne tarda pas à se propager dans toute la Lorraine, et quelques évêques, suivant l'exemple des seigneurs, sécularisèrent aussi des abbayes qui dépendaient d'eux. D'après le diplôme de Lothaire II du 15 janvier 866 il semblerait que Saint-Géréon, Saint-Séverin, Saint-Cunibert, Saint-Victor, Saint-Pantaléon de Cologne, ainsi que Saint-Cassius de Bonn, eussent alors des chanoines [2]; pourtant les chartes de Bertulf et de Liutbert pour Saint-Cunibert qualifient de *frères* et non de *chanoines* ni de *clercs* les religieux de cette maison [3], et d'habitude *frère* est synonyme de *moine*. Dans les chartes de Bonn, jamais Saint-Cassius n'est qualifié d'abbaye, mais bien d'église, et d'autre part elles parlent des *frères* qui y servent le Seigneur [4]. Citons parmi les abbayes transformées en collégiales, Chèvremont au diocèse de Liège [5], Saint-Arnoul de Metz [6], Moyenmontier [7] au diocèse de Toul, Saint-Vanne [8] à celui de Verdun, Montfaucon [9] à celui de Reims, Saint-Ghislain [10] à celui de Cambrai.

Quelques-unes de ces abbayes appartenaient à la catégorie des abbayes épiscopales, qui avaient été fondées par un évêque et rattachées au siège épiscopal. On peut ranger dans cette classe les abbayes ou collégiales de Cologne dont nous parlions plus haut, celles de Saint-Hubert [11] et de Saint-Trond [12], au diocèse de Liège, qui dépendaient, la première de l'église de

---

1. *Catalogi abbatum Epternacensium* (*SS.*, t. XIII, pp. 738 et 741, t. XXIII, pp. 31 et 33).

2. B. M. 1273.

3. *NR. UB.*, t. I, nos 66 et 67.

4. Voir les chartes de Bonn dans le *N. A.*, t. XIII, pp. 146 et suiv.

5. Dans le diplôme du 9 octobre 902, Louis l'Enfant parle encore des moines de l'abbaye de Chèvremont, dans celui du 9 novembre 909, il se sert à quatre reprises du terme de chanoines (B. M. 1951 et 2003). Chèvremont était donc devenu une collégiale.

6. C'est vraisemblablement sous le règne de Lothaire II que l'abbaye Saint-Arnoul de Metz fut transformée en collégiale, car Charles le Chauve, dans son diplôme du 9 septembre 869 (B. 1761), parle déjà des *Canonici hujus monasterii*. Adalbéron Ier, évêque de Metz, remplaça les chanoines par des moines en 942 (Calmet, t. I, pr., col. 349).

7. C'est en 896, sous le règne de Zwentibold, que le comte Hillin expulsa les moines de Moyenmoutier et leur substitua des chanoines (*Lib. de S. Hild. succ.*, ch. 6, *SS.*, t. IV, p. 89). L'abbaye de Saint-Dié ne fut transformée en collégiale qu'au xe siècle, par le duc Frédéric Ier de Haute-Lorraine (Richer, *Gesta Senonensis ecclesiæ*, liv. II, ch. 10, *SS.*, t. XXV, p. 275).

8. C'est l'évêque Bérard de Verdun qui substitua les chanoines aux moines (Dadonis *Fragmentum*, et Laurent de Liège, *Gesta epp. Vird.*, *SS.*, t. IV, p. 37, et t. X, p. 491).

9. Au début des invasions normandes, Montfaucon était déjà habité par des chanoines (Flodoard, *H. R. E.*, liv. IV, ch. 40, éd. Lejeune, t. II, p. 589).

10. D'après Rainier, *Miracula S. Gisleni*, ch. 10 (*SS.*, t. XV, p. 583), les moines de Saint-Ghislain durent fuir devant des ennemis (les Normands selon toute vraisemblance), et des chanoines prirent ensuite leur place.

11. Une charte de Walcaud, évêque de Liège, pour Saint-Hubert (Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire de Namur*, t. VII, p. 239) nous fournit la preuve de cette dépendance.

12. D'après les chartes de Saint-Trond du ixe siècle et des suivants, ce monastère avait pour abbés les évêques de Metz (Piot, *Cartulaire de Saint-Trond*, t. I, pp. 4 et suiv.).

Liège, la seconde de l'église de Metz; les monastères de Saint-Eucaire [1], de Saint-Paulin [2], de Metlach [3], de Münstermaifeld [4] et de Tholey [5], au diocèse de Trèves, qui dépendaient, les quatre premiers de l'église de Trèves, le cinquième de celle de Verdun; ceux de Gorze [6] et de Neumünster [7] au diocèse de Metz, dépendant de l'église de Metz; ceux de Saint-Èvre [8] de Toul et de Saint-Vanne [9] de Verdun, qui dépendaient de l'église cathédrale du diocèse dont ils faisaient partie. Il y avait en outre des abbayes qui se trouvaient soumises à d'autres; ainsi Salone au diocèse de Metz et Liepvre [10] à celui de Strasbourg appartenaient à la grande abbaye française de Saint-Denis. On voit qu'un monastère pouvait dé-

---

1. Tous les actes concernant cette abbaye antérieurs au XIe siècle sont faux; mais il ressort de la charte de l'archevêque Poppon de Trèves pour Saint-Eucaire, du 2 septembre 1038 (*MR. UB.*, t. I, nº 310), que ce monastère était soumis à l'église de Trèves.

2. Cette dépendance est prouvée par les chartes (perdues) des archevêques de Trèves Hetti et Radbod, citées dans celle d'Egbert de 981 (*MR. UB.*, t. I, nº 255).

3. Nous voyons l'abbaye de Metlach confirmée à l'église de Trèves par des diplômes de Charlemagne (B. M. 252), de Lothaire Ier (B. M. 1058), de Charles le Gros (B. M. 1642) et d'Arnulf (B. M. 1756).

4. Nous le concluons des chartes rendues en faveur de Münstermaifeld par Hetti (perdue), Robert, Henri, etc. (*MR. UB.*, t. I, nos 178, 201, 217).

5. S'il fallait en croire Laurent de Liège, *Gesta epp. Vird.* (*SS.*, t. X, p. 490), l'abbaye de Tholey aurait été enlevée à l'évêque Hildin par un souverain du nom de Charles (plutôt Lothaire Ier) et donnée à un certain Adalelme. Pourtant, d'après une lettre de Nicolas Ier à l'évêque Hatton, lettre perdue, mais que Sauerland a ingénieusement reconstituée (*Jahrb. G. L. G.*, 5e année, 1er fascicule, p. 255), Tholey aurait été au pouvoir d'Hatton pendant les premiers temps de son épiscopat, puis les possessions de ce monastère auraient été vendues à Adalelme; Nicolas ne dit pas d'ailleurs par qui. Comme Bérard, successeur d'Hatton, mourut à Tholey (Bertaire, *Gesta epp. Vird.*, ch. 19, *SS.*, t. IV, p. 44), on est en droit de supposer que l'église de Verdun était rentrée en possession de cette abbaye. C'est le diacre Adalgysèle ou Grimon qui, sous le règne de Dagobert Ier, aurait placé Tholey sous l'autorité de l'église de Verdun; l'acte est d'ailleurs très suspect (*MR. UB.*, t. I, nº 6).

6. L'abbaye de Gorze, fondée par saint Chrodegand, évêque de Metz, continua de dépendre de l'église de Metz, jusqu'à la mort de Drogon; elle fut alors donnée au comte Bivin, qui la garda jusqu'en 863. A cette date, Advence en obtint la restitution (Calmet, t. I, pr., col. 307). Depuis ce moment, nous la voyons soumise aux successeurs d'Advence, soit que ceux-ci la gouvernent directement, soit qu'ils laissent les moines élire un abbé; cela ressort des chartes de Gorze (*Histoire de Metz*, t. III, pr., *passim*).

7. Voir le diplôme de Louis le Germanique du 13 juin 871 (B. M. 1445) et la charte de Robert, évêque de Metz, du 17 février 893 (*MR. UB.*, t. I, nº 134). C'est Advence qui avait fondé Neumünster.

8. Nous avons déjà parlé à plusieurs reprises des vicissitudes de cette abbaye, restaurée par Frothaire, évêque de Toul (Calmet, t. I, pr., coll. 301 et 484), donnée en bénéfice à des laïcs par Lothaire Ier, restituée à l'église de Toul par son fils (B. M. 1250), qui l'enleva ensuite à l'évêque Arnoul. Saint-Èvre fut restitué à Toul par Charles le Chauve, à ce qu'il semble, et confirmé par Louis le Bègue (B. 1829), par Charles le Gros (B. M. 1661), par Arnulf (B. M. 1833), par Louis l'Enfant (B. M. 1940).

9. Cela ressort du fait que Bérard mit des chanoines à Saint-Vanne (Dadonis *Fragmentum*, *SS.*, t. IV, p. 37).

10. Si les diplômes de Charlemagne confirmant à Saint-Denis la possession de Salone et de Liepvre sont faux sous leur forme actuelle, ils ont été fabriqués d'après des actes authentiques (B. M. 228 et 250). Charles le Chauve confirma à Saint-Denis la possession des deux monastères (*R. H. Fr.*, t. VIII, p. 545); Zwentibold restitua Salone à la grande abbaye française (B. M. 1910) et Charles le Simple confirma à celle-ci la possession de Liepvre (B. 1922).

pendre soit d'un évêché dans lequel il ne se trouvait pas, soit d'une abbaye située dans un autre diocèse ou même dans un royaume étranger. Enfin, certaines abbayes créées par des laïcs restaient la propriété des descendants du fondateur; citons, par exemple, Hornbach[1] au diocèse de Metz.

A cette époque déjà, le domaine des églises cathédrales ou des abbayes commence à être divisé en deux parts, dont l'une est attribuée à l'évêque ou à l'abbé, l'autre étant réservée aux chanoines ou aux moines. Défense formelle est faite par les rois, qui procèdent eux-mêmes à cette répartition, aux évêques et aux abbés de disposer des biens attribués aux religieux ou aux clercs placés sous leurs ordres. Cette division était opérée avant 923 à Cologne[2], à Trèves[3], à Toul[4], à Cambrai[5], à Lobbes[6], à Nivelles[7], à Saint-Maximin[8], à Echternach[9], à Saint-Mihiel[10] et à Honau[11]. Elle était plus nécessaire que partout ailleurs dans les abbayes qui, comme Echternach et Saint-Maximin, avaient à leur tête des laïcs avides et intéressés. Encore les précautions que l'on prenait contre les usurpations et les dilapidations de ces derniers n'avaient-elles le plus souvent aucune efficacité.

Les archevêques, évêques et abbés constituaient en quelque sorte, comme les comtes, un corps de fonctionnaires, car ils étaient autant les serviteurs de l'État que ceux de l'Église. En vertu de l'immunité, qui

---

1. Consulter la charte du comte Vidon du 9 mai 796, celle de Werner du 13 mai 807, celle de Wiligarde du 1er mai 828 (*Histoire de Metz*, t. III, pr., pp. 19, 21 et 24) et celle d'un autre Werner de 887 environ (*Acta Academiæ Theodoro-Palatinæ*, t. IV, p. 258).

2. Voir le diplôme de Lothaire II du 15 janvier 866 (B. M. 1273) et la charte de Willibert, archevêque de Cologne, du 27 septembre 873 (Hartzheim, *Concilia Germaniæ*, t. II, p. 359).

3. Cela ressort des diplômes d'Arnulf, du 7 février 896, et de Louis l'Enfant, du 22 mars 900 (B. M. 1834 et 1933).

4. Voir les diplômes de Charles le Gros du 21 juin 885, d'Arnulf, du 13 juin 894, de Charles le Simple, du 4 mars 922 (B. M. 1662, 1849, B. 1974), ainsi que la charte de Ludelme, évêque de Toul, du 11 août 898 (Calmet, t. I, pr., col. 330).

5. Par un des deux diplômes que Charles le Simple rendit le 20 décembre 911 en faveur de l'église de Cambrai, ce prince confirma un privilège brûlé de Zwentibold, qui avait assigné aux chanoines de la cathédrale différents domaines de l'église de Cambrai (B. 1934).

6. C'est Francon, évêque de Liège et abbé de Lobbes, qui aurait fait la répartition des biens de ce monastère, en prenant pour lui la moitié, laissant l'autre aux religieux (*Fundatio monasterii Lobiensis*, ch. 1, et *De fundatione et lapsu monrii Lobsis*, ch. 6, *SS.*, t. XIV, pp. 545 et 550).

7. Voir les diplômes de Charles le Chauve du 9 juillet 877 et de Zwentibold du 26 juillet 897 (B. 1817 et B. M. 1919).

8. Arnulf procéda à cette répartition le 11 février 893 (B. M. 1835); ces dispositions furent confirmées par Zwentibold le 13 juin 897 (B. M. 1917), et par Charles le Simple le 1er janvier 912 (B. 1935).

9. Charles le Simple affecta une partie des domaines d'Echternach à l'usage exclusif des moines par acte du 15 janvier 915 (*MR. UB.*, t. II, p. 16).

10. Lothaire Ier avait attribué aux moines de Saint-Mihiel une partie des terres de l'abbaye; Charles le Chauve et Charles le Simple confirmèrent ces dispositions, le premier le 24 juin 877, le second le 24 novembre 915 (B. 1816 et 1948).

11. Voir le diplôme rendu par Charles le Gros le 23 mai 884 (B. M. 1641).

avait été accordée à tous les sièges épiscopaux, ainsi qu'à bon nombre d'abbayes, prélats et abbés avaient sur les domaines de leur église ou de leur abbaye les pouvoirs comtaux, ils étaient les détenteurs d'une partie de l'autorité publique, et comme tels ils se trouvaient soumis au contrôle du souverain, en même temps qu'ils devaient à ce dernier des dons et le service militaire.

Ils avaient d'abord à s'acquitter d'un service personnel; c'était pour eux une obligation de venir aux assemblées, quand le roi les convoquait, de l'aider de leurs conseils et d'accomplir les missions qu'il leur confiait. Nous voyons, par exemple, Advence[1], Ratold[2] et Jean[3] sous le règne de Lothaire II, Willibert[4] sous celui de Louis le Germanique, envoyés en ambassade soit au pape, soit à un autre souverain.

A côté de ces devoirs, en quelque sorte personnels, prélats et abbés étaient astreints à en remplir d'autres du chef des propriétés ou des bénéfices que possédaient leurs églises ou leurs monastères. Nous sommes peu au courant des redevances ou dons qu'ils versaient au trésor royal, tandis que nous avons quelques renseignements sur le service militaire qui leur était imposé[5]. Évêques et abbés n'avaient pas à porter les armes, les canons de l'Église le leur interdisaient expressément, ainsi qu'à tous les clercs d'ailleurs, mais ils devaient amener au roi leurs gens de guerre, commandés par l'avoué, et suivre le roi dans ses expéditions. Nous le savons pour Ratold de Strasbourg[6] et Advence de Metz[7] au temps de

---

1. Advence n'alla pas à Rome en février 860, mais il a dû se mettre en route pour cette ville (voir p. 161). Plus tard, Charles le Chauve et Lothaire l'envoient à Louis le Germanique à propos d'un concile qui doit se tenir à Troyes (Mansi, t. XV, col. 789). Si l'évêque de Metz ne se rendit peut-être pas à Rome avec Grimland en 867-868, au début de cette dernière année, il alla du moins porter à Charles le Chauve les lettres d'Adrien II (voir plus haut, pp. 311-312).

2. Ratold fut envoyé au pape Nicolas par Lothaire II en 864 (*Ann. Bert.* 864, p. 71).

3. Il n'est pas absolument certain que Jean ait fait en 868 le voyage de Rome, mais il avait reçu une mission pour le pape, puisqu'il se vit refuser par son métropolitain Hincmar les lettres de recommandation qu'il avait demandées à ce dernier (Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 23, éd. Lejeune, t. II, p. 293).

4. En 876, Willibert vint au concile de Ponthion réclamer au nom de Louis le Germanique la moitié de l'héritage de Louis II (*Ann. Bert.* 878, p. 130).

5. D'après la *Notitia de servitio monasteriorum* (*GC.*, t. I, pp. 350 et 351), qui date de Louis le Pieux, Stavelot devait les dons et le service militaire, Baume les dons seulement, tandis que Lure, Münster, Marmoutier et Ebersheim étaient simplement tenus de prier pour le salut de l'empereur et de ses fils, ainsi que pour la prospérité de l'empire. D'autre part, un document de beaucoup postérieur, puisqu'il est de 980, l'état intitulé *Numeri loricatorum a principibus partim mittendorum, partim ducendorum* (Jaffé, *Bibl. RR. GG.*, t. V, pp. 471-472), fixe ainsi le contingent que devront amener ou envoyer les évêques et les abbés de la Lorraine ou du moins quelques-uns d'entre eux : l'évêque de Strasbourg enverra 100 hommes d'armes, l'abbé de Murbach en amènera 20, l'évêque de Liège est tenu d'envoyer 60 hommes d'armes, l'évêque de Cambrai 12, un certain Geldulfe en amènera 12 avec le concours d'abbés que l'état ne nomme pas, l'abbé de Prüm viendra avec 40 hommes, l'archevêque de Trèves avec 70, l'évêque de Verdun avec 60 et celui de Toul avec 20.

6. Voir la lettre écrite par Ratold au pape en 864 pour faire sa soumission ; il a été, dit-il « quibusdam expeditionibus regalis imperii occupatus ». (Baronius, t. XV, p. 3, col. 2.)

7. Advence, dans une lettre écrite au pape Nicolas Ier en 867, dit qu'il est très occupé par une expédition contre des ennemis qu'il ne nomme pas, mais dans lesquels on peut voir les Normands (Baronius, t. XV, p. 64, col. 2).

Lothaire II, pour Francon de Liège [1] et Dodilon de Cambrai [2], sous le règne de Zwentibold. Rappelons enfin la campagne malheureuse entreprise par Bertulf de Trèves et Wala de Metz de concert avec le comte Adalard contre les Normands; en cette circonstance, les deux prélats avaient probablement agi de leur propre initiative, et il serait injuste de ne pas leur en savoir gré, malgré l'échec de leur tentative [3]. Rappelons enfin que l'un des Lothaire, probablement l'empereur, aurait donné Moyenmoutier au comte de la province, parce que l'abbé de ce monastère avait fini par refuser de remplir ses obligations militaires, qu'il trouvait trop lourdes [4].

Évêques et abbés, avons-nous dit, devaient assister le roi de leurs conseils. Tantôt ils siégeaient aux assemblées générales avec les seigneurs, tantôt ils se constituaient en synodes pour délibérer sur des affaires ecclésiastiques. Les conciles ne se réunissaient pas toujours sur l'ordre du souverain, mais les métropolitains étaient obligés de demander à ce dernier son consentement, avant de convoquer les évêques de leur province [5].

Pendant la période qui nous occupe, il s'est tenu en Lorraine un assez grand nombre de conciles ; nous en connaissons quatorze ou quinze, soit un pendant le règne de Lothaire Ier, sept sous celui de Lothaire II, deux sous celui de Charles le Chauve, un sous chacun des règnes de Louis le Germanique, de Charles le Gros et d'Arnulf, et un ou deux durant celui de Charles le Simple [6]. Dans le nombre, nous en trouvons quatre qui sont des assemblées purement ecclésiastiques ; seuls des évêques et des abbés y prennent part, et l'on n'y traite que des affaires religieuses. Neuf ont un caractère à la fois politique et religieux, tant par leur composition que par la nature des questions traitées. Enfin, il y en a deux sur lesquels nous ne pouvons nous prononcer.

Ainsi les conciles tenus à Tusey en 860 [7], à Cologne en 870 et en 887 [8], à Metz en 893 [9], rentrent dans la première catégorie. A la seconde

---

1. Réginon, *Chronicon* 898, p. 146 ; cf. B. M. 1927.

2. Nous en trouvons la preuve dans le diplôme que Zwentibold rendit en faveur de l'église de Cambrai le 3 octobre 898 sur l'intercession de Dodilon (B. M. 1926). Le prélat était donc venu amener des troupes au roi attaqué par Charles le Simple.

3. Voir ci-dessus, p. 461. Rappelons aussi les luttes que Francon, aidé de Régnier, soutint contre les Normands (*Gesta abb. Lobb.*, ch. 17, et *Gesta epp. Leod.*, ch. 19, *SS.*, t. IV, p. 62, et t. VII, p. 199).

4. *Lib. de S. Hild. succ.*, c. 6 (*SS.*, t. IV, p. 89) ; voir plus haut, p. 331, n. 5.

5. Il est régulièrement dit en tête des actes des conciles que ceux-ci se tiennent sur l'ordre ou avec l'autorisation du roi ou des rois, suivant qu'il y a des évêques d'un seul ou de plusieurs États. Voir *Synodus Mettensis*, præf., *Synodus apud Saponarias habita*, inscriptio [cf. *Ann. Bert.* 859, p. 52], *Synodus Aquensis I*, libell. 8 capit., ch. 1, libell. 7 capit., ch. 3, *Synodus Aquensis II*, præf. (*CC.*, t. II, pp. 442, 447, 463, 464 et 466).

6. Voir ci-dessus, p. 638.

7. Voir ci-dessus, pp. 176-178.

8. Voir ci-dessus, p. 387 et n. 2, et p. 486, n. 3. En outre, il se tint peut-être un concile à Cologne en 873 (voir pp. 405-406).

9. Voir ci-dessus, p. 504 et n. 6.

appartiennent les conciles réunis à Thionville en 844[1], à Metz[2] et à Savonnières en 859[3], à Aix-la-Chapelle en janvier[4] et en février 860[5], ainsi qu'en 862[6], à Metz en 863[7], à Douzy en 871[8] et en 874[9]. Si les conciles d'Aix-la-Chapelle, de janvier 860 et de 862, et de Metz de 893 sont exclusivement lorrains par leur composition, il y a des prélats et des abbés français, allemands ou provençaux dans les conciles de Thionville (844), de Metz et de Savonnières (859), d'Aix-la-Chapelle (février 860), de Tusey (octobre-novembre 860), de Metz (863), de Douzy (871 et 874), de Cologne enfin (870 et 887). Deux de ces assemblées, celles tenues à Cologne en 887 et à Metz en 893 sont des synodes provinciaux, le premier pour la province de Cologne, le second pour celle de Trèves.

Le but que se proposaient les conciles de l'année 859 était de rétablir la paix entre Louis le Germanique et Charles le Chauve ; s'ils ne l'atteignirent pas, en revanche l'un d'eux, celui de Savonnières, discuta et résolut différentes questions de dogme ou de discipline ecclésiastique. Les trois conciles d'Aix-la-Chapelle et celui de Metz eurent à juger l'affaire du divorce de Lothaire II, et celui ou ceux que réunit, nous ne savons où, Charles le Simple, examinèrent l'affaire d'Hilduin.

Nous avons vu que le haut clergé se recrutait surtout dans la noblesse[10]. La mésintelligence, une hostilité déclarée même n'en régnait pas moins entre prélats et seigneurs. Ceux-ci étaient toujours prêts à s'emparer des biens ecclésiastiques, et quelquefois même ils mettaient la main sur des abbayes. Qu'il nous suffise de mentionner les usurpations de Conrad, le frère de Judith[11], de Gérard et de Matfrid[12], de Régnier[13], de Giselbert[14], de Boson[15], le frère du roi Raoul, pour ne parler que des plus connues. Rappelons aussi Hubert, le frère de Theutberge, chassant Hartbert, abbé de Lobbes, et prenant sa place[16], Réginon, abbé de Prüm, obligé de céder la place à Richier, le frère de Gérard et de Matfrid[17]. Menacés et dépouillés par les seigneurs, les évêques et les abbés lançaient quelquefois contre

1. Voir ci-dessus, p. 30 et n. 3.
2. Voir ci-dessus, pp. 126-128.
3. Voir ci-dessus, pp. 128-132.
4. Voir ci-dessus, pp. 155-157.
5. Voir ci-dessus, pp. 161-166.
6. Voir ci-dessus, pp. 193-195.
7. Voir ci-dessus, pp. 228-233.
8. Voir ci-dessus, p. 396.
9. Voir Mansi, t. XVII, col. 281.
10. Voir ci-dessus, pp. 706-707.
11. Conrad s'était emparé du prieuré de Liepvre en Alsace, qui dépendait de Saint-Denis (*Synodus Vermeriensis* 853, ch. 2, *CC.*, t. II, p. 423).
12. Voir ci-dessus, pp. 502, 506-508 et 569.
13. Voir ci-dessus, pp. 531, 544-545 et 562.
14. Voir ci-dessus, pp. 612 et 625-627.
15. Voir ci-dessus, p. 645, n. 1.
16. Voir ci-dessus, p. 84.
17. Réginon, *Chronicon* 892 et 899, pp. 139 et 147.

ces derniers l'anathème [1], mais l'arme de l'excommunication n'était pas toujours efficace, et dans certains cas les prélats n'osaient ou ne voulaient pas y recourir.

Ils imploraient alors l'appui de la royauté, qui se montrait généralement favorable à leur égard [2]. Certes, les souverains étaient bien obligés de fermer les yeux sur une foule d'abus; on les voyait même parfois, suivant l'exemple des seigneurs, usurper les domaines de l'Église, quelquefois des abbayes entières, soit pour se les réserver, soit pour payer le dévouement de leurs fidèles. Les deux Lothaire [3], Louis le Jeune [4], Charles le Gros [5] et Zwentibold [6] ont pratiqué cette politique; nous en avons au cours de notre récit apporté plus d'un exemple. Nous ne parlons ici que des spoliations proprement dites, non des confiscations prononcées régulièrement en punition d'une révolte ou de toute autre faute grave. Mais, en dépit de ces actes arbitraires, l'accord subsistait entre les hauts dignitaires de l'Église et les souverains. Ceux-ci d'ailleurs, y compris Lothaire Ier, son fils, ainsi que Zwentibold, ont fait d'habitude preuve d'une grande générosité à l'égard des établissements religieux. Leur munificence revêtait une double forme : tantôt ils donnaient des terres, tantôt ils accordaient des privilèges utiles.

De 843 à 923, nous ne connaissons pas d'exemple de concessions nouvelles d'immunité, mais les anciennes ont été confirmées à diverses re-

---

1. Advence, évêque de Metz, excommunia des hommes du comte Walter et de Lambert qui s'étaient attaqués aux terres de son église (Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 23, éd. Lejeune, t. II, p. 280). Nous avons parlé plus haut de l'excommunication dont Hérivée, archevêque de Reims, avait frappé Erlebald, comte du *p. Castricensis* en Lorraine (Flodoard, *H. R. E.*, liv. IV, ch. 16, et *Chronicon* 921, éd. Lejeune, t. II, p. 512, et t. III, p. 6). Les rois avaient reconnu, quoique avec quelques restrictions, aux évêques le droit de fulminer l'anathème contre les oppresseurs de l'Église et quelques autres catégories de malfaiteurs (Hlotharii *Capitulare de expeditione contra Saracenos facienda*, ch. 6; Hlud., Kar., Hloth. *conv. ap. Confl.*, ch. 6; *Concilium Triburiense*, ch. 7 et 8, *CC.*, t. I, pp. 66, 155 et 217-218).

2. Dans leurs capitulaires, les rois francs ordonnent toujours à leurs sujets de respecter l'Église, ses ministres et ses domaines, de lui restituer celles de ses possessions qui lui ont été injustement ravies, et menacent de châtiments sévères les délinquants qui contreviendront à ces prescriptions. Consulter en particulier : Hlotharii *Capitulare de expeditione contra Saracenos facienda*, ch. 5; Hloth., Hlud. et Kar. *conv. ap. Marsn. I*, ch. 4 et *Adn.* Hlud., ch. 5; Hloth., Hlud. et Kar. *conv. ap. Marsn. II*, ch. 6; Hloth. et Kar. *conv. ap. Valentianas*, ch. 9; Hlud., Kar. et Hloth. *conv. ap. Confluentes*, ch. 10, et *Adn.* Hlud., ch. 4; Hlud., Kar. et Hloth. *conv. ap. Saponarias, Adn.* Hlud., ch. 3; *Pactiones Tusiacenses*, ch. 3 (*CC.*, t. I, pp. 67, 69, 70, 73, 76, 156, 157, 163 et 166).

3. Voir plus haut, p. 31, n. 5 et p. 331.

4. En 881, Hugues, le bâtard de Lothaire II, ayant fait sa soumission à Louis le Jeune, reçut de ce prince des comtés et des *abbayes* (*Ann. Fald.* 881, p. 96).

5. Le siège épiscopal de Metz resta vacant un peu plus d'une année, depuis le 10 avril 882 jusqu'au 23 avril 883. Quelques mois après la mort de Wala, Charles le Gros, en même temps peut-être qu'il achetait la paix des Normands, abandonnait au fils de Waldrade la jouissance des domaines de l'église de Metz qui étaient réservés à l'entretien de l'évêque (*Ann. Bert.* 882, p. 153). Hugues devenait ainsi l'administrateur du temporel du diocèse de Metz; sa situation n'était pas équivalente à celle d'un abbé laïc, mais elle s'en rapprochait.

6. Voir ci-dessus, p. 536.

prises. C'est le cas pour les évêchés d'Utrecht [1] et de Cambrai [2], pour l'archevêché de Trèves [3], ainsi que pour l'évêché de Strasbourg [4], pour les abbayes de Werden [5], de Chèvremont [6], de Stavelot [7], de Saint-Maximin [8], de Prüm [9], de Saint-Mihiel [10], de Saint-Étienne de Strasbourg [11], de Moutiers-Granval [12] et de Münster [13]. Le clergé de l'archevêché de Trèves [14] et celui de l'évêché de Metz [15] se sont, d'autre part, vu confirmer le droit d'élire leur chef spirituel, et les abbayes de Werden [16], de Saint-Maximin [17], de Prüm [18], de Saint-Mihiel [19], d'Ebersheim [20], de Honau [21], de Münster [22] et de Murbach [23] celui de choisir leur abbé.

D'autres privilèges qui, bien qu'indépendants de l'immunité, n'étaient jamais conférés qu'à des évêchés ou à des abbayes déjà en possession de

---

1. Diplômes de Lothaire Ier du 21 mars 845 et de Louis le Germanique du 18 mai 854 (B. M. 1085 et 1367).

2. Diplôme d'Arnulf du 6 juin 894 (B. M. 1848).

3. Diplômes de Zwentibold du 5 février 898 et du 23 janvier 899 (B. M. 1921 et 1930).

4. Diplômes de Louis le Germanique du 30 mars 856 et du 12 juin 873 (B. M. 1375 et 1454).

5. Diplômes de Louis le Jeune du 22 mai 877, d'Arnulf du 23 août 888, de Zwentibold, du 11 mai 898 (B. M. 1512, 1753 et 1922).

6. B. M. 1082, diplôme rendu par Lothaire Ier le 11 sept. 844.

7. Le 10 juin 873, Louis le Germanique confirme à Stavelot la jouissance de l'immunité (B. M. 1452).

8. Le diplôme de Lothaire II, du 15 avril 868, est faux (voir ci-dessus, p. 313, n. 3), mais le 1er octobre 885, Charles le Gros confirme à Saint-Maximin la protection royale (B. M. 1071).

9. Diplômes de Lothaire Ier du 17 février 841, de Lothaire II du 11 février 856, de Charles le Chauve du 29 juillet 864, de Louis le Germanique du 1er novembre 870, de Louis le Bègue du 24 mars 878, de Charles le Gros du 22 mai 884, d'Arnulf du 11 juin 888, de Charles le Simple du 20 août 920 (B. M. 1048, 1243, B. 1724, B. M. 1442, B. 1831, B. M. 1640, 1746, B. 1966).

10. Diplôme de Charles le Chauve, du 31 mai 846 (*R. H. Fr.*, t. VIII, p. 484).

11. Le diplôme du 15 mai 845, de Lothaire Ier, est faux (B. M. 1086), mais il est possible qu'il ait eu un modèle authentique.

12. Diplôme de Lothaire Ier du 25 août 849 (B. M. 1103).

13. Diplôme de Lothaire II du 13 février 856 (B. M. 1244).

14. Diplôme de Charles le Simple du 13 août 913 (B. 1941).

15. D'après Benoît Picart, *Histoire* (manuscrite) *de Metz*, p. 632, Louis le Jeune aurait octroyé au clergé de Metz le droit d'élire son évêque.

16. Diplômes de Louis le Jeune, du 22 mai 877 et d'Arnulf, du 23 août 888 (B. M. 1512 et 1753).

17. Le 1er octobre 885, Charles le Gros confère à Saint-Maximin le droit d'élire son abbé (B. M. 1671).

18. Diplôme d'Arnulf du 1er octobre 891 (B. M. 1814).

19. Diplôme octroyé par Lothaire Ier le 21 janvier 841 (B. M. 1046).

20. Arnulf, en concédant Ebersheim à l'évêque de Strasbourg par acte du 13 juin 889, maintint aux moines le droit d'élire leur abbé.

21. Diplôme de Charles le Gros du 23 mai 884 (B. M. 1641); il y est question non d'un abbé, mais d'un prieur.

22. Lothaire II et Zwentibold confirment aux moines de Münster le droit d'élire leur abbé, le premier le 13 février 856, le second le 4 janvier 896 (B. M. 1244 et 1909).

23. Diplôme de Charles le Gros du 7 juillet 877 (B. M. 1538).

celle-ci, venaient encore accroître l'autorité et les richesses de l'Église. C'est ainsi que l'évêché de Strasbourg[1], les abbayes de Prüm[2] et de Saint-Mihiel[4] reçurent le droit de revendiquer, en employant la procédure par enquête, les biens dont ils avaient été injustement dépouillés. Les hommes de l'église de Trèves furent affranchis du droit de gîte[4], ceux de l'église de Strasbourg[5] et de l'abbaye de Prüm[6], de tous les tonlieux et péages pour les marchandises qu'ils auraient à transporter par terre ou par eau dans l'intérieur du royaume. Des exemptions du même genre, mais moins étendues, furent octroyées à d'autres monastères. Celles accordées à Saint-Mihiel[7] et à Murbach[8] concernaient le sel et les objets destinés à la consommation des religieux ; celle de Münster en Alsace[9], ne visait que le sel que cette abbaye faisait venir de Moyenvic et de Marsal ; enfin, il était permis aux hommes de Werden[10] de venir trafiquer sur les marchés du Rhin sans avoir à payer de redevance au fisc.

Grâce à l'immunité, les évêques et les abbés étaient presque entièrement soustraits à l'autorité des comtes. Le moment approche où beaucoup de prélats seront gratifiés du comté de leur ville épiscopale. Louis l'Enfant ne concède encore que quelques droits comtaux à Radbod de Trèves en 901[11], ainsi qu'à Ludelme de Toul entre 900 et 906[12]. Nous trouvons d'autre part la « moneta[13] » octroyée successivement à Prüm[14],

---

1. Diplôme de Louis le Germanique du 12 juin 873 (B. M. 1454).

2. Diplôme de Charles le Simple du 20 août 920 (B. 1966). Il n'est pas spécifié dans cet acte que l'abbaye de Prüm pourra recourir à l'*inquisitio*, mais nous ne mettons pas en doute qu'elle était implicitement autorisée à user de ce privilège.

3. B. M. 1047, diplôme non daté de Lothaire Ier.

4. Diplôme rendu par Zwentibold le 23 janvier 890 (B. M. 1930).

5. Nous avons deux actes concernant Strasbourg, l'un du 29 juillet 840, émanant de Lothaire Ier, l'autre du 12 juin 873, octroyé par Louis le Germanique (B. M. 1036 et 1453).

6. Nous ne possédons pas moins de quatre diplômes en faveur de Prüm, deux de Lothaire Ier, l'un sans date, l'autre du 25 mai 844, un de Charles le Chauve du 29 juillet 864, un enfin de Charles le Simple du 20 août 920 (B. M. 1049 et 1081, B. 1724 et 1966).

7. Diplômes rendus par Lothaire Ier, le 20 janvier 841, et par Lothaire II, le 23 août 868 (B. M. 1045 et 1251).

8. B. M. 1517, diplôme de Louis le Jeune, du 13 septembre 878.

9. Diplôme de Lothaire Ier, du 18 avril 843 (B. M. 1067).

10. C'est Zwentibold qui, le 11 mai 898, a concédé cette faveur à Werden (B. M. 1922),

11. Diplôme du 19 septembre 902 (B. M. 1950).

12. D'après les *Gesta epp. Tull.*, ch. 29 (*SS.*, t. VIII, p. 638).

13. On ne connaît pas de concessions monétaires faites à des seigneurs laïcs. Nous avons dit plus haut, p. 674, n. 5, qu'il existait des deniers au nom de Giselbert, mais il est peu probable qu'ils remontent au règne de Charles le Simple, à moins que Giselbert ne les ait fait frapper alors qu'il s'était révolté contre ce prince et qu'il cherchait peut-être à se rendre indépendant. On pourrait aussi penser à l'époque où il ne reconnaissait pas encore l'autorité d'Henri l'Oiseleur. Mais, quoique les deniers en question ne portent aucun nom de souverain, de Witte, art. cité, pp. 177 et suiv., et Dannenberg, *op. cit.*, p. 542, rejettent cette hypothèse et croient que Giselbert en qualité de duc possédait le droit de battre monnaie. Il l'aurait reçu lors de son mariage avec Gerberge.

14. Le 28 juillet 861, Lothaire II accorda à l'abbaye de Prüm le droit d'établir à Romaresheim, près de Prüm, un marché et un atelier monétaire (B. M. 1260). Le diplôme du 20 août 920, de Charles le Simple, comporte une concession beaucoup plus étendue : « Inter

à Besançon[1], à Strasbourg[2], à Münstereifel[3], à Trèves[4], à Toul[5], à Liège[6] et à Cambrai[7]. D'après les numismatistes, ce terme de « moneta » signifie la direction de l'atelier monétaire et la jouissance des revenus qu'il rapportait, rien de plus[8]. Le concessionnaire devait continuer à frapper des monnaies à l'effigie du roi. Pourtant, à trois reprises, dans des privilèges accordés à l'évêché de Cambrai, aux abbayes de Saint-Martin de Tours et de Prüm, Charles le Simple se sert de la formule « proprii nomismatis percussuram ». Ces actes sont-ils authentiques ? Si celui de Cambrai prête le flanc à la critique et inspire de légitimes soupçons, il n'en est pas de même de celui qui concerne Prüm, pour ne parler que des privilèges relatifs à la Lorraine. Il est donc assez difficile de se prononcer, vu surtout le désaccord qui règne sur cette question entre les numismatistes autorisés[9]. Le seul exemple d'ailleurs que l'on trouve en Lorraine de 843 à 923, non pas d'une monnaie épiscopale autonome, mais d'une marque apposée par un évêque sur une monnaie à l'effigie du roi, nous est fourni, nous l'avons vu, par la ville de Strasbourg. Odbert fit graver deux lettres de son nom sur des deniers au nom de Louis l'Enfant ou de Charles le Simple. Ses successeurs, Godefroy et Ricuin, imitèrent son exemple[10].

---

liberales donationes quas decessores nostri reges loco eidem contulerunt, repperitur hoc ab eis esse concessum, quatinus si rectores ejus utile judicarint, mercatum statuant in quocumque potestatis sue loco voluerint, propriique numismatis percussuram monetam ex regia haberent auctoritate licentiam. Quod et nos si sic abbas necessarium duxerit libenter annuimus et auctoritate nostra roboramus. »

1. Le 1er novembre 871, Charles le Chauve accorda à l'église de Besançon le tonlieu et la « moneta » de la ville (*Revue de numismatique*, année 1891, p. 47).

2. C'est par un des deux actes rendus le 12 juin 873 en faveur de Strasbourg, que Louis le Germanique concéda à l'évêque de cette ville le droit d'établir un atelier monétaire où il voudrait dans son diocèse (B. M. 1454).

3. L'abbaye de Münstereifel, au diocèse de Cologne, reçut de Zwentibold, le 13 novembre 898, l'autorisation d'établir près d'elle un marché et un atelier monétaire (B. M. 1929).

4. Diplôme déjà cité de Louis l'Enfant, du 19 septembre 902 ; c'est l'atelier monétaire de Trèves qui est concédé à Radbod (B. M. 1950).

5. D'après les *Gesta epp. Tull.*, ch. 29 (*SS.*, t. VIII, p. 638), Ludelme aurait reçu de Louis l'Enfant, entre 900 et 906 par conséquent, la *moneta* de Toul.

6. Louis l'Enfant, entre autres concessions qu'il fit à l'évêque Étienne de Liège, le 18 juin 908, lui accorda la monnaie de Maëstricht (B. M. 1991).

7. Un des deux privilèges octroyés, le 20 décembre 911, à l'église de Cambrai, concerne l'établissement à *Lestorphen* d'un marché et d'un atelier monétaire (voir ci-dessus, p. 584, n. 1). Quelques années plus tard, le 22 mai 916 (?), le même prince octroya à l'église de Cambrai l'atelier monétaire de Lambres (*R. H. Fr.*, t. IX, p. 528).

8. Voir en particulier A. de Barthélemy, *Lettre à M. E. Cartier sur les concessions du droit de frapper monnaie faites par les Carolingiens aux prélats* (*Revue de numismatique*, 1851, pp. 27 et suiv.), et *Chartes et ordonnances de l'époque carolingienne relatives aux monnaies*, dans l'ouvrage de Gariel sur les *Monnaies royales de France de la race carolingienne*, Ire partie, introduction, pp. 19 et suiv., Engel et Serrure, *Traité de numismatique du Moyen Age*, t. I, pp. 267 et suiv., M. Prou, *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque Nationale, Les Monnaies carolingiennes*, introduction, pp. LVIII et suiv.

9. Se reporter à la page 584, n. 1.

10. Voir ci-dessus, p. 595.

Ainsi, les rois, ayant la faculté de mettre des hommes dévoués à la tête des évêchés et des abbayes, croyaient pouvoir, sans que leur autorité en souffrît, accroître l'influence et étendre les attributions des hauts dignitaires du clergé. De plus, comme les seigneurs menaçaient également la Royauté et l'Église, ces deux dernières puissances avaient intérêt à unir leurs efforts contre l'ennemi commun, et leur alliance était en quelque sorte dictée par une nécessité impérieuse.

Le haut clergé est donc foncièrement conservateur et légitimiste, toujours prêt à soutenir le souverain contre les révoltes des seigneurs. Hilduin de Liège abandonna Charles le Simple pour se rallier au rebelle Giselbert, mais c'est là un cas isolé. Zwentibold lui-même trouva pendant longtemps un appui chez les prélats de son royaume, qui lui fournirent des troupes lorsque Charles le Simple, en 898, envahit la Lorraine ; et il fallut les actes de violence et de brutalité auxquels s'emporta le jeune prince, trop peu maître de lui-même, pour décider les évêqnes à l'abandonner et à lui opposer son jeune frère. C'est la seule fois que l'on voie le haut clergé s'unir aux seigneurs contre la royauté.

On peut dire que l'Église lorraine, jadis si florissante, était peu à peu tombée dans la plus complète décadence. Bien des causes y avaient contribué. D'abord l'Église portait, et de deux façons, la peine tant de son excessive opulence que de la grande influence dont elle jouissait : les seigneurs laïcs pillaient ou s'appropriaient ses domaines, et d'autre part, beaucoup parmi les hauts dignitaires du clergé avaient embrassé la vie religieuse, poussés par la cupidité ou par l'ambition et nullement par une vocation sincère. Ensuite, trop de liens rattachaient l'Église à l'État ; évêques et abbés, nous l'avons vu, étaient de véritables fonctionnaires, astreints à mille obligations qui n'avaient rien d'ecclésiastique. Enfin, si la royauté abandonnait aux membres du clergé une part importante du pouvoir, elle intervenait en retour dans la désignation de ceux-ci ; on peut même dire que c'était elle qui faisait les évêques et les abbés. Bien souvent, les candidats agréés par le souverain, et placés par lui à la tête des diocèses ou des monastères, devaient leur nomination, non à leurs vertus, mais à des qualités purement séculières ; quelques-uns même n'étaient arrivés que par l'intrigue. C'est que les princes désiraient mettre à la tête des évêchés moins des prélats vertueux que de bons fonctionnaires dociles et dévoués, ou encore des agents serviles, sans conscience et sans scrupules, prêts à toutes les besognes, quelles qu'elles fussent. Qu'on se rappelle l'attitude d'une partie de l'épiscopat lorrain pendant l'affaire du divorce[1]. Ajoutez à cela que les prélats, recrutés le plus

1. Il y eut d'honorables exceptions ; ainsi deux prélats, probablement Arnoul de Toul et Hunger d'Utrecht, se prononcèrent au troisième congrès d'Aix-la-chapelle pour l'indissolubilité de l'union que Lothaire II avait contractée avec Theutberge. En 899, au siège de Durfost, les évêques refusèrent d'obtempérer aux désirs de Zwentibold, qui leur demandait d'excommunier Régnier et ses complices.

souvent dans l'aristocratie, avaient parfois les défauts de celle-ci : ils étaient, eux aussi, cupides et batailleurs[1].

Le soin des intérêts matériels et les obligations qu'imposait l'État absorbaient, au détriment des devoirs purement religieux, l'activité des évêques et des abbés, même des plus recommandables par leur zèle et leur piété[2]. Les choses allaient encore plus mal dans les monastères qui avaient à leur tête des laïcs ; si la prospérité matérielle des maisons religieuses avait à souffrir de cet état de choses, la discipline et la morale n'y perdaient pas moins.

Mais c'est dans les guerres, dans les luttes intestines et surtout dans les incursions normandes qu'il faut voir les causes principales de la décadence de l'Église en Lorraine pendant la période dont nous avons fait l'histoire. Beaucoup d'églises et d'abbayes furent détruites et dépeuplées lors de la terrible invasion des Normands en 881-882 ; la tourmente passée, quelques-unes de ces dernières restèrent désertes, les autres ne retrouvèrent pas leur ancienne prospérité, vu l'insécurité qui continuait de régner dans le pays. Il y eut un certain nombre d'abbayes qui furent transformées en collégiales[3]. Dans celles même qui conservèrent des moines, la vie ne reprit pas son cours primitif : la règle bénédictine ne fut plus strictement observée, les mœurs se relâchèrent, les études furent négligées[4]. Quant au clergé séculier, il n'avait ni assez d'instruction, ni assez de lumières pour faire l'éducation morale et religieuse du peuple ; et malheureusement, il ne rachetait pas toujours son ignorance par une vie irréprochable[5].

C'était dans le clergé que jusqu'alors se recrutaient les écrivains et les artistes. Les lettres et les arts, encore florissants au début de la période qui nous occupe, ne tardèrent pas à tomber, comme la discipline et les mœurs, dans une décadence complète. L'histoire et la poésie, la théolo-

---

1. Nous avons parlé précédemment de l'avidité de Gunther, des combats livrés aux Normands par Francon, Wala et Bertulf. Deux évêques de Verdun, Dadon et Barnoin, furent en lutte avec le comte Boson, frère du roi Raoul (Laurent de Liège, *Gesta epp. Vird.*, *SS.*, t. X, p. 490, et Flodoard, *Chronicon* 932, éd. Lejeune, t. III, p. 53).

2. Radbod, évêque d'Utrecht, estimait que les évêques ne devaient pas se mêler des affaires séculières. Il se rendait pourtant aux assemblées où le roi le convoquait, mais il refusait de rien faire qui fût contraire à la justice (*Vita Radbodi*, ch. 9, *SS.*, t. XV, p. 571[b]).

3. Se reporter à ce que nous avons dit plus haut, p. 712.

4. C'est principalement par les récits consacrés à la réforme accomplie au xe siècle dans la plupart des monastères lorrains, que nous sommes renseigné sur le triste état où étaient tombés ces établissements. Voir pour Saint-Ghislain la *Vita Gerardi Broniensis*, ch. 16 (*SS.*, t. XV, p. 666) ; pour Saint-Arnoul de Metz la charte d'Adalbéron Ier du 15 mars 942, pour Gorze celle du même prélat du 16 décembre 933 (Calmet, t. I, pr., coll. 349 et 338) ; pour Saint-Évre la charte de saint Gauzlin, évêque de Toul, du 11 octobre 935 (Calmet, t. I, pr., col. 342) ; pour Moyenmoutier, le *Lib. de S. Hildulfi succ.*, ch. 6, et Richer, *Gesta Senonensis ecclesiæ*, liv. I, ch. 18, et liv. II, ch. 8 (*SS.*, t. IV, p. 89, et t. XXV, pp. 265 et 273) ; pour Senones, le même Richer, liv. II, ch. 17 (*SS.*, t. XXV, pp. 278-279) ; pour Saint-Vanne de Verdun, la Bertarii *Gesta epp. Vird. contin.*, ch. 2 (*SS.*, t. IV, p. 45), etc.

5. Sur le clergé séculier, voir en particulier le *Concilium Mettense III*, ch. 3 (Mansi, t. XVIII, col. 78) et le *Concilium Triburiense*, ch. 11 et 27 (*CC.*, t. II, pp. 219 et 228).

gie elle-même furent à peu près délaissées ; il parut peu de travaux, et ils n'eurent qu'une valeur médiocre [1]. L'architecture, l'orfèvrerie, la miniature et la calligraphie ne furent pas moins atteintes, la première surtout, car si l'on releva les édifices brûlés par les Normands, on le fit à la hâte et grossièrement. Les artistes deviennent rares [2], et leurs œuvres sont moins fines que celles de leurs prédécesseurs [3]. De ce côté encore, il y a un recul, un retour à la barbarie, dû aux causes que nous énumérions plus haut, guerres et incursions normandes. Ce n'est pas durant une période troublée, dans un pays désolé que peuvent s'épanouir les lettres et les arts. On n'a pas plus de goût à les cultiver que d'argent pour en acquérir les produits. Des gens préoccupés par la crainte d'être à tout instant dépouillés, traînés en captivité ou mis à mort, n'ont plus qu'un souci, préserver leur existence, menacée par tant de dangers, et ils vivent au jour le jour d'une vie purement animale.

En racontant le règne de Lothaire II, nous avons parlé du rôle important que la papauté avait joué à cette époque dans les affaires ecclésiastiques de la Lorraine. Nicolas Ier déposa les archevêques de Trèves et de Cologne, et bien que la sentence qui avait frappé les deux prélats ne fût pas régulière, elle ne souleva aucune protestation dans l'épiscopat franc. Nicolas n'alla d'ailleurs pas plus loin, et il ne pourvut pas lui-même les sièges qu'il avait privés de leurs titulaires. L'acte d'autorité qu'il avait accompli ne fut renouvelé par aucun de ses successeurs. Si Jean X déposa Hilduin, bien que ce dernier eût été consacré évêque de Liège, s'il lui substitua Richier, qu'il consacra lui-même, il ne le fit que sur la prière de Charles le Simple ; c'était un service qu'il rendait à ce prince, dont il consolidait l'autorité, au lieu que Nicolas, par son coup d'État, avait ébranlé le trône de Lothaire II. On ne peut donc pas rapprocher la façon d'agir de ce pape de celle de Jean X.

Rappelons encore qu'Adrien II et Jean VIII firent attendre plusieurs années le *pallium* à Bertulf et à Willibert, qui avaient remplacé le premier Theutgaud et le second Gunther ; que Nicolas Ier confirma l'union

---

1. Le seul écrivain, à la fois historien et théologien, que nous puissions citer est Régnon, abbé de Prüm, auteur d'une *Chronique*, que nous avons eu fréquemment l'occasion de citer, d'un ouvrage sur la musique, *De harmonica institutione*, et d'un recueil de canons, *Libri duo de synodalibus causis et disciplinis ecclesiasticis*. On peut encore mentionner Bertaire, l'auteur des *Gesta episcoporum Virdunensium*. Le poète Sedulius était, comme l'indique son surnom de Scottus, un étranger, originaire d'Irlande d'ailleurs, et non d'Écosse.

2. Citons le prêtre et artiste Siginand, qui reçut d'Arnulf l'abbaye de Süsteren (B. M. 1806) ; nous ignorons du reste quel art cultivait Siginand.

3. C'est pourtant à cette époque qu'ont été faits le calice, la patène et l'évangéliaire de saint Gauzlin, évêque de Toul, aujourd'hui à la cathédrale de Nancy, divers évangéliaires calligraphiés et ornés de miniatures par des moines de Saint-Martin de Metz, et dont l'un, offert à Charles le Chauve et donné par ce prince à la cathédrale de Metz, se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale. Mentionnons enfin deux intailles gravées, au nom de Lothaire II ; l'une de ces gemmes est conservée par le trésor de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, l'autre par le Musée britannique (Babelon, *La Glyptique à l'époque mérovingienne et carolingienne, Ac. I. B. L., Compte rendu de 1895*, IVe série, t. XXIII, pp. 409-411).

des sièges de Brême et de Hambourg ; et que Formose, sans défaire l'œuvre de son prédécesseur, décida que Brême devait redevenir plus tard suffragant de la métropole de Cologne. Dans ces deux derniers cas, l'intervention pontificale avait été sollicitée, comme elle le fut plus tard dans l'affaire de l'évêché de Liège.

Si, après la mort de Lothaire II, les circonstances ne se prêtèrent plus, comme sous le règne de ce prince, à l'ingérence de la papauté dans les affaires religieuses et politiques de la Lorraine ; d'autre part, il faut convenir que Nicolas Ier n'eut pas de successeur qui fût capable de le suivre, même de loin, dans la voie où il s'était hardiment engagé. Le Saint-Siège, qui avait fait un grand pas en avant sous Nicolas Ier, allait reculer et perdre du terrain à la fin du IXe siècle et pendant tout le Xe.

CONCLUSION

Avant 840, les territoires francs, destinés à porter plus tard le nom de Lorraine, formaient le centre de l'empire qu'avaient au siècle précédent fondé leurs habitants, sous la direction d'une famille sortie des entrailles mêmes du pays. Louis le Pieux avait eu, en 817, l'heureuse pensée de consolider l'œuvre de ses ancêtres, en maintenant au profit de l'aîné de ses trois fils l'unité de l'empire franc. Malheureusement, la naissance d'un quatrième fils détermina l'empereur à révoquer les clauses de l'acte par lequel il avait réglé sa succession. Les efforts de Lothaire Ier et du parti unitaire furent impuissants, aussi bien après la mort de Louis, que du vivant de ce prince, à réparer le mal, et le traité conclu à Verdun en 843 entre Lothaire Ier, Louis le Germanique et Charles le Chauve, consacra, en même temps que la dissolution de l'empire, le morcellement de la *Francia* et la fin de la nation franque.

A Lothaire, le chef de la famille carolingienne, était échue la plus grosse part de la *Francia media,* l'ancienne Austrasie mérovingienne, avec Aix-la-Chapelle, la capitale de l'empire depuis Charlemagne ; il avait en outre la Bourgogne orientale, la Provence et l'Italie. Si au point de vue de la superficie et de la population, son royaume était le plus important des trois États créés par le traité de Verdun, par contre il présentait le grave inconvénient de n'être pas compact, mais de s'étendre démesurément du nord au sud. D'autre part, le titre d'empereur que portait Lothaire ne conférait à ce prince aucune autorité effective sur ses frères, et les moyens matériels lui manquaient pour contraindre ceux-ci à l'obéissance. Peut-être en faisant nommer Drogon vicaire du Saint-Siège en Gaule et en Germanie, avait-il nourri l'espoir, promptement déçu, de pouvoir s'immiscer indirectement dans les affaires des royaumes voisins ; mais il ne tenta pas sérieusement de restaurer l'unité de l'empire. Même, lorsque vers la fin de son règne la désunion se fut mise entre Louis le Germanique et Charles le Chauve, son ambition ne se réveilla pas, et il ne sut tirer aucun parti de la situation favorable que lui créait la rivalité de ses deux frères.

Tout naturellement Lothaire Ier résidait de préférence dans la *Francia,* la future Lorraine. Aix-la-Chapelle était sa capitale, comme elle avait été celle de son père et de son aïeul, et le pays compris entre la Meuse et

le Rhin continuait d'être le centre politique, sinon topographique, de l'empire amoindri. Malheureusement, Lothaire renia au dernier moment les principes pour lesquels il avait lutté jadis, et l'ancien champion de l'idée unitaire partagea, un peu avant d'abdiquer, ses États entre ses trois fils, ne conférant à l'aîné, Louis II, empereur et roi d'Italie, aucune suzeraineté sur ses frères, et ne lui laissant pas une parcelle de terre franque.

C'est au second de ses fils, appelé Lothaire comme lui, que le vieil empereur avait donné la *Francia* avec Aix-la-Chapelle, qui tombait au rang de capitale d'un simple royaume. Lothaire le Jeune essaya d'enlever à son petit frère Charles la Provence, mais cette tentative échoua, et il ne resta à Lothaire que la *Francia* et une partie de la Bourgogne. Dans ces conditions, il était impossible de songer à la restauration de l'empire franc, et la première préoccupation de Lothaire II devait être non de s'agrandir, mais de maintenir son indépendance, menacée par les compétitions de ses deux oncles. La situation du jeune prince, quoique difficile, n'était cependant pas gravement compromise ; avec de l'habiteté et de l'énergie, il pouvait obliger Louis le Germanique et Charles le Chauve à compter avec lui, et s'imposer à eux comme arbitre de leurs querelles. Par malheur, Lothaire II ne se montra pas à la hauteur de la tâche qui lui incombait. Il ne sut pas, lors de la lutte qui éclata en 858 entre ses deux oncles, prendre une attitude décidée, ni contrecarrer, comme le lui commandait son intérêt, les projets ambitieux de Louis le Germanique. Allant de Charles à Louis, pour revenir ensuite au roi de France, changeant de parti pour se ranger toujours du côté du plus fort, il fut le jouet des événements, bien loin d'exercer sur eux la moindre influence.

Comme si cela ne suffisait pas, Lothaire II allait par ses imprudences et ses fautes provoquer l'intervention du pape Nicolas Ier et de ses oncles dans les affaires de son royaume. Marié contre son gré à Theutberge, qu'il n'aimait pas, et qui ne lui avait pas donné d'enfant, il voulut s'en séparer pour épouser Waldrade, une ancienne maîtresse, qui lui avait prouvé sa fécondité. Mais il eut le tort, pour atteindre son but, de recourir à des moyens aussi odieux que maladroits. L'opposition du pape Nicolas Ier et de Charles le Chauve fit échouer les projets de Lothaire. Défendre l'innocence persécutée et l'indissolubilité du lien conjugal, tel était le mobile qui déterminait le Souverain Pontife. L'intérêt personnel, et rien que ce motif, guidait au contraire le roi de France, qui convoitait les États de son neveu, et qui voulait que celui-ci gardât une femme stérile, afin que lui-même ou ses fils pussent un jour hériter de la Lorraine. Peut-être Adrien II, le successeur de Nicolas Ier, aurait-il fini par se rendre aux désirs de Lothaire, mais une mort prématurée vint enlever ce prince dans toute la force de l'âge.

Quoique Lothaire n'eût pas régularisé par un mariage avec Waldrade la situation du fils que celle-ci lui avait donné, ce fils aurait pu, s'il avait été un homme au moment où mourut son père, hériter de ce dernier malgré la tache de sa naissance. Mais en 869, Hugues le Bâtard n'était qu'un enfant, et personne, semble-t-il, ne songea à l'élever sur le trône

de Lorraine. Hugues écarté, c'est à Louis II, seul survivant des fils de Lothaire Ier, que devaient revenir les États de son frère. Mais ses oncles ne lui permirent pas de faire valoir ses droits. Charles le Chauve, le plus avide des deux, essaya même, après s'être fait couronner à Metz roi de Lorraine, le 9 septembre 869, d'évincer à la fois l'empereur et Louis le Germanique. Toutefois, si le premier de ces deux princes, absorbé par la lutte contre les Sarrasins, se contenta de faire entendre des protestations et des menaces, il n'en fut pas de même du second, qui obligea son frère à partager avec lui les États de Lothaire. Le traité conclu à Meerssen en août 870 attribua la moitié orientale du pays à Louis et à Charles la moitié occidentale. Les morceaux de l'ancienne Austrasie réduits à n'être plus que des dépendances de la France et de l'Allemagne, Aix-la-Chapelle, Liège, Trèves et Metz, tombées au rang de villes frontières, telle était la situation créée par le traité de Meerssen, situation aussi incompatible avec la dignité qu'avec la sécurité d'un pays, qui, quelques années auparavant, formait le centre et le cœur de l'empire carolingien.

En 876, à la mort de Louis le Germanique, Charles le Chauve essaya d'enlever à ses neveux la moitié de la Lorraine que leur père avait eue en partage. Son vainqueur, Louis le Jeune, devait, trois ans plus tard, être plus heureux que lui. En 879, il contraignit les fils de Louis le Bègue à lui céder leur part du royaume de Lothaire II, et cela au mépris des engagements qu'il avait pris à Fouron, en 878, vis-à-vis de leur père. L'unité de la Lorraine se trouvait ainsi reconstituée, Louis le Jeune ayant eu, à part l'Alsace et quelques *pagi* bourguignons, tout ce que Louis le Germanique avait acquis en 870 des États de son neveu.

Louis le Jeune et après lui son frère et héritier, l'empereur Charles le Gros, eurent à défendre la Lorraine contre les attaques des Normands et contre les entreprises de Hugues, le bâtard de Lothaire II, qui revendiquait les États qu'avait gouvernés son père. Passionné, violent, sans scrupules, tel était le jeune prince ; tous les moyens lui semblaient bons pour atteindre son but. Il fit appel aux brigands, s'allia ensuite aux Normands, que Charles le Gros avait installés en Frise, n'ayant pu les réduire dans Elsloo, mais ses tentatives, quoique appuyées par une partie des seigneurs lorrains, n'eurent aucun succès. A la fin, Charles le Gros s'empara de Hugues, à qui il fit crever les yeux et qui alla terminer ses jours à l'abbaye de Prüm. Un assassinat débarrassa à la même époque (885) l'empereur du Normand Godfrid, beau-frère et allié du fils de Lothaire II.

Au moment où Charles le Gros mettait fin aux intrigues de son cousin, une nouvelle couronne, celle de France, venait s'ajouter à celles d'Allemagne, d'Italie et de Lorraine qu'il portait déjà. Mais la Lorraine ne retrouva pas dans l'empire franc reconstitué la place qu'elle y avait jadis occupée ; Aix-la-Chapelle, où Louis le Germanique n'avait fait que de rares et courtes apparitions, ne reprit pas son rang de capitale : c'est à peine si Charles le Gros la traversa une fois en 882. Lorsqu'il ne se trou-

vait pas en Italie, c'est en Souabe qu'il résidait de préférence : il avait conservé pour ce pays, le premier sur lequel il eût régné, une prédilection marquée.

Lorsque la faiblesse et l'incapacité de Charles le Gros eurent provoqué sa déposition par les grands de l'Allemagne, l'empire se disloqua de nouveau ; il ne devait jamais plus se reconstituer, au moins tel que l'avaient gouverné Charlemagne, Louis le Pieux et Charles le Gros. La Lorraine, qui n'avait probablement pris aucune part à la chute de l'empereur, resta unie à l'Allemagne et se soumit au roi que celle-ci s'était donné, Arnulf, bâtard de Carloman et neveu du prince détrôné. Rodolphe, qui s'était fait proclamer roi dans la Bourgogne jurassienne, après la déposition de Charles le Gros, essaya bien de s'emparer de tous les pays qui avaient autrefois reconnu l'autorité de Lothaire II, mais Arnulf eut facilement raison de cette tentative, et Rodolphe ne demeura maître que des régions montagneuses de la Bourgogne.

La Lorraine continuait d'être, sous la domination d'Arnulf, une province de l'Allemagne et, qui pis est, une province frontière ; si le souverain ne la négligeait pas, si même en 891 il remporta sur les Normands, près de Louvain, une glorieuse victoire, pas plus que ses oncles, il ne résidait dans le pays, se partageant entre la France rhénane et la Bavière, son séjour favori. Cette situation, très préjudiciable à la Lorraine, qui se trouvait en butte aux invasions des Normands, et que troublaient des luttes intestines, allait prendre fin en 895, sans que malheureusement la tranquillité revînt. Arnulf restaura en effet le royaume de Lorraine en faveur de son bâtard Zwentibold, qui jouit comme souverain d'une indépendance à peu près complète.

On pouvait espérer que des jours meilleurs allaient luire pour le pays ; il n'en fut rien. Une véritable fatalité pesait sur la malheureuse Lorraine. Il semble qu'un mauvais génie, après l'avoir dépouillée de la prépondérance qu'elle avait possédée dans l'empire carolingien, s'acharnait contre elle pour l'empêcher de conserver l'indépendance. Si Lothaire II n'avait pu fonder une dynastie, du moins avait-il conservé sa couronne jusqu'à sa mort. Zwentibold fut moins heureux. Il possédait pourtant quelques qualités, du courage, de l'énergie, il avait le désir d'agrandir ses États ; mais la modération et le sens politique lui faisaient défaut. Ses violences finirent par lui aliéner non seulement les grands laïcs, mais jusqu'aux évêques eux-mêmes, bien peu disposés cependant à faire cause commune avec les seigneurs, ennemis communs de l'Église et de la royauté. Hauts dignitaires laïcs et ecclésiastiques furent unanimes à abandonner Zwentibold, et à offrir la couronne de Lorraine au fils légitime d'Arnulf, Louis l'Enfant, qui venait de succéder à son père sur le trône d'Allemagne. Quelques mois plus tard, Zwentibold périssait dans un combat contre des seigneurs lorrains (900).

La Lorraine cessa de former un État à part, mais elle eut la situation d'un royaume autonome. Elle ne fut pas, sous le règne de Louis l'Enfant, une simple province allemande, pas plus que sous la domination de

Charles le Simple elle ne dépendit de la France. Elle se trouva unie à l'Allemagne d'abord, à la France ensuite, comme le sont aujourd'hui la Hongrie à l'Autriche, la Norvège à la Suède. Toutefois, Louis et Charles ne se comportèrent pas de la même façon à l'égard de la Lorraine. Le fils d'Arnulf ne vint que très rarement dans le pays, et ne fit guère qu'y passer chaque fois ; de plus, il chercha à y implanter une famille étrangère, celle des Conradins, dont un membre, Gebhard, reçut même le titre de duc de Lorraine. Cette conduite mécontenta les seigneurs lorrains, et deux d'entre eux, les frères Gérard et Matfrid, ceux-là mêmes qui avaient battu et tué Zwentibold, allèrent jusqu'à se révolter ; ils ne réussirent d'ailleurs qu'à se faire condamner par le tribunal du roi, qui prononça la confiscation de leurs domaines. Charles le Simple, au contraire, fit des séjours fréquents et prolongés sur les bords de la Meuse et de la Moselle, dans ce pays d'où les Carolingiens étaient originaires et où ils comptaient toujours des partisans dévoués. Sous le règne de Charles, il n'y eut pas d'immixtion des grands du royaume occidental dans les affaires de la Lorraine ; l'inverse même se serait produit, si Haganon, le favori de Charles, dont le crédit offusquait les seigneurs français, avait été un Lorrain. C'est librement qu'en 900 les Lorrains avaient reconnu Louis l'Enfant, c'est librement qu'en 911, à la mort de ce prince, dernier descendant de Louis le Germanique, ils se donnèrent à Charles le Simple, déjà roi de France et seul représentant à cette époque de la dynastie carolingienne. Louis le Germanique, ses fils et ses petit-fils avaient des droits sur la Lorraine, parce qu'ils appartenaient à la famille de Charlemagne, nullement parce qu'ils étaient souverains de l'Allemagne ; c'est également comme Carolingien, et non comme roi de France, que Charles le Simple pouvait revendiquer la Lorraine. Conrad, un seigneur de la France orientale, que les Allemands avaient élu roi à la mort de Louis l'Enfant, n'avait aucun titre à faire valoir pour prétendre à la possession de l'ancien royaume de Lothaire II, et rien absolument ne justifie les tentatives qu'à deux ou trois reprises il fit, sans succès d'ailleurs, pour s'emparer de ce pays.

La domination de Charles en Lorraine paraissait solidement assise, lorsqu'elle fut ébranlée par les révoltes de Giselbert, l'un des principaux seigneurs du pays, qui aspirait à la dignité ducale. Le père de Giselbert, Régnier, disgracié en 898 par Zwentibold, dont il avait été le favori, avait à ce moment appelé Charles en Lorraine ; en 911, il avait été sans doute un des premiers à se prononcer pour ce prince, qui l'avait récompensé de son zèle, en lui cédant des abbayes et des bénéfices, et en lui donnant à gouverner, avec le titre de margrave, le nord-ouest de la Lorraine, la région comprise entre la Meuse et l'Escaut. Giselbert, qui avait hérité de la situation qu'avait occupée son père, ne s'en contenta pas ; il voulut devenir duc de toute la Lorraine, et il se révolta contre Charles, quand celui-ci lui eut refusé la dignité qui faisait l'objet de ses convoitises. D'abord battu et obligé de se réfugier en Allemagne (919), il put rentrer en Lorraine à la faveur de la révolte des seigneurs français en

920. S'il n'arriva pas à faire triompher ses prétentions, une partie des Lorrains étant restés fidèles au souverain légitime, il affaiblit Charles et lui rendit plus difficile la lutte contre les grands de la France qui, en 922, abandonnèrent définitivement ce prince et offrirent la couronne à l'un d'entre eux, Robert, margrave de Neustrie. Vaincu à Soissons par les troupes de l'usurpateur, qui périt dans la bataille (15 juin 923), Charles, dont les partisans en Lorraine commençaient à se décourager, eut l'imprudence de se fier aux promesses d'Héribert, comte de Vermandois. Fait prisonnier par ce traître, auprès de qui il s'était rendu, il demeura captif jusqu'à sa mort, arrivée en 929.

Privés de leur souverain par la félonie d'Héribert, qu'allaient faire les grands de la Lorraine? Ne pouvant élever sur le trône Louis, fils de Charles, qui n'était encore qu'un enfant de trois à quatre ans, ils auraient dû, à l'exemple des Allemands et des Français, élire pour roi l'un d'entre eux. Mais Giselbert, par ses révoltes contre Charles, s'était aliéné beaucoup de ses compatriotes, et il ne pouvait rallier l'unanimité des seigneurs du pays. Ceux-ci se partagèrent entre deux souverains étrangers, Henri l'Oiseleur, successeur de Conrad Ier, et Raoul, qui avait pris en France la place de Robert. Giselbert lui-même alla de Robert à Henri, de celui-ci à Raoul, pour revenir finalement au roi de Germanie qui, vers la fin de 925, se trouva maître de toute la Lorraine ; Raoul, occupé à combattre soit les Normands, soit Héribert de Vermandois, renonça à la lui disputer.

En 900 et en 911, les seigneurs lorrains s'étaient donnés à Louis l'Enfant, puis à Charles le Simple, et ils avaient pu faire leurs conditions. En 923-925, la Lorraine, par la faute des divisions auxquelles elle était en proie, n'avait pu conserver son indépendance; c'est à peine si elle sauvegarda pour quelques années son autonomie.

Nous avons examiné rapidement quelles étaient la situation et les forces de la royauté, de l'aristocratie laïque et de l'Église. Le souverain porte encore le titre de roi, et il garde en apparence les attributions attachées autrefois à ce titre ; mais en fait ce n'est plus un roi véritable, possédant des sujets qui lui doivent une soumission sans réserve. Entre lui et le peuple, avec lequel il n'a plus de rapports directs, s'interposent les grands laïcs et ecclésiastiques, les fidèles, dont il est le seigneur, qui lui prêtent serment, mais vis-à-vis desquels il contracte des engagements au début de son règne. La fidélité des grands dépend d'ailleurs de la façon dont le roi tient ses promesses. S'ils jugent que celui-ci a manqué à sa parole, qu'il a violé les clauses du contrat, ils se considèrent comme déliés de leurs serments et reprennent leur liberté. Leur obéissance n'est donc que conditionnelle, et le souverain n'est jamais assuré qu'il l'obtiendra. Il ne peut en général nommer les comtes ni les révoquer à sa fantaisie ; avant d'arrêter une détermination importante, il doit les consulter. Il est d'autre part permis de croire qu'ils gardent pour eux le produit des impôts et des amendes, et ils ne fournissent des soldats au roi que s'ils le veulent bien; parfois même, ils vont jusqu'à se révolter

contre lui. Le roi se trouverait dans leur dépendance complète, si la discorde ne régnait pas souvent parmi eux, et si d'autre part il n'avait pas l'appui de l'Église. Celle-ci a besoin du souverain contre les grands laïcs, car tout faible qu'il est, il a encore un prestige dont elle sait tirer parti. Le roi nomme évêques et abbés, ou tout au moins confirme leur élection, et il s'arrange pour ne laisser arriver aux plus hautes dignités ecclésiastiques que des hommes sur lesquels il puisse compter. Bien que leur naissance les rattache pour la plupart à l'aristocratie, les prélats, par crainte des seigneurs laïcs, qui usurpent ou pillent les domaines des évêchés et des abbayes, restent soumis au roi; ils lui fournissent des revenus et des soldats, le laissent même disposer en faveur de ses fidèles des terres de l'Église, qu'il considère d'ailleurs comme faisant partie de son domaine. En revanche, le souverain leur concède soit des terres du domaine, soit des droits régaliens. Ainsi, l'Église et la royauté, obéissant à une nécessité impérieuse, s'unissent contre l'ennemi commun, dont elles ont tout à redouter.

Les souverains de la maison de Saxe suivirent une politique analogue et s'appuyèrent sur les évêques, qu'ils choisirent souvent en dehors de la Lorraine, pour qu'ils fussent davantage à leur dévotion, et à qui ils abandonnèrent, soit en totalité, soit en partie, les droits comtaux. Ces concessions furent peut-être plus fréquentes en Lorraine que dans l'Allemagne proprement dite. Henri l'Oiseleur et ses successeurs avaient en effet plus d'intérêt encore à affaiblir, à paralyser les grands de la Lorraine, que ceux du reste de leurs États ; ils les trouvaient plus turbulents, moins disposés à subir leur domination, et toujours prêts à appeler Louis d'Outremer ou Lothaire, les rois de France de la dynastie carolingienne. Les territoires ecclésiastiques se séparèrent donc peu à peu du reste de la Lorraine ; en outre, celle-ci fut vers la même époque divisée en deux duchés.

Ce nouvel état de choses prit momentanément fin en 1032 ou 1033, lorsque mourut Frédéric II, le dernier des ducs de Haute-Lorraine de la maison de Bar. Le gouvernement de cette province fut alors confié par l'empereur Conrad II à Gozelon le Grand, qui avait déjà celui de la Basse-Lorraine. Un événement d'une haute importance marqua la période pendant laquelle les deux duchés restèrent soumis à l'autorité de Gozelon : nous voulons parler de la glorieuse victoire que celui-ci remporta en 1037 près de Bar-le-Duc sur Eudes, comte de Champagne. Lorrains du nord et Lorrains du sud avaient combattu côte à côte les envahisseurs venus de l'ouest, et il semblait que le sang qu'ils avaient versé dans cette bataille dût sceller pour jamais le rapprochement des deux moitiés de la Lorraine, si longtemps séparées l'une de l'autre.

Malheureusement, leur réunion ne survécut pas à Gozelon, mort en 1044, et Godefroy le Barbu, fils du vainqueur d'Eudes, ne put obtenir d'Henri III que ce prince lui confiât le gouvernement des deux Lorraines. L'empereur n'entendait pas investir d'une aussi grande puissance un seigneur énergique et entreprenant comme l'était Godefroy. Celui-ci, ne voulant pas se contenter de la Haute-Lorraine, qu'Henri lui avait laissée,

eut recours à la force pour arriver à ses fins; mais ses révoltes n'eurent pas plus de succès que n'en avaient eu précédemment ses prières, et bien loin de réunir les deux duchés sous sa domination, il finit par perdre la Haute-Lorraine, qui, donnée d'abord par l'empereur au comte Adalbert, passa ensuite au neveu de ce dernier, Gérard d'Alsace (1048).

Les deux duchés de Haute et de Basse-Lorraine recommencèrent donc à vivre chacun de son existence propre. Nous n'avons pas à raconter ici leurs destinées. Rappelons seulement que l'un et l'autre eurent à subir de nouveaux démembrements, et que le second d'entre eux perdit son nom pour prendre celui de Brabant. Finalement, le terme de Lorraine ne désigna plus que le bassin supérieur de la Moselle[1].

Pendant les trente premières années qui avaient suivi sa conquête par Henri l'Oiseleur, la Lorraine avait continué de jouir d'une certaine autonomie. Les archevêques de Trèves en particulier étaient restés archichanceliers pour ce pays, et jusqu'à la mort de Robert, arrivée en 956, on avait contresigné en leur nom, quoique d'une façon assez irrégulière, les diplômes royaux concernant les anciens États de Lothaire II. Il n'y a donc rien d'extraordinaire à ce que quelques-unes des chartes rendues au cours de cette période, en faveur d'églises ou d'abbayes lorraines, aient été datées des années de règne en Lorraine d'Henri ou d'Otton Ier[2].

Mais, plus tard, alors que les derniers vestiges de l'ancienne indépendance avaient complètement disparu, le souvenir subsistait encore vivace du temps où la Lorraine constituait un État autonome[3]. Les habitants des pays qu'arrosent la Meuse et la Moselle aimaient à se rappeler qu'ils étaient des Francs[4], et ils considéraient leur patrie comme formant, non une province de l'Allemagne, mais un royaume distinct. Diplômes, chartes et chroniques nous fournissent de nombreux exemples de cet état particulier d'esprit, de cette façon d'envisager les choses.

Ainsi, un privilège d'Otton Ier en faveur de l'abbaye Saint-Pierre de Metz, deux actes au nom du même souverain, et un dernier au nom d'Otton II pour le monastère de Gembloux, au diocèse de Liège, portent dans l'adresse, le premier : « Otto... rex Lotaringensium Francorum

---

1. Comme nous le verrons un peu plus loin, *Appendice III*, alors que depuis longtemps déjà la Lorraine n'existait plus ni comme royaume, ni comme province, on se rappelait encore quelle avait été autrefois son étendue.

2. Citons en particulier un accord, conclu en 928, entre le duc Giselbert et l'église de Trèves au sujet de Saint-Servais, une charte de 929, de Roger, archevêque de Trèves, et deux autres de son successeur Robert, qui appartiennent l'une à 936, l'autre à 952 (*MR. UB.*, t. I, nos 169, 171, 173 et 193); une charte d'Adalbéron Ier, évêque de Metz, pour l'abbaye de Gorze, de 1033 (Calmet, t. I, pr., col. 340); une enfin du diacre Amalric pour Saint-Vanne de Verdun, qui est de 947 (Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. II, col. 825).

3. La *Gestorum abbatum Trudonensium continuatio tertia*, pars Ia, liv. II, ch. 23, rappelle que la Lorraine s'est d'abord appelée Austrie (plus loin Austrasie) et qu'elle a formé un royaume indépendant; précédemment, au ch. 14, il avait dit que Charlemagne avait fait d'Aix-la-Chapelle la capitale du royaume de Lorraine, alors qu'auparavant c'était Metz qui occupait cette situation (*SS.*, t. X, pp. 376 et 374).

4. Voir les textes à la page 747.

atque Germanorum »; les deux suivants : « Otto... rex Lothariensium et Francigenum »; le quatrième : « Otto.., imperator Lothariensium et Francigenum ». Le diplôme d'Otton Ier pour Saint-Pierre est authentique, mais il a été rédigé certainement en dehors de la chancellerie royale, et, selon toute vraisemblance, par un moine même de l'abbaye qu'il concerne et qui en avait sollicité l'octroi. Quant aux trois autres pièces, ce sont des faux, qui ont été fabriqués à Gembloux même[2]. Ces documents nous renseignent donc sur la situation, non pas telle qu'elle était dans la réalité, mais telle que se l'imaginaient ou que la désiraient les Lorrains, ceux du bassin de la Meuse aussi bien que ceux des bords de la Moselle ; et à ce titre ils ont pour nous un vif intérêt.

De même, nous trouvons jusqu'à la fin du XIe siècle des chartes lorraines où sont comptées les années de règne en Lorraine du souverain allemand qui gouvernait alors le pays[3].

Enfin, diverses chroniques qualifient de rois de Lorraine les princes

---

1. OI. 210, OI. 82, OI. 438 et OII. 187, *DD.*, t. I, pp. 289, 161 et 591; t. II, p. 213. Ces actes sont respectivement datés du 3 juin 960, du 20 septembre 946, du 29 juin 947 et du 3 avril 979. Ajoutons qu'un diplôme authentique d'Otton II pour l'abbaye Saint-Vanne de Verdun est daté : « Actum III nonis junii in *regno Lotharii* in loco qui dicitur Margoil super fluvium Cher. » (OII. 218, *DD.*, t. II, p. 247.) Conrad II, dans un diplôme du 9 décembre 1027 pour l'abbaye de Bouxières, parle encore du *regno Lothariensi* (St. 1965, Calmet, t. I, pr., col. 403).

2. Les dates de OI. 82 et de OII. 187 ont été cependant empruntées à des documents authentiques.

3. En voici quelques exemples : une charte du comte Sigfrid, de Luxembourg, de l'année 964, donation à Saint-Pierre de Trèves et précaire (*MR. UB.*, t. I, nº 220); une donation faite en 958 à Saint-Arnoul par le comte Raimbaud (*Histoire de Metz*, t. III, pr. p. 73); une charte (inédite) de Benoît, abbé du même monastère, de 986 (1001) [*Antiquitates Arnulfinæ*, ms. nº 62 de la bibliothèque municipale de Metz, p. 266]; deux échanges (inédits) conclus par l'abbaye de Gorze, l'un avec Amédée en 973, l'autre en 1006 avec Immon (*Cart. Gorz.*, p. 158, col. 1, nº 109 et p. 170, col. 2, nº 120); une donation faite en 988 par saint Gérard, évêque de Toul, à l'église Saint-Michel, près de Toul (Calmet, t. I, pr., col. 393); une charte d'Eudes, abbé de Saint-Mihiel, de l'année 962 (De l'Isle. *Hist ire de l'abbaye de Saint-Mihiel*, p. 435); une restitution (inédite) de domaines faite à Saint-Vanne de Verdun par l'évêque Haymon (Bibliothèque Nationale, *Collection Moreau*, t. XVI, fº 13, rto); un recueil de lois canoniques, copié en 1009 sur l'ordre du même prélat, dont la date est citée par Clouet, *Histoire de Verdun*, t. II, p. 4, n. 3; une donation (inédite) de Hugues à Saint-Vanne de Verdun, de l'année 1081 (Bibliothèque Nationale, fonds latin, *Cartulaires de Saint-Vanne*, 5435 fº 50 vso, 5214, p. 163 et 17639 fº 63 rto); un engagement pris par Gérard Ier, évêque de Cambrai, en 1025, parle du *rex Lothariensis* (*Gesta epp. Camer.*, liv. III, chap. 43, *SS.*, t. VII, p. 482); enfin, deux chartes pour l'abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai, l'une de l'évêque Liethert Ier, de 1064, l'autre de son successeur Gérard II, de 1079, sont datées « regnante Heinrico *rege Lothariensium* » (*Gallia Christiana*, t. III, pr., col. 118, et *Le Glay, Revue des Opera diplomatica* de Miræus, p. 54). — Mentionnons encore les chartes suivantes, où Thierry Ier et Gozelon Ier sont qualifiés de ducs du royaume de Lorraine : un échange (inédit) conclu en 987 par l'abbaye de Gorze avec Amolbert : « ducatum administrante *Hlotharii regni* Deoderico » (*Cart. Gorz.*, p. 165, col. 1, nº 115); une charte de Thierry Ier, de Haute-Lorraine, pour l'abbaye de Saint-Mihiel : « Theoderico *Lothariensis regni* ipsius duce » (De l'Isle, *op. cit.*, p. 446); enfin deux échanges conclus, l'un en 1033 ou 1034 entre Poppon, abbé de Stavelot et Nanthère, abbé de Saint-Martin de Metz, l'autre entre les abbayes de Saint-Maximin et de Stavelot, de la même époque à peu près que l'acte précédent : « ducatum *Hlotariensis* (*Hlotharingensis*) *regni* tenente duce Gozilone (Calmet, t. I, pr., col. 415; *MR. UB.*, t. I, nº 306).

des maisons de Saxe ou de Franconie[1]. L'une d'elles, celle de Saint-Clément, de Metz, écrite au XIIe siècle, a même une façon bien curieuse de présenter les choses. Après avoir raconté la bataille d'Andernach, où Charles le Chauve fut vaincu par son neveu, Louis le Jeune, elle ajoute que l'empire revint alors à Aix-la-Chapelle, et qu'à partir de ce moment les rois de Lorraine furent empereurs romains[2]. Rien n'est plus inexact que cette façon d'envisager les événements, mais rien n'est plus digne d'attention que l'esprit particulariste qu'elle dénote.

Cet esprit devait subsister, se propager à travers les siècles et se manifester tout en se modifiant et en prenant d'autres formes, dans les principautés, nées du démembrement de l'ancienne grande Lorraine. L'histoire de quelques-uns de ces petits États n'est en quelque sorte que celle des efforts persévérants qu'ils ont faits pour conquérir leur indépendance.

On s'explique d'ailleurs, dans une certaine mesure, l'erreur du *Chronicon sancti Clementis Mettensis*. Si les descendants des Austrasiens avaient perdu leur liberté et le nom de Francs que leurs ancêtres avaient illustré, si même la plupart d'entre eux avaient cessé de porter le nom de Lorrains, qu'ils avaient reçu d'un de leurs souverains, bien indigne de ce très grand honneur, c'était du moins dans leur ancienne capitale, à Aix-la-Chapelle, la ville de Charlemagne, que se faisaient couronner depuis Otton Ier les souverains de l'Allemagne, les chefs du Saint-Empire romain germanique.

La Lorraine n'a pas conservé son indépendance, mais était-elle fatalement condamnée à la perdre? Les conditions dont un État a besoin pour subsister, lui faisaient-elles défaut ? Nous ne le pensons pas. Placée entre deux États plus puissants qu'elle, la Lorraine se trouvait dans une position délicate, on ne peut le nier; mais, composée de pays fertiles, riches et pourvus d'un débouché sur la mer, habitée par une population belliqueuse, elle possédait tout ce qu'il fallait pour vivre et se développer. Les invasions normandes qui, à deux reprises surtout, l'ont cruelle-

1. L'auteur des *Gesta episcoporum Mettensium*, qui vivait à la fin du XIe siècle, qualifie Henri l'Oiseleur de *rex Lotharingorum ;* le *Catal. abb. Ept.* II, écrit au XIIe siècle, et la *Chronica universalis Mettensis*, du XIIIe siècle, donnent la même qualification, le premier à Louis le Germanique, la seconde à Henri et à son fils Otton Ier (*SS.*, t. X, p. 542, t. XIII, p. 741, et t. XXIV, pp. 509 et 510). Certaines sources françaises s'expriment de la même façon; ainsi, les *Annales S. Germani minores*, à l'année 1056, mentionnent l'avènement d'Henri IV, *rex Lotharingorum*, et l'auteur de la *Flandria generosa*, un moine de Saint-Bertin, qui écrivait à la fin du XIIe siècle, parle du « *Rex Lothariensis*, qui cæsar et imperator augustus », etc. (*SS.*, t. IV, p. 4, et t. IX, p. 320).

Il est question dans la même source du *Regnum Lothariense*, et la phrase où se trouve cette expression est assez caractéristique pour que nous la citions : « Scaldis namque fluvius a fonte suo usque ad mare discernit regnum Lothariense a comitatu Flandriæ, qui est de regno Franciæ. » Ainsi, pour l'auteur de la *Flandria generosa*, tandis que le comté de Flandre ne forme qu'une province de la France, la Lorraine constitue un royaume autonome ; il ne dit point qu'elle fasse partie de l'Allemagne.

Citons enfin un passage d'une lettre écrite par Wibald, abbé de Stavelot, à l'archevêque de Cologne Arnold II, qui avait reçu de Frédéric Barberousse la mission de gouverner la Lorraine : « Inde est quod *regnum Lotharingiæ* vestrum est. » (WIBALDI *Epistola* 381, dans JAFFÉ, *Bibl. RR. GG.*, t. I, p. 512).

2. « Et reducto Aquisgrani imperio, a regibus Lotharingiæ usque in hodiernum diem imperatum est Romæ. » (*Chronicon S. Clementis Mettensis, SS.*, t. XXIV, p. 497.)

ment ravagée, ont eu pour conséquence de l'appauvrir, de l'affaiblir, d'y ruiner la vie intellectuelle et religieuse; les compétitions des souverains de l'Allemagne et de la France ou des prétendants, tels que Hugues et Rodolphe, les discordes intestines des seigneurs n'ont pu que contribuer à augmenter le trouble et la confusion dans le pays. Mais remarquons que la plupart de ces maux auraient été évités si la Lorraine avait été gouvernée par des souverains résidant à Aix-la-Chapelle et pourvus de qualités qui ont malheureusement fait défaut à Lothaire II et à Zwentibold. A deux reprises, le pays a eu des rois à lui : l'un et l'autre ont accumulé fautes sur fautes, le dernier a fini par être détrôné. Lothaire ne laissait qu'un bâtard inhabile à lui succéder, Zwentibold n'avait eu que des filles. Mauvaise politique de ces deux princes, mort prématurée de l'un et de l'autre, absence de postérité mâle légitime pour recueillir leur héritage, voilà en résumé les causes qui ont empêché la Lorraine de maintenir sa situation d'État indépendant : on conviendra qu'elles pouvaient très bien ne pas se produire. Il n'y a aucune invraisemblance à supposer la Lorraine gouvernée par des princes sachant conserver leur pouvoir et se succédant de père en fils. Nous irons même plus loin dans la voie des hypothèses. Si l'ancienne Austrasie avait eu à sa tête des princes énergiques et habiles, ceux-ci auraient pu, en profitant des circonstances favorables, et il s'en est produit de telles à deux ou trois reprises, agrandir leurs États et réunir sous leur domination, sinon la totalité de l'ancien empire carolingien, au moins l'ensemble des territoires francs, et reconstituer ainsi la nation franque, que le traité de Verdun avait détruite. Les événements n'ont pas suivi la voie que nous venons d'indiquer, mais il n'était pas nécessaire, fatal, que leur cours fût tel que nous l'avons vu, et l'on peut très bien concevoir un état de choses fort différent de celui qui a fini par prévaloir.

Il serait superflu d'insister sur l'importance qu'avait pour l'Allemagne l'acquisition d'un pays riche et peuplé comme l'était la Lorraine. Occupé jadis par les Romains, converti depuis longtemps au christianisme, familiarisé avec l'usage de la monnaie, alors que celle-ci commençait seulement à se répandre en Allemagne, l'ancien royaume de Lothaire, malgré sa décadence, était encore à tous égards très en avance sur les contrées situées à l'orient du Rhin, qui, en s'unissant à lui, reprenaient, on peut le dire, contact avec la civilisation. Toutefois, cette annexion devait avoir les plus fâcheuses conséquences, tant pour l'Allemagne que pour la Lorraine elle-même et pour la France. Les souverains de ce dernier État ayant cherché à conquérir la rive gauche du Rhin, il en résulta de nombreux et sanglants conflits, où s'épuisèrent les forces des deux nations rivales, et dont la malheureuse Lorraine, qui en fut le théâtre, eut cruellement à souffrir. Placée, comme on disait au XVIIe siècle, entre l'enclume et le marteau, elle n'avait pour se consoler que le souvenir de l'époque glorieuse, mais lointaine, des Charles et des Pépins, où ses enfants avaient tenu cette enclume et ce marteau dans leurs fortes mains.

APPENDICES

APPENDICE I

LOTHAIRE Ier ET HINCMAR

Nous avons vu précédemment que l'église de Reims avait eu à subir le contre-coup de la brouille survenue en 846 entre Lothaire et Charles, que son frère aîné soupçonnait d'avoir connu et encouragé l'attentat de Giselbert[1]. L'empereur fit ou laissa dévaster les domaines que cette église possédait dans ses États; de plus, quoique Hincmar eût été, en 845, élu et consacré archevêque de Reims, Lothaire, reprenant en main la cause d'Ebbon qu'il paraissait avoir abandonnée, obtint du pape Sergius II que celui-ci ordonnât la révision du jugement qui avait été rendu en 835 contre l'ancien détenteur du siège de Reims. Cette tentative échoua, nous l'avons dit plus haut[2].

Par suite d'une brusque volte-face, qu'il est plus facile de constater que d'expliquer, l'ancien protecteur d'Ebbon se transforma en ami d'Hincmar, et, après avoir travaillé à lui enlever son archevêché, il s'employa, avec plus de succès, à lui faire donner le *pallium*. Si, sur les motifs qui ont amené l'empereur à modifier ainsi son attitude à l'égard d'Hincmar, nous sommes réduit à des conjectures plus ou moins plausibles, nous ne sommes pas davantage fixé sur l'époque à laquelle il a sollicité Léon IV en faveur du prélat; nous ne savons même pas si son intervention s'est produite une ou deux fois.

A deux reprises, en effet, Hincmar aurait reçu du pape un privilège relatif au port du *pallium :* la première bulle lui concédait ce droit pour certains jours de fête[3], la seconde pour tous les jours de l'année[4]. Voilà du moins ce qu'avance Flodoard, qui ajoute que c'est sur la demande

1. Voir ci-dessus, pp. 36 et suiv.

2. Voir ci-dessus, p. 37, n. 5.

3. J. E. 2596, *Acta concilii Suessionensis III* (Mansi, t. XV, p. 719) et Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 2, t. II, p. 7. Cf. ch. 10, p. 43.

4. J. E. 2608, *Collectio britannica Leonis IV epistolarum* n° 13 (*N. A.*, t. V, p. 382), Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 10, t. II, p. 43.

de Lothaire que Léon IV a octroyé à Hincmar le port quotidien du *pallium*[1]. Le témoignage de Flodoard est confirmé par la réponse du pape à l'empereur; on y voit que ce dernier avait prié en outre Léon IV d'accorder à Hincmar la dignité de vicaire du Saint-Siège en Gaule et en Germanie. Le pape rejeta cette demande, objectant que cette charge avait été déjà conférée à Drogon, qui vivait encore[2]. Mais, d'autre part, la lettre de Lothaire, qui nous est parvenue, ne parle que du *pallium* ordinaire, celui que l'on revêtait aux grandes fêtes; il n'y est pas question du *pallium* à mettre tous les jours, non plus que du vicariat du Saint-Siège[3]. Lothaire serait-il donc intervenu deux fois en faveur d'Hincmar? Pourquoi alors Flodoard, qui mentionne la seconde démarche, passe-t-il la première sous silence? Le Souverain Pontife, à en croire ce chroniqueur, aurait envoyé le *pallium* ordinaire à l'archevêque de Reims, aussitôt après avoir reçu les lettres que lui écrivaient en faveur de ce dernier les évêques du concile de Paris ainsi que le roi de France[4]. Et d'après le même Flodoard, ce fait serait antérieur d'environ cinq ans à la mort d'Ebbon, arrivée en 851; la donation du *pallium* remonterait donc à 846. Mais comme elle est attribuée à Léon IV, qui ne fut consacré que le 10 avril 847, c'est en cette dernière année, au plus tôt, qu'elle a pu avoir lieu[5].

Seulement, à cette date, Lothaire, malgré le congrès de Meerssen, n'était pas sincèrement réconcilié avec Charles; il était encore sous le coup de l'échec qu'avait subi le nouvel effort qu'il avait tenté pour faire remonter Ebbon sur le siège de Reims : comment aurait-il songé, dans ces conditions, à solliciter le *pallium* pour un prélat qui devait avoir, aux yeux de Lothaire, le double tort d'être un sujet de Charles le Chauve et d'avoir usurpé la place d'Ebbon? Il n'y a aucune vraisemblance à ce que l'empereur se soit montré favorable à Hincmar avant d'avoir fait la paix avec son frère, c'est-à-dire avec le souverain de l'archevêque. C'est donc en 849 au plus tôt, après l'entrevue de Péronne, que Lothaire aurait écrit à Léon IV.

D'autre part, il convient d'examiner si réellement le port quotidien du *pallium* a été concédé à Hincmar.

Nicolas Ier ayant entendu dire qu'Hincmar revêtait le *pallium* en dehors des jours où il était habituellement permis de le prendre, il lui écrivit à ce propos une lettre de reproches. Suivant le pape, même dans le cas où l'archevêque aurait reçu du Saint-Siège le droit de se servir en tout temps du *pallium*, il devait n'en user qu'avec modération[6].

---

1. Flodoard, *ibid.*
2. J. E. 2607, *Coll. brit. Leon. IV epist.*, n° 12 (*N. A.*, t. V, pp. 381-382).
3. *R. H. Fr.*, t. VII, pp. 565-566.
4. *H. R. E.*, liv. III, ch. 2, t. II, p. 7.
5. 847 est la date adoptée par Jaffé-Ewald, *Reg. pont. Rom.*, t. I, p. 330, et par Schrœrs, *Hinkmar*, pp. 55-56.
6. J. E. 2824, Migne, t. CXIX, col. 1101-1119. La lettre de Nicolas est du 6 décembre 866.

Nous possédons la réponse d'Hincmar. S'il avait obtenu le privilège de porter le *pallium* tous les jours de l'année, il l'aurait fait savoir au pape, or, il n'y a pas dans sa lettre la moindre allusion au privilège que Léon IV est censé lui avoir conféré. L'archevêque repousse les calomnies que l'on a débitées sur son compte au Souverain Pontife : bien loin de revêtir le *pallium* à toutes les fêtes où il aurait le droit de le faire, il ne le met qu'à Noël et à Pâques. Il n'a d'ailleurs demandé au Saint-Siège de le porter que dans les conditions où ses prédécesseurs avaient l'habitude de s'en servir [1].

Cette lettre nous paraît concluante : le droit de revêtir quotidiennement le *pallium* n'a jamais été conféré à Hincmar, et c'est uniquement le *pallium* ordinaire que Lothaire a prié le pape de lui accorder. La conséquence à tirer de ce fait est que les lettres de Léon IV à l'empereur et à l'archevêque de Reims ne sont pas authentiques dans la forme où nous les possédons. Elles renfermaient d'ailleurs des éléments de nature à les rendre suspectes. Comment admettre que Lothaire eût demandé pour Hincmar, du vivant de Drogon, le vicariat du Saint-Siège ? La chose est d'autant plus invraisemblable que l'archevêque de Reims, sujet du roi de France, n'était pas dans la main de l'empereur ; celui-ci pouvait désirer entretenir avec Hincmar des relations amicales, et en demandant au pape d'accorder le *pallium* à Hincmar, c'est-à-dire de reconnaître ce dernier en qualité d'archevêque de Reims, Lothaire rendait au prélat, qu'il avait tout d'abord combattu, un important service, qui devait lui valoir la reconnaissance de l'obligé, sans d'ailleurs porter le moindre préjudice à ses propres intérêts. S'il avait au contraire fait attribuer à Hincmar le vicariat du Saint-Siège, l'empereur aurait commis une grave imprudence, car l'archevêque, dont il n'était pas le souverain et sur lequel il n'avait aucune prise, aurait pu à un moment donné tourner contre son bienfaiteur l'influence et l'autorité que lui conférait une dignité aussi éminente que celle de représentant du Souverain Pontife [2].

Si cette question du *pallium* quotidien et du vicariat, que Lothaire aurait sollicité de Léon IV, est pleine d'obscurités, on n'en rencontre pas moins dans celle de Fulcric. Ce personnage était un vassal de Lothaire Ier [3], dont l'excommunication par Hincmar provoqua un conflit entre le prélat et l'empereur. Nous avons une double version des faits qui motivèrent la mesure dont Fulcric fut l'objet : l'une, que l'on trouve dans une lettre de Léon IV, provient de l'intéressé lui-même, l'autre, donnée par Flodoard, a pour auteur Hincmar.

---

1. Migne, t. CXXVI, col. 88-89. Schrœrs, *op. cit.*, p. 287, n'a eu garde de faire ressortir combien il était étrange que l'archevêque de Reims gardât le silence sur l'octroi du *pallium* quotidien. Cependant, la seule réponse que le prélat avait à faire aux reproches de Nicolas était la suivante : Votre prédécesseur Léon IV m'a accordé le droit de porter le *pallium* tous les jours de l'année.

2. Nous sommes surpris que ces réflexions ne soient venues à l'esprit ni de Schrœrs, ni d'aucun des historiens qui se sont occupés d'Hincmar.

3. Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 10 et 26, t. II, pp. 44, 47 et 334.

D'après l'archevêque, Fulcric aurait abandonné sa femme légitime[1] pour s'unir à la fille d'un certain Milon, diocésain, à ce qu'il semble, de l'archevêque de Reims ; il s'était trouvé des prêtres pour consentir à ce mariage irrégulier[2]. Hincmar lança contre Fulcric une sentence d'excommunication qu'il lui signifia et dont il aurait en outre demandé la confirmation dans un synode provincial tenu à Quierzy ; Fulcric était d'ailleurs invité à comparaître devant ce concile, ainsi que Milon, la fille de Milon et les prêtres compromis dans l'affaire[3]. Fulcric aurait paru un moment se repentir, mais il serait bientôt après retombé dans son péché, et Hincmar lança une deuxième fois l'anathème contre lui, en ayant soin de porter sa décision à la connaissance des évêques dans les diocèses desquels le coupable avait l'habitude de résider[4].

D'après Fulcric, la femme dont il s'était séparé était, non sa femme légitime, mais une concubine, qui se retira dans un monastère où elle prit le voile. Il contracta ensuite une union régulière. Quelque temps après, Hincmar, sans l'avoir d'ailleurs fait juger par aucun tribunal ecclésiastique ni séculier, prononça la rupture de ce mariage et excommunia Fulcric[5].

Quoi qu'il en soit, ce dernier s'était réfugié dans le diocèse de Trèves, qui avait alors Hetti à sa tête. Hincmar écrivit à Hetti ainsi qu'à Theutgaud au sujet de l'excommunié[6]. Cependant Fulcric était parvenu à intéresser à sa cause et son propre souverain, Lothaire Ier, et Louis le Germanique lui-même, qui demandèrent des explications à Hincmar ; celui-ci dut justifier sa conduite[7]. L'archevêque de Reims ne voulant d'ailleurs pas céder, Fulcric résolut d'en appeler au Souverain Pontife. Il partit pour Rome, muni des lettres de recommandation que lui avaient remises Lothaire et Louis[8], et il gagna le pape Léon IV, qui écrivit en sa faveur à l'archevêque de Reims, l'invitant à user d'indulgence[9]. C'est ici que l'affaire prend une tournure invraisemblable.

Non seulement Hincmar n'aurait tenu aucun compte des conseils et des observations du pape, mais il aurait poussé la hardiesse jusqu'à excommunier Lothaire, Charles et leurs familles pour avoir communiqué avec un homme frappé d'anathème[10]. Le pape aurait alors écrit à l'archevêque

---

1. Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 10 et 26, t. II, pp. 44 et 334.
2. Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 28, t. II, p. 387.
3. Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 26 et 28, t. II, pp. 334 et 387.
4. Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 26, t. II, p. 334.
5. Lettre de Léon IV à Hincmar, J. E. 2614, *Collectio brit. Leon. IV epist.*, n° 22 (*N. A.*, t. V, pp. 385-387).
6. Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 21, t. II, pp. 203 et 206. Hetti étant mort le 27 mai 847 (Réginon, *Chronicon* 847, p. 75, et *Necrol. S. Castoris* dans Gœrz, *MR. Reg.*, t. I, p. 164, n° 570), c'est avant 847 qu'a commencé l'affaire de Fulcric.
7. Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 10 et 20, t. II, pp. 46-47 et 188.
8. Lettre du pape à Hincmar, J. E. 2614, *Coll. brit. Leon. IV epist.*, n° 37, *N. A.*, t. V, p. 386.
9. J. E. 2614, *N. A.*, t. V, pp. 385-387.
10. Lettres de Léon à l'épiscopat des Gaules et à Lothaire Ier, J. E. 2618 et 2619, *Coll. brit. Leon. IV epist.*, nos 37 et 38 (*N. A.*, t. V, pp. 390 et 391), Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 10, p. 47, ne dit pas qu'Hincmar eût excommunié Lothaire. D'après lui, l'ar-

de Reims une lettre pleine de reproches, et lui aurait interdit d'outrepasser, comme il l'avait fait, ses droits[1]. En même temps, Léon avertissait l'empereur du blâme qu'il avait infligé au présomptueux archevêque[2], et, dans une lettre adressée à l'épiscopat des Gaules, il prononçait un véritable réquisitoire contre Hincmar[3]. Malgré cette nouvelle intervention du pape, Lothaire et Fulcric seraient venus à résipiscence, et l'archevêque leur aurait accordé l'absolution[4].

Nous ne pouvons ajouter foi à cette histoire. Si l'excommunication de Fulcric est admissible, on doit rejeter dans le domaine des fables celle de Lothaire, de Charles le Chauve et de leurs familles. Hincmar a pu adresser des observations, des reproches à Lothaire Ier, pour l'appui que ce prince avait fourni à Fulcric, mais il n'aurait jamais poussé la folie jusqu'à l'excommunier; encore bien moins aurait-il frappé d'anathème son propre souverain. Remarquons que l'excommunication de l'empereur par l'archevêque de Reims ne se concilie pas avec les demandes du *pallium* ordinaire et du *pallium* quotidien que Lothaire aurait adressées au pape en faveur du prélat. Comment, d'autre part, ce même Léon IV, qui est censé avoir accordé à Hincmar d'abord l'usage du *pallium* ordinaire, puis celui du *pallium* quotidien, aurait-il pu lui reprocher d'avoir usurpé le siège de Reims du vivant d'Ebbon[5]? Mühlbacher, qui paraît croire que le *pallium* a été accordé en une fois au métropolitain de Reims, rejette les démarches de Lothaire et la réponse favorable du pape après l'arrangement de l'affaire de Fulcric[6]. Ewald et Dümmler tiennent pour l'opinion contraire, qui est encore moins vraisemblable que celle de Mühlbacher[7].

La conclusion de ce qui précède est que la *Collectio britannica epistolarum Leonis IV* contient des lettres complètement fausses ou fortement interpolées. Ewald avait prétendu que le compilateur de cette collection avait travaillé sur les registres pontificaux (*N. A.*, t. V, pp. 277 et 290); cette opinion ne nous paraît plus soutenable, au moins pour ce qui concerne les lettres de Léon IV. Il y aurait donc lieu de soumettre la *Britannica* à un nouvel examen[8]. Ce qui surprend, c'est que ni Ewald,

---

chevêque absout l'empereur pour la faute que celui-ci a commise en entretenant des rapports avec un excommunié, mais cela ne suppose pas nécessairement que Lothaire eût été frappé d'anathème.

1. C'est ce que dit le pape à l'empereur, J. E. 2619, *N. A.*, t. V, p. 391. Il semblerait que le passage où Léon parle de sa lettre à Hincmar fût antérieur à l'excommunication.

2. J. E. 2619.

3. J. E. 2618, *Coll. brit. Leon. IV epist.*, nº 37 (*N. A.*, t. V, pp. 390-391).

4. Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 10 et 21, pp. 47 et 227.

5. J. E. 2618 et 2619.

6. *Reg. Kar.*, p. 428.

7. Ewald, *N. A.*, t. V, pp. 395 et 396, Dümmler, t. I, p. 350. Schrœrs, *op. cit.*, p. 60, n. 42, place en 852-853, mais avant le mois d'avril de cette dernière année, l'excommunication de Lothaire et de Charles par l'archevêque de Reims.

8. M. Paul Fournier, l'éminent professeur de la Faculté de droit de Grenoble, à qui nous avions soumis ce chapitre sur les relations de Lothaire Ier et d'Hincmar, a trouvé

ni Schrœrs, ni Mühlbacher, ni Dümmler n'aient été frappés des invraisemblances que présentent quelques-unes de ces pièces, et de l'impossibilité qu'il y a de les concilier les unes avec les autres.

---

fondées nos observations : « Vos conclusions, nous écrit-il, et c'est l'essentiel, sont de nature à faire concevoir la composition de la *Britannica* tout autrement que ne l'a comprise Ewald. Comme vous le dites, c'est une question à reprendre de fond en comble. »

APPENDICE II

LA VACANCE DU SIÈGE DE COLOGNE (841-850).

Entre la mort d'Hathabald et l'avènement de Gunther, le siège de Cologne demeura vacant pendant près de dix années. On connaissait bien un évêque élu du nom d'Hilduin, archichancelier de Lothaire Ier, dont quelques auteurs avaient cru pouvoir faire un archevêque de Cologne [1], mais si leur opinion était vraisemblable, elle ne pouvait se démontrer d'une façon certaine, et elle avait rencontré des contradicteurs [2]. On était réduit d'autre part à des conjectures pour expliquer cette vacance d'environ dix années. Même une fois admise l'hypothèse qui faisait d'Hilduin un archevêque élu de Cologne, il restait à trouver les motifs qui avaient empêché ce personnage d'être consacré : ce n'était pas la mauvaise volonté de Lothaire, puisqu'Hilduin occupait les hautes fonctions d'archichancelier auprès de ce prince. La découverte et la publication des chartes de la collégiale de Bonn [3] ont fait connaître des documents qui éclairent d'un jour nouveau cette question, nous permettent d'affirmer qu'Hilduin a bien été archevêque élu de Cologne, et nous révèlent un autre archevêque élu de la même ville, Liutbert, neveu d'Hathabald, qui devint plus tard évêque de Münster; de plus, en rapprochant les renseignements qu'elles nous donnent de ceux que fournissent d'autres sources, nous pouvons jusqu'à un certain point expliquer pourquoi ni Liutbert, ni après lui Hilduin ne purent être consacrés.

Hathabald, monté en 819 sur le siège de Cologne, eut vingt-deux années d'épiscopat [4]. Une charte de la collégiale de Bonn, rendue la première année du règue du roi (*sic*) Lothaire (840-841), mentionne encore Hatha-

---

1. C'est l'hypothèse de Mühlbacher, *Reg. Kar.*, p. 414 et p. xcvii, n. 2.

2. L'opinion de Mühlbacher avait été combattue par Dümmler, t. I, p. 367, n. 5, par Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre*, t. I, p. 292, n. 2. Les ouvrages de Mühlbacher et de Dümmler, qui ont paru, le premier par livraisons, le second par volumes, étaient déjà rédigés et même en cours de publication quand ont été publiées les chartes de Bonn dans le *Neues Archiv;* ces deux auteurs n'ont donc pu les citer que dans les *Additions* ou dans la *Préface.* Mais, tandis que le premier y trouvait la démonstration de son hypothèse (*op. cit.*, p. xcvii, n. 2), le second, bien qu'il cite (t. III, p. 682) la charte de Bonn où Hilduin est mentionné, n'avoue pas que le chancelier de Lothaire Ier et l'archevêque élu de Cologne ne font qu'un seul et même personnage.

3. C'est d'après une transcription faite au xvie siècle par Helmann, archéologue de Cologne, d'un ancien cartulaire du xiie siècle, que Perlbach a publié ces chartes de la collégiale de Bonn dans le *Neues Archiv*, t. XIII, pp. 145 et suiv. Cette transcription n'est pas toujours complète ni correcte.

4. *Catal. arch. Col.* I (*SS.*, t. XXIV, p. 338).

bald[1], tandis qu'un autre acte du 3 janvier 842 le représente comme déjà mort[2]. C'est donc vraisembtablement en 841 que ce prélat rendit son âme à Dieu.

La même charte du 3 janvier 842 nous apprend que Cologne avait un nouvel archevêque, Liutbert, qui s'intitule « electus episcopus ad Colonie urbis sedem », et que ce personnage était le neveu par sa mère d'Hathabald. La charte de Liutbert est datée de la deuxième année du règne du roi Lothaire. Le nouveau prélat reconnaissait donc l'autorité de ce prince, et probablement il devait son siège à ce même Lothaire. Malgré sa défaite à Fontenoy-en-Puisaye, l'empereur se maintenait sur la rive gauche du Rhin ; il ne quitta le pays que vers le milieu de mars 842, après que ses deux frères eurent, le 18 de ce mois, forcé le passage de la Moselle[3]. Nous trouvons quelques jours plus tard, le 26, Louis le Germanique installé à Aix-la-Chapelle[4]. On sait qu'à ce moment Louis et Charles firent de l'empire franc un partage qui, très vraisemblablement, attribuait Cologne au premier des deux princes[5].

Quelle fut alors la conduite de Liutbert ? Il est probable que, voyant Louis maître du pays et croyant perdue la cause de Lothaire, il aura reconnu l'autorité du nouveau maître de la Ripuairie ; il aura été de ceux qui bon gré mal gré changèrent de parti, et que Lothaire, revenu dès le mois d'août dans l'ancienne Austrasie[6], punit de leur défection en les dépouillant de leurs bénéfices[7]. Nous ne voyons pas d'autre façon d'expliquer pourquoi Liutbert perdit l'archevêché de Cologne et fut remplacé par Hilduin.

On trouve, en effet, dans les *Ann. Colon. brevissimi,* à l'année 842, la mention : « Hilduinus accepit episcopatum Coloniæ[8]. » Cet Hilduin ne peut être que le chef de la chancellerie de Lothaire Ier, qui figure comme intercesseur dans deux diplômes de ce prince pour Saint-Denis, du 21 octobre 843 et du 3 janvier 848, avec la qualification de « vocatus

---

1. *N. A.*, t. XIII, p. 159, nº 23.

2. *N. A.*, t. XIII, p. 156-157, nº 16. Cette charte nous apprend que Liutbert avait pour père Hasbald, pour mère Regi jarde, et de plus elle mentionne un chorévêque Theganbert, qui n'est autre que Thegan, l'historien de Louis le Pieux.

3. Nithard, *Historiæ,* liv. III, ch. 7, pp. 42-43.

4. Diplôme pour l'abbaye d'Inden, B. M. 1342.

5. Cela ressort du fait que Louis alla célébrer à Cologne la fête de Pâques (2 avril), et qu'il reçut dans cette ville l'hommage des habitants de la région (*Ann. Bert.* 842, pp. 27-28). Les *Ann. Fuld.* 842, p. 33, mentionnent le partage, mais sans entrer dans aucun détail ; Nithard, liv. IV, ch. 2, p. 45, en indiquait au moins les grandes lignes, mais il y a justement une lacune à cet endroit dans les manuscrits qui nous sont parvenus de l'ouvrage de Nithard.

6. Lothaire se trouvait le 29 août à Merzig, dans le Luxembourg (B. M. 1058).

7. Nous avons vu dans une note précédente qu'à Cologne Louis avait reçu l'hommage des gens du pays ; Charles, de son côté, alla célébrer à Heristal la fête de Pâques, et là les habitants des contrées que le nouveau partage lui avait assignées lui firent leur soumission (*Ann. Bert.* 842, pp. 27-28). C'est Nithard, liv. IV, ch. 4, p. 50, qui nous apprend que Lothaire enleva leurs honneurs à ceux des grands du pays qui, contraints par la nécessité, avaient abandonné son parti après son départ.

8. *Ann. Colon. brevissimi* 842, *SS.*, t. I, p. 97.

archiepiscopus[1] ». En effet, une donation du 15 mai 848 à la collégiale de Bonn dit expressément que celle-ci avait pour abbé « Hilduinus archiepiscopus gratia Dei atque sacri palatii capellanus »[2]. Or, d'une part, la collégiale de Bonn ayant eu pour abbés Hildibald, Hathabald, Gunther et Willibert[3], tous archevêques de Cologne, c'est bien de cette dernière ville qu'était archevêque l'Hilduin de la charte du 15 mai 848; et d'autre part, la qualité de « sacri palatii capellanus » convient au chef de la chancellerie. Aucun diplôme de Lothaire Ier ne donne, il est vrai, à Hilduin le titre d'archichapelain, mais on peut cependant supposer qu'Hilduin avait cette charge ; Grimoald, qui en était revêtu, dirigeait en même temps la chancellerie de Louis le Germanique[4]. Hilduin était très probablement un parent de son homonyme, abbé de Saint-Denis, qui avait pris parti pour Lothaire Ier en 833 d'abord, puis en 840[5].

Pourquoi Hilduin ne fut-il pas consacré ? Pourquoi finalement dut-il céder la place à son neveu Gunther en 850 ? Il fallait trois évêques de la province pour consacrer le métropolitain : or, sur les six suffragants de Cologne, deux seulement, ceux de Liège et d'Utrecht, étaient sujets de Lothaire ; les quatre autres, les évêques de Brême, de Minden, de Münster et d'Osnabrück, dépendaient de Louis le Germanique, dans les États duquel se trouvaient leurs diocèses. Ils se refusèrent probablement à consacrer Hilduin, non pas d'eux-mêmes, mais sur l'ordre de leur souverain, qui n'ayant pu maintenir Liutbert à Cologne, empêchait par ce moyen Hilduin de s'asseoir sur le siège épiscopal de cette ville.

Le 22 avril 849, Altfrid, évêque de Münster, étant mort[6], Louis, pour dédommager Liutbert, lui donna l'évêché vacant[7]. En acceptant le siège de Münster, Liutbert abandonnait ses prétentions sur celui de Cologne. Les affaires d'Hilduin ne s'améliorèrent pas pour cela, et bientôt après, il renonça à l'archevêché de Cologne en faveur de Gunther, qui était très probablement son neveu, le « Hilduinus junior », oncle de Gunther, d'après les *Ann. Xantenses,* devant être identifié avec l'archichancelier de Lothaire Ier[8]; on l'appelle « junior » par opposition à l'abbé de Saint-Denis.

Gunther fut consacré sans opposition le 20 avril 850[9]. Il eut la collé-

---

1. B. M. 1075 et 1098.

2. *N. A.*, t. XIII, p. 154, n° 9.

3. Pour Hildibald, voir les nos 12, 14, 26, 30, 32, du cartulaire de Bonn ; pour Hathabald, les nos 10, 16, 23, 24, 27, 33 ; pour Gunther, les nos 15, 29 et 2 ; pour Willibert, les nos 4, 8, 7, 3 (*N. A.*, pp. 155, 156, 159, 161 ; 154, 156, 159, 160, 161 ; 156, 160, 151 ; 152, 154, 153, 151).

4. Voir Mühlbacher, *Reg. Kar.*, pp. lxxxvi, lxxxvii, xcix ; Bresslau, *Handb. der UL.*, t. I, pp. 296-298.

5. Flodoard, *H. R. E.*, liv. III, ch. 1, t. II, pp. 2-4 ; Nithard, *Historiæ,* liv. I, ch. 6, liv. II, ch. 3, pp. 8 et 15.

6. Dümmler, t. I, p. 361.

7. Dümmler, t. I, p. 361.

8. *Ann. Xant.* 864, *SS.*, t. II, p. 231.

9. Les *Ann. Col. brevissimi* 850, *SS.*, t. I, p. 97, donnent l'année et le jour ; le *Catal. arch. Colon. I,* l'année seulement (*SS.*, t. XXIV, p. 338).

giale de Bonn, comme l'avaient possédée ses prédécesseurs. On en trouve la preuve dans trois chartes pour cet établissement religieux, deux du 1er juillet 854 et une du 9 novembre 859[1].

L'une de celles qui portent la date du 1er juillet 854, est souscrite par un abbé Hilduin, qui est vraisemblablement l'ancien archevêque élu de Cologne, l'ancien abbé de Bonn. Il était abbé de Bobbio[2], c'est ce qui explique le titre qu'il prend dans cet acte. Hilduin conserva la direction de la chancellerie jusqu'à la fin du règne de Lothaire Ier, mais il la perdit à la mort de ce prince, et on ne sait pas ce qu'il devint, à moins que ce soit lui cet Hilduin qui, en 865, quitta le service de Lothaire II pour celui de Charles le Chauve, à qui il acheta l'abbaye de Saint-Bertin[3].

---

1. Voir ci-dessus, p. 745, n. 3.

2. Ce qui le donne à supposer, c'est qu'il figure comme intercesseur avec le titre d'abbé dans un diplôme, faux il est vrai, de Lothaire Ier pour Bobbio, mais qui a été fabriqué d'après un acte authentique (B. M. 1092). Hilduin est encore qualifié d'abbé dans deux diplômes de Lothaire Ier pour l'église de Lyon (B. M. 1122, 1123).

3. Sur cet autre Hilduin, voir p. 203, n. 2, et pp. 358 et suiv.

APPENDICE III

ÉTYMOLOGIE ET FORMES LATINES DU MOT « LORRAINE ». PAYS COMPRIS DANS LA LORRAINE.

Le pays qu'avait gouverné Lothaire II était avant tout une terre franque; il avait été dans l'empire carolingien le cœur et le centre de la *Francia* et, plus que toute autre contrée, il avait le droit de conserver ce nom glorieux qu'avaient illustré ses enfants. Lothaire Ier avait, dans ses actes, compté ses années de règne en *Francia* à côté de ses années de règne en Italie[1], mais Lothaire II n'indiqua pas dans la formule de dates le pays qu'il gouvernait, et dans l'adresse il ne prit pas non plus le titre de « rex Francorum ». Les annalistes le désignent comme « rex Franciæ[2] » et lui-même s'intitule « rex Francorum » dans une intaille gravée par son ordre, qui, après avoir appartenu à l'abbaye de Waulsort, se trouve actuellement au Musée Britannique[3]. Zwentibold ne se qualifia pas de roi des Francs, ne compta pas non plus ses années de règne en *Francia*[4], mais Charles le Simple, qui avant 911 prenait simplement le titre de « rex », le remplaça, une fois maître de la Lorraine, par celui de « rex Francorum »[5]. Frédéric, devenu en 959 duc de la Haute-Lorraine, s'intitula « electione Francorum dux[6] », et les *Miracula S. Gisleni*, du XIe siècle, disent de Giselbert : « ducatum gerebat Franciæ[7] ». Ces exemples, que nous pourrions multiplier[8], prouvent que l'on n'avait pas oublié, aux Xe et XIe siècles, le caractère franc des régions qu'arrosent la Meuse et la Moselle. Pourtant, une autre dénomination avait déjà prévalu.

Très souvent, au IXe siècle, on désignait un État par le nom de son sou-

---

1. Voir ci-dessus, pp. 28-29.

2. *Ann. Bert.* 856, p. 46.

3. Voir Babelon, *La Glyptique à l'époque mérovingienne et carolingienne, Ac. I. B. L., Comptes rendus* de 1895, IVe série, t. XXIII, pp. 410 et 411.

4. Voir ci-dessus, p. 525.

5. Voir ci-dessus, pp. 599-600.

6. Charte pour Gorze de 959, *Histoire de Metz*, t. III, preuves, p. 73.

7. *Mirac. S. Gisleni* dans les *SS.*, t. XV, p. 583.

8. Citons encore trois chartes de 957, 958 et 1002-1024 pour l'abbaye de Saint-Trond, au diocèse de Liège, portant à la date, la première : « Ottone glorioso rege *Francorum* et Germanorum »; la seconde : « Ottone serenissimo rege *Francorum* »; la troisième : « Heinrico serenissimo rege *Francorum* » (Piot, *Cartulaire de Saint-Trond*, pp. 9, 12 et 13). Rappelons enfin le diplôme d'Otton Ier pour Saint-Pierre de Metz, et ceux du même prince et de son fils pour Gembloux. (Voir ci-dessus, p. 734, n. 1.) Enfin, les comtes Godefroy et Hermann, dans une charte, suspecte il est vrai, pour Saint-Remy de Lunéville, s'intitulent *Francorum comites catholici* (Calmet, t. I, pr., col. 412).

verain ; on disait le royaume de Lothaire, le royaume de Louis, le royaume de Charles[1]. Mais comme le souverain changeait, comme le royaume de Charles, par exemple, devenait le royaume de Louis, puis celui de Charles, puis celui d'Eudes, etc., aucune dénomination fixe ne s'établissait, et finalement on désigna les États échus en 843 à Louis le Germanique et à Charles le Chauve par le nom du peuple ou de l'un des peuples qui les habitaient[2]. Il n'en fut pas de même pour une portion des États de Lothaire Ier, celle qui échut à son second fils et homonyme : l'appellation de « Lotharii regnum » lui resta[3]. Les habitants du pays furent nommés « Lotharii[4], Lotharienses[5] », enfin « Lotharingi[6] », et avec ce dernier terme on forma celui de « Lotharingia », employé pour la première fois par Liudprand, évêque de Crémone, dans son *Antapodosis*, écrite de 958 à 962[7]. Pourtant, les expressions de *Lotharii regnum*[8], de *Lothariense regnum*[9],

---

1. On trouve « regnum Hludowici » dans les *Ann. Bert.* 873, p. 124, dans les *Ann. Fuld.* 873 et 876, pp. 80, 81 et 86, « regnum Karoli » dans les *Ann. Bert.* 856, 858, 865, 873, 875, pp. 46, 49, 50, 76, 121, 127, et dans les *Ann. Fuld.* 845, 858, 873, 875, 878, pp. 35, 50, 80, 84 et 91. On trouve de même des lettres de Nicolas Ier adressées aux évêques établis dans le royaume de Louis (J. E. 2751 et 2886) et de Charles (J. E. 2684, 2745, 2774). Nous parlerons plus loin du « regnum Lotharii ».

2. Le royaume de Charles le Chauve a fini par prendre le nom d'une de ses provinces, celle où résidaient les rois, et celui de Louis le Germanique s'est appelé *Deutschland*. Du moins tel est le terme usité dans le pays, car en France on emploie celui d'*Allemagne*, qui n'est pas la traduction de *Deutschland*.

3. Voir ci-dessous.

4. *Ann. Alamann.* 911 et 912 (*SS.*, t. I, p. 55), Widukind, *Res gestæ Saxonicæ*, liv. I, ch. 30, p. 25, liv. II, ch. 15, 22, 23, 33, pp. 45, 48, 49, 53, liv. III, ch. 17, p. 64. Giselbert est appelé « dux Lothariorum » dans un diplôme d'Otton Ier pour Utrecht, de 936 (Oi. 6, *DD.*, t. I, p. 94).

5. Cont. Reg. 939, 940, 944, 953, 954, 961, pp. 160, 161, 162, 167, 168, 171 ; Flodoard, *Chronicon* 920, 922, 923, etc., t. III, pp. 4, 5, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18, 20, etc.

6. *Ann. Alamann.* (cod. Turic.) 912, *Ann. Aug.* 939 (*SS.*, t. I, pp. 55 et 69) avec les formes « Hlutharingi » et « Lotharingi ». On trouve « Lotharingorum » et « Lutharingorum » dans des diplômes d'Otton III, de 996 pour Freising, 22 mai, et pour Salzbourg, 29 mai (OIII. 197 et 208, *DD.*, t. II, pp. 605 et 619). On trouve aussi l'adjectif *lotharingicus* employé pendant la seconde moitié du xe siècle. On lit « cum *lotharingico* exercitu » dans la charte (inédite) de Milon pour Saint-Vanne de Verdun (Bibliothèque Nationale, *Collection Moreau*, t. X, fol. 483 recto).

7. *Antapodosis*, liv. II, ch. 18, p. 35, et *Historia Ottonis*, ch. 14 et 21, pp. 131 et 135.

8. « Lotharii regnum » se trouve dans la *Vita Johannis Gorziensis*, ch. 43, dans la *Vita Adalberonis II Mettensis episcopi*, ch. 15, dans Thietmar, *Chronicon*, liv. II, ch. 23, p. 32, et dans les diplômes d'Otton Ier pour Trèves de 952, et d'Otton II pour Saint-Vanne du 3 juin 980 (Oi. 140 et OII. 218, *DD.*, t. I, p. 221, et t. II, p. 247).

9. Conrad est qualifié de « dux Lodariensis » dans un diplôme d'Otton Ier pour Gorze, du 13 juillet 945, de « dux Lotharientis regni » dans un acte rendu le 15 mai 949 par le même prince pour Trèves ; Otton lui-même s'intitule « rex Lothariensium » dans un diplôme original pour Saint-Pierre de Metz qui, il est vrai, n'a pas été rédigé par la chancellerie royale (Oi. 70, 110, 210, *DD.*, t. I, pp. 150, 193, 289). Nous rencontrons « Lothariense regnum » dans un diplôme d'Otton II pour Gorze du 26 septembre 982 (OII. 280, *DD.*, t. II, p. 326); dans Gerbert, *Epistolæ*, éd. Havet, nos 31, 35, 57, 63, 138, et V, pp. 28, 34, 54, 61, 124 et 242 ; dans la *Vita S. Gudilæ*, *R. H. Fr.*, t. IX, p. 149. Ajoutons que plusieurs ducs de la Haute-Lorraine prennent le titre de « dux Lothariensium » ; c'est le cas de Frédéric Ier dans des chartes du 8 septembre 962 pour Saint-Mihiel, du 26 octobre 966 pour Bouxières-aux-Dames. On le trouve ainsi qualifié dans

de *Lotharia*[1] continuèrent encore d'être en usage pendant un certain temps, soit dans les annales et chroniques, soit dans les diplômes et chartes. Au XIe siècle, *Lotharingia* finit par prévaloir, sans faire complètement disparaître *Lotharia*[2].

Est-ce de Lothaire Ier ou de son second fils que l'ancienne Austrasie a pris son nouveau nom? Du vivant de ces deux princes on trouve leurs États appelés *regnum Lotharii* ou *Lotharii regnum*[3], mais, comme nous l'avons dit, on parle également du *regnum Ludowici* et du *regnum Karoli*. Après la mort de Lothaire II, on continua de se servir de l'expression *Lotharii regnum*, le plus souvent sans spécifier[4], mais quelquefois aussi en ajoutant soit *regis*[5], soit *imperatoris*, comme le fait dans différentes lettres le pape Adrien II[6]. Ce qui est plus surprenant, c'est qu'un Lorrain, l'abbé de Prüm Réginon, qui appartient à la seconde moitié du IXe siècle et aux premières années du Xe, dise dans sa chronique à l'année 842 : « Lotharius... regnum sortitus est, quod hactenus ex ejus vocabulo Lotharii nuncupatur », et à 855 : « Equivoco vero, id est Lothario, regnum, quod ex suo nomine vocatur concessit (Lotharius imperator)[7]. » On trouve cette opinion reproduite par les chroniqueurs dont les auteurs ont directement ou non puisé dans Réginon, telles que les *Annales Mettenses* 842 et 855, Mariannus Scottus, Hugues de Flavigny, Sigebert de

---

la charte du 17 avril 963, par laquelle le comte Sigfrid reçoit Luxembourg de l'abbaye Saint-Maximin ; son fils Thierry, dans une charte pour Saint-Mihiel du 25 novembre 1006, est traité de « dux Lothariensis regni ». Gérard d'Alsace, faisant le 11 avril 1067 une donation à Echternach, se qualifie encore de « dux Lothariensium » (De l'Isle, *Histoire de l'insigne abbaye de Saint-Mihiel*, p. 440 ; Calmet, t. I, preuves, col. 377 ; *MR. UB.*, t. I, n° 211 ; De l'Isle, *op. cit.*, p. 432 [erreur pour 446] ; Calmet, t. I, preuves, col. 463). Le fils de Gérard d'Alsace, Thierry II, s'intitule « dux Lotharingorum » dans une lettre au pape Pascal II, et « dux Lotharingiæ » dans une charte pour l'abbaye de Bouzonville (Calmet, t. I, preuves, coll. 536 et 519). Cette dernière qualification fut celle que prirent régulièrement ses successeurs. Quant aux ducs de Basse-Lorraine, ils se qualifient de ducs, mais sans spécifier de quel pays, jusqu'à la fin du XIe siècle. Au XIIe, ils s'intitulent « dux Lotharingiæ ». Voir *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, nos 25, 53, 58, 75, 99, 110, 175-177 ; Miræus, *Op. dipl.*, t. II, p. 675 ; t. III, p. 26, etc.

1. C'est dans la Basse-Lorraine que ce nom fut surtout usité ; on le trouve dans Laurent de Liège, *Gesta epp. Vird.*, ch. 1, 2, etc., dans Joconde, *Translatio S. Servatii*, ch. 18, 19, 22, 24, 40, 54, 56, 66, etc., dans la *Vita Friderici episcopi Leodiensis* (*SS.*, t. X, pp. 491, etc., t. XII, pp. 98, 99, 105, 113, 115, 119, etc., et p. 502).

2. Voir les documents indiqués à la note précédente.

3. Les *Ann. Fuld.* parlent du « regnum Hlotharii » en 850 et 851, pp. 39 et 41, de même en 863, p. 57. On trouve aussi cette expression dans les *Ann. Bert.* 864, 868, pp. 68, 71, 73, 91.

4. Voir *Ann. Bert.* 869, 870, 872, etc., pp. 105, 108, 110, 119, etc., *Ann. Fuld.* 869, 870, 876, 877, 878, 880, pp. 69, 71, 86, 90, 91, 94, Réginon, *Chronicon* 869, 870, 876, 879, 883, 884, 886, etc., pp. 98, 100, 111, 112, 115, 121, 122, 125, etc.

5. Voir *Ann. Bert.* 869, 870, 879, pp. 107, 108, 149, lettres d'Adrien II aux grands de Charles le Chauve et à Hincmar, du 5 septembre 869 (J. E. 2917 et 2919).

6. Lettres d'Adrien aux grands de Lorraine du 5 septembre 869, à Charles, à Hincmar, aux évêques et aux grands de France du 27 juin 870 (J.-E. 2921 et 2926-2930), de même les lettres de Jean VIII à Charles et aux fils de Louis le Germanique (J. E. 2961 et 3000).

7. Réginon, *Chronicon* 842 et 855, pp. 75 et 77.

Gembloux [1], et par d'autres documents, la *Translatio S. Glodesindis*, l'*Historia Francorum Senonensis*, les *Gesta Treverorum*, le *Chronicon Centulense*, le *Chronicon Sithiense* de Jean d'Ypres, le *Chronicon Laureshamense* et la *Vita S. Basini* [2]. Un de ces auteurs, Jean d'Ypres, dit cependant que la Lorraine reçut son nom de Lothaire et de son fils [3].

Parmi les historiens modernes, les uns se sont prononcés pour Lothaire Ier, tels Wassebourg [4], Chantereau-Lefebvre [5], Benoît Picart [6], Laguille [7], Daniel [8], Sismondi [9], Luden [10], Huhn [11], d'autres, beaucoup plus nombreux, pour Lothaire II, ainsi Brower et Masen [12], Valois [13], Mabillon [14], Belhomme [15], Calmet [16], Bertholet [17], Hontheim [18], l'*Histoire de Metz* [19], Grandidier [20], Henri Martin [21], Digot [22], Ernouf [23], Wittich [24], Roussel [25], Wauters [26], Waitz [27], le Père Brabant [28], Blok [29] et Bonvalot [30]. Quelques-uns, de Rosières [31] et Kurze [32], font remonter aux deux Lothaire le nom de la Lorraine; enfin il y en a, comme Le Carpentier [33], Dareste [34] et Dümmler [35], qui ne se prononcent pas.

---

1. *R. H. Fr.*, t. VII, pp. 185 et 188, *SS.*, t. V, p. 551, t. VIII, p. 354, t. VI, p. 339.
2. *SS.*, t. XXIV, p. 506, n. 2, t. IX, p. 365, t. VIII, p. 165; *R. H. Fr.*, t. VII, p. 244, 263; *SS.*, t. XXI, p. 362; *AA. SS.*, mars, t. I, p. 315.
3. *R. H. Fr.*, t. VII, p. 267.
4. *Antiquitez de la Gaule Belgique*, fos IX rto, 151 rto (marqué par erreur 161) et 153 vso.
5. *Question historique : si les provinces de l'ancien royaume de Lorraine doivent être appelées terres de l'Empire*, p. 23.
6. *L'Origine de la très illustre maison de Lorraine*, p. 59.
7. *Histoire de la province d'Alsace*, Ire partie, p. 116, col. 2.
8. *Histoire de France*, t. II, p. 375.
9. *Histoire des Français*, t. III, p. 771.
10. *Histoire d'Allemagne*, t. II de la traduction, p. 354.
11. *Geschichte Lothringens*, t. I, p. 57.
12. *Antiq. et Ann. Trev.*, t. I, p. 414, col. 1.
13. *Notitia Galliarum*, p. 284, col. 1.
14. *Ann. O. S. B.*, t. III, pp. 42-43.
15. *Historia Mediani Monasterii*, p. 177.
16. *Histoire de Lorraine*, t. I, coll. 687 et 729.
17. *Histoire de Luxembourg*, t. II, p. 393.
18. *Historia Trevirensis diplomatica*, t. I, p. 147.
19. T. I, p. 599.
20. *Histoire de Strasbourg*, t. II p. 168.
21. *Histoire de France*, t. II, p. 442.
22. *Histoire de Lorraine*, t. I, p. 136.
23. *Histoire de Waldrade*, pp. 1 et 2, n. 2.
24. *Die Entstehung der Herzogthums Lothringen*, p. 10.
25. *Histoire de Verdun*, 2e éd., t. I, p. 67.
26. *Table chronologique des diplômes*, etc., t. I, p. xxxvi.
27. *D. VG.*, t. V, p. 159, n. 1.
28. *Étude sur Régnier au Long Col*, p. 12.
29. *Geschiednis van het Nederlandsche Volk*, t. I, p. 102.
30. *Histoire du droit et des institutions de la Lorraine et des Trois-Évêchés*, t. I, p. 3.
31. *Stemmata Lotharingiæ ac Barri ducum*, fos 160 rto et 172 rto.
32. Dans son édition de la *Chronique* de Réginon, p. 75, n. 4.
33. *Histoire de Cambrai*, t. I, p. 63.
34. *Histoire de France*, t. I, p. 444.
35. T. I, p. 207, n. 1. Cf. p. 300.

Le pays qui a pris le nom de Lorraine ne formait qu'une partie des États de Lothaire Ier, la chose est incontestable; toutefois, comme depuis 843, ce prince n'a pas cessé de résider dans la *Francia,* la future Lorraine, il a pu contribuer à faire donner au pays le nom que celui-ci a gardé. Mais enfin, si le père de Lothaire II avait été un Louis ou un Arnulf, l'ancienne Austrasie ne s'en serait pas moins appelée Lorraine ; il n'en aurait certainement pas été ainsi, à supposer que, Lothaire Ier gardant son nom, celui de ses fils qui eut en partage la rive gauche du Rhin se fût appelé Charles ou Carloman. C'est donc Lothaire II que l'on peut regarder comme le véritable parrain de ce pays.

Pendant les premières années qui suivirent la mort de Lothaire II, le terme de *Lotharii regnum* s'appliqua naturellement à l'ensemble des contrées qu'avait gouvernées ce prince. Mais bientôt la signification de ce terme se restreignit et, vers la fin de la période dont nous avons fait l'histoire, il ne désignait plus, semble-t-il, que les territoires francs compris entre le Rhin, la Meuse et l'Escaut.

Nous avons vu plus haut que la *Continuatio Ratisbonensis* des *Annales Fuldenses,* parlant de l'État constitué par Arnulf au profit de son bâtard Zwentibold, distinguait la *Burgundia* du *Hlotaricum regnum*[1]. La chose s'explique facilement, les *pagi* bourguignons qui avaient été soumis à Lothaire II formant depuis 888 un royaume indépendant. Mais on a plus de peine à comprendre qu'en 912 les *Annales Alamannici* (codd. mod. et ver.), qu'en 917 les *Ann. Augienses* et le Cont. Reginonis distinguent l'Alsace de la Lorraine, attendu que le pays compris entre les Vosges et le Rhin avait jusqu'alors été une province de ce dernier État[2]. Il est probable que l'Alsace fut politiquement détachée de l'ancien royaume de Lothaire II au temps d'Henri l'Oiseleur ou d'Otton le Grand. Aucun des diplômes du premier de ces princes pour une église ou une abbaye des diocèses de Strasbourg ou de Bâle ne nous est parvenu ; nous n'en possédons qu'un seul d'Otton Ier antérieur à 956, année où mourut Robert, le dernier des archevêques de Trèves qui aient été archichanceliers pour la Lorraine. Cet acte, rendu le 13 février 953 en faveur de l'église de Strasbourg, est contresigné au nom de Frédéric, archevêque de Mayence et archichancelier pour l'Allemagne[3]. Ajoutons que l'évêque de Strasbourg Erchenbald (965-991), qui rédigea un catalogue versifié de ses prédécesseurs, qualifie de *Lorrain* Ricuin, le successeur de Godefroy[4]; c'est donc qu'à l'époque où écrivait Erchenbald les Alsaciens se considéraient déjà comme distincts des Lorrains.

La Frise, qui, tout d'abord, n'avait pas reconnu l'autorité de Charles le Simple, finit par se soumettre à ce prince[5], et après 923 elle continua de

1. *Cont. Ratisb.* 895, p. 126. Voir ci-dessus, p. 521.
2. *Ann. Alamann.* 912, *Ann. Aug.* 917 (*SS.*, t. I, pp. 55 et 68); Cont. Regin. 917, p. 155. Se reporter à ce que nous avons dit plus haut, p. 593.
3. Ot. 162, *DD.*, t. I, p. 243.
4. Erchenbald, *Versus* (Boehmer, *Fontes,* t. IV, p. 3).
5. Voir ci-dessus, pp. 590-591.

rester unie à la Lorraine. Nous voyons, en effet, le duc Giselbert intervenir dans le diplôme par lequel Otton Ier octroya à Balderic, évêque d'Utrecht, le droit de battre monnaie[1]; trois ans plus tard, le comte frison Thierry se joignit à Giselbert et aux comtes Isaac et Otton pour aller offrir à Louis d'Outremer la couronne de Lorraine[2]. Les diplômes concernant Utrecht nous apportent d'autres témoignages en faveur de notre manière de voir. Il ne nous en est parvenu qu'un seul d'Henri l'Oiseleur, et justement il n'a pas la *recognitio* de l'archichancelier[3]; mais, sur huit actes d'Otton Ier antérieurs à 956, deux seulement sont contresignés au nom de Frédéric, archichancelier pour l'Allemagne, ceux du 17 juillet et du 26 novembre 944[4]; encore est-il bon de faire observer qu'ils appartiennent à une période (944-946) pendant laquelle Frédéric a remplacé, nous ne savons d'ailleurs pour quels motifs, Robert à la tête de l'archichancellerie lorraine. Un autre privilège, du 20 avril 950, porte la *recognitio* de Wicfrid, archevêque de Cologne et métropolitain d'Utrecht[5]; c'est en raison de cette dernière qualité que l'on trouve son nom au bas du diplôme. Mais, d'autre part, il n'y a pas moins de cinq actes, rendus respectivement en 936, 939 (2 janvier), 948 (1er avril), 949 (30 juin) et 953 (21 avril), qui sont contresignés au nom de l'archevêque de Trèves Robert[6]. Ils constituent à nos yeux une preuve suffisante qu'à cette époque Utrecht et la Frise, dont cette ville faisait partie, étaient regardées comme se rattachant à la Lorraine.

Plus tard, quand celle-ci eut été divisée en deux duchés, les comtes frisons furent-ils soumis à l'autorité des ducs de la Basse-Lorraine? Nous n'oserions pas l'affirmer.

Il est également assez difficile de dire quelle était vis-à-vis des ducs la situation des prélats qui avaient obtenu la concession du comté de leur ville épiscopale. Peut-être les ducs de Haute et de Basse-Lorraine conservèrent-ils, en tant que chefs militaires, quelque autorité sur les simples évêques, mais il semble que les archevêques de Trèves n'ont dépendu des premiers à aucun degré, pas plus que ceux de Cologne n'ont été soumis aux seconds. Peu à peu, d'ailleurs, les principautés ecclésiastiques furent tout à fait soustraites à la domination des ducs.

Il en fut de même pour bon nombre de seigneuries laïques, en particulier pour celles du bassin inférieur de la Moselle et de l'ancienne Ripuairie, ainsi que pour le comté de Bar. Et de cette façon les duchés de Haute et de Basse-Lorraine finirent par ne plus comprendre qu'une petite partie des anciens États de Lothaire II. Même au XIIIe siècle, comme nous l'avons dit, la Basse-Lorraine ou Lothier ne fut plus connue que sous le nom de Brabant. Il ne resta donc, en définitive, que le pays for-

1. OI. 6, *DD.*, t. I, p. 94.
2. Flodoard, *Chronicon* 939, t. III, pp. 71-72.
3. HI. 27, *DD.*, t. I, p. 62.
4. OI. 58 et 62, *DD.*, t. I, pp., 141 et 144.
5. OI. 124, *DD.*, t. I, p. 206.
6. OI. 6, 19, 98, 112 et 164, *DD.*, t. I, pp. 95, 107, 181, 196 et 246.

mant le bassin supérieur de la Moselle pour perpétuer à travers les siècles le nom de Lorraine.

Pourtant, le souvenir de l'ancien état de choses ne s'était pas complètement perdu. Ainsi, au XIIe siècle, on se considérait encore comme Lorrain dans le diocèse de Cologne. Saint Norbert, né à Xanten [1], répondit qu'il était Lorrain à Barthélemy, évêque de Laon, qui lui demandait de quel pays il était originaire [2]. L'auteur de la *Continuatio III^a Gestorum abbatum Trudonensium,* qui écrivait au XIVe siècle, faisant la description de la Lorraine, qu'il identifie d'ailleurs avec l'Austrasie, déclare qu'elle s'étend en longueur depuis la Bourgogne jusqu'à la mer des Frisons et, en largeur, du Rhin à l'Escaut. Il place en Lorraine les villes suivantes : Cologne, Trèves, Metz, Verdun, Cambrai, Liège, Gand, Aix-la-Chapelle [3], etc., et comme principautés : le Hainaut, le Brabant, le Limbourg, la Batavie, la Mosellane et d'autres encore [4]. Il va même jusqu'à ranger parmi les villes de la Lorraine Mayence [5], qui, si elle se rattachait ethnographiquement et géographiquement à ce pays, n'en avait cependant jamais fait partie.

---

1. *Vita Norberti,* ch. I (*SS.* t. X, p. 670).
2. « Respondit se de Lotharingia esse »; HERIMANN, *De Miraculis S. Mariæ Laudunensis,* liv. III, ch. 2 (*SS.*, t. XII, p. 655).
3. *Pars I,* liv. II, ch. 14, *SS.*, t. X, pp. 373 et 374.
4. *Ibid.*, ch. 23, p. 376.
5. *Ibid.*

APPENDICE IV

LE FAUX DIPLÔME DE LOTHAIRE II POUR BELMONT (ÉCHERY) DU 15 OCTOBRE 858

Nous avons dit plus haut[1] quelques mots d'un diplôme que Lothaire II aurait rendu en faveur de l'église de Belmont (Échery)[2], le 15 octobre de la quatrième année de son règne, c'est-à-dire en 858. Par cet acte, le jeune roi, sur la prière du vénérable Ackrich et du doyen Hesson, confirme à l'église de Belmont les donations que lui avaient faites le comte Lutard et son frère Hugues, fils du feu comte Liutfrid[3].

Jérôme Vignier[4] a le premier publié cette pièce, qu'ont reproduite après lui Eccard[5], Calmet[6], Bouquet[7], Schœpflin[8] et Grandidier[9]. Ni les uns ni les autres n'en ont mis en doute l'authenticité, et Mühlbacher lui-même l'a cataloguée, sans faire la moindre réserve, dans ses *Regesten der Karolinger*[10]. Le premier, Pfister, dans son important travail sur le *Duché mérovingien d'Alsace*[11], a rejeté comme faux le diplôme de Lothaire II pour Échery, qu'il considère comme une invention de Vignier, destinée à rattacher à la famille d'Étichon Gérard de Roussillon et les ducs de Lorraine du xe siècle[12]. Nous croyons devoir nous rallier à cette opinion pour les motifs suivants.

---

1. P. 123, n. 4.

2. Échery, aujourd'hui hameau de Sainte-Marie-aux-Mines, chef-lieu de canton de la Haute-Alsace, arrondissement de Colmar.

3. B. M. 1252, Grandidier, *Histoire de l'église de Strasbourg*, t. II, preuves, p. ccxlvii, n° 129.

4. *La véritable origine des très illustres maisons d'Alsace, de Lorraine, d'Autriche, de Bade et de quantité d'autres*, preuves, p. 97.

5. *Origines familiæ Habsburgo-Austriacæ*, p. 126.

6. *Histoire de Lorraine*, t. II, pr., col. ccxxxvii. Calmet a commis une grosse erreur, déjà relevée par Schœpflin (*Als. dipl.*, t. I., p. 89, n. *u.*) et par Grandidier (*op. cit.*, t. II, p. ccxlvii, n. *u.*), en attribuant ce diplôme à l'empereur Lothaire II (III) et à l'année 1129.

7. *R. H. Fr.*, t. VIII, p. 406.

8. *Als. dipl.*, t. I, p. 89.

9. *Histoire de l'église de Strasbourg*, t. II, preuves, n° 129.

10. B. M. 1252.

11. *Ann. de l'Est*, t. VI, p. 86.

12. C'est-à-dire Régnier et Giselbert. D'après Vignier, Régnier Ier était fils de Giselbert, comte des *Mansuarii*, et d'Ermengarde, fille de Lothaire Ier et d'Ermengarde. On sait d'ailleurs que cette dernière avait pour père Hugues, comte de Tours ; c'est ce même Hugues, dont Vignier fait un fils de Liutfrid, qui figure dans le diplôme de Lothaire II pour Belmont.

VIGNIER prétendait que la copie, incomplète d'ailleurs, du diplôme de Lothaire II pour Échery, lui avait été communiquée par JEAN RUYR, l'auteur des *Sainctes antiquitez de la Vôge;* cette copie n'a jamais été retrouvée. ECCARD et BOUQUET n'ont fait que reproduire le texte donné par VIGNIER; il en est de même de CALMET et de SCHŒPFLIN, quoiqu'ils renvoient, le premier aux archives des comtes de la Haute-Pierre[1], le second à celles de la maison de Ribeaupierre. GRANDIDIER, qui a soin de dire que les auteurs dont nous venons de citer les noms ont donné un texte fautif du diplôme[2], en publie un, dans son *Histoire de l'église de Strasbourg,* dont les formules sont en effet plus complètes que dans la version mise au jour par VIGNIER; la copie dont il s'est servi se trouvait dans les archives de Deux-Ponts ou de Ribeaupierre[3]. PFISTER estime que cette copie a été prise sur l'ouvrage de VIGNIER[4]. On aurait, à cet égard, presque une certitude, si l'écriture de la copie indiquait une main soit de la seconde moitié du XVIIe siècle, soit du XVIIIe siècle. Malheureusement, malgré toutes les investigations qui ont été faites à Colmar, où se trouvent actuellement les archives de Ribeaupierre, à Munich et à Karlsruhe, on n'a pu découvrir la pièce que GRANDIDIER avait reproduite[5].

Examinons donc l'acte lui-même, et commençons par en étudier les formules et le style. Les premières ont été ou supprimées ou abrégées, mais plus encore dans le texte de VIGNIER que dans celui de GRANDIDIER. VIGNIER n'a donné ni l'invocation, ni le préambule, ni la notification, ni l'annonce des signes de validation. Dans la titulature, *gratia* remplace *clementia,* qui est le terme en usage dans les diplômes de Lothaire II[6]; dans le corps de l'acte *bona* et *homines* sont employés respectivement au lieu de *res* et *mancipia.* L'adjectif *gloriosi* ou *gloriosissimi,* qui est toujours intercalé entre *Lotharii* et *regis* dans la signature du roi et dans la date de temps, a été supprimé, ainsi que les deux derniers mots de l'apprécation, *feliciter amen.* Le texte de GRANDIDIER donne en plus l'invocation; la titulature porte *clementia* au lieu de *gratia,* et Lothaire est qualifié de *gloriosus* aux deux endroits précités. Enfin, dans GRANDIDIER comme dans VIGNIER, l'acte est contresigné au nom du chancelier Ercambold par un certain Benzelinus, qui est parfaitement inconnu d'ailleurs. MÜHLBACHER[7] n'hésite pas à voir en lui le Bernharius de B. M. 1272[8], mais on peut avoir des doutes sur cette identification. On remarquera en outre que le diplôme est très court, très peu

1. Ces comtes ne sont autres que les sires de Ribeaupierre. Cf. VIGNIER, *op. cit.,* p. 77.

2. *Histoire de Strasbourg,* t. II, pr., p. CCXLVII, n. *u.*

3. *Op. cit.,* p. CCXLVII. La maison de Deux-Ponts possédait alors la seigneurie de Ribeaupierre.

4. Art. cité, *Ann. de l'Est,* t. VI, p. 85, n. 1.

5. Adressons tous nos remerciements à M. le docteur PFANNENSCHMIDT, archiviste de la Haute-Alsace, qui a eu l'obligeance de nous faire savoir que ses recherches étaient demeurées sans résultat.

6. Nous ne trouvons *gratia* que dans le diplôme du 2 janvier 858 pour Utrecht (B. M. 1248).

7. *Reg. Kar.,* Vorbemerkungen, p. XCVIII.

8. Diplôme du 4 juillet 865 pour Hornbach.

développé. Toutefois, on ne peut rien en conclure, non plus que de l'amputation de quelques-unes des formules. Beaucoup d'actes, dont nous ne possédons que des copies, nous sont parvenus mutilés, abrégés, privés d'une partie du protocole initial ou final. A part donc les expressions *bona* et *homines,* le diplôme se recommande par une certaine correction dans la forme, et c'est là ce qui a trompé les érudits qui l'ont publié ou utilisé. La chose ne peut d'ailleurs surprendre. Vignier, homme intelligent et instruit, avait assez de connaissances diplomatiques pour donner à un document fabriqué par lui les apparences de l'authenticité.

Passons maintenant à la teneur même du diplôme. Une chose frappe, nous en avons déjà fait la remarque, c'est la brièveté du dispositif, le vague dans lequel reste la donation que confirme Lothaire II ; il s'agit d'hommes et de manses concédés à Belmont même, mais le nombre des uns et des autres n'est pas spécifié. Évidemment, pour l'auteur de l'acte, cette question n'avait pas la moindre importance. Il ne s'agissait pas ici de justifier les droits de l'abbaye à la possesion de telle ou telle terre, mais bien de donner un tuteur à un arbre généalogique.

Les liens de parenté qui unissent les personnages mentionnés dans l'acte sont au contraire indiqués avec la plus grande précision. Les bienfaiteurs de Belmont sont le comte Lutard et son frère Hugues, fils l'un et l'autre du feu comte Liutfrid. Quels étaient ces personnages ? Pour Vignier[1] et les auteurs qui l'ont suivi, Eccard et Schœpflin, Liutfrid est le comte ou duc d'Alsace de ce nom, dont ils font un fils du duc Adalbert et un neveu de sainte Odile ; ils identifient Lutard avec le père de Gérard d'Alsace et Hugues avec le comte de Tours de ce nom, beau-père de Lothaire Ier. Toutefois, cette opinion a été rejetée par Longnon, qui n'élève d'ailleurs aucun doute sur l'authenticité de notre diplôme : Hugues, le beau-père de Lothaire Ier, dit-il, était mort en 837[2], et la donation confirmée par Lothaire II est toute récente. D'après Longnon, les deux seigneurs cités par le diplôme du 15 octobre seraient des collatéraux de Gérard de Roussillon et de l'impératrice Ermengarde[3]. Nous ne trouvons à cette époque qu'un seul personnage du nom de Liutfrid, c'est le frère d'Ermengarde, l'oncle maternel de Lothaire, mais il ne mourut qu'en 865[4], et le père des deux comtes qui figurent dans l'acte du 15 octobre 858 avait déjà cessé de vivre à cette date. Les documents du temps de Lothaire II ne mentionnent d'autre part qu'un seul Hugues, qui est le fils du Liutfrid décédé en 865[5]. En revanche, nous connaissons un (comte ?) Luithard qui assista au congrès de Coblenz en 860[6], mais qui n'est peut-être pas

1. *Op. cit.,* p. 2.
2. *Ann. Bert.* 837, p. 14.
3. *Girard de Roussillon, R. H.* t. VIII, p. 245, n. 1.
4. Liutfrid vivait encore au début de 865 (*Ann. Bert.* 865, p. 75), tandis que le diplôme rendu par Lothaire le 19 mars 866 en faveur de Moutiers-Granval, parle de lui comme d'un homme déjà trépassé (B. M. 1275).
5. Voir p. 289, n. 1 et p. 356.
6. *CC.,* t. I, p. 154.

Lorrain, et un comte Leutard, que Lothaire II envoya en 861 à Charles le Chauve[1]. On ne sait rien sur ce ou ces grands.

Jusqu'ici nous n'avons, il faut bien le dire, trouvé aucun argument sérieux à faire valoir contre le document qui nous occupe. Arrivons enfin aux preuves décisives.

Le diplôme pour Belmont est rendu sur la prière du vénérable Ackrich et du doyen Hesson. Ces deux personnages n'ont pas été inventés par Vignier, car nous les trouvons mentionnés par Richer le moine de Senones, qui a écrit l'histoire de son abbaye. Seulement, nous allons voir que d'après ce chroniqueur ni Ackrich, ni Hesson n'ont vécu au temps de Lothaire II, et que Belmont (Échery) n'existait pas encore au IXe siècle.

D'après Richer, Blidulphe, primicier de l'église de Metz, renonça à sa charge, et se retira dans les Vosges, où il éleva un prieuré qu'il appela Belmont, et une église. Des disciples vinrent vivre sous sa direction, et parmi eux Guillaume et Acheric[2]. Nous reviendrons bientôt sur ces deux personnages. Mais, avant d'aller plus loin, il convient d'examiner à quelle époque se place la fondation de Belmont. Richer avait parlé, dans un chapitre précédent, de la restauration de la vie monastique à Moyenmentier par les soins de Frédéric Ier, duc de Haute-Lorraine (959-978), qui confia l'abbaye à un moine de Gorze, nommé Adalbert[3]; il aborde ensuite l'histoire de la fondation de Belmont par Blidulphe, et il commence ce nouveau chapitre par ces mots : « Eodem vero tempore extitit Blidulphus, etc. » Or, la *Vita Johannis Gorziensis* parle d'un archidiacre de l'église de Metz, nommé aussi Blidulphe, qui, à la suite d'une grave maladie, serait entré à Gorze, que gouvernait l'abbé Einold (933-9??). Avec Gundelach, d'abord moine à Fulda, puis à Saint-Maximin, enfin à Gorze, Blidulphe se rendit sur l'ordre d'Einold à Saint-Maximin, alors dirigé par Ogon, qui devint évêque de Liège (945-947)[4]. Après la mort d'Ogon, par suite en 947 au plus tôt, Blidulphe et Gundelach retournèrent à Gorze, qu'ils quittèrent au bout de peu de temps, pour se retirer dans les Vosges, où ils fondèrent un ermitage. Après avoir vécu là pendant dix ans et plus, Blidulphe mourut, et son compagnon l'ensevelit dans l'ermitage, où il continua lui-même de résider[5]. Une troisième source, le *Liber de S. Hildulfi successoribus,* ne dit rien de la fondation de Belmont; mais, racontant la restauration de la vie monastique à Moyenmoutier par les soins d'Adalbert, il mentionne au nombre des religieux que cet abbé réunit autour de lui Blidulphe, jadis primicier de Metz, et Gundeloh, qui avaient été recommandés l'un et l'autre à Adalbert par Ainald, abbé de Gorze[6].

---

1. *Ann. Bert.* 861, p. 56.
2. *Gesta Senonensis ecclesiæ,* liv. II, ch. 9, *SS.*, t. XXV, p, 274.
3. *Gesta Senonensis ecclesiæ,* liv. II, ch. 8, *SS.*, t. XXV, pp. 273-274.
4. *Ann. Laubienses* et *Lobienses,* ad annos 945 et 947, *SS.*, t. IV, p. 16, et t. XIII, p. 234.
5. *Vita Johannis Gorziensis,* ch. 69 et 70, *SS.*, t. IV, pp. 356-357.
6. *Lib.*, etc., ch. 7 (*SS.*, t. IV, p. 89).

Le récit de Richer et celui de la *Vita Johannis Gorziensis* diffèrent sur plusieurs points l'un de l'autre : dans le premier, Blidulphe est qualifié de primicier, il va directement dans les Vosges, sans passer par une abbaye; enfin, il a pour disciples Guillaume et Acheric, dont nous allons reparler ; dans la *Vita,* Blidulphe est qualifié d'archidiacre, il va d'abord à Gorze, puis à Saint-Maximin, et c'est Gundelach qui l'accompagne. Mabillon, qui tout d'abord, dans les *AA. SS. O. S. B.*[1], avait paru attacher une certaine importance à ces différences, et n'avait pas osé identifier le Blidulphe de Richer avec celui de la *Vita,* se prononce avec raison pour l'affirmative dans les *Ann. O. S. B.*[2].

La qualité de primicier ou de princier et celle d'archidiacre ont fini par n'en faire qu'une dans le diocèse de Metz : le primicier est le premier des archidiacres. Peut-être n'en était-il pas encore ainsi au xe siècle, mais certainement les deux dignités pouvaient appartenir au même personnage, comme le prouve la charte de Robert, évêque de Metz, pour l'abbaye Saint-Arnoul : Gontbert est qualifié de primicier et d'archidiacre, et, fait à noter, il souscrit l'acte avant les autres archidiacres[3]. Le primicier Everin ou Evorin souscrit, immédiatement après l'évêque Adalbéron Ier, quatre chartes de ce prélat, dont l'une concerne Gorze[4], et les trois autres Saint-Arnoul[5]. La première en date de celles-ci est du 15 mars 942[6], celle de Gorze antérieure à cette dernière année. C'est donc avant 942 que Blidulphe aurait renoncé à sa dignité de primicier; peut-être l'occupait-il encore en 933, car dans la charte rendue le 16 décembre de cette année par Adalbéron en faveur de Gorze, Everin n'occupe encore que la situation de chancelier ; c'est lui qui a rédigé l'acte. La souscription du primicier fait d'ailleurs défaut[7]. Aucun document diplomatique ne mentionne Blidulphe, si ce n'est peut-être la charte déjà citée pour Saint-Arnoul du 15 mars 942, où on lit après la souscription du primicier Everin, celle d'un abbé Blidulphe. Mabillon, dans ses *Ann. O. S. B.*[8], croit que ce dernier n'est autre que l'ancien primicier, mais de quel monastère aurait-il été abbé ? Ce ne pourrait être de Belmont, si, comme le prétend la *Vita Joh. Gorz.,* Blidulphe ne se retira dans les Vosges qu'après 947.

Nous ne croyons pas devoir attacher d'importance aux deux autres objections que l'on pourrait formuler contre l'identité du primicier et de l'archidiacre : il est dit du premier dans Richer qu'il se rendit à Belmont

---

1. Tome VII, pp. 410-411.
2. Tome III, pp. 416-417.
3. *Histoire de Metz,* t. III, preuves, p. 46.
4. *Ibid.,* pp. 60-61. Wichmann, *Adelbero Bischof von Metz* (*Jahrb. G. L. G.,* III^ter^ Jahrgang, p. 173), déclare cette charte rendue avant 942.
5. Chartes du 15 mars 942 (Calmet, t. I, pr., col. 349), de 944 (?) [*Jahrb. G. L. G.,* II^ter^ Jahrg., p. 309] et du 24 novembre 952 (*H. d. M.,* t. III, pr., p. 70).
6. Voir à la note précédente.
7. Calmet, t. I, pr., col. 340.
8. Tome III, p. 454.

tout de suite après avoir renoncé à sa charge, tandis que la *Vita Joh. Gorz.* fait passer le second au préalable par Gorze et par Saint-Maximin, et d'autre part, au lieu de Gundelach donné pour compagnon à Blidulphe par la *Vita*, c'est Guillaume et Acheric que RICHER attribue comme disciples au fondateur de Belmont. Ainsi que MABILLON l'a déjà fait observer, ces différences ne sont que peu importantes. Les deux documents, remarquons-le, ne se contredisent pas : RICHER n'a pas eu connaissance ou a omis de parler du passage à Gorze de Blidulphe ainsi que du compagnon qui s'était fixé avec lui dans une solitude des Vosges, et l'auteur de la *Vita* n'a rien su des disciples venus plus tard vivre sous la direction de Blidulphe. Ajoutons que le *Liber de S. Hild. succ.* vient à l'appui de notre argumentation et sert en quelque sorte de trait d'union entre RICHER[1] et la *Vita Joh. Gorz.*, puisque, comme le premier, il fait de Blidulphe un primicier de Metz, et que, d'accord avec l'autre source, il donne Gundelach pour compagnon à Blidulphe. En outre, le *Liber* donne à entendre que ces deux personnages venaient de Gorze, attendu qu'il les fait recommander à Adalbert par Ainald (Einold), abbé de ce dernier monastère.

Nous ne pouvons admettre qu'à la même époque, deux personnages du même nom, dignitaires l'un et l'autre de l'église de Metz, aient pris le parti de renoncer au monde, pour aller vivre dans les Vosges. Il n'y a eu certainement qu'un seul Blidulphe, qui aux environs de 950, s'est fixé à Belmont et y a construit une chapelle et un monastère.

Revenons maintenant à Acheric et à Hesson. D'après RICHER, nous l'avons vu, Blidulphe avait eu pour disciples Guillaume et Acheric, qui gouvernèrent l'abbaye l'un après l'autre. Le premier fut après sa mort considéré comme un saint ; on retira ses ossements du tombeau, pour les mettre dans un coffret ; plus tard, au temps d'un prêtre nommé Hesson, ils furent enfermés dans une châsse ornée d'or et d'argent et placés dans l'église. Quant à Acheric, non moins recommandable par ses vertus, il laissa son nom au prieuré, que Blidulphe, son fondateur, avait appelé Belmont. Acheric et le prêtre Hesson sont devenus dans le diplôme de Lothaire II, le vénérable Ackrich et le doyen Hesson. VIGNIER a eu connaissance de l'existence de ces deux personnages, mais il a été mal renseigné sur l'époque où ils vivaient : Acheric appartient à la seconde moitié du xe siècle, Hesson au xie, sinon au xiie, puisqu'il s'est écoulé un assez long intervalle de temps entre la mort de Guillaume, prédécesseur d'Acheric, et le moment où ses restes furent mis dans une châsse enrichie d'or et d'argent au temps de Hesson, et que de plus ce dernier a dû vivre à l'époque où Échery, de prieuré dépendant de Moyenmoutier qu'il était à l'origine, était devenu une église paroissiale[2]. En résumé, Belmont n'a été fondé qu'un siècle environ après le prétendu diplôme de Lothaire II ; le même laps de temps sépare Acheric de ce prince, et

1. Le *Liber* est d'ailleurs une des sources de RICHER.
2. RICHER, *Gesta Senonensis ecclesiæ*, liv. II, ch. 9, *SS.*, t. XXV, p. 274.

Hesson lui-même, loin d'être un contemporain de Lothaire, n'a dirigé l'église d'Échery que bien des années après la mort d'Acheric.

Mabillon n'a pas connu, semble-t-il, l'acte dont nous instruisons le procès; du moins il n'en dit rien. Schœpflin et Grandidier, qui l'ont publié, et qui en admettaient l'authenticité, se sont trouvés gênés par le récit de Richer, qui rejetait au xe siècle la fondation d'Échery. D'après Schœpflin, Belmont existait au ixe siècle, comme le prouve le diplôme de Lothaire, et le Blidulphe qui a fondé ce prieuré est différent de celui qui en 973 (*sic*) a construit un monastère dans les Vosges [1]. Quant à Grandidier, il fait vivre Guillaume et Acheric au ixe siècle, et il transforme Hesson en disciple de ce dernier; à la différence de Schœpflin, il ne croit pas qu'il y ait eu deux Blidulphe, et il place le seul dont il admette l'existence au xe siècle; seulement, il en fait, non le fondateur, mais le restaurateur de Belmont. Pour justifier l'arrangement arbitraire qu'il propose des événements, il déclare que Richer, sur la foi duquel on a attribué la construction d'Échery à Blidulphe, n'a que peu d'autorité [2].

Assurément, il y a dans l'ouvrage de Richer d'assez nombreuses erreurs chronologiques ou autres, mais ici on est d'autant moins fondé à rejeter son témoignage, qu'il est confirmé dans une certaine mesure par la *Vita Johannis Gorziensis,* ainsi que par le *Lib. de S. Hild. succ.,* et qu'il est relatif à un prieuré des Vosges, sur lequel le moine de Senones pouvait être bien renseigné.

Nous n'avons rien dit encore du savant qui, le premier, avait publié le diplôme de Lothaire II pour Échery. Après avoir longtemps joui d'une réputation de chercheur consciencieux et honnête, il a été accusé et convaincu d'avoir fabriqué un certain nombre de documents relatifs à l'époque mérovingienne : les travaux de J. Havet [3] et de Pfister [4] ne laissent à cet égard aucun doute. Et justement l'un de ces faux, un fragment de la *Vita Otiliæ,* a été écrit pour souder la famille de Gérard d'Alsace à celle d'Étichon, et a été inséré dans la *Véritable origine* [5]. Vignier prétendait avoir reçu le manuscrit où se trouvait la *Vita Otiliæ* de Vian Pistor le Bègue [6]; c'est Jean Ruyr, nous l'avons dit, qui lui aurait communiqué le diplôme concernant Belmont [7]. Ces deux personnages étaient morts plusieurs années avant l'apparition de la *Véritable origine,* et Vignier pouvait s'appuyer sur leur témoignage, sans avoir à craindre un

---

1. *Alsatia illustrata,* t. I, pp. 716-717.

2. *Histoire de l'église de Strasbourg,* liv. VIII, dans les *Œuvres historiques inédites,* t. I, pp. 300-303.

3. *Les Découvertes de Jérôme Vignier, B. E. C.,* t. XLVI, pp. 205-271, et t. XLVII, pp. 335-341.

4. *Le Duché mérovingien d'Alsace* (*Ann. de l'Est,* t. VI, pp. 79 et suiv.). Pfister ne s'est occupé que de la *Vita Otiliæ;* sur ce document son travail est plus développé, plus pénétrant que l'étude un peu sommaire de J. Havet, qui s'est attaché surtout à démontrer a fausseté de quelques autres pièces découvertes par Vignier.

5. Pages 63, 68, 71 et 76.

6. *La véritable origine,* préface.

7. *Ibid.,* p 77.

démenti de leur part, ni une protestation contre les supercheries dont il les faisait les complices.

Aussi, n'hésitons-nous pas à partager l'opinion de Pfister, et à ranger le diplôme du 15 octobre 858 parmi les inventions de J. Vignier.

Une dernière question se pose à propos de ce document. Nous avons vu que les formules et le style en étaient suffisamment corrects pour que des savants autorisés pussent croire à son authenticité. Évidemment, Vignier a travaillé sur un ou sur des modèles ; est-il possible de le ou de les retrouver? Aurait-il même eu sous les yeux un acte rendu aux dates qu'il a données à son faux?

Quand on compare le privilège pour Échery avec les diplômes authentiques de Lothaire II qui nous ont été conservés, on n'en trouve qu'un avec lequel il ait quelques ressemblances, celui rendu le 26 janvier 860 en faveur de Saint-Denis et contresigné par Ercambold [1].

Voici, rapprochés les uns des autres les passages des deux actes qui ont entre eux un air de famille [2] :

Diplôme pour Saint-Denis du 26 janvier 860.	*Faux diplôme pour Belmont (Échery) du 15 octobre 858.*
Imploraverunt sublimitatem nostram... quatinus...	Imploraverunt sublimitatem nostram... quatenus...
Nos igitur *saluberrimis* implorationibus *illorum* assensum *culminis nostri* præbentes, hos regiæ dignitatis *imperavimus* apices *fieri,* per *quos*...	Nos igitur implorationibus *eorum* assensum præbentes, per hos *nostræ* regiæ dignitatis apices...

C'est dans l'exposé et le dispositif que se trouvent respectivement les deux passages du diplôme fabriqué par Vignier qui paraissent avoir été tirés de l'acte concernant Saint-Denis. Pour le reste, les deux documents diffèrent l'un de l'autre. Par exemple, les termes *res* et *mancipia* employés dans le diplôme du 26 janvier, sont remplacés dans le faux par *bona* et *homines,* qui ne figurent dans aucun des actes émanant de la chancellerie de Lothaire II.

Il est donc possible que Vignier ait eu sous les yeux le diplôme pour Saint-Denis, auquel il aurait fait quelques emprunts, prenant d'ailleurs avec son modèle de grandes libertés, le réduisant et le modifiant pour dépister les soupçons. Reste encore une hypothèse : le faussaire se serait servi d'un acte authentique, dont il aurait ensuite détruit l'original ou la copie qu'il possédait, pour que l'on ne découvrît pas la supercherie dont il s'était rendu coupable. Dans ce dernier cas, tout en rejetant la teneur de l'acte lui-même, il y aurait lieu d'en conserver les dates pour l'itinéraire de Lothaire II. Mais rien absolument ne nous permet de donner cette supposition comme vraisemblable.

---

1. B. M. 1255, *R. H. Fr.*, t. VIII, p. 407.
2. Nous avons écrit en italiques les mots qui ne sont pas communs aux deux actes.

Le diplôme pour Belmont ayant été fabriqué, il n'y a, bien entendu, aucun renseignement à en tirer pour l'histoire. Les conséquences qu'on en avait déduites pour la généalogie de certains personnages tombent du même coup. Du moins, ne peut-on s'appuyer sur le document incriminé pour rattacher à la famille d'Étichon Hugues, comte de Tours et Leutard, le père de Gérard de Roussillon. Longnon, qui croyait d'ailleurs à l'authenticité de l'acte concernant Belmont, ne s'en est pas servi pour faire de Leutard, père de Gérard, le frère de Hugues[1]. Aussi, avons-nous admis, quoique avec quelques réserves, que des liens de parenté unissaient le comte de Vienne au beau-père de Lothaire Ier.

1. *Gérard de Roussillon, R. H.*, t. VIII, pp. 244-246.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — Diplôme de Lothaire II pour Saint-Pierre de Vienne du 30 avril 863.

Lothaire II, à la prière du comte Gérard, restitue à l'église *Saint-Pierre*, voisine de *Vienne*, deux églises dans le *pagus* dont cette ville était le chef-lieu.

Copie du père Chifflet, *d'après un très ancien cartulaire de Saint-Pierre de Vienne, conservée au musée des Bollandistes de Bruxelles dans un recueil de pièces manuscrites reliées en un volume in-folio, qui porte au dos pour titre :* Chifflet S. J. *Collectanea Burgundica.*

Le début du diplôme et la « recognitio » de la chancellerie manquent dans la copie du P. Chifflet.

« ..... Gerardus inlustris comes nostram obnixe flagitaverunt clementiam, ut ad ecclesiam percipere dinoscitur ad episcopatum *Viennensem,* cui auctore Deo Ado venerabilis archiepiscopus præesse dinoscitur : quæ etiam extra muros ejusdem civitatis, in honore Beati Petri Apostolorum Principis, reliquorumque omnium pretiosorum Christi Apostolorum dedicata esse noscitur, quamque ad restaurationem pristinam Mediolanus excolendus presbyter regere videtur, quæ olim inde subtractæ erant, per nostran piissimam auctoritatem, ad eundem sanctum locum reddere non dedignaremur. Quorum justam et rationabilem petitionem audientes, aurem libenter accommodavimus, et hoc nostræ mansuetudinis præceptum fieri censuimus : per quod ad præfatum sanctum locum res inferius adnotatas, id est, in pago *Viennensi,* in villa *Vogoria*[1], ecclesiam sancti Albani cum terris, vineis, silvis, atque servis ibidem aspicientibus. Et in alio loco concedimus ecclesiam quæ ad *Dominum Martinum*[2] dicitur, similiter cum terris, vineis, silvis, atque servis ibidem pertinentibus restituendo conferimus, atque confirmando concedimus, quatenus deinceps ob animarum genitoris, vel genitricis, seu fratris nostri remedium, nostramque salutem, vel totius regni stabilitatem, ad utilitatem ipsius ecclesiæ, et stipendia clericorum inibi Deo famulantium jugiter, absque alicujus contrarietate seu qualibet diminutione vel subtractione perseve-

1. Vourey (Isère, Saint-Marcellin, Rives).

2. Il y a dans l'Isère de nombreux villages ou hameaux qui portent le nom de Saint-Martin : Saint-Martin-d'Hères (Grenoble, Grenoble), Saint-Martin-d'Uriage (Grenoble, Domène), Saint-Martin-de-Clelles (Grenoble, Clelles), Saint-Martin-de-Vaulserre (La Tour-du-Pin, Le Pont-de-Beauvoisin), Saint-Martin-de-l'Église, hameau de la commune Les Côtes-d'Arey (Vienne, Vienne), etc. Nous ne savons avec laquelle de ces localités il faut identifier le Saint-Martin du diplôme de Lothaire II.

rent. Et ut hæc nostræ præceptionis atque restitutionis auctoritas rata ac stabilis per futura maneat tempora, manu propria firmavimus, et anuli nostri impressione adsignari jussimus.

« Signum domni Lotharii gloriosi regis. Data II kalendas Maii, anno Christo propicio regni domni Lotharii gloriosi regis VIII, indictione XII. Actum *Mantoleo* [1] villa publica, in Dei nomine feliciter. Amen. »

II. — Donation d'Hildebert a Saint-Vanne de Verdun du 18 septembre 882.

Hildebert, fils du feu comte Bérenger, fait une donation à l'abbaye *Saint-Vanne* de *Verdun*. L'acte est souscrit par les comtes Étienne, Matfrid et Witpert (Wibert).

Copies dans les cartulaires de Saint-Vanne de Verdun qui se trouvent à la Bibliothèque Nationale de Paris :

A. *N° 5435 du fonds latin* (xvie *siècle*), *folio 3, verso ;*
B. *N° 5214 du fonds latin* (xviie *siècle, copie du précédent*), *page 11 ;*
C. *N° 17639 du fonds latin* (*de* 1721), *folio 32, recto ;*
D. *N° 244 de la collection Dupuy* (*de* 1631), *folio 5, verso.*

« Cum omnes homines intra se pertractare debent quatinus de inferno liberentur et ad Paradisi amena (*a*) perducantur, maxime cum Deus dicat in Evangelio « date elemosinam et omnia munda sunt vobis » [2], Tobias vir justus dixit filio suo « fiducia magna est coram summo Deo elemosina omnibus facientibus eam [3], et elemosina a morte liberat et non patitur ire quemquam in tenebris [4] », idcirco ego Hilderbertus, filius quondam Berengarii comitis, cupiens sepulturam in requie habere et cum sanctis (*b*) Dei gaudere, trado res proprietatis mee in comitatu *Wabrinse*, prope fluvium (*c*) qui vocatur *Cherus* [5], villam videlicet *Beuram* [6], cum omnibus rebus ibi conjacentibus vel aspicientibus, fratribus ecclesie sancti Vitoni, que est constructa extra murum *Virduni* civitatis, ubi etiam sepulturam habere desidero. Prenominatam vero villam trado et spontanea voluntate concedo cum (*d*) mancipiis ibi commanentibus vel aspicientibus (*e*), cum silvis,

---

1. Mantaille, hameau de la commune d'Anneyron (Drôme, Valence, Saint-Vallier).
2. Saint Luc, ch. XI, v. 41.
3. Tobie, ch. IV, v. 12.
4. *Ibid.*, v. 11.
5. La Chiers, affluent de droite de la Meuse.
6. Bures, hameau de la commune de Tressange (Meurthe-et-Moselle, Briey, Audun-le-Roman).

(*a*) Amenia (C).
(*b*) Sancti (A et B).
(*c*) Fluvio (A et B).
(*d*) Per ejus (D).
(*e*) *Ici* A, B et D *répètent :* « Fratribus ecclesie sancti Vitoni que est constructa extra murum Virduni civitatis, ubi etiam sepulturam habere desidero », *membre de phrase qui se trouve déjà un peu plus haut.*

pratis, pascuis, exitibus et regressibus, et cum omnibus adjacentiis suis, quatinus omni tempore et per capitaneum suum et per nostros animales prescripti canonici pro me et pro subscripto genitore meo Berengario vigilia et psalmos et missas, ceterasque orationes devote peragent, et pro meritis sancti Vitoni et aliorum sanctorum quorum corpora in eadem basilica requiescunt, atque eorum precibus, qui ibidem Deo deserviunt, mereamur obtinere veniam delictorum nostrorum. Si quis vero, quod futurum (*a*) esse non credo, si ego ipse aut aliquis de heredibus meis ulla opposita persona contra hanc cartulam, quam ego propria voluntate pro animabus nostris redimendis, me videlicet atque parentibus meis simulque pro germano meo Berengario, pravo (*b*) instinctu diabolico venire tentaverit, aut eam infringere voluerit, primitus iram Omnipotentis Dei incurret et a liminibus sanctorum Dei ecclesie extraneus efficiatur, et una cum suo damno auri libras XX, argenti libras C coactus multa persolvat, et quod repetit evindicare non valeat; sed presens carta tam meis (*c*) quam aliorum nobilium virorum roborata stabilis et inconvulsa permaneat stipulatione subnixa.

« Auctum *Prisvillare*[1] sub die XIIII kl. octobris, anno I regnante domno nostro Karolo imperatore in regno germani sui Ludovici. S. Hideberti nobilis viri, qui hanc cartulam fieri et firmari rogavit. Signum Stephanus (*d*) comes testis. S. Matfridus (*e*) comes et consentiens. Signum Witpertus (*f*) comes. Signum, etc. (*sic*). Ergo Bertulfus emmanuensis (*g*) cancellarius scripsi rogatus et subscripsi. »

---

1. Serait-ce Preisch, aujourd'hui château et hameau de la commune de Nieder-Rentgen (Lorraine, Thionville, Cattenom)?

(*a*) Futurorum (A et B).
(*b*) Sano (A et B).
(*c*) Eis (A et B).
(*d*) Stephani (C).
(*e*) Matfeldus (C).
(*f*) Witbertus (C).
(*g*) Amanuensis (C).

ADDITIONS ET CORRECTIONS

P. 3, ligne 2, Testry, *lisez :* Tertry.

P. 30, n. 1, ligne 5, *ajoutez :* Sur les titres de métropolitain et d'archevêque à l'époque carolingienne, consulter encore Hinschius, *System des katholischen Kirchenrechts*, t. II, pp. 7-9 ; sur le *pallium*, pp. 23-36.

P. 63, n. 3, ligne 8, Roric, *lisez :* Horic.

P. 84, ligne 8, *Gembalcensium, lisez : Gemblacensium.*

P. 87. Il y a eu interversion des notes 2 et 3 : la note 2 se rapporte au renvoi 3, et la note 3 au renvoi 2.

P. 91, n. 2, *ajoutez :* On trouve une allusion au partage d'Orbe dans un privilège en faveur de l'abbaye d'Ainay, rendu en 959 par les évêques bourguignons et provençaux réunis à Seyssel. Cet acte débute ainsi : « Anno Dominicæ Incarnationis DCCCLVIIII, indictione VII, regnante piissimo ac mitissimo rege Carolo, filio quondam Lotharii augusti, *pace jam et divisione regni cum fratribus suis Hludowico videlicet et Lothario regibus, miserante Domino, celebrata,* factus erat concursus populorum etc. » (Paris, Bibliothèque Nationale, *Fonds latin, ms. 17197,* f° 46 v^so^).

P. 129, n. 4, ligne 21, non de Münster, mais d'Utrecht, *lisez :* non d'Utrecht, mais de Münster.

P. 199, n. 6, ligne 15, Luxeuil, *lisez :* Saint-Claude.

P. 214, ligne 17, *Francia, lisez :* France occidentale.

P. 375, ligne 3. A propos de la frontière créée par le traité de Meerssen, nous croyons devoir signaler une étude de Constantin Kœnen sur d'anciens travaux de fortification passagère découverts dans la Province Rhénane, à la limite de cette contrée et du Limbourg Hollandais (*Karolingische Grenzfestungslinie zwischen Ost- und Westlothringen,* dans les *Bonner Jahrbücher, Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande,* Heft 96-97, Bonn, 1895, pp. 359-363). D'après Kœnen, ces retranchements auraient été élevés entre les années 870 et 873 par Louis le Germanique, désireux de protéger la portion de la Lorraine qu'il venait d'acquérir contre les attaques possibles de Charles le Chauve. L'hypothèse est ingénieuse, mais nous ne pouvons dire dans quelle mesure elle est fondée. Il serait tout aussi bien permis, à ce qu'il semble, de supposer que ces fortifications étaient une mesure défensive prise contre les Normands.

P. 436, ligne 9, du fils, *lisez :* des fils.

P. 454, ligne 38, Emengarde, *lisez :* Ermengarde.

P. 462, n. 4, *Ann. Fuld.* 882, etc., *lisez : Ann. Bert.* 882, p. 152. — La note 4 qui est imprimée au bas de la page 462 se rapporte en réalité à la page 463 (3e ligne), et devrait figurer en tête des notes de cette dernière page.

P. 490, fin de la note 2 de la page 489, ligne 3, [Werden], *lisez :* [Verden].

P. 505, ligne 1, Oda, *lisez :* Uta.

P. 588, ligne 15, Welden, *lisez :* Velden.

P. 612, n. 6, ligne 6, celle, *lisez :* celles.

P. 615, n. 9, ligne 1, après Diplômes d'Henri, *ajoutez :* du 1er décembre 929 pour Alden-Eyck ([manque dans les *DD.*], *N. A.*, t. XXIII, p. 120).

P. 633, ligne 7, Saint-Gervais, *lisez :* Saint-Servais.

P. 641, n. 2, ligne 9, Rodolphe, *lisez :* Raoul.

P. 671, ligne 17, *après* du 27 décembre 929, *ajoutez :* ainsi qu'un diplôme du 1er décembre 929 pour l'abbaye d'Alden-Eyck.

P. 671, n. 4, *après* et 57 *ajoutez : N. A.*, t. XXIII, p. 120 (manque dans les *DD.*).

P. 699, n. 3, *ajoutez :* Sur le *pallium*, consulter Hinschius, *System des katholischen Kirchenrechts*, t. II, pp. 23 et suiv.

P. 732, ligne 29, en 1032 ou 1033, *lisez :* en 1033.

P. 754, *Appendice IV.* Cette thèse était déjà imprimée, lorsque l'on a appelé notre attention sur le travail consacré par Jules Degermann à l'abbaye d'Échery, *Le monastère d'Échery au Val de Liepvre* (*Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*, IIe série, t. XVII, 1895, pp. 81 et suiv.). Degermann se prononce, lui aussi, pour la fausseté du diplôme de Lothaire II en faveur d'Échery, sans d'ailleurs se livrer à un examen détaillé des formules ni de la teneur de l'acte. Il n'est pas dans nos intentions de discuter ici certaines assertions hasardées de cet auteur. Nous lui reprocherons seulement d'avoir accepté avec trop de confiance les indications chronologiques de Richer et de Jean de Bayon. C'est ainsi qu'il a été amené à supposer, sans la moindre vraisemblance, deux séjours de Blidulphe au Val de Liepvre : le premier aurait eu lieu en 938 (pp. 84-85 et 89), le second en 973 (p. 89). Enfin, l'ancien primicier de l'église de Metz serait venu à Moyenmoutier en 967. Tout cela est de pure fantaisie.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES.

N. B. — Nous n'avons pas reproduit les noms des auteurs cités au cours de ce travail. Si cependant Hincmar de Reims et Réginon de Prüm, par exemple, figurent dans le présent *Index*, c'est en raison de la part qu'ils ont prise aux événements dont nous avons retracé l'histoire.

Non content de renvoyer aux pages du texte, nous avons en outre cru devoir indiquer les notes dans lesquelles se trouvait mentionné tel ou tel nom soit de lieu, soit de personne.

A

Aar, rivière, 16, 92, 95 et n. 5, 96 nn. 1 et 2, 134, 226, 375, 523.

Abbon, évêque de Maurienne, 130 n. 1, 177 n. 4.

Abbon, évêque de Soissons, 626, 644 n. 1.

Acacius, patriarche de Constantinople, 236.

Acheric, moine, 757, 758, 759, 760.

Ackrich, personnage fictif, 754, 757, 759.

Actard, évêque de Nantes, 312.

Adalard, oncle d'Ermentrude, femme de Charles le Chauve, abbé laïc d'Echternach, de Saint-Maximin, de Stavelot, 28 n. 1, 36 n. 1, 90 n. 4, 138, 154 n. 1, 179 n. 3, 184, 185 et nn. 1-3, 186 et nn. 3 et 4, 187 et n. 3, 188, 193 n. 1, (199 n. 6), 330, 331 n. 5, 684 et n. 1, 694, 712.

Adalard, fils d'Unroch, abbé laïc de Saint-Bertin, 122, 251.

Adalard, fils d'Évrard, margrave de Frioul, 537 n. 2.

Adalard, comte du palais, 199 n. 6.

Adalard, comte de Metz, 399 et n. 2, 404 et n. 4, 413 et n. 1, 414, 425 n. 2, (445), 449 et n. 3, 455, 461, 693, 716.

Adalard, comte de Wetteravie, 399 et n. 2.

Adalard, comte, 416.

Adalard, comte, fils du comte Henri, 568.

Adalard, comte, 633 n. 12, 645.

Adalard, 447 n. 3.

Adalbéron, évêque d'Augsbourg, 79 n. 2, 536 n. 5, 538 n. 5, 551, 553 nn. 1 et 2, 572 n. 1.

Adalbéron I, évêque de Metz, 186, 501 n. 4, 533 n. 4, 580, 608 n. 4, 645 n. 1, 672 n. 4, 674 n. 2, 712 n. 6, 723 n. 4, 733 n. 2, 758.

Adalbéron II, évêque de Metz, 371 n. 2.

Adalbert, archevêque de Hambourg-Brême, 591 n. 8.

Adalbert, abbé de Moyenmoutier, 757, 759.

Adalbert, duc de Haute-Lorraine, 733.

Adalbert, marquis de Toscane, 478.

Adalbert I, comte de Metz, 20 n. 5, 693.

Adalbert II, comte de Metz, 501 et n. 4, 663 n. 2, 670 n. 6, 694.

Adalbert, comte, 418.

Adalbert, comte, 470 n. 3.

Adalbert, comte, fils du comte Henri, 568, 569 et n. 5, 570.

Adalbert, *ministerialis* de Lothaire II, 86 n. 4.

Adalbert, frère de Dadon, 451 n. 1.
Adalbert, neveu de Liutward, 483.
Adalelme, comte d'Arras (?), 633 et n. 13, 640 n. 1, 644.
Adalelme, comte, 366.
Adalelme, comte, 366.
Adalelme, 713 n. 5.
Adalgaire, évêque d'Autun, 126 n. 2, 453 n. 4.
Adalger, archevêque de Hambourg, 510 et n. 3, 511 et nn. 2, 3 et 6, 512 et n. 5.
Adalgysèle, diacre, 713 n. 5.
Adalong, comte, 513, 526.
Adelaïde, seconde femme de Louis le Bègue, 432 n. 6, 433 et n. 1, 434 n. 5, 506 n. 1, 531 et n. 7, 580 et n. 3, 581 n. 6.
Adelaïde, fille de Charles le Simple, 657 n. 5.
Adelaïde, femme de Conrad frère de Judith, 208, 250 et n. 7, 488.
Adelchis, duc de Bénévent, 398, 401 n. 1.
Adèle, fille du comte Wichmann, 103 n. 2.
Adon, archevêque de Vienne, 177 n. 4, 198 n. 4, 214, 224 n. 4, 229, 238 n. 4, 253, 258 et n. 2, 279, 291, 292 et n. 1. 306 n. 2, 312, 315, 317 et n. 4, 321 et n. 4, 342 n. 2, 353, 393 et n. 2, 394.
Adrien II, pape, 24 n. 5, 25 n. 1, 106 n. 4, 183, 285, 287 n. 5, 292 n. 1, 296 n. 1, 301 n. 4, 304 n. 4, 305, 306 et nn. 1-4, 307, 308 et n. 1, 309 et n. 1, 310 et nn. 3 et 4, 311, 312 et n. 4, 313, 318, 319, 320 et n. 3, 321 et nn. 1 et 2, 323 n. 2, 333, 334, 339, 340 n. 1, 344, 349 n. 1, 354 et n. 2, 355, 356 et nn. 1 et 4, 357, 361 et nn. 1 et 6, 362, 363, 365 et n. 3, 383 et n. 2, 384, 385 et n. 1, 386, 387, 388, 389, 391 et nn. 1 et 3, 392 et n. 2, 397 n. 3, 401, 402 n. 1, 407 et n. 5, 410 n. 5, 724, 727, 749 et nn. 5 et 6.
Adrien III, pape, 483.
Advence, évêque de Metz, 86, 87, 111 n. 1, 126 et n. 2, 128, 129 n. 4, 132 n. 4, 137 et n. 2, 155, 157, 158 nn. 2 et 5, 159, 160 et n. 1, 161 et n. 3, 164, 168, 169, 170, 173, 177 n. 3, 182 et n. 2, 191, 193, 194 n. 8, 196 n. 1, 199, 204, 211, 220 n. 1, 223 n. 3, 229 et n. 4, 230 et n. 1, 231 et n. 5, 248, 252 n. 1, 254 et n. 3, 255 et n. 4, 256 et nn. 1 et 2, 257 n. 2, 263, 264 et nn. 1 et 2, 265, 268 n. 5, 269 nn. 2 et 5, 270 n. 1, 279, 296 n. 2, 301 n. 4, 302, 303 et n. 1, 311, 312 et n. 1, 314 n. 3, 330 et nn. 1 et 4, 341, 342 et n. 5, 343, 344, 345 et n. 1, 346 et n. 5, 347, 349, 351 n. 2, 353 n. 4, 363 et nn. 3 et 7, 364, 365 n. 3, 368 n. 1, 371 n. 2, 377, 381 n. 4, 396 et n. 3, 397 n. 2, 403 n. 3, 408 et n. 3, 410 n. 5, 488, 700, 705 et nn. 8 et 19, 706, 707 et n. 4, 713 nn. 6 et 7, 715 et nn. 1 et 7, 718 n. 1.
Aelfrytha, femme de Baudoin II, comte de Flandre, 658 n. 1.
Agde, ville et évêché, 453.
Agilmar, archevêque de Vienne, 40 n. 1, 74 n. 4, 138 n. 3.
Agilmar, évêque de Clermont, 126 n. 2.
Agobabd (saint), archevêque de Lyon, 11, 12, 13 n. 2, 173, 236.
Agrodingon, pagus, 105.
Ahr, rivière, 95, 97 n. 3, 105.
Ahrensis pagus, voir *Bunnensis*.
Aimoin, abbé de Saint-Maurice, 85.
Ain, rivière, 95, 226, 375.
Aisne, rivière, 296, 446, 650, 653.
Aix, ville et archevêché, 226.
Aix-la-Chapelle, capitale de l'empire carolingien et du royaume de Lorraine, 5 et n. 6, 20 et n. 4, 27 et n. 4, 41 n. 5, 52 n. 7, 57, 59 n. 1, 69, 71, 72, 73, 81, 82, 87 n. 4, 91 n. 2, 108, 109 et n. 3, 119, 120 et n. 3, 125 n. 1, 133, 136 n. 5, 147, 148 n. 3, 149 n. 4, 151, 153 nn. 1 et 3, 154, 155 et n. 3, 157 n. 6, 158 et n. 2, 160, 161, 163 nn. 3 et 4, 164, 165 n. 1, 166, 167, 168 et n. 4, 169 et nn. 1 et 2, 170 n. 5, 172, 173, 175, 179, 181 et n. 5, 182, 183 n. 2, 184, 189 n. 3, 192, 193 et n. 1, 194 n. 8, 196 et n. 1, 198, 199, 200 et n. 2, 211, 212 n. 5, 231, 234, 253 n. 1, 259, 272 n. 1, 288 n. 2, 289 n. 1, 291, 296 n. 4,

335, 343, 344, 352, 353 et n. 1, 356, 359, 361, 365, 366 et nn. 1 et 3, 367, 368, 369, 370, 378, 379 et n. 1, 382 n. 5, 384, 387, 398 n. 1, 404, 409, 414, 416 nn. 4 et 7, 417, 424 n. 4, 427 n. 4, 429, 438, 459 et n. 3, 466 n. 4, 473, 486 n. 3, 495, 514, 531 et n. 3, 544 et n. 3, 545 et n. 1, 553 et nn. 1 et 2, 567, 572 et n. 1, 579, 582 n. 2, 588, 618, 635 n. 7, 643 et n. 7, 648, 673 n. 5, 677, 681, 682, 683 n. 5, 684 et n. 13, 703, 717, 722 n. 1, 724 n. 3, 726, 727, 728, 733 n. 3, 735 et n. 2, 736, 744, 753.

Alamannie, duché, 3, 414, 417, 418, 431, 454, 455 et n. 1, 473, 481, 485.

Alamans ou *Souabes,* peuple, 3 n. 2, 4, 19 n. 1, 47 n. 1, 463.

Albe, rivière, 371 n. 2.

Albensis pagus (*Albechowa*), 371 et n. 2, 427, 523 n. 14, 572 n. 1, 691.

Alberade, femme du comte Waldger, 590 n. 1.

Albéric, duc (?), 492 n. 1.

Albéric, comte, 444 et n. 6, 445 et n. 3, 478, 479, (497 n. 2), 500 et n. 1, 503, 516, 532, 533, 555, 565, 691, 692, 694, 698 n. 2.

Albéric, vassal, 497 n. 2.

Albéron, archevêque de Trèves, 313 n. 3.

Albert, chancelier d'Arnulf, 489 n. 2.

Albert, comte, 611 n. 5.

Alboin, comte du *pagus Eiflensis,* 547 n. 6, 692.

Alboin, comte de Maëstricht, 572 n. 1.

Albrade, femme de Régnier I, 611 et nn. 3 et 5.

Albric, évêque d'Utrecht, 129 n. 3.

Alden-Eyck, abbaye, 373, 615 n. 9.

Ale, rivière, 650.

Aledran, comte, 416.

Alfden, chef normand, 58 n. 3. (Voir Halpdan.)

Alfred le Grand, roi d'Angleterre, 55, 442, 447, 658 et n. 1.

Alfred, seigneur, 661.

Allemagne, 21 et n. 4, 22, 23 et nn. 1 et 2, 24, 30, 109 n. 1, 113, 114, 115, 122, 123 n. 6, 133, 215, 238, 244 n. 5, 247, 248, 263, 268, 278, 282, 289, 337, 358, 365, 376 n. 3, 378, 383, 384, 404, 407 n. 1, 413, 421, 422 et n. 2, 437 n. 5, 441, 442, 443, 461, 469, 484, 486 et n. 1, 487, 490 n. 1, 491, 508 et n. 4, 509, 510, 513 n. 4, 520 n. 2, 522, 534, 538, 549 et n. 1, 551 et nn. 1 et 4, 552 et n. 3, 553, 557, 558 et n. 2, 563 n. 4, 571, 576 et n. 3, 577, 578, 579 n. 2, 582 et n. 2, 586, 587 n. 3, 588, 589, 592, 594, 597, 608, 609, 620, 622, 623 et n. 2, 624 et n. 1, 631, 634 n. 2, 638 et n. 5, 641, 644, 646 n. 1, 647, 651, 663 et n. 1, 664, 665 et n. 1, 666 n. 1, 667, 670, 671 n. 3, 672 et nn. 1 et 4, 674, 675, 677, 678, 679, 681, 696 n. 1, 706, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 735 et n. 1, 736, 748 n. 2, 751, 752. (Voir encore *France Orientale,* royaume, et *Germanie.*)

Alpaïde, concubine de Pépin le Moyen, 214 n. 1.

Alpaïde, fille naturelle de Charles le Simple, 657 n. 5.

Alpegowe, pagus, 96.

Alpes, montagnes, 15, 16, 23, 68, 69, 80, 82, 83 et n. 1, 84, 88, 95, 118, 120 n. 1, 134 et n. 5, 166, 197, 216, 217, 261, 262, 263 et n. 1, 352, 419, 453, 487, 509.

Alsace, contrée, 4 et n. 4, 16, 67, 71, 72 et n. 2, 82 n. 5, 89 n. 3, 107, 108, 122, 123, 134 n. 5, 180 et nn. 1 et 7, 181 et n. 1, 289 n. 1, 301 et n. 2, 356, 357, 371 n. 3, 372, 404, 422, 423 n. 5, 425, 426 et nn. 1 et 2, 427, 429, 440, 443 et n. 3, 481 et nn. 5 et 7, 488, 491, 517 n. 7, 521, 523 et n. 8, 530 et n. 1, 539 et n. 4, 566, 567, 571 et n. 7, 584 n. 1, 585 et n. 5, 587 et n. 6, 588, 592 et n. 4, 593 et n. 6, 594, 595, 596 et nn. 1 et 3, 604 et n. 6, 619, 640, 641, 666, 688, 691 et n. 3, 693 et n. 12, 705 n. 18, 717 n. 11, 728, 751, 756.

Alsegaugiensis pagus, 289 n. 1, 372, 426.

Altfrid, évêque d'Hildesheim, 137, 204, 267, 271, 272, 299, 360, 366 et n. 3, 405 et n. 5, 406.

Altfrid, évêque de Münster, 101 n. 5, 745.
Amalric, diacre, 733 n. 2.
Amand, prêtre et médecin, 493 n. 2, 504 n. 1, 523 n. 14, 561 n. 4.
Amaus pagus, 94, 95 n. 1, 288 n. 2, 372, 426, 523.
Amédée, 734 n. 3.
Amelric, 381 n. 4.
Amiens, ville et évêché, 447, 454, 457, 527 n. 5.
Ammeri, pagus, 105.
Ammerschwyr, localité, 315 n. 6.
Amolbert, 734 n. 3.
Anastase le Bibliothécaire, 237, 243 n. 7, 292 n. 1, 306 n. 2, 307.
Anastasie, abbesse d'Œren, 553 n. 1.
Anceiacum, localité, 531 n. 7.
Andenne, abbaye, 373.
Andernach, domaine royal, 132 et n. 5, 136 n. 7, 140, 383, 415 et n. 6, 416 et n. 4, 417, 418, 428 n. 1, 434, 440, 460, 463, 475, 542 n. 8, 686 et n. 3, 696 n. 1, 735.
Andlau, abbaye, 469 n. 9, 483 et n. 3, 572 n. 1, 585 et nn. 4 et 5, 592, 603, 708 n. 8, 709 et n. 6, 710 n. 6.
Angers, ville et évêché, 41 n. 5, 64 n. 2.
Angilfrid, 530 n. 1.
Angleterre, royaume, 49, 54, 55, 191, 442, 443, 447 et n. 2, 471 n. 3, 499, 624, 658 et n. 6.
Angleur, localité, 613 et n. 2.
Angoumois, comté, 32.
Annon, archevêque de Cologne, 702 n. 2
Ansbald, abbé de Prüm, 189 n. 3, 296 n. 4, 379 n. 1, 397 n. 2, 403 n. 4, 421 n. 4, 424 n. 7, 470 n. 3.
Anschaire, diacre, 41 n. 5, 131.
Anselme, 524 n. 1.
Anségise, abbé de Saint-Michel, puis archevêque de Sens, 388, 389 n. 1, 425 n. 3, 437.
Anségise, évêque de Genève, 427.
Anségise, duc, fils de saint Arnulf, 2.
Ansfrid, comte du palais de Lothaire II et du *pagus Batua*, 40 n. 3, 86 n. 4, 100 n. 4, 108 n. 4, 692.
Ansgaire, comte, 436.
Ansgarde, première femme de Louis le Bègue, 433 et nn. 1 et 4, 434 et n. 1, 453.
Ansger, archevêque de Hambourg, 52 et n. 7, 53 et n. 1, 114, 115, 116 et n. 2, 117.
Antenai, localité, 416, 417.
Anthisne, localité, 432 n. 6.
Antoine, abbé de Stavelot, 466 n. 4.
Antoing, abbaye, 373.
Anulon, frère d'Heriold, 50 n. 5, 61.
Anvers, ville, 58, 92 et n. 3, 524 n. 6.
Aoste, ville et évêché, 106.
Apsiacum, villa, 290 n. 1.
Aquæductus, localité, 546 et n. 9.
Aquitaine, duché, 4 et n. 3, 6 n. 2, 8, 15 et n. 2, 18, 20, 23 n. 2, 35 n. 8, 36, 38 et n. 7, 40 et n. 4, 41 et n. 1, 44 et n. 3, 45 et n. 3, 46 et n. 5, 47 et n. 1, 48, 53, 73, 113, 121 et n. 6, 122 n. 1, 344 n. 1, 413, 420 n. 3, 448, 454, 487, 582 n. 2, 659 n. 5, 668 n. 2, 671.
Aquitains, peuple, 3 et n. 2, 6, 19, 23 n. 2, 26 n. 1, 32, 33 n. 4, 39, 43 et n. 3, 44 et n. 2, 66, 89, 110, 113, 114, 121.
Arches, palais royal, 124, 125 n. 1, 506 n. 1, 685.
Arciacum, localité, 668 n. 3.
Ardennensis pagus, Ardenne, contrée, 272 n. 1, 370, 371 n. 2, 373, 481 n. 5, 497 n. 2, 524 n. 3, 526 n. 3, 533 n. 4. 597, 690, 691, 693 n. 5.
Ardennes, montagnes, 109, 297, 350, 367 n. 5, 431, 432 n. 1, 446, 460, 499, 627.
Argonne, montagnes, 432 n. 1, 446.
Ardoin, comte, 368, 433 n. 1.
Ardoin, 562, 573 n. 8, 605 n. 4.
Arduic, archevêque de Besançon, 129 n. 1, 169, 177 n. 3, 193, 219, 223, 224 n. 2, 228 et n. 4, 229 et n. 4, 260, 279, 316 n. 2, 353, 368 nn. 1 et 3, 396, 398 n. 3.
Arelaunensis pagus, Arlon (*pagus d'*), 373.
Arnaud, évêque de Toul, 129 n. 4, 396 n. 3, 412, 419, 421 et n. 4, 428 et n. 4, 472 nn. 5 et 6, 488 et n. 4, 491 et n. 6, 496 n. 5, 504 et n. 2, 506,

507 et n. 2, 533, 585 n. 4, 677, 700, 705 et n. 10, 706, 708.
Argowe, pagus, 96, 208 n. 6, 494 n. 5.
Arles, ville et archevêché, 226, 235, 236, 260.
Arn, évêque de Würzbourg, 470.
Arnold II, archevêque de Cologne, 735 n. 1.
Arnoul, évêque de Toul, 129 n. 4, 154 n. 2, 169, 177 n. 3, 193, 195 et n. 1, 330, 342, 343, 344, 345, 346, 349, 363 n. 7, 364, 368 n. 1, 396 n. 3, 585 n. 4, 700, 703, 705 n. 10, 706 et n. 5, 708, 710 n. 6, 722 n. 1.
Arnoul, fils naturel de Charles le Simple, 657 n. 5.
Arnoul, comte, 138 n. 3.
Arnulf (saint), évêque de Metz, 2, 678.
Arnulf, roi de Germanie et de Lorraine, et empereur, 79 n. 2, 109 n. 6, 193 n. 1, 335, 436, 437, 440 n. 1, 442, 446, 451 n. 1, 454, 458 n. 3, 460 n. 6, 463, 464, 466, 477 et n. 5, 478 et n. 1, 483 et n. 6, 484-514, 515 et n. 3, 516, 517 n. 11, 518, 519 et n. 7, 520 et n. 2, 521 et nn. 1-5, 522, 523 et n. 14, 524 et nn. 1, 3 et 5, 525, 526, 528 et n. 2, 529, 531, 532, 533, 535 et n. 3, 537, 538, 539 et n. 4, 541, 542, 547, 548, 549 et n. 1, 550, 551 et nn. 1 et 8, 552, 557, 560, 561 n. 4, 564 n. 6, 566, 570 n. 1, 574 et n. 2, 576, 580, 585 nn. 2 et 5, 589, 592 n. 3, 610, 612 n. 6, 617, 623 n. 2, 626, 648 n. 1, 651, 677, 679, 681, 684 et n. 3, 689, 694, 708, 709 nn. 1 et 3, 710 nn. 4, 5, 11, 12 et 14, 711 nn. 1, 5 et 7, 713 nn. 3 et 8, 714 nn. 3, 4 et 8, 716, 719 nn. 2, 5, 9, 16, 18 et 20, 724 n. 2, 729, 730, 751.
Arnulf, duc de Bavière, 559 n. 3, 576, 614.
Arnulf I, comte de Flandre, 658 n. 1.
Arnulf, comte, 418 et n. 5, 495 et n. 1.
Arpennus, archevêque d'Embrun, 258.
Arras, ville, 106 et n. 3, 494 n. 5, 527 n. 5, 598, 617 et n. 6, 633.
Ars-sur-Moselle, localité, 493 n. 2, 504 n. 1.
Arsène, légat pontifical, 180 n. 6, 264 n. 2, 274 et nn. 4 et 6, 275 et n. 1, 276, 277 et n. 4, 278 et n. 1, 279, 280 et n. 1, 281, 282 et n. 1, 283, 285, 286 et nn. 1 et 2, 292 n. 2, 302, 306 et nn. 4 et 6.
Artois, voir *Atrebatensis pagus*.
Askéric, évêque de Paris, 548.
Athelstan, roi d'Angleterre, 658 et n. 6.
Atrebatensis pagus, Artois, 93 et n. 3, 633 n. 13, 640 n. 1.
Attigny, palais royal, 27 n. 2, 46 et n. 2, 123, 124 et n. 1, 132 n. 5, 279, 280, 281, 283 n. 1, 291, 297, 298 n., 314, 342, 343, 356 n. 1, 363 n. 7, 367 et nn. 2 et 4, 368 n. 1, 369, 377, 389, 392, 393 n. 2, 396 n. 3, 412, 446, 455, 506 n. 1, 607 n. 4, 617, 618 n. 1, 643, 653, 657, 668 n. 2.
Atton, comte, parent de Lothaire II, 316 n. 2.
Atton, *bajulus* d'un roi inconnu, 79 n. 2.
Audacer, notaire de la chancellerie royale, 380 n. 2.
Audax, archevêque de Tarentaise, 130 n. 1.
Augsbourg, ville et évêché, 286.
Augustanus pagus, 95.
Augustchirche, abbaye, 372 n. 4.
Aurélien, archevêque de Lyon, 412, 428 et n. 4, 453, 472 n. 6.
Austrasie, royaume, 2, 3, 4 et nn. 1 et 2, 5, 20 et n. 5, 21 et n. 2, 126, 335, 336 n. 1, 344, 659 n. 5, 685 n. 20, 711 n. 3, 726, 728, 733 n. 3, 736, 744, 751, 753.
Austrasiens, peuple, 460, 653, 735.
Autriche, empire, 558 n. 2, 730.
Autun, ville et évêché, 434, 453 n. 4, 456 n. 8, 668 n. 3.
Auxerre, ville et évêché, 190, 264 n. 1, 310, 313.
Auxerre (comté d'), 251 et n. 1.
Auxiacum, localité, 617.
Ava, sœur (?) de Matfrid I, femme (?) de Hugues, comte de Tours, 165 n. 5.
Avalgowe, pagus, 97 n. 2, 99, 100 et nn. 2, 5 et 6, 106, 370, 522, 592.
Avenai, abbaye, 67 et n. 6, 234 et n 3, 262, 278.
Avignon, ville, 395.
Awans, domaine royal, 28 n., 686 et n. 9.

B

Babenberg, château fort, 569.
Babenberg, famille comtale, 569 n. 2.
Bachem, localité, 398 n. 6.
Bâle, ville, 95 n. 5, 133, 135, 372 n. 4, 523, 596, 619.
— évêché, 107, 129 n. 4, 169, 372, 509 et n. 6, 693 nn. 12 et 14, 710, 711, 751.
Balderic I, évêque de Liège, 619 n. 3.
Balderic II, évêque de Liège, 92 n. 3.
Balderic, évêque d'Utrecht, 611 n. 5, 619 et nn. 2 et 3, 632, 644, 666 et n. 2, 704, 707, 752.
Balderic, 619 n. 3.
Balderic, 619 n. 3.
Ballon, localité, 35 n. 8.
Baltram, évêque de Strasbourg, 489 et n. 1, 492, 493 n. 1, 494 n. 5, 509, 567 n. 4, 571 et nn. 6 et 7, 706, 710 n. 14.
Banioles, abbaye, 617.
Bargensis comitatus, 134 n. 5
Bari, ville, 316, 339, 393, 409.
Bar-le-Duc, ville, 374 n. 2, 732.
Bar-le-Duc (comté de), 752.
Bar-sur-Aube, 374 n. 2.
Bar-sur-Seine, 374 n. 2.
Barnoin, évêque de Verdun, 451 n. 1, 501 et n. 4, 568, 593 n. 5, 645 n. 1, 667 n. 4, 670 et n. 6, 671 et n. 1, 705 et n. 12, 706, 707, 723 n. 1.
Barrensis pagus (de Bar-le-Duc), *Barrois*, 94, 268 n. 4, 374 et n. 2, 524, 570 n. 1, 597.
Barrensis pagus (de Bar-sur-Aube), 94, 374 n. 2.
Barthélemy, archevêque de Narbonne, 236.
Barthélemy, évêque de Laon, 753.
Basalchowe ou *pagus Basilensis*, 95 et n. 5, 426.
Basile I, empereur grec, 316.
Basilensis pagus, voir *Basalchowe*.
Basin, dit Tancraus, comte, 272 n. 1, 350 n. 5.
Bassiniacus pagus, *Bassigny*, 94 et n. 4, 106, 372 et n. 2, 427.
Bastogne, localité, 481 n. 5, 489 n. 2.
Batavie, voir *Batua pagus*.
Batua, pagus, ou *Ile des Bataves*, *Batavie*, 63, 86 n. 4, 100 n. 4, 102 et n. 3, 103 n. 2, 326, 370, 475 et n. 2, 476, 521, 539 n. 5, 591, 692, 753.
Baudoin I, comte de Flandre, 40 n. 2, 93 n., 191, 192 et n. 2, 201 n. 1, 204, 205, 208, 209 et n. 5, 228, 265, 326.
Baudoin II, comte de Flandre, 490 et n. 1, 491, 505, 527 et n. 3, 528, 542, 548, 550, 610, 658 nn. 1 et 2.
Baudoin, 424 n. 7.
Baume, abbaye, 316 n. 2, 372.
Bavarois, peuple, 3 n. 2, 6, 19 n. 1, 47 n. 1, 463, 484, 489 n. 1, 496 n. 3, 578, 706.
Bavière, duché, 1, 3, 8, 15, 18, 19 n. 1, 20, 43 n. 1, 136, 180 n. 1, 196 n. 5, 296, 297 n. 5, 338, 398 n. 1, 403, 404, 407 n. 1, 418 et n. 5, 423, 431, 436, 437, 449, 450, 463, 471, 483, 484, 494 n. 5, 497, 548, 551, 559 n. 3, 575, 576, 577, 582 n. 2, 589, 614, 622, 729
Beaujolais (monts du), 226.
Bedensis pagus, *Bedagowe*, 96, 108 n. 4, 370 n. 7, 371, 418 n. 5, 433 n. 1, 445 et n. 3, 478, 500, 523, 529 n. 6, 533, 538, 566, 580, 592, 604, 641, 683 n. 5, 691, 693 et n. 2.
Bedensis pagus (*Blois*), 268 n. 4, 425 n. 3, 693 n. 2.
Begga, fille de Pépin l'Ancien, 2.
Belfort, localité, 539 et n. 5.
Belgique, contrée, 354 n. 2, 394, 395, 623 n. 2, 628 n. 6.
Belgique (première), province ecclésiastique, 154 n. 3, 256 et n. 4.
Belgique (seconde), province ecclésiastique, 154 n. 3, 159, 171 n. 1.
Belley, ville et diocèse, 95 n. 3, 107, 120.
Bellicensis pagus, *Bugey*, 95, 180, 226, 288 n. 2.
Belmont (*Échery*), abbaye, p. 74 n. 5, 123 n. 2, 754-762.
Belnensis pagus, 95.
Bénévent, ville et duché, 242, 317 et n. 2, 398.
Bennon, évêque de Metz, 674 n. 1

Benoît III, pape, 84, 85 et n. 2, 89 et n 5, 114, 119 n. 3, 149 n. 3, 165 et n. 8, 166, 312.
Benoît (?), pape, 193 n. 1.
Benoît, abbé de Saint-Arnoul, 734 n. 3
Benzelinus, notaire, 755.
Bérard, évêque de Verdun, 363 n. 7, 368 n. 1, 396 et n. 3, 403 n. 3, 405, 406, 412, 429, 451 n. 1, 700, 703, 705 n. 11, 706, 712 n. 8, 713 nn. 5 et 9.
Bérard, chorévêque de Toul, 28 n.
Bérenger, évêque de Cambrai, 674 n. 1.
Bérenger, évêque de Verdun, 674 n. 1.
Bérenger I, empereur, 5 et n. 5, 487 et n. 3, 509, 516, 623 n. 2, 638, 639.
Bérenger, comte du *pagus Lomacensis* (Namur), 537 n. 2, 562, 572 n. 1, 579, 580 n. 1, 611, 612, 617, 624 n. 1, 627 et n. 3, 633, 668, 669, 698 n. 2.
Bérenger, comte du *pagus Meginensis* (le même que le précédent ?), 586 et n. 2, 592, 692.
Bérenger, comte, mari d'Helletrude, fille de Lothaire I, 36 n. 3, 67 et n. 5, 264 n. 2.
Bérenger, comte, 67 n. 5, 444, 502, 764, 765.
Bérenger, fils de Gebhard, comte, 137, 187, 188, 365.
Berengaud, prévôt d'Echternach, 612 n. 6.
Beretrude, 612 n. 6.
Berg (*Odilienberg*), abbaye, 119 n. 5, 326, 370, 710 et n. 2.
Berg, localité, 425 n. 2.
Béricon, chorévêque de Liège, 255 n. 5, 396, 564 n. 6.
Bernard, archevêque de Vienne, 236.
Bernard, moine de Werden (?), 79 n. 2.
Bernard, fils naturel de Pépin roi d'Italie, 68, 337.
Bernard, fils naturel de Charles le Gros, 482 n. 2, 483, 485.
Bernard, favori de Louis le Pieux, 8 n. 1.
Bernard, margrave, 472 n. 6.
Bernard, fils de Bernard, comte en Alsace, 180, 356, 693 et n. 15.
Bernard, comte en Alsace, 530 n. 1, 693 et n. 15.
Bernard, comte d'Auvergne, 434.
Bernard, comte de Senlis, 656.
Bernard, comte, 371.
Bernard, comte, 383.
Bernard, comte, 416.
Bernard, comte, 447 n. 1
Bernier, évêque de Grenoble, 317 et n. 4, 368 n. 1, 374 n. 4, 393 et n. 2.
Bernier, partisan de Hugues le Bâtard, 468, 477.
Bernon, évêque de Châlons, 424 n. 4.
Bertaire, chroniqueur, 724 n. 1.
Berthaire, maire du palais de Neustrie, 3.
Berthe, fille de Lothaire I, 28 n., 29 n., 67 et n. 6.
Berthe, fille de Louis le Germanique, 315 et n. 6, 316, 426 n. 1
Berthe, fille de Lothaire II, 146, 324 et n. 5, 336, 444 et n. 7, 454, 455, 478 et n. 2, 482 n. 2.
Berthe, femme de Gérard de Roussillon, 394, 395.
Berthold, comte souabe, 576, 593.
Bertold, abbé de Münster en Alsace, 82 n. 5
Bertulf, archevêque de Trèves, 349 et n. 3, 353, 363 et nn. 2, 3, 6 et 7, 364 et n. 3, 365 et nn. 2 et 3, 368 n. 1, 377, 387, 393, 396 et n. 3, 405 et n. 1, 406 et n. 2, 407, 408 et n. 3, 410 n. 5, 435 n. 5, 451 n. 1, 461, 467 n. 3, 700, 703 et n. 3, 705 et n. 19, 706, 707 et n. 4, 712, 716, 723 n. 1, 724.
Besançon, ville, 107, 260, 261, 316, 374, 382 n. 5, 398 et n. 3, 439, 453.
— archevêché, 107, 169, 193, 235, 260, 279, 353, 364, 368 n. 1, 372 et n. 5, 376, 396, 412, 427 et n. 3, 428 et n. 4, 523 et n. 11, 711.
— église, 316 nn. 2 et 4, 331 nn. 2 et 4, 398 n. 3, 523, 721 et n. 1.
Betmond, vassal, 279.
Betton, abbé de Gorze, 231 n. 5, 255 et n. 1, 351.
Bettoniscurtis (*Boncourt ?*), localité, 689 n. 6.
Beurville, localité, 443.
Biel (*Bienne*), chef-lieu d'un *pagus*, 134 n. 5.

Bienne (lac de), 226.
Bier (Bjœrn Côte-de-fer), chef normand, 497 n. 2.
Bihain, localité, 526 n. 3.
Bipp, localité, 134 et n. 5.
Birten, localité, 457.
Bivin, comte, abbé laïc de Gorze, mari de Richilde (?) sœur de Theutberge, 83 et n. 4, 126 n. 2, 137 n. 2, 231 n. 5. 272 n 1, 331 n. 5, 350 et n. 5, 351 et nn. 2 et 3, 645 n. 1, 713 n. 6.
Bivin, 425 n. 3.
Blâmont, localité, 371 n. 2.
Blâmont (comté de), 371 n. 2
Blanciacum ou *Blanziacum* (*Blanzy* ou *Blanzée*), palais royal, 685 et n. 14.
Blandonium, domaine royal, 466 n. 4, 686 et n. 10.
Blesensis pagus, Blisahgowe, 96, 371, 397 n. 2, 445 n. 3, 502, 523, 533 et n. 4, 569, 592, 641, 693 et n. 4.
Blideric, comte, 410 n. 5, 707 n. 6.
Blidulphe, fondateur de Belmont (Échery), 757, 758, 759, 760.
Blies, rivière, 5.
Bliescastel, localité, 569 n. 3.
Blisahgowe, voir *Blesensis pagus.*
Blois (le), voir *Bedensis pagus.*
Bobbio, abbaye, 31 n., 746 n. 2.
Boderade, ambassadeur de Louis II, 355.
Bodman, localité, 481 n. 6.
Bodon, évêque de Toul, 585 n. 4.
Bonmoutier, abbaye, 154 n. 2, 371 et n. 2, 469 n. 9, 585 et n. 4, 708, 710 et n. 6.
Bonn, ville, 97 n. 3, 98 n. 1, 99, 100, 109, 331 n. 5, 398 n. 6, 459 et n. 1, 498, 501 n. 3, 517 n. 12, 583 n. 6, 590, 592, 594, 623 n. 2, 624 n. 1, 633 n. 1, 639 n. 6, 641 n. 2, 644 et n. 2, 645 et n. 5, 646, 652 et n. 4, 663, 712 et n. 4, 743 et nn. 2 et 3, 745, 746.
Boppard, domaine royal, 686 et n. 5.
Boroctra, pagus, 98 n. 2.
Boson, fils de Bivin, roi de Provence, 22, 83 n. 4, (137 et n. 2), 344 n. 1, 350 nn. 4 et 5, 351 et nn. 2-4, 352 et n. 2, 395, 427 n. 3, 430, 433, 434, 437 et n. 5, 438, 439, 444 n. 7, 449, 452 et nn. 3 et 4, 453 et nn. 4 et 7, 454 et nn. 1 et 2, 455, 456 et nn. 3 et 4, 473 et n. 1, 478, 481, 482 n. 1, 488, 509, 516, 523 n. 11.
Boson, comte, père de Theutberge, 83 et n. 2.
Boson, comte en Italie, frère d'Hubert et de Theutberge, mari d'Engeltrude, 83 et nn. 3 et 6, 126 n. 2, 131 n. 9, (137 et n. 2), 138 n. 2, 165 et n. 2, 166 et n. 4, 167, 169 n. 5, 170, 176, 177, 178 et n. 2, 219, 238, 281 n. 4, 299, 351, 418 n. 5, 501.
Boson, comte, fils de Richard duc de Bourgogne, 633 et n. 9, 644, 645 n. 1, 655 n. 2, 663 et n. 2, 664, 667 n. 4, 669, 671 n. 1, 698 n. 2, 717, 723 n. 1.
Boson, fils de Thiébaud, 444 n. 7.
Boulogne, ville, 633.
Bourgogne, contrée, 3, 21, 47 n. 1, 336 n. 1, 373 n. 2, 402, 456, 466, 482 n. 2, 753.
Bourgogne occidentale, duché, 23 n. 2, 122, 123, 190, 448, 454, 582 n. 2, 652, 655 et n. 2, 659 n. 5, 663 n. 2.
Bourgogne orientale ou *jurassienne,* province lothariennne, puis royaume de *Bourgogne transjurane,* 16, 27, 70 n. 6, 71, 72 et n. 2, 79, 80, 83 et n. 1, 89 n. 5, 90, 107, 108, 109 n. 1, 110, 120, 148, 149, 162, 225 n. 3, 262 et n. 1, 339, 352, 353, 354 n. 2, 424, 439 nn. 2 et 3, 452, 453, 462, 486, 487, 488 et n. 2, 491, 505, 509 et n. 3, 514, 516, 521, 523 n. 11, 596, 623 n. 2, 726, 727, 729, 751.
Bouxières-aux-Dames, abbaye, 734 n. 1, 748 n. 9.
Bouzonville, abbaye, 748 n. 9.
Boviniacum, localité, 459 n. 3.
Bovon, évêque de Châlons, 644.
Bovon, prévôt puis abbé de Gorze, 381, 425 n. 3.
Bovon, comte, 432 n. 6
Bracbantensis pagus, Brabant, 93, 108, 326, 373, 376, 438, 446, 447, 471, 494, 524, 543 n. 6, 553, 688, 733, 752, 753.
Brégille, abbaye, 398 n. 3.
Brême, ville et évêché, 82, 98 n. 3, 104, 105 n. 1, 106, 107, 114, 115.

116 et n. 2, 117, 151 n. 1, 180 n. 2, 197 n. 1, 267, 471, 493 n. 3, 510, 511 et nn. 3 et 7, 512, 700, 725, 745.
Bretagne, duché, 19, 32, 34 n. 5, 35 n. 8, 38, 39, 297 n. 4.
Brionna, localité, 41 n. 5.
Brisigowe, pagus, 96, 523 et n. 8, 530 n. 1.
Brogne, abbaye, 186, 486 n. 3, 564 n. 6, 596 n. 7, 597 n. 7, 600, 626 n. 2, 627 n. 3, 629, 643, 671.
Bruailles, localité, 393.
Brumath, palais royal, 685 et n. 18.
Brunon, archevêque de Cologne et duc de Lorraine, 611, 666 n. 2, 674 n. 1.
Brunon, frère de la reine Liutgarde, 449.
Bruotbert, 533 n. 4, 612 n. 6.
Bugey, voir *Bellicensis pagus.*
Buloniensis pagus, 94 et n. 5.
Bümplitz, localité, 134 et n. 5.
Bunnensis ou *Ahrensis pagus,* 97 et nn. 2 et 3, 98 n. 1, 100, 370, 523, 545 n. 3, 575 n. 1, 587 n. 1, 591, 619 et n. 5.
Buovon, 612 n. 6.
Burchard, duc de Souabe, 576, 594, 614.
Burchard, comte, 479, 492 n. 1, 503, 533, 538 n. 5.
Burchard, soi-disant comte du *pagus Meginensis,* 592 n. 3.
Bures, localité, 764 et n. 6.
Bürstadt, localité, 366 n. 2, 422 n. 5.

C

Cabilonensis pagus, 94 et n. 6, 95, 106, 393.
Calbi, Normand, 328
Calmont, abbaye, 373.
Calmontier, abbaye, 374 et n. 3.
Cal(vo)montensis pagus, Chaumontois, 371, 376, 427, 445 et n. 3, 440, 478, 494 n. 5, 500, 523 et n. 14, 531 n. 7, 573, 581, 586 n. 1, 597, 690 et n. 6, 693.
Cambrai, ville, 92 et n. 3, 373, 440 n. 1, 457, 458 et n. 4, 517, 548, 550 et n. 3, 553 n. 4, 669 et n. 3, 685 n. 20, 753.
— comté, 201 n. 2, 527 et n. 5, 528 et nn. 1 et 2, 633, 674 et n. 2, 698 n. 2. (Voir encore *Cameracensis pagus.*)
— évêché, 106 et n 2, 107, 171 et n. 1, 193 et n. 3, 201 et nn. 1 et 2, 202, 203 et n. 2, 204, 207, 218-222, 246, 274, 275, 282, 283 et n. 1, 287 et n. 2, 314, 330 n. 4, 331, 341-343, 346, 349 nn. 3 et 4, 355, 359 n. 1, 363, 364, 368 n. 1, 373 et n. 3, 396, 412, 418 et n. 5, 428 et n. 4, 489 et n. 1, 490 n. 1, 505, 509, 546, 564 n. 6, 584, 605 et n. 5, 606, 616, 617, 626, 633, 635, 644, 666, 674 nn. 1, 2 et 4, 701-705, 707 n. 11, 710, 712, 715 n. 5, 716, 719, 721, 734 n. 3.
— église, 193 n. 3, 381, 382, 505 n. 3, 524 n. 2, 546 n. 4, 583, 584 n. 1, 597 n. 2, 605 et n. 4, 617 n. 1, 629, 634 n. 1, 640, 710 n. 13, 714 et n. 5, 716 n. 2, 721 n. 7.
Cameracensis pagus, Cambrésis, 93 et nn. 2 et 4, 373, 458, 524, 527, 528, 546 n. 4, 548, 550, 584 n. 1, 596, 598, 640 n. 1. (Voir encore *Cambrai,* comté.)
Campanie, contrée, 424.
Camsiacensis pagus, 94.
Carinthie, duché, 418, 437, 471, 477, 483, 484 et n. 2.
Carloman, fils de Louis le Germanique, roi de Bavière, 187, 189, 398 n. 6, 407, 410 et n. 2, 411, 413, 414, 418, 419, 422 n. 2, 423 et nn. 4-6, 424, 427, 429 n. 3, 430, 431, 432, 436, 437, 449, 452, 462, 473, 477, 483, 484, 486 n. 1, 493 n. 2, 515, 677, 729.
Carloman, fils de Louis le Bègue, roi de Bourgogne et d'Aquitaine, 23 n. 2, 25 n. 4, 86 n. 3, 146, 344 n. 1, 382, 432 n. 6, 433, 434 et n. 3, 447, 448, 449 et n. 3, 452, 454, 455 et n. 2, 456 et n. 8, 462 n. 3, 467 et n. 1, 471 et n. 3, 472 et nn. 1 et 2, 577.
Carloman, fils de Pépin le Bref, roi des Francs, 347, 709 n. 8, 710 n. 14, 711 n. 4.
Carloman, fils de Charles Martel, duc des Francs, 336.

Carloman, fils de Charles le Chauve, 349 n. 3, 392 n. 2, 394, 395 et n. 5, 397, 404 et n. 4, 420 et n. 3.
Carloman, fils naturel de Lothaire I et de Doda, 67 n. 1.
Carolingiens, dynastie franque, 3, 4, 5, 335, 336, 338, 409, 444 n. 7, 472, 485, 486, 550, 574, 667 n. 1, 675, 680, 684, 708, 730.
Casteniika, Kessenich, localité, 97 n. 3.
Castricensis pagus, 94 et n. 3, 106, 373 et n. 3, 599 n. 2, 617, 633, 640 n. 4, 642, 683 n. 5, 718 n. 1.
Catalaunensis pagus, pagus de *Châlons,* 422 n. 5, 424 n. 4.
Cauciacum, localité, 456 n. 8.
Celidonius, métropolitain de Besançon, 235.
Cévennes, montagnes, 226, 453.
Chalon-sur-Saône, ville et évêché, 106, 374, 375, 453, 482 n. 2, 668 n. 2.
Châlons-sur-Marne, ville et évêché, 260.
Châlons (*pagus* de), voir *Catalaunensis pagus.*
Champagne, contrée, 732.
Charbeaux-sous-Puilly, localité, 597 n. 8.
Charlemagne, roi des Francs et empereur, 3, 5, 6, 7 et n. 2, 9, 20, 29, 36 n. 3, 45 n. 2, 49 et n. 2, 50, 55 et n. 1, 58 n. 3, 64, 68, 72, 73, 89 n. 5, 138 et n. 2, 146, 189, 199 n. 6, 214 n. 1, 277 n. 4, 313 n. 3, 325, 336, 337, 344, 347, 397 n. 2, 421 n. 4, 440 n. 2, 463 n. 3, 470 n. 3, 473, 482 n. 2, 485, 494 n. 5, 505 n. 3, 516, 530 n. 4, 535 et n. 4, 552, 564 n. 6, 576, 577, 579, 600, 623 n. 2, 627 n. 6, 651, 674, 677, 679, 699, 709 nn. 3 et 8, 710 nn. 1, 8, 10 et 14, 711 n. 1 et 4, 713 nn. 3 et 10, 726, 729, 733 n. 3, 735, 736.
Charles d'Aquitaine, fils de Pépin I, archevêque de Mayence, 15 n. 2, 41 et nn. 1 et 2, 121 n. 6, 247 n. 4, 266.
Charles le Chauve, roi des Francs occidentaux et empereur, 5 n. 5, 9, 10, 11 et n. 2, 13, 15 et n. 4, 16 et n. 5, 18, 19 et n. 3, 20, 21 et n. 2, 22, 23 nn. 2 et 4, 24 et nn. 3 et 4, 25 et n. 3, 26 et n. 1, 27 nn. 2 et 3, 29, 30 et n. 6, 31 et n. 1, 32, 34 nn. 2-7, 35 et nn. 1, 2, 8, 36 et nn. 1 et 3, 37 et n. 5, 38 et n. 7, 39, 40 et nn. 1-5, 41 et n. 5, 42, 43 et nn. 1 et 3, 46 et n. 5, 47, 48, 55 nn. 4-6, 56 n. 2, 60, 66, 67 n. 5, 68, 69, 72, 73 et n. 4, 74 et n. 2, 75 nn. 2 et 3, 77 et n. 1, 80, 83 et n. 7, 84, 89, 90, 91 n. 3, 93 et nn. 1-3, 94 nn. 2 et 5, 95 n. 2, 96, 97, 104, 106, 107, 109 nn. 2, 3 et 6, 110, 111, 113, 117, 118 et n. 1, 119, 121, 122 et nn. 2 et 3, 123 et n. 5, 124 et n. 2, 125 et n. 1, 126 et n. 1, 127, 128 et n. 4, 130 n. 2, 131 et n. 3, 132 n. 5, 133, 134 n. 5, 135, 136 et n. 5, 137 et nn. 1-3, 138 et n. 2, 139, 140, 141 et nn. 1 et 2, 143, 144, 147, 149 n. 3, 154 n. 3, 155, 158 et nn. 1, 3 et 5, 159, 164 n. 2, 167, 170, 171 et n. 1, 172 et n. 1, 176, 177 et nn. 1 et 2, 178 et nn. 2 et 7, 179 et n. 2, 180, 181 et n. 5, 184, 185, 188 et nn. 3 et 4, 189 et n. 2, 190 et nn. 2, 3 et 6, 191 et n. 2, 192, 196 nn. 1 et 5, 197 et nn. 1 et 3, 198 et n. 3, 199 n. 6, 201, 203 et n. 2, 204 et n. 1, 205, 206, 207 et n. 1, 208 et n. 6, 209 et nn. 4 et 5, 210, 211, 214, 215 nn. 2, 3 et 4, 216 n. 1, 220, 224, 226, 227 et nn. 2 et 3, 228 et n. 7, 232, 234 et n. 3, 239, 247, 249, 250, 251 et n. 1, 252 et n. 1, 255 et n. 4, 257, 259, 260 et n. 2, 261, 262, 264 n. 2, 265, 266, 267, 268 et n. 2, 269 et n. 2, 270 et n. 1, 271, 272 et nn. 2 et 3, 273 et n. 2, 274 et n. 1, 275, 276 et n. 2, 278 et nn. 3 et 4, 279, 280, 281, 282 et n. 3, 283, 285, 287, 289, 290 et nn. 3, 4 et 5, 291 et n. 1, 292 et nn. 1, 2 et 4, 294 et n. 2, 295, 296, 297 et nn. 4 et 5, 298 et n. 2, 299 et n. 2, 300 et n. 1, 301 n. 4, 305, 310 et n. 3, 311, 312, 313 et n. 3, 314, 315, 317 n. 4, 321, 323 n. 2, 327, 328, 329 et n. 2, 330, 332, 333, 334, 337-420, 421 et n. 4, 423, 425 n. 6, 428 et n. 1, 430, 431, 433 et n. 1, 436, 439 et n. 1, 440 n. 1, 441, 444, 452 et n. 3, 453, 454, 462, 485, 488, 490 n. 1, 501, 516, 519, 520 n. 1, 524, 525 n. 4, 527, 537

n. 2, 539 n. 6, 540 n. 4, 542 n. 8, 564 n. 6, 595 n. 2, 605 n. 2, 609 n. 2, 650 et n. 1, 677, 678, 681, 682 n. 8, 694, 696 n. 1, 697 n. 3, 702, 703, 705 nn. 1 et 8, 709 nn. 2 et 3, 710 n. 9, 712 n. 6, 713 nn. 8 et 10, 714 nn. 7 et 10, 715 n. 1, 717, 719 nn. 9 et 10, 720 n. 6, 721 n. 1, 724 n. 3, 726, 727, 728, 735, 737, 738, 740, 741 et n. 7, 744 et n. 7, 746, 748 et nn. 1 et 2, 749 et nn. 5 et 6, 757.

Charles le Gros, empereur, 22, 23 n. 3, 24 n. 5, 25 n. 4, 55 n. 5, 94 n. 6, 109 n. 6, 322 nn. 2 et 4, 343 n. 5, 352, 353 n. 1, 380, 395, 396, 397, 398 et nn. 1 et 2, 400 et nn. 2 et 3, 401, 403 n. 5, 407 n. 1, 409, 413, 414, 417, 418, 422-487, 493 n. 2, 494, 496 n. 4, 499, 505 n. 3, 514 n. 1, 518, 540, 541 n. 3, 552, 554 n. 6, 570 n. 1, 577, 585 et nn. 4 et 5, 596, 651, 677, 678, 681, 686 n. 3, 690 et n. 3, 697 n. 2, 701 n. 4, 703, 709 nn. 3, 6 et 8, 710 nn. 1, 6 et 7, 711 nn. 6 et 10, 713 nn. 3 et 8, 714 nn. 4 et 11, 716, 718 et n. 5, 719 nn. 8, 9, 17, 21 et 23, 728, 729, 765.

Charles l'Enfant, fils de Charles le Chauve, roi d'Aquitaine, 23 n. 2., 114, 192, 420 et n. 3.

Charles le Simple, roi de France et de Lorraine, 93 n. 1, 109 n. 6, 146, 154 n. 2. 344 n. 1, 433 et nn. 1 et 2, 434, 440 n. 1, 460 n. 2, 472, 481, 483, 485, 501 et n. 3, 505 et n. 6, 506 et n. 1, 512, 513, 514, 518, 525, 526 et n. 2, 527, 528 et nn. 1 et 2, 529, 531 et nn. 4 et 7, 532 et n. 1, 536, 539, 540, 541, 542, 543 et n. 6, 545, 546, 547 et nn. 1 et 2, 548 et n. 5, 549 et n. 1, 550 et n. 3, 551 n. 1, 552, 554 n. 3, 555, 558 et n. 4, 562 n. 4, 563 et nn. 1 et 4, 564 n. 6, 570 n. 1, 571 et n. 7, 574 et n. 2, 576-660, 661, 662 et n. 5, 663, 664, 665 et n. 1, 666 et n. 1, 668, 670, 671, 674, 677, 678, 679, 681, 682, 683 n. 5, 684 et n. 7, 686 nn. 1 et 17, 689, 690 et n. 3, 691 et n. 6, 695, 697 nn. 1-3, 704, 706 n. 18, 707 nn. 8 et 10, 708, 709 nn. 3 et 6, 710 nn. 4, 5 et 13, 713 n. 10, 714 nn. 4 et 8-10, 716 et n. 2, 717, 719 nn. 9 et 14, 720 nn. 2, 6, 13 et 14, 721, 722, 724, 730, 731, 747, 751.

Charles, fils de Charlemagne, roi des Francs, 22 n. 2, 336.

Charles, roi de Provence, 17 n., 68 et n. 2, 70 n. 6, 71, 72 et n. 2, 73 et n. 5, 75 et n. 3, 79, 90, 91 et nn. 1 et 2, 95 et n. 3, 96, 106, 111, 120 et nn. 3 et 4, 121, 128 et n. 4, 131, 138 et n. 3, 158, 176, 177 n. 1, 188 et n. 4, 189, 212 n. 2, 223, 224 et n. 2, 225 et n. 2, 226, 227, 259, 288 n. 2, 324 n. 5, 333, 340, 348, 395, 409, 727.

Charles Martel, maire du palais des Francs, 3, 8 n. 3, 20, 141 n. 1, 336, 519 n. 1, 653, 736.

Chartres, ville et évêché, 41.

Château-Chalon, abbaye, 316 n. 2, 372.

Château-Thierry, forteresse, 656, 662.

Châtenois, localité, 585 et n. 5.

Chaumontois, voir *Calvomontensis pagus*.

Chaumuzy, localité, 650.

Chélieu, localité, 225 n. 2.

Chelles, abbaye, 629, 643 n. 1, 648.

Chèvremont, abbaye et château fort, 28 n., 193 n. 1, 370 et n. 6, 524 n. 4, 539 n. 5, 560 et n. 3, 561 n. 1, 562 n. 5, 567 n. 2, 572 n. 1, 578, 603 et n. 6, 613, 614, 652, 653, 664, 678, 686 n. 1, 711 et n. 2, 712 et n. 5, 719.

Chiemsee, abbaye, 494 n. 5.

Chiers, rivière, 672 n. 1, 673 n. 5, 764 et n. 5.

Childéric III, roi des Francs, 3, 711 n. 3.

Chiriheim (*Kirchen* ou *Kirchheim*), localité, 481 et n. 7, 483.

Chrétien, évêque d'Auxerre, 137, 204.

Christian, comte, 137 et n. 2, 290, 292 n. 2.

Christian, comte, 626 et n. 2, 633.

Chrodegand (saint), archevêque de Metz, 109 n. 6, 381 n. 3, 435 n. 5, 618, 713 n. 6.

Cispiacum (*Cheppy?*), domaine royal, 686 et n. 12.

Clovis I, roi des Francs, 2, 3.
Clummen, localité, 613 et n. 2.
Cluny, abbaye, 393, 394, 661.
Clüz rath, localité, 566 n. 5.
Co[illegible] comte, 645.
Cobbon, ville, 27 n. 5, 34 nn. 3, 5, 6, 7, 35 n. 3, 40 n. 3, 109 et n. 2, 113, 116 et n. 2, 117, 118, 120, 121, 125, 135, 136 et n. 7, 137 nn. 1 et 2, 138 et nn. 2 et 3, 140 n. 6, 141 n. 1, 158, 166, 169 n. 5, 170, 174 n. 6, 176, 177 et n. 1, 179 et n. 3, 182 n. 2, 185 n. 2, 187, 188, 189, 191, 193 n. 3, 197, 204, 205, 206, 207, 209, 270, 280, 348, 351 et n. 3, 391, 417, 430, 460, 466, 475, 548, 647, 686 et nn. 3 et 4, 756.
Coire, ville et évêché, 261, 426 et n. 2.
Coire (duché de), 424.
Cokingi, habitants d'une partie de la Frise, peut-être du *pagus Kinnem*, 329.
Collega villa, localité, 607 n. 4.
Colmar, ville, 137 n. 2, 469 et n. 9, 474, 685 et n. 20.
Cologne, ville, 27 n. 5, 41 n. 4, 43 n. 1, 58 n. 2, 97 n. 3, 98 n. 1, 106, 107, 147 n. 2, 246 n. 5, 278 et nn. 1 et 4, 280, 282 et nn. 1-3, 287 n. 5, 322, 327, 357 et n. 5, 359 et n. 5, 360, 361, 370, 386, 387 et nn. 1 et 2, 398 n. 6, 405 et n. 1, 406, 414 et n. 5, 415 n. 6, 427 n. 4, 459 et nn. 1 et 2, 468, 486 n. 3, 495, 592, 666 n. 1, 685 n. 20, 716, 717, 744.
—, comté, 137 n. 2. (Voir encore *Coloniensis pagus*.)
—, archevêché, 82, 106, 107, 114-117, 137, 151 et n. 1, 152 et n. 3, 182, 202, 203 et nn. 1 et 2, 247, 250-253, 258, 260, 261, 265, 266, 275, 283, 286, 287 et n. 5, 304 et n. 4, 330 n. 4, 331 n. 5, 341 n. 3, 357, 358 et n. 1, 359 nn. 1 et 2, 360, 361 et nn. 1, 2, 4 et 6, 362-365, 370, 373, 384, 385, 397, 401 n. 2, 406 nn. 2 et 3, 407, 409 n. 1, 413, 415 et n. 6, 422 n. 5, 424, 428 n. 3, 466 n. 3, 475, 488, 489 n. 2, 493 et n. 3, 503 n. 1, 509-512, 520 n. 1, 534, 547 n. 4, 561, 565, 572 n. 1, 573, 579 n. 2, 606, 607, 611, 616, 632 et n. 4, 633 n. 1, 635 n. 6, 636 et n. 10, 638, 639, 647, 666 et nn. 1 et 2, 672 et n. 2, 674 n. 1, 683 n. 5, 700-703, 705 et n. 3, 706, 708, 709, 712, 721 n. 3, 724, 725, 735 n. 1, 743-746, 752, 753.
—, église, 258 n. 2, 287, 288, 357 n. 2, 360, 606 n. 13, 714 n. 2.
Coloniensis pagus, 97 et nn. 2 et 3, 98 n. 1, 100, 370, 523, 545 n. 3, 592. (Voir encore *Cologne*, comté.)
Compiègne, ville, 51 n. 4, 128, 298 n., 367 et nn. 3 et 4, 387 n. 3, 395 n. 1, 402 n. 3, 420, 421 et n. 4, 429, 457, 581 n. 6, 643, 655 n. 1.
Condé-sur-Escaut, abbaye, 373.
Condrustus pagus, Condroz, 5 et n. 5, 373, 432 n. 6, 480 n. 1, 497 n. 2, 524 n. 3, 613 n. 2, 691.
Conflans-en-Jarnisis, localité, 597 n. 8.
Conrad, abbé de Saint-Arnoul, 672 n. 4.
Conrad I, fils de Conrad l'Ancien, d'abord comte (et duc ?), puis roi des Francs orientaux, 68, 540, 560, 561, 567 n. 4, 569, 572, 573 et n. 7, 574, 577 et n. 2, 578 et nn. 2 et 4, 582, 586 et nn. 3 et 4, 587 et nn. 1, 3, 6 et 7, 588 et nn. 6-8, 589 et n. 4, 590 et nn. 1 et 2, 591, 592 et n. 4, 593 et n. 6, 594, 595, 596, 605 n. 4, 606 et n. 13, 608, 609, 614, 620, 622 et n. 2, 623 n. 2, 641 n. 2, 646, 659, 730, 731.
Conrad II, roi d'Allemagne et empereur, 99 n. 4, 187 n. 3, 732, 734 n. 1.
Conrad III, roi d'Allemagne et empereur, 313 n. 3.
Conrad le Roux, duc de Lorraine, 748 n. 9.
Conrad, frère de Judith, comte, 137 et n. 3, 138 n. 2, 185 n. 3, 208 et nn. 2 et 6, 250, 251, 261, 262 n. 1, 434 n. 7, 717 et n. 11.
Conrad, fils de Conrad, comte d'Auxerre, 84, 134 n. 5, 137, 250, 251 et n. 1, 261, 262 et n. 1, 352, 401 n. 4, 487, 488.
Conrad l'Ancien, comte dans la France orientale, 494 n. 5, 508, 548, 549, 551 et nn. 7 et 8, 552, 553 n. 2, 559,

560 et nn. 1 et 2, 561 et nn. 4 et 5, 564, 566 nn. 7 et 8, 567 et nn. 1 et 4, 568, 569, 711 n. 5.
Conrad, fils d'Eberhard, comte du *pagus Logenahe inferior*, 573 n. 7, 586 n. 4, 587 n. 7, 645.
Conrad, fils de Rodolphe, comte de Paris, 434 et n. 7, 435, 436 et n. 1, 437, 438.
Conrad, comte, 506 n. 1.
Conrad, comte (?), 617.
Conradins, famille comtale, 478, 501, 503, 551 n. 8, 559 n. 1, 561 nn. 4 et 5, 564 et nn. 3 et 4, 565, 567, 568, 569, 571 n. 2, 573, 574, 575, 693, 695, 696 n. 1, 697 n. 2, 698 n. 2, 730.
Constance, ville et évêché, 95 n. 5, 133, 426, 506.
Constantinople, capitale de l'empire grec, 215 n. 5, 222, 236, 241, 244, 257.
Corbie, abbaye, 41 n. 2, 404, 457.
Corvey, abbaye, 379 n. 1, 489 n. 1, 490 n. 1.
Costa, localité, 456 n. 8.
Courtenay, localité, 225 n. 2.
Courtrai, ville, 93 n. 3, 458.
Crémieux, localité, 57.
Crespin, abbaye, 86 n. 4, 373, 615 n. 9, 640 et n. 1, 671 n. 7, 710.
Crœv, domaine royal, 137 n. 2, 407 n. 1, 686 et n. 8.
Croissy, localité, 583, 584 n. 1.
Crugny, localité, 631.
Cunégonde, femme du comte Wigeric, 433 n. 1, 580, 595, 604, 608 n. 4.
Curtracensis pagus, 93 et n. 3.
Cuzzihgewe, pagus, 545 n. 3.

D

Dadon, évêque de Verdun, 451 n. 1, 489 et n. 1, 493, 501 n. 4, 504 et n. 6, 509, 512, 524, 568, 600 n. 5, 606, 608, 616, 626, 632 n. 7, 645 n. 1, 667 et n. 4, 670 et n. 6, 690 et n. 3, 700, 705 et nn. 11 et 12, 706, 707 et n. 9, 710 n. 11, 723 n. 1.
Dagobert I, roi des Francs, 506, 713 n. 5.
Dagobert II, roi d'Austrasie, 3.
Danemark, royaume, 34 n. 5, 35 n. 2, 38, 39, 42, 49 et n. 5, 50, 51 et nn. 3 et 4, 52 et n. 5, 53 et nn. 1 et 5, 54, 56 n. 2, 58, 59 et n. 1, 62 et n. 1, 63 et n. 3, 64 et n. 2, [illegible] 325, 326, 329, 339, 404 et n. 2, 468, 474, 692.
Danois, peuple, 49 et n. 3, 50 et n. 4, 51, 52, 53, 327 n. 4.
Danube, fleuve, 485, 619.
Darnau pagus, 100 n. 4, 108 n. 4, 540 et n. 4, 541, 543 n. 6, 688, 694.
Dattenfeld, localité, 522.
Deidesheim, localité, 570.
Déodat, trésorier de Saint-Denis, 136 n. 5.
Deutz, localité et abbaye, 99 n. 4, 100 n. 1, 360.
Deventer, ville, 468, 519 et n. 2, 520 n. 1, 521, 530 n. 4.
Dickelvenne, abbaye, 373.
Didier, roi des Lombards, 146, 214 n. 1.
Didon, évêque de Laon, 526, 529.
Diest, localité, 553 et n. 4.
Dinant, abbaye, 373.
—, localité, 427 n. 4, 524 n. 6.
Diusburg pagus (voir *Ruricgowe*).
Diusburg, ville, 468 et n. 4, 469, 470, 591 et n. 8, 648 et n. 1, 673 n. 5.
Divionensis pagus, 95.
Docton, abbé de Luxeuil, 199 n. 6.
Doda, concubine de Lothaire I, 28 n., 29 n., 67 n. 1.
Dodilon, évêque de Cambrai, 489 et n. 1, 490 n. 1, 505 et n. 3, 509, 546 et n. 4, 550, 564 n. 6, 584 n. 1, 703, 705, 707 n. 11, 716 et n. 2.
Dodiniacum, villa, 315 n. 5.
Dodon, évêque d'Osnabrück, 645.
Dodon, comte du *pagus Batua*, 539 n. 5, 692.
Domèvre, localité, 572 n. 1.
Doncourt, localité, 425 n. 3.
Dorestad, aujourd'hui *Wijk bij Duurstede*, ville, 52 n. 4, 57 et n. 5, 58, 60, 61 et n. 4, 109, 326, 327, 530 n. 4, 567 n. 4.
Doubs, rivière, 94, 226, 375, 438 n. 3.
Douzy, palais royal, 280 et n. 1, 350, 396 et nn. 1-3, 397, 409, 417, 438, 564 n. 6, 685 et n. 10, 717.

Drogon, fils naturel de Charlemagne, archevêque de Metz, 20 n. 5, 29 et n., 30 et nn. 1, 2, 5, 6, 31 n. 1, 37 n. 5, 47, 89 n. 5, 126 n. 2, 231 n. 5, 255, 410 n. 5, 435 n. 5, 699, 700, 705 n. 8, 711 n. 1, 713 n. 6, 726, 738, 739.
Drogon, évêque de Minden, 486 n. 3.
Drogon, évêque de Toul, 570 n. 1, 580 et n. 6, 582, 585 et n. 4, 586, 604, 606, 632 n. 7, 647 et nn. 3 et 4, 648 n. 1, 662 n. 5, 684, 701 n. 5, 704, 707 et n. 8.
Drogon, fils naturel de Charles le Simple, 657 n. 5.
Dubalgowe, pagus, 97 n. 2, 98 n. 3, 102 et n. 3, 103, 106, 522, 591.
Dulcomensis pagus, 94 et n. 3, 106, 373, 494 et n. 3. 524.
Düren, palais royal, 27 n. 5, 684.
Durensis (?) ou *Eurensis* (?) *pagus*, 690 et n. 3.
Durfost, château fort, 543 et n. 8, 544, 545, 549, 550, 645 n. 1, 722 n. 1.
Dyle, rivière, 109, 494, 496, 497.

E

Eadgyda, première femme d'Otton le Grand, 658 n. 1.
Eadgyfu ou Ogive, seconde (?) femme de Charles le Simple, 657 n. 8, 658 et nn. 1, 2 et 6, 686 n. 17.
Eadhild, seconde femme de Hugues le Grand, 658 n. 1.
Ebbon, archevêque de Reims, 20 n. 5, 30 n. 6, 31 n., 37 et n. 5, 51 et nn. 4 et 5, 129 n. 4, 186 n. 4, 236, 737, 738, 741.
Ebbon, évêque de Grenoble, 130 n. 1, 177 n. 4, 186 n. 4.
Eberhard, chancelier de Louis le Germanique, 406 n. 3.
Eberhard, comte alsacien, petit-fils du duc Adalric (Ethicon), 4 n. 4, 324.
Eberhard, comte en Alsace, père de Hugues et cousin de Waldrade, 86 n. 6, 426 n. 5, 693, 711 n. 9.
Eberhard, comte en Alsace, 523 n. 8, 693 et n. 14.
Eberhard, comte d'Argovie, 494 n. 5.
Eberhard, comte (du *pagus Bunnensis?*), 587 n. 1.
Eberhard, comte dans la France orientale, frère de Gebhard, 551 n. 7, 561 n. 4, 568.
Eberhard, comte dans la France orientale, fils de Conrad l'Ancien, 560, 561 et n. 5, 567 n. 4, 573 et n. 7, 577, 578, 587 nn. 1, 7 et 8, 591, 615, 622, 645, 673 et n. 4.
Eberhard, comte du *pagus Meginensis*, 693.
Eberhard, comte saxon (duc de Frise ?), 457, 476 et n. 1, 518, 520 et n. 2, 547, 691, 692 et n. 2.
Ebersheim, abbaye, 312, 489 n. 1, 492, 493 n. 1, 505 n. 2, 571 n. 2, 710 et n. 14, 715 n. 5, 719 et n. 20.
Ebroïn, maire du palais de Neustrie, 2 n. 3.
Ebroïn, vassal de Lothaire I, 28 n., 29 n., 67 n. 1.
Ebroïn, fidèle, 432 n. 6.
Eccard, comte, 324, 351 n. 2.
Ecfrid, grand, 626 et n. 2, 633 n. 12.
Echternach, abbaye, 132 n. 4, 137 n. 2, 186 et n. 2, 330 n. 4, 331 n. 5, 371, 404 et n. 4, 445 et n. 1, 478, 492 n. 1, 517 n. 7, 529 n. 6, 533 n. 4, 542 n. 8, 543, 549 n. 3, 562 et n. 2, 563, 572 n. 1, 591, 598, 603, 607 n. 4, 609, 611 n. 5, 612 et n. 6, 614, 672 n. 3, 684 nn. 3 et 6, 693 nn. 5 et 8, 711 et n. 4, 712, 714 et n. 9, 748 n. 9.
Édouard I, roi d'Angleterre, 658 et n. 1.
Egbert, archevêque de Trèves, 713 n. 2.
Eggihard, évêque d'Utrecht, 28 n.
Eggihard, comte, 58 n. 3.
Egilbert, évêque d'Osnabrück, 360.
Egilbert, notaire, 534, 535 et n. 2.
Egilbold, prétendu évêque d'Utrecht, 519 n. 7, 530 n. 4.
Egmond, abbaye, 650 n. 1.
Egwolf, prêtre, 496 n. 5, 497 n. 2, 523 n. 14.
Eichstædt, ville et évêché, 587 n. 6.
Eider, fleuve, 326, 404 n. 2.
Eifel, montagnes, 109.

Eiflensis pagus, 97 et nn. 2 et 3, 98 n. 1, 100, 296 n. 4, 370, 500, 545 n. 3, 547 n. 6, 692, 693.
Eigil, abbé de Prüm, puis archevêque de Sens, 27 n. 6, 28 n., 82 n. 5., 155 et n. 1, 157, 186 n. 3, 264 n. 1, 291, 296 et n. 2, 297, 389 n. 1, 683 n. 7, 705 n. 2.
Eilbert, comte, 432 n. 6, 656 n. 2.
Einard, abbé de Saint-Mihiel, 121 n. 5.
Einhard, évêque de Spire, 587 n. 7.
Einold (Ainald), abbé de Gorze, 757, 759.
Einrichi pagus, 96 et n. 2, 424 n. 7.
Einville-au-Jard, localité, 690 n. 6.
Elbe, fleuve, 52 et n. 5, 54 n. 1, 197.
Éleuthère, fils d'Arsène, 306 n. 4.
Elsloo, domaine royal, 55 n. 5, 179 n. 3, 458 et n. 3, 459 n. 1, 461, 463 et n. 3, 465 n. 2, 466, 472, 483, 499, 541, 685 et n. 3, 728.
Elten, abbaye, 103 n. 2, 591 n. 7.
Elvenich, localité, 97 n. 3.
Embrun, ville et archevêché, 226, 236.
Emisga, pagus, 104, 105.
Emma, femme de Louis le Germanique, 266, 398 n. 6.
Emmon ou Iminon, 447 n. 1.
Emmerich, localité, 591 et n. 7, 648 et n. 1.
Ems, fleuve, 105 et n. 1.
Enfonvelle, abbaye, 372 et n. 5.
Engelberge, femme de Louis II, 245, 262 n. 5, 317, 318, 319, 320 n. 3, 352, 361 n. 1, 362, 399, 401 et n. 4, 402 et n. 1, 410, 452 et n. 4, 482 n. 2.
Engelrand, archevêque de Metz, 435 n. 5, 701 n. 4.
Engelrand, archidiacre de Toul, 586 et n. 1, 662 n. 5.
Engelrand, comte, 272, 366, 367, 412 n. 2.
Engelrand, comte, 517 n. 6.
Engelrand, comte, 553 n. 4.
Engelrand, grand, 633 n. 12, 641 n. 3.
Engeltrude, fille de Matfrid II (?), femme du comte Boson, 83 et n. 3, 131 n. 9, 137 n. 2, 164, 165 et nn. 4 et 8, 166 et n. 4, 169 n. 5, 170, 176, 177, 178, 205, 208, 209, 219, 231, 237 et n. 5, 238, 253, 265, 280, 281 et n. 4, 282, 286 et n. 2, 296 n. 4, 299, 351, 418 n. 5, 500, 501.
Engelvin, diacre, abbé de Saint-Martin de Tours, 234 n. 3, 290 n. 5.
Engersgowe, pagus, 96.
Enzgowe, pagus, 500.
Engilbert, 517 n. 12, 522.
Engilperon, chapelain d'Arnulf, 497 n. 2.
Engiscald, grand, 493 n. 2.
Épernay, localité, 649.
Ephèse, ville, 237.
Equestricus pagus, 95 et n. 3.
Ercambold, chancelier, 759, 761.
Erchanger, comte alsacien, père de l'impératrice Richarde, 180 n. 7.
Erchanger, comte de Boulogne (?), 626 et n. 2, 633, 644.
Erchanger, comte souabe, 576, 587 n. 7, 593, 594, 614.
Erchanraus, évêque de Châlons, 124 n. 1, 271, 280.
Ercuriacum, localité, 438.
Ereinfrid ou Irenfrid, comte du *pagus Blesensis*, 489 n. 2, 526 n. 3, 693.
Erembert, 597 n. 10.
Erft, rivière, 99.
Erkanfrida, veuve de Nithad, 186 n. 3, 470 n. 3.
Erlebald, comte du *pagus Castricensis*, 599 n. 2, 609 et n. 3, 617, 633 et n. 4, 640 n. 4, 642 et n. 3, 643, 649, 683 n. 5, 718 n. 1.
Erlebold, vassal, 279.
Ermenfrid, comte, 626 et n. 2, 633 n. 12.
Ermengarde, femme de Lothaire I, 4 n. 4, 28 n., 67 et nn. 4, 6 et 7, 74 n. 5, 78, 137 n. 2, 180, 182 n. 2, 185 n. 1, 208, 250 et n. 7, 356, 488, 709 n. 7, 754 n. 12, 796.
Ermengarde, fille (?) de Lothaire I, 67 et n. 8, 74 et n. 5, 540 n. 4.
Ermengarde, fille de Louis le Germanique, 595 n. 2.
Ermengarde, fille de Louis II, femme de Boson, 334, 410, 452 et nn. 3 et 4, 453, 454, 478, 481, 482 et n. 2, 509.
Ermengarde, fille de Louis le Bègue, 595.

Ermengarde, femme (?) de Louis l'Enfant, 574.
Ermengarde, mère de Wala, 410 n. 5.
Ermentrude, première femme de Louis le Pieux, 9.
Ermentrude, première femme de Charles le Chauve, 122 n. 2, 138, 184, 199 n. 6, 280, 291, 350 et n. 4, 420.
Ermentrude, fille de Louis le Bègue, 433 n. 1, 580 et n. 3.
Ermentrude, fille de Charles le Simple, 657 n. 5.
Ernest, comte, beau-père de Carloman, 137, 185 n. 1, 188, 204, 206.
Ernest, vassal, 279.
Erstein, abbaye, 4 n. 4, 28 n., 372, 509 n. 6, 683 n. 5, 709 et n. 7.
Escaut, fleuve, 1, 16, 17, 18 n. 4, 42, 57, 63, 80 n. 5, 92 et n. 2, 93, 110, 326, 337, 375, 436, 438, 440, 442, 447, 448 nn. 3 et 5, 454, 456, 457, 458 et n. 2, 487, 494 et n. 5, 497, 499, 521, 541, 543, 597, 600, 603, 624, 671, 691, 730, 751, 753.
Esich, comte, 97 n. 3.
Espagne, contrée, 49.
Essen, abbaye, 406 et n. 3, 545.
Essey, localité, 290 n. 1.
Estinnes, palais royal, 369, 387 n. 3, 685 et n. 7.
Estrun, localité, 458 et n. 2.
Ethelbald, fils d'Ethelwolf, roi d'Angleterre, 191.
Ethelwolf, roi d'Angleterre, 90, 191.
Etichon, duc d'Alsace, 4 n. 4, 67, 754, 760, 762.
Etichonides, famille noble alsacienne, 4.
Étienne V (VI), pape, 459 n. 2, 467 n. 3, 493 n. 3, 510 et nn. 3, 4, 5 et 7, 511, 564 n. 6.
Étienne, évêque de Cambrai, 584 et n. 1, 605 n. 5, 606, (616), 617, (626), 640 n. 1, 644 et n. 1, 666, 669, 674 n. 4, 705.
Étienne, abbé de St-Mihiel, puis évêque de Liège, 504 et n. 6, 520 n. 1, 526 n. 3, 530 n. 3, 564 et n. 6, 567 n. 4, 568, 570 n. 1, 571, 572 n. 1, 580 et n. 6, 582, 608 n. 4, (616), (626), 632, 634 et n. 4, 636, 638 n. 1, 640 n. 4, 683 n. 5, 704, 705, 706, 721 n. 6.
Étienne, abbé (de Saint-Èvre ?), 494 n. 5.
Étienne, frère de Walahon, comte du *p. Bedensis,* (443), (444), 445 et n. 3, (478), (479), 492 n. 1, 500 et n. 1, 502, 503, 506, 507 n. 2, 508, 517 n. 5, 518, 529 n. 6, 533, 535 n. 3, 536, 537, 538, 539, 544, 546, 554, 559 n. 1, 565 et n. 3, 566, 693, 694, 695, 698 n. 2, (765).
Étienne, comte du *p. Calvomontensis,* 445 et n. 3, 494 n. 5, 500, (765).
Étienne, frère d'Albéric, 444, 445 n. 3, 478.
Étival, abbaye, 371, 483 n. 3, 710 et n. 7.
Étrepy-sur-Ornain, 472 n. 6.
Ettra, pour *Hattuaria.*
Évreux, ville, 447 n. 1.
Eudes, abbé de Saint-Mihiel, 734 n. 3.
Eudes, roi de France, 344 n. 1, 439 n. 1, 440 n. 1, 486 n. 2, 487, 488 n. 4, 490 et nn. 1 et 3, 491 n. 3, 492 n. 1, 494, 503, 505, 506, 512, 513, 518, 526, 527, 528, 529, 531, 532 et n. 1, 537 n. 2, 540, 541, 544 n. 1, 545, 551 n. 1, 554 n. 3, 580, 582, 623 n. 2, 627 n. 6, 648, 650, 651, 748.
Eudes, comte de Champagne, 732.
Eudes, comte, fils d'Héribert, 657.
Eva, femme du comte Conrad, 506 n. 1.
Ève, femme du comte Hugues de Chaumontois, 690, 693.
Everacle, évêque de Liège, 702 n. 1.
Everhelm, clerc, 517 n. 3, 523 n. 14, 530 n. 3.
Everin, primicier de l'église de Metz, 758.
Everwin, comte, 416.
Evesa, femme du margrave Meginhard, 457.
Evodiensis pagus, 597 et n. 8.
Evrard, margrave de Frioul, 5 et n. 5, 36 n. 3, 121, 137 n. 2, 138 et n. 2, 166, 487, 537 n. 2, 580 et n. 1.

F

Failly, localité, 597 n. 9, 689 et n. 6.
Falminæ pagus, Famenne, 108 n. 4, 432 n. 6.

Famars (*pagus* de), voir *Fanomartensis pagus*.
Fanomartensis pagus, 108 n. 4, 136 n. 5.
Fao, localité, 425 n. 3.
Farabert, abbé de Prüm, 489 n. 2, 493, 498.
Farfa, abbaye, 711 n. 1.
Faucilles, montagnes, 110, 375, 453.
Faverney, abbaye, 372, 376, 466 n. 4.
Federitga, pagus, 104.
Félix II (III), pape, 236.
Felua, pagus, 97 n. 2, 102 et n. 3, 103 et n. 2, 104, 106, 370, 521, 522 n. 1, 538 n. 2, 591.
Ferrières, localité, 437.
Fismes, localité, 649.
Fivelga, pagus, 104, 105.
Flamersheim, localité, 368.
Flandrensis pagus, *Flandre*, 41 n. 5, 62 n. 4, 63 n. 1, 93 et n. 3, 327 n. 3, 329, 438, 447, 457, 490 n. 1, 494, 505, 527, 540 n. 4, 542, 547 n. 4, 548, 658 nn. 1 et 2, 735 n. 1.
Flavigny (*-sur-Ozerain*), abbaye, 291, 427 n. 2, 432 n. 6.
Flethetti, pagus, 97 n. 2, 102 et n. 3, 103 et n. 2, 104, 106, 370, 521, 591.
Fleury-sur-Loire, localité, 36, 38 n. 7.
Fli, golfe, 104, 370, 373, 375, 591.
Florange, localité, 263, 350, 504, 530 et n. 3, 546 et n. 4, 686 et n. 2.
Folcker, abbé de Gorze, 501 n. 4.
Folcker, prévôt de Kaiserswerth, 567 n. 4, 572 n. 1.
Folcker, 86 n. 4, 101 et n. 3, 102 n. 3, 103 n. 2, 692 n. 3.
Foldac, comte, 645.
Fontanet, localité, 8 n. 3.
Fontenailles, localité, 16 n. 1.
Fontenoy-en-Puisaye, localité, 8 n. 3, 13, 14, 16 et n. 1, 20 n. 5, 36 n. 1, 46, 65 n. 1, 77 n. 1, 86 n. 3, 744.
Fonviller ou *Fenneviller*, abbaye, 372 n. 5.
Forchheim, localité, 407 n. 1, 432, 493, 506, 551, 557, 578, 581, 582.
Forêt-Noire, montagnes, 619.
Forez (monts du), 226.
Fortrapa, localité (?), 650 n. 1.
Formose, évêque de Porto, puis pape, 320 et n. 3, 399, 503 n. 1, 511 et nn. 1, 2, 3, 6 et 7, 512 et n. 5, 564 n. 6, 725.
Fosses, abbaye, 373, 572 n. 1, 710 et n. 3.
Foug, localité, 693 n. 2.
Foulques, archevêque de Reims, 478 n. 1, 489 n. 1, 490 et n. 1, 491, 503 n. 1, 505 et n. 6, 506 n. 1, 510 et n. 7, 511 et nn. 1, 2, 3, 6 et 7, 513, 519, 526, 532 et n. 2, 651, 703.
Fouron, localité, 383, 416 n. 7, 424, 429 et n. 4, 430 et n. 5, 431, 432, 434, 435, 548, 728.
France ou *France occidentale*, royaume, 19, 21 et n. 4, 22, 23 et n. 3, 24, 30, 38, 41, 49, 92 et n. 2, 93 et n. 6, 94 nn. 1, 3 et 5, 109 n. 1, 113, 118, 121, 122, 123 n. 6, 128, 136, 140 n. 3, 158 et n. 5, 167, 171 n. 1, 172, 179 et n. 2, 188 n. 3, 189, 203, 207, 214, 215, 228, 238, 261, 262, 263, 264 n. 1, 265, 268, 270, 273 nn. 2 et 3, 274 et n. 5, 275, 278, 280, 281, 282, 283, 287, 289, 292, 311 et n. 1, 337, 345 n. 4, 375 n. 2, 378, 379, 380, 383, 388, 407, 411, 417 n. 2, 418 et n. 5, 419, 420, 431, 435 et n. 3, 436 et n. 4, 437, 438, 439, 440 nn. 1 et 2, 441, 442, 453, 460 n. 1, 462, 465 n. 3, 467, 471 et n. 3, 472, 481, 482 n. 2, 486, 487, 488 n. 4, 489, 490, 491, 494, 512, 513 et n. 4, 516, 518, 520, 526, 529, 541, 542 n. 8, 544 n. 1, 545, 550, 552 n. 3, 554 n. 3, 558 n. 2, 571, 576, 577, 579 et n. 2, 580, 581, 582, 598, 599, 600 n. 8, 606, 607, 608, 609, 617, 620, 621, 623 et n. 2, 627 et n. 6, 630, 631, 641 et n. 2, 642, 643 et n. 7, 644 n. 2, 645 n. 1, 648, 649, 651, 652, 653, 654, 655 et n. 2, 658 et n. 6, 659 n. 5, 660, 661, 662 et n. 1, 664, 667, 670, 678, 679, 681, 682 n. 8, 696 nn. 1 et 3, 697 n. 1, 706 et n. 5, 727, 728, 730, 731, 732, 735 n. 1, 736, 738, 739, 748 n. 2, 749 n. 6.
France occidentale, *Francia de l'ouest*, duché, 21, 66, 110, 122, 190, 375,

447, 454, 456 n. 8, 469, 505, 526, 529, 652, 655.
France orientale, Francia de l'est, royaume, 46 n. 5, 118, 286 n. 2, 586 n. 3, 646.
—, duché, 21, 366 n. 2, 418 et n. 5, 424, 438, 469, 484, 492, 496, 551, 560, 568, 569, 573 n. 7, 575, 577 et 1, 640, 682.
Francfort, ville, 27 n. 2, 46 n. 1, 79 n. 2, 80, 81 et n. 6, 82, 86, 89 et n. 2, 114, 116, 128 n. 2, 196 n. 5, 273 n. 2, 278 et n. 1, 300 et n. 3, 301 et n. 4, 366 et n. 2, 368, 379 n. 1, 397 n. 2, 403 et n. 5, 404, 407 n. 1, 412, 413, 414, 418, 424 et nn. 4 et 7, 425 n. 1, 435, 436 et n. 4, 438, 460, 480 n. 1, 484 et nn. 7 et 9, 489, 491 n. 3, 493 et nn. 2 et 3, 511 et n. 3, 553, 567 n. 4, 572 n. 1, 588, 676.
Francia, contrée, 111, 180, 269, 286, 726, 747.
Francia media, contrée, 16, 20 et n. 5, 21, 27 et n. 5, 28 n., 29, 35 et n. 3, 36 n. 1, 47 n. 1, 65, 66, 69, 71, 72 et n. 2, 73, 74, 75, 79, 80, 81, 82, 83, 87, 90, 91 et n. 2, 107, 108, 109 et n. 1, 113, 154, 216, 225, 227, 246, 249, 265, 275, 311 n. 4, 340, 348, 382, 488, 514, 579 n. 2, 600, 726, 727, 747, 751.
Francon, évêque de Liège, 129 n. 4, 137, 155, 161, 168 n. 4, 169, 177 n. 3, 193, 199, 229 et n. 4, 248, 255 et n. 5, 256 et n. 1, 279, 344, 346, 358, 359, 368 n. 1, 396, 412 et n. 6, 415, 416, 418 et n. 5, 419, 428, 445, 446 et n. 2, 458 n. 4, 471 n. 5, 486 n. 3, 493 n. 2, 505 et n. 3, 506 et n. 1, 509 et n. 6, 512, 531 n. 4, 541, 546 et n. 9, 547 n. 1, 550, 564 et n. 6, 581, 705 et n. 17, 714 n. 6, 716 et n. 3, 723 n. 1.
Franconie, contrée, 735.
Francorchamp, localité, 3, 653.
Francs, peuple, 2, 3, 17, 18 et n. 1, 21 et n. 2, 29 n. 1, 47 n. 1, 50 n. 4, 55 n. 3, 61, 104 n. 1, 206, 209, 463, 466, 600, 733, 747.
Francs du centre ou *de la Lorraine,* peuple, 20, 344, 486, 495, 496 et n. 5, 497 et n. 1, 578, 747 et n. 8.
Francs Chamaves, peuple, 103 et n. 2.
Francs Occidentaux, peuple, 462, 472, 480, 487, 646 et n. 2.
Francs Orientaux, peuple, 19, 20, 141, 414 et n. 8, 416 et n. 7, 428, 429, 470, 495, 496 et n. 3, 497 et n. 1, 577, 646 et nn. 1 et 2, 664.
Francs Ripuaires, peuple, 2, 97 n. 2, 103 n. 2.
Francs Saliens, peuple, 2, 97 n. 2, 103 n. 2.
Fredebert, évêque de Bâle, 129 n. 4, 169, 177 n. 3.
Frédéric II, archevêque de Cologne, 406 n. 3.
Frédéric, archevêque de Mayence, 751, 752.
Frédéric, abbé de Murbach, 422 n. 6, 425 n. 4.
Frédéric I, Barberousse, empereur, 735 n. 1.
Frédéric I, duc de Haute-Lorraine, 374 n. 2, 710 n. 8, 712 n. 7, 747, 748 n. 9, 757.
Frédéric II, duc de Haute-Lorraine, 732.
Frédéric, comte, 645.
Frédérone, femme de Charles le Simple, 580, 644, 657 et nn. 2-4 et 6, 658, 660.
Frédérone, fille de Charles le Simple 657 n. 5.
Freising, évêché, 748 n. 6.
Friderade, femme de Bernier, puis de Hugues le Bâtard, 468, 478.
Friemersheim, domaine royal, 522, 544 n. 3.
Friesheim, localité, 99.
Frise, contrée, 16, 35 n. 8, 41 n. 5, 42, 49 et n. 2, 52 et n. 4, 53 et n. 3, 57, 58, 59, 60, 61, 62 et nn. 1 et 4, 63 et nn. 1 et 3, 64, 65, 69, 71, 72 et n. 2, 79, 88, 93, 102 et n. 3, 103 n. 2, 104 et nn. 1 et 5, 105 et n. 1, 107 et n. 3, 108 et n. 3, 110, 111, 325, 326 et n. 2, 327, 329, 330 et n. 1, 357, 365, 370 et n. 1, 373, 376, 402, 424, 425, 440, 441, 443, 466, 468, 469, 470, 474 et n. 4, 494, 499,

518, 519, 520 et n. 2, 521, 524, 541, 547, 589, 590 et n. 2, 591, 597, 603, 608, 691, 692, 728, 751, 752.
Frisons, peuple, 3, 18 n. 8, 19, 57 et n. 2, 58, 59, 61 n. 2, 64 et n. 5, 151 n. 1, 327, 329, 403 n. 2, 457, 463 et n. 1, 476, 499, 520 n. 1, 706 nn. 17 et 20, 753.
Frodoin, abbé de Saint-Lomer, 131 n. 1.
Frothaire, évêque de Toul, 20 n. 5, 129 n. 4, 353 n. 4, 701 n. 5, 713 n. 8.
Fulbert, évêque de Cambrai, 674 n. 4.
Fulbert, abbé de Saint-Èvre, 469 n. 9, 474.
Fulbert, comte, 539 n. 5.
Fulbert, comte, 560 n. 11.
Fulbert, comte, 617, 626 et n. 2, 633, 654.
Fulbert, 521 n. 6.
Fulcrad, comte d'Arles, 66.
Fulcrad ou Fulcric, fidèle de Lothaire I, 28 n., 42 n. 7, 739, 740 et n. 6, 741.
Fulcric, chapelain de Louis II, 280.
Fulda, abbaye, 41 n. 4, 425 et n. 2, 477 et n. 2, 492 n. 1, 553 n. 2, 560 n. 1, 562 n. 2, 572 n. 1, 588, 684 n. 6, 757.
Fulham, localité, 447.
Fulrad, abbé de Saint-Denis, 710 n. 8.
Fulrad, 586 et n. 2.

G

Gand, ville, 63 n. 1, 93 et n. 1, 427 n. 4, 447, 457, 458, 753.
Gandensis pagus, 93.
Gard, rivière, 226.
Garderic, évêque de Veliterne, 399.
Gardulf, comte frison, 474.
Garnier, comte, 137 et n. 2.
Garnier, comte, 137 et n. 2.
Garnier, comte, 584 n. 1, 585.
Garnier, voir Werner.
Gaule, contrée, 14, 16, 30, 39, 47, 49, 53, 71, 82, 90, 126 n. 2, 128, 165 et n. 8, 166, 178, 196 et n. 1, 200 n. 2, 216 et n. 4, 220 n. 4, 221, 222 et n. 2, 233, 235, 237 n. 3, 238 n. 4, 256 et n. 4, 263, 264 n. 2, 280, 286 et nn. 1 et 2, 320, 352, 354 et n. 2, 472, 475 n. 2, 700, 726, 738, 740 n. 10, 741.
Gaule Lyonnaise, contrée, 424.
Gaulsheim, localité, 187 n. 3.
Gautier, archevêque de Sens, 651 n. 1, 655.
Gauzlin (saint), évêque de Toul, 599, 647 et n. 5, 662 et n. 5, 667 n. 4, 672 n. 4, 674 n. 2, 705 et n. 14, 706 n. 5, 707, 723 n. 4, 724 n. 3.
Gaverdolium, localité, 41 n. 5.
Gebhard, évêque de Spire, 137, 227, 266.
Gebhard, duc de Lorraine, 508, 548, 549, 551 et n. 7, 552, 559 et nn. 1, 3 et 4, 560, 561 et nn. 1 et 4, 564 et nn. 1 et 4, 567 et nn. 1, 2 et 4, 568, 569, 572 n. 1, 573 et nn. 3 et 7, 577, 586 et n. 4, 602, 603, 691, 711 nn. 2 et 5, 730.
Gebhard l'Ancien, comte du *pagus Logenahe*, 68, 185 n. 1, 187 et n. 4, 365 et n. 2, 551 n. 8, 561 n. 4.
Gédéon, archevêque de Besançon, 199 n. 6.
Geizefurt, localité, 86 n. 4.
Gellep, localité, 99 n. 2.
Gembloux, abbaye, 733, 734, 747 n. 8.
Genève, ville et évêché, 95 n. 3, 106, 107, 134, 430, 440.
Genevensis pagus, 95, 130 n. 2, 134 n. 5, 180, 226, 288 n. 2.
Gérard I, évêque de Cambrai, 734 n. 3.
Gérard II, évêque de Cambrai, 734 n. 3.
Gérard (saint), évêque de Toul, 734 n. 3.
Gérard (saint), abbé de Brogne, 186, 445, 486 n. 3, 564 n. 6, 597 n. 7, 600, 624 n. 1, 627 n. 3, 629, 643.
Gérard d'Alsace, duc de Haute-Lorraine, 733, 748 n. 9, 760.
Gérard de Roussillon, comte de Paris puis de Vienne, 4, 5 n. 1, 74 et nn. 1-5, 75 et nn. 1 et 2, 90 et n. 6, 91 n. 1, 129 n. 2, 188, 189, 190 et n. 3, 224 et n. 4, 225 n. 2, 226, 227 et n. 1, (272 n. 1), 340, 350 n. 5, 353, 354, 356, 392, 393 et n. 6, 394, 395 et n. 1, 456, 571 n. 7, 754, 756, 762, 763.

Gérard, comte, frère de Matfrid, 445 et n. 3, 451 n. 1, 479, 500 et nn. 1 et 2, 501, 502 et n. 4, 503, 506, 507 n. 2, 508, 517 n. 5, 518, 533, 535 n. 3, 536, 537, 538, 539, 544 et n. 1, 546 et n. 5, 549 n. 1, 554, 555, 558 n. 4, 559 et n. 1, 560, 562, 563, 564 et nn. 1, 3 et 6, 568 et n. 4, 569 et n. 2, 570 n. 1, 571 et nn. 2 et 3, 572 n. 1, 573, 575, 580, 617, 622, 638, 682, 694, 695, 696 n. 1, 697 nn. 2 et 3, 698 n. 2, 711 nn. 5 et 7, 717, 730.

Gérard, 597 n. 7.

Gérard, 612 n. 7.

Gerbercensis comitatus, 597 n. 9, 689 et n. 7.

Gerberge, femme de Giselbert, puis de Louis d'Outremer, 613 n. 2, 615, 624 n. 1, 669 n. 4, 673 et nn. 2 et 3, 686 n. 1, 691.

Gergy, localité, 27 n. 3.

Germanie, contrée, 6 n. 3, 14, 15, 16, 18, 21 et n. 3, 22, 30, 37, 39, 40, 46, 47, 49, 53, 54 n. 1, 106, 118 et n. 3, 120, 121, 124, 125, 126 n. 2, 140, 158 et n. 5, 179 nn. 3 et 4, 188, 197 n. 1, 198, 199 n. 2, 200 n. 2, 212 n. 1, 220 n. 4, 221, 222, 238 n. 4, 256 et n. 4, 260, 263, 266, 267, 270, 272, 273 nn. 2 et 3, 274 et n. 6, 275, 282 et n. 1, 286 nn. 1 et 2, 287, 311 n. 1, 337, 340, 473, 509 n. 3, 513, 514, 516, 523, 526, 552 n. 3, 590, 609, 623 n. 2, 634 n. 2, 637 n. 2, 664, 665 n. 1, 666, 670, 700, 726, 731, 738.

Germigny, localité, 422 n. 5, 424 n. 4.

Gernsheim, localité, 397 n. 2, 491 n. 3.

Géron, archevêque de Cologne, 674 n. 1.

Gerresheim, abbaye, 406 n. 3, 666 n. 1.

Gerulf, évêque de Verden, 405 n. 1.

Gerulf, comte frison, 474 n. 4, 591 n. 1, 692.

Gerulf, comte frison, 474 et n. 4, 475, 493 et n. 2, 518, 520 n. 2, 547, 585 n. 2, 590, 617, 629, 650 n. 1, 692.

Geule, rivière, 495, 497.

Gherniacum, localité, 27 n. 3.

Giselbert, soi-disant duc, 563 et n. 3.

Giselbert, comte et margrave, puis duc de Lorraine, 481 n. 3, 527, 540, 563 et n. 1, 576, 583 n. 6, 585, 602 n. 2, 603 et n. 6, 606, 609 n. 7, 611 et n. 5, 612 et nn. 1 et 5-8, 613 et n. 2, 614, 615, 616 et nn. 2, 4 et 5, 617, 619, 620, 621, 623 et n. 2, 624 et n. 1, 626 et n. 2, 627, 628, 631 et n. 2, 632 et nn. 3, 4 et 7, 633, 634, 635, 636, 637 et nn. 1 et 2, 638 et n. 5, 639, 640 et n. 4, 643, 645 n. 5, 647, 648, 649, 652 et n. 1, 653, 659, 660, 662 et n. 3, 663 n. 2, 664 et n. 3, 667, 668, 669 et n. 4, 670, 672 n. 3, 673 et nn. 2 et 3, 674 et nn. 3, 4 et 8, 679, 681, 686 n. 1, 691, 694, 695, 697 nn. 2 et 3, 698 n. 2, 708, 710 n. 4, 711 n. 2, 717, 720 n. 13, 730, 731, 733 n. 2, 747, 748 n. 4, 752, 754 n. 12.

Giselbert, comte des *Mansuarii* ou du *pagus Masau*, puis du *pagus Darnau*, gendre de Lothaire I, 34 n. 2, 36 et nn. 1 et 3, 37, 38, 40 et nn. 1, 3 et 4, 67, 137 et n. 2, 191, (418 et n. 5), 420, (480 n. 1), 540 et nn. 2 et 4, 541, 694, 737.

Gisèle, fille de Louis le Pieux et de Judith, femme d'Evrard, margrave de Frioul, 5 et n. 5, 36 n. 3, 138 n. 2, 336, 487, 490 n. 1, 537 n. 2, 580.

Gisèle, fille de Lothaire I, 67 et n. 7.

Gisèle, fille de Lothaire II, abbesse de Nivelles, 146, 324 et n. 5, 443, 465 n. 2, 468, 470, 474, 476, 478 et n. 1, 517 n. 3, 531 et n. 2, 539 n. 6, 570 n. 1, 572 n. 1, 709 n. 2.

Gisèle, fille de Charles le Simple, 657 n. 5.

Gisèle, femme de Meingaud, puis de Burchard, 492 n. 1, 503, 533.

Godfrid, roi de Danemark, 49, 50 et n. 2, 51, 52 et n. 5, 53 et n. 5, 60 n. 6, 61, 64, 325.

Godfrid, fils d'Heriold, 42, 43, 60 n. 6, 62 et nn. 1, 2 et 4, 63 et n. 3, 64, 111, 325, 326, 443, 448 et n. 4, 458 et n. 4, 463 et n. 3, 464 et n. 5, 465 et nn. 1, 2, 3 et 5, 466, 468, 470, 474, 475 et n. 2, 478 et n. 1, 480, 493 n. 2, 494, 499, 518, 520 n. 2,

531, 686 n. 3, 691, 692, 709 n. 2, 728.
Godfrid, chef normand, 497.
Godfrid, comte, 645.
Godefroy ou Gozfrid, évêque de Strasbourg, 580, 595 et nn. 2 et 3, 596, 605 et n. 3, 607, 706, 707, 721, 751.
Godefroy, archidiacre de Metz, 602 nn. 2 et 3.
Godefroy le Barbu, duc de Lorraine, 732.
Godefroy, comte, 747 n. 8.
Godefroy, bâtard d'Engeltrude, 418 n. 5, 501.
Gondreville, palais royal, 27 n. 5, 131, 259 n. 1, 277 et n. 4, 281, 353 et n. 4, 356, 402 et n. 2, 403 et n. 3, 431, 432 et nn. 2 et 3, 439, 446, 448 et nn. 2 et 3, 454, 455, 457, 467, 472 nn. 5 et 6, 475 n. 2, 476, 477 et n. 1, 531, 581, 582 n. 2, 608, 681, 685 et n. 15.
Gontbert, primicier de l'église de Metz, 758.
Gontbert, clerc, 202, 203.
Gontbert, 597 n. 7.
Gontran, roi de Bourgogne, 236.
Gontran, comte en Alsace, 693.
Gorze, abbaye, 108 n. 4, 109 n. 6, 126 n. 2, 231 n. 5, 255 n. 1, 330 n. 4, 331 n. 5, 349 n. 3, 350, 351 et n. 2, 377 et n. 2, 381 et nn. 3 et 4, 382 et n. 4, 410 n. 5, 425 et n. 3, 435 n. 5, 462 n. 4, 501 n. 4, 517 n. 12, 533 n. 4, 566 n. 5, 597 nn. 8 et 10, 600 et n. 5, 618 et n. 4, 619 n. 4, 645 n. 1, 663 n. 2, 689 et n. 9, 690 n. 6, 705 n. 9, 713 et n. 6, 723 n. 4, 733 n. 2, 747 n. 6, 748 n. 9, 757, 758, 759.
Gozbert, comte du Mans, 46 n. 5.
Gozbert, 600 n. 5, 612 n. 5.
Gozelon, duc de Lorraine, 732, 734 n. 3.
Gozlin, abbé de Saint-Denis, puis évêque de Paris, 416, 418, 432 n. 6, 433 et n. 4, 434 et n. 5, 435, 436 et nn. 1 et 4, 437, 438, 456, 457.
Grande-Bretagne, île, 49.
Granges, localité, 472 n. 4.
Gratianopolitanus pagus, 95, 225, 288 n 2.
Grenoble, ville et évêché, 317 n. 4, 342 n. 2, 368 n. 1, 374 et n. 4, 393 et n. 2.
Grégoire IV, pape, 236.
Gressenich, localité, 422 n. 4.
Grimland, chancelier de Lothaire II, 301 n. 4, 302, 311 et n. 4, 313 n. 3, 715 n. 1.
Grimoald, frère de Theutgaud, archichapelain de Louis le Germanique, 154 n. 3, 247, 266, 707 n. 2, 745.
Grippon, fils naturel de Charles Martel, 336 et n. 1.
Grona, localité, 609.
Gudurm, neveu d'Horic, roi de Danemark, 64.
Guérard, comte, 436.
Guillaume, moine, 757, 758, 759, 760.
Guillaume, duc d'Aquitaine, 671.
Gundelach ou Gundeloh, moine, 757, 759.
Guntbold, archevêque de Rouen, 37 n. 5.
Gunther, archevêque de Cologne, 82, 86 n. 3, 111 n. 1, 115, 116 et n. 2, 117, 119 n. 5, 126 et n. 2, 128 et n. 1, 129 nn. 1 et 4, 137 et n. 1, 151 et n. 1, 152 et nn. 1 et 3, 153, 154 et n. 3, 155, 156 et n. 1, 157 et n. 5, 161, 166 et n. 2, 168 n. 4, 169, 170, 175, 176, 177 et n. 3, 178, 180 n. 2, 182, 193, 196 n. 1, 197 n. 1, 199 et nn. 2 et 6, 202, 203 et nn. 1-3, 219, 220 n. 2, 223, 224 n. 2, 226, 228 n. 4, 229 et n. 4, 231 et n. 4, 232 et n. 2, 233, 234 et nn. 1 et 2, 235, 236, 237 et nn. 1, 3 et 5, 238, 239, 241, 242, 243, 244, 246 et nn. 2 et 5, 247 et n. 1, 248, 249, 250 et nn. 1, 4 et 5, 251 et n. 8, 252, 254, 256 et n. 4, 257 et n. 5, 258 et n. 2, 259, 260, 264, 265, 266, 267, 275 n. 5, 280, 282, 283, 285, 286 et n. 3, 287 et n. 5, 288, 296 n. 4, 303, 304 et n. 4, 305, 306 et n. 6, 307 et n. 3, 309, 313 n. 3, 318, 319, 320 n. 3, 321 et n. 2, 322 n. 5, 326, 327 n. 5, 329, 330 et n. 4, 357 et nn. 2 et 5, 358 et n. 1, 359 et n. 1, 360, 361 et nn. 1 et 2, 362, 384, 385, 386 et n. 3, 387 n. 1, 406 et n. 1, 407 n. 5, 510,

520 n. 1, 683 et n. 8, 700, 702, 703, 705 et n. 3, 706 et n. 17, 723 n. 1, 724, 743, 745 et n. 3.
Güsten, localité, 97 n. 3, 125 n. 1, 398 n. 6.
Gutbert, comte, 418.
Guy, duc de Spolète, puis empereur, p. 5 n. 2, 344 n. 1, 487 et n. 2, 488 n. 4, 509.
Guy, comte, 466 n. 4.
Guy, comte, 470 n. 3.

H

Hadabald, 547 n. 6.
Hadegaud, abbé de St-Mihiel, 20 n. 5.
Hadenulf, évêque de Laon, 418 n. 5.
Hadwig, femme d'Otton, comte de Saxe, 537 n. 2.
Haganon, évêque de Bergame, 215 n. 5, 229 et n. 5, 232 et n. 3, 241, 242.
Haganon, notaire de la chancellerie royale, 599.
Haganon, favori de Charles le Simple, 605 et n. 5, 617, 620, 624 n. 1, 628 et n. 6, 629, 630, 640 et n. 1, 641 et n. 3, 643 n. 1, 644 et n. 1, 648, 649, 650 et n. 1, 660, 696 et n. 3, 730.
Hainoensis pagus, Hainaut, 86 n. 4, 93, 373 et n. 4, 440 n. 1, 481 n. 3, 502 n. 4, 521, 522 n. 1, 524 et n. 7, 527, 528 et nn. 1 et 2, 540 et n. 4, 541, 543 et n 6, 544 n. 1, 546 n. 5, 562 et n. 5, 568 n. 4, 570, 572 n. 1, 584 n. 1, 596 et n. 8, 602 et n. 3, 605 n. 5, 640 n. 1, 641 n. 3, 694, 753.
Halduin, évêque d'Avignon, 158, 161.
Halpdan, roi (?) de Danemark, 404 et n. 2.
Halpdan, prince normand, 50 n. 5, 58 n. 3. (Voir encore Alfden.)
Hals, chef normand, 463, 465.
Hamalant pagus, 97 n. 2, 102 et n. 3, 103 et n. 2, 104 et n. 1, 106, 370, 519, 521, 538 n. 2, 591 et nn. 7 et 8.
Hambourg, ville et archevêché, 52 et n. 7, 53 nn. 1 et 2, 54 n. 1, 56, 61 nn. 2 et 4, 82, 98 n. 3, 114, 115, 116 et n. 2, 117, 151 n. 1, 180 n. 2, 197 n. 1, 267 et n. 5, 471, 510, 511 et n. 7, 512 nn. 3 et 5, 673 n. 5, 700, 725.
Harburc, localité, 613 et n. 2, 624 n. 1.
Hartbert, abbé de Lobbes, 84 et 85, 717.
Hartgaire, évêque de Liège, 20 n. 5, 64 n. 5, 129 n. 4, 186 n. 4.
Hartmann, évêque de Lausanne, 134 n. 5.
Hartvin, Harnid *ou* Harind, abbé de Stavelot, 186 n. 4.
Hartwig, prêtre, 416.
Hasbald, père de Liutbert, évêque de Münster, 744 n. 2.
Hasbaniensis pagus, Hasbanicus pagus, Hesbaye, 5 n. 5, 108, 373, 458, 471, 524, 528 et n. 2, 540, 541, 543 et n. 6, 562, 563 et n. 1, 591 n. 4, 602 et n. 3, 603, 611 n. 5, 613 et n. 2, 688, 689, 694.
Hastières, abbaye, 580 n. 4, 605, 608 n. 4.
Hasugo, pagus, 105.
Hathabald, archevêque de Cologne, 115, 743, 744, 745 et n. 3.
Hatterun, pagus, 98 n. 2, 99 et n. 2.
Hattoariorum pagus, 95, 522.
Hatton, archevêque de Mayence, 79 n. 2, 504 n. 4, 511, 548, 549, 551 et n. 5, 552, 560, 561, 570, 587 nn. 7 et 8.
Hatton, évêque de Verdun, 79 n. 2, 111 n. 1, 129 n. 4, 131 et n. 9, 132 et nn. 3 et 4, 137, 168 n. 4, 169, 177 n. 3, 182, 183 et nn. 2 et 3, 184, 193, 199, 204, 211, 248, 254 et n. 2, 263, 264, 279, 296 n. 2, 330, 331 n. 5, 342, 343, 344, 345, 346, 363 et n. 7, 364, 706 et n. 6, 713 n. 5.
Hatton, comte, 60.
Hatton, fils de Waldger, comte frison, 590 n. 1.
Hattonchâtel, localité, 363 n. 7.
Hattuariorum pagus, 86 n. 4, 97 n. 2, 98 nn. 2 et 3, 99 et nn. 1 et 2, 100 n. 4, 102 et n. 2, 370, 591.
Haumont, abbaye, 373.
Haute-Pierre, abbaye, 372 n. 5.
Haymon, évêque de Verdun, 674 n. 2, 734 n. 3.

Hedré-sous-Vaha, localité, 432 n. 6.
Hegihard, évêque d'Utrecht, 129 n. 3.
Heidulf, vassal, 279.
Heilgaud, 517 n. 12.
Hélène (sainte), femme de Constance Chlore, 245.
Helgaud, comte, 644 n. 1.
Helletrude, fille de Lothaire I, femme d'un comte Bérenger, 36 n. 3, 67 et n. 5, 264 n. 2.
Helmerich, abbé d'Ebersheim, 492, 493 n. 1.
Helwich, fille d'Evrard, margrave de Frioul, 537 n. 2.
Hembil, abbé de Werden, 491 n. 3.
Hemming, neveu de Godfrid, roi de Danemark, 50 et n. 5.
Hemming, frère d'Heriold, 50 n. 5, 58 n. 3, 61.
Henri, archevêque de Trèves, 713 n. 4.
Henri l'Oiseleur, duc de Saxe, puis roi d'Allemagne et de Lorraine, 335, 540, 590, 592, 593 et n. 5, 594, 596 et n. 1, 597, 606, 608 et nn. 2 et 3, 609, 612 n. 6, 613, 614 et n. 5, 615 et n. 9, 620, 621, 622, 623 et nn. 1 et 2, 624 n. 1, 626 n. 2, 628, 631 et nn. 2 et 4, 632 et n. 3, 634 et n. 2, 635 et n. 7, 636, 637 n. 2, 638 et n. 5, 640 et n. 6, 641 et nn. 2 et 4, 642 n. 3, 643 et n. 6, 644, 645 et nn. 1 et 2, 646 et nn. 1 et 2, 647 n. 1, 652 et nn. 3 et 4, 655 n. 3, 659, 662 et n. 1, 663 n. 2, 664 et nn. 3 et 4, 665 et n. 1 et 2, 666 nn. 1 et 2, 667 et n. 1, 668 et n. 1, 669 et n. 4, 670 et n. 2, 671, 672 et nn. 1-4, 673 et nn. 1, 2 et 5, 674 nn. 1-4, 691, 697 n. 3, 708, 720 n. 13, 731, 732, 733, 735 n. 1, 747 n. 8, 751, 752.
Henri II, roi d'Allemagne et empereur, 92 n. 3, 187 n. 3, 674 n. 2.
Henri III, roi d'Allemagne et empereur, 187 n. 3, 732, 733.
Henri IV, roi d'Allemagne et empereur, 98 n. 3, 591 n. 8, 735 n. 1.
Henri V, roi d'Allemagne et empereur, 709 n. 4.
Henri, comte et margrave, 442, 449 et n. 3, 455, 463, 464, 466, 469 et n. 8, 470, 471 et n. 3, 474, 475 et n. 2, 476, 477, 480, 481 et nn. 2 et 3, 482, 499, 541, 551 n. 7, 568 et n. 5, 569, 691.
Henri, comte, fils du précédent, 568.
Hérard, archevêque de Tours, 129 n. 3.
Herbitzheim (*Heribotesheim*), abbaye, 371 n. 2, 571 et n. 2, 572 n. 1.
Herenbert, 381 n. 4, 382.
Herford, abbaye, 43 n. 1, 489 n. 1, 490 n. 1.
Heribeddiu (*Herbed*), localité, 98 n. 2
Héribert II, comte de Vermandois, 594, 610, 632 n. 2, 649, 654, 655 nn. 1 et 3, 656 et nn. 1 et 2, 657, 658, 659, 661, 665 n. 1, 666 n. 1, 667, 669, 671, 674, 678, 731.
Héribert, 597 n. 8.
Heriger, archevêque de Mayence, 645.
Herimann I, archevêque de Cologne, 459 n. 2, 490 n. 1, 493 et n. 3, 503 n. 1, 510 et nn. 3 et 7, 511 et nn. 2, 3, 6 et 7, 512, 517, 520 n. 1, 534 et n. 2, 535 n. 2, 547 n. 4, 561, 565, 572 et n. 1, 607, 616, 632 et n. 4, 635, 636 et nn. 10 et 11, 637, 638 et n. 7, 639 et n. 6, 641 n. 2, 644, 647, 666 et n. 1, 683 n. 5, 700, 708.
Herimann II, archevêque de Cologne, 99 n. 4.
Herimann, comte, 645.
Herimuot, 517 n. 12, 523 n. 8, 693 n. 14.
Heriold l'Ancien, roi de Danemark, 50, 64.
Heriold, roi de Danemark, 42, 49 n. 2, 50 et n. 5, 51 et n. 3, 52 et nn. 2-5, 53 et nn. 1 et 5, 59, 60 et n. 6, 61, 62 et n. 1, 63 et n. 3, 107 n. 3, 325, 328, 443, 448 et n. 4, 463 n. 3, 468, 518, 691, 692 et n. 2.
Heriold, Normand, 63 n. 3.
Heriric, vassal du comte Adalard, 28 n., 137 n. 2, 185 n. 2, 366 n. 2.
Herisande, mère de Balderic I, évêque d'Utrecht, 619 n. 2.
Herispoë, fils de Nomenoë, duc de Bretagne, 41 n. 5.
Héristal, palais royal, 368, 387 n. 3, 409, 415, 429, 501 n. 3, 558 n. 4, 582 n. 2, 590, 592, 597, 604, 609, 612, 613 et n. 2, 616 et n. 9, 617,

626 et n. 2, 627 et n. 4, 629, 632 n. 7, 633, 634 n. 1, 638 n. 3, 640, 642, 682, 685 et n. 5, 686 n. 1, 744 n. 7.
Hérivée, archevêque de Reims, 599 et nn. 1 et 2, 606 n. 12, 617, 628, 630, 631 et nn. 1 et 2, 640 n. 4, 642, 643 et n. 1, 647 n. 5, 648, 649 et n. 1, 651 et nn. 1 et 2, 660, 697 n. 1, 718 n. 1.
Herland, comte, 279.
Herluin, évêque de Cambrai, 674 n. 2.
Hermann, comte, 747 n. 8.
Hermenfroi, comte d'Amiens, 527 n. 5.
Hermès, évêque de Béziers, usurpateur du siège de Narbonne, 236.
Hersende, première (?) femme de Régnier I, 611 et n. 5.
Herolvesheim, localité, 539 et n. 4.
Herten, localité, 613 et n. 2.
Hessi, pagus, 586 et n. 4.
Hesson, personnage fictif, 754, 757, 759.
Hesson, prêtre, 759, 760.
Hétilon, évêque de Noyon, 490 et n. 1.
Hetti, archevêque de Trèves, 20 n. 5, 27 n. 6, 37 n. 5, 154 et n. 3, 705 n. 7, 706, 707 et n. 2, 713 nn. 2 et 4, 740 et n. 6.
Hidilde, 97 n. 3, 296 n. 4, 370 n. 4.
Hilarius, métropolitain d'Arles, 235, 236.
Hilarus, pape, 236.
Hildebald, abbé de Stavelot, 186 n. 4, 404 n. 1, 422 n. 5.
Hildebert, fils d'un comte Bérenger, 67 n. 5, 443, 445, 502, 764, 765.
Hildegaire, évêque de Meaux, 158, 159, 161, 167, 168 et nn. 3 et 4, 169, 173.
Hildegarde, fille de Louis le Bègue, 433 n. 1.
Hildegarde, fille de Charles le Simple, 657 n. 5.
Hildemann, 572 n. 1.
Hildesheim, ville et évêché, 31 n., 37 n. 5.
Hildibald, archevêque de Cologne, 745 et n. 3.
Hildigrim, évêque d'Halberstadt, 422 n. 5.
Hildin, évêque d'Augsbourg, 587 n. 7.
Hildin, évêque de Verdun, 131 n. 9, 132 n. 4, 707, 713 n. 5.
Hilduin, chancelier de Lothaire I, archevêque élu de Cologne, 28 n., 29 n., 115, 141 n. 1, 202 n. 6, 203 n. 1, 359 n. 1, 683 et n. 4, 702, 705 n. 3, 706 et n. 16, 743 et n. 2, 744, 745, 746 et n. 2.
Hilduin, clerc, frère de Gunther, usurpateur du siège de Cambrai, 201 n. 1, 202, 203 et nn. 1-3, 207, 219, 220 et n. 1, 221, 222, 223, 228 n. 2, 246, 275 n. 5, 287, 288, 330 n. 4, 331, 357, 359 n. 1, 363, 466 n. 3, 703.
Hilduin, usurpateur du siège de Liège, 632 et n. 4, 633 n. 1, 635 et nn. 2, 6 et 7, 636 et n. 11, 637 et nn. 1 et 2, 638, 639 et n. 8, 700, 704, 708, 717, 724.
Hilduin, abbé de Lobbes, 509 n. 6.
Hilduin, abbé de Saint-Bertin, 203 n. 2, 358, 359 et nn. 1, 2 et 5, 360, 361, 415, 416, 703, 746 et n. 3.
Hilduin, abbé de Saint-Denis, 115, 141 n. 1, 203 n. 1, 219 et n. 4, 706 n. 17, 745.
Hillin, comte, 712 n. 7.
Himeriacum, localité, 89 n. 5.
Hincmar, archevêque de Reims, 13, 31 n., 37 n. 5, 42 n. 7, 67 n. 6, 70, 74 et n. 2, 106 n. 4, 125, 126 n. 2, 128 et n. 1, 129 n. 3, 136, 137 et n. 3, 146, 147 n. 1, 158 nn. 2 et 5, 159 et n. 3, 160, 161 et nn. 2 et 3, 164, 166, 167, 168 et nn. 3 et 4, 169 et nn. 2 et 5, 170 et n. 5, 171 et n. 1, 172 et n. 1, 173 et n. 8, 174 et nn. 2 et 6, 175 et nn. 8, 11 et 12, 176, 177, 178 et n. 2, 179 et nn. 1 et 2, 181, 182, 183, 184, 188, 190 et n. 3, 191 n. 2, 192 et n. 2, 193, 195 n. 4, 196, 199, 200, 201 et nn. 1 et 2, 202, 203 et n. 3, 204, 207, 208 et n. 2, 211, 218, 219 et nn. 3 et 4, 220 et n. 1, 223, 224 et n. 2, 225, 228 et nn. 1, 2, 4, 230 et n. 1, 232, 234, 238 n. 4, 239, 247 et n. 1, 251, 258, 259, 260 et n. 2, 261 n. 1, 270, 272, 273 n. 3, 275 n. 5, 278 et n. 3, 283 et n. 1, 287, 290 et n. 3, 293, 297 et n. 4, 299, 310 et nn. 1 et 3, 312 et n. 4, 313, 314, 315, 316, 326, 327, 329, 339, 341, 342, 343 et nn. 2 et 3, 344,

345 et n. 4, 346 et n. 5, 347, 350, 353, 355, 356 et n. 1, 357 n. 1, 363 et n. 6, 364, 365 n. 3, 367, 368 n. 1, 373 n. 4, 379, 383, 387 et n. 3, 388, 389 et n. 2, 390, 391 et nn. 3 et 4, 392, 393, 396 n. 3, 403 n. 3, 408, 410 n. 5, 412 n. 2, 418 n. 5, 421, 433 et n. 4, 435 n. 5, 437, 444, 446 et n. 2, 451 n. 1, 651, 700, 702, 715 n. 3, 737, 738, 739 et n. 2, 740 et nn. 8 et 10, 741 et nn. 1 et 8, 749 nn. 5 et 6.

Hincmar le Jeune, évêque de Laon, 159, 283 n. 1, 290 n. 4, 299, 343 n. 3, 346, 364, 396, 397.

Hlod., Hloth., Hlud., Hluth., voir Lod., Loth., Lud., Luth.

Hlod., Hloth., Hlud., Hluth., voir *Lod., Loth., Lud., Luth.*

Hœnchirche, abbaye, 372.

Hoger, archevêque de Hambourg, 512.

Hohenaltheim, localité, 592 et n. 4, 593, 595.

Hohenbourg, abbaye, 372, 709 et n. 9.

Honau, abbaye, 372, 470 n. 3, 709, 714, 719.

Honfroy, comte, 137.

Hongrie, royaume, 558 n. 2, 730.

Hongrois, peuple, 551, 573, 574, 575, 601, 606, 619 et n. 5, 620 et n. 1. 627, 628, 697 n. 1.

Honnecourt, abbaye, 373.

Honorat, évêque de Beauvais, 490 et n. 1.

Hornbach, abbaye, 137 n. 2, 277 n. 4, 714, 755 n. 8.

Horic I, roi de Danemark, 39, 53 et n. 5, 55 n. 1, 58 et n. 2, 59 et n. 1, 61 n. 4, 62 n. 3, 63 et n. 3, 64 et n. 2.

Horic II, roi de Danemark, 64, 326.

Hubert, frère de Theutberge, abbé de Saint-Maurice, 29 n., 83 et nn. 1, 3 et 6, 84 et nn. 1 et 3, 85 et nn. 2 et 3, 86 et n. 4, 88, 89 n. 5, 90, 109 nn. 1 et 5, 112, 114, 118, 119 et n. 3, 120 et n. 1, 126 n. 2, 134 et n. 5, 143, 147, 148, 149 et n. 2, 150, 153, 162, 163 et n. 4, 165, 174, 179 et n. 2, 181 et n. 5, 190, 191 et n. 2, 192, 198, 204, 206, 211, 218, 219 et n. 1, 220, 222 et n. 2, 226, 229, 230, 232, 234, 251 et n. 2, 261, 262 et n. 2, 289, 315, 330, 331 n. 5, 351 et n. 3, 352 et n. 2. 444 et n. 7, 454 n. 2, 455, 493 n. 2, 525, 684, 717.

Hugmerchi pagus, 104.

Hugues, fils d'Héribert, archevêque intrus de Reims, 657.

Hugues, prêtre, usurpateur du siège de Verdun, 593 et n. 5, 667 n. 4, 668 et n. 1, 670, 706, 708.

Hugues, abbé de Saint-Quentin, 36 n. 1.

Hugues, notaire de la chancellerie royale, 599.

Hugues, roi d'Italie, 322 n. 2, 444 n. 7, 478.

Hugues le Bâtard, fils de Lothaire II et de Waldrade, 56 n. 1, 68 et n. 2, 144, 145, 146 et n. 2, 152, 180, 192 n. 5, 225 n. 2, 279, 284, 285, 288, 301 et n. 2, 324 et n. 5, 332, 334, 335, 336, 337, 429, 438, 441, 443 et n. 3, 444 et nn. 2 et 5, 445 et n. 3, 446 et n. 2, 447 et n. 1, 449 et n. 3, 450 et n. 1, 452, 454, 455, 456, 461 n. 1, 464, 465 n. 2, 466 et n. 3, 467 et n. 1, 468, 469 n. 9, 472 n. 5, 474, 475 et n. 2, 476, 477 et nn. 1, 2, 4 et 5, 478 et n. 3, 479, 480, 483, 492 n. 1, 497 n. 2, 500, 503, 514, 555, 662 n. 3, 691 n. 3, 694, 696 n. 1, 697 n. 2, 718 nn. 4 et 5, 727, 728, 736.

Hugues, bâtard de Louis le Jeune, 448 et n. 5.

Hugues (le Noir), duc de Bourgogne, 650.

Hugues le Grand, duc des Francs, 602 et n. 8, 648, 649, 650, 651 et n. 2, 652 et n. 4, 654 et n. 4, 655, 658 n. 1, 659, 664, 667, 674.

Hugues l'abbé, comte et margrave, 126 n. 2, 250 et nn. 5 et 7, 251 et n. 8, 252 et n. 1, 253, 261, 286, 287 et n. 1, 288, 331, 357, 433 n. 8, 434 et nn. 4 et 7, 437, 438, 448 et n. 2, 466, 467 et n. 1, 471 n. 3, 480, 487, 488 n. 4, 520 n. 1, 703.

Hugues, comte du *pagus Albensis*, 572 n. 1, 605 n. 4, 691.

Hugues, comte en Alsace, fils de Liutfrid, 4 n. 4, 137 et n. 2, 180, 289 n. 1, 356 et n. 6, 683 n. 5, 693 et n. 13, 711 n. 10, 756.
Hugues, comte en Alsace, 693.
Hugues, comte du Chaumontois, (572 n. 1), (573), 690 et n. 6, 693.
Hugues, comte du *pagus Suentensis* et du *pagus Tullensis*, 496 n. 5, 497 n. 2, 690.
Hugues, comte de Tours, 4 et n. 4, 13, 67 et n. 3, 74 et n. 5, 165 n. 5, 250 n. 7, 488, 693, 754 n. 12, 756, 762.
Hugues, comte, 596.
Hugues, comte, 690 n. 6.
Hugues, comte, 754, 756.
Hugues, 734 n. 3.
Humbert, 612 n. 6.
Hunger, évêque d'Utrecht, 119 n. 5, 129 n. 3, 169, 177 n. 3, 192 n. 2, 193, 195 et n. 1, 229, 326, 327, 370 n. 1, 589, 705 et n. 5, 722 n. 1.
Hunger, comte, abbé laïc de Saint-Valery, (626) et n. 2, 633 n. 12.
Huns, peuple, 620.
Hunusga, pagus, 104.
Hunvard, évêque de Paderborn, 645.
Huoki, abbé de Fulda, 562 n. 2, 572 n. 1.
Huton, comte, 645.
Huy, localité, 369 n. 1, 370 n. 3, 524 n. 8.
Huy (comté de), 674 n. 2.
Hyroid, *ministerialis* de Lothaire II, 120 n. 2.

I

Ignace, patriarche de Constantinople, 215 n. 5.
Ijssel, bras du Rhin, 104 n. 1, 468, 591 n. 8.
Ilverich, localité, 99 n. 2.
Immon, fidèle de Lothaire I, 29 n.
Immon, 734 n. 3.
Inden (*Saint-Corneille d'*), 155 et n. 1, 370 et n. 3, 422 et n. 4, 424, 459, 486 n. 3, 709 et n. 1.
Ingelger, comte, 418.
Ingelheim, palais royal, 20 n. 5, 129 n. 4, 298 n., 313 n. 3, 342.
Ingrim ou Iring, évêque de Bâle, 509 et n. 6.
Innocent II, pape, 410 n. 5.
Instarlake ou *Niftarlake, pagus*, 519 n. 1, 590 et n. 1, 617.
Irenfrid, comte, 137 n. 2.
Irenfrid, comte du *pagus Blesensis*, voir Ereinfrid.
Irring, grand, 493 n. 2.
Isaac, évêque de Langres, 74 n. 2, 130 n. 2, 279, 280.
Isaac, comte de Cambrai, 605 et nn. 4 et 5, 617, 633, 640 n. 1, 641 et n. 3, 644, 669, 674, 684, 698 n. 2, 752.
Isaac, comte, 572 n. 1.
Isembard, grand, 626 et n. 2, 633 n. 12.
Isembert, fidèle, 132 n. 5.
Isère, rivière, 226.
Islegowe (ou *Salland* ou *pagus Italiæ*), *pagus*, 97 n. 2, 329 et n. 5, 522 n. 1, 538 n. 2.
Italie, royaume, 1, 4 et n. 3, 15, 16, 20, 21, 27, 28, 49, 68, 69 et nn. 1, 7 et 8, 70 n. 6, 71, 72, 74, 80, 82, 83 et n. 2, 88 et n. 3, 89, 91 et nn. 2 et 3, 109 nn. 1 et 5, 118 et n. 3, 134, 138 n. 2, 150, 162, 165, 167, 177, 183, 185 n. 3, 190, 215, 237 n. 3, 238 et n. 4, 259, 260, 261, 282, 286 n. 1, 287 n. 5, 289, 306, 312, 313, 316 et n. 1, 317, 318, 322 et n. 3, 324, 329, 337, 339, 340, 350 n. 5, 352, 355, 357, 365, 379, 380, 383, 387, 392, 394, 398, 401 et n. 4, 407, 410, 411, 418, 419 et n. 3, 420, 423 et n. 6, 424, 427 n. 4, 430, 437, 449, 452, 455, 456, 461, 462, 469, 471 n. 6, 472, 473, 474, 478, 481, 482 n. 2, 486, 487, 489, 501, 507, 509, 513, 516, 550, 623 n. 2, 682 n. 8, 726, 727, 728, 729, 747.
Italiens, peuple, 18 n. 8, 19, 65.
Ivoy, localité, 673 n. 5.
Ivrée, ville, 505 n. 2.

J

Jacques, évêque de Toul, 710 n. 8.
Jean III, pape, 236.
Jean VIII, pape, 24 n. 5, 25 n. 1, 165 n. 7, 318, 361 et n. 6, 363, 365 et

n. 3, 400 et n. 3, 402 n. 1, 407 et nn. 1, 3 et 5, 408 et n. 1, 409 n. 1, 410, 412 et nn. 2 et 5, 418 n. 5, 427 et nn. 2 et 3, 428 et nn. 3 et 4, 435 n. 5, 444 n. 2, 447, 451 n. 1, 452, 453 n. 7, 501, 585 n. 5, 724, 749 n. 6.
Jean X, pape, 510 n. 1, 547 n. 4, 593 n. 1, 632 n. 4, 634, 636 et nn. 8 et 10, 638 et n. 7, 639, 647, 704, 708, 724.
Jean Talaja, patriarche d'Alexandrie, 236.
Jean, archevêque de Ravenne, 241, 242, 277 et n. 3.
Jean, évêque d'Arezzo, légat pontifical, 413.
Jean, évêque de Cervia, légat pontifical, 87 n. 2, 152 n. 1, 212 n. 4, 215 et n. 5, 216, 217, 218, 222, 230 n. 1, 233, 275.
Jean, évêque de Toscanelle, légat pontifical, 413.
Jean, évêque de Cambrai, 283 et n. 1, 287 n. 2, 314, 342, 349 nn. 3 et 4, 355, 364, 368 n. 1, 396, 412, 418 et n. 5, 428 et n. 4, 702 et n. 6, 705, 715 et n. 3.
Jean, évêque, 383 et n. 3.
Jean, abbé de Gorze, 663 n. 2.
Jeandelize, localité, 689 n. 6, 690 n. 1.
Jérome, évêque de Lausanne, 427 n. 3.
Jeufosse, localité, 43 n. 1, 55 n. 4.
Jonas, évêque d'Autun, 128 n. 4.
Jouy (*Juliacum*), localité, 124 n. 2.
Judith, seconde femme de Louis le Pieux, 9, 10 et n. 1, 208, 250, 262 n. 1, 434 n. 7, 717.
Judith, fille de Charles le Chauve, 40 n. 2, 90, 191, 192, 204, 205, 209 et n. 5, 228, 265, 326, 490 n. 1, 527.
Juliacensis pagus, 97 et nn. 2 et 3, 98 n. 1, 106, 296 n. 4, 370, 523, 545 n. 3.
Juliers, ville, 97 n. 3, 398 n. 6, 459 et n. 1.
—, *pagus,* voir *Juliacensis pagus.*
Jumièges, abbaye, 191 n. 2, 433 n. 4.
Jupille, domaine royal, 613 et n. 2, 686 et n. 1.
Jura, montagnes, 82, 83 n. 1, 84, 88, 120 n. 1, 134 et n. 5, 226, 260, 262, 263 et n. 1, 352, 375, 453, 487.
Jussan, abbaye, 372.
Jussey, localité, 349 n. 3.
Jutland, contrée, 50 n. 4, 326 n. 2.
Juville, localité, 481 n. 5.

K

Kaiserswerth, abbaye, 98 nn. 2 et 3, 99 et n. 2, 422 n. 5, 489 n. 2, 522 et n. 4, 561 et n. 5, 567 n. 4, 572 n. 1, 591 n. 8.
Kasbach, localité, 97 n. 3.
Keldaggowe, pagus, 97 n. 2, 98 n. 3, 99 et n. 2, 100 et n. 6, 106, 522, 537 n. 2, 561, 572 n. 1, 573 et n. 5, 578, 587 et n. 1.
Keltenbach, abbaye, 96 n. 2.
Kessel, abbaye, 370 n. 6.
Kessenich, voir *Castenilka.*
Kierst, localité, 99 n. 2.
Kinnem, Kinnin, Kennemerland, pagus, 102 n. 3, 329 n. 6, 465, 468, 590, 617, 650 n. 1.
Kobbon, comte, 61 n. 4, 185 n. 3.
Kremsmünster, abbaye, 423 n. 3.

L

Ladenbourg, localité, 407 n. 1.
Lahn, rivière, 568.
Lake et Isla, pagus, 590 et n. 1.
Lambert, abbé, concurrent de Wala, 126, n. 2, 410 n. 5, 706 n. 1.
Lambert, abbé, 605 n. 2.
Lambert, comte de Nantes, 5 et n. 2, 13, 35, 56 n. 1.
Lambert, comte (?), 718 n. 1.
Lambert, prétendu comte de Hesbaye, 611 n. 5.
Langres, ville et évêché, 94 n. 5, 106, 128 n. 4, 131 n. 3, 260, 372, 376, 456 n. 8.
Lannesdorf, localité, 498.
Lansint, sœur de Dadon, 451 n. 1.
Laon, ville et évêché, 457 n. 5, 526 et n. 3, 528, 529, 583 n. 6, 634, 641, 643, 648 et n. 3, 649 et n. 2, 650, 654 et n. 4, 657, 668 n. 3, 753.
— , *pagus,* voir *Laudunensis pagus.*
Latran, palais, 237, 241, 245 et n. 2, 248 n. 2, 320.
Laubach, golfe, 104, 370, 591.

Laudunensis pagus, pagus de Laon, 93, 124 n. 2, 298 n., 470 n. 3, 519, 526, 641 n. 3.
Lausanensis pagus, 134 n. 5, 180, 226, 288 n.2.
Lausanne, ville et évêché, 95 nn. 3 et 5, 107, 134 et n. 5, 260, 261, 427 et n. 3, 430, 440, 453.
Lauter, rivière, 95.
Lens, palais royal, 289 n. 1, 290 n. 1, 685 et n. 6.
Leodicensis pagus (*pagus de Liège*), 370, 373, 524, 540, 562 et n. 5, 596, 605 n. 5, 613 et n. 2, 617, 640 n. 1.
Léon le Grand (saint), pape, 160, 235,
Léon IV, pape, 37 n. 5, 40 n. 2, 42 n. 4, 69, 105 et n. 2, 737, 738, 739 et n. 1, 740 et n. 10, 741 et n. 1.
Léon, légat d'Adrien II, 355.
Leri, pagus, 105 et n. 2.
Lestorphen (*Linstroff? Lostroff?*), localité, 584 n. 1, 721 n. 7.
Letard *ou* Lietard, comte du *pagus Nidensis* et du *pagus Moslensis,* 584 n. 1, 617, 693.
Letard, comte, 418.
Leuderic, évêque de Brême, 114.
Leutard, comte, père de Gérard de Roussillon, 762.
Leutard, comte, 191, 757.
Leutard, comte, 571 n. 7.
Leuthard, comte, 425 n. 3.
Leuze, abbaye, 373.
Liège, ville, 27 n. 5, 34 nn. 3, 4, 6 et 7, 44 n. 4, 45 et nn. 1 et 3, 46, 47 n. 1, 73 n. 1, 106, 107, 109, 118, 174 n. 6, 193 n. 1, 337, 343, 370, 373, 378, 391, 416, 417, 429, 458 et n. 4, 463 n. 3, 493 n. 2, 495, 547 n. 1, 652, 728, 753.
—, comté, 466 n. 4, 540, 572 n. 1. (Voir encore *Leodicensis pagus.*)
—, évêché, 106, 107, 129 n. 4, 137, 155, 186 n. 4. 229 n. 4, 255, 279, 283 n. 1, 342, 358, 363 n. 6, 368 n. 1, 370, 373, 396, 412, 418, 428, 445, 446, 486 n. 3, 493 n. 2, 500 n. 2, 504 et n. 6, 505, 506, 509 et n. 6, 511 n. 3, 512, 520 n. 1, 541, 550, 553 n. 4, 560, 564 et n. 6, 567 n. 4, 568, 570 n. 1, 571, 581, 603, 605, 616, 624 n. 1, 626, 632 et n. 4, 634-639, 640, 647, 659, 664, 666 et n. 1, 674 nn. 1 et 2, 683 n. 5, 684 n. 6, 700, 702 et n. 1, 703, 704, 705, 706, 708, 709, 710, 711, 712 et n. 11, 714 n. 6, 715 n. 5, 716, 721 n. 6, 724, 725, 745, 747 n. 8, 757.
—, église, 255 n. 5, 289, 402 n. 3, 471 n. 5, 478 n. 1, 506 n. 1, 517 n. 3, 524 nn. 3 et 4, 546 n. 9, 560 n. 3, 562 n. 5, 572 n. 1, 573, 580 et n. 4, 596 n. 7, 598, 606, 608 et n. 4, 609, 710 n. 12, 713, 721.
Liepvre, prieuré, 28 n., 180, 208 n. 6, 290 n. 1, 581, 582, 713 et n. 10, 717 n. 11.
Lierre, abbaye, 373.
Lietbert, évêque de Cambrai, 734 n. 3.
Lingonensis pagus, 94.
Lith, localité, 613 et n. 2, 686 n. 1.
Liudger (saint), évêque de Münster, 101 n. 5.
Liudger, évêque d'Utrecht, 129 n. 3.
Liudon, archevêque de Trèves, 470 n. 3.
Liutard, évêque de Pavie, 227.
Liutard, 570 n. 1.
Liutbert, archevêque de Mayence, 247 et n. 5, 258 n. 2, 266, 267, 268 et n. 2, 272, 299, 341 n. 3, 360 et n. 2, 361 et nn. 1 et 4, 366 et n. 3, 385, 387, 404, 405 et n. 1, 406 et nn. 2 et 3, 418 n. 5, 424 n. 4, 466 n. 4, 469, 471 et n. 3, 489 n. 1, 490 n. 1, 491 n. 1, 501, 700, 703, 712.
Liutbert, archevêque élu de Cologne, puis évêque de Münster, 115, 137, 357 n. 2, 360, 702, 706, 708, 743, 744 et n. 2, 745.
Liutfrid, comte en Alsace, petit-fils du duc Adalric (Ethicon), 4 n. 4.
Liutfrid, comte en Alsace, beau-frère de Lothaire I, 4 n. 4, 28 n., 29, 111 n. 1, 137 et n. 2, 182 et n. 2, 184 et n. 2, 197, 198, 199, 211, 230, 231 et n. 3, 273, 274 nn. 1 et 6, 289 n. 1, 356, 683 n. 5, 693 et n. 12, 711 n. 10, 756 et n. 4.
Liutfrid, comte, fils du précédent, 711 n. 10.
Liutfrid, comte, 366, 367.
Liutfrid, comte, 471 n. 6.

Liutfrid, comte, abbé laïc de Stavelot, 497 n. 2, 526 n. 3, 538 et n. 5.
Liutfrid, comte souabe, 593.
Liutfrid, comte, 754 et n. 12, 756.
Liutfrid, 672 n. 3.
Liutgarde, femme de Louis le Jeune, 434, 435 et n. 3, 436, 437, 438, 448, 449.
Liuthard, comte, 137 et n. 2.
Liutpold, duc de Bavière, 551 et n. 9.
Liutward, évêque de Verceil, 422 n. 6, 426 n. 2, 427 n. 3, 464, 469 n. 9, 471 n. 5, 472 nn. 5 et 6, 474, 481 n. 5, 482 et n. 4, 483, 484, 549 n. 3.
Livia, localité, 225 n. 2.
Lobbes, abbaye, 83, 84 et n. 3, 85, 255 n. 5, 283 n. 1, 331 n. 5, 349 n. 4, 373, 456, 458 n. 4, 493 n. 2, 509 n. 6, 564 n. 6, 570 n. 1, 572 n. 1, 634 n. 4, 635, 705 n. 17, 710 et n. 12, 714 et n. 6.
Logenahe pagus, 96 et n. 2, 187 n. 4, 573, 586 et n. 4.
Loire, fleuve, 226, 438, 644.
Lomacensis ou *Lommensis pagus,* 40 n. 3, 86 n. 4, 93 et n. 5, 108 n. 4, 373, 486 n. 3, 520 n. 1, 524 n. 3, 562 et n. 5, 572 n. 1, 579, 592, 596, 597, 608 n. 4, 611, 617, 627, 668, 688, 691.
Lombardie, royaume, 3, 6, 83 n. 1, 258, 452, 506, 600.
Lombards, peuple, 146, 214 n. 5, 463 et n. 1.
Longchamp, localité, 627 et n. 6.
Longeville (*Saint-Martin de Glandières*), abbaye, 410 n. 5, 533 n. 4.
Longeville, localité, 689 n. 7.
Longlier, palais royal, 432 et n. 1, 685 et nn. 11 et 21.
Lorraine, royaume, *passim.*
Lorraine (*Basse-*) ou *Lothier,* duché, 543 n. 3, 563 n. 4, 732, 733, 748 n. 9, 749 n. 1, 752.
Lorraine (*Haute-*), duché, 710 n. 8, 712 n. 7, 732, 733, 734 n. 3, 747, 748 n. 9, 752, 757.
Lorsch, abbaye, 40 n. 3, 86 n. 4, 100 n. 4, 108 n. 4, 179 n. 3, 185 n. 2, 187 et n. 3, 326, 414, 448, 492 n. 1, 509 et n. 3, 538 n. 5, 553 n. 3, 684 n. 1.
Lothaire, abbé de Chèvremont, 28 n.
Lothaire I, empereur, 1, 4 et n. 4, 5 et n. 5, 8 et n. 3, 10 et nn. 2 et 3, 11 et nn. 2 et 3, 12 et nn. 2 et 3, 13, 14, 15 et n. 4, 16 et nn. 5 et 6, 17, 18 et n. 4, 19, 20 et nn. 4 et 5, 21 et n. 2, 22, 24 et n. 3, 25, 27-77, 78, 79 et n. 2, 80 et n. 5, 82 n. 5, 83, 86, 87, 88, 89, 90, 91 et n. 3, 92, 95 nn. 6 et 7, 97 et n. 3, 98 et n. 1, 100 n. 6, 101 et n. 5, 105 et nn. 1 et 2, 109 nn. 5 et 6, 113, 114, 115, 116, 123, 129 nn. 2 et 3, 134 et nn. 4 et 5, 137 n. 2, 138 n. 3, 151 n. 1, 154 n. 3, 159, 165 et n. 5, 177 n. 1, 180, 185 et nn. 1-3, 187 n. 4, 191, 193 n. 1, 199 n. 6, 202 n. 6, 203 n. 1, 216, 230, 259, 264 n. 2, 272 n. 1, 311 n. 1, 324 n. 5, 325, 326 n. 3, 331 n. 5, 334, 340, 347, 348, 350 n. 5, 359 n. 1, 363 n. 7, 377, 379 n. 1, 395, 400 et n. 3, 404 n. 1, 418 n. 5, 419 n. 3, 420, 421 n. 4, 439 n. 1, 452, 453, 454, 462, 470 n. 3, 488, 500, 516, 540 et n. 4, 561 n. 4, 579, 589, 609 et n. 2, 681, 683 et nn. 4 et 5, 686 n. 18, 687 et n. 1, 697 n. 2, 702, 707, 709 nn. 3, 5 et 7, 710 n. 10, 711 nn. 1, 2, 8 et 10, 712, 713 nn. 3, 5 et 8, 714 n. 10, 716, 718, 719 nn. 1, 6, 9, 11, 12 et 19, 720 nn. 3, 5, 6, 7 et 9, 726, 727, 728, 737, 738, 739, 740 et n. 10, 741 et nn. 7 et 8, 743, 744 et nn. 6 et 7, 745, 746 et n. 2, 747, 749 et n. 3, 750, 751, 754 n. 12, 756, 762.
Lothaire II, roi de Lorraine, 17 n., 28 n., 40 n. 3, 67 n. 5, 68 et nn. 2 et 4, 69, 70 n. 6, 71, 72 et n. 2, 73 n. 5, 74 n. 4, 75 et nn. 2 et 3, 78-335, 336, 337, 338, 339 et n. 2, 340, 342 et n. 5, 343, 347 et n. 1, 348, 349, 350 et n. 5, 351 et n. 3, 352, 353 et n. 3, 354 et n. 2, 355, 356 et n. 6, 357, 363 et n. 7, 365 n. 2, 366, 370 n. 4, 372, 374 nn. 2 et 4, 375, 379 n. 1, 380 et n. 5, 381, 382 et n. 5, 386, 387, 388, 389, 390, 393 et nn. 4 et 5, 395, 398 n. 6, 402 n. 1, 404 n. 1, 409, 418 n. 5, 421 n. 4, 422, 423, 426 et n. 1, 427, 428 n. 1, 429, 430,

434 n. 4, 438, 441, 443 et n. 4, 444 et n. 7, 449 n. 3, 450 et n. 1, 453, 454, 455, 458 n. 3, 462, 465 n. 2, 466 et n. 3, 467 et n. 1, 472 n. 5, 474, 475 n. 2, 477 et n. 2, 478 et n. 3, 479, 486, 487, 488, 489 n. 2, 500, 514 et n. 1, 521, 523, 531, 540, 542 n. 8, 553 n. 4, 559, 581, 597, 600 et n. 8, 621, 659, 662 n. 3, 676, 677, 678, 680, 681, 682 et n. 6, 683 et n. 5, 684 n. 6, 687 et n. 1, 688, 691 n. 3, 693 n. 8, 694, 697 nn. 1 et 2, 702, 709 nn. 2, 3 et 10, 710 nn. 2 et 6, 711 nn. 8-10, 712 et n. 6, 713 n. 8, 714 n. 2, 715 et nn. 1 et 2, 716, 717, 718 et n. 4, 719 nn. 8, 9, 13 et 22, 720 n. 14, 722 n. 1, 724 et n. 3, 725, 727, 728, 729, 730, 733, 736, 746, 747, 748 et n. 1, 749 et n. 3, 750, 751, 752, 754, 755, 756 et n. 4, 757, 759, 760, 761, 763 et n. 2, 764.

Lothaire III, roi d'Allemagne et empereur, 313 n. 3, 754 n. 6.

Lothaire, roi de France, 94 nn. 3 et 5, 579, 674, 675 n. 1, 686 n. 1, 732.

Lothaire, roi d'Italie, 322 n. 2.

Lothaire, fils de Charles le Chauve, 251, 420 et n. 3.

Lothaire, seigneur, 389.

Lotharia, Lorraine, 749.

Lothariense regnum, Lorraine, 748 et n. 9.

Lotharienses, Lorrains, 748 et n. 9.

Lotharingi, Hlutharingi, Lutharingi, Lorrains, 748 et n. 6.

Lotharingia, Lorraine, 748 et n. 9, 749.

Lotharii, Lorrains, 748 et n. 4.

Lotharii regnum, Hlotharii regnum, Lorraine, 748 et nn. 1 et 8, 749 et n. 3, 751.

Louis, abbé de Saint-Denis, 28 n., 29 n.

Louis le Pieux, roi des Francs et empereur, 1, 6, 8 et n. 1, 9 et n. 1, 10 et n. 1, 11 n. 2, 12 et n. 2, 13, 14 et n. 2, 15 et n. 2, 17, 19, 24, 30 n. 2, 31, 33, 36 n. 3, 39, 45 n. 2, 49 n. 2, 50, 51, 52 et nn. 3 et 7, 53, 55, 56, 57, 58 et n. 2, 59 et n. 1, 60 et n. 6, 61 et n. 4, 62 n. 1, 66, 68, 73 et nn. 4 et 5, 74, 75 n. 3, 77 n. 1, 80, 82 n. 5, 83 n. 2, 84, 88 et n. 3, 92, 103, 105 n. 1, 132 nn. 4 et 5, 138, 184, 185, 187 n. 4, 313 n. 3, 331 n. 5, 336, 337, 340, 344, 346, 347, 350 n. 5, 353 n. 4, 371 n. 2, 389, 404 n. 1, 425 n. 4, 470 n. 3, 485, 487, 490 n. 1, 505 n. 3, 516, 530 n. 4, 535 n. 3, 580, 591 n. 1, 684 n. 14, 707, 709 nn. 1, 3, 7, 9 et 10, 710 nn. 6, 10 et 14, 711 n. 4, 715 n. 5, 726, 729, 744 n. 2.

Louis II, roi d'Italie et empereur, 17 n., 29, 30 n. 6, 68 et n. 3, 69 et n. 8, 70 n. 6, 71, 72 et nn. 1 et 2, 73 et n. 5, 75 et n. 2, 76, 81, 82, 83 et n. 2, 85, 88 et n. 3, 89 et n. 5, 90 et n. 4, 91 et nn. 2 et 3, 95 et n. 3, 96, 106, 111, 114, 118 et n. 3, 119 et n. 1, 120, 121, 133, 134 et nn. 1, 4 et 5, 135, 138 et n. 2, 141, 150, 158, 161, 180, 189, 190, 191, 213, 214 n. 1, 215 et nn. 2, 3 et 5, 216 n. 1, 223, 224 et n. 2, 225 et n. 3, 226, 227, 229, 241, 242, 243, 245, 246 et nn. 4 et 5, 247, 249 et n. 2, 251, 257, 258 et n. 1, 259, 261, 262 et n. 1, 263, 270 n. 1, 273, 274 et n. 4, 275, 279, 281, 283, 288 et n. 2, 289, 298, 299, 303, 306 et n. 1, 310, 311 et n. 1, 313, 316 et n. 1, 317 et nn. 1-4, 318, 321, 324 n. 5, 333, 334, 337 et n. 7, 338, 339, 340, 348, 352 et n. 2, 353, 354 et n. 2, 355, 356, 361 n. 1, 362, 374 n. 4, 375, 383, 384, 385 et n. 5, 387, 391, 392 et n. 2, 393, 395, 398, 399, 401 et nn. 1 et 2, 402 et n. 1, 407 et n. 1, 408, 409, 410 et n. 2, 412, 413, 416 n. 7, 417 n. 2, 423, 426, 427, 429, 430, 431, 452, 453, 478, 492 n. 1, 682 n. 8, 683, 715 n. 4, 727, 728.

Louis, roi de Provence et empereur, 481, 482 et n. 2, 509 et n. 3, 623 n. 2.

Louis le Bègue, roi des Francs Occidentaux, 22, 23 n. 2, 24 n. 6, 25 n. 4, 86 n. 4, 154 n. 2, 191, 192, 196 n. 5, 214 n. 1, 349 n. 2, 383, 416 n. 7, 419, 420-433, 434 et nn. 1, 2 et 5, 435 et n. 2, 436, 437 et n. 5, 439, 440, 444, 446 et n. 2, 447, 449

n. 3, 452, 453, 455, 460 n. 1, 462, 473, 477 et n. 5, 485, 501, 505, 516, 541, 580, 581, 677, 709 n. 3, 713 n. 8, 719 n. 9, 728.

Louis III, fils de Louis le Bègue, roi des Francs Occidentaux, 23 n. 2, 25 n. 4, 146, 344 n. 1, 382, 417 n. 2, 433, 447, 449 et n. 3, 452, 454, 455 et n. 2, 456, 457, 458 et nn. 1 et 2, 462 et n. 3, 466, 467, 471.

Louis IV, d'Outremer, roi de France, 94 n. 3, 579, 652 n. 4, 658 et nn. 3, 4 et 5, 674 et n. 8, 732, 752.

Louis V, roi de France, 675 n. 1.

Louis le Germanique, roi des Francs Orientaux, 8, 9 et n. 1, 13, 15 et n. 4, 16 et n. 5, 18 et n. 3, 19 et n. 2, 20, 21 et nn. 2 et 3, 22, 23 n. 4, 24 et nn. 3 et 5, 25 et n. 3, 26 et n. 1, 27 n. 2, 28 n., 29 et n. 2, 30, 31 et n., 32, 33 n. 4, 34 nn. 3-6, 35 et n. 8, 37 et nn. 2 et 5, 38, 39 et n. 4, 40 et nn. 3 et 5, 41 nn. 2, 4 et 5, 43 et n. 1, 44 et nn. 1-3, 45 et n. 3, 46 et nn. 1 et 5, 47, 48, 56 et n. 2, 60, 61 n. 4, 62 et nn. 1, 2 et 4, 63 n. 3, 66, 68, 69, 72, 73 et n. 5, 75, 77 et n. 1, 80, 81 et n. 6, 82, 89 et nn. 2 et 3, 91 n. 3, 95 et nn. 6 et 7, 96 et n. 2, 97, 100 nn. 5 et 6, 101 et nn. 3-5, 103, 104, 105 et nn. 1 et 2, 106, 109 n. 2, 110, 111, 113, 114, 115, 116 et n. 2, 117, 118 et n. 3, 119 et n. 1, 120, 121, 122 et nn. 1 et 3, 123 et nn. 5 et 6, 124 et nn. 1 et 2, 125, 126, 127, 128 et nn. 1 et 2, 129 n. 4, 131, 132 n. 5, 133, 134 n. 5, 135, 136, 137 et n. 2, 138 et n. 2, 139, 140 et n. 3, 141 et n. 1, 150, 154 n. 3, 158 et n. 5, 161, 167, 172, 179 et nn. 3 et 4, 180 et nn. 1, 2 et 7, 181 et n. 1, 182 n. 2, 184 et n. 2, 185 et n. 2, 187 n. 4, 188 et n. 3, 189, 190 et n. 6, 191, 196 et n. 5, 197 et n. 1, 198, 203, 204, 205, 206, 207, 208 et n. 6, 209, 212 et n. 2, 216 et nn. 1 et 3, 224 n. 2, 227, 238 n. 4, 239, 244, 247, 248 et n. 2, 249, 253, 256 n. 4, 257, 261, 263, 264 n. 2, 265, 266, 267, 268 et nn. 1, 2, 3 et 5, 269 et nn. 1 et 2, 270 et n. 1, 271, 272 et n. 2, 273 et nn. 2 et 3, 274 et n. 1, 275, 276 et nn. 2 et 3, 278 et n. 1, 279, 281 n. 4, 282 et nn. 1-3, 283, 285, 286 nn. 1 et 2, 287, 289, 292 n. 2, 296, 297 et nn. 4 et 5, 298 et n. 2, 299, 300 et nn. 1 et 3, 301 et nn. 2-4, 303 et n. 4, 304 et n. 4, 305, 310 et n. 3, 313 et n. 3, 315 et n. 6, 320, 321 et nn. 1 et 2, 324 n. 3, 328, 329, 333, 334, 335, 337-414, 417, 418, 420, 421 et n. 4, 422, 424, 425 nn. 3 et 6, 427, 428 n. 1, 430, 431, 435, 440 n. 1, 441, 442, 443, 453, 454, 470 n. 3, 473, 492 n. 1, 500, 511 n. 7, 516, 542 n. 8, 553 n. 4, 576, 589, 594, 595 et n. 2, 646, 650, 676, 677, 681, 694, 703, 707 n. 2, 709 nn. 3 et n. 6, 713 n. 7, 715 et nn. 1 et 4, 716, 717, 719 nn. 1, 4, 7 et 9, 720 nn. 1 et 5, 721 n. 2, 726, 727, 728, 730, 740, 744 et nn. 5 et 7, 745, 748 et nn. 1 et 2, 749 et n. 6.

Louis III (Louis le Jeune), fils de Louis le Germanique, roi des Francs Orientaux et roi de Lorraine, 24 n. 5, 25 n. 3, 44 et n. 3, 45 et n. 3, 46 et n. 5, 47 et n. 1, 48, 113, 122 n. 1, 282 n. 3, 383, 395, 397, 398 n. 1, 400 et nn. 2 et 3, 404 n. 4, 413, 414-461, 463, 466, 473, 477, 483, 501, 514 n. 1, 677, 697 nn. 2 et 3, 718, 719 nn. 5, 15 et 16, 720 n. 8, 728, 735, 765.

Louis IV l'Enfant, roi des Francs Orientaux et roi de Lorraine, 79 n. 2, 92 n. 3, 98 n. 3, 99 et n. 2, 418 n. 5, 478 n. 1, 481, 503, 505, 512, 521 n. 5, 522, 523 nn. 8 et 14, 524 nn. 1, 3, 4, 6 et 7, 537 n. 2, 540, 543 et n. 6, 551 et nn. 4-6, 552 nn. 3 et 4, 553 et nn. 1, 2 et 4, 554, 557-575, 576 et n. 1, 577, 581, 582, 585 n. 5, 589, 591 n. 8, 597, 598, 601, 602, 603-604, 607 et n. 1, 610, 612 n. 6, 651, 659, 662, 671, 677, 678, 679, 682, 683 n. 5, 691, 693 n. 5, 694, 709 n. 6, 710 nn. 3 et 12, 711 n. 5, 712 n. 5, 713 n. 8, 714 n. 3, 720, 721 et nn. 4-6, 729, 730, 731.

Loup (saint), évêque de Troyes, 365 n. 2.

Loup, abbé de Ferrières, 38 n. 1, 131 1, 365 n. 2.
Louvain, ville, 55 n. 5, 109, 458 n. 4, 471 et n. 3, 475 n. 2, 480, 494 et n. 5, 496, 497 et n. 2, 498 et n. 1, 499, 729.
Lucques, ville et évêché, 423 n. 2.
Ludelme, évêque de Toul, 507 n. 2, 509 et n. 6, 539 n. 7, 566 n. 7, 570 n. 1, 585 n. 4, 648 n. 1, 714 n. 4, 720, 721 n. 5.
Lugdunensis ducatus, duché de Lyon, 72 et n. 2, 75 n. 1, 79, 81, 91 et n. 2.
Lugdunensis pagus, 95, 225, 226, 288 n. 2, 374, 393.
Luithar, comte, 61 n. 4.
Luithard, comte, 756.
Lure, abbaye, 289 n. 1, 292 n. 3, 324, 372, 376, 426 et n. 5, 711 et n. 9, 715 n. 5.
Lutard, comte, 754, 756.
Luxembourg, château fort, 734 n. 3, 748 n. 9.
Luxeuil, abbaye, 84 n. 1, 85 et n. 2, 126 n. 2, 199 n. 6, 372, 376, 494 n. 5, 711 et n. 1.
Lyon, ville, 225, 226, 236, 374, 382 n. 5, 394, 439, 453, 456.
—, duché, voir *Lugdunensis ducatus.*
—, archevêché, 74 n. 2, 75 n. 1, 129 n. 2, 173 n. 7, 188, 225, 279, 353, 364, 368 n. 1, 372, 374, 392, 396.
—, église, 29, 67 n. 6, 74 et nn. 1 et 4, 128 n. 4, 129 n. 2, 225 n. 2, 331 nn. 2 et 4, 428 et n. 4.

M

Macaire, 381.
Mâcon, ville et évêché, 36 n. 1, 190, 226, 453.
Madeleine (monts de la), 226.
Maëstricht, ville, 57 n. 5, 109, 361 n. 6, 369 n. 1, 370, 397, 398, 399, 402, 404, 458 et n. 4, 495, 496 et n. 5, 508 n. 1, 517 n. 8, 531, 544 n. 3, 545 et n. 1, 572 n. 1, 673 n. 5, 721 n. 6.
Magenhard, comte, 645.
Magnetius, comte, 570 n. 1.
Maidières, localité, 471 n. 5.
Majon, comte, 201 n. 2, 202.
Malines, abbaye, 373.
Malmédy, abbaye, 459 et n. 3, 460.
Mamert, métropolitain de Vienne, 235, 236.
Mancieulles, localité, 690 n. 1.
Manderfelt, palais royal, 685 et n. 1.
Mansuarii, comté, 36 et n. 1. (Voir encore *Masau.*)
Mantaille, localité, 224 n. 2, 427 n. 3, 437, 452, 453 et n. 4, 764 n. 1.
Marchiennes, abbaye, 417, 696 n. 1.
Marcilliacum, domaine royal, 686 et nn. 14 et 15.
Marcward, abbé de Prüm, 27 n. 6, 38 n. 1, 154 n. 3, 155 n. 1, 683 n. 7.
Maredret, localité, 486 n. 3.
Margoil-Margut, localité, 734 n. 1
Marlenheim, domaine royal, 180 n. 4, 289 n. 1, 469 n. 9, 481 n. 7, 683 n. 5, 686 et n. 19.
Marmoutier, abbaye, 372, 715 n. 5.
Marne, rivière, 190 n. 2.
Maroilles, abbaye, 120 n. 2, 373, 598, 605 n. 4, 629, 640 et n. 1, 641 et n. 3, 710.
Marsal, localité, 109 n. 6, 121 n. 5, 417 n. 2, 425 et n. 5, 427 n. 4, 720.
Masau, Maselant, pagus, 36 n. 1, 97 n. 2, 119 n. 5, 326, 370, 373, 376, 493 n. 2, 494 n. 5, 524, 540 et n. 4, 543 n. 6, 563 et n. 1, 591 et n. 4, 603, 613 et n. 2, 688, 689, 694. (Voir encore *Mansuarii.*)
Massevaux, abbaye, 372.
Mathilde, fille d'Otton le Grand, 658 n. 1.
Matfrid (I), comte d'Orléans, 5 et n. 3, 13, 28 n., 29 n., 165 n. 5, 500, 693, 706 n. 19.
Matfrid (II), comte, 83 et n. 6, 90 n. 4, (125 n. 1), (137 et n. 2), 165 et n. 4, (185 n. 2), 187, 281 n. 4, 500 et n. 3, 683, 692, 693.
Matfrid (III), comte du *pagus Eiflensis,* (125 n. 1), (137 et n. 2), (185 n. 2), 296 n. 4, 398 n. 6, (418 et n. 5), 500, 501, 683 et n. 9, 694, (765).
Matfrid (IV), comte de Metz, 443, 451 n. 1, 479, 500 et nn. 1 et 2, 501 et

nn. 3 et 4, 502 et n. 4, 508, 517 n. 5, 518, 533, 535 n. 3, 536, 537, 538, 539, 546 et n. 5, 549 n. 1, 554 et n. 3, 555, 558 n. 4, 559, 560, 561, 563, 564 et nn. 3 et 6, 568 et n. 4, 569 et n. 2, 570 et n. 1, 571 et nn. 2 et 4, 573, 575, 580, 604, 616, 617, 626, 633, 638, 644, 670 et n. 6, 682, 693, 694, 695, 696 n. 1, 697 nn. 2 et 3, 698 n. 2, 707 n. 9, 711 nn. 5 et 7, 717, 730, (765).

MATFRID, comte, (418 et n. 5).

Mattighofen, localité, 180 n. 1, 196 n. 5.

Maubeuge, abbaye, 373.

Maurianensis pagus, 95, 225 et n. 4, 288 n. 2.

Mayence, ville et archevêché, 16, 21 et n. 3, 37 n. 5, 41 n. 2, 43 n. 1, 52 et n. 2, 60 n. 6, 96 n. 2, 106, 107, 114, 116 n. 2, 126 n. 2, 196 et n. 5, 197 et nn. 1 et 4, 198, 199, 212, 247, 266, 267, 341, 372, 399 n. 7, 404, 406 n. 2, 412, 416 n. 7, 418 n. 5, 427 n. 3, 428 n. 3, 459, 466 et n. 4, 470 n. 3, 488, 490 n. 1, 491 et n. 1, 504 n. 6, 510, 511, 512 et nn. 4 et 5, 558 n. 4, 593, 700, 703, 751, 753.

Meaux, ville et évêché, 434.

MEDIOLANUS, prêtre, 763.

Meerbeek, abbaye, 373.

Meerssen, palais royal, 37, 38 n. 1, 368, 369, 387 n. 3, 429, 610, 613 et n. 2, 685 et nn. 2 et 21, 686 n. 1.

—, congrès de 847 et de 851, 34 nn. 2-7, 35 nn. 1-3, 37, 38, 39 et n. 4, 41 et n. 5, 42 n., 73 n. 1, 117, 127, 139, 174 n. 6, 188, 206, 270, 280, 337, 348, 391, 430 et n. 5, 738.

—, partage de 870, 75 n. 2, 93 nn. 2 et 5, 94 nn. 2 et 6, 95 nn. 1, 3 et 5, 97, 98 n. 1, 101-105, 108 et n. 4, 134 n. 5, 225 et n. 4, 227 n. 2, 339, 345 n. 4, 356 n. 1, 363 n. 7, 365, 367 n. 5, 368-377, 380 et nn. 3 et 5, 382, 383, 384, 392, 393 et n. 2, 400 et n. 2, 403 n. 3, 416 n. 7, 426 n. 5, 441, 443, 452, 453, 500, 542 n. 8, 548, 677, 688, 689, 691, 708 n. 8, 710 n. 9, 728.

Meginensis pagus, Mayenfeld, 96 et n. 1, 371, 413, 486 et n. 5, 492 et n. 1, 503, 523, 545 n. 3, 375 n. 1, 586 n. 2, 592 et n. 3, 619 et n. 5, 692, 694.

MEGINHARD, duc (?) de Frise (?), 547 et n. 4, 691, 692 et n. 2.

MEGINHARD, margrave, 457, 518, 520 et n. 2.

Mein, rivière, 568, 581.

MEINGAUD, comte du *pagus Meginensis,* 366 n. 2, 413 et n. 1, 442, 445, 479, 486, 492 et nn. 1-3, 503 et nn. 1 et 2, 506, 516 et n. 1, 532, 533, 538 et n. 5, 555, 560, 565, 602 et n. 10, 691, 692, 694, 698 n. 2, 711 n. 6.

MEINGAUD, fils du précédent, comte du *pagus Meginensis,* 503, 692, 694.

Meinrodum, domaine royal, 686 et nn. 14 et 16.

MENTION, évêque de Châlons, 520 n. 1, 564 n. 6.

MÉROVINGIENS, dynastie franque, 2, 3, 4, 684.

Méry, localité, 505 n. 2, 533 n. 1.

Merzig, localité, 744 n. 6.

Metlach, abbaye, 154 n. 3, 185 n. 3, 331 n. 5, 363 n. 2, 467 n. 3, 491 n. 4, 705 n. 7, 713 et n. 3.

—, localité, 581 et n. 2.

Metlaguim, localité, 580, 581 n. 2.

Metten, abbaye, 126 n. 2, 463 n. 3.

Mettensis pagus, 502, 504 n. 1, 523 n. 14, 597 et n. 9, 604 et n. 10, 617, 689 et n. 6, 693, 694. (Voir encore *Metz,* comté.)

Mettmann, localité, 567 n. 4.

Metz, ville, 2, 109 n. 3, 121 n. 4, 125, 127 et n. 1. 128 n. 2, 140, 150, 164, 180 n. 6, 181 n. 3, 194 n. 8, 196 n. 1, 200 n. 2, 215 et nn. 2-5, 216, 218, 219, 220 et n. 1, 221, 223 n. 3, 228 et n. 7, 229 et n. 4, 232, 233, 234 n. 1, 237 et n. 1, 238, 241, 248, 252, 253, 254, 264 et n. 2, 265, 273 n. 2, 296, 297 et n. 4, 300 et n. 3, 303, 313 n. 3, 338, 341, 342 et n. 5, 343 et n. 5, 344, 345 n. 4, 347, 348 n. 2, 350, 355, 367 n. 5, 369, 371 et n. 2, 377, 378, 379, 380, 381, 382 n. 5, 387, 399 n. 6, 404, 405, 410, 417 n. 2, 418, 421, 425 n. 3, 427 n. 4, 435 et n. 5, 440 n. 1, 460, 461, 471

et n. 5, 481 et n. 4, 488 n. 4, 499 n. 3, 504 n. 6, 507, 517 n. 12, 523 n. 14, 558 n. 4, 559, 564 n. 6, 567, 570 et n. 1, 573, 582 n. 2, 585, 587 n. 6, 589, 606, 618 et n. 4, 619 n. 4, 670 et n. 4, 672 et n. 4, 677, 681 et n. 10, 682, 685, n. 20, 716, 717, 728, 733 n. 3, 753.
—, comté, 399 n. 2, 404 n. 4, 413, 414, 449, 502 n. 1, 504 n. 1.
—, évêché, 107, 126 et n. 2, 137, 155, 161 et n. 2, 186, 191, 254, 255 et n. 4, 263, 264 n. 1, 269 nn. 2 et 5, 279, 302, 303 n. 1, 311, 312 n. 1, 313 n. 3, 330 n. 4, 345 n. 1, 347, 363 et n. 6, 373 et n. 6, 376, 396 et n. 3, 397 n. 2, 408 et n. 3, 410 n. 5, 425 n. 3, 435 n. 5, 461 et n. 1, 462 n. 4, 464, 466, 467 et n. 3, 468, 489, 493, 501 n. 4, 502, 509, 533 n. 4, 571, 580, 593, 605 n. 2, 618 n. 4, 626, 641 n. 2, 645 n. 1, 662, 663 n. 2, 667, 672 et n. 4, 674 nn. 1 et 2, 690 n. 1, 699, 700, 701 et n. 4, 703, 704, 705, 706, 707, 710 n. 9, 711 et n. 1, 712 nn. 6 et 12, 713 n. 7, 714, 715 et n. 1, 716, 718 nn. 1 et 5, 719 et n. 15, 733 n. 2.
—, église, 182 n. 2, 231 n. 5, 349 n. 3, 381 n. 4, 465 et n. 4 466, 494 n. 5, 502, 606 n. 13, 713 et n. 6, 757-759.
Meuse, fleuve, 1, 2, 5, 16, 17, 18 n. 4, 27 n. 5, 36 n. 1, 40, 57 et n. 5, 58, 80 n. 5, 92, 93, 94, 108 n. 4, 109, 110, 125 n. 1, 176, 179 n. 3, 325, 337, 341, 369, 370 et n. 1, 372 n. 2, 375 et n. 1, 397, 402, 418, 429, 431, 436, 440, 442, 443, 445, 446, 458, 461, 486, 487, 494 et n. 5, 495, 496 et n. 5, 499, 514, 521, 531 n. 4, 541, 543, 546, 547 et n. 1, 550, 553, 554 et n. 4, 561 et n. 4, 596, 600, 601, 603, 604, 616, 624, 627, 649, 650, 653, 655 et n. 1, 658, 669, 671, 675, 679, 684, 691, 694, 696 n. 3, 730, 733, 734, 747, 751.
Mézières, château fort, 642.
Michel, empereur grec, 215 n. 5, 223.
Milan, ville et archevêché, 166 et nn. 2-4, 260.
Milon, comte, 279.
Milon, 740, 748 n. 6.
Minden, ville et évêché, 106, 193 n. 3, 358, 511 n. 3, 512, 700, 745.
Moguntiacensis pagus (*pagus de Mayence*), 414.
Moilla, pagus, 5 et n. 5, 97 n. 2, 99 et n. 1, 108 n. 4, 370 et n. 4, 523, 545 n. 3, 591.
Moivron, localité, 382 et n. 4, 410 n. 5, 462 n. 4, 689 et n. 8.
Mons, ville, 373 n. 4.
Mons (comté de), 373 n. 4.
Mont-Cassin, abbaye, 307, 317, 318, 319, 320 et n. 3, 322 et nn. 3 et 5, 357.
Montfaucon-en-Argonne, abbaye, 373, 490 et n. 3, 494 et n. 3, 498, 710 et n. 11, 712 et n. 9.
Montier-en-Der, abbaye, 45 n. 1, 127 n. 1, 374 n. 3.
Mont-Justin, abbaye, 372 n. 5.
Moraves, peuple, 515, 550.
Moravie, contrée, 404.
Morienval, abbaye, 367 n. 4, 599 n. 1. 630.
Mortenowa pagus, 96.
Mosellane, contrée, 185 n. 1, 424, 559 n. 4, 568, 691, 753.
Moselle, rivière, 1, 2, 5, 27 n. 5, 60, 95, 96 n. 1, 109, 125 n. 1, 337, 341, 375 et n. 1, 425, 431, 446, 460, 461, 486, 487, 497 n. 2, 499, 502, 503, 504, 530, 531 et n. 4, 539 n. 7, 546, 561 et n. 4, 572 n. 1, 578, 597, 601, 604, 606, 607 n. 4, 608, 616, 627, 667, 675, 679, 684, 691, 730, 733, 734, 744, 747, 753.
Moslensis pagus, 182 n. 2, 296 n. 4, 369, 371 et n. 2, 377, 425 et n. 2, 523 n. 14, 689 n. 6, 693.
Mosomensis pagus, 94 et n. 3, 106, 207 et n. 1, 373.
Mothern, localité, 425 n. 4, 429 et n. 3.
Moutiers-Granval, abbaye, 4 n. 4, 28 n., 96 n. 1, 108, 180 n. 4, 182 n. 2, 289 n. 1, 372, 426 et n. 3, 683 n. 5, 693 nn. 12 et 13, 711 et n. 10, 719, 756 n. 4.
Mouthiers-Haute-Pierre, abbaye, 372 et n. 5.
Mouzon, localité, 395 et n. 5, 461, 667.

Moyenmoutier, abbaye, 331 n. 5, 371, 372 n. 5, 604, 711 et n. 8, 712 et n. 7, 716, 723 n. 4, 757, 759.
Moyenvic, localité, 109 n. 6, 121 n. 5, 720.
Muiden, localité, 590 n. 1.
Mündelheim, localité, 98 n. 2.
Münster, ville et évêché, 104, 106, 107, 358, 511 n. 3, 700, 701, 743, 745.
Münster, abbaye, 82 n. 5, 109 n. 6, 137 n. 2, 372, 517 nn. 7 et 12, 523 et n. 8, 530 n. 1, 693 n. 14, 709 et n. 10, 715 n. 5, 719 et n. 22, 720.
Münstereifel, abbaye, 97 n. 2, 370 et n. 3, 517 n. 6, 547, 548 n. 1, 721 et n. 3.
Münstermaifeld, abbaye, 713 et n. 4.
Murbach, abbaye, 372, 422 et n. 6, 425 et n. 6, 587 et n. 7, 588, 589, 710 et 1, 715 n. 5, 719, 720.

N

Nahgowe, pagus, 96 et n. 2, 425.
Namur, ville, 502 n. 4, 524 n. 8, 537 n. 2.
Namur (comté de), *Namurois,* 371 n. 2.
Nandberd, abbé de Murbach, 587 n. 7.
Nantes, ville et évêché, 56 n. 1.
Nanthaire, comte, 227.
Nanthère, abbé de Saint-Martin de Metz, 734 n. 3.
Narbonne, ville et archevêché, 225, 374, 606.
Neckarau, localité, 397 n. 2, 403 n. 4, 462 n. 4.
Neidingen, localité, 485.
Néronde, localité, 456 n. 8.
Neuchâtel (lac de), 226.
Neuenheerse, abbaye, 493 n. 3.
Neufchâteau, localité, 193 n. 1.
Neumoutier, abbaye, 370 n. 3.
Neumünster, abbaye, 397 n. 2, 713 et n. 7.
Neuss, ville, 97 n. 3, 109, 328, 370 n. 3, 422 n. 5, 459 et n. 1.
Neustrie, royaume, 2, 3, 336 n. 1.
—, province, 19, 66, 286 n. 1, 446, 448, 454, 490, 554 n. 3, 602, 605, 630, 632, 652, 659 n. 5, 731.
Neustriens, peuple, 487.
Nevelong, comte, frère de Balderic I, évêque d'Utrecht, 619 n. 2.
Nevelong, 619 n. 2.
Nicolas I, pape, 24 n. 5, 40 n. 2, 67 n. 5, 87 et n. 2, 106 n. 4, 117, 126 n. 2, 133, 137 n. 1, 143, 147, 149 n. 3, 152 n. 1, 153 n. 1, 154 n. 3, 161, 165 et nn. 3, 7 et 8, 166 et nn. 1, 2, 4, 167, 170, 176 n. 3, 177, 178 n. 7, 180 et n. 6, 181 et nn. 3 et 5, 182, 183 et n. 3, 184 n. 2, 192, 196 et n. 1, 197, 198 et nn. 3 et 4, 199 et nn. 2 et 6, 200 et nn. 1 et 2, 201 n. 1, 202 n. 5, 203 n. 3, 209 n. 5, 210, 211, 212 et nn. 1-4, 213, 214 et n. 1, 215 et nn. 4 et 5, 216 et nn. 3 et 4, 217 et nn. 1-5, 218 et n. 3, 219, 220, 221 et n. 4, 222 et n. 2, 223, 224, 228 et nn. 1 et 2, 229 et n. 4, 230 et n. 1, 231, 232 et n. 2, 233, 234 et n. 1, 235, 236 et n. 6, 237 et nn. 1 et 5, 238, 239, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248 et nn. 2, 249 et n. 2, 250, 252, 253, 254 et n. 2, 255 et n. 5, 256 et n. 4, 257, 258 et n. 1, 259, 260 et n. 2, 261 et n. 1, 263 et n. 3, 264 nn. 1 et 2, 265, 266, 267, 268, 269 et n. 2, 270 et n. 1, 272, 273 et n. 3, 274 et n. 6, 275 et n. 5, 276 et nn. 2 et 3, 277 et n. 1, 279, 280, 281 et n. 4, 283, 285, 286 et nn. 1 et 2, 290, 291, 292 et nn. 1-4, 293, 294, 295, 296 n. 1, 298 n. 2, 299 et n. 2, 300 et n. 1, 301 et n. 4, 302, 303 et nn. 2 et 4, 304 et n. 4, 305 et nn. 1 et 2, 306 et nn. 1 et 6, 308, 309 et n. 1, 310 et n. 4, 311 et n. 4, 312, 313 et n. 3, 318, 319, 320 et n. 3, 321, 323 et n. 2, 329, 330 n. 1, 331, 332, 355, 356, 357, 358 et n. 1, 385, 386, 389 et n. 2, 390, 392, 510, 511 n. 7, 702, 705 nn. 2 et 8, 713 n. 5, 715 nn. 2 et 7, 724, 725, 727, 739 n. 1, 748 n. 1.
Niddagowe, pagus, 500.
Nidensis pagus, voir *Nitensis pagus.*
Nied, rivière, 572 n. 1.
Niftarlake, voir *Instarlake.*
Nimègue, ville et palais royal, 12 n. 1, 27 n. 5, 58, 90 nn. 4 et 5, 330, 365, 457, 497 n. 2, 499, 530 et n. 4, 542,

546, 586, 588, 591, 683 n. 5, 684 n. 12, 685 n. 21.
Nitensis ou *Nidensis pagus* (*Nitachowe*), 371, 584 n. 1, 597, 617.
Nithad, comte, 186 n. 3, 470 n. 3.
Nithard, évêque de Münster, 645.
Nithard, comte et historien, 10, 11 et nn. 1, 2, 3.
Nithard, vassal, 279.
Nivanheim, pagus, 97 et nn. 2 et 3, 98 n. 2, 102 n. 2.
Nivelles (*Sainte-Gertrude* de), abbaye, 373, 379 n. 4, 380 n. 2, 419 n. 3, 478 et n. 1, 517 n. 3, 519, 524, 525 n. 4, 531, 539 et n. 6, 573, 684 n. 6, 709 et n. 2, 714.
Nomenoë, duc des Bretons, 35 et n. 8, 41 n. 5.
Norbert (saint), 753.
Norden, localité, 471.
Nordgowe, pagus, 96, 426.
Nordhausen, localité, 571 n. 7.
Normands, pirates venus du Danemark et de la Norvège, 25, 29, 31 et n. 4, 34 n. 5, 35 n. 8, 39, 41 n. 5, 42, 43 et n. 1, 44 n. 4, 49 et n. 2, 53 n. 6, 54 et nn. 1, 3 et 4, 55 et nn. 2-6, 56 et nn. 1 et 2, 57, 58, 59, 60, 61 et nn. 2 et 4, 63 et n. 1, 64 et nn. 2 et 5, 65 n. 1, 68, 69, 72, 76, 82, 89, 105 n. 2, 111, 114, 117, 119 n. 5, 121, 122, 129 n. 4, 136 et n. 5, 149 n. 3, 159, 167, 176, 189, 192, 197, 223, 248, 254 n. 1, 255 n. 5, 264 n. 2, 270, 282 n. 1, 302, 325, 327 et n. 3, 328, 329, 330 n. 1, 331 n. 5, 339, 341, 390, 391 n. 4, 392, 402 et n. 3. 413, 419, 420, 438, 439, 441, 442, 443, 446, 447 et nn. 2 et 3, 448 et nn. 3 et 5, 449, 450, 454, 456, 457, 458 et nn. 3 et 4, 459 et n. 1, 460 et nn. 2 et 6, 461 et n. 2, 462, 463, 464, 465 et nn. 1-5, 466, 467 n. 1, 468 et n. 4, 469, 470, 471 et n. 3, 472 et n. 2, 473, 474, 475 n. 2, 476, 477, 480 et n. 1, 481, 482, 484, 485, 490, 492, 494 et nn. 2 et 5, 495, 496, 497 et n. 2, 498, 499 et n. 3, 505 n. 2, 510 n. 7, 513, 520 n. 1, 532, 541, 546, 550 et n. 2, 551 et n. 1, 553 n. 4, 558, 564 n. 6, 577, 591 n. 1, 601, 606, 610, 620, 644, 666, 667, 669, 670, 671, 682 et n. 6, 691, 697 n. 1, 712 n. 10, 715 n. 7, 716 et n. 3, 718 n. 5, 723 et n. 1, 724, 728, 729, 731.
Norvège, royaume, 49, 54, 558 n. 2, 730.
Norvégiens, peuple, 49.
Noting, évêque de Brescia, 121.
Noting, évêque de Constance, 645.
Notker, évêque de Liège, 674 nn. 1 et 2.
Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, église, 28 n., 370, 481 n. 5, 486 n. 3, 489 n. 2, 615, 671.
Notre-Dame de Compiègne, abbaye, 419.
Nova villa, localité, 649 n. 4.
Noyon, ville et évêché, 494 et n. 5, 497 n. 2, 644.

O

Oberpleis, localité, 100.
Oberwesel, domaine royal, 686 et n. 6.
Obotrites, peuple, 49, 59, 105 n. 2, 196, 197 et n. 1.
Oda, femme d'Arnulf, voir Uta.
Oda (Vota, Voda), femme de Zwentibold, 522 n. 1, 537 et n. 2, 538 et n. 2, 539 n. 4, 545, 555 et n. 1, 563, 564 n. 1, 622.
Odacer, comte du *pagus Blesensis,* 502, 517 n. 5, 523, 530 n. 2, 533 et n. 4, 536, 537, 538, 539 n. 1, 545, 548, 549, 552, 582, 645 n. 1, 684 n. 4, 693, 694, 695.
Odacer, père de Baudoin, 191.
Odangowe, pagus, 97 n. 3.
Odbert, évêque de Strasbourg, 571 et n. 7, 594 et n. 4, 595, 596, 605, 607, 704, 721.
Odeling, abbé d'Inden, 155 et n. 1.
Odile (sainte), 67, 756.
Odilbald (I), évêque d'Utrecht, 341 et n. 3, 358, 360, 370 n. 1, 405, 486 n. 3, 509 et n. 6, 512, 519 et n. 7, 520 et n. 1, 530 n. 4, 589, 683 n. 5.
Odilbald (II), évêque d'Utrecht, 674 n. 2.
Odon, évêque de Beauvais, 204, 216, 218, 220, 228 et n. 2, 299, 344, 346, 364, 366, 368 et nn. 1 et 3, 413.

Odornensis pagus, 94, 268 n. 4, 371, 372 n. 1, 374, 427, 443, 688.
Œdingen, localité, 97 n. 4.
Œren, abbaye, 371, 508 et n. 1, 517 n. 4, 534, 535 et n. 3, 536 et n. 6, 537, 553 n. 1, 560, 564, 569, 578, 711 et n. 5.
Œtingen, localité, 423.
Ofgowe ou *Uffgowe, pagus,* 134 n. 5.
Ogon, évêque de Liège, 757.
Oignon, rivière, 89 n. 5.
Oise, rivière, 434, 435, 666.
Oissel, île, 55 n. 5, 121 et n. 6, 122, 149 n. 3, 328, 332.
Omont, château, 633 n. 4, 642, 649.
Oneux, localité, 480 n. 1.
Orbe, localité, 81, 90 et nn. 2 et 4, 95 n. 4, 109 et n. 5, 111, 113, 114, 134 n. 5, 259 et n. 3, 260, 261, 262 et n. 2, 263, 281, 316, 352, 376, 427, 437, 438, 467.
Orléans, ville et évêché, 40 n. 1, 41 n. 5, 45 n. 1, 82.
Orléans (*pagus* d'), 706 n. 5.
Ornain, rivière, 372, 374 n. 2, 443, 445.
Orne, rivière, 372.
Ornensis pagus, 372 et n. 1, 688 n. 1.
Orti-vineæ, localité, 289.
Orville, localité, 298 n.
Oscarensis pagus, 95 et n. 2.
Osnabrück, ville et évêché, 104, 106, 358, 511 n. 3, 512, 700, 701, 745.
Osnigwald, localité, 41 n. 4.
Ossard, clerc et médecin de Lothaire I et de Lothaire II, 28 n., 29 n., 67 n. 6, 120 n. 2.
Ostergau, pagus frison, 403.
Ostrebant, pagus, 93 et n. 3.
Otbert, chanoine, 466 n. 4.
Otbert, vassal du comte Matfrid, 90 n. 4, 125 n. 1, 185 n. 2, 296 n. 4, 398 n. 6, 683 n. 9.
Otger, archevêque de Mayence, 12, 20 n. 5, 37 n. 5, 60.
Otpert, fidèle, 469 n. 9.
Otton I, roi d'Allemagne et empereur, 187 n. 3, 519 n. 2, 522 n. 1, 537 n. 2, 538 n. 2, 590 n. 1, 591 n. 7, 602, 615 et n. 9, 652 n. 4, 658 n. 1, 674 et nn. 1 et 2, 733, 734, 735 et n. 1, 747 n. 8, 748 nn. 1, 8 et 9, 751, 752.
Otton II, roi d'Allemagne et empereur, 313 n. 3, 582 n. 1, 590 n. 1, 710 n. 8, 733, 734 n. 1, 748 nn. 8 et 9.
Otton III, roi d'Allemagne et empereur, 103 n. 2, 313 n. 3, 323 n. 2, 519 n. 2, 535 n. 3, 590 n. 1, 674 n. 2, 748 n. 6.
Otton, fils de Ricuin, comte de Verdun, puis duc de Lorraine, 583 n. 6, 626 et n. 2, 633, 643, 645 n. 1, 647, 663 et n. 2, 664, 667, 668, 669, 674, 698 n. 2, 752.
Otton, comte ou duc de Saxe, 537 et n. 2, 538, 545 (et n. 3), 561 n. 5, 577, 622.
Otton, fils de Conrad l'Ancien, comte du *pagus Logenahe superior,* 561 et n. 5, 567 n. 4, 586 n. 4, 587 nn. 1 et 7.
Otton, comte du Scarponnois, 68.
Otton, comte, 122.
Otton, comte, 493 et n. 2, 561 n. 4.
Otton, fils de Gebhard l'Ancien, voir Uton.
Ottramne, archevêque de Vienne, 412, 428.
Ottulf, évêque de Troyes, 416.
Ottweiler, localité, 569 n. 3.
Ourthe, rivière, 370 et n. 7, 371 n. 2, 373, 375.

P

Paderborn, ville et évêché, 35 n. 8, 512.
Pannonie, contrée, 418.
Paris, ville, évêché et comté, 4, 35 n. 8, 37 n. 5, 38, 39, 55 n. 5, 74, 121, 481 et nn. 2 et 3, 494, 568, 691, 738.
Pascal I, pape, 51 et n. 4.
Pascal II, pape, 748 n. 9.
Paschase Radbert, biographe de Wala, 11.
Paul, légat d'Adrien II, 355.
Pauliaci villa (*Poligny ?*), 523.
Pauliacum, localité, 456 n. 8.
Paulin, évêque de Reggio, 319.
Pavie, ville et évêché, 72 n. 1, 258 et n. 2, 265 et n. 1, 285, 287 et n. 5, 516.
Pegnitz, rivière, 587 n. 6, 588.

Pépin, abbé de Moyenmoutier, 331 n. 5.
Pépin I, roi d'Aquitaine, 8, 15 n. 2, 45 n. 3, 73 n. 5, 247 n. 4, 267, 516.
Pépin II, roi d'Aquitaine, 12, 15 et n. 2, 16, 20, 32, 34 n. 5, 35 et n. 8, 36, 40 n. 1, 41 et n. 1, 43 et n. 3, 44 n. 2, 46 et n. 5, 56 n. 1, 137 n. 2.
Pépin le Bref, roi des Francs, 3 et n. 1, 313 n. 3, 336, 347, 421 n. 4, 470 n. 3, 489 n. 2, 496 n. 5, 505 n. 3, 530 n. 4, 627 n. 6, 709 nn. 3 et 8, 710 nn. 1, 8 et 10, 736.
Pépin, fils de Charlemagne, roi d'Italie, 68, 336, 337.
Pépin l'Ancien, maire du palais d'Austrasie, 2, 678.
Pépin le Moyen, maire du palais des Francs, 2 et n. 3, 3, 17, 151 n. 1, 214 n. 1, 336, 736.
Pernaffa pagus, 587 n. 1.
Péronne, ville, 27 n. 2, 40, 657, 738.
Pertensis pagus, Perthois, 94, 374 n. 3.
Pfedersheim, localité, 641.
Photius, patriarche intrus de Constantinople, 241, 269.
Pierre Fullo, patriarche intrus d'Antioche, 236.
Pierre Mongus, patriarche intrus d'Alexandrie, 236.
Pierre, évêque, 383.
Pierre, prêtre, 383 et n. 3.
Pierrefitte, localité, 456 n. 8.
Pipincensis comitatus, 134 et n. 5, 289 n. 1.
Pîtres, localité, 251 n. 1, 259 et n. 3, 267 et n. 2, 298 n., 313 n. 3, 329 n. 2.
Pladella, localité, 650 n. 1.
Plaisance, ville, 321 et n. 5, 322 et nn. 2 et 3.
Plectrude, femme de Pépin le Moyen, 214 n. 1.
Poligny, abbaye, 372.
Ponthion, domaine royal, 122 et n. 4, 127 n. 1, 190 et n. 6, 191, 199 n. 6, 204 n. 1, 283 n. 1, 298 n., 368 et nn. 1 et 3, 412, 413, 419 n. 3, 432 n. 3, 472 et nn. 5 et 6, 475 n. 2, 480 n. 1, 715 n. 4.
Pont-Liard, localité, 401.
Pont(-Saint-Vincent?), localité, 497 n. 2.
Poppon, archevêque de Trèves, 713 n. 1.
Poppon, abbé de Stavelot, 734 n. 3.
Poppon, fils de Waldger, comte frison, 590 n. 1.
Porcien, voir *Portianus pagus.*
Port (pays de), 374 n. 3.
Portensis pagus, 28 n., 94, 95 n. 1, 374 et n. 3, 376, 439, 523.
Portianus pagus, Porcien, 93, 94, 506 n. 1, 526 n. 2, 531 n. 4, 581.
Pouilly, localité, 298 n.
Poultières, abbaye, 190 n. 3.
Prisvillare (Preisch?), localité, 765 et n. 1.
Provençaux, peuple, 18 n. 8, 19, 65, 66 n. 1.
Provence, royaume, 16, 19, 22, 27, 35 n. 8, 66, 69, 70 n. 6, 71, 72 et n. 2, 73, 74 et n. 2, 75 et n. 2, 79, 80, 81, 83 n. 4, 90, 91 et nn. 1 et 2, 109 n. 1, 120, 121, 134, 137 n. 2, 177 n. 1, 180, 188 et n. 4, 189, 190 et nn. 2 et 3, 191, 197, 204, 206, 215, 223, 224 et n. 2, 225 et n. 3, 226, 227 et nn. 1 et 2, 260, 339, 340, 347 n. 1, 348, 353, 375, 392, 393, 394, 395 et n. 1, 401, 409, 430, 437, 438, 439, 444 n. 7, 452 et n. 3, 453, 454, 455, 456 et n. 8, 473, 482 et n. 2, 487, 509, 516, 520, 726, 727.
Prudence, évêque de Troyes, 118, 121.
Prüm, abbaye, 1, 27 n. 6, 28 n., 45 n. 1, 70 et n. 6, 71, 75 et n. 3, 76 et nn. 2-4, 79, 82 n. 5, 97 n. 3, 100 n. 2, 108 n. 4, 119, 137 n. 2, 154 n. 3, 155 et n. 1, 186 n. 3, 189 n. 3, 253 n. 1, 259, 272 n. 1, 291, 296 n. 4, 316 n. 1, 350 n. 5, 366 n. 2, 367 n. 5, 369, 370 et n. 4, 371 n. 2, 379 n. 1, 397 n. 2, 398 n. 6, 403 n. 4, 421 n. 4, 424 n. 7, 460 et n. 2, 469, 470 n. 3, 477 et n. 2, 488 n. 2, 489 n. 2, 492 n. 1, 493, 495, 496 n. 5, 498, 500 n. 2, 509 n. 6, 517 nn. 3 et 4, 525 n. 4, 526 n. 3, 536, 544, 546, 547 et nn. 2 et 6, 549 et n. 3, 554 et n. 3, 564 et n. 2, 568, 584 n. 1, 598, 604 et n. 14, 605, 606, 613, 616, 617, 618 n. 4, 626, 627 et n. 6, 629, 635, 636 et n. 11, 637, 638 et n. 1, 664, 682, 683 nn. 7 et 8, 684 n. 3, 686

n. 9, 705, 709 et n. 3, 710 n. 5, 715 n. 5, 717, 719, 720 et nn. 2, 6 et 14, 721, 724 n. 1, 728.

Q

Quentowic, port, 567 n. 4.
Quierzy-sur-Oise, domaine royal, 45 n. 1, 73 n. 4, 86 n. 4, 117, 124 n. 1, 298 n., 387 n. 3, 414, 418 et n. 5, 419, 501, 631, 740.

R

Raban Maur, archevêque de Mayence, 12, 41 n. 2, 70 et n. 3.
Radbod, archevêque de Trèves, 467 n. 3, 470 n. 3, 488, 489 n. 1, 491 n. 4, 493 et n. 2, 504 et n. 3, 505 n. 2, 507 n. 2, 509, 517, 526 n. 3, 529 et n. 6, 531, 533 n. 4, 534 et n. 2, 535 et nn. 2 et 3, 536 et nn. 5 et 6, 538 et n. 5, 539 n. 4, 544 et nn. 1 et 3, 545 et n. 1, 548 n. 2, 549 et n. 3, 550, 552 et n. 4, 553 n. 1, 558, 564 et n. 4, 567 n. 1, 570 n. 1, 572 n. 1, 583, 597, 598 et n. 4, 599, 605, 606 et n. 11, 607, 608, 626, 647 n. 5, 683 n. 4, 684 et nn. 3 et 5, 703, 704, 706, 713 n. 2, 720, 721 n. 4.
Radbod, évêque d'Utrecht, 151 n. 1, 519 et n. 7, 520 et n. 1, 541, 547 n. 4, 564 n. 6, 589 et n. 4, 611 n. 5, 618, 619 n. 2, 703, 706, 723 n. 2.
Radbod, notaire de la chancellerie royale, 599 et n. 7, 627 n. 1.
Radbod, duc des Frisons, 151 n. 1, 520 n. 1, 706 nn. 17 et 20.
Radbod, prétendu duc de Frise, 541.
Radbod, fils de Waldger, comte frison, 590 et n. 1.
Radoald, évêque de Porto, légat pontifical, 87 n. 2, 152 n. 1, 212 n. 4, 215 et n. 5, 216, 217, 218, 222, 228, 232, 233, 241, 257, 275, 276, 277 et n. 3.
Radoald, père de Dadon, 451 n. 1.
Ragenbert, comte, 633 n. 12, 645.
Ragnold, chef normand, 633 n. 13.
Raimbaud, comte, 734 n. 3.
Raoul, roi de France, 593, 594, 632 et n. 1, 641 n. 2, 649, 651, 655 et nn. 1-3, 656, 657, 658, 661, 662 et nn. 1 et 5, 663 et n. 2, 664 et n. 3, 665 n. 2, 666 et n. 1, 667 et nn. 1 et 4, 668 et n. 2, 669 et n. 3, 670 et n. 2, 671, 674, 697 n. 3, 706 n. 7, 708, 717, 723 n. 1, 731.
Raoul, comte de Cambrai (?), 506 n. 1, 527 et n. 5, 528 et nn. 1 et 2, 542.
Ratbert, évêque de Valence, 130 n. 1, 177 n. 4.
Rathier, comte, 279.
Ratisbonne, ville et évêché, 41 n. 5, 136, 298 n., 342, 350, 471 n. 6, 481 n. 5, 484, 491 et n. 4, 494 n. 5, 504 n. 1.
Ratislaw, duc des Moraves, 367, 515.
Ratold, évêque de Strasbourg, 20 n. 5, 89 n. 3, 169, 177 n. 3, 180 et n. 6, 193, 253, 254, 259 et n. 3, 279, 329, 341 et n. 3, 404 n. 1, 426 n. 4, 715 et nn. 2 et 6.
Ratolf, bâtard d'Arnulf, 506.
Ravenne, ville et archevêché, 215 n. 5, 241, 242, 246 n. 5, 317, 427 n. 2.
Redburg, localité, 594.
Regenbirg, abbesse de Saint-Hippolyte de Gerresheim, 406 n. 3.
Regenfrid, frère d'Heriold, 50 et n. 5, 61.
Reggio, ville et évêché, 185 n. 3.
Regigarde, mère de Liutbert, évêque de Münster, 744 n. 2.
Réginard, délégué de Saint-Arnoul, 504 n. 1.
Reginhard, évêque de Strasbourg, 404 n. 1, 426 n. 4, 489 n. 1, 703.
Réginon, abbé de Prüm, 450, 509 n. 6, 536, 554 et n. 3, 555, 717, 724 n. 1.
Régnier I, comte de Hesbaye (?) et margrave, 67 n. 8, 418 et n. 5, 440 n. 1, 481 et n. 3, 506 n. 1, 527 et n. 5, 528 et nn. 1 et 2, 530 et n. 2, 531 et n. 4, 539 et nn. 1 et 7, 540 et n. 4, 541 et nn. 3 et 4, 542 et nn. 4 et 8, 543 et nn. 3, 4 et 6, 544 et n. 1, 545 et n. 1, 546 et n. 5, 547, 552, 555, 559 et n. 4, 561, 562 et nn. 2 et 3, 563 et nn. 1 et 4, 564, 567 et n. 1, 568 et n. 4, 572 et n. 1, 573 et n. 9, 574 et n. 2, 579, 580, 581, 582 et n. 4, 585 et n. 3, 586, 592, 595 n. 6, 601 et n. 1, 602 et

nn. 2 et 3, 603 et nn. 1 et 5, 604, 605 et n. 4, 607 n. 4, 608 et n. 4, 609 et nn. 3 et 7, 610 et n. 3, 611 et nn. 1, 3 et 5, 612 et nn. 1, 5 et 7, 613, 614, 615, 616 et n. 5, 619, 624 et n. 1, 626, 632, 637 n. 2, 645 n. 1, 662, 664, 684 et nn. 4, 6 et 7, 691, 692, 693, 694, 695, 697 nn. 2 et 3, 698 n. 2, 710 n. 4, 711 n. 2, 716 n. 3, 717, 730.

Régnier II, comte, 611, 616, 617, 619, 627, 633, 669.

Régnier III au Long-Col, comte, 611 et n. 5, 619 et n. 3.

Régnier, comte, abbé laïc d'Echternach, 331 n. 5, 542 n. 8.

Régnier, comte, 416.

Régnier, comte, 611 n. 5.

Régnier, comte, 619 n. 2.

Regnitz, rivière, 581.

Reims, ville et archevêché, 37 et n. 5, 106, 107, 146, 154 n. 3, 160 n. 1, 161, 168, 169 et n. 1, 170, 171 et n. 1, 173 n. 8, 176 n. 3, 199, 201, 259, 260, 345 n. 4, 373, 388, 389 et n. 2, 391 n. 4, 461, 505, 532 et nn. 1 et 2, 546, 599, 606, 628, 630, 631, 640 n. 4, 642, 648, 649, 650, 651 et n. 2, 697, 700, 701, 710, 712, 737, 738, 739 et n. 1, 740, 741 et n. 7.

Remensis pagus, 94, 137 n. 2.

Remi, archevêque de Lyon, 129 n. 2, 177 nn. 1 et 4, 188, 189 n. 2, 225 n. 2, 229, 258 n. 2, 279, 317 n. 4, 353, 368 nn. 1 et 3, 396.

Remich, localité, 461 et n. 2, 467 n. 3.

Remilly, domaine royal, 410 n. 5, 686 et n. 18.

Remiremont, abbaye, 27 n. 5, 144, 259 n. 1, 324, 371, 443, 451 n. 1, 709 et n. 4.

—, palais royal, 685 et n. 16.

Remlende, 604 n. 2, 690 n. 6.

Remlingen, villa, 277 n. 4.

Renensium (*Renis*), *pagus,* 92 n. 3, 608 n. 4.

Retel, abbaye, 503.

Revin, localité, 93.

Rheinau, abbaye, 96 n. 2.

Rhétie, contrée, 426 n. 2.

Rhin, fleuve, 1, 2, 5, 16, 17, 18 et nn. 3 et 4, 23, 27 et n. 5, 43 n. 1, 45, 57, 61 n. 4, 71, 92, 95 et nn. 5 et 6, 96 et n. 2, 97, 98 nn. 2 et 3, 99 et n. 2, 100 et n. 6, 102 n. 2, 106, 108 n. 4, 109, 132, 325, 328, 329, 332, 337, 341, 344, 357, 360, 361, 366 n. 2, 372 n. 2, 375, 383, 397 n. 2, 403 n. 4, 414, 415, 416 n. 7, 417, 425, 442, 457, 459 et n. 1, 463, 468 et n. 4, 475 et n. 3, 481, 487, 493 n. 2, 499, 514, 521, 522, 548, 549, 560, 561, 568, 576, 579 et n. 2, 591, 600, 619 et n. 5, 635, 644, 647, 648, 665 n. 1, 667, 669, 696 n. 1, 697 n. 1, 720, 736, 744, 751, 753.

Rhône, fleuve, 16, 18 n. 4, 22, 83 n. 1, 85, 92, 94, 95, 110, 119, 150, 226, 261, 375, 438 n. 3, 440, 452, 453.

Ribeaupierre (sires de), 755 et n. 1.

Ribémont, localité, 438, 447.

Ricawdo, évêque de Worms, 645.

Ricbert, abbé de Luxeuil, 199 n. 6.

Ricbodo, abbé de Senones, 710 n. 9.

Ricfred, comte, père de Balderic I, évêque d'Utrecht, 619 et n. 2, 707 n. 1.

Richard, abbé de Hornbach, 137 n. 2, 277 n. 4.

Richard, comte d'Autun, duc de Bourgogne, 453 n. 4, 609 et n. 3, 633, 644, 645 n. 1, 649, 651, 655, 663 n. 2, 669, 698 n. 2.

Richard, comte, frère de Bivin, 272 n. 1, 350 n. 5, 351 et n. 2.

Richard, comte, fils de Thierry, 351 n. 2.

Richarde, fille d'Erchanger, femme de Charles le Gros, 180 n, 7, 469 n. 9, 481 n. 5, 482 et n. 4, 483 et n. 3, 572 n. 1, 585 et nn. 4 et 5, 709 n. 6, 710 n. 7.

Richier, abbé de Prüm, puis évêque de Liège, 451 n. 1, 500 n. 2, 554, 564 et n. 2, 568, 604, 616, 617, 627, 633, 634, 635, 636 et n. 11, 637 et nn. 1 et 2, 638 et nn. 1 et 7, 639, 647 et n. 3, 666, 704, 705, 706, 708, 717, 724.

Richilde, sœur de Boson, seconde femme de Charles le Chauve, 350 et n. 4, 351 et nn. 1 et 4, 352, 365, 366

n. 1, 412 n. 2, 415, 419 n. 3, 433, 605 n. 2, 667 n. 4, 689, 690 n. 1.
Richilde (?), sœur de Theutberge, femme du comte Bivin, 83 et n. 4.
Ricuin, évêque de Strasbourg, 592, 593 et nn. 1 et 5, 595 et n. 6, 596 et n. 1, 607, 643 n. 6, 647, 663 n. 2, 666, 721, 751.
Ricuin, duc (?), 663 n. 2.
Ricuin, comte de Verdun, 548 n. 2, 549 n. 3, 566, 582, 586, 595 et n. 6, 603, 604 et n. 6, 606, 609 et n. 3, 613, 616, 626 et n. 2, 633, 642, 643 et n. 6, 645 n. 1, 647, 663 et n. 2, 664 et n. 3, 667, 668, 674, 683 n. 5, 684, 690 et n. 6, 697 n. 2, 698 n. 2, 706 et n. 2, 711 n. 7.
Ricuin, comte, 137 et n. 2.
Ricuin, comte, 137 et n. 2.
Ricuin, comte, 137 et n. 2.
Riess, rivière, 418, 422, 423 n. 6.
Rimbert, archevêque de Hambourg, 117, 471, 510, 512 n. 5.
Rinagowe, pagus, 586 et n. 4.
Rindern, localité, 475.
Riporum pagus, voir *Ruricgowe*.
Ripuariorum ducatus, Ripuairie, 97 et nn. 2 et 3, 98 n. 2, 99 et nn. 1 et 3, 100, 103 n. 2, 459, 498, 652, 688, 691, 744.
Riustri, comté en Frise, 52 n. 4, 60, 105.
Robert, archevêque de Trèves, 671 et n. 8, 674 n. 1, 713 n. 4, 733 et n. 2, 751, 752.
Robert, évêque du Mans, 259, 260, 261 et n. 1.
Robert, évêque de Metz, 425 n. 3, 467 et n. 3, 488, 489 n. 1, 493, 504, 509, 533 n. 4, 605 n. 2 et 3, 618 et n. 2, 690 n. 1, 700 et n. 3, 701 n. 4, 703, 706 et n. 1, 707, 713 n. 7, 758.
Robert, évêque de Noyon, 626.
Robert, notaire, 531 n. 7.
Robert le Fort, comte, p. 5 et n. 4, 251 n. 1, 290 n. 5.
Robert, margrave de Neustrie, puis usurpateur du trône de France, 554 n. 3, 602, 605, 608 et n. 4, 609 et n. 3, 614 n. 5, 617, 621, 624 n. 2, 627 n. 3, 630, 631 n. 2, 632 et n. 1, 641 n. 2, 644, 648, 649, 650, 651 et nn. 1 et 2, 652 et nn. 1, 3 et 4, 653, 654 et nn. 3 et 4, 655, 656, 659, 660, 664, 697 n. 1, 731.
Robert, comte, 444, 445 et n. 1, 446, 478, 486 n. 3, 492 n. 1.
Robert, frère du comte Meingaud, 492 n. 1, 538 et n. 5.
Robert, 605, 608 n. 4.
Rocolfe, comte, 279.
Roderade, voir Rothade, évêque de Cambrai.
Rodolphe, archevêque de Bourges, 129 n. 3, 256 n. 4, 257.
Rodolphe, évêque de Würzbourg, 551 n. 7, 561 n. 4, 568, 569.
Rodolphe, évêque, frère de Balderic I d'Utrecht, 619 n. 2.
Rodolphe, abbé de Saint-Mihiel, 609, 683 n. 5.
Rodolphe, abbé laïc de Saint-Vaast, 490 et n. 1.
Rodolphe I, fils de Conrad, roi de Bourgogne, 84, 134 n. 5, 262 et n. 5, 263 n. 1, 344 n. 1, 352 et n. 2, 401 n. 4, 471 n. 6, 486, 487, 488 et nn. 1, 2 et 4, 491, 504 et n. 6, 505, 509, 514, 516, 521, 523 n. 11, 525, 623 n. 2, 677, 708, 729, 736.
Rodolphe II, roi de Bourgogne, 596.
Rodolphe, comte, frère de Judith, 137, 266.
Rodolphe, comte de Gouy, 634 n. 1.
Rodolphe, comte, 366, 367.
Rodolphe, comte, 605 n. 5, 633, 640 et n. 1, 644 n. 1.
Rodolphe, comte, 619 n. 3, 634 n. 1.
Rodolphe, comte, 634 n. 1.
Rodolphe, fils d'Heriold, chef normand, 60 n. 6, 62 et n. 1, 326, 328, 329 et n. 1, 402, 403et n. 2, 441, 692.
Rodolphe, 619 n. 2.
Rodrade, abbé d'Inden, 422 n. 4.
Rœdingen, localité, 97 n. 3.
Roër, rivière, 109, 119 n. 5, 652 et n. 3.
Roger, archevêque de Trèves, 558, 598, 599, 605, 606 et n. 11, 607, 612 n. 8, 616, 626 et n. 2, 627, 642, 644, 647 n. 5, 648 n. 1, 665 et n. 2, 667, 668 et n. 1, 670, 671 et n. 8, 672 n. 3, 704, 733 n. 2.

Roger I, comte de Laon, 634 et n. 1, 649 et n. 2, 654 et n. 4, 658 n. 4.
Roger II, comte de Laon, 658 n. 4.
Roger, comte, 129 n. 4.
Roger, comte, 424 n. 7.
Roger, comte, 705 n. 5.
Roger, vassal du comte Matfrid, 28 n., 29 n., 97 n. 3.
Roger, 517 n. 12.
Rohing, 567 n. 2, 572 n. 1.
Roland, archevêque d'Arles, 224 n. 2, 258, 260, 279.
Rollon, chef normand, 541.
Romains, peuple, 736.
Rome, ville et évêché, 30 n. 6, 137 n. 1, 161 et n. 3, 183, 184 et n. 2, 190, 197, 202, 209 n. 5, 211, 214, 216, 217, 222, 232, 233, 234 et n. 3, 236, 238, 241, 242, 243, 245 et n. 4, 246 et nn. 4 et 5, 247, 252, 253, 254, 255 n. 5, 256 n. 4, 257, 258, 259 et n. 3, 261, 263, 264 et n. 1, 265, 267, 270 et n. 1, 271, 273, 274 et n. 4, 275, 277 et n. 3, 278, 279 et n. 3, 281, 284, 291 et n. 1, 292 et n. 2, 293, 294, 295, 296 et n. 2, 300, 301 et n. 4, 302, 304, 306 et n. 6, 307 et n. 2, 308 et n. 1, 309, 311 et n. 4, 312 n. 1, 313, 314, 315, 316, 317, 319, 320 et nn. 1-3, 321, 322 n. 3, 327 n. 5, 333, 357, 362, 365 n. 3, 384, 385, 386, 387, 407, 408 et n. 3, 412, 510, 511, 532, 593 n. 1, 636 n. 11, 637, 639, 702, 715 et nn. 1 et 3, 740.
Romersheim, localité, 189 n. 3.
Roric, frère ou neveu d'Heriold, chef normand, 52 n. 4, 60 n. 6, 61, 62 et nn. 1-4, 63, 64, 107 n. 3, 111, 192 n. 2, 325, 326 et n. 2, 327 et nn. 3 et 4, 328, 329, 330 et nn. 1 et 2, 365, 402, 403, 404 et n. 2, 443, 448 n. 4, 465, 468, 518, 691, 692.
Roric, 566 n. 1, 584 n. 1, 693 n. 8.
Roricon, fils naturel de Charles le Simple, évêque de Laon, 657 n. 5.
Rotfrid, comte, 354.
Rothade, évêque de Soissons, 154 n. 3, 218, 221, 224 n. 2, 259, 261 et nn. 1 et 3, 266, 269, 274, 275 et n. 1, 278, 283, 284.
Rothade ou Roderade, évêque de Cambrai, 418 n. 5, 489 n. 1, 703, 707 n. 11.
Rothaus, 531 n. 7.
Rothilde, belle-mère de Hugues-le-Grand, 648.
Rothweil, localité, 481 n. 5.
Rotrude, fille de Lothaire I, 68, 561 n. 4.
Rotrude, fille de Charles le Simple, 657 n. 5.
Rotrude, parente d'Arnulf, 403 n. 2.
Rotrude, abbesse d'Andlau, 572 n. 1, 585 n. 5.
Rouffach, localité, 585 et n. 5, 604 n. 6.
Royer, localité, 393.
Rübenach, localité, 486 n. 5.
Rüblinghoven, localité, 97 n. 3.
Rueil, localité, 607 n. 4.
Ruffec, ville, 298 n.
Ruhr, rivière, 98 nn. 2 et 3, 652 et n. 3.
Ruricgowe, pagus, 97 et nn. 2 et 3, 98 n. 3, 99 n. 2, 100 et n. 6, 101, 102 et nn. 2 et 3, 106, 370, 522, 537 n. 2, 561, 587, 591.

S

Saalgau, pagus, 572 n. 1.
Sabine, contrée, 307, 387 n. 1.
Sagittarius, évêque de Gap, 236.
Saint-Alban de Mayence, abbaye, 404, 503 n. 1.
Saint-Amand, abbaye, 93 n. 3, 122 n. 2.
Saint-Andoche, abbaye, 128 n. 4, 132 n. 5.
Saint-Antoine de Sienne, abbaye, 414 n. 5.
Saint-Antonin, abbaye de Plaisance, 322 et nn. 2 et 4.
Saint-Arnoul, abbaye, 126 n. 2, 182 n. 2, 264, 299, 349 n. 3, 377, 379 et n. 4, 380, 410 n. 5, 467 n. 3, 493 n. 2, 504 n. 1, 561 n. 4, 570 n. 1, 606, 608, 672 n. 4, 701 n. 4, 712 et n. 6, 723 n. 4, 734 n. 3, 758.
Saint-Aubin d'Angers, abbaye, 41 n. 5.
Saint-Autbert, abbaye, 584 n. 1.
Saint-Avold, localité et abbaye, 90 n. 4, 701 n. 4.
Saint-Bavon de Gand, abbaye, 63 n. 1, 93 n. 1.
Saint-Bernard (grand), montagne, 82, 134 n. 5, 260, 321, 427.

Saint-Bertin, abbaye, 122 et n. 2, 185 n. 1, 203 n. 2, 251, 327 n. 5, 358, 359 n. 1, 415, 527 n. 5. 735 n. 1, 746.
Saint-Cassius de Bonn, abbaye ou collégiale, 331 n. 5, 712, 743 et nn. 2 et 3. Voir encore *Bonn.*
Saint-Castor de Coblenz, église, 138.
Saint-Claude, abbaye, 199, 374, 393.
Saint-Clément de Compiègne, chapelle, 617 n. 1, 629, 634 n. 1.
Saint-Corneille de Compiègne, abbaye, 618 n. 2, 629, 655 n. 1.
Saint-Clément de Metz, abbaye, 735.
Saint-Cunibert de Cologne, abbaye, 406 et n. 2, 712.
Saint-Cyriaque de Neuhausen, abbaye, 570, 571 n. 7.
Saint-Dagobert de Stenay, 541 n. 3, 611.
Saint-Denis, abbaye, 28 n., 29 n., 109 n. 6, 124 n. 2, 136 n. 5, 151 n. 1, 159, 185 n. 3, 203 n. 1, 208, 219 n. 4, 282 n. 1, 290 n. 1, 298 n., 312, 350, 387, 388, 394, 399, 419, 432 n. 6, 433 nn. 2 et 4, 434, 517 n. 4, 530 et n. 2, 531, 533 n. 4, 542, 581, 582, 602, 684 n. 4, 706 nn. 16 et 17, 710 n. 10, 713 et n. 10, 717 n. 11, 744, 745, 761.
Saint-Dié, abbaye, 371, 710 et n. 8, 712 n. 7.
Saint-Étienne de Besançon, église cathédrale, 316 n. 2. (Voir encore *Besançon,* église.)
Saint-Étienne de Metz, église cathédrale, 126 n. 2, 465 et n. 4, 618. (Voir encore *Metz,* église.)
Saint-Étienne de Strasbourg, abbaye, 4 n. 4, 28 n., 89 n. 3, 709 et n. 5, 719.
Saint-Étienne de Toul, église cathédrale, 109 n. 6, 121 n. 4, 539 n. 7. (Voir encore *Toul,* église.)
Saint-Eucaire, abbaye, 713 et n. 1.
Saint-Èvre, abbaye, 109 n. 6, 121 n. 4, 154 n. 2, 185 n. 3, 331 nn. 1 et 5, 353 n. 4, 377 et n. 2, 379 n. 4, 421 n. 4, 472 n. 6, 474, 491 n. 6, 494 n. 5, 504 et n. 2, 506, 508, 517 n. 6, 539 n. 7, 542, 564 n. 6. 566 n. 7, 570 n. 1, 600 et nn. 6 et 8, 672 n. 4, 684 nn. 4 et 5, 701 n. 5, 708, 713 et n. 8, 723 n. 4.
Saint-Félix et Sainte-Regule de Zürich, abbaye, 96 n. 2, 315, 426 et n. 1.
Saint-Gall, abbaye, 96 n. 2, 154 n. 3, 467 n. 3, 477 et n. 2, 559, 567, 587, 588, 707 n. 2.
Saint-Géréon de Cologne, abbaye ou collégiale, 712.
Saint-Germain d'Auxerre, abbaye, 131 et n. 9, 190 n. 4, 251 et n. 1, 267 n. 2, 706 n. 6.
Saint-Germain-des-Prés, abbaye, 432 n. 6, 433 n. 4.
Saint-Germain, abbaye, 154 n. 2, 421 n. 4, 461 n. 2, 491 n. 6, 504 et n. 2, 566 n. 7.
Saint-Géry de Cambrai, abbaye, 201 n. 1, 373, 457.
Saint-Ghislain, abbaye, 374 n. 3, 712 et n. 10, 723 n. 4.
Saint-Gilles, abbaye, 418 n. 5.
Saint-Goar, localité, 526 n. 3, 548 et n. 5, 549 et n. 1.
Saint-Gothard, montagne, 95.
Saint-Grégoire de Rome, abbaye, 307.
Saint-Hubert, abbaye, 377 et n. 2, 712 et n. 11.
Saint-Jean-de-Latran, église, 152 n. 1.
Saint-Jean de Metz, basilique, 89 n. 5.
Saint-Julien de Tours, abbaye, 602 n. 8.
Saint-Just de Narbonne, église, 45 n. 1.
Saint-Lambert de Liège, église cathédrale, 402 n. 3, 471 n. 5. (Voir encore *Liège,* église.)
Saint-Laurent de Liège, abbaye, 373 et n. 2.
Saint-Laurent-de-la-Roche, abbaye, 373 n. 2.
Saint-Laurent, localité, 382.
Saint-Mansuy, abbaye, 28 n.
Saint-Marcel de Chalon, abbaye, 94 n. 6, 374.
Saint-Martin d'Utrecht, église cathédrale, 519 nn. 1 et 2. (Voir encore *Utrecht,* église.)
Saint-Martin de Besançon, abbaye, 374.

Saint-Martin-de-Glandières, abbaye, voir *Longeville.*
Saint-Martin de Metz, abbaye, 371 n. 2, 724 n. 3, 734 n. 3.
Saint-Martin de Tours, abbaye, 83 et n. 7, 84 n. 3, 85, 177 n. 5, 191 et n. 2, 226, 234 et n. 3, 261, 290 n. 5, 584 n. 1, 657 n. 8, 721.
Saint-Martin de Trèves, abbaye, 460 n. 6.
Saint-Martin, abbaye, 154 n. 2, 421 n. 4, 708.
Saint-Martin, localité, 763 et n. 2.
Saint-Maur-des-Fossés, abbaye, 298 n., 629, 642, 657 n. 8.
Saint-Maurice de Magdebourg, église cathédrale, 519 n. 2, 522 n. 1.
Saint-Maurice de Vienne, église cathédrale, 394 et n. 2.
Saint-Maurice en Valais, abbaye, 83, 84, 85, 219 n. 1, 226, 260, 261, 262 et n. 5, 321, 352, 399, 401 et n. 4, 487, 488 et n. 2, 538 n. 2.
Saint-Maurice, abbaye, 506, 508.
Saint-Maximin, abbaye, 28 n., 186 et n. 3, 187 nn. 3 et 4, 313 n. 3, 330 n. 4, 331 n. 5, 365 et n. 2, 371, 424, 425 n. 1, 480 n. 1, 486 et n. 5, 492 et nn. 1-3, 501 n. 3, 503 n. 3, 507 n. 2, 508, 517 nn. 6 et 7, 525 n. 4, 533 n. 4, 534, 535, 536, 537, 539 n. 4, 549 n. 3, 560, 566 n. 1, 569, 578, 584 n. 1, 585 et nn. 2 et 3, 586, 600 et n. 5, 602, 603 et n. 1, 612 et n. 5, 614, 615, 616, 671, 672 n. 3, 684 n. 3, 693 n. 8, 711 et n. 6, 714, 719 et nn. 8 et 17, 734 n. 3, 748 n. 9, 757, 759.
Saint-Médard de Soissons, abbaye, 46, 432 n. 6, 655.
Saint-Michel, église, 734 n. 3.
Saint-Michel, abbaye, 388, 389 n. 1.
Saint-Mihiel, abbaye, 28 n., 109 n. 6, 121 n. 5, 373-374, 379 n. 4, 389 n. 1, 419 n. 3, 504 et n. 6, 520 n. 1, 524 et n. 1, 526 n. 3, 530 n. 3, 549 n. 3, 567 n. 4, 581, 583, 597 n. 8, 598, 600 et n. 5, 603, 604 et n. 1, 606, 609, 642, 683 n. 5, 684 n. 3, 705, 710 et n. 10, 714 et n. 10, 719, 720, 734 n. 3, 748 n. 9.
Saint-Nazaire, église cathédrale d'Autun, 132 n. 5, 177 n. 2, 432 n. 2.
Saint-Pantaléon de Cologne, abbaye ou collégiale, 712.
Saint-Paul de Rome, église, 243.
Saint-Paulin, abbaye, 713.
Saint-Philbert-de-Grandlieu, abbaye, 45 n. 1.
Saint-Pierre de Cologne, église cathédrale, 359, 405 et n. 1. (Voir encore *Cologne,* église.)
Saint-Pierre de Rome, église, 237 n. 2, 242, 243, 245 et n. 2, 246 et nn. 4 et 5, 320.
Saint-Pierre de Trèves, église cathédrale, 734 n. 3. (Voir encore *Trèves,* église.)
Saint-Pierre de Vienne, église cathédrale, 224 et n. 2, 444 n. 7, 763.
Saint-Pierre de Lyon, abbaye, 146, 224 et n. 2, 225 et n. 2, 444 n. 7.
Saint-Pierre de Metz, abbaye, 371 n. 2, 502, 507, 508, 535, 536, 537, 604, 690 n. 6, 711 et n. 7, 733, 734, 747 n. 8, 748 n. 9.
Saint-Pierre au Mont-Blandin, abbaye, 93 nn. 1 et 3.
Saint-Quentin, ville, 27 n. 2, 42, 117, 118 et n. 1, 121, 125, 289, 387 n. 3, 438, 656.
Saint-Remi de Reims, abbaye, 94 n. 5, 199, 618 n. 1, 651, 686 n. 1.
Saint-Remy de Lunéville, abbaye, 747 n. 8.
Saint-Riquier, abbaye, 366 n. 1.
Saint-Saulve, abbaye, 373.
Saint-Sauveur de Brescia, abbaye, 67.
Saint-Sépulcre de Cambrai, abbaye, 734 n. 3.
Saint-Servais de Maëstricht, abbaye, 373, 458 n. 4, 493 n. 2, 508 n. 1, 517 n. 8, 531 et n. 2, 542, 544 et nn. 1 et 3, 545 et n. 1, 549 n. 3, 562 et n. 4, 563 et n. 1, 564, 591 et n. 4, 603 et n. 5, 610 n. 3, 612 et n. 8, 614, 615, 616, 624 n. 1, 625-626, 626 et n. 2, 632 n. 7, 633, 672 n. 3, 673 n. 5, 682, 689, 695, 697 n. 3, 710 et n. 4, 733 n. 2.
Saint-Severin de Cologne, abbaye ou collégiale, 712.

Saint-Severus de Gemünden, abbaye, 187 n. 4.
Saint-Trond, abbaye, 126 n. 2, 458 n. 4, 712 et n. 12, 747 n. 8.
Saint-Urbain, abbaye, 204 n. 1, 368 n. 3, 374 n. 3.
Saint-Vaast d'Arras, abbaye, 16, 106, 172 n. 1, 186, 290, 292, 331 n. 5, 439 n. 1, 457 n. 6, 467 n. 1, 489 n. 1, 490, 500, 527 n. 5, 705 n. 6.
Saint-Valery, abbaye, 626 n. 2, 633 n. 12.
Saint-Vanne de Verdun, abbaye, 67 n. 5, 377 et n. 2, 443, 445, 451 n. 1, 461 n. 2, 502, 690, 712, 713 et n. 9, 723 n. 4, 733 n. 2, 734 nn. 1 et 3, 748 nn. 6 et 8, 764.
Saint-Victor de Cologne, abbaye ou collégiale, 712.
Saint-Vincent de Mâcon, abbaye, 190 n. 6.
Sainte-Anastasie, église, 318 n. 1.
Sainte-Glossinde de Metz, abbaye, 324 et n. 3, 377, 380, 410 n. 5.
Sainte-Marie de Besançon, abbaye, 374.
Sainte-Ursule, abbaye, 666 n. 1, 672 n. 2.
Sainte-Vaubourg de Tiel, abbaye, 591 n. 1.
Saintois, voir *Suentensis pagus.*
Salinensis pagus, Saulnois, 109 n. 6, 371 et n. 2, 374 n. 4, 425 et n. 5, 523, 581, 689 et n. 8.
Salland, voir *Islegowe.*
Salm (comté de), 371 n. 2.
Salmorincensis pagus, Sermorens (*pagus* de), 95, 225 et n. 2, 374 et n. 4.
Salomon (I), évêque de Constance, 117, 137, 204, 247, 267.
Salomon (II), évêque de Constance, 424, 426, 427 et n. 3, 428 n. 1, 505 n. 3.
Salomon (III), évêque de Constance, 530 n. 1, 572 n. 1, 587 nn. 7 et 8.
Salon, rivière, 94.
Salone, prieuré, 517 n. 4, 530 et n. 2, 531 et n. 7, 581, 582, 713 et n. 10.
Salunius, évêque d'Embrun, 236.
Salz, localité, 424 n. 4.
Salzbourg, ville et archevêché, 748 n. 6.
Sambre, rivière, 448 et n. 3, 458 n. 4.
Samoussay, localité, 296, 417.
Samuel, évêque de Worms, 20 n. 5, 187 n. 3.
Sanche, comte de Gascogne, 43.
Sanction, père (?) de saint Gérard de Brogne, 445, 486 n. 3, 564 n. 6. (Voir encore Stance.)
Saône, rivière, 16, 92, 106, 109, 110, 190, 226, 260, 375, 440, 453, 456, 669 n. 3.
Saroensis pagus, ou *Sarachowa* (*superior* et *inferior*), 371 et n. 2, 688.
Sarralbe, localité, 371 n. 2.
Sarrasins, pirates musulmans, 25, 31, 49, 64, 68, 111, 118, 189, 261, 316 et n. 1, 339, 354, 388, 409, 449, 473, 728.
Saregna, rivière, 584 n. 1.
Sarre, rivière, 5, 371 n. 2.
Sarre, rivière, 650.
Saucourt-en-Vimeux, localité, 55 n. 3, 458 et n. 1, 462, 498.
Sauer, rivière, 95.
Saulnois, voir *Salinensis pagus.*
Saulx, localité, 410 n. 5.
Saverne, ville, 122, 593, 594, 666 et n. 3, 667, 668, 670.
Savonnières, localité, 24 n. 5, 34 nn. 4, 5, 7, 35 n. 3, 123, 125, 128 nn. 1 et 4, 129 n. 4, 131 et n. 2, 131 n. 9, 132 nn. 3 et 5, 137 n. 3, 150, 166 et n. 4, 168 et n. 4, 170, 177 et n. 3, 178 n. 7, 193 n. 3, 196 n. 1, 197, 198 n. 3, 199 n. 6, 201, 203, 204 et nn. 1 et 2, 208, 209 et n. 5, 210, 219, 222, 227 n. 3, 247, 250, 265, 266, 269 n. 2, 289, 332, 348, 717.
Saxe, duché, 35 n. 8, 43 n. 1, 49, 56, 59, 62, 103 et n. 2, 104 et n. 1, 105 et n. 2, 418, 424, 469, 470, 476, 484, 493 n. 2, 536 et n. 2, 538, 545, 577, 582 n. 2, 589, 590, 592, 608 et nn. 2 et 3, 609, 622, 623 et n. 2, 646 et n. 1, 648, 652 n. 3, 655 n. 1, 735.
Saxons, peuple, 3 et n. 2, 6, 19 n. 1, 31, 49, 54 n. 1, 103 n. 2, 104 n. 1, 327 n. 5, 328, 414 et n. 8, 416, 449, 463, 476, 496 n. 3, 497 n. 1, 578, 652 n. 4, 664.
Scarmensis pagus, 531 n. 7.

Scarponensis pagus, Scarponnois, 68, 373 et n. 6, 374, 381, 382, 471 n. 5, 493 n. 2, 504 n. 1, 523, 526 n. 3, 581, 597, 689, 693 n. 5.
Schlestadt, palais royal, 315 n. 6, 426 n. 2, 481 n. 5, 685 et n. 19.
Schüller, palais royal, 75, 685 et n. 12.
Schüttern, abbaye, 372 n. 5.
Scudingorum pagus, 94, 95 nn. 1 et 3, 288 n. 2, 316 n. 2, 372, 426.
Schwarzach, abbaye, 187 n. 4.
Schweighausen, localité, 530 et n. 2.
Seine, fleuve, 43 et n. 1, 63, 74, 419, 442, 528, 529.
Seille, rivière, 109 n. 6, 374 n. 4, 425.
Sengerich, localité, 547 et n. 2.
Senlis, ville et évêché, 191 et n. 3, 298 n., 342, 394.
Senones, abbaye, 371 n. 2, 374, 376, 710 et n. 9, 723 n. 4, 757, 760.
Sens, ville et archevêché, 291, 364, 651 n. 1.
Sergius II, pape, 29, 30 n. 6, 31 n., 37 n. 5, 69, 700, 737.
Sergius III, pape, 511.
Sermorens (*pagus* de), voir *Salmorincensis pagus.*
Servais, localité, 44 n. 4, 298 n., 313 n. 3, 374 nn. 2 et 3, 387 n. 3, 399, 413.
Seulf, archevêque de Reims, 651, 654, 657, 668, 669.
Sicile, île, 49.
Sigard, Sigehard, Sigihard, comte du *pagus Leodicensis* et du *p. Hainoensis,* 562 et n. 5, 567 n. 2, 572 n. 1, 605 et n. 4, 613, 617, 626, 633, 634, 640 et n. 1, 684.
Sigard, comte, 137 et n. 2.
Sigebert I (II), roi d'Austrasie, 2 n. 2.
Sigebert II (III), saint Sigisbert, roi d'Austrasie, 711 n. 3.
Sigeric, comte, 137 et n. 2.
Sigewin, archevêque de Cologne, 406 n. 2.
Sigfrid, roi de Danemark, 404 n. 2.
Sigfrid, chef normand, 458, 463 et n. 3, 464 n. 5, 465 et n. 5, 494, 497.
Sigfrid, comte de Luxembourg, 734 n. 3, 748 n. 9
Sigfrid, vassal du comte Adalard, 28 n., 185 n. 2.
Sigidée, abbé de Saint-Évre, 701 n. 5.
Siginand, prêtre et artiste, 494 n. 5, 526 n. 3, 617, 710 n 5, 724 n. 2.
Sigir, comte, 61 n. 4.
Sincfal, golfe, 104, 373.
Sinzig, domaine royal, 28 n., 475, 686 et n. 7.
Sion, ville et évêché, 95 n. 3, 106, 107, 134 et n. 5, 180, 352, 430.
Siselgowe, pagus, 134 n. 5.
Slaves, peuple, 89, 122, 124 n. 2, 338, 342, 343, 347, 413, 473, 484, 496.
Sluis, port, 567 n. 4.
Soignies, abbaye, 373.
Soissons, ville et évêché, 3, 196 n. 1, 199 n. 6, 200 n. 1, 201 n. 2, 212 n. 4, 218, 220 et n. 4, 221, 224 n. 2, 228, 261, 283 n. 1, 290 n. 1, 419 n. 3, 630, 631 n. 1, 641 n. 2, 650 n. 1, 653, 654 et nn. 3 et 4, 655 et n. 1, 656, 659, 663 n. 2, 665 et n. 1, 731.
Soissons (*pagus* de), 519, 584 n. 1.
Soleure, ville, 96.
—, abbaye, 372.
Solocensis pagus, Soulossois, 268 n. 4, 371 et n. 3, 427, 524.
Somme, fleuve, 136 n. 5, 159, 442, 456, 457.
Sorabes, peuple, 114, 121.
Sorengowe ou *Sorngaugiensis* ou *Sornegaudiensis pagus,* 95, 96 n. 1, 108, 289 n. 1, 426, 523, 530 n. 1.
Souabe, contrée, 424, 426, 462, 484, 485, 491, 509, 516, 575, 576, 577, 589, 593, 614, 622, 729. (Voir encore *Alamannie.*)
Souabes, peuple, 467 n. 3, 482 n. 4, 496, 579, 706. (Voir encore *Alamans.*)
Soulosse, localité, 371 n. 3.
Soye-lez-Namur, localité, 40 n. 3, 86 n. 4, 108 n. 4.
Spire, ville et évêché, 16, 21, 96 n. 2.
Spirensis pagus, 96, 414, 500, 570.
Spolète, ville, 154 n. 3.
Sponville, localité, 382 et n. 2.
Stadunensis pagus, 94.
Stance, père (?) de saint Gérard, 629. (Voir encore Sanction.)
Stavelot, abbaye, 31 n., 129 n. 4, 186 et n. 4, 193 n. 1, 331 nn. 4 et 5, 367 n. 5, 369, 370, 371 n. 2, 404 n. 1,

407 n. 1, 422 et n. 5, 424 et n. 4, 459 n. 3, 460, 463 n. 4, 496 n. 5, 497 n. 2, 516, 517 nn. 3 et 12, 524 n. 3, 525, 526 n. 3, 538 et n. 5, 562 et n. 3, 563, 565, 567 et n. 1, 573 et nn. 8 et 9, 586, 597 nn. 6-8, 600, 601, 603 et n. 4, 611 n. 5, 612 et n. 7, 614, 615, 671, 673 et nn. 1 et 5, 686 n. 10, 702 n. 1, 711 et nn. 3 et 4, 715 n. 5, 719 et n. 7, 734 n. 3, 735 n. 1.

Stieldorf, localité, 522.

Stirheim, localité, 98 n. 2.

Strasbourg, ville, 39, 44 n. 1, 106, 107, 123 n. 4, 399 n. 7, 404, 423 n. 5, 523 n. 8, 530, 566, 567, 571 et n. 7, 587, 588, 589, 594, 595 et n. 1, 596, 607, 673 n. 5, 685 et n. 17, 693 n. 14.

—, évêché, 106, 107, 129 n. 4, 169, 180 et n. 6, 229 n. 4, 253, 254, 279, 329, 341, 372 et n. 5, 426 et n. 4, 489 et n. 1, 492, 493 n. 1, 494 n. 5, 505 n. 2, 523 n. 8, 571 n. 7, 580, 592, 593, 595 et n. 6, 596, 604, 605 et n. 3, 606, 607, 643 n. 6, 663 n. 2, 666, 701, 703, 704, 706, 707, 709, 710 n. 14, 711, 713, 715 et n. 5, 719 et n. 20, 751.

—, église, 89 n. 3, 404 n. 1, 494 n. 5, 523 n. 8, 567 n. 4, 720 et n. 5, 721 et n. 2.

Suède, royaume, 53 n. 1, 558 n. 2, 730.

Suentensis pagus, Saintois, 371 et n. 3, 427, 472 n. 5, 496 n. 5, 523 n. 14, 581, 597, 690.

Suitger, fidèle de Lothaire I, 28 n.

Sunderold, archevêque de Mayence, 492, 493 nn. 2 et 3, 495, 496 n. 1, 510.

Sundgowe, pagus, 96, 371 n. 3, 372.

Süsteren, abbaye, 370, 494 n. 5, 517 n. 4, 525 n. 3, 526 n. 3, 554, 555 n. 1, 604 n. 14, 613, 617, 626, 629, 638 n. 1, 682, 710 et n. 5, 724 n. 2.

Sydroc, chef normand, 63.

T

Tadon, archevêque de Milan, 166 et n. 3, 224 n. 2, 258, 260.

Tamise, fleuve, 447.

Tarentaise, ville et archevêché, 107, 120.

Tarentasiensis pagus, Tarentaise, 95 et n. 3, 180, 226.

Teisterbant, pagus, 102 et n. 3, 370, 519, 521, 591.

Tertry, localité, 3, 653.

Thérouane, ville et évêché, 196 n. 5.

Tetbold, clerc, 202, 203.

Tetdon ou Theudon, évêque de Cambrai, 674 n. 1.

Tetmar, comte, 372, 374.

Teuramne, évêque de Tarentaise, 130 n. 1.

Teutbold, évêque de Langres, 94 n. 5.

Teutfrid, prévôt de Sainte-Glossinde, 410 n. 5.

Thégan, chorévêque et biographe de Louis le Pieux, 10, 11, 744 n. 2.

Théodebald, roi d'Austrasie, 2 n. 2.

Théodebert I, roi d'Austrasie, 2 n. 2.

Théodon, vassal du comte Giselbert, 480 n. 1, 540.

Théophile, empereur grec, 68 n. 3.

Théotmar, archevêque de Salzbourg, 494 n. 5.

Theres, localité, 569.

Thérin (ou *Thérain*), rivière, 434.

Theudon, évêque de Cambrai, voir Tetdon.

Theutberge, femme de Lothaire II, 83 et nn. 1-4, 84 n. 3, 85, 86, 87 et n. 4, 88, 110, 111, 113, 119, 126 n. 2, 131 n. 9, 134 et n. 5, 135, 141, 143 et n. 1, 144 et n. 1, 145, 146, 147 et n. 2, 148 et n. 2, 149 et nn. 2-4, 150, 151, 152, 153 et nn. 1 et 3, 155 n. 3, 156 et n. 1, 157 et nn. 2 et 3, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164 et n. 2, 165, 168, 169, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 179 et nn. 1-3, 180 n. 6, 181 et n. 5, 182, 183 n. 2, 184, 191, 192, 193, 194, 195, 198, 199 et n. 6, 200 et n. 2, 205, 206, 208, 209, 211 n. 1, 212 n. 2, 213, 215, 216, 217, 218, 219, 221, 222 et n. 2, 228, 229, 230, 231 et n. 1, 232, 234 et n. 3, 237 n. 5, 248, 252, 253, 261, 262 et nn. 1 et 3, 263, 265, 266, 268, 275 et n. 1, 276, 278, 279, 280 et nn. 1 et 2, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 288 et n. 2, 289, 290 et n. 5, 291 et n. 1, 292, 293 et n. 3, 294 et n. 2, 295, 296, 299, 302,

304, 306, 308 et n. 1, 309 et n. 1, 310, 311 n. 1, 315, 316, 319, 322 et n. 3, 323, 324 n. 3, 331 et n. 5, 332, 333, 336, 351 et n. 4, 352, 444, 645 n. 1, 680, 717, 722 n. 1, 727.
THEUTBERGE, fille de Thiébaud, 444 n. 7.
THEUTGAUD, archevêque de Trèves, 82, 86 n. 3, 111 n. 1, 129 n. 1, 137 n. 1, 152 nn. 1 et 3, 154 et n. 3, 155, 157, 161, 166 n. 2, 168 n. 4, 169, 177 et n. 3, 182, 183 et nn. 2 et 3, 184, 193, 194, 196 n. 1, 199 et n. 2, 211, 219, 220 n. 2, 223 et n. 3, 224 n. 2, 226, 228 et n. 4, 229 et n. 4, 232 et n. 2, 233, 234 et n. 1, 235, 236, 237 et nn. 1 et 5, 238, 239, 241, 242, 243, 244, 246, 247, 248, 249, 252, 254, 256, 257, 258, 259, 260, 264, 265 et n. 1, 266, 280, 285, 286 n. 3, 287, 303, 305, 306 et n. 6, 307 et n. 3, 309, 327 n. 5, 329, 345 n. 4, 349, 357, 363, 385, 386, 387 n. 1, 700, 703, 705 et n. 7, 706, 707 et nn. 2, 740.
THEUTMAR, comte, 279.
Theux, domaine royal, 572 n. 1, 608 n. 4, 685 et nn. 4 et 21.
THIÉBAUD, comte, fils d'Hubert, 85 n. 3, 444 et n. 7, 445, 446, 454 et n. 2, 455 et n. 2, 463, 478 et n. 2, 482 n. 2.
THIERRY, archevêque de Besançon, 412, 427 et n. 3, 428.
THIERRY, archevêque de Trèves, 460 n. 6, 674 n. 1.
THIERRY, évêque de Cambrai, 193 et n. 1, 201 et nn. 1 et 2, 202, 702.
THIERRY I, évêque de Metz, 410 n. 5, 674 n. 1.
THIERRY, évêque de Minden, 137, 360.
THIERRY, prêtre, 254 n. 3.
THIERRY I, roi d'Austrasie, 2 n. 2.
THIERRY III, roi de Neustrie, 2 n. 3, 3.
THIERRY I, duc de Haute-Lorraine, 734 n. 3, 748 n. 9.
THIERRY II, duc de Haute-Lorraine, 748 n. 9.
THIERRY, comte d'Autun, 645 n. 1.
THIERRY, fils de Gerulf, comte frison, 590, 591 n. 1, 617, 629, 633 et n. 7, 644, 648, 650 n. 1, 674, 692, 752.
THIERRY, comte, 351 n. 2.
THIERRY, comte, 366, 367.
THIERRY, comte, 434 et n. 4, 462.
THIERRY, comte, 584 n. 1, 585 et n. 1.
THIETÈRE, moine de Lobbes, 255 n. 5, 564 n. 6.
Thiméon, localité, 448 et nn. 3 et 5, 449, 457, 460, 498, 686 et n. 11.
Thin-le-Moutier, localité, 448 n. 3.
THIODULF, évêque de Coire, 587 n. 7.
Thionville, ville et palais royal, 12 n. 1, 20 n. 5, 27 n. 5, 30 et n. 3, 34 n. 7, 35 et n. 3, 40 et n. 1, 52 n. 6, 67 n. 2, 236, 350, 461, 504, 530, 553 et n. 1, 557, 582 n. 2, 607, 609, 627, 681, 682, 683 n. 5, 685 et n. 13, 717.
THIOTO, comte, 133.
THIOTON, évêque, 572 n. 1.
Tholey, abbaye, 254 n. 2, 331 n. 5, 451 n. 1, 713 et n. 5.
Thommen, palais royal, 684 et n. 15.
Threante pagus, 97 n. 2, 103 n. 2, 104 et n. 1, 106, 107, 370, 521, 591, 618, 674 n. 2.
Thuin, localité, 427 n. 4, 448 n. 3, 458 n. 4.
Thun-sur-l'Escaut, localité, 448 nn. 3 et 5.
Thuringe, duché, 418, 424 n. 4, 484.
Thuringiens, peuple, 19 n. 1, 47 n. 1, 414 et n. 8, 463.
Tibre, fleuve, 245 et n. 2.
Tiel, ville, 519 n. 2, 521, 530 n. 4.
TIETON, vassal d'Adalard, 179 n. 3.
Tilly, domaine royal, 686 et n. 14, 690 n. 3.
Tongres, ville, 109.
Tornacensis pagus, 93 et n. 3.
Toscane, contrée, 424, 478.
TORTOLD, diacre, 131.
Toul, ville, 107, 131, 374, 375, 446, 472 n. 5, 488 et n. 4, 494, 502, 523 n. 14, 539, 570 n. 1, 587 n. 6, 685 n. 20, 721 n. 5.
—, comté, 469 n. 9, 570 n. 1, 720. (Voir encore *Tullensis pagus.*)
—, évêché, 107, 129 n. 4, 154 n. 2, 169, 176, 185 n. 3, 195, 331 n. 5, 343, 345 n. 4, 363 n. 6, 373 nn. 4 et 6, 374, 396 n. 3, 402 n. 2, 412, 419, 421, 428 et n. 4, 429 n. 1, 472 nn.

5 et 6, 491, 504 et n. 2, 506, 507 n. 2, 508, 509 et n. 6, 533, 539 n. 7, 570 n. 1, 580, 585 n. 4, 586, 599, 604, 605, 647, 662, 672, 674 n. 2, 677, 684 et n. 4, 701 et n. 5, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 712, 713 n. 8, 714 et n. 4, 715 n. 5, 720, 722 n. 1, 723 n. 4, 724 n. 3.
—, église, 121 n. 4, 331 et n. 1, 349, 421 n. 4, 445 n. 3, 472 n. 5, 488 n. 4, 491 n. 6, 496 n. 5, 504 n. 2, 505 n. 3, 507 n. 2, 566 n. 7, 585 n. 4, 586 n. 1, 591, 600, 606, 648 et n. 1, 662 n. 5, 671, 672 n. 5, 710 nn. 6 et 8, 713 n. 8, 714, 721. (Voir encore *Saint-Étienne* de Toul.)
Toulois, voir *Tullensis pagus.*
Tourhout, abbaye, 540 n. 4.
Tournai, ville et évêché, 93 et n. 1.
Tournon, localité, 225 n. 2.
Tournus, abbaye, 443, 444, 583, 609.
Tours-sur-Marne, localité, 649 et n. 4.
Toxandrie, pagus, 5 n. 5, 86 n. 4, 92 n. 3, 93, 326, 373, 376, 524, 591, 607 n. 4.
Trectis districtum, 689.
Trente, ville et évêché, 119, 399, 400, 401, 410 n. 2.
Trèves, ville, 107, 293, 296, 343 n. 5, 370, 377, 378, 412, 424, 460 et n. 6, 461, 471, 480 n. 1, 495, 502, 529, 547, 548 n. 2, 566 n. 5, 581, 592, 647 n. 4, 685 n. 20, 721 n. 4, 728, 753.
—, archevêché, 106, 107, 126 n. 2, 152 n. 3, 154, 183, 187 n. 4, 238, 247, 250, 252, 258, 260, 266, 282, 283, 304 et n. 4, 305, 307, 313 n. 3, 329, 331 n. 5, 345 et n. 4, 349 et n. 3, 357 et n. 4, 358, 363-365, 368 n. 1, 370, 373 et n. 4, 385, 387, 396, 405, 406 n. 2, 408, 435 n. 5, 451 n. 1, 460 n. 6, 467 n. 3, 470 n. 3, 488, 493, 504 et n. 3, 505 n. 2, 517, 526 n. 3, 531, 536 n. 5, 537, 549, 558, 560, 564, 565, 567 n. 1, 579 n. 2, 583, 598, 599, 605, 606 et n. 11, 607 et n. 2, 616, 626 et n. 2, 632, 642, 643 n. 1, 648 n. 1, 665, 668 et n. 1, 671 et nn. 3 et 8, 672, 684, 699, 700, 701 et n. 6, 703, 704, 705, 706, 707, 709, 711, 713 n. 2, 714, 715 n. 5, 716, 717, 719, 724, 733 et n. 2, 740, 752.
—, église, 154 n. 3, 185 n. 3, 470 n. 3, 491 n. 4, 504 n. 3, 517 nn. 4, 6, 7 et 8, 524 n. 1, 529 n. 6, 531 et n. 2, 533 n. 4, 534, 535 et nn. 3 et 4, 536 et n. 6, 542, 544 et nn. 1 et 3, 545 n. 1, 548 n. 2, 549 n. 3, 553 nn. 1 et 4, 557, 558, 562 et n. 4, 564 n. 4, 581 n. 2, 598 n. 4, 603 et n. 5, 610 n. 3, 624 n. 1, 625, 627 et n. 5, 632 n. 7, 633, 682, 683 n. 5, 695, 697 n. 3, 705 n. 7, 710 n. 4, 711 n. 5, 713 et nn. 1 et 3, 720, 721, 733 n. 2, 748 nn. 8 et 9. (Voir encore *Saint-Pierre* de Trèves.)
Trevirensis pagus, 108 n. 4.
Tribur, localité, 366 n. 2, 397 n. 2, 407 n. 1, 422 n. 5, 466, 484 et nn. 7 et 9, 509 et n. 6, 511, 512 et nn. 3 et 5, 513 n. 7, 516, 567 n. 4.
Trigorius pagus, 96 et n. 1.
Trosly, localité, 633 n. 4, 642, 669.
Trosly-Loire, localité, 526 n. 3, 529.
Troyes, ville et évêché, 260, 283 n. 1, 418 n. 5, 428, 429, 433, 447, 715 n. 1.
Tucinchowe ou *Tuizihgowe, pagus,* 97 n. 2, 99, 100 et nn. 1, 5 et 6, 106, 370, 522, 592.
Tufers, abbaye, 426 n. 2.
Tullensis pagus, Toulois, 374, 395 n. 5, 497 n. 2, 523 n. 14, 690. (Voir encore *Toul,* comté.)
Tulpiacensis pagus, pagus de Zülpich, 97 et nn. 2 et 3, 98 n. 1, 99, 100, 296 n. 4, 370.
Tundolvesdorf, domaine royal, 497 n. 2.
Turpin, archevêque de Reims, 463 n. 3.
Tusey, domaine royal, 35 n. 3, 129 n. 4, 131, 132 n. 5, 170 et n. 5, 176, 177 et nn. 1 et 2, 178 et n. 2, 179 et n. 3, 180 n. 1, 183, 193 n. 3, 201, 265, 268 et nn. 4 et 5, 269 et nn. 2 et 5, 270, 271, 272, 274 et nn. 1 et 6, 299, 300, 310, 658 et n. 4, 686 et n. 17, 716, 717.
Tustensis pagus, 99.
Twente pagus, 97 n. 2, 103 n. 2, 104 et n. 1, 106, 370, 521, 591.

U

Udilbert, prêtre, 693 n. 8.
Ulm, ville, 89 n. 2.
Uncrin, moine de Saint-Mihiel, 567 n. 4, 600 n. 5, 606.
Unkel, localité, 97 n. 3.
Unroch, comte, 122 n. 2, 185 n. 1.
Urbitius, archevêque de Metz, 435 n. 5.
Uriau (*Iré? Aoury?*), domaine royal, 432 n. 1, 686 et n. 13.
Uta, femme d'Arnulf, 505, 551 et n. 8, 557.
Udon ou Uton, fils de Gebhard, comte, 68, 187, 188, 365, 561 n. 4.
Uton, fils de Gebhard, comte des *pagi Wettereiba* et *Rinagowe,* 586 n. 4, 589 n. 4.
Utrecht, ville, 106, 107, 370, 373 n. 2, 375, 520 n. 1, 590.
—, évêché, 28 n., 103 n. 2, 104, 106, 107, 119 n. 5, 129 n. 4, 151 n. 1, 169, 192 n. 2, 195, 229, 326, 327, 341 n. 3, 358, 360, 370 et n. 1, 373, 405, 486 n. 3, 509 et n. 6, 511 n. 3, 517, 520 et n. 1, 541, 547 n. 4, 564 n. 6, 589, 606 et n. 13, 611 n. 5, 618, 619 nn. 2 et 3, 632, 644, 666, 674 n. 2, 683 n. 5, 700, 701, 704, 706, 707, 719, 745, 752.
—, église, 46 n. 1, 119 n. 5, 326 n. 3, 517 nn. 6 et 7, 519 et nn. 1 et 2, 530 n. 4, 589 n. 4, 590 n. 1, 671 n. 7, 683 n. 8, 705 n. 5, 710 n. 2, 748 n. 4, 755 n. 6. (Voir encore *Saint-Martin* d'Utrecht.)
Uzès, ville et évêché, 16, 75 n. 1, 225, 226, 374, 439.

V

Vacqueville, localité, 371 n. 2.
Valence, ville et évêché, 453.
Valenciennes, ville, 27 n. 5, 34 nn. 5 et 7, 35 n. 3, 44 et n. 4, 92 et n. 3, 109 et n. 4, 118, 136 n. 5, 159, 685.
Vallensis pagus, Valais, 95, 352 et n. 2.
Valleroy, localité, 496 n. 5.
Vasconie, duché, 19.
Vaucluse, abbaye, 372.
Vaux, localité, 443.
Vecht, localité, 519 n. 1.
Velden, localité, 587 n. 6, 588.
Vellefaux, localité, 372 n. 5.
Vendresse, localité, 180 n. 6, 280 et n. 1.
Venouse, ville, 317 n. 3.
Ver, localité, 30 et n. 4, 31 n. 1.
Verberie, localité, 208 n. 6.
Verden, ville et évêché, 114, 115, 489 n. 2, 512 n. 4.
Verdun, ville, 16, 27 n. 5, 107, 296, 343, 350 n. 4, 396, 436, 446, 451, 461, 494, 524 n. 1, 670, 671, 675 n. 1, 685 n. 20, 753, 764.
—, comté, 505 n. 2, 582, 595 et n. 6, 604, 633, 643, 663 et n. 2, 664. (Voir encore *Virdunensis pagus.*)
—, partage de 843, 1, 16, 17, 18 et n. 1, 19 n. 4, 22 et n. 2, 23 et nn. 1, 3 et 4, 24 et nn. 2 et 3, 25, 26 n. 1, 27 n. 4, 29, 35, 36, 45, 47 et n. 3, 69, 71, 77 n. 1, 92 et n. 2, 96 n. 2, 101, 111, 127, 170, 171 n. 1, 185 et n. 1, 186, 190, 334, 344, 373, 374 n. 2, 375 n. 2, 391, 416 n. 7, 418, 473, 490 n. 3, 524, 548, 622, 726, 736.
—, évêché, 28 n., 79 n. 2, 107, 131 et n. 9, 132, 137, 161, 183, 186 n. 2, 279, 295, 296 n. 2, 330 n. 4, 331 n. 5, 343, 345 n. 4, 363 et nn. 6 et 7, 368 n. 1, 373 et n. 4, 389 n. 1, 403 n. 3, 405, 412, 429 et n. 1, 451 n. 1, 461 n. 2, 489, 493, 494 n. 3, 501 n. 4, 504 et n. 6, 509, 512, 524, 568, 593 et n. 5, 600 n. 5, 616, 626, 637 et n. 4, 670, 671, 672 n. 4, 674 n. 1, 700, 701, 703, 705 et n. 12, 706 nn. 6 et 7, 707, 708, 710 et n. 11, 712 n. 8, 715 n. 5, 723 n. 1.
—, église, 451 n. 1, 706 n. 7, 713 et n. 5.
Verdunois, voir *Virdunensis pagus.*
Vergy, localité, 190.
Vermandensis pagus, Vermandois, 93, 584 n. 1, 656, 661, 669, 731.
Vermes, prieuré, 289 n. 1.
Vérone, ville, 407 et n. 1, 408, 409 et n. 1, 410 n. 2, 423.
Verodunenses, peuple gaulois, 688.
Vesle, rivière, 649.
Vetere-Domo, localité, 45 n. 1.
Vézelay, abbaye, 190 n. 3.

Vezouse, rivière, 371 n. 2.
Vic, localité, 109 n. 6.
Vicherey, localité, 472 n. 5.
Vienne, ville, 75 n. 2, 225, 226, 317 n. 4, 374, 382 n. 5, 393, 394, 395, 439, 453, 455 n. 1, 456 et nn. 4 et 8, 473 et n. 1, 482.
—, comté, 74, 75, 225, 374, 439, 452. (Voir encore *Viennensis pagus.*)
—, archevêché, 74 n. 1, 106, 107, 198 n. 4, 224 n. 4, 225 et n. 3, 236, 353, 364, 374, 392, 412.
Viennensis pagus, 95, 225 et n. 2, 374, 394, 763. (Voir encore *Vienne,* comté.)
Vieux-Moutier, prieuré, 567 n. 4.
Villance, localité, 272 n. 1, 350 n. 5.
Vincy, localité, 3, 653.
Virdunensis pagus, Verdunois, 94, 373, 494 n. 2, 505 n. 2, 524 et n. 1, 581, 597, 683 n. 5, 688 et n. 1, 689 et n. 9, 690 et nn. 1 et 3. (Voir encore *Verdun,* comté.)
Visbeck, localité, 105 n. 2.
Visé, localité, 369 n. 1.
Vitry, localité, 645 n. 1.
Viviers, ville et évêché, 16, 74 n. 1, 75 n. 1, 225, 226, 374, 439.
Vizemund, duc (?), 506.
Vodelgis, vassal de Rodolphe, 471 n. 6, 488.
Vodon, assassin du comte Adalbert, 501 n. 4.
Volxheim, localité, 187 n. 3.
Vongensis pagus, 94, 137 n. 2, 207 et n. 1.
Vosges, montagnes, 371 n. 2, 619, 751, 757, 758, 759, 760.
Vourey, localité, 763 et n. 1.
Vuillafans, localité, 372 n. 5.
Vuippens, localité, 134 et n. 5.
Vulfade, abbé de Rebais, 137, 297 n. 4, 299 n. 2.
Vulfrid, vassal, 279.
Vulgaire, évêque d'Orléans, 436.
Vurm, chef normand, 463 et n. 3, 465.

W

Wabrensis pagus, Woëvre, 108, 373, 443, 597 et n. 8, 688, 689 et n. 9, 690 et n. 3, 691, 764.
Wadgassen, localité, 567 n. 1.
Wahal, bras du Rhin, 62 n. 4, 457, 475.
Waiblingen, localité, 481 n. 5.
Wala, évêque de Metz, 126 n. 2, 363 n. 6, 410 n. 5, 425 n. 3, 435 n. 5, 451 n. 1, 461 et n. 1, 462 n. 4, 466, 467 n. 3, 502, 700 et n. 3, 703, 707, 716, 718 n. 5, 723 n. 1.
Wala, abbé de Corbie, 8 n. 2, 12, 13 et n. 2.
Walahfrid Strabon, abbé, 12.
Walahon, comte, frère d'Étienne, 445 et n. 3, 492 n. 1, 500 n. 1, 503, 533, 538 n. 5, 565.
Walbert, comte, 519 n. 1.
Walbert, vassal de Lothaire I, 105 n. 2.
Walcaud, évêque de Liège, 712 n. 11.
Walcheren, île, 50 n. 5, 58 n. 3, 60, 61.
Waldensis pagus, 90, 95, 134, 471 n. 6.
Waldger, fils de Gerulf, comte frison, 518, 547, 585 n. 1, 589 n. 4, 590 et n. 1, 591 n. 1, 617, 626, 633 et n. 7, 644, 692.
Waldger, grand, 626.
Waldger, notaire, 534, 553 n. 4.
Waldon, ou Walton, fils de Gebhard, abbé, 187 et n. 4, 188, 313 n. 3, 365 et n. 2.
Waldon ou Walton, abbé de Saint-Maximin, 187 n. 4, 364, 365 et n. 2.
Waldrade, concubine de Lothaire II, 78, 79, 86 et n. 6, 87 et n. 1, 88, 110, 111 et n. 1, 112, 113, 141, 143, 144, 145 et n. 1, 146, 147, 148, 150, 151, 152 et n. 3, 171 n. 1, 172, 175 et n. 12, 176, 181, 192, 195, 196, 198 et n. 3, 199 et nn. 2 et 6, 200, 201, 206, 208, 209, 210, 211, 212 et n. 4, 213, 214 n. 1, 215, 216 et n. 4, 217, 218, 220 et n. 2, 221, 225 n. 2, 230, 231 et n. 1, 237 n. 5, 239, 243 n. 4, 248, 249, 252, 253, 254 n. 2, 259, 263, 265, 267, 268, 276, 277 et n. 4, 278, 279, 281, 282, 283, 284, 285, 286 et nn. 1 et 3, 288, 289 et n. 1, 291, 292 et n. 3, 293, 294, 295, 299, 300, 302, 304, 305, 306, 308, 309 n. 1, 310, 311 et n. 1, 312, 313, 315 et n. 6, 316, 317 n. 1, 318 et n. 5, 319, 320, 322 n. 3, 323 et n. 2, 324 et n.

4, 332, 333, 334, 336, 345 n. 1, 426 n. 5, 434 n. 4, 441, 443, 444 n. 7, 445, 447, 450 et n. 1, 454, 465 n. 2, 472 n. 5, 474, 477 et n. 1, 482 n. 2, 531, 693, 702, 709 n. 2, 711 n. 9, 727.

WALDRADE, femme de Conrad, comte d'Auxerre, 251.

Wallers, abbaye, 373.

WALTER, évêque de Sion, 427.

WALTER, prévôt de Gorze, 381 n. 4.

WALTER, *ministerialis* de Lothaire II, 90 n. 4, 111 n. 1, 182 et n. 2, 184 n. 2, 199, 211, 290, 291 et n. 7, 292 et n. 2, 293, (718 n. 1).

WALTON, voir WALDON.

WANGER, ravisseur d'Engeltrude, 165, 500.

WARANNE, WENRANNE, prêtre, 381 et n. 4.

Warascorum pagus, 95 et n. 3, 372, 426, 523, 596.

WARATTON, maire du palais de Neustrie, 2 n. 3.

Warcq, localité, 125 n. 1.

WARENTRUDE, sœur de Theutgaud et de Grimoald, 154 n. 3, 707 n. 2.

WARIN, comte, 432 n. 6.

Wasiæ pagus, 93.

Waulsort, abbaye, 28 n., 432 n. 6, 747.

Wehl, localité, 97 n. 3.

Weilburg, abbaye, 589 n. 4, 591.

Wendes, peuple, 342, 414,

WÉNILON, archevêque de Rouen, 124 n. 1, 128 et n. 1, 129 nn. 3 et 4, 132 n. 5, 158, 159, 161, 167, 168, 169, 173, 238 n. 4.

WÉNILON, archevêque de Sens, 40 n. 1, 123 et n. 5, 128 n. 1, 131, 344 n. 1.

Werden, abbaye, 86 n. 4, 97 n. 3, 98 et n. 3, 100 n. 4, 101 et nn. 2, 3 et 5, 102 et n. 3, 134 n. 5, 422 n. 5, 486 n. 3, 491 n. 3, 493 n. 2, 517 nn. 6 et 7, 522, 544 n. 3, 549 n. 3, 684 n. 3, 692 n. 3, 709 et n. 1, 719, 720 et n. 10.

WEREMBOLD, comte, 279.

WERIMUND, *ministerialis* de Lothaire II, 136 n. 5.

Weringau, pagus, 572 n. 1.

WERNER, comte (?), seigneur de Richard abbé de Hornback, 137 n. 2, 277 n. 4.

WERNER, comte, 714 n. 1.

WERNER ou GARNIER, comte, 572 n. 1, 605 n. 4.

Weser, fleuve, 52 n. 4, 92, 104, 105 et n. 1, 370 et n. 1, 590, 591.

Westphalie, contrée, 41 n. 4, 103 n. 2.

Wettereiba pagus, 586 et n. 4.

WIBALD, abbé de Stavelot, 735 n. 1.

WIBERT, évêque de Verden, 489 n. 2, 509 n. 6.

WIBERT, comte, 144, 324, 443 et n. 4, 444, 445, 446, (464), (466), 468, 477, 502, (765).

WIBERT, comte, 519 n. 1.

WIBOD, évêque de Parme, 383 et n. 2, 401.

WIBOD, abbé de Stavelot, 459 n. 3.

WICBURC, abbesse d'Essen, 545 n. 3.

WICIRID, archevêque de Cologne, 666 n. 1, 752.

WICFRID, évêque de Verdun, 674 n. 1.

WICHING, évêque de Neitra, 505 nn. 2 et 3.

WICHMANN, comte du *pagus Hamalant*, 103 n. 2.

WIDON, comte, 714 n. 1.

WIDRIC, comte, 418 et n. 5.

WIDUKIND, chef saxon, 49 n. 5.

WIGERIC, abbé de Gorze, puis évêque de Metz, 593, 594, 597 nn. 8 et 9, 605 et nn. 2 et 3, 618 et n. 4, 626, 627 n. 1, 632 n. 7, 641 n. 2, 662, 667, 670, 704, 705 et n. 9, 706 n. 1.

WIGERIC, comte du *pagus Bedensis*, 433 n. 1, 548 n. 2, 549 n. 3, 566, 567 n. 1, 580 et n. 5, 582, 595, 604 et n. 14, 608 n. 4, 613, 616, 668, 683 n. 5, 693.

WIGERIC, comte, 74 n. 4, 138 n. 3.

WIGERIC, 382 n. 4.

Wigmodia, pagus, 105.

WILBURG, sœur de Dadon, 451 n. 1.

Wildeshausen, abbaye, 105 n. 2.

WILFRID, 381 n. 4.

WILIGARDE, 714 n. 1.

WILLIBERT, archevêque de Cologne, 258 n. 2, 287 n. 5, 288 n. 1, 341 n. 3, 358 nn. 1 et 2, 359, 360 et n. 2,

361 et nn. 1 et 6, 362 et n. 1, 363 et n. 1, 365, 370 n. 1, 384, 385 et n. 1, 386 et n. 2, 387 et n. 1, 397, 401 n. 2, 405 et n. 1, 406 et nn. 1 et 3, 407 et n. 5, 408, 409 n. 1, 413 et n. 1, 415 et n. 6, 416, 475, 476, 486 n. 3, 488, 489 nn. 1 et 2, 493 et nn. 2 et 3, 510, 703, 705, 714 n. 2, 715 et n. 4, 724, 745 et n. 3.

Willibert, évêque de Châlons, 396 n. 3, 429 n. 1.

Williher, abbé de Saint-Maximin, 425 n. 1.

Wiltrude, 593 n. 3.

Wincbert, 90 n. 4, 182 n. 2.

Winimann, 612 n. 6.

Wiomad, archevêque de Trèves, 567 n. 1.

Wissembourg, abbaye, 95 n. 7, 100 n. 4, 425 n. 5, 566.

Witcharne, 517 n. 12.

Witger, évêque d'Augsbourg, 137, 177 n. 1, 299.

Witlan, port, 58.

Wodelric, neveu (?) de Charles le Gros, 462 n. 4.

Wœllstein, localité, 187 n. 3.

Woëvre, voir *Wabrensis pagus.*

Wormacensis pagus, Wormsfeld, 96, 410 n. 5, 413, 414, 424 n. 4, 492 et n. 1, 500, 586 et n. 4, 640 et n. 6, 641 et n. 2, 642 et n. 3.

Wormersdorf, localité, 99.

Worms, ville et évêché, 12, 15, 16, 21, 36 n. 1, 58, 88 n. 3, 96 n. 2, 116 n. 2, 117, 122, 125, 128 et nn. 2 et 4, 187 n. 3, 196 n. 5, 281, 282, 298 n., 338, 344 n. 2, 350 n. 5, 366 n. 2, 391, 462 n. 4, 463, 466 et n. 4, 467 n. 1, 470 et n. 3, 471, 480 n. 1, 490 et n. 1, 491 n. 3, 505 et nn. 3 et 6, 506, 508, 509 et n. 3, 510, 512 et n. 7, 513, 516, 518, 526 et n. 3, 534, 536 et n. 5, 537, 538 et n. 5, 539, 544, 571, 580, 594, 640 n. 6, 682.

Wulfard, abbé de Flavigny et chancelier, 432 n. 6, 434 n. 5.

Wulfhelm, évêque de Münster, 486 n. 3, 493 n. 2, 509 n. 6.

X

Xanten, abbaye, 79 n. 2, 327 et n. 5, 387 n. 1, 753.

Y

Yrenfrid, frère de Balderic I, évêque d'Utrecht, 619 n. 2.

Yütz, localité, 30 n. 3.

Z

Zacharie, légat pontifical envoyé à Constantinople, 215 n. 5, 222, 233, 307.

Zénon, empereur grec, 236.

Zülpich, Tolbiac, ville, 97 n. 3, 459 et n. 1, 669, 670.

Zülpich (*pagus* de), voir *Tulpiacensis pagus.*

Zürich, ville, 315 n. 6.

Zuyderzée, 493 n. 2.

Zwentibold, roi de Lorraine, 79 n. 2, 97 n. 2, 193 n. 1, 418 n. 5, 440 n. 1, 445 et n. 3, 451 n. 1. 477 n. 5, 478 et n. 1, 479, 481, 501, 502 et n. 1, 503 et n. 3, 506, 507 n. 2, 508 et nn. 1 et 4, 509 et n. 3, 513 et n. 7, 514, 515-556, 559 n. 1, 560, 563, 564 et n. 6, 565, 566, 570 n. 1, 571, 572 n. 1, 580, 581, 584 n. 1, 589, 597, 598, 601, 603, 604 n. 1, 607, 608 n. 4, 609, 610 et n. 3, 617, 622, 626, 630, 651, 677, 678, 679, 681, 682, 683 nn. 4 et 5, 684 et n. 3, 685 n. 4, 689, 693 n. 5, 694, 695, 696, 697 et n. 2, 704, 709 nn. 1, 2 et 10, 710 nn. 4 et 5, 711 nn. 5 et 7, 712 n. 7, 713 n. 10, 714 nn. 5, 7 et 9, 716 et n. 2, 718, 719 nn. 3 et 22, 720 n. 10, 721 n. 3, 722 et n. 1, 729, 730, 736, 747, 751.

Zwentibold ou Svatopluk, duc des Moraves, 515 et n. 3.

Nancy, imprimérie Berger-Levrault et Cie.

0
2
4
53
52
51
MER DU NORD
FRISE
FRANCE
FRANCE
P. THREANTE
Almere
Egmond
P. TWENTE
P. FELUA
Deventer
P. FLE-
THETTI
Utrecht
Dorestad
P. HAMALANT
Lek
Waha
Nimegue
Meuse R.
Xanten
Essen
Werden
Ruhr
Lippe
Ems. Fl.
Haase
Sinefal
Anvers
Nethe R.
Demer R.
Elsloo
Neuss
P. TUCINCHOWE
Juliers
Deutz
Louvain
Meerssen
Maestricht
COLOGNE
AIX-LA-CHAPELLE
Bonn
Tournai
Nivelles
Liège
Fourau
Inden
Zülpich
Valenciennes
Lobbes
Chevremont
Ahr R.
Cambrai
Hastières
Stavelot
Escaut R.
Sambre R.
Meuse R.
Rur R.
Ruhr R.
Ourthe R.
Dyle R.
Senne R.
Dender R.
Gete
RUHRGOWE

361 et nn. 1 et 6, 362 et n. 1, 363 et n. 1, 365, 370 n. 1, 384, 385 et n. 1, 386 et n. 2, 387 et n. 1, 397, 401 n. 2, 405 et n. 1, 406 et nn. 1 et 3, 407 et n. 5, 408, 409 n. 1, 413 et n. 1, 415 et n. 6, 416, 475, 476, 486 n. 3, 488, 489 nn. 1 et 2, 493 et nn. 2 et 3, 510, 703, 705, 714 n. 2, 715 et n. 4, 724, 745 et n. 3.

Willibert, évêque de Châlons, 396 n. 3, 429 n. 1.

Williher, abbé de Saint-Maximin, 425 n. 1.

Wiltrude, 593 n. 3.

Wincbert, 90 n. 4, 182 n. 2.

Winimann, 612 n. 6.

Wiomad, archevêque de Trèves, 567 n. 1.

Wissembourg, abbaye, 95 n. 7, 100 n. 4, 425 n. 5, 566.

Witcharne, 517 n. 12.

Witger, évêque d'Augsbourg, 137, 177 n. 1, 299.

Witlan, port, 58.

Wodelric, neveu (?) de Charles le Gros, 462 n. 4.

Wœllstein, localité, 187 n. 3.

Woëvre, voir *Wabrensis pagus.*

Wormacensis pagus, Wormsfeld, 96, 410 n. 5, 413, 414, 424 n. 4, 492 et n. 1, 500, 586 et n. 4, 640 et n. 6, 641 et n. 2, 642 et n. 3.

Wormersdorf, localité, 99.

Worms, ville et évêché, 12, 15, 16, 21, 36 n. 1, 58, 88 n. 3, 96 n. 2, 116 n. 2, 117, 122, 125, 128 et nn. 2 et 4, 187 n. 3, 196 n. 5, 281, 282, 298 n., 338, 344 n. 2, 350 n. 5, 366 n. 2, 391, 462 n. 4, 463, 466 et n. 4, 467 n. 1, 470 et n. 3, 471, 480 n. 1, 490 et n. 1, 491 n. 3, 505 et nn. 3 et 6, 506, 508, 509 et n. 3, 510, 512 et n. 7, 513, 516, 518, 526 et n. 3, 534, 536 et n. 5, 537, 538 et n. 5, 539, 544, 571, 580, 594, 640 n. 6, 682.

Wulfard, abbé de Flavigny et chancelier, 432 n. 6, 434 n. 5.

Wulfhelm, évêque de Münster, 486 n. 3, 493 n. 2, 509 n. 6.

X

Xanten, abbaye, 79 n. 2, 327 et n. 5, 387 n. 1, 753.

Y

Yrenfrid, frère de Balderic I, évêque d'Utrecht, 619 n. 2.

Yütz, localité, 30 n. 3.

Z

Zacharie, légat pontifical envoyé à Constantinople, 215 n. 5, 222, 233, 307.

Zénon, empereur grec, 236.

Zülpich, Tolbiac, ville, 97 n. 3, 459 et n. 1, 669, 670.

Zülpich (*pagus* de), voir *Tulpiacensis pagus.*

Zürich, ville, 315 n. 6.

Zuyderzée, 493 n. 2.

Zwentibold, roi de Lorraine, 79 n. 2, 97 n. 2, 193 n. 1, 418 n. 5, 440 n. 1, 445 et n. 3, 451 n. 1. 477 n. 5, 478 et n. 1, 479, 481, 501, 502 et n. 1, 503 et n. 3, 506, 507 n. 2, 508 et nn. 1 et 4, 509 et n. 3, 513 et n. 7, 514, 515-556, 559 n. 1, 560, 563, 564 et n. 6, 565, 566, 570 n. 1, 571, 572 n. 1, 580, 581, 584 n. 1, 589, 597, 598, 601, 603, 604 n. 1, 607, 608 n. 4, 609, 610 et n. 3, 617, 622, 626, 630, 651, 677, 678, 679, 681, 682, 683 nn. 4 et 5, 684 et n. 3, 685 n. 4, 689, 693 n. 5, 694, 695, 696, 697 et n. 2, 704, 709 nn. 1, 2 et 10, 710 nn. 4 et 5, 711 nn. 5 et 7, 712 n. 7, 713 n. 10, 714 nn. 5, 7 et 9, 716 et n. 2, 718, 719 nn. 3 et 22, 720 n. 10, 721 n. 3, 722 et n. 1, 729, 730, 736, 747, 751.

Zwentibold ou Svatopluk, duc des Moraves, 515 et n. 3.

Nancy, imprimérie Berger-Levrault et Cie.

LA LORRAINE

DE 888 A 923

LÉGENDE

- Limites de provinces.
- Frontières de la *Lorraine* sous Zwentibold et Louis l'Enfant.
- Territoires bourguignons soumis nominalement à Zwentibold.
- Frontière méridionale de la *Lorraine* sous Louis l'Enfant.
- Limites des territoires pour lesquels on ne sait s'ils se rattachaient à la *Lorraine* ou à l'*Allemagne* pendant les règnes de Zwentibold et de Louis l'Enfant.
- Frontières de la *Lorraine* sous Charles le Simple.
- Limites des territoires dont l'attribution à Charles le Simple est incertaine.

Échelle de 1 : 3.500.000

10 0 10 20 30 40 50 100 kil.

NANCY — LITH. BERGER-LEVRAULT & Cie

6
8
10
HAMBOURG

NANCY. LITH BERGER-LEVRAULT & Cie

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 051356092